Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

LA VERITÉ
DES MIRACLES
OPERÉS PAR L'INTERCESSION
DE M. DE PÂRIS ET AUTRES APPELLANS,
TOME PREMIER.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/laveritdesmira01mont

FRANÇOIS DE PARIS

Penetré que par luy même il n'est que pauvreté qu'indigence et qu'impuissance à tout bien, et que sans la lumiere de la foi, sans J.C. et sans la Charité il ne seroit que ténebres qu'égarement, et que peché, S'aneantit devant cette verité Crucifiée.

Dieu glorifie par des Miracles son humilité profonde et la pureté de sa foy.

LA VERITÉ
DES MIRACLES

OPERÉS PAR L'INTERCESSION

DE M. DE PÂRIS ET AUTRES APPELLANS,

Demontrée contre M. l'Archevêque de Sens:

OUVRAGE DEDIÉ AU ROY,

PAR M. CARRÉ DE MONTGERON,

CONSEILLER AU PARLEMENT DE PARIS.

TOME PREMIER.

NOUVELLE EDITION.

Revue & augmentée par l'Auteur.

SEMINARII M. CENOMANENSIS IHS

A COLOGNE,

Chez les Libraires de la Compagnie.

M DCC XLV.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

PIECES CONTENUES DANS CE VOLUME.

AVERTISSEMENT que M Le Gros a mis en tête de la seconde Edition de cet Ouvrage faite à Utrecht, avec la *Priere de M. de Montgeron* & son *Discours au Roy:* auxquels on a joint dans cette nouvelle Edition, plusieurs *Lettres d'Evêques* approbatives de la demarche du Magistrat & de son Livre.

Epître Dedicatoire de M. de Montgeron au Roi.

Relation du Miracle de Conversion operee sur l'Auteur.

Essai de Dissertation sur la foi due au temoignage.

Demonstration du Miracle operé sur *Don Alphonse* DE PALACIOS; *& les* Pieces justificatives. I. DEMONSTRATION.

Demonstration du Miracle operé sur *Marguerite* THIBAULT; *& les* Pieces justificatives. II. DEM.

Demonstration du Miracle operé sur *Marie-Anne* COURONNEAU; *& les* Pieces justificatives. III. DEM.

Demonstration du Miracle operé sur *Marguerite Françoise* DUCHESNE; *& les* Pieces justificatives. IV. DEM.

Demonstration du Miracle operé sur *Philippe* SERGENT; *& les* Pieces justificatives. V. DEM.

Demonstration du Miracle operé sur *Pierre* GAUTIER; *& les* Pieces justificatives. VI. DEM.

Demonstration du Miracle operé sur *Louise* COIRIN; *avec les* Preuves du Miracle operé sur *Marie* CARTERI, *& les* Pieces justificatives de l'un & de l'autre. VII. DEM.

Demonstration du Miracle operé sur *Louise* HARDOUIN; *& les* Pieces justificatives. VIII. DEM.

Consequences qu'on doit tirer des Miracles, avec la reponse aux objections qu'on y oppose.

BX
4735
.P24M6
1745
v. 1

AVER-

AVERTISSEMENT,

Que M. Le Gros a mis en tête de la ſeconde Edition de cet Ouvrage faite à Utrecht, avec la Priere de M. de Montgeron *& ſon* Diſcours au Roi; *à quoi l'on a joint dans cette nouvelle Edition pluſieurs* Lettres d'Evêques *approbatives de la demarche du Magiſtrat & de ſon Livre.*

L'Ouvrage qu'on donne au Public, a de quoi piquer par bien des endroits la curioſité la plus louable. L'objet ne peut être plus important, puiſqu'il s'agit de Miracles, qui prouvent évidemment l'exiſtence de Dieu & ſa providence, la vérité du Chriſtianiſme, la ſainteté de l'Egliſe catholique, & la juſtice de la cauſe des Appellans de la Bulle UNIGENITUS; Miracles qui intereſſent par conſéquent toute la Religion, & par rapport à la Religion tous les hommes, quels qu'ils ſoient, & quelque parti qu'ils aient pris ou qu'ils aient négligé de prendre juſqu'à préſent.

La force des preuves & la dignité du ſtile répondent à la grandeur du ſujet. L'Auteur n'eſt point un Déclamateur oiſif, ou un Ecrivain mercenaire. C'eſt un Magiſtrat très connu & très eſtimé, juge integre, appliqué aux affaires, habile à demêler la vérité des faits & des principes. C'eſt de plus un homme touché, qui parle au cœur encore plus qu'à l'eſprit, mais qui convainc par le raiſonnement, en même tems qu'il cherche à faire paſſer dans les autres les ſentimens dont il eſt pénétré. C'eſt un Déiſte devenu un Chrétien fervent, qui avoue ſes anciens déreglemens, pour faire admirer la force de la grace, & celle des preuves auxquelles il a été comme contraint de ſe rendre.

Converti aux pieds du Tombeau de M. de Pâris le 7. Septembre 1731. il fut dès lors plein de zele pour publier les Miracles de ce Bienheureux Diacre. Exilé l'année ſuivante à pareil jour & environ à la même heure, à l'occaſion des démêlés du Parlement avec la Cour, il conçut au fond des montagnes d'Auvergne le deſſein généreux de recueillir les preuves des Miracles, d'en faire les démonſtrations, & de les préſenter au Roy. Il conſulta des perſonnes éclairées, même dans l'Epiſcopat, qui approuverent ſon projet; & il paroît qu'une Providence particuliere lui en a facilité l'exécution par des circonſtances fort extraordinaires, dont quelques-unes ſont de vrais Miracles. Il y a ſacrifié ſon tems, ſon bien, ſon repos & ſa liberté, parce qu'il a cru qu'il ne lui en pouvoit trop coûter pour rendre à la vérité attaquée un temoignage authentique.

Il s'eſt d'ailleurs préparé à l'action éclatante qu'il méditoit, & aux tribulations qu'il eſperoit en devoir être la recompenſe, par des prieres qu'il n'a point manqué de faire chaque jour pour ce ſujet, par des jeûnes & d'autres pratiques de penitence, par d'abondantes aumônes, par une application particuliere aux devoirs de ſa charge, par un mépris général de tous les biens, de tous les plaiſirs, & de toutes les eſperances du monde. Il s'eſt recommandé avec humilité aux prieres de tous les gens de bien. Il a compoſé, & il a même fait imprimer la

Priere qu'il desiroit qu'on fît pour lui. On donnera à la fin de cet Avertissement ce modele de *Priere*, dont la lecture a opéré en d'autres des changemens merveilleux.

Plus le moment approchoit, auquel il esperoit de faire la démarche importante de présenter son Ouvrage au Roy, plus il redoubloit ses prieres & toutes ses bonnes œuvres. Les huit derniers jours, il s'étoit fait un lit de cendres qu'on a trouvé sous son lit ordinaire, il jeûna au pain & à l'eau, il communia à sa paroisse le Jeudi 25. Juillet fête de S. Jacques, & parut dans cette action comme un ange. Le Samedi 27. avant que de partir pour Versailles, il assembla environ douze tant Ecclésiastiques que Laïques qu'il logeoit & entretenoit dans sa maison, leur fit un discours plein d'onction sur la Providence, les exhorta à s'y fier pleinement, & se recommanda très particulierement à leurs prieres.

Après ces préparations assez semblables à celles d'Esther, il se revêtit comme elle des habits convenables à son état, & alla dans les mêmes sentimens s'exposer pour son Roy & pour son peuple. Les Nouvelles publiques ont annoncé de quelle maniere il eut l'honneur le Lundi 29. de présenter son Livre au Roy, qui l'écouta avec bonté, & qui reçut son Ouvrage d'un air assez gracieux; & comment il alla ensuite le presenter à M. le Duc d'Orleans qui promit de le lire avec exactitude, à M. le premier Président, & aux principaux Magistrats qui admirerent le courage & le zèle de leur confrere.

De retour chez lui, il assembla de nouveau sa Communauté. Il raconta à ceux qui la composoient tout ce qu'il venoit de faire, les exhorta à s'en réjouir dans le Seigneur & à se joindre à lui pour l'en remercier, leur annonça son prochain enlevement, & les quitta à onze heures du soir pour s'y disposer par la priere. A minuit & demi on frappa, il fit ouvrir, il reçut avec respect & baisa avec joie la Lettre de cachet, & fut conduit le Mardi 30. sur les neuf heures du matin au Château de la Bastille.

Cette situation le met à couvert du danger de vanité, en lui cachant ce qui se passe dans le monde, & ce qu'on y dit à son sujet; & c'est ce qui fait que nous en parlons ici avec moins de reserve. Mais il paroît que ce même état qui le dérobe à la vûe des hommes, lui donne du crédit auprès de Dieu, & attire la benediction du Ciel sur son Ouvrage. Le Parlement a fait connoître combien l'Auteur lui étoit cher en assemblant toutes les Chambres, au moment même de son enlevement; & en le revendiquant par une Deputation très solemnelle, sans craindre d'être obligé de le condamner comme criminel. La réponse du Roi fait seulement connoître qu'on lui a représenté la démarche de M. de Montgeron comme un manque de respect; & ne diminue rien du prix de l'Ouvrage même. Aussi cet Ouvrage est-il recherché avec une extrême avidité, on le lit avec plaisir, il fait impression sur les grands comme sur les petits, ceux qui étoient prévenus cessent de l'être à mesure qu'ils le lisent; &, ce qui réjouit le Ciel, il opere des conversions.

L'Auteur destinoit à la France l'Edition qu'il y a fait faire avec des peines & des dépenses incroyables, par des ouvriers qu'il ne connoissoit pas, & avec qui il n'étoit qu'en relation assez éloignée. Il a souhaité que celle qu'on donne aujourd'hui se distribuât dans les pays étrangers. . . .

Il ne reste que de prier Dieu pour l'Auteur, & pour le succès de l'Ouvrage. En effet toute l'Eglise a intérêt que le Magistrat chrétien dont l'action a rappellé

à

à pluſieurs perſonnes le ſouvenir de celles des anciens Apologiſtes de la Religion, la ſoutienne & l'honore avec autant d'humilité que de conſtance dans toute la ſuite de ſa vie, & que ſon Ouvrage ſerve à faire triompher la vérité & la charité. Le 16. Août 1737. *

Priere de M. de Montgeron.

AYez pitié, ô mon Dieu, d'un grand pécheur, qui vous demande miſéricorde au nom de notre Sauveur Jeſus-Chriſt. C'eſt par les mérites de ſes ſouffrances que, dans le tems qu'il étoit le plus enfoncé dans le bourbier de ſes iniquités, vous avez bien voulu jetter ſur lui des regards de miſéricorde, & l'arracher de la puiſſance du démon. Vous l'avez conduit vous-même au pied du Tombeau de votre favori le Bienheureux Diacre François de Pâris, & là en un moment vous avez ouvert ſes yeux, & avez touché ſon cœur. Achevez, ô mon Dieu, ce que vous avez commencé: augmentez tous les jours en lui la foi, l'eſperance & la charité.

Que ſon eſprit qui n'eſt que tenebres, & qui par lui-même n'eſt capable que de ſe livrer à l'erreur, ſoit éclairé, ſoit inſtruit, ſoit conduit par votre Eſprit Saint. Donnez-lui une foi ferme, vive, agiſſante, que rien ne puiſſe ébranler, & qui ſoit capable de le ſoutenir dans les plus rudes épreuves.

Que ſon ame qui n'eſt que baſſeſſe, & qui pendant preſque toute ſa vie n'a ſouhaité que d'être réduite à la condition des bêtes, & après s'être vautrée dans les ordures du péché, que de trouver ſon anéantiſſement à la mort, s'éleve juſqu'à vous, ô mon Dieu; qu'elle brûle du deſir d'être un jour éternellement enchantée par la vue de vos divines perfections; qu'elle aſpire à vous aimer un jour avec l'ardeur & les tranſports qui enflammeront tous les êtres qui vous verront ſans aucun

* Depuis ce tems il eſt arrivé à M. de Montgeron & à ſon Ouvrage pluſieurs choſes qu'il convient au moins d'indiquer ici. Ce Magiſtrat ſortit de la Baſtille au mois d'Octobre 1737. & il fut conduit en l'Abbaye de S. André lès Avignon, d'où au mois de Novembre ſuivant il eut ordre de ſe rendre à Viviers: le Parlement de Paris fit à ce ſujet de nouvelles inſtances auprès du Roi pour obtenir ſa liberté. [Voyez les *Nouv. Eccleſiaſtiques* du 6. Decembre 1737.] Cependant M. l'Evêque de Viviers qui regarde la Conſtitution *Unigenitus* comme regle de foi, fit pluſieurs fois refuſer la Communion à M. de Montgeron, ſur-tout aux Fêtes de Pâques & de la Pentecôte 1738. ce qui donna occaſion au Parlement de faire le 4. Juin une nouvelle Deputation à Sa Majeſté. [*Nouv. Eccl.* du 29. Juillet 1738.] Le 29. Juin M. de Montgeron fut transferé à Valence & enfermé dans la Citadelle, où ce Magiſtrat eſt encore [en 1744.]

Aucun Conſtitutionnaire ne s'eſt mis en fait de repondre à l'Ouvrage qu'il a preſenté au Roy; mais l'Inquiſition de Rome l'a condamné le 18. Fevrier 1739. avec les qualifications les plus dures, ſans que les faits qu'il contient euſſent été examinés. La premiere Edition comme on l'a vu a été faite à Paris, & la ſeconde à Utrecht avec pluſieurs changemens (dont quelques-uns n'ont été faits que de la participation preſumée de l'Auteur:) elles ont paru toutes deux en 1737. On en commença la même année une Edition *in* 12. en France, mais il n'en a paru que quelques Parties, ainſi que d'une Traduction Hollandoiſe imprimée en 1738. à Utrecht. Cette année 1738. on donna en Allemagne une Traduction Allemande de tout l'Ouvrage. En 1739. on fit une nouvelle Edition de l'Ouvrage même ſous le titre de *Cologne*, ſemblable à l'Edition d'*Utrecht*. Celle que l'on publie aujourd'hui a été revue & augmentée par l'Auteur, en même tems qu'un *ſecond Tome* dont la premiere Edition a commencé à ſe debiter à Paris dans le mois de Decembre 1741. Ce nouvel Ouvrage que M. de Montgeron a fait dans ſa priſon, & qui contient trois Demonſtrations de Miracles & des Obſervations ſur l'œuvre des Convulſions, ayant été attaqué par pluſieurs perſonnes, l'Auteur a repris la plume pour le defendre; ce qui fait que dans la nouvelle Edition, ce *ſecond Tome* eſt très conſiderablement augmenté.

aucun voile; enfin qu'elle eſpere d'être un jour unie à vous-même, & de participer à votre bonheur même par votre amour.

Que ſon cœur qui n'eſt que corruption, & dont le penchant vers la terre l'entraînoit avec violence à la recherche des faux biens, des vanités frivoles & des plaiſirs les plus honteux, mépriſant toutes ces illuſions, s'embraſe entierement de votre amour, & que par une vive eſpérance de votre miſericorde, il jouiſſe deja en quelque ſorte dès ce monde du bonheur infini de vous être uni pour jamais.

Mais en élevant ainſi ſon ame juſqu'au ciel, faites qu'il n'oublie point que vous l'avez retirée de la boue la plus infecte. Que les crimes qu'il a commis ſoient toujours preſens à ſes yeux. Qu'il ſe repreſente ſans ceſſe quelle eſt naturellement la baſſeſſe de ſon ame, la corruption de ſon cœur, l'aveuglement de ſon eſprit. Qu'il ſente vivement, ô mon Dieu, le peril où il ſeroit ſi vous l'abandonniez un ſeul moment à lui-même. Que loin de ſe rien attribuer des œuvres que lui fera faire votre grace, il craigne toujours au contraire d'y avoir mêlé quelque choſe du ſien, & que l'orgueil de ſon eſprit ou la corruption de ſon cœur ne lui aient fait perdre tout le mérite de ce que votre grace lui aura fait faire; & qu'ayant toujours les yeux ouverts ſur ſon néant, ſon indignité & ſa corruption naturelle, il s'attire encore de nouvelles graces par une humilité profonde & une ardente priere, qui ſeront encore de nouveaux bienfaits de votre miſericorde pour lui.

O vous, Divin Sauveur, qui êtes la voie, la vérité & la vie, conduiſez-le vous même dans la voie de tous vos préceptes & de tous vos conſeils. Attachez-le à toute vérité: qu'il la voie, qu'il la connoiſſe, qu'il la croie, & qu'il ſoit prêt à tout ſacrifier pour la ſuivre, juſqu'à ſon repos, ſa réputation, & ſa vie même. Qu'il ne vive plus que pour vous. Que ſon cœur n'ait plus d'autre deſir que celui d'être uni à vous. Et ne lui conſervez la vie qu'autant que vous la lui ferez employer à faire votre volonté, à s'avancer dans la vertu, & à obtenir de votre miſericorde une mort qui le rende agréable à vos yeux.

Nous vous le demandons, ô mon Dieu, par les mérites de Jeſus-Chriſt, & par l'interceſſion de la Sainte Vierge & du Bienheureux François de Pâris. Ainſi ſoit-il.

Diſcours de M. de Montgeron AU ROY.

SIRE, le zele ardent qui m'embraſe pour VOTRE MAJESTE', m'oblige de vous preſenter *ce Livre, pour vous decouvrir pluſieurs vérités qu'on vous cache & que VOTRE MAJESTE' a un grand intérêt de ſavoir, & pour vous devoiler les projets qui ſe trament ſourdement contre votre autorité.

Je ſai, SIRE, que la démarche que je fais, va m'attirer la haine de ceux qui emploient tous leurs efforts pour empêcher que VOTRE MAJESTE' & ſes principaux Miniſtres ne ſoient inſtruits des faits dont ce Livre contient la preuve: mais je n'ai pas balancé de m'expoſer à tout leur reſſentiment, parce qu'il étoit queſtion de rendre à VOTRE MAJESTE' & à la Religion, le plus eſſentiel de tous les ſervices.

Let-

* C'eſt ainſi que M. de Montgeron a parlé, & non comme il eſt rapporté dans les Editions precedentes, où on lit *m'a obligé de compoſer.*

*Lettre de M. l'Evêque de Senès à M***. Sur la demarche & ſur l'Ouvrage de M. de Montgeron, écrite* de la Chaiſe-Dieu *le* 12. *Août* 1737.†

J'Etois informé, Monſieur, de l'éclatante demarche de M. de Montgeron, lorſque j'ai reçu votre Lettre. Mon admiration égale votre joie. Quels éloges ne merite pas une action d'un ſi généreux courage, & qui oſeroit la blâmer ſans témérité? Qui ſommes-nous pour condamner dans les Serviteurs de Dieu ce que ſon Eſprit leur ſuggere. Laiſſons à un monde idolâtre de la fortune, l'aveugle prevention qui le porte à cenſurer tout ce qui ne s'ajuſte pas avec ſes vûes d'ambition.

S. Juſtin, le grand Apologiſte de la foi des Chrétiens, juſtifie par ſa conduite celle du plus zelé defenſeur des Miracles de nos jours. L'Egliſe auroit joui d'un doux calme ſous l'Empereur Tite Antonin, ſi la malice du démon ne s'étoit jouée de la clemence de ce Prince. Les Chretiens étoient ſouvent perſecutés à ſon inſu, & il n'étoit pas aſſez heureux pour connoître la ſainteté & la juſtice de leur cauſe. Les prejugés & les paſſions de ſes Courtiſans formoient un mur autour de lui, pour empêcher la vérité de parvenir juſqu'au Thrône. Dans ces circonſtances le généreux Martyr prit la reſolution de compoſer ſa premiere Apologie pour les Chretiens. Il l'addreſſa à l'Empereur, à ſes deux Fils adoptifs, au Senat & au Peuple Romain. Euſebe ſemble dire qu'il préſenta lui-même ſon Apologie, quelques fortes qu'en ſoient les expreſſions.

M. de Montgeron doit à l'évidence des Miracles la grace de ſa converſion. Il avoue lui-méme que ſon cœur endurci & livré aux paſſions criminelles, n'a commencé de croire que lorſque Dieu s'eſt montré ſenſible par les ſignes certains & miraculeux de ſa Toute-puiſſance. La main inviſible qui l'a conduit ſur le Tombeau de M. de Pâris a fait d'un Déiſte un Chrétien digne des premiers ſiécles. Heureux moment qui a donné à l'Egliſe un Enfant docile à la verité & ſoumis à ſes loix, qui a donné au Roi un Sujet fidéle, à la Juſtice un Magiſtrat integre, à l'Etat un citoyen zèlé, aux pauvres un protecteur, une victime à la penitence, un exemple à la pieté, un prédicateur au triomphe de la grace! Qui n'a pas admiré ces précieux dons dans M. de Mongeron depuis ſa Converſion? Sa captivité en mettant ſon humilité à couvert, nous permet de faire ſon éloge.

Se pourroit-il qu'une action que la Religion ſeule inſpire, & qui lui fait tant d'honneur, trouvât des contradicteurs parmi nous? Je leur appliquerois alors ce que dit le célébre M. Duguet. „ C'eſt ainſi que pluſieurs qui ſe croient remplis „ de zèle, condamnent ſouvent les dons de Dieu, & qu'ils attribuent à indiſ„ cretion, à imprudence, à vanité, & à des motifs auſſi peu légitimes, des „ actions dont l'eſprit de Dieu eſt le principe. Il leur ſuffit pour les condam„ ner qu'elles ne ſoient pas de leur goût, ou qu'ils ne les aient pas conſeillées. „ Ils meſurent tous les autres ſur leurs propres préjugés. Ils réduiſent les ver„ tus à celles dont ils ont fait choix, & tout ce qui eſt au delà des bornes étroi„ tes de leurs lumieres, ou de leur caractére perſonnel, leur paroît une ſingula„ rité vicieuſe, une ignorance des regles, une ſaillie de pieté digne de cenſure.

**

„ Ils

† Cette Lettre & la ſuivante ont été imprimées dans les Nouvelles Eccleſiaſtiques.

„ Ils ne ſavent pas que leur eſprit qui eſt très limité, ne peut être le juge de ce „ que l'Eſprit de Dieu, qui eſt infini, eſt capable d'inſpirer à ſes Serviteurs". Explication de la Paſſion, Tome I. page 135.

Il y a plus de neuf ans que les Miracles ſe multiplient, avec un éclat qu'il n'eſt plus poſſible de diſſimuler. Tout le Royaume en retentit, & chaque Province en fournit les preuves. Le dirai-je à la honte de notre ſiecle, & à notre propre confuſion? Pluſieurs des premiers Paſteurs, auxquels le Concile de Trente recommande d'en faire une exacte & prompte recherche, ne travaillent qu'à les decrier ſans examen. Ils les ſuppoſent impoſſibles, parce que ces Miracles condamnent en effet les engagemens où ils ſont entrés, & les motifs trop connus de la perſécution qu'ils exercent contre la Vérité. On ſurprend la Religion du Roy, pour lui faire fermer le cimetiere où repoſe le corps d'un Saint Diacre, qui parle après ſa mort ſi puiſſamment contre la Bulle qui lui avoit coûté tant de larmes & de gémiſſemens. On ne craint point de repréſenter à Sa Majeſté les Miracles qui s'opérent au milieu de nous, comme les fictions d'une cabale qui tend à la révolte. Les gens de bien ſont dans l'oppreſſion, ou dans les fers. La moindre dénonciation de leurs ennemis ſuffit pour les croire coupables, & pour les traiter avec rigueur. La Vérité eſt captive, & les ſentinelles du Seigneur n'oſeroient parler pour ſa défenſe. Un ligne de circonvallation rend le Thrône inacceſſible. Dieu le protége contre les ambitieuſes prétentions de la Cour Romaine par le zèle éclairé des amis de la Vérité, & par une multitude de Miracles; mais on nous fait auprès du Roy un crime de notre fidélité, & les faveurs ſingulieres du Tout-puiſſant demeurent ſans actions de graces & ſont même contredites, parce qu'on les cache à la piété de notre auguſte Prince.

Quel ſervice plus eſſentiel un Magiſtrat chrétien pouvoit-il rendre à ſon Roy? Touché & converti miraculeuſement lui-même à l'occaſion des Miracles, M. de Montgeron en a recueilli les preuves; & ces preuves forment dans ſon Livre des démonſtrations complettes, par cette nuée de temoins non ſuſpects de tous les ètats & de tous les ordres, qui ſe montrent dans les Piéces qu'il produit. Il n'a pû voir tranquillement l'incrédulité des libertins triompher par le mépris des œuvres du Tout-puiſſant, auxquelles il étoit redevable de ſa foi. Senſible aux interêts de ſon Souverain, il s'eſt cru chargé de faire, pour le détromper, ce que ceux à qui il appartenoit de le faire ne faiſoient pas. Il ne s'eſt point diſſimulé les dangers ou l'expoſoit ſon zèle: mais ſe confiant uniquement dans la protection du Seigneur, il a percé les barrieres du Thrône; & ſe jettant aux pieds de ſon Prince, il lui a dévoilé les œuvres du Tout-puiſſant & les profonds gémiſſemens de ſes plus fidéles Sujets.

O démarche également ſage aux yeux de Dieu, & reſpectueuſe pour le Prince qui en eſt l'image! O courage vraiment heroïque, qui fait combattre pour la Vérité avec le deſir de mourir pour ſa défenſe! O glorieuſes chaînes, qui rendent encore plus célébre la confeſſion de ce Magiſtrat chretien! O doux liens, qui ne retiennent point un coupable, mais qui donnent à l'eſprit une parfaite liberté! O aimable captivité, dont le monde ne mérite pas de connoître les charmes, que les Apôtres & les Martyrs ont ſanctifiée & que les Anges honorent! Qui me donnera de vous aimer juſqu'à la fin, & de me glorifier dans le Seigneur d'avoir été jugé digne de participer quoique bien legerement à votre gloire? Helas! que l'on eſt inſenſé de vous craindre! N'appréhendons pas de le dire

dire après S. Chryſoſtôme. „ Rien n'égale la dignité d'un priſonnier de Jeſus-„ Chriſt: [c'eſt plus que d'être Apôtre, Docteur, Evangeliſte.] Les cœurs „ charnels ne comprennent rien à ce bonheur: [il faut être inſenſé dans le „ Seigneur & embraſé de ſon amour, pour le connoître."] *Vinctum eſſe propter Chriſtum præclarius eſt quam eſſe Apoſtolum, quam eſſe Doctorem, quam eſſe Evangeliſtam. Si quis in Dominum inſanit & amore ejus uritur, novit vim vinculorum* (In Epiſt. ad Epheſ. cap. 4. hom. 8.) La cauſe que nous ſoutenons & pour laquelle nous ſouffrons, eſt celle de Dieu même. Il ſauroit bien la défendre ſans nous, mais nous perdrions la plus belle occaſion de remporter une victoire aſſurée : *Si homines timerentur, Martyres non fierent:* [Si on craignoit les hommes, il n'y auroit point de Martyrs.] *Concil. Calchedon.* Je ſuis avec une parfaite eſtime, Monſieur, votre très humble & devoué ſerviteur,

† JEAN Evêque de Senès, Priſonnier de J. C.

*Lettre de M. l'Evêque de Montpellier à M.*** Sur le même ſujet, écrite* de la Verune *le* 14. Août 1737.

QUi ſe ſeroit attendu, Monſieur, à la demarche que vient de faire M. de Montgeron. Tout le monde en parle, mais tout le monde ne la regarde pas du même œil. Cela doit être. Ces ſortes d'actions ne réuniſſent jamais tous les ſuffrages. En tout tems elles ont partagé les eſprits & elles les partageront toujours. Ce n'eſt donc pas ce partage qui me frappe. Mais ce que je ne puis me laſſer d'admirer, c'eſt le moyen que Dieu emploie pour faire connoître les Miracles, & rendre inexcuſables ceux qui ferment les yeux depuis douze ans à leur éclat.

Les Miracles pour être crus, doivent être connus. Dieu ne ſe laſſe point d'en faire, & les hommes ne ſe laſſent point de lui en dérober les preuves. Si les preuves des Miracles ſont miſes ſous les yeux, elles ſont de nature à enlever le conſentement de quiconque voudra les diſcuter ſans prévention. Que fait Dieu? Par un excès de bonté pour des ingrats, il met dans le cœur d'un de ſes Serviteurs de publier un nombre prodigieux de Piéces qui démontrent la verité de pluſieurs Miracles. Mais pour donner à l'Ouvrage tout le poids qu'il mérite, & faire naître aux plus indifférens l'envie de le lire, Dieu choiſit l'homme le plus propre à arrêter les eſprits & à fixer les regards. Ce qu'il a été, ce qu'il eſt, ce qu'il ſouffre, ſa démarche à la Cour, les ſuites qu'elle a eue, tout dit aux gens du monde: Prenez & liſez. Mais pourra-t-on lire ſans être touché? Au moins ſera-t-on inexcuſable d'avoir des yeux, & de ne pas voir; des oreilles, & de ne pas entendre; une langue & de n'oſer parler?

Si je voyois un mort reſſuſciter, je me ſoumettrois, dit l'incrédule. En voici un, auſſi connu que Lazare l'étoit dans Jeruſalem, mais plus infect que lui: Interrogez-le. Qu'il vous diſe lui-même ce que Dieu a fait pour le tirer des tenebres & des ombres de la mort. Enſeveli trente années dans la foſſe du peché, lié & garotté par des chaînes plus dures que le fer, ſans goût & ſentiment pour les choſes de Dieu, l'eſprit corrompu, le cœur gâté juſqu'à ſatisfaire les paſſions les plus criminelles: voila l'homme à qui Dieu a rendu la vie en un moment ſur le Tombeau de M. de Pâris. Croyez donc. Si vous ne croyez pas aux Miracles que Dieu opére ſur les cœurs, comment croirez vous aux Miracles qu'il

opére ſur les corps? Déiſte, voluptueux, riche, homme en dignité, vous vous dites en vous-mêmes que vous ne devez pas penſer comme le vulgaire ſur l'article des Miracles. Comme vous, dit M. de Montgeron, j'avois tous ces obſtacles à vaincre, & tout à coup j'ai été renverſé.

Cherchez dans le caractére d'eſprit de ce Magiſtrat, dans les diſpoſitions de ſon cœur, dans tout ce qui l'environne: vous n'y voyez rien qui ne doive le détourner du changement qui s'opére en lui. Cependant nos yeux le voient ce changement ſi ineſpéré. Un impudique devient chaſte, un voluptueux penitent, un orgueilleux humble; le mauvais riche eſt touché de la miſere du pauvres, le Déiſte eſt fait chretien; & celui qui s'étoit offert à être le Perſecuteur des Appellans, eſt lui même un Défenſeur zèlé de l'Appel. Avouons-le, Monſieur, des Miracles préſentés d'une telle main doivent faire une grande impreſſion.

Mais il faut que le monde liſe; & pour l'y forcer, Dieu fait concevoir à M. de Montgeron le deſſein de dédier ſon Ouvrage au Roy. Il lui donne le courage de le lui préſenter: le Roy le reçoit, & le lendemain le Magiſtrat eſt conduit à la Baſtille. Voilà un évenement capable de faire un grand éclat. Il eſt arrivé, cet éclat; & ce qui en reſulte, c'eſt que chacun veut lire l'Ouvrage de M. de Montgeron. Par-là le plan de Dieu s'éxecute. Bien des gens qui ne connoiſſoient les Miracles que ſur les fauſſes idées qu'on leur en donnoit, commencent à les reſpecter. Ceux qui ne les croyoient qu'à demi, ſe rendent à l'évidence des preuves; & ceux qui n'en parloient qu'avec mepris, en parlent au moins avec plus de modération. Dès là-même la démarche de M. de Montgeron eſt juſtifiée. Une action qui devoit produire des biens auſſi réels, ne peut être blâmée. Que les politiques la condamnent, les politiques font leur métier. Pour moi je me fais un devoir d'y applaudir. *Qui ſponte obtuliſtis de Iſrael animas ad periculum, benedicite Domino:* [Vous qui vous êtes ſignalés parmi les enfans d'Iſraël en expoſant volontairement votre vie au peril, béniſſez le Seigneur.] *Juges* V. 2.

Plus je penſe à la démarche de M. de Montgeron, plus j'y trouve de grandeur. Ce Magiſtrat a conçu ſon deſſein depuis long-tems. Pour l'exécution il a eu des traverſes ſans nombre à eſſuyer, & il ne s'eſt point rebuté. Lâche & timide de ſon naturel, il ſe prépare de loin à une action qui lui laiſſant tout le tems de la reflexion, devoit mille fois lui faire abandonner ſon projet. Il ſait à quoi il s'expoſe: il prévoit ſa captivité, il l'attend. Il reçoit avec reſpect les ordres du Roy. Il s'immole pour le ſalut de ſes freres. De Déiſte devenir Martyr de la Vérité, qu'il eſt grand ce coup de la droite du Très-haut, & que ne nous laiſſe-t-il pas entrevoir pour l'avenir!

Qui n'apperçoit que de la folie dans la démarche de M. de Montgeron, ne ſait gueres en quoi conſiſte la ſageſſe. Elle conſiſte à ne vouloir pas ſauver ſon ame en ce monde, mais à la perdre. Dans le cas préſent eſt-ce la perdre pour Dieu? Ouï, ſi les Miracles ſont réels. Et le Livre de M. de Montgeron démontre la réalité des Miracles. Lui-même eſt un Miracle des plus éclatants. Sa converſion n'eſt pas feinte: elle eſt ſincere, ſoutenue depuis ſix ans, & ſuivi d'une confeſſion publique, qui ſuppoſe un renoncement des plus grands à l'amour propre. Plaçons-nous dans ce point de vûe, & de cenſeurs nous deviendrons admi-

mirateurs. Je ſuis plus que je ne puis vous l'exprimer, Monſieur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur,

† CHARLES-JOACHIM Evêque de Montpellier.

Lettre de M. l'Evêque d'Auxerre à M. de Montgeron, en datte du 1. Novembre 1737.

JE crois, Monſieur, avoir trouvé une voie ſûre pour avoir l'honneur de vous faire part de tous les ſentimens qui ſe ſont élevés dans mon cœur en apprenant la glorieuſe démarche que vous avez faite. Tout y annonce la voix de Dieu, & une fidélité à toute épreuve pour la ſuivre. Celui qui vous a inſpiré de vous rendre l'Apôtre des Miracles de nos jours, vous rend une preuve ſenſible des merveilles qu'il a operées en vous. Vous recevez dès à preſent la couronne de votre amour pour la Vérité.

Votre admirable Ouvrage fait deja un grand fruit, & jette les ennemis de la Vérité dans le trouble & la confuſion: il faut eſpérer que la lumiere qui éclate par les œuvres du Seigneur, diſſipera les épaiſſes tenebres dans leſquelles on ſe plaît.

Vos chaînes ſont glorieuſes, Monſieur: elles ne vous ont pas ſurpris, vous étiez preparé à tout. C'eſt ainſi que dans tous les ſiécles Dieu montre à la terre de généreux défenſeurs des Vérités prêchées par Jeſus-Chriſt. Ne m'oubliez pas, je vous en ſupplie, Monſieur, dans vos prieres. J'ai l'honneur d'être avec un tendre attachement & une reſpectueuſe vénération, Monſieur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur,

† CHARLES Evêque d'Auxerre.

Lettre de M. l'Evêque de Montpellier à M. de Montgeron, en datte du 30. Decembre 1737.

VOus venez, Monſieur, de me faire un nouveau préſent qui demande de moi de nouvelles actions de graces. Recevez-les comme partant d'un cœur qui vous eſt attaché par bien des endroits. Je ſens tout ce que vous avez voulu me temoigner par l'exemplaire diſtingué de votre Livre qui vient de m'être remis. Je n'en avois pas beſoin pour lire dans votre cœur, & y découvrir les bontés que vous avez pour moi. Je prie le Seigneur de donner de plus en plus ſa bénédiction à cet excellent Ouvrage. Qui le lit, & ne ſe rend pas à la lumiere qui y brille de toutes parts, eſt un aveugle qu'il faut plaindre. Le nombre en eſt grand, parce que c'eſt ici l'heure & la puiſſance des tenebres. Quand le tems des miſericordes ſera venu, tous rendront à votre Ouvrage la juſtice qui lui eſt due.

Vous y avez mis la vérité des Miracles dans un ſi grand jour, que les ennemis même ne peuvent l'obſcurcir. Reduits à attribuer au démon les œuvres du Tout puiſſant, ils ne raiſonnent plus, ils entrent en fureur, & n'ouvrent la bouche que pour blaſphemer. Inſenſés, qui ſe donnent pour les vrais enfans de l'Egliſe, & qui ne voient pas qu'ils ſont dans l'Egliſe même le perſonnage des Juifs

qui ont conſpiré contre le Seigneur & contre ſon Chriſt. Secouons leur joug, ont-ils dit. Mais celui qui demeure dans les cieux, ſe rira d'eux & ſe mocquera de tous leurs projets. Encore un peu de tems, & Dieu les briſera avec une verge de fer, & les rompra en piéces comme un vaſe d'argile. Quand ſa colere s'allumera, heureux ceux qui auront mis leur eſpérance en lui. Je ſuis avec reſpect, Monſieur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur,

† Charles-Joachim Evêque de Montpellier.

Avis de l'Editeur.

Un digne Confeſſeur de la morale de Jeſus-Chriſt, banni de France pour la cauſe de la Vérité, m'ayant donné copie des Lettres ſuivantes qu'il tient d'une perſonne de merite qui les avoit eues de la main même du ſaint Evêque de Senès, je crois faire plaiſir au Public de les ajouter ici; quoique M. de Montgeron ne m'en ait pas fourni la copie, ainſi que des deux precedentes.

Lettre de M. de Montgeron à M. l'Evêque de Senès, écrite de S. André lès Avignon *le* 29. Novembre 1737.

Monseigneur. Il a plû à Dieu de choiſir pour confondre les faux ſages du ſiécle un homme qui avoit été aſſez inſenſé pour abandonner ſa religion, & ſe livrer à toutes les erreurs & les folies de ſon propre eſprit. Il lui a plû de choiſir pour combattre les ennemis de la Vérité les plus redoutables, un homme qui avoit été aſſez lâche pour ſouhaiter d'être anéanti lors de ſa mort, pour s'avilir lui-même à l'état d'une bête, & pour preferer d'honteuſes ordures au bonheur infini de jouïr éternellement de Dieu même. Enfin il lui a plû de choiſir pour atteſter & publier les Miracles de nos jours, un homme qui juſques là avoit refuſé de croire ceux qui ont été opérés par Jeſus-Chriſt & reconnus par toute l'Egliſe.

Voilà, Monſeigneur, quels ſont les titres de mon élection. Dieu qui fait tout pour ſa gloire, m'a fait faire uu Livre dont j'étois entierement incapable. Il m'a mis dans le cœur de traiter des matieres de Théologie, dans le tems qu'à peine ſavois-je les premiers élemens de la Religion. Il a en même tems permis que tout le monde, juſqu'à d'illuſtres défenſeurs de la Verité, s'oppoſât à mon deſſein, & que je ne trouvaſſe de toutes parts que contradiction. Mais en même tems celui qui arrange comme il lui plaît tous les évenemens & qui diſpoſe de tous les cœurs, me facilitoit lui-même l'execution de mon projet d'une maniere où ſa protection étoit marquée. Malgré toutes mes imprudences, il empêchoit les ennemis de la Verité de renverſer mes deſſeins & d'y mettre un obſtacle invincible. Il me faiſoit avertir d'avance par des Convulſionnaires à qui je donnois de grands ſecours, des évenemens qui devoient m'arriver. Il me faiſoit fournir des Memoires, où je trouvois tout ce dont j'avois beſoin; & ſouvent après m'avoir laiſſé ſentir pendant quelque tems toute mon incapacité & la ſterilité naturelle de mon eſprit, & m'avoir fait recourir à la priere, il me préſentoit tout à coup nne foule de penſées, qui ſe ſuccedoient ſi vîte qu'à peine pouvois-je avoir le tems de les écrire.

Vous ſavez, Monſeigneur, quel ſuccès a eu ce Livre, que je ne dois nullement regarder comme mon ouvrage, puiſqu'il eſt certain que j'en étois & que j'en ſuis encore abſolument incapable: ce que je ne puis trop repeter. Malheur

à

à moi, ſi ce ſuccès auquel j'ai ſi peu contribué, me donne quelque vanité. Malheur à moi, ſi j'oublie à quel titre il a plû à Dieu de me choiſir pour me faire faire cette œuvre. Cependant je ſens que le démon fait tous ſes efforts pour l'employer à me perdre. Permettez, Monſeigneur, que je me jette à vos pieds pour vous demander votre ſecours contre ſes attaques. Levez vos mains pures vers le ciel, pour en faire deſcendre ſur moi une lumiere qui diſſipe les illuſions par leſquelles ce ſuperbe veut me ſéduire. Que l'eſprit de vérité me mette ſans ceſſe devant les yeux mon indignité & mon néant: qu'il m'abbaiſſe & m'humilie juſques dans la pouſſiere, & que ſa miſericorde me faſſe plutôt eſſuyer des opprobres & des outrages, qui me ſervent de contre-poiſon contre les louanges qui pourroient m'enfler. Recommandez-moi, mon cher Pere, permettez-moi ce nom, aux prieres de tous ceux que la grace attache à la Verité, & regardez-moi comme un homme qui eſt dans un danger preſſant, & que la charité des fidéles doit s'empreſſer de ſecourir.

Juſqu'à preſent je n'ai encore rien ſouffert, ayant toujours joui à la Baſtille & au lieu où je ſuis, d'une ſanté parfaite & d'une profonde paix, qui m'ont fait trouver ce tems-là le plus heureux de ma vie. Mais j'ai dans l'eſprit que Dieu ne me donne des jours ſi doux & ſi tranquilles, que pour me préparer à quelque forte épreuve. En ce cas là, mon très cher Pere, j'aurai encore beſoin de plus de ſecours qu'auparavant. Je l'attends avec confiance de votre charité inépuiſable. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond reſpect, Monſeigneur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur,

CARRE' DE MONGERON.

P. S. Depuis ma Lettre écrite j'ai reçu ordre du Roi de me rendre dans la ville de Viviers, où je ſerai entierement libre. Apparemment que Dieu me trouve tout à fait indigne de ſouffrir pour la Verité.

Reponſe de M. l'Evêque de Senès à M. de Montgeron en datte du 21. Decembre 1737.

DIeu s'eſt ſervi de vous, Monſieur, pour opérer ſon œuvre. Il vous écraſeroit ſi vous la deshonnoriez par une vaine complaiſance. Une vile boue entre les mains du Tout-puiſſant ouvrit les yeux de l'aveugle-né: que pouvoit-elle revendiquer de ce Miracle? Votre excellent Ouvrage opére des prodiges: Rejouiſſez-vous, Monſieur, ſi la plus profonde humilité peut vous mériter une place dans le livre de vie. Votre généreuſe démarche a fait verſer un torrent de larmes de joie: vous les changeriez en des larmes de ſang & de triſteſſe, ſi le démon jaloux de votre gloire vous entraînoit dans ſa condamnation: les incredules & les Déiſtes prendroient votre place, après avoir été convertis par vos leçons; & Dieu ſe glorifieroit dans la vengeance qu'il tireroit de la plus noire ingratitude.

Que Pelage & ſes ſectateurs vantent les mérites humains, cette doctrine d'orgueil eſt digne du pere des ſuperbes. Le partage d'un vrai Chrétien eſt de s'anéantir devant la Majeſté ſuprême: *Ante Dominum qui elegit me, vilior fiam plus quam factus ſum, & ero humilis in oculis meis.* (2. Rois. 6.) Connoiſſant la profondeur de ſes miſeres, il en eſt ſaintement effrayé, & lorſqu'il les compare avec l'hon-

l'honneur que Dieu lui fait de l'aſſocier à ſes deſſeins, il ne peut s'empêcher de s'écrier avec S. Pierre: *Recede a me, quia homo peccator ſum, Domine.* [Retirez-vous de moi Seigneur, parce que je ſuis un homme pecheur.] Bien loin d'être ébloui du ſuccès de ſes entrepriſes, il n'eſt occupé qu'à en rapporter toute la gloire à celui qui les a tirées du néant par ſa bénédiction. Son humilité égale ſa reconnoiſſance, & l'une & l'autre publient à l'envi le triomphe de la grace par la deviſe, *Quis ut Deus?* [Qui eſt ſemblable à Dieu?]

La Lettre que je viens de recevoir, Monſieur, & que j'ai baiſée bien tendrement, prouve que ces pieux ſentimens ſont profondément gravés dans votre cœur. Auſſi ai-je moins penſé à vous propoſer des régles d'humilité, qu'à m'édifier de vos exemples. Les cœurs des ſaints offrent pour vous, Monſieur, mille tendres vœux au Seigneur. Eſperez tout de ſa grace: elle a agi puiſſamment en vous, abandonneroit-elle ſon ouvrage? Jamais liens n'ont été plus cheris, ni plus célébres, que les vôtres; il n'eſt pas un ami de la Verité qui ne voulût les partager avec vous, par le deſir de participer au bonheur de vos ſouffrances. Si j'en j'en ſuis plus vivement attendri, c'eſt que ma foi eſt moindre que votre courage. Car quelles épreuves ſeroient capables d'ébranler l'intrepide Defenſeur des Miracles? Et pour quelle cauſe ne craindroit-on pas de ſouffrir, ſi l'on abandonnoit celle-ci qui a fait éclater un ſi grand pouvoir ſur les cœurs & ſur les corps?

Un Auteur * auſſi inconſéquent que le mercure, ſe déchaîne en forcené dans ſa XIX. Lettre contre vous. L'indignation du Public eſt à mon avis toute la réponſe que merite l'Avocat du diable.

Je vous ai ſuivi, Monſieur, dans tous vos pas: votre priſon & votre exil ſont le ſejour de mon ame. Je ſens que mon corps eſt dans les liens, puiſqu'il ne m'eſt pas permis de vous aller embraſſer, & vous marquer par toute ma tendreſſe le parfait reſpect avec lequel je veux être à la vie & à la mort, Monſieur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur,

† JEAN Evêque de Senès, Priſonnier de J. C.

* Dom la Taſte autrefois ami des Appellans.

AU

Loquebar de teſtimoniis tuis in conſpectu Regum et non confundebar. *Ps. 118.*

AU ROY.

SIRE,

PERMETTEZ à un de vos plus fidèles Sujets, à un des Miniſtres de votre autorité, qui depuis vingt-ſix ans a l'honneur de rendre la juſtice en votre nom, permettez lui de ſuivre enfin le zèle dont il ſe ſent embraſé depuis longtems pour la gloire & pour les intérêts de VOTRE MAJESTE'.

De quelle confiance ne dois-je pas être animé ? C'eſt pour la Religion dont Dieu vous a établi le Protecteur, c'eſt pour l'Egliſe dont vous êtes le Fils aîné, c'eſt pour la proſpérité de votre regne & pour le bien de vos Sujets, c'eſt pour la ſureté même de votre Trône, c'eſt pour la Vérité & pour la Juſtice qui en ſont les appuis les plus fermes, que j'oſe ouvrir la bouche. Quels objets pourroient toucher plus puiſſamment le cœur du Roi Très-Chrétien ?

Il eſt vrai que juſqu'ici on a tâché de perſuader à VOTRE MAJESTE'

que

que les Miracles dont le Très-haut honore vôtre regne, & par lesquels il manifeste la vérité ne sont qu'imposture & illusion ; & que ceux qui les publient, n'ont d'autre vûe que de s'en faire un argument de parti. Mais je mets ma confiance dans la force de cette Sagesse éternelle, qui fait regner les Rois en leur faisant part de son autorité, qui souvent les éclaire pour ordonner ce qui est juste, qui, quand ils n'y apportent point d'obstacles, se plait à leur decouvrir la vérité pour les mettre en état de protéger l'innocence, & de confondre les calomniateurs. Dès que cette Sagesse divine fait briller à leurs yeux les vifs raions de sa lumiere, envain le mensonge employe-t-il tous ses artifices pour tromper ces Maîtres de la terre, & pour s'insinuer auprès de leur Thrône : les yeux perçans de ces images vivantes de la Divinité le foudroient d'un seul regard, & le proscrivent dés qu'ils le voient tel qu'il est.

Prov. c. 8. v. 15.

Un aussi grand Prince que vôtre Majesté veut sans doute que la vérité lui soit connue : je ne dois donc pas craindre la puissance, les intrigues & les artifices de ceux qui cherchent à la combattre. Les faits dont le livre que je présente à V. M. contient la preuve, sont publics, sont inconteſtables, & les conséquences qui en resultent sont palpables, sont infaillibles. Je dois croire que dès que V. M. connoîtra qu'il est certain que Dieu paroit aujourd'hui visiblement dans ce Royaume par une multitude de miracles, elle en rendra gloire à ce Roi des Roix. Elle sait que les miracles sont la voix du tout-puissant, elle ne pourra donc s'empêcher d'être convaincue que c'est lui-même qui par ces merveilles prend la deffense de la vérité : & qu'ainsi la seule voie pour établir une véritable paix dans l'Eglise, c'est de manifester à toute la terre les œuvres de celui qu'elle adore ; afin que tout le monde se soumette à sa décision. Ne seroit-ce pas au contraire combattre contre Dieu que de vouloir étouffer son témoignage, en tâchant de l'ensevelir dans l'obscurité d'un silence criminel ? Ne seroit-ce pas, précisement retenir la vérité captive dans l'injustice ? Il faut cacher les secrets du Roi, mais on doit publier les œuvres de Dieu, parcequ'elles sont un flambeau destiné à nous éclairer. Quel avantage n'est-ce donc pas pour moi d'en mettre entre les mains de V. M. des preuves insurmontables ?

J'avoue, SIRE, que par quantité de raisons je suis bien indigne que le Très-Haut m'employe à rendre un service si important à V. M. Ce n'est pas que je n'aye toujours désiré de me montrer un de vos plus fideles Sujets, mais j'en étois en quelque sorte incapable aux yeux de celui qui pénétre jusqu'au fond des cœurs. Il ne reconnoit de Sujets pleinement & invariablement fideles à leur Prince que ceux qui sont fideles à leur Dieu : or je ne l'étois pas.

Je n'étois pas même Chrétien, mais je le suis devenu. Le Sei-

Seigneur m'a conduit par ſon admirable Providence en un lieu où il faiſoit éclater ſa puiſſance en le rempliſſant de prodiges, & où on honoroit ſa ſainteté avec une ferveur extraordinaire. Frappé moi-même tout-à-coup de mille traits de lumieres, je ſuis tombé à ſes pieds; j'ai été abbattu, terraſſé, & heureuſement vaincu. Je ſuis devenu ſa proie & ſa conquête, moi qui n'étois qu'un impie, qu'un monſtre; & cette merveille de la droite du Très-Haut qui m'a ſoumis à l'empire de ſa Grace, vous a attaché mon cœur & toute ma perſonne par des liens nouveaux, parce qu'elle m'a appris à révérer dans mon Roy la Majeſté Divine qu'il repréſente ſur la terre.

Pénétré de la plus vive reconnoiſſance pour cette inéffable miſéricorde, je voudrois, SIRE, pouvoir faire entendre ma voix à tout l'univers, & dire à tous ceux qui l'habitent: *Venez & voyez les œuvres du Seigneur, admirez les prodiges qu'il opére. Ecoutez vous tous qui craignez le Seigneur, & je vous raconterai combien de grandes choſes Dieu a faites dans mon ame.* VOTRE MAJESTE' ſeroit-elle la ſeule à qui je ne m'efforcerois pas de faire connoître les œuvres que Dieu fait pour Elle & pour ſon Royaume? Pourrois-je voir tranquillement qu'on s'efforce de la rendre étrangere à l'égard des faits qui s'opérent comme ſous ſes yeux, & dont Elle a témoigné par les Arrêts de ſon Conſeil qu'Elle vouloit être inſtruite, ſans doute afin de prendre les meſures les plus capables de procurer la gloire de Dieu & le bien de la religion. Pſal. 45. & 65.

C'eſt vers vous, SIRE, que ſe ſont élancées toutes les ſaillies de mon ame. Dès qu'il a plu à Dieu d'y en faire naître pour lui. Dès ce moment je lui demandai des ailes pour pouvoir voler à vos pieds, y répandre mon cœur, & découvrir à V. M. les vérités que Dieu m'a fait connoître, qui intéreſſent en même tems votre Religion, votre gloire, le ſalut de votre Perſonne ſacrée, & le maintien de votre puiſſance ſouveraine.

Etant convaincu autant que je le ſuis de l'intérêt infini qu'a V. M. de les ſavoir, me ſeroit-il permis de me taire, & mon ſilence ne ſeroit-il pas un crime digne en même tems de votre courroux & de toutes les foudres du Ciel? Oui, SIRE, je ſerois tout à la fois ingrat envers mon Dieu, & perfide envers VOTRE MAJESTE', ſi je ne rempliſſois pas un devoir, dont la Grace même à laquelle je me dois tout entier, m'a impoſé la loi. Auſſi je crois ne vivre que pour l'accomplir, & j'aurai aſſez vécu, s'il plaît au Seigneur de rendre VOTRE MAJESTE' attentive aux vérités que je vais lui découvrir.

J'ai fait, SIRE, deux ſermens; l'un à mon Dieu, l'autre à mon Roy: je ne pourrois que mal remplir le ſecond, en violant le premier. Aujourd'hui je remplis les deux. Je parle pour mon Dieu en parlant à mon Roy, & je parle en même tems pour mon Roy en parlant pour le Dieu qui le fait regner.

C'eſt, SIRE, au milieu de votre ville capitale, c'eſt à la vûe d'un nombre innombrable de témoins qu'il a rendu ſa préſence ſenſible par une multitude de prodiges, aiant voulu venir lui-même au ſecours de pluſieurs vérités de la Religion qui ſont attaquées, & de V. M. dont on a deſſein d'aſſervir le Thrône.

Voici déja la douzième année que celui qui eſt le Roy des Rois & le Seigneur des Seigneurs, eſt entré dans cette carriere de merveilles. Il y eſt entré, & il continue; il s'avance ſans s'arrêter ni s'interrompre, comme un vainqueur pour continuer à vaincre. Il a commencé par ſe montrer, pour ainſi dire, lui-même en perſonne. L'humanité divine cachée ſous les voiles du ſacrement a d'abort opéré un premier miracle en guériſſant ſubitement une nouvelle hémorroïſſe, Miracle qui a attiré les regards & l'admiration de VOTRE MAJESTE' & de toute ſa Cour.

Ce miracle étoit comme un ſignal de ceux que Dieu avoit reſolu de faire enſuite par l'interceſſion d'un de ſes ſerviteurs notoirement attaché à toute vérité. Et afin que perſonne ne put ignorer la déciſion qu'il rendoit par ces miracles, il les a multipliés ſans nombre: leur cours dure encore: mais tous ont été la ſuite du premier, & portent par leur grandeur & leur éclat l'empreinte & les caracteres du ſceau du Tout-Puiſſant.

Oui, SIRE, depuis pluſieurs années le Dieu des Dieux fait entendre ſa voix parmi nous. Tout Paris en a été ému, le bruit en a retenti dans tout votre Royaume. Il a dit par les merveilles les plus admirables: Reconnoiſſez à mes œuvres que c'eſt moi-même qui vous parle; je ſuis le ſeul qui puiſſe changer les loix que j'ai impoſées à la nature; il n'y a que moi qui n'ai beſoin ni de tems, ni de moyens pour agir: je parle, & en appellant ce qui n'eſt pas, je lui donne l'être: ſoyez donc attentifs à ma voix, & ſoumettez-vous à ma déciſion; je ſuis celui qui eſt.

SIRE, ces Miracles jugent une cauſe, qui eſt tout à la fois & celle de Dieu & la vôtre: ils condamnent une foule d'erreurs ſemées par une Société ambitieuſe, dont je vais vous découvrir à la fin de cette Epître les pernicieux complots; erreurs qui tendent à rendre vos Sujets doublement infideles envers Dieu & envers leur Souverain; erreurs qui d'un côté transferent à la créature l'empire & l'indépendance du Créateur, mais dont le but principal eſt d'établir les moyens de ſouſtraire, quand elle le jugera néceſſaire pour ſes noirs projets, les Sujets à l'obéiſſance qu'ils doivent à leur Prince, & même de les armer quand elle le voudra contre ceux que Dieu leur a donnés pour Maîtres. Cependant cette artificieuſe Société a trouvé le moyen de rendre ſuſpects d'héréſie & de révolte ceux qui s'oppoſent à ſes deſſeins, de ſe ſervir de l'autorité de la Religion contre la Religion même, & d'em-

d'employer le souverain pouvoir de VOTRE MAJESTE' à ébranler les plus fermes appuis de votre Couronne. Enfin elle a réussi à faire autoriser, du moins indirectement, ses dogmes les plus pernicieux, par une Bulle émanée de la Cour de Rome qui condamne les propositions contradictoires à ces erreurs; ce qui fournit aujourd'hui à cette Société un prétexte, pour donner ses dangereuses maximes comme des Oracles Apostoliques & comme des Loix de l'Eglise & de l'Etat. Mais, SIRE, Dieu lui-même a pris en main d'une maniere éclatante les intérêts de VOTRE MAJESTE'; il a réprouvé par les Miracles les plus inconteſtables les nouveaux dogmes imaginés par cette Société de séducteurs, qui pour se soumettre tous vos Sujets & s'insinuer dans leur cœur leur enseignent une morale qui tend à les soustraire à la puissance divine & à la vôtre. J'apporte à V. M. des preuves invincibles de ces Miracles: pourroit-elle refuser de les approfondir, & de les peser elle-même au poids du Sanctuaire?

Si c'est un crime de supposer de faux Miracles, c'en est un autre qui n'est pas moins grand de décréditer, de combattre, de tâcher d'étouffer les véritables. Si ceux qui publient des prodiges qu'ils ont eux-mêmes imaginés, sont de faux témoins contre Dieu, comme parle S. Paul, ceux qui s'opposent aux vrais Miracles ne le sont pas moins, puisqu'ils assurent que Dieu n'a point fait ce qu'il a opéré principalement pour nous éclairer & nous instruire. Ce second crime est même d'autant plus grand, qu'il s'oppose aux desseins de Dieu, qu'il autorise l'erreur contre la décision de Dieu même, & qu'il arrache des mains de la Religion ses armes les plus brillantes. 1. Cor. 15. v. 15.

Si VOTRE MAJESTE' est obligée d'employer son pouvoir suprême pour faire punir ceux qui supposeroient de faux Miracles, elle doit aussi réprimer les ennemis des Miracles véritables. Il faut donc qu'Elle soit instruite de la vérité des faits, d'autant plus qu'ils l'intéressent personnellement de toute façon, ainsi que je l'établirai plus amplement dans la suite de cette Epître. Elle ne peut donc savoir mauvais gré à un de ses Sujets de lui en fournir les preuves, sur-tout si ces preuves sont insurmontables, comme VOTRE MAJESTE' le reconnoîtra Elle-même, si Elle veut bien se donner la peine de les lire.

Qu'on ne me reproche donc point de les avoir fait imprimer sans permission, & d'avoir pris la liberté de les présenter à VOTRE MAJESTE'. J'avoue que je suis coupable, si les Miracles sont supposés; mais si leur certitude est inconteſtable, VOTRE MAJESTE' aussitôt qu'Elle en sera convaincue, sentira Elle-même jusqu'au fond de son cœur que je lui ai rendu, & à tout son Royaume, le plus important de tous les services. Avant donc de pouvoir juger si ma démarche doit être blâmée ou applaudie, si elle mérite punition ou récompense, il faut nécessairement que VOTRE MAJESTE' ait la bonté d'examiner si les preu-

ves que je lui préſente ſont déciſives, ou ſi elles ne le ſont pas. J'oſe aſſurer VOTRE MAJESTE' qu'Elle verra Elle-même, que l'évidence des faits eſt préſentée dans mon Ouvrage avec des rayons de lumiere qu'il n'eſt pas poſſible d'obſcurcir. Je ne dois donc pas craindre que V. M. me blâme d'avoir enfraint un Réglement de police, pour faire paſſer plus ſurement juſqu'à ſa Perſonne ſacrée des vérités ſi importantes, dont on lui dérobe la connoiſſance. Je me ſuis vû forcé de prendre ce chemin pour y parvenir, parce qu'il étoit unique, que toute autre voie eût rendu mon zèle inutile; & que j'ai eu lieu d'appréhender d'être un véritable prévaricateur, ſi la crainte d'une deſobéiſſance apparente me faiſoit manquer à un devoir ſi eſſentiel.

Le véritable reſpect, celui qu'un Sujet fidéle doit à ſon Roy, eſt d'être prêt de ſe ſacrifier ſoi-même pour les intérêts de celui que Dieu lui a donné pour Maître. Un Magiſtrat qui s'expoſe au reſſentiment de toutes les Puiſſances protectrices de la Bulle, pour faire entendre à ſon Roy la voix de la Vérité, ſans qu'aucun motif humain ait pu le porter à tenter une telle entrepriſe, ne peut être accuſé que de trop de zèle. Eh! peut-on en avoir trop, lorſqu'il s'agit de la gloire de ſon Dieu, & des vrais intérêts de ſon Roy?

Qu'après cela le lâche courtiſan me condamne, que le timide politique blâme ma conduite comme trop hazardée, que l'ennemi des Miracles faſſe tous ſes efforts pour me noircir auprès de V. M. j'ai lieu d'eſpérer que V. M. Elle-même prendra en main ma défenſe; la bonté de ſon cœur m'en eſt un ſur garand: elle fera ſentir à V. M. que ma démarche loin d'être un manque de reſpect, ne m'a été inſpirée que par le reſpect le plus profond & le dévouement le plus entier; & que c'eſt l'amour ſeul de la Vérité qui m'a impoſé cette loi, & qui m'a donné le courage d'y obéir.

D'ailleurs un Prélat qui eſt la bouche & l'organe de la Société ennemie du Trône de Dieu & du vôtre, m'a mis lui-même dans la néceſſité de remplir ce devoir, ayant publié un long Mandement contre les Miracles de nos jours, dans lequel il les traite d'impoſtures.

Il triomphe même avec inſulte dans une ſeconde Inſtruction du 25. Mars de l'année derniere, de ce qu'on n'avoit point encore répondu alors à ſon Mandement. *Perſonne*, s'écrie M. l'Archevêque de Sens, *ne défendra-t-il les Miracles dont j'ai demaſqué la fauſſeté & la fourberie?*

Je ſuis un de ceux qui ont publié hautement les Miracles, parce que j'en ai vu pluſieurs, & que ma converſion en eſt un. Ainſi je me vois forcé à répondre à ce Prélat, puiſque ſi les Miracles que j'ai atteſtés ſont faux comme il le ſoutient, je ſuis un impoſteur qui mérite punition; & ayant l'honneur, SIRE, de rendre la juſtice en votre nom, c'eſt en préſence de V. M. que je me dois juſtifier d'un reproche ſi flé-

flétrissant. Ainsi quoique le moindre des soldats de Jesus-Christ, je ne puis me dispenser de combattre dans cette cause qui intéresse tous les vrais Chrétiens. J. C. leur Chef ne les a-t'il pas tous appellés à la defense de la vérité? L'Apôtre St. Jude ne leur en fait-il pas une loi lorsqu'il y a *des gens qui changent la grace de Dieu en une licence effrenée?* Ep. de St. Jud. 1. 3. 4.

M. l'Archevêque de Sens ne peut donc me recuser sous prétexte que je suis un Laïque; je lui répondrois par ses propres paroles: *Pourvu que Dieu soit glorifié, que le mensonge soit démasqué, que la superstition soit confondue, & que la Vérité triomphe, qu'importe quel en soit le Ministre?* En effet les Apologistes de la Religion n'ont pas tous été des Evêques, ni même des Prêtres; il y en a de Laïques, tels qu'Aristides Philosophe, Minucius Félix Avocat, Arnobe Rhéteur, & Lactance Orateur. Quelques uns même de ceux-ci n'étoient que Catéchumenes, & ils ne croyoient pas pouvoir mieux témoigner à Dieu leur reconnoissance, de ce qu'il venoit de leur ouvrir les yeux de l'esprit & du cœur & la voie du salut, qu'en s'efforçant de faire sentir à tout le monde la force des Miracles & des autres preuves qui les avoient convaincus.

J'ai déja avoué, SIRE, à V. M. que je suis à peu près en de pareilles circonstances. Elle verra même par le recit que j'ai cru devoir donner du Miracle de ma conversion, que j'en suis redevable comme plusieurs Déistes, à la vertu du Tombeau & à l'intercession de M. de Paris, ce qui a été pour moi une raison particuliere d'être attentif aux Miracles qui s'opéroient à son invocation, d'en recueillir les preuves, & de tâcher d'en faire connoître à tout le monde l'incontestable vérité; & j'ai d'autant plus lieu de croire que Dieu m'y appelle & me le commande, qu'il est de l'ordre de sa Providence de choisir ceux qui ne sont que des insensés aux yeux de la chair, pour confondre les sages du siècle, & des foibles pour confondre ce qu'il y a de plus fort. *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes; & infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.* S. Paul. 1. Cor. 1. 27.

M. de Sens a prétendu démontrer la fausseté de quelques uns de ces Miracles, & avoir droit de mépriser tous les autres sans prendre même la peine de les examiner. V. M. verra clairement en jettant les yeux sur l'ouvrage que j'ai l'honneur de lui présenter, que les faits niés par ce Prélat sont d'une notoriété incontestable, que ceux qu'il a mépriſés ne sont pas des Miracles moins évidens, & qu'il n'a pu y opposer, pour me servir de ses propres termes, que *des raisonnemens sans preuves, des déclamations & des invectives, des suppositions vagues & injurieuses, & des mépris affectés.* Inst. du 25. Mars 1736. pag. 13. Car je ne crois pas qu'on puisse mieux dépeindre ses deux Instructions, que par ces paroles que j'emprunte de lui.

Les Miracles dont j'ai l'honneur de présenter les preuves à VOTRE MA-

MAJESTE', ne ſont pas des prodiges qu'on puiſſe traiter de faits obſcurs, douteux, incertains, & qui laiſſent à ceux-mêmes dont le cœur ſeroit droit & l'eſprit ſolide, des raiſons légitimes de les conteſter. Ce ſont des Miracles éclatans, des Miracles qu'on peut appeller du premier ordre, des Miracles de création, ou du moins de régénération; j'en apporte à V. M. des preuves invincibles.

C'eſt d'abord la guériſon de l'oeil droit d'un Seigneur Eſpagnol aveugle. Son oeil gauche aiant été entierement détruit, le nerf optique s'en deſſéchoit peu-à-peu. Ce nerf qui de plus en plus s'altère & devient aride, étant joint au nerf optique de l'oeil droit, attire & pompe ſans ceſſe ſa ſubſtance, & lui communique ſon deſſéchement. La retine de l'oeil droit organe immédiat de la vûe, ne recevant plus du nerf optique la limple ſubtile qui la nourrit, l'humecte & la vivifie, s'irrite & s'enflâme. Bientôt il ſe forme un ulcére au fond de l'oeil; le jeune Eſpagnol ne peut plus ſans de vives douleurs ſouffrir l'impreſſion de la lumiere, & il n'apperçoit plus les objets que confuſément. Le globe de ſon oeil eſt tout pénétré d'un feu qui le conſume & qui le fait devenir de la couleur d'une meure écraſée: chaque jour cet oeil ſe reſſerre, ſe rapetiſſe & s'affaiſſe: enfin il perd entierement la faculté de voir, & tend manifeſtement à une deſtruction prochaine. Dés que M. Gendron le plus habile oculiſte de vôtre Royaume eſt inſtruit des faits, il juge le mal abſolument incurable.

En cet état le jeune Eſpagnol a recours à l'interceſſion de M. de Pâris: & le 2. Juillet 1731. l'oeil droit eſt ſi parfaitement guéri dans la matinée qu'il recouvre tout ce qu'il avoit perdu: il reprend tout-à-coup ſa groſſeur naturelle, & devient brillant, clairvoiant, infatigable.

Les reſtes diformes de l'oeil gauche paroiſſent même rappellés à la vie; ils commencent à former un nouveau globe. Cependant il ne plait pas au Créateur des êtres de rendre à cet oeil toutes les parties qui y manquoient. Il en rétablit ſeulement le nerf optique; afin qu'il n'altèrat plus celui de l'oeil droit & que la guériſon de cet oeil fut ſtable & perſéverante.

C'eſt en ſecond lieu la guériſon d'une vieille fille de ſoixante-cinq ans, devenue monſtrueuſe depuis pluſieurs années par une hydropiſie univerſelle, perclaſe de tout le côté gauche par une paralyſie complette, eſtropiée par une anchyloſe qui lui avoit ſoudé les os de tous les doigts de la main gauche, réduite à l'agonie par pluſieurs plaies infectes qui commençoient à faire tomber ſon corps en pourriture.

Dans l'extrémité où elle ſe voit, elle ſent naître en ſon cœur l'eſpérance de ſa guériſon, ſi elle a recours à l'interceſſion de M. de Paris. Elle a un preſſentiment ſecret du Miracle que Dieu vouloit opérer ſur elle. Elle aſſemble en conſultation le 17. Juin 1731. trois célébres Médecins de Paris. Ce n'eſt pas qu'elle attende d'eux aucun ſecours; elle

elle veut ſeulement leur faire conſtater ſes maladies. Ils ne peuvent voir ſans effroi l'état affreux de cette vieille moribonde. L'incurabilité des ſes maux a été pareillement atteſtée par pluſieurs autres Médecins, qui lui avoient d'abord fait inutilement quelques remèdes. Elle étoit même reſtée depuis ſix mois immobile dans un fauteuil, parce qu'il ſembloit que le moindre mouvement alloit éteindre le peu de vie qui lui reſtoit.

Elle ſe fait cependant porter en cet état ſur le Tombeau de M. de Pâris le 19. Juin 1731. & elle eſt guérie ſubitement de ſon hydropiſie, de ſa paralyſie, de ſon anchyloſe, de ſes playes, enfin de tous ſes maux, en préſence d'une multitude de perſonnes qui voyent même ſes membres monſtreux ſe deſenfler à leurs yeux. Dès le même jour le bruit de ſon Miracle attire chez elle les trois Médecins, qui la ſurveille avoient examiné ſon état. Ils reconnoiſſent l'œuvre du Tout-puiſſant, & donnent par écrit leur témoignage ſur un changement ſi merveilleux & ſi évidemment ſurnaturel. Leur rapport, ainſi que ceux des autres Médecins qui avoient traité cette fille pendant pluſieurs années, fait partie des pièces qui prouvent ce Miracle, auſſi bien que le rapport des Médecins & Chirurgiens envoyés par M. le Lieutenant Général de Police, pour examiner ſi la guériſon étoit parfaite.

C'eſt en troiſième lieu la guériſon d'une autre fille encore plus âgée, privée de l'uſage de la parole, & dont près de la moitié des membres frappés de paralyſie, étoient auſſi froids, auſſi immobiles, auſſi inſenſibles que ceux d'un mort. Le 13. du même mois de Juin elle recouvre en un moment ſur le même Tombeau une force & une agilité ſi ſupérieures à ſon âge, qu'il ſemble que Dieu lui ait rendu toute la vigueur de la jeuneſſe. Sa paralyſie avoit été jugée incurable par pluſieurs Maîtres de l'art, & entre autres par un célébre Médecin & le premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui l'avoient encore vue la veille même de ſa guériſon ſubite, & que l'évidence d'un ſi grand Miracle a forcés d'en donner leur témoignage.

C'eſt quatriémement la guériſon d'une autre perſonne réduite à une eſpèce d'agonie depuis pluſieurs années, par une complication de pluſieurs maladies mortelles, qui faiſoient regarder par les Maîtres de l'art la continuation de ſa vie comme un prodige. Elle avoit été briſée par différentes chutes, qui lui avoient rompu de ſi gros vaiſſeaux dans l'eſtomac, qu'ils n'avoient pu être refermés; ce qui l'avoit rendue ſujette à des hémorragies journalieres. Elle étoit attaquée d'un mal de tête continuel depuis cinq ans, joint à un fièvre ardente avec friſſons & redoublemens. Elle étoit tourmentée d'une douleur de côté inſupportable, & d'une inſomnie continuelle. Elle étoit épuiſée par une inanition qui avoit continué pluſieurs années, pendant leſquelles elle étoit forcée de rejetter ſur le champ avec un affreux vomiſſement

de ſang toutes les nourritures qu'elle prenoit. Elle étoit livrée à des attaques fréquentes d'apoplexie, qui la jettoient dans un état léthargique, où elle reſtoit ſans couleur, ſans mouvement, ſans ſentiment, & preſque ſans vie des dix jours de ſuite. Elle étoit accablée par une hydropiſie générale qui la ſuffoquoit, & qui lui permettoit à peine de reſpirer. Enfin une partie de ſes membres étoient perclus par une paralyſie, qui lui avoit ôté toute ſenſibilité & preſque tout mouvement dans tout le côté gauche, & principalement dans le bras.

Cette perſonne s'étant fait traîner le 16. Juillet 1731. au Tombeau de Monſieur de Pâris, eſt guérie ſubitement chaque jour de quelqu'une de ces maladies, & ſucceſſivement de toutes en cinq jours; & entre autres le 19. de ce même mois de Juillet 1731. ſon hydropiſie diſparoit tout-à-coup, & tous ſes membres ſe réduiſent à leur groſſeur naturelle à la vue d'une foule de ſpectateurs, & le 21. du même mois elle recouvre la ſanté la plus parfaite.

VOTRE MAJESTE' trouvera la preuve de tous ces faits, non ſeulement dans le témoignage d'un très grand nombre de perſonnes de tout état & condition, parmi leſquels il y a des incrédules convertis à la vûe de ce miracle: non ſeulement dans les rapports des gens de l'art qui ont traité ſes maladies, & ont reconnu que ſa guériſon étoit ſurnaturelle; mais auſſi dans un extrait de l'information ſecrette faite par l'ordre de M. le Lieutenant général de Police; pour découvrir s'il n'y avoit rien de ſuppoſé ou du moins d'exagéré dans le recit qu'on faiſoit de ce miracle.

C'eſt en cinquiéme lieu la guériſon d'un homme accablé par une paralyſie complete ſur la cuiſſe & ſur la jambe, & preſque complete ſur le ſurplus de la moitié du corps; d'un homme dont la jambe étoit ſi retirée & ſi deſſéchée, qu'elle paroiſſoit de trois doigts plus courte que l'autre; d'un homme dont les os du genou étoient ſoudés enſemble par une anchyloſe abſolument incurable.

On le couche ſur le Tombeau de M. de Pâris le 10. Juillet 1731. Auſſitôt les os ſoudés ſe décollent avec un bruit qui effraye les ſpectateurs, la jambe deſſéchée s'allonge & s'étend, & reprend en un inſtant autant d'agilité, de force & de vigueur que ſi elle n'avoit jamais été paralytique.

Nous avons pour témoins de la maladie juſqu'au P. Coëffrel deſſervant de la Cure de S. Médard, peut-être l'ennemi le plus déclaré des Miracles de nos jours, mais qui avant ce Miracle avoit donné le certificat le plus authentique de l'incurabilité de la paralyſie, qu'il avoit examinée avec toute l'attention poſſible pour faire recevoir le malade dans la ſalle des paralytiques de Bicêtre. Nous avons le jugement d'un Médecin & de pluſieurs autres experts en maladie, la déciſion de deux adminiſtrateurs de l'Hôpital, l'ordre de M. le Lieutenant Général de Po-

Police ; enfin le témoignage de la Supérieure de Bicêtre, de l'Infirmiere, & d'une infinité d'autres perſonnes. Et pour prouver la guériſon ſubite, outre la notorieté publique du Miracle, qui s'eſt opéré à la vue d'une foule innombrable de témoins amis & ennemis frappés d'admiration ou d'effroi ; outre le procès verbal qui en fut fait ſur le champ dans la Sacriſtie de S. Médard en préſence des exemts & des eſpions qui n'eurent rien à y oppoſer, nous avons encore juſqu'à M. le Procureur Général, qui ayant examiné ce Miracle en préſence d'un Adminiſtrateur, de la Supérieure de Bicêtre, & d'une grande quantité d'autres perſonnes, en fut ſi convaincu qu'il ne put retenir ſes larmes.

C'eſt ſixiémement la guériſon d'un jeune homme, dont la cornée tranſparente de l'œil gauche étoit preſque entierement remplie depuis treize ans par deux cicatrices que la petite vérole y avoit cauſées, & dont l'œil droit étoit abſolument perdu, ayant été crevé il y avoit quinze mois par un inſtrument de fer qui avoit pénétré juſqu'au fond de l'œil, & briſé des parties eſſentielles à la vue. Abandonné des Maîtres de l'art qui lui déclarent que ſon état eſt ſans reſſource, il fait des neuvaines en l'honneur de M. de Pâris, & le 22. Avril 1733. l'œil crevé eſt tout-à-coup rétabli, & le 14. Mai ſuivant les cicatrices de l'œil gauche diſparoiſſent au milieu d'une Egliſe en préſence d'une infinité de perſonnes.

La notorieté publique des faits qui furent connus par toute une ville, les rapports des experts qui ont examiné l'état des yeux de la perſonne en queſtion avant & depuis leur rétabliſſement, le courage avec lequel les principaux témoins de ces deux éclatans prodiges ſe ſont expoſés à tout pour les certifier, enfin le témoignage de deux Evêques porté juſqu'à votre Trône, l'un publiquement, & l'autre qui pour être plus reſervé n'en eſt peut-être pas moins déciſif, ne laiſſent aucun lieu de douter de la certitude de ce Miracle.

C'eſt ſeptiémement la guériſon d'une demoiſelle réduite à l'état le plus affreux par un cancer au ſein, qui douze ans avant ſa guériſon ayant ſeparé le mammelon de la mammelle, l'avoit fait tomber tout d'une pièce, après avoir détruit toutes les parties auſquelles il étoit attaché, & qui dans le même tems ayant répandu ſon poiſon funeſte dans tout ſon ſang, avoit déja fait perdre à la moitié du corps tout mouvement & toute ſenſibilité. Sa cuiſſe & ſa jambe, dont les os n'étoient plus couverts que d'une peau livide, reſſembloient aux membres d'un cadavre à demi deſſéché ; tout ſon corps hâve & décharné, ayant perdu toutes ſes forces, attendoit depuis douze ans dans un lit le moment qui devoit finir ſes maux en terminant ſa vie. C'eſt après être reſtée tant d'années en cet état, qui étoit connu d'une infinité de perſonnes, qu'elle envoye chercher de la terre auprès du Tombeau de M. de

Pàris. Auſſitôt qu'elle en fait uſage, la plaie infecte de ſon ſein commence à ſe guérir & ſe remplit en peu de jours: dès le premier ſes membres glacés & immobiles, retirés, deſſéchés & rétrecis ſe raniment, s'étendent & reprennent de la vie, de l'agilité, de la force. Mais ce qui fait ſentir encore plus vivement l'opération de celui qui ſeul peut créer, le mammelon entierement détruit depuis ſi long-tems reçoit une ſeconde fois l'être, & prend la place de la playe empeſtée qui avoit autrefois réduit en pourriture une partie de la mammelle.

Qui oſera refuſer de reconnoître dans une création l'œuvre du Créateur? Des Maîtres de l'art frappés d'admiration, en ont rendu gloire à Dieu: l'un d'eux témoin oculaire du Miracle déclare qu'il n'y a pas d'exemple, que le bout d'un ſein tombé par pourriture ſe ſoit régénéré. Un autre prouve par des principes certains d'Anatomie, qu'il ne faut pas moins qu'une création pour réparer un mammelon abſolument détruit & totalement ſeparé de la mammelle.

L'incrédule prendra-t-il le parti de nier les faits? Mais la plaie profonde qui étoit à la place du mammelon, a été vue pendant douze ans, auſſi bien que les membres glacés, arides & deſſéchés de cette demoiſelle, dont près de la moitié du corps paroiſſoit déja livrée à la mort par ſa couleur livide, ſon immobilité & ſon inſenſibilité. Les Chirurgiens qui l'ont traitée pendant pluſieurs années, ont certifié tous ces faits dans leurs rapports. D'ailleurs ces maladies étoient trop apparentes, pour qu'il fût poſſible de s'y tromper, & elles ſont atteſtées par trop de témoins d'une foi au deſſus de tout ſoupçon, pour être révoquées en doute. A l'égard de la guériſon, tout un public a vu le changement prodigieux & preſque ſubit arrivé dans la perſonne de cette demoiſelle, & l'uſage libre qu'elle faiſoit de ſa jambe qui avoit été ſi long-tems deſſéchée. Enfin la création nouvelle de la partie de ſon corps qui avoit été détruite, eſt certifiée par des Maîtres de l'art qui l'ont examinée dans le tems que cette partie ne faiſoit encore que de naître, & après qu'elle a eu pris toute ſa croiſſance & toute ſa perfection.

C'eſt enfin la guériſon d'une paralytique âgée de près de quarante ans, qui avoit eſſuyé une infinité d'attaques d'apoplexie, qui lui avoient fait perdre ſucceſſivement l'uſage de preſque tous ſes membres, & même de la parole. Son corps livide, éthique & dénué preſque totalement des eſprits qui procurent la ſenſibilité, le mouvement, la chaleur & la vie, n'étoit plus qu'une maſſe preſque entierement inanimée, & ſujette à des défaillances dont chacune ſembloit devoir être la derniere.

C'eſt en cet état d'agonie, qu'on la porte ſur le Tombeau de M. de Pàris. Cependant à peine ſes membres auſſi froids, auſſi inſenſibles, & preſque auſſi incapables de mouvement que le marbre de ce Tom-

Tombeau, y furent-ils placés qu'ils y trouvent auſſitôt une abondance de vie, de force & d'agilité, qui y produit ſur le champ les mouvemens les plus vifs & les plus impétueux. En un moment le Tout-puiſſant anéantit toutes les obſtructions, que les attaques d'apoplexie avoient formées. Il fait naître dans ce corps glacé une multitude ſubite d'eſprits animaux qui ſe répandent avec impétuoſité dans tous les membres; tous les tuyaux des muſcles affaiſſés & toutes les cavités des nerfs anéanties depuis long-tems ſe r'ouvrent, ou plutôt ſe régénérent. En un inſtant tout ce qui manquoit eſt fourni, & dès le même jour la miraculée jouit d'une ſanté ſi parfaite & de forces ſi extraordinaires, qu'elle ſoutint ſans peine les plus accablantes fatigues, de ſorte que quelques uns de ceux qui la virent, ne pouvoient croire que ce fût là cette paralytique, dont Dieu venoit de ranimer & de réparer les membres.

C'eſt, SIRE, ce qui a été connu de preſque tout Paris, ce qui eſt atteſté par une multitude de témoins de toutes ſortes de conditions, & ce que trois des plus illuſtres Evêques de votre Royaume ont notifié à toute la terre.

Si le petit extrait de ces Miracles peut faire aſſez d'impreſſion ſur VOTRE MAJESTE', pour l'engager à en lire les Démonſtrations, je puis l'aſſurer qu'Elle en trouvera les preuves encore beaucoup au deſſus de l'idée qu'un tableau ſi racourci a été capable de lui donner.

La longueur de ces Démonſtrations m'a obligé de ne comprendre que les huit premieres dans le Tôme que je prends la liberté de préſenter à V. M. J'en ai encore fait quelques autres, & il eſt aiſé d'en faire un grand nombre, puiſqu'il y a plus de cent Miracles dont on a des preuves convainquantes, & une infinité d'autres dont les témoignages n'ont pas été recueillis. Le nombre dans Paris ſeul en eſt ſi conſidérable, que la plupart des habitans de cette premiere ville de l'univers en ont vu s'opérer à leurs yeux. Auſſi malgré toutes les clameurs & les menaces de ceux dont les Miracles condamnent les ſentimens, malgré toutes les perſécutions que par des ordres ſurpris à VOTRE MAJESTE', & quelquefois ſuppoſés, on fait ſouvent ſouffrir à ceux qui publient les Miracles, malgré les exils & les empriſonnemens, mille cris d'admiration s'élevent ſans ceſſe juſqu'au Ciel pour leur rendre témoignage; & ces cris ſortent de la bouche des riches comme des pauvres, des grands comme des petits, des Magiſtrats comme du ſimple peuple.

Ces acclamations continuelles qui retentiſſent de toutes parts dans votre Capitale, n'ont pu encore cependant parvenir juſqu'à votre Trône, en ayant été écartées par les intrigues, les artifices, le crédit & l'autorité de ceux contre qui ces Miracles décident. Mais, SIRE, il eſt tems qu'un Sujet aſſez fidèle pour hazarder tout pour vos intérêts,

vous préſente quelques uns de ces témoins, & faſſe connoître à V. M. combien ils méritent ſa confiance. Je ne parlerai, SIRE, que de ceux qui ont atteſté par écrit les huit Miracles dont les Démonſtrations ſont compriſes dans ce premier Tôme, que de ceux qui ont eu aſſez de courage pour porter ſur le front le témoignage qu'ils rendent à la Vérité.

Ce ſont d'abord des Miniſtres de Jeſus-Chriſt, dont quelques uns ſont conſtitués en dignité, mais qui tous ſont reſpectables par leur piété, & ont été diſtingués dans tous les tems par leur attachement inviolable à toutes les maximes qui font la gloire & la ſureté de votre Royaume. Ces perſonnages vénérables n'ignorent pas que le témoignage qu'ils rendent, les expoſe à perdre leurs places, peut-être à ſubir les ennuis & les incommodités d'un exil, ou même les horreurs d'une priſon; mais ils mettent toute leur confiance dans le ſecours de celui qui peut nous faire trouver partout notre bonheur & notre joie. De pareils témoins, qui pour rendre gloire à Dieu s'expoſent à tout, & qui ne peuvent attendre leur récompenſe que de lui, voudroient-ils l'irriter par des menſonges? Dans ce nombre il y en a qui déja dépouillés de leurs bénéfices, ſe croyent trop heureux de hazarder encore leur liberté: il y en a qui ont envoyé leur certificat du lieu même de leur banniſſement, & qui quoiqu'accablés ſous l'oppreſſion, ont encore oſé lever la tête pour publier les merveilles du Seigneur: il y en a pluſieurs qui ſacrifieroient volontiers leur vie, pour atteſter devant V. M. les Miracles que Dieu a opérés à leur vûe. Tous ces témoins, SIRE, brulans d'amour pour le Maître que Dieu leur a donné, élevant ſans ceſſe leurs mains innocentes vers le Ciel, pour attirer ſes graces & ſa lumiere ſur votre Perſonne ſacrée, moins ſenſibles aux coups qui tombent ſur eux, qu'au préjudice qu'on fait à VOTRE MAJESTE' en lui cachant les œuvres du Très-Haut. Quels témoins ſelon la penſée du plus beau de tous les genies, que ceux qui ſont diſpoſés à ſe voir égorger, plutôt que de retenir la Vérité captive! Et quels Sujets, & combien attachés à leur Souverain, qui ſous ſes coups le reſpectent, l'aiment & l'honorent!

Il n'y a pas juſqu'au ſexe le plus foible, qui n'ait voulu avoir part aux dangers qu'entraînent aujourd'hui de pareils témoignages. Des Vierges enſevelies au monde, & par là d'autant plus expoſées que tout moyen de fuir leur eſt interdit, & que l'obéiſſance qu'elles doivent à leurs Supérieurs les livre entierement à tout ce qu'ils voudront ordonner d'elles, n'en ont pas moins certifié les œuvres de Dieu dont elles avoient eu connoiſſance,

Mais voici, SIRE, des témoignages d'une eſpèce bien différente, & qui paroiſſent encore plus étonnans & plus déciſifs. Les rochers ſe ſont briſés à la voix du Tout-puiſſant, & ont fait retentir leurs acclama-

mations; les tombeaux ſe ſont ouverts: on en a vu ſortir des cadavres infects, pourris & corrompus, qui ont été ſubitement rendus à la vie pour publier les merveilles du Seigneur. Oui, SIRE, VOTRE MAJESTE' verra dans le nombre des témoins que je lui préſente, des Athées, des Déiſtes, des impies, des pécheurs ſcandaleux, des cœurs auſſi durs, auſſi inſenſibles que la pierre, qui convaincus, convertis, pénétrés du ſentiment de la Majeſté d'un Dieu comme dévoilée à leurs yeux, ne ſont plus depuis ce moment que bouche & que langue pour publier les ouvrages de ſa droite.

Enfin V. M. y trouvera auſſi juſqu'à des Conſtitutionnaires, qui n'ont pu réſiſter à l'évidence de ce qu'ils avoient vu, & qui ont rendu témoignage aux Miracles, quoique quelques uns d'entre eux reſtaſſent encore dans leurs préjugés.

Je ne parle point, SIRE, d'un grand nombre de Médecins & Chirurgiens de la premiere réputation, qui quoiqu'accoutumés à donner tout à la nature, ont été forcés de reconnoître ici l'opération de la Divinité, & qui plus inſtruits que les autres par la connoiſſance qu'ils ont de la mécanique du corps humain, ont confeſſé dans leurs rapports qu'une partie de ces guériſons n'a pu être opérée que par la création, ou du moins la régénération ſubite de pluſieurs parties qui avoient été détruites & anéanties par l'effet des maladies. Je ne parle point des aveux forcés que la Providence a arrachés de la bouche de ceux qni ſont les plus déterminés à combattre les Miracles, ni de cette foule de gens de toute ſorte de conditions & de ſentimens, qni n'ont pu refuſer de rendre témoignage de ce que leurs yeux ont vu.

Il ſeroit trop long d'entrer dans le détail de toutes nos preuves; mais je puis certifier à V. M. qu'en liſant les Démonſtrations que j'ai l'honneur de lui préſenter, elle y reconnoîtra que les preuves en ſoutiennent le titre, & qu'il n'y a que celui qui diſpoſe des cœurs à ſon gré, qui ait pu engager un ſi grand nombre de perſonnes de tout état & de caracteres ſi différens, à s'expoſer ainſi gratuitement à la colere, à la haine & à la perſécution de tous ceux qui s'élevent contre les œuvres de Dieu.

Cependant ce ne ſont là que les témoins des huit Démonſtrations de mon premier Tôme. V. M. en trouvera encore un bien plus grand nombre dans le ſecond, ſi Elle me permet de le finir, & entre autres pluſieurs de ſes premiers Magiſtrats, & Elle y verra des Miracles accompagnés de circonſtances encore plus ſurprenantes que dans le premier. Elle y verra Dieu même rendre ſa préſence ſenſible, & ravir tous les ſpectateurs d'admiration à la vue des opérations de ſa toute-puiſſance. Elle le verra redonner ſubitement l'être à ce qui n'exiſtoit plus, & anéantir tout-à-coup les obſtacles qui s'oppoſoient aux guériſons qu'il vouloit opérer; & entre autres merveilles, Elle verra des jam-

jambes entierement deſſéchées, que dis-je, des jambes ; Elle verra des oſſemens de ſqueletes décharnés depuis plus de vingt ans, & qui n'étoient plus couverts que d'une peau ſéche & aride, ſe ranimer tout-à-coup comme dans la viſion d'Ezéchiel ; & Elle entendra les Maîtres de l'art douter ſi Dieu dans ce moment a fait marcher la miraculée par une opération ſurnaturelle, quoique ſes jambes n'euſſent point encore les muſcles, les tendons & les autres parties néceſſaires pour exécuter le mouvement, ou ſi au contraire Dieu a créé ſubitement toutes ces parties qui étoient détruites depuis ſi long-tems.

Qu'oppoſe M. l'Archevêque de Sens à toutes ces œuvres du Tout-puiſſant ? Il paſſe ſous ſilence celles qui ſont les plus frappantes, & cherche à déguiſer les autres par des faits qui lui ont été ſuggérés par des perſonnes qui ont ſurpris ſa religion.

Où ne conduit pas, SIRE, l'engagement à un parti embraſſé avec trop de précipitation, & où l'orgueil, l'intérêt, ou du moins le reſpect humain tiennent comme enchaînés par des liens d'autant plus difficiles à rompre, que la cupidité y trouve de quoi ſe ſatisfaire. Ces perſonnes ont ſi peu ménagé la réputation de ce Prélat, que la fauſſeté des faits qu'ils lui ont ſuggérés eſt établie dans mes Démonſtrations d'une maniere à ne pouvoir avoir de replique ; & malgré toute l'éloquence dont on a orné ſes Inſtructions Paſtorales, on n'a pu empêcher que juſques dans cet ouvrage la Vérité n'ait percé les voiles dont on tâchoit de la couvrir, & V. M. trouvera des preuves dans mes Démonſtrations, que ces ouvrages mêmes publiés ſous le nom de M. l'Archevêque de Sens, ſont tous pleins d'aveux, qui joints à d'autres faits dont la certitude eſt inconteſtable, forment une preuve complete des Miracles dont on s'efforce de déguiſer la Vérité.

Cependant que M. l'Archevêque de Sens ne s'y trompe point : je ne ſuis que le moindre de ceux qu'il a à combattre ; je ne ſuis qu'un enfant perdu qui ſe préſente d'abord hors des rangs, & ſi j'ai bien pu ramaſſer toutes les pièces ſur leſquelles ſont fondées ces Démonſtrations, qu'il ne doute point que les Curés de Paris les plus attachés à la Vérité, & pluſieurs des Magiſtrats de votre Parlement n'en ayent recueilli encore un bien plus grand nombre, auſſi bien qu'une infinité d'autres perſonnes à qui Dieu a donné encore plus de zèle qu'à moi, & des talens infiniment ſupérieurs.

Non, SIRE, Dieu n'a pas opéré des merveilles ſi éclatantes pour les laiſſer tomber dans l'oubli : on a fait taire les enfans, mais Dieu a fait parler les pierres, & je ſuis moi-même une preuve que ſa miſéricorde ſait tirer quand il lui plaît de la boüe la plus infecte & des plus profondes ténèbres, des témoins qui publient hautement ſes œuvres. La Grace ne peut manquer de ſoldats, parce que c'eſt elle-même qui les forme.

Oppo-

Oppoſera-t-on que les Miracles de notre tems, au moins pour la plûpart, n'ont pas été conſtatés par des informations juridiques? Mais les Miracles de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres ne l'ont pas été non plus. Il eſt vrai qu'ils l'ont été d'une maniere bien plus éclatante par les converſions dont ils ont été l'inſtrument, & par les Martyrs qui ont répandu leur ſang pour les atteſter. Mais, SIRE, il y a auſſi pluſieurs de vos Sujets qui ont été convertis à la vue des Miracles, & un grand nombre d'autres qui ſeroient prêts à répandre leur ſang en témoignage de leur vérité, & qui ſe livrent déja ſans balancer à toute la violence de ceux qui en ſont les adverſaires, en atteſtant par leurs certificats les Miracles dont ils ont été les témoins.

Au ſurplus, SIRE, les Miracles ſont des faits, ils ſont ce qu'ils ſont avant tout examen; ce n'eſt pas dans leur examen que conſiſte leur réalité, leur publication faite par les Evêques n'eſt pas ce qui leur donne l'être: elle ne ſert qu'à les conſtater, & à apprendre à ceux qui n'en avoient pas connoiſſance que les Miracles ſont certains; mais ils le ſont avant que l'Evêque les publie, puiſqu'il ne les publie que ſur les preuves qu'on lui adminiſtre de leur certitude. Or ſi un Evêque doit regarder les Miracles comme certains, lorſqu'ils ſont atteſtés par la dépoſition de témoins dignes de foi, nous devons pareillement les croire ſur le même témoignage, ſoit que les Evêques les publient comme il eſt de leur devoir de le faire, ſoit que des raiſons humaines les en empêchent.

Dès que les Miracles ſont vrais, qu'ils ſont évidens par eux-mêmes & bien atteſtés, il eſt clair que ceux qui ont été guéris d'une maniere évidemment ſurnaturelle & Divine, doivent en rendre graces à Dieu; & s'ils le doivent, pourquoi ceux qui ont été témoins de pareilles guériſons, ceux qui en ſont ſuffiſamment inſtruits, ceux qui ſont à portée de s'en faire inſtruire, & qui ont un ſi grand intérêt de ſavoir ce qu'il en faut juger, pourquoi, dis-je, toutes ces perſonnes devroient-elles attendre pour croire ces Miracles & pour rendre gloire à celui qui en eſt l'auteur, qu'on en ait fait l'information.

Les Miracles de Jeſus-Chriſt non ſeulement n'ont point été publiés de ſon tems par aucune autorité reconnue; mais ils étoient au contraire contredits par tous ceux qui étoient aſſis ſur la chaire de Moyſe, & qui étoient lors les chefs de la Religion. Le Souverain Pontife des Juifs étoit établi de Dieu même: on étoit obligé de le reconnoître en cette qualité, & de le reſpecter. Cependant parce que les chefs de la Religion étoient oppoſés aux Miracles de Jeſus-Chriſt, les Juifs ont-ils été excuſables de ne ſe pas rendre à leur évidence, & de les rejetter ſur la parole du Souverain Pontife, des Princes des Prêtres, & des Docteurs de la Loi?

Jeſus-Chriſt nous déclare lui-même, que le crime qui leur a attiré

S. Jean c. 15. v. 24. v. 22. leur réprobation, eſt de n'avoir point cru à ſes Miracles. *Si je n'avois point fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils ne ſeroient point coupables*, dit notre Divin Maître ; *mais maintenant ils ſont inexcuſables daus leur péché.*

En effet qui peut douter, que ce ne ſoit un grand crime de tâcher d'enſevelir dans l'obſcurité les œuvres de Dieu, & d'étouffer la voix de ſes Miracles pour combattre ſes déciſions? Quelle eſt donc, SIRE, l'importance de l'intérêt qu'a V. M. d'être informée ſi les Miracles ſont véritables!

Si des faits auſſi bien atteſtés que ceux dont je préſente les preuves à VOTRE MAJESTE', pouvoient être révoqués en doute, je puis dire que bientôt les Pyrrhoniens qui ne ſont que trop communs en ce ſiècle, trouveroient le moyen en ſe ſervant des principes qu'il faudroit adopter pour conteſter ces faits, d'ébranler un des fondemens ſur lequel la Religion eſt établie, & de rendre même incertains l'état & la condition de tous les hommes. C'eſt ce que j'eſpére établir dans un Eſſai de Diſſertation ſur la foi due au témoignage, que V. M. trouvera en tête des huit Démonſtrations.

Ce ſeroit donc en vain qu'on voudroit objecter que les Miracles dont il eſt queſtion, au moins pour la plûpart, n'ont point été conſtatés par une information juridique. Je ne nie pas, SIRE, que l'information juridique ne donne à la vérité des faits une plus grande authenticité ; mais les faits ſont ce qu'ils ſont avant toute information, & dans le commerce de la ſociété civile ce n'eſt pas ſur des informations juridiques, mais ſimplement ſur le témoignage de ceux qui ont vu, qu'on croit & qu'on eſt obligé de croire la plus grande partie des faits.

Au reſte il n'a pas tenu, SIRE, à vingt-deux Curés de Paris & à trente-huit Curés du Diocèſe de Reims, que MM. leurs Archevêques n'ayent fait des informations juridiques de pluſieurs Miracles, dont ils leur ont donné les relations, & par rapport auſquels ils leur ont offert par des Requêtes préciſes de leur en adminiſtrer les preuves & les témoins. Le parti qu'ont pris ces deux Archevêques de refuſer de faire cet examen, loin de prouver la fauſſeté des Miracles, eſt au contraire un témoignage bien authentique de leur vérité tout muet qu'il eſt. Avec quel empreſſement n'en auroient-ils pas fait faire les informations, s'ils avoient eſpéré de pouvoir en obſcurcir la certitude, & ſe forger un prétexte d'accuſer leurs Curés de les avoir crus trop legerement. Mais voyant qu'il étoit impoſſible de ternir l'éclat de guériſons auſſi merveilleuſes où l'opération de la divinité ſe montroit à découvert, ils n'ont cherché qu'à cacher ſous le boiſſeau cette brillante lumiere qui condamne leurs préjugés. Or c'eſt préciſément lorſque les Evêques chargés par leur miniſtere de publier les œuvres de Dieu, refuſent de le faire par des motifs humains, que ceux qui les ont vûes,

ſont

ſont dans une obligation plus indiſpenſable d'en recueillir les preuves: afin que le public ne ſoit pas privé du fruit qu'il doit tirer de ces deciſions divines.

Il eſt vrai, SIRE, que l'examen juridique & la déclaration ſolemnelle des Miracles appartiennent privativement aux premiers Paſteurs. Mais s'ils veulent remplir ce devoir, nous n'aurons fait que leur en faciliter les moyens, en leur fourniſſant le recueil des faits, & les noms d'une partie de ceux ſous les yeux de qui ils ſe ſont paſſés. Si au contraire ils continuent de refuſer d'en prendre connoiſſance, il ne doit pas dépendre des hommes tels qu'ils ſoient, d'étouffer la voix de Dieu, & d'éteindre les lumieres que ſa miſéricorde fait de toutes parts briller autour de nous.

Cette conduite des premiers Paſteurs, jointe à toutes les agitations & les intrigues de ceux qui ſont le plus attachés à la Bulle, & à toutes les violences des perſonnes en place qui les favoriſent, fait connoître qu'ils ſont eux-mêmes perſuadés que la certitude des Miracles eſt inconteſtable. Auſſi leur principale reſſource n'a pas été d'en nier la vérité, ayant éprouvé que toutes les fois qu'ils ont hazardé de le faire, ils avoient été démentis par une notorieté publique. Mais ils ont employé tous leurs ſoins & toute leur autorité, pour tâcher par toutes ſortes de moyens d'en empêcher l'éclat; ils ont répandu par tout la terreur pour en écarter les preuves; ils ſe ſont ſervis du nom de V. M. qui nous eſt toujours ſi reſpectable, pour déclarer la guerre à ceux qui oſeroient dire publiquement qu'ils avoient été guéris par Miracle, & à ceux même qui en rendroient témoignage. On a fait enlever quelques unes des perſonnes guéries; les liens ſacrés du Cloître n'ont pu mettre à l'abri de cette perſécution une Epouſe de Jeſus-Chriſt: on a menacé, on a diſperſé les témoins, on en a même exilé quelques-uns; mais ſur tout on a pris toutes ſortes de précautions, pour empêcher que V. M. ne fût informée des merveilles que Dieu opéroit preſque ſous vos yeux, & pour cet effet on a écarté de votre Trône tous ceux qui en paroiſſoient trop touchés, & qui auroient pu en fournir à V. M. des preuves invincibles. Ha, SIRE, ceux qui font ainſi tous leurs efforts pour étouffer les œuvres de Dieu, penſent-ils bien au tort qu'ils font à la Religion?

La plaie la plus dangereuſe qui puiſſe infecter les hommes, c'eſt l'incrédulité, c'eſt le Déiſme. Les Miracles ſont les moyens que Dieu a employés dans tous les tems pour détruire un mal ſi pernicieux. Quand il n'eſt plus poſſible de conteſter la certitude d'un Miracle, le Déiſte eſt à bout; il faut qu'il ſe rende, & c'eſt ordinairement après avoir ſoumis ſon eſprit, que Dieu commence à toucher ſon cœur, ainſi qu'il eſt arrivé tant de fois au Tombeau de M. de Pâris, où pluſieurs Déiſtes déclarés dont j'avois le malheur d'être du nombre, ont été tout-à-

coup convaincus, convertis, & attachés par cette grace de la maniere la plus forte à la cauſe de l'Appel. Dieu a fait à nos yeux une infinité de Miracles qui ont rendu ſa préſence comme viſible, & où ſa Toute-puiſſance a agi à découvert. Si toutes les preuves en avoient été raſſemblées, l'incrédulité la plus opiniâtre n'auroit pu y reſiſter, & Dieu ſe ſeroit apparemment ſervi de la conviction de l'eſprit pour toucher le cœur. Mais combien de Miracles mêmes des plus éclatans, ont été enfoüis dans les ténébres d'un ſilence ingrat, par la crainte dont les partiſans de la Bulle ont effrayé toutes les ames foibles? Ne ſentiront-ils point de quelle conſéquence eſt leur crime, de dérober ainſi à l'univers des dons ſi précieux de la miſéricorde de Dieu, & de fournir eux-mêmes des armes aux incrédules, ainſi qu'ils font dans les écrits par leſquels ils combattent les Miracles de nos jours? Mais les partiſans de la Bulle ne ménagent plus rien: irrités contre les déciſions de Dieu même, ils pourſuivent les Appellans avec d'autant plus d'animoſité & d'acharnement, que Dieu paroît les favoriſer d'une maniere plus marquée. En effet combien leur perſécution n'eſt-elle pas augmentée depuis les Miracles!

Voyez, SIRE, quel eſt aujourd'hui l'état de l'Egliſe dans votre Royaume, dans ce Royaume d'autant plus Chrétien qu'il eſt plus François, & que la diſcipline des anciens Canons s'y eſt mieux conſervée que par tout ailleurs; dans ce Royaume où la Vérité, la piété ſolide, & la ſcience profonde & lumineuſe avoient brillé avec tant d'éclat pendant pluſieurs ſiècles. Qu'il nous ſoit permis de faire à V. M. une foible peinture de nos maux. Quelle conſolation pour nous de dépoſer nos peines dans le ſein de V. M. dont le cœur rempli de zèle pour la Religion & de charité pour ſes Sujets, ne pourra s'empêcher d'être ému en apprenant de quelle maniere on traite dans ſon Royaume tous ceux qui ſont attachés à la Vérité!

Quelle ſera la ſurpriſe de VOTRE MAJESTE', lorſqu'elle ſaura qu'on ſe ſert de ſon nom ſacré pour chaſſer de toutes les places le très-grand nombre de ceux, qui avant ces funeſtes conteſtations étoient la lumiere & l'édification de l'Egliſe & la gloire de l'Etat. Oui, SIRE, les Chapitres ſont actuellement privés de preſque tous ceux de leurs membres qui ſe ſont diſtingués par la ſcience & la piété. Les emplois dans les Communautés ſéculieres & régulieres, & preſque toutes les autres dignités Eccléſiaſtiques, ſont données à des Sujets auſquels on n'auroit jamais penſé avant la Bulle, & qui n'ont la plûpart pour tout talent & toute vertu qu'une ambition criminelle, qui les a portés à ſacrifier la Vérité qu'ils connoiſſoient, au deſir d'obtenir ces dignités; & ceux-là ſont d'autant plus ardens à perſécuter les perſonnages reſpectables dont ils ont uſurpé la place, que la fermeté de ces derniers eſt un reproche continuel qui réveille leurs remords, & qui leur fait

ſen-

ſentir malgré eux tout ce que la lâcheté de leur déſertion leur donne ſujet de craindre de la part de Dieu. Des Religieux ſans capacité ſont appellés du fond des Provinces, pour repeupler des Maiſons où la ſcience & la piété brilloient avant ces nouveaux hôtes, qui n'ont été tirés de l'obſcurité où leur impéritie les avoit condamnés, qu'à cauſe de leur dévouement entier à une Bulle dont leur ignorance profonde leur cache le danger. Les Paroiſſes à qui on arrache leurs légitimes Paſteurs, ſont abandonnées à des mercenaires qui ravagent le troupeau, & ne le conduiſent que dans des pâturages empoiſonnés. Preſque toute l'inſtruction eſt confiée à une Société qui ne s'eſt jamais diſtinguée que par ſes excès dans le relâchement, ſes opinions monſtrueuſes dans la Morale, & ſon eſprit de révolte & de ſedition auſſitôt qu'elle ne ſe trouve pas aſſez favoriſée par les Puiſſances. Enfin la plus ſavante Faculté de Théologie qu'il y eût dans l'univers, & qui depuis pluſieurs ſiècles avoit répandu la lumiere dans toute l'Egliſe, eſt réduite par le retranchement de tous ſes principaux membres à n'être plus qu'un ſquelete dénué de tous les eſprits qui l'animoient auparavant. Il reſtoit encore quelque vie dans pluſieurs des membres de l'Univerſité, & voilà que par un coup foudroiant on la précipite toute entiere dans les ténébres de l'abime.

Mais qui ne ſeroit pénétré, SIRE, de la plus vive douleur, en jettant des yeux Chrétiens ſur l'état d'un grand nombre de Diocèſes, dont la plûpart des Eccléſiaſtiques ſont publiquement des ſujets de ſcandale? Hé qui pourroit les obliger à contraindre leurs paſſions, lorſque la ſeule vertu qu'on exige préſentement d'eux, eſt de renoncer aux maximes les plus pures de la Morale Chrétienne? Oui, SIRE, leurs vices même les plus honteux ſont tolérés, ou du moins diſſimulés, pourvu que le ſacrifice qu'ils font de la Vérité paroiſſe bien entier & bien ſincere. Hélas! la plupart des lumieres d'Iſraël ſont éteintes, & elles ne fument plus que pour rendre les ténébres plus épaiſſes. On voit même, SIRE, des premiers Paſteurs ſe montrer dans leurs Diocèſes les plus ardens deſtructeurs de tout bien, priver de toutes fonctions ceux qu'ils auroient du chercher dans la retraite où leur vie pénitente les enferme, chaſſer de leurs Egliſes ceux qui en faiſoient toute l'édification: ſouffrir impunément que l'on prêche juſqu'en leur préſence des maximes Jéſuitiques & Ultramontaines, qui attaquent ſouvent en même tems & la pureté de la Morale Chrétienne & l'indépendance de votre Courronne, & employer, SIRE, votre autorité pour punir ceux qui ont aſſez de courage & de zèle pour ſe récrier contre ces abus.

Tel eſt le malheur de notre ſiècle. On ſe ſert du nom de Dieu contre Dieu même, & du pouvoir de VOTRE MAJESTE' pour perſécuter avec une violence extrême tous ceux qui défendent ſes droits.

Mais ce qui arrache encore plus de larmes des cœurs de tous les honnêtes gens de votre Royaume, c'eſt de voir que la piété, la charité & la pénitence ſont pourſuivies comme des preuves d'héréſie. On bannit, on exile, on traîne ſans ceſſe dans les priſons des perſonnes d'une vertu la plus éminente; & ces lieux terribles qui n'étoient autrefois deſtinés que pour les plus grands criminels, ſont aujourd'hui remplis par un Pere Terraſſon & d'autres illuſtres Pénitens, dont la piété avoit édifié tout le monde, enſorte qu'il ſemble qu'on ait réſolu de bannir l'eſprit de pénitence de votre Royaume, & que ce ſoit un crime de ſe diſtinguer par une vie plus réguliere & plus mortifiée.

Cependant, SIRE, ces hommes accuſés, opprimés, anathématiſés, diſperſés, proſcrits, mis dans les fers, n'en ſont pas moins fermes & inébranlables pour le ſoutien de la Vérité pour laquelle on les perſécute, ni moins les ardens & intrépides défenſeurs des intérêts, de la gloire, de l'indépendance & de la ſureté de V. M. qu'ils reſpectent comme leur Maître, & qu'ils cheriſſent comme leur Pere. Pénétrés de la plus profonde douleur à la vue des maux ſpirituels de leur nation, ils oublient tout ce qu'on leur fait ſouffrir à eux-mêmes: conſumés de zèle & d'amour pour leur Dieu & pour leur Roy, ils s'immolent eux-mêmes de leurs propres mains à la juſtice Divine par la pénitence la plus auſtère, pour obtenir de ſa miſéricorde qu'il répande ſa lumiere & ſes graces ſur tous vos Sujets, & ſpécialement ſur votre Perſonne ſacrée. Auſſi après leur mort pluſieurs d'entre eux ſe réveillent de la pouſſiere dans laquelle on les tenoit humiliés; on les voit briller tout-à-coup dans le Ciel comme de nouveaux aſtres; les pierres de leurs Tombeaux deviennent des pierres de feu, comme ſi leur zèle & leur amour les avoient embraſées: & Dieu s'en ſert pour opérer les Miracles les plus éclatans. Tout devient animé dans ces morts. Tout ce qui leur appartenoit donne la vie, les vêtemens qu'ils ont portés, le bois qui a fait leur couche, tout juſqu'à la pouſſiere qui a pu approcher de leurs Tombeaux. A quelle gloire voyons-nous donc élevés ces hommes qu'on avoit accablés d'affliction! Leur vie nous paroiſſoit une folie, & leur mort honteuſe; cependant les voilà au rang des enfans de Dieu, & leur partage eſt avec les Saints.

Ces Saints, SIRE, étoient nés les Sujets de VOTRE MAJESTE', & ſont aujourd'hui dans le Ciel vos interceſſeurs; ce ſont eux qui veillent à la ſureté de votre Perſonne & de votre Trône; ce ſont eux qui ont obtenu de Dieu de me donner le courage de venir apprendre à V. M. tout ce qui ſe trame contre ſes intérêts.

Deux projets qui s'appuyent & ſe ſoutiennent mutuellement, ſont la cauſe de tous les troubles de votre Royaume.

Le premier eſt formé depuis long-tems par la Cour de Rome: Il tend à aſſujettir vos Etats, & même votre Perſonne à ſon pouvoir ſous prétexte du ſpirituel. Juſ-

Jusqu'à présent les Rois vos prédécesseurs en ont empêché l'exécution, mais la Cour de Rome ne se rebute jamais. Ce qu'elle ne peut faire tout d'un coup, elle tâche à y réussir par degrés, & gagne toujours du terrain dès qu'on est un moment sans lui resister.

Ce n'est pas assez pour contenter l'orgueil de cette Cour, qu'elle s'attribue sous le nom du Pape une infaillibilité qui lui fournit le moyen de s'élever au dessus des Conciles généraux & de l'Eglise entiere, & qui lui donne un pouvoir absolu de regler suivant ses intérêts, ses passions & ses préjugés tout ce qui regarde le spirituel: elle veut aussi qu'il n'y ait qu'elle seule qui juge de la doctrine: elle veut même que la discipline de toutes les Eglises soit soumise à sa direction: enfin elle pousse si loin le despotisme de ses prétentions, que si elles avoient entierement lieu, les Evêques ne devroient plus se regarder comme les Successeurs des Apôtres, mais seulement comme les ministres du Pape & les exécuteurs de ses jugemens. Aussi trouve-t-elle fort mauvais que ceux de vôtre Royaume examinent ses décisions.

Cependant cet empire souverain sur tout le spirituel, n'est pas encore capable de satisfaire son ambition: elle va encore beaucoup au delà. Elle s'efforce de faire accroire à tous les Catholiques que le Pape a le droit de donner & d'ôter les Royaumes. Déja la plûpart des Ultramontains sont imbus de cette pernicieuse maxime: & cette Cour fait sans cesse des tentatives pour la répandre dans vos Etats. Une longue suite d'événemens n'a fait que trop connoître qu'elle suit toujours ce dessein: & recemment la publication dans vôtre Royaume de la Legende de Gregoire VII. à qui un Pape a décerné un Trône dans le ciel six siécles après sa mort, pour avoir arraché à un Empereur celui qu'il possedoit légitimement sur la terre, n'a-t-elle pas du suffire à V. M. pour lui faire appercevoir que la Cour de Rome ne perd point ce projet de vue. Cette legende pleine d'artifices n'est-elle pas une preuve frapante que cette Cour ne cesse point de vouloir persuader à vos Sujets que les Papes ont si bien le droit de detrôner les Rois, & de disposer de leurs Etats, que c'est pour eux un grand mérite devant Dieu de l'entreprendre, & une preuve de leur éminente vertu d'y réussir?

Ça été encore, SIRE, par les mêmes motifs que, quoique cette Cour eut tant d'ardeur de faire recevoir la Bulle *Unigenitus* dans vos Etats, elle n'a néanmoins donné dans cette Bulle à vôtre illustre Bisayeul que la qualité de Roy de France & a supprimé celle de Roy de Navarre, sans doute parceque Jules II. a prétendu ôter ce Royaume aux ancêtres de V. M. & que le grand principe de cette Cour est de ne retracter jamais les jugemens qu'elle a une fois portés.

Le second projet est formé par cette Société ambitieuse, dont les pernicieuses maximes ont déja fait porter le fer jusques dans le sein des

Rois

Rois vos Ancêtres ; ſes chefs veulent devenir un jour les Maîtres dans votre Royaume. Pour cet effet ils ont répandu dans tous vos Etats leur nouvelle Morale, qui en diſpenſant les Chrétiens de la néceſſité de l'amour de Dieu, & en réduiſant toute la religion à des Sacremens reçus ſans converſion & à un culte exterieur, leur attache tous ceux qui veulent pouvoir eſpérer de ſe ſauver ſans réprimer aucune de leurs paſſions. Déja pluſieurs de vos Sujets leur ont donné leur confiance, & dirigés par de tels guides qui ne ceſſent de leur inſpirer une fatale indépendance du Souverain Maître des cœurs, a-t-on lieu d'eſpérer que leurs leçons les rendront plus fidèles à V. M. qui eſt la plus vive image du Très-Haut ſur la terre?

Les premieres entrepriſes de ces nouveaux Docteurs ne nous donnent-elles pas au contraire tout ſujet de craindre, qu'ils ne diſpoſent peu à peu vos peuples à ſatisfaire les deſſeins ambitieux d'une Cour perpétuellement attentive à s'élever au deſſus de votre Trône?

En effet en même tems qu'ils nient la toutepuiſſance de Dieu ſur les cœurs, & le pouvoir ſouverain qu'il a donné aux Rois ſur les Sujets qu'il fait naître dans leurs Etats, ils proclament déja le Pape comme la ſeule Puiſſance qu'il y ait ſur la terre, tant pour le ſpirituel que pour le temporel ; ils s'empreſſent de lui faire une Tiare de toutes les Couronnes entaſſées les unes ſur les autres, & en lui attribuant l'infaillibilité, ils en font en quelque ſorte un Dieu viſible.

Ce n'eſt pas cependant qu'ils ayent pour lui un véritable reſpect, mais c'eſt parce qu'ils eſpérent ſe ſervir utilement du pouvoir ſans bornes qu'ils lui attribuent, pour l'exécution de leur projet qui eſt de ſe rendre par ſon autorité dont ils ne diſpoſent que trop, les Maîtres ſouverains de tous les Etats Catholiques.

Dans cette vûe ils le portent ſur le pinacle du Temple, ils l'élevent au deſſus de la terre, & là lui montrant tous les Royaumes du monde & la gloire qui les accompagne, ils lui diſent ſans ceſſe : Nous vous donnerons toutes ces choſes, ſi vous voulez autoriſer notre Morale & favoriſer nos deſſeins.

SIRE, tous ceux qui ont un peu approfondi la Religion, ne ſont que trop inſtruits par les oracles Divins, par l'Hiſtoire de l'Egliſe & par de triſtes expériences, que le Succeſſeur de S. Pierre n'eſt pas toujours à l'abri des artifices & des efforts du tentateur. Les pièges que l'ambitieuſe Société a tendus au Pere des fidèles, n'ont été que trop ſéduiſans : le projet de la Cour de Rome & celui des Jéſuites tendent tous deux à même fin & par les mêmes moyens, ne ſe ſont que trop bien conciliés enſemble. Ce mutuel projet conſiſte à aſſervir à frais communs tous les Etats Catholiques, & à y faire regner le Pape par les Jéſuites, & les Jéſuites par le Pape.

Comme le moyen d'y réuſſir dans votre Royaume, eſt de commencer

cer par en écarter tous les Sujets qui ont un vrai zèle pour la Religion & pour les intérêts de V. M. les chefs des deux projets & toutes leurs créatures ont réuni tous leurs efforts, & fait jouer tous les reſſorts de leurs intrigues pour y parvenir.

De là eſt née cette Bulle cauſe de tant de maux, que les Jéſuites ont d'abord forgée pour autoriſer leur Morale, que le Pape Clément XI. a revêtue de ſon autorité, principalement pour faire recevoir en France la condamnation de la propoſition XCI. & que tous les chefs des deux partis & leurs ſectateurs & adhérans s'efforcent de décorer du titre de Loi de l'Egliſe & de l'Etat, pour en faire un prétexte de perdre tous les gens de bien qui refuſeroient de s'y ſoumettre.

De là cette dangereuſe Légende, qui laiſſe voir tout à découvert que le deſſein de la Cour de Rome eſt d'aſſervir ſous ſon autorité juſqu'à la Perſonne même des Rois; & cependant il n'y a que ceux qu'on perſécute comme des Sujets rebelles, qui l'ont attaquée de toutes leurs forces, & elle a été favoriſée ou du moins diſſimulée par tous leurs perſécuteurs. Jugez, SIRE, à ce trait qui dévoile ſi bien les cœurs, quels ſont vos plus fideles Sujets.

Qu'il me ſoit permis, SIRE, de ſupplier V. M. de conſidérer ſes véritables intérêts. Le ſuccès des projets qu'on a formés contre Elle, s'avance à grands pas: on a déja proſcrit vos Sujets les plus fideles & les plus capables de ſoutenir les droits de V. M. on a déja tari les principales ſources des ſciences, en détruiſant les Corps les plus célébres & les établiſſemens les plus utiles. On a ſacrifié tous ces remparts de votre Royaume à une Bulle ſollicitée par l'intrigue de cette Société, dont les ambitieux deſſeins ſont tout ce que V. M. a véritablement à craindre. Dans peu tous vos plus fideles Sujets vont être diſperſés, les Etats voiſins où ils ſont obligés de chercher leur aſyle, commencent à s'en remplir; & ſi V. M. n'y apporte un promt remède, il ne lui reſtera plus deſormais de Sujets aſſez bien inſtruits de ſes droits pour les ſoutenir, ni aſſez courageux pour s'expoſer pour leur défenſe.

Mais, SIRE, quelque grand que ſoit cet intérêt, puiſqu'il eſt queſtion de conſerver l'éclat & l'indépendance de votre Couronne, j'en préſente encore un à V. M. infiniment plus important, puiſqu'il s'agit de ne pas vous expoſer vous-même à combattre contre celui à qui rien ne peut réſiſter.

Tout votre Royaume retentit d'actions de graces à la vue des merveilles opérées par le Tout-puiſſant, & V. M. les ignore; ou ſi Elle en a entendu parler, ceux qui ont ſa confiance & qui entourent ſa Perſonne, n'ont pas manqué de l'aſſurer que ce n'étoit que des impoſtures ou des illuſions.

Telle eſt la condition des Rois, que leur élevation même les expoſe

à être plus ſouvent trompés que les autres hommes. Ceux qui ne ſont guidés que par leur ambition, s'empreſſent autour de leur Trône, & ont preſque toujours intérêt de leur cacher la Vérité ; & comme ils ſont intriguans & politiques, ils trouvent le moyen de s'acquerir leur confiance, tandis que la vertu retirée & ſolitaire ne s'occupe qu'à méditer la loi de Dieu, & ne veut faire aucune démarche qu'elle ne ſoit conduite par ſa volonté. Mais quand elle perce juſqu'au Thrône, elle mérite d'être écoutée, ſur tout quand elle annonce que c'eſt Dieu même qui a parlé.

Les Miracles, SIRE, ſont le moien ſurnaturel par lequel Dieu parle aux hommes, & leur déclare ſa volonté. Ainſi il n'y a perſonne qui ne ſoit dans l'obligation de s'y ſoumettre. Mais ſur tout il ſemble que c'eſt principalement aux Rois, à qui Dieu ſe plaît à parler par les Miracles. Comme ils n'ont que Dieu au deſſus d'eux, il veut bien leur parler lui-même. Auſſi l'Hiſtoire Sainte & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique nous ſourniſſent-elles une infinité d'exemples, oú nous voyons que c'eſt par les Miracles que Dieu a inſtruit & perſuadé les Rois.

Rien n'eſt plus glorieux au regne de V. M. que d'avoir été choiſi de Dieu pour l'époque de ſes merveilles ; mais ce ſont de précieux tréſors, des tréſors Divins qu'il n'eſt pas permis de mépriſer. Que les cendres d'un Appellant ſoient devenues un inſtrument, dont Dieu ſe ſerve pour faire éclater ſa Toute-puiſſance ſur les corps, ſur les eſprits & ſur les cœurs ; Que ſur le plus grand théatre du monde, un nombre prodigieux de perſonnes de tout ſexe, de tout âge, de toute condition, en recourant à l'interceſſion de celui que Dieu veut glorifier, reſſentent les effets les plus admirables de la miſéricorde Divine ; Que la ſeule approche de ſon Cimetiere guériſſe en un inſtant les maladies les plus invétérées & les plus incurables ; Que ces prodiges multipliés de jour en jour produiſent des converſions éclatantes ; Qu'à la vue de tant de merveilles, le libertin rentre en lui-même, & quitte ſes voies pour embraſſer la pénitence ; Que l'homme terreſtre & charnel qui étoit uniquement occupé des avantages temporels, en ſente la vanité & le néant ; & reconnoiſſe tout le prix des vérités ſaintes qui lui étoient auparavant indifferentes ; Que le Déiſte enfin ſe convertiſſe, & devienne lui-même un témoin des Miracles qui mérite d'autant plus de foi, qu'après avoir paſſé ſa vie ſans avoir voulu ſe ſoumettre à ceux qui étoient atteſtés par la Religion, il ne peut être ſuſpect d'avoir cru trop légerement ceux qui ſe ſont opérés ſous ſes yeux : En faut-il davantage pour obliger V. M. à en conclure, que Dieu eſt venu lui-même décider la cauſe des Appellans, rendre à la Vérité tout ſon éclat, & diſſiper les nuages dont l'apparence de l'autorité la plus reſpectable avoit tâché de l'obſcurcir ? SIRE, Dieu ne peut nous tromper, & les cœurs les plus droits le ſeroient ſans reſſource, ſi Dieu permettoit qu'il ſe fît de véritables Miracles pour autoriſer l'erreur.

Je

Je ne dois pas douter que V. M. ne ſe faſſe un religieux devoir de ſe rendre à l'éclat des œuvres du Très-haut, auſſi-tôt qu'Elle ſera inſtruite des faits. Non, SIRE, V. M. ne mettra point ſa gloire à réſiſter au Dieu qui l'a élevée ſur le Trône. Elle ſait que les Princes les plus religieux peuvent être ſurpris malgré la droiture de leurs intentions, & qu'il ne peut être que glorieux pour eux de ceder à celui de qui ils tiennent toute leur puiſſance. Elle a vû dans l'hiſtoire pluſieurs exemples célébres que les plus grands Princes, toutes les fois qu'il a plu à Dieu de les détromper par des Miracles, n'ont point cru avilir leur autorité en révoquant des ordres ſurpris à leur religion.

On a repréſenté les Appellans à V. M. comme une poignée de mutins déja proſcrits de Dieu & des hommes, qu'il falloit achever de diſſiper. Ce ſont, SIRE, vos plus fideles Sujets; leur grand nombre feroit votre force, & les vrais ennemis de V. M. ne font tant d'efforts pour le diminuer, que parce qu'ils en ſont eux-mêmes convaincus.

V. M. SIRE, ne doit pas douter de la fidélité & de la ſoumiſſion à toute épreuve de ceux qui n'ont d'autre ambition, que de plaire à Dieu. Animés par la Grace qui les inſpire, & par la Vérité qui les conduit, ils ſont prêts à tout ſouffrir, plutôt que de manquer à rien de ce qu'ils vous doivent. Comme ils ne peuvent avoir d'autre but que les récompenſes éternelles, puiſqu'ils ſacrifient celles de la terre, & s'expoſent même volontairement à la perſécution pour demeurer attachés à toute vérité, ils cherchent à ſuivre dans toute leur pureté les maximes de l'Evangile, & prenant les premiers Chrétiens pour modèle, ils tâchent d'imiter leur foi inébranlable, leur ardente charité, leur innocente ſimplicité, & leur parfaite ſoumiſſion à toutes les Puiſſances que Dieu même a établies, & qu'il nous ordonne de reſpecter. Mais Dieu nous commande d'avoir pour eux, & ſur tout pour le Monarque qu'il a ſacré lui-même, & qu'il nous a donné pour Maître & pour Pere, non un faux reſpect qui le flatant pour un vil intérêt, ne s'embarraſſe pas de lui nuire; mais un reſpect véritable qui cherche à le ſervir utilement, aux dépens même de tout ce qui peut nous en arriver. Il nous ordonne d'avoir une ſoumiſſion entiere pour tout ce qui regarde le temporel, enſorte que nous ſoyons prêts à lui donner nos biens, & même à ſacrifier notre vie pour ſon ſervice; mais il nous défend une ſoumiſſion perfide, qui ſous prétexte de lui obéir le trahiſſe véritablement.

La démarche que je fais, SIRE, doit prouver à V. M. quel zèle j'ai pour ſes vrais intérêts, & quel tendre amour j'ai pour ſa perſonne. On ne peut me ſuppoſer aucun autre motif temporel. Je ſai que ſi V. M. m'abandonne à la colere des Puiſſances protectrices de la Bulle, rien ne peut me tirer de leurs mains, & je ne chercherai pas même à m'en ſouſtraire. Je dois aux vérités que j'oſe atteſter à V. M. un

témoignage que rien ne puiſſe ébranler, & je me ſoumettrai ſans me plaindre à tous les ordres qui ſeront décorés du nom de V. M. que rien ne peut m'empêcher de reſpecter & d'aimer juſqu'au dernier ſoupir. Je ſai que je ne ſuis que foibleſſe; mais c'eſt parce que j'en ſuis bien perſuadé, que je crois n'avoir rien à craindre. Qui met toute ſon eſpérance dans le Seigneur, ne peut être confondu. Le vrai Chrétien n'appréhende rien, parce qu'il eſt prêt à tout ſouffrir: pourvu qu'il ne compte point ſur lui-même, il ſera invincible, parce que Dieu ſera ſa force.

Mais que dis-je, SIRE? V. M. iroit-Elle s'expoſer à favoriſer les projets faits contre ſon autorité, & à faire la guerre à Dieu même, pour laiſſer aux protecteurs de la Bulle le funeſte plaiſir de ſacrifier à leurs préjugés vos plus fideles Sujets? Non, SIRE; eſpérons au contraire que V. M. employera toute ſa puiſſance pour faire triompher la Vérité, & pour rendre la paix à l'Egliſe. Vous regnez par la Vérité: faites, SIRE, qu'elle regne par vous; une telle entrepriſe eſt digne de votre gloire. Dieu a déja choiſi votre Royaume, & ſur tout votre Ville capitale, pour y faire éclater ſes merveilles, & y paroître lui-même avec éclat. C'eſt dans vos Etats qu'il a placé depuis près d'un ſiècle tous les plus grands défenſeurs de la pureté de la Morale, qu'il étoit venu lui-même établir ſur la terre. Vous êtes le Fils aîné de l'Egliſe, la Vérité eſt ſa vie, & le plus beau de vos titres ſera d'en être le protecteur.

Quelle gloire pour V. M. de coopérer avec Dieu même, pour manifeſter l'éclat de ſes œuvres, pour faire diſparoître par cette lumiere Divine l'épaiſſe obſcurité qui s'étoit répandue ſur tant de vérités eſſentielles, & d'appaiſer tous les troubles qui ravagent vos Etats, & qui en banniſſent toute vertu! Tel eſt, SIRE, l'unique moyen, par lequel V. M. puiſſe rétablir le bon ordre dans tout ſon Royaume, rendre la paix à l'Egliſe, & faire refleurir plus que jamais dans tous vos Etats la ſcience, la piété & la véritable vertu.

SIRE, cette gloire ſi grande que vous partagerez en quelque ſorte avec Dieu même, d'être dans votre Royaume l'auteur de tout bien, le ſoutien de toute vérité, le protecteur de toute vertu, ne ſera point périſſable & paſſagere: non ſeulement elle durera dans tous les ſiècles, mais Dieu la récompenſera par une Couronne immortelle. Ce ſont les vœux ardens, que fait avec le plus profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE',

Le très-humble, très-obéiſſant, & très-fidele Sujet & Serviteur,
CARRE' DE MONTGERON.

MIRA-

Le Tombeau du B. François de PARIS, Diacre de l'Eglise de Paris Mort le 1.er May 1727. Illustré par des miracles sans nombres, et des conversions éclatantes.

Dites à ceux qui ont le cœur abbatu: Prenez courage: ne craignez point: Dieu viendra lui même, et vous sauvera. Alors les yeux des aveugles verront le jour, et les oreilles des sourds seront ouvertes, Is. c. 35. v. 4. et 5.

RELATION
DU
MIRACLE DE CONVERSION
OPERE' SUR L'AUTEUR
LE 7. SEPTEMBRE, 1731.

Venite, audite, & narrabo, omnes qui timetis Deum, quanta fecit animæ meæ. Pſ. LXV. 16.

AVANT que de donner les Démonſtrations des Miracles dont j'ai recueilli les preuves, je crois devoir commencer par faire une eſpèce de réparation publique pour tous les ſcandales que j'ai cauſés & les crimes que j'ai commis depuis ma naiſſance, juſqu'au moment qu'il a plu à Dieu de diſſiper une partie des profondes ténébres où mon ame étoit enſevelie ; & qu'il eſt indiſpenſable, avant que d'oſer me préſenter pour témoin des graces que le Seigneur a faites aux autres, de rendre compte de celles qu'il m'a faites à moi-même, & qui ſont d'autant plus grandes que j'en étois plus indigne.

Je ſuis né à Paris à la fin du mois d'Avril 1686. Mon pere qui étoit Maître des Requêtes, s'appelloit Guy Carré, plus connu ſous le nom de M. de Montgeron, qui étoit ſa principale terre. Ma mere s'appelloit Jeanne d'Héraudy de S. Diéry, & étoit fille de M. de S. Diéry Maréchal de Camp.

Je perdis ma mere dès 1690. n'étant encore âgé que de quatre ans. Mon pere n'ayant d'autre enfant que moi, & étant réſolu de ne ſe point remarier, conçut pour moi une tendreſſe ſi aveugle, que dès mon plus bas âge il me ſouffroit tout, dans la crainte de me faire la moindre peine. La part qu'il a dans l'hiſtoire de ma vie, m'oblige de commencer par rapporter ſon caractere ; & comme c'eſt ici un ouvrage où doit regner la vérité, je crois devoir rendre également compte de ſes défauts, comme de ſes bonnes qualités.

Il avoit l'ame grande, ferme & inviolablement attachée à toute juſtice, mais l'eſprit médiocre. Le cœur très bon, mais facile juſqu'à l'excès. Peu de vanité, mais beaucoup d'ambition ; fatiguant régulierement tous les Miniſtres par ſes aſſiduités, mais toujours prêt à ſacrifier ſa fortune, comme il a fait effectivement, plûtôt que de commettre, ou même d'autoriſer indirectement la moindre injuſtice. Auſſi dans ſes Intendances n'épargna-t-il nullement les terres des plus grands Seigneurs, & il n'etoit occupé qu'à tâcher de procurer quelque ſoulagement au peuple.

Son peu d'amour propre lui faiſoit pouſſer exceſſivement loin l'œconomie dans tout ce

qui regardoit ſa perſonne, en même tems qu'il étoit très-charitable envers les pauvres. La crainte de faire la moindre injuſtice à quelqu'un, l'obligeoit d'avoir plus de ſoin des autres que de lui-même; & il étoit ſi ardent à rendre ſervice à tous ceux qui étoient dans l'oppreſſion, qu'on le voyoit ſe fatiguer ſans relâche à courir tout Paris pour les affaires de tous les malheureux, tandis qu'il négligeoit les ſiennes.

Le grand principe qui le faiſoit agir, étoit une foi vive & inébranlable qui lui mettoit ſans ceſſe l'éternité devant les yeux, & lui donnoit un grand déſir de ſon ſalut; mais malheureuſement il avoit eu toute ſa vie juſqu'au moment de ma converſion, un des Supérieurs du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet pour directeur; & il y a lieu de préſumer que ce miniſtre, au lieu de ſe ſervir de l'ardeur de ſa foi pour lui faire combattre ſes paſſions favorites, l'entretenoit dans une dangereuſe ſécurité, ſe contentant de lui faire pratiquer avec la plus ſcrupuleuſe exactitude tous les dehors de la Religion, ſans l'éclairer ſur les écueils de ſon ambition & des complaiſances immodérées qu'il avoit pour moi.

Mon caractere étoit tout-à-fait différent du ſien. La vérité me force de l'avouer, j'ai naturellement l'ame très-baſſe & très-timide; peu d'ambition, mais beaucoup de vanité, ou pour mieux dire un orgueil qui avoit ſon principe dans une grande opinion de moi-même, que je pouſſois alors ſi loin que cela m'a fait tomber très-ſouvent dans le ridicule.

Ce n'eſt pas que je ne connuſſe bien que ceux qui comme moi paroiſſent enflés de leur prétendu mérite, n'en perſuadent guéres les autres, & que ce n'eſt pas un bon moyen d'acquerir leur eſtime, que de laiſſer démêler celle qu'on a de ſoi-même; mais comme l'idée que j'avois de moi ſatisfaiſoit mon amour propre, je n'avois garde de la combattre, & je ne voulois pas même me donner la peine de la diſſimuler, ne cherchant qu'à m'en faire accroire. Mon eſprit étoit le vil eſclave de mon cœur, & au lieu d'employer le peu qui me reſtoit de lumiere à réformer mes ſentimens, je ne m'en ſervois que pour les autoriſer & les défendre.

Mon corps étoit mon idole, j'étois capable de tout ſacrifier pour le ſatisfaire, je m'abandonnois aux plaiſirs des ſens avec une violente ardeur; mais néanmoins je leur préférois toujours la conſervation de ma ſanté, que je regardois comme le plus grand des biens de la vie, parceque je ſentois bien que ſans elle il eſt preſque impoſſible de goûter aucun plaiſir. J'étois non ſeulement ingrat, mais même incapable d'une véritable reconnoiſſance, parce que je ne me déterminois jamais que par mon intérêt perſonnel. J'étois violent dans tous mes deſirs, je m'emportois contre quiconque s'oppoſoit à mes paſſions ſans avoir la force ou le courage de me réſiſter, & j'affectois un air de hauteur, & même quelquefois de bravoure, qui étoit démenti par le fond du cœur naturellement lâche & timide; & il y a pluſieurs crimes très-noirs que j'aurois commis, ſi je n'avois été retenu par la crainte.

Au reſte la noirceur de mes ſentimens & la baſſeſſe de mon ame étoient en quelque ſorte couvertes par certaines qualités extérieures. J'avois une imagination vive, les expreſſions aſſez heureuſes; & voulant emporter l'eſtime & l'amitié des hommes par ces dehors, j'étois flatteur & careſſant à l'excès, non que j'euſſe aucune intention dans les louanges que je donnois de faire eſtimer les autres, mais je tâchois, pour ainſi dire, de prêter les louanges à uſure, voulant paroître libéral d'un bien dont j'étois véritablement avare, & ne faiſant jamais rien pour les autres ſans un ſecret motif d'intérêt.

J'obſerverai néanmoins que toutes mes mauvaiſes inclinations ne ſe ſont développées que peu à peu, & ne parurent pas toutes dans ma jeuneſſe. On crut même remarquer en moi dans mon bas âge un grand reſpect pour les choſes ſaintes; mais dès ce tems-là on remarqua auſſi un amour exceſſif de tous mes aiſes, une grande pareſſe, beaucoup de vanité & d'orgueil, & une obſtination extraordinaire à ſuivre toutes mes fantaiſies.

Mon éducation contribua beaucoup à augmenter une partie de ces vices. Mon pere qui m'aimoit avec excès, & qui jouiſſoit du bien de ma mere en qualité de mon tuteur & comme gardien noble, avoit de toutes façons un grand intérêt de me conſerver; & c'eſt apparemment ce qui l'engageoit à me laiſſer faire toutes mes volontés, voyant que mes paſſions

ſions étoient ſi vives qu'elles prenoient ſur ma ſanté, auſſitôt que quelque choſe me chagrinoit.

Il me donna un précepteur, qui ſe piquoit plus de bel eſprit que de piété. Auſſi ne fit-il qu'augmenter tous mes défauts à la pareſſe près, & même pour la combattre, il employoit ſans ceſſe le fond de vanité & d'orgueil qu'il trouvoit en moi. Je me reſſouviens encore qu'il me faiſoit regarder l'eſtime des hommes proprement comme le bien ſuprême, & que pour m'engager ſoit à travailler, ſoit à cacher mon Orgueil, il me repréſentoit vivement tout ce qu'il falloit que je fiſſe pour gagner l'eſtime du monde. Funeſtes leçons pour un Chrétien, que celles qui au lieu de réprimer le plus dangereux de tous les vices, ne tendent qu'à l'augmenter pour s'en ſervir à ſoumettre les autres!

A peine avois-je quinze ou ſeize ans, qu'une nouvelle paſſion s'empara de mon cœur, & y prit de ſi fortes racines, qu'elle a depuis toujours augmenté juſqu'au tems heureux de ma converſion. Cette paſſion étoit une honteuſe curioſité & une ardeur démeſurée pour tous les objets les plus dangereux. Cette curioſité déteſtable étoit chez moi ſi vive, que toute la honte attachée à ſa turpitude ne me retenoit point; & comme je ne voulois nullement m'abſtenir de contenter un goût ſi miſerable & ſi honteux, je réſolus dès ce tems-là de ne plus approcher des Sacremens, & j'avois arrangé dans ma tête de me livrer à tout ce qui me feroit plaiſir juſqu'à l'âge de 40. ans, & de me convertir enſuite. Inſenſé que j'étois de penſer que les graces de mon Dieu dépendoient de ma volonté; qu'après m'être ſouillé dans toutes ſortes d'ordures, & avoir livré quantité d'ames au Démon, je n'aurois qu'à vouloir pour être couvert du ſang de Jeſus-Chriſt, & que j'éteindrois quand il me plairoit toutes mes paſſions! Quelque folle que fût cette penſée, elle étoit néanmoins la ſuite des principes de la Morale Antijanſéniſte, que j'avois appriſe au Collége.

En 1705. mon pere fut nommé Intendant de Berry; je l'accompagnai dans cette Intendance. Comme je réuniſſois toutes ſes affections, n'y ayant perſonne que moi qui eût auprès de lui aucun crédit, c'étoit par mon ſeul canal qu'on pouvoit obtenir de lui quelque grace. Ainſi elles devinrent le prix de la proſtitution, ou du moins la récompenſe de l'impudicité.

Je dois cependant ce témoignage à mon pere, que quoique ſa complaiſance pour moi fût excéſſive, néanmoins lorſque je lui demandois quelque choſe qui n'étoit pas juſte, je ne pouvois l'y engager. Par exemple, je n'ai jamais pu obtenir pour qui que ce ſoit une exemtion qui fît tort au public, ni la diminution des impoſitions de quelque particulier; à moins qu'il n'y eût un fondement légitime pour la lui faire. *Je te donnerois volontiers mon ſang*, me diſoit-il ſouvent; *mais tu ne me feras jamais commettre aucune injuſtice.*

En 1707. vers le mois de Juillet, il m'arriva une avanture qui me fit tant de peur, qu'elle m'obligea de changer de conduite pendant quelque tems. J'avois pris beaucoup de goût pour une jeune demoiſelle; ſes pere & mere la mirent dans un Convent éloigné de douze ou quinze lieues de Bourges. Je formai le projet inſenſé de me faire recevoir Penſionnaire dans ce Convent, où je n'étois pas connu. J'avois alors vingt ans paſſés; mais je paroiſſois beaucoup plus jeune que je n'étois, & je n'avois encore rien dans la figure qui pût au premier coup d'œil faire reconnoître mon ſexe. Je m'habillai en fille, & j'engageai une eſpèce de dame de la ville devouée à toutes mes paſſions, de venir avec moi pour me préſenter à la Supérieure. J'avois fabriqué une fauſſe lettre de mon pere, que j'avois ſignée moi-même, pour engager cette Supérieure à me recevoir. Je pars de Bourges dans mon caroſſe avec la dame en queſtion, & j'étois prêt d'arriver dans le Convent, lorſque mes chevaux prirent le mords aux dents, & furent à toutes jambes à travers champ renverſer le train de derriere du caroſſe dans une fondriere aſſez profonde: le corps de l'équipage fut tout briſé, je ne fus néanmoins bleſſé que très legerement.

Cet accident qui m'avoit fait une peur extrême, me fit comprendre que mon projet de me convertir à quarante ans n'étoit pas ſur, & que méritant ſans ceſſe la colere de Dieu par la vie que je menois, il pourroit fort bien arriver qu'il n'attendroit pas ſi longtems à me punir.

La vue du hazard que je courois d'être dans les ſupplices éternels, ſi je venois à mourir avant le tems que j'avois marqué moi-même pour ma converſion, me fit une impreſſion aſſez vive. Je réſolus de ne plus attendre à me convertir; je me mis entre les mains d'un Prêtre de l'Oratoire, nommé le Pere Staïs, qui joignoit une piété exemplaire à beaucoup de ſcience & de talens, & qui me fit lire quelques bons livres qui me donnerent une idée de la Religion toute differente de celle que j'avois eue juſqu'alors. Peu de tems après mon pere eut un congé pour venir à Paris; j'y vins avec lui, & ayant entendu dire que M. l'Evêque de Séez devoit donner la Confirmation dans l'Abbaye de la Trappe au mois de Novembre de cette année 1707. je réſolus d'aller m'enfermer dans ce Convent; mais le moment des grandes miſéricordes de Dieu pour moi n'étoit pas encore arrivé: il ne donna pas un heureux ſuccés à cette entrepriſe.

Il n'y avoit encore qu'un mois que j'étois à la Trappe, lorſque je tombai ſi dangereuſement malade que je fus contraint d'en ſortir: je conſervai encore quelque apparence de piété pendant le cours de la maladie; mais auſſitôt que j'eus recouvré entierement ma ſanté, & que je fus retourné à Bourges, j'éprouvai que mes paſſions étoient plus fortes que jamais. Je les combattis néanmoins encore pendant quelque tems; mais n'étant retenu que par la crainte des ſupplices de l'enfer, le Démon me fit bientôt ſuccomber à la plus dangereuſe de toutes les tentations.

Mon cœur qui bruloit du déſir de retourner à ſon vomiſſement, obſcurcit bien-tôt les lumieres de mon eſprit. Je commençai à douter de la vérité de la Religion, parce que je ſouhaitois qu'elle ne fût pas. Mes ſentimens étoient ſi bas & ſi lâches, que je préférois au fond de mon cœur l'état d'une bête qui ſe veautre ſans crainte dans l'ordure, à l'avantage infini d'être un jour uni à Dieu même & de participer éternellement à ſon bonheur.

Malheur à celui qui n'eſt retenu que par la crainte: il ſe perdra infailliblement, ſi ce motif après avoir arrêté la main, n'eſt enfin ſuivi par l'amour; car notre cœur n'eſt fait que pour aimer: il ne vit qu'autant qu'il aime, il faut néceſſairement qu'il ſoit toujours remué par quelque deſir. Si l'amour de l'Auteur de tout bien & l'eſpérance de trouver en lui un bonheur infini & éternel ne le remplit pas, ſon mouvement le porte néceſſairement & ſans relâche vers d'autres objets. La crainte ne change pas les inclinations, elle ne fait que les contraindre; & le joug inſupportable qu'elle impoſe étant ſans ceſſe aux priſes avec les déſirs du cœur, c'eſt un état violent qui ne peut durer longtems.

Comme je n'étois arrêté que par l'apprehenſion des ſupplices de l'enfer, j'imaginai bientôt des raiſons pour ne les pas craindre; & quelques foibles qu'elles fuſſent, elles faiſoient ſur moi de fortes impreſſions, parce qu'elles étoient favoriſées par la cupidité qui me dominoit.

J'éteignois ainſi chaque jour de plus en plus ce qui me reſtoit de lumiere. Je liſois avec avidité les livres faits par les Déiſtes, & j'en vins bientôt au point d'être véritablement convaincu que la Religion n'étoit qu'une pure politique, & même que la plupart de ceux qui en faiſoient profeſſion, n'en avoient pas plus que moi. Une des choſes qui me fortifioit le plus dans ce ſentiment, ce fut de voir la maniere dont vivoient pluſieurs de ceux qui en étoient les premiers chefs. Quoi, me diſois-je à moi-même, ſi ces ſucceſſeurs des Apôtres, ſi ces miniſtres d'un Dieu crucifié étoient véritablement perſuadés que cette vie qui eſt ſi courte, ſera ſuivie par une éternité pendant laquelle, ou ils jouiront de la félicité de Dieu même, ou ils ſeront livrés à des tourmens éternels, de ſi grands, de ſi terribles objets leur feroient-ils ſi peu d'impreſſion? Loin de craindre les dangers où les expoſe leur redoutable miniſtere, je vois au contraire qu'ils s'empreſſent de le rechercher par toutes ſortes des voies, pour profiter des avantages de la fortune qui y ſont attachés. Puiſque leurs mœurs & leur conduite démentent ſi fort les maximes de l'Evangile qu'ils nous annoncent, & les menaces dont ils nous effrayent, il faut bien qu'ils n'en ſoient pas eux-mêmes convaincus.

Je n'étois pas alors aſſez inſtruit pour ſavoir que, ſi Dieu n'amollit lui-même le cœur de l'homme par une grace efficace, les plus grands intérêts, les intérêts éternels ne ſont pas capables

pables de le toucher; & que le péché originel a réduit l'homme dans une ſi étonnante ſtupidité & une inſenſibilité ſi monſtreuſe, que par lui-même il préfere toujours le néant à l'infini, un vain plaiſir d'un moment au bonheur éternel, & qu'il n'y a pas d'intérêt ſi foible & ſi miſérable, qui ne l'emporte dans ſon cœur ſur les plus grands objets d'eſpérance & de crainte que lui préſente la Religion.

Je me formai un ſyſtéme, qui approchoit de celui des Sadducéens. Je m'imaginai qu'il n'y avoit qu'un ſeul Être ſpirituel qui animoit toute la nature, & que nous n'étions proprement que des machines qui n'agiſſoient que par ſon moyen; d'où je concluois que nous n'étions pas capables de l'offenſer, & que n'ayant rien à attendre au delà de cette vie, nous n'avions d'autre intérêt que de la rendre la plus heureuſe qu'il nous ſeroit poſſible; & comme mes plus fortes inclinations me portoient à l'impudicité ſans être retenu par aucun ſentiment de délicateſſe ni d'honneur, je m'y livrai entierement.

Cette honteuſe paſſion fut chez moi la ſource de preſque tous mes autres crimes, dont le détail cauſeroit trop de ſcandale. Il me ſuffira d'avouer que j'en ai commis de ſi infames, que j'ai peine à me ſouffrir moi-même lorſque je m'en rappelle le ſouvenir, & que rien ne peut me conſoler que l'eſpérance qu'ils ſeront anéantis dans l'éternité. Vous me ſouffriez cependant, ô mon Dieu, & quoique je fuſſe un objet d'horreur à vos yeux ſi purs & ſi ſaints, il vous plaiſoit de me ſupporter, afin de faire éclater davantage la gratuité & la puiſſance de la grace, par laquelle vous aviez réſolu de me tirer en un moment de l'abîme de miſére & de corruption où je me plongeois ſans remords.

Il n'étoit pas poſſible que mon pere ignorât entierement les excès auſquels je me portois; mais il ſe contentoit d'en gémir au fond de ſon cœur, & n'oſoit preſque me faire aucune réprimande. Quoique je fuſſe encore fort jeune, j'avois pris un ſi grand aſcendant ſur lui qu'il avoit peur de me déplaire, & je m'étois rendu ſi fort le maître dans ſa maiſon, que tous les domeſtiques n'obéiſſoient qu'à moi, ayant éprouvé que lorſqu'un d'entre eux l'avoit averti de ce que je faiſois, ou avoit exécuté ſes ordres au préjudice des miens, je l'avois chargé de coups & chaſſé honteuſement ſans que mon pere eût oſé s'y oppoſer. Cependant il avoit beaucoup de fermeté; mais ſa tendreſſe pour moi, l'intérêt qu'il avoit de me conſerver, & l'aſcendant que j'avois pris ſur lui l'empêchoient d'en faire uſage à mon égard. J'ai toujours été au contraire, ainſi que je l'ai déja dit, d'une timidité extrême; mais j'avois ſoin de cacher cette foibleſſe ſous un air de hauteur & d'arrogance.

Deux traits ſuffiront, pour faire connoître à cet égard la différence du caractere de mon pere & du mien.

Il avoit eu en 1708. l'Intendance de Limoges. En 1710. ou 1711. un des plus grands Seigneurs de la Cour paſſa par cette ville, & vint loger chez mon pere. Dans le tems qu'il y étoit, ſon chef de cuiſine tua un homme. Mon pere le fit arrêter & conduire en priſon, & commença ſur le champ à faire inſtruire ſon procès, en vertu d'une commiſſion que le feu Roi lui avoit donnée pour faire punir les meurtriers qui étoient très-communs dans ce pays, & que les Juges ordinaires n'oſoient pourſuivre. Ce Seigneur eut beau prier mon pere d'aſſoupir cette affaire, & de mettre ſon chef de cuiſine en liberté; il ne put rien gagner ſur lui: mon pere crut qu'étant chargé de faire punir les crimes, il ne devoit excepter perſonne; & quoiqu'il fût convaincu qu'en deſobligeant ce Grand Seigneur qui étoit tout-puiſpuiſſant à la Cour, il perdroit infailliblement ſa fortune, rien ne put l'ébranler, ſe trouvant, diſoit-il, trop heureux s'il ſouffroit perſécution pour avoir fait juſtice.

Ce Seigneur qui n'étoit pas accoutumé à trouver tant de réſiſtance, en fut fort irrité; il ſortit de l'Intendance, & alla loger chez M. l'Evêque de Limoges, & quinze jours ou un mois après mon pere reçut ſa révocation.

Il revint incontinent à Paris, & me laiſſa quelque tems à Limoges. Un particulier à qui je devois une ſomme que je n'avois pas trop envie de payer, la céda à un Traitant qui étoit d'une inſolence extrême. Ce Traitant vint me la demander étant yvre, & avec un

ton plein d'arrogance. Je le traitai auſſitôt de haut en bas ſuivant mon uſage, & j'ajoutai les menaces aux injures les plus mépriſantes. Cet homme en devint ſi furieux, qu'il me répondit par un coup de poing de toutes ſes forces, qu'il me donna dans l'eſtomac. Auſſitôt toute ma fierté s'évanouit & diſparut: j'oubliai que j'avois des bras pour me défendre, & qu'étant chez moi je n'avois qu'à appeller pour le faire arrêter; mon premier mouvement fut de prendre la fuite, & je ne m'aviſai de crier que lorſque je fus enfermé dans mon cabinet.

Lorſque je fus revenu à Paris, j'achetai une Charge de Conſeiller au Parlement, dans laquelle je fus reçu au mois d'Août de cette même année 1711. étant pour lors âgé de vingt-cinq ans.

Les flateries exceſſives dont m'avoient enyvré les habitans des deux provinces dont mon pere avoit été Intendant, s'accordant parfaitement avec l'habitude où j'étois de m'eſtimer beaucoup moi-même, m'avoient ſi fort aveuglé que je ne diſſimulois preſque pas la grande opinion que j'avois de mes talens, enſorte que ce ſentiment étoit juſques dans mes regards, dans mes geſtes & dans ma démarche. Cette vanité me donna tant de ridicule parmi mes Confreres, auſſitôt que je fus dans le Parlement, qu'il ne me fut pas poſſible de ne m'en pas appercevoir. Cela m'obligea de faire quelque retour ſur moi-même, pour cacher un peu mieux ce qui bleſſoit l'amour propre de tous les autres. Mais quoique j'euſſe tant de vanité, elle ne diminuoit rien de la baſſeſſe de mes goûts, dont je connoiſſois néanmoins toute la turpitude.

Qui le croiroit, qu'une ame ſi vile & ſi mépriſable eût pu avoir au Parlement quelque eſpèce de réputation? Mais on ne conſidere les hommes que par les dehors, & le monde prodigue volontiers ſon eſtime aux moindres talens de l'eſprit, ſans s'embarraſſer d'approfondir quelles ſont les miſeres du cœur.

En 1713. parut la Conſtitution; ce fut bientôt pour moi une piéce victorieuſe. Quoique je ne fuſſe pas parfaitement inſtruit du fond de la Religion, j'en ſavois néanmoins aſſez pour remarquer que cette Bulle condamnoit les principaux fondemens de la Morale Chrétienne; d'où je ne manquai pas de tirer la conſéquence, que ceux qui l'acceptoient penſoient comme moi, & ne faiſoient profeſſion de croire la Religion que par pure politique, puiſqu'ils en abandonnoient ſans peine les maximes les plus importantes. Je me perſuadai donc, quoiqu'à tort, que tous les Conſtitutionnaires éclairés étoient des Déiſtes, & qu'il n'y avoit proprement de Chrétiens que les Oppoſans, que je regardois comme des viſionnaires, qui ſe ſacrifioient eux-mêmes aux chimeres de leur Religion dont ils étoient préoccupés, & qui abandonnoient les biens préſens dans l'eſpérance de poſſéder un jour un bonheur éternel qui n'étoit qu'imaginaire.

A l'égard de mon pere, ſa foi me paroiſſoit un entêtement d'autant plus inſoutenable, qu'il étoit perſuadé de la Religion ſans néanmoins pancher du côté des Appellans; ce qui me ſembloit contradictoire. J'eſſayai pluſieurs fois de le convaincre de mon ſyſtême, je l'embarraſſai même quelquefois par mes ſophiſmes; mais ayant éprouvé que ces diſputes ne ſervoient qu'à lui faire une peine extrême, & qu'à diminuer ſa complaiſance pour moi, je l'abandonnai enfin à ſa prétendue prévention qui me paroiſſoit déplorable; & j'avouerai même que malgré l'amour exceſſif qu'il avoit pour moi, je vins juſqu'à le mépriſer, & même à le haïr; tant j'ai l'ame naturellement ingrate.

Je vivois ainſi ſans religion & ſans remords. Cependant je tombai ſi dangereuſement malade de la dyſſenterie au mois de Juillet 1719. que je fus pendant fort long-tems en très-grand danger; mais pour lors ma foi étoit ſi éteinte, que la crainte des jugemens de Dieu ne me fit pas la moindre impreſſion. Je n'avois peur de la mort, que parce que j'avois regret de ceſſer d'être, quoique les vives douleurs que je ſouffrois me la fiſſent quelquefois ſouhaiter, & me forçaſſent de reprocher à M. Helvétius le pere qui me traitoit dans cette maladie, qu'il ne cherchoit qu'à la prolonger, & à lui dire que je voulois abſolument qu'il me donnât

les

les remedes les plus violens, ne pouvant plus supporter les souffrances que j'endurois.

A la fin de cette année 1719. ma santé étant enfin revenue, je me livrai encore plus que jamais à toutes mes passions. Je me trouvai même plus en état que je n'avois encore été de les satisfaire, mes biens ayant augmenté considérablement depuis 1719. jusqu'en 1731. tant par la vente que mon pere fit de sa terre de Montgeron moyennant cinq cens mille livres, que par deux successions assez considérables qui m'échurent.

C'est dans le tems que je jouissois avec plus de plaisir de ma fortune, & que n'y ayant rien qui contraignit mes passions, je goûtois toute la fausse félicité qu'on peut trouver en ce monde, c'est même précisément dans le tems que M. le Garde des Sceaux à qui j'ai l'honneur d'appartenir, & à qui je m'étois offert pour persécuter les Jansénistes, m'avoit promis de me présenter à M. le Cardinal, qu'il plut à Dieu de changer en un jour tous les sentimens de mon cœur, & de dissiper les épaisses ténèbres où mon ame étoit ensevelie depuis plus de vingt-trois ans.

Aux mois de Juillet & d'Août 1731. j'entendis parler de plusieurs Miracles éclatans opérés sur le Tombeau de M. l'Abbé de Pâris. Je prétendis d'abord que tout ce qu'on m'en racontoit étoit faux, & qu'il pouvoit seulement être arrivé que l'imagination augmentant l'action des esprits animaux, eût procuré quelque soulagement passager à quelques malades, ou même facilité peu à peu leur guérison.

Mais on me soutenoit que des maladies invéterées & même incurables avoient été guéries subitement. Comme je ne pouvois attribuer un tel effet à aucune cause naturelle, la nature ne pouvant jamais guérir que d'une maniere lente & successive les maladies qui ont corrompu depuis longtems la qualité des liqueurs & qui ont détruit des solides qu'il faut régénerer, il ne me venoit d'autre ressource que de nier les faits. Aussi dès que je voiois que ceux qu'on me racontoit n'avoient pu arriver naturellement, j'en concluois avec assurance qu'ils n'étoient pas, & je repondois par des invectives à quiconque m'assuroit les avoir vus. Cependant tant de guérisons merveilleuses attestées par des personnes de toutes sortes d'états & de caractere, ne laissoient pas de me faire faire des réfléxions, qui en dépit de ma volonté troubloient la paix funeste dont je jouissois depuis si longtems.

Les Miracles ne pouvoient s'accorder avec mon système: il ne m'étoit pas possible de concilier avec le plan que je m'étois formé que les prieres faites à un mort, qui n'étoit plus selon mes idées qu'une vile poussiere, pussent produire quelque effet; ni que l'Auteur de la nature voulût en deranger les loix pour autoriser une Religion, qui suivant mes déplorables préjugés n'étoit qu'une pure idolâtrie. Je croiois bien que Dieu nous abandonnoit à nos erreurs & à nos ténèbres; mais je sentois qu'il n'étoit pas possible qu'il fît des Miracles pour nous précipiter lui-même dans l'erreur. Ainsi mon esprit concluoit malgré moi, que s'il étoit vrai que Dieu fit des Miracles par l'intercession d'un homme mort dans la Religion Catholique, il en faudroit conclure que cette Religion étoit vraie; & comme cette conclusion blessoit les désirs de mon cœur, je me mettois en fureur contre ceux qui assuroient avoir vu des guérisons que je ne pouvois expliquer.

Mais lorsque ma fureur étoit passée, cela me jettoit malgré moi dans le trouble & l'inquiétude. Enfin vers la fin du mois d'Août, cela me fit prendre la resolution d'approfondir la vérité des faits qu'on rapportoit, & en même-tems d'examiner de nouveau les preuves sur lesquelles on pretendoit fonder la vérité de la Religion.

Je voulus commencer par cet examen. Je fus trouver M. Boursier, que j'avois oui dire être un homme d'un esprit supérieur, d'une science profonde & d'une grande piété. Je lui exposai les raisons qui m'avoient fait croire que la Religion Chrétienne ne pouvoit être vraie. Les deux principales étoient la prétendue impossibilité physique qu'un seul Dieu pût être en trois personnes, & que le corps & l'ame de Jesus-Christ fussent en même tems tout entiers sous toutes les espèces dont on faisoit la consécration.

M. Boursier qui n'avoit pas beaucoup de tems à me donner, fit ce qu'il put pour repondre

à

à mes difficultés, & m'indiqua plusieurs livres qu'il me recommanda de lire.

Comme je ne fus nullement satisfait de ses solutions, je sortis d'auprès de lui encore plus persuadé que je n'étois auparavant, que la Religion n'étoit qu'une chimere. Je pris mon parti, & sans vouloir me donner la peine de lire aucun des livres qu'il m'avoit marqués, je résolus de chasser de mon esprit toutes les pensées qui me rappelleroient à la Religion, lesquelles, suivant que je le croyois alors, n'étoient propres qu'à me tourmenter. Mon aveuglement étoit si grand & mon cœur si corrompu, que le moindre prétexte qui pouvoit favoriser mon incrédulité, suffisoit pour me faire affronter sans crainte les tourmens éternels de l'enfer.

Quelle étoit donc, ô mon Dieu, l'excés de ma stupidité & de mon endurcissement! J'allois brutalement à la mort au hazard d'être à jamais dans des supplices affreux, sans vouloir seulement me donner la peine de rien examiner, moi à qui la moindre douleur étoit si insupportable, & qui craignois si fort les plus petits dangers. D'où peut provenir, ô mon Dieu, ce prodige d'insensibilité dans une créature que vous aviez formée à votre image? Dans quel abime de ténébres le peché originel à t'il donc précipité les hommes, & à quel point nos propres péchés n'éteignent ils pas encore les lumieres naturelles de notre esprit, lorsqu'il est question de l'éternité? Quoi, le moindre petit intérêt temporel nous agite & nous remue avec tant de force, & des intérêts éternels nous laissent presque entierement insensibles, & presque aussi indifférens que si cela ne nous regardoit pas!

Cependant Dieu avoit resolu de ne m'abandonner pas à ma folie. Combien votre miséricorde est-elle donc gratuite, ô mon cher Sauveur? ah qu'elle est incomprehensible! Quoi dans le tems que je préferois ainsi les plaisirs les plus honteux au bonheur infini de vous posseder éternellement vous même! dans le tems que je souhaitois de toute la plenitude de mon cœur que vôtre Religion ne fût pas, vous ne vous lassiez point de me rechercher: & malgré mes desirs vous aviez déterminé d'éclairer tout-à-coup mon esprit par une lumiere efficace, & de toucher mon cœur par une de ces graces à qui rien ne resiste!

Un nouveau miracle où l'opération du Tout-puissant étoit évidente, & qui avoit été vû & me fût rapporté par une personne en qui j'avois d'autant plus de confiance qu'elle ne valloit gueres mieux que moi, me frappa d'une impression bien plus forte que les précédens, & me fit prendre la resolution d'aller moi-même tous les jours au Tombeau de M. de Pâris recueillir avec attention ce qui s'y passeroit, ne voulant en croire que mes yeux; d'y prendre le nom & la demeure de ceux qui y viendroient demander leur guérison, d'examiner moi-même leur état avec grand soin, & d'approfondir exactement quelle étoit la nature de leurs maladies, en consultant les Médecins qui les avoient traités; enfin de n'épargner aucune peine pour decouvrir si ce qui se passoit à ce Tombeau étoit véritablement surnaturel, ou si ce n'étoit point une supercherie.

J'y allai avec cette intention le 7. Septembre 1731. sur les trois ou quatre heures du soir J'entrai dans le Cimetiere avec l'air d'arrogance & de hauteur qui m'étoit devenu naturel, bien resolu de tout examiner avec la plus severe critique.

Qui l'auroit cru, ô mon Dieu, que votre aimable providence me conduisoit elle-même à ce Tombeau pour terrasser mon orgueil, pour ôter de dessus mes yeux les écailles epaisses qui m'aveugloient depuis si long-tems, & humilier en un moment ce pecheur superbe sous le joug & l'empire de votre grace toute puissante? En effet ayant apperçu dez le premier coup d'œil le recueillement, la componction & la ferveur qui étoient peintes sur le visage de la plûpart de ceux qui prioient en ce saint lieu, je fus frappé d'un sentiment intérieur de respect, n'ayant encore jamais vu personne prier Dieu avec tant d'ardeur. Je me mis moi-même à genoux les coudes appuyés sur le bord du Tombeau, couvrant mon visage avec mes mains. Voici quelle fut à peu près ma premiere priere: *O vous, par l'interceſſion de qui l'on publie qu'il ſe fait tant de Miracles, s'il eſt vrai qu'une partie de vous-même vive encore après votre mort, & que vous ayez quelque crédit auprès de l'Etre Tout-puiſſant,*

ayez

nyez pitié de mon aveuglement, & m'obtenez de ſa miſéricorde qu'il diſſipe mes ténébres. Dès ce moment pluſieurs penſées ſe préſenterent ſucceſſivement à mon eſprit, & m'occuperent ſi fort que je reſtai immobile & à genoux pendant quatre heures, ſans que la preſſe qui m'accabloit & me fouloit de toutes parts, pût ſuſpendre ou affoiblir l'attention profonde dans laquelle mon ame étoit comme abſorbée.

Pendant ce tems-là il plut à Dieu de me rappeller une infinité des faits que j'avois lus autrefois dans pluſieurs livres, même quelques uns de ceux que j'avois appris dans ma jeuneſſe, & que j'avois depuis totalement oubliés. Ma memoire ſe développoit d'une maniere ſenſible, & de tous ces faits qui juſqu'à ce moment y étoient reſtés enſevelis dans un oubli profond, Dieu m'en faiſoit tirer des conſéquences dont l'impreſſion s'augmentoit de plus en plus à chaque réfléxion nouvelle.

Je n'avois jamais douté qu'il n'y eût un Dieu qui avoit créé l'univers; je reconnoiſſois que c'étoit un Etre infiniment parfait qui animoit toute la nature; mais je croyois que nous n'étions que des machines vivantes incapables de lui plaire & de l'offenſer, & que nous n'agiſſions que ſuivant les impreſſions qu'il nous donnoit. Dieu me fit d'abord ſentir combien il étoit abſurde de penſer comme je faiſois, qu'un Etre infiniment parfait fût lui-même l'auteur de tous les crimes que nous commettions; ce qui étoit néanmoins une conſéquence qui naiſſoit naturellement de mon ſyſtême, & que j'en tirois moi-même pour autoriſer tous mes crimes, & pour les commettre ſans remords.

Dieu me fit faire enſuite une réfléxion, qu'il y avoit dans le monde deux ſortes de perſonnes: les unes qui, comme pluſieurs de ces Appellans que je voyois prier avec tant d'ardeur, aimoient Dieu véritablement, & n'avoient d'autre déſir que de parvenir un jour à le poſſéder: les autres qui ne ſongeoient point à lui, ou ne s'embarraſſoient pas de l'offenſer, n'étant occupés qu'à ſatisfaire leurs paſſions. Or je raiſonnai ainſi: l'idée de Dieu renferme néceſſairement celle d'un Etre infini, qui poſſede toutes les perfections au ſouverain degré: or la juſtice eſt une perfection. Il eſt vrai que Dieu ne nous doit rien; mais il ſe doit à lui-même. Si Dieu eſt juſte, comment eſt-il poſſible qu'il ſouffre que celles de ſes créatures qui n'ont jamais fait que du bien en vue de lui plaire, qui n'ont aimé que lui, & qui ſe ſont ſacrifiées elles-mêmes dans le déſir de le voir un jour, de l'aimer & de le poſſéder, ſoient plus malheureuſes que celles qui le blaſphêment, & qui n'épargnent aucun crime pour contenter leurs paſſions? Cependant on voit que dans ce monde les plus injuſtes & les plus ſenſuels ſont ſouvent les plus heureux, tandis que ceux qui n'aiment que Dieu ſont privés de preſque tous les plaiſirs de la vie, & ſouvent expoſés à toutes ſortes de perſécutions. Peut-on raiſonnablement croire que ceux qui commettent des crimes ſont plus favoriſés de Dieu, que ceux qui n'ont d'autre but que de lui plaire? Le deſir de plaire à Dieu ne peut manquer d'être une vertu: ce deſir eſt même évidemment la ſource de toutes les vertus véritables. Néanmoins s'il n'y avoit point de récompenſe à attendre après la mort, cette vertu ſe trouveroit ordinairement punie, & les hommes les plus cruels & les plus injuſtes ſeroient ſouvent récompenſés de leurs crimes par les biens que leur auroit procuré leur injuſtice. Dieu connoît certainement les actions de tous les hommes, puiſque c'eſt lui-même qui exécute ce qu'elles ont de phyſique: s'il puniſſoit la vertu & récompenſoit le crime, il ſeroit injuſte; ce qui eſt impoſſible, puiſque Dieu eſt néceſſairement un Etre ſouverainement parfait.

Ces réfléxions commencerent à m'ébranler, & à me faire croire qu'il y avoit toute apparence que notre ame ne périſſoit point à la mort, & que Dieu la jugeoit dans le moment qu'elle étoit ſéparée du corps: d'où naiſſoit la conſéquence que Dieu exigeoit quelque culte de nous, & qu'il falloit qu'il y eût une Religion qui fût véritable.

Cette conſéquence me porta naturellement à examiner, s'il n'y avoit point de Religion qui eût quelques preuves d'avoir été établie de Dieu même. Auſſitôt il s'offrit à mon eſprit que les Juifs avoient été d'abord les ſeuls dans la Religion deſquels on appercevoit ce caractere.

Ce peuple, me dis-je à moi-même, eſt l'unique qui dans les quarante premiers ſiécles ait ado-

adoré un seul Dieu: toutes les autres nations étoient livrées à une idolâtrie ridicule. Si quelques Philosophes ont reconnu par la force du raisonnement qu'il ne pouvoit y avoir qu'un seul Dieu, leur sentiment n'a jamais formé de Religion publique, & il ne leur servoit à eux-mêmes qu'à faire paroître leur esprit, & non à régler leurs mœurs. Ce n'est uniquement que chez les Juifs, qu'on trouve avant Jesus-Christ quelques personnes qui ayent donné des preuves qu'ils aimoient Dieu véritablement; comme ont fait entre autres ceux qui ont souffert une mort cruelle, plutôt que de transférer à des statues l'adoration qu'ils savoient n'être dûe qu'au créateur de l'univers.

Je me représentai ensuite que les Juifs sont encore le seul peuple dont l'histoire remonte jusqu'à la création du monde, le seul dont les livres en contiennent le détail, le seul qui ait eu des Prophètes qui ont prédit une infinité d'événemens que tout ce peuple a sans cesse assuré être arrivés non seulement à sa nation, mais même aux Rois & aux Etats voisins; enfin le seul qui se vante que Dieu ait fait en sa faveur des Miracles, dont la plûpart ont eu plusieurs milliers d'hommes pour témoins. Les livres qui contiennent toutes ces prédictions & l'histoire de tous ces Miracles, me parurent d'autant moins suspects qu'ils reprochent à ce peuple avec une espèce d'indignation tous les crimes qu'il a commis, qu'ils le chargent souvent d'injures, & lui prédisent les derniers malheurs en punition de leurs péchés & de ceux de leurs successeurs; & cependant ce peuple a conservé ces livres dans tous les tems, & les conserve encore aujourd'hui avec la plus profonde vénération.

Or je sentis toute l'absurdité qu'il y avoit, d'imaginer que tout un peuple ait pû être assez imbecille pour recevoir comme divins des livres supposés, lorsque ces livres le deshonorent; & qu'il ait pû avoir la folle complaisance d'attribuer de faux Miracles à des Prophètes qui le ménageoient si peu.

Mais ce qui me frappa encore davantage; fut l'état présent où ce peuple est réduit. Les Juifs sont le seul peuple qui se soit conservé depuis le commencement du monde; mais comment se sont-ils conservés? Ils sont dispersés depuis plus de dix-sept siécles chez toutes les nations qui les abhorrent & les traitent avec le dernier mépris; ils n'ont aucun pays à eux, ils n'ont même proprement aucune demeure fixe; ils paroissent le rebut de toute la nature humaine, haïs de toute la terre, maltraités par toutes les nations, chassés par la plupart, punis de mort par quelques unes, manquans de tout pour se deffendre. Cependant c'est presque le seul peuple, qui se soit conservé depuis ces dix-sept siécles.

Les Romains qui étoient les maîtres de l'Empire du monde, lorsqu'ils ont détruit Jérusalem, ont été eux-mêmes détruits depuis ce tems-là. Les Gaulois, ce peuple si belliqueux, ne subsistent plus: on ne trouve plus de trace des anciens Grecs: les Gots, les Ostrogots, les Visigots qui ont vaincu les Romains, ne sont plus reconnoissables nulle part. Presque tous les habitans de l'univers ont si fort changé depuis ce tems-là, qu'ils n'ont presque rien retenu de leur origine ni des mœurs qu'ils avoient pour lors, & les Juifs réduits depuis tant de siécles à un état si dépourvu de toute ressource, forment toujours un corps de nation distingué de toutes les autres. Quoiqu'ils soient repandus parmi tous les peuples de la terre, ils vivent néanmoins au milieu d'eux comme s'ils en étoient totalement séparés: & ils affectent même cette séparation malgré l'intérêt pressant qu'ils ont de supprimer toutes les marques extérieures qui les font reconnoître, & de se confondre avec les autres nations pour éviter les outrages dont ils sont accablés de toutes parts.

Je savois qu'il leur avoit été prédit par plusieurs de leurs Prophètes, qu'ils seroient reduits dans cet état, lorsqu'ils auroient rejetté le Messie. *Non conteram domum Jacob, dicit Dominus; eccè enim mandabo ego, & concutiam in omnibus gentibus domum Israël.* Amos 9. v. 9

„ Je ne détruira pas entierement la maison de Jacob, dit le Seigneur, mais je la disperserai „ dans toutes les nations. „ C'est ce qu'on lit dans le Prophète Amos.

Dies multos sedebunt filii Israël sine rege, & sine principe, & sine sacrificio & sine altari; & post hæc revertentur filii Israël, & quærent Dominum Deum suum in novissimo die- Osée 3. v. 4.

dierum. „Pendant long-tems, dit le Prophète Oſée, les enfans d'Iſraël ſeront ſans Roi, ſans „ Prince, ſans ſacrifice & ſans autel, & après ils ſe convertiront & chercheront le Seigneur leur „ Dieu; ce qui arrivera dans les derniers tems.„ Une telle conformité de ces anciennes Prophéties avec l'état ſingulier où ce peuple ſubſiſte depuis dix-ſept ſiècles, état qui eſt ſans exemple & dont la longue durée eſt évidemment un prodige, me fût une forte raiſon pour me faire croire que les Prophéties qui l'avoient prédit, n'avoient pu être dictées que par celui à qui l'avenir eſt éternellement préſent.

De plus en conſidérant avec attention que ce peuple, qui ſoutient encore à préſent que Dieu lui a preſcrit autrefois avec d'étonnans prodiges le culte qu'il devoit lui rendre, & qu'il a d'abort fait en ſa faveur un grand nombre de miracles, eſt néanmoins reduit à la derniere miſére depuis tant de ſiècles, & que cependant il ſubſiſte toujours malgré tout ce qui auroit du mille fois le detruire : cette ſuite d'événemens ſi extraordinaires me fit naître l'idée qu'il falloit néceſſairement que ce peuple jadis ſi favoriſé de Dieu, ſe fut attiré ſa malédiction par quelque grand forfait. Il me parût auſſi que l'exécution ſi complete de la premiere partie de la Prophétie d'Oſée donnoit ſujet de croire que ce peuple étoit reſervé pour l'accompliſſement du ſurplus de cette Prophetie. Enfin tant d'étonnantes circonſtances réunies enſemble, me firent faire cette importante réfléxion, qu'on voioit tous les jours depuis pluſieurs ſiècles ſe confirmer par événement ce qu'ont publié les plus anciens auteurs eccleſiaſtiques, que Dieu conſerveroit ce peuple juſqu'à la fin des tems pour être un temoin contre lui-même de pluſieurs faits qui ſont ſa condamnation, & qui ſervent de fondement à la religion Chrétienne.

En effet ce peuple continue toujours d'atteſter à toute la terre que Dieu dès le commencement du monde a promis de lui envoyer un Meſſie, qui feroit la conquête de toutes les nations. Il l'attendent encore aujourd'hui, & pour faire voir qu'ils ont raiſon de l'attendre, ils prouvent par leurs plus anciennes archives que leurs Patriarches & leurs Prophètes ont tous annoncé la venue du Meſſie, qu'ils ont tous regardé comme leur unique eſpérance. Ce peuple convient en même tems que quarante ans avant la deſtruction de Jéruſalem, il parut un homme parmi eux, nommé Jeſus, qui prétendit être le Meſſie, & qui fit pluſieurs Miracles.

Toutes ces circonſtances ſe trouvent écrites dans leur Talmud, & ils ne le deſavouent point encore à préſent. Mais les uns prétendent que s'il fit des Miracles, ce fut parce qu'il avoit découvert dans le Temple le véritable nom de Dieu, & que par la vertu de ce nom il avoit trouvé le moyen de faire des Miracles, quoiqu'il ne fût qu'un fourbe; & les autres qui ſentent bien qu'un tel ſyſtême eſt inſoutenable, conviennent néanmoins de la vérité des Miracles, mais ils ſoutiennent qu'ils ont été opérés par le Démon; ce qu'ils fondent ſur ce que l'impoſture de Jeſus-Chriſt eſt, diſent-ils, évidente.

Ils tirent les preuves de cette impoſture prétendue, de toutes les magnifiques promeſſes qui leur ont été faites par leurs Prophètes en parlant du Meſſie. Le Meſſie, diſent-ils, doit être un Roi tout brillant de gloire, il doit ſoumettre toute la terre, tous les autres Rois doivent ſe proſterner devant lui & l'adorer; il doit nous combler de biens, de gloire & d'honneurs, & former une nouvelle Jéruſalem qui ſera toute remplie de pierres précieuſes. Or Jeſus, continuent-ils, étoit pauvre, mépriſable; il nous a laiſſés ſous le joug des Romains, & quoiqu'il ait fait quelques Miracles, il avoit ſi peu de pouvoir qu'il s'eſt laiſſé attacher à une croix où il eſt mort.

Il eſt incompréhenſible que ce peuple, qui a ſans ceſſe tous les écrits de ſes Prophètes ſous les yeux & qui les étudie avec ſoin, les entende ſi peu. Comment ne conçoit-il pas que toutes les grandeurs du Meſſie devoient être ſpirituelles, puiſqu'il eſt dit par ces mêmes prophéties que ſon regne ſera éternel? Ils voyent même dans ces prophéties, que le Meſſie ſera *pauvre*, qu'il ſera *dans l'humiliation* & dans *l'opprobre ;* qu'il ſera *condamné* & *mis à mort*, & que ce ſeront les Juifs eux-mêmes qui le feront mourir : *Ils verront celui qu'ils*

ont percé. Isaïe leur prédit qu'il leur paroîtra *mépriſable, le dernier des hommes, un homme de douleurs*, & qu'ils n'en *feront aucun cas. Il s'eſt chargé*, continue-t-il, *de nos langueurs, & il ſouffrira les douleurs que nous avons méritées; il a été percé de plaies pour nos iniquités, & il a été briſé pour nos crimes: le châtiment que nous méritions eſt tombé ſur lui, & nous avons été guéris par ſes meurtriſſures. Il s'eſt offert pour nos crimes, parce qu'il l'a voulu, & il n'a point ouvert la bouche: il ſera mené à la mort comme une brebis qu'on va égorger, & il reſtera dans le ſilence comme un agneau devant celui qui le tond.*

Toutes les circonſtances de la paſſion juſqu'au partage des vêtemens de Jeſus-Chriſt par les ſoldats, ſe trouvent prédites dans des écrits qu'ils reconnoiſſent être divins. Comment donc ont-ils pu & peuvent-ils encore s'imaginer, que le Meſſie promis par les Prophètes doit être un Roi puiſſant qui leur fera vaincre toutes les nations, & qui les comblera de richeſſes? Et comment ne ſentent-ils point que le Meſſie qu'ils imaginent ne feroit, en leur donnant ainſi tous les biens temporels avec abondance que leur fournir des moyens de contenter toutes leurs paſſions, & les attacher de plus en plus à la terre? Comment ſont-ils aſſez charnels, pour ne pas voir qu'un pareil Meſſie ne ſeroit nullement digne d'être reconnu pour le Fils de Dieu, qui étant ſaint par nature ne peut porter les hommes qu'à la vertu, qu'au détachement des biens périſſables, & au deſir de jouir de Dieu même? Le Meſſie qu'ils ſouhaitent, loin de leur donner l'exemple des vertus, n'auroit fait qu'allumer leur convoitiſe, que flater leur orgueil, que les rendre par là plus indignes & plus incapables de parvenir au bonheur éternel, qui n'eſt fait que pour ceux qui le deſirent véritablement, & qui pour y parvenir cherchent à ſe détacher des faux biens de ce monde.

L'aveuglement des Juifs eſt ſi monſtrueux qu'il eſt incompréhenſible, & qu'il paroît ſurnaturel; cependant on ne peut le révoquer en doute, il eſt expoſé ſans ceſſe aux yeux de tout l'univers: d'où il eſt naturel de conclure que Dieu ne le permet, que parce qu'il ſert de preuve à quelque grande vérité. Les Juifs paroiſſent n'être conſervés d'une maniere ſi étonnante, que pour annoncer à toutes les nations la promeſſe du Meſſie, que pour être les dépoſitaires des prophéties qui le déſignent, que pour ſervir de témoins des Miracles éclatans que Dieu a fait autrefois ſous leurs yeux pour les convaincre que leurs Prophètes parloient par ſon ordre; & que pour être aujourd'hui par leur aveuglement inconcevable une preuve toujours vivante, que le Meſſie eſt deja venu, puiſque ces mêmes Prophètes leur ont prédit le tems dans lequel le Meſſie devoit paroître, & que ce tems eſt paſſé; que tous les Gentils qui ne devoient être convertis qu'après ſa venue, ont quitté l'idolâtrie, & que le culte extérieur des Juifs qui devoit durer juſqu'au Meſſie, eſt aboli, auſſi bien que le Temple qui étoit le ſeul lieu où leur loi leur permettoit de ſacrifier, & qui étoit comme le centre de leur Religion.

Il y a par rapport à cette derniere circonſtance un trait d'hiſtoire, qui m'a fait d'autant plus d'impreſſion que la vérité en eſt inconteſtable, & prouvée même par le témoignage d'un Auteur Payen. Jeſus-Chriſt avoit prédit qu'avant que la *génération* dans laquelle il vivoit fût paſſée, *le Temple* ſeroit *détruit*, & qu'il n'y reſteroit pas *pierre ſur pierre* ce qui dureroit *juſqu'à la fin* des tems.

Les premiers Chretiens avertis par cette prédiction ſortirent tous de Jéruſalem dès qu'ils furent que les Romains avoient deſſein de l'aſſieger, & ils aſſuroient avec une pleine confiance que le temple alloit être détruit & qu'après ſa deſtruction les Juifs ne pourroient jamais le rétablir.

Tout le monde ſait que le temple fût en effet brulé de fond en comble, & que la ville de Jéruſalem fût ſaccagée & preſqu'entierement demolie par Titus 37. ans après la mort de J. C.

Cependant l'an 363. l'Empereur Julien l'apoſtat forma le deſſein de donner un démenti à la derniere partie de cette Prophétie. Dans cette vûe il propoſa aux Juifs de faire rebâtir leur Temple, leur promettant de les aſſiſter de ſes tréſors & de toute ſon autorité. Les Juifs accoururent de toutes les parties du monde, & firent des préparatifs immenſes; mais l'ar-

l'ardeur des Juifs, la puiſſance & les tréſors de l'Empereur, tout fut inutile, & Dieu lui-même les força d'abandonner cette entrepriſe par les prodiges les plus éclatans. Mais dans un fait qui eſt par lui-même ſi incroyable, ne faiſons que copier les expreſſions d'un Auteur Payen qui vivoit dans ce tems-là.

Ammian Marcellin dont les ouvrages ſe ſont conſervés juſqu'à préſent, rapporte au commencement du vingt-troiſiéme livre de ſon Hiſtoire, que l'Empereur Julien deſirant conſerver à jamais la mémoire de ſon regne par la grandeur des ouvrages qu'il feroit faire, réſolut d'employer des ſommes immenſes pour rétablir le fameux Temple de Jéruſalem. Il chargea de cette entrepriſe Alypius d'Antioche qui avoit été autrefois Gouverneur de Bretagne ; mais dans le tems qu'Alypius employoit fortement tous ſes ſoins pour preſſer cet ouvrage, y étant aidé par le Gouverneur de la Province, des globes terribles de flammes partant à différentes repriſes d'auprès des fondemens, rendirent le lieu inacceſſible & brulerent pluſieurs fois les ouvriers, enſorte que cet élement repouſſant tous les efforts qu'on faiſoit, on fut obligé d'abandonner l'ouvrage commencé. *Imperii ſui memoriam magnitudine operum geſtiens propagare, ambitioſum quondam apud Jeroſolymam templum inſtaurare ſumptibus cogitabat immodicis, negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochenſi, qui olim Britanniæ curaverat pro præfectis. Cum itaque rei idem ſortiter inſtaret Alypius, juvaretque provinciæ rector, metuendi globi flammarum propè fundamenta crebris adſultibus erumpentes, fecêre locum, exuſtis aliquoties operantibus, inacceſſum; hocque modo, elemento obſtinatiùs repellente, ceſſavit incœptum.*

Pluſieurs autres Auteurs contemporains, ou du moins qui ont vécu peu après, S. Gregoïre de Nazianze, S. Chryſoſtôme, Ruffin, Philoſtorge, Socrate, Sozomene & Théodoret rapportent le même fait, & y ajoutent pluſieurs circonſtances. Ils remarquent que ce prodige commença préciſément la nuit du jour auquel on devoit jetter les premiers fondemens du Temple, après en avoir préparé la place; que d'abord il ſe fit un tremblement de terre, qui renverſa tous les bâtimens qu'on avoit faits pour loger les Juifs & les autres ouvriers qui devoient travailler à cet ouvrage, dont un grand nombre perit ſous les ruines de ces bâtimens; qu'enſuite il ſortit de toutes parts des globes de feu, qui conſumerent tous les outils qu'on avoit apportés ſur le lieu; que les Juifs s'étant obſtinés pendant quelques jours à vouloir commencer cet ouvrage, il y en eut un grand nombre qui furent brulés par ces globes de feu qui ſortoient le jour & la nuit; qu'il parut une croix de lumiere en l'air; que tous les Juifs qui étoient là, apperçurent ſur leurs habits des croix lumineuſes qu'ils ne pouvoient effacer; & qu'ayant vu perir dans les flammes tous ceux qui s'étoient préſentés pour travailler, ils furent enfin forcés, quoique bien malgré eux, d'abandonner l'entrepriſe, & même qu'il y eut quantité de Juifs & de Payens qui embraſſerent la Religion Chrétienne, ne pouvant réſiſter à l'impreſſion que firent ſur eux de ſi grands prodiges, où le doigt de Dieu étoit marqué d'une maniere ſi viſible.

Ces faits ſont atteſtés par trop d'Hiſtoriens contemporains, pour pouvoir être révoqués en doute. Il n'en eſt pas de ces faits, comme de ceux qui n'auroient eu que peu de perſonnes pour témoins, & par rapport auſquels les Hiſtoriens auroient pu être mal inſtruits, ou avoir eu deſſein d'en impoſer. Mais comment tant d'Hiſtoriens contemporains auroient-ils oſé avancer un pareil fait, s'il n'eût pas été véritable? Tous les Juifs dont ces prodiges démaſquent & condamnent l'illuſion & l'aveuglement, n'auroient-ils pas démenti des Auteurs aſſez téméraires pour ſuppoſer de pareils faits? Les Magiſtrats Payens auroient ils ſouffert que ces Auteurs, dans le nombre deſquels il y en a un qui étoit de même Religion qu'eux, euſſent fourni aux Chrétiens de ce tems-là des armes ſi invincibles? En un mot un fait auſſi public & auſſi incroyable, qu'une multitude de prodiges qui ont forcé un Empereur & toute une nation à abandonner une entrepriſe commencée avec une ardeur extrême, & dont les préparatifs avoient coûté des ſommes immenſes, a-t-il pu être avancé contre vérité? Ammian Marcellin Idolâtre, grand admirateur de l'Empereur Julien, & ennemi déclaré de la Religion

Chrétienne, ne s'eſt certainement déterminé à rendre compte d'un pareil prodige qui autoriſoit une Religion qu'il abhorroit, que parce qu'il n'a pu l'omettre en écrivant l'hiſtoire de ce tems-là, ſans choquer le devoir d'un Hiſtorien à qui il n'eſt pas permis de diſſimuler un événement auſſi remarquable, & parce qu'il y a été forcé par l'éclat même de ce prodige qui étoit alors ſu de tout l'univers.

S'il n'eſt pas poſſible de conteſter la vérité de ces faits, on ne peut s'empêcher d'avouer qu'ils ſont d'un grand poids pour autoriſer la miſſion de Jeſus-Chriſt, puiſqu'on voit que l'Auteur de la nature a paru lui-même avec éclat, pour empêcher l'exécution d'un deſſein qui tendoit à donner le démenti à une prédiction qu'il avoit faite.

Je me rappellai encore dans la mémoire que les Juifs ne ſont pas les ſeuls ennemis des Chrétiens, qui avouent que Jeſus-Chriſt a fait des Miracles. Julien l'Apoſtat dont nous venons de parler, convient en termes formels dans le livre qu'il a fait contre les Chrétiens, dont on trouve d'aſſez longs extraits dans les ouvrages de S. Cyrille d'Alexandrie, que Jeſus-Chriſt a guéri des boiteux & des aveugles, & chaſſé les Démons des corps de pluſieurs poſſédés. Porphyre & Celſe, ces deux grands ennemis de la Religion Chrétienne, en étoient convenus avant lui, & on voit avec évidence que les Auteurs Latins qui accuſoient les premiers Chrétiens de magie, ne le faiſoient que parce qu'ils attribuoient au Démon les Miracles qu'ils leur voyoient faire.

Mais pourquoi ne chercher la vérité, que dans la bouche des Idolâtres? Examinons auſſi, me dis-je à moi-même, ſi l'on ne doit pas prendre une entiere confiance dans les premiers livres des Chrétiens; & commençons par approfondir ſi ces livres ont été écrits par ceux dont ils portent le nom, ou s'ils n'ont pas été ſuppoſés après coup.

Il ne faut que lire les Epîtres de S. Paul & des autres Apôtres, pour y reconnoître d'une maniere ſenſible qu'elles ont été faites dès le tems de la premiere formation des Egliſes, & par conſéquent par ceux dont elles portent le nom. On y trouve le détail des événemens & des circonſtances qui y ont donné occaſion, & on y apperçoit les motifs qui ont engagé ces Apôtres à les écrire.

Par exemple, celle de S. Paul aux Romains eſt écrite principalement à l'occaſion des diſputes ſurvenues entre les Juifs & les Gentils qui venoient d'embraſſer la Religion Chrétienne. Celle aux Corinthiens a pour objet de réformer quelques abus qui s'étoient introduits parmi les nouveaux Chrétiens de cette ville; de régler l'uſage qu'ils devoient faire des dons ſurnaturels qu'ils avoient reçus dans la Confirmation, comme de celui de prophétiſer & de parler des langues étrangeres, enfin de les inſtruire ſur pluſieurs points de la Religion ſur leſquels ils ne l'étoient pas encore ſuffiſamment.

Celle aux Galates eſt en partie pour les prémunir contre pluſieurs fauſſes maximes, que quelques Juifs qui venoient d'embraſſer la Religion Chrétienne, leur avoient enſeignées depuis que S. Paul les eut quittés pour aller annoncer l'Evangile à d'autres peuples, & pour leur faire ſentir les avantages infinis de la grace qui eſt le prix de la mort de Jeſus-Chriſt, au deſſus de la loi apportée par Moyſe.

C'eſt du fond de la priſon dans laquelle cet Apôtre étoit enfermé à Rome, qu'il écrit ſes Epîtres aux Ephéſiens, aux Philippiens & aux Coloſſiens, dans leſquelles on remarque une tendreſſe ſi vive, ſi pure & ſi chrétienne pour ces nouveaux convertis, qu'il ſeroit impoſſible à un impoſteur qui eſt bien éloigné de connoître ces ſentimens, d'en imiter les expreſſions.

Les Epîtres des autres Apôtres ſont faites en partie pour préſerver les nouveaux Chrétiens des héréſies, qui commençoient à ſe former dès les premiers tems de la Religion.

Jamais l'artifice a-t-il imaginé des Lettres circonſtanciées d'une maniere ſi naturelle? Non: quand un impoſteur compoſe des écrits qu'il veut attribuer à quelqu'un, il a toujours en vue un objet principal auquel il s'attache preſque uniquement; mais il n'a garde de charger ſon ouvrage d'une infinité de circonſtances, qui ont leur époque antérieure au tems dans lequel il écrit,

écrit, de crainte que la fauſſeté de quelques unes de ces circonſtances ou de leur époque ne venant à être découverte, cela ne faſſe reconnoître la fourberie.

Mais une réfléxion qui me frappa encore davantage, fut que ces Epîtres étant adreſſées au moins pour la plûpart, non à un ſimple particulier, mais à des peuples entiers nouvellement convertis, tous ces peuples étoient des témoins au deſſus de tout ſoupçon que ces Lettres leur avoient effectivement été envoyées par les Apôtres dont elles portoient les noms.

En effet comment pouvoir imaginer que les premiers qui ſe ſont faits Chrétiens, euſſent certifié à tous ceux qui embraſſoient après eux la même Religion, que l'Epître qu'ils leur montroient leur avoit été écrite par l'Apôtre Paul, ſi le fait n'avoit pas été vrai? Il falloit autrefois pour ſe faire Chrétien, fouler aux pieds tous les deſirs de la chair, tous les mouvemens d'intérêt & d'orgueil, & s'expoſer à toutes ſortes d'outrages & de perſécutions; néanmoins ce ſont pour la plûpart des Idolâtres accoutumés par leur éducation même à contenter toutes leurs paſſions, qui ont embraſſé cette Religion qui combattoit ſans exception tous les intérêts de la concupiſcence: ils ne pouvoient donc avoir d'autre motif que l'eſpérance d'une récompenſe éternelle. Or une pareille Religion a-t-elle pu s'établir par le menſonge? & peut-on croire que tous ces premiers Chrétiens, qui ſacrifioient tout au deſir de plaire à Dieu qui eſt la Vérité par excellence & la ſource de toute vérité, ſe ſoient donné le mot pour en impoſer? Il me parut auſſi qu'il étoit également impoſſible de ſuppoſer que quelqu'un eût pu après coup faire accroire à toute une Egliſe remplie d'eſprits auſſi pénétrans que les Grecs, ou auſſi ſolides que les Romains, qu'une Epître de l'Apôtre ſaint Paul avoit été adreſſée aux premiers Chrétiens qui avoient formé cette Egliſe, ſi tous ceux qui la compoſoient alors n'en avoient jamais entendu parler juſques-là.

Perſuadé que ces Epîtres n'avoient pu être ſuppoſées, je demeurai convaincu qu'il en falloit dire autant à plus forte raiſon des Evangiles & des Actes des Apôtres. Toutes les nouvelles Egliſes en avoient des copies qu'elles gardoient avec la plus profonde vénération: je ne dis pas aſſez; tous les premiers Chrétiens regardoient ces pièces comme le plus précieux des tréſors, faiſoient tous leurs efforts pour en avoir des copies, & avoient une attention extrême pour empêcher qu'on n'en altérât le moindre terme.

Les Evangiles, les Epitres & les Actes ont été dès les premiers tems traduits en différentes langues, afin que les Chrétiens de différens pays puſſent les entendre, & y puiſer le ſoutien de leur foi. C'étoit même preſque uniquement par ces livres & par l'explication qu'en donnoient les Paſteurs, que les Egliſes ſe garantiſſoient de toutes les héréſies nouvelles; parce qu'auſſitôt qu'on leur annonçoit quelque doctrine ſuſpecte, elles la confrontoient avec celle des Evangiles & des Epîtres qu'eux ou leurs prédéceſſeurs avoient reçue du tems des Apôtres, & elles rejettoient tout ce qui n'y étoit pas conforme. On voit juſques dans les Auteurs Payens avec quelle attache les premiers Chrétiens gardoient tous les livres qui compoſent le Nouveau Teſtament, & que pluſieurs ont mieux aimé ſouffrir le dernier ſupplice, que de les livrer aux infideles qui cherchoient à les ſupprimer. S'ils n'avoient pas été certains que ces Ecritures venoient des Apôtres, auroient-ils ſacrifié ainſi leur vie pour conſerver des pièces qui du moins auroient été ſuſpectes?

Enfin, me dis-je à moi-même, il eſt ſi vrai que les Evangiles ont été traduits en différentes langues, & qu'ils étoient entre les mains des premiers Chrétiens dès le tems des Apôtres, que M. de Tillemont cite pluſieurs Auteurs [Mém. to. 1. pag. 389. & 440.] qui rapportent, *que vers l'an* 488. *lorſqu'on ouvrit le ſepulcre de S. Barnabé où il ſe faiſoit pluſieurs Miracles, on trouva ſur ſa poitrine l'Evangile de ſaint Matthieu écrit de la propre main de S. Barnabé. L'Empereur Zénon le voulut avoir*, continue cet Auteur, *& le fit porter à Conſtantinople, où tous les ans le Jeudi Saint on liſoit l'Evangile dans ce livre en la Chapelle du Palais.*

S. Barnabé avoit été le compagnon de S. Paul. L'Evangile qu'on trouva dans ſon tombeau étoit écrit en Grec, & par conſéquent étoit une traduction de celui de S. Matthieu qui avoit

avoit été composé en Hébreu. Cet Evangile n'a pu être mis sur la poitrine de S. Barnabé, que dans le moment qu'on l'a enseveli; & étant resté pendant plusieurs siècles sur un corps mort, il est évident qu'il se seroit infailliblement pourri, s'il n'avoit été conservé surnaturellement. Ainsi sans approfondir le fait qu'assurent ces Auteurs, que cet Evangile étoit écrit de la propre main de S. Barnabé, il est au moins certain que cet Evangile avoit été traduit en Grec avant la mort de S. Barnabé.

Mais les ennemis mêmes les plus déclarés de la Religion Chrétienne, Celse, Porphyre & Julien l'Apostat ont tous reconnu que les Evangiles avoient été écrits par ceux dont ils portent le nom, & avoient été dès les premiers tems entre les mains des nouveaux Chrétiens.

Un des argumens sur lesquels insiste davantage Julien l'Apostat, est de prétendre *que ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc n'avoient osé avancer que Jesus fût Dieu;* mais que lorsque *le bon homme Jean* vit que leurs écrits avoient fait une grande impression sur une multitude infinie de personnes, il s'avisa de le dire, l'ayant annoncé par ces mots dès le commencement de son Evangile, *Le Verbe a habité parmi nous.* Je ne fus nullement ébranlé par l'objection de Julien l'Apostat, qui se détruit par la lecture des Epîtres de S. Paul, & des Evangiles de S. Matthieu, de S. Luc & de S. Marc, où la divinité de Jesus-Christ est au contraire prouvée par différens faits; mais je crus qu'après l'aveu de l'ennemi le plus déclaré de la Religion Chrétienne, il n'étoit pas permis de douter que ces livres n'eussent été composés par les Auteurs dont ils portent le nom, & n'eussent été répandus entre les mains des premiers Chrétiens pendant la vie de S. Jean, & par conséquent dès les premiers tems de l'établissement de la Religion.

Etant donc parfaitement convaincu de l'authenticité des ces livres, il ne me restoit plus qu'à examiner quelle foi leurs Auteurs méritoient, & si j'avois quelque lieu de présumer qu'ils eussent été des imposteurs.

On ne se détermine jamais a être imposteur, que par quelque intérêt temporel. Or il est évident par les actions des Apôtres autant que par leurs paroles, qu'il n'attendoient leur récompense que dans l'autre monde. En attestant à tout le peuple la résurrection de Jesus-Christ, ils accusoient par une conséquence nécessaire les Princes des Prêtres, les Docteurs & tout ce qui avoit quelque puissance parmi les Juifs, d'avoir commis le crime le plus horrible, puisqu'ils les accusoient publiquement d'avoir fait mourir le Messie par un supplice qui n'étoit destiné que pour les plus grands scélérats. Ils ne pouvoient donc manquer de s'attendre que ces mêmes Puissances leur feroient souffrir à eux-mêmes toutes sortes de persécutions, & que suivant toute apparence ils les feroient mourir par des supplices cruels. Peut-on imaginer que contre leur propre connoissance ils auroient été forger une imposture, dont ils ne pouvoient attendre pour récompense que des tourmens?

S'ils avoient été assez intrépides, disons mieux, assez ennemis d'eux-mêmes pour former un tel dessein, aucun d'eux ne s'en seroit-il repenti ? auroient ils tous également souffert les prisons, les tortures & la mort même, sans qu'aucun d'eux eût découvert l'imposture pour se sauver?

Mais il y a plus: s'ils avoient fait entre eux un complot si abominable, qui alloit à faire adorer comme Dieu un homme qu'ils auroient su eux-mêmes n'être qu'un imposteur, les remords de la conscience n'en auroient-ils effrayé aucun, du moins à la mort; & auroient-ils été tous assez inhumains, assez impies & assez insensibles à la douleur, pour bénir Dieu & se réjouir lorsqu'on les livroit à de cruels supplices, ou qu'ils y voyoient traîner leurs femmes, leurs enfans, leurs amis, dans le tems que leur conscience leur auroit reproché qu'eux-mêmes & tous ceux qu'ils auroient séduits ne souffroient la mort, que pour autoriser une horrible imposture?

Une intrépidité si invincible, quoiqu'elle se trouve en même tems combattue par tous les sentimens d'humanité, & par les plus grands intérêts qu'on puisse jamais avoir, soit par rapport à ce monde-ci, soit par rapport à l'autre, n'est pas dans la nature.

En-

Enfin S. Paul chargé par les chefs des Juifs de faire punir les Chrétiens, & qui d'abord fut leur ennemi le plus implacable, a-t-il été lui-même du complot? Auroit-il quitté ſon emploi, pour ſe joindre à des fourbes qu'on pourſuivoit par tout, & vivre avec eux dans la pauvreté, ſouffrant, comme il le dit lui-même, la faim, la ſoif, le froid & la nudité, & expoſé ſans ceſſe à être lapidé, empriſonné, battu de verges, comme cela lui eſt arrivé tant de fois, juſqu'au moment qu'il a fini ſa vie par le dernier ſupplice?

Il y a encore une circonſtance par rapport à ſaint Paul, qui me paroît donner une force invincible à ſon témoignage. On voit dans les Actes des Apôtres & dans ſes Epîtres, que peu de jours après qu'il eut été terraſſé ſur le chemin de Damas par l'apparition de Jeſus-Chriſt, il commença à prêcher la Religion Chrétienne à Damas même, avant que de s'être fait inſtruire par aucun des diſciples. On ne peut préſumer qu'étant avant ce moment ennemi déclaré de cette Religion, il eût eu de grandes conférences avec ceux qui la profeſſoient. Cependant tout d'un coup il paroît auſſi bien informé qu'aucun des Apôtres, de tout ce qu'avoit dit & de tout ce qu'avoit fait Jeſus-Chriſt, de toutes les preuves de ſa réſurrection, de la profondeur de tous les myſteres qu'il avoit révélés, & de tout ce que la Religion Chrétienne a de plus ſublime dans ſa morale. Il déclare hautement qu'il n'en a rien appris par le miniſtere des hommes, mais tout par inſpiration; & non ſeulement il ſe trouve parfaitement inſtruit de tous les faits, mais il prêche des maximes ignorées de toute la terre juſqu'à Jeſus-Chriſt; maximes qui ne ſont pas ſeulement au deſſus de tous les ſentimens du cœur, mais même au deſſus de tout ce que les Philoſophes avoient jamais imaginé de plus parfait; diſons mieux, au deſſus de toutes les lumieres de l'eſprit humain, & il ſe trouve que ces maximes ſont préciſément les mêmes que celles que les Apôtres prêchoient à Jéruſalem. Qui a pu développer en ſi peu de jours à S. Paul une morale ſi élevée & des myſteres ſi incompréhenſibles? & ſi S. Paul a été un homme inſpiré, comment le regarder comme un fourbe?

Enfin ſi les Apôtres avoient été des impoſteurs, l'Auteur de la nature en auroit-il dérangé les loix pour autoriſer leurs fourberies par des Miracles éclatans? Or, me dis-je à moi-même, le progrès rapide de l'établiſſement de la Religion ſuffit pour prouver que les Apôtres ont fait de très-grands Miracles. On voit dans les Annales de Corneille Tacite Auteur Payen, que l'Empereur Neron dans la dixiéme année de ſon regne qui étoit environ trente ans après la mort de Jeſus-Chriſt, fit mourir par les plus cruels ſupplices une multitude infinie de Chrétiens qui étoient dans Rome, en les accuſant injuſtement d'avoir mis le feu à cette ville. *On les appelle Chrétiens*, dit Tacite, *à cauſe de Chriſt leur auteur qui fut puni du dernier ſupplice ſous le regne de Tibere par Ponce Pilate Gouverneur de Judée.* Pluſieurs autres Hiſtoriens rapportent que Neron envoya enſuite des Edits dans toutes les Provinces de l'Empire contre ceux qui embraſſeroient la foi Chrétienne. Enfin on voit dans d'autres Auteurs, que dès ce tems là, c'eſt-à-dire trente ans ou environ après la mort de Jeſus-Chriſt, la Religion Chrétienne étoit établie juſques dans les Indes & chez les Parthes. Or qui ſont ceux, me dis-je à moi-même, qui en ſi peu de tems ont établi preſque dans tout l'univers une Religion ſi fort au deſſus de toutes les lumieres de l'eſprit humain par ſa morale & par ſes myſteres, ſi contraire à tous les préjugés dans leſquels les hommes avoient vécu juſques-là, & ſi oppoſée à l'intérêt de toutes les paſſions? Ce ſont à l'exception de S. Paul & de S. Matthieu, de pauvres payſans, des ignorans, des idiots, ainſi qu'ils ſont nommés dans les Actes, & qui avoient naturellement ſi peu d'intelligence, & même ſi peu d'idée de la nature des Eſprits, qu'après avoir ſuivi Jeſus-Chriſt pendant près de deux ans, ils demandoient à voir Dieu le Pere, ne ſachant pas encore que Dieu étoit un Etre purement ſpirituel. *Seigneur, faites-nous voir votre Pere, & cela nous ſuffit*, diſoit Philippe à Jeſus-Chriſt au nom de tous les Apôtres.

Voilà ceux qui ont perſuadé à toutes les nations les myſteres les plus capables de choquer

quer la raiſon humaine, qui les ont convaincues que juſques-là eux & leurs ancêtres avoient été dans l'erreur, qui les ont engagées à renoncer à tous les plaiſirs, à toute vanité, à tout intérêt, & à s'expoſer à toutes ſortes d'outrages & de tourmens, & à la mort même, pour attendre la recompenſe promiſe par un homme crucifié.

Si les Apôtres n'avoient pas fait les Miracles les plus éclatans, pour juſtifier que cet homme crucifié étoit le Fils de Dieu égal à ſon Pere, comment auroient-ils pu le perſuader à des Idolâtres, dont la vanité étoit le ſeul principe de toutes leurs vertus apparentes, & qui ne pouvoient manquer d'être ſcandaliſés de l'ignominie de la Croix? Comment auroient-ils pu les engager à quitter tout ce qui flatoit leurs ſens & toutes leurs paſſions, à ſouffrir les railleries, les inſultes, les perſécutions de leurs parens, de leurs amis, & des puiſſances dont ils dépendoient & qui étoient reſtées dans l'idolâtrie, enfin à s'expoſer même à la mort?

Il n'y avoit parmi les payens que quelques philoſophes qui cruſſent l'immortalité de l'ame, & aucun ne croyoit la réſurrection des corps. Seroit-ce par leur éloquence que les Apôtres les auroient perſuadés de ces vérités fondamentales de la Religion? Mais il ne ſuffiſoit pas de convaincre l'eſprit. Pour faire un véritable Chrétien d'un Payen qui juſques-là n'avoit eu d'autre Dieu que ſon plaiſir & ſon intérêt, il falloit changer tous les ſentimens de ſon cœur, & quel autre que Dieu même le peut faire?

Il eſt ſi fort au deſſus de la nature de pratiquer exactement tous les préceptes de la Religion Chrétienne, que les Chrétiens mêmes les plus pleins de foi ne le peuvent faire, ſans être ſoutenus par une opération continuelle de la grace. Comment des Idolâtres ont-ils pu embraſſer une Religion qui leur preſcrivoit de pareilles regles? & cela dans le tems même que cette Religion étoit proſcrite par tous ceux qui avoient de l'autorité, mépriſée par tous les grands, combattue par tous les ſavans, perſécutée, ſouvent même punie de mort comme une folie criminelle & une obſtination impardonnable, & qu'elle n'étoit annoncée que par des pauvres, dont l'extérieur n'avoit rien que de mépriſable aux yeux de la chair. Mais les Miracles quelque éclatans qu'ils ayent été, me dis-je encore à moi-même, auroient-ils pu naturellement produire un tel effet? La vue des Miracles eſt-elle capable par elle-même de changer ainſi entierement toutes les inclinations d'une infinité de perſonnes de tout pays, de tout âge, de tout ſexe, de toute condition? Non, il n'y a que l'Auteur de la nature qui puiſſe diſpoſer ainſi des cœurs; & s'il eſt évident que c'eſt Dieu lui-même qui a inſpiré, qui a établi, qui a fait recevoir cette Religion, comment douter qu'elle ne ſoit véritable?

Il me parut auſſi qu'il n'y avoit que Dieu même, qui eût pu ſi bien éclairer des payſans ſi groſſiers. Non ſeulement, me diſois-je, ils ont perſuadé une infinité de perſonnes de l'immortalité de l'ame & de la réſurrection des corps; mais ils ſont les premiers qui leur ont annoncé que les hommes étoient deſtinés à être unis à la Divinité même pour participer à ſon bonheur, & qu'ils n'étoient ſur la terre que pour travailler à acquerir ce bonheur infini, en aimant l'Etre éternel de qui ils tenoient tout & de qui ils devoient tout attendre, & en préférant ſon culte aux faux biens, aux frivoles vanités & aux plaiſirs trompeurs de ce monde corrompu.

Ils ſont les premiers qui ayent découvert toute la grandeur de l'homme, en lui apprenant que Dieu ſeul étoit digne de ſon amour, & que le bonheur infini de le poſſéder lui-même & d'avoir part à ſa gloire, étoit le ſeul objet digne de ſes deſirs. Comment de ſi grandes vues & des eſpérances ſi magnifiques, & qui élevent ſi fort notre ame, étoient-elles échappées à l'orgueil de tous les Philoſophes? & quel autre que Dieu même auroit pu les découvrir à des gens, dont l'eſprit étoit naturellement auſſi groſſier que celui des Apôtres?

Il me parut encore bien digne de remarque que les premiers livres qui ayent préſenté aux hommes ces idées ſi ſublimes ſont les Evangiles, & que les quatre Evangeliſtes y donnent en même tems quantité de preuves de leur peu d'intelligence, & d'une inſenſibilité inconcevable par rapport à des faits auſſi intéreſſans pour eux que ceux dont ils rendent compte. Cependant on trouve dans ces mêmes Evangiles une morale infiniment plus pure

&

& plus parfaite que tout ce qu'avoient jamais penſé les plus grands philoſophes: & pour peu qu'on approfondiſſe cette morale, on y remarque avec admiration qu'elle nous decouvre nôtre véritable état que tous les philoſophes avoient totalement ignoré. En effet d'une part elle nous fait connoître nôtre foibleſſe, nôtre miſére, & le beſoin continuel que nous avons du ſecours de Dieu: & d'autre part elle éleve juſqu'au ciel nôtre eſprit & nôtre cœur par l'eſpérance & par l'amour. Elle nous fait aſpirer à une felicité ſuprême & à une gloire infinie: mais elle nous apprend que nous ne pouvons y parvenir que par le detachement des biens & des plaiſirs de ce monde, & en pratiquant l'humilité, vertu qui juſqu'à ce moment avoit été entierement inconnue à tous les Payens. Quel autre que Dieu même à pu joindre tant de pénétration à tant de ſimplicité, tant de grandeur à tant de baſſeſſe?

Ces réflexions m'ayant déja fait une impreſſion très-vive, Dieu me remit devant les yeux les motifs qui m'avoient fait autrefois regarder la Religion Chrétienne comme une folie, qui étoient l'impoſſibilité des myſteres de la Trinité, de l'Incarnation & de l'Euchariſtie, & Dieu tourna auſſitôt contre moi ces motifs en preuves. Car comment, me dis-je à moi-même, ces payſans ont-ils pu perſuader des myſteres ſi incroyables aux Juifs, aux Grecs, aux Romains, à la plus grande partie des peuples de la terre? Comment des gens ſi peu capables de concevoir la nature des Eſprits, ont-ils pu faire croire un ſeul Dieu en trois Perſonnes? Comment ont-ils été aſſez hardis pour annoncer qu'un homme qui avoit été crucifié, étoit la ſeconde Perſonne de la Trinité, qui avoit voulu ſouffrir une mort honteuſe pour expier nos crimes? Comment ont-ils oſé propoſer à l'univers pour objet de ſa foi, que le corps, l'ame, la divinité de Jeſus-Chriſt prenoient réellement la place du pain & du vin lorſqu'on en faiſoit la conſécration, & que ſon corps & ſon ame étoient en même tems en entier ſous chaque eſpèce, & cela tout à la fois dans tous les différens endroits du monde où ces eſpèces ſeroient conſacrées? N'eſt il pas évident qu'il n'y a que le ſouverain Maître des eſprits & des cœurs, qui ait pu faire croire des myſteres ſi incroyables, & cela malgré l'intérêt de toutes les paſſions? Quoi, me diſois-je encore, une douzaine de payſans ſans aucun ſecours humain, ſans aucune ſcience, ſans aucun appui, ſans aucune force qu'un grand zèle & une patience invincible dans les tourmens, ont oſé former le projet d'aller par toute la terre attaquer les Puiſſances, renverſer le culte des idoles qui étoient par tout adorées, perſuader aux hommes qu'ils n'avoient été juſques-là que des inſenſés, leur propoſer de fouler aux pieds toutes leurs paſſions, de changer tous leurs ſentimens, de réformer toutes leurs idées, & de croire des myſteres qui choquoient toutes les lumieres de leur raiſon; & ils y ont ſi bien réuſſi en moins de trente ans, qu'ils ont formé une très-grande quantité d'Egliſes, & ont fait un nombre infini de proſélytes, tous diſpoſés à ſouffrir la mort pour ſoutenir la vérité de la nouvelle Religion qu'ils venoient d'embraſſer! Un tel ſuccès a-t-il pu arriver naturellement, & encore un coup n'eſt-il pas évident qu'il n'y a que celui qui diſpoſe comme il lui plaît des eſprits & des cœurs, qui ait pu faire réuſſir un tel projet?

Dès ce moment je ſentis mon cœur preſſé, & je commençai d'être convaincu; mais comme je m'apperçus ſenſiblement que les réflexions que je faiſois alors, étant appuyé ſur le Tombeau de M. de Pâris, étoient ſans comparaiſon plus lumineuſes que celles que j'avois jamais faites à ce ſujet, je me déterminai à y demeurer encore quelque tems, pour y examiner ſi les Apôtres méritoient une foi entiere par rapport à tout ce qu'ils avoient écrit, & ſi on ne pouvoit pas croire qu'ils ſe fuſſent trompés ſur quelque article important.

Il me parut d'abord qu'il n'étoit pas poſſible de douter que les Apôtres n'euſſent été ſinceres, eux qui ne recommandoient rien tant aux premiers Chrétiens que la ſimplicité, la ſincérité, la candeur, & qui leur défendoient avec tant de ſévérité de faire le moindre menſonge. *Le partage des menteurs*, dit S. Jean, *ſera dans l'étang brulant de feu & de ſouffre.* Eſt-ce là le langage de gens, qui auroient eux-mêmes déguiſé la vérité en une matiere ſi importante? On voit dans pluſieurs Auteurs qu'on reconnoiſſoit autrefois les premiers Chrétiens, comme on fait encore aujourd'hui les vrais Appellans, par leur horreur

pour le menſonge, & qu'ils aimoient mieux s'expoſer à toutes ſortes de perſécutions, que de ſe ſauver par des paroles ambigues & équivoques lorſqu'ils étoient interrogés. Au reſte le caractere des quatre Evangeliſtes eſt un caractere unique, dont il n'eſt pas poſſible de trouver la moindre reſſemblance parmi tout le reſte des hommes qui ont écrit; & on ne peut conteſter que ce caractere qui paroît pouſſer la ſincérité juſqu'à l'excès, ne ſoit celui qui mérite la plus entiere confiance. Non ſeulement ils rendent compte de la baſſeſſe de leur premier état, de leur profonde ignorance, de leur orgueil, de leur incrédulité, de leur lâcheté & de toutes leurs fautes ſans les excuſer par les moindres réflexions; non ſeulement ils ſe contentent de rapporter les faits dans la plus grande ſimplicité, ſans tirer jamais avantage de rien; mais même ils ne cherchent en aucune ſorte à prévenir les objections, que leurs contradictions apparentes & quelques autres faits qu'ils racontent avec leur naïveté ordinaire, ne pouvoient manquer de faire naître. Il ſemble qu'ils ne réfléchiſſent jamais ſur ce qu'ils diſent; & l'on voit avec évidence qu'ils n'ont d'autre objet que de rendre les faits tels qu'ils les ont vus, ſans s'embarraſſer de l'impreſſion qu'ils pourroient faire, & ſans y rien mêler de celle qu'ils avoient reſſentie. Qui pourroit par exemple raconter comme eux les choſes qui touchent le plus ſenſiblement, ſans laiſſer échapper la moindre trace des violens mouvemens que ces événemens ont cauſé néceſſairement dans leur ame, & écrire avec un ſang froid auſſi étonnant que le leur, l'hiſtoire d'une injuſtice affreuſe commiſe contre quelqu'un pour qui on s'intéreſſeroit? Cependant ils rapportent tous quatre l'hiſtoire de la paſſion de Jeſus-Chriſt & de ſa réſurrection, ſans qu'il ſemble qu'ils y ayent aucun intérêt. Il faut avouer qu'il eſt au moins bien ſingulier, qu'un caractere ſi extraordinaire & ſi oppoſé à toutes les impreſſions de la nature ſoit celui de tous les Evangeliſtes.

Après m'être aſſuré par ces réflexions de la ſincérité de leur témoignage, je voulus encore examiner s'ils n'auroient point pu ſe laiſſer tromper ſur les points les plus déciſifs, comme ſont les Miracles de Jeſus-Chriſt, ſa réſurrection & la deſcente du Saint Eſprit.

Par rapport aux Miracles, il me vint d'abord dans l'eſprit que s'ils n'avoient pas été certains, les principaux d'entre les Juifs n'auroient pas manqué d'en faire connoître la fauſſeté à toute la terre. Tous ceux qui avoient de l'autorité parmi eux ayant concouru à faire crucifier Jeſus-Chriſt, ils ne pouvoient conſerver leur honneur & leur reputation qu'en juſtifiant que loin qu'il fût le Meſſie, il n'étoit qu'un impoſteur. La miſſion divine de J. C. n'avoit point de preuve qui fût plus à la portée de tout le monde, que l'éclat de ſes miracles. Ainſi quel ſenſible intérêt les chefs des Juifs n'avoient-ils point de prouver que ces miracles étoient faux, & que le recit qui en étoit fait dans les Evangiles n'avoit aucun fondement ſolide? Non ſeulement par ce moien ils ſe ſeroient pleinement lavés du crime horrible que les Apôtres leur reprochoient publiquement, d'avoir condamné & fait mourir par un ſupplice auſſi ignominieux que cruel le Meſſie attendu avec tant d'empreſſement par leur nation; mais ils auroient infailliblement empêché l'établiſſement de la Religion Chrétienne; car qui auroit voulu embraſſer une Religion qui contraignoit toutes les paſſions, & qui expoſoit à toutes ſortes de perſécutions, s'il eût été juſtifié qu'elle n'étoit fondée que ſur des impoſtures & des menſonges? Cependant malgré tous les efforts des Juifs elle s'eſt établie avec un ſuccès prodigieux & une rapidité inconcevable, & par conſéquent il eſt évident que les Juifs n'ont pu prouver la fauſſeté d'aucun des faits rapportés dans les Evangiles.

Si les Miracles de Jeſus-Chriſt n'euſſent pas été d'une notorieté publique, avec quelle facilité les Juifs n'en auroient-ils pas démontré la ſuppoſition, puiſque les Evangeliſtes rapportent ces faits comme s'étant paſſés à la vue d'une multitude innombrable de perſonnes, & qu'ils marquent ſouvent les lieux où ils étoient arrivés & les perſonnes ſur qui les Miracles avoient été opérés? S'il n'avoit pas été vrai par exemple, qu'avec cinq pains Jeſus-Chriſt eût donné à manger dans un deſert à cinq mille hommes, les Apôtres auroient-ils oſé avancer un pareil fait, qui eût été convaincu de la plus groſſiere impoſture, s'ils n'avoient pas été en état d'en fournir un peuple de témoins?

Mais

Mais je m'occupai principalement à examiner sur tout les Miracles de réſurrection opérés par Jeſus-Chriſt. La premiere eſt celle *du fils unique d'une veuve de la ville de Naïm.* Jeſus-Chriſt venant de Capharnaüm, arrive à Naim ſuivi d'une grande foule de peuple. *Comme il étoit près de la porte de cette ville, il trouve le convoi de ce jeune homme, qui étoit accompagné d'une grande quantité de perſonnes: il touche le cercueil, il commande au mort de ſe lever, & dans le moment le mort ſe leve & commence à parler.* Luc. VII. v. 12. 14. 15.

Ceux qui ſavent la maniere dont on enſeveliſſoit les morts chez les Juifs, ne peuvent pas ſoupçonner que le jeune homme qu'on portoit pour le mettre dans ſon tombeau, ne fût pas véritablement mort. L'uſage des Juifs étoit de faire embaumer, ou du moins laver tous les corps morts avant que de les enſevelir; ce qu'on faiſoit avec des bandes de toile avec leſquelles on leur lioit enſemble tous les membres, & on leur enveloppoit la tête avec un ſuaire. En lavant un corps, il n'eſt pas poſſible de ne pas s'appercevoir s'il y reſte ou non quelque chaleur, & s'il eſt ou non entierement privé de vie. Mais quand on ſuppoſeroit que ce jeune homme n'étoit qu'en léthargie, comment Jeſus-Chriſt auroit-il pu le ſavoir, & deviner le moment précis où la léthargie venoit de ſe paſſer, pour commander à ce jeune homme de ſe lever? Dira-t-on que le jeune homme & ſa mere s'entendoient avec Jeſus-Chriſt, & qu'ils avoient feint cette mort pour donner à Jeſus-Chriſt la gloire de cette prétendue réſurrection? Mais comment Jeſus-Chriſt en venant de Capharnaüm à Naïm, auroit-ils pris ſon tems aſſez juſte pour arriver préciſément dans le moment que le convoi ſortoit de cette derniere ville? & le jeune homme enſeveli dans ſon ſuaire & ſes bandes n'auroit-il pas craint d'étouffer dans le ſepulcre où on alloit l'enfermer, ſi Jeſus-Chriſt étoit arrivé quelques momens plus tard? Enfin peut-on révoquer en doute la vérité des faits rapportés à cet égard dans l'Evangile; & n'eſt-il pas évident que ſi ces faits n'euſſent pas été véritables, tous les habitans de la ville de Naïm n'auroient pas manqué de les démentir? Un pareil fait arrivé en plein jour à la porte de la ville, en préſence d'une grande quantité de perſonnes qui ſuivoient le convoi, n'a pu être ignoré de qui que ce ſoit dans une petite ville; & ſi les circonſtances de ce recit euſſent été fauſſes, les Princes des Prêtres auroient eu autant de témoins de leur ſuppoſition, qu'elle renfermoit d'habitans; & peut-on douter qu'étant extrêmement irrités contre les Apôtres qui ne ceſſoient de les accuſer devant tout le peuple d'avoir fait mourir le Meſſie, ils ne les euſſent fait mourir eux-mêmes après les avoir convaincus d'impoſture?

La ſeconde réſurrection eſt celle de la *fille unique de Jaïre*, qui étoit un des *chefs d'une Synagogue.* Ce Docteur de la loi ſavoit la furieuſe animoſité que tous ſes confreres avoient contre Jeſus-Chriſt, qui avoit découvert au peuple leur hypocriſie. Peut-on croire qu'il ſe ſoit entendu avec lui, pour feindre que ſa fille étoit morte, & que Jeſus-Chriſt l'avoit réſſuſcitée? & n'eſt-il pas évident au contraire qu'il a fallu toute la tendreſſe d'un pere pour une fille unique, & une perſuaſion bien forte que Jeſus-Chriſt faiſoit des Miracles, pour engager un chef de la Synagogue à venir ſe jetter à ſes pieds, *& l'adorer*, dans le tems qu'il ne pouvoit douter qu'une pareille demarche ne le rendit odieux à tous les autres chefs de la Nation? Au reſte il eſt ſi peu vrai que Jaïre fût d'accord avec Jeſus-Chriſt pour ſuppoſer la mort de ſa fille, qu'on voit dans le recit que S. Marc & S. Luc font de ce Miracle, que la fille de Jaïre étoit ſeulement *à l'extrêmité*, lorſqu'il s'adreſſa à Jeſus-Chriſt pour le prier de venir lui ſauver la vie, & que ce ne fut que pendant qu'ils étoient en chemin que les domeſtiques de Jaïre vinrent l'avertir que ſa fille étoit morte. Ces domeſtiques & tous ceux qui remplirent la chambre de cette fille auſſitôt qu'elle eut perdu la vie, étoient-ils auſſi du complot? S'il n'eſt pas poſſible de croire que Jaïre ſe ſoit accordé avec J. C. pour feindre un faux miracle, on ne peut, quelque défiant que l'on ſoit, ſoupçonner de fauſſeté aucune partie du recit des Evangeliſtes, parceque Jaïre, ſa fille, & ſes domeſtiques n'étant pas d'accord de la fourberie, n'auroient pas manqué de démentir les circonſtances qu'on auroit ſuppoſées. Luc. VIII. v. 41. 42. Matt. IX. v. 18. Marc. V. v. 23. 35.

Le recit de la réſurrection de Lazare me parut avoir encore quelque choſe de plus frap-
Jean XI. v. 17. pant, puiſqu'*il y avoit déja quatre jours qu'il étoit renfermé dans ſon ſepulcre;* ce qui étoit de la connoiſſance de pluſieurs Juifs qui étoient venus de Jéruſalem pour conſoler ſes ſœurs; & que quand on voudroit ſuppoſer que Lazare n'étoit pas mort lorſqu'on l'avoit enſeveli & enfermé dans le tombeau, il eſt évident qu'il n'auroit pu y reſter quatre jours emmailloté dans un ſuaire & dans des bandes ſans y étouffer.

Dès qu'on eſt forcé de convenir que J. C. a réſſuſcité des morts, on ne peut plus ſans bleſſer les lumieres de la raiſon, refuſer de le reconnoître pour le fils de Dieu. Il n'y a que celui à qui rien n'eſt impoſſible qui ſoit le maître de faire rentrer l'ame dans un cadavre, & de lui faire reprendre la vie: or J. C. ayant fait de pareils miracles, & ſingulierement ayant
Jean XI. v. 25-27. reſſuſcité Lazare préciſément pour prouver qu'il étoit *le Chriſt, le Fils du Dieu vivant venu dans le monde:* qu'il étoit *la réſurrection & la vie, & que quiconque croiroit en lui auroit une vie éternelle*, ce ſeroit accuſer Dieu même de menſonge que de ne pas ſe rendre à une telle preuve. Car enfin puiſqu'il n'y a que le principe univerſel des êtres qui ait le pouvoir de réſſuſciter les morts, peut-il être permis de ſe diſpenſer de le croire, lorſqu'il atteſte ſur le champ par un ſi éclatant témoignage la vérité de tout ce que J. C. dit de lui même.

Au ſurplus tous les autres Miracles de J. C. du moins tous ceux qui n'ont pû être opérés que par une puiſſance ſans bornes, démontrent ſa divinité, également comme les réſurrections qu'il a faites.

Il n'y a que celui dont la volonté donne l'exiſtence à tous les êtres, qui pour exécuter tout ce qu'il veut n'a beſoin ni de tems ni de moiens. Or il eſt d'une évidence palpable que la plûpart des miracles rapportés dans les Evangiles n'ont pû être opérés que par une telle puiſſance.

Luc V. v. 12. 13. J. C. touche *un homme tout couvert de lepre*, & *dans l'inſtant toute la lepre diſparoit.* La lepre ronge & detruit la peau: par conſéquent pour diſparoitre en un clin d'œil, il a fallu qu'une peau ſubitement crée ait pris auſſi-tôt ſa place.

Marc VII. v. 3. 11. 12. *Quatre hommes* lui *apportent un Paralytique* couché dans un lit: il lui ordonne *de ſe lever & d'emporter lui-même ſon lit.* Le Paralitique devenu d'une force plus qu'humaine, ſoutient en l'air tout ce lit ſans aucune peine, & le paſſe ainſi tout au travers de la foule d'un peuple innombrable qui en eſt *ſaiſi d'admiration.*

Ibid. v. 32 35. *On lui préſente un ſourd & muet:* il le touche, & *ſur le champ ſes oreilles ſont ouvertes:* tout ce qui manquoit pour entendre eſt tout à coup régéneré: *ſa langue eſt libre & deliée: il parle fort diſtinctement.*

Luc VI. v. 6. Au milieu de la *Sinagogue* en préſence *des Scribes & des Phariſiens*, Jeſus voit *un homme qui avoit la main droite toute ſeche:* il commande, & dans le moment *elle eſt entiérement rétablie.* A ſa parole cette *main aride* qui avoit perdu preſque tous ſes muſcles & ſes vaiſſeaux, *devient auſſi ſaine que l'autre!*

Matt. VIII. v. 16. XV. v. 30. Marc VI. v. 55. 56. Luc VI. v. 40. Partout où il paſſoit, il étoit auſſi-tôt entourré par une multitude de *muets*, d'*aveugles*, de *boiteux*, d'*eſtropiés*, & de *quantité d'autres malades*, *& il les guériſſoit tous.* Or ne falloit-il pas être le maître de la nature pour créer ainſi des organes, & rendre ſubitement leur premiere figure, leur force & leur agilité à des membres eſtropiés?

VII. v. 21. 22. La plûpart des aveugles ont un œil tout-à-fait anéanti: & c'eſt ordinairement la deſtruction totale de cet œil, qui produiſant le deſſéchement du nerf optique, eſt cauſe que l'autre œil s'éteint peu à peu. Dans le nombre de cette grande quantité d'aveugles que J. C. a guéris, n'y en avoit-il point dont un œil eut été totalement détruit? J. C. ne les choiſiſſoit pas: il a rendu la vûe à tous ceux ſans exception qui ont eu recours à lui: mais pour la leur rendre, il a donc fallu qu'il fit ſortir du néant un nouvel œil, du moins par rapport à quelques uns d'entre eux!

Parmi

Parmi cette multitude de boiteux & d'eſtropiés de toute eſpece, combien y en avoit-il dont les os jadis briſés avoient perdu leur forme naturelle, & s'étoient rejoints par des calus dans une attitude contrefaite? Combien dont les articulations étoient ſoudées enſemble par la pétrification de la liqueur qui ſert à leur mouvement, & qui ne peut jamais reprendre ſa premiere qualité quand elle s'eſt oſſifiée? Combien dont les nerfs étoient racornis & deſſechés, les tendons rétrecis & retirés, les muſcles anéantis, du moins pour la plus grande partie? Il a donc fallu pour les guérir tout d'un coup, faire reprendre en un inſtant à des os contrefaits une figure & une conſtruction regulieres tant intérieures qu'extérieures: c'eſt à-dire qu'il a fallu les refondre & les organiſer de nouveau! il a fallu diſſiper & reduire au néant les calus & les ſoudures qui arrêtoient leur mouvement, & qui les fixoient dans une ſituation contre nature! il a fallu créer ou du moins rendre la vie & l'action à des nerfs, des tendons & des muſcles, dont les uns ne ſubſiſtoient plus, & les autres étant deſſechés, avoient perdu tous leurs organes! en un mot il a fallu rétablir tout ce qui étoit defectueux, anéantir tout ce qui étoit nuiſible, régénerer tout ce qui manquoit, retirer du néant tout ce qui avoit été totalement détruit!

J. C. ayant fait tout cela par ſa ſeule parole ſans autres moiens que ſa volonté, ce ſeroit, me diſois-je, s'aveugler volontairement ſoi-même que de s'obſtiner à ne pas reconnoître qu'il diſpoſoit de la puiſſance divine: d'où l'on eſt forcé du moins de conclure que l'Etre des êtres ſe plaiſoit à rendre un témoignage ſenſible que tout ce que J. C. diſoit de lui-même étoit véritable. Or J. C. a opéré toutes ces merveilles pour prouver aux Juifs pendant ſa vie mortelle qu'il étoit le Meſſie, le Chriſt, le Fils de Dieu: & pour convaincre enſuite ſes diſciples après ſa réſurrection, & par leur miniſtere un nombre innombrable de perſonnes, qu'il étoit Dieu égal à ſon Pere.

Auſſi eſt-ce de ce nom dont l'Apôtre S. Thomas l'appelle. *Mon Seigneur & mon Dieu*, s'écrie-t-il lorſqu'il le voit réſſuſcité. C'eſt auſſi ce que S. Paul inſtruit par révélation déclare à toute la terre. Il en rapporte même pluſieurs preuves en differens endroits de ſes Epîtres: entre autres par la remarque qu'il fait que Dieu le Pere l'avoit exprèſſément révélé par pluſieurs verſets des Pſeaumes, ayant dit en parlant de J. C. „ Vôtre Thrône, ô „ Dieu, ſera un Thrône éternel: *thronus tuus, Deus, in ſeculum ſeculi:* & ailleurs „ que tous les Anges de Dieu l'adorent: *Adorent eum omnes Angeli Dei.* Jean XX. v. 28. Heb. I. v. 8. Pſ. 44. v. 8.

Enfin c'eſt ce que l'Apôtre S. Jean manifeſte à tout l'univers en termes ſi élevés au commencement de ſon Evangile en diſant: que J. C. étoit le Verbe éternel: *in principio erat Verbum:* qu'il étoit Dieu: *& Deus erat Verbum:* que toutes choſes avoient été faites par lui: *omnia per ipſum facta ſunt:* qu'il étoit la ſource de la vie: *in ipſo vita erat:* qu'il étoit la vraie lumiere, qui éclaire tous les hommes: *erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem:* Enfin que le Verbe avoit bien voulu s'abaiſſer juſqu'à ſe faire homme, & qu'il avoit habité parmi nous: *Et Verbum caro factum eſt, & habitavit in nobis.* Heb. I. v. 6. Pſ. 96. v. 7. Jean I.

Cette étonnante & ſublime vérité ſe trouvant atteſtée par tant de Miracles faits non ſeulement par J. C. mais encore en bien plus grand nombre par ſes Apôtres & ſes Diſciples depuis ſa réſurrection, on ne peut, me dis-je à moi-même, refuſer de la croire ſans accuſer l'Auteur de la nature de nous avoir voulu tromper par des merveilles que lui ſeul pouvoit faire. Or ne ſeroit ce pas une horrible impiété que de croire que Dieu, qui eſt la vérité par eſſence & l'Auteur de toute vérité, auroit voulu autoriſer une idolâtrie par une multitude innombrable de Miracles? La raiſon ne nous dicte-t-elle pas au contraire, auſſi bien que l'Ecriture ſainte, que les Miracles étant le moien par lequel Dieu manifeſte ſa préſence le plus clairement aux hommes, ils ſont par conſéquent la voix dont il ſe ſert pour leur déclarer que c'eſt lui-même qui leur parle, pour les inſtruire, leur decouvrir & leur perſuader les plus importantes vérités?

Ces réfléxions me conduiſoient naturellement à examiner les miracles faits par les Apôtres depuis la réſurrection de J. C. mais je crus qu'il étoit encore plus important de commencer par

par approfondir les preuves de cette réſurrection, dont ces Miracles ont été la ſuite. Le procédé des Princes des Prêtres fournit d'abord une préſomption bien grande de cette réſurrection. Ils ſavoient que Jeſus-Chriſt avoit prédit qu'il réſſuſciteroit le troiſième jour: auſſi ne manquerent-ils pas de mettre des gardes autour de ſon tombeau, pour empêcher qu'on n'enlevât ſon corps. Si Jeſus-Chriſt n'en étoit pas ſorti malgré les ſatellites qui l'entourroient, peut-on douter que les chefs des Juifs ne l'euſſent fait garder pendant pluſieurs jours, pour être en état de prouver la fauſſeté de cette prédiction? Cependant les gardes ont abandonné ce tombeau avant la fin du troiſième jour, & par conſéquent il eſt certain que le corps de Jeſus-Chriſt n'y étoit plus. Le bruit que les principaux des Juifs répandirent, que les diſciples de Jeſus-Chriſt étoient venus l'enlever pendant que les ſentinelles étoient endormis, choque entiérement la vraiſemblance. Des ſentinelles qui doivent naturellement s'appuyer contre le ſepulcre autour duquel ils ſont placés, peuvent ils être aſſez profondément endormis, pour n'être pas réveillés par le bruit & le grand mouvement qu'il eût été néceſſaire de faire pour renverſer une très-groſſe pierre qui fermoit l'entrée de ce ſepulcre & qui avoit été ſcellée avec le ſepulcre même? Cette vaine défaite étant évidemment fauſſe, il en faut néceſſairement conclure que puiſque les gardes n'ont point été forcés par aucun moien humain, Jeſus-Chriſt eſt lui-même ſorti malgré eux de ſon tombeau, & par conſéquent qu'il eſt effectivement réſſuſcité.

Mais ce qui eſt encore plus convainquant, c'eſt que nous avons un grand nombre de témoins qui l'ont vu depuis ſa réſurrection.

Si Jeſus-Chriſt n'avoit apparu qu'une ſeule fois à deux ou trois de ſes Apôtres on pourroit peut-être ſoupçonner que ces deux ou trois Apôtres ſéduits par leur imagination, auroient cru voir ce qu'ils ne voyoient pas; mais Jeſus-Chriſt leur a pluſieurs fois démontré ſenſiblement à tous qu'il étoit véritablement réſſuſcité: & le merveilleux prodige qu'il a fait pour ſe trouver les deux premieres fois au milieu d'eux, eſt en même tems une preuve de ſa puiſſance manifeſtement divine, auſſi bien que de ſa réſurrection.

Depuis ſa mort les Apôtres tremblans de peur ſe cachoient dans une maiſon, dont toutes les portes étoient très ſoigneuſement fermées. J.C. le ſoir du premier jour de ſa réſurrection paſſe au travers de toutes ces portes ſans les ouvrir, quoiqu'il eut un corps organiſé comme les notres, & des habits tels que ceux qu'il portoit avant ſa mort.

Jean XX. v. 19. Luc XXIV. v. 37. 39. Quel prodige! dix des Apôtres bien *enfermés* dans une chambre le voient tout-à-coup *au milieu d'eux.... ils ſont frappés d'étonnement & de crainte, & ils s'imaginent voir un eſprit:* mais Jeſus leur montre & leur fait *toucher ſes mains & ſes pieds..... Conſidérés*, leur dit-il, *qu'un eſprit n'a ni chair ni os comme vous voyés que j'en ai.* Il fait plus: il mange avec eux: *il leur explique ce qui avoit été écrit* de lui *dans la loi de Moyſe, dans les Prophétes & dans les Pſeaumes: & il leur ouvre l'eſprit afin qu'ils entendiſſent les Ecritures.* v. 44. 45.

Huit jours après ils l'apperçoivent encore au milieu d'eux tandis que les portes étoient fermées. *Venit Jeſus januis clauſis & ſtetit in medio.* Il reproche à S. Thomas ſon incrédulité & il lui fait mettre la main dans la playe de ſon côté, qui étoit reſtée ouverte parce qu'elle eſt un temoignage qui doit être éternel de la mort qu'il a bien voulu ſouffrir pour nous: mais en la faiſant pour lors toucher à cet Apôtre, elle étoit une preuve ſenſible de la réalité de ſon corps & de la vérité de ſa réſurrection. Jean XX. v. 26. 27.

Pendant les 40. jours qui précederent ſon Aſcenſion il apparut encore pluſieurs fois à ſes Apôtres: & on ne peut douter qu'il ne les ait pour lors inſtruit de tout ce qu'ils devoient ſavoir pour être en état d'exécuter l'ordre qu'il leur donna avant que de monter au ciel, d'aller dans tout le monde prêcher l'Evangile à toute créature: *euntes in mundum univerſum prædicate Evangelium omni creaturæ:* d'inſtruire tous les peuples de la terre: *docete omnes gentes:* & de les baptiſer au nom du pere, du fils & du S. Eſprit: *baptiſantes eos in nomine Patris, & Filii, & Spiritus Sancti.* Marc XVI. v. 15. Matt. XXVIII. v. 19.

Au

Au surplus les Apôtres ne sont pas les seuls à qui J. C. ait donné des preuves certaines de sa résurrection: cinq cent Disciples assemblés sur une montagne de Galilée l'ont vu ensemble, comme le rapporte saint Paul qui déclare que la plûpart de ces Disciples étoient encore vivans dans le tems qu'il écrivoit, & prêts à en rendre témoignage. Enfin c'est encore devant tous les Apôtres & un grand nombre de Disciples, qu'il monta au Ciel le quarantiéme jour. Quel miracle! Un corps humain s'éleve jusqu'au plus haut des cieux à la vûe d'une multitude de personnes!

Je m'étois déja persuadé que ce seroit heurter la raison, que de s'imaginer que les Apôtres étoient des fourbes; mais par rapport à la résurrection de Jesus-Christ, il faudroit encore supposer que les cinq cent Disciples qui ont attesté qu'ils l'avoient vû depuis sa résurrection, & tous ceux qui ont déclaré qu'ils avoient été spectateurs de son Ascension dans le ciel, étoient de complot avec les Apôtres: & que sans aucun intérêt ils s'étoient tous accordés ensemble pour concerter cette fourberie sacrilege, quoiqu'elle dût naturellement les faire devenir les victimes de la fureur des Princes des Prêtres & de tous les Chefs de leur Nation, qu'ils deshonoroient à la face de toute la terre par ce témoignage. En effet ne les convainquoit-il pas que celui qu'ils avoient fait mourir sur une croix comme un scélerat, étoit véritablement le Fils de Dieu?

Il n'est pas plus possible de soutenir qu'un si grand nombre de personnes avoient cru voir ce qu'ils ne voyoient point, & entendre ce qu'ils n'entendoient pas; mais ce qui me parut devoir lever jusqu'à la moindre ombre de doute, ce fut l'effet que produisit cette résurrection.

On ne peut imaginer un commandement plus étonnant, & qui bleſſe plus le sens commun, que celui que Jesus-Christ fit alors à ses Apôtres. Il ordonne à une douzaine de pauvres paysans, dont la plûpart n'avoient jamais été occupés qu'à pêcher du poisson, & qui n'avoient aucun talent & presque aucune intelligence, d'aller sans aucun secours humain réformer toute la terre, de combattre tout à la fois toutes les préventions & toutes les passions de tous les hommes, de les convaincre qu'ils devoient détester les idoles qu'ils avoient adorées jusques-là, adorer à leur place un Dieu crucifié, & croire des mysteres absolument inconcevables; & qui plus est, mépriser les biens, les plaisirs & les honneurs, dans l'amour desquels ils avoient été élevés. Cependant tout l'univers a été temoin qu'une entreprise qui paroit si téméraire & si insensée, a eu le succès le plus prodigieux. En moins de trente ans ces paisans grossiers établissent de tous côtés la Religion Chrétienne: ils font adorer J. C. par un nombre innombrable d'Idolâtres: & ils forment des Eglises dans tous les pais connus.

Ce fait est si certain que S. Paul ne craint point de l'avancer en plusieurs de ses Epîtres, comme une vérité que personne ne pouvoit revoquer en doute, parce qu'elle étoit pour lors exposée à la vûe de tous les hommes.

Dans celle qu'il écrit aux Romains 24. ans après la mort de J. C. il leur mande que la parole de ce divin Sauveur des hommes étoit déja prêchée, & que le bruit en retentissoit par toute la terre. Qu'elle se faisoit entendre jusqu'aux extrêmités du monde: *Verbum Christi..... numquid non audierunt & quidem in omnem terram exivit sonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum.* Rom. X. v. 17. & 18.

Il marque pareillement aux Colossiens comme un fait public, que la parole de l'Evangile étoit déja répandue dans toute la terre, qu'elle y croissoit, & qu'elle y portoit des fruits: *In verbo veritatis Evangelii, quod pervenit..... in universo mundo, & fructificat & crescit.* Coloss. I. v. 5. 6.

Il benit Dieu en écrivant à Timothée, de ce que le mistére d'amour de l'Incarnation étoit prêché aux nations & cru dans le monde: *Pietatis Sacramentum..... prædicatum est gentibus, creditum est in mundo.* I. Tim. III. v. 16.

Enfin il se rejouit avec Tite, de ce que la grace de Dieu notre Sauveur avoit déja paru à tous les hommes: *Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus.* Tit. II. v. 11. & qu'elle avoit appris à ceux qui avoient embrassé la Religion Chrétienne, qu'il falloit re-

noncer à l'impiété & aux paſſions du ſiécle, vivre avec temperance, juſtice & piété, étant toujours dans l'attente de la bienheureuſe eſpérance donnée par J. C. & de l'avénement glo-
Ibid. 12. 13. rieux de ce Grand Dieu notre Sauveur: *Erudiens nos, ut abnegantes impietatem & ſæculária deſideria, ſobriè & juſtè & piè vivamus in hoc ſæculo, expectantes beatam ſpem & adventum gloriæ magni Dei & Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti.*

Peut-on ſoupçonner que S. Paul auroit eu le front d'aſſurer avec une telle confiance, ſurtout en écrivant aux Romains & aux Coloſſiens nouvellement convertis, que la Religion Chrétienne étoit déja établie & profeſſée par toute la terre, ſi le fait n'avoit pas été vrai. Un menſonge de cette importance, & dont la fauſſeté eut été notoire & connue de tout le monde, n'auroit il pas fait perdre la confiance que ces peuples avoient en lui, qui ne pouvoit être fondée que ſur ce qu'ils le regardoient comme un homme que la vérité même inſpiroit.

Au ſurplus ce fait ne peut-être conteſté par quiconque eſt inſtruit des annales de la formation de l'Egliſe. Tous les Ecrits des Chrétiens faits dans les premiers ſiécles en parlent comme d'une vérité de notorieté publique. Mais dans les livres même des Idolâtres, on trouve pluſieurs preuves, ainſi que je l'ai déja obſervé, que dès l'Empire de Neron il y avoit des Chrétiens par toute la terre, & même quantité dans la Ville de Rome.

Il eſt évident qu'un ſuccès ſi merveilleux & ſi contraire à toute vrai ſemblance n'a pu être produit que par celui qui ſeul diſpoſe des eſprits ſuivant ſa volonté, & qui tourne les cœurs comme il lui plait. Auſſi quelques ſanglantes perſécutions que les Empereurs & les autres Puiſſances de la terre ayent ſouvent fait eſſuyer aux premiers fideles pendant près de trois ſiécles, elles n'ont pu empêcher que la Religion Chrétienne ne ſe ſoit de plus en plus établie pendant ce tems preſque dans tout l'Univers. L'oppoſition de toutes les Puiſſances du monde n'a fait que l'accroître: les tourmens lui ont donné des forces: les ſupplices ont augmenté ſa vie en multipliant ſes enfans: le ſang des Martirs étoit une ſource féconde qui produiſoit tout-à-coup un nombre innombrable de Chrétiens.

Mais comme l'établiſſement ſi prompt de cette Religion fut produit par la prédication des Apôtres, & que leur zèle & leur réuſſite furent manifeſtement les effets de la deſcente du S. Eſprit & des dons qu'ils y reçurent, je m'arrêtai à approfondir avec grande attention les preuves de ce ſurprenant événement: & je m'en occupai dès lors avec d'autant plus de ſatisfaction, que plus je les examinois, plus je decouvrois clairement que cet événement merveilleux, d'où ſortirent tant de prodiges, renfermoit la démonſtration la plus complette qu'on pût deſirer de la réſurrection & de la divinité de J. C.

Ce fût la certitude inconteſtable des merveilles & des miracles, qui furent une ſuite viſible de ce grand événement, qui me convainquit de ſa vérité. Les Actes nous apprennent que les Apôtres reçurent dans ce jour-là le don des langues, & qu'ils firent enſuite une quantité innombrable de Miracles; & même qu'en impoſant les mains ſur ceux qui s'étoient faits Chrétiens, ils leur communiquoient ſouvent quelques uns des dons du S. Eſprit, ainſi
Marc. XVI. que Jeſus-Chriſt leur avoit promis en leur ordonnant d'*aller par tout le monde prêcher*
v. 15. 17. & 18. *l'Evangile. Voici*, dit-il, *les Miracles que feront ceux qui auront cru: ils chaſſeront les Demons en mon nom, ils parleront de nouvelles langues .... ils impoſeront les mains ſur les malades, & les malades ſeront guéris.*

Il me parut en premier lieu, qu'il n'étoit pas poſſible de douter que les Apôtres n'euſſent reçu le don d'entendre & de parler des langues qu'ils n'avoient jamais appriſes. S. Paul dans la premiere Epître qu'il écrit aux Corinthiens, dont un grand nombre avoient reçu auſſi bien que lui le don des langues, dit clairement qu'il ſavoit toutes celles que les Corinthiens
I. Cor. XIV. parloient: *Je loue mon Dieu*, dit-il, *de ce que je parle toutes les langues que vous par-*
v. 18. *lez.* Or il n'eſt pas poſſible de croire que ſaint Paul eût oſé ſe vanter d'avoir reçu un don ſi extraordinaire, s'il ne l'avoit eu effectivement: il auroit été trop aiſé de le convaincre d'impoſture; & comment les Corinthiens auroient-ils pu prendre confiance en lui, ſi après leur avoir aſſuré qu'il parloit toutes les langues qu'ils ſavoient, il y en eût eu quelqu'une qu'il n'eût pu expliquer?

Mais

Mais il ſe préſenta à mon eſprit d'autres réflexions, qui me firent encore bien plus d'impreſſion. Il eſt certain de l'aveu même des ennemis les plus déclarés de la Religion Chrétienne, que les Apôtres établirent cette Religion dans un grand nombre de pays. Or comment auroient-ils pu l'expliquer & la perſuader à differens peuples, s'ils n'avoient pas parlé leur langue? & comment peut-on ſuppoſer que des payſans auſſi groſſiers & auſſi ignorans que l'étoient la plûpart des Apôtres, euſſent appris en ſi peu de tems une grande quantité de langues étrangeres? Où S. Pierre, qui avoit été occupé toute ſa vie à pêcher ſur les bords de la mer de Galilée, auroit-il appris le Grec & le Latin? Cependant on ne peut revoquer en doute, que S. Pierre n'ait prêché l'Evangile aux Romains, & à differens pays de l'Orient qui avoient même chacun un idiôme particulier. Dira-t-on qu'il leur parloit Hébreu, & que tous ces peuples entendoient cette langue? Mais il eſt certain que la langue du commun des Juifs, qui étoit une corruption de la langue Hébraïque, n'étoit en uſage que chez eux ou chez quelques Syriens; qu'au plus elle étoit connue par quelques ſavans, mais qu'elle ne l'étoit certainement pas par le ſimple peuple de toute ſorte de pays. Or c'eſt principalement au peuple, que la Religion fut d'abord annoncée.

J'ai deja obſervé que pluſieurs auteurs Payens fourniſſoient eux mêmes des preuves, que dès le tems de Neron la Religion Chrétienne étoit déja répandue dans preſque tout l'Empire Romain. Or ce vaſte Empire étendant pour lors ſon joug ſur la plus grande partie de la terre, ce n'eſt pas un fait douteux que la plûpart des differentes nations qui y étoient ſoumiſes, n'euſſent chacune leur langue particuliere. Si leur langue n'avoit pas été ſue par les Apôtres, comment auroient-ils pu faire embraſſer la Religion Chrétienne à une infinité de gens du peuple, qui ne ſavent jamais que la langue de leur pays?

Dieu me mettoit ſans ceſſe l'établiſſement de la Religion devant les yeux, & m'en faiſoit tirer des conſéquences qui répandoient une lumiere, devant laquelle mon incrédulité diſparoiſſoit comme une ombre. Je me repréſentois un Apôtre ſouffrant la faim, la ſoif & la nudité, comme dit S. Paul en parlant de lui-même, arrivant en cet état dans un pays étranger où il n'avoit aucune connoiſſance, & dont il ne pouvoit ſavoir la langue que par un don ſurnaturel. Je le voyois prêcher au peuple une Religion nouvelle, ſans craindre ni les Magiſtrats ni les Prêtres de leurs idoles. J'obſervois que toutes les Puiſſances de ce pays étoient réunies d'intérêt pour le faire perir, & que cet Apôtre qui annonçoit un Dieu crucifié, n'avoit aucune reſſource humaine pour réſiſter aux Puiſſances. Je conſiderois que naturellement ils devoient le faire enfermer comme un inſenſé, ou le faire punir comme un ennemi de leurs Dieux & un perturbateur du repos public; que ſouvent en effet on les avoit fait fouetter où empriſonner, que le peuple même les avoit quelquefois accablés de pierres, & que malgré tous ces mauvais traittemens ils avoient perſuadé la Religion Chrétienne à une infinité de perſonnes, & avoient fondé un grand nombre d'Egliſes malgré toutes les Puiſſances de la terre.

Ce ſuccès ſi étonnant me convainquit, que non ſeulement les Apôtres avoient eu le don des langues, puiſqu'ils avoient établi la Religion chez une infinité de nations differentes; mais en même tems qu'il falloit qu'ils euſſent fait des Miracles bien éclattans pour perſuader une Religion, dont les myſteres choquoient la raiſon humaine, dont la morale bleſſoit l'intérêt de toutes les paſſions, & qu'on ne pouvoit embraſſer ſans eſſuyer une infinité de perſécutions de la part de ſes amis, de ſes proches & de toutes les Puiſſances.

Non ſeulement l'établiſſement de la Religion prouve que les Apôtres ont fait des Miracles, mais il prouve auſſi que les Idolâtres mêmes qui ſe faiſoient Chrétiens, recevoient des dons du S. Eſprit. Il ne faut que lire la premiere Epître de ſaint Paul aux Corinthiens, pour ne pouvoir le révoquer en doute. Il blâme les Chrétiens de Corinthe, de ce qu'ils faiſoient trop de cas du don des langues qu'un grand nombre d'entre eux avoit reçu, & de ce qu'ils en abuſoient en parlant tout haut dans l'Egliſe en langue étrangere, ſans qu'il y eut perſonne pour expliquer ce qu'ils diſoient. Il leur remet ſous les yeux que le moindre degré d'amour de Dieu eſt infiniment préférable à tous les dons extérieurs; ce qui marque com-

bien. Il étoit peu surpris de ces dons & par conséquent combien ils étoient communs chez les premiers Chrétiens. Enfin il met le don de prophétie, que plusieurs d'entre eux avoient aussi, beaucoup au dessus du don des langues. La raison qu'il en donne, est trop remarquable pour ne pas rapporter ses propres paroles: *Si un infidele*, dit-il, *entre dans Vôtre assemblée, tous ceux qui prophétisent le convainquent; le secret de son cœur est découvert, de sorte que se prosternant le visage contre terre, il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi nous.* S. Paul se seroit-il avisé de reprocher aux Corinthiens que plusieurs d'entre eux abusoient du don des langues, si aucun d'eux n'avoit eû ce don? & leur auroit-il osé dire que ceux d'entre eux qui avoient le don de prophétie, découvroient le secret des cœurs des infideles, & les convainquoient de la vérité de la Religion en leur developpant jusqu'à leurs plus secretes pensées, si ce don, lequel ne peut venir que de Dieu qui seul connoît les pensées des hommes, n'avoit été possédé par aucun d'eux? A-t-il pu leur en faire accroire par rapport à une chose qui s'exécutoit par eux-mêmes? & si tout cela n'eût pas été vrai, auroient-ils embrassé une Religion aussi contraire à tous les intérêts du cœur, sur la parole d'un homme qui les auroit joués d'une maniere si grossiere? Plusieurs de ces premiers Chrétiens ont souffert toutes sortes de persécutions, & quelquefois la mort même pour soutenir la vérité de la Religion: l'auroient-ils fait, s'ils avoient été persuadés que cette Religion n'étoit établie que sur des impostures? & n'en auroient-ils pas été convaincus, si S. Paul eût cherché à les tromper par de telles fables dont ils n'auroient pu ignorer la fausseté?

I. Cor. XIV. v. 24. & 25.

En descendant ensuite dans les siécles qui suivirent immédiatement la naissance de l'Eglise, je me rappellai que ce n'avoit pas été seulement du tems des Apôtres, que les premiers Chrétiens avoient eu des dons surnaturels & avoient fait des Miracles: le titre de magiciens que leur donnent la plûpart des Auteurs Payens qui en parlent dans les premiers siècles, fait assez connoître qu'ils faisoient des choses qui passoient les forces de la nature, Mais le don qui paroît s'être conservé plus long-tems, & qui étoit d'abord commun à tous les Chrétiens, est celui de délivrer les possedés, & de forcer les faux Dieux qui rendoient des oracles à confesser eux-mêmes qu'ils n'étoient que des Demons, & que Jesus-Christ étoit leur maître. Il ne faut pour le prouver, que rappeller ce qu'en dit Tertulien dans l'Apologie qu'il présenta aux Magistrats de l'Empire Romain, à la fin du second siécle sous l'Empire de Severe. *Que l'on amene devant vos tribunaux*, dit-il dans le Chapitre vingt-troisiéme de ce bel ouvrage, *quelqu'un qui soit véritablement possedé par un Demon, si quelque Chrétien que ce soit, lui commande de parler, cet esprit malheureux confessera alors qu'il est un Demon.... Qu'on présente un Chrétien*, dit-il plus bas, *devant ceux que vous croyez agités par la Divinité, & qui prononcent vos oracles avec effort étant tout essoufflés; si ces faux Dieux ne confessent pas par la bouche de ceux qu'ils agitent ainsi, qu'ils ne sont eux-mêmes que des Demons, nous consentons qu'au même lieu vous répandiez le sang de ce Chrétien. Quelle démonstration*, ajoute-t-il, *est plus claire que celle-là? Si ces esprits étoient véritablement des Dieux, pourrions-nous les forcer à confesser qu'ils ne sont que des Demons? Pouvez-vous regarder comme des Dieux ceux qui reçoivent la loi de nous qui sommes leurs ennemis? Quand nous conjurons vos dieux au nom de Jesus-Christ*, continue Tertulien, *n'avouent-ils pas devant nous qu'il est dans les cieux, qu'il en doit descendre avec l'effroi de tout l'univers, qu'il viendra sur la terre tout plein de majesté, comme la Vertu de Dieu, l'Esprit de Dieu, le Verbe, la Sagesse & le Fils de Dieu? Or toute cette puissance que nous avons sur vos Dieux, c'est le nom de Jesus-Crist qui nous la donne.*

Comme ils craignent Jesus-Christ, ils sont sous l'empire des serviteurs de Dieu & de Jesus-Christ. Ainsi par le seul attouchement de nos mains, par le seul souffle de notre bouche, les Demons saisis d'épouvante à la vue des flammes qui les environnent, sont contraints de nous obéir, de sortir malgré eux, & en remplissant l'air de plaintes, des

des corps qu'ils poſſedent, & de ſouffrir cette honte à votre vûe. Si vous les croyez quand ils ſe vantent, croyez-les quand nous les forçons d'avouer leur honte: on ne ment point pour ſe couvrir d'infamie.

Il rapporte enſuite que pluſieurs Payens ſe ſont faits Chrétiens en voyant que leurs Dieux étoient forcés de confeſſer la Divinité de Jeſus-Chriſt.

J'avoue que ce paſſage ſi déciſif de Tertulien ne m'auroit autrefois fait aucune impreſſion, parce que je niois tout ſurnaturel ſans examen: d'où je concluois que tous les prétendus poſſedés n'étoient que des fourbes, ou des gens attaqués de quelque maladie extraordinaire, & que tous les oracles des Payens n'étoient que l'effet des artifices des hommes. Mais ſi j'avois fait uſage de ma raiſon, ce paſſage ſeul de Tertulien devoit ſuffire pour me perſuader qu'il y avoit eu des poſſeſſions réelles: que les oracles, du moins quelques uns, étoient rendus par l'opération des Demons: & que les premiers Chrétiens ayant forcé ces eſprits ſuperbes d'avouer en préſence de ceux qui les adoroient, qu'ils n'étoient que des Anges apoſtats & reprouvés, c'étoit une preuve invincible que Dieu autoriſoit manifeſtement le culte que lui rendoient les Chrétiens; d'où j'aurois du conclure qu'il falloit embraſſer leur Religion.

En effet ſi les poſſeſſions n'avoient été que des maladies extraordinaires, les guérir ſur le champ par la vertu du nom de J. C. ainſi que faiſoient les premiers Chrétiens, ne ſeroit-ce pas un miracle auſſi grand que celui de chaſſer les Demons des corps qu'ils poſſedoient? Ainſi cette vaine defaite que mon incrédulité m'avoit fait imaginer, ne pouvoit donc me ſervir de prétexte pour m'exempter de reconnoître un ſurnaturel évident dans ces guériſons ſubites. Si d'autre part les poſſedés n'avoient été que des fourbes, comment étant tous Payens auroient-ils eu la complaiſance pour les Chrétiens qu'ils abhorroient, de feindre qu'ils étoient guéris à leur commandement? Au ſurplus on ne peut ſans chercher à ſe tromper ſoi-même, ſe figurer que les premiers Chrétiens ayent été des impoſteurs, eux qui ſacrifioient tout intérêt humain & qui s'expoſoient même aux plus cruels ſupplices, dans l'eſpérance d'en être éternellement recompenſés par celui à qui la vérité ſeule peut plaire. Comment donc pouvoir imaginer que des perſonnes qui agiſſoient par cet eſprit, ayant pouſſé l'artifice juſqu'à engager un grand nombre d'Idolâtres à contrefaire les poſſedés, afin qu'ils leur donnaſſent la gloire de paroître ſe faire obéir par les Demons? D'ailleurs comment une fourberie qui avoit eu tant de complices, puiſqu'on voyoit en ce tems-là une grande quantité de poſſedés, qu'il faudroit ſuppoſer avoir tous été des gens gagnés par les Chrétiens pour jouer un rôle ſi humiliant & ſi pénible, comment, dis-je, une telle fourberie n'auroit-elle jamais été decouverte par les Magiſtrats Payens, qui ne cherchoient que des prétextes pour faire mourir les Chrétiens, parce qu'ils étoient les ennemis déclarés de leurs Dieux qu'ils ſoutenoient n'être que d'impuiſſans ſimulacres, ou des eſprits condamnés à des ſupplices éternels? Or ſi ces Magiſtrats avoient pû convaincre quelque Chrétien d'une ſupercherie ſi criminelle, n'en auroient-ils pas répandu les preuves par toute la terre, pour décrier une Religion que toutes les puiſſances de la terre brûloient du deſir de détruire ſans pouvoir y réuſſir. Les Idolâtres ne ſe ſont pas épargnés à publier des calomnies contre les premiers Chrétiens; cependant ils ne les ont jamais accuſés d'une telle impoſture, tant leur conduite & leurs mœurs y étoient oppoſés. Après que Julien l'Apoſtat ni aucun autre de tous ceux qui ont écrit contre eux, n'ont oſé leur reprocher rien de pareil, quel front ne faudroit-il pas avoir pour le ſuppoſer aujourd'hui?

A l'egard des oracles que rendoient les Prêtres & Prêtreſſes des faux Dieux, n'aurois-je pas du ſentir que la confeſſion que les premiers Chrétiens les forçoient ſouvent de faire, que leurs Dieux n'étoient que des Demons, ne pouvoit être naturelle, puiſqu'un tel aveu étoit manifeſtement capable d'anéantir le culte dont ils étoient les miniſtres: & qu'ainſi puiſque ces Prêtres l'ont fait au préjudice d'un ſi grand intérêt, il en faut néceſſairement conclure qu'ils ont parlé malgré eux, & par conſéquent qu'ils y ont été forcés par une puiſſance inviſible à qui ils ne pouvoient reſiſter.

Toutes ces réfléxions dont j'étois incapable lorſque mon ame étoit abrutie par les ténébres de l'incrédulité, ſe préſenterent pour lors à mon eſprit avec une clarté qui me faiſoit rougir de l'aveuglement où j'avois été juſqu'alors. Car enfin qu'aurois je pû repondre au temoignage de Tertulien? On ne peut pas ſoupçonner que ſon Apologie ſoit un livre apocriphe: il en eſt parlé dans pluſieurs auteurs contemporains qui en citent même des paſſages, & on trouve ces paſſages dans tous les exemplaires de ce livre qui fût écrit en Latin: mais les Chrétiens étoient ſi empreſſés de le publier de tous côtés, & avoient tant d'envie qu'il fût répandu par toute la terre, que dès qu'il parût, ils le traduiſirent en Grec. Un livre ſi public, un livre qui attaquoit les Dieux de toutes les Puiſſances du ſiecle, un livre qui dès ſa naiſſance a paru dans les deux langues qui étoient pour lors les générales, & qui a ſur le champ paſſé entre les mains de tout le monde, ne peut être ſuſpect d'avoir été ſuppoſé.

Ce livre étant une fois certain, eſt-il croiable que Tertulien eût oſé avancer ſi hardiment dans une Apologie adreſſée aux Magiſtrats de l'Empire, que tous les Chrétiens avoient l'autorité ſur les Demons de les forcer de ſortir des poſſedés & de confeſſer la Divinité de J. C. par la bouche de ceux de leurs Prêtres, par qui ils rendoient des oracles, ſi les Chrétiens de ce tems là n'avoient eû effectivement une puiſſance ſi admirable? Tertulien pouſſe la confiance juſqu'à faire une eſpèce de défi aux Magiſtrats de l'Empire. Non ſeulement il s'offre lui même à la mort; mais il y offre tous les Chrétiens qui ne réuſſiroient pas à chaſſer les Demons du corps des poſſedés, & à contraindre les faux Dieux que les Payens adoroient, d'avouer qu'ils n'étoient que des Demons, & que Jeſus-Chriſt étoit leur maître. Si les Magiſtrats n'avoient eu eux-mêmes connoiſſance par les épreuves qu'ils en avoient faites, que les Chrétiens de ce tems-là avoient ce pouvoir, n'auroient-ils pas accepté le défi pour convaincre les Chrétiens d'impoſture, & venger l'honneur de leurs Dieux que ce paſſage de l'Apologie couvroit d'une honte éternelle? Ils ne l'ont pas fait, ils n'ont pu répondre à cet ouvrage; l'Empereur Severe ſuſpendit même en conſéquence pendant quelques années la perſécution qu'il avoit commencée contre les Chrétiens l'an 197. parce qu'ils avoient refuſé de prendre part aux fêtes impies qu'on faiſoit par tout l'Empire, après que cet Empereur eut defait Albinus.

Si l'Empereur Severe, ſi les Magiſtrats de l'Empire Romain n'ont pu nier les faits de l'Apologie, malgré l'intérêt qu'ils auroient eu d'en faire connoître le faux à tout l'univers ſi cela leur eût été poſſible, qui oſera les conteſter aujourd'hui? Cependant ſi ces faits ſont vrais, s'il eſt vrai qu'il y ait des Demons & que les premiers Chrétiens avoient autorité ſur eux, qui peut balancer d'embraſſer la Religion Chrétienne? S'il y a des Demons, il y a des peines, & par conſéquent des recompenſes: s'il y a des recompenſes & des peines il y a un culte: s'il y a un culte, il y a néceſſairement une Religion: s'il y a une Religion, ce ne peut être que la Religion Chrétienne, qui ſeule a une infinité de traits qui prouvent qu'elle eſt divine.

Je m'étends avec plaiſir ſur ce ſujet, le plus grand & le plus intéreſſant qui puiſſe nous occuper. Pluſieurs ſeront ſans doute peu contens de cette eſpèce de Traité ſur la Religion: ils diront qu'il ne m'appartient pas de dogmatiſer; que ce que je rapporte des preuves de la Religion, eſt hors de ſa place; que ces mêmes preuves ſont répandues & propoſées avec plus de force dans pluſieurs livres, du moins la plûpart, qui ſont entre les mains de tout le monde, & qu'ainſi je fatigue le lecteur à pure perte.

Mais je ſupplie ces perſonnes de conſiderer, que s'il ne m'appartient point de faire le Docteur en Iſraël, il m'eſt permis de rendre gloire à Dieu du Miracle de ma converſion, & que je ne fais rien qui ne ſoit à ſa place, en rapportant les moyens par leſquels il lui a plu de m'éclairer. C'eſt même une des choſes à quoi il eſt également juſte & facile de reconnoître l'opération de celui qui eſt la ſource de toute lumiere, que tant de penſées qui étoient ſi éloignées de mon eſprit & de mon cœur, ſe ſoient préſentées à l'un & ayent fait impreſſion ſur l'autre, dès que j'eus invoqué avec le commencement de foi le plus imparfait le ſecours de l'humble Appellant dont Dieu ſe plait à manifeſter la gloire.

C'étoit

C'étoit ſans doute le Maître intérieur qui daigna m'inſtruire dans cette école, qui eſt ſi élevée au deſſus des ſens dont j'étois le vil eſclave; & je ne dois pas ſupprimer les enſeignemens qu'il lui plut de me donner, puiſqu'il peut s'en ſervir pour éclairer d'autres aveugles.

Je ne ſcai que trop que le Déiſme eſt la principale erreur qui regne en ce monde, dans cette lie des ſiécles où il ſemble qu'il ſoit honteux de croire avec ſimplicité les vérités que la Religion nous enſeigne. Voila quel eſt aujourd'hui le ſiſtême de pluſieurs des Grands du ſiécle, & d'une grande partie de ceux qui ſe piquent de bel eſprit. Cette contagion a même gagné juſqu'au peuple: & c'eſt ce ſiſtême impie qui fait que bien des gens ne conſultant que leur injuſte politique, ſe prêtent à appuyer l'erreur malgré le cri de leur conſcience, & même a perſécuter ceux qu'ils ne peuvent néanmoins s'empêcher de regarder comme des gens de bien, puiſque le ſeul crime qu'ils leur imputent au fond de leur ame, ne conſiſte effectivement que dans le mépris que ces vrais Chrétiens font des biens de la terre pour acquerir ceux du ciel, & pour parvenir à un bonheur ſans fin qu'il plait à ces incrédules de regarder comme une chimere.

J'ai donc eû de très juſtes motifs de profiter d'une occaſion qui s'eſt préſentée tout naturellement de rappeller ſous les yeux des Lecteurs quelques unes des preuves de la Religion. Pluſieurs de ces preuves, il eſt vrai, ſe trouvent dans d'autres livres, mais comme la plûpart des Déiſtes cherchent moins à s'éclairer qu'à s'étourdir, ils ne ſe donnent pas la peine de les lire, & peut-être liront-ils plus volontiers le recit de la miſéricorde que Dieu a faite à un homme qui s'étoit égaré comme eux, & dont la converſion eſt accompagnée de circonſtances capables d'attirer leur attention.

Puiſſent-ils être touchés des raiſons qui ne me firent tant d'impreſſion au pied du Tombeau du Bien-heureux M. de Pâris, que parce qu'il plût à celui qui tient en ſa main les eſprits & les cœurs, de briſer la dureté du mien & de faire en même tems tomber les écailles de mes yeux. Je ne ſai que trop par ma propre expérience que je les aurois toujours tenu fermés ſi Dieu n'avoit guéri mon cœur. Quelqu'évidente que fût la vérité, je me ſerois toujours obſtiné à la meconnoître parceque je la regardois comme l'ennemie de mes paſſions. C'eſt dans le cœur qu'eſt principalement la ſource de l'incrédulité: *Dixit impius in corde ſuo, non eſt Deus.*

Ah, Seigneur, que votre grace toute puiſſante faſſe éclatter ſa gloire & ſa force efficace en ſubjugant les incrédules. Qu'elle leur ôte l'attachement qu'ils ont pour les biens & les plaiſirs de la terre, & auſſi-tôt leur cœur s'élevant vers le ciel, ce nouvel amour fera ceſſer l'aveuglement de leur eſprit: & ils ſe ſentiront tout-à-coup pleinement convaincus qu'on ne peut nier avec quelqu'ombre de raiſon la certitude des faits ſur leſquels la Religion eſt établie.

Les réflexions que Dieu me fit faire, après s'être developpées l'une après l'autre devant mes yeux, ſe préſenterent enſemble tout à la fois, & formerent un tout qui diſſipa entiérement les ténébres dans leſquelles la corruption de mon cœur tenoit mon ame enſevelie depuis ſi long-tems. J'étois venu au Tombeau pour voir, pour examiner, pour critiquer les Miracles: je reſtai quatre heures à genoux au pied de ce Tombeau: je n'examinai que mes réflexions: je ne critiquai que moi-même; & je demeurai parfaitement convaincu de la vérité de la Religion, & de la ſainteté de celui qui avoit engagé la divine miſéricorde à m'éclairer tout d'un coup par tant de lumieres. Mais en même tems la vûe de tous mes péchés énormes, & de l'éternité des ſupplices que j'avois mérité, me terraſſa & me réduiſit dans une eſpèce d'accablement. J'ignorois encore combien eſt grande la miſéricorde de mon Dieu: je n'oſois même le prier, m'en reconnoiſſant trop indigne; je m'adreſſai donc encore à celui qui m'avoit déja obtenu une grace ſi précieuſe, & je lui dis: „ O vous qui „ avez un ſi grand crédit auprès de Dieu, vous qui avez fait deſcendre ſur moi ſa lumiere, „ obtenez auſſi qu'il me pardonne mes crimes, & qu'il m'inſpire lui-même ce qu'il veut „ que je faſſe. J'ai dix mille fois mérité l'enfer: quelque pénitence que je m'impoſe, quelle

„ pro-

„ proportion peut-elle jamais avoir avec des ſupplices éternels? Quand je ſouffrirois les „ tourmens les plus cruels pendant tout le reſte de ma vie, qu'eſt-ce que la durée du reſte „ de ma vie par rapport à l'éternité? C'eſt moins que la durée d'une minute par rapport à „ celle de ma vie. Comment pourrai-je donc dans un ſi court eſpace ſatisfaire pour tant de „ crimes? Mais puis-je même en former la réſolution? Je ſens que je ne ſuis que lâcheté, „ & que par moi-même je ne puis réſiſter au penchant qui m'entraîne au mal. Je ne ſuis „ que foibleſſe: qui me retirera de ce bourbier d'ordures, où je ſuis dans l'habitude de crou- „ pir depuis ſi long tems? Qui changera tous les goûts infâmes de mon cœur? Qui diſſipera „ toutes les erreurs de mon eſprit? Qui pourra effacer la noirceur de mon ame, & en chan- „ ger tous les ſentimens? Qui détruira toutes les paſſions, auſquelles je me ſuis livré ſans re- „ ſerve depuis tant d'années? Qui donnera de la vigueur & de la vertu à une créature en- „ gourdie depuis plus de vingt ans par une inſenſibilité ſtupide pour tout ce qui ne frappe „ point les ſens, & ſur qui au contraire tout ce qui les remue fait une ſi vive impreſſion? „ Que vais-je donc devenir? Je vois la vérité; mais qui me donnera la force de la ſuivre? „

Je revins chez moi touché, gémiſſant, abbattu; mais néanmoins la crainte d'oublier les motifs qui m'avoient déterminé à croire, me redonna des forces. Je voulus conſigner ſur le papier les réflexions que je venois de faire au pied du Tombeau, dans l'appréhenſion qu'elles ne s'échappaſſent de mon eſprit. Il me ſembloit qu'elles m'étoient étrangeres; que ſi je perdois le moment de les recueillir par écrit, je ne pourrois jamais me les rappeller, & que Dieu ne me feroit peut-être pas la grace de me les repréſenter une ſeconde fois. Je me hâtai donc d'écrire toutes celles dont je pus me reſſouvenir. J'étois ſi preſſé de les mettre ſur le papier, que je les écrivis ſur toutes les feuilles que je trouvai alors ſous ma main, tant que ma plume pouvoit aller. Je conſerve encore aujourd'hui cette écriture faite à la hâte, & elle m'a ſervi à dreſſer les réflexions qu'on vient de voir, dont j'ai vérifié, étendu & augmenté les citations, qui ne s'étoient préſentées à mon eſprit que d'une maniere plus vague & moins préciſe.

Le lendemain matin j'allai trouver M. Bourſier. Mon air, mon viſage & toute ma figure étoient ſi changés, qu'il ne me reconnut point. Je n'étois plus ce ſuperbe, dont la tête altiere mépriſoit tout ce qu'il ne comprenoit pas; j'étois un pécheur accablé du poids de ſes crimes, qui n'oſoit lever les yeux au Ciel. Monſieur Bourſier me trouva ſi pénétré, qu'il crut ne devoir ſonger qu'à relever ma confiance. Il m'étala la grandeur de la miſéricorde que Dieu m'avoit faite; il me dit qu'un changement auſſi ſubit que celui que Dieu venoit d'opérer en moi, étoit un Miracle dans l'ordre de ſes graces, & que j'avois tout lieu d'eſpérer qu'il ne laiſſeroit point une ſi grande miſéricorde imparfaite, & qu'il ne permettroit pas qu'un ſi grand bien-fait devînt inutile. En un mot il ranima mon cœur par une eſpérance ſi vive, que mes larmes de componction ſe changerent auſſitôt en des larmes de joie. Mes yeux ſe tournerent vers le Ciel avec confiance, avec amour. A tout moment mes bras s'élevoient en l'air, ſans être mus par ma volonté, du moins ſans une volonté réfléchie. Mon cœur s'élançoit vers mon Dieu. Tous mes ſentimens de crainte s'évanouïrent, & firent place à des ſentimens de reconnoiſſance. Auſſi depuis ce moment je regardai la terre avec dedain: tous les objets de mes paſſions n'eurent plus aucun pouvoir ſur mon cœur. En vain les perſonnes que j'avois aimées, firent-elles toutes ſortes d'efforts pour reprendre ſur moi leur empire: elles n'avoient garde d'y réuſſir, leur préſence m'étoit devenue inſupportable. Elles eurent beau faire parler leurs larmes: je ne répondis à leur tendreſſe & à leurs reproches, que par des exhortations ſeveres. Tous mes liens furent briſés en un jour, & je me trouvai ſans comparaiſon plus heureux par l'eſpérance que Dieu mit dans mon cœur de le poſſeder un jour, que je ne l'avois été par tous les plaiſirs honteux auſquels je me livrois avec tant d'ardeur, & par tous les autres prétendus biens de ce monde que je poſſedois avec aſſez d'abondance, mais dont depuis ce moment j'ai eu bien plus de plaiſir à me défaire, que je n'en avois eu à les poſſeder.

Que

Que les ennemis de la puiſſance de votre grace apprennent donc ici, ô mon Dieu, qu'il n'y a point de charmes qui ne cedent aux ſiens, parce que rien ne réſiſte à votre bras Tout-puiſſant; & que quelque éloigné que ſoit du ſalut un pécheur obſtiné, quand vous vous faites voir à lui par la lumiere ſalutaire d'une telle grace, il faut qu'il s'humilie, & qu'il adore ſon Sauveur.

Mon pere qui ſavoit que mes paſſions étoient d'une violence extrême, fut frappé d'un étonnement prodigieux en voyant ma converſion ſubite. Depuis plus de quarante ans il étoit dirigé par M. Polet Conſtitutionnaire des plus devoüés; mais quand il vit que toutes mes penſées, tous mes ſentimens, toutes mes inclinations avoient été totalement changées en un jour au pied du Tombeau de M. de Pâris, il ne balança plus, & quitta au plus vîte M. Polet, & chercha des Appellans pour ſe mettre ſous leur direction. „ La converſion de mon fils, (di-„ ſoit-il à tous ſes amis) eſt un des plus grands Miracles qu'il y ait jamais eu. Il n'y a que „ Dieu, qui ait pu changer ainſi tout d'un coup ſon eſprit, ſon cœur & ſon ame. Il n'a eu re-„ cours qu'à M. de Pâris: c'eſt donc M. de Pâris, qui a obtenu de Dieu qu'il fît à mon fils „ une ſi grande miſéricorde: M. de Pâris eſt donc un Saint. Tout le monde convient que „ M. de Pâris étoit un Appellant, & par conſéquent ce parti-là eſt celui que Dieu canoniſe. „ Je dois croire ce que je vois, & me rendre à l'évidence. Ce Miracle me prouve claire-„ ment qu'on peut devenir ſaint étant Appellant, & je ne ſai ce qu'on devient quand on ne „ l'eſt pas. Quand il eſt queſtion de l'éternité, c'eſt une folie de ne pas prendre le parti le „ plus ſûr: il faut donc ſe joindre aux Appellans, & embraſſer leurs ſentimens & leur mo-„ rale.„

Ceux qui ont vu mon pere dans ce tems-là, peuvent rendre témoignage que je rapporte fidelement ſes paroles. Auſſi non ſeulement mon pere perdit toute la confiance qu'il avoit eue juſqu'alors en M. Polet; mais nous engageâmes M. de Tournus compagnon du Bien-heureux M. de Pâris, de venir demeurer dans notre maiſon, & mon pere ſe mit ſous ſa conduite. Bientôt après il renonça entiérement à toutes les vues de fortune & d'ambition qu'il avoit eues juſqu'alors. Il en donna même une preuve bien authentique le 1. Janvier 1732. Il étoit depuis long-tems dans l'habitude de voir le premier de l'an tous ceux dont il ménageoit la protection; mais dès la veille il déclara qu'il ne vouloit plus d'autre protecteur que M. de Pâris, & dès la pointe du jour il alla en robe dans le petit Cimetiere de S. Médard, & paſſa toute la matinée à genoux proſterné au pied du Tombeau du ſaint Diacre. Je crois que mon pere eſt le ſeul Magiſtrat, qui ait été en robe prier dans ce Cimetiere; & il y a tout lieu de penſer qu'il ne fit une démarche d'un tel éclat, que pour s'interdire à lui-même tout accès auprès des Miniſtres, en cas qu'il fût tenté d'aller rechercher leur protection. Mais il ne le fut nullement: il n'eut plus d'ambition que pour le Ciel. Tous les jours il augmentoit en vertu. Il avoit été de tout tems très-charitable; mais ſon amour pour les pauvres augmenta à tel point, qu'il alloit ſouvent en chercher juſques dans des greniers, pour les exhorter à la vertu en ſoulageant leur miſére. Il fit une exacte recherche de toute ſa vie, pour réparer tout ce qu'il pouvoit ſe reprocher. On peut même dire que vû ſon grand âge, il pouſſa trop loin la mortification & la pénitence pendant tout le Carême de cette année 1732. Auſſi peu après Pâques il tomba malade d'une eſpèce de défaillance, qui ne permettant plus à l'eſtomac de faire preſque aucunes fonctions, annonçoit ſa fin prochaine, quoiqu'il ſouffrît fort peu, & qu'il n'eût preſque pas de fièvre, ayant même conſervé toute ſa préſence d'eſprit juſqu'au dernier moment.

Il ſe preſſa de recevoir les derniers Sacremens, & les reçut avec des actions de graces & des ſentimens d'humilité, de reconnoiſſance & d'amour, qui pénétrerent le cœur de tous les aſſiſtans. Il avoit autour de lui les plus précieuſes Reliques de M. de Pâris; mais il ne voulut jamais faire de neuvaine pour demander le retour de ſa ſanté. Il paroiſſoit ſouhaiter plutôt la fin de ſa vie que ſa continuation, & il n'eut recours à l'interceſſion de M. de Pâris, que pour demander à Dieu la rémiſſion de ſes péchés, & la grace de mourir de la mort des

juſtes. Il parloit ſans ceſſe avec des tranſports de la plus vive reconnoiſſance, des graces que Dieu lui avoit faites de me convertir d'une maniere ſubite, & de lui avoir fait connoître par là de quel côté étoit la vérité. Il reconnoiſſoit avec l'humilité la plus profonde, que la voie qu'il avoit ſuivie juſques-là, quoiqu'elle lui parût droite, l'auroit conduit infailliblement à ſa perte, puiſqu'elle lui laiſſoit le cœur tout rempli d'ambition & de l'amour du monde. Il ne pouvoit ſe laſſer de remercier Dieu de l'avoir retiré de tant d'erreurs, & de lui avoir donné un détachement ſi entier, qu'il ſe voyoit mourir avec une paix & une tranquillité parfaite. Il faiſoit ſans ceſſe réciter des Pſeaumes autour de ſon lit, ou lire le livre du Pere Queſnel intitulé, *Le bonheur de la mort Chrétienne*, & il n'interrompoit ces prieres & ces lectures, que par des réflexions & de courtes aſpirations à Dieu, qui faiſoient connoître combien ſon cœur étoit embraſé de reconnoiſſance & d'amour. M. de Tournus qui ne le quittoit preſque pas, l'entretenoit dans ces ſentimens. Enfin il eut le bonheur d'expirer entre ſes bras le 10. Mai de l'année 1732. étant entourré de pluſieurs perſonnes d'une grande piété qui prioient pour lui, & venant lui-même d'adreſſer à Dieu une priere très fervente. Que vos miſéricordes ſont grandes, ô mon Dieu! Heureux ceux que vous conduiſez par votre vérité! ils trouvent dès ce monde même leur bonheur juſques dans les bras de la mort.

Fait à Paris ce 20. Septembre 1736.

Signé, LOUIS-BAZILE CARRE' DE MONTGERON.

ESSAI
DE DISSERTATION
SUR LA FOI DUE AU TEMOIGNAGE.

DIEU ayant créé les hommes pour le connoître, pour l'aimer, & pour vivre en ſociété entre eux, il étoit néceſſaire qu'il leur donnât une loi, dont l'exécution leur facilitât les moyens d'arriver à ſa connoiſſance, leur remît ſous les yeux ſes bienfaits, & formât des liens qui les attachaſſent les uns aux autres. Or cette loi eſt le commandement qu'il leur a fait, de croire les faits qui leur ſeroient atteſtés par ceux qui les auroient vus.

C'eſt la ſoumiſſion à cette loi, qui leur met dans le cœur les diſpoſitions néceſſaires pour parvenir à le connoître. La foi vient de ce qu'on a oui, *fides ex auditu*, dit S. Paul. Rom. X. v. 17.

Auſſi Dieu ordonne-t-il expreſſément en pluſieurs endroits des Livres ſaints, d'ajouter foi au témoignage de deux ou trois perſonnes qui certifient avoir vu. Tout fait atteſté par deux ou trois témoins, doit être regardé comme conſtant. *In ore duorum vel trium teſtium ſtabit omne verbum*, dit le même Apôtre J. C. déclare lui même qu'il eſt écrit dans la loy: que le témoignage de deux perſonnes doit être jugé véritable. *In lege veſtra ſcriptum eſt, quia duorum hominum teſtimonium verum eſt.* II. Cor. XII. v. 1. Jean VIII. v. 17.

Enfin Dieu ordonne dans le Deutéronome, de punir de mort celui qui ſera convaincu d'un crime par le témoignage de deux ou trois témoins. *In ore duorum vel trium peribit qui interficietur.* Deut. 27. v. 6.

L'Ecriture ſainte nous fournit auſſi pluſieurs exemples, qui prouvent que la deſobéiſſance à cette loi; c'eſt-à-dire le refus de s'en rapporter à la déclaration de témoins oculaires, lorſqu'on n'a point de raiſon légitime de les tenir pour ſuſpects, a été regardé de Dieu même comme un crime qui avoit ſa ſource dans la dureté du cœur. La premiere fois que Jeſus-Chriſt parut à ſes Apôtres après ſa réſurrection, il leur reprocha leur incrédulité & la dureté de leur cœur, de ce qu'ils n'avoient pas cru ceux qui l'avoient vu réſſuſcité. *Exprobravit incredulitatem eorum & duritiam cordis, quia iis qui viderant eum reſurrexiſſe non crediderunt.* Ce vif reproche fut fondé ſur ce qu'ils n'avoient pas ajouté foi aux étonnans recits, que leur avoient faits ſainte Madeleine & les deux Diſciples d'Emmaüs, ſuivant que le ſaint Eſprit nous l'a appris lui-même; *quia iis qui viderant non crediderunt*, & il déclare en même tems que la dureté de leur cœur fut la cauſe de cette défiance; *exprobravit incredulitatem eorum & duritiam cordis.* Marc XVI. v. 14.

En effet la loi qui nous oblige à ajouter foi au témoignage, eſt une loi à laquelle nous obéiſſons toûjours ſans peine lorſque nous n'en ſommes point détournés par quelque paſſion, parce que c'eſt une loi que Dieu lui-même a gravée dans le cœur des hommes, & qu'ils éprouvent ſans ceſſe la néceſſité qu'il ont de s'y ſoumettre.

Toutes les vérités de fait ne nous ſont connues que par le rapport des ſens, par le témoignage des hommes, ou par la révélation Divine. Il n'y a qu'un petit nombre de vérités de ce genre, dont nous ſoyons certains par la révélation. Qui ne voudroit au ſurplus croire que ce qu'il auroit vu, ſeroit le plus ignorant de tous les hommes; il ſe réduiroit

preſque par là à la condition des bêtes qui ne ſont remuées que par ce qui frappe les ſens, & le doute qu'il affecteroit ſur toutes choſes, le feroit paſſer à juſte titre pour un inſenſé qu'il faudroit ſeparer de la ſociété.

La confiance qu'on a naturellement dans le témoignage des autres, n'eſt donc pas l'effet d'une erreur fondée ſur de faux préjugés; elle ne doit pas même ſa naiſſance aux leçons des hommes, elle n'eſt le fruit ni de l'éducation, ni de la coutume. C'eſt un principe inné que Dieu lui-même a mis dans l'homme; c'eſt l'effet naturel de notre raiſon, effet qui eſt en nous auſſi eſſentiellement que la raiſon même. Auſſi eſt-ce une loi unanimement reconnue & univerſellement obſervée par toutes les nations, loi abſolument néceſſaire pour l'exécution de toutes les autres, loi ſans laquelle les hommes n'auroient jamais pu établir enſemble de ſociété, & ſans laquelle ils ne pourroient l'entretenir. Enfin c'eſt l'obéiſſance à cette loi, qui a fait paſſer la lumiere juſques dans les ténébres du Paganiſme, & qui les a diſſipées, puiſque c'eſt principalement par le témoignage des hommes que Dieu a établi la Religion par toute la terre.

Lorſque les Miracles ne furent plus ſi communs après le premier établiſſement de l'Evangile, les Apologiſtes de notre Religion n'eurent plus proprement d'autres armes pour convaincre les Idolâtres, que les preuves qu'ils leur rapportoient des Miracles qui avoient été opérés par Jeſus-Chriſt & par un très grand nombre de Chrétiens. Les Miracles étoient le moyen le plus fort, le plus palpable, le plus perſuaſif, & preſque le ſeul dont ils pouvoient ſe ſervir pour prouver la Divinité de notre Religion à des gens qui ne reconnoiſſoient point l'autorité des Ecritures. Cependant les Miracles ne pouvoient avoir à leur égard d'autre preuve, que la force des témoignages par leſquels ils étoient atteſtés. Auſſi eſt-il décidé par la Vérité éternelle, qu'on eſt obligé de croire les Miracles non ſeulement lorſqu'ils ſont faits en nôtre préſence, mais auſſi lorſqu'ils ſont atteſtés par des perſonnes d'une foi non ſuſpecte qui certifient les avoir vus. Notre Divin Maître, qui déclare en un endroit de l'Evangile que s'il n'avoit pas fait des Miracles, les Juifs ne ſeroient pas coupables, leur reproche dans un autre qu'ils ne croyoient point à moins qu'ils ne viſſent eux-mêmes des Miracles; *Niſi ſigna & prodigia videritis, non creditis.*

Jean XV. v. 24.

Ibid. IV. v. 48.

„ Jeſus-Chriſt ne ſe plaint pas, dit M. Nicole dans les réflexions qu'il fait ſur ces paroles
„ Divines, que les gens ayent beſoin de Miracles pour croire, mais de ce qu'ils ont
„ beſoin de les voir, & que l'aſſurance qu'ils en peuvent avoir par le témoignage des
„ autres, ne leur ſuffit pas. „

Dieu a, pour ainſi dire, ſi fort à cœur d'obliger les hommes de croire les Miracles qui leur ſont atteſtés par des témoins oculaires & non ſuſpects, que ç'a été par la confiance qu'une infinité d'Idolâtres ont pris en de pareils témoignages, qu'il a voulu les convertir & les conduire à la foi divine; & que tous ceux d'entre eux qui ont refuſé de croire les témoins qui leur atteſtoient les merveilles par leſquelles Jeſus-Chriſt avoit prouvé ſa Divinité & établi la Religion, ont été rejettés & proſcrits par la Juſtice éternelle. Faites, ô mon Dieu, que cet exemple ſi frappant faſſe vivement ſentir aux contradicteurs des Miracles de nos jours, que l'obéiſſance à la loi qui nous ordonne de nous ſoumettre au témoignage de ceux qui ont vu, a été de tout tems une ſource abondante de graces & de bénédictions, & qu'au contraire l'opiniâtreté de ceux qui ont refuſé ſans aucun fondement de ſe rendre à la preuve de vos merveilles a été de tout tems un caractere de réprobation.

Auſſi ce n'eſt que quand il eſt queſtion de la Religion, ou quand les faits qu'on nous atteſte combattent quelqu'un de nos préjugés, qu'on devient ſi difficile à perſuader, & qu'on ſe révolte ſi facilement contre l'autorité du témoignage. Tout le commerce de la vie civile n'eſt-il pas fondé ſur la confiance, qu'on prend tous les jours avec tant de facilité à tout ce que nous diſent ceux avec qui nous vivons? On croit ſans peine ce qu'on trouve écrit dans les livres, quoique ſouvent leurs auteurs ſoient convaincus par d'ha-

d'habiles critiques de nous avoir débité plusieurs fables; & néanmoins la connoissance des faits qu'on apprend dans ces livres, fait une partie considérable de la science des hommes. Toute preuve si foible qu'elle soit, nous paroit suffisante, quand ce qu'on nous atteste ne choque aucune de nos passions; & au contraire toute preuve si forte qu'elle puisse être, n'est pas capable de vaincre notre défiance, sitôt qu'elle blesse quelqu'un de nos sentimens.

Cependant la regle doit être par tout la même: ou il faut toujours se soumettre aux témoignages non suspects, ou il faut toujours les rejetter. Mais la regle est certaine, & le commerce entre les hommes ne pourroit subsister, s'ils refusoient en toute occasion de se croire les uns les autres.

L'état & la condition des hommes n'ont même pour premier & principal fondement qu'un très-foible témoignage. Ils ne sont établis que sur la déclaration verbale de quelques personnes qui présentent un enfant au Batême, déclaration qui est simplement portée dans un regître par un Prêtre, qui souvent ne connoît ni l'enfant, ni ses pere & mere, ni ceux qui le lui présentent, & qui ne prend point le serment de ceux qui lui font cette importante déclaration. Voilà cependant le titre principal par lequel les hommes prouvent leur condition, le titre sur le fondement duquel ils recueillent les biens de tous ceux dont ils héritent, en un mot le principal titre sur lequel leur état est fondé.

Dans quel cahos d'incertitude, dans quel trouble épouvantable ne seroit-ce donc pas se jetter, que d'établir pour principe qu'on n'est pas obligé d'ajouter foi au témoignage des hommes? & comment les Juges établis pour régler leurs contestations & décider de leur sort, pourroient-ils rendre la justice, s'ils refusoient de croire les témoins, quoique souvent ils ne connoissent point la probité de ceux qui leur sont administrés? Malgré cela ne sont-ils pas obligés sans cesse de se déterminer sur leurs dépositions, par rapport à une infinité de faits dont ils ne peuvent par eux-mêmes avoir de connoissance? Et même une grande partie des actes sur lesquels ils jugent, & singulierement tous ceux qui sont passés par des personnes qui ne savent pas signer, est-ce autre chose que le témoignage, ou pour mieux dire, une espèce de certificat donné par des Officiers publics, qui attestent que tels & tels ont fait ensemble telle convention?

Enfin dans les matieres criminelles, qui sont de toutes les plus importantes, puisqu'il y est souvent question de l'honneur & de la vie des hommes, n'est-ce pas presque uniquement par la déposition des témoins, que les Juges sont obligés de se décider? Il est vrai que dans ce cas il est d'usage de faire prêter serment aux témoins; mais c'est la probité du témoin, & non pas son serment, qui l'empêche de trahir la vérité. Les sermens ne font point naître les vertus; celui qui seroit d'assez mauvaise foi pour oser certifier une fausseté à la face de la Justice, l'est ordinairement assez pour violer son serment; & ceux qui ont quelques principes d'honneur, n'ont pas besoin d'être effrayés par la religion du serment, pour avoir horreur d'un tel mensonge.

L'état & la condition des hommes, le commerce qu'ils ont entre eux, la décision de leurs contestations, la punition des crimes, la sureté des particuliers sont donc établies sur l'obéissance que nous devons à la loi naturelle & divine, qui nous commande d'ajouter foi au témoignage des hommes, quand nous n'avons point de motifs suffisans de le regarder comme suspect. Ainsi refuser sans prétexte de s'y soumettre, & poser pour principe qu'on n'y est pas obligé, ce seroit non seulement se plonger de gayeté de cœur dans les ténébres de la plus ridicule ignorance; mais ce seroit fournir des armes aux impies, *fides ex auditu*; ce seroit mettre en doute toutes les conditions, ce seroit détruire & renverser tout l'ordre de la société; enfin ce seroit livrer les biens & la vie des honnêtes gens à l'avidité & à la fureur des scélérats. Combien de crimes inonderoient la face de la terre, si la crainte du témoignage n'arrêtoit ceux qui ne sont pas retenus par la crainte Dieu!

Mais on n'a point à craindre que le Pyrrhonisme fasse de tels progrès. Chacun sent dans

ſon cœur l'obligation qu'il a, & la néceſſité où il eſt de s'en rapporter au témoignage; chacun éprouve que c'eſt une loi également juſte & néceſſaire, auſſi n'y reſiſtons nous jamais que lorſque nos paſſions après avoir engagé notre liberté à ſe révolter contre les lumieres de notre raiſon, trouvent le moyen de l'éblouir, & bientôt après de l'aſſervir à tous les ſentimens du cœur.

Telle eſt la force des paſſions; après avoir corrompu le cœur, elles ſeduiſent aiſément l'eſprit. Elles lui font détourner ſes regards de tout ce qui combat leurs intérêts: bientôt l'eſprit n'a plus d'yeux que pour ce qui les favoriſe; le moindre prétexte lui ſuffit pour ſe refuſer à l'évidence, & le ſoupçon le plus mal fondé lui paroît preſque une certitude, dans le même tems qu'il refuſe de croire des faits atteſtés par les témoignages les plus reſpectables. Dans ſa balance inégale la ſimple poſſibilité d'une impoſture, quoiqu'elle n'ait nulle apparence, eſt d'un poids qui l'emporte ſur le témoignage unanime d'une infinité de perſonnes dignes de foi, qui atteſtent ce qu'elles ont vu. Mais comme l'entendement ne pourroit approfondir les motifs qui le déterminent, ſans en ſentir la foibleſſe & ſans en reconnoître l'injuſtice, il ſe les déguiſe à lui-même; il prend le parti de ne regarder les objets que confuſément & comme de loin: il doute parce qu'il veut douter, il fuit la lumiere parce qu'il craint de s'éclaircir; & pour pouvoir perſévérer ſans remords dans ſes ſentimens, il s'obſtine à rejetter tout examen.

Voilà quelle a été, & quelle eſt encore aujourd'hui la conduite de ceux qui refuſent de croire les Miracles de nos jours. Ces Miracles ſont venus trop tard pour eux; ils avoient déja pris leur parti, ils avoient formé des engagemens qu'ils n'ont pas la force de vouloir rompre. Ils trouvent malheureuſement toute ſorte d'avantages humains à perſiſter dans leurs préjugés, ils ne voyent d'autre part que des croix dans la route des Appellans, & ces croix leur font peur. Les miracles néanmoins les troublent & les effraient: mais leur cœur avoit deja ſi fort ſéduit leur eſprit avant qu'ils paruſſent, que l'éclat de leur évidence ne produit plus d'autre effet à leur égard que de les engager à detourner volontairement les yeux de tout ce qui pouvoit les convaincre de la vérité. Ainſi c'eſt inutilement pour eux, que l'Eternel fait retentir ſa voix de toutes parts par les plus merveilleux prodiges; ils refuſent de l'écouter & de le reconnoître, ils ſe bouchent les oreilles & les yeux; en quoi ils ſont d'autant plus inéxcuſables, qu'il ne tient qu'à eux de s'éclaircir du moins en partie, par le rapport même de leurs ſens. Ils n'ont qu'à vouloir, ils trouveront dans toute la Ville une multitude innombrable de témoins, qui leur certifieront avoir vu des maladies évidemment incurables qui ont duré des dix, quinze, vingt années, maladies qu'il n'étoit pas poſſible de feindre, & par rapport auſquelles ceux qui les ont vues ne pouvoient ſe méprendre. Ils n'ont enſuite qu'à voir eux mêmes les perſonnes guéries, pour juger par leurs yeux ſi elles le ſont parfaitement, & s'informer dans tout leur voiſinage quel jour s'eſt fait un changement ſi prodigieux. Ils apprendront ſans pouvoir le révoquer en doute, que pluſieurs de ces maladies invétérées ont diſparu, ont ceſſé d'être en un moment, & que tout un quartier de Paris a vu la perſonne guérie ſi changée de figure en revenant de ſaint Médard, qu'elle n'étoit preſque pas reconnoiſſable, au point que bien des gens n'ont pu d'abord ſe perſuader que ce fût la même qu'ils avoient vu ſi long-tems dans un état qui leur faiſoit horreur. Mais s'ils ne veulent pas prendre la peine de faire eux-mêmes cet examen, nous allons leur en épargner le ſoin, en mettant ſous leurs yeux des preuves inconteſtables de la vérité de quelques unes de ces merveilleuſes guériſons.

MIRA-

DOM ALPHONSE DE PALACIOS

Avoit la rétine de l'œil droit si enflamée qu'il ne pouvoit souffrir la moindre lueur de lumiere, il est conduit le 30 Juin 1731 chez M.r GENDRON *qui juge le mal incurable, et ne se détermine qu'avec peine à essayer si ce mal pouroit estre guéri par un traitement très long.*

DOM ALPHONSE DE PALACIOS

Est si parfaitement Guéry de son œil malade le 2 Juillet 1731 en levant la tête de dessus le Tombeau de M.r de PARIS, qu'il supporte sans peine les rayons du Soleil.

MIRACLE
OPE'RE'
SUR DOM ALPHONSE DE PALACIOS.

PRIVE' entiérement de la vûe avant ſa guériſon.

DE'SOLE' par les Simptômes les plus déſeſperans.

LIVRE' aux douleurs les plus vives.

GUE'RI ſubitement le 2. Juillet 1731. Son œil droit : dont il avoit ſeulement demandé la guériſon à Dieu par l'interceſſion de M. de Pâris, ayant été dans la matinée rétabli dans l'état le plus parfait.

PREMIERE DEMONSTRATION.

ANALISE DES FAITS
QUI SERONT PROUVE'S PAR CETTE DE'MONSTRATION.

DOm Alphonse de Palacios, *fils de Dom Joſeph de Palacios Conſeiller d'état & au conſeil royal des finances de Sa Majeſté Catholique & ſurintendant général des poſtes d'Eſpagne, ſe voiant ſur le point de devenir tout à fait aveugle, a recours malgré les preventions de ſa patrie à l'interceſſion du Bien-heureux Appellant M. de Pâris.*

La même maladie qui en 1731. attaquoit ſon œil droit, avoit détruit totalement ſon œil gauche dez 1725. On apperçoit un pareil ulcére qui ſe forme au fond de l'œil. Le nerf optique altéré depuis l'anéantiſſement de l'œil gauche, ſe deſſéche de plus en plus. La retine organe immediat de la vue, ne peut plus ſoutenir la moindre impreſſion de la lumiere, ſans faire ſouffrir à ce Seigneur Eſpagnol les douleurs les plus aigues : l'œil s'embraſe d'un feu qui le devore & le conſume de jour en jour : le globe en eſt déja conſidérablement diminué & reſſemble par ſa couleur à une maſſe de ſang.

Dom Alphonſe perd tout eſpoir qu'aucun remede puiſſe le guérir : mais ayant entendu parler des Miracles qui s'opéroient au Tombeau de M. de Pâris, il ſent naître dans ſon cœur une vive eſpérance que Dieu lui rétablira cet œil par ſon interceſſion. Il ſe fait conduire à ſon Tombeau, où ſa foi devient ſi ferme que le redoublement de ſes ſouffrances & ſon aveuglement total, ne peuvent ébranler ſa confiance. Il en reçoit

bientôt le prix : ſon œil droit dans la matinée du huitiéme jour de ſa neuvaine eſt guéri de la maniere la plus parfaite. Sa foi fût le principe de ſa guériſon, ſa priere l'unique moien. Demandons à Dieu que ſa reconnoiſſance, qui doit l'attacher pour jamais aux vérités proſcrites par la Conſtitution, quoiqu'enſeignées par les Apôtres, pratiquées par les Saints, ſoutenues par les Peres de l'Egliſe, canoniſées enfin par tous les Miracles que Dieu fait à l'interceſſion des Appellans, ſoit le ſceau inviolable de ſa guériſon.

RECIT DU MIRACLE
OPE'RE' SUR DOM ALPHONSE DE PALACIOS,

Tiré des Piéces juſtificatives qui ſont à la fin de cette Démonſtration.

LA VE'RITE' toujours étrangere ſur la terre, & préſentement par tout en bute à la perſécution, ſemble n'être preſque plus connue dans certains climats. L'Eſpagne autrefois ſi célébre pour la pureté de la doctrine & la vigueur de l'ancienne diſcipline, n'a point évité les triſtes effets que le Tribunal de l'Inquiſition a produit par tout où il a été reçu. Les ténèbres de l'erreur y ont preſque entiérement obſcurci la lumiere de la Vérité. Une foule de préventions, d'abus & de ſuperſtitions y ont pris la place de la doctrine de Jeſus-Chriſt, & fait preſque oublier juſqu'au nom de l'Evangile. Cependant comme Dieu le choiſit des plus par tout où il lui plaît, il ſait trouver quand il veut les moyens de les éclairer par ſa Vérité, & de les ſoumettre à l'empire aimable de ſa Grace.

La Providence qui diſpoſe en Souveraine des événemens, amene à Paris Dom Alphonſe de Palacios, dans un tems où il s'opére une multitude de Miracles au Tombeau de M. de Pâris, Appellant d'une Bulle que ce jeune Seigneur avoit appris à regarder comme un jugement infaillible. Préjugés de la naiſſance, impreſſion de l'éducation, engagement d'état, la crainte d'un Tribunal terrible & de la diſgrace de ſa famille, tout paroît devoir s'oppoſer à l'impreſſion de ces Miracles ſur ſon eſprit. Mais Dieu qui l'avoit choiſi pour faire éclater ſes merveilles, & pour répandre au loin la gloire de ſon Serviteur, ſe ſert d'un cruel accident pour mettre notre jeune Seigneur dans l'heureuſe néceſſité de recourir à l'interceſſion de cet Appellant.

Dès 1725. Dom Alphonſe de Palacios avoit entiérement perdu l'œil gauche. Une fluxion ſur cet œil ſuivie d'inflammation, en avoit détruit toutes les parties internes. En 1728. un coup de poing qu'il reçut ſur l'œil droit, le rendit aveugle pendant huit jours: il en recouvra la vue à force de remedes; mais cet œil depuis cet accident reſta toujours extrêmement foible & d'autant plus qu'il portoit en lui même une cauſe ſecrete & infaillible d'un aveuglement, qui faiſoit chaque jour un progrès inſenſible. L'œil gauche ayant été entiérement anéanti, le nerf optique qui ſe porte à cet œil s'étoit deſſéché, & comme il eſt joint au nerf optique qui ſe porte à l'œil droit, il lui communiquoit peu à peu ſon déſſéchement. L'on ſait que la vue dépend entiérement de ces deux nerfs, qui par le développement de leur partie moüelleuſe forment la retine au fond de chaque œil.

Au mois de Janvier 1731. un nouvel accident augmenta conſidérablement la foibleſſe de cet œil: une fluxion qui ſurvint, y produiſit deux petits ulceres. On trouva moyen de les guérir, & la fluxion parut ſe diſſiper; mais les remedes ne pouvant atteindre à la ſource intrinſeque du mal, l'œil droit depuis ce tems déperit toujours de plus en plus. En vain eſſaye-t-on de faire reprendre à ce jeune Seigneur le cours de ſes études: à chaque épreu-

épreuve une triſte expérience les fait bientôt ceſſer: S'il s'efforce de lire cinq ou ſix lignes, auſſitôt la rougeur, l'inflammation, l'obſcurciſſement de ſa vûe l'obligent de diſcontinuer. Cependant le mal croit toujours: & dès le mois de Juin de la même année Dom Alphonſe s'aperçoit que la même maladie, qui en 1725. avoit cauſé la perte de l'œil gauche, s'empare aujourd'hui de l'œil droit: & qu'ainſi il a tout lieu de craindre d'être bientôt reduit à un aveuglement total. Deja une inflammation ſéche lui fait ſentir la rigueur de ſes pointes juſqu'au fond de l'orbite, & il s'y forme un ulcere qui s'accroit de plus en plus: deja le globe de l'œil ſe rétrécit, s'affaiſſe & diminue: deja l'irritation de la retine ne lui permet plus d'appercevoir les objets que confuſément: il ne peut même les regarder ſans qu'il lui en coute de la douleur: dès qu'il ouvre l'œil qui lui reſte, l'impreſſion de la lumiere augmente auſſitôt ſes ſouffrances. Triſtes & trop infaillibles Simptômes du plus fatal pronoſtic.

Tandis que le jeune Alphonſe ſe livre à des réflexions accablantes, Dieu fait retentir à ſes oreilles le bruit des Miracles qu'il opére au Tombeau du ſaint Diacre. Auſſitôt par un ſecret préſſentiment l'eſpérance & la joie renaiſſent dans ſon cœur, il ſollicite avec empreſſement la permiſſion de faire une neuvaine au Tombeau du Bien-heureux. Son Gouverneur intimidé par la circonſtance du College où il demeure, qui eſt ſoumis à l'inſpection de M. l'Archevêque de Sens, eſt encore arrêté par des conſidérations plus puiſſantes. Il comprend que Dom Alphonſe étant fils aîné d'un des premiers Officiers du Royaume d'Eſpagne, ce ſeroit de ſa part hazarder de ſe perdre que d'y paroître guéri par l'interceſſion d'un Appellant. Tous les riſques qu'un pareil Miracle feroit courir à Dom Alphonſe, ſe préſentent à ſon eſprit, & lui perſuadent qu'il ne doit point expoſer la foi de ſon éleve à de ſi terribles épreuves. La poſtérité pourra-t-elle le croire? Tel eſt le malheur de notre ſiècle! les préſens même de Dieu deviennent redoutables.

Cependant le mal devenant chaque jour plus grand & les inſtances du jeune Alphonſe plus vives, le Gouverneur craint enfin de réſiſter à l'ordre de Dieu en s'oppoſant plus longtems à la ferveur du jeune Seigneur. Il n'oſe cependant dans des circonſtances ſi critiques, ſe déterminer par ſes propres lumieres; mais il convient avec ſon éleve de s'en rapporter à l'avis du célébre M. Rollin, que Dom Joſeph de Palacios pere du jeune Seigneur, avoit prié d'être le Sur-intendant de ſon éducation. Rien n'eſt plus touchant ni plus aimable, que l'éloquence vraiment divine avec laquelle le jeune Eſpagnol plaide ſa cauſe contre ſon Gouverneur. *J'ai entendu*, dit-il, *parler de perſonnes guéries & de Miracles faits par un Saint que je ne connoiſſois pas; j'ai demandé ce que c'étoit, on me l'a dit, & ſur le champ j'ai pris la réſolution de m'adreſſer à ce Saint. J'ai prié qu'on me menât à lui, & M. Pinault* (c'eſt le Gouverneur) *me l'a refuſé. Il m'a voulu faire taire, comme ces gens qui vouloient empêcher l'aveugle d'aller à Jeſus-Chriſt.* Une foi ſi admirable touche, attendrit, décide M. Rollin; il acquieſce aux deſirs du jeune Seigneur, eſpérant que celui qui l'inſpire voudra bien le ſoutenir contre les épreuves les plus capables d'effrayer.

Pour ſatisfaire à ſa pieuſe impatience, dès le lendemain 25. Juin on le mêne au Tombeau ſi deſiré, où il commence ſa neuvaine. Une telle ferveur devoit avoir encore le mérite de la patience, & la recompenſe de l'épreuve. Dès le premier jour le mal redouble avec une violence extrême: ſon œil ſemblable pour la couleur à une meure écraſée tant il eſt rouge & enflammé, tombe alors dans d'épaiſſes ténébres, & la lumiere deſormais incapable de lui faire appercevoir les objets, ne produit plus d'autre effet que de redoubler ſes ſouffrances, ſitôt qu'il eſt frappé de ſes plus foibles rayons. On eſt forcé de lui couvrir l'œil avec un épais bandeau, & malgré cette précaution la douleur ſe fait ſentir ſi vivement, que notre jeune Seigneur en perd le ſommeil, & ſe voit obligé de faire continuer par un autre ſa neuvaine à S. Médard, ne pouvant plus s'y tranſporter lui-même.

Le Gouverneur conſterné chancele & s'affoiblit, il veut forcer ſon diſciple de recourir aux remedes. M. d'Oſembray, à qui Dom Alphonſe avoit été confié par D. Joſeph de Palacios ſon pere, eſt averti de ce ſurcroit d'accidens; mais tardant trop à venir au gré du Gouverneur, celui-ci toujours plus effrayé envoye chercher le ſieur de Saint-Yves le 30. de ce mois de Juin.

Pluſieurs ſaignées coup ſur coup & pluſieurs autres remedes ſont ordonnés par le Chirurgien Oculiſte, qui enjoint au ſurplus de ne plus donner à Dom Alphonſe pour toute nourriture, que des bouillons rafraichiſſans, ajoutant que tout cela n'étoit encore qu'une préparation pour les remedes eſſentiels qu'il faudroit faire dans la ſuite.

L'inſtant d'après l'ordonnance de tous ces grands préparatifs, arrive M. d'Oſembray qui défend de les exécuter, n'ayant, dit-il, aucune confiance à cet homme; & le même jour il fait conduire Dom Alphonſe à Auteuil, pour y conſulter le célébre M. Gendron.

A la premiere inſpection de l'œil, M. Gendron décide que le mal provient du deſſéchement du nerf optique, le déclare en conſéquence incurable, & refuſe d'y travailler. Attendri cependant par les inſtances de M. Rouillé des Filtieres qui lui préſentoit Dom Alphonſe, il conſent enfin d'éprouver pendant huit ou dix jours, ſi le mal en queſtion auroit une autre cauſe, que celle qui lui paroiſſoit évidente; mais bientôt après plus inſtruit de toutes les circonſtances qui avoient précedé & accompagné la maladie, il déclare en termes formels que tous les remedes humains auroient été inutiles, & que rien n'eût pu empêcher que l'œil ne ſe perdit totalement.

Cependant Dom Alphonſe, à meſure que les hommes déſeſperent de pouvoir le guérir, ſent croître ſa confiance au Médecin Tout-puiſſant. Le ſoir du même jour 30. Juin, il met ſur ſon œil un morceau de la chemiſe dans laquelle étoit mort le Bien heureux Pénitent; il eſt dans l'inſtant un peu ſoulagé. Le Dimanche, premier Juillet, la Relique eſt derechef appliquée le ſoir en ſe couchant, & peu d'heures après arrive le moment de la viſite & des conſolations du Seigneur. Cet œil qu'un rouge enflammé rendoit affreux, cet œil qui fuyoit la clarté du jour comme une implacable ennemie, cet œil que des principes eſſentiellement viciés faiſoient tendre ſans ceſſe à l'affaiſſement & à la deſtruction, cet œil enfin dont la douleur & les ténébres faiſoient tour à tour le ſupplice & l'ennui, cet œil éprouve bientôt la vertu bienfaiſante du linge conſacré par l'attouchement du corps de l'illuſtre Pénitent. La guériſon commence à s'opérer dans le ſecret du ſilence & du ſommeil. A trois heures du matin Dom Alphonſe ſe réveille; il s'étonne, il croit rêver en ſentant que tous ſes maux ſont appaiſés: que dis-je? il s'en trouve entiérement délivré. Ses douleurs ne ſont plus, ſes ténébres ſont diſſipées, la ſource du mal eſt tarie, diſons plus l'œil eſt renouvellé.

Quels ſont ſes tranſports de joie & de reconnoiſſance, lorſqu'ayant levé la précieuſe Relique qui couvroit ſon œil, il apperçoit tous les objets! la vivacité que lui donne le ſentiment de ſon bonheur, lui permet à peine d'attendre juſqu'à ſix heures du matin pour aller faire ſon action de graces au Tombeau du Serviteur de Dieu.

Sa guériſon cependant n'eſt pas encore parfaite. Les objets ne ſe préſentent encore à ſa vue, non plus qu'à celle de cet aveugle dont il eſt parlé dans l'Evangile, que d'une maniere peu diſtincte. Son œil eſt encore traverſé par une barre rouge & enflammée: il ſemble que Dieu differe d'achever ſon ouvrage juſqu'à ce que Dom Alphonſe ſoit au pied du Tombeau de M. de Pâris, pour lui faire mieux ſentir que c'eſt en s'attachant à la cauſe dans laquelle il eſt mort, qu'on reçoit la lumiere & qu'on ſort des ténébres épaiſſes où une ſoumiſſion trop aveugle jette aujourd'hui un grand nombre de perſonnes. Dom Alphonſe reſſent tant de ferveur dans ce ſanctuaire de bénédiction, que la plus grande partie de la matinée ſuffit à peine à ſa tendre piété & à la vivacité de ſa reconnoiſſance. C'étoit un ſpectacle bien touchant & vraiment digne des yeux de Dieu même

même qui connoît si bien le prix de ses dons, de voir ce jeune Seigneur Espagnol fouler ainsi aux pieds tous les objets de terreur, que les préventions de son pays & les rigeurs inéxorables de l'Inquisition ne pouvoient manquer de lui présenter. Une foi si vive est bientôt récompensée. Son œil, qui la veille au soir étoit encore si enflammé, si douloureux & si difforme, qu'il ne sembloit plus être que le triste reste d'un œil détruit, paroit tout-à-coup beau, vif & lumineux, souffre sans s'éblouir la plus vive lumiere des rayons les plus ardens du soleil, résiste sans peine à la poussiere que la foule éleve autour du Tombeau, & annonce à tout le monde par ses regards assurés & pleins de joie, la puissance de la main qui vient de lui rendre la clarté.

A peine est-il de retour chez lui, qu'il éprouve que son œil est sans comparaison meilleur qu'il n'avoit été depuis la perte de l'autre. Sa vivacité est telle que rien ne peut suffire à l'avidité qu'il se sent de voir. Il en fait sur le champ l'expérience la plus décisive: il se presse en arrivant de lire & d'écrire; on admire l'aisance avec laquelle il fait l'un & l'autre. Un Maître de dessein vient lui présenter des figures d'une finesse qui les rend presque imperceptibles: on est tout étonné qu'il les démêle plus parfaitement & plus facilement que personne de la compagnie. Sa vue est enfin si bonne & si parfaite, qu'il passe tout le reste de la journée & une partie de la nuit à écrire, sans que cet exercice si appliquant soit capable de la fatiguer.

Deux jours après il va voir M. Gendron à Auteuil. M. Gendron qui étoit dans son jardin, l'apperçoit de loin marchant sans conducteur, l'œil sans bandeau & bien ouvert, & sans qu'il paroisse incommodé des rayons du soleil qui donnoient sur son visage. Il s'étonne, il ne peut croire ce qu'il voit, il précipite ses pas pour l'aborder, & tout en courant il lui crie: *Qu'avez-vous fait, Monsieur? votre œil me paroît être en bon état.* Dom Alphonse lui rend compte de sa neuvaine. M. Gendron examine l'œil avec l'attention la plus exacte, & déclare que l'intérieur aussi bien que le dehors en est parfaitement guéri. Il s'écrie que M. de Paris a fait dans une nuit ce que ni lui, ni le plus habile homme du monde n'auroit pu faire en trois mois. Il déclare enfin qu'il ne doute point que cette guérison ne soit un Miracle.

Peu après on s'apperçoit d'un second prodige, qui étoit absolument nécessaire pour la durée du premier. Si le nerf optique qui se porte à l'œil gauche étoit demeuré desséché, la guérison de l'œil droit n'auroit été que passagère, & pour ainsi dire, momentanée. Le nerf de l'œil gauche desséché, auroit bientôt recommencé à communiquer sa mauvaise qualité au nerf de l'œil droit avec lequel il est joint. Dieu y pourvoit: le nerf optique de l'œil gauche est rétabli; il reprend sa force, sa vigueur & son élasticité; il recommence à porter du suc & des esprits dans le globe de l'œil gauche, qui étoit si affaissé depuis 1725. que les paupieres rentroient en dedans, & étoient colées l'une sur l'autre, sans qu'il parût de poil aux extrêmités: le globe de cet œil commence à se remplir peu de jours après la guérison de l'œil droit. On est étonné de voir paroître un œil nouveau, dont les couleurs commençoient à sortir du cahos dans lequel elles étoient confondues. Mais comme Dieu n'avoit rétabli le nerf optique de cet œil, que pour la conservation de l'œil droit, il ne lui a pas plu d'en faire davantage, & il a voulu laisser un mauvais prétexte à M. l'Archevêque de Sens de dire, comme il a fait dans son Instruction Pastorale, *que jamais Miracle ne fut plus ridiculement imaginé*, parce qu'il prétend que si Dieu vouloit faire un Miracle, il étoit obligé de guérir l'œil gauche, & qu'il n'étoit pas digne de lui de se contenter de guérir l'œil droit. Pour nous qui sommes persuadés que nous n'avons aucun droit de rien prescrire au Très-haut, & qui avons entre les mains des preuves évidentes que la guérison de l'œil droit étoit impossible à la nature, aussi bien que celle de l'œil gauche, nous croyons être obligés d'en rendre gloire à Dieu, & de reconnoître que cette guérison, qui étoit au dessus de toutes les forces de la nature, est un Miracle d'autant plus évident, qu'elle a été subite, parfaite & persévérante.

C'eſt ce que nous allons prouver dans cette Démonſtration; mais il faut auparavant établir le caractere de nos témoins. On trouvera dans l'examen que nous en allons faire, pluſieurs faits intéreſſans, & qui ſerviront en partie de réponſe à ce qui eſt avancé contre ce Miracle par M. l'Archevêque de Paris & par M. l'Archevêque de Sens.

CARACTERE DES TEMOINS.

LEs engagemens de parti pris par reſpect humain dans ce qui concerne la religion ont produit dans tous les tems des effets bien funeſtes. La perſécution des gens de bien, le ſcandale des foibles, le funeſte triomphe des eſprits forts en ont été les ſuites ordinaires. Mais dès qu'il a plu à Dieu de faire entendre ſa voix par l'éclat des Miracles, on a vu les Paſteurs ſe réunir auſſitôt ſous cet étendart de la Vérité, & les eſprits les plus prévenus reſpecter ce que Dieu décidoit lui-même par cette voix extraordinaire.

Il étoit réſervé à notre ſiécle de voir des premiers Paſteurs de l'Egliſe, ſuivre une route toute oppoſée. On voit avec douleur M. l'Archevêque de Sens prêter des armes aux incredules. Il tente toutes ſortes de moyens pour décrier les Miracles de nos jours; & après avoir épuiſé inutilement tous les ſoupçons & toutes les ſubtilités que l'eſprit le plus critique, animé par la prévention la plus aveugle, peut ſuggerer, il oſe inſulter aux témoins de ces merveilles, & les traitter gratuitement de fourbes & de menteurs. Il eſt donc néceſſaire avant que de donner le caractere des témoins du Miracle dont nous allons faire la Démonſtration, de les défendre de ces accuſations de fauſſeté, de déguiſement, d'exagération & de menſonge, dont il a plu à cet Archevêque de les noircir.

Il y a deux faits principaux ſur leſquels ce Prélat fonde ces deux titres d'accuſation. Par le premier, il reproche à M. Linguet, alors Sous-principal du College de Navarre, & à M. Pinault qui étoit Gouverneur & précepteur de Dom Alphonſe, d'avoir fait une fauſſeté, & à Dom Alphonſe lui-même d'en avoir certifié la vérité par foibleſſe.

Inſtr. pag. 75. 76. & 77. Il avance qu'*il eſt faux* que Dom Alphonſe ait *fait une Relation Eſpagnole* de ſa maladie & de ſa guériſon, d'où il ſuit que l'extrait qui en a été donné au public eſt une fauſſeté. *La Relation Eſpagnole*, dit ce Prélat, *eſt une pure fable.* Il en conclud que la Relation Françoiſe qui a été diſtribuée dans le public comme un extrait d'une relation qu'on a fauſſement ſuppoſé avoir été compoſée en Eſpagnol par Dom Alphonſe, *eſt un tiſſu de fauſſetés: & toute cette intrigue, une ſuite de duplicité, de ſupercherie & de menſonge.*

L'accuſation eſt bien grave; & ſi ce fait, dont M. l'Archevêque de Sens déclare avoir les preuves entre les mains, eſt bien établi, il faut ſans doute punir avec la derniere ſévérité des impoſteurs qui ont oſé ſuppoſer une piece qui n'a jamais exiſté, en donner eux-mêmes l'extrait, & en impoſer ainſi au public en une matiere ſi intéreſſante pour la Religion.

Mais que répondra M. l'Archevêque de Sens, ſi on lui préſente à la vue de toute la terre, la Relation Eſpagnole compoſée par Dom Alphonſe: & ſi l'on prouve d'une maniere inconteſtable, que cette Relation eſt entiérement écrite de ſa main, & que la Relation Françoiſe donnée au public, n'en eſt effectivement qu'une traduction par extrait?

Je l'ai moi-même dépoſé, cette Relation Eſpagnole, chez Raymond Notaire. Elle contient dix-huit pages d'une très-belle écriture, dont les lettres majuſcules ſont d'une figure ornée qui les différencie des lettres Françoiſes; ce qui fait que cette écriture a en quelque ſorte la beauté & l'air d'une écriture gravée.

Le deſſein de Dom Alphonſe étoit de la dépoſer lui-même chez ce Notaire. Il ſe tranſporta à cet effet dans ſon étude le 23. Août 1731. veille de ſon départ pour l'Eſpagne, accompagné de Dom Manuel-Antoine de Palacios ſon frere, de ſire Edouard Aſton fils aîné de Mylord Aſton Pair d'Ecoſſe, & de dix autres perſonnes, & la lui préſenta. Mais ce Notaire refuſa alors de la recevoir, parce qu'elle n'étoit point contrôlée, & que D. Alphonſe n'ayant point pris la précaution d'en faire faire une traduction, le

le Notaire ne pouvoit ſavoir de quel Acte il ſe chargeoit. Cependant ce jeune Seigneur *étant ſur le point de partir pour l'Eſpagne*, & croyant, comme il le déclare lui-même dans l'Acte de ſa comparution, *qu'il étoit de ſon devoir & de ſa religion de rendre témoignage à la Vérité, & de conſtater le Miracle opéré en ſa perſonne par l'interceſſion de feu M. de Pâris*, prit le parti d'écrire ſur le champ en préſence de ce Notaire, d'un de ſes Confreres, & de douze autres perſonnes, une Relation abrégée en langue Françoiſe qui contient les principaux faits de ſa maladie & de ſa guériſon, & qui fait partie des minutes de ce Notaire.

Ne ſemble-t-il pas que Dieu nous ait ménagé par une providence ſpéciale une piece de comparaiſon ſi authentique, afin qu'il ne fût poſſible à Monſieur l'Archevêque de Sens de nier que la Relation Eſpagnole, que j'ai depuis dépoſée chez le même Notaire à la ſuite de la Relation Françoiſe, ne fût pareillement écrite de la main de Dom Alphonſe?

C'eſt en préſence, c'eſt à la vue de deux Notaires & de douze autres témoins, que Dom Alphonſe a écrit lui-même en François la Relation abrégée de ſa maladie & de ſa guériſon. Sur le champ les Notaires lui en ont donné acte, & ont fait ſigner avec eux les douze perſonnes en préſence de qui il venoit d'écrire cette Relation Françoiſe, au pied de laquelle ces douze perſonnes ont auſſi fait leur déclaration. L'écriture de Dom Alphonſe eſt trop belle, pour être aiſément imitée. Que M. l'Archevêque de Sens faſſe confronter par qui il voudra, pourvu que ce ne ſoit pas par les experts de Marguerite Dalmaix, l'écriture de la Relation Eſpagnole, avec celle de la relation Françoiſe, dont la minute a été écrite par Dom Alphonſe en préſence des deux Notaires & des douze autres témoins, ſi les écritures ne ſont pas de la même main, je ſuis moi-même un impoſteur. Mais ſi elles en ſont, que devient l'accuſation de fauſſeté que M. l'Archevêque de Sens a formée dans ſon Inſtruction Paſtorale contre deux perſonnes d'une piété exemplaire, ſous le faux prétexte que cette Relation Eſpagnole n'avoit jamais exiſté? Tels ſont les fondemens de l'Inſtruction Paſtorale, que M. l'Archevêque de Sens donne à toute la terre.

Mais arrêtons la foule des réflexions qui ſe préſentent; eſpérons que M. l'Archevêque de Sens fera lui-même les ſiennes, qu'il apprendra du moins par cette triſte expérience à ſe défier des gens qui ont pour maxime qu'il eſt permis de calomnier ſes ennemis, & qu'il ne commettra plus ſi légerement ſa réputation en ſe livrant aveuglément à tout ce que leur paſſion leur dicte.

Paſſons à la piece même, que M. l'Archevêque de Sens ſoutient être une fauſſeté. Comme l'Acte que Dom Alphonſe avoit écrit lui-même chez le Notaire le 23. Août, n'entroit pas dans le détail de pluſieurs faits intéreſſans, parce que ce jeune Seigneur entourré de douze perſonnes qu'il avoit amenées avec lui, n'avoit pu conſerver aſſez d'attention pour rédiger ſur le champ un Acte de quelque étendue, il fit faire dès l'après-midi un extrait en langue Françoiſe de la Relation qu'il avoit compoſée en langue Eſpagnole, & certifia au bas par un Acte de ſix lignes écrit de ſa main, qu'il avoit lu cette Relation Françoiſe, qu'il l'avoit trouvée fidelement extraite de celle par lui compoſée en Eſpagnol, & que cet extrait ne contenoit rien que de très-véritable; en foi de quoi il le ſigna le 24. du même mois d'Août de cette année 1731. dans le moment qu'il montoit en chaiſe pour retourner en Eſpagne.

Cette Relation extraite de la Relation Eſpagnole, eſt celle qui a été préſentée par vingt-deux Curés de Paris à M. leur Archevêque le 4. Octobre de la même année 1731. avec douze autres Relations. C'eſt néanmoins celle que M. l'Archevêque de Sens accuſe d'être *un tiſſu de fauſſetés*, de *duplicité*, de *ſupercherie*, & de *menſonge*, ſur le fondement que *la Relation Eſpagnole eſt une pure fable*, & que D. Alphonſe *a ſigné* la Relation Françoiſe *ſans l'avoir lue*; ce qui donne un démenti formel à la déclaration faite par ce jeune Seigneur au pied de cette Relation.

J'ai encore déposé l'original de cette Relation Françoise chez le même Notaire. Aussi la trouvera-t-on au nombre des pieces justificatives, avec la Relation Espagnole composée par D. Alphonse, & une traduction à côté par Alberini, interprête du Roi en sa Cour de Parlement. Ainsi tout Lecteur sera en état de juger s'il est vrai que la Relation Françoise est, ou non, un fidele extrait de la Relation Espagnole, & verra de ses propres yeux qu'on n'y a retranché que les répétitions, & quelques circonstances puériles, qui sont encore une preuve que la Relation Espagnole étoit l'ouvrage d'un jeune homme de seize ans.

Le second fait avancé par M. l'Archevêque de Sens, tombe sur tous nos témoins, & les accuse tous de déguisement, d'exagération & de mensonge.

Suivant M. l'Archevêque de Sens le mal que D. Alphonse avoit à l'œil droit, n'étoit *qu'une fluxion qui pouvoit naturellement guérir cette fois-ci après quelques jours de patience & de régime, comme elle avoit guéri déja plusieurs fois par les soins du sieur Jeoffroy célébre Apoticaire de Paris.*

Au contraire tous nos témoins font la description de ce mal comme d'un mal affreux, & dont la guérison leur paroissoit sinon absolument impossible, du moins extrêmement longue & difficile.

Dom Alphonse déclare dans sa Relation Espagnole, que *la maladie* de son *œil droit étoit la même que celle qui* lui *fit perdre l'œil gauche*, qui étoit une *ulcere qui couvroit toute la prunelle;* qu'il *a été aveugle pendant les sept jours qui ont précedé le Miracle*, que son œil *étoit comme si on l'avoit arraché & qu'on eût mis en sa place une meure écrasée*, & que *la moindre lumiere qui frappoit* son *œil*, lui *faisoit tant de douleur qu'il* lui *sembloit qu'on l'arrachoit de sa tête.*

Son Gouverneur atteste, qu'avant la guérison *les douleurs* que ressentoit D. Alphonse, étoient *si vives* qu'il *ne pouvoit dormir;* que sa *vue s'obscurcit tout-à fait*, & que le *jour de S. Pierre ayant regardé son œil*, il lui *fit horreur*, & lui *parut comme une meure écrasée.*

M. Linguet Médecin certifie, qu'il trouva cette *maladie d'une grande conséquence* & très-*sérieuse... d'autant plus que comme on apperçut les mêmes accidens qui lui avoient fait perdre l'œil gauche, on craignoit les mêmes suites pour l'œil droit....* & qu'il y avoit *un ulcere profond que l'on appercevoit à l'œil.*

M. Gendron le plus habile Médecin qu'il y ait au monde pour les maladies des yeux, décide que ce mal étoit *une inflammation séche, douloureuse profondément*, & qui *avoit tellement irrité la retine que le jeune homme ne pouvoit supporter la clarté du jour*, & que vu les accidens qui y avoient donné lieu, ce *mal* étoit *hors d'espérance de guérison*, que *l'œil malade se perdoit totalement* & n'étoit pas *guérissable.*

Voilà des faits bien contraires à ceux qu'avance M. l'Archevêque de Sens, & s'il est vrai comme il le dit, que ce mal n'étoit qu'une simple *fluxion qui pouvoit naturellement guérir cette fois-ci après quelques jours de patience & de régime, comme elle avoit déja guéri plusieurs fois par les soins de M. Jeoffroy célébre Apoticaire*, il faut convenir que tous nos témoins sont de grands menteurs.

Mais est-il bien certain que Dom Alphonse eût eu de pareilles fluxions sur cet œil, qui eussent déja été guéries plusieurs fois par les soins du sieur Jeoffroy? M. l'Archevêque de Sens me permettra de lui dire, sans préjudice du respect infini que j'ai pour son caractere, que je me suis douté que tout ce qu'on lui faisoit avancer à cet égard, étoit faux d'un bout à l'autre. Je me suis informé si du moins il étoit vrai que le sieur Jeoffroy eût guéri Dom Alphonse de quelque fluxion sur l'œil, & on m'a assuré que Dom Alphonse avant sa guérison n'avoit jamais ni vu le sieur Jeoffroy, ni entendu parler de lui. J'ai fait plus, & quoique je susse que le sieur Jeoffroy qui est fort attaché aux Jésuites ses voisins, est ouvertement déclaré contre les Miracles faits & à faire par l'intercession de M. de Pâris, j'ai pris le parti de lui écrire pour savoir, s'il étoit vrai qu'il se fût vanté d'avoir guéri Dom Alphonse de plu-

sieurs

ſieurs fluxions ſur l'œil: voici ſa réponſe que j'ai dépoſée chez le même Raymond Notaire, & qui fait partie des pieces juſtificatives de cette Démonſtration.

Monſieur, Je ne connoiſſois point M. de Palacios avant le tems que l'on parla de ſa cure: ainſi il eſt faux que je me ſois vanté de l'avoir guéri.

Cette réponſe eſt laconique, mais elle eſt bien préciſe. Loin que le ſieur Jeoffroy ait guéri Dom Alphonſe de pluſieurs fluxions ſur l'œil, avant qu'on ait parlé de ſa cure, c'eſt-à-dire de ſa guériſon miraculeuſe, il ne le connoiſſoit ſeulement pas.

M. l'Archevêque de Sens repete ſans ceſſe dans ſon Inſtruction, que les Appellans ſont perdus ſi on peut les convaincre de menſonge. On en convient; mais les Conſtitutionnaires n'ont-ils donc rien à menager à cet égard? il eſt vrai qu'ils n'ont rien à craindre pour ce ſujet des puiſſances du monde, ils peuvent mentir tant qu'ils voudront; & l'on verra ſouvent dans le cours de nos Démonſtrations que les écrivains auſquels M. l'Archevêque de Sens a malheureuſement donné ſa confiance, ne ſe font aucun ſcrupule de ſe ſervir de ce privilége. Mais ne perdent-ils par leur conſcience devant Dieu & leur honneur devant les hommes?

Examinons préſentement quel eſt le caractere de ceux que M. l'Archevêque de Sens traitte de menteurs, de fourbes & de fauſſaires. Commençons par Dom Alphonſe, qu'il accuſe d'avoir eu la lâcheté de certifier une fauſſe Relation, & faiſons quelques réflexions ſur les circonſtances dans leſquelles il l'a ſignée.

C'eſt un jeune Seigneur Eſpagnol, fils aîné de Dom Joſeph de Palacios, & par conſéquent deſtiné par ſa naiſſance à remplir un jour les charges conſiderables dont eſt revêtu M. ſon pere, qui eſt Sur-intendant Général des Poſtes d'Eſpagne, Conſeiller d'Etat & au Conſeil Royal des Finances de Sa Majeſté Catholique. C'eſt dans le moment même que ce jeune Seigneur eſt prêt à monter en chaiſe pour retourner en Eſpagne, qu'il a ſigné & certifié cette Relation. Quelle force & quelle grandeur d'ame n'a-t-il pas fallu que Dieu lui ait données, pour faire une pareille démarche dans ce moment critique, où il voit qu'il va paſſer le reſte de ſes jours dans un pays, où l'on fait dépendre la Religion de la ſoumiſſion la plus aveugle pour tous les Decrets de la Cour de Rome; où les Miracles opérés par l'interceſſion des Appellans ne peuvent donc manquer d'être proſcrits, parce qu'ils ſont une preuve ſenſible que la Bulle *Unigenitus* eſt reprouvée dans le ciel: & où par conſéquent une perſonne, qui déclare publiquement qu'elle a été miraculeuſement guérie ſur le tombeau de l'Appellant le plus célébre, doit s'attendre à devenir la victime du faux zele de l'inquiſition.

Repréſentons-nous ici le peril où Dom Alphonſe s'expoſe de deſſein prémédité, en certifiant ce Miracle comme arrivé en ſa perſonne. Il ne pouvoit ignorer qu'un pareil éclat choqueroit vivement ceux qui ſont dans des préventions contraires. Comment donc a-t-il pu conſiderer ſans effroi toutes les ſuites d'un Acte de cette conſéquence? & n'a-t-il pas fallu qu'il fût ſoutenu par une grace bien efficace, pour ſe livrer ainſi de ſang froid à toutes les perſécutions qu'il avoit à craindre? D. Alphonſe n'a pu ſe diſſimuler le danger terrible qu'il couroit; mais le Miracle opéré en ſa perſonne ayant redoublé ſa foi, lui a fait ſacrifier ſans balancer toutes les grandes eſpérances de fortune que lui promettoit ſa naiſſance, au bonheur bien plus grand & bien plus réel de ſouffrir dans ce monde pour la Vérité.

Mais peut-être penſera-t-on que j'embellis ſes ſentimens. Voyons de quelle maniere il s'exprime lui-même.

Je rapporte trois de ſes lettres entiérement écrites de ſa main. La premiere eſt en Eſpagnol, datée du 17. Septembre; elle eſt adreſſée à M. Linguet Sous-principal & Régent de Seconde au College de Navarre, qui venoit de perdre ſa place & d'être exilé pour avoir publié à haute voix le Miracle de la guériſon de Dom Alphonſe: voici l'extrait de la traduction de cette Lettre par le ſieur Albérani Interprête du Parlement. *Monſieur, j'ai reçu votre Lettre du 16. Septembre, qui m'apprend votre banniſſement dont je ſuis très-fâché. Je voudrois pouvoir partager avec vous toutes vos peines; mais ce qui doit vous conſoler,*

ſoler, c'eſt que c'eſt pour la Vérité, & que toutes les adverſités qui nous arrivent dans ce monde, nous procurent des récompenſes dans l'autre.

La deuxiéme eſt en François; elle eſt pareillement dattée de Madrid du 1er. Octobre de la même année 1731. Elle eſt adreſſée au ſieur Pinault, ci-devant ſon Gouverneur. Dans cette Lettre Dom Alphonſe rend compte qu'en arrivant en Eſpagne, ſon œil s'eſt trouvé en auſſi bon état que s'il n'avoit *pas fait un ſi long voyage, de ſorte que de jour en jour on connoît les merveilles de Dieu & de ſon Serviteur*, & que juſqu'en Eſpagne ceux qui voyent un Miracle ſi évident, *ſon très-perſuadés que M. de Pâris eſt un Saint.* Puis il déclare en parlant de l'exil de M. Linguet, qu'il *lui porte envie*, parce que *ſi on lui a ôté les biens de cette terre, on lui donne une voie plus aiſée pour aller au Ciel, & pour être Martyr de la Vérité.*

La troiſiéme eſt auſſi écrite en François, & pareillement dattée de Madrid du 24. Decembre de la même année. Elle eſt adreſſée à M. Linguet: en voici tout de ſuite la copie preſque entiere. *Monſieur, j'ai reçu avec un très ſenſible plaiſir la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire du lieu de votre exil, s'il eſt vrai qu'il y ait quelque endroit dans le monde qui ne le ſoit pas pour ceux qui ſoupirent véritablement pour le Ciel. Permettez-moi d'ajouter ici, que ceux qui ſouffrent pour la juſtice ne doivent pas regarder un exil pour une peine, puiſque cet exil ne ſauroit les priver de la préſence de Dieu qui les accompagne & les conſole en quelque endroit qu'ils ſoient. Si l'on parle de moi, ma ſatisfaction ſera parfaite, pourvu qu'on loue Dieu de la grace dont vous êtes un fidele témoin, & dont j'eſpére ne pas perdre le ſouvenir; & pourrois-je l'oublier, quand l'uſage que je fais de ma vue me renouvelle à tout moment le ſouvenir du tems que j'ai été aveugle.*

On reconnoît dans ces Lettres les ſentimens de ſacrifice, que nous liſons avec tant d'édification dans les Actes des Martyrs. Mais qui eſt-ce qui écrit ces Lettres? C'eſt un jeune Seigneur Eſpagnol, qui étoit alors menacé de la captivité la plus dure. En effet peu après il y fût en quelque ſorte reduit: en voici la preuve. Voici une lettre qui m'a été écrite par M. de Courcelles dattée de Rennes du 15. Sept. 1734. *J'ai vû Dom Alphonſe pendant le ſejour que j'ai fait à Madrid*, me mande t-il, *c'étoit vers la fin du mois de Juin de l'année derniere. J'étois chargé de lui remettre une Lettre de la part d'un de ſes amis de Paris. Je ne pus jouïr qu'un petit moment de ſa converſation; car à peine fus-je avec lui, que ſon pere vint nous trouver. Cependant j'y fus aſſez long-tems ſeul, pour être témoin de la lecture de ſa Lettre qu'il fit en ma préſence, & pour apprendre de ſa propre bouche que ſa guériſon n'étoit pas moins perſévérante qu'elle avoit été promte & ſubite. Il m'auroit appris bien d'autres choſes ſur ſon état, & ſur l'eſpece de captivité où il ſe trouve dans la maiſon paternelle; mais il ne lui fut pas poſſible de m'en dire davantage, &c.*

Peu après que Dom Alphonſe de Palacios fut retourné en Eſpagne, Monſieur ſon pere ſe vit obligé de le tenir en captivité. Sa vue étoit une preuve continuelle du Miracle opéré en ſa perſonne, qui bleſſoit les yeux de tous ceux qui poſent pour principe qu'il n'eſt pas permis d'examiner les Decrets émanés de la Cour de Rome, & oſent s'obſtiner contre la déciſion de Dieu, lors même qu'il fait des miracles pour declarer qu'il les reprouve. Dom Joſeph de Palacios ne put obtenir grace du terrible Tribunal qui pourſuit impitoyablement quiconque s'écarte de la ſoumiſſion aveugle qu'il exige, qu'en offrant de renfermer ſon fils.

Cependant il y a lieu de croire que malgré toutes les perſécutions qu'on a fait ſouffrir à ce jeune Seigneur, rien n'a pu ébranler ſa conſtance; & que le même eſprit de ſacrifice qui l'a engagé à rendre un témoignage ſi éclatant à la Vérité, & à s'expoſer volontairement à toutes les ſuites que ce témoignage pourroit avoir, l'a ſoutenu juſqu'à préſent.

Voilà cet homme que M. l'Archevêque de Sens nous repréſente comme aſſez foible & d'aſſez mauvaiſe foi, pour aller chez un Notaire faire une déclaration fauſſe, & certifier

en-

enſuite par une baſſe complaiſance une Relation qui n'eſt qu'un *tiſſu de fauſſetés*, & dont *toute l'intrigue* n'eſt *qu'une ſuite de duplicité, de ſupercherie & de menſonge.*

En Eſpagne Dom Alphonſe a ſu réſiſter, du moins pendant pluſieurs années, à toute l'autorité d'un pere, à toute la tendreſſe d'une famille, à toutes les Puiſſances d'un Royaume auquel il ſe trouve lié pour toute ſa vie. Son amour pour la Vérité lui a fait ſacrifier ſans peine les plus grandes eſpérances, & a élevé ſon ame au deſſus de toute crainte. Il a toujours devant les yeux, *que toutes les adverſités qui nous arrivent dans ce monde pour la Vérité*, ſont des préſens de la miſéricorde de Dieu, *qui nous procurent des récompenſes dans l'autre.* Il ſent au fond de ſon cœur, *que ceux qui ſouffrent pour la juſtice, ne doivent pas regarder un exil comme une peine, puiſque cet exil ne ſauroit les priver de la préſence de Dieu qui les accompagne & les conſole en quelque endroit qu'ils ſoient.* Enfin il paroît brûler du deſir du martyre, *il porte envie* à ceux à qui Dieu ôte les biens de ce monde, & à qui *il donne* par là *une voie plus aiſée pour aller au Ciel & pour être Martyr de la Vérité.*

En France M. l'Archevêque de Sens nous veut faire croire que c'eſt un homme ſi lâche, qu'il a eu la foibleſſe de ſe prêter à être le témoin principal d'un tiſſu de fauſſetés, de ſupercherie & de menſonge, & cela par complaiſance pour un Gouverneur & un Régent qu'il étoit ſur le point de quitter pour toujours. Mais nous n'en croirons pas ce Prélat: le courage & le zèle de Dom Alphonſe ſi bien peints dans ſes Lettres, attireront notre admiration malgré ce que dit de lui M. Languet; & après ce qui vient d'être prouvé, il ne doit pas trouver mauvais que pour juger des ſentimens de ce jeune Seigneur, nous en croyions plutôt ce qu'il nous en fait connoître lui-même dans ſes Lettres, que ce qu'il plaît aux écrivains de M. l'Archevêque de Sens d'en imaginer.

Cependant M. l'Archevêque de Paris vient ici au ſecours de M. l'Archevêque de Sens, & rapporte à la ſuite de ſa derniere Ordonnance contre les Miracles un extrait en langue Françoiſe d'un procès verbal fait en Eſpagne le 5. Novembre 1734. dans lequel on trouve une déclaration prétendue ſignée par Dom Alphonſe, qui prouveroit, non la fauſſeté du Miracle, comme le dit M. l'Archevêque de Paris, mais ſeulement que les menaces de l'Inquiſition auroient intimidé ce jeune Seigneur; & que ſa vertu ſe ſeroit enfin laiſſée affoiblir après trois années de la réſiſtance la plus intrépide. Mais comme cette piece n'eſt qu'un *tiſſu de fauſſetés*, ainſi que nous le prouverons à notre tour dans notre ſixième propoſition, & qu'il eſt de la derniere évidence qu'elle ne peut être l'ouvrage de Dom Alphonſe, elle ne mérite aucune foi, & ne doit pas nous faire préſumer qu'une vertu auſſi généreuſe ait pu ſe trahir juſqu'au point de ſigner avec connoiſſance un pareil Acte. Nous remettons à en examiner le fond dans notre ſixième propoſition, où nous ferons voir entre autres choſes que Dieu a permis, afin que cette piece fût marquée d'un bout à l'autre au coin du menſonge, que celui qui l'a fabriquée négligeât ſi fort de s'informer des différens accidens arrivés aux yeux de Dom Alphonſe, qu'il a pris l'œil gauche pour l'œil droit, & qu'il avance des faits dont la fauſſeté eſt connue de tous ceux ſans exception qui ont vu D. Alphonſe à Paris. Mais en attendant, pour ne pas laiſſer le lecteur en ſuſpens ſur le peu de créance que mérite cette piece, nous allons en examiner la forme.

1. Cette procedure prétendue ne peut jamais être regardée comme une information juridique. Il eſt de regle dans tous les pays du monde, que la minute d'une information reſte toujours inviolablement dans le dépôt du Greffe de la Juſtice où elle a été faite. Cependant la minute en eſt entre les mains de M. l'Archevêque de Paris: ce qui prouve que cette piece n'a été fabriquée que pour lui; mais il ſera aiſé de faire voir qu'on lui a fait là un très-mauvais préſent.

2. M. l'Archevêque de Paris n'en donne au public qu'une traduction par extrait qui n'eſt ſignée de perſonne; ainſi il n'y a rien qui garantiſſe que cette traduction ſoit fidele.

Mais, dira-t-on, le public eſt à portée de vérifier par lui-même ſi cette traduction eſt exacte, ou ſi elle ne l'eſt pas. Il eſt marqué dans l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris, que l'original de cette piece eſt dépoſé à ſon Greffe. Or un Greffe eſt un dépôt public qui aſſure à jamais l'exiſtence d'une piece, & dans lequel on peut confronter une traduction avec ſon original.

Il faut avouer que cette réponſe, en ſuppoſant la vérité du dépôt, eſt déciſive. Mais que dira le public, lorſqu'il apprendra que l'original de la piece en queſtion n'a jamais été dépoſé au Greffe de l'Officialité, & que M. Martin un des Secretaires de M. l'Archevêque, entre les mains de qui cette piece a été confiée, a reçu ordre de ne la laiſſer voir à perſonne?

Le 29. Mars 1736. j'ai été moi-même prier M. Gervais Greffier de l'Officialité, de me faire voir l'original de cette piece. Mais quelle fut ma ſurpriſe, lorſqu'il me répondit qu'elle n'étoit point dépoſée, qu'il ne l'avoit même jamais vue, & qu'il avoit été très étonné de trouver dans l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris qu'elle avoit été dépoſée dans ſon Greffe; qu'il s'en étoit plaint à l'Archevêché, où il avoit appris qu'elle étoit demeurée entre les mains de M. Martin un des Secretaires de M. l'Archevêque.

M. Pinault ci-devant Gouverneur & Précepteur de Dom Alphonſe, eut la même curioſité que moi. *Nous fûmes extrêmement ſurpris*, dit-il dans une Lettre qui eſt l'avant-derniere des pieces juſtificatives, *lorſque le Greffier nous dit que jamais il n'avoit vu les pieces que nous lui demandions, & dont il n'avoit connu l'exiſtence que par ce qui en eſt rapporté dans l'Ordonnance de M. l'Archevêque. Il nous aſſura que quoique la plûpart des pieces citées dans cette Ordonnance lui euſſent été remiſes, celles-ci n'étoient point dépoſées; & que s'en étant plaint à l'Archevêché, il avoit appris qu'elles étoient entre les mains de M. Martin.*

Je fus trouver M. Martin, & lui dis que je craignois fort que Monſieur l'Archevêque n'eût été ſurpris par celui qui lui avoit donné cette piece, & que la fauſſeté évidente des faits qu'elle contenoit devoit la faire extrêmement ſuſpecter.

M. Martin ſoutint que cette piéce étoit ſignée par D. Alphonſe, & pour m'en convaincre il s'offrit de me la montrer; ce qu'il fit effectivement, & même il m'en lut deux ou trois lignes.

Tout ce que j'eus le tems de remarquer, fut que la prétendue ſignature de Dom Alphonſe de Palacios n'a point le caractere hardi qui ſe trouve dans ſon écriture; mais je n'oſerois aſſurer pour cela que la ſignature ne fût pas de lui, n'étant point impoſſible en ſuppoſant qu'il ait ſigné cette piece, que la terreur qui l'y a forcé n'ait alteré dans ce moment la liberté & la légereté de ſon écriture ordinaire. Au reſte la piece Eſpagnole qu'on me montra, me parut fort groſſe & contenir deux ou trois fois plus d'écriture qu'il n'y en a dans l'extrait François. Mais comme je ne ſai point l'Eſpagnol, je priai M. Martin de me permettre de venir examiner cette piece avec quelqu'un qui ſût cette langue. Il me donna rendez-vous à cet effet pour le Mercredi ſuivant, qui étoit le 4. Avril à trois heures après midi. Je ne manquai pas de m'y rendre avec M. Pinault, qui n'étoit point connu à l'Archevêché; mais à peine fûmes-nous entrés dans l'appartement de M. Martin, qu'il nous déclara qu'il avoit reçu une défenſe préciſe de M l'Archevêque de laiſſer voir cette piece à perſonne. M. Pinault atteſte auſſi ce fait dans la Lettre ci-deſſus citée.

Quelle créance peut mériter une piece, qu'on déclare au public être dépoſée dans un Greffe pour lui donner quelque authenticité, & qu'on retient cependant dans les ténébres, ſans oſer la laiſſer voir à ceux qui ſe préſentent pour l'examiner? Mais ſi l'original doit en ce cas être regardé comme s'il n'étoit point, ſuivant la regle de Droit, *De his quæ non ſunt aut quæ non apparent idem eſto judicium*, quelle foi peut-on ajouter à la traduction par extrait, qui en a été faite par une perſonne qui a la prudence de ne ſe pas nommer? Que M. l'Archevêque eſt à plaindre d'avoir ainſi donné ſa confiance à des gens qui ſacrifiant tout

à

à leur politique, ne cherchent qu'à le ſurprendre. Demandons à Dieu que les preuves inconteſtables de ce Miracle que nous allons mettre ſous ſes yeux, ſervent à le deſabuſer, ou du moins à lui donner de la défiance de ceux qui s'empreſſent à lui faire leur cour dans le deſſein de le tromper.

Au reſte Dom Alphonſe n'eſt pas le ſeul de nos témoins, dans qui une foi intrépide ait paru avec éclat. M. Linguet Souſ-principal & Régent de Seconde au Collége de Navarre, n'ignoroit pas que ce Collége étoit dans la dépendance & ſous le gouvernement de M. l'Archevêque de Sens, & qu'ainſi c'étoit ſacrifier ſon établiſſement que de publier le Miracle arrivé en la perſonne de Dom Alphonſe. Mais de pareilles conſidérations n'ont pas été capables de le retenir: auſſi dès le commencement du mois de Septembre 1731. M. l'Archevêque de Sens lui fit perdre ſes places de Souſ-principal & de Régent, & lui fit ſignifier une Lettre de Cachet qui l'exiloit à vingt lieues de Paris. Le zèle de M. Linguet n'a point été affoibli par cette perſécution; c'eſt même dans le lieu où il s'étoit retiré après ſon exil, qu'il a compoſé la Relation qu'il a faite de ce Miracle. Il venoit de tout perdre, il ne lui reſtoit plus que ſa liberté: par cette ſeconde démarche il l'offre à Dieu en ſacrifice.

M. Pinault Gouverneur & Précepteur des deux enfans de Dom Joſeph de Palacios, n'ignoroit pas non plus que lorſque ce Miracle ſeroit parvenu en Eſpagne juſqu'aux oreilles du formidable Tribunal de l'Inquiſition, Dom Joſeph de Palacios ſeroit obligé de retirer ſes enfans d'entre ſes mains. Il prévoyoit de plus qu'il auroit à ſouffrir toutes les perſécutions que ce Tribunal irrité pourroit lui ſuſciter en France, & que peut-être, comme il eſt arrivé, il ſe verroit obligé de mener une vie errante & de cacher ſes talens dans les ténébres de l'obſcurité, pour ne pas s'expoſer à de plus grandes perſécutions. Mais qui peut arrêter celui qui animé par une foi vive, regarde la perte des biens de ce monde comme un préſent de la miſéricorde de celui de qui ſeul il attend ſa récompenſe?

Préſentons maintenant un témoin, dont le mérite plus généralement connu ait acquis l'eſtime de tout l'univers. C'eſt le célébre M. Rollin, ancien Recteur de l'Univerſité & Profeſſeur d'Eloquence au Collége Royal. Ses ouvrages ſeront à jamais des preuves de l'étendue de ſes connoiſſances, de l'éclat de ſes lumieres, & de la ſureté de ſon jugement; Dom Joſeph de Palacios qui les avoit lus en Eſpagne, le pria de ſe charger de la ſur-intendance de l'éducation de ſes enfans qu'il envoyoit à Paris. C'eſt ce même M. Rollin, qui atteſte avoir *vu le ſubit & parfait changement* arrivé le 2. Juillet 1731. à l'œil droit de Dom Alphonſe, *dans le tems même où tout paroiſſoit deſeſperé.* Quel témoignage pourra jamais mériter quelque confiance, ſi celui d'un homme d'une auſſi grande réputation eſt rejetté? Quoi! croira-t-on que M. Rollin ſe ſoit entendu avec Dom Alphonſe & tous les autres témoins pour atteſter une fauſſeté, & qu'un Profeſſeur du Collége Royal ait eu quelque intétêt d'imaginer un faux Miracle? ou croira-t-on qu'un jeune homme de ſeize ans tel que Dom Alphonſe, ait eu l'art d'en faire accroire à celui qui par ſes recherches, ſa pénétration & la juſteſſe de ſon diſcernement, a ſu démêler la vérité juſques dans les ſiécles les plus reculés? Mais il eſt ici queſtion d'un fait, par rapport auquel il n'auroit pas été poſſible d'en impoſer au plus ſimple: il s'agit d'un œil déja conſidérablement diminué & preſqu'à demi conſumé par le feu d'un ulcere, d'un œil dont tout le globe étoit ſi enflammé, qu'il avoit la couleur d'une meure écraſée, & qui le lendemain ſe trouve parfaitement guéri.

Citons encore une autre perſonne connue de tout Paris, & qui avoit auſſi bien que M. Rollin, une connoiſſance parfaite du *triſte état où Dom Alphonſe avoit été réduit* avant ſa guériſon ſubite. C'eſt M. Roulié des Filtieres, qui mena Dom Alphonſe à Auteuil chez M. Gendron le 30. Juin. Il fut témoin que M. Gendron, après avoir examiné l'œil malade, & s'être fait raconter en détail la nature de la maladie qui avoit emporté l'œil gauche, dit que Dom Alphonſe étoit dans un danger éminent de perdre la vue; que ſi le mal ve-

noit de l'atrophiement du nerf optique de l'œil gauche, il n'y avoit aucun reméde dont on pût eſpérer le plus leger ſuccès; mais que ſi le ſeul vice du ſang y influoit, il pourroit abſolument parlant y avoir quelque reſſource: qu'il n'y avoit pas un inſtant à perdre, que le mal preſſoit, qu'il falloit que dès le lendemain le malade vînt s'établir à Auteuil, qu'il l'y ſoigneroit & viſiteroit trois ou quatre fois par jour: qu'une expérience de dix ou douze jours le mettroit en état de déclarer s'il y avoit lieu d'eſpérer quelque guériſon, ou non; mais que même dans ce cas cette cure ſeroit très-longue. Enfin ce fut encore M. des Filtieres, qui quatre jours après mena Dom Alphonſe le 4. Juillet à Auteuil pour la ſeconde fois, mais dans un état bien different. Dès le 2. Juillet ſon œil avoit été ſi parfaitement guéri, que non ſeulement il ne reſtoit plus aucun veſtige du mal affreux dont il étoit atteint, mais cet œil avoit tout d'un coup repris ſur le Tombeau de M. de Pâris toute la perfection & la force qu'un œil peut avoir. Monſieur Roulié des Filtieres vit l'étonnement prodigieux dont M. Gendron fut frappé à la vue d'un ſi grand Miracle, & ce Miracle fit ſur lui-même une impreſſion ſi vive, que tout Paris eſt témoin que depuis ce moment il commença à changer juſqu'à l'extérieur de ſa conduite. Avant que d'avoir vu ce Miracle, M. Roulié des Filtieres étoit extrêmement répandu dans le monde, où il ne pouvoit manquer de trouver des plaiſirs bien ſéduiſans. La vue de ce Miracle l'atterra; la même main Toute-puiſſante qui avoit rendu la vue à D. Alphonſe, lui ouvrit les yeux du cœur: la Grace agiſſant efficacement ſur lui, il ſe détermina à renoncer aux plaiſirs du monde dont il reconnut le faux & le néant. C'eſt ce qui eſt de notorieté publique, & ce qu'il a déclaré à tous ceux qui l'ont prié de leur rendre compte de cet événement merveilleux & des effets qu'il avoit opérés en lui.

Si un témoignage appuyé par une converſion ſi éclattante, & qui ſe trouve joint à celui de pluſieurs autres perſonnes d'un mérite diſtingué, dont quelques unes ſe ſont ſacrifiées elles-mêmes pour rendre gloire à la Vérité, ne fait pas encore d'impreſſion ſur l'incrédule, qu'il eſt à craindre pour lui que le témoignage des premiers Chrétiens dont ces caracteres ſont la force, ne ſoit bientôt plus capable de ſoumettre ſon Pyrrhoniſme! Mais refuſera-t-il encore de ſe rendre, ſi nous lui préſentons outre ces témoignages, celui d'un Philoſophe, d'un de ces eſprits ſupérieurs qui s'élevant au deſſus de tous les préjugés vulgaires, examine tout avec la plus exacte critique; & qui ſans donner dans l'opiniâtre incrédulité des prétendus eſprits forts, ne veut croire les faits qu'après les avoir approfondis avec l'examen le plus ſérieux, & n'admet ſurtout le ſurnaturel, qu'après avoir épuiſé tout ce que la connoiſſance qu'il a des merveilles de la nature, peut lui fournir pour s'en défendre. Nous trouvons un témoin de ce caractere dans la perſonne de M. le Comte d'Oſembray: c'eſt à lui à qui Dom Joſeph de Palacios avoit adreſſé ſes enfans en les envoyant à Paris. Il avoit vu l'œil droit du jeune Alphonſe trois jours avant ſa guériſon ſubite; c'eſt même par ſes ordres qu'il s'abſtint de faire les remedes ordonnés par le ſieur de Saint-Yves, & qu'on le conduiſit ſur le champ à Auteuil pour être préſenté à M. Gendron, comme à celui *qui paſſe*, dit-il, *pour le premier & preſque l'unique pour ces ſortes de maux*. Il ſut par M. des Filtieres le jugement que M. Gendron avoit porté de l'état de Dom Alphonſe, & crut que dans un *cas* ſi *urgent*, ce ſont ſes termes, *il n'y* avoit *pas de meilleur parti à prendre, que... d'aller dès le* lendemain *matin à Auteuil* y louer *un appartement* pour Dom Alphonſe, afin qu'il fût plus à portée de profiter des ſoins de M. Gendron, qu'il regardoit malgré le peu d'eſpérance que ce grand Médecin avoit donné, comme la ſeule reſſource qui reſtât au jeune Seigneur Eſpagnol. Quel fut ſon étonnement, lorſque trois jours après Dom Alphonſe parut devant lui avec un œil parfaitement ſain! Dans le premier moment de ſurpriſe, M. d'Oſembray ne put s'empêcher de reconnoître qu'une pareille guériſon étoit un Miracle évident; il le dit ainſi juſqu'à M. Hérault, & depuis il a du moins toujours continué de déclarer que la promtitude & la perfection de cette guériſon lui avoient paru ſurnaturelles.

Mais

Mais il semble que les décisions des Maîtres de l'art pour un pareil sujet, comme elles sont fondées sur des connoissances plus exactes & plus profondes de la cause & du caractere des maladies, sont encore d'un plus grand poids. On a déja vu dans le recit du fait, que dès la premiere inspection de l'œil M. Gendron jugea que le mal procedoit du dessèchement du nerf optique, auquel cas il étoit absolumentrimpossible d'empêcher l'œil de se perdre; & que ce ne fut que par complaisance & par compassion pour ce jeune Seigneur, qu'il consentit d'essayer pendant quelque tems si ce mal provenoit d'une autre cause & pouvoit recevoir peu à peu quelque guérison. Tout le monde connoît la réputation de M. Gendron; tout le monde sait que c'est le Médecin des Rois & des pauvres, que les Têtes Couronnées l'ont souvent envoyé chercher comme le plus grand Oculiste qu'il y ait dans l'univers, & que sa charité inépuisable pour les malades qui sont dans le besoin en remplit sans cesse sa maison. Il ne manquoit à tant de réputation & de vertus, que d'avoir rendu un témoignage authentique à la Vérité; & c'est ce que M. Gendron a fait, tant par le certificat qu'il a donné à Dom Alphonse, qui constate & qui prouve de la maniere la plus frappante le surnaturel de sa guérison, que par celui qu'il a envoyé au Grand Colbert Evêque de Montpellier, dans lequel il marque entr'autres choses, que lorsqu'on lui presentât Dom Alphonse avant sa guérison, il trouva que le globe de son œil étoit considérablement diminué. Aussi M. Gendron dans son premier certificat nous fait-il une vive peinture de l'extrême surprise dont il fût frappé lorsqu'il vit l'œil droit de Dom Alphonse parfaitement guéri, lui qui l'avoit vû quatre jours auparavant dans un état qui pronostiquoit sa destruction prochaine. C'est M. Gendron, c'est-à-dire de tous les Médecins du monde celui qui sait le mieux toutes les ressources que l'art & la nature peuvent fournir pour la guérison des yeux, qui lui-même reconnoît que cette guérison leur étoit impossible: d'où il suit qu'elle n'a pu être opérée que par celui qui n'a pas besoin pour exécuter ses volontés, de trouver dans la nature des dispositions qui y soient propres.

Le témoignage de M. Linguet Médecin est aussi d'autant plus considérable, que comme il voyoit *presque tous les jours* Dom Alphonse, ainsi qu'il le déclare lui-même, il a eu une connoissance parfaite de la nature & de tous les accidens de sa maladie, qu'il fut même un de ceux qui accompagnerent Dom Alphonse chez M. Gendron le 30. Juin, & qu'enfin le 2. Juillet il fut témoin de la *guerison subite* & *parfaite* de ce jeune Seigneur, qu'il examina avec toute l'attention d'un Médecin qui ne veut rien reconnoître de surnaturel, que convaincu par l'évidence.

A ces deux Maîtres de l'art, qui ont été instruits par leurs yeux de la maladie & du subit de la guérison, viennent se joindre encore deux fameux Chirurgiens, M. de Manteville & M. Souchay, qui après plusieurs expériences ont certifié dans un rapport authentique la perfection de la vue de l'œil droit de Dom Alphonse, aussi bien pour les objets éloignés que pour ceux qui étoient proches.

La piété qui fait le caractere principal de la plûpart des autres témoins, n'est pas une qualité assez brillante aux yeux de la chair, pour être relevée autant qu'elle le mérite. Ainsi nous nous contenterons d'observer, que dans le nombre des autres témoins on trouve le frere & tous les principaux amis de Dom Alphonse. Ces témoins dont la plûpart le voioient tous les jours, méritent d'autant plus de foi qu'ils n'ont pû se tromper, ni par rapport à l'existence de la maladie, ni à l'égard du merveilleux de la guérison. Le mal n'étoit pas équivoque: l'ulcere interne & l'inflammation produisoient un effet extérieur & visible, puisqu'ils avoient si fort embrasé le globe extérieur & visible qu'il en etoit diminué, & qu'il ressembloit à une meure écrasée, ainsi que le certifient plusieurs témoins *de visu*. La guérison subite de cet œil dans la matinée du 2. Juillet fût un fait encore plus public & bien plus frappant, puisqu'un grand nombre de personnes virent l'œil rempli tout-à-coup, & rétabli dans l'état le plus parfait, sans qu'il y restât le moindre vestige de sa difformité précédente. De tels faits sont trop marqués & trop exposés à la vûe, pour

qu'aucun témoin osât les certifier s'ils n'étoient pas véritables. On ne peut donc refuser d'en croire leurs témoignages sans heurter les lumieres de la raison, sans blesser les loix de la société civile qui est établie sur la confiance que les hommes se doivent respectivement, & sans attaquer les preuves de la Religion, qui sont principalement fondées sur les miracles.

Cependant n'omettons pas de faire mention d'un autre témoin, qui quoiqu'éloigné de Dom Alphonse dans le tems du miracle que Dieu a fait en sa faveur, est néanmoins très digne d'attention. C'est Dom Joseph de Palacios, pere de Dom Alphonse. Il avoit vu en 1725. l'œil gauche de son fils s'anéantir en peu de tems par une inflammation séche, qui en avoit détruit toutes les parties internes. Il voyoit par le rapport & le détail qu'on lui envoyoit de l'état & des circonstances de la maladie de l'œil droit de son cher fils, que les mêmes symptômes qui avoient accompagné la perte de l'œil gauche, lui annonçoient celle de l'œil droit; il desespéroit que cet œil pût être guéri à Paris: il en étoit inconsolable, & souhaitoit même avec empressement d'avoir son fils auprès de lui dans de si tristes circonstances. C'est dans le moment même où il a perdu tout espoir, qu'il apprend la guérison subite & parfaite de son fils sur le Tombeau du saint Diacre. A cette nouvelle il fait éclatter sa sensibilité & sa joie, il oublie tout autre intérêt & tout ce qu'il est à la Cour d'Espagne, il croit lui-même avoir recouvré la vue dans la personne d'un fils aîné qui fait sa consolation & son espérance. Ce n'est plus un politique; c'est un pere qui n'écoutant que les sentimens de la nature & la ferveur d'un cœur Chrétien, se répand en louanges & en actions de graces en l'honneur de Dieu & du Bien-heureux par l'intercession de qui le Tout-puissant a accordé à son fils une faveur si singuliere. Nous rapporterons ses Lettres, dans lesquelles il paroît qu'il ne peut trouver d'expression assez forte, pour relever *l'effet admirable & divin causé par l'intercession de ce Saint*, (M. de Pâris qu'il nomme dans une autre Lettre) *qui est*, dit-il, *digne des plus grandes louanges, & de qui j'ai reçu ma consolation.* Peut-être ignoroit-il pour lors que ce Saint étoit un Appellant, & que par conséquent tous les Miracles opérés par son intercession portoient des coups mortels à la Bulle. Mais cette qualité d'Appellant detruit-elle donc des faits publics, après même qu'ils ont été reconnus d'une maniere si authentique? & si Dieu déclare par des Miracles évidens que la Vérité est du côté de l'Appel, n'est-ce pas l'attaquer lui-même, que de chercher à obscurcir ses œuvres & à les anéantir si on pouvoit, parce qu'elles combattent nos préjugés?

Au reste il paroît que la qualité d'Appellant, fondement de la gloire où Dieu a élevé M. de Pâris, n'a pu encore engager Dom Joseph de Palacios à révoquer le témoignage qu'il a rendu au Miracle opéré par son intercession. Quelle preuve plus certaine pourrions-nous en desirer, que la Lettre même que cite de lui M. l'Archevêque de Sens? Quelques efforts que fasse ce Prélat pour tacher d'en tirer avantage, nous ferons voir dans notre cinquiéme proposition qu'elle contient au contraire un aveu formel de tous les principaux faits portés dans la Relation même que M. l'Archevêque de Sens prend à tâche de combattre.

Quelle force n'a pas un témoignage si intrépide, & donné par une personne qui occupe de si grandes places dans un Royaume soumis à l'Inquisition? Hélas! peut-on seulement penser aux circonstances terribles où se trouve cet illustre Seigneur, sans trembler pour lui? Quel Miracle de la Grace, si dans la suite la crainte de se voir enlever sa faveur, son crédit, sa fortune, & peut-être sa liberté, & d'être livré à l'anathême de sa patrie, ne le fait pas enfin succomber au desaveu d'une merveille, dont nous voyons par ses Lettres qu'il étoit si touché & si reconnoissant! Combien voyons-nous tous les jours de personnes qui paroissoient attachées à la Vérité, & qui néanmoins cedent lâchement à des intérêts bien moins pressans! Si l'honneur, si la religion de D. Joseph de Palacios nous rassurent, ne faut-il pas convenir qu'il n'y a qu'une grace bien efficace, qui puisse le soutenir contre une tentation si séduisante? Espérons-le néanmoins de la miséricorde Toute-puissante de celui qui seul fait les Miracles, & crée en nous les vertus.

PRO-

PROPOSITIONS

Sur lesquelles cette Démonstration sera fondée.

PREMIERE PROPOSITION. Le mal que Dom Alphonse avoit à l'œil droit, & dont il a été guéri le 2. Juillet 1731. provenoit du dessèchement du nerf optique causé par l'anéantissement de l'œil gauche; & ce dessèchement avoit déja produit tant d'effet, que Dom Alphonse sept jours avant sa guérison étoit devenu entiérement aveugle.

SECONDE PROPOSITION. Ce mal étoit d'une espèce à ne pouvoir être guéri par aucune ressource de la nature, ni par les secours de l'art.

TROISIEME PROPOSITION. L'œil droit de Dom Alphonse a été guéri d'une maniere parfaite & évidemment surnaturelle le 2. Juillet 1731.

QUATRIEME PROPOSITION. Le pere & toute la famille de Dom Alphonse ont reconnu, quoiqu'en Espagne, que la guérison miraculeuse de Dom Alphonse s'étoit opérée par l'intercession de M. de Pâris.

CINQUIEME PROPOSITION. Les vains efforts qu'a fait M. l'Archevêque de Sens pour combattre ce Miracle, fournissent encore des preuves triomphantes de sa vérité.

SIXIEME PROPOSITION. On a surpris la religion de M. l'Archevêque de Paris, en l'engageant à se servir contre ce Miracle d'une déclaration prétendue signée par Dom Alphonse le 5. Novembre 1734. dont les fausletés sont si notoires qu'il est impossible qu'elle ait été dressée par ce jeune Seigneur.

SEPTIEME PROPOSITION. La guérison de Dom Alphonse, à en juger par les principes mêmes de M. l'Archevêque de Sens, est un Miracle inconteſtable.

I. PROPOSITION.

Le mal que Dom Alphonse avoit à l'œil droit, & dont il a été guéri le 2. Juillet 1731. provenoit du dessèchement du nerf optique causé par l'anéantissement de l'œil gauche; & ce dessèchement avoit déja produit tant d'effet, que Dom Alphonse sept jours avant sa guérison étoit devenu entiérement aveugle.

NOus avons cet avantage, que M. l'Archevêque de Sens convient lui-même de la perte de l'œil gauche, qui est, comme nous le prouverons, la véritable cause du mal survenu à l'œil droit. *Dom Palacios*, dit-il dans son Instruction Pastorale contre les Miracles, *avoit autrefois perdu un œil par une fluxion.*

On voit bien que l'auteur de cette Instruction en faisant un tel aveu, n'a pas senti la conséquence qui en résultoit naturellement pour la perte de l'autre œil. Cela n'est pas fort étonnant; il paroît que cet auteur n'est pas habile en Anatomie, & que tous ses talens se réduisent à déguiser les faits avec art pour en faire perdre de vue les conséquences, & à en imaginer de sa façon pour obscurcir les véritables. Mais comme l'anéantissement total de l'œil gauche est ici un fait décisif, il est bon de le constater par des témoignages qui spécifient davantage l'état où étoit cet œil avant la perte de l'œil droit.

Voici ce que le célébre M. Gendron en dit dans son rapport. *Dom Alphonse de Palacios a perdu l'œil gauche en 1725. par un abcès qui dans la suppuration a détruit tou-*

tes

tes les parties internes de cet œil: le globe en eſt affaiſſé & applatti, les humeurs en ſont écoulées, la ſtructure en eſt totalement dérangée.

M. Linguet autre Médecin de la Faculté de Paris, en rend à peu près le même témoignage. *Le globe de l'œil gauche*, dit-il, *étoit applati & enfoncé, & diminué de beaucoup.*

Depuis ce funeſte accident, nous apprend M. Pinault Gouverneur de D. Alphonſe, *la paupiere étoit applatie & comme collée ſur les bords inférieurs de l'orbite, ſans qu'il fût preſque poſſible de la lever, & elle ne cachoit qu'un amas dégoûtant & confus de quelques matieres noires & blancheâtres.*

M. Linguet Souſ-principal du Collége de Navarre, dit dans ſon certificat, que *Dom Alphonſe avoit l'œil gauche entiérement perdu, que le globe en étoit entiérement affaiſſé, que les paupieres rentroient en dedans & étoient collées l'une à l'autre ſans qu'il parut de poil aux extrêmités, qu'il en ſortoit de tems en tems une eſpece de pus, & que lorſqu'on faiſoit effort pour ſéparer ces paupieres, on ne voyoit au fond de l'œil qu'une matiere noire mêlée d'un peu de blanc ſans aucun arrangement.* Pluſieurs autres témoins en font à peu près la même deſcription.

On verra par la ſuite qu'il étoit néceſſaire, pour faire connoître la nature du mal que Dom Alphonſe avoit à l'œil droit, de bien conſtater la deſtruction totale de l'œil gauche, par la raiſon qu'un œil entiérement perdu, comme nous apprend M. Gendron, entraîne preſque toujours tôt ou tard la perte de l'autre œil, parce que le nerf optique de l'œil perdu venant peu à peu à ſe deſſécher, communique inſenſiblement ſa qualité au nerf auquel il eſt joint, qui ſert à l'œil ſubſiſtant, & qu'auſſitôt que le nerf d'un œil eſt deſſéché, l'œil perd néceſſairement la lumiere; ce qui ne peut jamais être rétabli.

Auſſi voyons-nous que la plûpart des aveugles n'ont pas perdu les deux yeux par deux accidens differens: un œil s'eſt d'abord perdu, & la perte de cet œil a cauſé peu à peu la perte de l'autre, qui s'eſt entiérement éteint auſſitôt que le nerf optique eſt tombé dans le deſſéchement.

On développera avec plus de force & d'étendue les conſéquences qui naiſſent de ces principes, en rapportant plus au long les réflexions de M. Gendron; mais on a cru qu'il étoit bon de les indiquer comme en paſſant, afin de faire ſentir l'importance des preuves qu'on vient de raſſembler touchant l'état où étoit l'œil gauche de Dom Alphonſe lors de la maladie & de la guériſon de ſon œil droit.

Ce que nous venons d'obſerver par rapport aux ſuites que devoit naturellement avoir l'anéantiſſement de l'œil gauche de Dom Alphonſe perdu dès l'année 1725. ſuffit pour faire appercevoir que ſon œil droit étoit en grand danger dès ce tems-là; mais en 1728. il lui arriva un accident qui diminuant la force de l'œil droit le rendit encore plus ſuſceptible des mauvaiſes qualités que lui communiquoit le nerf optique de l'œil gauche.

Un jeune homme lui donna un ſi furieux coup de poing ſur l'œil droit, qu'il reſta aveugle pendant huit jours. Les trois Relations de Dom Alphonſe détaillent les circonſtances de ce coup meurtrier, ſur tout la Relation Eſpagnole; & M. l'Archevêque de Sens eſt lui-même d'accord avec nous ſur ce point. *Il avoit reçu*, dit-il dans ſon Inſtruction Paſtorale, *un coup de poing dans l'autre œil qui lui reſtoit, & de tems en tems il lui venoit des fluxions qui faiſoient craindre encore pour cet œil.*

Ce ſecond fait au gré de M. Gendron, n'eſt pas moins déciſif que le premier. *J'appris*, dit-il dans ſon rapport, *qu'en 1728. Dom Alphonſe reçut un coup de poing* ſur l'œil droit, *qui le rendit pendant huit jours aveugle. J'ignorois juſqu'alors cette circonſtance: ſi d'abord j'en euſſe été inſtruit, je n'aurois point offert de faire des remedes à ce jeune Seigneur; j'aurois cru ſon mal hors d'eſpérance de guériſon, & dans cette idée j'aurois refuſé d'y donner mes ſoins. Tout coup ſur l'œil aſſez violent pour le rendre aveugle pendant huit jours, attire tôt ou tard ſur cette partie, quoique rétablie*

en

en apparence, des accidens presque toujours insurmontables. J'en connois les dangereuses suites, & dans cette circonstance y joignant encore ce qu'il y avoit à craindre de la part de l'œil perdu, j'aurois prononcé que l'œil malade se perdroit totalement; & certainement dans cette persuasion je n'aurois point consenti de travailler pour reconnoître si l'œil de Dom Alphonse étoit guérissable, ou non: la question m'en eut paru décidée par le double accident, j'entens la perte de l'œil gauche & le coup de poing sur l'œil droit.

Suivant M. Gendron le mal que Dom Alphonse avoit à l'œil droit, lorsque M. Roulié des Filtieres le mena chez lui le 30. Juin 1731. pour l'engager d'entreprendre sa guérison, n'étoit donc pas une fluxion passagere, ainsi que voudroit le faire croire M. l'Archevêque de Sens. Ce savant Médecin, le plus célébre Oculiste qu'il y ait dans le monde, déclare au contraire, que ce mal avoit pour cause & la perte de l'œil gauche en 1725. & le coup de poing donné sur l'œil droit en 1728. & il en tire la conséquence que ce mal n'étoit point guérissable, & qu'il étoit absolument inutile de tenter aucun remede.

Au reste le fait, que depuis ces deux accidens l'œil droit de D. Alphonse étoit devenu d'un affoiblissement extrême, n'est pas un fait qui puisse être révoqué en doute. Nous en avons entre autres pour témoin Dom Joseph de Palacios lui-même. M. Linguet Sous-principal du Collége de Navarre, nous apprend dans sa Relation, qu'aussitôt que Dom Alphonse fut arrivé à Paris, Dom Joseph de Palacios lui écrivit, qu'il le *prioit de le menager beaucoup dans l'étude à cause de la foiblesse de son œil, & qu'il se contentoit qu'il apprît les principes de la Religion, la langue Françoise, & un peu d'Histoire.*

Nous apprenons encore par la même Relation, que M. Pinault Précepteur de Dom Alphonse, également attentif à la santé & à l'avancement de son Disciple, *l'instruisoit de vive voix, & lui épargnoit autant qu'il étoit possible la fatigue de la lecture.*

Mais il faut entendre M. Pinault lui même. *L'œil droit de Dom Alphonse étoit*, dit-il, *affoibli par la perte du gauche qu'une fluxion avoit entierement détruit..... & plus encore par un coup de poing, qui trois ans après le premier accident avoit mis cet œil dans un état si déplorable, que le jeune Espagnol après avoir été privé de la vue pendant huit jours, n'avoit été préservé d'un aveuglement total, qu'à force de remedes... sans qu'on eût pu parvenir à rendre à cet œil sa premiere force considérablement diminuée par de si tristes accidens. Je m'en apperçus bientôt*, continue-t-il, *lorsque je commençai à l'appliquer aux lectures nécessaires à son instruction, & je compris que celle que j'avois à lui donner consisteroit plus en conversations qu'en lectures & études particulieres.*

C'est ainsi que Dom Alphonse passa l'année 1730. au Collége de Navarre. Depuis ce tems les progrès du mal devinrent de jour en jour plus allarmans. Au mois de Janvier 1731. il lui vint une fluxion à l'œil droit, qui produisit deux petits ulceres qu'on trouva moyen de guérir; mais cette guérison même ne fit qu'accélérer par les remedes dont on fut obligé de se servir, l'affoiblissement, le dessêchement & l'inflammation qui menaçoient de plus en plus cet œil d'une perte totale.

Après cette guérison, dit Dom Alphonse, *il me resta une foiblesse de vue beaucoup plus grande, que celle que j'avois eue auparavant. On me remit cependant à l'étude; mais dans peu on fut obligé de me faire cesser entierement la lecture, parce qu'à peine pouvois-je lire cinq ou six lignes sans que mon œil ne devînt rouge, & que ma vue ne s'obscurcît à tel point qu'il me sembloit qu'une nuée fort épaisse passoit devant mon œil.*

Dès la fin d'Avril, dit M. Pinault, *Dom Alphonse sentit son œil plus foible que jamais: l'eau mordicante qui en couloit pour peu qu'il s'appliquât à la lecture... les douleurs cuisantes & la rougeur continuelle caracterisoient une inflammation des plus dan-*

gereuſes ; le mal augmentoit chaque jour, & l'on fut obligé de le mander à Monſieur de Palacios pere de Dom Alphonſe.

Ce pere allarmé conſulte auſſitôt les Médecins de Madrid. Sur leur avis il écrit d'abord de faire prendre les bains à ſon fils: mais bientôt ce remede lui paroit inſuffiſant. Dès qu'il reconnoit par le détail exact qu'on lui envoye des accidens qui caracteriſent la maladie de l'œil droit de ſon fils, que ces accidens ſont les mêmes qui lui ont fait perdre l'œil gauche en 1725. ainſi que Dom Alphonſe lui-même le certifie dans ſa relation Eſpagnole, il perd l'eſpérance qu'on puiſſe le guérir à Paris: il veut l'avoir auprès de lui dans un ſi grand danger, & mande à M. le Comte d'Oſembrai, à M. Linguet & à M. Pinault, que ne croiant pas que ſon fils pût être guéri à Paris, il vouloit qu'on le lui renvoyât.

J'ai dépoſé chez M. Raymond Notaire les originaux en Eſpagnol des deux Lettres que Dom Joſeph de Palacios écrivit à ce ſujet, l'une à M. Linguet & l'autre à M. Pinault, toutes deux dattées de Madrid du 25. Juin 1731. & leur traduction par Alberini Interprête du Roi en ſa Cour de Parlement. Voici la traduction de la premiere Lettre.

Monſieur, comme je vois que mon fils Alphonſe eſt tout-à-fait hors d'état, à cauſe de ſa fluxion ſur l'œil, de continuer ſes études comme je le ſouhaitois fort, & qu'il ne peut pas ſe rétablir ni recouvrer ſes forces qu'en prenant ſon air natal, je me ſens obligé de le faire revenir en Eſpagne; de quoi je donne avis à Monſieur le Comte d'Oſembray ; afin qu'en prenant une chaiſe de poſte, il puiſſe faire ſon voyage commodément, &c.

Voici la traduction de la deuxième. *Mon fils Alphonſe ſe trouvant dans l'impoſſibilité de pouvoir continuer ſes études à cauſe de la fluxion de ſon œil, & conſidérant que ce n'eſt que par l'air natal qu'il pourra recouvrer ſon rétabliſſement, je me vois dans la néceſſité de le faire revenir en Eſpagne. J'en donne avis à M. le Comte d'Oſembray pour la diſpoſition de ce voyage, &c.*

Si D. Joſeph de Palacios eût penſé que le mal dont l'œil droit de ſon fils étoit atteint, n'étoit qu'une fluxion paſſagere, auroit-il cru qu'il ne pourroit *recouvrer ſon rétabliſſement* que *par l'air natal ?* & n'eſt-il pas évident que ce n'eſt que la grandeur du danger, qui lui a fait croire qu'il étoit *dans la néceſſité de le faire revenir en Eſpagne*, & que ce mal mettoit ſon fils *dans l'impoſſibilité de pouvoir continuer ſes études ?*

Ce qui donnoit tant d'inquiétude à D. Joſeph de Palacios, & lui faiſoit prendre un parti auſſi extraordinaire que celui de faire faire plus de deux cens lieues à ſon fils, dans le tems qu'il ſouffroit ſi cruellement, n'eſt pas difficile à deviner. On lui mandoit de Paris les ſymptômes qui accompagnoient le mal de ſon fils; & comme il voyoit que cette maladie étoit la même qui lui avoit detruit l'œil gauche en 1725. il deſeſpéroit de ſa guériſon, & vouloit du moins avoir la conſolation de l'avoir auprès de lui dans une ſi triſte circonſtance.

Mais Dom Joſeph de Palacios ne ſe trompoit-il point dans le jugement qu'il portoit de cette maladie? Eſt-il bien vrai que les accidens en étoient les mêmes, que ceux qui avoient déja eu une ſuite ſi funeſte en 1725. & qu'ils renfermoient un pronoſtic qui devoit lui ôter toute eſpérance? On ne peut certainement ſur un pareil ſujet conſulter perſonne plus au fait que M. Gendron, & qui ſache mieux que lui quand les ſymptômes d'une maladie des yeux laiſſent ou non quelque eſpérance de guériſon. Ecoutons donc cet habile Médecin.

Je fis, dit-il, *diverſes interrogations à Dom Alphonſe ſur les circonſtances de la perte de ſon œil gauche, & j'appris que lorſqu'il le perdit, le mal avoit commencé par les mêmes accidens qui dans ces derniers tems étoient ſurvenus à l'œil droit, c'eſt-à-dire inflammation, douleurs, difficulté de voir le jour, &c.* M. Gendron qui paſſe pour ſi expérimenté dans ces ſortes de maladies, auroit-il pris le change en cette occaſion?

Ajoutons à ſon témoignage celui de M. Linguet autre Médecin de la Faculté, qui vit D. Alph-

D. Alphonſe pendant tout le cours du mal qui attaqua l'œil droit. *Dom Alphonſe*, dit ce Médecin, *qui avoit entierement perdu l'œil gauche depuis cinq ans, fut attaqué d'une fluxion ſur l'œil droit. On crut d'abord qu'en l'empêchant d'étudier, l'inflammation pourroit ſe diſſiper; mais tout alla autrement: car la maladie devint très-ſérieuſe, & d'autant plus que comme on apperçut les mêmes accidens qui lui avoient fait perdre l'œil gauche, on craignoit les mêmes ſuites pour l'œil droit.... l'on apercevoit à l'œil un ulcere profond. &c.*

Dans le même tems que Dom Alphonſe dont le mal augmentoit ſans ceſſe, & qui ſentoit toute la grandeur du danger où il étoit de devenir aveugle, n'eſpére preſque rien du ſecours des hommes, Dieu dont la providence arrange tous les événemens, permet qu'il entende parler des Miracles opérés au Tombeau de M. de Pâris. Les inſtances de D. Alphonſe pour commencer une neuvaine à ſon Tombeau, furent ſi vives & ſi empreſſées qu'on ne peut les lire dans nos certificats, & ſurtout dans celui de ſon Gouverneur, ſans en être attendri, ainſi que le fut le célébre M. Rollin. Mais comme Dieu lui avoit donné une foi ferme & animée, il voulut l'exercer par des épreuves.

A peine le jeune Seigneur Eſpagnol a-t il commencé ſa neuvaine le Lundi 25. Juin, que ſon œil acheve de tomber dans l'état le plus déplorable: les douleurs ſont à leur comble & font fuir le ſommeil, la lumiere impuiſſante pour l'éclairer devient deſormais ſon ſupplice; l'aveuglement s'empare de cet œil, & le jette dans une nuit obſcure: cependant les ténébres dont il eſt couvert, ne peuvent lui ſuffire; il faut des voiles étrangers pour le dérober à la plus légere impreſſion de l'air & du jour. L'inflammation, la difformité, la douleur ſemblent ſe diſputer à qui rendra ce mal plus affreux, & l'on ne diſtingue preſque plus l'œil perdu de l'œil malade, que par les ſouffrances que ce dernier lui fait reſſentir.

„ Sept jours avant que la miſéricorde de Dieu permît que M. François de Pâris me guérît, *dit Dom Alphonſe dans ſa Relation Eſpagnole*, mon œil étoit comme ſi on me „ l'avoit arraché, & qu'on eût mis à ſa place une meure écraſée. *Il avoit dit plus haut „ dans la même Relation*, qu'il avoit été aveugle pendant les ſept jours qui ont précedé „ le Miracle. La moindre lumiere, *ajoute-t-il plus bas*, qui frappoit mon œil, me faiſoit tant de douleur qu'il me ſembloit qu'on l'arrachoit de ma tête, & que l'on m'y donnoit des coups de marteau. „

„ Les douleurs augmenterent conſidérablement, *dit M. Linguet le Médecin*; la lumiere faiſoit une impreſſion ſi fâcheuſe ſur ſon œil, qu'il étoit obligé de demeurer dans ſa „ chambre les rideaux tirés & l'œil bandé. „

„ Son mal redoubla d'une maniere étonnante, *dit le ſieur Pinault*, ſa vue s'obſcurcit „ tout-à-fait, le moindre rayon de lumiere le bleſſoit cruellement; les douleurs furent ſi vives pendant toute la nuit & les ſuivantes, que le pauvre enfant ne pouvoit dormir..... Le „ jour de ſaint Pierre, *qui étoit le 29. Juin*, je regardai ſon œil qui me fit horreur, & „ me parut comme une meure écraſée ſur laquelle on auroit verſé quelques gouttes d'une „ matiere blancheâtre. „

M. Pinault avoue lui-même que ce redoublement de mal affoiblît beaucoup ſa foi; & qu'après avoir averti M. le Comte d'Oſembray du danger preſſant où ſe trouvoit Dom Alphonſe, il envoya lui-même chercher le ſieur de Saint-Yves Oculiſte le Samedi 30. du même mois de Juin, dans le deſſein de recourir aux remedes ordinaires.

„ Le ſieur de Saint-Yves trouva mon mal très-grand, *dit Dom Alphonſe dans ſa Re„ lation imprimée*, & dit qu'il le deviendroit encore plus, ſi on ne faiſoit promtement „ des remedes. *Il expliqua que c'étoit un ulcere avec inflammation.* Il ordonna pluſieurs remedes: 1°. une ſaignée du bras qui ſe devoit faire le même jour: 2°. une ſaignée „ du pied pour le lendemain: 3°. une abſtinence de pain, de vin & de viande, au lieu de „ quoi je devois prendre de deux heures en deux heures des bouillons de veau & de volail„ le ſans ſel: 4°. Que l'on me lavât l'œil trente ou quarante fois par jour avec de l'eau tou

„ te ſimple, dans laquelle on devoit faire bouillir long comme la moitié du doigt de raci-
„ ne de guimauve avec un peu de *laudanum* [qui eſt de la graine de pavot.] 5°. Que l'on
„ me donnât tous les jours deux lavemens d'eau de riviere; & en s'en allant il dit qu'il eſpé-
„ roit faire en ſorte que dans huit jours je pourrois ſouffrir un peu la lumiere, & que tous
„ les remedes qu'il avoit commandés étoient ſeulement des préparations pour faire les
„ principaux. „

Ces mêmes faits ſe trouvent confirmés par les certificats du Souſ-principal du Collége de Navarre, du Gouverneur de D. Alphonſe, & par la Lettre de M. Linguet le Médecin.

On peut juger par ces préliminaires qu'ordonnoit le ſieur de Saint-Yves, par le peu de ſuccès qu'il en eſpéroit au bout de huit jours, & par l'annonce qu'il faiſoit qu'il employeroit de plus grands remedes, combien le mal de Dom Alphonſe lui paroiſſoit conſidérable, & par conſéquent combien la promtitude de ſa parfaite guériſon arrivée deux jours après auroit du lui paroître miraculeuſe.

Au reſte on ne fit aucun de ſes remedes, ſi ce n'eſt qu'on mit deux ou trois fois ſur l'œil de Dom Alphonſe un peu d'eau, dans laquelle on avoit fait bouillir un petit morceau de racine de guimauve. „ Le même jour, *dit Dom Alphonſe dans la même Relation*, M.
„ le Comte d'Oſembray vint voir en quel état j'étois, & ayant vu mon œil, il ordonna qu'on
„ me fît voir à un Oculiſte. On lui dit que M. de Saint-Yves m'avoit vu; mais il nous
„ défendit de faire ſes remedes, à cauſe qu'il n'avoit aucune confiance en lui pour pluſieurs
„ raiſons: il ordonna donc qu'on me menât à M. Gendron à Auteuil, auquel il promit
„ que M. Roulié des Filtieres ſon couſin germain me préſenteroit. „

Le Souſ-principal du Collége de Navarre confirme le même fait dans ſa Relation. „ M.
„ le Comte d'Oſembray, *dit-il*, vint quelques heures après, dit nettement qu'il ne vou-
„ loit pas qu'on s'en tînt à l'avis de M. de Saint-Yves..... & qu'il falloit aller conſulter M.
„ Gendron. „

Laiſſons à M. Linguet le Médecin & au Souſ-principal du Collége de Navarre, qui accompagnerent Dom Alphonſe chez M. Gendron, à nous faire le recit de ce voyage. „ Je
„ conduiſis, *dit le Souſ-principal*, le même jour Dom Alphonſe (dont on avoit bien en-
„ veloppé la tête, *dit M. Pinault*,) chez M. le Comte d'Oſembray, afin de prier M.
„ Roulié des Filtieres qui y dinoit, de vouloir bien prendre la peine de nous introduire
„ chez M. Gendron. A la deſcente du caroſſe je conduiſis Dom Alphonſe par la main,
„ l'avertiſſant de lever le pied à chaque degré qu'il montoit, à la vue d'un grand nom-
„ bre des perſonnes qui étoient vivement frappées de ſon état. „

„ Dans cette ſituation, *dit le Médecin*, ou réſolut le Samedi 30. Juin d'aller à Au-
„ teuil conſulter M. Gendron. J'accompagnai Dom Alphonſe; il ſouffrit beaucoup dans
„ le chemin. M. Gendron après l'avoir examiné long-tems, ne donna aucune eſpéran-
„ ce de guériſon: il demanda dix ou douze jours pour voir s'il étoit poſſible de la ten-
„ ter, ajoutant que quand même, ce qu'il ne ſavoit pas, il y en auroit une à eſpérer,
„ il lui faudroit au moins quatre ou cinq mois pour y parvenir. Ce qui le mettoit dans
„ un ſi grand doute, *continue-t-il*, c'étoit un ulcere profond qu'on appercevoit à l'œil:
„ outre cela il appréhendoit que la cauſe du deſſéchement de l'œil gauche ne procurât
„ celui du droit. „

„ M. Gendron, *ajoute le Sous-principal du Collége de Navarre*, ſans nous flatter de
„ l'eſpérance d'une guériſon, nous conſeilla de mettre le malade dans le village d'Auteuil
„ où il demeure, afin qu'il pût examiner s'il étoit poſſible de le guérir, diſant qu'il lui
„ falloit dix ou douze jours pour le connoître; mais il ne nous donna ce conſeil, qu'a-
„ près que M. Roulié des Filtieres l'eut vivement ſollicité d'employer ſes ſoins en faveur
„ du malade, & il parut toujours aſſez perſuadé que cela ſeroit inutile. M. des Filtieres,
„ *continue-t-il*, rendit compte à M. le Comte d'Oſembray de cette entrevue, & le Di-
„ manche matin je reçus de M. le Comte d'Oſembray une Lettre très-preſſante pour faire

„ louer

„ louer un appartement à Auteuil, & y faire transporter aussitôt Dom Alphonse avec „ son frere, son Gouverneur & son valet de chambre, afin que la compagnie le desen- „ nuyât. „

M. Pajot d'Osembray est un témoin trop important, pour ne pas donner ici une copie de sa Lettre. „ Sur le rapport qui m'a été fait, Monsieur, du cas urgent dans lequel se „ trouve Dom Alphonse, je crois qu'il n'y a pas de meilleur parti à prendre, que celui „ de suivre ce que propose M. Gendron, & d'aller demain à Auteuil chercher un appar- „ tement où les deux freres, M. le Gouverneur & le domestique puissent passer ensemble „ le tems nécessaire pour la guérison de D. Alphonse. J'espére beaucoup de l'habileté de „ M. Gendron, qui passe pour le premier & presque l'unique pour ces sortes de maux; „ mais comme une trop grande solitude pourroit nuire au malade, je compte qu'il est né- „ cessaire que Monsieur son frere & son Gouverneur y soient avec lui, &c. *Signé*, PAJOT „ D'OSEMBRAY. A Berci ce Samedi au soir 30. Juin 1731. „

Suivant M. le Comte d'Osembray, le *cas* où se trouvoit Dom Alphonse étoit si *urgent*, *qu'il n'y avoit pas de meilleur parti à prendre, que celui d'aller dès lendemain lui chercher un appartement à Auteuil.* Il est vrai qu'il espéroit que D. Alphonse pourroit être guéri; mais il ne l'espéroit que par l'opinion qu'il avoit *de l'habileté de M. Gendron, qui passe*, dit-il, *pour le premier & presque l'unique pour ces sortes de maux.* Si M. le Comte d'Osembray eût regardé le mal de D. Alphonse comme une fluxion ordinaire, eût-il cru que M. Gendron étoit l'unique qui pût la guérir? Enfin s'il espéroit que D. Alphonse pourroit guérir, il comptoit en même tems que sa cure seroit si longue, que dans la crainte qu'une trop grande solitude ne nuisit à la fin au malade, il crut nécessaire que son frere & son Gouverneur vinssent s'établir dans le village d'Auteuil, pour lui tenir compagnie.

Cette Lettre est du Samedi au soir 30. Juin. Trente-six heures après Dom Alphonse se trouve parfaitement guéri, dans le tems qu'on lui cherche un appartement à Auteuil, où il n'alla que pour faire voir sa parfaite guérison à M. Gendron qui en fut si frappé, que Dom Alphonse lui en ayant demandé son certificat, toutes les raisons de politique humaine qui l'auroient pu porter à le refuser, ne purent tenir contre l'éclat, ni balancer l'impression d'une si étonnante merveille. M. Gendron voyant le doigt de Dieu imprimé sur cet œil réssuscité, ne put se dispenser d'en rendre un témoignage fondé sur des raisons si frappantes & si décisives, que ce témoignage suffiroit seul pour prouver que la guérison de l'œil droit de Dom Alphonse étoit absolument impossible à la nature & à l'art. C'est aussi ce qu'il ne nous sera pas difficile de démontrer dans notre deuxième proposition, dont tous les principes & toutes les conséquences sont adoptées par M. Gendron, qui l'a examinée & l'a corrigée de sa main en quelques endroits.

Qui osera, après que nous aurons prouvé l'incurabilité de cette maladie par des principes d'anatomie & des raisonnemens physiques, appuyés de l'autorité de Monsieur Gendron, révoquer en doute cette incurabilité, ou contester que la guérison subite & parfaite d'un mal incurable ne soit un Miracle?

II. PROPOSITION.

Le mal de l'œil droit de Dom Alphonse étoit d'une espece à ne pouvoir être gueri, ni par aucune ressource de la nature, ni par les secours de l'art.

POur juger de ce que Dom Alphonse pouvoit espérer des ressources de la nature ou des secours de l'art, il faut envisager sa maladie avec M. Gendron sous trois aspects différens.

rens. 1°. La considérer en elle-même, comme si ce n'eût été qu'un accident indépendant de tout ce qui avoit précédé. 2°. La considérer relativement à la perte de l'œil gauche détruit dès 1725. 3°. La considérer par rapport à la circonstance du coup de poing que Dom Alphonse reçut sur l'œil droit en 1728. & qui fut si violent qu'il le rendit aveugle pendant huit jours.

1°. La maladie de l'œil droit de Dom Alphonse considérée en elle-même, fut jugée dangereuse par M. Gendron au premier examen qu'il en fit, avant que d'avoir été instruit des accidens qui l'avoient précédés, qui lui firent ensuite décider nettement qu'elle étoit incurable. Mais ne l'examinons présentemeut que sous ce premier point de vûe. „ A la seule inspection de l'œil, *dit M. Gendron*, je jugeai le mal dangereux, & avec „ fondement. Cette partie étoit occupée d'une inflammation séche, douloureuse pro- „ fondément, & elle avoit tellement irrité la retine que le jeune homme ne pouvoit „ supporter la clarté du jour, ni voir distinctement les objets. Ces accidens, *continue-* „ *t-il*, sont toujours des signes d'une inflammation difficile à guérir. „

Faisons quelques réflexions sur ce premier jugement de M. Gendron. Le terme *toujours* dont il se sert, est d'abord bien remarquable: il ne permet en aucun cas de juger qu'une maladie pareille à celle de D. Alphonse puisse être facile à guérir, indépendamment de la cause que peut avoir cette maladie. En effet il n'est personne tant soit peu instruit de la structure de l'œil, de la finesse, de la délicatesse des parties qui entrent dans sa composition, & de la difficulté de remedier à la plûpart des accidens qui y arrivent, qui ne sache combien *l'inflammation séche* est dangereuse, quand elle attaque les parties internes de l'œil, & que la guérison en est toujours très-longue, très-délicate & très-difficile. Il n'est pas douteux aux termes du certificat de M. Gendron, que l'inflammation en question n'attaquât les parties internes de l'œil, puisqu'il la caractérise plus bas *d'une inflammation interne*, qu'il dit dans l'endroit cité, qu'elle occupoit la *partie*, ce qui veut dire l'œil en entier; qu'elle étoit *douloureuse profondément*, ce qui signifie que la douleur ne se faisoit pas sentir seulement sur la superficie & les parties extérieures de l'œil, mais qu'elle étoit principalement dans l'intérieur & au fond du globe, & *qu'elle avoit tellement irrité la retine*, (qui est tout au fond de l'œil) *que le jeune homme ne pouvoit supporter la clarté du jour*, *ni voir distinctement les objets.*

Or l'effet d'une inflammation séche qui attaque les parties internes de l'œil, est de tendre, de resserrer & de dessecher les fibres, les vaisseaux & les nerfs qui portent dans cette partie la force & les liqueurs nécessaires pour sa conservation, & qui en exécutent tous les mouvemens.

Du côté de la nature, loin que le malade puisse y trouver quelque secours, plus elle agit, plus elle envoye de lymphe subtile pour chasser l'humeur, plus elle cause de tension & plus elle augmente l'inflammation. Chaque mouvement produit par le concours impétueux des esprits animaux cause une nouvelle irritation. Les fibres, les vaisseaux & les nerfs déja tendus extraordinairement, souffrent à chaque fois de douloureuses secousses: toute la structure de l'œil s'ébranle, tressaille, est en souffrance: & par conséquent la douleur, l'inflammation & le dessséchement ne peuvent manquer d'augmenter.

Du côté de l'art, une pareille maladie ne peut jamais guérir par les topiques, qu'il est impossible de faire pénétrer jusqu'au fond de l'œil.

Il ne reste donc d'autre ressource, que de calmer peu à peu par des remedes intérieurs l'âcreté du sang, & d'attendre du bénéfice du tems que le sang étant purifié & en même tems adouci, relâche, ramollisse & rétablisse lui-même peu à peu les parties internes de l'œil, que l'inflammation avoit irritées & racornies. Il est aisé de sentir que tout cela ne se peut pas faire en un jour, ou pour mieux dire, qu'il faut un tems très-considérable pour y parvenir.

Dès le premier examen que fit M. Gendron des deux yeux de Dom Alphonse, il perdit

dit presqu'entiérement l'espérance de pouvoir lui sauver l'œil droit. Il jugea dès la premiere inspection, que cette inflammation séche, qui avoit si fort irrité la retine qu'elle ne pouvoit plus supporter la moindre impression de la lumiere, étoit causée par le dessséchement que le nerf optique de l'œil gauche avoit communiqué au nerf optique de l'œil droit, ce qui rendoit la maladie absolument incurable. Néanmoins par complaisance pour M. Roulié des Filtieres qui lui présentoit Dom Alphonse, il voulut bien éprouver pendant quelques jours si cette maladie avoit une autre cause qui ne fût pas inguérissable: mais en le supposant, il décida nettement qu'en ce cas il faudroit un tems considérable pour en opérer la guérison.

„ Cependant, *dit-il*, considérant qu'un œil dans les circonstances de la perte de l'au-
„ tre, est par lui-même susceptible de maladies indépendamment de l'œil perdu, & que
„ sans relation il peut soufrir des inflammations internes accompagnées d'accidens pareils
„ à ceux de Dom Alphonse, & pour lors guérissables, je suspendis mon jugement, & je
„ parlai ainsi: „ *L'inflammation de l'œil de Monsieur me paroît de conséquence, les*
„ *causes en sont équivoques. Elle peut provenir d'un simple dépôt d'humeurs en cette*
„ *partie, & en ce cas elle recevra guérison peu à peu par des remedes sous une bonne*
„ *conduite. Mais si cette inflammation vient de l'altération du nerf optique de l'œil*
„ *perdu, elle causera malgre tous les remedes des suites très-fâcheuses, divers accidens*
„ *surviendront, les humeurs perdront leur transparence, le globe s'atrophiera de plus*
„ *en plus, & enfin l'œil se perdra.* „

En supposant le cas le plus favorable, M. Gendron ne fait espérer la guérison que peu à peu, par des remedes, sous une bonne conduite. *Peu à peu;* M. Gendron ne croyoit donc point que la guérison pût être prompte. *Par des remedes;* il jugeoit donc que la nature seule ne pouvoit pas guérir cette maladie, & qu'elle ne pouvoit l'être qu'à l'aide des remedes. *Sous une bonne conduite;* il pensoit donc qu'il falloit que Dom Alphonse fût gouverné de maniere qu'on dissipât l'âcreté qui étoit dans son sang, qu'on le purifiât, qu'on l'addoucît. Encore un coup tout cela pouvoit-il être l'ouvrage d'un jour?

M. Gendron exige que Dom Alphonse loue une maison dans le village d'Auteuil, afin qu'il soit plus à portée de le voir. Il demande dix ou douze jours, non pas pour le guérir, mais seulement pour pouvoir connoître si sa maladie étoit guérissable, ou si elle ne l'étoit pas. „ Venez ici, *dit-il*, prenez y un logement, & dans dix ou douze jours je
„ vous dirai votre état, & je continuerai de vous traitter si je vous juge guérissable; si non
„ je discontinuerai de vous donner des remedes. „

M. Linguet le Médecin, qui avoit accompagné Dom Alphonse chez M. Gendron, marque dans la Lettre que „ M. Gendron après l'avoir examiné long-tems, ne donna au-
„ cune espérance de guérison. Il demanda dix ou douze jours pour voir s'il étoit possible
„ de la tenter, ajoutant que quand même, ce qu'il ne savoit pas, il y en auroit une à
„ espérer, il lui faudroit au moins quatre ou cinq mois pour y parvenir. „

Il résulte de tout ce que nous venons de prouver, que même à envisager la maladie en question sous le point de vue le plus favorable, c'est-à-dire comme un accident indépendant de tout ce qui avoit précédé, c'eût toujours été une maladie très-dangereuse, & dont la guérison auroit été très-longue, très-délicate & très-difficile, & non pas comme l'avance M. l'Archevêque de Sens: *une fluxion que la nature toute seule devoit dissiper.* Inst. Past. pag. 77.

M. Gendron & M. Linguet le Médecin, qui ont vu l'œil de Dom Alphonse le 30. Juin, deux jours avant sa guérison, avoient jugé tous deux que le mal étoit très-considérable, & que supposé que la cure en fût possible, ce qu'ils ne croyoient pas, du moins elle seroit très-longue. M. l'Archevêque de Sens, qui n'a jamais vu D. Alphonse, prétendra-t-il que son jugement doive l'emporter sur celui de deux Médecins? se croit-il plus habile qu'eux pour juger de la qualité d'une maladie, quoiqu'il ne l'ait point vue? son incrédulité lui fournit-elle un titre pour être en droit de démentir des Maîtres de l'art, surtout d'une

ne réputation auſſi grande & auſſi univerſelle qu'eſt celle de M. Gendron?

Ces Maîtres de l'art n'ont rien décidé qu'après l'examen le plus exact. Cependant cette maladie qu'ils ont regardée ſi non comme incurable, du moins comme étant d'une cure très-longue & très-difficile, s'eſt trouvée guérie & parfaitement guérie quarante heures ou environ après la viſite que D. Alphonſe fit à M. Gendron. Ainſi quand on la regarderoit comme un accident indépendant de tout ce qui avoit précédé, il ſeroit encore évident qu'une guériſon auſſi ſubite & auſſi parfaite n'auroit pu être opérée que par un Miracle.

2°. Mais peut-on croire raiſonnablement, que cette maladie fût un accident nouveau, indépendant de ce qui avoit précédé? Nous allons faire voir au contraire, qu'il eſt certain que cette maladie a eu pour cauſe le deſſéchement que la branche du nerf optique de l'œil gauche avoit commencé à communiquer au nerf optique de l'œil droit; & de là on ſent qu'il en naîtra la conſéquence que cette maladie étoit abſolument incurable, parcequ'il n'y a point de remede qui ait la vertu de guérir le nerf optique quand il a commencé à ſe deſſécher.

On a déja vu que dès le premier coup d'œil & à la premiere inſpection, Monſieur Gendron jugea que la maladie de l'œil droit étoit une ſuite de la perte de l'œil gauche: il reconnut que cette maladie étoit „ une inflammation ſéche *&* interne.... douloureuſe profondément, *&* *qui* avoit *tellement* irrité la retine, que le jeune homme ne pouvoit ſupporter la clarté du jour, &c.„

La retine n'eſt autre choſe que le développement de la partie mouëlleuſe du nerf optique, qui s'étend ſur l'humeur vitrée au fond de l'œil. Ainſi puiſque le mal de l'œil droit de Dom Alphonſe conſiſtoit dans une inflammation ſéche & interne de la retine, il en naît naturellement la conſéquence que cette inflammation ſéche de la retine étoit cauſée par le deſſéchement du nerf optique qui produit la retine. Joignant cette conſéquence avec la circonſtance que la branche du nerf optique qui ſe porte à l'œil gauche, étoit indubitablement atrophiée, puiſque cet œil étoit détruit, & qu'il eſt ordinaire que lorſqu'une branche du nerf optique eſt deſſéchée, elle communique tôt ou tard ſon altération à l'autre branche, auſſitôt que le deſſéchement eſt parvenu au point de leur jonction; il n'eſt pas poſſible de douter que le deſſéchement du nerf optique ne fût la cauſe de l'inflammation ſéche qui irritoit la retine.

Auſſi les premieres réflexions de M. Gendron ſe porterent toutes à le penſer. Après avoir obſervé que toutes les parties internes de l'œil gauche de Dom Alphonſe étoient détruites, „ cette circonſtance, *dit-il*, eſt de grande conſidération: les moins éclairés „ dans la connoiſſance des maladies des yeux doivent ſavoir, que lorſqu'il arrive une „ inflammation rebelle à un œil après la perte de l'autre, l'on doit ſagement en établir „ le pronoſtic. L'expérience apprend qu'une telle inflammation a des accidens preſque „ toujours incurables: l'œil malade oppoſé à l'œil perdu ſe reſſent preſque toujours des „ dérangemens de l'œil détruit, il s'enflamme, il devient douloureux, il maigrit peu „ à peu, & ſucceſſivement il tombe dans l'aveuglement. La raiſon de ce fait s'explique d'elle-même. Les nerfs optiques de l'un & de l'autre œil ſe joignent enſemble, „ & dans cette jonction il arrive que la branche du nerf optique de l'œil ſubſiſtant ſe „ reſſent tôt ou tard, plus ou moins, des altérations du nerf optique de l'œil perdu. „ *Et il conclud enfin tout ſon raiſonnement par dire, que ſi* l'inflammation *de l'œil* „ *droit de Dom Alphonſe venoit* de l'altération du nerf optique de l'œil perdu.... l'œil „ *droit* ſe perdroit malgré tous les remedes; „ & ſur ce fondement il déclara d'abord qu'il ne vouloit point s'en charger, comme dit Dom Alphonſe dans ſa Relation Eſpagnole.

Un pronoſtic auſſi facheux fait par un homme ſi habile, fit bien de la peine à ceux qui accompagnoient Dom Alphonſe. Mais M. Roulié des Filtieres ayant redoublé ſes inſtan-

inſtances auprès de M. Gendron, l'engagea enfin à eſſayer pendant quelques jours ſi ce mal avoit une autre cauſe que celle qui lui paroiſſoit, & s'il ſeroit poſſible d'y apporter quelque remede.

Quoique M. Gendron *parût toujours aſſez perſuadé que cela ſeroit inutile*, dit le Sous-principal du Collége de Navarre dans ſa Relation, néanmoins il ſe laiſſa à la fin toucher, & voulut même donner quelque eſpoir à Dom Alphonſe.

Mais pour le faire, il entaſſe poſſibilités ſur poſſibilités. *Ne vous attriſtez pas, Monſieur*, lui dit-il, ainſi qu'il le marque lui-même dans ſon rapport, *vous ſerez peut-être plus heureux: il ſe peut que votre inflammation vienne d'un dépôt d'une humeur qui peut être diſſipée.* Enfin qu'elle eſt la promeſſe que fait M. Gendron pour donner quelque eſpoir à ce jeune Seigneur ſur le fondement de cette caſcade de poſſibilités? Ce n'eſt pas d'entreprendre ſa guériſon, c'eſt ſeulement d'examiner pendant quelques jours ſi elle eſt poſſible.

Qui ne voit à tout cela, que toutes les regles de l'art déterminent M. Gendron à conclure par le caractere même de la maladie dont l'œil droit de Dom Alphonſe étoit attaqué, que cette maladie étoit l'effet du deſſéchement du nerf optique, & qu'ainſi elle étoit abſolument incurable; mais néanmoins que comme il reſte encore quelque lueur d'eſpérance, il ne veut pas la lui ôter, & qu'il ne conſent que par complaiſance de lui laiſſer louer une maiſon à Auteuil, pour éprouver ſi cette lueur d'eſpérance avoit ou non quelque fondement. Mais ſi Monſieur Gendron dans cette premiere viſite paroît être reſté dans une eſpéce d'incertitude, elle ceſſat entiérement auſſitôt qu'il eut appris les deux circonſtances qu'il jugeât lui-même être abſolument déciſives: la premiere, que lorſque D. Alphonſe avoit perdu l'œil gauche, *le mal avoit commencé par les mêmes accidens qui dans ces derniers tems étoient ſurvenus à l'œil droit;* & la ſeconde, qu'il avoit reçu un coup de poing ſur l'œil droit en 1728. qui lui avoit fait perdre la vue pendant huit jours. Pour lors il ne balançat plus: „ Si d'abord j'en euſſe été inſtruit, „ *dit-il*, je n'aurois point offert de faire des remedes à ce jeune Seigneur; j'aurois cru „ ſon mal hors d'eſpérance de guériſon, j'aurois prononcé que l'œil malade ſe perdroit „ totalement; & certainement dans cette perſuaſion je n'aurois point conſenti de tra- „ vailler pour reconnoître ſi l'œil droit de D. Alphonſe étoit guériſſable, ou non: la „ queſtion m'en eût paru décidée. „

Nous apprenons de M. Linguet le Médecin, que M. Gendron dès ſa premiere viſite avoit apperçu un ulcere profond dans l'œil droit de Dom Alphonſe. Le ſieur de Saint-Yves avoit auſſi caracteriſé la maladie de cet œil *d'une inflammation d'ulcere*, ſuivant la Relation Françoiſe de Dom Alphonſe. Ce n'étoit pas un petit ulcere ſur la ſuperficie de la cornée, comme ceux qui avoient été guéris au mois de Janvier de la même année 1731. c'étoit un ulcere profond très conſidérable & très étendu. Or un pareil ulcere eût infailliblement produit un abcès, & l'abcès eût détruit ſuivant toute apparence l'œil droit de la même façon que l'œil gauche l'avoit été en 1725.

Nous avons déja prouvé dans notre premiere propoſition, que le mal à l'œil droit avoit commencé en 1731. par les mêmes accidens qui avoient cauſé la perte de l'œil gauche en 1725. Dom Alphonſe l'a ainſi déclaré à M. Gendron & à pluſieurs autres; & les vives inquiétudes du pere de Dom Alphonſe, dès qu'il fût inſtruit des accidens qui attaquoient l'œil droit de ſon fils, en ſont des preuves ſenſibles. D'abord c'eſt une inflammation ſéche avec douleur profonde, cauſée par une vive irritation de la rétine, qui devient incapable de ſupporter la moindre impreſſion de la lumiere: bientôt le feu qui s'augmente ſans ceſſe dans le globe de cet œil en devore la ſubſtance, & chaque jour le reſſerre & le rapetiſſe: enfin on y apperçoit un ulcere profond. Tout cela ne pronoſtiquoit-il pas l'abcès qui étoit ſur le point de ſe former, & qui auroit eû ſans doute un effet auſſi funeſte en 1731. par rapport à l'œil droit, que celui qu'il avoit produit à l'œil gauche en 1725.

La perte de cet œil étoit ſi prochaine & ſi imminente qu'il commençoit déja, pour ainſi dire, à s'anéantir. Le fait eſt ſi certain que M. Gendron m'a lui-même certifié „ que „ le globe de cet œil étoit fort diminué de groſſeur, lorſqu'il le vit le 30. Juin; qu'à la „ vérité il avoit oublié de le marquer d'une maniere poſitive dans ſon rapport qu'il avoit „ rédigé fort à la hâte, s'étant contenté de dire que ſi cette inflammation venoit de l'al- „ tération du nerf optique de l'œil perdu, le globe s'atrophieroit de plus en plus; mais „ qu'il avoit depuis déclaré cette importante circonſtance à tous ceux à qui il avoit parlé „ de cette étonnante guériſon, & qu'il le diſoit à qui vouloit l'entendre. „ C'eſt ce qu'il a écrit lui-même de ſa main en cet endroit de ma minute, lorſqu'il a revu & corrigé cette ſeconde propoſition; & depuis il a marqué dans la Lettre qu'il a écrite à ce ſujet à feu M. l'Evêque de Montpellier, que „ la premiere fois que Dom Alphonſe de Palacios *le* vint „ conſulter, *il* vit ſon œil diſpoſé à un prochain atrophiement. Le globe, *ajoute-t-il*, „ en étoit diminué de groſſeur: la cauſe interne qui entretenoit une inflammation ſéche „ dans le corps entier de cet organe, en deſſéchoit les ſubſtances; tout s'y flétriſſoit. „

Cette cauſe interne n'étoit autre que le deſſéchement commencé du nerf optique, qui ne portant preſque plus de limphe ſubtile ni dans la rétine ni dans le ſurplus de l'œil, les privoit pour ainſi dire de leur vie.

Tous les Médecins conviennent qu'il n'y a nul remede humain, qui puiſſe rétablir le nerf optique atrophié. Ainſi nous avons droit de conclure avec M. Gendron, que cette maladie étoit abſolument incurable. Mais quand on voudroit s'obſtiner à ne regarder tout ce que nous venons de dire ci-deſſus, que comme des conjectures, nous avons encore une autre eſpèce de preuve à laquelle nous croyons qu'il n'eſt pas poſſible de réſiſter.

Quelques jours après la guériſon de l'œil droit, l'œil gauche qui étoit anéanti depuis ſi longtems parut reprendre quelque vie; le globe qui en étoit affaiſſé ſe remplit peu à peu, les paupieres qui étoient enfoncées reprirent du relief: elles étoient collées, elles s'ouvrirent: on ne voyoit avant ce tems-là en ouvrant avec effort les paupieres de l'œil gauche, qu'une matiere informe, mêlée de différentes couleurs confondues enſemble ſans aucun arrangement; ces couleurs commencerent à ſe développer & à ſe ſéparer peu à peu à meſure que le globe groſſiſſoit.

Dom Alphonſe le 12. Juillet, dix jours après ſa guériſon, alla revoir M. Gendron accompagné de M. Linguet le Souſ-principal, dans le tems que le globe de l'œil gauche ne faiſoit encore que commencer à ſe remplir M. Linguet pria M. Gendron *d'examiner* cet *œil*. M. Gendron lui déclara, *qu'il ne croyoit pas qu'il y eut rien à eſpérer* pour cet œil, *parce qu'il y avoit une deſtruction entiere de pluſieurs parties* abſolument néceſſaires à l'organe de la vue, *qu'il faudroit* que Dieu reproduiſît par une nouvelle *création*; mais que ce commencement d'apparence de guériſon de l'œil gauche étoit une preuve inconteſtable, que la maladie de l'œil droit venoit du deſſéchement du nerf optique: cela eſt ſi vrai, que Dieu pour en rendre la guériſon durable, avoit rétabli en même tems le nerf optique de l'œil gauche, afin qu'il ne deſſéchât plus celui de l'œil droit: & que c'étoit ce nerf optique rétabli, qui recommençant à faire couler la limphe ſubtile dans les reſtes informes de l'œil gauche, y produiſoit les changemens qu'on y voyoit. Cependant dans le ſurplus de ce mois de Juillet & dans le commencement du mois ſuivant, le globe de l'œil gauche ſe remplit conſidérablement.

Tout ce que nous venons de dire ci-deſſus, eſt pris du certificat de M. Linguet, & reconnu par M. Gendron qui, comme nous l'avons déja remarqué, a examiné & corrigé de ſa main cette deuxiéme propoſition. Ainſi paſſons à d'autres témoins.

„ La paupiere de l'œil gauche étoit applattie, *dit M. Pinault*, & comme collée ſur „ les bords inférieurs de l'orbite, ſans qu'il fût preſque poſſible de la lever, & elle ne „ cachoit qu'un amas dégoûtant & confus de quelques matieres noires & blancheâtres. „ Pendant le cours de notre ſeconde neuvaine cette paupiere s'ouvrit d'elle-même, &

nous

„ nous vîmes les differentes parties qui reſtoient de cet œil, reprendre leur place natu-
„ relle; des piquotemens s'y firent ſentir, il devint humide, & nous crûmes que Dieu
„ lui alloit rendre la vie. Mais M. Gendron nous ayant fait entendre que pour rétablir en-
„ tiérement cet œil, il faudroit en créer pluſieurs parties que l'ancienne fluxion avoit dé-
„ truites, & qu'en ce cas le Miracle ſeroit égal à celui que Dieu feroit, s'il rendoit une
„ jambe à un homme à qui on l'auroit coupée, prodige dont nous ne voyons point d'e-
„ xemple; il en concluoit que les nouveaux ſymptômes que nous appercevions dans l'œil
„ perdu, étoient une ſuite de la guériſon miraculeuſe de l'œil droit, parce que Dieu vou-
„ lant en aſſurer la conſervation, avoit en le rétabliſſant guéri le nerf optique de l'œil gau-
„ che auparavant atrophié, qui ſans cela auroit infailliblement communiqué par la ſuite ſon
„ vice au nerf optique de l'œil droit. „

„ Quelque tems après la guériſon de Dom Alphonſe, *dit le ſieur Aufroy*, il arriva à
„ ſon œil gauche un changement aſſez frappant. Les paupieres s'ouvrirent environ d'un
„ tiers, le globe parut ſe remplir, & devint blanc comme celui de l'œil droit, de rouge
„ qu'il étoit auparavant: on vit auſſi ſe former une prunelle qui devint d'une couleur de
„ bleu pâle. „

„ Quelques jours après, *dit la dame Haudot*, je crus appercevoir que ſon mauvais
„ œil étoit un peu plus ouvert: je ne me trompois pas, car il s'eſt fait ſur cet œil des chan-
„ gemens très conſidérables que j'ai remarqués depuis. La veille de ſon départ je l'exa-
„ minai encore avec beaucoup plus d'attention, & je trouvai cet œil qui me parut groſſi,
„ qui s'ouvroit beaucoup davantage: on diſtinguoit le blanc qui étoit très net, & une pe-
„ tite prunelle bleüe. „

Mais écoutons un des Maîtres de l'art: voici de quelle maniere en parle Monſieur Linguet le Médecin. „ On s'apperçut après la guériſon de l'œil droit, que le globe de l'œil
„ gauche qui étoit auparavant applatti, enfoncé & diminué de beaucoup, commençoit à
„ reparoître & à reprendre nourriture; ce qui n'a pu ſe faire que par la guériſon du nerf
„ optique qui va à l'œil gauche, guériſon abſolument néceſſaire pour conſerver l'œil droit. „

Il naît de cet événement une conſéquence auſſi évidente que déciſive. Le changement arrivé à l'œil gauche, dont preſque toutes les parties principales & néceſſaires à la vue étoient détruites depuis près de ſix ans, & qui ne renfermoit plus ſous ſes paupieres qu'une petite maſſe de chair informe & qui n'étoit nullement organiſée, n'a pu arriver que par la guériſon du nerf optique de cet œil, qui ſe trouvant rétabli a commencé à porter des eſprits & des liqueurs dans ce qui reſtoit du globe de cet œil. Cette guériſon du nerf optique de l'œil gauche n'a pu être faite que par un Miracle, puiſqu'il n'y a conſtamment ni dans la nature ni dans l'art aucune reſſource pour rétablir un nerf optique deſſéché. Cependant Dieu n'avoit pas deſſein de rendre la vue à cet œil, ni même de créer les parties néceſſaires pour y parvenir, puiſqu'il ne l'a pas fait. Dieu ne fait rien en vain: il faut donc néceſſairement que la guériſon de ce nerf optique fût néceſſaire pour la perfection & la ſtabilité de la guériſon de l'œil droit, & par conſéquent la maladie de l'œil droit avoit ſa cauſe primitive dans le deſſéchement de ce nerf optique: d'où il ſuit qu'elle étoit abſolument incurable par toutes les reſſources de la nature & de l'art.

Il y a même tout lieu de penſer que Dieu, en faiſant ce changement viſible dans l'œil gauche, a voulu que ce prodige nous fit clairement connoître quelle étoit la véritable cauſe de la maladie de l'œil droit. Recevons donc avec le plus profond reſpect ſon divin témoignage, puiſqu'il nous l'a manifeſté par des effets qui n'ont pu venir que de ſa Toute-puiſſance, & n'imitons pas l'Ecrivain de M. l'Archevêque de Sens, qui veut préſcrire à Dieu la maniere de faire ſes Miracles, & qui oſe tourner en ridicule les merveilles de ſa bonté. „ Le vrai Miracle, *dit-il*, eût été que l'œil aveugle fût ouvert.... Le nouveau Inſt. Paſt pag.
„ Saint s'eſt donc borné à guérir l'œil ſain du jeune Palacios; mais cet œil eût été bien gué- 75.
„ ri ſans lui. „

Il ſemble qu'après avoir prouvé que le mal que Dom Alphonſe avoit à l'œil droit le 30. Juin 1731. provenoit du deſſéchement du nerf optique, d'où il ſuit qu'il étoit abſolument incurable, il eſt aſſez inutile de relever la circonſtance du coup que Dom Alphonſe reçut ſur cet œil en 1728. Cependant comme M. Gendron appuye beaucoup ſur cette circonſtance dans ſon rapport, & qu'on ne peut trop accumuler les preuves pour perſuader les incrédules, ou au moins pour confondre cette eſpece d'incrédulité qui a ſa racine dans le cœur, nous croyons ne devoir pas négliger les conſéquences qui réſultent encore de cet événement.

„ Tout coup ſur l'œil, *dit M. Gendron*, aſſez violent pour le rendre aveugle pendant „ huit jours, attire tôt ou tard ſur cette partie, quoique rétablie en apparence, des acci- „ dens preſque toujours inſurmontables. J'en connois les dangereuſes ſuites, & dans cette „ connoiſſance y joignant encore ce qu'il y avoit à craindre de la part de l'œil perdu, j'au- „ rois prononcé que l'œil malade ſe perdroit totalement. „

Si tout coup ſur l'œil aſſez violent pour le rendre aveugle pendant huit jours, attire tôt ou tard ſur cette partie, quoique rétablie en apparence, des accidens preſque toujours inſurmontables, même dans une perſonne dont l'autre œil eſt parfaitement ſain, quel pronoſtic doit-on faire lorſqu'un pareil coup a été porté ſur l'œil d'une perſonne dont l'autre œil eſt anéanti, & lorſque l'œil ſubſiſtant eſt reſté toujours dans une extrême foibleſſe depuis le coup reçu?

Lorſqu'une perſonne qui a deux bons yeux, reçoit quelque coup violent ſur un œil, le nerf optique de l'œil bleſſé quoiqu'il ait été affoibli par le grand ébranlement qu'il a ſouffert, peut ſe réparer & ſe rétablir par le ſecours du nerf optique de l'autre œil, qui partage avec celui-ci les eſprits & les ſucs qui les animent tous deux. Mais ſi le nerf optique ébranlé & affoibli, loin de trouver ce ſecours dans l'autre nerf auquel il eſt joint, eſt au contraire corrompu & deſſéché par la communication qu'il a avec lui, qui pourra le rétablir?

Tel étoit l'état de Dom Alphonſe: ſon œil gauche étoit anéanti depuis 1725. par conſéquent le nerf optique en étoit deſſéché. En 1728. il reçoit un coup ſur l'œil droit qui lui fait perdre la vue pendant huit jours, & qui par conſéquent ébranle & affoiblit conſidérablement le nerf optique de cet œil; auſſi depuis ce moment juſqu'à ſa guériſon miraculeuſe, ſon œil droit eſt reſté extrêmement foible & incapable de ſoutenir le moindre accident, parce qu'il n'avoit aucune reſſource. Une légere fluxion ſurvenue au commencement de l'année 1731. le laiſſe dans une ſi grande foibleſſe, qu'il eſt peu après obligé de quitter toute lecture. Au mois de Juin de la même année les accidens s'augmentent, tous ceux qui avoient précédé la perte de l'œil gauche paroiſſent ſucceſſivement: nulle reſſource du côté du nerf optique de l'œil gauche, il eſt deſſéché: nulle reſſource du côté de l'art & de la nature pour guérir un nerf optique qui eſt deſſéché, ou même qui commence à l'être. Concluons donc pour la deuxième fois avec M. Gendron, que le mal étoit incurable.

Préſentement nous allons faire voir que cet œil atteint d'un mal abſolument incurable, a été guéri ſubitement le 2. Juillet 1731. deux jours après la conſultation faite à M. Gendron, & qu'il l'a été dans un ſi grand degré de perfection, qu'il n'y eſt reſté dès ce jour-là même aucune foibleſſe. C'eſt ce qui va être établi dans la troiſième partie de notre Démonſtration.

III. PROPOSITION.

L'œil droit de Dom Alphonſe a été guéri d'une maniere parfaite & évidemment ſurnaturelle le 2. Juillet 1731.

POur ſentir toute l'impreſſion que doit nous faire une guériſon ſi étonnante, rappellons-nous l'état affreux où ſe trouvoit l'œil droit de Dom Alphonſe le 30. Juin au ſoir à ſon retour d'Auteuil. Le célébre M. Gendron en avoit été lui-même ſi effrayé, qu'il avoit refuſé d'abord d'en tenter la guériſon, & n'avoit enſuite conſenti d'eſſayer s'il ne reſtoit point quelque reſſource, que contre ſon ſentiment & ſeulement par condeſcendance aux empreſſemens de ceux qui lui préſentoient Dom Alphonſe, & par la pitié que lui faiſoit ce jeune Seigneur, à qui il venoit de déclarer un malheur auſſi effrayant que celui de paſſer le reſte de ſes jours aveugle. En effet qui n'eût pas été touché de compaſſion, en apprenant des Maîtres de l'art, qu'ils avoient apperçu dans cet œil les premices d'un ulcere profond qui annonçoit ſa deſtruction inévitable, & que les douleurs aigues que lui cauſoit la plus légere impreſſion de la lumiere, étoient une preuve évidente que le nerf optique commençoit à ſe deſſécher? Qui n'eût pas été attendri en entendant les plaintes de ce jeune Seigneur, dont l'œil, quoique déja tombé dans la nuit d'un aveuglement total, lui cauſoit encore néanmoins les plus vives ſouffrances? Enfin qui n'eût pas été frappé d'horreur, en voyant que le globe de cet œil étoit ſi enflammé, qu'il ne reſſembloit plus qu'à une maſſe de ſang toute en feu?

C'eſt dans les circonſtances d'un état ſi deſéſperé, que ce jour-là même 30. Juin on fit à Dom Alphonſe un préſent bien précieux, en lui donnant un morceau de la chemiſe dans laquelle étoit mort M. de Pâris. Le jeune Seigneur Eſpagnol le mit ſur ſon œil en ſe couchant, & il eſt vrai, comme le dit M. l'Archevêque de Sens, que pour ne pas laiſſer appercevoir à tout le monde que ce linge étoit une Relique, il le trempa dans la décoction qu'avoit ordonnée M. de Saint-Yves, qui ne conſiſtoit que dans une pinte d'eau commune, dans laquelle on avoit fait bouillir une racine de guimauve & un peu de *laudanum.*

Dès la nuit cette Relique eut quelque effet; les douleurs que reſſentoit Dom Alphonſe juſqu'au fond de l'œil, furent un peu moins vives.

„ Le *lendemain* Dimanche premier Juillet, *dit Dom Alphonſe dans ſa Relation Eſ-*
„ *pagnole*, M. de Saint Yves vint, qui demanda ſi on m'avoit ſaigné. On lui dit que
„ non. Il répondit que cela étoit déſolant, & ſe retournant du côté de ceux qui étoient
„ préſens, il dit que je perdrois l'œil puiſqu'ils ne vouloient pas qu'on me ſaignât; & ayant
„ encore demandé ſi on m'avoit baſſiné l'œil avec de l'eau de guimauve, on lui dit qu'on
„ ne ſavoit pas la maniere de le faire, & que pour cette raiſon on ne l'avoit pas fait. Il dit:
„ (*Que celui qui aura le ſoin de faire degouter cette eau, vienne afin qu'il ſache*
„ *comme il doit faire*;) & ayant pris un linge trempé dans cette eau de guimauve, il
„ m'en laiſſa tomber au deſſus de l'œil que je tenois fermé... enſorte que l'eau ne faiſoit
„ que paſſer par deſſus l'œil, ſans qu'il en entrât dedans une ſeule goutte. „

Cependant Dom Alphonſe ſe trouvant un peu mieux ce jour-là, qui étoit un Dimanche, voulut abſolument aller à la Meſſe. Il l'entendit enveloppé dans les rideaux qui entourrent l'Autel de la Chapelle de Navarre, parce que quoique ſon œil fût couvert avec un bandeau, il falloit encore qu'il ſe tînt dans un endroit ſombre, la moindre impreſſion de la lumiere lui cauſant au fond de l'œil des douleurs inſupportables.

Le ſoir de ce même jour, les douleurs redoublant, Dom Alphonſe ne manqua pas de remettre ſur ſon œil en ſe couchant la précieuſe Relique qu'on lui avoit donnée, ſans la tremper cette fois dans l'eau de guimauve.

Le lendemain Lundi 2. Juillet, il ſe réveille à deux ou trois heures du matin, il eſt ſur-

pris de ne plus ſentir aucune douleur, il ôte ſon bandeau & leve le morceau de linge qui couvroit ſon œil. Quel fut ſon étonnement! Il ſupporte ſans peine l'impreſſion de la lumiere, & apperçoit par les vitres de ſa fenêtre dont les rideaux s'étoient entr'ouverts, les murs qui étoient de l'autre côté de la cour. Il ne peut plus contenir ſa joie, il appelle à grands cris ſon Gouverneur; le Gouverneur accourt, & Dom Alphonſe lui déclare qu'il eſt guéri. Il ſe rendort enſuite plein de joie, & s'étant levé dès ſix heures, ſon premier ſoin fut de demander qu'on le menât au Tombeau de M. de Pâris, & il déclara que ſi on le lui refuſoit, il s'enfuiroit ſeul pour y aller, Il n'étoit pas cependant pour lors entiérement guéri, il ne voyoit pas encore bien clair, & le globe de ſon œil qui auparavant étoit tout rouge & tout enflammé, étoit encore traverſé d'un angle à l'autre d'une raie fort rouge.

On le mene ſur les neuf heures à S. Médard ſans bandeau ſur l'œil. Il prie environ trois quarts d'heure ſur le Tombeau de M. de Pâris, enſuite entend la Meſſe, & retourne encore prier aux pieds de ce Tombeau, reſte environ une demie heure la tête appuyée deſſus, & s'apperçoit en ſe relevant qu'il voit parfaitement clair, & que ni la pouſſiere ni la plus vive impreſſion des rayons du ſoleil ne lui font plus la moindre peine. Ce fut là le moment de ſa guériſon parfaite, ceux qui étoient avec lui voyent avec admiration que les plus légers veſtiges d'infirmité ſont diſparus: en effet plus de rougeur ni d'inflammation dans cet œil, plus rien de trouble ni de confus dans la perception des objets, tout eſt renouvellé; l'œil eſt auſſi beau, auſſi rempli, auſſi vif, auſſi tranſparent, auſſi infatigable, que s'il n'avoit jamais ſouffert d'accidens & que l'œil gauche eût toujours exiſté.

Tous ces faits ſont pris dans la déclaration Eſpagnole de Dom Alphonſe, & ſe trouvent conſtatés par pluſieurs certificats; mais nous avons cru qu'il ſeroit trop long de les rapporter dans leur entier, & nous nous attacherons ſeulement à bien établir le fait principal, qui eſt que D. Alphonſe a été parfaitement guéri le matin du 2. Juillet 1731.

„ Après avoir demeuré une demie heure au pied du ſépulcre, *dit ce jeune Seigneur* „ *dans ſa relation Eſpagnole*, je me relevai, & je m'apperçus qui ni la grande pouſſiere „ qu'il y avoit, ni la grande chaleur, ni le ſoleil, ni la lumiere non ſeulement ne me faiſoient point de mal, mais qu'ils me laiſſoient voir ſans aucun embarras. „

Ce n'eſt pas tout. Auſſitôt qu'il fût de retour dans ſon appartement, il ſe preſſa d'éprouver juſqu'à quel point de perfection ſon œil étoit rétabli. „ Je commençai, dit-il, „ par écrire & lire ſans que mon œil ſentît aucun mal. J'écris, je lis, je fais tout ce que „ je veux ſans qu'aucune choſe me fatigue ni me faſſe mal; & en pluſieurs épreuves qui „ m'ont été faites pour ſavoir ſi je voyois bien clair, on a reconnu manifeſtement que „ c'étoit un Miracle, que moi qui ne voyois rien du tout le Dimanche au ſoir, je viſſe „ ſi clair le lendemain au matin. Le Lundi ſe paſſa tout entier à faire ces épreuves & „ pluſieurs autres. „ Si quelqu'un étoit capable de douter de la ſincérité d'une perſonne qui a donné autant de preuves de vertu que Dom Alphonſe, il y a un certain naturel juſques dans les répétitions & la ſimplicité de ce recit, qui devroit ôter tout ſoupçon.

M. Linguet le Souſ principal ajoute, que „ Dom Alphonſe eut l'œil en ſi bon état le „ jour même de ſa guériſon, qu'il paſſa l'après-midi & une partie de la nuit à écrire; „ ſans doute pour ſatisfaire à l'empreſſement qu'il avoit de mander le Miracle de ſa guériſon à Monſieur ſon pere & à toute ſa famille; à quoi il ajoute, que quoique Dom Alphonſe ménageât ſi peu ſon œil, „ on n'apperçut pas la moindre variation dans cette guériſon depuis „ le 2. Juillet, juſqu'au 23. d'Août qu'il eſt parti pour retourner en Eſpagne. „

M. Pinault nous rapporte des circonſtances trop intéreſſantes, pour les paſſer ſous ſilence. „ Après que nous eûmes, *dit-il*, prié Dieu auprès de la Tombe de M. de Pâris, l'œil „ de Dom Alphonſe reçut ſon dernier degré de guériſon & devint ſi fort, qu'il ſoutint „ ſans la moindre peine la vive lumiere, la chaleur & la pouſſiere que cauſoit la grande „ foule du peuple qui étoit autour du Tombeau du ſaint Diacre. En revenant je m'ap„ perçus que l'éclat du ſoleil ne faiſoit pas même ſur l'œil guéri, l'impreſſion qu'il a cou-

„ tume

„ tume de faire ſur les yeux délicats. Ce ne fut pas là la ſeule preuve que j'eus de ſa guéri-
„ riſon: nous ne fûmes pas plûtôt de retour au logis, qu'il m'en donna & à tous ceux que
„ ſon mal avoit tant allarmés, une foule des plus convainquantes; il lut, il écrivit, & le
„ Maître à deſſiner qu'il avoit eu avant le grand affoibliſſement de ſon œil, & qui mon-
„ troit encore à ſon frere, lui ayant préſenté un payſage dans lequel il y avoit de ſi pe-
„ tites figures qu'il n'étoit pas poſſible de les bien diſtinguer qu'avec une loupe, il les diſ-
„ cerna néanmoins fort bien ſans le ſecours de cet inſtrument, & mieux que pluſieurs per-
„ ſonnes qui étoient préſentes n'avoient pu faire. „

Une foule d'autres témoins ſe joignent à ceux-ci, pour nous atteſter que dès ce premier jour 2. Juillet la guériſon de l'œil de Dom Alphonſe fut parfaite, enſorte qu'il ſe trouva en état de lire, d'écrire & de diſtinguer „ les objets avec autant de facilité & de continui-
„ té, que ſi *ſon* œil droit n'eût jamais été attaqué. „ Ce ſont les termes de la Déclaration que Dom Alphonſe écrivit de ſa main chez Raymond Notaire, de laquelle Déclaration le frere de Dom Alphonſe, le fils aîné de Mylord Aſton Pair d'Ecoſſe, un Avocat du Parlement & cinq autres perſonnes atteſtent la vérité, comme ayant eu une parfaite connoiſſance de tous les faits qu'elle contient.

Le ſieur Aufroi Bourgeois de Paris déclare pareillement, qu'auſſitôt qu'on annonça la guériſon miraculeuſe de Dom Alphonſe, ſon „ premier ſoin fut de s'en inſtruire par lui-
„ même; *qu'il alla* voir ce jeune Seigneur, *qu'il lui trouva l'œil* très beau, très ſain & „ parfaitement guéri, *& qu'*il fit en *ſa* préſence pluſieurs épreuves qui le convainquirent „ qu'on ne pouvoit douter de ſa parfaite guériſon. „

Enfin ce même jour l'œil de D. Alphonſe fut examiné par un Maître de l'art; ce fut par M. Linguet le Médecin, qui fut d'autant plus étonné de cette guériſon, qu'on ne lui avoit point fait confidence que Dom Alphonſe eût commencé une neuvaine. Le Lundi 2. juillet, dit-il: „ ma ſurpriſe fut ſans égale, lorſque j'appris que Dom Alphonſe étoit „ ſorti le matin pour aller entendre la Meſſe. Il ne fut pas plûtôt rentré que je courus à „ lui; j'examinai attentivement ſon œil auquel je ne trouvai plus d'inflammation, les dou-
„ leurs étoient entiérement diſſipées. Je ne ſavois à quoi attribuer une guériſon ſi parfaite „ & ſi ſubite; mais il m'apprit que depuis huit jours il faiſoit une neuvaine à Monſieur de „ Paris. „

C'eſt un Médecin, qui connoiſſant l'état où étoit la veille l'œil droit de Dom Alphonſe & la qualité du mal dont il étoit attaqué, ne put apprendre qu'avec une ſurpriſe ſans égale que Dom Alphonſe étoit ſorti le matin: il l'attend, il le voit arriver ſans bandeau, l'œil bien ouvert & n'y ayant plus aucun reſte d'inflammation; ſon étonnement redouble, il examine cet œil attentivement, & il trouve que la guériſon en eſt auſſi parfaite qu'elle eſt ſubite; & ne ſachant à quoi attribuer un événement ſi extraordinaire, il ne revient de ſa ſurpriſe que lorſque Dom Alphonſe lui apprend que depuis huit jours il faiſoit une neuvaine à M. de Paris.

Ce n'eſt pas ici une guériſon telle que celle du mois de Janvier de la même année 1731. qui lui laiſſa l'œil dans une plus grande foibleſſe qu'auparavant, enſorte qu'il fut peu de tems après obligé de quitter toute lecture; c'eſt une guériſon parfaite, par laquelle l'œil recouvre toute ſon action & toutes ſes forces, comme s'il n'avoit jamais eu aucune incommodité: ce n'eſt pas une guériſon lente, comme celles que peuvent quelquefois procurer les remedes; c'eſt une guériſon ſubite. A trois heures du matin il commence à appercevoir les objets, & avant la fin de la même matinée, en levant la tête de deſſus le Tombeau de M. de Paris, il ſe trouve parfaitement guéri; il ne reſte plus aucun veſtige de l'inflammation qui occupoit tout le globe de l'œil; toutes les parties en ſont rétablies dans leur point de perfection; cet œil ſoutient ſans peine dès ce premier moment tout l'éclat des plus ardens rayons du ſoleil, & rien n'eſt plus capable de le fatiguer. Dom Alphonſe écrit le reſte du jour & une partie de la nuit, ſans que le moindre affoibliſſement le faſſe reſſouvenir

venir que la veille il étoit aveugle, & qu'il fouffroit dans l'œil des douleurs inſupportables.

Le lendemain matin le ſieur de Saint-Yves étant revenu le voir, fut fort ſurpris, & il convint d'abord que *l'œil étoit guéri*; mais ayant demandé ſi on avoit fait ſes remedes, comme on lui eût répondu que non, il dit „ qu'il ſeroit bon de les faire, parce que l'œil „ n'étoit pas entiérement guéri; mais comme il étoit en préſence de pluſieurs perſonnes „ & qu'il ne pouvoit ſoutenir ce qu'il diſoit ſans contredire ce qu'il avoit dit auparavant, „ il s'en alla chargé de honte.„

Nous rapportons ce fait d'après la Relation Eſpagnole de D. Alphonſe. Mais ce jeune Seigneur ne s'en tint pas là; il alla lui-même chez le ſieur de Saint-Yves, comme pour le forcer à reconnoître le Miracle de ſa guériſon; mais que peuvent les faits les plus évidens, ſi Dieu n'y joint le ſecours de ſa grace ? Il s'obſtina à nier, dit Monſieur Linguet le Sous-principal, que cette guériſon fût „ un Miracle, & preſſé d'expliquer comment „ un œil qu'il avoit trouvé ſi malade, & pour la guériſon duquel il avoit ordonné tant de „ remedes & demandé un ſi long eſpace de tems, s'étoit guéri ſi promptement & ſans re- „ medes, il dit que l'œil s'étoit trouvé dans d'heureuſes circonſtances, & que la matiere „ s'étoit trouvée heureuſement diſpoſée à ſe diſſiper; qu'au reſte l'œil n'étoit pas guéri, & „ que pour peu qu'on le mît au grand jour, il deviendroit rouge & pleureroit comme „ auparavant. D. Alphonſe s'offrit à cette épreuve. M. de Saint-Yves l'approcha d'une „ fenêtre vis-à-vis d'un mur ſur lequel donnoit le ſoleil, c'étoit entre deux ou trois heu- „ res après-midi, lui frotta pluſieurs fois l'œil avec le pouce, & le lui ouvrit extraordinaire- „ ment en le faiſant regarder en haut, en bas, de côté, vis-a-vis. Le jeune Eſpagnol ſou- „ tint gravement ce rude exercice plus d'un demi quart d'heure. Le Gouverneur impa- „ tient demanda à M. de Saint-Yves s'il s'appercevoit que l'œil devint rouge ou pleurât: „ il convint que non; mais il dit pour excuſe que la lumiere n'étoit pas aſſez vive.„ Quel- le lumiere, ô mon Dieu, peut l'être aſſez pour ceux que vous n'éclairez pas vous-même?

Au reſte ce fait eſt trop intéreſſant, pour n'en pas rapporter un ſecond témoignage: nous le trouverons dans le certificat de M. Aufroi; en voici les termes. „ Lorſque Dom Alphonſe „ revint de chez M. de Saint-Yves, il me conta l'avanture qui lui étoit arrivée chez lui; „ que cet Oculiſte ne voulant pas convenir de ſa guériſon, & voulant faire preuve qu'elle „ n'étoit point parfaite, lui avoit d'abord frotté l'œil rudement, & enſuite l'avoit expoſé „ au plus grand jour vers ſa fenêtre, en lui tenant les paupieres bien ouvertes; ce que „ Dom Alphonſe avoit ſoutenu ſans que ſon œil en fût offenſé. „ Une pareille épreuve ſoutenue ſans peine, ſans que l'œil pleure ni devienne rouge, fait connoître à quel point la guériſon en étoit parfaite. Il ſemble même qu'il y ait eu quelque choſe en cela de ſurna- turel, & que Dieu ait pris plaiſir à confondre l'incrédulité du ſieur de Saint-Yves.

„ Cependant, *dit M. Pinault*, M. d'Oſembray qui ignoroit ce qui ſe paſſoit au Collége, „ étoit dans une inquiétude extraordinaire des ſuites naturelles d'un accident, dont la déci- „ ſion de M. Gendron lui avoit fait ſentir tout le danger. Il étoit de notre devoir de le „ tranquilliſer: on le fit le lendemain de la guériſon, *qui étoit le Mardi* 3. *Juillet*, & „ Dom Alphonſe donna à M. d'Oſembray tout le plaiſir de la ſurpriſe, en ſe préſentant „ devant lui dans un état bien différent de celui où il l'avoit vu trois jours auparavant.„

„ Je le menai le lendemain, *dit M. Linguet le Souſ-principal*, chez M. le Comte „ d'Oſembray; ſa ſurpriſe fut extrême, auſſi bien que celle de Madame la Comteſſe d'O- „ ſembray & de tous ceux qui ſe trouverent chez elle. Perſonne ne parut douter du Mi- „ racle, parce que tous étoient inſtruits de la maladie.„

Le jour ſuivant qui étoit le Mercredi 4. Juillet, Dom Alphonſe accompagné de M. Roulié des Filtieres, de M. Linguet le Médecin & du Souſ-principal du Collége de Navarre, alla revoir M. Gendron à Auteuil. Il le trouva qui ſe promenoit dans ſon jardin. Voici une entrevue où la nature va parler un langage inimitable à l'artifice, & rendre à la Vérité un témoignage qu'on ne peut feindre en faveur du menſonge. Qu'on ne perde point ici de vue

ce

ce célébre Oculiſte; qu'on étudie tout juſqu'à l'air de ſon viſage, pour y voir l'impreſſion ſubite & imprévue que va faire la préſence de notre miraculé.

„ Il eſt impoſſible, *dit M. Linguet le Médecin*, d'exprimer ſon étonnement, lorſqu'il „ apperçut Dom Alphonſe venant à lui ſans conducteur, & ſupportant la lumiere auſſi fa- „ cilement que ceux qui l'accompagnoient. „

Mais écoutons M. Gendron lui-même. „ Le Mercredi 4. Juillet, *dit-il*, je vis de loin „ arriver un caroſſe. J'apperçus M. Roulié, enſuite Dom Alphonſe de Palacios, celui-ci „ ſans bandeau, ſans conducteur, la tête levée en plein ſoleil; il venoit ainſi vers moi. „ Qu'avez-vous fait, Monſieur? votre œil me paroît être en bon état. „ Ce premier recit de M. Gendron nous préſente une peinture auſſi vive que naturelle, de l'étonnement dont il fut ſaiſi. Il n'y avoit que quatre jours qu'il l'avoit vu dans l'état le plus déplorable; il avoit jugé que ſuivant toute apparence il reſteroit aveugle ſans qu'aucun remede pût le ſoulager, & qu'en ſuppoſant contre tout ce que ſes connoiſſances lui apprenoient, que le mal pût être guériſſable, il lui falloit quatre ou cinq mois pour venir à bout de le guérir.

Cependant quatre jours après il l'apperçoit de loin, l'œil ſans bandeau & ſoutenant ſans peine toute la vivacité des rayons du ſoleil qui donnoient ſur ſon viſage. *Etonné*, dit-il lui-même, il *précipite* ſes *pas vers lui*, comme un homme que la curioſité & l'admiration tranſportent. Il n'attend pas qu'il ſoit près de D. Alphonſe, pour lui demander par quel ſecret nouveau & incompréhenſible il a pu ſe procurer une guériſon ſi ſubite; il lui crie *dans une médiocre diſtance*, c'eſt-à-dire auſſitôt qu'il put ſe faire entendre: *Qu'avez-vous fait, Monſieur? votre œil me paroît être en bon état.* Dom Alphonſe lui répond qu'il n'a fait aucun remede. M. Gendron ne ſe le fait pas dire deux fois; il n'eſt point frapé de cette circonſtance, elle lui paroît indifferente, parce qu'il ſait parfaitement qu'il n'y a point de remede dans la nature, qui ait pu produire un tel effet. Auſſi ſans interroger davantage Dom Alphonſe, ſans faire aucun compliment à M. des Filtieres ni aux autres perſonnes qui étoient avec lui, dès le premier moment qu'il peut les joindre, l'étonnement où il eſt & la curioſité qui le preſſe le portent à examiner l'œil de Dom Alphonſe. *A ces mots*, dit-il, *je m'approche de ſon œil, je le conſidére, & je n'y apperçois nulle marque d'inflammation, le dehors & l'intérieur de l'œil en bon état, ſupportant le jour, le ſoleil, voyant clairement, en un mot parfaitement guéri.*

Faiſons quelques réflexions ſur les termes de ce certificat. L'étonnement de M. Gendron dès qu'il apperçoit de loin D. Alphonſe, eſt déja une grande preuve du ſurnaturel de ſa guériſon: un homme d'une expérience auſſi conſommée que M. Gendron, ne ſe ſeroit pas tant étonné d'une choſe qui auroit pu arriver d'une maniere naturelle, & cependant il n'a encore vu l'œil que de loin; mais connoiſſant la nature du mal, il ſavoit qu'il n'étoit pas poſſible que les accidens extérieurs ſe fuſſent paſſés en ſi peu de tems d'une maniere naturelle, & encore moins que l'œil pût être en état de ſupporter la lumiere.

Si ſa ſurpriſe a d'abord été ſi grande, combien s'eſt-elle augmentée encore après avoir examiné cet œil avec attention, & avoir reconnu que non ſeulement le dehors de l'œil étoit en bon état, mais même que l'intérieur en étoit parfaitement guéri.

Il n'y avoit que quatre jours qu'il avoit vu que toutes les parties internes de cet œil étoient enflammées, & que la retine étoit irritée par une inflammation ſéche. Il ſait qu'il n'y a nul remede qui puiſſe pénétrer dans ces parties internes; il connoît que la nature ne peut par ſes efforts qu'augmenter l'inflammation, & que dans le cas le plus favorable ce n'eſt qu'à la longue, en purifiant & en rafraîchiſſant la maſſe du ſang, que ces parties ſi délicates peuvent ſe rétablir peu à peu, & il voit une guériſon qui eſt en même tems ſubite & parfaite.

Ce fut M. des Filtieres qui le tira de ſon étonnement, en lui diſant que Dom Alphonſe avoit *fait une neuvaine à Monſieur de Pâris, & que c'étoit lui qui l'avoit guéri.* M. Gendron répondit auſſitôt, *que M. de Pâris avoit fait en une nuit ce que ni lui, ni le*

plus habile homme du monde n'auroit pu faire en trois mois, & il déclara qu'il ne doutoit pas que cette guériſon ſi promte ne fût un Miracle. Nous rapportons ce dernier fait d'après la Relation Françoiſe certifiée par Dom Alphonſe.

M. Linguet le Médecin exprime la même choſe en ces termes: „ Monſieur Gendron, „ *dit-il*, ne pouvoit ſe laſſer de regarder & d'examiner cet œil ſi malade quatre jours auparavant, & ſi parfaitement guéri pour-lors. Enfin il s'écria que celui qui avoit travaillé ſur cet œil, en avoit plus fait en un moment qu'il n'auroit pu faire en trois mois. „

M. Linguet le Sous-principal ajoute „ que M. Gendron déclara que Dom Alphonſe ne „ pouvoit être guéri que par un Miracle, & que M. de Pâris avoit fait en une nuit ce que „ lui n'auroit pu faire en trois grands mois, ſuppoſé même que la guériſon eût été poſſible.... Comme nous nous promenions, *ajoute t-il*, dans le jardin de M. Gendron qui „ regardoit l'œil guéri à chaque inſtant & toujours avec admiration, il vit arriver M. „ Joly de Fleury maintenant Avocat Général du Parlement, & M. l'Abbé de Fleury „ Chanoine de l'Egliſe de Paris. Il les appella avec empreſſement pour être, *leur dit-il*, témoins d'un Miracle éclatant. Il leur détailla enſuite la maladie, & les aſſura „ qu'il n'y avoit point de remedes dans la nature, qui ayent pu produire ce qu'ils „ voyoient. „

Il eſt vrai que Monſieur Gendron ne ſe ſert pas du terme de Miracle dans ſon rapport; mais il eſt impoſſible de lire ce rapport, ſans demeurer convaincu qu'il ne doute nullement que cette guériſon n'ait été un Miracle, & même un très-grand Miracle.

Il déclare que s'il avoit ſu dès la premiere fois qu'il vit D. Alphonſe, les deux accidens qui avoient précédé le mal qu'il avoit à l'œil droit, il auroit *prononcé que l'œil malade ſe perdroit totalement, & certainement*, dit-il, *dans cette perſuaſion je n'aurois point conſenti de travailler pour reconnoître ſi l'œil droit de D. Alphonſe étoit guériſſable ou non; la queſtion m'eût paru décidée par le double accident*, & dans le même certificat il déclare qu'il a trouvé cet *œil parfaitement guéri le 4. Juillet.*

Or qui peut douter, que la guériſon ſubite & parfaite d'un mal incurable ne ſoit un Miracle? Les termes par leſquels M. Gendron finit ſon rapport, marquent encore combien cette guériſon lui a paru ſurnaturelle: comme il prévoit que ceux qui ſont déterminés à ne point croire les Miracles, refuſeront d'ajouter foi aux faits qu'il avance, il croit avoir beſoin d'affirmer la vérité de tout ce qu'il a dit. *Le recit que je fais ici*, dit-il, *de l'état de la maladie de l'œil droit du Seigneur Eſpagnol & de mes ſentimens, eſt un recit ſincere; je rends témoignage de ce que j'ai vu & de ce que j'ai dit ſur ce ſujet, ce témoignage eſt vrai; je l'atteſte tel, en foi de quoi je ſouſcris ici mon nom.*

Nous avons déja rapporté dans les preuves de l'incurabilité du mal de l'œil droit de Dom Alphonſe, que peu de jours après la guériſon de cet œil on s'apperçut que le creux de l'œil gauche ſe rempliſſoit, & que l'amas confus & dégoûtant des triſtes reſtes de cet œil paroiſſoit commencer à ſe développer & à former un nouvel œil. Nous avons même marqué le jugement que porta à cet égard M. Gendron, qui reconnut tout d'un coup que ce changement n'étoit cauſé que par la guériſon du nerf optique de cet œil, que Dieu avoit rétabli pour rendre la guériſon de l'œil droit ferme & perſévérante. Nous ne répétons point ici les preuves que nous avons produites de cet événement, ainſi il ne nous reſte qu'à faire voir dans cette troiſiéme propoſition, que la guériſon de D. Alphonſe a été auſſi ſtable qu'elle avoit été ſubite & parfaite.

Preſque tous nos certificats rendent compte de la perfection de la vue de ce jeune Seigneur depuis le 2. Juillet 1731. juſqu'à ſon départ pour l'Eſpagne. *Dom Alphonſe*, dit M. Pinault, *partit pour retourner en Eſpagne le 24. Août ſuivant, & juſqu'à ce jour ſa vue ſe conſerva ſaine & plus forte qu'il ne l'avoit jamais eue depuis la perte de ſon œil gauche.*

J'ai

J'ai vu D. Alphonſe tres ſouvent depuis ce jour, dit Mr. Aufroi, *juſqu'à ſon départ, & je ſuis témoin que la ſanté de ſon œil s'eſt ſoutenue ſans aucun affoibliſſement.*

Mais pour éviter la trop grande longueur, bornons-nous à prouver que la veille de ſon départ, ſa vue étoit auſſi parfaite que le 2. Juillet, jour de ſa guériſon.

Nous avons déja rendu compte que D. Alphonſe le 23. Août veille de ſon départ, fut chez Raymond Notaire accompagné de douze perſonnes, pour y faire le dépôt de la relation Eſpagnole qu'il avoit faite de ſa maladie & de ſa guériſon, & que Raymond ayant refuſé de recevoir cet Acte, Dom Alphonſe écrivit ſur le champ devant lui & les douze perſonnes qu'il avoit amenées, une relation abregée en langue Françoiſe du Miracle de ſa guériſon, dans laquelle il déclara entre autres choſes: *Qu'ayant commencé le 25. Juin dernier une Neuvaine au tombeau de M. de Pâris dans l'intention d'obtenir par ſon interceſſion la guériſon de ſon œil droit, il avoit été parfaitement & ſubitement guéri le 2. Juillet dernier*; en ſorte que depuis ce jour-là il liſoit, écrivoit & diſtinguoit *les objets avec autant de facilité & de continuité, que ſi ſon œil n'eut jamais été attaqué.* Nous avons obſervé que huit des perſonnes préſentes (qui étoient celles qui le voyoient preſque tous les jours) avoient certifié au pied de ſa déclaration, qu'elles avoient par elles-mêmes connoiſſance de la vérité de tous les faits contenus en cette déclaration.

M. de Sens veut-il encore une preuve plus authentique de la perfection avec laquelle l'œil droit de D. Alphonſe avoit été guéri, & de l'état dans lequel cet œil ſe trouvoit ce jour-là 23. Août? Nous ſommes en état de la lui fournir.

D. Alphonſe avant que de ſe livrer aux perſécutions qu'il prévoyoit qu'il auroit à ſoutenir en Eſpagne, voulut faire conſtater de la maniere la plus autentique l'état parfait où étoit ſon œil depuis ſa guériſon, & avoir la conſolation en partant d'en laiſſer les preuves en France dans un dépôt public. Pour cet effet il fit venir deux célébres Chirurgiens ce même jour 23. Août chez le même Raymond Notaire; & là en préſence des deux Notaires devant qui il venoit d'écrire ſa déclaration, & des douze témoins qu'il avoit amenés avec lui, il requit ces deux Chirurgiens (qui étoient M. de Manteville, ancien Démonſtrateur en anatomie & Prévôt déſigné de ſa Compagnie, & M. Souchai auſſi Prévôt déſigné de ſa Compagnie, & Chirurgien de M. le Prince de Conti) d'examiner l'état de ſon œil droit, & de lui faire ſubir toutes les épreuves néceſſaires pour en pouvoir porter un jugement certain.

Ces deux Chirurgiens pour pouvoir examiner ſon œil dans un grand jour, le firent monter au premier étage de la maiſon de M. Raymond Notaire, devant qui ils dreſſerent leur procès-verbal; & après avoir reconnu la bonne conformation de l'œil de D. Alphonſe, ils firent diverſes expériences pour éprouver juſqu'à quel point alloit la perfection de ſa vue. D'abord ils voulurent connoître ſi ſa vue ſeroit aſſez parfaite pour bien diſtinguer un objet éloigné. Ayant apperçu un écriteau qui étoit preſque au bout de la rue des Cinq-diamans, qui eſt percée vis-à-vis des fenêtres de la maiſon de M. Raymond; ils le requirent de lire cet écriteau, ce qui étoit d'autant plus difficile qu'il y en avoit la moitié de cachée par un caroſſe arrêté dans cette rue. D. Alphonſe lut aiſément toute la partie de l'écriture qui n'étoit point couverte par le caroſſe; & comme ce fait étoit la plus forte preuve qu'on pût deſirer que ſa vue avoit été rétablie de la maniere la plus parfaite, on crut en devoir conſtater toutes les circonſtances principales. On compta les pas qu'il y avoit depuis la maiſon de M. Raymond juſqu'à cet écriteau, & on trouva qu'il y en avoit cent quatre.

Les deux Chirurgiens examinerent enſuite ſi ſa vue étoit auſſi parfaite de près que de loin. Ils lui préſenterent un Nouveau Teſtament de caractere de petit *Cicero*, dont il lut couramment pluſieurs verſets à l'ouverture du livre; & enfin D. Alphonſe leur ayant dit qu'il avoit autrefois appris à deſſiner, il fit un deſſein à la plume devant eux, devant les deux Notaires & devant les douze témoins, en préſence deſquels ſe firent toutes ces expériences. Les deux Chirurgiens dreſſerent leur rapport de toutes ces épreuves: *& en conſéquence ils jugent, certifient & atteſtent, que Dom Alphonſe de Palacios voit parfaitement clair de ſon œil droit.*

Ce rapport eſt ſigné par eux, par Dom Alphonſe, les douze temoins & les deux Notaires.

Que M. l'Archevêque de Sens nous diſe quelle preuve plus authentique il pourroit deſirer de la perfection de la vue de D. Alphonſe? Ce ſeroit ici le lieu de rapporter celles que nous avons de la perſévérance de cette guériſon depuis le retour de D. Alphonſe en Eſpagne; mais nous les gardons pour répondre aux deux Prélats, après que nous aurons rendu compte du jugement que le pere même de D. Alphonſe a porté de la guériſon de ſon fils.

IV. PROPOSITION.

Le Pere & toute la Famille de Dom Alphonſe ont reconnu, quoiqu'en Eſpagne, que la guériſon miraculeuſe de D. Alphonſe s'étoit opérée par l'interceſſion de M. de Pâris.

LE jour même que Dieu en guériſſant D. Alphonſe aux pieds du tombeau de M. de Pâris, manifeſtoit le crédit qu'avoit auprès de lui ce bienheureux Appellant, D. Joſeph de Palacios pere de D. Alphonſe, éprouvoit à Madrid les plus vives inquiétudes; & deſéſpérant que ſon fils pût guérir à Paris, il écrivit qu'il vouloit qu'on le lui renvoyât en Eſpagne. Nous rapportons de lui deux lettres datées à Madrid de ce même jour 2. Juillet 1731. l'une adreſſée à M. Linguet, l'autre à M. Pinault.

Voici la premiere. „ Monſieur, puiſque je vois que la maladie de mon fils Alphonſe „ continue toujours ſans eſpérance de guériſon, par rapport au ſejour du pays où il eſt qui „ lui eſt contraire; & comme je me perſuade que l'air natal ſera ſon unique remede, j'ai „ écrit par l'ordinaire dernier à M. le Comte d'Oſembray de diſpoſer toutes choſes pour „ ſon départ; &c.„

Voici la copie de celle qui étoit adreſſée à M. Pinault. „ Monſieur, n'y ayant aucun „ mieux dans la fâcheuſe indiſpoſition de l'œil de mon fils Alphonſe; & la penſée où je „ ſuis qu'il ne peut être rétabli que dans ſon air natal, me mit dans la néceſſité d'écrire par „ l'ordinaire dernier à M. le Comte d'Oſembray pour le renvoyer en Eſpagne, &c.„

C'eſt dans le moment même où Dom Joſeph de Palacios deſéſpére davantage de la guériſon de ſon fils, qu'il plaît à Dieu de le guérir. Auſſi quels furent les vifs tranſports d'admiration & de reconnoiſſance qui s'éleverent dans ſon cœur, lorſqu'il apprit par la lettre que M. ſon fils lui écrivit le jour ou la nuit du jour même de ſa guériſon, que cette guériſon avoit été ſubite & parfaite. Malheureuſement nous n'avons point les réponſes qu'il fit à M. ſon fils. Nous n'avons que deux lettres qu'il écrivit à ce ſujet à M. Linguet Souſ-principal du Collége de Navarre. Par la premiere de ces lettres, qui eſt datée du 23. Juillet, D. Joſeph de Palacios en accuſant la réception de la lettre que lui avoit écrite M. Linguet le 8. du même mois, dit qu'il avoit *déja reçu des nouvelles antérieures de l'état de ſon fils*, que *l'effet admirable & divin cauſé par l'interceſſion de ce Saint* (M. de Pâris) *qui eſt digne des plus grandes louanges*, & de qui il *a reçu* ſa *conſolation*, lui a donné *bien de l'admiration & de la ſurpriſe;* qu'il rend *mille graces au Seigneur pour un ſi grand bienfait;* que la *mere* & la *ſœur* de D. Alphonſe *repetent* les mêmes *actions des graces au Seigneur pour la joie* qu'ils ont tous eue *d'un ſuccès ſi prodigieux & ſi prompt.*

La deuxiéme lettre, qui eſt dattée du 26. Août ſuivant, eſt conçue en ces termes. „ Monſieur, j'ai reçu avec bien du plaiſir votre lettre du 30. du mois dernier, avec l'at- „ teſtation du miracle que Dieu a opéré à l'interceſſion de M. de Pâris par la guériſon de „ la vue de mon fils; mais comme ſa mere avoit été très-affligée, elle deſire fort de le

„ voir

„ voir & d'avoir cette consolation, pour renouveller à Dieu ses actions de graces pour le „ bienfait que sa miséricorde nous a accordé. „ Les termes de ces deux lettres n'ont pas besoin de commentaire. D. Joseph de Palacios y marque formellement, qu'il est persuadé *que la guérison de la vue* de son fils est *un Miracle opéré à l'intercession de M. de Pâris.* Il regarde cette guérison *comme un effet admirable & divin causé par l'intercession de ce Saint.* Il est pénétré de joie *d'un succès si prodigieux & si prompt*, & il trouve *ce Saint digne des plus grandes louanges.*

Nous savons que D. Joseph de Palacios depuis le retour de son fils en Espagne, a écrit à plusieurs de ses amis que sa guérison étoit un Miracle inconteſtable; mais nous n'avons pu avoir ces lettres: ainsi nous nous contenterons à cet égard de rapporter un fait, dont nous citons un témoin au dessus de tout soupçon. D. Chascos, qui étoit alors Sécretaire d'Ambassade pour Sa Majesté Catholique à la Cour de Russie, ayant oui parler dans ce païs-là de la guérison miraculeuse de D. Alphonse, écrivit à D. Joseph de Palacios qu'il connoît fort, pour en savoir la vérité. Dom Joseph lui manda que la guérison miraculeuse de son fils étoit très-véritable, & Dom Chascos le déclara à M. Jubé de Lacour Curé d'Asnieres, qui étoit alors à Moscow. M. Jubé à qui on a communiqué cet article est prêt d'en rendre témoignage.

Il est évident que si M. de Pâris n'eût pas été un Appellant, ses Miracles auroient été reconnus & publiés par tous les Etats Catholiques. Quoi! s'il plaît à Dieu d'en faire pour détruire nos préjugés, n'est-il pas d'une témérité insensée de se roidir contre les décisions de Dieu même? C'est néanmoins ce qu'a fait le Tribunal de l'Inquisition, qui a forcé D. Joseph de Palacios à enfermer très étroitement son fils, parce que sa vue présentoit d'une maniere trop claire la condamnation de la Bulle. Mais que peuvent les vains efforts des hommes contre le Tout-puissant? Il n'y a point de prudence, il n'y a point de conseil contre le Seigneur. On en va voir un exemple frappant dans la proposition suivante.

V. PROPOSITION.

Les vains efforts de M. l'Archevêque de Sens contre ce Miracle, fournissent encore des preuves triomphantes de sa vérité.

L'On a vu dans les remarques préliminaires que nous avons faites sur le caractere des témoins, que M. de Sens n'a pas été heureux dans les faits qu'il a hazardés pour prévenir le public contre les témoins de ce Miracle. C'est en vain qu'il s'écrie avec l'air de hauteur & de confiance qui enfle tous les ouvrages qui paroissent sous son nom, que *la Relation* de ce Miracle *est un tissu de fausſetés, & toute cette intrigue, une suite de duplicité, de supercherie & de mensonge.* Cette injurieuse déclamation, qui n'est fondée que sur le fait qu'il n'y avoit jamais eu de Relation Espagnole faite par D. Alphonse, se dissipe & s'évanouit à la représentation de la piece. C'est encore en vain que ce Prélat accuse tous nos témoins d'exagération & de mensonge, & soutient que *jamais Miracle ne fut plus ridiculement imaginé*, parceque *la fluxion pouvoit naturellement guérir cette fois-ci, comme elle avoit déja guéri plusieurs fois par les soins du sieur. Jeoffroy célebre Apoticaire.* Il est prouvé par le témoignage même de cet Apoticaire, qu'il ne connoissoit seulement pas D. Alphonse avant le Miracle de sa guérison; & il n'est pas possible que le Prélat ne sente lui-même combien il nous seroit aisé de repousser les outrages que l'Auteur dont il se sert nous prodigue avec si peu de ménagement. Mais comme notre but n'est que de faire triompher la vérité, & non de triompher de ceux qui l'attaquent, nous allons parcourir avec simplicité les autres objections de M. l'Archevêque de Sens, qui ne sont pas appuyées sur des faits plus conformes à la vérité que les premieres.

Inſt. Paſt. pag. 77.

Ibid. pag. 74. 75.

Il les tire toutes de deux lettres; l'une de D. François-Xavier Ximenez, datée de Madrid du 4. Décembre 1731. l'autre de D. Joseph de Palacios pere de D. Alphonse, datée de Madrid du 2. Janvier 1732. M. de Sens se sert de la premiere pour prouver que la guérison de Dom Alphonse n'a été que momentanée; qu'elle étoit l'effet des remedes donnés apparemment par le sieur Jeoffroy ou le sieur de Saint-Yves; mais qu'aussi-tôt que D. Alphonse se remit à l'étude, sa fluxion recommença. *J'ai une lettre*, dit-il, *écrite de Madrid le 4. Decembre 1731. par le Seigneur D. François-Xavier Ximenez, où le Miracle est également traité de chimere, & où ce Seigneur dit que la guérison du jeune homme est venue tant par les remedes, que parce qu'il cessa toute étude; mais que s'y étant remis, la fluxion recommença.* Ibid. pag 77.

Nous avons déja repondu à l'objection tirée des remedes prétendus donnés par le sieur Jeoffroy: nous répondrons dans l'article suivant à l'induction de ceux prescrits par le sieur de Saint-Yves, & nous nous bornerons quant à présent à examiner, s'il est vrai que la fluxion de Dom Alphonse ait recommencé aussi-tôt qu'il se remit à l'étude.

On a déja vû que plusieurs témoins *de visu* certifient que jusqu'au 24. Août, jour du départ de D. Alphonse pour l'Espagne, ce jeune Seigneur eut toujours son œil droit aussi sain, aussi beau & aussi infatigable, que le jour de sa guérison subite; & que ni ses études qu'il reprit aussi-tôt après sa guérison, ni son assiduité à lire & à écrire non seulement le jour, mais même la nuit, ne causerent pas à sa vue la moindre altération, ni le plus léger affoiblissement, & que deux Maîtres de l'art examinerent encore son œil la veille de son départ, & après plusieurs expériences affirmerent dans leur rapport, qu'ils l'avoient trouvé dans un état parfait, & qu'il appercevoit distinctement tous les objets tant de près que de loin.

Après une preuve de cette force, tous les habitans de l'Espagne auroient beau dire que la fluxion de D. Alphonse a recommencé à Paris aussi-tôt qu'il s'est remis à l'étude, ils ne seroient pas croyables, & l'on ne peut s'empêcher de représenter à M. l'Archevêque de Sens, que pour un fait passé à Paris, il va chercher ses témoins bien loin, & que ce qu'en dit un Seigneur Espagnol qui étoit pour lors à Madrid, n'est pas aussi propre à constater ce fait, que le témoignage d'une infinité de personnes qui ont vu tous les jours D. Alphonse dans ce tems-là.

Mais, dira peut-être M. l'Archevêque de Sens, ce n'est pas à Paris que j'ai voulu dire que la fluxion avoit recommencé; ce n'est qu'en Espagne après le retour de D. Alphonse. En ce cas le Prélat trouvera bon qu'on lui représente, qu'il auroit du s'exprimer d'une autre maniere. Il dit qu'aussi-tôt que D. Alphonse reprit ses études, sa fluxion a recommencé: or il est certain qu'il reprit ses études à Paris aussi-tôt qu'il fut guéri. Au reste on donne volontiers le choix au Prélat, & il ne nous sera pas plus difficile de prouver que la fluxion n'avoit pas recommencé à Madrid le 4. Décembre 1731. date de la lettre qu'il cite, qu'il nous a été facile d'établir qu'à Paris D. Alphonse n'en avoit point été attaqué avant son départ pour l'Espagne. L'indigence dans laquelle est le Prélat de preuves capables d'établir le fait qu'il avance, fait d'abord naître un grand soupçon. Quoi, dans un Royaume asservi à l'Inquisition, & où par conséquent la prévention contre un Miracle fait à l'interceſſion d'un Appellant est si naturelle, n'avoir à nous rapporter, pour prouver le retour subit de la maladie, que deux ou trois lignes d'une lettre, qui n'a que l'Ecrivain de M. de Sens pour garand! Oh! c'est assurément mettre notre confiance en cet Ecrivain à de trop fortes épreuves. Si le fait eût été vrai, combien de bouches se seroient empressées de relever cette circonstance pour plaire aux Jésuites qui en ce Royaume sont les Tout-puissans? Avec quel air de triomphe les partisans de la Bulle l'auroient-ils mandé en France? Cependant ce fait paroît ignoré de tout le monde. Mais il y a plus: Qui auroit pu être mieux instruit du retour de la fluxion, que le pere de Dom Alphonse? D'où vient donc son silence sur ce fait dans une lettre postérieure de près d'un mois, que nous cite M. l'Ar-

M. l'Archevêque de Sens lui-même? Comment un événement si intéressant pour lui, seroit-il échappé à sa vue? événement, dont la découverte eût procuré le repos & la tranquillité de sa famille & la liberté de son fils. Comment l'Ecrivain du Prélat, avec tout le grand art qu'il a de faire dire aux gens ce qu'ils ne disent point, en cousant à sa façon les extraits des pieces qu'il cite, avec les faits qu'il avance de lui-même, n'a-t-il pu trouver le moyen de faire dire au pere de D. Alphonse que sa fluxion étoit revenue.

Mais si un tel silence fait déja naître de grands soupçons contre le fait avancé dans la lettre prétendue de D. Ximenez, voici de quoi prouver positivement que ce fait n'est pas véritable, sauf au Seigneur Espagnol à démentir, s'il le juge à propos, l'Ecrivain de M. de Sens, comme a déja fait le trop sincere Apoticaire des Jésuites. Cet Ecrivain avoit espéré sans doute, que la difficulté d'avoir des preuves de Madrid pour un pareil fait, mettroit dans l'impossibilité de prouver la fausseté de celui qu'il avançoit avec tant de confiance. Mais que cet Auteur ne s'applaudisse pas si vîte, & qu'il apprenne par cet exemple, que Dieu aide ceux qui travaillent pour sa gloire, & que malgré toutes les intrigues des hommes, la Vérité se fait jour quand il lui plaît aussi bien à Madrid que partout ailleurs.

D. Alphonse ne fut pas réduit aussi-tôt qu'il fut de retour en Espagne, dans une aussi grande captivité qu'il l'a été depuis. Nous avons déja vu qu'il trouva moyen d'écrire trois lettres depuis son retour, deux à M. Linguet & une à M. Pinault: la premiere datée de Madrid du 27. Septembre 1731. la seconde du 1. Octobre, & la derniere du 24. Décembre suivant.

Dans celle du 24. Décembre, qui est ici la plus intéressante à cause de sa date, après y avoir exprimé des sentimens qui font admirer la grandeur de son courage & de sa reconnoissance pour la guérison que Dieu lui avoit accordée, il la termine ainsi: „ Si on „ parle de moi, ma satisfaction sera parfaite, pourvu qu'on loue Dieu de la grace dont „ vous êtes un fidele témoin, & dont j'espére ne pas perdre le souvenir. Et pourrois- „ je l'oublier, *quand l'usage que je fais de ma vue me renouvelle à tout moment le „ souvenir du tems que j'ai été aveugle?* „ Est-ce là le langage d'une personne qui vient d'éprouver que sa guérison n'a rien eu de stable, & qui souffre actuellement, ou qui sort de souffrir les mêmes infirmités qu'une guérison passagere n'auroit suspendues que pendant quelque tems? S'il n'est pas possible de douter en lisant cette lettre, que cette guérison ne se soit soutenue du moins jusqu'au moment de sa date, qui est le 24. Décembre, que devient le fait avancé dans la prétendue lettre du Seigneur Ximenez, qui est datée du 4. du même mois de Décembre, & par conséquent antérieure de 20. jours à celle de Dom Alphonse? Que penser du retour de la fluxion, si non que c'est une *chimere*, pour user des termes de l'Espagnol? Ainsi, si M. l'Archevêque de Sens prétend que la fluxion dont il parle, est revenue sur l'œil de D. Alphonse avant son retour en Espagne, il est démenti par tous les témoignages que nous avons rapportés: S'il prétend que c'est depuis son retour jusqu'au 4. Décembre 1731. date de la lettre sur laquelle il se fonde, il est démenti par une lettre de D. Alphonse lui-même, postérieure de vingt jours à celle que cite le Prélat; & l'on peut dire que la lettre de D. Alphonse, entiérement écrite de sa main, porte avec elle une preuve au dessus de tout contredit, que le jour qu'elle a été écrite, D. Alphonse avoit un usage parfait de sa vue, l'écriture en étant si belle, si nette & si hardie, qu'elle a presque la beauté d'une écriture gravée; ce que M. l'Archevêque de Sens est en état de faire vérifier, toutes les lettres de D. Alphonse étant déposées chez Raymond Notaire.

Nous pourrions ajouter encore plusieurs autres preuves; mais cette lettre est si décisive, qu'elle ne laisse aucun lieu de douter qu'il n'en soit du retour subit de la fluxion, comme des guérisons précédentes faites par le célébre Apoticaire. Ainsi pour ne point fatiguer le Lecteur, passons à l'objection des remedes du sieur de Saint-Yves.

M. l'Ar-

M. l'Archevêque de Sens ne disconvient pas tout-à-fait de la guérison de Dom Alphonse, puisqu'il lui plaît de l'attribuer aux *remedes salutaires* que lui avoit prescrits le sieur de Saint-Yves, qu'il qualifie à cause de cela de célébre Oculiste. Il ne falloit pas cependant être bien célébre pour guérir une simple fluxion, qui a été selon ce Prélat sitôt de retour, & qu'un Apoticaire avoit déja guérie plusieurs fois. Quoiqu'il en soit, le Prélat en infere toujours par provision la fausseté de la Relation de Dom Alphonse, en ce *qu'on y veut faire entendre*, dit-il, *qu'il n'a fait aucun des remedes prescrits par le sieur de Saint-Yves.*

Ce ton d'assurance & de fermeté avec lequel le Prélat accuse les autres de dissimulation & d'imposture, lui est devenu si naturel & si familier qu'il l'employe à toute occasion; & l'on seroit peut-être tenté de s'y laisser prendre, si des expériences si souvent réïtérées n'avoient appris à s'en défier. Mais que dira le public, en trouvant dans la Relation en question & dans plusieurs des certificats de nos témoins, un détail très circonstancié, quoiqu'il en valut si peu la peine, du fait précis que M. de Sens prétend qu'on a cherché à dissimuler? *La Relation*, dit-il, *a jugé à propos de supprimer que le morceau de linge*, qui étoit de la chemise de M. de Pâris, *avoit été trempé dans l'eau de guimauve & de laudanum.* Or cette fameuse décoction, suivant M. de Sens, est le grand remede, le *remede salutaire* qui a guéri D. Alphonse; car le Prélat convient lui-même en termes formels, que Dom Alphonse ne se fit point faire les saignées ordonnées par le sieur de Saint-Yves, & en rapportant les remedes qui ont selon lui procuré sa guérison, il ne dit autre chose si ce n'est *qu'il usa de l'eau de guimauve mêlée avec du laudanum.* Oh! l'admirable spécifique qu'une décoction de guimauve! Comment les vertus inconcevables d'une plante si commune avoient-elles été ignorées jusqu'à présent? Mais il étoit reservé à M. l'Archevêque de Sens d'enrichir notre siecle d'une si précieuse découverte. En effet qui l'auroit jamais cru, qu'un remede si simple en apparence eût été seulement capable de guérir la plus légere fluxion? Mais il n'est pas ici question d'une simple fluxion, comme nous l'avons démontré: il s'agissoit d'un mal incurable, d'une inflammation séche & profondément douloureuse, comme le dit M. Gendron, qui avoit altéré toutes les parties internes du globe de l'œil, qui avoit déja devoré une portion de sa substance, & qui étoit causée par le desséchement commencé de la retine & du nerf optique.

Il falloit pour guérir un tel mal, rétablir dans leur état naturel les fibres, les vaisseaux, les nerfs de cet œil ébranlés & racornis. Il falloit régénérer ce qui avoit été dissipé & detruit. Il falloit réparer le desséchement de la retine & du nerf optique: & tout cela a été opéré tout d'un coup par la vertu de quelques gouttes de l'incomparable décoction, qui n'ont encore touché que la superficie des paupieres, comme nous l'apprend Dom Alphonse; & voilà néanmoins que cet œil enflammé, desséché, atrophié, privé de toute lumiere, est subitement & parfaitement rétabli, & devient même infatigable. Mais quoi! le célébre M. Gendron, ce premier Oculiste de l'univers, auroit-il été jusqu'ici sans connoître un remede si efficace? Et le sieur de Saint-Yves lui-même, tout célébre Oculiste que M. de Sens le suppose, n'ignoroit-il pas ses incroyables proprietés? lui qui ne prétendoit en l'ordonnant, que procurer par là quelque petit rafraichissement passager aux parties extérieures de l'œil, pour le disposer aux remedes essentiels qu'il avoit dessein de faire par la suite à Dom Alphonse, & qui fut d'un si grand étonnement, suivant que le rapportent plusieurs de nos témoins, lorsqu'il vit que l'œil de Dom Alphonse avoit été guéri d'une maniere subite. Avouons que sans M. de Sens on auroit éternellement ignoré depuis l'orient jusqu'à l'occident la vertu occulte de l'eau de guimauve.

Au reste l'Ecrivain de ce Prélat a surpris sa religion, lorsqu'il lui a fait avancer qu'on a affecté de *supprimer* dans *la Relation*, que le petit *morceau de linge* que Dom Alphonse mit sur son œil le Samedi au soir en se couchant, avoit été trempé dans cette décoction.

Si ce

Si ce Prélat veut prendre la peine de lire lui-même cette Relation, (qui eſt au nombre des pieces juſtificatives de cette Démonſtration) il y trouvera que D. Alphonſe déclare 3e. page, 1. colonne 26. & 27. lignes, que le *Samedi au ſoir avant de ſe coucher il mit ſur ſon œil un petit linge trempé dans l'eau de guimauve*, & dans la même page: que ce *même jour-là il mit ſur ſon œil avant de ſe coucher un morceau de la chemiſe de M. de Pâris.* Ainſi en rapprochant ces deux articles, M. de Sens verra de ſes propres yeux dans la Relation ce qu'il dit y avoir été ſupprimé.

Le ſurplus des objections du Prélat ne roule que ſur de prétendues contradictions, qu'il lui plaît d'imaginer entre une Relation en forme de Lettre que Dom Joſeph de Palacios pere de Dom Alphonſe a faite à Madrid le 2. Janvier 1732. de la maladie & de la guériſon de ſon fils, & la Relation faite à Paris par Dom Alphonſe même. Dom Joſeph de Palacios *raconte tout ſimplement*, dit le Prélat, *le détail que lui a fait ſon fils de ce prétendu Miracle, & par ce détail on voit*, continue-t-il, *la fauſſeté de la plûpart des circonſtances dont on a embelli le Roman.* Inſt. Paſt. pag. 75.

Nous ne ſavons pourquoi M. de Sens aime tant à parler de Roman: ne ſeroit-ce point pour faire reſſouvenir du rare & merveilleux talent qu'il a pour en compoſer lui-même? Qu'il ne craigne point qu'on oublie ſi-tôt les traits de ſa féconde & brillante imagination, dont il régala le public dans l'ouvrage qu'il lui donna il y a quelques années, & qu'il trouve bon qu'à notre égard nous le priions de nous épargner ce terme de Roman, qui bleſſe d'autant plus nos oreilles que nous nous piquons de ne rapporter que des faits certains & prouvés par une foule de témoignages reſpectables.

Mais venons aux prétendues contradictions, que M. l'Archevêque de Sens s'efforce de trouver entre la Relation du pere & celle du fils. Il eſt bon d'abord d'obſerver que la Relation faite par le pere ne lui a pas été dictée par ſon fils; Dom Joſeph de Palacios en écrivant une Lettre, ſe rappelle tous les faits que ſon fils lui a dit, & de ces faits qu'il prend dans ſa mémoire il en compoſe la Relation en forme de Lettre, dont M. l'Archevêque de Sens tire toutes ſes objections.

Il ſuit de cette obſervation, que quand on trouveroit quelque omiſſion dans la Relation du pere, tout ce qui en réſulteroit, c'eſt qu'en écrivant ſa Lettre il ne s'eſt pas dans ce moment-là reſſouvenu de tout; & quand on y trouveroit même quelque fait qui paroîtroit en quelque ſorte contraire à la Relation certifiée par le fils, tout ce qu'on en devroit conclure eſt que par rapport à ce fait la mémoire du pere n'auroit pas été fidele.

D'ailleurs les malheureuſes préventions ſur l'infaillibilité du Pape dans leſquelles Dom Joſeph de Palacios a été élevé, & dans leſquelles il eſt obligé de paroître perſévérer pour ſe maintenir dans les poſtes conſidérables qu'il occupe à la Cour d'Eſpagne, auroient du naturellement le rendre plus attentif aux circonſtances qui pouvoient diminuer la certitude ou la grandeur du Miracle, qu'à celles qui tendoient à l'établir. Ainſi il auroit été aſſez naturel que ſa Relation n'eût pas été auſſi exacte que celle de ſon fils: l'eſprit eſt ſouvent la dupe du cœur; quand le cœur ſent qu'il a un intérêt contraire à la vérité de certains faits, il a bientôt perſuadé l'eſprit de leur fauſſeté. M. l'Archevêque de Sens lui-même eſt une preuve bien terrible de la vérité de cette maxime. Mais Dom Joſeph de Palacios a eu trop d'honneur, pour qu'aucune conſidération humaine pût le porter à altérer la vérité. L'on va voir avec ſurpriſe que M. l'Archevêque de Sens nous fournit lui-même une preuve complette, que la Relation du pere eſt en tout entiérement conforme à celle de ſon fils.

Comme M. l'Archevêque de Sens ne nous donne cette Relation que par de petits extraits détachés qu'il choiſit ſuivant ſes vues, & pour ſe faire des prétextes d'accuſer de fauſſeté les circonſtances où il lui plaît de trouver de la contrariété entre la Relation du pere & celle du fils, on doit être perſuadé que tout ce que le Prélat ne nous déclare point être different dans les deux Relations, ſe trouve également dans toutes les deux. M.

M. l'Archevêque de Sens a eu en même tems ces deux Relations ſous les yeux; il en releve juſqu'aux moindres minucies, quand il croit appercevoir quelque difference entre elles: ainſi il doit demeurer pour conſtant que tout ce que le Prélat ne releve point comme different dans la Relation du pere, eſt entiérement conforme à celle qui eſt certifiée par le fils.

Voici préſentement quelles ſont les prétendues contradictions relevées par M. l'Archevêque de Sens. Nous avons déja répondu aux deux premieres, lorſque nous avons rendu compte du caractere des témoins: c'eſt la prétendue ſuppoſition de la Relation Eſpagnole, & le fait que Dom Alphonſe ſigna ſa Relation Françoiſe ſans la lire.

La troiſième eſt, *que dans la Relation certifiée par Dom Alphonſe il eſt dit*, ſuivant que le rapporte le Prélat, *que le jeune homme demanda à faire une neuvaine au ſieur Pâris, qu'on le lui refuſa, & qu'enſuite en ayant de nouveau preſſé ceux qui avoient ſoin de ſon éducation, ils le lui accorderent;* au lieu que M. l'Archevêque de Sens prétend, que dans la Lettre du pere il eſt dit, *que ce furent les ſieurs Pinault & Linguet qui l'engagerent à faire cette neuvaine, & que l'Abbé Beau & le Roi avoient ſoin de lui raconter les Miracles du ſieur Pâris, pour l'y exciter.* Il eût été aſſez naturel, que Dom Joſeph de Palacios en écrivant à un autre Seigneur Eſpagnol la Relation du Miracle opéré ſur ſon fils, eût voulu, pour ainſi dire, l'excuſer d'avoir été demander ſa guériſon ſur le Tombeau d'un Appellant, & eût dit dans ſa Relation qu'il y avoit été excité par pluſieurs perſonnes. N'eſt-ce pas encore beaucoup pour un Seigneur Eſpagnol dans les circonſtances où ſe trouve Dom Joſeph de Palacios, d'être convenu que ſon fils avoit été guéri par l'interceſſion d'un Appellant? Car on ne trouvera point qu'il nie ce fait dans les petits extraits qu'il plaît à M. l'Archevêque de Sens de choiſir dans ſa Lettre, & il eſt évident que ſi le pere l'avoit nié, M. de Sens n'eût pas oublié de le marquer dans le tems qu'il ſe trouve ſi dénué de tout prétexte de trouver de la contradiction entre la Relation du pere & celle du fils, qu'il eſt obligé de relever comme une contradiction frappante cette circonſtance indifferente, qu'on avoit excité Dom Alphonſe à faire ſa neuvaine. Mais ce fait n'eſt pas même conforme à la vérité, & il eſt prouvé par pluſieurs de nos témoins & par la Relation Eſpagnole faite par Dom Alphonſe, que ſon Gouverneur lui-même eut beaucoup de peine à y conſentir.

La quatrième prétendue contradiction objectée par M. de Sens, eſt encore plus mal fondée. „ On convient dans la Relation, *dit ce Prélat*, que la neuvaine n'opéra pas „ d'abord, que les douleurs augmenterent depuis le Lundi juſqu'au Dimanche ſuivant; „ mais que ce jour Dom Alphonſe ayant mis ſur ſon œil un morceau de la chemiſe du ſieur „ Pâris, le Lundi matin il ſe trouva guéri. Le pere dit au contraire, *continue M. l'Ar-* „ *chevêque de Sens*, que la neuvaine commencée le mal devint ſi grand que D. Alphon- „ ſe ne put la continuer, & que ſon Précepteur l'acheva pour lui. „

Plus on rapproche ces deux endroits de la Relation du pere & de celle du fils, & plus on cherche, on admire, on s'étonne comment le Prélat prétend les mettre en contradiction. Toute la difference qu'il y a entre les deux extraits rapportés par M. de Sens, eſt qu'il y a une circonſtance qu'il releve dans la Relation du pere & qui paroît omiſe dans celle du fils, qui eſt que Dom Alphonſe ne put continuer ſa neuvaine. Mais cette omiſſion n'eſt point véritablement dans cette Relation: elle n'eſt que dans l'extrait qu'il a plu à l'Ecrivain de M. l'Archevêque de Sens d'en faire à ſa façon, & ſi cet Ecrivain avoit copié cet endroit de la Relation avec plus d'exactitude, le Prélat auroit trouvé lui-même que les deux Relations du pere & du fils ſont entiérement conformes. Voici les propres termes de la Relation du fils. „ Je commençai ma neuvaine le Lundi 25. Juin; j'allai moi- „ même ce jour-là viſiter le Tombeau de M. de Pâris.... Le reſte de la ſemaine mon „ mal s'étant conſidérablement augmenté, je ne pus point continuer d'aller à S. Médard; „ un autre y alla pour moi. „

Si l'Ecrivain du Prélat n'a pas de meilleur ſecret pour trouver de la contradiction dans les deux Relations, que de tronquer lui-même ce qu'il lui plaît dans la Relation du fils pour la faire paroître differente de celle du pere, franchement l'artifice eſt un peu groſſier & n'eſt nullement prudent. Encore s'il ne s'aviſoit que de ſupprimer ce qui ne lui convient pas dans la Relation du pere, il n'auroit pas grand inconvénient à craindre; car le Prélat ayant cette Relation en ſa diſpoſition, cet Ecrivain eſt en état d'en retrancher tout ce qu'il lui plaît en toute ſureté, il eſt ſur cela à l'abri de tous les donneurs de démentis. Mais d'attenter à l'intégrité d'une Relation qui eſt publique, n'eſt-ce pas là ce qui s'appelle ſe deshonorer de gayeté de cœur & à pure perte? On lui paſſeroit plus volontiers cet admirable ſpécifique de l'eau de guimauve, auquel il donne tant de vertu & dont la découverte peut du moins réjouir le Lecteur. Mais de mutiler ainſi de deſſein prémédité une Relation qui eſt entre les mains de tout le monde, pour avoir droit de la taxer de fauſſeté, c'eſt aſſurément un coup un peu trop hardi; & quand tous les flots de la mer ſe changeroient en eau de guimauve, nous doutons fort qu'ils puſſent laver cet Ecrivain du reproche d'être ſi infidele dans les faits qu'il allegue.

M. l'Archevêque de Sens devroit bien lui repréſenter, qu'il a tort de le commettre ainſi à pure perte; car de quelle conſéquence eſt-il que Dom Alphonſe ait pu ou non continuer d'aller à S. Médard? en quoi cela touche-t-il à la réalité de ſon Miracle? Il faut l'avouer, cet Ecrivain abuſe un peu trop du privilége qu'il s'eſt donné de déguiſer les faits. En effet pourquoi ne pas reſerver cet important privilége pour les occaſions déciſives, où il s'agit de riſquer le tout pour le tout? Par exemple il avoit ſes raiſons, pour avancer hardiment que la Relation Eſpagnole n'avoit jamais exiſté & que ce n'étoit *qu'une fable*, ou que le ſieur Jeoffroy avoit *guéri déja pluſieurs fois* Dom Alphonſe de pareilles fluxions: on ſent l'induction conſidérable qui naiſſoit de ces faits. Mais aller tronquer ſans intérêt une piece qui eſt entre les mains de tout le monde, & l'accuſer de *fauſſeté* parce qu'il lui plaît de ſuppoſer qu'elle ne contient pas ce qu'elle contient, ce n'eſt pas certainement ſe ménager aſſez, & il eſt évident que de faire ainſi paroître tant de mépris pour la Vérité, n'eſt pas un bon moyen d'acquerir la confiance du public.

Paſſons à la cinquième contradiction prétendue. M. l'Archevêque de Sens veut inſinuer dans cet article, que ſuivant la Relation du pere, Dom Alphonſe a fait deux neuvaines pour obtenir ſa guériſon, & que ce n'eſt que pendant les neuf jours de la ſeconde neuvaine qu'il a été guéri peu à peu. Pour trouver cela dans la Relation du pere, l'Ecrivain de M. l'Archevêque de Sens a pris une autre méthode qui, ſans lui coûter plus de travail que la précédente, le met du moins plus à l'abri des inconvéniens ordinaires. Il ne lui a fallu pour cela qu'eſtropier à ſon tour la Relation du pere, pour la rendre contraire à celle du fils. Pour mieux cacher ſon jeu, il a eu la prudence de n'en donner que de petits morceaux ſi coupés, que par eux-mêmes ils n'ont preſque aucune ſuite, & en les rejoignant les uns aux autres par des gloſes, qu'on voit bien qui ſont de ſa façon, puiſqu'il les fait imprimer en caractere ordinaire, il trouve aiſément le moyen de faire dire à ces extraits tout ce qu'il lui plaît, & ce qu'apparemment la Relation ne dit point.

On a vu dans tout le cours de cette Démonſtration, qu'il eſt certain que Dom Alphonſe n'a fait avant ſa guériſon qu'une ſeule neuvaine commencée le 25. Juin, qu'il fut parfaitement guéri le huitième jour qui étoit le 2. Juillet, & que le 4. Juillet il fut même voir M. Gendron, qui reconnut que ſa guériſon étoit parfaite. Ainſi l'hiſtoire d'une deuxième neuvaine pendant laquelle on oſe dire que Dom Alphonſe a été guéri peu à peu, eſt évidemment apocryphe; & il n'eſt gueres naturel de penſer que Dom Joſeph de Palacios inſtruit par ſon fils, ait été imaginer un pareil fait qui ſe trouve démenti par toutes les pieces que nous rapportons.

Il eſt bien vrai que D. Alphonſe quelques jours après ſa guériſon fit dire une Meſſe d'action de graces à S. Médard, & continua enſuite pendant neuf jours à aller remercier

Dieu de ſa guériſon aux pieds du Tombeau de M. de Pâris; & ſi Monſieur ſon pere parle d'une ſeconde neuvaine dans ſa Relation, ce ne peut être que de cette neuvaine d'action de graces, par rapport à laquelle l'Ecrivain du Prélat veut faire prendre le change.

Au reſte en retranchant les phraſes que M. de Sens a ajoutées aux extraits qu'il rapporte, & reſtituant à la place de ſa gloſe les véritables dates & les circonſtances de chaque fait, les deux Relations ſe trouveront parfaitement conformes, ſans rien changer aux extraits que Monſieur de Sens deſigne par des lettres Italiques; & comme les dates & les circonſtances que nous joindrons aux extraits ſont prouvées par des pieces authentiques, & qu'au contraire ce que M. de Sens a ajouté à ces extraits eſt démenti par les mêmes pieces, il eſt évident qu'il faut en croire notre commentaire & non pas le ſien.

Rapportons d'abord les extraits qu'il cite, avec les phraſes qu'il ajoute, que nous laiſſerons comme il le fait en caractere ordinaire, pour les diſtinguer de ce qu'il déclare avoir pris dans la Relation.

Les ſieurs Linguet & Pinault lui repréſenterent ce mieux qu'il éprouvoit comme un Miracle, & l'engagerent à faire une autre neuvaine. Durant les neuf jours de la ſeconde neuvaine *il ſentit peu à peu du mieux; & ce mieux à peine ſe laiſſoit appercevoir, juſqu'à ce qu'enfin il ſe trouva tout-à-fait guéri*, après que la fluxion ſe fut diſſipée, ainſi qu'il arrive ordinairement.

Retranchons les gloſes qui ſont de la façon de l'Ecrivain, & mettons à leur place les véritables dates & les circonſtances de chaque fait, & on trouvera que les extraits quoique ſortant de la reſonte de l'Ecrivain du Prélat, bien loin d'être contradictoires à la Relation de Dom Alphonſe, y ſont entiérement conformes.

Le Samedi au ſoir 30. Juin & le Dimanche premier Juillet Dom Alphonſe *ſentit peu à peu du mieux, & ce mieux à peine ſe laiſſoit appercevoir, juſqu'à ce qu'enfin il ſe trouva tout-à fait guéri* le Lundi matin. Ce jour-là Dom Alphonſe en ſe levant ſe trouva en état de ſupporter la lumiere, quoiqu'il eût encore la vue trouble. *Les ſieurs Linguet & Pinault lui repréſenterent ce mieux comme un Miracle*, & ayant été parfaitement guéri dans la matinée pendant qu'il étoit aux pieds du Tombeau de M. de Pâris, ils *l'engagerent à faire une autre neuvaine* d'action de graces.

Toutes ces dates ſont prouvées par tant de témoignages uniformes & authentiques, qu'il n'eſt pas poſſible de les révoquer en doute, & il n'y a pas juſqu'aux pieces fabriquées en Eſpagne le 5. Novembre 1734. & rapportées par M. l'Archevêque de Paris, qui ne juſtifient notre recit, puiſqu'il n'y eſt parlé que d'une ſeule neuvaine. Ainſi ou les extraits de la Relation de Dom Joſeph de Palacios ſont accompagnés des mêmes dates que nous y avons jointes, ou il ſeroit évident que le Seigneur Eſpagnol n'auroit pas bien retenu ce que ſon fils lui a déclaré. Mais n'y a-t-il pas plus d'apparence que ce n'eſt point dans le texte qu'eſt l'erreur, & que c'eſt ſeulement dans la gloſe qui aura donné au texte un ſens qu'il n'avoit point? Nous commençons à être ſi accoutumés aux libertés plus hardies que ſcrupuleuſes de l'éloquence de l'Ecrivain du Prélat, que cela ne nous ſurprend preſque plus.

Nous avons répondu au commencement de cette propoſition à toutes les autres objections de M. de Sens: ainſi voilà toutes ſes prétendues contradictions qui s'évanouiſſent.

Mais c'eſt peu de dire que tous les efforts de ce Prélat n'ont pu donner la moindre atteinte à la certitude du Miracle en queſtion: il nous donne un grand avantage, & nous fournit lui-même une preuve éclatante de ſa vérité. En effet quand les prétendues contradictions qu'il s'efforce de trouver entre la Relation du pere & celle du fils, n'auroient pas été auſſi ſolidement refutées que nous venons de le faire, qu'en pourroit-on conclure contre la réalité du prodige? Peut-on appercevoir à travers tout ce que le Prélat nous a rapporté de la Relation du pere, le moindre trait qui puiſſe ſeulement donner à entendre que ce Seigneur révoque en doute le Miracle de la guériſon de ſon fils? Et par là M. de

Sens

Sens ne nous donne-t-il pas ſans le vouloir la preuve la plus complette, que Dom Joſeph non ſeulement croit la vérité du Miracle de la guériſon de ſon fils, mais auſſi qu'il l'atteſte lui-même? Car on ne peut trop remarquer, que M. de Sens ayant ſous les yeux la Relation du pere & celle du fils, & cela dans le deſſein de ſe ſervir contre ce Miracle de tout ce qui ſeroit omis dans celle du pere, ou qui paroîtroit tant ſoit peu different de ce que contient celle du fils, il s'enſuit par une conſéquence toute naturelle qu'aux petites minucies près auſquelles nous venons de répondre, la Relation du pere eſt en tout le reſte abſolument conforme à celle de ſon fils. C'eſt un aveu tacite de la part de M. l'Archevêque de Sens, qui nous tient lieu & nous dédommage de la Relation du pere, dont il a eu la prudence de ne nous donner que des petits extraits coupés par morceaux. Nous n'avons pas beſoin de la voir pour ſavoir ce qu'elle contient, elle renferme exactement tout ce qui eſt dans la Relation du fils; c'eſt M. de Sens lui-même qui en eſt le témoin, puiſqu'il a relevé juſqu'aux moindres petites circonſtances qui ſuivant lui ne ſe trouvoient pas conformes, ſans pouvoir par toutes ſes recherches trouver entre ces deux Relations la plus legere contradiction, ni l'omiſſion de quelque fait conſidérable qui fût dans l'une ſans être dans l'autre. Pourrions-nous après cela regretter d'avoir employé tant de tems à répondre aux petites difficultés que nous a objectées le Prélat, puiſqu'en ſe mettant ainſi en frais pour les plus petits détails, il a prouvé par là au Public que par rapport à tout le reſte les deux Relations étoient entiérement ſemblables.

Admirons la Providence de Dieu, qui fait ſervir tout à ſa gloire & à la preuve de la Vérité.

VI. PROPOSITION.

On a ſurpris la religion de M. l'Archevêque de Paris, en l'engageant à ſe ſervir contre le Miracle opéré ſur Dom Alphonſe de Palacios d'une Déclaration prétendue par lui ſignée le 5. Novembre 1734. *Les fauſſetés en ſont ſi notoires qu'il eſt impoſſible qu'elle ait été dreſſée par ce jeune Seigneur.*

DIEU qui diſpoſe des êtres libres auſſi ſouverainement que des inanimés, n'a pas voulu que la Déclaration fabriquée en Eſpagne ſous le nom de Dom Alphonſe, avec les deux autres qui l'accompagnent & qui ſont copiées ſur la premiere, puſſent ſéduire ceux qui ſeroient inſtruits des differens accidens ſurvenus aux yeux de ce jeune Seigneur; & pour cet effet ſa Providence toujours attentive à faire ſervir les efforts même de ſes ennemis à la gloire de ſes œuvres, a permis que celui qui a dreſſé ces trois Déclarations, ignorât tellement les circonſtances les plus notoires de tout ce qui eſt arrivé aux yeux de D. Alphonſe, qu'il prend l'œil gauche pour l'œil-droit, & ſe trompe groſſiérement dans tous les faits qu'il rapporte.

Il commence par lui faire dire, „ qu'étant âgé d'environ douze ans, un de ſes camara-
„ des de claſſe lui donna un coup dans l'œil gauche, dont il lui ſurvint une fluxion très fâ-
„ cheuſe, qui lui fit perdre entiérement cet œil gauche. „

„ Tout eſt brouillé, *dit M. Pinault*, dans ce recit, dans lequel en faiſant prendre à Dom
„ Alphonſe un de ſes yeux pour l'autre, on confond deux tems, deux Villes & deux accidens
„ qu'il eſt important de diſtinguer, & qu'il eſt impoſſible qu'il ait oubliés. Dom Alphon-
„ ſe n'avoit pas dix ans, lorſqu'étudiant en 1725. chez les Jeſuites de Logrono, ces Pe-
„ res jugerent à propos de lui donner un perſonnage dans une farce dont ils vouloient ré-
„ galer le Public. L'application qu'il ſe donna pour apprendre ſon rôle, lui fatigua la
„ vue... une fluxion très-fâcheuſe ſurvint, l'œil gauche s'enflamma, les remedes furent

 „ inu-

„ inutiles, & le pauvre enfant perdit cet œil qui ſe fondit entiérement. Un ſi triſte acci-
„ dent engagea ſes parens à le faire revenir à Madrid d'où, après l'avoir retenu quelque
„ tems, ils l'envoyerent à Jépez près de Tolede pour y continuer ſes études. Ce fût là
„ qu'en 1728. un jeune garçon qui étudioit avec lui, & dont il dit le nom dans ſa Relation
„ Eſpagnole, lui donna ſur l'œil droit un coup de poing ſi violent qu'il reſta aveugle pen-
„ dant huit jours, & ce ne fut qu'à force de remedes qu'on le préſerva de l'aveuglement
„ total. „

Ces faits ſe trouvent atteſtés par Dom Alphonſe lui-même dans ſes trois Relations, & ſur tout dans ſa Relation Eſpagnole où il rend un compte ſi détaillé du dernier de ces accidens, qu'il n'eſt pas poſſible de penſer qu'il ne s'en ſoit pas reſſouvenu en 1734. & qu'il ait attribué la perte de ſon œil gauche au coup de poing qu'il reçut en 1728. ſur l'œil droit, trois ans après l'anéantiſſement du gauche.

Il n'en faudroit pas davantage pour prouver avec la derniere évidence, que la prétendue Déclaration ne peut être l'ouvrage de D. Alphonſe; mais ſuivons encore une partie de ce qui eſt énoncé dans cette piece, & il nous ſera aiſé de prouver qu'elle n'eſt qu'un *tiſſu de fauſſetés*, pour nous ſervir de l'expreſſion de M. l'Archevêque de Sens.

„ Il fut obligé, *continue la Déclaration*, de faire mettre à ſa place un œil de cryſtal. „
„ Comment Dom Alphonſe, *dit le ſieur Pinault*, auroit-il pu dire que depuis la perte
„ de ſon œil gauche il a porté un œil de cryſtal? Tout Paris a connoiſſance du contraire,
„ l'on pourroit produire des milliers de témoins que pendant les vingt mois de ſéjour qu'il
„ a fait en cette ville, la paupiere de ſon œil gauche a toujours été collée ſur le bord infé-
„ rieur de l'orbite. „

Il eſt pareillement énoncé dans pluſieurs certificats, que les paupieres de ſon œil gauche étoient ſi enfoncées, qu'on n'y voyoit point de poil aux extrêmités. Enfin on prend à témoin tout Paris, que qui que ce ſoit ne lui a jamais vu d'œil de cryſtal; ainſi cet œil poſtiche eſt un fait notoirement ſuppoſé. Peut-être Dom Alphonſe en porte-t-il un depuis ſon retour en Eſpagne, & c'eſt vraiſemblablement ce qui aura induit en erreur le faiſeur de déclarations, qui voyant que Dom Alphonſe en avoit un, s'eſt imaginé qu'il en avoit toujours eu depuis la perte de ſon œil gauche. Mais peut-on croire que D. Alphonſe ait rédigé lui-même une telle déclaration, & qu'il ait atteſté ſous la religion du ſerment un fait dont la fauſſeté étoit ſi publique?

Voici préſentement un anachroniſme, qui eſt d'une bien plus grande conſéquence que toutes les fauſſetés précédentes.

Les trois Déclarations fabriquées portent toutes trois, du moins en termes équivalens, que Dom Alphonſe partit d'Eſpagne *au mois de Decembre* 1729. *& qu'il a demeuré à Paris quinze ou ſeize mois*; de ſorte que ſuivant ces Déclarations D. Alphonſe étoit de retour en Eſpagne au mois d'Avril 1731. près de trois mois avant ſa guériſon qui n'eſt arrivée que le 2. Juillet de la même année.

Il faut avouer que ſi l'on pouvoit trouver le moyen de bien prouver cet *alibi*, cela détruiroit tout d'un coup toutes les preuves du Miracle en queſtion. Car comment Dom Alphonſe auroit-il commencé une neuvaine le 25. Juin, & auroit-il été vu guéri par tous nos témoins au commencement de Juillet, s'il étoit déja de retour en Eſpagne dès le mois d'Avril précédent? Mais ſi l'auteur des Déclarations eſt obligé de convenir de l'anachroniſme, à qui pourra-t-il perſuader que Dom Alphonſe eût oublié ſi-tôt le tems d'une maladie qui l'avoit rendu aveugle, l'époque mémorable du Miracle par lequel il en a été ſubitement guéri, & la date de ſon retour en Eſpagne après ſa guériſon? Le faiſeur de déclarations eſt dans le même cas que M. l'Archevêque de Sens, les dates lui portent toujours malheur; auſſi s'en ſert-il le moins qu'il peut, & rapporte-t-il preſque tous les faits ſans leur fixer aucune époque.

C'eſt

C'eſt par exemple, ſans marquer aucun tems qu'il déclare, que pendant que Dom Alphonſe étoit au Collége de Navarre, *une grande fluxion lui tomba ſur l'œil droit, de ſorte qu'à peine pouvoit-il voir. Un Oculiſte*, continue-t-il, *ayant été appellé, lui recetta certaine eau dont il* (Dom Alphonſe) *ne ſait pas le nom.*

La Déclaration ſuppoſe preſque par tout, que Dom Alphonſe avoit entiérement perdu la mémoire. Mais comment ce jeune Seigneur auroit-il ſi-tôt mis en oubli la précieuſe décoction de guimauve, après en avoir éprouvé ſuivant Monſieur l'Archevêque de Sens des effets ſi ſalutaires & ſi ſurprenans? La guimauve eſt-elle donc une plante ſi peu commune, qu'on ne puiſſe en retenir le nom? N'eſt-il pas plus vrai-ſemblable que l'auteur des Déclarations, qui n'avoit appris la guériſon du jeune Seigneur Eſpagnol que par des oui-dires vagues & incertains, ne ſavoit pas de quel eau il avoit fait uſage? Ou ne ſeroit-ce point que cet auteur a compris que s'il nommoit cette décoction, il ne trouveroit perſonne aſſez crédule pour s'imaginer qu'elle ait la vertu d'éclairer ſubitement un aveugle? En ce cas il faut avouer que cette réticence eſt un trait de prudence bienſéant à la gravité d'un Eſpagnol, & que M. l'Archevêque de Sens auroit trés bien fait d'uſer de la même précaution.

„ Dans ce même tems, *pourſuit la Déclaration*, il (*Dom Alphonſe*) fit une neuvai-
„ ne à M. Pâris, mais renonçant toujours intérieurement dans ſon cœur à tout pacte ſu-
„ perſtitieux qu'il pourroit y avoir d'invoquer ce nouveau Saint, qu'il ſavoit bien n'être
„ pas canoniſé ni béatifié par l'Egliſe. „ C'eſt ici que le véritable auteur des Déclarations commence à ſe démaſquer ouvertement lui-même. Car qui pourra croire, après avoir vu la preuve des empreſſemens réitérés de D. Alphonſe pour commencer ſa neuvaine, & les ſentimens de reconnoiſſance dont ſon cœur fut embraſé après ſa guériſon, qui pourra croire qu'il ait été capable de dire qu'en allant invoquer M. de Pâris, il avoit renoncé dans ſon cœur *à tout pacte ſuperſtitieux?* Eſt-ce donc au Demon, & non pas à Dieu, à qui il a adreſſé ſa priere?

L'Auteur Eſpagnol fait une grande injuſtice à Dom Alphonſe, en lui prêtant de pareils ſentimens & une ſi profonde ignorance. Ce jeune Seigneur avoit été trop bien inſtruit, pour ne pas ſavoir qu'il eſt permis d'invoquer toute perſonne morte dans le ſein de l'Egliſe après avoir vécu avec une piété éminente. On ne canoniſe ordinairement les Saints que ſur la preuve des miracles que Dieu a faits auparavant à leur interceſſion. Si les miracles doivent précéder la canoniſation, il eſt donc permis de prier avec confiance ceux dont l'odeur des vertus ſe répand après leur mort, quoiqu'ils ne ſoient pas canoniſés: il faut même que quelqu'un le faſſe pour donner occaſion au Tout-puiſſant de manifeſter par des miracles que ces morts joüiſſent d'une vie & d'une gloire éternelle. A plus forte raiſon lorſque Dieu a déja déclaré par quantité de guériſons viſiblement miraculeuſes, qu'il ſe plait à exaucer les prieres qu'on adreſſe à un défunt, ne peut-il pas y avoir de ſuperſtition à en croire cette déciſion divine. Quoi donc le témoignage de Dieu n'eſt-il pas encore au deſſus de celui des hommes? *ſi teſtimonium hominum accipimus, teſtimonium Dei majus eſt.* I. Jean V. 9.

Enſuite de quelques autres menues fauſſetés que nous ne nous arrêtons pas à relever, la Déclaration convient enfin, qu' „il eſt bien vrai qu'à la vue du ſoulagement qu'il venoit
„ de recevoir, ſes compagnons du Collége de Navarre commencerent à dire & à publier
„ à haute voix que c'étoit un Miracle. Mais *elle ajoute* que lui-même attribua plutôt ce
„ petit ſoulagement de ſa fluxion au remede que l'Oculiſte lui avoit appliqué par trois ou
„ quatre fois la nuit précédente, qu'à toute autre cauſe.„ L'Auteur de la prétendue Déclaration eſt bien le maître auſſi bien que M. l'Archevêque de Sens, de croire tout ce qu'il lui plaira de la vertu de ce remede, vertu occulte juſqu'à ce jour. Mais ce que nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme une véritable calomnie, c'eſt de ſuppoſer que Dom Alphonſe qui avoit ſi bien connu toute la grandeur de ſon mal, ait été capable d'en attribuer la guériſon à l'eau de guimauve. Non ſeulement on voit par les trois Déclarations & par toutes les Lettres de ce jeune Seigneur, combien il étoit pénétré de re-

con-

connoiſſance de la guériſon que Dieu lui avoit accordée par l'interceſſion du ſaint Diacre; mais on voit par les Lettres de Dom Joſeph de Palacios ſon pere, qu'il a été perſuadé lui-même que *la guériſon de la vue* de ſon fils étoit *un Miracle* que Dieu avoit opéré *à l'interceſſion de M. de Pâris*, ce qui le fait s'écrier dans les tranſports de ſa joie *que ce Saint étoit digne des plus grandes louanges;* tant le Miracle de cette guériſon lui paroiſſoit grand & inconteſtable.

Auſſi eſt-il bien digne de remarque, que dans l'eſpece d'information qu'on a fait faire en Eſpagne le 5. Novembre 1734. on n'a pas oſé recevoir la déclaration de ce reſpectable Seigneur, ou du moins que ſi on l'a reçue, le Traducteur par extrait de cette procédure ténébreuſe n'a eu garde d'en donner connoiſſance au Public. Cependant c'étoit de tous les témoins après Dom Alphonſe, le plus néceſſaire & le plus naturel, puiſque ſon fils depuis ſon retour en Eſpagne a toujours vécu ſous ſes yeux. Mais il a été ſi difficile de trouver des témoins capables d'affirmer ce qu'on vouloit leur faire dire, qu'il paroît que le terrible Tribunal de l'Inquiſition n'a pu en intimider ou en ſéduire que deux, dont l'un eſt à la vérité oncle de Dom Alphonſe, mais eſt en même tems Aumônier du Roi, & l'autre n'eſt qu'un ſimple habitant de Madrid. Il eſt encore bon de remarquer que leurs dépoſitions ſont copiées preſque mot à mot l'une ſur l'autre, & en partie ſur celle qui paroît ſous le nom de Dom Alphonſe, & qu'elles contiennent dans le même ordre tous les faits notoirement faux qu'on a relevés ci-deſſus. Une reſſemblance ſi parfaite ne trahit-elle pas le myſtere, & ne fait-elle pas voir ſenſiblement que ces trois pieces n'ont eu qu'un ſeul & même auteur?

Au reſte cet auteur a lui-même bien de la peine à attribuer la guériſon de Dom Alphonſe aux trois ou quatre gouttes d'eau de guimauve, que le ſieur de Saint Yves fit couler ſur la paupiere de ſon œil, non la nuit, mais en plein jour. Il laiſſe même entrevoir qu'il ne peut s'empecher de ſentir intérieurement, que cette guériſon eſt un véritable miracle. Auſſi peu après avoir fait tous ſes efforts pour inſinuer qu'elle eſt arrivée d'une maniere naturelle, il change en quelque ſorte de langage, & il la reconnoît lui-même ſi bien miraculeuſe, qu'il ſe rabbat à faire préſent de ce miracle aux Saints de ſa Patrie, tout lui étant égal pourvû qu'il trouve le moien d'ôter au Bien-heureux Appellant la gloire de cette œuvre divine. Dans cette vûe il a ſoin de bien relever dans les trois Déclarations, que *les parens* de D. Alphonſe ayant été *informés de l'accident ſurvenu à ſon œil droit, avoient fait des neuvaînes à S. Antoine de Pade & à S. Diégo d'Alcala, & il croit même*, fait-il dire à Dom Alphonſe, *qu'ils avoient promis d'offrir à Sainte Lucie de la cire de la peſanteur de ſon corps;* d'où il conclud *que s'il y avoit eu quelque effet ſurnaturel dans ce ſoulagement qu'il reſſentit, on devroit plutôt l'attribuer à ces Saints canoniſés, & non pas à M. de Pâris.*

Dom Alphonſe ſe contenta de s'offrir lui-même à la Majeſté divine; ce qui étoit ſans comparaiſon plus propre à lui obtenir le recouvrement de ſa vue, que s'il avoit offert une montagne de cire.

Au ſurplus c'eſt bien dommage pour ces neuvaines, en cas qu'elles ſoient réelles, qu'elles n'ayent été faites que depuis la guériſon de Dom Alphonſe. On ſait qu'il faut quinze jours, pour que les Lettres de Paris puiſſent être rendues à Madrid. Or ce ne fut que vers la fin du mois de Juin 1731. que l'inflammation ſéche & profondément douloureuſe, l'irritation de la retine, l'ulcere intérieur & les autres accidens qui en 1725. avoient fait perdre l'œil gauche au jeune Seigneur Eſpagnol, parurent viſiblement attaquer ſon œil droit, & ce ne fut même que depuis le 25. Juin qu'il ſe trouva privé totalement de la vue, laquelle il recouvra ſubitement le 2. Juillet ſuivant; enſorte qu'avant qu'on pût ſavoir à Madrid l'aveuglement total de D. Alphonſe, Dieu avoit déja fait éclater ſur lui ſa miſéricorde, & lui avoit donné des preuves qu'il ſe plaiſoit à recompenſer la foi de ceux qui avoient recours à l'interceſſion du Bien-heureux Appellant dont il vouloit manifeſter la gloire. Auſſi

dans

dans les Lettres de D. Joseph de Palacios il ne dit pas un mot de ces neuvaines, & ne balance point à attribuer *le succès si prodigieux & si prompt* de la guérison de son fils *à l'intercession de M. de Pâris.*

C'est aussi inutilement, que la Déclaration fabriquée au nom de Dom Alphonse répete sans cesse, que depuis cette guérison *il a toujours eu la vue plus foible qu'il ne l'avoit auparavant, sur tout pour voir de loin.* Le contraire est connu de tout Paris, & se trouve attesté non seulement par les certificats de tous les témoins, mais encore par deux célebres Chirurgiens qui en firent une épreuve authentique la veille de son départ pour l'Espagne.

Enfin en suivant toujours les traces de M. de Sens, dont l'Auteur de la Déclaration ne fait presque que copier les vaines chicanes, on fait dire à Dom Alphonse, que *s'il lui arrive de s'appliquer un peu, quoique modérément, à lire où à écrire, la fluxion commence à retomber sur l'œil qui lui reste; & que même une fois qu'il s'appliqua un peu trop, il eut une fluxion aussi grande que celle qu'il eut à Paris, & en resta quasi aveugle comme à Paris, & que cela même depuis son retour lui est arrivé plusieurs fois.* Ainsi suivant la Déclaration cette fluxion pareille à celle qu'il eut à Paris, lui est survenue *une fois* ou *plusieurs fois:* chaque lecteur peut choisir lequel des deux faits il voudra. Mais ce qui nous fait peine sur cet article, c'est l'embarras où nous jette la Déclaration, en ne spécifiant point le tems de ces pretendues rechutes. C'est sans doute le meilleur secret que l'auteur des Déclarations pouvoit employer pour n'être pas aisément contredit: & si M. de Sens, qui a avancé le même fait, avoit été aussi prudent, on n'auroit pas eu tant de prise sur le recit de sa Grandeur. Le faiseur de Déclarations est donc bien plus avisé. Car enfin qu'alléguerons-nous pour convaincre de fausseté ce qu'il avance?

Si nous prouvons que D. Alphonse à son retour en Espagne avoit la vue de son œil droit si parfaite & si differente de celle qu'il avoit eue lorsqu'il vint en France à la fin de 1729. que les habitans mêmes de Madrid ne purent s'empêcher de regarder une guérison si entiere comme un Miracle évident, & d'être *très-persuadés que M. de Pâris est un Saint*, ainsi qu'ils le disent à D. Alphonse, ce que ce jeune Seigneur certifie dans la Lettre qu'il écrivit de Madrid à M. Pinault, *de sorte*, dit-il encore dans la même Lettre, *que de jour en jour on connoît les merveilles de Dieu & de son Serviteur:* l'Auteur des Déclarations répondra, que les fluxions en question ne sont apparemment survenues que depuis les Lettres de Dom Alphonse.

En vain M. Linguet assurera-t-il, comme il fait, qu'il *sait de gens qui ont vu* Dom Alphonse *à Madrid assez long-tems après son arrivée, qu'il y jouit d'une santé parfaite:* il sera aisé à l'Auteur de se tirer d'affaire, en disant que ces gens-là ne l'ont pas vu apparemment dans le tems de ses rechutes.

Si nous voulons nous servir de la Lettre de M. de Courcelles, qui atteste avoir appris *de la bouche* même de Dom Alphonse à la fin du mois de Juin 1733. *que sa guérison n'étoit pas moins persévérante qu'elle avoit été prompte & subite*, ce témoignage n'embarassera point encore le faiseur de Déclarations. Il n'aura qu'à reculer les fluxions pour avoir sa réponse toujours prête, & nous dire qu'elles ne sont donc survenues qu'en 1734. & pour lors nous n'aurons plus rien à repliquer; car nous avouons que depuis le mois de Juin 1733. nous n'avons pu avoir de ses nouvelles. Oh le grand, l'utile, le merveilleux secret, que de s'envelopper ainsi d'un tems vague & indéterminé, en avançant tous les faits qu'on juge à propos de forger! Otez soigneusement toutes les dates, vous êtes presque invulnérable.

Mais c'est s'arrêter trop long-tems à combattre contre des phantômes. Car quelle est après tout la piece, à laquelle nous prenons la peine de répondre? Une traduction anonyme & par extrait d'une procédure faite par l'Inquisition, dont on n'ose faire voir l'original, & qui par conséquent ne peut mériter la moindre confiance.

Allons cependant plus loin, & ſuppoſons pour un moment que cette procedure ſoit digne de toute la foi poſſible, qu'en réſultera-t-il contre la vérité du Miracle? Car enfin, quand même l'Inquiſition auroit trouvé le moyen en 1734. d'obliger Dom Alphonſe de parler contre le Miracle de ſa guériſon, ce deſaveu forcé pourroit-il balancer les témoignages publics, réitérés, & juſques là ſi perſéverans, qu'il avoit auparavant rendus de toute la plénitude de ſon cœur?

Qui mérite le mieux toute notre confiance, ou Dom Alphonſe pénétré de reconnoiſſance pour le bienfait de ſa guériſon, qui de ſon propre mouvement fait une foule de démarches authentiques pour en conſtater le Miracle, & depuis ſon retour en Eſpagne continue de l'atteſter en toutes rencontres malgré le peu de liberté dont il jouit dans le ſein de ſa propre famille; ou bien ce même jeune homme fatigué, intimidé à la vue de l'appareil effrayant d'un Tribunal terrible & de tous les mauvais traitemens qui l'attendent? Qui croirons-nous plûtôt, ou deux Eſpagnols témoins uniques, qui dépoſent dans cette procedure de faits paſſés à Paris dans un pays ſi éloigné du leur; ou bien une foule de témoins, dans le nombre deſquels ſont des Maîtres de l'art, qui ont vu la guériſon s'opérer ſous leurs yeux, qui en ont été dans l'admiration, & qui n'ont pu s'empêcher de la regarder comme évidemment ſurnaturelle?

Enfin eſt-il tems après plus de quatre ans que le Miracle s'eſt opéré, & que le bruit de cette merveille *a retenti* dans *toute la Ville de Paris*, comme l'avoue M. l'Archevêque de Paris lui-même dans ſon Ordonnance contre les Miracles, eſt-il tems de venir s'inſcrire en faux contre un pareil prodige, dont l'éclat a frappé tous les eſprits & s'eſt emparé de la créance de toute une Ville telle que cette Capitale? Comment M. l'Archevêque a-t-il laiſſé ſi long-tems ſes ouailles dans une erreur de fait ſi dangereuſe & d'une conſéquence ſi fatale à la Bulle? Ce n'étoit pas certainement faute de zèle pour ce Decret; c'étoit donc par impuiſſance d'infirmer un fait connu & atteſté par un trop grand nombre de perſonnes dignes de foi.

Quoi! M. l'Archevêque peut-il exiger aujourd'hui, qu'après quatre ans de conviction nous reformions notre créance ſur la parole d'un Eſpagnol, qui s'eſt avifé de dreſſer à Madrid une procedure contre un Miracle que tout Paris a vu des ſes yeux? Si la procedure que l'on a faite à Paris même contre le Miracle d'Anne le Franc, n'a ſervi qu'à en faire mieux connoître la certitude & ſentir l'évidence, quel effet peut produire une informamation émanée d'un pays où la Vérité eſt encore plus captive que par tout ailleurs.

Au reſte s'il eſt vrai que Dom Alphonſe accablé ſous les terribles menaces du Tribunal ſi redouté, ait ſigné la Déclaration en queſtion, il n'y auroit plus lieu d'être ſurpris que Dieu ayant permis cet affoibliſſement dans ſa foi, l'ait enſuite averti par quelque retour des accidens qui lui avoient fait perdre la vue au mois de Juin 1731. qu'on ne conſerve la lumiere que par une attache ſi intrépide pour la Vérité, que rien ne ſoit capable de la diminuer dans notre cœur.

Puiſſe cette aimable Vérité ne nous abandonner jamais! Puiſſe-t-elle éclairer ceux qui par les places où Dieu les a élevés, devroient la ſoutenir au péril de leur vie, au lieu de prêter leur nom & leur autorité pour la combattre! Demandons cette grace en particulier pour le Prélat qui eſt à notre tête, & tâchons d'obtenir de la miſéricorde Divine par de ferventes prieres, que les preuves que nous mettons ſous ſes yeux de la fauſſeté des faits contenus dans la piece dont on l'a engagé de ſe ſervir, lui inſpirent une juſte défiance de ceux qui le trompent, & le portent à rendre gloire à celui qui ouvre quand il lui plaît les yeux de l'eſprit & du cœur, comme ceux du corps.

VII. PROPOSITION

La guériſon de Dom Alphonſe, à en juger par les principes mêmes de M. l'Archevêque de Sens, eſt un Miracle inconteſtable.

DIEU qui fait ſortir quand il lui plaît la lumiere des ténebres, nous a ménagé dans l'Inſtruction Paſtorale de M. l'Archevêque de Sens des vérités qui ſont comme des debris échappés d'un naufrage, mais debris d'autant plus précieux, qu'ils peuvent ſervir de barriere & de digue contre le torrent d'erreur qui inonde de toutes parts cette piece ſi peu digne du caractere Epiſcopal.

Pour qu'une guériſon ſoit reputée Miracle, dit ce Prélat, *il faut que la maladie ſoit incurable, ou de difficile guériſon; que la guériſon ſoit.... ſuffiſamment complette & parfaite; qu'elle ſoit ſubite, & non opérée par les reſſorts de la nature.* Inſt. Paſt. pag. 27.

Il a été démontré dans la deuxième propoſition, que la maladie de l'œil droit de Dom Alphonſe étoit non ſeulement de difficile guériſon, mais qu'elle étoit incurable. Nous avons vu que ſa guériſon a été non ſeulement ſuffiſamment complette & parfaite, mais que ſon œil nouvellement rappellé à la lumiere eſt devenu infatigable. Enfin il eſt prouvé que cette guériſon a été opérée dans un eſpace de tems ſi rapide & d'une maniere ſi viſiblement diſproportionnée à tous les efforts de la nature, qu'il faut de néceſſité ou renoncer aux principes dont l'évidence a frappé juſqu'à Monſieur l'Archevêque de Sens, ou avouer qu'une telle guériſon eſt un Miracle que Dieu ſeul pouvoit opérer.

Qui pourroit en effet en diſconvenir? Eh quoi! dans le tems même que le mal de cet œil eſt à ſon comble, que les plus grands Maîtres de l'art en paroiſſent effrayés, au point qu'un M. Gendron n'oſe en tenter la guériſon, & reconnoît même formellement qu'elle étoit impoſſible à toute reſſource humaine, auſſi-tôt qu'il eſt inſtruit des accidens qui avoient précedé cette maladie; dans le tems que les humeurs & toutes les parties de cet organe ſont dans l'irritation, dans la confuſion & le deſordre, & forment le plus hideux ſpectacle; que l'inflammation & la douleur ſemblent ſe diſputer à qui le ravira plûtôt à la lumiere, & que les tenebres l'ont en effet déja couvert de toutes parts: tout-à-coup dans le cours d'une matinée ce mal ſi affreux diſparoît: le nerf optique atrophié & deſſéché r'ouvre toutes ſes cavités affaiſſées & détruites, & dans le moment même toute ſon agilité, toute ſa force & ſon action lui ſont rendues; la retine enflammée & racornie reprend toutes les qualités qu'elle avoit perdues & recommence à refléchir ſans peine les tableaux de tous les objets; les fibres, les vaiſſeaux & les nerfs, enflés, tendus & forcés par une humeur ardente & corroſive, ſont rétablis dans leur état naturel: l'ulcere profond ceſſe d'être: le ſang, dont l'âcreté répandoit une limphe toute heriſſée de pointes, ſe change en un ſang doux, qui fournit des liqueurs onctueuſes, nourriſſantes, rafraichiſſantes & balſamiques; le globe de l'œil s'en remplit tout-à-coup, & l'inflammation diſparoît.

Dès que Dom Alphonſe proſterné au pied du Tombeau du Bien-heureux Appellant a fini ſa priere, il s'apperçoit en levant la tête, que ſon œil a recouvré toute ſon action, ſa force, & ſa vivacité: il ſupporte ſans peine la pouſſiere, & les raions du ſoleil; il devient même infatigable. En effet depuis ce moment il fournit à tout, & nul travail ne l'épuiſe. Les ſpectateurs, ſurtout ceux qui la veille au ſoir avoient encore vû qu'à la place de cet œil, on n'appercevoit plus qu'un amas confus d'un ſang enflammé qui n'avoit l'air que d'une meure écraſée, ſont ſaiſis d'admiration en voyant cet œil ſubitement ſorti de ce cahos dans un état parfait, & enrichi d'une prunelle des plus belles, des plus vives, & des plus brillantes.

Quelle incrédulité, ſi elle n'eſt deſeſpérée, oſera tenir contre des traits ſi frappans & ſi ſenſiblement divins? Auſſi dans les premiers momens de ce prodige chacun s'empreſſa-

t-il de benir la main adorable qui venoit de l'opérer. Je ne parle pas seulement des transports du jeune Alphonse, qui croyoit être rendu à la vie en recouvrant ainsi la lumiere: ni de cette impression de joie & d'admiration, qui s'empara des cœurs au premier aspect de cet œil réssuscité. Ce qui convainc ici davantage, c'est l'admiration du plus grand Oculiste de l'Univers, qui ne peut se lasser d'examiner une guérison si subite & si parfaite, ni d'en rendre hommage à son Auteur. Ce qui frappe le plus, c'est de voir ce pere & toute cette famille, qui quoiqu'asservis sous le joug terrible de l'Inquisition, sont si reconnoissans & si touchés à la premiere nouvelle qu'ils en reçoivent: ce sont ces louanges & ces effusions de cœur qu'on trouve dans les Lettres du pere, & qui sont un témoignage éclattant d'une ame véritablement Chrétienne, qui pénétrée de reconnoissance envers Dieu, s'éleve au dessus des foiblesses du cœur humain: ce qui est visiblement l'effet d'une grace surnaturelle. Aussi est-ce par ces impressions subites de joie, d'admiration & d'étonnement, que tous les Evangélistes nous caracterisent les Miracles du Sauveur; c'est souvent à cette preuve qu'ils nous rappellent, pour constater la grandeur d'une guérison surnaturelle, parce que c'est en effet le témoignage le plus décisif, le moins suspect & le plus incapable d'être alteré par les erreurs de l'esprit, ou par les passions du cœur.

Tel est le témoignage que M. l'Archevêque de Sens rend encore à une autre vérité, en avouant qu'une guérison doit être reconnue pour divine & miraculeuse, quand elle porte ces quatre caracteres: *la Toute-puissance*, *la Bonté*, *la Sainteté & la Vérité.*

Ce principe reconnu par un si célebre adversaire, est trop lumineux pour ne pas s'empresser d'en faire usage. Hâtons nous donc d'examiner le Miracle en question à la lumiere de ce flambeau: puisse-t-il servir à éclairer celui de la main de qui nous le tenons.

Comment pourroit-il s'empêcher d'y reconnoître lui-même *la Toute-puissance* de Dieu? Y a-t-il quelqu'autre que le Souverain Maître de la nature qui puisse, sans avoir besoin de tems ni de moyens, rétablir ainsi tout-à-coup dans un état parfait un œil à demi fondu & tombé dans un aveuglement total? Un œil dont le nerf optique & la retine étoient déja considérablement desséchés? Un œil rongé par un ulcere profond, devoré par une inflammation violente, consumé par des douleurs continuelles, dechiré par les ébranlemens que lui causoit sans cesse l'humeur âcre & corrosive qui s'en étoit emparée? Un œil enfin qui tendoit visiblement à sa destruction prochaine?

Quel autre que le Tout-puissant eût pû, non seulement guérir en peu d'heures un œil réduit à cet état, mais même lui rendre toute la vivacité & les forces qu'il avoit perdu depuis plusieurs années: & rétablir en même-tems le nerf optique de l'autre œil desséché depuis six ans: *guérison absolument nécessaire pour conserver l'œil droit*, dit M. Linguet le Médecin, & M. Gendron lui-même, qui a adopté ce principe dans l'examen qu'il a fait de ma 2de proposition, où je l'ai avancé comme demontré par l'anatomie: mais guérison absolument impossible à toutes les ressources de l'art & de la nature, suivant que je l'ai prouvé au même endroit, ce que M. Gendron a pareillement confirmé par son approbation. Au reste il n'a fait en cela que convenir d'un principe que tous les autres Maîtres de l'art regardent ainsi que lui comme inconteſtable, qui est qu'un nerf totalement desséché ne peut jamais se rétablir, parceque tous ses pores s'étant affaissés & anéantis, & ayant perdu toutes leurs cavités par le dessechement, il n'y a que le Créateur qui puisse les former de nouveau.

Lett. de M. Linguet pag. 34.

Ce seroit donc une inexcusable témérité d'oser faire honneur au Demon d'une guérison si fort au dessus de tous les moyens qu'il peut trouver dans la nature. Aussi l'Evangile déclare-t-il formellement qu'il ne peut faire de pareils prodiges. *Le Demon*, y est-il dit, *peut-il donc ouvrir les yeux des aveugles?*

Jean. X. v. 21.

Au surplus c'est un principe dans la morale, que le Demon ne peut que ce que Dieu lui permet: or comment supposer que Dieu voulut lui permettre de faire des Miracles en son nom sur des personnes qui implorent avec foi sa miséricorde, bien loin d'être as-

sés

ſés aveugles pour mettre leur confiance en cet Ange apoſtat ?

D'ailleurs *la Bonté* ne paroît pas moins que la Toute-puiſſance dans la guériſon ſubite & parfaite de l'œil droit de Dom Alphonſe. Ce jeune Seigneur ſur le point de devenir aveugle, ou pour mieux dire qui l'eſt déja, & qui ſe voit à la veille d'être pour le reſte de ſes jours auſſi inutile à la ſocieté, qu'à charge & inſupportable à lui-même, adreſſe à Dieu les plus ferventes prieres, pour qu'il lui plaiſe de conſerver un œil qui fait deſormais la reſſource & la conſolation de ſa famille; Il reclâme la protection d'un grand Penitent mort en odeur de ſainteté, & à l'interceſſion de qui il apprend que Dieu fait un grand nombre de Miracles: il applique ſur ſon œil ſes précieuſes Reliques: Dès la nuit il commence à en reſſentir les ſalutaires effets: il ſe fait conduire le matin à ſon Tombeau: & c'eſt là que l'Auteur de tout bien ſe plaît à lui rendre une vûe ſi parfaite, que dès le premier jour Dom Alphonſe a beau faire eſſuyer les plus fatigantes épreuves à cet œil ſi recemment rappellé à la lumiere, rien ne l'affoiblit, rien n'eſt capable de le laſſer. A ce trait de puiſſance & de miſéricorde, qui ne ſe rappelle cette même bonté, qui ſe laiſſant autre fois attendrir aux cris de l'aveugle de Jéricho, lui dit: *Voyez, votre foi vous a guéri.*

Enfin *la Sainteté & la Vérité* ſe manifeſtent auſſi dans ce Miracle de la maniere la plus ſenſible & la plus conſolante. C'eſt un caractere propre à la Divinité de fortifier & d'éclairer les yeux de l'ame, en rendant la vue du corps: c'eſt auſſi par ce Miracle, que Dom Alphonſe acquiert ce courage intrépide, qui lui fait fouler aux pieds toutes les promeſſes les plus brillantes de la fortune, s'expoſer à tout pour l'amour de la Vérité, & ſoutenir ſa captivité & toutes les ſollicitations domeſtiques avec une patience invincible & une généroſité, dont les ſentimens ſi bien exprimés dans ſes Lettres nous rappellent la conſtance & la foi des Chrétiens des premiers ſiecles. C'eſt à la vue de ce prodige, que M. Roulié des Filtieres ſe trouve heureuſement touché d'une grace puiſſante, qui le rappelle à lui-même & à l'Eternité, le fait renoncer à toutes les pompes & à tous les plaiſirs les plus ſéduiſans du ſiecle auſquels il avoit été juſques-là ſi ſenſible, & lui fait enviſager un autre bonheur & d'autres biens pour leſquels il ſacrifie volontiers ceux de la terre, n'ayant plus d'autre ambition que d'envoyer devant lui ſes abondantes aumônes demander grace au ſouverain Juge. C'eſt enfin la vue d'une guériſon ſi frappante & ſi viſiblement miraculeuſe, qui animant la foi & l'amour des vérités combattues dans M. Linguet Souſ-principal de Navarre, lui a fait ſacrifier ſes emplois pour en publier la merveille; & c'eſt même du lieu de ſon exil, qu'il s'eſt fait un devoir de la conſtater par un témoignage public. Ce ne ſont point là des vertus humaines, puiſqu'elles ne peuvent avoir pour but que l'Eternité, & par conſéquent que Dieu même pour principe.

A tous ces traits il faut reconnoître les œuvres du Maître des cœurs, du Dieu des vertus, qui paroît encore plus admirable dans les opérations de ſa grace, que quand en guériſſant les corps il ſe fait obéir par l'argile dont ils ſont paîtris. Si tant de traits frappans ne forcent pas l'incrédulité, nous ne ſavons ce qui doit ſurprendre davantage, ou cette abondance de lumiere que forme tout à la fois la réunion de ſi grands caracteres, ou les prodigieuſes ténébres qui empêchent d'en ſentir l'impreſſion & l'éclat.

Quelles ſont épaiſſes ces ténébres, puiſque bien loin de rendre graces au Tout-puiſſant pour une guériſon ſi éclatante, elles portent un Prélat à dire avec raillerie, *que le vrai Miracle eût été que l'œil gauche fût ouvert;.... mais le nouveau Saint*, ajoute-t-il plus bas, *s'eſt borné à guerir l'œil ſain.* La création de l'œil gauche n'étoit pas plus difficile à Dieu, que la guériſon de l'œil droit; mais outre que cette création ne lui étoit pas demandée, qui ſommes-nous pour oſer preſcrire à Dieu les Miracles qu'il doit faire? Nous devrions bien plûtôt trembler à la vue de ſes terribles jugemens, de ce qu'il ne lui a pas plu de guérir tout à la fois les deux yeux de Dom Alphonſe. Voyons avec crainte que ſa juſtice accompagnant toujours ſa miſéricorde, a voulu laiſſer un nuage à côté de la lumiere pour aveugler ceux qui veulent l'être. La nuée qui éclairoit le tremblant Iſraë-

lite, étoit en même tems deſtinée à aveugler les Egyptiens audacieux. La Vérité n'eſt faite que pour les cœurs droits, & en donnant toujours à ceux-ci aſſez de lumiere pour ſe faire appercevoir, elle laiſſe toujours pour les autres aſſez de ténébres pour ſe faire rejetter & méconnoître.

C'eſt ainſi, ô Sauveur des hommes, que votre vie pauvre & obſcure ſervoit de prétexte aux Phariſiens ſuperbes pour contredire & blaſphêmer vos œuvres. En vain, ô mon Dieu, frapperez-vous encore aujourd'hui les yeux de notre chair par le ſpectacle de vos merveilles, ſi vous ne daignez amollir nos cœurs par l'onction de votre grace, & éclairer nos ténébres par la lumiere de votre Eſprit. Hélas! nous avons des yeux, & nous ne voyons pas, parce que nous ne ſommes pas dignes de voir. Mais, Seigneur, dites à nos ames: Voyez, & elles verront. Que le ſentiment de notre aveuglement nous faſſe ſans ceſſe crier après vous. Ne nous donnez pas ſeulement des yeux pour voir & connoître vos vérités ſaintes, mais encore un cœur pour les aimer & nous y attacher, une langue pour les publier & les déffendre, enfin le courage & la force pour ſouffrir & mourir s'il le faut pour elles. Ainſi ſoit-il.

Lettre de M. Gendron à M. l'Evêque de Montpellier du 29. Juin 1736.

MONSEIGNEUR, La Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire me jette dans l'embarras. Plein de zèle pour y ſatisfaire, je ne ſai pas poſitivement ce que vous exigez de mon obéiſſance. Votre Grandeur me demande un certificat ſur la guériſon miraculeuſe de l'œil de Don Alphonſe de Palacios; & ce certificat eſt public. Je l'ai donné, il eſt entre les mains de tout le monde, & quoique non encore imprimé en entier, les copies manuſcrites en ſont communes, & l'on m'a dit qu'en 1731. l'on vous en avoit envoyé une en bonne forme. Tout ce que j'expoſe en ce certificat, roule ſur ce que j'ai vu de mes propres yeux, & ſur ce que j'ai dit de l'état de la maladie, & le pronoſtic que j'en portois. Le jeune Eſpagnol me rendit à Auteuil deux viſites, dans l'eſpace d'un Samedi au Mercredi ſuivant. Dans la premiere, je m'expliquai ſur le danger où étoit ſon œil, ſur la difficulté & l'incertitude où j'étois de le pouvoir guérir ſous un long traitement; & dans la ſeconde viſite Don Alphonſe de Palacios vint me voir pour me rendre témoin de ſa prompte & entiere guériſon. Je vous avoue, Monſeigneur, que pour-lors, à l'inſpection de l'œil qui periſſoit, & que je voyois totalement rétabli, je fus ſaiſi d'étonnement, j'en fremis, mon ame en fut émue.

J'expoſe toutes ces choſes en mon certificat: mais l'ayant fait à la hâte & ſans en avoir pris de copie, je me ſuis ſouvenu que j'avois oublié d'y inſerer un article d'une grande conſidération, & qu'il convient de marquer à votre Grandeur: le voici. La premiere fois que Don Alphonſe de Palacios me vint conſulter, je vis ſon œil diſpoſé à un prochain atrophiement. Le globe en étoit diminué de groſſeur. La cauſe interne qui entretenoit une inflammation ſéche dans le corps entier de cet organe, en deſſéchoit les ſubſtances: tout s'y flétriſſoit. Et la ſeconde fois qu'il me vint voir pour m'apprendre ſa ſubite guériſon, je vis cet œil dans ſa juſte groſſeur, & un état de ſolidité convenable à un œil ſain. Le fait mérite d'être obſervé, & je ne ſai comment il m'eſt échappé de ne l'avoir point marqué en mon Certificat. Le ſubit rétabliſſement crie hautement la réalité du Miracle. Un globe d'œil flétri & maigri, ſous l'impreſſion d'une cauſe inhérente qui en deſſéche depuis long-tems la ſubſtance nerveuſe & lymphatique, ne peut revenir à ſa conſiſtance & à ſa groſſeur naturelle, que peu à peu. Le rétabliſſement eſt l'ouvrage d'une lente opération. A peine après la guériſon, l'eſpace de pluſieurs mois ſuffit-il pour remettre un œil malade de cette ſorte, dans ſa force & la ſolidité d'un embonpoint néceſſaire aux fonctions de cet organe. Tout ce qui ſe fait à cet égard ſous les loix naturelles, s'opére avec lenteur &

par

par des progrès imperceptiblement ſucceſſifs. Cela eſt ainſi; & cependant l'œil de Don Alphonſe de Palacios a acquis dans l'eſpace d'une nuit, non ſeulement la guériſon de tous les accidens qui y étoient attachés, mais en même tems il a été rétabli comme en un clin d'œil, dans un état d'une ſanté parfaite. Cet œil a reçu ſubitement ſa conſiſtance, ſa fermeté, & l'entier uſage de ſes fonctions. Cet œil auparavant à la ſimple clarté du jour, n'entrevoyoit les objets qu'avec peine & douleur; & dans l'inſtant de ſa ſubite guériſon, il les a vus aiſément, nettement, & à l'expoſition même de la vive radiation du ſoleil. J'ai vu de mes yeux, Monſeigneur, ce fait miraculeux, je l'ai atteſté, je l'atteſte encore à votre Grandeur, & je proteſte à l'Univers entier que le témoignage que j'en ai rendu en mon Certificat renferme exactement la vérité.

L'on ſait ici tout ce qui s'eſt fait en Eſpagne, pour contraindre Dom Alphonſe de Palacios à deſavouer ſa guériſon miraculeuſe. L'on a des preuves qu'il a reſiſté avec courage aux preſſantes ſollicitations de ſa famille, & qu'il a ſouffert pendant des années un dur eſclavage. Il en a rendu compte lui-même par des Lettres qu'il écrivoit ſecrettement à ſes amis, témoins du miracle opéré en ſa perſonne. Il les ſupplioit d'aller ſouvent pour lui au Tombeau de M. de Pâris, & d'offrir en ſon abſence à ce ſaint Diacre ſes hommages, ſes prieres, ſes gémiſſemens. Pour lors ce jeune Eſpagnol étoit en butte à l'Inquiſition. Il en ſupportoit avec fermeté les menaces: toujours ſans conſolation, toujours ſous l'œil d'un pere irrité, toujours ſous les careſſes d'une mere en pleurs. Il a long-tems combattu, & s'il eſt vrai que dans cette violente ſituation il ſe ſoit affoibli, qu'il ſe ſoit prêté au deſir de ſa famille, qu'il ait ſigné l'expoſé qui lui a été preparé; s'il eſt vrai, dis-je, qu'il ſoit tombé, le Miracle opéré en ſa perſonne en eſt-il moins Miracle? Arrivera-t-il de là que les habitans de Paris qui en ont vu avec conſolation la réalité, ſeront moins recevables à l'atteſter que les habitans de Madrid qui ne l'ont point vu? Non: la partie n'eſt pas égale. En bonne regle il n'appartient d'être cru qu'à ceux qui diſent: Nous avons vu ce fait de nos yeux. Il nous eſt atteſté par ceux qui ont des lumieres ſur ces maladies. Nous le croyons, nous le proclamons ſurnaturel. A ce cri, ceux à qui il eſt donné de juger ſainement, trouvent dans la maniere même que l'on emploie pour obſcurcir le Miracle, des clartés pour en établir la lumineuſe certitude.

Il eſt dit dans les pieces contradictoires venues d'Eſpagne, que l'œil de Don Alphonſe de Palacios a ſouffert à Madrid inflammation, qu'une ſaignée a guéri. Cela ſe peut. Mais qu'infere-t-on de là? Que peut-on en conclure? Rien. Le corps humain ou les parties malades de ce corps que Dieu a guéries par miracle, ne deviennent point invulnérables par cette opération miraculeuſe. Elles reſtent après dans leur état naturel, & ſuſceptibles des impreſſions de tout ce qui eſt capable dans la ſuite de les bleſſer. Cela poſé, il n'eſt point ſurprenant que l'œil du jeune Eſpagnol ait été enflammé à l'expoſition de l'air ſec & brûlant d'Eſpagne, ou par une autre cauſe extérieure. Cette inflammation n'étoit rien: elle ſe ſeroit diſſipée par une ſimple humectation d'eau de pluie ou de fontaine. L'incrédule par état ſe mutine à la vue d'un accident de cette ſorte: il s'efforce d'en tirer avantage. Mais l'eſprit juſte ne confond rien. Il diſtingue les maux dans leurs differences; & dans cette diſtinction, il conçoit qu'une extérieure & légere inflammation arrivée à l'œil de Don Alphonſe de Palacios, n'eſt pas de même ordre que celle qui conſumoit la totalité de cette partie déja flétrie à un point ſi dangereux, que j'étois en doute d'y pouvoir remedier.

Je ne ſai, Monſeigneur, ſi je remplis à votre gré ce que vous exigez de moi: je le deſire. Tout ce que j'expoſe ici part du fond de ma ſincérité. C'eſt une naïve expreſſion de mes ſentimens. Dieu veuille qu'ayant eu le bonheur d'être choiſi pour certifier le Miracle que je raconte, je ſois aſſez heureux d'en écouter toujours la voix ſi diſtinctement parlante à tous ceux qui ont des oreilles pour entendre. Je ſuis avec un très profond reſpect, Monſeigneur, de votre Grandeur le plus humble & les plus obéiſſant ſerviteur. *Signé*, CL. DH. GENDRON Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.

INDI-

INDICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DE CETTE DE'MONSTRATION.

LA premiere piece, page 1. eſt l'Acte de comparution de Don Alphonſe de Palacios le 23. Août chez Raymond Notaire, en préſence d'un ſecond Notaire & de douze autres témoins, dans lequel il déclare „ qu'étant ſur le point de partir pour l'Eſpagne, il a cru qu'il étoit de ſon „ devoir & de ſa religion de rendre témoignage „ à la Vérité, & de conſtater le Miracle opéré „ en ſa perſonne par l'interceſſion de feu Meſſire „ François de Pâris. „

La deuxiéme, même page, eſt la Déclaration faite par Don Alphonſe, & entiérement écrite de ſa main, en préſence de ces deux Notaires & de douze témoins.

La troiſiéme, même page, eſt la déclaration faite par Don Manuel-Antoine de Palacios frere de Don Alphonſe, par Maître Jacques Oguier Avocat au Parlement, Sire Edouard Aſton fils aîné de Milord Aſton Pair d'Ecoſſe, & par cinq autres perſonnes.

La quatriéme, même page, eſt la Déclaration de quatre autres perſonnes.

La cinquiéme, même page, eſt un rapport fait le même jour, devant les mêmes Notaires, par les ſieurs Demanteville & Souchay Chirugiens jurés, par lequel, après pluſieurs expériences par eux faites,,, ils jugent, certifient & atteſtent „ que Don Alphonſe de Palacios voit parfaitement de ſon œil droit, appercevant diſtinctement tous les objets qui lui ſont preſentés. „

La ſixiéme, page 2. eſt un Acte de dépôt que j'ai fait chez le même Raymond Notaire, de la piece qui ſuit.

La ſeptiéme, même page, eſt une relation de la maladie & de la guériſon de Don Alphonſe, preſentée par vingt-deux Curés de Paris à M. l'Archevêque.

La huitiéme, page 3. eſt un ſecond Acte de dépôt que j'ai fait chez le même Notaire des pieces ſuivantes:

La neuviéme, page 4. eſt l'original de la déclaration en Eſpagnol contenant dix-ſept pages & demie, entiérement écrites de la main de Don Alphonſe de Palacios, ainſi que j'ai fait chez le dit Maître Raymond Notaire.

La dixiéme, page 9. eſt la déclaration faite par M. Pinault, Gouverneur & Precepteur de Don Alphonſe.

La onziéme, page 11. eſt la déclaration faite par le ſieur Linguet, Sous-principal & Regent de Seconde au Collége de Navarre, qui avoit été chargé de l'éducation de M. de Palacios par M. Pajot d'Oſembray.

La douziéme, page 13. eſt un certificat du ſieur Aufroy Bourgeois de Paris.

La treiziéme, page 14. eſt un certificat de la Dame Haudot, veuve du ſieur Haudot Avocat en Parlement.

La quatorziéme, même page, eſt une Lettre de M. Linguet, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, qui contient pluſieurs faits intéreſſans.

La quinziéme, page 15. eſt une Lettre de M. Pajot d'Oſembray.

La ſeiziéme, même page, eſt une Lettre que j'ai écrite au ſieur Jeoffroy Apoticaire.

La dix-ſeptiéme, même page, eſt la réponſe du ſieur Jeoffroy par laquelle il déclare qu'il eſt faux qu'il ſe ſoit vanté d'avoir guéri M. de Palacios.

La dix-huitiéme, même page, eſt une traduction certifiée par le ſieur Alberiny, d'une Lettre datée de Madrid du 25. Juillet 1731. écrite par Don Joſeph de Palacios à M. Linguet.

La dix-neuviéme, même page, eſt la traduction d'une ſeconde Lettre datée du 2. Juillet 1731. jour du miracle, par Don Joſeph de Palacios à M. Linguet.

La vingtiéme, même page, eſt la traduction d'une troiſieme Lettre datée du 23. Juillet, de Don Joſeph à M. Linguet.

La vingt-uniéme, même page, eſt la traduction d'une quatriéme Lettre datée du 20. Août 1731. de Don Joſeph à M. Linguet.

La vingt-deuxiéme, même page, eſt la traduction d'une cinquiéme Lettre datée de Madrid du 27. Septembre 1731. écrite par Don Alphonſe à M. Linguet.

La vingt-troiſiéme, page 16. eſt la traduction d'une autre Lettre datée de Madrid du 25. Juin 1731. écrite par don Joſeph de Palacios à M. Pinault.

La vingt-quatriéme, même page, eſt une traduction d'une pareille Lettre écrite par le même au même, datée du 2. Juillet 1731.

La vingt-cinquieme, même page, eſt une Lettre écrite en François par Don Alphonſe à M. Pinault, datée de Madrid du premier Octobre 1731.

La vingt ſixieme, même page, eſt une autre Lettre de Dom Alphonſe à M. Linguet datée de Madrid du 24. Decembre 1731.

La vingt-ſeptiéme, même page, eſt une Lettre qui m'a été adreſſée de Rennes par M. de Courcelles, datée du 15. Septembre 1734.

La vingt-huitiéme, même page, eſt le rapport de M. Gendron Docteur en Médecine, par lui donné à Auteuil le Juillet 1731.

La vingt-neuviéme, page 17. eſt un troiſieme Acte de dépôt que j'ai fait chez Raymond des trois pieces ſuivantes.

La trentiéme, même page, eſt une Lettre que j'ai écrite à M. Rollin, ancien Recteur de l'Univerſité & Profeſſeur d'Eloquence au Collége Royal.

La trente-uniéme, page 18. eſt la réponſe de M. Rollin.

La trente-deuxiéme & derniere, même page, eſt une Lettre de M. Pinault, dans laquelle il rend compte des fauſſetés évidentes, qui ſe trouvent dans la Déclaration qu'on prétend avoir été faite par Don Alphonſe le 5. Novembre 1734.

PIECES.

PIECES JUSTIFICATIVES

DU MIRACLE OPERE' SUR DON ALPHONSE DE PALACIOS.

I.

Acte de Comparution de Don Alphonſe de Palacios chez Raymond Notaire.

AUJOURD'HUY Jeudi vingt-troiſiéme jour du mois d'Août 1731. dix heures preciſes du matin, eſt comparu par devant les Conſeillers du Roi Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés, Don Alphonſe de Palacios Eſpagnol de nation, âgé de ſeize ans paſſés, fils de Don Joſeph de Palacios Surintendant général des Poſtes & courriers d'Eſpagne, Conſeiller d'Etat & au Conſeil Royal des Finances de Sa Majeſte Catholique, demeurant ordinairement à Madrid, étant de preſent à Paris au College Royal de Navarre depuis le mois de Mars 1730. pour y faire ſes études; lequel a dit qu'etant ſur le point de partir pour l'Eſpagne ſuivant les ordres réitérés des Seigneur & Dame ſes pere & mere, il a cru qu'il étoit de ſon devoir & de ſa réligion de rendre témoignage à la vérité, & de conſtater le miracle opere en ſa perſonne par l'interceſſion de feu Meſſire François de Pâris Diacre du Dioceſe de Paris, à l'effet de quoi il a requis leſdits Notaires de recevoir la déclaration qu'il entend faire & écrire de ſa main à ce ſujet, & a ſigné avec leſdits Notaires en cet endroit de la minute des préſentes.

Enſuite de quoi ledit Don Alphonſe de Palacios a écrit & ſigné de ſa main, en la préſence deſdits Notaires & des perſonnes ci-après nommées, ladite declaration comme il s'enſuit.

II.

Déclaration écrite par Don Alphonſe de Palacios en préſence des Notaires & de douze témoins.

JE ſouſſigné déclare & certifie, qu'ayant entierement perdu l'œil gauche en l'année 1725. je reçus trois ans après un coup de poing ſur l'œil droit dont je reſtai huit jours aveugle; que depuis ce tems j'y ai toujours reſſenti une grande foibleſſe, qui a augmente au point, que depuis le mois de Janvier 1731. j'ai eté obligé d'interrompre mes études, & que j'étois ſur le point de perdre auſſi l'œil droit ſans eſperance de pouvoir guérir; ainſi qu'il réſulte du certificat qui m'en a été donné par M. Gendron, Docteur en Médecine & Médecin de Son Alteſſe Royale feu Monſeigneur le Duc d'Orleans, en datte du 12. Juillet dernier, contrôlé à Paris par Blondelu le 30. du même mois; mais qu'ayant commencé le 25. Juin dernier une neuvaine au tombeau de M. de Pâris, dans l'intention d'obtenir par ſon interceſſion la guériſon de mon œil droit, j'ai parfaitement & ſubitement gueri le deuxiéme dudit mois de Juillet dernier, en ſorte que je lis, écris & diſtingue les objets avec autant de facilité & de continuité, que ſi mon œil droit n'eut jamais eté attaqué, en foi de quoi j'ai ſigné avec leſdits Notaires en cet endroit de la minute des préſentes.

III.

Déclaration faite par Don Manuel Antoine de Palacios & ſept autres perſonnes devant le même Notaire.

A Ce faire étoient préſens Don Manuel-Antoine de Palacios frere dudit Alphonſe de Palacios; Meſſire Jacques Oguier Avocat en Parlement; Tres Honorable Sire Edouard Aſton fils aîné du Très Honorable Milord Aſton Pair d'Ecoſſe; Meſſire Pierre Olivier Pinault Licentié en Droit; Meſſire Jean Linguet Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris, Profeſſeur de Seconde, & Sous-Principal des Grammairiens audit College de Navarre: Pierre Hauteville Valet de chambre desdits Don Alphonſe & Don Manuel-Antoine de Palacios, tous demeurans audit College; Meſſire Philippe Gabriel Pinault Avocat en Parlement demeurant rue des Lavandieres paroiſſe S. Etienne du Mont, & le Sieur Pierre le Roi ancien Maître & Garde du Corps des Marchands Orfevres de cette ville de Paris, y demeurant, rue & montagne ſainte Genevieve, paroiſſe S. Etienne du Mont; leſquels ont certifié avoir par eux-mêmes connoiſſance de l'etat de la maladie & de la guériſon de l'œil droit dudit Don Alphonſe de Palacios, telles qu'elles ſont expliquées en ſa déclaration ci-devant écrite, & le bien connoître

IV.

Déclaration de quatre autres perſonnes.

CE fait auſſi en la préſence du ſieur Claude François Peager ancien Juge-Conſul de cette Ville, demeurant place Maubert Paroiſſe S. Etienne du Mont, ſieur Jean Laubry Marchand Bourgeois de Paris, ancien Marguillier de ladite paroiſſe S. Etienne du Mont, demeurant rue S. Jean de Beauvais ſuſdite paroiſſe, ſieur Jean Odinot Bourgeois de Paris demeurant rue des Lombards paroiſſe de S. Jacques de la boucherie, & ci-devant de ladite paroiſſe S. Etienne du Mont rue des Amandiers, & Robert Berthier Ecuyer Conſeiller du Roi, Secretaire Honoraire de la Cour des Aydes de Paris, y demeurant rue des Poules, ſuſdite paroiſſe S. Etienne du Mont, leſquels certifient connoître ledit Don Alphonſe de Palacios, & que c'eſt lui-même qui a écrit & ſigné en leur préſence ladite déclaration ci-devant; & ont ſigné en cet endroit de la minute des préſentes.

V.

Rapport fait par Meſſieurs Demanteville & Souchay Chirurgiens, de la perfection de la vûe de Don Alphonſe, après pluſieurs expériences.

ET à l'inſtant ſont comparus par devant lesdits Notaires ſouſſignés le ſieur Marc-Antoine Demanteville Chirurgien-Juré à Paris, ancien Démonſtrateur en Chirurgie & Prevôt déſigné de ſa compagnie demeurant rue Contreſcarpe paroiſſe S. André des Arts, le ſieur François-Guillaume Souchay Chirurgien-Juré à Paris, auſſi Prevôt déſigné de ſa compagnie & Chirurgien de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Prince de Conti, demeurant rue Guénegaud paroiſſe ſuſdite, leſquels à la réquiſition dudit Don Alphonſe de Palacios ſont montés avec lui & avec leſdits ſieurs ſuſnommés, dans la chambre au premier étage de la maiſon, où demeure ledit Raymond Notaire rue des Lombards, ayant vûe ſur ladite rue à la croiſée en face de la rue des Cinq-Diamans, à l'effet d'examiner au grand jour ſon œil droit & d'en conſtater l'état actuel, & y ayant procédé ils l'ont trouvé d'une bonne conformation. Lui ayant enſuite demandé s'il diſtinguoit par la vûe les objets, & ayant ledit Don de Palacios répondu oui, ils lui ont indiqué une inſcription à cent-quatre pas de diſtance de ladite fenêtre, à une porte cochere d'une maiſon ciſe rue des Cinq-Diamans, laquelle porte cochere ſe trouve par la courbure de ladite rue en face de ladite fenêtre: & il y a lu de ladite fenêtre ces mots, *Magazin*, le reſte de l'inſcription étant lors caché par un caroſſe qui étoit arrêté dans ladite rue des Cinq-Diamans, les lettres de ladite inſcription étant de la hauteur d'environ quatre grands doigts. Enſuite ils lui ont indiqué un écriteau quarré en forme d'enſeigne, diſtant de ladite fenêtre d'environ trente pas, auſſi dans la rue des Cinq-Diamans, où étoit écrit, *Maiſon à louer pour la Saint Remy*, qu'il a lu facilement; plus lui ayant preſenté un Nouveau Teſtament traduit ſelon la Vulgate, nouvelle édition,

dition, à Paris chez Gabriel François Quillau fils, rue Galande à l'Annonciation 1727. caractere de petit *cicero*, à l'ouverture du Livre il a lu couramment pluſieurs verſets d'un endroit des Epîtres de S. Paul, & lui ayant ouvert le Livre une ſeconde fois il a encore lu couramment pluſieurs verſets d'un endroit des Actes des Apôtres; & enfin ils l'ont vu deſſiner à la plume ſur du papier. En conſequence deſquelles épreuves faites en préſence de tous leſdits ſieurs ſuſnommés, leſdits ſieurs Demanteville & Souchay jugent, certifient & atteſtent, que ledit Don Alphonſe de Palacios voit parfaitement de ſon œil droit, apercevant diſtinctement tous les objets qui lui ſont préſentés, en foi de quoi ils ont ſigné le préſent rapport, avec ledit Don Alphonſe de Palacios & toutes les autres perſonnes ci-devant dénommées en cet endroit de la minute des préſentes: dont & de tout ce que deſſus ledit Don Alphonſe de Palacios a requis Acte aux Notaires ſouſſignés, qui lui ont octroyé le préſent pour ſervir & valoir ce que de raiſon. A Paris en la maiſon dudit Raymond Notaire ledit jour 23. Août 1731. après avoir vaqué à ce que deſſus depuis ladite heure de dix du matin juſqu'à plus de deux heures & demi de relevée, & a ſigné la minute des préſentes demeurée audit Raymond Notaire. *Signé*, De SAINT GEORGE & RAYMOND *avec paraphe.*

VI.

Premier Acte de dépôt.

ENSUITE d'un Acte paſſé par devant Raymond & ſon Confrere Notaires au Châtelet de Paris le 23. Août 1731. contenant certificats & déclarations de la guériſon miraculeuſe opérée en la perſonne de Don Alphonſe de Palacios Eſpagnol, par l'interceſſion de Monſieur de Pâris, eſt l'Acte de dépôt, dont la teneur ſuit:

Aujourd'huy eſt comparu par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés, Meſſire Louis-Baſile Carré de Montgeron, Chevalier Seigneur de Treigny, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement, demeurant rue du cimetiere & paroiſſe S. André des Arts; lequel a apporté & dépoſé pour minute audit Raymond Notaire une feuille de petit papier non timbré, dont les trois premieres pages ſont entierement écrites, ainſi qu'environ les trois quarts de la quatriéme page, ladite feuille intitulée au haut de la premiere page, *Relation de la maladie de l'œil droit de Don Alphonſe de Palacios, & de ſa guériſon opérée par l'interceſſion de M. François de Pâris Diacre enterré à S. Médard, extraite d'une plus longue faite par lui-même en Eſpagnol*; ladite relation par extrait contenant les trois premieres pages & la moitié de la quatriéme page de ladite feuille de papier, & au-deſſous eſt un certificat en ſix lignes datté à Paris du 24. Août 1731. ſigné *Alonzo de Palacios*, avec paraphe, leſquelles ſix lignes paroiſſent de la même main que ladite ſignature, & que ce qui eſt écrit de la main dudit Don de Palacios, en l'Acte du 23. Août 1731. ci-devant écrit, ledit certificat contrôlé à Paris ce jourd'hui par Pipereau, laquelle piece eſt, à la réquiſition dudit ſieur de Montgeron, demeurée annexée à la minute des préſentes, après qu'il l'a certifiée véritable, ſignée & paraphée au bas de la quatriéme page en préſence des Notaires ſouſſignés &c. A Paris en l'étude dudit Raymond Notaire l'an 1733. le dix-neuviéme jour d'Août après midi, & a ſigné la minute des préſentes demeurée audit Raymond Notaire.

Enſuit la teneur de ladite piece dépoſée.

VII.

Relation de la maladie de l'œil droit de Don Alphonſe de Palacios, & de ſa guériſon opérée par l'interceſſion de M. de Pâris Diacre enterré à S. Médard, extraite d'une plus longue faite par lui-même en Eſpagnol.

JE perdis l'œil gauche il y a cinq ou ſix ans par une maladie ſemblable à celle qui me faiſoit perdre l'œil droit en ces derniers tems, & dont j'ai été guéri par l'interceſſion de M. François de Pâris Diacre mort en odeur de ſaintete. Il y a trois ou quatre ans qu'un jeune homme nommé Juanito Egaz de Aquila, fils de Don Pedro de Aquila de l'habit de S. Jacques, me donna un coup de poing ſur l'œil droit: j'étois alors dans la ville de Jepez en Eſpagne. Depuis ce coup je reſtai aveugle pendant huit jouts, & je ſouffris durant plus de trois mois de très grandes douleurs; mais à force de remedes mon œil guérit à la réſerve d'une grande foibleſſe qui m'y reſta, & qui m'obligeoit de le ménager beaucoup pour la lecture. J'étois en cet état, c'eſt-à-dire, ſans autre mal que cette foibleſſe, lorſque je vins en France en 1730. au mois de Janvier & pendant toute l'année derniere. Mais au mois de Janvier de cette année 1731. une fluxion m'étant ſurvenue je fus obligé de diſcontinuer mes études, & il parut dans mon œil deux petits ulceres que l'on me guérit avec de l'eau de Madame Macaire, ſans avoir recours à aucun Oculiſte. Cependant après cette guériſon qui arriva vers la fin du Carême, il me reſta une foibleſſe de vûe beaucoup plus grande que celle que j'avois auparavant. On me remit cependant à l'étude; mais dans peu on fut obligé de me faire ceſſer entierement la lecture, parce que à peine pouvois-je lire cinq ou ſix lignes ſans que mon œil ne devînt rouge, & que ma vue ne s'obſcurcit à tel point qu'il me ſembloit qu'une nuée fort épaiſſe paſſoit devant mon œil. J'écrivis cependant quelquefois pendant ce tems-là à mon pere & à ma ſœur; mais avec beaucoup de peine & me fatiguant beaucoup, & je le faiſois afin de ne point augmenter l'affliction de mes parens, qui m'auroient cru aveugle ſi je ne leur avois pas écrit. Je fus cependant pluſieurs ordinaires dans une abſolue impoſſibilité d'écrire, & Don Manuel mon frere le faiſoit pour moi. Cependant ayant entendu parler des miracles que l'on diſoit que M. de Pâris faiſoit, je demandai la permiſſion de faire une neuvaine en ſon honneur: on me le refuſa. Ayant entendu parler de nouveaux miracles, & ſentant augmenter ma confiance en M. de Pâris, je preſſai encore ceux qui ont ſoin de mon éducation de me permettre de faire une neuvaine. Ils me l'accorderent enfin, & je la commençai le Lundi vingt-cinquiéme jour de Juin de cette année 1731. J'allai moi-même ce jour-là viſiter le tombeau de M. de Pâris, & j'entendis la Meſſe à S. Médard. Les intentions que j'avois en commençant cette neuvaine étoient de demander à Dieu, premierement la converſion de mon ame & tout ce qui convient à mon ſalut, ſecondement les graces néceſſaires à mes parens & à l'Eſpagne ma patrie, troiſiémement la glorification du nom de Dieu & la manifeſtation de la ſainteté de M. François de Pâris; enfin quatriémement la guériſon de mon œil; mais que ſur tout Dieu fit ſa volonté, puiſque Dieu ſait mieux ce qui nous convient que nous ce que nous lui demandons. Le reſte de la ſemaine mon mal s'étant conſiderablement augmenté, je ne pus point continuer d'aller à S. Médard: un autre y alla pour moi. En effet dès le Mardi 26. Juin mon œil devint ſi mauvais, que je ne pus ſupporter la lumiere la plus foible ni appercevoir diſtinctement aucun objet. Je ſouffrois une douleur pareille à celle que l'on m'auroit faite, ſi on m'avoit crevé l'œil à coups de marteau, de ſorte que je fus obligé de garder le lit le Mardi tout entier, & les autres jours je les paſſois une partie au lit, & l'autre partie dans une chambre dont on avoit condamné la lumiere. Cela dura de cette ſorte juſqu'au Samedi 30. Juin, que l'on fit venir M. de Saint-Yves pour la premiere fois. Il vint entre neuf & dix heures du matin: il trouva mon mal très grand, & dit qu'il le deviendroit beaucoup plus, ſi on ne me faiſoit promptement des remedes. Ayant expliqué en quoi conſiſtoit mon mal; m'ayant parlé de l'inflammation de l'ulcere & de ce qu'il y paroiſſoit le plus dangereux, que je ne détaille point ici parce que M. Gendron le fait dans ſon certificat, il negligea de parler de deux petites taches blanches que l'on voyoit: auſſi on le pria de dire ce que c'étoit. Il dit que ce n'étoit que les deux cicatrices des petits ulceres, que l'eau de Madame Macaire avoit guéris au mois de Mars, & qu'elles ſe diſſiperoient d'elles-mêmes à la longue. Du reſte pour guérir l'œil il ordonna pluſieurs remedes, premierement une ſaignée du bras qui ſe devoit faire le même jour; deuxiémement une ſaignée du pied le lendemain; troiſiémement une abſtinence de pain, de vin & de viande, au lieu de quoi je devois prendre de deux heures en deux heures des bouillons de veau & de volaille ſans ſel; quatriémement que l'on me lavât l'œil trente ou quarante fois par jour, d'un eau qu'il nous dit de faire préparer chez l'Apoticaire: c'étoit de l'eau ſimple dans laquelle on devoit faire bouillir long comme la moitié du doigt de racine de guimauve avec du laudanum; cinquiémement que l'on me donnât tous les jours deux lavemens

vemens d'eau de riviere ; & s'en allant il dit ces paroles qui sont très bonnes pour faire connoître que c'est Dieu qui m'a guéri par l'interceſſion de M. de Pâris, savoir, qu'il espéroit faire en sorte que dans huit jours je pourrois souffrir un peu la lumiere ; mais que cependant l'œil ne seroit pas guéri, puisque tous les remedes qu'il avoit commandés étoient seulement des préparations pour faire les principaux. Le même jour M. le Comte d'Oſembray, auquel mon pere m'avoit adreſſé lorſqu'il m'envoya en France, vint voir en quel état j'etois ; & ayant vu mon œil, il ordonna qu'on me fit voir à un Oculiſte. On lui dit que M. de Saint-Yves m'avoit vu, mais il nous défendit de faire ſes remedes à cauſe qu'il n'avoit aucune confiance en lui, pour pluſieurs raiſons. Il ordonna donc que l'on me menât à M. Gendron à Auteuil, auquel il promit que M. Roulié des Filtieres ſon couſin germain me préſenteroit : de façon que l'après-dinée, après m'avoir mis un bandeau ſur l'œil, on me tranſporta à l'Hôtel de M. le Comte d'Oſembray, d'où M. Roulié des Filtieres me conduiſit à Auteuil, & eut la bonté de me preſenter à M. Gendron. Il eſt inutile de raconter ce qui s'eſt paſſé dans cette unique viſite que j'ai faite à M. Gendron pendant ma maladie, puiſqu'il en fait lui même le recit dans ſon certificat. Cependant ma neuvaine continuoit toujours, & le Samedi au ſoir je commençai à me trouver un peu mieux, mais ſi peu qu'il n'y avoit que moi qui m'en appercevois. Avant que de me coucher, je mis ſur mon œil un petit linge trempé dans l'eau de guimauve qu'on avoit faite chez l'Apothicaire, ſuivant l'ordonnance de M. de Saint-Yves, & c'eſt-là la ſeule choſe que j'aye faite de tous ſes remedes.

Le Dimanche premier Juillet M. de Saint-Yves etant venu, & ayant appris que je n'avois point encore été ſaigné, s'en plaignit, & dit que c'étoit un meurtre, & que je perdrois l'œil ſi on ne me ſaignoit pas ; & ayant demandé ſi j'avois eu ſoin de me bien laver l'œil avec l'eau de guimauve, je lui dis que non parce que je ne ſavois pas la maniere de le faire. Là deſſus il trempa un linge dans cette eau & m'en laiſſa couler quelques goutes ſur la paupiere de l'œil que je tenois fermé, & que je ne voulois point ouvrir, de ſorte que l'eau ne fit que paſſer ſans qu'il en entrât une goute. Il recommanda encore de faire les remedes qu'il avoit ordonnés la veille, & il s'en alla ; mais de tous ces remedes je n'ai fait que me jetter une fois de cette eau de guimauve ſur l'œil de la maniere qu'il l'avoir fait, & je n'ai mis qu'une fois pendant la nuit un linge trempé dans cette eau ſur mon œil.

Mais j'oubliois de dire une choſe bien remarquable, qui eſt que le Samedi une perſonne m'ayant apporté un morceau de la chemiſe de M. de Pâris, je le mis ſur mon œil le Samedi avant que de me coucher : ce que je fis auſſi le Dimanche au ſoir & je l'y laiſſai route la nuit, & le lendemain Lundi 2. Juillet je me trouvai guéri à trois heures du matin. Ayant levé la relique & regardant à la fenêtre, je ſouffris aiſement la lumiere : je vis à travers cette fenêtre les maiſons de l'autre côté de la cour. J'en avertis ſur le champ mon Précepteur & me rendormis plein de joie. M'etant levé à ſix heures & demie du matin je demandai d'aller viſiter le tombeau de M. de Pâris. On m'y mena donc, mais je ne voyois pas encore parfaitement clair. Je priai Dieu environ trois quarts d'heure ſur le tombeau de M. de Pâris, puis j'entendis la ſainte Meſſe & retournai prier au tombeau, ſans que la pouſſiere, le ſoleil, la chaleur & la grande lumiere m'incommodaſſent : au contraire m'etant levé du tombeau je m'apperçus que je voyois très clair ſans aucun embarras. M. de Saint-Yves etoit encore venu ce jour là ; mais ne m'ayant point trouvé, il s'en retourna ſans me voir. Le lendemain Mardi 3. Juillet, M. de Saint-Yves vint encore après que je fus revenu de S Médard. Ayant regardé mon œil avec attention il fut tout étonné & dit qu'il étoit bien. On lui demanda s'il le croyoit bien guéri, il dit que non, parce qu'il voyoit encore deux petites taches blanches. Mais l'ayant fait ſouvenir de ce qu'il avoit dit de ces deux petites taches le Samedi précedent, il n'eut rien à répondre. Il demanda ſeulement ſi on avoit fait ſes remedes : je lui dis que non. Il dit qu'il etoit néceſſaire de les faire parce que l'œil n'étoit pas encore guéri ; mais comme il étoit devant pluſieurs perſonnes témoins de ſon embarras, & qu'il ne pouvoit répondre ſans ſe contredire, il s'en alla plein de honte. Le ſoir nous lui envoyames ce qui nous paroiſſoit convenable pour les quatre viſites qu'il avoit faites. Le mercredi 4. Juillet nous allames par le conſeil de M. d'Oſembrai, que ma guériſon avoit fort rejoui, chez M. Gendron. M. des Filtieres eut encore la bonté de m'y mener ; & en entrant dans le jardin de M. Gendron, nous le vimes qui ſe promenoit avec un Pere de l'Oratoire. Il fut fort etonné de me voir guéri ; & quand M. de Filtieres lui eût dit que j'avois fait une neuvaine à M. de Pâris & que c'étoit lui qui m'avoit guéri, il dit que M. de Pâris avoit fait en une nuit ce que ni lui ni le plus habile homme du monde n'auroit pu faire en trois mois. Il déclara qu'il ne doutoit point que cette guériſon ſi promte ne fût un miracle. Il raconte encore lui même dans ſon certificat les autres choſes qu'il dit dans cette ſeconde viſite que je lui ai faite ; c'eſt pourquoi je n'en dirai rien. Il eſt néceſſaire ſeulement que je nomme ceux qui m'ont vu malade, puiſque ce ſont des perſonnes qui peuvent en rendre bon témoignage. M. le Comte d'Oſembray, Madame ſon épouſe, M. Roulié des Filtieres, M. Linguet Sous-Principal & Profeſſeur de Seconde au College de Navarre, M. Pinault le Prêtre, M. Aſton fils du Mylord Aſton, M. Couvois, M. Deſaint Libraire, M. l'Abbé d'Avignon, M. Linguet le Médecin, M. l'Abbé Devaux, Madame Pinault, M. l'Abbé Avril, mon cher frere Don Manuel de Palacios, M. Bonnart Maître à deſſiner, M. Dumouſſeaux Maître à danſer, M. Pinault mon Gouverneur, Hauteville mon valet de chambre, Crepin Cuiſinier de M. Linguet, Picard domeſtique de M. Aſton, Warcolier domeſtique de M. de Villers.

Je ſouſſigné certifie que j'ai lu ce qui eſt écrit des autres parts ci-deſſus, & que je le trouve fidelement extrait d'une plus longue Relation que j'ai faite de la guériſon miraculeuſe de mon œil, en langue Eſpagnole. En foi de quoi je ſigne ici mon nom, déclarant que la dite Relation & l'extrait ci-deſſus ne contiennent rien que de très véritable. Fait à Paris le 24. Août 1731. *Signé* Yo Alonzo de Palacios.

En marge eſt écrit. Contrôlé à Paris le 19. Août 1733. Reçu 12. ſols, *Signé*, Pipereau. *Enſuite eſt écrit :* Certifié véritable, ſigné & paraphé au deſir de l'Acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés ce 19. Août 1733. enſuite de deux autres dont le premier eſt du 23. Août 1731. *Signé*, Carre' de Montgeron *avec* Langlois *&* Raymond Notaires *avec paraphes.*

Eſt l'original de ladite piéce dépoſée, annexé comme dit eſt audit Acte de depôt ci-devant datté ; le tout demeuré audit Raymond Notaire. *Signé*, Raymond *&* Langlois *avec paraphes.*

VIII.

Second Acte de dépôt.

Le 12. Octobre 1735. après midi eſt encore comparu par devant les Notaires au Châtelet de Paris ledit Seigneur de Montgeron lequel, pour rendre témoignage à la vérité, & faire voir le faux & la temerité des ſoupçons qui ont été répandus contre la relation qu'il a dépoſée par l'Acte du 19. Août 1733. ci-devant écrite, quoique certifiée par Don Alphonſe de Palacios, ſous pretexte qu'il n'y avoit jamais eu de relation en langue Eſpagnole faite par lui, & qu'ainſi il étoit faux que la relation dépoſée en fût un extrait, a apporté & dépoſé pour minute audit Maître Raymond Notaire l'original de ladite relation en langue Eſpagnole, contenant dix-ſept pages & demie ſur moyen papier non timbré, entierement écrite par Don Alphonſe de Palacios, ainſi que ledit Seigneur de Montgeron l'a déclaré, & qu'il eſt facile de le reconnoître en comparant l'écriture de ces dix-ſept pages & demie, avec celles de la relation abregée que ledit Alphonſe de Palacios a écrite le 23. Août 1731. en préſence dudit Raymond & ſon confrefiere, & douze autres perſonnes ; laquelle relation en langue Eſpagnole eſt datée, *A Paris le* 22. *Agoſto de* 1731. & ſignée à la fin, *Yo Alonzo de Palacios* avec paraphe, & eſt ſigné au bas de toutes les pages *Alberiny* avec paraphe, & au bas de la derniere à côté de la ſignature Alberiny eſt écrit, 28. *Septembre* 1735. & à coté de la derniere page eſt écrit : *Contrôlé à Paris le* 23. *Septembre* 1735. *Reçu* 12. *ſols.* Signé, Lacroix, avec paraphe.

Plus

BIBLIOTHECA

Plus ledit Seigneur de Montgeron a apporté & dépoſé pour minute au dit Raymond Notaire, &c.

Toutes leſquelles pieces au nombre de vingt-un ſont, à la réquiſition dudit Seigneur de Montgeron, demeurées annexées à la minute des préſentes après qu'il les a certifiées véritables, ſignées & paraphées en preſence des Notaires ſouſſignés, & encore, après qu'il a paraphé le bas de chacune page *recto* des pieces qui tiennent plus d'une feuille, &c.

I X.

Relation en langue Eſpagnole faite par Don Alphonſe de Palacios, dont l'Original entierement écrit de ſa main eſt dépoſé chez Raymond Notaire.

YO Alonſo de Palacios hijo que ſoi de Don Joſeph de Palacios, doi eſta Relacion dé todo lo que me ha ſucedido quando eſtába malo, y deſpues que Dios me ha ſanado por la enterceſion de Monſieur Franciſco de Pâris Diacono, que ha muerto en odor de ſantidad, y de quien he experimentado aunque no ſoi digno ſu bondad y de la miſericordia de Dios, por la enterceſion de el dicho Diacono, el averme ſanado de un ojo, que me quedaba.

Y por eſte motibo, y no por otro creo, dever hacer eſta Relacion la mas ampla y verdadera; para que ſirva a la gloria de Dios, y a la de ſu mas fiel Servidor, Monſieur Franciſco de Pâris, y por eſte motibo aſeguro, que todo lo que ſe vera en eſta Relacion, lo digo como ſi aora fuera a dar cuenta a Dios, y tambien puedo aſegurar, que lo digo con la maior ſentillez de mi alma.

Y para no canſar mas con mis diſcurços, boi à empezar diciendo puntualmente todo lo que me ha ſucedido; advirtiendo primero que no miren ſino las intenciones, pues ſolamente la he echo para que Dios ſea glorificado por las maravillas, que hace por la enterceſion de ſu Santo.

No ſerà malo à ſaver, que ay ſeis ô cinco anos, que he perdido el ojo hizquierdo. No diré el motibo por que ſeria muy largo, y por que lo diré en diciendo la enfermedad de el derecho, pues era la miſma que me hizo perder el hizquierdo.

Pero me ſucediò ay tres o cuatro anos, que en la villa de Yepes a diez leguas de Madrid un muchacho de 13. a 14. anos, llamado Juanito Egas de Aguila, hijo de Dn. Pedro de Aguila de el Abito de San-Jago, me diò una punâda en el ojo derecho; y deſde eſte punto, no pude ver nada de ſuerte, que eſtube el eſpacio de ocho dias en la cama ſin poder ver: pero à fuerza de ſangrias, de purgas, y de otros muchos remedios, pude ver un poco la luz, y leer un poco. Pero en mas de tres meſes tube muchos dolores; pero enfin con los banôs me ſe quitaron de todo punto. Pero quando lea mas de la aconſtrumbrado, mi ojo ſe ponia encarnado, y me hacía mucho mal.

Quando bine a Paris bine de eſta miſma ſuerte. Pero el ma abiendóſe aumentado el mes de Henero de mil ſetecientos y treinta y uno, dexé por algun tiempo los eſtudios, y me binieron dos llagitas, que los Medicos llaman ulceras: pero con el agua de Madame Macario ſe quitaron. Pero con todo eſſo flaqueza de la viſta ſe aumentò y me hacía mas ſufrir. Me puſieron al eſtudio, pero no podía leer que cinco ô ſeis renglones, y deſpues el ojo ſe me oſcurecía de ſuerte, que me parecía que me paſaba una nube muy eſpeſa.

Pero alguno me dirà: Tu as eſcrito à tu Padre, y à tu Hermana en eſte miſmo tiempo, que tu dices eſtabas malo. Yo reſponderè à eſſo, que es verdad que he eſcrito a mi Padre y a mi Hermana.

Pero primeramente, que yo he dexado muchos correos ſin eſcrivir.

2. Que como no hacía nada en toda la ſemana ſino eſtas dos cartas y eſſo en tres dias, y que cada carta no contenía que lo menos que podia eſcrivir, porque eſſo podía muy bien eſcrivir, aunque no ſin ſufrir muchiſſimos dolores.

Dont & de quoi ledit Seigneur de Montgeron à requis Acte aux Notaires ſouſſignés, qui lui ont octroyé le préſent pour ſervir & valoir ce que de raiſon, promettant, obligeant, renonçant. Fait & paſſé à Paris en l'étude & ledit jour douze Octobre 1735. après midi, & a ſigné la minute des préſentes, étant enſuite de celle dont expédition eſt ci-devant, le tout demeuré audit Maître Raymond Notaire.

I X.

Traduction de cette Relation Eſpagnole certifiée conforme à l'Original par Alberiny Interprète du Roi en ſa Cour de Parlement.

MOI Alphonſe de Palacios fils de Don Joſeph de Palacios, je donne cette relation de tout ce qui m'eſt arrive pendant ma maladie, & depuis que Dieu m'en a guéri par l'interceſſion de M. François de Pâris Diacre mort en odeur de ſainteté, dont j'ai éprouvé la bonté quoique je ne ſois pas digne de la miſericorde de Dieu, ayant été guéri par l'interceſſion de ce Diacre du ſeul œil qui me reſtoit.

Par ce motif & non par aucun autre, je me crois obligé de faire cette relation la plus ample & la plus exactement véritable que je pourrai, afin qu'elle ſerve à la gloire de Dieu & à celle de ſon plus fidéle Serviteur M. François de Pâris, & pour ce motif j'aſſûre que tout ce qui ſe verra en cette relation ſera vrai. Je le dis comme ſi j'allois dans le moment en rendre compte à Dieu; & auſſi puis-je affirmer que je ne dirai rien que dans toute la ſincerité de mon ame.

Pour ne pas ennuyer par un plus long diſcours, je vais commencer à rapporter exactement tout ce qui m'eſt arrivé, priant qu'on ne regarde que ma bonne intention, puiſqu'en déclarant tout ce qui s'eſt paſſé à mon égard, je n'ai d'autre vue ſinon que Dieu ſoit glorifié par les merveilles qu'il opére par l'interceſſion de ſon Saint.

Il ne ſera pas mal que l'on ſache qu'il y a cinq ou ſix ans que je perdis l'œil gauche. De quelle maniere, je ne le rapporterai point, parce que cela ſeroit trop long, & auſſi parce que je la dirai en rendant compte de la maladie de mon œil droit, cette maladie etant la même que celle qui me fit perdre l'œil gauche.

Il m'arriva il y a trois ou quatre ans qu'étant dans la petite ville de Jepez à dix lieues de Madrid, un jeune homme âgé de treize à quatorze ans, nommé Jean Egaz de Aquila, fils de Don Pierre de Aquila Chevalier de l'Ordre de S. Jacques, me donna un coup de poing ſur l'œil droit, & dans le moment je perdis la vue, & je fus obligé de garder le lit pendant huit jours ſans voir; mais enfin à force de ſaignées, de purgations & de pluſieurs autres remedes, je commençai à entrevoir la lumiere & à lire un peu. Cependant pendant plus de trois mois je ſouffris encore de grandes douleurs; mais on me fit prendre les bains qui les firent ceſſer, & neanmoins quand je liſois un peu de ſuite, mon œil devenoit tout rouge & me faiſoit beaucoup de mal.

Quand je vins à Paris j'étois dans cet état; mais au mois de Janvier 1731. je fus contraint de quitter mes études; & il me ſurvint deux petites plaies que les Médecins appellent ulceres, qui ſe guérirent avec l'eau que me donna Madame Macaire; mais la foibleſſe de ma vue s'étant encore augmentée me faiſoit ſouffrir encore plus qu'auparavant. On me remit néanmoins à l'étude; mais je ne pouvois lire que cinq ou ſix lignes, après quoi mon œil s'obſcurciſſoit, de ſorte qu'il me paroiſſoit qu'un nuage fort épais paſſoit ſans ceſſe devant moi.

Quelqu'un me dira peut-être: Tu as écrit à ton pere & à ta ſœur dans le tems même que tu dis que tu étois malade. Je répondrai à cela que c'eſt la vérité que j'ai écrit à mon pere & à ma ſœur.

Mais premierement j'ai laiſſé paſſer pluſieurs couriers ſans leur écrire.

2. Je ne faiſois rien autre choſe pendant toute une ſemaine que d'écrire ces deux Lettres, employant trois jours pour écrire chaque Lettre, quoique chaque Lettre ne contînt que le moins que je pouvois, ce que je ne pouvois néanmoins faire ſans ſouffrir de grandes douleurs.

3. Quand

3. Que quando hacía medio renglon, y me descansaba y tenía bastantes fuerzas para escrivir otro medio renglon; y de esta suerte poquito a poquito hacía dos letrecillas de nada.

4. que yo me cansaba mucho mas que devia hacer, para que en Espana no conocieran la danósa enfermedad, que yo conocía muy danosa solamente por los dolores tan grandes que sufria: y para no dar una pesadumbre lastimosa tande decir, que yo avía perdido la vista, ô que sino la abía perdido, que me faltaba poco; y por esto ne he dexado de escrivir algunas veces à mi padre y a mi Hermana, y las circunstancias, ô los motibos por que no he dexado de escrivir a mi Padre y mi Hermana, son los que he dichos mas arriba, porque si ubiera dexado de escrivir, podían conocer que estaba ciego, como verdaderamente lo he estado siete dias antes de el milagro.

Aora he menester que continue lo que yo he empezado. Tambien creo sera bueno de saver lo que era mi mal. Primeramente una ulcera, que me cubría toda la nina, y el ojo todo encarnizado. Pero para dar un retrato mas vivo, que hasta aqui he dado, digo que en los 7. dias antes que la misericordia de Dios quisiera que Monsieur Francisco de Pâris me sanase, mi ojo estaba como si melo ubieran, sacado, y puesto en lugar de ojo una mora machucada, como lo decían todos aquellos que me bieron en este estado tan miserable.

Pero abiendo oydo los milagros, que decían abía hecho Monsieur Pâris: Puede ser, dixe en mi mismo, que est hombre, que dicen hacè milagros, me sane. Pero mirando mi corazon, vi que no tenía mucha esperanza. Pero acordandome lo que dice Jesus Christo, que aquel que tubiere tanta feé que un grano de xeneble, podría llevar de un lado a otro las montanas, y a esto dixe: To si se a salbado Monsieur de Pâris, yo lo conocere si me sana: y aviendo ido à pedir licencia para hacer una Nobena, y aviendo me dicho, que no querían que la iciera, no dixe nada à esto. Pero haviendo todavia oydo (y quien es el que no oiria pues son tan evidentes?) hablar de otros milagros, crei à l'istante que Monsieur Pâris es un Santo, y mi confianza se aumentò teniendola, que me sanaría. Pero no pidiendole tanto que me sanase de el cuerpo como de el alma.

Todo lo que le pedia, consistia en lo que se sigue.

1. Que me sanara de el alma, y que pidiera à Dios para que me diera lo que me combendría a la salvation de mi alma, y a la gloria de Dios, y que me apartara el corazon del malo.

2. Que como ninguno puede decir estar en esta vida convertido, tambien pedía combertiera todos mis parientes y enfin toda la Espana; y que si quería mostrar la gloria de Dios, y confundir sus enemigos, que lo hiciera haciendo las maravillas, que Dios le acordaría por su enterceśion, que si quería sanar me mi ojo, que le sanara para que mostrara por ay gloria de Dios, y que sobre todo, que se iciera la voluntad de Dios, pues el sabe mexor lo que nos combiene que nos otros lo que lo pedimos.

He ydo otra vez si à caso me querían dar licencia para hacer una Nobena. Me preguntaron quales eran mis intenciones: dixe todo todo con la maior puntualidad. No las pongo todas à lo largo, por que aquel que leerà las peticiones que yo hacía, conocera quales son mis intenciones. Y aviendome preguntado, que si tenía feé; dixe que no tenía sino muy poca; pero que Jesus-Christo ha dicho, que aquel que tendría tanta feé como un grano de xeneble, que podría transportar una montana de un lado a otro, y que tambien Dios me la aumentaría. Y aviendome dicho que dia quería empezar, dixe que el Lunes.

Y aviendo empezado el Lunes 25. de Junio por la manana aviendo ido visitar el sepulcro de el dicho Diacono, y oido la Missa me volvi. Pero el otrodia Martes 26. de Junio no pude ir à bisitar el sepulcro; pero otro sue por mi. El motibo por que no pude ir, sue por que mi mal se aumentò tanto que no pude lebantarme, ni podía sufrir la luz, y por este motibo corrieron las cortinas de mi cama y de las bentanas, y aviendo puesto panuelos y mil cosas en las cortinas de mi cama, para romper de todo punto la luz con todo esso no podía abrir mi ojo, por que lo poco de luz que entraba, me parecía que me sacaban el ojo, ô que daban martillazos en el.

3. Quand j'avois écrit la moitié d'une ligne peu à peu, je me reposois pour avoir assez de forces pour pouvoir écrire une autre demie ligne; & de cette maniere je parvenois petit à petit à écrire deux petites Lettres.

4. Je me fatiguois bien plus que je ne devois faire, afin qu'en Espagne on ne connût point la cruelle infirmité que j'éprouvois à la vûe, qui me faisoit souffrir de si grandes douleurs. Je me forçois à écrire quelquefois à mon pere & à ma sœur pour ne point leur donner le chagrin de voir que j'avois perdu la vûe, ou que si je ne l'avois pas perduë il ne s'en manquoit gueres, morif qui m'engageoit de leur écrire, parce que si j'avois cessé tout à fait de le faire ils n'auroient pas manqué de me croire aveugle, comme je l'ai été pendant les sept jours qui ont précédé le miracle.

Maintenant il est nécessaire que je continue ce que j'ai commencé. Je croi qu'il faut d'abord expliquer ce que c'étoit que mon mal: c'etoit premierement un ulcere qui me couvroit toute la prunelle & qui me rendoit l'œil rouge & enflammé. Mais pour donner encore un plus vif portait de mon mal, je dirai que sept jours avant que la misericorde de Dieu permit que M. François de Pâris me guérit, mon œil étoit comme si on me l'eût arraché & qu'on eût mis à sa place une mûre écrasee, comme le disoient tous ceux qui me voyoient en cet état si digne de compassion.

Cependant ayant entendu parler des miracles qu'on disoit qu'avoit fait M. de Pâris: Peut-être, dis-je en moi-même, que cet homme que l'on dit qui fait des miracles, me guérira. Mais considérant mon cœur je vis que je n'avois pas grande esperance. Néanmoins me ressouvenant de ce que dit Jesus-Christ, que celui qui a une foi aussi grande qu'un grain de seneve pourra transporter d'un côté à un autre les montagnes, je me dis dans l'instant à moi-même: Si M. de Pâris me guérit je connoitrai par-là qu'il est sauvé. J'allai demander permission de lui faire une neuvaine: on ne voulut pas me le permettre. Je ne répondis rien; mais ayant encore entendu parler de plusieurs miracles opérés par son intercession: & qui est-ce qui n'en auroit pas entendu parler étant si évidens? je ne balançai plus à croire que M. de Pâris ne fût un Saint, & ma confiance s'augmenta si fort que je fus persuadé qu'il me guériroit, & je resolus de lui demander la guérison de mon ame encore plus que celle de mon corps

Voici en quoi consistoit tout ce que je lui demandois:

1. Qu'il demandât à Dieu de guérir mon ame & de me donner tout ce qui convenoit pour mon salut & pour sa gloire, & que Dieu detournât mon cœur du mal.

2. Que comme personne en cette vie ne peut dire qu'il est converti, qu'il demandât la conversion de tous mes parens, enfin de toute l'Espagne, & que s'il vouloit montrer la gloire de Dieu & confondre ses ennemis, qu'il le fit en operant les merveilles que Dieu accorderoit à son intercession, & que s'il vouloit guerir mon œil il le guérit pour montrer par là la gloire de Dieu, mais que sur tout Dieu fît sa volonté puisqu'il fait mieux que nous ce qu'il nous convient de demander.

Je fus une seconde fois demander si on me vouloit donner la permission d'aller faire une neuvaine. On me demanda quelles étoient mes intentions: je les dis toutes avec la plus grande exactitude. Je ne les repete point ici, parce que par les demandes que je faisois on verra quelles étoient mes intentions. On me demanda si j'avois de la foi. Je répondis que j'en avois fort peu, mais que Jesus-Christ dit que celui qui auroit une foi aussi grande qu'un grain de senevé transporteroit les montagnes, & que j'espérois que Dieu me l'augmenteroit. Et m'ayant été demandé quel jour je voulois commencer, je répondis: Lundi.

Je commençai effectivement ma neuvaine le Lundi 25. Juin, ayant été le matin visiter le Sépulcre du S. Diacre. Ayant entendu la Messe je m'en revins; mais le Mardi suivant 26. Juin je ne pus aller visiter le Sépulcre du S. Diacre, & un autre y fut pour moi. La raison pour laquelle je ne pus y aller, c'est que mon mal augmenta si fort que je gardai le lit, ne pouvant aucunement souffrir la lumiere, en sorte qu'on fut obligé de tirer les rideaux de mon lit, & ceux des fenêtres de ma chambre, & de mettre des linges & mille autres choses autour de mon lit, pour que le jour n'y pénétrât pas, parce que la moindre lumiere qui fappoit

Por la noche me lebante, para que la calor de la cama no me hiciera mal.

Al otro dia Miercoles 27. de Junio puſieron en un cuarto unas cortinas muy eſpeſas, de ſuerte que en eſte cuarto hacía eſcuro; y abiendome levantado, non ſin aver pueſto un panuelo doblado quatro o cinco veces, de ſuerte que no beia nada. De eſta ſuerte me paſsè ſin aber echo ningun remedio, por que todavia no abía benido ningun Oculiſta haſta el Sabado 30. de Junio, que enviaron à llamar M. Sintive por la primera vez. Y bino entre nuebe ô diez de la manana. A l'inſtante que me biò, dixo que mi mal era muy grande, y que ſería mas ſi no me hacían remedios. Y abiendo explicado el mal, no hablò nada de dos manchitas blancas, que dicen bían, y abiendole preguntado, que eran eſtas dos manchitas blancas que bían, dixò que eſſo no era nada, que eran las dos cicatrices de las llagitas, que el agua de Madame Macario abía ſanado, que eſſas ſe irían de ellas-miſmas. Y dixò tambien eſte miſmo dia que por la tarde me icieran una ſangria de el braço, que el Domingo por la tarde, que me icieran otra de el pie, que no comiera ni pan ni carne, y ninguna otra coſa, ſino que ſolamente tomara de dos a dos horas unos caldos ſin ſal, echos de ternero y de gallinas. Tambien ordenò, que hicieran cocer un pedazo de raiz de malba tan grande como la mitad de el dedo en un poco de agua, y que echaran unas gotas de laudanum, y que con eſta agua me labaran el ojo cada dia 30. ô 40. veces, y dixò tambien que dieran alguno labamientos con agua de rio, y quando ſe iva dixo eſtas palabras, que ſon muy buenas para conocer que Dios ha ſido que me a ſanado por la enterceſion de Monſieur Franciſco de Pàris: y ſon eſtas: Que tenía eſperanza, que dentro de 8. dias me podría hacer, de ſuerte que pudiera ſuſrir un poco la luz, pero que con todo eſſo el ojo no eſtaría todavia ſano, pues todos los remedios que havía mandado, eran ſolamente preparaciones para hacer los otros los mas principales.

Pero es muy notable, que de todos los remedios que Monſieur de Sintives ordenò, no he echo ſino tres veces, como ſe berà por lo ſiguiente.

Eſte miſmo dia à la diferencia, que M. Sintives binò entre nuebe o diez, y que Monſieur d'Oſembray binò entre una ò dos de el miſmo dia. Y aviendo viſto mi ojo, preguntò ſino havían echo venir algun Oculiſta. Y abiendo le reſpondido, que sì, dixò quien era; y le dixeron, que M. Sintives; reſpondiò, que no tenía el confianza en el, por que avía faltado poco, que no ubiera echo perder el ojo à ſu hermana, y que por eſte motibo era meneſter ir en caſa de Monſieur Gendron; y aviendo le dicho, que no vivía en Paris, y que no trabaxaba que porſus maiores amigos: reſpondiò que Monſieur Roulié des Filtieres nos llevaria: y abiendome pueſto un panuelo doblado en el ojo, fuimos en caſa de M. d'Oſembray, y de alli M. des-Filtieres me llebò à Otolo adonde vive Monſieur Gendron.

Monſieur Gendron me biò mi ojo, meneando un poco la cabeza dixò: Eſte ojo no bale nada, yo no quiero en cargarme. Pero haciendo le mas inſtancias, dixò: Yo me en cargarè de el, pero no por eſſo os prometo nada, porque es meneſter que yo le tiente en el eſpacio de 8. dias para conocer de donde viene el mal. Y aviendome preguntado, ſi abía tenido alguna enfermedad, le dixe que sì. Cuando le dixo eſto, me reſpondiò, que no me deſconſolara, que podia ſer que Dios quiſiera, que fuera mas afortunado que lo que yo penſaba, y dixò: Eſta infermedad al ojo puede venir de 2. coſas; la primera que como los dos miembrecitos ſe cruzan de tras la nariz, y que el ojo hizquierdo ſe abía perdido, que podía communicar muy bien, y que penſaba que no era otra coſa ſino que el miembro otique como eſtaba atrophie, quiere decir, que le faltaba el alimento neceſario de ſuerte que eſtaba ſeco, que eſſo podía hacer el mal, y que ſi era eſto que era meneſter conformarme a la voluntad de Dios y perder el ojo, pues no abía ningun remedio; pero que ſi era algunas reliquias de eſta enfermedad, que yo decía aver tenido, y que eſte abía cargado en el otro ojo y como ſon las coſas mas delicadas, que tiene el cuerpo umano, que eſte umor abía echo, de ſuerte que el ojo ſe perdería para ſalir por eſta parte tan delicada, y que no aviendo podido diſſiparſe todo de una vez ſe havía eſtado quieto en el eſpacio de 6. anos, y que enfin avia carga-

poit mon œil me faiſoit tant de douleur, qu'il me ſembloit qu'on l'arrachoit de ma tête, & que l'on y donnoit des coups de marteau.

Je me levai cependant le ſoir afin que la chaleur du lit ne me fît point de mal.

Le lendemain Mercredi 27. Juin on mit dans une chambre des rideaux fort épais pour la rendre fort obſcure, & m'étant leve j'y paſſai la journée, ayant ſur les yeux un mouchoir plié en quatre ou cinq doubles, de ſorte que je ne voyois rien du tout. Je ne fis aucun remede & je ne fus vû par aucun Oculiſte juſqu'au Samedi 30. Juin, qu'on envoya chercher M. de Saint-Yves pour la premiere fois. Il vint entre neuf & dix-heures du matin. Au moment qu'il me vit il dit que mon mal étoit très grand, & qu'il le deviendroit encore davantage ſi on ne me faiſoit des remedes. Puis ayant expliqué le mal & n'ayant point parlé de deux petites taches blanches que l'on diſoit y être, on lui demanda ce que c'étoit que ces taches blanches qu'on y voyoit. Il répondit que ce n'étoit rien; que c'étoit les cicatrices de deux petites plaies que l'eau de Madame Macaire avoit guéries, & qu'elles s'en iroient d'elles-mêmes. Il ordonna que le même jour ſur le ſoir on me ſaignât du bras, & que le Dimanche auſſi ſur le ſoir on me ſaignât du pied, qu'on ne me laiſſât manger, ni pain ni viande, ni aucune autre choſe, & qu'on me fît prendre de deux heures en deux heures des bouillons ſans ſel faits avec du veau & de la volaille. Il ordonna encore qu'on fît bouillir dans de l'eau un morceau de racine de guimauve grand comme la moitié du doigt, qu'on y jettât quelques goutes de laudanum; qu'avec cette eau on me lavât l'œil chaque jour trente ou quarante fois, & qu'on me donnât des lavemens avec de l'eau de riviere; & en ſortant il prononça ces paroles très propres à faire connoître que c'eſt Dieu qui m'a guéri par l'interceſſion de M. de Pâris; c'eſt à ſavoir, qu'il avoit eſperance qu'il pourroit faire en ſorte que dans huit jours je pourrois ſouffrir un peu la lumiere, mais qu'avec tout cela mon œil ne ſeroit point guéri, puiſque tous les remedes qu'il avoit ordonnés n'étoient qu'une préparation pour faire les autres qui étoient eſſentiels.

Mais il eſt bien à remarquer que de tous les remedes que M. de Saint-Yves ordonna, je n'ai fait que trois fois ce que je dirai par la ſuite.

Voici tout ce qui ſe paſſa ce jour-là. M. de Saint-Yves me vint voir entre neuf & dix heures du matin, & M. d'Oſembray, entre une & deux. Ayant vû mon œil il demanda ſi on n'avoit point fait venir un Oculiſte. Ayant répondu qu'oui, il demanda qui c'étoit: on lui répondit que c'étoit M. de Saint-Yves. Il répondit qu'il n'avoit point de confiance en lui, parce que peu s'en étoit fallu qu'il n'eût fait perdre l'œil à ſa ſœur, & qu'il falloit aller trouver M. Gendron. Et lui ayant dit qu'il ne demeuroit pas à Paris, & qu'il ne travailloit que pour ſes meilleurs amis, il répondit que M. Roulié des Filtieres nous y meneroit; & ayant mis un linge double ſur mon œil nous allâmes chez M. d'Oſembray, d'où M. des Filtieres nous mena à Auteuil chez M. Gendron.

M. Gendron viſita mon œil, & remuant un peu la tête dit: „ Cet œil ne vaut rien & je ne veux pas m'en charger; „ mais lui ayant fait quelqu'inſtance, il dit: „ Je „ m'en chargerai, mais je ne vous promets rien, parce qu'il „ me faut huit jours pour éprouver d'où vient le mal; „ & m'ayant demandé ſi j'avois eu quelque maladie je lui dis qu'oui; & quand je lui eus dit cela il me répondit que je ne m'affligeaſſe point, qu'il ſe pourroit faire que Dieu permettroit que je ſerois plus heureux que je ne penſois; & il me dit que le mal de cet œil pouvoit venir de deux cauſes: la premiere que comme il y a deux petits nerfs qui ſe croiſent derriere le nez, celui de l'œil gauche qui étoit perdu pouvoit bien communiquer ſon vice à l'œil droit; que pour lui il penſoit que la véritable cauſe du mal étoit que le nerf optique de l'œil gauche qui étoit atrophié, c'eſt-à-dire deſſéché, parce qu'il manquoit de l'aliment néceſſaire pour ſa nourriture, communiquoit ſon vice à l'œil droit, & que ſi cela étoit il n'y avoit autre choſe à faire que de ſe conformer à la volonté de Dieu & de perdre l'œil puiſqu'il n'y avoit point de remede; mais que ſi ce mal provenoit de quelque reſte de maladie que je diſois avoir eue, laquelle s'étoit déchargée ſur l'autre œil & l'avoit entierement perdu, on pouvoit penſer que les reſtes de cette hu-

do en el otro ojo, y que si era esto, que lo sanaria, pero muy alo largo. Però por conocer qual de los dos motibos eran los, que causaban esta enfermedad, pedia 8. dias, diciendo nos que alguilaramos un quarto a Otollo, para que el ir y benir no me hiciera mas mal; y que en el espacio de estos dias, con los remedios que daria, y con los effetos que ellos harian, conocería si el mal era curable ô nò; que si beia que nò, cesaria de dar me remedios; que si el mal era curable, que como era necesario mudar la massa de la sangre, era menester à lo menos tres ô quatro meses, que continuería de dar me remedios.

De esta suerte nos fuimos de allì, sin que se passara otra cosa por esta vez.

Pero siempre continuaban hacer la rogatiba por mi, yo tambien pidía a Dios que se iciera su santa voluntad.

De esta suerte pasè el sabado, 30. de Junio, haciendo como à mi ordinario sentado en una silla, sin quitarme el panuelo que tenía sobre el ojo; por estar muy malo, pues desde Lunas que empecé mi rogatiba, mi mal fuè en aumentando de peor en peor hasta el sabado, que estaba un poco mexor, pero tan poco que nadie lo conocía sino yo.

El sabado por la noche viendo que no abíamos echo lo que Monsieur Sintives avía ordenado; para que cuando viniera no dixera nada, pusimos un trapito de agua de malbas, la qual decía ponerme todo el dia y de lavarme el ojo cuarentas veces con ella. Pero de todos los remedios que nos a ordenado, no hemos echo que poner una vez un panito de esta agua.

El Domingo, 1. de Jullio, Monsieur Sintives binó y preguntò si me abían sangrado; le dixeron que nò. Y dixò, que era lastima; y volbiendose dixò a los que estaban presentes, que yo perdería el ojo, pues no querían que me sangraran. Y aviendo preguntado, si me abian labado con el agua de malbas, y aviendo lo dicho, que no sabíamos como se debía echar, y que por este motibo no lo habíamos echo; dixò de esta suerte: Que benga el que tendra cuidado de echarle el agua, para que sepa como deve hacer. Y aviendo coxido un trapito y mojado en esta agua de malbas, me dexò caer esta agua por encima de el ojo teniendole cerrado, y teniendo la cabeza derecha y una toballa en las manos, de suerte que el agua no hacía que pasar por encima de el ojo, sin que entrara una sola gota ni media.

Monsieur de Sintives abiendo dicho todavia que à lo menos, y aque no acian las dos sangrias, que me hicieran una, y que no comiera, que tomara de dos a dos horas caldos sin sal, que me echaran 40. veces esta agua, que me dieran tres o quatro medecinas ayudos todos los dias, y que enfin, que tubiera sobre el ojo un panido mojado; y de esta suerte se fuè, y binò el Lunes como despues diré.

Pero de estos remediòs, que Monsieur de Sintives me abía tambien ordenado otra vez, no hice que haberme echado nnà vez de esta agua de la misma suerte, que Monsieur de Sintives lo abía echo; de suerte que no me he echo otro remedio, que en lugar de el agua que (que enbiamos por ella a la Botica) decía de poner todo el dia un panito moxado, no he puesto que una vez por la noche. Y aviendome dicho tambien de lavarme 40. veces con esta misma agua todo el dia, no me he labado que dos veces: la una a sido el, y la otra he sido yo; de suerte que ni el ni yo no hemos echo entrar nada en el ojo. Pero el motibo, porque nadie no me a echo sino yo y Monsieur de Sintives a sido por que hall manera tan facile de Monsieur Sintives, que no quise sufrir que nadie iciera esso sino yo.

Pero una cosa que yo olvidaba, y que es bien notable, es, que el sabado un cierto Abaté, que me biò de esta suerte, me dixò

humeur qui avoit détruit l'œil gauche en sortant par un endroit si delicat, les yeux étant les parties les plus delicates du corps humain, n'avoient pu se dissiper entierement tout d'un coup, mais qu'ils s'etoient dissipés pendant six ans & s'etoient jettés sur l'œil droit; & qu'en ce cas il guériroit en beaucoup de tems; mais que pour savoir laquelle des deux causes avoit donné lieu à cette infirmité il demandoit huit jours, nous conseillant de louer un appartement à Auteuil, parce que à aller & à venir cela augmenteroit mon mal; & que dans l'espace de ces huit jours, avec les remedes qu'il me donneroit & avec les effets qu'ils produiroient, il connoitroit si mon mal étoit curable ou non; que s'il le voyoit incurable il cesseroit de me donner des remedes; mais que si le mal étoit curable, comme il seroit necessaire de changer la masse du sang, il faudroit pour le moins trois ou quatre mois pour continuer de me faire des remedes.

Nous partimes, & il ne fut pas question d'autre chose pour cette fois.

Cependant on continuoit toujours de faire la neuvaine pour moi, & de mon côté je demandois à Dieu qu'il fit sa sainte volonté.

Je passai le reste de ce jour Samedi 30. Juin, à mon ordinaire assis sur une chaise, sans quitter le linge que j'avois sur l'œil, me trouvant fort mal, puisque depuis le Lundi que j'avois commencé ma neuvaine mon mal s'étoit augmenté de plus en plus, jusqu'à ce jour Samedi que je me trouvai un peu mieux: mais c'étoit si peu de chose que personne autre que moi ne s'en appercevoit.

Ce même jour Samedi au soir voyant que comme nous n'avions rien fait de ce que M. de Saint-Yves avoit ordonné, quand il reviendroit il nous reprocheroit que nous n'avions rien fait de ce qu'il avoit dit, nous trempâmes un linge dans l'eau de guimauve dont il avoit ordonné de me bassiner l'œil quarante fois par jour, & de tenir toujours sur mon œil un linge mouillé dans cette eau; & de tous les remedes qu'il m'avoit ordonnés nous ne fimes que me mettre une fois un linge trempé dans cette eau.

Le Dimanche premier Juillet, M. de Saint-Yves vint, qui demanda si on m'avoit saigné. On lui dit que non. Il repondit que cela étoit desolant; & se retournant du côté de ceux qui etoient presens, il dit que je perdrois l'œil puisqu'ils ne vouloient pas qu'on me saignât: & ayant encore demandé si on m'avoit bassiné l'œil avec de l'eau de guimauve, on lui dit qu'on ne savoit pas la maniere de le faire, & que pour cette raison on ne l'avoit pas fait. Il dit: „ Que celui qui aura soin de faire degouter cette eau vien„ ne, afin qu'il sache comment il doit faire," & ayant pris un linge trempé dans cette eau de guimauve il m'en laissa tomber au-dessus de l'œil que je tenois fermé, ayant la tête droite & une serviette entre les mains, enforte que l'eau ne faisoit que passer par dessus l'œil, sans qu'il en entrât dedans une seule goute ni demie.

M. de Saint-Yves dit encore que puisque les deux saignées n'avoient pas été faites, du moins on en fit une; que je ne mangeasse point, que je prisse de deux heures en deux heures un bouillon sans sel, & qu'on me jettât quarante fois par jour de cette eau sur les yeux; qu'on me donnât tous les jours trois ou quatre lavemens, & qu'on tint toujours un linge mouillé sur mon œil. Après avoir dit cela il s'en alla & revint le Lundi comme je le dirai.

Mais de tous ces remedes que M. de Saint-Yves avoit ordonnés je ne fis que me jetter une foi de l'eau sur l'œil de la même façon que M. de Saint-Yves l'avoit fait; de sorte que je n'ai fait aucun de ses remedes; si ce n'est qu'au lieu de tenir toujours sur mon œil un linge mouille dans cette eau que nous avions envoyé chercher dans une boutique, je ne l'ai mis qu'une fois le soir sur mon œil. Quoiqu'il m'eût dit de laver quarante fois par jour l'œil avec cette eau, je ne l'ai fait que deux fois: la premiere ç'a été lui qui l'a fait, & l'autre fois ç'a été moi, enforte que, ni lui ni moi nous n'en fimes pas entrer une seule goute dans l'œil. La raison pour laquelle je n'ai point voulu que personne me jettât de l'eau dans l'œil a été, que je trouvai la maniere de M. de Saint-Yves si facile, que je n'ai pas voulu souffrir qu'autre personne que moi-même fit cette opération.

Mais une chose que j'oubliois & qui est bien remarquable, c'est que le Samedi un certain Abbé me voyant dans

ſi queria un pedacito de la camiſa de Monſieur Franciſco de Pâris, á condicion que yo ſe la debia bolver. To le dixe, que sì. Y aviendò mela traido, la púſe ſobre mi ojo el ſabado por la noche, y el Domingo uno de Jullio me la púſe tambien.

Pero abiendome deſpertado a las dos de la manana, y abiendo lebantado la reliquia, y mirando a la ventana, y viendo la luz; ero creiendo, que era algun ſueno, no quiſe decir nada. Pero mirando con mas cuidado por otra bentana, mas lexos vi por entre los bidrios las caſas de el otro lado de el Patio, y un poco deſpues dieron la 3. de la manana, a l'inſtante llamè mi Precetor diciendo le, mi ojo eſſà bueno; y diciendo me en que lo conocia, le reſpondì pòr que bia las caſas por entre los bidrios. Y reſpondiò, que le dexara dormir, y que tubiera confianza en Dios, que por la interceſion de Monſieur Franciſco de Pâris me ſanaria. To me dormì lleno de gozo y de alegrias, haſta las 6. y media que me lebantè.

A l'inſtante quiſe yr à biſitar el ſepulcro de el dicho Diacono: me levaron; pero todavia no bia muy claro: y abiendo llegado, antes de oir la Miſſa, biſitè el ſepulcro, y eſtado de aſſiento el eſpacio de tres cuartos de hora, poco mas ô menos, me levantè, y fuì à oir Miſſa, y deſpues de aberla oido bolbì otra vez à biſitar el ſepulcro de el dicho Diacono; y abiendo eſtado media hora, poco mas ô menos, me lebantè, y ſentì que ni la grande polbadera que abia, ni la grande calor, ni el ſol, ni la luz no ſolamente no me hacia mal, pero que tambien me dexaban ver ſin ningun embarazo.

Y todo eſto, que he dicho aqui ſobre la cura milagroſa, me ſucediò el lunes dos de Jullio.

Pero el miſmo dia deſpues de aber venido de biſitar el dicho ſepulcro, me dixeron, que Monſieur Sintives abia venido, però como no me encontrò, ſe fuè. Y yo quiſe experimentar ſino era alguna fantaſia el ver claro; y para eſto comencèe à eſcrivir y a leer ſin que mi ojo hubieſſe ſentido ni ſienta nada de mal. To eſcrivo, yo leo, y ago lo que quiero con mi ojo, ſin que ninguna coſa me fatigue, ni que me haga mal: y en muchas pruebas que me han echo para ver ſi beo claro, y en todas an biſto manifieſtamente, que es un milagro, que yo, que no bia nada el Domingo por la noche, bia tan claro al otro dia por la manana.

En eſtas pruebas y en otras muchas ſe me paſsò lunes. El martes fui para acabar la Nobena. Y cuando bine de allì à un poquito vinò Monſieur Sintives, y abiendo mirado el ojo, ſe mirò, y dixò que mi ojo eſtaba bueno. Enfin le dixeron le parecia, que eſta enteramente ſano; dixò que no, y que todavia tenia dos manchitas; y aviendole echo acordar de lo que abia dicho el ſabado, dixò ſi aviamos echo ſus remedios. Le dixe, que nò. Y reſpondiò que era meneſter acer los, porque el ojo no eſtaba todavia ſano.

Pero como eſtaba delante de algunas perſonas, y que no podia reſponder ſin contradecir lo que abia dicho otra vez, ſe fuè lleno de verguenza; y el miſmo dia le eſcrivimos una carta, embiandole con ella lo que nos pareciò conbeniente por las quatro biſitas que a echo, no aviendo benido à ber me ni antes ni deſpues.

*El miſmo dia fuimos à ver Monſieur d'Oſembray, el qual a do teſtigo de la enfermedad y de la cura: y aviendoſe alegrado mucho de ber me ſano, combinieron de ir en caſa de Monſieur Gendron. Y a viendo idò el otro dia deſpues con Monſieur **** quando entramos por el Jardin encontramos à M. de Gendron, que ſe paſſeaba con un Padre de el Oratorio.*

Y à l'inſtante que me biò ir con la cabeza levantada por el medio de el ſol, precipitò ſus paſſos à mì, y me dixò: Parece que ſu ojo de V. M. eſta bueno. To le dixe, que sì. Y me preguntò lo que avia echo. To le reſpondì, no he echo nada, y gs. à Dios, he ſanado. Y aviendo mirado mi ojo, dixò que ni el ni el mas experimentado de todos los hombres no podia aver echo en mi ojo à lo menos en tres meſes, lo que alguno avia echo en mi ojo.

cet état me demanda ſi je voulois un morceau de la chemiſe de M. François de Pâris, à condition que je la lui rendrois. Je lui repondis que oui, & me l'ayant apporté je le mis ſur mon œil le Samedi pendant la nuit, ce que je continuai le Dimanche premier jour de Juillet.

M'étant eveillé ſur les deux heures du matin & ayant relevé la relique de deſſus mon œil, & regardant du côté de la fenêtre j'apperçus la lumiere, mais croyant d'abord que ce n'étoit qu'un ſonge je ne voulus rien dire, & ayant enſuite regardé avec un peu plus d'attention du côté d'une autre fenêtre, j'apperçus de loin au travers des vitres les maiſons qui étoient de l'autre côté de la cour; & un peu après ayant entendu ſonner trois heures du matin, j'appellai mon Precepteur en lui diſant: *mon œil eſt guéri.* Il me demanda à quoi je le connoiſſois. Je lui répondis qu'à travers les vitres je voyois les maiſons. Il me dit de le laiſſer dormir, & que j'euſſe confiance en Dieu que par l'interceſſion de M. de Pâris il me guériroit. Je me rendormis plein de joie & d'allegreſſe juſqu'à ſix heures & demie du matin que je me levai.

Dans l'inſtant je voulus aller viſiter le Sépulcre du S. Diacre. On m'y conduiſit ne voyant pas encore bien clair, & étant arrivé, avant que d'entendre la Meſſe, je viſitai ſon Sépulcre; & ayant eté au pied de ce Sépulcre l'eſpace de trois quarts d'heure, un peu plus un peu moins, je me levai & allai entendre la Meſſe, & après l'avoir entendue je retournai une autre fois viſiter le Sépulcre, & ayant demeuré une demie heure, un peu plus ou un peu moins, je me levai, & je m'apperçus que, ni la grande pouſſiere qu'il y avoit, ni la grande chaleur, ni le ſoleil, ni la lumiere, non ſeulement ne me faiſoient point de mal, mais qu'ils me laiſſoient voir ſans aucun embarras.

Tout ce que j'ai dit ici touchant ma guériſon miraculeuſe m'arriva le Lundi 2. Juillet.

Le même jour après être revenu de viſiter le Sépulcre on me dit que M. de Saint-Yves etoit venu: mais comme il ne me trouva pas il s'en retourna: & moi je voulus éprouver s'il n'y avoit point d'imagination dans ma guériſon, & ſi je voyois auſſi clair que je penſois. Pour cela je commençai par écrire & lire ſans que mon œil ſentit aucun mal, n'en ayant point non plus ſenti depuis. J'ecris, je lis, je fais ce que je veux avec mon œil, ſans qu'aucune choſe me fatigue & me faſſe mal; & en pluſieurs épreuves qui m'ont été faites pour ſavoir ſi je voyois bien clair, on a reconnu manifeſtement que c'étoit un miracle, que moi qui ne voyois rien du tout Dimanche au ſoir je viſſe ſi clair le lendemain au matin.

Le Lundi ſe paſſa tout entier à faire ces épreuves & pluſieurs autres, & le Mardi j'allai pour achever ma neuvaine. Un peu après que je fus de retour, vint M. de Saint-Yves, qui ayant bien examiné mon œil fut fort ſurpris, & dit que mon œil étoit guéri. On lui demanda s'il paroiſſoit entierement ſain. Il dit que non, qu'il avoit encore deux taches; & l'ayant fait reſſouvenir de ce qu'il avoit dit le Samedi, il nous demanda ſi nous avions fait les remedes qu'il avoit ordonnés. Je dis que non. Il répondit qu'il ſeroit bon de les faire, parce que l'œil n'étoit pas entierement guéri.

Mais comme il étoit en préſence de pluſieurs perſonnes, & qu'il ne pouvoit ſoutenir ce qu'il diſoit ſans contredire ce qu'il avoit dit auparavant, il s'en alla chargé de honte, & le même jour nous lui écrivimes une Lettre en lui envoyant ce qui nous parut convenable pour les quatre viſites qu'il avoit faites. Il ne m'eſt pas revenu voir depuis ce tems-là.

Le même jour nous fumes voir M. d'Oſembray, qui avoit été témoin de ma maladie & de ma guériſon. Il me témoigna beaucoup de joie de ma ſanté. On convint d'aller voir M. Gendron, & cela le jour ſuivant. Y étant allé avec Monſieur des Fritieres & étant entrés dans le jardin, nous trouvâmes M. Gendron qui ſe promenoit avec un Pere de l'Oratoire.

Dès le moment qu'il m'apperçut marcher la tête levée quoiqu'il fit un grand ſoleil, il vint à grands pas au devant de moi & me dit: *Il me paroit que votre œil ſe porte bien.* Je lui répondis que oui. Il me demanda ce que j'avois fait. Je lui répondis que je n'avois rien fait, & que graces à Dieu j'étois guéri; & ayant bien conſideré mon œil il me dit, que ni lui ni le plus experimenté de tous les hommes ne pouvoient pas avoir fait en trois mois à mon œil ce que ce quelqu'un y avoit fait.

A ce-

*A esto Monsieur **** le dixò, si lo quería saber. Trespondio que si : pues no conocía como se podía acer que ubiesse sanado tan presto.*

*Monsieur **** aviendo le dicho, que yo avía echo una rogatiba à M. Francisco de Pâris, y que el octabo dia avía sanado, dixò que no se admirava de esso, y que conocía bien, que Monsieur de Pâris sabía mas que el; y que daria un testimonio de todo lo que avía bisto. Y aviendo dicho, que era milagro, nos bolbimos.*

No sera malo, que ponga aqui el nombre de todas las personas, que an bisto mi malo, pues son personas que pueden dar buen testimonio: Monsieur el Conde d'Osembray, y Madame su Parienta: Monsieur Roulié des Filtieres, Monsieur Linguet, Monsieur Pinault el clerigo, Monsieur Couvois, Monsieur Aston, Monsieur Dessaint, Monsieur el Abate d'Avignon, Monsieur Linguet el Medico, Monsieur el Abate Devaux, Madame Pinault, Monsieur el Abate Avril, mi carissimo hermano, Monsieur Bonnart, Monsieur Dumoussèaux, Hauteville, Crepin, Picard, Warcolier, y bela todos los que me an bisto quando estaba malo.

Yo Alonzo de Palacios hijo que soi de Dn. Joseph de Palacios &c. he echo esta Relacion de mi mal y de mi cura milagrosa para la gloria de Dios, y de la de su muy humilde Servidor Monsieur Francisco de Pâris, de cuia bondad y de la de Dios he recivido, aunque no soi digno, este beneficio. El motibo es-que como presto me iré a Espana para que esto no sea motibo para que digan, que me he ido porque estaba ciego.

Pues solamente me boi por que mis Padres quieren ber la marabilla que Dios, por la enterceson de el dicho Diacono, a echo en mi. Tambien aseguro, que todo lo que he dicho, asta aqui ha sido con la major sencillez, y que todo el major cuidado, que he tenido ha sido de decir todo lo que a sucedido, y aciendo mi posible para decir las mismas cosas, que dixeron tocante mi mal, y mi cura, y todo lo, que se ha echo, y esto sin quitar ni poner, y aviendo escrito todo para la gloria de Dios y de M. Francisco de Pâris.

Y por les mismas razones, la he dado a Paris à 22. Agosto de 1731. y la he sinado de mi mano. Yo Alonzo de Palacios.

A cela M. des Filtieres lui demanda s'il le vouloit savoir. Il répondit que oui, mais qu'il ne pouvoit comprendre comment cet œil avoit été guéri si vîte.

M. des Filtieres ayant dit que j'avois fait une neuvaine à M. François de Pâris, & que j'avois été guéri le huitiéme jour, il répondit qu'il n'etoit point surpris de cela, & qu'il reconnoissoit que M. de Pâris en savoit plus que lui, & qu'il rendroit témoignage de tout ce qu'il avoit vû, ayant declaré que ma guérison étoit un miracle : ensuite de quoi nous nous en retournâmes.

Je croi qu'il est à propos que je mette ici le nom des personnes qui ont eu connoissance de mon mal, puisqu'ils peuvent en rendre témoignage : M. le Comte d'Osembray, Madame son Epouse : M. Roulié des Filtieres, M. Linguet, M. Pinault Ecclesiastique, M. Couvois, M. Aston, M. Dessaint, M. l'Abbé d'Avignon, M. Linguet le Médecin: M. l'Abbé Devaux, M. Pinault, M. l'Abbé Avril, mon très cher frere, M. Bonnart, M. Dumoussèaux, Hauteville, Crepin, Picard, Warcolier, personnes qui m'ont toutes vû dans ma maladie.

Moi Alphonse de Palacios fils de Don Joseph de Palacios, j'ai fait cette relation de mon mal & de ma guérison miraculeuse, pour la gloire de Dieu & celle de son très humble Serviteur M. François de Pâris, de la bonté duquel & de celle de Dieu, j'ai reçû ce bienfait, quoique je n'en sois pas digne. La raison & le motif est que je dois partir incessamment pour l'Espagne, & afin qu'on ne dise point que je n'étois pas guéri.

Je m'en retourne parce que mes parens veulent voir la merveille que Dieu par l'intercession de ce Saint Diacre a opérée en moi. Je proteste aussi que tout ce que j'ai dit ci-dessus a été avec la plus grande sincerité & la plus grande exactitude que j'ai pu, en rapportant tout ce qui m'est arrivé, & faisant mon possible pour ne rien dire que ce que tous ceux qui m'ont vû ont dit eux-mêmes touchant mon mal & ma guérison, & cela sans rien ajouter ni diminuer; ayant écrit le tout pour la gloire de Dieu & pour celle de M. François de Pâris, & pour les mêmes raisons que j'ai rapportées ci-dessus. A Paris ce 22. d'Août 1731. & ai signé de ma main. *Signé*, Moi Alphonse de Palaçios *avec paraphe.*

Je soussigné Interprête du Roi en sa Cour de Parlement, & autres Jurisdictions, certifie que la traduction ci-dessus renferme exactement le même sens, que la Relation Espagnole ecrite sur dix-huit pages de moyen papier, signée à la fin, *Yo Alonzo de Palacios* avec paraphe, laquelle relation Espagnole m'a été mise entre les mains par M. de Montgeron Conseiller au Parlement, à qui je l'ai rendue, apres en avoir signé & paraphé le bas de toutes les pages, & que la copie Espagnole, qui est à côté de la presente traduction, est conforme à l'Original de ladite relation, de laquelle copie j'ai paraphé le bas de chaque page, ainsi que de sa traduction. En foi de quoi j'ai signé à Paris le 28. Septembre 1735. *Signé*, Alberini *avec paraphe.* Contrôle à Paris le 28. Septembre 1735. Reçu douze sols. *Signé*, Lacroix.

X.

Relation faite par M. Pinault, Gouverneur & Précepteur de Don Alphonse de Palacios.

Je soussigne Licentié en Droit, certifie qu'au mois de Juin de l'année 1731. Don Alphonse de Palacios fils de Don Joseph de Palacios Sur-Intendant des Postes d'Espagne, âgé de seize à dix-sept ans, & dont j'etois Gouverneur depuis plus d'une année, perdit presque entierement la vue de l'œil droit par une fluxion accompagnée d'ulceres, à laquelle s'étoient termines plusieurs affoiblissemens considérables qui m'avoient souvent oblige de lui faire interrompre ses exercices. Au jugement d'un celebre Oculiste le mal étoit sans remede, & les progrès qu'il faisoit chaque jour nous alloient réduire à la fatiguante necessité de renvoyer à ses parens le jeune homme absolument prive de la vue, lorsqu'il plût à Dieu de venir à son secours, en le guérissant tout à coup par l'intercession de son bienheureux serviteur M. François de Pâris. C'est pour rendre à Dieu & à sa verité la gloire qui leur sont dues, que je vais raconter les principales circonstances de cette importante merveille, qui sont toutes arrivées sous mes yeux.

Au mois de Mars de l'année 1730. MM. Rollin & Pajot d'Osembray me confierent l'education de Don Alphonse & de Don Manuel de Palacios, que Monsieur leur pere venoit d'envoyer à Paris pour y être instruit dans les sciences & la piété sous les yeux de M. Rollin, dont les excellens ouvrages lui avoient fait concevoir une haute idée du fruit que ses enfans retireroient des leçons d'un Maître si éclairé. La vue de Don Alphonse, l'aîné de ces deux enfans, etoit sujette à des accidens fâcheux: il n'étoit que trop aise de sentir combien il étoit nécessaire de la menager. Il ne lui restoit que l'œil droit, affoibli par la perte du gauche qu'une fluxion avoit entièrement détruit quatre ou cinq ans auparavant; & plus encore par un coup de poing qui, trois ans apres le premier accident, avoit mis cet œil, que la fluxion avoit épargné, dans un état si déplorable, que le jeune Espagnol, apres avoir été privé de la vue pendant huit jours, n'avoit été préserve d'un aveuglement total qu'à force de remedes de toutes les sortes, qu'on lui fit pendant plus de trois mois, sans qu'on eût pu parvenir à rendre à cet œil sa premiere force considérablement diminuée par de si tristes accidens. Je m'en apperçus bientôt lorsque je commençai à l'appliquer aux lectures necessaires à son instruction, & je compris que celle que j'avois à lui donner consisteroit plus en conversations qu'en lectures & etudes particulieres. L'année 1730. finit neanmoins sans qu'il fut arrivé rien de plus fâcheux que quelques foiblesses passageres, auxquelles de courtes interruptions de lectures remedioient facilement.

Mais dès le mois de Janvier de l'année 1731. il survint à l'œil de mon éleve un affoiblissement plus considerable, qui vers la fin de ce mois dégénéra en une inflammation qui dura jusqu'au Carême, vers le milieu duquel nous apperçumes sur l'œil de Don Alphonse deux petits ulceres qui avoisinoient la prunelle. Allarme de cet accident, j'en rendis compte à M. d'Osembray qui me donna une petite fiole d'eau, dont il m'ordonna de faire tous les jours couler quelques goutes dans l'œil malade.

L'effet

L'effet de cette eau étant de purifier les yeux & d'en faire ſortir toutes les ordures, M. d'Oſembray me fit eſperer que dans peu de jours elle gueriroit les ulceres dont je me plaignois, & qu'il avoit vues lui-même. L'uſage que je fis de cette eau produiſit l'effet que M. d'Oſembray m'avoit promis. Au bout de quelques jours les ulceres furent guéries: il n'en reſta que deux petites cicatrices, qui paroiſſoient faire une très legere impreſſion ſur l'iris. L'œil ſe rétablit & nous fûmes en état de reprendre nos exercices: mais ce ne fut pas pour long-tems. L'eau de M. d'Oſembray n'avoit pu pénétrer juſqu'à la cauſe du mal & la guérir. Dès la fin d'Avril, Don Alphonſe ſentit ſon œil plus foible que jamais. L'eau mordicante qui en couloit pour peu qu'il s'appliquât à la lecture, au deſſein ou à quelqu'autre exercice que ce fût où les yeux ſont néceſſaires, les douleurs cuiſantes & la rougeur continuelle caractériſoient une inflammation des plus dangereuſes. Le mal augmentoit chaque jour, & l'on fut obligé de le mander à M. de Palacios & d'en avertir de nouveau M. d'Oſembray, qui ſachant le bon effet que ſon eau avoit eû la premiere fois nous en donna une nouvelle fiole, mais au bout de quelques jours nous reconnûmes aiſément que l'uſage de cette eau ne faiſoit qu'augmenter les douleurs & l'inflammation: nous fûmes donc obligés de ne plus nous en ſervir.

M. de Palacios inquiet & allarmé du danger où ſon fils ſe trouvoit, écrivit ſur le champ pour ordonner de lui faire prendre les bains. Nous crûmes néceſſaire avant que d'en faire uſage, de conſulter les Médecins ſur les préalables par leſquels il falloit y préparer notre malade. Les Médecins ſe partagerent: les uns vouloient que l'on commençât par une ſaignée du pied, & les autres appréhendoient également la ſaignée & les bains. Comme nous avions peine à concilier leurs différens avis, nous primes le parti d'en inſtruire M. de Palacios, dont la déciſion devoit nous ſervir de regle & fixer nos incertitudes. Tandis que nous attendions ſa réponſe, le mois de Mai ſe paſſa. Cependant l'inflammation de l'œil malade augmentoit, & chaque jour quelque nouveau ſymptôme en faiſoit craindre les ſuites, lorſqu'il plut à Dieu de réveiller l'attention des fideles ſur la ſainteté de M. de Pâris, par les miracles éclatans qu'il opéroit fréquemment au tombeau de ce ſaint Diacre.

Le bruit de ces merveilles qui retentiſſoit dans tout Paris parvint juſqu'à mon éleve. Je me promenois un ſoir avec lui & ſon frere dans la cour du College de Navarre où nous demeurions, lorſque quelqu'un vint nous faire récit d'un miracle que Dieu venoit d'opérer dans le moment ſur une perſonne du voiſinage. A peine nous en eut-on fait le recit que le jeune Eſpagnol me prit à part, & me pria inſtamment de lui permettre de faire auſſi une neuvaine à ce Bienheureux, qui avoit reçu de Dieu tant de pouvoir. Je ne crus pas devoir lui accorder ſa demande dont je prévoyois toutes les ſuites, & je prétextai mon refus de ſon peu de foi. Il me répondit à l'inſtant qu'il étoit vrai qu'il n'avoit pas beaucoup de foi, mais qu'il demanderoit à Dieu de la lui augmenter. Quand je fus ſeul je réfléchis ſur l'idée que mon jeune homme avoit eue, & j'avoue que je me ſentis fort intimidé par les conſéquences qu'elle pourroit avoir ſi je lui en accordois l'exécution. Ma tranquillité, le bien de l'éducation de ces deux enfans, l'éclat que feroit ſa guériſon ſi Dieu la lui accordoit, la crainte même que j'avois que Dieu n'exauçât pas ſes prieres, & que cette demarche en ce cas ne ſervit de riſée aux ennemis du Serviteur de Dieu, & bien d'autres motifs, me détermineront à ne point permettre à Don Alphonſe de faire la neuvaine qu'il m'avoit propoſée, ou au moins à l'éprouver beaucoup avant que de le lui accorder. Pour lui, qui n'étoit nullement touché de mes raiſons qu'il ne pouvoit connoître, il recommença bientôt à me faire de nouvelles inſtances, qu'il accompagnoit de toutes les careſſes d'un enfant qui veut obtenir à quelque prix que ce ſoit la grace qu'il demande. J'étois inflexible & lui reprochois ſans ceſſe ſon „ peu de foi. „ Il eſt vrai, me diſoit-il, qu'elle eſt petite, „ mais Dieu l'augmentera, je l'eſpére, & j'ai lu dans l'Evan„ gile que qui a une foi auſſi petite qu'un grain de ſenevé eſt „ capable de tranſporter les montagnes." Il me proteſtoit enſuite qu'il avoit plus intention de demander la converſion de ſon ame que la guériſon de ſon œil; mais voyant que ma reſiſtance étoit opiniâtre, il s'adreſſa à quelques-uns de mes amis pour qu'ils lui aidaſſent à obtenir de moi ce qu'il deſiroit avec tant d'ardeur. Ils m'en parlerent, & je leur expoſai mes craintes. Elles venoient ſur tout de ce que nous demeurions dans un College ſoumis à l'inſpection de M. l'Archevêque de Sens. On eſſaya de me raſſurer, & mon diſciple étant venu me preſſer de nouveau de lui accorder ſa demande, je lui propoſai de venir avec moi conſulter M. Rollin, à l'avis duquel je lui promis de me rendre. Nous y allâmes ſur le champ. Don Alphonſe ſe chargea lui-même d'expoſer à M. Rollin ſes deſirs, & il le fit d'une maniere ſi touchante que je compris que ce ſeroit réſiſter à l'Eſprit de Dieu que de s'oppoſer plus long-tems à ce pieux deſſein, qu'il avoit mis dans le cœur de ce jeune homme. M. Rollin l'ayant interrogé ſur ſa foi, il lui fit ſa réponſe ordinaire du grain de ſenevé, & du deſir principal qu'il avoit de la converſion de ſon ame: puis il ajouta qu'il avoit lu depuis peu dans l'Evangile une hiſtoire qui lui ſembloit faite pour lui; c'étoit celle de l'aveugle de Jéricho dont il nous fit, à lui & à moi, une application qui, quoiqu'elle ne me fût pas avantageuſe, me charma d'autant plus que j'étois bien aſſuré qu'elle ne lui avoit été ſuggerée par perſonne. „ J'ai entendu comme „ cet aveugle, diſoit-il, un grand bruit autour de moi, j'ai „ entendu parler de perſonnes guéries & de miracles faits par „ un Saint que je ne connois pas, j'ai demandé ce que c'étoit, „ on me l'a dit, & ſur le champ j'ai pris la réſolution de m'a„ dreſſer à ce Saint, j'ai prié qu'on me menât à lui, & M. „ Pinault me la refuſé. Il m'a voulu faire taire comme „ ces gens qui vouloient empêcher l'aveugle d'aller à Jeſus„ Chriſt." Le réſultat de notre converſation fut que Don Alphonſe commenceroit ſa neuvaine. Je le menai donc à S. Médard pour la premiere fois le Lundi 25. de Juin. Il y pria avec beaucoup de ferveur, & Dieu dès ce jour-là commença à l'exaucer, mais d'une maniere qui m'étoit tout-à-fait nouvelle, & gueres propre à augmenter ma foi. Son mal redoubla d'une maniere étonnante, ſa vue s'obſcurcit tout-à-fait, le moindre rayon de lumiere le bleſſoit cruellement: les douleurs furent ſi vives pendant toute la nuit & les ſuivantes que le pauvre enfant ne pouvoit dormir. Comme un changement ſi peu attendu avoit conſidérablement affoibli ma foi, je penſai qu'il en ſeroit de même de celle de Don Alphonſe: je me trompois & je m'en apperçus bientôt. Le Mardi au matin m'étant approché de ſon lit, je le trouvai dans de cruelles douleurs qu'il ſouffroit avec une patience admirable. Il lui ſembloit, me diſoit-il, qu'on lui écraſoit l'œil à coups de marteau. L'ayant interrogé ſur ſes diſpoſitions interieures, il me dit qu'il croyoit que Dieu lui envoyoit ces douleurs pour punir ſes péchés, mais qu'elles n'abbatoient pas ſa confiance; que quelque choſe qui pût arriver ſes prieres ne ſeroient pas ſans effet, puiſque leur principal objet étoit la converſion de ſon ame. Il ajouta que ſi Dieu vouloit abſolument lui ôter la vue, il en faiſoit le ſacrifice, & qu'il valoit mieux qu'il la perdit tout-à-fait que de la recouvrer pour en faire un mauvais uſage. Pour concluſion il vouloit ſe lever & retourner à S. Médard, mais pour le coup je ne voulus point du tout le lui permettre. J'admirois ſa foi, mais je ne comprenois rien à ce redoublement de mal; & le voyant hors d'état de ſupporter la plus foible lumiere, je ne voyois pas comment il pourroit s'expoſer au grand jour. Ainſi l'ayant exhorté de prier dans ſon lit, j'allai continuer la neuvaine à ſa place: mais il ne ſurvint point d'apparence de guériſon. Au contraire ce jour-là & les ſuivans le mal redoubla avec une violence toute extraordinaire. Le jour de S. Pierre je regardai ſon œil qui me fit horreur, & me parut comme une mure crevée, ſur laquelle on auroit verſé quelques goutes d'une matiere blanchâtre. Une ſi triſte ſituation à laquelle je ne voyois point de reſſource nous obligea, M. Linguet Sous-Principal du College de Navarre chez lequel nous demeurions, & moi, d'avoir recours aux voies ordinaires, & nous l'euſſions fait plutôt ſi les affaires de M. d'Oſembray lui euſſent permis de venir voir notre pauvre malade, comme il nous l'avoit promis. M. d'Oſembray ne venant point & le mal augmentant toujours, nous envoyâmes le Samedi 30. Juin prier M. de Saint-Yves de venir viſiter notre malade. Il arriva ſur les neuf heures du matin. Touché de l'état où il vit l'œil de Don Alphonſe, il ſe plaignit que nous ne l'euſſions pas averti plutôt. Il nous en repréſenta le danger par l'expoſition qu'il fit du mal & par les remedes qu'il ordonna, qui n'étoient, nous dit-il, que des préparatifs à d'autres, au moyen deſquels il eſpéroit que dans quelques mois il viendroit à bout de le guérir. Il ſe promettoit même de faire en ſorte en une ſemaine ou deux, que le malade pût ſupporter la lumiere. Mais il nous dit qu'il ne pouvoit nous diſſimuler qu'un mal ſi conſidérable, & qui avoit été ſi négligé, dureroit long-tems, & ne s'en iroit qu'à force de remedes. Ceux par leſquels il vouloit que l'on commençât étoient la ſaignée du pied qu'il falloit faire le même jour, la ſaignée du bras le lendemain, donner au malade quantité de remedes d'eau de riviere, lui interdire la viande,

viande, le sel & le vin, me le faire vivre que de bouillons de veau & de volaille, lui laver l'œil quarante ou cinquante fois par jour d'eau de guimauve, à laquelle on auroit mêlé quelques goutes de laudanum, & lui en mettre tous les soirs un linge mouillé sur l'œil. J'envoyai sur le champ préparer cette eau chez un Apoticaire voisin, & j'aurois suivi de bonne-foi toute l'ordonnance de M. Saint-Yves à la lettre, si M. d'Osembray ne me l'eût défendu. Il arriva une demie heure après le départ de M. Saint-Yves dont il rejetta l'ordonnance & les remedes, & après avoir vu l'œil dont le mal l'effraya, il nous ordonna de mener le jeune homme à M. Gendron dans lequel il avoit plus de confiance. En exécution de cet ordre M. Linguet mena Don Alphonse dont on avoit enveloppé la tête chez M. d'Osembray, où il trouva M. Roulie des Filtieres, qui eut la bonté de les accompagner l'un & l'autre à Auteuil, & de les présentes à M. Gendron. Comme je n'étois pas de la partie, je ne raconterai point ce qui se passa chez ce celebre Oculiste qui, comme on me l'apprit au retour, avoit trouve l'œil dans un état si fâcheux qu'il le croyoit incurable.

Le soir un honnête homme nous ayant apporté un petit morceau d'un linge qui avoit servi au bienheureux Diacre, Don Alphonse le fit mettre sur son œil. On mit aussi une compresse de l'eau ordonnée par M. de Saint-Yves afin qu'on ne lui donnât pas le chagrin de voir qu'on avoit en tout négligé son ordonnance. Il revint le lendemain, mais la petite complaisance que l'on avoit eue pour lui ne le satisfit pas: il gronda beaucoup de ce qu'on n'avoit pas fait la saignée du pied, & recommanda au moins de faire celle du bras, déclarant que le jeune homme perdroit absolument la vue si on ne faisoit ces saignées. Nous n'eûmes garde cependant de les faire, ni de lui dire que nous avions eu recours à M. Gendron, auprès duquel, en suivant les ordres de M. d'Osembray, nous devions aller nous établir, afin de lui donner la facilité de faire pendant huit ou dix jours les premiers remedes, par lesquels il vouloit, par complaisance pour M. des Filtieres, tenter si la guérison étoit possible, quoiqu'il ne le crût pas.

Cependant la neuvaine continuoit. Nous étions ce jour-là Dimanche au septieme jour. Nous remimes au soir sur l'œil de Don Alphonse ce que nous y avions mis la veille, & nous nous couchâmes avec quelques foibles rayons d'espérance que Dieu nous exauceroit: car ce soir-là Don Alphonse nous dit qu'ils s'appercevoit de quelque soulagement, ne sentant pas des douleurs si vives qu'à l'ordinaire.

Dès les trois heures du matin du lendemain 2. Juillet je fus éveillé par Don Alphonse qui me cria transporté de joie que son œil étoit bon, qu'il souffroit le jour sans peine, & qu'il voyoit de l'autre côté la cour au travers des vitres les murailles opposées à ses fenêtres. Effectivement il étoit guéri: je m'en convainquis moi-même quand je fus levé, son œil étoit beau & sain, & il n'y paroissoit plus d'autres marques de son mal qu'une petite ligne rouge qui le traversoit d'un angle à l'autre. Le jeune homme m'avoua neanmoins que sa vue n'étoit pas encore bien claire, mais il m'assura qu'il ne sentoit plus aucune douleur, & que la lumiere ne l'incommodoit nullement. Il me pria tout aussi-tôt de le mener à S. Médard pour y remercier Dieu & son bienheureux Protecteur, au tombeau duquel il espéroit que sa guérison se perfectionneroit: c'est en effet ce qui arriva. Après que nous eûmes entendu la sainte Messe, & prié Dieu auprès de la tombe de M. de Pâris pendant environ une heure & demie, l'œil de Don Alphonse reçut son dernier degré de guérison, & devint si fort qu'il soutint sans la moindre peine la vive lumiere, la chaleur & la poussiere que causoit la grande foule de peuple qui étoit autour du tombeau du saint Diacre. En revenant je m'apperçus que l'éclat du soleil ne faisoit pas même sur l'œil guéri l'impression qu'il a coutume de faire sur les yeux delicats. Ce ne fut pas là la seule preuve que j'eus de sa guérison: nous ne fûmes pas plutôt de retour au logis qu'il m'en donna, & à tous ceux qne son mal avoit tant allarmés, une foule des plus convaincantes. Il lut, il écrivit; & le Maître à dessiner qu'il avoit eu avant le grand affoiblissement de son œil, & qui montroit encore pour lors à son frere, lui ayant présenté un payſage dans lequel il y avoit de si petites figures qu'il n'étoit pas possible de les bien distinguer qu'avec une loupe, il les discerna néanmoins fort bien sans le secours de cet instrument, & mieux que plusieurs personnes qui etoient présentes n'avoient pu faire. On comprend plus aisement que je ne pourrois exprimer la grandeur de la joie que nous causoit le bienfait que nous venions de recevoir; ce jour & les suivans suffirent à peine aux vifs témoignages que nous en donnions.

Cependant M. d'Osembray qui ignoroit ce qui se passoit au College, étoit dans une inquiétude extraordinaire des suites naturelles d'un accident, dont la décision de M. Gendron lui avoit fait sentir tout le danger. Il étoit de notre devoir de le tranquilliser: on le fit le lendemain de la guérison, & Don Alphonse donna à M. d'Onsembray tout le plaisir de la surprise, en se présentant devant lui dans un état bien différent de celui où il l'avoit vû trois jours auparavant. Je ne raconterai point le détail intéressant de cette visite, ni de celle que Don Alphonse rendit le 4. Juillet à M. Geudron, parce que je ne pus en être témoin.

Il ne me reste plus qu'à ajouter que pendant la seconde neuvaine que nous fimes pour remercier Dieu de la grace qu'il nous avoit accordée pendant la premiere, nous nous apperçumes d'un nouvel événement qui nous surprit beaucoup. J'ai dit au commencement de cette relation qu'il y avoit quelques années que Don Alphonse avoit perdu l'œil gauche, par une fluxion qui en avoit dissipé toutes les humeurs & confondu les differentes parties. Depuis ce funeste accident la paupiere étoit applatie & comme collée sur les bords inferieurs de l'orbite, sans qu'il fût presque possible de la lever, & elle ne cachoit qu'un amas degoutant & confus de quelques matieres noires & blanchâtres. Pendant le cours de notre seconde neuvaine cette paupiere s'ouvrit d'elle même, & nous vîmes les différentes parties qui restoient de cet œil reprendre leurs places naturelles: des picotemens s'y firent sentir, il devint humide, & nous crûmes que Dieu alloit lui rendre la vie. Mais M. Gendron nous ayant fait entendre que pour rétablir entiérement cet œil, il faudroit en créer plusieurs parties que l'ancienne fluxion avoit détruites, & qu'en ce cas le miracle seroit égal à celui que Dieu feroit s'il rendoit une jambe à un homme à qui on l'auroit coupée, prodige dont nous ne voyons point d'exemple, il en concluoit que les nouveaux symptômes que nous appercevions dans l'œil perdu étoient une suite de la guérison miraculeuse de l'œil droit, parce que Dieu voulant en assurer la conservation, avoit, en le rétablissant, guéri le nerf optique de l'œil gauche auparavant atrophié, & qui sans cela auroit infailliblement communiqué par la suite son vice au nerf oprique de l'œil droit.

Don Alphonse partit pour retourner en Espagne le 24. Août suivant, & non seulement jusqu'à ce jour-là sa vue se conserva saine, & plus forte qu'il ne l'avoit jamais eue depuis la perte de son œil gauche; mais j'ai souvent eu des preuves convaincantes que depuis son retour elle perseveroit dans le même état.

Pour moi après avoir béni le Seigneur de ce qu'il a daigné me rendre témoin de cette grande merveille, & de ce que sa divine bonté me procure l'occasion d'en rendre témoignage, il ne me reste plus que de le prier de guérir d'un aveuglement bien plus triste ceux qui refusent opiniâtrément de reconnoître le doigt de Dieu dans les prodiges si souvent réiterés, par lesquels il manifeste sa puissance parmi nous. *Signé*, PINAULT. Contrôlé à Paris le 28. Septembre 1735. Reçu 12. sols. *Signé* LACROIX.

X I.

Relation faite par M. Linguet Sous-Principal du College de Navarre.

JE soussigné Avocat en Parlement certifie que la relation que je vais faire est exactement conforme à la vérité.

Deux jeunes Seigneur Espagnols fils de Don Joseph de Palacios Sur-Intendant Géneral des Postes d'Espagne étant arrivés à Paris au mois de Janvier 1730. M. le Comte d'Osembray exigea de moi que je me chargeasse de leur éducation. L'aîné nommé Don Alphonse, âge de quinze

ans, avoit l'œil droit très foible & le gauche entierement perdu. Le globe en étoit entierement affaiſſé, les paupieres rentroient en dedans, étoient colées l'une à l'autre ſans qu'il y parut de poil aux extrémités, & il en ſortoit de tems en tems une eſpece de pus. Lorſqu'on faiſoit effort pour ſéparer ſes paupieres on ne voyoit au fond de l'œil qu'une matiere noire mêlée d'un peu de blanc ſans aucun arrangement. Don Alphonſe me dit & me l'a répété pluſieurs fois depuis, toujours de la même maniere, „ qu'il „ y avoit cinq ans qu'il avoit perdu cet œil par une flu- „ xion qui avoit duré long-tems, & qui le lui avoit fait „ perdre tout entier; qu'il étoit même bien heureux de „ n'en être pas aveugle, parce que trois ans après la perte „ de cet œil il avoit reçu ſur l'autre un coup de poing; „ qu'il avoit été huit jours ſans voir clair; qu'il avoit re- „ couvré la vue à force de remedes, mais que depuis il y „ avoit toujours reſſenti de la foibleſſe & de la douleur."

Je reçus peu de tems après une Lettre de Don Joſeph ſon pere, par laquelle il me prioit de ménager beaucoup Don Alphonſe dans l'étude, à cauſe de la foibleſſe de ſon œil. Il ſe contentoit, diſoit-il, qu'il apprit les Principes de la Religion, la langue françoiſe & un peu d'hiſtoire; mais il exigeoit que Don Manuel (c'étoit ſon ſecond fils) travaillât beaucoup, parce qu'il étoit plus robuſte & n'avoit aucune incommodité.

Don Alphonſe fit cependant un progrès conſiderable pendant le reſte de l'année 1730. ſans augmenter ſon mal, parce que ſon Gouverneur attentif à la ſanté & à l'avancement de ſon diſciple, l'inſtruiſoit de vive voix & lui épargnoit autant qu'il étoit poſſible la fatigue de la lecture; mais au commencement de Janvier 1731. l'œil droit fut attaqué d'une fluxion qui le rendit rouge, pleurant & douloureux. On apperçut deux petits ulceres aux deux cotés de la prunelle. M. le Comte d'Oſembray en fut averti: il envoya d'une eau dont on ſe ſervit utilement. Les ulceres furent gueries en quinze jours, & il ne reſta que deux taches blanches qui en étoient les cicatrices.

La fluxion recommença ſur la fin de Fevrier: on eut recours à la même eau, mais elle ne produiſit aucun bon effet. On crut même qu'elle augmentoit la douleur, & on y renonça

Comme le mal devenoit tout les jours plus conſidérable, que le malade ne ſupportoit la lumiere qu'avec peine, qu'il reſſentoit de vives demangeaiſons & des picotemens, & que l'œil pleuroit beaucoup; je crus devoir avertir Don Joſeph de la maladie de ſon fils. Il me manda, ſur l'avis des Medecins de Madrid, qu'il falloit lui faire prendre les bains. Je conſultai à Paris, & les avis furent partagés. Les uns conſentoient aux bains, mais vouloient une ſaignée du pied pour y préparer. Les autres s'oppoſoient aux bains, parce que, diſoient-ils, ce remede fera remonter le ſang à la tête, & qu'il eſt clair qu'il n'y porte déja que trop. D'autres regardoient la ſaignée du pied comme dangereuſe.

M. le Comte d'Oſembray inſtruit de tout, ne voulut rien prendre ſur lui. Je rendis compte de mon embarras à Don Joſeph, qui perſiſta à demander que ſon fils prît les bains. Il propoſoit auſſi de le renvoyer en Eſpagne ſi on le trouvoit en état de faire voyage, afin d'eſſayer ce que pourroit le changement d'air.

Il y avoit déja long-tems que Paris retentiſſoit des guériſons miraculeuſes qui s'opéroient au tombeau de M. de Pâris. Don Alphonſe en entendit parler & deſira d'y être conduit. On le lui refuſa d'abord, & il le demanda le lendemain avec plus d'inſtance. On lui repréſenta qu'il falloit une grande foi & une parfaite ſoumiſſion aux ordres de Dieu, qui n'étoit pas obligé de faire pour lui des miracles, & qu'il y avoit lieu de craindre qu'il ne ſe décourageât, s'il n'étoit point exaucé, &c. Il répondit „ qu'effective- „ ment ſa foi n'étoit pas grande, mais que Jeſus-Chriſt „ avoit promis des choſes merveilleuſes à ceux qui en au- „ roient ſeulement comme un grain de ſenevé; que ce grain „ de ſenevé devenoit arbre; qu'il eſpéroit que ſa foi aug- „ menteroit de même, & qu'il en demanderoit l'accroiſſe- „ ment; que d'ailleurs la guériſon de ſon œil n'étoit pas le „ principal objet de ſes vœux, qu'il prieroit Dieu de lui „ ouvrir les yeux de l'ame, de lui donner la charité & l'a- „ mour de la Religion: qu'il prieroit encore pour ſa famil- „ le & pour ſon pays, dans lequel on n'avoit pas le bon- „ heur de lire l'Ecriture Sainte." Cette réponſe que j'étois bien ſûr que perſonne ne lui avoit ſuggerée fit une telle impreſſion ſur moi, que je craignis de me rendre coupable ſi je m'oppoſois à ſa devotion.

Il alla donc au tombeau du S. Diacre pour la premiere fois le Lundi 25. de Juin. Le ſoir du même jour le mal augmenta, & il garda le lit le lendemain. Quoique ſes rideaux fuſſent exactement fermés & même attachés avec des épingles, & qu'il eût un bandeau par deſſus un bonnet, il plaignoit de reſſentir les impreſſions de la lumiere. Les jours ſuivans il ſe promenoit le ſoir dans une chambre dont les fenêtres étoient fermées de rideaux épais, ayant ſon bandeau ſur l'œil. Je lui fis remarquer le Mercredi qu'il étoit plus mal depuis qu'on prioit Dieu & le ſaint Diacre pour ſa guériſon. Il me répondit, que ſi Dieu avoit prévu qu'il dût abuſer de la vue & que par miſericorde il voulût l'aveugler, il n'avoit d'autre parti à prendre que de lui en rendre graces. „ Mais, ajouta-t-il, je fais bien ce que j'ai en- „ tendu dire, & je ne perds pas eſpérance. Tous ceux qui „ ont été guéris, ont toujours plus ſouffert pendant leur „ neuvaine qu'il ne ſouffroient auparavant." Il prioit dans ſon lit avec une grande tranquillité, & pluſieurs perſonnes alloient tous les jours au tombeau pour lui.

Comme il ſouffroit extrêmement & que le mal augmentoit toujours, j'eus l'honneur d'écrire à M. le Comte d'Onſembray, pour le prier d'envoyer un Oculiſte examiner l'état du malade, ou de trouver bon que j'en fiſſe venir un. Il me promit de venir lui-même le lendemain; mais comme ſes affaires ne lui permirent de venir que le Samedi matin, je fis venir MM. de Saint-Yves qui trouverent le malade dans un triſte état. Ils dirent cependant qu'ils eſpéroient le guérir avec beaucoup de tems, ordonnerent une ſaignée du bras pour le jour même, une du pied pour le lendemain, interdirent toutes nourritures excepté des bouillons à la volaille ſans ſel, des lavemens matin & ſoir, & dirent qu'il falloit faire bouillir une racine de guimauve dans une pinte d'eau, & laver ſouvent l'œil avec cette eau. Ces remedes n'étoient, dirent-ils, que préparatoires. Ils devoient enſuite en appliquer de ſpécifiques.

M. le Comte d'Onſembray vint quelques heures après, dit nettement qu'il ne vouloit pas qu'on s'en tint à l'avis de M. de Saint-Yves dont il rapporta pluſieurs bévues, & dit qu'il falloit aller conſulter M. Gendron de l'habileté duquel il parla avec beaucoup d'eſtime.

Je conduiſis donc le même jour Don Alphonſe chez M. le Comte d'Onſembray, afin de prier M. Roulié des Filtieres qui y dinoit de vouloir bien prendre la peine de nous introduire chez M. Gendron. A la deſcente du caroſſe, je conduiſis Don Alphonſe par la main, l'avertiſſant de lever le pied à chaque degré qu'il montoit, à la vue d'un grand nombre de perſonnes qui étoient vivement frappées de ſon état. Nous remontâmes en caroſſe avec M. Roulié des Filtieres. Mon frere alors Licentié, à preſent Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, étoit avec nous.

Je ne m'etendrai pas ſur tout ce que dit M. Gendron, parce qu'il l'a detaillé lui-même fort au long dans ſon certificat. Je dirai ſeulement que ſans nous flater de l'eſpérance d'une guériſon, il nous conſeilla de mettre le malade dans le village d'Auteuil où il demeure, afin qu'il pût examiner s'il étoit poſſible de le guérir. Il lui falloit dix ou douze jours pour le connoître. Mais il ne nous donna ce conſeil qu'après que M. Roulié des Filtieres l'eut vivement ſollicité d'employer ſes ſoins en faveur du malade: il parut toujours aſſez perſuadé que cela ſeroit inutile.

M. des Filtieres rendit compte à M. le Comte d'Onſembray de cette entrevue; & le Dimanche matin je reçus de M. le Comte d'Onſembray une Lettre très preſſante pour faire louer un appartement à Auteuil, & y faire tranſporter auſſi-tôt Don Alphonſe avec ſon frere, ſon Gouverneur & ſon Valet de chambre, afin que la compagnie le deſennuyât.

Ce jour-là même Don Alphonſe ſe trouva un peu mieux. Il avoit demandé de la terre du tombeau, il ſe l'étoit miſe ſur l'œil avec un morceau de la chemiſe du S. Diacre le Samedi au ſoir, & il voulut aller à la Meſſe le Dimanche à midi. Ainſi il l'entendit enveloppé dans les rideaux qui environnent l'Autel de la Chapelle de Navarre, & le ſoir comme ſes douleurs redoubloient il remit la relique ſur ſon œil en ſe couchant. Le Lundi, jour pris pour aller à Auteuil, il s'éveilla à trois heures du matin, & fut très ſurpris de ne ſentir aucune douleur. Il leva ſon bandeau, diſtingua nettement

ment les objets, & apperçut même les murs de la Chapelle du College à travers la fenêtre, dont les rideaux etoient entr'ouverts. Il ne put plus contenir sa joie, & appella à grands cris son Gouverneur dont le lit etoit fort près du sien. Le Gouverneur effraye accourut, * & Don Alphonse lui dit: *Monsieur je vous vois bien, vous n'avez point de bas, mon œil est bon.* Je le vis entre six & sept heures: il n'y avoit plus de rougeur ni d'inflammation à l'œil, mais il etoit traversé d'un angle à l'autre d'une raie fort rouge. Il me dit qu'il vouloit aller à S. Médard, & que si on lui refusoit il s'enfuiroit seul afin d'y aller: on l'y mena vers les neuf heures. Après avoir entendu la Messe il alla au cimetiere, fut longtems la tête appuyée sur la tombe, & se releva avec un œil parfaitement beau & bien fortifie. La raie rouge avoit disparu & il supportoit la lumiere la plus vive. Il répéta souvent: *Mon œil est meilleur.*

Je le menai le lendemain chez M. le Comte d'Onsembray. Sa surprise fut extrême, aussi bien que celle de Madame la Comtesse d'Onsembray & de tous ceux qui se trouverent chez elle. Personne ne parut douter du miracle parce que tous etoient instruits de la maladie. Le Mecredi nous allâmes voir M. Gendron. M. Roulié des Filtieres eut encore la bonté de nous y mener, & mon frere le Médecin s'y trouva aussi. M. Gendron déclara que Don Alphonse ne pouvoit être guéti que par un miracle, & que M. de Pâris avoit fait en une nuit ce que lui n'auroit pu faire en trois grands mois, supposé même que la guèrison eût éte possible. Il avoit dit la veille à Madame la Princesse d'Auvergne qu'il ne croyoit pas qu'on pût sauver l'œil du jeune Espagnol. Comme nous nous promenions dans le jardin de M. Gendron, qu'il regardoit l'œil guéri à chaque instant & toujours avec admiration, il vit arriver M. Joly de Fleury maintenant Avocat Général du Parlement de Paris, & l'Abbé de Fleury Chanoine de l'Egliſe de Paris: il les appella avec empressement pour être, leur dit-il, témoins d'un miracle éclatant. Il leur détailla ensuite la maladie, & les assûra qu'il n'y avoit point de remedes dans la nature qui ayent pu produire ce qu'ils voyoient. Il pria Don Alphonse de le venir voir quelques jours après, & nous revinmes à Paris.

Quoique de tous les remedes qu'avoient ordonné MM. Saint-Yves on n'en eût observé qu'un, qui fut de laver deux fois l'œil malade avec de l'eau, dans laquelle on avoit fait bouillir une racine de guimauve, cependant Don Alphonse alla les remercier. Il etoit accompagné de son Gouverneur & de son frere, de M. Aston, fils du Mylord Aston Pair d'Ecosse, de son Gouverneur, & de leurs Valets de chambre. M. de Saint-Yves le jeune qui avoit entendu parler du miracle, ne se vanta pas, comme il a fait depuis, que la guérison fût due à ses remedes, mais il nia que ce fût un miracle; & pressé d'expliquer comment un œil qu'il avoit trouvé si malade, & pour la guérison duquel il avoit ordonné tant de remedes & demandé un si long espace de tems, s'etoit guéri si promtement & sans remedes, il dit que l'œil s'étoit trouvé dans d'heureuses circonstances, & que la matiere s'étoit trouvée heureusement disposée à se dissiper; qu'au reste l'œil n'etoit pas gueri, & que pour peu qu'on le mît au grand jour il deviendroit rouge & pleureroit comme auparavant. Don Alphonse s'offrit à cette preuve. M. de Saint-Yves l'approcha d'une fenêtre vis à-vis d'un mur sur lequel donnoit le soleil, (c'étoit entre deux & trois heures après midi,) lui frotta plusieurs fois l'œil avec le poulce, & le lui ouvrit extraordinairement en le faisant regarder en haut, en bas, de côté, vis à-vis. Le jeune Espagnol soutint gravement ce rude exercice plus d'un demi quart d'heure. Le Gouverneur impatient demanda à M. de Saint-Yves s'il s'appercevoit que l'œil devint rouge ou pleurât. Il convint que non, mais il dit pour excuse que la lumiere n'étoit pas assez vive. Je rapporte ce fait sur la foi de tous ceux que j'ai nommes plus haut & qui étoient présens.

Nous retournâmes à Auteuil quelques jours après. Ce fut là que M. Gendron se fit détailler de quelle maniere l'œil gauche s'étoit detruit, & qu'ayant appris que Don Alphonse avoit eu un coup de poing sur l'œil droit, & en avoit perdu l'usage pendant quelque tems, il décida que cet œil étoit incurable, comme il l'a rapporté dans son certificat. Je le priai d'examiner l'œil gauche qui depuis quelques jours s'ouvroit considérablement, se rempliſſoit & paroiſſoit formé au point qu'il n'etoit plus difforme. Il me dit qu'il ne croyoit pas qu'il y eût rien à espérer pour celui-là, parce qu'il y avoit une destruction entiere d'au moins douze parties essentielles à la vue; qu'il faudroit une creation, & qu'il ne connoiſſoit point de miracle de ce genre; mais que cela même étoit une preuve de l'incurabilité de l'autre œil, parce que les deux nerfs optiques se touchant immediatement, le nerf de l'œil gauche avoit communique son vice au nerf de l'œil droit, dont la guerison n'auroit pas éte constante si le nerf gauche n'eût ete gueri; & que ce nerf etant rétabli portoit à présent les humeurs necessaires pour remplir toutes les enveloppes de l'œil, qui jusques là avoient eté affaiſlées faute de nourriture.

Don Alphonse eut l'œil en si bon état que le jour même de la guerison il passa l'après-midi & une partie de la nuit à écrire, & on n'apperçut pas la moindre variation dans cette guerison depuis le 2. de Juillet jusqu'au 23. d'Août qu'il est parti pour retourner en Espagne. Il a supporté ce long voyage sans aucune altération, & je sai de gens qui l'ont vu à Madrid assez long-tems après son arrivée, qu'il joüit d'une parfaite santé. J'ai même vu de ses Lettres dans lesquelles j'ai parfaitement reconnu son écriture, aussi nette & aussi belle qu'elle étoit lorsqu'il écrivoit à Paris avant son retour.

J'ai fait cette relation selon l'exacte vérité, en distinguant les faits dont je suis témoin d'avec ceux que je rapporte sur la foi des gens d'honneur qui les ont vus. A S. Remy ce 25. Septembre 1733. *Signé* LINGUET. Contrôlé à Paris le 5. Novembre 1734. Reçu 12 sols. *Signé*, LACROIX.

XII.

Certificat du sieur Aufroi Bourgeois de Paris.

JE soussigné Simon Philippe Aufroi Bourgeois de Paris demeurant rue des Poitevins, paroisse S. André des Arts, certifie avoir connu & vu très souvent au College de Navarre Don Alphonse de Palacios Espagnol de nation, pendant son séjour à Paris, où il avoit été envoyé pour étudier avec Don Manuel son frere. Il ne voyoit point clair de l'œil gauche qui étoit perdu depuis long-tems. Cet œil étoit toujours fermé, & quand il faisoit quelque effort pour l'ouvrir on n'y voyoit que du rouge. Quant à l'œil droit il parut bon jusqu'à un certain tems; mais il s'affoiblit dans la suite, il devint rouge & enflammé, & donna lieu de craindre une entiere extinction de la lumiere pour Don Alphonse. On employa divers remedes, mais celui dont il reçut du soulagement fut une eau que M. d'Osembray indiqua. Le fond de la maladie subsista néanmoins: l'œil s'affoiblit toujours de plus en plus, ensorte que Don Alphonse fut fort long-tems sans pouvoir s'appliquer à l'étude, ou pour mieux dire il ne fut en état de s'y appliquer qu'après sa guérison par l'intercession de M. de Pâris. Je n'étois point à Paris lorsque le mal vint à son dernier degré, & que Don Alphonse perdit presque son œil; mais on me le manda à la campagne, & on m'avertit du jour que l'on devoit commencer la neuvaine au tombeau du bienheureux François de Pâris. Je revins pendant cette neuvaine: on m'annonça aussi-tôt la guérison miraculeuse de Don Alphonse, & mon premier soin fut de m'en instruire par moi-même. J'allai voir ce jeune Seigneur. Je lui trouvai l'œil en aussi bon état qu'on me l'avoit dit, c'est-à dire très beau, très sain & parfaitement guéri, ayant seulement sur la prunelle deux petites taches comme deux petits points, mais qui ne gâtoient nullement la vue; car il fit en ma présence plusieurs épreuves qui me convainquirent que l'on ne pouvoit douter de sa parfaite guérison. Je fus invité à une Messe d'action de graces qui fut celebrée dans l'Egliſe de S. Médard. Je m'y rendis avec joie, & j'y vis Don Alphonse en aussi-bon état que la premiere fois. Je me souviens encore de l'avoir vu lorsqu'il revint de chez M. de Saint-Yves. Il me conta l'avanture qui lui étoit arrivée chez lui, que cet Oculiste ne voulant pas convenir de sa guerison & voulant faire preuve qu'elle n'étoit point parfaite, lui avoit d'abord frotté l'œil rudement, & ensuite l'avoit exposé au plus grand jour vers sa fenêtre, en lui tenant les paupieres bien ouvertes, ce que Don Alphonse avoit soutenu sans que son œil en fut offen-

* Après l'avoir d'abord refusé, comme dit Don Alphonse.

ſé. Cela me donna occaſion d'examiner encore de nouveau cet œil, que je trouvai auſſi beau que les jours précédens. J'ai vu encore Don Alphonſe très ſouvent depuis ce jour juſqu'à ſon départ pour l'Eſpagne, & la veille même de ſon départ, & je ſuis temoin que la ſanté de ſon œil s'eſt ſoutenue ſans aucun affoibliſſement. J'ajouterai auſſi que quelque tems après ſa guériſon il arriva à ſon œil gauche un changement aſſez frappant: les paupieres s'ouvrirent environ d'un tiers, le globe parut ſe remplir & devint blanc comme celui de l'œil droit, de rouge qu'il étoit auparavant. On vit auſſi ſe former une prunelle qui devint d'une couleur de bleu pâle: le changement paroiſſoit annoncer quelque choſe de plus conſiderable; mais l'œil reſta en cet état. Je certifie tous ces faits véritables, & ſuis prêt de les atteſter toutes les fois que j'en ſerai requis. Fait à Paris ce 14. Septembre 1733. *Signé*, AUFROY. Contrôlé à Paris le 16. Septembre 1733. Reçu 12 ſols. *Signé*, LACROIX.

XIII.

Certificat de la Demoiſelle Haudot veuve du ſieur Haudot Avocat en Parlement.

JE ſouſſignée Marie-Madelaine-Claude Aufroy, veuve de Maître Jean-Baptiſte Haudot Avocat en Parlement, certifie que j'ai connu Don Alphonſe de Palacios depuis le Carême 1730. qu'il eſt venu à Paris; qu'il avoit l'œil gauche fermé & enfoncé, & que quand ſes paupieres s'entr'ouvroient on appercevoit quelque choſe qui n'etoit pas diſtinct, & qui faiſoit peine à regarder; qu'au mois de Juin 1731. comme j'étois à la campagne, on m'écrivit que Don Alphonſe avoit un mal très conſiderable à ſon bon œil, qu'il deſiroit avoir recours à l'interceſſion du bienheureux de Pâris, & que le Lundi ſuivant il devoit commencer une neuvaine. Le Mardi, qui étoit le lendemain de la neuvaine commencée, je vins à Paris. Le lendemain Mercredi la perſonne chez qui il étoit en penſion vint au logis, & me dit que l'œil du jeune homme étoit beaucoup plus mal. Je lui dis que je croyois que c'étoit bon ſigne, parce qu'ordinairement les guériſons miraculeuſes s'opéroient de cette maniere. Il me dit que Don Alphonſe avoit beaucoup de confiance qu'il guériroit, mais que comme il en étoit chargé il ne pouvoit ſe diſpenſer de le faire voir à un Oculiſte, parce qu'on lui ſauroit mauvais gré de laiſſer ce jeune Seigneur dans cet état, ſans ſe mettre en peine de lui donner du ſoulagement, & que ſi Dieu le guériſſoit cela ne feroit que conſtater le miracle. Le Mardi 3. Juillet le Cuiſinier de la maiſon étant venu au logis je lui demandai des nouvelles de Don Alphonſe. Il me dit qu'il étoit guéri: j'en eus une grande joie, & je fus dans l'admiration quand on me fit le recit de la maniere dont cette guériſon s'étoit opérée. J'y allai, autant que je puis m'en ſouvenir, le lendemain Mercredi ou le Jeudi, je crois que ce fut le Jeudi, & je trouvai Don Alphonſe parfaitement guéri de ſon œil. Quelques jours après je crus appercevoir que ſon mauvais œil etoit un peu plus ouvert: je ne me trompois pas; car il s'eſt fait ſur cet œil des changemens très conſiderables que j'ai remarqués depuis. La veille de ſon départ je l'examinai encore avec beaucoup d'attention, & je trouvai cet œil qui me parut groſſi, qui s'ouvroit beaucoup davantage: on diſtinguoit le blanc qui étoit très net & une petite prunelle bleue.

Je ſuis prête d'atteſter les faits contenus dans le préſent certificat toutes les fois que j'en ſerai requiſe. Fait à Paris ce 16. Septembre 1733. *Signé* M. M. C. AUFROY. Contrôlé à Paris le 16. Septembre 1733. Reçu 12 ſols. *Signé*, LACROIX.

XIV.

Lettre de M. Linguet Docteur en Medecine.

MONSIEUR, Vous uſez des droits que vous avez ſur moi en exigeant que je vous donne, comme témoin oculaire, un détail exact, & que je vous faſſe un recit ſincere de ce qui s'eſt paſſé dans la maladie & la guériſon ſubite de Don Alphonſe de Palacios. Il ne m'eſt pas poſſible de ne pas contenter votre curioſité. Comme je mangeois preſque tous les jours avec lui, je ſuis parfaitement inſtruit de tout ce que vous voulez ſavoir. Don Alphonſe qui avoit entierement perdu l'œil gauche depuis cinq ans, fut attaqué d'une fluxion ſur l'œil droit. On crut d'abord qu'en l'empêchant d'etudier l'inflammation pourroit ſe diſſiper; mais tout alla autrement: car la maladie devint très ſerieuſe, & d'autant plus que comme on apperçut les mêmes accidens qui lui avoient fait perdre l'œil gauche, on craignoit les mêmes ſuites pour l'œil droit. La perſonne qui étoit chargée de ſon éducation n'ayant demandé mon ſentiment, je trouvai la maladie d'une ſi grande conſequence pour les ſuites qu'elle pouvoit avoir, que je crus devoir conſulter moi-même deux Médecins de Paris. Suivant leur avis & le mien j'ordonnai une ſaignée du bras, une du pied & les bains, conſeillant en même tems de mettre ſur l'œil quelques adouciſſans. Comme je vis que l'on avoit beaucoup de peine à ſe déterminer pour ces ſortes de remedes, je propoſai de voir M. de Saint-Yves. Il vint le Samedi 30. Juin 1731. Il fit en tout quatre viſites. La premiere, apres avoir examiné l'œil malade, il ordonna de faire ſur le champ une ſaignee du bras, le lendemain une du pied, & de l'eau de guimauve pour étuver la partie affligée. Le lendemain deuxiéme viſite, il ſe fâcha de ce que les ſaignées n'étoient pas faites, diſant que l'œil ſe perdroit infailliblement: avant de ſortir il mit ſur l'œil quelques goutes de ſon eau de guimauve. Le Lundi troiſiéme viſite, il ne trouva point Don Alphonſe qui étoit ſorti. Le Mardi il le trouva guéri.

J'ai été oblige d'interrompre le fil de mon récit, pour vous rendre compte de ces quatre viſites.

Les douleurs augmenterent conſidérablement. La lumiere faiſoit une impreſſion ſi fâcheuſe ſur l'œil de Don Alphonſe, qu'il étoit obligé de demeurer dans la chambre les rideaux tirés & l'œil bandé. Quelquefois même il recevoit ſi peu de ſoulagement de ces ſecours, qu'il étoit forcé de ſe cacher ſous les rideaux de ſon lit, ſans pour cela être quitte de ſes douleurs.

Dans cette ſituation on reſolut le Samedi 30. Juin d'aller à Auteuil conſulter M. Gendron. J'accompagnai Don Alphonſe: il ſouffrit beaucoup dans le chemin. M. Gendron après l'avoir examiné longtems ne donna aucune eſpérance de guériſon. Il demanda dix ou douze jours au moins pour voir s'il étoit poſſible de la tenter, ajoutant que quand même, ce qu'il ne ſavoit pas, il y en auroit une à eſpérer, il lui faudroit au moins quatre ou cinq mois pour y parvenir. Ce qui le mettoit dans un ſi grand doute, c'étoit un ulcere profond que l'on appercevoit à l'œil: outre cela il appréhendoit que la cauſe du deſſechement de l'œil gauche ne procurât celui du droit. Tout étant ainſi reglé & Don Alphonſe devant louer un appartement à Auteuil, nous revînmes à Paris. Le lendemain Dimanche premier Juillet, les douleurs ne furent pas tout-à-fait ſi vives. Le Lundi deuxiéme Juillet ma ſurpriſe fut ſans égale lorſque j'appris que Don Alphonſe étoit ſorti dès le matin pour aller entendre la Meſſe. Il ne fut pas plutôt rentré que je courus à lui, j'examinai attentivement ſon œil, auquel je ne trouvai plus d'inflammation; les douleurs étoient entierement diſſipées. Je ne ſavois à quoi attribuer une guériſon ſi parfaite & ſi ſubite; mais il m'apprit que depuis huit jours il faiſoit une neuvaine à M. de Pâris. Le Mercredi ſuivant, nous retournâmes à Auteuil chez M. Gendron. Il eſt impoſſible d'exprimer ſon étonnement lorſqu'il apperçut Don Alphonſe venant à lui ſans conducteur (la premiere fois il falloit le mener par la main) & ſupportant la lumiere auſſi facilement que ceux qui l'accompagnoient. Il ne pouvoit ſe laſſer de regarder & d'examiner cet œil, ſi malade quatre jours auparavant, & ſi parfaitement guéri pour lors. Enfin il s'ecria que celui qui avoit travaillé ſur cet œil en avoit plus fait en un moment qu'il n'auroit pu faire en trois mois. M. de Fleury aujourd'hui Avocat Général & M. l'Abbé de Fleury Chanoine de l'Egliſe de Paris étant ſurvenus dans l'inſtant, furent témoins de la ſurpriſe extrême & des diſcours de M. Gendron. On s'apperçut après la guériſon de l'œil droit, que le globe de l'œil gauche qui étoit auparavant applati, enfoncé & diminué de beaucoup, commençoit à reparoître & à prendre nourriture, ce qui n'a pu ſe faire que par la guériſon du nerf optique qui va à l'œil gauche, guériſon abſolument néceſſaire pour conſerver l'œil droit

Voilà, Monſieur, ce que j'ai vu. Je voudrois qu'il pût ſe rencontrer une occaſion plus favorable pour vous donner des preuves de la parfaite reconnoiſſance & du reſpect ſincere avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monſieur, Votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, LINGUET.

XV.

Lettre de M. Pajot d'Onsembray.

SUR le rapport qui m'a été fait, Monsieur, du cas urgent dans lequel se trouve Don Alphonse, je crois qu'il n'y a pas de meilleur parti à prendre que celui de suivre ce que propose M. Gendron, & d'aller dès le matin à Auteuil chercher un appartement, où Messieurs les deux freres, M. le Gouverneur & le Domestique puissent passer ensemble le tems nécessaire pour la guérison de Don Alphonse. J'espére beaucoup par l'habilete de M. Gendron, qui passe pour le premier & presque l'unique pour ces sortes de maux. Mais comme une trop grande solitude pourroit nuire au malade, je compte qu'il est necessaire que M. son frere & son Gouverneur y soient avec lui, ce qui se peut faire d'autant plus facilement que leurs etudes ne seront pas dérangées, attendu qu'ils ne vont pas en classe. Je suis avec une parfaite estime & consideration, Monsieur, Votre très humble & très obéissant serviteur. *Signé*, PAJOT D'ONSEMBRAY. *A côté est écrit:* A Bercy ce Samedi au soir trentieme Juin mil sept cens trente un.

XVI.

Lettre de M. de Montgeron, au sieur Jeoffroi Apoticaire.

MONSIEUR, Permettez moi de vous demander s'il est vrai que vous vous soyez vanté d'avoir gueri plusieurs fois des fluxions sur l'œil droit à Don Alphonse de Palacios. Comme je sai par M. des Filtieres que le fait est faux, & que je sai que vous êtes parfaitement honnête homme, je ne puis croire que ce fait vienne de vous. Permettez-moi de vous prier de m'en donner l'eclaircissement. J'ai l'honneur d'être votre très humble & très obeissant serviteur. *Signé*, DE MONTGERON. Contrôle à Paris le 28. Septembre 1735. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX.

XVII.

Réponse dudit sieur Jeoffroy à M. de Montgeron.

MONSIEUR, Je ne connoissois point M. de Palacios avant le tems que l'on parla de sa cure; ainsi il est faux que je me fois vanté de l'avoir guéri. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble & très obeissant serviteur. *Signé*, JEOFFROY. *A côté est écrit:* A Paris ce 22. Novembre 1734. Contrôle a Paris le 28. Septembre 1735. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX.

Traduction de l'Espagnol en François de cinq Lettres missives écrites de Madrid, adressées à M. Linguet à Paris: les quatre premieres par Don Joseph de Palacios, & la cinquiéme par Don Alphonse de Palacios.

XVIII.

Premiere Lettre dattée à Madrid du 25. Juin 1731.

MONSIEUR; Comme je vois que mon fils Alphonse est tout-à-fait hors d'etat de continuer ses études à cause de sa fluxion sur l'œil, comme je le souhaitois fort, & qu'il ne peut pas se rétablir ni recouvrer ses forces qu'en prenant son air natal, je me sens obligé de le faire revenir en Espagne, de quoi je donne avis à M. le Comte d'Osembray, afin qu'en prenant une chaise de poste il puisse faire son voyage commodement avec son Laquais: c'est ce que je vous prie d'avoir la bonte d'agreer, &c. *le surplus qui ne regarde que Monsieur Linguet étant inutile à traduire. Ladite Lettre signée*, JOSEPH DE PALACIOS. A Madrid le 25. Juin 1731.

XIX.

Deuxiéme Lettre du 2. Juillet 1731.

MONSIEUR, Puisque je vois que la maladie de mon fils Alphonse continue toujours sans espérance de guérison, par rapport au sejour du pays où il est qui lui est contraire, & comme je me persuade que l'air natal sera son unique remede, j'ai écrit par l'ordinaire dernier à M. le Comte d'Osembray de disposer toutes choses pour son départ, dans une saison qu'il ne fasse ni chaud ni froid; & que pour cela il prenne une chaise de poste & qu'il s'en revienne en Espagne avec son Laquais qui l'accompagnera dans la route, &c. *Le surplus de la Lettre ne regardant plus Don Alphonse de Palacios, est inutile à traduire. Elle est dattée du 2. Juillet 1731. & signée comme la précédente*, JOSEPH DE PALACIOS.

XX.

Troisiéme Lettre du 23. Juillet 1731.

MONSIEUR, J'ai reçu votre Lettre du 8. du courant que j'ai lue avec bien de l'admiration & de la surprise. J'en avois déja eu en premier lieu par les nouvelles antérieures que j'avois déja reçues de l'état de mon fils, & j'en ai reçu en second lieu par l'effet admirable & divin causé par l'interceſſion de ce Saint qui est digne des plus grandes louanges, & de qui j'ai reçu ma consolation. Je rends milles graces au Seigneur pour un si grand bienfait reçu de sa sainte main. Sa mere & sa sœur repétent les actions de graces que je rends au Seigneur, comme il est de leur devoir, pour la joie que nous avons eu d'un succès si prodigieux & si promt, qui nous donne la plus grande consolation; connoissant notre démerite, &c. *Le surplus de la Lettre ne regardant plus la guérison est inutile à traduire. Elle est signée comme les précédentes & dattée du 23. Juillet 1731.*

XXI.

Quatriéme Lettre du 20. Août 1731.

MONSIEUR, J'ai reçu avec bien du plaisir votre Lettre du 30. du mois dernier avec l'attestation du miracle que Dieu a opéré à l'interceſſion de Monsieur de Pâris par la guérison de la vue de mon fils; mais comme sa mere avoit été très affligée, elle desire fort de le voir & d'avoir cette consolation, pour renouveller à Dieu ses actions de graces pour le bienfait que sa misericorde nous a accordé, &c. *Le reste est inutile à interpréter, ne concernant plus la guérison. Cette lettre est signée comme les précédentes, & dattée du 20. Août 1731.*

XXII.

Cinquiéme Lettre du 27. Septembre 1731.

MONSIEUR, J'ai reçu votre Lettre du 16. Septembre 1731. qui m'apprend votre banuissement dont je suis très fâché. Je voudrois pouvoir partager avec vous toutes vos peines, mais ce qui doit vous consoler c'est que c'est pour la vérité, & que toutes les adversités qui nous arrivent dans le monde nous procurent des recompenses dans l'autre.

Si vous pouvez faire ensorte qu'on m'envoie les Livres que j'ai laissés de même que l'Histoire Ecclesiastique, je vous serai très obligé. Je suis, Monsieur, &c.

Cette Lettre est dattée de Madrid le 27. Septembre 1731. signé ALONZO [*ce qui est interprété* ALPHONSE] DE PALACIOS, *adressée comme les précédentes à M. Linguet à Paris.*

JE soussigné Interprête du Roi en sa Cour de Parlement & autres Juriſdictions certifie que la traduction ci-dessus est conforme au contenu dans les cinq Lettres Espagnoles par moi paraphées, dattées de Madrid suivant qu'il est énoncé ci-dessus, dont les quatre premieres sont signées *Joseph de Palacios*, & la cinquiéme, *Alonzo de Palacios*; lesquelles m'ont été présentées par M. de Montgeron Conseiller au Parlement, à qui je les ai remises après les avoir pa-

raphées comme dit eſt. Fait à Paris ce Premier Decembre 1734. *Signé*, ALBERINY *avec paraphe.*

Traduction de l'Eſpagnol en François de deux Lettres Eſpagnoles écrites de Madrid par Don Joſeph de Palacios, adreſſées *à Don Pedro Olivarez Pinaldo.*

XXIII.

Premiere Lettre dattée du 25. Juin 1731.

MONSIEUR, Mon fils Alphonſe ſe trouvant dans l'impoſſibilite de pouvoir continuer ſes études à cauſe de la fluxion de ſon œil, & conſidérant que ce n'eſt que par l'air natal qu'il pourra recouvrer ſon rétabliſſement, je me vois dans la néceſſité de le faire revenir en Eſpagne. J'en donne avis à M. le Comte d'Oſembray pour la diſpoſition de ce voyage, &c. A Madrid 25. Juin 1731. *Signé*, JOSEPH DE PALACIOS.

XXIV.

Deuxième Lettre dattée du 2. Juillet 1731.

MONSIEUR, N'y ayant aucun mieux dans la fâcheuſe indiſpoſition de l'œil de mon fils Alphonſe, & la penſée ou je ſuis qu'il ne peut être rétabli que dans ſon air natal, me mit dans la neceſſité d'écrire par le dernier ordinaire à M. le Comte d'Oſembray pour le renvoyer en Eſpagne, &c. A Madrid 2. Juillet 1731. *Signé*, JOSEPH DE PALACIOS.

JE ſouſſigné Interprête du Roi en ſa Cour de Parlement & autres Juriſdictions, certifie que la traduction ci-deſſus renferme exactement le même ſens que les premieres lignes des deux Lettres Eſpagnoles que j'ai ſignées & paraphées, & qui m'ont été preſentées par M. de Montgeron Conſeiller au Parlement à qui je les ai remiſes. A Paris le 18. Septembre 1735. *Signé*, ALBERINY *avec paraphe.*

XXV.

Lettre de Don Alphonſe à M. Pinault, dattée du premier Octobre mil ſept cent trente & un.

MONSIEUR, Vous pouvez comprendre par la ſincere amitié que j'ai toujours eue pour vous, combien la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 3. Septembre, m'a fait de plaiſir par les nouvelles que vous me donnez de la continuation de votre bonne ſanté. J'arrivai Dieu-merci avec mon œil comme ſi je n'avois pas fait un ſi long voyage, de ſorte que de jour en jour on connoit les merveilles de Dieu & de ſon Serviteur. Dans ce pays-ci il ſont très perſuadés que M. Paris eſt un Saint. La triſte nouvelle de l'exil de M. Linguet a cauſé beaucoup de révolte. Je vous dirai que cela a donné à penſer à mon pere & à ma mere, & qu'il faut que vous priez Dieu afin qu'il leur donne la converſion d'eſprit. Pour le reſte de ſon exil, j'aurai l'honneur de vous dire que je lui porte de l'envie, parce que ſi on lui a ôté le bien de cette terre, on lui donne une voie plus aiſee pour aller au ciel & pour être martyr de la vérité. Monſieur, je peux vous aſſurer avec vérité que je n'ai pas-même le tems pour écrire à M. Loïs. Il faut, Monſieur, qu'on faſſe apprendre à Manuel les Loix, parce que ſinon mon pere le fera revenir, auſſi à monter à cheval, à danſer, à jouer des inſtrumens, l'Hebreu, l'Italien, la Mathematique, & à chanter, à jouer aux armes. Tout cela ſont les choſes que veut mon pere & ma mere qu'il apprenne. Je vous prie, Monſieur, de me pardonner ſi ma Lettre n'eſt pas bien écrite. Je vous prie d'aſſurer de mes très humbles reſpects Monſieur votre pere, Madame votre mere, Monſieur votre frere & Meſdemoiſelles vos ſœurs. J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect, Monſieur, Votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, DON ALONZO DE PALACIOS. *A côté eſt écrit:* A Madrid ce Premier Octobre 1731. *Enſuite eſt écrit ce qui ſuit:*

A Manuel que no puedo eſcrivir, por no tener lugar, y para no inquietar le, en obligando le a eſcrivir me recados, &c. *Signé*, ALONZO DE PALACIOS, &c. Contrôlé à Paris le 11. Octobre 1735. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX.

XXVI.

Lettre de Don Alphonſe à M. Linguet, du 24. Décembre 1731.

MONSIEUR, J'ai reçu un très ſenſible plaiſir de la Lettre que vous me faites l'honneur de m'ecrire du lieu de votre exil; s'il eſt vrai qu'il y aye quelque endroit dans le monde qui ne le ſoit pour ceux qui ſoupirent véritablement pour le ciel. Permettez-moi d'ajouter ici, que ceux qui ſouffrent pour la juſtice ne doivent pas regarder un exil pour une peine, puiſque cet exil ne ſauroit les priver de la préſence de Dieu qui les accompagne & les conſole en quelque endroit qu'ils ſoient. Si l'on parle de moi ma ſatisfaction ſera parfaite, pourvû qu'on loue Dieu de la grace dont vous êtes un fidéle témoin, & dont j'eſpére ne pas perdre le ſouvenir: & pourrois-je l'oublier quand l'uſage que je fais de ma vue me renouvelle à tout moment le ſouvenir du tems que j'ai été aveugle? Je voudrois avoir la conſolation de vous voir. Mon pere & ma mere, & auſſi ma ſœur & mon petit frere, ſe portent tous bien Dieu-merci, & ils vous remercient de votre bon ſouvenir. Je vous ſouhaite un heureux commencement d'année & vous aſſure que je ſuis avec le reſpect que je dois, Monſieur, Votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, DON ALONZO DE PALACIOS. *A côté eſt écrit:* A Madrid le 24. Decembre 1731.

XXVII.

Lettre de M. de Courcelles.

MONSIEUR, Vous me faites l'honneur de vous intéreſſer à ce qui me regarde, & de me demander des nouvelles du voyage que j'ai fait en Eſpagne, & ſi j'ai vu Don Alphonſe de Palacios pendant le ſejour que j'ai fait à Madrid. C'etoit vers la fin du mois de Juin de l'année derniere. Je vous dirai que j'étois chargé de lui remettre une Lettre de la part d'un de ſes amis de Paris. Je ne pus jouir qu'un petit moment de ſa converſation: car à peine fus-je avec lui que ſon pere vint nous trouver. Cependant j'y fus aſſez de tems ſeul, pour être témoin de la lecture de ſa Lettre qu'il fit en ma préſence, & pour apprendre de ſa propre bouche que ſa guériſon n'étoit pas moins perſévérante qu'elle avoit été promte & ſubite. Il m'auroit appris bien d'autres choſes ſur ſon état, & ſur l'eſpece de captivité où il ſe trouve dans la maiſon paternelle; mais il ne lui fut pas poſſible de m'en dire davantage. Pendant tout le reſte de mon voyage je n'ai rien obſervé qui mérite de vous être raconté.

Je remets cette Lettre, ſuivant que vous m'en priez par la vôtre, entre les mains de notre ami commun qui s'eſt chargé de vous la remettre. J'ai l'honneur d'être avec bien du reſpect, Monſieur, Votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, DE COURCELLES.

XXVIII.

Certificat de M. Gendron de l'état où étoit l'œil droit de Don Alphonſe le 30. Juin 1731. deux jours avant ſa guériſon, & le 4. Juillet deux jours après.

JE ſouſſigné Docteur en Médecine & Médecin de Son Alteſſe Royale feu Monſeigneur le Duc d'Orleans, certifie que ce que je vais ci-deſſous expoſer eſt exactement vrai. Un jeune Seigneur Eſpagnol, d'environ ſeize ans, appellé Don Alphonſe de Palacios, me vint trouver à Auteuil le 30. Juin 1731. accompagné de M. Roulié des Filtieres. Il y vint pour me conſulter ſur une indiſpoſition qu'il avoit depuis ſix mois à l'œil droit. J'examinai d'abord cet œil, & à la ſeule inſpection je jugeai le mal dangereux & avec fondement. Cette partie étoit occupée d'une inflammation ſeche, douloureuſe profondément, & elle avoit tellement irrité la rétine que le jeune homme ne pouvoit ſupporter la clarté du jour ni voir diſtinctement les objets.

jets. Ces accidens sont toujours des signes d'une inflammation difficile à guérir; mais il y a plus : Don Alphonse de Palacios a perdu l'œil gauche en 1725. par un abcès qui dans la suppuration a détruit toutes les parties internes de cet œil; le globe en est affaissé & applati, les humeurs en sont écoulées, la structure en est totalement dérangée. Cette circonstance est de grande considération. Les moins éclairés dans la connoissance des maladies des yeux, doivent savoir que lorsqu'il arrive une inflammation rébelle à un œil après la perte de l'autre, l'on doit sagement en établir le pronostic. L'expérience apprend qu'une telle inflammation a des accidens presque toujours incurables. L'œil malade opposé à l'œil perdu se ressent presque toujours des dérangemens de l'œil détruit, il s'enflamme, il devient douloureux, il maigrit peu à peu, & successivement il tombe dans l'aveuglement. La raison de ce fait s'explique d'elle-même: les nerfs optiques de l'un & de l'autre œil se joignent ensemble, & dans cette jonction il arrive que la branche du nerf optique de l'œil subsistant se ressent tôt ou tard, plus ou moins, des alterations du nerf optique de l'œil perdu, & que par de successives indispositions, il contracte divers accidens presque toujours incurables. Instruit assez passablement en ces matieres, je craignois tout pour Don Alphonse de Palacios. Cependant considérant qu'un œil, dans les circonstances de la perte de l'autre, est par lui-même susceptible de maladies indépendamment de l'œil perdu, & que sans relation il peut souffrir des inflammations internes accompagnées des accidens pareils à ceux de Don Alphonse & pour lors guérissables, je suspendis mon jugement & je parlai ainsi : L'inflammation de l'œil de Monsieur me paroit de conséquence. Les causes en sont équivoques: elles peuvent provenir d'un simple dépôt d'humeurs en cette partie, & en ce cas elle recevra guerison peu-à-peu, par des remedes, sous une bonne conduite ; mais si cette inflammation vient de l'altération du nerf optique de l'œil perdu, elle aura, malgré tous remedes, des suites très fâcheuses; divers accidens survendront; les humeurs perdront leur transparence; le globe s'atrophiera & enfin l'œil se perdra. Ce discours fit peine au jeune Seigneur. Je m'en apperçus, & incontinent je lui dis: Ne vous attristez pas, Monsieur, vous serez peut-être plus heureux. Il se peut que votre inflammation vienne d'un dépôt d'une humeur qui peut être dissipé. Peu de jours me suffiront pour reconnoitre la vraie cause de votre mal. Venez ici, prenez y un logement, j'y consens ; & dans dix ou douze jours je vous dirai votre état, & je continuerai de vous traiter si je vous juge guérissable: si non je discontinuerai de vous donner des remedes. Don Alphonse de Palacios parut accepter mon offre. Monsieur Roulié s'en réjouit, & ensuite l'un & l'autre s'en retournerent à Paris. Quatre jours se passerent sans entendre parler de rien, c'est-à-dire, depuis le Samedi 30. Juin 1731. jusqu'au Mercredi suivant 4 Juillet. Alors l'après-midi, à peu pres la même heure que le Samedi précedent, je vis de loin arriver un carosse. J'apperçus M. Roulie & ensuite Don Alphonse de Palacios, celui-ci sans conducteur, la tête levée en plein soleil. Il venoit ainsi vers moi: etonné je précipitai mes pas vers lui, & dans une médiocre distance je lui dis: Qu'avez vous fait, Monsieur? votre œil me paroit être en bon état. Il me répondit: *Je n'ai fait aucun remede & graces à Dieu je suis guéri.* A ces mots je m'approche de son œil; je n'y apperçois nulle marque d'inflammation, le dehors & l'interieur de l'œil en bon état, supportant le jour, le soleil, voyant clairement, en un mot parfaitement guéri. Après quelques entretiens, toujours entrecoupés par diverses inspections de l'œil que je ne me lassois point d'examiner, je priai Don Alphonse de Palacios de me revenir voir dans quelques jours: il me le promit & tint sa parole. Il vint, & dans cette visite je trouvai son œil en bon état & bien affermi dans sa guérison. Serieusement occupé d'un rétablissement si subit & si complet, je fis diverses interrogations sur les circonstances de la perte de l'œil gauche, & j'appris que lorsqu'il le perdit, le mal avoit commencé par les mêmes accidens qui dans ces derniers tems étoient survenus à l'œil droit, c'est-à-dire, inflammation, douleurs, difficulté de voir le jour; & je demandai ensuite: N'est-il rien arrivé dans l'enfance à l'œil droit? J'appris qu'en 1728. Don Alphonse y reçut un coup de poing qui le rendit pendant huit jours aveugle. J'ignorois jusqu'alors cette circonstance. Si d'abord j'en eusse été instruit, je n'aurois point offert de faire des remedes à ce jeune Seigneur. J'aurois cru son mal hors d'espérance de guérison, & dans cette idee j'aurois refusé d'y donner mes soins. Tout coup sur l'œil assez violent pour le rendre aveugle pendant huit jours, attire tôt ou tard sur cette partie, quoique rétablie en apparence, des accidens presque toujours insurmontables. J'en connois les dangereuses suites, & dans cette connoissance, s'y joignant encore ce qu'il y avoit à craindre de la part de l'œil perdu, j'aurois prononcé que l'œil malade se perdroit totalement; & certainement dans cette persuasion je n'aurois point consenti de travailler, pour reconnoître si l'œil droit de Don Alphonse étoit guérissable ou non: la question même m'eût parue decidée par le double accident, j'entens la perte de l'œil gauche & le coup de poing sur l'œil droit. Le récit que je fais ici de l'état de la maladie de l'œil droit du Seigneur Espagnol & de mes sentimens est un récit sincere, je rends témoignage de ce que j'ai vu & de ce que j'ai dit sur ce sujet, ce temoignage est vrai, je l'atteste tel, & en foi de quoi je souscris ici mon nom. Fait à Auteuil ce 12. Juillet 1731. *Signé*, CLAUDE DESHAYS GENDRON. *Au dessous est écrit:* Contrôlé à Paris le 30. Juiller 1731. *Ensuite est écrit:* J'ajoute au présent certificat que Don Alphonse de Palacios m'est aujourd'hui venu voir à Auteuil pour me dire adieu, étant obligé de s'en retourner en Espagne. J'ai examiné son œil & j'ai vu avec plaisir que la guerison de son œil étoit parfaite, en foi de quoi je signe encore ici mon nom. Fait à Auteuil ce 22. Août 1731. *Signé*, CLAUDE DESHAYS GENDRON. *Au dessous est écrit:* Contrôlé à Charenton le 31. Août 1731. &c. *Le tout demeuré audit Raymond Notaire. Signé*, DE SAINT GEORGES & RAYMOND Notaires, &c.

Les Originaux desdites pieces annexés comme dit est, le tout demeure audit Maître Raymond Notaire. *Signé*, LOYSON & RAYMOND, *avec paraphes.* Scelle ledit jour. Reçu 12. sols.

XXIX.

Troisiéme Acte de dépôt.

LE 21, Août 1736. après midi, est derechef comparu par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés ledit Seigneur de Montgeron, lequel ayant reçu deux Lettres missives qui peuvent servir à prouver le miracle opéré sur Don Alphonse de Palacios, dont la premiere lui a été écrite par le sieur Rollin le 27. Mai de cette année, en reponse de la Lettre que ledit Seigneur de Montgeron lui avoit écrite, & la seconde a été ecrite par le sieur Pinault ci-devant Gouverneur dudit Don Alphonse; la premiere contenant un rolle de petit papier, commençant par la Lettre dudit Seigneur de Montgeron, & au-dessous la réponse du dit sieur Rollin; & la deuxieme contenant sept pages, treize lignes, trois mots, & la signature, *Pinault*; le tout écrit sur petit papier à lettre, lesdites deux pieces contrôlées à Paris par Blondelu le 20. du present mois. A ledit sieur de Montgeron requis ledit Maître Raymond Notaire de les annexer à la minute des présentes, ce qui lui a été octroyé, après qu'il les a certifiées véritables, signées & paraphées en presence des Notaires soussignés, & qu'il a declaré qu'elles etoient écrites de la main desdits sieurs Rollin & Pinault qui les ont signées, &c.

Dont Acte, promettant, obligeant, renonçant. Fait & passé à Paris en l'etude dudit Maître Raymond Notaire ledit jour 21. Août 1736. après midi, & a signé la minute des présentes étant ensuite de celles dont expeditions sont ci-devant: le tout demeuré audit Maître Raymond Notaire.

Ensuit la teneur desdites Lettres.

XXX.

Lettre de M. de Montgeron à M. Rollin.

MONSIEUR, Nous sommes dans un tems ou les miracles les plus certains & les plus éclatans sont contredits. On m'a assuré que vous aviez connoissance de celui qui s'etoit operé le 2. Juillet 1731. sur Don Alphonse de Palacios, & que vous ne fûtes pas moins frappé d'admiration que M. d'Ofembray, M. des Filtieres & M. Gendron, de la guérison subite & parfaite de l'œil droit de ce jeune Seigneur. J'espére, Monsieur, que vous ne refuse-

fuſerez pas de me marquer ce que vous avez vu & ce que vous penſez à cet égard. J'ai l'honneur d'être avec un véritable reſpect, Monſieur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON. *A côté eſt écrit:* De Paris ce 27. Mai.

XXXI.

Réponſe de M. Rollin à M. de Mongeron.

MONSIEUR, Vous jugez bien que M. de Palacios m'ayant fait l'honneur de m'adreſſer directement Meſſieurs ſes enfans, pour preſider en quelque ſorte à leur éducation, quoique je ne fuſſe connu de lui que par ce qu'il avoit entendu dire de mon Ouvrage ſur la maniere d'étudier, je me ſuis beaucoup intereſſé à tout ce qui le regardoit. J'avois vu le triſte état où Don Alphonſe de Palacios avoit été reduit par la maladie de l'œil unique qui lui reſtoit; & je fus agréablement ſurpris de voir le ſubit & parfait changement qui y étoit arrivé, dans le tems même où tout paroiſſoit deſeſpéré. C'eſt un témoignage que je rends avec joie à la grace ſinguliere que Dieu a faite à un jeune homme, que j'aimois d'autant plus tendrement, qu'il ſembloit m'avoir été adreſſé par la providence même. J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect, Monſieur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, C. ROLLIN. Ce 27. Mai 1736.

XXXII.

Lettre de M. Pinault.

J'AI lu, Monſieur, comme vous l'avez déſiré, les extraits des pieces que M. l'Archevêque de Paris rapporte à la fin de ſon Ordonnance du 8. Novembre 1735. pour infirmer la vérité du miracle opéré ſur Don Alphonſe de Palacios, par l'interceſſion de M. François de Pâris. Puiſque vous ſouhaitez de ſavoir ce que j'en penſe, j'aurai l'honneur de vous le dire, tout ſimplement. La maniere dont ces pieces ſont fabriquées, l'extrait qu'on ſe contente de nous donner dans une traduction que perſonne ne certifie, & le ſoin que l'on prend de les cacher à gens qui peuvent s'y connoître, me font juſtement apprehender que la religion de M. l'Archevêque n'ait été ſurpriſe ſur ce point comme ſur tant d'autres. Il eſt évident en effet que Don Alphonſe n'eſt pas l'auteur de la déclaration rapportée ſous ſon nom; & j'ai tout lieu de douter qu'il l'ait ſignée. Vous conviendrez aiſément de ces deux points, Monſieur, ſi vous avez la bonté de me ſuivre dans les reflexions, que je n'ai pu m'empêcher de faire en liſant les pieces dont il s'agit.

J'aurois été plus affligé que ſurpris, que les ennemis des miracles de M. de Pâris, fuſſent enfin venus à bout de faire renoncer le jeune Eſpagnol à la reconnoiſſance dont il étoit rempli pour ſon ſaint Bienfaiteur. Ce que l'on fait en France à l'egard de ceux qui ſe trouvent dans le même cas que Don Alphonſe, me fait aiſément deviner juſqu'a quel excès on peut à plus forte raiſon ſe porter en Eſpagne pour abbattre la conſtance d'un jeune homme. Mais les auteurs des pieces qu'on nous produit, pour nous engager à les croire, n'ont pas même gardé la vraiſemblance dans la maniere dont ils les ont fabriquées. Le Notaire, vrai ou faux, qui fait parler Don Alphonſe, dont il paroit copier la déclaration, lui fait avancer, ſous la religion du ſerment, des faits qui ſuppoſent une extinction preſque totale de memoire, & que l'on n'avoit aucun interêt de lui faire raconter autrement qu'ils ne ſont, puiſqu'ils ſont abſolument étrangers au miracle que Dieu a opéré ſur lui. Comment, par exemple, Don Alphonſe auroit-il pu dire que depuis la perte de ſon œil œil gauche il a porté un œil de criſtal? Tout Paris a connoiſſance du contraire, & l'on pourroit produire des milliers de temoins que pendant les vingt mois de ſejour qu'il a fait en cette ville, la paupiere de ſon œil gauche a toujours été collée ſur le bord inferieur de l'orbite, ſi ce n'eſt depuis ſa guériſon qu'elle ſe releva un peu, parce qu'il paroiſſoit que cet œil perdu recommençoit à prendre forme. Un fait de cette nature étoit trop indifferent à la guériſon de ſon œil droit, pour lui faire commettre un faux ſerment à cet egard, & Don Alphonſe ne pouvoit avoir ſitôt oublié le contraire.

La maniere dont on lui fait raconter la perte de ſon œil gauche n'eſt pas moins étonnante, par les fauſſetés dont elle eſt pleine. On lui fait dire qu'à l'âge de douze ans, en allant aux Claſſes de la grammaire, il reçut dans cet œil un coup, dont il ſurvint une fluxion qui le lui fit perdre entierement. Tout eſt brouillé dans ce récit, dans lequel en lui faiſant prendre un de ſes yeux pour l'autre, on confond deux tems, deux villes & deux accidens qu'il eſt important de diſtinguer, & qu'il eſt impoſſible qu'il ait oublié.

Don Alphonſe n'avoit que dix ans, lorſqu'étudiant en 1735. chez les Jeſuites de Logrono, ville de la Caſtille vieille, ces Peres jugerent à propos de lui donner un perſonnage dans une farce dont ils vouloient regaler le public. L'application qu'il ſe donna pour apprendre ſon rolle lui fatigua la vue, & dans le même tems l'inſpecteur de ſes études, Jeſuite auſſi je crois, le menoit avec ſes condiſciples promener tous les jours dès quatre heures du matin ſur les bords de l'Ebro. Des promenades ſi peu tempeſtives devinrent funeſtes à Don Alphonſe, qui, par l'envie qu'il avoit de bien faire ſon rolle, cachoit l'affoibliſſement qu'il commençoit de reſſentir à la vue. Une fluxion très facheuſe ſurvint; l'œil gauche s'enflamma. les remedes furent inutiles. Un ſi triſte accident engagea ſes parens à le faire revenir à Madrid, ou après l'avoir retenu quelque tems, ils l'envoyerent à Jepez, petite ville de la Caſtille neuve près de Tolede, pour y continuer ſes études. Ce fut là qu'en 1728. un jeune garçon, qui étudioit avec lui & dont il dit le nom dans ſa relation Eſpagnole, lui donna ſur l'œil droit un coup de poing ſi violent, qu'il reſta aveugle pendant huit jours, & ce ne fut qu'à force de remedes qu'on le préſerva de l'aveuglement total. Ce coup fut un des principes de cet extrême affoibliſſement, qui réduiſit enfin l'œil droit de Don Alphonſe à l'état fâcheux dont il fut miraculeuſement & ſubitement guéri le 2. Juillet 1731.

Vous voyez, Monſieur, par ce récit, dont toutes les circonſtances m'ont été pluſieurs fois aſſurées par Don Alphonſe & par ſon frere, & qui ſe trouvent d'ailleurs confirmées par la relation Eſpagnole que Don Alphonſe a faite de ſa maladie & de ſa guériſon, ſi la pure vérité a été l'objet du ſerment que le Notaire dit avoir fait prêter à Don Alphonſe. Eſt-il croyable que ce jeune homme puiſſe jamais oublier des événemens qui forment dans ſa vie des époques ſi facheuſes? Si on les lui avoit fait raconter, quel interêt auroit-il eu de les deguiſer d'une maniere ſi étrange? Et quel étoit celui des ennemis des miracles, de lui faire faire tant de faux ſermens à pure perte pour leur cauſe?

Ce qui ſuit ne vous ſurprendra pas moins, Monſieur, & achevera de vous convaincre qu'il eſt impoſſible que le jeune Eſpagnol ait dreſſé la déclaration dont on nous donne l'extrait. L'étonnante contradiction dans laquelle on le fait tomber, tant avec lui qu'avec Monſieur ſon pere dont on a les Lettres, ſur le tems de ſon ſejour à Paris, prouve évidemment que celui qui a dreſſé la déclaration du Notaire Eſpagnol n'a ſu, ni le tems de la maladie de Don Alphonſe, ni celui de ſa guériſon, ni celui de ſon retour. Il partit pour Paris, nous diſent les trois déclarations, au mois de Decembre 1729. & il y reſta, nous diſent-elles encore, quinze ou ſeize mois: ce qui fixeroit ſon retour en Eſpagne au mois de Mars ou d'Avril 1731. Si ce calcul étoit vrai, ce ſeroit aſſurément la plus forte preuve que l'on pourroit oppoſer au miracle, qui n'eſt arrivé que le 2. Juillet ſuivant. En ce cas il auroit été fort inutile de lui faire dire tant d'autres menſonges qui n'aboutiſſent à rien: celui-là ſeul ſuffiſoit. Mais l'erreur eſt intolérable; & il eſt étonnant que le prétendu Notaire ne ſe ſoit pas apperçu de la facilité que l'on auroit à la détruire. Tous ceux qui ont connu à Paris Don Alphonſe, ſavent qu'étant arrivé dans cette ville au commencement de Janvier 1730. il n'en partit pour retourner en Eſpagne que le 24. Août 1731. Plus de mille témoins peuvent dépoſer de la vérité de ce fait, & quand on refuſeroit de les en croire, les Lettres de Don Joſeph de Palacios pere de Don Alphonſe, que l'on a entre les mains, dont pluſieurs ſont écrites pendant les mois de Juin, de Juillet & Août 1731. forment à ce ſujet une preuve ſans replique. Il faudroit aſſurément être bien dupe de ſa ſimplicité pour croire que Don Alphonſe ait pu raconter & ſceller de la religion du ſerment des fauſſetés ſi groſſieres.

Jugez par ces exemples, Monſieur, ſi j'ai eu tort d'avancer qu'il etoit évident que Don Alphonſe n'a pu dreſſer la déclaration qu'on nous produit. J'en paſſe pluſieurs autres ſous ſilence, tel que celui de la communion qu'on lui fait faire avant ſa neuvaine, pour vous rendre compte des rai-

ſons

ſons qui me font douter que Don Alphonſe ait ſigné cet e pretendue declaration. Sa ſignature eſt connue de pluſieurs perſonnes, qui ont eu occaſion de la voir pendant ſon ſejour à Paris. Vous ne doutez pas que je la connoiſſe mieux que qui ce ſoit. Auſſi avois-je grande envie de la voir. J'aurois été bien aiſe en même tems de lire d'un bout à l'autre les pieces origirales qui l'accompagnent, perſuadé que j'y decouvrirois bien d'autres fauſſetés, puiſque les extraits mêmes qu'on nous en donne en fourmillent. J'allai dans cette vue le jeudi ſaint dernier chez M. Gervais Greffier de M. l'Archevêque, pour le prier de me communiquer ces pieces que ce Prelat aſſure dans ſon Ordonnance être depoſées à ſon Greffe. J'avois l'honneur d'accompagner un Magiſtrat reſpectable par ſa pieté & par ſon zele pour tout bien, auquel j'avois expoſé mes ſoupçons ſur les pieces, qu'il étoit auſſi bien-aiſe de verifier lui même. Je vous avoue que nous fûmes extrêmement ſurpris, lorſque le Greffier nous dit que jamais il n'avoit vu les pieces que nous lui demandions, & dont il n'avoit connu l'exiſtence que par ce qui en eſt rapporté dans l'Ordonnance de M. l'Archevêque. Il nous aſſura, que quoique la plûpart des autres pieces citées dans cette Ordonnance lui euſſent été remiſes, celles-ci n'y étoient point depoſées; & que s'en étant plaint à l'Archevêché, il avoit appris qu'elles étoient reſtées entre les mains de M. Martin, un des Secretaires de M. l'Archevêque. Elles y étoient en effet; mais pour lui ſeul, & peut-être auſſi pour ceux qui ne ſavent pas l'Eſpagnol: car le Magiſtrat dont j'ai parlé, ayant eu la permiſſion de les voir ſeul quelques jours après, parce qu'il ne ſait pas l'Eſpagnol, ne put obtenir la même faveur le Mecredi de Pâques, qu'il me fit l'honneur de me mener avec lui à l'Archevêché. Des que M. Martin le vit, il lui declara qu'il ne lui étoit plus poſſible de lui faire voir les pieces qu'il deſiroit, M. l'Archevêque lui ayant défendu de les montrer à qui que ce fût. Quelle conduite, Monſieur, & que nous dit-elle? Si ces pieces n'etoient accompagnées de toutes les marques de fauſſeté qui caracteriſent des pieces ſuppoſées, penſez-vous qu'on prendroit tant de ſoin de les cacher? Que peut-on craindre en les montrant, ſi elles ſont auſſi trioimphantes qu'on l'a publié? Et comment ne ſent-on pas qu'en affectant de les tenir cachees, on les fait juger dignes des tenebres dans le ſein deſquelles elles ont toute l'apparence d'avoir été formées. J'ai l'honneur d'être avec un veritable reſpect, Monſieur, votre très humble & très obeiſſant ſerviteur. *Signé*, PINAULT. *En fin & en marge des trois Lettres eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 20. Août 1736. Reçu 12 ſols. *Signé*, BLONDELU: *& ſur chacune des deux pieces annexées comme dit eſt, eſt encore écrit.* Certifié véritable, ſigné & paraphé au deſir de l'Acte de depôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés, ce 2. Août 1736. Etant enſuite de pluſieurs autres dont le premier eſt du 23. Août 1731. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires. Les originaux deſdites pieces annexés comme dit eſt, le tout demeuré audit Maître Raymond Notaire. *Signé*, LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphe: & à côté eſt écrit:* Scellé le 21. Août 1736. Reçu 6 ſols.

MIRA-

LA DEMOISELLE THIBAUT

Avoit le ventre enflé par un squir d'une grosseur énorme, les jambes grosses comme le corps d'un enfant, les pieds tous ronds gros comme la tête, le côté gauche en paralisie complette, les doits de la main gauche anchilosés, très écartez, et couverts d'ulceres. La malade en cet état se fait coucher au bas du Tombeau de M.r de PARIS le 9 Juin 1731 sur un drap destiné à l'ensevelir si elle mouroit, et fait mettre sur la tombe les pentoufles qu'elle s'étoit fait faire en cas de guerison. Sa servante incredule se mocque de la foy de sa maîtresse.

LA DEMOISELLE THIBAUT

Est guerie sur le champ le 8. jour 19 Juin 1731. Tous ses membres hidropiques se desenflent à la vuë des spectateurs; elle se leve; s'assied sur le Tombeau, et fait voir en joignant les mains que son bras gauche cy devant paralitique, et ses doits cy devant anchilosés et couverts d'ulceres, sont gueris; Sa servante, qui lui met ses pentoufles, est frappé d'étonnement de voir ses pieds si fort et si subitement désenflés.

MIRACLE

OPERE'

SUR MARGUERITE THIBAULT.

ENFLE'E depuis cinq ans par un Squirre monſtrueux qui avoit cauſé une hidropiſie univerſelle.

PERCLUSE depuis près de trois ans par une paraliſie, qui privoit le côté gauche de tout mouvement.

ESTROPIE'E depuis deux ans par une multitude d'Anchiloſes, qui avoient ſoudé toutes les jointures des doigts de la main gauche.

DECHIRE'E depuis plus d'un an par de petits ulceres aux doigts, & une profonde écorchure au bras qui devenoit tous les jours plus vive.

POURRIE depuis trois à quatre mois par pluſieurs grandes plaies, d'où il ſortoit continuellement une eau d'une puanteur inſupportable.

GUE'RIE ſubitement de tous ces maux auprès du tombeau du Bienheureux M. de Pâris le 19. Juin 1731.

SECONDE DEMONSTRATION.

ANALISE DES FAITS

QUI SERONT PROUVE'S PAR CETTE DE'MONSTRATION.

LA Démonſtration de ce Miracle préſente une fille de 65. ans devenue monſtrueuſe depuis l'âge de 60. par une hydropiſie univerſelle, qui lui gonflant tous les membres l'avoit reduite à une foibleſſe extrême, & qui toujours prête à l'étouffer, l'a obligée dans les derniers tems de reſter jour & nuit pendant ſix mois immobile dans un fauteuil.

Il ſembloit près de trois ans avant ſa guériſon ſubite, que la mort s'étoit déja emparée de la moitié de ſon corps, dont une paralyſie avoit ôté tout le peu qui y reſtoit de mouvement.

Pour comble de maux, toutes les jointures des doigts de ſa main gauche s'étoient anchiloſées & ſoudées enſemble, ſes doigts étoient couverts d'ulceres, & il s'étoit fait de profondes playes d'une odeur cadavereuſe & empeſtée, tant au pli du bras gauche, qu'aux aînes, & au bas des reins.

Reduite enfin à la derniere extrêmité, Dieu lui met au cœur d'avoir recours à l'interceſſion du Bien-heureux M. de Pâris. Toute moribonde qu'elle eſt, elle ſe fait porter dans le célébre cimetiere & ſe fait coucher au pied du Tombeau ſi renommé. Son état fait autant d'horreur que de compaſſion, on croit à tout moment que le ſouffle de vie qui lui reſte va s'éteindre. Cependant au bout d'un quart d'heure ſon bras paralytique, ſon ventre, ſes jambes, & ſes pieds ſe deſenflent à la vûe des ſpectateurs: elle ſe leve toute differente de ce qu'elle étoit auparavant. Ce n'eſt plus cette hidropique dont les membres noyés étoient d'une groſſeur monſtrueuſe. Ce n'eſt plus cette paralytique dont la motié du corps n'étoit plus qu'un poids à charge, incapable de tout mouvement: elle marche, elle a l'uſage de ſes mains, elle ſe met à genoux, elle ſe releve avec facilité, de retour chez elle elle monte un eſcalier difficile. Dès le premier jour elle n'a plus d'ulceres ni de plaies, elle jouit au bout de huit d'une ſanté plus parfaite qu'avant le commencement de toutes ſes maladies.

RECIT TIRE' DES PIECES JUSTIFICATIVES DE CE MIRACLE.

DEpuis pluſieurs années, la Demoiſelle Thibault traînoit une ſanté foible, & ſujette à differentes alternatives, tantôt de coliques violentes, & d'autres fois de diſſenterie, lorſqu'il plût au Seigneur de la rendre après l'âge de 60. ans un prodige de ſouffrance & d'infirmité, pour en faire enſuite l'objet d'une éclatante miſéricorde.

La premiere origine de ſes affreuſes maladies commence dès 1723. par une violente attaque d'apoplexie, qui en fut comme le ſignal & le premier pronoſtic; elle revint toutes fois en ſanté au bout de ſix ſemaines, à quelque foibleſſe près dont le bras gauche reſta affecté.

Le mal couvoit ſourdement ſous une apparence de relâche, lors qu'au commencement de 1726. il ſe déclare par une enflure au ventre, qui la reduit dans un état de foibleſſe à ne pouvoir preſque plus ſe tenir debout. Elle s'adreſſe à Monſieur le Cointre Médecin Chimiſte, qui ne l'a pas plûtôt vûe qu'il reconnoît que la cauſe de ſa maladie eſt un ſquirre, qui commençoit à ſe former. Ce Médecin lui donne des remedes qui d'abord lui procurent quelque ſoulagement: mais dès la fin de la même année cette Demoiſelle s'appercevant que ſon enflure recommençoit à augmenter, & voyant que les remedes de M. le Cointre n'avoient plus aucun ſuccés, elle appelle à ſon ſecours le célébre M. Reneaume.

Malgré les ſoins de ce grand Maître de l'art, les douleurs & la foibleſſe augmentent de plus en plus: la malade ne ſauroit preſque plus ſe ſoutenir, & ſi elle ſort quelques fois ce n'eſt que pour entendre la Meſſe les Fêtes & Dimanches à S. Sulpice ſa Paroiſſe, & cela avec tant d'effort & de peine, que malgré la proximité de l'Egliſe dont elle n'eſt éloignée que d'une vingtaine de pas, elle ne peut ſuffire à ce trajet qu'en s'appuiant de toutes ſes forces ſur le bras de ſa ſervante.

Cependant la maladie prend toujours de nouveaux accroiſſemens à meſure que les années s'avançent.

En 1728. l'enflure du ventre ne ceſſant d'augmenter inonde les jambes & les cuiſſes, & la foibleſſe qui ſe fait ſur-tout ſentir dans le côté gauche, eſt telle qu'elle ne lui permet plus de ſe traîner à l'Egliſe, unique conſolation qui peut adoucir ſa douleur & charmer ſes ennuis.

Un événement arrivé dans le mois de Septembre de cette année, nous apprend com-

combien ſes forces ſecondoient peu ſes deſirs. Elle voulut un Dimanche faire encore un dernier effort pour aller à ſa Paroiſſe; ſon courage a beau ramaſſer ſes forces, ſes forces la trahiſſent & l'abandonnent: ſa jambe gauche refuſe abſolument de la ſoutenir: à chaque pas qu'elle veut faire, tout ſon corps tremble, chancelle, & la menace d'autant de chûtes; elle eſt un tems infini à retourner chez elle, & ne gagne la porte de ſa maiſon qu'en s'accrochant à tout ce qu'elle rencontre, & ſe faiſant porter à demi par ſa ſervante qu'un tel poids accable.

Ce fut auſſi la derniere fois qu'elle hazarda de ſortir de ſa chambre. La ſervante ennuyée autant qu'affligée d'une maladie ſi triſte pour la malade & ſi fatigante pour elle-même, demande ſecretement à M. Reneaume, ce qu'il penſe de ſa Maîtreſſe & ſi elle peut jamais revenir en ſanté. Ce Médecin ne diſſimule point que ſa guériſon lui paroît impoſſible: il fonde ſa déciſion tant ſur la nature de la maladie compliquée de differents maux, que ſur l'épuiſement des forces de la malade, & ſur la qualité de ſon ſang extrêmement appauvri. Sans compter l'impuiſſance ou ſon grand âge la mettoit de reprendre jamais de nouvelles forces.

Notre malade s'étant apperçûe de cet entretien, veut en ſavoir le reſultat, & preſſe de telle ſorte ſa ſervante, que celle-ci, adouciſſant ſeulement pour la ménager la reponſe du Médecin, ne peut toutes fois s'empêcher de lui dire que ſa maladie lui paroit très difficile à guérir, & qu'il en eſpére peu.

Un pronoſtic ſi affligeant porte cette Demoiſelle à ſe remettre entre les mains de Monſieur le Cointre à la fin de cette année 1728.

Peu après une nouvelle attaque d'apoplexie ſuivie d'une fievre violente, & d'un tremblement extraordinaire dans tous les membres, met ſouvent pendant quatre mois cette pauvre fille à deux doigts de la mort. Dès-lors tout mouvement ceſſe dans le côté gauche: le bras immobile & perclus, qui pend triſtement vers la terre, ſemble vouloir y entraîner tout le corps. Pour pouvoir ſoutenir ſon poids accablant, elle eſt obligée de le porter continuellement dans une écharpe. A ce triſte état ſe joint bien-tôt une impoſſibilité abſolue de faire plier les trois derniers doigts de la main du même côté, ni les rapprocher les uns des autres. Ces doigts qui s'enflent & s'écartent d'une maniere exceſſive, deviennent d'une roideur pareille à celle du fer, leur peau toujours tendue perd bien-tôt toutes ſes rides, & on n'apperçoit plus la moindre trace de leurs jointures.

En 1729. Monſieur le Cointre voyant que tous ſes remedes, bien loin de pouvoir arrêter le progrès du mal, ne font que l'irriter, & fatiguer la malade en pure perte, les fait entiérement ceſſer, & déclare pareillement à Catherine Ceſſelin que ſa Maîtreſſe ne peut jamais guérir.

Jamais en effet les apparences ne pouvoient y être plus contraires. Cependant de nouveaux accidens ſurviennent encore: des playes douloureuſes mettent le comble à ſes ſouffrances, ſes doigts ſe cicatriſent par de petits ulceres qui lui cauſent de cuiſantes douleurs, & le pli du bras gauche s'écorche, s'envenime, ſe cave dans toute ſa longeur, & forme une playe large d'un pouce.

Tant de maux à la fois font penſer à la malade qu'il eſt tems de ſe préparer à ſon dernier Sacrifice: ſa ſeule conſolation eſt deſormais de s'entretenir de l'éternité, elle lit ou ſe fait lire ſans ceſſe des Livres de piété, & devenue par-là plus éclairée & mieux inſtruite, elle ſent la néceſſité de quitter une Paroiſſe & un Confeſſeur, dont le devouement à la Bulle n'eſt que trop à craindre pour elle. Ces vûes la determinent à ſe faire louer une chambre dans la rûe de la Harpe, & elle hazarde de s'y faire tranſporter le 6. Avril 1730.

Qu'un tel tranſport doit lui couter, & va lui faire ſouffrir de douleurs! A peine l'a-t-on deſcendue de ſa chambre en la portant ſur une chaiſe, qu'elle s'évanouit dans la rûe, & peu s'en faut qu'elle n'expire à l'heure-même. Tout le voiſinage la plaint & la blâme, & murmure hautement de la voir s'expoſer à une mort preſque certaine, au lieu de ſe

donner du moins la triſte conſolation de mourir en paix dans ſon lit. On la met dans une chaiſe à porteurs, ayant tout l'air d'une perſonne qui expire & ne pouvant plus parler, elle arrive néanmoins en cet état à ſon nouveau domicile. Mais le changement de demeure loin d'en apporter à ſa ſituation, ne paroit ſervir qu'à la faire empirer de jour en jour.

Elle n'eſt pas plûtôt ſur cette Paroiſſe, que le charitable M. Coſnier qui en eſt le Médecin, ſe fait un devoir de la venir voir de tems en tems, non pour lui ordonner aucun remede, mais ſeulement pour lui faire voir qu'il compatit à ſes maux & qu'il ne l'abandonne pas: au reſte il ne lui preſcrit rien, tant ſon état lui paroît hors de tout eſpoir & incapable d'aucun ſoulagement. Auſſi ſon enflure augmentant ſans ceſſe, elle ſe voit bientôt forcée de renoncer à ſon lit, qui juſqu'alors avoit été pour elle, ſi non un lieu de repos, du moins le triſte appui de ſes ſouffrances & de ſes langueurs. On a beau entaſſer ſous ſon dos & ſa tête oreillers ſur oreillers, à peine y eſt-elle couchée, qu'elle ſe voit en danger de perdre la reſpiration & la vie: l'enflure preſſe tellement la poitrine que la malade ne ſauroit plus ſouffrir d'autre ſituation que d'être jour & nuit dans un fauteuil, ſans pouvoir en ſortir pour quoi que ce puiſſe être pas même pour les beſoins les plus néceſſaires.

Qui n'eut pas crû que l'extrêmité d'un état ſi déplorable en annonçoit la fin? ſes maux néanmoins augmentent encore & redoublent même à vûe d'œil. Au commencement de 1731. ſon enflure fait des progrès ſi rapides & ſi prodigieux, qu'elle effraye tout le monde: ſon corps, ſes jambes, & ſes cuiſſes deviennent d'un volume énorme: ſa tête pleine d'eau reſſemble à un vaſe dont la liqueur ſuit les attitudes: ſes pieds prennent la forme hideuſe de deux groſſes boules, on ne voit plus que les extrêmités des doigts qui ſemblent ſe perdre dans ces deux maſſes informes de chair; aux ulceres de la main & à la vive écorchure du pli du bras gauche, ſuccedent d'horribles & profondes playes aux plis des cuiſſes & au bas des reins: quelque choſe qu'on faſſe pour les ſécher, on ne peut en épuiſer les eaux âcres & empeſtées: il n'y a pas une partie de ſon corps qui ne rende à Dieu un tribut de patience & d'affliction: tout ſouffre, ou eſt déja dans l'inaction & l'inſenſibilité de la mort. Les parties de ſon corps qui ſemblent déja privées de vie ſont celles qui la conſolent: mais les autres ſouffrent des douleurs ſi aigues & ſi continuelles, que la malade a beſoin de toute ſa patience pour pouvoir les endurer en paix: ſouvent même elle en eſt ſi accablée qu'elle paroît en avoir perdu le ſentiment: on diroit à la voir qu'elle ne prend plus aucune part à un corps qui n'eſt que pourriture & qu'infection. Tout annonce une mort, qu'on croit voir déja préſente; des yeux éteints, une voix foible & entrecoupée qu'on n'entend preſque plus, un aſſoupiſſement, une pâleur, une odeur de cadavre.

Le 3. Juin 1731. ſon Confeſſeur la voyant en cet état, ſe preſſe de lui faire adminiſtrer le Sacrement des mourans. Elle croit toucher au moment qu'elle deſire, qui doit terminer un reſte de vie, qu'on pouvoit juſtement appeller une mort mille fois anticipée. Mais la main de Dieu qui ſe la reſervoit, pour manifeſter la gloire de ſon Serviteur & conſoler les deffenſeurs de la vérité, va bien-tôt la retirer du ſein d'une ſi effroiable miſére, & l'arracher au trepas. En attendant cette main adorable la tient quelques jours pour accomplir ſes deſſeins comme ſuſpendue entre la vie & la mort.

Un pieux laïc comme deputé de la providence, juge à l'aſpect d'un état ſi affreux, qu'il eſt digne de la grandeur & de la puiſſance de Dieu d'opérer une guériſon qui paroît ſi impoſſible; excité par un ſecret préſſentiment il en ouvre ſon cœur à la malade, il l'exhorte & la preſſe de ſe faire porter ſur le Tombeau du ſaint Diacre. Elle a beau lui repreſenter l'impoſſibilité d'un tel projet; il lui remontre, que quand on reclame la puiſſance de Dieu, il faut eſpérer contre tout eſpoir: il inſiſte, il fait tant que ſa foi triomphe, & qu'il devient le canal de la confiance, que l'Eſprit de Dieu fait naître enfin dans le cœur de la malade.

Deux

Deux jours après la moribonde consulte son nouveau Confesseur, qui bien loin de s'opposer à une impression qui lui paroît suggérée d'en-haut, y applaudit, & commence une neuvaine avec elle le 11. Juillet. Ce n'est que le dernier jour de cette neuvaine qu'il plaît à Dieu de choisir pour faire éclatter sa puissance, parceque sa Providence veut auparavant fournir aux plus incrédules des preuves inconteſtables, que l'état de cette malade étoit au delà de toute ressource humaine.

Monsieur Chomel Médecin vient d'abord de la part de Madame de la Houssaye visiter la malade, & voir si elle est encore en état de recevoir du secours. Son rapport est, que *l'enflure des parties inférieures* étant *entrême*, il ne reste aucune espérance, mais que comme sa poitrine se deffend encore, elle peut trainer quelque tems.

La malade de son côté, à qui je ne sai quelle voix secrete disoit sans cesse qu'elle guériroit le Mardi 19. Juin dernier jour de la neuvaine, appelle le 17. du même mois trois autres fameux Médecins, Messieurs Col de Villars, Cosnier, & de l'Epine; non dans le dessein d'en recevoir aucun secours, elle sent trop qu'il n'y a plus de ressource pour elle dans la nature: tout son desir ne tend qu'à faire constater son état, afin que l'opération du Tout-puissant ne puisse être contredite.

Ces Messieurs paroissent avoir horreur de l'effrayante réunion de tant de maladies dans un seul sujet; Ils déclarent que son hidropisie est *un œdeme phlegmoneux*: ils observent que *le volume immense de ses jambes* & de *ses pieds .... surpassoit plus de trois fois la grosseur naturelle de ces parties*: ils remarquent que les doigts de sa main gauche étoient roides, gonflés, infléxibles, *& entourrés de crevaces ulcerées.*

Le 18. Monsieur de la Chapelle administrateur des Hôpitaux, & Monsieur l'Abbé de Mony, avertis que la mourante veut se faire transporter le lendemain matin à S. Médard, s'empressent d'accourir chez elle, pour la détourner d'un projet qui leur paroît insensé. Ils employent à cet effet l'éloquence la plus persuasive, & ils avoient beau jeu. L'état affreux de la malade n'en disoit déjà que trop. Ils lui représentent vivement tous les inconvéniens d'une resolution si téméraire. Ne voyez-vous pas, lui disent ces Messieurs, que c'est visiblement tenter Dieu, & que vous mourriez infailliblement avant d'arriver à saint Médard? N'avez-vous pas peur d'être responsable de tous les mauvais discours que vous donnerez occasion de faire aux Constitutionnaires par votre imprudence? Avez-vous oublié la peine infinie qu'on eût il y a un an à vous transporter de la rûe des Fossoyeurs jusqu'ici, & combien peu s'en fallut que vous ne perdissiez la vie, aussi-tôt seulement que vous eûtes pris l'air de la rûe? Etes-vous donc moins foible, moins enflée, moins à l'extrêmité que vous n'étiez pour lors? Eh quoi! Il y a plus de 6. mois qu'on ne peut vous remuer sans vous mettre à la mort: vous ne sauriez être un peu renversée dans votre fauteuil, sans être en danger d'étouffer à l'instant, & vous voulez vous faire conduire à Saint Médard! Ces raisons étoient à la vérité sans replique, mais ces Messieurs ne voyoient pas le degré de foi que Dieu lui mettoit dans le cœur. C'étoit cette espece de confiance sans présomption, dont la sainte liberté & la vivacité, incapable de se laisser affoiblir à la vue des obstacles, fait discerner par un préssentiment qui vient de Dieu, quand on peut attendre & demander un Miracle. Aussi rien ne peut ébranler notre malade: elle leur montre pour toute reponse les pantoufles qu'elle s'est fait faire pour les mettre le lendemain lorsqu'elle sera guérie. Ces Messieurs ne pouvant rien gagner levent les épaules, la plaignent, & s'en vont.

Le lendemain 19. Juin on prend à quatre cette impotente malade, on la descend dans la rue sur une chaise, non sans de vives douleurs, mais rien n'ébranle sa constance. Il se présente cependant une difficulté qui paroit insurmontable. La chaise à porteurs se trouve trop étroite pour recevoir un corps d'un si vaste contour, mais elle insiste, elle veut absolument que les porteurs l'entassent à force de bras dans cette chaise: il le font, il la pressent, il la poussent avec violence, enfin ils l'y font entrer. On est d'abord frappé

d'horreur à la vue de ce cruel ſpectacle, & enſuite d'étonnement, que tant d'efforts & de ſouffrances ne l'ayent point fait mourir ſur le champ.

Arrivée à Saint Médard le drap deſtiné à l'enſevelir, au cas qu'elle mourut en chemin, eſt étendu par terre le long de la Tombe du Saint Diacre. C'eſt là que couchée ſur ſon ſuaire, elle eſt vraiment un ſpectacle aux yeux de Dieu & des hommes. Quel ſpectacle en effet fut jamais & plus triſte & plus touchant? Ces yeux & ce viſage où la douleur & la mort paroiſſent ſe peindre tour à tour, cette monſtrueuſe & énorme groſſeur de tout le corps, ces jambes, ces pieds nuds, & leur épouventable difformité n'inſpirent de toutes parts, que compaſſion, & qu'horreur: on ne ſait lequel doit étonner davantage, ou l'aſſemblage effrayant de tant de maladies, ou la généreuſe confiance de la malade, qui oſe en eſpérer la guériſon: une foi ſi vive & ſi courageuſe intéreſſe tous les cœurs attachés à la vérité; ils ſemblent ſe réunir de concert pour hâter les momens de Dieu.

Leur attente ne fut pas trompée! A peine la malade eſt-elle reſtée un quart d'heure en cette poſture ſi capable d'attendrir le Ciel, que tranſportée, elle s'écrie: Il eſt tems! oui, Seigneur, il eſt tems de ſignaler votre puiſſance & votre bonté, il eſt tems de rendre à ces membres inanimés le mouvement, la chaleur & la vie; il eſt tems de couronner vos propres dons, en donnant à cette confiance ce qu'elle vous demande avec tant d'ardeur.

La malade ſent dans ce moment une chaleur bienfaiſante, qui ſe répand dans tout le côté gauche attaqué depuis long-tems d'un froid de mort, elle s'apperçoit qu'elle eſt capable de quelque mouvement, elle fait ſes efforts pour mettre ſa tête ſous le precieux Tombeau, comme pour achever de puiſer la vie dans le ſein de la mort.

Auſſi-tôt l'on eſt ſurpris de lui voir allonger ſon bras paralytique, qui eſt comme le ſignal qui avertit les ſpectateurs de ſe rendre attentifs au Miracle qui commence à s'opérer. On voit dans le moment ce bras, les mains, les jambes, les pieds, & tout ce corps monſtrueux diminuer ſenſiblement de groſſeur, & reprendre leur couleur naturelle. On ne ſait ſi l'on doit en croire ſes yeux! Mais auſſi-tôt notre paralytique, dont la moitié du corps avoit été ſi long-tems privée de tout mouvement, ſe leve ſur ſes genoux ſans vouloir qu'on lui donne aucun ſecours, comme ſi elle eût craint de laiſſer partager aux hommes la gloire de ſon Dieu; & les bras appuyés ſur la Tombe, les mains jointes, & les yeux élevés vers le Ciel, elle attendrit les ſpectateurs par la plus ardente priere.

Un moment après, elle ſe leve ſur ſes pieds qui avoient perdu depuis ſi longtems l'uſage de la ſoutenir!

Juſqu'à cet inſtant la ſurpriſe & l'attention à regarder l'enflure de ces membres énormes ſe rapetiſſer viſiblement, avoient retenu tout le monde dans le ſilence. Mais lorſqu'on la voit debout ſe ſoutenir ſur ces pieds, qui le moment d'auparavant ſembloient *deux veſſies pleines d'eau*, diſent pluſieurs de nos témoins, l'admiration que cauſe un Miracle ſi manifeſte excite dans la plûpart des ſpectateurs les tranſports les plus vifs de louange & d'action de graces. Les uns n'étant plus les maîtres de leur cœur le répandent en des larmes de joye: les autres béniſſent par des cris la main qui vient de ſignaler ſa puiſſance & ſa miſéricorde par de ſi grands prodiges: juſqu'aux indifferens ſe trouvent animés & ne peuvent s'empêcher d'élever leurs voix avec la foule: il n'y a pas juſqu'aux plus grands ennemis de l'Appel qui ne rendent témoignage en leur maniere à la grandeur de cette œuvre divine: leur triſte ſilence, la conſternation & le dépit qui ſe peignent ſur leurs viſages, en ſont une preuve ſenſible!

Un nouveau ſurcroit d'admiration ſuccede à ces premiers tranſports. Les pantoufles que la malade avoit fait mettre ſur le Tombeau, & qui étoient il n'y a qu'un quart d'heure bien plus petites que ſes pieds, ſe trouvent pour lors aſſés grandes: ſes pieds y entrent avèc facilité: ainſi cette marque viſible de ſa confiance & de ſa foi, devient en cet inſtant la preuve la plus palpable du Miracle qui en eſt la recompenſe.

Auſſi-tôt elle ſe leve toute ſeule de deſſus la Tombe où elle s'eſt aſſiſe un moment:

&

& comme ſi elle y avoit encore puiſé de nouvelles forces, elle s'avance & va d'un pas libre juſqu'à ſa chaiſe à porteurs, où elle entre avec autant de facilité qu'il avoit fallu de peines & d'efforts pour l'y mettre & l'en faire ſortir!

Les yeux des ſpectateurs étoient demeurés fixes juſqu'à ce moment, ſur cet objet où la miſéricorde du Seigneur éclattoit avec tant de magnificence. La chaiſe part: la même admiration qui les avoit rendu immobiles, les engage à la ſuivre avec empreſſement, ils l'accompagnent comme en triomphe au Temple deſtiné à l'action de graces. C'eſt là que l'étonnement [*que de nouvelles preuves du prodige augmentent ſans ceſſe*] venant ſe joindre au ſilence, & au recueillement qu'exigent nos SS. Myſteres, paroît rendre la piété plus vive & plus touchante; chaque pas, chaque mouvement de la Miraculée pénétre, attendrit les aſſiſtans. Ils venoient de la voir couchée par terre comme un cadavre, horriblement enflée, percluſe de la moitié du corps, ſans mouvement, ſans action, prête à rendre l'ame. Ils ont apperçu le moment d'après, ſes membres monſtrueux ſe diminuer à leur vue, & reprendre le mouvement & l'action. Mais leurs yeux ne ſe trompoient ils pas? n'étoit-ce point un preſtige qui n'a fait que les éblouir? Non, ils la revoyent ſe lever à l'Evangile, l'entendre debout, ſe raſſeoir, joindre les mains, s'aller mettre à genoux ſur la marche de l'Autel, y communier, & retourner à ſa place; ils admirent, comment avec cette main paralitique & ces doigts depuis ſi long-tems anchiloſés & roides comme le fer, elle peut dégager elle-même ſon pied gauche embaraſſé dans le pli de ſa robbe. Chaque action leur fait adorer la bonté d'un Dieu, qui ſortant de ſon ſecret vient lui-même agir ſous leurs yeux pour leur apprendre par des Miracles ſi évidens, de quel côté eſt la vérité.

A la ſortie de ſaint Médard un fleuve de peuple s'empreſſe de ſuivre notre Miraculée, & inonde toute la rue. La joye du retour dedommage ſes voiſins avec uſure de la compaſſion du depart: ils entendent mille & mille bouches annoncer avec éclat la merveille que le Seigneur vient d'opérer; il la voyent elle-même ſortir de dedans ſa chaiſe avec aiſance, & deſcendre ſans peine une marche très-haute qui eſt à l'entrée de ſa maiſon. Ce n'eſt plus cette moribonde que quatre hommes viennent de deſcendre il y a quelques heures, en tremblant qu'elle n'expire entre leurs mains: C'eſt une perſonne en pleine ſanté, qui monte ſeule le premier étage d'un eſcalier très-roide & très-difficile, mais qui ne peut enſuite ſe refuſer à la politeſſe de deux amis qui s'empreſſent de lui prêter la main pour monter le ſurplus.

Sa chambre devient comme un Sanctuaire, où l'on admire à loiſir le détail, & les circonſtances du prodige. La premiere vue avoit jetté dans une ſurpriſe trop vive pour donner le tems de la réfléxion, il falloit du repos & du loiſir pour conſiderer la grandeur de ce Miracle.

Qu'un tel examen conviendroit aux trois fameux Médecins, qui la ſurveille avoient vû le triſte & déplorable état de la malade! La Providence y pourvoit. Le bruit d'un événement ſi extraordinaire volant en un inſtaut de toutes parts, les trouve tous trois en un même lieu. *Excités par la nouveauté d'un événement ſi peu attendu, & qui* leur *avoit paru contre toute eſpérance*, diſent-ils dans leur rapport, ils accourent chez la Demoiſelle Thibault. Qu'elle eſt leur ſurpriſe de la trouver en bonne ſanté, elle qu'ils avoient vû deux jours auparavant reduite à la derniere extrêmité par une multitude de maux incurables! dès qu'ils l'apperçoivent, ils ſont frapés d'étonnement en voyant que ſon viſage, où les ſimptômes d'une agonie prochaine étoient marqués avant-hier par les traits les plus caracteriſés, a repris aujourd'hui des couleurs animées, où brille un air de gayeté: ils regardent avec avidité cette vielle malade, qui quoique ſi recemment échapée des bras de la mort, ne ſe laſſe point de ſatisfaire à l'empreſſement d'une foule de monde, qui ſe ſuccedant continuellement, lui fait ſans ceſſe recommencer le recit des merveilles que Dieu vient d'opérer en ſa faveur: ils ne peuvent comprendre comment elle peut ainſi parler ſans diſcontinuation

nuation avec une facilité parfaite, elle qui, lorſqu'ils l'interrogerent il n'y a que deux jours, n'avoit pu qu'avec des efforts extrêmes faire ſortir de ſa bouche des demi paroles entrecoupées, dont la plûpart expiroient avant leur naiſſance. Mais ce qui les ſurprend encore davantage, c'eſt de voir que ſes membres, dont la plûpart avoient été pendant ſi longtems noyés d'hidropiſie, perclus, immobiles, paralitiques, ont acquis tout-à-coup un mouvement parfaitement libre. *Elle remuoit* diſent-ils dans leur rapport, *le corps & les bras de tous côtés avec liberté.*

Cependant ces Maîtres de l'art ne s'en tiennent pas là, ils veulent tout approfondir avec l'attention critique de Médecins célébres, qui en fait de Miracles ne veulent ſe rendre que forcés comme malgré eux par l'évidence. Ils portent d'abord leur examen ſur ce bras & cette main paralytiques & ſi prodigieuſement enflés, dont ils avoient trouvé les doigts anchiloſés, & couverts d'ulceres. De quel ſurcroit d'admiration ne ſe ſentent-ils pas pénétrés? Non ſeulement ce bras, cette main ſont deſenflés, non ſeulement ils ont un mouvement libre, mais les ulceres ſont diſparus. Non ſeulement ces ulceres ſont parfaitement guéris, mais la plûpart ſont tellement effacés qu'ils n'en peuvent plus reconnoître la trace, & ſi quelques uns ont encore laiſſé une petite pellicule prête à tomber, & qui ſemble n'être là que pour marquer la place qu'ils avoient ſi longtems rongée, ce n'eſt qu'afin que l'incrédule ne puiſſe pas nier qu'il n'y en ait eu. Enfin à l'égard des doigts anchiloſés, ils reconnoiſſent que ce mal incurable à tout d'un coup ceſſé d'être, & quoi qu'il y ait quelques articulations qui ne peuvent encore facilement ſe plier d'elles mêmes, néanmoins l'anchiloſe eſt entiérement guérie, puiſque ces articulations ſe plient aiſément à l'aide des autres doigts & ſe redreſſent par leur propre reſſort: & même le ſurplus des jointures de ces doigts a ſi bien repris ſon action & ſa force, que la Demoiſelle Thibault leur ſerre la main avec ces mêmes doigts, qui le matin étoient encore anchiloſés. Saiſis d'étonnement ils ſe regardent d'abord tous trois ſans ſe rien dire, & ſe demandent enſuite l'un à l'autre, ce qu'on pourroit repondre à cela. Cependant il continuent leur examen, & reconnoiſſent que le ventre, qu'ils avoient trouvé d'une dureté & d'une groſſeur énorme, a perdu toute ſon enflure, & eſt même devenu mollet. La jambe paralytique leur apprend auſſitôt elle même ſa parfaite guériſon en ſoulevant en l'air, & en paſſant enſuite par deſſus une converture ſous laquelle elle étoit, pour ſatisfaire à la curioſité de ces Médecins, qui non ſeulement la voyent deſenflée, mais qui ſont forcés de reconnoître par ce mouvement, qu'elle a déja acquis beaucoup de force & de liberté. Ces Maîtres de l'art n'en veulent pas voir davantage, & rendent un témoignage public, qu'il n'eſt pas poſſible d'aller contre l'évidence de ce Miracle.

Il ne falloit pas moins qu'une pareille déciſion pour determiner la ſervante de la Demoiſelle Thibault. Cette fille étoit conduite depuis long-tems par Monſieur l'Abbé de la Vigerie, qui avoit eu le malheureux talent de lui perſuader tout ce que la prévention a de plus outré contre le S. Diacre; Auſſi la vue des merveilles qui s'opérent en ſa préſence ſur ſa Maîtreſſe ne peut d'abord la convaincre. Elle cherche dans ſon eſprit toutes ſortes de vains prétextes pour empêcher que ce qu'elle voit, ne lui faſſe impreſſion; elle s'obſtine contre l'évidence juſqu'à croire que ce qui ſe paſſe à ſes yeux n'eſt qu'un preſtige qui va ſe diſſiper, elle s'attend que ſa Maîtreſſe va retomber à tout moment dans l'état dont elle ne peut comprendre que Dieu ait voulû la retirer par l'interceſſion d'un Appellant.

Elle ſent enſuite un ſecret dépit de voir toutes ſes eſpérances & les mauvaiſes reſſources de ſon incrédulité s'évanouir, & elle héſite encore, quand il ne lui reſte plus le moindre prétexte de douter. Dieu a pitié d'elle, il voit que ſi ſon cœur eſt ſéduit, du moins il eſt ſincére, & il va lui fournir une preuve qui emportera pour jamais ſa conviction.

Le lendemain matin elle prie ſa Maîtreſſe de lui laiſſer voir en quel état étoit la large écorchure qu'elle avoit eu au pli du bras gauche, & les cinq playes, larges, profondes & infectées qui lui avoient pourri les aînes, & le bas des reins, & que cette ſervante panſoit

avec

avec tant de dégoût, de répugnance, & d'horreur. L'incrédulité de Catherine Ceſſelin ne peut plus tenir contre ce qu'elle voit. Cette large écorchure & toutes ces profondes playes ont diſparu, des chairs fermes & une peau nouvelle ont rempli & couvert toute leur profondeur, & elle ne reconnoît la place de ces playes & de cette écorchure, que par la difference de la peau qui les couvre. A cette vue elle frappe ſa poitrine, elle ſe reproche ſon incrédulité; mais néanmoins attachée encore à Monſieur de la Vigerie, elle ne publie le Miracle qu'avec une ſorte de peine, juſqu'à ce qu'enfin M. l'Archevêque de Sens ayant oſé en attaquer la vérité, elle ne tient plus contre ſes remords, & elle eſt celle qui s'empreſſe avec le plus de zèle à en donner le témoignage le plus autentique.

En voici un autre qui fera peut-être encore plus d'impreſſion ſur certains lecteurs. C'eſt M. Herault Lieutenant de Police qui veut lui-même nous le fournir. Quoique les plus grands prodiges ne ſoient plus capables de le ſurprendre, il eſt toute fois embarraſſé de celui-ci. Le célébre M. Silva eſt ſollicité de ſa part de voir la Miraculée & de tâcher de le tirer d'intrigue à ce ſujet. Le Médecin trop habile homme pour ne pas entendre à demi mot, ſe tranſporte chez cette Demoiſelle le 27. Juin huitiéme jour de ſa guériſon. On laiſſe à penſer, ſi l'envie de répondre aux politeſſes de M. Herault, devoit l'engager à ajuſter ſon rapport aux vues & aux intentions du Magiſtrat, cependant par une conduite adorable de celui qui tient en ſa main les eſprits & les cœurs, ce Médecin envoyé tout exprès pour obſcurcir s'il eſt poſſible l'œuvre de Dieu, ce Médecin, qui le croiroit! laiſſe échaper à travers toute ſa complaiſance, une preuve des plus complettes & des plus déciſives du miracle en queſtion, ainſi que je le prouverai. Tant il eſt vrai, qu'il n'y a point de conſeil, qu'il n'y a point de prudence contre le Seigneur.

Enfin notre Demoiſelle dont la guériſon malgré la fatigue extrême des viſites de tout Paris, acheve de ſe perfectionner dans l'eſpace de huit jours, conſacre le neuviéme par une action de graces publique; elle ſe tranſporte une ſeconde fois à S. Médard, où le peuple fidele accourt de toutes parts pour s'unir à elle, & célébrer par la priere & la louange un bienfait ſi mémorable.

L'empreſſement de la multitude pour la voir, qui forme une foule dont les flots font chanceller les plus robuſtes, ne l'empêche point de ſe ſoutenir contre ceux qui l'environnent & la preſſent, & elle laiſſe les ſpectateurs dans l'admiration d'une guériſon auſſi parfaite, que la complication de tous ſes maux avoit été affreuſe & incurable.

Nos trois Médecins, qui l'avoient viſitée devant & après ſa guériſon, ne peuvent ſe laſſer d'en venir admirer le prodige; ils reviennent encore deux fois durant & après la ſeconde neuvaine, ils la voyent agir, marcher, vaquer avec aiſance à ſon travail: enfin ſi parfaitement rétablie *qu'elle paroiſſoit*, diſent-ils, *n'avoir rien à deſirer pour ſa ſanté.*

CARACTERE DES TE'MOINS.

JAMAIS la Providence Divine ne parut plus marquée, qu'à l'égard du miracle que nous traitons aujourd'hui. Comme c'eſt un des plus éclatans qu'il ait plû à ſa Miſéricorde d'opérer ſous nos yeux; c'eſt auſſi un de ceux à qui elle a menagé les preuves les plus nombreuſes & les plus inconteſtables. D'un côté, c'eſt la Toute-puiſſance même, qui éclatte par des traits de Grandeur & de Majeſté, qui ſont incommunicables à tout autre être; de l'autre, ce ſont des témoignages qui portent avec eux tant de lumiere & d'authorité, que l'incrédulité la plus opiniâtre ne peut plus avoir le triſte & malheureux avantage de déguiſer ſa defaite. Oſera-t-elle nier des faits atteſtés par une nuée de témoins à la face de toute la terre! De témoins de tout âge, de tout rang, de tout état; de témoins d'une probité reconnue, & qui ſont prêts à ſoutenir devant tout Tribunal la ſincerité de leurs dépoſitions, de témoins qui certifient des faits publics & tout récens, des faits qu'ils ont touché, qu'ils ont ſuivi, qu'ils ont examiné, des faits qui ſont connus par une infinité de

perſonnes, & ſur leſquels par conſéquent il ſeroit ſi aiſé de les démentir & de les convaincre d'impoſture, s'ils les avoient falſifiés, ou exagerés; des faits enfin qu'ils atteſtent lorſqu'il n'y a rien à gagner en les certifiant, & qu'au contraire tout ce qui remue davantage le cœur de l'homme s'y oppoſe & y eſt un obſtacle.

Ce ſont toutes-fois ces faits en faveur deſquels dépoſent aujourd'hui plus de quarante témoins: mais encore quels témoins.

C'eſt une partie de ce que la faculté de médecine a de plus illuſtre, de ce que la Chirurgie a deplus approuvé: c'eſt l'ordre Militaire réuni au Sacerdotal; c'eſt l'homme du monde, & le Chretien; c'eſt même l'incrédule & juſqu'à l'antagoniſte le plus déclaré des miracles de notre tems. Il ne faut que nommer nos témoins, & la preuve de ce que j'avance eſt faite.

C'eſt d'abord Monſieur le Cointre Médecin Chimiſte, qui a toûjours vu la Demoiſelle Thibault depuis le commencement de ſes maladies juſqu'à ſon Miracle; qui en avoit pénétré les premieres cauſes, qui en a ſuivi tous les progrès, & qui dans les deux dernieres années, lui avoit fait ceſſer tous remedes comme inutiles, regardant toutes ſes maladies comme incurables: auſſi voit-on dans ſon rapport qu'à peine peut-il trouver des termes qui lui paroiſſent aſſez forts pour exprimer ſa *grande ſurpriſe*, quand il la trouva guérie.

Quelle évidence ne faut-il pas pour reduire à ce point des Médecins qui accoutumés par principes & preſque par état à attribuer tout à la nature, épuiſent toutes les reſſources de leurs profondes connoiſſances, avant de vouloir convenir qu'une guériſon eſt évidemment ſurnaturelle.

C'eſt un Monſieur Reneaume. Tout Paris connoît le mérite & la capacité de ce célébre Médecin. Il employa pendant quelque tems tous ſes ſoins pour tacher de ſoulager la Demoiſelle Thibault, mais ſes maladies ayant augmenté de plus en plus malgré tous ſes efforts, il ſe vit obligé de l'abandonner. *Je n'ai pas*, dit-il dans ſon certificat, *aſſez de patience pour être ſpectateur inutile d'une pareille tragedie.*

C'eſt un Monſieur Chomel Médecin ordinaire du Roi, qui eſpére quelque leger prolongement de vie de la tranquillité d'eſprit de la Demoiſelle Thibault, dont *l'enflure*, dit-il, *eſt extrême*: *Car pour ſa gueriſon*, écrit-il à Madame de la Houſſaye le 13. Juin 1731. ſix jours avant le Miracle, *il ne faut pas s'en flatter.*

C'eſt un Monſieur de l'Epine [qui ne manqua d'être choiſi pour être un des quatre Médecins du Roi, comme le public l'a ſu, que pour avoir été ſoupçonné de donner trop à la nature,] c'eſt ce grand Médecin réuni à Meſſieurs de Villars, & Coſnier ſes illuſtres confreres, qui la ſurveille de la guériſon de la Demoiſelle Thibault, conſultés ſur ſon état en dreſſent enſemble un rapport, qui conſtate l'affreuſe extrêmité où elle étoit reduite, & qui deux jours après la revoyent guérie.

C'eſt un Monſieur Silva célébre Médecin de la Cour, envoyé par Monſieur Herault le 27. Juin 1731. 8. jours après le Miracle, qui malgré toutes ſes recherches, ne ſauroit trouver aucun reſte ni de l'hydropiſie, ni de la paralyſie, & eſt tenté de croire que la Demoiſelle Thibault n'en a jamais eû.

Enfin c'eſt Monſieur Gaulard Médecin ordinaire du Roi qui dans une diſſertation, où le plus profond ſavoir eſt joint à toutes les graces & la netteté de l'érudition la plus choiſie, nous donne les preuves les plus complettes de l'incurabilité phiſique de la plus-part des maladies de la Demoiſelle Thibault.

Venons à ce que nous fournit l'Ecole de Chirurgie.

C'eſt un Monſieur Souchai Chirurgien de Monſieur le Prince de Conti, un M. de Manteville Demonſtrateur en Anatomie, un Monſieur le Dran premier Chirurgien de la Charité, & qui ne peut pas être ſuſpect à M. l'Archevêque de Sens, puiſqu'il ſe trouve un de ceux qui ont dreſſé les procès-verbaux de la Baſtille, enfin c'eſt un Monſieur Sivert Chirurgien Major des Hôpitaux & des Armées.

Tous

Tous ces Meſſieurs ont vu la Demoiſelle Thibault immédiatement après ſa guériſon & ont tous déclarés l'avoir trouvée parfaitement guérie.

D'autre part ce ſont ſix Chirurgiens envoyés ſucceſſivement par Monſieur Herault pour examiner l'état de cette vielle Demoiſelle. On comprend bien dans quelles vues. Cependant quoique leur exceſſive complaiſance pour ce Magiſtrat en ait engagé quelques-uns à mettre du faux dans leur rapport, ce que nous démontrerons invinciblement; néanmoins ces mêmes Chirurgiens non plus que Monſieur Silva, n'ont pu découvrir aucun reſte, ni de l'hydropiſie, ni de la paralyſie, & ont été forcés au contraire de laiſſer entrevoir dans leurs rapports dreſſés pour la Police, qu'ils avoient trouvé cette Demoiſelle dans une parfaite ſanté.

Paſſons à des témoins plus dignes de notre entiere confiance, ce ſont des Prêtres chargés par état de la deffenſe de la Vérité, & qui ſont prêts à ſe ſacrifier pour elle.

C'eſt un Monſieur Pradel Prêtre habitué de ſaint Severin, & Confeſſeur de la Miraculée depuis qu'elle eſt ſur cette paroiſſe.

C'eſt un Monſieur Gourdain Licentié de Sorbonne, Curé de S. Germain diocèſe de Laon, & ci-devant Doyen Rural de Guiſe.

C'eſt un Monſieur de S. Jean dont tout Paris connoît la piété.

M. l'Archevêque de Sens objectera peut-être que ce ſont gens du parti, oui ce ſont gens du parti de la Vérité, & qui comme les premiers Chrétiens s'expoſent à tout pour lui rendre témoignage, quels témoins ſont plus dignes de foi?

Mais ce Prélat ſi prévenu contre les Miracles ne veut-il pour témoins que des gens indifferens pour la cauſe de la Vérité, ne veut-il même que des incrédules? Nous ſommes en état de lui en fournir de toute eſpece.

Nous citerons comme gens de la premiere claſſe, Monſieur Guillory Lieutenant d'Infanterie, & Monſieur Chriſtophle Profeſſeur en l'Academie Royale de Peinture.

Le premier après avoir rendu compte de l'état deſeſpéré, où il trouva le 16. Juin la Dlle. Thibault qu'il connoiſſoit depuis long-tems, déclare que l'ayant été revoir le Samedi ſuivant ſur le bruit de ſa guériſon qu'il ne pouvoit croire, il reſta *d'une ſurpriſe extrême* de la voir accourir à lui, *& marcher avec facilité.* A quoi il ajoute, „je n'ai „ aucune connoiſſance des affaires du tems n'ayant jamais été aſſez éclairé pour cela. Ainſi „ je rends ce témoignage parce que j'ai vu, & que je ne puis m'empêcher de déclarer ce „ que j'ai vu. „

Le ſecond fait d'abord deux tableaux dignes d'un auſſi grand peintre, l'un de l'état affreux où étoit la Demoiſelle Thibault avant ſa guériſon: l'autre de l'état tout different où il la trouva après qu'elle fut guérie.

Depuis 1726. dit-il, „ſon enflure augmenta toujours: mais en 1728. il lui ſurvint une „ paraliſie ſur la moitié du corps du côté gauche, qui ſur la fin de cette année l'obligea de „ reſter ſans ceſſe dans ſon fauteuil ou dans ſon lit, ne pouvant ſe ſoutenir ſur ſa jambe gau- „ che ni faire aucun uſage du bras de ce côté.... je remarquai que les doigts de cette „ main demeuroient toujours dans la même attitude, toujours tout droits & écartés les „ uns des autres..... Elle avoit cette main, le ventre, les jambes & les pieds extrêmement enflés: ſon teint & tout ce qu'on voyoit de ſa peau étoit d'une couleur pâle & „ livide: & elle avoit l'air d'une perſonne qui n'a plus qu'un reſte de vie qui eſt toute „ prête à s'éteindre.„

Voicy le ſecond tableau. „A la fin du mois de Janvier dernier, on me dit qu'elle „ avoit été guérie ſubitement. Cela me parût abſolument incroyable. Et pour ne m'en „ rapporter qu'à mes yeux ſur une choſe ſi extraordinaire, je fus la voir..... elle avoit „ le viſage ſi different de celui que je lui avois vu..... qu'à peine étoit-elle reconnoiſſable. Elle avoit même l'air fort gai, les yeux vifs, quelque choſe d'animé, & paroiſſoit avoir recouvré une parfaite ſanté & l'uſage libre de tous ſes membres; *il ajoute à*

„ *cette deſcription:* je n'entre point dans la maniere dont ſa guériſon s'eſt opérée, mais „ je certifie ſeulement ce que j'ai vu.„

A l'égard des incrédules, qui a jamais eu plus de peine à ſe rendre à l'évidence que Catherine Ceſſelin? Cette fille nourrie, inſtruite, élevée dans le ſein-même de la prévention, cette fille conduite & dirigée auſſi bien que la Demoiſelle Thibault par un Sulpicien outré; on dit tout en diſant que c'eſt M. de la Vigerie frere du Maître des Requêtes: cette fille qui a fait tous ſes efforts pour reſiſter à l'évidence de ce Miracle, &. qui après en avoir été convaincue malgré elle, a été encore long-tems à ne le voir qu'avec un ſecret dépit, & à n'en parler qu'à regret: cette fille enfin, qui apprenant que Monſieur l'Archevêque de Sens attaque ce Miracle dans ſon Mandement, eſt tout à coup touchée d'un puiſſant rayon de la grace qui lui decouvre le crime de ſon aveugle docilité, celui de ſa reſiſtance opiniâtre, & le devoir indiſpenſable de les expier par l'aveu le plus. autentique. Quel témoin pour un miracle fait en faveur de la Vérité, qu'une perſonne ſi fort & ſi long-tems prévenue contre elle? Quel éclat n'a-t-il pas fallu qu'eut la lumiere qui a diſſipé les épaiſſes ténébres de préjugés ſi intimement enracinés?

Ils ſeroit trop long d'entrer dans le detail de toute cette foule de certificats que nous produiſons, il y en a de toute eſpece, juſqu'à des témoins qui certifient ce Miracle ſans aucun deſſein de le conſtater. C'eſt ainſi, par exemple, que la femme de Sergent, dans la relation du Miracle operé ſur ſon mari, déclare qu'ayant vu la guériſon étonnante d'une nommée Mademoiſelle Thibault qui s'étoit faite à ſes yeux aux pieds du Tombeau de M. de Pâris, elle le fut dire auſſi-tôt avec empreſſement à ſon mari paralytique à qui elle en rapporta les principales circonſtances, pour l'engager à recourir avec confiance à une ſi puiſſante interceſſion.

On trouvera cette piece à la ſuite de la cinquiéme démonſtration.

Monſieur l'Archevêque de Sens à ôſé taxer de déguiſement & de fauſſeté la relation de la Dlle. Thibault. Ni ſa candeur, ni ſa vertu n'ont pu la mettre à couvert d'une accuſation ſi odieuſe & ſi flêtriſſante. Le coup eſt hardi, il ne falloit pas moins que la main de M. Languet pour le porter. Mais ce Prélat auroit-il bien le courage de ſuſpecter tous les témoins que nous lui préſentons? En ce cas il n'y a point de milieu, ou ce ſont des impoſteurs, ou ce ſont des duppes. Qu'il choiſiſſe, mais qu'il prenne garde, car nous allons le mettre du nombre. Oui cet Archevêque, qui a oſé lever un étendart de contradiction contre M. de Pâris & ſon Tombeau, augmentera s'il lui plait le nombre de nos témoins, & ſervira contre ſon attente à relever la grandeur de ce Miracle & à le rendre même, s'il étoit poſſible, plus évident.

Après un témoin de cette qualité, il n'y a plus que M. le Lieutenant général de Police, de qui il ſoit permis de faire mention. L'empreſſement de ſes démarches, le ſoin d'envoyer differens Médecins & Chirurgiens chez la Dlle. Thibault, ſon ſilence & ſon inaction depuis leur rapport, en diſent aſſez. Il a fait ſa commiſſion avec zèle, il s'eſt enſuite repoſé avec prudence, & a laiſſé la Dlle. Thibault tranquille chez elle, abandonnant à l'éloquence de M. Languet le ſoin de mettre en œuvre, s'il le jugeoit à propos, des témoignages dont les inductions naturelles ne lui paroiſſoient nullement propres à combattre ce Miracle. Auſſi en les produiſant, Monſieur l'Archevêque de Sens nous a-t-il fourni des armes invincibles.

Que la Vérité a de force, puiſque ſes plus grands ennemis ſont contraints de la ſervir & de la faire triompher à leurs propres dépens! Nous le prouverons d'une maniere à ne pas craindre de replique dans la ſeptiéme partie de cette Démonſtration; mais il faut auparavant avoir établi tous les faits, enſorte qu'il ne puiſſe plus reſter aucun doute ſur leur certitude.

PRO-

PROPOSITIONS

Sur lesquelles cette Démonstration sera fondée.

PREMIERE PROPOSITION. La Demoiselle Thibault, lors de sa guérison subite, étoit attaquée depuis plus de cinq ans d'une hidropisie, qui dans les derniers tems avoit rendu tout son corps d'une grosseur monstrueuse.

SECONDE PROPOSITION. Elle avoit depuis sept ans une paralisie, qui depuis deux ans & demi affectoit tout le côté gauche, & le privoit de tout mouvement.

TROISIEME PROPOSITION. Depuis plus de deux ans les trois derniers doigts de sa main gauche s'étoient anchilosés, & quelque tems après tous les cinq dans toutes leurs jointures.

QUATRIEME PROPOSITION. Les doigts de cette main étoient entourrés d'ulceres; le pli du bras dechiré par une écorchure invéterée, & il s'étoit fait plusieurs plaies larges & profondes aux aînes & au bas des reins: ce qui acheva de la reduire à la derniere extrêmité.

CINQUIEME PROPOSITION. Toutes ces maladies étoient devenues absolument incurables dans le tems qu'elle en a été miraculeusement guérie.

SIXIEME PROPOSITION. Elle a été subitement & parfaitement guérie le 19. Juin 1731. au pied du Tombeau de M. de Pâris, à l'exception d'un peu de roideur, qui est restée pendant quelque tems dans les tendons extenseurs des trois dernieres articulations des trois derniers doigts de sa main gauche, & d'un peu d'enflure aux jambes, qui s'est dissipée quelques jours après.

SEPTIEME PROPOSITION. La guérison subite & parfaite de toutes les maladies de la Demoiselle Thibault se trouve prouvée par les aveux forcés de M. l'Archevêque de Sens & par les pieces qu'il produit.

HUITIEME PROPOSITION. Il n'y a que Dieu seul qui ait pu operer une pareille guérison.

I. PROPOSITION.

La Demoiselle Thibault, lors de sa guérison subite, étoit attaquée depuis plus de cinq ans d'une hidropisie, qui dans les derniers tems avoit rendu tout son corps d'une grosseur monstrueuse.

LA Relation, que donna il y a quelques années la Demoiselle Thibault de ses maladies & de leur guérison miraculeuse, n'avoit trouvé pendant long-tems aucun contradicteur: personne ne s'étoit avisé d'oser douter qu'elle eut été hydropique. Il est bien vrai, qu'il s'étoit trouvé des Ecrivains assez téméraires pour imaginer de donner à la nature, ou d'attribuer même au Demon les Miracles operés sur le Tombeau & par l'interceſſion de Monsieur de Pâris, mais ils avoient respecté les faits. Quelle apparence en effet de les pouvoir nier? Du moins ceux qui ont été publics, & aussi connus qu'une hydropisie monstrueuse exposée pendant plus de cinq ans à la vue d'un nombre innombrable de personnes? Cependant Monsieur l'Archevêque de Sens vient enfin après plus de trois ans d'illusion & d'enchantement, nous dessiller les yeux sur ce point; & d'un seul trait de plume finir la dispute, & mettre l'hydropisie, & le Miracle à neant.

Voici comme il s'y prend pour ôter le charme invincible qui avoit tenu jusque-là tout Paris dans une espece d'ensorcellement.

La Demoiſelle Thibault, nous dit le Prélat, *fit ſi bien la mourante, & la guérie, qu'on cria Miracle.* O prodige de lumiere, & d'inſtruction! De pareils coups de maître étoient reſervés à Monſieur Languet. Mais ne l'a-t-on pas vue au Tombeau de Monſieur de Pâris horriblement enflée & dans la plus affreuſe extrêmité? Avant qu'elle s'y fit porter une multitude innombrable de perſonnes ne l'avoient-ils pas vu pendant quatre ans dans cet état? Non répond le Prélat. Tout cela n'a été qu'une *comédie*, mais comédie ſi bien *jouée*, que tous les ſpectateurs n'ont été que de pieux impoſteurs ou de bonnes dupes. Franchement voilà un denouement bien merveilleux, & bien étrange que nous donne Monſieur de Sens; le cas eſt nouveau, & mérite bien la peine d'être aprofondi. En attendant qu'il plaiſe à ſa Grandeur de nous le garantir; qu'il me permette de faire paroître ici une quarantaine des principaux perſonnages qui ont joué cette prétendue comédie; il occupera la ſcène à ſon tour, & bon gré malgré nous en ferons bientôt un de nos meilleurs Acteurs.

Ecoutons d'abord Catherine Ceſſelin, elle eſt une actrice d'autant plus importante, que tous les actes de cette prétendue comédie ſe ſont paſſez ſous ſes yeux: écoutons avec attention ce que les remords de ſa conſcience l'obligent de déclarer. Au mois de Jan- „ vier 1726. *la Demoiſelle Thibault* commença à devenir enflée par le ventre, & ſi foi- „ ble qu'elle ne pouvoit preſque plus ſe tenir debout, *elle ajoute*, que *ſa Maîtreſſe* „ voyant que l'enflure augmentoit toujours, s'adreſſa d'abord à Monſieur le Cointre Mé- „ decin Chimiſte qui lui dit que ſon mal provenoit d'un ſquirre qui étoit preſque formé. „

Cette enflure qui augmenta beaucoup à la fin l'année 1726. s'accrût encore bien davantage pendant l'année 1727. & lui ôta preſque toutes ſes forces. „ En cette année, *dit* „ *Catherine Ceſſelin*, ſes maux & ſa foibleſſe augmenterent encore, enſorte qu'elle ne „ pouvoit plus ſe tenir debout ſans s'appuyer ſur quelque choſe, ni faire ſon travail ordi- „ naire. *Elle devint même ſi enflée & ſi impotente qu'elle ſe vit obligée de* ne ſortir „ plus de ſa chambre, que pour aller à la Meſſe les Fêtes & Dimanches, *& quoique ſa* „ *maiſon ne fut qu'à* vingt pas *de l'Egliſe de* ſaint Sulpice ſa paroiſſe; *elle ne pouvoit* „ *y aller, qu'elle n'eut* preſque tout le corps *appuyé* ſur le bras *de cette fille*, qui avoit „ grande peine à la ſoutenir, & *qui* étoit obligée d'y employer toutes ſes forces. „

En l'année 1728. l'hydropiſie fit encore de nouveaux progrès. *Ayant commencé*, continue Catherine Ceſſelin, *à lui gagner les cuiſſes, & les jambes.* Depuis le 25. Novembre de la même année, elle „ fut pluſieurs fois ſi mal qu'on fut obligé de lui faire „ recevoir ſes derniers Sacremens; & ſon enflure augmenta encore conſidérablement, & „ il ne lui fut plus poſſible de ſe tenir ſur ſes pieds. „

„ Elle ne ſongea plus, *dit-elle plus bas*, qu'à ſe diſpoſer à la mort ne s'entretenant „ que de l'éternité, & ne s'occupant qu'à lire ou à ſe faire lire des livres de piété. A- „ près qu'elle eut bien lu des livres elle ſe mit dans l'eſprit, qu'il falloit qu'elle quittât „ avant de mourir, la paroiſſe de ſaint Sulpice & M. L'abbé de la Vigerie ſon Confeſ- „ ſeur qui étoit fort attaché à la Conſtitution. Elle ſe fit louer une chambre rue de la „ Harpe paroiſſe ſaint Severin, où elle ſe fit porter le 6. Avril 1730. Depuis qu'elle y „ fut, elle devint tous les jours, *ajoute cette fille*, plus enflée & plus foible, & à la fin „ de cette année 1730. elle ne put plus demeurer dans ſon lit, parce qu'elle étouffoit „ auſſi-tôt qu'elle étoit couchée, quoiqu'elle eut les épaules & la tête ſoutenue ſur trois „ ou quatre oreillers, en ſorte qu'elle ſe vit obligée de prendre le parti de reſter tou- „ jours dans ſon fauteuil ſans en ſortir pour quoique ce pût être.

„ Depuis que la Demoiſelle Thibault ne ſe coucha plus, ſon enflure, *continue-t-elle*, „ augmenta encore tous les jours preſque à vue d'œil, ſes jambes devinrent d'une groſ- „ ſeur monſtrueuſe, & ſes pieds tout ronds comme deux groſſes boules, en ſorte qu'on „ ne lui voyoit preſque plus de doigts, ni ayant que le petit bout qui en paroiſſoit, & le „ reſte étant comme perdu dans la groſſe boule que faiſoit chacun de ſes pieds, *à quoi*

„ *elle*

„ *elle ajoute*, qu'elle lui laiſſoit les jambes & les pieds nuds ſur un oreiller qui étoit ſur un „ petit placet, *& qu'elle* les couvroit ſeulement avec une ſerviette & que ſon ventre qui „ étoit très enflé poſoit ſans ceſſe ſur ſes cuiſſes qui l'étoient auſſi.„

Mais cette fille n'eſt-elle point d'intelligence avec ſa Maîtreſſe, n'eſt-elle point complice de ſon déguiſement? Monſieur de Sens pourroit peut être le dire, car on voit que ce Prélat oſe tout.

On deguiſe tout ſelon lui. Quoi! Ceux-mêmes qui n'avoient aucune confiance à Monſieur de Pâris, dépoſeroient-ils aujourd'hui de faux faits en faveur de la puiſſance de ſon interceſſion? Ceux mêmes qui étoient prêts par leurs préventions à s'élever avec M. de Sens contre le Bien-heureux Diacre, & qui ne ſe ſont déterminés à publier la vérité, que parce qu'ils n'ont pu ſouffrir, que ce Prélat contrediſe ce que leurs yeux ont vu, auroient-ils paſſé de l'incrédulité juſqu'à l'impoſture & la fourberie? Si M. de Sens ne ſent pas toute la force d'un pareil témoignage, s'il n'en eſt pas ébranlé, peut-être ſera t-il plus touché des rapports des maîtres de l'Art! Ce Prélat n'ignore pas que ce ſont des perſonnes publiques qui ont ſerment en juſtice, que leurs Certificats ſont des rapports qui font foi, & ſur leſquels les Cours Souveraines établiſſent & rendent leurs Arrêts; or il y a ſix Médecins qui ont tous traité ou viſité ſucceſſivement la Demoiſelle Thibault depuis la naiſſance de ſon hydropiſie.

Suivons donc par ordre, ces ſix Médecins, qui ont vu la malade dans tous les differens progrès de ſes maux.

„ Au mois de Mai 1726. *dit M. le Cointre dans ſon rapport*, j'ai vu la Dlle. Thi- „ bault attaquée d'une eſpece d'aſthme, & le ventre très gonflé, ce qui étoit cauſé par „ un ſquirre preſque formé," voilà d'abord l'origine & la cauſe de l'hydropiſie.

Que le Lecteur me permette de lui rapporter ce que c'eſt qu'un ſquirre, comment il ſe forme & cauſe l'hydropiſie. „ Le ſquirre, *dit Monſieur Gaulard dans ſa diſſertation* „ *ſur les differentes maladies de la Demoiſelle Thibault*, eſt une tumeur contre natu- „ re, froide, renitente, ſans douleur & ſans aucun changement de couleur à la peau. „ Toute humeur en général devenue groſſiere, gluante & viſqueuſe peut produire le ſquir- „ re, mais la limphe ſur tout en eſt la cauſe la plus ordinaire. Qu'une goute de limphe „ trop épaiſſe s'arrête dans un petit vaiſſeau, ſi elle n'eſt pas auſſi-tôt diſſipée par la tranſ- „ piration, la lymphe qui ſuit va heurter contre cette goute & ne pouvant la chaſſer en „ avant s'y accroche & s'y épaiſſit par le battement des vaiſſeaux voiſins; or par les „ loix de la circulation, de nouvelle limphe venant toûjours à l'appui de celle qui ſe „ trouve ainſi épaiſſie & engorgée, il s'en fait un amas conſidérable, ce qui forme une „ tumeur, qui par la ſuite des années peut devenir d'une groſſeur ſi monſtrueuſe & d'une „ conſiſtance ſi ſolide qu'après la mort on a ſouvent de la peine d'ouvrir un ſquirre avec le „ ſcapel. *Telle eſt l'origine & la nature du ſquirre, & voici comme il cauſe l'hydro-* „ *piſie:* Cette tumeur venant à groſſir comprime les veines ſanguines, & en les compri- „ mant y arrête le ſang, l'empêche de circuler aiſement, & par-là les fait engorger; pour- „ lors les veines limphatiques trouvant ces veines tumefiées & engorgées, ne peuvent „ plus y verſer à l'ordinaire, ni ſe décharger de la limphe que les arteres continuent toû- „ jours de leur apporter. Ces veines limphatiques s'engorgent donc & ſe diſtendent à „ leur tour, & comme elles ſont extrêmement minces & deliées, elles ſouffrent alors des „ crevaces par leſquelles la limphe s'échappant, tombe dans la capacité du bas ventre, & „ produit l'hydropiſie, *ainſi qu'il arriva à la Demoiſelle Thibault.*„

Comme le ſquirre toutes-fois n'étoit pas encore parfait & conſommé, Monſieur le Cointre donna des remedes qui eurent d'abord un heureux ſuccés; *je lui ai fait prendre dans le tems*, continue ce Médecin, *des remedes internes qui l'ont ſoulagée, mais au mois d'Octobre de la même année la tumeur s'eſt renouvellée, & les remedes n'ont pu rien faire.* C'eſt que le ſquirre étoit trop avancé, & avoit déjà fait trop de progrès. Les re-

me-

medes purent bien dans ces commencemens en ſuſpendre & en diſſiper même en partie les ſymptômes extérieurs, mais n'ayant pas la force de le diſſoudre & de le détruire entiérement, leur effet ne fut que paſſager, & le mal reparoiſſant bien-tôt, il augmenta avec tant de rapidité, que tous les remedes cederent enfin & ne purent plus rien faire.

A ces premiers traits Monſieur de Sens reconnoîtra-t-il une maladie feinte & imaginaire, s'expoſe t-on de la ſorte à périr réellement par des remedes pour contrefaire la malade pendant cinq ans?

En tout cas, ſi ce ſont là les préludes d'une comédie, on ne peut diſconvenir que la Demoiſelle Thibault ne ſoit une Propheteſſe du premier ordre, puiſque ſa prétendue fiction eſt antérieure d'une année entiere à la mort de M. de Pâris, à l'interceſſion de qui ce Prélat pretend qu'elle avoit formé le deſſein de ſe dire miraculeuſement guérie: mais laiſſons là de pareilles imaginations, qui revoltent le ſens commun: Suivons notre recit.

Depuis ce tems, continue Monſieur le Cointre, *le mal a augmenté de plus en plus*; la malade voyant que les remedes que lui donnoit ce Médecin, ne lui apportoient plus aucun ſoulagement, eut recours en 1727. au célébre M. Reneaume. Mais ici toute ſon habileté fut inutile: malgré tous ſes efforts la maladie augmenta de plus en plus & devint chaque jour plus manifeſtement incurable.

„ Je la trouvai, *dit M. Reneaume*, dangereuſement malade d'une eſpece de diſpoſition „ apoplectique... l'humeur s'étant portée à la poitrine, elle cauſa des étouffemens qui em„ pêchoient la malade de ſe coucher. Le ventre, *continue-t-il plus bas*, augmenta ſi „ conſidérablement, que la reſpiration devint preſſée, quoiqu'il ne parut point au toucher „ d'épanchement dans la cavité de *l'abdomen*.„

Voilà préciſement tous les effets ordinaires du ſquirre; la reſpiration devint preſſée, parce qu'il commençoit à comprimer les inteſtins par ſa groſſeur, & le ventre augmenta conſidérablement quoiqu'il ne parut point encore qu'il y eut d'eaux épanchées, parce que ce ſquirre en augmentant de volume groſſiſſoit le ventre à proportion.

Il eſt vrai que ce Médecin ne fait point de mention expreſſe du ſquirre dans ſon certificat, parcequ'il s'y eſt borné à y rendre ſeulement compte des ſoins qu'il employa pour prévenir les accidens de la diſpoſition apoplectique où il trouva la malade. Mais néanmoins ſans parler nommément du ſquirre, il en rapporte tous les ſymptômes & accidens: & il en decouvrit même le principe & la cauſe dans le ſang de la malade. *Il eſt à remarquer*, dit-il, *que tout le ſang qu'on lui tira étoit très épais, coigneux & inflammatoire: le ſang de cette qualité*, continue-t-il, *coule difficilement, & eſt très propre à former des embarras.* Or le lecteur a vu dans la diſſertation de M. Gaullard, qu'un ſquirre eſt l'effet ordinaire de l'épaiſſiſſement des liqueurs. Il eſt donc tout naturel qu'un ſang *très épais, coigneux, inflammatoire.... & très propre à former des embarras*, ait cauſé un ſquirre, & qu'il l'ait enſuite augmenté tous les jours de plus en plus: & que ce ſquirre, lorſqu'il a été fort gros, ait produit une hidropiſie incurable: n'y ayant point de remede capable de diſſoudre cette maſſe de chair lorſqu'elle a pris une certaine croiſſance.

Auſſi les accidens devinrent-ils de jour en jour plus ſenſibles & plus allarmans. Ce fut dès 1728. que commença l'enflure des jambes ſous les yeux de M. Reneaume qui en fait mention dans ſon rapport: & dès lors la foibleſſe de la malade devint ſi grande, qu'il ne lui fut preſque plus poſſible de ſe ſoutenir.

Mais eſt-il bien vrai que M. Reneaume trouva la Dlle. Thibault dangereuſement malade? Non dit M. l'Archevêque de Sens, Elle faiſoit *la mourante*: ſes douleurs, ſon enflure prodigieuſe, ſa foibleſſe, ſa paraliſie tout cela n'a été que déguiſement, que fourberie de ſa part. En ce cas il faut ajouter qu'elle avoit auſſi trouvé le ſecret de contrefaire juſqu'à la couleur & la qualité de ſon ſang! Le lecteur me diſpenſera volontiers de répondre: Continuons notre recit:

Cependant la malade d'un côté peu docile pour des remedes qui ne faiſoient qu'aigrir

ſes

ſes maux, & apprenant de l'autre que Monſieur Reneaume deſéſpere de les guérir, a recours de nouveau à Monſieur le Cointre comme à celui qui ayant été témoin de la naiſſance du mal & en ayant le premier indiqué la vraye cauſe, pouvoit mieux que perſonne, ſinon la guérir, du moins la ſoulager; mais l'eſpérance étoit vaine, il eut fallû pour cela en pouvoir détruire ou affoiblir le principe & cela n'étoit plus poſſible.

„ *Dès la fin de* 1728. *dit M. le Cointre*, le *ſquirre* qui avoit beaucoup *augmenté* cauſa „ une enflure dans toute l'habitude du corps avec des douleurs inſupportables.„

„ *En* 1729. *de nouvelles maladies qu'il détaille s'étant* jointes *à l'hydropiſie* & à une „ foibleſſe extrême cauſée par l'appauvriſſement de ſon ſang, la mirent entiérement hors „ d'état de pouvoir ſe remuer, & tous les remedes que je lui fis prendre, *ajoute-t-il*, ne „ firent aucun effet, ce qui m'obligea à les lui faire ceſſer, quoique je la vins toujours voir „ de tems en tems. Sur la fin de 1730. [*c'eſt toûjours ce Médecin qui parle*] il ne lui „ fut plus poſſible de reſter au lit, parce qu'elle étouffoit auſſi-tôt qu'elle étoit couchée, & „ elle fut obligée de reſter ſans ceſſe dans ſon fauteuil, ce qui a duré de ma connoiſſance „ juſqu'au milieu du mois de Juin de cette année 1731.„

Rien de mieux circonſtancié, rien de plus ſuivi que l'état de la malade & de ſa maladie; ce Médecin ne la point perdue de vue, toutes les époques en ſont marquées. Dès la fin de 1728. l'hydropiſie s'empare de *toute l'habitude du corps*. Ordinairement cette maladie n'affecte que les parties internes du bas ventre, & dans cet état néanmoins elle eſt toûjours cenſée une maladie très dangereuſe, & preſque incurable. Avec quels yeux doit-on donc la regarder, quand elle ſe répand comme ici dans tous les membres, qu'elle les corrompt preſque tous, qu'elle en arrête preſque toutes les fonctions, & que depuis les pieds juſqu'à la tête, elle ne laiſſe preſque aucune partie ſaine dans toute l'habitude du corps? Dès-lors auſſi pluſieurs autres maladies commencent à ſe former, & en 1729. la foibleſſe auſſi-bien que l'enflure eſt ſi extrême, que la malade devient hors d'état de pouvoir ſe remuer. Tous les remedes ne ſervant plus qu'à la fatiguer inutilement, le Médecin les ceſſe. Cependant la malade va toûjours en empirant, & depuis la fin de 1730. elle eſt ſi cruellement oppreſſée qu'elle ne peut plus profiter de ſon lit, ni repoſer ſes douleurs autrement que dans un fauteuil. Si tout cela n'eſt qu'une comédie, que Monſieur l'Archevêque de Sens avoue du moins que c'eſt une comédie bien longue, bien ennuiante, & bien tragique.

Après les témoignages des Médecins qui ont traité la malade, que pourrions-nous faire de plus que de les appuyer encore par celui d'un autre Médecin dont les ſentimens ne ſont que trop du goût de Monſieur l'Archevêque de Sens. C'eſt Monſieur Chomel: or qui dit M. Chomel, ne dit pas aſſûrement un homme qui paſſa jamais pour être crédule en fait de Miracles? Ce Médecin prié par Madame de la Houſſaye de viſiter la Demoiſelle Thibault, ſe tranſporte chez cette fille le 12. Juin 1731. c'eſt-à-dire dans le tems, où au dire du Prélat tout ſe préparoit pour crier Miracle, car c'eſt ſept jours avant la guériſon. Monſieur Chomel examine la malade, & que rapporte-t-il à Madame de la Houſſaye? Qu'il ne l'a pas trouvée *dans un danger évident de mort*. Et pour quoi? Parce que *quoique ſon enflure des parties inférieures ſoit extrême, la poitrine ſe deffend encore*. Mais en eſpere-t-il quelque choſe? Non. *Pour ſa guériſon*, ajoute-t-il, *il ne faut pas s'en flatter*. Pouvoit-on en ſi peu de paroles donner plus de démentis formels à Monſieur Languet? C'eſt que les Médecins en fait de maladies ne reſpectent perſonne.

En voici encore trois autres, qui ne ſeront pas plus complaiſans.

Le Dimanche 17. Juin 1731. Meſſieurs Col de Villars, Coſnier & de l'Epine, trois Médecins célébres, ſont appellés en conſultation par la malade qui ne les faiſoit venir, comme dit Catherine Ceſſelin, qu'*afin que l'état de ſa maladie fut bien conſtant, & que le miracle parût plus évident lorſqu'elle ſeroit guérie*, ayant *dans l'eſprit*, ajoute-t-elle, *qu'elle guériroit le Mardy ſuivant*.

Ces Médecins déclarent dans leur rapport, que dans l'examen qu'ils on fait du *bas ventre*

tre il leur *a paru d'un volume très-considérable, & d'un sentiment de douleur très profond.*

Ils disent plus haut, „ *qu'ils ont* examiné ses jambes & ses pieds dont le volume im-
„ mense surpassoit plus de trois fois la grosseur naturelle de ses parties.„

Voilà tous les caracteres d'une hydropisie monstrueuse. Comment M. de Sens pourra-t-il soutenir que ce n'a été qu'un artifice? Un ventre d'un volume immense, des jambes, des pieds trois fois plus gros que leur grosseur naturelle sont ils bien aisés à contrefaire?

„ Nous avons, *continuent-ils*, *examiné* LA RESITANCE DE LA TUMEUR du
„ bas ventre, & en frappant de la maniere accoutumée en placant une main à la partie
„ opposée, nous n'avons senti aucune fluctuation intérieure, comme il s'en rencontre en
„ l'hydropisie ascite.„

On voit ici par l'expérience accoutumée dont se servent les Médecins pour juger de la nature d'une hydropisie, que le principe & le centre de celle-ci étoit fixe & immobile. Il est aisé d'en pénétrer la raison, c'est que la tumeur du squirre étant adhérente, empêchoit la fluctuation intérieure des eaux qu'on sent dans les hydropisies ascites. Mais voici une décision de ces trois Médecins qui ne laisse plus aucun lieu de douter que cette hydropisie ne fut causée par un squirre. „ Comme il ne restoit, *continuent-ils*, aucune impression
„ du doigt, ni sur les bras, ni sur la peau du bas ventre, ni sur les ge-
„ noux & les jambes, & qu'au contraire la peau se relevoit aussi-tôt qu'on avoit retiré le
„ doigt, n'y ayant que les pieds attaqués de ce qu'on appelle vulgairement leucophleg-
„ matie, nous avons jugé d'une commune voix, que cette maladie étoit un œdeme
„ phlegmoneux, *hunc morbum œdema phlegmonœum esse uno ore judicavimus.*„ Or un œdeme phlegmoneux, loin d'être different du squirre, n'en est au contraire, comme le remarque M. Gaullard, que la suite assez ordinaire, & qu'un accident qui étant survenu au squirre, le caracterise comme étant d'une certaine espece.

Après les rapports de plusieurs Médecins qui ont examiné à fond cette maladie, & qui ont reconnu qu'elle étoit une hydropisie causée par un squirre, M. l'Archevêque de Sens osera-t-il encore prétendre que ce n'étoit qu'une *Comédie?* Veut-il donc que nous l'en croions sur sa parole, lui qui n'a jamais vu la Demoiselle Thibault au préjudice de tant de Médecins, l'un desquels a vû cette hydropisie se former sous ses yeux, & la traitée pendant plusieurs années?

Mais ne nous contentons pas de présenter au lecteur les raisonnemens des Médecins sur cette maladie: rapportons des témoignages qui lui peignent l'état affreux où elle avoit reduit la malade. On sait que les maîtres de l'art parlent rarement des effets extérieurs des maladies: ils n'entrent point dans le détail de ce que le commum des hommes voit comme eux, leurs rapports sont plûtôt des instructions sur le fond des maladies, que des descriptions & des peintures, & tout leur but est d'en trouver & d'en indiquer les causes internes & secretes. Mais nos autres témoins pour n'être pas Médecins, n'ont-ils pas des yeux? Et si leur témoignage n'est pas si propre à démontrer la nature & l'origine d'une maladie, il n'en est guéres moins concluant pour en prouver la grandeur par les effets extérieurs qu'elle produit. Voyons donc ce qu'ils nous certifient avoir vu de cette hydropisie. Je me bornerai à un petit nombre pour éviter la longueur.

Deux témoins respectables s'offrent ici les premiers, l'un Licencié de Sorbonne Curé & ancien Doyen Rural, & l'autre Confesseur de la malade.

Que nous dit le premier, qui est M. Gourdain? Que la Demoiselle Thibault en 1729. étoit „ extraordinairement enflée & obligée de rester presque toûjours au lit. Qu'à la fin
„ *de* 1730. *elle* devint si foible & si entrepris de tout son corps, qu'il ne lui fut plus pos-
„ sible de se remuer ni de s'aider pour aucun de ses besoins: *que peu après* elle se vit
„ obligée de passer les jours & les nuits dans son fauteuil ne pouvant plus absolument rester
„ dans son lit parce que ses eaux l'étouffoient aussi-tôt qu'elle avoit le corps panché en ar-

„ rie-

„ riere. Comme elle avoit, *ajoute-t-il*, les pieds & les jambes enveloppées seulement „ d'un petit linge portées sur un tabouret, elle me les a montrées bien des fois, j'étois „ effrayé de voir la grosseur du bas de ses jambes dont la peau étoit luisante, livide & „ toute truitée.

„ A l'égard de ses pieds ils n'en avoient plus la forme, il s'étoit élevé une grosseur en- „ tre le coup de pied & les doigts qui étoit si considérable qu'elle couvroit la plus grande „ partie des doigts, & faisoit que les pieds paroissoient tout ronds comme deux boules. Le „ pied gauche sur tout faisoit horreur à voir, & son ventre étoit si monstrueusement gros „ qu'il avançoit presque jusqu'à ses genoux.

„ Dans les mois d'Avril & Mai de l'année 1731. *dit-il encore*, elle devint dans un état „ qui me fit croire qu'elle alloit enfin voir la fin de ses souffrances & recueillir le fruit de „ ses travaux. Il n'est gueres possible d'être plus mal qu'elle étoit sans mourir; à peine „ lui restoit-il la force de parler, & l'oppression de sa poitrine faisoit qu'elle étoit obligée „ d'entrecouper ses paroles ne pouvant en prononcer plusieurs de suite sans être prête d'é- „ touffer: Elle restoit sans aucun mouvement dans son fauteuil, elle avoit les yeux éteints, „ toute la peau livide, tout le corps enflé & un assoupissement qui paroissoit un avantcoureur „ de sa mort.„

Monsieur Pradel Confesseur de la Demoiselle Thibault depuis qu'elle vint demeurer sur la paroisse S. de Severin, certifie pareillement que depuis 15. à 16. mois qu'il la confesse, il l'a toûjours vue „ attaquée d'une enflure qui augmentoit toûjours ne pouvant se soute- „ nir sur ses jambes; *il ajoute*, que dans differens tems, elle s'est trouvée à l'extrêmité „ à cause de son enflure qui gagnoit insensiblement la poitrine, lui ôtoit la respiration, & „ lui causoit une oppression & un étouffement à ne pouvoir durer; que depuis Noël de „ l'année derniere jusqu'au mois de Juin de la présente année, la malade & la fille qui de- „ meure avec elle, *l'ont assuré* qu'elle passoit les nuits comme les jours dans son fau- „ teuil; *il ajoute encore que* ses jambes s'étoient tellement enflées qu'elle ne pouvoit plus „ porter ni bas, ni chaussure. „

Le certificat du sieur Metayer chez qui demeuroit la Demoiselle Thibault n'est pas moins formel, „ j'ai vu, *dit-il*, que ses jambes & ses pieds, que Catherine laissoit toû- „ jours tout nuds étoient prodigieusement enflés, & que ses pieds étoient tout ronds sans „ formes ni façon, en sorte qu'on ne savoit ce que c'étoit, & qu'on n'y distinguoit ni doigts „ ni plante, ni talon, tout cela n'étant que comme deux grosses boules, & qu'on voyoit „ bien qu'il étoit impossible qu'elle put se soutenir sur de pareils pieds.„

Le témoignage du sieur Metayer se trouve confirmé par celui de sa femme, qui ajoute, que la veille de sa guérison elle remarqua, *que la chair de ses jambes, de ses pieds & de sa main gauche avoit tout l'air d'une chair morte, étant d'une couleur inanimée & paroissant remplis d'eau.*

Monsieur Guillory ci devant Lieutenant d'Infanterie dans le Regiment de Lyonnois. „ certifie avoir vu au mois de Janvier 1729. Mlle. Thibault qui demeuroit lors rue des „ Fossoyeurs..... elle étoit, *dit il*, dès-lors hydropique... je la vis, *ajoute-il*, entr'au- „ tres jours le 16. Juin de la présente année 1731. [*trois jours avant sa guérison*] elle étoit „ encore en plus mauvais état que je ne l'avois jamais vue, ses pieds sur tout qu'elle laissoit „ tout nuds étoient si enflés qu'ils étoient tout ronds, & qu'on ne voyoit presque plus ses „ doigts qui étoient enfoncés dans un grosse masse de chair qui avoit tout l'air d'une vessie „ de cochon enflée de vent, tant pour la grosseur, que pour la couleur & la figure.„

On trouve les mêmes faits & plusieurs autres circonstances qu'il seroit trop long de rapporter dans les certificats de presque tous nos témoins.

Ce ne sont point des personnes inconnues qui parlent dans ces certificats, elles déclarent toutes leur demeure & leurs qualités. Ce n'est pas sur des oui-dires en l'air qu'elles certifient ce qui se trouve dans leurs témoignages: Elles ne parlent que de ce qu'elles ont

vu. Ce ſont des perſonnes irréprochables qui s'expliquent avec autant de ſincérité que d'ingenuité: pluſieurs d'entre elles ne prennent aucune part aux affaires du tems: & il faut que ceux qui ſont attachés à la vérité & qui par là ſont déja regardés de mauvais œil par les Puiſſances de la terre, ayent eu un courage que la grace ſeule donne, pour rendre ſans crainte un témoignage ſi capable de leur attirer des diſgraces.

Monſieur de Sens oſera-t-il traiter tous ces gens-là d'impoſteurs, ou prétendra-t il que ce ſont tous de bonnes gens, à commencer par les ſix Médecins, qui ſe ſont laiſſé dupper par la prétendue malade, & qui ont cru voir ce qu'ils ne voyoient point. Tout cela eſt bien difficile à perſuader.

Ne ſeroit-ce point le Demon, qui par un preſtige ſingulier, auroit trouvé le ſecret de faſciner les yeux de nos témoins durant pluſieurs années, pour leur faire voir ce qui n'étoit pas? Cela n'eſt encore gueres croyable.

Que dira-t-il donc pour combattre l'unanimité de tant de témoignages ſur un fait public, & expoſé pendant ſi long-tems à la vue de tant de perſonnes.

Tous ces témoins, dira-t-il peut-être, n'ont vu la Demoiſelle Thibault que dans le ſecret d'une chambre, ainſi le fait n'eſt pas auſſi public que vous l'avancez.

Fermons la bouche à l'incrédulité la plus déclarée; ſortons avec la malade de ſa chambre; Tranſportons nous avec elle à Saint Médard, & voyons avec tout Paris l'état déplorable où elle eſt en arrivant au Tombeau. Examinons d'abord la peine infinie qu'on eut à la deſcendre de ſa chambre, & quelle violence extrême il fallut employer pour la faire entrer dans ſa chaiſe à porteurs, qui ne ſe trouva pas proportionnée à la groſſeur énorme de ſon corps „ quatre hommes, *dit entre autres le ſieur Metayer*, la fourrerent de force dans une chaiſe à porteurs où elle eut bien du mal à entrer, parce que la chaiſe n'étoit pas aſſez large; je crus bien que nous ne la reverrions plus en vie. „

Lorſqu'elle fut arrivée au lieu où ſes deſirs la tranſportoient, qu'elle autre peine n'eut-on pas à la retirer de cette chaiſe où on l'avoit comme entaſſée à force de bras?

„ Mardi dernier 19. de ce mois de Juin, *dit la Dlle. le Febvre qui ſe trouva dans le célébre cimetiere*, je vis quatre hommes, qui retirerent une Dame de dedans une chaiſe avec beaucoup de peine, & la faiſant beaucoup ſouffrir..... je demeurai interdite de voir l'état affreux où cette perſonne étoit & je l'examinai depuis la tête juſqu'aux pieds avec grande attention. Elle étoit extrêmement enflée par tout le corps, mais ſur tout ſes jambes & ſes pieds qui étoient tout nuds faiſoient horreur: ſes jambes étoient groſſes comme le corps d'un enfant de 7. ans, ſes pieds étoient tout ronds comme deux groſſes boules de la groſſeur de la tête, ſans qu'ils euſſent la figure de pieds & qu'on y vit des doigts; mais ils paroiſſoient ſeulement deux groſſes boules de chair remplies d'eau, les chairs étant claires & d'un blanc pâle & livide préciſément comme la chair d'un noyé. „

Veut-on des témoins qui ſoient encore d'un plus grand poids? Ecoutons M. de S. Jean, ſi reſpectable par ſa piété.

„ Cinq ou ſix perſonnes, *dit-il*, s'étant approchées de la chaiſe pour l'en faire ſortir, je compris par la peine qu'on eut à l'en retirer qu'on ne pouvoit le faire ſans lui cauſer de grandes douleurs, & on le voyoit aſſez ſur ſon viſage, quoiqu'il ne lui échappât point la moindre plainte: elle avoit les pieds nuds, & prodigieuſement enflés. „

Epargnons au Lecteur la lecture d'un plus grand nombre de témoignages; en voilà de reſte pour conſtater un fait ſi public, expoſé à la vue des émiſſaires-mêmes de la Police, dont le reſpectable cimetiere n'étoit jamais exempt.

Je ne ſai ſi l'on peut bien contrefaire la mourante, mais du moins Monſieur l'Archevêque de Sens doit-il convenir, qu'il n'eſt pas aiſé de ſe faire enfler ſi prodigieuſement tous les membres pour contrefaire l'hydropique.

Paſſons à un autre point & démontrons que la paralyſie étoit auſſi réelle que l'hydropiſie.

II. PROPOSITION.

Elle avoit depuis sept ans une paralysie, qui depuis deux ans & demi affectoit tout le côté gauche, & le privoit de tout mouvement.

POUR rendre compte de la premiere origine de la paralysie de la Dlle. Thibault, il faut remonter jusqu'en l'année 1723. dans laquelle nous apprenons de la veuve Damiens aussi bien que de Catherine Ceſſelin, & de la Demoiselle Thibault elle-même, *qu'elle* eut *une violente attaque d'apoplexie, dont il lui resta depuis ce tems une grande foiblesse sur le bras gauche.*

Mais ce qui porta cette paralysie à son dernier periode, fut une deuxiéme attaque d'apoplexie dans laquelle la Demoiselle Thibault tomba le 25. Novembre de la même année 1728. suivant que plusieurs de nos témoins nous l'apprennent.

„ Le lendemain de cette attaque, *dit Catherine Ceſſelin*, elle eut une violente fiévre „ avec un tremblement extraordinaire dans tous les membres, ce qui lui dura jusqu'au 25. „ de Mars 1729. *pendant lequel tems* elle fut plusieurs fois si mal qu'on fut obligé de „ lui faire recevoir ses derniers Sacremens.... lorsque cette fiévre & ce tremblement fu„ rent passés.... il ne lui fut plus possible, *dit-elle plus haut*, de faire un seul pas, sa „ jambe gauche & tout son côté gauche étant restés comme morts sans qu'elle en pût faire „ aucun mouvement, & comme son bras gauche pendoit toujours à terre & lui entraînoit „ le corps par sa pesanteur, la comparante l'engagea à le mettre dans une écharpe où il est „ toujours resté depuis jusqu'au jour de sa guérison.

„ Elle eût une espéce d'attaque d'apoplexie, *dit M. Gourdain licentié de Sorbonne*, „ qui fut suivie d'une fiévre si considérable qu'on fut obligé de lui faire recevoir ses der„ niers Sacremens... & depuis cet accident.... elle perdit tout ce qui lui restoit de „ mouvement dans tout le côté gauche. „

En 1728. dit le sieur Christophe Professeur de l'Academie Royale de Peinture chez qui la Demoiselle Thibault demeuroit alors, „il lui survint une paralysie sur la moitié du „ corps du côté gauche, qui sur la fin de cette année l'obligea de rester sans cesse dans „ son fauteuil ou dans son lit, ne pouvant se soutenir sur sa jambe gauche ni faire aucun „ usage du bras de ce côté. „

Epargnons au Lecteur la lecture d'un plus grand nombre de certificats sur ce premier fait, attesté par tous ceux de nos témoins qui l'ont vue dans ce tems-là, & reduisons nous au rapport du Médecin qui traitoit pour lors la Dlle Thibault.

En 1729. dit Monsieur le Cointre, „la paralysie qu'elle avoit à tout... le côté gau„ che... jointe à une extrême foiblesse causée par l'appauvrissement de son sang, la mit „ entiérement hors d'état de pouvoir se remuer, & tous les remedes que je lui fis prendre „ ne firent aucun effet, ce qui m'obligea à les lui faire cesser, quoique je la vins toujours „ voir de tems en tems. „.

Tout est précieux dans ce rapport, il n'y a pas un seul mot qui ne porte, & dont il ne naisse une conséquence. La paralysie étoit sur tout le côté gauche, dit M. le Cointre, or on sait que cette espece de paralysie est la suite assez ordinaire d'une attaque d'apoplexie, & qu'elle demeure incurable lorsque les premiers remedes n'ont pu avoir aucun succès. Si on joint à cette circonstance la foiblesse extrême où tout le reste du corps de cette malade étoit reduit par l'appauvrissement de son sang qui la mettoit entiérement hors d'état de pouvoir se remuer, & l'expérience que fit son Médecin, que tous les remedes ne faisoient plus sur elle aucun effet: qui pourra douter que dans l'âge avancé où étoit déja la Dlle. Thibault, cette paralysie ne fut non seulement réelle, mais incurable.

Mais, dira Monsieur l'Archevêque de Sens, il n'est pas bien difficile de se tenir tran-

quille dans un fauteuil, & en ſe contraignant à ne jamais remuer tous les membres du côté gauche, ni devant ſon Médecin, ni devant tous ceux qui l'alloient voir, elle a pu leur faire accroire qu'elle étoit paralytique; *effectivement*, dit-il, *jamais comédie ne fut mieux jouée.*

Il faut donc que Monſieur l'Archevêque de Sens prétende avoir quelque lumiere ſurnaturelle pour mieux connoître l'état d'une perſonne qu'il n'a jamais vue, que ſon Médecin qui l'a traitée pendant pluſieurs années, & trois autres illuſtres Médecins qui l'ont examinée la ſurveille de ſa guériſon, & qui n'ont nullement douté de ſa paralyſie. Mais accablons ſes ſoupçons injurieux par des faits qui ne lui laiſſent plus de reſſource. Ce n'eſt pas aſſez de lui préſenter une foule de témoins dignes de foi, qui certifient qu'il eſt de leur connoiſſance, que depuis la fin de l'année 1728. juſqu'au 19. Juin 1731. la Demoiſelle Thibault n'a pu faire aucun uſage de tous ſes membres du côté gauche qui reſtoient immobiles comme s'ils étoient déja privés de vie, & que ſon bras gauche n'étant plus qu'un poids inutile, qui pendant ſans ceſſe vers la terre, y entraînoit tout ſon corps; cela l'obligea depuis l'année 1729. de le porter ſans ceſſe dans une écharpe. Tous ces faits ne ſont point encore capables de forcer l'incrédulité de ce Prélat. Quelque gênante que pût être une pareille contrainte pendant un ſi long-tems, que ne fait-on point *quand on a envie* dit Monſieur l'Archevêque de Sens, *de procurer par une guériſon la manifeſtation de la vérité, & de la ſainteté du Bien-heureux.*

Oppoſons donc à ce Prélat des faits plus frappans.

„ A la fin de l'année 1730. *dit M. Gourdain*, elle devint ſi foible & ſi entrepriſe de „ tout ſon corps qu'il ne lui fut pas poſſible de ſe remuer, ni de s'aider pour aucun de ſes „ beſoins, ne lui étant reſté de mouvement qu'à la tête, au col, & au bras droit, & encore étoit-il bien foible. Catherine, *ajoute-t-il*, ſe plaignoit ſouvent à moi de la fatigue „ extrême qu'elle avoit à la ſervir, parce que Mlle. Thibault ne s'aidoit plus pour quoi- „ que ce pût être. „

„ Je fus la voir le trois Juin 1731. *dit la Dlle. Grouſſin*, je trouvai qu'on lui donnoit les „ derniers Sacremens dans ſon fauteuil, où elle ſe tenoit toûjours, y ayant plus de ſix mois „ qu'elle n'avoit pu reſter un moment dans ſon lit; parce qu'elle étouffoit d'abord qu'elle „ étoit couchée, & comme elle ne s'aidoit plus en aucune façon, la fille qui la ſervoit n'é- „ toit pas aſſez forte pour la porter ſeule de ſon fauteuil dans ſon lit, & comme on croyoit toûjours qu'elle alloit bien-tôt mourir, il ſembloit que ce n'étoit pas la peine. „

Paſſons à des faits encore plus marqués; decouvrons juſqu'à quel point d'humiliation il plut à Dieu de reduire la Demoiſelle Thibault dans ces derniers tems, qui ont précedé ſa guériſon: Si nous bleſſons la delicateſſe du Lecteur, qu'il nous pardonne le degoût que vont lui donner les images que nous allons lui préſenter; il en ſera dédommagé par la conviction parfaite qu'elles porteront dans ſon eſprit.

Catherine Ceſſelin raconte tout naturellement, „ *que depuis la fin de l'année 1730.* „ *la Demoiſelle Thibault* ſe vit obligée de prendre le parti de reſter jour & nuit dans ſon „ fauteuil ſans en ſortir pour quoique ce pût être, & que lorſqu'elle avoit quelque beſoin, „ elle lui tiroit le corps ſur le bord de ſon fauteuil au bas duquel elle mettoit ſon pot de „ chambre, & qu'enſuite elle la repouſſoit dans ſon fauteuil, ce qui lui donnoit une pei- „ ne inconcevable, parce que Mlle. Thibault ne s'aidoit point du tout pas plus que ſi elle „ étoit morte. „

Celles des voiſines de la Demoiſelle Thibault, qui avoient la charité pour elle de venir de tems en tems la ſecourir, rendent compte du même fait.

La Dame Metayer chez qui elle logeoit, déclare que „ Catherine.... étoit obligée „ de la mettre ſur le petit bord.... de ſon fauteuil & de la ſoutenir pour lui faire faire ſes „ néceſſités, & que ſouvent même elle étoit obligée de la faire manger, parce que quel- „ que fois, elle étoit ſi foible qu'elle ne pouvoit qu'à grande peine ſoulever ſon bras droit „ qui étoit le ſeul dont elle eut conſervé l'uſage. „

„ Elle

„ Elle ne pouvoit s'aider pour quoi que ce pût être, *dit Marie Prevot femme de* „ *Douville*, & ſa ſervante étoit obligée de la tirer comme un corps mort ſur le bout de „ ſon fauteuil quand il lui prenoit quelque beſoin, ce que j'ai vu de mes propres yeux. „

„ Elle ne pouvoit plus s'aider en rien, *dit la veuve Damiens*, & quand elle avoit „ quelque néceſſité, il falloit que ſa ſervante la ſoutînt à l'aide de quelqu'un, ne pouvant „ ſe ſoutenir elle-même, & comme je l'allois voir très ſouvent, l'aimant de tout mon „ cœur, j'ai ſouvent prêté la main à ſa ſervante pour la ſoutenir. „

Deniſe le Merle qui demeuroit dans la même maiſon que la Dlle. Thibault, déclare *qu'elle a aidé pluſieurs fois ſa ſervante à la ſoutenir pour cela.*

Depuis la fin de l'année 1730. *dit Heléne Ochebrier qui demeuroit auſſi dans la même maiſon* „ j'ai aidé quaſi tous les jours Catherine... lorſqu'il falloit mettre Mlle. Thi- „ bault ſur ſon pot de chambre, ce qui étoit un opera, parce qu'il falloit la tirer & ſou- „ tenir ſur le petit bord de ſon fauteuil, Catherine & moi n'étant pas aſſez forte pour la „ tenir en l'air, & une fois nous l'avons laiſſé tomber, & nous avons eu bien de la peine „ à la relever. „

M. de Sens a beau prétendre que cet opera n'étoit qu'une comédie, on aura bien de la peine à croire ſur ſa parole, qu'une perſonne auſſi ſimple & auſſi pieuſe que la Demoiſelle Thibault, ait pu pouſſer l'artifice à cet excès pendant un ſi long-tems; & comme le Prélat ne rapporte rien qui puiſſe appuyer ſes ſoupçons, il ne trouvera pas mauvais que nous le priions de nous juſtifier par quelle révélation il a appris que le Médecin de la Demoiſelle Thibault, qui l'a traitée pendant un an de ſa paralyſie ſans avoir pu la ſoulager, & qui a continué à la voir depuis ce tems-là juſqu'à ſa guériſon ſubite; les autres Médecins qui l'ont examinée & toutes les perſonnes qui l'ont ſecourue dans l'état ſi digne de compaſſion où cette maladie l'avoit réduite, n'ont tous été que des duppes, à qui la Demoiſelle Thibault en faiſoit accroire. En attendant qu'il nous ait fourni cette preuve, qu'il trouve bon que nous demeurions perſuadés que la Demoiſelle Thibault avant ſa guériſon ſubite, étoit paralytique de la moitié de ſon corps, & même que l'autre moitié étoit dans une foibleſſe extrême, comme le diſent tous nos témoins.

III. PROPOSITION.

Depuis plus de deux ans les trois derniers doigts de ſa main gauche étoient anchiloſés, & quelque tems après tous les cinq dans toutes leurs jointures.

SUr cet article M. l'Archevêque de Sens eſt d'accord avec nous. Voïa déja un fait par rapport auquel j'ai eu raiſon de dire que j'en ferois bientôt, bon gré mal gré, un de nos témoins? „ Il eſt conſtant, *dit ce Prélat*, que la Demoiſelle Thibault a été, & „ eſt encore eſtropiée de ſa main, & que ſes doigts paralytiques ſont encore anchiloſés „ comme autre fois. „ Les anchiloſes de la Demoiſelle Thibault étoient donc réelles avant qu'elle ſe fit tranſporter à S. Médard; c'eſt M. de Sens lui-même qui s'en rend le garant: pourroit-on ſe refuſer à un tel témoignage? Qui peut ici s'empêcher d'admirer comment la Providence fait tourner à l'avantage de la Vérité juſqu'aux paroles de ceux-mêmes qui cherchent à la combattre!

M. de Sens, dans l'ouvrage fait pour attaquer les miracles de nos jours convient avec nous de la moitié de preſque tous les faits. Tantôt il rejette la guériſon; mais alors il accorde la maladie, & tantôt au contraire il nie la maladie; & pour lors, comme pour nous en dédommager, il nous fournit lui même des preuves de la guériſon.

Si, par exemple, il nie ou diſſimule l'hydropiſie de la Demoiſelle Thibault, dont les preuves, comme on a vu, ſont auſſi éclatantes que le ſoleil, il en met lui-même la guéri-

ſon

ſon dans le jour le plus brillant, en prenant la peine de rapporter les aveux des Médecins & Chirurgiens de la Police, dont les deux premiers l'ayant viſitée huit jours après ſa guériſon, bien loin de trouver aucun veſtige de ſon hydropiſie, ne s'aviſent pas même de ſoupçonner qu'elle eût jamais été hydropique. Le Prélat n'eſt pas moins favorable au ſujet des anchiloſes. Il en nie à la vérité la guériſon, mais il en avoue auſſi-tôt la réalité. Peut-on des avances plus obligeantes? C'eſt lui qui nous tend la main; donnons lui la nôtre avec empreſſement, non pour avancer vers lui, car le précipice eſt à ſes pieds, mais pour l'obliger à ſe rapprocher de nous, en le forçant enſuite de reconnoître la guériſon des anchiloſes, auſſi bien que la réalité de l'hydropiſie, par des preuves auſquelles il ne puiſſe lui-même réſiſter.

En attendant, prenons toujours acte de ſon aveu au ſujet des anchiloſes. Son témoignage mérite de trouver ici la premiere place, & on ne s'étonnera plus d'entendre Catherine Ceſſelin nous dire dans ſa déclaration, „que dès la fin de l'année 1728. elle s'apperçut que „ ſa maîtreſſe ne pouvoit plus plier du tout les trois derniers doigts de ſa main gauche, „ ni les rapprocher les uns des autres, ces trois doigts demeurant toujours droits comme „ des piquets, roides comme des barres de fer, auſſi écartés les uns des autres qu'ils pou„ voient l'être, & ſi gonflés qu'ils étoient une fois plus gros que ceux de ſa main droite. „ *Elle ajoute*, qu'au bout de quelque tems elle remarqua qu'il ne reſtoit plus aucune ride „ à la peau de ſes doigts, mais que cette peau étoit devenue toute unie comme ſi ſes doigts „ n'avoient jamais eu de jointure; qu'à l'égard des deux autres doigts de la même main, „ ils étoient auſſi très-enflés, mais que la Demoiſelle Thibault y a conſervé encore pendant „ quelque tems quelque mouvement.„

Telle eſt la deſcription que nous fait cette fille de l'état, où ſe trouverent les doigts de la main gauche de ſa maitreſſe dès la fin de l'année 1728. On n'y voit pas le mot d'anchiloſe, c'eſt un terme de l'art dont la mémoire d'une ſervante ne ſe charge pas aiſément; mais on y trouve la deſcription, tous les ſymptômes & les progrès de cette maladie. Car „ il eſt „ inconteſtable, *dit M. Gaulard à ce ſujet*, que l'inflexibilité des doigts, qui ſont de„ meurés roides depuis près de trois ans ſans que la malade puiſſe les plier..... eſt une „ véritable anchiloſe. Cet accident eſt une ſuite néceſſaire de l'inaction où ſont reſtés ces „ doigts *pendant* le long-tems que la main *a été* portée dans une écharpe.„

Le lecteur ſera ſans doute curieux de ſavoir la maniere dont ſe forme cette maladie; & voici ce que ce Médecin nous en apprend dans la ſavante Diſſertation, qui eſt la derniere des piéces produites en preuve de ce Miracle. „ Toutes les articulations ſont ſujettes à „ cette maladie, lorſqu'elles ſont dans un long repos: parce que la liqueur mucilagineuſe „ qu'on nomme ſynovie..... étant continuellement verſée dans les jointures pour faciliter „ leur mouvement, & faire gliſſer les unes ſur les autres les têtes des os garnies de leurs „ cartilages, cette liqueur toujours verſée dans l'eſpace qui ſe trouve à chaque articula„ tion, n'étant pas diſſipée par le mouvement des parties, s'épaiſſit par le long ſéjour & „ par la chaleur du lieu. Or en s'épaiſſiſſant, elle acquiert une conſiſtance dure & ſoli„ de comme du plâtre, & elle colle & ſoude l'une à l'autre la tête de chaque os qui ſe „ touche; d'où reſulte l'impoſſibilité de la fléxion & de l'extenſion des articulations.„ C'eſt ce qui eſt arrivé à la Demoiſelle Thibault.

Preſque tous nos témoins rapportent que tout le côté gauche de la Demoiſelle Thibault étant tombé en paralyſie à la ſuite de l'attaque d'apoplexie qu'elle eut à la fin de l'année 1728. & ayant perdu entiérement par cette attaque le peu de mouvement qui y reſtoit, elle enferma ſon bras gauche dans une écharpe dès le commencement de 1729. comme un membre dont elle ne pouvoit plus tirer aucun ſervice, & dont le poids la fatiguoit extrêmement, & lui entraînoit le corps lorſqu'elle le laiſſoit pendre. A quoi ils ajoutent qu'elle a toujours tenu ce bras en cet état depuis le commencement de cette année 1729. juſqu'au jour de ſa guériſon.

On

On comprend aiſément que ſa main incapable d'aucun mouvement actif, & portée ſans ceſſe par cette écharpe, demeuroit dans une immobilité parfaite; ainſi il ſeroit étonnant que toutes les articulations des doigts ne s'en fuſſent pas anchiloſées: auſſi preſque tous nos témoins nous en fourniſſent-ils des preuves.

Nous la trouvons entr'autres de la maniere la plus formelle dans le rapport de M. le Cointre, qui eut le ſoin de la Demoiſelle Thibault dans la maladie qu'elle eut à la fin de l'année 1728. & qui depuis ne l'a pas perdue de vue juſqu'à ſa guériſon miraculeuſe. „En „ 1729. *dit ce Médecin*, ſa main gauche devint entiérement tuméfiée, les doigts cou- „ verts d'ulceres, & leurs articulations anchiloſées. „

Quoique les trois Médecins qui furent appellés par cette malade deux jours avant ſa guériſon, ne ſe ſoient pas ſervi dans leur rapport du terme d'anchiloſe, néanmoins ce qu'ils y marquent exprime ſi parfaitement tous les effets de cette maladie qu'on ne peut douter qu'ils n'ayent reconnu auſſi bien que M. le Cointre, que les doigts de la main gauche de cette impotente s'étoient anchiloſés. „ Nous avons remarqué, *diſent-ils*, que ſa main „ gauche étoit conſidérablement tuméfiée, & que les doigts en étoient étendus, roides „ & gonflés, & entourrés de crevaſſes ulcerées.... L'ayant priée, *continuent-ils*, de „ faire tout ce qu'elle pourroit pour les fléchir, nous avons vu qu'elle y a fait ſes efforts, „ mais qu'elle n'a pu en venir à bout. „

Il y a peu de nos certificats où cette infléxibilité des doigts de la Demoiſelle Thibault ne ſe trouve dépeinte, & où par conſéquent les anchiloſes de toutes leurs jointures ne ſoyent atteſtées. Comme ces témoins, dont pluſieurs voyoient preſque tous les jours la Demoiſelle Thibault, ſont les ſeuls qui peuvent rendre compte des progrès ſucceſſifs de cette maladie, qui d'abord n'entreprit que les trois derniers doigts, mais qui dans les derniers tems ſouda les jointures de tous les cinq, nous croyons indiſpenſable de rapporter quelques uns de leurs témoignages.

„ Depuis ſon attaque d'apoplexie, *dit M. Gourdain*, elle me montra pluſieurs fois „ les trois derniers doigts de ſa main gauche qui étoient devenus roides, & lui cauſoient „ une vive douleur quand elle eſſayoit avec la main droite ou de les plier, ou de les rap- „ procher les uns des autres.

„ La peau de ces doigts & de la main, *dit-il plus bas*, devint enſuite luiſante, & les „ plis qui couvrent les articulations s'effacerent entiérement à ces trois doigts qui de- „ meuroient toujours roides..... ce qui reſta en cet état juſqu'au 19. Juin 1731. jour de „ ſa guériſon. „

„ Toutes les fois que je l'ai été voir, *dit le ſieur Métayer*, je lui ai toujours vu ſon „ bras gauche..... attaché à ſa robbe, & ſes cinq doigts écartés, plaqués contre ſon eſto- „ mac, toujours dans la même ſituation, & toujours droits comme des chandelles. „

„ Ayant demandé à Mademoiſelle Thibault, *dit la femme du ſieur Metayer*, pour- „ quoi elle tenoit toujours les doigts de ſa main gauche ſi écartés les uns des autres, & „ toujours tout droits; elle me dit qu'il lui étoit impoſſible de les plier; qu'ils étoient de- „ venus roides comme des barres de fer. „

„ Elle avoit toujours, *diſent le ſieur Guillory*, *la Demoiſelle Grouſſin*, *la veuve* „ *Damiens*, *Michel le Vent & pluſieurs autres*, ſon bras en écharpe, dont elle ne „ faiſoit aucun mouvement, & les doigts toujours étendus, roides & écartés. „

Douville & ſa femme atteſtent, „ qu'à la fin de 1728. il lui tomba une paralyſie ſur „ tout le côté gauche, & elle fut obligée de porter ſon bras en écharpe, & ſouffroit „ beaucoup à ſa main, dont il y eut trois doigts qui devinrent roides, ſans qu'il lui fût „ poſſible de les plier, & qui reſtoient toujours tout droits & éloignés les uns des autres, „ faiſant la figure des rais d'une roue.... Que dès l'année 1729. il n'y avoit plus aucun „ pli ſur la jointure de ſes doigts, & que la peau en étoit toute unie & luiſante depuis ſa „ main juſqu'aux ongles; qu'à l'égard des deux autres doigts de la même main qui é- „ toient

„ toient le pouce & le doigt d'à côté, ils conſerverent encore pendant un tems quelque „ petit reſte de mouvement, & qu'ils ne ſont jamais venus tout-à-fait en ſi mauvais état „ que les autres, quoique ſur la fin il ne lui fût plus poſſible d'en faire aucun mouve- „ ment. „

Claire de Roſieres veuve du ſieur Béguin, Hélene Ochebrier & Deniſe le Merle certifient qu' „ elle avoit trois de ſes doigts, le petit doigt, le ſuivant & le doigt du milieu „ qui étoient roides comme s'ils euſſent été de bois, & qui demeuroient toujours éten- „ dus & extraordinairement écartés les uns des autres. Qu'à l'égard du pouce & du doigt „ d'à côté, ils avoient encore quelque reſte de mouvement lorſque la dite Demoiſelle fut „ apportée dans la maiſon.... mais que quelque tems avant ſa guériſon ils devinrent roi- „ des & infléxibles comme les autres. „

Quoique M. de Sens ſoit convenu de la vérité de cette anchiloſe, même ſur tous les doigts de la main gauche de la Demoiſelle Thibault ſans exception: *Ses doigts paralytiques*, dit-il, *ſont encore anchiloſés comme autrefois;* néanmoins nous n'avons pas cru devoir nous diſpenſer d'en conſtater la réalité.

Lorſque M. de Sens verra que la guériſon ſubite de cette anchiloſe, que tous les Médecins conviennent être une maladie abſolument incurable, ne peut pas être révoquée en doute, peut-être changera-t-il de langage. Nous lui annonçons d'avance qu'il ne lui reſtera que ce ſeul parti pour en conteſter le Miracle. Mais la Vérité ceſſera-t-elle d'être à ſes yeux, auſſi-tôt qu'elle ne pourra plus s'accorder avec ſes préjugés ? Non; nous eſpérons qu'il ne voudra pas ſe dédire ainſi à la face de l'univers, & que perſévérant à convenir avec tous nos témoins que toutes les jointures des doigts de la main gauche de la Demoiſelle Thibault étoient anchiloſées avant ſa guériſon, il ne pourra pas s'empêcher d'avouer lui-même que leur guériſon ſubite eſt un Miracle inconteſtable.

Nous allons préſentement lui prouver, qu'outre l'hydropiſie, la paralyſie & les anchiloſes, il ſurvint à la Demoiſelle Thibault des ulceres & des playes cruelles, infectées & profondes, qui la mettoient avant ſa guériſon dans le danger le plus évident d'une mort prochaine.

IV. PROPOSITION.

Elle avoit les doigts de la main gauche entourrés d'ulceres, le pli du bras déchiré dans toute ſa longueur par une écorchure invéterée, & pluſieurs playes larges & profondes aux aînes & au bas des reins; ce qui acheva de la réduire à la derniere extrêmité.

QUelque affligeant que fût l'état de la Demoiſelle Thibault, forcée par ſon hydropiſie, ſa paralyſie & ſes anchiloſes de demeurer jour & nuit immobile dans un fauteuil, & d'y être un triſte ſpectacle des infirmités & des miſeres humaines; cet état devint encore bien plus affreux par les ulceres, les profondes écorchures, les playes infectées & les vives douleurs auſquelles la continuité de cette ſituation donna lieu.

Les ulceres dont ſes doigts anchiloſés étoient tout couverts, ſont de la connoiſſance oculaire de preſque tous nos témoins; & la plûpart en faiſant mention de l'anchiloſe, font à leur maniere la deſcription des ulceres dont ces mêmes doigts étoient ſi horriblement affligés. „ Il lui vint, *dit Catherine Ceſſelin*, des crévaſſes tout le long des doigts, qui „ rendoient une eau fort claire & lui cauſoient beaucoup de douleur; ce qui a toujours „ continué juſqu'au 19. Juin 1731. „

M. le Cointre nous apprend dans ſon rapport avec ſa préciſion ordinaire, „ que dès l'an- „ née 1729. la main gauche *de cette Demoiſelle* devint extrêmement tuméfiée, & les „ doigts couverts d'ulceres. „

Ces

Ces ulceres ont paru conſidérables aux trois Médecins qui la viſiterent la ſur-veille de ſa guériſon. „ Nous avons remarqué, *diſent-ils*, que les doigts *de cette main* étoient entourrés de crevaſſes ulcerées qui rendoient une ſanie claire, & qu'elle nous diſoit être piquantes; & lorſque nous avons voulu toucher les inégalités de ces petits ulceres, elle nous avertit de ne le faire que très-légerement à cauſe du ſentiment vif de douleur qu'elle reſſentoit au moindre attouchement qu'on faiſoit à ſa main. „

„ Peu après il lui vint, *dit la veuve Damiens*, des eſpeces d'angelures qui creverent tout le long de ſes doigts, & dont il ſortoit de la ſéroſité, & qui ne ſe ſont guéries ni hiver ni été, ayant toujours été en empirant juſqu'au 19. Juin qu'elles ſe ſont guéries tout d'un coup. „

Ses doigts „ ſe creverent en pluſieurs endroits dont il ſortoit des eaux claires, „ dit Marie-Anne Dauphine femme de Michel le Vent.

„ Ses doigts étoient tout couverts d'eſpeces d'ulceres, *dit Hélene Ochebrier.* „

„ Il vint de petites galles & de petites crévaſſes à ſes doigts, dont il ſortoit une ſéroſité fort claire, *dit la veuve du ſieur Béguin.* „

Les expreſſions differentes de nos témoins, qui caracteriſent ces ulceres ſuivant l'idée qu'ils s'en ſont formée, aſſurent peut-être encore mieux la vérité du fait, que ſi leur langage étoit entiérement uniforme.

Preſque tous en ont marqué le commencement en 1729. & la durée juſqu'au 19. Juin jour du miracle. Le lecteur a déja vû que M. le Cointre en atteſte le commencement en 1729. & que les trois célébres Médecins qui firent le rapport de l'état où étoit la Demoiſelle Thibault le 17. Juin 1731. les trouverent encore ce jour-là.

Si M. l'Archevêque de Sens veut conteſter la réalité de ces ulceres, il faut qu'il commence par s'inſcrire en faux contre le rapport de ces trois Médecins qui ont ſerment en juſtice, & qu'il attaque enſuite celui de M. le Cointre, & les témoignages de toutes les perſonnes qui déclarent les avoir vus.

Une grande partie de nos témoins rendent auſſi compte de la vive & profonde écorchure, qui occupoit toute l'étendue du pli du bras gauche de la Demoiſelle Thibault.

Catherine Ceſſelin déclare que vers la fin de l'année 1729. „ il lui vint une écorchure au pli du bras gauche, qui lui tenoit depuis un bout juſqu'à l'autre de ce pli, & qui par la ſuite devint très-vive & large de plus d'un pouce; ce qui lui faiſoit une très-grande douleur: Qu'il ſortoit de cette écorchure une eau rouſſeâtre, qui dans les derniers tems ſentoit une odeur cadavéreuſe, qui faiſoit manquer le cœur à la comparante, lorſqu'elle la panſoit. „

„ Ce qui lui cauſoit ſes plus grandes douleurs, *dit M. Gourdain*, c'étoit une grande écorchure qu'elle avoit au pli du bras gauche, qu'elle a ſouvent voulu me montrer.... Je ſai.... que cette écorchure eſt toujours devenue de plus en plus conſidérable & douloureuſe; & la fille qui la ſervoit, m'a conté pluſieurs fois dans les deux & trois derniers mois qui ont précedé la guériſon de la Demoiſelle Thibault, qu'il ſortoit une eau de cette plaie qui ſentoit ſi mauvais que cela lui faiſoit manquer le cœur lorſqu'elle la panſoit. „

„ Au mois de Mai 1731. *dit Marie Prevôt*, j'ai vu deux fois ſa ſervante lui panſer avec du blanc-raiſin une plaie qu'elle avoit au pli de ſon bras gauche; c'étoit une très-grande & très-large écorchure qui étoit extrêmement vive & rouge. „

„ Il ne faut pas que j'oublie, *dit la veuve Damiens*, que j'ai vu ſouvent ſa ſervante depuis deux ou trois ans lui panſer une large écorchure qu'elle avoit au pli du bras gauche, laquelle puoit extrêmement, & ſur les fins étoit devenue très-profonde & faiſoit une fente le long du pli de ce bras, qui faiſoit horreur à voir lorſque ſa ſervante lui étendoit ce bras pour la panſer. „

„ J'ai vu une infinité de fois, (*dit Hélene Ochebrier qui demeuroit dans la même*

„ *maiſon que la Demoiſelle Thibault*,) panſer le bras gauche de la dite Demoiſelle, où il „ y avoit une grande écorchure qui étoit cavée & très-profonde à l'endroit du pli, & qui „ tenoit toute largeur du bras. Cela paroiſſoit fort enflammé, & cela rendoit du pus qui „ puoit très-fort. „

Ne fatiguons pas davantage le lecteur; en voilà aſſez pour lui, s'il ne cherche point à s'aveugler. Mais afin qu'il y en ait auſſi aſſez pour M. l'Archevêque de Sens, préſentons-lui un témoin dont il ne puiſſe refuſer le témoignage. C'eſt le célébre M. Silva, ce Médecin que M. Héraut avoit engagé à faire la viſite de la Demoiſelle Thibault huit jours après ſa guériſon. C'eſt ce même Médecin dont ce Prélat produit le rapport dans ſon Inſtruction Paſtorale, qui atteſte de la maniere la plus convainquante la réalité auſſi bien que la guériſon de la plaie que la Demoiſelle Thibault avoit au pli du bras gauche.

Voici ce qu'il répond à une Lettre, que je lui ai écrite à ce ſujet. „ Vous êtes très-„ bien informé, *dit-il*, ſur l'examen que je fis de ſon bras: il eſt vrai que je l'examinai „ beaucoup, ſur ce qu'elle me dit qu'il y avoit eu une plaie large & profonde dans toute „ la longueur du pli. Je trouvai qu'une peau mince occupoit la place, où elle me diſoit „ que cette plaie avoit été; mais je ne pus juger ſi cette plaie avoit été profonde, „ ou s'il n'y avoit eu qu'une ſimple écorchure. D'ailleurs quand la plaie auroit été con-„ ſidérable, comme j'ignorois en combien de tems la guériſon avoit été opérée, je ne pus „ porter aucun jugement ſur cet article. „

Quoique M. Silva inſinue qu'il n'a pas pu juger ſi cette plaie avoit été profonde, qu'il nous permette de lui repréſenter qu'il le prouve lui-même d'une maniere bien plus forte par ce qu'il reconnoît avoir vu, que s'il s'étoit contenté ſeulement de le décider, ſans nous fournir les preuves ſur leſquelles il eût appuyé ſon jugement. Ce célébre Médecin examine *beaucoup*, pour connoître ſi le fait que lui avançoit cette fille, [qu'elle avoit eu une plaie large & profonde à l'endroit qu'il examine] eſt véritable. Que trouve-t-il? Qu'il y a une peau nouvelle à cet endroit-là, qui venant de ſe former eſt encore *mince*, & n'a pas l'épaiſſeur des peaux voiſines. Une ſimple écorchure ne détruit pas l'épaiſſeur de la peau, elle n'en dérange que l'épiderme & tout au plus la ſuperficie: auſſi ſe guérit-elle ſans qu'il paroiſſe à ſa place une peau nouvelle plus mince que les peaux voiſines. Il ne faut donc que faire attention ſur ce que M. Silva déclare avoir vu, pour juger que ſi cette plaie n'avoit été qu'une écorchure, du moins ç'avoit été une écorchure ſi profonde, que le contexte de la peau ayant été totalement enlevé, elle n'avoit pu guérir que par la régénération d'une peau nouvelle.

Auſſi l'habile Médecin ſent bien lui-même, que le doute qu'il affecte ſur le fait de ſavoir ſi cette plaie avoit été profonde, ne ſuffit pas pour détruire l'induction qui naît de ſon rapport. Il ſe dépêche d'appuyer ce premier doute par un autre, pour s'excuſer de n'avoir point jugé que la guériſon ſubite d'une pareille plaie n'avoit pu être opérée que d'une maniere ſurnaturelle. „ D'ailleurs, *dit-il*, comme j'ignorois en combien de tems la guériſon „ avoit été opérée, je ne pus porter aucun jugement ſur cet article. „

Je diſſiperai dans peu ce ſecond doute de M. Silva. Je prouverai d'une maniere inconteſtable que la guériſon s'en eſt faite ſubitement dans la matinée du 19. Juin: & il eſt déja démontré que la plaie étoit invéterée, puiſque pluſieurs témoins dépoſent l'avoir vue en 1729. 1730. & juſqu'au 19. Juin 1731. Après cela qui pourra douter que la guériſon ſubite d'une plaie ancienne & profonde ne ſoit un miracle que le Créateur ſeul peut opérer? Mais quant à préſent je n'ai beſoin pour remplir l'objet de ma propoſition que de conſtater de plus en plus que cette plaie avoit exiſté avant le miracle & qu'elle étoit conſidérable. Or l'aveu de M. Silva ſuffit parfaitement pour établir ces deux faits, puiſqu'il convient qu'il *trouva qu'une peau mince*, une peau nouvellement formée, *occupoit* toute la place où la Dlle. Thibault lui diſoit *qu'il y avoit eu une plaie large & profonde dans toute l'étendue du pli* du bras.

M.

M. l'Archevêque de Sens voudra-t-il en dedire M. Silva? Oubliera-t-il que M. Silva eſt ſon Médecin de confiance, avec le rapport duquel il a prétendu anéantir les preuves du miracle en queſtion.

Cependant ſi ce Prélat ſe voit forcé par l'aveu de ſon propre témoin de convenir encore de la plaie du bras, lui qui ne peut plus nier ni l'hidropiſie, ni la paraliſie, ni les anchiloſes, ni les ulceres, après les preuves que je viens de rapporter, ſurquoi tombera donc enfin l'accuſation de deguiſement & d'artifice, dont il noircit la Dlle. Thibault par rapport au récit qu'elle a fait des maladies dont elle a été miraculeuſement guérie?

Ce ne peut plus être qu'au ſujet des plaies larges & profondes, qu'elle a déclaré avoir eues au pli des aînes & au bas des reins. Mais M. de Sens voudroit-il pour ſoupçonner cette fille d'impoſture, ſe prévaloir de ſa modeſtie qui ne lui a pas permis de montrer ſans néceſſité, même aux perſonnes de ſon ſexe, les endroits où ces plaies étoient ſituées? Dès que nous avons démontré la ſincérité de ſon récit ſur tous les autres points, y auroit-il ombre de juſtice à vouloir ſeulement la ſoupçonner ſur celui-ci, quand bien même nous n'aurions à cet égard que ſon ſeul témoignage? Mais nous ne ſommes pas reduits à cette ſeule preuve, & la Providence qui a prévu l'incrédulité & les ſoupçons de M. de Sens, nous a fourni toutes celles qu'il étoit poſſible d'avoir en pareil cas.

On peut dire d'abord, qu'à cet égard le témoignage de Catherine Ceſſelin eſt d'autant plus conſidérable, que ce ne fut que la guériſon ſubite de ces plaies qui terraſſa ſon incrédulité, & l'obligea comme malgré elle à reconnoître le miracle, dans le tems même qu'elle étoit ſous la conduite de M. l'Abbé de la Vigerie, où elle reſta encore plus d'un an. C'eſt la guériſon ſubite de ces plaies, qui lui ſervoit de réponſe à toutes les difficultés que lui faiſoit cet Abbé dans le ſacré Tribunal; ce qui obligea enfin ce zélé partiſan de la Bulle à vouloir engager cette fille de quitter ſa maîtreſſe, afin de n'être plus dans l'occaſion prochaine de rendre compte, quoique malgré elle, des principales circonſtances du miracle de cette guériſon. Ecoutons donc ce témoin, qui étoit le plus à portée d'être parfaitement inſtruit du détail de toutes ces plaies.

Elle certifie „ qu'au commencement de l'année 1731. comme Madèmoiſelle Thibault „ reſtoit toujours dans la même ſituation dans ſon fauteuil, & que ſon ventre qui étoit très- „ enflé poſoit ſans ceſſe ſur ſes cuiſſes qui l'étoient auſſi, il ſe fit de grandes écorchures au „ pli de ſes cuiſſes, qui lui faiſoient une douleur inſupportable; & que pour la ſoulager & „ empêcher la gangréne, la comparante y mettoit pluſieurs fois par jour des linges fort fins „ & fort uſés, & qu'elle les retiroit tout roides & tout imbibés d'une eau rouſſeâtre qui „ puoit comme peſte: Qu'il lui vint cinq plaies encore plus conſidérables au bas des reins, „ qui étoient larges chacune d'environ une piece de vingt-quatre ſols ... que la comparante „ panſoit en y mettant du blanc-raiſin pour les ſécher. Ces plaies puoient encore davan- „ tage que celles des plis de ſes cuiſſes, & elles avoient dans les derniers jours qui ont „ précedé ſa guériſon, préciſément l'odeur d'une charogne, enſorte que lorſque la compa- „ rante les panſoit, elle ſentoit que cela lui engloutiſſoit le cœur. „

Mais, dira M. de Sens, Catherine n'auroit-elle point été ſéduite, pour faire cette déclaration après coup?

Prouvons que Catherine a fait la même déclaration avant la guériſon de ſa maîtreſſe, & dans le tems que ſa maîtreſſe ne penſoit encore nullement à recourir à M. de Pâris.

„ Catherine ſe plaignoit ſouvent à moi, *dit M. Gourdain*, de la fatigue extrême qu'el- „ le avoit à la ſervir, & qu'il lui étoit venu des écorchures aux aînes, où elle mettoit du „ vieux linge qu'elle retiroit tout imbibé d'une eau qui rendoit une infection épouvanta- „ ble; & dans les derniers tems elle m'a auſſi conté qu'il étoit venu des plaies fort pro- „ fondes au bas des reins de Mademoiſelle Thibault, qu'elle avoit une peine extraordi- „ dinaire à panſer; que ſes plaies avoient déja l'odeur d'une charogne. Mademoiſelle Thi- „ bault elle-même, *continue-t-il*, m'a parlé pluſieurs fois des écorchures qu'elle avoit

„ au pli du bras gauche & aux aînes, & des plaies qu'elle avoit aux reins, dont elle me „ disoit qu'elle ressentoit les plus vives douleurs.„

Enfin ce qui acheve de prouver la réalité de ces plaies, & combien le récit que la maîtresse & la servante en faisoient à Monsieur Gourdain étoit sincére, c'est leur odeur insupportable que M. Gourdain n'éprouvoit que trop lui-même, lorsqu'il s'approchoit de la demoiselle Thibault. „ Il sortoit de son corps, *dit-il plus bas*, une odeur cadavéreuse qui „ faisoit manquer le cœur aussi-tôt qu'on en approchoit; ce que j'ai éprouvé plusieurs fois, „ parce que comme elle formoit à peine ses paroles, & que sa voix étoit presque entié- „ rement éteinte, il falloit m'approcher très-près d'elle pour entendre ce qu'elle disoit.„

Cette odeur cadavéreuse étoit-elle un signe équivoque la vérité de ces plaies? Et qui seroit l'incrédule en pareil cas, dont les yeux seroient difficulté de s'en rapporter à un odorat si desagréablement averti?

Au reste M. Gourdain n'est pas le seul, à qui Catherine Ceselin ait rendu compte de ces plaies.

„ Cette Servante, *dit la veuve Damiens*, m'a conté plusieurs fois dans les mois de Mai „ & de Juin, immédiatement avant la guérison de sa maîtresse, qu'elle avoit les fesses tou- „ tes écorchées & toutes pleines de trous qui puoient comme de la charogne, & qu'elle „ croyoit que la gangréne y étoit par l'odeur infecte qui en sortoit.„

„ Deux ou trois mois, *dit la Demoiselle Métayer*, avant la guérison de la Demoiselle „ Thibault, Catherine qui la servoit me vint demander si je ne pourrois pas lui donner „ quelques vieux linges fins & fort usés, parce que Mademoiselle Thibault avoit de gran- „ des écorchures en plusieurs endroits de son corps, que ladite Catherine pansoit avec „ des vieux linges, & qu'elle avoit déja usé tout celui qu'elle avoit. J'allai, *ajoute la De- „ moiselle Métayer*, chercher celui que j'avois, & je lui en donnai une bonne provision.„

„ J'ai aussi aidé à Catherine, *dit Hélene Ochebrier*, quelque tems avant la guérison de „ Mademoiselle Thibault, à la soulever pour lui pancher le corps sur son lit, afin qu'elle „ pût lui panser des plaies très-profondes que ladite Demoiselle Thibault avoit aux fesses, „ & que ladite Catherine rempliſſoit aussi de blanc-raisin.„

Il ne manque plus pour remplir tout le titre de ma quatrième proposition, que de rendre compte de l'extrêmité où la Demoiselle Thibault étoit reduite, précisément dans le tems qui a précédé sa guérison. Il seroit inutile de nous étendre beaucoup pour le prouver; le lecteur prévient ici tout ce que les témoins peuvent lui dire. Il voit de reste qu'une personne devenue monstrueuse par une hydropisie universelle, reduite par une paralysie qui lui a ôté tout mouvement dans presque tous ses membres, & par une anchilose qui a soudé les jointures de ses doigts, à demeurer jour & nuit dans un fauteuil sans pouvoir s'aider pour ses besoins les plus pressans, & dont le corps couvert en plusieurs endroits d'ulceres, d'écorchures & de plaies profondes, se pourrit tous les jours de plus en plus & sent déja l'odeur infecte d'un cadavre, est une personne à la derniere extrêmité. Ainsi il ne sera pas étonné d'entendre dire à Catherine Ceselin, que „ vers la fin du mois de Mai de la- „ dite année 1731. Mademoiselle Thibault devint encore plus mal que jamais, ayant les „ yeux presque éteints & n'ayant plus aucune force, enforte qu'elle paroissoit ne sentir „ plus ses douleurs, étant presque toujours assoupie & ayant tout l'air d'une personne à „ l'agonie. Que M. Pradel son Confesseur la voyant en cette extrêmité, lui fit recevoir „ ses derniers Sacremens le 3. Juin, & que la comparante aussi bien que Mademoiselle „ Thibault elle-même, croyoit toujours que chaque jour seroit le dernier de sa vie.„

M. Pradel déclare lui-même, „ que le 3. Juin il la trouva si fort en danger de mort, „ qu'il lui fit administrer ses derniers Sacremens. „

M. Gourdain qui la vit le 8. Juin, dit: „ qu'elle avoit les yeux éteints, toute la peau „ livide, tout le corps enflé & un assoupissement qui paroissoit un avantcoureur de sa mort, „ & qu'il sortoit de son corps une odeur cadavéreuse.„

La

La Prévôt femme de Douville, qui la vit le 10. du même mois, déclare „ qu'on n'attendoit plus que ſa mort d'heure en heure. Et de fait, *ajoute-t-elle*, il n'étoit pas poſſible „ d'être plus mal ſans mourir; elle avoit les yeux creux & éteints, le viſage d'une pâleur „ mortelle, elle ne pouvoit preſque plus parler, & ne faiſoit que regarder le monde avec „ des yeux triſtes & mourans. Je ne doutai plus qu'elle ne mourût dans les vingt-quatre „ heures.„

Ce fut le lendemain que la Demoiſelle Thibault commença ſa neuvaine, & auſſi-tôt elle „ parut reprendre un peu de force, & ſa parole devint plus libre qu'elle n'étoit auparavant, „ nous apprend Catherine Ceſſelin; mais cela n'empêchoit pas qu'elle ne fût toujours à l'extrêmité.

Il eſt vrai que Madame de la Houſſaye ayant appris l'état où elle étoit reduite, lui envoya le 12. M. Chomel ſon Médecin, qui lui écrivit qu'elle ne lui avoit *pas paru dans un danger ſi évident de mort*, parce que *la poitrine*, dit-il, *ſe défend encore.* Mais on entend que lorſqu'un Médecin s'exprime dans ces termes, cela ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt qu'elle pouvoit encore avoir quelques jours à vivre. Auſſi M. le Coîntre ſon Médecin ordinaire, qui l'avoit vue juſqu'au 15. ou 16. du même mois, fut d'une ſurpriſe inexprimable quand il apprit qu'elle avoit été guérie.

Michel le Vent & ſa femme qui furent la voir le 16. du même mois, déclarent „ qu'elle „ avoit les yeux éteints, le viſage d'une pâleur mortelle & comme bouffi ... qu'elle étoit „ à l'extrêmité & qu'on n'en attendoit plus rien.„

Les trois célébres Médecins qui la virent le 17. & auſquels elle ne put parler qu'avec une „ voix, *diſent-ils*, très-entrecoupée & qui lui a ſouvent manqué, trouverent le dan„ ger ſi preſſant, *qu'ils déciderent* qu'il falloit qu'elle ſe fît faire ſur le champ quatre lé„ geres inciſions, dites mouchetures, à chaque pied, & autant à chacune des parties in„ férieures de chaque jambe.„

Le 18. la Demoiſelle Thibault ayant déclaré à la Dame Métayer chez qui elle demeuroit, qu'elle avoit réſolu de ſe faire porter le lendemain à S. Médard, „ ce diſcours qui „ me ſurprit fort, *dit la Dame Métayer*, me fit faire encore plus d'attention que je n'a„ vois jamais fait, à ſon état. Je remarquai qu'elle avoit le viſage & les yeux d'une per„ ſonne mourante ... ſi bien qu'en la voyant dans cet état, je ne doutai point que ce ne „ fût la mort qui la talonnât, & qui lui faiſoit ainſi ſouhaiter de changer de place; ce qui „ arrive aſſés ordinairement aux perſonnes qui ſont prêtes de mourir, après une longue „ maladie, & je le dis à mon mari qui le penſa tout comme moi.„

Ceux qui le lendemain matin la virent porter dans la rue, & qu'on l'enfonçoit à force de bras dans une chaiſe à porteurs trop étroite pour l'énorme groſſeur de ſon corps, n'en font pas un portrait moins lugubre.

Il eſt donc conſtant par tout ce que nous avons prouvé ci-deſſus, que la Demoiſelle Thibault étoit véritablement hydropique & paralytique, qu'elle avoit les doigts de la main gauche anchiloſés, qu'elle étoit couverte d'ulceres, d'écorchures & de plaies, & réduite à la derniere extrêmité lorſqu'elle s'eſt fait tranſporter à ſaint Médard. Mais ce n'eſt point encore en ſavoir aſſez pour bien connoître la grandeur de ce Miracle: nous allons prouver que toutes ces maladies étoient abſolument incurables. C'eſt notre cinquiéme propoſition, dont le lecteur ſent toute l'importance.

V. PROPOSITION.

Toutes les maladies de la Demoiſelle Thibault étoient devenues abſolument incurables, dans le tems qu'elle en a été guérie aux pieds au Tombeau de M. de Pâris.

SI M. l'Archevêque de Sens, lorſqu'il a donné ſon Inſtruction Paſtorale, a voulu ignorer les differentes maladies dont la Demoiſelle Thibault ſe trouvoit atteinte lors de ſon tranſport à S. Médard, pourroit-il deſormais en douter après des preuves ſi fortes, ſi authentiques & ſi multipliées? C'eſt ce que nous ne ſaurions croire, & nous nous perſuadons qu'en ce cas la conviction de l'eſprit réclameroit contre le penchant du cœur, & deſavoueroit l'infidélité de la bouche, ſi elle oſoit contredire la certitude de faits auſſi évidens que ceux que nous venons de démontrer. Comment s'y prendra donc dorénavant M. Languet pour infirmer la vérité de ce Miracle? Nier la réalité de l'état où étoit cette vieille Demoiſelle avant ſa guériſon, c'étoit bien d'abord le parti le plus court; mais on ſent que le poſte n'eſt plus tenable, & qu'il faut de néceſſité avoir recours à des prétextes plus plauſibles & qui revoltent moins le Public.

Mais, dit M. l'Archevêque de Sens, pour prouver qu'une guériſon eſt miraculeuſe, il ne ſuffit pas que les maladies ſoient conſtantes: il faut ou que ces maladies ayent été abſolument incurables, ou que leur guériſon en ait été ſi ſubite, qu'il ſoit impoſſible qu'elle ait été opérée par les reſſources de l'art où de la nature.

Nous paſſons volontiers ces principes à M. Languet, nous ſommes tout auſſi difficiles que lui en fait de miracles, & nous convenons même avec lui que ſur un pareil ſujet on ne doit ſe rendre qu'à l'évidence. Mais qu'il ſe rende donc lui-même, ſi l'évidence paroît ici.

Pour la faire briller à ſes yeux, nous allons montrer que les deux conditions dont il exige l'alternative, ont toutes deux été remplies.

Nous allons démontrer, non pas ſeulement qu'une des maladies qui avoient reduit la Demoiſelle Thibault à l'extrêmité, étoit abſolument incurable, ce qui ſuffiroit pour rendre le miracle inconteſtable, mais même que toutes l'étoient. Et dans les propoſitions ſuivantes, nous prouverons que ces maladies ont toutes été guéries d'une maniere ſi ſubite & ſi parfaite, qu'il n'y a que le Tout-puiſſant qui ſeul n'a beſoin ni de moyens ni de ſucceſſion de tems pour agir, qui ait pu faire un pareil prodige.

§. I.

L'hydropiſie de la Demoiſelle Thibault étoit doublement incurable.

MOnſieur Gaulard que j'ai conſulté ſur ce ſujet, prétend que les hydropiſies ne ſont pas généralement incurables; mais ſelon lui elles ne peuvent guérir qu'à la longue, parce qu'il faut pour cela non ſeulement que les fonctions de l'eſtomac & la qualité du ſang & des autres liqueurs ſoient rétablies; mais il faut après ce rétabliſſement, *que les eaux épanchées dans les cavités du bas ventre*, dit-il dans ſa diſſertation, *ſoient repompées inſenſiblement par les vaiſſeaux abſorbans;* ce qui demande un tems très-conſidérable, & qu'elles *s'évacuent* enſuite *peu à peu par les urines, par les ſels, par les vomiſſemens*, mais non pas par les ſueurs.

La raiſon pour laquelle les hydropiſies ne ſe guériſſent pas par les ſueurs, dit ce célébre Médecin, „ eſt que la peau des hydropiques *toujours* extrêmement tendue ferme le „ paſſage aux extrêmités des vaiſſeaux qui viennent s'y rendre, *& que* les extrêmités de „ ces vaiſſeaux qui aboutiſſent aux extrêmités du corps, „ ayant été néceſſairement déran-

rangées de leur ſituation naturelle par la tenſion extraordinaire de la peau, s'engorgent „ par la lymphe *même* qu'elles contiennent, *&* ſe bouchent à elles-mêmes le paſſage. „ Auſſi, *dit-il*, ce ſeroit être bien peu verſé dans l'uſage de la pratique & bien novice „ dans les voies uſitées de la nature, que d'entreprendre de guérir une hydropiſie par des „ ſudorifiques. „ Mais s'il eſt vrai, *continue-t-il*, „ que l'hydropiſie en général peut ſe „ guérir dans un long eſpace de tems.... je crois dans le cas particulier dont il s'agit, que „ cette guériſon eſt abſolument impoſſible. „

Nous n'en dirons pas davantage pour prouver que la guériſon ſubite d'une hydropiſie eſt un prodige qui ne peut arriver naturellement: nous renvoyons à ce ſujet à la diſſertation de M. Gaulard qui en eſt ſi convaincu, qu'il dit qu'il ſeroit auſſi étonnant de voir un hydropique dont le ventre étoit monſtrueux, guéri en un jour, que de voir un Palais comme le Louvre bâti en vingt-quatre heures.

L'amas immenſe d'eaux épanchées qui avoient rendu le ventre de la Demoiſelle Thibault ſi prodigieux, & le ſquirre énorme qui avoit cauſé cette hydropiſie, ont été anéantis en un moment par le Tout-puiſſant à la vue d'une foule de ſpectateurs, comme nous le prouverons dans la propoſition ſuivante. Mais ce n'eſt pas par cette ſeule circonſtance, que nous prétendons prouver la certitude & la grandeur de ce Miracle. Notre objet dans cette propoſition eſt de montrer non ſeulement que la guériſon ſubite de l'hydropiſie de la Demoiſelle Thibault étoit impoſſible, mais que cette hydropiſie & par ſa nature & par l'état où elle avoit réduit la Demoiſelle Thibault, étoit doublement incurable.

Pour démontrer l'incurabilité abſolue de cette hydropiſie par ſa nature, il ne faut que remonter à ſon origine, en examiner les ſymptômes & en ſuivre les progrès.

Et cette démonſtration eſt ici d'autant plus aiſée à faire, que l'origine de la maladie eſt certaine, ſes ſymptômes ſenſibles & frappans, ſes progrès immenſes & prodigieux.

Il ſuffira pour cet effet de rappeller ce qu'en rapporte M. le Cointre qui a traité cette maladie pendant pluſieurs années, & les trois célebres Médecins qui ont viſité la Demoiſelle Thibault la ſurveille de ſa guériſon.

Son origine eſt certaine. M. le Cointre qui a vu naître le principe de cette hydropiſie, & qui a ſenti la tumeur qui en a été la premiere cauſe, ſe former pour ainſi dire ſous ſa main, nous apprend qu'elle a été occaſionnée par un ſquirre qui a commencé à ſe former dès le mois de Mai 1726, & qui dès le mois d'Octobre de cette même année étoit déjà devenu incurable.

„ Je certifie, *dit-il*, qu'en l'année 1726. au mois de Mai, j'ai vu Mademoiſelle Thi- „ bault attaquée d'une eſpece d'aſthme & le ventre très gonflé; ce qui étoit cauſé par un „ ſquirre preſque formé. Je lui ai fait prendre dans le tems des remedes internes qui l'ont „ ſoulagée; mais au mois d'Octobre de la même année la tumeur s'eſt renouvellée, & „ les remedes n'ont pu rien faire, & depuis ce tems le mal a augmenté de plus en plus, „ & en 1728. lui a cauſé une enflure dans toute l'habitude du corps. „

Les ſymptômes de cette maladie ſont ſenſibles & frappans, & annoncent de la maniere la plus évidente qu'un ſquirre en étoit l'origine. Il ne faut pour en convaincre, que rappeller quelques traits du rapport que firent les trois célebres Médecins qui la viſiterent le 17. Juin 1731.

La difficulté extrême qu'elle avoit à reſpirer, *ſa voix très entrecoupée* & *qui lui a ſouvent manqué*, lorſqu'elle voulut rendre compte à ces Meſſieurs de l'origine de ſes maladies, *ce ſentiment de douleur très profond.... qu'elle ſouffroit dans le bas ventre*, ce défaut *de fluctuation intérieure* dont ces trois Meſſieurs firent l'épreuve *en plaçant une main* à un des côtés du ventre & *frappant à la partie oppoſée*, enfin *la réſiſtance de la tumeur* qu'ils ſentirent dans le *bas ventre*, tout cela ſont les plus évidens ſymptômes d'un ſquirre interne, fixe & adhérant, qui par ſon immobilité empêchoit la fluctuation. Auſſi ces Meſſieurs déclarent-ils dans leur rapport, qu'ils ont *reconnu à n'en pouvoir douter*

que l'hydropiſie de la Demoiſelle Thibault *n'étoit point une hydropiſie aſcite* & ordinaire, mais *un œdême phlegmoneux*.

Or cet œdême phlegmoneux, ſuivant M. Gaulard, étoit une ſuite, un ſymptôme ou accident du ſquirre.

„ Il arrive ſouvent, *dit-il*, qu'un ſquirre eſt ſuivi du phlegmon, & pour lors c'eſt un „ ſquirre phlegmoneux; mais ſi à ce phlegmon ſurvient l'œdême, ce ſera un phlegmon œdê- „ mateux ou un œdême phlegmoneux, ſelon que la tumeur tiendra plus de l'œdême ou du „ phlegmon. Ainſi le ſquirre peut être regardé comme la cauſe primitive de la maladie, „ & l'œdême phlegmoneux n'en eſt que le ſymptôme ou accident. „

Auſſi cet habile Médecin à qui j'avois communiqué le rapport de ſes trois Confreres, ne balance point à décider à la lecture de ce rapport, qu'*un ſquire* étoit évidemment *la cauſe de l'hydropiſie* en queſtion, il en rapporte même pluſieurs preuves qu'il ſeroit trop long de déduire, & qu'on peut voir dans ſa Diſſertation.

C'eſt donc un fait qui ne peut pas être révoqué en doute: fait, atteſté par le Médecin qui a vu naître & ce ſquirre & l'hydropiſie, qui en a obſervé tous les progrés, & qui a traité cette maladie pendant pluſieurs années: fait, dont les trois Médecins reconnoiſſent tous les ſymptômes: fait, que M. Gaulard juge ſur leur rapport.

Dès 1726. ce ſquirre devint incurable, puiſque M. le Cointre déclare que depuis le *mois d'Octobre de* cette *année.... les remedes* ne purent plus *rien faire*. En effet *un ſquirre conſommé & parfait*, dit M. Gaulard, *ne peut* jamais *ſe réſoudre ni ſe guérir*. Au contraire l'expérience & la raiſon apprennent qu'il groſſit tous les jours, parce que tous les jours la circulation apportant de nouvelle lymphe dans les vaiſſeaux lymphatiques qui aboutiſſent au ſquirre, les parties les plus groſſieres de cette lymphe arrêtées par le ſquirre s'y collent, & en augmentent ſans ceſſe la maſſe & la groſſeur. Auſſi M. le Cointre obſerve-t-il que depuis 1726. le mal a augmenté de plus en plus.

En 1728. ce ſquirre étoit déjà devenu d'une groſſeur très conſidérable. Nous apprenons de Monſieur Reneaume qui traita la Demoiſelle Thibault au commencement de cette année 1728. que „ ſon ventre augmenta ſi conſidérablement que la reſpiration de- „ vint preſſée, quoiqu'il ne parût point au toucher d'épanchement dans la cavité de l'ab- „ domen; „ parce que pour lors les eaux n'étoient point encore répandues avec une grande abondance, & que c'étoit le ſquirre qui faiſoit preſque toute la groſſeur du ventre, & qui comprimant toutes les parties au milieu deſquelles il ſe groſſiſſoit, rendoit la reſpiration preſſée. Ce qui eſt ſi certain que M. Reneaume marque dans le même rapport, „ que cette enflure étoit.... douloureuſe, & ne conſervoit pas.... l'impreſſion des doigts. „

A la fin de la même année 1728. ce ſquirre ayant enfin par ſa groſſeur comprimé à l'excès les veines ſanguines, & par-là ayant cauſé la rupture de pluſieurs petits vaiſſeaux lymphatiques qui trouvant ces veines engorgées ne purent plus y verſer leur lymphe, l'hydropiſie commença à répandre ſes eaux. M. le Cointre entre les mains de qui la Demoiſelle Thibault ſe remit pour lors, déclare dans ſon rapport que ſon ſquirre lui cauſa pour lors *une enflure dans toute l'habitude du corps*.

Tous nos témoins rendent compte des progrès immenſes que fit cette hydropiſie depuis la fin de cette année 1728. juſqu'au 19. Juin 1731. Mais il ſuffit de rappeller à cet égard ce qu'en déclarent dans leur rapport les trois Médecins qui y certifient que *le volume* de ſon *ventre* étoit *très conſidérable*, & que *le volume de ſes jambes & de ſes pieds ſurpaſſoit plus de trois fois la groſſeur naturelle de ces parties*.

Apres avoir prouvé l'origine, les ſymptômes & les progrès de cette hydropiſie, il ne ſera pas difficile d'en démontrer la double incurabilité, & que *dans le cas particulier dont il s'agit*, dit M. Gaulard, *cette guériſon étoit abſolument impoſſible*.

Il en rapporte pour raiſon, qu'un ſquirre entierement formé & groſſi pendant pluſieurs années devient *d'une conſiſtance ſi ſolide, qu'après la mort dans la diſſection des cadâvres*

dâvres, on a ſouvent de la peine à l'ouvrir avec le ſcalpel. Comment donc ſeroit-il poſſible à l'art ou à la nature de le diſſoudre, de l'anéantir au milieu du corps d'une perſonne vivante? Il eſt ici queſtion d'un ſquirre groſſi & durci pendant cinq ans. Y a-t il quelque remede dans toute la Médecine, y a-t-il quelque reſſort dans le tempéramment le plus robuſte & le plus vigoureux, capable de fondre ou de briſer cette maſſe petrifiée? Si parmi les êtres materiels il y a des liqueurs aſſez corroſives pour conſumer un corps auſſi dur, n'eſt-il pas de la derniere évidence que le Demon même n'en pourroit faire aucun uſage pour guérir un ſquirre; parcequ'une liqueur qui auroit une ſi grande force, brûleroit les entrailles encore plus vîte que le ſquirre, & par conſéquent feroit perir le malade bien loin de le guérir?

Le ſquirre de la Demoiſelle Thibault ne pouvant donc être détruit, il eſt évident que ſon hydropiſie ne pouvoit jamais être guérie, parce que quand on auroit trouvé le ſécret d'en faire évacuer toutes les eaux, le ſquirre continuant à comprimer les vaiſſeaux ſanguins, & à cauſer la rupture des vaiſſeaux lymphatiques, de nouvelles eaux auroient bientôt repris la place de celles qu'on auroit fait ſortir. Concluons donc avec M. Gaulard, „ qu'un ſquirre conſommé & parfait ne peut ſe réſoudre ni ſe guérir, & par conſéquent „ qu'une hydropiſie qui en eſt la ſuite, eſt incurable pour toujours. „

Mais quand M. l'Archevêque de Sens voudroit qu'on ſuppoſât gratuitement contre tous les ſymptômes de cette maladie & contre la déciſion des Maîtres de l'art, que l'hydropiſie de la Demoiſelle Thibault n'avoit point un ſquirre pour cauſe, il n'en ſeroit pas plus avancé. Nous allons encore prouver qu'en l'état où étoit la Demoiſelle Thibault dans le tems qui a précédé ſa guériſon, ſon hydropiſie étoit incurable de quelque cauſe qu'elle provînt.

„ Quoique la nature ait de grandes reſſources, (dit le fameux Médecin M. Hecquet, „ dans ſa réponſe à la conſultation par rapport à la Demoiſelle Coirin,) elle ne peut rien „ qu'à l'aide des organes & de la diſpoſition du ſang, quand il s'eſt conſervé dans une „ ſorte d'intégrité. Mais ici & les ſolides ſont déchus de leur puiſſance pour redreſſer les „ fluides en rétabliſſant la circulation libre du ſang & des eſprits, & ceux-ci ſont tellement éloignés de leurs qualités propres pour operer des guériſons, qu'un Médecin ne „ peut en pareil cas qu'avouer que le mal eſt incurable & au deſſus de toutes les forces de „ la nature. „

Tel étoit l'état déplorable de la Demoiſelle Thibault: la plûpart des ſolides étoient privés de tout mouvement par une paralyſie qui les ayant dénués d'eſprits animaux, les rendoit immobiles comme les membres d'un cadâvre; preſque tous les liquides étoient privés de leur qualité. „ Le ſang, *dit M. Gaulard*, n'eſt preſque plus dans un hydro„ pique qu'une eau âcre & une ſanie cauſtique. „

Cette lymphe corrompue qui s'échappoit tous les jours de ſes conduits naturels, imbibant & noyant ſans ceſſe les ſolides, loin de les pouvoir rétablir, ne ſervoit au contraire qu'à leur faire perdre ce qui leur reſtoit d'élaſticité, & qu'à les affoiblir de plus en plus.

Si d'une part les ſolides énervés & languiſſans ne pouvoient plus contribuer à rendre la qualité aux liquides, les liquides à leur tour appauvris & deſtitués de leurs eſprits & de leur feu, étoient incapables de ranimer & de vivifier les ſolides.

C'eſt ainſi que par un cercle malheureux, les principes de la vie loin de pouvoir s'aider mutuellement, concouroient réciproquement à ſe détruire; & bien loin de trouver en eux-mêmes quelque reſſource pour guérir une maladie auſſi deſeſpérée, ils ne ſervoient au contraire qu'à lui faire prendre chaque jour un nouvel accroiſſement, & ajouter un nouveau degré à ſon incurabilité.

Où pourroit donc être la reſſource du côté de la nature? Seroit-ce de la part des liqueurs? Mais ce ſang appauvri, tout compoſé d'eau & de parties âcres & cauſtiques, n'étoit-il pas plûtôt capable d'accabler la nature que de la réſſuſciter, & ſa lymphe ſe ré-

pandant par tout le corps n'avoit-elle pas au contraire tout éteint, & porté par tout la pareſſe & l'engourdiſſement?

Seroit-ce de la part des ſolides? Mais quelle vigueur, quel effort pouvoit-on attendre de ſolides relâchés & ramollis par une hydropiſie qui les tenoit comme enſévelis & noyés ſous ſes eaux, & qui d'ailleurs étoient preſque entierement privés de vie par l'abſence des eſprits animaux, dont le cours avoit été arrêté depuis longtems par une paralyſie?

Auſſi tous les Maîtres de l'art qui ont vu la Demoiſelle Thibault avant ſa guériſon, n'ont-ils pas balancé à regarder ſon hydropiſie comme incurable.

Dès 1728. M. Reneaume abandonne la Demoiſelle Thibault, ne pouvant lui promettre de la guérir.

En 1729. M. le Cointre, après avoir éprouvé que tous ſes remedes ne produiſoient aucun effet, les fait tous ceſſer comme inutiles.

M. Chomel envoyé par Madame de la Houſſaye le 12. Juin 1731. lui déclare qu'il n'y a nulle guériſon à eſpérer.

Les trois autres Médecins qui viſitent la malade le 17. du même mois de Juin, & qui la trouvent dans l'état affreux où ils la dépeignent, ne lui preſcrivent rien qui puiſſe aller à la ſource du mal, ni même en empêcher le progrès; mais touchés de compaſſion de ſon état & du preſſant danger où ils la voyent, ils ordonnent qu'elle ſe faſſe faire ſur le champ ſeize inciſions aux jambes & aux pieds, pour la décharger d'une partie des eaux qui l'accablent, ce qui ne pouvoit apporter qu'un ſoulagement bien paſſager, & ce qui n'a point été fait. Auſſi ne peuvent-ils revenir de leur étonnement, quand ils apprennent deux jours après qu'elle eſt guérie; tant ils étoient perſuadés que ſon état étoit incurable.

En voilà certainement bien plus qu'il n'en faut, pour démontrer l'incurabilité abſolue de l'hydropiſie. Paſſons aux preuves de celle de la paralyſie.

§. II.

La paralyſie de la Demoiſelle Thibault n'étoit pas moins incurable que ſon hydropiſie.

JE viens de prouver que toutes les reſſources & les forces de la nature étoient anéanties dans la perſonne de la Demoiſelle Thibault dans le tems qui a précédé ſa guériſon; il n'en faut pas davantage pour démontrer que tous ſes maux étoient incurables. Mais comme outre cette raiſon générale, il y a encore des raiſons particulieres qui prouvent l'impoſſibilité phyſique de la guériſon naturelle de chacune de ſes autres maladies, il eſt bon de les déduire, afin qu'il ne puiſſe reſter aucun doute, pas même dans l'eſprit de M. l'Archevêque de Sens, que la guériſon de cette vieille Demoiſelle n'ait été l'ouvrage du Tout-puiſſant.

J'ai établi dans ma ſeconde propoſition que la paralyſie de la Dlle. Thibault avoit eu ſa premiere origine dans une attaque d'apoplexie dont elle fut frappée dès 1723. mais qu'elle devint bien plus conſidérable par une ſeconde attaque qui le 25. Novembre 1728. mit la malade à l'extrêmité, & rendit la moitié de ſon corps incapable de tout mouvement.

Cette *paralyſie* étoit ſur *tout le côté gauche*, dit M. le Cointre. Or cette eſpece de paralyſie qui entreprend tout un côté du corps & que les Médecins nomment ſemiplégie, devient néceſſairement incurable par la ſuite du tems, lorſque les premiers remedes n'ont pu y apporter aucun ſoulagement. La raiſon en eſt que cette paralyſie étant l'effet d'une apoplexie qui laiſſe tout un côté des racines des nerfs comprimés & engorgés dans le cerveau, ſi on ne peut trouver le moyen de dégager en peu de tems l'engorgement, les nerfs qui ne reçoivent plus du cerveau la lymphe ſubtile qui leur donne toute leur élaſticité, leur nourriture & leur vie, ſe deſſéchent, ſe reſſerrent, & perdent peu à peu les cavités par leſquelles cette lymphe ſubtile s'inſinue par leurs racines, & coule ainſi du cerveau juſqu'aux dernieres extrêmités de leurs branches.

Il eſt vrai que la paralyſie de la Demoiſelle Thibault n'étoit pas complette : elle ne la privoit que du mouvement, & non du ſentiment ; mais il n'en eſt pas moins certain, que tous les nerfs deſtinés au mouvement par rapport à tout le côté gauche, ſont reſtés pendant plus de deux ans & demi ſans aucune action. Or il ne faut pas à beaucoup près un ſi long-tems, pour que les cavités de ces nerfs qui n'étoient plus entretenues ouvertes par le cours de la lymphe ſubtile, ſe ſoient affaiſſées.

Il n'eſt pas ici queſtion d'une obſtruction particuliere, qui ne barre le cours de la lymphe ſubtile qu'à certain endroit des nerfs, & qui peut être diſſipée par les remedes ou par les efforts de la nature ; mais il s'agit ici d'une obſtruction dans le cerveau, qui a privé de la lymphe ſubtile tous les nerfs qui ſervoient au mouvement dans tout un côté du corps, & cela depuis les racines de ces nerfs juſqu'à l'extrêmité de toutes leurs branches. Or comme il eſt de principe, que les parois des cavités deſtinées à recevoir des liquides, ſe collent & ſe joignent enſemble, lorſque ces cavités ne ſont plus entretenues ouvertes par le cours de ces liquides, ce qui anéantit dans peu ces cavités, il s'enſuit que les nerfs de la Demoiſelle Thibault deſtinés à exécuter le mouvement dans tous les membres de ſon côté gauche, ayant été plus de deux ans & demi ſans recevoir de lymphe ſubtile, avoient perdu toutes leurs cavités qui s'étoient anéanties & effacées ; & par conſéquent que ces nerfs étoient devenus abſolument incapables de recevoir à l'avenir la lymphe ſubtile, & de la tranſmettre à ces membres. Car comment rétablir tout le long des nerfs des cavités qui ont été une fois détruites, qui ont ceſſé d'être ? Comment rendre l'élaſticité à des nerfs depuis long-tems deſſéchés & rétrécis ? Y a-t-il quelque remede ou quelque effort de la nature, qui puiſſe faire cet effet ? Si M. de Sens veut conſulter les Maîtres de l'art, il apprendra d'eux que c'eſt une choſe abſolument impoſſible ; & ſans conſulter perſonne, il ne faut même que les lumieres de la raiſon pour s'en convaincre.

Au reſte le Lecteur trouvera ces principes d'Anatomie prouvés & beaucoup plus développés dans quelques unes des Démonſtrations ſuivantes, où il n'eſt queſtion que de la guériſon de paralyſies ; au lieu que la multiplicité des objets que nous avons ici, nous a forcés de ne faire ſimplement que les préſenter.

Suivant ces principes, il eſt clair qu'il y avoit une impoſſibilité phyſique dans la guériſon naturelle de la paralyſie de la Demoiſelle Thibault ; mais comme tout le monde n'eſt pas aſſez inſtruit de l'Anatomie pour ſaiſir l'évidence de ces principes & pour en ſentir l'application, prouvons par une autre raiſon plus ſenſible & plus à la portée de tous les lecteurs, que la paralyſie de la Demoiſelle Thibault étoit encore incurable ſous un autre point de vue.

J'ai déjà démontré que la guériſon de l'hydropiſie étoit abſolument impoſſible à la nature & à l'art. Or il eſt évident que la paralyſie ne pouvoit pas être guérie, tant que l'hydropiſie ſubſiſtoit ; eh comment des nerfs ramollis, relâchés, pénétrés ſans ceſſe par une eau inanimée & corrompue qui inondoit toutes les parties du corps & principalement tout le côté gauche, encore beaucoup plus enflé que le coté droit, auroient-ils pu reprendre leur élaſticité, leur force & leur vertu de reſſort ? Mais laiſſons faire ce raiſonnement à M. Gaulard, à qui je n'avois préſenté dans ma Lettre la paralyſie de la Demoiſelle Thibault, que comme une ſuite de ſon hydropiſie, ne lui ayant point rendu compte de l'attaque d'apoplexie dont cette paralyſie avoit été l'effet.

„ Pour remedier, *dit-il*, à la paralyſie qui eſt un accident de l'hydropiſie, il faudroit
„ guérir l'hydropiſie elle-même qui eſt la cauſe de la paralyſie. Mais il a été prouvé
„ que l'hydropiſie ne pouvoit jamais ſe guérir. Par une conſéquence néceſſaire la para-
„ lyſie étoit donc pareillement incurable. „

§. III.

L'anchiloſe de Mademoiſelle Thibault étoit également incurable.

J'Ai déjà rapporté ce que c'eſt qu'une anchiloſe, & de quelle maniere elle ſe forme. Pour juger ſi celle de la Demoiſelle Thibault étoit ou non abſolument incurable, il n'eſt donc queſtion que de ſavoir ſi elle étoit ou non entierement formée.

Comme je produis parmi les pieces juſtificatives de la cinquiéme Démonſtration une fort belle Diſſertation faite ſur cette maladie par Monſieur Gaulard, je ne me ſervirai que des réflexions de cet habile Médecin, elles auront bien plus d'autorité que toutes celles que je pourrois faire, & le lecteur y prendra plus volontiers confiance.

„ Quant à l'anchiloſe, *dit M. Gaulard*, tous les Médecins conviennent que lorſqu'el-
„ le eſt entierement formée, elle eſt abſolument incurable, parce que lorſque la ſynovie
„ s'eſt non ſeulement épaiſſie & coagulée, mais s'eſt oſſifiée, il n'y a aucun remede ni
„ intérieur ni extérieur qui lui puiſſe faire reprendre ſa fluidité; & cette ſoudure qui joint
„ les os enſemble eſt ſi forte, qu'on briſeroit plûtôt les os que de les disjoindre à cet endroit-
„ là, & elle devient ſi dure que les topiques détruiroient plûtôt les tégumens qui couvrent
„ l'anchiloſe, que de détruire la ſynovie oſſifiée.„

„ Il n'eſt donc queſtion que de ſavoir, *continue-t-il*, ſi la ſynovie s'eſt entierement oſ-
„ ſifiée *dans les articulations en queſtion*; c'eſt un fait qui dépend entierement, de ſavoir
„ s'il y eſt encore reſté *quelque* mouvement, ou s'il n'en reſte point du tout. Tant qu'il
„ en reſte, c'eſt une preuve que la ſynovie n'eſt encore que coagulée & épaiſſie; auquel
„ cas le mal n'eſt pas abſolument incurable, quoiqu'il ſoit très long & très difficile à gué-
„ rir, parce que la ſynovie une fois coagulée & épaiſſie ne peut reprendre ſa fluidité na-
„ turelle que peu à peu; ainſi il faut un tems infini pour guérir cette maladie. Mais s'il
„ ne reſte plus du tout *de flexibilité dans l'articulation*, c'eſt une preuve que la ſynovie
„ eſt entierement oſſifiée; auquel cas l'anchiloſe eſt abſolument incurable.„

„ Au reſte il ſuffit, *dit-il encore*, du long-tems qu'il y a que *l'articulation eſt demeu-*
„ *rée ſans faire aucune flexion ni extenſion*, pour décider très ſurement que la ſynovie
„ eſt oſſifiée; parce que l'expérience nous apprend que cette liqueur, quand elle a com-
„ mencé à s'épaiſſir & à ſe coaguler, à moins qu'on n'apporte ſur le champ les remedes
„ néceſſaires pour empêcher le progrès du mal, ne tarde guéres à s'oſſifier. Auſſi éprou-
„ vons-nous que toute anchiloſe qui eſt un peu ancienne, *ne peut plus être guérie.*„

Dans la même Diſſertation M. Gaulard décide, que l'anchiloſe que Philippe Sergeant avoit au genou, étoit *complette & par conſéquent incurable*, ſur le fondement que l'articulation de ce genou étot reſtée quinze mois ſans faire aucune flexion ni extenſion, „ l'eſ-
„ pace de quinze mois, *dit-il*, étant bien plus que ſuffiſant pour que cette ſoudure ſe ſoit
„ formée.„

Or nous avons rapporté des preuves inconteſtables, que les doigts de la main gauche de la Demoiſelle Thibault ſont reſtés depuis le commencement de l'année 1729. juſqu'au 19. Juin 1731. „ droits comme des piquets (*diſent nos témoins*)... roides comme des barres
„ de fer... auſſi écartés les uns des autres qu'ils pouvoient l'être... toujours plaqués contre
„ ſon eſtomac & toujours dans la même ſituation.... toujours droits comme des chandel-
„ les.... toujours étendus, roides & écartés, ſans qu'il fût poſſible de les plier ni de les
„ rapprocher.... faiſant la figure des rais d'une roue.... inflexibles.... incapables d'être
„ pliés comme s'ils euſſent été de bois.... extraordinairement écartés les uns des autres,
„ ayant la forme d'une patte d'oye, &c.„

Nous avons même pluſieurs de nos témoins, qui déclarent „ avoir eſſayé de les rap-
„ procher les uns des autres ſans en avoir pu venir à bout,„ ſans doute parce que les articulations qui joignent les doigts à la main, étoient ſoudées auſſi bien que celles des doigts.

Les

Les Maîtres de l'art atteſtent ce fait ainſi que les autres témoins. M. le Cointre certifie dans ſon rapport que dès 1729. *les articulations des doigts de la main gauche* de la Demoiſelle Thibault étoient *anchiloſées*, & les trois Médecins qui l'examinerent le 17. Juin 1731. déclarent qu'ils trouverent ſes doigts „ roides *&* étendus, *&que* l'ayant priée „ de faire ce qu'elle pourroit pour les fléchir, *ils ont vu* qu'elle y a fait ſes efforts, mais „ qu'elle n'a pu en venir à bout.„

Il eſt donc certain que les doigts de la main gauche de la Demoiſelle Thibault ſont demeurés anchiloſés & d'une roideur inflexible pendant près de deux ans & demi. Or ſuivant M. Gaulard, cet eſpace de tems eſt bien plus qu'il n'en faut pour que l'anchiloſe ſoit entierement formée, & lorſqu'elle eſt entierement formée, elle eſt abſolument incurable. „ Il eſt inconteſtable, *dit-il*, que l'inflexibilité des doigts *de la Dlle. Thibault*, qui ſont „ demeurés roides depuis près de trois ans, ſans que la malade puiſſe les plier ni les appro- „ cher les uns des autres avec ſon autre main, eſt une véritable anchiloſe.... que ni l'art „ ni la nature réunis enſemble ne *peuvent* diſſoudre parcequ'elle eſt ancienne; & que la „ matiere s'étant épaiſſie, coagulée & comme oſſifiée, elle eſt tout-à-fait incurable.„

Monſieur l'Archevêque de Sens pour cette fois-ci doit être bien content de nous. Il veut que les doigts *paralitiques* de la Demoiſelle Thibault *ſoient encore anchiloſés comme autrefois*, & voilà que nous ſommes les premiers à démontrer par les principes les plus inconteſtables de l'art, l'impoſſibilité de la guériſon de cette anchiloſe. Ce Prélat dira-t-il après cela qu'on éluiſe tout, pendant qu'on appuye ſi fortement ſes propres objections?

Il eſt vrai que nous ne ſerons plus ſi bien d'accord quand je rapporterai les preuves de la guériſon. Le Prélat ne ſera pas content de voir pluſieurs témoins certifier qu'à S. Médard dans le moment même du miracle, une multitude innombrable de perſonnes ont vu comme eux la Dlle. Thibault ſe ſervir de ſes doigts cy-devant anchiloſés. Il le ſera encore moins d'entendre pluſieurs Médecins & Chirurgiens déclarer qu'ils ont vérifié d'une maniere qui ne peut laiſſer aucun doute, que l'anchiloſe étoit parfaitement guérie. Qu'à la vérité il y avoit quelques articulations qui n'avoient pas un jeu entierement libre: mais que ce n'étoit point du tout qu'elles fuſſent anchiloſées, puiſque pluſieurs de ces Maîtres de l'art avoient éprouvé qu'elles étoient toutes capables de mouvement, & que cela ne venoit uniquement que de ce qu'il y avoit quelques petits muſcles, qui ayant perdu l'habitude de ſe plier, & s'étant en quelque ſorte racornis, ne ſe plioient qu'avec peine.

Que repondra le Prélat à des rapports faits avec tant d'attention & ſi bien circonſtanciés? Quel prétexte pourra-t-il imaginer pour éluder le miracle de cette guériſon? Il eſt lui-même convenu que les doigts avoient été autrefois anchiloſés: & il ne peut conteſter qu'une anchiloſe qui a duré plus de deux ans ne ſoit abſolument incurable. Il n'a donc plus aucun moyen de refuſer de rendre gloire à Dieu de ce Miracle. Car comment perſiſter à ſoutenir que les doigts de la Dlle. Thibault ſont *encore anchiloſés comme autrefois*, tandis que depuis le 19. Juin 1731. tout Paris a vu & voit encore aujourd'hui cette vieille Demoiſelle travailler tous les jours avec cette main ſi long-tems impotente, perclaſe & immobile?

Mais ce n'eſt pas ici le lieu de m'étendre ſur ce qui concerne la guériſon. J'ai auparavant à prouver encore l'incurabilité de pluſieurs plaies, dont M. l'Archevêque de Sens n'a pas jugé à propos de faire aucune mention dans ſon inſtruction Paſtorale contre les œuvres de Dieu.

§. IV.

Les ulceres qui entouroient les doigts anchiloſés de la Demoiſelle Thibault, la profonde écorchure de ſon bras, & les autres plaies infectes qui avoient commencé à pourrir ſon corps, étoient toutes incurables, attendu l'état où elle étoit.

J'Ai déjà prouvé l'exiſtence de toutes ces plaies, & le long-tems pendant lequel la Demoiſelle Thibault en a été affligée.

On a vu entre autres preuves que M. le Cointre certifie que dès 1729. *les doigts* de la *main gauche* de la Demoiſelle Thibault *furent couverts d'ulceres*, & que les trois Médecins qui examinerent cette main avec tant d'attention le 17. Juin 1731. déclarerent qu'ils en avoient trouvé *les doigts entourés de crévaſſes ulcerées, qui rendoient une ſanie claire.*

A l'égard de l'écorchure au pli du bras, dont pluſieurs témoins font l'affreuſe deſcription, nous avons obſervé que M. Silva en rend lui même témoignage en convenant que le 27. Juin, huit jours après le Miracle, il trouva une peau mince & par conſéquent nouvellement formée à la place où la Dlle. Thibault lui diſoit qu'avoit été cette ancienne & profonde écorchure.

Enfin à l'égard des autres plaies qui avoient pourri les plis des aînes, & qui avoient fait au bas des reins cinq trous de la largeur chacun d'une piece de vingt-quatre ſols, nous avons prouvé & l'exiſtence de ces plaies, & l'infection cadavéreuſe qu'elles rendoient, dont tous ceux qui approchoient de près la Demoiſelle Thibault n'étoient que trop ſenſiblement avertis.

Il ne me reſte plus qu'à faire voir que toutes ces plaies étoient incurables.

Pour le faire d'abord d'une maniere qui ne puiſſe ſouffrir de réplique, je n'ai beſoin que de rapporter la reponſe de M. Gaulard à la queſtion que je lui avois faite, ſi les crévaces ulcerées des doigts de la Dlle. Thibault, ſuivant qu'elles ſont énoncées dans le rapport de M. le Cointre & la conſultation des trois Médecins, pouvoient naturellement ſe guérir en une matinée.

„ Vous me demandez, *dit-il*, ſi la régénération de chairs ulcerées depuis deux ans „ peut ſe faire en une matinée, & ſi un nombre infini de petits vaiſſeaux dont les chairs „ ſont compoſées, pourra dans un ſi petit eſpace de tems s'allonger & s'étendre pour re- „ former la déperdition de ſa ſubſtance qui s'eſt faite pendant deux années entieres. C'eſt, „ *dit ce Médecin*, comme ſi vous me demandiés ſi un enfant qui a aujourd'hui deux „ pieds de hauteur, pourra demain matin être haut de quatre pieds.„

Si la guériſon ſubite des petits ulceres des doigts a paru une choſe ſi impoſſible à M. Gaulard, parce qu'elle ſuppoſe une régénération de chairs qui ne ſe peut faire que peu à peu, que n'eût-il pas dit de la guériſon également ſubite de cette profonde écorchure ſi rouge & ſi enflammée, dont il ſortoit une eau empeſtée, & qui pendant plus de deux ans avoit cavé de plus en plus toute la largeur du pli du bras de la Demoiſelle Thibault; & de ces trous ſi larges & ſi profonds qui avoient pourri ſes aînes & ſes reins, & qui quelque tems avant ſa guériſon ſentoient l'odeur d'une charogne, ce qui ne laiſſe pas à douter qu'ils ne fuſſent gangrénés. Mais ne nous contentons pas de prouver que la guériſon ſubite de ces plaies n'a pu ſe faire que par un prodige inouï, & qui ne laiſſe aucune reſſource à l'incrédulité la plus obſtinée: démontrons encore qu'en l'état où étoit la Dlle. Thibault, cette guériſon étoit abſolument impoſſible à la nature & à l'art, non pas ſeulement en un jour, mais en quelque eſpace de tems que ce fut. Nous en trouverons encore la preuve dans la diſſertation de M. Gaulard.

„ La réunion d'une plaie ou d'un ulcere, *dit ce ſavant Médecin*, ne ſe fait que par „ le moyen d'une lymphe douce & onctueuſe, dont les parties fibreuſes s'accrochent aux

„ ex-

„ extrêmités des vaiſſeaux & les allongent. Mais dans le ſang d'un hydropique, qui n'eſt „ preſque tout qu'une eau devenue âcre & lixivielle ... on ne peut trouver ces parties „ onctueuſes & balſamiques abſolument eſſencielles pour former de nouvelles chairs. Il „ ne peut réſulter de liquides ſi âcres, qu'une ſanie cauſtique plus propre à ronger & à „ cautériſer les chairs, qu'à en produire de nouvelles, puiſque pour que cette produ- „ ction puiſſe ſe faire, tous les Médecins & Chirurgiens ſavent que la matiere qui coule „ d'un ulcere ou d'une plaie, doit être d'une conſiſtance épaiſſe, blanche & onctueuſe, „ ſeule capable de procurer la guériſon & la cicatrice d'un ulcere.

Loin qu'il y eût dans le ſang de la Demoiſelle Thibault de ces matieres épaiſſes, douces, blanches & onctueuſes abſolument néceſſaires pour procurer la réunion des chairs, les trois Médecins qui l'examinerent le 17. Juin déclarent ainſi que nos autres témoins, que *les crévaces ulcerées* de ſes doigts *rendoient une ſanie claire & qu'elle diſoit piquante:* & à l'égard des autres plaies, tous les témoins qui en parlent certifient, *qu'il en ſortoit .... une eau rouſſeâtre qui ſentoit une odeur cadavéreuſe .... une eau qui puoit très fort .... qui puoit extrêmement .... qui ſentoit ſi mauvais que cela faiſoit manquer le cœur.*

Cette ſanie claire & piquante, cette eau puante & corrompue étoit-elle bien propre à guérir des plaies & à faire naître des chairs, ſur-tout dans un corps dont les membres étoient noyés, les reſſorts relâchés, & les eſprits de vie preſqu'éteints par les eaux croupies d'une hydropiſie monſtrueuſe qui avoit duré près de cinq ans? La guériſon des plaies de la Dlle. Thibault étoit donc manifeſtement impoſſible tant que ſon hydropiſie ſubſiſtoit: or il a été démontré que ſon hydropiſie étoit doublement incurable, & par conſéquent toutes ſes plaies l'étoient pareillement.

Mais même après l'hydropiſie guérie, il eut encore fallu naturellement un tems fort conſidérable pour que le ſang changeât totallement de qualité, & fût en état de fournir cette matiere onctueuſe & balſamique ſeule capable de former les chairs.

Auſſi M. Gaulard étoit-il ſi perſuadé que la guériſon de toutes les maladies de la Demoiſelle Thibault étoit abſolument & phyſiquement impoſſible, qu'après avoir obſervé *que la ſanie claire* que rendoient les plaies de la Demoiſelle Thibault, *étoit un obſtacle invincible à la réunion des chairs*, il finit en diſant: „ Après tout je ne deſeſpére pas que „ vous ne me demandiés quelque jour, ſi l'art & la nature ne peuvent pas réſſuſciter les „ morts? Car s'ils pouvoient guérir ſubitement & tout à la fois une hydropiſie, une pa- „ ralyſie, une anchiloſe & de vieux ulceres, toutes maladies compliquées dans une per- „ ſonne âgée, ne pourroit-on pas croire qu'il n'eſt pas impoſſible que la nature faſſe un „ effort, ou que l'art trouve un ſécret pour rendre la vie à ceux qui l'ont perdue?„

Mais ce qui ſurpaſſe infiniment toutes les forces de la nature, ce que les Maîtres de l'art regardent comme auſſi impoſſible que la réſurrection d'un mort, eſt toujours également facile au Tout-puiſſant. Nous allons en voir la preuve éclatante dans la guériſon ſubite de tous ces maux.

VI. PROPOSITION.

La Demoiſelle Thibault a été ſubitement & parfaitement guérie de toutes ſes maladies le 19. Juin 1731. aux pieds du Tombeau de M. de Pâris, à l'exception d'un peu de roideur qui eſt reſté pendant quelque tems dans les tendons extenſeurs des trois derniers doigts de la main gauche, & d'un peu d'enflure aux jambes, qui s'eſt diſſipéé quelques jours après.

LA guériſon de la Demoiſelle Thibault n'eſt pas moins admirable dans ſes circonſtances, que par rapport à la grandeur & au nombre de ſes maladies. Il eſt déjà fort étonnant qu'elle ne ſoit pas morte avant que d'arriver à S. Médard: ceux qui étoient le mieux informés de ſon état, l'appréhendoient avec raiſon.

„ Je lui remontrai, *dit Hélene Ochebrier*, qu'en l'état où elle étoit, ce ſeroit tenter „ Dieu, puiſqu'on ne pouvoit pas la remuer ſans qu'elle ſe trouvât mal à mourir, & que „ ſi elle faiſoit un pareil coup, elle paſſeroit avant qu'on eût pu la deſcendre au bas de „ l'eſcalier. „

„ Je crus bien, *dit le ſieur Métayer qui la vit partir*, que nous ne la reverrions plus „ en vie. „

Effectivement quel riſque n'avoit-elle pas couru un an auparavant, lorſqu'il fallut la tranſporter de la rue des Foſſoyeurs dans la rue de la Harpe? Quelle foibleſſe mortelle n'éprouva-t-elle pas, auſſi-tôt qu'elle eut pris l'air? Et cependant il s'en falloit beaucoup qu'elle ne fût dans ce tems-là auſſi enflée, auſſi foible, autant à l'extrêmité qu'elle étoit lorſqu'elle ſe fit porter à S. Médard. On a vu que depuis plus de ſix mois on ne pouvoit plus la remuer ſans hazarder ſa vie: que par cette raiſon elle avoit été forcée d'abandonner ſon lit & de demeurer jour & nuit dans un fauteuil, & que la continuité de cette ſituation avoit commencé à reduire ſon corps en pourriture par les plaies les plus affreuſes & les plus infectes.

Son état ne lui étoit pas inconnu, & l'attention qu'elle eut de faire acheter de quoi l'enſevelir au cas qu'elle mourût en chemin, eſt une preuve & de l'extrêmité où elle ſe ſentoit, & de la conviction où elle étoit que ceux qui lui repréſentoient le danger éminent de ce voyage, ne lui diſoient rien de trop.

„ Elle me pria. *dit Deniſe le Merle*, de lui acheter de la toile jaune pour lui faire un „ ſuaire, que j'achetai à la porte S. Jacques. „

„ Elle me dit, *déclare la veuve Damiens*, qu'elle faiſoit une neuvaine au Bien-heu- „ reux François de Pâris, & qu'elle avoit réſolu de ſe faire porter ſur ſon Tombeau le „ dernier jour de ſa neuvaine, qui étoit le 19. Juin, me priant que ce fût moi qui l'enſe- „ veliſſe ſi elle venoit à mourir; & néanmoins elle croyoit ſi bien guérir, qu'elle ſe fit ache- „ ter des pantoufles pour les mettre quand elle ſeroit guérie. „

Sa foi ne fut pas trompée. Ce jour fut celui où Dieu voulut manifeſter par une multitude de prodiges, que c'étoit lui-même qui lui avoit inſpiré d'aller chercher la vie au pied de ce tombeau.

On la deſcend donc de ſa chambre ſur une chaiſe ſoutenue par deux hommes, non ſans lui faire ſouffrir des douleurs inconcevables. La chaiſe à porteurs ſe trouve trop étroite; mais rien n'arrête ſa foi, elle oblige ſes porteurs d'y faire entrer ſon corps à force de bras.

Elle arrive enfin au lieu où ſa foi l'avoit conduite, & où la Toute-puiſſance de celui qui a tout promis à la foi, devoit éclater.

Cinq ou ſix perſonnes, dit M. de Saint Jean, *s'étant approchées de la chaiſe pour l'en faire ſortir, je compris par la peine qu'on eut à la tirer, qu'on ne pouvoit le faire ſans lui cauſer de grandes douleurs.*

Cepen-

Cependant Catherine Ceſſelin „ étendit à terre, dit-elle, le long du tombeau de M. de „ Pâris le morceau de toile jaune, que Mademoiſelle Thibault avoit fait acheter pour l'en- „ ſevelir, en cas qu'elle vint à mourir dans le chemin ou à S. Médard; & *comme elle* ſa- „ voit que depuis plus de ſix mois elle n'avoit pu reſter un moment couchée dans ſon lit „ ſans être prête d'étouffer... & même qu'elle ne pouvoit reſter panchée dans ſon fauteuil, „ elle crut bien qu'elle ne manqueroit pas d'étouffer, lorſqu'elle ſeroit couchée ainſi à plat ſur „ la terre. Néanmoins comme elle le vouloit abſolument, les hommes qui la portoient l'é- „ tendirent tout à plat ſur ce morceau de toile. Et cette fille dont la ſincérité ingénue ne „ ſait rien diſſimuler, avoue que la voyant en cet état, ſes jambes ſes pieds qui étoient d'u- „ ne groſſeur & d'une figure monſtrueuſe, nuds à la vue de tout le monde, elle ne put „ s'empêcher d'en éclater de rire. „

Elle déclare dans un autre endroit de ſon certificat, qu'elle regardoit „ l'eſpérance que „ ſa maîtreſſe avoit de guérir, comme une véritable folie.

O ſage folie, qui va bien-tôt la rendre aux yeux d'une multitude étonnée & de Catherine Ceſſelin elle-même, l'objet de la miſéricorde & d'une attention ſinguliere du Seigneur!

Dieu la laiſſe quelques momens dans une ſituation ſi perilleuſe, peut-être pour donner le tems aux yeux des ſpectateurs de ſe convaincre de l'extrêmité de ſon état: mais après un quart d'heure de priere, „ elle ſentit, *dit-elle*, une chaleur brulante ſe répandre dans „ tout le côté gauche, qui depuis pluſieurs jours étoit attaqué d'un froid de mort, avec un „ tiraillement des plus violens dans les nerfs & les muſcles de la jambe & du bras gauche, „ comme ſi on les lui allongeoit à force. Il falloit, *continue-t-elle*, que cette extenſion „ fût extérieure & viſible; car j'entendis alors des gens qui s'écrioient: *Voyez comme* „ *ſes jambes s'étendent.*

A l'inſtant toutes ſes *douleurs ceſſent*, & ſaiſie d'admiration de reſſentir la main de Dieu qui commençoit à préluder ſa guériſon, & étant *comme tranſportée hors d'elle-même*, elle s'écrie: *Il eſt tems*; oui, il eſt tems que le Tout-puiſſant faſſe éclater ſes merveilles.

„ J'apperçus, *dit la veuve Damiens*, comme un frémiſſement dans ſon bras & ſa jam- „ be gauche qu'elle étendit: je vis qu'elle avançoit la tête ſous la Tombe; & tous ces „ mouvemens qu'elle n'étoit certainement pas capable de faire par elle-même, puiſque „ ſon corps & ſur-tout ſon bras & ſa jambe gauche n'avoient plus aucun mouvement de- „ puis plus d'un an, me donnerent, *ajoute-t-elle*, une grande eſpérance de ſa guériſon. „

Cette eſpérance ne fut pas trompée. „ Quelle fut ma ſurpriſe, (dit la Demoiſelle le „ Febvre qui ne connoiſſoit pas la Demoiſelle Thibault, mais qui fut ſi frappée *de voir* „ *l'état affreux où elle étoit*, qu'elle fixa toute ſon attention à la regarder;) quelle fut, „ *dit-elle*, ma ſurpriſe de voir le bras & la main.... de cette vieille fille.... qui étoit „ d'une couleur morte... & auſſi enflée à proportion que ſes jambes... qui étoient groſſes „ comme le corps d'un enfant de ſept ans... diminuer de groſſeur à vue d'œil! J'en de- „ meurai toute interdite & toute immobile, les yeux fixés à regarder diminuer ce bras; „ mais dans ce moment, *continue-t-elle*, elle fit un effort pour ſe relever s'appuyant à „ terre ſur ſa main droite, & ſe mit à genoux la moitié du corps panchée ſur le Tom- „ beau, où elle fit tout haut une priere magnifique à Dieu pour lui témoigner ſa recon- „ noiſſance du commencement de ſa guériſon.... *Dans ce moment*, ayant jetté, *conti-* „ *nue-t-elle*, un coup d'œil ſur les ſpectateurs, j'en vis un grand nombre qui pleuroient „ de joie, ayant apparemment vu auſſi bien que moi comment ſon bras gauche s'étoit „ deſenflé en un moment. „

A ce premier ſignal de réſurrection, l'incrédulité de Catherine Ceſſelin commence à s'ébranler, elle eſt frappée d'étonnement de voir ſa maitreſſe „ ſe relever ainſi, *dit-elle*, „ remuer ſon bras gauche.... le débarraſſer de dedans ſon écharpe.... & s'appuyer deſſus,

„ elle qui ſavoit qu'elle ne pouvoit faire aucun mouvement de ſon corps depuis plus d'un an, & „ que depuis près de trois elle avoit entierement perdu tout mouvement dans le côté gauche. „

„ Elle ſe leva en effet ſur ſes genoux, *dit M. de S. Jean*, ſans le ſecours de perſonne, „ appuya ſes deux coudes ſur la Tombe, & joignit les mains qu'elle leva toutes droites. „

Qui ne croiroit que la vue d'un événement ſi manifeſtement ſurnaturel alloit faire paſſer Catherine Ceſſelin comme le reſte des ſpectateurs, de l'étonnement à la joie, & de la ſurpriſe à la reconnoiſſance? Mais l'incrédulité ne ſe rend pas ſi aiſément. *Il lui vint*, dit-elle elle-même, *preſque auſſi-tôt dans l'eſprit que c'étoit apparemment un effort de la nature, & que l'eſpérance qu'elle avoit conçue d'être guérie, avoit ranimé ſon ſang pour un moment. Mais comme elle ſavoit que toutes ſes forces étoient anéanties depuis long-tems, elle crut que cela n'auroit pas de ſuite, & que dans peu elle alloit retomber dans ſon premier état.*

Au contraire les prodiges ſe ſuivent & ſe multiplient; mais en augmentant, ils ne font d'abord que redoubler le dépit, en même tems que l'étonnement de cette fille prévenue.

„ Enſuite avec de nouveaux efforts, (*continue M. de Saint Jean*) *la Demoiſelle Thi-* „ *bault* ſe leva debout toute ſeule, ſe tenant ſur ſes pieds ſans aucun appui. „

„ Elle ſe leva enſuite toute droite, *dit la Demoiſelle le Févre*, & ſe tint un inſtant de- „ bout ſur ſes jambes & ſes pieds nuds; enſuite elle ſe retourna & s'aſſit ſur la Tombe. Ca- „ therine Ceſſelin vint la chauſſer: elle lui préſenta ſes pieds que je remarquai dans ce mo- „ ment-là être une fois moins gros qu'ils n'étoient un quart d'heure auparavant lorſqu'elle „ étoit encore couchée ſur ſon drap jaune; & tous les ſpectateurs purent le remarquer comme „ moi, cela étant d'autant plus aiſé à remarquer, que la fille qui la ſervoit, lui mit à ſes „ pieds les pantoufles qu'elle avoit d'abord miſes ſur le Tombeau, & qu'on n'avoit pu „ s'empêcher de voir que ces pantoufles étoient bien plus petites que ſes pieds, lorſqu'el- „ le étoit couchée ſur ſon drap jaune. Je remarquai auſſi que ſes jambes avoient changé de „ couleur, & qu'auparavant qu'elles fuſſent deſenflées en partie, les chairs en étoient d'un „ blanc pâle & livide comme les chairs d'un noyé: ſa peau avoit repris un air vif & ani- „ mé, comme en a ordinairement une chair vivante. „

„ Effectivement, *dit la veuve Damiens*, ſes pieds entrerent dans les pantoufles qu'elle „ avoit fait apporter; ce qui m'étonna encore plus que tout le reſte, ayant vu il n'y avoit „ qu'un quart d'heure ſes pieds qui, comme je l'ai dit, n'en avoient plus la forme & reſ- „ sembloient à deux veſſies pleines d'eau, & qui par conſéquent s'étoient deſenflées pen- „ dant le peu de tems qu'elle avoit été à genou ou aſſiſe ſur le Tombeau. „

Ajoutons encore ici un témoignage d'autant moins ſuſpect, qu'il eſt donné comme par hazard & ſans aucun deſſein de conſtater ce Miracle.

On trouve dans la relation que la femme de Sergent a faite de la guériſon miraculeuſe de ſon mari, cinquiéme Démonſtration, „*que* le 19. Juin 1731. *elle vit quatre hommes* „ *qui portoient une vieille fille*, qui avoit tout le corps enflé, mais ſur tout le ventre, „ les jambes, & principalement les pieds qu'elle avoit ronds comme deux boules, preſ- „ que gros comme la tête, & que ces quatre hommes l'étendirent ſur un drap le long du „ Tombeau du Bien-heureux Diacre: Qu'elle fut curieuſe de voir ce que cette fille de- „ viendroit.... & qu'elle ne la quitta pas de vue.... Que cette fille demeura près d'une „ demie-heure dans cette ſituation, & qu'elle paroiſſoit ſuffoquée; mais qu'après ce tems „ elle parut tout d'un coup comme ranimée, ſe leva toute ſeule, & ſe mit à genou le „ corps couché ſur le Tombeau; qu'un moment après elle ſe leva ſur ſes jambes: ce qui „ lui cauſa une ſurpriſe d'autant plus grande, qu'elle s'apperçut à n'en pouvoir douter, que „ le ventre de cette fille étoit conſidérablement diminué. „

„ Que cette fille s'aſſit enſuite ſur le Tombeau, fit voir ſes jambes & ſes pieds à tout le „ monde, qui s'étoient ſi deſenflés qu'on lui chauſſa des pantoufles qui étoient beaucoup „ plus petites, que n'étoient ſes pieds lorſqu'elle étoit couchée le long du Tombeau.

„ Tout

„ Tout le monde, *ajoute-t-elle*, ſe mit à crier: Miracle. „

„ Au même inſtant, *dit M. de Saint Jean*, il s'éleva dans tout le Cimetiere comme „ un cri de joie mêlé de larmes, qui témoignoit l'admiration où l'on étoit de la merveil- „ le que Dieu venoit d'operer par l'interceſſion de ſon Serviteur. Pour moi, *ajoute-t-il*, „ je me trouvai ſi ſaiſi d'un pareil ſpectacle, que ne pouvant retenir mes larmes, je me „ tournai du côté de la muraille auprès de laquelle j'étois, pour me répandre comme je „ pus en actions de graces; car j'étois tout troublé. „

Mais tandis que le Cimetiere de Saint Médard retentit d'acclamations de toutes parts, tandis que les larmes que la joie fait répandre, rendent à Dieu le premier tribut de louange & d'action de graces pour cette œuvre de ſa droite, Catherine Ceſſelin peut-être la ſeule avec les mouches & les exemts, ne fait paroître qu'un ſilence d'indignation & de dépit. Elle ne peut s'empêcher de voir ce que voyent les autres, & ce qui les porte à bénir le Seigneur; mais c'eſt cette évidence même & cette certitude qui l'irritent.

Faites, ô mon Dieu, par votre miſéricorde que la peine qu'elle eut à croire, ſerve aujourd'hui pour la conviction des plus incrédules, & que ſon obſtination à chercher des prétextes pour douter du Miracle qu'elle voyoit s'operer à ſes yeux, & pour imaginer des raiſons naturelles à tout ce que ſa raiſon lui faiſoit connoître au deſſus de la nature, diſſipe tous les doutes de l'incrédulité.

„ Elle ſe trouva cependant, *dit-elle*, tentée de croire que c'étoit un Miracle véritа- „ ble par la connoiſſance qu'elle avoit de l'état précédent *de ſa maîtreſſe*. Elle ne pou- „ voit comprendre, *ajoute-t-elle*, comment elle pouvoit ſe tenir ſur ſes pieds, qui *ſe- „ lon qu'elle le déclare elle-même*, étoient *auparavant* ronds comme des boules auſſi „ bien par deſſous que par deſſus, *ni* comment ce bras gauche qu'elle avoit vu comme „ mort pendant plus de trois ans, étoit *ainſi* réſſuſcité tout d'un coup; *& ayant elle- „ même chauſſé* ſans peine les pantoufles *que s'étoit fait faire la Demoiſelle Thibault*; „ elle connoiſſoit, *dit-elle*, d'une maniere qui ne lui laiſſoit point d'équivoque, que ſes „ pieds étoient deſenflés. „

Toutes ces preuves ne font néanmoins encore que l'agiter & ſa tourmenter, & craignant de céder à la foi comme à une tentation dangereuſe, elle ſe rappelle ſans ceſſe ce que M. l'Abbé de la Vigerie lui avoit dit, qu'il étoit impoſſible que Dieu fit des Miracles par l'interceſſion d'un Appellant, qu'il avançoit être mort hors du ſein de l'Egliſe. Elle ſaiſit avec avidité les plus frivoles prétextes de douter d'un Miracle, dont tout ce qu'elle voyoit lui prouvoit ſi clairement la réalité, & ſon doute ne laiſſe pas de continuer encore, quoiqu'elle la voye comme tous les autres ſpectateurs marcher ſeule pour gagner ſa chaiſe.

„ Elle ſe leva enſuite, *dit la Demoiſelle le Febvre*, après qu'on lui eut mis ſes pan- „ toufles, & fut juſqu'à ſa chaiſe à porteurs ſans s'appuyer ſur perſonne. Elle ne s'ap- „ puya que quand elle fut prête de ſe retourner pour entrer dans la chaiſe: ce qu'elle fit „ ſans aucune peine, n'ayant point voulu ſouffrir qu'un des porteurs l'aidât à s'aſſeoir „ dans cette chaiſe, mais s'étant aſſiſe avec facilité; au lieu qu'en arrivant j'avois vu qu'on „ avoit eu une grande peine à la retirer de dedans cette chaiſe, & qu'il avoit fallu que „ quatre perſonnes la retiraſſent par les quatre membres & par le corps. „

Catherine Ceſſelin en tira la conſéquence, que puiſqu'elle n'avoit eu aucune *peine* pour *entrer dans* cette *chaiſe*, *s'y retourner & s'y aſſeoir... il falloit bien que ſon corps fût conſidérablement deſenflé*. Mais Dieu ſeul donne la foi, & le moment de cette fille n'étoit pas encore venu. C'étoit celui de la femme de Sergent, qui quoiqu'elle ne connût point la Demoiſelle Thibault, fut ſi touchée de tout ce qu'elle voyoit, qu'elle s'empreſſa auſſi-tôt d'engager ſon mari, dont les membres paralytiques & anchiloſés étoient déja deſſéchés, à recourir au même Interceſſeur.

Eh! qui n'eut point du être auſſi frappé qu'elle, de voir, comme elle le dit elle-même,

me, les membres monſtrueux de cette vieille fille *ſe deſenfler* à ſes yeux, de la voir *ſe lever*, *marcher ſeule*, *traverſer le Cimetiere*, aller *ſe mettre dans une chaiſe à porteurs*, *ſortir de cette chaiſe*, *entrer dans une Chapelle*, *entendre la Meſſe*, *ſe lever à l'Evangile*, *communier a genoux*, *& regagner ſa chaiſe ſans le ſecours de perſonne*. Mais n'anticipons pas notre recit, ſuivons la miraculée juſqu'à cette Chapelle, uniſſons nos actions de graces aux ſiennes, & profitons de la bonté de Dieu, qui va nous prodiguer auſſi bien qu'aux ſpectateurs, quantité d'autres motifs d'admiration, en multipliant à chaque inſtant les preuves d'un ſi grand prodige.

„ Elle ſortit de ſa chaiſe toute ſeule, *dit la Demoiſelle le Févre*, fit quelques pas „ pour entrer dans la Chapelle S. Michel où elle s'aſſit... pour entendre la Meſſe; elle ſe „ leva toute ſeule & ſe tint debout pendant l'Evangile... Au lever-Dieu elle joignit les „ mains, & à la Communion elle ſe leva & s'agenouilla ſur la marche de l'Autel, en s'ap- „ puyant néanmoins ſur le bras d'une perſonne: elle reſta *quelque tems* ſur ſes genoux, „ ſe remit ſur ſa chaiſe... ſe leva & ſe tint debout pendant le dernier Evangile. „

„ Elle ſe tint debout pendant l'Evangile, *dit auſſi M. de Saint Jean;* à la Commu- „ nion du Prêtre elle ſe leva & vint à l'Autel, où elle ſe mit à genoux en s'appuyant ſur „ ma main, comme étant plus près de l'Autel où je ſervois la Meſſe; après avoir com- „ munié, elle ſe remit ſur ſa chaiſe où elle entendit le reſte de la Meſſe. „

„ Lorſque la Meſſe fut finie, *reprend la Demoiſelle le Févre*, la perſonne qui la „ ſervoit lui donna un biſcuit & une taſſe où il y avoit du vin: elle prit le biſcuit d'une „ main & la taſſe de l'autre, & elle ſe ſervit de ſes deux mains, l'une pour manger & „ l'autre pour boire. „

La veuve Damiens rapporte pareillement toutes ces circonſtances, & ajoute de plus avec Catherine Ceſſelin que „ la jambe gauche *de la Demoiſelle Thibault* s'étant priſe „ dans ſa robe, elle la débarraſſa & arrangea ſa robe avec ſa main gauche", qui étoit ci-devant la paralytique.

Cependant Catherine Ceſſelin, loin d'unir ſes actions de graces aux autres ſpectateurs, s'occupe à étudier tous les mouvemens de ſa maîtreſſe avec une malignité qui ne pouvoit venir que de l'incrédulité la plus obſtinée. Elle avoit vu ſes membres ſe deſenfler, elle l'avoit vue marcher, & ſon incrédulité s'en étoit d'abord affoiblie; mais elle remarque vers l'Epître de la Meſſe qu'elle devient pâle, & auſſi-tôt ſon incrédulité reprend de nouvelles forces. Tout ce qui l'avoit frappée, ſurpriſe, déconcertée juſqu'alors, n'eſt plus ſelon les nouvelles idées qui la ſaiſiſſent, *que les dernieres lueurs d'une chandelle prête à s'éteindre*, & elle s'imagine qu'elle va peut-être paſſer. Mais cette eſpérance ne dure qu'une minute; la pâleur de la Demoiſelle Thibault s'efface preſque dans le moment qu'elle s'étoit montrée, & Catherine Ceſſelin ſe voit dans l'inſtant replongée dans un plus grand trouble qu'auparavant: ce que ſa maîtreſſe fit même dans le court moment de cette pâleur, augmenta encore les peines & les embarras de ſon eſprit. „ L'ayant vue, *dit-* „ *elle*, tendre ſon bras gauche, pour recevoir dans le creux de ſa main un peu d'eau des „ Carmes que quelqu'un lui donna, & lui ayant vu ſe frotter les deux mains l'une avec „ l'autre, *elle ne pouvoit*, *ajoute-t-elle*, concevoir comment elle ſe ſervoit ainſi de ſa „ main gauche, qu'elle avoit vue près de trois ans ſans mouvement, & dont les doigts „ étoient toujours reſtés pendant tout ce tems-là tout droits & roides comme des pieux. „

C'eſt avec la même ſurpriſe & avec le même chagrin, qu'elle la voit „ ſe lever ſur ſes „ pieds à l'Evangile, l'entendre debout ſans s'appuyer ſur rien, & ſe raſſeoir ſur ſa chai- „ ſe, tout cela ſans l'aide de perſonne; joindre ſes mains à l'élevation; ſe lever & s'aller „ mettre à genoux ſur la marche de l'Autel *à la Communion;* débarraſſer de dedans ſa „ robe ſon pied gauche *qui s'y étoit* embarraſſé, *& cela en ſe ſervant de* ſa main gau- „ che dont les doigts, *conclud-t-elle avec raiſon*, avoient par conſéquent repris leur „ mouvement, au moins en partie; & après avoir communié, ſe relever, retourner „ s'aſſeoir,

„ s'asseoir, *prendre* un biscuit de la main droite, & une tasse *pleine* d'eau & de vin de „ la main gauche, & rentrer *d'elle-même* dans sa chaise. „

Que de prodiges, que de merveilles coup sur coup! quel excès de surprise pour ceux qui la voyent passer si rapidement de l'extrêmité la plus déplorable, à des signes de rétablissement si variés & tant de fois réitérés! Faut-il s'étonner après cela, si elle se trouve accompagnée à son retour d'un si nombreux & si glorieux cortége? faut-il s'étonner, si les heureux témoins de ce Miracle ne peuvent détacher leurs yeux de dessus l'objet d'une si éclatante miséricorde?

Mais quel surcroît d'admiration, de la voir *descendre à son arrivée* dans sa maison *la marche de la boutique qui est très-haute*, dit encore Catherine Ceffelin.

„ On arrêta sa chaise devant notre boutique, *dit le sieur Metayer;* elle en sortit d'el- „ le-même fort aisément, & entra dans notre boutique marchant & se tenant bien sur ses „ pieds. Je la vis monter, *ajoute-t-il*, le commencement de notre escalier sans être „ soutenue par personne. „

„ Quand je vis Mademoiselle Thibault, *dit la dame Metayer*, sortir librement de sa „ chaise en revenant de S. Médard, je fus si surprise que je pensai m'en trouver mal, & „ si saisie que je me mis à en pleurer de joie. Il falloit, *dit-elle plus bas*, qu'il fût ar- „ rivé un grand changement à ses pieds, étant impossible de toute impossibilité qu'elle eût „ pu se soutenir dessus en l'état où je les avois vus la veille, puisqu'ils étoient tout ronds „ comme des boules & qu'ils n'avoient ni forme ni façon. „

Catherine Ceffelin voyoit toutes ces merveilles; mais elles n'étoient point encore capables de terrasser entierement son incrédulité. En vain elle remarque, *que le ventre* de sa maîtresse *ne paroissoit plus enflé*, ainsi qu'elle le déclare elle-même. Comme il restoit encore de l'enflure aux jambes *quoique considérablement diminuées*, il n'en fallut pas davantage pour arrêter sa foi: *il lui sembloit*, dit-elle, *que Dieu ne devoit pas faire ainsi un Miracle à moitié.* Mais enfin son incrédule obstination ne put tenir contre la guérison subite des anchiloses, des ulceres & des plaies. „ Sa principale attention, *dit-* „ *elle*, *aussi-tôt que sa maîtresse fut remontée dans sa chambre*, fut d'examiner les „ doigts de sa main gauche: *quelle fut sa* surprise! *Elle trouve* que toutes les jointures „ de ses doigts étoient dessoudées, [*ce sont ses termes*] & qu'ils avoient repris leur mou- „ vement naturel, à l'exception seulement des trois dernieres jointures de ses trois der- „ niers doigts, qui quoique dessoudées n'avoient pas néanmoins leur mouvement *libre.* „ *Mais* ce qui l'étonna, *dit-elle*, encore davantage, fut de voir que toutes les crévasses „ que la Demoiselle Thibault avoit à ses doigts, s'étoient entierement remplies, refer- „ mées & guéries dans la matinée, enforte qu'à peine en pouvoit-on retrouver la place, „ & que la peau étoit si parfaitement réunie à la peau voisine... qu'il ne restoit aucune „ cavité, ni même aucune différence de cette peau avec la voisine... Qu'enfin le len- „ demain matin ayant changé la Demoiselle Thibault de chemise.... elle trouva.... que „ la large écorchure qu'elle avoit eu au pli du bras gauche... avoit entierement disparu, „ & que la plaie s'en étoit refermée sans y laisser même aucune cicatrice, mais seulement „ que la peau qui étoit revenue à la place de cette grande écorchure, étoit plus claire & „ plus fine que la peau voisine, & avoit la couleur de la peau d'un enfant. Ce qui l'en- „ gagea *à prier la Demoiselle Thibault avec instance*, *qu'elle* lui permit aussi de voir „ en quel etat étoient les cinq plaies qu'elle avoit au dessous des reins; & la Demoiselle „ Thibault y ayant enfin consenti, la comparante trouva que ces cinq plaies qui étoient „ larges chacune d'environ une piece de vingt-quatre sols, étoient entierement remplies, „ & que la peau qui les couvroit, étoit unie & égale aux peaux voisines, à l'exception „ seulement qu'elle étoit un peu plus brune. „

Ce fut pour lors qu'il ne lui fut plus possible de résister à la voix intérieure qui lui reprochoit si fortement son incrédulité, & que sa conviction devint parfaite.

Si

Si elle eût eu encore beſoin de quelque autre preuve, le concours extraordinaire d'une foule de perſonnes de tout état, qui dès le premier jour de la guériſon de la Demoiſelle Thibault vint l'accabler depuis le matin juſqu'au ſoir, & la force qu'elle eut de réſiſter à une ſi grande fatigue, n'ayant point ceſſé pendant tout le jour de parler & d'agir, pour répondre & ſatisfaire à la curioſité de tous ceux qui l'interrogeoient & venoient l'examiner, (ce qui dura pendant plus d'un mois) n'eût-il pas été la preuve la plus déciſive de la perfection de ſa guériſon?

L'éclat que fit ce prodige, dit M. l'Archevêque de Sens lui-même, ſe répandit avec une telle rapidité, *que ce jour-là & les ſuivans la chambre ne deſempliſſoit pas depuis ſept heures du matin juſqu'à huit & neuf heures du ſoir.*

Ajoutons ſeulement à ce témoignage ſi peu ſuſpect, un fait important dont rend compte la Dame Metayer. „ Pendant tout le tems, *dit-elle*, que Mademoiſelle Thibault a de-
„ meuré chez nous juſqu'au jour de ſa guériſon, elle avoit toute la peine poſſible à parler,
„ parce qu'auſſi-tôt qu'elle avoit dit deux paroles, elle étouffoit & elle étoit obligée de
„ reprendre ſa reſpiration; ce qui étoit encore bien plus fort les trois ou quatre derniers
„ mois qui ont précédé ſa guériſon... au lieu que le 19. Juin, jour de ſa guériſon, elle a-
„ voit la parole parfaitement libre, & même je regardai comme un Miracle de ce qu'el-
„ le pouvoit, comme elle faiſoit, parler depuis le matin juſqu'au ſoir ſans relâche, pour
„ conter ſa maladie & ſa guériſon à tous ceux qui la vinrent voir; ce qu'elle fit ſans diſcon-
„ tinuer dès le premier jour, & ce qu'elle a toujours fait depuis juſqu'aujourd'hui, ſa
„ chambre n'ayant point pendant tout ce tems-là deſempli de monde. Tous leſquels
„ faits j'atteſte véritables; en foi de quoi j'ai ſigné ledit jour 1. d'Août 1731. „

Tout Paris ne pouvoit ſe laſſer d'entendre la Demoiſelle Thibault raconter le Miracle de ſa guériſon, de le voir & de l'admirer. La ſurpriſe & la joie ſe peignoient tour à tour ſur le viſage & dans les yeux; les larmes même que la tendreſſe & le ſaiſiſſement faiſoient répandre à la vue d'un changement ſi admirable, annonçoient bien plus éloquemment la grandeur du Miracle, que ne pourroient faire les expreſſions les plus brillantes. Auſſi voit-on dans la plûpart de nos certificats, que ceux qui les ont donnés ſont embarraſſés de trouver des termes capables d'exprimer tout ce qu'ils penſent.

Ce ſeroit ici le lieu de parcourir tout ce que ces témoins nous rapportent de l'impreſſion que leur cauſerent tant de prodiges, réunis à la fois par la guériſon ſubite de tant d'affreuſes maladies. Mais dans la néceſſité indiſpenſable où nous ſommes pour éviter la longueur, de faire un choix parmi cette multitude de témoignages, nous nous bornerons preſque entierement aux ſeuls Maîtres de l'art, & nous renvoyons le lecteur à la foule du reſte de nos témoins, pour s'édifier avec eux de la puiſſance & de la bonté d'un Dieu ſi magnifique dans ſes œuvres. Nous exceptons toutefois M. l'Archevêque de Sens: le témoignage de ſa Grandeur quoique forcé, mérite ici trop de diſtinction pour ne pas en faire uſage; il remplira même lui-ſeul une propoſition toute entiere, & ce ne ſera pas la moins intéreſſante. Voyons en attendant ce que nos Médecins & Chirurgiens nous diſent dans leurs rapports ſur chacune des guériſons des différentes maladies de la Demoiſelle Thibault.

§. I.

Preuves de la guériſon ſubite de l'hydropiſie.

S'Il eſt vrai que cette guériſon eſt d'autant plus merveilleuſe & plus marquée au coin de l'ouvrage du Tout-puiſſant, que l'hydropiſie étoit plus incurable, & qu'il étoit plus impoſſible à la nature & à l'art d'anéantir le ſquirre prodigieux qui en étoit le principe, il n'eſt pas moins vrai que plus cette guériſon paroît incroyable, plus il étoit néceſſaire d'en aſſurer la certitude en proportionnant les preuves à la grandeur du prodige. C'eſt à quoi la Providence a pourvu en leur donnant un tel dégré d'évidence qu'il faut de né-

néceſſité que ceux qui combattent la vérité des miracles que Dieu fait en faveur des Appellans, renoncent à leur incredulité, où s'obſtinent contre les lumieres que leur preſentera leur propre raiſon.

Rien de plus capable en effet de réduire & de confondre cette incrédulité funeſte, rien de plus interreſſant pour le ſiecle préſent & pour la poſterité, que de voir combien cette Providence adorable a été attentive à mettre dans le plus grand jour les preuves de la guériſon miraculeuſe de cette vieille fille.

Outre cette foule de fideles de tout âge & de tout état, qu'elle envoye ſur le champ de toutes parts pour s'aſſurer de la certitude de ce Miracle, quoi de plus remarquable, que de voir cette Providence qui fait retrouver enſemble les trois mêmes Médecins, qui avoient examiné avec tant d'attention le 17. Juin l'état affreux de la Demoiſelle Thibault, & qui les renvoyent le 19. quelques heures après qu'elle eſt guérie, admirer eux mêmes un changement ſi ſubit & ſi prodigieux, & dans leur premier étonnement être comme forcés par l'évidence de conſtater publiquement, *que pour le coup il n'étoit pas poſſible d'aller contre l'évidence de ce Miracle.*

„ *Ayant* appris, *diſent-ils dans leur rapport*, que le matin de ce jour même.....
„ la Demoiſelle Thibault avoit été guérie ſubitement, excités par la nouveauté d'un
„ événement ſi peu attendu, & qui nous avoit paru contre toute eſpérance, nous a-
„ vons pris la réſolution de nous tranſporter chez elle.... Etant entrés une heure ou
„ deux après dans ſa chambre, nous l'avons trouvée aſſiſe ſur ſon lit; elle avoit le vi-
„ ſage gai, & remuoit le corps & le bras de tous côtés avec liberté. Elle nous a dé-
„ claré d'une voix qui n'étoit plus entrecoupée comme elle étoit auparavant, qu'elle
„ ne s'étoit point ſervie des remedes que nous lui avions préſcrits le Dimanche précé-
„ dent, ayant voulu auparavant exécuter ce qu'elle avoit dans l'ame: Qu'en conſéquen-
„ ce ce jourd'hui même Mardi matin, quoiqu'elle ſe ſoit trouvée entrepriſe par des
„ douleurs encore plus fortes qu'à l'ordinaire, elle s'étoit fait porter à S. Médard.„

Ces Meſſieurs rendent compte enſuite du détail qu'elle leur fit de ſa guériſon, operée diſent-ils, *proche le tombeau ſi fameux*, & comment *une vigueur extraordinaire s'étoit répandue dans tous ſes membres....* & qu'elle s'étoit ſentie *délivrée de toutes ſes douleurs.* Après quoi ils certifient entr'autres choſes qu'ils ont eux-mêmes vérifié, *que le ventre avoit perdu ſa tumeur & étoit déjà devenu mollet.*

Quoi! cette *tumeur* ſi dure, dont ces trois Médecins avoient la ſurveille ſenti *la réſiſtance!* Ce ſquirre ſi fixe & ſi adhérant qu'il arrêtoit la fluctuation intérieure des eaux répandues dans le ventre, ainſi que ces trois Médecins l'éprouverent! Cette enflure énorme qui ſembloit prête d'étouffer la Demoiſelle Thibault, & qui ne lui laiſſoit qu'une parole entrecoupée qui manquoit à tout moment! Cette maſſe de chair ſi prodigieuſe, qui s'étoit groſſie chaque jour pendant près de ſix ans, & *d'une conſiſtance ſi ſolide* que *le ſcalpel* eut eu *de la peine à l'ouvrir*, dit M. Gaulard! Tout cela a été anéanti dans la matinée! Les trois Médecins ne retrouvent plus aucun veſtige ni du ſquirre ni des eaux qu'il avoit fait répandre dans le ventre: il eſt même *devenu mollet.* Mais non ſeulement *le ventre a perdu ſa tumeur* & toute ſon enflure, les eaux qui avoient inondé tout le corps, ont en même tems preſqu'entierement ceſſé d'être! L'Eſprit du Seigneur a ſoufflé & les eaux ſe ſont diſſipées!

Ces mêmes Médecins ajoutent que *la peau de ſes mains*, *de ſes jambes & de ſes pieds*, qu'ils avoient vu deux jours auparavant ſi prodigieuſement enflés que leur énorme contour *ſurpaſſoit plus de trois fois la groſſeur naturelle de ces parties*, *étoit détendue & comme flétrie*, parce qu'ayant perdu l'abondance de leurs eaux, cette peau dont l'étendue avoit été forcée par ces eaux, ſe trouvoit trop large pour le volume qui reſtoit. Mais bien-tôt cette peau & tous ces membres reprendront ſi parfaitement leur état naturel, qu'on n'appercevra plus la moindre trace de l'hydropiſie. Dans huit

jours les Médecins & les Chirurgiens envoyés par la Police, n'en retrouveront plus aucun indice, pas même la moindre apparence, & ils ſeront tentés de croire que la Demoiſelle Thibault n'avoit jamais été hydropique. C'eſt M. l'Archevêque de Sens qui nous en fournira la preuve, qu'on trouvera dans la ſeptiéme propoſition.

Après cela il ſeroit ſuperflu de rapporter les témoignages de cette foule de perſonnes qui ont admiré l'œuvre de Dieu; bornons-nous, comme nous avons dit, à ceux des Maîtres de l'art.

M. le Cointre, qui avoit toujours eu ſoin de la malade depuis la naiſſance de ſon *ſquirre*, qu'il atteſte s'être *formé dès l'année* 1726. & qui rend témoignage qu'il eſt de ſa *connoiſſance*, que depuis *la fin de l'année* 1730..... *juſqu'au milieu du mois de Juin* 1731. la Demoiſelle Thibault avoit été *obligée de reſter ſans ceſſe dans un fautueil*, parce qu'elle *étouffoit auſſi-tôt qu'elle étoit couchée*, ſera bien cru ſur ſa parole, lorſqu'il dit dans ſon rapport qu'ayant appris *qu'elle avoit été guérie*, cela lui cauſa *une grande ſurpriſe. J'ai été la voir*, ajoute-t-il, *& je l'ai trouvée en bonne ſanté.... & je ne puis nier que ſa guériſon ne ſoit parfaite.*

Ajoutons aux rapports de ces quatre Médecins les témoignages de quatre fameux Chirurgiens, qui attirés par l'éclat d'une guériſon ſi viſiblement ſurnaturelle, s'empreſſerent de vérifier par eux-mêmes ſi ce que le public en répandoit de toutes parts, étoit exactement vrai.

„ J'ai vu & viſité Mademoiſelle Thibault, *dit M. Manteville ancien Démonſtra-*
„ *teur en Chirurgie*, le lendemain ou ſur-lendemain *de ſa guériſon.* Je la trouvai aſſiſe
„ dans ſon fauteuil toute tranſportée de joie, de même que ceux qui l'entouroient. On
„ me dit qu'elle venoit d'être guérie ſubitement de pluſieurs maladies conſidérables &
„ & compliquées, dont tout le monde a ſu depuis le détail. La Demoiſelle Thibault,
„ *continue ce Chirurgien*, marcha devant moi avec liberté; j'examinai ſes jambes que
„ je trouvai encore un peu gonflées, l'une plus, l'autre moins: je lui ai touché le ven-
„ tre, je n'y ai trouvé aucune enflure contre nature par tout l'examen que j'ai fait, &
„ je n'ai trouvé aucun veſtige.... d'hydropiſie, hors le peu de gonflement reſté dans les
„ jambes.„

Ce témoignage qui porte avec lui la preuve de l'examen le plus attentif, peut-il laiſſer quelque doute ſur la certitude de la guériſon ſubite de l'hydropiſie de la Demoiſelle Thibault? C'eſt le lendemain ou ſur-lendemain de ſa guériſon, que ce Chirurgien fait ſon examen avec toute la critique d'un homme ſage qui remarque juſqu'aux moindres circonſtances, & que trouve-t-il? Il reconnoît par tout l'examen qu'il fait, qu'il ne reſte plus *aucun veſtige.... d'hydropiſie ni d'enflure.... au ventre* de la Demoiſelle Thibault; & s'il reſte encore un peu de gonflement dans les jambes, il déclare en même tems que „l'hydropiſie peut ceſſer, & laiſſer un reſte d'infiltration de ſéroſité après la
„ guériſon, qui ſe diſſipe peu après, comme cela eſt, *dit-il*, arrivé à Mademoiſelle
„ Thibault.„

Enfin M. le Dran premier Chirurgien de la Charité, M. Souchai Chirurgien de M. le Prince de Conty & M. Sivert Chirurgien Major des Hôpitaux des armées du Roi, qui déclarent tous trois avoir vu la Demoiſelle Thibault quelque tems après ſa guériſon, diſent, ſavoir M. le Dran, qu'elle lui *parût ſe bien porter;* M. Souchai & M. Sivert, qu'il *la trouverent en aſſez bonne ſanté, n'y paroiſſant aucune ſuite d'hydropiſie.* A quoi M. Souchai ajoute qu'il ne peut *diſſimuler que cette guériſon lui a paru au deſſus de toutes les forces de la nature.*

S'il y a quelque lecteur, qui deſire une plus grande abondance de preuves de la perfection entiere de la guériſon ſubite de cette hydropiſie, dont tous les veſtiges diſparurent peu de jours après le Miracle, non ſeulement il trouvera dans les certificats des autres témoins un grand nombre de circonſtances qui le ſatisferont pleinement; mais je lui annonce

par

par avance, que M. l'Archevêque de Sens lui en fournira lui-même la preuve la plus complette dans ma septiéme proposition. Au reste comme je crois que les témoignages des Maîtres de l'art que je viens de rapporter, sont déjà plus que suffisans, je m'empresse de passer aux preuves de la guérison de la paralisie.

§. II.

Preuves de la guérison subite de la paralysie.

IL ne nous a pas été possible de rapporter ce qui s'étoit passé à S. Médard, sans faire par avance la démonstration de la guérison de la paralysie. Car comment la Demoiselle Thibault auroit-elle pu se lever toute droite, se tenir debout, marcher sans appui, se servir de son bras & de sa main gruche, si ses nerfs n'avoient fourni à ses muscles la lymphe subtile nécessaire pour leur faire exécuter ces mouvemens?

Il a fallu que dans un moment son cerveau, dont la moitié du côté gauché étoit engorgé depuis près de trois ans, se soit tout à coup dégagé, & que les racines des nerfs servans au mouvement, qui étoient comprimées depuis ce tems, ayent cessé de l'être. Il a fallu que les cavités de ces nerfs, nécessaires pour recevoir & porter la lymphe subtile dans les muscles, cavités qui étoient depuis long-tems affaissées & détruites, ayent été reformées. Il a fallu que ces nerfs qui depuis si long-tems étoient imbibés, pénétrés, ramollis, relâchés par des eaux dans lesquelles ils croupissoient sans cesse, ayent repris en un instant leur fermeté, leur roideur, leur élasticité, leur force.

Toutes ces opérations étoient absolument nécessaires, avant que les membres du côté gauche de la Demoiselle Thibault perclus & immobiles depuis près de trois ans, pussent reprendre quelque mouvement.

Aussi rien ne causa plus de surprise aux Maîtres de l'art, que de voir la Demoiselle Thibault se servir avec facilité dès le premier jour de sa guérison, de ses membres qui avoient été si long-tems paralytiques.

C'est ce qui frappa d'abord la vue des trois Médecins, qui coururent chez elle le 19. Juin à la premiere nouvelle de sa guérison. Aussi commencent-ils leur rapport par la remarque qu'ils y font comme d'une chose qui les avoit fort étonnés, qu'en entrant *dans sa chambre*, ils apperçurent *qu'elle remuoit le corps & les bras de tous côtés avec liberté.*

Le respectable M. Gourdain qui étoit présent à ce rapport, déclare que „ la Demoi- „ selle Thibault leur serra la main avec sa main gauche... & fit ensuite plusieurs grands „ mouvemens de son bras gauche pour montrer qu'il étoit guéri parfaitement, & souleva „ sa couverture avec son pied gauche pour faire voir qu'elle avoit en même tems repris l'u- „ sage de tous ses membres. Ces trois Médecins, *dit-il encore*, furent obligé de rendre „ gloire à Dieu, & de reconnoître qu'une pareille guérison étoit au dessus des forces de „ la nature, & n'avoit pu être opérée que par l'action immédiate de Dieu. „

„ Ils parurent extrêmement frappés, *dit Catherine Cesselin*, de voir qu'elle avoit un „ mouvement libre dans son bras gauche... *& de ce qu'*ayant prié *la Demoiselle Thi-* „ *bault* de leur serrer la main, elle le fit avec sa main gauche. Et lui ayant demandé de „ leur montrer ses jambes, & ayant vu qu'avec sa jambe gauche elle avoit d'abord soulevée „ sa couverture, & avoit ensuite passé cette jambe par dessus, ils dirent: *Voilà un bon* „ *mouvement, voilà une jambe qui a bien repris ses forces...* & ils déclarerent haute- „ ment que le Médecin qui avoit fait cette guérison, étoit plus puissant qu'eux. „

Au reste, comme les Médecins ne sont pas dans l'usage de rendre compte dans leurs rapports, de toutes les expériences qu'ils font pour porter leur jugement, ces Messieurs se contenterent de certifier que *ses mains, ses jambes & ses pieds... étoient déjà capables de mouvement.* On entend qu'ils n'ont pu attester un pareil fait, qui par lui-même étoit

ſi incroyable, qu'après s'en être convaincus par des épreuves qui n'avoient pu leur laiſſer aucun doute: ce qui eſt ſi vrai que leur ſurpriſe fut telle, qu'à peine pouvoient-ils croire que ce qu'ils avoient vu fût véritable.

En effet ils ſe raſſemblent *peu de jours après* pour retourner encore la voir, ils l'interrogent, ils apprennent d'elle que ſa guériſon eſt ſi parfaite, qu'elle vaque *avec facilité à tout ce qu'elle avoit à faire.* Eh! qui ſont les perſonnes à qui la Demoiſelle Thibault fait cette déclaration, dont ils rendent compte dans leur rapport? Trois Médecins de la plus grande réputation, des hommes en état de remarquer d'un premier coup d'œil ſi elle n'exagere rien.

Enfin ces trois Médecins ne s'en tiennent point encore là; on diroit qu'ils ſe reprochent de n'être pas reſtés aſſez long-tems à l'examiner, tant ils ont de peine à ſe perſuader de la vérité de ce qu'ils ont vu: pour le croire, il faut qu'ils continuent de le voir encore. Ils ſe raſſemblent une troiſiéme fois, „ & quelques autres jours après, *diſent-ils dans leur* „ *rapport*, y étant encore retournés, nous l'avons trouvée faiſant aiſément & avec liberté „ tout ce qui étoit néceſſaire dans ſon ménage, & nous avons reconnu qu'elle étoit venue „ au point qu'elle paroiſſoit n'avoir plus rien à deſirer pour ſa ſanté. „ Quand trois Médecins auſſi célebres que ceux-ci, s'expriment dans ces termes, peut-il reſter quelque doute ſur la perfection de la guériſon?

Auſſi M. le Cointre, qui atteſte dans ſon rapport que depuis 1729. *la paralyſie* que la Demoiſelle Thibault *avoit à tout le côté gauche*, l'avoit miſe *entierement hors d'état de pouvoir ſe remuer*, déclare auſſi bien que les trois autres Médecins, qu'il ne peut *nier que ſa guériſon ne ſoit parfaite.*

Ajoutons ſeulement encore à des témoignages ſi déciſifs, ceux des quatre Chirurgiens qui furent l'examiner.

„ A l'égard de la paralyſie, *dit M. Souchai*, elle marcha devant moi avec beaucoup „ d'aiſance, & fit pluſieurs mouvemens de ſon bras gauche avec facilité. „ Il n'y avoit donc plus de paralyſie, ni dans la jambe, ni dans le bras gauche: que dis-je? il n'y en avoit pas même le moindre veſtige. C'eſt M. de Manteville qui nous l'atteſte, après en avoir fait l'examen le plus attentif. „ Par tout l'examen que j'ai fait, *dit ce Chirurgien*, „ le lendemain ou ſur-lendemain de ſa guériſon... je n'ai trouvé aucun veſtige de paralyſie. „ Je la vis marcher, *dit M. Sivert*, & remuer ſon bras gauche aſſez librement. Je me „ ſouviens, *dit M. le Dran*, que j'examinai ſa main gauche, & qu'elle en faiſoit tous les „ mouvemens poſſibles, & elle me parut du reſte ſe bien porter. „

Ce ſeroit abuſer de la patience du lecteur, de multiplier davantage les témoignages, paſſons aux preuves de la guériſon des enchyloſes.

§. III.

Preuves de la guériſon ſubite des enchyloſes.

CEtte guériſon eſt preſque la ſeule, que M. l'Archevêque de Sens a pris le parti de nier; car à l'égard de la guériſon de la plûpart des autres maladies, il ſe contente ſeulement d'éviter autant qu'il peut d'en parler, pour n'être pas forcé d'en convenir tout-à-fait. Mais pour celle-ci il l'attaque, il la nie, il avance avec une confiance la plus capable d'en impoſer à ceux qui ne ſont point inſtruits de la vérité du fait, mais qui ne ſert qu'à redoubler l'étonnement & même l'effroi de ceux qui ont vu le contraire, *que les doigts paralytiques de la Demoiſelle Thibault ſont encore enchyloſés comme autrefois.* Cependant il n'y eut jamais rien de plus évident, de plus viſible, ni de plus inconteſtable que la guériſon de ces anchyloſes; les preuves que nous en rapportent une multitude de témoins, ne ſont ſujettes à aucune équivoque, & ne peuvent ſouffrir aucun contredit.

Toute

Toute anchyloſe formée, donne aux articulations enchyloſées une inflexibilité entiere, puiſqu'elle ſoude enſemble les os de ces articulations. Cependant un grand nombre de témoins au deſſus de tout ſoupçon, déclarent avoir vu la Demoiſelle Thibault, & cela à ſaint Médard même & dès le premier moment de ſa guériſon, faire uſage des doigts de la main gauche: doigts qui ſuivant la plûpart des mêmes témoins, avoient été de leur connoiſſance pendant l'eſpace de près de trois ans roides comme du bois, inflexibles comme du fer, & toujours écartés autant qu'ils pouvoient l'être, que les articulations des doigts avec la main étoient enchyloſées, auſſi bien que toutes les autres articulations des doigts.

Depuis le jour de la guériſon de la Demoiſelle Thibault juſqu'à préſent, il n'y a perſonne qui l'ait été voir, qui ne l'ait vu ſe ſervir de ſa main gauche, coudre, tricoter, & faire avec les doigts de cette main généralement tout ce qu'elle faiſoit avant toutes ſes maladies. Après cela, comment eſt-il poſſible qu'on ait le front de publier à la face de toute la terre, que ſes doigts ſont anchyloſés?

Il eſt vrai qu'il eſt reſté pendant quelque tems une tenſion, un peu de roideur dans les tendons extenſeurs des trois dernieres articulations des trois derniers doigts de cette main; mais cette tenſion, cette roideur ne peut point être priſe pour une enchyloſe. Encore un coup, les enchyloſes formées ſoûdent enſemble les os des articulations, & par conſéquent il n'y reſte plus aucun mouvement, aucune flexibilité; au lieu qu'il eſt certain que la Demoiſelle Thibault fait uſage de ſes doigts, & que dès le premier jour on l'a vue à ſaint Médard prendre & tenir une taſſe pleine d'eau & de vin avec ſa main gauche, dégager avec cette main ſon pied gauche qui s'étoit embarraſſé dans ſa robe, de retour chez elle ſerrer avec ſa main gauche la main de pluſieurs perſonnes, & en faire pluſieurs autres uſages que la tenſion des muſcles de trois derniers articulations n'empêchoit point.

Il eſt prouvé par les faits qu'atteſtent un grand nombre de témoins, que la tenſion qui eſt reſtée aux dernieres articulations, ne les prive pas même de toute flexion dans ces articulations. Pluſieurs ont éprouvé qu'on peut plier ces articulations, ſans lui faire aucun mal. Il n'y a point de gonflement, point de douleur dans l'articulation, point de ſoudure des os les uns avec les autres, & par conſéquent point d'enchyloſe.

Ici c'eſt un fait, où les yeux des plus ſimples ne peuvent ſe méprendre & s'en laiſſer impoſer: il n'eſt queſtion, que de ſavoir ſi la Demoiſelle Thibault remue ou non les doigts de la main gauche. Mais ſi la foule de nos témoins incommode & fatigue trop M. l'Archevêque de Sens, ſi c'eſt au Tribunal des Maîtres de l'art qu'il en appelle, contentons-le, & voyons d'abord ce que diſent là-deſſus nos trois Médecins, qui virent cette miraculée le jour même de ſa guériſon ſubite.

Ont-ils trouvé, comme le prétend Monſieur de Sens, que ſes doigts paralytiques étoient encore enchyloſés comme autrefois? Non; ils certifient au contraire que „ ſes „ mains... étoient déjà capables de mouvement... *& que* les articulations... des doigts „ de la main gauche paroiſſoient en état de ſe fléchir peu à peu. „

Ces termes, *en état de ſe fléchir peu à peu*, prouvent évidemment qu'il n'y avoit plus d'enchyloſe, puiſqu'il y avoit de la flexibilité; mais qu'à la vérité il reſtoit quelque roideur dans les tendons extenſeurs, qui depuis ſi long-tems avoient perdu l'uſage de ſe fléchir.

Auſſi Catherine Ceſſelin nous dit, que ces Meſſieurs „ parurent ſur tout... extrêmement frappés de voir.... que les jointures *des doigts de la Demoiſelle Thibault*, qu'ils „ avoient vues ſoudées enſemble deux jours auparavant, ſe plioient librement, du moins „ pour la plus grande partie; & qu'ayant prié cette Demoiſelle de leur ſerrer la main, „ elle le fit avec ſa main gauche, & qu'ils confeſſerent que cela ſeul étoit un très-grand „ Miracle. „

„ Ils examinerent avec très-grande attention, *dit M. Gourdain*, la main gauche de „ Mademoiſelle Thibault, & parurent très étonnés de trouver que les articulations de „ ſes doigts n'étoient plus anchyloſées. „

Qui croirons-nous, ou de M. l'Archevêque de Sens qui n'a jamais vu la Demoiſelle Thibault, ou de trois célebres Médecins qui l'ont vue & ſoigneuſement examinée la ſurveille & le jour de ſa guériſon? Je dis, *examinée;* car ces Médecins n'ont pu atteſter que ces doigts qu'ils avoient vus enchyloſés & incapables de fléxion deux jours auparavant, étoient pour lors *en état de ſe fléchir peu à peu*, qu'après avoir éprouvé eux-mêmes que chaque articulation avoit de la fléxibilité. Or ſi chaque articulation avoit de la fléxibilité, elles n'étoient donc plus ſoudées, & par conſéquent plus d'enchyloſe.

M. le Cointre qui certifie dans ſon rapport, que *les articulations* de tous les doigts de la main gauche de cette Demoiſelle devinrent *enchyloſées* en 1729 dit-il qu'ils le ſont encore, & que la Demoiſelle Thibault n'a pas été guérie de cette multitude d'enchyloſes? Il étoit bien en état d'en juger, puiſqu'il avoit vu cette maladie incurable ſe former ſucceſſivement ſous ſes yeux à chaque articulation des doigts.

Il l'a été voir & même pluſieurs fois depuis ſa guériſon, ne pouvant preſqu'en croire ſes propres yeux: & tout le réſultat de ſes exactes recherches ſe termine à avouer, qu'il ne peut *nier que ſa guériſon ne ſoit parfaite:* & par conſéquent plus d'enchyloſe.

Nous avons encore quatre célebres Chirurgiens qui ont examiné les doigts de la Dlle. Thibault avec d'autant plus d'attention, qu'ils n'ignoroient pas qu'une anchiloſe, qui comme celle-là a duré plus de deux ans, eſt une maladie abſolument incurable. Ils ſavoient donc qu'ils ne pouvoient atteſter que cette multitude d'anchiloſes, qui avoient ſoudé pendant ſi longtems toutes les articulations des doigts de la main gauche de la Dlle. Thibault, avoient été ſubitement guéries, ſans ſe porter pour témoins d'un grand miracle que la Cour s'efforçoit de couvrir de nuages, ayant envoyé à cet effet un fameux Médecin & pluſieurs Chirurgiens viſiter la miraculée après ſa guériſon pour tâcher de trouver quelque moyen d'obſcurcir cette merveille divine. Ils ne pouvoient donc douter que leur rapport n'excitât l'animadverſion de la Cour, & la plus violente contradiction de la part de M. le Lieutenant de Police s'il en trouvoit le moindre prétexte. Quel intérêt n'avoient-ils donc pas de ne rien mettre dans ce rapport qui ne fut inconteſtable? Auſſi rien de plus ſcrupuleuſement circonſtancié, mais en même tems rien de plus concluant & de plus fort que ce qu'ils y certifient.

„ Ayant examiné ſa main gauche, *dit M. Souchai*, je trouvai que le doigt du milieu
„ & l'annulaire étoient encore fort roides, & qu'elle ne pouvoit les plier que très peu,
„ en conſéquence du peu de ſoupleſſe qui ſe trouvoit pour lors dans les tendons extenſeurs
„ des doigts qui ne pouvoient obéir ni ſuivre l'action des fléchiſſeurs, & qui ne laiſſoient
„ pas non plus une liberté entiere au doigt indicateur & au petit doigt de ſe plier entie-
„ rement; ce qui faiſoit que la Demoiſelle Thibault ne pouvoit pas fermer tout-à-fait la
„ main. Mais je puis, *dit-il*, aſſurer qu'il n'y avoit aucune articulation de ſes doigts
„ qui fût enchyloſée, ayant éprouvé moi-même que chaque articulation étoit libre & ca-
„ pable de mouvement; & comme Mademoiſelle Thibault ſouffroit que je fiſſe à cet é-
„ gard mes petites épreuves ſans que cela lui fit aucune douleur, il eſt ſans aucune diffi-
„ culté qu'il n'y avoit aucun embarras dans aucune articulation, & que le défaut de mou-
„ vement dans ſes doigts ne provenoit encore une fois, que de la tenſion ou peu de ſou-
„ pleſſe des tendons extenſeurs des doigts qui n'obéiſſoient pas ſuffiſamment. „

Y eut-il jamais un rapport plus précis & plus déciſif? Ce n'eſt pas ici un examen rapide & ſuperficiel: M. Souchai ne décide, qu'après avoir fait des épreuves qui ne pouvoient laiſſer aucun doute. Il aſſure *qu'il n'y a aucune articulation qui ſoit enchyloſée*, mais ce n'eſt qu'après avoir eſſayé & reconnu en faiſant plier chaque articulation, qu'il n'y en avoit aucune qui ne fût libre ou du moins capable de mouvement, & que s'il y avoit encore quelque roideur, elle ne venoit que d'un défaut *de ſoupleſſe dans les tendons extenſeurs.* Il déclare qu'il n'y a *aucun embarras dans aucune articulation*, mais ce n'eſt qu'après avoir plié lui-même ces articulations, *ſans que cela fit aucune douleur*

à la Demoiſelle Thibault. Ces faits parlent & ſont par eux-mêmes plus concluans que tous les raiſonnemens qu'on pourroit faire.

Ce que dit M. de Manteville, qui l'examina le lendemain ou ſur-lendemain de ſa guériſon, ne l'eſt pas moins. „ Elle me montra, *dit-il*, ſa main gauche qui, les doigts é-„ tendus, me parut très ſaine & dans ſon état naturel; mais elle ne pouvoit la fermer qu'à „ moitié, les doigts ne pouvant ſe fléchir entierement. „ Mais d'où venoit ce défaut de fléxion? étoit-il cauſé par une enchyloſe? car c'eſt la queſtion. Non, „ leurs articula-„ tions, *continue-t-il*, n'étoient point enchyloſées; *& il en fournit ſur le champ la* „ *preuve*, puiſqu'elles avoient, *ajoute-t-il*, un mouvement, à la vérité imparfait, de flé-„ xion & d'extenſion, les unes plus, les autres moins. „

Les faits de ce rapport ſont entierement conformes à ceux du rapport de Monſieur Souchai; ils ſuppoſent les mêmes principes, dont ces deux Chirurgiens tiroient les mêmes conſéquences.

M. le Dran les appuye encore par de nouvelles raiſons. La Demoiſelle Thibault lui ayant dit l'état où ſes doigts avoient été, „ cela m'engagea, *dit-il*, à examiner ſa main „ gauche. Je me ſouviens qu'elle faiſoit facilement tous les mouvemens poſſibles, à la „ reſerve de la fléxion d'un ou de deux doigts, laquelle ne ſe faiſoit qu'à demi.... à cau-„ ſe de la roideur des tendons extenſeurs qui ne le permettoit pas. Comme j'y trouvai „ du mouvement depuis l'extenſion parfaite juſqu'à la demi-fléxion dans chaque articula-„ tion, je ne regardai point cela comme une enchyloſe, d'autant que les jointures n'é-„ toient point gonflées comme elle le ſont alors. „

En trois phraſes voilà trois raiſons, & trois raiſons démonſtratives ſur leſquelles il fonde ſon ſentiment. La premiere, c'eſt que la Demoiſelle Thibault *faiſoit facilement de ſa main gauche tous les mouvemens poſſibles.* Or une enchyloſe à toutes les articulations des doigts de la main, comme étoit celle de la Demoiſelle Thibault avant ſa guériſon, auroit-elle pu compatir avec une pareille facilité de remuer les doigts? La deuxiéme, c'eſt que ce Chirurgien trouva *du mouvement depuis l'extenſion parfaite juſqu'à la demi-fléxion dans chaque articulation;* mouvement qui démontre ſenſiblement qu'aucune de ces articulations n'étoit donc point ſoudée, ni par conſéquent enchyloſée. La troiſiéme enfin, c'eſt *que les jointures* de ces doigts *n'étoient point gonflées comme elles le ſont* toujours *lors* qu'elles ſont enchyloſées, & comme elles l'étoient avant la guériſon de cette Demoiſelle, ſuivant que nous le certifient pluſieurs de nos témoins.

Le rapport fait par M. Sivert, n'eſt pas moins convainquant. *Je vis la Demoiſelle Thibault*, dit cet habile Chirurgien, *remuer ſon bras gauche aſſez librement: j'ai remarqué que le doigt du milieu & l'annulaire ne pouvoient ſe fléchir que très peu dans les dernieres articulations, attendu le peu de ſoupleſſe des tendons entenſeurs des doigts, qui ne pouvoient obéir aux tendons fléchiſſeurs; ce qui ne donnoit pas une liberté entiere aux doigts de ſe fléchir entierement.... mais je n'y ai remarqué aucune enchyloſe dans les articulations des doigts, ayant fait faire à chaque doigt ſéparément les mouvemens de fléxion & d'extenſion à chaque articulation, ſans que cela fît aucune douleur à la Demoiſelle Thibault.*

Après un examen auſſi complet, & tant d'épreuves ſi déciſives faites par des Maîtres de l'art, reſtera-t-il encore quelque doute à M. l'Archevêque de Sens, & oſera-t-il inſiſter ſur les rapports qu'il produit, dont les contradictions viſibles démontrent que du moins ils ont été faits à la premiere inſpection & ſans aucun examen, pour ne rien dire de plus? Mais nous renvoyons cette diſcuſſion à la propoſition faite exprès pour profiter des avantages qu'il nous donne.

Au ſurplus le peu de roideur, qui eſt reſté aux dernieres articulations de quelques doigts de la Demoiſelle Thibault, eſt ſi peu de choſe, que cela n'a point empêché nos Médecins de déclarer *qu'elle n'avoit plus rien à déſirer pour une ſanté parfaite*, parce qu'en effet

effet elle se sert de cette main presque avec autant d'aisance & de liberté que de l'autre, & qu'elle n'y sent aucune douleur.

Écoutons là-dessus la réflexion si chrétienne de M. Souchai. *Je ne crois pas*, dit-il, *que la petite incommodité qui lui est restée à la main gauche, qui ne consistoit*, continue-t-il, *que dans la trop grande roideur des tendons extenseurs des doigts, dût diminuer en rien l'admiration que doit causer un pareil événement, parce que Dieu est maître de ses dons, & qu'en guérissant subitement une personne de deux ou trois maladies très considérables, il a pu lui laisser une légere incommodité pour la faire ressouvenir plus souvent de l'état d'où il l'avoit tirée.*

Est-ce un Théologien, est-ce un Pasteur des ames, est-ce un Archevêque, qui tient ce langage? Non: ce n'est qu'un Chirurgien, mais qui a de la foi; & ce qui fait le contraste le plus étonnant, c'est qu'on entend en même tems un Archevêque tourner ces mêmes Miracles en ridicule, & cela dans une Instruction Pastorale.

En quel siecle sommes-nous donc, ô mon Dieu? Les Chirurgiens conduits par les lumieres de leur art, & forcés par leur probité de rendre témoignage à la Vérité qui les frappe, ne peuvent s'empêcher de reconnoître l'œuvre de Dieu & de l'admirer, & malgré leur témoignage ses premiers Ministres s'obstinent à la combattre & à la blasphêmer.

Espérons qu'en leur portant l'évidence jusques sous les yeux, il plaira au Tout-puissant de les leur faire ouvrir, & passons à la preuve de la guérison des autres maladies de notre Demoiselle.

§. IV.

Preuves de la guérison subite des ulceres, de la profonde écorchure, & des plaies infectes de la Demoiselle Thibault.

LA guérison subite des ulceres, dont cette Demoiselle avoit encore les doigts de la main gauche tout couverts lorsqu'elle se fit porter à S. Médard, a été aussi visible que l'étoient ces ulceres mêmes.

Monsieur le Cointre qui avoit dit dans la premiere partie de son rapport, que dès 1729. *sa main gauche devint extrêmement tuméfiée, les doigts couverts d'ulceres*, nous assure dans la seconde qu'il a *trouvé que sa guérison étoit parfaite*; d'où il suit que tous ces ulceres étoient disparus.

Nos quatre Chirurgiens, à l'examen de qui le petit défaut de fléxibilité dans quelques articulations des doigts de la même main n'a pu échapper, comme nous venons de le voir, se feroient encore plûtôt apperçus de ses ulceres s'ils eussent alors existé, & n'auroient pas manqué d'en faire mention. Ainsi leur silence sur cela est une preuve évidente de la parfaite guérison de ces ulceres, & qu'il n'en restoit pas même aucune trace lors de leur examen. Mais nos trois Médecins levent à cet égard tous les plus légers prétextes de doute que l'incrédulité pourroit former sur le subit de cette guérison. Ces Messieurs avoient observé le 17. Juin, comme ils le déclarent dans leur rapport, „ que les „ doigts *de la main gauche de la Demoiselle Thibault* étoient gonflés & entourrés de „ crévasses ulcerées qui rendoient une sanie claire; *ce qui, suivant M. Gaulard*, étoit „ un obstacle invincible à la réunion des chairs. „ Cependant ces trois Médecins trouvent deux jours après, ainsi qu'il est marqué dans leur rapport, „ *que* les petits ulceres qu'elle „ avoit eus aux doigts de la main gauche, étoient presque entierement effacés, & ne lui „ faisoient plus aucune douleur. „

Quelle a du être leur admiration à la vue d'un pareil prodige! Comment ces ulceres invétérés, ces ulceres formés & entretenus par *la lymphe âcre de l'hydropisie*, ces ulceres qui depuis 1729. rendoient *une sanie caustique*, qui n'étoit *propre* qu'*à ronger* & qu'*à cautériser* de plus en plus *les chairs*, ont-ils pu être guéris si subitement? Qui a pu convertir tout d'un coup cette *sanie claire* en une liqueur *d'une consistance épaisse, blan-*

blanche & onctueuſe.... ſeule capable, ſuivant M. Gaulard, *de procurer la guériſon d'un ulcere?* Qui a pu régénérer en un moment les chairs pourries & détruites depuis long-tems par ces petits ulceres? Qui a pu les couvrir au même inſtant d'une peau nouvelle, enſorte qu'il reſtât ſi peu de veſtiges de ces ulceres, qu'ils paruſſent aux yeux de nos trois Médecins *preſque entierement effacés?*

Auſſi à cette vue nos trois Médecins furent ſi frappés d'étonnement, qu'ils ſe regarderent d'abord l'un l'autre, comme pour ſe demander réciproquement ſi leurs yeux ne les trompoient point.

Catherine Ceſſelin déclare que ces Meſſieurs „ ayant examiné avec attention les différens endroits des doigts *de la Demoiſelle Thibault*, où ils lui avoient vu des crévaſſes, „ & ayant trouvé que la plûpart ne paroiſſoient plus du tout, & qu'ils ne pouvoient pas „ même en reconnoître la place, & que les autres étoient auſſi entierement remplies, & „ qu'il ne reſtoit aux endroits où elles avoient été, que quelque petite peau ſéche qui ne „ tenoit à rien, & qui ſembloit n'être reſtée là que pour marquer le lieu où la crévaſſe „ avoit été, ils ſe regarderent tous trois avec ſurpriſe, & dirent : Il n'y a pas le petit „ mot à dire à cela (Et elle dit plus bas,) qu'ils déclarerent hautement que pour le coup „ il n'étoit pas poſſible d'aller contre l'évidence de ce Miracle. „

Tous ceux de nos témoins qui ont parlé de ces ulceres, en ont atteſté la guériſon ſubite; mais après ces témoignages de quatre Médecins & de quatre Chirurgiens, le lecteur nous diſpenſera volontiers de lui en préſenter d'autres, & nous les réſervons pour les autres plaies dont la Demoiſelle Thibault n'avoit point donné de connoiſſance à ſes Médecins avant leur guériſon.

Il eſt vrai qu'elle eût pu ſans aucune indécence leur montrer la large & profonde écorchure qu'elle avoit au pli du bras gauche. Mais premierement à l'égard de M. le Cointre, il ne venoit plus la voir dans les dernieres années que comme un ami, & non comme un Médecin, & il ne ſongeoit qu'à la conſoler, & non à la ſoulager par des remedes pour des maladies qu'il regardoit comme abſolument incurables, & que les remedes ne pouvoient qu'augmenter en fatiguant inutilement la malade; & comme la Demoiſelle Thibault avoit un ſquirre qui l'étouffoit, & lui cauſoit une difficulté extrême à parler, & que d'ailleurs elle attendoit tous les jours par la mort la délivrance de ſes maux, il n'eſt pas étonnant qu'elle ne lui ait pas demandé ſon conſeil par rapport à cette effroyable écorchure.

Enfin à l'égard des trois Médecins, qu'elle fit venir la ſurveille de ſa guériſon pour conſtater ſon état, uniquement occupée de ſes grandes maladies, elle ne ſongea qu'à les leur faire remarquer; & n'ayant pu leur parler qu'avec une *voix très entrecoupée qui lui a ſouvent manqué*, diſent ces trois Médecins, on ne ſera pas ſurpris qu'elle ne leur ait rendu compte que de ſon hydropiſie, de ſa paralyſie & de ſes enchyloſes.

Auſſi ce ne fut même que comme par hazard & en examinant ſes doigts enchyloſés, que ces trois Médecins apperçurent les ulceres dont ſes doigts étoient couverts, & dont cependant la Demoiſelle Thibault ne leur avoit point parlé dans ſon récit, & que les trouvant bien dignes de remarque, ils en firent mention dans leur rapport.

Au reſte, quoique la Demoiſelle Thibault ne leur eût point fait voir la profonde & vive écorchure qu'elle avoit au pli du bras, & qu'elle ne ſut pas elle-même ſi elle en étoit ou non guérie dans le moment qu'elle revint de S. Médard, n'ayant pas eu la curioſité d'y regarder, on peut dire que nos trois Médecins l'ont atteſté ſans le ſavoir.

Ils déclarent en tête de leur rapport, que s'étant tranſportés chez elle le 19. Juin, ſur la nouvelle qu'ils reçurent du Miracle que Dieu venoit d'opérer en ſa perſonne, ils trouverent *qu'elle remuoit le corps & les bras de tous côtés avec liberté.* Or n'eſt-il pas de la derniere évidence, que ſi elle avoit eu encore au pli du bras gauche l'écorchure profonde & enflammée dont nos témoins font une ſi affreuſe deſcription, elle n'eût certaine-

ment pas été en état de remuer le bras gauche de tous côtés avec liberté?

Mais donnons à M. l'Archevêque de Sens un fameux Chirurgien témoin *de viſu* de cette guériſon. C'eſt M. de Manteville qui, comme nous l'avons déjà obſervé, fut voir la Demoiſelle Thibault le lendemain ou ſur-lendemain du Miracle opéré en ſa perſonne. „ Je remarquai, *dit-il*, que dans le pli de l'articulation du bras avec l'avant-bras, la peau „ étoit très fine & très blanche, très polie & luiſante. „

A des indices ſi certains, qui pourroit s'empêcher de reconnoître la guériſon d'une plaie profonde, dont la réunion des chairs a été recouverte depuis peu par une nouvelle peau, qui ne venant que d'être formée, a encore toute la fineſſe, la blancheur, le poli & le luiſant de la peau d'un petit enfant? Mais quelle étoit cette plaie, où il ne reſte plus que de pareils veſtiges? Nous avons vu qu'une foule de témoins nous ont certifié que c'étoit une large & profonde écorchure, dont il ſortoit ſans ceſſe depuis plus de deux ans des eaux âcres & empeſtées qui rongeoient tous les jours de plus en plus les chairs, & que Catherine Ceſſelin ne pouvoit parvenir à ſécher par le blanc-raiſin dont elle la rempliſſoit tous les jours.

„ Dans les derniers tems *qui ont précédé ſa guériſon*, *dit Catherine Ceſſelin*, il ſor- „ toit de cette écorchure.... qui étoit large de plus d'un pouce.... & qui tenoit depuis un „ bout du pli du bras gauche juſqu'à l'autre... une eau rouſſeâtre qui ſentoit une odeur ca- „ davéreuſe, qui faiſoit manquer le cœur lorſqu'elle la pançoit „.. ce qu'elle faiſoit tous les jours avec *du blanc-raiſin*, dont elle rempliſſoit le pli du bras.

Cependant cette affreuſe plaie ſe trouve ſi parfaitement guérie tout d'un coup, que le lendemain du Miracle Catherine Ceſſelin ayant eu la curioſité d'examiner dès le matin en quel état elle étoit, „ elle trouva, *ainſi qu'elle l'atteſte*, que l'écorchure avoit entiere- „ ment diſparu, & que la plaie s'en étoit refermée ſans y laiſſer de cicatrice. „

M. Gourdain certifie auſſi, „ *que la Demoiſelle Thibault lui* montra *le lendemain de ſa* „ *guériſon*, que la large écorchure qu'elle avoit depuis ſi long-tems au pli du bras gau- „ che, étoit ſi parfaitement guérie, qu'on n'en remarquoit la place que par la grande fi- „ neſſe & la grande blancheur d'une peau nouvelle, qui avoit couvert l'écorchure ſans au- „ cune cicatrice. „

Je produis encore les témoignages de quelques autres perſonnes, à qui la Demoiſelle Thibault fit voir ce même jour 20. Juin & les jours ſuivans la guériſon ſubite de cette écorchure, & qui l'atteſtent à peu près dans les mêmes termes. Mais on peut dire que tous ceux qui certifient avoir vu la Demoiſelle Thibault ſe ſervir de ſon bras gauche dès le premier jour de ſa guériſon avec une entiere liberté, comme nos trois Médecins, en ont rendu par là un témoignage inconteſtable.

Je laiſſe au Lecteur à faire ſes réflexions ſur la grandeur d'un pareil Miracle, qui n'a pu s'opérer que par une création ſubite de chairs & de peau de la largeur d'un pouce & de la longueur de trois, & je me preſſe de paſſer à la preuve de la guériſon des autres plaies, dont le Miracle n'eſt ni moins grand ni moins certain.

Nous n'avons pour témoin *de viſu* de la guériſon ſubite de ces plaies, que Catherine Ceſſelin dont j'ai déjà rapporté le témoignage; mais la circonſtance que c'eſt préciſément la vue de cette guériſon ſubite & parfaite, qui a entierement terraſſé l'incrédulité de cette fille lors dirigée par un zélé Conſtitutionnaire, ne fera-t-elle aucune impreſſion?

Par cette guériſon Dieu a fait un bien plus grand Miracle, qu'un corporel, puiſqu'il a diſpoſé par là le cœur d'une perſonne horriblement prévenue, à quitter toutes ſes préventions & à publier elle-même la vérité de ce Miracle.

Ajoutons à ce témoignage celui de M. Gourdain, devant qui cette fille convint de ce qu'elle avoit vu, quoique dans ce tems-là ſon cœur fût encore très attaché à ſon Directeur, qu'elle n'a quitté que plus d'un an après.

„ Je retournai encore, *dit M. Gourdain*, voir *la Demoiſelle Thibault* le lendemain

„ *de*

„ *de ſa guériſon.* Elle me dit que les écorchures qu'elle avoit au pli des aînes, & les
„ plaies profondes qu'elle avoit au bas des reins, s'étoient entierement remplies & refer-
„ mées; & Catherine qui avoit vu le bas des reins, en convint devant moi, quoi-
„ qu'elle ne fût nullement portée à croire les Miracles opérés par l'interceſſion de M. de
„ Pâris, & qu'elle eût fait tout ce qu'elle avoit pu pour ſe refuſer à l'évidence de celui-
„ ci qui s'étoit fait ſous ſes yeux: ce dont elle convint devant ſa maîtreſſe, ajoutant né-
„ anmoins que, lorſqu'elle eut vu que ces plaies étoient entierement guéries ſans qu'il y
„ reſtât de cicatrice, cela l'avoit tout-à-fait convaincue. „

Le témoignage de la Demoiſelle Thibault ne mérite-t-il pas auſſi quelque confiance? Ceux qui ne voudront pas ſe joindre à M. l'Archevêque de Sens, pour la regarder comme une fourbe qui jouoit la comédie, croiront-ils qu'elle ait voulu trahir ſa conſcience par un inſigne menſonge, dans l'inſtant même que Dieu venoit d'opérer ſur elle les plus grandes merveilles? Et la certitude de la guériſon ſubite de toutes ſes autres maladies n'eſt-elle pas une preuve qu'elle n'en impoſoit pas, quand elle a déclaré le lendemain qu'elle avoit trouvé ſes profondes plaies entierement remplies, refermées & guéries.

Mais le retour ſubit de ſa ſanté n'eſt-il pas par lui-même une preuve manifeſte que toutes ſes plaies avoient été guéries dans le même moment que ſes autres maladies?

M. Gourdain atteſte avec pluſieurs autres témoins, qu'à ſon retour de S. Médard la Demoiſelle Thibault *avoit un viſage ſi différent de celui qu'il lui avoit vu la veille, qu'on eût eu peine à croire que c'étoit la même perſonne.*

Un grand nombre de témoins certifient, que ce jour-là même ils l'ont vu marcher & remuer le corps avec liberté. Eût-elle pu marcher, ſi elle eût eu encore dans les aînes des plaies ſi profondes, que Catherine Ceſſelin étoit obligée *pluſieurs fois par jour* d'y mettre des tentes de *linge fort fin & fort uſé... pour empêcher la gangrène... &* qu'elle *les retiroit tout roides & tout imbibés d'une eau rouſſeâtre qui puoit comme peſte?* (ce ſont les termes de Catherine Ceſſelin) Sa ſanté & ſon viſage ſeroient-ils revenus au point qu'ils étoient, ſi elle eût eu encore au bas des reins cinq trous *larges d'une piece de vingt-quatre ſols.....* qui *avoient dans les derniers jours qui ont précédé ſa guériſon*, dit Catherine Ceſſelin, *préciſément l'odeur d'une charogne*, & qui ſuivant toute apparence étoient déjà gangrénés? Au reſte Dieu a beni ſon ouvrage, & depuis le 19. Juin 1731. juſqu'à préſent la ſanté de la Demoiſelle Thibault s'eſt toujours ſoutenue ſans aucune altération.

Finiſſons cet article, en rapportant encore une partie du certificat de M. Gourdain, qui en prouvant combien la ſanté de la Demoiſelle Thibault a été parfaite dès les premiers jours de ſa guériſon, convaincra en même tems toute perſonne qui voudra faire uſage de ſa raiſon, que ſes affreuſes plaies étoient deſlors guéries.

„ Depuis ce jour-là, *dit-il, qui eſt le jour de ſa guériſon*, je l'ai vu marcher, aller
„ & venir, monter, deſcendre, & travailler de la main gauche avec autant de légèreté
„ & de facilité que de la main droite. Mais ce qui m'a le plus étonné, c'eſt de voir que
„ pendant plus d'un mois que je l'ai été voir preſque tous les jours & quaſi du matin au
„ ſoir, elle n'a ceſſé de parler avec vivacité pour répondre à chacun, & qu'elle ne s'eſt
„ point trouvée incommodée de la fatigue, que lui devoit naturellement cauſer la foule
„ du monde qui étoit ſans ceſſe dans ſa chambre. „

Si l'abondance des preuves que nous venons de préſenter, ne ſuffit point encore à quelque lecteur pour opérer ſa parfaite conviction, du moins nous eſpérons qu'il ne pourra refuſer de ſe rendre à celles que va lui fournir Monſieur l'Archevêque de Sens.

Dieu qui fait tout ſervir à ſa gloire, a voulu qu'il n'y eût aucune des maladies de la Demoiſelle Thibault, dont la guériſon ne fût conſtatée de façon ou d'autre par les pieces rapportées par ce Prélat. C'eſt ce que nous allons prouver dans la propoſition ſuivante.

VII. PROPOSITION.

La guériſon ſubite & parfaite de toutes les maladies de la Demoiſelle Thibault ſe trouve prouvée par les aveux forcés de M. l'Archevêque de Sens, & par les pieces qu'il produit.

UN des plus beaux priviléges de la Vérité & qui montre mieux ſa force invincible, c'eſt de contraindre ſes plus grands adverſaires à lui rendre témoignage, & à ſervir malgré eux à ſon triomphe. C'eſt ce qui met entre elle & l'erreur un caractere diſtinctif, qui en rehauſſant ſa gloire & ſon éclat, couvre l'erreur de honte & d'opprobre. Mais ce juſte opprobre ne lui eſt jamais plus du, que quand elle a voulu uſurper les dehors de la Vérité, & s'embellir de ſes livrées: rien ne rend le menſonge & la calomnie plus inſupportables, que de les voir ſe couvrir du manteau reſpectable d'une autorité qui n'a été établie que pour les détruire & les confondre: ſe parer d'une éloquence qui n'a été donnée que pour les combattre; affecter enfin un air victorieux & triomphant, tandis que leur apanage ne doit être que la honte & les remords.

A ces traits qui ne reconnoîtroit l'Inſtruction Paſtorale, que M. l'Archevêque de Sens a permis de publier ſous ſon nom? Vit-on jamais attaquer des miracles avec plus d'intrépidité & d'air de confiance, qu'on y attaque les Miracles de nos jours? Quelle autorité plus ſainte & plus reſpectable, que celle dont on abuſe ſous ſon nom pour autoriſer de tels attentats? Qu'elle éloquence plus étudiée, quels tours plus perſuaſifs, quel ton plus impoſant? Enfin rien n'y manque, que la Vérité. Mais qu'a-t-on ſans elle? Que ſert-il d'avoir des talens, & de les employer à ſoutenir l'erreur? Il ne manque à M. Languet, que de ſoutenir la Vérité pour être un grand homme, & devenir peut-être un grand Saint. Faiſons donc tous nos efforts, pour le reconcilier avec elle; eſpérons qu'en lui faiſant connoître que ſes propres pieces prouvent le Miracle dont il s'agit, cela lui fera du moins quelque impreſſion. Plaiſe à Dieu que ce ne ſoit pas malgré lui, & qu'il veuille bien enfin ſe laiſſer vaincre par la Vérité. Quelle conſolation pour nous, quel triomphe pour elle, de convaincre, de convertir ſon eſprit en confondant ſon erreur! Conjurons le Tout-puiſſant d'opérer une ſi grande merveille, & de parler lui-même avec efficace à ſon cœur, tandis que nous allons lui démontrer que la guériſon miraculeuſe de la Dlle. Thibault eſt prouvée par les pieces mêmes qu'il produit pour combattre ce miracle.

§. I.

Preuves de la guériſon de l'hydropiſie, par les pieces que produit M. l'Archevêque de Sens.

Inſt. Paſt. p. 86. L'*Eclat que fit ce prodige*, dit M. de Sens en parlant du Miracle opéré ſur la Demoiſelle Thibault, *excita la vigilance du Magiſtrat; il engagea le 27. Juin le célèbre M. Silva & un Chirugien auſſi de réputation, à voir la malade. Ils l'examinerent, & ils rapporterent que la paralyſie ſubſiſtoit encore ſur la main, que cette femme marchoit avec aſſez d'aiſance; mais que la paralyſie qui étoit ſur la jambe, ſi elle avoit été réelle, n'avoit été que légere, attendu que cette partie n'étoit point atrophiée.*

Tel eſt mot pour mot l'extrait important que donne Monſieur Languet de ce que M. Silva & le Chirurgien qu'il ne nomme point, rapporterent à M. Hérault, au ſujet de la viſite qu'ils firent de la perſonne de la Demoiſelle Thibault le 27. de Juin, huit jours après ſa guériſon.

L'éclat que fit ce prodige, excita donc la vigilance du Magiſtrat. On n'eſt d'abord point

point en peine de deviner le motif d'une telle vigilance dans M. le Lieutenant de Police; c'étoit une vigilance animée par la crainte & l'inquiétude: il n'ignoroit pas combien la guériſon de notre vieille Demoiſelle faiſoit de bruit dans Paris, & quel étoit l'empreſſement du public pour venir en admirer le prodige; empreſſement que M. de Sens a ſu lui-même, puiſqu'il avoue dans ſon Inſtruction, que *la chambre* de cette vieille fille *ne deſempliſſoit point depuis ſept heures du matin, juſqu'à huit & neuf heures du ſoir.*

Il n'en falloit pas tant pour mettre en ſollicitude le zèle de M. l'Archevêque de Sens, & la vigilance du Magiſtrat: ils craignoient avec raiſon, que tout le fruit de leurs labeurs & de leurs longs travaux n'allât ſe perdre & ſe diſſiper à l'éclat d'une telle merveille. Toute leur reſſource fut d'engager un Médecin & pluſieurs Chirurgiens à viſiter la miraculée, pour leur chercher du moins quelques prétextes, à la faveur deſquels on put contredire ce miracle. Car de quoi ne peuvent point venir à bout un Archevêque aidé de tout le crédit & de toutes les intrigues des Jéſuites, & un Magiſtrat Tout-puiſſant que la terreur & les graces accompagnent, & pour qui la complaiſance eſt ſi naturelle? M. Silva avec un Chirurgien de réputation furent d'abord choiſis pour ſeconder la vigilance du Magiſtrat: *ils examinerent la malade;* dit M. de Sens, & apparemment avec bien de l'attention; car l'objet de leur commiſſion n'étoit pas aiſé à remplir, il étoit queſtion de trouver ce qui n'étoit plus. Eh bien! que rapportent-ils par rapport à l'hydropiſie? Rien. Ce Médecin ſi attentif n'en peut reconnoître aucune trace; il eſt au contraire obligé d'avouer qu'il a vu la Demoiſelle Thibault marcher *avec aſſez d'aiſance* ſur des pieds, qui peu de jours auparavant n'en avoient pas la forme, dont l'enflure étoit ſi prodigieuſe qu'on ne diſtinguoit, diſent nos témoins, ni doigts, ni plantes, ni talons, ces pieds n'étant que comme deux groſſes maſſes de chair, qui avoient tout l'air de deux veſſies enflées de vent, tant pour la groſſeur que pour la couleur & la figure; & c'eſt M. Silva qui fait un tel rapport à M. le Lieutenant de Police. Mais qu'eſt donc devenue la prodigieuſe enflure de ces pieds? Qu'eſt devenu le ſquirre, qui preſſant tous les inteſtins, ôtoit depuis ſi longtems la reſpiration & preſque la parole à cette pauvre malade? Qu'eſt devenu ce ventre d'un volume ſi immenſe? Tout cela a ſi bien diſparu que M. Silva & le Chirurgien de réputation n'en retrouverent plus aucun veſtige.

Ils avouent au contraire qu'ils ont vu marcher avec aiſance cette même perſonne, qui neuf jours auparavant étoit expirante dans un fauteuil dans lequel elle étoit reſtée immobile depuis ſix mois; cette perſonne dont les membres monſtrueux faiſoient horreur, & dont les reins & les cuiſſes cloués ſans ceſſe dans ce fauteuil ſous le poids accablant d'un ventre qui avançoit juſqu'aux genoux, étoient à demi pourri par d'affreuſes plaies.

Voilà cette perſonne que M. Silva voit marcher le 27. Juin 1731. avec aiſance. Il faut avouer que ce Médecin & ce Chirurgien ne ſecondent pas trop bien ici les intentions du zélé Prélat, ni du vigilant Magiſtrat; & l'on ne croira pas aiſément que le Prélat & le Magiſtrat ayent appris ſans quelque peine de la propre bouche de leurs députés, que la gueriſon de l'hydropiſie de la Demoiſelle Thibault étoit ſi parfaite, qu'ils n'en avoient pas retrouvé la moindre trace.

Il paroît à la vérité que M. Silva a voulu en dédommager ces Meſſieurs, & les conſoler en quelque ſorte. Il ajoute auſſitôt, ſuivant que le rapporte M. l'Archevêque de Sens, *que la paralyſie qui étoit ſur la jambe, ſi elle avoit été réelle, n'avoit été que légère, attendu que cette partie n'étoit point atrophiée.*

Nous viendrons bientôt à ce qui regarde la paralyſie. Mais quant à préſent, comme il n'eſt queſtion que de l'hydropiſie, que M. l'Archevêque de Sens ne trouve pas mauvais que nous faſſions ſentir les conſéquences qui réſultent par rapport à la guériſon de cette premiere maladie, de la remarque ſi judicieuſe que fait M. Silva.

Ce célèbre Médecin & le Chirurgien de réputation examinent donc les jambes de la Demoiſelle Thibault. On ne pouvoit mieux s'y prendre, pour trouver quelques reſtes de

l'hydropisie; c'est l'endroit privilégié où cette maladie laisse ses dépôts, lors même qu'elle est guérie. Aussi nos témoins remarquerent, qu'il resta encore un peu d'enflure aux jambes les premiers jours de sa guérison; mais c'est huit jours après, qu'arrivent M. Silva & le Chirurgien. En quel état trouvent-ils la jambe gauche, qu'ils examinent avec plus de soin, comme ayant été la plus malade? Qu'en rapportent-ils? Que cette jambe n'étoit pas atrophiée, c'est-à-dire, qu'elle n'étoit pas maigrie, & qu'elle n'avoit que sa grosseur & sa conformation naturelle. Que ces paroles sont dignes de remarque & d'attention! La guérison de l'hydropisie étoit si parfaite, que ce grand Médecin & ce Chirurgien, bien-loin de trouver à cette jambe la moindre enflure, le moindre vestige d'hydropisie, ne s'avisent pas même de se ressouvenir que la Demoiselle Thibault avoit été hydropique. Mais quoi! Cette jambe qui dix jours auparavant avoit paru à trois fameux Médecins aussi bien qu'à tant d'autres, d'un volume si énorme qu'elle *surpassoit plus de trois fois sa grosseur naturelle*, cette jambe n'a plus d'autre défaut aux yeux de M. Silva & du Chirurgien qui l'accompagnoit, que de n'être point atrophiée! Que Monsieur de Sens me permette de lui demander si aucun de nos témoins a parlé avec plus de force & d'énergie, que M. Silva & son Chirurgien, pour prouver la perfection de la guérison subite de l'hydropisie de la Demoiselle Thibault. Tous nos témoins disent seulement, que le peu d'enflure qui étoit restée à ses jambes après sa guérison, s'étoit dans peu de jours totalement dissipée: mais n'est ce pas encore exprimer plus fortement qu'eux, que la guérison de cette hydropisie étoit venue huit jours après le miracle au point suprême de perfection, que d'avouer, ainsi qu'ont fait *le célèbre M. Silva*, & *le Chirurgien de reputation* qui étoit avec lui, qu'ils n'avoient rien trouvé à ces jambes qui meritât leur remarque, si ce n'est que celle qui avoit été cy-devant paralytique, n'étoit point atrophiée?

Ce ne sont point encore là les seuls témoins que M. de Sens a la bonté de nous fournir, le zèle du Prélat va bien plus loin. Six autres Chirurgiens sont envoyés par la Police, pour suppléer à ce qui avoit pu échapper aux recherches de M. Silva & du Chirurgien de réputation qui l'accompagnoit; mais ces six Chirurgiens ont beau examiner, ils ne trouvent pas plus qu'eux aucun vestige d'hydropisie.

„ Voici, *dit le Prélat avec emphase*, les certificats des Chirurgiens qui l'ont visitée de „ nouveau par ordre du Magistrat.... Voici, *continue-t-il*, leur déclaration copiée par „ mes soins sur l'original qui est au Greffe de M. le Lieutenant Général de Police. „ Ecoutons attentivement ce que vont dire ces députés de la Police, envoyés les uns après les autres pour examiner la guérison de la Demoiselle Thibault. Que rapportent ils pour calmer l'inquiétude du Prélat & du Magistrat au sujet de la guérison de cette hydropisie? Rien. Mais quoi, rien! cela ne se peut. Des Chirurgiens envoyés par la vigilance d'un ardent Lieutenant de Police, ne rien dire d'une hydropisie qui étoit la maladie de toutes la plus ancienne, la plus frappante, la plus visible, celle qui avoit attiré davantage les regards & l'attention de tous ceux qui virent la malade, couchée le long du Tombeau, enfin celle dont la guérison s'étoit opérée à la vue d'une multitude innombrable de personnes, qui avoient été saisies d'admiration en voyant ses membres monstrueux se desenfler à leurs yeux! Il falloit donc que la guérison de cette hydropisie fût bien parfaite, pour n'y trouver rien à redire. O silence admirable, que vous êtes éloquent!

Quelle obligation n'avons-nous point ici au vigilant Magistrat, de nous procurer lui-même des témoins si énergiques & si peu suspects? Quelles actions de graces ne mérite point l'obligeant Prélat, qui employe son crédit à la Police pour nous extraire de ses archives secretes des témoignages si convaincans de la parfaite guérison de cette hydropisie?

Aussi M. l'Archevêque de Sens ne parle t-il que très modestement de cette hydropisie dans son Instruction, il n'ose en nier l'éxistence. Car comment nier l'exisstence d'une hydropisie monstrueuse, qui avoit été vue pendant plus de cinq ans par une infinité de per-

son-

ſonnes? Comment nier ſa guériſon opérée ſous les yeux d'une foule de témoins, & ſi complette, que ſes propres Médecins & Chirurgiens n'en avoient pu retrouver aucun reſte? Le parti qu'il a pris à cet égard, a donc été de ſe contenter de faire remarquer au public comme le dénouement du Miracle, que la Demoiſelle Thibault avoit été guérie *par une tranſpiration douce & abondante*; a quoi il ajoute, *que le 19. Juin les tranſpirations... ne ſont pas rares.*

Mais M. l'Archevêque de Sens prétend-t-il, que la Demoiſelle Thibault a été guérie d'une maniere naturelle par cette tranſpiration? Il n'oſe le dire poſitivement, il tâche ſeulement de l'inſinuer; ainſi il eſt bon de faire ſentir que ce dénouement ne vaut pas mieux que celui de l'eau de guimauve.

Les tranſpirations, dit-il, ne ſont pas rares le 19. Juin. Mais ſi les hydropiques pouvoient guérir par la tranſpiration, ils devroient guérir tous dans le fort de l'été, où les tranſpirations ſont encore bien plus communes que le 19. Juin. Cependant qui a jamais oui dire qu'un hydropique ait guéri par la tranſpiration: on a vu dans la ſavante Diſſertation que j'ai déjà pluſieurs fois citée, que ce ſeroit être *bien novice dans les voies uſitées à la nature, que d'entreprendre de guérir une hydropiſie par les ſudorifiques;* parce que les hydropiques ne ſuent point ou preſque point, par *la raiſon que* leur *peau* qui eſt *extrêmement tendue, ferme le paſſage aux extrémités des vaiſſeaux qui viennent s'y rendre*, & par pluſieurs autres raiſons phyſiques qu'on trouvera dans cette Diſſertation, ſur le fondement deſquelles M. Gaulard aſſure, *qu'on n'a jamais vu guérir des hydropiques par les ſueurs.*

Au reſte il eût fallu une ſueur furieuſement abondante, pour faire tranſpirer en un moment toutes les eaux d'un ventre gros comme un muid, & des jambes groſſes comme le corps d'un enfant de ſept ans, diſent nos témoins.

Enfin l'hydropiſie de la Demoiſelle Thibault avoit pour principe un ſquirre ainſi que nous l'avons démontré, qui s'étoit groſſi & durci tous les jours depuis ſix ans. Or M. l'Archevêque de Sens aura de la peine à faire comprendre que ce ſquirre qui apparemment étoit deux ou trois fois plus gros que la tête, ait pu tranſpirer par les pores.

En voilà plus qu'il n'en faut pour faire échouer ce dénouement; paſſons aux preuves de la guériſon de la paralyſie.

§. II.

Preuves de la guériſon de la paralyſie par les aveux de Monſieur l'Archevêque de Sens, & de Monſieur Silva.

AVant de recueillir ici les aveux de M. de Sens ſur la guériſon de la paralyſie, commençons pas répondre à la petite objection que forme M. Silva, au ſujet du défaut d'atrophie qu'il remarqua à la jambe gauche de la Demoiſelle Thibault; d'où il paroît vouloir conclure que la paralyſie n'avoit été que légère.

Si la paralyſie de la Demoiſelle Thibault n'avoit pas été accompagnée d'hydropiſie, & guérie par un Miracle, il faut convenir que le raiſonnement de M. Silva eût été concluant. Les membres deſtitués des eſprits animaux par une paralyſie complette ou même preſque complette, ne manquent jamais de s'atrophier peu à peu; & il n'eſt pas douteux que tout le côté gauche de la Demoiſelle Thibault, ayant été entierement privé de mouvement pendant trois ans, ſeroit tombé dans l'atrophie, ſi ces mêmes membres n'avoient été au contraire prodigieuſement enflés par les eaux, dont l'hydropiſie les noyoit ſans ceſſe.

Il eſt encore vrai que ſi l'hydropiſie n'eût pas été guérie d'une maniere ſurnaturelle, & que quelque Médecin eût pu trouver le ſécret de faire ſortir des membres de cette vieille fille toutes les eaux qui les gonfloient, ces membres après cette évacuation auroient été d'une maigreur hideuſe, puiſque depuis pluſieurs années ils étoient privés preſque entiere-

ment

ment des esprits animaux, tant par la paralysie qui en avoit barré le chemin, que par l'hydropisie dont les eaux avoient pénétré & ramolli sans cesse les nerfs, & par là les avoient rendus incapables de porter les esprits animaux dans ces membres. Ajoutez encore à cela, que l'hydropisie ayant corrompu toutes les liqueurs, ces membres presque destitués de nourriture qui n'est fournie que par les liqueurs, ne pouvoient que maigrir à l'excès.

Mais Dieu n'est point sujet aux loix de la nature qu'il a lui-même établies. En guérissant en un moment l'hydropisie, la paralysie & les autres maladies de la Demoiselle Thibault, il a voulu lui rendre tout d'un coup une santé parfaite, & non un corps atrophié. Aussi tous les Médecins qui l'ont vue depuis sa guérison, tous les Chirurgiens, tous les autres témoins ont-ils déclaré unanimement ou dans des termes équivalens, qu'elle avoit un air de santé qui faisoit plaisir à voir. *Nous avons reconnu*, disent les trois Médecins, *qu'elle paroissoit n'avoir rien à desirer pour sa santé.*

Mais doit-on conclure de là que les maladies n'avoient pas été considérables, parce qu'on lui voyoit après sa guérison d'assez belles couleurs, un air de santé, de l'embonpoint? Veut-on assujettir les œuvres de Dieu aux loix ordinaires? Ne sait-on pas que le Toutpuissant sait créer & anéantir en un moment tout ce qu'il lui plaît?

Nous avons démontré ci-devant la grandeur des maladies de la Demoiselle Thibault; elle est certaine. M. Silva trouve que ses membres au lieu d'être atrophiés, sont dans un état naturel: cela ne détruit pas la vérité des maladies qui avoient précédé la guérison; cela prouve seulement la grandeur & la certitude du Miracle. Passons présentement aux aveux de M. de Sens.

Il semble que ce Prélat regrettant son trop de complaisance sur la parfaite guérison de l'hydropisie, ait cherché à s'en dédommager un peu sur la paralysie. Il veut bien néanmoins accorder encore la guérison de cette maladie; mais il ne la voudroit pas si complette. *Ils rapporterent*, dit-il en faisant parler M. Silva & le Chirurgien qui l'accompagnoit, *que la paralysie subsistoit encore sur la main.* Elle ne subsistoit donc plus suivant lui-même sur les autres parties du corps qu'elle avoit rendu perclises depuis trois ans.

Une foule de témoins nous ont représenté à quel point cette paralysie entreprit tout le côté gauche de la Demoiselle Thibault, qui depuis l'attaque d'apoplexie du 25. Novembre 1728. étoit resté comme mort, sans qu'il lui fût possible de s'aider en rien, pas même pour ses besoins les plus pressans; & voici M. de Sens qui nous apprend au nom de M. Silva, que cette paralysie qui l'avoit réduite dans un état si déplorable, ne subsiste plus que sur la main, qu'elle n'affecte plus par conséquent tous les autres endroits dont elle s'étoit emparée, & qu'au contraire M. Silva a vu marcher la Demoiselle Thibault avec assez d'aisance.

Voilà donc déjà au compte de M. l'Archevêque de Sens lui-même un bras, une jambe & un pied qui étoient perclus & à demi morts, bien & dûment guéris & réssuscités; il n'y a plus que la main, par rapport à laquelle ce Prélat fait dire à M. Silva que la paralysie subsistoit encore. Mais je ne sai pourquoi ce Prélat veut bon gré malgré qu'elle soit encore paralytique; car tout le monde l'a vue dès ce tems-là, & la voit encore aujourd'hui coudre, tricoter & servir comme l'autre.

Mais est-il bien vrai que M. Silva ait déclaré à M. Hérault, que cette main étoit encore paralytique, lorsqu'il fut visiter la Demoiselle Thibault le huitiéme jour de sa guérison? Que diroit-on, si M. Silva nioit ce que M. de Sens lui fait dire? Par respect pour le Prélat je souhaiterois pouvoir me dispenser de produire une lettre que ce Médecin m'a écrit, dans laquelle il m'assure positivement que la main de la Demoiselle Thibault n'étoit plus paralytique, lorsqu'il fut l'examiner à la priere de M. Hérault; mais l'intérêt de la Vérité le demande. Ce n'est point ici la copie d'une piece renfermée dans l'Arsenal ténébreux de la Police, dont on affecte de n'extraire que cinq ou six lignes. J'ai dépose moi-même chez Raymond Notaire la Lettre en question; le public en trouvera la copie transcrite

en

en entier, dans le nombre des pieces qui accompagnent cette Démonſtration.

Voici ce que m'écrit à ce ſujet M. Silva. *Elle remuoit*, dit-il, *le bras.... le poignet & pluſieurs doigts.* Arrêtons-nous d'abord ici, & demandons à M. l'Archevêque de Sens ſi un poignet & des doigts qu'on remue, ſont encore paralytiques. Mais, dira peut-être le Prélat, le Médecin ajoute qu'il y avoit deux doigts qu'elle étoit dans l'impuiſſance de plier. Il eſt vrai; mais M. Silva ajoute auſſi en même-tems, que *cette impuiſſance n'étoit pas cauſée par une paralyſie:* cela eſt clair, net & précis. Il eſt donc faux, ſelon M. Silva, que la paralyſie ſubſiſtât encore ſur la main.

Après une déclaration ſi formelle, qu'elle foi mérite l'extrait qu'on trouve dans l'Inſtruction de M. de Sens, du rapport fait à la police par M. Silva? Dans cet extrait, il eſt marqué en propres termes que ce Médecin avoit certifié, que la paralyſie ſubſiſtoit encore ſur la main; & voicy M. Silva lui-même qui nie poſitivement le fait.

C'eſt cependant préciſément ſur le fondement que cette main étoit reſtée en paralyſie, que M. Languet oſe du ton le plus hardi & avec la confiance la plus impoſante, accuſer d'impoſture la Demoiſelle Thibault, & tous ceux qui ont publié le Miracle de ſa guériſon.

„ Donc, *dit-il dans ſon Inſtruction Paſtorale*, on a menti ſous ſon nom dans la Re-
„ lation où l'on fait conſiſter une partie de la maladie dans la paralyſie de la main gau-
„ che, & le Miracle dans la guériſon de cette même main; cette main dont elle dit qu'el-
„ le ſe ſervit après ſa guériſon pour ſe remuer, pour s'aider, pour ajuſter ſa robe, pour
„ boire, pour monter, en un mot qu'elle étoit guérie. Une fauſſeté ſi formelle, *ajou-*
„ *te-t-il*, ſuffit pour anéantir le Miracle & la guériſon, & pour couvrir de confuſion ceux
„ qui l'ont débitée. „

On a donc menti, dit M. Languet. Nous en convenons, nous l'avons même déjà prouvé plus d'une fois: mais eſt-ce la Relation, ou l'Inſtruction Paſtorale?

Le Prélat ne donne pour toute preuve de la continuation de la paralyſie ſur cette main, que le prétendu rapport fait par M. Silva, dont il rapporte un extrait en lettres Italiques, qu'il dit avoir été *copié par* ſes *ſoins... ſur l'original qui eſt au Greffe de M. le Lieutenant Général de Police;* & Monſieur Silva déclare au contraire, qu'il n'eſt pas vrai qu'il ait trouvé cette main paralytique, ni par conſéquent qu'il l'ait dit dans ſon rapport.

Quelle confiance pourra-t-on prendre deſormais aux extraits produit par ce Prélat? *Une fauſſeté ſi formelle*, dit-il, *ſuffit... pour couvrir de confuſion ceux qui l'ont débitée.* Il eſt vrai; mais qui a fait la fauſſeté?

Au reſte ce qui peut conſoler ce grand Archevêque d'un coup ſi aſſommant pour tout autre, c'eſt la longue habitude où il eſt de donner de pareilles ſcènes; le public y eſt ſi accoutumé, qu'il n'en eſt preſque plus ſurpris. Eh! que riſque après tout ce célébre deffenſeur de la Conſtitution? D'être pris en flagrant délit, d'être pris ſur le fait? Eh! qui ne ſait pas que les Conſtitutionnaires ſont en ce cas privilégiés? M. de Sens répete ſans ceſſe *que les Appellans ſont perdus, s'ils ſont convaincus de menſonge & de ſupercherie*; mais pour les Conſtitutionnaires, il n'en eſt pas de même: un Conſtitutionnaire peut en toute ſureté mentir, ſuppoſer, calomnier, faire encore pis, & n'en être que meilleur Conſtitutionnaire.

M. de Sens a donc pu ſans deshonorer ſon zèle pour la Bulle, & ſans ceſſer d'en être le plus digne promôteur, dire & faire dire à M. Silva que la paralyſie ſubſiſtoit encore ſur la main de la Demoiſelle Thibault; quoique, ſelon le même M. Silva, elle remua le poignet & les doigts de cette main, & qu'il n'y eût plus aucun reſte de paralyſie. Si un tel menſonge étoit néceſſaire pour avoir prétexte de nier un Miracle qui anathématiſoit la Bulle, deſlors il étoit permis, ſuivant les principes de la nouvelle Morale: & tous les plus grands Caſuiſtes des Jéſuites ſont en ce cas d'accord à juſtifier M. de Sens.

Je ne ſai ſi deſormais le Prélat continuera d'accuſer la Demoiſelle Thibault d'avoir joué

la comédie. En tout cas ce ne peut être que la comédie du menteur, puiſque ſelon lui on déguiſe tout; mais je ne crois pas que le Public penſe que la Demoiſelle Thibault ſoit le héros de la piece.

Paſſons à la guériſon des anchyloſes: c'eſt ici où M. de Sens ſe ſert avec le plus d'emphaſe du rare & merveilleux talent qu'il a de ſe décerner les honneurs de la victoire, & d'inſulter à ceux qu'il attaque; mais nous eſpérons que ſon triomphe ne ſera pas de longue durée.

§. III.

Preuves de la guériſon des anchyloſes de la Demoiſelle Thibault, tirées des contradictions des Chirurgiens de la Police.

JUſqu'ici M. de Sens & les ſiens ont eu la bonté de nous faire les aveux les plus favorables & les plus convaincans ſur la guériſon des maladies de la Demoiſelle Thibault. Ils ont quelquefois même, comme on a vu, rencheri ſur nos autres témoins; il n'y a que ſur la guériſon des anchyloſes, qu'ils voudroient ſe ſéparer de nous. C'eſt à ce ſujet principalement, que M. de Sens auſſi bien que M. Hérault ont fait tous les efforts imaginables, pour trouver des Maîtres de l'art qui vouluſſent bien ſe prêter à leurs vues. Mais qui croiroit que tous leurs efforts ont été vains; & que les rapports de leurs émiſſaires ont été ſi mal concertés, qu'ils ſe détruiſent les uns les autres par les contradictions les plus viſibles.

On ſent d'abord pourquoi M. l'Archevêque de Sens & M. Hérault ont mis tout en œuvre pour trouver des Médecins ou des Chirurgiens qui ſe prêtaſſent à déclarer, que les doigts de la Demoiſelle Thibault étoient encore anchyloſés, & qu'ils n'ont pas également cherché à obſcurcir la preuve de la guériſon des autres maladies. C'eſt qu'à l'égard des autres maladies, comme elles étoient tellement diſparues qu'il n'en reſtoit pas la plus légere apparence, il étoit impoſſible de trouver quelqu'un qui pût ſur ce ſujet ſe faire à ſoi-même illuſion. Car comment certifier qu'une perſonne eſt encore hydropique, quand elle jouït à la vue de tout Paris d'une ſanté parfaite? Comment certifier qu'elle eſt paralytique, quand elle a un uſage libre de tous ſes membres, & qu'elle travaille, qu'elle agit avec pleine liberté? Comment certifier qu'elle a les doigts couverts d'ulceres, quand ſes doigts ſont très ſains? Il n'en étoit pas tout-à-fait de même des anchyloſes. Quoiqu'elles fuſſent parfaitement guéries, il reſtoit, comme on l'a vu, de la roideur dans les tendons extenſeurs des dernieres articulations de quelques uns des doigts qui en avoient été atteints. Or il n'en falloit pas davantage, pour trouver des perſonnes aſſez complaiſantes pour prendre cette roideur des tendons pour des anchyloſes. Il eſt vrai que pour cela il falloit bien ſe garder d'examiner ces doigts, & même de les regarder de trop près; car on eût remarqué aiſément, qu'il n'y avoit point de gonflement dans les articulations: ce qui formoit déjà une grande préſomption qu'il n'y avoit point d'anchyloſe. Et ſi on avoit pouſſé l'examen juſqu'à éprouver ſi ces doigts étoient ou non fléxibles, cela auroit tout gâté; car on n'auroit pu s'empêcher de reconnoître, comme nos Médecins & Chirurgiens qui en ont fait l'épreuve, qu'on pouvoit plier chaque articulation ſans faire aucune douleur à la Demoiſelle Thibault, & par conſéquent qu'il n'y avoit aucune ſoudure, pas même aucun embarras dans la circulation, mais ſeulement un peu de roideur dans les tendons extenſeurs; & deſlors toute idée d'anchyloſe s'évanouiſſoit. Mais la plûpart des Chirurgiens envoyés par M. le Lieutenant de Police, n'y allant que dans le deſſein formé de le ſatisfaire, n'étoient pas aſſez imprudens pour pouſſer ſi loin leur examen; ils ne vouloient que ſe faire illuſion, & pour cela il falloit en ménager bien délicatement les prétextes.

Voilà ce qu'on peut croire de plus favorable des deux derniers rapports, ſur leſquels M. l'Archevêque de Sens ſe fonde principalement: mais avant de démontrer le faux de ces derniers rapports, je dois commencer par examiner les deux premiers que le Prélat produit conjointement.

Dans

Dans le premier, qui eſt le rapport de M. Silva dont M. l'Archevêque de Sens donne l'extrait, il n'y eſt point du tout parlé d'anchiloſe. Il eſt vrai que dans la lettre que ce Médecin m'a écrit plus de trois ans après, il dit que la Demoiſelle Thibault avoit deux doigts dont les phalanges étoient *comme ſoudées....* par des anchiloſes. Il eſt cependant certain que lorſqu'il fut envoyé par M. Hérault le 27. Juin 1731. pour examiner l'état de la Demoiſelle Thibault, il ne trouva point qu'il y eut aucune anchiloſe aux doigts: cela eſt ſi vrai qu'il n'en dit pas un ſeul mot dans ſon rapport, ſuivant même l'extrait qu'en produit M. l'Archevêque de Sens: or il eſt évident que s'il eut remarqué que cette Demoiſelle avoit les doigts anchiloſés, il n'eut pas oublié d'en faire mention. Si dans la lettre qu'il m'a écrit long-tems après, il ſe ſert de l'expreſſion *comme ſoudées* par des anchiloſes (termes qui marquent une ſorte d'incertitude ſi lorſqu'il fit ſon rapport à la police, cette Demoiſelle avoit ou non quelques doigts dont les articulations étoient anchiloſées) tout ce qu'on en doit conclure, c'eſt qu'en m'écrivant cette lettre, il ne s'eſt pas bien reſſouvenu ſi le défaut de fléxibilité qu'il trouva effectivement à quelques doigts de cette Demoiſelle, étoit cauſé par des anchiloſes, où ſeulement par la trop grande roideur des tendons. Car encore un coup ſi pour lors il avoit trouvé ces doigts anchiloſés, il n'eut pas manqué d'en prendre occaſion de faire ſa cour à M. le Lieutenant général de Police, en lui apprennant une nouvelle ſi ſatisfaiſante pour lui, & dont ce vigilant Magiſtrat ſe ſeroit fort empreſſé de faire uſage, pour tacher d'amortir le grand éclat que faiſoit alors dans tout Paris le Miracle opéré ſur cette vieille Demoiſelle.

Le deuxiéme rapport eſt de M. Cannac, Chirurgien Major des Gardes. Ce rapport ne décide encore rien au ſujet des anchiloſes. Ce célébre Chirurgien déclare ſeulement qu'il a trouvé *le doigt indicateur, celui du milieu & l'annulaire* de la main gauche de la Demoiſelle Thibault *très roides, n'ayant point de fléxibilité;* mais il n'explique point qu'elle en étoit la cauſe, & ne dit point que ſes doigts étoient anchiloſés. Il dit même au contraire, que la Demoiſelle Thibault lui déclara *qu'elle ſe ſervoit de cette main;* ce qu'elle n'eût pas pu faire, ſi ſes doigts euſſent encore été ſoudés par des anchiloſes. M. Cannac ne contredit point ce fait dans ſon rapport, & par conſéquent convient du moins en quelque ſorte de ſa vérité: & afin qu'on ne put point ſuppoſer qu'il eut déclaré à M. Hérault quelque choſe au delà de ce qu'il lui avoit dit effectivement, il mit au bas de ſon rapport, qu'il *certifie n'avoir dit autre choſe que ce qu'il vient d'expoſer.*

Voilà tout ce que M. Hérault put arracher de la complaiſance de M. Cannac. Il lui fit certifier à la vérité, qu'il avoit trouvé trois des doigts de la Demoiſelle Thibault très roides; mais ce Chirurgien étoit trop honnête homme pour déclarer contre ſa propre connoiſſance, que cette roideur des doigts eût pour cauſe une anchiloſe.

Auſſi M. Hérault témoigna-t-il à M. Cannac qu'il n'étoit que très mediocrement content de ſon rapport. On vouloit qu'il y eut des anchiloſes, & l'on n'étoit point ſatisfait que ce Chirurgien n'en eut point trouvé?

M. Hérault envoya donc un autre Chirurgien plus complaiſant; ce fut M. Pibrac. Celui-ci ne ſe ménagea point: il déclara qu'il avoit *trouvé le doigt du milieu, l'annulaire & le petit doigt anchiloſés dans toutes les phalanges.*

Si le fait eut été véritable, il ſeroit bien ſingulier que M. Cannac ne s'en fut point apperçu. Au reſte ce ne ſont pas tout-à-fait les mêmes doigts que M. Cannac trouva roides, & M. Pibrac anchiloſés. M. Cannac ne parle point du petit doigt, & comme il déclare qu'il n'y a que trois doigts qu'il a trouvés ſans fléxibilité, ſavoir l'indicateur, celui du milieu & l'annulaire, il s'enſuit qu'il avoit trouvé un mouvement libre dans le petit doigt. Cependant quelques jours après, M. Pibrac le trouve anchiloſé dans toutes les phalanges. Voilà une maladie bien ſubite; mais en récompenſe elle va ſe guérir en partie auſſi vîte qu'elle eſt venue.

M. Hérault ne ſe contenta pas de ce ſeul rapport; il ſentoit bien qu'un tel fait contraire

à ce qui étoit de la connoiſſance d'un nombre innombrable de perſonnes, avoit grand beſoin d'être appuyé par un plus grand nombre de certificateurs. Il renvoya donc une ſeconde fois M. Pibrac avec quatre autres Chirurgiens, pour examiner encore les doigts de la main gauche de la Demoiſelle Thibault.

Dans ce ſecond rapport M. Pibrac & ſes adjoints déclarent, qu'ils ont trouvé „ qu'elle „ ne fléchiſſoit que très peu les quatre doigts de cette main, dont les dernieres phalan„ ges ſont même anchiloſées. „

Il n'y avoit donc plus ſuivant ce ſecond rapport, que les dernieres phalanges qui fuſſent anchiloſées; & cependant ſuivant le premier, il y avoit trois doigts dont toutes les phalanges l'étoient. M. de Sens qui produit tous ces rapports, ſonge-t-il bien qu'il donne ici la preuve d'un Miracle de ſa façon?

De l'aveu de tous les Maîtres de l'art, toutes les anchiloſes qui ſont anciennes, ſont abſolument incurables. Celles de la Demoiſelle Thibault s'étoient formées dès le commencement de l'année 1729. elles ſubſiſtoient encore ſuivant M. Pibrac dans toutes les phalanges de trois de ſes doigts le 27. Septembre 1731. jour de ſa premiere viſite; & lors de ſa deuxiéme viſite il n'y a plus que les dernieres phalanges qui ſoient anchiloſées, d'où il ſuit que les autres phalanges auroient été guéries après ſa premiere viſite, ce qui n'auroit pu arriver que par Miracle.

Qui n'admirera l'attention de la Providence, à faire tomber dans des contradictions ſi groſſieres & ſi ſenſibles ceux qui ſe prêtent à tâcher d'obſcurcir ſes œuvres? Mais laiſſons à un habile Chirurgien à relever la contrariété & les bévues de ces rapports. Cet endroit de ſa lettre quoique long, ne peut que faire plaiſir, & fera connoître de plus en plus avec combien peu d'exactitude, ou avec quelle prévention & quel eſprit de partialité M. Pibrac a dreſſé ſes deux rapports.

„ S'il eſt vrai, *dit M. Souchai*, que quelques Chirurgiens ont avancé que la Demoi„ ſelle Thibault avoit pour lors les phalanges des doigts anchiloſées, il faut néceſſaire„ ment qu'ils n'ayent point examiné ſes doigts avec aſſez d'attention, & qu'ayant ſimple„ ment remarqué que quelques articulations ne jouoient point lorſqu'elle remuoit les doigts, „ ils en ayent conclu ſans autre examen que ces articulations étoient anchiloſées; mais ils „ devoient faire réflexion qu'il y a quantité d'autres cauſes, qui empêchent les articula„ tions d'avoir leur mouvement libre. J'ai remarqué même, *continue-t-il*, qu'il y a „ une contradiction manifeſte dans l'extrait que vous m'avez fait de leur rapport dans „ votre lettre. Le premier Chirurgien a déclaré, ſuivant que vous me le marquez, „ qu'il avoit trouvé le doigt du milieu, l'annulaire & le petit doigt anchiloſés dans toutes „ les phalanges; & le même Chirurgien déclare enſuite avec quatre autres Chirurgiens, „ qu'ils ont trouvé que cette Demoiſelle ne fléchiſſoit que très peu les doigts de cette „ main, dont les dernieres phalanges ſont même anchiloſées. Ainſi ſuivant le premier „ rapport toutes les phalanges des trois doigts étoient anchiloſées, & ſuivant le deuxiéme „ il n'y avoit que la troiſiéme phalange de chaque doigt qui le fût. Cependant Made„ moiſelle Thibault n'a fait aucun remede depuis ſa guériſon; elle n'avoit garde d'en fai„ re, puiſque la tenſion de ſes doigts ne lui faiſoit aucune douleur, & ne l'empêchoit pas „ même de s'aider de ſa main & de travailler. Or une anchiloſe ne ſe guérit pas ſans re„ mede; & lorſqu'elle eſt ancienne, elle eſt même abſolument incurable. De tout cela il „ en faut conclure, que certainement les rapports dont vous me parlez ne ſont pas exacts. „

Mais ſi la contrariété de ces deux rapports en démontre du moins le peu d'exactitude, quelle foi leur reſtera-t-il, en voyant qu'ils ſont contraires à ceux que nous produiſons, dans leſquels les quatre Chirurgiens qui les donnent, rendent compte des épreuves qu'ils ont faites, & fondent leur jugement ſur la certitude de faits inconteſtablement déciſifs?

D'ailleurs leurs rapports ſont encore appuyés par celui de trois fameux Médecins, & par les certificats unanimes d'un très grand nombre d'autres perſonnes de toutes ſortes de con-

conditions, qui loin qu'aucun motif humain ait pu les engager à rendre ce témoignage, avoient au contraire un intérêt visible de garder le silence, puisqu'on ne peut aujourd'hui rendre hommage à la Vérité, sans encourir la disgrace de toutes les puissances de la terre. Cependant toutes ces personnes, malgré la varieté de leurs caracteres d'esprit, & même de leur façon de penser, & malgré la maniere differente dont elles expriment ce qu'elles ont vû, se trouvent néanmoins de l'unanimité la plus parfaite par rapport aux faits: ce qui est encore une preuve frappante que la Vérité a redigé leurs témoignages.

M. l'Archevêque de Sens ne produit que quatre rapports, & dans ces quatre rapports il n'y en a pas deux qui soient conformes, quoique les deux derniers soient signés par la même personne. Je rapporte près de quarante pieces, soit rapports de Maîtres de l'art, soit certificats, soit Lettres; & dans toutes ces pieces je défie M. l'Archevêque de Sens d'y trouver une contradiction, du moins en chose de quelque importance.

Le public n'en sera pas surpris: il sait que la Vérité est une, & par conséquent qu'elle est toujours uniforme; & qu'au contraire le mensonge se trahit toujours par quelque endroit, & n'est jamais d'accord avec lui-même.

Mais par quel charme M. l'Archevêque de Sens ne s'est-il pas apperçu lui-même des contradictions de ses rapports? Quoi, il suffit qu'une piece paroisse combattre les Miracles de nos jours, pour qu'il la saisisse avec avidité, & qu'il la présente au Public sans examen!

Dieu l'a permis, afin de faire connoître aux hommes que les vains efforts des ennemis de la Vérité ne parviendront jamais à obscurcir l'éclat des Miracles, & ne serviront au contraire qu'à les constater de plus en plus.

§. IV.

Preuves de la guérison des ulceres, de la profonde écorchure & des autres plaies, par les aveux de Monsieur de Sens, de Monsieur Silva & de leurs adjoints.

MOnsieur l'Archevêque de Sens n'est plus en contradiction avec nous: son silence, celui de M. Silva & des Chirurgiens de la Police sur les ulceres de la main gauche de la Demoiselle Thibault, est une preuve complette de leur guérison. En effet qu'auroient-ils dit, s'ils avoient trouvé les doigts de cette main couverts d'ulceres profonds, dégoûtans & enflammés, comme ils étoient avant leur guérison? Cette main n'eût pas seulement été anchilosée & paralytique, mais encore ulcerée, pourrie, cangrénée, & n'eût été bonne qu'à être coupée; car des Chirurgiens comme ceux de M. de Sens & de la Police, qui prennent un peu de roideur aux tendons extenseurs des doigts pour des anchiloses, n'étoient pas assurément gens à la ménager.

La Demoiselle Thibault n'avoit donc plus d'ulceres aux doigts; car M. Silva qui la vit huit jours après sa guérison, n'eût pas manqué s'il en avoit apperçu quelques vestiges, d'en faire une riche peinture dans son rapport; & qui doute que M. de Sens n'en eût fait un des plus grands ornemens de son Instruction Pastorale? Mais M. Silva n'en ayant pas retrouvé la moindre trace, le Prélat s'est vu forcé de garder sur ce sujet un triste silence.

A l'égard de la profonde écorchure qui étoit au pli du bras gauche, outre l'aveu de M. Silva *qu'elle remuoit ce bras*, nous avons encore quelque chose de plus.

On a déja vu que M. Silva convient qu'il *examina beaucoup* ce bras, *sur ce que* la Demoiselle Thibault lui dit *qu'elle y avoit eu une plaie large & profonde dans toute la longueur du pli. Je trouvai*, dit-il, *qu'une peau mince occupoit la place où elle me disoit que cette plaie avoit été.*

Que pourrions-nous souhaiter de plus clair & de plus fort qu'un pareil témoignage? Cette plaie étoit donc bien guérie, & qui est-ce qui nous l'apprend? C'est M. Silva qui ne pouvoit pas en donner de meilleures preuves, qu'en assurant comme il fait, qu'il n'en

reſtoit plus que le precieux veſtige d'une peau mince, qui marquoit ſeulement la place où la plaie avoit été.

Il eſt vrai que ce Médecin paroît toujours avoir une eſpece de crainte quand il fait de tels aveux: & véritablement il étoit dans une ſituation fort embarraſſante: il n'eſt pas aiſé de contenter tout à la fois la Vérité, M. de Sens & la Police. C'eſt pour ſe ménager avec ceux-ci, que le Médecin affecte de douter que cette plaie eût été profonde. *Je ne puis juger*, dit-il, *ſi cette plaie avoit été profonde, ou s'il n'y avoit eu qu'une ſimple écorchure.* Un célébre Médecin comme M. Silva, ne pouvoir juger à l'inſpection d'une peau mince & nouvelle qui occupoit toute l'étendue du pli du bras, & qui étoit de la largeur du pouce, ſi la plaie que cette peau avoit recouverte, étoit ou non conſidérable & profonde! Certainement M. Silva en ſait plus qu'il n'en dit: auſſi ce grand Médecin ne paroît pas lui-même trop ſatisfait de la défaite qu'il donne; car il ajoute auſſi-tôt, comme pour corriger ce doute prétendu: *D'ailleurs quand la plaie auroit été conſidérable, comme j'ignorois en combien de tems la guériſon avoit été opérée, je ne pus porter aucun jugement ſur cet article.* Mais du moins il jugea que la guériſon étoit parfaite, & c'eſt tout ce que nous demandons de lui; car pour le tems où la guériſon s'eſt opérée, il eſt aiſé de le ſatisfaire là-deſſus: s'il lit notre Démonſtration, il y trouvera des preuves inconteſtables que cette guériſon a été ſubite.

A l'égard de la guériſon des plaies du pli des cuiſſes & du bas des reins, il faut convenir que le ſilence de M. de Sens qui prouve ſi bien par tout ailleurs, ne peut plus nous ſervir à ce ſujet. Ce ſeroit pourtant grand dommage, qu'il y eût quelque maladie dont la guériſon ne fût pas prouvée par les aveux du Prélat, ou par les pieces qu'il produit; mais ne nous rebutons pas, cherchons bien dans ſon Inſtruction Paſtorale; peut-être y trouverons-nous quelque choſe pour la guériſon de ces plaies. Il y convient en termes formels, que la Demoiſelle Thibault lorſque M. Silva fut l'examiner, *marchoit avec aſſez d'aiſance:* que demandons-nous donc de plus? Quelle autre preuve plus ſenſible & plus frappante pouvoit-il nous donner de la guériſon parfaite de ces plaies? La Demoiſelle Thibault auroit-elle pu marcher avec aiſance, ſi elle avoit été tourmentée, contrainte, déchirée par des plaies larges, profondes & douloureuſes au pli des cuiſſes & au bas des reins?

Il ne nous reſte donc qu'à remercier ce Prélat, de nous avoir fourni ſi abondamment de quoi tenir parole, & de quoi juſtifier comme nous l'avons avancé, qu'il n'y a pas une ſeule des maladies de la Demoiſelle Thibault, dont la guériſon ne ſe trouve prouvée par les pieces mêmes qu'il rapporte.

Avant de finir cette propoſition, nous croyons néanmoins devoir relever deux fautes d'attention de la part du Prélat, qui ſe trouvent dans ſon Inſtruction.

La premiere eſt peu conſidérable, ce n'eſt qu'une contradiction manifeſte. Monſieur l'Archevêque de Sens, qui dit que M. Silva rapporta à la Police qu'il avoit vu le 27. Juin la Dlle. Thibault marcher avec aſſez d'aiſance, dit quelques lignes plus bas, que le lendemain la Demoiſelle Thibault ayant été à S. Médard pour obtenir la perfection de ſa guériſon, en revint auſſi impotente qu'elle étoit le jour du prétendu Miracle, & qu'il n'eſt pas vrai qu'elle marcha ce jour-là *avec plus de facilité* qu'elle n'avoit fait le 19. Juin: *facilité*, continue-t-il, *que le public tout prévenu qu'il étoit, n'apperçut pas.* Mais qu'eſt-ce donc que marcher avec facilité, ſi ce n'eſt pas marcher avec aiſance; & puiſque ſuivant lui-même, elle marchoit avec aſſez d'aiſance dès le 27. Juin devant M. Silva, par quelle fatalité n'auroit-elle pas marché de même le lendemain en préſence de tout le public?

Au reſte M. de Sens ne cite que le public pour témoin de ce qu'il avance, & en cela il agit prudemment. Quand on ne prend que le public à témoin, on a bien moins à craindre un démenti; mais néanmoins ce qu'a apperçu le public ne ſe trouve-t-il pas conſtaté par les certificats que je rapporte.

» Le

„ Le 28. Juin, *dit entre autres la Demoiſelle Grouſſin* je vis (la Demoiſelle Thibault)
„ marcher fort librement dans l'Egliſe *de S. Médard* & dans le petit cimetière, quoi-
„ qu'entourrée d'une grande preſſe. *A quoi Catherine Ceſſelin ajoute*, que ce jour-là
„ 28. Juin.... lorſqu'on la vit dans l'Egliſe de S. Médard marchant ſans s'appuyer ſur per-
„ ſonne, il s'aſſembla une ſi prodigieuſe foule de monde autour d'elle, qu'elle ne ſait pas
„ comment elle put ſe ſoutenir dans cette foule ſans ſe laiſſer tomber.... que néanmoins
„ la Dlle. Thibault s'y ſoutint fort bien ſans vouloir s'appuyer ſur perſonne. „

La deuxiéme faute d'attention eſt d'une conſéquence ſans comparaiſon plus grande.

M. de Sens ne s'eſt pas apparemment apperçu, qu'on avoit gliſſé dans ſon Inſtruction les railleries les plus indécentes, pour ne rien dire de plus. *Car le Saint*, eſt-il dit dans l'Inſtruction, *qui n'a pas le privilége de faire tout d'un coup des Miracles entiers, a beſoin de prendre haleine pour continuer.*

Il a été prouvé que la guériſon de toutes les maladies de la Demoiſelle Thibault a été ſubite; ainſi la critique porte à faux à cet égard. Mais ce qui intéreſſe tous les Chrétiens, eſt qu'elle frappe à plomb ſur une grande partie des Miracles opérés ſur le Tombeau de S. Etienne & de pluſieurs autres Saints, leſquels ne ſe ſont faits que ſucceſſivement.

Comment ceux qui ont dreſſé l'Inſtruction, n'ont-ils pas craint d'autoriſer par de pareils diſcours ceux que font les impies & les libertins, qui ne cherchent que des prétextes pour ſecouer le joug des preuves de notre Religion?

M. de Sens dormoit ſans doute, quand on lui a lu cet article de ſon Inſtruction & pluſieurs autres traits pareils qui y ſont répandus.

Efforçons-nous de le reveiller, s'il eſt poſſible, en lui faiſant voir que le Miracle de la guériſon de la Demoiſelle Thibault n'a pu être opéré, que par celui qui n'a pas beſoin de reprendre haleine pour faire les plus grands Miracles.

HUITIEME ET DERNIERE PROPOSITION.

Il n'y a que Dieu qui ait pu opérer une pareille guériſon.

APRÈS tout ce que nous avons démontré juſqu'ici, cette propoſition ne peut ſouffrir le moindre doute. Quel autre qu'un Etre tout-puiſſant, pourroit opérer une guériſon, dont la vue ſeule cauſa une impreſſion ſi prompte & ſi vive ſur l'eſprit & le cœur du plus grand nombre des ſpectateurs, que ce ne fut de leur part qu'étonnement, que ſentiment de joie, que reconnoiſſance & qu'admiration de la grandeur & de la bonté de Dieu?

Mais pour profiter nous-mêmes de cette merveille de la Miſéricorde divine, tranſportons-nous en eſprit ſur le lieu conſacré par tant de prodiges: voyons-y d'abord avec tous nos témoins l'affreuſe extrêmité, où les maladies compliquées de la Demoiſelle Thibault l'avoient réduite: arrêtons un inſtant les yeux ſur cette vieille fille couchée par terre auprès de ce célébre Tombeau, plus reſſemblante à un cadâvre qu'à une perſonne vivante; effrayante par la monſtrueuſe enflure de tout ſon corps, percluſe, immobile, couverte d'ulceres & de plaies, les yeux éteints, une pâleur, une odeur, un froid de mort, une voix entrecoupée & mourante: ſupportons avec ces témoins l'horreur & la compaſſion que leur donne un ſi triſte ſpectacle, pour avoir la conſolation de voir comme eux un quart d'heure après, cette enflure diminuer & diſparoître à vue d'œil, le bras & la main paralytiques s'étendre & ſe mouvoir, les pieds juſques là ſi difformes reprendre ſubitement leur figure & leur couleur naturelle, la voir enfin ſortir tout-à-coup du tombeau de ſes miſéres, ſe lever, marcher, parler, agir, & laiſſer tout le monde dans le ſaiſiſſement & la joie d'un changement ſi promt, ſi grand & ſi admirable, à peu près comme ceux qui virent le paralytique de l'Evangile ſe lever tout-à-coup à la voix du Sauveur. *Et ſtupor apprehendit omnes,*

omnes, & magnificabant Deum, & repleti sunt timore dicentes, quia vidimus mirabilia hodie.

A quoi en effet attribuer ces differens mouvemens que nous voyons dans nos témoins, ces larmes de joie, ces transports si vifs & si tendres de leur piété, sinon à une impression secrette de la Divinité, dont la présence adorable paroissoit se rendre sensible à leurs yeux par des merveilles marquées au coin de ses plus grands attributs?

Mais si ce spectacle ne suffit pas encore pour émouvoir l'insensibilité stupide des uns, & terrasser l'infléxible incrédulité des autres, achevons ou de les persuader, ou du moins de les réduire au silence, en examinant par ordre les differentes opérations de la Divinité dans la guérison des maladies de la Demoiselle Thibault.

Nous avons prouvé à l'égard de l'hydropisie, qu'elle avoit eu sa cause dans un squirre; que ce squirre avoit résisté dès sa naissance à tous les remedes, & qu'en 1726. étant devenu entierement formé, dès ce moment il étoit absolument incurable; & que depuis cette année jusqu'au 19. Juin 1731. ayant acquis une dureté extrême, & des accroissemens prodigieux, il étoit de la derniere évidence que sa guérison ne pouvoit-être que l'ouvrage de Dieu-même. Mais qu'elle guérison! Combien de prodiges ne suppose-t-elle pas? Quelle puissance ne falloit-il pas pour les opérer!

Il ne falloit rien moins qu'anéantir & que créer. Il falloit d'abord détruire le squirre, cette masse si dure qui ne faisoit depuis tant d'années qu'acquerir chaque jour un nouveau degré de solidité; & voilà que ce squirre cesse tout-à-coup d'être, que le ventre à l'instant se desenfle & devient mollet comme le trouverent les trois Médecins qui le jour même du miracle accoururent pour l'examiner.

Il falloit en même tems régénerer les parties détruites par les differentes ruptures & crevasses, que le squirre avoit occasionnées depuis plus de cinq ans aux vaisseaux lymphatiques, rétablir ces vaisseaux dans leur intégrité pour contenir la lymphe, l'empêcher desormais de s'échapper, & lui faire reprendre son cours naturel; & à l'instant tout est réparé, tout est régéneré, tout est rétabli!

Il falloit rendre aux solides leur force & leur élasticité: il falloit redonner aux liquides leurs qualités perdues & leur activité; il falloit les purifier de eaux âcres & corrosives, qui occupant toute l'habitude du corps, avoient noyé & éteint le feu & l'esprit des uns, ramolli & relâché tous les ressorts des autres en portant par tout la langueur & l'appauvrissement; & dans un moment tout ce qui étoit énervé se ranime, tout ce qui étoit languissant & comme mort n'est plus que vie, qu'activité & qu'esprit; les membres perclus réssuscitent, les liqueurs se renouvellent, le Sang se purifie, de nouveaux esprits sont créés ou reproduits, les eaux se dissipent & l'enflure disparoît de toutes les parties du corps.

Quel autre que le Maître souverain de la nature, pouvoit s'élever ainsi au dessus de toutes ses loix? Quel autre que l'arbitre de l'être & du néant, pouvoit opérer une guérison où il paroît se jouer de l'un & de l'autre? A quels plus grands traits Dieu pouvoit-il marquer cette guérison, pour s'y faire adorer & reconnoître? Et quel aveuglement plus déplorable, que de voir après cela des Chrétiens l'y méconnoître encore, & blasphêmer ses œuvres?

Mais parcourons la guérison des autres maladies; Dieu multiplie ses prodiges à proportion de la grandeur & de l'extrêmité des maux. L'anchylose des doigts de cette vieille malade n'étoit pas moins incurable que son hydropisie & sa paralysie, & qui peut douter par conséquent, que la guérison de cette maladie ne fût autant du ressort de la seule puissance Divine, que les deux premieres?

J'ai fait voir après Monsieur Gaulard, que la synovie s'étoit ossifiée dans les articulations des doigts par la longueur du tems qu'ils étoient restés dans l'inaction & l'infléxibilité, & qu'il n'y avoit par conséquent aucun remede qui pût jamais faire reprendre à cette liqueur la fluidité qu'elle avoit perdue, & dont les principes étoient dissipés & anéantis.

Le

Le lecteur vient cependant de voir des preuves invincibles que ces mêmes doigts si long-tems soudés & inflexibles, sont devenus tout à coup susceptibles de mouvement: que dès le premier instant du Miracle, la Demoiselle Thibault s'en est servi pour débarrasser son pied gauche de dedans sa robe, pour tenir une tasse, pour serrer la main à plusieurs personnes, & faire plusieurs autres actions qui prouvent toutes également qu'elle en avoit recouvré subitement l'usage. Quel autre que le souverain Maître de la nature eut pû changer ainsi dans un instant une synovie ossifiée depuis tant d'années?

Mais c'est un spectacle peut-être encore plus surprenant, de voir la guérison subite de tant d'ulceres & de plaies, qui achevoient de rendre cette moribonde un prodige de miseres, de douleurs & d'infirmités!

Ces ulceres si dégoûtans, ces ulceres qui ajoutoient par eux-mêmes un nouveau degré de difformité & d'incurabilité aux doigts de la main qu'ils entouroient, ces ulceres qui depuis près de trois ans rongeoient, déchiroient, détruisoient de plus en plus ce qui restoit de chairs à ces doigts hideux, que sont-ils devenus? Les voilà tellement disparus dans une matinée, que les Maîtres de l'art peuvent à peine dès le premier jour en retrouver la moindre trace.

Cette écorchure si vive & si enflammée, qui s'étoit accrue sans cesse depuis deux ans & avoit de plus cavé les chairs; ces plaies des aînes & des reins si cruelles & si profondes, ces plaies qui exhaloient une odeur insupportable & cadavéreuse, & dont on ne pouvoit épuiser les eaux empestées qui en sortoient continuellement; ces plaies qui suivant toute apparence étoient déja gangrénées: tout est guéri, tout est rempli & refermé tout-à-coup; la peau, les chairs, les vaisseaux qui avoient été détruits, sont recréés en un instant. Que l'incrédule vienne donc nous dire, s'il falloit une main moins puissante que celle qui seule peut créer, pour régénerer subitement un nombre infini de petits tuyaux dont les chairs sont compostées: pour annéantir tout à coup la pourriture corrosive qui les consumoit depuis si longtems, & qui avoit détruit les petits vaisseaux qui leur apportent la nourriture: pour rendre un nouvel être à tous ces petits vaisseaux nécessaire pour leur conservation: enfin pour recouvrir toutes ces parties par une peau formée en un moment.

Et quand même cette guérison eût été moins subite & moins parfaite, où trouver dans une agonisante des ressorts & des dispositions qui eussent jamais pû l'opérer? Quel obstacle invincible au contraire une telle guérison ne rencontroit-elle pas *dans le sang d'une hydropique*, qui n'étoit plus *qu'une eau âcre & lixivielle*, dit M. Gaullard, aussi bien que dans la *sanie piquante* & la liqueur caustique & corrompue, qui découloit des ulceres, de l'écorchure & des plaies?

Mais tous les obstacles deviennent des moyens en la main de Dieu dès qu'il lui plaît. Il ne lui faut autre chose que commander, pour être aussitôt obéi? Il appelle ce qui n'est pas, & en l'appellant il le fait sortir du néant.

Reconnoissons à tant de merveilles la voix du Tout-puissant, cette voix souveraine qui n'a pas besoin de tems, pour disposer aussi facilement du néant que de l'être. Admirons dans une guérison si supérieure à tout espoir, la bonté d'un Dieu, qui n'afflige jamais que pour punir le péché ou pour purifier le pécheur: qui ne se plaît point dans le malheur des hommes; mais qui ne s'est pas plutôt servi de l'affliction pour le bien de sa créature, que touché de tendresse & de compassion sur ses miseres, il se hâte de guérir ses langueurs, de remédier à ses foiblesses, de réparer les principes de sa vie, & de la consoler par le retour d'une santé plus parfaite qu'elle ne l'avoit avant tous ses maux.

Mais ne croyons pas que la bonté Divine se borne ici à rendre à une de ses créatures une santé fragile & passagere: il est aisé de reconnoître que Dieu a eu en vûe un bien plus grand objet. Il y a tout lieu de penser que dans l'assemblage étonnant de tant de maladies incurables & mortelles, qui avoient pendant si long-tems réduit la Demoiselle Thibault à

la derniere extrémité ſans néanmoins lui ôter la vie, il a prétendu nous faire voir l'emblême des maux ſpirituels, & l'extrémité d'indigence & de langueur où l'Epouſe de ſon Fils ſe trouve aujourd'hui réduite; & c'eſt pour la conſoler cette Epouſe ſi amerement affligée, c'eſt pour lui donner un gage ſenſible de ſes miſéricordes futures, qu'il arrache aujourd'hui un de ſes enfans des bras de la mort, afin qu'après l'avoir fait figurer comme un autre Job le comble des malheurs de cette Epouſe, elle ſoit encore comme ce Patriarche une vive image de la réſurrection ſubite, d'une multitude de ſes enfans après laquelle cette Epouſe deſolée ne ceſſe de ſoupirer. Que dis-je? notre heureuſe Demoiſelle n'a pas ſeulement le bonheur d'être par la guériſon de ſon corps la figure de cette conſolante réſurrection; elle l'eſt encore plus avantageuſement par le changement que Dieu a opéré dans ſon ame, pour la préparer à cette guériſon. Celui qui l'a faite, n'eſt pas ſeulement le Dieu tout-puiſſant, le Dieu infiniment bon; mais c'eſt encore le Dieu infiniment ſaint, le Dieu de la vérité; & c'eſt pour manifeſter & faire éclater la vérité, que plus ſenſible encore à l'égarement de ſa créature qu'à ce qui peut affliger ſon corps, il commence par lui ouvrir les yeux du cœur: la guérir de ſes preventions: la faire entrer dans voie de la vérité, & l'intéreſſer enſuite vivement à tout ce qui peut contribuer à ſa gloire. C'eſt par l'impreſſion de cette premiere grace que la Demoiſelle Thibault, quoique réduite à une foibleſſe extrême, ſe reſoud de quitter une paroiſſe où ſa foi étoit en danger, & ſe hazarde de faire plutôt périr ſon corps, que de laiſſer plus long-tems ſon ame expoſée à la ſéduction; & après ce premier pas ſon amour pour l'Egliſe devient ſi fort, le ſentiment qu'elle a de ſes maux eſt ſi vif & ſi profond, que s'oubliant ſaintement elle-même & ne ſe comptant plus pour rien, elle ne ſe réſoud de demander un Miracle à Dieu, que dans la ſeule vûe de ſervir à ſes deſſeins de miſéricorde & à faire éclater la Vérité.

Cette fille ſi bien inſtruite, dit M. l'Archevêque de Sens, *ne déſiroit un Miracle que pour la gloire de ſon Saint & de ſa cauſe. Mon intention, dit-elle* elle-même & ſuivant que le rapporte auſſi M. de Sens, *n'étoit pas de demander ma guériſon, mais la manifeſtation de la Vérité & de la ſainteté de M. de Paris.*

Le Miracle qui lui eſt accordé, en eſt donc une preuve inconteſtable, & Dieu l'opére principalement pour faire connoître aux fidéles de quel côté eſt la Vérité. Mais, ô mon Dieu, à quoi nous ſerviront les Miracles, ſi vous ne touchez en même tems les cœurs?

Ah Seigneur! il eſt tems de conſoler votre Epouſe, de vous laiſſer attendrir à la vûe de tous les maux qui l'affligent. Trop ſemblable en pluſieurs de ſes membres à cette hydropique que vous venez de rappeller, pour ainſi dire, du tombeau, elle a la douleur de voir un grand nombre de ſes enfans dans une langueur & une foibleſſe mortelle: les eaux de l'iniquité ſont ſi abondantes, qu'elle ſe croiroit ſur le point d'en être étouffée, ſi vos promeſſes ne la raſſuroient: elle n'a plus qu'une voix foible & entrecoupée, qui peut à peine faire entendre ſes gémiſſemens: le très grand nombre de ſes membres ſont tombé dans la paralyſie & l'inſenſibilité, leurs plaies profondes n'exhalent plus qu'une odeur de mort. Hâtez, ô mon Dieu, les momens de votre miſéricorde.

Ah Seigneur! il eſt tems d'agir: vos plus grandes vérités ſont attaquées, & vos loix vont être détruites. *Tempus faciendi, Domine, diſſipaverunt legem tuam.* Mais vous faites voir à votre Epouſe dans la guériſon ſubite de cette moribonde accablée de tant de maux, le retour prochain de votre ſecours & de votre miſéricorde. Puiſſe l'excès de vos bontés lui faire bientôt oublier l'excès de ſes miſeres: puiſſe-t-elle bientôt vous dire dans le tranſport de ſa reconnoiſſance & de ſa joie: O Dieu, qui eſt ſemblable à vous? vous m'avez abandonnée à une multitude d'afflictions & de maux, mais vous êtes venu me rendre la vie; vous m'avez retirée de nouveau du fond de l'abîme vous avez augmenté ma gloire, & tournant les yeux vers moi, vous m'avez conſolée. Je confeſſerai par toute la terre que la Vérité eſt votre ouvrage.

INDI-

INDICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DE CETTE DEMONSTRATION.

LA premiere piéce eſt une Déclaration de Catherine Ceſſelin qui a ſervi la Dlle. Thibault pendant le cours de toutes ſes maladies, & dont le témoignage mérite d'autant plus de foi, qu'elle étoit plus prévenue contre les miracles opérés par l'interceſſion de M. de Pâris, lors de celui qui ſe fit à ſes yeux ſur ſa maîtreſſe.

Au pied de cette Déclaration eſt la comparution de la Dlle. Thibault, qui atteſte la vérité de tous les faits qui la regardent, contenus dans cette Déclaration, & qui pour rendre la certitude de ces faits plus conſtante a depoſé trente une piéces ès mains de Maître Raimond Notaire, qui avoit reçu cette Déclaration.

On n'indiquera point ici quelles ſont ces trente une pieces, parceque le Lecteur en trouvera l'indication dans l'acte de dépôt.

De ces trente une piéces on n'en a imprimé (dans cette Edition) que dix-ſept, attendu que ces dix-ſept piéces avec la Déclaration de Catherine Ceſſelin, & les piéces que j'ai depoſés ſont plus que ſuffiſantes pour prouver tous les faits portés dans la Démonſtration précedente, dans laquelle je n'ai cité aucune des piéces que je me ſuis diſpenſé de faire imprimer.

Après ces dix ſept piéces dont la derniere eſt timbrée XIX. on trouvera un Certificat timbré XX. que j'ai dépoſé chez M. Sellier Notaire le 4. Juin 1735. ſigné & entiérement écrit par le ſieur le Vacher Bourgeois de Paris, qui rend un compte très exact des maladies de la Dlle. Thibault & atteſte ſa guériſon.

Enſuite de ces piéces eſt un Acte de dépôt que j'ai fait le 18. Novembre 1734. chez M. Raimond Notaire de ſix Lettres qui m'ont été écrites.

La premiere, timbrée XXI. par M. Silva Médecin de M. le Duc, envoyé par M. Herault Lieutenant de Police pour examiner l'état de la Dlle. Thibault.

La ſeconde, timbrée XXII. par M. Souchai Chirurgien de M. le Prince de Conti, qui fut auſſi examiner la Dlle. Thibault après ſa guériſon, ainſi que les autres Chirurgiens dont les Lettres ſont ci après.

La troiſiéme, timbrée XXIII. par M. de Manteville ancien Démonſtrateur en Chirurgie.

La quatriéme, timbrée XXIV. par M. le Dran Premier Chirurgien de la Charité.

La cinquiéme timbrée XXV. par M. Sivert Chirurgien Major des Hopitaux de l'Armée.

Enfin la ſixiéme & derniere timbrée XXVI. eſt une fort belle Diſſertation en forme de Lettre, qui a été faite par M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi, où on trouve des preuves d'anatomie auſſi claires que ſolides de l'incurabilité abſolue de toutes les maladies dont la Dlle. Thibault a été ſubitement guérie le 19. Juin 1731.

PIECES JUSTIFICATIVES

DU MIRACLE OPE'RE' SUR MADEMOISELLE THIBAULT.

I.

Déclaration de Catherine Ceſſelin ſervante de Mademoiſelle Thibault, ci-devant incrédule ſur les Miracles de Mr. de Páris.

AUJOURD'HUI eſt comparue par-devant les Conſeillers du Roi, Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés, Catherine Ceſſelin, âgée de 37. ans ou environ, demeurant chez Mademoiſelle Thibault rue de la Harpe, Paroiſſe ſaint Severin; laquelle nous a déclaré, que venant d'apprendre que Monſeigneur l'Archevêque de Sens attaque dans ſon Inſtruction Paſtorale le Miracle de guériſon que la comparante a vu opérer ſous ſes yeux le 19. Juin 1731. dans la perſonne de Mademoiſelle Thibault ſa maîtreſſe, elle a cru qu'elle ſe rendroit coupable ſi elle ne profitoit pas de cette occaſion pour ſatisfaire aux remords de ſa conſcience, qui la preſſent depuis long-tems de rendre un témoignage public & autentique de ce Miracle; ce qu'elle n'a differé juſqu'à ce jour que par trop de docilité pour les avis d'un Confeſſeur par qui elle a été conduite pendant bien des années, & à cet effet elle nous a dit & declaré ce qui ſuit; ſavoir:

Qu'il y a plus de 20. ans qu'elle demeure chez la dite Demoiſelle Thibault; que depuis ce tems elle l'a toujours vue d'une très mauvaiſe ſanté juſqu'au 19. Juin 1731. jour de ſa guériſon, étant ſur tout ſujette à des coliques très violentes & à des eſpeces de diſſenteries: Qu'en 1723. la dite Demoiſelle s'etant miſe à genoux pendant que le bon Dieu paſſoit dans la rue des Foſſoyeurs où elle demeuroit, elle tomba ſur le nez ſans aucune connoiſſance, ayant été ſurpriſe d'une violente attaque d'apoplexie: Qu'elle fut ſix ſemaines à en revenir, & qu'après en être revenue il lui reſta une grande foibleſſe dans le bras gauche.

Qu'au mois de Janvier de l'année 1726. elle commença à devenir enflée par le ventre, & ſi foible qu'elle ne pouvoit preſque plus ſe tenir debout: Que voyant que l'enflure augmentoit toujours, elle s'adreſſa d'abord à M. le Cointre Médecin Chimiſte, qui lui dit que ſon mal provenoit d'un ſquirre qui étoit preſque formé, & lui ordonna quelques remedes, qui ne la ſoulagerent que pendant peu de tems; ce qui l'engagea en 1727. de ſe mettre entre les mains de Mr. Reneaume.

Qu'en la dite année 1727. ſes maux & ſa foibleſſe augmenterent encore, enſorte qu'elle ne pouvoit plus ſe tenir debout ſans s'appuyer ſur quelque choſe, ni faire ſon travail ordinaire, ne pouvant plus qu'avec peine ſe ſervir de ſa main gauche dont les doigts s'enflerent, & lui faiſoient beaucoup de douleur; & qu'elle ne ſortoit plus de ſa chambre que pour aller à la Meſſe les Fêtes & Dimanches à ſaint Sulpice ſa Paroiſſe, dont il y a une porte qui donne au bout de la rue des Foſſoyeurs, à vingt pas de la maiſon où elle demeuroit, & encore falloit-il qu'elle appuyât preſque tout ſon corps ſur le bras de la comparante, qui avoit grande peine à la ſoutenir, & étoit obligée d'y employer toutes ſes forces, la dite Demoiſelle étant extrêmement peſante.

Qu'en 1728. ſon enflure au ventre étant encore augmentée, & ayant commence à lui gagner les cuiſſes & les jambes, & ſa foibleſſe etant encore devenue plus grande ſur-tout dans tout le côté gauche, elle n'alloit preſque plus à l'Egliſe, ne pouvant ſe tenir de bout, quoiqu'elle eut tout le corps appuyé ſur la comparante; & qu'a la fin du mois de Septembre de la dite annee 1728. ayant voulu ſe forcer à y aller, la comparante eut toutes les peines du monde à la ramener, ayant été obligee de la porter preſque entiérement, parce qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir ſur ſa jambe gauche, & que tout ſon corps trembloit; enſorte qu'elle fut un tems infini pour faire les 20. pas qu'il y avoit de la porte de ſaint Sulpice chez elle.

Qu'elle ne put gagner ſa porte qu'en s'accrochant à la muraille, & laiſſant tout ſon corps porté ſur les bras de la comparante; & que ſi deux perſonnes n'avoient eu la charité de la porter dans ſon eſcalier pour la faire monter dans ſa chambre, elle n'en ſeroit jamais venue à bout avec le ſecours de la comparante.

Que depuis ce jour-là elle n'a plus du tout été en état de ſortir de ſa chambre; & que peu après il ne lui fut plus poſſible de faire un ſeul pas, ſa jambe gauche & tout ſon côté gauche étant reſtés comme morts, ſans qu'elle en pût faire aucun mouvement; & comme ſon bras gauche pendoit toujours à terre, & lui entraînoit le corps par ſa peſanteur, la comparante l'engagea à le mettre dans une écharpe ou il eſt toujours reſté depuis juſqu'au jour de ſa guériſon.

Qu'environ dans ce tems-là, la comparante ayant demandé à M. Reneaume ſi Mademoiſelle Thibault pouvoit jamais revenir en ſanté, il lui répondit que non; que ſa maladie étoit une complication de differens maux d'hidropiſie & de rhumatiſme goutteux; & que comme toutes ſes forces étoient épuiſees, que ſon ſang avoit perdu toute ſa couleur, & n'étoit plus que de l'eau, & qu'elle n'étoit plus d'âge à reprendre de nouvelles forces, ſa guériſon lui paroiſſoit impoſſible; mais qu'elle pourroit traîner encore long-tems en cet état.

Que la dite Demoiſelle Thibault s'étant apperçue que la comparante avoit parlé à Mr. Reneaume en particulier, elle voulut abſolument ſavoir ce qu'il lui avoit dit; & que la comparante pour ne lui pas faire peine, lui répondit ſeulement qu'il lui avoit dit que ſa maladie ſeroit fort difficile à guérir, & qu'il n'en avoit guéres d'eſperance.

Que cela engagea Mademoiſelle Thibault à ſe remettre entre les mains de Monſieur le Cointre, qui lui fit d'abord prendre quelques remedes qui n'eurent aucun ſuccès, l'enflure & la foibleſſe de Mademoiſelle Thibault étant encore augmentees toujours de plus en plus: Que le dit ſieur le Cointre après bien du tems voyant que ſes remedes ne ſervoient qu'à la fatiguer, les ceſſa au commencement de l'annee 1730. quoiqu'il vînt toujours la voir de tems en tems, & dit à la comparante [ainſi que lui avoit dit Mr. Reneaume] qu'elle ne pouvoit jamais guérir; ce que Mademoiſelle Thibault ayant encore ſçu de la comparante, elle le remercia, & prit la reſolution de ne plus faire aucun remede.

Que dès la fin de l'année 1728. la comparante s'apperçût que la Demoiſelle Thibault ne pouvoit plus plier du tout les trois derniers doigts de ſa main gauche ni les raprocher les uns des autres; ces trois doigts demeurans toujours droits comme des piquets, roides comme des barres de fer, auſſi écartés les uns des autres qu'ils pouvoient l'être, & ſi gonflés qu'ils étoient une fois plus gros que ceux de ſa main droite; & qu'au bout de quelque tems la comparante remarqua auſſi qu'il ne reſtoit plus aucune ride à la peau de ces doigts; mais que cette peau etoit devenue toute unie, comme ſi ces doigts n'avoient jamais eu de jointure. Qu'à l'égard des deux autres doigts de la même main, ils etoient auſſi très enflez, mais que la Demoiſelle Thibault y a conſervé encore pendant quelque tems quelque mouvement.

Que peu après il lui ſurvint des crevaſſes tout le long de ſes doigts, qui rendoient une eau fort claire, & lui cauſoient beaucoup de douleur; ce qui a toujours continue juſqu'au 19. Juin 1731. que ces crevaſſes ſe refermerent tout d'un coup, & diſparurent le matin pendant que la Demoiſelle Thibault etoit à ſaint Medard; enſorte que la comparante eut peine à en retrouver quelque trace, lorſque la dite Demoiſelle Thibault fut de retour chez elle le dit jour 19. Juin 1731. & qu'en même tems ſes doigts qui avoient toujours été roides comme des piquets pendant près de 3. ans ſe deſenfle-

rent, & reprirent leur mouvement naturel, à l'exception que la troiſiéme partie des trois derniers doigts ne ſe plioit pas entierement d'elle-même comme la premiere & la deuxiéme, ainſi que la comparante l'expliquera plus au long, lorſqu'elle en ſera au jour de la guériſon ſubite de la dite Demoiſelle Thibault; mais qu'il faut qu'elle rende compte auparavant de ce qui eſt encore arrivé de principal à la Demoiſelle Thibault pendant le cours de ces 3. ans.

Qu'environ dans le même tems, le jour de ſainte Catherine 25. du mois de Novembre de la dite année 1728. la dite Demoiſelle Thibault ſe trouva tout-à-fait mal en ſoupant, & tomba comme dans une eſpece d'apoplexie dont elle n'eſt point bien revenue juſqu'au 19. Juin 1731.

Que dès le lendemain elle eut une violente fievre avec un tremblement extraordinaire dans tous les membres; ce qui lui dura juſqu'au 25. de Mars 1729.

Que pendant ces 4. mois elle fut pluſieurs fois ſi mal, qu'on fut obligé de lui faire recevoir les derniers Sacremens; & que ſon enflure augmenta conſidérablement, ſur tout au bras & à la main gauche.

Que lorſque cette fievre & ce tremblement furent paſſez, elle ſe trouva encore d'une plus grande foibleſſe que jamais. Il ne lui fut preſque plus poſſible de ſe tenir ſur ſes pieds, & lorſque la comparante la relevoit de ſon lit pour la mettre dans ſon fauteuil qui étoit à côté, la dite Demoiſelle Thibault l'embraſſoit par le col avec ſa main droite, & la comparante la prenoit à braſſe-corps, & la gliſſoit dans ſon fauteuil qui étoit à tenant le chevet de ſon lit.

Que depuis que Mademoiſelle Thibault eut quitté tous les remedes au commencement de l'année 1730. elle ne ſongea plus qu'à ſe diſpoſer à la mort, ne s'entretenant que de l'éternité, & ne s'occupant qu'à lire ou à ſe faire lire des livres de piété.

Qu'effectivement ſes maux & ſes douleurs étoient devenues à un point qu'il n'étoit pas étonnant qu'elle ſouhaita d'en être délivrée par la mort.

Qu'outre ſes maux accoutumés, il lui étoit venu une écorchure au pli du bras gauche qui lui tenoit depuis un bout juſqu'à l'autre de ce pli, & qui par la ſuite devint très vive & large de plus d'un pouce; ce qui lui faiſoit une très grande douleur: Qu'il ſortoit de cette écorchure une eau rouſſeâtre qui dans les derniers tems ſentoit une odeur cadavereuſe, qui faiſoit manquer le cœur à la comparante lorſqu'elle la panſoit; ce qu'elle faiſoit d'abord avec de la cendre de linge brûlé; mais que cette cendre n'ayant pas aſſez de force pour ſécher cette playe, elle ſe ſervit enſuite de blanc-raiſin dont elle rempliſſoit le pli du bras, qu'elle remettoit enſuite dans ſon écharpe, la dite Demoiſelle Thibault n'ayant aucun mouvement dans ce bras, tel qu'il pût être, quoiqu'elle y ſentit de vives douleurs.

Que dans les derniers tems il lui vint auſſi deux cloches violettes ſous la plante du pied gauche large d'une piece de 24. ſols, & trois ou quatre à la jambe gauche; & que la Demoiſelle Thibault a gardé toutes ces incommodités juſqu'au 19. Juin 1731. jour de ſa guériſon.

Qu'après que Mademoiſelle Thibault eut bien lu des livres, elle ſe mit dans l'eſprit qu'il falloit qu'elle quittât avant de mourir la Paroiſſe de ſaint Sulpice, & Mr. l'Abbé de la Vigerie, frere du Maître des Requêtes ſon Confeſſeur, qui étoit habitué à cette Paroiſſe, & fort attaché à la Conſtitution. Qu'en effet elle ſe fit louer une chambre par une perſonne de ſes amis dans la rue de la Harpe, Paroiſſe ſaint Severin, chez M. Metayer Chandelier, où elle ſe fit porter le 6. Avril de cette année 1730 Qu'il fallut quatre hommes pour la porter de ſon lit dans une chaiſe à porteurs, dans la nouvelle chambre qu'on lui avoit loué rue de la Harpe; & qu'elle ſouffrit ſi fort de ce tranſport-là, qu'elle en penſa mourir, & qu'elle tomba même en foibleſſe auſſitôt qu'on l'eut deſcendue dans la rue; & que tous ceux qui la virent dans la rue en cet état, crierent après la comparante & ceux qui portoient la dite Demoiſelle, que c'étoit une choſe honteuſe de porter comme cela dans les rues une mourante, & qu'il eut bien mieux valu la laiſſer mourir paiſible dans ſon lit.

Qu'à la vérité auſſitôt qu'elle fut dans la rue, elle devint d'une pâleur mortelle, & qu'elle avoit tout l'air d'une perſonne qui expire, & même qu'elle ne pouvoit plus parler.

Que depuis qu'elle fut dans la rue de la Harpe juſqu'à ſa guériſon, elle devint tous les jours plus enflée & plus foible qu'elle n'avoit encore été: Que même de tems en tems elle tomboit en foibleſſe, & que la comparante a cru pluſieurs fois qu'elle alloit mourir, & a été en avertir le nouveau Confeſſeur qu'elle avoit pris à ſaint Severin nommé Mr. Pradel; que même la comparante a été très ſouvent obligée depuis ce tems-là de lui porter à la bouche ce qu'elle lui donnoit à boire ou à manger, parce qu'elle étoit ſi foible qu'elle ne pouvoit lever ſon bras droit, & que le gauche étoit abſolument ſans mouvement & toujours renfermé dans une écharpe: Et que la comparante avoit toutes les peines du monde à la gliſſer de ſon lit ſur ſon fauteuil, parce qu'elle ne s'aidoit plus du tout, ce qui faiſoit que la comparante avoit des peines épouvantables lorſqu'il falloit qu'elle la mît ſur ſon pot de chambre.

Que Monſieur Coſnier Médecin de la Paroiſſe la vint voir trois ou quatre fois preſque auſſitôt qu'elle fut arrivée; mais qu'il ne lui voulut rien ordonner, l'ayant trouvée dans un état ſi deſeſpéré qu'il ne crût pas qu'il y eut aucun remede qui pût la ſoulager.

Qu'à la fin de cette même année 1730. Mademoiſelle Thibault ne pût plus demeurer dans ſon lit parce qu'elle étouffoit auſſi-tôt qu'elle étoit couchée, quoiqu'elle eut les épaules & la tête ſoutenues ſur trois ou quatre oreillers, enſorte qu'elle ſe vit obligée de prendre le parti de reſter toujours dans ſon fauteuil, ſans en ſortir pourquoi que ce pût être: Et que lorſqu'elle avoit quelque beſoin, la comparante lui tiroit le corps ſur le bord de ſon fauteuil au bas duquel elle mettoit ſon pot de chambre, & qu'enſuite elle la repouſſoit dans ſon fauteuil, ce qui donnoit à la comparante une peine inconcevable, parce que Mademoiſelle Thibault ne s'aidoit point du tout, pas plus que ſi elle étoit morte.

Que la comparante tenta encore néanmoins trois ou quatre fois de la remettre dans ſon lit, mais que la Demoiſelle Thibault ne pût pas reſter un moment, parce qu'elle étouffoit: Et que comme la langue de Mademoiſelle Thibault devenoit de tems en tems fort épaiſſe & fort embarraſſée, & qu'elle étoit ſouvent ſi foible qu'elle ne pouvoit preſque parler, la comparante s'attachoit tous les ſoirs un ruban de fil au bras, que Mademoiſelle Thibault tenoit dans la main droite, afin qu'elle pût l'éveiller plus aiſément, lorſqu'elle auroit la nuit quelque beſoin, où qu'elle tomberoit en foibleſſe.

Que cependant depuis que Mademoiſelle Thibault ne ſe coucha plus, ſon enflure augmenta encore tous les jours preſque à vue d'œil; & que comme ſes jambes devinrent d'une groſſeur monſtrueuſe, & ſes pieds tout ronds comme deux groſſes boules, enſorte qu'on ne lui voyoit preſque plus de doigts, n'y ayant que le petit bout qui en paroiſſoit, & le reſte étant comme perdu dans la groſſe boule que faiſoit chacun de ſes pieds, la comparante lui laiſſoit les jambes & les pieds nuds ſur un oreiller qui étoit ſur un petit placet, & elle les couvroit ſeulement avec une ſerviette.

Que dans le même-tems, c'eſt-à-dire au commencement de l'année 1731. comme Mademoiſelle Thibault reſtoit toujours dans la même ſituation dans ſon fauteuil, & que ſon ventre qui étoit très enflé, poſoit ſans ceſſe ſur ſes cuiſſes qui l'étoient auſſi, il ſe fit de grandes écorchures au pli de ſes cuiſſes qui lui faiſoient une douleur inſupportable; & que pour la ſoulager & empêcher la cangréne, la comparante y mettoit pluſieurs fois par jour des linges fort fins & fort uſés, & qu'elle les retiroit tout roides & tout imbibés d'une eau rouſſeâtre qui puoit comme peſte: Qu'il lui vint auſſi des playes encore plus conſidérables au bas des reins que la comparante panſoit en y mettant du blanc-raiſin pour les ſecher; que ces playes puoient encore davantage que celles des plis de ſes cuiſſes, & qu'elles avoient dans les derniers jours qui ont précédé ſa guériſon, préciſément l'odeur d'une charogne; enſorte que lorſque la comparante les panſoit, elle ſentoit que cela lui engouriſſoit le cœur; mais qu'elle les panſoit bien moins ſouvent que celles du pli des cuiſſes, par la peine extrême qu'elle avoit à ſoulever Mademoiſelle Thibault, pour la pancher le ventre ſur ſon lit; ce qui étoit la ſeule poſture dans laquelle elle pût panſer ces playes.

Que vers la fin du mois de Mai de la dite année 1731. Mademoiſelle Thibault devint encore plus mal que jamais, ayant les yeux preſque éteints, & n'ayant plus aucune force; enſorte qu'elle paroiſſoit ne ſentir plus ſes douleurs, étant preſque toujours aſſoupie, & ayant tout l'air d'une perſonne à l'agonie.

Que

Que Monsieur Pradel son Confesseur la voyant en cette extrémité, lui fit recevoir ses derniers Sacremens le 3. Juin; & que la comparante aussi bien que Mademoiselle Thibault elle-même, croyoit toujours que chaque jour seroit le dernier de sa vie.

Qu'elle étoit en cet état le 8. Juin 1731. lorsqu'un homme de Chartre nommé M. Oüart l'étant venu voir, l'exhorta de le faire porter sur le tombeau de Monsieur de Pâris, lui disant que plus elle étoit dans un danger de mort évident, plus elle devoit espérer que si elle avoit assez de foi, Dieu la guériroit pour manifester davantage la sainteté de son Serviteur, & confondre l'obstination de ceux qui refusoient de croire les Miracles qu'il avoit déjà fait sur ce tombeau.

Que Mademoiselle Thibault lui objecta d'abord qu'il étoit absolument impossible de la transportet si loin puisqu'on ne pouvoit point la mettre sur son lit sans qu'elle fut prête d'etouffer, & qu'on ne pouvoit la remuer sans lui faire souffrir des douleurs qui la mettoient presqu'à la mort. Mais que ce Monsieur ayant insisté, & lui disant toujours que plus elle etoit mal, plus elle devoit avoir d'espérance; cela lui fit enfin quelque impression: Et que deux jours après, elle envoya la comparante chercher son Confesseur, auquel ayant rendu compte de cette conversation, autant qu'elle pouvoit se faire entendre, il l'exhorta à suivre le mouvement qu'il sembloit que Dieu commençoit de mettre dans son cœur, & lui proposa de commencer avec elle une neuvaine dès le lendemain 11. Juin; ce qu'elle accepta.

Que la comparante se trouve obligée d'avouer qu'ayant été conduite depuis très-long-tems, & l'étant encore pour lors par M. l'Abbé de la Vigerie, qui lui avoit donné un grand respect pour la Bulle, & un grand éloignement à croire les Miracles qu'on attribuoit à l'intercession de Monsieur de Pâris mort Appellant, elle se mocquoit dans son cœur de la résolution de Mademoiselle Thibault, & qu'elle ne doutoit nullement qu'elle ne mourut en chemin avant qu'on eut pu la transporter jusqu'à S. Médard: que Mademoiselle Thibault elle-même étoit d'abord fort incertaine si elle guériroit ou si elle mourroit en y allant; que d'une part elle envoya une personne de ses amies lui acheter de la toile pour l'ensevelir si elle mouroit, & que d'autre part ayant sçu qu'il ne lui étoit point reste de pantoufles ni de souliers, parce qu'on ne croyoit pas qu'elle pût jamais en avoir besoin, elle commanda à la comparante de lui en faire faire, afin qu'elle pût se chausser quand elle seroit guerie, ce que la comparante exécuta, quoiqu'au fond de son ame elle regardât cette esperance comme une veritable folie.

Que le Mardi suivant 12. Juin, Madame de la Houssaye qui avoit beaucoup d'amitié pour Mademoiselle Thibault, lui envoya Monsieur Chomel son Médecin pour voir l'état où elle étoit, & lui donner quelque secours s'il étoit possible: Que Monsieur Chomel dit à la comparante qu'il n'y avoit plus aucune espérance, que les parties inférieures étoient noyées, & n'avoient presque plus de vie; mais que comme sa poitrine se deffendoit encore, elle traîneroit encore vrai-semblablement quelque tems, & qu'il ordonna qu'on mit du sel végetal dans ses ptisanes; ce que Mademoiselle Thibault qui avoit commencé sa neuvaine dès la veille, ne voulut pas que la comparante exécutât que deux ou trois jours après. La comparante fit voir Madame de la Houssaye, qui avoit entendu dire que Mademoiselle Thibault avoit commencé une neuvaine: Que Madame de la Houssaye ayant demandé à la comparante ce qu'elle en pensoit, elle lui répondit qu'elle ne doutoit nullement du pouvoir de Dieu, mais qu'elle n'avoit pas grande confiance en l'intercession de M. de Pâris; qu'elle croyoit que Mademoiselle Thibault ne pourroit point soutenir la fatigue du voyage, & qu'elle mourroit infailliblement en chemin, mais que si elle guérissoit, il faudroit avouer que ce seroit un beau Miracle.

Que cependant pendant le cours de la neuvaine Mademoiselle Thibault parût reprendre un peu de force, & que sa parole devint plus libre qu'elle n'etoit auparavant; ce qui au surplus n'etonna pas beaucoup la comparante, qui étoit accoûtumée à la voir de tems en tems revenir un peu, après quoi elle retomboit toujours plus bas qu'auparavant.

Que le Samedi qui étoit le 16. du mois, Mademoiselle Thibault envoya la comparante chez Monsieur Cosnier, qui eut assez de peine à se déterminer à la venir voir, disant que c'etoit une personne hors de toute espérance, & à qui il n'étoit plus possible de procurer aucun soulagement; & que tout en entrant, il dit: (que me voulez-vous, ne voyez-vous pas bien que je ne puis vous guérir?) Que Mademoiselle Thibault qui avoit dans l'esprit qu'elle gueriroit le Mardi suivant dix-neuf du mois qui etoit le dernier jour de sa neuvaine, & qui ne l'avoit envoyé querir que pour l'engager d'amener avec lui quelques-uns de ses Confreres, afin que l'etat de sa maladie fut bien constant, & que le Miracle en parût plus évident lorsqu'elle seroit guérie, lui répondit, que quoiqu'elle ne crût pas que les hommes pussent la guerir, elle le prioit avec instance de venir le lendemain avec deux ou trois de ses Confreres pour faire une consultation: Que Monsieur Cosnier qui ne sçavoit rien de son dessein, le lui promit pour la contenter, & qu'effectivement il vint le lendemain 17. Juin avec Messieurs Coldevilars, & de Lépine.

Que ces trois Messieurs examinerent d'abord sa main gauche qu'ils ôterent de dedans son écharpe; mais qu'elle ne leur montra point la grande ecorchure qu'elle avoit au pli du même bras, qui étoit couverte d'un petit linge, & cachée avec la manche de sa chemise; & qu'elle ne leur montra pas non plus les écorchures qu'elle avoit au pli des cuisses, & les playes qu'elle avoit au bas des reins: Qu'il dirent que les jointures des doigts de sa main gauche étoient soudées & anchilosées, ce qui étoit une maladie incurable; & qu'ils regarderent avec grande attention les petites crevasses qu'elle avoit le long de ses doigts dont les bords étoient très épais, & formoient une croûte qui avoit l'air d'une espece de galle.

Qu'ils examinerent ensuite ses jambes & ses pieds qui parurent leur faire horreur, & qu'enfin ils lui tâterent le ventre par dessus sa chemise, ce qui lui fit souffrir de vives douleurs, & dirent que c'étoit une espece d'hydropisie extraordinaire à laquelle ils donnerent un nom, que la comparante n'a pu retenir.

Qu'ils jugerent tous trois que son mal étoit incurable, & balancerent entr'eux s'ils lui ordonneroient quelque chose, vu sa grande foiblesse; mais neanmoins que ne voulant point s'en aller sans lui avoir rien ordonné, ils dirent qu'il falloit qu'elle se fit faire sur le champ quatre incisions à chaque pied & autant à chaque jambe par quelque habile Chirurgien, & lui ordonnerent quelque drogue dont la comparante n'a pas retenu le nom, d'autant plus qu'elle sçavoit que Mademoiselle Thibault n'avoit nulle envie de rien faire de ce qu'ils lui ordonneroient, & qu'elle ne les avoit fait venir qu'afin de se faire voir à eux quand elle seroit guerie, & de les forcer bongré malgré de reconnoître que sa guérison étoit un Miracle.

Que cependant le lendemain au soir 18. du même mois, Monsieur de la Chapelle Administrateur des Hôpitaux, & Monsieur l'Abbé de Moni ayant entendu dire que Mademoiselle Thibault vouloit le lendemain, qui étoit le dernier jour de sa neuvaine, se faire transporter à saint Medard, vinrent exprès la voir pour l'en empêcher.

Qu'ils lui représenterent avec vivacité que dans l'état où elle se trouvoit, c'étoit visiblement tenter Dieu: Qu'il étoit évident qu'elle mourroit avant d'arriver à saint Médard, & que cela donneroit occasion aux Constitutionnaires de faire cent mauvais discours dont elle seroit la cause par son imprudence: Qu'elle sçavoit bien elle-même la peine infinie qu'on avoit eû il y avoit plus d'un an, à la transporter de la rue des Fossoyeurs dans la chambre où elle demeuroit lors: Qu'elle étoit tombée en foiblesse aussi-tôt qu'elle avoit pris l'air, & qu'elle en avoit été fatiguée à l'excès: Que cependant il s'en falloit beaucoup qu'elle ne fût dans ce tems-là aussi mal, aussi enflée & aussi foible qu'elle se trouvoit pour lors: Que depuis plus de six mois on ne pouvoit la remuer sans la mettre à la mort, & qu'elle n'avoit pu même se faire mettre dans son lit, ni se tenir un peu renversée dans son fauteuil sans être prête d'étouffer; & qu'ainsi il étoit visible que c'etoit chercher une mort certaine, que de se vouloir faire transporter en l'etat où elle etoit, jusqu'à saint Médard, & qu'elle mourroit infailliblement avant d'arriver jusques-là.

Que neanmoins tout ce qu'ils purent lui dire, ne l'ebranla point, & que pour toute reponse elle leur montra le

pantoufles qu'elle avoit fait faire pour les mettre le lendemain lorſqu'elle auroit été guérie: enſorte que ces Meſſieurs voyant qu'ils ne pouvoient lui faire changer de réſolution, s'en allerent en levant les épaules.

Que le lendemain Mardi 19. Juin, Madame Caſeau & Mr. de la Chapelle ayant envoyé chacun un de leurs domeſtiques dès cinq heures du matin à Mademoiſelle Thibault qui les en avoit priés, & ces domeſtiques étant venus avec les porteurs qu'elle avoit fait arrêter dès la veille pour la porter à ſaint Médard, ils porterent tous quatre Mademoiſelle Thibault ſur une chaiſe juſques dans la rue; ce qu'ils ne firent pas ſans peine, l'eſcalier de la maiſon où elle demeure au ſecond etage, étant tournant & très roide, & les marches très hautes & très étroites, & qu'elle parut ſouffrir de grandes douleurs quand on la deſcendit de cet eſcalier, ayant fait de très grandes plaintes.

Que quoique cela fit compaſſion à la comparante, elle ne pouvoit s'empêcher de rire de l'extravagance qu'elle trouvoit dans ſon obſtination.

Que lorſqu'elle fut dans la rue, ceux qui la portoient eurent encore bien de la peine à la faire entrer dans la chaiſe à porteurs, parce que ſon corps étoit plus gros que la chaiſe n'étoit large, & qu'ils furent obligés de l'y fourrer à force de bras.

Que lorſqu'elle fut arrivée au petit Cimetiere de ſaint Medard, la comparante étendit à terre le long du tombeau de Monſieur de Pâris le morceau de toile jaune que Mademoiſelle Thibault avoit fait acheter pour l'enſevelir en cas qu'elle vint à mourir dans le chemin ou à ſaint Médard: & que la comparante qui ſçavoit que depuis plus de ſix mois elle n'avoit pû reſter un moment couchée dans ſon lit ſans être prête d'étouffer quoiqu'elle eut les reins & la tête élevés & ſoutenus ſur pluſieurs oreillers, & même qu'elle ne pouvoit reſter panchée dans ſon fauteuil, crût bien qu'elle ne manqueroit pas d'étouffer lorſqu'elle ſeroit couchée ainſi à plat ſur la terre.

Que néanmoins comme elle le vouloit abſolument, les hommes qui la portoient l'étendirent tout à plat ſur ce morceau de toile, & lui mirent un oreiller ſous la tête ſoutenu par une chaiſe renverſée. Et la comparante avoue que la voyant en cet état, ſes jambes & ſes pieds qui étoient d'une groſſeur & d'une figure monſtrueuſe, nuds à la vue de tout le monde, elle ne put s'empêcher d'en éclater de rire; ce qui l'obligea de s'éloigner un peu d'elle, & de ſe cacher le viſage de peur que le public ne s'apperçut qu'elle rioit; ce qui fit qu'elle ne remarqua pas ce qui arriva à Mademoiſelle Thibault dans le premier quart d'heure.

Que quelque tems après elle vit que Mademoiſelle Thibault ayant dit tout haut (il eſt tems) ſe leva ſur ſes genoux, & qu'ayant débarraſſé ſon bras gauche de dedans ſon écharpe, elle s'appuya les deux coudes ſur le tombeau.

Que la comparante, qui ſçavoit que Mademoiſelle Thibault depuis plus d'un an ne pouvoit faire aucun mouvement de ſon corps, & ſurtout que depuis près de trois ans elle avoit entiérement perdu tout mouvement dans le bras gauche, fut fort étonnée de la voir ſe relever ainſi, remuer ſon bras gauche, & s'appuyer deſſus; & que cela lui fit tout d'un coup perdre ſon envie de rire, & lui donna d'abord une grande attention; mais qu'il lui vint preſque auſſi-tôt dans l'eſprit que c'etoit apparamment un effort de la nature, & que l'eſpérance qu'elle avoit conçue d'être guérie avoit ranimé ſon ſang pour un moment; & que comme la comparante ſçavoit que toutes ſes forces étoient anéanties depuis long-tems, elle crut que cela n'auroit pas de ſuite, & que dans peu elle alloit retomber dans ſon premier état.

Que néanmoins un moment après elle la vit ſe lever tout debout ſans que perſonne la ſoutint.

Qu'à ce coup elle fut encore bien plus ſurpriſe, ne ſçachant comment elle pouvoit ſe tenir ſur ſes pieds qui étoient ronds comme des boules, auſſi-bien par deſſous que par deſſus, & qui depuis pluſieurs mois n'avoient plus la forme de pieds; mais qu'ayant vu qu'elle chanceloit, & qu'elle s'étoit preſſée de ſe retourner pour s'aſſeoir ſur la tombe, il lui vint dans l'eſprit que ſi ç'eut été un miracle, Dieu l'auroit guérie tout-à-fait, & qu'ainſi puiſqu'elle ne le paroiſſoit qu'à moitié, & qu'il lui reſtoit encore tant de foibleſſe, il falloit bien que ce ne fût qu'un effort extraordinaire de la nature.

Que cependant la comparante ayant vu qu'enſuite la Demoiſelle Thibault avoit élevé ſes deux bras en l'air, elle ne pouvoit comprendre comment ce bras gauche, qu'elle avoit vu comme mort pendant près de trois ans, étoit ainſi réſſuſcité tout d'un coup; & que tout cela lui agitoit ſi fort l'eſprit qu'elle ne ſçavoit plus qu'en croire, & qu'il s'élevoit dans ſon cœur tout à la fois une infinité de mouvemens tous differens. Qu'elle eſt obligée d'avouer qu'elle ſe ſentoit dans le cœur une eſpece de dépit de voir cette guériſon s'opérer ſous ſes yeux; qu'ayant entendu pluſieurs perſonnes qui crioient Miracle, elle étoit indignée contr'eux, & qu'elle les trouvoit bien ſimples, & bien crédules de regarder comme un Miracle de ce que Mademoiſelle Thibault s'étoit tenue de bout un ſeul moment, eux qui ne ſçavoient pas comme la comparante, l'état où avoit été cette Demoiſelle depuis trois ans; & qu'elle diſoit en elle-même que ſi elle n'avoit pas connu auſſi particulierement qu'elle avoit fait, l'état de Mademoiſelle Thibault pendant ſi long-tems, elle ſe ſeroit bien gardée de regarder cette guériſon comme un Miracle.

Qu'en blâmant les autres elle ſe trouvoit en même tems tentée de croire que c'étoit pourtant un Miracle veritable, par la connoiſſance qu'elle avoit de ſon état précédent; mais que rappellant que Monſieur de la Vigerie l'avoit aſſurée qu'il étoit impoſſible que Dieu fît des Miracles à l'interceſſion d'un homme comme Monſieur de Pâris, qu'il diſoit être mort hors du ſein de l'Egliſe, elle ſaiſiſſoit avec avidité tous les prétextes qu'elle pouvoit trouver de douter de ce Miracle.

Que cependant la Demoiſelle Thibault lui ayant commandé de lui mettre ſes pantoufles, elle les lui mit, & qu'elles entrerent ſans peine; ce qui fit connoître à la comparante d'une maniere qui ne lui laiſſoit point d'équivoque, que ſes pieds étoient déſenflés en partie.

Qu'enſuite la Demoiſelle Thibault ſe leva toute droite ſans s'appuyer ſur perſonne, & ſans vouloir ſouffrir que perſonne lui donnât la main; & qu'ayant été ainſi juſqu'à ſa chaiſe à porteurs, elle s'appuya ſeulement ſur le bras d'une perſonne pour ſe retourner & s'aſſeoir dans la chaiſe, & qu'elle y entra ſans peine ce qui fit connoître à la comparante, qui avoit vu quels efforts on avoit été obligé de faire une heure auparavant pour la fourrer dans cette même chaiſe, qu'il falloit que ſon corps fut conſidérablement déſenflé.

Que tout cela agitoit ſi fort l'eſprit de la comparante qu'elle en demeura comme immobile; & qu'ainſi ne s'étant pas fort preſſée de ſuivre la chaiſe, elle n'arriva à la Chapelle où ſe fit porter Mademoiſelle Thibault, qu'après qu'elle fût ſi remplie de monde qu'on ne pouvoit plus y entrer, & que la comparante fut obligée de ſe tenir à la porte de la dite Chapelle.

Qu'elle vit Mademoiſelle Thibault au travers des barreaux reſter aſſiſe aſſez tranquillement ſur une chaiſe de paille; mais qu'ayant remarqué vers l'Epître de la Meſſe qu'elle devenoit pâle, & qu'elle paroiſſoit ſe trouver mal, il lui vint d'abord en penſée que tout ce qu'elle avoit vu juſques-là n'étoit que les dernieres lueurs d'une chandelle prête à s'éteindre, que Mademoiſelle Thibault alloit peut-être paſſer: Mais qu'elle ne conſerva pas long-tems cette eſpérance qui calmoit ſes troubles; la pâleur de la Demoiſelle Thibault s'étant paſſée dans le moment; & que les peines & l'embarras de l'eſprit de la comparante ne firent qu'augmenter un moment après, l'ayant vu tendre ſon bras gauche pour recevoir dans le creux de ſa main un peu d'eau des Carmes que quelqu'un lui donna, & lui ayant vu ſe frotter ſes deux mains l'une avec l'autre, & la comparante ne pouvant concevoir comment elle ſe ſervoit ainſi de ſa main gauche qu'elle avoit vue près de trois ans ſans mouvement, & dont les doigts étoient toujours reſtés pendant tout ce tems-là tous droits & roides comme des pieux.

Que tout cela accabloit la comparante de penſées diverſes; qu'elle ne lui voyoit pas faire de mouvement ſans que cela ne lui portât au cœur; qu'elle la vit encore ſe lever ſur ſes pieds à l'Evangile, l'entendre debout ſans s'appuyer ſur rien & ſe raſſeoir ſur ſa chaiſe, tout cela ſans l'aide de perſonne; qu'à l'Elévation elle lui vit joindre les mains, ce qui l'étonna encore beaucoup, & enfin qu'à la Communion la comparante étant entrée dans la Chapelle, elle la vit ſe lever & s'aller mettre à genoux ſur la marche de

de l'Autel, & qu'elle remarqua même que son pied gauche s'étant embarrassé dans sa robe, elle le debarrassa avec sa main gauche, dont les doigts avoient par conséquent repris leurs mouvemens au moins en partie, & qu'après qu'elle eut communié, elle se leva encore seule & retourna s'asseoir.

Qu'après que la Messe fut finie, la comparante présenta un biscuit à Mademoiselle Thibault, & une tasse dans laquelle elle avoit mis de l'eau & du vin.

Que la Demoiselle Thibault prit le biscuit de la main droite & la tasse de la main gauche; & que la comparante la regardant faire avec grande attention, remarqua que sa main gauche trembloit; ce qui lui fit encore revenir l'idée que puisque ce bras n'étoit pas entiérement gueri, on ne devoit point regarder cela comme un Miracle, parce que Dieu n'a pas besoin de tems pour perfectionner ses ouvrages, & qu'il lui sembloit qu'il ne devoit pas faire ainsi un Miracle à moitié; mais que d'ailleurs elle voyoit bien que le changement qui etoit arrivé dans ce bras & sur-tout dans ses doigts, & même dans tout le reste de son corps, n'étoit pas naturel; & que toutes ces differentes idées qui se combattoient l'une l'autre, lui tourmentoient si fort l'esprit qu'elle en étoit comme accablée.

Qu'après que la Demoiselle Thibault eut mangé ce biscuit, elle rentra dans sa chaise à porteurs, & s'en retourna chez elle.

Qu'en arrivant la comparante lui vit descendre la marche de la boutique qui est très-haute; que la voyant prête à monter toute seule l'escalier, elle monta au plus vîte devant elle.

Que lorsque la Demoiselle Thibault entra dans sa chambre qui est à un deuxiéme fort élevé, elle étoit aidée par deux personnes, dont l'une lui donnoit la main par-devant & l'autre étoit derriere elle; mais que la Demoiselle Thibault dit à la comparante devant ces deux personnes, qu'elle avoit monté l'escalier toute seule jusqu'au premier étage, & que ce n'avoit été que pour monter le deuxieme qu'ils lui avoient donné la main: Que la dite Demoiselle Thibault se mit ensuite dans son lit, & que la comparante remarqua que son ventre ne paroissoit plus enflé; mais que ses jambes, ses pieds & son bras gauche l'étoient encore beaucoup, quoique l'enflure en fut considerablement diminuée; mais que sa principale attention fut d'examiner les doigts de sa main gauche, qu'elle vit avec une surprise qui la détermina enfin à penser que sa guérison étoit un vrai Miracle, que toutes les jointures de ses doigts s'étoient dessoudées, & avoient repris leurs mouvemens naturels, à l'exception seulement des troisiémes jointures de ses trois derniers doigts qui étoient à la verité dessoudées, mais qui néanmoins n'avoient pas leurs mouvemens; ensorte que ces jointures ne se plioient pas d'elles-mêmes, mais seulement étoient capables de se plier lorsqu'on vouloit leur en donner le mouvement; & que ce qui étonna encore davantage la comparante fut de voir que toutes les crevasses que la Demoiselle Thibault avoit à ces doigts, s'étoient entiérement remplies, refermées, & guéries dans la matinée, ensorte qu'a peine en pouvoit-on retrouver la place, qui ne paroissoit qu'a de certains endroits par de petites galles ou peaux seches qui tomboient d'elles-mêmes lorsqu'on y touchoit, & au-dessous desqu'elles la peau étoit parfaitement réunie avec la peau voisine, de sorte qu'il ne restoit aucune cavité, ni même aucune difference de cette peau avec la voisine.

Qu'à peine y avoit-il une demie heure que la Demoiselle Thibault etoit arrivée dans sa chambre, qu'il y vint une quantité de monde de toutes sortes de conditions s'informer de l'état ou elle étoit avant de s'être fait porter à saint Médard, & de l'etat actuel ou elle se trouvoit, & que depuis ce moment sa chambre n'a presque pas desempli de monde, pendant plus d'un mois depuis le matin jusqu'au soir, ensorte que Mademoiselle Thibault ne cessoit de parler pour conter à chacun sa guérison; & que des ce premier jour-là, elle eut l'usage de sa parole fort libre, ce qui etonna fort la comparante, vu qu'il étoit de sa connoissance que depuis plusieurs années & sur-tout depuis plus d'un an, elle n'avoit eu que des paroles entrecoupées, & qui ne sortoient de sa bouche qu'avec peine, parce qu'elle etouffoit dès qu'elle avoit prononcé plusieurs paroles de suite. Mais que ce qui frappa davantage la comparante, fut que les trois Médecins qui l'avoient visitée la surveille, vinrent ce même jour-19. Juin vers les cinq heures du soir pour examiner si ce qu'on disoit dans Paris de sa subite guérison, étoit vrai.

Qu'ils parurent extrêmement frappés de voir qu'elle avoit un mouvement libre dans son bras gauche, & sur tout que les jointures de ses doigts qu'ils avoient vus soudés ensemble deux jours auparavant, se plioient librement, au moins pour la plus grande partie; & qu'ayant prie la Demoiselle Thibault de leur serrer la main, elle le fit avec sa main gauche: Qu'ils confesserent que cela seul étoit un tres-grand Miracle; & qu'ayant examiné avec attention les differens endroits de ses doigts ou ils lui avoient vu des crevasses, & ayant trouvé que la plûpart ne paroissoient plus du tout, & qu'ils ne pouvoient pas même en reconnoitre la place, & que les autres étoient aussi entiérement remplies, & qu'il ne restoit aux endroits où elles avoient été que quelque petite peau seche qui ne tenoit à rien, & qui sembloit n'être restée là que pour marquer le lieu ou la crevasse avoit été; ils se regarderent tous trois avec surprise, & dirent, [il n'y a pas le petit mot à dire à cela.]

Qu'ils prierent ensuite Mademoiselle Thibault de leur laisser toucher son ventre, & qu'ils déclarerent tout haut que son ventre étoit desenflé, & qu'il étoit même devenu mollet.

Et qu'enfin lui ayant demandé de leur montrer ses jambes, & ayant vu qu'avec sa jambe gauche elle avoit dabord soulevé sa couverture, & avoit ensuite passé la jambe gauche par dessus sa couverture, ils dirent, voila un bon mouvement; voilà une jambe qui a bien repris sa force: Et ayant ensuite trouvé que ses jambes & ses pieds étoient considérablement desenflés, que leur peau étoit devenue d'une couleur naturelle, & que les cloches violettes qu'ils avoient vues, ne paroissoient plus, ils déclarerent hautement que le Médecin qui avoit fait cette guérison, étoit plus puissant qu'eux; & que pour le coup il n'étoit pas possible d'aller contre l'évidence de ce Miracle.

Que le jugement de ces Messieurs determina enfin la comparante, mais que sa conviction devint encore bien plus forte le lendemain au matin; qu'ayant changé Mademoiselle Thibault de chemise, la comparante lui demanda en grace de lui laisser voir en quel état étoit la large écorchure qu'elle avoit au pli du bras gauche; & que la Demoiselle Thibault lui ayant présenté son bras en lui disant qu'elle n'y ressentoit plus aucun mal, elle trouva que cette écorchure avoit entierement disparu, & que la playe s'en étoit refermée sans y laisser même aucune cicatrice, mais seulement que la peau qui étoit revenue à la place de cette grande écorchure, étoit plus claire & plus fine que la peau voisine, & avoit la couleur de la peau d'un enfant; ce qui engagea la comparante à redoubler ses instances pour que Mademoiselle Thibault lui permit aussi de voir en quel état etoient les cinq playes qu'elle avoit au-dessous des reins; & que Mademoiselle Thibault y ayant enfin consenti, la comparante trouva que ces cinq playes qui etoient larges chacune d'environ une piece de 24 sols, etoient entierement remplies; que la peau qui les couvroit étoit unie & égale aux peaux voisines, à l'exception seulement qu'elle étoit un peu plus brune dans toute l'étendue qu'avoient eu les cinq playes.

Que ce même jour qui étoit le 20. Juin; Mademoiselle Thibault resta assez long-tems levée, & fit usage de sa main gauche devant plusieurs personnes; mais qu'ayant été accablée par la quantité des differentes personnes qui venoient lui faire conter sa maladie & sa guérison, elle se trouva fort lasse le soir, & resta dans le lit le lendemain pendant presque toute la journée; mais que cela ne lui ayant point empêché de recevoir la foule du monde qui venoit sans cesse s'informer à elle de son Miracle, & ayant elle-même fait réflexion, qu'il ne convenoit pas a une personne qui se disoit guerie, qu'on la trouvât toujours couchee, elle se détermina à rester levee la plus grande partie du jour pour recevoir le monde, quoiqu'elle ne laissât pas de s'en sentir bien fatiguee dans les premiers jours, sur tout les soirs: Que proprement sa guerison ne fut parfaite que le 28. du même mois de Juin, ses jambes etant encore restées enflees jusqu'a ce jour-là.

Que dès le lendemain qu'elle fut guérie, qui étoit le 20 Juin. on lui acheta des bas de fil pour se couvrir les jambes,

bes, n'en ayant preſque point mis depuis près de trois ans qu'elle étoit quaſi toujours reſtée dans ſon lit ou dans ſon fauteuil, pendant lequel tems ſes jambes devinrent enflées de la maniere prodigieuſe dont elles l'étoient encore le 19. Juin au matin; lorſqu'elle fut à ſaint Médard; mais que le 28. Juin après qu'elle fut de retour de ſaint Médard, ſes jambes s'étant trouvées entiérement deſenflées, elle remit les anciens bas qu'elle portoit avant que ſes jambes fuſſent devenues enflées.

Que ce jour-là 28. Juin, qui étoit le neuviéme jour depuis le commencement de ſa gueriſon, elle ſe fit porter en chaiſe à ſaint Medard pour y faire ſon action de graces : Que lorſqu'on la vit dans l'Egliſe de ſaint Médard, marchant ſans s'appuyer ſur perſonne, il s'aſſembla une ſi prodigieuſe foule de monde autour d'elle, que la comparante ne ſçait pas comment elle put ſe ſoutenir dans cette foule ſans ſe laiſſer tomber, vu qu'elle n'avoit pas encore repris toutes ſes forces, & que la comparante qui étoit avec elle, & qui ne manque ni de force ni d'agilité, eut toutes les peines du monde à ſe ſoutenir dans cette même foule: Que néanmoins la Demoiſelle Thibault s'y ſoutint fort bien, & alla ſur le tombeau du Bien-heureux où elle fit ſa priere à genoux, & vint enſuite dans l'Egliſe où elle entendit la Meſſe, & communia à genoux, & regagna ſa chaiſe à porteurs au travers de tout cette foule ſans vouloir s'appuyer ſur perſonne.

Que depuis ce jour la comparante peut dire que ſa ſanté à toujours été parfaite: Que les trois Medecins qui l'avoient vue la ſurveille & le jour de ſa gueriſon, la revinrent voir peu de jours avant & après ſon action de graces, & reconnurent que ſa gueriſon étoit parfaite.

Qu'auſſi après le 28. Juin elle commença à travailler, à agir, & à faire tout ce qu'elle faiſoit avant l'année 1726. & même à tricoter, qui eſt un ouvrage où il faut néceſſairement faire uſage des doigts de la main gauche; & que ce qui frappe d'admiration la comparante autant que tout le reſte, eſt que depuis ce jour-là juſqu'à preſent la Demoiſelle Thibault n'a plus eté ſujette aux coliques, aux diſſenteries, & à toutes les autres maladies que la comparante lui avoit toujours vues preſque ſans intervalle depuis plus de vingt ans qu'elle eſt avec elle; enſorte que la Demoiſelle Thibault qui eſt preſentement âgée de plus de 68. ans, s'eſt mieux portée depuis trois ans que le Miracle de ſa guériſon eſt arrivé, qu'elle ne faiſoit il y a vingt ans avant toutes ſes grandes maladies. Tous leſquels faits la comparante a certifié véritables, promettant à Dieu, moyennant ſa grace, d'en dépoſer par tout, & devant qui elle en ſera requiſe; ce dont elle nous a requis acte pour ſatisfaire aux remords de ſa conſcience, qui lui reproche d'avoir fait tous ſes efforts, le jour même de ce Miracle, pour en douter, & après en avoir été convaincue comme malgré elle, de l'avoir caché autant qu'il lui a été poſſible, ayant affecté de n'en parler à perſonne à moins que l'on ne l'interrogeât, ſi ce n'eſt à Monſieur l'Abbé de la Vigerie ſon Confeſſeur, qui voyant que la comparante ne pouvoit douter de ce Miracle, lui conſeilla de ſortir de chez Mademoiſelle Thibault, afin de n'être plus à portée d'en rendre témoignage, & lui dit qu'elle n'avoir qu'à ſe retirer chez une de ſes pénitentes nommée Mademoiſelle Beguin, qu'il auroit ſoin d'elle, & la feroit entrer dans un Couvent; ce que la comparante n'accepta pas.

Ce fait EN PRE'SENCE DE LA DITE DEMOISELLE THIBAULT, qui après avoir pris lecture du preſent Certificat, a declare qu'ELLE ATTESTE LA VERITE' DE TOUS LES FAITS QUI LA REGARDENT qui y ſont contenus, n'y ayant que ceux qui concernent ce qui s'eſt paſſé dans l'eſprit de la dite Catherine Ceſſelin, dont elle ne peut avoir une pleine connoiſſance, quoiqu'elle ſe ſoit bien apperçue de ſes ſentimens, & qu'elle eſt prête d'affirmer devant tous Juges la vérité & l'exactitude de tous les faits qui la regardent énoncés dans le dit Certificat, & dont elle a pareillement requis acte aux Notaires ſouſſignés.

II.

Acte de dépôt.

ET pour rendre la vérité de ces faits de plus en plus conſtante, la dite Demoiſelle Thibault a repréſenté & dépoſé pour minute à Monſieur Raymond l'un des Notaires ſouſſignés, trente-une Pieces.

Dont la premiere eſt l'extrait baptiſtaire de la dite Demoiſelle Thibault, en date du 16. Avril 1666.

La ſeconde eſt un Certificat donné par le ſieur le Cointre Médecin Chimiſte, qui l'a vue dès le commencement de ſa maladie, & qui a toujours continué à la voir juſqu'après ſa guériſon, quoiqu'il ne lui ait donné des remedes qu'en l'année 1726. à la fin de l'année 1728. & en l'année 1729. ainſi que la dite Demoiſelle Thibault l'a déclaré. Le dit Certificat en date du 2. Août 1731.

La troiſiéme eſt une Lettre miſſive datée à Paris du 2. Octobre 1734. ſignée Reneaume, que la dite Demoiſelle dit être Docteur en Médecine, & par laquelle il rend compte de l'état où elle étoit pendant les annees 1727. & 1728. pendant leſquelles il a eu ſoin d'elle.

La quatriéme eſt une autre Lettre miſſive à l'addreſſe de Madame de la Houſſaye, rue Garanciere, ſignée Chomel, datée du 13. Juin ſans date d'année, & que la dite Demoiſelle Thibault a déclaré avoir été écrite le 13. Juin 1731. par le ſieur Chomel Medecin ordinaire du Roi, dans laquelle il rend compte à la dite Dame de la Houſſaye, de l'état ou il a trouvé la dite Demoiſelle Thibault.

La cinquieme eſt un Certificat donné en Langue Latine par les ſieurs Coldevilars, Coſnier, & de Lepine, tous trois Docteurs Régens de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, en date du 1. Septembre 1731. dans lequel ils décrivent l'état où ils trouverent la dite Demoiſelle Thibault le 17. Juin précédent qui étoit la ſurveille de ſa guériſon.... & l'état où ils la trouverent le 19. du même mois, &c.

La ſixiéme eſt une Traduction en Langue Françoiſe dudit Certificat, &c.

La ſeptiéme eſt un Certificat donné par Demoiſelle Marie Lefebvre fille majeure, marchande de toile en magaſin, en date du 22. Juin 1731. dans lequel elle rend compte de ce qui s'eſt paſſé ſous ſes yeux au tombeau de Monſieur de Pâris le 19. du même mois lors de la guériſon de la dite Demoiſelle Thibault.

La huitiéme eſt un autre Certificat donné par le Sieur François Gourdain Prêtre licentié de Sorbonne, Curé de ſaint Germain, & ci-devant Doyen Rural de Guiſe au Diocéſe de Laon, demeurant lors rue Garanciere, Paroiſſe ſaint Sulpice, &c. qui a vu la dite Demoiſelle Thibault, ainſi qu'elle le déclare, deux ou trois fois par ſemaine, depuis la fin de l'année 1728. juſqu'après ſa gueriſon, &c.

La neuviéme eſt autre Certificat donné par le ſieur Pradel Prêtre habitué en l'Egliſe Paroiſſiale & Archipresbyterale de ſaint Severin à Paris, Confeſſeur de la dite Demoiſelle Thibault, en date du 7. Août 1731.

La dixiéme eſt un autre Certificat donné par le ſieur Jean Lamoureux de ſaint Jean, Prêtre, en date du 23. du dit mois de Juin 1731. contenant la relation de ce qui s'eſt paſſé en ſa préſence & à ſa vue dans le Cimetiere de l'Egliſe de ſaint Médard, le dit jour 19. du dit mois de Juin, lors de la guériſon de la dite Demoiſelle Thibault.

La onziéme eſt un autre Certificat donné par Jacques Metayer Maitre Chandelier à Paris, chez lequel demeure la dite Demoiſelle Thibault, en date du 1. Août 1731. enſuite duquel eſt un autre Certificat du même jour, ſigné Genevieve Jaillot femme de Metayer.

La douziéme eſt un autre Certificat donné par le ſieur François Guillory ci-devant Lieutenant d'infanterie dans le Regiment de Lyonnois, en date du 22. Juillet 1731.

La treiziéme eſt un autre Certificat du 16. du même mois de Juillet 1731. ſigné Morin.

La quatorziéme eſt un autre Certificat donné par Joſeph Chriſtophe Profeſſeur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, en date du 5. Août 1731.

La quinziéme contient deux Certificats enſuite l'un de l'autre, tous deux dates du 12. Juillet 1731. Le premier donné par Michel le Vent Chef de cuiſine de Monſieur le Comte de Beauveau; & l'autre donné par Marie-Anne Dauphin femme dudit Michel le Vent, &c.

La

La seiziéme contient deux autres Certificats ensuite l'un de l'autre, tous deux dates du 17. Juillet 1731. Le premier donné par Marie Prévôt femme de Sebastien Douville Ouvrier en soye; & l'autre donne par ledit Douville.

La dix-septieme est un autre Certificat donné par Louise Grousin fille majeure, en date du 4. Août 1731.

La dix-huitieme est un autre Certificat donne par Madeleine Hiener, veuve de Pierre Damiens Maître Cartier à Paris, en date du 3. Août 1731.

La dix-neuvieme est un autre Certificat donné par Denise le Merle Couturiere, en date du 17. Juillet 1731.

La vingtieme est un autre Certificat donne par Helene Ochebrier, en date du 2. Juillet 1731.

La vingt-unieme est un autre Certificat donné par Françoise Monderlois veuve d'Henri Liebault Maître & Marchand Tailleur d'habits à Paris, en date du 12. Juillet 1731.

La vingt-deuxieme est un autre certificat donne par Alexandre-François Benoît Bourgeois de Paris, en date du 12. Juillet 1731.

La vingt-troisiéme est un autre Certificat du même jour donne par Claire-Modeste du Chemin, femme dudit sieur Benoit.

La vingt-quattriéme est un autre Certificat donné par Claire de Rosiers, veuve de Claude Beguin Marchand à Vitri-le-François; en date du 17. Juillet 1731.

La vingt-cinquieme est un autre Certificat donné par Jeanne Doutreleau fille majeure, en date du 4. Août 1731.

La vingt-sixiéme est un autre Certificat donné par Marguerite-Madeleine Sardine fille majeure, en date du 14 Juillet 1731.

La vingt-septiéme est un autre Certificat donné par Anne Betencourt, veuve de Nicolas Allain, Maitresse Patissiere, en date du 2. Août 1731.

La vingt-huitiéme est un autre Certificat du 30. Juillet 1731. signe veuve Leuillet.

La vingt-neuviéme est une declaration du 30. Juin 1731. signee Marie le Normand, & Françoise le Normand.

La trentiéme est un Certificat du 18. Juillet 1731. signé R. Choffin.

La trente-uniéme & derniere est la relation de la maladie & de la guérison de la Demoiselle Thibault par elle signée à la fin & paraphée au bas de chacune page, en date du 10. Juillet 1731. qu'elle a déclaré être la même qui a été imprimee en l'année 1732. avec la Requête de Messieurs les Cures de Paris à Monseigneur l'Archevêque du 4. Octobre 1731. par laquelle ils le requeroient, qu'il lui plût de faire informer juridiquement des guerisons dont ils lui presentoient les relations, offrans de lui en administrer les preuves, & de lui en indiquer les temoins.

Lesquelles trente-une Pieces sont à la requisition de ladite Demoiselle Thibault, demeurees annexees à la minute des présentes, après qu'elle les a certifices véritables, signees & paraphées en presence des Notaires soussignés, & qu'il a ete observe que toutes lesdites Pieces ont ete controlees à Paris le 13. du présent mois par Lacroix, à l'exception toutefois de la premiere & de la sixieme desdites Pieces qui ne sont point sujettes au Contrôle.

Dont & de tout ce que dessus ladite Demoiselle Thibault & ladite Cesselin ont chacune en droit soi requis acte aux Notaires soussignés, qui leur ont octroyé le present pour servir & valoir ce que de raison, promettant, obligeant, renonçant. Fait & passé à Paris en l'etude dudit Maître Raymond Notaire l'an 1734. le 15. jour d'Octobre après midi, & ont signé la minute des presentes demeuree à M. Raymond Notaire.

Ensuite la teneur des Pieces déposées.

III.

Baptistaire de Mademoiselle Thibault 16. Avril 1666.

EXTRAIT des registres des Batêmes de la Paroisse de saint Barthelemi Dioceſe de Chartres pendant l'année 1666.

Le Vendredi 16. du mois d'Avril de l'an 1666. a ete batisee Marguerite fille de Paul Thibault & de Françoise Renard, nee de legitime Mariage, & a ete l'ariain Claude le Gros de cette Paroisse, & a eue pour Marraine Marguerite Baude fille de Jean Baude Precteur a l'Hôtel de Chartres, de la Paroisse de saint Saturnin de Chartres, P. le Brun. Lequel extrait, je soussigné Prieur-Curé dudit lieu, certifie veritable & conforme à la minute. Delivré à Chartres ce 12. Juillet 1731. *Signé*, F. Tardel: Ensuite est ecrit. Nous Vicaire Général de Monseigneur l'Evêque de Chartres, attestons que l'extrait ci-dessus est signe par le Sieur Tardel Prieur Cure de S. Barthelemi pres Chartres. En foi dequoi nous l'avons signé à Chartres le 13. Juillet 1731. *Signé*, Depardieu Vicaire General: Et plus bas, par mondit sieur. *Signé*, Guillard: A côte est le Seeau Episcopal.

IV.

Certificat du Sieur le Cointre Médecin qui atteste l'etat de la maladie de Mademoiselle Thibault depuis l'an 1726. jusqu'à sa guérison.

JE soussigné Médecin Chimiste, certifie qu'en l'année 1726. au mois de Mai, j'ai vu Mademoiselle Thibault attaquée d'une espece d'asthme, & le ventre très-gonflé, ce qui etoit causé par un squirre presque formé. Je lui ai fait prendre dans le tems des remedes internes qui l'ont soulagée, mais au mois d'Octobre de la même annee, la tumeur s'est renouvellée, & les remedes n'ont pu rien faire; & depuis ce tems le mal à augmenté de plus en plus; & en 1728. lui à causé une enflure dans toute l'habitude du corps, & une paralysie du côte gauche avec des douleurs insupportables. En 1729. sa main gauche devint extrémement tuméfiée, les doigts couverts d'ulceres, & leurs articulations anchilosées, & la paralysie qu'elle avoit à tout ce côté [jointe à une extréme foiblesse causee par l'appauvrissement de son sang] la mit entierement hors d'etat de pouvoir se remuer; & tous les remedes que je lui fis prendre ne firent aucun effet, ce qui m'obligea à les lui faire cesser quoique je la vins toujours voir de tems en tems. Sur la fin de l'annee 1730. il ne lui fut plus possible de rester au lit, parce qu'elle etouffoit aussi-tôt qu'elle étoit couchee, & elle fut obligee de rester sans cesse dans son fauteuil, ce qui a duré de ma connoissance jusqu'au milieu du mois de Juin de cette annee. Cependant j'ai appris au commencement du mois de Juillet qu'elle avoit ete guérie au mois de Juin, ce qui m'a causé une grande surprise; j'ai ete la voir, & je l'ai trouvee en bonne sante. J'ai depuis continue à la voir jusqu'à ce jour, & je ne puis nier que sa guerison ne soit parfaite. En témoignage de quoi je lui ai delivré ce Certificat. Fait à Paris ce 2. Août 1731. *Signé* LE COINTRE.

V.

Lettre de Monsieur Reneaume Docteur en Médecine, où il rend compte de l'état de Mademoiselle Thibault pendant les années 1727. & 1728.

A Paris ce 2. Octobre 1734.

MONSIEUR,

J'AUROIS souhaité répondre plus promptement à l'honneur de la vôtre, mais vous savez parfaitement par vous-même que le public ne nous permet pas toujours de suivre notre inclination.

Pour satisfaire à vos deux questions, j'ai l'honneur de vous répondre qu'il est vrai que j'ai visité plusieurs fois Mademoiselle Thibault en qualité de Médecin dans plusieurs tems differens, sur-tout pendant les années que vous designez, c'est-a-dire, 1727. & 1728.

Je la trouvai d'abord dangereusement malade d'une espece de disposition apoplectique causee par une portion de l'humeur d'un rhumatisme goutteux, ou goute vague, *arthritis vaga*, qui s'étoit portée à la tête, que quelques saignees degagerent; cette humeur se jetant sur le bras y causa de vives douleurs; comme la violence de la douleur empêchoit le mouvement de cette partie, on appelloit cette disposition paralytie: Dans la suite une portion de cette humeur s'etant portee à la poitrine, elle causa des étouffemens qui empêchoient la malade de se coucher, ce qui obligea de revenir à la saignée; le bras neanmoins continuoit d'enfler & d'être douloureux.

Il est a remarquer que tout le sang qu'on lui tira étoit très-epais, couenneux & inflammatoire; le sang de cette qualité coule difficilement, & est tres-propre à former des embarras.

Ainſi je ne fus point ſurpris de voir les douleurs augmenter & s'etendre, les jambes & le ventre s'enfler, parce que les urines qui etoient briguetées ne paſſoient preſque pas; le ventre augmenta ſi conſidérablement que la reſpiration devint preſſée, quoiqu'il ne parut point au toucher d'épanchement dans la cavité de l'*abdomen*, de ſorte que cette enflure étoit une eſpece de leucophlegmatie, qui ne conſervoit pas cependant l'impreſſion des doigts, par conſequent douloureuſe, ce qui augmentoit les douleurs du rhumatiſme qui ſubſiſtoit toujours.

N'ayant pas été aſſés éloquent pour rendre la malade docile, ni aſſés perſuaſif pour l'engager à exécuter les remedes que je lui propoſois, & ſuivre le régime que je lui preſcrivois; voyant enfin que tout au contraire elle prenoit des remedes de gens qui lui paroiſſoient moins gênans & plus ſatisfaiſans que moi, parce que d'un côté ils n'étoient pas ſi ſeveres ſur le régime, n'en preſcrivant aucun, & que de l'autre ils promettoient de guérir ce que je n'oſois faire: tantôt c'étoit d'un ſoi-diſant Médecin, qui m'étoit inconnu, tantôt d'une Dame qui promettoit la guérir avec l'infuſion des cendres de ſerment dans une pinte de vin blanc, remedes qu'avec raiſon je croyois contraires à ſon état. Ces raiſons me déterminerent à la quitter, & l'aſſurant que bien loin de guérir par cette conduite, elle pouvoit s'aſſurer que ſon mal ne feroit qu'augmenter, & pourroit devenir incurable.

Je vous avoue Monſieur, que ſi c'eſt mal fait de l'avoir abandonnée, je ſuis fâché de l'avoir fait.

Mais en vérité je n'ai pas aſſés de patience, pour avoir la complaiſance d'être ſpectateur inutile d'une pareille tragedie, c'eſt tout ce que je puis vous dire; un plus long détail ne ſerviroit qu'à vous ennuyer; j'en aurois regret, étant, Monſieur, avec un profond reſpect, votre très humble & très-obéiſſant ſerviteur. *Signé*, RENEAUME.

VI.

Lettre de Monſieur Chomel Médecin ordinaire du Roi, à Madame de la Houſſaye, qui déclare la maladie de Mademoiſelle Thibault incurable.

MADAME,

J'AUROIS attendu que vous m'euſſiez mandé pour purger Monſieur le Chevalier quand il ſera ſuffiſamment préparé, pour vous rendre compte de l'état où j'ai trouvé Mademoiſelle Thibault, qui ne m'a pas paru dans un danger ſi évident de mort. Car quoique ſon enflure des parties inferieures ſoit extrême; la poitrine ſe défend encore, & la tranquilité de ſon eſprit contribuera à la faire vivre plus longtems: Je lui ai donné une ptiſane légere aperitive. Je ſouhaite qu'elle la ſoulage, CAR POUR SA GUE'RISON IL NE FAUT PAS S'EN FLATER.

J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect, Madame, votre trés-humble & très-obéiſſant ſerviteur. *Signé*, CHOMEL. A côté eſt écrit, ce 13. Juin, & ſur la quatriéme page eſt écrit: A Madame, Madame de la Houſſaye, rue Garanciere.

VII.

Conſultation de Meſſieurs Coldevillars, Coſnier, & de Lepine Docteurs Régens de la Faculté de Medecine ſur l'état de Mademoiſelle Thibault deux jours avant ſa guériſon.

„ NOs infrà ſcripti Doctores Regentes Facultatis Medicæ in Univerſitate Pariſienſi die Dominica 17. menſis Junii, requiſiti à domicella Thibault ut eam inviſeremus cubiculo detentam in ſecunda contabulatione domûs, ſitæ in via vulgò dictâ *de la Harpe*, propè angulum vici PP Mathurinenſium contra vicum dictum *Pierre-Sarrazin*, cujus inferiorem aulam officinam obtinet candelarum ſebacearum opifex; eam convenimus horâ poſt meridiem quartâ & vidimus mulierem ſellæ utrimque brachiis inſtructæ inſidentem, quæ capitis inclinatione tantum intrantes ſalutavit.

„ A nobis rogata hiſtoriam morbi dixit, ſe jam à quinque annis hydrope detineri; primis temporibus morbo leviter ſublevatam fuiſſe conſiliis Magiſtri RENEAUME: ſed tandem vi morbi aitem ſuperante à remediis, faſtidio & ſatietate abalienatam, ſe abſtinuiſſe. Symptomata deinceps tam graviter invaluiſſe, ut à Chriſti natalitiis anni proximè elapſi, lecto uti prorsùs ſibi non licuerit, tum propter difficilem & ſuſpitioſam reſpirationem, tum ob indefinentes ferè, & factos quaſi continuos in toto corpore dolores. Dixit duobus annis poſt hydropem, cœptam lateris totius ſiniſtri paralyſim pariter cum ſupradicto morbo creviſſe; & digitorum internodia manus ſiniſtræ quaſi concreta, omnem motum flexionis abnuere, ex quo unius diei ſpatio, lexivium libræ integræ cinerum ſarmenti infuſorum in vino ebibiſſet; hæc & plura recitantem, vox quaſi faucibus intercepta ſæpiùs deſeruit. Cauſam ſciſcitantibus id ſe aiebat referre doloribus quibus miſerrimè in abdomine torqueretur. Quibus auditis quæſivimus ab eâ ut manum quam lateri applicatam in faſcia geſtabat è ſinu liberaret. Vidimus manum graviter tumefactam, cujus digiti extenſi, tumidi, rigidi & circa inter capedines ſtriis ulceratis, liquorem tenuem, & ut aiebat acrem reddentibus, circumvoluti viſi ſunt. Et requiſita ut eos flecteret, conari à nobis viſa eſt flectere, at incaſſum conari. Nobis tangere meditantibus illorum ulcuſculorum aſperitates, eſſe leviter admovendam manum præmonuit, propter exquiſitum doloris ſenſum quem ad minimum contactum in illâ parte experiri ſe quærebatur.

„ Tum manus ſupradictæ, tum brachii ad cubitum uſque œdema craſſitiem brachii oppoſiti nobis longè ſuperare viſum quoque eſt. Subiit poſtea pedes ac tibias examini ſubjicere, quorum immenſa moles, naturalem craſſitudinem ter & ampliùs facilè vincebat. Fuit tamen animadverſione dignum, quod tibiæ ſiniſtræ amplitudini ſuperminebant aliquot linearum altitudine latæ quædam areæ ſubrubræ, quas exquiſiti ſenſus eſſe declaravit, harum-ce arearum interſtitiis contactum graviorem libenter experientibus.

„ Supererat ſedulo examinandum abdomen quod etſi, præ pudore ægrotantis, interjecto induſii linteo contrectatum ſolummodò à nobis fuit, ampli tamen admodum voluminis eſſe apparuit. Sed non ſine intentiſſimo doloris ſenſu perpeti ſe exclamatione improviſâ nobis ſignificavit; unde à contrectatione liberiori temperare nobis neceſſe fuit; ipſam tamen adhortati ut patienter per aliquot temporis momenta abdominis contrectationes ferret pulſatione ſolitâ abdominis tumefacti renitentiam adorti manu contra appoſita, nihil intus ut in aſcite fluctuare, ſed cauſam morbi inter cutem & in muſculorum peritonæi cellularumque adipis interſtitiis deliteſcere certo deprehendimus. Cùm autem neque in brachiis, neque manibus, neque abdominis cute, neque in tibiis & genubus impreſſi digiti veſtigium remaneret, ſoli enim pedes vulgari leucophlegmatia laborabant imo cutis amoto digito ſtatim reſiliret, hunc morbum œdema phlegmonodeum eſſe uno ore judicavimus. Unde venæ ſectionem, ut huic inſolitæ hydropis ſpeciei congruam, præſcribere mens una fuit. Addidimus leves quatuor inciſiones gallicè *mouchetures* in unoquoque pede, & in parte inferiori uniuſcujuſque tibiæ ſingulis celebrandas illico in cherephilli ſucco arenarum duplicatum utendum propoſuimus, & quod magis ipſi conducere videbatur regimine præſcripto receſſimus.

„ Perendino die horâ circiter eâdem quartâ poſt meridiem convocati in ſcholas noſtras ſuperiores, examini quod tunc fiebat chirurgico interfuturi, audivimus domicellam Thibault manè ejuſdem diei horâ decimâ ſubitò fuiſſe ſanatam. Rei tam inexpectatæ nec ut nobis viſum fuerat ſperandæ, novitate permoti, confeſtim decrevimus nos ad illam examine peracto ſimul conferre. Poſt unam igitur horam aut alteram ipſius cubiculum ingreſſi, lecto ſedentem aſpeximus. Erat vultu hilaris, & liberè corpus & brachia hinc & inde movebat ſuper lecto, voce non interruptâ, ut ante, narravit ſe remediis quæ ipſi præſcripſeramus nudius tertius non uti prius voluiſſe, quam quod præconceptum animo habuerat perfeciſſet. Se igitur, matutinis ipſius diei Martis horis, doloribus ſolitis adhuc obnoxiam, ſolito majoribus correptam fuiſſe; ut cùm ſe per ſcalas à quatuor robuſtis viris deferri juſſiſſet, ab ipſis miſerrimè divexatam fuiſſe, donec in ſellam geſtatoriam ad fores inferiores accerſitam fuiſſet conjecta; inde ad ædem Deo ſacram ſub invocatione divi Medardi devectam, juxta tumulum qui hic loci celebris eſt fuiſſe appoſitam. Inibi dolores in omnibus membris dolentibus una omnes

„ re-

„ recruduisse, & paulò post insolitum membris vigorem re-
„ diisse. Dein attitisse sacris, factamque Corporis Christi
„ participem; & post preces peractas doloris expertem do-
„ mum reversam, primam ædium partem haud cunctanter
„ conscendisse solam, & ad cubiculum suum, alteris scalis
„ attingendum, unius hominis ante ipsam scandentis ope,
„ & dextram tantummodo porrigentis, & alterius penè se-
„ quentis adminiculo fultam perveniisse. Ibi aspecto, cujus
„ ferè dedidicerat usum, lecto se composuisse, & tam bené
„ nunc in eo se habere quam olim male habuerat; undé se-
„ misupinam sedentem cubili inveniebamus. Quæsivimus
„ num ab horâ reditus, facta fuisset quædam crisis aut eva-
„ cuatio cui solutionem morbi tribueremus; dixit sudoribus
„ fœtidis, se & vestimenta etiamnum difluere, indusia jam
„ à reditu mutasse, & uberi urinæ profluvio teneri. Statim
„ manus, etuta, pedesque protulit flaccescentes jam metus
„ compotes & rore quodam glutineo madentes, libere sine
„ doloris metu contrectandos, in quibus nullum neque ve-
„ næ sectionis neque scarificationis vestigium apparuit. Di-
„ gitorum manus sinistræ ulcuscula cum dolore ferè evanue-
„ rant; internodia verò paulatim flecti habilia videbantur;
„ venter detumuerat mollis jam factus, nec dolens, manum
„ libenter tunc patiebatur. Paucis post diebus eam revisimus,
„ rebusque suis vacare se facilè asserit; iterumque post ali-
„ quot alios dies in re domesticâ satagentem offendimus, &
„ res de die in diem felicius cedentes agnovimus; nihilque
„ nunc ad ipsius sanitatem videtur desiderari. In cujus rei
„ fidem has præsentes litteras testimoniales signatas conceffi-
„ mus, ubicumque opus erit profuturas. Parisiis die primâ
„ Septembris anno reparatæ salutis humanæ supra millesimum
„ septingentesimo trigesimo primo.

Signé, Coldevillars avec paraphe, Cosnier, de Lepine avec paraphe.

Traduction de la Consultation.

Nous soussignés Docteurs Régens de la Faculté en Médecine en l'Université de Paris, ayant été mandés par la Demoiselle Thibault le Dimanche 17. jour du mois de Juin, detenue en sa chambre au second étâge d'une maison dont la boutique est occupée par un Chandelier, size rue de la Harpe, proche le coin de la rue des Mathurins, vis-à-vis la rue Pierre-Sarrazin. Nous nous y sommes transportés à quatre heures après midi. Nous l'avons vue assise dans un fauteuil; & elle nous a salués en baissant seulement la tête. L'ayant priée de nous faire le recit de sa maladie, elle nous dit: Que depuis cinq ans elle étoit hydropique: Que dans les commencemens de cette maladie elle avoit été un peu soulagee par les conseils de Monsieur Reneaume. Mais que voyant que la violence de la maladie l'emportoit sur tout l'art de la Medecine, & ayant pris un violent dégoût & une grande aversion des remedes, elle les avoit tous cessés.

Que par la suite les accidens s'étoient augmentés si considérablement, que depuis les Fêtes de Noël dernieres, il ne lui avoit plus été possible de se tenir couchée, tant à cause de la difficulté extrême qu'elle avoit à respirer, que parce qu'elle ressentoit des douleurs par tout le corps, qui etoient presque continuelles. Elle nous a ajouté que deux ans après que son hydropisie eut commencé, elle avoit été attaquée d'une paralysie sur tout le côte gauche, qui s'étoit augmentée, aussi bien que la maladie ci-dessus rapportee; & que les articulations des doigts de la main du même côté, s'étoient comme soudees; de sorte qu'elle ne pouvoit les flechir en aucune maniere, depuis qu'elle avoit bû dans un jour toute l'infusion d'une livre entiere de cendre de sarment dans du vin; en nous faisant ce recit accompagné de plusieurs autres circonstances, sa voix etoit très-entrecoupée, & lui a souvent manque. Lui en ayant demande la raison, elle nous a répondu qu'elle en attribuoit la cause a de vives douleurs qu'elle souffroit dans le bas ventre. Après l'avoir entendue, nous lui avons demandé qu'elle delivrât sa main de l'echarpe dans laquelle elle la portoit. Nous avons remarque qu'elle étoit considerablement tumefiée, & que les doigts en étoient étendus, roides & gonfles, & entourés de crevasses ulcerees, qui rendoient une sanie claire, & qu'elle nous disoit être piquante. L'ayant priee de faire tout ce qu'elle pourroit pour les flechir, nous avons vu qu'elle y a fait ses efforts, mais qu'elle n'a pu en venir a bout. Lorsque nous avons voulu toucher les inegalites de ces petits ulceres, elle nous a averti de ne le faire que bien légérement, à cause du sentiment vif de douleur qu'elle ressentoit au moindre attouchement qu'on faisoit à sa main.

Nous avons aussi remarqué que la tumeur œdemateuse tant de la main que du bras jusques au coude, surpassoit de beaucoup la grosseur du bras opposé. Nous avons ensuite examiné ses jambes & ses pieds, dont le volume immense surpassoit plus de trois fois la grosseur naturelle de ces parties; il est digne de remarque qu'à sa jambe gauche il y avoit quelques places larges & rougeâtres qui s'elevoient de quelques lignes au-dessus de la superficie de la jambe, lesquelles places étoient, à ce qu'elle nous a dit, d'un sentiment très-vif; mais nous en avons pressé les interstices sans lui faire aucune douleur.

Il ne nous restoit plus qu'à examiner soigneusement le bas ventre, que nous avons touché seulement à travers la chemise pour épargner la pudeur de la malade. Il nous a paru d'un volume tres considérable, & d'un sentiment de douleur très profonde; ce que la malade nous a fait connoître par une exclamation imprevue, lorsque nous avons commencé à le toucher; ce qui nous a obligé de le faire plus doucement. L'ayant exhortée cependant de souffrir patiemment que nous le touchassions pendant quelque tems, nous avons examiné la resistance de la tumeur du bas ventre, en frapant de la maniere accoûtumée en plaçant une main à la partie opposée; nous n'avons senti aucune fluctuation intérieure, comme il s'en rencontre en l'hydropisie ascite, & nous avons reconnu à n'en pouvoir douter, que la cause de la maladie étoit répandue entre la peau & l'interstice des muscles du bas ventre, du peritoine & des cellules des graisses. Et comme il ne restoit aucune impression du doigt, ni sur les bras, ni sur les mains, ni sur la peau du bas ventre, ni sur les genoux & les jambes; & qu'au contraire la peau se relevoit aussi-tôt que l'on avoit retiré le doigt, n'y ayant que les pieds attaqués de ce que l'on appelle vulgairement leucophlegmatie; nous avons jugé d'une commune voix que cette maladie étoit un œdeme phlegmoneux. C'est pourquoi nous avons été tous du même avis, de prescrire la saignée comme elle convient à cette espece d'hydropisie extraordinaire; à quoi nous avons ajouté qu'il falloit qu'elle se fit faire sur le champ quatre legéres incisions dites *mouchetures* à chaque pied, & autant à chacune des parties inferieures de chaque jambe, & nous avons proposé l'usage de *l'arcanum duplicatum* dans le suc de cerfeuil; & après lui avoir ordonné le régime qui nous a paru le plus convenable à son état, nous nous sommes retires.

Deux jours après à la même heure de quatre heures après midi, étant en nos écoles de Médecine pour être présens à un examen de Chirurgie qui s'y faisoit alors; nous avons appris que le matin de ce jour même sur les dix heures, la Demoiselle Thibault avoit été guérie subitement. Excités par la nouveauté d'un événement si peu attendu, & qui nous avoit paru contre toute espérance, nous avons pris la résolution de nous transporter chez elle aussi-tôt que l'examen seroit fini. Etant entrés une heure ou deux après dans sa chambre, nous l'avons trouvée assise sur son lit. Elle avoit le visage gai, & remuoit le corps & les bras de tous côtés avec liberté. Elle nous a déclaré d'une voix qui n'étoit plus entrecoupée, comme elle l'étoit auparavant, qu'elle ne s'étoit point servie des remedes que nous lui avions prescrits le Dimanche précedent, ayant voulu auparavant exécuter ce qu'elle avoit dans l'ame: Qu'en conséquence ce jourd'hui même Mardi matin, quoiqu'elle se soit trouvée entrepriſe par des douleurs encore plus fortes qu'à l'ordinaire, elle s'étoit fait porter dans son escalier par quatre hommes robustes qui l'avoient extrêmement fait souffrir jusques à ce que l'on l'eut fourrée dans une chaise à porteurs, que l'on avoit fait venir à la porte de sa maison: Qu'ayant été portée a l'Eglise de Saint Médard, on l'avoit mise tout proche le tombeau qui est si fameux en ce lieu: Qu'aussi-tôt qu'elle y avoit été, toutes les douleurs qui affligeoient son corps, y avoient repris à la fois de nouvelles forces; mais que peu après une vigueur extraordinaire s'etoit repandue dans tous ses membres: Qu'ensuite elle avoit assisté au saint Sacrifice de la Messe où elle avoit participe à la Communion du Corps de Jesus-Christ: que ses prieres étant finies, se sentant délivrée de toutes ses douleurs, elle étoit retournée en sa maison.

Qu'elle en avoit monté toute seule le premier étage avec facilité; mais qu'un homme qui montoit devant elle, lui avoit donné la main pour achever le reste de son escalier jusques à sa chambre, & qu'un autre qui la suivoit l'avoit un peu soutenue; que son lit dont elle avoit presque oublié l'usage s'étant présenté à sa vue, elle s'y étoit couchée, & s'y étoit trouvée autant à son aise qu'elle y avoit souffert auparavant. Nous l'y avons trouvée à demi couchée; nous lui avons demandé si elle avoit eu quelque crise, ou s'il s'étoit fait quelque évacuation depuis le moment de son retour qui eût occasionné sa guérison; elle nous a répondu, qu'il avoit coulé de son corps une sueur fetide qui avoit percé ses habits, & qui continuoit encore; qu'elle avoit changé de chemise en arrivant chez elle, & qu'elle avoit rendu une très-grande abondance d'urine; elle nous a montré à l'instant ses mains, ses jambes & ses pieds, dont la peau étoit détendue & comme flétrie, & qui étoient mouillés d'une eau gluante; ils étoient deja capables de mouvement, & on pouvoit les toucher librement sans lui causer aucune douleur. Nous n'y avons remarqué aucun vestige de saignées ni de scarifications. Les petits ulceres qu'elle avoit eu aux doigts de la main gauche, étoient presque entiérement effacés, & ne lui faisoient plus aucune douleur, & leurs articulations paroissoient en état de se flechir peu à peu. Le ventre avoit perdu sa tumeur, & étoit déja devenu mollet & sans douleur, & elle souffroit sans peine qu'on le touchât.

Peu de jours après nous sommes retournés la voir; elle nous a assuré qu'elle vaquoit avec facilité à tout ce qu'elle avoit à faire; & quelqu'autres jours après y étant encore retournés, nous l'avons trouvée faisant aisement & avec liberté tout ce qui étoit nécessaire dans son ménage, & nous avons reconnu qu'elle se portoit tous les jours de mieux en mieux, & qu'elle étoit venue au point qu'elle paroissoit n'avoir plus rien à desirer pour sa santé. En foi de quoi nous avons délivré le présent témoignage signé de notre main, pour servir par tout où besoin sera. A Paris le premier jour de Septembre l'an de grace 1731. *Signé*, COLDEVILLARS avec paraphe, COSNIER, DE LEPINE avec paraphe.

VIII.

Certificat de Mademoiselle Le Febvre qui a vu Mademoiselle Thibault arriver à Saint Médard dans son état d'infirmité, & le changement subit qui s'est opéré dans elle auprès du tombeau de Monsieur de Pâris.

JE soussignée Marie Le Febvre fille majeure, âgée d'environ 42. ans, Marchande de toile en Magasin, à l'enseigne de la Providence, demeurante rue des Marmouzets, Paroisse Saint Pierre aux Bœufs; déclare & certifie à qui il appartiendra que Mardi dernier 19. de ce mois de Juin, je fus à Saint Médard à cinq heures & demie du matin. Comme je sortois du petit Cimetiere pour aller dans l'Eglise entendre la Messe, il pouvoit être environ six heures, j'entendis quelques personnes à la porte du Cimetiere qui disoient [garre;] je me rangeai & je vis entrer dans le Cimetiere une chaise à porteurs dans laquelle il y avoit une vieille Dame qui avoit l'air très infirme; cela excita ma curiosité, & me fit retourner dans le Cimetiere. Je vis quatre hommes qui retirerent cette Dame de dedans cette chaise avec beaucoup de peine, & la faisant beaucoup souffrir, suivant qu'il paroissoit par ses plaintes; & ensuite ils la porterent vers le tombeau de Monsieur de Pâris, à côté duquel une autre personne étendit à terre un grand drap de toile jeaune sur lequel on la coucha sur le côté droit, & on lui appuya la tête avec un oreiller soutenu par une chaise de paille. Je demeurai interdite de voir l'état affreux où cette personne étoit, & je l'examinai depuis la tête jusqu'aux pieds avec grande attention: Elle étoit extrêmement enflée par tout le corps, mais sur tout ses jambes & ses pieds qui étoient tout nuds, faisoient horreur. Ses jambes etoient grosses comme le corps d'un enfant de sept ans, & ses pieds etoient tout ronds comme deux grosses boules de la grosseur de la tête; sans qu'ils eussent la figure de pieds, & qu'on y vit des doigts; mais ils paroissoient seulement deux grosses boules de chair remplies d'eau, les chairs étant claires, & d'un blanc pâle & livide, précisément comme la chair d'un noyé.

Une fille qui paroissoit être à son service, mit sur le tombeau deux pantouffles appellées communément des sabots du Palais, qui ne paroissoient pas pouvoir jamais lui servir; ses pieds étant bien plus gros que ces pantouffles n'étoient larges.

Je m'informai à cette fille, qui étoit cette Dame si incommodée, elle me dit que c'étoit une fille de 68. ans nommée Mademoiselle Thibault qui demeuroit rue de la Harpe vis-à-vis la rue Pierre-Sarrazin. Que depuis cinq ans elle etoit hydropique, & depuis trois ans elle étoit paralytique; principalement sur tout le côté gauche; je continuai à la considérer avec grande attention, & elle resta environ un quart d'heure couchée ainsi à terre tout de son long; elle ôta ensuite sa tête de dessus son oreiller, tâcha de la mettre sous la tombe; un moment après elle leva son bras gauche, & le mit sur la tombe: Le bras étoit aussi enflé à proportion que ses jambes, & d'une couleur tout aussi morte; je le regardai avec attention, mais qu'elle fut ma surprise de voir ce bras & cette main diminuer de grosseur à vue d'œil! J'en demeurai toute interdite & toute immobile, les yeux fixés à regarder diminuer ce bras. Mais dans le moment elle fit un effort pour se relever; s'appuyant à terre sur sa main droite, & se mit à genoux la moitié du corps panchée sur le tombeau où elle fit tout haut une priere magnifique à Dieu pour lui témoigner sa reconnoissance du commencement de sa guérison, qu'elle ressentoit en elle-même. Il m'est impossible de pouvoir redire les termes dont elle se servit, parce que dans ce moment-là je n'étois plus à moi, tans j'étois saisie d'admiration & de joye; & ayant jetté un coup d'œil sur les spectateurs, j'en vis un grand nombre qui pleuroient de joye, ayant apparemment vu aussi-bien que moi, comment son bras gauche s'étoit désenflé en un moment. Elle se leva ensuite toute droite, mais avec beaucoup de peine, comme un petit enfant qui n'a pas encore bien la force de se relever. L'on voulut lui aider, mais elle ne le voulut pas, & dit que personne ne me touche; il faut laisser à Dieu manifester sa puissance. Elle se tint un instant debout sur ses jambes & ses pieds nuds, ensuite elle se retourna & s'assit sur la tombe, & dit d'une voix forte à la fille qui la servoit, *Catherine viens me chauffer.* Elle lui présenta ses pieds que je remarquai être dans ce moment-là une fois moins gros qu'ils n'étoient un quart d'heure auparavant lors qu'elle étoit encore couchée sur son drap jeaune, & tous les spectateurs purent le remarquer comme moi; cela étant d'autant plus aisé à remarquer que la fille qui la servoit, lui mit à ses pieds les pantouffles qu'elle avoit d'abord mises sur le tombeau, & qu'on n'avoit pu s'empêcher de voir que ces pantouffles étoient bien plus petites que ses pieds, lorsqu'elle étoit couchée sur son drap jeaune. Je remarquai aussi que ses jambes & ses pieds avoient changé de couleur; & qu'au lieu qu'auparavant qu'ils fussent désenflés en partie les chairs en étoient d'un blanc pâle &. livide comme les chairs d'un noyé, sa peau avoit repris un air vif & animé comme en a ordinairement une chair vivante. Elle se leva ensuite après qu'on lui eut mis ses pantouffles, & fut jusqu'à sa chaise à porteurs sans s'appuyer sur personne; & elle ne s'appuya que quand elle fut prête de se retourner pour entrer dans sa chaise, ce qu'elle fit sans aucune peine, n'ayant point voulu souffrir qu'un des porteurs l'aidât à s'asseoir dans cette chaise; mais s'étant elle-même retournée dedans, &. s'étant assise avec facilité, au lieu qu'en arrivant j'avois vu qu'on avoit eu grande peine à la retirer de dedans cette chaise, & qu'il avoit fallu que quatre personnes la tirassent par les quatre membres & par le corps.

Aussi-tôt les porteurs la menerent à la Chappelle de Saint Michel attenant la Sacristie; elle sortit de sa chaise toute seule, & fit quelques pas pour entrer dans cette Chapelle, où elle s'assit sur une chaise ordinaire pour entendre la Messe: Elle parut d'abord se trouver un peu foible & on lui donna d'une eau qu'elle prit dans sa main gauche, & s'en frotta le visage; ce qui ne dura qu'un moment; elle se leva toute seule & se tint debout pendant l'Evangile, &. se rassoya ensuite. Au Lever-Dieu elle joignit les mains, & à la Communion elle se leva, & s'agenouilla sur la marche de l'Autel en s'appuyant néanmoins d'abord sur le bras d'une personne; elle eut le bonheur de recevoir Notre Seigneur, &. elle resta sur ses genoux environ le tems que nous y restons quand.

quand nous avons ce même bonheur. Elle le remit ensuite sur sa chaise en s'appuyant à la verité sur le bras d'une personne, elle se leva & se tint debout pendant la derniere Evangile ; & lorsque la Messe fut finie la personne qui la servoit lui donna un biscuit & une tasse où il y avoit du vin, & elle prit le biscuit d'une main & la tasse de l'autre, & elle se servit de ses deux mains, l'une pour manger, & l'autre pour boire.

Je certifie en mon ame & conscience que tous les faits ci-dessus sont véritables, & je suis prête de les affirmer en toute occasion quand j'en serai requise ; en foi de quoi j'en ai dressé & écrit la présente Relation. Fait à Paris ce 22. Juin 1731. *Signé*, M. Le Febvre.

I X.

Certificat de Monsieur Gourdain Licentié de Sorbonne, Curé de saint Germain Dioceſe de Laon, qui a connu Mademoiselle Thibault depuis l'année 1728.

Pour rendre gloire à Dieu, & le témoignage que je dois à la Vérité d'un Miracle, dont je benis le Seigneur de m'avoir rendu le témoin ; je soussigné François Gourdain, Prêtre Licentié de Sorbonne : Curé de saint Germain, & ci-devant Doyen Rural de Guise au Dioceſe de Laon, demeurant présentement rue Garanciere, Paroisse Saint Sulpice, certifie, qu'étant depuis le commencement de l'année 1727. chez Monsieur le Pelletier de la Houssaye, j'ai eu occasion de connoître Mademoiselle Thibault, parce que Madame de la Houssaye qui l'avoit eu pendant très long-tems pour sa Couturiere, avoit conservé beaucoup de bonté pour elle à cause de sa grande piété, & m'a engagé de l'aller voir pour la consoler, ayant beaucoup de compassion de l'état où ses maladies l'avoient réduite.

Ce ne fut néanmoins qu'à la fin de l'année 1728. que je commençai de l'aller voir. Je la trouvai dans un fauteuil, dont elle ne pouvoit sortir, suivant ce qu'elle me dit, le bras gauche en écharpe soutenu avec un ruban, la main enflée dont les doigts étoient étendus & écartés les uns des autres, souffrant beaucoup, & ne respirant qu'avec peine.

Je fus tellement édifié dans les premieres visites que je lui fis de lui trouver non-seulement de la patience, mais même de l'amour & du goût pour ses souffrances, que je pris la résolution de l'aller voir souvent, bien plus pour ma propre utilité que pour la sienne. Peu après que j'en eus fait la connoissance, elle eut une espece d'attaque d'apoplexie qui fut suivie d'une fievre si considérable, qu'on fut obligé de lui faire recevoir ses derniers Sacremens, & qui lui dura jusques vers la fin du mois de Mars de l'année 1729.

Depuis cet accident ses maux augmenterent encore très considérablement, elle perdit tout ce qui lui restoit de mouvement dans tout le côté gauche, & elle se vit obligée de rester presque toujours au lit ; ce qui n'empêchoit pas de voir par la peine qu'elle avoit à respirer & par la hauteur de sa couverture, qu'elle étoit extraordinairement enflée. Elle me montra plusieurs fois les trois derniers doigts de sa main gauche, qui étoient devenus extrêmement roides, & lui causoient une vive douleur, quand elle essayoit avec la main droite, ou de les plier ou de les approcher les uns des autres. Elle me fit aussi remarquer qu'il lui venoit dans l'entre-deux des doigts de petites cloches qui crevoient, & rendoient une eau fort claire, & me dit qu'elle sentoit une cuisson très-douloureuse, quand ces petites cloches venoient à crever. La peau de ses doigts & de sa main devint ensuite luisante, & les plis qui couvrent les articulations, s'effacerent entierement à ces trois doigts, qui demeuroient toujours roides, & sa main resta dans cet état jusqu'au 19 Juin 1731. jour de sa guérison. Mais ce qui lui causoit les plus grandes douleurs, suivant ce qu'elle me disoit, c'étoit une grande écorchure qu'elle avoit au pli du bras gauche, qu'elle a souvent voulu me montrer, & que je n'ai pas voulu voir, par la répugnance naturelle quel j'ai a voir les playes.

Je sçai néanmoins que cette écorchure est toujours devenue de plus en plus considérable & douloureuse, & la fille qui la servoit nommée Catherine, m'a conté plusieurs fois, dans les deux ou trois derniers mois qui ont precedé la guérison de Mademoiselle Thibault, qu'il sortoit une eau de cette playe, qui sentoit si mauvais, que cela lui faisoit manquer le cœur, lorsqu'elle la panſoit, ce qu'elle étoit obligée de faire plusieurs fois par jour, avec un onguent appelé du blanc-raisin, dans la crainte qu'elle avoit que la gangrene ne s'y mît.

En 1730. vers les Fêtes de Pâques, Mademoiselle Thibault changea de quartier, & se fit emporter dans la rue de la Harpe, chez Monsieur Metayer Chandelier ou on lui avoit loué une chambre au second.

J'ai sçu qu'on avoit été obligé de la porter à quatre pour la descendre de sa chambre dans la rue, & la mettre dans une chaise à porteurs, & qu'elle s'evanouit aussi-tôt qu'elle fut dans la rue, le grand air l'ayant suffoquée ; & que lorsqu'elle arriva chez le sieur Metayer, il fallut la porter également à quatre pour la monter dans sa chambre.

Ses maux redoublerent encore dans cette maison, & à la fin de cette année 1730. elle devint si foible & si entrepriſe de tout son corps, qu'il ne lui fut plus possible de se remuer, ni de s'aider pour aucun de ses besoins, ne lui étant reste de mouvement qu'à la tête, au col, & au bras droit, & encore étoit-il bien foible ; de façon qu'elle se vit obligée de passer les jours & les nuits dans son fauteuil, ne pouvant plus absolument rester dans son lit, parce que ses eaux l'etouffoient aussi-tôt qu'elle avoit le corps panché en arriere. Et comme elle n'avoit qu'un méchant fauteuil de paille, Madame de la Houssaye lui envoya un grand fauteuil de velours, qui étoit bas, très-large, & fort commode ; & depuis ce tems-là, c'est-à-dire depuis les Fêtes de Noël Mademoiselle Thibault y est toujours demeurée jusqu'au jour de sa guérison.

Dans le tems qu'elle restoit toujours dans ce fauteuil, comme elle avoit les pieds & les jambes enveloppées seulement d'un petit linge, portées sur un tabouret, elle me les a montrées bien des fois. J'étois effrayé de voir la groſſeur du bas de ses jambes, dont la peau étoit luisante, livide, & toute truitée. A l'égard de ses pieds, ils n'en avoient plus la forme, il s'étoit elevé une groſſeur entre le coup de pied & les doigts, qui étoit si considérable, qu'elle couvroit la plus grande partie des doigts, & faisoit que les pieds paroissoient tout ronds comme deux boules. Le pied gauche sur tout faisoit horreur à voir, & son ventre étoit si monstrueusement gros, qu'il avançoit presque jusqu'à ses genoux.

Catherine se plaignoit souvent à moi, de la fatigue extrême qu'elle avoit à la servir, parce que Mademoiselle Thibault ne s'aidoit plus pour quoi que ce pût être, & qu'il lui étoit venu des écorchures aux aînes, où elle mettoit du vieux linge qu'elle retiroit tout imbibé d'une eau qui rendoit une infection épouvantable. Et dans les derniers tems, elle m'a aussi conté qu'il étoit venu des playes fort profondes au bas des reins de Mademoiselle Thibault, qu'elle avoit une peine extraordinaire à panser à cause de la grande pesanteur de sa Maîtresse : Que cependant cela étoit absolument nécessaire, parce que la gangrene ne manqueroit pas de se mettre dans ces playes, si elle discontinuoit d'en remplir les trous avec du blanc-raisin comme elle faisoit, & que ses playes avoient déja l'odeur d'une charogne.

Mademoiselle Thibault elle-même en me contant ses peines, m'a parlé plusieurs fois des écorchures qu'elle avoit au pli du bras gauche & aux aînes, & des playes qu'elle avoit aux reins, dont elle me disoit qu'elle ressentoit les plus vives douleurs ; & elle le disoit avec une tranquillité d'ame, qu'elle a toujours conservée dans les plus rudes epreuves, & qui alloit jusqu'à répandre sur son visage un air de serénité, s'estimant heureuse de souffrir pour Jesus-Christ, & trouvant même dans ses souffrances une paix & une consolation inexprimable.

Pour moi je sortois souvent d'avec elle pénétré d'admiration des graces que Dieu lui faisoit, elle m'a souvent fait faire réflexion que l'état de souffrance est celui qui est le plus desirable pour un Chrétien, lorsque Dieu lui fait la grace de l'en faire bien profiter.

Dans les mois d'Avril & Mai de l'année 1731. elle devint dans un état qui me fit croire qu'elle alloit enfin voir la fin de ses souffrances & recueillir le fruit de ses travaux. Il n'est gueres possible d'être plus mal qu'elle étoit sans mourir ; à peine lui restoit-il la force de parler, & l'oppression de sa poi-

trine faiſoit qu'elle étoit obligée d'entrecouper ſes paroles, ne pouvant en prononcer pluſieurs de ſuite ſans être prête d'etouffer. Elle reſtoit ſans aucun mouvement dans ſon fauteuil, elle avoit les yeux éteints, toute la peau livide, tout le corps enflé, & un aſſoupiſſement, qui paroiſſoit un avant-coureur de ſa mort. Il ſortoit de ſon corps une odeur cadavereuſe, qui faiſoit manquer le cœur auſſi-tôt qu'on en approchoit, ce que j'ai éprouvé pluſieurs fois, parce que comme elle formoit à peine ſes paroles, & que ſa voix étoit preſque entiérement éteinte, il falloit m'approcher très près d'elle pour entendre ce qu'elle diſoit.

Monſieur Pradel ſon Confeſſeur lui fit recevoir l'Extrême Onction le 3. du mois de Juin de cette même année.

Le 8. du même mois, elle me rendit compte autant que ſon état lui permit de parler [ce qu'elle ne pût faire qu'avec une peine extrême, & ne prononçant ſes mots qu'à moitié] qu'un homme de Chartres venoit de l'exhorter de ſe faire porter à Saint Médard, mais qu'elle croyoit que cela etoit abſolument impoſſible, & que ce ſeroit tenter Dieu. Je lui dis qu'il ne falloit pas rejetter cette propoſition, que rien n'étoit impoſſible au Tout-puiſſant, & qu'il falloit qu'elle le priât beaucoup de lui faire connoître ſa volonté; & que ſi Dieu lui vouloit faire cette grace, il lui mettroit une vive confiance dans le cœur qui feroit diſparoître à ſes yeux l'impoſſibilité qu'elle trouvoit dans l'execution.

Le lendemain j'y retournai, elle me dit qu'elle avoit paſſé toute la nuit en prieres, & que non ſeulement l'oppoſition qu'elle avoit eu d'abord à la propoſition qui lui avoit eté faite, étoit extrêmement diſſipée, mais qu'elle ſe ſentoit une ardeur extrême à l'exécuter: Qu'elle voudroit déja être au dernier jour de ſa neuvaine pour ſe faire porter ſur le tombeau du B. Diacre. Surpris autant qu'edifié de trouver en elle un ſi grand changement, je l'exhortai à continuer ſes prieres, & de demander à Dieu de connoître de plus en plus ſa volonté, en conſultant celle de ſon Confeſſeur. Je lui remontrai que plus la grace qu'elle demandoit étoit grande & extraordinaire, vû l'etat deſeſpéré où elle étoit, plus elle devoit animer ſa foi & ſa confiance par la gloire que procureroit à Dieu devant les hommes une pareille guériſon, & par le nouvel éclat qu'en recevroit la Vérite: Que ſi le Seigneur lui accordoit ce Miracle, il ne ſeroit pas poſſible de le conteſter, parce qu'étant malade depuis un ſi long-tems, elle auroit pour témoins de toutes ſes infirmités, une multitude de perſonnes de differens états qui l'etoient venue voir, & qu'ainſi les circonſtances où elle ſe trouvoit, devoient être un des motifs de ſon eſpérance.

Ce que je lui dis, acheva de la déterminer; elle fit prier Monſieur Pradel ſon Confeſſeur de la venir voir, qui l'ayant encore confirmée dans ce ſentiment, commença une neuvaine avec elle en l'honneur de Monſieur de Pâris le Lundi 11. du même mois; & elle renouvella alors la réſolution qu'elle avoit deja priſe de ſe faire porter ſur le tombeau de ce Bien-heureux le dernier jour de ſa neuvaine, qui echéoit le Mardi 19. du même mois de Juin

Cependant Madame de la Houſſaye ayant entendu dire qu'elle étoit à l'extrêmité, envoya Monſieur Chomel ſon Médecin pour la voir; il y vint le 12. du même mois, & écrivit à Madame de la Houſſaye, que quoiqu'elle fut bien mal, ſa poitrine ſe defendoit encore, mais qu'il n'y avoit aucune eſperance de gueriſon.

Je m'apperçus que pendant le cours de la neuvaine, pendant laquelle je la vis toujours, ſa parole devint un peu moins embarraſſée, & ſes yeux moins eteints; & que ſa confiance augmenta ſi fort, que ne doutant plus de ſa guériſon, elle fit faire des pantouffles pour les mettre à Saint Medard, quand elle ſeroit guérie, & qu'elle fit enſorte de faire venir chez elle trois fameux Medecins le 17. Juin, afin de bien faire conſtater ſon état, ſous prétexte de leur demander une Conſultation.

Le 19. elle ſe fit tranſporter à Saint Médard comme elle l'avoit reſolu; je la vis le matin entre 8. & 9. heures, peu après qu'elle en fut revenue. Je courus chez elle, parce qu'un des gens de Monſieur de Caſeau qui l'avoit accompagnée à Saint Medard, etoit venu dire en diligence à Madame de la Houſſaye qu'elle étoit guérie. Je la trouvai au lit qui rendoit déja compte à quelques perſonnes de la maniere dont s'étoit operée ſa guériſon; & je vis qu'elle avoit le viſage ſi different de celui que je lui avois vu la veille, qu'on eut peine à croire que c'etoit la même perſonne. Au lieu de l'air moribond qu'elle avoit le jour précédent, on voyoit de la gayeté & de la vivacité dans ſes yeux, & quelque choſe d'animé dans ſon tein. Elle me prit la main avec ſa main gauche, & me la ſerra preſque auſſi fort qu'elle eut pu faire avec ſa main droite; les doigts de ſa main gauche qui étoient reſtés pendant près de trois ans comme des barres de fer, avoient repris leur mouvement, excepté dans les dernieres articulations qui ne ſe plioient pas d'elles-mêmes, & s'étoient preſque entiérement deſenflées, elle fit enſuite pluſieurs grands mouvemens de ſon bras gauche pour me montrer qu'il étoit guéri parfaitement, & ſouleva ſa couverture avec ſon pied gauche pour me faire voir qu'elle avoit en même tems repris l'uſage de tous ſes membres. Elle faiſoit tous ces mouvemens avec d'autant moins de peine, qu'elle me dit qu'elle avoit été delivrée généralement de toutes ſes douleurs au tombeau. Au reſte elle avoit la parole tout-à-fait libre, & même aſſez forte & aſſez vive, & ne ceſſoit de parler pour rendre compte de ſa guériſon à toutes les perſonnes qui venoient ſucceſſivement & en foule dans ſa chambre pour s'en informer.

J'y retournai encore l'après midi, & je fus témoin de la viſite des trois Médecins, qui furent obligés de rendre gloire à Dieu, & de reconnoître qu'une pareille guériſon etoit au deſſus des forces de la nature, & n'avoit pu être opérée que par l'action immédiate de Dieu. Ils examinerent avec grande attention la main gauche de Mademoiſelle Thibault, & parurent très étonnés de trouver qu'elle étoit conſidérablement deſenflée, que les articulations de ſes doigts n'étoient plus anchiloſées, quoique les dernieres articulations des trois derniers doigts ne jouaſſent point encore, & qu'à peine pouvoit-on retrouver la place des petits ulceres, qu'ils y avoient vu deux jours auparavant.

Mademoiſelle Thibault leur ſerra la main avec ſa main gauche, & fit devant eux les mêmes mouvemens de ſon bras gauche, qu'elle avoit fait devant moi le matin.

Ils examinerent auſſi les jambes qu'ils trouverent très déſenflées, & admirerent auſſi bien que moi, qu'elles étoient devenues d'une couleur de chair, belle & vive, au lieu de la couleur livide qu'ils y avoient vûe le jour de leur Conſultation; cependant la peau en étoit un peu ridée, à cauſe de l'eau qui en étoit ſortie. A l'égard de ſon ventre ils le trouverent entiérement déſenflé.

Je retournai encore la voir le lendemain, & elle me montra que la large écorchure qu'elle avoit depuis ſi longtems au pli du bras gauche, étoit ſi parfaitement guérie, qu'on n'en remarquoit la place que par la grande fineſſe & la grande blancheur d'une peau nouvelle qui avoit couvert l'ecorchure ſans aucune cicatrice ni ſuture; enſorte que cette peau nouvelle n'en faiſoit qu'une avec les peaux voiſines, & n'en étoit diſtinguée que par la couleur. Elle me dit en même tems que les écorchures qu'elle avoit eûes aux plis des aînes, & les playes profondes qu'elle avoit eûes au bas des reins, s'étoient entiérement remplies & refermées; & Catherine qui avoit vû le bas des reins en convint devant moi, quoiqu'elle ne fut nullement portée à croire les Miracles opérés par l'interceſſion de Monſieur de Pâris, & qu'elle eut fait tout ce qu'elle avoit pu pour ſe refuſer à l'evidence de celui-ci qui s'étoit fait ſous ſes yeux; ce dont elle convint devant ſa maîtreſſe, ajoutant néanmoins que lorſqu'elle eût vû que ſes playes étoient entiérement guéries, ſans qu'il y reſtât de cicatrices, cela l'avoit tout-à-fait convaincue.

Depuis ce jour-là j'ai continué de la voir très-frequemment; je l'ai vû marcher, aller & venir, monter, deſcendre, & travailler de la main gauche, avec autant de légereté & de facilité, que de la main droite. Mais ce qui m'a le plus etonné, c'eſt de voir que pendant plus d'un mois, que je l'ai été voir preſque tous les jours, & quaſi du matin au ſoir; elle n'a ceſſé de parler avec vivacité pour répondre à chacun; & qu'elle ne s'eſt point trouvée incommodée de la fatigue que lui devoit naturellement cauſer la foule du monde qui étoit ſans ceſſe dans ſa chambre.

Je rends graces à Dieu de m'avoir rendu témoin d'une auſſi grande merveille. Je le prie de conſerver toujours dans mon cœur l'impreſſion que m'a fait ce Miracle, & de le faire ſervir à y augmenter de plus en plus l'amour de la Vérité, dont il eſt une ſi magnifique preuve. J'atteſte que tous les faits dont je viens de rendre compte cy-deſſus, ſont exactement vrais, & je déclare que j'eſpére de la grace de Dieu, que je

ſerai

ſerai toujours prêt de les atteſter devant toutes perſonnes telles qu'elles ſoyent, toutes fois & quantes que j'en ſerai requis; en foi de quoi j'ai ſigné. *Signé*, GOURDAIN.

X.

Certificat de Monſieur Pradel, Confeſſeur de Mademoiſelle Thibault.

JE ſouſſigné Prêtre habitué en l'Egliſe Paroiſſiale & Archipresbiterale de ſaint Severin à Paris, certifie & atteſte que depuis environ 15. à 16. mois que je confeſſe la Demoiſelle Marguerite Thibault, demeurante depuis ce même tems rûe de la Harpe, chez un Chandelier vis-à-vis la rûe Pierre-Sarrazin, je l'ai toujours vûe impotente de la moitié de ſon corps, attaquée d'une enflure qui augmentoit toujours, ne pouvant ſe ſoutenir ſur ſes jambes ni remuer la gauche, ayant auſſi le bras gauche en écharpe, comme mort, ne pouvant nullement s'en aider, ni même ſouffrir qu'on touchât au bout de ſes doigts: Que dans differens tems elle s'eſt trouvée à l'extrémité à cauſe de ſon enflure qui gagnoit inſenſiblement la poitrine, lui ôtoit la reſpiration, & lui cauſoit une oppreſſion & un étouffement à ne pouvoir duter: Que depuis Noël de l'année derniere juſqu'au mois de Juin de la preſente année, la malade & la fille qui demeure avec elle depuis environ 18. ans, m'ont aſſuré qu'elle n'avoit pû demeurer couchée ſeulement une heure, & qu'elle paſſoit les nuits comme les jours dans un fauteuil, ſans preſque prendre de repos: Que cependant ſes jambes s'étoient tellement enflées, & étoient devenues ſi douloureuſes, qu'elle ne pouvoit plus porter ni bas ni chauſſûre; & que le troiſiéme jour du mois de Juin dernier je l'avois trouvée ſi pâle, ſi changée, & ſi fort en danger de mort, que je lui fis adminiſtrer ſes derniers Sacremens: Que quelques jours après ne ſe ſentant pas mieux, elle prit la reſolution de ſuivre le conſeil que lui donna un particulier du Diocèſe de Chartres, de faire une neuvaine à Monſieur de Pâris, ce qu'elle a executé, & le jour même qu'elle ſe fit porter à ſon tombeau, ſon enflure commença à ſe diſſiper, & elle à marcher, & ſe ſervir de ſa main gauche, à ſe lever & à ſe coucher, ſans reſſentir la moindre douleur ni aucun étouffement comme auparavant; & depuis elle s'eſt toujours portée de mieux en mieux, & ſes forces ſont tellement renouvellées, qu'elle marche à preſent ſeule; ce qu'elle aſſûre n'avoir pas fait même avec le ſecours de quelqu'un depuis plus de trois ans; ce que j'atteſte & certifie encore être véritable & conforme à ce que j'en ai vû & ſçu depuis que je la connois. Les trois Medecins qui ont fait la Conſultation ſûr ſa maladie, la ſurveille qu'elle alla à Saint Médard, ſont plus à portée de rendre compte de l'etat & du danger de ſa maladie, & de la ſituation où ils la trouvent aujourd'hui ſans aucun ſecours de l'art: Pour moi je ne puis que m'écrier (*non poſſumus. quæ vidimus & audivimus nun loqui.*) En foi dequoi j'ai ſigné le preſent Certificat. Fait à Paris le 7. Août 1731. *Signé*, PRADEL avec paraphe.

X I.

Certificat de Monſieur Lamoureux de S Jean Prêtre, qui fait le detail de ce qui eſt arrivé a Mademoiſelle Thibault, au Cimetiere de ſaint Médard le 19. Juin.

JE ſouſſigné Jean Lamoureux de Saint Jean, Prêtre, certifie que le Lundi au ſoir 18. de ce mois, ayant entendu parler d'une perſonne infirme, que je ne connoiſſois point, nommée Mademoiſelle Thibault, qu'on diſoit être hydropique & paralytique d'un bras & d'une jambe depuis pluſieurs années, & ſi incommodée, que depuis ſix mois, elle avoit été obligée de ſe tenir dans un fauteuil ne pouvant ſe coucher; je fus ſi frappé de tout ce qu'on rapporta des diſpoſitions admirables de cette malade, que ne doutant point qu'elle n'obtint ſa gueriſon, ſi ſa foi etoit auſſi grande qu'on le diſoit, je pris la reſolution d'aller le lendemain au tombeau de Monſieur de Pâris, où l'on me dit qu'elle devoit ſe faire tranſporter. J'y allai en effet vers les ſix heures du matin, & j'arrivai comme elle entroit dans le Cimetiere de l'Egliſe Saint Medard, ou eſt le tombeau de Monſieur de Pâris. Voici ſelon l'exacte Verité, ce que j'y vis & entendis.

Auſſi-tôt que la chaiſe à porteurs dans laquelle elle etoit, fut arrivée pres du tombeau, on etendit ſur la terre le long de la tombe, un morceau de toile à peu près de la longueur de la malade, & qu'on m'a dit depuis être ſon ſuaire, ſur lequel on mit des oreillers à la tête & aux pieds. Enſuite cinq ou ſix perſonnes s'etant approchées de la chaiſe pour l'en faire ſortir, je compris par la peine qu'on eût à l'en tirer, qu'on ne pouvoit le faire, ſans lui cauſer de grandes douleurs, & on le voyoit aſſez ſur ſon viſage, quoiqu'il ne lui echappât point la moindre plainte. Elle avoit les pieds nuds, & ils étoient ſi prodigieuſement enflés, qu'on diſtinguoit à peine l'extrêmité des pieds du bas de la jambe, du moins cela me parut ainſi dans le peu de tems que j'eus à les conſiderer. L'oreiller dont on couvrit le bas de ſes jambes dès qu'elle fut par terre, m'empêchant de les voir dans la ſituation où j'etois. On la coucha par terre un peu ſûr le côté, le viſage tourné vers le tombeau, & la tête un peu levée, parce qu'on eût l'attention de gliſſer ſous l'oreiller le dos d'une petite chaiſe renverſée. Elle demeura fort tranquillement dans cette ſituation l'eſpace d'environ un quart d'heure, au bout de ce tems-là, je la vis allonger en tremblant ſon bras paralytique, appuyer ſa main ſûr la tombe, ſe remuer toute ſeule pour ſe mettre un peu plus ſûr le côté, & comme pour s'approcher encore plus près du tombeau. Elle fut dans cette nouvelle ſituation à peu près l'eſpace d'un *miſerere*; pendant ce tems-là je m'occupois de ce que l'on m'avoit dit de ſa foi, & de ce que Jeſus-Chriſt à promis à une telle foi, & je réflechiſſois actuellement ſur ces paroles de l'Evangile, *tout eſt poſſible à celui qui croit*, lorſque je l'entendis s'écrier tout d'un coup, *il eſt tems*. Et à l'inſtant même je la vis qui ſe remuoit, & qui faiſoit de grands efforts pour ſe lever. On voulut courir à ſon ſecours de peur qu'elle ne tombât, mais elle en empêcha, en criant, *que perſonne ne m'approche, laiſſez-moi faire*. Elle ſe leva en effet ſur ſes genoux ſans le ſecours de perſonne, & appuyant ſes deux coudes ſûr la tombe, elle joignit les mains qu'elle leva toutes droites, & demeura en prieres l'eſpace d'un *Pater* & d'un *Ave* tout au plus. Enſuite avec de nouveaux efforts elle ſe leva debout toute ſeule, diſant toujours qu'on ne l'approchât point, & ſe tenant ſur ſes pieds ſans aucun appui. Elle fit un pas ou deux comme pour affermir ſes jambes qui paroiſſoient plier ſous le poids d'un corps extrêmement puiſſant & tout tremblant. Dans le moment quelqu'un ayant crié Miracle, je l'entendis prononcer d'une voix extrêmement forte: *C'eſt lui qui l'a fait, il eſt tout-puiſſant ſur les cœurs*; ſi elle dit autre choſe, je ne l'entendis pas. Car au même inſtant il s'eleva dans tout le Cimetiere comme un cri de joye mêlé de larmes, qui témoignoit l'admiration ou l'on etoit de la merveille que Dieu venoit d'operer par l'intercеſſion de ſon Serviteur. Pour moi je me trouvai ſi ſaiſi d'un pareil ſpectacle, que ne pouvant retenir mes larmes, je me tournai du côté de la muraille ou j'etois, pour me répandre comme je pus en actions de graces, car j'etois tout trouble. Un moment après l'ayant entendu crier, *Catherine vient me chauſſer*. Je me retournai, & je la vis aſſiſe ſur la tombe, & une perſonne auprès d'elle, qui ſe preparoit à lui mettre ſes ſouliers; mais m'etant remis dans ma premiere ſituation, je ne la vis ni ſe lever de deſſus la tombe, ni marcher pour aller juſqu'au lieu ou etoit ſa chaiſe. Je ne la vis que comme elle ſe retournoit pour y entrer, & elle avoit la main appuyée ſûr une perſonne. On la porta à l'Egliſe, & elle entendit la Meſſe dans la Chapelle de Saint Michel. Elle ſe tint debout pendant l'Evangile; le reſte de la Meſſe elle fut aſſiſe ſur une petite chaiſe. Pendant toute la Meſſe je l'entendis jetter par en haut une ſi grande quantité de vents, que je crus pluſieurs fois qu'elle alloit tomber en foibleſſe. A la Communion du Prêtre elle ſe leva & vint à l'Autel, ou elle ſe mit à genoux en s'appuyant ſûr ma main, comme étant le plus près de l'Autel ou je ſervois la Meſſe. Après avoir communié, elle ſe remit ſur ſa chaiſe ou elle entendit le reſte de la Meſſe, après laquelle je la vis prendre de ſa main gauche une taſſe ou il y avoit du vin dans lequel elle trempa un biſcuit qu'elle mangea, à ce qu'il parut avec aſſez d'appetit; elle entra enſuite dans ſa chaiſe & fut rapportée chez elle, ou je l'ai vûe ce matin pour la troiſieme fois depuis ſa gueriſon, remuant tout ſon corps comme ſi elle n'avoit jamais été malade, mais l'enflure quoique diminuée n'etant point encore totalement diſſipée.

Il peut m'être echappé dans tout cet evénement quelques circonſtances, que d'autres auront peut-être recueillies, car j'avoue que mon attention etoit quelquefois partagée; mais je

je certifie que le détail que je viens de faire eſt exact dans toutes ſes parties, & parfaitement conforme à la vérité, puiſqu'il ne contient rien que je n'aye vu & entendu; & je ſuis ſi penetré de reconnoiſſance de la grace que Dieu m'a faite d'avoir été témoin de cette merveille, que je ſuis prêt à ſoutenir par tout le témoignage que je rends ici à la Vérité, & dont je permets qu'on faſſe tout l'uſage qu'on jugera à propos. Fait à Paris ce 23. jour de Juin 1731. *Signé*, J. LAMOUREUX DE S. JEAN, Prêtre, avec paraphe.

XII.

Certificat de J. Metayer & de ſa femme, qui déclarent l'état de Mademoiſelle Thibault, depuis qu'elle eſt venue demeurer dans leur Maiſon.

JE ſouſſigné Jacques Metayer, Maître Chandelier à Paris, y demeurant rue de la Harpe, Paroiſſe ſaint Severin, certifie que Mademoiſelle Thibault eſt venue loger chez nous au terme de Pâques de l'année 1730. & que la dite Demoiſelle fut apportée dans notre boutique, dans une chaiſe à porteurs: Qu'on la retira de dedans cette chaiſe comme un corps mort, ne s'aidant en rien, & ne parlant ſeulement pas, mais faiſant ſeulement quelques plaintes; & qu'on l'aſſit en cet état dans notre boutique. J'avoue que je fus un peu fâché contre la perſonne qui m'avoit loué une chambre au deuxiéme pour elle, parce qu'il m'avoit bien dit qu'elle étoit incommodée, mais non pas qu'elle fut ſi malade, & qu'il eſt déſagréable de louer à des gens pour les voir mourir tout en entrant. Un moment après qu'on l'eut miſe dans notre boutique, les porteurs & deux autres perſonnes la prirent & la porterent dans ſa chambre ſur un fauteuil; Une heure après qu'elle fut montée dans ſa chambre elle envoya chercher mon Epouſe qui lui demanda s'il y avoit long-tems qu'elle étoit en cet état; elle lui dit qu'il y avoit déja quatre ans qu'elle étoit hydropique, & qu'elle n'avoit aucun mouvement de tout le côté gauche: Effectivement toutes les fois que je l'ai été voir je lui ai toujours vu ſon bras gauche qui étoit très-enflé, attaché à ſa robe, & ſes cinq doigts écartés, plaqués contre ſon eſtomach, toujours dans la même ſituation, & toujours droits comme des chandelles. J'ai vu auſſi que ſes jambes & ſes pieds, que Catherine laiſſoit toujours tout nuds, étoient prodigieuſement enflés, & que ſes pieds étoient tout ronds ſans forme ni façon; enſorte qu'on ne ſçavoit ce que c'étoit, & qu'on n'y diſtinguoit ni doigts, ni plantes, ni talon, tout cela n'étant que comme deux groſſes boules, & qu'on voyoit bien qu'il étoit impoſſible qu'elle pût ſe ſoutenir ſur de pareils pieds, qu'auſſi elle reſtoit toujours dans ſon lit, ou dans ſon fauteuil. J'appris de ma femme qui l'alloit voir plus ſouvent que moi, qu'elle étoit encore rempirée dans les Fêtes de Noël dernier, & que depuis ce tems on n'avoit pu la mettre dans ſon lit, & qu'elle rempiroit encore de jour en jour, enſorte qu'on n'attendoit plus que l'heure de ſa mort. En revenant chez moi le Dimanche 3. Juin dernier après midi, je vis de loin à ma porte le Dais de la Paroiſſe, je me doutai auſſi-tôt que c'étoit pour Mademoiſelle Thibault; & effectivement d'abord que je fus rentré, ma femme me dit qu'elle tiroit à ſa fin, & qu'on lui donnoit l'Extréme-Onction; cependant le 18. du même mois elle envoya chercher ma femme, & lui dit: j'ai un ſecret à vous dire. Je me ferai porter demain à ſaint Médard, j'ai la foi que Dieu me guérira par l'interceſſion de Mr. de Pâris.

Quand ma femme fut deſcendue, je lui demandai ce que Mademoiſelle Thibault lui vouloit, elle me dit; je crois que la mort la tourmente, elle veut qu'on la porte demain à ſaint Médard. Nous crûmes bien ma femme & moi, que ſi on l'y portoit, on ne la rapporteroit pas en vie.

Le lendemain 19. du même mois, quatre hommes vinrent la prendre dès cinq heures & demie du matin, & la deſcendirent par notre eſcalier ſur une chaiſe de paille, & la fourerent de force dans une chaiſe à porteurs où elle eut bien du mal à entrer, parce que la chaiſe n'étoit pas aſſez large. Je crus bien que nous ne la reverrions plus en vie; cependant deux heures après ou environ, je la vis revenir dans cette même chaiſe. On arrêta la chaiſe devant notre boutique; elle en ſortit d'elle-même tout aiſément, & entra dans notre boutique, marchant & ſe tenant bien ſur ſes pieds; ma femme fut ſi ſurpriſe & ſi ſaiſie de la voir ainſi, qu'elle en pleura de joye, Mademoiſelle Thibault monta enſuite dans ſa chambre; je la vis monter le commencement de notre eſcalier ſans être ſoutenue par perſonne, & peu après, il vint une infinité de perſonnes pour la voir, ce qui n'a pas ceſſé tous les jours juſqu'à préſent, Je l'ai moi-même été voir dans ſa chambre comme les autres, dès le premier ou le ſecond jour de ſa guériſon, & elle me parut très-bien guérie, ſe tenant ſur ſes pieds, marchant ſans peine, & ſe ſervant librement de ſon bras & de ſa main gauche, & n'étant plus enflée à l'exception ſeulement de ſes jambes qui le ſont encore reſtées pendant quelques jours, ce qui n'a pas empêché que le Dimanche ſuivant qui étoit le 24. Juin jour de la ſaint Jean, elle n'ait été à pied à la Meſſe à ſaint Severin. Et peu de jours après ſes jambes ſe ſont entierement deſenflees, & ſa ſante à paru parfaite, étant même en état de travailler & de faire tout ce dont elle a beſoin. En foi dequoi j'ai ſigné le préſent Certificat: Fait à Paris ce premier Août 1731. *Signé*, JACQUES METAYER.

J'ajouterai au Certificat de ſon mari dont j'atteſte que tous les faits ſont véritables, que depuis que Mademoiſelle Thibault eſt venue demeurer chez nous juſqu'au 19 Juin dernier jour de ſa guériſon, elle n'a pu faire aucun mouvement de ſon corps; ce que je ſçai, parce que Catherine me le diſoit ſouvent, & qu'elle étoit obligée de la mettre ſur le petit bord de ſon lit ou de ſon fauteuil, & de la ſoutenir pour lui faire faire toutes ſes néceſſités; & que ſouvent même elle étoit obligée de la faire manger, parce que quelquefois elle étoit ſi foible, qu'elle ne pouvoit qu'à grande peine ſoulever ſon bras droit, qui étoit le ſeul dont elle eut conſervé l'uſage; & qu'ayant demandé à Mademoiſelle Thibault pourquoi elle tenoit toujours les doigts de ſa main gauche ſi écartés les uns des autres, & toujours tout droits, elle me dit que depuis plus de deux ans il lui étoit impoſſible de les plier, & qu'ils étoient devenus roides comme des barres de fer; & que deux ou trois mois avant ſa guériſon, Catherine qui la ſervoit, me vint demander ſi je ne pouvois pas lui donner quelques vieux linges fins & fort uſés, parce que Mademoiſelle Thibault avoit de grandes écorchures en pluſieurs endroits de ſon corps, que ladite Catherine panſoit avec de vieux linges, & qu'elle avoit déja uſé tout celui qu'elle avoit. J'allai chercher celui que j'avois, & je lui en donnai une bonne proviſion.

J'ajouterai encore que lorſque Mademoiſelle Thibault m'envoya chercher pour me dire en confidence qu'elle avoit réſolu de ſe faire porter le lendemain à ſaint Médard; ce diſcours qui me ſurprit fort, me fit faire encore plus d'attention que je n'avois jamais fait à ſon état.

Je remarquai qu'elle avoit le viſage & les yeux d'une perſonne mourante, & que la chair de ſes jambes, de ſes pieds & de ſa main gauche avoient tout l'air d'une chair morte, étant d'une couleur inanimée, & paroiſſant remplie d'eau, ſi bien que la voyant dans cet état, je ne doutai point que ce ne fut la mort qui la talonnât, & qui lui faiſoit ainſi ſouhaiter de changer de place, ce qui arrive aſſez ordinairement aux perſonnes qui ſont prêtes de mourir après une longue maladie; & je le dis à mon mari qui le penſa tout comme moi. Auſſi quand je vis Mademoiſelle Thibault ſortir librement de ſa chaiſe en revenant de Saint Médard, je fus ſi ſurpriſe que je penſai m'en trouver mal, & ſi ſaiſie que je me mis à en pleurer de joye. Et l'ayant été voir dans ſa chambre une heure après qu'elle y fut montée le jour même de ſa guériſon, je fus bien étonnée de voir qu'elle remuoit les doigts de ſa main gauche, & ſe ſervoit librement de cette main, & qu'elle marchoit aſſez bien; ce qui me fit comprendre qu'il falloit qu'il fût arrivé un grand changement à ſes piés, étant impoſſible de toute impoſſibilité qu'elle eût pu ſe ſoutenir deſſus en l'état où je les avois vus la veille, puiſqu'ils étoient tout ronds comme des boules, & qu'ils n'avoient ni forme ni façon.

Enfin j'ajouterai encore que pendant tout le tems que Mademoiſelle Thibault a demeuré chez nous juſqu'au jour de ſa guériſon, elle avoit toute la peine poſſible à parler, parce qu'auſſi-tôt qu'elle avoit dit deux paroles elle étouffoit, & elle étoit obligée de reprendre ſa reſpiration; ce qui étoit encore bien plus fort les trois ou quatre derniers mois qui ont précédé ſa guériſon; & comme je l'allois voir tout le plus ſouvent qu'il m'étoit poſſible, ne paſſant jamais huit jours

jours sans y aller, je faisois ce que je pouvois pour l'empêcher de parler, allant la voir pour la consoler, & non pas pour la fatiguer, & souffrant moi même de voir les efforts qu'elle faisoit pour parler; au lieu que le 19. Juin jour de sa guerison, elle avoit la parole parfaitement libre, & même je regardai comme un Miracle de ce qu'elle pouvoit, comme elle faisoit, parler depuis le matin jusqu'au soir sans relâche, pour conter sa maladie & sa guerison à tous ceux qui la vinrent voir; ce qu'elle fit sans discontinuer dès le premier jour, & ce qu'elle a toujours fait depuis jusqu'aujourd'hui, la chambre n'ayant point pendant tout ce tems-là desempli de monde. Tous lesquels faits j'atteste veritables ainsi que ceux qui sont dans le Certificat de mon mari; en foi de quoi j'ai signé le dit jour premier Août 1731. *Signé*, GENEVIEVE TALLIOT femme de Metayer.

XIII.

Certificat de Monsieur Guillory Lieutenant d'Infanterie.

JE soussigné François Guillory ci-devant Lieutenant d'Infanterie dans le Regiment de Lyonnois, demeurant rue & Paroisse saint Honoré près les Feuillans, certifie avoir vu au mois de Janvier 1729. Mademoiselle Thibault qui demeuroit lors rue des Fossoyeurs. Elle etoit dès lors hydropique & paralytique de tout le côté gauche, ayant toujours son bras en echarpe, dont elle ne faisoit aucun mouvement, & la peau & les doigts toujours etendus. Je la vis entr'autres jours le 16. Juin de la presente annee 1731. elle étoit encore en plus mauvais état que je ne l'avois jamais vue, ses pieds sur tout qu'elle laissoit tout nuds, étoient si enflés, qu'ils étoient tout ronds, & qu'on ne voyoit presque plus ses doigts, qui étoient enfoncés dans une grosse masse de chair, qui avoit tout l'air d'une vessie de cochon enflée de vent, tant pour la grosseur que pour la couleur & la figure. Je fus la voir le Samedi suivant, qui etoit le 23. du même mois, sur ce que l'on m'avoit dit qu'elle étoit guérie, ce que je ne pouvois croire; comme j'entrois dans sa chambre, je la vis à l'autre bout qui accourut à moi me faire politesse, & je restai d'une surprise extrême de la voir ainsi se soutenir sur ses pieds, & marcher avec facilité; je n'ai aucune connoissance des affaires du tems, n'ayant jamais eté assez éclaire pour cela; ainsi je rends ce témoignage par ce que j'ai vu & que je ne puis m'empêcher de declarer ce que j'ai vu. Fait à Paris le 22. Juillet 1731. *Signé*, GUILLORY.

Nota. *Le Certificat de la Demoiselle Morin ne contenant rien qui ne soit encore mieux detaillé dans les précédens, on s'est dispensé de l'imprimer.*

XIV.

Certificat de Monsieur Christophle Professeur en l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, chez qui Mademoiselle Thibaut a demeuré les quatre premieres années de sa maladie.

JE soussigné Joseph Christophle Professeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, demeurant rue des Fossoyeurs, Paroisse Saint Sulpice, certifie que Mademoiselle Thibault devint enflée dans le courant de l'année 1726. elle demeuroit pour lors dans la maison que j'occupe encore presentement; elle eut recours à plusieurs Médecins l'un après l'autre, mais aucun ne pût la guérir. Non-seulement son enflure augmenta toujours, mais en 1728. il lui survint une paralysie sur la moitié du corps du côte gauche qui sur la fin de cette annee l'obligea de rester sans cesse dans son fauteuil ou dans son lit, ne pouvant se soutenir sur sa jambe gauche, ni faire aucun usage du bras de ce côté. Depuis ce tems elle le porta en echarpe, & je remarquai que les doigts de cette main demeuroient toujours dans la même attitude, toujours tout droits & écartes les uns des autres; ce qui me fit connoître qu'elle n'y avoit conservé aucun mouvement, & qu'il ne lui etoit pas possible de les plier.

Elle avoit cette main aussi bien que le ventre, les jambes & les pieds extrêmement enfles; son tein & tout ce qu'on voyoit de sa peau, etoient d'une couleur pâle & livide, & elle avoit l'air d'une personne qui n'a plus qu'un reste de vie, qui est toute prête a s'eteindre, aussi je fus charme quand elle me dit qu'elle vouloit sortir de la maison, aimant mieux qu'elle allât mourir par tout ailleurs que sous mes yeux. Elle en sortit à Pâques de l'année 1730. & je fus temoin qu'il fallut que quatre personnes la portassent dans la rue comme un corps mort pour la mettre dans une chaise à porteurs.

A la fin du mois de Juin dernier, on me dit qu'elle avoit ete guerie subitement; cela me parut absolument incroyable, & pour ne m'en rapporter qu'a mes yeux sur une chose si extraordinaire, je fus la voir les premiers jours du mois de Juillet. De si loin qu'elle m'apperçut, elle se leva fort legerement de la chaise ou elle etoit assise, & vint m'embrasser. Elle avoit le visage si different de celui que je lui avois vu dans les deux dernieres annees qu'elle demeuroit dans ma maison, qu'à peine etoit-elle reconnoissable; elle avoit même l'air fort gai, les yeux vifs, quelque chose d'anime, & paroissoit avoit recouvré une parfaite santé, & l'usage libre de tous ses membres. Je n'entre point dans la maniere dont sa guérison s'est opérée, mais je certifie seulement ce que j'ai vu; en foi de quoi j'ai signé. Fait à Paris ce 5. Août 1731. *Signé*, JOSEPH CHRISTOPHLE.

XV.

Certificat de Michel le Vent & de sa femme.

JE Certifie moi Michel le Vent Chef de cuisine de Monsieur le Comte de Beauveau, demeurant en son Hôtel, proche Saint Sulpice, qu'il y a plus de douze ans que je connois Mademoiselle Thibault, qui a eu mes deux filles en pension chez elle en apprentissage dans le tems qu'elle demeuroit dans la Paroisse Saint Sulpice. Je m'apperçus en l'année 1727. que la dite Demoiselle devenoit hydropique, ce qui augmenta toujours de plus en plus; mais je la perdis de vue en 1728. ayant été trois ans en Bourgogne avec Monsieur le Marquis d'Hauteville dont j'etois pour lors Chef de Cuisine. Etant revenu à Paris au mois de Mars de cette année 1731. je l'allai voir plusieurs fois dans la rue de la Harpe où elle demeuroit lors, je la trouvai chaque fois dans son fauteuil qui ne pouvoit plus remuer ni pieds ni pattes. Elle me dit qu'il y avoit plus de deux mois qu'elle n'avoit pu rester un moment dans son lit, parce qu'elle y etouffoit, & qu'elle avoit été obligée de rester jour & nuit dans son fauteuil; elle avoit le ventre gros comme un quartau, & les jambes plus grosses que la cuisse; & à l'égard de ses pieds, on n'y connoissoit plus rien, parce qu'ils etoient devenus tout ronds, & avoient plus l'air de deux boules de chair, que de pieds; & comme ils etoient tout nuds, on voyoit qu'ils étoient tout remplis d'eau, ce qui faisoit que la peau en étoit luisante. Elle avoit le bras gauche aussi très-enflé & soutenu par une écharpe, & les doigts en etoient aussi enflés, & se tenoient toujours roides & etendus; & lui ayant demandé pourquoi elle les tenoit toujours ainsi, elle me dit qu'elle ne pouvoit pas les faire plier, & que depuis plus de deux ans ils étoient devenus tout roides. Je ne lui en demandai pas davantage, parce que quand elle parloit, il sembloit que cela la suffoquoit. Depuis mon arrivée à Paris je l'allai voir de tems en tems, parce qu'elle me faisoit une grande pitié de la voir dans le triste état où elle étoit, & je la trouvois toujours de pis en pis. Je l'allai voir entr'autres avec ma femme le Samedi qui précéda sa guérison, qui étoit le 16. Juin, je la trouvai pis que jamais, & je crus bien qu'elle ne resteroit pas encore long-tems en vie, ayant les yeux éteints, & le visage d'une pâleur mortelle, & comme bouffi, & tous les maux n'ayant fait qu'empirer.

Le Mercredi suivant je retournai la voir, étant curieux de sçavoir si elle étoit encore en vie; en entrant dans sa chambre, je trouvai qu'elle étoit pleine de monde, ce qui m'étonna fort; mais ce qui m'etonna encore bien davantage, fut de la voir qui se leva de dessus sa chaise aussi-tôt qu'elle m'apperçut, & qui vint à moi, se tenant fort bien sur ses pieds, n'etant plus enflee, & marchant fort bien. Elle me presenta ses deux mains, en me disant, *Monsieur je suis guérie* Pour moi je restai d'abord immobile, etant si surpris que je ne sçavois que dire, & que je demeurai sans parler, tant j'étois hors de moi de voir ce que je voyois. Elle me conta qu'elle s'etoit fait porter la veille à

Saint Médard, que pour lors elle étoit à la mort, & plus enflee & plus paralytique que jamais; & qu'étant couchée le long du tombeau, elle avoit ſenti une chaleur qui s'etoit repandue dans tout ſon corps, & qu'elle s'etoit trouvee un moment après déſenflée, & qu'elle avoit en même tems repris l'uſage de ſes membres. Et pour me faire voir & à toute la compagnie, qu'elle avoit un uſage libre de ſa main gauche, elle ſe ſervit du pretexte de dire qu'il faiſoit bien chaud dans ſa chambre à cauſe de la grande quantité de monde qui y étoit, & elle alla lever elle-même le chaſſis de ſa fenêtre juſqu'en haut, ce qu'elle fit en ſe ſervant de ſes deux mains, & un moment après elle le rebaiſſa. Je la quittai ſi etonné de tout ce que je voyois, que je ne pus pas lui rien dire; mais je l'ai été revoir encore ſept ou huit fois depuis, ou elle m'a conte tout le détail de ſa gueriſon, & j'ai vû qu'elle ſe portoit toujours de mieux en mieux; & le 28. du même mois de Juin ſes jambes qui étoient encore reſtées un peu enflées juſqu'à ce jour-là, s'etant entiérement remiſes en l'etat qu'elles étoient avant toutes ſes maladies, elle reprit des bas qu'elle avoit autrefois portés avant qu'elle devint hydropique, & je l'ai vue reprendre le travail qu'elle faiſoit avant ſes maladies, qui etoit de faire des corcets & tricotter, & ſe porter auſſi-bien qu'elle avoit jamais fait de ſa vie; en foi de quoi j'en ai dreſſé le préſent Certificat. Fait à Paris ce 12. Juillet 1731. *Signé* MICHEL LE VENT.

Et moi Marie-Anne Dauphin femme de Michel le Vent demeurante rue du Sepulchre à la Grace de Dieu, Paroiſſe Saint Sulpice, je certifie que j'ai vû la Demoiſelle Thibault encore plus ſouvent que mon mari, étant demeurée à Paris juſqu'au milieu de 1729. que j'ai vû le commencement de ſon hydropyſie, qui étoit déja très-conſidérable en l'annee 1727. Mais en 1728. elle augmenta encore beaucoup, & fut ſaiſie d'une paralyſie qui lui entreprit tout le côté gauche. Des la fin de cette annee 1728. il ne lui fut plus poſſible de marcher ni de ſe tenir ſur ſes jambes, parce qu'elle n'avoit plus aucune force dans ſa jambe gauche qui ne pouvoit plus porter ſon corps; & elle perdit en même tems tout l'uſage de ſon bras gauche qu'elle fut obligee de porter en écharpe. Elle me montroit de tems en tems ſes pauvres doigts qui etoient très-enfles, & qui d'abord lui firent beaucoup de douleur dans toutes les jointures, & enſuite ils devinrent roides comme des piequets, ne pouvant plus les fermer ni les plier en aucun façon, & ils ſe crevereut en pluſieurs endroits, dont il ſortoit des eaux claires.

En 1729. je fus retrouver mon mari en Bourgogne, où je reſtai avec lui juſqu'au mois de Mars 1731. Auſſi-tôt que je fus revenue à Paris, j'allai voir Mademoiſelle Thibault; je la trouvai beaucoup plus mal que je ne l'avois laiſſee, & elle me conta, autant que ſon mal lui permettoit de parler, que pendant tout le tems que j'avois été en Bourgogne, elle avoit été obligée de reſter toujours dans ſon fauteuil, ou dans ſon lit ſans pouvoir rien faire ni même ſe remuer. Je lui trouvai les jambes & les pieds enfles prodigieuſement, & que ſes pieds etoient devenus de la maniere dont mon mari vient de le déclarer dans ſon Certificat. Et comme je n'avois pas pour lors grande choſe à faire, je la vins voir plus ſouvent que je n'avois jamais fait. Je vis un jour la fille qui avoit ſoin d'elle, nommée Catherine, lui panſer une grande ecorchure qu'elle avoit au pli du bras gauche, qui étoit très profonde & très-enflammée, & entr'autres jours je la vins voir avec mon mari le 16. du mois paſſé; & je la trouvai plus mal que jamais.

Il y avoit déja pluſieurs jours qu'elle étoit à l'extrêmité & qu'on n'en attendoit plus rien, & qu'elle avoit reçu ſes derniers Sacremens

Cependant le Mercredi ſuivant, qui étoit le vingt du dit mois de Juin, mon mari me vint dire avec une grande joye qu'elle étoit guérie. D'abord je ne pus le croire, mais m'ayant aſſuré qu'il venoit de la voir lui-même, je partis ſur le champ, & je courus chez elle. Je trouvai ſa chambre toute pleine de monde, comme avoit fait mon mari; d'abord qu'elle me vit elle courut à moi, & me prit par la main avec ſa main gauche, en me diſant, *voyez comme je ſuis bien guérie*; ce qu'elle prononça fort diſtinctement parlant pour lors ſans aucune peine, & ayant releve la manche de ſa chemiſe, je m'apperçus qu'il n'y avoit plus d'ecorchure au pli de ſon bras ni aucune cicatrice, & qu'il ne reſtoit plus de mal à ſes doigts qu'elle remuoit fort librement. Et quoique je fus prevenue de ſa gueriſon, cela me frappa ſi fort que me ſentant toute émue je ſortis de ſa chambre ſans lui rien dire. Depuis ce jour-là je l'ai été voir trois ou quatre fois la ſemaine, & j'ai toujours trouvé dans ſa chambre un monde épouvan able, & j'ai vû comme ſa gueriſon eſt devenue parfaite en très-peu de jours, & qu'elle tricotte & travaille, ſort & va à l'Egliſe, & ſe porte mieux qu'elle n'a jamais fait, ainſi que le déclare mon mari; en foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat que mon mari a bien voulu écrire pour moi à la ſuite du ſien. Fait le dit jour 12. Juillet 1731. *Signé*, MARIE-ANNE DAUPHIN,

XVI.

Certificat de Marie Prevoſt femme de Sebaſtien Douville & de ſon mari.

JE ſouſſignée Marie Prevoſt femme de Sebaſtien Douville Ouvrier en ſoye, demeurante dans la rue de l'Hirondelle, Paroiſſe Saint André, certifie qu'il y a douze ans que je connois Mademoiſelle Thibault, & que j'ai eu ma fille deux ans en apprentiſſage chez elle, à commencer en l'annee 1725.

En 1726. ou 1727. je m'apperçus qu'elle devenoit hydropique. Mais elle empira beaucoup en 1728. ce qui m'obligea de retirer ma fille d'aupres d'elle, mais ne m'empêcha pas de continuer à la venir voir très-ſouvent. Et dans la fin de cette année 1728. il lui tomba une paralyſie ſur tout le côté gauche. Elle fut obligée de porter ſon bras en écharpe, & ſouffroit beaucoup a ſa main, dont il y eut trois doigts qui devinrent roides, ſans qu'il lui fut poſſible de les plier, & qui reſtoient toujours tout droits & éloignés les uns des autres, faiſant la figure des rais d'une roue. Ses doigts etoient auſſi fort enfles & couverts en certains endroits comme d'une eſpece de farcin, dont il ſortoit de tems en tems une eſpece de roſee fort claire & fort tranſparente; ce qui a toujours reſté ainſi juſqu'au 19. Juin 1731. jour de ſa guériſon. Et même des l'annee 1729. il n'y avoit plus aucun pli ſur la jointure de ſes doigts, & la peau en étoit toute unie & luiſante depuis la main juſqu'aux ongles. A l'égard des deux autres doigts de la même main, qui étoient le poulce & le doigt d'à côte, ils conſerverent encore pendant un tems quelque petit reſte de mouvement, & ils ne ſont jamais venus tout-à-fait en ſi mauvais état que les autres, quoique ſur la fin il ne lui fût plus poſſible d'en faire aucun mouvement.

A l'egard de ſon corps, il enfla toujours de plus en plus, & il devint ſi prodigieux, qu'à Noël de l'annee derniere elle ne pût plus demeurer dans ſon lit, & qu'elle etoit obligée de paſſer les nuits comme les jours toujours dans ſon fauteuil ou elle n'avoit aucun mouvement, ſi ce n'eſt du bras droit, ou il en etoit demeuré un peu. Mais néanmoins elle ne pouvoit s'aider pour quoi que ce pût être, & ſa ſervante etoit obligee de la tirer comme un corps mort ſur le bout de ſon fauteuil quand il lui prenoit quelque beſoin, ce que j'ai vû de mes propres yeux. Elle avoit ſes pauvres pieds tout nuds qui étoient étendus ſur un tabouret, & qui etoient ſi enfles qu'on n'en voyoit preſque plus les doigts, parce que l'enflure etoit ſi groſſe, que tout ſon pied n'etoit que comme un groſſe maſſe de chair toute ronde, & qui avoit l'air d'une chair morte.

Dans les derniers tems elle n'avoit pas non plus la parole libre, & elle etoit preſque toujours aſſoupie. Au mois de Mai j'ai vû deux fois ſa ſervante lui panſer avec du blanc-raiſin une playe qu'elle avoit au pli de ſon bras gauche; c'étoit une très grande & très large écorchure, qui étoit extrêmement vive & rouge, & dont la ſuperficie de la peau paroiſſoit enlevee.

Le dernier jour que je l'ai vûe avant ſa guériſon, étoit un Dimanche qui étoit le 10. de Juin. J'appris de ſa ſervante que le Dimanche précedent elle avoit reçu l'Extrême-Onction, & que depuis on n'attendoit plus que ſa mort d'heure en heure. Et de fait il n'etoit pas poſſible d'être plus mal ſans mourir. Elle avoit les yeux creux & éteins, le viſage d'une pâleur mortelle, elle ne pouvoit preſque plus parler, & ne faiſoit que regarder le monde avec des

yeux

yeux tristes & mourans, je ne doutai point qu'elle ne mourût dans les vingt-quatre heures, ce qui me fit même beaucoup de peine.

Le 22. du même mois de Juin une de mes amies nommée Madame Dubois, me dit, sçavez-vous une nouvelle, c'est que Mademoiselle Thibault est guérie. Je lui répondis que je l'avois vue onze jours auparavant, & que j'avois bien vû qu'elle n'iroit pas loin. Elle me fit réponse que bien loin d'être morte comme je le pensois, il étoit certain qu'elle étoit guerie : qu'elle s'etoit fait porter au tombeau de Monsieur de Pâris, & qu'elle y avoit été guérie subitement. Cela m'emut d'une si grande force, que je ne pus retenir mes larmes, & aussi-tôt je courus chez elle, mais j'y trouvai tant de monde jusques sur la montée, que je ne pus jamais entrer dans sa chambre, & je remis à la voir au lendemain, ou j'y fus de très-grand matin.

Aussi-tôt qu'elle me vit, elle vint à moi, & m'embrassa, & de sa main gauche elle me serra la mienne, & même très-fortement. Je me mis encore à pleurer, elle me montra ensuite ses jambes & ses pieds, qui étoient diminues de plus des trois quarts. Elle me fit voir qu'il n'y avoit plus aucun mal aux doigts de sa main gauche qui étoient revenus dans leur état naturel, & dont elle avoit le mouvement entiérement libre, à l'exception des dernieres jointures des trois doigts qui avoient été les plus malades, qu'elle ne plioit pas encore. Mais comme tout le reste des jointures de ses doigts étoit libre, cela ne l'empêchoit pas de me bien serrer la main. Elle leva aussi la manche de sa chemise, & me fit voir que la grande écorchure que j'avois vue au pli de son bras gauche, etoit si parfaitement guérie qu'on n'en reconnoissoit plus la place. Je lui offris de lui envoyer le lendemain vingt-quatre qui étoit un Dimanche, mon mari pour l'accompagner à l'Eglise, ce qu'elle accepta; & de fait mon mari fut la voir le lendemain à huit heures du matin, & la conduisit à Saint Severin, où elle entendit la grande Messe, pendant laquelle elle se mit à genoux, & se leva ainsi qu'on fait ordinairement, & fit fort bien le chemin à pied, mon mari l'ayant néanmoins obligée de lui donner le bras. Mon mari resta avec elle toute la journée, ne pouvant se lasser de la voir, & ne pouvant presque en croire ses yeux, tant elle étoit dans un etat different de celui ou il l'avoit vue quelque tems auparavant aussi bien que moi.

Depuis ce jour-là je lui ai vû reprendre son travail, tricotter, faire des corcets, monter & descendre son escalier, & je puis assurer qu'elle se porte encore mieux qu'elle ne faisoit avant toutes ses maladies; en foi de quoi j'ai signé le present Certificat qui a été écrit entiérement suivant que je l'ai dicte. Fait à Paris ce 17. Juillet 1731. *Signé*, MARIE PREVOST femme de DOUVILLE.

Je soussigné Sebastien Douville, certifie que j'ai connoissance de tout ce que ma femme a déclaré dans son Certificat ci-dessus; j'ai vû plusieurs fois Mademoiselle Thibault, & l'ai trouvee dans l'etat qui y est marqué; & que le Dimanche vingt-quatre je la fus voir dès huit heures du matin, & la trouvai si differente de l'état ou je l'avois vue precedemment, que je ne pouvois en croire mes yeux : qu'elle avoit un mouvement libre dans les doigts de la main gauche, que j'avois vu bien des fois en l'etat que l'a déclare ma femme : qu'elle étoit toute désenflee, à l'exception seulement de ses jambes où il restoit encore si peu que rien d'enflure; & qu'elle avoit un visage & un air si different de celui qu'elle avoit auparavant, que ce n'etoit plus la même personne; en foi de quoi j'atteste & certifie la Verite de tous les faits que ma femme a déclarés dans ledit Certificat. Fait le 17. Juillet 1731. *Signé*, DOUVILLE.

XVII.

Certificat de Mademoiselle Groussin, Bourgeoise de Paris.

JE soussignée Louise Groussin fille majeure, Bourgeoise de Paris, y demeurant rue Saint Jacques, Paroisse Saint Severin pres Saint Yves, certifie qu'il y a plus de vingt ans que je connois Mademoiselle Thibault; mais que j'avois été fort long-tems sans la voir, lorsque j'appris vers le milieu de l'année derniere 1730. qu'elle étoit venue demeurer dans la rue de la Harpe assez près de chez moi, & qu'elle étoit extrêmement incommodee; cela m'engagea à renouveller connoissance avec elle. Je la trouvai dans un état à faire compassion, hydropique & paralytique, principalement sur tout le côté gauche; enforte qu'elle etoit d'une grosseur énorme, & qu'elle ne pouvoit aucunement se remuer. Ses jambes étoient grosses comme de ces grands pots à beurre de grais, principalement la gauche qui etoit encore plus grosse que la droite. Son pied gauche etoit si enflé qu'il n'avoit plus la figure d'un pied, & que l'enflure en cachoit les doigts dont on ne voyoit plus que les ongles. Sa main gauche étoit aussi bien plus enflée que la droite; elle n'y avoit aucun mouvement, & elle étoit obligee de la porter en écharpe, & les doigts en demeuroient toujours roides & écartés. Et lui ayant demandé pourquoi elles les tenoit toujours ainsi, elle me fit réponse que depuis plus d'un an il lui étoit impossible de les rapprocher ni de les faire plier.

Je fus la voir entr'autres jour le 3. Juin dernier qui étoit le premier Dimanche du mois, je trouvai qu'on lui donnoit les derniers Sacremens dans son fauteuil; où elle se tenoit toujours, y ayant plus de six mois qu'elle n'avoit pu rester un moment dans son lit, parce qu'elle étouffoit d'abord qu'elle étoit couchée; & que comme elle ne s'aidoit plus en aucune façon, la fille qui la tenoit n'étoit pas assez forte pour la porter seule de son lit, & comme on croyoit toujours qu'elle alloit bien-tôt mourir, il sembloit que ce n'etoit pas la peine.

Je remarquai qu'on ne lui donna pas les saintes Huiles à sa main gauche, apparemment parce qu'elle etoit trop douloureuse. Au reste elle avoit tout l'air d'une personne à l'extrêmité, & je ne crus pas que je la reverrois encore. Cependant ayant appris qu'elle avoit été guérie à Saint Médard le 19. du même mois de Juin, je fus la voir le 27. du même mois. Je la trouvai debout dans sa chambre, entourée d'une foule de personnes; elle marchoit aisement, & elle se servoit librement de sa main gauche, elle vint à moi, & me conta sa guérison en peu de mots, à cause de la quantité de monde à qui elle avoit à répondre. Elle me dit entr'autres choses qu'elle iroit le lendemain faire son action de graces à Saint Médard. Je ne manquai pas de m'y rendre, & je la vis marcher fort librement dans l'Eglise & dans le petit Cimetiere, quoiqu'entouree d'une grande presse. Depuis je l'ai revue, & elle m'a montré ses jambes qui sont entiérement desenflées, aussi bien que sa main gauche qui est parfaitement guérie, & je l'ai vû même plusieurs fois tricotter depuis le dit jour 28. Juin; en foi de quoi j'ai signé le present Certificat. Fait ce 4. Août 1731. *Signé*, LOUISE GROSSIN.

XVIII.

Certificat de la veuve Damiens, qui n'a point perdu de vue Mademoiselle Thibault pendant près de quinze ans.

JE soussignée Madelaine Hiener native de Montbeillard, veuve de Pierre Damiens Maître Cartier à Paris, demeurante rue Ferou, Paroisse Saint Sulpice, certifie qu'il y a plus de quatorze ans que je connois Mademoiselle Thibault, l'ayant trouvée qui demeuroit dans la maison rue Ferou, ou je vins m'etablir avec mon mari en venant de Strasbourg en l'année 1716.

Jusqu'au tems que ladite Demoiselle Thibault a été guérie de tous ses maux le 19. Juin 1731. je l'avois toujours vû très infirme. Elle avoit entr'autres des coliques qui lui duroient quelquefois des deux jours entiers, & qui la mettoient à la mort; & je me ressouviens de l'avoir veillée plusieurs fois la nuit pour tâcher de la secourir, l'aimant comme si elle etoit ma Sœur; & depuis que j'en ai fait la connoissance, n'ayant jamais passé huit jours sans l'aller voir dans les différentes maisons ou elle a demeuré successivement.

En 1722. je la trouvai allitée, elle demeuroit lors dans la rue des Fossoyeurs, je sçus qu'elle avoit eu une violente attaque d'apoplexie, dont il lui resta depuis ce tems une grande foiblesse sur le bras gauche.

Je m'apperçus en 1726. que son ventre enfloit très consi-

dérablement, & que ſes forces diminuoient beaucoup, ce qui a toujours été de pis en pis juſqu'au moment de ſa guériſon.

En 1727. ſon bras gauche commença à enfler auſſi, mais ſur tout la main & les doigts; ce qui la mit bien-tôt après hors d'état de travailler.

En 1728. ſes jambes s'enflerent pareillement, & bientôt il ne lui fut plus du tout poſſible de ſortir, ne pouvant plus ſe ſoutenir ſur ſes jambes; elle ſe trouva obligée de ſoutenir ſon bras gauche en écharpe avec un ruban, ne pouvant le lever, & y ſouffrant de grandes douleurs quand elle le laiſſoit pendre, & que par malheur quelqu'un y touchoit, ſur tout à ſes doigts qui reſtoient toujours tout droits & écartés les uns des autres, faiſans la figure d'une patte d'oye.

Et lorſqu'elle eût mis ſon bras gauche en écharpe, je remarquai que ſes doigts demeuroient toujours etendus ſans qu'elle pût aucunement les plier ni les rapprocher, & qu'ils reſtoient toujours dans la même place, comme s'ils euſſent été collés ſur ſon eſtomach.

Peu après il lui vint des eſpeces d'angelures qui creverent tout le long de ſes doigts, & dont il ſortoit de la ſeroſité, & qui ne ſe ſont guéries ni hyver ni eſté, ayant toujours été en empirant depuis la fin de l'année 1728. juſqu'au 19. Juin 1731. qu'elle ſe ſont guéries tout d'un coup.

Vers la fin de cette même année 1728. elle tomba encore plus malade qu'elle n'avoit eté auparavant, & fut même obligée de garder le lit pendant quatre mois ou environ, & dans cette maladie elle perdit entierement le peu qui lui reſtoit de forces; & depuis ce tems elle a toujours ete de pis en pis juſqu'à ſa gueriſon.

Neanmoins au commencement de l'année 1730. elle voulut abſolument quitter la Paroiſſe de Saint Sulpice, & une perſonne de ſes amis lui ayant loué une chambre dans la rue de la Harpe, elle s'y fit tranſporter au commencement du mois d'Avril 1730.

Je fus la voir quelques jours après dans ſa nouvelle demeure, où je la trouvai exceſſivement fatiguée de ce tranſport, & j'appris qu'elle s'etoit trouvee mal dans la rue auſſi-tôt qu'elle y avoit ete portée, ce qui ne me ſurprit pas, vû l'etat où elle étoit

Ses maux empirerent encore tous les jours dans cette nouvelle maiſon, elle devint bien-tôt en un état ſi pitoyable, qu'elle ne pouvoit plus s'aider en rien, & quand elle avoit quelque neceſſité, il falloit que ſa ſervante la ſoutint à l'aide de quelqu'un, ne pouvant ſe ſoutenir elle-même; & comme je l'allois voir très-ſouvent l'aimant de tout mon cœur, j'ai ſouvent prêté la main à ſa ſervante pour la ſoutenir & pour la tirer de ſon lit, & la mettre dans ſon fauteuil; mais à la fin de cette même annee 1730. il ne lui fut plus poſſible de demeurer dans ſon lit, parce que ſon enflure etoit devenue ſi prodigieuſe qu'elle l'etouffoit auſſi-tôt qu'elle étoit couchée, de ſorte qu'il y avoit ſix mois ou environ, qu'elle n'étoit point ſortie de ſon fauteuil ni jour ni nuit, lorſqu'elle forma la reſolution de ſe faire porter à Saint Médard.

Lorſqu'elle prit cette réſolution, il y avoit déja quelques jours qu'elle avoit reçu ſes derniers Sacremens, parce qu'on croyoit qu'elle alloit paſſer: effectivement on ne peut pas être dans un plus pitoyable etat qu'elle etoit depuis plus d'un an.

Ses jambes étoient devenues ſi enflées, qu'elles étoient groſſes comme le corps d'un enfant de ſix ou ſept ans, & ſes pieds n'avoient plus aucune forme, on eût dit que c'etoit deux veſſies de cochon remplies d'eau qu'elle avoit au bout de ſes jambes; ils étoient tout ronds tant deſſus que deſſous comme des boules; ils étoient ſi clairs qu'on eût pû ſe mirer dedans, & on n'y voyoit plus de forme de doigts, parce que l'enflure avoit gagné par-deſſus, & les avoit couvert, enſorte qu'on n'en voyoit plus paſſer que le bout des ongles.

Comme elle avoit toujours les pieds nuds, cela me faiſoit une nouvelle peine à regarder toutes les fois que j'allois la voir.

Il ne faut pas que j'oublie que j'ai vû ſouvent ſa ſervante depuis deux ou trois ans lui panſer une large échorchure qu'elle avoit au pli du bras gauche, laquelle puoit extrêmement, & ſur les fins étoit devenue très profonde, & faiſoit une fente le long du pli de ce bras qui faiſoit horreur à voir lorſque ſa ſervante lui étendoit ce bras pour le panſer, ce qu'elle faiſoit en mettant un onguent deſſus, qu'on appelle du blanc-raiſin; & que cette ſervante m'a conte pluſieurs fois dans le mois de Mai & de Juin immediatement avant la guériſon de ſa Maîtreſſe, qu'elle avoit les feſſes toutes écorchées, & toutes pleines de trous qui puoient comme de la charogne, & qu'elle croyoit que la gangrene y étoit par l'odeur infecte qui en ſortoit.

J'étois preſente lorſqu'on adminiſtra les derniers Sacremens à cette Demoiſelle le 3. du mois de Juin dernier, & je n'ai jamais ſi bien cru qu'une perſonne mourroit que celle-là, n'en ayant jamais vu qui m'ait paru plus mal & plus foible qu'elle étoit; cependant quelques jours après, elle me dit qu'elle faiſoit une neuvaine au B. François de Pâris, & qu'elle avoit reſolu de ſe faire porter ſur ſon tombeau le dernier jour de ſa neuvaine qui étoit le 19. Juin, me priant que ce fût moi qui l'enſevelît ſi elle venoit à mourir, & néanmoins elle croyoit ſi bien guérir qu'elle ſe fit acheter des pantouffles pour les mettre quand elle ſeroit guérie. Je lui propoſai de l'accompagner juſqu'à Saint Médard, à quoi elle conſentit bien volontiers, & elle m'en fit même prier encore par ſa ſervante. Je vins effectivement pour la prendre dès cinq heures du matin ce jour-là 19. Juin. Je la trouvai qui etoit déja dans la rue portée par quatre hommes qui faiſoient tous leurs efforts pour la faire entrer dans une chaiſe à porteurs qui étoit plus étroite que ſon corps. Comme il me paroiſſoit qu'ils la pouſſoient avec une grande inhumanité, cela me fit une véritable peine; mais comme il falloit neceſſairement la faire entrer dans cette chaiſe, on ne ſçavoit que leur dire.

Ils la porterent enſuite juſques dans le Cimetiere, & eurent tout autant de peine à la retirer de la chaiſe qu'ils en avoient eu à l'y faire entrer.

Ils la coucherent enſuite à côté du tombeau de Monſieur de Pâris ſur une piece de toile jaune que la ſervante de ladite Demoiſelle avoit apportée. C'étoit un ſpectacle bien pitoyable de la voir ainſi couchée, en l'état ou elle étoit, & de voir ſes jambes monſtrueuſes, & ſes pieds qui n'en avoient plus la forme, & qui reſſembloient à deux veſſies pleines d'eau, ainſi que je l'ai déja dit.

Je me mis à genoux à ſes pieds pour prier Dieu pour elle, mais un moment après je fus bien effrayée lui ayant vû tirer la langue comme une perſonne qui étouffoit; cependant j'apperçus comme un frémiſſement dans ſon bras, & ſa jambe gauche qu'elle étendit: je vis enſuite qu'elle avançoit la tête ſous la tombe, & tous ces mouvemens, qu'elle n'étoit certainement pas capable de faire par elle-même puiſque ſon corps & ſur tout ſon bras & ſa jambe gauche n'avoient plus aucun mouvement depuis plus d'un an, me donnerent une grande eſpérance de ſa gueriſon.

Un moment après elle ſe mit à genoux, & mit les deux bras ſur le tombeau comme pour s'y appuyer; je ne doutai plus alors du Miracle, & je m'en ſentis toute attendrie.

Cependant elle fit une priere tout haut qui fut fort touchante, enſuite elle ſe leva tout debout, elle s'aſſit ſur la tombe & étendit le bras gauche, & ayant rachevé ſa priere, elle dit à ſa ſervante de la chauſſer, & effectivement ſes pieds entrerent dans les pantouffes qu'elle avoit fait apporter, ce qui m'etonna encore plus que tout le reſte, ayant vu il n'y avoit qu'un quart d'heure ſes pieds, qui comme je l'ai déja dit, n'en avoient plus la forme, & qui par conſequent s'étoient deſenflés, du moins en partie, pendant le peu de tems qu'elle avoit été à genoux, ou aſſiſe ſur le tombeau.

Elle ſe leva enſuite toute droite, ſans vouloir que perſonne lui donnât la main, elle fut retrouver ſa chaiſe à porteurs dans laquelle elle s'aſſit, s'étant appuyée pour ſe retourner & s'aſſeoir dans ſa chaiſe ſur le bras de la premiere perſonne qu'elle trouva.

J'en fus encore très-ſurpriſe, & j'en rendis graces à Dieu de bon cœur, la voyant entrer ſans aucune peine dans cette chaiſe, ce qui étoit une belle preuve que ſon corps étoit conſidérablement déſenflé, puiſqu'on avoit eu tant de peine à l'y faire entrer & à l'en faire ſortir.

Elle ſortit enſuite de ſa chaiſe, & entra dans la Chapelle de Saint Michel, où elle s'aſſit ſur une chaiſe de paille.

Elle ſe leva toute droite à l'Evangile, & ſe vint mettre à genoux ſur la marche de l'Autel à la Communion, & ſa jambe gauche s'etant priſe dans ſa robe, elle la débaraſſa & ar-

arrangea sa robe avec sa main gauche, & ensuite reçut la sainte Eucharistie, apres quoi elle retourna s'asseoir.

Après la Messe sa servante lui ayant presente un biscuit & une tasse où il y avoit du vin, elle prit le biscuit de la main droite, & la tasse de la gauche, & but de cette main, qui au reste tremblcit encore un peu.

Elle retourna ensuite se remettre dans sa chaise à porteurs: je fis ce que je pus pour la suivre, mais les porteurs ayant marche plus vîte que je ne pouvois faire, je n'arrivai chez elle que quelques momens après elle, & je trouvai l'escalier si plein de monde que je ne pus monter, ce qui m'arriva encore les deux jours suivans, ensorte que je ne pus la voir que le 22. du même mois.

Aussitôt que je fus entrée dans sa chambre, elle vint à moi me tendant les bras, & elle me montra avec empressement son bras & sa main gauche qui etoient parfaitement gueris, & dont les doigts n'avoient plus ni enflure ni crevasses, & paroissoient avoir un mouvement libre.

Je remarquai aussi que son ventre n'étoit plus du tout enflé, mais qu'à l'egard de ses jambes elles l'étoient encore, & me les ayant montrees à nud, je vis que la peau en étoit toute ridée, mais au surplus qu'elle étoit d'une couleur naturelle, & n'etoit plus d'une couleur livide comme je les avois vues pendant si long tems; mais ce qui me fit un grand plaisir fut de voir qu'elle se tenoit droite & marchoit aisément, & qu'elle agissoit de son bras gauche comme s'il n'avoit jamais ete paralytique.

Je l'ai encore vu plusieurs fois depuis, & j'ai reconnu que sa sante se fortifioit de jour en jour, ensorte qu'au bout de fort peu de tems sa sante est devenue parfaite; en foi de quoi j'ai dicte le present Certificat dont j'atteste tous les faits veritables. Fait à Paris ce 3. Août 1731. *Signé*, MADELEINE HIENER.

Nota: *le Certificat de Denise le Merle ne contenant rien qui ne soit dans les précedens, on s'est dispensé de l'imprimer.*

XIX.

Certificat d'Helene Ochebrier qui a aidé plusieurs fois à panser les playes de Mademoiselle Thibault.

JE soussignée Helene Ochebrier fille majeure, demeurante rue de la Harpe, Paroisse Saint Severin, chez le sieur Metayer, dans la même maison que Mademoiselle Thibault, certifie qu'etant demeurante dans cette maison depuis 1729. j'y vis arriver ladite Demoiselle Thibault le 6. Avril 1730. pour laquelle on avoit loué une chambre au second etage de ladite maison.

Deux porteurs de chaise la porterent dans la boutique où je me trouvai par hazard. Je fus bien étonnee lorsque je leur vis sortir cette Demoiselle de dedans cette chaise. Elle avoit le ventre gros comme une femme prête d'accoucher, le visage, les yeux, & tout l'air d'une personne mourante. Ils la prirent, la porterent entre leurs bras, & la mirent sur une chaise dans la boutique sans qu'elle s'aidât en aucune façon, comme si elle étoit morte. Elle ouvroit seulement de grands yeux, & ne parloit point; ce qui me fit une peur horrible, & je ne pus m'empêcher de dire tout haut, qu'on avoit eu grand tort de nous amener cette vieille Demoiselle là mourir dans notre maison, & qu'on auroit bien mieux fait de la laisser mourir en repos dans la maison ou elle etoit auparavant; & que peut huit jours qu'elle avoit encore tout au plus à vivre, ce n'etoit pas la peine de deménager. Et comme elle faisoit peine à regarder, je remontai dans ma chambre fort fâchee qu'on m'eut donné une pareille voisine, & je fus plus de trois mois sans l'aller voir dans sa chambre, croyant que ce n'etoit pas la peine de faire connoissance avec une personne qui alloit mourir. Mais voyant qu'elle ne mouroit point, & ayant appris qu'elle etoit toujours tout de même, je me reprochai mon peu de charité, & je crus qu'il etoit du devoir d'une bonne Chrétienne de l'aller consoler & de la secourir dans le pitoyable état ou elle etoit.

Je l'allai donc voir vers la fin de l'Eté, & elle m'édifia si fort par sa douceur, sa patience, & sa resignation à la volonte de Dieu, que je m'attachai ensuite tout-à-fait à elle, & que je l'allois voir tous les jours pour aider la nommée Catherine qui avoit soin d'elle, & qui avoit bien de la peine auprès d'elle, parce que ladite Demoiselle ne ne s'aidoit point du tout, ayant tout le corps comme entrepris, & comme plus d'à demi-mort.

Je remarquai encore que son bras gauche qui étoit extrêmement enflé, demeuroit toujours attache la main sur son estomach. Cette main etoit bien épouvantable. Outre qu'elle etoit fort enflée, les doigts restoient toujours écartes les uns des autres comme des pattes d'araignée, toujours roides, & étoient tout couverts d'especes d'ulceres.

Je lui ai souvent demandé si elle ne pouvoit pas les remuer, ou du moins les rapprocher les uns des autres, & ne les pas tenir toujours écartes comme ils étoient, & etendus sur son estomach, ce qui faisoit une fort vilaine figure. Mais elle m'a repondu qu'elle n'y avoit aucun mouvement, & qu'ils étoient devenus si roides qu'elle ne pouvoit ni les plier ni les rapprocher avec son autre main, & qu'elle étoit obligée de les laisser toujours ainsi. J'ai voulu moi-même y toucher pour voir si je pourrois les rapprocher, mais elle fit des cris de MERLUSINE, si bien qu'ayant éprouvé que je lui faisois trop de mal, je les laissai comme ils etoient, & je ne me suis plus avisee d'y toucher.

Je remarquai aussi que ses jambes & ses pieds qu'on lui laissoit toujours tout nuds, étoient d'une grosseur énorme; & que ses pieds n'avoient plus forme de pieds, étant devenus tout ronds & gros comme deux vessies de cochon qu'elle auroit eu au bas de ses jambes; & certainement je ne croyois pas qu'elle pût jamais se soutenir sur ces pieds-là. On n'y voyoit plus même de doigts, mais seulement de vilains ongles fort grands qui paroissoient collés au bout de ces deux vessies, & qui couvroient des bouts de chair fort courts & fort larges, qui n'avoient aucune forme de doigts.

Depuis la fin de ladite année 1730. on ne la put plus remettre dans son lit, parce que son enflure étoit remontée trop haut, & qu'elle etouffoit d'abord qu'elle étoit panchée sur le dos. J'avois aidé Catherine plusieurs fois avant ce tems-là pour la retirer de son fauteuil & la remettre dans son lit, ce qui n'etoit pas une petite beloigne, Mais depuis la fin de cette année quand on a voulu l'y mettre, il a fallu sur le champ l'en ôter pour la remettre dans son fauteuil, ou ladite Demoiselle est toujours depuis restee sans branler, jusqu'au jour de sa guérison qui n'est arrivée que six mois après.

Pendant tout ce tems-là, j'ai aidé quasi tous les jours Catherine à lui faire tout ce qu'il lui falloit. Je lui ai vu une infinité de fois panser le bras gauche de ladite Demoiselle où il y avoit une grande ecorchure qui étoit cavée & très-profonde à l'endroit du pli, & qui tenoit toute la largeur du bras. Cela paroissoit fort enflamme, & cela rendoit du pus qui puoit très-fort. Catherine couvroit tout cela de blanc-raisin, & en empliſſoit toute la longueur du trou pour le secher.

J'ai aussi aidé à Catherine quelques tems avant la guérison de Mademoiselle Thibault à la soulever pour lui pancher le corps sur son lit, afin qu'elle pût lui panser des playes très-profondes que la dite Demoiselle Thibault avoit aux fesses, & que la dite Catherine rempliſſoit aussi de blanc-raisin.

Enfin je l'ai aidée lorsqu'il falloit mettre Mademoiselle Thibault sur son pot de chambre, ce qui étoit un opera, parce qu'il falloit la tirer & la soutenir sur le petit bord de son fauteuil, Catherine & moi n'étant pas assez fortes pour la tenir en l'air; & une fois nous l'avons laissée tomber & nous avons eu bien de la peine a la relever; en tout cela je ne songeois qu'à faire mon devoir de Chretienne en exerçant la charité comme j'aurois voulu qu'on m'eût fait en pareil cas, mais je ne songeois gueres que j'en serois recompensee par la vûe d'un si grand Miracle. Je m'attendois même tous les jours que Mademoiselle Thibault ne passeroit point le lendemain; & effectivement elle devint si mal au commencement du mois de Juin qu'on lui administra les derniers Sacremens.

Peu de jours après Mademoiselle Thibault me déclara qu'elle avoit commencé une neuvaine avec son Confesseur le 11 du même mois, & qu'elle avoit resolu de se faire porter dans le Cimetiere de saint Médard le 19. Juin qui étoit le dernier jour de sa neuvaine. Je lui remontrai qu'en l'état ou elle étoit, ce seroit tenter Dieu, puisqu'on ne pouvoit pas la remuer sans qu'elle se trouvât mal à mourir, & que si elle faisoit un pareil coup elle passeroit avant qu'on eût pu la descendre au bas de l'escalier, & au surplus je n'in-

ſiſtai pas beaucoup parce que j'étois perſuadée qu'elle mourroit avant ce jour-là.

Cependant ayant trouvé occaſion d'entrer auprès de Mademoiſelle de S. Germain, je quittai le 17. de ce même mois la chambre où je demeurois dans la même maiſon que Mademoiſelle Thibault, gardant toujours néanmoins ma chambre, mais n'y demeurant plus. Mademoiſelle Thibault fit ce qu'elle put pour me retenir, me demandant ſi je ne ſerois pas bien aiſe de voir ſa guériſon. Mais comme je regardois cela comme une extravagance, cela ne m'arrêta pas un moment.

Je fus bien étonnée le 19. du même mois que Madame Robert Maitreſſe d'Ecole, me vint dire où je demeurois, que Mademoiſelle Thibault venoit d'être guerie dans l'inſtant: qu'elle s'étoit fait porter de grand matin à S. Medard, & s'étoit fait coucher ſur le tombeau de Mr. de Pâris; & que peu après elle s'etoit relevée d'elle-même & avoit marché ſans s'appuyer ſur perſonne. Comme je ſçavois comment étoient faits ſes pieds que j'avois vus tant de fois, cela me parut ſi étonnant que je ne pouvois le croire, & je courus ſur le champ chez elle où elle venoit d'arriver.

Je trouvai ſa chambre & ſon eſcalier tout pleins de monde qui l'avoient ſuivi de ſaint Médard, mais l'empreſſement de la voir me fit percer toute la foule.

Auſſitôt que je fus entrée à la porte de ſa chambre & que je la vis qui ſe tenoit toute debout, & qui ſe ſervoit de ſon bras gauche, je me trouvai mal de ſaiſiſſement; elle vint à moi, & me tendit la main, ce qui me fit revenir. Je pris ſa main gauche pour en examiner des doigts que je trouvai guéris, à l'exception qu'il y avoit encore quelques petites galles en quelques-uns des endroits ou avoient ete les cicatrices; mais les doigts étoient deſenflés & avoient repris leur mouvement. Je ne pus lui rien dire tant je fus ſaiſie, & je me mis à pleurer à chaudes larmes, & je ſortis ſur le champ, me ſentant le cœur ſi preſſé que je ne pouvois reſter davantage dans ſa chambre.

Peu de jours après je quittai Madame de ſaint Germain chez qui je ne m'accommodois pas, & je revins demeurer dans la chambre que j'avois dans la maiſon où étoit Mademoiſelle Thibault.

Quoique je demeuraſſe en même maiſon qu'elle, j'eus d'abord peine à trouver le moment de la voir en particulier comme je ſouhaitois pour examiner plus à mon aiſe ſa guériſon, parce que ſa chambre ne deſempliſſoit pas de monde depuis le matin juſqu'au ſoir, & je pris enfin le parti de la voir la nuit quand tout le monde ſeroit retiré.

Je viſitai la grande playe que je lui avois vue au pli de ſon bras gauche que je trouvai entiérement guerie, ſans qu'il en reſtât aucune marque; ſi ce n'eſt que la peau paroiſſoit plus fine à cet endroit-là. Je viſitai auſſi ſa main gauche que je trouvai parfaitement guerie, à l'exception ſeulement que le mouvement n'étoit pas revenu entiérement dans les dernieres jointures de ſon petit doigt & des deux ſuivans qui ne pouvoient que s'incliner un peu ſans ſe plier tout-à-fait; mais cela ne la put empêcher de me ſerrer la main avec cette main gauche, & même de travailler, l'ayant vu tricoter de cette main auſſi habilement que ſi elle n'y avoit jamais eu d'incommodité, & au ſurplus elle paroît ſe porter par perfection, ayant même fort bon viſage. En foi de quoi j'ai fait dreſſer le préſent Certificat ſuivant les faits que j'ai dictés & déclarés, & je proteſte de le ſigner avec grand plaiſir & que je ſerois prête à répandre mon ſang pour atteſter la Vérité d'un Miracle dont je ſuis ſi parfaitement convaincue. Fait à Paris ce 2. Juillet 1731. *Signé* HELENE OCHEBRIER.

Nota. *Des trente & une piéces depoſées par la Demoiſelle Thibault, on n'a imprimé que les dix-huit précedentes, attendu que la derniere qui eſt la longue relation faite par elle de toutes ſes maladies & de ſa guériſon miraculeuſe, a deja été imprimée dans le ſecond Recueil des miracles operés par l'interceſſion de M. de Pâris, & qu'elle ne contient non plus que les* 12. *autres qu'on s'eſt auſſi diſpenſé d'imprimer, que des répetitions de ce qui ſe trouve déja plus d'une fois répeté dans les pieces précedentes.*

XX.

Certificat depoſé par M. de Montgeron chez Maitre Sellier Notaire, donné, ſigné & entiérement écrit par le Sieur le Vacher Bourgeois de Paris, qui rend un compte très exact des maladies de la Demoiſelle Thibault & atteſte ſa guériſon.

JE ſouſſigné Jean le Vacher Bourgeois de Paris, demeurant rue Ferou Paroiſſe S. Sulpice, certifie à tous qu'il appartiendra, que depuis mon bas âge j'ai toujours connu Mademoiſelle Thibault, étant né comme elle dans la Ville de Chartres en Beauce. En 1726. elle commença à devenir hydropique, & en 1728. il lui tomba une paralyſie ſur tout le côté gauche, enſorte que bientôt il ne lui fut plus poſſible de marcher, ni même de ſe grouiller, & qu'elle ſe vit obligée de reſter toujours dans ſon lit ou dans un fauteuil. En vain elle ſe fit traiter par pluſieurs Médecins l'un après l'autre: ſes maux empirerent toujours de plus en plus, & enfin voyant que leurs remedes ne lui apportoient aucun ſoulagement, elle les remercia tous vers la fin de l'année 1729, ayant perdu toute eſpérance de guériſon. Juſques là je ne l'avois été voir que de tems en tems, parce que nous étions de ſentimens trop contraires, cette Demoiſelle etant pour lors très-Moliniſte, ayant toute ſa vie été gouvernée par les Prêtres de S. Sulpice, & ayant M. l'Abbe de la Vigerie pour ſon Directeur, qui eſt un très-zélé Conſtitutionnaire. Je me ſervis de la triſte ſituation où elle ſe trouvoit à la fin de l'année 1729. pour l'engager à lire de bons livres que je lui prêtai, & au terme de Pâques 1730. elle quitta la Paroiſſe de S. Sulpice, & fut demeurer dans la rue de la Harpe.

Elle etoit dèſlors dans l'etat le plus affreux: elle étoit groſſe par le corps comme un ſac de bled; ſes jambes & ſes pieds qu'on lui laiſſoit toujours tout nuds portés ſur un tabouret, étoient d'une groſſeur monſtrueuſe; ſes pieds n'avoient pas même la forme de pieds, étant tout ronds comme de groſſes boules; ſa main gauche étoit dans un ſi affreux état, que cela me faiſoit ſoulever le cœur, quand je la venois voir. Ses doigts reſtoient toujours ſeparés les uns des autres, toujours droits, & on en voyoit couler des eaux claires, ſes pauvres doigts étant ſi enflés, qu'ils s'étoient crevés en différens endroits; & lui ayant demandé pluſieurs fois ſi elle ne pouvoit pas les rapprocher les uns des autres, elle m'a toujours répondu qu'ils étoient roides comme du fer, & qu'elle ne pouvoit pas y toucher ſans que cela lui fit de grandes douleurs. Elle me dit auſſi dans les derniers tems qui ont précédé ſa guériſon, qu'elle avoit une grande plaie au pli du même bras gauche, qui lui faiſoit bien de la douleur.

Juſqu'au jour de ſa guériſon, ſes maux ſont devenus tous les jours plus grands, & les derniers ſix mois elle étoit dans un état ſi deſeſpére, qu'elle attendoit tous les jours la mort; & même on ne la couchoit plus dans ſon lit, tant par la difficulté extrême qu'il y avoit à l'y porter, parce qu'elle ne s'aidoit plus du tout, que parce qu'elle étouffoit auſſi-tôt qu'elle étoit couchée; & elle avoit très-grande peine à parler, étant obligée de s'arrêter à chaque parole comme un aſthmatique. Cependant ma ſœur qui l'alloit voir plus ſouvent que moi, m'ayant appris le 22. Juin dernier qu'elle avoit été guérie le 19. du même mois au Tombeau de M. Pâris, je courus la voir avec bien de la joie. Elle me montra ſes jambes qui étoient très-deſenflées, & ſa main gauche qui étoit parfaitement guérie, & dont tous les doigts avoient du mouvement. Elle marcha devant moi, & vint me reconduire juſqu'à ſa porte, marchant aſſez ferme, & je lui trouvai la parole tout-à-fait libre.

Je retournai donc la voir une quinzaine de jours après: je la retrouvai avec deux Meſſieurs qui la queſtionnoient très fort ſur ſa guériſon, & qui paroiſſoient fort incrédules; mais néanmoins ils ne pouvoient reſiſter aux faits qu'elle leur diſoit, & je rendis témoignage que tout ce qu'elle diſoit de ſa maladie précedente, étoit exactement vrai. Ils s'en allerent peu contens, & j'appris depuis que l'un de ces deux particuliers etoit Vanneroux. Au reſte la guériſon de cette Demoiſelle eſt devenue parfaite en fort peu de jours; en foi de quoi je lui ai donné de bon cœur le préſent témoignage. Fait à Paris ce 3. Août 1731. *Signé*, LE VACHER.

Au deſſous eſt écrit: Contrôlé à Paris le 18. Octobre 1734. Reçu 12. ſols *Signé*, LA CROIX.

Signé & paraphé au deſir de l'Acte de dépôt paſſé par devant les Notaires ſouſſignés ce jourd'hui 4. Juin 1735. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON, LAIDEGUIVE & SELLIER Notaires.

XXI.

XXI.

Lettre écrite en réponse à M. de Montgeron par M. Silva premier Médecin de M. le Duc, envoyé le 27. Juin 1731. par M. Herault Lieutenant de Police pour examiner l'état de la Demoiselle Thibault.

MONSIEUR,

JE ne suis point en état de satisfaire pleinement votre curiosité sur ce qui regarde Mademoiselle Thibault ne l'ayant vue ni avant qu'elle allât à S. Médard ni depuis sa guerison, supposé que sa guerison soit survenue; je ne lui ai fait qu'une seule visite dans le tems qu'on la disoit guérie, & voici avec vérité l'etat ou elle étoit alors.

Elle remuoit le bras qui selon ce qu'elle me dit avoit été long-tems sans mouvement, & elle remuoit aussi le poignet & plusieurs doigts, mais il y en avoit deux qu'elle etoit dans l'impuissance de plier, cette impuissance n'étoit pas causée par une paralysie; mais par des anchiloses, c'est à dire que dans ces deux doigts les phalanges étoient comme soudées.

Vous sentez, M. que les choses étant en cet état, je n'ai pû regarder Mademoiselle Thibault comme étant guérie. Vous êtes très-bien informé de l'examen que je fis de son bras, il est vrai que je l'examinai beaucoup sur ce qu'elle me dit qu'il y avoit eu une playe large & profonde dans toute la longueur du pli, je trouvai qu'une peau mince occupoit la place où elle me disoit que cette playe avoit été, mais je ne pus juger si cette playe avoit été profonde, ou s'il n'y avoit eu qu'une simple ecorchure, d'ailleurs quand la playe auroit été considerable, comme j'ignorois en combien de tems la guérison s'étoit operée, je ne pus porter aucun jugement sur cet article, Pour ce qui est de l'hydropisie dont vous me parlez; je n'ai examiné ni le ventre, ni les jambes, ni les cuisses, ni je n'ai vû la malade couchée dans son lit, mais elle marchoit avec aisance, voila, M. dans l'exacte vérité tout ce que je sçai au sujet de Mademoiselle Thibault, à l'egard du tems ou je l'ai vû, je ne me souviens ni du jour ni du mois, parce que je n'ai trouve rien d'assez frapant pour m'engager à retenir cette époque.

Je suis avec respect, Monsieur. Votre très-humble & très-obeissant serviteur. *Signé* SILVA. à côté est ecrit à Paris le 17. Octobre 1734.

XXII.

Lettre de Monsieur Souchay Chirurgien de M. le Prince de Conty.

MONSIEUR,

IL est vrai que vers la fin du mois de Juin 1731. je fus voir Mademoiselle Thibault excité par le bruit que sa guérison faisoit dans tout Paris; je savois, non par moi-même, mais simplement par oüi-dire que cette fille avoit été hydropique pendant cinq ans, qu'elle avoit eu pendant trois ans une paralysie sur tout le côte gauche, l'ayant examiné avec grand soin je la trouvai en assez bonne santé, & je ne m'apperceus point qu'il lui restât aucune suite de l'hydropisie qu'elle avoit eue; à l'égard de sa paralysie elle marcha devant moi avec beaucoup d'aisance, & fit plusieurs mouvemens de son bras gauche avec facilite, mais ayant examine sa main du même côte, je trouvai que le doigt du milieu & l'annulaire etoient encore fort roides, & qu'elle ne pouvoit les plier que très peu en consequence du peu de soupleſſe qui se trouvoit pour lors dans les tendons extenseurs des doigts qui ne pouvoient obeïr ni suivre l'action des fléchisseurs, & qui ne laissoit pas non plus une liberté entiere au doigt indicateur & au petit doigt de se plier entierement, ce qui faisoit que la Demoiselle Thibault ne pouvoit pas fermer tout-à-fait la main, mais je puis vous assurer qu'il n'y avoit aucune articulation de ses doigts qui fut anchilosée, ayant éprouve moi-même que chaque articulation étoit libre & capable de mouvement, & comme la Demoiselle Thibault souffroit que je fis à cet égard une petite épreuve sans que cela lui fit aucune douleur, il est sans difficulte qu'il n'y avoit aucun embarras dans aucune articulation, & que le défaut de mouvement dans ses doigts ne provenoit encore une fois que de la tension ou du peu de soupleſſe des tendons extenseurs des doigts qui n'obeissoient pas suffisamment; s'il est vrai que quelques Chirurgiens ont avancé qu'elle avoit pourlors les phalanges des doigts anchilosées, il faut necessairement qu'ils n'ayent point examine ses doigts avec assez d'attention, & qu'ayant simplement remarque que quelques articulations ne joüoient point lorsqu'elle remuoit les doigts, ils en ayent conclu sans autre examen que les articulations étoient anchilosées, mais ils devoient faire réflexion qu'il y a quantité d'autres causes qui empêchent les articulations d'avoir leur mouvement libre. J'ai remarqué même qu'il y a une contradiction manifeste dans l'extrait que vous m'avez fait de leur rapport dans votre Lettre; le premier Chirurgien à déclare suivant que vous me le marquez qu'il avoit trouve le doigt du milieu, l'annulaire, & le petit doigt anchilosés dans toutes les phalanges, & le même Chirurgien déclare en suite trois mois & demi après avec quatre autres Chirurgiens [qu'ils ont trouvé que cette Demoiselle ne fléchissoit que tres peu les doigts de cette main dont les dernieres phalanges sont même anchilosées] ainsi suivant le premier rapport toutes les phalanges des trois doigts étoient anchilosées, & suivant le second il n'y avoit que la troisiéme phalange de chaque doigt qui le fut, cependant Mademoiselle Thibault n'a fait aucun remede depuis la guérison, & elle n'avoit garde d'en faire puisque la tension de ses doigts ne lui faisoit aucune douleur & ne l'empêchoit pas même de s'aider de sa main & de travailler; or une anchilose ne se guerit pas sans remedes, & lorsqu'elle est ancienne elle est même absolument incurable; de tout cela il en faut conclure que certainement les rapports dont vous me parlez ne sont pas exacts.

A l'egard de la question que vous me faites qui consiste à savoir [si lors qu'une paralysie qui n'est que la suite où l'effet d'une hydropisie est parfaitement guérie, les jambes de la paralytique qui étoient extraordinairement enflees doivent devenir atrophiees, ou si au contraire elles doivent reprendre leur grosseur naturelle,] & si c'est une preuve que la paralysie étoit bien peu considerable, lorsque les jambes après une guérison subite se trouvent dans leur état naturel.

Il est bien vrai que dans les paralysies ordinaires les muscles paralytiques deviennent atrophies plus ou moins suivant que la paralysie est plus ou moins complette, mais il est question d'une paralysie qui n'étoit qu'une suite d'hydropisie & qui consistoit moins dans l'obstruction des nerfs que dans leur relâchement qui étoit causé par la quantite des eaux qui les pénétroient, & si fort ramollis que tous les esprits en étoient suffoqués, ou noyés, que cela leur avoit ôté toute leur élasticité, à peu-près comme une corde à boyaux qui seroit toute imbibee d'eau; mais quoi qu'il en soit il est evident que les jambes de la Demoiselle Thibault etant revenues dans leur etat naturel aussi-tôt qu'elle a été guérie de son hydropisie & de sa paralysie, sa guérison en a été d'autant plus parfaite & le Miracle plus évident.

Je ne dois pas vous dissimuler que j'ai été très frapé de cette guérison qui m'a paru au dessus de toutes les forces de la nature, mais je l'aurois été encore davantage si je l'avois vû moi-même dans l'etat affreux où l'on assure qu'elle avoit été pendant plusieurs années, & qu'elle étoit encore la veille même de la guerison. Je ne crois pas que la petite incommodité qui lui est restée à la main gauche [qui ne consistoit que dans la trop grande roideur des tendons extenseurs des doigts] doive diminuer en rien l'admiration que doit causer un pareil événement, parce que Dieu est maître de ses dons & qu'en guérissant subitement une personne de deux ou trois maladies très considerables, il a pu lui laisser une légere incommodité pour la faire ressouvenir plus souvent de l'etat d'ou il l'avoit tirée.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur, Votre très humble & très obéissant serviteur *Signé* SOUCHAI.

Au bas de la page est écrit, à Monsieur de Montgeron Conseiller au Parlement.

XXIII.

Lettre de M. Demanteville ancien Démonstrateur en Chirurgie.

MONSIEUR,

JE réponds à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire, & je vais tâcher de vous satisfaire sur les questions que vous m'y avez faites; j'ai vû & visité Mademoiselle Thibault le lendemain qui étoit le 21. ou 22. Juin 1731, lors-

lorſque j'entrai dans ſa chambre je la trouvai aſſiſe dans ſon fauteuil toute tranſportée de joye, de même que tous ceux qui l'entouroient, on me dit qu'elle venoit d'être guerie ſubitement de pluſieurs maladies conſidérables & compliquées, dont tout le monde a ſçu depuis le détail: elle me montra ſa main gauche qui, les doigts étendus, me parut très ſaine & dans ſon état naturel, mais elle ne pouvoit la fermer qu'à moitié, les doigts ne pouvant ſe flechir entiérement, leurs articulations n'étoient point anchiloſées, elles avoient un mouvement à la vérité imparfait de flexion & d'extenſion, les uns plus les autres moins. Dans le pli de l'articulation du bras, avec l'avant-bras, je remarquai que la peau étoit très fine & très blanche, très polie & luiſante. Mademoiſelle Thibault marcha devant moi avec liberté, j'examinai ſes jambes que je trouvai encore un peu gonflées, l'une plus, l'autre moins, une paralyſie compliquée d'hydropiſie peut ceſſer & laiſſer un reſte d'infiltration de ſéroſité après la guériſon, & qui ſe diſſipe peu de tems après comme cela eſt arrivé à Mademoiſelle Thibault; je lui ai touché le ventre, je n'y ai trouvé aucune enflure contre nature, par tout l'examen que j'ai fait, & je n'ai trouvé aucun veſtige de paralyſie, il n'y en avoit point non plus d'hydropiſie. Hors le peu de gonflement reſte dans les jambes, elle m'a paru totalement guérie, je ne l'avois point connu dans ſa maladie, ainſi je n'en puis rien dire. Je ſouhaite de tout mon cœur trouver des occaſions plus conſiderables de vous faire plaiſir, M. de vous rendre ſervice, & de vous aſſurer que je ſuis avec le reſpect le plus profond, Monſieur, Votre très humble & très obéiſſant ſerviteur *Signé* DEMANTEVILLE.

à M. de Montgeron Conſeiller au Parlement.

XXIV.

Lettre de M. le Dran premier Chirurgien de la Charité

MONSIEUR,

JE ne ſuis point en état de vous faire aucune réponſe poſitive ſur la maladie de Mademoiſelle Thibault, ne l'ayant vûe que quelque tems après ſa guériſon, & ce ſimplement par occaſion, elle me dit l'etat ou elle avoit été, ce qui m'engagea à examiner ſa main gauche, je me ſouviens qu'elle faiſoit facilement tous les mouvemens poſſibles, à la reſerve de la flexion d'un ou de deux doigts laquelle ne ſe faiſoit qu'à demi, je ne pus les faire plier davantage à cauſe de la roideur des tendons extenſeurs qui ne le permettoit pas, comme j'y trouvai du mouvement depuis l'extenſion parfaite juſqu'à la demi-flexion dans chaque articulation, je ne regardai point cela comme une anchiloſe, d'autant que les jointures n'étoient point gonflées comme elles le ſont alors, du reſte elle me parût ſe bien porter, & je ne fus pas curieux d'examiner une maladie qu'elle me diſoit ne ſubſiſter plus. J'ai l'honneur d'être très reſpectueuſement M. Votre très humble & très obéiſſant ſerviteur *Signé* LE DRAN.

A côte eſt écrit, ce 27. Octobre 1734. au deſſous eſt écrit Monſieur de Montgeron.

XXV.

Lettre de M. Sivert Chirurgien major des Hôpitaux.

MONSIEUR,

JE n'ai vû la Demoiſelle Thibault que quelque tems après la guériſon de ſon hydropiſie & de ſa paralyſie du côté gauche m'étant trouvé dans une maiſon ou elle étoit, je la vis marcher & remuer ſon bras gauche aſſez librement, ayant remarqué à la main du dit bras le doigt du milieu & l'annulaire qui ne pouvoient ſe fléchir que très peu dans les dernieres articulations, attendu le peu de ſoupleſſe des tendons extenſeurs des doigts qui ne pouvoient obéir aux tendons fléchiſſeurs, ce qui ne donnoit pas une liberté entiere aux autres doigts de ſe fléchir entiérement, n'y ayant remarqué aucune anchiloſe dans les articulations des doigts, ayant fait faire à chaque doigt ſeparement les mouvemens de flexion & extenſion à chaque articulation ſans que cela fit aucune douleur à la dite Demoiſelle Thibault; je la trouvai en aſſez bonne ſanté n'y paroiſſant aucune ſuite d'hydropiſie. J'ai l'honneur d'être avec reſpect M. Votre très humbre & très obeiſſant ſerviteur *Signé* SIVERT.

XXVI.

Diſſertation en forme de lettre faite par M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi, qui prouve l'incurabilité de toutes les maladies dont la Demoiſelle Thibault a été guérie ſubitement.

MONSIEUR,

AVANT que de répondre à vos queſtions permettez-moi de vous dire, que je ne ſuis pas la dupe de la nouvelle forme ſous laquelle vous me les preſentez, & que je ſens fort bien que vous croyez & regardez comme déjà arrivés les prétendus faits avenir ſur leſquels vous me demandez mon ſentiment. Je trouve, je l'avoue, M. une ſatisfaction ſecrete dans cette conjecture qui me paroit bien fondée & j'augure de-là que l'eſpece de honte que vous trouvez à paroître perſuadé des faits que vous m'auriez donné comme bien réels avant mes diſſertations précedentes, pourroient être le fruit des raiſons que je vous ai données pour guérir une credulité, qui en vérité n'eſt pas pardonnable à un homme auſſi eclairé que vous l'êtes.

Quoiqu'il en ſoit je vais vous dire M. de bonne foi & avec ſincerité ce que je penſe ſur les queſtions dont vous venez de m'honorer. Vous me faites l'honneur de me demander, M ſi l'enflure du ventre d'une Demoiſelle hydropique depuis cinq ans & qui en avoit plus de 60. quand ſon hydropiſie à commencé, peut ſe guérir en un jour par quelque criſe ou évacuations extraordinaires. Comme par des ſueurs ou un écoulement abondant d'urine, enſorte que ſon ventre perde ſa tumeur & redevienne mollet, & ſi ſes cuiſſes & ſes jambes peuvent ſe déſenfler entiérement dans huit jours.

2. Si l'eſpece de paralyſie qu'elle a depuis trois ans peut être guérie en une heure en ſorte qu'elle puiſſe ſe ſoutenir ſur ſes jambes quoiqu'avec quelque peine, agir de ſon bras & de ſa main gauche, & au bout de huit jours avoir tous les mouvements de ſon corps libres.

3. Si l'infléxibilité de ſes doigts qui ſont demeurés roides près de trois ans ſans qu'elle pût les plier ni les rapprocher les uns des autres avec ſon autre main, n'eſt pas une veritable anchiloſe & ſi cette anchiloſe peut ſe guérir en une matinée.

4. Si les crevaſſes ulcerées dont ſes doigts ſont entourés ſuivant qu'il eſt énoncé dans la conſultation de trois Médecins peuvent pareillement ſe refermer & ſe guérir en une matinée en ſorte qu'elles ſoient preſque entiérement effacées, & qu'on ne trouve plus à leur place que quelques petites galles ou peau ſeche qui ſe détache d'elle-même ſans que la peau de deſſous ſe trouve cavée.

5. Si l'etat d'hydropiſie où eſt cette main dont les doigts & même tout le bras ſont d'une groſſeur monſtrueuſe, & par conſequent remplis d'eau, ne doit pas être un obſtacle à ſa gueriſon.

6. Enfin ſi la ſanie claire que ces ulceres rendent, eſt ou non une diſpoſition qui puiſſe favoriſer cette guériſon, & eſt propre ou non à procurer la réunion des chairs.

Pour donner la réſolution de la premiere queſtion, il eſt abſolument neceſſaire de rappeller ce que j'ai dit dans ma diſſertation précedente; j'ai eu l'honneur de vous marquer, M. que les eaux épanchées dans la cavité du bas ventre pouvoient être pompées par les pores ou vaiſſeaux nommés abſorbans à raiſon de leur office, je vous ai fait obſerver que l'enflure des bras, des cuiſſes, des jambes & des pieds pouvoit ſe diſſiper, parce que les liqueurs qui forment la tumeur des extrêmités, ſont encore contenues dans leurs propres vaiſſeaux, & ne ſont point épanchées dans une cavité, mais je vous ai démontré en même tems l'impoſſibilité d'une criſe ou evacution ſi ſubite qui feroit perir le malade, je vous en ai donné les raiſons & il ſeroit inutile de les répéter ici.

Ainſi prenez y bien garde, M. quoique je convienne qu'un tel effet puiſſe arriver dans un certain eſpace de tems, il n'en réſulte pas que ce même effet ſoit moins impoſſible en changeant les circonſtances conditionelles qui m'en faiſoient admettre la poſſibilité. Je vous accorderai, par exemple, qu'il eſt très poſſible de faire bâtir en quelques années un Palais comme le Louvre, mais en ſera-t-il moins impoſſible qu'un ſecond Louvre ſoit bâti dans un jour, où dans une heure? Je reconnois donc encore aujourd'hui qu'il ſe peut faire que les eaux du bas ventre & des extrêmités

s'é-

s'évacuent peu à peu & insensiblement par les urines, par les selles, par les vomissemens, ou même si on le veut par les sueurs.

Je pourrois cependant dire que cette derniere voye est impossible à la nature, qu'on n'a jamais vu guerir des hydropisies par les sueurs, la raison en est que la peau des hydropiques extrêmement tendue, ferme le passage aux extrêmités des vaisseaux qui viennent s'y rendre, & que d'ailleurs abbreuvée par la serosité qui croupit dans ses propres vaisseaux, elle n'est plus en état d'entretenir ouverts le nombre innombrable de petits trous dont elle est criblée, ou plutôt les extrêmites des vaisseaux qui aboutissent à la superficie du corps, gorgées de la limphe qu'elles contiennent, se bouchent à elles-mêmes le passage, aussi est-il rare de voir suer les hydropiques, & ce seroit être bien peu versé dans l'usage de la pratique, & bien novice dans les voyes usitées à la nature que d'entreprendre de guerir par les sudorifiques une hydropisie qui peut ceder aux fondans & aux apertitifs, parce que les glandes ou tuyaux excrétoires des intestins & des reins, mais sur tout des derniers, sont les organes affectés à la nature pour opérer seule, ou concourir à la guerison d'une hydropisie.

De-là il suit que l'hydropisie en général peut se guérir dans un long espace de tems & non dans un jour; mais si en général cette maladie laisse quelque espérance de guérison, je crois dans le cas particulier dont il s'agit, que cette guerison est absolument impossible; car je suis persuade que le premier Medecin qui a vû la malade & qui a jugé qu'un squirre étoit la cause de la maladie, lui a assigné sa juste cause.

Cependant de ce que je viens de dire n'en inferez pas que les trois Medecins qui depuis ont vû la malade se sont trompés dans le jugement qu'ils ont porté en caracterisant la maladie d'œdeme phlegmoneux, parce qu'il arrive souvent qu'un squirre est suivi du phlegmon; & pour lors c'est un squirre phlegmoneux, mais si à ce phlegmon survient l'œdeme ce sera un phlegmon œdemateux ou un œdeme phlegmoneux selon que la tumeur tiendra plus de l'œdeme ou du phlegmon. Ainsi le squirre peut être regarde comme la cause primitive de la maladie, & l'œdeme phlegmoneux n'en est que symptôme ou accident.

Or ce qui me fait juger qu'un squirre est la cause de cette hydropisie est que je ne connois que deux causes qui puissent la produire, savoir une évacuation excessive ou un squirre. Je vous ai expliqué de quelle maniere une evacuation excessive produisoit l'hydropisie, je vais à présent vous expliquer en peu de mots comment un squirre peut en être la cause.

On a fait des expériences sur des animaux vivans, on leur a lié la veine jugulaire ou la veine cave, & il est arrivé peu de tems apres que dans le premier cas les parties au dessus de la ligature, & dans le second celles qui étoient au dessous s'enfloient, se tumefioient & devenoient œdemateuses, la raison en est que les veines limphatiques que je vous ai dit ailleurs qui rapportoient la limphe dans les veines sanguines, trouvant ces veines gorgées & remplies du sang que la ligature y retient, ne peuvent y verser la limphe qu'elles contiennent, il doit donc arriver que ces veines limphatiques se dilatent & se distendent considérablement, puisqu'elles ne peuvent se decharger de la limphe que les artères continuent toujours de leur apporter; & comme ces veines sont extrêmement minces & deliées elles souffrent des crevasses, ou même une rupture totale si la ligature reste longtems; les veines limphatiques une fois ouvertes laissent suinter la limphe qu'elles contiennent & de-là suit l'hydropisie. Il est aisé d'appliquer ces expériences & leurs effets a ceux que doit produire un squirre qui par sa compression sur les veines sanguines agit de même que la ligature. Que le foye par exemple soit dur & squirreux, il comprime la veine cave & y arreste le sang qui ne coulant plus avec aisance remplit cette veine & la distend considerablement. Qu'arrive-t-il de-là? Toutes les veines limphatiques qui y rapportent la limphe qui revient du bas ventre ne peuvent plus la verser dans cette veine principale, toutes ces veines limphatiques s'engorgent donc & souffrent des crevasses par lesquelles la limphe s'echappant tombe dans la capacité du bas ventre & produit l'hydropisie; mais cette hydropisie est incurable parce que pour la guerir il faudroit détruire le squirre dont elle est l'effet; or un squirre formé depuis 5. à 6. ans dans une personne âgée de plus de 60. est un squirre consommé & parfait, & par conséquent reconnu de tout tems & par tous les praticiens totalement incurable, & l'evacuation des eaux par la ponction ou par telle autre voye que ce puisse être ne procureroit jamais une guérison radicale, parce que la cause subsistant toujours, l'effet renaîtroit bientôt & se reproduiroit de nouveau.

Mais afin qu'il ne manque rien à ma preuve, il est bon de dire en peu de mots ce que c'est qu'un squirre & de quelle façon il se forme. Le squirre est une tumeur contre nature, froide, rénitente, sans douleur & sans aucun changement de couleur à la peau, toutes les humeurs en général devenues grossieres, gluantes & visqueuses peuvent produire le squirre; mais la limphe sur tout en est la cause la plus ordinaire. Qu'une goute de limphe trop épaissie s'arreste dans un petit vaisseau & qu'elle ne soit pas aussi-tôt dissipée par la transpiration, la limphe qui suit va heurter contre cette goute & ne pouvant la chasser en avant, elle s'y accroche, & s'y épaissit par le battement des vaisseaux voisins qui expriment ce qu'il y a de plus ténu & de plus fluide, mais par les loix de la circulation, de nouvelle limphe venant toujours à l'appui de celle qui se trouve engorgée, il s'en fait une collection considérable, & jugez où cela peut aller si pendant plusieurs années de nouvelles goutes de limphe sont toujours apportees; il arrive de-là que la tumeur pendant un si long-tems peut devenir d'une grosseur monstrueuse & d'une consistance si solide, qu'après la mort dans la dissection des cadavres on a souvent de la peine à ouvrir un squirre avec le scalpel; il est donc évident qu'un squirre consommé & parfait ne peut se resoudre ni se guérir, & par consequent qu'une hydropisie qui en est la suite est incurable pour toujours, bien loin qu'elle puisse se guérir en un seul jour.

La seconde question mérite d'être discutée. La paralysie dont la malade est attaquée est incomplette, puisque le sentiment n'est pas perdu; cette espéce est très curable en general, parce que les nerfs obstrues, comprimés ou engorgés, laissent encore passer une suffisante quantité de suc nerveux pour vivifier les parties & leur donner le sentiment; les remédes peuvent donc s'insinuer dans les nerfs, emporter l'obstacle qui s'oppose au passage entier de ce suc nerveux & rendre aux nerfs l'élasticité propre à transmettre leur suc du cerveau aux parties & des parties au cerveau; la nature même peut produire seule cet effet, & il y en a mille exemples, mais c'etoit dans d'autres circonstances que celle-ci: car il faut observer que dans le cas présent, la paralysie qui est survenue deux ans après l'hydropisie est une suite ou un effet de l'hydropisie, de même que l'hydropisie est une suite du squirre, cette paralysie depend donc du relâchement des nerfs qui ont été imbibés, penetrés & par conséquent trop ramollis par la partie sereuse du sang qui a innondé toutes les parties, le vice n'est donc pas local puisqu'il dépend de la constitution générale du sang dont les principes desunis le rendent presque tout aqueux; ainsi pour remedier à la paralysie qui est un symptôme ou accident de l'hydropisie, il faudroit guérir l'hydropisie elle-même qui est la cause de la paralysie, mais il a été prouve que l'hydropisie ne pouvoit jamais se guérir, bien loin de l'être en un jour; par une consequence nécessaire la paralysie ne peut se guérir en une heure.

Pour la troisiéme question, il est incontestable que l'inflexibilité des doigts qui sont demeurés roides depuis près de trois ans, sans que la malade puisse les plier ni les approcher les uns des autres avec son autre main, est une veritable anchilose. Cet accident est une suite nécessaire de l'inaction où sont restés les doigts depuis le long-tems que la main est portée dans une écharpe, toutes les articulations sont sujettes à cette maladie lorsqu'elles sont dans un long repos, parce que la liqueur mucilagineuse qu'on nomme synovie qui se separe dans les glandes qui se trouvent dans toutes les jointures, pour faciliter leur mouvement, & faire glisser les unes sur les autres, les têtes des os garnies de leur cartilage, cette liqueur, dis-je, toujours versée dans l'espace qui se trouve à chaque articulation, n'etant point dissipée par le mouvement des parties, s'épaissit par le long sejour & par la chaleur du lieu. Mais en s'epaississant & acquerant une consistance dure & solide comme du plâtre, elle colle & soude l'une à l'autre la tête de chaque os qui se touche, d'ou resulte l'impossibilité de la flexion ou des extensions des articulations, selon qu'elles se sont trouvées fléchies ou étendues dans le tems que cette espece de soudure s'est formée.

Vous voyez par-là M. qu'une anchyloſe n'arrive pas tout-à-coup & qu'elle vient par degrés à ſon état parfait, il en eſt de même de la guériſon, il faut que la ſynovie pour reprendre ſa fluidité, repaſſe par les mêmes degrés qu'elle avoit paſſé pour venir à ſon point de conſiſtance dure & ſolide; ainſi bien loin que les reſolutifs & tous les autres remedes appliqués exterieurement ſur une articulation ſoudée par une anchyloſe, où les remedes donnés interieurement puiſſent diſſoudre une anchyloſe; il arriveroit que les topiques extérieurement appliqués, détruiroient plûtôt les tégumens qui couvrent l'anchyloſe, que de détruire l'anchyloſe même en ſi peu de tems. Les remedes interieurs n'auroient pas même le tems d'arriver juſqu'à la partie affectée, & la nature ſeule dans ce cas eſt impuiſſante : j'ajoute plus, c'eſt que ni l'art ni la nature réunis enſemble ne pourront diſſoudre cette anchyloſe, ni dans un an, ni dans dix, parce qu'elle eſt ancienne & que la matiere s'etant épaiſſie, coagulée & comme oſſifiée, elle eſt tout-à-fait incurable.

La quatrieme queſtion m'oblige encore de vous renvoyer, M. à ma diſſertation précedente où je vous ai expliqué avec préciſion de quelle façon ſe fait la réunion des parties diviſées. Ce que j'en ai dit ſuffit pour vous mettre en état de juger ſi la régénération des chairs qui ſont ulcerées depuis deux ans peut ſe faire en une matinée, & ſi un nombre infini de petits vaiſſeaux dont les chairs ſont compoſées, pourra dans un ſi petit eſpace de tems s'allonger & s'étendre pour reformer la déperdition de la ſubſtance qui s'eſt faite pendant deux années entieres. C'eſt comme ſi vous me demandiez, M. ſi un enfant qui aujourd'hui a deux pieds de hauteur pourra demain matin être haut de quatre pieds. Je ne m'étendrai pas davantage ſur cette queſtion, parce que la ſolution en eſt ſi claire qu'on ne pourroit que l'obſcurcir en voulant la diſcuter plus au long.

La cinquiéme queſtion eſt de ſavoir ſi l'état d'hydropiſie où eſt la main de la malade & ſon bras n'eſt pas un obſtacle à ſa guériſon, il n'y a donc pas de doute là deſſus: car, comme j'ai eu l'honneur de vous l'expliquer dans ma précedente diſſertation, la réunion d'une playe ne ſe fait que par le moyen d'une limphe douce & onctueuſe, dont les parties fibreuſes s'accrochent aux extrémités des vaiſſeaux & les allongent, afin que venant à s'aboucher les uns avec les autres, le commerce des liqueurs d'un des bords de la playe ou de l'ulcere avec le bord oppoſé puiſſe ſe rétablir & la cicatrice ſe former; mais dans le ſang d'une hydropique qui n'eſt preſque tout qu'une eau devenue âcre & lixivicle par le rallentiſſement qu'elle contracte dans les vaiſſeaux, on ne peut trouver ces parties onctueuſes & balſamiques abſolument eſſentielles pour former de nouvelles chairs; il ne peut reſulter de liquides ſi âcres qu'une ſanie cauſtique, que la malade elle-même a eu raiſon de dire à ſes trois Médecins être âcre & picquante, ſanie plus propre à ronger & à cauteriſer les chairs qu'à en produire de nouvelles, puiſque, pour que cette production puiſſe ſe faire, tout les Médecins & Chirurgiens ſavent que la matiere qui coule d'un ulcere doit être d'une conſiſtance épaiſſe, blanche & onctueuſe, vrais caracteres d'un pus louable & ſeul capable de lui procurer la guériſon & la cicatrice d'un ulcere.

Parce que je viens de dire. La ſixiéme queſtion ſe trouve décidée, & vous pouvez conclure, M. que la ſanie claire que rendent ces ulceres eſt un obſtacle invincible à la réunion des chairs; après tout, je ne deſeſpére pas que vous ne me demandiez quelque jour, M. ſi l'art ou la nature ne peuvent pas reſſuſciter les morts; car ſi l'un de ces deux agens, ou tous les deux enſemble pouvoient opérer les effets que vous leur attribuez & guérir ſubitement & tout à la fois une hydropiſie, une paralyſie, une anchyloſe, & de vieux ulceres, toutes maladies compliquées dans une perſonne âgée, ne pourroit-on pas croire auſſi qu'il n'eſt pas impoſſible que la nature faſſe un effort, où que l'art trouve un ſecret pour rendre la vie à ceux qui l'ont perdue.

Je ſuis avec un profond reſpect, Monſieur, votre très humble & tres obéiſſant ſerviteur *Signé* GAULARD. Médecin ordinaire du Roi.

Sur chacune des dites pieces eſt écrit : Controllé à Paris le 18. Novembre 1734. reçu 12. ſols. *Signé* Dubois; & certifié véritable, ſigné & paraphé au deſir de l'acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés le 18. Novembre 1734. enſuite d'un autre du 15. Octobre précedent. *Signé* CARRE' DE MONTGERON avec LOYSON & RAYMOND avec paraphe.

Es Originaux des dites pieces annexées comme dit eſt, le tout demeure au dit Raymond Notaire.

MIRA-

MARIE ANNE COURONNEAU.

Dont le côté gauche étoit paralitique, va à S.t Medard le 13. Juin 1731. soûtenuë sur deux bequilles. Elle est obligée à chaque pas, de se renverser le corps en arriere, et de faire de violens efforts pour tirer sa jambe en avant avec une lisiere, afin de faire avancer par secousses, son côté immobile. M.rs BAILLY et BOUDOU décident, que la paralisie de sa jambe est complete, et par conséquent absolument incurable.

MARIE ANNE COURONNEAU.

Aiant été subitement et parfaitement guerie le même jour 13. Juin 1731 sur le tombeau de M.r de PARIS, monte son escalier avec une vitesse surprenante, portant ses deux bequilles en l'air.

MIRACLE

OPERE'

SUR MARIE-ANNE COURONNEAU.

FRAPE'E de paraliſie ſur tout le côté gauche, entiérement complette au pied, à la jambe & à la cuiſſe, & incomplette au ſurplus de ce côté.

PRIVE'E de l'uſage de la parole, au point de ne pouvoir prononcer aucun mot bien articulé.

GUE'RIE en un moment ſur le tombeau de M. de Pâris le 13. *Juin* 1731.

TROISIE'ME DEMONSTRATION.

ANALISE DES FAITS

QUI SERONT PROUVE'S PAR CETTE DE'MONSTRATION.

IL s'agit dans la Démonſtration de ce Miracle d'une fille de ſoixante-huit ans, percluſe de la moitié du corps. Son pied, ſa jambe & ſa cuiſſe du côté gauche ſont depuis ſix mois froids, immobiles, inſenſibles, comme les membres d'un cadavre. Elle ne marche que par artifice, elle n'a preſque plus l'uſage de la parole, elle ne vit pour ainſi dire qu'à demi, on a déjà épuiſé pour elle ſans aucun ſuccès tous les remedes de la Médecine.

Dans cet état elle ſe traîne à S. Médard à force d'efforts & de contorſions qui font horreur à tous les paſſans. On la couche ſur le Tombeau du Saint Diacre, & à peine y a-t-elle fini ſa priere, qu'on la releve guérie. Elle ſent des mouvemens intérieurs dans ſes membres paralytiques qui la ſurprennent. Elle veut à l'ordinaire ſe ſervir de ſes béquilles & de ſes liſieres; mais elle s'apperçoit bientôt qu'elles lui ſont inutiles: elle les prend à la main & les tient en l'air: elle les porte en triomphe comme des dépouilles de ſes infirmités, elle marche avec une légereté & une viteſſe incroyable, elle arrive en un moment chez elle, elle monte en courant un eſcalier de trois étages, elle vole à l'appartement de ſa maîtreſſe, & par ſa démarche ferme & légere autant que par la volubilité de ſes paroles, elle lui apprend qu'elle eſt parfaitement guérie. Depuis ce moment elle joüit d'une force infatigable malgré ſon âge avancé.

RECIT TIRE' DES PIECES JUSTIFICATIVES,

Qui ſont à la fin de cette Démonſtration.

MArie-Anne Couronneau naquit à Saumur en 1663. d'un des plus riches Marchands de la ville, mais malheureuſement infecté du venin de l'héréſie. La Providence qui avoit des deſſeins de miſéricorde ſur cette fille, eut ſoin de la ſouſtraire à ſes parens dès ſes plus tendres années, pour la confier à des perſonnes charitables qui lui firent ſucer avec le lait la doctrine de la Vérité, & qui l'éleverent dans les maximes de la piété la plus pure. Cependant cette main de miſéricorde dont rien n'eſt digne que ce qui eſt éternel, en même tems qu'elle répandit ſur elle avec profuſion les dons de la grace, la priva de ceux de la fortune. La Couronneau ſe ſoumit volontiers à cette épreuve, aimant mieux vivre dans la pauvreté que d'habiter ſous les pavillons des pécheurs. Elle préféra la condition de ſervante dans un pays Catholique, à celle de riche bourgeoiſe dans le ſein de l'héréſie, & refuſa toujours conſtamment d'aller trouver ſes parens en Angleterre.

S'étant ainſi réduite volontairement à l'état le plus humiliant, elle en avoit ſupporté les fatigues avec courage juſques dans un âge avancé, lorſqu'il plût à Dieu dans le tems que ſes forces étoient déjà preſque épuiſées, de lui enlever tout d'un coup le peu qui lui en reſtoit, ſans lui laiſſer même la conſolation de pouvoir s'en plaindre.

Le 1. Novembre 1730. une attaque d'apoplexie lui ôtant en un moment l'uſage de la parole, la connoiſſance & les forces, lui annonce l'état fâcheux où elle va bientôt être réduite. Une ſaignée, l'émétique & deux autres médecines la ſoulagent un peu. Le mal ne dominoit pas encore, l'art & la nature travaillerent de concert à en retarder la maligne impreſſion; les forces revinrent, mais non en leur entier: ſa parole reſta fort engagée, néanmoins elle pouvoit encore ſe faire entendre. Mais huit jours après revenant de l'Hôtel-Dieu où elle avoit eu ſa premiere attaque, & paſſant ſous le petit Châtelet, elle eſt ſaiſie tout à coup d'un froid glaçant & d'un engourdiſſement ſur tout le côté gauche, qui lui laiſſe à peine le moyen de ſe traîner juſques dans une maiſon voiſine où elle a des mouvemens convulſifs ſi violens, qu'ils lui ôtent de nouveau l'uſage de la parole. On a toutes les peines poſſibles à la ramener chez la Demoiſelle Jeanne Garnier ſa charitable maîtreſſe: on employe derechef l'émétique, on a recours à des ſaignées du bras & du pied, & à pluſieurs autres remedes qui adouciſſent un peu la violence du mal ſans le guérir. Tous ces ſecours ne purent empêcher que la difficulté à parler & à marcher ne fût encore beaucoup plus grande qu'après la premiere attaque; préludes trop certains de l'état déplorable dans lequel elle va bientôt tomber. En effet après quelque tems la maladie empire à vue d'œil, le peu de force qui lui reſte diminue tous les jours & ſemble s'éteindre peu à peu. Enfin le 19. Decembre de la même année 1730. ſa maîtreſſe s'apperçoit que ſa langue eſt encore beaucoup plus engagée qu'à l'ordinaire; ce qui la détermine à la faire conduire à l'Hôtel-Dieu, où elle a une ſœur Religieuſe.

A peine notre malade y eſt-elle, que ſans perdre de tems, M. Seron Médecin de cet Hôpital lui fait prendre l'émétique. Il ajoute coup ſur coup la ſaignée de la gorge à celles du bras & du pied. Il met tout en œuvre pour ſa guériſon; mais tous ces remedes n'ont d'autre effet que de lui ôter le peu de force qu'elle avoit encore. M. Seron eſt ſi convaincu qu'ils ne font que fatiguer la malade en pure perte, qu'il les fait tous ceſſer; & comme on ne garde point de malades incurables dans cette maiſon, le 6. Janvier 1731. on avertit ſa maîtreſſe de la venir reprendre.

Mais comment tranſporter les membres froids & perclus de cette impotente? Les nerfs & les muſcles de ſa jambe gauche ſe trouvent tellement relâchés, que cette jambe pend beaucoup plus bas que la droite, & qu'il ne lui eſt plus poſſible, non ſeulement de s'appuyer

puyer deſſus, mais même de la lever: & tout ſon côté gauche étant en paraliſie, elle ne peut preſque plus tirer aucun ſecours de ſa main. Sa charitable maîtreſſe l'embraſſe, la ſouleve, ſe charge du poids de preſque tout ſon corps: & la malade ſe ſoutenant un peu ſur ſa jambe droite & ſur une canne qu'elle tient du même côté, ſe fait ainſi traîner juſqu'au bout de la ſale.

Arrivée au bord du degré, la difficulté devient encore beaucoup plus grande. Le ſecours de trois perſonnes ſuffit à peine pour la tranſporter juſqu'à la chaiſe qui l'attend à la porte; deux la prenant ſous les bras, lui ſoutiennent tout le corps, & une troiſiéme lui porte en l'air ſon pied gauche pour l'empêcher de ſe briſer en tombant ſur les degrez de marche en marche. Sa langue eſt preſque auſſi percluſe que tout le côté gauche de ſon corps: elle ne peut plus former que quelques demi-mots mal articulés, qui joints à ſes geſtes & au mouvement de ſes levres, donnent plûtôt à deviner qu'à entendre ce qu'elle veut dire; & ce peu de ſyllabes mal prononcées lui coute encore des efforts ſi extraordinaires, qu'elle fait une véritable peine à tous ceux qui la voyent.

Tel étoit l'état déplorable où la paralyſie avoit alors réduit la Couronneau. Elle étoit complette, dirent les Maîtres de l'art, ſur la cuiſſe, la jambe & le pied gauche, & incomplette ſur la langue, ſur le bras & ſur tout le reſte de ce côté. Auſſi conſerva-t-elle quelque mouvement dans le bras gauche, qui même ſe fortifia un peu; mais elle ſe trouva dans l'impuiſſance abſolue de faire aucun uſage de ſa jambe, qui étoit toujours d'un froid glaçant & d'une inſenſibilité entiere, & il ne lui fut plus poſſible de ſe faire entendre, excepté dans quelques intervalles paſſagers, où elle articuloit quelques mots à force d'efforts & de contorſions.

Tout paroiſſoit devoir abbattre ſa conſtance: ſon état de domeſtique, dont elle ne peut plus remplir les devoirs; une maladie accablante & ſans reſſource qui la met dans la triſte néceſſité d'exercer à tout moment la charité de ſa maîtreſſe, & d'en recevoir elle-même les ſervices les plus bas & les plus humilians; ſans compter la douleur & l'ennui, compagnes inſéparables des maladies de cette eſpece. Qui pis eſt obligée de reſter ſans ceſſe dans un lit ou dans un fauteuil, elle eſt bien-tôt toute écorchée par la continuité de cette ſituation.

La nature ingénieuſe à ſe procurer les ſoulagemens néceſſaires, & la piété de la malade encore plus active que la nature, & qui la portoit à ſouhaitter avec ardeur d'aller à l'Egliſe, lui firent quelque tems après trouver des ſecours que ſon état lui refuſoit. D'abord elle fait entendre par ſignes qu'elle ſouhaitoit avoir des béquilles; mais l'immobilité de la moitié d'elle-même lui fit bien-tôt éprouver qu'elle n'en pouvoit faire aucun uſage, à moins de trouver un ſecret pour faire avancer le côté paralytique. Cependant fatiguée à l'excès d'être toujours dans un lit qui n'eſt plus propre qu'à augmenter ſes peines de jour en jour, ſon génie lui fournit enfin l'induſtrie d'une mécanique admirable. Ayant fait connoître qu'elle ſouhaitoit des liſieres, elle en fait un étrier par lequel elle ſoutient en l'air ſon pied paralytique. Elle ſe fait attacher cet étrier avec des bretelles, qui portant ſur ſes deux épaules, s'accrochoient à ſa ceinture, & ſoutenoient ainſi ſon pied gauche, pendant que tout ſon corps étoit ſuſpendu ſur ſes deux béquilles; mais cela ne ſuffiſant point encore, elle joignit à tout cet attirail une ſeconde liſiere qui tenoit à ſa jambe gauche, & qui étoit paſſée autour de ſon bras droit, par le moyen de laquelle tirant en avant ſa jambe gauche de toutes ſes forces avec ſa main droite, elle faiſoit avancer ſon côté gauche par une violente ſecouſſe. Mais pour lui donner ce mouvement forcé, elle étoit obligée de ſe renverſer en arriere, & de faire des contorſions & des grimaces ſi affreuſes, qu'elles faiſoient horreur à tous ceux qui la voyoient. C'eſt ainſi que par cette mécanique ingénieuſe, notre paralytique trouva quelque adouciſſement à ſes maux, & ſe procura l'avantage de pouvoir aller à l'Egliſe chercher ſa conſolation aux pieds de ſon Sauveur; conſolation que ſes maîtreſſes crurent devoir accorder à ſes pieux deſirs,

ou pour mieux dire, à ſes gémiſſemens & à ſes larmes, malgré les remontrances de pluſieurs perſonnes qui leur repréſenterent que l'effroi que ſes horribles contorſions cauſoient aux paſſans, devoit les engager à lui défendre de ſortir. Mais la Providence en ordonnoit autrement pour rendre ſa maladie auſſi publique & auſſi remarquable, que ſa guériſon devoit être ſubite & éclatante.

Un ſpectacle ſi nouveau fixe en effet ſur cette infirme les yeux de tous ceux qui la rencontrent. Dans la premiere ſurpriſe, on ne ſait ſi c'eſt un ſpectre, une pure machine, ou une créature animée; & dès que la compaſſion a pris la place du doute & de l'étonnement, la nature prête à regret ſes yeux pour conſiderer un ſi effrayant portrait de ſa miſére.

C'eſt dans ce déplorable état que la Couronneau mettant toute ſa confiance dans la puiſſance de celui qui ſait ranimer les morts, prend la réſolution le 26. Mars 1731. de ſe tranſporter à S. Médard pour demander à Dieu ſa guériſon par l'interceſſion du Saint Diacre. Sa maîtreſſe trop pleine de foi & de piété pour s'oppoſer abſolument à ſon deſſein, lui offre une voiture qu'elle refuſe, s'imaginant être plûtôt exaucée ſi elle entreprenoit ce voyage à pied; ce qui, vu ſon état, paroiſſoit impoſſible; mais une eſpérance vive & animée n'enviſage plus les obſtacles. Meſurant donc ſes forces ſur la vivacité de ſes deſirs, elle ſe met en chemin dès la pointe du jour avec tout ſon attirail de béquilles & de liſieres. Elle éprouve bien-tôt après que ſes forces ne ſuffiſoient pas pour un ſi long trajet. Contrainte de ſe repoſer preſque à chaque pas pour reprendre haleine, elle n'arrive à S. Médard que vers les dix heures: elle y contente ſa ferveur & ſa piété par une priere de deux heures. Mais les momens de Dieu n'étoient point encore venus pour elle: & loin de recevoir pour lors le ſoulagement qu'elle eſpéroit, elle ſe trouve plus impotente que jamais, ſans cependant rien perdre ni de ſa foi, ni de ſon humble ſoumiſſion aux deſſeins adorables de la Providence. Une telle réſignation touchera le Seigneur; car pourroit-il méconnoître ſes propres dons? Non, mais il veut qu'un motif plus pur, plus deſintéreſſé que le ſouhait de ſa guériſon, la faſſe encore avoir recours à l'interceſſion du Saint Pénitent.

Cependant outrée en revenant de laſſitude & de fatigue, elle perd preſque l'eſpérance de pouvoir retourner chez elle: elle n'y arrive en effet que vers les huit heures du ſoir. Sa main droite, dont elle avoit été obligée de ſe ſervir ſans ceſſe pour tirer en avant ſon côté paralytique, en eſt tellement foulée, qu'elle en perd entiérement l'uſage pendant près de trois ſemaines; mais l'expérience toujours ingénieuſe chez elle lui faiſant connoître que ſa main droite ne pouvoit ſuffire à ſoutenir ainſi ſa jambe & traîner la moitié de ſon corps, lui fournit l'idée d'une troiſiéme liſiere qu'elle entortille encore à ſa jambe paralytique, & dont elle attache l'autre bout à la tête de ſa béquille du côté droit, enſorte qu'en tirant cette liſiere par le milieu, cela donnoit un ébranlement à tout le côté immobile qu'il lui étoit ainſi plus aiſé d'attirer en avant, & cela lui ôtoit la peine de ſoutenir en même tems tout le poids de ſa jambe gauche avec ſa main droite.

Ce nouvel expédient lui donnant plus de facilité à marcher, lui renouvelle bien-tôt le deſir de retourner à S. Médard. Ce qu'elle exécute ſur la fin du mois d'Avril ſuivant, non dans le deſſein d'y demander de nouveau ſa guériſon, mais une ſoumiſſion parfaite à la volonté de Dieu; non ſa ſanté, mais la grace de ſanctifier ſon infirmité qu'elle regardoit comme une pénitence néceſſaire à l'expiation de ſes fautes.

Des ſentimens ſi humbles & ſi chrétiens étoient l'effet d'une grace bien précieuſe, qui la dédommageoit avec uſure du delai de ſa guériſon. Au ſurplus ce ſecond voyage lui procura quelque ſoulagement: un peu plus d'action dans ſon bras paralytique ſans cependant aucune ſenſibilité, un peu moins de peine à prononcer quelques ſyllabes, qui ne pouvoient cependant être entendues que par ceux qui étoient accoutumés à deviner par ſignes ce qu'elle vouloit dire, furent comme un prélude de la conſolation abondante que Dieu

Dieu lui reſervoit. Au reſte ſa cuiſſe & ſa jambe gauche reſterent toujours dans le même état ſans aucun mouvement & ſans aucune ſenſibilité, juſqu'à ne pas s'en appercevoir quand on y enfonçoit des épingles. Auſſi eut-elle toujours beſoin de toute ſa mécanique pour pouvoir faire quelques pas; & ſi ſon bras gauche lui fournit quelques ſecours dans ſa marche, elle n'en étoit pas moins obligée d'employer tous ſes efforts & ſes hideuſes contorſions pour faire avancer ſon côté gauche. Elle eſt reſtée dans ce déplorable état juſqu'au 13. Juin ſuivant.

Ce jour heureux pour notre impotente, fut vraiment pour elle le jour du Seigneur par l'éclat de ſa miſéricorde & par les effets ſenſibles de ſa Toute-puiſſance, qui en couronnant la charité ſi deſintéreſſée de cette pieuſe fille, accorda à ſa réſignation parfaite & à la fermeté inébranlable de ſa foi le bienfait qu'elle ne demandoit plus pour elle.

Voici quel fut le motif de ſes prieres. La Demoiſelle Jeanne Garnier ſa maîtreſſe tomba malade le ſoir du 24. Mai 1731. & ſe trouva tout d'un coup attaquée par une fievre maligne & très dangereuſe. La Couronneau extrêmement attachée à ſa perſonne par la plus tendre reconnoiſſance, reſſent ſes maux plus vivement qu'elle-même; elle oublie dans ce moment ſes propres infirmités, pour ne s'occuper que de celles de ſa chere maîtreſſe: impuiſſante par elle-même de lui rendre aucun ſervice, elle ne ceſſe d'implorer pour elle le ſecours de celui qui peut tout. Cependant effrayée du danger où ſa maîtreſſe paroît être à chaque inſtant, elle n'oſe la perdre de vue; & ce n'eſt que lorſqu'elle voit que le péril n'eſt plus ſi preſſant, qu'elle ſe détermine à porter ſur le Tombeau du Saint Pénitent les vœux ardens qu'elle ne ceſſoit de préſenter à Dieu par ſon interceſſion au pied du lit de ſa maîtreſſe.

Le refus que Dieu lui a fait de ſa propre guériſon, ne rallentit point ſa foi & n'affoiblit point ſon eſpérance; elle attend tout de celui qui eſt la plénitude de tout bien. Affligée de l'impoſſibilité où elle ſe trouve de s'acquitter jamais envers ſa maîtreſſe de la tendre charité qu'elle a pour elle, elle ſaiſit avec avidité cette occaſion, dans la confiance que Dieu qui écoute la priere du pauvre, voudra bien récompenſer ſa bienfaitrice des vertus qu'il lui a données.

La Couronneau ne conſulte perſonne pour entreprendre ce périlleux voyage. M. Bailli ce Médecin d'une ſi grande réputation, M. Boudou premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu & qui paſſe pour un des plus habiles Chirurgiens qu'il y ait dans le monde, venoient tous les jours chez la Demoiſelle Jeanne Garnier pour lui donner tous les ſecours dont elle avoit beſoin dans une maladie ſi preſſante. Ils avoient ſans ceſſe devant les yeux la Couronneau qui ne quittoit point le pied du lit de ſa maîtreſſe: touchés de compaſſion de l'état déplorable dans lequel étoit cette pauvre impotente, ils l'examinent; mais ayant reconnu que la paralyſie étoit complette ſur la jambe gauche, & preſque complette ſur le bras du même côté & ſur la langue, ils jugerent que ſon mal étoit abſolument incurable, & ne purent que la plaindre.

Cependant notre paralytique ſe ſentant vivement portée à exécuter ſon entrepriſe, part le 13. Juin de grand matin, munie de ſes béquilles & de tout ſon équipage. La peine extrême qu'elle eut à ſe traîner juſqu'à Saint Médard, ne la rebute point. En arrivant, elle prie par ſignes & en bégayant, qu'on la ſoutienne pour baiſer la Tombe: on s'offre à l'y coucher, elle l'accepte avec joie. Auſſi-tôt la froideur de ce marbre allume en ſon cœur la ferveur & la confiance; elle en profite pour faire une ardente priere à Dieu & à ſon fidele Serviteur, tant pour la ſanté de ſa chere maîtreſſe, que pour ſon propre ſalut, ſans penſer aucunement à demander ſa guériſon.

Il faudroit avoir éprouvé le degré d'amour & de conſolation que ce Tombeau procure à notre paralytique, pour en peindre toute l'ardeur & la vivacité. Elle y répand ſon cœur avec une effuſion ſans bornes, elle arroſe ce Sanctuaire de bénédiction d'un torrent de larmes, qui l'affermiſſent dans l'eſpérance qu'elle a d'obtenir la guériſon de ſa maîtreſſe. Mais

plus elle s'oublie elle-même, & plus Dieu auteur de la charité, eſt prêt de récompenſer celle qu'il a miſe en elle.

Tout à coup au milieu des tranſports de ſon ardente priere, elle ſent un ſerrement & un mouvement dans le talon de ſa jambe paralytique, qui eſt le ſigne auſſi bien que l'impreſſion ſalutaire de la main de Dieu ſur elle. Notre infirme & ceux qui l'environnent, s'en apperçoivent également. Ce mouvement fut extérieur & viſible, & frappa la vue de ceux qui étoient préſens; cependant perſonne ne comprit pour lors ce langage divin. La pauvre Couronneau au lieu de s'abandonner à la joie & à la reconnoiſſance, ſe trouble & s'imagine que le mouvement qu'elle a ſenti n'eſt autre choſe que la rupture de ſes liſieres, & elle craint de ne pouvoir plus retourner en ſa maiſon. Mais Dieu ne permet pas qu'elle s'abandonne long-tems à cette inquiétude: il lui fait recommencer ſes prieres avec plus de ferveur que jamais. Dans ce moment on la retire de deſſus le tombeau pour faire place à d'autres malades: on l'arrache malgré elle de cet Autel dépoſitaire de ſes vœux, & on la remet ſur les béquilles dont on préſumoit qu'elle avoit encore beſoin. Ainſi le Dieu d'Iſraël a étendu ſa main, & perſonne n'en a connu la vertu: ce marbre comme une autre fontaine de Siloë vient d'opérer en un inſtant une guériſon auſſi parfaite que ſubite; & perſonne ne l'a compris; mais ſi l'inviſible a opéré en ſecret, les effets de cette main Toute-puiſſante ne tardent pas à ſe développer.

A peine notre miraculée a-t-elle fait quelques pas, qu'elle ſent en elle-même une légereté extraordinaire dans tout ſon corps, accompagnée de frémiſſemens dans tout le côté paralytique; ce qui la jette d'abord dans la ſurpriſe & l'étonnement. Elle s'apperçoit peu après qu'elle ſe ſoutient ſur ſon pied paralytique qui a recouvré toute ſon action & toutes ſes forces, elle leve ſes béquilles en l'air & avance à grands pas, elle marche ſi vîte qu'elle eût pu, dit-elle, ſuivre un caroſſe, & en un moment elle ſe trouve à la porte de la maiſon de ſa maîtreſſe, ſi émue & ſi fort hors d'elle même qu'elle ne ſe connoît plus, & qu'elle ne peut comprendre comment elle a pu faire en ſi peu de tems un ſi long trajet. Auſſi ce n'eſt plus cette impotente qui étoit obligée de faire les plus violens efforts, & de fatiguer horriblement la moitié d'elle-même pour faire avancer l'autre; c'eſt une fille forte & vigoureuſe, qui malgré ſon âge avancé marche avec une agilité ſurprenante: elle vient pour ainſi dire, de laiſſer le vieil homme ſur le Tombeau de notre ſaint Pénitent; elle eſt devenue comme une créature nouvelle. Cette langue qui ne pouvoit que bégayer, s'énonce préſentement avec la liberté la plus entiere; ce bras privé de tout ſentiment & de preſque tout mouvement, agit avec facilité & avec force; cette cuiſſe, cette jambe & ce pied qui n'étoient plus pour elle qu'un poids lourd & accablant, & qui depuis plus de ſix mois reſſembloient mieux aux membres d'un cadâvre qu'à ceux d'un corps animé, ſe trouvent pleins d'une vigueur très ſupérieure à l'âge de notre miraculée, & aux forces qu'elle avoit avant ſa maladie. Cette paralytique qui n'avançoit que par reſſort & par artifice, va préſentement d'un pas ferme, agile & délibéré: celle qui mettoit quatre ou cinq heures à ſe tranſporter de chez elle à S. Médard, fait préſentement le même chemin preſque dans un inſtant; celle qui ne pouvoit faire un pas que par le ſecours de ſes béquilles & de toute ſa mécanique, & avec des contorſions effrayantes, porte préſentement avec joie ſes béquilles en l'air, & les montre avec empreſſement comme des témoins muets qui annoncent d'une maniere ſenſible la grandeur du prodige que Dieu vient d'opérer ſur elle.

Impatiente de faire éclater aux yeux de ſa chere maîtreſſe cette reſurrection de la moitié d'elle-même qu'elle vient de recevoir ſur le Tombeau du ſaint Diacre, & d'apprendre ſi Dieu lui a auſſi accordé ſa guériſon, elle monte avec précipitation un eſcalier de trois étâges qui va à ſon appartement. Elle rencontre ſur la montée une des Demoiſelles Garnier; mais elle eſt encore ſi hors d'elle-même, qu'à peine la reconnoît-elle, & ſans lui rien dire, elle court ſe décharger de ſes béquilles qui ne ſont plus

que

que l'embarraſſer, & va au lit de ſa maîtreſſe lui raconter avec une rapidité étonnante les merveilles que Dieu vient d'opérer ſur elle; ſes paroles ſe précipitent hors de ſa bouche: elle voudroit pouvoir dire tout à la fois tout ce qui lui eſt arrivé, & rendre compte de tous les ſentimens de reconnoiſſance qui embraſent ſon cœur. Tous ceux qui la voyent & qui l'entendent, ſont dans la derniere ſurpriſe d'une ſi étonnante métamorphoſe; mais ſur tout Monſieur Bailli & M. Boudou qui l'avoient encore vue la veille, & qui par les connoiſſances que leur donnent & leur profond ſavoir & leur longue expérience, étoient plus certains que perſonne que ſon état étoit abſolument incurable, ne purent s'empêcher de reconnoître l'œuvre de Dieu, en la voyant ce jour 13. *Juin*, diſent-ils dans leurs certificats,.... *ſubitement guérie*, *parlant*, *marchant & agiſſant avec facilité.*

La reconnoiſſance de notre miraculée pour une faveur ſi éclatante, ne peut ſe renfermer dans la maiſon de ſes maîtreſſes. Dès le lendemain elle ſe hâte de courir d'un bout à l'autre de Paris, & de ſe montrer à toutes les perſonnes de ſa connoiſſance, & entre autres aux Religieuſes de l'Hôtel-Dieu qui avoient vu le commencement de ſa maladie, & qui étoient inſtruites de l'état où elle avoit été réduite, la Couronneau étant venue dans leur maiſon peu avant ſa guériſon.

Depuis ce jour elle jouit d'une ſanté plus forte, plus agile & plus vigoureuſe que jamais, & non ſeulement ſupérieure à ſon âge préſentement de ſoixante-treize ans, & aux forces de ſon tempéramment qui avoit toujours été aſſez foible & aſſez infirme dans ſa jeuneſſe; mais elle eſt devenue infatigable: elle court depuis le matin juſqu'au ſoir pour viſiter tous les malades qu'elle peut connoître, & qu'elle tâche de ſoulager. Elle en portoit ſur ſes épaules juſques ſur le Tombeau du ſaint Diacre, lorſque le Cimetiere n'étoit pas encore fermé.

C'eſt ainſi que Dieu après avoir éprouvé la foi de ſa ſervante, a voulu la récompenſer d'une maniere magnifique, & nous faire connoître par cet exemple que la foi, la charité & la reconnoiſſance obtiennent tout de ſa miſéricorde.

CARACTERE DES TEMOINS.

S'Il ne faut ſuivant toutes les loix divines & humaines, que deux ou trois témoins dignes de foi pour conſtater la vérité d'un fait, combien l'opiniâtreté de l'incrédule ſera-t-elle condamnable, s'il refuſe de ſe rendre à la ſurabondance de preuves que nous allons lui préſenter.

La Providence qui vouloit tirer ſa gloire de la maladie incurable & de la guériſon ſubite de la Couronneau, les a rendues d'une notoriété ſi publique, que les témoignages qui les certifient, ſont moins néceſſaires pour en convaincre notre ſiecle, que pour être à la poſtérité des monumens d'un Miracle auſſi évident. Ce ne ſont pas ſeulement deux ou trois témoins qui dépoſent avoir eu connoiſſance de l'état hors de tout eſpoir où la Couronneau étoit réduite, & avoir été frappés d'admiration en voyant le retour ſubit de ſa ſanté dans un tel dégré de perfection, qu'elle lui a donné une agilité & des forces prodigieuſement ſupérieures à ſon âge; ce ſont près de ſoixante perſonnes, tous gens domiciliés & d'une probité reconnue. Dans ce nombre on trouve un Eccléſiaſtique des plus reſpectables, pluſieurs Religieuſes d'une piété exemplaire, enfin un Médecin & un Chirurgien d'une grande réputation, qui certifient des faits qui ſe ſont paſſés ſous leurs yeux, des faits que la plûpart ont examinés avec l'attention la plus exacte, des faits expoſés au grand jour, & connus par tout un public qui ſeroit en état de les démentir, s'ils n'étoient pas conformes à la plus exacte vérité; faits par conſéquent qu'aucun de nos témoins n'auroit eu le front d'avancer, s'ils n'étoient pas certains.

A la tête de cette foule de témoins, il eſt juſte de placer Marie-Anne Courroneau elle-même: c'eſt elle dont il s'agit, c'eſt ſon hiſtoire qu'elle raconte avec autant de candeur

que

que d'ingénuité. L'humiliation de ſon état ne peut affoiblir la foi due à ſon témoignage, ni ſervir de prétexte à l'incrédule pour en ſoupçonner la ſincérité. Sa pauvreté fait ſa gloire, elle a tout quitté pour ſuivre Jeſus-Chriſt; elle a foulé aux pieds les biens du ſiecle dont il ne tenoit qu'à elle d'être abondamment pourvue, pour ne pas riſquer de perdre ceux de la Grace dont Dieu l'avoit enrichie. Ainſi ſon état pauvre, qui eſt le choix de ſa volonté, n'a rien que de grand dans ſon principe, rien que d'héroïque dans ſon motif, rien que de glorieux dans ſes plus humiliantes circonſtances. Ce ſacrifice ſi généreux qu'elle a fait dès ſa tendre jeuneſſe, ſoutenu avec tant de conſtance juſques dans un âge avancé, n'a pu être que l'effet d'une grace extraordinaire, d'une foi vive & d'une piété non commune, & ne peut manquer de rendre ſon témoignage reſpectable à toutes les perſonnes qui eſtiment véritablement la vertu.

En effet qui pourra ſe perſuader, que celle qui a abandonné ſi généreuſement la fortune & les richeſſes pour épouſer les injures de la pauvreté; qui a mépriſé les douceurs, les commodités de la vie, pour ſe charger des rigueurs de la ſervitude; & qui pour ne pas hazarder le tréſor précieux de la foi, a immolé tout ce qu'il y a de plus attirant dans ce monde, voulût dans ſa vieilleſſe ſe deshonorer par une impoſture ſacrilége, & couronner une vie ſi noble & ſi brillante aux yeux de la foi par une impiété auſſi criminelle qu'elle eſt infamante? Pour peu que l'incrédule ait de pudeur, il n'oſera ſans rougir taxer ſans aucune preuve une vertu ſi éclatante d'un crime ſi honteux.

Ne ſéparons point les Demoiſelles Garnier ſes maîtreſſes de leur domeſtique, puiſque la charité & la tendreſſe d'une part, le reſpect & la reconnoiſſance de l'autre, les ont liées enſemble d'une maniere ſi parfaite.

De quel poids ne doit point être ici le témoignage de ces trois Demoiſelles, dont l'honneur & la probité, la ſincérité & la religion ſont connus de tout le Public, & dont la conduite conſtante & uniforme a toujours été ſi ſage & ſi meſurée, qu'elle ne donna jamais aucune priſe à la cenſure la plus maligne. Elles ont une connoiſſance parfaite des faits qu'elles atteſtent, ayant toujours eu cette fille ſous les yeux, l'ayant ſoulagée elles-mêmes les jours & les nuits dans tous ſes beſoins, & procuré tous les ſecours imaginables. Mais dira peut-être l'incrédule, la piété même de ces Demoiſelles peut faire ſoupçonner leur témoignage; il eſt des piétés crédules qui s'imaginent aiſément tout ce qu'elles ſouhaittent, & à qui le goût pour le merveilleux fait trouver de la réalité dans ce qui n'a qu'une vaine apparence.

Il paroît au contraire par leur certificat même, que la maîtreſſe de la Couronneau en garde contre ce qui devoit lui cauſer la ſurpriſe la plus vive & la plus grande admiration, a pouſſé la précaution juſqu'à l'excès. Elle voit le 13. Juin la Couronneau arrivant de S. Médard, où la moitié d'elle-même qui avoit encore de la vie, avoit traîné l'autre qui étoit dans le froid, l'immobilité & l'inſenſibilité de la mort; elle voit, dis-je, cette vieille fille entrer dans ſa chambre en *courant avec une légereté incroyable:* elle ſavoit qu'elle étoit privée depuis long-tems de l'uſage de la parole, elle entend qu'elle lui parle avec une action, une vivacité, une volubilité ſurprenante; mais diſent ces Demoiſelles elles-mêmes dans leur certificat, „ elle nous étonna ſi fort par ſon action, par le bruit qu'elle faiſoit, & par la ſurpriſe où elle nous mit, que celle de nous qui étoit malade, lui remontra qu'après l'état où elle avoit été, c'étoit tenter Dieu que de vouloir ainſi ſur le champ ſe paſſer de ſes béquilles, avant d'avoir éprouvé pendant quelque tems ſi ſa guériſon étoit auſſi parfaite qu'elle s'imaginoit; & que s'il lui reſtoit quelque foibleſſe dans le pied ou la jambe gauche qu'elle avoit eu ſi long-tems comme morts, elle ne manqueroit pas, de la vivacité dont elle étoit, de tomber & de ſe bleſſer dangereuſement. Malgré notre trop grande précaution, *continuent-elles*, qui n'avoit qu'une fauſſe apparence de ſageſſe, nous ne laiſſâmes pas d'admirer l'œuvre de Dieu en entendant parler cette fille diſtinctement, & la voyant avec un viſage & un air ſi différent de celui qu'elle avoit encore le matin du même jour. „

Sont

Sont-ce là des perſonnes qui donnent trop légerement dans le merveilleux, & à qui l'imagination fait prendre de petits commencemens de guériſon pour une guériſon parfaite? Peut-on au contraire pouſſer plus loin toutes les précautions qu'une prudence timide peut ſuggerer?

M. Bailli & M. Boudou furent plus hardis qu'elles: ayant vu le même jour 13. Juin la Couronneau, & l'ayant examinée avec d'autant plus d'attention, que ce qu'ils voyoient leur paroiſſoit plus incompréhenſible, ils déciderent que ſa guériſon étoit auſſi parfaite qu'elle avoit été ſubite, comme il paroît par leur certificat.

Que pourra alléguer l'incrédulité la plus déterminée contre un témoignage de cette force, donné par deux célébres Maîtres de l'art, qui d'une part ne ſont nullement ſoupçonnés d'être trop crédules pour les Miracles, qui d'autre part avoient de grands intérêts humains de ſe diſpenſer de certifier cette merveille, & qui n'ont pu s'y déterminer que parce que l'évidence de l'opération divine les y a, pour ainſi dire, contraints.

Mais voici des témoignages qui méritent encore plus de reſpect: ce ſont ceux de douze Religieuſes de l'Hôtel-Dieu, qui ont été ſpectatrices de l'inutilité des remedes qu'on a épuiſés dans cet Hôpital pour guérir cette pauvre fille, qui ont eu une connoiſſance parfaite de la nature, des progrez & de l'incurabilité de ſa maladie, & qui ont vu de leurs yeux le 14. Juin, qui étoit le lendemain du Miracle, qu'elle étoit parfaitement guérie, qu'elle marchoit légerement, parloit avec facilité, & avoit un air & un viſage tout different de celui qu'elles lui avoient vu le 5. ou 6. du même mois.

Quelle foi, quelle confiance ne méritent pas de pareils témoins, non ſeulement ſi bien inſtruits des faits, & que leur expérience continuelle rend ſi capables de juger de la qualité d'une maladie? Mais ce qui doit faire encore plus reſpecter leur témoignage, ce ſont des Religieuſes ſous les yeux & la dépendance de M. l'Archevêque de Paris, des Religieuſes dont preſque tous les Supérieurs & les Directeurs ſont prévenus contre les Miracles opérés au Tombeau du ſaint Diacre, comme il n'a que trop paru dans toutes les démarches qu'ils ont faites pour obſcurcir, ou pour cacher aux yeux du public le Miracle de punition fait ſur la Delorme. Elles n'ignorent pas qu'en atteſtant ce Miracle, elles s'expoſent à tout; mais Dieu à qui elles s'étoient conſacrées dès leur jeuneſſe par les ſervices les plus pénibles & les plus humilians qu'elles rendent ſans ceſſe aux pauvres malades, leur a donné en cette occaſion d'être prêtes à s'immoler elles-mêmes pour la gloire de la Vérité. Malheur à qui oſera refuſer de croire de tels témoins ſi viſiblement animés par la même grace qui ouvroit la bouche des premiers Chrétiens.

Joignons encore à ces témoignages celui de M. Gourlin Bachelier de Sorbonne, ci-devant Vicaire dans la Paroiſſe de S. Benoît. La ſeule difference qu'il y a entre ſa ſituation préſente & celle de nos douze Religieuſes, c'eſt que comme leurs déclarations n'ont point encore vu le jour, elles n'ont encore rien ſouffert, au lieu que ce ſaint Prêtre a déjà été trouvé digne aux yeux de notre divin Sauveur de participer à ſon calice, par les perſécutions qu'il a déjà eſſuyées.

Après des témoins de cette qualité, il ſeroit bien inutile de relever le caractere particulier de toute cette nuée d'autres témoins de tout âge, de tout ſexe, de toute condition, dont la plûpart ſont de bons Bourgeois, de gros Marchands, de fameux Libraires, qui frappés d'admiration du prodige étonnant qu'ils ont vu, ſe ſont empreſſés d'en rendre gloire à Dieu.

Diſons ſeulement un mot du certificat d'un incrédule qui ſe railloit des Miracles, qu'il apprenoit s'être opérés ſur le Tombeau de M. de Pâris. C'eſt le ſieur Poilti fils, Marchand Graveur, qui diſoit par plaiſanterie qu'il y croiroit quand il verroit *marcher la Couronneau*, dont il ſavoit que *la moitié du corps* étoit *paralytique & comme morte*; ce ſont ſes termes. Il l'a vue *marchant, parlant & ſe portant fort bien:* il en fut ſi frappé *d'étonnement*, qu'il en *tomba preſque foible*; d'incrédule il eſt devenu plein de foi. On

l'a vu pendant long-tems contrit & humilié, verſant des larmes avec abondance, & demandant à Dieu ſa converſion par l'interceſſion du ſaint Pénitent en qui il n'avoit auparavant aucune confiance.

C'eſt ainſi, mon Dieu, que vous répandez vos miſéricordes ſur qui il vous plaît. Puiſſent les preuves que nous rapportons de quelques unes de vos merveilles, ſervir d'inſtrument à vos bienfaits. Ainſi ſoit-il.

PROPOSITIONS

Sur leſquelles cette Démonſtration ſera établie.

PREMIERE PROPOSITION. Marie-Anne Couronneau a eu tout le côté gauche en paralyſie juſqu'au 13. Juin 1731.

SECONDE PROPOSITION. Cette paralyſie étoit complette ſur la jambe & la cuiſſe gauche; d'où il ſuit que la guériſon en étoit phyſiquement impoſſible par une voie naturelle.

TROISIEME PROPOSITION. Quoique la paralyſie que Marie-Anne Couronneau avoit ſur la langue & ſur le bras gauche, ne fût qu'incomplette, néanmoins la guériſon en étoit moralement impoſſible.

QUATRIEME PROPOSISITION. Marie-Anne Couronneau a été ſubitement & parfaitement guérie ſur le Tombeau de M. de Pâris le 13. Juin 1731.

CINQUIEME PROPOSITION. Le merveilleux ſecret trouvé par Monſieur l'Archevêque de Sens pour la guériſon des paralyſies complettes, ne peut porter aucune atteinte à la certitude du Miracle dont nous faiſons la démonſtration; & les faits évidemment ſuppoſés ſur leſquels il s'appuye, auſſi bien que ſes contradictions & ſes aveux, donnent encore un nouveau degré d'authenticité aux preuves que nous avons rapportées.

SIXIEME PROPOSITION. La guériſon de Marie-Anne Couronneau n'a pu s'opérer, que par un effet de la Toute-puiſſance divine.

I. PROPOSITION.

Marie-Anne Couronneau a eu tout le côté gauche en paralyſie juſqu'au 13. Juin 1731. Preuves de l'origine, des circonſtances & de la durée de la paralyſie.

Dieu qui avoit réſolu de rendre inconteſtable le Miracle qu'il avoit deſſein d'opérer ſur Marie-Anne Couronneau, a voulu que l'origine, les progrès, & même les differens degrez de ſa paralyſie fuſſent ſans ceſſe expoſés aux yeux d'un très grand nombre de perſonnes juſqu'au moment précis de ſa guériſon ſubite.

Ce fut dans un lieu auſſi public qu'une des ſalles de l'Hôtel-Dieu, que cette maladie prit naiſſance par une attaque d'apoplexie, qui ôta tout d'un coup à la Couronneau la parole, la connoiſſance & les forces.

„ Nous certifions, *diſent les trois Demoiſelles Garnier*, que Marie-Anne Couron-
„ neau, fille âgée de ſoixante-huit ans, qui eſt à notre ſervice depuis vingt-un ans, a été
„ attaquée le jour de la Touſſaint 1730. d'une apoplexie & paralyſie en préſence de la
„ Mere de la Paſſion & de deux d'entre nous; ce qui lui fit perdre la parole & la con-
„ noiſſance pendant plus d'une demie heure: & qu'après avoir reçu quelque ſoulagement
„ à force d'eau de meliſſe, nous la ramenâmes avec grande peine au logis, où l'une de
„ nous la ſaigna du bras & lui fit prendre l'émétique.„ La

La Couronneau déclare que cet „émétique eut quelque effet, ſans néanmoins lui rendre „ l'uſage libre de la parole; qu'elle fut très mal toute la nuit, & que le lendemain matin „ on fit venir le ſieur Clairy l'aîné, qui la fit purger deux fois: ce qui la ſoulagea un peu.„

Mais cette attaque d'apoplexie avoit eu trop de violence, pour n'avoir pas des ſuites funeſtes. „ Huit jours après, *dit Marie-Anne Couronneau*, revenant de l'Hôtel-Dieu „ & paſſant ſous le petit Châtelet, je fus ſaiſie d'un froid & d'un engourdiſſement ſur tout „ le côté gauche depuis la tête juſqu'aux pieds, qui me laiſſa à peine la liberté de me traî- „ ner juſques chez le ſieur Gallois au bas de la rue S. Jacques, chez qui j'eus des mouve- „ mens convulſifs ſi violens, qu'ils m'ôterent l'uſage de la parole.„

„ Comme elle me parloit, *dit la Dame Gallois*, je m'apperçus que ſa langue s'épaiſ- „ ſiſſoit, & que ſes yeux changeoient. Je la fis aſſeoir, & donner un verre d'eau; mais „ voyant que ſa parole s'embarraſſoit de plus en plus, (ce qui me fit craindre que ce ne „ fût une apoplexie) je la fis conduire chez elle par mon domeſtique, qui eut bien de la „ peine à la conduire juſqu'à ſa chambre.„

Il n'eſt pas douteux que ce nouvel accident ne fût une ſeconde attaque d'apoplexie: les ſymptômes que nous en venons de voir, en ſont des marques inconteſtables ſelon tous les Maîtres de l'art. Ce froid glaçant & cet engourdiſſement dans tout le côté gauche dont parle notre paralytique, joint à cet épaiſſiſſement de la langue, à ce changement des yeux, & à cet embarras de la parole qui augmente de plus en plus, dont rend compte la Demoiſelle Gallois, ſont les ſignes qui caractériſent le plus inconteſtablement une véritable attaque d'apoplexie.

Auſſi les Demoiſelles Garnier dès le premier moment qu'on eut ramené chez elles cette pauvre infirme, lui firent faire au plus vîte les remedes uſités en pareil cas. „ Auſſitôt, „ *diſent-elles*, nous lui donnâmes l'émétique, nous la ſaignâmes & fîmes ſaigner du pied „ par M. Clairy.„

„ *Comme j'étois* dans de grandes convulſions, *dit la Couronneau*, la Demoiſelle Jeanne „ Garnier *me* ſaigna encore du bras à une heure après minuit; & le lendemain matin le „ ſieur Clairy vint, qui me ſaigna du pied, & ordonna pluſieurs remedes dont je fus un „ peu ſoulagée, ayant cependant toujours une extrême difficulté à parler & à marcher. „

La continuité de la maladie & l'accroiſſement de ſes accidens forcerent enfin ſes maîtreſſes à la faire conduire à l'Hôtel-Dieu.

„ Nous étant apperçues le 20. Decembre, *diſent les Demoiſelles Garnier*, que ſa lan- „ gue étoit plus embarraſſée que jamais, nous réſolûmes de la conduire à l'Hôtel-Dieu pour „ la faire voir aux Médecins, & les conſulter à ſon ſujet. Ils trouverent ſa maladie très „ ſérieuſe, & nous dirent qu'il falloit qu'elle reſtât pendant quelque tems dans cette mai- „ ſon, afin qu'ils fuſſent plus à portée de ſuivre ſon mal & de faire tout ce qui ſeroit poſſi- „ ble pour la guérir. „

La Couronneau déclare, „ qu'elle fut ſaignée du bras dans l'inſtant de l'ordre de Mon- „ ſieur Seron Médecin de l'Hôtel-Dieu, & que l'après-diner on lui donna encore l'émé- „ tique; qu'elle reſta dans cette maiſon juſqu'au 6. Janvier 1731. pendant lequel tems „ elle fut encore ſaignée pluſieurs fois du bras & une fois de la gorge, & prit une infinité „ de remedes; mais que M. Seron ayant éprouvé que tous les remedes qu'il lui avoit fait „ prendre, n'avoient ſervi qu'à lui épuiſer le peu qui lui reſtoit de force ſans l'avoir ſou- „ lagée, voyant qu'elle avoit même été deux ou trois jours ſans pouvoir abſolument par- „ ler, & jugeant par là que les remedes ne pouvoient que lui nuire, il les fit tous ceſſer.„

„ Les Médecins de l'Hôtel-Dieu, *diſent les Demoiſelles Garnier*, n'épargnerent point „ leurs ſoins ni les remedes; mais tout ce qu'ils purent faire, fut inutile. Elle devint plus „ incommodée, plus foible & plus impotente qu'elle n'étoit auparavant, & les Médecins „ eux-mêmes après l'avoir traitée pendant plus de quinze jours, nous déclarerent qu'ils „ n'avoient plus rien à y faire. „

Mais écoutons une Religieuſe de l'Hôtel-Dieu, qui a aſſiſté à toutes les conſultations des Médecins & à leurs déciſions. C'eſt la Mere de S. Charles, chargée du ſoin des malades de la ſalle où étoit la Couronneau

„ J'étois en office, *dit-elle*, lorſque la Demoiſelle Garnier fit conduire ſa ſervante, „ nommée Marie-Anne Couronneau, à l'Hôtel-Dieu la ſurveille de S. Thomas de l'année „ 1730. pour y conſulter les Médecins. Je vis arriver cette vieille fille qu'on ſoutenoit „ par deſſous les bras, & qu'on avoit bien de la peine à traîner. Je fus préſente à la con- „ ſultation des Médecins, qui déciderent qu'elle avoit une paralyſie ſur tout le côté gau- „ che, qui paroiſſoit complette depuis le haut de la cuiſſe juſqu'en bas. Ils déclarerent „ à Mademoiſelle Garnier, qu'il falloit abſolument qu'elle laiſſât cette fille à l'Hôtel- „ Dieu, afin qu'ils fuſſent plus à portée de lui donner les ſecours néceſſaires, & d'éprou- „ ver s'il ſeroit poſſible de la guérir. On la plaça dans la ſalle jaune, où je lui rendis tous „ les ſervices que je pus pour faire plaiſir à ma Sœur de la Paſſion, qui eſt ſœur de la De- „ moiſelle Garnier. Je vis qu'on ſaigna pluſieurs fois cette vieille fille, même à la gor- „ ge, & qu'on lui fit prendre pluſieurs remedes; mais que loin qu'elle en fût ſoulagée, „ ſa parole qui étoit déjà fort embarraſſée, s'éteignit preſque entiérement; & qu'après „ qu'elle eut été environ quinze jours dans cette ſalle, les Médecins déclarerent que la „ paralyſie avoit fait trop d'effet, & étoit complette ſur la cuiſſe & la jambe, & qu'ainſi „ il n'étoit pas poſſible de la guérir. Cela obligea la Demoiſelle Garnier de la faire rame- „ ner chez elle le jour des Rois de l'année 1731. parce qu'on ne garde pas à l'Hôtel-Dieu „ des malades incurables. „

De quel poids n'eſt point un pareil témoignage? C'eſt une Religieuſe qui le donne au peril de tout ce qui peut lui en arriver: elle certifie des faits paſſés ſur un théatre auſſi public qu'une des ſalles de l'Hôtel-Dieu, elle rend compte des déciſions des Médecins, qui ne manqueroient pas de l'en démentir, ſi ce qu'elle en rapporte n'étoit pas exact. Son expérience auprès des malades la rend elle-même capable de juger de la nature de la maladie, qu'elle voit traiter ſous ſes yeux; enfin ce qu'elle dit, eſt atteſté par ſept autres Religieuſes, & ſe trouve confirmé par l'événement.

„ Nous avons toutes connoiſſance (diſent les Meres de ſainte Félicité, de ſaint Félix, „ de ſainte Eugénie & de ſaint Marcel dans leur ſecond certificat) que Marie-Anne „ Couronneau ne put être guérie par tous les remedes qu'on lui donna dans notre maiſon à la „ fin de l'année 1730. & dans les premiers jours de l'année 1731. & que quand elle en ſor- „ tit, elle avoit tout le côté gauche en paralyſie, & la langue ſi embarraſſée qu'elle ne „ pouvoit faire entendre ce qu'elle vouloit dire. „

„ Marie-Anne Couronneau, (diſent les Meres de S. Iſidore, de ſainte Marguerite & de la „ Nativité) a été traitée dans notre maiſon à la fin de l'année 1730. & au commencement „ de l'année 1731. d'une paralyſie qu'on ne put guérir, qui lui avoit entrepris la langue „ & tout le côté gauche. „

En effet, en conſéquence de la déciſion des Médecins, les Demoiſelles Garnier furent obligées de venir reprendre cette inguériſſable impotente, par la raiſon que dit la mere de S. Charles, *qu'on ne garde point à l'Hôtel-Dieu des malades incurables.*

Nous inſiſtons un peu ſur ce fait, parce qu'il eſt déciſif, & qu'étant une fois bien prouvé que la paralyſie de la Couronneau, qui affectoit tout ſon côté gauche depuis ſes deux attaques d'apoplexie, n'a pu être guérie à l'Hôtel-Dieu par tous les remedes qui lui ont été prodigués, & même qu'une partie de cette paralyſie étoit complette, comme le déclarerent les Médecins, il s'enſuit que cette paralyſie, du moins la partie qui étoit complette, étoit abſolument incurable.

„ Nous la fûmes rechercher à l'Hôtel-Dieu, *diſent les Demoiſelles Garnier*, le jour „ des Rois de l'année 1731. Nous trouvâmes qu'elle ne pouvoit ni parler, ni marcher, „ ayant ſur-tout la cuiſſe & le pied gauche comme morts, & étant obligée de les laiſſer

pen-

„ pendre ſans pouvoir en aucune ſorte les remuer, ni même les ſoutenir. „

„ Je vis, *dit la mere de S. Charles*, qu'on eut bien de la peine à lui faire traverſer les „ ſalles, parce qu'elle n'avoit aucun ſoutien ſur ſa jambe gauche, & qu'elle la laiſſoit pen- „ dre & traîner le long des pavés. „

„ Nous fûmes obligées, *ajoutent les Demoiſelles Garnier*, de la traîner juſqu'à la „ porte de l'Hôtel-Dieu. Lorſqu'on fut arrivé aux degrez qui ſont à la porte de l'Égliſe, „ & qu'il fut queſtion de la deſcendre, nous nous apperçumes qu'en la traînant, ſon pied „ gauche qui n'avoit aucun ſoutien, ne manqueroit pas de ſe briſer en tombant de mar- „ che en marche: ce qui nous obligea de lui faire tenir ce pied en l'air pendant qu'on la „ deſcendoit, & juſqu'à ce qu'on l'eut miſe dans une chaiſe que nous avions fait venir. „

La Couronneau *certifie que* „ quoique la Demoiſelle Garnier lui ſoutint tout le corps „ par deſſous le bras gauche, & qu'elle s'appuya du côté droit ſur une canne, elle eut „ une peine extrême à traverſer les ſalles, ne pouvant lever le pied gauche, mais étant „ obligée de le traîner, parce que les nerfs étoient tellement relâchés que ſa jambe gauche „ étoit beaucoup plus longue que la droite & ſans aucun ſentiment, & qu'elle ne pouvoit „ lui donner aucun mouvement; enſorte que quand il fut queſtion de la faire deſcendre „ les degrez de l'Hôtel-Dieu, quoiqu'elle fût ſoutenue par deux hommes, on fut obligé „ de lui porter le pied gauche pour empêcher qu'il ne ſe froiſsât en tombant de marche „ en marche. „

A la vue d'un ſi triſte ſpectacle, qui pourra douter que la paralyſie ne fût parvenue à ſon dernier degré ſur la cuiſſe & la jambe, comme l'avoient décidé les Médecins, étant d'ailleurs certain que des nerfs auſſi prodigieuſement relâchés, ſont incapables de tout mouvement & de tout ſentiment?

Auſſi la Couronneau certifie-t-elle que, depuis ce tems „ juſqu'à ſa guériſon ſubite arri- „ vée le 13. Juin de la même année... ſa jambe & ſa cuiſſe... reſterent abſolument im- „ potentes... & même que tout le côté gauche reſta ſans aucune ſenſibilité. „

Les Demoiſelles Garnier atteſtent pareillement, „ qu'à l'égard de ſa cuiſſe, de ſa jam- „ be & de ſon pied gauche, ils reſterent tout-à-fait inſenſibles & incapables d'aucun mou- „ vement tel qu'il pût être; ce qui a duré ainſi juſqu'au moment de ſa guériſon. „

La paralyſie qui lui avoit lié la langue, continua également. En vain pour ſe faire entendre, faiſoit-elle les plus violens efforts: toutes ſes affreuſes grimaces *n'aboutiſſoient*, comme elle le dit elle-même, *qu'à faire ſortir quelques demi-paroles preſque jamais articulées*, & c'étoit plus par ſes geſtes & par les mouvemens de ſes lévres que l'on devinoit ce qu'elle vouloit dire, que par les ſons mal formés que ſa bouche ne rendoit qu'avec une peine extrême.

„ Pour ſa langue, *dit la Mere de S. Charles*, elle étoit ſi épaiſſe qu'on ne pouvoit „ rien entendre de ce qu'elle vouloit dire. „

„ Depuis ce tems, *diſent les Demoiſelles Garnier*, la paralyſie qu'elle avoit ſur la lan- „ gue, a toujours continué au point qu'elle faiſoit des contorſions & des efforts épouvan- „ tables pour faire entendre ſa penſée, ſans pouvoir articuler les mots, ſi ce n'eſt dans „ quelques petits intervalles où elle en articuloit quelques uns; ce qui joint à ſes ſignes „ donnoit à connoître ce qu'elle ſouhaitoit. „

Pour ne pas trop étendre la diſcuſſion de mes preuves, je paſſe ce qui concerne la paralyſie du bras, d'autant plus volontiers qu'elle n'étoit pas entiérement complette, & que les effets de cette paraliſie que je ſerai obligé de rapporter, ſuffiront de reſte pour prouver qu'elle étoit très conſidérable.

Cette triſte paralytique obligée par ſon infirmité de reſter *toujours couchée ou aſſiſe*, comme elle nous l'apprend elle-même, fut bien-tôt toute *écorchée par la continuité de cette ſituation.* Un pareil état, auſſi douloureux qu'accablant, lui fit ſouhaiter *d'avoir des béquilles; mais ayant eſſayé de s'en ſervir*, elle ne put en venir à bout.

„ Cette fille, *disent les Demoiselles Garnier*, ne pouvant plus supporter de rester cou-
„ chée, ou du moins assise, nous fit entendre par ses signes qu'elle souhaitoit avec ardeur
„ qu'on lui donnât des béquilles. Nous lui en fîmes acheter, & nous fîmes ce que nous
„ pûmes pour faire qu'elle se soutînt dessus, & qu'elle fît quelques pas dans sa chambre;
„ mais comme son bras & son épaule gauche n'avoient presque pas de mouvement, &
„ que sa cuisse, sa jambe & son pied de ce côté traînoient à terre sans qu'elle pût les re-
„ lever, paroissant même considérablement allongés depuis qu'ils étoient en paralysie, il
„ ne lui fut pas possible de se servir de ces béquilles: ce qui parut lui faire une peine
„ extrême. „

Il n'est pas difficile de pénétrer pourquoi la Couronneau ne put faire aucun usage de ces béquilles. Il est vrai que presque tous les boiteux s'en servent avec assez de facilité; mais non seulement la jambe gauche de notre paralytique étoit sans mouvement, elle étoit en même tems devenue un poids accablant qu'il falloit soutenir, & qui plus est, tout le côté gauche avoit perdu presque toute action. Ainsi ne pouvant tirer presqu'aucun secours de son bras gauche, & tout le reste du côté gauche demeurant immobile, il falloit trouver le secret de le faire avancer par artifice.

Elle déclare, „ qu'ayant essayé de se servir de béquilles, & ne le pouvant parce que
„ sa jambe, sa cuisse & tout son côté gauche étoient comme morts & sans mouvement, &
„ que son pied traînoit à terre si considérablement qu'elle ne pouvoit le relever par au-
„ cun mouvement de son corps, elle fit connoître par quelques signes qu'elle souhaitoit
„ qu'on lui donnât des lisieres pour relever ce pied, & l'empêcher de traîner ainsi der-
„ riere elle: Que ses maîtresses eurent la charité de lui en donner, & lui firent d'abord
„ une espece de baudrier *attaché avec* des bretelles qui portoient sur ses deux épaules,
„ s'accrochoient à sa ceinture & soutenoient son pied *en l'air: Qu'outre* ce premier é-
„ trier... on lui en fit encore un autre, dont on passoit une extrémité dans son pied pa-
„ ralytique, & l'autre étoit entortillée autour de son bras droit; & par le moyen de cet-
„ te seconde lisiere, en levant son pied gauche avec sa main droite, elle le faisoit avan-
„ cer par secousses... en faisant des efforts violens de son corps. „

Elle ajoute, „ que pour se donner ces mouvemens, elle étoit forcée de se renverser en
„ arriere, & de faire des contorsions & des grimaces qui faisoient peur à tous ceux qui la
„ voyoient. „

„ Elle réussit à marcher avec ces béquilles par le secours de ces lisieres, *disent les*
„ *Demoiselles Garnier*; mais comme toute cette machine n'avoit de mouvement que
„ par les secousses de son épaule droite, qu'elle étoit obligée de donner pour chaque pas,
„ elle ne pouvoit en faire aucun qu'avec des efforts violens & des contorsions si affreu-
„ ses, qu'elle faisoit peur à tous ceux qui la voyoient marcher. „

„ Je ne pouvois la regarder, sans qu'elle me fît une extrême compassion (dit la De-
„ moiselle Villette veuve Spé) ayant tout un côté du corps entrepris, & pour ainsi dire
„ mort, le pied soutenu avec des lisieres, & se traînant avec tant de peine & de con-
„ torsions. „

„ Je certifie, *dit le sieur Rollin Marchand Mercier*, l'avoir vue pendant trois ou
„ quatre mois jusqu'au milieu ou environ du mois de Juin, dans un état affreux, ayant
„ tout le côté gauche comme mort, & ne pouvant marcher qu'en se soutenant sur deux
„ béquilles, tenant son pied gauche en l'air avec des lisieres, & étant obligée de faire à
„ chaque pas des contorsions épouvantables pour faire avancer ses béquilles, parce qu'elle
„ n'avoit de mouvement & de force que dans le côté droit. „

„ Je la voyois, *ajoute-t-il*, presque tous les jours à la Messe aux Mathurins, où elle se
„ tenoit debout appuyée sur ses béquilles, sans pouvoir s'asseoir & sans vouloir souffrir
„ qu'on l'assît, parce qu'il y avoit trop de peine après cela à la pouvoir remettre sur ses
„ béquilles. J'ai souvent eu grande peur pour elle en la voyant dans la rue, parce que

„ dans

„ dans les efforts qu'elle faiſoit pour avancer ſes béquilles l'une après l'autre, elle paroiſ-
„ ſoit quelquefois prête à tomber. „

„ Je fus effrayé (dit M. Gourlin Bachelier de Sorbonne) & touché de compaſſion de
„ ſon état, & du danger où elle étoit de tomber & d'être écraſée. „

„ Je fus ſurpris, *dit le ſieur Villette Marchand Libraire*, de la voir paſſer comme
„ une déterrée, & maigre comme un ſquelete, qui ſe ſoutenoit avec grande peine ſur
„ deux béquilles, & qui avoit le pied gauche attaché en l'air avec des liſieres. Elle fai-
„ ſoit des efforts extrêmes pour pouvoir avancer ſes béquilles, paroiſſant n'avoir de mou-
„ vement que dans le côté droit; de façon que ce ne pouvoit être qu'à force de ſecouſſes
„ de ſon épaule droite, qu'elle faiſoit avancer ſes béquilles l'une après l'autre. „

Les mêmes faits ſe trouvent atteſtés par preſque tous les autres témoins dont je rapporte les certificats, & il eût été aiſé d'en raſſembler pluſieurs centaines pour un fait ſi public.

La Couronneau expoſoit preſque tous les jours ſon hideuſe figure dans les rues & dans les Egliſes avec tout l'attirail de béquilles & de liſieres dont elle étoit armée; les affreuſes contorſions qu'elle faiſoit à chaque pas pour pouvoir faire avancer ſon côté gauche immobile, attiroient néceſſairement les regards; & quoiqu'un tel ſpectacle fît horreur, la nouveauté de voir un corps à demi mort marcher par reſſorts & par machines, excitoit la curioſité & fixoit l'attention. C'eſt ainſi que la Providence pour fermer la bouche à l'incrédulité, faiſoit ſortir cette pauvre impotente de ſon lit, & préſentoit ſon état déplorable aux yeux de tous les paſſans. Auſſi M. de Sens n'a pas oſé conteſter que M. A. Couronneau n'ait été paralytique: il convient même qu'*il y a eu un prodige réel dans ſa guériſon*; mais comme il a trouvé un nouveau ſécret de guérir les paralyſies, il prétend que ce *prodige* eſt *tout naturel.*

Le Lecteur ſera de nouveau ſurpris de la fertilité du génie de ce Prélat, pour trouver des dénouemens à tous les Miracles qu'il attaque; mais il ſera pleinement convaincu que le Prélat ſe trompe dans les faits; c'eſt ce que nous diſcuterons dans la propoſition deſtinée à lui répondre.

Au reſte, quelque peine que la Couronneau reſſentît à traîner avec tant d'efforts la moitié d'elle-même, l'impuiſſance où elle étoit de s'énoncer, lui étoit encore plus ſenſible. Elle étoit „ obligée de faire à chaque pas, *dit le ſieur Rollin*, des contorſions épouvan-
„ tables; mais elle en faiſoit encore de plus épouvantables, quand elle vouloit s'efforcer
„ de parler, ne pouvant former aucune parole, mais ſeulement un béguayage que per-
„ ſonne n'entendoit. On voyoit ſur ſon viſage qu'elle étoit d'une impatience extrême de
„ ce qu'elle ne pouvoit parler: je l'ai vue pleurant de dépit de ne pouvoir ſe faire enten-
„ dre, & tout le corps lui trembloit, & elle verſoit des larmes à ce ſujet groſſes com-
„ me des pois. „

„ Elle fit des efforts effroyables, *dit le ſieur Villette*, pour pouvoir me répondre;
„ mais elle n'en put jamais venir à bout, ne faiſant que béguayer, ſans pouvoir articuler
„ aucune parole; dont elle paroiſſoit au deſeſpoir, ſe fâchant contre elle-même juſqu'à en
„ pleurer de dépit. „

C'eſt dans cet état ſi digne de compaſſion, que ſa foi lui inſpire le deſſein auſſi hardi que dangereux de ſe traîner juſqu'à S. Médard.

Voyant toute eſpérance de guériſon perdue elle ſe tourne vers celui qui eſt la réſurrection & la vie; & mettant ſa confiance dans l'interceſſion du fidele Serviteur, dont il récompenſe à la face de l'univers l'attachement qu'il lui avoit donné à toute vérité, elle forme la réſolution le 26. Mars 1731. de ſe tranſporter au Tombeau de ce Bien-heureux, pour demander à Dieu ſa guériſon par ſon interceſſion; c'eſt ce que nous apprenons par ſa déclaration, & ce que confirment ſes maîtreſſes: „ Nous certifions, *diſent-elles*, que la
„ ſeconde Fête de Pâques elle s'obſtina à aller toute ſeule à S. Médard prier au Tombeau
„ de M. de Pâris. „

Sa maîtreſſe ne voulant pas s'oppoſer entiérement à ſon deſſein, lui offre une voiture qu'elle refuſe, „ s'imaginant, *dit-elle*, qu'elle ſeroit plûtôt exaucée de Dieu, ſi elle avoit „ la confiance d'entreprendre de faire ce voyage à pied; ce qui, vu ſon état, paroiſſoit „ impoſſible. „ En effet elle éprouva bien-tôt que ſes forces ne répondoient pas à ſon courage, ni à la vivacité de ſon eſpérance.

Le ſieur Maugin nous apprend, „ qu'une des Fêtes de Pâques de l'année 1731. étant „ allé le matin à Saint Médard, il rencontra ſur le chemin dans la rue Mouffetard une „ vieille fille, [*Marie-Anne Couronneau*] qui avoit toute la peine imaginable à ſe traîner avec deux béquilles, paroiſſant avoir tout le côté gauche, & ſur tout le pied gauche dont elle ne ſe ſervoit point, en paralyſie, & étant obligée de s'arrêter à chaque „ pas, ſes forces lui manquant à tout moment: Que touché de compaſſion de ſon état, „ il s'approcha d'elle & lui demanda où elle alloit: Qu'elle ne put lui répondre, ayant „ auſſi la paralyſie ſur la langue; mais qu'il devina aiſément par ſes geſtes & par le chemin „ qu'elle tenoit, qu'elle alloit à Saint Médard: Qu'il lui aida à y aller, & lui prêta la „ main, la voyant en danger de tomber & de ſe caſſer la tête. „

A force toutefois de ſecouſſes, de peines & d'efforts, elle y arriva enfin ſur les dix heures du matin. Mais le Seigneur a ſes tems que l'homme ne peut prévenir: au lieu de lui accorder ce qu'elle demandoit, il voulut encore éprouver ſa foi par un ſurcroît d'affliction, rendre ſa guériſon plus éclatante par la durée de ſon état manifeſtement incurable, & en multiplier les témoins par la réitération de ſes voyages à Saint Médard. Sa déclaration porte, „ qu'après avoir été une heure ou deux à prier Dieu, tant dans l'Egliſe que „ dans le Cimetiere, elle ſe trouva plus incommodée & plus impotente que jamais, en„ ſorte qu'elle vit l'heure qu'il lui ſeroit impoſſible de revenir à la maiſon: Qu'elle ſe vit „ obligée d'être des demi-heures entieres après avoir fait quelques pas, à reſter appuyée „ contre un mur pour attendre qu'il lui fût revenu des forces pour continuer ſon chemin, „ ſon bras droit n'ayant plus celle de traîner ſon pied gauche: Qu'enfin après des peines „ infinies, elle arriva chez ſes maîtreſſes à huit heures du ſoir, outrée de fatigue & de „ laſſitude. „

„ A ſon retour, *diſent les Demoiſelles Garnier*, ſon bras droit ſe trouva impotent par „ le ſerrement de la liſiere dont il étoit entortillé, & pendant trois ſemaines elle ne put „ faire aucun uſage de ſa main droite. *Elle déclare elle-même*, que durant ce tems ſes „ maîtreſſes furent obligées de la faire manger, ne pouvant porter à ſa bouche ni l'une ni „ l'autre de ſes mains. „

Inſtruite par une ſi triſte expérience que ſa main droite ne pouvoit ſuffire à porter le poids de ſa jambe, & à tirer tout ſon côté gauche en avant, elle imagina d'attacher ſa jambe gauche à une troiſiéme liſiere, dont le bout étant porté par le haut de ſa béquille du côté droit, ſoutiendroit cette jambe en l'air, & lui donneroit plus de facilité à mettre tout ſon côté gauche en mouvement en tirant cette liſiere.

Cet expédient ayant réuſſi, elle entreprit bien-tôt un ſecond voyage à S. Médard, qu'elle fit au mois d'Avril de la même année; mais ce ne fut plus dans le deſſein de demander à Dieu ſa guériſon. Oubliant au pied du Tombeau du Saint Diacre les infirmités qui accabloient ſon corps, elle ne fut occupée que de celles de ſon ame. Elle ſe reproche à elle-même d'avoir déſiré avec trop d'ardeur d'être delivrée de ſa paralyſie: elle s'occupe de cette penſée, que la maladie qui eſt pour le juſte un treſor de graces, eſt une ſource de péchés quand elle eſt accompagnée d'impatience & de défaut de ſoumiſſion: & tous ſes vœux ne tendent qu'à obtenir l'avantage précieux de bien profiter de ſon état.

Cependant le Créateur des vertus voulut lui donner dès-lors quelque petit ſoulagement pour la récompenſer de ces ſentimens qu'il lui avoit inſpirés. Elle déclare, „ que ce ſe„ cond voyage la fatigua.... beaucoup moins que le premier, & qu'elle crut même s'ap„ percevoir qu'après ce voyage elle avoit eu pendant quelque tems moins de difficulté à

ſe

„ se traîner, qu'elle n'en avoit auparavant: Que son bras gauche avoit acquis un peu plus
„ d'action, quoiqu'il n'eût encore aucune sensibilité, & qu'elle eut pendant quelques jours
„ un peu moins de peine à prononcer quelques syllables, quoiqu'il lui fût encore presque
„ impossible de se faire entendre aux personnes qui n'étoient point encore accoutumées à
„ deviner ses signes; & qu'au reste sa cuisse & sa jambe gauche resterent toujours au même
„ état qu'auparavant, sans aucun mouvement, & tout son côté gauche étant toujours sans
„ aucune sensibilité: ce qu'elle a éprouvé plusieurs fois en le piquant de toute sa force avec
„ des épingles, sans qu'elle y ait ressenti aucune douleur. „

Elle est restée en cet état jusqu'au 13. Juin, que touchée sensiblement du danger où étoit sa chere maîtresse, attaquée par une fiévre maligne depuis le 24. Mai, elle ranime son courage, elle ramasse ses forces, & va au Tombeau du S. Pénitent demander à Dieu par son intercession le retour de la santé de sa bienfaitrice.

Comme c'est ici le point contesté par M. l'Archevêque de Sens, qui avance [que la Couronneau étoit déja guérie un mois ou cinq semaines avant le 13. Juin, qu'on l'avoit vue pendant ce tems courir la Ville sans béquilles, qu'on l'avoit même félicitée sur sa guérison, & que ce ne fut qu'après tout cela qu'elle s'avisa le 13. Juin de reprendre ses béquilles & tout son attirail, *pour les aller pendre au Tombeau du nouveau Saint*, & lui *faire honneur* de la *merveille* de sa guérison] il est nécessaire de démontrer par des preuves au dessus de tout contredit que la paralysie de la Couronneau avoit continué dans toute sa force jusqu'à ce jour 13. Juin. 1731.

Ce fait se trouve prouvé non seulement par la déclaration précise de la Couronneau & des trois Demoiselles Garnier, mais il l'est encore par presque tous nos témoins.

Il l'est entre autres par le témoignage de M. Bailli Médecin, & de M. Boudou Chirurgien, qui venant tous les jours voir la Demoiselle Garnier pendant sa maladie, avoient sans cesse la Couronneau devant les yeux. Voici leurs termes: *Nous certifions que pendant que nous sollicitions la Demoiselle Garnier, nous vîmes tous les jours dans sa chambre une vieille servante qu'elle avoit, nommée Marie-Anne Couronneau, qui étoit affligée d'une paralysie sur le côté gauche, qui nous parut complette sur la jambe gauche qu'elle soutenoit en l'air avec des lisieres attachées à sa ceinture, & incomplette sur le bras du même côté & sur la langue, n'ayant qu'un reste de mouvement très-foible dans ce bras, & ayant la parole très-embarrassée; & que cette fille âgée resta en cet état jusqu'au 13. Juin.*

Ce même fait l'est encore par les deux Demoiselles de Vins, qui ont servi de gardes à la Demoiselle Garnier pendant tout le fort de sa maladie.

Pendant tout ce tems-là, disent elles, *nous voyions que la pauvre Marie-Anne Couronneau avoit toujours les yeux sur elle, & qu'aussi-tôt qu'elle paroissoit souhaiter quelque chose, elle nous faisoit des signes avec vivacité, & faisoit tous ses efforts pour parler. Mais nous ne pouvions entendre ce qu'elle vouloit dire, parce qu'elle ne faisoit que béguayer; ce qui paroissoit l'impatienter beaucoup, & même quelquefois elle tâchoit de se soutenir avec une de ses béquilles, & elle se traînoit en s'accrochant à tous les meubles avec sa main droite, pour aller donner à sa maîtresse ce qu'elle avoit de besoin; mais aussitôt que nous devinions ce qu'elle vouloit, nous ne nous laissions jamais prévenir par elle. Cela dura ainsi jusqu'au 13. Juin.*

Ce récit a quelque chose de si naturel, qu'il est bien difficile de le soupçonner d'artifice.

Ce fait est encore établi par le sieur Desprez Libraire, son Epouse & la Dame Desessarts, dans la maison desquels demeuroient les Demoiselles Garnier.

„ Nous certifions, *disent-ils dans leur premier certificat*, que Marie-Anne Couron-
„ neau tomba en apoplexie au mois de Novembre 1730. ce qui dégénera en paralysie sur
„ le côté gauche, ne pouvant marcher, ou pour mieux dire se traîner qu'avec le secours
„ de deux béquilles & de differentes lisieres, avec lesquelles elle portoit sa jambe & son

„ pied gauche qui traînoient comme s'ils étoient morts: qu'elle avoit toutes les peines du
„ monde à proférer quelques paroles; ce qu'elle ne faiſoit qu'avec des contorſions extra-
„ ordinaires qui lui rendoient le viſage hideux, & qu'encore perſonne ne pouvoit entendre
„ ce qu'elle diſoit, ſes paroles n'étant nullement articulées. *A quoi ils ajoutent, qu'ils*
„ *certifient* l'avoir vue en cet état juſqu'au 13. Juin de la préſente année 1731. „

Il l'eſt encore par pluſieurs perſonnes qui ſont venus voir dans ce tems-là les Demoiſelles Garnier, & entr'autres par le Sr. Prevoſt & ſa femme, qui après avoir fait la deſcription de l'état affreux où la Couronneau avoit été réduite par ſa paraliſie depuis le mois de Novembre 1730. déclarent *qu'ils l'ont vûe dans cet état juſqu'au* 13. *Juin*.

Avant que de finir cette propoſition il faut encore que je rende compte d'un fait atteſté par pluſieurs Religieuſes de l'Hôtel-Dieu, qui en prouvant d'une maniere frapante que tout le côté gauche de la Couronneau étoit au commencement du mois de Juin d'une inſenſibilité complette, démontre la fauſſeté des faits avancés par M. l'Archevêque de Sens. Les Meres de la Miſéricorde, de S. Lazare, de S. Séverin & de S. Eloi atteſtent dans leur ſecond certificat, que „ Marie-Anne Couronneau *vint* dans *leur* maiſon au commen-
„ cement du mois de Juin... demander du pompholis avec de l'onguent roſat, pour met-
„ tre ſur une écorchure que s'étoit faite la Demoiſelle Jeanne Garnier ſa maîtreſſe, qui é-
„ toit dangereuſement malade depuis quelques jours. Nous trouvâmes, *ajoutent-elles*,
„ ladite Couronneau auſſi incommodée qu'elle avoit jamais été, ayant tout le côté gauche
„ en paralyſie, & ne pouvant ſe faire entendre que par ſignes, ne lui étant pas poſſible
„ de prononcer une ſeule parole diſtinctement, quoiqu'elle y fît tous ſes efforts: Qu'elle
„ ſe ſoutenoit ſur ſes deux béquilles, ayant le pied gauche ſur lequel elle ne s'appuyoit
„ point, attaché avec des liſieres... & lorſqu'elle voulut deſcendre les degrés qui montent
„ à l'Egliſe, le nommé Lombard ayant voulu lui aider, il ne put l'empêcher de tom-
„ ber de toute ſa hauteur le long des degrés, & elle l'entraîna avec elle de façon que
„ l'on crut qu'elle s'étoit tuée, ou du moins dangereuſement bleſſée; mais ne l'ayant été
„ que légerement, ce garçon avec le Suiſſe la remirent ſur ſes béquilles en bas de l'eſca-
„ lier, & ſa chute ne l'empêcha pas de s'en retourner. „

Comment une chute auſſi terrible, faite par une impotente, qui n'ayant nulle force pour ſe retenir, tombe de toute ſa hauteur du haut en bas d'une douzaine de marches de pierre, ne lui fait-elle aucun mal, ou du moins ne la bleſſe-t-elle que ſi légerement, qu'elle n'en eſt pas plus effrayée, qu'elle n'en fait aucune plainte, & que cela ne l'empêcha pas de s'en retourner ſur le champ auſſitôt qu'on l'a remiſe ſur ſes béquilles? C'eſt qu'elle tomba ſur ſon côté paralytique qui étoit totalement inſenſible, & qu'ainſi n'ayant reſſenti aucune douleur, elle ne s'embarraſſa nullement de la chute qu'elle venoit de faire. Ce fait tout ſeul atteſté par quatre Religieuſes, à la vue deſquelles il s'eſt paſſé, ſuffit pour prouver, non ſeulement que ſa paralyſie étoit très-réelle, mais même que tout ſon côté gauche étoit pour lors dans le dernier degré d'inſenſibilité. Ainſi quand on voudroit ſuppoſer que M. Bailli & M. Boudou, ces célébres Maîtres de l'art, qui ont eu tous les jours la Couronneau ſous leurs yeux depuis le 24. & 27. Mai juſqu'au 13. Juin, ſe ſeroient trompés en atteſtant l'exiſtence de ſa paralyſie; que ſans ſe ſoucier ni de leur intérêt ni de leur réputation, ils auroient caractériſé cette maladie ſans examen, & auroient décidé ſans connoiſſance qu'il y en avoit une partie qui étoit complette, & l'autre qui ne l'étoit pas: Quand on voudroit s'imaginer que la Couronneau en impoſoit à tout le monde, & qu'étant déja guérie, comme l'avance M. l'Archevêque de Sens, elle pouſſoit l'artifice juſqu'à laiſſer ſans ceſſe tout ſon côté gauche ſans aucun mouvement, & ne le faire avancer que par les ſecouſſes de ſon épaule droite, & en tirant ſa jambe gauche de toutes ſes forces avec ſon bras droit; Enfin quand on voudroit penſer que les pleurs qu'elle répandoit de dépit de ne pouvoir ſe faire entendre malgré tous ſes efforts, toutes ſes affreuſes grimaces & ſes épouvantables contorſions, n'étoient qu'un jeu; la chute effroyable qu'elle fit ſur les degrés de l'Hôtel-Dieu,

Dieu, étoit un accident imprévu auquel elle ne pouvoit être préparée, & il n'y avoit qu'une insensibilité complette qui pouvoit l'empêcher d'en ressentir aucune douleur.

Les Meres de saint Félicité, de saint Félix, de sainte Eugenie & de S. Marcel, après avoir rendu compte de l'état incurable dans lequel étoit cette pauvre impotente lorsqu'elle sortit de leur maison, déclarent pareillement „qu'elle étoit encore en cet état au commencement du mois de Juin de la même année 1731. ce que nous savons, *disent-elles*, „ parce qu'elle vint ici le 5. ou 6. de ce même mois, pour demander un onguent pour „ guérir une écorchure qu'avoit sa maîtresse la Demoiselle Garnier qui étoit fort mal. Bien „ loin que Marie-Anne Couronneau, *ajoutent-elles*, fût lors guérie, elle avoit toutes les „ peines du monde à se soutenir sur ses deux béquilles, & elle paroissoit toujours prête à „ tomber.... & ce ne fut que par des signes que l'on put comprendre quel étoit l'onguent qu'elle demandoit, parce qu'elle ne faisoit que bégayer lorsqu'elle vouloit dire „ quelque parole, ne pouvant en prononcer aucune distinctement, quoiqu'elle y employât „ si bien tous ses efforts qu'elle faisoit des contorsions épouvantables. Au reste il ne fallait que voir la maigreur & la pâleur de son visage & la peine qu'elle avoit à se soutenir, pour reconnoître que sa paralysie étoit bien réelle, & qu'assurément elle ne la feignoit pas.„

Dira-t-on aussi que la Couronneau, pour faire croire que sa paralysie continuoit encore, avoit eu l'art de se conserver la pâleur livide de son visage, & la maigreur hideuse de tout son corps, qui la rendoit si affreuse qu'un autre de nos témoins dit, qu'elle avoit tout l'air d'une *déterrée*, & qu'elle étoit *maigre comme un squelette?*

Nous allons voir ce visage changer de couleur dès le premier moment de sa guérison, & ce squelette vivant reprendre en peu de jours de l'embonpoint & une vigueur extraordinaire. Mais ne prévenons pas ce qui fait le sujet d'une autre proposition, & ne quittons point l'objet de celle-ci.

Ces quatre Religieuses ajoutent au bas de leur certificat qu'elles ont „ appris de quelques „ unes de leurs Sœurs, que ce jour là en s'en allant, *Marie-Anne Couronneau* se laissa tomber tout de son long sur les degrés de l'Eglise. „

La Mere de S. Isidore, la Mere de sainte Marguerite, la Mere de la Nativité & la Mere de S. Charles déclarent pareillement l'avoir vue, les unes *au commencement du mois de Juin*, l'autre le 5. ou 6. du même mois, dans le même état que l'ont attesté les huit autres Religieuses.

Finissons par le témoignage d'une personne qui l'a rencontrée le 13. Juin, lorsqu'elle alloit au Tombeau où Dieu lui fit trouver la résurection de son côté paralitique. Marie-Rose Garnier certifie „ l'avoir vue *ledit jour* 13. Juin *comme elle alloit à S. Médard*, dans un état „ si déplorable qu'elle lui fit grande compassion, ladite Couronneau se traînant plutôt qu'elle ne marchoit, appuyée sur deux béquilles, ayant des lisieres avec lesquelles elle tiroit „ sa jambe paralytique, faisant des contorsions & des grimaces si effroyables, que tous les „ voisins & passans s'arrêtoient & étoient saisis de son état..... Qu'étant allée peu de tems „ après pour entendre la Messe à S. Médard, elle rencontra ladite Couronneau dans le petit Cimetiere, *qui la* pria par signes, ne pouvant articuler aucune parole à cause de sa „ paralysie, de la mettre sur la Tombe; ce qu'elle fit avec joie aidée d'une autre personne. „

Après toutes ces preuves, restera-t-il quelque doute que la paralysie de la Couronneau n'ait continué jusqu'au 13. Juin? Ne nous contentons pas néanmoins de celles que nous venons de rapporter: rassemblons tant de lumieres, que nous forcions l'incrédule de fuir s'il ne veut pas voir, & d'aller cacher sa honte & sa défaite dans les ténebres. C'est peu d'avoir prouvé par une foule de témoignages que cette paralysie subsistoit encore dans toute sa force le 13. Juin 1731. Allons encore plus loin; démontrons qu'il étoit absolument impossible qu'elle eût pu guérir par une voie naturelle. Pour cela il ne faut que faire con-

noître quelle étoit la nature de cette paralysie, & nous prouverons ensuite aisément que la guérison, du moins de celle qui étoit complette, étoit physiquement impossible à toutes les ressources de la nature & de l'art. C'est ce que nous allons établir dans la proposition suivante.

II. PROPOSITION.

Marie-Anne Couronneau avoit une paralysie complette sur la jambe & la cuisse gauche; d'où il suit que la guérison en étoit physiquement impossible par une voie naturelle.

C'Est un principe reconnu par tous les Médecins & démontré par l'Anatomie, que toute paralysie complette est absolument incurable. Nous en rapporterons les raisons physiques; mais commençons auparavant par établir le fait, que la paralysie que Marie-Anne Couronneau avoit sur la cuisse & sur la jambe, étoit complette.

On a déjà vu dans les preuves de la proposition précédente, que la Religieuse de l'Hôtel-Dieu qui avoit soin des malades de la salle où étoit la Couronneau, certifie que les Médecins de cet Hôpital ayant fait ensemble une premiere consultation, aussi-tôt que la Couronneau y eut été conduite, déclarerent *qu'elle avoit une paralysie sur tout le côté gauche, qui paroissoit complette depuis le haut de la cuisse jusqu'en bas;* & qu'après que M. Seron, un de ces Médecins, eut éprouvé pendant quinze jours que tous ses remedes n'avoient eu aucun succès, même par rapport au surplus du côté gauche sur lequel la paralysie n'étoit pas complette, ils firent une seconde consultation, dans laquelle ils déciderent affirmativement que „ la paralysie avoit fait trop d'effet & étoit complette sur la cuis„ se & la jambe, & qu'ainsi il n'étoit pas possible de la guérir.„

Plusieurs autres Religieuses & quelques autres témoins certifient que la paralysie de la Couronneau *ne put être guérie par tous les remedes* qu'on lui fit à l'Hôtel-Dieu, & que les Médecins ayant déclaré qu'ils n'avoient plus rien à y faire, la Demoiselle Garnier fut obligée de venir reprendre cette impotente domestique le 6. Janvier 1731. *parce qu'on ne garde point à l'Hôtel-Dieu de malades incurables.*

Enfin on vient de voir que M. Bailli & M. Boudou, qui avoient eu la Couronneau sous leurs yeux pendant plus de quinze jours avant le 13. Juin de la même année, jugerent pareillement en ce tems là que la paralysie de la cuisse & de la jambe étoit complette, & conséquemment incurable.

Il paroîtra peut-être superflu qu'après des décisions si authentiques, faites en trois differens tems par de grands Maîtres de l'art, je rapporte des principes d'Anatomie pour prouver un fait qui ne peut être révoqué en doute, & en tirer une conséquence qui en résulte nécessairement. Mais pourquoi me bornerai-je à établir un fait si decisif & une conséquenquence si importante par la seule autorité de leur décision, puisque je puis en convaincre pleinement par ses propres lumieres toute personne qui voudra consulter sa raison? Le jugement que l'on porte soi-même, fait toujours plus d'impression que celui d'autrui. Mettons donc le public à portée de fonder sa conviction sur ses propres réflexions: il ne faudra pour cet effet que lui développer en peu de mots les causes & les effets des deux différentes especes de paralysie, de la complette & de l'incomplette; & lui faire faire l'application des principes les plus certains, aux faits dont il a déja vu la preuve; & il décidera lui-même par ses propres connoissances, & que la paralysie de la cuisse & de la jambe de la Couronneau étoit complette, & qu'étant complette, sa guérison étoit d'une impossibilité physique.

La paralysie complette, produit la privation de mouvement & de sentiment dans toute l'étendue de la partie affligée.

La

La paralyſie incomplette, n'eſt au contraire que la privation ou du mouvement ou du ſentiment, ou la diminution de l'un & de l'autre.

Ces deux eſpeces de paralyſies ſont également cauſées par l'obſtruction ou la compreſſion des nerfs.

La raiſon pour laquelle l'obſtruction ou la compréſſion des nerfs cauſe la perte du ſentiment & du mouvement, eſt que les nerfs ſont les ſeuls canaux par où la lymphe ſubtile, ou ſelon l'expreſſion la plus commune, les eſprits animaux ſe diſtribuent dans les differentes parties du corps. Ainſi lorſque tous les nerfs d'une partie du corps ſont obſtrués, les eſprits animaux ceſſent d'y couler; & s'il n'y a qu'une portion des nerfs qui ſoit obſtruée, la partie affligée ſera plus ou moins privée du ſecours & de l'action des eſprits animaux, ſuivant qu'il y a plus ou moins de nerfs qui ſont dans l'obſtruction.

Les nerfs ſont les organes du ſentiment; mais ils n'ont d'action qu'autant qu'ils ſont mus par les eſprits animaux, & ſi ces eſprits ceſſent de les remuer, ils reſtent dans le relâchement & l'inſenſibilité.

Les muſcles ſont les organes de tout le mouvement volontaire des membres; mais les muſcles n'agiſſent que par l'impulſion de la lymphe ſubtile, qui leur eſt portée par les nerfs qui les traverſent. Ainſi la privation totale de la lymphe ſubtile, ou ſi l'on veut des eſprits animaux, dans une partie, rend cette partie incapable de ſentiment & de mouvement; & la diminution de l'action de ces mêmes eſprits produit au *prorata* la diminution du mouvement & du ſentiment.

Il eſt encore bon de ſavoir que la paralyſie n'eſt quelquefois cauſée que par une ſimple obſtruction, qui barre le cours de la lymphe ſubtile, en bouchant les cavités des nerfs en quelque endroit du cordon principal de ces nerfs, & même quelquefois elle ne conſiſte que dans la compreſſion de quelques unes des branches de ce cordon principal. En ces deux cas il n'y a diminution de mouvement & de ſentiment, que dans la portion du membre qui eſt après l'endroit où s'eſt faite l'obſtruction ou la compreſſion. Ainſi par exemple, ſi le point d'obſtruction ſe fait ſeulement au deſſus de la main, il n'y aura que la main qui ſouffrira une perte de mouvement & de ſentiment, & le ſurplus du bras au deſſus du point de l'obſtruction conſervera toute ſa ſenſibilité & ſon mouvement. Mais la paralyſie la plus conſidérable & la plus ordinaire, eſt celle qui eſt la ſuite de l'apoplexie. Elle eſt bien plus fâcheuſe que l'autre, parce qu'elle cauſe l'obſtruction des nerfs dès leurs racines, qui ſont dans le cerveau, la mouelle allongée ou la mouelle épiniere, & que les nerfs qui ſont ainſi obſtrués dès leur origine, ceſſent par conſéquent dans tout le cours de leur étendue de porter la lymphe ſubtile, laquelle ne part que du cerveau & de la mouelle allongée ou épiniere, & s'infiltre dans les cavités des nerfs par leurs premieres racines, que les Maîtres de l'art appellent leurs principes.

Il eſt encore à remarquer que quoique la paralyſie qui eſt la ſuite de l'apoplexie, ſoit ordinairement la plus difficile à guérir, elle n'eſt pas cependant toujours complette: elle ne l'eſt que lorſque les membres dans leſquels elle opére ſes triſtes effets, demeurent entierement privés des eſprits animaux, ce qui n'arrive pas toujours. La paralyſie de cette eſpece entreprend aſſez ſouvent tout un côté du corps, parcequ'elle engorge la moitié du cerveau, & qu'elle bouche toutes les cavités des racines des nerfs qui ſe trouvent enveloppés dans l'engorgement qu'elle produit, au moyen de quoi il ne peut plus entrer de lymphe ſubtile dans les racines de ces nerfs. Mais quelquefois il reſte quelques nerfs de ce coté là qui ne ſont point compris dans cet engorgement, & qui continuent de porter la lymphe ſubtile dans les membres où ils s'étendent: pour lors ces membres, quoiqu'ils faſſent partie du côté du corps tombé en paralyſie, conſervent néanmoins quelque mouvement ou quelque ſenſibilité, plus ou moins ſuivant qu'il y a plus ou moins de leurs nerfs, dont les racines n'ont point été obſtruées par l'engorgement du cerveau.

Si le Lecteur veut s'inſtruire plus à fond de ces principes, il en trouvera les preuves

dans quatre diſſertations imprimées tant dans mon premier que dans mon ſecond Tome.

La premiere eſt compoſée par M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi. Elle eſt la trente-uniéme des pieces produites en preuves du Miracle de la guériſon de Philippe Sergent, cinquiéme Démonſtration Tome premier.

La ſeconde eſt de M. Souchai Chirurgien ordinaire de M. le Prince de Conti. Elle eſt l'avant-derniere des pieces produites en preuves du Miracle de la guériſon d'Anne Augier, premiere Démonſtration du ſecond Tome.

La troiſiéme eſt de M. Cannac Chirurgien Major des Gardes du Corps; elle eſt enſuite de la diſſertation précédente.

Enfin la quatriéme eſt encore de M. Souchai. Elle a été faite par rapport à la guériſon de la Dame Stapart, & eſt la derniere piece de la ſeconde Démonſtration du ſecond Tome.

Il réſulte de ces principes d'anatomie, univerſellement reçus par tous les Maîtres de l'art, que ſi à la ſuite d'une attaque d'apoplexie qui a affecté de paralyſie la moitié du corps d'une perſonne, il y a quelques membres qui ſe trouvent entiérement privés de tout mouvement & de toute ſenſibilité, il en faut conclure que tous les principes des nerfs de cette partie du corps ont été obſtrués ou comprimés dans le cerveau, & que la paralyſie de cette partie du corps eſt complette; & qu'au contraire à l'égard des membres qui ont conſervé ou quelque reſte de mouvement, ou quelque reſte de ſenſibilité, il y a quelques uns de leurs nerfs dans les cavités deſquels coule encore la lymphe ſubtile, & qu'ainſi la paralyſie de ce membre n'eſt qu'incomplette.

Il eſt aiſé de faire l'application de ces principes à la paralyſie de la cuiſſe & de la jambe de la Couronneau.

Il eſt prouvé par tous les faits atteſtés par nos témoins, qu'il ne reſtoit ni mouvement, ni ſenſibilité dans la cuiſſe & la jambe gauche de cette impotente, & même que les muſcles & les nerfs de ſa cuiſſe & de ſa jambe étoient ſi conſidérablement relâchés, que ces membres immobiles & inanimés traînoient à terre & paroiſſoient beaucoup plus longs que la cuiſſe & la jambe du côté droit. Or tout nerf conſidérablement relâché n'eſt plus en état de tranſmettre la lymphe ſubtile, qui ne coule que le long des nerfs tendus & capables d'élaſticité, & il eſt évident que le relâchement extrême de ces nerfs n'avoit été cauſé que par l'abſence de cette lymphe ſubtile, qui ayant ceſſé de donner à ces nerfs la vertu de reſſort, les avoit laiſſé tomber dans l'atonie.

Ce relâchement extrême & cette incapacité de tout mouvement parurent d'une maniere bien ſenſible, lorſque les Demoiſelles Garnier la retirerent de l'Hôtel-Dieu. Elles déclarent qu'elles trouverent que cette pauvre fille avoit *la cuiſſe, la jambe & le pied gauche comme abſolument morts*; & qu'elle étoit *obligée de les laiſſer pendre, ſans pouvoir en aucune ſorte les remuer, ni même les ſoutenir.* Elles ajoutent qu'elles furent *obligées de la traîner juſqu'à la porte de l'Hôtel-Dieu*, & que *lorſqu'on fût arrivé aux degrez*, il fallut *lui faire tenir le pied gauche en l'air pendant qu'on la deſcendoit*, parce que ſans cela ce pied qui traînoit après elle, n'auroit pas manqué *de ſe briſer en tombant de marche en marche.*

Pluſieurs témoins rendent compte du même fait, & entre autres la Mere de Saint Charles certifie que tandis que les Maîtreſſes de la Couronneau lui firent *traverſer les ſalles*, elle vit *qu'elle laiſſoit traîner... ſa jambe gauche le long des pavés.*

La ſituation gênante où cette pauvre fille fut obligée de reſter depuis ce moment juſqu'à la fin du mois de Fevrier, toujours couchée ou aſſiſe, quoique la continuation de cette poſture l'eût toute écorchée, prouve bien encore qu'elle n'avoit aucun mouvement dans la jambe & la cuiſſe gauche. Enfin l'impoſſibilité où elle fut d'abord de ſe ſervir de béquilles, & la mécanique nouvelle qu'elle ſe trouva obligée d'inventer pour ſoutenir en l'air, & tirer en avant à chaque pas ſa cuiſſe & ſa jambe gauches, ſont des preuves complettes qu'il ne reſtoit aucun mouvement dans ſa cuiſſe & ſa jambe paralytiques.

A l'égard de l'insensibilité, l'expérience qu'elle fit d'y enfoncer *des épingles de toute sa force sans en ressentir aucune douleur*, & sa chute effroyable devant quantité de témoins du haut en bas des marches de l'Hôtel-Dieu sans en avoir souffert aucun mal, forment une démonstration complette, que toute cette partie de son corps avoit perdu entiérement toute sensibilité.

Les adversaires les plus déclarés des Miracles ne peuvent donc refuser d'en croire les Maîtres de l'art, qui ont certifié que la paralysie de la Couronneau étoit complette sur la cuisse & la jambe, puisqu'il est démontré par plusieurs faits que ces membres étoient privés de toute sensibilité & de tout mouvement; ils ne peuvent non plus avoir aucun prétexte de se dispenser d'ajouter foi au témoignage des Demoiselles Garnier, qui après avoir eu cette vieille fille jour & nuit sous leurs yeux pendant tout le tems qu'a duré sa paralysie, ont attesté que *sa cuisse, sa jambe & son pied gauche* sont restés *tout-à-fait insensibles & incapables d'aucun mouvement tel qu'il pût être.... jusqu'au* 13. *Juin*, jour de sa guérison subite.

Il ne nous reste donc plus qu'à établir, que cette paralysie étant complette, elle étoit physiquement incurable.

Tous les Maîtres de l'art regardent cette proposition comme un principe; mais pour en rendre la démonstration évidente, empruntons le raisonnement d'un d'entr'eux.

Voici comme s'exprime le célébre Chirurgien M. Cannac, dans une dissertation qui est la derniere piece de la deuxiéme Démonstration de mon second Tome.

„ Le pronostic, *dit-il*, de la paralysie complette est toujours qu'elle est absolument in-
„ curable, & celui de la paralysie incomplette est qu'elle est très-difficile à guérir. La
„ raison de cette difference consiste en ce que dans la premiere tous les nerfs sont ob-
„ strués, au lieu que dans la seconde, ils ne le sont qu'en partie. Tous les nerfs étant
„ obstrués dans la paralysie complette, la partie affligée se trouve entiérement dépour-
„ vue des esprits animaux. Ainsi il ne reste plus aucune ressource, au lieu que dans la
„ paralysie incomplette les nerfs n'étant obstrués qu'en partie, il reste des esprits animaux
„ dont l'action peut s'augmenter, & qui peuvent peu à peu déboucher les obstructions,
„ & ranimer la partie; ce qui n'arrive néanmoins que rarement. „

„ Si vous souhaitez, *me marque-t-il*, que je vous explique plus au long les raisons
„ pour lesquelles la paralysie complette est nécessairement incurable, il me sera aisé de
„ vous satisfaire.

„ Pour la pouvoir guérir, il faudroit pouvoir dissiper l'obstruction des nerfs sans le se-
„ cours de l'esprit animal qui n'est plus dans cette partie. Or c'est ce que la nature ni
„ l'art ne peuvent jamais faire.

„ La nature *ne peut guérir une paralysie* que par l'action des esprits animaux: *or* com-
„ ment la nature fera-t-elle couler des esprits dans une partie dont tous les nerfs sont ob-
„ strués.

„ Ce sont les esprits par l'action desquels la nature se soulage & se débarrasse, & ce sont
„ les esprits mêmes qui manquent, & qui manquent entiérement dans toute l'étendue de
„ la partie affligée: quelle ressource pourroit avoir la nature? Aussi l'expérience confirme-
„ t-elle que jamais des membres qui sont une fois tombés en paralysie complette, n'ont
„ repris leur action & leur mouvement. „

M. Cannac prouve ensuite „ que l'art ne peut réussir, à moins qu'il n'y ait dans la na-
„ ture une disposition capable de profiter des remedes. „

Il fait connoître par une dissertation très-étendue & très-savante, que les remedes intérieurs ne peuvent jamais être capables de déboucher les obstructions des nerfs dans leurs principes.

Premierement, parce qu'il n'y a qu'une portion imperceptible des remedes, qui puisse arriver jusqu'aux glandes du cerveau & passer dans les filieres nerveuses, & qu'avant d'arri-

d'arriver jusques-là, cette portion a souffert des divisions à l'infini; ce qui lui a fait nécessairement perdre son caractere & sa qualité, qui ne consiste que dans la figure de ses differentes parties.

Secondement, parce qu'en supposant que la portion imperceptible du remede, qui auroit pu passer dans les filieres nerveuses, eût conservé sa qualité, il ne seroit pas possible d'imaginer qu'elle eût assez de masse, & par conséquent assez de force pour déboucher des obstructions.

Enfin il fait voir par des raisonnemens qui portent l'évidence jusqu'à la démonstration, suivant qu'il le dit lui-même, que tous les topiques dans le cas d'une paralysie complette sont absolument inutiles.

De ces principes également solides & lumineux, il suit nécessairement qu'une paralysie complette est absolument incurable à toutes les ressources de l'art & de la nature.

Mais si toute paralysie complette est incurable, celles qui naissent d'une attaque d'apoplexie le sont encore plus évidemment. Or il n'est pas possible de révoquer en doute que la paralysie de M. A. Couronneau n'ait été l'effet de deux attaques d'apoplexie. On ne peut caractériser autrement l'accident qui lui arriva le 1. de Novembre, puisqu'après être revenue de cet évanouissement qui dura près d'une demie heure, sa parole se trouva fort engagée & toutes ses forces presque anéanties. Cet embarras de la parole & cet anéantissement des forces ne pouvoient avoir pour cause, que l'engorgement du cerveau qui avoit comprimé quelques uns des nerfs à leur origine. La saignée & l'usage de l'émétique qui furent mis en œuvre, sont une seconde preuve que les Maîtres de l'art regarderent cet accident comme une véritable attaque d'apoplexie; & le peu de succès qu'eurent ces remedes, qui lui laisserent une grande difficulté à parler & à marcher, en forme la preuve complette.

Mais la rechute dans laquelle cette vieille fille tomba huit jours après, est encore une seconde attaque d'apoplexie plus caractérisée: le froid dont elle est tout-à-coup saisie, l'engourdissement sur tout le côté gauche depuis la tête jusqu'aux pieds, qui lui laisse à peine la liberté de se traîner jusqu'à la premiere maison, les mouvemens convulsifs qui lui prennent aussi-tôt qu'elle y est, ses yeux qui changent, sa parole qui s'engage de plus en plus, la foiblesse extrême où elle se trouve, ses mouvemens convulsifs qui se renouvellent lorsqu'elle est chez ses maîtresses, enfin l'état où elle se voit aussi-tôt réduite, tout son côté gauche étant entrepris & perclus, sont des preuves d'une attaque d'apoplexie, qui ne laissent aucune équivoque.

Ce sont là en effet selon tous les Maîtres de l'art, tous les symptômes essentiels qui l'annoncent & la caractérisent. Le froid & l'engourdissement subit est une preuve que le genre nerveux est attaqué, & ne fournit plus au corps la quantité de lymphe subtile nécessaire pour l'animer suffisamment. Les mouvemens convulsifs qui agiterent cette vieille fille, ne pouvoient être occasionnés que „ par les contractions irrégulieres des nerfs, „ dans lesquels le suc nerveux couloit inégalement, & pour ainsi dire par secousses; ce „ qui prouve encore que le principe du genre nerveux étoit dès lors vivement affecté, „ dit M. Gaulard Médecin du Roi, dans sa dissertation produite en preuve du Miracle opéré sur Sergent.

Mais ce qui fait une preuve complette qu'on doit qualifier d'apoplexie les accidens arrivés à la Couronneau le 1. & le 8. Novembre, c'est que la paralysie en a été la suite. M. Gaulard dans la même dissertation le décide d'une maniere formelle. „ Une paralysie, „ *dit-il*, qui ne s'étend pas seulement sur un membre, mais sur la moitié du corps, „ (espece de paralysie que nous nommons sémiplégie) est toujours une suite & un effet „ d'une attaque d'apoplexie, & ne peut jamais arriver sans que les nerfs souffrent dès „ leur principe. „

M. Seron Médecin de l'Hôtel-Dieu, consulté sur une espece de paralysie pareille à celle

celle de la Couronneau, décide de même que *le cerveau eſt toujours le ſiége du mal dans ſemblables maladies.*

Etant donc certain que la paralyſie de la Couronneau étoit une ſuite & un effet des deux attaques d'apoplexie qu'elle avoit eſſuyées, & conſéquemment que cette paralyſie avoit ſa cauſe dans le cerveau, il s'enſuit que les nerfs y étoient obſtrués dès leurs principes; & comme la paralyſie a été entiérement complette ſur la cuiſſe & ſur la jambe gauches, il en faut conclure que tous les nerfs qui portoient la lymphe ſubtile dans ces membres, ont été obſtrués dans le cerveau, & privés par conſéquent de la lymphe ſubtile depuis leurs racines juſqu'aux extrêmités de leurs branches.

Les cavités de ces nerfs, qui ſont les ſeuls canaux par où cette lymphe s'inſinue, & paſſe du cerveau juſques dans les membres, ayant été plus de ſix mois ſans recevoir cette lymphe, & n'ayant plus été entretenues ouvertes, ont du néceſſairement ſe coller enſemble, s'effacer, ſe détruire dans toute l'étendue de ces nerfs. „ Car c'eſt un fait démon„ tré par toutes les expériences anatomiques, *dit M. Gaulard dans ſa diſſertation ci„ deſſus citée*, que dans les corps animés tous les tuyaux ou cavités compoſées de par„ ties fléxibles & deſtinées à recevoir & à tranſmettre un liquide, s'affaiſſent lorſque le li„ quide ceſſe pendant long-tems d'y couler, les parois intérieurs de ces tuyaux ſe collent, „ les parties fléxibles dont ils ſont compoſés ſe rapprochent, la cavité s'efface entiére„ ment, & il ne reſte plus qu'un corps ſolide dont les conduits ſont abſolument détruits.„ Il eſt donc inconteſtable que les cavités de ces nerfs ne ſubſiſtoient plus depuis leurs racines juſqu'aux extrêmités de leurs plus petits rameaux, & par conſéquent il eſt de la derniere évidence que la guériſon de cette paralyſie étoit phyſiquement impoſſible à la nature & à l'art, ces deux agens n'ayant certainement aucuns moyens de former d'autres conduits & d'autres cavités aux nerfs, pour recevoir & tranſmettre aux membres la lymphe ſubtile.

Ainſi d'une part n'y ayant point de lymphe ſubtile dans ces membres, rien ne pouvoit leur donner du mouvement ni de la ſenſibilité, puiſque la nature n'agit que par le moyen de la lymphe ſubtile qui manquoit abſolument. D'autre part les canaux par leſquels ſeuls paſſe cette lymphe ſubtile, étant obſtrués, collés, effacés depuis les racines des nerfs juſqu'à leur extrêmité, il étoit de toute impoſſibilité qu'aucune lymphe ſubtile pût s'y inſinuer & vînt ranimer ces membres. Enfin la nature & l'art étant incapables de rétablir ces cavités qui ne ſubſiſtoient plus, il eſt triplement démontré que la guériſon de cette paralyſie étoit d'une impoſſibilité phyſique à l'art & à la nature.

III. PROPOSITION.

Quoique la paralyſie que Marie-Anne Couronneau avoit ſur la langue & ſur le bras gauche, ne fût qu'incomplette, néanmoins la guériſon en étoit moralement impoſſible.

IL eſt déja prouvé de reſte, que Marie-Anne Couronneau avoit une paralyſie incomplette ſur la langue. Les affreuſes contorſions qu'elle faiſoit en s'efforçant en vain de prononcer quelques paroles, & le dépit qu'elle reſſentoit de n'en pouvoir venir à bout, ce qui lui faiſoit verſer des larmes, en ſont des preuves inconteſtables. On a vu que le 5. ou 6. de Juin elle ne put jamais nommer aux Religieuſes de l'Hôtel-Dieu l'onguent qu'elle venoit chercher pour ſa maîtreſſe, & que ce ne fut que par ſes ſignes que ces Religieuſes purent le deviner. Enfin on voit dans ſa déclaration que ſon intention lorſqu'elle fut à S. Médard le 13. Juin, n'étoit pas de ſe faire mettre ſur la Tombe; mais qu'ayant fait ſigne aux perſonnes qui ſe trouverent auprès d'elle de la ſoutenir afin qu'elle pût baiſer cette Tombe reſpectacle, ces perſonnes s'imaginerent qu'elle ſouhaitoit qu'on la cou-

chât deſſus, & qu'elles l'y coucherent effectivement: ce qui prouve bien qu'elle n'avoit pu encore dans ce moment qui précéda immédiatement ſa guériſon, leur déclarer que par ſes geſtes ce qu'elle leur demandoit.

A l'égard de ſon bras gauche, qu'il ait ſouffert une diminution très conſidérable de mouvement depuis le commencement de ſa paralyſie juſqu'au moment de ſa guériſon ſubite, c'eſt ce qui eſt inconteſtablement démontré par toutes les preuves que nous avons rapportées de cette paralyſie.

En effet ſi cette impotente eût eu ſeulement aſſez de force dans ſa main gauche pour ſoulever aiſément ſa béquille, auroit-elle été obligée à chaque pas de tirer ſa jambe gauche de toutes ſes forces avec ſa main droite, & de ſe renverſer en arriere, pour faciliter par une ſecouſſe de l'épaule droite le mouvement qu'il falloit que fît ſa main gauche pour avancer ſa béquille de ce côté-là?

Mais voici un fait encore bien plus frappant. Le lecteur a déjà vu que la main droite de la Couronneau étoit reſtée impotente pendant près de trois ſemaines après ſon premier voyage à S. Médard, parce que les muſcles en avoient été foulés par la liſiere avec laquelle elle avoit été obligée de tirer ſa jambe gauche à chaque pas, ſes maîtreſſes eurent la charité pour elle de la faire manger comme un enfant pendant tout ce tems-là, *ne pouvant porter à ſa bouche ni l'une ni l'autre de ſes mains.* S'il lui avoit été poſſible de ſe ſervir de ſa main gauche, auroit-elle ſouffert que pendant ſi long-tems ſes maîtreſſes lui euſſent rendu un ſervice auſſi gênant & auſſi incommode?

A l'égard de l'inſenſibilité, tous les faits que nous avons rapportés pour prouver celle de la cuiſſe & de la jambe, prouvent en même tems celle du bras, & c'eſt en parlant généralement de tout le côté gauche de la Couronneau, que les Demoiſelles Garnier & autres témoins atteſtent que ce côté avoit perdu entiérement toute ſenſibilité.

Il réſulte de tous ces faits, non ſeulement que la paralyſie de la langue & du bras gauche étoit réelle, ſuivant que tous les Médecins de l'Hôtel-Dieu & Meſſieurs Bailli & Boudou l'ont déclaré en differens tems, mais même qu'il s'en falloit peu que cette paralyſie ne fût complette. Ainſi il n'eſt plus queſtion, que d'examiner ſi elle pouvoit ou non être guérie.

L'expérience de l'inutilité des remedes fournit déjà une grande preuve, que cette paralyſie quoiqu'incomplette, étoit incurable. C'eſt le jugement qu'en ont porté M. Seron & tous les autres Médecins de l'Hôtel-Dieu lors de leur ſeconde conſultation, en conſéquence de laquelle on avertit les Demoiſelles Garnier de venir reprendre leur domeſtique, *parce qu'on ne garde point à l'Hôtel-Dieu de malades incurables.*

Depuis qu'elle en fut ſortie, la tendreſſe & la compaſſion des Demoiſelles Garnier pour cette domeſtique impotente, (à qui elles étoient obligées de rendre juſqu'aux ſervices les plus bas), les porterent à conſulter pluſieurs fois M. Boudou. Mais la ſcience & l'expérience de cet habile Chirurgien ne lui ſuggérerent aucun moyen pour ſoulager un mal qu'il jugeoit incurable à tous égards à l'âge où étoit la Couronneau. Auſſi toute la réponſe qu'il fit aux Demoiſelles Garnier, ſuivant qu'elles le déclarent elles-mêmes, fut „ que „ ſi cette fille étoit moins âgée, on pourroit l'envoyer aux eaux de Bourbon: ce qui „ étoit l'unique remede pour ſon mal; mais qu'à ſon âge il n'y avoit plus de guériſon à „ eſpérer, & qu'elle devoit s'attendre au contraire que le mal empireroit tous les jours. „

Le Lecteur comprend aiſément, que le pronoſtic de M. Boudou ſur l'augmentation du mal de notre paralytique, ne pouvoit regarder que la paralyſie incomplette; car celle de la cuiſſe & de la jambe gauche étant complette, ſuivant que M. Boudou l'a lui-même déclaré, ce grand Chirurgien n'ignoroit pas qu'une paralyſie complette eſt un état fixe, qui n'eſt capable d'aucune augmentation. Mais il paroît qu'il étoit pleinement perſuadé que la paralyſie du ſurplus du côté gauche quoiqu'incomplette n'en étoit gueres moins incurable, vu l'âge avancé de notre impotente: auſſi loin de la flatter d'une guériſon, il l'avertit

vertit au contraire qu'elle devoit s'attendre que ſon mal empireroit de jour en jour. Il indique à la vérité les eaux de Bourbon comme l'unique remede pour une pareille paralyſie; mais en même tems il déclare que vu ſon âge, ce remede n'eſt plus pour elle, & qu'elle n'a aucune guériſon à eſpérer. Enfin tout le réſultat du conſeil qu'il donne aux Demoiſelles Garnier, eſt *de faire en ſorte de placer* cette vieille paralitique *aux Incurables*, ſuivant que l'atteſte la Mere de S. Charles, comme l'ayant oui dire le 5. ou 6. Juin à la Mere *de l'Ange Gardien*, qui eſt le grand témoin cité par M. l'Archevêque de Sens.

M. Seron Médecin de l'Hôtel-Dieu, conſulté ſur une paralyſie pareille en toutes ſes circonſtances à celle de la Couronneau, a porté le même jugement que Monſieur Boudou. *La paralyſie*, dit-il, *eſt une de ces maladies dont la guériſon devient plus difficile à proportion de l'âge.* Les raiſons qu'il en donne, ſont qu'à un âge avancé „ les „ liqueurs dégénerées de leur caractere ne le recouvrent pas avec facilité, & les parties „ ſolides ne reviennent pas aiſément à leur premier reſſort quand elles l'ont perdu.... „ Ainſi à l'âge qu'a la malade, *conclut-t-il*, nous ne pouvons la flatter d'une guériſon. „

Mais ce qu'il ajoute, fait encore mieux connoître qu'il regardoit cette guériſon comme abſolument impratiquable. Voici, ſuivant lui, ce qu'il faudroit faire à la malade, non pour la guérir, mais ſeulement „ pour lui procurer quelque diminution dans ſes accidens, „ & prévenir quelque attaque nouvelle. *Il faudroit* diminuer le volume des liqueurs, „ en changer la détermination, procurer des ſécrétions, lever les obſtructions, rendre „ le reſſort aux parties, diviſer & rendre le ſang & la lymphe coulans, afin que la diſtri- „ bution en devienne plus facile & plus égale. „

Comment auroit-il pu mieux marquer l'impoſſibilité de cette guériſon, qu'en la faiſant dépendre de tant de préalables ſi diſproportionnés à l'efficacité de tout remede, auſſi bien qu'aux reſſources qu'il étoit impoſſible de trouver dans les liqueurs dégénerées & dans les reſſorts relâchés de cette vieille paralytique? Voilà donc l'incurabilité morale de ſa paralyſie complette, prouvée par deux circonſtances déciſives.

Abſolument parlant, la paralyſie incomplette n'étoit point incurable; mais l'expérience faite à l'Hôtel-Dieu de l'inutilité des remedes, dont tout l'effet avoit été de la mettre en pire état qu'elle n'étoit auparavant, & ſur-tout ſon âge avancé ont fait penſer à tous les Maîtres de l'art que la guériſon étoit impratiquable: mais y a-t-il quelque choſe d'impoſſible au Tout-puiſſant? Nous allons voir que la paralyſie complette, comme l'incomplette, vont ceſſer d'être en un inſtant; que les membres à demi morts de la Couronneau vont tout d'un coup ſe ranimer, & acquerir même une agilité & une force ſurprenante. C'eſt ce qui va faire l'objet de notre quatriéme propoſition.

IV. PROPOSITION.

Marie-Anne Couronneau a été ſubitement & parfaitement guérie ſur le Tombeau de M. de Pâris le 13. *Juin* 1731.

LA preuve la plus ſenſible & la plus convainquante qu'on puiſſe avoir de la parfaite guériſon d'une paralyſie qui ôtoit l'uſage de la parole & de tout un côté du corps, eſt de voir que la paralytique parle, marche & agit, & qu'une force ſurprenante & une agilité extraordinaire ont ſuccédé ſans intervalle à l'immobilité inanimée & à l'inſenſibilité glacée, qui rendoient ſes membres perclus. C'eſt à cette marque évidente, que les habitans de Jéruſalem reconnurent que le boiteux qu'on expoſoit tous les jours à la porte du Temple, avoit été guéri par ſaint Pierre & S. Jean. Ils virent un homme qu'ils ſavoient être perclus, ſe lever tout d'un coup, ſuivre ces deux Apôtres, marcher dans le Temple & ſauter dans les tranſports de ſa joie. Il n'en fallut pas davantage pour les convain-

cre que ſa guériſon étoit un Miracle, & pour rendre gloire à Dieu. Plaiſe à ce Dieu de bonté dont la miſéricorde eſt pour tous les tems, qu'un pareil prodige faſſe aujourd'hui ſur nous une égale impreſſion.

On a vu dans les preuves de notre premiere propoſition M. A. Couronneau armée de ſes béquilles & de ſes liſieres, ſoutenue par ſa foi & ſon ardent deſir d'obtenir la guériſon de ſa maîtreſſe, s'hazarder le 13. Juin à ſe mettre en chemin une troiſiéme fois pour aller juſqu'à S. Médard, non dans le deſſein d'y demander la réſurrection de ſes membres paralytiques, mais pour y trouver au pied du Tombeau du ſaint Pénitent la ſanté & la vie de ſa bienfaitrice.

Qu'on ſe repréſente encore une fois les efforts que cette vieille fille eſt obligée de faire à chaque pas, pour faire avancer par des ſecouſſes redoublées la moitié d'elle-même, qui eſt dans l'immobilité & la peſanteur des membres d'un cadavre. Après s'être épuiſée par tant d'efforts pendant trois ou quatre heures, elle arrive enfin; elle témoigne par ſes regards & par ſes geſtes qu'elle ſouhaite qu'on lui faſſe baiſer ce reſpectable Tombeau. Mais le Seigneur a réſolu d'opérer ſur ce théâtre de ſes miſéricordes ſa guériſon qu'elle ne demande pas: ceux à qui elle s'adreſſe ne comprenant pas ſes ſignes, croyent qu'elle demande d'être couchée ſur la Tombe, & l'y couchent effectivement.

A peine y eſt-elle proſternée, qu'auſſitôt, dit-elle, „ elle ſe ſentit animée d'une plus „ grande ferveur qu'elle n'en avoit jamais eu, dont elle profita pour faire une ardente prie„ re à Dieu & à ſon Serviteur le Bienheureux de Pâris, tant pour le ſalut de l'ame que „ pour la ſanté du corps de ſa chere Maîtreſſe. „

Une charité ſi vive & ſi déſintéreſſée touchera ſans doute l'Auteur de toute vertu. Oui, le Seigneur va dans un moment ſignaler ſa puiſſance & ſes bienfaits ſur celle dans le cœur de qui il l'a fait naître: il va finir la captivité déplorable dans laquelle le froid & l'engourdiſſement de la mort, tiennent les membres de cette paralytique: il va diſſiper toutes les obſtructions du cerveau: il va rétablir toutes les cavités des nerfs affaiſſées & détruites; il va créer une ſource intariſſable d'eſprits animaux, qui paſſant avec rapidité par les racines de ces nerfs, vont répandre avec profuſion la chaleur & la vie dans ces membres inanimés; il va donner à ces nerfs relâchés une force, une activité, une vertu de reſſort ſupérieures à celles qu'ils avoient jamais eues dans le tems de leur plus vive jeuneſſe.

Déja notre impotente éprouve dans ſes membres perclus la vertu d'un bras tout-puiſſant. Elle déclare „ que, comme elle faiſoit cette priere, elle ſentit tout-à-coup un ſerrement „ & un mouvement dans le talon de ſa jambe paralytique, comme ſi quelqu'un le ſerroit „ & le remuoit. „

Ce mouvement fut ſi remarquable, que Marie-Roſe Garnier qui étoit près d'elle au pied de la Tombe, déclare pareillement „ qu'elle apperçut un mouvement conſidérable „ dans le talon du pied gauche de la Couronneau. „

Ce ſigne, cet avertiſſement ſi frappant n'eſt pas compris par la Couronneau elle-même. Elle avoue qu'elle „ s'imagina d'abord que toutes ſes liſieres étoient caſſées; ce qui l'inquiéta „ beaucoup, ne ſachant comme elle pourroit s'en retourner chez elle, ſes liſieres étant rom„ pues, & ne pouvant ſe faire entendre pour demander le ſecours dont elle avoit beſoin. „ Mais Dieu ne l'abandonna pas long-tems à ſa foibleſſe: elle ajoute, „ qu'ayant bientôt chaſ„ ſé de ſon eſprit toutes ces idées d'inquiétude, & ſe repoſant entiérement dans la confian„ ce qu'elle avoit que Dieu ne l'abandonneroit pas, elle recommença ſa priere avec en„ core plus de ferveur qu'auparavant. „

Dans le tems qu'elle épanchoit ainſi ſon cœur par la plus vive priere, on la releve malgré elle, & on la remet ſur ſes béquilles. „ Elle ſentit en même tems, *dit-elle*, une lé„ gereté extraordinaire dans tout ſon corps... des mouvemens internes & comme des „ fremiſſemens dans tout ſon côté paralytique; ce qui lui cauſa une grande ſurpriſe, „ n'ayant point du tout ſenti juſqu'à ce moment ni ſa cuiſſe, ni ſa jambe, ni ſon

„ pied

„ pied depuis sa seconde attaque d'apoplexie, que comme un poids très-lourd qui „ la tiroit en bas avec violence.... Que néan moins elle avoit lors l'esprit si occupé de l'é- „ tat de sa maîtresse, ou pour mieux dire, elle étoit en ce moment si fort hors d'elle- „ même, qu'il ne lui vint point dans la pensée qu'elle étoit entiérement guérie, & que „ sans essayer si elle pourroit ou non se soutenir sur son pied gauche, elle commença par „ se servir de ses béquilles pour s'en retourner: Mais qu'au surplus au lieu de ne pouvoir „ faire avancer son pied gauche que par ses lisieres & par la secousse de tout son corps; „ elle s'apperçut fort bien que son pied gauche se soutenoit de lui-même, & qu'elle l'a- „ vançoit librement sans être obligée de le tirer avec sa lisiere, si bien qu'au lieu de ne „ pouvoir faire un pas qu'avec des mouvemens forcés & des contorsions épouvantables.... „ elle se mit, sans se servir de ses lisieres ni de ses béquilles qu'elle portoit en l'air, à „ enjamber à grands pas, marchant sur ses deux pieds avec beaucoup d'agilité, & allant „ si vite qu'elle eût pu suivre un carosse, de sorte qu'en un moment elle fut de retour „ chez elle: Qu'au surplus elle étoit si hors d'elle-même qu'elle ne se connoissoit pas, & „ qu'elle alloit toujours sans réflexion & si émue qu'elle ne savoit ce qu'elle faisoit. „

Ainsi il y a tout lieu de présumer, que ce ne fut d'abord que machinalement, qu'elle s'apperçut des changemens arrivés dans ses membres paralytiques. Elle a elle-même déclaré à quelques témoins que ce ne fut que lorsqu'elle se trouva au bas de sa montée, qu'elle commença à ouvrir les yeux & à faire quelque réflexion sur son état; à peu près comme le Prince des Apôtres, qui délivré des prisons par le ministere d'un Ange, ne savoit pas, dit le saint Esprit, que ce qui se faisoit fût véritable, & ne revint à lui-même qu'après que l'Ange eut disparu.

Au reste la circonstance qu'elle portoit à son retour de S. Médard ses béquilles en l'air, est confirmée par le sieur Prevôt & son épouse. „ Nous la vîmes, *disent-ils*, ledit jour „ 15. *Juin*, vers les dix à onze heures du matin comme elle revenoit de saint Médard, „ marchant très-vîte & portant le bout de ses béquilles en l'air; ce qui nous surprit „ beaucoup. „

Dieu lui avoit donné dès ce premier moment une agilité si extraordinaire, qu'aussitôt qu'elle fut „ arrivée au bas de l'escalier, elle le monta, *dit-elle*, avec une extrême vî- „ tesse, portant ses béquilles en l'air dans ses deux mains, & sans regarder où elle posoit „ ses pieds; & qu'elle se trouva en un instant au haut de l'escalier au troisiéme étâge où „ est l'appartement de ses maîtresses, elle qui auparavant sa guérison ne pouvoit monter „ cet escalier sans être soutenue & presque portée par quelqu'un, & qui quand elle n'é- „ toit point aidée, ne pouvoit le monter qu'avec une peine extrême & beaucoup de „ tems, étant obligée de se coller contre la muraille pour se soutenir, & de s'arrêter à „ chaque marche pour y monter ses béquilles, étant toujours en risque de tomber. „

„ Etant arrivée, *continue t-elle*, à l'appartement de ses maîtresses, elle fut d'abord „ porter ses béquilles dans la cuisine, & ayant même rencontré la Demoiselle Genevie- „ ve Garnier... elle passa tout droit sans lui rien dire; tant elle étoit hors d'elle-même. „

Cette Demoiselle déclare, qu'elle „ fut bien étonnée de la voir entrer dans la premie- „ re piece de leur appartement à onze heures du matin, marchant avec liberté & même „ avec beaucoup de viteſſe, & portant à ses mains ses béquilles qu'elle fut d'abord met- „ tre dans la chambre ou elle couche.... Elle traversa, *continue-t-elle*, les trois pieces de „ notre appartement en courant avec une légereté incroyable, & vint trouver celle de „ nous qui étoit malade, & qui couchoit dans la troisiéme piece, en lui disant avec un „ grand transport & prononçant fort distinctement & même très-haut: Ma chere maî- „ tresse, comment vous portez-vous? Pour moi qui ne le demandois point, je suis „ guérie. „

Y eut il jamais de preuves plus évidentes d'une guérison plus subite & plus parfaite? Celle dont tous les efforts un moment auparavant n'aboutissoient qu'à béguayer avec pei-

ne quelque demi-parole mal articulée, parle maintenant avec une vîteſſe, une volubilité qui étonne; celle qui ne pouvoit faire un pas que par artifice, & en fatiguant à l'excès la moitié de ſon corps pour faire avancer l'autre, a reçu en un moment un tel degré de force & d'activité, qu'elle ſe trouve tout d'un coup arrivée de S. Médard à la rue S. Jacques, & qu'elle monte avec une vîteſſe étonnante un eſcalier de trois étâges.

Cependant qui le croiroit, un événement ſi extraordinaire & ſi frappant ne fit pas ſur le champ toute l'impreſſion qu'il auroit du faire ſur les Demoiſelles Garnier. Celle qui étoit malade, que la Couronneau *étourdit*, comme elle le déclare elle-même, *par la hauteur dont elle parloit & par la vivacité de ſon action*, lui commanda d'aller reprendre *ſa béquille du côté gauche... lui diſant* „ qu'étourdie comme elle étoit, elle ne manque- „ queroit pas de ſe caſſer le col pour peu qu'il lui reſtât de foibleſſe dans la jambe, & „ qu'avant de quitter ſes béquilles, il falloit qu'elle éprouvât pendant un tems conſidéra- „ ble ſi ſa guériſon étoit auſſi entiere qu'elle le penſoit. „

La pauvre Couronneau eut beau repréſenter, qu'elle *ſentoit très-bien que ſa guériſon étoit entiere & parfaite*, & même qu'elle avoit *plus de force* qu'elle n'en avoit jamais eu, il fallut céder; *il fallut*, comme elle le dit elle-même, *qu'elle obéît quoique bien malgré elle.* Au reſte les Demoiſelles Garnier déclarent, que „ malgré *leur trop timide* „ précaution *elles ne laiſſerent pas d'être* bien étonnées, *&* d'admirer l'œuvre de Dieu, „ en entendant cette fille parler diſtinctement, & la voyant avec un viſage & un air ſi „ different de celui qu'elle avoit encore le matin du même jour. Plus nous y faiſons ré- „ flexion, *diſent-elles*, plus nous ſommes convaincues qu'étant ſur le Tombeau, Dieu „ lui accorda en un moment ſa guériſon entiere & parfaite. „ Mais les Demoiſelle Garnier ne ſont pas nos ſeuls témoins.

Dans la foule qui ſe préſente pour atteſter que la guériſon de la Couronneau étoit dès le premier jour entiere & parfaite, choiſiſſons d'abord ceux dont le témoignage a un degré d'autorité auquel il n'eſt pas poſſible de ſe refuſer. C'eſt Monſieur Bailli ce Médecin ſi célebre, & M. Boudou un des plus grands Chirurgiens de Paris, qui venant régulierement donner leurs conſeils & leurs ſoins à celle des Demoiſelles Garnier qui étoit malade, avoient encore vu la veille du 13. Juin la Couronneau dans un état qui excitoit d'autant plus leur compaſſion, qu'ils avoient jugé eux-mêmes qu'il étoit abſolument incurable.

Ce jour 13. Juin quelle fut leur ſurpriſe! Ils voyent cette même fille parlant, marchant, agiſſant avec une pleine liberté! avec facilité: ils doutent d'abord s'ils devoient en croire leurs yeux; ils connoiſſent toutes les impoſſibilités phyſiques qui s'oppoſoient à une telle guériſon; ils l'examinent avec l'attention la plus critique; mais plus ils redoublent leur examen, plus ils ſont frappés, ſaiſis, pénétrés d'admiration, ne pouvant s'empêcher de reconnoître que cette guériſon opérée malgré la nature, eſt auſſi parfaite qu'elle a été ſubite. Plus leur ſavoir & leur expérience leur ont appris juſqu'où peuvent aller les reſſources de la nature & les ſecrets de l'art, plus ils ſont forcés de reconnoître & d'adorer l'auteur d'un tel prodige. Mais écoutons-les parler eux-mêmes: „ nous certifions *diſent-ils*, „ que le 13. Juin nous la trouvâmes ſubitement guérie, parlant, marchant & agiſſant avec „ facilité; ce qui nous parut incompréhenſible. Ce qui fait que nous en avons fort bien „ retenu la date, comme d'un événement fort étonnant & qui nous ſurprit beaucoup. „

Quand d'auſſi grands Maîtres de l'art, qui par l'intérêt de leur profeſſion ſont ſi éloignés de donner aiſément dans le merveilleux, & qui n'ignorent pas que dans les circonſtances du tems on fait très-mal ſa cour en atteſtant des Miracles, ne laiſſent pas de certifier qu'une guériſon leur a paru incompréhenſible, n'eſt-ce pas déclarer à la face de l'univers qu'elle n'a pu être opérée que par celui qui fait tout ce qu'il lui plaît, ſans être aſtraint aux loix qu'il a établies dans la nature?

Ils ont atteſté dans le même certificat, que la paralyſie de la cuiſſe & de la jambe étoit complette, & par conſéquent phyſiquement incurable; ils atteſtent que la guériſon en a été

été ſubite & parfaite. *Nous la trouvâmes*, diſent-ils, *ſubitement guérie, parlant, marchant & agiſſant avec facilité.* Eh! qui peut douter que la guériſon ſubite & parfaite d'une maladie phyſiquement incurable, ne ſoit un Miracle du premier ordre?

Après des témoignages d'un ſi grand poids, il ſemble preſque inutile de rapporter, que le ſieur Deſprez fameux Libraire, la Dame ſon Epouſe & la Dame Deſeſſartz dans la maiſon deſquels demeurent les Demoiſelles Garnier, atteſtent dans leur ſecond certificat, *que le 13. Juin Marie-Anne Couronneau fut le matin à S. Médard, & qu'elle en revint guérie:* Que la Dame Deſprez Epouſe de M. Doyen Notaire, & la Dame Doyen Epouſe de M. Mouette auſſi Notaire, certifient pareillement *l'avoir vue avec joie & admiration ſubitement & parfaitement guérie depuis le 13. Juin*: Et que le ſieur Prevôt & ſa femme atteſtent que „ le 13. Juin elle a été guérie ſur le Tombeau de M. de „ Pâris; *qu'ils l'ont vue* ledit jour & depuis.... parfaitement guérie, ſe portant bien, „ marchant d'un air délibéré & ſans aucune peine, parlant facilement, & n'ayant aucun „ reſte ni marque de ſon ancienne maladie, quoique les premiers jours d'après ſa guéri- „ ſon elle porta encore une béquille ſous ſon bras gauche comme par maniere d'acquit, „ la trainant après elle & ſe ſoutenant entiérement ſur ſon pied gauche. „

Mais ſi le Lecteur n'a pas beſoin d'un plus grand nombre de témoignages, pour ſe perſuader que dès le premier jour la guériſon de Marie-Anne Couronneau étoit parfaite, il a néanmoins encore un grand intérêt de ſuivre pendant quelques jours cette miraculée, pour connoître le degré extraordinaire de force & d'agilité qu'il a plu à Dieu de lui donner.

La nuit du 13. au 14. Juin va d'abord nous en fournir quelques preuves.

Commençons par celles que rapporte M. l'Archevêque de Sens dans ſa Lettre du Frere Patrice, dont il donne copie dans ſon Inſtruction contre les Miracles. „ La Couron- „ neau, *dit-il*, qui couchoit près de la chambre *de ſa maîtreſſe*, l'entend la nuit ſe plain- „ dre, *elle ſe leve* toute effrayée.... elle court au lit de ſa maîtreſſe, lui fait prendre de „ la gelée, & lui *donne* tous les autres ſecours néceſſaires dans l'état où elle étoit; ce qui „ l'obligea à bien des mouvemens, à aller & à venir, à monter & à deſcendre. „

Il eſt vrai que M. l'Archevêque de Sens n'eſt pas d'accord avec nous ſur la date de cette nuit; mais nous lui fournirons des preuves ſi accablantes, pour lui juſtifier que le fait rapporté par le Fr. Patrice s'eſt paſſé cette nuit-là, que nous avons tout lieu d'eſpérer que le Prélat n'inſiſtera pas davantage à cet égard. Cependant, comme cela demande quelque diſcuſſion, nous la placerons dans la propoſition ſuivante. En attendant, comme la Vérité eſt un tréſor commun qui appartient à tout le monde, nous citons toujours ce qu'il y a de vrai dans la Lettre du Frere Patrice; & comme ce témoin ne mérite pas grande foi, ainſi qu'il ſera pleinement juſtifié, appuyons ſon témoignage par celui de quelque autre perſonne.

Voici celui de Marie de Vins & de Marie-Anne de Vins, qui étoient occupées à garder la malade. „ La nuit *qui ſuivit* le 13. Juin, *Marie-Anne Couronneau* ſe leva, *di-* „ *ſent-elles*, & elle ne voulut plus que ni l'une ni l'autre de nous approchât ſa maîtreſſe, „ & elle étoit ſi agile qu'elle nous prévenoit preſque toujours. „

Quelle eſt donc cette perſonne ſi agile, dont l'extrême vivacité prévient tout ce que les autres veulent faire? C'eſt une vieille paralytique, dont la moitié du corps auſſi immobile qu'inſenſible, repréſentoit encore le matin les membres d'un mort.

Mais ne conſidérons pas ſeulement notre miraculée dans l'intérieur de ſa maiſon: ſuivons-là dans les courſes continuelles qu'elle va faire, pour manifeſter à tout le monde le prodige de ſa guériſon. Son zèle ne ſe borne pas à la faire admirer à des témoins ſecrets & domeſtiques: dans l'impatience où elle eſt qu'une infinité de perſonnes en rendent gloire au Tout-puiſſant, elle court dès le lendemain matin ſe faire voir à l'Hôtel-Dieu, où ſon état précédent étoit connu de preſque toutes les Religieuſes.

„ Le 14. du même mois de Juin, *dit la Mere de Saint Charles*, en ſortant de l'Of-

„ fice

„ fice à ſept heures & demie du matin, je fus bien ſurpriſe de voir cette vieille fille par-
„ faitement guérie, ayant l'air de ſe porter bien, marchant auſſi librement que ſi elle
„ n'avoit jamais eu de paralyſie. „

„ Le 14. du même mois de Juin (diſent les Meres de Sainte Félicité, de Saint Félix,
„ de Sainte Eugénie & de Saint Marcel) elle revint chez nous ayant un viſage & un air
„ tout différent, marchant aiſément & parlant avec facilité. Nous fûmes frappées d'ad-
„ miration d'une guériſon ſi ſubite & ſi parfaite. „

„ Nous fûmes d'une grande ſurpriſe (diſent les Meres de la Miſéricorde, de S. Laza-
„ re, de S. Severin & de S. Eloi) lorſque vers le milieu du même mois de Juin cette
„ même fille (Marie-Anne Couronneau) vint nous voir, marchant légerement ſans ſe
„ ſervir de ſes béquilles, parlant librement & étant parfaitement guérie. „

Les Meres de Saint Iſidore, de Sainte Marguerite & de la Nativité atteſtent encore les mêmes faits.

Voilà donc un grand nombre de Religieuſes de l'Hôtel-Dieu, qui rendent authentiquement témoignage, non ſeulement que ce jour 14. Juin la paralyſie de la Couronneau étoit parfaitement guérie, non ſeulement qu'elle marchoit légerement & parloit avec facilité, mais même que ſon viſage étoit entiérement changé, & qu'un air de ſanté avoit pris la place de la pâleur livide, qui deux jours auparavant la rendoit ſi hideuſe qu'on ne pouvoit la regarder ſans en reſſentir quelque peine. Et non ſeulement elles rendent ce témoignage pour elles; mais elles le rendent en même tems pour pluſieurs autres Religieuſes, qui le même jour, ainſi qu'elles le certifient, ont admiré avec elles la guériſon ſubite & parfaite de cette paralytique, dont elles ſavoient preſque toutes que la maladie étoit incurable.

Que dira M. l'Archevêque de Sens, de trouver dans ce nombre la Mere de l'Ange Gardien, ſon témoin unique? Mais paſſons à d'autres faits plus circonſtanciés & plus frappans.

„ Le lendemain, *dit la Dame Villette veuve Spé*, elle rentra chez moi danſant &
„ ſautant de joie, tenant à ſa main les inſtrumens qui avoient ſervi ſi long-tems d'aide à
„ ſon corps affligé. Je lui fis remuer les bras & les jambes, pour voir ſi mes yeux ne
„ m'en impoſoient pas, & je reconnus que ſa guériſon étoit très véritable & très certaine.
„ Le ſur-lendemain elle revint encore me voir, marchant ſeule, n'ayant plus ni béquil-
„ les ni canne... & portant ſur ſon viſage un air de ſanté plus parfaite, qu'elle n'avoit eue
„ avant d'être tombée malade. „

Qui a donné à cette vieille de ſoixante-huit ans aſſez de légereté pour ſauter ainſi de joie, comme faiſoit le boiteux guéri par S. Pierre & S. Jean? Qui lui a donné un air de ſanté plus parfaite qu'elle n'avoit avant ſa maladie? Quoi, Seigneur, rendez-vous auſſi la jeuneſſe à ceux que vous guériſſez d'une maniere ſurnaturelle?

„ Je fus d'une ſurpriſe extrême, *dit le ſieur Robin Marchand Mercier*, le 14. ou
„ 15. Juin, de la voir entrer dans ma boutique portant ſes béquilles à ſes mains. D'abord
„ qu'elle y fut entrée, avant de me rien dire, elle ſe mit à ſauter & même très-haut, &
„ avec une légereté & une activité ſi extraordinaire, que j'en reſtai tout immobile. „

„ Effectivement, *ajoute-t-il plus bas*, je lui trouvai plus de force & d'agilité, qu'el-
„ le n'en avoit jamais eu depuis plus de douze ans que je la connois. Ce qui a toujours
„ continué depuis ce moment juſqu'à ce jour, la voyant tous les jours marcher avec une
„ légereté extraordinaire, & ſachant de ſes maîtreſſes qu'elle court tous les jours tout Pa-
„ ris pour aller ſe faire voir, étant devenue infatigable. „

Eh! comment ne l'auroit-elle pas été? C'étoit Dieu qui l'animoit lui-même. „ Je fus
„ fort ſurpris, *dit le ſieur Millot Marchand Epicier*, vers le milieu du mois de Juin
„ dernier, de la voir paſſer & repaſſer continuellement ſans béquilles, marchant très lé-
„ gerement & paroiſſant ſe porter à merveille.... L'ayant regardée avec attention, je lui

„ trouvai

„ trouvai un air & un visage si different de celui que je lui avois vu quelques jours aupa-
„ ravant, lorsqu'elle ne pouvoit parler & qu'elle marchoit avec tant de peine avec ses
„ béquilles, que je ne pus douter que ce ne fut un grand Miracle. „

Eh! qui oseroit en douter, en voyant une santé vive, forte & brillante succéder sans intervalle à la pâle maigreur & à l'immobilité insensible d'une paralysie complette?

Le sieur Villette Libraire, qui atteste qu'elle étoit „ comme une déterrée & maigre
„ comme un squelette, *marque l'étonnement extrême où il fut* de la voir venir chez
„ *lui* sans béquilles, marchant avec une légereté extraordinaire & ayant le meilleur visage
„ du monde. „

Plusieurs autres de nos témoins marquent qu'ils ont été *saisis* d'admiration, en *voyant* qu'elle avoit *plus de force qu'elle n'en avoit eu avant sa paralysie*, & *qu'elle marchoit avec une légereté & une vîtesse qui n'étoient pas naturelles à une personne de son âge.* Mais présentons au Lecteur quelques faits encore plus précis, & qu'il voye lui-même la Couronneau faire l'épreuve de ses forces.

„ Le 26. du même mois de Juin, *disent les Demoiselles Garnier*, lui ayant permis
„ d'aller en bas chercher un seau d'eau... & de le porter dans sa cuisine qui est au troi-
„ siéme étâge, elle monta l'escalier tenant d'une main ce seau d'eau avec tant de faci-
„ lité & de légereté, qu'elle nous convainquit pleinement qu'elle avoit plus de force,
„ qu'elle n'en avoit jamais eu depuis vingt ans qu'elle est à notre service, & bien plus qu'el-
„ le n'en devoit avoir naturellement à son âge.... Depuis ce tems, *ajoutent elles plus*
„ *bas*, elle parle, agit, travaille, & se porte aussi bien qu'on peut se porter. Elle ne
„ demande qu'à faire des commissions, elle en fait pour tout le monde, elle court tout
„ Paris: on ne peut la lasser, & il semble que Dieu ait voulu lui donner une force & une
„ agilité extraordinaire, afin de convaincre les plus incrédules. „

Rapportons encore un fait, qui suffit seul pour prouver que la force que Dieu lui a donnée depuis sa guérison, a quelque chose d'extraordinaire, pour ne pas dire de surnaturel.

Marie-Rose Garnier certifie que „ le jour de S. Laurent de la dite année 1731. elle a
„ vu *Marie-Anne Couronneau* portant sur son dos.... tout le long de la rue Mouffe-
„ tard, depuis les Hospitalieres jusqu'à l'Eglise de S. Médard.... une fille paralytique de
„ la moitié de son corps, âgée d'environ dix-huit à vingt ans. „

Quoi, c'est une vieille presque septuagenaire, qui porte sur son dos le long des rues une paralytique d'autant plus pesante, qu'il y a moins d'esprits qui animent son corps! Reconnoissons à la guérison subite d'une paralysie incurable, suivie d'une vigueur si étonnante, l'ouvrage du souverain Médecin, qui ne se contente pas d'anéantir en un moment les causes de la maladie, & de rétablir tout ce qui ne subsistoit plus; mais qui donne encore aux membres perclus tout le degré de force qu'il lui plaît. C'est cependant cette même guérison, que M. l'Archevêque de Sens jugeoit être un Miracle si misérable qu'il ne méritoit pas d'être contredit. Si j'ai pris, dit-il, la peine d'en developper le faux & l'illusion, ce n'est que parce que „ Dieu a voulu que je fusse instruit de certains faits, qui serviront
„ à faire connoître de plus en plus quels ont été les moyens dont on s'est servi pour pro-
„ curer des prodiges au nouveau Saint. „

Nous allons prouver que cette Instruction de M. l'Archevêque de Sens n'a eu nullement Dieu pour Auteur, puisqu'au contraire les prétendus faits qu'il rapporte, n'ont été imaginés que par l'esprit d'erreur & de mensonge.

V. PROPOSITION.

Le merveilleux ſecret trouvé par Monſieur l'Archevêque de Sens pour la guériſon des paralyſies complettes, ne peut porter aucune atteinte à la certitude du Miracle dont nous faiſons la démonſtration; & les faits évidemment ſuppoſés ſur leſquels il s'appuye, auſſi bien que ſes contradictions & ſes aveux, donnent encore un nouveau degré d'authenticité aux preuves que j'en ai rapportées.

PLuſieurs Auteurs ont déjà remarqué que, plus les vérités qu'il plaît à M. l'Archevêque de Sens d'attaquer, ſont évidentes & certaines, plus il affecte en les combattant un air triomphant & dédaigneux.

Le Miracle de la Couronneau eſt un de ceux, où le dédain du Prélat eſt le plus marqué. „ Laſſé, *dit-il*, du recit de tant de faux prodiges, & d'avoir démaſqué tant de „ crédulités frivoles ou de fourberies avérées, j'avois cru devoir négliger ce Miracle-ci.„

Pour nous, nous ne nous laſſerons point, Dieu aidant, de démaſquer le faux des dénouemens que M. de Sens donne aux Miracles. Mais auparavant oſerions-nous demander à ce Prélat, par quel endroit ce Miracle-ci a pu être l'objet d'un ſi grand mépris. Seroit-ce du côté du Miracle en lui-même? Mais c'eſt la guériſon pleine & entiere d'une paralyſie complette, & par conſéquent incurable. Seroit-ce par rapport à la maniere dont il s'eſt opéré? Mais c'eſt ſubitement: on couche ſur le Tombeau du Saint Pénitent cette paralytique percluſe de la moitié du corps, & on l'en releve parfaitement guérie. Seroit-ce enfin à raiſon du fondement ſur lequel nous avons appuyé ſa certitude? Mais ce ſont cinquante huit témoins oculaires & irréprochables, qui l'atteſtent à toute la terre.

Quel prodige ſera à l'abri du mépris de Monſieur Languet, ſi ce Miracle n'y eſt pas? Encore, ſi ce Prélat s'étoit aviſé de nier la maladie ou la guériſon; mais non: M. de Sens convient de la maladie. *Marie-Anne Couronneau*, dit-il avec le Frere Patrice, *a été réellement attaquée d'une paralyſie & percluſe d'une partie de ſon corps.* Il avoue la promtitude, la perfection & la perſévérance de la guériſon. *Ici il y a eu*, dit-il, *un prodige réel.... Cette guériſon*, dit-il encore avec le Frere Patrice, *ne fut point paſſagere.*

Par quelle fatalité a-t-il donc excité tant de mépris dans ſon cœur? Mais il nous prouve lui-même, qu'il ne lui a pas paru auſſi peu digne d'attention qu'il le dit, & les vains efforts qu'il a faits pour en obſcurcir l'éclat, ſont une preuve qu'il ne le croyoit pas en effet ſi mépriſable.

Ecoutons d'abord ſon recit: il eſt digne de curioſité, on y trouvera même du merveilleux. Suivant ce Prélat, la Couronneau avoit été guérie ſubitement par une frayeur plus d'un mois avant le 13. Juin 1731. qu'elle s'eſt aviſée de reprendre ſes béquilles pour aller au Tombeau de M. de Pâris, & faire croire qu'elle venoit d'être guérie par Miracle.

Voilà deux faits bien étonnans. A l'égard du premier, quelle a du être la ſurpriſe des Maîtres de l'art, à la vue d'une ſi belle découverte échapée à l'expérience de tous leurs Anciens & aux recherches de leurs Modernes! Auſſi eſt-il bien certain que pour donner ce dénouement, M. l'Archevêque de Sens n'a pas conſulté les Médecins: ces bonnes gens accoutumés qu'ils ſont à ne ſuivre que les vieilles routes, ne peuvent s'élever ni pénétrer auſſi avant que notre Prélat dans les ſecrets de la nature. Une paralyſie eſt complette; donc, diſent-ils, elle eſt incurable. L'Anatomie le démontre, l'expérience le confirme; mais la Phyſique de M. Languet dément tout cela, elle a trouvé des reſſources inconnues juſqu'ici, elle donne des ſolutions à toutes ſortes de prodiges. Ah! l'heureuſe frayeur, qui a guéri ſubitement, parfaitement & ſans retour une paralyſie phyſiquement incurable

curable au jugement des plus grands Maîtres de l'art! O remede vraiment efficace, qui a fu au gré de M. de Sens deſobſtruer dans un moment des nerfs totalement engorgés dès leurs principes! former de nouveau leurs cavités affaiſées, collées & détruites depuis leurs racines juſqu'aux extrêmités de leurs branches! créer ſubitement une abondance de lymphe ſubtile, ſuffiſante pour ranimer tout d'un coup toute une moitié du corps, qui étoit depuis long-tems dans l'inaction & l'inſenſibilité! Qu'on diſe après cela, que Monſieur de Sens n'eſt pas un grand Maître en nouvelles découvertes. N'eſt-ce pas à la fertilité de ſon génie, que le monde eſt redevable d'une multitude de nouveaux ſpécifiques, tous plus merveilleux les uns que les autres? D'abord c'eſt une décoction de guimauve, qui rétablit tout d'un coup un nerf atrophié! hier c'étoit une tranſpiration abondante, qui emporte ſubitement une hydropiſie monſtrueuſe, & fait paſſer au travers des pores un ſquirre plus gros que la tête! aujourd'hui c'eſt une frayeur, qui guérit en un moment une paralyſie complette! demain ce ſera une évacuation naturelle, qui réunira tout d'un coup des vaiſſeaux briſés dans l'eſtomac, qui depuis pluſieurs années cauſoient une hémorragie journaliere. S'il en a jamais beſoin, il trouvera quelque ſecret pour reſſuſciter les morts.

Il eſt vrai que le Prélat, toujours auſſi avare de preuves que prodigue de propoſitions, ne daigne pas nous apprendre comment tous ces prodiges naturels peuvent arriver; il faut l'en croire ſur ſa parole. Mais du moins pour les faits, qu'il trouve bon qu'on les diſcute avec lui.

Examinons donc ceux qu'il avance au ſujet de cette étonnante guériſon, & qui lui ont donné occaſion de faire cette nouvelle découverte. Malheureuſement pour un dénouement ſi admirable, il va être démontré que ces faits ſont évidemment ſuppoſés: ainſi l'application de la vertu occulte de la frayeur, ne pourra trouver de place dans la guériſon en queſtion.

Mais afin que M. de Sens ne ſe plaigne pas qu'on altére ſes recits, rapportons tout de ſuite celui qu'il fait de ce prétendu prodige naturel.

„ Ici il y a eu, *dit-il*, un prodige réel, mais prodige tout naturel. Une frayeur ſai-
„ ſit Marie-Anne Couronneau pendant la nuit: elle entend les cris de ſa maîtreſſe qui ſem-
„ bloit être à l'agonie; elle ſe leve avec précipitation, elle oublie ſes béquilles, ſa liſie-
„ re & tout l'attirail de ſa paralyſie; elle rend ſes ſervices à ſa maîtreſſe mourante, ſans
„ remarquer qu'elle eſt guérie elle-même: elle reſte du tems dans cet état, ſans s'apper-
„ cevoir du changement arrivé ſubitement en elle; elle le reconnoît enfin, & elle trou-
„ ve qu'elle n'a plus beſoin de béquilles. Elle va en Ville pour les affaires de ſes maî-
„ treſſes & les ſiennes, où on la félicite ſur ſa guériſon; & ce n'eſt qu'un mois ou cinq
„ ſemaines après, qu'on s'aviſe de faire honneur au Saint de cette merveille, & que M.
„ A. Couronneau reprend ſes béquilles, *le* 13. *Juin* 1731. pour les aller pendre au Tom-
„ beau du nouveau Saint. „

Il faut convenir que ſi ces faits ſont véritables, M. de Sens aura démaſqué la fourberie la plus qualifiée, & par conſéquent la plus puniſſable qu'on puiſſe imaginer. Ainſi plus le cas eſt grave, plus les preuves qu'il rapporte doivent être examinées avec attention. Voyons donc quelles ſont ces preuves.

Il donne copie tout au long d'une Lettre qui lui a été écrite par le Frere Patrice Récolet, dans laquelle Lettre ce bon Frere déclare qu'il a oui dire tous ces faits au Frere Candide, autre Récolet, & que ce Frere les avoit oui dire à une vieille Religieuſe de l'Hôtel-Dieu, nommée la Mere de l'Ange Gardien. A quoi le Frere Patrice ajoute, que la Mere de l'Ange Gardien les lui a répetés le 8. Juillet 1734. qui eſt la date de ſa Lettre.

Comme cette Lettre eſt la grande piece de M. de Sens, rapportons-la auſſi preſque entiere.

„ Voici, *dit le Récolet*, *la vérité du fait*, tel qu'il a été rapporté au Pere Candide
„ par la Mere de l'Ange Gardien, Religieuſe de l'Hôtel-Dieu, qui me l'a encore répeté
„ de la même maniere ce matin.

„ Marie-Anne Couronneau, *continue-t-il*, a été réellement attaquée d'une paralysie, „ & percluse d'une partie de son corps; ce qui l'obligeoit à se servir de béquilles & d'une „ lisiere qui lui soutenoit la jambe & le pied, pour l'aider à marcher. C'est dans cet état „ qu'elle est venue plusieurs fois à l'Hôtel-Dieu, où les Demoiselles Garnier ses maîtres- „ ses ont une sœur Religieuse, nommée la Mere de la Passion. Une de ces Demoiselles „ étant tombée dangereusement malade, la Couronneau qui couchoit près de sa chambre, „ l'entendant une nuit se plaindre, se leva toute effrayée, & sans penser ni à sa paralysie, „ ni à prendre ses béquilles & sa lisiere sans lesquelles, *dit-on*, elle ne pouvoit marcher, „ elle courut au lit de sa maîtresse, lui fit prendre de la gelée, & lui donna tous les se- „ cours nécessaires dans l'état où elle étoit; ce qui l'obligea à bien des mouvemens, à aller „ & à venir, à monter & à descendre, sans s'appercevoir de la facilité avec laquelle elle „ faisoit tous ces mouvemens. Elle remarqua seulement beaucoup d'étonnement dans les „ personnes qui étoient présentes.... Cette guérison, *dit-il plus bas*, qui étoit un effort de „ la nature, ne fut point passagere. La Couronneau continua pendant quatre ou cinq se- „ maines à marcher ainsi sans béquilles & sans lisieres; elle vint même à l'Hôtel-Dieu, „ où elle a été vue de plusieurs personnes, & entre autres de la Mere de l'Ange Gardien.... „ Ce ne fut qu'après ces quatre ou cinq semaines de guérison & de liberté à marcher, „ qu'on lui fit reprendre ses béquilles & sa lisiere comme auparavant, pour aller au Tom- „ beau du sieur de Pâris, où la guérison prétendue miraculeuse s'opéra, dit-on, *le* 13. „ *Juin*, ainsi qu'il est décrit dans la Relation.... J'ai cru devoir en donner avis à VOTRE „ GRANDEUR, *conclud le Récolet*, parce qu'il me semble que de tous les Miracles „ que vous réfutez avec tant de force & de solidité, il n'y en a point où la friponnerie „ soit plus évidente. „

Il est bien vrai que si ces faits-là sont certains, voilà la friponnerie la plus avérée, la plus impie, la plus digne de punition qui fut jamais. Mais encore un coup, plus le fait est grave, plus M. l'Archevêque de Sens qui le publie à toute la terre, s'est par là obligé d'en rapporter des preuves inconteſtables.

Quels sont les témoins qu'il cite, ou pour mieux dire qu'il fait citer à la Mere de l'Ange Gardien? ce sont en général tous ceux qui étoient dans la maison lorsque cet étonnant prodige de la guérison subite de la Couronneau par une frayeur est arrivé.

„ Tout le monde de la maison, *fait-il dire à cette vieille Religieuse*, étoit étonné de „ voir en cette occasion la Couronneau montant, descendant, allant & venant dans la mai- „ son de la maniere la plus agile. „

Tout ce monde ne pouvoit être autre, que les trois Demoiselles Garnier, les Demoi- selles de Vins qui gardoient celle des Demoiselles Garnier qui étoit malade, M. Bailli Mé- decin, M. Boudou Chirurgien qui la traitoient pendant sa maladie, le sieur Desprez Li- braire, la Dame son Epouse, & la Dame Desessartz qui étoient les autres locataires de la maison. Or tous ces témoins ont certifié préciſément tout le contraire de la fable que M. l'Archevêque de Sens publie à cet égard.

Le fait avancé par ce Prélat, & par la Frere-Patrice son Auteur, & si l'on veut par la Mere de l'Ange Gardien, est que la Couronneau avoit été guérie un mois ou cinq semaines avant le 13. Juin par une frayeur, dont elle fut saisie en entendant la nuit crier sa maîtresse qui étoit dangereusement malade, & qu'après avoir été vue guérie pendant quatre ou cinq se- maines par plusieurs personnes, & avoir été en Ville pour les affaires de ses maîtresses & les siennes, marchant librement sans béquilles & sans lisieres, on les lui fit reprendre le 13. Juin pour aller au Tombeau de Monsieur de Pâris faire honneur au nouveau Saint de cette merveille, & faire croire au public qu'elle venoit d'être guérie subitement par son interceſſion.

Ce fait suppose premierement, que la maîtresse de M. A. Couronneau étoit dangereuse- ment malade un mois ou cinq semaines avant le 13. Juin 1731. c'est-à-dire au commence- ment du mois de Mai; & secondement, que c'est dans ce tems que la Couronneau a été subi-

subitement guérie par une frayeur. Mais que devient l'arrangement de ce prodige naturel, s'il est prouvé au contraire d'une maniere inconteſtable par toutes les perſonnes prétendues citées par la Mere de l'Ange Gardien, premierement que la maîtreſſe de la Couronneau n'eſt tombée malade que le ſoir du 24. Mai, par une fievre maligne qui lui prit tout d'un coup, & qu'avant ce jour là elle s'étoit toujours bien portée; ſecondement que la paralyſie de la Couronneau a continué dans toute ſa force juſqu'au 13. Juin, & que ce n'eſt que la nuit du 13. au 14. Juin, après avoir été guérie à ſaint Médard, qu'elle a rendu à ſa maîtreſſe qui étoit encore malade, tous les ſecours dont elle pouvoit avoir beſoin, ſans y avoir été excitée par aucune frayeur.

Les Demoiſelles Garnier déclarent, que „ Jeanne Garnier, *l'une d'entre elles qui eſt* „ *la* maîtreſſe de la Couronneau, *n'eſt tombée* malade *que* le ſoir du 24. Mai 1731. *&* „ qu'aucune d'elles n'a été malade *avant ce jour* pendant le mois de Mai, ni même pen- „ dant toute cette année... qu'il eſt faux & ſuppoſé que la Couronneau ait été guérie avant „ le 13. Juin, *& que ce n'a été* que la nuit du 13. au 14. Juin, qui ſuivit immédiate- „ ment le jour de la guériſon miraculeuſe de la Couronneau, *que cette fille rendit à ſa* „ *maîtreſſe* tous les ſervices dont elle avoit beſoin; ce qu'elle fit avec autant d'agilité, que „ ſi elle n'avoit jamais eu de paralyſie. „

Marie de Vins & Marie-Anne de Vins certifient, „ qu'ayant ſu que la Demoiſelle Gar- „ nier la cadette étoit tombée malade le ſoir du jour de la Fête-Dieu 1731. *elles vinrent* „ auſſitôt offrir leurs ſervices, pour la veiller & la garder jour & nuit... *parce qu'*ayant „ demeuré dans la maiſon, *elles ſavoient* que Marie-Anne Couronneau, leur ſervante, „ étoit entierement incapable de leur rendre aucun ſervice, puiſqu'elle avoit beſoin elle- „ même qu'on la ſervît, étant impotente de la moitié de ſon corps & incapable d'agir. „ Elles font enſuite la deſcription de l'état de la Couronneau, de l'impatience qu'elle avoit lorſqu'on ne donnoit pas aſſez vîte à ſa maîtreſſe ce qu'elle ſouhaitoit, & des efforts qu'elle faiſoit pour parler & pour ſe traîner dans la chambre, ſans en pouvoir venir à bout; ce qui „ a duré ainſi, *diſent-elles*, juſqu'au 13. Juin, que Marie-Anne Couronneau étant „ allée à S. Médard pour y demander à Dieu la guériſon de ſa maîtreſſe, revint elle-mê- „ me guérie; *& que* dès la nuit ſuivante elle ſe leva, & ne voulut plus qu'elles appro- „ chaſſent de ſa maîtreſſe, & qu'elle étoit ſi agile qu'elle les prévenoit preſque toujours. „

Les ſieurs & dame Deſprez & la dame Deſeſſartz atteſtent, „ qu'il eſt de leur con- „ noiſſance que la Demoiſelle Jeanne Garnier, qui occupe un appartement dans *leur* mai- „ ſon, n'eſt tombée malade que l'après-midi du jour de la Fête-Dieu de l'année 1731. qui „ étoit le 24. Mai. Ce ne fut, *ajoutent-ils*, que le 13. Juin ſuivant, que Marie-Anne „ Couronneau ſa ſervante fut le matin à S. Médard & en revint guérie; & nous certifions... „ que depuis le commencement de cette année 1731. juſqu'au dit jour 13. Juin, nous l'a- „ vons toujours vu ſoutenue ſur deux béquilles, le pied gauche qui paroiſſoit n'avoir au- „ cun mouvement attaché avec des liſieres, & faiſant des contorſions affreuſes pour par- „ ler, ſans pouvoir venir à bout de prononcer diſtinctement aucune parole; & que ce n'eſt „ que le 13. Juin qu'elle a été guérie. „

Si ces témoignages ne paroiſſoient pas encore ſuffiſans pour détruire le Roman compoſé par le Frere Patrice, voici une eſpece de preuve à la force de laquelle il ſera bien difficile de réſiſter.

Comme les Médecins & les Chirurgiens ſont employés, tels que M. Bailli & M. Boudou, ont des journaux où ils marquent les viſites qu'ils font à leurs malades, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'adreſſer à eux, pour avoir des preuves authentiques de la date du commencement de la maladie de la Demoiſelle Garnier; & comme je ſavois que ces Meſſieurs avoient été extrêmement frappés de la guériſon ſubite de la Couronneau, qu'ils avoient vue tous les jours depuis le 27 Mai juſques & compris le 13. Juin jour du Miracle, j'ai cru qu'ils ne refuſeroient pas d'en rendre en même tems témoignage.

Voici leur certificat, que je crois devoir rapporter ici tout au long, quoiqu'on en ait déjà vu quelques extraits dans le cours de cette Démonſtration.

„ Nous ſouſſignés, Bailli Docteur Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité „ de Paris, Médecin de l'Hôtel-Dieu, Chevalier de l'Ordre Royal de Saint Michel, & „ Boudou Maître Chirurgien Juré de S. Côme, & premier Chirurgien du dit Hôtel-Dieu, „ ayant été requis par M. de Montgeron Conſeiller au Parlement, de rechercher dans „ nos journaux le tems où nous avons ſollicité Mademoiſelle Garnier la cadette, dans une „ maladie qu'elle eut dans le cours de l'année 1731. de lui en donner un certificat, & en „ même tems de lui marquer ſi pendant le tems que nous traitions la Demoiſelle Gar- „ nier, nous n'avons pas remarqué qu'une ſervante qu'elle avoit, nommée Marie-Anne „ Couronneau, étoit attaquée de paralyſie, & qu'elle en guérit ſubitement pendant le cours „ de la maladie de ſa maîtreſſe: Certifions ſavoir, moi Docteur en Médecine, que ce fut le 27. „ du mois de Mai de l'année 1731. que je vins pour la premiere fois rue S. Jacques dans „ la maiſon de M. Deſprez Libraire, pour y ſolliciter la dite Demoiſelle Garnier qui de- „ meuroit dans la dite maiſon; que je la trouvai attaquée d'une fievre maligne des plus ca- „ racteriſées, laquelle maladie lui avoit commencé le 24. du même mois, ſuivant que la „ dite Demoiſelle & Monſieur Boudou me dirent pour lors; & que cette Demoiſelle „ ayant été réduite à toute extrémité par les accidens fâcheux qui ſurvinrent à cette ma- „ ladie, elle n'en fut hors de danger que le 14. du mois de Juin ſuivant.

„ Et moi premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, que je fus mandé par la dite Demoiſelle „ Garnier dès le 24. Mai de la dite année 1731. & que je la trouvai attaquée d'une fievre „ maligne qui étoit déjà conſidérable, quoiqu'elle ne ſe fût déclarée que ce jour-là même; „ & que dès le lendemain je mandai M. Bailli, qui ne vint que le 27.

„ Plus nous certifions, que pendant que nous ſollicitions la Demoiſelle Garnier, nous „ vîmes tous les jours dans ſa chambre une vieille ſervante qu'elle avoit, nommée Marie- „ Anne Couronneau, qui étoit affligée d'une paralyſie ſur le côté gauche, qui nous parut „ complette ſur la jambe gauche qu'elle ſoutenoit en l'air avec des liſieres attachées à ſa „ ceinture, & incomplette ſur le bras du même côté & ſur la langue, n'ayant qu'un reſte „ de mouvement très foible dans ce bras, & ayant la parole très embarraſſée. Et que „ cette fille âgée reſta en cet état juſqu'au 13. Juin, que nous la trouvâmes ſubitement gué- „ rie, parlant, marchant & agiſſant avec facilité: ce qui nous parut incompréhenſible, „ & ce qui fait que nous en avons fort bien retenu la date, comme d'un événement fort „ étonnant & qui nous ſurprit beaucoup. „

Voilà tous ceux qui pouvoient être préſens la nuit dans la maiſon de la Demoiſelle Garnier pendant ſa maladie. Ainſi voilà tous les témoins qu'on fait citer à la Mere de l'Ange Gardien, & tous ces témoins atteſtent formellement tout le contraire de ce qu'on lui fait avancer, & datent préciſément le jour du commencement de la maladie de la Demoiſelle Jeanne Garnier, & celui de la guériſon de la Couronneau ſuivant qu'elle en fait le recit dans ſa Relation.

Que répondra M. l'Archevêque de Sens à des époques ſi clairement marquées? Que va devenir l'inconcevable prodige d'une frayeur qui a guéri ſubitement la Couronneau d'une paralyſie complette pendant le fort de la maladie de ſa maîtreſſe, un mois ou cinq ſemaines avant ſon voyage à S. Médard? Mais auſſi pourquoi M. l'Archevêque de Sens s'amuſe-t-il à citer des dates? ne ſait-il pas que les dates ſont ſujettes à donner des démentirs, auſſi bien que les témoins? n'a-t-il pas déja éprouvé que les dates lui ont toujours porté malheur, & qu'il n'a pu en hazarder une ſeule qu'elle n'ait tourné contre lui? Si le Frere Patrice lui avoit ſimplement écrit d'une maniere vague, que la Couronneau avoit été guérie avant le 13. Juin, il nous auroit beaucoup plus embarraſſé; mais de marquer qu'elle avoit été guérie un mois ou cinq ſemaines avant ce jour-là dans le fort de la maladie de ſa maîtreſſe, cela étoit un peu trop circonſtancié.

C'é-

C'étoit encore trop hazarder, que de citer *toutes les perſonnes de la maiſon*, ſans s'être informé d'aucune ſi le fait étoit vrai. Monſieur de Sens a été bien plus prudent dans un autre article, où il dit que la Couronneau après avoir été guérie par ſa frayeur *un mois ou cinq ſemaines*, avant *qu'on s'avisât de lui faire reprendre ſes béquilles, pour les aller pendre au Tombeau du nouveau Saint...* fut *en Ville... où ON l'a félicitée ſur ſa guériſon.* On n'a point à craindre d'être deſavoué, quand on s'exprime avec une généralité ſi indéterminée. Jamais la particule *ON* n'a donné de démentir à perſonne.

Mais au ſurplus, eſt-il même bien prouvé que la Mere de l'Ange Gardien ait fait tout ce recit au Frere Patrice?

„ Quoique l'on puiſſe compter, *dit le Prélat*, ſur la piété & le deſintéreſſement de „ *ce* Religieux... je ne me ſuis pas contenté *de ſon* témoignage, j'ai voulu avoir celui de „ la Mere de l'Ange Gardien. „

C'étoit certainement bien la moindre choſe que dût faire le Prélat, avant de ſe déterminer à ſe rendre lui-même garant envers le public de la vérité d'un fait ſi atroce & ſi incroyable. Mais voyons donc ce témoignage de la Mere de l'Ange Gardien. *Cette vertueuſe fille*, dit plus bas M. de Sens, *a donné ſans peine le recit de cet événement écrit de ſa main, & ſigné d'elle.*

Nous allons donc voir ſi du moins ce recit eſt conforme à celui du Récolet; M. de Sens va nous le donner ſans doute.

Elle y raconte, ajoute le Prélat, *tous les faits rapportés dans la Lettre du Pere Patrice.*

Qu'elle raconte tout ce qu'il lui plaîra; mais voyons comment elle s'exprime elle-même

Elle y ajoute, continue M. Languet, *quelques circonſtances qui les confirment.* Eh! toujours; mais encore un coup donnez-nous donc ſon recit, nous verrons bien ce qu'il contient.

Il eſt entre mes mains, dit M. de Sens. Oh! pour le coup, le Prélat fait perdre patience. Eh! s'il eſt entre vos mains, Monſeigneur, pourquoi n'en pas donner une copie tout au long dans votre Inſtruction Paſtorale? Eſt-il naturel de nous donner la copie entiere de la Lettre du Pere Patrice, qui ne rapportant que de prétendus oui-dires de la Mere de l'Ange Gardien, ne peut mériter la moindre ombre de créance, qu'autant qu'elle les confirmera elle-même dans ſon recit; & de retenir dans le ſecret ce recit même, qui eſt votre unique piece? Pourquoi ne nous en donner que quelques petits lambeaux, ſans autre ſuite que celle que l'on y ajoute par des commentaires? En vérité cela eſt très ſuſpect: croit-on que le public qui a vu tant de fois, & qui verra encore dans la ſuite de cet ouvrage que M. de Sens ſe trompe ſi ſouvent dans ſes citations, aura une grande confiance aux petits fragmens imparfaits qu'il juge à propos de rapporter?

Mais puiſque l'on ne nous repréſente pas cette piece, il eſt bon que le public en connoiſſe du moins la forme. C'eſt la Mere de ſaint Charles, une Religieuſe de l'Hôtel-Dieu, qui va nous l'apprendre. „ Une ſœur que j'ai, *dit-elle*, qui eſt à la communauté „ de l'Inſtruction Chrétienne, m'a conté il y a quelques jours qu'étant venue me voir, „ la Sœur de l'Ange Gardien la prit en particulier, & lui dit qu'on l'avoit aſſurée que „ Monſeigneur l'Archevêque de Sens citoit une Lettre d'elle, pour prouver que le Mi- „ racle de Marie-Anne Couroneau étoit faux: Que cependant elle n'avoit jamais eu l'hon- „ neur d'écrire au Prélat, & qu'elle ne ſavoit ce que ce pouvoit être que cette Lettre, „ ſi ce n'eſt que le Frere Patrice l'avoit tourmentée pour lui faire donner un certificat, „ où elle aſſurreoit qu'elle avoit vu Marie-Anne Couronneau guérie avant qu'elle fût à S. „ Médard; & qu'un jour comme il la preſſoit très fort, elle tira de ſa poche un méchant „ petit chiffon de papier grand comme la main, ſur lequel elle écrivit quelques lignes, & „ le ſigna; & que c'eſt tout ce qu'elle a jamais écrit à ce ſujet. „

O trop heureux *chiffon!* qu'elle difference entre votre premiere deſtination, & celle où vous employe un grand Prélat! Vous devenés entre ſes mains un des principaux remparts de la Conſtitu ion: un bouclier impénétrable à tous les traits qu'un grand Miracle lance contre cette Bulle! Qu'aujourd'hui votre ſort eſt beau!

Cependant il ſe préſente une grande difficulté par rapport au contenu de cette prétieuſe piece. Si elle n'eſt pas plus *grande* que *la main*, comment peut-elle comprendre tout le détail du recit du Frere Patrice, qui remplit plus d'une page *in quarto* d'impreſſion dans l'Inſtruction de M. l'Archevêque de Sens? C'eſt ſans doute un prodige, mais il n'a nullement l'air d'être réel.

Voilà donc, Monſeigneur, la piece triomphante avec laquelle vous prétendez renverſer cinquante-huit témoins que nous produiſons, dont pluſieurs atteſtent avoir connoiſſance que la paralyſie de la Couronneau a continué juſqu'au 13. Juin, & tous les autres juſques vers le milieu du même mois.

Si le fait raconté par le Fr. Patrice eſt vrai, il faut que tous ces témoins ſoient des impoſteurs, ou de grandes dupes. Mais dans laquelle de ces deux claſſes mettrez-vous M. Bailli & M. Boudou? Ils ont vu la Couronneau pendant pluſieurs jours juſqu'au 13. Juin; ils ont examiné ſon état avec tant d'attention, qu'ils ont diſtingué la partie de la paralyſie qui étoit complette d'avec celle qui ne l'étoit pas; leur expérience conſommée empêche qu'en fait de maladies, on puiſſe les prendre pour des dupes: les taxerez vous d'être des impoſteurs?

Quoi! cette nuée de témoins qui ne dépoſent que ce qu'ils ont vu, n'ébranlera-t-elle point M. de Sens? Quoi! *le méchant petit chiffon de papier* écrit à la hâte par la Mere de l'Ange Gardien pour ſe débarraſſer de l'importunité du Frere Patrice, ſuffira-t-il pour les confondre & les convaincre tous ou d'imbécillité ou d'une impoſture ſacrilége?

Mais allons plus loin, & prouvons que la Mere de l'Ange Gardien elle-même a eu connoiſſance que la paralyſie de la Couronneau ſubſiſtoit encore dans toute ſa force au commencement du mois de Juin.

La Mere de St. Charles déclare que *le 5. ou 6. du mois de Juin* la Couronneau vint à l'Hôtel-Dieu chercher de l'onguent pour ſa maîtreſſe dangereuſement malade depuis quelques jours. Qu'elle s'étonna que cette paralytique *oſât ſe hazarder à ſortir, ayant autant de peine qu'elle avoit à ſe ſoutenir avec ſes béquilles*, & qu'elle ne put jamais prononcer le nom de *l'onguent qu'elle demandoit....* „ Ma Sœur de l'Ange Gardien, *ajoute-t-elle*, la vit ce jour-là même; & comme elle ſavoit que ſa maîtreſſe étoit très mal, „ elle lui dit que ſa maîtreſſe auroit bien du faire en ſorte de la placer aux incurables, „ ſuivant le conſeil que lui en avoit donné M. Boudou, & qu'elle ſeroit bien à plaindre „ ſi ſa maîtreſſe qui avoit tant de bonté pour elle, venoit à lui manquer. „

Que devient la preuve de M. de Sens? Son unique témoin eſt convaincue d'avoir ſu le contraire de ce qu'il prétend qu'elle a avancé.

Prouvons préſentement que ce n'eſt que le 14. Juin, que la Mere de l'Ange Gardien a vu la Couronneau guérie.

Les Meres de Sainte Félicité, de Saint Félix, de Sainte Eugénie & de Saint Marcel, après avoir dit que „ le 14. du même mois de Juin, *la Couronneau revint à l'Hôtel-* „ *Dieu*, ayant un air & un viſage tout différent *de celui qu'elles lui avoient vu huit* „ *jours auparavant*, marchant aiſément & parlant avec facilité, *ajoutent*: Nous ne „ pouvons concevoir ſur quel fondement notre Sœur de l'Ange Gardien s'eſt aviſée d'a- „ vancer qu'elle a vu ladite Couronneau guérie, avant qu'elle eût été à Saint Médard „ demander à Dieu la guériſon de ſa maîtreſſe, puiſqu'il eſt certain qu'elle étoit encore „ auſſi incommodée que jamais au commencement du mois de Juin 1731. & pluſieurs d'en- „ tre nous, & notre Sœur de l'Ange Gardien elle-même l'ont vue guérie pour la premie- „ re fois le 14. Juin, préciſément le lendemain du jour qu'elle a été à S. Médard prier

„ Dieu

„ Dieu pour la guériſon de ſa maîtreſſe. Nous fûmes, *ajoutent-t-elles*, frapées d'ad-
„ -miration d'une guériſon ſi ſubite & ſi parfaite. „

La Mere de S. Iſidore & deux autres Religieuſes déclarent, que le 14. Juin *la Sœur de l'Ange Gardien ayant apperçu Marie-Anne Couronneau qui paroiſſoit ſi bien guérie, eut auſſi la curioſité de lui demander comment elle l'avoit été.* Elle ne l'avoit donc pas vue guérie un mois ou cinq ſemaines avant ce jour-là. Cependant le fait rapporté par le Fr. Patrice, eſt que la Couronneau étoit venue à l'Hôtel-Dieu étant guérie un mois ou cinq ſemaines avant le 13. Juin, & avoit *été vue de pluſieurs perſonnes, & entre autres de la Mere de l'Ange Gardien.*

Mais ſi ce fait étoit vrai, comment un grand nombre de Religieuſes auroient-elles été d'une ſi grande ſurpriſe & ſi ſaiſies d'admiration lorſqu'elles la virent guérie le 14. Juin, ainſi que l'atteſtent pluſieurs d'entre elles?

Elles l'avoient vue huit jours auparavant avec un viſage hâve & d'une pâleur mortelle; elles avoient été pluſieurs fois témoins qu'elle ne pouvoit faire un pas qu'avec des efforts extrêmes & des contorſions épouvantables, quoiqu'elle eût le corps ſuſpendu ſur ſes deux béquilles, parce qu'elle étoit obligée de tirer en avant avec une liſiere tout ſon côté gauche qui étoit comme mort. Enfin il étoit de leur parfaite connoiſſance qu'elle n'étoit ſortie de l'Hôtel-Dieu, que parce que les Médecins avoient jugé ſa paralyſie incurable. Voilà ce qui fut la cauſe de leur étonnement le 14. Juin, lorſqu'elles lui virent une ſanté parfaite. Mais ſi elles l'avoient déjà vue guérie un mois ou cinq ſemaines auparavant, quel eût été pour lors le motif de leur ſurpriſe, & comment auroient-elles regardé comme un Miracle récent, une guériſon de vieille date? Apparemment que Monſieur l'Archevêque de Sens prétend, que ce jour-là elles avoient toutes oublié qu'elles avoient vu la Couronneau guérie un mois auparavant, mais cela eſt bien difficile à croire.

Ne ſeroit-ce point plûtôt la bonne Mere de l'Ange Gardien, qui auroit confondu ou mal arrangé quelques dates dans ſa mémoire? Une foule de Religieuſes de l'Hôtel-Dieu ſe préſente, pour nous expliquer l'énigme. Entre autres la Mere de Saint Iſidore déclare „ *qu'après que la Couronneau lui eut conté le 14. Juin de quelle maniere* elle s'étoit „ trouvée guérie *la veille en revenant de S. Médard, & que la nuit elle avoit rendu* „ *ſans peine à ſa maîtreſſe* tous les ſervices dont elle avoit beſoin, la Sœur de l'Ange „ Gardien l'ayant apperçue, eut auſſi la curioſité de lui demander comment elle avoit été „ guérie; & que comme la Couronneau ſavoit que la Sœur de l'Ange Gardien étoit très „ oppoſée aux Miracles... opérés par l'interceſſion du Bienheureux... elle ne lui dit point „ qu'elle s'étoit fait mettre *la veille* ſur ſon Tombeau, *& qu'elle* lui conta ſeulement *les* „ *ſervices qu'elle avoit rendus* la nuit précédente à ſa maîtreſſe.... Je grillois, *ajoute* „ *la Mere de S. Iſidore*, de voir que Marie-Anne Couronneau en lui contant ſa guériſon, „ ne lui parloit point qu'elle s'étoit fait mettre ſur le Tombeau de M. de Pâris, comme „ elle venoit de le dire à moi & à bien d'autres; & c'eſt ce qui a fait tout le mal-enten- „ du. Ce ne fut qu'environ deux mois après cette converſation, que la Mere de l'Ange „ Gardien entendit dire que la Couronneau diſoit qu'elle avoit été guérie par l'interceſ- „ ſion du Bienheureux Pâris. Elle ſe mit auſſi-tôt en colere, & dit qu'elle l'avoit vue „ guérie plus de ſix ſemaines avant qu'on eût parlé de ce Miracle; ce qui étoit vrai par „ rapport à elle, parce qu'elle n'en avoit entendu parler que long-tems après la guériſon; „ & quoiqu'on ait pu faire pour remettre les dates à la Sœur de l'Ange Gardien, elle a „ toujours perſiſté, & on a été obligé de la laiſſer dire pour ne la pas obſtiner davantage. „

„ Si notre Sœur de l'Ange Gardien, *diſent les Meres de la Miſéricorde, de S. Lazare, de S. Severin & de S. Eloi*, ne s'eſt pas rendue à ce que nous lui avons tou- „ tes dit à ce ſujet, c'eſt qu'elle confond toutes les dates, & qu'elle a eu l'eſprit frapé „ d'avoir vu, comme il eſt vrai, ladite Couronneau guérie long-tems avant qu'elle eût „ entendu dire, qu'elle avoit été à Saint Médard ſur le Tombeau du Bien-heureux de „ Pâris

„ Pâris, où elle avoit été prier pour demander à Dieu la guériſon de ſa maîtreſſe. „
„ C'a été en vain, *dit la Mere de S. Charles*, que je lui ai fait reſſouvenir qu'elle-
„ même l'avoit vue au commencement du mois de Juin auſſi paralytique qu'elle avoit ja-
„ mais été, & avoir autant de peine à parler qu'elle en avoit jamais eu. Quoique ma Sœur
„ de l'Ange Gardien n'ait pas pu nier les faits que je lui ai dits, elle a toujours paru per-
„ ſiſter dans ſon obſtination; & lorſqu'on la preſſe ſur les dates, comme il ne lui eſt pas
„ poſſible de les ajuſter avec le fait qu'elle avance, elle ſe met en colere, & on eſt obli-
„ gé de la laiſſer dire. „

Voilà quel eſt l'unique témoin que M. de Sens produit, pour autoriſer la fable qu'il avance, & par laquelle il donne le démentir à près de ſoixante perſonnes, toutes plus dignes d'eſtime les unes que les autres; un témoin qui ſe brouille dans ſes idées, qui confond les dates, & ne perſiſte dans ſon erreur que par obſtination & par entêtement; un témoin qui eſt obligé de convenir qu'elle a vu au commencement du mois de Juin la Couronneau auſſi paralytique que jamais, & qui en même tems ſoutient qu'elle l'a vue guérie plus d'un mois avant le 13. Juin; enfin un témoin qui pour ſolution des objections dont toutes les autres Religieuſes l'accablent, n'apporte que la colere & l'emportement.

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir démontré dans le dernier degré d'évidence la fauſſeté des faits avancés par Monſieur de Sens ſur la caution frivole du Récollet & de la Mere de l'Ange Gardien: il eſt bon d'en faire encore ſentir le ridicule, & de faire voir qu'ils ne péchent pas moins contre la vrai-ſemblance, que contre la Vérité.

En effet, quel homme de bon ſens pourra ſe perſuader, qu'une perſonne dont la guériſon, ſelon M. de Sens, a été auſſi publique qu'extraordinaire, qu'une perſonne guérie ſubitement d'une paralyſie complette par une frayeur, & qui par conſéquent n'eût pas manqué d'attirer ſur elle l'attention de ceux qui avoient vu l'état où ſa paralyſie l'avoit auparavant réduite; qu'une perſonne, dis-je, dans ces circonſtances ſoit aſſez impudente & aſſez inſenſée, pour reprendre un mois ou cinq ſemaines après ſes béquilles & ſes liſieres & tout l'attirail de ſa paralyſie, & contrefaire de nouveau l'impotente comme elle étoit avant ſa guériſon, pour ſe tranſporter dans cet équipage à S. Médard, & y feindre un Miracle à ſon retour? Et cela, après avoir été vue guérie par tout le public pendant un mois ou cinq ſemaines, & avoir été félicitée de ſa guériſon, comme dit M. de Sens.

Une impoſture ſi manifeſte n'eût-elle pas révolté tout le monde contre elle? Et comment le ſieur & la Dame Deſprez & la Dame Deſeſſarts dans la maiſon de qui elle demeure, & tous les Libraires & les Marchands de la rue Saint Jacques ſes voiſins, dont la plûpart atteſtent unanimement que ſa paralyſie a duré juſqu'au 13. Juin, ne ſe ſeroient-ils pas apperçus de ſa guériſon? Par quel charme ſe ſeroit-elle rendue inviſible à tout ſon quartier pendant un mois ou cinq ſemaines, pendant leſquelles elle alloit en Ville, ſuivant M. de Sens, pour les affaires de ſes maîtreſſes & les ſiennes? Enfin par quel ſecret auroit-elle eu l'art d'en faire accroire à M. Bailli & à M. Boudou?

M. de Sens ſuppoſe là bien des prodiges; & quelles preuves rapporte-t-il pour les faire croire? Il préſente pour tout témoin la particule *ON*. *Elle a été vue par pluſieurs perſonnes*, dit le Frere Patrice: *on l'a félicitée ſur ſa guériſon*, dit le Prélat. Mais ſi cette guériſon antérieure de quatre ou cinq ſemaines au Miracle a été ſi publique, combien la fourberie de la Couronneau a-t-elle été facile à prouver? Comment M. de Sens ne l'a-t-il point conſtatée par une foule de témoins, & par des preuves capables de couvrir à jamais de confuſion les Auteurs d'une impoſture ſi ſacrilége?

Mais plûtôt comment M. de Sens a-t-il oſé avancer dans une Inſtruction Paſtorale adreſſée à tous les Fidèles, un fait de cette importance & ſi flétriſſant pour la Couronneau & ſes maîtreſſes? Et cela, ſur l'unique fondement de quelques mauvais diſcours, recueillis par un Moine mendiant qui vouloit lui faire ſa cour, & échappés à une vieille Religieuſe qui pluſieurs mois après le Miracle avoit confondu quelques dates dans ſa tête, & qui ſur

le

le champ s'eſt trouvée démentie par toutes les autres Religieuſes qui ſont avec elle.

Quoi! eſt-il permis ſur des oui-dires de cette qualité, de deshonorer ainſi à la face de l'univers des perſonnes d'une piété auſſi reſpectable que la Couronneau, qui dans la crainte de mettre ſa foi en péril, a préferé l'état de ſervitude à la fortune de ſes pere & mere; & ſes maîtreſſes dont la vertu, l'honneur & la probité ont mérité l'eſtime de tous ceux qui les connoiſſent? Car l'injure n'eſt pas faite à la Couronneau toute ſeule: cette fille étant domeſtique des Demoiſelles Garnier qui l'avoient toujours ſous leurs yeux, n'auroit pu exécuter une pareille fourberie que de leur conſentement; & les termes mêmes de la Lettre du Frere Patrice, *après quatre ou cinq ſemaines de guériſon, de liberté à marcher, on lui fit reprendre ſes béquilles & ſa liſiere comme auparavant, pour aller au Tombeau du ſieur Pâris*, ne peuvent s'entendre que des Demoiſelles Garnier.

Voilà donc quatre perſonnes qu'il plaît à M. de Sens d'accuſer d'un complot ſacrilége. Voilà un Prélat du premier ordre qui ſe rendant garant envers le public du fait atroce qu'il avance, le publie à toute la terre. Comment ſa charité n'a-t-elle point été bleſſée d'une pareille démarche? Quoi! a-t-il cru pouvoir immoler légitimement la réputation de ſon prochain à l'intérêt de la Bulle?

Mais, diront peut-être les plus outrés partiſans de ce Decret, tous ceux qui ont vu, qui croyent, qui atteſtent les Miracles, regardent par conſéquent la Conſtitution comme une piece que Dieu réprouve, & qu'il a foudroyée lui-même ſur le Tombeau de M. de Pâris; ainſi tous ces gens-là ſont ſous l'anathême: les loix de la charité n'obligent plus à leur égard; la Conſtitution ne reconnoît que les regles qu'elle a faites, & ſi elle a bien pu diſpenſer de la néceſſité de l'amour de Dieu, à plus forte raiſon diſpenſe-t-elle d'aimer ceux qui refuſent de ſe ſoumettre à ſes déciſions, d'autant plus que quantité de Prélats ſont diſpoſés à faire ſchiſme avec eux. Non, Monſeigneur, il n'en ſera pas ainſi, cela ne dépend d'aucun de ceux qui combattent la Vérité. Pluſieurs d'entr'eux pourront bien vouloir ſe ſeparer de nous, mais nous avons trop de charité pour nous ſéparer d'eux: & quelque choſe qu'il nous faille ſouffrir, nous reſpecterons toujours l'autorité de tous les Miniſtres de l'Egliſe bons & mauvais. Mais en demeurant dans leur communion nous nous garderons bien d'embraſſer les erreurs où pluſieurs d'entr'eux ſont tombés: l'Evangile ſera toûjours notre regle, & nous continuerons de prier Dieu qu'il nous faſſe la grace que ſon amour & celui du prochain ſoient le principe & le motif de toutes nos actions.

Il ne nous reſte plus qu'à répondre à une objection, ſur laquelle M. l'Archevêque de Sens paroît beaucoup inſiſter. „ Voilà, *dit-il*, une guériſon manquée deux fois..... „ La Couronneau va pour la troiſiéme fois à Saint Médard le 13. Juin..... ſans intention „ de rien demander pour elle-même; c'eſt cependant à ce voyage qu'on impute le Mi- „ racle qu'elle ne demandoit plus..... Une telle guériſon arrivée, pour ainſi dire, de „ rencontre & par hazard, qui n'a point été demandée au Saint à qui on en veut faire „ l'honneur, ne mérite pas d'être comptée au nombre des guériſons merveilleuſes. „

On voit par ces termes railleurs & badins, que le Prélat s'applaudiſſant lui-même de ſon triomphe, croit avoir couvert d'un maſque d'illuſion & d'une efficace d'erreur la certitude & la réalité de ce Miracle. Mais ce maſque ne peut cacher le viſage brillant de la Vérité, qui ſe fait voir au travers de ce voile indécent, & toutes ces petites railleries ſe tourneront contre leur Auteur.

Quoi donc, Monſeigneur, eſt-ce à vous à préſcrire à Dieu l'uſage qu'il doit faire de ſa puiſſance & à lui fixer les momens; & comment un des Succeſſeurs des Apôtres oſe-t-il tourner en ridicule le Miracle d'une guériſon qui eſt le prix de la foi, de la ſoumiſſion aux ordres de Dieu, & de la charité?

La Couronneau ne demandoit plus pour lors ſa guériſon, tous ſes vœux étoient pour ſon avancement ſpirituel & la ſanté de ſa Maîtreſſe, on en convient; donc Dieu n'a pas du lui accorder ſa guériſon: quelle étonnante conſéquence! Depuis quand croit-on que la

charité, que le désir du salut, & la reconnoissance envers son prochain des bienfaits qu'on en a reçus, ne soient pas des vertus que Dieu récompense? Le paralytique de l'Evangile étoit principalement occupé de la guérison de son ame, puisque Jesus-Christ avant de guérir son corps, lui adressa ces consolantes paroles: *Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis*; & que *les péchés ne sont remis*, dit M. Nicole sur cet Evangile, *qu'à ceux qui le desirent sincerement.* Les Docteurs de la Loi se scandalisérent de ces paroles du Sauveur; mais Jesus-Christ pour leur prouver qu'il avoit le pouvoir de remettre les péchés, & par conséquent qu'il étoit le Fils de Dieu, guérit à leurs yeux le paralytique. Si les Docteurs furent inexcusables de ne pas reconnoître à la vue de ce Miracle que Jesus Christ étoit le Messie, craignons que la vûe d'un Miracle pareil, par lequel Dieu nous fait sentir sa présence sur le Tombeau du Saint Pénitent, & vient lui-même y décider la cause des Appellans, ne fasse notre condamnation, si nous refusons d'y reconnoître la décision de Dieu même.

Le peuple voyant ce Miracle, dit le Saint Esprit, *fut rempli de crainte, & rendit gloire à Dieu.*

Joignons-nous à ce peuple, & non pas aux Princes des Prêtres, aux Pharisiens & aux Docteurs, qui se scandalisérent de l'œuvre de Dieu. Mais afin qu'un plus haut degré de connoissance & de persuasion nous donne encore un plus grand degré de foi, nous allons démontrer dans la proposition suivante qu'une pareille guérison n'a pu avoir que Dieu même pour Auteur.

SIXIEME ET DERNIERE PROPOSITION.

La guérison de Marie-Anne Couronneau n'a pu s'opérer, que par un effet de la Toute-puissance Divine.

Dieu est admirable dans toutes ses œuvres, dit le Roi Prophéte; elles sont toutes marquées par des traits incommuniquables, qui les distinguent manifestement des ouvrages de ses créatures. Mais sa Toute-puissance n'est jamais plus sensible à l'homme, que lorsqu'elle opére des Miracles, qui étant supérieurs & contraires à l'ordre qu'il a établi en formant l'univers, sont par conséquent au dessus du pouvoir de tout être crée.

Tel est celui-ci: tout y est digne de sa grandeur & de notre admiration! Reconnoissons le Créateur de tout ce qui existe en le voyant agir en maître absolu de la nature, & ne fermons pas les yeux lorsqu'il fait éclater la force & la puissance de son bras d'une maniere visible & palpable, en gravant sur le corps de notre paralytique l'impression salutaire de sa miséricorde.

Une légere attention aux principes les plus certains de l'Anatomie & aux circonstances de ce Miracle doit suffire, pour en convaincre l'incrédulité même.

Je vois dans ce prodige la guérison d'une paralysie complette sur la cuisse, la jambe & le pied gauche, & par conséquent incurable selon tous les Maîtres de l'art. J'y vois la guérison d'une paralysie incomplette sur la langue, sur le bras & le surplus de ce côté, dans une personne âgée de soixante-huit ans, dont les remedes les plus spécifiques n'avoient fait qu'épuiser les forces, sans rien diminuer de sa maladie. J'y vois une guérison qui ne s'opére pas par degrés & par succession de tems, comme celles qui sont l'effet des remedes & des ressorts de la nature, mais subitement & tout-à-coup.

J'y vois une guérison parfaite, entiere & totale sans aucune convalescence. J'y vois une impotente de la moitié de son corps, qui recouvre en un instant un degré de vigueur & d'agilité supérieur à son âge, & beaucoup plus grand qu'avant sa maladie. Enfin j'y vois une santé si forte & si constante, que la miraculée après l'âge de 71. ans, continue d'avoir plus de force, de vivacité & de légereté dans sa démarche qu'elle n'en avoit dans sa jeunesse

jeuneſſe, ainſi que les Demoiſelles Garnier & la Couronneau elle-même l'ont déclaré par leurs Actes des 15. & 17. Novembre 1734.

A des traits de cette nature, nous pourrions avec confiance en appeller au jugement de nos parties mêmes, ſi leurs préventions & les malheureux engagemens qu'ils ont pris, ne leur fermoient pas entiérement les yeux. Mais peuvent-ils anéantir les œuvres de Dieu, parce qu'il ne leur plaît pas de les reconnoître? L'édifice du prodige de nos jours n'eſt pas bâti ſur le ſable, mais ſur le rocher: les vents des préjugés & des opinions humaines ont beau mugir & l'attaquer de toutes parts, leur tourbillon peut bien jetter de la pouſſiere aux yeux de certains ſpectateurs & leur en derober la vûe, mais loin d'ébranler cet édifice conſtruit par une main divine, tous leurs efforts ne ſervent qu'à le faire paroître dans un plus grand jour & à manifeſter ſa ſolidité.

Mais pour en convaincre de plus en plus le Lecteur, entrons dans le détail de ce qu'il a fallu que Dieu faſſe pour procurer une guériſon ſi ſubite & ſi parfaite: s'il l'écoute ſans prévention, il ne pourra s'empêcher d'y reconnoître, qu'elle n'a pu être opérée que par celui qui appelle les choſes qui ne ſont pas comme celles qui ſont, & qui les tire encore aujourd'hui du néant, avec la même facilité qu'il en fit d'abord ſortir tout l'Univers.

En effet quel autre que Dieu même, eût pu exécuter tout ce qui étoit néceſſaire pour une pareille guériſon? Rappellons-nous pour un moment l'état déplorable de cette paralytique. Regardons cette vieille fille qui ne peut ſoutenir que ſur deux béquilles ſon corps hâve, hideux & décharné, & dont la moitié eſt déja depuis ſix mois dans le froid, l'inſenſibilité & l'immobilité de la mort.

Voyons avec compaſſion les efforts qu'elle fait avec tant de peine, aidée de liſieres, de bretelles & d'étriers, pour tirer en avant par cette étrange mécanique des membres livides qui ne ſont plus pour elle qu'une maſſe lourde & accablante, & qui par leur poids énorme épuiſent bientôt le peu qui reſte de force dans ceux de ſes membres qui ont encore de l'action & de la vie.

Que l'effroi que nous donnent les contorſions ſi humiliantes pour elle & ſi affreuſes pour les autres, qu'elle eſt forcée de faire à chaque pas, ne nous faſſe pas détourner la vûe de deſſus ſa miſére. Que les larmes qu'elle répand avec abondance, & le violent dépit qu'elle paroît reſſentir de ce que malgré tous ſes efforts & toutes ſes grimaces, elle ne peut avoir la foible conſolation de proférer diſtinctement une ſeule parole pour nous expliquer ſes maux, excitent nôtre pitié pour elle.

Suivons-là des yeux juſques ſur le Tombeau ſi digne de nos reſpects, où on la couche en cet état le 13. Juin 1731. Nous allons être tout à l'heure abondamment dédommagés de la compaſſion qu'elle nous a cauſée.

En effet j'apperçois ſur ce tombeau la vertu d'un Dieu, qui fait ſentir ſa préſence adorable. Déja je vois & j'entens un ferrement & un craquement dans le talon de notre paralytique, qui eſt le prélude de ſa guériſon & ſa guériſon même; déja la ſanté ſuccede à l'infirmité, & une ſanté parfaite à une maladie incurable; déja la force ſuccede à la foibleſſe, la vigueur à l'impuiſſance, l'agilité à la peſanteur. La miraculée devient, pour ainſi dire, une autre elle même, une autre Marie-Anne Couronneau comme refondue & reſſuſcitée. Déja des membres vivans, des membres forts & vigoureux ont pris la place de ceux qui paroiſſoient morts, & qui n'avoient ni mouvement ni ſenſibilité. Ses membres froids & perclus ont été changés en un moment en des membres ſi diſpos, ſi fermes & ſi alertes, qu'elle marche avec une légereté & une vîteſſe qui jettent dans la ſurpriſe & l'admiration tous ceux qui la voyent paſſer. Mais pour rendre la grandeur de ce Miracle encore plus ſenſible à nos yeux, il faut enviſager de plus près ce que Dieu a fait, pour opérer un pareil prodige.

Que l'incrédule prête ici une oreille attentive, & peut-être Dieu lui fera-t-il la grace, en le frappant d'admiration à la vûe de ſon ouvrage, de changer ſon aveugle opiniâtreté

en des ſentimens de foi, d'amour & de reconnoiſſance. Que les yeux de ſon intelligence contemplent avec reſpect cette main inviſible, qui anéantit en un inſtant les parties groſſieres & gluantes des liqueurs épaiſſies, qui tenoient les racines des nerfs obſtruées dans le cerveau de cette paralytique. Qu'il reconnoiſſe qu'il n'y a que le Tout-puiſſant, qui ait pu dans un moment rétablir tous les petits conduits de ces nerfs, dont les cavités étoient collées, détruites & anéanties depuis les racines de ces nerfs juſqu'à l'extrêmité de tous leurs differens rameaux, dans les membres dont la paralyſie étoit complette; cavités néanmoins ſans leſquelles la lymphe ſubtile ne pouvoit s'inſinuer dans ces membres. Enfin qu'il s'humilie & s'abbaiſſe juſques dans la pouſſiere, en voyant l'Etre ſuprême créer à ſes yeux tout ce qui étoit néceſſaire, pour ranimer en un moment ces membres perclus.

Il ne ſuffiſoit pas, pour procurer à la Couronneau la force, la vigueur & l'agilité ſurprenantes qu'elle trouva tout d'un coup dans ſes membres reſſuſcités, il ne ſuffiſoit pas, dis-je, de rétablir les conduits des nerfs & de régénerer leurs cavités; il falloit de plus fournir en un inſtant dans tous ces nouveaux conduits une quantité de lymphe ſubtile ſuffiſante pour remplir tous les tuyaux dont les muſcles ſont compoſés, afin de leur donner tout le reſſort néceſſaire pour exécuter des mouvemens ſi vifs & ſi précipités. Où cette lymphe ſubtile étoit-elle? Le cerveau en eſt à la vérité la ſource & le reſervoir; mais étant lui-même depuis ſix mois à moitié comprimé & engorgé, il n'avoit pas été en état d'en extraire une grande quantité des parties les plus ſubtiles du ſang, & étoit par conſéquent abſolument incapable de procurer en un moment l'abondance extrême de cette lymphe ſubtile, qui étoit eſſentiellement néceſſaire pour exécuter ces mouvemens.

Cependant à peine la Couronneau eſt-elle relevée de deſſus le Tombeau miraculeux, qu'elle ſent *une légereté extraordinaire dans tout ſon corps;* elle marche *ſi vîte qu'elle eût pu ſuivre un caroſſe*, & en *un moment* elle ſe trouve arrivée *chez elle*, elle monte *avec une vîteſſe extrême* un eſcalier de trois étâges; & depuis ce moment elle jouit d'une force, d'une légereté & d'une activité extraordinaire, diſent preſque tous nos témoins, & on la voit porter dans les rues une paralytique juſque ſur la Tombe où ſes membres inanimés avoient recouvré la vie.

Téméraires & préſomptueux, qui tentez de couvrir votre orgueilleuſe incrédulité, en attribuant à la nature & à l'art une guériſon de cette nature, depuis quand l'une & l'autre ſeroient-elles douées des propriétés incommuniquables de la Divinité? Depuis quand le Dieu de majeſté voudroit-il partager ſa propre gloire avec ſa foible & impuiſſante créature? Ces opérations pourroient-elles avoir d'autre principe, que l'Etre ſouverain à qui ſeul appartient d'anéantir ce qui exiſte, de rétablir ce qui n'exiſte plus, & de créer ce qui n'a point encore exiſté?

Mais n'oſera-t-on pas pouſſer l'impiété, juſqu'à attribuer au Démon une guériſon où l'opération divine eſt ſi marquée? Si l'auteur de tout mal peut contre ſa nature corrompue par ſon orgueil, produire de ſi grands biens; s'il peut changer ce qu'il juge à propos juſques dans le cerveau des hommes; s'il peut ſans moyens, ſans avoir beſoin de tems, rétablir dans nos corps ce qui eſt détruit, & fournir ſubitement ce qui y manque, Dieu a donc partagé avec lui ſa puiſſance: nous dépendons en partie de lui; & il n'y a preſque plus de moyens de diſcerner la parole du Dieu de Vérité, qui ſe manifeſte aux hommes par les miracles, d'avec celle de l'eſprit de menſonge, qui juſqu'à préſent n'a jamais été autoriſée que par de vains preſtiges. Qu'elles effroyables conſéquences ne tireroit-on pas de pareils principes, & quelle oreille pourroit ſoutenir tous ces blaſphêmes? Mais non; M. l'Archevêque de Sens convient lui-même que les œuvres de l'eſprit de ténébres ſont toujours marquées au ſceau de la foibleſſe, de la malignité, de la vanité, de la corruption & du menſonge. Or nul de ces caracteres ne ſe rencontre ici; la Toute-puiſſance divine y brille avec éclat: une telle guériſon auſſi parfaite & auſſi perſévérante, qu'elle a été ſubite, ne peut venir que d'une main bienfaiſante; elle annonce la bonté de celui qui

l'opé-

l'opére, elle excite la reconnoiſſance dans celle qui la reçoit. La force extraordinaire & l'agilité ſurprenante, qui ont pris tout-à-coup dans un corps affoibli par les années, la place de l'impuiſſance, de l'immobilité & de l'inſenſibilité où une maladie incurable avoit réduit ſes membres glacés, relevent la grandeur du bienfaiteur, & embraſent d'amour pour lui le cœur de celle qui ſe trouve prévenue d'une ſi grande miſéricorde.

Il ſeroit donc ou impie ou inſenſé d'attribuer à tout autre être qu'à Dieu même, une pareille guériſon, puiſque lui ſeul pouvoit mettre un tel degré de force & d'agilité dans des organes uſés & affoiblis par l'âge, & détruits en partie par les maladies. Que l'incrédule armé de toute ſa ſubtilité, vienne ici oppoſer ſes paradoxes à l'état d'un changement ſi entier & ſi ſubit? la foule de prodiges que ce Miracle renferme, ne lui laiſſera pour ſon partage que la honte d'une opiniâtreté confondue, & qui ne ſe ſoutient plus que par l'orgueil, l'intérêt ou l'entêtement.

Quel prodigieux aveuglement de ſe vouloir roidir contre les faits les plus inconteſtables & les plus frappans, parce qu'ils ne ſe trouvent pas conformes à nos préjugés, & de tenter de les obſcurcir par les raiſons les plus frivoles?

Juſques à quand, ô mon Dieu, vos merveilles ſeront elles en butte & une pierre de ſcandale à vos propres enfans? Que vos dons ſont conſolans & précieux pour ceux qui vous y reconnoiſſent, & qui vous y adorent! Mais combien deviennent-ils funeſtes pour ceux qui les combattent, & qui donnent à la nature impuiſſante ou à l'ennemi de tout bien les effets les plus ſenſibles de votre puiſſance & de votre grandeur! Que vos jugemens ſont terribles, ô mon Dieu; mais qu'ils ſont juſtes & remplis d'équité, en permettant comme vous faites, que ceux qui ont voulu par un aveuglement déplorable ſouſtraire l'empire ſur nos volontés à la ſouveraineté de vôtre Etre, transferent encore les œuvres de votre puiſſance à vos foibles créatures!

Ah! Seigneur, faut-il d'autres preuves de notre foibleſſe & de notre corruption, que de tels excès? Que la paralyſie de nos ames vous touche encore plus, ô mon Dieu, que celle de nos corps: vous guériſſez celle-ci, & vous êtes obéi dans le moment même que vous commandez, parce que c'eſt vous qui faites ce que vous commandez. Parlez donc, ô mon Dieu, parlez ainſi à nos cœurs, & ils auront auſſi-tôt du mouvement & des forces pour aller à vous; déliez-nous la langue comme à cette pauvre impotente, elle publiera avec joie vos merveilles & la grandeur de vos miſéricordes. Ainſi ſoit-il.

INDICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES
DE CETTE DE'MONSTRATION.

LA premiere piece eſt la Déclaration de Marie Anne Couronneau paſſée devant Maître Bernard Notaire, de tous les faits & circonſtances de ſa maladie & de ſa guériſon ſubite.

La ſeconde piece eſt un certificat paſſé devant le même Notaire par Marie Roſe Garnier qui a vu opérer la guériſon de Marie-Anne Couronneau ſur la tombe.

La troiſiéme eſt un Acte de dépôt fait chez le même Notaire par Marie-Anne Couronneau de trente-deux certificats. L'indication de ces trente deux pieces ſe trouvant faite dans cet Acte de dépôt, on n'en donnera point ici une nouvelle.

Après ces trente-deux pieces on trouvera un Acte de dépôt d'une Conſultation faite à M. Seron Docteur en Médecine, où on lui repréſente l'état où étoit la Couronneau dans le moment qui a précedé ſa guériſon, à la ſuite duquel Acte de dépôt eſt ladite Conſultation & la réponſe de M. Seron.

Après cette Conſultation ſont neuf Pieces importantes qui ſervent en même tems à prouver le miracle, & la fauſſeté des faits par leſquels M. l'Archevêque de Sens avoit tâché de l'obſcurcir.

La premiere de ces pieces eſt un Acte paſſé par devant Maître de Laleu Notaire par les Demoiſelles Garnier le 15. Novembre 1734. dans lequel Acte, elles démontrent la fauſſeté des faits avancés par M. l'Archevêque de Sens ſur la foi du Frere Patrice, & dépoſent chez le même Notaire les ſept pieces ſuivantes faiſant partie de celles dont nous donnons l'indication.

La

La seconde de ces pieces est un certificat donné par quatre Religieuses de l'Hôtel Dieu, qui entrent dans un assez grand détail touchant l'état où étoit Marie Anne Couronneau au commencement du mois de Juin 1731.

La troisiéme est un autre certificat de quatre autres Religieuses qui déclarent que ce fut le 5. ou 6. de Juin que Marie-Anne Couronneau vint à l'Hôtel-Dieu la derniere fois avant sa guérison, & qu'il ne falloit que voir la maigreur & la pâleur de son visage, la peine extrême qu'elle avoit à se soutenir sur ses béquilles & à avancer celle du côté gauche, & l'impossibilité où elle se trouva de leur dire ce qu'elle venoit chercher, pour reconnoître qu'elle étoit encore aussi paralytique que jamais, & qui marquent que ce fut le 14. du même mois qu'elle revint les voir ayant un air & un visage tout different, marchant aisément, parlant avec facilité & étant parfaitement guérie.

La quatriéme est un autre certificat d'une Religieuse qui atteste les mêmes faits, & qui explique ce qui a causé la mépriſe de la Sœur de l'Ange Gardien, dont les discours, uniquement fondés sur la confusion qu'elle fait de quelques dattes, ont fourni à M. l'Archevêque de Sens le prétexte dont il s'est servi, pour publier que le prétendu miracle de la guérison de la Couronneau étoit une imposture.

Au pied de ce certificat en est un autre de deux autres Religieuses qui attestent les mêmes faits.

La cinquiéme est un autre certificat d'une autre Religieuse qui atteste encore les mêmes faits, & découvre ce que c'est que l'Ecrit de la Mere de l'Ange Gardien, dont M. l'Archevêque de Sens s'est autorisé pous publier l'imposture prétendue.

La sixiéme est le certificat de M. Bailly Médecin, & de M. Boudou Chirurgien, qui declarent le jour du commencement de la maladie de la Demoiselle Garnier Maîtresse de la Couronneau, suivant qu'ils l'ont trouvé dans leurs Journaux, & certifient que pendant qu'ils traitoient la Demoiselle Garnier ils ont vu tous les jours la Couronneau, dont la paralysie leur a paru en partie complette & en partie incomplette, & que cette vieille fille est restée en cet état jusqu'au 13. Juin qu'ils l'ont trouvée subitement & parfaitement guérie, ce qui leur parut incompréhensible.

La septiéme est un second certificat de M. Desprez Libraire, de Madame son Epouse & de la veuve de M. Desessartz Libraire, qui attestent que Marie-Anne Couronneau n'a été guérie que le 13. Juin 1731.

La huitiéme est un autre certificat donné par les deux personnes qui gardoient la Demoiselle Garnier pendant sa maladie, & qui ont pareillement été témoins de la guerison subite de la Couronneau, qu'elles voyoient dans ce tems là jour & nuit.

Enfin la neuviéme est un Acte passé le 17. Novembre 1734. par la Couronneau par devant ledit Maître de Laleu Notaire, dans lequel elle déclare entre autres choses, qu'aussi-tôt qu'elle fut hors de dessus le tombeau de M. de Pâris le 13. Juin 1731. elle sentit une agilité & une force extraordinaire dans tous ses membres; se remuant avec une extrême facilité, ce qui a si bien continué que depuis ce tems elle a plus de légereté, d'agilité & de force qu'elle n'en avoit à l'âge de vingt ans, & qu'elle va, court tous les jours d'un bout de Paris à l'autre, sans être aucunement fatiguée, quoiqu'elle soit, dit-elle, lors dudit Acte, âgée de près de soixante & onze ans.

PIECES JUSTIFICATIVES

DU MIRACLE OPE'RE' SUR M. A. COURONNEAU.

I.

Déclaration de Marie-Anne Couronneau.

AUJOURD'HUI premier jour d'Octobre 1733. deux heures de relevée, eſt comparu par devant les Conſeillers du Roi, Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés, Marie-Anne Couronneau fille majeure, native de Saumur de parens Proteſtans, âgée de près de 70. ans, domeſtique depuis l'année 1711. de Meſdemoiſelles Garnier filles, & au ſervice deſquelles elle eſt encore actuellement, demeurantes en la maiſon du ſieur Deſprez Libraire de cette Ville, rue S. Jacques, Paroiſſe Saint Benoît; laquelle a requis les Notaires ſouſſignés de recevoir la déclaration ci-apres, qu'elle leur a dictée en la maniere qui ſuit.

Déclare la dite Couronneau, que ſenſible aux miſéricordes de Dieu ſur elle, & croyant être obligée de conſerver à la poſtérité pour la gloire de Dieu, la memoire de ſa guériſon miraculeuſe par l'interceſſion du Bien-heureux Diacre François de Pâris, elle a pris le parti de ſe tranſporter en l'etude de Maître Benard l'un des Notaires ſouſſignés, pour y faire une déclaration en forme autentique de tous les faits & circonſtances de ſa maladie & de ſa guériſon ſubite arrivée en un moment le 13. Juin 1731. après ſe les être rappellés à loiſir, les avoir fait rédiger pluſieurs fois par ecrit, & y avoir corrigé avec reflexion toutes les circonſtances qui n'avoient pas été d'abord exprimées avec aſſez de juſteſſe & d'étendue: pénétrée de l'importance de ne rien mettre dans une pareille declaration, qui ne ſoit conforme à la plus exacte verité; & étant également perſuadée qu'elle eſt obligée de rendre un témoignage autentique de la grace que Dieu lui a faite, mais qu'on ne rend point gloire à Dieu par le menſonge, elle nous a dit & déclaré.

Que ſe trouvant à l'Hôtel-Dieu le premier Novembre 1730. ſur les ſix heures du ſoir dans la Salle de Saint Yves, elle eût une attaque d'apoplexie qui lui fit perdre la parole pendant une demie heure, & cela en préſence des Demoiſelles Jeanne & Anne Garnier, & de la Mere dite de la Paſſion Religieuſe de l'Hôtel-Dieu, & ſœur de la dite Demoiſelle Jeanne Garnier; qu'on lui donna beaucoup d'eau de meliſſe, après quoi elle ſe ſentit un peu mieux, & aſſez forte pour revenir chez les Demoiſelles Garnier avec le ſecours de leurs bras; mais que comme elle avoit la parole toujours fort engagée, la Demoiſelle Jeanne Garnier la ſaigna du bras, enſuite de quoi on lui fit prendre l'émetique qui eût quelques effets, ſans néanmoins lui rendre l'uſage libre de la parole, & qu'elle fut très mal toute la nuit.

Que le lendemain matin on fit venir chez elle le Sieur Clery l'aîne Chirurgien neveu du Sieur Boudou Chirurgien Major de l'Hôtel-Dieu, qui la fit purger deux fois, ce qui la ſoulagea un peu.

Que huit jours aprés revenant de l'Hôtel-Dieu, & paſſant ſous le petit Châtelet, elle fut ſaiſie d'un froid & d'un engourdiſſement ſur tout le côté gauche depuis la tête juſqu'aux pieds, qui lui laiſſa à peine la liberté de ſe traîner juſques chez le Sieur Galley Graveur en tailles douces, au bas de la rue Saint Jacques, chez qui elle eût des mouvemens convulſifs ſi violens qu'ils lui ôterent l'uſage de la parole, & qu'après y avoir reçu quelques ſecours, la Dame Galley la fit conduire par ſa ſervante, qui eût beaucoup de peine a la ſoutenir juſques chez les dites Demoiſelles Garnier.

Qu'auſſi-tôt que la dite comparante y fut arrivée, on la mit dans ſon lit, & on lui donna l'emetique; & que comme elle étoit dans de grandes convulſions, la dite Demoiſelle Jeanne Garnier la ſaigna encore du bras à une heure après minuit; que le lendemain matin ſur les huit heures le dit Sieur Clery vint qui la ſaigna du pied, & ordonna pluſieurs remedes dont elle fut un peu ſoulagée, ayant cependant toujours une difficulté extrême à parler & à marcher.

Que la ſurveille de Saint Thomas au dit an, comme on trouva qu'elle avoit le matin la parole encore plus engagée, la dite Demoiſelle Jeanne Garnier la mena à l'Hôtel-Dieu pour y conſulter les Médecins ſur ſa maladie; qu'ils jugerent à propos de la faire reſter pour pouvoir plus aiſement la ſecourir; qu'on la coucha dans la Salle jaune ou elle fut ſaignée du bras dans l'inſtant de l'ordonnance de Monſieur Seron Médecin de l'Hôtel-Dieu, & que l'après dîner on lui donna l'émetique; qu'elle reſta dans le dit Hôtel-Dieu juſqu'au 6. Janvier 1731. jour des Rois, pendant lequel tems elle fut encore ſaignée pluſieurs fois du bras, & une fois de la gorge, & prit une infinité de remedes.

Que le dit Sieur Seron ayant éprouvé que tous les remedes qu'il lui avoit fait prendre, n'avoient ſervi qu'à lui épuiſer le peu qui lui reſtoit de force, ſans l'avoir ſoulagée, voyant qu'elle avoit même été deux ou trois jours ſans pouvoir abſolument parler, & jugeant par là que les remedes ne pouvoient que lui nuire, il les fit tous ceſſer; que la dite Demoiſelle Jeanne Garnier en étant avertie, & que la comparante avoit une grande impatience de retourner chez elle, ce qu'elle témoignoit par ſes geſtes, ne pouvant parler, la vint reprendre à l'Hôtel-Dieu le dit jour 6. Janvier 1731. Que quoique cette Demoiſelle lui ſourint tout le corps par deſſous le bras gauche, & que la dite comparante s'appuyât du côté droit ſur une canne, elle eût une peine extrême à traverſer les Salles, ne pouvant lever le pied gauche, mais étant obligée de le traîner, parce que les nerfs étoient tellement relâches que ſa jambe gauche étoit beaucoup plus longue que la droite, & ſans aucun ſentiment, & qu'elle ne pouvoit lui donner aucun mouvement; enſorte que quand il fut queſtion de lui faire deſcendre les degrez du dit Hôtel-Dieu pour la mettre dans une brouette qui l'attendoit à la porte, quoiqu'elle fût ſoutenue par deux hommes, s'aidant de ſon pied droit, on fut obligé de lui porter le pied gauche, pour empêcher qu'il ne ſe froiſſât en tombant de marche en marche.

Que depuis le 6. Janvier 1731. que la dite comparante eſt revenue chez ſes Maîtreſſes, la paralyſie qu'elle avoit ſur la langue a continué juſqu'au moment de ſa guériſon ſubite arrivée le 13. Juin de la même année; deſorte que lorſqu'elle vouloit ſe faire entendre, elle faiſoit des efforts extraordinaires accompagnés de contorſions violentes qui effrayoient toutes les perſonnes qui n'y étoient pas accoutumées, & tous ſes efforts n'aboutiſſoient qu'à faire ſortir comme par force quelques demies paroles, mais preſque jamais articulées; qui joints aux mouvemens de ſes levres, donnoient à deviner à ſes Maîtreſſes ce qu'elle vouloit dire; qu'il y a eu néanmoins quelques petits intervales durant leſquels elle ſe faiſoit entendre avec un peu moins de difficulté.

Qu'à l'égard de la paralyſie qui lui affligeoit le côté gauche, elle s'étendoit lorſqu'elle ſortit de l'Hôtel-Dieu ſur tout ce côté depuis la tête juſqu'au pied, enſorte que pendant quelques ſemaines ſon bras même fut ſans aucun mouvement.

Que quelque tems après il lui revint peu à peu quelque mouvement dans le bras; mais que ſa jambe & ſa cuiſſe du même côte reſterent abſolument impotentes, & que le bras, la cuiſſe & la jambe, & même tout le côté gauche reſta ſans aucune ſenſibilité juſqu'au jour de ſa guériſon ſubite.

Que vers l'entrée du Carême etant impatiente d'être toujours couchée ou aſſiſe, ſe trouvant écorchée par la continuité de cette ſituation, elle fit entendre par ſigues qu'elle ſouhaitoit d'avoir des becquilles; mais qu'ayant eſſayé de

s'en ſervir, & ne le pouvant, parce que ſa jambe, ſa cuiſſe & tout ſon côté gauche étoient comme morts & ſans mouvement & que le pied traînoit à terre ſi conſidérablement qu'elle ne pouvoit le relever par aucun mouvement de ſon corps, elle fit connoître par quelques ſignes qu'elle ſouhaitoit qu'on lui donnât des lifieres pour relever ce pied & l'empêcher de traîner ainſi derriere elle; que ſes Maîtreſſes eurent la charité de lui en donner, & lui firent d'abord une eſpece de baudrier qui portoit ſur l'epaule droite; mais que comme cette eſpece de baudrier lui ecorchoit l'epaule droite, au lieu de laiſſer ces lifieres en baudrier, on en fit des bretelles qui portoient ſur les deux épaules, s'accrochoient à ſa ceinture, & ſoutenoient ſon pied en forme d'etriers; qu'outre ce premier étrier qui ſervoit à ſoutenir ce pied, on lui fit faire encore un autre étrier dont on paſſoit une extrémité dans ſon pied paralytique, & l'autre étoit entortillée autour de ſon bras droit; & par le moyen de cette ſeconde liſiere, en levant ſon pied gauche avec ſa main droite, en faiſant des efforts violens de ſon corps, elle donnoit quelque mouvement à ſon pied, & le faiſoit avancer par ſecouſſes, quoique traînant toujours; que pour ſe donner ces mouvemens, elle étoit forcée de ſe renverſer en arriere, & de faire des contorſions & grimaces qui faiſoient peur à tous ceux qui la voyoient, ce qu'elle remarquoit avec bien de la douleur; mais qu'il lui étoit impoſſible de faire autrement; que quelques perſonnes s'en plaignirent à ſes Maîtreſſes qui voulurent même l'empêcher de ſortir; mais que leur ayant fait entendre par ſes larmes que toute ſa conſolation étoit d'aller à l'Egliſe, & ſur tout d'entendre tous les jours la Sainte Meſſe, elles ſe rendirent à ſes prieres, ou pour parler plus juſte, à ſes gémiſſemens & à ſes cris, & elles lui laiſſerent la liberté de continuer de ſortir.

Que le 26. Mars au dit an qui étoit la ſeconde Fête de Pâques, elle eût la dévotion d'aller à Saint Medard au tombeau de M. de Pâris pour demander à Dieu ſa guériſon par l'interceſſion de ſon ſerviteur.

Que quoique ſes Maîtreſſes lui euſſent offert de lui donner une voiture, elle ne voulut jamais l'accepter, s'imaginant qu'elle ſeroit plûtôt exaucée de Dieu ſi elle avoit la confiance d'entreprendre de faire ce voyage à pied; ce qui, vû ſon état, paroiſſoit impoſſible.

Qu'elle fut punie de ſa temerité, qu'elle partit dès la petite pointe du jour & qu'elle ne pût arriver à Saint Médard que vers les dix heures, étant obligée de ſe repoſer à chaque pas pour prendre haleine; & qu'après avoir été une heure ou deux à prier Dieu, tant dans l'Egliſe que dans le Cimetiere, elle ſe trouva plus incommodée & plus impotente que jamais, enſorte qu'elle vit l'heure qu'il lui ſeroit impoſſible de revenir à ſa maiſon; qu'elle ſe vit obligée d'être des demies heures entieres après avoir fait quelques pas, à reſter appuyée contre un mur pour attendre qu'il lui fût revenu des forces pour continuer ſon chemin, ſon bras droit ſur-tout n'ayant plus celle de traîner ſon pied gauche: qu'enfin après des peines infinies elle arriva chez ſes Maitreſſes à huit heures du ſoir, outrée de fatigue & de laſſitude: que le long effort qu'elle avoit fait avec ſa main droite pour conduire & traîner ſa jambe paralytique par le moyen de la dite liſiere dont la main droite étoit entortillée, lui foula ſi fort cette main qu'il lui en ôta l'uſage pendant près de trois ſemaines, pendant lequel tems ſes Maîtreſſes étoient obligées de la faire manger, ne pouvant porter à ſa bouche ni l'une ni l'autre de ſes mains.

Qu'auſſi-tôt que ſa main droite fut guérie, l'expérience qu'elle avoit fait que cette main ne pouvoit ſuffire à ſoutenir & traîner ſans ceſſe ſon pied gauche pendant un chemin un peu long, lui fit imaginer une troiſiéme liſiere dont elle paſſa un bout en étrier dans ſon pied paralytique, & attacha l'autre bout à la tête de ſa becquille du côté droit, pour par ce moyen ſoutenir ſon pied gauche, & diminuer par là le travail qu'elle étoit obligée de faire avec ſa main droite, tant pour traîner ce pied que pour le conduire.

Que ce nouvel expedient lui ayant donné bien plus de facilité qu'elle n'avoit eu juſqu'alors de marcher, lui renouvella bien-tôt dans le cœur le déſir de retourner prier M. de Pâris au pied de ſon tombeau; mais plus pour obtenir de Dieu ſa converſion, & de la delivrer de ſes impatiences, & de la peine qu'elle avoit à ſupporter ſes infirmités que pour le prier de la delivrer de ſon infirmité même, qu'elle regardoit comme la punition & la pénitence de ſes péchés.

Qu'elle y retourna dans cette vûe à la fin du mois d'Avril; que ce ſecond voyage la fatigua encore beaucoup, mais cependant beaucoup moins que le premier, & qu'elle crut même s'appercevoir qu'après ce voyage elle avoit eu pendant quelque tems moins de difficulté de ſe traîner qu'elle n'en avoit auparavant.

Que ſon bras gauche avoit acquis un peu plus d'action, quoiqu'il n'eût encore aucune ſenſibilité, & qu'elle eût pendant quelques jours un peu moins de peine à prononcer quelques ſyllabes, quoiqu'il lui fût encore preſque impoſſible de ſe faire entendre aux perſonnes qui n'etoient pas accoûtumées à deviner ſes ſignes; & qu'au reſte ſa cuiſſe & ſa jambe gauche reſterent toujours au même état qu'auparavant ſans aucun mouvement, & tout ſon côté gauche étant toujours ſans aucune ſenſibilité; ce qu'elle a eprouvé pluſieurs fois en le picquant de toute ſa force avec des épingles, ſans qu'elle y eût reſſenti aucune douleur; qu'au ſurplus elle s'etoit depuis ce ſecond voyage entiérement reſignée à la volonté de Dieu, & qu'elle ne ſouhaitoit plus même ſortir de cet état, croyant avoir beſoin de cette humiliation pour faire ſa pénitence dans ce monde.

Que cependant la dite Demoiſelle Jeanne Garnier, qui auſſi bien que ſa ſœur & ſa couſine, avoit eu pour elle des bontés incroyables & avoit pouſſé ſa charité juſqu'au point de la ſervir elle même dans ſes beſoins naturels, n'etant pas capable de le faire, tomba dangereuſement malade à la fin du mois de Mai de la dite annee 1731. qu'étant extrêmement attachée à elle par la plus tendre reconnoiſſance, elle pût aſſurer qu'elle reſſentoit ſes maux plus vivement qu'elle-même; qu'elle ne quittoit preſque point le pied de ſon lit, occupée ſans ceſſe à prier Dieu de lui rendre la ſanté, & le Bien-heureux François de Pâris d'être ſon interceſſeur: qu'il ne lui vint point d'abord dans l'eſprit tant qu'elle fut dans un grand danger de mort, d'aller prier au tombeau du Bien-heureux, ne pouvant ſe réſoudre à la perdre de vûe en cet état, & ſe contentant de la vouer au Bienheureux: Mais qu'auſſi-tôt que la dite Demoiſelle ſe porta un peu mieux, ſans être neanmoins encore hors de danger, la dite comparante ſe réſolut d'aller à Saint Médard y prier le Bien-heureux de Pâris ſur ſon tombeau d'obtenir de Dieu qu'il rendit une ſanté parfaite à cette chere Demoiſelle qui en faiſoit un ſi ſaint uſage.

Que ce fut le 13. Juin de la même année 1731. que pleine de cette idée, toute occupée de ſa Maîtreſſe & ſans avoir aucune intention de rien demander pour elle-même, elle fut pour la troiſiéme fois à ſaint Médard: qu'etant arrivée au tombeau, elle pria par ſignes & en bégayant des perſonnes qui etoient au tour, de la ſoutenir, afin qu'elle pût ſe baiſſer pour baiſer la pierre du tombeau du S. Diacre: Que ces perſonnes lui ayant offert de la coucher ſur le tombeau, elle leur temoigna par ſes regards qu'ils lui feroient plaiſir: Qu'étant ſur ce tombeau elle ſe ſentit auſſitôt animée d'une plus grande ferveur qu'elle n'en avoit jamais eu, dont elle profita pour faire une ardente priere à Dieu, & à ſon ſerviteur le Bien-heureux de Pâris, tant pour le ſalut de l'ame que pour la ſanté du corps de ſa chere Maîtreſſe: Que comme elle faiſoit cette priere elle ſentit tout à coup un ſerrement & un mouvement dans le talon de ſa jambe paralytique, comme ſi quelqu'un le ſerroit & le remuoit, & s'imagina d'abord que toutes ſes liſieres étoient caſſées; ce qui l'inquieta beaucoup, ne ſçachant comme elle pourroit s'en retourner chez elle ſes liſieres etant rompues, & ne pouvant ſe faire entendre pour demander le ſecours dont elle avoit beſoin; ce qui d'abord la troubla & lui cauſa une grande diſtraction dans ſa priere: mais qu'ayant bientôt enſuite chaſſé de ſon eſprit toutes ces idées d'inquiétude, & ſe repoſant entiérement dans la confiance qu'elle avoit que Dieu ne l'abandonneroit pas, elle recommença ſa priere avec encore plus de ferveur qu'auparavant: Que les perſonnes qui l'avoient miſe ſur le tombeau, voulant peut-être s'en aller, la releverent ſans qu'elle le ſouhaitât, & la remirent ſur ſes becquilles.

Qu'auſſi-tôt qu'elle fut debout elle jetta les yeux ſur ſes liſieres, & reconnut qu'elles n'etoient pas caſſées, & qu'elle ſentit en même tems une légereté extraordinaire dans tout ſon corps.

Qu'elle ſentit auſſi des mouvemens internes, & comme des fremiſſemens dans tout ſon côté paralytique; ce qui lui cauſa une grande ſurpriſe, n'ayant point du tout ſenti juſqu'à ce moment ni ſa cuiſſe, ni ſa jambe, ni ſon pied, depuis ſa ſeconde

conde attaque d'apoplexie qui lui prit le 8. Novembre 1730. que comme un poids très lourd attaché à tout son côté gauche depuis la tête jusqu'au pied, qui la tiroit en bas avec violence.

Que néanmoins elle avoit lors l'esprit si occupé de l'état de sa Maitresse, ou pour mieux dire, elle étoit en ce moment si fort hors d'elle même, qu'il ne lui vint point dans la pensée qu'elle etoit entièrement guerie; & que sans essayer si elle pourroit ou non se soutenir sur son pied gauche, elle commença par se servir de ses becquilles pour s'en retourner. Mais qu'au surplus au lieu de ne pouvoir faire avancer son pied gauche que par ses lisieres & par la secousse de tout son corps, elle s'apperçut fort bien que son pied gauche se soutenoit de lui-même, & qu'elle l'avançoit librement, sans être obligée de le tirer avec sa lisiere; si bien qu'au lieu de ne pouvoir faire un pas qu'avec des mouvemens forces & des contorsions epouvantables, comme elle avoit toujours fait depuis sa seconde attaque d'apoplexie jusqu'à ce moment, elle se mit sans se servir de ses lisieres ni de ses becquilles qu'elle portoit en l'air, à enjamber à grands pas, marchant sur ses deux pieds avec beaucoup d'agilite, & allant si vite qu'elle cût pu suivre un carosse, desorte qu'en un moment elle fut de retour chez elle; qu'au surplus elle étoit si hors d'elle-même qu'elle ne se connoissoit pas, & qu'elle alloit toujours sans reflexion, & si emue qu'elle ne sçavoit ce qu'elle faisoit.

Qu'etant arrivée à la maison au bas de l'escalier, elle le monta avec une extrême viteſſe, portant ses becquilles en l'air dans ses deux mains, & sans regarder ou elle posoit ses pieds, & qu'elle se trouva en un instant au haut de l'escalier au troisieme étage ou est l'appartement de ses Maîtresses; elle qui auparavant sa guerison ne pouvoit monter cet escalier sans être soutenue, & presque portee par quelqu'un, & qui quand elle n'etoit point aidee, ne pouvoit le monter qu'avec une peine extrême & beaucoup de tems, etant obligee de se coller contre la muraille pour se soutenir, & de s'arrêter à chaque marche pour y monter ses becquilles, etant toujours en risque de tomber.

Qu'etant arrivee à l'entree de l'appartement de ses Maîtresses, elle fut d'abord porter ses becquilles dans la cuisine; & qu'ayant même rencontré la dite Demoiselle Garnier une de ses Maitresses à la porte de la dite cuisine, elle passa tout droit sans lui rien dire: tant elle etoit hors d'elle-même, & voulant commencer par se decharger de ses becquilles; ce qu'ayant fait, elle courut aussitôt au lit de la Demoiselle Jeanne Garnier qui etoit malade, & qui couchoit dans une troisieme piece au fond de leur appartement.

Qu'elle lui demanda avec empressement comment elle se portoit, & lui conta ce qui lui etoit arrivé à saint Medard, parlant très haut & extrémement vîte: tant elle avoit d'impatience de lui dire tout ce qu'elle avoit senti sur le tombeau, & tout ce qu'elle venoit d'eprouver depuis qu'elle en etoit sortie; & que quoiqu'elle parlât fort vite, elle reconnut avec bien de la satisfaction & de l'etonnement qu'elle parloit distinctement, ayant recouvert dès ce premier moment l'usage de la parole, & la legerete & la force en tout son corps encore plus parfaitement qu'elle ne l'avoit jamais eue.

Que la dite Demoiselle Jeanne Garnier qu'elle étourdit peut-être un peu par la hauteur dont elle parloit & la vivacité de son action, l'interrompit, & lui dit qu'elle ne l'écouteroit point qu'elle n'eût ete reprendre ses becquilles, ayant peur qu'il ne restât encore quelque foiblesse dans la jambe gauche de la dite comparante, & lui disant qu'etourdie comme elle etoit, elle ne manqueroit pas de se casser le col, pour peu qu'il lui restât de foiblesse dans cette jambe, & qu'avant de quitter ses becquilles, il falloit qu'elle éprouvât pendant un tems considerable si sa guérison etoit aussi entiere qu'elle le persoit.

Que la comparante qui sentoit très bien que sa guérison étoit entiere & parfaite, & qu'elle avoit tout autant & même plus de force qu'auparavant, & qu'elle n'avoit nul besoin de ses becquilles, puisqu'elle se soutenoit très ferme sur son pied gauche, disputa assez long-tems contre elle pour ne point reprendre ses becquilles; mais que tout ce qu'elle put obtenir, fut de ne reprendre que sa becquille du côte gauche & une canne à la main droite, & de laisser la tout l'attirail de ses lisieres; qu'il fallut qu'elle obeit, quoique bien malgre elle; ce qui la mortifia beaucoup.

Que des le lendemain elle obtint de ses Maitresses de ne point se servir de sa becquille dans la maison, mais qu'elles l'obligerent de la prendre pendant plusieurs jours toutes les fois qu'elle voulut sortir: ce qui lui arriva bien souvent, à commencer dès le lendemain de sa guérison, étant impatiente de se faire voir à tout le monde, afin qu'ils en rendissent gloire à Dieu; mais que quoiqu'elle eut sa becquille sous-son bras, elle ne s'appuyoit pas dessus, se soutenant tout aussi ferme sur son pied gauche que sur son pied droit, que la plupart du tems elle portoit sa becquille à la main; & même qu'elle sortit plusieurs fois sans becquilles, lorsqu'elle le put faire sans que ses Maîtresses s'en apperçussent.

Qu'enfin le 26. du même mois elle fut chercher un seeau plein d'eau au bas de la maison, qu'elle tira au puits, & le porta dans sa cuisine au troisiéme étage avec sa main gauche qui avoit eté paralytique, & monta l'escalier avec tant de viteſſe & d'agilite, portant ce seeau d'eau à sa main, comme si elle n'avoit rien eu. Que la Demoiselle Anne Garnier en ayant été temoin, & l'ayant redit à ses cousines, elles convinrent enfin toutes trois qu'elles avoient eu grand tort après sa guérison de l'obliger de porter une becquille, qui n'avoit servi qu'à l'incommoder & l'embarrasser; & que reconnoissant enfin que sa guerison étoit entiere & parfaite, & même qu'elle avoit plus de force & d'agilité, qu'ils ne lui en avoient jamais vu avant sa premiere attaque d'apoplexie, elles consentirent qu'elle quittât entierement sa malheureuse becquille; & lui dirent que tant que Dieu lui conserveroit la force qu'elle avoit pour lors, elle n'en auroit certainement pas de besoin; & qu'effectivement la dite comparante ne s'est jamais senti tant de force que depuis sa guerison, & qu'elle a éprouve tous les jours depuis ce premier moment que Dieu lui en a donné davantage & plus d'agilité, qu'elle n'avoit même dans sa jeuneſſe qui a été très infirme. Tous lesquels faits elle a certifie veritables, après que d'abondant lecture lui en a été faite.

Ce fait en la presence de Demoiselle Marie Geneviéve Garnier, Demoiselle Jeanne Garnier sa sœur, & Demoiselle Anne Garnier leur cousine toutes trois filles majeures, demeurantes ensemble à Paris rue saint Jacques, Paroisse saint Benoît, lesquelles ont declare avec la dite Couronneau comparante, qu'elles ont une parfaite connoissance de la vérite de tous les faits énoncés dans la presente declaration, la plûpart s'etant passés sous leurs yeux, & ayant entendu dire les autres à la dite Couronneau dans le tems même qu'ils venoient de lui arriver; & ce avec des circonstances qui ne leur ont pas permis de douter de la verité des dits faits, lesquels elles affirment être tous véritables, & dont elles ont demande acte conjointement & avec la dite Couronneau, qui leur a été octroyé à Paris ès etudes les jour & an que dessus. La dite Couronneau a declare ne sçavoir écrire ni signer de ce interpellée suivant l'ordonnance, & les dites Demoiselles Garnier ont signé, ainsi qu'il est dit, la minute des Presentes demeurée en la garde & possession de Monsieur Benard un des dits Notaires soussignés.

Signé, LOISON avec paraphe, & BENARD avec paraphe. A côte y a; scellé le dit jour avec paraphe & le seeau.

II.

Certificat de M. R. Garnier qui a vu s'opérer la guérison de M. A. Couronneau sur la tombe.

ET le sixieme jour d'Octobre au dit an 1733. est comparu devant les Notaires à Paris soussignes Marie-Rose Garnier fille majeure, demeurante au service des sieurs & Demoiselle Godier Marchands Bonnetiers rue Mouffetard, Paroisse saint Médard, laquelle a requis les dits Notaires de recevoir sa déclaration au sujet de la guérison de Marie-Anne Couronneau; à quoi ayant procedé, elle a dit & declaré connoître parfaitement la Couronneau, & l'avoir vue allant à saint Medard, passer devant la porte des dits sieurs & Demoiselle Godier dans le mois de Juin 1731. dans un etat si deplorable, qu'elle lui fit grande compassion; la dite Couronneau se traînant plûtôt qu'elle ne marchoit appuyée sur deux becquilles, ayant des lisieres passées en forme de croix sur son col, & attachees a la becquille du cote gauche & au pied en forme d'etrier, avec lesquelles elle tiroit sa jambe paralytique, faisant des contorsions & des grimaces si effroyables, que tous les voisins & passans s'arrêtoient & etoient saisis de son etat: Que le 13. Juin au dit an elle la revit pour la seconde fois se traînant de même à S. Médard, qu'elle

eut pour lors envie de la ſuivre: ce que n'ayant pu exécuter dans le moment, elle fut peu de tems après pour entendre la Meſſe à S. Médard, & rencontra la dite Couronneau dans le petit Cimetiere où repoſe le corps de Mr. de Pâris: Que s'étant avancée près d'elle, la dite Couronneau la pria par ſignes, ne pouvant articuler aucune parole à cauſe de ſa paralyſie, de la mettre ſur la tombe; ce qu'elle fit avec joye, aidée d'une autre perſonne; qu'elle ſe mit à genoux à côté de la tombe pendant le tems que la dite Couronneau y étoit étendue le viſage deſſus: Que voyant que la dite Couronneau ſembloit ne donner aucun ſigne de vie, elle fut fort inquiete, & s'approcha pluſieurs fois de ſon viſage pour s'aſſurer ſi elle étoit encore en vie: Qu'au bout d'environ trois quarts d'heure elle apperçut un mouvement conſidérable dans le talon du pied gauche de la dite Couronneau; qu'elle aida alors à la dite Couronneau à ſe relever de deſſus la tombe, & la vit marcher vîte, quoique ſe ſervant toujours de ſes becquilles: mais quelques jours après elle avoit été ſurpriſe au dernier point en voyant arriver la dite Couronneau ſeule ſans becquilles ni liſieres chez le dit Godier & ſa femme, qui ainſi qu'elle, furent dans l'admiration, auſſi bien qu'une infinité de gens que le bruit de cette merveille y attira dans le moment: Qu'en effet la dite Couronneau marchoit avec toute la légereté poſſible, parlant & articulant on ne peut pas mieux, n'ayant aucun veſtige de ſa paralyſie & paroiſſant une perſonne ſi differente qu'on ne pouvoit ſe laſſer de la regarder: Qu'après avoir reſté quelque tems chez le dit ſieur & Demoiſelle Godier, elle fut à l'Egliſe de ſaint Médard pour y faire ſon action de graces: Que du depuis elle l'a vue pluſieurs fois allant & venant librement ſans becquilles ni liſieres & qu'entr'autres choſes le jour de ſaint Laurent de la dite année 1731. elle l'a vue tout le long de la rue Mouffetard, depuis les Hoſpitalieres juſqu'à l'Egliſe de ſaint Médard, portant ſur ſon dos une fille paralytique de la moitié de ſon corps, agée d'environ dix-huit à vingt ans, & nombre d'autres fois du depuis ſe bien portant & nommément le quatre du préſent mois en la dite Egliſe de S. Médard; & ce jourd'hui: de tous leſquels faits lecture à elle faite par leſd. Notaires à ſa réquiſition, & qu'elle a dit contenir vérité, y a perſiſté, & en a conjointement avec la dite Marie-Anne Couronneau à ce préſente & intervenante requis acte aux Notaires ſouſſignés qui leur ont octroyé le préſent à Paris ès etudes les jour & an que deſſus, la dite Marie-Roſe Garnier a ſigné; & la dite Couronneau a déclaré comme deſſus ne le ſçavoir ni écrire, de ce interpellée par les dits Notaires ſuivant l'ordonnance, ainſi qu'il eſt dit en la minute des Préſentes, étant en marge de celle dont expédition eſt ci-deſſus & des autres parts, le tout demeuré en la garde & poſſeſſion du dit Monſieur Benard Notaire.

Signé, LOISON avec paraphe, & BENARD avec paraphe. A côté y a, ſcelle le dit jour avec paraphe & le ſceau.

III.

Premier Acte de dépôt.

ET le vingt-huitiéme jour de Novembre au dit an 1733. eſt comparu devant les Conſeillers du Roi, Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés, la dite Marie-Anne Couronneau fille majeure, demeurante au ſervice des Demoiſelles Garnier, rue ſaint Jacques, Paroiſſe ſaint Benoît, laquelle pour rendre plus autentique la guériſon miraculeuſe opérée ſur elle par l'interceſſion & au tombeau de Mr. de Pâris à S. Médard le 13. Juin 1731. énoncée en la déclaration en forme de relation qu'elle en a fait par acte ci-deſſus & des autres parts, & en rendre à Dieu l'honneur & la gloire qui lui en ſont dus, a requis Benard l'un des Notaires ſouſſignés d'annexer à la minute des Préſentes, pour en être délivré des expéditions à qui il appartiendra, les originaux de trente-deux Certificats donnés au ſujet des faits énoncés en ſa dite declaration, dont copie eſt de l'autre part, tous contrôlés le jour d'hier par Lacroix.

Le premier par Etienne David du 21. Juillet 1731.

Le deuxieme par Nicolas Prevôt Maître Serrurier, & Genevieve Maillot ſa femme du 27. Juillet au dit an.

Le troiſieme de Marie-Genevieve Garnier, Jeanne Garnier ſœur, & Anne Garnier couſine filles majeures du 31. Juillet au dit an.

Le quatriéme par Sœurs Claude Poirault djte de S. Lazare, Marie-Madeleine Giron dite de S. Severin, Louiſe-Claire Charpentier des Tournelles dite de la Miſéricorde, & Charlotte Bulté dite de ſaint Eloi, toutes Religieuſes de l'Hôtel-Dieu de cette Ville du 16. Octobre 1733.

Le cinquiéme en contenant quatre autres enſuite les uns des autres; le premier de Marie Benard de ſainte Eugenie du 21. Octobre 1733. Le ſecond de Sœur Jeanne-Catherine Maniere dite de S. Marcel du 22. des dits mois & an. Le troiſiéme de Sœur Anne Jacqueline Baudin dite de ſainte Félicité du dit jour. Et le quatriéme de Genevieve-Baptiſte dite Sœur de ſaint Felix auſſi du dit jour, toutes Religieuſes du dit Hôtel-Dieu.

Le ſixiéme d'Eliſabeth de Heuqueville femme de Pierre Gallois Marchand Graveur en Tailles douces du 2. Août 1731.

Le ſeptiéme de Marie-Thereſe Guilbon épouſe de Monſieur Deſeſſarts Libraire, Guillaume Deſprez auſſi Libraire, à Paris, & Marie-Anne Cornillier ſon épouſe du 12. Juillet 1731.

Le huitieme de Catherine Villette veuve d'Antoine Spé Marchand de Tailles douces du 17. Juillet au dit an.

Le neuviéme de Nicolas Tardieu Graveur du Roi du dit jour 17. Juillet au dit an.

Le dixieme de J. Villette fils Libraire, & de Madeleine F. Gerard du 18. Juillet au dit an.

Le onziéme d'Antoine de Poilly fils de François de Poilly Marchand Graveur du 19. Juillet au dit an.

Le douziéme de Jean Millot Marchand Epicier du dit jour 19. Juillet au dit an.

Le treiziéme de Vincent Robin Marchand Mercier du 18. Juillet au dit an.

Le Quatorziéme du ſieur Gourlin Prêtre du Diocéſe & de la Ville de Paris, Bachelier de Sorbonne, ci-devant Vicaire de la Paroiſſe de ſaint Benoît du dit jour 19. Juillet 1731.

Le Quinziéme de Charles-Jean-Baptiſte de Leſpine fils, & de Catherine-Eliſabeth Deſprez ſon épouſe du dit jour 18. Juillet au dit an.

Le ſeiziéme de Jean Villette Libraire du 12. Juillet au dit an.

Le dix-ſeptiéme de Nicolas Simart Libraire, & d'Eleonore Prieur ſa femme du 19. Juillet au dit an.

Le dix-huitieme de Jean-Baptiſte de Leſpine, & Genevieve Helene-Mariette ſa femme du 19. Juillet au dit an.

Le dix-neuviéme de Philippe-Nicolas Lottin Imprimeur Libraire à Paris, & de Marguerite le Mercier ſa femme du 21. Juillet au dit an.

Le vingtiéme de Louis Joſſe Libraire du 24. Juillet au dit an.

Le vingt-uniéme de Catherine de Poilly veuve de Jean Choſſat Receveur du Grenier à ſel de Bourg en Breſſe du dit jour 19. Juillet au dit an.

Le vingt-deuxiéme d'Euſtache-Auguſte de Maugin Clerc de Monſieur Hachette Notaire à Paris du 4 Octobre 1733.

Le vingt-troiſiéme de Pierre Gobert Marchand Mercier du 21. Juillet 1731.

Le vingt-quatriéme d'Henri de Blainville Maître Perruquier à Paris du 19. Juillet 1731.

Le vingt-cinquiéme de Jeanne Piget, veuve du ſieur Jean de la Caille, Marchand Libraire & Imprimeur à Paris du 24. Juillet au dit an.;

Le vingt ſixiéme de Demoiſelle Angelique-Catherine Deſprez épouſe de M. Doyen Notaire à Paris du 20. Juillet au dit an; enſuite duquel en eſt un autre de Demoiſelle Marie-Thereſe Doyen épouſe de Maître Mouette Notaire à Paris du 30. Juillet au dit an.

Le vingt-ſeptiéme de Pierre de Play ancien Econome de l'Hôpital général, & Demoiſelle Marie-Marguerite Bernier ſa femme du 23. Juillet au dit an.

Le vingt-huitiéme de René du Buiſſon Matchand Doreur rue Saint Jacques du 24. Juillet au dit an.

Le vingt-neuviéme d'Antoine Boulanger Marchand de papier, & de Genevieve Ledreux ſa femme du 27. Juillet au dit an.

Le trentiéme de Jean Mareſchal Marchand, Bourgeois de Paris du 26. Juillet au dit an 1731.

Le trente-uniéme de Chriſtophe David Marchand Libraire & Imprimeur du 24. Juillet 1732.

Et le trente-deuxiéme & le dernier de Jacques Mignot Marchand, Bourgeois & Capitaine de Milice Bourgeoiſe de Paris du 10. Juillet 1731.

Tous leſquels Certificats que la dite Marie-Anne Couronneau a affirmés veritables, ſont à ſa requiſition demeurés annexés à la minute des Preſentes, dont acte fait & paſſé à Pa-

tis ès études les dits jour & an, & a la dite Couronneau déclarée ne sçavoir ecrire ni signer de ce interpellée suivant l'ordonnance, ainsi qu'il est dit en la minute des Presentes demeurée au dit Maître Benard l'un des Notaires soussignés.

IV.

Certificat d'Etienne David qui a vu M. A. Couronneau le matin du 13. Juin avant sa guérison.

JE soussigné garçon Marchand chez Monsieur Godier Marchand Bonnetier rue Mouffetard, paroisse de saint Médard, declare & certifie que le 13 du mois de Juin de la présente année étant dans la boutique, je vis une vieille fille nommée Marie-Anne Couronneau domestique de Mesdemoiselles Garnier demeurantes dans la maison de Messieurs Desprez & Desessarts Marchands Libraires rue saint Jacques, laquelle marchoit avec une peine extrême, soutenue de deux becquilles. La dite Couronneau s'arrêta à la boutique où étoit la Dame Godier, & lui dit quelque chose de la part de ses Maîtresses; mais elle eut tant de difficulté à parler qu'on eut peine à l'entendre, ensuite de quoi elle poursuivit son chemin du côté de saint Médard.

Marie-Rose Garnier domestique de M. Godier étant peu après revenue de saint Médard, me dit qu'elle avoit aidé à mettre la dite Couronneau sur le tombeau de M. de Pâris. Depuis ce tems j'ai vu plusieurs fois la même Marie-Anne Couronneau marchant & parlant avec toute la facilité possible, & jouissant d'une santé parfaite; en foi de quoi j'ai soussigné le present Certificat. Fait à Paris ce 21. Juillet 1731. ainsi *Signé*, ETIENNE DAVID.

Au-dessous est écrit: Contrôlé à Paris le 27. Novembre 1733. *Signé*, LA CROIX avec paraphe.

V.

Certificat de N. Prévôt & de sa femme, qui ont vu M. A. Couronneau revenant de S. Médard le moment d'après sa guérison.

NOus soussignés Nicolas Prévôt Maître Serrurier à Paris, & Genevieve Maillot mon epouse, demeurans rue S. Jacques, Paroisse S. Benoît, certifions que nous connoissons & avons connu Marie-Anne Couronneau servant les Demoiselles Garnier demeurantes chez MM. Desprez & Desessarts depuis plusieurs années; que nous l'avons vue se portant bien jusqu'au mois de Novembre de la derniere année 1730. Que depuis ce tems nous l'avons vue & connue attaquée de paralysie, ne pouvant se soutenir qu'avec des becquilles, traînant une jambe avec bien de la peine; laquelle jambe elle l'avoit attachée avec des lisieres nouées à sa becquille pour pouvoir la traîner moins difficilement: qu'elle faisoit même des contorsions affreuses, ne pouvant parler, & souffroit beaucoup; dans lequel état nous l'avons vue jusqu'au 13. Juin de la presente année; jour dans lequel elle a été guérie sur le tombeau de M. de Pâris à S. Medard ou elle s'étoit trainée: que nous la vîmes le dit jour vers les dix à onze heures du matin, comme elle revenoit de saint Medard, marchant tres vite & portant le bout de ses becquilles en l'air, ce qui nous surprit beaucoup, & que depuis le dit jour nous l'avons vue parfaitement guérie, se portant bien, marchant d'un air tres delibere & sans aucune peine, parlant facilement & n'ayant aucun reste ni marque de son ancienne maladie, quoique les premiers jours d'après sa guérison elle portât encore une becquille sous son bras gauche comme par maniere d'acquit, la trainant après elle & se soutenant entierement sur son pied gauche. Tous lesquels faits nous certifions très veritables, en foi de quoi nous avons signé le présent Certificat à Paris ce 27. Juillet 1731. ainsi *Signé* N. PREVÔT & GENEVIEVE MAILLOT. Au dessous est ecrit: Contrôlé, &c.

VI.

Certificat des Demoiselles Garnier chez qui demeure M. A. Couronneau.

NOus soussignées Marie-Genevieve Garnier, Jeanne Garnier sœurs, & Anne Garnier cousine, filles majeures vivantes de notre bien & demeurantes ensemble dans la maison de M. Desprez Marchand Libraire, rue S. Jacques, Paroisse S. Benoît, certifions que Marie-Anne Couronneau fille âgée de 68. ans, qui est à notre service depuis 21. ans, a été attaquée le jour de la Toussaint 1730. d'une apoplexie & paralysie en présence de la Mere de la Passion & de deux d'entre nous; ce qui lui fit perdre la parole & la connoissance pendant plus d'une demie heure, étant à l'Hôtel-Dieu de Paris dans la salle de saint Yves: qu'après avoir reçu quelque soulagement à force d'eau de mélisse, nous la remenâmes avec grande peine au logis, où l'une de nous la saigna du bras & lui fit prendre l'emétique; ce qui lui rendit pour quelques jours la faculté de parler & de marcher, mais non sans peine, n'étant point encore guérie: Qu'aussi quelques jours après passant sous le petit Châtelet, il lui prit une deuxiéme attaque d'apoplexie qui lui donna à peine le tems de se retirer chez le sieur Gallois Graveur, qui demeure au bas de la rue S. Jacques: qu'après qu'elle fut un peu revenue par les secours que sa femme lui fit donner, la servante de ce sieur Gallois nous la ramena ne pouvant presque se soutenir ni parler: qu'aussitôt nous la fimes coucher, nous lui donnâmes l'émetique, nous la saignâmes & fimes saigner du pied par Monsieur Cléry neveu de M. Boudou Chirurgien Major de l'Hôtel-Dieu: ce qui parut d'abord lui apporter quelque soulagement pendant quelques jours. Mais nous étant apperçu le 20. Decembre que sa langue étoit plus embarrassée que jamais, nous résolûmes de la conduire à l'Hôtel-Dieu pour la faire voir aux Médecins & les consulter à son sujet. Ils trouverent que sa maladie étoit tres sericuse, & nous dirent qu'il falloit absolument qu'elle restât dans cette maison pendant quelque tems, afin qu'ils fussent plus à portée de suivre son mal, & de faire tout ce qui leur seroit possible pour la guérir. Comme nous avons une sœur Religieuse à l'Hôtel-Dieu & beaucoup d'amis dans cette maison, & que nous étions persuadées qu'elle y seroit mieux soignée que partout ailleurs, nous y consentîmes. Les Medecins de l'Hôtel-Dieu n'épargnerent point leurs soins ni les remedes; mais tout ce qu'ils purent faire, fut inutile: elle devint plus incommodée, plus foible & plus impotente qu'elle n'etoit auparavant, & les Médecins eux-mêmes après l'avoir traitée pendant plus de 15. jours, nous déclarerent qu'ils n'avoient plus rien à y faire. Nous la fûmes rechercher à l'Hôtel-Dieu le jour des Rois de l'année 1731. nous trouvâmes qu'elle ne pouvoit ni parler ni marcher, ayant sur tout la cuisse, la jambe & le pied gauche comme absolument morts, & étant obligée de les laisser pendre sans pouvoir en aucune sorte les remuer ni même les soutenir. Nous fûmes obligées de la trainer jusqu'à la porte de l'Hôtel-Dieu; mais lorsqu'on fut arrivé aux degrez qui sont à la porte de l'Eglise & qu'il fut question de la descendre, nous nous apperçûmes qu'en la traînant, son pied gauche qui n'avoit aucun soutien ne manqueroit pas de se briser en tombant de marche en marche; ce qui nous obligea de lui faire tenir ce pied en l'air pendant qu'on la descendoit, & jusqu'à ce qu'on l'eût mise dans une chaise que nous avions fait venir.

Depuis ce tems la paralysie qu'elle avoit sur la langue, a toujours continué au point qu'elle faisoit des contorsions & des efforts épouvantables pour faire entendre sa pensée, sans pouvoir articuler les mots, si ce n'étoit dans quelques petits intervalles où elle en articuloit quelques-uns; ce qui joint à ses signes donnoit à connoitre ce qu'elle souhaitoit.

A l'egard de la paralysie sur le côté gauche, elle a duré quelque tems sur le bras aussi forte que sur la jambe, enforte que nous étions obligées de lui donner tous ses besoins, n'ayant aucun mouvement dans ce côté & ne pouvant se soutenir. Mais un mois ou environ après son retour chez nous, il lui revint peu à peu quelque petit mouvement dans le bras. A l'égard de sa cuisse, de sa jambe & de son pied gauche, ils resterent tout-à-fait insensibles & incapables d'aucun mouvement tel qu'il pût être; ce qui a duré ainsi jusqu'au moment de sa guérison.

A la fin du mois de Février, cette fille qui est naturellement extraordinairement vive, ne pouvant plus supporter de rester toujours couchée ou du moins assise, nous fit entendre par ses signes qu'elle souhaitoit avec ardeur qu'on lui donnât des becquilles, nous lui en fimes acheter & nous fimes ce que nous pûmes pour faire qu'elle se soutint dessus, & qu'elle fit quelques pas dans sa chambre. Mais comme son bras & son epaule gauche n'avoient presque point de mouvement, & que la cuisse, sa jambe & son pied de ce côté traînoient à terre sans qu'elle pût les relever, paroissant même consi-

d'rablement allongés depuis qu'ils étoient en paralyſie, il ne lui fût pas poſſible de ſe ſervir de ſes becquilles; ce qui parut lui faire une peine extrême. Quelques jours apres elle fit comprendre qu'elle ſouhaitoit qu'on lui donnât des liſieres; elle les accommoda de façon que paſſant en forme de baudrier de ſon épaule droite à ſon pied gauche, elles ſoutenoient ce pied en l'air. Mais cela ne ſuffiſant pas pour la faire marcher avec des becquilles, elle s'aviſa de faire encore une eſpece d'étrier qui par en bas lui tenoit le pied gauche, & dont le bout d'en-haut étoit entortillé autour de ſon bras droit, afin qu'auec ce bras elle pût quand il ſeroit néceſſaire, lever plus haut ſon pied gauche. Elle réuſſit à marcher avec ſes becquilles par le ſecours de ces liſieres; mais ſon épaule droite s'écorchant par la peſanteur de la charge, elle changea le baudrier en bretelles qui la prenoient ſur les deux épaules, & parvint enfin avec ſes becquilles & ſes liſieres à ſe ſoutenir & à faire avancer ſon pied paralytique. Mais comme toute cette machine n'avoit de mouvement que par les ſecouſſes de ſon épaule droite, qu'elle étoit obligée de donner pour chaque pas, elle ne pouvoit en faire aucun qu'avec des efforts violens & des contorſions ſi affreuſes qu'elle faiſoit peur à tous ceux qui la voyoient marcher. Nous avons fait tous nos efforts pour l'empêcher de ſortir en cet état, pluſieurs perſonnes nous faiſant même des reproches de ce que nous la laiſſions aller; mais nous n'avons pu arrêter l'envie extrême qu'elle avoit d'aller à la Meſſe & en quelques autres lieux.

Comme nous deſirions très fort lui donner quelque ſoulagement, nous avons conſulté pluſieurs fois Monſieur Boudou Chirurgien Major de l'Hotel-Dieu. Mais toute la réponſe que nous en avons eue, a été que ſi cette fille étoit moins âgée, on pourroit l'envoyer aux eaux de Bourbon; ce qui etoit l'unique remede pour ſon mal: mais qu'à ſon âge il n'y avoit plus aucune guériſon à eſpérer, & qu'elle devoit au contraire s'attendre que le mal empireroit tous les jours.

Certifions de plus que la ſeconde Fête de Pâques elle s'obſtina à aller toute ſeule malgré nous à S. Médard prier au tombeau de M. de Pâris, quoique nous lui euſſions offert de lui donner une commodité, & qu'étant partie à la pointe du jour elle ne pût rentrer au logis qu'à plus de huit heures du ſoir, ayant été plus de cinq heures à faire le chemin en allant & près de dix pour revenir; ce qui nous donna de grandes inquiétudes. A ſon retour ſon bras droit ſe trouva impotent par le ſerrement de la liſiere dont il étoit entortillé, & pendant trois ſemaines elle ne pût faire aucun uſage de ſa main droite. Mais à peine eut-elle repris l'uſage de ſon bras droit que voulant toujours aller, elle imagina une troiſiéme liſiere qui paſſant en maniere d'étrier ſous ſon pied gauche, s'attachoit & s'entortilloit à ſes becquilles du côté droit, & ſuppléoit en quelque ſorte au défaut de cette main, ou du moins la ſoulageoit.

Enfin nous certifions qu'une de nous étant dangereuſement malade, cette pauvre fille toujours pleine de zéle, alla le 13. Juin de cette année 1731. au tombeau du Saint Diacre M. de Pâris, pour demander à Dieu par ſon interceſſion la guériſon de ſa Maîtreſſe. Dieu lui accorda ce qu'elle ne demandoit point: plus nous y faiſons réflexion, plus nous ſommes convaincus qu'étant ſur ce tombeau, Dieu lui accorda en un moment ſa guériſon entiere & parfaite; l'une de nous fut bien étonnée de la voir entrer dans la premiere piece de notre appartement à onze heures du matin, marchant avec liberté, & même avec beaucoup de vîteſſe, & portant ſes becquilles à ſes mains, qu'elle fut d'abord mettre dans la chambre où elle couche, qui donne ſur cette premiere piece. Elle traverſa enſuite les trois pieces de notre appartement en courant avec une légèreté incroyable, & vint trouver celle de nous qui étoit malade, & qui couchoit dans la troiſiéme piece, en lui diſant avec un grand tranſport, & prononçant fort diſtinctement, & même très haut: *Machere Maîtreſſe, comment vous portez-vous? pour moi qui ne le demandois point, je ſuis guerie.* Elle nous étonna ſi fort par ſon action, par le bruit qu'elle faiſoit, & par la ſurpriſe où elle nous mit, que celle de nous qui étoit malade, lui remontra qu'après l'état où elle avoit été, c'étoit tenter Dieu que de vouloir ainſi ſe paſſer ſur le champ de ſes becquilles, avant d'avoir éprouvé pendant quelque tems ſi ſa guériſon étoit auſſi parfaite qu'elle s'imaginoit; & que s'il lui reſtoit quelque foibleſſe dans le pied ou la jambe gauche qu'elle avoit eus ſi long-tems comme morts, elle ne manqueroit pas, de la vivacité dont elle étoit, de tomber & de ſe bleſſer dangereuſement, & elle lui commanda abſolument d'aller reprendre ſes becquilles, ou du moins celle du côté gauche, avec une canne à la main droite; à quoi cette pauvre fille obéit quoiqu'avec regret, nous aſſûrant toujours qu'elle ſe ſentoit bien, & que ſa guériſon étoit auſſi parfaite, que ſi elle n'avoit jamais eu de paralyſie.

Malgré notre trop grande précaution qui n'avoit qu'une fauſſe apparence de ſageſſe, nous ne laiſſâmes pas d'admirer l'œuvre de Dieu, en entendant cette fille parler diſtinctement, & la voyant avec un viſage & un air ſi different de celui qu'elle avoit encore le matin du même jour. Nous remarquâmes même les jours ſuivans qu'elle ne ſe ſervoit de ſa becquille, que lorſque nous la regardions, & enfin nous fûmes bien-tôt convaincus que notre précaution n'avoit été que l'effet de notre peu de foi. Et le 26. du même mois de Juin lui ayant permis d'aller en bas chercher un ſceau plein d'eau, pour faire épreuve de ſes forces, & de le porter dans ſa cuiſine qui eſt au troiſiéme étage; elle monta l'eſcalier, tenant d'une main ce ſceau d'eau avec tant de facilité & de légèreté qu'elle nous convainquit pleinement, qu'elle avoit même plus de force qu'elle n'en avoit jamais eu depuis vingt-un ans qu'elle étoit à notre ſervice, & bien plus qu'elle n'en devoit naturellement avoir à ſon âge; ce qui fit que nous ne balançames plus à lui dire de ne plus ſonger à ſes becquilles; dès le premier jour de ſa guériſon nous lui avons permis de ne plus s'en ſervir dans l'appartement. Depuis ce tems elle parle, agit, travaille, & ſe porte auſſi bien qu'on peut ſe porter, elle ne demande qu'à faire des commiſſions, elle en fait pour tout le monde; elle court tout Paris, on ne peut la laſſer; & il ſemble que Dieu ait voulu lui donner une force & une agilité extraordinaire, afin de convaincre les plus incrédules. Plaiſe à ſa bonté de leur en faire la grace; pour nous, nous atteſtons que nous avons une parfaite connoiſſance de tous les faits ci-deſſus que nous avons vus de nos yeux, & nous déclarons que nous ſommes prêtes d'en certifier la verité, toutes & quantes fois que nous en ſerons requiſes. Fait à Paris le 31. Juillet 1731. le tout écrit de ma main de moi Marie-Genevieve Garnier, ainſi. *Signé*, MARIE-GENEVIEVE GARNIER, JEANNE GARNIER, & ANNE GARNIER. *Et au-deſſous eſt écrit:* Contrôlé, &c.

VII.

Certificat de quatre Religieuſes de l'Hôtel-Dieu de Paris.

NOus ſouſſignées ayant été requiſes par M. de Montgeron Conſeiller au Parlement, de lui déclarer ce que nous ſavons de la maladie & de la guériſon de Marie-Anne Couronneau, déclarons que cette fille ayant été pendant quelque tems au commencement de l'année 1731. dans notre maiſon ſans pouvoir être guérie, vint nous voir au commencement du mois de Juin de la même année: que nous la trouvâmes auſſi incommodée qu'elle avoit jamais été; ayant tout le côte gauche en paralyſie, & ne pouvant ſe faire entendre que par ſignes, ne lui étant pas poſſible de prononcer une ſeule parole diſtinctement, quoiqu'elle y fît tous ſes efforts: qu'elle ſe ſoutenoit ſur deux becquilles, ayant le pied gauche ſur lequel elle ne s'appuyoit point, attaché avec des liſieres, & ayant même bien de la difficulté à faire quelques pas avec le ſecours de ſes becquilles; & que lorſqu'elle voulut deſcendre les degrez qui montent à l'Egliſe, un jeune homme ayant voulu lui aider il ne put l'empêcher de tomber de toute ſa hauteur le long des degrez, & qu'elle l'entraîna avec elle, de façon qu'on crut qu'elle s'étoit tuée, ou du moins dangereuſement bleſſée; mais que ne l'ayant été que légèrement, on la remit ſur ſes becquilles au bas de l'eſcalier, & que ſa chûte ne l'empêcha pas de s'en retourner. Mais que les ſouſſignées furent dans une grande ſurpriſe & une grande admiration, lorſque quelques jours après cette même Marie-Anne Couronneau vint les revoir, marchant légèrement ſans becquilles ni bâton, parlant librement & étant parfaitement guérie: qu'elle nous dit qu'elle l'avoit été en un moment quelques jours auparavant ſur le tombeau de M. de Pâris, où elle avoit été prier pour la guériſon d'une de ſes Maîtreſſes qui étoit dangereuſement malade: que depuis ce tems nous l'avons vue pluſieurs fois, & qu'elle a toujours continué de ſe porter fort bien, & même qu'elle marche d'une agilité qui paroît extraordinaire à

ſon

son âge. Tous lesquels faits nous attestons veritables : en foi de quoi nous avons signé le present certificat. Fait à l'Hôtel-Dieu ce 16. Octobre 1733. *Ainsi signé*, Sœur CLAUDE POIRAULT dite de S. Lazare, Sœur MARIE-MADELEINE GIRON, dite de S. Severin Religieuse, Sœur LOUISE-CLAIRE CHARPENTIER DES TOURNELLES, dite de la Misericorde, Religieuse de l'Hôtel-Dieu, & Sœur CHARLOTTE BULTE' dite de S. Eleï, Religieuse de l'Hôtel-Dieu. *Et en marge est écrit :* Contrôle, &c.

VIII.

Certificat de quatre autres Religieuses de l'Hôtel-Dieu.

JE certifie avoir vu Marie-Anne Couronneau attaquée d'une paralysie qui l'empêchoit de marcher & de parler, dont je fis effrayée en la voyant, & peu de jours après je l'ai vue marcher & parler librement. *Ainsi signé*, MARIE BENARD de Sainte Eugénie Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Paris. Ce 21. Octobre 1733. *Et au dessous est écrit*

Je certifie avoir vu les mêmes faits à l'égard de Marie-Anne Couronneau, que ma Sœur de Sainte Eugénie a vus ci dessus. *Ainsi signé*, Sœur JEANNE-CATHERINE MANIERE dite de S. Marcel, Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Paris. Ce 22. Octobre 1733. *Et au dessous est encore écrit.*

Je soussignée certifie avoir vu Marie-Anne Couronneau attaquée d'une si violente paralysie qu'elle ne marchoit qu'avec une extrême difficulté, avec l'aide de deux becquilles, & ne pouvoit prononcer distinctement une seule parole ; & que peu de jours après je la vis marchant & parlant librement : ce qu'elle m'a assuré avoir obtenu subitement par l'intercession du Bien-heureux Diacre François de Pâris. Ce 22. Octobre 1733. *Ainsi signé*, Sœur ANNE-JACQUELINE BAUDIN, dite de Sainte Felicité, Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Paris. *Et plus bas est encore écrit :*

Je certifie les mêmes faits que ma Sœur de Sainte Felicité a certifiés ci-dessus à l'egard de Marie-Anne Couronneau. Ce 22. Octobre 1733. *Ainsi signé*, GENEVIEVE BAPTISTE, dite Sœur de S. Felix, Religieuse de l'Hôtel-Dieu. *Et en marge est écrit :* Contrôle, &c.

IX.

Certificat d'Elisabeth de Heuqueville femme de Pierre Gallois Marchand Graveur, chez qui Marie-Anne Couronneau a eu sa seconde attaque d'apoplexie.

JE soussignée Elisabeth de Heuqueville, épouse de M. Pierre Gallois Marchand Graveur en Tailles douces, demeurant rue S. Jacques, paroisse S. Severin, certifie que Marie-Anne Couronneau vint chez moi au commencement du mois de Novembre, la connoissant depuis long-tems ; & comme elle me parloit je m'apperçus que sa langue s'épaississoit, & que ses yeux changeoient. Aussi-tôt je la fis asseoir, je lui fis donner un verre d'eau, croyant qu'elle se trouvoit mal ; mais voyant que sa parole s'embarrassoit de plus en plus, ce qui me fit craindre que ce ne fût une apoplexie, je la fis reconduire chez elle par ma domestique, qui eut bien de la peine à la conduire jusqu'à sa chambre ; & le lendemain je renvoyai la même fille qui la trouva entrepriſe sans pouvoir parler ni se remuer dans son lit. Au bout de quelque tems je l'ai vue dans ma boutique se soutenant avec bien de la peine sur des becquilles, mais ne pouvant parler, ayant le col tout de côté, sa jambe gauche attachée avec des lisieres, ne la pouvant porter autrement. Depuis vers le milieu du mois de Juin elle est revenue chez moi, n'ayant qu'une becquille sous un bras & une canne à la main droite, me disant qu'elle avoit été prier Dieu à S. Médard au tombeau de M. de Pâris, dont elle se sentoit fort soulagée ; & le lendemain elle m'est revenue voir sans canne ni becquille, ce qui me surprit fort, d'autant qu'elle marchoit parfaitement & parloit de même : en foi de quoi j'ai signé le present certificat. A Paris ce 2. Août 1731. *Ainsi signé*, ELISABETH DE HEUQUEVILLE. *Et en marge est écrit :* Contrôle, &c.

X.

Certificat de M. Desprez Libraire, de Madame son épouse & de Madame Deſeſſarts.

NOus soussignés Marie-Therese Guilbon épouse de M. Deſeſſarts Libraire à Paris, Guillaume Desprez aussi Libraire à Paris & Marie-Anne Cornillier son epouse, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que Marie-Anne Couronneau domestique de Mesdemoiselles Garnier, demeurantes dans notre maison depuis 1728. au troisieme étage sur la rue, tomba en apoplexie au mois de Novembre 1730. ce qui degenéra en paralysie sur le côté gauche, ne pouvant marcher, ou, pour mieux dire, se traîner qu'avec le secours de deux becquilles & de différentes lisieres, avec les quelles elle portoit sa jambe & son pied gauche qui traînoient comme s'ils etoient morts : qu'elle avoit toutes les peines du monde à proferer quelques paroles, ce qu'elle ne faisoit qu'avec des contorsions extraordinaires qui lui rendoient le visage hideux, & qu'encore personne ne pouvoit entendre ce qu'elle disoit, ses paroles n'etant nullement articulées. Nous certifions l'avoir vue dans cet etat jusqu'au 13. Juin de la présente annee 1731. auquel jour étant allée avec ses becquilles & ses lisieres au tombeau de M. de Pâris pour y demander la guérison d'une de ses Maîtresses pour lors dangereusement malade, après y avoir fait sa priere, & s'être fait mettre sur le tombeau du dit sieur de Pâris, elle avoit senti en se relevant un si grand changement en toute sa personne qu'elle en fut elle-même toute troublée, d'autant plus qu'elle n'avoit point demandé sa guerison, mais seulement celle de sa Maîtresse : que dès ce premier moment l'usage libre de sa parole lui revint ; qu'elle se trouva en état de se passer de ses becquilles, suivant qu'elle nous en a elle-même assuré, nous ajoutant que comme elle ne le savoit pas & qu'elle étoit toute hors d'elle-même, elle se contenta de revenir de S. Médard en allant si vîte avec ses becquilles, qu'elle fut de retour chez elle en un moment : mais qu'aussi-tôt qu'elle fut dans la maison, faisant réflexion sur la légereté si extraordinaire qu'elle se sentoit, elle essaya si elle se passeroit bien de ses becquilles, & trouva qu'elle avoit l'usage de sa jambe & de son pied gauche entierement libre, si bien qu'elle monta l'escalier portant ses becquilles à ses mains. Elle fut sur le champ le dire à ses Maîtresses toute transportée de joie ; mais ses Maîtresses, quoique bien surprises de l'entendre parler avec facilité & de voir que son visage étoit tout changé, néanmoins craignant que ce ne fut tenter Dieu de la laisser ainsi sur le champ se passer de ses becquilles, elle dont tout le côté gauche avoit été plus de six mois sans aucun mouvement, lui ordonnerent absolument de les reprendre jusqu'à ce que la perfection de sa guerison fût plus confirmée ; ce que la Couronneau leur compta à eux-mêmes le lendemain, les assurant que ses becquilles ne faisoient que l'embarrasser & qu'elle n'en avoit plus aucun besoin, & qu'elle marchoit sans s'en servir avec toute la facilité possible, aussi-tôt qu'elle n'étoit plus sous les yeux de ses Maîtresses : qu'enfin quelques jours après ses Maîtresses ne pouvant plus douter de la perfection de sa guérison, & craignant de s'opposer aux desseins de Dieu, lui permirent de quitter ses becquilles ; & que dès ce moment la dite Couronneau a toujours marché, comme elle fait encore, tres facilement, se portant bien & n'ayant plus aucun vestige de sa paralysie. Ce dont nous avons été temoins, & ce que nous certifions être véritable, & promettons d'affirmer toutes & quantes fois nous en serons requis, le présent certificat écrit par moi Desprez l'un des soussignés. A Paris ce 12. Juillet 1731. *Ainsi signé*, GUILBON DESESSARTS, DESPREZ, MARIE-ANNE CORNILLIER. *Et au dessous est écrit :* Contrôle, &c.

X I.

Certificat de Catherine Villette veuve d'Antoine Spé Marchand de Tailles douces à Paris.

JE soussignée Catherine Villette, veuve d'Antoine Spé, Marchand de Tailles douces à Paris, demeurante rue S. Jacques à la Visitation, paroisse S. Severin, certifie avec vérité avoir vu Marie-Anne Couronneau demeurante chez Mesdemoiselles Garnier, aller avec des becquilles pendant plusieurs mois, ayant tout un côté du corps entrepris, &

pour ainſi dire, mort, le pied ſoutenu avec des liſieres, & ſe traînant avec tant de peine & de contorſions, que je ne la pouvois regarder ſans qu'elle me fît une extrême compaſſion. Je lui ai parlé pluſieurs fois, ma maiſon étant ſon refuge en cet état pour éviter d'être bleſſée par les voitures; mais il ne m'étoit pas poſſible d'entendre ce qu'elle vouloit me dire, parce qu'elle avoit auſſi la paralyſie ſur la langue, ce qui lui cauſoit une très grande impatience. Accoutumée à la voir dans un ſi déplorable état, je fus fort ſurpriſe de la voir paſſer devant ma porte le 14. ou 15. de Juin, n'ayant plus de liſieres à ſa jambe, marchant librement, & ne ſe ſervant que d'une becquille & une canne. Etonnée d'un tel changement, je l'appellai & lui demandai d'où venoit cette guériſon ſi prompte. Elle me fit réponſe qu'ayant eu beaucoup de dévotion à M. de Pâris, elle avoit été la veille à S. Médard, quoiqu'avec beaucoup de peine, ayant été pluſieurs heures à faire ce chemin; qu'elle s'étoit fait mettre ſur la tombe, & qu'au même inſtant elle avoit ſenti du ſoulagement, c'eſt-à-dire ſon côté mort ſe rechauffer, & s'étoit ſoutenue deſſus: & qu'elle en étoit revenue parfaitement guérie, ne ſe ſervant préſentement de ſa becquille & ſa canne que par obéiſſance pour Meſdemoiſelles Garnier, qui ne vouloient pas qu'elle allât ſans cela, de crainte qu'il ne lui prît quelque foibleſſe. Le lendemain elle rentra chez moi danſant de joye, tenant à ſa main les inſtrumens qui avoient ſervi ſi long-tems d'aide à ſon corps affligé. Je lui fis remuer les bras & les jambes pour voir ſi mes yeux ne m'en impoſoient pas, & je reconnus que ſa guériſon étoit très véritable & très certaine. Le ſur-lendemain elle revint encore me voir marchant ſeule, n'ayant plus ni becquille ni canne, & a toujours continué depuis, venant fort ſouvent m'en témoigner ſa joye, & portant ſur ſon viſage un air de ſanté plus parfaite qu'elle n'avoit eu avant d'être tombée malade. j'en parle ſûrement, la connoiſſant depuis pluſieurs années. C'eſt ce que j'atteſte avec toute l'admiration & la ſincerité poſſible. A Paris ce 13. Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, CATHERINE VILLETTE veuve Spé *avec paraphe. Et au deſſous eſt écrit*: Contrôlé, &c.

XII.

Certificat de Nicolas Tardieu Graveur du Roi.

JE ſouſſigné Nicolas Tardieu Graveur du Roi, demeurant rue S. Jacques, Paroiſſe S. Benoît, certifie avoir vu pluſieurs fois chez Meſdemoiſelles Garnier Marie-Anne Couronneau leur domeſtique, ayant la moitié du corps paralytique du côté gauche, ne pouvant marcher qu'à grande peine avec des becquilles, & ne pouvant ſe faire entendre, la paralyſie qu'elle avoit auſſi ſur la langue, l'empêchant de former ſes mots; & qu'étant vers le milieu du mois de Juin dans la boutique de la Demoiſelle le Chereau veuve du ſieur Chereau Graveur, je fus fort ſurpris de voir paſſer dans la rue la dite Couronneau qui marchoit extrêmement vîte & qui n'avoit point de becquilles: que la Demoiſelle Chereau me la fit remarquer, & me dit qu'elle avoit été guerie ſubitement la veille ſur le tombeau de M. de Pâris: que deux ou trois jours après je fus la voir chez Meſdemoiſelles Garnier, pour examiner davantage une guériſon auſſi ſurnaturelle & auſſi ſurprenante; & que je la vis qui parloit très diſtinctement & qui avoit un uſage très libre de tous ſes membres; & elle me confirma qu'elle avoit été guerie ſur le tombeau de M de Pâris peu de jours auparavant, y etant allée pour demander à Dieu la guériſon de ſa Maîtreſſe par l'interceſſion de M. de Pâris. Tous leſquels faits j'atteſte véritables: en foi de quoi j'en ai rendu le préſent témoignage. Fait à Paris ce 17. Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, NICOLAS TARDIEU *avec paraphe. Et au deſſous eſt écrit*, &c.

XIII.

Certificat de Jean Villette fils Libraire, & de Madeleine Gerard ſon épouſe.

NOUS ſouſſignés certifions en la préſence de Dieu, que Marie-Anne Couronneau domeſtique de Meſdemoiſelles Garnier, demeurantes dans la maiſon de MM. Deſprez & Deſeſſarts Libraires rue S. Jacques, nos proches voiſins, après avoir gardé la chambre pendant deux mois ou environ, nous l'avons vue ſortir avec le ſecours de deux becquilles dont elle ne s'aidoit qu'avec beaucoup de peine, ayant la jambe gauche ſuſpendue avec des liſieres en maniere de bretelles par deſſous le pied, afin de pouvoir marcher & empêcher par-là la jambe impotente de traîner ſur le pavé: que lui ayant demandé pluſieurs fois comment alloit ſa maladie, pourquoi elle ſortoit en pareil état; à peine pouvoit-elle ſe faire entendre ne faiſant que bégayer: que quelquefois au retour de la Meſſe de paroiſſe & autres jours, une femme & notre ſervante lui ont aidé à paſſer par deſſus le ſeuil de la porte cochere, en lui ſoulevant ſa jambe paralytique par ſes liſieres: qu'après avoir fait quelques pas, ſouvent nous l'avons vue s'arreter & ſe repoſer ſur ſes becquilles pour reprendre haleine, en faiſant des grimaces & des contorſions de viſage dont on ne pouvoit ſoutenir la vûe, comme une perſonne à qui il prend des convulſions & qui ſouffre de grandes douleurs. Enfin après l'avoir vue preſque ſix mois dans ce pitoyable état de paralyſie dont il a plu à Dieu l'affliger, nous ne fûmes jamais plus frappés d'etonnement & d'admiration, que lorſque le 14. Juin au matin de la préſente année, nous la vîmes marcher dans la rue, ſeulement avec une becquille, ſans liſiere à ſa jambe, la remuant & lui donnant autant de mouvement qu'à l'autre, parlant & nous répondant auſſi facilement que nous-mêmes, mouvant ſon bras, ſa main & ſes doigts comme ſi jamais il ne lui fût arrivé aucun mal. Une guériſon ſi ſubite eſt trop frappante pour n'avoir pas la curioſité de s'informer comment lui eſt arrivé un tel prodige. Interrogée elle répondit en pleurant de joye, qu'elle avoit été à S. Médard, qu'on l'avoit couchée ſur le tombeau de M. de Pâris, & que Dieu lui avoit fait la grace de lui accorder ſa guériſon par l'interceſſion de M. de Pâris. Deux ou trois heures après elle rentra, fit deux ou trois tours dans ma boutique preſque en courant, tenant ſa becquille à ſa main ſans en faire uſage, & diſant qu'elle la vouloit quitter, mais que ſes Maîtreſſes vouloient qu'elle s'en ſervît encore quelques jours crainte de foibleſſe. Depuis ce tems juſqu'à preſent elle va & vient ſans reſſentir la moindre incommodité. Elle a un bon viſage, & graces à Dieu continue à ſe bien porter. A Paris ce 18. Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, JEAN VILLETTE fils Libraire, & MADELEINE-F. GERARD. *Et au deſſous eſt écrit*, &c.

XIV.

Certificat du Sieur de Poilly fils Marchand Graveur, qui n'ayant point eu de foi juſques là aux miracles de M. de Pâris, a été touché de celui-ci juſqu'à en répandre des larmes.

JE ſouſſigné Antoine de Poilly, fils de François de Poilly Marchand Graveur, demeurant rue S. Jacques chez mon pere, certifie avoir vu ſouvent depuis environ quatre mois la nommée Marie-Anne Couronneau domeſtique de Meſdemoiſelles Garnier, ayant la moitié du corps paralytique & comme mort, enſorte qu'elle ne marchoit qu'avec une difficulté extrême, ſe ſervant de deux becquilles pour marcher avec beaucoup d'efforts, ce qui lui cauſoit des contorſions épouvantables. Elle avoit auſſi la langue ſi épaiſſe qu'elle ne faiſoit que bégayer, ſans pouvoir preſque jamais articuler ni ſe faire entendre.

J'ajouterai avec confuſion, qu'entendant quelquefois parler des miracles qu'on diſoit s'être opérés par l'interceſſion de M. de Pâris, j'ai dit pluſieurs fois que je ne croirois à ces miracles que quand je verrois marcher la dite Couronneau. Pour rendre graces à Dieu de ce qu'il m'a traité dans ſa miſericorde, en ne permettant pas que je reſtaſſe dans cette eſpece d'incredulité, & pour rendre un témoignage ſincere à la verité, je déclare que vers le vingtiéme jour du mois de Juin, je vis venir chez mon pere la dite Couronneau ſans becquilles, marchant, parlant & ſe portant fort bien, me diſant qu'elle avoit été guérie par l'interceſſion de M. de Pâris; ce qui me remplit d'un tel étonnement que j'en tombai preſque foible, n'ayant pu pendant beaucoup de tems retenir mes larmes. Je promets & j'offre de le certifier toutes fois & quantes j'en ſerai requis, comme contenant l'exacte verité. A Paris ce 19. Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, DE POILLY fils *avec paraphe. Et au deſſous*, &c.

XV.

XV.

Certificat du sieur Millot Marchand Epicier.

JE soussigné Jean Millot Marchand Epicier, rue S. Jacques, Paroisse S. Severin, certifie avoir connu Marie-Anne Couronneau depuis dix ans, & l'avoir vue devant ma boutique dans les mois de Mars, Avril, Mai & les premiers jours de Juin, & que pour-lors elle n'avoit aucun mouvement dans la cuisse & la jambe gauche, & qu'elle marchoit avec grande peine, soutenue de deux becquilles & portant son pied & sa jambe gauche avec des lisieres: qu'il falloit qu'à chaque pas elle fît un grand mouvement de l'épaule droite pour faire avancer chacune de ses becquilles l'une après l'autre: que dans le même-tems elle ne pouvoit point non plus proférer aucune parole distinctement, quoiqu'elle fît des contorsions affreuses, dans l'envie qu'elle avoit de parler & dans l'impossibilité où elle se trouvoit de le faire: que je fus fort surpris vers le milieu du mois de Juin dernier, de la voir passer & repasser continuellement sans becquilles, marchant très légèrement & paroissant se porter à merveille; & que lui ayant demandé comment elle avoit été si subitement guérie, elle me dit en parlant très distinctement, qu'elle l'avoit été le 13. de ce mois de Juin, étant allée implorer l'intercession de M. de Pâris à S. Médard pour une de ses Maîtresses qui étoit malade; & que l'ayant regardée avec attention, je lui trouvai un air & un visage si different de celui que je lui avois vu quelques jours auparavant, lorsqu'elle ne pouvoit parler & qu'elle marchoit avec tant de peine avec ses becquilles, que je ne pus douter que ce ne fût un grand miracle: en foi de quoi j'ai fait le présent Certificat avec grande joie. Le 19. Juillet 1731. *Ainsi signé*, J. MILLOT *avec paraphe. Et au-dessous*, &c.

XVI.

Certificat de Vincent Robin Marchand Mercier.

JE soussigné Vincent Robin Marchand Mercier rue S. Jacques, Paroisse S. Benoît, certifie connoître Marie-Anne Couronneau depuis plusieurs années, étant des amis des Demoiselles Garnier mes voisines, chez qui elle sert depuis long-tems; avoir oui dire qu'elle avoit eu deux attaques d'apoplexie à la fin de l'année 1730. l'avoir vue pendant trois ou quatre mois jusqu'au milieu ou environ du mois de Juin dans un état affreux, ayant tout le côté gauche comme mort, & ne pouvant marcher qu'en se soutenant sur deux becquilles, tenant son pied gauche en l'air avec des lisieres, & étant obligée de faire à chaque pas des contorsions épouvantables pour faire avancer ses becquilles, parce qu'elle n'avoit de mouvement & de force que dans le côté droit: qu'elle en faisoit encore de plus épouvantables quand elle vouloit s'efforcer de parler, ne pouvant former aucune parole, mais seulement un bégayage que personne n'entendoit; & qu'on voyoit sur son visage qu'elle étoit d'une impatience extrême de ce qu'elle ne pouvoit parler: que je l'ai vue pleurant de dépit de ne pouvoir se faire entendre, & tout le corps lui trembloit, & elle versoit des larmes à ce sujet grosses comme des pois; & que je lui disois pour la consoler que Dieu auroit pitié d'elle: que je la voyois presque tous les jours à la Messe aux Mathurins, où elle se tenoit debout appuyée sur ses becquilles, sans pouvoir s'asseoir & sans vouloir souffrir qu'on l'assît, parce qu'il y avoit trop de peine après cela à la pouvoir remettre sur ses becquilles: que j'ai souvent eu grande peur pour elle en la voyant dans la rue, parce que dans les efforts qu'elle faisoit pour avancer ses becquilles l'une après l'autre, elle paroissoit quelquefois prête à tomber; & que je l'ai souvent accompagnée en revenant des Mathurins, dans la crainte qu'il ne lui arrivât quelque accident: que néanmoins elle voulût aller à pied à S. Médard la seconde Fête de Pâques, quoique ses Maîtresses lui eussent offert de lui fournir une voiture: qu'elle partit pour cet effet avant cinq heures du matin, & n'en revint qu'à près de huit heures du soir, ce qui inquiéta beaucoup ses Maîtresses; & qu'elle nous avoua depuis qu'elle avoit été cinq heures à aller, & pres de dix à revenir.

Que je fus d'une surprise extrême le 14. ou 15. Juin de la voir entrer dans ma boutique portant ses becquilles à ses mains: que d'abord qu'elle y fût entrée, avant de me rien dire, elle se mit à sauter & même tres haut, & avec une légèreté & une activité extraordinaire; que j'en restai tout immobile; & qu'enfin lui ayant demandé comment elle avoit été si promptement & si parfaitement guérie, elle me conta en parlant très distinctement, (ce qui me surprit autant que tout le reste,) que le 13. Juin qui étoit la veille ou surveille, étant allée à S. Médard pour demander la guerison d'une de ses Maîtresses, elle étoit revenue elle-même parfaitement & entierement guérie, si bien qu'en arrivant à la porte de la maison elle avoit pris ses becquilles à ses mains, sur lesquelles elle étoit néanmoins revenue de S Médard, mais extrêmement vîte, & avoit monté l'escalier jusqu'au troisiéme avec plus de légèreté & d'agilite qu'elle n'en avoit jamais eû; & que dès ce premier moment la parole lui étoit aussi revenue entierement libre; à quoi j'ajouterai qu'effectivement je lui trouvai plus de force & d'agilité qu'elle n'en avoit jamais eû depuis plus de douze ans que je la connois: ce qui a toujours continué depuis ce moment là-jusqu'à ce jour, la voyant tous les jours marcher avec une légèreté extraordinaire, & sachant de ses Maîtresses qu'elle court tous les jours tout Paris pour aller se faire voir, étant devenue infatigable. Tous lesquels faits j'atteste véritables. Fait ce 18. Juillet 1731. *Ainsi signé*, VINCENT ROBIN *avec paraphe. Et au-dessous*, &c.

XVII.

Certificat du Sieur Gourlin Prêtre du Diocèse de Paris, & Bachelier de Sorbonne.

JE soussigné Prêtre du Diocèse & de la Ville de Paris, Bachelier de Sorbonne, ci-devant Vicaire de la Paroisse S. Benoît, certifie que j'ai vu plusieurs fois Marie-Anne Couronneau fille majeure & domestique de Mesdemoiselles Garnier, demeurantes rue S. Jacques, vis-à-vis la rue des Mathurins, dans la maison de MM. Desprez & Desessarts Marchands Libraires de la dite Paroisse, affligée d'une paralysie sur la langue & sur une jambe, ne pouvant marcher qu'avec des becquilles & un grand nombre de lisieres: que l'ayant rencontrée deux fois dans les rues peu avant & vers la fin du Carême, je fus effrayé & touché de compassion de son état, des contorsions qu'elle étoit obligée de faire à chaque pas, & du danger ou elle étoit de tomber & d'être écrasée: que lui ayant fait des reproches de ce qu'elle s'exposoit si témérairement dans les rues, je n'en pus tirer de réponse distincte, quelques efforts qu'elle fît pour me parler avec des contorsions & des mouvemens violens de tout le bas du visage: qu'au commencement du mois de Juin étant allé rendre visite trois ou quatre fois à une de ses Maîtresses qui étoit très dangereusement malade, j'y ai vu la dite Marie-Anne Couronneau, qui ne pouvoit marcher dans la chambre qu'avec ses becquilles & ses lisieres, ni m'apprendre des nouvelles de sa Maîtresse qu'en bégayant avec une extrême peine: qu'y étant retourné le jour de la Fête de S. Jean-Baptiste 24 Juin dernier, je trouvai Mesdemoiselles Garnier dans un grand étonnement & une joie parfaite à son égard; qu'elle me parla sans nulle difficulté; & que je la vis marcher aisément sans aucun secours; & que le Mercredi suivant 27. Juin, je fus très surpris de la voir arriver chez moi au troisiéme étage avec une agilité parfaite, sans aucun vestige de ses infirmités, & descendre l'escalier en ma presence d'un pas assuré, sans s'appuyer ni à la rampe ni à la muraille: que lui ayant demandé d'où lui venoit une guérison si prompte & si entiere, elle m'a dit avoir été le 13. du même mois de Juin au tombeau de M. de Pâris, avoir eté couchée par deux personnes sur la tombe, y avoir senti dans le talon un mouvement extraordinaire, & avoir éprouvé depuis ce moment beaucoup d'agilité & en peu de jours une santé parfaite. Je certifie avoir connoissance par moi-même des faits enoncés ci-dessus, que je suis prêt d'assûrer veritables par tout ou besoin sera. Ce Jeudi 19. Juillet 1731. *Ainsi signé*, GOURLIN Prêtre. *Et au-dessous*, &c.

XVIII.

Certificat de Charles-Jean-Baptiſte de Leſpine le fils & de Demoiſelle Deſprez ſon épouſe.

NOus ſouſſignés Charles-Jean-Bapriſte de Leſpine le fils, & Catherine-Eliſabeth Deſprez mon épouſe, demeurans rue S. Jacques, Paroiſſe S. Severin, déclarons qu'il y a pluſieurs annees que nous connoiſſons une fille nommée Marie-Anne Couronneau qui demeure chez Meſdemoiſelles Garnier, laquelle nous avons toujours vue parler & marcher ſans aucune difficulté juſqu'au jour de la Touſſaint de l'année 1730. que nous apprîmes qu'elle étoit tombée en apoplexie & paralyſie, qui s'étoit jettee ſur ſa langue & ſur ſon côté gauche. La dite malade ne pouvant ſe reſoudre à reſter dans une chambre, elle prit deux becquilles, qui ne lui auroient ſervi de rien, ſi on ne lui eût attaché le pied gauche avec une liſiere, dans laquelle la becquille droite étoit paſſée pour pouvoir tiret ſon pied gauche, encore ne le pouvoit-elle faire qu'avec des mouvemens de reins & des figures qui faiſoient peine à tout le voiſinage, & qui la faiſoient plaindre de tous les paſſans. Vers le milieu du mois de Juin de cette année nous avons vu la dite Marie-Anne Couronneau marcher ſans becquilles, parler fort diſtinctement & ſe ſervir de ſes deux mains, ce qu'elle n'avoit pu faire pendant l'eſpace de ſix à ſept mois. Ce que nous certifions dans le preſent Ecrit, qui eſt d'autant plus veritable que nous la voyons tous les jours, demeurans vis-à-vis la dite Marie-Anne Couronneau: en foi de quoi nous avons ſigné. Fait à Paris ce 18. Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, DE LESPINE fils *avec paraphe*, C. E. DESPREZ *Et au-deſſous*, &c.

XIX.

Certificat de Jean Villette Libraire.

JE ſouſſigné Jean Villette Libraire à la Croix d'or, rue S. Jacques, Paroiſſe S. Benoît, declare que comme je demeure très proche de chez M. Deſprez, j'ai vu ſouvent paſſer Marie-Anne Couronneau devant ma boutique pendant pluſieurs années, ſe portant fort bien: que je fus ſurpris au mois de Mars dernier de la voir paſſer comme une déterrée & maigre comme un ſquelette, qui ſe ſoutenoit avec grande peine ſur deux becquilles, & qui avoit le pied gauche attaché en l'air avec des liſieres: qu'elle faiſoit des efforts extrêmes pour pouvoir avancer ſes becquilles, paroiſſant n'avoir de mouvement que dans le côté droit, de façon que ce ne pouvoit être qu'à force de ſecouſſes de ſon épaule droite qu'elle faiſoit avancer ſes becquilles l'une après l'autre: qu'ayant eû la curioſité de lui demander par quel accident elle étoit tombée en cet état, elle fit des efforts effroyables pour pouvoir me répondre; mais qu'elle n'en put jamais venir à bout, ne faiſant que bégayer ſans pouvoir articuler aucune parole, ce dont elle paroiſſoit au deſeſpoir, ſe fâchant contre elle-même juſqu'à en pleurer de depit; mais que tout ce qu'elle me put faire comprendre, ce fût qu'elle avoit perdu l'uſage de la parole en même-tems que l'uſage de ſon côte gauche. J'appris des Demoiſelles Garnier ſes Maîtreſſes qui vinrent me voir, qu'elle étoit tombée en apoplexie à la fin de l'année derniere, & qu'elle avoit perdu tout mouvement dans le côté gauche, ſur tout dans la jambe & le pied qui étoient même devenus inſenſibles. Je la vis depuis paſſer dans le même etat, dans le mois ſuivant & dans les premiers jours du mois de Juin dernier.

Pendant ce tems-là je la trouvai pluſieurs fois à notre Paroiſſe, ſoutenue ſur ſes becquilles. J'ai été témoin que quelquefois on a voulu la faire aſſeoir ſur quelques chaiſes fort élevees; mais il falloit qu'on la ſoutint quand on lui faiſoit quitter ſes becquilles, & même quand elle étoit aſſiſe; & il falloit trois ou quatre perſonnes pour la remettre ſur ſes becquilles: ce qui cauſant trop d'embarras, elle aimoit mieux qu'on la laiſsât droite ſur ſes becquilles ſans la faire aſſeoir.

Je fus fort étonné vers la fin du mois dernier de la voir venir chez moi ſans becquilles, marchant avec une légèreté extraordinaire, & ayant le meilleur viſage du monde.

Je lui demandai avec empreſſement comment elle avoit pû être ſi promptement guerie, & ſi c'étoir bien elle-même; à quoi elle me répondit qu'oui, en ſautant & en gambadant de la joie qu'elle avoit de ſa guériſon: qu'étant allée le 13. de ce même mois de Juin à S. Médard avec une peine extrême, prier le Bien-heureux de Pâris d'obtenir la guériſon d'une de ſes Maîtreſſes qui étoit à l'extrémité, elle étoit revenue elle-même parfaitement guérie comme je la voyois, quoiqu'elle ne l'eût point demandé. Et pour me prouver la perfection de ſa guériſon elle ſe mit encore à ſauter devant moi; & effectivement je lui trouvai meilleur viſage, plus de force, d'activité & de légèreté que je ne lui en avois jamais vu depuis pluſieurs années, & beaucoup plus qu'une perſonne de ſon âge n'en doit naturellement avoir, etant d'une activité ſurprenante. Tous leſquels faits je certifie être veritables. Fait à Paris ce 12. Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, VILLETTE. *Et au deſſous*, &c.

XX.

Certificat de Nicolas Simart Libraire à Paris, & Leonore Prieur ſon épouſe.

NOus ſouſſignés Nicolas Simart Libraire à Paris, & Leonore Prieur mon épouſe, demeurans rue S. Jacques, Paroiſſe S. Severin, à l'enſeigne du Dauphin, certifions avoir vu nombre de fois Marie-Anne Couronneau domeſtique des Demoiſelles Garnier, demeurantes même rue S. Jacques, Paroiſſe S. Benoît, ſe traînant dans les rues avec deux becquilles & des liſieres qu'elle portoit en baudrier, pour faire aller plus facilement ſon pied gauche duquel elle n'avoit aucun mouvement, ayant tout ce côté entierement mort par la paralyſie, faiſant des contorſions & des efforts ſi violens pour articuler quelques mots ou pour faire quelques pas, qu'elle faiſoit peur à tous ceux qui la voyoient. Nous n'avons jamais été plus ſurpris que lorſque nous l'avons vue vers la fin du mois de Juin dernier, allant & venant dans les rues ſans le ſecours d'aucun bâton, ni canne ni liſiere, comme elle faiſoit, & comme nous l'avions vue, même dans les premiers jours du même mois de Juin; mais au contraire marchant d'un pied ferme & aſſuré avec beaucoup d'agilité & de vivacité, & parlant avec toute la facilité poſſible: qu'étonnés d'un tel prodige, nous apprîmes par tout le voiſinage & par elle-même, que s'étant traînee avec ſes becquilles & ſes liſieres le 13. du dit mois de Juin dernier au tombeau de M. de Pâris à S. Médard, pour demander à Dieu par l'interceſſion de ſon ſerviteur la guériſon d'une de ſes Maîtreſſes pour lors dangereuſement malade, elle en étoit revenue guérie elle-même au grand étonnement de tous ceux qui la connoiſſoient: que depuis ce tems nous avons vu & voyons journellement la dite Marie-Anne Couronneau ſe portant à merveille, ſans aucun reſte ni veſtige de ſa paralyſie, marchant avec une légèreté incroyable, & parlant avec beaucoup de facilité. Tous leſquels faits nous certifions véritables, & ſommes prêts de les certifier toutes-fois & quantes nous en ſerons requis. A Paris le 19. Juillet 1731. *Signé*, N. SIMART *avec paraphe*, & LEONORE PRIEUR. *Et au deſſous*, &c.

XXI.

Certificat de Jean-Baptiſte de Leſpine & de Demoiſelle Genevieve-Hélene Mariette ſon épouſe.

NOus ſouſſignés Jean-Baptiſte de Leſpine, & Genevieve-Helene Mariette mon épouſe, demeurans à Paris rue S. Jacques, Paroiſſe S. Severin, certifions qu'il y a pluſieurs annees que nous connoiſſons Marie-Anne Couronneau fille domeſtique de Meſdemoiſelles Garnier; que nous avons ſu qu'à la Fête de la Touſſaint derniere 1730. la dite Marie-Anne Couronneau eſt tombée en apoplexie & paralyſie ſur tout ſon côté gauche, & ſur ſa langue qu'elle avoit ſi embarraſſée, qu'elle ne pouvoit ſe faire entendre que par des ſignes, en faiſant des grimaces affreuſes, en voulant articuler des mots; & qu'elle ne pouvoit marcher qu'avec des becquilles & avec des contorſions qui faiſoient une peine extrême à tous ceux qui la rencontroient: que nous l'avons vue dans ce triſte état juſques vers le milieu du mois de Juin dernier: qu'à notre grand etonnement nous l'avons vue marcher ſans becquilles ni canne & ſans aucune difficulté, paroiſſant plus légère qu'avant l'accident qui lui etoit arrivé, ayant la langue libre & parlant auſſi facilement qu'elle le faiſoit avant ſon apoplexie & ſa paralyſie: guériſon qu'elle nous a dit avoir obtenue le 13. Juin dernier à S. Médard, où elle

le s'étoit fait coucher sur le tombeau de M. de Pâris, de dessus lequel elle se releva guérie. Depuis ce moment elle continue à se bien porter, parle facilement, & ne paroit avoir aucunes marques de ses anciennes maladies. En foi de quoi nous avons signé le present Certificat qu'elle nous a demandé. A Paris le 19. Juillet 1731. *Ainsi signé*, DE LESPINE *avec paraphe*, & G, H. MARIETTE. *Et au-dessous est écrit*, &c.

XXII.

Certificat de Philippe Nicolas Lottin Imprimeur-Libraire à Paris, & de Marie-Marguerite le Mercier sa femme.

NOus soussignés Philippe-Nicolas Lottin Imprimeur-Libraire à Paris, & Marie-Marguerite le Mercier ma femme, declarons que depuis le commencement de la presente annee jusques vers la fin du mois de Juin dernier, nous avons vu differentes fois en differens mois Marie-Anne Couronneau tellement attaquée de paralysie, qu'elle paroissoit ne pouvoir faire d'usage de son bras gauche qu'avec beaucoup de peine, ni se soutenir sur sa jambe gauche en aucune maniere: qu'avec le secours de deux becquilles elle se traînoit avec de si grandes difficultés & des contorsions si affreuses des reins, de la tête, de la bouche, de la langue & de presque tout le corps, que nous ne pouvions en supporter la vûe qu'avec une peine extrême: ce qui nous a fait dire plusieurs fois entre nous & à d'autres personnes, qu'on auroit du empêcher cette fille de paroître ainsi dans les rues, de peur des accidens qui pourroient lui arriver à elle-même & aux femmes enceintes qui fixeroient par hazard la vûe sur elle.

Nous certifions encore que quand nous lui demandions l'état de sa maladie, ce qui nous est arrivé plusieurs fois, elle ne nous repondoit que par quelques monosyllabes, qu'elle ne prononçoit même qu'après quelque-tems, & avec des contorsions & des mouvemens convulsifs de bouche extraordinaires. Nous certifions enfin que sur la fin du dit mois de Juin, nous avons apperçu avec un grand étonnement la même Marie-Anne Couronneau ayant un libre usage de sa langue, de son bras gauche & de sa jambe gauche, & dans une parfaite santé: etat dans lequel nous l'avons vue depuis ce tems-là un très grand nombre de fois, & dans lequel elle persiste jusqu'à ce jour. A Paris le 21. Juillet 1731. *Ainsi signé*, P. N. LOTTIN *avec paraphe*, & M. M. LE MERCIER. *Et au-dessous*, &c.

XXIII.

Certificat du Sieur Louis Josse Libraire.

JE soussigne Louis Josse Libraire à Paris, demeurant rue S. Jacques, Paroisse S. Benoît, certifie que je connois depuis plusieurs années une fille nommée Marie-Anne Couronneau domestique de Mesdemoiselles Garnier, âgée de plus de soixante ans, que j'ai vue au commencement du mois de Novembre 1730. être tombée en apoplexie, & que la paralysie s'etoit jettée sur la moitié de son corps, ensorte qu'elle ne pouvoit marcher sans becquilles & sans faire des contorsions qui faisoient peine à ceux qui la voyoient. Sa langue etoit attaquée si vivement qu'elle ne pouvoit se faire entendre, sans espérance d'aucun soulagement. Cependant on a vu avec la derniere surprise au 15. Juin dernier, ou environ, la dite Marie-Anne Couronneau marcher facilement, sans becquilles, canne ni bâton, & parler aussi aisément que si elle n'avoit pas eté attaquée de ces deux fâcheuses maladies: en foi de quoi j'ai signé le présent Certificat. Fait à Paris ce 24. Juillet 1731. *Ainsi signé*, JOSSE, *Et au-dessous*, &c.

XXIV.

Certificat de Catherine de Poilly, veuve de Jean Chossat Receveur du Grenier à sel de Bourg-en-Bresse.

JE soussignée Catherine de Poilly, veuve de Jean Chossat Receveur du Grenier à sel de Bourg-en-Bresse, demeurante chez M. de Poilly mon frere, rue S. Jacques, Paroisse S. Severin, certifie connoître Marie-Anne Couronneau domestique des Demoiselles Garnier depuis pres de dix ans, pour l'avoir vue nombre de fois passer dans la rue; & avoir été dans la derniere surprise, lorsque je la vis vers la fin de l'année 1730. se traînant avec des becquilles & des lisieres dont elle avoit fait une espece de baudrier, qui étoit attaché par un bout à ses becquilles & de l'autre à sa jambe malade, par le moyen desquelles elle faisoit aller sa jambe comme une machine, à cause d'une paralysie dont elle étoit attaquée sur tout le côte gauche; ne pouvant articuler aucune parole, & faisant des grimaces & des contorsions affreuses; que frappée de son etat, je l'arrêtai devant ma porte pour lui demander quel étoit l'accident qui lui etoit arrivé, mais je n'en pus rien tirer, malgré tous les efforts qu'elle fit pour me parler, ayant la langue, que je regardai fort attentivement, si épaisse & si grosse qu'elle ne pouvoit la remuer dans la bouche: etat dans lequel je l'ai vue plusieurs autres fois jusques vers la fin du mois de Juin de la presente annee, ou je fus saisie d'admiration en la voyant passer dans un état bien different, marchant plus legèrement, plus facilement, & ayant même plus de force qu'elle n'en avoit avant l'accident de sa paralysie: que l'ayant arrêtee, & lui ayant demande par quel bonheur elle se trouvoit si parfaitement guérie, elle me repondit qu'elle avoit ete le 13. du dit mois de Juin à S. Medard pour demander à Dieu sur le tombeau de son Serviteur M. de Pâris la guérison d'une de ses Maitresses qui etoit malade, & qu'elle avoit obtenu la sienne propre; ce qui me remplit de joie en voyant sur cette pauvre fille les effets de la Toute-puissance de Dieu: que depuis ce tems-là je la vois journellement dans une santé parfaite, n'ayant rien qui se ressente de ses anciennes infirmites: en foi de quoi je lui ai delivre le présent Certificat que j'atteste contenir verité. Ce 19. Juillet *Ainsi signé*, CATHERINE DE POILLY veuve Chossat. *Et au-dessous*, &c.

XXV.

Certificat d'Eustache-Auguste de Maugin, Clerc chez Maître Hachette Notaire à Paris.

JE soussigné Eustache-Auguste de Maugin, Clerc chez M. Hachette Notaire, demeurant rue & Paroisse S. Pierre-aux-Bœufs, certifie qu'une des Fêtes de Pâques de l'année 1731. etant allé le matin à S. Médard, je trouvai sur le chemin dans la rue Mouffetard une vieille fille qui avoit toute la peine imaginable à se traîner avec deux becquilles, paroissant avoir tout le côté gauche, & sur-tout le pied gauche dont elle ne se servoit point, en paralysie; étant obligée de s'arrêter à chaque pas, ses forces lui manquant à tout moment: que touché de compassion de son etat, je m'approchai d'elle & lui demandai où elle alloit; qu'elle ne put me répondre ayant aussi la paralysie sur la langue; mais que je devinai aisement par ses gestes & par le chemin qu'elle tenoit, qu'elle alloit à S. Médard; que je lui aidai à y aller, & lui prêtai la main, la voyant en danger de tomber & de se casser la tête: que je fus d'une surprise extrême ayant rencontré assez long-tems après cette même fille dans la rue, qui marchoit fort vite sans canne ni bâton: que je crus d'abord me méprendre, & la laissai passer; mais que l'ayant encore rencontrée un autre jour dans la rue Nôtre-Dame, & m'étant trouvé tout vis-à-vis d'elle, je m'arrêtai devant elle pour reconnoître si ce pouvoit bien être celle que j'avois conduite à S. Médard: qu'elle me reconnut elle-même, & lui ayant demande si c'étoit elle que j'avois vue si estropiée, elle me repondit qu'oui, & qu'elle avoit été guérie subitement sur le tombeau de M. de Pâris le 13. Juin 1731. Je lui demandai son nom; elle me dit qu'elle s'appelloit Couronneau, & qu'elle demeuroit chez Mesdemoiselles Garnier rue S. Jacques. Non seulement je la trouvai parfaitement guérie, mais j'observai qu'elle marchoit avec une legereté & une viteſſe qui n'étoit pas naturelle à une personne de son âge; ce que je certifie véritable: en foi de quoi j'ai signé. Fait ce 4. Octobre 1733. *Ainsi signé*, DE MAUGIN. *Et au-dessous*, &c.

XXVI.

Certificat de Pierre Gobert Marchand Mercier rue S. Jacques.

JE soussigné Pierre Gobert Marchand Mercier, demeurant rue S. Jacques, certifie avoir vu Marie-Anne Couronneau domestique de Mesdemoiselles Garnier, marcher pendant plusieurs mois avec des becquilles, & avec une difficulte extrême qui paroissoit jusques sur son visage, par les contorsions qu'elle étoit obligée de faire; & qu'elle ne pou-

voit ſe faire entendre, ne pouvant prononcer diſtinctement aucune parole, quoiqu'elle fît des efforts qui faiſoient peine à voir.

Je certifie de plus que vers le milieu du mois de Juin, je la vis à mon grand étonnement paſſer dans la rue, marchant fort vîte & fort légèrement, quoiqu'elle eût encore une becquille ſous le bras gauche; & que le lendemain je la vis chez M. Lottin, & qu'elle n'avoit point ce jour-là de becquille; & que l'ayant examinée, je reconnus qu'elle étoit parfaitement guérie, & qu'elle parloit même fort diſtinctement, & qu'elle avoit un uſage parfaitement libre de ſon bras & de ſa main gauche, & elle me dit qu'elle avoit été ainſi guérie en un moment quelques jours auparavant ſur le tombeau de M. de Pâris, où elle avoit été pour demander la guériſon de ſa Maîtreſſe. Tous leſquels faits j'atteſte véritables, & ſuis prêt de les certifier toutes-fois & quantes j'en ſerai requis. Fait à Paris ce 31. Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, PIERRE GOBERT. *Et en marge eſt écrit*, &c.

XXVII.

Certificat d'Henri de Blainville Maître Perruquier.

JE ſouſſigné Henri de Blainville Maître Perrúquier à Paris, demeurant rue S. Jacques, Paroiſſe S. Benoît, certifie & confeſſe avoir vu la nommée Marie-Anne Couronneau fille demeurante chez Meſdemoiſelles Garnier, rue S. Jacques, Paroiſſe S. Benoît, atteinte d'une paralyſie ſi violente, qu'elle ne pouvoit marcher ſans le ſecours de deux becquilles; laquelle paralyſie lui empêchoit même l'uſage de ſa langue, juſqu'au point qu'elle ne pouvoit articuler un ſeul mot ſans beaucoup de difficulté: & que vers le milieu du mois de Juin, je l'ai vue ſe portant parfaitement bien, parlant d'une maniere diſtincte, marchant très librement, paroiſſant avoir l'uſage libre de tous ſes membres, & ayant fort bon viſage, très different de celui que je lui ai vu auparavant: en foi de quoi j'ai ſigné. Ce 19. Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, HENRI DE BLAINVILLE. *Et au-deſſous*, &c.

XXVIII.

Certificat de Demoiſelle Jeanne Piget, veuve du Sieur Jean de la Caille Marchand Libraire & Imprimeur.

JE ſouſſignée Jeanne Piget, veuve du Sieur Jean de la Caille Marchand Libraire & Imprimeur, demeurante rue S. Jacques, Paroiſſe S. Benoît, certifie que je connois depuis pluſieurs années Marie-Anne Couronneau, domeſtique de Meſdemoiſelles Garnier: que j'ai appris que cette fille étoit tombée en apoplexie au mois de Novembre 1730. & que je l'ai vue depuis ayant la moitié du corps du côté gauche en paralyſie; en ſorte qu'elle ne pouvoit marcher qu'avec des becquilles, & encore avoit-elle bien de la peine à faire quelques pas, & qu'elle ne les pouvoit faire qu'en faiſant des contorſions épouvantables. J'ai auſſi remarqué qu'elle avoit la paralyſie ſur la langue ſi vivement, qu'elle ne pouvoit ſe faire entendre; ce qui lui a continué juſques vers le milieu du mois de Juin, que je fus de la derniere ſurpriſe de l'entendre parler très diſtinctement, & de voir qu'elle s'appuyoit fort bien ſur ſes deux jambes, quoiqu'elle portât encore une becquille qui me parût lui être inutile, puiſqu'elle ne s'appuyoit pas deſſus. Et auſſi je l'ai vue peu de jours après marcher, & même très vîte & très légèrement, ſans avoir ni becquille, ni canne, ni bâton. Tous leſquels faits j'atteſte véritables. Fait à Paris ce 24. Juillet 1731. *Signé*, J. PIGET DE LA CAILLE. *Et au-deſſous*, &c.

XXIX.

Certificat de Demoiſelle Angelique-Catherine Deſprez, épouſe de Maître Doyen Notaire.

JE ſouſſignée Angelique-Catherine Deſprez, épouſe de Maître Doyen Notaire rue S. Jacques, Paroiſſe S. Benoît, certifie & atteſte bien connoître depuis ſix ans la nommée Marie-Anne Couronneau, fille âgée de ſoixante-ſix ou ſoixante-ſept ans, domeſtique de Meſdemoiſelles Garnier filles demeurantes dans mon voiſinage, ſuſ-dites rue & Paroiſſe, en même maiſon que M. Deſprez Libraire mon frere; l'avoir vue pendant ſix à ſept mois, depuis le jour des Rois de la préſente annee, qu'elle eſt revenue de l'Hôtel-Dieu, impotente & paralytique de la moitié du corps du côté gauche, ſe traînant à grande peine avec des potences, ſupportant la moitié infirme de ſon corps ſuſpendue avec des bretelles de liſieres, & ne pouvant articuler un mot qu'avec des grimaces & des contorſions involontaires, qui m'avoient donné lieu de recommander à ma fille, femme de M. Mouette, demeurante auſſi près de moi, chez laquelle cette fille a demeuré quatre ans & demi, & alloit ſouvent contre mon gré, d'éviter ſa vûe & ſa fréquentation, à cauſe des impreſſions dont une jeune femme peut être ſuſceptible, & des inconveniens qui en réſultent: certifiant en outre l'avoir vue avec joie & admiration ſubitement & parfaitement guérie, depuis le 13. Juin dernier qu'elle m'a dit être de retour de l'Egliſe de S. Médard, où elle a prié Dieu par l'interceſſion de M. de Pâris, qui repoſe dans le cimetiere de cette Egliſe Je la vois encore journellement, en ſorte que j'ai toute certitude de ſa perſonne, de ſa maladie & de ſa guériſon parfaite: en foi de quoi, & afin de rendre témoignage à la vérité, j'ai ſigné le préſent Certificat, pour lui ſervir & valoir en tems & lieu qu'il appartiendra. A Paris ce 20. Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, A. C. DESPREZ.

XXX.

Certificat de Demoiſelle Marie-Thereſe Doyen, épouſe de Maître Mouette Notaire.

JE ſouſſignée Marie-Thereſe Doyen à préſent épouſe de Maître Mouette Notaire, certifie avoir les mêmes connoiſſances que deſſus, comme témoin oculaire, & atteſte les mêmes circonſtances. A Paris ce 30. Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, MARIE-THERESE DOYEN. *Et au-deſſous*, &c.

XXXI.

Certificat de Pierre de Play ci-devant ancien œconôme de l'Hôpital-général, & de Demoiſelle Marie-Marguerite Bernier ſon épouſe.

JE ſouſſigné Pierre de Play ci-devant ancien œconôme de l'Hôpital-général, demeurant à Paris rue S. Jacques, Paroiſſe S. Benoît, & je Demoiſelle Marie-Marguerite Bernier ſon épouſe, certifions à qui il appartiendra que nous connoiſſons depuis environ vingt-cinq ans Marie-Anne Couronneau âgée d'environ ſoixante-huit ans, ſervante des Demoiſelles Garnier couſines germaines, demeurantes ſuſ-dites rue & Paroiſſe, pour être la dite Marie-Anne Couronneau une fille Chrétienne, de bonne vie & mœurs. Certifions en outre que la dite Couronneau eſt tombée malade d'apoplexie le jour de la Touſſaint derniere, & que l'apoplexie eſt dégénérée en paralyſie, dont elle étoit entrepriſe de la moitié de ſon corps du côté gauche: que la dite Marie-Anne Couronneau ne pouvoit marcher ſans le ſecours de deux becquilles, & d'une liſiere qu'elle mettoit en bretelle à ſon col pour ſoutenir ſon pied gauche, & qu'elle ſe ſervoit encore d'une autre liſiere pour faire avancer ſon pied gauche qui n'avoit de lui-même aucun mouvement: qu'avec tout cela elle ne pouvoit ſe mouvoir qu'avec des peines & des contorſions extrêmes, & qu'elle paroiſſoit toujours en danger de tomber; & que ſa paralyſie lui étant auſſi tombée ſur la langue, elle ne pouvoit articuler une ſeule parole qu'on put entendre, quoiqu'elle fît de grands efforts pour parler. Nous certifions auſſi avoir vu vers la fin du mois dernier la dite Couronneau parfaitement guérie, parlant librement, & ayant l'uſage libre de tout ſon côté gauche, & paroiſſant avoir recouvré une ſanté parfaite. Lui ayant demandé comment elle avoit pu recouvrer ſi vîte la ſanté, elle nous a dit avoir eu la dévotion d'aller au tombeau de feu M. François de Pâris à S. Médard, & que la troiſiéme fois qu'elle a été au dit tombeau elle y a recouvré ſa ſanté parfaite: en foi de quoi nous avons fait & ſigné le preſent Certificat pour rendre témoignage à la vérité, & pour ſervir & valoir ce que de raiſon. A Paris ce 23, du mois de Juillet 1731. *Ainſi ſigné*, PIERRE DE PLAY *avec paraphe*, & M, M. BERNIER. *Et au-deſſous*, &c.

XXXII.

Certificat de René Dubuisson, Maître Doreur.

JE soussigné René Dubuisson Maître Doreur, rue S. Jacques, Paroisse S. Benoît, certifie avoir vu plusieurs fois depuis six-à-sept mois Marie-Anne Couronneau, demeurante chez Mesdemoiselles Garnier même rue, malade d'une paralysie sur une partie de son corps. qui conduisoit une jambe dont elle ne pouvoit se servir que par le moyen de plusieurs lisieres avec des becquilles, & faisant des grimaces qui la rendoient defigurable, ne pouvant parler ni quasi se soutenir. Rien ne m'a plus surpris que de la revoir dans une parfaite santé, jusqu'à ne pouvoir m'imaginer que ce fut la meme personne, & cela vers la fin du mois de Juin dernier, ayant appris qu'elle avoit obtenu sa guerison sur le tombeau de M. de Pâris ou elle s'etoit traînée: en foi de quoi je lui ai delivré le present Certificat que j'affirmerai toutes fois & quantes j'en serai requis. A Paris ce 24. Juillet 1731. *Ainsi signé*, DUBUISSON. *Et au-dessous*, &c.

XXXIII.

Certificat de Jean Mareschal, Marchand Bourgeois de Paris.

JE soussigné Jean Mareschal, Marchand Bourgeois de Paris, y demeurant rue du petit Pont, Paroisse S. Severin, certifie connoître depuis long-tems Marie-Anne Couronneau, laquelle j'ai vue pendant nombre d'annees avoir un parfait usage de ses jambes & de la langue, & que dans la fin de l'annee derniere je fus surpris de la rencontrer avec deux becquilles, ne pouvant presque se faire entendre, & le col à demi tourné; ne pouvant aussi marcher qu'avec peine & à la faveur des dites becquilles, & d'une lisiere qui soutenoit sa jambe gauche, dans laquelle situation je l'ai vue pendant l'espace de six mois: & au mois de Juin dernier vers la fin, je fus surpris de voir la dite Marie-Anne Couronneau parfaitement guerie, ayant un parfait usage de ses jambes & de sa langue. Et m'etant informé d'elle comment sa guerison étoit arrivée, elle me dit que c'étoit le fruit des prieres qu'elle avoit faites au tombeau de M. de Pâris, à qui elle avoit une grande confiance: ce que je certifie véritable. Fait à Paris ce 26. Juillet 1731. *Ainsi signé*, MARESCHAL. *Et au-dessous*, &c.

XXXIV.

Certificat d'Antoine Boulanger, Marchand de papier, & de Genevieve le Dreux son épouse.

NOus soussignés Antoine Boulanger, Marchand de papier, & Genevieve le Dreux mon epouse. demeurans dans la rue S. Jacques, Paroisse S. Severin, vis-à-vis de la maison ou demeurent MM. Desprez & Deseſſarts Libraires, certifions véritable ce qui suit: savoir, que nous avons vu Marie-Anne Couronneau demeurante vis-a-vis de ma maison chez Mesdemoiselles Garnier, paralytique de la moitié de son corps du côte gauche, depuis le mois de Janvier dernier; de maniere qu'elle ne pouvoit faire un seul pas qu'à l'aide de deux becquilles, dont elle avoit de très grandes peines à se servir, & faisant en marchant des figures & contorsions épouvantables de visage. Plusieurs fois nous avons vu que des passans l'ont aidee a passer par-dessus le pas de la porte cochere de la maison ou elle demeure, quoiqu'il ne fût que tres bas. Sa jambe paralytique etoit suspendue & soutenue d'une lisiere de drap que nous avons vue joindre sur son épaule gauche, & la becquille du dit côté liée par le milieu aussi d'une lisiere qui tenoit à sa ceinture, afin d'empêcher qu'elle ne lui manquât. Nous l'avons vue dans cet etat pendant six mois ou environ, & nous avons été grandement surpris de la voir guérie si subitement vers la fin de Juin dernier, de maniere qu'il ne paroit pas à present qu'elle ait eû cette maladie, voyant cette fille tous les jours aller ça-&-là, jouissant d'une santé parfaite: ce que nous assurons très certain. A Paris ce 27. Juillet 1731. *Ainsi signé*, BOULANGER *avec paraphe*, & G. LE DREUX. *Et au-dessous*, &c.

XXXV.

Certificat du Sieur David, Libraire & Imprimeur.

JE soussigné Christophe David, Libraire & Imprimeur de Paris, l'un des quarante Porteurs de la Chasse de Sainte Genevieve, demeurant rue S. Jacques, Paroisse S. Severin, certifie avoir vu plusieurs fois depuis environ trois mois, avec beaucoup de douleur la nommee Marie-Anne demeurante en la maison qu'occupent Messieurs Desprez, Josse & Deſſeſſarts, rue S. Jacques, dans un etat digne de compassion, par la difficulté que la dite Marie-Anne avoit de faire quelques pas, quoique soutenue de deux becquilles, étant paralytique de tout son côté gauche, ayant le visage tout tourné, & faisant des contorsions & grimaces effroyables qui faisoient grande pitie à ceux qui la regardoient; & que l'ayant vue dans la rue S. Jacques faisant de terribles efforts pour pouvoir se traîner, dix ou douze jours avant sa guérison, elle me fit une nouvelle peine, & que jamais je ne fus plus surpris que lorsqu'on me dit qu'elle avoit été guérie miraculeusement. Comme je l'avois vue il n'y avoit que dix ou douze jours, j'avoue franchement que je doutois de sa guérison; mais quelques jours après la dite Marie-Anne étant venue dans la boutique d'un de mes voisins, l'on me fit avertir qu'il ne tenoit qu'a moi d'être guéri de mon incredulité en la venant voir: j'y courus dans l'instant. Après avoir examiné si c'étoit veritablement la dite Marie-Anne que j'avois vue il n'y avoit pas plus de quinze jours, je reconnus les traits de son visage; & nonobstant cela je lui demandai si c'étoit bien elle-même que j'avois vue il y a si peu de tems dans un si pitoyable etat. La dite Marie-Anne alors me répondit en marchant très librement devant moi, & faisant même quelques cabriolles, comme si elle n'avoit jamais eû aucune infirmité, & parlant très facilement. La dite Marie-Anne sortit de la dite boutique. Je la conduisis des yeux jusques près de la rue S. Severin, pour voir si elle marchoit aussi aisement sur le pave qu'elle avoit fait dans la boutique: je la vis marcher aussi librement que je le puis faire, n'ayant ni canne ni bâton. Je ne doutai plus alors que le Seigneur n'eût fait un miracle évident en sa faveur. Je ne puis rapporter le nom de famille de la dite Marie-Anne, non plus que sa qualité, ni le nom de sa Maîtresse chez qui elle demeure, ne m'en étant pas informé. Je certifie que tous les faits ci-dessus sont véritables; en foi de quoi j'ai signé. A Paris ce 24. Juillet 1731. *Ainsi signé*, C. DAVID *avec paraphe*. *Et au-dessous*, &c.

XXXVI.

Certificat de J. Mignot, Marchand Bourgeois & Capitaine de Milice Bourgeoise de Paris.

AD MAJOREM DEI GLORIAM.

JE soussigné Jacques Mignot, Marchand Bourgeois & Capitaine de Milice Bourgeoise de Paris, y demeurant rue S. Jacques, Paroisse S. Benoît, certifie à tous ceux qu'il appartiendra, que j'ai vu Marie-Anne Couronneau domestique de Mesdemoiselles Garniet, demeurantes chez MM. Desprez & Deseſſarts Libraires à Paris, rue S. Jacques, Paroisse S. Benoît, être très incommodée d'une paralysie il y a cinq à six mois: que pendant le tems de son incommodité, elle ne pouvoit marcher sans le secours de deux becquilles, ne pouvant se reposer que sur une jambe, l'autre étant comme morte, & étant obligée de la soutenir en l'air par le moyen d'une bretelle, pour la faciliter à marcher mieux avec ses becquilles, que lorsqu'elle vouloit parler, ce n'étoit qu'en balbutiant & avec des efforts considérables, qui lui faisoient faire des contorsions de bouche effroyables; & qu'à present la dite Marie-Anne Couronneau est radicalement guérie, l'ayant vue marcher aussi droit & aussi ferme que si elle n'avoit jamais ete incommodée, même parlant très distinctement, & articulant parfaitement & sans aucun effort. Ce que je certifie véritable; en foi de quoi je me suis soussigné. Fait à Paris ce dixieme jour de Juillet 1731. *Ainsi signé*, MIGNOT *avec paraphe*. *Et au-dessous*, &c,

Ez originaux des dits trente-deux Certificats en fin de chacun desquels est écrit: *Signé & paraphé*, NE VARIETUR, par les Notaires soussignés, à la requisition de la dite Marie-Anne Coutonneau, attendu qu'elle a déclaré ne savoir écrire ni signer; le tout au desir du dit Acte de dépôt, dont expédition

tion eſt des autres parts, & à la minute duquel les dits trente-deux Certificats ſont demeurés annexés, le tout étant en la garde & poſſeſſion du dit Maître Benard l'un des Notaires ſouſſignés. *Ainſi ſigné*, LOYSON *avec paraphe*, *&* BENARD *avec paraphe. Et à la marge y a :* Scellé le dit jour *avec paraphe.*

XXXVII.

Second Acte de dépôt.

ET le neuviéme jour de Decembre au dit an 1733. eſt comparu par-devant les Notaires à Paris ſouſſignés, Maître Louis-Baſile Carré de Montgeron, Chevalier, Seigneur de Treigny & autres lieux, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement, demeurant rue du Cimetiere & paroiſſe S. André des Arcs; lequel a dit qu'ayant appris que Marie-Anne Couronneau a paſſé déclaration de ſa guériſon ſubite & miraculeuſe chez Benard l'un des Notaires ſouſſignés le premier Octobre dernier; & y a joint les pieces qui ſervent à prouver le miracle de cette guériſon, a requis les Notaires ſouſſignés de joindre aux dites pieces une Conſultation que le dit Seigneur de Montgeron a faite à M. Seron, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris & de Montpellier, Médecin de l'Hôtel-Dieu, en lui repréſentant l'état où étoit la dite Marie-Anne Couronneau dans le moment qui a précédé ſa guériſon, ſans cependant l'avoir nommée, pour ſavoir quelle etoit la nature de cette maladie, & ſi ſa guériſon étoit poſſible, ſoit par les remedes, ſoit par les ſeules reſſources de la nature, ainſi que le tout eſt plus au long énoncé en la dite Conſultation écrite ſur une grande feuille de papier, & laquelle contient le premier feuillet *rectò*, le *versò* duquel ainſi que le *rectò* & *versò* du ſecond feuillet contient la réponſe du dit Sieur Seron entierement écrite de ſa main & par lui ſignée, ainſi que le dit Seigneur de Montgeron l'a déclaré, dattée enfin du 25. Novembre 1733. & contrôlée à Paris le 7. Decembre au dit an, ſigné *Lacroix;* laquelle piece a été annexée à l'inſtant aux dites pieces, &c.

Enſuit la teneur de la dite Conſultation :

XXXVIII.

Mémoire à conſulter.

UNE fille âgée de ſoixante-huit ans, eſt tombée en apoplexie le 4. Avril. Elle fut ſaignée ſur le champ, & on lui donna l'émétique; ce qui lui rendit l'uſage de la parole & celui des jambes qu'elle avoit perdu.

Le onze du même mois elle a eû une ſeconde attaque de la même maladie, qu'elle ſentit commencer par un froid & un engourdiſſement ſur tout le coté gauche, depuis la tête juſqu'au pied, & eût en même tems des mouvemens convulſifs ſi violens qu'elle perdit l'uſage de la parole.

On la ſaigna du bras, & ſix ou ſept heures après du pied. On lui fit prendre l'émétique & differens remedes qui la ſoulagerent, mais ne purent la guérir totalement de la paralyſie qui s'étoit formée ſur tout le côté gauche, & elle reſta avec une difficulté extrême à marcher & à parler.

Vers la fin de Mai, elle reſſentit une troiſiéme attaque: la langue s'épaiſſit encore plus qu'elle n'avoit fait juſqu'alors. On ſe détermina à la mettre à l'Hôtel-Dieu, où les Médecins employerent pendant quinze jours les ſaignées réitérées, l'émétique & pluſieurs autres remedes.

Mais tous ces ſecours ont été inutiles; & depuis ce tems cette fille eſt reſtée paralytique de tout le côté gauche, depuis la tête juſqu'au pied. Tout le côté eſt reſté abſolument inſenſible & privé de tous mouvemens, ne parlant qu'avec des efforts horribles: encore prononce-t-elle à peine quelques ſyllables mal articulées.

Il faut cependant obſerver que depuis trois mois le bras a paru avoir quelque petit mouvement; mais la jambe & la cuiſſe ſont reſtées abſolument impotentes, le bras, la cuiſſe, la jambe, & en un mot tout le côté gauche ſont toujours reſtés inſenſibles: on en a fait l'épreuve en y enfonçant des épingles.

On prie le Conſeil de vouloir bien définir quelle eſt la nature de cette maladie; de marquer s'il y a eſpérance de guériſon, ſoit par l'effet des remedes qu'on pourroit y employer, ſoit par les reſſources ſecrettes de la nature; enfin ſi l'on peut avec quelque fondement ſe promettre, à l'âge & dans l'état où eſt cette fille, quelque révolution qui diſſipe cette facheuſe maladie, & lui rende l'uſage de la langue & celui de tout le côté gauche.

Le petit changement qu'on a remarqué être arrivé dans le bras gauche, qui a repris une eſpece de mouvement quoiqu'imparfait, ne donne-t-il pas lieu à s'en flatter? *Au dos eſt écrit :*

Réponſe à la Conſultation.

LE Mémoire qui nous a été communiqué n'eſt pas ſuffiſamment détaillé: cependant dans toute l'obſcurité qu'il préſente, on ne laiſſe pas d'appercevoir que la malade a paſſé par trois attaques d'apoplexie. Il expoſe qu'à la ſeconde attaque il lui eſt reſté une extrême difficulté de parler & de marcher,

C'eſt dans cet état que, ſaiſie d'une troiſiéme rechûte d'apoplexie, les accidens précedens qui étoient une difficulté extrême de parler & de marcher, ſont augmentes au point que tout le côté gauche déjà frappé, eſt reſté ſans mouvement & ſans ſentiment, & que la langue affligée de même laiſſe une prononciation beaucoup plus difficile

La difficulte de parler & la privation du mouvement & du ſentiment dans toute la moitié du corps ſont des caracteres trop diſtincts, pour balancer de prononcer que la maladie préſente ſur laquelle nous ſommes conſultés, eſt une paralyſie bien parfaite, & que nous appellons ſémiplégie par la partie qu'elle occupe, qui eſt la moitié du corps.

Le cerveau eſt toujours le ſiége du mal dans de ſemblables maladies.

C'eſt lui qui fournit à toutes les parties du corps par la diſtribution des canaux nerveux (qui y prennent immédiatement leur origine, & par ceux qui naiſſant de la mouelle allongée ou épiniere, qui en eſt une production ou plûtôt une continuité) la lymphe ſpiritueuſe dont dépend le mouvement & le ſentiment, qui ſubſiſtent dans leur entier quand le cours de cette lymphe eſt libre; mais quand il eſt gêné ou intercepté, il ſurvient une ceſſation, ou du moins une grande diminution du mouvement & du ſentiment.

Les accidens qui ſont ſenſibles dans la moitié du corps & dans le mouvement de la langue, nous font juger que la diſtribution de la lymphe ſpiritueuſe n'eſt gênée & interceptée que dans une portion de la ſubſtance du cerveau & de la mouelle allongée, qui ſont comprimées par l'engorgement de quelques glandes voiſines de l'origine des nerfs, qui ne fourniſſent plus aux fonctions auxquelles ils ſont deſtines. Cette compreſſion à l'origine des nerfs, eſt la cauſe prochaine de la paralyſie.

L'engorgement des glandes qui avoiſinent l'origine des nerfs, ne contribue pas ſeul à leur compreſſion: la dilatation des vaiſſeaux ſanguins ſitués près des nerfs, produit le même effet.

Un ſang épais & viſqueux, & une lymphe qui participe du même caractere, offrent des globules dont le diametre eſt peu proportionné à la capacité des vaiſſeaux qu'ils doivent traverſer. Ils s'y engagent, & ils y produiſent des arrêts, dont naiſſent les éngorgemens des glandes qui ne ſont que des compoſes de vaiſſeaux lymphatiques differemment entortillés, & des dilatations dans ceux qui charrient le ſang. Quelquefois même il ſuit un relâchement de la ſubſtance du cerveau qui s'appeſantit ſur l'origine des nerfs, & augmente leur compreſſion. Ce relâchement ne ſe joint que trop communément à l'engorgement & aux dilatations des vaiſſeaux, parce que les liqueurs qui ſont en arrêt, pour-lors laiſſent échapper, à travers des mailles des vaiſſeaux, une ſeroſité capable de relâcher toutes les parties ſur leſquelles elle s'épanche.

Les autres cauſes qui ont pu mettre en œuvre celle que nous venons d'expoſer, dépendent de la maniere dont la malade a vécu: nous l'ignorons. Cependant nous croyons que les écarts dans ſon régime de vivre, que les paſſions de l'ame, telles que le chagrin & la triſteſſe qui ſont très capables de déranger la tiſſure du ſang, les differentes impreſſions de l'air & le défaut d'exercice n'auront pas peu contribué à ſa maladie.

La paralyſie eſt une de ces maladies dont la guériſon eſt toujours fort incertaine, & qui devient plus difficile à proportion de l'âge; & nous remarquons qu'à l'âge de ſoixante-huit ans qui eſt celui de la malade, rarement eſt-il poſſible de la procurer. Les raiſons en ſont bien ſenſibles. A ſon âge les liqueurs dégenerées de leur caractere ne le recouvrent pas avec facilité, & les parties ſolides ne reviennent pas aiſément à leur premier reſſort, quand elles l'ont perdu.

Ain-

Ainsi à l'âge que la malade a, NOUS NE POUVONS LA FLATTER D'UNE GUE'RISON; mais nous pouvons espérer, par les secours que nous allons lui proposer, de lui procurer quelque diminution dans ses accidens, & de prevenir quelque attaque nouvelle & plus forte que les precedentes.

Les vûes que l'on doit avoir dans le traitement que l'on doit tenir auprès de la malade, sont de diminuer le volume des liqueurs, d'en changer la détermination, de procurer les secretions, de lever les obstructions, de rendre le ressort aux parties, & de diviser & de rendre le sang & la lymphe plus coulans, afin que la distribution en devienne plus facile & plus egale.

Dans ces vûes nous sommes d'avis que la malade se fasse d'abord faire une saignee du pied, & que cette saignée soit abondante si ses forces le lui permettent.

Le lendemain de la saignee ou deux jours après elle prendra en trois prises une chopine d'eau, dans laquelle on aura fait fondre trois gros de sel végetal & cinq grains de tartre stibié: on y delayera aussi un gros de confection d'hyacinthe. Elle laissera deux heures de distance entre chaque, & elle prendra un bouillon une heure après chaque prise. Le lendemain de cette purgation elle prendra le matin à jeun une prise de l'opiate suivant : par dessus chaque prise elle se fera donner un verre d'infusion de bétoine. Elle sera après une heure & demie ou deux heures sans prendre de nourriture, & elle continuera cet opiate pendant dix-huit jours, se purgeant au milieu de son usage, & en le finissant, avec une Medecine ordinaire qu'elle se fera ordonner par le Médecin qui a coutume de la voir.

℞. Croc. mart. aperient. ver. mayal. præparat. in alk. & conf. alkerm. ad 3. *m. Rhij. elat. in alk. & sal. absynth. ana.* 3. *℞. milleped. & gomm. ammoniac. ad* 31. *℈. pulver. viperar.* 3. *℈. Remi. jalap.* 31. *syrup. de pom. comp. q. s. f. opiat. in* XVIII. *dos. æqual. distribuend.*

Après cet opiate on lui fera faire usage d'une ptisane sudorifique. On la purgera de tems en tems pour attendre la saison des eaux de Bourbon, & elle observera un régime de vivre adoucissans, qu'elle se fera ordonner par le Medecin qui a coutume de prendre soin d'elle. Délibéré à Paris ce 25. Novembre 1733. *Signé*, SERON. *En marge est écrit :* Contrôle à Paris le 7. Decembre 1733. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *En marge est encore écrit :* Signé & paraphé, *ne varietur*, au desir de l'Acte d'apport reçu par les Notaires soussignés, ce jourd'hui. 9. Décembre 1733. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON & BENARD Notaires, *avec paraphe.*

Est l'original des presentes resté annexé à la minute du dit Acte d'apport, étant ensuite de celle d'autres Actes dont le premier est en datte du premier Octobre 1733. Le tout demeure au dit Maitre Benard Notaire. *Ainsi signé*, LOYSON *avec paraphe*, & BENARD *avec paraphe.*

PIECES IMPORTANTES

Pour servir en même-tems à confirmer le miracle opéré sur Marie-Anne Couronneau, & à prouver la fausseté des faits par lesquels M. l'Archevêque de Sens avoit tâché de l'obscurcir.

I.

Déclaration des Demoiselles Garnier, contenant le dépôt de sept pieces.

AUJOURD'HUI sont comparues pardevant les Conseillers du Roi Notaires au Châtelet de Paris soussignes, Demoiselle Marie-Genevieve Garnier, Jeanne Garnier & Anne Garnier, toutes trois filles majeures, demeurantes ensemble à Paris rue S. Jacques, Paroisse S. Benoît, lesquelles ont déclaré qu'ayant vu avec autant de surprise que de douleur, dans l'Instruction Pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Sens, répandue dans le public au commencement du mois de Septembre dernier, que sur le rapport infidele de la Mere de l'Ange Gardien Religieuse à l'Hôtel-Dieu de Paris, elles y sont accusées de friponnerie dans une Lettre du Pere Patrice Recollet, rapportée par M. l'Archevêque de Sens dans cette Instruction, elles ne pourroient, sans manquer à ce qu'elles doivent à leur réputation qui a été sans tache jusqu'à ce jour, différer de se disculper d'une accusation si deshonorante.

Qu'elles y sont d'autant plus obligées que le Pere Patrice ne peut dire que la friponnerie dont il parle, ne regarde que la seule Marie-Anne Couronneau & non pas les comparantes; que cette fille etant leur domestique, elle n'auroit pu faire cette friponnerie, ou cette fourberie, comme dit la Mere de l'Ange Gardien, que sous leurs yeux & par consequent de leur consentement; & que les termes mêmes de la Lettre du Pere Patrice, *Après quatre ou cinq semaines de guérison, on lui fit reprendre ses becquilles & sa lisiere pour aller au tombeau du sieur Pâris*, &c. ne peuvent s'entendre que des dites comparantes.

Qu'au reste le Pere Patrice & la Mere de l'Ange Gardien ne sont pas moins coupables d'avoir accusé Marie-Anne Couronneau de fourberie, que d'en avoir accusé les comparantes: que la pauvreté de cette fille ne lui fait qu'honneur, puisqu'étant nee de riches Marchands de la Ville de Saumur, qui sont passés en Angleterre pour cause de Religion, elle a mieux aimé rester pauvre dans le sein de l'Eglise catholique, que d'aller trouver en ce Royaume de riches parens, auprès desquels elle auroit eû lieu de craindre que sa foi ne fit naufrage.

Que les comparantes & Marie-Anne Couronneau avoient jusqu'ici souffert avec patience les calomnies avancees contre elles, par la Mere de l'Ange Gardien, & le Pere Patrice son écho ou peut-être celui qui la fait parler; & qu'elles s'étoient contentées de savoir que leurs discours avoient été contredits par tous ceux à qui ils les avoient faits, ce qui avoit donné lieu aux dites comparantes d'esperer que cette calomnie dont la fausseté étoit évidente, tomberoit d'elle-même; mais que M. l'Archevêque de Sens ayant jugé à propos d'inserer dans son Instruction Pastorale la Lettre du Pere Patrice & les discours de la Mere de l'Ange Gardien, les dites comparantes croyent qu'il ne leur est plus permis de demeurer dans le silence, & qu'elles vont rapporter des pieces qui mettront la vérité des faits dans un si grand degré d'évidence, qu'elles ont tout lieu d'espérer que Monseigneur l'Archevêque de Sens, reconnoissant lui-même que sa religion a été surprise, ne pourra lui refuser la justice de retracter par quelque Acte aussi public que l'a été son Instruction Pastorale, l'injure gratuite qu'il leur a faite.

Qu'au reste le fait qu'avance Monseigneur l'Archevêque de Sens sur la foi de la Mere de l'Ange Gardien & du Pere Patrice, est en partie véritable; que les dites comparantes conviennent qu'il est vrai que Marie-Anne Couronneau ayant entendu que la Demoiselle Garnier une des comparantes, qui etoit alors très malade, se plaignoit fort une certaine nuit, elle se jetta au bas de son lit; & que quoique la dite Demoiselle eût toujours une personne auprès d'elle pour en avoir soin, la Couronneau voulut elle-même lui rendre tous les services dont elle avoit besoin; ce qu'elle fit avec autant d'agilité que si elle n'avoit jamais eû de paralysie: mais que les dites comparantes sont obligées de représenter à Monseigneur l'Archevêque de Sens, avec tout le respect qui lui est du & que mérite le caractere dont il est revêtu, qu'il se trompe sur la datte de cette nuit; qu'au lieu de la placer au commencement du mois de Mai 1731. (comme il paroît le faire dans son Instruction Pastorale, puisqu'il dit que cela arriva un mois ou cinq semaines a-

vant le jour que Marie-Anne Couronneau parut guérie, après s'être fait mettre ſur le tombeau du Bien-heureux Diacre François de Pâris, ce qui ſe fît le 13. Juin, ainſi qu'il le datte lui-même dans la dite Inſtruction) tout ce qu'il raconte à ce ſujet, ne ſe paſſa que la nuit du 13. au 14. Juin, qui ſuivit immédiatement le jour de la guériſon miraculeuſe que Marie-Anne Couronneau avoit obtenue ſur ce tombeau: & que les dites comparantes vont produire pluſieurs Certificats qui conſtatent la datte de ce fait, d'une maniere qui ne peut laiſſer aucun doute; mais que l'époque de la maladie de la dite Demoiſelle Jeanne Garnier pendant le cours de laquelle Marie-Anne Couronneau a été guérie, ſuivant que Monſeigneur l'Archevêque Sens en convient lui-même, ſuffit pour prouver que cette guériſon n'a pu arriver ſuivant qu'il le ſuppoſe au commencement du mois de Mai, puiſque la maladie de la dite Demoiſelle Jeanne Garnier n'a commencé que le 24. Mai, ce qui prouve qu'il eſt non-ſeulement ſuppoſé, mais même abſolument impoſſible que Marie-Anne Couronneau ayant été guérie dans le fort de la maladie de la dite Jeanne Garnier, elle l'ait été au commencement de Mai, puiſque la dite Demoiſelle Jeanne Garnier n'étoit pas malade.

Que ce ſeroit en vain qu'on prétendroit que la guériſon de la Couronneau s'eſt peut-être faite pendant la maladie d'une autre Demoiſelle Garnier; que ſi Monſeigneur l'Archevêque de Sens pouſſoit juſques là ſa defiance, il ſeroit aiſe aux dites Demoiſelles comparantes de prouver, par des témoignages non ſuſpects, qu'aucune d'elles n'a été malade pendant le mois de Mai de la dite année 1731. ni même pendant toute cette année, à l'exception de la dite Demoiſelle Jeanne Garnier Maîtreſſe de la dite Couronneau, qui tomba malade, ainſi que les dites Demoiſelles comparantes viennent de le déclarer, le ſoir du 24. Mai de la dite année, comme M. Bailly Médecin & M. Boudou premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu l'atteſtent, dans le Certificat qu'ils ont donnée aux dites Demoiſelles comparantes, & qu'elles joindront à leur déclaration.

Qu'elle produiront encore pluſieurs autres Certificats qui prouvent que juſqu'au 13. Juin, Marie-Anne Couronneau eſt reſtée paralytique; que ſi elle avoit été guérie un mois avant ce tems-là, les comparantes auroient été les premieres à s'en appercevoir; qu'elles n'ont vu la dite Couronneau guérie que le 13. Juin; que juſqu'à ce jour elle eſt toujours reſtée dans ſon état de paralyſie, & que le fait par lequel on veut prouver qu'elle étoit guérie quatre ou cinq ſemaines avant s'être dite guérie par l'interceſſion de M. de Pâris, n'eſt arrivé que la nuit du 13. au 14. Juin qui a ſuivi immédiatement la guériſon; & que cette guériſon s'eſt opérée le 13. Juin ſur le tombeau de M. de Pâris, où Marie-Anne Couronneau avoit été le matin demander à Dieu par ſon interceſſion la gueriſon de ſa Maîtreſſe; & que la ſanté parfaite, la force & l'agilité extraordinaire à ſon âge, dont a toujours joui la Couronneau depuis ce tems-là (à l'exception ſeulement qu'elle a eû une fluxion de poitrine pendant le Carême de l'année 1733. qu'elle avoit gagnée en s'échauffant à force de courir d'un bout à l'autre de Paris pour voir tous les malades qu'elle peut connoître, & leur rendre tous les ſervices qui dependent d'elle; de laquelle fluxion, quoiqu'elle parût d'abord fort dangereuſe, elle a été guérie en peu de jours, & elle a repris auſſi-tôt ſon train ordinaire) eſt encore une nouvelle preuve de la vérité du miracle de ſa guériſon Laquelle preuve eſt tous les jours expoſée à la vûe de tout le quartier, qui s'étonne de voir une perſonne de ſon âge marcher avec la légèreté dont elle va, & jouir d'une ſanté auſſi vive & auſſi parfaite. Tous leſquels faits les dites Demoiſelles comparantes ont atteſtés & certifiés en leur conſcience. Et afin qu'il reſte un monument public de leur innocence, elles ont requis les dits Notaires ſouſſignés, de recevoir le préſent Acte, d'annexer ces preſentes ſept pieces que les dites Demoiſelles comparantes ont dit prouver:

1. Qu'il eſt faux & ſuppoſé que la Couronneau ait été guérie avant le 13. Juin 1731.

2. Que le fait avancé dans l'Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur l'Archevêque de Sens, ſur les Lettres du Pere Patrice Recollet, & de la Mere de l'Ange Gardien Religieuſe de l'Hôtel-Dieu à cet égard, implique contradiction, & qu'il eſt impoſſible de le concilier avec d'autres faits articulés dans la même Inſtruction Paſtorale.

3. Que la Couronneau a véritablement été guérie le 13. Juin 1731. d'une maniere évidemment ſurnaturelle, ſur le tombeau de M. de Pâris.

4. Que le lendemain 14. elle à été vue par pluſieurs Religieuſes de l'Hôtel-Dieu, auxquelles elle a rendu compte qu'elle avoit été guérie la veille ſur le tombeau de M. de Pâris, &c.

Deſquelles ſept pieces qui ſont demeurées jointes à la minute des preſentes, à la réquiſition des dites Demoiſelles comparantes, & d'elles ſignées, & paraphées, *ne varientur*, en préſence des dits Notaires ſouſſignés, la premiere eſt un Certificat datté du 19. Octobre 1734. donné par Dame Louiſe-Claire Charpentier des Tournelles, dite de la Miſecorde, Dame Claude Poirault, dite de S. Lazare, Dame Marie-Madelaine Giron, dite de S. Severin, & Dame Eliſabeth-Charlotte Bulté, dite de S. Eloy, toutes Religieuſes à l'Hôtel-Dieu de Paris.

La deuxiéme eſt un autre Certificat datté du 21. du même mois d'Octobre 1734. donné par Dame Anne-Jacqueline Baudin, dite de Sainte Felicité, Dame Genevieve-Baptiſte, dite de S. Felix, Dame Marie Benard, dite de Sainte Eugénie, & Dame Jeanne-Catherine Maniere, dite de S. Marcel, pareillement Religieuſes au dit Hôtel-Dieu.

La troiſiéme eſt un autre Certificat datté du 19. du dit mois d'Octobre, donné par la Mere de S. Iſidore autre Religieuſe du dit Hôtel-Dieu, au bas duquel la Mere de Sainte Marguerite & la Mere de la Nativité, auſſi Religieuſes au dit Hôtel-Dieu, déclarent qu'elles certifient les mêmes faits, ayant connoiſſance de leur vérité: au dos duquel Certificat il y en avoit encore un autre donné par la Mere de l'Incarnation, qui a été bâtonné comme inutile, attendu qu'il ne contient que des oui-dire à quantité de Religieuſes que la gueriſon de la Couronneau étoit miraculeuſe, & que la Mere de l'Ange Gardien s'etoit trompée.

La quatriéme eſt un autre Certificat datté du 23. du même mois d'Octobre, donné par Dame Madeleine Lequin, dite de S. Charles, auſſi Religieuſe au dit Hôtel-Dieu.

Tous les dits quatre Certificats contrôlés à Paris par Lacroix le 29. Octobre 1735.

La cinquiéme eſt un autre Certificat datté du premier de Novembre 1734. donné par M. Bailly Docteur Régent de la Faculté de Médecine, Médecin de l'Hôtel-Dieu & Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & par M. Boudou premier Chirurgien du dit Hôtel-Dieu.

La ſixiéme eſt un autre Certificat datté du 29. Octobre de la dite année, donné par M. Deſprez, Marchand Libraire rue S. Jacques, par Madame ſon épouſe, & par Madame Deſeſſarts.

Et enfin la ſeptiéme eſt un autre Certificat datté du 30. Octobre au dit an, donnée par Madelaine & Marie-Anne Davin.

Les dits trois Certificats contrôlés à Paris par Lacroix, le 5 des préſens mois & an.

Dont & de tout ce que deſſus, a été accordé aux dites Demoiſelles comparantes par les dits Notaires ſouſſignés le preſent Acte, pour leur ſervir & valoir en tems & lieu ce que de raiſon. A Paris ès études l'an 1734. le quinzieme jour de Novembre, & ont ſigné la minute des preſentes demeurée à Laleu l'un des dits Notaires ſouſſignés.

Enſuit la teneur des dits Certificats.

II.

Certificat de quatre Religieuſes de l'Hôtel-Dieu.

NOus ſouſſignées Louiſe Claire Charpentier des Tournelles, dite de la Miſericorde, Claude Poirault, dite de S. Lazare, Marie-Madeleine Giron, dite de S. Severin, Eliſabeth Charlotte Bulté, dite de S. Eloy, toutes Religieuſes de l'Hôtel-Dieu de Paris, certifions que lorſque Marie-Anne Couronneau eſt venue dans notre maiſon au commencement du mois de Juin de l'année 1731. demander du pompholis avec l'onguent roſat, pour mettre ſur une écorchure que s'étoit faite la Demoiſelle Jeanne Garnier ſa Maîtreſſe, qui étoit dangereuſement malade depuis quelques jours, nous trouvâmes la dite Couronneau auſſi incommodée qu'elle ait jamais été, ayant tout le côté gauche en paralyſie, & ne pouvant ſe faire entendre que par ſignes, ne

lui

lui étant pas possible de prononcer une seule parole distinctement, quoiqu'elle y fit tous ses efforts: qu'elle se soutenoit sur les deux becquilles, ayant le pied gauche sur lequel elle ne s'appuyoit point attaché avec des lisieres, & ayant même bien de la difficulté à faire quelques pas avec le secours de ses becquilles; & que lorsqu'elle voulut descendre les degrez qui montent à l'Eglise, le nommé Lombard lors emballeur des accouchées, ayant voulu lui aider, il ne put l'empêcher de tomber de toute sa hauteur le long des degrez, & qu'elle l'entraîna avec elle de façon qu'on crut qu'elle s'étoit tuée ou du moins dangereusement blessée; mais que ne l'ayant été que légerement, le garçon avec le Suisse la remirent sur ses becquilles en bas de l'escalier, & que sa chûte ne l'empêcha pas de s'en retourner. Mais que nous fûmes d'une grande surprise & d'une grande admiration, lorsque quelque jours apres vers le milieu du même mois de Juin, cette même Marie-Anne Couronneau vint nous voir, marchant légérement sans se servir de ses becquilles, parlant librement & étant parfaitement guérie: qu'elle nous dit qu'elle l'avoit été en un moment quelques jours auparavant sur le tombeau de M. de Pâris, ou elle avoit été prier pour la guérison de sa Maîtresse qui étoit dangereusement malade; sans que nous puissions nous ressouvenir precisément de la datte du jour que la dite Couronneau vint nous raconter sa guerison, si ce n'est que c'etoit vers le milieu du mois de Juin 1731. huit ou dix jours après le jour où elle étoit tombée sur les degrez de l'Eglise, & aussi sans que nous puissions nous ressouvenir si elle avoit dit que c'étoit la veille ou quelques jours auparavant qu'elle avoit été guérie; mais nous nous souvenons seulement qu'elle nous en parla comme d'un evenement qui venoit d'arriver. Mais au surplus nous attestons que jusqu'à ce jour-là, qui étoit vers le milieu du mois de Juin, Marie-Anne Couronneau n'avoit point paru dans notre maison que dans l'etat ou nous venons de certifier qu'elle étoit encore au commencement du même mois de Juin: & que lorsque notre Sœur de l'Ange-Gardien s'est avisée de soutenir qu'elle avoit vu la dite Couronneau guerie auparavant qu'elle ait été à S. Medard demander la guerison de sa Maîtresse, il est evident qu'elle s'est trompée, attendu qu'elle convient qu'elle ne l'a vue guerie que lorsque la Demoiselle Jeanne Garnier sa Maîtresse commençoit à se porter mieux, & que la dite Demoiselle Garnier n'a commencé à se mieux porter que vers le milieu du dit mois de Juin, & n'a été guerie que vers la fin du même mois; & que si notre Sœur de l'Ange-Gardien ne s'est pas rendue à ce que nous lui avons toutes dit à ce sujet, c'est qu'elle confond toutes les dattes, & qu'elle a eû l'esprit frappé d'avoir vu, comme il est vrai, la dite Couronneau guerie long-tems avant qu'elle eût entendu dire qu'elle avoit été à S. Medard sur le tombeau du Bien-heureux de Pâris, ou elle avoit été prier pour demander à Dieu la guerison de sa Maîtresse. Et comme nous avons appris que la mépriſe de notre Sœur de l'Ange-Gardien donne lieu de soupçonner d'imposture la dite Couronneau, qui est une fille fort simple & fort pieuse, & même les Demoiselles Garnier ses Maîtresses qui sont des personnes d'une piété exemplaire; nous avons cru être obligées en conscience de leur donner ce temoignage, pour expliquer tout le mal-entendu de ce qu'a écrit notre Sœur de l'Ange-Gardien, qui ne vient que de la confusion qu'elle fait des dattes, qu'elle n'a pas bien arrangées dans son esprit. En foi de quoi nous avons donné le present Certificat ce 19. Octobre 1734. *Signé*, LOUISE-CLAIRE CHARPENTIER DES TOURNELLES, dite de la Misericorde, SOEUR CLAUDE POIRAULT, dite de S. Lazare, SOEUR MARIE-MADELEINE GIRON, dite de S. Séverin, & ELISABETH-CHARLOTTE BULTE', dite Sœur de S. Eloi. *Et au-dessous est écrit:* Contrôle à Paris le 20. Octobre 1734. Reçu douze sols. *Signé*, LACROIX. *Et au-dessous est écrit:* Signé, & paraphé suivant la declaration passée devant les Notaires à Paris soussignes, ce jourd'hui 15. Novembre 1734. *Signé*, MARIE-GENEVIEVE GARNIER, JEANNE GARNIER, ANNE GARNIER, & DE LALEU Notaire.

III.

Certificat de quatre autres Religieuses.

NOus soussignées, Anne-Jacqueline Baudin, dite de Sainte Felicité, Genevieve-Baptiste, dite de S. Felix, Marie Benard, dite de Sainte Eugenie, & Jeanne-Catherine Maniere, dite de S. Marcel, toutes Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris, certifions ce qui suit: Le bruit que font presentement les discours échappés à notre Sœur de l'Ange-Gardien, ne nous permet pas de garder le silence sur ce que nous savons de la guerison de Marie-Anne Couronneau, étant persuadées que ce seroit blesser notre conscience d'autoriser par notre silence les calomnies qui se publient contre elle, & contre les Demoiselles Garnier ses Maîtresses

Cela nous met dans l'obligation d'entrer dans le détail des faits que nous savons à cet égard, & d'expliquer ce que nous n'avons dit qu'en quatre mots dans un premier Certificat que nous avons donné il y a un an, lors duquel il n'étoit question que de rendre compte de la maladie & de la guérison subite de cette fille.

Nous avons toutes connoissance, que Marie-Anne Couronneau ne put être guérie par tous les remedes qu'on lui donna dans notre maison, à la fin de l'année 1730. & dans les premiers jours de l'année 1731. & que quand elle en sortit elle avoit tout le côté gauche en paralysie, & sa langue si embarrassée qu'elle ne pouvoit faire entendre ce qu'elle vouloit dire.

Elle étoit encore en cet état au commencement du mois de Juin de la même année 1731. ce que nous savons parce qu'elle vint ici vers le cinq ou six de ce même mois, pour demander un onguent pour guérir une écorchure qu'avoit sa Maîtresse la Demoiselle Garnier qui étoit fort mal, quoiqu'elle ne fût malade que depuis peu de jours.

Bien loin que Marie-Anne Couronneau fût alors guérie, elle avoit toutes les peines du monde à se soutenir sur ses deux becquilles, & elle paroissoit toujours prête à tomber, parce qu'elle ne pouvoit s'appuyer que sur son pied droit, & elle etoit obligée de soutenir son pied gauche en l'air avec des lisieres; & ce ne fût que par des signes que l'on put comprendre quel etoit l'onguent qu'elle demandoit, parce qu'elle ne faisoit que bégayer lorsqu'elle vouloit dire quelque parole, ne pouvant en prononcer aucune distinctement, quoiqu'elle y employât si bien tous ses efforts, qu'elle faisoit des contorsions epouvantables. Au reste il ne falloit que voir la maigreur & la pâleur de son visage, & la peine qu'elle avoit à se soutenir, pour reconnoître que sa paralysie étoit bien réelle, & qu'assurément elle ne la feignoit pas.

Nous avons même appris de quelques-unes de nos Sœurs, que ce jour-là en s'en allant, elle se laissa tomber tout de son long sur les degrez de l'Eglise.

Le 14. du même mois de Juin elle revint chez nous ayant un air & un visage tout different, marchant aisement & parlant avec facilité.

Nous fûmes frappées d'admiration d'une guérison si subite & si parfaite, & lui ayant demandé comment elle avoit été guerie, elle nous dit que la veille elle avoit entrepris d'aller à S. Medard, pour demander à Dieu la guérison de sa Maîtresse sur le tombeau de M. de Pâris, & qu'elle même y avoit été guerie de sa paralysie: qu'elle étoit d'abord si troublée qu'à peine le pouvoit-elle croire; mais que lorsqu'elle fût de retour chez elle, elle sentit qu'elle avoit un mouvement libre dans tous ses membres, & qu'elle monta l'escalier sans avoir aucun besoin de ses becquilles: que neanmoins sa Maîtresse les lui fit reprendre dans la crainte que sa guerison ne fut pas parfaite, mais que la nuit sa Maîtresse s'étant trouvée tres mal, elle s'etoit levée & lui avoit rendu le service dont elle avoit eû besoin, avec autant de facilité que si elle n'avoit jamais eû de paralysie; & de fait, elle nous parut parfaitement bien guérie.

Depuis ce tems sa guerison a toujours continué, & nous ne pouvons concevoir sur quel fondement notre Sœur de l'Ange-Gardien s'est avisée d'avancer, qu'elle a vu la dite Couronneau guerie avant qu'elle eût été à S. Medard demander à Dieu la guérison de sa Maîtresse, puisqu'il est certain qu'elle etoit encore aussi incommodée que jamais au commencement du mois de Juin 1731. que c'est precisément le jour qu'elle

qu'elle a été à S. Médard qu'elle s'eſt trouvée guérie, & pluſieurs d'entre nous, & notre Sœur de l'Ange-Gardien elle-même, l'ont vue guérie pour la premiere fois le 14. Juin, préciſément le lendemain du jour qu'elle a été à S. Medard prier Dieu pour la guériſon de ſa Maîtreſſe.

Plaiſe à Dieu que notre témoignage puiſſe diſſiper les nuages qu'on a mal à propos répandus à ce ſujet: au moins il nous reſtera la conſolation de l'avoir donné pour atteſter la vérité: en foi de quoi nous avons ſigné le préſent Certificat. Fait à l'Hôtel-Dieu le 21. Octobre 1734. *Signé*, ANNE JACQUELINE BAUDIN de Sainte Felicité, SOEUR GENEVIEVE-BAPTISTE de S. Felix, MARIE BENARD de Sainte Eugenie, & SOEUR JEANNE-CATHERINE MANIERE de S. Marcel. *Et au-deſſous eſt écrit*, &c.

IV.

Certificat d'une Religieuſe qui explique ce qui a cauſé la mépriſe de la Sœur de l'Ange-Gardien, au pied duquel Certificat en eſt un autre de deux autres Religieuſes qui atteſtent les mêmes faits.

JE ſouſſignée Sœur de S. Iſidore, Religieuſe de l'Hôtel-Dieu, ayant été temoin de ce que Marie-Anne Couronneau a dit à ma Sœur de l'Ange-Gardien, & ayant connoiſſance de ce qui a cauſé la mépriſe de ma Sœur de l'Ange-Gardien, parce que tout cela s'eſt paſſé ſous mes yeux, j'ai cru être obligée en conſcience d'en rendre témoignage, afin que la vérite ſoit connue.

Marie-Anne Couronneau a été traitée dans notre maiſon, à la fin de l'année 1730. & au commencement de l'année 1731. d'une paralyſie qu'on ne put guérir, qui lui avoit entrepris la langue & tout le côté gauche. Depuis qu'elle fût ſortie de notre maiſon, juſqu'au jour de ſa guériſon arrivée, ſuivant qu'elle nous l'a dit, le 13. Juin, elle eſt revenue chez nous deux ou trois fois; & toutes les fois qu'elle y eſt venue, je l'ai vue ſoutenue ſur deux becquilles, le pied gauche ſoutenu en l'air par des liſieres, & ne pouvant ſe faire entendre, parce qu'elle ne faiſoit que bégayer. Elle vint un jour en cet état au commencement du mois de Juin 1731. Quelques jours après vers le milieu de même mois, je fus bien étonnée de la voir guérie, & de l'entendre parler aiſément. Il n'étoit encore que ſept heures du matin, lorſque je la vis entrer à l'Hôtel-Dieu. Je lui demandai comment elle avoit été guerie. Elle me dit que le 13. du même mois elle avoit été à S. Médard pour demander la guériſon de ſa Maîtreſſe, qui étoit à l'extrémité; & qu'ayant fait ſa priere ſur le tombeau du Bien-heureux de Pâris, elle s'étoit trouvée guérie; qu'étant retournée à la maiſon & ayant couru au lit de ſa Maîtreſſe ſans becquilles, elle l'avoit obligée de les reprendre; mais que la nuit ſuivante ſa Maîtreſſe s'étant plainte, elle s'étoit jettée au bas de ſon lit & lui avoit rendu ſans peine tous les ſervices dont elle avoit beſoin; ce qui l'avoit convaincue qu'elle étoit tout à fait guérie de ſa paralyſie, & n'avoit plus nul beſoin de ſes becquilles. Elle raconta les mêmes faits à pluſieurs autres de nos Religieuſes.

Cependant le même jour ſur les dix heures, la Sœur de l'Ange-Gardien ayant apperçu Marie-Anne Couronneau qui paroiſſoit ſi bien guérie, eût auſſi la curioſité de lui demander comment elle l'avoit été. Comme Marie-Anne Couronneau ſavoit que la Sœur de l'Ange-Gardien étoit très oppoſée aux miracles qu'on diſoit s'être opérés par l'interceſſion du Bien-heureux de Pâris, la Couronneau ne lui dit point qu'elle s'étoit fait mettre le 13. Juin ſur le tombeau de ce Bien-heureux; mais elle lui conta ſeulement que la nuit précédente, ayant entendu ſa Maîtreſſe qui ſe plaignoit, elle s'étoit jettée au bas de ſon lit pour la ſecourir, & s'étoit trouvée guérie; & que depuis ce tems elle n'avoit plus eû beſoin de ſes becquilles. Je grillois de voir que Marie-Anne Couronneau, en lui contant ſa guériſon, ne lui parloit point qu'elle s'étoit fait mettre ſur le tombeau de M de Pâris, comme elle venoit de le dire à moi & à bien d'autres; & c'eſt ce qui a fait tout le mal-entendu.

Ce ne fût qu'environ deux mois après cette converſation, que la Sœur de l'Ange-Gardien entendit dire que la Couronneau diſoit qu'elle avoit été guérie par l'interceſſion du Bien-heureux de Pâris Elle ſe mit auſſi-tôt en colere, & dit qu'elle l'avoit vue guérie, plus de ſix ſemaines avant qu'on eût parlé de ce miracle; ce qui étoit vrai par rapport à elle, parce qu'elle n'en avoit etendu parler que long-tems après la guériſon; & quoiqu'on ait pu faire pour remettre les dattes à la Sœur de l'Ange-Gardien, elle a toujours perſiſté, & on a été obligé de la laiſſer dire pour ne la pas obſtiner davantage. Mais je déclare & certifie que les dits faits ſont tels que je viens d'expliquer: en foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat. Ce 19. Octobre 1734. *Signé*, SOEUR DE S. ISIDORE, Religieuſe de l'Hôtel-Dieu. *Et au-deſſous eſt écrit:* Nous certifions les mêmes faits que ma Sœur de S. Iſidore, ayant connoiſſance de leur vérité. *Signé*, SOEUR DE SAINTE MARGUERITE, & SOEUR MARIE LESURE, dite de la Nativité, Religieuſes de l'Hôtel-Dieu de Paris. *Et plus bas eſt encore écrit:* Contrôlé, &c.

V.

Certificat d'une autre Religieuſe qui découvre ce que c'eſt que l'Ecrit de la Mere de l'Ange-Gardien, que M. l'Archevêque de Sens a entre les mains.

JE ſouſſignée Madeleine le Quin, dite Sœur de S. Charles, Religieuſe de l'Hôtel-Dieu de Paris, étant perſuadée que je dois rendre témoignage à la vérité, ſur tout lorſqu'elle intéreſſe ſenſiblement la réputation de mon prochain, j'ai donné le préſent pour y rendre compte de tout ce que je ſai par rapport à Marie-Anne Couronneau.

J'étois en Office avec ma Sœur de la Paſſion, lorſque Mademoiſelle Garnier fît conduire ſa ſervante nommée Marie-Anne Couronneau à l'Hôtel-Dieu, la ſurveille de S. Thomas de l'année 1730. pour y conſulter les Médecins. Je vis arriver cette vieille fille qu'on ſoutenoit par deſſous ſes bras, & que l'on avoit bien de la peine à traîner. Je fus preſente à la Conſultation des Médecins qui décidérent qu'elle avoit une paralyſie ſur tout le côté gauche, qui paroiſſoit complette depuis le haut de la cuiſſe juſqu'en bas. Ils déclarerent à Mademoiſelle Garnier qu'il falloit abſolument qu'elle laiſſât cette fille à l'Hôtel-Dieu, afin qu'ils fuſſent plus à portée de lui donner les ſecours néceſſaires, & d'éprouver s'il ſeroit poſſible de la guérir. On la plaça dans la ſalle jaune, où je lui rendis tous les ſervices que je pus, pour faire plaiſir à ma Sœur de la Paſſion, qui eſt ſœur de la Demoiſelle Garnier. Je vis qu'on ſaigna pluſieurs fois cette vieille fille, même à la gorge, & qu'on lui fit prendre pluſieurs remedes; mais que loin qu'elle en fût ſoulagée, ſa parole qui étoit déjà fort embarraſſée, s'éteignit preſque entierement; & qu'après qu'elle eût été environ quinze jours dans cette ſalle, les Médecins déclarerent que la paralyſie avoit fait trop d'effet & étoit complette ſur la cuiſſe & la jambe, & qu'ainſi il n'etoit pas poſſible de la guérir. Cela obligea Mademoiſelle Garnier de la faire ramener chez elle le jour des Rois de l'année 1731. parce qu'on ne garde pas à l'Hôtel-Dieu des malades incurables. Je vis qu'on eût bien de la peine à lui faire traverſer les ſalles, parce qu'elle n'avoit aucun ſoutient ſur ſa jambe gauche, & qu'elle la laiſſoit pendre & traîner le long des pavés.

A l'égard de ſon bras gauche, il me parut qu'elle y avoit encore un peu de mouvement; mais pour ſa langue elle étoit ſi épaiſſe, qu'on ne pouvoit rien entendre de ce qu'elle vouloit dire.

Je l'ai vue pluſieurs fois revenir à l'Hôtel-Dieu dans cet état pour voir ma Sœur de la Paſſion. Elle étoit pour-lors ſoutenue de deux becquilles. & elle avoit des liſieres qui lui tenoient le pied gauche en l'air. Lorſqu'elle vouloit parler ou faire quelques pas ou quelqu'autre mouvement, elle faiſoit des contorſions affreuſes, ſans qu'elle put prononcer diſtinctement aucun mot.

Toutes les fois que je la voyois venir, je lui donnois toujours quelqu'un pour lui aider à monter & à deſcendre les degrez, & je m'étonnois qu'elle oſât ſe hazarder à ſortir, ayant autant de peine qu'elle avoit à ſe ſoutenir avec ſes becquilles.

Je l'ai vue étant encore en cet état le 5. ou 6. de Juin de l'année 1731. qu'elle vint demander de l'onguent roſat pour ſa Maîtreſſe, qui depuis quelques jours étoit tombée dangereuſement malade. Elle nous fit comprendre par ſes ſignes que ſa Maîtreſſe s'étoit écorchée, & nous devinâmes aiſément quel étoit l'onguent qu'elle demandoit.

Ma

Ma Sœur de l'Ange-Gardien la vit ce jour-là même, & comme elle savoit que sa Maitresse étoit très mal, elle lui dit que sa Maîtresse auroit bien du faire en sorte de la placer aux Incurables, suivant le conseil que lui en avoit donné M. Boudou, & qu'elle seroit bien à plaindre si sa Maitresse qui avoit tant de bonté pour elle, venoit à manquer.

Le 14. du même mois de Juin, en sortant de l'Office à sept heures & demi du matin, je fus bien surprise de voir cette vieille fille parfaitement guerie, ayant l'air de se porter bien, marchant aussi librement que si elle n'avoit jamais eû de paralysie. Elle me conta & à plusieurs autres Religieuses avec moi, parlant pour-lors tres distinctement, qu'elle avoit été la veille à S. Medard pour y reclamer l'intercession du Bien-heureux François de Paris, afin d'obtenir la guerison de sa Maitresse qui étoit à l'extremité; mais qu'aulieu de lui accorder la guerison de sa Maitresse, Dieu lui avoit accordé la sienne qu'elle ne demandoit pas: que sortant de S. Médard, elle étoit si troublée qu'elle ne se connoissoit point: qu'elle revint très vite sans savoir ce qu'elle faisoit, ni comment elle marchoit; mais qu'etant arrivée au bas de sa montée, elle prit ses becquilles à ses mains & monta très vite & très aisement, s'appuyant aussi ferme sur son pied gauche que si elle n'y eût eu jamais de paralysie; ce qui lui fit connoitre qu'elle étoit parfaitement guérie; & que la nuit ayant entendu sa Maitresse qui se plaignoit, elle avoit sauté haut en bas de son lit, & lui avoit fait tout ce qu'elle avoit à faire, s'etant trouvée toute facilité à agir, & qu'elle avoit voulu venir dès le matin pour nous faire voir sa guérison.

Ma Sœur de l'Ange-Gardien m'a dit quelque tems après que lorsqu'elle avoit vu la dite Couronneau guerie, cette fille ne lui avoit point dit qu'elle eût été à S. Médard le jour de sa guérison; mais seulement qu'elle s'etoit trouvée guérie une nuit qu'elle avoit voulu aller servir sa Maitresse. Elle m'a même persecutée pour me faire convenir que la dite Couronneau étoit déjà guerie avant qu'elle eût été à S. Medard; & ç'a été en vain que je lui ai fait ressouvenir qu'elle-même l'avoit vue au commencement du mois de Juin aussi paralytique qu'elle avoit jamais été, & avoit autant de peine à parler qu'elle en avoit jamais eû. Quoique ma Sœur de l'Ange-Gardien n'ait pas pu nier les faits que je lui ai dits, elle a toujours paru persister dans son obstination; & lorsqu'on la presse sur les dattes, comme il ne lui est pas possible de les ajuster avec le fait qu'elle avance, elle se met en colere & on est obligé de la laisser dire.

Il y a toute apparence que c'est le Frere Patrice Récollet qui l'entretient dans cette erreur; car une sœur que j'ai, qui est à la Communauté de l'Instruction Chretienne, m'a conté il y a quelques jours qu'etant venue me voir, la Sœur de l'Ange-Gardien la prit en particulier, & lui dit qu'on l'avoit assurée que Monseigneur l'Archevêque de Sens étoit une Lettre d'elle pour prouver que le miracle de Marie Anne Couronneau étoit faux; que cependant elle n'avoit jamais eû l'honneur d'écrire au Prélat, & qu'elle ne savoit ce que ce pouvoit être que cette Lettre, si ce n'est que le Frere Patrice l'avoit tourmentée pour lui donner un Certificat, où elle assureroit qu'elle avoit vu Marie-Anne Couronneau guerie avant qu'elle fût à S. Médard; & qu'un jour comme il la pressoit très fort, elle tira de sa poche un méchant petit chiffon de papier grand comme la main, sur lequel elle écrivit quelques lignes & le signa, & que c'est tout ce qu'elle a jamais ecrit à ce sujet.

Cependant on dit que dans cette Lettre, Marie-Anne Couronneau & même les Demoiselles Garnier y sont accusées de fourberie. Je plains fort ma Sœur de l'Ange-Gardien d'avoir été cause par sa mépriſe, son obstination & son imprudence, qu'on ait porté un tel jugement sur des personnes d'une aussi grande piete; & c'est pour en empêcher la suite autant qu'il est en moi, que je donne ce Certificat dont j'atteste que tous les faits sont très veritables. Fait ce 23. Octobre 1734. *Signé*, MADELEINE LE QUIN, dite de S. Charles. *Et au-dessous est écrit*, Contrôle, &c.

VI.

Certificat de M. Bailly Médecin & de M. Boudou premier Chirugien de l'Hôtel-Dieu.

NOus soussignés, Bailly Docteur Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, Médecin de l'Hôtel-Dieu, Chevalier de l'Ordre Royal de S. Michel, & Boudou Maitre Chirurgien Juré de S. Cosme, & premier Chirurgien du dit Hôtel-Dieu, ayant été requis par M. de Montgeron Conseiller au Parlement, de rechercher dans nos Journaux le tems où nous avons sollicité Mademoiselle Garnier la cadette, dans une maladie qu'elle eût dans le cours de l'année 1731. de lui en donner un Certificat, & en même-tems de lui marquer si pendant le tems que nous traitions la dite Demoiselle Garnier, nous n'avons pas remarqué qu'une servante qu'elle avoit, nommée Marie-Anne Couronneau, étoit attaquée de paralysie, & qu'elle en guérit subitement pendant le cours de la maladie de sa Maitresse, certifions savoir, moi Docteur en Médecine, que ce fût le 27. du mois de Mai de la dite année 1731. que je vins pour la premiere fois rue S. Jacques dans la maison de M. Desprez Libraire, pour y solliciter la dite Demoiselle Garnier qui demeuroit dans la dite maison; que je la trouvai attaquée d'une fiévre maligne des plus caracterisées, laquelle maladie lui avoit commencé le 24. du même mois, suivant que la dite Demoiselle & M. Boudou me dirent pour-lors; & que cette Demoiselle ayant été réduite à toute extremité par les accidens fâcheux qui survinrent à cette maladie, elle n'en fut hors de danger que le 14. du mois de Juin suivant.

Et moi premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, que je fus mandé par la dite Demoiselle Garnier dès le 24. Mai de la dite année 1731. & que je la trouvai attaquée d'une fiévre maligne qui étoit déjà considérable, quoiqu'elle ne se fût déclaree que ce jour-là même, & que dès le lendemain je mandai M. Bailly qui ne vint que le 27.

Plus, nous certifions que pendant que nous sollicitions la dite Demoiselle Garnier, nous vîmes tous les jours dans sa chambre une vieille servante qu'elle avoit, nommée Marie-Anne Couronneau, qui étoit affligée d'une paralysie sur le côté gauche, qui nous parût complette sur la jambe gauche qu'elle soutenoit en l'air avec des lisieres attachées à la ceinture, & incomplette sur le bras du même côté & sur la langue, n'ayant qu'un reste de mouvement très foible dans ce bras, & ayant la parole très embarrassée; & que cette fille âgée resta en cet etat jusqu'au 13. Juin que nous la trouvâmes subitement guérie, parlant, marchant & agissant avec facilité; ce qui nous parût incomprehensible, & ce qui fait que nous en avons fort bien retenu la datte, comme d'un evenement fort étonnant & qui nous surprit beaucoup. En foi de quoi nous avons donné le présent Certificat que nous avons remis entre les mains de M. de Montgeron, à qui nous avons cru ne pouvoir le refuser, puisque nous avions une parfaite connoissance des faits sur lesquels il le demandoit. A Paris ce premier Novembre 1734. *Signé*, BAILLY & BOUDOU. *Et au-dessous*, &c.

VII.

Certificat de M. & Madame Desprez Libraire, & de Madame Deseſſarts.

NOus soussignés Marie-Elisabeth Guilbon veuve du Sieur Deseſſarts Libraire à Paris, Guillaume Desprez aussi Libraire à Paris, & Marie-Anne Cornillier femme du dit Sieur Desprez, certifions qu'il est de notre connoissance que la Demoiselle Jeanne Garnier qui occupe un appartement dans notre maison depuis l'année 1718 avec sa sœur & sa cousine, n'est tombée malade que l'après midi du jour de la Fête-Dieu de l'année 1731. qui étoit le 24. Mai: que ce ne fût que le 13. Juin suivant que Marie-Anne Couronneau sa servante fût le matin à S. Médard, & en revint guérie; & que depuis le commencement de cette année 1731. jusqu'au dit jour 13. Juin, nous l'avons toujours vue soutenue sur deux becquilles, le pied gauche qui paroissoit n'avoir aucun mouvement attaché avec des lisieres, & faisant des contorsions affreuses pour parler, sans pouvoir venir à bout de prononcer distinctement aucune parole; & que ce n'est que le 13. Juin qu'elle a été guérie: & qu'à l'égard de la Demoiselle Garnier sa Maitresse, s'etant trouvée en danger vers le 6. ou 7. du mois de Juin elle reçut l'Extrême-Onction, ou moi Desprez & femme Deseſſarts assistâmes, & que nous y vîmes la dite Couronneau qui étoit encore aussi incommodée que jamais; & que la dite Demoiselle Garnier ne commença à guérir, qu'après que Marie-Anne Couronneau fût revenue de S. Médard. Tous lesquels faits nous certifions veritables: en foi de quoi nous avons signé le present Certificat, écrit de la main de moi Desprez un des soussignés.

signés. Fait à Paris dans notre maison rue S. Jacques, Paroisse S. Benoît, ce 29. Octobre 1734. *Signé*, M. E. GUILLON DESSESSARTS, DESPREZ & M. A. CORNILLIER femme de Desprez. *Et au-dessous est écrit*, &c.

VIII.

Certificat des deux personnes qui ont gardé Mademoiselle Garnier pendant sa maladie, & ont été témoins du jour de la guérison de Marie-Anne Couronneau.

NOus soussignées Marguerite Devin & Marie-Anne Devin, certifions qu'ayant su que Mademoiselle Garnier la cadette étoit tombée malade le soir du jour de la Fête-Dieu de l'année 1731. nous vinmes aussi-tôt offrir nos services à Mademoiselle sa sœur aînée & à Mademoiselle sa cousine, pour la veiller & la garder jour & nuit, nous relayant l'une après l'autre; parce que comme nous avions demeuré dans la maison, nous savions que Marie-Anne leur servante étoit entiérement incapable de leur rendre aucun service, puisqu'elle avoit besoin elle-même qu'on la servît, étant impotente de la moitié de son corps & incapable d'agir. Nous avons gardé Mademoiselle Garnier pendant tout le fort de sa maladie, & pendant tout ce tems-là nous voyions que la pauvre Marie-Anne avoit toujours les yeux sur elle, & qu'aussitôt qu'elle paroissoit souhaiter quelque chose, Marie-Anne nous faisoit des signes avec vivacité & faisoit tous ses efforts pour parler. Mais nous ne pouvions entendre ce qu'elle vouloit dire, parce qu'elle ne faisoit que bégayer; ce qui paroissoit l'impatienter beaucoup, & même quelquefois elle tâchoit de se soutenir avec une de ses becquilles, & elle se traînoit en s'acrochant à tous les meubles avec sa main droite, pour aller donner à sa Maîtresse ce qu'elle avoit besoin; mais aussi tôt que nous devinions ce qu'elle vouloit, nous ne nous laissions pas prévenir par elle. Cela dura ainsi jusqu'au 13. Juin suivant, que Marie-Anne étant allée d'assez grand matin à S. Médard pour y prier Dieu pour sa Maîtresse, en revint elle-même guerie. Dès la nuit suivante elle se leva, & ne voulut plus que ni l'une ni l'autre de nous approchât de sa Maîtresse; & elle étoit si agile qu'elle nous prevenoit presque toujours. Cependant nous demeurâmes encore quelque-tems auprès de Mademoiselle Garnier la jeune, parce qu'elle avoit bien de la peine à croire que Marie-Anne fût aussi parfaitement guérie qu'elle l'étoit, & qu'elle la grondoit de ce qu'elle vouloit tout faire. Au reste dès le 14. Juin Mademoiselle Garnier la jeune commença à recouvrer sa santé, & peu après elle se trouva en état de convalescence; & comme Marie-Anne lui fît voir qu'elle étoit parfaitement guérie, elle nous remercia.

Nous attestons en notre conscience tous les dits faits comme véritables, en foi de quoi nous avons signé ce Cerrificat. Fait ce 30. Octobre 1734. écrit de main. *Signé*, MARGUERITE DEVIN, & MARIE-ANNE DEVIN. *Et au-dessous est écrit:* Contrôlé, &c.

IX.

Déclaration de Marie-Anne Couronneau.

ET le dix-septiéme jour de Novembre au dit an 1734. est aussi comparue par devant les dits Notaires soussignés Marie-Anne Couronneau fille majeure, native de Saumur, âgée de soixante & onze ans, demeurante chez les Demoiselles Garnier en la maison de M. Desprez Libraire rue S. Jacques, Paroisse S. Benoît.

Laquelle a déclaré que le 13. Juin 1731. elle a été guérie en un moment sur le tombeau du Bien-heureux Diacre François de Pâris, d'une paralysie qui lui avoit entrepris tout le côté gauche, après une seconde attaque d'apoplexie qu'elle avoit eû le 8. Novembre 1730. que cette paralysie lui avoit ôté tout mouvement & tout sentiment dans la cuisse, la jambe & le pied gauche, qui pendoient de sa hanche comme des membres morts: qu'elle ne lui avoit laissé qu'un mouvement très foible & presque point de sentiment dans le bras & la main gauche, & qu'elle l'empêchoit de prononcer aucune parole distinctement: le tout ainsi qu'il est plus au-long énoncé dans la declaration qu'elle en a ci-devant faite par devant Benard, qui en a minute, & son confrere Notaires à Paris le 1. Octobre 1733. dans laquelle elle persiste: qu'elle est demeurée dans cet état jusqu'au 13. Juin 1731. ce qui est de la connoissance de tous ceux qui l'ont vue depuis que sa paralysie a eté formée jusqu'à ce jour; aulieu qu'aussi-tôt qu'elle fût hors de dessus le tombeau de M. de Pâris, le dit jour 13. Juin 1731. elle sentit une agilité & une force extraordinaire dans tous ses membres, se remuant avec une extrême facilité. Ce qui a si bien continué, que depuis ce tems elle a plus de légereté, d'agilité & de force qu'elle n'en avoit à l'âge de vingt ans; & qu'elle va, court tous les jours d'un bout de Paris à l'autre, sans en être aucunement fatiguée, quoiqu'elle soit âgée de près de soixante & onze ans.

Qu'a la vérité au mois de Mars 1733. elle a eu une fluxion de poitrine qui parut d'abord fort dangereuse; mais qu'elle en a été quitte en peu de jours & que cette maladie ne lui a rien diminué de sa force, aussi tôt qu'elle en a été guérie: & que devant & après cette maladie elle a joui d'une santé si robuste & si vive depuis le 13. Juin 1731. & elle se sent encore à present tant de légèreté, d'agilité & de force, que cela paroît surnaturel à quantite de personnes.

Qu'elle croit que ces faits etant connus d'une infinité de gens qui la voyent marcher tous les jours avec une vîtesse extraordinaire, suffisent pour la justifier de l'accusation de fourberie dont Monseigneur l'Archevêque de Sens l'a noircie par sa derniere Instruction Pastorale: qu'elle offre de lui justifier par le témoignage de cent personnes, qu'à l'exception de huit ou quinze jours pendant lesquels elle a eû sa fluxion de poitrine, vers le commencement du mois de Mars 1733. elle a toujours joui depuis le 13. Juin 1731. jusqu'à présent, d'une santé, d'une force, d'une légèreté qui n'ont point d'exemple pour une personne de son âge; & qu'elle croit qu'il est évident que Dieu n'auroit pas donné une pareille santé à une personne assez malheureuse pour aller feindre un faux miracle, dans le lieu même ou il lui a plu d'en faire un si grand nombre de veritables.

Qu'au reste la Mere de l'Ange-Gardien n'a pas accusé vrai, si elle a avancé qu'elle lui a dit à elle-même l'avoir vue guérie avant le 14 Juin 1731. & que si elle l'entendoit davantage parler de ce miracle, elle démasqueroit sa fourberie: que jamais la Mere de l'Ange-Gardien ne lui a tenu un pareil langage, & que si elle l'avoit fait, elle lui auroit bien répondu: mais qu'au surplus la comparante ne s'embarrasse gueres de tous les mauvais discours qu'on peut répandre à ce sujet sur son compte; que Dieu même par la santé vive & animée qu'il lui donne, prend soin de la justifier, & qu'elle ne peut que plaindre ceux qui font de pareilles calomnies. De tous lesquels faits elle a requis les dits Notaires soussignés de lui donner le present Acte à elle octroyé. A Paris es études, les dits jour & an. Et a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellee suivant l'ordonnance par les dits Notaires, ainsi qu'il est dit en la minute des présentes, étant ensuite en celle de la dite déclaration, dont expédition est comme dit est des autres parts, le tout en la possession du dit de Laleu l'un des dits Notaires soussignés.

MARGUERITTE FRANÇOISE DU CHÊNE

Agonisante, perdant son sang tous les jours depuis 3. Ans par d'affreux vomissements, Hidropique par tout le Corps, paralitique de tout le côté Gauche, et ayant plusieurs autres maux incurables, se fait trainer a Saint Medard le 16 Juillet 1731.

MARGUERITTE FRANCOISE DU CHÊNE

Ayant été Guerie de son Hemorragie sur le Tombeau de M.r de PARIS le 16 Juil. 1731; le 17 de son enflure de poitrine; le 18 d'un mal de côté inveteré, est Guerie le 19 de son Hidropisie, et tous ses membres se désenflent a la veüe des Spectateurs. On lui croise ses jupes et son corset, devenus une fois trop larges en aussi bien que ses bas, qui retombent toujours sur ses souliers.

MIRACLE
OPERE'
SUR MARGUERITE FRANCOISE DUCHESNE,

BRISE'E par differentes chûtes qui lui ont cauſé, entr'autres maux, une rupture de vaiſſeaux dans l'eſtomach, & l'ont rendue ſujette à des hémorragies journalieres.

ATTAQUE'E d'un mal de tête continuel pendant cinq ans, joint à une fievre ardente avec friſſons & redoublemens.

TOURMENTE'E par une douleur de côté inſupportable & par une inſomnie continuelle.

EPUISE'E par une inanition de pluſieurs années, pendant leſquelles elle étoit forcée de rejetter ſur le champ avec un affreux vomiſſement de ſang toutes les nourritures qu'elle prenoit, ayant même paſſé les derniers ſix mois ſans preſque rien avaler.

LIVRE'E à des attaques fréquentes d'apoplexie qui la jettoient dans un état léthargique, où elle reſtoit ſans mouvement & preſque ſans vie des dix jours de ſuite.

ACCABLE'E par une hydropiſie générale qui la ſuffoquoit, & qui lui permettoit à peine de reſpirer.

ATTEINTE de paralyſie ſur tout le côté gauche & principalement ſur le bras.

GUE'RIE ſubitement chaque jour de quelqu'une de ces maladies, & ſucceſſivement de toutes en cinq jours, ſur le tombeau de M. de Pâris les 16. 17. 18. 19. & 20. Juillet 1731. & recouvrant la ſanté la plus parfaite le 21. du même mois.

QUATRIE'ME DEMONSTRATION.

ANALISE DES FAITS
QUI SERONT PROUVE'S PAR CETTE DE'MONSTRATION.

VOici une maladie d'un genre bien ſingulier; c'eſt une agonie de pluſieurs années; c'eſt une complication de maux auſſi effrayans dans leur réunion, qu'inconcevables dans leur durée.

Dans la tête, ce ſont des douleurs exceſſives; dans l'eſtomac, une rupture de vaiſſeaux qui lui fait perdre continuellement ſon ſang, & l'empêche pendant long-

long-tems de prendre aucune nourriture; dans le côté, ce ſont des tumeurs enflammées. C'eſt au dedans une langueur mortelle juſques dans le principe le plus intime de la vie; c'eſt au-dehors une couleur cadavereuſe, qui ſemble avoir prévenu la mort; c'eſt enfin une perſonne qui éprouve ſans ceſſe la foibleſſe & les ſuffocations de l'hydropiſie, la peſanteur & l'engourdiſſement de la paralyſie, & qui tombe tous les mois dans les plus violentes attaques d'apoplexie, à la ſuite deſquelles elle reſte ſouvent en léthargie pendant pluſieurs jours. C'eſt cette perſonne que Dieu guérit ſubitement chaque jour de quelqu'une de ces maladies incurables; & de toutes en cinq jours, & à qui il rend le ſixiéme une force infatigable, une agilité ſurprenante, & une ſanté à toutes épreuves.

Le 16. Juillet 1731. premier jour de ſa Neuvaine, à peine reçoit-elle les impreſſions de la vertu bienfaiſante qui s'exhale du Tombeau du S. Pénitent, que ſes membres paralytiques ſont agités par une force inconcevable, & dès lors le mal de tête qui l'accabloit depuis cinq ans, ceſſe pour toujours; les vaiſſeaux rompus dans la poitrine & l'eſtomac, qui depuis trois ans étoient la ſource funeſte d'un vomiſſement de ſang preſque journalier, ſont rejoints & régénerés; & la fiévre continue, dont les friſſons & les redoublemens ne lui laiſſoient pas un ſeul jour de relâche, ſe diſſipe entiérement, ainſi que les vomiſſemens de ſang & de nourriture.

Le 17. elle éprouve les mêmes agitations que la veille, & l'effet n'en eſt pas moins digne d'admiration; ſa poitrine extrêmement enflée reprend ſon état naturel, & la voix preſque entiérement éteinte, lui eſt rendue avec toute ſa force.

Le 18. après ſes agitations ſur le Tombeau, elle ne ſent plus le mal de côté qui la tourmentoit ſans ceſſe depuis ſi long-tems, la tumeur eſt diſſipée, & on ne trouve plus de veſtige de la groſſeur qu'elle y formoit.

Le 19. une ſueur prodigieuſe découle de tous ſes membres qui étoient d'une monſtrueuſe groſſeur; ils ſe deſenflent à la vûe des ſpectateurs étonnés, & l'hydropiſie diſparoît.

Le 20. on voit ſes veines & ſes nerfs s'enfler & s'agiter avec une violeuce extrême, & dès ce moment la paralyſie ceſſe d'être.

Enfin le 21. le Seigneur met le comble à ſes dons: une force extraordinaire accompagne la guériſon la plus complette; elle marche avec tant de légereté, qu'on a peine à la ſuivre, & elle jouit dès ce moment de la ſanté la plus parfaite, & d'une vigueur inépuiſable.

RECIT TIRE' DES PIECES JUSTIFICATIVES DE CE MIRACLE.

EN 1726. vers la fin du Carême, une planche de boutique garnie de fer tombe ſur la tête de Marguerite-Françoiſe Duchêne, âgée pour lors de 21. ans. Le coup porte à plomb, & lui fait un enfoncement dans la tête de la longueur & de l'épaiſſeur du doigt. L'effet n'en fut ni moins triſte ni moins ſubit, que la cauſe en avoit été ſenſible & imprévue. Cette fille renverſée par terre, y reſte évanouie pendant près de deux heures, & ne revient à elle que pour reſſentir toute la violence d'un mal de tête, qu'aucun remede ne put depuis ni guérir ni même ſoulager.

Sa mere étant pour lors abſente, cette fille trop courageuſe, crut devoir épargner à la tendreſſe maternelle, le contrecoup de l'accident qui venoit de lui arriver, & ſe flatta que les vives douleurs qu'elle reſſentoit, ſe diſſiperoient d'elles-mêmes. Eſpérance frivole; il lui ſurvient au contraire une fievre continue avec des redoublemens périodiques précédés de friſſons; des ſaignemens de nez journaliers & preſque continuels, lui annoncent que ſon mal de tête eſt encore plus dangereux qu'il n'eſt ſenſible.

La

La mere ayant enfin appris au bout de quatre ou cinq jours la cauſe de tant d'accidens ſi funeſtes, s'empreſſe d'avoir recours au Frere Mathurin Geneſte Apoticaire & Chirurgien de l'Abbaye de S. Germain des Prés. Il accourt, mais trop tard: l'abcès avoit eu le tems de ſe former. Ni les ſaignées ſans nombre, ni tous les autres remedes ne purent jamais diſſiper la force du mal; rien ne put même en moderer l'excès; & depuis ce jour, les vives douleurs que cette fille ſouffroit dans la tête, les ſaignemens de nez preſque journaliers, & la fievre continue avec ſes redoublemens, n'ont pas ceſſé juſqu'au 16. Juillet 1731.

On entendoit quelquefois des eaux tomber de ſon cerveau dans ſa gorge; c'étoit ſans doute un dépôt qui avoit trouvé une iſſue pour s'écouler inſenſiblement; mais néanmoins elle n'en étoit pas ſoulagée, parce que la cauſe ſubſiſtant toujours, l'effet renaiſſoit incontinent.

Cet accident fût comme le premier ſignal de ce déluge de maux & de ſouffrances par leſquelles Dieu vouloit la purifier pour la rendre plus digne de ſes faveurs.

Le 4. Octobre 1727. étant au haut de ſon eſcalier, elle tombe juſqu'à la moitié de l'étâge ſur des boëtes qu'elle portoit, & roule enſuite juſqu'en bas. Elle ſe heurte la poitrine & l'eſtomac contre l'équerre de la derniere marche, & la tête ainſi que le côté droit, frappent avec une violence extrême le battant de la porte qui étoit ouverte. Le contre-coup de cette chûte ſe fait auſſi-tôt ſentir au côté gauche, où dès-lors elle éprouve des douleurs ſi vives, qu'elles ne lui permirent plus depuis cet accident, ni de dormir, ni de pouvoir être autrement dans ſon lit qu'aſſiſe, & ſoutenue par des oreillers appuyés contre une chaiſe.

Ce n'étoit pas ſeulement la tête & le côté qui avoient ſouffert: un vomiſſement de ſang très-abondant fait comprendre qu'il s'étoit rompu quelques veines dans la poitrine ou l'eſtomac. On employe ſans ſuccès la ſaignée du bras; celle du pied ſoulage peu; les vomiſſemens de ſang ne peuvent être arrêtés; ils deviennent habituels; le pus des vaiſſeaux déchirés, dont les cicatrices tombent en ſuppuration, ſe mêlant avec le ſang, augmente prodigieuſement la force de la fievre continue, dont elle étoit déjà tourmentée.

Ce n'étoit point encore aſſez: Dieu qui avoit ſes deſſeins, vouloit que la rupture de vaiſſeaux plus conſidérables lui faiſant perdre ſans ceſſe ſon ſang avec abondance, fît regarder la continuation de ſa vie comme un prodige, afin de faire éclatter davantage le Miracle de ſa guériſon.

Au mois de Mai 1728. étant montée ſur l'établi de ſa boutique, le pied lui gliſſe, elle tombe ſur le bord de cet établi: le coup porte encore entre la poitrine & l'eſtomac, & lui répond entre les deux épaules; ce qui la fait évanouir. Revenue à elle-même, loin de perdre courage, elle remonte pour continuer à détendre une toile; mais étant encore toute éblouie & toute hors d'elle-même par la chûte qu'elle venoit de faire, elle retombe une ſeconde fois encore plus rudement, ſe bleſſe au même endroit, mais ſi cruellement qu'elle rend auſſi-tôt le ſang par la bouche avec une affreuſe abondance; & un moment après elle demeure plus d'une heure en ſyncope.

On court aux remedes; mais la Médecine n'en a point pour de ſemblables maux. Comment rejoindre des veines rompues & déchirées par de ſi grands coups? Tout ce qu'elle ſait en pareil cas, c'eſt de faire tirer encore du ſang; auſſi ne l'épargne-t-on pas: plus de cent-vingt ſaignées que lui a faites durant le tems de ſa maladie Frere Mathurin Geneſte pour ſa part, tant du bras, que du pied & de la gorge, en ſont une preuve ſuffiſante. Quel en fut le fruit? Nul autre qu'une connoiſſance plus diſtincte & plus certaine de la grandeur du mal, & de l'impoſſibilité d'y remédier. Ces impuiſſans ſecours ne ſauroient empêcher qu'il ne ſurvienne des redoublemens de fievre, dont les intervalles ne ſont marqués le plus ſouvent que par des aſſoupiſſemens léthargiques: c'eſt un ſi grand relâchement des fibres de l'eſtomac, qu'il ne peut plus ſupporter aucune nourriture; c'eſt une corruption qui infecte ſi fort l'organe du goût, que la ſeule odeur du bouillon lui ex-

cite des ſoulevemens de cœur auſquels elle ne peut réſiſter; c'eſt une abondance d'humeurs glaireuſes, qui arrêtant & liant l'action des reſſorts, lui cauſe des étouffemens que la ſaignée ne paroit ſuſpendre quelques inſtans, que pour donner lieu à une toux âcre cauſée par l'irritation des fibres muſculeuſes de l'eſtomac, & toujours ſuivie d'un affreux vomiſſement de ſang.

Ce n'eſt pas tout: une derniere chûte acheve encore de la briſer. A peine quinze jours s'étoient-ils écoulés depuis les deux chûtes précédentes, qu'étant montée ſur l'appui extérieur de ſa boutique, elle tombe ſur une barre de fer, & de là ſa tête ſe précipite la premiere ſur le pavé avec une telle violence, qu'elle la crut entiérement fracaſſée: auſſi ſur le champ perdit-elle connoiſſance, & ſes voiſins la porterent dans la chambre de ſa mere comme une perſonne qui eſt prête d'expirer.

Depuis cette derniere chûte, la fievre, les vomiſſemens de ſang, & tous les autres maux dont elle étoit accablée, augmentent encore conſidérablement, & paroiſſent à leur comble.

En 1730. vers les Fêtes de Pâques, M. Coſtar Médecin de la Paroiſſe de S. Sulpice vint voir la malade; il lui promit ſes ſoins & ſes attentions, mais ſans la flatter d'aucun ſuccès. La ſuite montra combien ce triſte pronoſtic étoit ſage: ſon aſſiduité faiſoit honneur à ſon zèle; mais le mal ne connoiſſoit plus de remede. Les fréquentes & abondantes hémorragies que rien ne pouvoit arrêter, l'obligerent de recourir encore aux ſaignées; & dans la crainte que la malade ne fût ſuffoquée tout d'un coup par l'abondance de ce ſang qu'elle jettoit ſouvent par la bouche, il la fit d'abord ſaigner juſqu'à quatre fois dans vingt-quatre heures. Mais c'eſt en vain qu'il met en œuvre tous les remedes que l'ingratitude du ſujet pouvoit permettre: l'opiniâtreté du mal réſiſte à tout, le ſang s'épuiſe, & le Médecin eſt contraint de ſe réduire à quatre ſaignées du pied par mois; du reſte ſpectateur oiſif d'un état ſi deſeſpéré, il ne peut lui donner que ſa compaſſion.

C'étoit un épuiſement & une perte de ſang que rien ne réparoit. On avoit beau en diminuer le volume, autant que l'état de la malade le pouvoit ſouffrir: c'étoit une intempérie de chaleur, qui en exaltoit ſi fort les principes, qu'il étoit impoſſible d'en calmer l'effervescence. Loin de trouver du rafraîchiſſement dans la nourriture, toutes les fois que l'on tentoit de lui en donner, on ne le pouvoit faire, ſans l'expoſer aux plus cruels accidens: le peu d'alimens qu'elle prenoit, à peine étoit-il entré dans ſon eſtomac, qu'il en ſortoit une affreuſe abondance de ſang. Quel parti prendre dans de ſi terribles extrêmités? Les alimens augmentent le mal, leur privation totale donne la mort: le plus ſûr étoit donc de s'y préparer, & ce fut auſſi le conſeil du Médecin. On lui adminiſtre les derniers Sacremens; mais elle n'étoit point encore à la fin de ſes maux: elle reſte longtems dans cet état où il ſemble qu'elle ne peut vivre, & où on éprouve qu'elle ne peut mourir.

Le Médecin ſuggére un dernier recours, qui eſt de lui faire prendre du bouillon en lavemens. On le fait pendant quelque tems; mais ce moyen comme tous les autres, ne tarde pas à devenir impratiquable: bientôt elle ne peut plus les ſupporter. On calcule avec ſurpriſe le tems d'une ſi terrible diette ſans en voir la fin, & M. Coſtar étonné d'un tel prodige venoit aſſidûment tous les jours, curieux, diſoit-il, de voir combien elle pourroit vivre ſans rien prendre du tout, ayant d'ailleurs des vaiſſeaux caſſés dans l'eſtomac, dans la poitrine & dans la tête.

L'impoſſibilité de la ſecourir rendoit muette & immobile juſqu'à la tendreſſe maternelle: ſeulement de tems en tems quelques voiſines indignées de la voir abandonnée ainſi ſans nourriture, éprouvoient elles-mêmes de lui faire avaler quelques cueillerées de bouillon; mais l'effet de ces tentatives étoit de la jetter dans des mouvemens convulſifs ſi violens, qu'on avoit bien de la peine à la tenir, & ces agitations ne ceſſoient que par un vomiſſement de ſang clair tirant ſur le violet, & extrêmement écumeux. Il falloit pourtant opter,

ter, ou de lui faire jetter le dernier soupir avec le peu de sang qui lui restoit, ou de lui laisser exhaler insensiblement un reste de chaleur naturelle, que mille douleurs réunies sembloient devoir suffoquer, sans cependant la pouvoir entiérement éteindre. Que restoit-il à faire dans une telle conjoncture, que ce qui se pratique à l'égard de certains agonisans desespérés, qui est de leur mouiller les levres de quelque liqueur? & c'est à quoi l'on se réduisit. On lui faisoit donc distiller le plus souvent qu'il étoit possible, quelque goutte d'eau ou de bouillon sur les levres avec la barbe d'une plume.

Vivre malgré tant de causes de mort, c'est un de ces événemens que la certitude des faits doit forcer à croire, mais en même tems un de ces phénomênes qu'on ne sauroit expliquer, & sous lequel la compassion succombe pour se changer en étonnement, & ce n'est toutefois encore ici que le commencement de tant de douleurs.

En 1731. & même dès la fin de Decembre 1730. on voit paroître le fruit naturel de tant de maux compliqués. Une foule de nouveaux accidens & de symptômes mortels, vient remplir l'espace qui s'écoule jusqu'au moment de la guérison miraculeuse. Un sang extrêmement sereux & dépourvu d'esprits, fait bientôt tomber la malade dans une enflure générale; la serosité commence à inonder tout le corps, & tous les nerfs qui en sont abbreuvés se relâchent & se détendent. De là ces fréquentes attaques d'apoplexie qui revenoient régulierement tous les mois, & quelquefois plus souvent, & dans lesquelles elle paroissoit éprouver toutes les horreurs de la mort, sans pouvoir cependant mourir.

Son visage dans le tems de ces accidens, n'offre plus qu'une couleur terreuse réhaussée d'un violet obscur; sa langue épaissie & d'un noir foncé, reste immobile & comme collée à son palais; sa bouche se contourne en des figures forcées, sa gorge s'enfle prodigieusement, ses levres bleuâtres & livides paroissent marquées des vestiges même de la mort; quelques gouttes de sang comme égarées dans les extrêmités, lui sortent sous les ongles & par l'angle des yeux.

Ce n'est pas tout: à ces agonies où un reste de chaleur & de vie sembloit s'être exhalé, on voyoit succéder un état d'insensibilité & de léthargie, où elle restoit quelquefois plusieurs jours sans mouvement & sans autres signes de vie, que quelques tressaillemens que lui procuroit le retour du frisson.

Cependant malgré ces funestes symptômes, la malade avoit de tems en tems des intervalles où elle paroissoit se ranimer; ce qui duroit quelquefois des sept à huit jours: non que la fievre, la douleur de tête, les maux de poitrine & d'estomac, le poing de côté, les saignemens de nez, les vomissemens de sang diminuassent jamais; mais pleine de courage, aussi-tôt qu'il lui venoit un petit rayon de force, elle vouloit se lever de son fauteuil, elle se traînoit le long de sa montée sur ses genoux & sur ses mains; & aussi-tôt qu'il lui étoit possible, elle se levoit debout, & sortoit en cet état jusques dans les rues, voulant, disoit-elle, faire voir aux voisins qu'elle n'étoit pas encore morte.

Il n'en falloit pas moins en effet pour se le persuader; on ne savoit même si l'on devoit en croire ses yeux: tant ces subites alternatives étoient surprenantes, & paroissoient, comme elles l'étoient effectivement, au dessus du cours des loix ordinaires de la nature.

Cependant six mois se passent dans la répétition successive de ces courts intervalles toujours suivis des plus terribles accidens. Mais dans le tems même où la malade se soutenoit, comme toutes ses maladies n'en subsistoient pas moins dans leur force, ceux qui la voyoient ne l'en croioient gueres moins proche de la mort: & à chaque nouvelle rechûte le Médecin ne manquoit pas d'ordonner, de lui faire administrer les Sacremens des mourans, ne pouvant se rassurer par les épreuves précédentes.

Au mois de Mai, se trouvant plus de forces qu'elle n'en avoit eu depuis long-tems, elle demande avec tant d'instances qu'on la conduise à l'Abbaye de la Saussaye dont elle connoissoit l'Abbesse, s'imaginant que l'air de la campagne lui seroit du bien, que son pere fut forcé d'y consentir. Mais à peine y est-elle arrivée, qu'elle se trouve si mal, que

tout le Couvent crut qu'elle alloit mourir. On s'empreſſe cependant à faire venir un Chirurgien: mais la ſaignée n'apporte aucun ſoulagement. Tout le tems qu'elle eſt dans cette Abbaye, elle n'a preſque ni mouvement ni connoiſſance, de ſorte que les Religieuſes & tous ceux qui la voyent dans cet état, ne doutent plus qu'elle ne doive y terminer ſa vie. Il ſe préſente néanmoins un moment favorable: on en profite au plus vîte pour la renvoyer.

De retour de la Sauſſaye, elle a une attaque d'apoplexie dont les ſymptômes ſont ſi terribles, qu'elle ſemble expirer à chaque inſtant: & cette attaque eſt ſuivie par une léthargie de ſept à huit jours, pendant leſquels les ſignes de vie étoient ſi foibles & ſi équivoques, qu'on lui a pluſieurs fois jetté le drap ſur le viſage, & qu'on s'eſt préſenté pour l'enſevelir. Mais celui de qui dépend la vie & la mort avoit d'autres deſſeins ſur cette mourante. Elle revient encore de cette longue agonie: mais depuis ce moment ſon hydropiſie fait tous les jours des progrès prodigieux, & ſur tout du côté gauche qui étoit déjà plus enflé que l'autre. Dès-lors il ne reſte plus ni mouvement ni ſentiment dans le bras de ce côté; dès-lors une inſenſibilité entiere dans la jambe dont elle ne peut preſque ſe ſervir; dès-lors une extinction de voix preſque totale; dès-lors enfin ce n'eſt plus qu'un enchaînement de foibleſſes léthargiques qui ſe ſuccédent ſans ceſſe, pendant leſquelles elle reſte quelquefois des dix jours de ſuite aveugle, ſourde & muette.

Dieu qui avoit réſolu de la faire paſſer par les plus terribles épreuves, vouloit que les ténébres dérobaſſent encore à ſa vue ce qui auroit pu la diſtraire du ſentiment de ſes douleurs, & que les conſolations que lui donnoit la compaſſion de ſes amies, ne puſſent plus trouver d'organe pour arriver juſques à elle. Tout lui eſt enlevé, juſqu'à la faculté même de ſe plaindre, afin que la plus légére étincelle des angoiſſes auſquelles ſon ame eſt deſtinée, ne pût s'en détacher pour paſſer par le récit dans le cœur des autres. Il ne lui reſte que le ſentiment, parce qu'il lui eſt néceſſaire pour ſouffrir. Vivre de la ſorte, n'eſt-ce pas en quelque façon être privé des autres & de ſoi-même, pour n'être plus que la proie de ſes douleurs.

A la fin du mois de Mai, l'ouie & la vue lui furent rendues; mais il n'en fut pas de même de la voix qui reſta preſque entiérement éteinte.

Le mois de Juin eut les mêmes accidens que les précédens; mais M. Coſtar n'eut plus la patience d'être ſpectateur inutile de ſes ſouffrances, ſans qu'il pût la voir ni vivre ni mourir.

Souvent Dieu s'approche de nous, quand les créatures s'en retirent. A la vue de cet abandon, elle ſe tourne enfin vers celui qui eſt la réſurrection & la vie. Convaincue que ſa guériſon ne peut arriver que par Miracle, la penſée conſolante qu'il s'en fait aujourd'hui, la reveille & la frappe. Inſenſible juſques alors aux merveilles dont elle avoit entendu parler, elle apprend à s'y intéreſſer en ſouhaitant que Dieu en faſſe pour elle: une ſecrete confiance qui commence à naître dans ſon cœur, diſſipe & corrige en un moment l'éloignement & les préjugés que ſon éducation à S. Sulpice lui avoit inſpirés contre le Saint Diacre. Mais Dieu veut perfectionner ces premieres étincelles de ſa foi, en faiſant croître ſes deſirs au milieu même des épreuves: plus elle approche de l'heureux moment de ſa guériſon, plus l'impoſſibilité de guérir paroît s'augmenter: plus ſes accidens redoublent & ſe précipitent, comme pour ſe hâter d'arracher un reſte de vie qui ſemble impatienter la mort.

Tantôt c'eſt une léthargie qui en repréſente toutes les horreurs, & qui en fait ſoupçonner la réalité: tantôt c'eſt une attaque d'apoplexie, où le Chirurgien trouve à peine le 8. Juillet un vaiſſeau pour la ſaigner tant les veines ſont uſées & affaiſſées, & d'où ne voyant enfin ſortir qu'une eau rouſſeâtre, il referme auſſitôt l'ouverture, & avertit la mere que la mort de ſa fille eſt proche & certaine: auſſi tombe-t-elle en une léthargie qui ſemble avoir raſſemblé tous les appanages de la mort, & qui dure juſqu'au 14. Juillet. Mais

ce

ce jour ayant repris connoiſſance, elle ſe trouve un peu ranimée: elle ſent un preſſant attrait, qui la porte à s'adreſſer à Jeſus-Chriſt dans le ſaint Sacrement de l'Autel; elle épie le moment où ſa mere eſt abſente, & toute mourante qu'elle eſt, elle engage par ſignes une de ſes voiſines de la traîner aux Cordeliers où on diſoit le Salut. Dans le moment de la bénédiction Dieu lui fait connoître ſa volonté; elle entend intérieurement une voix qui lui commande de ſe faire conduire au Tombeau de M. de Pâris, & qui l'aſſure que par l'interceſſion de ce ſaint Diacre elle ſera guérie. Dieu en même tems lui donne une foi ſi vive, que l'impoſſibilité apparente du projet ne l'étonne point. Cependant elle tombe dans l'Egliſe des Cordeliers en l'état le plus affreux, ſa fievre la reprend avec le plus violent friſſon, elle ne peut ni ſe ſoutenir ni parler, elle reſte couchée par terre, & paroît prête à rendre l'ame. Le peuple s'aſſemble autour d'elle, & quelqu'un l'ayant reconnue, on la porte chez ſa mere, qui ne ſachant ce que ſa fille étoit devenue, en étoit dans une extrême inquiétude.

Le lendemain 15. ſurvient encore une autre attaque d'apoplexie à la ſuite d'un prodigieux vomiſſement de ſang: on la trouve étendue par terre ſans connoiſſance & toute couverte de ſon ſang, & le ſoir il lui prend un ſi fort redoublement de fiévre, que le friſſon en dure plus de quatre heures. C'eſt au milieu d'accidens ſi effrayans, que la foi de notre mourante devient inébranlable. Elle rend compte à ſa mere, autant que ſa voix qui eſt preſque entiérement éteinte peut le lui permettre, de ce qui lui eſt arrivé la veille, & de l'ordre qu'elle a reçu de Jeſus Chriſt même de ſe faire traîner à S. Médard. Une telle propoſition révolte & la mere & les perſonnes qui ſont préſentes, à qui la mere déclare ce que ſa fille vient de lui dire; ce n'eſt qu'une voix pour blâmer un deſſein ſi téméraire: ce ſeroit être homicide de ſoi-même & tenter Dieu, diſent les uns; c'eſt une réverie de malade, diſent les autres. La moribonde inſiſte & repréſente à ſa mere, que puiſque nul remede humain ne ſauroit plus la ſecourir, il lui doit être permis de tout hazarder, & qu'enfin elle ne peut douter que ce ne ſoit Dieu lui-même qui lui ait inſpiré ce deſſein. Une confiance ſi ferme triomphe enfin de la tendreſſe allarmée de la mere: elle ſe rend, d'autant plus que l'impoſſibilité même du projet en devoit arrêter l'exécution, à moins que Dieu ne donnât à cette pauvre mourante des ſecours ſurnaturels.

Le lendemain 16. Juillet 1731. elle ſe diſpoſe donc à partir vers les quatre heures du matin. Cependant ſa confiance eſt de nouveau miſe à l'épreuve. Dieu lui-même ſemble s'oppoſer à ſon départ; mais la foi lutte ici, & prévaut contre Dieu-même: ſure de l'eſprit qui la pouſſe, rien ne peut la retenir. En vain voit-on tout-à-coup une pâleur mortelle ſe répandre ſur ſon viſage, une ſueur froide s'emparer de tout ſon corps, ſa gorge s'enfler prodigieuſement, ſa langue lui ſortir de la bouche d'une maniere effroyable, ſes bras ſe roidir, & de violens efforts lui faire jetter à pluſieurs repriſes pendant près d'une demie heure une eſpece de ſang extrêmement liquide. En vain voit-on ſucceder à la pâleur du viſage un violet plombé, ſes levres s'enfler & devenir noires; rien n'eſt capable de l'arrêter: ce qui effraye & intimide les autres, paroît la raſſurer & l'affermir. A peine a-t-elle un peu recouvré ſes eſprits, qu'elle part ſoutenue par deſſous les bras, d'un côté par ſa mere & de l'autre par la Dame Cornet; que dis-je? elle laiſſe traîner après elle ſa jambe gauche dont elle ne peut faire aucun uſage, elle ne ſe ſert que de la droite, & il faut à chaque pas que celles qui la tiennent, portent tout le poids de ſon corps dont elles ſont preſque accablées. Trois heures ne leur ſuffiſent pas, pour la porter de la Cour de l'Abbaye S. Germain des Prés à S. Médard: le poids immenſe dont elles ſont ſurchargées, & la néceſſité de donner ſans ceſſe à la malade le tems de reprendre ſa reſpiration, les obligent de s'arrêter à chaque inſtant.

Auſſi quelle impreſſion un tel ſpectacle ne fait-il pas ſur les paſſans? Les uns ſuffiſans à peine au trouble que la préſence d'un tel objet excite dans leur ame, en demeurent immobiles, & leur ſenſibilité n'a d'autre voix pour éclatter que l'étonnement & le ſilence.

D'au-

D'autres plus tendres ſe répandent en ſoupirs & gémiſſemens, que la compaſſion fait naître dans leur cœur. Dans quelques uns l'indignation marchant ſur les pas de la ſurpriſe, ils accablent de reproches la mere & ſa compagne, qui oſent expoſer ainſi dans les rues une fille prête à rendre l'ame.

Auſſitôt que notre malade paroît au petit Cimetiere de S. Médard, cette foule d'infirmes qui environnent le Tombeau eſt oubliée, l'attention eſt toute pour elle, chacun s'empreſſe de lui faire place, le danger évident où elle eſt fait, craindre de lui voir faire naufrage au port. A meſure qu'elle avance auprès du lieu conſacré par tant de merveilles, l'étonnement redouble, la piété ſe ranime, le zèle s'enflâmme, tout ſemble de concert conjurer le Ciel d'accorder une guériſon qui ſeroit ſi éclattante.

Sur le champ la Tombe ſe vuide, on la met deſſus: l'hydropique, le paralitique, que ſais-je, le malade de toute eſpece s'oublie ſoi-même, & n'a plus d'yeux que pour elle; chacun d'eux eſt effrayé de trouver ſes maux réunis avec tant d'autres dans une ſeule perſonne; l'extrêmité de l'état où il la voit, ſuſpend ſes propres douleurs; l'objet qui ſe préſente à ſes yeux, ſurpaſſe ſi fort ce qu'il ſouffre, qu'il croit preſque ne plus ſouffrir.

A peine un quart d'heure de ſilence & de calme a ſuccédé à ces premieres émotions, que les yeux égarés de la mourante perdent la lumiere, la pâleur ſe répand ſur ſon viſage, l'infléxibilité ſaiſit ſes membres, le froid s'empare de tout ſon corps.

Mais bientôt au contraire ſes membres s'agitent tout à coup avec tant de violence, qu'on a peine à la tenir. On entend craquer ſes os; un mouvement prodigieux remue ſon eſtomac, ſa poitrine & ſes entrailles avec un bruit tout-à-fait extraordinaire: ſa bouche d'où il ne pouvoit depuis longtems ſortir preſque aucun ſon, pouſſe des cris aigus & lamentables, qui percent le cœur des aſſiſtans.

Tels ſont les préludes de ſa guériſon, mais préludes qu'on regardoit alors comme ſi certains, que quoiqu'on ne fût encore qu'à l'épreuve, on remercioit déjà du bienfait. Chaque malade qui en eſt témoin, brûle du deſir d'entrer comme elle dans cette carriere de douleurs; il ne doute pas que la ſanté n'en doive être le terme. En effet dans l'inſtant l'abcès qu'elle avoit dans la tête, & qui lui cauſoit de continuelles douleurs, eſt diſſipé; la fiévre avec ſes redoublemens eſt emportée, les vaiſſeaux briſés ſont rejoints, les vomiſſemens de ſang & de nourriture ceſſent pour toujours: l'eſtomac eſt entiérement rétabli: dés qu'elle eſt de retour chez elle, elle en fait une épreuve qui ne peut laiſſer aucun doute, beuvant & mangeant de grand appetit, elle qui depuis ſix mois ne pouvoit rien avaler ſans le rejetter ſur le champ avec un affreuſe abondance de ſang.

Le lendemain 17. ce n'étoit plus, il eſt vrai, une fébricitante dont les veines de l'eſtomac rompues depuis ſi long-tems & ſi ſouvent déchirées, lui faiſoient ſans ceſſe perdre ſon ſang: la tête étoit libre, & le cœur étoit plus touché des bienfaits reçus, qu'inquiet pour ceux qu'il avoit encore beſoin de recevoir. Cependant c'étoit encore une hydropique, une paralytique, une perſonne qui paroiſſoit à l'agonie: auſſi les paſſans qui la voyent traîner par les rues dans cet état, reprochent-ils encore à ceux qui la conduiſent leur exceſſive témérité; mais Dieu qui a déja récompenſé leur foi, les ſoutient, les anime & les conſole: toutes occupées de ſes miſéricordes, elle ne ſupputent plus le tems ni les peines extrêmes de leur marche, qui cependant ne ſont pas moindres que celles de la veille.

Dès que la miraculée paroît dans le petit Cimetiere, chacun s'empreſſe encore de lui faire place ſur le Tombeau. A peine y eſt-elle que ſes convulſions la reprennent, & voici quel en fût l'effet. Sa poitrine dont l'enflure étoit exceſſive, ſe deſenfle & ſe rétablit dans ſon état naturel; & ſa voix qui avoit ceſſé la veille, auſſitôt qu'elle avoit été ôtée de deſſus la Tombe bienfaiſante, lui eſt rendue pour toujours. Dieu en lui accordant tant de graces, veut en même tems lui fournir le moyen de répandre ſa joie & d'exprimer ſa reconnoiſſance: c'eſt ainſi que la confiance triomphe par degrés, & obtient tout par la perſévérance.

Le

Le 18. on part à l'ordinaire de grand matin, & on n'arrive pas plûtôt. Les bienfaits précédens donnent du courage; mais la malade eſt encore également hydropique & paralytique, & ſent tonjours ce point de côté qui lui duroit depuis le 4. Octobre 1727. & qui gênoit extrêmement ſa reſpiration; mais elle n'en va pas avec moins de confiance & de joie ſe remettre pour la troiſiéme fois entre les mains de ſon bienfaiteur. En effet à la fin de cette convulſion non ſeulement le point de côté ne lui fait plus aucune douleur, mais la tumeur qu'il avoit cauſée ceſſe d'être. Sitôt que la miraculée eſt rentrée chez elle, on examine, & on ne retrouve plus la moindre trace de cette groſſeur qui ſubſiſtoit depuis quatre ans: & dès ce premier jour elle goûte les douceurs d'un repos tranquille. C'eſt ainſi que chaque jour eſt marqué par un nouveau bienfait.

Le 19. quoique déjà délivrée de bien des maux, il lui en reſte encore beaucoup à guérir. Quand on a habité pendant long-tems à la porte de la mort quels miracles ne faut-il point pour recouvrer parfaitement la vie? Les violentes convulſions & les guériſons ſucceſſives de M. F. Duchêne ſont un emblême intelligible à ceux à qui Dieu donne des oreilles pour entendre. Quoique le premier principe de ſes maux ſoit détruit, quoiqu'elle ſoit pour ainſi dire relevée de ſes chûtes mortelles, que ſes veines rompues ſoient rétablies, ſon abcés diſſipé, la tumeur de ſon côté diſparue; les funeſtes effets produits par ces maux ſubſiſtent encore, & ſont encore très capables de la conduire à la mort. En effet ſon hidropiſie n'en paroît pas moins toute prête à la ſuffoquer, & ſa paralyſie continue de la mettre dans l'impuiſſance d'agir.

Mais celui qui donne tout le mouvement à l'univers, & qu'elle ne ceſſe de prier va bientôt en tirer ſa gloire. Sitôt que les membres de la miraculée touchent ce jour là le ſalutaire Tombeau, ils ſont agités par des convulſions encore bien plus fortes & plus impétueuſes qu'elles ne l'avoient été juſqu'alors: auſſi produiſent-elles un effet qui paroît encore plus merveilleux que les précédentes guériſons: tout à coup le corps monſtrueux de cette hidropique ſe deſenfle.

C'eſt ſous les yeux d'un peuple nombreux & attentif, c'eſt à la face des eſpions & des exempts de la Police, que l'eſtomac, le ventre, les bras & les jambes de la miraculée ſe reduiſent preſqu'en un moment à leur groſſeur naturelle: c'eſt en leur préſence & celle de tout le public, que ſes habits, ſes jupes & juſques à ſes bas ſe trouvant tout d'un coup une fois trop larges, on eſt obligé de les croiſer, & de les attacher avec des épingles & des cordes: & juſqu'aux émiſſaires de la Police ne peuvent s'empêcher de voir qu'il ne reſte plus de veſtiges de ſon hidropiſie que dans ſes habits dont l'eau dégoute de tous côtés.

L'incrédulité perd patience à la vue d'un prodige ſi public & ſi frapant. Qui le croiroit? Loin de ſe rendre, elle ſe livre dans ſon deſeſpoir à la calomnie la plus abſurde! Elle oſe chercher dans l'imputation d'un crime honteux la ſolution de cette merveille! Le mot de l'énigme eſt ſuivant elle la délivrance publique d'un fruit conçu dans les ténébres. O tems! ô mœurs! ô licence effrénée! Quoi, pour enlever au Très-haut la gloire de ſes œuvres & ſe ſouſtraire à ſes déciſions, on affecte de couvrir d'opprobres ceux qu'il favoriſe par des miracles! Mais détournons nos yeux d'une telle noirceur, & ne mêlons point dans le recit des artifices de l'enfer, celui des œuvres du ciel.

Le 20. il ne reſtoit plus qu'une Paralyſie ſur le côté gauche, & principalement ſur le bras qui depuis long-tems paroiſſoit ſans vie. La main inviſible du Tout-puiſſant opére cette derniere guériſon par des convulſions encore plus étonnantes que les premieres. On met à l'ordinaire la miraculée ſur le célébre tombeau: auſſitôt ſon bras paralitique, qui hors de là étoit ſans ceſſe dans le froid, l'immobilité, l'inſenſibilité de la mort, acquiert une force prodigieuſe. On apperçoit ſenſiblement l'action des eſprits animaux envoyés par la convulſion qui remuent ſi vivement les nerfs, les muſcles & les os de ce bras auparavant perclus & inanimé, qu'ils leur font faire un bruit ſurprenant, & ils donnent en même tems une vigueur ſi extraordinaire au bras, qu'on a beau s'efforcer de le retenir, on ne

peut reſiſter à l'impetuoſité de ſes ſecouſſes. Qui pourroit méconnoître ici l'œuvre de Dieu? c'eſt un bras privé de tout ce qui eſt néceſſaire pour exécuter le moindre mouvement, qui en fait tout-à-coup de ſi vifs & de ſi violens que pluſieurs perſonnes enſemble ne peuvent trouver le moien de l'arrêter. Une force ſi viſiblement ſurnaturelle n'eſt-elle pas un vrai miracle fait pour annoncer celui de la guériſon & manifeſter le moien par lequel Dieu vouloit l'opérer? Auſſi dès que la convulſion fut finie, le bras & tout le côté gauche ſe trouverent avoir recouvré tout autant de ſenſibilité, d'agilité & de vigueur que s'ils n'avoient jamais été paralitiques.

Ce ne fut néanmoins que le lendemain 21. que Dieu mit le dernier ſceau à toutes ſes merveilles précédentes en donnant à la miraculée la ſanté la plus parfaite. Mais on peut dire qu'en ce jour ce vaiſſeau tant de fois briſé, ſortit une ſeconde fois tout neuf d'entre les mains du potier.

Quel Miracle pourra vaincre l'incrédulité, ſi cette multitude de prodiges ne lui fait point d'impreſſion? Chaque jour eſt marqué par la guériſon ſubite de quelque maladie incurable, & chaque guériſon s'opére à la vue de tout Paris.

Le 21. la miraculée dès qu'elle eſt ſur le tombeau, ſent dans tout ſon corps une force extraordinaire. Après avoir répandu ſon cœur en actions de graces, elle part comme un éclair, on ne peut la ſuivre: on croiroit preſqu'à la voir ainſi marcher avec tant de légereté, qu'elle participe en quelque ſorte à l'agilité des corps reſſuſcités. Eh ne l'eſt-elle pas en effet? Une foule de gens de toute eſpece court après elle. La plûpart d'entr'eux s'écrient dans le raviſſement de leur cœur! O Dieu qui eſt ſemblable à vous!

De retour chez elle, le grand & le petit, l'Eccléſiaſtique & le Laïque, le roturier & le noble vient, voit, examine. La miraculée répond à tout, ſatisfait ſur tout.

La mere tombe malade des mêmes fatigues qui ne font aucune impreſſion ſur la fille: la fille veut elle-même être la garde de ſa mere, & continuer de répondre à tout le public. Rien ne ſauroit épuiſer ſon courage, ou rallentir ſon zèle: elle agit le jour, elle veille la nuit, elle eſt par tout, & par tout on remarque en elle la guériſon la plus parfaite d'une multitude de maladies, dont l'eſprit ne peut concilier la grandeur avec la durée: mais ici les faits ne peuvent être revoqués en doute. Le Lecteur va voir qu'ils ſont prouvés par les témoignages d'une ſi grande quantité de perſonnes de toute eſpece, que l'incrédule & même le Conſtitutionnaire le plus entêté ne pourra s'empêcher d'en être du moins ému.

CARACTERE DES TEMOINS.

POur mettre quelque ordre dans la foule preſque innombrable des témoins, qui volontaire ou non, concourent à la preuve de ce Miracle, diſtinguons-les en quatre differentes claſſes.

Les premiers ſeront les témoins de droit, les ſeconds les témoins ſans intention, les troiſiémes les témoins forcés de l'être, enfin les quatriémes les témoins victorieux.

TEMOINS DE DROIT.

J'Appelle de ce nom tous ceux qui ſont appellés dans une information juridique, ou pour être parties dans l'événement, comme la perſonne guérie; ou pour avoir eu une connoiſſance plus parfaite de ſon état, comme ſes Médecins & ſes Chirurgiens; ou à raiſon de l'union naturelle qui eſt entre les perſonnes, comme le pere, la mere & les freres de celle ſur qui s'eſt opéré le Miracle; ou enfin pour avoir été plus à portée de la voir, comme ſes plus proches parens, ſes amis, ſes voiſins, &c. Ce que je vais renfermer ſous le double titre de Maîtres de l'art, & de Voix publique.

MAÎTRES DE L'ART. Il eſt juſte de les mettre à la tête des témoins de la premiere eſpece. Ceux-ci ne s'en tiennent pas à l'écorce des faits: ils en pénétrent les principes &

en prévoyent les suites, & à l'aide de leurs lumieres on parvient à en connoître la nature. Ils pesent tout à la rigueur, ils cherchent à trouver la solution de ce qui les étonne, ou dans l'expérience des anciens, ou dans les découvertes des modernes; & toujours en garde contre le merveilleux, leur difficulté à s'y rendre, & plus encore à le publier, enfin le serment qu'ils ont en justice, rendent leur témoignage en ce cas d'un poids très considérable.

Quelle impression ne doit donc pas faire le rapport de M. Costar Docteur en Médecine de la Faculté de Paris & Médecin de la Paroisse S. Sulpice, qui après avoir rendu un compte exact de l'état desespéré où la complication d'une foule de maladies mortelles avoit réduit notre miraculée, ne craint point d'attester que le 23. Juillet 1731. huitiéme jour de sa neuvaine, il l'a trouvée dans une santé parfaite?

Quelle conviction ne doit pas produire le témoignage du Frere Mathurin Geneste Apoticaire de l'Abbaye de S. Germain des Prés, qui a vu sans cesse la malade depuis ses premiers accidens jusques après sa guérison parfaite, & qui non seulement fait le détail le plus exact & le plus intéressant de tous les differens états par lesquels elle a passé, mais qui éleve ses pensées jusqu'à développer l'opération divine qui s'est faite dans cette guérison, & qui, quoique Religieux & sous la dépendance de M. le Cardinal de Bissy, ose dire que „ Dieu a fait de cette pauvre infirme une autre personne, en rétablissant tout d'un coup „ ce qui avoit été détruit depuis long-tems; & qu'un pareil prodige n'a pu arriver que „ d'une maniere bien surnaturelle.„

Dom Daucereresses Curé de S. Symphorien rapporte, que *Monsieur Coursin* Chirurgien, qui *avoit saigné plusieurs fois* Marguerite-Françoise Duchêne, revint exprès de la Campagne *sur le bruit d'une guérison si extraordinaire;* qu'il fut *présent à cette entrevue*, & qu'il *n'a jamais vu un étonnement pareil* à celui qui saisit ce Chirurgien, & qu'il lui déclara qu'il étoit prêt *de jurer sur les saints Evangiles, qu'il n'y avoit que Dieu seul qui eût pu faire une guérison si entiere.* Plusieurs personnes ont assuré que M. Boyer Médecin avoit tenu le même langage.

M. Cannac Chirurgien Major des Gardes du Corps, qui ne doit pas être suspect à M. de Sens, puisqu'il le cite lui-même comme un Chirurgien employé par M. Hérault, déclare qu'une pareille guérison est évidemment surnaturelle. *Je défie*, dit-il, *à qui que ce soit, qui jugeant de ce fait avec équité, ne trouve du prodige dans cette guérison.*

Enfin cette merveille a paru si inconcevable à M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi, que dans une dissertation aussi claire que savante, qu'il m'a envoyée à ce sujet; il compare cette guérison à la création du monde, vu les ressorts & les liqueurs qu'il a fallu que Dieu rétablît, renouvellât, formât & recréât pour rendre la santé à cette fille d'une maniere aussi subite & aussi parfaite.

VOIX PUBLIQUE. Je n'entens pas par ce terme de simples bruits populaires; l'incertitude & la confusion les accompagnent trop souvent pour s'y fier. J'appelle ici Voix publique, le premier cri de la foi qui éclatte par le témoignage clair, précis & uniforme de tous les parens, de tous les voisins, de tous les amis, disons plus, de tous ceux qui avoient connoissance de l'état affreux où étoit Marguerite-Françoise Duchêne avant sa guérison, & qui ont tous été également charmés d'être délivrés de la compassion, de l'horreur & des allarmes qu'elle leur donnoit continuellement; qui ont été étonnés de la voir au bout de six jours dans une santé aussi parfaite, que si elle n'avoit jamais eu aucune incommodité; qui en la voyant revenir de S. Médard le 21. Juillet 1731. ne pouvoient croire que ce fût la même personne qu'ils avoient vue pendant si long-tems à l'extrêmité, & dont la continuation de la vie leur avoit paru un prodige jusqu'à sa neuvaine: toutes personnes qui n'ont eu & n'ont pu avoir d'autre intérêt en vue, en rendant leur témoignage, que celui d'obtenir miséricorde pour eux-mêmes en faisant éclatter la gloire de Dieu: que dis-je? la plûpart demeurans dans l'Abbaye de Monsieur le Cardinal de Bissy,

avoient évidemment un intérêt temporel tout opposé. Cependant plus de trente témoins de cette espece attestent le Miracle avec des circonstances qui étonnent, qui saisissent, qui frappent d'admiration.

Quel est l'incrédule, qui pourroit se refuser à la force de pareils témoignages?

TEMOINS SANS INTENTION.

VOici des témoins d'une espece toute differente & bien singuliere. Mais puisque le Tout-puissant nous fournit des preuves de tout genre, devons-nous les négliger? Faisons voir qu'il fait briller sa Vérité par les injures mêmes & les calomnies.

INJURES DES PASSANS. Les affaires ou du moins l'indifference des passans ne leur permettent pas de se fixer sans cause vers un même objet: Mais ce qui vient ici s'offrir à leurs yeux, les contraint d'y faire attention. C'est une mourante qu'on traîne dans les rues, & qu'on expose au grand jour. Le spectacle en est si étonnant, qu'il arrête leurs pas; chacun sur le champ prend son parti: les plus vifs crient à l'extravagance, les plus modérés haussent les épaules, les plus raisonnables s'en prennent à ceux qui la conduisent; les plus décidés veulent qu'on la fasse entrer dans la premiere maison, afin qu'elle n'expire pas dans la rue; ceux qui sont plus occupés de la gloire de Dieu que des intérêts de l'homme, redoutent les suites d'une démarche qui leur paroît si imprudente, & remontrent que si l'agonisante qu'on promene ainsi vient à mourir en chemin, les ennemis de la Vérité ne manqueront pas de dire que ce sont là les beaux Miracles de M. de Pâris. Qu'on pese ces témoignages que le hazard paroît fournir, & l'on ne pourra s'empêcher de sentir qu'ils sont d'un poids accablant pour l'incrédule.

Les discours de ces passans ne sont pas le langage réfléchi de l'esprit; ce sont les expressions subites du cœur. Quelle sorte de témoins! Ils sont si frappés de l'objet qu'ils voyent, qu'ils se présentent sans être appellés; ils parlent sans être interrogés, ils se déclarent partie malgré eux, ils oublient leurs propres affaires pour une personne qu'ils ne connoissent point. Peut-on des témoignages moins suspects, que ceux qu'ils ont donnés avec empressement, lorsqu'ils ont vû sa guérison. Sur le bruit que faisoit ce Miracle, plusieurs d'entr'eux sont accourus chez elle, & ils l'ont trouvée si differente de ce qu'elle étoit, que la plûpart ont eu peine à croire que ce fut la même personne, jusqu'à ce qu'ils y ayent été forcés par le témoignage de ceux qui la conduisoient & qu'ils avoient vus avec elle.

CALOMNIES DES ENNEMIS. Si les injures des passans fourniſſent la preuve de l'état affreux où étoit Marguerite-Françoise Duchêne, lorsqu'elle se fit traîner à S. Médard, les calomnies atroces des ennemis de la Vérité prouvent de la maniere la plus convaincante le subit de la guérison de son hydropisie, qui s'étoit opérée à leurs yeux. On a vu dans le recit, que le 19. Juillet tous ses membres qui étoient enflés d'une maniere prodigieuse, se réduisirent tout-à-coup à leur grosseur naturelle à la vue de tous les spectateurs. Qu'opposerent les ennemis de la Vérité à un prodige si évident, si public & si digne d'admiration? Ils firent courir le bruit que Marguerite-Françoise Duchêne étoit accouchée dans le petit Cimetiere en présence de tout le monde. Des inconnus eurent l'effronterie de venir publier cette imposture jusques dans la chambre de la miraculée, & de troubler par des discours si odieux les vives actions de graces que les témoins d'une si grande merveille rendoient à Dieu.

Mais s'il a permis cette noire calomnie, ce n'est que parce qu'elle est une preuve convaincante de l'événement surprenant, dont ces calomniateurs avoient eux-mêmes été témoins. Auroient-ils imaginé une imposture si revoltante & si capable de les décrier, s'ils n'y avoient été forcés par un fait public, dont ils ne pouvoient autrement donner la solution, sans être forcés de convenir du Miracle? Mais en cherchant à le couvrir d'un voile d'opprobre & d'ignominie, ce voile s'est répandu sur eux-mêmes. C'est ainsi que

Dieu

Dieu fait tirer la lumiere des ténébres, & que l'iniquité ſe prend elle-même dans les filets qu'elle tend à l'innocence. *Mentita eſt iniquitas ſibi.*

TEMOINS FORCE'S DE L'ESTRE.

VOici encore des témoins d'une bien plus grande force. Ce ſont les rapports des exemts & des eſpions de la Police, & une information faite par un homme à la vérité d'une probité reconnue, mais en même tems Bailli de M. le Cardinal de Biſſy, & chargé par M. Hérault de faire cette information: on devine aiſément à quelle fin. Le tout ſuivi de l'aveu fait par M. l'Archevêque de Sens de la réalité des maladies, & du ſubit de la guériſon.

RAPPORT DES EXEMTS ET DES ESPIONS. L'eſpion eſt à celui qui l'envoye. Ce n'eſt pas ſur le vrai ſeul qu'il s'ajuſte; il ſe ſert pour donner du relief à ſa commiſſion, des plus légéres vrai-ſemblances, quand elles ſont favorables aux intentions de celui qui le ſoudoye. Qu'ont donc rapporté les exemts & les eſpions de la Police, qui puiſſe infirmer la certitude des differentes guériſons de notre miraculée décrites dans ſa Relation, toutes opérées ſur le Tombeau, en leur préſence & à la vue de tout le public? M. de Sens eſt lui-même garant qu'ils n'ont rien dit de contraire à la Relation. Ce ſcrutateur confidentiel du Greffe de la Police auroit-il négligé d'en faire uſage dans ſon Inſtruction Paſtorale, dans laquelle il eſt forcé de convenir de la vérité de la guériſon, & où il ne trouve d'autre expédient pour en conteſter le merveilleux, que de l'attribuer à une cauſe naturelle qui eſt de tous les dénouemens qu'il a imaginés le plus ridicule, ainſi que je le ferai voir dans la propoſition faite pour lui répondre?

Il a fallu ſans doute que les émiſſaires de la Police ayent confirmé d'une maniere bien formelle les faits publics portés dans cette Relation, puiſque Monſieur de Sens n'a oſé en contredire un ſeul, & que dans l'indigence où il ſe voyoit réduit de trouver le moindre prétexte pour combattre ce Miracle, il a mieux aimé permettre à ſon imagination de chercher à cette guériſon la ſolution la plus abſurde.

INFORMATION FAITE PAR LE BAILLI DE L'ABBAYE. M. Hérault ne pouvoit digérer le rapport de ſes exemts & de ſes eſpions. Les faits dont ils lui avoient rendu compte, le mettoient ſi fort à la gêne, que ſemblable à M. l'Archevêque de Sens, il donnoit la torture à ſon eſprit pour chercher des prétextes de n'y pas reconnoître l'opération divine; mais il lui falloit des prétextes plus plauſibles qu'à l'Archevêque. Dans tout cela, ſe diſoit-il à lui-même, n'y auroit-il point eu quelque artifice? les maladies étoient-elles auſſi grandes qu'on le prétend? la guériſon en eſt-elle auſſi parfaite? Dans cette perplexité, il envoye chercher peu de jours après la guériſon M. Pellet Bailli de l'Abbaye: un Officier du Cardinal de Biſſy lui paroît un ſujet propre pour ſon deſſein. Il lui explique ſes peines & ſes doutes, il le flatte, il le careſſe, il le loue; enfin il le charge de faire une information ſecrete dans l'Abbaye de S. Germain des Prés, pour découvrir s'il n'y auroit point du faux, ou du moins de l'exagération dans les faits incompréhenſibles qu'on publie par rapport aux guériſons de Marguerite-Françoiſe Duchêne.

Monſieur Pellet a trop d'eſprit, pour n'avoir pas entendu à demi mot quelles étoient les intentions de M. le Lieutenant général de Police; mais quoiqu'il ſoit de ces gens qui ſont des derniers à croire un Miracle, ainſi qu'il le dit de lui-même, il a trop d'honneur & de probité pour ne pas ſe rendre à l'évidence.

Il employe donc uniquement ſes talens à tout approfondir avec la critique la plus exacte. Il examine la perſonne guérie, il lui fait rendre compte du détail de toutes ſes maladies & des jours de ſa guériſon; il interroge ſon Médecin, ſon Chirurgien & ſon Apoticaire; il parle à ſon Directeur, il s'informe à tous ſes voiſins, il écoute tous les témoins qu'il peut découvrir. Il compare enſemble tout ce que ces differentes perſonnes lui ont dit ſeparément, & il trouve que tout ſe rapporte, tout eſt d'accord, tout eſt conforme.

Il en eſt ſi frappé, qu'il ne balance plus; il oublie qu'il eſt Bailli de M. le Cardinal de Biſſy, & que M Hérault eſt Lieutenant de Police. Il lui envoye le 28. du même mois de Juillet 1731. une Relation, qu'il compoſe ſur le témoignage uniforme de toutes les perſonnes qu'il a interrogées, dans laquelle il lui rend compte de toutes les maladies de Marguerite-Françoiſe Duchêne, & de leur guériſon ſubite; & il ne craint point de lui marquer entr'autres circonſtances, que le 15. du mois elle étoit à l'extrêmité, *que tout le monde croyoit qu'elle expireroit*, & que *le 21. elle étoit parfaitement guérie*, & que *ſon enflure avoit diſparu tout d'un coup.*

M. l'Archevêque de Sens convient dans ſon Inſtruction Paſtorale, que le Bailly qui a fait l'information, a été lui-même convaincu du Miracle; & de ſa part il demeure d'accord que cette fille étoit *étrangement malade*, & que le retour de ſa ſanté a été ſubit. Nous examinerons ailleurs le dénouement qu'il donne à un événement qui a du lui paroître ſi extraordinaire.

TEMOINS VICTORIEUX.

C'Eſt ici la victoire de Dieu même: l'incrédule de bonne foi par rapport aux Miracles que Dieu opére parmi nous, ne veut que voir & toucher; il voit, il touche, il ſe convainc, il ſe rend, il croit de cœur, il confeſſe de bouche; & dans quelques uns la foi devient ſi ferme, qu'elle leur fait mépriſer le monde & ſes menaces, & que les ſouffrances mettent le ſceau à leur témoignage.

Reconnoiſſons à ces traits le Dieu des premiers Chrétiens, qui établit la Vérité par les perſécutions mêmes qu'il fait ſouffrir à ceux qui la publient.

INCREDULES ET EXILÉS. Parmi les incrédules de bonne foi, il en eſt de pluſieurs ſortes: les uns le ſont pour ainſi dire de naiſſance & d'éducation, comme Marguerite-Françoiſe Duchêne qui avoit été inſtruite à S. Sulpice: les autres de commiſſion & d'emploi, comme M. Pellet Bailli de l'Abbaye de M. le Cardinal de Biſſy, nommé par M. Hérault pour informer contre ce Miracle: quelques uns de raiſonnement & de principes, comme D. Daucereſſes Curé de S. Symphorien: d'autres d'intérêt & d'état, comme M. Dupin Officier de M. le Duc d'Orleans & de feu Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Régent.

Etabliſſons le caractere de chacun de ces témoins par leurs propres paroles.

Je pris alors la réſolution, dit Marguerite Françoiſe Duchêne, *de m'adreſſer à Dieu pour lui demander ma guériſon; ce ne fut pas d'abord par l'interceſſion de M. de Pâris, dans les prieres duquel je n'avois pas de confiance.*

M. Pellet ajoute qu'elle l'aſſura, „ qu'elle ſe ſentoit de la répugnance à aller au Tom„ beau de M. de Pâris; *ce qui n'eſt pas étonnant vu la Paroiſſe où elle avoit été in„ ſtruite*; mais que la guériſon d'une perſonne de ſa connoiſſance la détermina à ſe jetter „ aux pieds du S. Sacrement aux Cordeliers le 14. Juillet 1731. où elle s'étoit fait con„ duire: que là elle demanda à Dieu de lui inſpirer ſi elle iroit à ce Tombeau, & que „ dans le moment elle ſe ſentit inſpirée d'y aller. „

M. Pellet lui-même avant d'avoir fait l'information de ce Miracle, ne paroît pas non plus avoir été trop diſpoſé à croire ceux qu'on publioit. *Il faut*, dit-il, *être des derniers à croire*; & ce n'eſt que forcé par l'évidence, qu'il croit *bonnement*, comme dit M. de Sens, *que le Miracle eſt bien véritable.*

Dom Daucereſſes Curé de S. Symphorien, & Confeſſeur depuis ſept à huit ans de la miraculée, n'inclinoit pas davantage avant cette guériſon à croire les Miracles opérés par l'interceſſion de M. de Pâris.

„ Je me trouvai, *dit-il*, le Dimanche *précédent* dans une maiſon où l'on parloit des „ Miracles de M. de Pâris. Comme il y avoit là quelques Meſſieurs qui ne donnent pas „ facilement dans ces événemens extraordinaires, ils en badinerent un peu, & je vous

„ avouerai

„ avouerai de bonne foi que j'en fis autant. A la fin, comptant la guériſon de Margue-
„ rite-Françoiſe Duchêne impoſſible, je leur dis que je connoiſſois une perſonne de ma
„ Paroiſſe, qui devoit commencer une neuvaine le lendemain; que ſi celle-là étoit gué-
„ rie, pour lors je croirois aux Miracles de M. de Pâris. J'en dis autant à un de nos
„ Religieux, avec qui je fus en Ville le lendemain. „ Et après avoir fait le detail de la guériſon parfaite de cette fille, dont il fut lui-même témoin le Samedi 21. Juillet, ſixiéme jour de la neuvaine, il ajoute: „ J'ai cru voir une perſonne qui de la mort revenoit à „ la vie, & je ſortis d'auprès d'elle tout étourdi d'un événement ſi extraordinaire. „ Voilà cependant celui qui enſuite publie ce Miracle avec tant de zèle, que pour récompenſe il a perdu ſa Cure, & a été confiné dans un exil où il eſt encore, & où il remercie Dieu ſans ceſſe du ſacrifice que ſa grace lui a fait faire. Voyons cette même grace agir ſur un homme d'épée.

„ Lorſque j'appris le 16. Juillet dernier, *dit M. Dupin qui demeuroit dans la maiſon* „ *de Marguerite-Françoiſe Duchêne*, que la mere de la Demoiſelle Duchêne l'avoit „ traînée à S. Médard, je répondis ſur le champ que je ne croyois pas les Miracles que „ l'on publioit; mais que ſi cette fille guériſſoit, il ne me ſeroit plus poſſible d'en dou-„ ter, & que je regarderois que ce Miracle ſeroit fait pour moi. *Il ajoute enſuite:* Le „ 21. quelle fut ma ſurpriſe, mon étonnement & mon admiration, lorſque je la trouvai „ pleinement & parfaitement guérie!..... Mon incrédulité n'a point tenu contre un Mi-„ racle ſi évident: mon eſprit en fut ſi frappé & mon cœur ſi ſaiſi, que je ne balançai „ pas un moment à rendre gloire à Dieu, & que ſans écouter une prudence humaine, je „ rends volontiers ce témoignage, déclarant que je ſuis prêt de ſacrifier ma vie pour en „ atteſter la vérité. „

Que vous êtes magnifique dans vos préſens, ô mon Dieu! En rappellant une pauvre agoniſante des ténébres de la mort, vous la rendez en même tems un flambeau de la Vérité qui éclaire une quantité d'ames, & vous la faites ſervir d'inſtrument à vos dons les plus précieux: le feu qui ranime ſon corps, paſſe & ſe communique juſques dans les cœurs, & change les incrédules en des défenſeurs intrépides de la Vérité. De tels témoins ne méritent-ils pas la plus entiere confiance? ſont-ce là des gens qui croyent *bonnement?*

Les diſgraces & l'exil ſont enfin les derniers traits qui caracteriſent les témoins que nous produiſons. La Vérité n'eſt jamais ſi libre que dans les chaînes, jamais ſi victorieuſe que dans les ſouffrances. Parler en ſa faveur, c'eſt s'illuſtrer ſoi-même; mais ſouffrir pour elle, c'eſt lui faire remporter la victoire: elle ne fait que combattre dans les autres; mais elle triomphe dans ceux-ci.

Un Curé ſous la dépendance de M. le Cardinal de Biſſy, qui badinoit des Miracles, & qui ſix jours après s'expoſe à tout, ſacrifie tout pour les atteſter: Un Bailli du même Cardinal, qui en ramaſſe les preuves & les envoye à M. Hérault: Un M. de la Monnoye Sacriſtain honoraire de S. Médard, qui rend hautement aux œuvres de Dieu le même témoignage pour lequel celui dont il rempliſſoit la place, étoit exilé: Un M. Dupin, qui offre ſa tête ſans balancer, pour la défenſe de la Vérité qui le dégage de ſes préventions: Un Frere Mathurin Geneſte, qui publie & prouve par le plus magnifique Certificat le même Miracle pour lequel ſon Confrere eſt déjà dans l'exil; Ce ſont là des témoins victorieux que la grace anime, & qui ſont eux-mêmes ſon triomphe.

UN FAIT décidé par les Maîtres de l'art,
Publié par la voix de tous les parens, de tous les amis, de tous les voiſins, de tout le public,
Atteſté par les injures des paſſans,
Confirmé par les calomnies des ennemis,
Déclaré par des témoins forcés,
Reconnu par le ſilence des eſpions,

Prouvé

Prouvé par une information faite par l'ordre du Lieutenant Général de Police,

Avoué par l'ennemi le plus déclaré des Miracles,

Victorieux de l'incrédulité des plus prévenus,

Soutenu enfin par le courage des exilés & de plusieurs qui s'exposent à subir le même sort, peut-il encore souffrir quelque difficulté?

Il ne me reste donc plus qu'à établir par ces témoignages la Vérité de tous les faits portés dans mon récit: c'est ce que je vais faire par des preuves invincibles que je rapporterai dans les sept Propositions suivantes.

PREMIERE PROPOSITION. Marguerite-Françoise Duchêne avoit une complication de maladies aussi étonnantes par leur multitude, qu'effrayantes par leur grandeur.

SECONDE PROPOSITION. L'état où la complication de toutes ces maladies avoit réduit Marguerite-Françoise Duchêne, n'a jamais été plus affreux ni plus hors de tout espoir, que dans le moment même où la foi l'a conduite au miraculeux Tombeau.

TROISIEME PROPOSITION. Dans l'état où étoit alors Marguerite-Françoise Duchêne, ses maladies étoient absolument incurables.

QUATRIEME PROPOSITION. Marguerite-Françoise Duchêne a été guérie subitement chaque jour de quelques unes de ses incurables maladies, & successivement de toutes sur le Tombeau de M. de Pâris les 16. 17. 18. 19. & 20. Juillet 1731.

CINQUIEME PROPOSITION. Le 21. Juillet, sixiéme jour de sa neuvaine, Dieu a donné à Marguerite-Françoise Duchêne une santé parfaite & infatigable.

SIXIEME PROPOSITION. Le dénouement ridicule imaginé par M. l'Archevêque de Sens, pour faire croire que la guérison de Marguerite-Françoise Duchêne a été naturelle, prouve qu'il n'a rien pu trouver de raisonnable pour expliquer comment tant d'étranges maladies ont pu être guéries d'une maniere subite, ainsi qu'il en convient; & par conséquent que cette guérison est un Miracle évident.

SEPTIEME ET DERNIERE PROPOSITION. Dieu seul a pu être l'Auteur d'une pareille guérison.

I. PROPOSITION.

Marguerite-Françoise Duchêne avoit une complication de maladies aussi étonnantes par leur multitude, qu'effrayantes par leur grandeur.

PREMIER FAIT.

EN 1726. une planche de boutique garnie de fer, tombe à plomb sur la tête de Marguerite-Françoise Duchêne.

CIRCONSTANCES. Le coup lui fait un enfoncement dans la tête de la longueur & de l'épaisseur du doigt, & elle reste près de deux heures évanouie.

SUITES. Elle ressent dès lors un mal de tête insupportable; il lui prend une violente fiévre avec des frissons & des redoublemens périodiques & journaliers, & elle devient sujette à des saignemens de nez habituels; ce qui a duré jusqu'au 16. Juillet, premier jour de sa neuvaine.

PREUVES DU FAIT. *Il y a cinq ans, que dans le Carême de l'année* 1726. *une planche de boutique me tomba sur la tête*, dit Marguerite-Françoise Duchêne.

Au mois de Mars 1726. *il tomba une planche de boutique sur la tête de ma sœur*, dit Jean-Baptiste Duchêne.

En 1726. *son tempérament commença à s'altérer par le coup d'une planche qui tomba sur sa tête*, dit le Frere Mathurin Geneste Apoticaire des Peres Bénédictins de l'Abbaye S. Germain des Prés.

C'étoit

C'étoit une planche garnie de fer, qui lui étoit tombée ſur la tête, dit Dom Daucereſſes Curé de la Paroiſſe S. Symphorien.

PREUVES DES CIRCONSTANCES. *Ce coup me fit perdre connoiſſance pendant une heure & demie*, dit Marguerite-Françoiſe Duchêne.

Elle en reſta évanouie pendant près de deux heures, dit Jean Baptiſte Duchêne ſon frere.

„ J'examinai ſa tête, & j'y trouvai un enfoncement aſſez long & preſque aſſez profond „ pour y cacher le doigt dans ſa longueur, „ dit ſa mere.

PREUVES DES SUITES. „ J'ai toujours eu mal à la tête depuis ce tems, ſans avoir „ reçu de ſoulagement par les remedes, & il m'a continué juſqu'au premier jour de ma „ neuvaine, „ dit Marguerite-Françoiſe Duchêne.

„ Il lui prit une fiévre, *dit Jean-Baptiſte Duchêne*, qui depuis ce premier jour n'a „ point ceſſé juſqu'au 16. Juillet 1731. dont le friſſon la prenoit régulierement tous les „ jours.... Elle devint ſujette à des ſaignemens de nez qui lui prenoient pluſieurs fois par „ jour, n'ayant pas paſſé un ſeul jour depuis cet accident juſqu'au dit jour 16. Juillet 1731. „ ſans avoir ſaigné pluſieurs fois du nez. „

„ Elle avoit tous les jours la fiévre avec des redoublemens les ſoirs, & elle ſaignoit très „ ſouvent du nez, „ dit Jacques Duchêne pere de la malade.

„ Dès le commencement de la maladie, *dit Dom Daucereſſes*, elle eut un mal de tête „ ſi affreux, qu'elle ne pouvoit pas y réſiſter, & il lui ſembloit toujours qu'on devoit en- „ tendre le bruit qu'elle croyoit entendre elle-même dans ſa tête. C'eſt ce qui a fait croire „ qu'elle y avoit un abcès, d'autant mieux qu'on entendoit quelquefois comme tomber „ de ſa tête des humeurs, comme il arrive aux perſonnes à qui un abcès creve ; ce- „ pendant elle n'en étoit pas ſoulagée..... Cet accident, *ajoute-t-il plus bas*, lui avoit „ cauſé un mal de tête continuel, qui ne l'a quitté que le premier jour de ſa neuvaine. „

„ Depuis cet accident, *dit le Frere Mathurin Geneſte*, je l'ai ſaignée plus de ſix-vingt „ fois, tant du bras & du pied, que de la gorge, ſans avoir pu diminuer la fiévre, ni fai- „ re ceſſer ſon ſaignement de nez, lequel a toujours continué de lui reprendre pluſieurs „ fois par jour. „

Tout ſe rapporte, le fait, ſes circonſtances & ſes ſuites. Une planche de boutique garnie de fer, tombant à plomb ſur la tête, ne peut qu'y laiſſer des marques proportionnées à la peſanteur du coup, à la violence duquel répond la durée de l'évanouiſſement, auſſi bien que les accidens fâcheux qui en ont été la ſuite : Une douleur de tête exceſſive un ſaignement de nez journalier, enfin une fiévre continue avec friſſons & redoublemens. Toutes maladies qui ont duré ſans aucun relâche depuis le mois de Mars 1726. juſqu'au 16. Juillet 1731.

SECOND FAIT.

MArguerite-Françoiſe Duchêne a fait en 1727. & 1728. trois violentes chûtes, qui ont été la principale cauſe des maladies affreuſes dont elle a été depuis affligée.

La premiere eſt en 1727. le 4. Octobre : elle tomba du haut d'un eſcalier en bas, chargée de pluſieurs boëtes.

La deuxiéme arriva au mois de Mai 1728. étant montée pour défaire la toile cirée qui couvre ſon échoppe, elle tomba ſur l'appui de la boutique ; mais comme elle a beaucoup de courage, ayant voulu remonter, elle retomba une ſeconde fois bien plus rudement que la premiere.

La troiſiéme chûte fut environ quinze jours après : étant montée pour attacher la même toile cirée, elle tomba ſur la barre de fer qui ſoutient la grille de l'Abbaye, & de là ſa tête ſe precipita ſur le pavé.

CIRCONSTANCES. Dans la premiere chûte, la derniere marche de l'eſcalier lui donna

entre la poitrine & l'eſtomac; ſa tête & ſon côté droit ſe heurterent avec violence contre un des battans de la porte, & le contre-coup ſe fit auſſitôt ſentir dans le côté gauche où elle a ſans ceſſe juſqu'à ſa neuvaine éprouvé depuis une vive douleur.

Dans la deuxiéme, le coup porte encore entre la poitrine & l'eſtomac, lui répond entre les deux épaules; mais n'ayant perdu connoiſſance que pendant un moment, elle remonte & retombe, & s'étant encore bleſſée au même endroit, le ſang lui ſort par la bouche avec abondance, & peu après elle reſte plus d'une heure évanouie.

Dans la troiſiéme, elle perd ſur le champ connoiſſance, & les voiſins la rapportent dans l'état d'une perſonne qui va expirer.

Suites. Un abcès qui ſe forma dans le côté, & pluſieurs vaiſſeaux rompus dans la poitrine & dans l'eſtomac, furent le premier effet de ces differentes chûtes.

Dès la premiere, il ſe fit un dépôt dans le côté gauche, qui la mit ſur le champ hors d'état de ſe tenir un inſtant couchée dans ſon lit; il falloit qu'elle y reſtât aſſiſe toute la nuit, ſans pouvoir dormir un quart d'heure d'un bon ſommeil: ce qui a duré depuis le 4. Octobre 1727. jour de cette premiere chûte, juſqu'au 18. Juillet 1731. troiſiéme jour de la neuvaine.

L'effet de la ſeconde chûte fut de lui briſer des veines dans l'eſtomac; ce qui lui procura des vomiſſemens de ſang affreux & preſque journaliers, & ce qui lui fit rejetter toutes les nourritures qu'elle prenoit, la ſenſibilité des vaiſſeaux rompus les mettant en contraction, auſſitôt qu'ils étoient touchés par quelque aliment. Auſſi (ce qui eſt inconcevable) a t-elle vécu ſans preſque rien manger pendant les ſix mois qui ont précedé ſa guériſon, n'ayant été ſoutenue pendant tous ce tems, que par des lavemens faits avec du bouillon, & par quelques larmes de bouillon avec leſquelles on lui mouilloit à tout moment les levres.

La troiſiéme chûte mit le comble à tous ſes maux, en les augmentant tous, & ſur tout le mal de tête & la fiévre.

Preuves. „ Le 4. Octobre 1727. dit Marguerite-Françoiſe Duchêne, étant au haut „ de l'eſcalier chargée de trois boëtes, je tombai juſqu'à la moitié de l'étâge deſſus les „ boëtes; je roulai enſuite juſqu'en bas: la derniere marche me donna entre la poitrine „ & l'eſtomac, & ma tête porta contre une porte, & le côté droit de même. Je reſſen„ tis une grande douleur du contre-coup dans le côté gauche, & ce mal de côté a été tel, „ que je n'ai pu juſqu'à ma guériſon me coucher ſur le côté, étant même obligée d'être „ aſſiſe dans mon lit.

„ Le 4. Octobre 1727. dit ſa mere, Elle deſcendoit de ma chambre, chargée de plu„ ſieurs boëtes: j'entendis tout d'un coup un grand bruit ſur la montée; ce qui me fit „ penſer que c'étoit apparemment elle qui s'étoit laiſſé tomber.... J'y courus, & je trou„ vai que ma fille avoit roulé juſqu'au bas de l'eſcalier, & qu'elle s'étoit bleſſée à la tête, „ à la poitrine, à l'eſtomac & au côté droit; & qu'elle ſouffroit des douleurs bien vives, „ puiſqu'elle étoit obligée de s'en plaindre.... Mais ce qui m'étonna fort, fut qu'elle ſe „ plaignoit extrêmement du côté gauche, quoiqu'elle fût tombée ſur le côté droit, & „ qu'elle ne ſe fût bleſſée que de ce côté. Cependant le point qu'elle avoit au côté gau„ che, lui faiſoit une douleur ſi inſupportable, qu'elle ne ſavoit comment ſe tenir; & „ depuis ce premier moment juſqu'au 18. Juillet 1731. qu'elle fut guérie, ce qui fait près „ de quatre ans, il ne lui fut plus poſſible de ſe tenir un ſeul inſtant couchée dans ſon lit, „ & on fut obligé de lui mettre une petite chaiſe au chevet de ſon lit avec des oreillers „ pour lui ſoutenir le dos, ne pouvant reſter dans ſon lit qu'aſſiſe: auſſi pendant ces qua„ tre années elle n'a pu dormir un quart d'heure de ſuite d'un bon ſommeil, ne faiſant „ pendant toutes les nuits que ſe plaindre.

„ Elle ſe plaignit à moi, dit M. Coſtar Médecin, d'une douleur de côté & d'un mal „ de tête inſupportable, qui lui ôtoit le repos de la nuit. „

„ En

„ En 1727. le 4. Octobre, dit le Frere Apoticaire des Bénédictins, elle fit une chûte „ du haut en bas de l'escalier; ce qui lui a causé un point de côté qui gênoit presque en- „ tiérement sa respiration, & que les fréquentes saignées & autres remedes que je lui ai „ faits, n'ont pu arrêter.„

„ Elle ressentoit dans le côté, dit Dom Daucereſſes, une douleur si vive, qu'elle ne „ pouvoit point absolument se répoſer sur cette partie sans souffrir beaucoup, & elle as- „ suroit qu'elle y avoit une grosseur considérable comme une espece de dépôt.„

„ Elle tomba sur la montée avec tant de force, dit le sieur Cousté ci-devant de la Re- „ ligion Prétendue Reformée, qu'elle en eut un point de côté, qui lui a depuis fait des „ douleurs continuelles jusqu'à sa guérison, dont elle se plaignoit sans ceſſe.„

„ Cette chûte, dit la femme du témoin précédent, lui causa un point au côté gauche, „ où il vint un grosseur assez considérable, que j'ai tâtée une infinité de fois, quoique la „ Demoiselle Duchêne fût tombée sur le côté droit. La dite Demoiselle se plaignoit sans „ ceſſe que ce point de côté lui causoit une douleur insupportable & continuelle. Cette „ douleur la mit hors d'état de pouvoir rester couchée dans son lit, étant obligée de s'y „ tenir toujours assise.„

„ M. Hérault, dit M. Pellet Bailli de l'Abbaye Saint Germain des Prez, m'ayant „ fait l'honneur de me charger de m'informer de la guérison de cette fille, j'appris que „ par differentes chûtes, & sur tout par celle du 4. Octobre 1727.... elle a été depuis „ ce tems dans l'état le plus affreux, sans jamais avoir pu dormir; des maux de tête con- „ tinuels, & une douleur de côté si insupportable, qu'elle n'a pu repoſer sur cette partie.„

On trouvera dans les pieces, qu'une nuée de témoins rendent compte des mêmes faits, mais comme la plûpart de leurs témoignages sont censés compris dans celui de M. le Bailli, passons aux suites encore plus terribles & plus mortelles qu'ont eu les chûtes de l'année 1728.

„ Au mois de Mai 1728. dit Marguerite-Françoise Duchêne, un jour de grande pluie, „ je défaisois une toile cirée qui sert de couverture à une échoppe que nous avons attenant „ la grille, le pied me manqua, & je tombai sur l'appui de la boutique qui me frappa en- „ tre la poitrine & l'estomac: le coup me répondit entre les deux épaules; je me trouvai „ fort mal, & perdis même la connoissance. Etant un peu revenue à moi, je voulus con- „ tinuer à défaire notre baraque; je tombai de nouveau de la même maniere que la pre- „ miere fois, je me trouvai beaucoup plus mal, le sang me sortoit par la bouche avec une „ grande abondance: je remontai jusqu'à notre chambre; mais à peine y fus-je arrivée, „ que m'étant assise sur une chaise, je perdis connoissance. Peu de jours s'étoient passés, „ continue-t-elle, lorsqu'un matin sur les cinq heures allant étaler la boutique, & étant „ montée pour attacher la toile cirée, je me laissai tomber sur la barre de fer qui soutient „ la grille de l'Abbaye; & la foiblesse que me causoit le mal que je souffrois depuis long- „ tems, & le sang que je continuois de perdre, ne me permettant pas de me retenir, je „ tombai par terre sur le pavé où ma tête porta de telle sorte, que je la crus brisée.„

„ Au mois de Mai 1728. dit sa mere, ma fille étant montée pour défaire la toile... le „ pied lui manqua, & elle tomba sur l'appui de la boutique, & se frappa entre la poitrine „ & l'estomac: comme elle a beaucoup de courage, elle remonta une deuxiéme fois; „ mais elle retomba presque aussitôt, & se frappa encore un coup au même endroit beau- „ coup plus rudement que la premiere fois. Elle resta à terre à demi évanouie, le sang „ lui sortoit par la bouche avec grande abondance: les voisins accoururent pour la relever, „ & m'appellerent; aussitôt qu'elle fut dans ma chambre, elle perdit entiérement con- „ noissance. On fut plus d'une heure à la faire revenir.... Cependant cet accident n'eut „ pas des suites aussi affreuses, que celui qui lui arriva quinze jours après, qui a mis le „ comble à tous ses maux. Quoiqu'elle eût tout les jours des vomissemens de sang, & „ qu'après chaque repas elle vomît sa nourriture, elle ne laissoit pas d'aller & de venir;

„ mais à la fin du même mois de Mai 1728. étant encore montée pour attacher la toile „ cirée, elle tomba l'eſtomac ſur la barre de fer qui ſoutient la grille de l'Abbaye, & de „ là la tête la premiere ſur le pavé: elle perdit ſur le champ connoiſſance, & les voiſins „ me l'apporterent dans l'état d'une perſonne qui étoit prête d'expirer. „

„ En 1728. dit le Frere Mathurin Geneſte qui a toujours eu ſoin de la malade depuis „ le commencement de ſes accidens, étant montée ſur l'appui de ſa boutique, elle tom- „ ba ſur la poitrine. Quelques jours après cette chûte, elle en fit une ſeconde ſur la barre „ de fer qui ſoutient la grille, de façon que depuis ces deux chûtes les vomiſſemens de „ ſang lui prenoient preſque tous les jours, & de tems en tems avec une extrême abon- „ dance; ce qui diminua ſi fort le ſang, que ſes regles ſe ſupprimerent, la nature ne pou- „ vant en même tems fournir à deux évacuations auſſi conſidérables.„

Ne fatiguons pas davantage le Lecteur par le détail de ces chûtes: les accidens affreux qui les ſuivirent, en vont bientôt faire voir tout le péril & la grandeur; & afin qu'on ne ſoupçonne point la tendreſſe des pere & mere ou des parens, vivement frappés de l'état déplorable où ils la voyoient, d'en avoir exagéré le recit, ne prenons plus que des témoins étrangers.

Le Pere Dom Daucereſſes, dont la charité empreſſée & la tendre compaſſion pour cette pauvre malade le portoit à lui rendre de fréquentes viſites, en fait une deſcription qui étonne autant qu'elle attendrit.

„ Après ces chûtes, dit-il, cette fille tomba dans des accidens effroyables. D'abord ces „ accidens commencerent par des vomiſſemens de ſang ſi terribles, qu'on la trouvoit ſou- „ vent couchée par terre noyée dans ſon ſang; pour lors ſon viſage devenoit tout-à-fait „ livide, ſes levres ſans couleur, ſa tête d'une groſſeur prodigieuſe, & ſi douloureuſe qu'il „ n'étoit pas poſſible de la toucher. Ce vomiſſement de ſang duroit quelquefois cinq ou „ ſix jours, & on ne pouvoit l'arrêter que par des ſaignées fréquentes.... Elle paſſoit „ quelquefois.... dix jours entiers.... ſans pouvoir abſolument rien prendre; .... & „ lorſque le vomiſſement de ſang vouloit la reprendre, elle étoit deux ou trois jours dans „ un aſſoupiſſement ſi profond, que rien n'étoit capable de l'en tirer; après quoi les vo- „ miſſemens la reprenoient plus que jamais. C'eſt ce qui a fait croire aux Médecins & à „ tous ceux qui l'ont traittée, que dans le tems de ſa chûte il y avoit eu quelques vaiſſeaux „ caſſés ou dans la poitrine ou dans l'eſtomac; c'eſt ce qu'ils m'ont aſſuré pluſieurs fois. „

Quelque étonnans que ſoient les faits qu'on lit dans ce témoignage, qui oſera les révoquer en doute, quand celui qui les donne (quoique d'abord prévenu contre les Miracles opérés par l'interceſſion du ſaint Diacre) ſe ſacrifie enſuite lui-même pour les atteſter? Mais au ſurplus tous les mêmes faits ſe trouvent conſtatés par une foule d'autre témoins.

„ J'ai appris des voiſins, dit M. Dupin Officier de M. le Duc d'Orléans, que par dif- „ ferentes chûtes qu'elle avoit faites, elle s'étoit caſſé des veines dans le corps; ce qui l'a- „ voit rendue ſujette à des vomiſſemens journaliers qui l'avoient reduite à l'extrêmité où „ je la voyois, & qui l'avoient miſe hors d'état de pouvoir manger, ſon eſtomac ne pou- „ vant rien retenir, & que le Médecin qui la voyoit, avoit déclaré qu'il n'y avoit point „ de remede à ſa maladie. Dans les derniers mois, continue-t-il, qui ont précedé la „ guériſon, elle étoit encore plus mal; j'ai ſu qu'on n'en attendoit que la mort. Je lui ai „ vu apporter pluſieurs fois les Sacremens, & l'on m'a dit qu'elle ne pouvoit plus même „ avaler quelques cueillerées de bouillon, comme elle faiſoit auparavant, & qu'on étoit „ obligé de ſe contenter de lui mouiller les levres & la langue ſoit avec le doigt, ſoit avec „ une plume trempée dans du bouillon. „

„ Elle jettoit tous les jours le ſang par la bouche, dit le ſieur Auverſe Marguillier de S. „ Symphorien, & ne pouvoit prendre aucune nourriture, que quelques gouttes de bouil- „ lon qu'on lui faiſoit degoutter dans la bouche. „

„ Nous certifions, diſent Pierre Brunet Marchand Chapelier & ſa femme, que depuis „ près

„ près de quatre ans nous avons vu la demoiſelle Duchêne dans une fiévre continuelle
„ avec des redoublemens tous les jours, & ayant tous les jours des vomiſſemens de ſang;
„ ce qui la réduiſit en peu de tems à la derniere extrêmité. Nous avons ſu par le Frere
„ Apoticaire qui en avoit ſoin, que cela lui étoit venu par des chûtes qu'elle avoit faites,
„ qui lui avoient caſſé des vaiſſeaux dans le corps. Nous avons vu que ſon eſtomac ne pouvoit
„ rien du tout garder de ce qu'elle avaloit, & qu'elle le rejettoit auſſitôt avec de grands efforts
„ & un grand vomiſſement de ſang, & que dans les derniers ſix mois qui ont précedé ſa
„ guériſon, on fut obligé de lui retrancher toute nourriture, & de ſe contenter de lui
„ mouiller très ſouvent les levres avec du bouillon pour lui rafraîchir la bouche, & de lui
„ en faire prendre de tems en tems en lavemens pour l'empêcher de mourir ſitôt de faim:
„ auſſi pendant tous ce tems-là elle paroiſſoit bien plus morte que vive.„

La Dame Cornet qui demeuroit dans la même maiſon que la Demoiſelle Duchêne, certifie „ que très ſouvent il lui prenoit d'affreux vomiſſemens de ſang, avant leſquels
„ elle paroiſſoit étouffer; qu'elle s'agitoit avec une violence effroyable, faiſoit ſes efforts
„ pour touſſer, & qu'il lui ſortoit enſuite de la bouche un ſang tout écumeux: Que ces
„ vomiſſemens lui prenoient le plus ſouvent auſſitôt qu'on vouloit lui faire avaler quelque
„ eſpece de nourriture que ce fût; qu'elle paroiſſoit auſſitôt étrangler, & avoit des agi-
„ tations violentes, après leſquelles elle vomiſſoit ce qu'elle avoit pris, mêlé avec quan-
„ tité de ſang: Que ſa mere ſe vit par là obligée de ne lui donner d'autre nourriture, que
„ quelques cueillerées de bouillon qu'on lui faiſoit peu à peu deſcendre dans la bouche;
„ mais que dans les ſix premiers mois de l'année 1731. juſqu'au 16. Juillet de la dite an-
„ née, il ne fut plus même poſſible de lui faire avaler de bouillon de cette façon-là, par-
„ ce que cela lui cauſoit auſſitôt un vomiſſement de ſang, & qu'on fut obligé de ſe conten-
„ ter de lui mouiller très ſouvent la bouche avec des larmes de bouillon qu'on lui mettoit
„ ſur les levres avec une plume, & de lui faire prendre des bouillons en lavemens: Que
„ quoiqu'elle perdît ainſi tout ſon ſang par ſes vomiſſemens, on étoit néanmoins obligé de
„ la ſaigner très-ſouvent, même du pied & de la gorge, paroiſſant toujours prête d'é-
„ touffer: Qu'elle a vu le Fr. Mathurin Geneſte la ſaigner une infinité de fois, & qu'elle
„ lui a entendu dire auſſi bien qu'à M. Coſtar... que la dite Demoiſelle Duchêne avoit des
„ vaiſſeaux rompus dans la poitrine & l'eſtomac; qu'elle ne pouvoit jamais guérir, & qu'ils
„ étoient étonnés qu'elle vécût ſi long-tems.„

Eliſabeth Millet femme du Sieur Couſté, qui demeuroit auſſi dans la même maiſon que
„ la Demoiſelle Duchêne, certifie pareillement „ que depuis ſes deux derniers accidens
„ la Demoiſelle Duchêne eſt devenue ſujette à de grands vomiſſemens de ſang, qui lui
„ prenoient auſſitôt qu'elle avoit mangé; ce qui l'obligeoit de ſe contenter de bouillons;
„ mais que ces mêmes bouillons lui ayant encore fait le même effet, elle ſe vit à la fin
„ obligée à n'en prendre que goutte à goutte, & même qu'à la fin de l'année 1730. & au
„ commencement de l'année 1731. juſqu'au 16. Juillet, ſa mere ſe vit obligée de ſe con-
„ tenter de lui mouiller les levres avec du bouillon, parce qu'auſſitôt qu'il en deſcendoit
„ dans ſon eſtomac, cela lui cauſoit des étouffemens épouvantables; il lui prenoit enſuite
„ des toux affreuſes, & cela aboutiſſoit auſſitôt à un effroyable vomiſſement de ſang; &
„ que pour la pouvoir ſoutenir, on lui donnoit de tems en tems des bouillons en lave-
„ mens: ce qu'elle a vu pluſieurs fois.„

M. le Bailli qui dans l'extrait que nous rapportons écrit de ſa main, de la Relation qu'il a envoyée à M. Hérault, ne rend ſouvent compte des faits qu'il a appris, qu'avec la plus grande préciſion, dit qu'*elle avoit des vomiſſemens affreux de ſang*, & qu'*elle a été ſouvent des huit & dix jours ſans rien prendre.* Mais écoutons le Médecin & le Chirurgien.

M. Coſtar certifie dans ſon rapport „ qu'il lui prenoit un vomiſſement qui étoit pure-
„ ment de ſang & en grande abondance, accompagné & ſuivi de convulſions dans toutes

„ les parties du corps, de suffocations, de syncopes si considérables qu'on eût dit qu'elle „ étoit sur le point d'expirer. Cet état, continue-t-il, duroit plusieurs jours, pendant „ lesquels la malade ne pouvoit prendre qu'une cueillerée d'eau froide sans la rejetter, „ le bouillon augmentant encore davantage les convulsions & suffocations pour peu qu'el- „ le en prît. Je l'ai vue être jusqu'à dix jours de suite dans cet état, pendant lesquels, „ comme son estomac ne retenoit rien, on étoit obligé de lui faire prendre le bouillon „ en lavemens.„

„ Peu de tems après ces accidens, dit le Frere Mathurin Geneste, il ne fut pas pos- „ sible à cette fille de prendre aucune nourriture solide, étant obligée de la rejetter sur „ le champ par le relâchement qui s'étoit fait dans les membranes de l'estomac, & elle „ en vint en 1729. & en 1730. au point de ne pouvoir plus prendre que quelques cueil- „ lerées de bouillon pour toute nourriture, & même à la fin de l'année 1730. & au com- „ mencement de l'année 1731. jusqu'au 16. Juillet, il ne lui fut pas possible de prendre „ cette nourriture par cueillerées, mais seulement goutte à goutte par le moyen de la „ barbe d'une plume avec laquelle on lui mouilloit les levres, & on en faisoit ainsi tom- „ ber plusieurs gouttes peu à peu. Lorsqu'on en laissoit tomber plusieurs gouttes coup „ sur coup, cela lui donnoit des convulsions qui la mettoient dans des états terribles. „ J'ordonnai de lui faire prendre des bouillons en lavemens; ce qui l'a soutenue, & l'a „ empêchée de tomber entiérement d'inanition.„

Il faut convenir qu'il est incompréhensible qu'une personne ait vêcu si long-tems, ayant des vaisseaux cassés, perdant sans cesse tout son sang, & ne pouvant prendre aucune nourriture; mais qui pourra résister à la force des témoignages par lesquels ces faits sont attestés? Ils ont étonné les Maîtres de l'art, qui les ont vus: „ M. Costar, *dit le Frere Ma-* „ *thurin Geneste, après lui avoir fait* cesser... tous les remedes à l'exception des sai- „ gnées,... continua de la voir presque tous les jours pour contenter sa curiosité, regar- „ dant comme une chose extraordinaire & digne de remarque, que cette fille continuât „ de vivre sans presque rien prendre, & perdant tous les jours son sang.„

Plusieurs autres témoins rapportent avoir oui dire la même chose à M. Costar. Mais à nôtre égard puisque nous avons l'avantage de connoître par l'événement pourquoi Dieu conservoit la vie à cette malade, que notre étonnement se change en actions de graces.

Au reste nous allons voir cette fille dans des états encore plus affreux, & dans lesquels la continuation de sa vie paroîtra encore un prodige plus inconcevable.

TROISIEME FAIT.

MArguerite-Françoise Duchêne étoit hydropique lors de sa guérison depuis environ dix-huit mois.

CIRCONSTANCES. Tous ses membres devinrent monstrueux sur tout dans les derniers mois, l'enflure remonta même jusqu'à la gorge, & son sang perdit entiérement sa qualité & jusqu'à sa couleur, & ne fut plus qu'une eau sereuse.

SUITES. Une foiblesse extrême, une suffocation presque continuelle, & dans les deux derniers mois l'extinction presque entiere de sa voix en furent les suites toutes naturelles.

PREUVES. L'hydropisie étoit une suite nécessaire de l'état auquel Marguerite-Françoise Duchêne étoit réduite.

Ecoutons sur ce sujet les réflexions si judicieuses du sage Chirurgien qui la voyoit presque tous les jours.

„ A la fin de l'année 1730. dit Frere Mathurin Geneste, le défaut presque total de „ nourriture, & l'état de son estomac devenu peu s'en faut incapable de rien digérer, „ lui rendirent le sang si sereux qu'il ne donnoit presque plus de teinture au linge, cette „ fille ayant perdu peu à peu presque toute la partie rouge de son sang par les saignemens „ de nez, les vomissemens continuels & les saignées qu'on étoit obligé de lui faire, en-

„ sorte

„ ſorte qu'il ne lui reſta plus que la lymphe, à l'entretien de laquelle il faut moins de „ nourriture qu'à la partie rouge. Ce ſang ſereux dépourvu d'eſprits & ne reluiſant plus „ ſur les parties, fit bientôt tomber la malade dans une leucophlegmatie ou enflure géné- „ rale, ſur tout à la poitrine. „

Tout mérite attention dans ce rapport, qui développe en ſi peu de mots la cauſe, l'effet & ſes ſuites.

Les vomiſſemens de ſang preſque journaliers auſquels Marguerite-Françoiſe Duchêne étoit ſujette, lui avoient fait perdre peu à peu preſque toute la partie rouge de ſon ſang, & l'avoient miſe dans l'impoſſibilité de profiter d'aucune nourriture capable d'en former de nouvelle.

Les vaiſſeaux qui avoient été rompus dans ſon eſtomac, ayant encore été depuis ſes chûtes déchirés une infinité de fois par les ſecouſſes que ſes violens vomiſſemens lui donnoient, étoient néceſſairement tombés en ſuppuration; & c'eſt ce qui les avoit rendus ſi ſenſibles, qu'auſſi-tôt qu'ils étoient froiſſés par la moindre nourriture qui couloit dans ſon eſtomac, ils s'agitoient & provoquoient par là un nouveau vomiſſement, qui augmentoit encore leurs déchirures par les efforts auſquels ces vomiſſemens donnoient lieu. En cet état la partie rouge de ſon ſang ſe perdant ſans ceſſe & n'étant point réparée, parce que le peu de liqueur qui entroit dans ſon eſtomac, n'étoit capable que d'entretenir la lymphe du ſang, pour laquelle il n'eſt pas néceſſaire d'une nourriture auſſi ſolide que pour la partie rouge, il étoit impoſſible que ſon ſang conſervât ſa qualité. Auſſi ſon Chirurgien nous apprend-t-il qu'il étoit devenu *ſi ſereux, qu'il ne donnoit preſque plus de teinture au linge.* Comment un ſang déjà entiérement converti en eau, n'eût-il pas cauſé une hydropiſie?

M. Coſtar certifie pareillement les mêmes faits. Après avoir parlé des affreux vomiſſemens de ſang, auſquels notre malade étoit ſujette, *tous ces accidens*, dit-il plus bas, *tant de fois répetés ainſi que la multiplicité des ſaignées, tant du bras que de la gorge, & principalement celles du pied,... l'avoient jettée dans une langueur & dans un épuiſement conſidérable.... Dans les derniers tems*, continue-t-il, *elle étoit devenue enflée par tout le corps, & ſa voix étoit preſque éteinte.*

Mais veut-on ſavoir juſqu'à quel point ſon ſang avoit perdu ſa qualité, & combien ſes veines en étoient dénuées? Ecoutons encore une fois le Frere Mathurin Geneſte.

„ Le huit de ce mois de Juillet, dit-il, (c'étoit huit jours avant le commencement de la neuvaine) „ je crus devoir la ſaigner; mais j'eus toutes les peines du monde à trouver „ un vaiſſeau, tant ſes veines étoient affaiſſées, & l'ayant enfin piquée, il n'en vint que „ de la lymphe; ce qui me fit au plus vîte refermer l'ouverture. „

Après ces témoignages des Maîtres de l'art, on ne ſera pas ſurpris d'entendre la mere de Marguerite-Françoiſe Duchêne nous dire „ qu'à la fin de l'année 1730. ſa fille devint „ encore dans un état bien plus affreux qu'elle n'étoit auparavant; ſa poitrine & ſon eſto- „ mac s'enflerent extraordinairement, & ſon ventre, ſes bras, ſes jambes & ſes cuiſſes „ devinrent d'une groſſeur monſtrueuſe; elle avoit le viſage d'une déterrée, les levres „ blanches, les yeux morts & preſque toujours fixes. Vers la fin du mois de Mai, a- „ joute-t-elle, elle acheva de perdre preſque entiérement la voix, qu'elle avoit déja bien „ foible depuis long-tems; mais elle vint à s'éteindre au point qu'on ne pouvoit enten- „ dre ce qu'elle diſoit, qu'en mettant ſon oreille ſur ſa bouche. „

Le Certificat des Sieur & Dame Brunet renferme encore des circonſtances plus frappantes. Ils certifient „ que le Frere Mathurin Geneſte leur dit en préſence de Madame la „ Comteſſe de la Motte Houdancourt & de ſon Médecin, qu'il l'avoit ſaignée à ſa part „ cent trente fois, & que ces fréquentes ſaignées lui avoient cauſé une hydropiſie;.... „ & qu'au mois de Juin dernier l'enflure qu'elle avoit déjà par tout le corps, augmenta „ très conſidérablement, ſur tout à la poitrine, à l'eſtomac, au ventre, au bras & à la „ jambe gauche... Nous remarquâmes, continuent-ils, que la peau de ſon bras gauche

„ étoit

„ étoit devenue claire, tendue & reluiſante.... ce qui nous fit juger que ſa chair étoit „ toute imbibée d'eau.„

Le Sieur Mallet certifie auſſi „ que dans les derniers tems elle devint extrêmement „ enflée.... & que M. Coſtar Médecin... déclara pluſieurs fois qu'il n'y avoit plus d'e- „ ſpérance.... & qu'il l'abandonna entiérement plus d'un mois avant ſa guériſon, croyant „ qu'elle ne pouvoit plus vivre, n'ayant preſque plus de ſang dans les veines.„

„ Cet épuiſement général, dit Dom Daucereſſes, & cette quantité de ſang qu'elle „ avoit perdu ou qu'on lui avoit tiré, l'avoit jettée dans une eſpece d'hydropiſie géné- „ rale, ſur tout les derniers mois de ſa maladie: elle étoit enflée juſqu'au haut de la gor- „ ge; ce qui lui avoit abſolument fait perdre la voix.„

Finiſſons par un témoin d'autant plus remarquable, que ſon retour à la foi Catholique a été merveilleuſement affermi par la miraculeuſe guériſon qu'il a vue de ſes yeux, de l'effrayant aſſemblage de tant de maladies mortelles.

„ Je remarquai auſſi, dit le ſieur Couſté, auſſi bien qu'Eliſabeth Millet ſa femme, que „ dans le commencement de cette année la Demoiſelle Duchêne devint enflée, mais ſur- „ tout depuis le commencement du mois de Juin, l'enflure lui ayant gagné non ſeulement „ la poitrine, l'eſtomac, le ventre & les jambes, mais même les bras, & ſur-tout le bras „ & la jambe gauche qu'on voyoit, pour ainſi dire, enfler à vue d'œil dans le courant de „ ce mois & les premiers jours de Juillet. „ A quoi ſa femme ajoute, que dans les der- niers tems qui précéderent ſa guériſon, „ la peau de ſon bras gauche devint claire & unie „ comme une glace.... & que le 10. Juin M. Coſtar ayant trouvé que ſon ſang s'étoit „ preſque entiérement tourné en eau, il dit qu'il n'y avoit plus d'eſpérance, & ne vou- „ lut plus revenir. „

On trouvera encore dans les pieces que nous produiſons, une quantité d'autres Certi- ficats qui atteſtent les mêmes faits, & juſqu'à M. le Bailli qui déclare avoir appris qu'a- vant ſa guériſon elle avoit *le corps enflé*, & que ſes Médecins lui ont dit *que ſon ſang n'étoit plus que ſeroſité.* Mais nous avons cru qu'il ſeroit fort inutile d'extraire un plus grand nombre de témoignages, pour prouver un fait qui, ſuivant que l'atteſtent les Maî- tres de l'art, étoit une ſuite néceſſaire de l'état où elle étoit réduite; & nous allons voir dans les preuves du fait ſuivant, que non ſeulement il n'eſt pas étonnant qu'elle ſoit deve- nue hydropique, mais qu'il eſt inconcevable qu'elle ait conſervé la vie, portant en ſon ſein tant de cauſes de mort.

QUATRIEME FAIT.

MArguerite-Françoiſe Duchêne depuis la fin de l'année 1730. juſqu'au 16. Juillet 1731. fut attaquée de fréquentes attaques d'apoplexie ſuivies de foibleſſes léthargiques.

CIRCONSTANCES. Dans le tems de ces attaques, ſon viſage devient violet, ſa lan- gue s'épaiſſit, ſa gorge s'enfle, ſa bouche ſe contourne en des ſens forcés, ſes levres de- viennent bleuâtres, ſes yeux ſont fermés, ſon nez ridé & retiré vers le front, & elle reſte ſouvent des ſept à huit jours aveugle, ſourde & muette.

SUITES. Il eſt évident que les ſuites d'un pareil état qui tenoit bien plus de la mort que de la vie, devoient être naturellement la mort, & que ce n'eſt que par une eſpece de Miracle que Dieu qui avoit ſes deſſeins, lui a conſervé la vie.

PREUVES. „ A la fin de l'année derniere & au commencement de cette année 1731. „ j'ai eu, dit la malade, pluſieurs eſpeces d'attaques d'apoplexie; ma langue alors s'en- „ floit dans ma bouche, mes levres s'épaiſſiſſoient; j'avois, à ce que l'on dit, les yeux „ fermés, le viſage violet, reſtant ſans connoiſſance: dans cet état, le ſang me ſortoit par „ le coin des yeux. Il ne ſe paſſoit gueres quinze jours, que je ne tombaſſe dans ces ac- „ cidens: par la ſuite même, & ſur tout les trois ou quatre derniers mois qui ont préce- „ dé ma guériſon, ils étoient beaucoup plus fréquens. On avoit alors recours à la ſaignée,

„ de

„ de sorte que par la grande quantité que l'on m'en avoit faites, mon sang n'avoit plus „ de consistance & étoit comme de l'eau. Il m'est arrivé dans le même tems de per- „ dre la vue des dix jours de suite, & en d'autres de me trouver pendant quelques jours „ sourde, aveugle & muette. „

La mere de la malade nous détaille plusieurs de ces attaques. „ Il y avoit déjà plus „ de six mois, dit-elle, que tous les quinze ou vingt jours elle tomboit dans des atta- „ ques d'apoplexie.... Dans le mois de Juin elle en eut plusieurs, & fut la plus grande „ partie de ce mois en léthargie: des voisins vinrent plusieurs fois dans ce mois pour „ l'ensevelir; mais les deux plus violentes attaques qu'elle essuya, furent le 8. & 15. Juil- „ let [veille de sa guérison. Lors de ces attaques,] son visage devenoit violet, sa „ gorge s'enfloit, sa langue s'épaississoit, sa bouche tournoit, ses levres devenoient bleuâ- „ tres, & le sang lui sortoit par les ongles de la main gauche & l'angle des deux yeux; „ après quoi elle restoit souvent plusieurs jours dans une foiblesse léthargique, pendant „ laquelle elle paroissoit morte, n'ayant aucun sentiment & ne faisant aucun mouvement, „ que quelques tressaillemens de tems en tems que lui donnoit son frisson, dans le tems „ qu'il lui prenoit, ayant les yeux fermés, le nez ridé & retiré vers le front, & le visa- „ ge & les levres d'une pâleur verdâtre; & quelquefois après ces foiblesses elle restoit en- „ core plusieurs jours aveugle, sourde & muette. On lui a souvent pendant ces foibles- „ ses léthargiques jetté le drap sur le visage, la croyant morte. „

Le Frere Mathurin Geneste nous explique la cause d'un état si effrayant. „ La masse „ de son sang, dit-il, s'appauvrissant tous les jours de plus en plus, & ne lui fournissant „ pas les esprits nécessaires pour ses fonctions, elle tomboit en des foiblesses léthargiques „ qui lui duroient des trois ou quatre jours; d'autres fois elle devenoit sourde, muette „ & aveugle pendant des huit ou dix jours. On peut même dire que dans ses meilleurs „ jours ou momens, elle ne cessoit pas d'avoir l'air d'une personne agonisante, ayant le „ teint vert & plombé, & les yeux presque éteints. „

„ En cette année, dit la Dame Millet, il lui prit coup sur coup plusieurs attaques „ d'apoplexie, dans lesquelles elle devenoit d'une pâleur comme une personne morte, „ & son visage & sur tout son nez paroissoient tout ridés & tout retirés, & plusieurs fois „ elle est tombée dans des léthargies pendant lesquelles elle restoit sans aucun mouvement. „ [Elle ajoute qu'elle] & plusieurs autres personnes ont cru plusieurs fois qu'elle étoit „ morte, & qu'on lui a même jetté le drap sur le visage, & que d'autres fois elle pa- „ roissoit si mal, quoiqu'elle eût connoissance, qu'elle étoit persuadée qu'elle ne passeroit „ pas la nuit; & qu'aussi on lui a plusieurs fois fait recevoir l'Extrême-Onction & dit les „ prieres des agonisans, M. Costar & le Frere Mathurin Geneste ayant déclaré plusieurs „ fois qu'il n'y avoit plus d'espérance, parce qu'elle n'avoit plus que de l'eau au lieu de „ sang. „

„ Nous l'avons vue plusieurs fois à l'agonie, disent le sieur Brunet & sa femme, & nous „ avons assisté plusieurs fois lorsqu'on lui a administré les derniers Sacremens. Nous avons „ su que dans les derniers six mois elle étoit tombée souvent dans des attaques d'apoplexie „ & de léthargie; & toutes les fois que nous l'avons vue pendant ces six mois, & entre „ autres peu de jours avant sa neuvaine, nous l'avons toujours trouvée comme une per- „ sonne à l'agonie. „

„ Je l'ai vue aussi en léthargie & ayant tout l'air d'une personne morte, dit le sieur Cou- „ ste; je lui ai vu dire les prieres des agonisans.... & l'on ne demandoit plus comment el- „ le se portoit, mais on demandoit si elle n'étoit pas encore morte. „

Enfin la Dame Cornet & plusieurs autres témoins rapportent, que dans le cours des six mois qui ont précedé sa guérison, „ il lui prit de tems en tems des attaques d'apoplexie, „ dans lesquelles elle restoit sans connoissance des jours entiers.... Qu'à la fin de ces atta- „ ques elle restoit quelquefois des trois à quatre jours en léthargie, ayant les yeux ou- „ verts,

„ verts, mais fixes & ſans mouvement, ayant néanmoins quelque connoiſſance, mais ne „ pouvant remuer aucune partie de ſon corps, & ayant ſi fort l'air d'être morte, que „ pluſieurs perſonnes y ont été ſouvent trompées, qu'on eſt venu pour l'enſevelir, & „ qu'on lui a pluſieurs fois jetté le drap ſur le viſage, croyant qu'elle étoit morte tout-„ à-fait.„

Effectivement qui n'y auroit pas été trompé? Ne diroit-on pas que cette pauvre agoniſante étoit le rebut de la vie & de la mort, ou le jouet de l'une & de l'autre, & qu'elles ſembloient ſucceſſivement ſe la renvoyer? Qui n'eût pas cru à la vue d'un état ſi déplorable, que la malade étoit enfin parvenue au dernier période de l'extrêmité? Mais le Maître de la vie & de la mort, qui vouloit que ſes convulſions & ſa guériſon paruſſent évidemment des merveilles divines, jugea à propos d'ajouter encore de nouveaux degrés à l'état d'agonie où il l'avoit reduite: il voulut qu'une partie de ſes membres tombaſſent en paraliſie, afin que les mouvemens prodigieux qu'il leur feroit avoir en cet état, ne puſſent être attribués qu'à celui qui ſeul agit ſans moiens, & n'a pas beſoin de trouver dans les ſujets qu'il met œuvre, les qualités néceſſaires pour exécuter ce qu'il lui plaît de leur faire faire.

CINQUIEME FAIT.

MArguerite-Françoiſe Duchêne quelque tems avant ſa guériſon étoit paralytique de tout le côté gauche, & principalement du bras dont la paralyſie étoit complette.

Circonstances. Depuis le mois de Janvier 1731. tout le côté gauche étoit déjà dans l'engourdiſſement, lorſqu'à la fin du mois de Mai elle eut une attaque d'apoplexie, à la ſuite de laquelle il tomba entierément en paralyſie.

Suites. Tout ce côté reſta d'un froid de mort, ſans que rien pût l'echauffer; il perdit entiérement toute ſenſibilité, le bras perdit tout mouvement, & il n'en reſta preſque point dans la jambe.

Preuves „ Au mois de Janvier de cette année, dit la malade, je ſentis un engourdiſ-„ ſement conſidérable dans le côté gauche, qui m'ôtoit preſque l'uſage de la jambe & du „ bras. Mon bras étoit extrêmement enflé, les ongles ſe levoient de deſſus la chair, & „ le ſang en ſortoit; Il m'étoit ſi lourd à porter, qu'il m'entraînoit le corps. La jambe „ gauche étoit beaucoup plus enflée que l'autre, elle ne prenoit aucune chaleur non plus „ que le bras; je la traînois avec grande peine. M. le Médecin me défendit de me faire „ ſaigner de ce côté.„

Telles furent les premices de la paralyſie de Marguerite-Françoiſe Duchêne, lorſqu'une violente attaque d'apoplexie ayant trouvé les nerfs du côté gauche déjà deſtitués d'eſprits, engorgea les racines de ces nerfs dans le cerveau, & fit tomber tout ce côté en une paralyſie véritable.

La mere de Marguerite-Françoiſe Duchêne nous apprend, qu'à la fin du mois de Mai 1731. ſa fille „ eut une attaque d'apoplexie, après laquelle ſon côté gauche qui étoit déjà „ plus enflé & plus foible que l'autre, tomba entiérement en paralyſie, ſur tout le bras „ gauche dans lequel il ne reſta plus aucun mouvement ni aucun ſentiment, & qui demeu-„ ra toujours pendant en bas, à moins qu'on ne le ſoutînt ſur quelque choſe; ce qui a con-„ tinué depuis ce jour juſqu'au 20. Juillet, jour de la guériſon de ſa paralyſie.... A l'égard „ de ſa jambe gauche, dans ſes meilleurs jours elle continua de s'appuyer deſſus ſi peu „ que rien; mais elle ne pouvoit nullement la lever de terre, & elle étoit obligée de la „ traîner, & au ſurplus elle n'y avoit aucun ſentiment. Je remarquai que tout ſon côté „ gauche étoit toujours auſſi froid que de la glace, ſans que rien pût le réchauffer. On „ voyoit même ſenſiblement, dit-elle encore, qu'il n'y avoit que ſon côté droit qui eût en-„ core de la vie, & qu'elle avoit une peine extrême à traîner ſon côté gauche, & que „ ſon bras gauche lui tiroit tout le corps à bas.„

C'eſt

C'eſt, comme l'on voit, à la ſuite & en conſéquence d'une attaque d'apoplexie que la paralyſie s'etend ſur tout le côté gauche. Dèſlors la partie affligée paroît privée de vie; c'eſt une inſenſibilité entiere dans les membres perclus, c'eſt un froid glaçant, c'eſt une peſanteur accablante; & dans le bras c'eſt une perte totale du mouvement, auſſi bien que du ſentiment.

Il eſt vrai que le Frere Mathurin Geneſte paroît avoir regardé cette paralyſie plutôt comme une ſuite de l'hydropiſie, qu'un effet de l'attaque d'apoplexie.

„ Tout ſon côté gauche, dit ce Chirurgien, qui étoit plus enflé que le droit, tomba „ même en paralyſie, la nature n'ayant plus chez cette fille aſſez d'eſprits pour animer „ ſuffiſamment tout ſon corps. On s'appercevoit ſenſiblement que la ſeroſité avoit, pour „ ainſi dire, inondé ce côté, & totalement abbreuvé le genre nerveux & les muſcles; ce „ qui avoit conſidérablement relâché ces parties, & occaſionné un froid ſi exceſſif, „ principalement au bras du même côté, qu'il n'étoit pas poſſible de le réchauffer.„

Mais ce froid exceſſif dont il convient, ſuffit pour être en droit de juger que tout ce côté étoit preſque entiérement deſtitué d'eſprits animaux. Or le ſeul relâchement des nerfs imbibés & ramollis par la ſeroſité que fourniſſoit l'hydropiſie, n'eût pu produire entiérement cet effet, ou l'auroit produit par tout le corps, puiſque les deux côtés étoient tous deux noyés par les eaux de l'hydropiſie; cependant le côté droit conſerva ſa chaleur. D'où il eſt naturel de conclure que, le froid exceſſif du côté gauche étant la ſuite de la privation preſque totale des eſprits animaux, on doit attribuer cette privation à l'engorgement des racines des nerfs, effet ordinaire de l'apoplexie, après laquelle ce côté reſta entiérement glacé & comme privé de vie.

Dom Daucereſſes nous apprend juſqu'à quel point le côté gauche étoit privé de chaleur. „ Ce qu'il y avoit d'étonnant, dit-il, eſt que tandis que le côté droit étoit d'une chaleur „ ſi ardente par la violence de la fievre, qu'elle ſe jettoit quelquefois à terre pour y cher- „ cher de la fraîcheur, le côté gauche étoit ſi froid que rien ne pouvoit le réchauffer. „

Le Sieur Couſté nous fait ſentir encore mieux juſqu'à quel point la paralyſie avoit affecté la moitié du corps de cette fille. „ Je remarquai auſſi, dit-il, que ſon côté gauche étoit „ tombé en paralyſie, qu'elle laiſſoit pendre ſon bras ſans en faire aucun mouvement, & „ que lorſqu'on l'avoit mis ſur elle, elle ne le remuoit jamais; & elle m'a dit qu'elle n'y „ avoit aucune ſenſibilité, non plus que dans la jambe gauche, qu'il ne lui étoit pas poſſible „ d'en faire aucun mouvement, & qu'elle ne le ſentoit que comme un poids inſupportable „ qui lui tiroit l'épaule gauche; & j'ai remarqué que ſoit qu'elle fût levée ou aſſiſe, ſon „ corps tomboit toujours du côté gauche, & qu'elle étoit obligée de ſe ſoutenir en s'ac- „ crochant à tout ce qu'elle pouvoit avec ſa main droite, & que ſa jambe du côté gau- „ che traînoit à terre ſans qu'elle pût la relever.„

„ Nous avons vu de nos propres yeux qu'elle étoit paralytique, nous diſent le ſieur & „ la Dame Brunet, ayant remarqué qu'elle ne pouvoit plus faire aucun uſage de ſon bras „ gauche, en ſorte que ſa mere étoit obligée de la coëffer & de l'habiller comme un en- „ fant, & qu'elle ne pouvoit plus ſe ſoutenir ſur ſon pied gauche qu'elle laiſſoit traîner „ après elle. „

„ Je l'ai vue entrepriſe, dit la Dame Cornet, de la moitié de ſon corps, traînant „ une jambe ſur laquelle elle ne pouvoit plus ſe ſoutenir, & qu'elle ne pouvoit s'aider „ de ſon bras en aucune façon. „

La Dame Millet qui la voyoit preſque tous les jours, nous détaille ſi bien les circonſtances de cette maladie, que pour ne pas tomber davantage dans la répétition, nous nous bornerons à ſon Certificat.

Elle déclare „ qu'à la ſuite d'une de ſes attaques d'apoplexie, ſon bras & ſa jambe gau- „ che tomberent en paralyſie..... que depuis cet accident elle n'a plus eu aucun mou- „ vement tel qu'il pût être dans ce bras, qu'elle l'a ſouvent manié, & qu'elle diſoit

„ qu'il falloit le frotter devant le feu avec des ſervietes chaudes, mais que ſa mere & la „ Demoiſelle Duchêne elle-même diſoit que cela étoit inutile, & qu'il n'étoit pas poſſi- „ ble de le réchauffer, & qu'elle ne le ſentoit point du tout, à l'exception ſeulement „ qu'il lui entraînoit le corps du côté gauche, comme s'il eût été de plomb, & qu'elle „ a remarqué que depuis ce tems-là le corps de la Demoiſelle Duchêne panchoit toujours „ du côté gauche, ſoit qu'elle fût debout ou aſſiſe, & que lorſqu'elle étoit un moment „ debout, elle étoit obligée de ſe tenir avec ſa main droite pour s'empêcher de tomber „ du côté gauche, ce qui étoit occaſionné non ſeulement par la peſanteur de ſon bras, „ mais auſſi parce qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir ſur ſa jambe gauche, & qu'elle étoit ob- „ ligée de laiſſer traîner ſon pied gauche ſur le carreau ſans pouvoir le relever. „

Preſque tous nos témoins atteſtent les mêmes effets de cette paralyſie, le même froid, „ la même inſenſibilité, la même peſanteur, la même impuiſſance de ſe ſoutenir & de „ s'aider de la jambe, & ſur tout du bras gauche qui paroiſſoit preſque entiérement pri- „ vé de vie. „

Au reſte il y a un rapport ſi évident & une liaiſon ſi naturelle entre toutes ces maladies, qu'il n'eſt pas poſſible de ne pas ſentir qu'elles ont du naturellement naître ainſi les unes des autres.

Les chûtes réitérées ont rompu pluſieurs vaiſſeaux dans l'eſtomac; ce qui a cauſé des hémorragies habituelles & journalieres.

Ces vaiſſeaux déchirés ſont devenus extrêmement ſenſibles, & la moindre nourriture qui les a froiſſés en deſcendant dans l'eſtomac, leur a cauſé de violentes agitations qui lui ont donné des mouvemens convulſifs, & l'ont obligée de rejetter ſur le champ la nourriture.

L'eſtomac dénué de nourriture, n'a plus été en état de fournir un chyle capable de ſe convertir en globules rouges.

Le ſang deſtitué de ces globules, a perdu toute ſa force, & n'a plus été qu'une lymphe ſereuſe, dont eſt née l'hydropiſie.

L'hydropiſie ayant inondé toutes les parties du corps, a relâché tous les nerfs, leur a ôté leur élaſticité, & par là a privé tout le corps d'une grande partie de ſes eſprits.

La privation des eſprits à cauſé des obſtructions, des foibleſſes, un engourdiſſement général, quelquefois même une ceſſation preſque totale de mouvement; ce qui a donné lieu aux attaques d'apoplexie & aux léthargies.

Les nerfs du côté gauche encore plus pénétrés de lymphe que ceux du côté droit, n'ont pu réſiſter à une de ces attaques d'apoplexie, & leurs racines ſont reſtées engorgées dans le cerveau; ce qui a produit la paralyſie.

C'eſt ainſi que dans notre malade tous les principes de la vie paroiſſoient ne tendre qu'à leur deſtruction mutuelle, & il eſt remarquable que tous les differens faits rapportés par nos témoins, ſe trouvent liés entre eux de telle ſorte, qu'ils ſont les ſuites & les conſéquences les uns des autres.

Il ne nous reſte plus qu'à faire voir que toutes les maladies de Marguerite-Françoiſe Duchêne étoient à leur comble, & l'avoient réduite à la derniere extrêmité dans l'inſtant même qui a précedé ſa guériſon. C'eſt ce qui va être démontré dans la propoſition ſuivante.

II. PROPOSITION.

L'état où la complication de toutes ces maladies avoit réduit Marguerite-Françoiſe Duchêne, n'a jamais été plus affreux & plus hors de tout eſpoir, que dans le moment même où ſa foi l'a conduite au miraculeux Tombeau.

NOus avons d'abord pour garant de cette propoſition l'information de M. le Bailli, dans laquelle il marque à M. Hérault que *le* 15. [Juillet 1731.] *elle ſe trouva dans un état où elle ne s'étoit point encore vue, & que tout le monde croyoit qu'elle expireroit.* M. l'Archevêque de Sens a la bonté de nous atteſter lui même que ledit jour 15. *Juillet, veille de la neuvaine que la Duchêne a faite, elle étoit baignée dans ſon ſang qui lui ſortoit juſques par les ongles.* C'eſt même ſur cette circonſtance que le Prélat ſe fonde, pour ſoutenir que ſa guériſon a été toute naturelle. Je lui repondrai dans ma ſixiéme propoſition qui n'aura que cet objet. Un ſi fameux adverſaire, avec qui néanmoins je trouve tant à gagner, mérite bien une propoſition pour lui tout ſeul. Mais en attendant, ſes aveux me ſemblent ſi précieux que je ne veux pas en laiſſer échapper l'avantage.

Il eſt donc certain que la veille de ſa neuvaine, Mademoiſelle Duchêne étoit reduite à une telle extrêmité, que tout le monde croyoit qu'elle alloit rendre les derniers ſoupirs, & qu'il lui prit encore une hémorragie épouvantable, ce qui prouve inconteſtablement que les vaiſſeaux briſés dans ſon eſtomac tant en 1727. qu'en 1728. n'étoient point encore refermés.

Après ce témoignage authentique de M. le Bailli, confirmé par celui de M. l'Archevêque de Sens, qui pourra héſiter à croire ceux de nos témoins qui rapportent, que „ le „ 15. Juillet la mere en revenant de la Meſſe de Paroiſſe, la trouva toute étendue à terre „ ſans connoiſſance, toute pleine de ſang qu'elle avoit vomi en très-grande abondance, „ les membres roides, le viſage violet, les yeux fixes, tout tournés & preſque entiére„ ment éteints, & qu'on eut aſſez de peine à la faire revenir.„

Mais qu'il nous ſoit permis de repréſenter en entier l'état où elle étoit: L'attaque d'apoplexie & l'hémorragie du 15. Juillet ne ſont qu'un accident particulier, qui ſe répéta encore le lendemain 16. avant qu'elle partît pour ſe faire traîner à S. Médard; mais comme les attaques d'apoplexie & la rupture des vaiſſeaux dans l'eſtomac, qui produiſoient ces hémorragies, n'étoient pas ſa ſeule maladie, il eſt bon de donner du moins une idée générale des principales dont elle étoit accablée, lorſqu'elle ſe détermina à ſe faire porter à ce fameux Tombeau d'où ſortoient des principes de vie.

„ Je l'avois vue, dit le Sieur Dupin, peu de jours auparavant ſi pâle qu'elle en étoit „ verte, ayant les yeux éteints, enflée par tout le corps, ne pouvant abſolument ſe ſou„ tenir, & ayant un air de ſouffrance & la mort ſi peinte ſur le viſage, que cela la ren„ doit affreuſe. Je ſavois qu'elle ne pouvoit rien avaler, & qu'elle perdoit tout ſon ſang; „ j'étois même étonné qu'elle continuât de vivre. C'eſt dans cet état, continue-t-il, „ que j'apprends qu'on l'a traînée à pied à l'autre bout de Paris.„

Voilà en peu de mots le portrait de ſon état lors de ſon départ pour aller chercher la vie au pied d'un Tombeau: une enflure générale de toutes les parties du corps, une impuiſſance abſolue de ſe ſoutenir, un défaut total de nourriture qui faiſoit regarder comme un prodige tous les momens qu'elle reſpiroit encore, & des vaiſſeaux caſſés dans l'eſtomac qui lui faiſoient perdre ſans ceſſe le reſte de ſon ſang par des vomiſſemens affreux; enfin des yeux, un air, un viſage où la ſouffrance & la mort paroiſſoient ſe plaindre à l'envi l'une de l'autre.

Le Frere Geneſte Chirurgien rend compte à ce ſujet de faits ſi importans que je ne puis les paſſer ici ſous ſilence, quoique j'en aie déjà rapporté une partie. „ Sa mere, dit-il, „ m'envoya chercher le 8. de ce mois de Juillet. Je la trouvai en une eſpece de léthar- „ gie, le viſage violet, le nez retiré, les yeux fermés, & dans une ſi grande foibleſſe „ qu'elle ne pouvoit remuer aucune partie de ſon corps. Je crus devoir la ſaigner; mais „ j'eus toutes les peines du monde à trouver un vaiſſeau; tant ſes veines étoient affaiſſées, „ & l'ayant enfin piquée, il n'en vint que de la lymphe; ce qui me fit refermer au plus „ vite l'ouverture, & m'obligea de dire à ſa mere qu'il n'y avoit plus aucune eſpérance, „ & que ſa fille n'avoit plus que bien peu de jours à vivre. M. Coſtar, continue-t-il, „ avoit déjà pluſieurs autres fois fait un pareil pronoſtic; ce qui avoit obligé ſa mere de „ lui faire adminiſtrer l'Extrême-Onction à differentes fois. C'eſt dans cet état déplora- „ ble & ſans reſſource, ajoute-t-il, qu'elle ſe fit enfin traîner à S. Médard pour invoquer „ le Bien-heureux de Pâris, le 16. de ce mois de Juillet. „

„ Elle reſta en léthargie, nous dit la mere, depuis le 8. juſqu'au 14. de Juillet. Cet „ état, dit Dom Daucereſſes, étoit dans un tel point, que j'ai été pluſieurs fois obligé „ de paſſer une grande partie de la nuit auprès d'elle, ſoit pour profiter d'un moment fa- „ vorable pour lui adminiſtrer les derniers Sacremens..... ſoit pour attendre le moment „ où il plaîroit au Seigneur de finir tous ſes maux. „

„ C'eſt principalement dans ce tems, nous dit notre nouveau converti, qu'elle a été „ encore plus mal. Je lui ai vu dire les prieres des agoniſans, & j'ai vu moi-même que „ pour toute nourriture on ſe contentoit de lui mouiller les levres ou la langue avec le „ bout du doigt ou la barbe d'une plume qu'on avoit trempée dans de l'eau ou du bouil- „ lon, & qu'on s'attendoit à tout moment qu'elle alloit paſſer. „

La Demoiſelle Madroux qui fut pour la veiller quelques jours avant le 16. Juillet, nous dit qu'elle la trouva „ comme une perſonne abſolument à l'agonie. Elle eut toujours, „ continue-t-elle, pendant que j'y fus, les yeux fermés; elle reſta toujours couchée ſur „ le dos ſans ſe remuer, ne prenant aucune nourriture, ſi ce n'eſt que je lui mouillois les „ levres avec du vin, & on s'attendoit toujours qu'elle alloit paſſer. Le matin ayant un „ peu repris connoiſſance, & ayant ouvert les yeux, on ſe ſervit de ce moment-là pour „ lui donner l'Extrême-Onction. Cependant le 16. Juillet, ajoute-t-elle, quelques jours „ après que je l'eus laiſſée en cet état, j'appris avec bien de la ſurpriſe que ſa mere l'a- „ voit menée à S. Médard. „

„ Le 15. Juillet, dit la mere, l'ayant laiſſée ſeule dans ſon fauteuil, il lui prit en mon „ abſence une violente attaque d'apoplexie avec un grand vomiſſement de ſang, & n'ayant „ perſonne pour la ſoutenir, elle tomba à terre. Je la trouvai étendue ſur le carreau, ſans „ connoiſſance & couverte d'un ſang qui n'avoit preſque point de couleur dans la plûpart „ des endroits où il étoit marqué, & qui dans les autres étoit devenu violet, les mem- „ bres roides, les yeux fixes & preſque entiérement éteints. Il lui prit l'après-midi, con- „ tinue-t-elle, un violent redoublement de fievre avec un friſſon qui dura près de quatre „ heures. „

„ Cependant le 16. Juillet, dit Jean-Baptiſte Duchêne, ma ſœur ſe préparant à partir à „ quatre heures du matin, il lui prit un affreux vomiſſement de ſang avec des efforts ſi „ violens qu'il ſembloit qu'elle alloit paſſer; ſa gorge enfla prodigieuſement, ſon viſage „ devint violet, & elle avoit un air de ſouffrance qui faiſoit peur. Tous ceux qui étoient „ dans la chambre, remarquerent avec moi que le ſang qu'elle vomiſſoit, étoit extrê- „ mement clair & liquide, & qu'il devenoit violet, auſſi-tôt qu'il étoit à terre. „

„ Le 16. Juillet, jour du départ, dit la mere, il arriva un événement qui naturelle- „ ment devoit bien lui faire abandonner ſon projet, & m'obliger à m'y oppoſer plus que „ jamais. Tout d'un coup ma fille devint d'une pâleur mortelle, une ſueur froide lui „ couvrit le viſage, ſa gorge enfla prodigieuſement, ſa langue ſortit de ſa bouche de qua-

„ tre

„ tre pouces de long toute violette, elle parut ſouffrir les plus vives douleurs, ſes bras ſe „ roidirent, & elle fit de violens efforts qui aboutirent à lui faire vomir à pluſieurs repri- „ ſes une eſpece de ſang extrêmement liquide & mêlé d'eau, qui prenoit une couleur vio- „ lette auſſi-tôt qu'il étoit à terre. Pendant ces vomiſſemens qui durerent près d'une de- „ mi-heure, ſon viſage qui d'abord avoit été ſi pâle, devint d'un violet plombé, & „ ſes levres qui d'abord étoient éteintes, s'enflerent & prirent une couleur encore plus „ foncée que le viſage; mais auſſi-tôt que ce vomiſſement fut ceſſé, ma fille reprit un „ peu ſes eſprits & ſa force, & quoique je puſſe lui dire, elle voulut abſolument partir. „

Tels furent les préparatifs d'un voyage qui ſembloit devoir infailliblement la conduire à la mort. La mere allarmée d'un ſi funeſte pronoſtic, balance entre ſa tendreſſe qui ne peut ſouffrir que ſa fille s'expoſe ſi viſiblement à laiſſer exhaler un ſouffle de vie qui lui reſte par la fatigue d'une ſi téméraire entrepriſe, & la confiance admirable de cette pauvre mourante dont la foi oſe ainſi tenter l'impoſſible.

La Dame Cornet qui vient de grand matin pour aider à la traîner à S. Médard, nous apprend que la mere ne pouvoit s'empêcher *de blâmer ce projet*, inſiſtant ſur *l'impoſſibilité de l'exécution;* mais que voyant bien que Dieu ſeul pouvoit lui mettre dans le cœur un deſſein ſi contraire à toute apparence humaine, elle joignit ſes inſtances à celles de cette pauvre fille pour déterminer ſa mere *à y conſentir.*

La voilà donc qui part autant ſoutenue par ſa foi, que portée ſur les bras de ſes conductrices. Mais quelle fut la peine de celles-ci, pour ſupporter le poids accablant de cette pauvre moribonde qui ne s'aidoit preſque en rien, *ne pouvant*, dit la Dame Cornet, *ſe ſoutenir ſur ſon pied gauche qu'elle laiſſoit traîner après elle.* Auſſi à peine trois heures purent-elles ſuffire au trajet de l'Abbaye à Saint Médard; il falloit s'arrêter à chaque pas, pour lui laiſſer reprendre la reſpiration & la vie.

Mais arrêtons-nous nous-mêmes un moment, pour remarquer les differentes impreſſions dont les paſſans furent ſaiſis à la vue d'un tel ſpectacle. Dans les uns, c'eſt la compaſſion qui les fixe tout-à coup & les rend comme immobiles: dans les autres, c'eſt l'indignation qui s'irrite d'une démarche qui leur paroît auſſi cruelle qu'extravagante: les plus modérés la blâment non ſeulement comme imprudente, mais même comme viſiblement téméraire.

„ Les paſſans s'arrêtoient pour nous regarder, nous dit la mere auſſi bien que la Dame Cornet. „ Pluſieurs nous chantoient pouilles, nous diſant que nous étions folles, & „ qu'il y avoit de l'extravagance de traîner ainſi une mourante dans les rues, qu'elle al- „ loit paſſer, & qu'il falloit la faire entrer dans la premiere maiſon, afin qu'au moins „ elle ne rendît pas les derniers ſoupirs dans la rue. Effectivement, continue la mere, „ ma fille avoit tout l'air d'une perſonne à l'agonie, tout ſon corps étoit enflé, ſon vi- „ ſage d'une couleur verte & livide, ſes levres blanches, ſes yeux éteints, ſa tête pan- „ chée & ſoutenue par l'enflure de ſa poitrine, & tout ſon côté gauche qui traînoit après „ elle, paroiſſoit déjà mort. „

Ce n'eſt pas ici l'exagération d'une compaſſion maternelle. Le ſieur Tronchon, bourgeois de Paris, qui ne la vit que le 17. Juillet, lorſqu'elle étoit déjà guérie de ſes hémorragies, de ſa fievre continue & de ſon affreux mal de tête, n'en fait pas néanmoins un portrait moins touchant. „ Le 17. Juillet, dit-il, paſſant dans la rue des Poſtes avec ma fem- „ me, nous y recontrâmes une pauvre fille qui nous parut prête à rendre l'ame, que „ quelques femmes ſoutenoient par deſſous les bras. Ma femme [ayant ſu de celles qui „ la ſoutenoient que c'étoit *la Demoiſelle Duchêne* qu'on menoit à Saint Médard,]... „ cela nous la fit regarder avec attention. Nous remarquâmes, continue-t-il, qu'elle „ étoit ſi foible qu'elle ne pouvoit ſoutenir ſa tête, qu'elle avoit tout l'air & le viſage d'u- „ ne perſonne à l'agonie, qu'elle étoit enflée, & qu'il paroiſſoit qu'elle avoit tout le côté „ gauche en paralyſie, ſe faiſant traîner ſans s'aider de ſon pied ni de ſon bras gauche; „ enfin qu'elle paroiſſoit réduite à la derniere extrêmité. „

Ecou-

Ecoutons encore la deſcription plus circonſtanciée & plus étendue, que nous en fait la Demoiſelle de la Richardie Epouſe du ſieur Tronchon. „Je vis, dit-elle, une pauvre „ mourante que des femmes ſoutenoient ſous les bras, & traînoient le mieux qu'elles „ pouvoient. J'interrogeai la Demoiſelle Duchêne elle-même; mais elle ne put me ré- „ pondre, ayant la voix éteinte, & étant d'ailleurs ſi foible qu'elle ne pouvoit pas ſeu- „ lement ſoutenir ſa tête qu'elle laiſſoit tomber juſques ſur ſa poitrine. Elle me fit une „ pitié épouvantable: elle avoit la couleur & toute la façon d'une perſonne qui va paſſer. „ Je remarquai entr'autres choſes qu'elle étoit enflée, mais ſur tout que ſon bras gau- „ che qui n'étoit point couvert, étoit très gros & très enflé. Je remarquai auſſi, lorſque „ ces femmes ſe remirent en chemin, que la Demoiſelle Duchêne ne s'aidoit point du „ tout, & qu'au contraire elle ne faiſoit que ſe laiſſer traîner. Enfin elle paroiſſoit ſi mal „ & ſi fort aux abois, que je ne pus m'empêcher de murmurer de ce qu'on la conduiſoit „ dans les rues en cet état, croyant qu'elle mourroit en chemin. J'étois ſi pleine de „ cette idée, qu'étant entrée chez une de mes amies qui demeure à la porte S. Jacques, „ je lui contai ce que je venois de voir, & je lui dis tout de ſuite que la mere de la De- „ moiſelle Duchêne avoit eu grand tort d'attendre ſi tard à recourir pour ſa fille à l'inter- „ ceſſion de M. de Pâris, & qu'il y avoit bien de l'imprudence à elle de la traîner ainſi „ par les rues dans le tems qu'elle la voyoit réduite à la derniere extrêmité, & que ſui- „ vant toute apparence cette fille mourroit dans la rue. „

En ne conſultant en effet que la prudence humaine & les premiers mouvemens de la compaſſion naturelle, qui eût pu s'empêcher de murmurer de voir ainſi traîner par les rues une agoniſante qui ſembloit prête à tout moment d'expirer dans les bras des femmes qui la portoient?

„ Auſſi, dit Jean-Baptiſte Duchêne, tous les voiſins qui virent partir ma ſœur en l'é- „ tat où elle étoit, blâmerent ma mere, diſant qu'il y avoit de la folie à elle de traîner „ ſa fille dans les rues en cet état, & que ma ſœur mourroit ſurement en chemin. „

Mais Dieu fit voir que c'eſt la ſageſſe humaine qui n'eſt véritablement que folie, & que la foi & la confiance en ſa bonté peuvent tout obtenir de ſa miſéricorde.

A force de fatigues, de douleurs & de perils la mourante arrive au Tombeau, non pour y trouver la mort, mais pour y recouvrer la ſanté & la vie. A l'effrayant aſpect de ſa perſonne, les uns ſe retirent d'horreur, les autres par compaſſion, & chacun s'empreſſe à lui faire place. „ Elle me parut être à l'extrêmité, nous dit Pierre Guilbert Suiſſe „ de l'Egliſe de S. Médard: elle étoit portée par deſſous les bras par deux femmes, & „ elle paroiſſoit ne pouvoir ſe ſoutenir; elle étoit enflée par tout le corps, & avoit le vi- „ ſage ſi pâle, les yeux ſi éteints & l'air ſi mourant, qu'elle me fit une véritable com- „ paſſion. Je lui fis place ſur le champ ſur le Tombeau de M. de Pâris. „

Il eſt donc certain que toutes les maladies de Marguerite-Françoiſe Duchêne ſubſiſtoient encore au moment qui a précedé ſa guériſon, & qu'elles la ſuivirent juſques ſur le Tombeau. Les vaiſſeaux briſés dans l'eſtomac dès 1727. & 1728. étoient encore ſi déchirés, qu'elle eut un vomiſſement affreux la veille & dans le moment même qu'elle étoit prête de ſe faire traîner à S. Médard: ſon ſang avoit ſi fort perdu ſa qualité, & ſes veines en étoient ſi dépourvues & ſi affaiſſées, que huit jours auparavant le Chirurgien ayant voulu la ſaigner, il eut toutes les peines du monde à trouver un vaiſſeau, & que l'ayant enfin piquée, il n'en vint que de la lymphe; & dans le moment même qui préceda ſon départ, le ſang qui ſortit de ſa bouche avec abondance, n'étoit qu'une liqueur claire & mêlée d'eau, & ſi corrompu que le peu qui reſtoit de globules, étoit violet & non pas rouge. Elle étoit tombée la veille en apoplexie, après avoir été en léthargie depuis le 8. juſqu'au 14. Juillet. Le ſoir ſon friſſon & ſa fievre redoublerent encore plus fortement que jamais. A peine pendant les quinze premiers jours du mois de Juillet, a-t-on pu trouver le moment de lui faire recevoir l'Extrême-Onction.

De-

Depuis long-tems on étoit réduit à la laiſſer comme une agoniſante ſans lui faire prendre aucune nourriture, & à ſe contenter de lui mouiller les levres avec quelques liqueurs. Tous ceux qui la voyoient, croyoient toujours qu'elle étoit à ſon dernier moment, & ne ceſſoient de s'étonner de la continuation de ſa vie. Son hydropiſie étoit remontée juſqu'à la gorge, & lui avoit éteint la voix & preſque ôté la reſpiration: ſon point de côté la gênoit encore davantage, & lui avoit fait perdre preſque entiérement le ſommeil depuis pluſieurs années. Enfin ſa paralyſie paroiſſoit avoir déjà livré à la mort la moitié de ſon corps, qui étoit dans le froid, l'inſenſibilité & l'impuiſſance. Tel fut l'état de cette pauvre mourante juſqu'au moment qu'il plût à Dieu de la guérir en cinq jours ſucceſſivement de toutes ces maladies.

Que l'incrédule vienne conſidérer un moment cette moribonde étendue ſur le Tombeau, ſans connoiſſance, les yeux fermés & ſi reſſemblante à la mort, qu'on eſt tenté de la prendre pour elle; & qu'il juge lui-même ſi tout autre que celui qui eſt la réſurrection & la vie, pouvoit ranimer ces membres mourans. Non, la main ſeule du Tout-puiſſant étoit capable d'opérer un pareil prodige; la guériſon d'un tel état ne fut jamais du reſſort ni de la nature, ni du ſecours des hommes, ni d'aucun être créé. Au ſurplus nous allons encore le démontrer par les principes de l'art, pour ôter tout prétexte à l'incrédule.

III. PROPOSITION.

Dans l'état où étoit alors Marguerite-Françoiſe Duchêne, ſes maladies étoient abſolument incurables.

NOus avons démontré dans les deux propoſitions précedentes, 1°. que Marguerite-Françoiſe Duchêne, lorſqu'elle ſe fit traîner à S. Médard le 16. Juillet 1731. éprouvoit depuis cinq ans des vomiſſemens de ſang preſque journaliers, qui l'avoient miſe depuis ſix mois dans l'impoſſibilité de prendre aucune nourriture ſolide, ſans augmenter encore par de nouveaux vomiſſemens la déchirure des vaiſſeaux qui avoient été rompus dans ſon eſtomac. 2°. Qu'elle avoit une hydropiſie commencée depuis près de deux ans, & conſommée depuis pluſieurs mois. Enfin qu'elle étoit paralytique depuis près de deux mois de tout le côté gauche, & que cette paralyſie étoit complette par rapport au bras.

Nous nous bornerons pour éviter une trop longue diſcuſſion, à prouver l'incurabilité de ces trois maladies. Mais avant d'en préſenter les preuves, conſidérons encore un moment l'extrêmité où tous nos témoins viennent de nous repréſenter qu'étoit cette fille dans le moment qui a précédé ſa guériſon.

Peut-on la voir réduite à un état ſi affreux, & plus affreux en quelque ſorte que la mort même, ſans être perſuadé qu'il ne pouvoit plus y avoir de reſſource humaine? N'a-t-on pas vu ſon Médecin réduit depuis ſi long-tems à n'être plus qu'un ſpectateur oiſif de ſon agonie continuelle, dont la durée inconcevable attiroit ſa curioſité? N'a-t-on pas vu que ce ſouffle de vie, qui paroiſſoit toujours prêt à s'exhaler & ne s'exhaloit jamais, a paru un prodige qui jettoit tous ceux qui la voyoient dans l'étonnement, & plus encore les Maîtres de l'art qui connoiſſant les loix de la nature, & étant plus au fait des maladies, trouvoient de l'impoſſibilité à allier un prolongement de vie ſi fort ſans exemple, avec des maladies mortelles ſi anciennes & ſi perſévérantes? Combien de fois n'ont-ils pas fait le pronoſtic, qu'elle n'avoit plus que peu de jours à vivre? Combien de fois n'a-t-on pas cru qu'elle étoit enfin *morte tout-à-fait*, comme dit un des témoins? Mais écoutons le portrait qu'en fait M. Cannac Chirurgien Major des Gardes: il l'accompagne de réflexions ſi judicieuſes, qu'elles ſuffiroient ſeules pour perſuader qu'il n'y a que l'Auteur de la nature, qui ait pu arracher cette fille au trépas.

Pieces Juſt. N. VIII. „ Je vois en effet, dit-il, une perſonne agoniſante, dont le ſang eſt appauvri au point „ de ne pouvoir plus en lier les principes, des eſprits animaux ſans force ni vertu, une „ lymphe ſéreuſe totalement changée de principe & de nature, & abondante au point d'in- „ nonder les parties, principalement celles du côté gauche, une reſpiration éteinte, l'a- „ ction des parties preſque anéantie, celle de l'eſtomac encore plus, enfin hors d'état de „ prendre aucune ſorte de nourriture: que peut-on juger de cet état, & que doit-on at- „ tendre de la nature & de la Médecine?

„ Car enfin, dit-il encore dans un autre endroit, que doit-on ſe repréſenter dans la ma- „ lade en queſtion? Une perſonne réduite à la derniere extrémité par le changement to- „ tal de ſes liqueurs, & par l'abolition preſque entiere du reſſort des parties ſolides qui „ les contiennent: deux ſources générales de toutes nos maladies & de notre deſtruction. „ Les ſymptômes qui ſe ſont ſuccédés, ont du néceſſairement le faire; rien ne ſurprend „ en cela: le deſordre de toutes les fonctions animales & naturelles a été un ordre dans „ cette maladie, qui devoit indiſpenſablement l'entraîner à la mort; cet ordre a été dé- „ rangé par une cauſe extraordinaire: quelle eſt-elle? C'eſt la queſtion qui ſurement ne „ ſera pas expliquée par les Phyſiciens, & moins encore par les regles de notre art. „

Pourquoi cette queſtion ne peut-elle pas être expliquée par les Phyſiciens, ſi ce n'eſt parce que cette guériſon étoit abſolument impoſſible ſelon les regles de la nature, & que l'état où cette fille étoit réduite, *devoit*, comme il le dit, *l'entraîner indiſpenſablement à la mort?* Il ajoute enſuite qu'il ne lui *conviendroit pas d'expliquer ce myſtere, ou plûtôt*, dit-il, *c'eſt l'expliquer, que de ne l'expliquer pas.* N'eſt-ce pas déclarer d'une maniere poſitive, que la guériſon d'un pareil état ne pouvoit arriver que par un Miracle? & qui eſt-ce qui fait cet aveu? C'eſt un des premiers Chirurgiens de la Cour, un Chirurgien employé par M. Hérault.

N'en eſt-ce pas aſſez, pour convaincre l'incrédulité? Non: ſon caractere eſt de fermer les yeux à tout ce qui la combat, pour ne les ouvrir qu'à ce qui peut la flatter. Du moins fermons-lui la bouche par des raiſons ſans replique; & comme cela demande quelque diſcuſſion, traitons en particulier l'incurabilité de chacune des trois maladies, qui étoient la ſource principale de toutes les autres.

§. I.

L'hémorragie journaliere de Marguerite-Françoiſe Duchêne étoit doublement incurable, lorſqu'elle ſe fit traîner à Saint Médard.

DEux points déciſifs vont prouver cette incurabilité. 1°. Marguerite-Françoiſe Duchêne n'a pu avoir des vomiſſemens de ſang auſſi abondans & auſſi fréquens, qu'en conſéquence d'une rupture de vaiſſeaux conſidérables. 2°. La réunion des ces vaiſſeaux étoit abſolument impoſſible dans l'état où cette fille étoit réduite.

Nous ne nous ſervirons pour prouver ces deux propoſitions, que des raiſonnemens de M. Gaulard, ce célebre Médecin, dont la beauté du génie trouve le ſecret de faire ſortir l'Anatomie des épaiſſes ténebres, où la dureté de ſes termes la tient ordinairement enſe-

Pieces Juſt. N. XXXIX. velie. „ Le vomiſſement de ſang, dit-il, dépend évidemment de l'ouverture des vaiſ- „ ſeaux de l'eſtomac. Leur rupture n'a pas, je crois, beſoin de preuves; car ſans être „ Phyſicien ni Anatomiſte, tout le monde ſait que le ſang naturellement contenu dans ſes „ vaiſſeaux n'en peut ſortir, s'il n'arrive à ces vaiſſeaux une ſolution de continuité ou une „ diviſion contre nature. Or le ſang ſortoit preſque tous les jours par le vomiſſement: „ ainſi il trouvoit quelque ouverture qui ne lui étoit pas naturelle, & qu'il n'avoit pas „ auparavant les chûtes que la malade a eſſuyées. Il eſt donc inconteſtable que ces chû- „ tes ont cauſé des ruptures de vaiſſeaux dans l'eſtomac. Je ne doute pas même qu'il n'y „ ait eu quelques vaiſſeaux ouverts dans la poitrine: la douleur de côté, la difficulté de

„ reſpi-

„ reſpirer, la voix éteinte, tout cela prouve bien que les organes de la reſpiration n'a-
„ voient pas moins ſouffert que ceux de la digeſtion. Le ſang écumeux ſur tout paroît en
„ être la preuve; car l'écume ne vient que des bulles d'air, qui ſe ſont mêlées avec le
„ ſang dans la poitrine. „

Sans approfondir davantage ſi la Duchêne avoit auſſi des vaiſſeaux rompus dans la poitrine, au moins eſt-il inconteſtable, comme dit M. Gaulard, qu'il y en avoit de rompus dans l'eſtomac qui ſont demeurés ouverts pendant près de cinq ans, & qui étoient d'une groſſeur conſidérable, puiſqu'il eſt certain que preſque tous les jours elle vomiſſoit ſon ſang avec une grande abondance.

La deuxiéme propoſition, que cette réunion étoit abſolument impoſſible dans l'état où ſe trouvoit M. F. Duchêne ne ſera pas plus difficile à prouver, quoiqu'elle demande une plus grande diſcuſſion.

Pour cela il n'eſt néceſſaire que d'expliquer comment ſe fait la réunion d'un vaiſſeau ouvert.

Le même M. Gaulard nous apprend dans une autre Diſſertation, que cette réunion ne ſe peut faire que par le moyen du ſuc nourricier, qui n'eſt autre choſe que la partie du ſang la plus onctueuſe & la plus douce, qui reſſemble à une eſpece de gelée. Ce ſuc en ſortant des vaiſſeaux rompus, ſe joint, ſe colle & ſe réunit imperceptiblement aux extrémités des fibres rompues, & par là il remplit peu à peu le vuide, ou pour mieux dire l'intervalle que laiſſoit l'ouverture; & lorſque cet intervalle eſt entiérement rempli, & que les bords des parties diviſées viennent à ſe toucher réciproquement, ce même ſuc nourricier les ſoude & les colle enſemble, en acquerant une conſiſtance ſolide qui fait une cicatrice. Sur quoi il y a deux circonſtances eſſentielles à obſerver. L'une que cette cicatrice eſt plus ou moins longue à ſe former, ſuivant que les bords de la partie diviſée ſont plus ou moins éloignés les uns des autres, parce que ce ſuc ne s'unit que peu à peu aux extrémités des parties diviſées, & qu'il ne s'en colle, pour ainſi dire, une ſeconde couche, qu'après que la premiere a acquis de la conſiſtance & s'eſt conſolidée avec la partie avec laquelle elle s'unit.

La ſeconde circonſtance eſſentielle eſt, qu'il faut abſolument que la partie diviſée reſte dans l'inaction, & ne faſſe aucun mouvement, juſqu'à ce que la cicatrice ait acquis ſuffiſamment de la ſolidité. Car le mouvement ébranlant les parties diviſées, empêche ce ſuc de s'y tenir collé; & pour peu que ce mouvement les tiraille, il deſunit la ſoudure qui commençoit à ſe former, & ſouvent il écarte plus que jamais les parties diviſées: [tout corps dont une partie eſt diviſée, étant ſans comparaiſon plus aiſé à déchirer à cet endroit-là, qu'un corps intégral.] C'eſt ce défaut d'inaction qui rend toutes les plaies de la poitrine ſi difficiles à guérir, auſſi bien que les piqures des artères, parce que les artères & la poitrine ont un mouvement preſque continuel.

Il ſuit de ces deux principes d'anatomie, que ſi la diviſion des vaiſſeaux eſt large & étendue, il faut un tems très long pour en former la cicatrice, & qu'elle ne peut ſe former à moins que les vaiſſeaux diviſés ne reſtent pendant tout ce tems dans l'inaction. Or il ſera aiſé de faire voir 1°. que la rupture des vaiſſeaux de l'eſtomac de la Duchêne étoit très conſidérable, ſur-tout dans les derniers ſix mois qui ont précédé ſa neuvaine. 2°. Qu'il étoit abſolument impoſſible que ces vaiſſeaux reſtaſſent dans un parfait repos pendant le tems qui eût été néceſſaire pour rejoindre les bords des parties diviſées, & former une cicatrice ſolide.

1°. Il eſt prouvé que l'ouverture des vaiſſeaux faite par la deuxiéme chûte du mois de Mai 1728. fut très conſidérable, puiſqu'auſſi-tôt le ſang ſortit par la bouche avec une affreuſe abondance, & que depuis ce moment cette fille a été ſujette à des vomiſſemens de ſang preſque journaliers. Mais ſi cette rupture a été grande dès ſon commencement, combien n'a-t-elle pas augmenté depuis?

Il eſt impoſſible, dit M. Gaulard dans la Diſſertation déjà citée, que des vomiſſemens de ſang fréquemment réitérés ne cauſent pas des déchiremens & des dilacérations dans les fibres des vaiſſeeux déjà diviſés, qui dans cet état n'ont plus la force de réſiſter aux ſecouſſes d'un violent vomiſſement, ſans ſe déchirer encore de plus en plus. „ Le vomiſſement, „ dit-il dans ſa Diſſertation par rapport à la maladie de la Duchêne, „ eſt une convulſion „ ou un mouvement renverſé de l'eſtomac. Ce mouvement violent & contre nature dé„ chiroit encore les fibres des vaiſſeaux ſanguins; ces mêmes vaiſſeaux tant de fois rom„ pus & déchirés, ont du tomber en ſuppuration; & c'eſt, dit-il plus haut, ce qui les a„ voit rendus „ ſi ſenſibles par l'excoriation.... qu'ils avoient ſoufferte, que quelques „ gouttes de bouillon ont ſouvent ſuffi pour exciter de violentes convulſions.

Auſſi tous les témoins atteſtent que pendant plus de trois ans que ces vomiſſemens ont duré, ils ſont toujours devenus de plus en plus fréquens & abondans, & que dans les derniers ſix mois une ſeule goutte de bouillon tombée trop vîte dans ſon eſtomac, lui occaſionnoit des vomiſſemens de ſang.

Il eſt évident que ces vomiſſemens n'étoient excités que par la ſenſibilité exceſſive des vaiſſeaux de l'eſtomac, & que cette exceſſive ſenſibilité n'avoit pu être cauſée que par l'excoriation de ces vaiſſeaux, qui ne pouvoit être guérie ſans ſuppuration. „ Il n'eſt pas poſſi„ ble, dit encore Monſieur Gaulard, que la réunion des vaiſſeaux qui ont été r'ouverts „ & déchirés à tant de repriſes & ſi fréquemment réiterées... s'en ſoit faite, ſans que la „ ſuppuration ait auparavant emporté les parties de ces vaiſſeaux contuſes & froiſſées, „ parce qu'il n'y a que les parties ſaines & intégrales, dont les fibres puiſſent s'allonger & ſe rejoindre par le ſuc nourricier qui s'unit & ſe colle à leurs extrémités. Auſſi ne ſe forme-t-il jamais de cicatrices, que les parties contuſes ou calleuſes n'ayent été auparavant emportées & ſeparées par le fer, ou par la ſuppuration.

L'ouverture ou la diviſion des vaiſſeaux, dit-il, dans l'autre Diſſertation, cauſée par la violence des chûtes, a pu être ſimple dans ſon origine; mais les vomiſſemens continuels ont cauſé des déchiremens & dilacérations dans les fibres de ces vaiſſeaux. Or ſi la réunion peut ſe faire aiſément lorſque les fibres ſont ſimplement diviſées, elle devient extrêmement longue & difficile, lorſqu'elles ſont déchirées & contuſes; & elle ne ſe fera jamais, à moins que ce qu'il y a de parties déchirées dans ces fibres, ne ſoit conſommé par la ſuppuration. Pour rendre ceci ſenſible par un exemple qui eſt à la portée de tout le monde: Si vous vous coupez, dit-il, des fibres avec un raſoir ou un inſtrument bien tranchant, les fibres pour lors ſimplement diviſées peuvent ſe réunir très promtement; mais ſi les bords de cette coupure ont été dechirés par un inſtrument moins tranchant, la réunion ſera bien plus longue & bien plus difficile: il faudra que la plaie ſuppure avant que de pouvoir guérir. Cela eſt connu de tout le monde, parce qu'il n'y a perſonne qui n'ait éprouvé, ou du moins qui ne ſache qu'une coupure ſe guérit bien plus vîte qu'une écorchure.

2°. Quel tems n'eût-il pas fallu, pour que la réunion de vaiſſeaux tant de fois déchirés dans l'eſtomac de la Duchêne, eût pu ſe faire d'une maniere ſolide? La ſuppuration emportant les parties qui étoient ſans ceſſe macérées, augmentoit ſans ceſſe l'ouverture de ces vaiſſeaux. Cependant la réunion ne pouvoit s'en faire, à moins que ces vaiſſeaux ne demeuraſſent dans un parfait repos pendant tous le tems néceſſaire pour former & affermir une cicatrice qui pût remplir tout l'intervalle de ces ouvertures. Mais ce long repos étoit abſolument impoſſible, parce qu'il falloit néceſſairement donner du moins quelque ombre de nourriture à la Duchêne, pour qu'elle pût continuer de vivre. Or il eſt prouvé que dans les ſix derniers mois qui ont précédé ſa neuvaine, il ſuffiſoit qu'une goutte de bouillon deſcendît trop vîte dans ſon eſtomac, pour en irriter les vaiſſeaux & les mettre dans une contraction qui produiſoit un renverſement d'eſtomac & un nouveau vomiſſement de ſang, & les déchiroit par conſéquent encore plus qu'ils n'étoient auparavant;

enſorte que pour éviter cet inconvénient, on ſe contentoit de lui mouiller ſouvent les levres avec du bouillon, afin qu'il ne s'en inſinuât dans ſon eſtomac que d'une maniere imperceptible. Cependant ces vaiſſeaux ne ſe ſont point repris pendant les ſix mois qu'on a uſé de cette précaution, & cela parce que l'irritation de ces vaiſſeaux n'étoit pas ſeulement cauſée par le froiſſement ou le poids de la nourriture; mais auſſi parce que l'ouverture des vaiſſeaux laiſſant épancher ſans ceſſe dans la cavité de l'eſtomac une partie du ſang qu'ils contenoient, cauſoit un vomiſſement de ſang auſſitôt que l'eſtomac en devenoit trop ſurchargé.

Quelle plus grande précaution pouvoit-on prendre, que celle qu'on a priſe pendant ces ſix mois? Cependant elle a été inutile, & il eſt ſi vrai que les vaiſſeaux n'étoient nullement refermés, que la veille & le jour même du commencement de la neuvaine que cette fille entreprit de faire, il lui prit encore deux affreux vomiſſemens de ſang

Il eſt d'ailleurs prouvé par une multitude de circonſtances que la déchirure des vaiſſeaux s'étoit toujours augmentée de plus en plus: ce qui eſt ſi certain, que dans les premiers tems de ſes vomiſſemens ils n'étoient ni ſi fréqnens ni ſi abondans, & qu'elle avaloit encore du moins quelquefois quelques nourritures liquides, ſans que cela lui procurât ſur le champ aucun vomiſſement; au lieu que dans les derniers ſix mois qui ont précédé ſa neuvaine, une ſeule goutte de bouillon procuroit ces vomiſſemens: ce qui n'arrivoit, que parce que les vaiſſeaux ayant été tant de fois déchirés, & leurs déchirures ayant augmenté de plus en plus, & étant en ſuppuration, étoient devenus dans les derniers tems encore beaucoup plus ſenſibles qu'auparavant.

Il eſt donc de la derniere évidence que la rupture de ces vaiſſeaux n'étoit plus en état d'être refermée, & qu'au contraire elle étoit venue au point de s'augmenter ſans ceſſe de plus en plus; ce que l'expérience de plus de trois années n'avoit que trop confirmé. Mais une derniere conſidération fera encore mieux voir combien elle étoit impoſſible.

L'ouverture de ces vaiſſeaux ne pouvoit être remplie que par le ſuc nourricier, qui eſt la partie du ſang la plus onctueuſe & la plus douce. Mais dans le ſang appauvri d'un hydropique, dit M. Gaulard, ce baume manque tout-à-fait, & l'eau dont preſque tout ſon ſang eſt compoſé, n'eſt pas propre à procurer cette réunion. Cela eſt ſi vrai, que la plaie extérieure la plus légere qui arrive à un hydropique, eſt preſque toujours ſuivie de gangrene, quoiqu'on applique ſur cette plaie extérieure tous les remedes qui conviennent pour la guérir. A plus forte raiſon quel eſt le danger d'une plaie interne, ſur laquelle l'application des remedes eſt impoſſible.

L'état où *l'eſtomac* de cette fille étoit réduit, dit encore M. Gaulard, *donne aiſément à connoître* qu'il n'étoit pas capable *de former un chyle bien conditionné;* mais qu'au contraire le peu *de chyle mal affiné & mal élaboré*, qu'un tel eſtomac *fatigué de tant de vomiſſemens* pouvoit produire, ne pouvoit être que *crud*, *indigeſte & ſéreux*. Or *un tel chyle n'a pu produire qu'un ſang de pareille qualité*, *c'eſt-à-dire*, *preſque tout aqueux*, dans lequel par conſequent la nature ne pouvoit pas trouver ces parties douces & onctueuſes avec leſquelles ſeules ſe forment les cicatrices. Ainſi non ſeulement les déchirures des vaiſſeaux étoient devenues trop grandes pour être refermées en peu de tems, & ces vaiſſeaux étoient devenus trop ſenſibles pour pouvoir reſter dans un parfait repos pendant un tems ſuffiſant pour leur réunion; mais même la matiere eſſentiellement néceſſaire pour faire cette réunion en rempliſſant le vuide & l'intervalle que laiſſoient les déchirures, manquoit abſolument. D'où il ſuit que la réunion de la rupture de ces vaiſſeaux, & conſéquemment la guériſon des hémorragies étoit doublement impoſſible. C'eſt ce qui va acquerir encore un nouveau degré de force, en démontrant l'incurabilité de l'hydropiſie.

§. II.

L'hydropisie de Marguerite-Françoise Duchêne étoit également incurable.

„ L'Hydropisie, *dit Lommius, cet Auteur si célebre pour le pronostic des maladies,* „ arrive d'elle-même, ou survient aux longues maladies. Ceux qui ont souffert de „ grandes hémorragies, & qui sont attaqués de fiévre, sont aussi très exposés à l'hydro- „ pisie, qui dans ces occasions est absolument mortelle. „

L'hydropisie, selon cet Auteur, est donc absolument mortelle, lorsqu'elle est la suite de grandes hémorragies qui ont été accompagnées de fiévre. Or c'est précisément le cas de Marguerite-Françoise Duchêne. Depuis le mois de Mai 1728. elle a été sujette à des hémorragies presque journalieres, jusqu'au 16. Juillet 1731. & suivant que nous l'attestent son Médecin, son Chirurgien & tous ceux qui l'ont vue alors, elle n'a jamais cessé pendant tout ce tems d'avoir tous les jours la fiévre avec des redoublemens périodiques.

L'autorité d'un Auteur du poids de Lommius suffiroit seule, pour faire décider ce que l'on doit penser de l'hydropisie de la Duchêne. Mais puisque nous avons encore le témoignage de plusieurs autres Maîtres de l'art, dont quelques uns même développent les causes physiques de cette décision, nous ne devons pas les négliger.

Commençons par M. Cannat, lequel sur l'exposé des Certificats de M. Costar & du Frere Mathurin Geneste, décide que l'hydropisie de Marguerite-Françoise Duchêne étoit absolument incurable. Voici ses termes.

„ Des maladies... de cette espece sont des hydropisies mortelles. Cette maladie, „ continue-t-il, n'est point inconnue; on peut même dire qu'on la connoît si parfaite- „ ment, qu'il n'en est point parmi les chroniques où le pronostic soit plus funeste & en „ même tems moins équivoque. On en voit journellement que l'on taxe de nécessaire- „ ment mortelles, un tems plus ou moins considérable devant l'événement; ce que l'ex- „ périence a toujours justifié. Bien loin donc que ce fût une imprudence de l'avoir fait „ de même dans cette occasion, je ne sai à quoi l'on pourroit imputer de ne l'avoir pas „ fait, la malade étant parvenue au point le plus éminent d'une mort prochaine.

C'est à la vue des deux rapports d'un Médecin & d'un Chirurgien juges & témoins de l'état journalier de cette fille, que M. Cannat tire après eux ce pronostic. Nous avons déjà rapporté leurs témoignages à cet égard, & nous avons observé entre autres choses que le Chirurgien n'ayant trouvé que de la lymphe dans les veines de cette fille, „ dit à sa mere „ qu'il n'y avoit plus aucune espérance, & que sa fille n'avoit plus que bien peu de jours „ à vivre. M. Costar, continue-t-il, avoit déjà plusieurs autres fois fait un pareil prono- „ stic, ce qui avoit obligé la mere de lui faire administrer l'Extrême-Onction à différen- „ tes fois.

Enfin ayant consulté M. Gaulard sur la question de savoir si cette fille avoit pu naturellement guérir de son hydropisie en cinq jours, voici sa réponse. „ Je vous avoue, dit-il, „ que bien loin de la flater d'une guérison si promte, j'aurois cru lui faire grace, en lui „ donnant encore six jours à vivre dans un pareil état; car il n'y a point de Médecin de „ bonne foi & qui sache sa profession, qui ne convienne qu'elle ne pouvoit vivre, que „ jusqu'à ce que l'hydropisie de poitrine fût complette: & la voix éteinte, l'enflure uni- „ verselle, la difficulté de respirer donnent tout lieu de croire que l'épanchement étoit dé- „ jà commencé dans la poitrine, & qu'elle ne pouvoit tarder à s'emplir. C'est par là que „ finissent ordinairement les jours de ces sortes de malades.

Il est prouvé par les rapports unanimes de tous les témoins, que la poitrine de cette fille étoit déjà très enflée plus d'un mois avant sa neuvaine; on peut dire même que Dieu ne lui a conservé la vie jusqu'à ce jour contre toutes les apparences, que par une espece de prodige: comment donc seroit-il possible de douter que son hydropisie ne fût incura-

ble? Elle l'étoit par son caractere; c'étoit une hydropisie accompagnée de fiévre continue, qui étoit la suite & l'effet d'hémorragies presque journalieres: elle l'étoit par ses accidens; la poitrine avoit déjà commencé à se remplir, même très considérablement.

La rupture des vaisseaux ne pouvoit se rejoindre d'une maniere solide; nous l'avons prouvé: l'hémorragie continuelle que cette rupture occasionnoit, altéroit le sang de plus en plus, & mettoit en même tems l'estomac hors d'état de profiter de la nourriture, & d'en composer un chyle capable de produire de bon sang; cela est démontré: le peu de sang séreux qui pouvoit se renouveller par les gouttes de bouillon qui s'insinuoient d'une maniere imperceptible dans l'estomac, n'étoit propre qu'à augmenter l'hydropisie; cela est évident: l'hydropisie relâchoit & ramolliſſoit de plus en plus tous les vaisseaux, & en particulier les nerfs; cela ne pouvoit être autrement: enfin par un cercle funeste l'hydropisie causoit de plus en plus l'altération du sang; ce sang converti en eau, n'ayant plus de ces parties onctueuses & balsamiques seules capables de servir à la réunion des vaisseaux rompus, rendoit cette réunion physiquement impossible, & l'impossibilité de la réunion des vaisseaux mettoit le comble à l'impossibilité de la guérison de l'hydropisie.

Plusieurs longues léthargies, & de fréquentes attaques d'apoplexie furent la suite naturelle de cet état, & produisirent une paralysie qui privant encore la moitié des membres de cette moribonde du peu d'esprits qui leur restoit, eût encore ajouté quelque degré à l'incurabilité des deux premieres maladies, si l'on pouvoit en ajouter à une impossibilité déjà entiere & absolue. C'est-ce que nous allons faire voir.

§. III.

La paralysie de Marguerite-Françoise Duchêne n'étoit pas moins incurable que les autres maladies.

LA paralysie a pour cause la diminution, & quelquefois la cessation totale dans quelques membres, du cours de la limphe subtile, autrement dit des esprits animaux, qui par le canal des nerfs doivent couler dans toutes les parties du corps.

La plus dangereuse est celle qui succede à l'apoplexie parce qu'elle consiste dans un engorgement des racines des nerfs dans le cerveau, qui par là sont privés des esprits animaux dans toute la longueur de leur étendue.

Dans toutes les especes de paralysie, soit qu'elles soient l'effet d'une attaque d'apoplexie, d'une simple obstruction, du relâchement des nerfs, ou du défaut de la lymphe subtile, le sentiment périt quelquefois sans intéresser le mouvement, & quelquefois le mouvement cesse seul sans ôter le sentiment; mais le mal est à son comble & absolument incurable, quand l'un & l'autre se trouvent perdus.

On voit par cet exposé que la paralysie peut avoir plusieurs causes, & que les principales sont, premiérement le defaut de lymphe subtile, qui est la liqueur qui procure le mouvement & le sentiment; secondement, l'engorgement des racines ou principes des nerfs dans le cerveau, les nerfs étant les seuls canaux par lesquels la lymphe subtile est portée dans toutes les parties du corps; troisiémement, l'obstruction des nerfs dans quelques unes de leurs branches, qui arrête à cet endroit là le cours de la lymphe subtile; quatriémement enfin, la paralysie survient souvent, lorsque le sang étant devenu trop séreux, imbibe, pénetre & ramollit les nerfs, & leur ôtant ainsi leur élasticité, les rend incapables de transmettre la lymphe subtile qui ne peut plus couler rapidement le long de ces nerfs, lorsqu'ils sont trop relâchés.

Ces quatre causes dont une seule rend la paralysie incurable, lorsqu'elle a privé entiérement une partie du corps de tout mouvement & de tout sentiment, se trouvent ici toutes quatre réunies, & ont concouru conjointement à rendre absolument impossible aux ressources de l'art & de la nature la guérison de la paralysie de Marguerite-Françoise Duchêne.

Pre-

Premierement, il eſt évident qu'il y avoit dans ſon cerveau un dénuement extrême de lymphe ſubtile. La lymphe ſubtile n'eſt qu'un extrait de la partie du ſang la plus parfaite, la plus vive & la plus ſpiritueuſe. Or il eſt prouvé que la Duchêne dans les derniers tems n'avoit preſque plus de ſang, & que tout celui qui lui reſtoit, n'étoit plus qu'une lymphe ſéreuſe, preſque ſans chaleur & ſans vie. Comment ſe ſang appauvri & déchu de toutes ſes qualités, auroit-il pu produire une quantité de lymphe ſubtile aſſez conſidérable pour exécuter le mouvement & opérer le ſentiment dans tous ſes membres? *Tout ſon côté gauche*, dit le Frere Mathurin Geneſte, *tomba même en paralyſie, la nature n'ayant plus chez cette fille aſſez d'eſprits pour animer ſuffiſamment tout ſon corps.*

Mais ce n'étoit point encore aſſez que le ſang eût pu fournir la matiere; il auroit fallu que les reſſorts des ſolides euſſent eu aſſez de force pour affiner ce ſang, & en diviſer les parties à l'infini pour en faire de la lymphe ſubtile. Or tous les reſſorts des ſolides étoient dans la langueur & la foibleſſe. *Les ſolides*, dit M. Gaulard, *étoient tombés dans l'atonie & le relâchement.*

Quel remede l'art pouvoit-il donner, quelle reſſource la nature pouvoit-elle fournir pour tranſmettre du ſang dans le corps de cette fille, dont l'eſtomac étoit devenu incapable de produire un chyle aſſez bien travaillé, pour en être la matiere? Comment changer de qualité le ſang qui lui reſtoit? Comment rendre aux ſolides affoiblis & relâchés, l'élaſticité qu'ils avoient perdue? & ſans cela comment réparer la privation de ces eſprits, qui laiſſoit la moitié de ſon corps dans l'engourdiſſement, dans le froid, dans l'inaction, dans l'inſenſibilité de la mort.

Secondement, il a été prouvé qu'à la fin du mois de Mai 1731. *elle eut une attaque d'apoplexie, après laquelle ſon côté gauche qui étoit déjà plus enflé & plus foible que l'autre, tomba entiérement en paralyſie, ſur tout le bras gauche dans lequel il ne reſta plus aucun mouvemeut ni aucun ſentiment.* Pluſieurs témoins dépoſent même que tout le côté gauche & ſur tout le bras reſta totalement privé de chaleur; ce qui démontre qu'il étoit entiérement dénué des eſprits animaux. *Elle avoit un froid ſi exceſſif*, dit le Frere Mathurin Geneſte, *principalement au bras du côté gauche, quil n'étoit pas poſſible de le réchauffer.*

Voilà donc une paralyſie complette, du moins ſur le bras. Or tous les Maîtres de l'art conviennent que la paralyſie complette eſt abſolument incurable, parce qu'elle eſt la preuve que le membre qui en eſt atteint, eſt entiérement privé de la lymphe ſubtile, & que ce n'eſt jamais que par l'action de la lymphe ſubtile que la nature opére, & que toutes les maladies peuvent ſe guérir.

Mais ſi toute paralyſie complette eſt abſolument incurable, combien celle qui eſt l'ouvrage d'une attaque d'apoplexie, l'eſt-elle encore plus inconteſtablement.

L'effet de l'apoplexie, lorſqu'elle produit la paralyſie, eſt d'engorger, comme on l'a dit, les racines des nerfs dans le cerveau. Les nerfs engorgés dès leur principe n'étant plus en état de recueillir la lymphe ſubtile & de la tranſmettre dans les membres, en deviennent bientôt abſolument incapables, parce que les parois par où cette lymphe ſubtile s'inſinue, n'étant plus entretenus ouverts par aucun liquide, ne manquent pas de ſe coller dans toute la longueur des nerfs, & par là ils ferment entiérement le paſſage par où la lymphe ſubtile s'introduiſoit. Auſſi l'expérience apprend-elle que les paralyſies qui ſont l'effet des attaques d'apoplexie, deviennent très ſouvent incurables, quoiqu'elles ne ſoient pas complettes, lorſqu'elles n'ont pu être guéries peu après l'effet de l'attaque d'apoplexie.

Troiſiémement, il eſt évident que le peu de chyle mal élaboré que produiſoit l'eſtomac de la Duchêne, étant crud, indigeſte & groſſier, ne pouvoit produire qu'un ſang de pareille qualité, qui n'étoit propre qu'à s'engorger & qu'à former par tout des obſtructions.

Enfin l'hydropiſie ayant innondé tout le corps, *l'infiltration* de ſa ſéroſité, dit M. Gaulard, *a paſſé juſqu'aux nerfs, les a pénétrés, ramollis, relâchés juſqu'au point de les pri-*

priver de la tenſion, du reſſort & de l'élaſticité, dont ils ont beſoin pour tranſmettre du cerveau aux parties, le ſuc nerveux qui leur eſt néceſſaire pour les animer & leur donner le ſentiment.

On s'appercevoit ſenſiblement, dit le Frere Mathurin Geneſte, *que la ſéroſité avoit, pour ainſi dire, innondé ce côté, & totalement abreuvé le genre nerveux & les muſcles; ce qui avoit conſidérablement relâché ces parties.*

Nous avons démontré que la guériſon de l'hydropiſie étoit impoſſible. Il eſt évident que tant que les nerfs paralytiques demeuroient noyés dans ſes eaux, rien ne pouvoit être capable de leur faire reprendre leur élaſticité, non plus qu'une corde à boyau que l'eau imbiberoit ſans ceſſe. Comment donc l'art ou la nature auroient-ils pu guérir cette paralyſie, qui étant complette étoit incurable par ſa propre qualité, & qui outre cela étoit entretenue par tant d'autres maladies incurables?

En effet, pour parvenir à la guériſon de cette paralyſie, il auroit fallu commencer par procurer la réunion des vaiſſeaux ouverts, & arrêter ainſi l'hémorragie: il auroit fallu rétablir l'eſtomac, le mettre en état de prendre de la nourriture, & lui donner la force de faire une bonne digeſtion, afin qu'il put produire un chyle capable de former de bon ſang: il auroit fallu rendre à tous les ſolides leur reſſort & leur vertu d'élaſticité, afin de les rendre propres à travailler ce ſang & à en extraire de la lymphe ſubtile: il auroit fallu enſuite dégager les racines des nerfs engorgées dans le cerveau, & les rendre capables de recevoir cette lymphe ſubtile, & de la tranſmettre dans les membres paralytiques, en r'ouvrant & rétabliſſant toutes les cavités de ces nerfs dont les parois s'étoient collés enſemble: & il auroit fallu détruire toutes les obſtructions qui avoient pu ſe former dans l'étendue de ces nerfs reſtés dans l'inaction: enfin il auroit fallu non ſeulement guérir l'hydropiſie, mais auſſi évacuer la ſéroſité qui innondoit & abreuvoit tout le corps, & avoit relâché les nerfs, ſurtout du côté gauche où elle étoit plus abondante.

Qu'elle foule de maladies abſolument incurables ne falloit-il donc pas guérir, avant de parvenir à faire ceſſer cette paralyſie? Que de changemens, que de régénérations, que de créations n'étoit-il pas néceſſaire de faire? Et qui oſera conteſter qu'il n'y a que le Tout-puiſſant qui ait été capable de les produire? Que perſonne ne balance donc plus à y reconnoître l'ouvrage du Créateur, lorſque j'aurai prouvé d'une maniere inconteſtable, que la guériſon de tant de maladies manifeſtement incurables, s'eſt opérée en cinq jours, & que le 6e. la ſanté la plus parfaite a pris la place de l'état d'extrémité où la Dlle. Duchêne avoit été reduite. C'eſt ce qui va être demontré dans les deux Propoſitions ſuivantes.

IV. PROPOSITION.

Marguerite-Françoiſe Duchêne a été guérie ſubitement chaque jour de quelques-unes de ſes principales maladies, & ſucceſſivement de toutes ſur le Tombeau de M. de Pâris les 16. 17. 18. 19. & 20. *Juillet* 1731.

AVant que d'entrer dans le détail des preuves d'une guériſon ſi étonnante, fixons encore un moment les yeux ſur ce cadâvre à demi reſpirant, couché ſur le Tombeau à la vûe des Anges & des hommes, toujours mourant, & néanmoins ſouffrant toujours, ſans pouvoir jamais ni achever de mourir, ni ceſſer de ſouffrir. Repréſentons-nous ce corps monſtrueuſement enflé, ces membres froids & perclus, ces hémorragies affreuſes, ces maux de tête aigus, cette douleur enflammée qui cauſoit ſans ceſſe un point de côté ſi douloureux, cette fiévre ardente & chaque jour redoublée, ces inſomnies ſi triſtes & ſi accablantes, cet horrible dégoût de nourriture, cette alternative d'états effrayans d'apoplexie & de foibleſſes léthargiques, ces yeux, cet air, ce viſage agoniſant, cette couleur

éteinte qui fait douter s'il lui reſte encore quelque ſouffle de vie. Mais c'eſt cet état même ſi contraire à tout eſpoir, qui va bientôt toucher la pitié de l'Etre infiniment bon: il voit avec compaſſion que c'eſt la miſere même qui implore ſa bonté, que c'eſt l'impuiſſance qui attend tout de ſa miſéricorde: que c'eſt un vaſe mille fois briſé, qui s'offre avec confiance à la main de ſon Créateur pour le repaîtrir de nouveau.

Cette main Toute-puiſſante pouvoit la délivrer tout d'un coup de ſes maux; mais la ceſſation ſubite de tant de maladies mortelles nous eût peut-être plus étonnés qu'inſtruits. Que ſavons-nous, ſi tant de Miracles réunis à la fois ne nous euſſent pas plûtôt éblouis qu'éclairés? Auſſi Dieu a-t-il préferé de nous donner un ſpectacle plus proportionné à notre foibleſſe, & qui en ſe répétant ſucceſſivement pendant cinq jours, attira un nombre innombrable de ſpectateurs qui lui en rendoient gloire Pour cet effet il a voulu guérir ſubitement chaque maladie, mais les guérir l'une après l'autre: & en multipliant ainſi les miracles, en multiplier les admirateurs & les témoins.

§. I.

Guériſon miraculeuſe du premier jour, 16. *Juillet.*

LE premier jour de la neuvaine, à peine cette pauvre moribonde qui paroiſſoit en arrivant toute prête d'expirer, eût-elle reſté un quart d'heure ſur le Tombeau, que ſentant ſa vertu vivifiante, „ il lui prit tout d'un coup, dit la Dame Cornet, des agita- „ tions d'une violence ſi extrême, que pluſieurs perſonnes avoient de la peine à la rete- „ nir.... Dans ce moment, nous apprend la mere de la malade, ſon viſage devint d'un „ violet noir, il enfla par boſſes & ſe retira vers le front; ſa bouche tourna, ſes yeux „ parurent tout égarés, tous ſes membres ſe roidirent d'une force épouvantable; tout „ ſon corps & même ſon bras & ſa jambe paralytiques s'agiterent avec tant de violence, „ qu'on ne pouvoit la retenir. On entendit craquer ſes os avec un bruit qui étonnoit tout „ le monde, & l'on voyoit que ſa poitrine, ſon eſtomac & toutes ſes entrailles faiſoient „ un bruit & un mouvement tout-à-fait extraordinaire, & étoient dans une agitation ef- „ froyable. Elle qui auparavant ne pouvoit faire entendre ſes paroles, ſe mit à jetter „ des cris épouvantables, & l'on vit un air de ſouffrance peint ſur ſon viſage & dans tous „ ſes mouvemens, qui me faiſoit une peine extrême; mais au-ſurplus il étoit évident „ qu'elle n'avoit pas de connoiſſance. „

„ Le 16. Juillet, étant allé à S. Médard, dit le Sieur Guyon Maître Fourbiſſeur, qui „ ne connoiſſoit point Marguerite-Françoiſe Duchêne, je vis arriver une fille ſoutenue „ & preſque portée par deux perſonnes. Cette fille me parut hydropique, ayant tout „ le corps extrêmement enflé, & elle avoit tout l'air d'une perſonne à l'agonie. Son état „ fit tant de compaſſion à tout le monde, qu'on la mit auſſi-tôt ſur le Tombeau. Après „ qu'elle y eût été environ un quart d'heure, ſon viſage devint violet & s'enfla par boſ- „ ſes en forme de boules. Il lui prit auſſi-tôt de ſi violentes convulſions, qu'on avoit „ bien de la peine à la retenir. „

Il ſembloit que c'étoit la vie qui combattoit contre la mort; mais ces agitations ſi prodigieuſes dans le ſein même de la pâmoiſon, & ces mouvemens ſi violens faits par des membres paralytiques ne pouvoient être naturels, & par conſéquent ne pouvoient être que les préludes d'une main Toute-puiſſante qui vouloit avertir les ſpectateurs, qu'elle alloit commencer à réparer ſon ouvrage. Auſſi l'expérience que l'on avoit depuis quelque-tems que ces mouvemens convulſifs étoient ordinairement ſuivis de guériſons miraculeuſes, en faiſoit pour-lors regarder le pronoſtic comme preſqu'aſſuré. Car alors tous ceux qui étoient attachés à la vérité étoient réunis à les regarder comme des opérations de l'Etre ſuprême, par leſquelles il préparoit & annonçoit ſes bienfaits, & la vûe de ces merveilles augmentoit viſiblement leur ferveur & leur ardeur à lui en rendre graces.

Après

Après ces agitations, dit la Dame Cornet, notre agoniſante „ reſta près d'une heure „ ſans aucun mouvement, ayant tout l'air d'une perſonne morte; mais elle reprit enſui- „ te ſes eſprits, & parut même avoir plus de force qu'elle n'en avoit en ſortant de ſa „ chambre. „

„ Je lui demandai, dit ſa mere, comment elle ſe trouvoit; mais en ceſſant d'avoir ces „ agitations, elle avoit ceſſé de pouvoir faire entendre ſa voix, & elle ne put me répon- „ dre qu'auſſi bas qu'elle faiſoit auparavant..... qu'elle ſe trouvoit beaucoup mieux „ qu'elle n'avoit été depuis bien long-tems, & qu'elle ne ſentoit plus aucun mal à la tê- „ te.... mal qu'elle avoit eû juſques-là ſans aucune diſcontinuation depuis le mois de „ Mars 1726. „

Suivons la malade chez elle, pour apprendre le détail de ce qu'il a plu à Dieu d'opérer en ſa faveur.

„ Ce jour, dit Jean-Baptiſte Duchêne, elle nous dit en arrivant qu'elle n'avoit plus de „ mal de tête ni de fiévre; & depuis ce moment ſon mal de tête dont elle ſe plaignoit „ ſans ceſſe depuis plus de cinq ans, & ſa fiévre qui étoit depuis ce tems continue avec „ des friſſons & des redoublemens tous les jours, ne l'ont pas repriſe. „

Mais admirons un événement encore bien plus remarquable, & qui prouve que les vaiſſeaux briſés étoient dès ce moment entiérement rétablis, & que leur cicatrice avoit repris tout d'un coup une conſiſtance forte & ſolide.

La Dame Cornet nous apprend „ qu'auſſi-tôt que la Demoiſelle Duchêne fut remontée „ dans ſa chambre, elle [Dame Cornet] remontra à ſa mere qu'il falloit eſſayer de lui „ faire prendre quelques gouttes de bouillon, mais que la Dame Duchêne lui répondit „ qu'elle n'en avoit point; qu'elle lui offrit d'en aller chercher chez elle, & lui en ap- „ porta effectivement un qui étoit au beurre, n'en ayant point d'autre. Que la Demoi- „ ſelle Duchêne en ayant goûté, elle le trouva bon; qu'elle prit l'écuelle de ſa main droi- „ te, & que l'ayant portée à ſa bouche, elle avala tout ce bouillon tout d'un trait. Qu'el- „ le [Dame Cornet] qui ſavoit que depuis plus de ſix mois on ne pouvoit pas laiſſer „ tomber une goutte de bouillon dans la bouche de la Demoiſelle Duchêne, ſans lui cau- „ ſer des étouffemens & des agitations épouvantables qui ne ſe paſſoient que par un affreux „ vomiſſement de ſang, enſorte qu'on étoit obligé de ſe contenter de lui mouiller les lé- „ vres avec la barbe d'une plume, afin que le bouillon s'inſinuât ſi doucement dans ſa „ bouche, que cela ne lui causât point d'accident, fut ſi ſurpriſe de lui voir avaler ce „ bouillon tout d'un trait, qu'elle en reſta toute immobile. „

„ J'en verſai des larmes de joie, continue la mere, & tous ceux qui étoient préſens „ rendirent gloire à Dieu, ne doutant plus qu'il n'eût réſolu de guérir ma fille, puiſqu'il „ avoit déjà opéré un ſi grand changement. „

„ Elle trouva ce bouillon ſi bon, ajoute Jean-Baptiſte Duchêne, que cela lui ayant „ donné de l'appétit, elle demanda du pain, & elle en mangea un petit morceau & but „ un coup de vin & d'eau; & depuis ce moment il ne lui a plus repris aucun vomiſſement „ de ſang ni de nourriture, ni aucun ſaignement de nez, & elle a commencé à manger „ ſans être incommodée, témoin le maquereau qu'elle mangea le 18. Juillet, troiſiéme „ jour de ſa neuvaine, & la bonne platée de féves dont elle mangea ſa part le 19. du mê- „ me mois, dit la Demoiſelle Millet, avec un courage qui donnoit appétit à voir. „

„ Auſſi-tôt qu'elle fut de retour, dit le Sieur Dupin, j'envoyai ſavoir de ſes nouvelles, „ & j'appris qu'elle venoit d'avaler un bouillon, & qu'elle mangeoit du pain ſans en être „ incommodée; & le lendemain 17. on me dit que dès la veille ſon mal de tête & la fié- „ vre continue qu'elle avoit tous les jours avec des redoublemens, avoit entiérement „ ceſſé, & qu'il ne lui avoit repris aucun vomiſſement de ſang. „

„ Après que ma fille eût mangé, ajoute la mere, elle ſe ſentit envie de dormir, & „ s'étant miſe dans ſon fauteuil, elle y reſta endormie près de trois heures; ce qui ne lui

„ étoit pas arrivé ni jour ni nuit depuis près de quatre ans. Lorſqu'elle fut réveillée, „ je m'aviſai de lui tâter le pouls, & je m'apperçus avec bien de la joie qu'il étoit à la „ place où il devoit être, qu'il battoit paſſablement fort, & qu'il étoit très réglé; & de- „ puis ce jour-là le mal de tête & la fiévre continue que ma fille avoit eûe avec des friſ- „ ſons & des redoublemens tous les jours depuis plus de cinq ans, ne lui ont point repris.„

Qui refuſera de reconnoître l'opération de la Divinité, en voyant des preuves ſi ſenſibles que les vaiſſeaux de l'eſtomac de cette pauvre fille rompus depuis ſi long-tems, & mille fois déchirés par les ſecouſſes & les violens efforts qu'elle faiſoit, auſſi-tôt qu'elle vouloit hazarder de prendre quelque nourriture, ont été rejoints, réunis, rétablis d'une maniere parfaite au milieu des agitations prodigieuſes qu'elle venoit d'éprouver ſur le Tombeau?

Quel autre que le Tout-puiſſant eût pu en réparer ainſi tout d'un coup les bréches, en régénérer les parties détruites par tant de déchiremens & par la ſuppuration à laquelle ces déchiremens avoient donné lieu, & en affermir & conſolider en un inſtant les cicatrices?

Une plaie ne peut ſe réunir & ſa cicatrice acquerir quelque ſolidité, que par un très long repos; & c'eſt par les mouvemens même les plus impétueux & les plus violentes convulſions que Dieu a voulu procurer cette réunion, afin de manifeſter viſiblement qu'elle étoit opérée par celui qui ſeul eſt au deſſus des loix qu'il a établies dans la nature, & à qui il eſt égal de ſe ſervir des moyens les plus contraires & les plus oppoſés à l'effet qu'il veut produire, ou d'employer ceux qui y ſont conformes & proportionnés.

Paſſons aux merveilles du ſecond jour.

§. II.

Guériſon miraculeuſe du ſecond jour, 17. Juillet.

„ LE lendemain matin, 17. Juillet, dit la mere, je la menai à Saint Médard avec „ bien plus de confiance que je n'avois fait la veille. Cependant nous eûmes preſque „ autant de peine à l'y conduire que le premier jour, ma fille n'ayant point encore re- „ pris ſes forces, & ayant toujours ſon mal de côté, ſa paralyſie, ſon enflure.... qui l'o- „ bligeoient de s'arrêter à tout moment, & n'ayant encore l'air que d'une déterrée.„

„ A la vûe on ne s'appercevoit point encore, dit la Dame Cornet, que la Demoiſelle „ Duchêne eût commencé à guérir, étant toujours également enflée, également paraly- „ tique de tout le côté gauche, étant obligée de s'arrêter à chaque borne par la douleur „ que lui faiſoit ſon mal de côté, & parce qu'elle étouffoit. „

„ Auſſi eſſuyâmes-nous encore en chemin, ajoute la mere, les mêmes reproches des „ paſſans, que nous avions eſſuyés la veille; mais ils ne me faiſoient plus de peine. „

La Dame Cornet atteſte pareillement, que „ pluſieurs paſſans s'arrêterent exprès pour „ les blâmer de ce qu'elles traînoient ainſi une mourante dans les rues, & qu'ils leur de- „ mandoient ſi elles ne voyoient pas qu'elle alloit mourir dans leurs mains; mais qu'elles „ ne s'embarraſſoient plus guéres de leurs diſcours. Elle ajoute que la Demoiſelle Du- „ chêne eût ſur le Tombeau les mêmes agitations que la veille.„ Auſſi étoit-ce la même main, qui puiſant la vie dans le ſein de la mort, rétabliſſoit ſon corps par des agitations meurtrieres.

„ Lorſque la Demoiſelle Duchêne fut ſur la Tombe, dit la Dame Madroux, elle ſe „ trouva très mal & perdit connoiſſance. Elle faiſoit des cris ſi affreux, que pluſieurs „ perſonnes dirent qu'elle tomboit du haut mal, & d'autres qu'elle étoit poſſédée. A la „ vérité elle étoit épouvantable: ſon viſage devint tout violet & s'enfla par boſſes, ſa bou- „ che étoit toute tournée, les yeux tout égarés, & elle ſe remuoit avec tant de violen- „ ce, même ſon bras & ſa jambe paralytiques, qu'on avoit toutes les peines du monde „ à la retenir: on entendoit remuer ſes entrailles & craquer ſes os avec un bruit ſi grand,

„ que

„ que cela surprenoit tout le monde. Après qu'elle eut été une demie heure sur le Tom-
„ beau, on la porta dans le grand Cimetiere, où elle resta encore assez long-tems sans
„ connoissance, & ensuite elle revint à elle comme si elle sortoit d'un songe, & se trou-
„ vant plus fraîche & plus forte que lorsqu'elle étoit sortie de sa chambre, la Dame Ma-
„ droux & les autres personnes qui étoient avec elle, la ramenerent de S. Médard à pied,
„ mais non sans peine, quoique cependant elles en eurent moins, & elles furent moins
„ de tems qu'elles n'avoient été le matin. „

La Dame Cornet dit pareillement, „ qu'elles ne furent pas si long-tems en chemin,
„ qu'elles avoient été le matin, quoiqu'il fit bien mauvais, parce qu'il pleuvoit très fort;
„ mais que la Demoiselle Duchêne ne se trouva pas obligée de s'arrêter si souvent qu'elle
„ avoit fait en venant, & que lorsqu'elles furent de retour, elles s'apperçurent que la dite
„ Demoiselle avoit recouvré la voix. „

„ De retour chez nous, dit la mere, ma fille m'ayant demandé quelque chose, nous
„ fûmes bien surpris & bien charmés de l'entendre parler aussi haut & aussi distinctement,
„ que si elle n'avoit jamais eu la voix éteinte. Cela nous fit faire attention que sa poi-
„ trine qui jusqu'à ce jour avoit été extrêmement enflée & relevée, s'étoit remise le ma-
„ tin dans sa situation naturelle. Je la visitai, & trouvai qu'il n'y restoit plus aucun gon-
„ flement; mais celui de l'estomac & de tout le reste du corps étoit encore resté au mê-
„ me état qu'auparavant. „

„ Le 17. Juillet, dit Jean-Baptiste Duchêne, nous fûmes dans une grande admiration,
„ lorsqu'elle revint de Saint Médard, de l'entendre parler très librement, très distincte-
„ ment & aussi haut qu'une autre personne, elle qui depuis plus d'un mois avoit la voix
„ presque entiérement éteinte. Ce qui nous donna lieu d'observer que sa poitrine qui
„ depuis long-tems étoit si élevée, s'étoit remise entiérement dans son état naturel. „

Ce fait, que Marguerite-Françoise Duchêne recouvra la voix, nous est attesté par plu-
sieurs autres témoins, & entre autres :

La Demoiselle Millet, femme du nouveau converti, atteste *que le 17. elle trouva que la Demoiselle Duchêne avoit recouvré la voix.*

Le Frere Mathurin Geneste déclare, que dans ce tems-là la mere de la Demoiselle Du-
chêne l'assura *que le 17. sa voix étoit revenue, & sa poitrine s'étoit desenflée & re-
mise dans son état naturel.*

C'est ainsi que chaque jour Dieu agissoit d'une maniere visible, & faisoit éclater la ma-
gnificence de sa miséricorde & la sagesse de ses œuvres, en ordonnant de cesser d'être à
chaque maladie suivant que le péril en étoit plus pressant.

L'enflure de la poitrine, funeste effet de l'hydropisie, qui ayant remonté jusqu'à ce
dernier période étoit toujours prête à étouffer notre malade, étoit après la rupture des
vaisseaux de l'estomac, le mal le plus instant & le plus dangereux, ce fut aussi celui qu'il
plût à Dieu de guérir le second jour. Quelles furent dans ce moment les actions de gra-
ces de cette miraculée!

Jusques-là elle s'étoit vu forcée de renfermer dans son cœur les sentimens de sa recon-
noissance; mais Dieu lui ouvre la bouche pour publier ses bienfaits, & pour en obtenir
encore de nouveaux en lui rendant gloire des premiers.

Vous louer, ô mon Dieu, est une source de bénédictions. Empressons-nous donc d'u-
nir nos voix à celle de la miraculée, pour célébrer vos louanges, & pour rendre hom-
mage à toutes vos œuvres.

§. III.

Guérison miraculeuse du troisiéme jour, 18. *Juillet.*

QUoique le Tout-puissant eût déjà fait plusieurs Miracles en faveur de M. F. Duchê-
ne, elle paroissoit néanmoins encore réduite à l'extrémité.

Les vaiſſeaux rompus & dechirés étoient rejoints & rétablis: les hémorragies avoient ceſſé: elle profitoit ſans peine de la nourriture: ſon mal de tête inſupportable étoit diſſipé: ſa fiévre continue, ſes friſſons & redoublemens n'étoient plus: ſa poitrine deſenflée étoit remiſe dans ſon état naturel; ſa voix lui avoit été rendue: mais malgré tant de bienfaits, qu'il lui reſtoit encore de maux capables de la faire retomber en peu de tems dans la derniere extrémité! Non ſeulement elle étoit encore hydropique & paralytique; mais une douleur de côté impitoyable & continuelle gênoit encore depuis quatre ans ſa reſpiration, la privoit des douceurs & des avantages du ſommeil, & la forçoit de demeurer ſans ceſſe aſſiſe dans ſon lit qui étoit devenu le théatre de ſes douleurs & de ſes gémiſſemens, au lieu d'être le lieu de ſon repos.

Auſſi le 18. Juillet, ſa mere, la Dame Cornet & la Dame Madroux eurent encore preſque autant de peine à la traîner à Saint Médard, qu'elles en avoient eû le jour précédent, mais elles en eurent bien moins en revenant.

La Dame Madroux déclare „ que le 18. la Demoiſelle Duchêne ne ſe trouva pas obli-
„ gée en revenant de s'arrêter à beaucoup près auſſi ſouvent qu'elle faiſoit, & qu'elle dit
„ qu'elle ſe ſentoit guérie de ſon mal de côté. „

C'étoit celle des maladies qui lui reſtoient, la plus inſupportable & la plus douloureuſe: auſſi ce fut celle qu'il plût à Dieu de guérir ce jour-là.

La Dame Millet certifie „ que le 18. étant allée la voir le ſoir, elle lui dit que ſon mal
„ de côté étoit entiérement paſſé, & qu'elle lui fit tâter l'endroit où elle avoit toujours
„ eû une groſſeur au côté gauche depuis 1727. & qu'elle trouva que cette groſſeur étoit
„ entiérement diſſipée, ſans qu'il en reſtât la moindre choſe. „

„ Le 18. au ſoir, dit le Sieur Dupin, j'appris qu'elle étoit guérie d'un mal de côté,
„ qu'elle avoit eû continuellement depuis quatre ans. „

„ J'ai ſu le 18. dit le Sieur Couſté, que ſon mal de côté s'étoit paſſé, & même que la
„ groſſeur qu'elle avoit au côté gauche, avoit diſparu. „

„ Effectivement, dit Jean-Baptiſte Duchêne, le ſoir on ôta la chaiſe & les oreillers a-
„ vec leſquels elle ſe tenoit aſſiſe dans ſon lit depuis plus de quatre ans, & elle ſe trouva
„ en état de ſe coucher dans ſon lit comme une autre perſonne. „

Soyez béni, ô mon Dieu, de la grandeur de vos miſéricordes. Heureux ceux qui reviennent à vous dans la vérité! Si votre juſtice leur fait porter pendant quelque-tems la peine de leurs fautes, vous leur tendez des bras paternels, auſſi-tôt que leurs cœurs vous recherchent comme vous voulez être recherché: vous diſſipez les ténebres de leur eſprit, & en même-tems vous chaſſez de leurs corps les plus vives douleurs.

Mais nous allons voir encore de bien plus éclatantes merveilles dans les Miracles du quatriéme jour, qui vont exciter le dépit, la fureur & la rage des ennemis de la Vérité.

§. IV.

Guériſon miraculeuſe du quatriéme jour, 19. *Juillet.*

QUe voyons-nous donc encore ſur le Tombeau du Saint Pénitent? Quoi! eſt-ce-là cette reſſuſcitée, en faveur de qui le Seigneur a déjà prodigué tant de merveilles? Au lieu d'une perſonne dont la ſanté ſoit rétablie, je ne vois qu'une hydropique dont les membres monſtrueux me font horreur, & je ne puis m'empêcher de craindre que l'enflure prodigieuſe qui la rend ſi difforme, n'étouffe à tout moment ce qu'elle a déjà recouvré de vie. Raſſurons-nous: celui qui l'a retirée des portes de la mort, achévera ſans-doute ſon ouvrage.

En effet quel objet frappe-ma vûe? mes yeux ne me trompent-ils pas? J'apperçois que la groſſeur de ſes membres diminue à vûe d'œil: ce ventre prodigieux paroît rentrer en lui-même, le contour immenſe de ſes habits s'applatit de plus en plus, je vois leur largeur

geur abbatue former une longueur qui traîne de tous côtés; & je remarque que l'eau de l'hydropisie après les avoir imbibés, se répand & coule de toutes parts. Mais écoutons nos témoins, & commençons par admirer la modestie avec laquelle la miraculée rend compte elle-même dans sa Relation d'un événement si éclatant. *Le quatriéme jour de la neuvaine*, dit-elle, *l'enflure fut entiérement dissipée.*

Quelle modestie! quelle simplicité! quelle retenue! Son humilité profonde craint de trouver quelque écueil dans le récit d'une faveur si singuliere: aussi n'en parle-t-elle qu'avec la plus excessive précision, & il semble même qu'elle n'en parle que comme d'un événement qui lui auroit été étranger. Mais comme on lui fit scrupule de ce qu'elle avoit voilé une partie de l'œuvre de Dieu par des paroles si simples & si laconiques, elle les étendit un peu dans son Acte de comparution chez le Notaire, & déclara *que le 19. son estomac, son ventre, ses bras & ses jambes, qui étoient prodigieusement enflés, s'étoient desenflés dans la matinée sur le Tombeau de M. de Pâris & dans le Cimetiere de S. Médard, à la vûe d'un nombre infini de personnes qui y étoient présentes.*

Au reste nos témoins animés par l'impression vive que fit sur eux un si merveilleux prodige, viennent en foule nous dédommager de la trop grande circonspection de la miraculée.

„ Ma fille, dit la mere, étoit toujours restée prodigieusement enflée jusqu'à ce jour
„ par l'estomac, le ventre, les bras, les cuisses & les jambes, lorsque tout d'un coup
„ pendant ses agitations accoutumées, il sortit de toutes les parties de son corps une sueur
„ prodigieuse; ses bras, ses jambes, ses cuisses, son estomac & son ventre se desenflerent
„ à la vûe de tout le monde, & toutes les parties de son corps se réduisirent en un mo-
„ ment à leur grosseur naturelle. Cela fut si visible, continue-t-elle, & frappa si fort d'é-
„ tonnement tous les spectateurs, que les ennemis de la Vérité ne pouvant nier un fait
„ qui avoit été si public, firent courir le bruit que ma fille étoit accouchée sur le Tom-
„ beau; ce qui me revint depuis sa guérison d'une infinité d'endroits. „

Une imposture si grossiere, si absurde & si sacrilége n'est digne que de mépris, & ne mérite nullement que j'interrompe mon récit pour y répondre.

„ Il fallut sur le champ, ajoute la mere, lui resserrer les cordons de ses jupes qui tom-
„ boient, & croiser son corset & sa camisolle qui étoient trop étroits le matin de quatre
„ doigts, & qui tenoient avec des rubans qui laissoient cet espace vuide.... Ses jarretie-
„ res & ses bas, ajoute-t-elle encore, lui tomberent sur ses souliers; & lorsque je voulus
„ relever ses bas qui avoient été faits exprès pour elle pendant qu'elle étoit enflée, &
„ qui étoient proportionnés à la grosseur de ses jambes, je trouvai qu'ils étoient si pro-
„ digieusement larges par rapport à l'état où ses jambes étoient devenues, que ses deux
„ jambes auroient fort bien tenu dans un seul bas, & je ne pus les faire tenir qu'en leur
„ faisant une grande pince plus large que la main sous sa jarretiere; encore tomboient-
„ ils à tout moment, ensorte qu'à la fin, lasse de les rattacher, je la laissai les jambes à
„ moitié nues. „

„ Ce jour 19. dit la Dame Cornet, l'enflure que *la Demoiselle Duchêne* avoit par tout
„ le corps se dissipa, ensorte qu'on fut obligé de lui rattacher ses jupes qui tomboient.
„ Ses bas lui tomberent aussi sur ses souliers.... la Dame Duchêne fit ce qu'elle put pour
„ les rattacher, en leur faisant une pince large de plus de trois pouces.... mais elle ne
„ put jamais en venir à bout.... & *nous fûmes* obligées de tenir ses jupes & sa robe de
„ chambre dans le chemin, parcequ'elles trainoient à terre de tous côtés.... mais *je n'y*
„ *avois pas* regret, dit-elle, étant charmée d'avoir vu un si beau Miracle. „

„ *J'ai vu le 19. dit le Sieur Cousté nouveau converti* que son ventre, ses jambes &
„ ses bras desenflerent, & même que sa mere fut obligée de lui croiser son corset qui é-
„ toit devenu trop large, de lui rattacher ses jupes, & de lui relever ses bas qui étoient
„ tombés sur ses talons. Frappé d'admiration d'un Miracle si éclatant, je la suivis quand
„ sa mere la ramena avec la Dame Cornet, & je vis que la mere & Madame Cornet fu-

„ rent

„ rent obligées dans le chemin de lui ſoutenir ſes jupes & ſa robe de chambre qui traî-
„ noient ſur le pavé, & qu'elles ne purent jamais venir à bout de lui faire tenir ſes bas
„ qui étoient devenus prodigieuſement trop larges. „

La femme du précédent témoin certifie pareillement *que le* 19. elle *remarqua que* la Dlle. Duchêne „ ſuoit à groſſes goutes... & qu'elle obſerva que ſon ventre, ſes bras &
„ ſes jambes ſe deſenflerent peu à peu, deſorte que ſa mere fut obligée pluſieurs fois de
„ lui rattacher ſes jupes qui tomboient: & qu'après que ſa ſueur fut paſſée, ſa mere fut
„ encore obligée de lui croiſer ſon corſet qui étoit devenu trop large, & de l'attachera-
„ vec des épingles: & qu'ayant voulu relever ſes bas qui étoient tombés ſur ſes ſouliers,
„ elle trouva que ſes bas ne pouvoient tenir parcequ'ils ſe trouvoient une fois trop lar-
„ ges..... Qu'elle & ſon mari étant bien aiſes de voir la ſuite d'un Miracle auſſi évi-
„ dent, ſuivirent la Demoiſelle Duchêne depuis S. Médard juſque chez eux, & qu'ils vi-
„ rent que la Dame Duchêne & la Dame Cornet, qui ſoutenoient la Dlle. Duchêne, fu-
„ rent obligées pendant tout le chemin de lui tenir ſa robe de chambre & ſes jupes à leurs
„ mains, parcequ'elles étoient devenues trop longues & qu'elles traînoient de tous côtés. „

Ces mêmes faits ſont encore certifiés par pluſieurs autres témoins, mais dans la crainte que tant de répétitions ne fatiguent à la fin le Lecteur, j'ajouterai ſeulement encore aux précédens témoignages, l'extrait de deux pieces qui comprennent en peu de mots une multitude de certificats.

„ Quantité de perſonnes me certifierent (dit M. l'Abbé de la Monnoire, qui en qualité de Sacriſtain de St. Médard recueilloit les preuves des Miracles les plus éclatans)
„ que le 19. du mois de Juillet ſon ventre, ſes bras & ſes jambes s'étoient deſenflés à
„ leur vûe. „

Finiſſons par le témoignage de M. le Bailli de l'Abbaye. Lorſqu'il fît ſon information ſecrette par ordre de M. Hérault, il trouva tant de preuves de ce fait qu'il crut ne pouvoir ſe diſpenſer de certifier à ce redoutable Magiſtrat, ainſi qu'il le déclare dans ſa lettre, *que l'enflure* de la Demoiſelle Duchêne *la quitta tout d'un coup.*

Voilà donc ce merveilleux prodige vérifié par les ordres de M. le Lieutenant général de Police: il eſt d'ailleurs atteſté par une nuée de témoins *de viſu:* enfin il l'eſt même par les vains efforts des ennemis des œuvres divines, qui voulant par leurs noires calomnies jetter un voile odieux ſur les œuvres du Tout-puiſſant, en ont fait de plus en plus éclater la lumiere & ſe ſont eux-mêmes couverts d'opprobres. C'eſt ainſi que par un effet admirable de la Providence la malice de leur langue s'eſt tournée à leur confuſion. Qui oſeroit après tout cela revoquer en doute un fait d'une telle notoriété.

Mais ſuivons la miraculée, & rapportons au moins un témoignage qui mette ſous les yeux du Lecteur l'état où elle ſe trouva lorſqu'elle fut de retour chez elle.

„ Je n'ai jamais été ſi ſurpris, dit Jean-Baptiſte Duchêne, que je le fus le 19. Juillet,
„ lorſque j'apperçus ma ſœur que l'on ramenoit de S. Médard, qui n'étoit plus enflée ni
„ par le ventre, ni par aucune autre partie de ſon corps, & que depuis le matin ſon corps
„ avoit diminué de près d'un tiers de ſa groſſeur; ce qui étoit bien viſible, ſon eſtomac
„ & ſon ventre paroiſſant tout plats, au lieu que depuis huit ou dix mois elle avoit l'eſto-
„ mac & le ventre plus qu'une perſonne prête d'accoucher. Cependant quand elle re-
„ vint de S. Médard le 19. du même mois de Juillet, il ne lui reſtoit plus rien de ſon
„ enflure, & l'on voyoit ſes jupes & ſa robe de chambre que ma mere lui avoit fait faire
„ depuis qu'elle étoit enflée, traîner à terre de plus d'un demi pied de long devant ſes
„ pieds, enſorte qu'elle étoit obligée de les relever avec la main pour pouvoir marcher.
„ Je remarquai auſſi que ſes bras qui avoient été d'une groſſeur monſtrueuſe, s'étoient
„ entiérement deſenflés, & qu'aulieu qu'ils étoient auparavant d'une couleur verdâtre,
„ ils étoient devenus d'une couleur de chair, à la vérité encore extrêmement pâle, mais
„ néanmoins bien differente de celle qu'elle avoit le matin. „ [Un récit ſi naïf eſt trop

inté-

intéreſſant pour l'interrompre.] „ Auſſi-tôt que ma ſœur fut arrivée, continue-t-il, ma „ mere fut obligée de la changer de tout, ayant ſa camiſole, ſon corſet & ſes bas tout „ imbibés de ſueur, & mouillés comme ſi on les avoit trempés dans un ſceau d'eau. „ Ma mere alla chercher une ancienne camiſole, un ancien corſet & de vieux bas que ma „ ſœur mettoit avant qu'elle fût devenue enflée, & ils ſe trouverent d'une largeur ſuffi- „ ſante. Elle nous fit remarquer que les bas qu'elle venoit d'ôter à ma ſœur, étoient „ le double plus larges que ceux qu'elle lui mettoit, ayant été obligée de lui en faire fai- „ re exprès d'une largeur extraordinaire, lorſque ſon enflure fut venue au point qu'on „ ne put plus en trouver d'aſſez larges chez les marchands. Le reſte de la journée ma „ mere fut occupée à rentraire les jupes & la robe de ma ſœur, afin qu'elles ne la fiſſent „ pas tomber lorſqu'elle la conduiroit le lendemain matin à Saint Médard. Dès ce jour- „ là, ajoute-t-il, il vint quantité de perſonnes qui avoient vu ma ſœur deſenflée ſur le „ Tombeau. „

Que pourroit objecter l'incrédule pour combattre ce prodige? Que les tranſpirations ne ſont point rares au mois de Juillet, dit M. l'Archevêque de Sens? Mais on a vu dans les preuves du Miracle de la guériſon de la Demoiſelle Thibault, que les Maîtres de l'art ont pour principe, qu'une hydropiſie ne peut jamais ſe guérir naturellement par les ſueurs, & même qu'un hydropique ne peut preſque pas ſuer à cauſe de la tenſion extrême de ſa peau, & que tous les petits vaiſſeaux qui y aboutiſſent, ſont engorgés. Auſſi les plus célebres Auteurs en Médecine, comme Platerus, Tulpius, Piſon, Bonnet, Forſtier, Riviere & autres, décident tous comme Monſieur Gaulard, que *ce ſeroit être bien peu verſé dans l'uſage de la pratique, & bien novice dans les voies uſitées à la nature, que de prétendre guérir une hydropiſie par les ſudorifiques*; & qu'au ſurplus *une évacuation auſſi abondante & auſſi ſubite*, faite en même tems par toutes les parties du corps, auroit du naturellement *emporter la malade & non la maladie.*

Au reſte ſi le moyen dont il a plu à Dieu de ſe ſervir, eſt manifeſtement contraire aux loix de la nature, l'effet en a été encore plus évidemment au deſſus de ſes forces. L'évacuation des eaux ne pouvoit par elle-même que produire un ſoulagement paſſager; mais elle étoit inſuffiſante pour guérir le fond du mal que nous avons démontré être doublement incurable. Mais Dieu en même tems qu'il a diſſipé les eaux par l'agitation des plus violentes convulſions, a tout rétabli par ſa puiſſance ſans bornes. Il ne lui coûte pas plus de créer que d'anéantir: un ſang pur, un ſang parfait & rempli de toutes les differentes parties qui fourniſſent au corps la nourriture & la force, a été mis à la place de la lymphe ſéreuſe qui innondoit, qui obſtruoit, qui amolliſſoit, qui relâchoit tous les reſſorts. C'eſt ce qui va paroître encore avec plus d'éclat, en rapportant les preuves de la guériſon de la paralyſie, & de la perfection de la ſanté qu'il a plu à Dieu de donner à notre miraculée.

§. V.

Guériſon miraculeuſe du cinquiéme jour, 20. *Juillet.*

VOici les derniers traits qui vont achever de rendre la plénitude de la vie à celle qui juſqu'à ce jour portoit encore dans la moitié d'elle-même tous les appanages de la mort.

La Demoiſelle Millet nous apprend que „ le 20. Juillet, elle & ſon mari qui étoient „ ravis d'admiration de voir les Miracles que Dieu opéroit tous les jours ſur la Demoi- „ ſelle Duchêne, réſolurent de ne la plus quitter tant qu'elle iroit à S. Médard, & de „ l'accompagner tant en allant qu'en revenant; que ce jour-là ſa mere & la Dame Cor- „ net furent encore plus de deux heures en chemin pour la conduire juſqu'à S. Médard, „ parce qu'elle ne pouvoit encore ſe ſoutenir ſur ſon pied gauche, ni le lever de terre, „ & qu'elle le laiſſoit traîner ſur le pavé après elle. „

„ Lorſqu'elle fut ce jour-là ſur le Tombeau, dit la mere, ſon bras & ſa jambe gauche
„ s'agiterent avec plus de force que jamais: on voyoit ſes nerfs & ſes veines remuer ſous
„ la peau avec une agitation prodigieuſe, & on entendoit craquer ſes os & ſes nerfs avec
„ un ſi grand bruit, & ſes mouvemens étoient ſi violens, que les perſonnes qui la te-
„ noient, ne pouvoient arrêter la force des ſecouſſes qu'elle donnoit avec ce bras & cette
„ jambe. „

Des agitations ſi extraordinaires & ſi violentes dans une jambe & dans un bras privés de tout mouvement & de tout ſentiment par une paralyſie complette, du moins par rapport au bras, marquoient bien viſiblement la main Toute-puiſſante qui s'annonçoit par de tels préludes. Quel autre que le Maître de la nature eût pu faire exécuter des mouvemens ſi prodigieux à des membres denués de tout ce qui leur étoit néceſſaire pour agir? Quel autre eût pu donner une force ſurnaturelle à des membres engourdis depuis long-tems dans le froid & l'inſenſibilité de la mort? il ſemble que le Très-haut, après avoir réparé la rupture des veines avec des mouvemens convulſifs qui étoient ſi manifeſtement contraires à l'effet qu'il leur faiſoit produire, ait voulu que toutes les autres guériſons, & ſurtout la derniere, paruſſent viſiblement opérées par ces mêmes mouvemens.

C'eſt d'abord au milieu des agitations les plus vives qu'il lui plaît de réunir les veines rompues, & de régénerer tout ce que les déchirures des vaiſſeaux avoient détruit! On ne peut diſconvenir que rien ne paroiſſoit plus oppoſé à cette guériſon que ces ſecouſſes impétueuſes. Mais auſſi-tôt après ce Dieu de bonté, ne voulant pas que les cœurs droits puſſent tomber dans l'erreur, de regarder ces mouvemens convulſifs comme des efforts de Satan pour s'oppoſer aux Miracles qu'on venoit implorer ſur le célebre Tombeau, il agite le ſecond jour la poitrine de la Demoiſelle Duchêne par les convulſions les plus violentes, & l'effet de ces convulſions eſt que dans l'inſtant ſa poitrine exceſſivement enflée ſe réduit à ſon état naturel & ſe trouve parfaitement rétablie. Le troiſiéme jour les eſprits animaux pouſſés par la convulſion briſent, écartent, réduiſent en poudre la tumeur enflammée que la Dlle. Duchêne avoit au côté depuis quatre ans & la guériſſent pour toujours de cette douloureuſe maladie. Le quatriéme ils ouvrent tous ſes pores, ils chaſſent, ils font ſortir de ſon corps toutes les eaux corrompues dont il étoit innondé. Enfin le cinquiéme on les apperçoit viſiblement agiter les nerfs paralytiques avec un bruit & une force tout-à-fait extraordinaires: on les voit enfler prodigieuſement les muſcles, qui depuis long-tems étoient dans l'affaiſſement que leur avoit cauſé leur inaction continuelle; & ils leur donnent une vigueur ſupérieure aux forces de la nature: ainſi il eſt d'une évidence manifeſte que ce cinquiéme Miracle s'opére par le mouvement des convulſions.

Auſſi les ſpectateurs en voyant ces membres paralytiques dans une agitation ſi exceſſive, ne doutent point que la paralyſie ne ſoit ſur le point d'être guérie, ſi elle ne l'eſt déjà. Car il n'y avoit perſonne dans ce tems-là qui ſe fut encore aviſé de diſtinguer les mouvemens convulſifs par leſquels les Miracles s'opéroient, d'avec les Miracles mêmes, & qui réconnoiſſant qu'il étoit indiſpenſable d'attribuer à Dieu les guériſons évidemment au deſſus des forces de tous les êtres créés, attribuât à un principe toute different les agitations ſurnaturelles qui ſervoient de préparation & ſouvent même de moyen à ces guériſons. Auſſi pour-lors tous ceux des ſpectateurs qui étoient attachés à la Vérité, s'unirent pour bénir Dieu d'une guériſon, dont les préparatifs leur paroiſſoient être, ſinon la guériſon même, du moins une preuve qu'elle alloit ſur le champ s'opérer.

Leur attente ne fut pas trompée. „ Après ces agitations, *dit la Dame Couſté*,
„ elle ſe trouva ſi bien guérie de ſa paralyſie, qu'elle fut en état de marcher ſans être
„ ſoutenue par perſonne, & qu'ayant été à la Meſſe à l'Egliſe, elle en entendit la plus
„ grande partie à genoux, & revint de S. Médard aſſez vîte, ſe ſoutenant fort bien ſur
„ ſa jambe gauche. „

Un fait auſſi étonnant que la guériſon ſubite d'une maladie incurable, comme eſt une paralyſie

ralyſie complette, ſembleroit exiger de nous d'en préſenter toutes les preuves au Lecteur; mais comme ce fait va être d'ailleurs amplement démontré par l'agilité, la vigueur & la force que ces membres ſi long-tems glacés, inanimés, inſenſibles eurent dès le lendemain, nous nous diſpenſerons d'en multiplier ici les témoignages. Celui du Sieur Couſté, ci-devant de la Religion prétendue réformée, nous tiendra lieu de tous les autres, auſquels nous renvoyons.

„ J'ai vu, dit-il, que le lendemain 20. Juillet elle fut guérie de ſa paralyſie, l'ayant „ ſuivie ce jour-là tant en allant qu'en revenant de S. Médard, & ayant remarqué qu'en „ allant, ſa mere & la Dame Cornet qui la ſoutenoient, avoient eû encore toutes les „ peines du monde à la traîner juſqu'à S. Médard, au lieu que lorſqu'elle en revint, elle „ ſe ſoutenoit fort bien ſur ſes jambes, & marchoit même aſſez légèrement; & qu'avant „ de partir, elle entendit la Meſſe à genoux. „

Voilà donc toutes les maladies de Marguerite-Françoiſe Duchêne diſparues. Pour couronner tant de prodiges, il ne reſtoit plus au Tout-puiſſant que de rendre tout d'un coup à cette reſſuſcitée la ſanté la plus forte, la plus infatigable & la plus parfaite. Ce fut l'ouvrage du ſixiéme jour.

V. PROPOSITION.

Le 21. Juillet, ſixiéme jour de la neuvaine, Dieu a donné à Marguerite-Françoiſe Duchêne une ſanté parfaite & infatigable.

QUel conſolant ſpectacle le Seigneur daigne-t-il aujourd'hui préſenter à nos yeux. Ce n'eſt plus cette moribonde, objet d'horreur & de compaſſion, dont les membres monſtrueux, livides, inanimés étoient agités avec une violence effroyable par la vertu qui ſortoit du Tombeau: elle n'y éprouve plus ces préparations douloureuſes par où il plaiſoit à Dieu de la faire paſſer, avant de l'affranchir de chacune de ſes déplorables maladies: aujourd'hui tout eſt tranquille, tout eſt ſain. Il ne reſte plus d'hémorragies cruelles à arrêter, plus de vaiſſeaux rompus & déchirés à rétablir, à régénérer; plus de douleurs inſupportables à appaiſer, plus de fiévre ardente à calmer, plus d'hydropiſie affreuſe à diſſiper, plus d'épuiſement général à réparer, plus de membres perclus à ranimer, plus de maladies à guérir. Ce n'eſt plus la foibleſſe, la douleur & l'agonie, qui viennent chercher du ſecours contre la mort ſur le Tombeau du Saint Pénitent; c'eſt la ſanté, c'eſt la vigueur, c'eſt la force qui viennent rendre hommage à cet illuſtre Thaumaturge; c'eſt la vivacité & l'ardeur dans les yeux, c'eſt la légèreté & la vîteſſe dans la démarche, c'eſt le goût & l'empreſſement dans l'appétit, c'eſt le repos & la douceur dans le ſommeil, c'eſt l'allégreſſe & la joie ſur le viſage, c'eſt la plus vive reconnoiſſance dans le cœur, c'eſt la louange & l'action de graces dans la bouche; c'eſt en un mot le don de la ſanté la plus parfaite qui a ſuccédé immédiatement à une multitude d'avant-coureurs de la mort.

On a vu les témoins renchérir encore, en rapportant les faits avec ſimplicité, ſur les termes par leſquels j'ai repréſenté l'horreur de ſon premier état. On va voir que mes expreſſions par rapport à la guériſon, loin d'être exagérées, ſont trop foibles pour faire bien ſentir le merveilleux d'un changement auſſi grand & auſſi ſubit, & que les témoins, en rendant compte avec une ingénuité naïve de ce qu'ils ont vû, font une impreſſion bien plus forte que tous les traits du tableau racourci que je me ſuis efforcé d'en faire.

„ Il ne lui prit aucune agitation, lorſqu'elle fut ſur le Tombeau, nous dit la mere, „ quoiqu'elle y reſtât aſſez long-tems en prieres.... Nous fûmes enſuite entendre la Meſſe à S. Médard; elle y reſta à genoux ſans aucune peine, & lui ayant demandé après „ la Meſſe comment elle ſe trouvoit, elle me dit qu'elle ſe croyoit entiérement & parfaitement guérie, qu'elle ſe ſentoit même une force extraordinaire dans tous ſes mem-

„ bres; mais qu'elle avoit beſoin de manger. Je la menai chez M. le Vicaire, où quan-
„ tité de perſonnes ſe trouverent, & entre autres M. de Pâris Conſeiller au Parlement.
„ Monſieur le Vicaire lui donna du pain & du fruit qu'elle mangea avec un grand appé-
„ tit. Je remarquai que ſon viſage étoit pour-lors entiérement revenu, qu'elle avoit le
„ teint fort bon, les yeux vifs & animés, & qu'elle parloit, marchoit & agiſſoit avec au-
„ tant d'aiſance & de facilité, que ſi elle n'avoit jamais eû la moindre incommodité. „.

„ Je la vis, dit la Dame de la Richardie, comme elle revenoit de Saint Médard le 21.
„ du même mois de Juillet. Je ne puis exprimer quelle fut ma ſurpriſe de la voir arri-
„ ver de l'air délibéré avec lequel elle marchoit; mais je la fus encore bien davantage,
„ lorſque je me fus approchée d'elle, & que je l'eus regardée avec attention. Elle étoit
„ ſi changée depuis le 17. du même mois que je l'avois vue, qu'à peine étoit-elle recon-
„ noiſſable; c'étoit une perſonne toute differente. Je lui pris avec empreſſement la main
„ gauche, dont je lui avois vu quatre jours auparavant le bras ſi enflé; je trouvai que
„ l'enflure en étoit totalement diſſipée, & qu'il n'en reſtoit pas à ce bras le moindre ve-
„ ſtige; & comme elle remarqua que je le regardois avec attention, elle en fit pluſieurs
„ mouvemens en ma préſence, pour me faire voir qu'elle étoit auſſi parfaitement guérie
„ de ſa paralyſie, que de ſon hydropiſie. Une guériſon ſi parfaite & ſi ſoudaine, qui a
„ rappellé des portes de la mort une perſonne que j'avois vue quatre jours auparavant à
„ l'extrêmité, me frappa ſi fort, que tous mes ſens en étoient émus, & que mon cœur
„ me battoit ſi fort dans le corps, que j'étois toute hors de moi; je m'écriai ſur le champ
„ que le Pere Dom Daucereſſes croiroit donc enfin les Miracles de Monſieur de Pâris,
„ étant trop honnête homme & trop droit, pour ne pas ſe rendre à une merveille auſſi
„ évidente; & effectivement il me dit lui-même quelques jours après avec un air touché
„ & bien édifiant, que ce Miracle l'avoit entiérement convaincu, & que Dieu lui avoit
„ fait encore une plus grande grace qu'à la Demoiſelle Duchêne, d'avoir opéré ce Mira-
„ cle ſous ſes yeux, & que cela lui faiſoit faire beaucoup de réflexions. „

Mais écoutons Dom Daucereſſes lui-même, ſur qui la vûe de ce Miracle fit une im-
preſſion ſi vive, que de zélé Conſtitutionnaire, il eſt devenu un martyr de la Vérité.

„ Le Samedi ſixiéme, dit-il, tout le monde m'aſſurant qu'elle étoit guérie, je ne crus
„ pas devoir differer davantage à la voir. Je fus chez elle; mais quelle fut ma ſurpriſe
„ lorſque je la vis: je croyois abſolument rêver, & effectivement c'étoit toute une autre
„ perſonne: l'enflure qui alloit la ſuffoquer, étoit abſolument diſſipée; le mal de tête qui
„ l'accabloit, avoit diſparu; l'engourdiſſement qui l'empêchoit d'agir, ne ſubſiſtoit plus;
„ & ce bras qui avoit été ſi foible, avoit une force étonnante, &c. „.

„ Je ſortis d'auprès d'elle tout étourdi d'un événement ſi extraordinaire. Le Lundi
„ ſuivant le Médecin qui l'avoit traitée fut la voir; mais, à ce qu'il m'a aſſuré lui-mê-
„ me, ſa ſurpriſe ne fut pas moins grande que la mienne; il ne pouvoit accorder la prom-
„ titude d'une guériſon ſi extraordinaire avec l'induſtrie de l'art & les forces de la nature.
„ Quelques jours après un Chirurgien qui l'avoit ſaignée pluſieurs fois, nommé M. Cour-
„ ſin, étant revenu de la campagne ſur le bruit d'une guériſon ſi extraordinaire, vint voir
„ cette fille; j'étois préſent à cette entrevue, & je n'ai jamais vu un étonnement pareil.
„ Il m'aſſura qu'il jureroit ſur les ſaints Evangiles, qu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui pût
„ faire une guériſon ſi entiere. On m'a aſſuré, car je ne l'ai pas entendu, que M. Boyer.
„ Médecin, avoit tenu le même langage. „

En voyant les effets que fit cette étonnante guériſon ſur l'eſprit & le cœur de Dom Dau-
cereſſes, on ne ſait lequel admirer davantage, ou la grandeur du Miracle opéré ſur le
corps de Marguerite-Françoiſe Duchêne, ou celui qu'une grace efficace à opéré dans le mo-
ment ſur le cœur de Dom Daucereſſes. Voilà cet homme qui badinoit peu de jours au-
paravant des merveilles qu'il entendoit raconter du Tombeau du Saint Diacre. Que ſont
devenus ſes préjugés & ſa confiance en la Bulle? Quoi! en un moment changer ainſi d'eſ-
prit,

prit, changer de cœur, changer de syſtême & de langage, malgré tous les intérêts humains! Quelle gloire, quel triomphe pour l'efficacité de la grace qui a fait ce prodige; mais en même tems quelle plus illuſtre & plus convaincante preuve de la grandeur du Miracle qui en a été l'inſtrument!

Dom Daucereſſes avoit été mille fois témoin de l'état affreux & hors de tout eſpoir où étoit cette fille. C'étoit ſur l'impoſſibilité évidente où il la voyoit d'en pouvoir ſortir que par la mort, qu'il diſoit avec ſa confiance incrédule, *que ſi celle-là étoit guérie, il croiroit aux Miracles de Monſieur de Pâris.* Il l'a vue de ſes yeux, & Dieu lui a donné de croire. Mais eſt-il bien vrai que les Maîtres de l'art ayent admiré autant que lui le changement ſubit & prodigieux arrivé en la perſonne de Marguerite-Françoiſe Duchêne? Ecoutons le Médecin qui après lui avoir long-tems donné inutilement ſes ſoins, & s'être obſtiné pendant pluſieurs mois à être le ſpectateur inutile de ſes agonies, l'avoit entiérement abandonnée un mois avant le Miracle, & le Chirurgien qui, pour ainſi dire, ne l'a jamais perdue de vûe pendant tout le cours de ſes maladies.

„ Le bruit courant, dit M. Coſtar Médecin, qu'elle avoit été guérie dans l'eſpace de „ ſa neuvaine, la curioſité me porta à en ſavoir des nouvelles par moi-même. J'y allai „ donc le Lundi 23. Juillet, qui étoit le huitiéme jour. Je trouvai en effet un ſujet tout „ different de ce que je l'avois vu le 10. du mois précédent: elle n'avoit plus de fiévre „ ni d'enflure, buvant & mangeant bien avec appétit, ſe portant des mieux ſur ſes jam- „ bes, repoſant la nuit abſolument renverſée; ce qu'elle n'avoit pu faire depuis long- „ tems à cauſe de l'enflure & de l'oppreſſion de poitrine, qui ſubſiſtoient même dans le „ tems où elle avoit quelque intervalle... de ſorte que je vis avec étonnement & joie en „ très bon état une perſonne preſque deſeſpérée. „

„ Ayant appris, dit le Frere Mathurin Geneſte, qu'elle avoit été pleinement guérie „ en ſix jours, je courus la voir: effectivement la guériſon étoit certaine; je trouvai „ qu'elle avoit repris toutes ſes forces: c'étoit une perſonne bien differente de l'état dans „ lequel je l'avois vue le 8. du même mois. Elle n'étoit point du tout reconnoiſſable, „ n'ayant plus aucun reſte de ſon enflure ni de ſa paralyſie, marchant, parlant, agiſſant „ avec force & liberté, & ayant tout l'air, le viſage & l'action d'une perſonne en pleine „ ſanté. Il faut avouer qu'un pareil prodige, dit-il plus bas, n'a pu arriver que d'une „ maniere bien ſurnaturelle: admirons, s'écrie-t-il, l'opération de Dieu, & rendons-lui „ gloire. „

Il n'eſt guéres poſſible de ſe réfuſer à la force de pareils témoignages. D'une part, c'eſt un Médecin de réputation, & Médecin de la Paroiſſe de S. Sulpice, qui après avoir été mille fois témoin de l'extrémité déplorable où M. F. Duchêne étoit réduite; après avoir annoncé pluſieurs fois ſa mort comme très prochaine, & avoir regardé la continuation de ſa vie comme un prodige inconcevable, atteſte qu'il l'a trouvée guérie ſubitement de toutes ſes maladies, ce qui le pénétre de joie & le remplit d'admiration.

D'autre part, c'eſt un Chirurgien, mais en même tems c'eſt un Religieux ſoumis à des Supérieurs qui ſont ſous la main de M. le Cardinal de Biſſy: cependant ce Religieux eſt ſi frappé de la perfection de cette guériſon, qu'il ne craint pas de déclarer qu'elle n'a pu arriver que par l'opération de Dieu. Non ſeulement il le déclare: il fait plus; il le prouve, il le démontre par des raiſons invincibles, dont nous rendrons compte dans la propoſition qui regarde l'action de Dieu.

Le témoignage du Sieur Dupin, Officier de M. le Duc d'Orleans, n'eſt peut-être pas moins remarquable. Suivant lui-même, il n'étoit *gueres porté* avant ce Miracle, à *ajouter foi* à ceux qui s'opéroient à l'interceſſion de M. de Pâris; mais forcé de rendre hommage à l'évidence de celui-ci, ſon cœur en eſt ſi touché, qu'il brûle de répandre ſon ſang pour en ſceller le témoignage.

„ Le 21. *dit-il*, quelle fut ma ſurpriſe, mon étonnement, & mon admiration, lorſque

„ je la trouvai parfaitement & pleinement guérie! Elle étoit dans un état ſi different de „ celui où je l'avois vue quelques jours auparavant qu'elle allât à S. Médard, que jues „ peine à la reconnoître.... Mon incrédulité n'a point tenu contre un Miracle ſi évident: „ mon eſprit en fut ſi frappé & mon cœur ſi ſaiſi, que je ne balançai pas un moment à „ rendre gloire à Dieu, & que ſans écouter les réflexions d'une prudence humaine, je „ rends volontiers ce témoignage, déclarant que je ſuis prêt de ſacrifier ma vie pour en „ atteſter la vérité. „

Si l'incrédule devient l'intrépide témoin des œuvres de Dieu, le nouveau converti en eſt fortifié dans ſa foi.

„ Je prie Dieu de tout mon cœur, *dit le Sieur Couſté*, qu'un Miracle auſſi éclatant „ faſſe à tout le monde autant d'impreſſion qu'il m'en a fait, & je ne puis aſſez remer- „ cier Dieu de m'avoir rendu témoin & de l'extrémité de la maladie de cette fille, & „ de ſa guériſon ſi ſubite. "

Le lendemain M. F. Duchêne fut à S. Médard faire ſon action de graces & ſa déclaration à la Sacriſtie.

Le Sieur de la Monnoire faiſant les fonctions de Sacriſtain à S. Médard à la place de M. des Roches, certifie que „ vers le 22. ou 23. Juillet 1731. une jeune fille grande & „ bien faite, paroiſſant ſe porter parfaitement bien, *qui lui* dit s'appeller Marguerite- „ Françoiſe Duchêne.... vint lui déclarer à la Sacriſtie en préſence de M. Moinery an- „ cien Marguillier & Commiſſaire des pauvres, & de quantité d'autres perſonnes, qu'el- „ le avoit été guérie les ſix jours précédens de pluſieurs maladies qui l'avoient réduite „ dans l'état le plus déplorable, ayant eu pluſieurs veines caſſées; qu'il vit avec elle „ quantité d'autres perſonnes qui lui certifierent tous la guériſon miraculeuſe de cette fil- „ le, dont ils avoient été témoins, &c. qu'il eſt certain que cette fille, lorſqu'elle *lui* „ parla, *lui* parut avoir une ſanté entiere & parfaite; „ ce qui eſt pareillement certifié au pied du même Acte par le Sieur Moinery ancien Marguillier de S. Médard, & le Sieur Querville premier Bédeau; à quoi Guilbert un des Suiſſes de l'Egliſe ajoute, qu'elle étoit ce jour-là *ſi différente de ce qu'elle étoit lorſqu'on la couchoit ſur le Tombeau*, qu'il eût *peine à la reconnoître*, & qu'il ne pouvoit *croire que ce fût elle.*

„ Je la trouvai, *dit le Sieur Tronchon*, ſi differente de ce qu'elle étoit le Mardi pré- „ cédent, qu'il étoit difficile de croire que ce fût la même perſonne. Il ne falloit que „ la voir, pour être convaincu qu'une guériſon auſſi parfaite & auſſi ſubite „ d'un état auſſi deſeſpéré que celui où je l'avois vue, ne pouvoit venir que de „ Dieu, & étoit un Miracle évident de ſa Toutepuiſſance. Elle avoit un air riant, les „ yeux vifs, une démarche légère, quelque choſe de vif & d'animé juſques dans ſes „ moindres actions: il ſembloit que Dieu avoit voulu multiplier les eſprits dans ſon corps „ à proportion de ce qu'elle en avoit été pendant ſi long-tems dépourvue. "

„ Le Mardi 24. dernier jour de ſa neuvaine, *dit la Dame de la Richardie épouſe du* „ *Sieur Tronchon*, je l'accompagnai pour aller à S. Médard avec quantité d'autres per- „ ſonnes. Elle voulut que je la priſſe ſous le bras, & ſe mit à marcher ſi vîte & avec „ tant de force en me tirant avec elle, que mes pieds ne pouvoient la ſuivre, & qu'à „ moitié chemin je me trouvai toute eſſoufflée. Je la priai de nous aſſeoir pour attendre „ le reſte de ſa compagnie qui ſuivoit bien loin, lui diſant, que comme je n'avois pas „ été malade, & guérie par M. de Pâris, je n'étois pas accoutumée d'aller un ſi grand train. "

Mais, ô profondeur des jugemens de Dieu! ce qui éclaire, ce qui conſole, ce qui convertit les uns, ne ſert qu'à aveugler & à endurcir les autres.

„ En rentrant chez la Demoiſelle Duchêne, *nous dit le Sieur Tronchon, à la ſuite* „ *de ce que je viens de rapporter plus haut*, nous trouvâmes je ne ſai combien de monde „ qui l'attendoient pour lui faire conter ſa maladie & ſa guériſon.... les uns à bonne, les „ autres à mauvaiſe intention: & même la Demoiſelle Duchêne & ſa mere me dirent qu'il

„ y

„ y en avoit eû pluſieurs qui lui avoient dit des ſottiſes atroces, & les avoient inſultées, „ entre autres deux qui lui avoient dit, que le bruit couroit qu'elle étoit accouchée ſur „ le Tombeau le 19. Juillet, (jour que ſon hydropiſie étoit diſparue) & qu'elle avoit „ feint ſa maladie pour cacher ſa groſſeſſe à ſes parens. J'eus horreur de voir qu'on fut „ capable d'imaginer & de tenir des diſcours pareils & auſſi inſenſés; ce qui m'a engagé „ à ne la preſque pas quitter depuis, afin de lui donner ſecours, ſi l'on étoit capable de „ pouſſer l'inſulte encore plus loin, croyant qu'après ce qu'elles m'ont dit, & que d'au- „ tres perſonnes bien inſtruites m'ont rapporté, on devoit tout craindre. „

Tirons au plus vîte le rideau ſur une calomnie ſi odieuſe, & qui ne peut qu'exciter des ſentimens d'indignation; & dans le nombre des faits prodigieux par leſquels Dieu a fait connoître que non ſeulement il avoit rendu à la Dlle. Duchêne une ſanté ſubite & parfaite, mais même qu'il lui avoit donné une force infatigable & qui paroît ſurnaturelle, choiſiſſons le plus frappant.

Le même Sieur Tronchon va nous en rendre compte en peu de mots. Après avoir dit que la crainte qu'il eût qu'on ne fît quelque outrage à notre miraculée, l'engagea à reſter preſque toujours auprès d'elle: „ Je ſuis, *continue-t-il*, bien payé de mes peines, „ ayant le plaiſir de voir que depuis le matin juſqu'au ſoir, elle eſt ſur ſes jambes, agiſ- „ ſant ſans ceſſe, & répondant à chacun ſans en être plus laſſe les ſoirs; & même que ſa „ mere étant tombée malade de fatigue au commencement de ce mois d'Août, la Demoi- „ ſelle Duchêne, qui ſeule en a ſoin & la veille toutes les nuits, n'en paroît pas plus fa- „ tiguée, ni moins portée à recevoir pendant le jour tous ceux qui viennent s'informer „ de ſon Miracle, & qu'elle remplit tous ces devoirs differens avec une action, une ai- „ ſance & une gayeté, qui font connoître que Dieu en même tems qu'il lui a donné la „ ſanté, lui a donné des forces extraordinaires. „

Quelle marque plus évidente pourroit-on déſirer de la ſanté la plus robuſte, & de la vigueur la plus inépuiſable? Elle veille toutes les nuits auprès de ſa mere, elle eſt environnée pendant tout le jour d'une multitude de perſonnes de toute ſorte de conditions, auſquelles elle eſt obligée de répondre; & loin d'en être accablée, c'eſt toujours avec un nouveau plaiſir qu'elle voit entrer chez elle cette foule qui ſe ſuccede ſans ceſſe; elle voudroit que tout l'Univers vînt apprendre par ſa bouche la magnificence de la bonté de Dieu, & que tous les cœurs s'uniſſent au ſien pour l'en remercier. Mais qui eſt-ce qui ſoutient jour & nuit ſans aucun relâche, & ſans prendre aucun repos, une fatigue ſi exceſſive, & ſi au-deſſus des forces ordinaires? C'eſt une fille, qui ſix jours auparavant étoit à l'extrémité, à qui le 8. du même mois de Juillet, le Chirurgien ne trouva plus de de ſang dans les veines, mais ſeulement une eau rouſſeâtre; qui depuis ce jour 8. Juillet juſqu'au 14. étoit reſtée en léthargie ſans aucune connoiſſance, ſans aucun ſentiment, ayant plus l'air d'un cadâvre que d'une perſonne à l'agonie. Mais laiſſons parler nos témoins; que leurs cœurs pénétrés d'admiration & de joye, faſſent paſſer dans le nôtre quelque étincelle de l'amour dont ils ſemblent embraſés pour un Dieu, dont la bonté paroît à leurs yeux avec des traits ſi magnifiques.

„ Le 21. Juillet nous la vinmes voir chez elle, ma femme & moi, *nous dit le Sieur* „ *Brunet marchand Chapelier.* Elle avoit les yeux vifs, le teint bon, une vivacité é- „ tonnante dans toutes ſes actions. Elle étoit entourée d'une infinité de perſonnes qui ve- „ noient s'informer de ſon Miracle. Elle leur répondoit à tous avec une action qui fai- „ ſoit plaiſir à voir. Elle ne ſe laſſoit point de parler, ni d'être toujours ſur ſes jambes: „ enfin elle paroiſſoit d'une ſi bonne ſanté, qu'on n'eût jamais pu penſer que c'étoit-là „ cette mourante qui n'avoit pas ceſſé pendant près d'un an d'être à l'agonie, & qui dans „ les derniers tems qui avoient précédé ſa guériſon, étoit hydropique, paralytique, & la „ plûpart du tems en léthargie, & toujours comme une perſonne qui va paſſer. Depuis „ ce jour nous ne pouvons nous laſſer ma femme & moi de la venir voir, ne pouvant

„ trop

„ trop admirer l'œuvre de Dieu ; & il nous ſemble que pour croire ce que nous voyons, il le
„ faut voir ſans ceſſe, & nous avons toujours un nouveau plaiſir de voir que ſa ſanté con-
„ tinue toujours de plus belle, malgré la fatigue que lui donne la foule du monde qui ne
„ la quitte point pendant tout le jour, & la maladie de ſa mere qu'elle eſt obligée de
„ de veiller les nuits. „

„ Depuis ce jour-là, *dit la Dame de la Richardie*, j'ai été liée d'amitié avec elle,
„ étant charmée de voir ſouvent une perſonne en faveur de qui Dieu a opéré une ſi
„ grande merveille. Au reſte je ſuis témoin que depuis qu'elle eſt guerie, rien ne la fa-
„ tigue. Elle n'eſt pas revenue de S. Médard, qu'elle trouve ſa chambre pleine de
„ monde de toutes conditions ; mais rien ne l'embarraſſe : elle répond à chacun, ſatisfait
„ à toutes leurs demandes, & eſt toujours en action depuis le matin juſqu'au ſoir. Par
„ deſſus le marché, ſa mere vient de tomber malade ; & quoiqu'elle la veille toutes les
„ nuits, elle n'en eſt pas moins alerte toute la journée, ni moins charmée de répondre
„ à tous ceux qui viennent s'informer de ſa guériſon. „

„ Je l'ai vue, *dit la Dame Rouſſelle marchande*, revenir de ſaint Médard le 21. marchant
„ d'un air fort délibéré, & paroiſſant parfaitement guérie de tous ſes maux, & depuis
„ ce jour-là ſa ſanté a continué ; & je l'ai même vue pluſieurs fois entourée d'une infini-
„ té de perſonnes qui venoient s'informer de ſon Miracle, répondre à chacun avec un
„ air ſi délibéré que cela faiſoit plaiſir à voir. J'ai remarqué qu'en très-peu de jours elle
„ avoit repris de l'embonpoint, & qu'elle engraiſſoit à vûe d'œil, & que ſon teint avoit
„ repris beaucoup de vivacité, & qu'elle paroiſſoit d'une ſanté très forte, & que rien ne
„ la fatiguoit, quoiqu'elle eût dû naturellement l'être à l'excès par la quantité de monde
„ auquel elle avoit à répondre depuis le matin juſqu'au ſoir, & par la maladie de ſa mere
„ qui eſt tombée malade de fatigue depuis le commencement de ce mois. „

„ Depuis ce jour-là 21. Juillet, *dit la Dame du Rafour*, ſa chambre n'a preſque
„ point deſempli de monde qui venoit s'informer de ſon Miracle. Pour moi j'en ai été
„ ſi touchée, que je ne pouvois d'abord m'empêcher de verſer des larmes, & que je
„ ſuis venue depuis ce tems-là tous les jours, admirant que quoiqu'elle eût à recevoir du
„ monde & à leur répondre depuis le matin juſqu'au ſoir, auſſitôt qu'elle étoit revenue
„ de ſaint Médard, elle n'en étoit pas plus laſſe, & au contraire je la voyois engraiſſer à
„ vûe d'œil : auſſi mangeoit-elle de grand appétit, même le fruit le plus verd, ſans en
„ être incommodée. Comme ſa mere tomba malade au commencement de ce mois,
„ & que je ſus qu'elle la veilloit toutes les nuits, je lui offris de la venir veiller à ſa place ;
„ mais elle me remercia..... & j'ai bien des fois admiré que malgré tout cela elle ne pa-
„ roiſſoit point fatiguée pendant le jour, & recevoit toujours également le monde qui ve-
„ noit, enſorte qu'il ſemble que Dieu l'a rendue infatigable. „

„ Depuis ce jour-là, *dit la femme de notre nouveau converti*, elle a eu une ſanté
„ parfaite & ſi forte, qu'elle n'a point été fatiguée de la foule du monde qui depuis ce
„ jour-là n'a point ceſſé pendant près de deux mois d'être toujours dans ſa chambre, cha-
„ cun venant lui demander le détail de ſa maladie & de ſa guériſon, & il faut qu'elle ait
„ eû depuis ce jour-là une bonne poitrine & de bonnes jambes, pour pouvoir réſiſter à
„ parler comme elle faiſoit depuis le matin juſqu'au ſoir pour répondre à chacun, & à
„ être preſque toujours debout, tant pour faire voir à chacun qu'elle avoit recouvré le
„ libre uſage de ſes jambes, que pour reconduire une infinité de Dames qui la ſont ve-
„ nus voir. Sa mere ayant été malade pendant quinze jours au commencement du mois
„ d'Août, elle paſſoit toutes les nuits à veiller près de ſa mere pour lui donner tout ce
„ dont elle avoit beſoin, & cela après avoir été occupée toute la journée à recevoir le
„ monde & à répondre à chacun ; ce qui eût mis ſur les dents la perſonne la plus robu-
„ ſte, & qui néanmoins ne l'a point fatiguée. „

Eh ! comment l'auroit-elle été ? Tous les reſſorts de ſon corps venoient d'être rétablis,

régé-

nérés par la Toute-puiſſance divine; elle jouiſſoit d'une ſanté toute neuve ſortant immédiatement des mains du Créateur de toutes choſes.

Il ne manque plus à tant de témoignages que celui de M. le Bailli. Il déclare que „ le „ 21.... ſixiéme jour de ſa neuvaine.... elle fût parfaitement guérie.... qu'elle boit, man„ ge, dort, marche & fait toutes ſes fonctions comme avant ſa maladie.... J'ai cru, *a„ joute-t-il*, devoir parler à ſon Directeur, au Médecin, Chirurgien & Apoticaire. Tous „ ſont convenus des mêmes faits, & me les ont atteſtés... & que ſa guériſon leur a paru „ ſurnaturelle, la nature ne pouvant en ſi peu de tems opérer des choſes ſi extraordinai„ res, ſur-tout après une maladie où ils conviennent que ſon ſang n'étoit plus que ſéroſité. „ Voilà au juſte, *continue-t-il*, ce dont j'ai rendu témoignage par ma Relation ſignée de „ moi, & que j'ai remiſe à M. Hérault Samedi au ſoir 28. Juillet [1731.] Je n'entre „ point dans la queſtion du Miracle, je ne ſuis pas crédule; mais ſur tout ce que les ha„ bitans m'ont témoigné & atteſté, je ne ſai que penſer. „

Diſons mieux, il ne ſait comment accorder ſes penſées avec l'eſprit de ſa commiſſion, l'évidence des faits avec les vûes de ceux qui les voudroient détruire, ſa Religion avec ſes intérêts, l'amour de la Vérité avec les bonnes graces des hommes. Cependant au milieu de tant de motifs de reſter incrédule, il croit *que le Miracle eſt bien véritable*, ſuivant que nous l'atteſte M. l'Archevêque de Sens lui-même.

O Vérité, que vous êtes puiſſante! Quel triomphe pour vous de réduire ainſi ceux-mêmes qui vous combattent, à vous rendre hommage! Celui de Monſieur de Sens, quoique forcé, va mettre le comble à votre victoire: il me ſera aiſé de faire diſparoître les nuages avec leſquels il a voulu vous cacher, & ces nuages une fois diſſipés, M. l'Archevêque de Sens reſtera témoin malgré lui & de la grandeur des maladies & du ſubit de la guériſon.

VI. PROPOSITION.

Le dénouement ridicule imaginé par Monſieur l'Archevêque de Sens pour faire croire que la guériſon de Marguerite-Françoiſe Duchêne a été naturelle, prouve qu'il n'a pu rien trouver de raiſonnable pour expliquer comment tant d'étranges maladies ont pu être guéries d'une maniere ſubite, ainſi qu'il en convient, & par conſéquent que cette guériſon eſt un Miracle évident.

NOus voici enfin revenus à M. l'Archevêque de Sens. Il y a long-tems que je le laiſſe en repos; mais je me garderai bien de l'oublier, & j'ai trop gagné avec lui, pour n'être pas ravi de le faire encore ici paroître ſur la ſcène.

Quoique tout le monde regarde ce Prélat comme le plus grand ennemi des Miracles de nos jours, pour moi j'ai reconnu par expérience qu'en voulant combattre les Miracles, il ne fait en effet qu'en établir de plus en plus la certitude. Plus j'ai approfondi ſon Inſtruction Paſtorale, plus nous avons trouvé que tout y fourmille d'aveux les plus favorables & les plus convaincans; & que quand il s'aviſe par je ne ſai quelle mauvaiſe humeur, de nier les faits ou d'en forger de ſa façon, c'eſt toujours en donnant des avantages déciſifs qui dédommagent avec uſure: au ſurplus c'eſt un peu de bruit, un peu de fanfaronnade; mais c'eſt tout.

Ses pieces d'ailleurs ſont pour la plûpart de la fabrique de la Police. Or j'ai plus d'une fois fait voir que de telles armes en ce genre ne ſont pas bien redoutables. Il eſt vrai que lorſque M. Hérault employe les argumens péremtoires de la Baſtille, de Vincennes & de Bicêtre, ce ſont, il faut l'avouer, des démonſtrations à la force deſquelles il eſt diffi-

cile de réſiſter, & qui ferment ſouvent la bouche à ceux qui publioient les œuvres de Dieu. Mais veut-on aller plus loin, veut-on avoir des témoignages contre la Vérité; les ménaces, les punitions, les récompenſes, les artifices des Jéſuites, tout échoue. Les flots de la mer irritée ont beau être menaçans, ils ſe briſent contre un grain de ſable; & s'il y a quelques perſonnes aſſez foibles pour ſe laiſſer entraîner, ſi par exemple quelques Chirurgiens pouſſent la complaiſance juſqu'à prendre un peu de roideur dans des tendons pour des anchiloſes, tout témoignage qui n'eſt pas fondé ſur la Vérité, ſe dément toujours par quelque endroit.

Auſſi eſt-on étonné de la foibleſſe des pieces que M. l'Archevêque de Sens a pu ramaſſer contre les Miracles, & encore plus de voir que toutes ces pieces, loin de les obſcurcir, ſervent la plûpart à les conſtater.

Il n'en cite que deux par rapport aux Miracles arrivés en la perſonne de M. F. Duchêne.

La premiere eſt l'information ſecrette faite par le Bailli de l'Abbaye, par les ordres de M. Hérault.

La deuxiéme eſt une prétendue déclaration faite à la Police par feu M. le Faverais, un des Supérieurs du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet.

Examinons les inductions que M. l'Archevêque de Sens s'aviſe de tirer de ces deux pieces, dont il ne rapporte que de petits lambeaux ſuivant ſon uſage, & commençons par l'information qui, ſuivant lui, n'eſt pas conforme à la Relation du Miracle publié ſous le nom de M. F. Duchêne.

„ On fait ſupprimer, *dit-il*, à cette petite perſonne deux circonſtances eſſentielles qui „ ſont rapportées par M. Pelet Bailli de S. Germain des prez, dans une Lettre qu'il écri- „ vit le 28. Juillet 1731. à M. Hérault Lieutenant de Police, pour lui rendre compte des „ circonſtances de cette merveilleuſe guériſon. „

On doit ſavoir gré à ce Prélat de la modeſtie de ſon début: la ſuppreſſion affectée de deux circonſtances eſſentielles dans une Relation, méritoit ſans doute une indignation plus marquée.

„ J'ai vu cette Lettre en original, *nous dit-il enſuite*, & le témoignage qu'on y rend „ ne peut être ſuſpect à la miraculée, puiſque le Bailli paroît croire bonnement que le „ Miracle eſt bien véritable. „ Voilà encore une grande bonté du Prélat de convenir lui-même ſi bonnement que M. le Bailli chargé par M. Hérault de s'informer des circonſtances du prétendu Miracle, lui a écrit à lui-même que ce Miracle étoit bien véritable.

„ Les partiſans du Miracle, *continue-t-il*, ſe ſont cependant abſtenus d'inſérer cette „ Lettre dans la Relation, parce qu'ils ont ſenti ſans doute qu'elle donneroit trop viſible- „ ment le dénouement tout naturel de la maladie & de la guériſon. „

Permettez-moi, Monſeigneur, de vous repréſenter qu'il n'eſt pas juſte de faire un crime aux partiſans de la Vérité, de ce qu'ils ne produiſent pas une piece cachée dans l'arſenal ſecret de la Police. Depuis quand ſont-ils aſſez avant dans la confiance de M. Hérault, pour lui demander des pieces propres à conſtater des Miracles?

Si le Prélat à qui les myſteres & tous les ſecrets de ce lieu ſont toujours confiés, daignoit nous faire préſent de cette piece, nous en ſerions à coup-ſur plus prodigues que lui; & aulieu de quelques lignes détachées & découſues qu'il affecte de nous en montrer, plûtôt pour exciter notre curioſité que pour la ſatisfaire, nous la dépoſerions bien & duement chez un Notaire pour la faire incontinent paſſer entre les mains du Public, & ne pouvant l'avoir, j'en ai du moins dépoſé un extrait en forme de Lettre, que M. Pelet a heureuſement écrit à une perſonne qui me l'a remis entre les mains.

Mais pourquoi M. de Sens n'a-t-il pas pris lui-même le parti de dépoſer cette piece, ou du moins d'en donner la copie tout au long? & ne pourrions-nous pas dire à notre tour, que c'eſt parce que le Prélat a vu que cette piece feroit paroître avec trop d'éclat

tout

tout ce qui a convaincu M. le Bailli *que le Miracle étoit bien véritable ?*

Mais venons aux deux circonſtances eſſentielles qu'on a fait ſupprimer à la petite perſonne.

Voici la premiere. „ M. Pelet, *dit le Prélat*, en parlant de la maladie, dit qu'elle „ a été occaſionnée par une chûte en 1727. & que cette chûte cauſa une ſuppreſſion to- „ tale des regles de cette fille. „

Voici la deuxiéme: „ Que le 15. Juillet, veille de la neuvaine que la Duchêne a fai- „ te, elle étoit baignée dans ſon ſang qui lui ſortoit juſques par les ongles. „

Mais quoi! ſont-ce donc là ces deux circonſtances ſi eſſentielles & ſi déciſives? Il faut avouer que M. de Sens ſe plaît bien à nous faire peur: qui n'eût pas cru en liſant de quel ton impoſant M. de Sens annonçoit d'abord qu'on avoit omis dans la Relation deux circonſtances eſſentielles, que ces deux circonſtances alloient prouver la fauſſeté des maladies ou de leur guériſon? Raſſurons-nous: le Prélat bien loin de nier l'un ou l'autre, les croit auſſi fermement que nous; il avoue même qu'elle étoit depuis *quatre ans... étrangement malade*, & *qu'au bout de ce tems* elle a recouvré *la ſanté* par un événement ſubit. Il eſt vrai que Monſieur de Sens prétend trouver dans ſa Phyſique de quoi expliquer cette guériſon d'une maniere naturelle; mais c'eſt encore une preuve qu'il en avoue bien nettement la réalité.

Au reſte on ne devine pas d'abord bien aiſément pourquoi le Prélat affecte de ſe récrier ſi fort ſur l'omiſſion prétendue de ces deux circonſtances, d'autant plus qu'à l'égard de la deuxiéme, il n'eſt nullement vrai qu'elle ait été omiſe dans la Relation.

M. de Sens dit lui-même plus haut, qu'on y *fait* une *peinture* effrayante *des vomiſſemens de ſang* de la *petite Duchêne*; & pluſieurs de nos témoins certifient, auſſi bien que M. le Bailli, qu'il lui prit le 15. Juillet, veille de ſa neuvaine, un vomiſſement de ſang ſi furieux, qu'on la trouva évanouie & toute couverte de ſang: ce qui lui eſt arrivé, ſuivant que le déclarent les mêmes témoins, un très grand nombre de fois durant le cours de ſes maladies, & juſqu'au moment même qui précéda ſon départ pour commencer ſa neuvaine à S. Médard. Ainſi M. l'Archevêque de Sens a grand tort de ſe plaindre, qu'on a affecté de cacher cette circonſtance.

A l'égard de la ſuppreſſion des regles, qui étoit non la cauſe, mais une ſuite toute naturelle de ſes vomiſſemens de ſang journaliers, il eſt vrai que peu de témoins on ont parlé: il y en a néanmoins quelques-uns qui en ont fait la remarque, & ſingulierement le Médecin & le Chirurgien, à qui la néceſſité d'expliquer la nature & les effets des maladies, donne plus de droit qu'à perſonne de faire mention de celle-ci ſans indécence.

Mais quel a donc été le motif du Prélat, pour ſe plaindre ſi amèrement qu'on a ſupprimé ces deux circonſtances dans la Relation? Quelle raiſon pouvoit-il avoir, pour faire tant de bruit là-deſſus? C'étoit pour mieux venir à ſes fins, & pour faire mieux goûter le dénouement que ſon Ecrivain avoit envie de forger à la maladie, auſſi bien qu'à la guériſon.

En effet rien de plus admirable que le manége, la ſoupleſſe & l'induſtrie de l'Auteur de l'Inſtruction Paſtorale adoptée par M. de Sens, pour donner à ce qu'il lui plaît d'imaginer, un air de vrai-ſemblance. Par exemple s'il n'avoit pas pris la précaution de faire ſonner bien haut la réticence prétendue des deux circonſtances en queſtion, rien n'eût préparé à un ſyſtême qui, comme nous allons voir, ne peut jamais venir naturellement à l'eſprit de perſonne, au lieu qu'en criant à l'artifice & au déguiſement, & en affectant avec cela un air triomphant & victorieux, cela étoit capable au moins d'éblouir quelque Lecteur.

On n'aura cependant pas beſoin de paſſer la main ſur les yeux pour diſſiper l'éblouiſſement, mais bien quelquefois de la paſſer ſur le front, pour eſſuyer la honte & la peine qu'il y aura à ſuivre l'Ecrivain de Monſieur de Sens par tout où il a plu à ſon imagination de ſe promener ſur cet article.

Voyons d'abord le dénouement que cet Ecrivain qui parle au nom de M. l'Archevêque de Sens, donne à la maladie de la Dlle. Duchêne.

Suivant lui, M. Pelet Bailli de l'Abbaye dans ſon rapport à M. Hérault, lui a écrit que *la maladie* de la Dlle. Duchêne avoit *été occaſionnée par une chûte en 1727. & que cette chûte cauſa une ſuppreſſion totale des regles de cette fille.* L'on voit dans ces paroles de M. Pelet rapportées par M. de Sens, que le Bailli donne la chûte faite en 1727. pour cauſe de la maladie, & que la ſuppreſſion des regles n'en eſt qu'un accident & une ſuite toute naturelle, puiſque comme dit M. Gaulard dans ſa ſavante Diſſertation, „ l'é-
„ coulement periodique naturel au ſexe n'eſt cauſé que par la plénitude des vaiſſeaux.
„ Ainſi la rupture des vaiſſeaux dans l'eſtomac & la poitrine, par leſquels le ſang s'épan-
„ choit, procurant une déplétion plus que ſuffiſante dans les vaiſſeaux ſanguins, la plé-
„ nitude n'a pu ſe trouver dans ces vaiſſeaux, & les regles ont du ſe ſupprimer. *Ainſi,*
„ *dit-il encore*, ce ſont les accidens eux-mêmes qui ont cauſé la ſuppreſſion des regles,
„ & ce n'eſt pas cette ſuppreſſion qui a produit les ſymptômes, „ c'eſt-à-dire les maladies.

Cependant il plaît à l'Ecrivain de M. de Sens de faire de cette ſuppreſſion la cauſe & l'origine de la maladie. Au ſurplus ce n'eſt là qu'un petit tour d'eſprit qui eſt bien pardonnable à cet Ecrivain; cela lui étoit néceſſaire, pour faire quadrer à la maladie le dénouement qu'il imaginoit pour la guériſon, & ce dénouement étoit trop heureuſement trouvé pour héſiter à l'aſſortir aux dépens d'une ſi légère ſuppoſition. Quant à cet heureux dénouement, c'eſt le point où la vivacité de l'imagination de cet Auteur brille davantage.

Sur ce que M. le Bailli rapporte à M. Hérault, „ que le 15. Juillet, veille de la neu-
„ vaine que la Dlle. Duchêne a faite, elle étoit baignée dans ſon ſang qui lui ſortoit juſ-
„ ques par les ongles: En voilà aſſez, *reprend avec précipitation M. de Sens, pour ex-*
„ *pliquer & la maladie & la guériſon:* on n'a pas beſoin de faire deſcendre la vertu du
„ Ciel, pour qu'une fille ſoit étrangement malade par une ſuppreſſion de quatre ans, &
„ qu'au bout de ce tems-là une évacuation entiere & abondante lui rende la ſanté. „

A combien de gens la rougeur n'a-t-elle pas monté au viſage, à la premiere idée que fait naître l'Inſtruction Paſtorale? De quelle évacuation, s'eſt-on récrié, a donc voulu parler M. le Bailli? & comment auroit-il été ſi bien inſtruit d'un état ſi ſecret? Mais on revient auſſitôt de ſon étonnement, en reliſant les paroles de M. le Bailli; car on voit que ce n'eſt pas le Bailli, mais bien l'Ecrivain de M. l'Archevêque, qui au ſeul mot de baignée dans ſon ſang, a été imaginer une évacuation prétendue, dont le Bailli ne parle nullement, mais ſeulement d'un vomiſſement de ſang qui arrivoit très frequemment à la Demoiſelle Duchêne, & qui lui prit avec violence la veille de ſa neuvaine; & il eſt ſi vrai que Monſieur le Bailli ne parloit d'aucune autre évacuation, que dans le même endroit il déclare à M. Hérault que le Médecin de la Dlle. Duchêne l'avoit aſſuré, que *le flux menſtruel* de cette fille n'avoit pas même *encore paru* le jour qu'il envoye ſa Relation, qui étoit le 28. Juillet, treiziéme jour après le commencement de la guériſon, ſuivant qu'il eſt porté dans l'extrait de cette Relation, écrite par M. le Bailli lui-même.

Franchement, pour trouver un dénouement tout naturel à la guériſon de la petite Duchêne, l'Ecrivain du Prélat a fait là une ſuppoſition bien hardie. Il me ſemble voir Monſieur le Bailli crier de toutes ſes forces au Prélat: Prenez garde, Monſeigneur, vous vous trompez: lorſque j'ai dit qu'elle étoit baignée dans ſon ſang, je n'ai parlé que de ſon vomiſſement & de l'effet de ſon hémorragie; vous faites violence à mes termes, de quelle évacuation entendez-vous donc parler? Mais M. le Bailli auroit beau ſe récrier, & repréſenter qu'il a même dit tout le contraire dans ſa Relation à M. Hérault; ſes repréſentations viendront préſentement trop tard.

Il eſt décidé par une autorité reſpectable, il a été publié à toute la terre dans une Inſtruction Epiſcopale, que le ſang dont a parlé le Bailli dans ſa Relation à M. Hérault, pro-

provenoit d'une évacuation naturelle qui a rendu tout d'un coup la ſanté à la petite Duchêne. C'eſt deſormais un oracle ſorti de la bouche d'un des principaux Chefs de l'Egliſe enſeignante, parlant dans une Inſtruction qu'il adreſſe à tous ſes fideles, & c'eſt par ce fait important qu'il a anéanti les preuves d'un Miracle qui alloit à décréditer la Bulle: ainſi il n'eſt plus poſſible de reculer.

C'eſt en m'appuyant ſur ce dénouement, dira M. l'Archevêque de Sens, que je ſuis convenu que *la petite Duchêne* avoit été pendant *quatre ans.... étrangement malade*, & qu'elle avoit été guérie la veille de ſa neuvaine par cet événement ſubit. Après de telles avances, de quelle conſéquence ne ſeroit-il point de lâcher le pied ſur le dénouement? & quel moyen reſteroit-il de répondre aux inductions accablantes que les Janſéniſtes ne manqueroient pas de tirer de mes propres aveux? Ainſi vous avez beau avoir déclaré à M. Hérault tout ce qu'il vous a plu: ce que j'ai écrit, eſt écrit, & il n'en demeurera pas moins pour conſtant, que l'évacuation abondante du 15. Juillet dont vous reſterez témoin bon gré mal gré, a été la cauſe de la guériſon ſubite des maladies étranges de la petite Duchêne, & cet heureux dénouement ſervira à jamais de réponſe aux avantages que les Janſéniſtes voudroient tirer de ce prétendu Miracle.

Mais répondra apparemment M. le Bailli, ce n'eſt que ſur le ſeul témoignage de ma Relation, que vous vous appuyez pour avancer ce fait, & vous ſavez, Monſeigneur, que j'ai atteſté poſitivement le contraire dans cette même Relation à la ſuite de l'endroit même que vous citez: comment voulez-vous après cela que je vous ſerve de témoin en me démentant moi-même?

Au reſte l'Ecrivain dont ſe ſert M. l'Archevêque de Sens, a eû grand tort d'avancer qu'après cette évacuation *un bon Médecin auroit prédit le Miracle auſſi ſurement qu'un Prophéte.* Il ignoroit apparemment que feu M. Coſtar qui étoit un ſi fameux Médecin, & qui a traité cette fille pendant ſi long-tems, a marqué dans ſon rapport qui eſt du 31. Août 1731. plus de deux ans avant l'Inſtruction Paſtorale, *que les regles* de cette fille *n'étoient pas* encore *revenus.... le* 23. *Juillet*, & qu'il a été d'un étonnement extrême de la trouver guérie.

Que M. Boyer autre Médecin & M. Courſin Chirurgien ont déclaré tous deux, qu'ils étoient prêts *de jurer ſur les ſaints Evangiles qu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui eût pu faire une guériſon ſi entiere*, & qu'ainſi ils étoient bien éloignés de croire qu'elle eût pu arriver par une cauſe naturelle.

Que le Frere Apoticaire des Bénédictins, qui a vu preſque tous les jours cette fille devant & après ſa guériſon, atteſte *qu'il a fallu que Dieu*, pour opérer cette guériſon, ait fait pluſieurs créations de parties ſolides & liquides *qui manquoient preſque abſolument*; & qu'il ait *fait de cette pauvre infirme une autre perſonne, en rétabliſſant tout d'un coup ce qui avoit été détruit depuis ſi long-tems.*

Que M. Cannac Chirurgien Major des Gardes, dit qu'il *défie à qui que ce ſoit, qui jugeant de ce fait avec équité, ne trouve du prodige dans cette guériſon, & ne convienne & de l'inſuffiſance de la nature & de l'impuiſſance de la Médecine.*

Enfin que M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi, prouve d'une maniere invincible dans ſa Diſſertation, qu'il étoit impoſſible que les regles revinſſent à cette fille que long-tems après qu'elle auroit été guérie.

„ Les regles n'auroient pu, *dit-il*, reparoître que long-tems après la guériſon, en la
„ ſuppoſant poſſible, parce qu'il auroit néceſſairement fallu que la maſſe du ſang eût eû
„ le tems de ſe réparer & de devenir trop abondante pour être contenue dans les vaiſ-
„ ſeaux ſanguins: pour-lors la plénitude auroit pu forcer le diamétre.... des vaiſſeaux
„ qui naturellement ſervent à cette évacuation... & faire revenir les regles; mais elles ſe-
„ roient dans ce cas le produit de la guériſon, & non la cauſe. „

L'Ecrivain de M. l'Archevêque de Sens n'a pas non plus fait attention que la Demoi-

ſelle Duchêne avoit ſi peu de ſang lors de ſa guériſon, que huit jours auparavant le Chirurgien de l'Abbaye ne pût en trouver dans ſes veines; & que, comme dit encore M. Gaulard, *les vaiſſeaux qui ſervent à l'évacuation* en queſtion, ayant été *quatre ou cinq ans* ſans être remplis de ſang, *n'avoient eû que trop le tems de s'affaiſſer & , pour ainſi dire, de ſe coller:* Qu'ainſi quand on ſuppoſeroit une abondance de ſang dans les veines de cette fille, qui ne pouvoit pas y être, ſes regles n'auroient pu encore revenir que long-tems après ſa parfaite guériſon, parce que *l'impulſion du ſang auroit trouvé moins de réſiſtance à vaincre du côté de l'eſtomac & de la poitrine, dont les cicatrices* ne pouvoient *ſe former ni s'affermir que par un tems conſidérable.*

Ainſi, loin qu'un bon Médecin eût pu prédire le Miracle, comme le prétend M. de Sens, tous les Maîtres de l'art qui ont eû connoiſſance de l'état de cette fille, ont été perſuadés de l'impoſſibilité phyſique du dénouement que ſon Ecrivain a imaginé.

Ce dénouement étant donc non ſeulement faux dans ce fait, mais étant démontré impoſſible par les Maîtres de l'art dans l'état où étoit cette fille, il y a tout lieu d'eſpérer que ce Prélat abandonnera une ſi mauvaiſe défaite, & qu'après être convenu de la guériſon ſubite des étranges maladies de la Dlle. Duchêne, il reconnoîtra lui-même que cette guériſon n'a pu être opérée que par un Miracle évident.

La deuxiéme piece ſur laquelle s'appuye M. de Sens, n'a pas plus de force que la premiere pour l'autoriſer à nier le Miracle en queſtion.

C'eſt *une déclaration* que le Prélat a *vue*, dit-il, *entre les mains de M. Hérault*, & qui eſt *ſignée de feu M. le Faverais un des Supérieurs du Seminaire de Saint Nicolas du Chardonnet,... dans laquelle* il *certifie* que *d'honorables Bourgeois* que M. l'Archevêque de Sens a la prudence de ne point nommer, *ſont venus le prier d'avertir Monſieur l'Archevêque de Paris... que ſans les menaces que* certaines perſonnes ont faites *de donner lieu aux perſonnes qui parleroient, de s'en repentir, tout le voiſinage de la Dlle. Duchêne atteſteroit*, &c.

Oh la belle caſcade d'oui-dire anonimes! Cela n'eſt-il pas bien convaincant? Mais qu'il eſt prudent, qu'il eſt ſage d'avoir pris en même-tems un défunt pour témoin de cette longue chaîne, de cette miſtérieuſe échelle d'oui-dire, rapportés par des perſonnes que l'on ne nomme point, qui déclarent que des perſonnes dont on tait le nom, leur ont dit que ſans les menaces que certaines perſonnes, qu'on ne nomme pas non plus, ont fait à d'autres perſonnes qu'on ne nomme pas davantage, *tout le voiſinage*, &c.

Pouvoit-on jamais mieux ſe mettre hors de toute priſe? Oh, que la prudence humaine eſt une belle choſe, & que M. Languet auroit bien fait de ſe tenir toujours ainſi ſur la reſerve! Il paroît que le Prélat s'eſt trouvé enfin ſi fatigué de tous les démentis qu'il a eſſuyés, qu'il a réſolu deſormais de ne plus ſe ſervir que de témoins qui ſoient hors d'état de le contredire. Vivent les morts pour être témoins: les faites-vous parler, ils diſent tout ce qu'il vous plaît: voulez-vous qu'ils ſe taiſent, rien de plus docile. Auſſi M. de Sens en veut-il eſſayer aujourd'hui, & c'eſt dans l'appréhenſion de rencontrer encore quelque M. Pelet, quelque M. Geoffroy, ou quelque M. Silva, qu'il prend toutes les ſuretés poſſibles afin de n'y être plus attrapé.

Rien de plus admirable que de voir ſes ſoins & ſes précautions à cet effet. Non ſeulement c'eſt un défunt; mais c'eſt un des Supérieurs de S. Nicolas du Chardonnet, un homme auſſi prévenu, auſſi attaché à la Bulle, & peut être plus que M. de Sens lui-même, & qui avoit toutes les qualités propres pour mériter ſa confiance la plus intime. Mais n'importe, cela ne ſuffiſoit pas encore; les autres donneurs de démentis étoient bien la plûpart des hommes de confiance, & ſi le Prélat n'eût pas vu un bon extrait mortuaire en bonne forme, qui conſtatoit la mort de M. Faverais, il ne s'y ſeroit pas encore fié: la défiance, dit-on, eſt la mere de ſureté, & qui n'en auroit pas après de ſi cruelles expériences? C'eſt donc un défunt que le Prélat choiſit ici pour ſon témoin. Oh! pour le coup

le

le Prélat penſe bien qu'il n'a rien à craindre; mais que diroit-on, ſi le défunt alloit encore donner un démenti à l'Archevêque?

Suivant le Prélat, les oui-dire du voiſinage rapportés à feu M. le Faverais ſont, *que rien n'étoit plus faux que le prétendu Miracle; que la Demoiſelle Duchêne n'a jamais été ni hydropique, ni paralytique, & que toute ſa maladie conſiſtoit en une ſuppreſſion de regles dont elle avoit été guérie deux ou trois mois auparavant que d'être allée au Tombeau du Sieur de Pâris.* Mais comment concilier ces oui-dire avec le fait avancé par le Prélat?

Suivant lui, la Dlle. Duchêne qui avoit été *quatre ans.... étrangement malade*, fût guérie *le 15. Juillet veille de ſa neuvaine... par une évacuation entiere & abondante qui lui rendit la ſanté. L'évacuation faite*, continue-t-il, *la neuvaine étoit ſure de réuſſir, & un bon Médecin auroit prédit le Miracle auſſi ſurement qu'un Prophéte.*

Qui croirons-nous, ou de M. de Sens, ou des oui-dire qu'il rapporte? Si la Dlle. Duchêne étoit guérie deux ou trois mois avant ſa neuvaine, comment un bon Médecin le 15. Juillet veille de la neuvaine, auroit-il prédit le Miracle? Eſt-ce le 15. Juillet qu'elle a été guérie? l'étoit-elle déjà deux mois auparavant?

En vérité cela doit être deſeſpérant pour M. de Sens, qu'il ne puiſſe trouver de ſureté même parmi les morts, & que par une fatalité marquée ſes propres témoins juſqu'aux trépaſſés, contrediſent ſans ceſſe ce qu'il avance. Ne valoit-il pas mieux laiſſer en repos l'ame du défunt, que d'évoquer ainſi ſes mânes pour ſe trouver encore en contradiction avec lui?

Mais examinons ce que porte le ſurplus de ce témoignage. *Sans les menaces que* des perſonnes, qui ſont ſans doute des Appellans, *ont faites de donner lieu aux perſonnes qui parleroient, de s'en repentir*, &c.

Eh! depuis quand les Conſtitutionnaires appuyés, ſoutenus, protégés, diſons plus, qui diſpoſent de l'autorité de toutes les Puiſſances, craignent-ils ſi fort les Appellans? Depuis quand ces pauvres proſcrits ſont-ils devenus ſi redoutables? Eux qui la plûpart n'oſent ſeulement ſe montrer en plein jour, qui ont toujours des eſpions ou des éxemts à leur ſuite; eux ſur qui on répand à pleines mains les Lettres de Cachet, qu'on pourſuit, qu'on exile, qu'on empriſonne, & que les Moliniſtes ſont toujours autoriſés d'inſulter tant qu'il leur plaît. M. l'Archevêque de Sens écrit-il pour les Antipodes? car certainement ce n'eſt pas dans ce pays-ci où on peut faire croire que le crédit, les menaces & les perſécutions des Appellans impoſent ſilence aux Conſtitutionnaires.

Mais qui ſont ceux que les menaces des Appellans ont empêché de parler? C'eſt, ſuivant M. l'Archevêque de Sens, *tout le voiſinage de la Dlle. Duchêne.* Oh! les Appellans ont bien mieux fait que cela; car ils ont recueilli les témoignages de tout ce voiſinage, quoiqu'enfermé dans l'enceinte de l'Abbaye de S. Germain dépendante de M. le Cardinal de Biſſy; & ils produiſent tous ces témoignages avec ceux des Médecins, des Chirurgiens, & d'une multitude d'autres perſonnes. L'on ſent dans la plupart le langage du cœur, toujours plus naturel & plus perſuaſif que celui de l'eſprit; l'on y voit l'horreur extrême que l'état affreux de la Dlle. Duchêne a faite à tous ſes voiſins pendant près de cinq ans, & la ſurpriſe où ils ont tous été, lorſqu'ils l'ont vu ſortir ſubitement d'entre les bras de la mort avec une pleine & parfaite ſanté.

En la voyant tout d'un coup ſi parfaitement guérie, ils n'ont pu douter qu'un ſi grand Miracle n'ait été fait par *la vertu du Ciel:* ce qui leur a fait une impreſſion ſi vive, que foulant aux pieds toute crainte & tout intérêt humain, ils ſe ſont tous empreſſés à l'envi d'en rendre gloire à Dieu, dont la Toute-puiſſance étoit ſeule capable d'opérer un ſi grand prodige. C'eſt ce que nous allons prouver encore d'une maniere plus particuliere dans notre derniere propoſition.

VII. PRO-

VII. PROPOSITION.

Dieu ſeul a pu être l'auteur de la guériſon de Marguerite-Françoiſe Duchêne.

QUi oſera revoquer en doute que la guériſon ſubite & parfaite d'une multitude de maladies, incurables de leur nature, mortelles dans leurs ſymptômes, inconcevables dans leur durée, & qui avoient réduit depuis long-tems Marguerite-Françoiſe Duchêne à une extrémité où tout eſpoir paroiſſoit interdit, ne puiſſe avoir que Dieu-même pour auteur.

Quel autre que le Créateur de tout ce qui eſt, eût pu rétablir preſque en un moment ce qui étoit détruit, régénérer ce qui ne ſubſiſtoit plus dans ſon intégrité, créer ce qui manquoit abſolument, diſſiper, anéantir ce qui étoit nuiſible, en un mot renouveller toutes les puiſſances d'un corps dont tous les reſſorts n'avoient plus d'action, dont tous les liquides n'avoient preſque plus de qualité, dont toutes les parties n'étoient plus propres qu'à opérer leur deſtruction mutuelle?

Par combien de traits cette guériſon n'eſt-elle pas encore marquée au coin de la Divinité? Par ſa promtitude; chaque maladie incurable & mortelle diſparoît à ſon tour d'une maniere ſubite: par ſa perfection; une vigueur extraordinaire qui ſuffit à tout, qui réſiſte à tout, & que rien ne peut abbattre, ſe joint dans l'inſtant à la ſanté la plus parfaite. Tous ces faits viennent d'être prouvés; que reſte-t-il donc à démontrer? Mais l'incrédule eſt-il jamais ſatisfait? Developpons-lui encore dans cette guériſon l'opération merveilleuſe de l'Etre ſuprême, infiniment bon, infiniment ſage, qui ſeul peut produire ce qui n'eſt pas, & opérer ſans moyen & ſans ſucceſſion de tems.

La bonté de Dieu ne paroît pas moins quand elle nous délivre de nos misères, que quand elle nous conſole par ſes faveurs. Notre pauvre agoniſante accablée ſous tant de maladies mortelles, étoit un objet bien digne de la compaſſion de ſon Créateur. Il ne reſtoit dans ſon corps aucune partie ſaine: ſi quelqu'une étoit ſans douleur, c'eſt qu'elle participoit déjà au froid & à l'inſenſibilité de la mort. Tout tendoit à une diſſolution prochaine & inévitable. Dans les reſſorts c'étoit un relâchement total, dans les vaiſſeaux un affaiſſement univerſel, dans les liqueurs une corruption générale, dans les organes une foibleſſe extrême, en un mot dans toutes les fonctions animales un renverſement, un deſordre & un épuiſement exceſſif. Cependant dans l'eſpace de ſix jours tout eſt réparé, tout eſt ſain, tout eſt parfait, & il ne reſte plus la moindre trace de tant de maladies déplorables. Notre miraculée ne connoît ni les langueurs ni les foibleſſes de la convaleſcence; elle en mépriſe les régimes & les ménagemens, elle ne craint ni rechûtes, ni nouvelles maladies; elle n'eſt effrayée d'aucune fatigue, ſi exceſſive qu'elle ſoit; elle croit que rien ne peut être au deſſus de ſes forces, elle néglige de les réparer par le ſommeil; elle ſent que la perfection de ſa ſanté eſt moins une guériſon, qu'un renouvellement d'être qui lui donne une vigueur au deſſus des reſſources ordinaires de la nature. Les faits rapportés par les témoins, ſont la preuve complette de tout ce que nous avançons.

A ces traits, qui pourra méconnoître la libéralité de l'Etre à qui rien ne coûte? C'eſt du ſein de la plus extrême foibleſſe qu'il fait ſortir tant de force, c'eſt de l'épuiſement le plus entier que naît tant de vigueur; c'eſt à la ſuite de l'agonie la plus longue & de l'extrémité la plus effrayante, qu'on voit paroître ſur le viſage de notre Miraculée une ſanté ſi vive. Si l'on ne peut s'empêcher de reconnoître la bonté de Dieu dans une guériſon ſi complette, on ſera également forcé d'y admirer ſes autres attributs.

La ſageſſe infinie à qui tous les tems ſont préſens, qui eſt patiente parce qu'elle eſt éternelle, qui ſait faire concourir à ſes vues juſqu'aux penſées les plus libres des hommes;

qui

qui pour exécuter ſes deſſeins, ſe ſert même des efforts que font ſes créatures pour les combattre; enfin qui ne permet les ténebres que pour en faire ſortir une plus vive lumiere, paroît ici avec tant d'éclat, qu'il n'eſt pas poſſible de ſe fermer aſſez les yeux pour ne la pas appercevoir.

Dieu veut manifeſter aux hommes le crédit qu'a aûprès de lui l'interceſſion de ſon fidèle Serviteur le Bien-heureux Diacre François de Pâris, & répandre quelques rayons de lumiere juſques dans la cour de l'Abbaye de M. le Cardinal de Biſſy. Il choiſit pour cela une fille ſimple, pieuſe & dont le cœur eſt droit, mais qui a été élevée & nourrie dans la prévention en faveur de la Bulle & contre les Miracles opérés à l'interceſſion du Saint Pénitent. La Paroiſſe de S. Sulpice eſt le berceau de ſes premieres impreſſions: elles s'accroiſſoient & ſe fortifioient par les conſeils du Paſteur de l'Abbaye ſon Confeſſeur, en qui elle a une extrême confiance, & qui lui-même eſt prévenu contre ce qui s'opére de merveilleux au Tombeau du ſaint Thaumaturge. Mais qui peut réſiſter à celui qui tourne les cœurs comme il lui plaît, ſans gêner leur liberté? Malgré les préjugés de la Dlle. Duchêne, c'eſt ſur ce mémorable Tombeau, que Dieu a réſolu de l'arracher des bras de la mort, & c'eſt par ce Miracle qu'il veut éclairer ſon Paſteur.

Sa Providence attend pour cet effet que la grandeur, & l'excès des maladies ayent ôté toute eſpérance à la malade, que l'incurabilité de ſes maux ſoit reconnue par tous les Maîtres de l'art, que ſon Médecin ſoit même frappé d'étonnement de la voir continuer de vivre avec une complication de tant de maladies mortelles dont une ſeule devroit l'emporter, que tous les voiſins ayent été fatigués de la continuité de ſes agonies; enfin que des incrédules ayant appris qu'elle avoit réſolu de ſe faire traîner à Saint Médard, ayent déclaré hautement qu'ils ſe rendroient ſi elle étoit jamais guérie.

Mais avant que de lui faire prendre à elle-même cette réſolution, Dieu a encore voulu qu'après avoir été abandonnée par les hommes, elle ait eu en vain recours à l'interceſſion de pluſieurs Saints. Enfin le 14. Juillet, elle s'adreſſe à Jéſus-Chriſt même dans le Saint Sacrement de l'Autel. *En recevant la bénédiction*, dit Dom Daucereſſes, Dieu lui parle au fond du cœur, elle entend *intérieurement* une voix qui lui commande *d'aller au Tombeau de M. de Pâris*, & qui l'aſſure *que par l'interceſſion de ce pieux Diacre elle ſeroit guérie.* L'impoſſibilité apparente qu'il y a d'exécuter cet ordre, ne la rebute point: elle obéit, ſe Miracle ſe fait!

Chaque jour eſt marqué par quelque opération évidente de la Divinité. A la vûe de tant de prodiges, la mort étonnée s'enfuit & diſparoît; tous ſes lugubres avantcoureurs, la pâleur affreuſe, la douleur cruelle, l'enflure monſtrueuſe, l'hideuſe maigreur, la foibleſſe accablante, l'épuiſement inanimé, l'inſenſibilité glacée s'évanouiſſent & ceſſent d'être; la ſanté la plus parfaite, ornée de tous ſes charmes, prend auſſitôt leur place, la vigueur, la gaieté, la vivacité, l'embonpoint accourent à grands pas & s'uniſſent à elle, & le 6e jour la miraculée de retour du Tombeau eſt à peine reconnue par ſes voiſins, qui ne peuvent d'abord ſe perſuader que ce ſoit la même perſonne.

La lumiere ſe répand de toutes parts dans l'Abbaye du Cardinal: ceux qui connoiſſoient & aimoient la Vérité, ſont conſolés, fortifiés, animés, & font éclater leurs actions de graces; ceux qui balançoient, ſont décidés, & s'empreſſent d'offrir leur témoignage pour atteſter une ſi étonnante merveille, perſuadés que cet hommage qu'ils rendent à la Vérité, eſt le meilleur moyen d'obtenir de Dieu qu'il les y affermiſſe; pluſieurs de ceux qui auparavant étoient incrédules, ſe proſternent fondant en larmes aux pieds des Autels, & la foi de quelques-uns devient tout d'un coup ſi forte, que Dieu leur donne de ſouffrir pour la cauſe de la Vérité qu'ils ne viennent que de connoître. Mais Dieu ne fait pas cette grace à tous; il veut établir la certitude de ſes Miracles par des témoins de toute eſpece. Tandis que les uns touchés, attendris à la vûe des œuvres de ſa droite, ne ſon-

gent qu'à lui en rendre gloire, les autres inquiets, étonnés de ce qu'ils voyent, ou de ce qu'ils entendent dire, cherchent des moyens pour en douter. On charge le Bailli de l'Abbaye de s'informer ſecretement de la vérité des faits: il n'oublie rien pour remplir ſa commiſſion; mais plus il s'agite, plus il s'informe, plus il interroge, & plus il eſt lui-même convaincu: il ſuccombe ſous le poids de tant de témoignages accablans qu'il a lui-même raſſemblés, la perſuaſion de l'eſprit triomphe pour cette fois de tous les intérêts du cœur, & il envoye des preuves à Monſieur le Lieutenant de Police, *que le Miracle eſt bien véritable.*

A l'égard de M. l'Archevêque de Sens, Dieu le laiſſe s'égarer dans ſes voies; mais en même tems il lui fait confeſſer & la grandeur de la maladie & le ſubit de la guériſon.

Qui ne voit dans toute cette conduite la ſageſſe profonde & admirable du ſouverain Etre, qui ſe ſert également pour l'exécution de ſes deſſeins de perſonnes qui y ſont oppoſés, comme de celles qui les adorent: qui ne voit là profondeurs des conſeils d'un Dieu, qui pour faire connoître aux hommes la vérité des Miracles qu'il opére par l'interceſſion de ſon Serviteur, employe les projets, les démarches & juſqu'aux Ecrits des Conſtitutionnaires, auſſi bien que ceux des Appellans?

Mais le caractère le plus diſtinctif de la Divinité, celui où elle paroît d'une maniere plus ſenſible, parce qu'il eſt incommunicable à tout être créé, eſt la Toute-puiſſance. C'eſt donc réunir dans un ſeul point la démonſtration complette du Miracle de cette guériſon, que de montrer qu'il n'y a que l'Etre Tout-puiſſant qui ait pu l'opérer.

Eh! quel autre que cet Etre Suprême, pouvoit anéantir tout d'un coup une foule de cauſes de mort, rétablir, recréer ſubitement la plûpart des principes de la vie, & faire paſſer en ſi peu de tems la vigueur & la force dans un corps languiſſant, moribond, dont toutes les liqueurs, les reſſorts & les vaiſſeaux étoient les unes corrompues, les autres relâchés ou affaiſſés, pluſieurs rompus & déchirés? Que de prodiges à la fois, & qui pourroit les nombrer?

Il a fallu, dit le Chirurgien qui avoit traité depuis ſi long-tems la malade, & qui connoiſſoit ſi bien ſon état, *que Dieu dès le premier jour ait rétabli, ou pour mieux dire, recréé les vaiſſeaux qui avoient été rompus depuis pluſieurs années.*

Nous avons prouvé dans l'incurabilité des maladies, que pour procurer la réunion des parties déchirées dans les vaiſſeaux de l'eſtomac, il étoit abſolument néceſſaire ſelon les loix de la nature, que ces vaiſſeaux reſtaſſent pendant long-tems dans un parfait repos, d'autant plus qu'ils ne pouvoient être régénérées qu'après que toutes leurs parties confuſes auroient été emportées par la ſuppuration. Nous avons fait voir que ce repos total pendant ſi long-tems étoit abſolument impratiquable dans l'eſpace dont il s'agit. Enfin nous avons démontré que la liqueur douce, collante & onctueuſe, avec laquelle ſeule ſe peut faire cette réunion, manquoit entièrement dans le ſang de Marguerite-Françoiſe Duchêne; ce qui démontre que cette réunion étoit devenue par pluſieurs raiſons phyſiquement impoſſible.

Quel autre donc que le Créateur de tout ce qui exiſte, eût pu faire naître cette liqueur d'une maniere ſubite? Y a-t-il quelque autre que lui qui puiſſe ſe diſpenſer de ſuivre les loix qu'il a établies dans la nature? N'eſt-ce pas créer, que d'employer ce qui n'eſt point, ou de ſe paſſer d'une matiere abſolument néceſſaire pour l'effet qu'on veut produire, & régénérer en un moment ce qui ne le peut être que peu à peu & dans un tems très conſidérable?

Mais la maniere dont le Seigneur opére, paroît ici encore plus admirable que l'opération même. C'eſt un principe adopté par tous les Maîtres de l'art, & établi ſur l'évidence, que des vaiſſeaux briſés ne peuvent ſe réunir, que leurs parties détruites ne peuvent ſe régénérer, & que les cicatrices qui doivent ſe former à la place de ces parties ne

peuvent

peuvent acquerir une consistance solide, à moins que ces parties ne restent un tems considérable dans une entiere inaction; & c'est en les agitant par les ébranlemens les plus prodigieux, & les convulsions les plus fortes, qu'il plaît au Tout-puissant de les rétablir, de les rejoindre, & de les affermir avec une solidité parfaite!

Tous nos témoins déposent que peu après que la Dlle. Duchêne eut été pour la premiere fois couchée sur le miraculeux Tombeau, il lui prit des agitations si violentes, même dans ses membres paralytiques, qu'on ne pouvoit presque la retenir. Cependant c'est dans ce moment, que ses veines rompues, déchirées, ulcerées, sont régénérées, rejointes, & recouvrent tout-à-coup toute leur intégrité. Aussi dès cet instant ses cruels vomissemens de sang cessent pour toujours: dès ce jour elle mange avec avidité, & desormais rien n'est capable de fatiguer un estomac que Dieu lui-même vient de rétablir.

Si cette guérison est évidemment l'opération du seul Etre qui peut faire produire aux causes des effets qui leur sont diamétralement opposés, n'est-il pas également évident que ce moyen absolument contraire à l'effet que Dieu en vouloit faire naître, n'a été ainsi choisi par sa Providence, qu'afin qu'on ne pût méconnoître quelle étoit la main d'où sortoient tant de prodiges? Son opération est ici d'autant plus manifeste qu'il est indubitable que les nerfs du bras dont la paralysie étoit complette, étoient devenus absolument incapables de tout mouvement. Privés depuis long-tems des esprits propres à les animer, les cavités dans lesquelles ils les reçoivent s'étoient infailliblement affaissées, collées, anéanties, & n'étoient plus par conséquent en état de les recueillir: & d'ailleurs tout le corps affoibli par tant de maladies, épuisé par le défaut de nourriture & de sang, innondé par les eaux corrompues de l'hydropisie, étoit visiblement dans l'impuissance de produire ces esprits de feu absolument nécessaires pour donner l'être au moindre des mouvemens. Aussi dans un moment ce bras paralytique va-t-il retomber dans son premier état, où il paroît privé de vie. Que dis-je? Il n'a point cessé d'y être, puisque tout lui manque encore pour le sentiment & l'action. Qui a donc pu lui faire exécuter sur ce miraculeux Tombeau les mouvemens les plus impétueux? Ce n'est pas la nature, elle est ici sans vigueur & sans force: disons mieux, elle est dénuée de tout, elle est depuis long-tems réduite à l'extrêmité: elle est presqu'entièrement dépourvue des esprits qui donnent la vie. Ce n'est pas non plus le demon: il ne peut rien faire sans moyens: tout le pouvoir qu'il reçoit de Dieu ne consiste qu'à mettre en mouvement les matieres & les ressorts qu'il trouve dans la nature: mais il n'appartient qu'au Créateur de régénérer tout-à-coup ce qui ne subsiste plus, de réparer sans moyens ce qui est détruit, en un mot de créer ce qui manque. Reconnoissons donc ici l'œuvre du Tout-puissant, qui, avant même que de rétablir des membres privés de tout ce qui leur est nécessaire pour agir, n'a qu'à vouloir pour leur faire exécuter tout ce qu'il lui plaît. Mais pour rendre ses bienfaits durables, il donne bientôt après à ce corps réduit depuis si long-tems à l'agonie, tout ce qu'il lui faut pour recouvrer la santé la plus parfaite. Ah! n'endurcissons pas nos cœurs à la vûe de tant de merveilles, & soumettons-nous avec foi à tout ce que la bonté Divine veut nous apprendre par de si grands Miracles.

Il a fallu, dit encore le Chirurgien de l'Abbaye, *que Dieu ait fourni à ce sang les parties rouges qui manquoient presque absolument.* Ces parties rouges étoient nécessaires pour commencer à remettre de la vie & de la force dans ce sang: pour dissiper cette fiévre continue dont les frissons & les redoublemens périodiques n'avoient pas cessé de reprendre un seul jour depuis cinq ans, & qui disparut totalement dès le premier jour de la neuvaine; en un mot pour procurer à notre moribonde un commencement de guérison, qui fit cesser le péril éminent où elle étoit. Mais quel autre que l'Auteur de la nature, pouvoit en un jour, en une heure, en un moment fournir à ce sang les parties rouges? La matiere pour les former manquoit entièrement; elles ne sont composées, suivant que

nous l'explique M. Gaulard dans ſa ſavante Diſſertation, que *de petits globules* qui ſe forment des *parties huileuſes* du chyle. Or la Dlle. Duchêne avant ſa neuvaine ne prenoit depuis plus de ſix mois pour toute nourriture que quelques gouttes d'eau ou de bouillon dont on lui mouilloit les levres, ou quelques bouillons en lavemens; & quand elle auroit pris quelque nourriture, ſon eſtomac n'étoit pas capable, dit ce célebre Médecin, de la broyer ſuffiſamment pour en *exprimer... les parties huileuſes*; mais tout ce qu'il étoit en état de faire, c'étoit ſeulement d'en pomper *les parties aqueuſes*, ce qui demande beaucoup moins de force & d'action; & c'eſt en partie, ſuivant M. Gaulard, ce qui faiſoit que ſon *ſang* étoit *tout aqueux*.

N'y ayant donc point dans ce chyle crud, indigeſte & mal élaboré que formoit l'eſtomac tout briſé de la Dlle. Duchêne, de ces petits globules dont ſont compoſées les parties rouges du ſang, avec quelle matiere ont pu être formées celles qui ont commencé à ranimer ce ſang, qui étoit auparavant *ſans conſiſtance, ſans liaiſon de principes, & qui à peine méritoit le nom de ſang, puiſque ce n'étoit que de l'eau*, dit Monſieur Gaulard? Mais *il y a quelque choſe de plus*, dit-il encore; *c'eſt que la partie rouge du ſang... ne ſe forme pas tout d'un coup*: elle ne ſe fait que par la réunion des globules du chyle, qui circulans *dans la maſſe du ſang... paſſent dans un nombre infini de vaiſſeaux capillaires & de filieres étroites*, dans leſquelles ces globules du chyle étant ſerrés les uns contre les autres, s'uniſſent enſemble & acquerrent une conſiſtance plus ſolide: ce qui leur donne à la fin *la même diſpoſition, le même arrangement, la même figure des globules rouges du ſang*; mais cela n'arrive qu'à la longue & après avoir paſſé une infinité de fois dans ces filieres étroites.

Il reſulte de ces principes d'Anatomie, qu'il faut un tems très conſidérable pour que le chyle ſe change en globules rouges. Ainſi d'une part la matiere pour les former manquoit entièrement, & d'autre part quand on ſuppoſeroit qu'elle eût exiſté, il eût fallu un tems très conſidérable pour leur formation. Auſſi le Chirurgien qui voyoit tous les jours Mademoiſelle Duchêne, tranſporté d'admiration à la vûe de l'opération Divine, s'écrie-t-il: *Dieu a fait de cette pauvre infirme une autre perſonne en rétabliſſant tout d'un coup ce qui avoit été détruit depuis long-tems*, & cela *ſans le ſecours de la nourriture, dont d'ailleurs elle n'eût pas été capable de profiter ſans Miracle, & qui en tout cas n'eût pu produire naturellement d'effet que bien à la longue.*

Qui oſera méconnoître le Créateur à l'aſpect d'une création ſi manifeſte, par laquelle il *rétablit tout d'un coup ce qui avoit été détruit depuis long tems?*

Il a fallu, dit encore le même Chirurgien, *que Dieu ait diſſipé en un moment l'humeur aqueuſe qui avoit innondé toutes les parties du corps.*

C'eſt ici un Miracle ſi frappant, que ce ſeroit peut-être en affoiblir l'impreſſion que de le démontrer par des raiſons phyſiques. Tous les ſpectateurs en ont été émus, juſqu'aux eſpions de la Police; & qui ne l'eût pas été, en voyant les membres monſtrueux d'une hydropique deſenfler à vûe d'œil, & ſe réduire en moins d'une heure à leur groſſeur naturelle? Non, mon Dieu, vous n'êtes plus un Dieu caché, vous avez paru mille fois ſur cet illuſtre Tombeau que vous aviez choiſi pour faire éclatter les merveilles de votre puiſſance, & pour y diſtribuer la lumiere à ceux qui cherchoient de tout leur cœur à connoître la Vérité.

„ Il a fallu, *ajoute encore notre Chirurgien*, que Dieu ait remis des eſprits dans ce „ corps qui en étoit preſque entièrement dépourvu, qu'il ait remis du jeu, de l'action, „ du reſſort & de la force dans ſes nerfs & ſes muſcles qui depuis plus de ſix mois étoient „ entiérement relâchés.... Admirons l'opération de Dieu, *dit-il plus bas*, & rendons- „ lui gloire. „

En effet à quel autre qu'à l'Etre ſuprême, pourroit-on attribuer la création ſubite qu'il

a fallu faire d'une quantité prodigieuſe d'eſprits animaux, non ſeulement pour rendre l'action, le reſſort & la force à des membres paralytiques; mais auſſi pour donner une ſanté parfaite, une vigueur infatigable & d'inépuiſables reſſources à une perſonne dont la moitié du corps avoit encore la veille le froid, la pâleur, l'immobilité & l'inſenſibilité d'un cadavre?

Les eſprits animaux ſont extraits de la partie la plus ſubtile, la plus vive & la plus ſpiritueuſe du ſang. Le matin du 19. Juillet, tous les membres de cette miraculée étoient encore noyés dans les eaux froides & inanimées de l'hydropiſie: dans une heure toutes ces eaux ſe diſſipent, & diſparoiſſent au commandement de celui devant qui les eaux du Jourdain remonterent vers leur ſource. Mais les membres paralytiques étoient encore dépourvus de toute chaleur, de toute ſenſibilité & de tout mouvement, & le ſang qui couloit dans leurs veines n'étoit encore qu'une lymphe indigeſte preſque ſans feu, en un mot entièrement deſtituée de tout ce qui pouvoit produire ces eſprits. Cependant dès le lendemain 20. Juillet, ces membres ſont ranimés, ils ont une vigueur parfaite dès le 21. & preſque auſſi-tôt la miraculée éprouve qu'il n'y a point de fatigue au deſſus de ſes forces.

Pour donner tant de vigueur à ces membres, il falloit néceſſairement qu'une multitude d'eſprits animaux partiſſent ſans ceſſe du cerveau, & vinſſent en foule gonfler les fibres de tous les muſcles, & que ſe ſuccédant preſque ſans interruption, ils leur fourniſſent ainſi le moyen d'agir jour & nuit comme elle faiſoit ſans aucun relâche, & preſque ſans prendre aucun repos. Mais d'où cette abondance inconcevable d'eſprits animaux a-t-elle donc été tirée? Comment un corps noyé dans l'hydropiſie, un corps preſqu'entièrement privé de nourriture depuis plus de 6. mois, un corps ſi ſouvent affoibli par des rechûtes fréquentes d'apoplexie, par de longues léthargies & des défaillances *quaſi* continuelles, un corps preſque totalement denué de ſang, & dont le peu qui en reſtoit n'étoit plus qu'une eau ſans vertu, ſans couleur & ſans force, un corps dont la moitié des membres étoient déjà couverts des appanages de la mort, un corps ſi long-tems réduit à l'extrémité & qui a paru pluſieurs fois *mort tout-à-fait*, a-t-il pu produire en ſi peu de tems une ſi prodigieuſe quantité d'eſprits de vie?

Ce n'eſt encore là néanmoins qu'une partie de l'opération Divine, qui a été néceſſaire pour donner tant de vigueur à ces membres perclus. Ce n'étoit pas aſſez de créer des eſprits; il falloit encore pour les faire paſſer dans tous les membres, rouvrir les cavités des nerfs & les tuyaux des muſcles, qui avoient été affaiſſés pendant ſi long-tems, & dont les parois s'étoient par conſéquent collés & réunis enſemble. Enfin il falloit rendre à ces nerfs leur tenſion, leur reſſort & leur élaſticité que les eaux de l'hydropiſie leur avoient fait perdre; ce qui ne pouvoit revenir naturellement qu'après un tems très conſidérable.

Après l'évacuation des eaux, dit M. Gaulard, *il auroit encore fallu beaucoup de tems pour que ces nerfs euſſent pu reprendre leur reſſort, & rentrer dans leur tonus naturel.* Mais celui qui commande au néant, n'a beſoin ni de tems, ni de moyens pour agir: il veut, & tout eſt exécuté. Le plus haut point de la ſanté la plus brillante, de l'activité la plus vive & de la vigueur la plus inépuiſable, ſe joint immédiatement au bout de ſix jours au dernier degré de l'épuiſement le plus univerſel, de la foibleſſe la plus inanimée, de l'agonie la plus longue & de la derniere extrémité.

Mais pour faire connoître plus diſtinctement les opérations de la Toute-puiſſance, repréſentons-les dans l'ordre qu'il a plû à Dieu de les faire.

D'abord les vaiſſeaux de l'eſtomac mille fois briſés & déchirés ſont rejoints, ſont rétablis d'une maniere parfaite: l'eſtomac retréci, deſſéché par une inanition ſi longue qu'elle eſt preſque incroyable, recouvre tout d'un coup autant de force qu'il avoit éprouvé de foibleſſe, & dévore avec avidité la nourriture la plus indigeſte & la plus crue: la partie rouge du ſang qui manquoit entièrement, eſt en même tems créée, & coulant dans toutes les veines, en chaſſe la fievre & ſes redoublemens. Peu après, la tumeur qui de-

puis 4. ans rendoit le côté ſi douloureux, ceſſe d'être: les vaiſſeaux lymphatiques qui crevés en une infinité d'endroits par l'abondance des eaux âcres de l'hydropiſie, la verſoient ſans ceſſe dans l'habitude du corps, ſont réunis & régénérés: tous les petits tuyaux engorgés ſe débouchent malgré la roideur & la tenſion de la peau à laquelle ils aboutiſſent: la ſéroſité ſe hâte de ſortir des membres qu'elle innondoit, & celle qui ne peut paſſer par ces petits tuyaux, eſt ſur le champ anéantie: une multitude de nouveaux eſprits prennent l'être dans le cerveau; les cavités des nerfs & les fibres des muſcles ſont rouverts & renouvellés, pour leur livrer au plus vîte paſſage; toutes les obſtructions ſe diſſipent, les eſprits ſe répandent par tout avec abondance, & s'empreſſent de ranimer tous les membres glacés; tous les reſſorts ſi long-tems imbibés, ramollis, relâchés, reprennent ſubitement toute leur élaſticité, & ſe retrouvent ſans comparaiſon plus de force qu'ils n'en avoient jamais eu, enſorte qu'ils exécutent ſans peine & ſans relâche pendant les jours & les nuits tous les mouvemens que la miraculée veut faire, ſans lui en laiſſer reſſentir aucune fatigue.

Qui oſera refuſer de reconnoître l'action de Dieu dans une pareille guériſon, qui n'a pu ſe faire auſſi ſubitement que par pluſieurs créations? Auſſi M. Gaulard en a-t-il été ſi frappé, qu'il ne craint pas de la comparer à la création de l'Univers. *La deſcription*, m'écrit-il à la fin de ſa Lettre, *que fait Moyſe... de la création du monde en ſix jours... me paroît être le modele ſur lequel vous avez copié la guériſon que vous me propoſez.* Cependant il paroît par le commencement de la même Lettre, où il rapporte tout ce que contenoit la mienne, que je ne lui avois fait qu'un récit très ſimple d'une partie des principaux faits qui ſont atteſtés par tous les témoins.

„ Ce ſeroit bien en effet, *continue-t-il*, une eſpece de création, que de réunir dans „ un moment des vaiſſeaux rompus & déchirés, de former tout d'un coup du ſang dans „ un corps qui en eſt épuiſé, de donner une tenſion ſubite à des nerfs relâchés, pénétrés „ & imbibés de ſéroſité, de renouveller dans ſix jours les forces d'une malade épuiſées „ &, pour ainſi dire, anéanties; en un mot de faire chaque jour ce que la nature ne „ feroit peut-être jamais, ou tout au moins que dans des années entieres. Il faut donc, „ *dit-il encore*, ou que vous me diſiez que cette nouvelle ſorte de création part de la „ main Toute-puiſſante du même ouvrier qui a formé le monde, ou que vous conveniez „ qu'une telle guériſon n'eſt pas réelle, puiſque la raiſon la démontre impoſſible. „

Oui, une telle guériſon eſt abſolument impoſſible à tout autre être, qu'à celui qui peut créer & anéantir. Oui, mon Dieu, il faut que toute langue confeſſe qu'il n'y a que vous qui puiſſiez faire de tels Miracles: votre préſence eſt devenue ſenſible & palpable ſur ce Tombeau par une foule de prodiges opérés par votre bras: quel prétexte peut-il reſter aux incrédules? Seroit-ce un titre pour eux de douter de vos merveilles, parce que vous les multipliez avec profuſion, & ne mériteroient-elles plus leur admiration pour être devenues trop communes? ou trouvent-ils au contraire que le ſpectacle que votre bonté étale à nos yeux, n'eſt pas aſſez grand pour mériter leur attention, aſſez durable pour les convaincre de ſa réalité, aſſez évident pour faire évanouir leurs doutes, aſſez multiplié pour exiger leur reconnoiſſance, ni aſſez important pour intéreſſer leur religion.

Ah! périſſe pour jamais cette incrédulité. Ne ſouffrez pas, ô Dieu de miſéricorde, qu'ils ſoient plus long-tems ſans reconnoître une bonté ſi libérale & ſi digne de les toucher, & ſans admirer une ſageſſe ſi élevée, ſi profonde & ſi capable de les éclairer, s'ils la méditoient avec reſpect & ſans prévention. Faites, ô mon Dieu, qu'ils adorent votre Puiſſance ſuprême qui paroît avec tant d'éclat, & qui leur ouvriroit infailliblement les yeux, s'ils ne s'obſtinoient pas à les fermer malgré les éclats

de

de lumiere qu'ils ne peuvent s'empêcher de voir, quoiqu'ils refuſent de les reconnoître.

Ah! Seigneur, ces incrédules ſont vos enfans: faites triompher votre Grace auſſi bien que votre Puiſſance; ne vous contentez pas de préſenter vos merveilles à leurs yeux, opérez juſqu'au fond de leurs cœurs, & forcez-les de reconnoître par leur propre expérience combien votre Miſéricorde eſt gratuite.

INDICATION

INDICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DE CETTE DE'MONSTRATION.

LA premiere piece eſt l'Acte d'apport fait par Marguerite-Françoiſe Duchêne chez Raymond Notaire, de trente-trois pieces juſtificatives de ſes guériſons miraculeuſes. Comme cet Acte detaille quelles ſont ces trente-trois pieces, on n'en donnera point ici l'indication; on obſervera ſeulement qu'on y trouvera, le Rapport ou Certificat de feu M. Coſtar Medecin de la malade:

Une relation, en forme de Lettre, des maladies & de la guériſon de la Dlle. Duchêne, écrite par le Frere Mathurin Geneſte Religieux, Apoticaire des Bénédictins:

Une Diſſertation ſur ces maladies par M. Cannac Chirurgien Major des Gardes:

Une relation, en forme de Lettre, faite par Dom Daucereſſes Curé de S. Symphorien:

Et une Lettre de M. Pelet Bailli de l'Abbaye de S. Germain, requis par M. le Lieutenant Général de Police de faire une information ſecrete des maladies & de la guériſon de Mademoiſelle Duchêne, laquelle Lettre contient l'extrait de la relation qu'il en a remiſe à M. Herault le 28. Juillet 1731.

Après ces trente-trois pieces on trouve, un ſecond Acte de dépôt d'un certificat donné par Charlotte Joſſe épouſe de Barthelemi Durafour.

On trouve enſuite les Déclarations de trois perſonnes qui, étant les amies particuliers de Marguerite-Françoiſe Duchêne & demeurant dans la même maiſon qu'elle, l'ont vue preſque tous les jours pendant le cours de ſes maladies & de ſa guériſon, & ont été par là plus en état que perſonne d'en rendre le compte le plus exact & le plus détaillé.

Le premiere de ces trois Déclarations a été donnée par Claude Garnier femme de Louis Cornet.

La ſeconde par Eliſabeth Millet femme du ſieur Couſté nouveau converti.

La troiſiéme par Marguerite Rollet femme du ſieur Madroux.

Enfin on trouvera après toutes ces pieces, un troiſiéme Acte de dépôt que j'ai fait chez Raymond Notaire, d'une Diſſertation en forme de Lettre, qui m'a été écrite par M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi, par rapport à toutes les maladies de Mademoiſelle Duchêne; dans laquelle Diſſertation il eſt prouvé par des raiſons phyſiques, priſes dans les principes les plus certains de l'anatomie, que la guériſon de la plûpart de ces maladies étoit abſolument impoſſible à la nature & à l'art.

PIECES JUSTIFICATIVES

DU MIRACLE OPE'RE' SUR MARGUERITE DUCHESNE.

I.

Acte d'apport fait par Marguerite Françoise Duchêne chez Raymond Notaire, de trente-trois pieces justificatives des six guérisons miraculeuses opérées sur elle en six jours consécutifs.

AUJOURD'HUI est comparue par devant les Conseillers du Roi Notaires au Châtelet de Paris soussignés, Marguerite-Françoise Duchêne fille âgée de vingt-cinq ans ou environ, demeurante en clos de l'Abbaye S. Germain des prez, Paroisse S. Symphorien, laquelle dans le desir de laisser à la posterité un monument éternel des miracles éclatans que le Seigneur a opérés en elle par l'intercession du Bien-heureux Diacre François de Pâris, Dieu l'ayant guerie en six jours consécutifs de plusieurs maladies affreuses, savoir:

Le 16. Juillet 1731. premier jour de la neuvaine qu'elle a faite sur le tombeau de M. de Pâris, d'un mal de tête insupportable & continuel, d'un saignement de nez qu'elle avoit plusieurs fois par jour, & d'une fievre continue avec des redoublemens & des frissons tous les jours, ce qui lui duroit depuis cinq ans, & d'un vomissement de sang qu'elle avoit aussi tous les jours depuis trois ans, & qui étoit la suite de la rupture de plusieurs veines qui s'etoient caslées dans sa poitrine & son estomach par differentes chûtes qu'elle avoit faites:

Le lendemain 17. sa poitrine qui étoit extrémement enflee étant revenue dans son état naturel, & ayant recouvert la voix qui étoit presque entierement eteinte depuis deux mois:

Le 18. ayant été guérie d'un mal de côté insupportable qu'elle avoit eû sans relâche depuis quatre ans, & qui depuis ce tems-là l'avoit empêchée de se coucher, & lui avoit ôté presque entierement le sommeil:

Le 19. son estomach, son ventre, ses bras & ses jambes qui étoient prodigieusement enflés, s'etant desenflés dans la matinée sur le tombeau de M. de Pâris & dans le cimetiere de S. Médard, à la vûe d'un nombre infini de personnes qui y etoient presentes:

Le 20. ayant eté guérie d'une paralysie qui lui avoit entrepris depuis six mois tout le côte gauche:

Et le 21. ayant repris toutes ses forces, & étant revenue en une santé aussi parfaite que si elle n'avoit jamais eû aucune incommodité:

A requis Raymond l'un des Notaires soussignés, de mettre au rang de ses minutes trente-trois pieces, qui servent à demontrer la certitude du miracle de sa guerison, &c.

La premiere est la relation faite par la comparante entierement ecrite de sa main, de ses maladies & guerisons, en datte du 20. Août de la dite année 1731. en six pages, au pied de la derniere desquelles est un Certificat ecrit & signé par Françoise Papillon, femme de Jacques Duchêne sa mere, datte du 25. du dit mois d'Août, par lequel la dite mere n'ayant point encore eû le tems d'achever de rediger son Certificat, à cause de la maladie qu'elle avoit eû pendant les premiers jours du dit mois d'Août, s'est contentee pour-lors de declarer qu'elle avoit connoissance de tous les faits contenus dans la relation faite par la dite comparante, & qu'elle etoit prête de les affirmer.

La seconde est le Certificat qui lui a été donné par Jean-Baptiste Duchêne son frere, datté du dit jour 25. Août 1731. entierement ecrit de sa main, contenant onze pages d'ecriture.

La troisiéme est le Certificat detaillé que la dite Dame sa mere a fait rediger, de toutes les maladies & des principaux accidens dont la dite comparante avoit été atteinte avant sa guerison miraculeuse, & des principales circonstances de cette guerison, le tout écrit en seize pages, dont les quinze premieres & la moitié de la seiziéme sont ecrites par le dit Jean-Baptiste Duchêne, & le surplus de la seizieme par la dite mere, le tout datté en fin du premier Septembre 1731.

La quatrieme est un Certificat qui lui a eté donné par feu M. Ceftard qui est le Médecin qui a eû soin d'elle pendant sa maladie, datte du 3. Août 1731. entierement écrit de sa main.

La cinquiéme est une Lettre écrite par frere Mathurin Geneste, Religieux Benedictin de l'Abbaye S. Germain des prez & Aporicaire du dit Monastere, datté en tête du 30. Juillet 1731.

La sixiéme est une autre Lettre écrite par M. de Montgeron Conseiller au Parlement, à qui la comparante avoit confié les deux pieces precedentes, à M. de Cannac Chirurgien Major des Gardes, dattée en fin du 12. Novembre de la presente annee.

La septiéme est la réponse faite par le Sieur de Cannac à M. de Montgeron, dattee du 22. Novembre au dit an, contenant six pages cottées & paraphées en tête par le dit Sieur de Cannac.

La huitiéme est une autre Lettre écrite par Dom René Daucereſſes Religieux Benédictin, lors Cure de S. Symphorien, dattée du 6. Août 1731. contenant neuf pages d'ecriture; ensuite est une copie de l'attestation de M. Costard ecrite de la main du dit Dom Daucereſſes, contenant deux pages & demie, & une observation par lui faite & pareillement écrite de sa main & par lui signée, qui comprend le surplus de la derniere feuille.

La neuviéme est une Lettre écrite par M. Pelet Bailli de l'Abbaye, dattée du premier Août 1731.

La dixiéme contient trois Certificats donnés, savoir le premier par M. de la Monnoie faisant lors les fonctions de Sacristain de S. Médard, le second par M. Monnery ancien Marguillier & lors Commissaire des pauvres de la dite Paroisse, & le troisiéme par le nommé Querville lors Bedeau de la dite Paroisse, le tout en datte du 30. Juillet 1731. les dits trois Certificats écrits de la main de ceux qui les ont donnés.

La onziéme est un Certificat donné par Pierre Guilbert Saisse de la dite Paroisse, en datte du dit jour 30. Juillet 1731.

La douziéme est un Certificat donné par Jacques Duchêne pere de la dite comparante, en datte du premier Septembre 1731. ecrit de la main du dit Jean Baptiste Duchêne son fiere, & signé par son dit pere.

La treiziéme est un pareil Certificat donné par Antoine Duchêne son autre frere & par lui signé, en datte du 2. Septembre 1731. écrit par le dit Jean Baptiste Duchêne.

La quatorziéme est un Certificat donné par Marie-Marguerite Madroux, datté du 12. Août 1731. entierement ecrit de sa main.

La quinziéme est un autre Certificat donné par le Sieur Couté ci-devant de la Religion prétendue-reformée, datté du 10. Août 1731.

La seiziéme est un autre Certificat donné par le Sieur Dupin Officier de M. le Duc d'Orleans, & entierement ecrit de sa main, en datte du 10. Août 1731.

La dix-septiéme est un Certificat donné par le Sieur Trochon, aussi pareillement écrit de sa main, en datte du 9. Août 1731.

La dix-huitiéme est un Certificat donné par Dame Marie de la Richardie-de-Leſtre, femme du dit Sieur Trochon, aussi pareillement ecrit de sa main, en datte du 9. Août 1731.

La dix-neuviéme est un Certificat donné par le Sieur Mallet Maître de musique & ancien Marguillier de la dite Paroisse de S. Symphorien, en datte du 12. Août 1731. aussi ecrit de sa main.

La vingtieme est un Certificat donné par Marie-Anne Cognant, femme du dit Mallet, en datte du 12. Août 1731.

La vingt-uniéme est un Certificat donné par Pierre Brunet Marchand Chapellier & Marguerite Gamard sa femme, en datte du 10. Août 1731. au bas duquel est une addition au dit Certificat, en datte du même jour, signée de la dite Gamard seule.

La vingt-deuxiéme eſt un Certificat donné par le Sieur Gobiat & Magdeleine Aubertin ſa femme, en datte du 10. Août 1731. au bas duquel eſt une addition, en datte du même jour, ſignée de la dite Aubertin ſeule.

La vingt-quatriéme eſt un Certificat donné par le Sieur Jean-Baptiſte le Roi Marchand Bonnetier, Sindic en charge, & ancien Marguillier de la dite Paroiſſe de S. Symphorien le 12. Août 1731.

La vingt-cinquiéme eſt un Certificat donné par Marie-Gabrielle Crônier fille, en datte du 12. Août 1731.

La vingt-ſixiéme eſt un Certificat donné par Marie-Gabrielle Aubron Rouſſelle, veuve en premieres noces de Joſeph Crônier, & femme en ſecondes noces de Dominique Faveran Graveur, en datte du 13. du dit mois d'Août 1731.

La vingt-ſeptiéme eſt un Certificat donné par Marie Payen & Magdeleine Madroux, toutes deux filles majeures, en datte du 12. Août 1731.

La vingt-huitiéme eſt un Certificat de Jacques Stekels, en datte du 13. Août 1731.

La vingt-neuviéme eſt un Certificat de Rodolph Raoul garçon Fourbiſſeur, en datte du 14, Août 1731.

La trentiéme eſt un Certificat ſigné *Joſeph Alabat*, en datte du 16. Août 1731.

La trente-uniéme eſt un Certificat de Jean Paillet Maître Menuiſier, en datte du 12. Août 1731.

La trente-deuxiéme eſt un Certificat de Jean-Louis Cornet, en datte du dit jour 12. Août.

Et la trente-troiſieme & derniere eſt un autre Certificat ſigné en fin, *Marie-Françoiſe Cornet*, en datte du 10. Août 1731.

Toutes les dites pieces contrôlées à Paris par Lacroix le 23. Decembre 1733. Ce fait, ſont demeurées jointes à ces preſentes pour y avoir recours, après avoir été certifiées véritables par la dite comparante, & d'elle ſignées & paraphées en preſence des Notaires ſouſſignés, &c. dont Acte, promettant, obligeant, renonçant. Fait & paſſé à Paris ès études l'an 1733. le 28. Decembre après midi. Et a ſigné la minute des préſentes demeurée à Raymond Notaire.

Enſuit la teneur des dites Relation, Certificats & Lettres.

II.

Relation de la guériſon miraculeuſe de Marguerite-Françoiſe Duchêne opérée par l'interceſſion de M. de Pâris.

POUR rendre gloire à Dieu & témoignage à ſa vérité, & engager ceux & celles avec qui je ſuis unie dans la charité de Jeſus-Chriſt, à benir Dieu des merveilles qu'il a opérées par ſa miſericorde ſur ſa ſervante, moi Marguerite-Françoiſe Duchêne âgée de vingt-deux à vingt-trois ans, demeurante dans l'Abbaye S. Germain, Paroiſſe S. Symphorien, ai fait la relation ſuivante, prête à l'atteſter toutes & quantes fois que j'en ſerai requiſe.

Il y a cinq ans que dans le Carême de l'année 1726. une planche de boutique me tomba ſur la tête, & me fit perdre connoiſſance pendant une heure & demie. J'ai toujours eû mal à la tête depuis ce tems ſans avoir reçu de ſoulagement par les remedes, & il m'a continué juſqu'au premier jour de la neuvaine où j'ai été à S. Médard. Cet accident ne m'a point empêchee d'aller & de venir.

L'année ſuivante 1727. le 4. d'Octobre, jour de S. François qui étoit ma Fête, à ſix heures du matin, étant au haut de l'eſcalier chargée de trois boëtes, je tombai juſqu'à la moitié de l'étage deſſus les boëtes. Je roulai enſuite juſqu'en bas. La derniere marche me donna entre la poitrine & l'eſtomach, & ma tête porta contre une porte, & le côté droit de même. Je reſſentis une grande douleur du contre-coup dans le côté gauche, & le mal de côté qui a duré juſqu'au troiſiéme jour de ma neuvaine a été tel, que je nai pu juſqu'à ma guériſon me coucher ſur le côté, étant même obligée d'être aſſiſe dans mon lit. Deux jours après cet accident je vomis le ſang en grande abondance. On me ſaigna du bras. Comme le vomiſſement continuoit toujours, on me ſaigna du pied, après quoi je reſſentis un peu de ſoulagement: mais la fiévre duroit toujours, & elle m'a continué juſqu'au premier jour de la neuvaine où j'ai été à S. Médard. Depuis cette ſeconde chûte j'ai été ſujette à des vomiſſemens de ſang & des ſaignemens de nez preſque continuels. Par la ſuite les accidens ont beaucoup augmenté.

Au mois de Mai 1728. un jour de grande pluie je défaiſois une toile cirée, qui ſert de couverture à une échoppe que nous avons attenant la grille. Le pied me manqua, & je tombai ſur l'appui de la boutique qui me frappa entre la poitrine & l'eſtomach. Le coup me répondit entre les deux épaules: je me trouvai fort mal & perdis même la connoiſſance. Etant un peu revenue à moi je voulus continuer à défaire notre baraque: je tombai de nouveau de la même maniere que la premiere fois. Je me trouvai beaucoup plus mal: le ſang me ſortoit par la bouche avec une grande abondance. Je remontai juſqu'à notre chambre, mais à peine y fus-je arrivée que m'étant aſſiſe ſur une chaiſe je perdis connoiſſance. Je ne voulus pas d'abord découvrir à ma mere ce qui m'étoit arrivé: mais quelques jours après le mal augmentant je fus obligée d'en avouer la cauſe.

Peu de jours s'étoient paſſés lorſqu'un matin ſur les cinq heures allant étaller la boutique, & étant montée pour attacher la toile cirée, je me laiſſai tomber ſur la barre de fer qui ſoutient la grille de l'Abbaye, & la foibleſſe que me cauſoit le mal que je ſouffrois depuis long-tems & le ſang que je continuois de perdre ne me permettant pas de me retenir, je tombai par terre ſur le pavé, où ma tête porta de telle ſorte que je la crus briſee. Depuis cette derniere chûte mes maux ſe ſont augmentés de beaucoup, & m'ont mis hors d'état d'agir abſolument. Le mal de tête a auſſi augmenté. La fiévre que j'avois eûe juſques-là eſt devenue plus forte, & avec des redoublemens tous les jours précédés de friſſons qui duroient des trois & quatre heures. On étoit obligé de me tenir, par la grande violence où je me trouvois. J'ai eû ſouvent des convulſions où j'ai perdu connoiſſance: ce qui me duroit des deux ou trois heures. Dans la violence d'un friſſon je me ſuis caſſé une dent.

Le vomiſſement de ſang étoit plus fréquent & plus abondant: il me prenoit trois ou quatre fois par jour. Ces fréquens vomiſſemens venoient, à ce qu'on diſoit, d'un vaiſſeau caſſé dans la poitrine. Je vomiſſois les nourritures, & le vomiſſement me prenoit pluſieurs fois la ſemaine. Bien des maladies ont ſuivi ces accidens, qu'on traitoit de flûxion de poitrine & de pleureſie. J'ai été à la mort dans ce tems, & on m'a apporté nombre de fois les derniers Sacremens. Je ne voyois dans ma maladie que le Frere Apoticaire de S. Germain, qui m'a fait des ſaignées ſans nombre, tant du bras que du pied. Il m'a auſſi ſaignée trois fois de la gorge pour tâcher de modérer mes ſouffrances, & a employé beaucoup de remedes & de drogues qu'il croyoit propres à ma guériſon, & qui ne m'ont pas cependant ſoulagée: le mal ſembloit augmenter au lieu de diminuer.

Il y a environ dix-huit mois que le Pere Curé m'ammena M. Coſtard, un des Médecins des pauvres de la Paroiſſe S. Sulpice. Si-tôt qu'il me vit, il regarda ma maladie comme très conſidérable, & dit à ma mere qu'il feroit ce qu'il pourroit, mais qu'il ne pouvoit répondre de me guérir. Pendant le tems que M. Coſtard m'a vue, mes maux ont toujours été auſſi grands. La fiévre, le mal de tête & les vomiſſemens de ſang étoient trés conſidérables. L'abondance de ſang que je jettois par la bouche étoit telle que M. Coſtard pour empêcher que je n'en fuſſe ſuffoquée, m'a fait ſaigner juſqu'à quatre fois en vingt-quatre heures, & on me tiroit juſqu'à ſix à ſept palettes de ſuite. Je ne pouvois ſouffrir en cet état aucune nourriture, quelque légére qu'elle pût être: on fût obligé de me donner pendant l'eſpace de douze jours des bouillons en remedes. Par la ſuite je tombai comme en léthargie, ſans mouvement. Ne pouvant plus ſupporter les bouillons, même en remedes, on me faiſoit dégoutter dans la bouche une goutte d'eau avec une plume; & quand il en tomboit une plus grande quantité, j'avois alors des convulſions & il falloit pluſieurs perſonnes pour me tenir. J'ai été dans ces états nombre de fois. A la fin de l'année derniere & au commencement de cette année, j'ai eû pluſieurs eſpeces d'attaques d'apoplexie. Ma langue alors s'enfloit dans ma bouche, mes levres s'épaiſſiſſoient, j'avois à ce que l'on dit les yeux fermés, le viſage violet, reſtant ſans connoiſſance. Dans ces états, le ſang me ſortoit par le coin des yeux. Il ne ſe paſſoit guéres quinze jours que je ne tombaſſe dans ces accidens. Par la ſuite même, & ſur tout les trois ou quatre derniers mois qui ont précédé ma guériſon, ils étoient beaucoup plus fréquens. On avoit alors recours à la ſaignée, deſorte que par la grande quantité que l'on m'en avoit faite, mon ſang n'avoit plus de conſiſtance & étoit comme de l'eau.

Il m'eſt arrivé dans le même tems de perdre la vûe des dix jours de ſuite, & en d'autres de me trouver pendant quelques jours ſourde, aveugle & muette.

Au mois de Janvier de cette année, je ſentis une engourdiſſement très conſidérable dans tout le côté gauche, qui m'ôtoit preſque l'uſage de la jambe & du bras. Mon bras étoit extrêmement enflé, les ongles s'elevoient de deſſus la chair, & le ſang en ſortoit: il m'étoit ſi lourd à porter qu'il m'entraînoit le corps. Ma jambe gauche étoit beaucoup plus enflée que l'autre. Elle ne prenoit aucune chaleur non plus que le bras: je la traînois avec grande peine. M. le Medecin me defendit de me faire ſaigner de ce côté. L'enflure qui avoit commencé depuis environ deux ans, avoit augmenté dans les derniers tems & étoit par tout le corps: j'avois outre cela des groſſeurs ſous les bras comme des œufs, dont je n'ai été guerie que dans ma neuvaine. Le 23. Mai de cette année, veille de la Fête du S. Sacrement, on me conduiſit à la Sauſſaye proche Ville-Juif, chez les Religieuſes, pour me faire changer d'air. J'y fus ſi mal qu'on fût obligé d'aller chercher un Chirurgien à Ville-Juif pour me ſaigner. Je n'y demeurai que huit jours pendant leſquels on crût que je mourrois, la Tourriere dans la chambre de qui je couchois m'ayant trouvée dans mon lit ſans mouvement & ſans connoiſſance. M. Coſtard qui ne m'avoit point fait de remedes depuis environ ſix mois, parce qu'il deſeſpéroit de ma maladie, ceſſa entierement de me voir vers le 10. Juin de cette année. Je pris alors la reſolution de m'adreſſer à Dieu pour lui demander ma gueriſon. Ce ne fût pas d'abord par l'interceſſion de M. de Pâris, dans les prieres duquel je n'avois pas de confiance; mais les miracles que l'on me diſoit s'opérer tous les jours ſur ſon tombeau, me firent prendre par la ſuite la reſolution de m'addreſſer à lui. Je commençai une neuvaine au Bien-heureux de Pâris dans l'Egliſe de S. Symphorien ma Paroiſſe. Je ne reçus aucun ſoulagement dans le cours de cette neuvaine: mes maux étoient toujours auſſi grands, & j'étois obligée pour monter l'eſcalier de me ſervir de mes mains & de mes genoux, & je gagnois ma chambre en me traînant ainſi. Je ne fus point decouragée; mais ce ne fût que le jour de S. Bonaventure, 14. Juillet, que m'étant traînée en l'Egliſe des Cordeliers pour y entendre le Salut, Dieu m'inſpira la penſée d'aller moi-même au tombeau du Bien-heureux de Pâris, & d'y faire dix neuvaines s'il lui plaiſoit ne me pas accorder ma guériſon tout d'un coup. Je propoſai à ma mere le deſſein que j'avois d'aller à S. Medard, & ne voulus point accepter l'offre qu'elle me fit d'une voiture pour m'y conduire, étant dans la reſolution de faire le voyage à pied. Comme elle inſiſtoit ſur ma ſituation preſente, Dieu me mit dans le cœur de lui répondre que, n'ayant point cû de peine d'abandonner mon corps aux remedes des hommes, j'expoſerois volontiers ma vie pour aller chercher un ſecours que Dieu accordoit à tant d'autres.

Je commençai donc ma neuvaine le 16. Juillet dans un état pitoyable, ſur le tombeau de M. de Pâris, & me mis en chemin pour aller à S. Medard traînée par trois de mes voiſines. Je fus trois heures de tems en chemin. Tous les paſſans frappés de mon état reprochoient à ceux qui me conduiſoient de me laiſſer aller à pied. Quand je fus arrivée à S. Médard, je demandai à être menée au tombeau du Bien-heureux: on me mit deſſus. Y ayant été environ un quart d'heure ſans perdre connoiſſance, je la perdis enſuite & me retrouvai dans le grand cimetiere ou on m'avoit conduite. On m'a dit que ſur la tombe mon viſage étoit devenu violet, enflé comme par boſſes: on entendoit même mes os craquer, & je jettois de grand cris. Etant revenue de cet état, on me conduiſit chez moi en caroſſe. Le premier jour mon vomiſſement de nourriture, mon mal de tête & la fiévre ceſſerent entierement.

Le ſecond jour on me traîna encore à S. Médard. Je perdis connoiſſance ſur le tombeau. On fût obligé de me ramener à pied, en me tenant par deſſous les bras, parce qu'il ne ſe trouva point de voiture. Ce ſecond jour ma voix revint, ma poitrine ſe trouva plus degagée & plus deſenflée.

Le troiſieme jour je fus encore avec bien de la peine à S. Médard, etant ſoutenue par pluſieurs perſonnes. Je fus miſe ſur le tombeau, & perdis connoiſſance comme les deux premiers jours. Je revins en voiture. Ce troiſieme jour je me trouvai en état de me coucher dans mon lit tout à plat, & ſur le côté gauche, ce que je n'avois pu faire depuis près de quatre ans.

Le quatriéme jour de la neuvaine, je commençai à marcher un peu plus aiſement en allant à S. Medard. Je perdis encore connoiſſance ſur le tombeau. Je revins à pied avec bien de la peine. Ce quatriéme jour l'enflure fût entierement diſſipée.

Le cinquiéme jour mes forces étoient meilleures. Je perdis encore connoiſſance ſur le tombeau, & ma foibleſſe fût extrême: je fus ſans poulx, comme on me l'a rapporté. Je revins à pied de S. Médard plus aiſement que le jour d'auparavant. Ce jour-là je commençai à m'aider parfaitement du bras gauche que je regardois comme paralytique: je le portois aiſement à ma tête. Ma jambe que je traînois avec peine, fût guerie de même: il me reſtoit une grande douleur dans les bras.

Le ſixiéme jour je fus comme à l'ordinaire à pied à S. Medard, mais n'ayant plus la même peine: je tenois ſeulement une perſonne ſous le bras. Je priai Dieu beaucoup plus long-tems ſur la tombe, & ne perdis point connoiſſance. J'entendis la Sainte Meſſe à genoux preſque entierement, ſans en être incommodée. Je revins à pied chez nous. Depuis ce jour je me porte parfaitement bien, n'ayant aucun reſſentiment de mes anciens maux. J'ai fini cette neuvaine, & en ai fait une autre pour remercier Dieu de la grace qu'il m'a faite. Pendant les deux neuvaines j'ai bu tous les matins un verre d'eau, où j'avois mis le ſoir de la terre du tombeau de M. de Pâris.

L'appétit m'eſt revenu, ainſi que les forces. Je ſuis en parfaite ſanté, malgré la fatigue que m'a cauſé le grand nombre de perſonnes qui me ſont venues voir, & à qui j'ai raconté les merveilles que Dieu a opérées en ma faveur. Je conjure tous ceux & celles qui en ont déjà connoiſſance, & les autres qui apprendront par cette relation les graces qu'il m'a faites, de publier avec moi les miſericordes du Seigneur, & de le prier qu'il me faſſe faire un ſaint uſage de la ſanté qu'il ma rendue, & que j'ai obtenue par l'interceſſion du Bien-heureux François de Pâris. Fait à Paris ce 20. Août 1731. *Signé*, MARGUERITE-FRANÇOISE DUCHESNE. *Enſuite eſt écrit:*

Je ſouſſignée Françoiſe Papillon, femme de Jacques Duchêne, mere de Marguerite-Françoiſe Duchêne, declare avoir connoiſſance des faits contenus en la précédente relation, que ma fille a faite de ſa maladie, & de ſa guériſon par l'interceſſion de M. de Pâris, Je ſuis prête d'affirmer par tout où beſoin ſera, qu'ils ſont véritables: en foi de quoi j'ai ſigné. Ce 25. Août 1731. *Signé*, FRANÇOISE PAPILLON, femme de Jacques Duchêne.

III.

Certificat de Jean-Baptiſte Duchêne, frere de Marguerite-Françoiſe Duchêne.

JE ſouſſigné Jean-Baptiſte Duchêne, fils de Jacques Duchêne & de Françoiſe Papillon, demeurant avec la dite Duchêne ma mere dans l'Abbaye de S. Germain, Paroiſſe S. Symphorien, déclare qu'au mois de Mars 1726. il tomba une planche ſur la tête de Marguerite-Françoiſe Duchêne ma ſœur, & qu'elle en reſta évanouie pendant près de deux heures; & que lorſqu'elle fût revenue, il lui prit une fievre qui depuis ce premier jour n'a point ceſſé juſqu'au 16. Juillet 1731. dont le friſſon lui prenoit régulièrement tous les jours ſur les trois ou quatre heures du ſoir, & qu'elle devint ſujette à des ſaignemens de nez qui lui prenoient pluſieurs fois par jour, n'ayant pas paſſé un ſeul jour depuis cet accident juſqu'au dit jour 16. Juillet 1731. ſans avoir ſaigné pluſieurs fois du nez.

Qu'au mois d'Octobre de l'année 1727. étant pour lors fort malade de la petite vérolle, j'entendis dire que ma ſœur étoit tombée du premier etage de l'eſcalier de la maiſon ou nous demeurons juſqu'en bas, & qu'elle s'étoit très dangereuſement bleſſée à la poitrine, au côté & à la tête, & qu'elle s'étoit même rompue une veine dans la poittrine.

Que le coup qu'elle tomba fût ſi fort que j'entendis le bruit de mon lit, & que ma mere qui étoit alors auprès de moi me dit entendant le bruit: „ Mon Dieu, qu'eſt-ce „ que j'entends? Je gage que c'eſt ma fille qui eſt tombée „ ſur l'eſcalier."

Que lorſque je fus revenu de ma petite vérolle, je trou-

vai ma sœur extrêmement changée; qu'au lieu qu'elle étoit fort grasse & fort vermeille avant ces accidens, je la voyois maigrir à vûe d'œil. Son teint étoit devenu pâle & plombe. Elle vomissoit presque tous les jours tout ce qu'elle prenoit, & souvent elle faisoit des vomissemens de sang, sur tout le matin & quelques momens après avoir vomi sa nourriture.

J'ai su qu'au mois de Mai de l'année 1728. elle fit deux chûtes extrêmement violentes, dans l'une desquelles elle tomba sur la poitrine, & dans l'autre sur la tête. Depuis ces deux dernieres chûtes elle est demeurée dans un état affreux.

La fiévre qu'elle avoit eûe depuis le mois de Mars 1726. a considérablement augmenté, & les frissons qui lui prenoient le soir lui duroient des trois à quatre heures; & cette fiévre est tous les jours devenue plus violente jusqu'au 16. Juillet 1731. en sorte que son frission l'agitoit dans les derniers tems avec tant de force, qu'un jour elle se cassa une grosse dent.

Ses vomissemens de sang devinrent aussi plus abondans & plus fréquens, lui prenant des trois ou quatre fois par jour, sur tout le matin & après chaque repas; & de tems en tems il lui en prenoit avec des étouffemens, des toux & des convulsions avec lesquelles elle en rendoit une abondance effroyable: & bien-tôt il ne lui fut plus possible de prendre de nourritures solides, parce qu'elle les rejettoit aussi-tôt.

Elle perdit aussi entierement le sommeil depuis ces deux derniers accidens, souffrant des douleurs continuelles à la tête, à la poitrine & sur-tout dans le côté gauche, qui lui faisoient tant de mal qu'elle ne pouvoit se coucher à plat dans son lit, ni d'aucun côté, & qu'elle étoit obligée de se tenir assise, appuyée sur des oreillers & sur une petite chaise qu'on mettoit derriere elle pour lui soutenir le dos.

C'a été le Frere Mathurin Geneste, Apoticaire & Chirurgien de l'Abbaye, qui l'a traittee d'abord, & qui l'a saignée un nombre infini de fois, tantôt du bras, tantôt du pied & quelquefois de la gorge; mais malgré toutes ces saignees & toutes les drogues qu'il lui faisoit prendre, ma sœur a toujours été en empirant jusqu'au 16. Juillet 1731. que sa guérison a commencé. En 1729. & 1730. elle a eû à la verité de tems en tems quelques petits intervalles de sept ou huit jours chacun, pendant lesquels elle ne paroissoit pas si mal, quoiqu'elle eût tous les jours sa fiévre, son frisson, son saignement de nez & ses vomissemens de sang; mais elle se soutenoit sur ses jambes, & comme elle a beaucoup de courage, aussi-tôt qu'il lui étoit possible d'agir, elle employoit tout ce qui lui restoit de force pour se soutenir un peu, & elle faisoit en sorte de se traîner jusqu'à l'Eglise, soit de l'Abbaye S. Germain, soit au Salut des Cordeliers; mais le plus souvent elle se trouvoit forcee de rester dans un fauteuil sans pouvoir remuer, & de tems en tems elle étoit si mal qu'on a eté obligé de lui faire recevoir le Bon-Dieu & l'Extrême-Onction un grand nombre de fois.

Au mois d'Avril 1730 M. Costard Médecin d'une grande reputation, fit tous ses efforts pour tâcher de la soulager; mais tous les remedes qu'il lui fit prendre pendant tout le cours de cette année 1730. ne pûrent lui apporter aucun soulagement, & au contraire avant la fin de cette annee 1730. elle devint enflée par tout le corps & sur-tout au ventre, à l'estomach & à la poitrine.

Depuis ce tems, non-seulement il ne lui fût pas possible de prendre aucune nourriture solide, mais il ne lui fût plus même possible de prendre quelques cuillerées de bouillon comme elle faisoit auparavant, elle n'a vécu depuis la fin de 1730. jusqu'au 16. Juillet 1731. que de quelques gouttes de bouillon ou d'eau pure qu'on lui faisoit tomber dans la bouche, goutte à goutte avec une plume; & de tems en tems on lui faisoit prendre un bouillon en lavement, à quoi elle avoit une répugnance épouvantable; mais M. Costard avoit ordonné de lui en faire prendre, n'y ayant que ce moyen pour l'empêcher de mourir de faim.

M Costard voyant que les remedes qu'il lui avoit donnés n'avoient servi qu'à irriter ses maux, les lui fit tous cesser; mais néanmoins il a toujours continué jusqu'au dit jour 1731. à la venir voir très régulierement, étant étonné, comme il le disoit lui-même très souvent, qu'elle pût vivre sans manger, accablee de tant de maux, & regardant la continuation de sa vie comme un prodige qui le mettoit toujours dans une nouvelle admiration, & qui excitoit sa curiosité.

Cependant ses maux augmenterent encore beaucoup depuis le commencement de l'année 1731. & quoiqu'elle fût dans un état d'une si grande foiblesse qu'elle ne pouvoit se soutenir, il lui prenoit de tems en tems, sur-tout quand on lui faisoit avaler quelques gouttes de bouillon, des especes de convulsions dans lesquelles elle s'agitoit avec tant de violence, que plusieurs personnes avoient de la peine à la retenir. Pour-lors elle étoit sans connoissance, son visage étoit violet & retiré, ses yeux se fermoient: si elle les ouvroit, on n'en voyoit que le blanc, & aussi-tôt que cet accès étoit passé, elle étoit d'une si grande foiblesse qu'elle ne pouvoit plus remuer aucune partie de son corps, & qu'elle restoit des deux ou trois jours comme immobile. Il lui prenoit aussi de tems en tems des especes d'attaques d'apoplexie dans lesquelles la langue, ses lévres, sa gorge s'enfloient d'une maniere qui faisoit peur. Ses lévres devenoient bleues, son visage d'un violet noir, & le sang lui sortoit par le coin des yeux & par les ongles.

Depuis le commencement de cette année 1731. jusqu'au 16. Juillet, il ne s'est pas passé quinze jours qu'elle ne soit tombée dans une de ces attaques, après lesquelles elle demeuroit quelques fois plusieurs jours en léthargie sans faire aucun mouvement, ayant les yeux fermés, les lévres d'une pâleur extrême, le nez & le visage tout retirés, & toute la figure d'une personne morte.

Pendant ces six mois son enflure augmenta presque tous les jours, mais sur tout du côté gauche qui demeura en tout-tems comme mort sans aucun sentiment, froid comme de la glace sans qu'on pût le réchauffer, & même sans aucun mouvement, sur-tout au bras, en sorte que dans ses meilleurs jours il n'y avoit proprement que son côté droit qui eût vie, & qui lui servoit à traîner son côté gauche, dont le bras restoit toujours pendant. Elle paroissoit même avoir bien de la peine à le porter, & il lui tiroit tout le corps en bas du côté gauche: aussi s'en plaignoit-elle souvent, & il lui vint au bras des bosses grosses commes des œufs.

Au reste dans ses meilleurs jours elle avoit toujours l'air, sinon d'une morte, du moins d'une agonisante, ayant le visage verd & livide, & les yeux éteins; en sorte que quand elle ne remuoit point, ceux qui la voyoient croyoient qu'elle étoit morte; & j'ai vu souvent plusieurs personnes la toucher pour savoir si elle étoit encore en vie. Cependant aussi-tôt qu'il lui venoit un petit rayon de force, elle vouloit se lever de son fauteuil; & elle faisoit quelques pas en se tenant avec sa main droite à tout ce qui étoit auprès d'elle, & elle descendoit & montoit l'escalier, se traînant sur ses genoux & sur ses mains: & même elle vouloit toujours sortir de la maison en cet état, & elle l'auroit fait souvent si on ne l'avoit empêchée, disant qu'elle vouloit faire voir aux voisins qu'elle n'etoit pas encore morte. Mais ce mieux, ou elle paroissoit encore néanmoins une personne à l'agonie, ne lui duroit pas long-tems. Souvent elle devenoit aveugle, sourde & muette pendant des sept ou huit jours, sur-tout après les attaques d'apoplexie; ensuite de quoi elle étoit pendant trois ou quatre jours à pouvoir si peu que rien se soutenir; après quoi il ne manquoit pas de lui reprendre une nouvelle attaque.

Les deux dernieres attaques d'apoplexie qui lui ont pris, ont été le 8. & le 15. Juillet.

Le 8. Frere Mathurin Geneste ayant voulu la saigner après son attaque, eût bien de la peine à trouver un vaisseau qu'il pût piquer: toutes les veines étoient usées; mais enfin l'ayant piquee, il ne vint que de l'eau roussêâtre, ce qui lui fit bander l'ouverture au plûtôt. & lui fit dire à ma mere qu'il n'y avoit plus aucune espérance, & que ma sœur ne pouvoit plus vivre que fort peu de jours. Cependant ma sœur resta en léthargie jusqu'au 14. Juillet, & sa léthargie s'etant un peu dissipée le 14. Juillet qui étoit un Samedi, & ayant commence dès le matin à ouvrir les yeux & à se sentir un peu de force, l'après-midi elle s'avisa de se faire traîner jusqu'aux Cordeliers où on disoit le Salut, ayant trouvé à notre porte une personne qui voulut bien l'y conduire, ou pour mieux dire l'y traîner, & qui eût la charité de s'arrêter avec elle dix fois en chemin avant d'y arriver, ma sœur ne pouvant faire quatre pas sans s'arrêter, parce qu'elle étouffoit aussi-tôt qu'elle se donnoit quelque mouvement.

Ma mere qui ne s'étoit point apperçue de sa sortie, qu'elle auroit certainement empêchée, fut toute étonnee de ne la plus voir

voit dans la chambre, & on fut la chercher chez les voiſins. Ne l'y ayant point trouvée ma mere en fut fort inquiete, d'autant plus que ma ſœur fut long-tems ſans revenir, & qu'on ne pouvoit s'imaginer, vû l'etat ou elle étoit, qu'elle ſe fût avisée d'aller juſqu'aux Cordeliers. Cependant le ſoir des perſonnes que nous ne connoiſſions pas nous la ramenerent, l'ayant trouvée dans l'Egliſe des Cordeliers ſi accablée & dans un ſi grand friſſon de fiévre, qu'elle ne pouvoit plus revenir.

Le lendemain 15. Juillet ma mere en revenant de la Meſſe de paroiſſe la trouva toute étendue à terre ſans connoiſſance, toute pleine de ſang qu'elle avoit vomi en très grande abondance, les membres tout roides, le viſage violet, les yeux fixes, tout tournes & preſque entierement éteints. On eut aſſez de peine à la faire revenir, mais elle revint ce jour-là ſans reſter en lethargie, ce qui lui arrivoit quelquefois après les attaques: mais en recompenſe elle eut le ſoir un furieux redoublement de fièvre, précédé d'un friſſon qui dura plus de quatre heures. Malgre cela elle déclara à ma mere, (autant que ſa voix qui étoit preſque éteinte depuis plus d'un mois lui permit de faire entendre ſes paroles, qu'on ne pouvoit entendre qu'en approchant l'oreille tout près de ſa bouche,) qu'etant la veille devant le S. Sacrement, elle s'étoit ſentie comme inſpirée de former la reſolution d'aller tous les matins à pied à S. Medard, demander à Dieu ſa guériſon ſur le tombeau du Bien-henreux de Pâris, en reclamant ſon interceſſion. Ma mere s'y oppoſa d'abord, & lui dit que ce ſeroit viſiblement tenter Dieu, y ayant une impoſſibilité à l'execution de ce deſſein, & qu'elle mourroit infailliblement avant de pouvoir arriver à moitié-chemin. Les perſonnes qui étoient préſentes, à qui ma mere déclara ce que ma ſœur lui venoit de dire, lui repreſenterent unanimement qu'il ne falloit pas abſolument qu'elle ſouffrît que ma ſœur entreprit une choſe auſſi temeraire; & chacun regardoit comme une rêverie de malade la propoſition que ma ſœur avoit faite. Cependant ma ſœur inſiſta avec tant d'inſtance, repreſentant à ma mere qu'il ne lui reſtoit que cette ſeule eſpérance, & qu'en l'état où elle étoit, puiſque nul remede humain ne pouvoit la ſecourir, il devoit lui être permis de tout hazarder, & qu'enfin elle étoit perſuadée qu'elle ſuivoit en cela l'ordre de Dieu, que ma mere ne crut pas devoir s'y oppoſer davantage, d'autant plus que l'impoſſibilité même du projet en empêcheroit l'exécution, à moins que Dieu ne donnât à ma ſœur des ſecours ſurnaturels. Il fut donc ſeulement queſtion de chercher quelques-unes de mes voiſines qui aidaſſent à ma mere à la traîner à S. Médard. Il y en eut pluſieurs qui s'y offrirent volontiers, & entre autres Madame Cornet, Mademoiſelle Madroux, & Mademoiſelle Payen, qui l'ont accompagnée tout à tour les differens jours qu'elle s'y eſt fait conduire. Cependant le lendemain 16. Juillet ma ſœur ſe préparant à partir avant quatre heures du matin, il lui prit un affreux vomiſſement de ſang, avec des efforts ſi violens qu'il ſembloit qu'elle alloit paſſer. Sa gorge enfla prodigieuſement, ſon viſage devint violet, & elle avoit un air de ſouffrance qui faiſoit peur. Tous ceux qui étoient dans la chambre remarquerent avec moi que le ſang qu'elle vomiſſoit étoit extrêmement clair & liquide, & qu'il devenoit violet auſſi-tôt qu'il étoit à terre.

Au reſte auſſi-tôt que ce vomiſſement de ſang qui dura une bonne demie heure fut ceſſé, ma ſœur voulut abſolument partir & partit effectivement, ma mere & Madame Cornet la ſoutenant ſous leurs bras de façon qu'elles la portoient plus de moitié: ce qui n'empêcha pas qu'elles ne fuſſent plus de trois heures en chemin pour arriver à S. Médard, ainſi qu'elles l'ont rapporté, parce que ma ſœur étoit obligée de s'arrêter à chaque borne, ne pouvant plus reſpirer & étant toujours ſur le point de s'évanouir.

Tous les voiſins qui virent partir ma ſœur en l'état où elle étoit, blâmerent ma mere, diſant qu'il y avoit de la folie à elle de traîner ſa fille dans les rues en cet état, & que ma ſœur mourroit ſûrement en chemin. Cependant quatre ou cinq heures apres nous la vîmes revenir dans un caroſſe, n'ayant pas l'air tout à fait auſſi defait & auſſi mourant que quand elle étoit partie. Elle nous dit en arrivant qu'elle n'avoit plus de mal de tête ni de fievre; & depuis ce moment ſon mal de tête, dont elle ſe plaignoit ſans ceſſe depuis plus plus de cinq ans, & ſa fiévre qui depuis le même tems étoit continue avec des friſſons & des redoublemens tous les ſoirs, ne l'ont pas reprise. Auſſi-tôt qu'elle fût rentrée dans notre chambre ma mere lui preſenta un bouillon, & nous fûmes tous bien ſurpris de voir qu'elle l'avala d'un trait; au lieu que depuis plus de quatre mois elle n'en pouvoit prendre que goute à goute, par le moyen d'une plume avec laquelle on lui en faiſoit dégouter dans la bouche; & même quand on lui en faiſoit dégouter quelques goutes trop groſſes ou trop de ſuite, il lui prenoit des convulſions & il ſembloit qu'elle alloit étouffer. Elle trouva même ce bouillon ſi bon, que cela lui ayant donné de l'appétit elle demanda du pain & en mangea un petit morceau, & but un coup d'eau & de vin, & depuis ce moment il ne lui a plus repris aucun vomiſſement de ſang ni de nourriture, ni aucun ſaignement de nez, & elle a commencé à manger ſans être incommodée.

Ce ne fut néanmoins que le lendemain 17. Juillet qu'on s'apperçût que ſa poitrine, qui depuis huit ou dix mois étoit extraordinairement enflée, s'etoit deſenflée entierement dans la matinée. Ce jour 17. Juillet elle fut à S. Medard à la même heure & de la même façon que la veille, & nous fûmes dans une grande admiration, lorſqu'elle en revint, de l'entendre parler très aiſement, très diſtinctement & auſſi haut qu'une autre perſonne, elle qui depuis plus d'un mois avoit la voix preſque entierement eteinte: ce qui nous nous donna lieu d'obſerver que ſa poitrine, qui depuis longtems etoit ſi elevée, s'etoit remiſe entierement dans ſon etat naturel.

Le lendemain 18. Juillet elle nous dit, en revenant de S. Médard, que ſon mal de côté s'etoit entiérement paſſé; & effectivement le ſoir on ôta la chaiſe & les oreillers avec leſquels elle ſe tenoit aſſiſe dans ſon lit depuis plus de quatre ans, & elle ſe trouva en etat de ſe coucher dans ſon lit comme une autre perſonne.

Mais je n'ai jamais été ſi ſurpris que je le fus le 19. Juillet, lorſque j'apperçus que ma ſœur qu'on ramenoit de S. Medard n'etoit plus enflée, ni par le ventre, ni par aucune autre partie de ſon corps; & que depuis le matin tout ſon corps avoit diminué de près d'un tiers de ſa groſſeur: ce qui étoit bien viſible, ſon eſtomach & ſon ventre paroiſſant tout plats, au lieu que depuis huit ou dix mois elle avoit l'eſtomach & le ventre plus gros qu'une perſonne prête d'accoucher: ce qui avoit augmenté même tous les jours juſqu'à ce moment, & ce qui paroiſſoit encore plus que jamais depuis deux jours, attendû que ſa poitrine s'etant renfoncée le 17. Juillet & ayant repris ſa place naturelle, cela faiſoit paroître encore davantage l'enflure de ſon eſtomach & de ſon ventre. Cependant quand elle revint de S. Médard, le 19. du même mois de Juillet, il ne lui reſtoit plus rien de ſon enflure, & l'on voyoit ſes jupes & ſa robe de chambre que ma mere lui avoit fait faire depuis qu'elle étoit enflée, traîner à terre de plus d'un demi pied de long devant les pieds, en ſorte qu'elle étoit obligée de les lever avec ſes mains pour pouvoir marcher. Je remarquai auſſi que ſes bras qui avoient été d'une groſſeur monſtrueuſe, s'etoient entièrement deſenflés, & qu'au lieu qu'ils étoient auparavant d'une couleur verdâtre, ils étoient devenus d'une couleur de chair, à la vérité encore extrêmement pâle, mais néanmoins bien differente de celle qu'elle avoit le matin.

Auſſi-tôt que ma ſœur fut arrivée, ma mere fût obligée de la changer de tout, ayant ſa camiſole, ſon corcet & ſes bas tout imbibés de ſueur, mouillés comme ſi on les avoit trempés dans un ſeau d'eau. Ma mere alla chercher une ancienne camiſole, un ancien corcet & de vieux bas que ma ſœur mettoit avant qu'elle fût devenue enflée, & ils ſe trouverent d'une largeur ſuffiſante. Elle nous fit remarquer que les bas qu'elle venoit d'ôter à ma ſœur étoient le double plus larges que ceux qu'elle lui mettoit, ayant été obligée de lui en faire faire exprès d'un largeur extraordinaire, lorſque ſon enflure fut venue au point qu'on ne pût plus en trouver d'aſſez larges chez les Marchands. Le reſte de la journée ma mere fût occupée à remtraire les jupes & la robe de ma ſœur, afin qu'ils ne la fiſſent pas tomber, lorſqu'elle la conduiroit le lendemain matin à S. Médard. Dès ce jour-là, il vint quantité de perſonnes qui avoient vû ma ſœur deſenfler ſur le tombeau, qui nous incommoderent beaucoup par toutes les queſtions qu'ils nous firent, auxquelles ma ſœur n'etoit pas encore en etat de répondre, n'ayant pas repris ſes forces, & tout ſon côté gauche etant encore reſte en paralyſie quoiqu'il fût entierement deſenflé auſſi-bien que le droit. Au ſurplus le viſage de ma ſœur commença a revenir un peu des ce jour-là, ayant perdu auſſi bien que ſes bras ſa couleur ver-

verdâtre, & ſes yeux commençant à être bien meilleurs & plus animés qu'ils n'étoient auparavant.

Cependant le lendemain 20. Juillet ma mere & les voiſines qui l'aidoient, eurent encore bien de la peine à conduire ma ſœur à S. Médard. Je les vis partir, & je remarquai qu'elles étoient obligées de la ſoutenir comme les jours précédens. Mais lorſque ma ſœur revint ce jour-là de S. Médard, elle étoit guérie de ſa paralyſie, & je la vis arriver marchant avec aſſez de facilité, s'appuyant fort bien ſur ſon pied gauche; & de retour à la maiſon elle nous fit voir qu'elle avoit repris l'uſage libre de ſon bras & de ſa main gauche, qui lui firent encore néanmoins de la douleur tout ce jour-là, lorſqu'elle en faiſoit quelque mouvement.

Je l'accompagnai à S. Médard le 21. Juillet. Elle y fut marchant aſſez aiſement & aſſez vîte, tenant ſeulement une de ſes voiſines ſous le bras. Elle y pria Dieu fort long-tems ſur la tombe de M. de Pâris, & elle entendit la Meſſe à genoux, après laquelle elle revint chez nous entièrement & parfaitement guérie, marchant légèrement & avec facilité, agiſſant librement de tous ſes membres, ſe ſervant de ſa main gauche avec autant de facilité & de force que de la droite, ayant le teint & les yeux entièrement revenus, ayant même beaucoup d'appétit, dormant bien, ayant eu autant de force dès ce jour-là 21. Juillet, qui étoit le ſixiéme de ſa neuvaine, que ſa guériſon ayant fait un grand bruit, & étant venu du monde la voir en foule à ſon retour de S. Médard ce jour-là 21. Juillet & pluſieurs jours ſuivans, elle fut toute la journée ſur ſes jambes pour repondre à chacun, pour les conduire, pour marcher devant eux & faire tout ce qu'ils lui demandoient, ſans que les ſoirs elle en ait paru fatiguée: ce qui nous a fait voir que dès ce jour-là 21. Juillet elle avoit repris autant de force qu'il étoit poſſible d'en avoir, y ayant même bien peu de perſonnes qui puſſent ſoutenir la fatigue continuelle de ces viſites & de ces queſtions, qui ne diſcontinuoient point du matin au ſoir. Tout ce que j'ai remarqué ici s'eſt paſſé ſous mes yeux, en foi de quoi j'en ai dreſſé & écrit la préſente déclaration, dont j'atteſte tous les faits véritables. Ce 25. Août 1731. *Signé*, JEAN-BAPTISTE DUCHESNE.

IV.

Certificat de Françoiſe Papillon, mere de Marguerite-Françoiſe Duchêne.

JE ſouſſignée Françoiſe Papillon Lingere, femme de Jacques Duchêne, demeurante dans l'Abbaye de S. Germain, Paroiſſe S. Symphorien, remplie d'admiration de la guériſon miraculeuſe que Dieu a faite en ſix jours, par l'intercеſſion du Bien-heureux de Pâris, des maladies ſans nombre dont ma fille étoit accablée depuis pluſieurs années, ai fait le récit des faits qui ſe ſont paſſés ſous mes yeux, proteſtant que je n'y mets rien que ce qui eſt de ma parfaite connoiſſance, & que je ne ſois prête d'atteſter devant Dieu & devant les hommes.

Ma fille étoit naturellement d'une ſanté très forte & d'une humeur extrêmement agiſſante. Le premier des accidens qui qui l'ont miſe dans l'état affreux où elle étoit avant ſa guériſon, lui eſt arrivé au mois de Mars 1726. Je n'y étois point preſente: je remarquai ſeulement qu'elle ſaignoit preſque à tout moment du nez, que la fiévre lui prenoit tous les jours avec un grand friſſon, & qu'elle devint tout d'un coup extrêmement changée. Mais l'ayant vûe ſe coëffer quatre ou cinq jours après l'accident qui lui étoit arrivé, je remarquai qu'on lui avoit coupé tous les cheveux à l'exception du tour de la tête, & lui en ayant demandé la raiſon, elle fut obligée de m'avouer que quatre ou cinq jours auparavant il lui étoit tombé une planche ferrée ſur la tête, qui l'avoit bleſſée ſi conſidérablement qu'elle étoit reſtée près de deux heures ſans connoiſſance; qu'on avoit été obligé de lui couper les cheveux pour lui frotter la tête avec des eaux vulneraires. J'examinai ſa tête & je trouvai qu'il y avoit un enfoncement aſſez long, & preſque aſſez profond pour y cacher le doigt dans ſa longueur.

Depuis ce premier accident ma fille n'a plus eu de ſanté juſqu'à ſa gueriſon. La fiévre qui lui prit dès le premier jour de cet accident, lui a duré ſans relâche pendant plus de cinq ans, juſqu'au 16. Juillet 1731. premier jour de ſa gueriſon.

Mais cette fiévre s'eſt infiniment augmentée depuis la fin de Mai 1728. & ſon friſſon qui lui prenoit tous les jours vers les quatre heures du ſoir, a duré depuis ce tems juſqu'au 16. Juillet 1731. des trois & quatre heures entieres, avec tant de violence qu'en 1731. elle s'eſt caſſé une groſſe dent.

Le ſaignement de nez qui lui prit auſſi dès le premier jour de ſon premier accident, lui a auſſi repris pareillement tous les jours pluſieurs fois par jour, juſqu'au 16. Juillet 1731. & n'a fait qu'augmenter juſqu'à ce tems-là.

Le ſecond de ſes accidens lui eſt arrivé le 4. Octobre 1727. jour de S. François: je n'y étois pas non plus préſente. Elle deſcendoit de ma chambre chargée de pluſieur boëtes qu'elle portoit à la boutique. J'entendis tout d'un coup un grand bruit ſur la montée, ce qui me fit penſer que c'étoit apparemment elle qui s'étoit laiſſée tomber: mais néanmoins comme j'étois dans ce moment occupée auprès de mon fils cadet qui avoit la petite vérolle, je ne deſcendis pas ſur le champ: mais ayant entendu crier, j'y courus & je trouvai que ma fille avoit roulé juſqu'au bas de l'eſcalier, & qu'elle s'étoit bleſſée à la tête, à la poitrine, à l'eſtomach & au côté droit, & qu'elle étoit obligée de s'en plaindre comme une perſonne qui n'en peut plus, ce qu'elle n'auroit pas fait de l'humeur dont elle eſt & avec le courage qu'elle a, ſi ſes douleurs n'euſſent été extrêmement violentes. Mais ce qui m'étonna fort, fut qu'elle ſe plaignit extrêmement du côte gauche, ce qu'elle a toujours fait depuis juſqu'à ſa guériſon, quoiqu'elle fût tombée ſur le côté droit & qu'elle ne ſe fût bleſſée que de ce côté.

Cependant le point qu'elle avoit au côté gauche lui faiſoit une douleur ſi inſupportable qu'elle ne ſavoit comment ſe tenir, & que depuis ce premier moment juſqu'au 18. Juillet 1731. qu'elle en fût guérie, ce qui fait près de quatre ans, il ne lui fut plus poſſible de ſe tenir un ſeul inſtant couchée dans ſon lit, & qu'on fut obligé de lui mettre une petite chaiſe au chevet de ſon lit avec des oreillers pour lui ſoutenir le dos, ne pouvant reſter dans ſon lit qu'aſſiſe. Auſſi pendant ces quatre années, elle n'a pas pu dormir un quart d'heure de ſuite d'un bon ſommeil, ne faiſant pendant toutes les nuits que ſe plaindre, quoique le jour elle parût plus tranquille, ſouffrant apparemment moins le jour que la nuit.

Deux jours après cette chûte, elle vomit le ſang en grande abondance, & depuis juſqu'au 16. Juillet 1731. il ne s'eſt pas paſſé un jour qu'elle n'en ait vomi; mais ce qui lui arriva l'année d'enſuite a encore beaucoup augmenté ſes vomiſſemens, & l'a reduite dans l'état le plus deplorable.

Au mois de Mai 1728. étant montée un jour de grande pluie pour defaire la toile cirée qui ſert de couverture à l'échope que nous avons attenant la grille de l'Abbaye, le pied lui manqua, & elle tomba ſur l'appui de la boutique & ſe frappa entre la poitrine & l'eſtomach. Comme elle a beaucoup de courage elle remonta une ſeconde fois; mais elle retomba preſque auſſi-tôt, & ſe frappa encore un coup au même endroit beaucoup plus rudement que la premiere fois. Elle reſta à terre à demi évanouie. Le ſang lui ſortoit par la bouche avec grande abondance. Les voiſins accoururent pour la relever & m'appellerent. On l'apporta dans ma chambre, où auſſi-tôt qu'elle y fut elle perdit entiérement connoiſſance: on fut plus d'une heure à la faire revenir. D'abord qu'elle fut revenue à elle, je l'interrogeai ſur la maniere dont elle étoit tombée; mais je n'en pus rien tirer, & je n'en appris le détail que des voiſins qui l'avoient vue. Cependant cet accident n'eût pas des ſuites auſſi affreuſes que celui qui lui arriva quinze jours après, qui a mis le comble à tous ſes maux. Quoiqu'elle eût tous les jours des vomiſſemens de ſang, & qu'après chaque repas elle vomît ſa nourriture, elle ne laiſſoit pas d'aller & de venir. Mais à la fin du même mois de Mai 1728. étant encore montée pour attacher la toile cirée, elle tomba l'eſtomach ſur la barre de fer qui ſoutient la grille de l'Abbaye, & de là la tête la premiere ſur le pavé. Elle perdit ſur le champ connoiſſance, & les voiſins me la rapporterent dans l'état d'une perſonne qui étoit prête d'expirer.

Dès ce premier jour ſa fiévre augmenta très conſidérablement, & c'eſt depuis ce jour que ſes friſſons ont duré tous les jours des trois & quatre heures juſqu'au 16. Juillet 1731.

De-

Depuis ce moment il lui prit une repugnance épouvantable pour toute eſpece nourriture, & il ne lui fut plus poſſible d'en prendre aucune de ſolide. On eſſaya de lui faire avaler des œufs frais, mais elle les rejettoit auſſi-tôt. Je la forçois à prendre de tems en tems quelques cuillerées de potage ou de bouillon, mais elles n'etoient pas deſcendues dans ſon eſtomach qu'elles lui cauſoient un vomiſſement qui lui attiroit un moment après un vomiſſement de ſang. Elle perdoit tous les jours ſon ſang par le nez & par la bouche, & de tems en tems, outre ſes vomiſſemens ordinaires & journaliers, il lui prenoit des eſpeces de toux accompagnées d'étouffemens & de convulſions, après leſquelles il ſortoit par ſa bouche une abondance effroyable de ſang tout ecumeux. Auſſi ſon ſang ayant pris la route de ſortir par la bouche, ſes regles demeurerent preſque entierement ſupprimées depuis ce tems-là.

Le frere Mathurin Geneſte, Apoticaire & Chirurgien de l'Abbaye, a eu la charité de ſecourir ma fille depuis le commencement de ſes accidens juſqu'a ſa gueriſon, & l'a ſaignée à ſa part plus de cent-vingt fois, tant du bras que du pied & de la gorge, ainſi qu'il l'a declaré lui même, ce qui étoit neceſſaire pour empêcher qu'elle n'etouffât. Mais il m'a toujours dit que comme elle avoit des vaiſſeaux caiſſés dans l'eſtomach, dans la poitrine & dans la tête, il n'etoit pas poſſible de la guerir, & que tout ce qu'il pouvoit faire etoit de la ſoulager un peu; mais qu'avec les maux qu'elle avoit elle ne pouvoit pas vivre long-tems; que jamais il ne lui ſeroit poſſible de digerer de la nourriture bien ſolide, & qu'ainſi tout ce qu'on en pouvoit attendre eſt qu'elle traîneroit tant que ſon ſang conſerveroit encore ſa qualité.

En 1730. vers les Fêtes de Pâques M. Coſtar Médecin voulut bien donner ſes ſoins pour tâcher de la ſoulager; mais après lui avoir fait prendre quelques remedes, il reconnut bientôt que cela ne lui étoit que nuiſible, & que ces remedes n'avoient fait que la mettre dans un pire état qu'elle n'étoit encore auparavant, etant devenue enflée par tout le corps, ce qui a toujours augmenté depuis juſqu'au 19. Juillet 1731. que ſon enflure diſparut dans la matinée, étant ſur le tombeau de M. de Pâris.

A la fin de l'année 1730. ma fille devint encore en un état bien plus affreux qu'elle n'étoit auparavant. Sa poitrine & ſon eſtomach s'enflerent extraordinairement, & ſon ventre, ſes bras, ſes jambes & ſes cuiſſes devinrent d'une groſſeur monſtrueuſe. Elle avoit le viſage d'une deterrée, les levres blanches, les yeux morts & preſque toujours fixes; & je remarquai que ſes urines ne paſſoient preſque point.

Lorſqu'on vouloit lui faire prendre quelques cuillerées de bouillon, elle tomboit dans des convulſions effroyables dans leſquelles elle perdoit connoiſſance; & quoiqu'elle fût d'une foibleſſe extrême hors de ſes convulſions, neanmoins quand elles lui prenoient elle s'agitoit avec tant de force qu'on avoit peine a la retenir. Son viſage devenoit tout violet, ſon nez remontoit vers le front, ſes yeux ſe retournoient & ne preſentoient plus que le blanc, & ſes convulſions ne ſe paſſoient que par un vomiſſement d'un ſang clair, violet & ecumeux qu'elle rendoit avec de grands efforts.

Après quoi elle retomboit dans une ſi grande foibleſſe qu'elle reſtoit des trois & quatre jours ſans remuer que les yeux & la tête, excepté dans ſon friſſon, & ſans vouloir ſouffrir qu'on approchât de ſa bouche pour lui faire rien prendre, ſi ce n'étoit un peu d'eau pure, dont on lui mouilloit ſeulement les levres.

M. Coſtar qui continuoit preſque tous les jours de la voir, quoiqu'il ne lui ordonnât aucun remede que des ſaignées, fut lui-même fort etonné les premieres fois qu'il la vit dans cet etat, & me dit de lui faire recevoir ſes derniers Sacremens, ce que j'ai fait pluſieurs fois. Comme il vit qu'il n'etoit pas poſſible de lui faire avaler des cuillerées de bouillon, il ordonna qu'on ſe contentât de lui en faire ſouvent degouter peu a peu quelques petites petites goutes ſur les levres avec une plume, & qu'on lui fit prendre des bouillons en lavemens, ce qu'on executa; & c'eſt de cette maniere que ma fille a vécu depuis la fin de l'année 1730. juſqu'au 16. Juillet de cette annee; & encore dans les trois ou quatre mois qui ont précede le 16. Juillet, elle n'a plus voulu ſouffrir qu'on lui fit prendre des bouillons en lavemens.

M. Coſtar qui l'eſt venue voir regulierement juſqu'au 10. Juin, diſoit ſouvent qu'il ne comprenoit pas comment ma fille pouvoit vivre ainſi ſans manger, ayant des vaiſſeaux rompus dans la tête, dans la poitrine & dans l'eſtomach, & perdant tous les jours ſon ſang par le nez & par la bouche, & que la continuation de ſa vie étoit une merveille qu'il n'auroit pas pu croire s'il ne l'avoit vue.

Cependant ma fille avoit de tems en tems des jours où elle ſe portoit un peu mieux, & ou elle ſe ſoutenoit un peu ſur ſes jambes, ce qui lui duroit même quelquefois des ſept ou huit jours de ſuite, ſans néanmoins que ſa fievre, ſon friſſon, ſon mal de tête, de poitrine, d'eſtomach & de côté, ſes ſaignemens de nez & ſes vomiſſemens de ſang diminuaſſent. Auſſi dans ces jours-là elle n'avoit pas moins qu'auparavant l'air d'une perſonne mourante, étant enflée par tout le corps, ayant les yeux éteints, le viſage pâle & livide, les levres toutes blanches, & ne pouvant ſoutenir ſa tête. Mais ce qui nous faiſoit reconnoître ce mieux, eſt qu'elle ſe ſoutenoit ſur ſes jambes, & pour lors elle vouloit abſolument ſortir de la chambre & qu'on la menât à l'Egliſe; & ſi on ne le faiſoit pas, elle vouloit y aller toute ſeule, s'appuyant contre les murs & ſe tenant à tout ce qu'elle trouvoit, de façon que j'aimois mieux la mener ou la faire mener par quelqu'un que de la contredire: ce qui au ſurplus étoit bien incommode, ma fille étant obligée de s'arrêter pour reprendre haleine auſſi-tôt qu'elle avoit fait quatre pas, parce qu'elle etouffoit.

Ma fille m'a même engagée au mois de Mai dernier ſe trouvant un peu mieux, de la faire conduire chez les Religieuſes de la Sauſſaye près Ville-Juif, qui ont bien des bontes pour nous. J'eus bien de la peine à y conſentir, ayant peur que le mouvement du caroſſe ne la fît mourir: mais elle me repreſenta avec tant d'inſtance qu'elle eſpéroit que le changement d'air lui feroit du bien, que j'y conſentis quoique malgré moi. J'ai ſu qu'elle s'etoit trouvée ſi mal en arrivant, qu'on fut obligé d'aller chercher un Chirurgien au plus vîte à Ville-Juif pour la ſaigner; & que pendant les huit jours qu'elle demeura chez ces Religieuſes, elle y fut preſque toujours ſans mouvement & ſans connoiſſance, & dans un tel état qu'elles croyoient à tout moment qu'elle alloit paſſer. Ils me la renvoyerent au plus vîte, auſſi-tôt qu'elle ſe trouva en état de ſoutenir le caroſſe; & ou me la ramena dans un état ſi affreux & ſi fatiguée de ce voyage, qu'elle fut pluſieurs jours preſque ſans mouvement & ſans ſentiment, & dans des foibleſſes léthargiques.

Il y avoit deja, lorſqu'elle entreprit ce voyage, plus de ſix mois que tous les quinze ou vingt jours elle tomboit dans des attaques d'apoplexie, lors deſquelles ſon viſage devenoit violet, ſa gorge s'enfloit, ſa langue s'épaiſſiſſoit, ſa bouche tournoit, ſes levres devenoient bleuâtres, & le ſang lui ſortoit par les ongles de la main gauche & l'angle des deux yeux, après quoi elle reſtoit ſouvent pluſieurs jours dans une foibleſſe léthargique, pendant laquelle elle paroiſſoit morte, n'ayant aucun ſentiment, & ne faiſant aucun mouvement que quelques treſſaillemens de tems en tems, & que ceux que lui donnoit ſon friſſon dans le tems qu'il lui prenoit, ayant les yeux fermes, le nez ridé & retiré vers le front, & le viſage & les levres d'une pâleur verdâtre: & quelquefois après ces foibleſſes elle reſtoit encore pluſieurs jours aveugle, ſourde & muette. On lui a ſouvent, pendant ces foibleſſes léthargiques, jetté le drap ſur le viſage la croyant morte.

De retour du voyage qu'elle fit à la Sauſſaye, elle eut une de ces attaques d'apoplexie, après laquelle ſon côté gauche, qui étoit déja plus enflé & plus foible que le côté droit, tomba entierement en paralyſie, ſur tout le bras gauche dans lequel il ne reſta plus aucun mouvement ni aucun ſentiment, & qui demeura toujours pendant en bas, à moins qu'on ne le ſoutînt ſur quelque choſe: ce qui a continué depuis ce jour juſqu'à celui de la gueriſon de ſa paralyſie, qui ne fut que le 20. Juillet.

A l'égard de ſa jambe gauche, dans ſes meilleurs jours elle continua de s'appuyer deſſus ſi peu que rien; mais elle ne pouvoit nullement la lever de terre, & elle etoit obligée de la traîner: & au ſurplus elle n'y avoit aucun ſentiment, & je remarquai que tout ſon côté gauche etoit toujours auſſi froid que de la glace, ſans que rien pût l'echauffer.

On voyoit même ſenſiblement qu'il n'y avoit que ſon côté droit qui eût encore de la vie, & qu'elle avoit une peine extrême a traîner ſon côte gauche, & que ſon bras gauche lui tiroit tout le corps à bas.

Ce fut auſſi dans ce tems, c'eſt à-dire vers la fin du mois

de Mai, qu'elle acheva de perdre presque entierement la voix qu'elle avoit déja bien foible depuis long-tems; mais elle vint à s'éteindre au point qu'on ne pouvoit entendre ce qu'elle disoit qu'en mettant son oreille sur sa bouche.

Dans le mois de Juin elle eut plusieurs attaques d'apoplexie, & fut la plus grande partie de ce mois en léthargie: des voisines vinrent plusieurs fois dans ce mois pour l'ensevelir. Ce fut le 10. de ce mois que M. Costar la trouvant encore plus mal qu'elle n'avoit jamais été, son sang, suivant ce qu'il me dit, ayant presque entierement perdu sa qualité, & croyant toujours qu'elle alloit mourir, il cessa entierement de la voir.

Ma fille se voyant abandonnée de M. Costar, & ayant par-là perdu toute espérance d'aucun secours du côté des hommes, il lui vint dans l'esprit de faire des neuvaines.

Plusieurs personnes lui conseilloient depuis long-tems d'implorer l'intercession du Bien-heureux Diacre François de Pâris; mais ayant eté d'abord instruite en la Paroisse de S. Sulpice où elle avoit fait sa premiere Communion, elle étoit bien éloignée d'avoir de la confiance à l'intercession de M. de Pâris. Cependant quelques personnes lui ayant raconté plusieurs miracles opérés à son tombeau, elle s'y determina à la fin, & se fit traîner un jour à l'Eglise de notre Paroisse pour commencer une neuvaine sous son intercession: mais elle n'en reçut aucun soulagement, & elle retomba même dès ce jour-là dans sa léthargie.

Les premiers jours du mois de Juillet elle revint un peu, mais le 8. du même mois elle eut une furieuse attaque d'apoplexie. Le Frere Mathurin Geneste, qui ne l'avoit point abandonnée depuis le commencement de ses accidens, voulut encore la saigner; mais l'ayant picquée il ne vint que de l'eau, ce qui lui fit fermer l'ouverture au plutôt, & lui fit dire que c'en étoit fait, que le sang de ma fille avoit perdu toute sa qualité, & qu'il ne restoit plus aucune espérance qu'elle revînt, ou du moins qu'elle pût encore vivre pendant un peu de tems. Il sortit même de ma chambre les larmes aux yeux.

Cependant ma fille revint en état de léthargie & resta ainsi jusqu'au 14. Juillet.

Ce jour-là s'étant sentie un peu ranimée & s'étant soutenue sur ses jambes dès le matin, elle prit la resolution l'après-midi d'aller au Salut qui se disoit aux Cordeliers. Elle ne m'en dit rien, se doutant bien que je l'empêcherois d'y aller, vû l'état où elle étoit encore & celui dont elle sortoit; & elle épia si bien le moment où je ne la regardois pas, qu'elle sortit de la chambre sans que je m'en apperçusse. Elle trouva tout juste à la porte une de nos voisines à qui elle fit entendre son dessein comme elle put, laquelle voulut bien la traîner jusqu'aux Cordeliers, ce qu'elle ne fit pas certainement sans peine, ma fille ne pouvant pour lors faire dix pas sans s'arrêter un tems assez considérable, afin de reprendre haleine, le moindre mouvement qu'elle faisoit lui coupant la respiration.

Lorsque je m'apperçus qu'elle n'étoit plus dans ma chambre, j'envoyai au plus vîte la chercher chez les voisins, & je fus dans une grande inquiétude lorsqu'on me dit qu'on ne l'y avoit point trouvée; & mon inquiétude redoubla d'autant plus que ma fille fût fort long-tems sans revenir. Enfin le soir sur les huit heures des personnes inconnues me la rapporterent, & me dirent qu'ils l'avoient trouvée dans l'Eglise des Cordeliers, ayant un violent frisson de fiévre, ne pouvant plus se soutenir ni parler, & dans l'état d'une personne qui est prête à rendre l'ame; & qu'ayant appris par quelqu'un de ceux qui s'étoient assemblés autour d'elle qu'elle étoit ma fille, la charité les avoit engagées à me la ramener chez moi.

Le lendemain matin 15. Juillet, qui étoit un Dimanche, l'ayant laissée seule dans son fauteuil pendant que j'etois allée à la Messe, il lui prit en mon absence une violente attaque d'apoplexie avec un grand vomissement de sang; & n'ayant personne pour la soutenir, elle tomba à terre. Je la trouvai étendue sur le carreau, sans connoissance, & toute couverte d'un sang qui n'avoit presque point de couleur dans la plûpart des endroits où il étoit marqué, & qui dans les autres étoit devenu violet; les membres roides, les yeux fixes & presque entierement éteints.

J'eus bien de la peine à la faire revenir Cependant lorsqu'elle revint elle ne tomba point en léthargie, & elle se sentit même assez de force pendant le reste de la journée pour se soutenir un peu sur ses jambes; mais comme il lui prit l'après-midi un violent redoublement de fiévre, avec un frisson qui dura près de quatre heures, je ne la perdis pas de vûe ce jour-là de crainte qu'elle ne me fit le même tour qu'elle m'avoit fait la veille.

Elle me déclara l'après midi que la veille, pendant qu'elle adoroit le S. Sacrement dans l'Eglise des Cordeliers, elle s'étoit sentie comme inspirée de former la resolution d'aller tous les matins à S. Médard à pied, & de se mettre sur le tombeau de M. de Pâris, pour y demander à Dieu par son intercession la conversion de son ame & quelque soulagement dans ses maux, qui la mettoient presque hors d'état de penser à Dieu & à sa conscience.

Cette proposition me révolta d'abord. Je lui remontrai qu'en l'état où elle étoit, ce seroit visiblement tenter Dieu; que l'exécution de son dessein étoit impossible, & qu'elle mourroit infailliblement avant que d'arriver: mais je ne pus rien gagner sur elle, & voyant qu'elle faisoit des efforts au-dessus de ses forces pour me répondre, ayant la voix si éteinte qu'elle ne pouvoit presque se faire entendre, je me sentis emue de pitié pour elle, & j'eus peur de lui faire plus de mal en la contrariant & la faisant disputer, qu'elle ne s'en feroit elle-même en tentant une entreprise dont il y avoit lieu de croire qu'elle reconnoitroit elle-même l'impossibilité, aussi-tôt qu'elle auroit fait trente pas. Je lui dis donc pour la calmer, que je consentois qu'elle tentât de le faire, que j'essayerois moi-même de l'y conduire, & que je prierois même quelques-unes de nos voisines de venir m'aider, mais qu'elle voyoit bien elle-même qu'elle ne pourroit pas y réussir à moins que Dieu ne lui donnât un secours visible, & qu'il ne falloit point qu'elle s'y obstinât si elle sentoit quelque défaillance dans le chemin.

Plusieurs personnes blâmerent la complaisance que j'avois en cela pour ma fille, & me reprocherent que c'etoit de ma part une foiblesse excessive; & je me disois à moi-même que j'avois tort, & que je faisois-là une chose bien imprudente: mais néanmoins l'événement a bien justifié que je suivois l'ordre de Dieu.

Cependant le lendemain au matin qui étoit le 16. Juillet, comme ma fille se disposoit à partir avant quatre heures du matin, il arriva un événement qui naturellement devoit bien lui faire abandonner son projet, & m'obliger à m'y opposer plus que jamais.

Tout d'un coup ma fille devint d'une pâleur mortelle, une sueur froide lui couvrit le visage, sa gorge enfla prodigieusement, sa langue sortit de sa bouche de quatre pouces de long toute violette, elle parut souffrir les plus vives douleurs, ses bras se roidirent, & elle fit de violens efforts, qui aboutirent à lui faire vomir à plusieurs reprises une espece de sang extrêmement liquide & mêlé d'eau, & qui prenoit une couleur violette aussi-tôt qu'il étoit à terre.

Pendant ses vomissemens qui durerent près d'une demie heure, son visage, qui d'abord avoit éte si pâle, devint d'un violet plombé, & ses lévres, qui d'abord étoient éteintes, s'enflerent & prirent une couleur encore plus foncée que le visage: mais aussi-tôt que ce vomissement fut cessé, ma fille reprit un peu ses esprits & sa force, & quoique je pus lui dire elle voulut absolument partir.

Nous la conduisîmes, Madame Cornet & moi en la soutenant par dessous les aisselles & la portant presque entierement, sur tout du côté gauche, ma fille ne pouvant s'appuyer sur la jambe de ce côté, & étant obligée de la traîner après elle.

Nous fûmes plus de trois heures en chemin pour arriver à S. Médard, tant parce que nous ne pouvions pas aller bien vîte étant si chargées, que parce que ma fille étoit obligée de s'arrêter à tout moment pour reprendre sa respiration.

De tems en tems les passans s'arrêtoient pour nous regarder, & plusieurs nous chanterent pouille, disant qu'il y avoit de l'extravagance de traîner ainsi une mourante dans les rues, qu'elle alloit passer, & qu'il falloit la faire entrer dans la premiere maison, afin qu'au moins elle ne rendît pas les derniers soupirs dans la rue.

Effectivement ma fille avoit tout l'air d'une personne à l'agonie. Tout son corps étoit enflé, son visage étoit d'une couleur verte & livide, ses lévres blanches, ses yeux éteints, sa tête panchée & soutenue par l'enflure de sa poitrine, & tout son côté gauche qui traînoit après elle paroissoit déja mort.

Malgré tout cela elle vouloit qu'on la traînât à S. Médard, & nous y arrivâmes enfin vers les huit heures. L'air mourant de ma fille fit que nous approchâmes sans peine du tombeau

beau de M. de Pâris. Tout le monde ſe rangea pour la laiſſer paſſer, & on lui fit auſſi-tôt place ſur le tombeau, chacun voyant qu'elle avoit un beſoin plus preſſant qu'aucun autre que le Seigneur ſe hâtât de la ſecourir.

Après qu'elle eût été un quart d'heure ſur le tombeau aſſez tranquille, tout d'un coup ſa figure changea. Son viſage devint d'un violet noir: il enfla par bolles & ſe retira vers le front. Sa bouche tourna, ſes yeux parurent tout égarés, tous ſes membres ſe roidirent d'une force épouvantable. Tout ſon corps, & même ſon bras & ſa jambe paralytique s'agiterent avec tant de violence qu'on ne pouvoit la retenir. L'on entendit craquer ſes os avec un bruit qui étonnoit tout le monde, & l'on voyoit que ſa poitrine, ſon eſtomach & toutes ſes entrailles faiſoient un bruit & un mouvement tout à fait extraordinaires, & étoient dans une agitation effroyable. Elle qui auparavant ne pouvoit faire entendre ſes paroles, ſe mit à jetter des cris épouvantables; & l'on vit un air de ſouffrance peint ſur ſon viſage & dans tous ſes mouvemens, qui me faiſoit une peine extrême: mais au ſurplus il étoit evident qu'elle n'avoit point de connoiſſance. Je crus qu'elle alloit faire quelque vomiſſement de ſang; mais il n'en ſortit point de ſa bouche.

Comme ſes agitations durerent aſſez long-tems, & que par les mouvemens qu'elle ſe donoit elle occupoit tout le tombeau, on voulut qu'elle fît place à d'autres malades, & on la porta dans le grand cimetiere.

Peu après qu'elle y fût arrivée, ſes agitations s'arrêterent tout d'un coup; mais elle reſta encore une heure ſans connoiſſance & ſans mouvement comme ſi elle étoit morte: après quoi ſes yeux & ſon viſage revinrent en leur état naturel, & elle parut extrêmement tranquille, & beaucoup plus fraîche qu'elle n'étoit lorſque j'arrivai avec elle à S. Medard.

Je lui demandai comment elle ſe trouvoit, mais en ceſſant d'avoir ſes agitations elle avoit ceſſé de pouvoir faire entendre ſa voix, & elle ne put me repondre qu'auſſi bas qu'elle faiſoit auparavant, qu'elle ſe trouvoit beaucoup mieux qu'elle n'avoit été depuis bien long-tems, & qu'elle ne ſe ſentoit plus aucun mal à la tête, mal qu'elle avoit eû juſques-là ſans aucune diſcontinuation depuis le mois de Mars 1726.

Comme je la ramenois avec l'aide de Madame Cornet, un particulier, qui m'étoit alors inconnu & que j'ai ſu depuis s'appeller le Sieur Guyon Fourbiſſeur, nous ayant ſuivies, & ayant remarqué la peine extrême que nous avions Madame Cornet & moi pour traîner ma fille dans les rues, nous preſſa ſi fort de monter dans un Fiacre qu'il trouva dans le chemin, que nous y conſentîmes. Il nous remena chez nous, & depuis il nous eſt revenu voir préciſement le 21. Juillet, jour que ma fille fût entierement guerie, & fut bien étonné de la trouver dans un état ſi different de celui ou il l'avoit vue ſix jours auparavant, qu'il eût peine à la reconnoître & à croire que c'étoit elle.

Auſſi-tôt que nous fûmes de retour dans notre chambre, Madame Cornet propoſa à ma fille d'eſſayer ſi elle ne pourroit point avaler quelques petites cuillerées de bouillon: elle y conſentit. Comme je n'en avois point de fait, Madame Cornet en fut chercher un chez elle, qui étoit un bouillon au beure & aux herbes.

Ma fille ayant éprouvé que ce bouillon paſſoit ſans peine, elle porta l'écuelle à ſa bouche & avala tout le reſte d'un trait.

Nous demeurâmes tous dans une ſurpriſe qui ne ſe peut exprimer. J'en verſai des larmes de joie, & tous ceux qui étoient preſens rendirent gloire à Dieu, ne doutant plus qu'il n'eût reſolu de guérir ma fille, puiſqu'il avoit déja opéré un ſi grand changement en elle. Mais ma fille nous dit en ſouriant que nous en verrions bien d'autres, qu'elle ſentoit que l'appetit lui étoit revenu, & qu'elle croyoit qu'elle mangeroit même bien du pain; & ayant voulu l'éprouver, je lui en donnai un morceau qu'elle mangea de grand appetit, & lui ayant preſenté un coup d'eau & de vin, elle l'avala ſans peine; & depuis ce moment elle a commencé à manger de tout ſans en être incommodée, & elle n'a plus eu aucun ſaignement de nez, ni aucun vomiſſement, ni de ſang ni de nourriture. Auſſi-tôt que ma fille eût mangé, elle ſe ſentit envie de dormir, & s'étant miſe dans ſon fauteuil elle y reſta endormie près de trois heures, ce qui ne lui étoit pas arrivé, ni jour ni nuit, depuis près de quatre ans.

Lorſqu'elle fut reveillée, je m'aviſai de lui tâter le pouls, & je ſentis avec bien de la ſurpriſe & bien de la joie qu'il étoit à la place ou il devoit être, qu'il battoit paſſablement fort & qu'il étoit tres réglé; & depuis ce jour-là le mal de tête & la fievre continue, que ma fille avoit eue avec des friſſons & des redoublemens tous les jours depuis plus de cinq ans, ne lui ont pas repris.

Le lendemain matin qui étoit le 17. Juillet, je la menai à S. Medard avec bien plus de confiance que je n'avois fait la veille. Cependant nous eûmes preſque autant de peine à l'y conduire que le premier jour, ma fille n'ayant point encore repris ſes forces. & ayant toujours ſon mal de côte, ſa paralyſie, ſon enflure & ſes étouffemens, qui l'obligeoient de s'arrêter à tout moment, & n'ayant encore l'air que d'une deterree. Auſſi eſſuyâmes-nous encore en chemin les mêmes reproches des paſſans que nous avions eſſuyes la veille, mais ils ne me faiſoient plus aucune peine. Il lui arriva ſur le tombeau preciſement la même choſe que le jour precedent.

Nous revinmes à pied de S. Médard. Les forces de ma fille n'etoient point encore revenues, mais ſes étouffemens étoient conſiderablement diminués.

De retour chez nous, ma fille m'ayant demandé quelque choſe, nous fûmes bien ſurpris & bien charmes de l'entendre parler auſſi haut & auſſi diſtinctement que ſi elle n'avoit jamais eu la voix éteinte. Cela nous fit faire attention que ſa poitrine, qui juſqu'à ce jour avoit été extrêmement enflée & relevée, s'étoit remiſe le matin dans ſa ſituation naturelle.

Je la viſitai & trouvai qu'il n'y reſtoit plus aucun gonflement: mais celui de l'eſtomach & de tout le reſte de ſon corps étoit encore reſte au même etat qu'auparavant.

Le lendemain 18. j'eus autant de peine à traîner ma fille à S. Medard que la veille, tant en allant qu'en revenant, & il lui arriva les mêmes choſes ſur le tombeau que les jours precedens: mais lorſqu'elle fut de retour elle nous dit que ſon mal de côte s'étoit diſſipé, & la nuit elle ſe trouva en état de ſe tenir couchée tout de ſon long dans ſon lit; & depuis elle n'a plus eû beſoin de la chaiſe & des oreillers avec leſquels elle etoit toujours aſſiſe dans ſon lit.

Le 19. il arriva ſur le tombeau une choſe bien étonnante, & qui cauſa bien de l'admiration & de la ſurpriſe à tous ceux qui en furent ſpectateurs.

Ma fille étoit toujours reſtée prodigieuſement enflée juſqu'a ce jour par l'eſtomach, le ventre, les bras, les cuiſſes & les jambes. Tout d'un coup, pendant ſes agitations, il ſortit de toutes les parties de ſon corps une ſueur prodigieuſe, & ſes bras, ſes cuiſſes, ſes jambes, ſon eſtomach & ſon ventre ſe deſenflerent à la vûe de tout le monde, & toutes ces parties de ſon corps ſe réduiſirent en un moment à leur groſſeur naturelle. Cela fut ſi viſible & cela fi appa ſi fort d'etonnement tous les ſpectateurs, que les ennemis de la vérité ne pouvant nier un fait qui avoit ete ſi public & qui s'etoit paſſe à la vûe de tant de perſonnes, firent courir le bruit que ma fille étoit accouchee ſur le tombeau, ce qui me revint depuis ſa gueriſon d'une infinite d'endroits. Je ne m'amuſerai point à combattre une impoſture auſſi groſſiere, & j'obſerverai ſeulement dans la ſimplicite de la vérité qu'il fallut ſur le champ lui reſſerrer les cordons de ſes jupes qui tomboient, que ſon corſet & ſa camiſolle qui étoient le matin trop étroits de quatre doigts, & qui tenoient avec des rubans qui laiſſoient cet eſpace vuide, ſe trouverent trop larges, & qu'il fallut que je les croiſaſſe l'un ſur l'autre, & que je les attachaſſe avec des epingles en laiſſant pendre les rubans; que ſes jarretieres & ſes bas lui tomberent ſur ſes ſouliers, & que lorſque je voulus relever ſes bas, qui avoient ete faits exprès pour elle pendant qu'elle etoit enflee, & qui étoient proportionnes à la groſſeur de ſes jambes, je trouvai qu'ils étoient ſi prodigieuſement larges par rapport à l'etat ou ſes jambes étoient devenues, que ſes deux jambes auroient fort bien tenu dans un ſeul bas: & je ne pus les faire tenir qu'en leur faiſant une grande pince plus large que la main ſous la jarretiere: encore tomboient-ils a tout moment, en ſorte qu'a la fin laſſé de les rattacher je la laiſſai faire une partie du chemin en revenant, les jambes a moitie nues.

Comme ma fille etoit toute en eau, je me preſſai fort de la ramener chez nous auſſi-tôt que ſes agitations furent paſſees, mais elle n'avoit encore repris aucune force, & j'eus bien de la peine a la ramener avec la voiſine qui m'aidoit & d'autant plus qu'il falloit que j'euſſe toujours une main occupée a lui relever ſes jupes & ſa robe de chambre, qui trainoient à terre de tous les côtes de plus d'un demi-pied

de long, & qu'elle ne pouvoit elle-même les relever que d'un coté, n'ayant l'usage que du bras droit.

Plusieurs personnes nous suivirent d'abord; mais voyant que ma fille ne pouvoit se soutenir, que nous étions obligées d'arrêter à chaque pas, & qu'elle avoit encore tout l'air d'une agonisante, peu à peu chacun se retira. Aussi-tôt que nous fûmes arrivées chez nous, je la changeai de tout, & elle en avoit grand besoin, ayant sa chemise, sa camisolle, son corset & ses bas tous trempés.

J'allai reprendre les vieux bas, la vieille camisolle & le vieux corset qu'elle portoit avant de devenir enflée, & heureusement tout cela se trouva assez large, ce qui me fit connoître à n'en pouvoir douter que son enflure étoit entierement dissipée. Néanmoins son bras & sa jambe gauche, quoique entierement desenflés, n'avoient point encore repris vie: sur tout son bras étoit encore entierement insensible, & elle ne pouvoit en faire aucun mouvement. Il n'étoit plus à la vérité d'une couleur verdâtre, comme il étoit auſſi-bien que tout le reste de son corps lorsqu'elle étoit enflée, mais il étoit encore extrêmement pâle, & tout son côté gauche étoit toujours froid comme de la glace; & à l'égard du côté droit il étoit aussi encore assez pâle, mais non pas tant que le côté gauche, & il avoit depuis qu'il étoit desenflé autant de chaleur qu'on en doit avoir naturellement.

Lorsqu'elle fut changée de tout, son visage commença un peu à revenir, & ce n'est que de ce moment que je m'apperçus qu'il avoit quitté la pâleur verdâtre qui le defiguroit si fort depuis plus d'un an, & que ses yeux commençoient à se ranimer.

Toute l'après-midi il vint du monde chez nous, pour s'informer s'il étoit vrai que ma fille avoit été desenflée le matin sur le tombeau de M. de Pâris, ce qui m'incommodoit beaucoup, ayant affaire à rentraire sa robe de chambre & ses jupes, afin de n'être pas obligée le lendemain de les tenir toujours à ma main comme j'avois fait, ce qui m'avoit extrêmement embarrassée.

Le lendemain 20. Juillet, lorsqu'elle fut sur le tombeau, son bras & sa jambe gauche s'agiterent avec plus de force que jamais. On voyoit ses nerfs & ses veines se remuer sous la peau avec une agitation prodigieuse, & on entendoit craquer ses os & ses nerfs avec un si grand bruit, & ses mouvemens étoient si violens, que les personnes qui la tenoient ne pouvoient arrêter la force des secousses qu'elle donnoit avec ce bras & cette jambe. Aussi dans cette matinée sa paralysie cessa. Elle revint de S. Médard se soutenant fort bien sur sa jambe gauche, en sorte qu'elle n'eut plus besoin qu'on la traînât, & elle se contenta de s'appuyer un peu sur le bras d'une personne; & de retour chez nous elle fit toutes sortes de mouvemens avec son bras gauche, le portant aisément sur sa tête & s'en servant comme de son bras droit, à l'exception néanmoins qu'elle nous dit qu'il lui faisoit quelque douleur, lorsqu'elle en faisoit de trop grands mouvemens, ce qui ne lui dura que le reste de ce jour-là.

Le 21. elle fut à S. Médard marchant assez légèrement & assez vîte, en tenant seulement une de nos voisines sous le bras. Il ne lui prit aucune agitation lorsqu'elle fut sur le tombeau, quoiqu'elle y restât assez long-tems en prieres. Elle me dit même lorsqu'elle en fût sortie, qu'elle ne s'étoit pas seulement sentie émue. Nous fûmes ensuite entendre la Messe à S. Médard. Elle y resta à genoux sans aucune peine, & lui ayant demandé après la Messe comment elle se trouvoit, elle me dit qu'elle se croyoit entierement & parfaitement guérie, qu'elle se sentoit même une force extraordinaire dans tous ses membres, mais qu'elle avoit besoin de manger. Je la menai chez M. le Vicaire, où quantité de personnes se trouverent, & entre autres M. de Pâris Conseiller au Parlement. M. le Vicaire lui donna du pain & du fruit qu'elle mangea avec un grand appetit.

Je remarquai que son visage étoit pour lors entierement revenu, qu'elle avoit le teint fort bon, les yeux vifs & animés; & qu'elle parloit, marchoit & agissoit avec autant d'aisance & de facilité, que si elle n'avoit jamais eu la moindre incommodité. Elle revint de S. Médard marchant avec tant de légèreté, que je ne la pouvois suivre.

Si-tôt qu'elle fût de retour chez nous, elle se sentit encore besoin de manger, & elle dîna avec un appétit extraordinaire. Depuis ce jour-là ce grand appétit lui a toujours continué jusqu'à présent: elle mange avec avidité les choses les plus indigestes, sans en être aucunement incommodée.

Tous ceux qui l'ont vue l'après-midi de ce jour-là, qui étoit le 21. Juillet, sixiéme jour de sa neuvaine, ont reconnu comme moi que sa santé étoit pour lors parfaite. Il ne falloit que la regarder pour en être convaincu, tant son visage étoit different de celui qu'elle avoit encore la veille, & tant on voyoit de liberté, de force & de gaieté dans son air & dans toutes ses actions: en sorte que ceux qui l'avoient vue trois jours auparavant, lorsqu'elle étoit encore enflée par tout le corps, ayant tout le côté gauche en paralysie, ayant le visage & toute la peau verte, & tout l'air & les yeux d'une personne à l'agonie, ne pouvoient se figurer que ce fût la même personne, en la voyant si vermeille, si alerte & si gaie. Ce jour-là & les jours suivans il vint une quantité infinie de monde chez nous que je ne connoissois pas, même des personnes de grande condition, & jusqu'à des Princesses, pour voir ma fille & l'interroger eux-mêmes des circonstances de sa guérison. Mais ma fille étoit pour lors en état de suffire à tout. Elle répondoit à chacun, & leur rendoit compte avec plaisir de l'état où elle avoit été. Elle marchoit & faisoit toutes sortes de mouvemens de son bras gauche devant eux; & ce qui m'étonna autant que le reste, fut que les soirs elle ne paroissoit point fatiguée d'avoir eu à répondre à tant de monde, & d'avoir resté toute la journée sur ses jambes à faire tous les mouvemens qu'ils lui demandoient, tandis que moi qui n'en étois que la spectatrice, je me trouvois le soir d'une lassitude outrée, de sorte qu'au bout de quinze jours j'en tombai dangereusement malade.

Plaise à Dieu qu'un évenement aussi merveilleux puisse convaincre les esprits & toucher les cœurs, & qu'augmentant ma foi & celle de ma petite famille, il nous dispose tous à être prêts à tout souffrir pour rendre témoignage à la vérité. Je puis assûrer que je ne rends compte que des choses qui se sont passées sous mes yeux, & dont j'ai une parfaite connoissance: en foi de quoi j'ai dressé la presente Déclaration que j'ai fait écrire par mon fils, & j'atteste que tous les faits en sont véritables. Ce premier Septembre 1731. *Signé*, FRANÇOISE PAPILLON DUCHESNE.

V.

Certificat de M. Costar, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

JE soussigné, Docteur Regent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, certifie avoir vu Mademoiselle Duchêne dans l'état ci-mentionné.

J'ai été appellé pour la voir vers Pâques de l'année 1730. Elle étoit malade depuis plus de deux ans & demi. Elle se plaignit à moi d'une douleur de côté, d'un mal de tête insupportable qui lui ôtoit le repos de la nuit, d'un mal d'estomach, vomissant sa nourriture qui n'étoit presque que du bouillon ou des œufs frais, ne prenant du potage qu'avec bien de la répugnance, & cela dans l'intervalle des grands accidens, parce qu'elle étoit sûre de le rejetter. Ce vomissement lui prenoit ordinairement quelques jours avant un autre vomissement qui étoit purement de sang & en grande abondance, accompagné & suivi de convulsions dans toutes les parties du corps, de suffocations, de syncopes si considérables qu'on eût dit qu'elle étoit sur le point d'expirer. Cet état seul duroit plusieurs jours, pendant lesquels la malade ne pouvoit prendre qu'une cuillerée d'eau froide sans la rejetter, le bouillon augmentant encore davantage les convulsions & suffocations pour peu qu'elle en prît. Je l'ai vue être jusqu'à dix jours de suite dans cet état, pendant lesquels, comme son estomach ne retenoit rien, on étoit obligé de lui faire prendre le bouillon en lavement.

Ces grands & fâcheux accidens-là passés, la malade sembloit avoir du repos pendant huit ou dix jours plus ou moins. Dans cet intervalle on ne peut pas dire qu'elle fût bien, puisque la fiévre ne la quittoit jamais dans son meilleur jour, & qu'elle rejettoit presque toujours sa nourriture, quoiqu'elle fît tous ses efforts en fille courageuse pour secouer le mal & se traîner de sa chambre dans la cour, aussi-tôt que ses jambes lui permettoient, afin de faire voir à ses voisins qu'elle n'étoit pas encore morte, pour me servir de ses termes. Elle s'est portée par fois jusqu'à l'Eglise de S. Sulpice. Une ou deux fois elle est allée à la campagne, s'imaginant que l'air lui feroit du bien; mais les sorties quelquefois lui coûtoient cher, car elle se laissoit tomber dans l'escalier n'ayant

pas

pas la force de se soutenir, & la fiévre pour lors redoubloit.

La source de tant de maux venoit d'une chûte que la malade avoit faite sur l'estomach, ce qui, peu de tems après, avoit été suivi de la suppression de ses regles, puisque depuis ce tems, elle qui les avoit tous les quinze jours & en assez grande quantité, à peine les voyoit-elle en deux mois l'espace d'une heure, paroissant & disparoissant tout ensemble, & cela après avoir pratique tous les remedes dont on peut, & dont on pouvoit par l'ingratitude du sujet, se servir en pareil cas. Tous ces accidens tant de fois repetés, ainsi que la multiplicite des saignees tant du bras que de la gorge, & principalement celles du pied qui ont ete regulierement à quatre par mois pour tâcher de les calmer, l'avoient jettee dans un epuisement & une langueur considerable, ce qui avoit donne a penser à la malade qu'elle etoit attaquee du poulmon. J'ai continue à la voir dans ces mêmes etats le courant de l'annee derniere, & celle-ci jusqu'au 10. du mois de Juin. Dans ces derniers tems elle etoit devenue enflee par tout le corps. Elle avoit bien de la peine à s'aider du côté gauche, & principalement du bras. Les urines ne passoient qu'en très petite quantité, & sa voix étoit presque eteinte: ce qu'on m'a assure avoir continué jusqu'au seizieme ou dix-septieme du mois de Juillet, ou pour lors elle se determina d'aller à S. Medard.

Le bruit courant qu'elle étoit guérie dans l'espace de la neuvaine, la curiosité me porta à en savoir des nouvelles par moi-même. J'y allai donc le Lundi 23. Juillet après midi, qui etoit le huitieme jour; ou je trouvai en effet un sujet tout different de ce que je l'avois vue le 10. du mois precedent. Elle n'avoit plus de fiévre ni d'enflure, buvant & mangeant bien avec appetit, se portant des mieux sur ses jambes, reposant la nuit & absolument renversee, ce qu'elle n'avoit pu faire depuis long tems à cause de l'enflure & de l'oppression de poitrine qui subsistoient, même dans les tems où elle avoit quelque intervalle.

Je la questionnai pour savoir ce qu'elle avoit fait depuis que je ne l'avois vue. Elle me répondit qu'elle n'avoit rien pris depuis le tems que j'avois interrompu mes visites, & que ses regles n'étoient pas même revenues; mais que dans l'espace de la neuvaine elle avoit uriné considérablement & craché de même, ce qui avoit dissipé tout à coup & sans autres secours l'enflure, débarrassé la poitrine, fait cesser la fievre, le point de côté & le mal de tête dont jusqu'alors elle avoit eté tourmentée, & rappellé la voix: de sorte que je vis avec etonnement & joie en très bon état une personne presque desesperée. Donne à Paris le 3. Août 1731. *Signé*, COSTAR D. & P. *avec paraphe.*

V I.

Lettre du Frere Mathurin Geneste Apoticaire de l'Abbaye S. Germain des prez.

P. C. *De l'Abbaye le* 30. *Juillet* 1731.

JE suis très sensible, mon Reverend Pere, à l'honneur que m'a fait Votre Reverence de s'addresser à moi, pour savoir ce que c'est que la guérison si promtement survenue à la fille de Madame Duchêne. Je suis plus en etat que personne de vous donner le détail de sa maladie, lui ayant administré, pendant plusieurs annees qu'a dure sa maladie, tous les secours qui ont dépendu de moi. Les accidens multiplies qui lui sont arrives successivement l'avoient reduite dans un etat si affreux, que tout ce que j'ai pu faire étoit de les calmer pour quelques jours, n'etant pas possible à tout l'art humain de les détruire & la guérir, vû l'etat ou elle étoit.

Jusqu'à l'âge de dix-huit ans cette fille a joui d'une bonne santé. En 1726 son temperament commença à s'altérer par le coup d'une planche ferrée qui tomba sur sa tête. En effet elle sentit des douleurs continuelles à cette partie du moment du coup, qui n'ont pu être appaisées par les saignées & autres remedes convenables en pareil cas. La vérité est que je fus appelle trop tard, ne l'ayant été que quelques jours après cet accident.

Sa mere me rapporta que cette fille, après avoir reçu ce coup, tomba à terre ou elle resta près de deux heures évanouie, & qu'aussi-tôt qu'elle fût revenue, il lui prit un grand saignement de nez, & une violente fiévre qui avoit toujours continué avec des redoublemens, laquelle lui prenoit régulierement tous les jours entre trois & quatre heures du soir avec un frisson violent, & que depuis elle avoit saigné du nez plusieurs fois tous les jours. Je la saignai copieusement dans le tems, & depuis cet accident jusqu'au 16. Juillet 1731. je l'ai saignée plus de cent-vingt fois, tant du bras & du pied, que de la gorge, sans avoir pu diminuer la fiévre ni faire cesser son saignement de nez, lequel a toujours continue de lui reprendre plusieurs fois par jour. Mais ce n'est pas le seul des accidens qui lui soit arrivé.

En 1727 le 4. Octobre, elle fit une chûte du haut en bas d'un escalier, etant chargee de plusieurs boëtes; ce qui lui a causé un vomissement de sang & un point de côte qui genoit presque entierement sa respiration, & que les frequentes saignées & autres remedes que je lui ai faits n'ont pu arrêter.

Ce n'est pas tout: en 1728. étant montée sur l'appui de sa boutique elle tomba sur la poitrine. Quelques jours après cette chûte, elle en fit une seconde sur l'estomach, sur la barre de fer qui soutient la grille; de façon que depuis ces deux chûtes, les vomissemens de sang lui prenoient presque tous les jours, & de tems en tems avec une extrême abondance: ce qui diminua si fort le sang que ses regles se supprimerent, la nature ne pouvant en même tems fournir à deux evacuations aussi considérables.

Peu de tems après ces accidens, il ne fut pas possible à cette fille de prendre aucune nourriture solide, étant obligee de la rejetter sur le champ par le relâchement qui s'étoit fait dans les membranes de l'estomach; & elle en vint en 1729. & 1730 au point de ne pouvoir plus prendre que quelques cuillerées de bouillon pour toute nourriture, & même à la fin de l'année 1730. & au commencement de l'année 1731. jusqu'au 16. Juillet, il ne lui fut plus possible de prendre cette nourriture par cuillerée, mais seulement goutte à goutte, par le moyen de la barbe d'une plume avec laquelle on lui mouilloit les levres, & on en faisoit tomber plusieurs gouttes peu à peu; & lorsqu'on en laissoit tomber plusieurs gouttes coup sur coup, cela lui donnoit des convulsions qui la mettoient dans des états terribles. J'ordonnai de lui faire prendre des bouillons en lavement, ce qui l'a soutenue & l'a empêchée de tomber entierement d'inanition.

M. Costar Médecin la vit pendant le cours de l'année 1730. & les six premiers mois de l'année 1731, mais tous les remedes qu'il lui ordonna ne lui ayant apporté aucun soulagement, & voyant au contraire que son état empiroit tous les jours de plus en plus, il les lui fit cesser à l'exception des saignées, & continua de la voir presque tous les jours pour contenter sa curiosité, regardant comme une chose extraordinaire & digne de remarque, que cette fille continuât de vivre sans presque rien prendre, & perdant tous les jours son sang. Cependant à la fin de cette année 1730. le defaut presque total de nourriture, & l'état de son estomach devenu peu s'en faut incapable de rien digerer, lui rendirent le sang si ferreux qu'il ne donnoit presque plus de teinture au linge, cette fille ayant perdu peu à peu presque toute la partie rouge de son sang par les saignemens de nez, les vomissemens continuels, & les saignées qu'on étoit obligé de lui faire, en sorte qu'il ne lui resta plus que la lymphe, à l'entretien de laquelle il faut moins de nourriture qu'à la partie rouge. Ce sang ferreux, dépourvu d'esprits & ne reluisant plus sur les parties, fit bien-tôt tomber la malade dans une leucophlegmatie ou enflure générale, mais sur tout à la poitrine. La région de l'estomach & les extrémités, tout son côté gauche qui étoit plus enflé que le droit, tomba même en paralysie, la nature n'ayant plus chez cette fille assez d'esprits pour animer suffisamment tout son corps. On s'appercevoit sensiblement que la serosité avoit, pour ainsi dire, innondé ce côte, & totalement abreuve le genre nerveux & les muscles: ce qui avoit considérablement relâché ces parties, & occasionne un froid si excessif, principalement au bras du même côté, qu'il n'étoit pas possible de le réchauffer.

Enfin la masse de son sang s'appauvrissant tous les jours de plus en plus, & ne lui fournissant pas les esprits necessaires pour ses fonctions, elle tomboit quelquefois en des foiblesses lethargiques qui lui duroient des trois ou quatre jours. D'autres fois elle devenoit sourde, muette & aveugle pendant des huit & dix jours. On peut même dire que dans

ſes meilleurs jours ou momens elle ne ceſſoit pas d'avoir l'air d'une perſonne agoniſante, ayant le teint verd & plombé, & les yeux preſque éteints.

Sa mere m'envoya chercher le 8. de ce mois de Juillet. Je la trouvai dans une eſpece de léthargie, le viſage violet, le nez retiré, les yeux fermés, & dans une ſi grande foibleſſe qu'elle ne pouvoit remuer aucune partie de ſon corps. Je crus devoir la ſaigner; mais j'eus toutes les peines du monde à trouver un vaiſſeau, tant ſes veines étoient affaiſſées; & l'ayant enfin picquée il n'en vint que de la lymphe, ce qui me fit refermer au plus vîte l'ouverture, & m'obligea de dire à ſa mere qu'il n'y avoit plus aucune eſpérance, & que ſa fille n'avoit plus que bien peu de jours à vivre.

M. Coſtar avoit déjà pluſieurs autres fois fait un pareil pronoſtic; ce qui avoit obligé la mere de lui faire adminiſtrer l'Extrême-Onction à differentes fois.

C'eſt dans cet état déplorable & ſans reſſource, qu'elle ſe fit enfin traîner à S. Medard pour invoquer le Bien-heureux de Pâris: ce fût le 16. de ce mois de Juillet. Voici, mon Reverend Pere, ce que cette pieuſe démarche opéra. Ayant appris qu'elle avoit été pleinement guérie en ſix jours, je courus la voir. Effectivement la guériſon étoit certaine. Je trouvai qu'elle avoit repris toutes ſes forces. C'étoit une perſonne bien differente de l'état dans lequel je l'avois vue le 8. du même mois. Elle n'etoit point du tout reconnoiſſable, n'ayant plus aucun reſte de ſon enflure ni de ſa paralyſie, marchant, parlant, agiſſant avec force & liberte, & ayant tout l'air, le viſage & l'action d'une perſonne en pleine ſanté.

Sa mere m'aſſura que le premier jour de ſa neuvaine qui étoit le 16. de ce mois, ſa fiévre, ſon mal de tête, ſon ſaignement de nez & ſon vomiſſement de ſang avoient entierement ceſſé:

Que le 17. ſa voix étoit revenue, & ſa poitrine s'étoit deſenflée & remiſe dans ſon état naturel:

Que le 18. ſon mal de côté s'eroit paſſé:

Que le 19. l'enflure qu'elle avoit par tout le corps avoit diſparu pendant qu'elle etoit à S. Medard:

Que le 20. la paralyſie avoit ceſſé; & que le 21. elle avoit recouvré toutes ſes forces.

Il faut avouer, mon Reverend Pere, qu'un pareil prodige n'a pu arriver que d'une maniere bien ſurnaturelle. Il a fallu que Dieu dès le premier jour de la neuvaine ait rétabli, ou, pour mieux dire, recrée les vaiſſeaux qui avoient été rompus & affaiſſés depuis pluſieurs années, pour faire reprendre au ſang un cours libre & naturel. Il a fallu qu'il ait fourni à ce ſang les parties rouges qui manquoient preſque abſolument; qu'il ait remis des eſprits dans ce corps qui en étoit preſque entierement depourvu; qu'il ait diſſipé en un moment l'humeur aqueuſe qui avoit innonde toutes ces parties; qu'il ait remis du jeu, de l'action, du reſſort & de la force dans ſes nerfs & ſes muſcles, qui depuis plus de ſix mois etoient entierement relâches. Diſons mieux, Dieu a fait de cette pauvre infirme une autre perſonne, en rétabliſſant tout d'un coup ce qui avoit été detruit depuis longtems, & cela en ſix jours, & par conſequent ſans le ſecours de la nourriture, dont d'ailleurs elle n'eût pas été capable de profiter ſans miracle, & qui en tout cas n'eût pu produire naturellement d'effet, que bien à la longue.

Admirons l'opération de Dieu & rendons lui gloire: c'eſt dans cette vûe que j'ai l'honneur de vous écrire. J'ai celui d'être avec bien de la ſoumiſſion. Votre très humble ſerviteur *Signé*, FRERE GENESTE.

VII.

Lettre de M. de Montgeron, Conſeiller au Parlement de Paris, à M. de Cannac, Chirurgien Major des Gardes.

MONSIEUR, La vertu mâle & intrepide que je vous connois, me donne la confiance de vous demander votre ſentiment ſur une gueriſon des plus eclatantes qui ſe ſoit faite ſur le tombeau de M. de Pâris, operée en la perſonne de Marguerite Françoiſe Duchêne. Afin de ne rien prendre ſur moi dans le recit qu'il faudroit vous faire de ſa maladie & des circonſtances de ſa gueriſon, je joins à cette Lettre, deux Certificats qui m'ont été confiés: le premier donné par feu M. Coſtar ſon Médecin, & le ſecond par le Frere Mathurin Geneſte Apoticaire de l'Abbaye de S. Germain des prez, qui avoit eu ſoin de cette fille pendant ſa maladie.

La queſtion à laquelle je vous prie de me répondre, eſt de ſavoir ſi, dans l'état où étoit cette fille avant ſa guériſon aux termes de ces deux Certificats, il y avoit quelques remedes capables de la ſoulager; ou s'il y avoit quelques reſſources dans les forces de la nature qui puſſent la ranimer & la rappeller à la vie: mais en même tems je vous demande en grace de me développer les raiſons ſur leſquelles vous fonderez votre déciſion.

Je ſai que cette queſtion eſt bien delicate; qu'un Chirurgien de la Cour, un Chirurgien Major de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, dans la prévention où eſt la Cour contre les miracles opérés par l'interceſſion de M. de Pâris, eſt, pour ainſi dire, oblige par etat de ne point donner ſon avis pour conſtater un miracle fait ſur ſon tombeau, ou du moins qu'il a un intérêt évident de le refuſer; mais je ſai auſſi que chez vous, la qualité de Chirurgien Major ne diminue rien de la qualité d'honnête homme, ni même de celle de Chrétien.

Au ſurplus je ne vous demande point préciſément de me déclarer ſi la guériſon en queſtion eſt ou non un miracle: je compte bien pouvoir tirer cette concluſion de votre reponſe, mais je ne vous prie point de la tirer vous-même.

Ma queſtion eſt uniquement de ſavoir ſi, en ſuppoſant vrai l'état de maladie ou la Demoiſelle Duchêne étoit réduite avant ſa guériſon, ſuivant qu'il eſt énoncé dans les deux Certificats que je joins à cette Lettre, il pouvoit y avoir quelque reſſource, ſoit dans les remedes de l'art ſoit dans les forces de la nature, qui fût capable de la guérir. Ignorez ſi vous voulez l'événement; mais répondez ſeulement à ma queſtion qui, reduite dans les termes que je vous la propoſe, n'eſt plus qu'une conſultation de Médecine & de Chirurgie.

Je ſens bien que cette réponſe doit vous coûter un peu; mais s'il eſt naturel que l'homme s'y refuſe ou du moins balance, je ſai que chez vous la vertu l'emportera toujours ſur les conſeils de l'amour propre: ainſi je ne doute point que vous ne vous déterminiez à me donner ſatisfaction. J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite eſtime, Monſieur, Votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, DE MONTGERON. *Datée*, De Paris ce 12. Novembre 1733.

VIII.

Réponſe de M. de Cannac, Chirurgien Major des Gardes du Corps, à la Lettre de M. de Montgeron.

MONSIEUR, Vous deſirez ſavoir qu'elle eſpérance il pouvoit reſter à la fille pour laquelle vous me faites l'honneur de me conſulter: ſur quoi vous demandez enſuite s'il y avoit quelques remedes qui puſſent la ſoulager, & ſi dans cet état on pouvoit eſpérer qu'il y eût quelques reſſources dans les forces de la nature, qui puſſent la ranimer & la rappeller à la vie.

Ces deux queſtions ſont l'objet d'une fort belle diſſertation: mais s'il m'eſt permis de vous le dire, je n'en conçois, ni l'utilité ni la conſéquence, le fait etant conſtaté par deux perſonnes dignes de foi. Que ſi on ne le croit pas tel, tous les raiſonnemens du monde ne le perſuaderoient pas. D'ailleurs, Monſieur, il eſt bien difficile d'établir des principes purement certains pour répondre à vos deux queſtions. Ne croyant pas les Certificats, on pourroit aiſement donner du ridicule à ces principes: rien de plus aiſé. Je dis plus, ceux mêmes qui croiroient les Certificats, pourroient ne pas croire mes principes.

On ſe determine aiſément à croire un homme qui aſſure avoir vu, qui en donne un témoignage public, qui en connoît toutes les conſéquences, qui eſt ſuppoſé avoir ſerieuſement examiné ce qu'il témoigne, enfin qui ſait que rien ne doit être plus ſacré qu'un Certificat, où tout doit être peſé ſelon les regles d'une rigoureuſe & exacte verité. Il n'en eſt pas de même des explications que l'on donne à des choſes certifiées, à moins qu'on ne puiſſe les expliquer par des principes ſi clairs & ſi évidens qu'il y auroit du ridicule de vouloir les revoquer en doute. Or il eſt certain, Monſieur, que

que l'affaire en queſtion eſt de nature infiniment delicate à quiconque voudra raiſonner conſequemment. Ceux qui ne croient point aux miracles ſe mocqueront de mes raiſonnemens, parce qu'ils pourront aiſement les rendre ſyſtêmatiques. Il pourra même arriver qu'ils ſeront rejettés par ceux qui y croiront, parce que chacun raiſonne à ſa façon ſur les choſes ou il eſt permis de raiſonner ſelon ſes propres lumieres, ſelon ſes prejuges & ſelon ſon experience. Je ne refuſe pas cependant de vous ſatisfaire ſur ce que vous me faites l'honneur de me demander. Mon avis ne tient à rien; mais ſi vous voulez que je vous parle franchement, je craindrois qu'il ne deparât la vérité, en voulant me forcer de la rendre plus ſenſible & plus évidente.

J'ai eté vivement frappé du caractere reſpectable de vos deux Certificats: ils ſont bien énoncés, & l'on juge par les circonſtances qu'ils raſſemblent, qu'ils ont été faits après avoir murement penſé à l'objet pour lequel on les a faits, je veux dire à conſtater une choſe qui devînt néceſſairement averée, à moins que par un eſprit de vertige on ne voulût les croire ſuppoſés. Or je défie que qui que ce ſoit qui jugera de ce fait avec équite, ne trouve du prodige dans cette guériſon, & ne convienne, & de l'inſuffiſance de la nature, & de l'impuiſſance de la Médecine.

C'eſt-là, Monſieur, ce que tout homme ſenſé & non préoccupe jugera, ſans qu'il ſoit beſoin de l'y déterminer par d'autres raiſonnemens qui, quelque juſtes qu'ils puiſſent être, ne peuvent rien dire au-deſſus de ce qu'on doit ſe dire ſoi-même. Car enfin que doit-on ſe repreſenter dans la malade en queſtion? Une perſonne réduite à la derniere extrêmité par le changement total de ſes liqueurs, & par l'abolition preſque entiere du reſſort des parties ſolides qui les contiennent: deux ſources générales de toutes nos maladies & de notre deſtruction. Les ſymptômes qui ſe ſont ſuccédés ont néceſſairement dû le faire: rien ne ſurprend en cela. Le deſordre de toutes les fonctions animales & naturelles a été un ordre dans cette maladie; mais cet ordre qui devoit indiſpenſablement l'entraîner à la mort, a été dérangé par une cauſe extraordinaire. Quelle eſt-elle? C'eſt-là la queſtion, qui ſurement ne ſera pas expliquée par les Phyſiciens, & moins encore par les regles de notre art.

Vous voyez par cet expoſé, Monſieur, s'il me conviendroit d'expliquer ce myſtere, ou plutôt vous voyez que c'eſt l'expliquer que de ne l'expliquer pas. Je vois en effet une perſonne agoniſante, dont le ſang eſt appauvri au point de ne pouvoir en lier les principes; des eſprits animaux ſans force ni vertu; une lymphe ſerreuſe totalement changée de principes & de nature, & abondante au point d'innonder les parties, principalement celles du côté gauche: une reſpiration éteinte; l'action des parties preſque anéantie; celle de l'eſtomach encore plus; enfin hors d'etat de prendre aucune ſorte de nourriture: que peut-on juger de cet état, & que doit-on attendre de la nature & de la Médecine? C'eſt-là ce que je demande à ceux qui ſont dans l'uſage de traiter des maladies, ſur tout celle de cette eſpece, c'eſt-à-dire, des hydropiſies mortelles. Cette maladie n'eſt point inconnue: on peut même dire qu'on la connoît ſi parfaitement, qu'il n'en eſt point parmi les chroniques où le pronoſtic ſoit plus funeſte & en même tems moins équivoque. On en voit journellement que l'on taxe de neceſſairement mortelles, un tems plus ou moins conſiderable devant l'événement: ce que l'expérience a toujours juſtifié. Bien loin donc que ce fût une imprudence de l'avoir fait de même dans cette occaſion, je ne ſai à quoi on pourroit imputer de ne l'avoir pas fait, la maladie étant parvenue au point le plus éminent d'une mort prochaine. Voilà, Monſieur, ce que je penſe, & les raiſons qui m'ont porté à ne pas vous donner mon avis dans le goût que vous le deſirez. Je crois que c'en eſt aſſez pour ceux qui jugent des choſes avec la candeur & la bonne-foi dont un honnête homme ſe picque. Il arrivera même néceſſairement que ceux qui penſent de même fortifieront mes reflexions par les leurs, & que l'on peut aiſément augmenter: au lieu que j'en ai trop dit pour ceux qui ne voudront pas y croire. J'ai l'honneur d'être avec un reſpectueux attachement, Monſieur, votre très humble & très obeiſſant ſerviteur. *Signé*, CANNAC. *Datté*, A Paris ce 22. Novembre 1733.

IX.

*Lettre de Dom Dauceresſes, Religieux Bénédictin & Curé de la paroiſſe de S. Symphorien, à Madame ***.*

MADAME, quoique j'euſſe reſolu de ne parler point ſur l'evenement extraordinaire qui eſt arrivé dans notre cour, je ne ſaurois reſiſter à l'ordre que vous m'avez fait l'honneur de me donner. On ne ſauroit rien refuſer à une perſonne auſſi reſpectable que vous. Pour ſatisfaire donc, Madame, à vos empreſſemens, voici le détail, & de la maladie & de la guériſon de cette perſonne de ma paroiſſe. Marguerite-Françoiſe Duchêne, eſt une fille âgée de vingt-deux ans. Elle a été inſtruite & a fait ſa premiere Communion à la paroiſſe de S. Sulpice. Depuis environ dix ans elle eſt habitante de nos enclos. Comme il y a ſix ans que je la confeſſe je la connois certainement mieux que perſonne, & je puis aſſurer qu'il en eſt peu qui ayent autant de religion & de ſageſſe: elle en a l'obligation à ſa mere qui eſt fort chrétienne, & qui ne l'a jamais perdue de vue. Naturellement cette fille eſt d'une ſanté forte, & elle avoit joui de cette ſanté parfaite juſqu'à l'année 1727. Mais l'accident qui lui arriva le 4. Octobre de la même année changea bien ſa ſituation. Voulant détendre la petite baraque que ſa mere tient près de la grande grille de notre Abbaye, & étant montée pour pouvoir le faire ſur la muraille qui porte cette grille, tout étant mouillé par une pluie abondante, elle eut le malheur de tomber par deux fois ſur la grande barre de fer qui ſoutient cette grille. Le coup porta ſur ſa poitrine & ſon eſtomach, & y fit une contuſion terrible. Comptant ſur ſes forces elle ne jugea pas à propos de s'en plaindre, ni à ſa mere ni à qui que ce ſoit. Cependant cette chûte fit un renverſement effroyable dans tout ſon corps, & fut la ſource d'une maladie qui, par ſes ſymptômes extraordinaires, eſt peut-être une des plus terribles qu'on ait jamais vue. Comme je ne ſuis pas Médecin, il me ſeroit impoſſible de vous en donner une deſcription parfaite. Je me contenterai de mettre au bas de ma Lettre le Certificat que m'a donné le Médecin, où tout la maladie eſt detaillée; & j'aurai l'honneur ſeulement, Madame, de vous marquer certaines circonſtances particulieres que le Médecin a oubliées, ou qu'il n'a pu ſavoir, ſoit dans le tems de la maladie, ſoit dans celui de la guériſon.

A peine quinze jours s'etoient écoulés après la chûte dont j'ai eu l'honneur de vous parler, que cette fille tomba dans des accidens effroyables. D'abord ces accidens commencerent par des vomiſſemens de ſang ſi terribles, qu'on la la trouvoit ſouvent couchée par terre, noyée dans ſon ſang. Pour lors ſon viſage devenoit tout-à-fait livide, ſes levres ſans couleur, ſa tête d'une groſſeur prodigieuſe, & ſi douloureuſe qu'il n'étoit pas poſſible de la toucher. Ce vomiſſement de ſang duroit quelquefois cinq ou ſix jours, & on ne pouvoit l'arrêter que par des ſaignées fréquentes. Mais ſi ces ſaignées arrêtoient pour quelques jours l'abondance du ſang qu'elle vomiſſoit, elles la jettoient dans des convulſions ſi terribles qu'il falloit être pluſieurs perſonnes pour la tenir. On entendoit ſes os craquer avec une violence étonnante: elle faiſoit des cris ſi extraordinaires qu'on ne pouvoit y reſiſter. Pour moi j'en ai ete ſi touché que pluſieurs fois je me ſuis trouvé mal, & ai été obligé de quitter la malade ne pouvant plus y tenir. Elle perdoit toute connoiſſance, ne pouvoit abſolument rien prendre, & paſſoit dans cet état quelquefois des dix jours entiers. Les remedes qu'on lui donnoit ne pouvant plus s'inſinuer ne faiſoient qu'irriter de plus en plus ſon mal. Ces accidens facheux, dans les commencemens de la maladie, n'arrivoient que de mois en mois: dans la ſuite ils vinrent de quinze en quinze jours, & enfin depuis un an ils étoient preſque continuels. Depuis le jour de ſa chûte une fievre des plus violentes ne l'a jamais quittée. Elle avoit perdu tout appétit auſſi bien que le ſommeil, excepté que lorſque les vomiſſemens de ſang vouloient la reprendre, elle etoit deux ou trois jours dans un aſſoupiſſement ſi profond que rien n'étoit capable de l'en tirer: après quoi les vomiſſemens revenoient plus fort que jamais. C'eſt ce qui a fait croire au Médecin & à tous ceux qui l'ont traittée, que dans le tems de ſa chûte il y avoit eu quelque vaiſſeau de caſſé, ou dans l'eſtomach ou dans la poitrine: c'eſt ce qu'ils m'ont aſſuré plu-

pluſieurs fois. Pendant tout ce tems elle a ete obligee d'abandonner abſolument le travail, ſa vûe étant devenue ſi foible qu'elle la perdoit même quelquefois tout à fait, & ſouvent après ces accidens on l'a vue pluſieurs jours de ſuite ſourde & aveugle. Comme naturellement elle eſt fort dure au mal, malgre ſa triſte ſituation on la voyoit paroître, & à ſa boutique, & à pluſieurs Egliſes où la devotion l'attiroit; mais c'étoit plutôt comme un ſpectre, que comme une perſonne vivante.

J'oubliois de vous dire que dès le commencement de la maladie elle a eu un mal de tête ſi affreux qu'elle ne pouvoit pas y reſiſter, & il lui ſembloit toujours qu'on devoit entendre le bruit qu'elle croyoit elle-même entendre dans ſa tête. C'eſt ce qui a fait croire qu'elle y avoit un abcès, d'autant mieux qu'on entendoit quelquefois comme tomber de ſa tête des humeurs, comme il arrive aux perſonnes à qui un abcès créve: cependant elle n'étoit pas ſoulagée.

Tant de douleurs, tant d'infirmités, & cette multiplicité de ſaignées l'avoient jettée dans un épuiſement ſi total qu'elle n'avoit preſque plus la force de ſe traîner; & lorſque ſon courage naturel la determinoit à ſortir, il lui arrivoit ſouvent de tomber par les eſcaliers, ce qui ne diminuoit pas ſes maux. Sur la fin les forces lui avoient ſi abſolument manqué, qu'elle étoit obligée de deſcendre & de monter à quatre pattes, s'il m'eſt permis de me ſervir de ces termes. Cet épuiſement général & cette quantité de ſang qu'elle avoit perdu ou qu'on lui avoit tiré, l'avoit jettée dans une eſpece d'hydropiſie générale, ſur tout les derniers mois de ſa maladie. Elle étoit enflée juſqu'au haut de la gorge, ce qui lui avoit abſolument fait perdre la voix, en ſorte qu'elle ne doutoit pas qu'elle ne fût attaquée du poulmon. A la mort d'une de ſes amies qui étoit poulmonique, elle me dit qu'elle mourroit bien-tôt comme elle: elle a dit ſouvent la même choſe à ſon Médecin.

Ce n'eſt pas encore tout: à ces maux qui ſembloient être à l'excès depuis environ ſix mois, après un accident terrible, il lui étoit reſté un engourdiſſement ſi fort ſur tout le côté gauche, qu'on eût dit qu'elle etoit paralytique; & ce qu'il y avoit d'étonnant, c'eſt que tandis que le côté droit étoit d'une chaleur ſi ardente par la violence de la fiévre qu'elle ſe jettoit quelquefois à terre pour chercher de la fraîcheur, le côté gauche étoit ſi froid que rien ne pouvoit l'échauffer. Elle reſſentoit dans ce côté une douleur ſi vive qu'elle ne pouvoit point abſolument ſe repoſer ſur cette partie ſans ſouffrir beaucoup, & elle aſſuroit qu'elle y avoit une groſſeur conſiderable, comme une eſpece de dépôt. Non-ſeulement nous avons été témoins d'un etat auſſi triſte, mais encore pluſieurs autres perſonnes l'ont vu.

A la Fête-Dieu, elle s'imagina que l'air de la campagne pourroit lui faire du bien, & ſon Médecin le crut auſſi, tout les autres remedes ayant été inutiles. Elle ſe fit tranſporter à la Sauſſaye où elle a une amie; mais ce voyage faillit à lui coûter la vie. Trois ou quatre jours qu'elle y demeura, furent autant de jours de douleur pour elle, & Madame l'Abbeſſe & ſes Religieuſes qui la virent dans cet état, ne douterent pas qu'elle ne dût y terminer ſa vie. Quelques jours auparavant elle s'étoit fait conduire à Argenteuil, & le Prêtre à qui elle fut pour ſe confeſſer lui dit qu'il y avoit de la folie à entreprendre un tel voyage dans l'état où elle étoit. Enfin elle a été à Nanterre, mais ſa ſituation fut ſi triſte dans ce voyage que tous ceux qui l'accompagnoient ne douterent pas un moment qu'il n'eût furieuſement augmenté ſa maladie. Elle étoit dans un tel point que j'ai été pluſieurs fois obligé de paſſer une grande partie de la nuit auprès d'elle, ſoit pour profiter d'un moment favorable pour lui adminiſtrer les derniers Sacremens, ce que j'ai fait pluſieurs fois, (autant que je puis m'en ſouvenir, c'eſt cinq ou ſix fois,) ſoit pour attendre le moment où il plairoit au Seigneur de finir tous ſes maux. Je ne vous parlerai point des autres infirmités où elle étoit ſujette. Mon caractere ne me permet pas d'entrer dans ce détail: vous le verrez dans le Certificat du Médecin.

Voilà, Madame, quel étoit l'état de la malade, lorſqu'elle prit la reſolution d'aller au tombeau de M. de Pâris. D'abord elle n'avoit aucune confiance à ce ſecours ſurnaturel. Quand on la preſſoit de prendre ce parti, elle répondoit qu'elle n'avoit aucune confiance en lui; qu'elle croyoit que Dieu ne vouloit pas lui accorder de ſoulagement; qu'il vouloit la ſanctifier par les ſouffrances, & que la ſeule reſſource qui lui reſtoit étoit de voir bien-tôt finir tous ſes maux; & cela d'autant mieux qu'elle avoit fait des neuvaines, tantôt à Jeſus-Chriſt lui-même renfermé dans l'Auguſte Sacrement de nos Autels, tantôt à ſa divine Mere, ſans que tout cela eût pu adoucir ſa peine.

Cependant importunée par ſes voiſines de faire une neuvaine à M. de Pâris, ſe croyant hors d'etat de pouvoir aller à S. Médard, elle reſolut d'en faire une dans l'égliſe de notre Abbaye: mais bien loin que cela la ſoulageât, ſes maux ne firent que redoubler. Dans cet excès d'infirmités, redoublant elle-même ſes efforts elle ſe traîna à l'Egliſe des Cordeliers le jour de S. Bonaventure. En recevant la benediction du très ſaint Sacrement, il lui ſembla, à ce qu'elle m'a dit depuis, que quelque choſe lui diſoit interieurement d'aller au tombeau de M. de Pâris, & que par l'interceſſion de ce pieux Diacre elle ſeroit guérie. Elle en parla à ſa mere qui s'y oppoſa de toutes ſes forces, & cela ſur l'impoſſibilité de l'y conduire, voulant abſolument y aller à pied. Cette fille ne ſe rebuta pas: elle conjura ſi fortement ſes voiſines d'y aller avec elle, qu'elles lui promirent à condition qu'elle conſentiroit qu'on la ramenât en caroſſe. Elle fut trois grandes heures à aller juſques-là. Par tout le chemin ceux qui la conduiſoient n'entendoient que des injures de ceux qu'ils rencontroient, leur reprochant qu'il falloit être être fou de traîner ainſi un cadavre. On l'expoſa ſur le tombeau, à quoi elle avoit eu une très grande répugnance. Comme je n'ai pas été témoin de tout ce qui s'y eſt paſſé, je ne vous en dirai rien, d'autant mieux qu'on m'a aſſuré que vous en étiez très informée: mais il faut que je vous diſe là deſſus une petite hiſtoire. Je me trouvai le Dimanche dans une maiſon où l'on parloit des miracles de M. de Pâris. Comme il y avoit quelques Meſſieurs qui ne donnent pas facilement dans ces événemens extraordinaires, ils en badinoient un peu, & je vous avouerai de bonne-foi que j'en fis autant. A la fin comptant la guériſon de Marguerite-Françoiſe Duchêne impoſſible, je leur dis que je ſavois une perſonne de ma paroiſſe qui devoit commencer ſa neuvaine le lendemain, & que ſi celle-là étoit guérie, pour lors je croirois aux miracles de M. de Pâris: j'en dis autant à un de nos Religieux avec qui je fus en ville le lendemain.

Pendant les cinq premiers jours de la neuvaine; je ne vis point du tout cette fille; mais le Samedi ſixiéme jour tout le monde m'aſſurant qu'elle étoit guérie, je ne crus pas devoir differer davantage à la voir. Je fus donc chez elle: mais quelle fut ma ſurpriſe lorſque je la vis! Je croyois abſolument rêver, & effectivement c'étoit toute une autre perſonne. Elle qui étoit très triſte, je la trouvai d'une gaieté étonnante. L'enflure qui alloit la ſuffoquer étoit abſolument diſſipée. Le mal de tête qui l'accabloit avoit diſparu. L'engourdiſſement qui l'empêchoit d'agir ne ſubſiſtoit plus, & ce bras gauche qui avoit été ſi foible avoit une force étonnante & avoit repris ſa chaleur naturelle. Le dégoût qui ne l'avoit point abandonnée depuis ſi long-tems, s'étoit changé dans un très grand appétit: elle mangeoit les choſes les plus crues ſans en être incommodée. Elle dormoit du ſommeil le plus tranquille & le plus doux, & cela ſur ce côté gauche qui lui cauſoit tant de douleurs; abſolument renverſée, elle qui ne pouvoit être ſur ſon lit qu'aſſiſe, ne lui étant pas poſſible ſans cela de reſpirer. Cette groſſeur qui étoit à ſon côté gauche s'étoit évanouie. L'ardeur de la fiévre avoit cédé la place à une fraîcheur des plus naturelles. En un mot de toutes ſes infirmités, il ne lui reſtoit plus qu'un peu de pâleur, qu'il ſembloit que Dieu ne lui avoit laiſſée qu'afin qu'on ne pût pas douter qu'elle n'eût été très malade; & je ne fais pas de difficulté de vous dire, Madame, que j'ai cru voir une perſonne qui de la mort revenoit à la vie.

Je ſortis d'auprés d'elle tout étourdi d'un événement ſi extraordinaire, & ce d'autant mieux que ce qui auroit pu lui donner du ſoulagement n'avoit point paru du tout, à ce qu'elle me dit. Le Lundi ſuivant le Médecin qui l'avoit traitée fut la voir; mais, à ce qu'il m'a aſſuré lui-même, ſa ſurpriſe ne fût pas moindre que la mienne. Il ne pouvoit accorder la promtitude d'une guériſon ſi extraordinaire, avec l'induſtrie de l'art & les forces de la nature. Notre Frere Apoticaire qui l'avoit vue pendant la maladie m'aſſura que, ſi ſa ſanté ſe fortifioit de plus en plus, on ne pourroit attribuer une guériſon ſi ſubite qu'à une puiſſance ſupérieure. Quelques jours après le Chirurgien qui l'avoit ſaignée pluſieurs fois, nomme M. Courſin, étant revenu de la campagne,

pagne, sur le bruit d'une guérison si extraordinaire vint voir cette fille : j'étois present à cette entrevue, & je n'ai jamais vu un etonnement pareil. Etant sortis ensemble, je lui demandai ce qu'il en pensoit. Il m'assura qu'il jureroit sur les Saints Evangiles qu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût faire une guerison si entiere. On m'a assure, car je ne l'ai pas entendu, que M. Boyer Médecin avoit tenu le même langage.

Voilà, Madame, un long detail de ce qui est arrivé à Marguerite-Françoise Duchêne. Je compte que la longueur de ma Lettre ne vous aura pas ennuyée, puisque ce n'est que par votre ordre que j'ai tâché de rappeller toutes ces circonstances. Je l'ai fait avec d'autant plus de plaisir que cette occasion extraordinaire me procure celle de pouvoir vous assurer avec quel respect j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble & très obéissant serviteur. *Signé*, FRERE RENE' DAUCERESSES Religieux Bénedictin & Curé de S. Symphorien. *Et à côté est écrit :* De l'Abbaye de S. Germain des près ce 6. Août 1731. *Plus est écrit :* Copie de l'attestation du Médecin : Je soussigné, &c. *telle qu'elle est rapportée ci-dessus page* 10.

P. S. Comme on ne sauroit trop apporter d'exactitude lorsqu'il s'agit de raconter des faits aussi surprenans que la guérison de Mademoiselle Duchêne, j'aurai l'honneur de vous dire, Madame, que je me suis trompé dans ma Lettre en commençant à raconter la maladie de cette fille. La chûte qu'elle fit le 4. Octobre 1727. n'etoit pas sur la barre de fer de notre grille, mais du haut en bas de l'escalier de la maison où elle demeuroit, étant chargée de plusieurs boëtes. C'est cette chûte qui a commencé proprement sa maladie, quoiqu'elle eût été précedée d'un autre accident qui lui avoit causé un mal de tête continuel, qui ne l'a quittée que le premier jour de sa neuvaine : c'étoit une planche garnie de fer qui lui étoit tombée sur la tête ; mais la chûte qu'elle fit, non pas sur la barre de fer de la grille, mais sur le comptoir de sa baraque, qui arriva au mois de Mai 1728. mit le comble à sa maladie. J'ajouterai encore que je me suis trompé en disant que, dans le commencement de la maladie, les vomissemens de sang ne venoient d'abord que de mois en mois, ensuite de quinze en quinze jours, & enfin étoient continuels : il est constant que ces vomissemens de sang n'ont presque point discontinué depuis le commencement de la maladie. *Signé*, FRERE RENE' DAUCERESSES.

X.

*Lettre de M. Pelet de l'Abbaye S. Germain des près au Reverend Pere ***.*

A Paris le premier Août 1731.

MON Reverend Pere. Pour satisfaire votre curiosité au sujet de la petite Duchêne, malade depuis quatre ans d'une maladie aussi singuliere qu'extraordinaire, & guérie au tombeau de M. de Pâris, je vous dirai que M. Herault m'ayant fait l'honneur de me charger de m'informer de la guérison de cette fille, je me transportai chez elle, & la j'y trouvai une personne des plus simples demeurante avec sa mere. Elle me dit qu'elle avoit vingt-deux ans trois mois, & avoit été instruite à S. Sulpice où elle a fait sa premiere Communion, & étoit depuis sept ans sous la direction de Dom Daucereſſes à present Curé de S. Symphorien ; que par differentes chûtes & sur tout par celle du 4. Octobre 1727. qu'elle tomba violemment sur la poitrine, sa tête ayant porte sur la pierre du mur, & son corps ayant porté sur le côté sur une barre de fer, elle a été depuis ce tems dans l'état le plus affreux sans jamais avoir pu dormir ; des maux de tête continuels ; une douleur de côté si insupportable qu'elle n'a pu reposer sur cette partie ; ayant continuellement, sur tout dans les derniers tems de sa maladie, des crachemens & vomissemens affreux de sang ; ayant été souvent des huit & dix jours sans manger ; perdant connoissance, la parole par un epaississement de langue, & l'extinction de la vûe ; ne marchant qu'avec peine & en se trainant par intervalle ; se trouvant des agitations & convulsions étonnantes ; le sang lui sortant par les extrémites des ongles, ayant le corps enflé & la partie gauche du corps dans une espece de paralysie, sans pouvoir s'en aider ni remuer. Il n'y a cependant point eu de dessechement. On ne lui a point fait de remedes depuis treize mois : c'étoit le Frere Mathurin Apoticaire de l'Abbaye S. Germain, garçon sage & prudent, qui lui a donné des remedes, & l'a saignée par des saignées sans nombre. Le garçon du sieur Lyvernette Chirurgien l'a aussi beaucoup saignée, & M. Coſtar Médecin de la Faculté de Paris l'a vue. Elle a reçu nombre de fois les derniers Sacremens, & dans un etat à n'attendre plus de remedes que la mort. Cette fille & sa mere sont gens d'honneur & fort retirés, n'ayant pour toute bibliotheque que des heures de M. de Noailles, l'Imitation de Jesus-Christ & le saint Livre des Evangiles. Elle m'a assuré qu'elle a été vingt-deux jours sans faire aucune fonction ; qu'elle se sentoit de la répugnance à aller au tombeau de M. de Pâris, mais que la guérison d'une personne de sa connoissance la détermina à se jetter aux pieds du S. Sacrement aux Cordeliers le 14. Juillet 1731. jour de S. Bonaventure, ou elle s'étoit fait conduire ; que là elle demanda à Dieu de lui inspirer si elle iroit à ce tombeau, & que dans le moment elle se sentit inspirée d'y aller, ce qu'elle fit le seiziéme ; mais que le quinziéme elle se trouva dans un état où elle ne s'etoit point encore vue, & que tout le monde croyoit qu'elle expireroit. Le vingt uniéme elle fut parfaitement guérie, c'est-à-dire le sixiéme jour de sa neuvaine. Elle a eu un petit dévoyement. L'appetit lui est revenu au bout de cinq jours, & son enflure la quitté tout d'un coup, sa douleur de côté & de tête, en sorte qu'elle boit, mange, dort, marche & fait toutes ses fonctions comme avant sa maladie. Je lui demandai si personne ne lui avoit inspiré cette démarche. Elle m'assura que non *, & que sans savoir rien des affaires concernant l'Eglise, ni si M. de Pâris pensoit autrement que les autres pendant sa vie, elle avoit une pleine confiance que Dieu l'avoit guérie par l'intercession de ce Monsieur. Sa simplicité m'a touché. Après cette entrevue, j'ai cru devoir parler à son Directeur, au Médecin, Chirurgien & Apoticaire. Tous sont convenus des mêmes faits & me les ont attestés. J'oubliois de vous dire que depuis sa maladie le flux menstruel a été entierement interrompu, & n'a point encore paru. Ces Messieurs ne l'ont point regardée comme une maladie incurable ; mais sa guérison leur a paru surnaturelle, la nature ne pouvant en si peu de tems operer des choses si extraordinaires, sur tout après une maladie ou ils conviennent que son sang n'etoit plus que sérosité. Voilà, mon Reverend Pere, au juste ce dont j'ai rendu témoignage par ma relation signée de moi, & que j'ai remise à M. Herault Samedi au soir 28. Juillet dernier. Je n'entre point dans la question du miracle. Je ne suis pas credule, mais sur tout ce que les habitans m'ont témoigné & attesté, je ne sai que penser. Dieu est admirable dans ses Saints. Il faut être des derniers à croire ; mais je voudrois moins de preventions, & que de pareils faits pussent s'approfondir. La Religion, la piété des fideles, la circonstance des tems demanderoient ces eclaircissemens. Je prie le Seigneur qu'il manifeste sa toute-puissance & qu'il nous eclaire. Je suis avec un vrai respect, mon Reverend Pere, votre très humble & très obéissant serviteur. *Signé*, PELET Bailly de S. Germain des près.

XI.

Certificat de M. de la Monnoire Sacristain de l'église de S. Médard.

JE soussigné Messire Augustin de la Monnoire, faisant les fonctions de Sacristain à S. Médard à la place de M. des Roches, certifie que vers le 22. ou 22. Juillet 1731. une jeune fille grande & bienfaite, & paroissant se porter parfaitement bien, vint me déclarer à la Sacristie, en presence de M. Monnery ancien Marguillier & Commissaire des pauvres, & de quantité d'autres personnes, qu'elle avoit été guérie les six jours précedens de plusieurs maladies qui l'avoient reduite dans l'etat le plus déplorable, ayant eu plusieurs veines cassées dans la tête, la poitrine & l'estomach, & ayant eu le corps prodigieusement enflé depuis la tête jusqu'aux pieds, & la moitié du corps en paralysie du côté gauche ; que cette personne me dit s'appeller Marguerite-Françoise Duchêne, & qu'elle demeuroit à l'Abbaye S. Germain avec sa mere

* Elle parle sans doute du dessein si extraordinaire qu'elle avoit formé de se faire trainer à S. Médard en l'état où elle étoit, dessein que Dieu lui avoit mis dans le cœur dans l'Eglise des Cordeliers sans que personne le lui eût inspiré.

qui étoit lingere. Je vis avec elle quantité d'autres perſonnes, qui me certifierent toutes la guériſon miraculeuſe de cette fille dont ils avoient été témoins; & entre autres que le 19. du même mois de Juillet 1731. ſon ventre, ſes bras & ſes jambes s'étoient deſenflés à leur vûe, & que l'on avoit été obligé de lui rattacher ſes jupes qui étoient tombées. Il eſt certain que cette fille, lorſqu'elle me parla, m'a paru avoir une ſanté entiere & parfaite. Elle me pria de dire une Meſſe pour elle en action de graces, ce que je fis avec grand plaiſir, auſſi bien que ce certificat que je donne avec zele, ayant ſeulement regret de ne l'avoir pas vue, avant ſa guériſon, dans l'état affreux où tous ceux qui l'accompagnoient me déclarerent qu'elle avoit été. J'atteſte au ſurplus les faits ci-deſſus véritables. Ce 30. Juillet 1731. *Signé*, A. DE LA MONNOIRE Prêtre. *Plus eſt écrit:* Je ſouſſigné Antoine Monnery ci-devant Syndic des Rentes de l'Hôtel de Ville, ancien Marguillier & Commiſſaire des pauvres de cette paroiſſe de S. Médard, demeurant rue neuve Sainte Geneviéve, certifie que tous les faits énoncés dans le Certificat de M. de la Monnoire ci-deſſus, ſont véritables & ſe ſont paſſés en ma préſence. Fait le jour & an que deſſus. *Signé*, MONNERY *avec paraphe. Plus eſt encore écrit:* Je ſouſſigné Gabriel Querville premier porte-verge de S. Médard, certifie les mêmes faits que M. Monnery, le jour & an que deſſus. *Signé*, GABRIEL QUERVILLE *avec paraphe.*

XII.

Certificat de Pierre Guilbert, ſecond Suiſſe de l'égliſe de S. Médard.

JE ſouſſigné Pierre Guilbert, ſecond Suiſſe de la Paroiſſe de S. Medard, certifie que le 16. de ce mois de Juillet, je vis arriver dans le petit cimetiere de S. Médard une grande fille qui me parut être à l'extrémité. Elle etoit portee par deſſous les bras par deux femmes, & elle paroiſſoit ne pouvoir ſe ſoutenir. Elle étoit enflée par tout le corps & avoit le viſage ſi pâle, les yeux ſi eteints & l'air ſi mourant, qu'elle me fit une veritable compaſſion. Je lui fis faire place ſur le champ ſur le tombeau de M. de Pâris, où à peine eut-elle été un demi quart d'heure qu'il lui prit de très violentes agitations. Je la fis enſuite porter dans le grand cimetiere, ou elle reſta evanouie & ſans connoiſſance. Je l'y laiſſai étant obligé d'avoir ſoin des autres malades. Elle revint encore portée par les mêmes femmes les cinq jours ſuivans, & je m'attachai à lui rendre tous les ſervices qui pouvoient dépendre de moi, étant fort touché de ſon état. Je remarquai le 19. du même mois, qui étoit le quatriéme jour qu'elle venoit dans le petit cimetiere, qu'il lui prit une ſueur extraordinaire étant ſur le tombeau, & qu'après qu'elle eut été portée dans le grand cimetiere, une des femmes qui étoient avec elle fut obligée de lui rattacher ſes jupes. Je remarquai auſſi le lendemain 20. Juillet que, lorſqu'elle arriva, elle n'étoit plus enflée comme elle l'étoit les jours précédens.

Enfin je remarquai le 21. qu'elle reſta à genoux ſur le tombeau ſans ſe coucher deſſus, qu'il ne lui prit aucune agitation, & qu'elle avoit l'air d'être guérie; & je la vis enſuite marcher ſans ſe faire porter par les perſonnes qui l'accompagnoient, comme elle avoit fait auparavant. Je la vis deux ou trois jours après lorſqu'elle revint faire ſon action de graces, & elle me parut en une parfaite ſanté, étant ſi differente de ce qu'elle étoit lorſqu'on la couchoit ſur le tombeau, que j'eus peine à la reconnoître, & que je ne pouvois croire que ce fût elle. Je m'informai pour lors de ſon nom, & j'appris qu'elle étoit fille de Madame Duchêne lingere, & qu'elle demeuroit dans l'Abbaye S. Germain: tous leſquels faits je certifie véritables. Ce 30. Juillet 1731. *Signé*, PIERRE GUILBERT.

XIII.

Certificat de Jacques Duchêne pere de Marguerite-Françoiſe Duchêne.

JE ſouſſigné Jacques Duchêne, demeurant au ſervice d'un étranger à l'Hôtel-Dauphin, rue & croix des Petits-Champs, Paroiſſe S. Euſtache, ayant le cœur pénétré de reconnoiſſance envers Dieu de la guériſon miraculeuſe qu'il vient d'accorder à Marguerite-Françoiſe Duchêne ma fille par l'interceſſion de M. de Pâris, ai fait la preſente déclaration pour rendre témoignage à la vérité.

Je demeurois encore avec ma femme dans l'Abbaye S. Germain lors des differens accidens qui ſont arrivés à ma fille dans les années 1726. 1727 & 1728. Je n'ai néanmoins été témoin oculaire d'aucun, parce que je ſortois dès le matin de ma chambre & que je n'y rentrois le plus ſouvent que le ſoir; mais je m'apperçus dès l'année 1726. que ma fille étoit fort changée, qu'elle avoit tous les jours la fiévre avec des redoublemens les ſoirs, & qu'elle ſaignoit très ſouvent du nez. Ma femme me dit à cette occaſion que cela lui venoit d'accident, qu'il lui étoit tombé une planche ſur la tête, & que ne l'ayant point déclaré & ne s'étant point fait ſaigner ſur le champ, tous ces maux avoient été la ſuite de ce coup. Je me reſſouviens que je grondai fort ma fille de n'en avoir point ſur le champ averti ſa mere.

J'ai ſu auſſi qu'en 1727. elle étoit tombée du haut d'un eſcalier, & depuis ce tems j'ai vu ma fille, qui ne ſe plaint pas bien aiſément, ne ceſſer de ſe plaindre, ſur tout la nuit, d'un mal de côté qui lui ôtoit la liberté de ſe coucher dans ſon lit, étant obligée de s'y tenir aſſiſe & d'avoir une chaiſe derriere ſon dos pour ſe ſoutenir. Enfin j'ai ſu qu'au mois de Mai 1728. elle avoit fait encore deux chûtes, qui l'ont réduite dans l'état digne de compaſſion ou je l'ai vûe depuis ce tems-là juſqu'à ſa guériſon miraculeuſe; & que dans ces deux chûtes elle s'étoit rompue des veines dans l'eſtomach & dans la poitrine: ce qui lui avoit cauſé les vomiſſemens de ſang journaliers auxquels elle devint ſujette depuis ces deux chûtes, qui lui prenoient ſur tout dès qu'elle avoit mangé, & le matin ſi-tôt qu'elle étoit levée, & quelquefois avec de grands efforts & une abondance extraordinaire de ſang. Ces vomiſſemens l'obligerent bientôt à quitter toute nourriture ſolide, parce que ſon eſtomach ne pouvoit plus la garder & qu'elle étouffoit auſſi-tôt qu'elle avoit avalé une bouchée, ce qui la reduiſit à ne vivre plus que de bouillon: encore ne pouvoit-elle en prendre que par cuillerées & avec bien de la précaution, & peu à peu, ſon étouffement & ſon vomiſſement de ſang lui reprenant auſſi-tôt qu'elle en avaloit un peu trop à la fois. Le Frere Mathurin Geneſte ne ceſſoit point de la ſaigner très ſouvent, quelquefois même du pied & de la gorge; mais je n'ai point trouvé que cela lui ait apporté aucun ſoulagement.

En 1729. au mois de Juin, je quittai ma chambre & j'entrai au ſervice d'un étranger à l'Hôtel-Dauphin. Ma fille étoit déja bien mal, ayant perdu toutes ſes forces & étant devenue toute verte; mais depuis que j'eus quitté la maiſon, elle fut toujours de pis en pis juſqu'au moment de ſa guériſon.

Je la venois voir tous les Dimanches, mais je ne la voyois jamais ſans une nouvelle peine, la trouvant toujours de plus mal en plus mal. Au commencement de cette année 1731. je m'apperçus qu'elle avoit le côté gauche en paralyſie, & ſur tout le bras gauche dont elle ne pouvoit faire aucun mouvement; & elle me dit qu'elle le ſentoit ſi lourd qu'il lui attiroit tout le corps de ce côté-là. Et effectivement je remarquai qu'elle avoit toujours le corps panché du côté gauche dans ſon fauteuil, & que lorſqu'on la ſoutenoit pour lui faire faire quelques pas, elle laiſſoit traîner ſon pied gauche après elle, qu'elle le tiroit bien à la vérité en devant, mais qu'elle ne le levoit jamais de terre

A la fin du mois de Janvier de cette année, on vint m'avertir que ma fille étoit à l'extrémité, qu'elle étoit tombée en léthargie & qu'elle ſe mouroit Comme je ne ſuis pas mon maître, je ne pus y venir que le lendemain. Je trouvai qu'elle avoit repris un peu de connoiſſance, mais qu'elle n'en avoit pas moins l'air d'une perſonne à l'agonie, ayant le viſage & le nez ridés & retirés, & les yeux fixes & ſi tournés à la mort que cela faiſoit peur.

Je trouvai auprès d'elle M. Coſtar Médecin & le frere Mathurin Geneſte, qui dirent devant moi à M. le Curé de S. Symphorien que ſon ſang étoit devenu dans un état qu'il n'y avoit plus d'eſperance qu'elle en pût revenir. Cependant peu à peu elle reprit ſes ſens, & elle s'eſt même depuis trouvée encore aſſez de force pour ſe lever, ce qui lui eſt arrivé pluſieurs fois, après quoi elle retomboit dans le même état; & pendant tout le cours de l'année 1731. juſqu'au 16. Juillet, ç'a été une alternative pendant laquelle, tantôt on croyoit qu'elle alloit paſſer & on lui a même fait recevoir pluſieurs fois l'Extrême-Onction, tantôt elle reprenoit un peu de forces

ces & se soutenoit un peu, quoiqu'elle eût toujours l'air d'une personne à l'extrémité; & je ne puis m'empêcher présentement de penser que Dieu la conservoit ainsi pour faire éclater sa gloire, par une guérison aussi surprenante que celle qu'il a faite en sa faveur.

Au mois de Mai dernier s'étant trouvée un peu mieux, elle me pria avec tant d'instance de la mener, pour la faire changer d'air, chez des Religieuses qu'elle connoissoit à la Saussaye près Ville-juif, que je ne pus le lui refuser, quoique je me doutasse bien que l'état où elle étoit, paralytique de la moitié de son corps, perdant tous les jours son sang par ses vomissemens, ne mangeant point & étant d'une si grande foiblesse qu'elle ne pouvoit se soutenir, le mouvement du carosse ne manqueroit point de lui faire du mal. Aussi dans le moment qu'elle fut arrivée, elle se trouva si mal que Madame l'Abbesse crut qu'elle alloit mourir. Je la laissai néanmoins dans le Couvent & je m'en revins à Paris, ayant remontré à Madame l'Abbesse que ma fille n'étoit pas en état de revenir, & qu'il falloit lui laisser reprendre ses forces.

J'ai su qu'elle avoit tous les jours été très mal pendant les huit jours qu'elle resta à la Saussaye, & la plûpart du tems sans mouvement & sans connoissance, & que Madame l'Abbesse l'ayant voulu faire saigner, le Chirurgien eut toutes les peines du monde à lui trouver du sang, & qu'il dit que ma fille ne reviendroit jamais de cette maladie, & qu'on croyoit dans le Couvent qu'elle alloit mourir à tout moment. Madame l'Abbesse envoya plusieurs personnes coup sur coup me prier de la venir rechercher; mais je ne pus y aller qu'au bout de huit jours. Lorsque je la vins reprendre, je la trouvai dans un état pitoyable. Elle avoit le visage tout enflé & tout contrefait, les yeux & l'air d'une personne à l'agonie, & elle ne pouvoit absolument se soutenir, pas même sur la jambe droite. Il fallut la porter pour la mettre dans le Fiacre: je la ramenai chez ma femme presque mourante.

J'ai su que depuis ce tems elle avoit été encore plus mal que jamais, & que l'enflure qu'elle avoit dès lors par tout le corps s'étoit beaucoup augmentée; mais je craignois de l'aller voir par la peine extrême que je souffrois en la voyant, & je croyois toujours qu'on m'alloit annoncer sa mort. Au surplus j'avois outre cela quelques raisons pour ne point aller chez moi. Ma femme ne me fit point avertir qu'elle la conduisoit tous les matins à S. Médard, à commencer du 16. Juillet; & si on m'avoit demandé mon consentement, quelque confiance que j'aie toujours eue en l'intercession de M. de Paris, je n'aurois pu y consentir, sachant que dans l'état où elle étoit, il ne paroissoit pas possible qu'on pût la traîner ainsi à S. Medard à pied sans la faire mourir: mais étant allé par devotion à S. Médard le 21. Juillet, j'y trouvai ma fille dans l'Eglise qui entendoit la Messe à genoux.

Je ne puis exprimer la surprise extrême où je fus de la voir en cet état. Je me cachai derriere un pilliet pour l'observer pendant toute la Messe. Je voyois qu'elle prioit Dieu avec une ardeur qui inspiroit la devotion, & qu'elle paroissoit entierement guérie, & même qu'elle soutenoit en l'air son bras gauche, ayant les mains jointes. Après la Messe elle se leva & marcha seule, & même d'une maniere ferme. Elle fut suivie d'une grande foule du monde. Aussi-tôt qu'elle fut hors de l'Eglise, je fendis au plus vîte la presse & j'allai l'embrasser, & demeurai le cœur si saisi de la voir en cet état, marchant, parlant, agissant comme si elle n'avoit jamais été malade, que j'en restai comme immobile & me mis à pleurer à chaudes larmes, & je retournai aussi-tôt dans l'Eglise me prosterner au pied du S. Sacrement. Je n'ai jamais prié Dieu avec tant d'ardeur, étant penétré de reconnoissance & d'admiration d'un si grand miracle. Depuis ce jour elle a toujours continué de se porter par merveille, sans avoir aucun reste de ses anciens maux. Je la suis venu voir avec bien de la consolation tous les momens que j'ai été libre. Elle me raconta qu'elle avoit été guerie en cinq jours de tous ses maux, & que le sixieme qui étoit le 21. Juillet, elle avoit repris toutes ses forces.

Je trouvois toujours dans sa chambre une foule considérable de monde qui venoit admirer l'œuvre de Dieu, en sorte que la chambre ne desemplissoit point pendant toute la journée, ce qui a duré dans sa grande force près d'un mois, ce qui a fatigué si fort ma femme qu'elle en tomba malade; au lieu que ma fille qui avoit la peine de repondre à tout ce monde ne me parut jamais fatiguée de cette peine qui étoit certainement bien grande, & elle garda même la mere, les nuits, qui étoit malade, ce qui est encore une preuve de la perfection de sa guerison, qu'il n'est pas possible de ne pas regarder comme miraculeuse, sans s'aveugler volontairement & vouloir se séduire soi-même: tous lesquels faits j'atteste veritables Le premier Septembre 1731. *Signé* JACQUES DUCHESNE.

XIV.

Certificat d'Antoine Duchêne, frere de Marguerite-Françoise Duchêne.

JE soussigné Antoine Duchêne, apprentif Cordonnier pour femme, âge de dix-neuf ans, fils de Jacques Duchêne & de Françoise Papillon, demeurant rue de la Truandrie Paroisse S. Eustache, certifie qu'étant allé chez ma mere vers la fin du mois de Mars 1726. où j'allois passer toutes les Fêtes & Dimanches, j'appris que Marguerite Françoise Duchêne ma sœur avoit été quelques jours auparavant blessée considerablement, par une planche qui lui étoit tombée sur la tête. Je la trouvai fort changée, & ayant tous les jours la fievre qui lui avoit pris depuis le premier jour de son accident, & saignant du nez à tous momens. Depuis ce tems j'ai remarqué que ces accidens lui ont toujours continué jusqu'à sa guérison; & même que sa fievre est beaucoup augmenté dans les dernieres années, & qu'elle lui prenoit avec un frisson qui duroit des deux à trois heures.

J'appris aussi au mois d'Octobre 1727 qu'elle étoit tombée du haut en bas de l'escalier de la maison où demeure ma mere, & qu'elle s'étoit très considerablement blessée au côté, à la poitrine & à la tête; & depuis cette chûte je l'ai vue sujette à des vomissemens de sang qui la mettoient à la mort, & elle ne cessoit de geindre du mal qu'elle avoit au côte, qui lui faisoit tant de douleur jour & nuit qu'elle en perdit entierement son sommeil, & qu'il ne lui fut plus possible de se tenir couchée dans son lit, ayant vu plusieurs fois la chaise qu'on lui mettoit dans son lit pour s'appuyer le dos, etant obligée de rester assise toute la nuit, ce qui a toujours continué jusqu'au 18. Juillet de cette année qu'elle a été guérie de son mal de coté, suivant que ma mere me l'a dit.

J'ai su aussi qu'au mois de Mai 1728. elle fit encore deux chûtes, en l'une desquelles elle se blessa considerablement la poitrine & en l'autre l'estomach; & j'ai appris de M. Costar qui est le Medecin qui en a eu soin les derniers tems, & du Frere Mathurin Geneste qui l'a toujours secourue tant que ses maux ont duré, qu'elle s'étoit cassé des veines dans la poitrine & l'estomach, ce qui lui causoit les vomissemens de sang qu'elle avoit tous les jours, à ce que l'on me disoit, & qu'on n'a jamais pu arrêter par des saignées innombrables qu'on lui a faites.

Depuis ces accidens ma sœur dépérit toujours de plus en plus, & sur tout en l'annee 1730. & 1731. jusqu'à sa guerison, & je l'ai vue pendant tout ce tems réduite à l'extrémité, & qui avoit tout l'air d'une personne qui va mourir. Aussi lui a-t-on pendant ce tems fait recevoir plusieurs fois l'Extrême-Onction.

Entre autres on vint m'avertir qu'elle étoit à l'extrémité quelques jours avant sa guérison. Je la trouvai tombée en lethargie, sans connoissance, les yeux fermés, pâle comme une morte, & qui avoit tout l'air de l'être effectivement. Cependant elle donna encore quelques signes de vie, & comme je me doutai bien qu'elle alloit revenir, ayant deja été plusieurs fois dans cet etat-là sans en être morte, je retournai à mon travail.

Je revins la voir le Dimanche suivant 15. Juillet. Elle n'étoit plus en lethargie lorsque j'arrivai, mais je remarquai que le soir elle eut un violent frisson de fievre qui lui dura plus de trois heures, & qu'au surplus elle n'avoit gueres meilleur visage que lorsqu'elle etoit en lethargie. Je revins encore la voir le soir 20. Juillet, jour de Sainte Marguerite qui etoit sa Fête; mais pour ce jour-là, elle etoit bien differente. Je fus d'une si grande surprise de la trouver comme elle etoit, que j'en demeurai tout ebaubi. Elle avoit l'air tout ranimé: elle agissoit librement de ses deux mains & de tout son corps: elle n'etoit plus ni enflée ni paralytique: elle n'avoit plus de fievre; & à l'exception qu'elle etoit encore assez foible & assez pâle, elle paroissoit entierement guerie. Je demeurai tout etonné en la voyant, ne pouvant comprendre comment elle etoit ainsi revenue en si peu de tems. Ma mere me conta qu'elle avoit été à S. Medard tous les matins depuis le

Lundi précedent, & que Dieu l'avoit ainſi guérie par l'interceſſion de M de Pâris. A ſouper elle ſe mit à table comme une autre, & mangea plus que perſonne. Pour moi je demeurai dans l'admiration de la voir ainſi manger, & je n'étois occupé qu'à la regarder. Je retournai encore la voir le Dimanche ſuivant 22. Juillet, pour voir ſi ſa ſanté avoit continué; mais je fus encore plus ſurpris que je n'avois été le Vendredi precedent. Elle avoit ſi bien repris toutes ſes forces, toute ſon agilité & ſon air de ſanté, qu'on eût dit qu'elle n'avoit jamais été malade: je ne pouvois me laſſer de la regarder. Pendant tout le tems que j'y fus, il y vint perpetuellement du monde qui lui faiſoit raconter le détail de ſes maladies & comment elle avoit été guérie: ainſi j'en entendis le récit de reſte. Elle marchoit & ſe démenoit devant eux pour leur faire voir qu'elle avoit l'uſage de tous ſes membres; & cela étoit bien vrai, puiſqu'elle ſe trémouſſoit ainſi pendant toute la journée ſans en être plus laſſé le ſoir.

Je l'ai vue encore pluſieurs fois depuis ſa guériſon juſqu'à ce jour, ſe portant toujours bien, & toujours occupée à répondre au monde qui la venoit voir. J'ai ſu que ma mere ayant été malade le mois dernier, elle l'avoit gardée la nuit; & j'ai vu qu'elle n'en étoit pas moins alerte à répondre à tout le monde, & qu'elle ne s'en portoit pas moins bien, comme elle fait encore aujourd'hui: tous leſquels faits je certifie veritables. Ce 2. Septembre 1731. *Signé*, ANTOINE DUCHESNE.

XV.

Certificat de Marie-Marguerite Madroux, fille de Nicolas Madroux.

JE ſouſſignée Marie-Marguerite Madroux, fille de Nicolas Madroux Maître Marchand Tailleur, & de Marguerite Rolet ſon epouſe, demeurante depuis ſeize ans avec mes pere & mere, cour conventuelle de l'Abbaye S. Germain des près, certifie que j'ai vu pendant près de quatre ans la Demoiſelle Duchêne dans un état qui faiſoit pitié, rongée par une fiévre continue, perdant tout ſon ſang par la bouche, par le nez, & par les ſaignées extrêmement frequentes qu'on étoit obligé de lui faire pour l'empêcher d'etouffer, & ſe plaignant qu'elle avoit un mal de tête & un mal de côté qui ne lui donnoit aucun relâche & qui la privoit preſque entierement du ſommeil; mais que cette Demoiſelle a été pis que jamais depuis le commencement de cette année, étant tombée paralytique du bras & de la jambe gauche, en ſorte qu'elle ne pouvoit faire aucun uſage de ce bras, & qu'elle ne pouvoit lever la jambe qu'elle traînoit le mieux qu'elle pouvoit apres elle, s'accrochant avec ſa main droite à tout ce qu'elle trouvoit pour ſe ſoutenir.

Dans le même tems elle devint auſſi hydropique; mais ſon enflure ne commença à être bien conſiderable qu'au mois de Juin. M. Coſtar ſon Médecin ayant perdu toute eſpérance de pouvoir lui conſerver la vie, ſe vit obligé de l'abandonner le 10. de ce même mois. Effectivement peu de jours après elle tomba dans un état ſi épouvantable, que l'on n'en eſpéroit plus rien. Ma mere fut la garder & nous rapporta que, pendant tout le tems qu'elle avoit été auprès d'elle, elle avoit été ſans connoiſſance & toujours comme à l'agonie, & qu'on ne lui avoit donné aucune nourriture, mais ſeulement qu'on lui avoit fait prendre des bouillons par en bas pour lui rafraîchir les entrailles. Ma mere l'ayant enſuite quittée, m'envoya la garder quelques jours après. Je la trouvai comme une perſonne abſolument à l'agonie. Elle eut toujours pendant que j'y fus les yeux fermés. Elle reſta toujours couchée ſur le dos ſans remuer. On ne lui donnoit aucune nourriture, ſi ce n'eſt que je lui mouillois les levres avec du vin, & on s'attendoit toujours qu'elle alloit paſſer.

Le matin ayant un peu repris connoiſſance & ayant ouvert les yeux, on ſe ſervit de ce moment-là pour lui donner l'Extrême Onction. Cependant le 16. Juillet dernier qui étoit quelques jours après que je l'eus laiſſée en cet état, j'appris avec bien de la ſurpriſe que ſa mere l'avoit menée à pied juſqu'à S Medard, en la faiſant ſoutenir par quelques-unes de ſes voiſines; & que loin que ce mouvement l'eût fait mourir, elle ſe trouvoit moins mal qu'auparavant. Ma mere fut s'offrir ſur le champ à la Dame Duchêne, pour accompagner ſa fille à S. Medard tous les jours qu'elle iroit, & aider à la ſoutenir.

Je l'ai vue tous tous ces jous-là revenir de S. Medard avec ma mere. Le premier & le ſecond jour que je l'ai vue arriver, qui étoit le 17. & le 18. Juillet dernier, je ne remarquai pas encore grande différence entre l'état où j'avois vu la Demoiſelle Duchêne auparavant & celui où elle étoit; ſi ce n'eſt qu'elle n'avoit plus l'air ſi mourant, & que ſes yeux & ſes forces revenoient un peu; mais le 19. je remarquai qu'elle n'étoit plus enflée, & le 20. qu'elle marchoit trés librement & qu'elle ſe ſoutenoit bien ſur la jambe gauche, ce qui me fit connoître que ſa paralyſie étoit ceſſée. Enfin le 21. je la vis revenir avec un air ſi deliberé & un viſage ſi différent de celui qu'elle avoit eu auparavant, que je ne pus douter qu'elle ne fût parfaitement guérie. Auſſi ſa guériſon ayant fait beaucoup de bruit, dès l'après-midi de ce même jour-là il vint un ſi grand concours de monde pour la voir, que ſa chambre ne deſempliſſoit point.

Moi-même je ne pouvois me laſſer de la regarder, la voyant avec un viſage ſi différent de celui que je lui avois vu encore deux jours auparavant, la voyant agir, parler, marcher avec aiſance & liberté, comme une perſonne qui n'avoit jamais ceſſé d'avoir une ſanté parfaite; au lieu que quatre ou cinq jours auparavant, elle étoit enflée, paralytique de la moitié de ſon corps, ſans pouvoir ſe ſoutenir, ayant le viſage d'une perſonne à l'agonie, ſi pâle qu'elle en étoit verte, & ayant les yeux & les levres tout eteints.

J'ai même remarqué qu'il lui étoit revenu tant de force qu'elle ne paroiſſoit point fatiguée de tout le monde à qui elle avoit à répondre, & qu'au contraire elle avoit un plaiſir ſenſible à raconter ſon miracle à chacun; & quoique la Dame ſa mere ſoit tombée malade depuis le commencement de ce mois & qu'elle l'ait veillée toutes les nuits, elle n'en eſt pas moins alerte pour répondre à tout le monde, & elle ſe fait même un plaiſir de recevoir chacun: tous leſquels faits je certifie véritables, offrant de les affirmer toutes fois & quantes beſoin ſera. Ce 12 Août 1731. *Signé*, MARIE-MARGUERITE MADROUX.

XVI.

Certificat de Pierre Couté.

JE ſouſſigné Pierre Couté, ci-devant de la Religion prétendue-reformée, Perruquier, demeurant depuis douze ans dans l'enclos de l'Abbaye, dans la même maiſon où demeure la Dame Duchêne, déclare qu'ayant été frappé d'admiration du miracle arrivé en la perſonne de Marguerite-Françoiſe Duchêne ſa fille, guérie à mes yeux en cinq ou ſix jours de pluſieurs maladies, les plus grandes & les plus affreuſes qu'on puiſſe avoir, j'en ai dreſſé cette déclaration avec joie, brûlant de deſir de rendre gloire à Dieu de la grace qu'il m'a faite d'en avoir été temoin pour augmenter ma foi.

Il y a environ cinq ans que cette fille eut un coup ſur la tête, qui commença à déranger la ſanté dont elle avoit joui juſqu'à cet accident. L'année d'enſuite elle tomba ſur la montée avec tant de force qu'elle en eut un point de côté, qui lui a depuis fait des douleurs continuelles juſqu'à ſa gueriſon, & dont elle ſe plaignoit ſans ceſſe; & l'année encore d'après elle fit deux chûtes dans leſquelles elle ſe briſa des veines dans la poitrine & l'eſtomach, ſuivant que je l'ai ſouvent oui dire au Frere Mathurin Geneſte, qui la venoit ſaigner fort ſouvent. C'eſt principalement depuis ces deux dernieres chûtes arrivées en l'annee 1728. qu'elle a perdu entierement ſa ſanté & ſes forces, & qu'elle eſt devenue dans un état épouvantable.

Je deſcendois ſouvent dans la chambre de ſa mere pour la voir, & ma femme y alloit preſque tous les jours, & me rapportoit l'état où elle la trouvoit. Elle n'a pas ceſſé depuis ce tems juſqu'à ſa guériſon d'avoir une fiévre continuelle, qui lui redoubloit tous les ſoirs avec un grand friſſon.

Ma femme lui a vu pluſieurs fois vomir le ſang, & l'on diſoit qu'elle en vomiſſoit tous les jours, & qu'elle ne pouvoit rien avaler que cela ne lui cauſât des vomiſſemens de ſang, & qu'on étoit obligé de ne lui faire prendre que quelques cuillerées de bouillon goute à goute.

Elle devint d'une pâleur affreuſe & perdit peu à peu toutes ſes forces, en ſorte qu'en l'annee 1730. dans ſes meilleurs jours où elle ſe levoit de ſon lit, elle ne pouvoit preſque ſe ſoutenir, & qu'elle étoit obligée pour deſcendre de ſa chambre, qui eſt au premier, dans la boutique, de ſe coucher ſur

ſur la montée & de ſe laiſſer ainſi couler ſur le derriere & les reins, & de là monter ſur les mains & les genoux: encore avoit-elle bien de la peine à en venir à bout. Mais ſes maux augmenterent encore beaucoup en l'année 1731. Je l'ai vu moi-même pluſieurs fois recevoir ſes derniers Sacremens, & j'ai entendu dire au Médecin, & au Frere Mathurin Geneſte, qui en prenoit ſoin, qu'il n'y avoit plus rien à eſpérer.

Je l'ai vue auſſi en léthargie, ſans mouvement & ayant toute la figure d'une perſonne morte. Je remarquai auſſi au commencement de cette année 1731. que tout ſon côté gauche étoit tombé en paralyſie, qu'elle laiſſoit pendre ſon bras ſans en faire aucun mouvement, & que lorſqu'on l'avoit mis ſur elle, elle ne le remuoit jamais; & elle m'a dit qu'elle n'y avoit aucune ſenſibilité, non plus que dans la jambe gauche; qu'il ne lui étoit pas poſſible d'en faire aucun mouvement, & qu'elle ne la ſentoit que comme un poids inſupportable qui lui tiroit l'épaule gauche; & je remarquai que, ſoit qu'elle fût levée ou aſſiſe, ſon corps tomboit toujours du côté gauche, & qu'elle étoit obligée de ſe ſoutenir en s'accrochant à tout ce qu'elle pouvoit avec ſa main droite, & que ſa jambe du côté gauche traînoit à terre ſans qu'elle pût la relever.

Je remarquai auſſi que dans le commencement de cette année elle devint enflée, mais ſur tout depuis le commencement du mois de Juin; l'enflure lui ayant gagné non-ſeulement la poitrine, l'eſtomach, le ventre & les jambes, mais même les bras, & ſur tout le bras & la jambe gauches, qu'on voyoit, pour ainſi dire, enfler à vûe d'œil dans le courant de ce mois & les premiers jours de Juillet. C'eſt principalement dans ce tems qu'elle a été encore plus mal. Je lui ai vu dire les prieres des agoniſans, & j'ai vu moi-même que pour toute nourriture, on ſe contentoit de lui mouiller les levres ou la langue avec le bout du doigt ou la barbe d'une plume, qu'on avoit trempée dans de l'eau ou du bouillon, & qu'on s'attendoit à tout moment qu'elle alloit paſſer; & l'on ne demandoit plus comment elle ſe portoit, mais on demandoit ſi elle n'étoit pas encore morte.

Il y avoit déja pluſieurs mois que ma femme qui a toujours été une fort bonne chrétienne, & qui a grande devotion à M. de Pâris, ſollicitoit Mademoiſelle Duchêne d'avoir recours à ſon interceſſion; mais Mademoiſelle Duchêne elevée à S. Sulpice n'y avoit nulle confiance. Cependant ayant entendu parler à pluſieurs perſonnes des miracles opérés à ſon interceſſion, enfin le 14. Juillet elle forma la reſolution de ſe faire traîner à pied à S. Médard. Elle y fut effectivement le 16. dès quatre heures du matin, ſoutenue par ſa mere & la Dame Cornet.

Comme je ſavois l'état de foibleſſe extrême & preſque d'agonie où elle étoit, je fus curieux de voir ce qui en arriveroit. J'ai été tous les matins à S. Médard avec ma femme, pendant les ſix jours que ſa guériſon s'eſt opérée.

Je l'ai vue le premier jour qui étoit le 16. dans le grand cimetiere, ayant perdu connoiſſance & ayant l'air d'un perſonne morte; & j'ai ſu le ſoir que lorſqu'elle fut de retour la Dame Cornet lui fit prendre un bouillon qu'elle avala tout d'un trait, ſans qu'il lui prît aucun vomiſſement, & que ce jour-là la fievre lui avoit ceſſé.

J'ai ſu le 18. que ſon mal de côté s'étoit paſſé, & même que la groſſeur qu'elle avoit au côté gauche avoit diſparu, & qu'en revenant de S. Médard elle avoit mangé un maquereau ſans en avoir été aucunement incommodée. J'ai vu le 19. que lorſqu'on l'apportoit dans le grand cimetiere, elle étoit toute en eau, & que la grande ſueur où elle étoit lui dura encore une groſſe demie-heure; & que ſon ventre, ſes jambes, & ſes bras deſenflerent: & même que la mere fut obligée de lui croiſer ſon corſet qui étoit devenu trop large, & de lui rattacher ſes jupes qui tomboient, & de lui relever ſes bas qui etoient tombés ſur ſes talons. Frappé d'admiration d'un miracle auſſi eclatant, je la ſuivis quand ſa mere la ramena avec la Dame Cornet, & je vis que ſa mere & Madame Cornet furent obligées dans le chemin de lui ſoutenir ſes jupes & ſa robe de chambre qui trainoient ſur le pave, & qu'elles ne purent jamais venir à bout de lui faire tenir ſes bas qui etoient devenus prodigieuſement trop larges, & qu'elles furent obligées de les lui laiſſer ravales ſur ſes talons, en ſorte qu'elle avoit dans le chemin les jambes nues.

J'ai ſu auſſi que ce même jour elle avoit mangé des féves pour ſon dîner, ſans en être incommodée. J'ai vu que le lendemain 20 Juillet, elle fut guérie de ſa paralyſie, l'ayant ſuivie ce jour-là, tant en allant qu'en revenant de S. Médard, & ayant remarqué qu'en allant ſa mere & la dite Dame Cornet qui la ſoutenoient, avoient eu encore toutes les peines du monde à la traîner juſqu'a S. Medard; au lieu que lorſqu'elle en revint elle ſe ſoutenoit fort bien ſur ſes jambes & marchoit même aſſez légerement, & qu'avant que de partir elle entendit la Meſſe à genoux.

Enfin j'ai vu que le 21. ſon viſage revint entierement, & qu'elle étoit d'une figure ſi differente de celle qu'elle avoit même encore trois jours auparavant, lorſqu'elle étoit encore enflée & paralytique, qu'elle n'eût pas été reconnoiſſable pour une perſonne qui ne l'auroit pas vue tous les jours; & depuis ce moment ſa ſanté a été ſi parfaite qu'elle n'a pas même paru fatiguée de la quantité de monde, qui depuis ce jour-là l'a accablée tous les jours depuis le matin juſqu'au ſoir, pour venir s'informer à elle-même de ſon miracle, quoique depuis quelques jours elle garde toutes les nuits ſa mere qui eſt tombée malade.

Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'un miracle auſſi éclatant faſſe à tout le monde autant d'impreſſion qu'il m'en fait; & je ne puis aſſez remercier Dieu de m'avoir rendu temoin, & de l'extrémite de la maladie de cette fille & de ſa guériſon ſi ſubite. Au ſurplus ma femme a été encore plus inſtruite que moi du detail de ſes maladies, ayant été la voir preſque tous les jours pendant qu'elle a été malade; & j'ai un veritable regret quelle ſe trouve hors d'etat d'en rendre temoignage, ne ſachant ecrire ni ſigner. J'atteſte & certifie que tous les faits ci-deſſus ſont véritables. Ce 10. Août 1731. *Signé*, PIERRE COUTE'.

XVII.

Certificat de M. Dupin Officier de M. le Duc d'Orleans.

JE ſouſſigné Louis Dupin, Officier de Monſeigneur le Duc d'Orleans, & de feue Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orleans, certifie à tous qu'il appartiendra, que je connois depuis deux ans Marguerite-Francoiſe Duchêne, pour demeurer dans la maiſon où je loge dans l'enclos de l'Abbaye de S. Germain. J'ai rencontré pluſieurs fois ſur l'eſcalier cette pauvre fille qui me parut mourante.

J'ai appris des voiſins que, par differentes chûtes qu'elle avoit faites, elle s'étoit caſſé des veines dans le corps, ce qui l'avoit rendue ſujette à des vomiſſemens de ſang journaliers, & qui l'avoient reduite à l'extremité où je la voyois, & qui l'avoient miſe hors d'état de pouvoir manger, ſon eſtomach ne pouvant rien retenir, & que le Médecin qui la voyoit avoit déclaré qu'il n'y avoit point de remedes à ſa maladie.

Dans les derniers mois qui ont précédé la guériſon, elle étoit encore plus mal, & j'ai ſu qu'on n'en attendoit plus que la mort. Je lui ai vu apporter pluſieurs fois les Sacremens, & l'on m'a dit qu'elle ne pouvoit plus même avaler quelques cuillerées de bouillon comme elle faiſoit auparavant, & qu'on étoit obligé de ſe contenter de lui mouiller les levres & la langue, ſoit avec le doigt, ſoit avec une plume trempée dans du bouillon.

Elle devint dans ce tems-là dans un état ſi affreux & ſi deſeſpéré, que le Médecin qui la voyoit jugeant qu'il n'etoit plus poſſible de la ſoulager, l'abandonna entierement. J'ai vu même que dans les derniers mois elle devint enflée, & ſi foible qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir. Au ſurplus il n'eſt pas poſſible d'imaginer une perſonne qui eût plus l'air tourné à la mort qu'elle l'avoit, & je ſuis perſuadé qu'elle n'eût pas du tout changé ſi elle fût morte. Sachant qu'elle ne pouvoit rien avaler, j'ai demandé plus de vingt fois ſi elle n'étoit pas morte.

J'avois oui beaucoup parler de pluſieurs miracles opérés au tombeau de M. de Pâris, mais comme je n'en avois point vu, j'avouerai que je n'étois gueres porté à y ajouter foi. Lorſque j'appris le 16. Juillet dernier que la mere de la Demoiſelle Duchêne l'avoit traînée à S. Medard, je répondis ſur le champ, que je ne croyois pas les miracles qu'on publioit, mais que ſi cette fille gueriſſoit il ne me ſeroit plus poſſible d'en douter, & que je regarderois que ce miracle ſeroit fait pour moi.

Je savois que cette pauvre fille étoit réduite à la derniere extrémité. Je l'avois vue peu de jours auparavant si pâle qu'elle en etoit verte, ayant les yeux éteints, enflée par tout le corps, ne pouvant absolument se soutenir, & ayant un air de souffrance & la mort si peinte sur le visage, que cela la rendoit affreuse.

Je savois qu'elle ne pouvoit rien avaler & qu'elle perdoit tout son sang: j'étois même étonné qu'elle continuât de vivre. Dans cet état j'apprends qu'on l'a traînée à pied à l'autre bout de Paris: j'eus une grande curiosité de savoir ce qu'elle deviendroit. Aussi-tôt qu'elle fut de retour j'envoyai savoir de ses nouvelles, & j'appris qu'elle venoit d'avaler un bouillon, & qu'elle mangeoit du pain sans en être incommodée; & le lendemain 17. on me dit que dès la veille son mal de tête & la fievre continue, qu'elle avoit tous les jours avec des redoublemens, avoient entierement cessé, & qu'il ne lui avoit repris aucun vomissement de sang.

J'appris encore ce même jour-là 17. Juillet, que lorsqu'elle fut de retour de S. Médard, on s'étoit apperçu que la voix lui étoit revenue. Le 18. Juillet au soir, j'appris qu'elle étoit guérie d'un mal de côté qu'elle avoit eu continuellement depuis quatre ans; le 19. que son enflure s'étoit dissipée; & le 20. qu'elle étoit guérie de sa paralysie. Le 21. je la voulus voir moi-même lorsqu'elle seroit de retour de S. Médard: mais qu'elle fut ma surprise, mon étonnement & mon admiration lorsque je la trouvai pleinement & parfaitement guérie! Elle étoit dans un état si différent de celui où je l'avois vu quelques jours auparavant qu'elle allât à S. Médard, que j'eus peine à la reconnoître: c'étoit un autre visage, d'autres yeux, un autre teint, un autre corps.

Je la vis marchant, agissant, parlant librement, en un mot ayant tout l'air d'une personne en pleine santé. Mon incrédulité n'a point tenu contre un miracle si évident. Mon esprit en fut si frappé & mon cœur si saisi, que je ne balançai pas un moment à rendre gloire à Dieu, & que sans écouter les réflexions d'une prudence humaine je rends volontiers ce temoignage, déclarant que je suis prêt de sacrifier ma vie pour en attester la vérité. Fait à Paris ce 10. Août 1731. *Signé*, DUPIN.

XVIII.

Certificat de Michel-Pierre-François Trochon Bourgeois de Paris.

JE soussigné Michel-Pierre-François Trochon, Bourgeois de Paris, demeurant rue du Sépulcre, Paroisse S. Sulpice, certifie & déclare que le Mardi 17. Juillet dernier passant dans la rue des Postes, nous y rencontrâmes une pauvre fille, qui nous parut prête à rendre l'ame, que quelques femmes soutenoient par dessous les bras. Ma femme eut la curiosité de savoir si ce n'étoit pas la Demoiselle Duchêne dont nous avions entendu parler. Elle fut le demander à ces femmes qui lui dirent que c'étoit elle. Comme nous savions qu'on la menoit à S. Médard pour demander à Dieu sa guérison par l'intercession de M. de Pâris, cela nous la fit regarder avec plus d'attention. Nous remarquâmes, ma femme & moi, qu'elle étoit si foible qu'elle ne pouvoit soutenir sa tête, qu'elle avoit tout l'air & le visage d'une personne à l'agonie, qu'elle étoit enflée, & qu'il paroissoit qu'elle avoit tout le côté gauche en paralysie, se faisant traîner sans s'aider de son pied ni de son bras gauche; enfin qu'elle paroissoit réduite à la derniere extrémité. Ma femme me dit même que les femmes qui la conduisoient étoient bien imprudentes de la mener dans cet état, que suivant toute apparence elle alloit mourir dans la rue, & que cela donneroit occasion aux ennemis de la verité de dire que c'etoit-là les miracles de M. de Pâris. Je trouvai moi-même que ces femmes-là hasardoient beaucoup, & qu'il n'y avoit pas certainement de prudence dans leur démarche; & je fus fort fâché de n'avoir pas pour lors de carosse à leur offrir, ce que j'aurois fait de tout mon cœur si par hasard j'en avois eu un

Cependant nous apprîmes le soir qu'elle étoit bien revenue de S. Médard, & même qu'elle se trouvoit soulagée. Les trois jours suivans, on nous dit que chaque jour Dieu avoit opéré une guérison miraculeuse en sa faveur. Enfin le quatrieme qui étoit le 21. Juillet, ma femme me dit avec un empressement & un transport de joie qui me fit un véritable plaisir, qu'elle l'avoit vue elle-même parfaitement guérie, comme elle revenoit ce jour-là de S. Médard. Le Lundi suivant qui étoit le 23. je fus bien aise de l'accompagner moi-même à S. Médard. Je la trouvai si differente de ce qu'elle étoit le Mardi précedent, qu'il étoit difficile de croire que ce fût la même personne.

Il ne falloit que la voir pour être convaincu qu'une guérison aussi parfaite & aussi subite d'un état aussi desespéré que que celui où je l'avois vue, ne pouvoit venir que de Dieu & étoit un miracle évident de sa Toute-puissance. Elle avoit un air riant, les yeux vifs, une demarche légere, quelque chose de vif & d'animé jusques dans ses moindres actions. Il sembloit que Dieu avoit voulu multiplier les esprits dans son corps, à proportion de ce qu'elle en avoit été pendant si long-tems depourvue. Quoique je marche assez vîte, c'est tout ce que je pouvois faire que de la suivre.

Il y avoit plusieurs autres personnes que moi qui étoient venues pour l'accompagner à S. Médard; mais la plûpart étoient obligées de rester assez loin derriere elle, ne pouvant la suivre. Il étoit visible qu'elle se faisoit un plaisir de marcher aussi vîte qu'il étoit possible de le faire, afin que tout le monde connût par-là combien sa guérison étoit entiere & parfaite. Ce qui m'a surpris le plus fut que, dans une course si longue, elle ne parut ni essoufflée, ni échauffée, ni fatiguée.

Après qu'elle eut fait son action de graces aux pieds du tombeau, & entendu la Messe dans l'Eglise, elle revint de S. Médard du même train avec lequel elle y étoit venue. Je demeurai avec elle & le reste de sa compagnie, & j'eus le plaisir de lui voir manger une quantité extraordinaire de pain, avec une avidité & une vîtesse qui faisoient bien connoître qu'il falloit que Dieu lui eût fait un estomach tout neuf.

En revenant, sa mere me dit que nous allions passer devant la boutique d'un boulanger, rue des Fossez de M. le Prince, proche le coin de la rue de Vaugirard, lequel, les deux premiers jours qu'elle menoit sa fille à S. Médard, leur avoit chanté pouille, lui disant qu'elle avoit perdu l'esprit de traîner ainsi sa fille dans les rues pendant qu'elle étoit à l'extrémité, & que le miracle qui arriveroit seroit qu'elle mourroit dans le chemin. Je lui representai qu'il falloit la faire voir à ce boulanger; & effectivement nous la fîmes entrer dans sa boutique, & nous lui demandâmes s'il la reconnoissoit bien; mais il demeura si interdit & si défait que nous ne pûmes en tirer aucune bonne raison.

En entrant chez la Demoiselle Duchêne nous trouvâmes je ne sai combien de monde qui l'attendoit pour lui faire conter sa maladie & sa guérison, & depuis ce jour jusqu'à présent une quantité prodigieuse de personnes de tous états, qualité & distinction, les uns à bonne & les autres à mauvaise intention; & même la Demoiselle Duchêne & sa mere m'ayant dit qu'il y en avoit plusieurs qui lui avoient dit des sottises atroces & l'avoient insultée, entre autres deux qui lui avoient dit que le bruit couroit qu'elle étoit accouchée sur le tombeau le 19. Juillet, jour qu'elle disoit elle-même que son hydropisie avoit disparu, & qu'elle avoit feint sa maladie pour cacher sa grossesse à ses parens. J'eus horreur de voir qu'on fût capable d'imaginer & de tenir des discours pareils & aussi insenses, ce qui m'a engagé à ne la presque pas quitter depuis, afin de lui donner secours si l'on etoit capable de pousser encore l'insulte plus loin, croyant qu'après ce qu'elles m'ont dit & que d'autres personnes bien intentionnées m'ont rapporté, on devoit tout craindre.

Je suis bien payé de mes peines, ayant le plaisir de voir que depuis le matin jusqu'au soir elle est sur ses jambes, agissant sans cesse & répondant à chacun sans être plus lasse les soirs; & même que sa mere étant tombée malade de fatigue au commencement du mois, la Demoiselle Duchêne, qui seule en a soin & la veille toutes les nuits, n'en paroît pas plus fatiguée, ni moins portée à recevoir pendant le jour tous ceux qui viennent s'informer de son miracle; & qu'elle remplit tous ses devoirs differens avec une action, une aisance & une gaieté qui font connoître que Dieu, en même tems qu'il lui a rendu la santé, lui a donné des forces extraordinaires. Et pour en remercier sa divine bonté, après avoir fini le 24. du mois passé sa neuvaine de guerison, elle en a commencé une d'action de graces le lendemain 25. allant tous les jours au matin à S. Medard, jusqu'au 3. de ce mois, où je l'ai plusieurs fois accompagnée.

Je

Je déclare que je ſuis prêt d'affirmer tous ces faits, toutes fois & quantes que j'en ſerai requis, en foi de quoi j'en ai dreſſé la preſente relation. Ce 9. Août 1731. *Signé*, TROCHON.

XIX.

Certificat de Marie de la Richardie de Leſtre, femme du ſieur Trochon.

JE ſouſſignée Marie de la Richardie de Leſtre, femme du Sieur Trochon Bourgeois de Paris, demeurant rue du Sepulcre, Paroiſſe S. Sulpice, declare & certifie véritables & ſuis prête de ſoutenir tous les faits que je vais rapporter, par rapport à la guériſon ſubite & miraculeuſe de Marguerite-Françoiſe Duchêne, demeurant dans l'enclos de l'Abbaye de S. Germain des prés, étant très incapable de rien mettre dans mon Certificat que ce qui ſera conforme à à la plus exacte verité, & dont j'aurai eu une parfaite connoiſſance.

Je n'ai vu pour la premiere fois la Demoiſelle Duchêne, que le 17. Juillet dernier, qui étoit le deuxiéme jour qu'elle alla à S. Médard; mais j'avois ouï dire bien des fois auparavant qu'elle etoit à l'extrémite: voici à quelle occaſion j'en entendis parler la premiere fois.

Ma mere qui occupoit un appartement dans la maiſon où je demeure, eut une maladie conſiderable il y a environ un an. Elle envoya chercher pluſieurs fois le Pere Dom Daucereſſes, Cure de l'Abbaye S. Germain, qui étoit ſon Confeſſeur. Après être venue une premiere fois, quoiqu'il ſe fit ordinairement un plaiſir de voir aſſez ſouvent ma mere, il fut pluſieurs jours ſans revenir. Ma mere me pria de l'aller chercher moi-même. Il me dit pour s'excuſer de n'être pas venu, qu'il avoit été extrêmement occupé auprès d'une jeune fille, nommée la Demoiſelle Duchêne, qui ſe mouroit; qu'il avoit été toute la nuit auprès d'elle, & que pendant tout ce tems elle avoit été à l'agonie; qu'il alloit manger vîtement un morceau pour y retourner; & qu'il étoit perſuadé qu'elle n'avoit plus que peu d'heures à vivre, & que le lendemain il viendroit voir ma mere. N'étant pas encore venu, le lendemain j'y retournai. Il me dit que la Demoiſelle Duchêne n'etoit pas encore morte, & qu'il ne comprenoit point comment cette fille pouvoit vivre, ne pouvant avaler aucune eſpece de nourriture: il vint néanmoins voir ma mere l'après midi. Je lui dis que puiſque la Demoiſelle Duchêne etoit ſi long-tems à l'agonie ſans mourir, il faudroit lui faire faire une neuvaine à M. de Pâris. Il me répondit en propres termes, qu'il n'ajoutoit aucune foi aux miracles qu'on publioit s'être operés à ſon interceſſion, mais que ſi jamais cette fille guériſſoit par ſon moyen il ſe rendroit: me faiſant entendre que la maladie de cette fille étoit de nature qu'elle ne pouvoit jamais guérir, & que tout ce qu'on en pouvoit eſpérer de mieux, fut qu'elle traînât encore quelque tems. Je fus enſuite aſſez long tems ſans ſonger à cette fille.

Ayant entendu dire, il y a quelques mois, qu'elle n'étoit pas encore morte, mais qu'elle étoit devenue pis que jamais, & que cependant elle ne pouvoit mourir, je dis encore qu'il faudroit lui faire faire un neuvaine à M. de Pâris; mais on me répondit que le Pere Daucereſſes ſon Confeſſeur y étoit très oppoſé, & qu'elle-même n'y étoit pas portée, ayant été inſtruite à S. Sulpice.

Cependant j'appris le 16. Juillet dernier que ſa mere avec d'autres femmes l'avoient conduite juſqu'à S. Médard. Le lendemain, 17. Juillet, paſſant, mon mari & moi, dans la rue des Poſtes, je vis une pauvre mourante que des femmes ſoutenoient ſous les bras & traînoient le mieux qu'elles pouvoient. L'idée me vint que ce pouvoit bien être la Demoiſelle Duchêne. Je le demandai à une de ces femmes qui me dit que oui. J'interrogeai la Demoiſelle Duchêne elle même; mais elle ne put me répondre ayant la voix éteinte, & etant d'ailleurs ſi foible qu'elle ne pouvoit pas ſeulement ſoutenir ſa tête qu'elle laiſſoit tomber juſques ſur ſa poitrine. Elle me fit une pitié épouvantable. Elle avoit la couleur & toute la façon d'une perſonne qui va paſſer. Je remarquai entre autre choſe qu'elle étoit enflée, mais ſur tout que ſon bras gauche qui n'étoit point couvert étoit très gros & très enflé. Je remarquai auſſi, lorſque ces femmes ſe remirent en chemin, que la dite Demoiſelle Duchêne ne s'aidoit point du tout, & qu'au contraire elle ne faiſoit que ſe laiſſer traîner. Enfin elle paroiſſoit ſi mal & ſi fort aux abois que je ne pus m'empêcher de murmurer de ce qu'on la conduiſoit dans les rues en cet état, croyant qu'elle mourroit en chemin. J'étois ſi pleine de cette idée qu'étant entrée chez une de mes amies qui demeure à la porte S. Jacques, je lui contai ce que je venois de voir, & je lui dis tout de ſuite que la mere de la Demoiſelle Duchêne avoit eu grand tort d'attendre ſi tard à recourir pour ſa fille à l'interceſſion de M. de Pâris, & qu'il y avoit bien de l'imprudence à elle de la traîner ainſi par les rues, & je lui dis qu'elle la voyoit reduite à la derniere extrémité; que ſuivant toute apparence cette fille mourroit dans la rue, & que les perſonnes mal intentionnées ne manqueroient pas de dire que c'étoit-là les miracles de M. de Pâris.

Je m'informai le ſoir avec empreſſement ſi elle étoit revenue de S. Médard, & j'appris avec grand plaiſir & avec étonnement qu'elle étoit revenue, & qu'elle ſe trouvoit même un peu ſoulagée. Depuis on me dit tous les jours qu'elle ſe portoit de mieux en mieux, & que chaque jour Dieu lui guériſſoit quelque maladie. Je la vis moi-même comme elle revenoit de S. Médard le 21. du même mois de Juillet. Je ne puis exprimer quelle fut ma ſurpriſe de la voir arriver de l'air deliberé avec lequel elle marchoit; mais je le fus encore bien davantage, lorſque je me fus approchée d'elle & que je l'eus regardée avec attention. Elle étoit ſi changée depuis le 17. du même mois que je l'avois vue, qu'à peine étoit-elle reconnoiſſable: c'étoit une perſonne toute différente. Je lui pris avec empreſſement la main gauche, dont je lui avois vu quatre jours auparavant le bras ſi enflé. Je trouvai que l'enflure en étoit totalement diſſipée, & qu'il n'en reſtoit pas à ce bras le moindre veſtige. Et comme elle remarqua que je le regardois avec attention, elle en fit pluſieurs mouvemens en ma preſence, pour me faire voir qu'elle étoit auſſi parfaitement guérie de ſa paralyſie que de ſon hydropiſie. Une guériſon ſi ſoudaine & ſi parfaite, qui a rappellé des portes de la mort une perſonne que j'avois vue quatre jours auparavant à l'extrémite, me frappa ſi fort que tous mes ſens en étoient émus, & que mon cœur me battoit ſi fort dans le corps que j'en etois toute hors de moi. Je m'ecriai ſur le champ que le Pere Daucereſſes croiroit donc enfin les miracles de M. de Pâris, étant trop honnête homme & trop droit pour ne ſe pas rendre à une merveille auſſi evidente. Et effectivement il me dit lui-même quelques jours après, avec un air touché & bien edifiant, que ce miracle l'avoit entierement convaincu, & que Dieu lui avoit fait encore une plus grande grace qu'à la Demoiſelle Duchêne d'avoir opéré ce miracle ſous ſes yeux, & que cela lui faiſoit faire bien des réflexions.

Le Mardi 24. dernier jour de la neuvaine de la Demoiſelle Duchêne, je l'accompagnai pour aller à S. Médard avec quantité d'autres perſonnes. Elle voulut que je la priſſe ſous les bras, & ſe mit à marcher ſi vite & avec tant de force en me tirant avec elle, que mes pieds ne pouvoient la ſuivre, & qu'à moitié chemin je me trouvai toute eſſoufflée. Je la priai d'entrer dans un jardin dont la porte ſe trouva ouverte ſur notre chemin, & de nous y aſſeoir pour attendre le reſte de ſa compagnie qui nous ſuivoit de bien loin, lui diſant que comme je n'avois point été malade & guérie par M. de Pâris, je n'étois pas accoutumée d'aller ſi grand train, & que je n'avois pas la force de marcher ſi vite pendant ſi long-tems.

Depuis ce jour-là j'ai été liée d'amitié avec elle, étant charmée de voir ſouvent une perſonne en faveur de qui Dieu a opéré une ſi grande merveille. Au reſte je ſuis témoin que depuis qu'elle eſt guérie rien ne la fatigue. Elle n'eſt pas revenue de S. Medard qu'elle trouve toute ſa chambre pleine de monde de toutes conditions; mais rien ne l'embarraſſe: elle répond à chacun, ſatisfait à toutes leurs demandes & eſt toujours en action depuis le matin juſqu'au ſoir. Par deſſus le marché ſa mere vient de tomber malade, & quoiqu'elle la veille toutes les nuits ſuivant ce qu'elle me dit, & ſuivant qu'il paroît bien, puiſque ſa mere n'a point d'autre garde qu'elle, elle n'en eſt pas moins alerte toute la journée, ni moins charmée de répondre à tous ceux qui viennent s'informer de ſa guériſon.

Voilà ce que je ſai, ce que j'ai vu, ce que j'atteſte de tout mon cœur: en foi de quoi j'ai fait cette déclaration & l'ai ſignée ce 9. Août 1731. *Signé*, M. LA RICHARDIE DE LESTRE femme de Trochon.

X X.

Certificat du ſieur Jacques-Accurſe Mallet Maître de muſique.

JE ſouſſigné, Jacques-Accurſe Mallet, Maître de muſique, & ancien Marguillier de la Paroiſſe de S. Symphorien, demeurant dans l'enclos de l'Abbaye S. Germain des prés depuis plus de trente ans, certifie connoître Mademoiſelle Marguerite Françoiſe Duchêne depuis environ ſix ans. Dans la premiere année elle paroiſſoit jouir d'une fort bonne ſanté ; mais differens accidens qui lui ſont arrivés coup ſur coup l'ont réduite dans l'état le plus déplorable : ſur tout depuis trois ans & demi à quatre ans, elle jettoit tous les jours le ſang par la bouche & ſouvent par le nez, & ne pouvoit prendre aucune nourriture que quelques goutes de bouillon qu'on lui faiſoit dégouter dans la bouche ; & même dans les derniers tems elle devint extrêmement enflée, & ſouvent elle tomboit dans des états comme ſi elle étoit morte, & elle a été effectivement ſi mal qu'elle a reçu pluſieurs fois le S. Viatique & l'Extrême-Onction : M. Coſtar Médecin qui la voyoit ayant déclaré pluſieurs fois qu'il n'y avoit plus d'eſpérance, & même l'ayant entierement abandonnée plus d'un mois avant ſa guériſon, croyant qu'elle ne pouvoit plus vivre, n'ayant preſque plus de ſang dans les veines.

Néanmoins de tems en tems elle avoit quelques intervalles pendant leſquels elle étoit un peu mieux, & pour lors elle ne laiſſoit pas de ſe traîner & de ſe ſoutenir un peu. Dans un de ſes intervalles qu'elle eut vers la fin du mois de Mai, étant des bonnes amies de la Tourriere de l'Abbaye de la Sauſſaye, elle ſe fit mener dans ce Couvent pour changer d'air, croyant que cela lui feroit du bien : j'étois alors chez les fermiers de ce Couvent. La Tourriere vint nous avertir toute effrayée, diſant qu'il étoit venu une fille chez elle qui alloit mourir. Je reconnus que c'étoit la Demoiſelle Duchêne. Effectivement elle avoit tout l'air d'une perſonne à l'agonie, & ſe trouva ſi mal qu'on fut obligé d'envoyer chercher M. Varnier Chirurgien de Ville-Juif pour la ſaigner. Outre ſon hydropiſie & ſon vomiſſement de ſang, elle avoit une groſſe fiévre qui lui prenoit tous les jours avec des redoublemens, & l'air ſi abbatu & ſi defait qu'on eût dit qu'à tout moment elle alloit paſſer. La Tourriere croyoit qu'elle alloit mourir toutes les nuits, & elle me chargea de venir dire à ſa mere qu'elle la revint chercher au plus vîte, ayant grande peur qu'elle ne mourût dans le Couvent.

Je l'ai revue chez elle depuis qu'elle y fut retournée, & je l'ai encore trouvée plus mal qu'elle etoit alors. Le 19. du mois de Juillet, j'appris qu'on l'avoit menée ſur le tombeau de M. de Pâris tous les matins depuis quatre jours, & qu'elle ſe portoit infiniment mieux qu'auparavant, quoiqu'elle ne fût point encore guérie, & que l'enflure générale qu'elle avoit par tout le corps s'étoit diſſipée le matin de ce même jour 19. Juillet.

Ma femme qui fut curieuſe de voir la ſuite de cette guériſon, l'accompagna le lendemain matin, & fut témoin que la mere de cette fille, avec deux voiſines, avoit eu toutes les peines du monde à la traîner juſqu'à S. Médard, cette fille ayant encore tout le côté gauche en paralyſie, & qu'elle en étoit revenue avec beaucoup plus de facilité, ſe ſoutenant ſur ſon pied gauche. Deux ou trois jours après ayant oui dire qu'elle avoit été entierement guérie, je fus la voir & je demeurai fort étonné de la trouver en parfaite ſanté, ayant bon viſage & l'uſage libre de tous ſes membres, marchant, agiſſant, parlant comme une perſonne qui avoit toujours été en bonne ſanté : ce qui ne me laiſſa pas douter que ſa guériſon n'eut été miraculeuſe, une perſonne en l'état que je l'avois vue ne pouvant recouvrer ſans miracle une ſanté auſſi parfaite : en foi de quoi j'ai fait le preſent Certificat, offrant de l'affirmer toutes fois & quantes que j'en ſerai requis. Fait ce 12. Août 1731. *Signé*, JACQUES-ACCURSE MALLET.

X X I.

Certificat de Marie-Anne Cognant, femme de Jacques Accurſe Mallet.

JE ſouſſignée, Marie-Anne Cognant Marchande de bonnets, épouſe de Jacques-Accurſe Mallet, demeurante avec mon mari dans l'enclos de l'Abbaye S. Germain des pres, certifie qu'ayant remarqué qu'on avoit porté pluſieurs fois le S. Sacrement dans les ſix premiers mois de l'année 1731. chez Madame Duchêne pour ſa fille, qui depuis trois ou quatre ans étoit dans un état d'une ſi grande infirmité qu'on croyoit toujours qu'elle alloit mourir, cela m'engagea à m'informer plus particulierement quelle étoit ſa maladie. J'appris qu'elle perdoit tous les jours ſon ſang par le nez & par la bouche, qu'elle avoit une groſſe fiévre qui lui prenoit tous les jours avec des redoublemens, & qu'elle étoit devenue enflée de tout ſon corps & paralytique de tout le côté gauche. Je la remarquai depuis pluſieurs fois dans l'échope de ſa mere, où elle ſe faiſoit deſcendre auſſi-tôt qu'elle en avoit la force. Elle avoit tout l'air d'une perſonne à l'agonie, ayant le viſage ſi pâle qu'il en étoit verd, les levres toutes blanches, ſes yeux éteints & tout le corps prodigieuſement enflé ; & l'on voyoit qu'elle ne pouvoit preſque pas ſe remuer : & j'ai vu ſouvent qu'auſſi-tôt qu'elle étoit deſcendue dans cette échope, elle ſe trouvoit mal & qu'on etoit obligé de la faire reporter dans ſa chambre par quatre perſonnes.

Cependant le 19. Juillet dernier, j'entendis dire qu'on l'avoit traînée à S. Medard tous les matins à quatre heures depuis le 16. du même mois ; qu'on l'avoit miſe ſur le tombeau de M. de Pâris où elle avoit eu de violentes convulſions, & que depuis ce peu de jours ſa ſanté étoit conſidérablement rétablie, & même que le matin de ce jour 19. Juillet l'enflure qu'elle avoit par tout le corps s'étoit diſſipée. Cela me donna curioſité de l'accompagner le lendemain matin 20. Juillet à S. Médard, afin de voir par mes yeux s'il s'operoit en elle quelque gueriſon : je le propoſai à ſa mere qui y conſentis volontiers. Je remarquai dans le chemin qu'effectivement elle n'étoit plus enflée comme je l'avois vue ci-devant ; mais néanmoins elle ne pouvoit preſque ſe ſoutenir, & il falloit que la mere & deux de ſes voiſines la ſoutinſſent par deſſous les bras, de façon qu'elles étoient obligées de la porter, en ſorte qu'elles furent près de deux heures pour la conduire de l'Abbaye S. Germain des prés à S. Médard. Sa mere me dit qu'elle avoit encore tout le côté gauche paralytique, & effectivement je vis que pendant tout le chemin elle laiſſoit traîner ſa jambe gauche ſur le pave. Lorſque nous fûmes arrivés à S. Médard, je vis qu'on la couchoit ſur le tombeau de M. de Pâris. Peu après elle s'agita avec une force tout à fait extraordinaire, en ſorte que pluſieurs Meſſieurs qui étoient autour d'elle avoient peine à la retenir, & qu'elle les renverſoit preſque par les ſecouſſes qu'elle ſe donnoit : ce qui me parut fort étonnant, ayant été temoin dans le chemin qu'elle n'avoit pas même la force de ſe ſoutenir. J'entendis dire qu'on avoit entendu craquer ſes os & nerfs avec un grand bruit ; mais je ne l'entendis pas moi-même, ayant été repouſſée du tombeau par la grande foule du monde qui y étoit, & n'ayant pu depuis m'en approcher. Une demie heure après qu'elle eut été ſur le tombeau, on la porta dans le grand cimetiere, où ſes agitations lui continuerent encore un peu ; après lequel tems elle revint à elle & parut auſſi tranquille que ſi elle n'avoit point eu ces agitations, & elle ſe trouva avoir un uſage libre de ſon bras & de ſa jambe gauche. Nous fumes entendre la Meſſe à S. Médard, qu'elle entendit une partie à genoux, & je la vis marcher dans l'Egliſe ; tenant ſeulement ſa mere ſous le bras & s'appuyant bien ſur ſon pied gauche. Je la quittai enſuite dans le chemin, étant bien ſatisfaite d'avoir vu une guériſon auſſi miraculeuſe, dont je ne pouvois douter.

Deux jours après ayant oui dire qu'elle étoit entierement guérie, je fus la voir, & je la trouvai ayant tout l'air, l'action, & le viſage d'une perſonne en parfaite ſanté, ce qui m'etonna encore plus que tout le reſte : en foi de quoi j'ai dreſſé la preſente declaration, que j'ai prie mon mari de m'ecrire, & dont j'atteſte tous les faits véritables. Le 12. Août 1731. *Signé*, MARIE-ANNE COGNANT femme de Mallet.

XXII.

Certificat de Pierre Brunet Marchand Chapellier & de ſa femme, demeurant Cour de l'Abbaye.

NOus ſouſſignés Pierre Brunet Marchand Chapellier, demeurant cour des Religieux de l'Abbaye S. Germain des prés, cour conventuelle, à l'Image S. George, & Marguerite Gamard mon épouſe: comme il eſt de notre intérêt pour obtenir la miſericorde de Dieu, de faire éclater ſa gloire dans la guériſon miraculeuſe qu'il a accordée par l'interceſſion du bienheureux Diacre François de Pâris, à Marguerite-Françoiſe Duchêne, fille de Madame Duchêne Marchande lingére, demeurante chez ſadite mere dans ladite cour conventuelle, vis-à-vis de notre boutique, nous certifions que depuis près de quatre ans nous avons vu ladite Demoiſelle Duchêne dans une fievre continuelle, avec des redoublemens tous les jours, & ayant tous les jours des vomiſſemens de ſang, ce qui la réduiſit en peu de tems à la derniere extrémité. Nous nous ſommes informés d'où pouvoit provenir une ſi étrange maladie: nous avons ſu par le Frere Apoticaire qui en avoit ſoin, qui étoit le Frere Mathurin Geneſte Apoticaire de l'Abbaye, que cela lui étoit venu par des chûtes qu'elle avoit faites, qui lui avoient caſſé des vaiſſeaux dans le corps.

Nous avons vu pluſieurs fois que ſon eſtomach ne pouvoit rien du tout garder de ce qu'elle avaloit, & qu'elle le rejettoit auſſi-tôt avec de grands efforts & un grand vomiſſement de ſang, & que dans les derniers ſix mois qui ont précedé ſa guériſon on fut obligé de lui retrancher toute nourriture, & de ſe contenter de lui mouiller très ſouvent les lévres avec du bouillon pour lui rafraîchir la bouche; & de lui en faire prendre de tems en tems en lavemens pour l'empêcher de mourir ſi tôt de faim: auſſi pendant tout ce tems-là, elle paroiſſoit bien plus morte que vive.

Nous l'avons vue pluſieurs fois à l'agonie, & nous avons aſſiſté pluſieurs fois lorſqu'on lui a adminiſtré les derniers Sacremens. Nous avons ſu que dans ces derniers ſix mois, elle etoit tombée ſouvent dans des attaques d'apoplexie & de léthargie; & toutes les fois que nous l'avons vue pendant ces ſix mois, & entre autres peu de jours avant ſa neuvaine, nous l'avons toujours trouvée comme une perſonne à l'agonie.

Le Frere Mathurin nous a dit, en preſence de Madame la Comteſſe de la Motte-Houdancourt & de ſon Médecin, qu'il l'avoit ſaignée à ſa part cent trente fois, & que ces fréquentes ſaignées lui avoient cauſé une hydropiſie & une paralyſie ſur un bras & ſur une jambe: ce que nous avons vu de nos yeux, ayant remarqué que depuis le commencement de cette année 1731. elle ne pouvoit plus faire aucun uſage de ſon bras gauche, en ſorte que ſa mere étoit obligée de la coëffer & de l'habiller comme un enfant, & qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir ſur ſon pied gauche qu'elle laiſſoit traînant à terre après elle, & qu'au mois de Juin dernier l'enflure qu'elle avoit déja par tout le corps augmenta très conſidérablement, ſur tout à la poitrine, à l'eſtomach, au ventre, au bras & à la jambe gauche.

Nous remarquâmes même que la peau de ſon bras gauche étoit devenue tendue, claire & reluiſante comme une glace, ce qui nous fit juger que ſa chair étoit toute imbibée d'eau.

Comme je n'etois point avec mon épouſe, lorſqu'elle a, le 20. Juillet, accompagné la Demoiſelle Duchêne à S. Médard, je lui laiſſe à rendre compte en ſon particulier de ce qu'elle remarqua, & j'obſerverai ſeulement que je la vins joindre à S. Medard le dit jour comme elle en ſortoit avec la Demoiſelle Duchêne, la Dame Duchêne, la Dame Cornet & autres. Je ne puis dire combien je fus rempli d'admiration & d'etonnement, de voir que la Demoiſelle Duchêne n'etoit plus enflée, & qu'elle ſe ſoutenoit fort bien ſur la jambe gauche, & qu'elle paroiſſoit preſque guérie. Je lui demandai avec empreſſement comment elle ſe portoit. Elle me repondit que Dieu l'avoit guerie de toutes ſes maladies par l'interceſſion de M. de Pâris; qu'elle ſentoit qu'il lui avoit fait un corps neuf; que dès le Lundi précedent premier jour de ſa neuvaine, ſa fievre continue, ſon mal de tête, ſon ſaignement de nez & ſon vomiſſement de ſang avoient entierement ceſſé; qu'il falloit que Dieu lui eût racommodé dès ce jour-là les veines qu'elle avoit caſſées dans l'eſtomach & la poitrine, & que dès qu'elle fut de retour de S. Médard, elle avoit mange avec appétit, & que depuis ce premier jour elle ſe ſentoit toujours un grand appetit, & qu'elle mangeoit de toutes ſortes de choſes ſans en être incommodée; que le Mardi ſa poitrine s'etoit deſenflee & que ſa voix lui étoit revenue; que le Mercredi elle avoit été guérie de ſon mal de côté, & que la groſſeur qu'elle y avoit depuis quatre ans avoit diſparu; que le Jeudi l'enflure qu'elle avoit par tout le corps s'étoit entierement diſſipée; qu'elle ſentoit qu'elle venoit dans la matinée d'être guérie de la paralyſie qui lui etoit reſté juſqu'à ce jour ſur tout ſon côté gauche. Comme elle m'avoit dit que depuis le premier jour de ſa neuvaine elle ſe ſentoit toujours un grand appétit, je l'engageai d'entrer avec les perſonnes qui l'accompagnoient chez un Marchand de vin de ma connoiſſance, qui demeure rue Mouffetard à l'enſeigne de la bonne eau. Auſſi-tôt qu'elle y fut elle ſe jetta ſur un morceau de gros pain qui peſoit plus d'une demie livre, & le mangea tout entier, ſans vouloir attendre que je lui fis venir du pain mollet, comme je l'en preſſois fort: après quoi ayant bu deux petits coups de vin, elle voulut s'en aller.

Le lendemain 21. Juillet nous la vinmes voir chez elle, ma femme & moi, après qu'elle fut revenue de S. Medard. Nous la trouvâmes pour lors pleinement & parfaitement guérie: ſon viſage étoit même ce jour-là entierement revenu & tout différent de ce qu'il etoit encore la veille.

Elle avoit les yeux vifs, le teint bon, une vivacité étonnante dans toutes ſes actions. Elle étoit entourée d'une infinité de perſonnes qui venoient s'informer de ſon miracle. Elle leur répondoit à tous avec une action qui faiſoit plaiſir à voir. Elle ne ſe laſſoit point de parler, ni d'être toujours ſur ſes jambes. Enfin elle paroiſſoit d'une ſi bonne ſanté, qu'on n'eût jamais pu penſer que c'étoit là cette mourante qui n'avoit pas ceſſé pendant près d'un an d'être à l'agonie, & qui dans les derniers tems qui avoient précedé ſa guériſon étoit hydropique, paralytique & la plûpart du tems en léthargie, & toujours comme une perſonne qui va paſſer. Depuis ce jour nous ne pouvons nous laſſer, ma femme & moi, de la venir voir, ne pouvant trop admirer l'œuvre de Dieu; & il nous ſemble que pour croire ce que nous voyons, il faut voir ſans ceſſe, & nous avons toujours un nouveau plaiſir de voir que ſa ſanté continue toujours de plus belle, malgré la fatigue que lui donne la foule du monde qui ne la quitte point pendant tout le jour, & la maladie de ſa mere qu'elle eſt obligée de veiller les nuits: tous leſquels faits nous certifions véritables & certifierons toutes fois & quantes que nous en ſerons requis. Fait ce 10. Août 1731. *Signé*, PIERRE BRUNET, *&* M. GAMARD: *Plus eſt écrit*:

Je prie mon mari d'ajouter à la déclaration qu'il vient de faire tant pour lui que pour moi, qu'ayant entendu dire dans l'Abbaye que, depuis le Lundi 16. Juillet que la Demoiſelle Duchêne alloit à S. Medard, elle guériſſoit tous les jours de quelqu'une de ſes maladies, je fus bien aiſe de l'accompagner le 20. Juillet pour voir auſſi de mes yeux quelqu'une de ſes guériſons. Quoique l'enflure qu'elle avoit eue par tout le corps fût déja guérie, & qu'on diſoit que la fievre continue & pluſieurs autres maux qu'elle avoit eus fuſſent deja paſſés, elle paroiſſoit néanmoins toujours bien foible, & elle avoit encore tout le côté gauche en paralyſie.

Je l'accompagnai comme elle alloit à S. Medard, & je vis que ſa mere, la Dame Cornet & la Demoiſelle Madroux la ſoutenoient par deſſous les bras, & qu'elles avoient bien de la peine à la traîner après elles, parce que la Demoiſelle Duchêne ne ſe ſoutenoit point du tout ſur ſa jambe gauche, & qu'elle la laiſſoit traîner après elle ſur le pavé, ce qui faiſoit qu'elles étoient un tems infini à faire quatre pas; & quoique j'euſſe bien reſolu de les accompagner tout le long du chemin, cependant à la fin je m'ennuyai, après y avoir reſté plus d'une bonne demie-heure, & j'allai les attendre à S. Médard ou elles n'arriverent que que près de deux heures après. Auſſi-tôt qu'on eut mis la Demoiſelle Duchêne ſur le tombeau de M. de Pâris, il lui prit des agitations ſi violentes, que cela faiſoit trembler. Elle ſe tordoit les bras & les jambes avec tant de force, que les Meſſieurs qui étoient là ne pouvoient la retenir; & je remarquai que ſon bras & ſa jambe paralytiques ſe remuoient avec tout autant de force que le bras & la jambe droite, ce qui me ſurprit beaucoup, fâchant que depuis ſix mois elle ne pouvoit en faire aucun mouvement. On la tranſporta enſuite dans le cimetiere, portée

par quatre perſonnes, où elle reſta près de trois quarts d'heure comme évanouie. Elle revint enſuite & ſe trouvant guérie de ſa paralyſie & en état de ſe ſoutenir ſur la jambe gauche, elle ſortit du cimetiere, marchant toute ſeule ſans s'appuyer ſur quoi que ce ſoit, & fut entendre la Meſſe à S. Médard, pendant laquelle elle ſe tint preſque toujours à genoux.

A la ſortie de l'Egliſe nous rencontrâmes mon mari qui fut bien ſurpris & bien charmé de la trouver dans l'état où il la voyoit: tous leſquels faits je certifie véritables, ainſi que ceux que j'ai deſſus fait, le dit jour & an. *Signé*, M. GAMARD.

XXIII.

Certificat de Claude Gobiat Marchand Bonnetier & de ſa femme.

NOus ſouſſignés Claude Gobiat Marchand Bonnetier, demeurant dans l'enclos de l'Abbaye royale de S. Germain des prés, cour conventuelle, rue Childebert, Paroiſſe S. Symphorien, & Magdeleine Aubertin ma femme, certifions avoir connu Marguerite-Françoiſe Duchêne notre voiſine depuis pluſieurs années, & avoir toujours entendu parler de ſa maladie extraordinaire depuis plus de trois ans, ayant été pluſieurs fois à la derniere extrémité, lui ayant vu porter pluſieurs fois ſes derniers Sacremens; & depuis ſix mois l'on ne demandoit plus comment elle ſe portoit, mais nous demandions ſi elle étoit morte. Enfin ayant entendu dire qu'elle alloit à S. Médard, & qu'elle avoit commencé une neuvaine le 16. Juillet au tombeau du bienheureux de Pâris, & les effets ſurprenans où elle ſe trouvoit auſſi-tôt qu'elle étoit couchée ſur la tombe du bienheureux de Pâris, moi Magdeleine Aubertin y ayant voulu aller le Jeudi 19. Juillet, quatriéme jour de ſa neuvaine, pour y voir la vérité de ce que l'on nous en diſoit, y étant arrivée avec ma fille à cinq heures du matin, nous vîmes emporter la Demoiſelle Duchêne de deſſus la tombe par le Suiſſe, ſa mere & pluſieurs de ſes voiſines, dans le grand cimetiere, ſans connoiſſance, en faiſant des cris affreux comme une perſonne qui tomberoit du haut-mal, ce qui dura près d'une heure, & enſuite elle revint chez elle ſe portant mieux; & le lendemain cinquiéme jour de ſa neuvaine, l'on dit qu'elle ne s'y trouva pas ſi mal; & le Samedi 21. du dit elle y a été guérie parfaitement de tous les maux qu'elle avoit, qui doivent être rapportés au certificat de Monſieur ſon Médecin & ſon Apoticaire. Elle a achevé ſa neuvaine y allant & revenant à pied, plus vîte & marchant mieux que les perſonnes qui ſe ſont fait un plaiſir de l'accompagner, dont j'ai été du nombre avec ma fille, le huitiéme & neuviéme jour de la neuvaine. Elle a même continué enſuite une ſeconde neuvaine en action de graces le matin & à jeun, & depuis ſa parfaite guériſon elle s'eſt toujours parfaitement bien portée, ne ſentant aucun mal, buvant, mangeant & dormant bien. Elle fait l'admiration d'un nombre infini de perſonnes de toute condition de l'un & de l'autre ſexe, qui ſont venues la voir chez elle depuis ſa parfaite guériſon, admirant les graces & les miſericordes de Dieu en faveur de cette chere fille âgée de vingt-deux ou vingt-trois ans, ce que nous ne ceſſons d'admirer auſſi nous-mêmes: en foi de quoi nous certifions ce que deſſus véritable, & offrons l'affirmer toutes fois & quand nous en ſerons requis. Fait à Paris ce 10. Août 1731. *Signé*, GOBIAT & MAGDELEINE AUBERTIN.

Plus eſt écrit:

Je croi devoir ajouter au preſent certificat, que mon mari a dreſſé tant pour lui que pour moi, une circonſtance conſidérable qu'il a oubliée, qui eſt que le 19. Mademoiſelle Duchêne fut guérie de l'enflure qu'elle avoit par tout le corps par une grande ſueur qui lui prit pendant ſes agitations: ce que je certifie véritable le jour & an que deſſus. *Signé*, MAGDELEINE AUBERTIN.

XXIV.

Certificat de Pierre Vildary Tailleur pour femme.

JE ſouſſigné Pierre Vildary Tailleur pour femme, demeurant depuis ſix ans dans l'Abbaye S. Germain chez le Fayancier, certifie d'avoir connu Mademoiſelle Duchêne depuis quatre ans, malade d'un vomiſſement de ſang preſque continuel. J'ai oui dire qu'elle avoit une fiévre continue avec des redoublemens tous les jours, & que dans les deux dernieres années qui ont précedé ſa guériſon, on ne pouvoit lui rien faire prendre. Elle étoit ſi mal, que preſque tous les mois on lui portoit l'Extrême-Onction, ce que je voyois de ma boutique qui eſt vis-à-vis de celle de ſa mere; & à tout moment on diſoit: Voilà Mademoiſelle Duchêne qui va mourir. J'ai auſſi oui dire que dans les premiers mois de cette année, ſon côté gauche étoit tombé en paralyſie & qu'elle étoit devenue fort enflée. Je l'ai vue comme une perſonne à l'agonie ſans avoir autrement remarqué ſon état, ſinon qu'elle avoit l'air mourant & qu'elle ne remuoit point. Je l'ai auſſi vue le ſecond jour de ſa neuvaine qui étoit le 17. Juillet, l'ayant trouvée comme ſa mere & Madame Cornet la ſoutenoient par deſſous les bras pour la mener à S. Médard; & je remarquai qu'elles avoient toutes les peines du monde à la traîner, & qu'elles étoient obligées de s'arrêter à chaque moment & de la faire aſſeoir ſur une borne; & j'obſervai qu'elle avoit tout l'air d'une perſonne à l'agonie, & qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir ſur ſes jambes. Je fus fort étonné trois jours après de la voir revenir de S. Médard, marchant ſans qu'on la ſoutînt, & s'appuyant ſur ſon pied gauche également comme ſur ſon pied droit; mais je le fus encore bien davantage d'entendre dire le lendemain qu'elle étoit parfaitement guérie, & de la voir paſſer avec un viſage ſi different de celui qu'elle avoit eu juſqu'à ce jour, qu'on avoit peine à croire que ce fût la même perſonne.

Depuis ce tems ſa ſanté a toujours continué, & elle ne paroît pas même fatiguée de la foule de monde qui vient la voir depuis le matin juſqu'au ſoir depuis ce jour-là, & elle eſt au contraire très gaie, très alerte & de la meilleure ſanté du monde: en foi de quoi j'ai fait le preſent Certificat. Fait à Paris ce 12. Août 1731. *Signé*, VILDARY.

XXV.

Certificat de Jean-Baptiſte le Roi Marchand Bonnetier & Syndic.

JE ſouſſigné Jean Baptiſte le Roi Marchand Bonnetier, Syndic en charge, & ancien Marguillier de S. Symphorien ma paroiſſe, demeurant dans l'Abbaye de S. Germain des prés, certifie connoître Mademoiſelle Marguerite-Françoiſe Duchêne depuis ſix ans, l'ayant vue dans une parfaite ſanté pendant ces deux premieres années: après quoi elle eſt tombée malade d'une maladie qui lui a duré près de quatre ans, avec néanmoins quelques intervalles, étant ſouvent ſi mal qu'on diſoit qu'elle alloit mourir, & qu'on lui a porté pluſieurs fois les derniers Sacremens, & de tems en tems reprenant un peu de force, mais néanmoins étant toujours languiſſante & traînante. J'ai ſu des voiſins qui la voient le plus ſouvent, qu'elle avoit quelques vaiſſeaux caſſés dans le corps, & qu'elle étoit des tems conſidérables & ſur tout ſur les fins de ſa maladie, qu'elle ne pouvoit plus rien du tout avaler, & qu'on étoit obligé pour la ſubſtanter de lui donner des bouillons en forme de remedes; & qu'enfin elle devint ſi mal & ſi hors de toute eſpérance, qu'elle fut abandonnée par ſon Médecin & ſon Chirurgien. J'ai ſu auſſi que que quelques jours avant ſa guériſon, elle fut ſi mal qu'on la tenoit abſolument pour morte; & ayant dit au Pere Daucereſſes Curé de S. Symphorien, qui venoit de lui dire les prieres des agoniſans, qu'on diſoit bien qu'une fille avoit la vie bien dure, mais qu'on n'en avoit jamais vu une qui eût la vie ſi dure que celle-là, il me répondit qu'il lui avoit déja à la vérité adminiſtré pluſieurs fois l'Extrême-Onction, mais que pour cette fois-là ce ſeroit la derniere, & qu'elle ne ſeroit pas en vie le lendemain matin. La regardant donc déja comme morte, je fus bien étonné lorſqu'on me dit que le 16. Juillet dernier, ſa mere & quelques voiſines l'avoient conduite à pied juſqu'à S. Médard.

Je la rencontrai moi-même ſur les foſſés de M le Prince, le 20. Juillet, qui ſe repoſoit, & qui étoit ſoutenue par Mademoiſelle Madroux & Madame Cornet. Je leur offris de la ſoutenir d'un côté pendant quelque tems à leur place, ce que je fis une partie du chemin: après quoi je la laiſſai entre leurs mains, & je fus l'attendre à S. Médard. Lorſqu'elle y fut arrivée, on la coucha le long du tombeau de M. Pâris. Elle y reſta quelque tems ſans connoiſſance, enſuite de quoi il lui prit un mouvement par tout le corps & elle ſe mit à faire de grands cris; enſuite de quoi j'aidai moi-même à la tranſporter dans le grand cimetiere, où elle reſta encore

core une demie-heure sans connoissance: après quoi elle reprit tout d'un coup ses esprits, & je la vis marcher seule pour aller à l'Eglise.

Je la vis aussi rentrer chez elle le lendemain 21. comme elle revenoit de S Médard, marchant fort librement & paroissant entierement guérie. Le lendemain Dimanche qui étoit le 22. je voulus l'accompagner jusqu'a S. Médard, & un moment après qu'elle fut sortie de chez elle, je me mis à la suivre croyant l'attraper en chemin, & je fus fort surpris de ne l'y point rencontrer. Je fus jusqu'a S. M. Medard, & ne l'ayant point trouvée dans le cimetiere je m'informai de ce qu'elle etoit devenue. On me dit qu'elle n'avoit reste qu'un moment sur la tombe & qu'elle etoit allee entendre la Messe. J'attendis qu'elle sortit de l'Eglise pour la voir. Je la trouvai très gaie & parfaitement guérie. Je l'engageai a dejeûner avec plusieurs personnes qui l'accompagnoient, & je la vis manger avec un appetit qui faisoit plaisir à voir. Depuis ce jour-là elle se porte à charmer, & ne paroît point fatiguee du monde qui la vient voir sans cesse, & au contraire elle paroit avoir une santé aussi parfaite que si elle n'avoit jamais eu aucune maladie: en foi de quoi j'ai signé ce jourd'hui 12. Août 1731. *Signé*, LE ROI.

XXVI.

Certificat de Marie-Gabrielle Crônier fille de Demoiselle Faveran.

JE certifie que moi Marie-Gabrielle Crônier fille de Demoiselle Faveran, demeurante depuis deux ans cour conventuelle de l'Abbaye S. Germain des pres, j'ai vu depuis que je demeure dans la dite Abbaye Demoiselle Marguerite-Françoise Duchêne, fille de la Dame Duchêne, avec une fievre continue: les redoublemens lui prenoient tous les soirs, un crachement de sang continuel, un saignement de nez très fréquent, & souvent des vomissemens de sang qui lui prenoient avec de grands efforts, sur tout aussi-tôt qu'elle avoit voulu se hasarder à avaler quelque nourriture. Elle me dit elle-même que tous ces affreux accidens lui provenoient de quelques veines qu'elle s'etoit cassées dans le corps, dans differentes chûtes qu'elle avoit faites. On la saignoit extrêmement souvent pour l'empêcher de suffoquer, & comme elle ne mangeoit point & qu'elle perdoit son sang, elle devint d'une extrême foiblesse, & souvent on a cru qu'elle alloit mourir, & je lui ai vu plusieurs fois apporter le S. Viatique. Je l'ai veillée pendant toute une nuit trois ou quatre mois avant sa guérison; & elle étoit pour lors si mal qu'on n'attendoit que le moment qu'elle alloit passer. Depuis je l'ai vue enflée considerablement, mais principalement à la poitrine, au ventre, aux bras & aux jambes, & entrepriſe de la moitié de son corps, traînant une jambe sur laquelle elle ne pouvoit se soutenir, & ne pouvoit s'aider de son bras en aucune façon. M. Costar son Médecin ne lui ordonnoit rien que des saignées, quoiqu'il la vînt voir très régulierement; mais un mois ou environ avant sa guérison il l'abandonna tout à fait, la regardant comme hors de toute espérance. J'appris avec surprise le 16. du mois dernier que sa mere l'avoit conduite à S. Médard, sachant l'extrême foiblesse ou elle étoit réduite; mais je fus encore bien plus étonnée, lorsqu'on me dit ensuite que tous les jours elle guérissoit de quelque mal considérable, que l'appétit lui étoit revenu, & qu'elle mangeoit de tout sans en être incommodée. Je voulus être témoin moi-même d'un aussi grand miracle: je l'accompagnai le Samedi 21. du mois dernier comme elle alloit à S. Médard. Elle n'etoit plus enflée ni paralytique, elle marchoit & s'appuyoit fort bien sur ses deux jambes, & il me parut que de toutes ses affreuses maladies, il ne lui restoit plus que beaucoup de foiblesse, ce qui l'obligea de s'arrêter trois ou quatre fois en allant pour se repoſer un peu.

Je l'accompagnai aussi en revenant: mais elle revenoit d'un air bien different, marchant legerement & paroissant qu'elle avoit repris toutes ses forces.

Depuis ce jour je l'ai vue encore plusieurs fois. Sa guérison est entiere & parfaite, & elle est si differente de ce qu'elle etoit auparavant, qu'on ne peut croire que ce soit la même personne. Ce miracle a fait tant de bruit qu'il vient du monde sans cesse pour la voir, & rien ne la fatigue, tant Dieu lui a donné de force, pas-même la maladie de sa mere qu'elle veille toutes les nuits; & à son egard elle paroît d'une sante aussi parfaite que si elle n'avoit jamais été malade, ce que je promets d'affirmer toutes fois & quantes que j'en serai requise: en foi de quoi j'ai signé. Fait ce 12. Août 1731. *Signé*, M. G. CROSNIER.

XXVII.

Certificat de Marie-Gabrielle Aubron Rousselle Marchande.

JE soussignée Marie-Gabrielle Aubron Rousselle, Marchande de robes d'enfans, veuve en premieres nôces de Joseph Crônier & presentement femme de Dominique Faveran Graveur, demeurante depuis deux ans dans l'Abbaye S. Germain des prés cour conventuelle, certifie avoir vu plusieurs fois la Demoiselle Duchêne qui paroissoit à l'agonie, & avoir su des voisins & de ma fille qui l'alloit voir plus souvent que moi, que la Demoiselle Duchêne avoit une fiévre continue avec des redoublemens, & qu'elle étoit sujette à des saignemens de nez, des crachemens & des mouchemens de sang journaliers, & plusieurs autres maux qui l'avoient reduite à l'extrémité, & qu'on lui avoit fait recevoir plusieurs fois les derniers Sacremens. Je remarquai que depuis le commencement de cette année, elle avoit tout le côté gauche en paralysie, ne faisant aucun usage de son bras gauche qu'elle laissoit toujours pendre, & ne se soutenant pas sur son pied gauche qu'elle laissoit traîner après elle quand elle étoit levee, se tenant avec sa main droite à tout ce qu'elle pouvoit. Je remarquai aussi qu'elle devint enflée quelque tems avant sa guérison, & je fus fort surprise lorsqu'on me dit, le 16. Juillet, que sa mere l'avoit menée le matin à S. Médard, à l'aide de quelques-unes de ses voisines qui la soutenoient: ce qui me surprit d'autant plus que sa mere m'avoit dit la veille qui étoit un Dimanche, qu'en revenant de la Messe, elle avoit trouvé sa fille qui étoit etendue à terre, sans connoissance & toute couverte d'un sang violet qu'elle avoit vomi, & que je savois que cette pauvre fille étoit à l'extremité & n'avoit pas la force de se soutenir. Aussi quand on sut dans l'Abbaye que sa mere la menoit à S. Medard, tout le monde disoit qu'il y avoit de l'imprudence à elle, que sa fille n'iroit jamais jusques-là, & qu'elle mourroit en chemin avant que d'y arriver. Cependant elle revint, & dès le lendemain le bruit courut dans l'Abbaye qu'elle commençoit même à manger de tout sans en être incommodée. Je voulus la voir pendant qu'elle seroit sur le tombeau de M. de Pâris: j'y fus le Jeudi 19. du mois. Je la vis sans connoissance, faisant de grands cris & ayant le visage tout en eau. Il y avoit tant de monde autour d'elle, que je ne pus la voir qu'un moment, & encore j'eus bien de la peine à en approcher, & je me trouvai si pressée par la foule que je fus obligee de m'en retirer.

Je l'ai vue revenir de S. Médard le Samedi 21. du même mois, marchant sans se soutenir sur personne & d'un air fort deliberé, & paroissant parfaitement guerie de tous ses maux; & depuis ce jour-là sa santé a toujours continue, & je l'ai même vue plusieurs fois entourée d'une infinité de personnes qui venoient s'informer de son miracle, repondre à chacun avec un air si delibere que cela faisoit plaisir à voir. J'ai remarqué qu'en très peu de jours, elle avoit repris de l'embonpoint & qu'elle engraissoit à vûe d'œil, & que son teint avoit repris beaucoup de vivacité, & qu'elle paroissoit d'une santé très forte, & que rien ne la fatiguoit, quoiqu'elle eût du naturellement l'être à l'excès par la quantité de monde auquel elle avoit à répondre depuis le matin jusqu'au soir, & par la maladie de sa mere qui est tombee malade de fatigue depuis le commencement de ce mois: en foi de quoi j'ai fait écrire cette déclaration par ma fille, & j'atteste que tous les faits en sont veritables. Ce 13. Août 1731. *Signé*, M. G. AUBRON ROUSSELLE.

XXVIII.

Certificat de Marie Payen & de Magdeleine Madroux.

NOus soussignées Marie Payen & Magdeleine Madroux, toutes deux filles majeures, Marchandes de la Reine, demeurantes enclos de l'Abbaye S. Germain des pres, où pend pour enseigne la Reine de France, certifions à tous qu'il

qu'il appartiendra, que depuis deux ans nous connoiſſons Marguerite-Françoiſe Duchêne pour demeurer dans la maiſon où nous occupons une boutique. Nous déclarons que depuis ce tems nous l'avons toujours vue malade; que lorſque nous nous ſommes informées du ſujet de ſa maladie, il nous a été répondu qu'elle avoit un vomiſſement & un crachement de ſang qui étoient cauſés d'une veine caſſée dans le corps, que le Medecin diſoit qu'il n'y avoit que Dieu qui puiſſe la guérir. Nous lui avons vu apporter pluſieurs fois les Sacremens, & dire qu'elle étoit à l'agonie. Notre ſurpriſe a été grande lorſque nous avons appris qu'elle faiſoit une neuvaine au Bienheureux François de Pâris, & que du premier jour elle n'a plus craché de ſang. Moi Magdeleine Madroux déclare avoir été à S. Médard, le cinquieme jour de la neuvaine de Marguerite-Françoiſe Duchêne, où je l'ai vue ôter de deſſus la tombe du Bienheureux de Pâris, emportée par quatre ou cinq perſonnes, qu'elle étoit évanouie, où elle y reſta trois quarts d'heure ou environ. Nous avons été très ſurpriſes au ſixiéme jour de la voir parfaitement guérie, mangeant, marchant bien: ce que nous certifions véritable & promettons d'affirmer toutes les fois que nous en ſerons requiſes. Fait à Paris ce 12. Août 1731. *Signé*, MAGDELEINE MADROUX & MARIE PAYEN.

XXIX.

Certificat de Jacques Steckels qui demeure dans la maiſon où eſt Mademoiſelle Duchêne.

JE ſouſſigné Jacques Steckels déclare que, depuis trois ans que je demeure dans la même maiſon avec la Demoiſelle Duchêne, je n'ai jamais vu ladite Demoiſelle que dans un état très à plaindre, par les maux corporels dont elle étoit affligée, ne pouvant remuer qu'à peine la partie gauche de ſon corps, étant même dans ſes meilleurs intervalles obligée de ſe ſervir de ſes mains, & de les appuyer ſur les marches de l'eſcalier pour pouvoir monter, & de ſe deſcendre aſſiſe en ſe coulant d'une marche ſur une autre: ayant très fréquemment des convulſions accompagnées de douleurs ſi aigues & de cris ſi frappans, que je n'ai pu ſans frémir en ſoutenir la vûe. J'ai aſſiſte cinq ou ſix fois à l'Extrême-Onction & au S. Viatique lorſqu'on lui a adminiſtré ces Sacremens. J'ai vu cette Demoiſelle dans cette triſte ſituation & ne donnant d'autre eſpérance que celle d'une mort prochaine, enflée de tout le corps juſqu'au tems qu'elle fit une neuvaine au tombeau de M. de Pâris. Le ſixiéme jour de cette neuvaine je fus étrangement ſurpris, auſſi bien que mes voiſins, de voir revenir ladite Demoiſelle entierement guérie, & dans une ſanté auſſi parfaite que ſi elle n'eût jamais été malade. C'eſt ce que j'atteſte devant Dieu: en foi de quoi j'ai ſigné la preſente déclaration. A Paris ce 13. Août 1731. *Signé*, JACOBUS STECKELS.

XXX.

Certificat de Rodolphe-Raoul Guyon Fourbiſſeur.

JE ſouſſigné Rodolphe-Raoul Guyon âgé de vingt-cinq ans, Fourbiſſeur, demeurant ſur le pont S. Michel au Duc de Bourgogne, Paroiſſe S. Barthelemy, certifie que le 16. du mois de Juillet 1731. étant allé à S. Médard dès quatre heures du matin, pour y prier Dieu auprès du tombeau de M. de Pâris de ſainte memoire, & y étant reſté la plus grande partie de la matinée, je vis arriver une fille ſoutenue ſous le bras & preſque portée par deux perſonnes, que cette fille me parut hydropique, ayant tout le corps extrêmement enflé, & qu'elle avoit tout l'air d'une perſonne à l'agonie. Son état fit tant de compaſſion à tout le monde, qu'on la mit auſſi-tôt ſur le tombeau. Après qu'elle y eut été environ un quart d'heure, ſon viſage devint tout violet & s'enfla par boſſe en forme de boules.

Il lui prit auſſi-tôt de ſi violentes convulſions, qu'on avoit bien de la peine à la retenir. Après qu'elle eut été pendant quelque tems ſur la tombe, on la porta dans le grand cimetiere où elle fut encore quelque tems ſans connoiſſance; mais étant revenue à elle & paroiſſant fort tranquille, & voyant que ſa mere & une autre femme qui l'avoient amenée ſe diſpoſoient à la ramener à pied, je leur offris de les ramener en caroſſe, ce qu'elles accepterent; & j'appris dans le caroſſe que cette fille s'appelloit Mademoiſelle Duchêne, & qu'elle demeuroit dans l'Abbaye avec ſa mere qui étoit lingere, où je les remenai. Et étant retourné les voir cinq ou ſix jours après, j'appris avec étonnement que cette fille étoit entierement guérie; & effectivement je la trouvai ſe portant parfaitement bien, & ayant tout l'air d'une perſonne en parfaite ſanté, au point que j'eus peine à la reconnoître: en foi de quoi j'ai fait le preſent Certificat pour lui ſervir autant que de beſoin. Fait à Paris ce 14. Août 1731. *Signé*, R. R. GUYON.

XXXI.

Certificat de Joſeph Alabat Marchand Mercier.

JE ſouſſigné certifie pour la gloire de Dieu & en vérité, connoître depuis ſept années que je ſuis dans la cour des Religieux de l'Abbaye S. Germain des prés, Mademoiſelle Duchêne, pour avoir demeuré pendant ledit tems à côté & vis-à-vis, l'avoir vu depuis trois à quatre années toujours languiſſante & la plûpart du tems à l'extrémité, & ſur tout depuis un an que j'ai été incommodé & guéri par les ſoins du Frere Mathurin Apoticaire deſdits Religieux, auquel je demandois ſouvent, par forme de conſolation naturelle à tous les malades, des nouvelles de ladite Duchêne qu'il voyoit dans le même tems. Ses réponſes ont toujours été que ſon mal étoit ſans remede, & qu'il falloit qu'elle eût quelque vaiſſeau rompu dans l'eſtomach, & qu'il falloit qu'elle parte: ce ſont ſes termes mot pour mot. Depuis mon rétabliſſement, je l'ai vue pluſieurs fois ne pouvant marcher qu'avec beaucoup de peine, l'ayant même trouvée ſur la montée, ſe repoſant, ne pouvant achever la montée du premier ſans faire halte avec un viſage qui dénotoit plutôt la mort que la vie, & cela depuis peu. Ne m'étant pas rapporté à tout ce que j'ai entendu dire touchant ſa guériſon miraculeuſe, je m'y ſuis tranſporté, où je l'ai trouvée avec une piece de pain à la main, d'un appétit ſain & un viſage bien différent, ce qui m'a obligé de donner le preſent Certificat véritable: en foi de quoi j'ai ſigné ci à côté. *Signé*, JOSEPH ALABAT, Marchand Mercier demeurant depuis peu à la Reine d'Eſpagne, rue du Four, vis-à vis la rue Princeſſe, Fauxbourg S. Germain à Paris. Fait ce 16. Août 1731.

XXXII.

Certificat de Jean Paillet Maître Menuiſier à Paris.

JE ſouſſigné Jean Paillet Maître Menuiſier à Paris, demeurant cour conventuelle de l'Abbaye royale de S. Germain des prés, Paroiſſe de S. Symphorien, certifie connoître Marguerite-Françoiſe Duchêne depuis environ neuf ans, & depuis trois ans & demi j'ai oui dire qu'elle étoit malade, étant ſouvent à l'extrémité, ayant été adminiſtrée trois ou quatre fois, & très ſouvent tenue pour morte, abandonnée des Médecins & Chirurgiens: enfin ayant entendu dire qu'elle alloit à S. Médard & qu'elle avoit commencé une neuvaine le Lundi 16. jour de Juillet au tombeau du Bienheureux François de Pâris, & le Samedi 21. dudit mois elle s'eſt trouvée parfaitement guérie & ne ſentant aucun mal, buvant & mangeant & dormant bien, l'ayant vue moi-même en lui reprochant, en diſant qu'elle devroit être dans le cimetiere plus de quatre fois, attendu les allarmes qu'elle nous donnoit ſi ſouvent: en foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat, aſſûrant de l'affirmer toutes fois & quantes j'en ſerai requis. Fait à Paris ce 12. jour d'Août 1731. *Signé*, PAILLET.

XXXIII.

Certificat de Jean-Louis Cornet neveu de M. Cornet.

MOI Jean-Louis Cornet neveu de M. Cornet demeurant dans l'Abbaye S. Germain des prés, cour conventuelle, à la Reine de France au ſecond étage, certifie & reconnois avoir vu Mademoiſelle Duchêne demeurante dans la même maiſon, dans une de ſes grandes maladies, faire des efforts terribles, lorſque l'on vouloit lui faire avaler quelque choſe, ſoit du bouillon ou autre choſe pour la ſoulager, & même j'ai vu le Reverend Pere Vicaire lui ſoutenir la tête avec pluſieurs perſonnes dans cette maladie. Je lui ai vu apporter le S. Viatique & l'Extrême-Onction que j'ai

j'ai eu le bonheur d'accompagner. Lorſqu'elle n'étoit pas dans ces excès je l'ai rencontrée quelquefois dans l'eſcalier. Lui demandant comme elle ſe portoit, elle me diſoit qu'elle étoit dans une triſte ſituation. Je l'ai toujours vue de même. Il n'y a qu'après avoir été à S. Médard & après avoir eu recours à M. François de Pâris, que je l'ai vue ſe porter très bien; & même elle eſt venue chez nous ſe pôrtant parfaitement bien, diſant qu'elle ne ſent ni mal ni douleur. Je l'ai vue de même juſqu'à preſent, en foi de quoi j'ai ſigné. Ce 12. Août 1731. *Signé*, JEAN-LOUIS CORNET, *avec paraphe.*

XXXIV.

Certificat de Marie-Françoiſe Cornet niece de M. Cornet.

JE certifie & reconnois avoir vu depuis pluſieurs années Mademoiſelle Duchêne pluſieurs fois dans de grandes maladies, etant à l'extremite, & même ayant paſſé des journees entieres chez elle, l'ayant vue faire des efforts ſi grands que n'etant pas aſſez forte pour la ſoutenir, nous avons été obligées d'appeller pluſieurs perſonnes à notre ſecours, dont j'ai vu le Reverend Pere Vicaire lui-même la ſoutenir dans ces etats, ne pouvant point lui donner à boire qu'elle ne fit des efforts comme ſi tout lui alloit ſortir du corps; étant contraint de la laiſſer ſans rien prendre; & même Frere Mathutin y étant un jour, voyant qu'elle ne pouvoit abſolument rien avaler, fut obligé de lui dégoutter un peu d'eau ou de bouillon goute à goute dans la gorge avec beaucoup de peine; & même lorſqu'elle étoit ſortie de ſes grands efforts elle retomboit dans des evanouiſſemens qu'elle étoit comme morte, ayant beaucoup de peine à la faire revenir; & de plus l'ayant vue encore dans une autre maladie où on ne pouvoit point lui donner la Sainte Communion, à cauſe des mêmes efforts qu'elle faiſoit après avoir avale quelque goute d'eau ou de bouillon, le Reverend Pere Cure voyant qu'elle avoit un grand deſir de recevoir la Sainte Communion, fut oblige de dire qu'il lui alloit envoyer un petit pain à chanter, afin de voir ſi elle pourroit avaler la ſainte Hoſtie; que je lui fis avaler ce petit pain lui donnant une petite goute d'eau après, ce qu'elle ne put avaler qu'avec grande peine. Et les jours ſuivans je l'ai veillée trois nuits, dont la premiere nuit on lui envoya d'une drogue à prendre pendant cette nuit d'heure en heure, dont il fut impoſſible de continuer à lui en donner à cauſe des efforts qu'elle faiſoit, ne pouvant point en ſouffrir une ſeule goute dans ſa poitrine, qu'elle ne fût dans cet état-là. De plus je dis avoir entendu dire de la bouche de Frere Mathurin, que pour lui donner du ſoulagement il falloit lui tirer tout ſon ſang à la reſerve d'un peu pour lui maintenir le ſouffle; & lorſqu'elle étoit ſortie de ces grandes maladies elle ſe traînoit comme elle pouvoit, ſe ſoutenant par deſſous les bras, & ayant la poîtrine ſi caſſée qu'elle ne pouvoit point preſque parler ni touſſer. Et depuis elle a été à la tombe du Bienheureux François de Pâris, & eſt entierement guérie: en foi de quoi j'ai ſigné. MARIE FRANÇOISE CORNET niéce de M. Cornet, demeurant chez lui. Ce 10. Août 1731.

En marge & en fin de chacune desdites trente-trois Pièces, eſt écrit: Contrôlé à Paris le 23. Decembre 1733. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX.

Les originaux des dites pieces certifiés véritables & annexés à la minutte de l'Acte de dépôt, dont expédition eſt ci-devant: le tout demeure au dit Raymond Notaire. *Signé*, LOYSON *avec paraphe.* & RAYMOND *avec paraphe.* Scellé ledit jour. Reçu 6. ſols.

XXXV.

Second Acte de dépôt.

ET le 13. Janvier 1734. eſt derechef comparue pardevant les Notaires au Châtelet de Pâris ſouſſignes, la dite Marguerite-Françoiſe Duchêne, laquelle pour d'autant conſtater le miracle fait en ſa faveur, par l'intereceſſion de M. François de Pâris Diacre du Dioceſe de Paris, a depoſé pour minute audit Raymond Notaire un Certificat qu'elle a recouvert nouvellement, & qui lui a été donné par Charlotte Joſſe, femme de Barthelemy Durafour Marchand de cheveux, demeurant cour de l'Abbaye, & qu'elle a déclaré être entierement écrit de la main de la dite Durafour, en datte du 12. Août 1731. contrôlé à Paris par Lacroix le 8. Janvier preſent mois; l'original duquel Certificat eſt demeuré joint à la minute des preſentes, après avoir été certifié veritable par la dite Demoiſelle Duchêne, & d'elle ſigné & paraphé en preſence des Notaires ſouſſignés, &c.

Dont Acte, promettant, obligeant, renonçant. Fait & paſſé à Paris ès études les jour & an ſus dit après midi, & a ſigné la minutte des preſentes, étant enſuite de celle dont expédition eſt dès autres parts: le tout demeuré au dit Raymond Notaire.

Enſuit la teneur dudit Certificat.

Certificat de Charlotte Joſſe épouſe du Sieur Durafour.

JE ſouſſignée Charlotte Joſſe, femme de Barthelemi Durafour Marchand de cheveux, demeurant cour des Benédictins de l'Abbaye S. Germain des prés, à la Reine de France, dans la même maiſon que Marguerite-Françoiſe Duchêne, certifie avoir vu cette fille depuis deux ou trois ans ſi malade que très ſouvent elle étoit à l'extrémité, & lui avoir vu differentes fois adminiſtrer les Saintes Huiles ſans que M. le Curé oſât lui donner le S. Viatique à cauſe qu'elle ne pouvoit rien avaler; & qu'elle étoit ſujette à des vomiſſemens de ſang qui lui prenoient principalement d'abord qu'elle vouloit avaler quelque choſe. Je l'ai trouvée pluſieurs fois ſur notre montee ſe traînant ſur les mains & les genoux, ne pouvant monter autrement, & je lui ai aidé à monter. Je me ſouviens d'avoir oui dire à M. Coſtar ſon Medecin & au Frere Mathurin ſon Chirurgien, qu'elle ne pouvoit point en revenir, parce qu'elle avoit des vaiſſeaux caſſés dans le corps, & que peu à peu elle perdroit toute la qualité de ſon ſang; & cependant ils étoient encore obligés de la ſaigner très ſouvent parce qu'elle etouffoit, & ſon ſang devint à la fin ſi clair qu'il ne ſortoit plus de ſon nez qu'une eau rougeâtre au lieu de ſang Je remarquai au commencement de cette année, que ſon côté gauche etoit tombé en paralyſie, & qu'elle n'avoit plus aucun mouvement dans le bras gauche, & qu'elle traînoit ſon pied gauche après elle, & que ſa voix commençoit à s'éteindre. Au reſte elle avoit une fiévre continue qui lui prenoit avec de ſi grands friſſons, qu'un jour au ſortir d'un de ſes friſſons, on m'aſſura qu'elle venoit de ſe caſſer une dent. Elle étoit ſi foible qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir, & ceux qui étoient auprès d'elle diſoient qu'elle ne pouvoit rien du tout avaler, & qu'on étoit obligé pour la ſoutenir de lui faire prendre des bouillons en lavemens. Je l'ai vue pluſieurs fois ſans connoiſſance, ayant les yeux tout tournes & paroiſſant ſur le point de paſſer. J'ai été quelque tems ſans continuer de la voir avant ſa guériſon, parce que je la regardois comme hors de toute eſpérance de pouvoir guérir, & pendant ce tems-là j'ai entendu dire pluſieurs fois qu'on venoit de lui donner l'Extrême-Onction, & que pour cette fois-là elle n'en reviendroit pas. Ainſi je fus fort ſurpriſe lorſqu'on me dit que ſa mere l'avoit traînée juſqu'à S. Médard le 16. Juillet dernier; mais j'appris avec bien du plaiſir qu'elle en étoit revenue un peu ſoulagée, & qu'en arrivant elle avoit fort bien avalé un bouillon maigre que lui avoit donné Madame Cornet. J'appris deux jours après que tous les jours elle guériſſoit de quelque mal conſiderable, & ſon eſtomach étoit même devenu ſi bon, qu'elle avoit mangé du macquereau à ſon dîner ſans en être incommodée. Cela me donna curioſité de l'aller voir le 19. Juillet, auſſi-tôt qu'elle fut revenue de S. Médard. Elle me ſurprit. Je la trouvai changée en mieux, quoiqu'elle fût néanmoins encore aſſez pâle, & que la paralyſie qu'elle avoit ſur le côté gauche ne fût pas encore guérie; mais étant retournée la voir le lendemain le 20. du dit mois, je la trouvai encore ſans comparaiſon mieux que la veille, & je vis avec admiration qu'elle ſe ſoutenoit bien ſur ſon pied gauche, & qu'elle agiſſoit librement de ſa main gauche. Enfin les jours d'enſuite qui étoient le 21. Juillet, je la trouvai entierement & parfaitement guérie, ayant repris toutes ſes forces, & ayant même ſi bon viſage qu'elle n'etoit plus reconnoiſſable, & qu'on n'eût pas pû croire que c'étoit la même perſonne, à moins de la connoître très particulierement, ou de l'avoir vue tous les jours depuis qu'elle avoit commencé de guerir. Depuis ce jour-là 21. Juillet ſa chambre n'a preſque point deſem-

pli de monde qui venoit s'informer de ſon miracle. Pour moi j'en ai été ſi touchée que je ne pouvois d'abord m'empêcher de verſer des larmes, & que je ſuis venue depuis ce tems là tous les jours la voir, admirant que quoiqu'elle eût à recevoir du monde, & à leur répondre depuis le matin juſqu'au ſoir auſſi-tôt qu'elle étoit revenue de S. Médard, elle n'étoit pas plus laſſe, & au contraire je la voyois engraiſſer à vûe d'œil. Auſſi mangeoit-elle de grand appetit, même le fruit le plus verd ſans en être incommodée. Comme ſa mere tomba malade au commencement de ce mois, & que je ſus qu'elle la veilloit toutes les nuits, je lui offris de la venir veiller à ſa place ; mais elle me remercia : elle ne le voulut pas ſouffrir abſolument. Je lui envoyai ma ſervante ; mais elle ne fit que lui tenir compagnie & lui aider, & ne put l'empêcher de continuer de veiller ſa mere ; & j'ai bien des fois admiré que malgré tout cela, elle ne paroiſſoit point fatiguée pendant le jour, & recevoit toujours également le monde qui venoit ; en ſorte qu'il ſemble que Dieu l'a rendue infatigable : tous leſquels faits j'atteſte veritables, en foi de quoi j'en ai dreſſé le preſent Certificat. Fait ce 12. Août 1731. *Signé*, CHARLOTTE JOSSE épouſe de Durafour. *Enſuite eſt écrit :* Contrôlé à Paris le 8. Janvier 1734. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX.

Eſt l'original des préſentes certifié véritable, & annexé à la minute de l'Acte de dépôt, dont expedition eſt ci-devant, étant en ſuite d'un autre Acte de dépôt du 28. Decembre précédent, le tout demeuré au dit Raymond Notaire. *Signé*, LOYSON & RAYMOND. Scelle le dit jour. Reçu 5. ſols.

XXXVI.

Certificat de Claude Garnier femme de Louis Cornier, qui a accompagné pluſieurs fois Mademoiſelle Duchêne a S. Médard.

AUJOURD'HUI eſt comparue par devant les Conſeillers du Roi Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés, Claude Garnier femme de Louis Cornet faiſeur d'inſtrumens, demeurante à Paris dans la cour des Religieux de l'Abbaye S. Germain des prés, Paroiſſe S. Symphorien, laquelle pour ſatisfaire à la priere qui lui a été faite par la Dame Duchêne, de rendre pardevant Notaires le témoignage qu'elle a ſi ſouvent rendu des faits qui ſont de ſa connoiſſance, par rapport aux maladies extraordinaires & affreuſes, & à la guériſon ſubite & ſurnaturelle de Demoiſelle Marguerite Françoiſe Duchêne fille de la dite Dame ; a requis les Notaires ſouſſignés de recevoir ſa déclaration, qu'elle a dit être ſemblable à celle qu'elle a déja fait mettre par ecrit dés le commencement du mois d'Août 1731. mais qu'elle n'a pu ſigner ne le ſachant pas, quoiqu'elle ſache fort bien lire ; en conformité de quoi elle a declaré auxdits Notaires ſouſſignés ce qui ſuit :

Savoir, qu'elle demeure dans la même maiſon que la Dame Duchêne depuis le commencement de l'année 1729. mais que dès auparavant cette année elle avoit entendu dire que la Demoiſelle Duchêne ſa fille avoit eu la tête caſſée des l'année 1726. par une grande planche qui étoit tombée d'aſſez haut ſur ſa tête, & qu'en 1727. & 1728. elle avoit fait differentes chûtes qui lui avoient rompu des veines dans la poitrine & l'eſtomach, ce qui lui avoit donné un mal de côté ſi continuel qu'elle en avoit preſque entierement perdu le ſommeil.

Que la comparante l'avoit vu elle-même dans un état déplorable, avant qu'elle demeurât en même maiſon qu'elle : mais qu'étant devenue ſa voiſine de ſi près depuis le commencement de l'année 1729. elle s'étoit fait un devoir de la venir voir le plus ſouvent qu'il lui ſeroit poſſible ; ce qu'elle a fait preſque tous les jours tant que la dite Demoiſelle a été dans l'état d'extremité où elle étoit avant ſa guériſon, pour lui rendre tous les ſervices qui pouvoient dependre d'elle.

Qu'elle a remarqué que cette pauvre fille crachoit le ſang continuellement & ſaignoit à tous momens du nez, & que très ſouvent il lui prenoit d'affreux vomiſſemens de ſang ayant leſquels elle paroiſſoit etouffer. Elle s'agitoit avec une violence effroyable, faiſoit ſes efforts pour touſſer, & qu'il lui ſortoit enſuite de la bouche du ſang tout ecumeux.

Que ces mêmes vomiſſemens lui prenoient le plus ſouvent auſſi-tôt qu'on vouloit lui faire avaler quelque eſpece de nourriture que ce fût : qu'elle paroiſſoit auſſi-tôt étrangler, & avoit des agitations violentes, après leſquelles elle vomiſſoit ce qu'elle avoit pris mêlé avec quantité de ſang.

Que ſa mere ſe vit par-là obligée de ne lui donner d'autre nourriture que quelques cuillerées de bouillon, qu'on lui faiſoit peu à peu deſcendre dans la bouche : mais que dans les ſix premiers mois de l'année 1731. juſqu'au 16. Juillet de la dite année, il ne fut plus même poſſible de lui faire avaler de bouillon de cette façon-là, parce que cela lui cauſoit auſſi-tôt un vomiſſement de ſang, & qu'on fut obligé de ſe contenter de lui mouiller très ſouvent la bouche avec des larmes de bouillon qu'on lui mettoit ſur les levres avec une plume, & de lui faire prendre des bouillons en lavement.

Que quoiqu'elle perdît ainſi tout ſon ſang par ſes vomiſſemens, on etoit neanmoins obligé de la ſaigner très ſouvent, même du pied & de la gorge, paroiſſant toujours prête d'étouffer ; & que la comparante a vu le Frere Mathurin Geneſte la ſaigner une infinité de fois, & qu'elle lui a entendu dire auſſi bien qu'à M. Coſtar (qui eſt un Médecin qui a eu ſoin de la Demoiſelle Duchêne pendant l'année 1730. & juſqu'au 10. Juin 1731.) que la dite Demoiſelle Duchêne avoit des vaiſſeaux rompus dans la poitrine & l'eſtomach, qu'elle ne pouvoit jamais guérir & qu'ils étoient étonnés qu'elle vécût ſi long-tems.

Que M. Coſtar tenta d'abord de lui faire prendre quelque remede ; mais qu'il reconnut bien-tôt qu'ils ne ſervoient qu'à lui augmenter ſes vomiſſemens de ſang, cette fille ne pouvant rien retenir dans ſon eſtomach ; & que quoiqu'il eût jugé après ces experiences que ſa maladie étoit incurable, & qu'il n'y avoit rien à y faire que de la ſaigner quand elle étouffoit, néanmoins il continua toujours juſqu'au 10. Juin 1731. de la venir voir par curioſité, diſant qu'il vouloit voir combien de tems elle pourroit vivre ſans preſque rien avaler & en perdant ainſi ſon ſang tous les jours ; mais qu'ayant reconnu au commencement du mois de Juin 1731. que ſon ſang étoit devenu tout en eau, ſuivant qu'il le dit pluſieurs fois, il crut qu'elle ne pouvoit plus continuer de vivre, & ne voulut plus revenir.

Qu'auſſi la comparante, qui a vu cette fille pendant près d'un an preſque tous les jours à l'agonie, & qui ſavoit qu'on ne pouvoit lui rien faire avaler, a regardé la continuation de ſa vie comme un prodige, & dit une infinité de fois qu'il falloit que Dieu gardât cette fille pour quelque choſe de grand, puiſqu'il lui conſervoit la vie d'une maniere auſſi ſurnaturelle : mais néanmoins que depuis le commencement de l'année 1731. juſqu'au 16. Juillet, la comparante à cru pluſieurs fois comme les autres qu'elle alloit mourir.

Que dans le cours de ces ſix mois, il lui prit de tems en tems des attaques d'apoplexie dans leſquelles elle reſtoit ſans connoiſſance pendant des jours entiers, ayant ſi fort l'air d'être morte que pluſieurs perſonnes ont été ſouvent trompées : qu'on eſt venu pour l'enſevelir & qu'on lui a pluſieurs fois jetté le drap ſur le viſage, croyant qu'elle étoit morte tout-à-fait.

Qu'à la fin de ces attaques, elle reſtoit quelquefois des trois à quatre jours en lethargie ayant les yeux ouverts, mais fixes & ſans mouvement ; ayant néanmoins quelque connoiſſance, mais ne pouvant remuer aucune partie de ſon corps.

Qu'au commencement de l'année 1731. à la ſuite d'une de ces attaques, tout ſon côté gauche eſt reſté en paralyſie & y eſt demeuré juſqu'au 20. Juillet 1731. & que pendant tout ce tems elle n'a plus eu aucun mouvement dans ſon bras gauche, qu'elle ne ſentoit que comme un poids très lourd qui lui faiſoit pancher le corps du côté gauche quoiqu'aſſiſe dans ſon fauteuil, lorſqu'on lui laiſſoit pendre le bras à terre & qu'on n'avoit pas eu l'attention de le mettre ſur elle ; & que lorſqu'elle etoit debout elle ne ſe ſoutenoit preſque que ſur ſon pied droit, ſe tenant à tout ce qu'elle pouvoit avec la main droite, & qu'on voyoit ſon pied gauche qui traînoit apres elle.

Qu'elle commença auſſi à devenir enflée par tout le corps excepte à la tête au commencement de cette année 1731. mais que ſon enflure ne commença à être bien conſidérable & bien viſible que dans le mois de Juin & les premiers jours de Juillet ; mais que pour lors on la voyoit augmenter tous les jours à vûe d'œil.

Que pluſieurs fois M. Coſtar & le Frere Mathurin Geneſte

ſte ayant cru que la Demoiſelle Duchêne alloit mourir, ſur tout après l'avoir ſaignée & après avoir remarqué la qualité de ſon ſang, on avertit ſa mere de lui faire recevoir ſes derniers Sacremens; & que dans le courant de l'année 1730. & des ſix premiers mois 1731. elle les a reçus un grand nombre de fois, & que ces deux Meſſieurs ont été ſouvent fort étonnés de la voir revenir; & que la comparante a vu quelque tems avant la guériſon de la Demoiſelle Duchêne le Frere Mathurin lui piquer la veine au pied, & que n'y ayant point trouvé de ſang il fut obligé de piquer une autre veine pour la ſaigner, & qu'il diſoit qu'elle n'avoit preſque plus de ſang dans les veines, & qu'elles étoient ſi affaiſſées qu'on ne pouvoit plus la ſaigner.

Qu'au mois de Mars 1731. Marie-Françoiſe Cornet niece de la comparante, ayant oui dire que la Demoiſelle Duchêne alloit ſûrement mourir, ſuivant que l'avoit dit M. Coſtar, voulut reſter toute la nuit avec elle pour être preſente à ſa mort.

Qu'elle rapporta le lendemain matin à la comparante, que la Demoiſelle Duchêne au milieu de la nuit, après qu'on lui eût dit les prieres des agoniſans, parut tout d'un coup avoir repris ſes eſprits & dit: *Je ſuis bien baſſe, mais je n'en mourrai pas;* & qu'auſſi-tôt qu'elle eût prononcé ces mots elle retomba en agonie, & que le matin elle étoit revenue & avoit repris même aſſez de force pour être en état de ſe lever.

Que quoique la Demoiſelle Duchêne eût toujours l'air d'une perſonne à l'agonie, ayant le viſage ſi pâle & ſi plombé qu'il en paroiſſoit verdâtre, auſſi bien que le bras, ayant les levres toutes blanches & ayant les yeux tout morts & preſque éteints, ſouvent même ne diſtinguant rien & ne voyant pas les perſonnes qui étoient autour d'elle, tant ſa vûe étoit foible, néanmoins de tems en tems elle reprenoit quelque force, & pour lors comme elle avoit un courage étonnant elle ne pouvoit reſter dans ſon lit, ni dans ſon fauteuil, & il falloit qu'on la menât, ſoit à l'Egliſe, ſoit chez quelque voiſine, & qu'elle avoit impatience de ſortir de ſa chambre dès le premier moment qu'elle pouvoit.

Qu'au milieu du mois de Mai de l'année 1731. s'étant ſentie un peu de force pour ſe ſoutenir, elle voulut abſolument que ſon pere la menât chez des Religieuſes de ſa connoiſſance près Ville-juif; mais qu'elle y penſa mourir auſſitôt qu'elle fut arrivée, & qu'elle en revint ſi accablée de la fatigue que ce voyage lui avoit donné, qu'elle n'a jamais été ſi bas, & qu'elle ne pouvoit plus du tout ſe remettre; qu'auſſi-tôt après qu'on l'eût ramenée il lui prit une attaque d'apoplexie, enſuite de laquelle elle demeura ſept jours en léthargie, & que ce fut en ce tems que ſon enflure augmenta conſidérablement, & commença à lui gagner tous les membres, paroiſſant ſur tout à la poitrine, à l'eſtomach, au ventre & au côté gauche attaqué de paralyſie, dont le bras & la jambe enflerent beaucoup plus que du côté droit.

Que ce fut auſſi en ce tems, c'eſt-à-dire le 10. Juin, que M. Coſtar croyant qu'il la trouveroit morte à ſa premiere viſite, ne voulut plus continuer de la venir voir, ayant dit à ſa mere que ſes viſites étoient abſolument inutiles; qu'il n'y avoit plus rien à y faire; & que dans l'état ou étoit ſon ſang, il n'y avoit plus d'eſpérance de lui pouvoir prolonger la vie.

Que la comparante ſe ſervit de la peine que cela fit à la Demoiſelle Duchêne, de ſe voir abandonnée par M. Coſtar, pour lui propoſer d'avoir recours à l'interceſſion de M. de Pâris; que la Demoiſelle Duchêne en rejetta d'abord la propoſition bien loin, mais qu'ayant entendu depuis parler à differentes perſonnes de pluſieurs miracles opérés par ſon interceſſion, elle commença à y avoir quelque confiance; que ſur la fin de Juin elle ſe fit traîner à S. Symphorien ſa paroiſſe pour y commencer une neuvaine à M. de Pâris: mais qu'elle ſe trouva fort mal, lorſqu'on l'eût ramenée dans ſa chambre, & que tout le reſte du mois elle fut extrêmement mal, & preſque toujours en léthargie ou du moins preſque ſans mouvement, & qu'elle perdit même preſque entierement la voix qu'elle avoit deja fort foible depuis le commencement de l'année: que la comparante lui prêcha ſouvent pendant ce tems-là de ne ſe point rebuter, lui diſant qu'une grace auſſi grande & auſſi ſurnaturelle que celle qu'elle demandoit ne pouvoit s'obtenir que par la perſeverance; mais que la Demoiſelle Duchêne étoit ſi foible qu'elle ne pouvoit lui répondre, & qu'elle ſe contentoit de la regarder triſtement avec des yeux agoniſans; lui faiſant néanmoins entendre par ſon regard qu'elle entroit dans ce que la comparante lui diſoit.

Que la Demoiſelle Duchêne fut encore fort mal au commencement du mois de Juillet 1731. ſur tout depuis le 8. mais que le 14. Juillet étant un peu revenue elle eut le courage l'après-midi de ſe faire conduire au Salut aux Cordeliers: ce que la comparante apprit le lendemain de la Dame Duchêne, qui lui dit en même tems que ſa fille s'étoit trouvée ſi mal dans l'Egliſe des Cordeliers que, ne pouvant revenir, des inconnus l'avoient ramenée chez elle; à quoi elle lui ajouta que néanmoins ſa fille vouloit qu'on la conduiſit à pied le lendemain 16. Juillet juſqu'à S. Medard, & qu'on la mît ſur le tombeau de M. de Pâris, diſant qu'en adorant le S. Sacrement il lui en étoit venu l'inſpiration, & que ſûrement elle recevroit du ſoulagement; que la Dame Duchêne lui parut blâmer ce projet, diſant que l'execution en étoit impoſſible; mais que la comparante lui repliqua que rien n'étoit impoſſible à Dieu, & que ſi Dieu l'avoit mis dans le cœur de la Demoiſelle Duchêne, comme il y avoit toute apparence, il lui donneroit les moyens de l'exécuter; & que ſur le champ la comparante s'offrit à la dite Dame Duchêne de l'accompagner à S. Medard & d'aider à ſa fille à ſe traîner juſques-là tous les matins, pendant tout le tems qu'elle voudroit y aller.

Que le lendemain qui étoit le 16. Juillet la compatante deſcendit dès quatre heures du matin dans la chambre de la Dame Duchêne; qu'elle trouva que la Demoiſelle Duchêne, quoiqu'elle vînt encore d'avoir un vomiſſement de ſang, étoit toute reſolue à partir; que la comparante l'affermit encore de ſon mieux dans cette reſoulution, & y determina ſa mere qui avoit toujours bien de la peine à y conſentir.

Qu'elles partirent enfin, ſoutenant chacune la Demoiſelle Duchêne par deſſous les bras, mais qu'elles eurent ſans comparaiſon plus de peine dans le chemin que la comparante ne s'étoit imagine, la Demoiſelle Duchêne ne ſe ſoutenant preſque pas, & ne pouvant ſe ſoutenir ſur ſon pied gauche qu'elle laiſſoit traîner après elle; qu'elles furent près de trois heures en chemin, la Demoiſelle Duchêne étant obligée de s'arrêter à chaque pas pour prendre haleine, & qu'elles n'arriverent à S. Médard que vers les huit heures, & qu'il étoit tems qu'elles arrivaſſent, la comparante n'en pouvant plus de laſſitude.

Qu'elle eurent encore dans le chemin une autre peine à eſſuyer; que les paſſans s'arrêtoient pour les regarder, & que pluſieurs leur chantoient pouille, leur diſant qu'elles étoient folles de traîner ainſi par les rues une fille qui étoit à l'agonie.

Qu'auſſi-tôt qu'elles furent arrivées dans le cimetiere de S. Medard chacun leur fit place; & qu'on mit ſur le champ la Demoiſelle Duchêne couchée tout du long ſur le tombeau de M. de Pâris, ſur le côté gauche qui étoit enflé, le viſage ſur le tombeau.

Que la comparante ſe mit à genoux au pied du tombeau, & qu'après qu'elle eût dit ſix *Pater* & ſix *Ave*, il prit tout d'un coup des agitations d'une violence extrême à la Demoiſelle Duchêne, en ſorte que pluſieurs perſonnes avoient bien de la peine à la retenir; qu'elle la voyoit ſe débattre d'une force extraordinaire entre les mains de pluſieurs Meſſieurs qui la tenoient, & qu'elle faiſoit des cris de douleur qui perçoient le cœur, ce qui fit tant de peine à la comparante, qu'au lieu de la regarder elle ſe mit en un coin à prier Dieu.

Qu'après que la Demoiſelle Duchêne eût été quelque tems ſur le tombeau, des Meſſieurs la porterent dans le grand cimetiere où la comparante la ſuivit; que ſes agitations lui durerent encore quelque tems en cet endroit, & qu'enſuite elle reſta près d'une heure ſans aucun mouvement, ayant tout l'air d'une perſonne morte; mais qu'elle reprit enſuite ſes eſprits en un inſtant, & qu'elle parut même avoir plus de force qu'elle n'en avoit en ſortant de ſa chambre.

Que la Dame Duchêne & la comparante la reprirent ſous les bras pour la ramener; mais qu'un particulier qui les avoit ſuivies ayant trouvé un Fiacre vuide dans le chemin, leur fit tant d'inſtance de les ramener chez elles qu'elles l'accepterent.

Qu'auſſi-tôt que la Demoiſelle Duchêne fut remontée dans dans ſa chambre, la comparante remontra à ſa mere qu'il falloit eſſayer de lui faire prendre quelques goutes de bouillon,

mais que la Dame Duchêne lui repondit qu'elle n'en avoit point; que la comparante lui offrit d'en aller chercher chez elle, & lui en apporta effectivement un qui étoit au beurre, n'en ayant point d'autre: que la Demoiselle Duchêne en ayant goûté, elle le trouva bon; qu'elle prit l'écuelle de sa main droite, & que l'ayant portée à sa bouche elle avala tout ce bouillon tout d'un d'un trait; que la comparante qui savoit que depuis plus de six mois on ne pouvoit pas laisser tomber une goute de bouillon dans la bouche de la Demoiselle Duchêne, sans lui causer des étouffemens & des agitations épouvantables, qui ne se passoient que par un affreux vomissement de sang, en sorte qu'on étoit obligé de se contenter de lui mouiller les levres avec la barbe d'une plume, afin que le bouillon s'insinuât si doucement dans sa bouche que cela ne lui causât point d'accident, fut si surprise de lui voir avaler ce bouillon tout d'un trait, qu'elle en resta toute immobille; mais que bien-tôt elle se joignit à la Dame Duchêne pour remercier Dieu du miracle qu'il commençoit d'opérer dans sa fille; que la Demoiselle Duchêne se mit à sourire & leur dit, mais cependant d'une voix extrêmement foible & encore fort entrecoupée, qu'elle se trouvoit bien mieux qu'elle n'avoit été depuis long-tems, & même qu'elle se sentoit de l'appetit; & qu'ayant voulu essayer si elle mangeroit bien du pain, elle en prit un morceau assez raisonnnble, qu'elle mangea tout entier sans en être aucunement incommodée; & que sa mere lui ayant ensuite présenté un verre d'eau & de vin, elle l'avala tout d'un trait comme elle avoit fait le bouillon; qu'elle dit ensuite qu'elle se sentoit envie de dormir, ce qui obligea la comparante de remonter à sa chambre.

Que le lendemain 17. la comparante vint la prendre avant quatre heures du matin; qu'elle eut tout autant de peine que la veille à la traîner jusqu'à S. Médard, & qu'elle fut en chemin tout aussi long-tems; & qu'à la vûe on ne s'appercevoit point encore que la Demoiselle Duchêne eût commencé à guérir, étant toujours également enflée, également paralytique de tout le côté gauche, & étant obligée de s'arrêter à chaque borne, par la douleur que lui faisoit son mal de côté & parce qu'elle étouffoit; mais néanmoins que la dite Dame Duchêne lui conta en chemin que la fiévre, que sa fille avoit depuis cinq ans avec des frissons & des redoublemens tout les soirs, l'avoit quittée; qu'elle ne se sentoit plus aucun mal à la tête, & qu'elle n'avoit eu la veille aucun vomissement de sang ni aucun saignement de nez depuis qu'elle étoit revenue de S. Médard, ce qui ne lui laissoit pas lieu de douter que Dieu ne voulût la guérir ou du moins la soulager considérablement.

Qu'il y eut encore néanmoins plusieurs passans qui s'arrêterent exprès, pour les blâmer de ce qu'elles traînoient ainsi une mourante dans les rues, & qui leur demandoient s'ils ne voyoient pas qu'elle alloit mourir dans leur mains; mais que la comparante ne s'embarrassoit plus gueres de leur discours.

Que la Demoiselle Duchêne eut sur le tombeau les mêmes agitations que la veille.

Qu'elles revinrent à pied de S. Médard; mais qu'elles ne furent pas si long-tems en chemin qu'elles avoient été le matin, quoiqu'il fit bien mauvais parce qu'il pleuvoit très fort; mais que la Demoiselle Duchêne ne se trouva pas obligée de s'arrêter si souvent qu elle avoit fait en venant, & que lorsqu'elles furent de retour, la comparante s'apperçut que la Demoiselle Duchêne avoit recouvert sa voix.

Que le 18. la comparante eut encore presque autant de peine que la veille à conduire la Demoiselle Duchêne à S. Médard, & à l'en ramener, & qu'il lui arriva la même chose sur le tombeau & dans le cimetiere que les deux jours précédens.

Que le 19. la mere conta à la comparante en allant, que le matin elle avoit trouve sa fille qui dormoit couchée tout de son long sur le côté gauche dans son lit, & que la chaise qu'on lui mettoit toutes les nuits derriere elle depuis quatre ans, pour la tenir assise, étoit à terre, & que sa fille lui avoit déclaré dès la veille que son mal de côté étoit entiérement cessé.

Que ce jour 19. il prit une grande sueur à la Demoiselle Duchêne sur le tombeau & dans le grand cimetiere; que l'enflure qu'elle avoit par tout le corps se dissipa, en sorte qu'on fut obligé de lui ratracher ses jupes qui tomboient; que ses bas lui tomberent aussi sur ses souliers, & que la Dame Duchêne fit remarquer à la comparante que les bas de sa fille étoient devenus près d'une fois trop larges, ce qu'elle montra à tout le monde dans le cimetiere; qu'elle fit ce qu'elle put pour les rattacher en leur faisant une pince large de plus de trois pouces sous ses jaretieres, mais qu'elle ne put jamais en venir à bout; que les bas de la Demoiselle Duchêne retomboient toujours; qu'elles se trouverent contraintes de la ramener, ses bas sur ses talons; & que la comparante & la Dame Duchêne furent obligées de tenir ses jupes & sa robe de chambre dans le chemin, parce qu'elles traînoient à terre de tous côtés, ce qui les fit rester fatieusement long-tems en chemin; mais que la comparante n'y avoit pas regret, étant charmée d'avoir vu un si beau miracle; que depuis ce jour-là le visage de la Demoiselle Duchêne commença à revenir.

Que le lendemain 20. la comparante eut encore bien de la peine à se soutenir en allant à S. Médard, la Demoiselle Duchêne n'ayant encore aucun usage de son côté gauche; mais que ce jour-là tout ce côté paralytique ayant eu des mouvemens sur le tombeau encore beaucoup plus violens qu'il n'en avoit eu auparavant, elle se trouva guerie de sa paralysie, & qu'elle entendit la Messe presque toujours à genoux; s'en revint de S. Médard, s'appuyant fort bien sur son pied gauche & n'ayant plus besoin qu'on la soutînt, ce qui soulagea beaucoup la comparante qui avoit fait les jours précédens plus qu'elle ne pouvoit, en soutenant la Demoiselle Duchêne, tant en allant qu'en revenant ds S. Médard.

Que lorsque la Demoiselle Duchêne fut de retour dans la maison, elle essaya à se servir de sa main & de son bras gauche; qu'elle se trouva à la vérité en état de faire les mouvemens qu'elle vouloit, mais qu'elle déclara à la comparante qu'elle y ressentoit de la douleur lorsqu'elle en faisoit d'un peu violens, & que ce ne fut que le lendemain matin que cette douleur se passa, après que la Demoiselle Duchêne eut long-tems frotté son bras & sa main gauche sur le tombeau.

Que ce jour-là qui étoit le 21. Juillet 1731. sixiéme jour de sa neuvaine, la Demoiselle Duchêne ne fut pas long-tems en chemin pour arriver à S. Médard, ayant pour lors l'usage entier de ses jambes; & qu'elle se contenta de tenir seulement la comparante sous le bras, sans s'appuyer que très peu sur elle.

Qu'elle ne se fit point coucher sur le tombeau; mais qu'elle y resta à genoux à faire ses prieres pendant trés long-tems; qu'ensuite elle entendit la Messe aussi à genoux, & qu'après que la Messe fut dite elle déclara à sa mere, en presence de la comparante, qu'elle se sentoit parfaitement guérie; & qu'il ne lui restoit plus aucune autre incommodité qu'un grand appétit.

Que sa mere la fut presenter à M. le Vicaire de S. Médard, qui fut charmé de la voir avec un visage & un air si different de celui qu'elle avoit eu les jours precédens; & que lui ayant offert du pain & du fruit elle en mangea comme une personne qui étoit, comme elle le disoit elle-même, très affamée.

Qu'en revenant ce jour-là de S. Médard, elle marchoit si vîte qu'on ne la pouvoit suivre; & que depuis ce moment elle a eu une santé parfaite; & que son visage, son air & toute sa personne ont si fort changé ce jour-là & les jours suivans, qu'elle n'étoit pas reconnoissable.

Que le miracle de cette guérison ayant été si visible, cela fit un grand éclat, & qu'il vint une si grande quantité de gens de toute espece pour voir la Demoiselle Duchêne, que pendant plus d'un mois, à commencer de ce jour-là 21. Juillet, la chambre de la Dame Duchêne fut toujours pleine de monde, ce qui la fatigua si fort qu'au commencement du mois d'Août elle tomba malade, au lieu que la santé de sa fille parut toujours se fortifier de plus en plus, malgré les fatigues que cela ne pouvoit manquer de lui donner, & quoiqu'elle ait veillé près de sa mere toutes les nuits pendant les quinze jours que sa mere a été malade; & que depuis ce tems jusqu'à present ladite Demoiselle Duchêne a toujours continué de jouir d'une santé parfaite: tous lesquels faits la comparante a certifiés véritables; & a requis Acte de sa presente déclaration auxdits Notaires soussignés, qui ont octroyé le present pour servir & valoir ce que de raison. Fait & passé à Paris en l'étude de Raymond Notaire l'an 1733. le 2. Décembre, & a déclaré ne savoir signer, de ce faire interpellée suivant l'ordonnance, ainsi qu'il est dit en la minute des presentes demeurée audit Raymond Notaire. *Signé*, LOYSON *avec paraphe*, & RAYMOND *avec paraphe*.

XXXVII.

XXXVII.

Certificat d'Eliſabeth Millet femme du ſieur Couté Perruquier, qui a vu la Demoiſelle Duchêne très ſouvent pendant tout le tems qu'a duré ſa maladie, & qui l'a accompagnée à S. Médard.

ET le troiſiéme jour dudit mois de Decembre 1733. eſt auſſi comparue par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignes, Eliſabeth Millet femme de Pierre Couté Perruquier, demeurante depuis quatorze ans avec ſon mari dans l'Abbaye de S Germain des prés, cour des Religieux Paroiſſe S. Symphorien, dans la même maiſon ou demeure la Dame Duchêne, laquelle ayant appris que la Dame Cornet a fait ſa declaration des faits qui etoient de ſa connoiſſance, par rapport aux differentes maladies dont Marguerite-Françoiſe Duchêne a eté affligée juſqu'au 16. Juillet 1731. & par rapport à la gueriſon miraculeuſe que Dieu lui a accordée en ſix jours de toutes ſes maladies, & étant toute auſſi inſtruite que la Dame Cornet de tous ces faits, & ayant tout autant de deſir qu'elle de rendre témoignage à la vérité & de marquer par-là ſa reconnoiſſance envers Dieu de lui avoir fait voir de ſi grands miracles, qui lui ont fait une ſi forte impreſſion qu'elle les a toujours preſens devant les yeux & qu'elle ne les oubliera jamais, a requis les Notaires ſouſſignes de recevoir ſa preſente déclaration, par laquelle elle a atteſté & affirmé qu'étant logée en même maiſon que la Dame Duchêne, elle a été inſtruite de tous les accidens qui ſont arrivés à la Demoiſelle Duchêne ſa fille, & que depuis l'année 1728. que ladite Demoiſelle Duchêne s'eſt trouvée hors d'état d'aller & de venir comme elle faiſoit encore auparavant, la comparante s'eſt fait un devoir d'aller dans ſa chambre le plus ſouvent qu'il lui étoit poſſible, pour lui rendre tous les ſervices qu'elle pouvoit.

Qu'avant cette année 1728. la Demoiſelle Duchêne avoit déja eſſuyé deux grands accidens, le premier en 1726. par une planche ferrée qui lui étoit tombee ſur la tête; ce qui lui cauſa une fiévre continue avec des redoublemens & des friſſons tous les ſoirs, qu'elle a toujours eu juſqu'au 16. Juillet 1731. & ce qui lui occaſionnoit des ſaignemens de nez extrêmement fréquens; & le ſecond en 1727. par une chûte qu'elle fit du haut en bas de ſa montée, ce qui lui cauſa un point au côté gauche, où il vint une groſſeur aſſez conſidérable que la comparante a tâtée une infinité de fois, quoique ladite Demoiſelle Duchêne fût tombée ſur le côté droit; que ladite Demoiſelle ſe plaignoit ſans ceſſe que ce point de côté lui cauſoit une douleur inſupportable & continuelle, & que cette douleur la mit hors d'état de pouvoir reſter couchee dans ſon lit, étant obligée de s'y tenir toujours aſſiſe, ce qui lui a duré juſqu'au 19. Juillet 1731.

Que malgré ces incommodités la Demoiſelle Duchêne ne laiſſoit pas encore d'agir, quoique dès lors elle fût extrêmement maigre & changée, & qu'elle eût perdu la plus grande partie de ſes forces; mais que ce qui l'a entierement abbatue, ç'a été les deux accidens qui lui ſont arrivé au mois de Mai 1728. dans lequel mois elle eſt tombée deux fois d'aſſez haut, la premiere ſur la poitrine & la ſeconde ſur l'eſtomach, & a eu pluſieurs veines eaſſées dans le corps, ſuivant le rapport qu'en ont fait M. Coſtar Medecin & le Frere Mathurin Geneſte, qui ont eu ſoin d'elle pendant ſa maladie.

Que depuis ces deux derniers accidens la Demoiſelle Duchêne eſt devenue ſujette à de grands vomiſſemens de ſang, qui lui prenoient ſur tout auſſi-tôt qu'elle avoit mangé: ce qui l'obligea bientôt à ſe priver de toute nourriture ſolide & à ſe contenter de bouillons; mais que ces bouillons lui ayant encore fait le même effet, elle ſe vit à la fin obligée à n'en prendre plus que goute à goute, & même qu'à la fin de l'année 1730. & au commencement de l'année 1731. juſqu'au 16. Juillet, ſa mere ſe vit obligee de ſe contenter de lui mouiller les lévres avec du bouillon, parce qu'auſſi-tôt qu'il en deſcendoit un peu dans ſon eſtomach, cela lui cauſoit des etouffemens épouvantables. Il lui prenoit enſuite des toux affreuſes, & cela aboutiſſoit auſſi-tôt à un effroyable vomiſſement de ſang; & que pour la pouvoir ſoutenir, on lui donnoit de tems en tems des bouillons en lavemens, ce que la comparante a vu pluſieurs fois.

Que depuis le commencement de l'année 1730. la Demoiſelle Duchêne avoit ſi fort perdu ſes forces, qu'elle ne pouvoit preſque pas ſe ſoutenir; & qu'elle étoit obligée, pour deſcendre de ſa chambre qui eſt au premier etage, de ſe coucher ſur la montee & de ſe gliſſer ainſi le long des marches, & de les remonter ſus les mains & les genoux; & que la comparante lui a ſouvent aide a monter & à deſcendre; & qu'il falloit pour lors qu'elle lui ſoutînt le corps preſque entierement, ſur tout depuis le premier Janvier 1731. que tout ſon côté gauche étoit devenu paralytique.

Que depuis le commencement de l'annee 1730. juſqu'au 10. Juin 1731. M. Coſtar Médecin eſt venu la voir tres régulierement: que d'abord il lui fit prendre quelques drogues, mais que comme elle ne pouvoit rien retenir dans ſon eſtomach, & qu'auſſi-tôt qu'elle en avoit avalé la premiere gorgée elle la rejettoit avec de violens efforts & un vomiſſement de ſang affreux, il ceſſa de lui en donner & ſe contenta de la faire ſaigner ſans ceſſe; mais que quoiqu'il ne lui ordonnât aucun remede, il n'en venoit pas moins régulierement la voir; ayant, comme il le diſoit ſouvent, la curioſité de voir combien de tems elle pourroit vivre ne prenant preſque pas de nourriture: mais qu'enfin ayant trouvé le 10. Juin 1731. que ſon ſang s'etoit preſque entierement tourne en eau, il dit qu'il n'y avoit plus d'eſperance & ne voulut plus revenir.

Que la comparante s'eſt elle-même ſouvent étonnée comme la Demoiſelle Duchêne pouvoit vivre; mais que pluſieurs fois elle a bien cru que c'etoit ſon dernier jour & qu'elle n'en reviendroit pas, ſur tout dans les ſix premiers mois de l'année 1731.

Qu'en cette année il lui prit coup ſur coup pluſieurs attaques d'apoplexie dans leſquelles elle perdoit connoiſſance, elle devenoit d'une pâleur comme une perſonne morte, & ſon viſage & ſur tout ſon nez paroiſſoient tout ridés & tout retires.

Qu'au commencement de cette même année 1731. à la ſuite d'une de ces attaques, ſon bras & ſa jambe gauche tomberent en paralyſie & y ſont demeurés juſqu'au 20. Juillet de ladite année 1731. que depuis cet accident elle n'a plus eu aucun mouvement tel qu'il pût être dans ce bras, & que la comparante l'a ſouvent manié & qu'elle le trouvoit toujours froid comme marbre, & qu'elle diſoit qu'il falloit le frotter devant le feu avec des ſerviettes chaudes; mais que ſa mere & la Demoiſelle Duchêne elle-même diſoient que cela étoit inutile & qu'il n'etoit pas poſſible de le rechauffer, & qu'elle ne le ſentoit point du tout, à l'exception ſeulement qu'il lui entraînoit le corps du côté gauche comme s'il eût été de plomb; & que la comparante a remarqué que depuis ce tems-là le corps de la Demoiſelle Duchêne panchoit toujours du côté gauche, ſoit qu'elle fût debout ou aſſiſe, & que lorſqu'elle étoit un moment debout elle étoit obligée de ſe tenir avec ſa main droite pour s'empêcher de tomber du côté gauche, ce qui étoit occaſionné non ſeulement par la peſanteur de ſon bras, mais auſſi parce qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir ſur la jambe gauche, & qu'elle étoit obligée de laiſſer ſon pied gauche traînant ſur le carreau, ſans pouvoir le relever.

Que pluſieurs fois pendant ces ſix mois ladite Demoiſelle Duchêne eſt tombee dans des lethargies, pendant leſquelles elle reſtoit ſans aucun mouvement.

Que la comparante & pluſieurs autres perſonnes ont cru pluſieurs fois qu'elle étoit morte & qu'on lui a même jetté le drap ſur le viſage; & que d'autres fois elle paroiſſoit ſi mal, quoiqu'elle eût connoiſſance, que la comparante étoit perſuadée qu'elle ne paſſeroit pas la nuit, & qu'auſſi on lui a pluſieurs fois fait recevoir l'Extrême-Onction & dit les prieres des agoniſans, M. Coſtar & le Frere Mathurin Geneſte ayant déclaré pluſieurs fois qu'il n'y avoit plus d'eſpérance, parce qu'elle n'avoit plus que de l'eau au lieu de ſang.

Que la comparante a auſſi remarqué qu'au commencement de ladite année 1731. ladite Demoiſelle Duchêne devint enflée; mais que ce ne fut fut proprement que dans le courant du mois de Juin de ladite année 1731. que ſon enflure augmenta conſidérablement & d'une maniere bien remarquable.

Que pour lors l'enflure lui gagna non ſeulement le ventre & les jambes, mais auſſi l'eſtomach & la poitrine, & même les bras; ſur tout le bras & la jambe gauche qu'on vit enfler à vûe d'œil dans le courant de ce mois, & juſqu'au 16. Juillet que commença ſa gueriſon, & que la peau de ſon bras gauche devint claire & unie comme une glace.

Que la comparante voyant que la Demoiſelle Duchêne ne pouvoit certainement attendre de ſecours que de Dieu, ſe trouvant accablée de tant de maladies ſi conſiderables, elle

lui proposa plusieurs fois d'avoir recours à l'intercession de M. de Pâris: mais qu'elle lui parut d'abord n'y être aucunement portée, quoiqu'elle eût d'ailleurs beaucoup de piété & même de patience dans ses maux.

Que cependant la Demoiselle Duchêne ayant entendu raconter à differentes personnes plusieurs miracles qui s'etoient opérés au tombeau de M. de Pâris, elle commença à se repentir de n'avoir pas eu de confiance à un Saint que Dieu canonisoit lui-même par tant de miracles; & que vers la fin du mois de Juin 1731. jour qu'elle se sentit un peu de force, elle se fit conduire à l'Eglise de sa paroisse pour y commencer une neuvaine, en reclamant l'intercession du Bienheureux de Pâris; mais qu'elle se trouva tout-à-fait mal en revenant de la paroisse, & que loin de pouvoir continuer elle fut presque tout le reste de ce mois & les quatorze premiers jours du mois de Juillet en léthargie, ou du moins presque sans mouvement & sans pouvoir se soutenir, & dans un état ou on croyoit tous les jours qu'elle ne passeroit pas la nuit.

Que cependant la Demoiselle Duchêne s'étant trouvée un peu mieux le 14. & le 15. Juillet, elle déclara à la comparante, autant qu'elle pouvoit parler avec son extinction de voix, qu'elle avoit resolu de se faire conduire à pied le 16. Juillet à S. Médard malgre son extrême foiblesse, & qu'elle croyoit que Dieu même lui ordonnoit de le faire, & qu'ainsi il la soutiendroit: que la comparante la fortifia dans ce dessein, quoiqu'elle vît bien elle même qu'il etoit naturellement impossible; mais que la comparante espéra que Dieu lui en donneroit les forces, & que l'evenement a bien fait voir qu'elle ne s'étoit pas trompée; que la comparante l'ayant dit à son mari, il quitta volontiers son travail le lendemain 16. Juillet, pour voir si on pourroit conduire la Demoiselle Duchêne jusqu'à S. Médard; & la comparante & son mari suivoient d'abord la Demoiselle Duchêne, qui étoit portée par dessous les bras par sa mere & par la Dame Cornet; mais que la Demoiselle Duchêne étant obligée de s'arrêter à tout moment cela les impatienta à la fin, & qu'ils prirent le parti, ce premier jour-là & les trois suivans, de l'aller attendre à S. Médard, & de la venir voir dans sa chambre à son retour; que ces trois jours-là ils ne purent approcher du tombeau pendant que la Demoiselle Duchêne étoit dessus, tant il y avoit de monde autour, mais qu'ils la virent seulement lorsqu'on l'eût portee dans le grand cimetiere; qu'elle étoit pour lors sans connnoissance & qu'elle avoit à peu près la même figure que lorsqu'elle étoit en léthargie; que la comparante ayant descendu dans la chambre de la Demoiselle Duchêne ledit jour 16. Juillet, quelque tems après qu'on l'eût ramenée de S. Médard, elle y trouva sa mere & la Dame Cornet qui lui raconterent avec grande joie que la Dame Cornet lui avoit offert un bouillon maigre, qu'elle l'avoit pris & l'avoit avalé tout d'un trait, & qu'ensuite elle avoit mangé un morceau de pain avec un grand appétit; que cela surprit d'autant plus la comparante qu'elle savoit que depuis plus de six mois il n'etoit pas possible à la Demoiselle Duchêne de rien avaler, pas même une goute de bouillon sans etouffer, & sans avoir des toux effroyables qui lui causoient d'affreux vomissemens de sang: que le lendemain 17. la comparante trouva que la Demoiselle Duchêne avoit recouvré la voix: que le 18. la comparante étant allée la voir le soir, elle sût qu'elle avoit mangé un maquereau à son dîner qu'elle avoit fait cuire elle-même, & que loin d'en être incommodée elle dit à la comparante que son mal de côté etoit entierement passé, & qu'elle lui fit tâter l'endroit où elle avoit toujours eu une grosseur au côté gauche depuis 1727. & que la comparante trouva que cette grosseur etoit entierement dissipée, sans qu'il en restât la moindre chose.

Que le 19. la comparante la vit porter du tombeau dans le grand cimetiere étant sans connoissance; qu'elle la suivit & remarqua qu'elle suoit à grosses gontes; que cette sueur lui dura encore plus d'une demie heure etant dans le grand cimetiere; & qu'elle observa que son ventre, ses bras & ses jambes se desenflerent peu à peu, de sorte que sa mere fut obligée plusieurs fois de lui rattacher ses jupes qui tomboient; & qu'après que sa sueur fut passée & qu'elle fut revenue à elle, sa mere fut encore obligée de lui croiser son corset qui étoit devenu trop large & de l'attacher avec des epingles, & qu'ayant voulu relever les bas de sa fille qui étoient tombes sur ses souliers, elle trouva que ses bas ne pouvoient tenir, parce qu'ils se trouvoient une fois trop larges, ce qu'elle fit remarquer à tous ceux qui étoient près d'elle dans le grand cimetiere; qu'elle eut beau tâcher de les faire tenir en les plissant sous ses jarretieres, elle ne put jamais en venir à bout & qu'ils retomboient toujours, sur tout dans le chemin aussi-tôt que la Demoiselle Duchêne faisoit quelques pas: que la comparante & son mari étant bien aise de voir la suite d'un miracle aussi évident, suivirent la Demoiselle Duchêne depuis S. Médard jusques chez eux, & qu'ils virent que la Dame Duchêne & la Dame Cornet qui soutenoient la Demoiselle Duchêne, furent obligées pendant tout le chemin de lui tenir sa robe de chambre & ses jupes à leurs mains, parce qu'elles étoient devenues longues & qu'elles traînoient de tous côtés; & quoique la Dame Duchêne pût faire elle ne put jamais parvenir a lui faire tenir ses bas, & qu'elle fut obligée de la laisser aller les jambes nues, ses bas etant entierement sur ses souliers.

Que lorsque la Demoiselle Duchêne fut revenue elle mangea sa part d'une bonne platée de feves, avec un courage qui donnoit appétit à voir.

Que le lendemain 20. Juillet la comparante & son mari, qui etoient ravis d'admiration de voir les miracles que Dieu opéroit tous les jours sur la Demoiselle Duchêne, resolurent de ne la plus quitter tant qu'elle iroit à S. Médard, & de l'accompagner tant en allant qu'en revenant; que ce jour-là sa mere & la Dame Cornet furent encore plus de deux heures en chemin pour la conduire jusqu'à S. Médard, parce qu'elle ne pouvoit point encore se soutenir sur son pied gauche ni le lever de terre, & qu'elle le laissoit traîner sur le pavé après elle.

Qu'elle eut ce jour-là, tant sur le tombeau que dans le grand cimetiere, de violentes agitations dans tout son côté gauche; & qu'après ses agitations elle se trouva si bien guérie de sa paralysie, qu'elle fut en état de marcher sans être soutenue par personne; & qu'ayant été à la Messe à l'Eglise de S. Médard elle en entendit la plus grande partie à genoux, & revint de S. Médard assez vîte, se soutenant fort bien sur sa jambe gauche.

Que le 21. Juillet, sa force, son visage & ses couleurs lui revinrent pendant qu'elle étoit sur le tombeau, où elle resta fort long-tems à genoux, sans qu'il lui prît aucune convulsion: qu'elle revint de S. Médard marchant très légerement; & que depuis ce jour-là elle a eu une santé parfaite, & si forte qu'elle n'a point été fatiguée de la foule de monde qui depuis ce jour-là n'a point cessé pendant près de deux mois d'être toujours dans sa chambre, chacun venant lui demander le détail de sa maladie & de sa guérison; & qu'il faut qu'elle ait eu depuis ce jour-là une bonne poitrine & de bonnes jambes, pour pouvoir resister à parler comme elle faisoit depuis le matin jusqu'au soir pour répondre à chacun, & à être presque toujours debout depuis le matin jusqu'au soir, tant pour faire voir à chacun qu'elle avoit recouvert le libre usage de ses jambes, que pour reconduire une infinité de Dames qui la sont venues voir; & que sa mere ayant été malade pendant quinze jours au commencement du mois d'Août de ladite année 1731. elle passoit toutes les nuits à veiller près de sa mere pour lui donner tout ce dont elle avoit besoin, & cela après avoir été occupée toute la journée à recevoir le monde & à répondre à chacun; ce qui eût mis sur les dents la personne la plus robuste, ce qui néanmoins ne l'a point fatiguée. Tous lesquels faits la comparante a certifiés véritables, & a requis les Notaires soussignés de lui en donner Acte, étant charmée de donner son témoignage d'un miracle aussi évident; dont & de quoi lesdits Notaires soussignés ont à la comparante, ce requerant comme dit est, octroyé le present Acte pour servir & valoir ce que de raison. Fait & passé à Paris en l'étude dudit Raymond Notaire ledit jour 3. Decembre 1733. Et a declaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquise suivant l'ordonnance, ainsi qu'il est dit en la minute des presentes, étant ensuite de celle dont expédition est ci-devant, le tout demeuré audit Raymond Notaire. *Signé*, LOYSON, *avec paraphe*, & RAYMOND *avec paraphe*. Scellé ledit jour. Reçu 6 sols.

XXXVIII.

Certificat de Marguerite Rollet femme de Nicolas Madroux.

AUJOURD'HUI est comparue par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés, Marguerite Rollet, femme de Nicolas Madroux Maître & Marchand Tailleur d'habits à Paris, demeurante cour conventuelle de l'Abbaye S. Germain des pres, Paroisse S. Symphorien; laquelle ayant appris que la Dame Cornet & la Dame Coute ont fait leur déclara-

claration, par devant Raymond l'un des des Notaires soussignés, des faits dont elles avoient connoissance par rapport aux maladies & à la guerison surnaturelle de la Demoiselle Marguerite-Françoise Duchêne; a requis les Notaires soussignés de recevoir pareillement sa déclaration, qu'elle a dit qu'elle seroit conforme à celle qu'elle avoit déja fait dresser par son mari le 12. Août 1731 & qu'elle avoit remise à ladite Demoiselle Duchêne qui la lui a rendue, mais qu'elle n'avoit pu signer ne le sachant pas, & qu'elle avoit fait signer à sa place par son mari, sa fille ayant fait la sienne à part; conformement à laquelle déclaration elle a certifié derechef devant les Notaires soussignés:

Qu'elle a vu pendant assez long-tems la Demoiselle Duchêne dans un état épouvantable, rongée par une fievre continue, perdant son sang par la bouche, par le nez & par les saignées extrêmement frequentes qu'on étoit obligée de lui faire pour l'empêcher d'étouffer, & se plaignant qu'elle avoit un mal de tête & un mal de côté qui ne lui donnoient aucun relâche, & qui la privoient presque entierement du sommeil; mais que ladite Demoiselle a été pitoyable jamais depuis le commencement de l'année 1731. étant tombée paralytique du bras & de la jambe gauche, en sorte qu'elle ne pouvoit faire aucun usage de ce bras, & qu'elle ne pouvoit lever la jambe gauche de terre, & qu'on voyoit cette pauvre jambe qu'elle traînoit le mieux qu'elle pouvoit après elle, s'accrochant avec sa main droite à tout ce qu'elle trouvoit pour se soutenir: qu'au commencement de la même année elle devint aussi hydropique, ce qui augmenta beaucoup au mois de Juin.

Que vers le milieu de ce mois de Juin & quelques jours aprés que M. Costar son Medecin l'eut abandonnée, elle devint si mal qu'on ne crut pas qu'elle en pût jamais revenir; qu'elle fut plusieurs jours dans des foiblesses epouvantables, n'ayant point de connoissance & ayant tout l'air d'une personne morte: que la comparante touchée de son état offrit à la Dame Duchêne de la garder pendant quelques nuits, ce que la Dame Duchêne, qui étoit accablée de la fatigue que la longue maladie de sa fille lui donnoit depuis long-tems, accepta bien volontiers: que la comparante passa donc quelque tems auprès de cette fille, pendant lequel cette pauvre fille parut toujours à l'agonie, ne donnant presque d'autres signes qu'elle vivoit encore que par les saignemens de nez & par les vomissemens de sang qui lui prenoient de tems en tems, & que pendant tout ce tems-là on ne lui donna aucune espece de nourriture, de crainte d'exciter encore les vomissemens, si ce n'est qu'on lui mouilloit les levres avec du vin; mais qu'on lui fit prendre seulement des bouillons par en bas, afin de lui rafraîchir les entrailles; & que la comparante remarqua que pendant tout ce tems la Demoiselle Duchêne ne vit point clair, & qu'elle étoit si foible qu'elle ne pouvoit plus du tout se soutenir; que néanmoins, après que la comparante eût été quelque tems auprès d'elle; elle revint un peu, & que pour lors la comparante la quitta; que la comparante apprit quelques jours après qu'elle étoit encore retombée, mais que n'ayant pas pour lors le tems de la garder elle lui envoya sa fille, qui lui rapporta qu'elle avoit été si mal que tout le monde avoit cru qu'absolument elle n'en reviendroit pas; & que le Frere Mathurin Geneste qui en avoit toujours eu soin jusques-là, l'avoit enfin lui-même abandonnée n'en espérant plus rien: que néanmoins quelques jours après la comparante apprit que la Demoiselle Duchêne, étant un peu revenue, avoit engagé sa mere à la mener jusqu'à S. Médard; & que sa mere aidée de la Dame Cornet l'avoit traînée ce jour là 16. Juillet à pied jusqu'à S. Médard; qu'elle en étoit revenue dans un carosse, & que loin que cette fatigue eut achevé de la faire mourir elle se trouvoit fort soulagée. La comparante fut sur le champ offrir à la Dame Duchêne de l'accompagner tous les matins tant que sa fille iroit à S. Médard, & de lui aider à la soutenir. La Dame Duchêne lui conta qu'elle avoit eu bien de la peine à se resoudre à mener sa fille à pied à S. Médard, croyant que cela seroit impossible, d'autant plus que sa fille, dans le tems même qu'elle se disposoit à partir dès quatre heures du matin, s'étoit trouvée très mal & avoit vomi une grande quantité de sang; mais qu'aussi-tôt qu'elle avoit repris ses esprits, elle avoit voulu absolument qu'on la menât; & que presentement ladite Dame Duchêne en étoit très aise, sa fille se trouvant mieux qu'elle n'avoit été depuis long-tems. Que le 17. Juillet la comparante accompagna la Demoiselle Duchêne à S. Médard avec la Dame Duchêne & la Dame Cornet, & qu'elle soutint pendant tout le chemin la Demoiselle Duchêne par dessous son bras gauche; qu'elles furent près de trois heures en chemin, tant par la difficulté de traîner ainsi la Demoiselle Duchêne, que parce qu'elle étoit obligée de s'arrêter à tous momens pour reprendre ses esprits: que lorsque la Demoiselle Duchêne fut sur la tombe du Bienheureux Pâris, elle se trouva très mal & perdit connoissance, & qu'elle faisoit des cris si affreux que plusieurs personnes dirent qu'elle tomboit du haut-mal, & d'autres qu'elle étoit possédée; qu'à la vérité elle étoit épouvantable, que son visage devint tout violet & s'enfla par bosses, que sa bouche étoit toute tournée, ses yeux tous égarés, & qu'elle se remuoit avec tant de violence, même son bras & sa jambe paralytiques, qu'on avoit toutes les peines du monde à la retenir, & qu'on entendoit remuer ses entrailles, & craquer ses os avec un bruit si grand que cela surprenoit tout le monde: qu'après qu'elle eut été une demie-heure sur le tombeau on la porta dans le grand cimetiere, où elle resta encore assez long-tems sans connoissance, & qu'ensuite elle revint à elle comme si elle sortoit d'un songe; & que se trouvant plus fraîche & plus forte que lorsqu'elle étoit sortie de sa chambre, la comparante & les autres personnes qui étoient avec elle la ramenerent de S. Médard à pied, mais non pas sans peine; quoique cependant elles en eurent moins, & elles furent moins de tems qu'elles n'avoient été le matin: qu'en revenant la comparante s'apperçut que la voix de ladite Demoiselle Duchêne s'étoit dégagée, & que sa parole lui étoit revenue: que le 18. la comparante l'accompagna encore & vit qu'il lui arriva sur le tombeau la même chose que la veille; mais qu'en revenant la Demoiselle Duchêne ne se trouva pas obligée de s'arrêter à beaucoup près aussi souvent qu'elle faisoit, & qu'elle dit à la comparante qu'elle se sentoit guérie de son mal de côté.

Que le 19. il lui arriva encore la même chose sur le tombeau que la veille, & qu'ayant été portée dans le grand cimetiere la comparante remarqua qu'elle étoit desenflée; que la comparante aida même à la Dame Duchêne à lui rattacher ses jupes, & que la Dame Duchêne ayant voulu aussi lui relever ses bas & lui remettre ses jaretieres, la comparante s'apperçut que ses bas, qui auparavant colloient sur la jambe, étoient devenus prodigieusement trop larges; en sorte que la Dame Duchêne fut obligée de faire une pince aux bas de sa fille de trois doigts de large sous ses jaretieres, pour tâcher de tenir ses bas en état, & que la Dame Duchêne étonnée de trouver les jambes de sa fille si desenflées, fit remarquer à tous ceux qui se trouverent auprès d'elle, combien les bas de sa fille étoient en si peu de tems devenus trop larges.

Que pendant que la comparante étoit en chemin pour revenir de S. Médard avec la Dame Duchêne & sa fille & la Dame Cornet, elle remarqua que la Dame Duchêne & la Dame Cornet étoient obligées de tenir à leur main la robe & les jupes de la Demoiselle Duchêne, parce qu'elles traînoient sur le pavé, étant devenues trop longues, & que la comparante elle-même ayant soutenu la Demoiselle Duchêne pendant quelque tems dans le chemin, fut obligée de lui tenir sa robe & les jupes d'une main pendant qu'elle la soutenoit de l'autre.

Que le 20. la Demoiselle Duchêne eut encore assez de peine le matin à se traîner jusqu'à S. Médard, & que la comparante qui l'accompagnoit tous les jours, avec la Dame Duchêne & sa Dame Cornet, la soutenoit encore pendant une partie du chemin, pour soulager la Dame Duchêne qui faisoit plus qu'elle ne pouvoit; mais qu'après que la Demoiselle Duchêne fut revenue de son évanouissement dans le grand cimetiere, elle se trouva si bien guérie de sa paralysie qu'elle avoit eue sur la jambe gauche, qu'elle marcha toute seule sans que personne la soutînt, & qu'elle entendit même dans l'Eglise de S. Médard la plus grande partie de la Messe à genoux, sans s'appuyer à quoi que ce soit, & qu'elle revint de S. Médard marchant fort librement & s'appuyant fort bien sur son pied gauche: que le 21. la Demoiselle Duchêne n'eut plus de convulsions sur le tombeau de M. de Pâris, & qu'elle se trouva si entierement & si parfaitement guérie, qu'elle fut en faire sa déclaration à la Sacristie de S. Médard, & que ce jour-là son visage, ses forces & sa santé lui revinrent d'une maniere étonnante.

Qu'en revenant de S. Médard le 23. du même mois faire son action de graces, la Dame Duchêne, la Demoiselle Duchêne, la Dame Cornet & la comparante entrerent chez un boulanger, qui demeure au haut de la rue des fossez de M. le Prince, qui avoit beaucoup crié après la Dame Duchêne en la voyant conduire sa fille à S. Médard, lui disant qu'il falloit qu'elle fût folle de la traîner ainsi mourante dans les rues, que sa fille passeroit surement avant qu'elle fût arrivée à S. Médard & plusieurs autres mauvais discours; que ce boulanger fut bien étonné de la voir ainsi guérie, qu'il en devint pâle comme un mort, & qu'il ne savoit que dire tant il étoit surpris & hors de lui.

Que la comparante a encore accompagné la Demoiſelle Duchêne le 24. du même mois; que la Demoiſelle Duchêne y fut pour achever ſa neuvaine & continuer ſon action de graces; mais que le 23. & le 24. la Demoiſelle Duchêne marchoit ſi vîte que la comparante ne pouvoit pas abſolument la ſuivre, & que la Demoiſelle Duchêne fut obligée de l'attendre deux ou trois fois dans le chemin, parce qu'elle ſe faiſoit un plaiſir de galoper devant tous ceux qui l'accompagnoient, & qu'elle marchoit ſi vîte & d'un air ſi deliberé, que la perſonne la plus alerte auroit eu de la peine à la ſuivre.

Que comme les guériſons de la Demoiſelle Duchêne s'étoient faites dans les deux cimetieres de S. Médard à la vûe de tout le monde, & qu'en cinq ou ſix jours on la vit d'un viſage & d'une figure ſi différens de ce qu'elle étoit auparavant, n'étant plus enflée ni paralytique, & ayant repris une couleur naturelle & un air de ſanté, au lieu que les premiers jours elle étoit verte comme pré & avoit les yeux & tout l'air d'une perſonne à l'agonie, le miracle de ſa guériſon ſe répandit bientôt dans toute la ville.

Que depuis le 21. Juillet après midi, il vint un ſi grand concours de monde pour la voir que ſa chambre ne deſempliſſoit point; que la comparante elle-même ne pouvoit ſe laſſer de la regarder, & d'admirer comme elle répondoit à tout le monde, & avec quel air de gaieté elle galoppoit ſans ceſſe devant chacun d'un bout à l'autre de la chambre, pour leur faire voir combien ſa guériſon étoit parfaite; ce qu'elle faiſoit tous les jours depuis qu'elle étoit de retour de S. Médard juſqu'au ſoir, la comparante l'ayant vue galoper ainſi pour convaincre chacun de ſa guériſon pendant tout le tems qu'elle étoit dans la chambre, où elle étoit preſque continuellement.

A quoi la comparante a ajouté qu'elle ſe reſſouvient auſſi que la Dame Duchêne étant tombée malade, au commencement du mois d'Août, de la fatigue que lui avoit donné la quantité du monde qui ne ceſſoit point de venir chez elle, & que la comparante ayant ſu que la Demoiſelle Duchêne la veilloit toutes les nuits, elle vint lui offrir de la veiller à ſa place & la preſſa même très fort de l'accepter, mais que la Demoiſelle Duchêne ne voulut jamais y conſentir, & qu'elle répondit à la comparante, que puiſque Dieu lui avoit donné des forces elle devoit les employer à avoir ſoin de ſa mere, & qu'elle n'avoit beſoin du ſecours de perſonne.

Que néanmoins la comparante vint lui aider en tout ce qu'elle put, & qu'elle ne pouvoit ſe laſſer d'admirer que la Demoiſelle Duchêne ne paroiſſoit point fatiguée, ni de veiller ſa mere toutes les nuits, ce qui dura bien quinze jours, ni d'avoir pendant la journée à répondre à une foule de monde qui venoit ſans ceſſe lui faire conter ſon miracle, & qu'au contraire la Demoiſelle Duchêne engraiſſa à vûe d'œil dans ce tems-là, & qu'il lui vint même des couleurs fort belles & fort vives: tous leſquels faits la comparante a certifiés veritables, & a requis leſdits Notaires ſouſſignés de lui en donner Acte, étant charmée de donner ſon témoignage d'un miracle auſſi evident: dont & de quoi les Notaires ſouſſignés ont à la comparante ce requérant, comme dit eſt, octroyé le preſent Acte pour ſervir & valoir ce que de raiſon. Fait & paſſé à Paris en l'etude de Raymond Notaire le 12. Decembre 1733, & a déclaré ne ſavoir ni écrire ni ſigner, de ce faire interpellée ſuivant l'ordonnance, ainſi qu'il eſt dit en la minute des preſentes, étant enſuite de celles dont expéditions ſont ci-devant, le tout demeuré audit Raymond Notaire. *Signé*, LOYSON *avec paraphe &* RAYMOND *avec paraphe.* Scellé leſdits jours & an. Reçu 6. ſols.

XXXIX.

Troiſiéme Acte de dépôt.

AUJOURD'HUI eſt comparu par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés, Meſſire Louis Baſile Carré de Montgeron, Chevalier, Seigneur de Treigni, &c. lequel ayant reçu une Lettre du ſieur Gaulard Médecin ordinaire du Roi, qui contient une Diſſertation auſſi claire que ſavante, ſur l'incurabilité de maladies pareilles à celles dont Marguerite Françoiſe Duchêne a été guérie ſur le tombeau de M. de Pâris; & cette Diſſertation pouvant ſervir à prouver que cette guériſon n'a pû être operée que par le Tout-puiſſant, a requis Maître Raymond l'un des Notaires ſouſſignés de recevoir le dépôt en minute que ledit Seigneur de Montgeron lui a preſentement fait de ladite Lettre, qu'il a déclaré avoir été ſignée & entierement écrite de la main dudit ſieur Gaulard, & de la joindre aux autres pieces dépoſées par les Actes ci-devant écrits, par rapport à la guériſon miraculeuſe de ladite Marguerite Françoiſe Duchêne, ladite Lettre contenant, &c.

Enſuit la teneur de ladite Lettre annexée.

XL.

Lettre de M. Gaulard en forme de Diſſertation, où il prouve que la plûpart de maladies des Marguerite Françoiſe Duchêne étoient abſolument incurables.

VOus me demandez, Monſieur, ſi une fille âgée d'environ vingt-trois ans, qui depuis quatre ou cinq ans avoit fait deux ou trois chûtes dangereuſes, depuis leſquelles elle avoit preſque tous les jours vomi du ſang, avoit eu un mal de tête continuel, une fievre qui ne l'avoit pas quittée un inſtant, & dont les redoublemens précedés d'un friſſon violent lui venoient tous les jours régulierement entre trois & quatre heures: un point continuel de côté, qui ne lui permettoit pas de reſpirer, couchée dans ſon lit; qui vomiſſoit, ſur-tout depuis un ou deux ans, tous les alimens & même le bouillon, dont quelques goutes lui ont ſouvent cauſé des convulſions & des vomiſſemens énormes; qui enſuite de tous ces accidens étoit tombée dans une enflure univerſelle avec une paralyſie ſur le côté gauche; vous me demandez, dis-je, ſi une fille dans cet état a pu dans un ſeul jour guérir de ſa fievre, de ſon mal de tête, de ſon ſaignement de nez & de ſon vomiſſement de ſang; ſi le lendemain ſa voix entierement éteinte a pu revenir & ſa poitrine deſenfler; le troiſiéme jour guérir de ſon mal de côté; le quatriéme ſon enflure univerſelle ſe diſſiper; le cinquiéme ſa paralyſie ceſſer, & le ſixiéme la malade recouvrer toutes ſes forces & être auſſi agile que ſi elle s'étoit toujours bien portée: enfin, Monſieur, vous êtes curieux de ſavoir ſi les regles qui ont été ſupprimées tout le tems de la maladie, n'ont pas pu par leur ſuppreſſion produire tous les accidens, & les faire ceſſer en reparoiſſant ſubitement. Je vous avoue, Monſieur, que ceci demande une longue & ample Diſſertation. La matiere en eſt belle & le ſujet nouveau; mais mes occupations ne me permettent pas de donner aux raiſons que vous me demandez, toute l'étendue que vous pourrez deſirer. Je me flatte cependant que ma preciſion n'ôtera rien à la force du raiſonnement.

Je commence par l'explication phyſique & méchanique de tous les ſymptômes de la maladie. Cette explication vous mettra avec moi en état de juger ſainement & ſans prevention de l'état de votre malade, & de ce qu'on pourroit phyſiquement eſperer de l'évenement de ſa maladie.

Le vomiſſement de ſang dépendoit évidemment de l'ouverture des vaiſſeaux de l'eſtomach. Leur rupture n'a pas, je croi, beſoin de preuves; car ſans être Phyſicien ni Anatomiſte, tout le monde ſait que le ſang naturellement contenu dans ſes vaiſſeaux, n'en peut ſortir s'il n'arrive à ces vaiſſeaux une ſolution de continuité, ou une diviſion contre nature. Or le ſang ſortoit preſque tous les jours par le vomiſſement. Ainſi il trouvoit quelque ouverture qui ne lui étoit pas naturelle, & qu'il n'avoit pas auparavant les chûtes que la malade a eſſuyées. Il eſt donc inconteſtable que ces chûtes ont cauſé des ruptures de vaiſſeaux dans l'eſtomach. Je ne doute pas même qu'il n'y ait eu quelques vaiſſeaux ouverts dans la poitrine. La douleur de côté, la difficulté de reſpirer, la voix éteinte, tout cela prouve bien que les organes de la reſpiration n'avoient pas moins ſouffert que ceux de la digeſtion. Le ſang écumeux ſur tout paroit en être la preuve, car l'écume ne vient que des bulles d'air qui ſe ſont mêlées avec le ſang dans la poitrine.

Le mal de tête continuel étoit une ſuite de la commotion vive du cerveau occaſionnée par les chûtes, des ſecouſſes violentes qu'avoient ſouffert les membranes qui enveloppent ce viſcere, & de l'engorgement des vaiſſeaux ſanguins qui ſe diſtribuent dans ces membranes. Toute partie membraneuſe n'eſt qu'un tiſſu de nerfs, ou une expanſion de filets nerveux qui compoſent une eſpece de toile. Il n'eſt donc pas étonnant que les vaiſſeaux ſanguins artériels, parſemés dans le tiſſu de ces membranes, ſe trouvant engorgés, diſtendent ces fils nerveux & produiſent la douleur, qui n'eſt autre qu'un ſentiment triſte & vif de l'ame, à l'occaſion de la diſtraction violente des nerfs qui entrent dans la compoſition de l'œconomie animale.

Cette irritation du genre nerveux entretenoit la fievre, qui pendant quatre ou cinq ans a reſiſté à tous les remedes, parce que

que le vice étoit plus dans les ſolides que dans les fluides. L'éréthiſme ou contraction ſpaſmodique, & preſque toujours convulſive des nerfs, fouettoit le ſang avec vivacité. Celui-ci domte par les ſolides fougueux & irrités, ſe portoit vers les endroits ou il trouvoit moins de reſiſtance. Mais comme les vaiſſeaux de l'eſtomach & de la poitrine avoient eté affoiblis, froiſſés & dechirés par les chûtes réitérées, les cicatrices mal affermies de ces vaiſſeaux cédoient à l'impulſion vive du ſang: ſon abord impétueux diviſoit de nouveau les fibres des vaiſſeaux qui commençoient à ſe réunir. De plus les alimens qui tomboient dans l'eſtomach, chargeant par leur poids les fibres de ce viſcere devenues ſi ſenſibles, par l'excoriation & les déchirures continuelles qu'elles avoient ſouffertes, que quelques goutes de bouillon ſeules ont ſouvent ſuffi pour exciter de violentes convulſions; ces fibres, dis-je, déja trop tendues ſe ſoulevoient contre le poids des alimens qui les ſurchargeoit, & par leurs ſecouſſes violentes chaſſoient ces mêmes alimens par un vomiſſement énorme. Mais comme le vomiſſement n'eſt pas moins qu'une convulſion ou un mouvement renverſé de l'eſtomach, qui dans l'état naturel pouſſe ce qu'il contient du haut en bas, ce mouvement violent & contre nature déchiroit encore les fibres des vaiſſeaux ſanguins; & c'eſt ce qui etoit cauſe que le vomiſſement des alimens étoit ordinairement ſuivi du vomiſſement de ſang.

Ces mêmes vaiſſeaux tant de fois ouverts, rompus & déchirés, ont du tomber en ſuppuration. Les parties du pus n'ont pas peut-être été ſenſibles à la vûe, confondues qu'elles ont été avec le ſang ou les alimens. Cependant je ne doute nullement que ce ne ſoit des parties de ce pus repriſes par les vaiſſeaux, ou mêlées avec le peu de chyle qui ſe préparoit dans l'eſtomach & qui paſſoit par les vaiſſeaux lactés dans la maſſe du ſang, que dependoient les friſſons & les redoublemens périodiques de la fievre. Cette conjecture eſt appuyée par la couleur violette du ſang qui ſortoit quelquefois par le vomiſſement. Quelques goutes de pus mêlées avec les globules rouges, peuvent lui donner cette couleur.

Cet état dans lequel on vient de voir l'eſtomach, donne aiſément à connoître s'il étoit en état de former un chyle bien conditionné, propre par conſequent à réparer la perte habituelle & preſque journaliere de la partie rouge du ſang, dont le vomiſſement & les ſaignées multipliées plus de cent fois dépouilloient les vaiſſeaux ſanguins; ou ſi ce chyle mal affiné & mal elaboré par un eſtomach fatigué de tant de vomiſſemens, n'a pas du être crud, indigeſte & ſereux. Un tel chyle n'a pu produire qu'un ſang de pareille qualité, c'eſt-à-dire, preſque tout aqueux. Le vice que j'ai dit plus haut ſe trouver dans les ſolides, s'eſt donc communique aux liquides, qui à leur tour ont agi ſur ces mêmes ſolides, & les ont fait tomber dans l'atonie & le relâchement, de ſorte que l'un & l'autre a contribué également à la formation de l'hydropiſie, dont la paralyſie a été une ſuite. Mais pour mieux vous faire entendre comment s'eſt forme l'hydropiſie, il eſt bon de vous expliquer ce que c'eſt que le chyle, & de quelque façon il ſe prépare pour être change en ſang.

Le chyle eſt un compoſé de parties fibreuſes & de petits globules ronds de differentes grandeurs, qui nagent dans un liquide aqueux. Ces globules ne different de ceux qui compoſent les parties rouges du ſang, qu'en ce qu'ils ſont plus petits & moins ſerrés. Ce chyle porte par les vaiſſeaux lactés dans la maſſe du ſang, circule avec lui, & eſt pouſſé par l'action du cœur & des arteres dans toutes le parties du corps; mais il ne peut couler dans toute l'habitude du corps, ſans paſſer dans un nombre infini de vaiſſeaux capillaires & de filieres etroites, dont le diametre ſerre preſſe les globules du chyle & les unit enſemble, de façon qu'ils acquierent la même diſpoſition, le même arrangement, la meme figure des globules rouges du ſang. Ils ſont donc par là changes en ſang, & paroiſſent rouges, parce qu'ils reflechiſſent a nos yeux les rayons rouges de la lumiere.

Vous voyez par ce que je viens de dire, que ſi ces globules ronds qui doivent être dans le chyle dans l'etat naturel, ne s'y trouvent pas, ce chyle n'eſt plus propre à former des globules rouges ou à ſe changer en ſang; mais ces globules du chyle ne ſont autre choſe qu'un mélange des parties aqueuſes & huileuſes des alimens. Or l'eſtomach ne les conſervant pas dans ſa cavité un eſpace de tems ſuffiſant, puiſque les vomiſſemens les chaſſoient en partie par en haut, & en faiſoient en même tems couler la moindre partie dans le canal inteſtinal, les parties huileuſes trop tenaces ne pouvoient ſe degager, & les parties aqueuſes ſeules pouvoient être exprimées, & le ſang par conſequent a du devenir tout aqueux.

Il y a quelque choſe de plus; c'eſt que la partie rouge du ſang, qui fait au plus un dixieme de la maſſe totale des humeurs contenues dans nos vaiſſeaux, ne ſe forme pas tout d'un coup par une ſeule circulation. Il faut qu'elle ſoit bien des fois réitérée, pour que les vaiſſeaux capillaires, fins & deliés, ſerrent & réuniſſent, comme nous l'avons dit, les globules du chyle. Mais à peine ces globules avoient-ils le tems de circuler pluſieurs fois, puiſqu'ils etoient chaſſes preſque tous les jours par le vomiſſement ou par les ſaignées, qui tirent ſur-tout des gros vaiſſeaux où reſide eſſentiellement la partie rouge du ſang. Cette partie rouge ſe perdoit donc tous les jours en plus grande quantité qu'elle ne pouvoit ſe réparer; & voilà encore une raiſon pour rendre le ſang plus ſereux. Ce ſang ſans liaiſon & deſuni dans ſes principes, a agi ſur les parties ſolides & les a relâchees. Ainſi voilà encore une fois les ſolides en faute. Les vaiſſeaux relâches n'ont plus aſſez de reſſort pour entretenir une circulation libre & aiſée. Mais comme la force du cœur ſe fait ſentir en raiſon de diſtance, la circulation doit ſe rallentir principalement dans les extrémités inferieures qui ſont les plus éloignées. Elles ont donc renvoye avec peine le liquide qu'elles ont reçu Ce liquide d'ailleurs a eté obligé de remonter contre ſon propre poids, lorſque la malade a été debout ou aſſiſe; & cette ſituation verticale a encore été un obſtacle au retour du ſang vers le cœur; & de-là il eſt arrivé que les jambes ont commence à enfler. Mais le ſang continuant toujours d'être envoyé quoique foiblement par le cœur, le dernier a encore été arrêté par le premier qui a commencé l'engorgement, & ne pouvant le faire avancer que lentement, il s'eſt arrêté lui même, & l'enflure a augmenté inſenſiblement, juſqu'à ce qu'étant parvenue au ventre, les vaiſſeaux lymphatiques qui n'ont pas de point d'appui du côte de la cavité du bas ventre, ont ſouffert des crevaſſes, & laiſſant peu à peu ſuinter la ſeroſite qu'ils contenoient, la cavité du bas ventre s'eſt remplie d'eau; & de cette façon s'eſt produite l'hydropiſie aſcite: ou ſi les vaiſſeaux lymphatiques n'ont pas ſouffert de rupture, & que l'infiltration ait gagné le long du tiſſu cellulaire des muſcles du bas ventre, de la poitrine & des parties ſupérieures, il s'eſt formé une leucoplegmatie, ou anaſarque. Peut-être l'aſcite & l'anaſarque étoient-elles compliquées, comme c'eſt aſſez l'ordinaire.

Cette infiltration, dont nous venons de parler, a paſſé juſqu'aux nerfs, les a pénétrés, ramolis & relâchés juſqu'au point de les priver de la tenſion, du reſſort & de l'élaſticité dont ils ont beſoin, pour tranſmettre du cerveau aux parties le ſuc nerveux qui leur eſt néceſſaire pour les animer & leur donner le ſentiment.

Voila, Monſieur, les principaux ſymptômes de la maladie, expliques ſelon la même gradation qu'ils ſont arrivés & qu'ils ont du arriver. Vous venez de voir des vaiſſeaux déchirés, briſes & vraiſemblablement en ſuppuration; un ſang ſans conſiſtance, ſans liaiſon de principes, & qui à peine méritoit le nom de ſang puiſque ce n'etoit que de l'eau; des nerfs relâchés & paralytiques. Vous convenez vous-même que la malade etoit dans un abbattement & un épuiſement ſi conſidérable, qu'à peine pouvoit-elle ſe ſoutenir, & qu'on l'a crue pluſieurs fois morte. Avec tout cela, vous me demandez ſi je crois qu'elle a pu guérir de tous ſes maux en cinq jours.

Je vous avoue, Monſieur, que bien loin de la flatter d'une guériſon ſi promte, j'aurois cru lui faire grace en lui donnant encore ſix jours à vivre dans un pareil etat; car il n'y a point de Médecin de bonne-foi & qui ſache ſa profeſſion, qui ne convienne qu'elle ne pouvoit vivre que juſqu'a ce que l'hydropiſie de poitrine fût complette; la voix eteinte, l'enflure univerſelle, la difficulté de reſpirer donnant tout lieu de croire que l'epanchement etoit deja commence dans la poitrine, & qu'elle ne pouvoit tarder à s'emplir: c'eſt par là que finiſſent ordinairement les jours de ces ſortes de malades.

Je ne ſai, Monſieur, ſi je vous en ai aſſez dit pour vous prouver la gueriſon impoſſible; mais je croi au moins avoir prouvé qu'elle n'étoit pas poſſible en cinq jours de tems; car la premiere ſource du mal vient d'une rupture & d'une déchirure de vaiſſeaux qui ont été rouverts & dechires a tant de repriſes & ſi frequemment reiterees, qu'il n'eſt pas poſſible que la reunion s'en ſoit faite ſans que la ſuppuration ait auparavant emporte les parties des vaiſſeaux contus & froiſſés. Mais je vous ai demontre clairement dans un autre Lettre, en vous expliquant de quelle maniere ſe font la ſuppuration & la réunion, qu'elles ne ſont pas, lorſqu'elles ſe ſuivent, l'ouvrage d'un jour, & qu'il

falloit un tems considérable pour réunir des parties divisées, lorsqu'elles sont exposées à un mouvement considérable ; parce que le repos & l'inaction sont nécessaires, afin que les deux bords d'une plaie restent collés l'un à l'autre pour se souder & se réunir parfaitement ; mais les vomissement habituels de votre malade étoient bien opposés à ce repos, & à cette inaction requise dans l'estomach pour que les vaisseaux rompus pussent se réunir : ainsi il n'est pas possible que la réunion s'en soit faite, sans qu'il se soit passé un long intervalle de tems depuis les derniers vomissemens.

Il n'est pas moins impossible que l'hydropisie, qui a été une suite des fréquentes saignées & des hemorragies par le nez & par la bouche, se soit guérie en une heure. L'enflure du ventre peut à la vérité se dissiper en moins d'une heure, en faisant la ponction, & évacuant par là les eaux épanchées dans la cavité du bas ventre ; mais de toute autre façon, l'enflure du bas ventre ne peut disparoître en si peu de tems. Il en est de même de celle des cuisses, des jambes & des parties supérieures. Les eaux dans ce dernier cas sont encore contenues dans leurs propres vaisseaux, & sont encore dans la file de la circulation ; mais cette circulation est si lente dans les vaisseaux capillaires & lymphatiques, qu'il leur faudroit un long intervalle de tems pour se dégorger, & ils ne le feroient qu'insensiblement : à plus forte raison si les eaux étoient épanchées dans une cavité comme celle du bas ventre, il leur faudroit un tems bien plus long pour être repompées par les pores ou vaisseaux absorbans dont je vous ai parlé ailleurs, & que je vous ai dit être si fins & si deliés, que l'anatomie la plus subtile n'avoit pu les découvrir, & qu'on ne les connoissoit que par leurs effets. C'est dont choquer la raison & l'expérience, que de dire qu'une enflure universelle s'est dissipée dans une heure de tems.

La paralysie auroit encore demandé un tems plus considérable ; car comme elle dépendoit du relâchement des nerfs, occasionnés par l'infiltration des eaux qui avoient inondé toutes les parties, il n'auroit pas suffi que ces eaux eussent été évacuées : il auroit encore fallu beaucoup de tems pour que ces nerfs eussent pu reprendre leur ressort, & rentrer dans leur tonus naturel.

Cependant toutes ces impossibilités ne vous arrêtent ni ne vous suffisent : vous voudriez encore que la malade, le lendemain de sa prétendue guérison, fût aussi forte & aussi agile que si elle n'avoit jamais été malade. Souffrez, Monsieur, que je vous dise qu'il ne m'est pas possible de répondre à une telle question ; car quand je vous dirai que la force & l'agilité dependent de l'équilibre qui doit se trouver entre les solides & les fluides ; que la juste tension de ceux-là, & la quantité & qualité requise dans ceux-ci, sont les seules causes méchaniques qui produisent chez nous toutes nos actions organiques & volontaires, au moins dans l'etat naturel ; quand je vous rappellerai ce que je vous ai dit sur la formation du chyle & du sang, pour vous faire voir que ni l'un ni l'autre n'ont pu se reproduire dans la quantité & qualité nécessaire, quand je vous remettrai devant les yeux le relâchement de toutes les parties solides, & que je vous ferai d'autres raisonnemens pareils, auxquels cependant on ne peut solidement repliquer, puis-je me flatter que mes preuves auront plus de force que l'évidence, & que je vous convainquerai de l'impossibilité d'un renouvellement de forces subit, pendant que les évacuations de sang habituelles & journalieres, le defaut de nourriture, la foiblesse, l'épuisement & l'aneantissement même de votre malade ne suffisent pas pour vous en persuader ? En dire davantage sur un tel sujet, ce seroit parler aux sourds, ou montrer des couleurs aux aveugles ; & je vous avoue que si quelqu'un vouloit me soutenir qu'un malade qui perd tous les jours son sang par les vomissemens & par les saignées, & qui avec cela ne prend presque pas d'alimens, peut, quatre jours après l'hémorragie cessée, recouvrer toutes ses forces, je le regarderois comme un fou ; & pour lui rendre la raison, je n'aurois d'autre argument à lui proposer que de le faire saigner jusqu'à l'eau rousse, c'est-à-dire, jusqu'à ce que son sang privé de presque toute sa partie rouge, fût devenu aqueux, afin qu'il sentît par lui-même si ses forces pourroient revenir naturellement quatre jours après.

Enfin, Monsieur, vous voulez vous sauver en disant que les regles supprimées ont causé tous ces accidens, & que leur éruption subite a pu y remedier.

Il ne sera pas difficile de vous forcer dans ce dernier retranchement, en vous disant que ce sont les accidens eux-mêmes qui ont causé la suppression des regles, & que ce n'est pas cette suppression qui a produit les symptômes. Cette vérité deviendra sensible, quand vous saurez que l'écoulement périodique naturel au sexe, n'est causé que par la plénitude des vaisseaux. Ainsi la rupture des vaisseaux dans l'estomach & la poitrine, par lesquels le sang s'épanchoit, procurant une détention plus que suffisante dans les vaisseaux sanguins, la plénitude n'a pu se trouver dans ces vaisseaux & les regles ont du se supprimer.

De là il suit que les regles n'auroient pu reparoître que longtems après la guérison, en la supposant possible, parce qu'il auroit nécessairement fallu que la masse du sang eût eu le tems de se reparer, & de devenir trop abondante pour être contenue dans les vaisseaux sanguins. Pour lors la plénitude auroit pu forcer le diamettre de ces vaisseaux & faire revenir les regles ; mais elles seroient dans ce cas le produit de la guérison, & non la cause.

J'ajoute même que cette plénitude, si elle se fût trouvée avant la guérison dans les vaisseaux sanguins, auroit été un obstacle invincible à la guérison ; car elle auroit produit de nouveau l'hémorragie par la bouche & le nez plutôt que de procurer l'éruption des regles. La raison en est facile a concevoir : c'est que l'impulsion du sang auroit trouvé moins de resistance à vaincre du côté de l'estomach & de la poitrine, dont les cicatrices n'avoient pu ni se former ni s'affermir, que du côté des vaisseaux qui naturellement servent à cette évacuation, mais qui depuis quatre ou cinq ans n'avoient eu que trop le tems de s'affaisser, & pour ainsi dire, de se coller. Ainsi les mêmes causes, qui depuis quatre ou cinq ans produisoient la suppression des regles, subsistant toujours, ce même effet auroit suivi, & les regles auroient été supprimées pendant que l'hémorragie auroit continué. Cette derniere objection qui paroît bien forte, tourne donc contre vous-même ; & en voulant imaginer & supposer l'éruption des regles pour cause de la guérison, vous tendez directement, sans y penser, à m'aider à prouver que la guérison est impossible.

Au reste, Monsieur, les maladies naturelles au sexe ne sont pas de votre ressort ni de votre compétence : des connoissances de cette espece ne s'accordent pas avec votre caractere. Ainsi je me persuade que vous ne trouverez pas mauvais que je releve des erreurs où vous ne tomberiez pas, s'il s'agissoit de quelque chose qui regardât votre état.

Si malgré toutes mes raisons que j'ai abrégées le plus qu'il m'a été possible, & auxquelles j'aurois pu en ajouter beaucoup d'autres, vous vouliez, Monsieur, exiger de moi que je crusse une guérison qui n'a nulle vraisemblance, trouvez bon que je vous dise qu'il faut vous regarder comme un autre Moyse : car la description qu'il fait de la création du monde en six jours, au bout desquels Dieu se reposa, me paroit le modele sur lequel vous avez copié la guérison que vous me proposez. Ce seroit bien en effet une espece de création, que de réunir dans un moment des vaisseaux rompus & déchirés ; de former tout d'un coup du sang dans un corps qui en est épuisé ; de donner une tension subite à des nerfs relâchés, pénétres & imbibés de serosités ; de renouveller dans quatre jours les forces d'une malade épuisées &, pour ainsi dire, anéanties ; en un mot, de faire chaque jour ce que la nature ne feroit peut-être jamais, ou tout au moins dans des années entieres. Il faut donc, ou que vous me disiez que cette nouvelle sorte de création part de la main toute-puissante du même ouvrier qui a formé le monde, ou que vous conveniez qu'une telle guérison n'est pas réelle, puisque la raison la démontre impossible, sur tout dans les circonstances qui l'accompagnent. Je suis avec un profond respect, Monsieur, Votre très humble & très obéissant serviteur. *Signé*, GAULARD, Médecin ordinaire du Roi.

A côté est écrit : Controlé à Paris le 5. Janvier 1736. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX *avec paraphe. En tête de la premiere page de la dite Lettre est écrit :* Certifié véritable, signé & paraphé au désir de l'Acte de dépôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés, le 16. Janvier 1736. ensuite d'autres, dont le premier est du 28. Décembre 1733. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON, *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires, *avec paraphe.*

Est l'original de la dite Lettre annexé, comme dit est, à la minute de l'Acte de dépôt, dont expédition est ci-devant. Le tout demeuré au dit Maître Raymond Notaire.

MIRA-

PHILIPPE SERGENT.

Estropié par une anchilose qui avoit soudé les os de son genou du côté droit, et frappé d'une paralisie sur tout ce côté qui lui avoit si fort desseché la jambe et la cuisse que tous les muscles en étoient applatis et retirés, ce qui faisoit paroitre cette jambe de 3. doits plus courte que l'autre, se fait conduire en cet état par sa femme le 10. Juillet 1731. au tombeau de M.r de PARIS.

PHILIPPE SERGENT.

Aiant été gueri subitement de son anchilose et de sa paralisie sur le tombeau de M.r de PARIS le même jour 10. Juillet 1731. se leve debout sur la tombe et chante le TeDeum tout pénétré de reconnoissance .

MIRACLE
OPERE'
SUR PHILIPPE SERGENT,

PERCLVS du côté droit par une paralyſie complette à la jambe & à la cuiſſe, & preſque complette au bras & à la main.

ESTROPIE' par une anchiloſe au genou.

FATIGVE' d'un tremblement dans le côté gauche.

AFFLIGE' d'un ſi grand affoibliſſement à la vûe, qu'à peine entrevoyoit-il les objets.

GVERI en un moment le 10. *Juillet* 1731. *de toutes ces maladies ſur le Tombeau de M. de Pâris.*

CINQUIE'ME DEMONSTRATION.

ANALISE DES FAITS
QUI SERONT PROUVE'S PAR CETTE DE'MONSTRATION.

LA Démonſtration de ce Miracle va préſenter un homme dont la vûe étoit depuis plus de 20. *mois fort obſcurcie, dont tout le côté droit étoit en paralyſie depuis près d'un an & demi, dont le bras & la main étoient de couleur violette & d'une maigreur extrême, dont tous les muſcles de la jambe étoient ſi retirés, ſi racornis & ſi deſſechés, qu'elle paroiſſoit de trois doigts plus courte que l'autre, & dont les os du genou s'étoient ſoudés enſemble, guéri en un inſtant de toutes ces maladies incurables.*

Le 10. *Juillet* 1731. *on couche cet impotent ſur la Tombe du Saint Diacre. Les muſcles de ſa jambe totalement deſſechés ſe remuent & s'étendent en préſence d'une multitude de perſonnes, avec un bruit qui les effraie: les os du genou ſe decollent, la jambe s'allonge: la main reprend ſa couleur naturelle: la vûe recouvre toute ſa clarté: toutes les maladies ceſſent d'être; & à l'inſtant les membres perclus ſe retrouvent toute la force qu'ils avoient jamais eû. Auſſi le Miraculé reprend-il cinq jours après, le travail qu'il faiſoit avant ſes maladies.*

J'aurai dans cette Démonſtration l'avantage ſingulier que Monſieur le Lieutenant de Police eſt un des témoins de la paralyſie; que le plus furieux ennemi des Mira-

cles, le Frere Coëffrel Deſſervant de Saint Médard, après avoir examiné le malade à differentes repriſes, en a donné un Certificat authentique; & que M. le Procureur Général témoin de la guériſon, en a été touché juſqu'à en répandre des larmes.

RECIT TIRE' DES PIECES JUSTIFICATIVES DE CE MIRACLE.

PHilippe Sergent Cardeur de laine, né à Mons en Hainaut, ſe maria à Dinan pays de Liége le 13. Septembre 1727.

Vers la Saint-Martin de la même année, il eſt attaqué d'une paralyſie dans toute l'étendue du bras droit qui dès le premier moment le met hors d'état de s'en aider.

Il s'adreſſe à M. Fabris Médecin des Hôpitaux de la Ville qui le fait ſaigner; mais la ſaignée loin de lui procurer aucun ſoulagement, ne fait que lui obſcurcir la vûe, au point que dès ce moment juſqu'à celui de ſa guériſon, il ne lui fut plus poſſible de lire, ayant toujours comme un brouillard devant les yeux.

Deux jours après il éprouve dans les reins, les bras & les cuiſſes divers mouvemens convulſifs. Ces tremblemens augmentent pendant huit jours, & deviennent bientôt preſque continuels. Il reſſent un froid ſi exceſſif dans tout ſon corps que rien ne peut le rechauffer.

Au mois de Février 1730. il tombe, dit-il, dans une foibleſſe où il reſte *ſans aucune connoiſſance* depuis ſix heures du matin juſqu'au ſoir (ce qui étoit évidemment une attaque d'apoplexie.)

En effet à la fin de cette attaque tout ſon côté droit paroît comme mort. La cuiſſe, la jambe & le bras deviennent tous bleuâtres. Dès ce moment il perd toute ſenſibilité dans ſes membres; & s'il eſt encore reſté quelque mouvement dans le bras & dans la main, il a été ſi foible qu'il ne lui étoit pas poſſible de porter ſa main juſqu'à ſa bouche. A l'égard de la cuiſſe & de la jambe, elles n'étoient plus qu'un poids inutile dont il ne pouvoit tirer aucun ſervice.

Au mois de Mars de la même année un Opérateur l'entreprend, il le frotte d'une huile qu'il appelloit philoſophique, ce qui diminue le tremblement des reins & de la cuiſſe du côté gauche; mais à l'égard du côté droit il tombe dans une maigreur extrême, & ſpécialement la cuiſſe & la jambe.

L'Empirique le voyant en cet état, l'abandonne, l'aſſurant que Dieu ſeul pouvoit le guérir. Sergent a de nouveau recours à M. Fabris; ce Médecin lui fait uſer d'un bain rempli d'herbes médicinales. Mais ces ſecondes tentatives ont le ſuccès des premieres: loin que le mal diminue, il acquiert chaque jour de nouveaux dégrez d'incurabilité.

En effet au bout de quelques mois la cuiſſe & la jambe droite ſe deſſecherent ſi prodigieuſement *qu'elles n'avoient preſque plus*, dit il, *que la peau ſur les os ... les nerfs ſe retirerent* ſi fort, que cette cuiſſe & cette jambe devinrent de trois doigts plus courtes que la cuiſſe & la jambe gauches. Enfin peu après cet affreux deſſechement, il s'apperçut qu'il *n'avoit plus aucun mouvement dans le genou qui reſtoit toujours un peu plié*; les os de la jambe & de la cuiſſe s'étant ſoudés enſemble, *de ſorte qu'il lui ſembloit*, dit-il, *que ſa cuiſſe & ſa jambe étoient devenus tout d'une piece.* Il ne lui reſtoit *non plus* aucun mouvement dans le pied, qui demeuroit comme *collé au bout de la jambe, le talon relevé & la pointe en bas.*

Mais il eſt bon de ne pas omettre deux faits arrivés peu après que l'Empirique & le Médecin eurent éprouvé l'inutilité de leurs remedes. Ces deux faits acheveront de perſuader tout Lecteur judicieux que l'état de Sergent étoit dès lors abſolument incurable.

Voici le premier qui démontre invinciblement que ſa jambe droite étoit tombée dans le dernier dégré d'inſenſibilité.

Au mois de Mai de cette année 1730. Sergent aſſis auprès du feu, & accablé juſqu'à l'excès

l'excès à la vûe de ſes maux, prend un tiſon ardent, l'applique au mollet de ſa jambe droite, en voit tranquillement brûler la peau & les chairs, reſolu, dit-il, de la laiſſer entierement conſumer ſi le feu n'étoit pas capable d'y reſſuſciter le ſentiment, & voulant ſe délivrer ainſi de la vûe affligeante & du poids inutile d'un membre qui lui paroît mort: triſte & pitoyable reſſource qui ne pouvoit être imaginée que par le deſeſpoir.

Sa femme préſente, mais non ſpectatrice de cette tragique ſcêne, avertie par l'odeur des chairs brûlées, ſe tourne à l'inſtant & apperçevant la fumée qui s'exhale de la jambe brûlante de ſon mari, elle court effrayée, lui arrache l'inſtrument de ſa rage, & lui reproche par l'abondance de ſes larmes l'excés d'un tel emportement. Une compaſſion qui reſſent ſi vivement le contrecoup de nos peines, ne peut qu'en calmer les tranſports.

Sergent revient à des penſées plus ſages. Le Médecin eſt conſulté une troiſiéme fois: il répond qu'il n'y a que les bains d'Aix-la-Chapelle qui puiſſent lui procurer quelque ſoulagement, & qu'il faut qu'il s'y faſſe tranſporter. Le même jour 19. Juin 1730. il lui donne un Certificat pour être reçu dans l'Hôpital de cette Ville.

Le 22. du même mois M. Maréchal Curé de Dinan y joint le ſien, où il atteſte que depuis *neuf mois Philippe Sergent* eſt tombé dans une paralyſie qu'aucun remede n'a pû guérir; de ſorte que les Médecins lui conſeillans de prendre les bains d'Aix, il ſe riſque tout infirme & impotent qu'il eſt d'en faire le voyage. Dès ce même jour Sergent ſe fait porter par deux hommes dans une barque qui le conduit à Namur & enſuite à Liége, où il ſe met dans le caroſſe de voiture qui le mene à Aix.

Là il prend les bains pendant 15. jours, ſoir & matin. Ces eaux ſi renommées lui procurent à la vérité un peu plus de force dans les reins; mais elles ne produiſent aucun effet par rapport à la paralyſie & au deſſechement du côté droit, à l'obſcurciſſement de la vûe ni au tremblement preſque continuel du côté gauche.

Si tous ces maux n'euſſent pas été totalement incurables, ces eaux ſi fortes & ſi pénétrantes n'auroient-elles pas fait reſſentir quelque impreſſion de leur vertu?

Mais Sergent *perdant*, dit-il, *toute eſperance de guériſon*, ſe fait reporter à Dinan, où il paſſe près d'un an dans la derniere pauvreté, ne ſubſiſtant qu'à l'aide de quelques aumônes & du petit travail de ſa femme.

Une miſere extrême eſt naturellement inquiete & aime à changer de place. La ville de Reims étant plus grande que Dinan, Sergent eſpere y trouver plus de ſecours. Il y arrive en effet avec ſa femme & ſon enfant, & y eſt reçu d'abord charitablement chez le nommé Gardebled qui employoit beaucoup d'ouvriers à carder de la laine. Il prend la réſolution de s'y faire porter. Il y arrive en effet avec ſa femme & ſon enfant.

Comme c'étoit le premier métier de Sergent, que ce travail ſe fait aſſis & ne demande que peu de force dans la main droite qui n'eſt occupée qu'à retirer la laine de dedans les cardes, il eſpera d'abord pouvoir en venir à bout; mais il éprouva bientôt que quoique ce travail ne l'obligeât point de lever la main droite plus haut que le genou gauche ſur lequel on carde la laine, il ne lui étoit pas poſſible de le continuer, parce que ſon bras droit ſe laſſoit tout-d'un-coup auſſi-tôt qu'il lui faiſoit faire le moindre mouvement.

D'ailleurs ſa femme ne pouvant pas gagner ſuffiſamment de quoi fournir à leur nourriture, la néceſſité les force bien-tôt d'abandonner cette entrepriſe. Sergent a recours à une Dame de ſon pays nommée Madame de Cambray, ſœur de M. Noiret nouveau Supérieur du Mont-Valerien. Elle lui conſeille de ſe retirer à Paris, où il pourroit trouver aiſément le moyen d'entrer à l'Hôpital de Bicêtre, dans lequel on donne un azile aux pauvres, & ſur-tout aux paralytiques que leurs infirmitez rendent abſolument incapables de gagner leur vie. Sergent accepte ce parti d'autant plus volontiers qu'il avoit à Paris un oncle nommé Deſterbecq Caporal de la Colonelle des Gardes Françoiſes, de qui il eſperoit recevoir quelques ſecours. Madame de Cambray a la charité de payer pour Sergent une place dans le coche de Reims & de lui procurer une retraite dans l'Hôtel-Dieu de cette Ville, où il reſte quatre jours en attendant le départ du coche.

Pendant ſon ſéjour à cet Hôtel-Dieu, la Sœur le Moine le fait voir au Médecin de la Maiſon, qui lui dit qu'il n'y avoit que Dieu qui pût le guérir.

Il part; mais dans la route de Reims à Paris il ſeroit mort, dit-il, infailliblement ſans la charité du Cocher, qui auſſi-tôt qu'on étoit arrivé le prenoit entre ſes bras & le portoit ſur un lit.

Il arrive à Paris le 4. Juin 1731. & eſt conduit dans un caroſſe de place chez Deſterbecq ſon oncle, qui demeure rue de la Clef Paroiſſe S. Medard. Cet oncle le voyant abſolument hors d'état de gagner ſa vie, & ſes facultez ne répondant pas à ſon bon cœur, ſe preſſe de le préſenter au Frere Coëffrel Deſſervant de la Cure de S. Médard, pour le prier de lui faire avoir une place dans le dortoir des paralytiques à Bicêtre.

Le Frere Coëffrel n'ayant pas eû le tems la premiere fois de l'examiner ſuffiſamment, le fait revenir chez lui le 11. du même mois de Juin, & s'étant pour lors convaincu par ſes yeux de l'état où l'avoir réduit ſa paralyſie, il lui en donne un Certificat datté du même jour, où il atteſte à Meſſieurs les Adminiſtrateurs de l'Hôpital Général, que Philippe Sergent eſt abſolument incapable de gagner ſa vie & que n'ayant d'ailleurs aucun bien, il eſt juſte de lui accorder un lit dans le dortoir des paralytiques.

L'état de Sergent eſt ſi digne de compaſſion qu'il lui donne de la charité: il ſe charge d'employer ſes ſoins pour lui faire obtenir le lit dont il a un ſi preſſant beſoin, & il le préſente lui-même le 13. du même mois à M. du Chêne un des Adminiſtrateurs.

Le Deſſervant conjointement avec l'Adminiſtrateur examine de nouveau l'état de Sergent. Ils n'ont pas beſoin de faire venir un Médecin pour en juger. Le deſſechement preſque entier de la cuiſſe & de la jambe de ce paralytique les convainc tous deux pleinement que ſon infirmité eſt incurable, & qu'ainſi on ne peut lui refuſer le lit qu'il demande. M. du Chêne met ſon ordre au pied du Certificat du Frere Coëffrel; & M. Perrault l'un de ſes Confreres en ayant fait autant, en vertu de ces ordres Sergent eſt reçu le lendemain à Bicêtre 14. Juin 1731.

Peu de jours après ſon oncle l'étant venu voir, lui raconte quelques miracles operés ſur le Tombeau de M. de Pâris; mais il y fait peu d'attention, ne connoiſſant pas, dit-il, le Saint dont on lui parloit. Néanmoins le 24. du même mois ſa femme lui ayant fait un recit circonſtancié de la guériſon miraculeuſe de Mademoiſelle Thibault, dont elle avoit été témoin occulaire; il ſent dès ce moment naître la confiance dans ſon cœur & forme le deſſein le faire une Neuvaine ſur le Tombeau de ce Saint Diacre. Dans cette vûe il ſollicite auprès du Gouverneur du dortoir une permiſſion pour ſortir, ce qu'il obtint le 7. Juillet.

Plein d'ardeur il ſe met en chemin appuyé ſur ſa béquille & ſon bâton, mais à peine a-t-il fait quelques pas dans l'allée qui va de Bicêtre au grand chemin, qu'il tombe étendu par terre. Un particulier qui paſſoit, a la charité de le relever deux fois, mais l'ayant enſuite abandonné, Sergent retombe pour la troiſiéme fois & demeure à terre ſans pouvoir ſe relever.

Après y être reſté fort long-tems, ne voyant paſſer perſonne, & ſongeant combien il lui étoit impoſſible d'arriver ſans aide juſqu'au logement de ſon oncle, il ſe ſent penétre de douleues, & il eſt tout prêt de s'abandonner au deſeſpoir. Mais dans le moment il voit un Chartier dont la charette à vuide paſſoit dans le grand chemin au bout de l'allée; il l'appelle de toutes ſes forces, & le Chartier étant venu à lui, il le conjure au nom de Dieu de le conduire chez ſon oncle rue de la Clef près de la Pitié. Ce Chartier a aſſez de charité pour le prendre entre ſes bras, le mettre dans ſa charette, & le mener juſqu'à la Pitié où il alloit.

Quoique Sergent n'eût plus que cent pas à faire pour gagner le logis de ſon oncle, il ſe laiſſe encore tomber pluſieurs fois, mais à chaque fois la Providence fournit quelqu'un pour le relever.

Dès le lendemain 8. Juillet 1731. il commence ſa Neuvaine au Tombeau de M. de Pâris, où il ſe tranſporte appuyé ſur ſon bâton, ſa béquille & ſa femme. Les deux premiers jours il ne reçoit aucun ſoulagement, ce n'eſt que le 10. Juillet troiſiéme jour de

de ſa Neuvaine qu'il plaît à Dieu de faire éclater ſur lui les effets de ſa bonté infinie.

Ce jour entre 8. & 9. heures du matin, Sergent s'étant fait coucher ſur la Tombe du Saint Diacre, reſſent tout à coup de vives douleurs dans tout le corps, mais principalement dans la cuiſſe & dans la jambe droites depuis ſi long-tems inſenſibles, immobiles & preſque entierement décharnées. Auſſi-tôt ces membres perclus, & qui par leur deſſechement ſembloient appartenir à la mort, s'agitent avec une violence extrême.

Qui oſera méconnoître le doigt de Dieu dans ces mouvemens convulſifs, leſquels n'ont pû ſe faire que par un miracle auſſi merveilleux que la guériſon qui un moment après en a été l'effet.

Le mouvement ne peut s'opérer dans les membres que par l'impulſion des eſprits animaux, qui y coulent par les conduits des nerfs & qui viennent gonfler les muſcles. Or tous les nerfs de la cuiſſe & de la jambe droites de Sergent, étant retirés, racourcis & deſſechés depuis plus d'un an, avoient indubitablement perdu tous leurs conduits qui s'étoient d'abord reſſerrés, enſuite collés, & avoient ainſi ceſſé d'être. Quel autre que le Maître de la nature eût pû creuſer ſubitement de nouvelles routes dans des nerfs qui depuis long-tems n'étoient plus que des filets ſans organes?

Secondement, l'action ne peut s'exécuter que par le gonflement des tuyaux des muſcles. Or les muſcles de ces membres étant ſi affaiſſés qu'ils paroiſſoient preſque anéantis, n'avoient plus par conſéquent leurs tuyaux, la plûpart ayant été détruits faute de nourriture, & tous les autres s'étant applatis & effacés, en ſorte qu'ils ne compoſoient plus qu'une maſſe aride. Quel autre que le Créateur auroit eu la puiſſance de rendre en un inſtant de nouveaux tuyaux à ces muſcles, ou même de rouvrir ceux qui avoient perdu leur cavité?

Enfin quel autre que le Tout-puiſſant eût pû donner tout à coup à ces nerfs & à ces muſcles depuis tant de tems inanimés, la force, la flexibilité, l'élaſticité & toutes les autres qualitez néceſſaires pour former des mouvemens impétueux.

Les témoins declarent même que les nerfs retrecis & deſſechés de ces membres arides, faiſoient un bruit ſemblable à celui d'un coup de fouet, tant leur agitation convulſive étoit prodigieuſe! Dieu le vouloit ſans doute, pour avertir les ſpectateurs d'être attentifs à la merveille qu'il commençoit d'opérer.

Auſſi tous ceux qui environnoient le Tombeau en furent-ils émus! Les uns reculent, frappés d'étonnement: d'autres reſtent immobiles, fixés par la ſurpriſe. La plûpart s'empreſſent d'approcher pour être plus à portée de voir le Miracle que Dieu alloit faire, & dont ces mouvemens viſiblement ſurnaturels & ce bruit extraordinaire leur paroiſſoient un ſigne aſſuré.

En effet dans le moment la paralyſie ceſſe d'être, l'anchiloſe ſe diſſipe, la ſoudure qui ne faiſoit qu'un corps des os de la cuiſſe & de ceux de la jambe eſt anéantie, la jambe retirée s'étend, les parties mortes & deſſechées ſe raniment, les membres bleuâtres reprennent une couleur naturelle. Sergent leve la tête & voit clairement tous les objets: le brouillard qu'il avoit eû continuellement devant les yeux depuis le mois de Novembre 1729. eſt entierement diſſipé. Tranſporté de joie & de reconnoiſſance, il ſe leve tout droit ſur le Tombeau, & il ſe trouve ſi parfaitement guéri que tous ſes membres ont dès ce moment toute l'agilité & la force qu'ils avoient jamais eû.

L'inſtant du bienfait eſt auſſitôt celui de l'action de graces. Il prend le premier livre qu'il apperçoit dans les mains d'un des ſpectateurs, & entonne le *Te Deum*; mille voix s'uniſſent à la ſienne, on crie Miracle de tous côtés: c'eſt une effuſion générale des cœurs, & comme le premier tribut qu'exigent les merveilles du Très-haut. Qu'un tel ſpectacle eſt digne d'augmenter notre foi, qu'il eſt intereſſant pour un vrai Chrétien!

A ce premier effort d'un cœur dont Sergent n'eſt pas maître d'arrêter la ſaillie, il fait ſucceder le témoignage plus durable d'une reconnoiſſance qu'il voudroit perpetuer à tous les ſiécles. Brûlant du déſir que la mémoire en ſoit conſervée dans les archives du Sanc-

tuaire, il ſe tranſporte à la Sacriſtie ſuivi d'une foule de monde qui l'accompagne; là on dreſſe le Procès-verbal de ſa guériſon qui eſt ſigné par lui même de cette main qui avoit été ſi long-tems paralytique, par les principaux Officiers de l'Egliſe & par quelques autres perſonnes qui avoient été témoins de ce Miracle; & Sergent laiſſe en ce lieu ſon bâton & ſa béquille, témoins muets, mais incorruptibles d'une maladie dont l'incurabilité manifeſte prouve que ſa guériſon ſubite eſt un Miracle inconteſtable.

Le bruit de cette merveille ſe répand bien-tôt, il parvient juſqu'à la tante de Sergent qui emmaillotoit ſa petite fille. Ce récit la met ſi fort hors d'elle-même, qu'elle ne ſait plus ce qu'elle fait: elle met cet enfant nue en chemiſe dans ſon tablier, & court à S. Médard.

La vûe de ſon neveu qu'elle rencontre au ſortir de la Sacriſtie marchant avec facilité au milieu d'une foule qui auroit dû l'accabler, redouble ſon étonnement, les forces lui manquent, elle eſt obligée de s'aſſeoir. Les mouvemens de joie, de ſurpriſe & de reconnoiſſance qui s'élevent en foule dans ſon cœur, ne peuvent trouver d'iſſue que par un torrent de larmes.

Cependant Sergent s'avance comme en triomphe, ſuivi d'une multitude de perſonnes que l'admiration des œuvres du Très-haut attire à ſa ſuite. Cette pompe n'avoit rien du faſte de l'homme, tout y reſpiroit la piété, le zele s'y mêloit avec les ſoupirs, l'action de graces y étoit jointe avec la componction, l'exclamation & le recueillement ſe ſuccedoient ſans intervalle.

Toute la journée Sergent, pour ſatisfaire l'empreſſement de ceux qui vouloient s'aſſurer par eux-mêmes de la vérité & de la perfection d'une guériſon ſi merveilleuſe, fut obligé de faire ſans ceſſe des mouvemens de ſon bras & de ſa main droite, & d'être toujours ſur ſes jambes; mais il n'en reſſentit aucune laſſitude, Dieu lui donnoit des forces; & s'il ne jugea pas à propos de lui créer ſur le champ toutes les chairs néceſſaires pour regarnir pleinement ſes membres deſſechés, du moins il leur avoit rendu dès le premier moment leur couleur naturelle & toute l'agilité & la force qu'ils avoient jamais eû: & fort peu de jours après ſa jambe, ſa cuiſſe & ſa main droites recouvrerent toute leur groſſeur.

Dès le 11. Juillet lendemain du Miracle il fut à Bicêtre, pour faire voir combien ſa guériſon étoit parfaite au nombre innombrable d'habitans de cette Maiſon, qui dès qu'il y avoit été reçu avoient unanimement jugé qu'il n'y avoit aucune reſſource à un état tel que le ſien. Pour les convaincre du Miracle, il lui ſuffiſoit de ſe montrer: cette merveille divine étoit écrite ſur ſes membres rappellés à la vie. On le fit d'abord entrer dans une chambre où étoient la Demoiſelle Julie Supérieure de la Maiſon, la Sœur Fontaine Officiere de la ſalle des paralytiques, M. de la Chappelle l'un des Adminiſtrateurs de l'Hôpital Général & pluſieurs autres perſonnes.

Ils ſont d'autant plus frappés de ſa guériſon, que quatre jours auparavant ils avoient vû avec compaſſion ſon état déplorable; tous en rendent gloire à la Toute-puiſſance de celui qui ne dédaigne pas la priere du pauvre. Les Sœurs Julie & Fontaine oubliant tout interêt humain, donnent même ſur le champ leur Certificat, tant de ce qu'elles voient, que de ce qu'elles ont vû, c'eſt-à-dire de ſa malade incurable, & de ſa guériſon parfaite.

De cette chambre il va dans le dortoir des paralytiques, où il étoit demeuré depuis le 14. Juin juſqu'au 7. de ce mois de Juillet. Auſſi-tôt qu'il paroît, ce lieu, ſéjour ordinaire de la triſteſſe, change à l'inſtant de face: la joie eſt peinte ſur tous les viſages, l'eſpérance renaît dans les cœurs les plus abattus; le paralytique le plus impotent ſe flatte de pouvoir changer de ſort: on diroit qu'il ne s'agit par ſeulement de la guériſon de Sergent, mais qu'un Ange de Dieu vient annoncer une amniſtie générale aux captifs que ſa juſtice tient enchaînés par les liens de leurs infirmitez. Les uns levent les bras vers le Ciel qu'ils regardent comme ouvert par la médiation d'un Saint, dont la pénitence plaide auprès du thrône de ſa grace la cauſe des malheureux; les autres ſe proſternent le viſage contre terre pour adorer celui qui frappe & qui guérit, qui eſt Maître de la vie & qui commande à la mort: tous ren-

rendent graces à la bonté Divine qui a daigné jetter un regard de miséricorde sur l'un d'eux; tous se flattent de l'espérance de trouver dans le témoignage qu'ils rendent avec ardeur de la guérison miraculeuse de leur Confrere, un titre pour obtenir la leur; ceux qui sont en état de signer, s'empressent de lui donner leur Certificat.

A peine est-il de retour dans la chambre où étoient les Sœurs Julie & Fontaine avec M. de la Chapelle, que M. le Procureur Général y arrive. M. de la Chappelle lui demande s'il veut permettre qu'on lui fasse voir un paralytique guéri subitement la veille. Le Magistrat y ayant consenti, Sergent lui est présenté. Il le voit, l'interroge, l'examine, le fait marcher. Il fait ensuite questions sur questions à la Supérieure de la Maison & à celle de la salle des paralytiques, pour approfondir si la paralysie de Sergent étoit réelle & si elle étoit telle qu'il venoit de la lui dépeindre. Il revient une seconde fois à la charge pour interroger le Miraculé sur les circonstances de sa guérison; enfin l'évidence des faits le convainc. La main de Dieu qui s'y fait sentir, le touche, l'attendrit; cet homme si habile à manier les cœurs, n'est pas ici le maître du sien, les larmes lui coulent des yeux, il se tourne vers M. de la Chappelle qu'il embrasse, & met ainsi à couvert une partie du trouble que la preuve d'un Miracle si inconteſtable excite dans son ame.

Sergent peu de tems après sa guérison reçoit une lettre de M. Herault, par laquelle ce Magistrat prie l'Econome de Bicêtre de faire placer Sergent aux paralytiques, en sorte qu'il soit bien, &c. Mais Sergent que sa parfaite guérison mettoit en état de gagner sa vie, ne fut nullement tenté de faire usage des bontez que lui témoignoit ce Magistrat, & il aima mieux reprendre au plus vîte son travail que de retourner à Bicêtre, pour y vivre dans la fainéantise sous la protection de M. le Lieutenant Général de Police.

Cependant la tante de Sergent fatiguée du concours continuel que le Miracle operé sur son neveu attiroit chez elle, lui loüe quatre jours après sa guérison une chambre, rue Gracieuse Faubourg S. Marceau, moyennant 24. livres par an.

L'endroit étoit de deux marches plus bas que la rue, les murs suintoient de toutes parts, mais notre nouveau Miraculé ne croit pas que rien puisse l'incommoder. Il s'y établit malgré les repugnances de sa femme qui craignoit pour elle-même, & il reprend son travail cinq jours après sa guérison.

Sa confiance ne l'a point trompé; il y est resté neuf mois sans ressentir la plus légere incommodité.

Il y avoit déja plus de six mois qu'il y vivoit assez pauvrement du travail de ses mains, lorsqu'un particulier, bien fait & bien mis, dont Sergent fait le portrait, vint lui demander pourquoi il se vantoit d'avoir été guéri sur le Tombeau de M. de Pâris. Sergent lui répondit tout uniment, qu'il ne le disoit que parce que le Miracle de sa guérison étoit évident, & que rien ne pouvoit l'empêcher de le publier & d'en rendre gloire à Dieu. Mais, mon enfant (*lui repliqua ce particulier*) vous me paroissez bien mal à votre aise, vous êtes ici logé dans une espece de cave qui ressemble à un cachot, vous n'avez qu'une méchante couchette & quelques chaises de pailles pour tous meubles, si vous vouliez me croire je ferois votre fortune: je vais tout-à-l'heure vous donner cent pistoles si vous voulez signer ce papier que je vous présente, dans lequel vous déclarez que vous n'avez dit avoir été guéri sur le Tombeau de M. de Pâris, que parce qu'on vous avoit engagé à le dire; mais que dans la vérité vous étiez guéri auparavant que de vous faire mettre sur le Tombeau.

Peut-on pousser plus loin l'irreligion & la scélératesse? Qu'on ne pense pas que se soit là un élève des Jesuites, un envoyé de M. l'Archevêque de Sens, un émissaire de la Police? Non, l'on doit croire que ce n'est qu'un homme sans aveu, une peste publique qu'on ne manqueroit pas de punir s'il étoit découvert. Mais quelle honte, quel opprobre pour un parti de porter dans son sein de pareils monstres! Au reste l'offre de cet homme ne tenta pas plus Sergent que celle que lui avoit fait M. Herault de sa protection pour être bien traité dans le dortoir des paralytiques; on voit avec plaisir dans sa Déclaration avec quelle indignation il reçut la proposition des cent pistoles.

Toutes

Toutes ces tentatives manquées, il ne reſtoit plus que la force majeure. C'eſt la réponſe, & la ſolution ordinaire, à toutes les difficultez qui s'oppoſent à la Bulle: ce n'eſt plus à l'Econome de Bicêtre à qui M. Herault recommande Sergent, c'eſt à ſes Exempts. Au mois d'Avril 1732. Sergent eſt averti que M. Herault avoit donné un ordre pour le faire mettre en priſon; il ſuit le conſeil de l'Evangile, il prévient par la fuite les émiſſaires de celui qui le 10. Juillet précedent lui avoit offert ſi gratuitement ſa protection ſans qu'il la lui eût demandée.

Protégé du ciel & perſécuté des hommes, Sergent parcourt differens pays, Reims, Dinan, Namur, Mons & Liége. Le pauvre Cardeur ne peut reſter nulle part. L'empreinte de la bonté Divine gravé ſur les membres ranimés de ce paralytique, eſt un titre qui le fait proſcrire dans tous ces pays gouvernés par les Jeſuites; il ſemble qu'il porte ſur le front un ſigne qui le faſſe reconnoître. Les Jeſuites ſont par tout, & par tout ils le pourſuivent. Sergent quitte enfin ces lieux infortunés & revient à Paris, ou la vérité, quoique ſouvent perſécutée, oſe néanmoins paroître encore à viſage découvert. C'eſt-là que Sergent preſſé par ſa reconnoiſſance, qui avoit repris encore un nouveau dégré de force par les épreuves mêmes qu'il avoit eſſuyées, conſigne dans un dépôt publique les preuves qu'il avoit recueillis d'un événement auſſi admirable, qu'il eſt intereſſant pour la vérité.

CARACTERE DES TE'MOINS.

POur forcer l'incrédule à reconnoître la vérité, il faut des preuves qui portent avec elles le dernier dégré d'évidence. Auſſi allons-nous lui en preſenter de telles.

Il ſemble que la Providence ait voulu raſſembler ici des témoins de toutes ſortes d'états, de caractères & de ſentimens. Si les témoins néceſſaires ſont ici des gens de bas étage, leur témoignage ſe trouve confirmé par celui de perſonnes en place & d'une réputation au-deſſus de toute critique: ſi la piété trop connue, & l'attache à la vérité en rendent quelques-uns ſuſpects, la Providence en a ménagé d'autres dont les ſentimens ſont tous contraires: ſi l'on reconnoît dans la Déclaration des pluſieurs, l'effuſion d'un cœur qui s'empreſſe de rendre gloire à Dieu, on concevera aiſément que la plûpart des autres ne ſe ſont déterminés à rendre cet hommage à la verité malgré tout interêt humain, que parce qu'ils y ont été comme forcés par l'évidence. Enfin on verra avec ſurpriſe que quelques-uns des témoins de ce Miracle le ſont contre leur volonté, contre eux-mêmes & malgré tous leurs ſentimens.

Commençons par examiner quelle foi mérite Philippe Sergent, ce témoin le plus néceſſaire de tous, ce témoin univerſel, ce témoin inſéparable de tous les évenemens qui le concernent.

Que ce Miraculé expoſe dans un grand détail les circonſtances d'un évenement ſi intéreſſant pour lui, rien ne doit paroître moins ſuſpect, ſur-tout dans un tems comme celui-ci où de pareilles faveurs Divines n'attirent que la perſécution des hommes.

Lorſque l'Egliſe fait faire des Informations de Miracles, c'eſt toujours la perſonne guérie qu'elle prend pour premier témoin. Auſſi eſt-ce uniquement à cette preuve que les parens de l'aveugle-né renvoient les Phariſiens, lorſque la crainte d'une excommunication injuſte les empêchent de faire leur devoir: ils n'oſent eux-mêmes confeſſer Jeſus-Chriſt, de peur d'être chaſſés de la Sinagogue; interrogez-le, diſent-ils aux Juifs, il a aſſez d'âge, qu'il réponde lui-même pour lui. Vint-il alors dans l'eſprit des ennemis des Miracles de ce tems là, de rejetter ſon témoignage ſous prétexte qu'il étoit partie? Non, il étoit reſervé à notre ſiécle d'imaginer une telle défaite, & d'être aveuglé au point de n'en pas ſentir le faux.

Si Sergent paroît ici, ce n'eſt que pour rendre gloire à Dieu. Il pouvoit comme les neuf Lépreux guéris par Jeſus-Chriſt, jouir de la ſanté & oublier celui de qui il l'a tenoit; mais

mais à l'exemple de l'étranger qui ſeul retourna ſur ſes pas glorifiant Dieu à haute voix, ſa pieté lui a fait un devoir de Religion de publier par tout la magnificence de ſon Bienfaicteur. Ni tout ce qu'il avoit à craindre de la part des Puiſſances protectrices de la Bulle, ni les offres d'une ſomme qui étoit pour lui une ſorte de fortune, rien n'a été capable de rendre ſa reconnoiſſance muette. Auſſitôt qu'il eſt de retour en France, ſon premier ſoin eſt de forcer par les Piéces qu'il dépoſe, juſqu'aux ennemis des œuvres de Dieu, d'en prouver la certitude.

Un témoin qui ſait allier la pauvreté avec les ſentimens de foi les plus généreux, la crainte de Dieu avec le mépris de la colere des hommes, & qui à un attachement inviolable pour la vérité qui ne manque jamais de donner une grande horreur du menſonge, caractéres diſtinctifs de ceux qui ne cherchent que leur ſalut, ne mérite-t-il donc aucune croyance?

A ce témoin eſſentiel, à ce témoin général de tous les faits & de toutes leurs circonſtances, nous en joignons d'autres que les ennemis-mêmes des Miracles ne pourront recuſer, & à qui ils n'oſeront refuſer le reſpect qu'ils méritent..

Mais pour ne rien confondre dans leur énumeration, je conſidere Sergent dans trois ſituations differentes. A Dinan, où ſon mal prend naiſſance, & où il en cherche en vain le remede; à Reims, où une miſere extrême, ſuite naturelle de ſa paralyſie, l'oblige de ſe retirer; & enfin à Paris, où l'incurabilité reconnue de ſes maux, lui procure une retraite dans le dortoir des paralytiques de Bicêtre, d'où la confiance dans l'interceſſion du Bienheureux M. de Pâris l'attirant ſur ſon Tombeau, il y trouve en un moment ſa guériſon parfaite.

A Dinan, c'eſt le Curé de la Ville & le Médecin des Hopitaux qui lui ont donné leur Certificat au mois de Juin 1730. plus d'un an avant le Miracle: c'eſt un de ſes parens habitant de Mons, qui mandant à ſon beaufrere le 11. Janvier 1731 l'état de leur famille, rend compte de celui où étoit Sergent depuis plus d'une année.

Le pays d'où viennent ces Piéces ſuffit pour les mettre au deſſus de tout ſoupçon: c'eſt de Mons & de Dinan pays Autrichiens & de Liége, où la Religion a été preſque entierement ſubjuguée par les Jéſuites.

Sergent va à Reims. Voici les témoins que nous avons de l'état où il étoit alors. C'eſt celui chez qui il a demeuré; ce ſont ceux qui fréquentoient cette maiſon. C'eſt une Religieuſe de l'Hôtel-Dieu qui lui a donné l'hoſpitalité pendant 4. nuits, & qui occupée ſans ceſſe à avoir ſoin des malades doit s'y connoître; enfin c'eſt une autre Religieuſe ſœur du nouveau Supérieur du Mont-Valerien, & par conſéquent d'une famille non ſuſpecte.

Sergent arrive à Paris: ici ſe préſente une foule de témoins. J'en diſtingue de trois ſortes, des témoins naturels & néceſſaires, des témoins titrés & d'une autorité publique, des témoins ſinguliers & extraordinaires à qui la Providence a fait rendre témoignage à ſon œuvre contre leur intention.

Témoins naturels & néceſſaires.

C'eſt premierement Sergent & ſa femme. Ce ſont enſuite ceux avec qui il a vécu, ceux chez qui il eſt allé loger, celui qui l'a tiré du caroſſe d'où il ne pouvoit deſcendre, ſa tante qui a eu la curioſité d'examiner ſes membres deſſechés, ſon oncle qui l'a conduit chez le Pere Coëffrel, les paralytiques avec leſquels il étoit à Bicêtre: en un mot ceux qui ont été journellement avec lui, avant & depuis ſa guériſon.

Il n'y a rien ici d'illuſtre aux yeux de la chair. Mais ſi l'on ne trouve pas leur origine gravée en relief dans les faſtes publics, ils ont du moins la plûpart, la nobleſſe des ſentimens que donne la pieté. Ils n'ont point d'autre caractère que celui d'être des Chrétiens qui ont un véritable deſir de leur ſalut: qui n'ont d'autre fin dans le témoignage qu'ils rendent que la gloire de Dieu, d'autres récompenſes à attendre des hommes que l'exil ou l'empriſonnement, d'autre motif qui les faſſe agir que l'impreſſion qu'ils reçoivent de l'Eſprit ſaint, qui ſeul donne la force de confeſſer la vérité lorſqu'elle eſt perſecutée.

Témoins titrés & d'une autorité publique.

Ce ſont des perſonnes d'un rang fort diſtingué, ou qui ont eu caractère pour examiner l'état de Sergent, & ſi ſa guériſon étoit véritablement un Miracle. C'eſt M. le Procureur général: c'eſt M. Du Chêne Adminiſtrateur de l'Hôpital, qui après avoir examiné Sergent & avoir reconnu que ſon état étoit incurable, a ſigné l'ordre pour lui faire avoir un lit dans le dortoir des paralytiques: c'eſt Madame de Baudry, mere de M. de Baudry Intendant des Finances & ci-devant Lieutenant général de Police, qui étoit préſente à cet examen: c'eſt M. de la Chapelle autre Adminiſtrateur de l'Hôpital général, qui avoit vû Sergent peu de jours avant ſa guériſon ſubite & qui l'examine le lendemain: c'eſt Mademoiſelle Julie Supérieure de l'Hôpital, qui fit le même jour cet examen avec la Sœur Fontaine premiere Officiere de la ſalle des paralytiques, en préſence d'un grand nombre de perſonnes dont pluſieurs avoient eu connoiſſance de l'état de Sergent avant qu'il eût été miraculeuſement guéri: c'eſt M. l'Abbé de la Monnoire faiſant les fonctions de Sacriſtain de S. Medard, & autres Officiers de cette Egliſe qui au moment du Miracle en dreſſerent un Procès-verbal dans la Sacriſtie, à la vûe de tout le public & des amis & ennemis. Voilà ce qui s'appelle des témoins importans, des témoins reſpectables par leur caractère, des témoins de droit par leur emploi, des témoins éclairés dans leur examen, des témoins qui ne l'ont été que parce qu'il y ont été comme forcés par l'évidence du Miracle.

Témoins ſinguliers & extraordinaires fournis malgré eux par la Providence.

C'eſt M. l'Abbé Noiret nouveau Supérieur du Mont-Valerien, c'eſt le Pere Coëffrel Deſſervant de S. Médard, c'eſt Monſieur le Lieutenant général de Police.

Si le nombre de ces témoins n'eſt pas grand, un ſeul en vaut une legion. Quelle merveille! Voir entre autres le Pere Coëffrel & M. Herault lui-même fournir les preuves d'un Miracle, donner des palmes pour le triomphe du Bien-heureux François de Pâris. Adorons la Providence, admirons les reſſources de la vérité, elle ſeul ſait forcer quand il lui plaît ceux qui lui ſont le plus oppoſés à ſervir à ſes deſſeins.

PROPOSITIONS.

Sur leſquelles cette Démonſtration ſera établie.

PREMIERE PROPOSITION. Philippe Sergent avoit une paralyſie complette ſur la jambe & la cuiſſe droite, preſque complette ſur le bras & la main du même côté, & une anchiloſe au genou.

SECONDE PROPOSITION. En l'état où étoit Sergent lorſqu'il a été miraculeuſement guéri, ſes maladies étoient abſolument incurables à tout autre qu'au Maître de la nature.

TROISIEME PROPOSITION. Il a été parfaitement guéri de toutes ces maladies ſur le Tombeau de M. de Pâris le 10. Juillet 1731. entre huit & neuf heures du matin.

QUATRIEME PROPOSITION. Cette guériſon a été auſſi perſeverante qu'elle avoit été ſubite & parfaite.

CINQUIEME PROPOSITION. Cette guériſon n'a pû s'opérer que par un effet de la Toute-puiſſance divine.

I. PROPOSITION.

Philippe Sergent avoit une paralyſie complette ſur la jambe & la cuiſſe droite, preſque complette ſur la bras & la main du même côté, & une anchiloſe au genou.

PREUVES GENERALES.

REprenons les choſes dès leur origine & ſuivons la maladie de Philippe Sergent depuis le commencement juſqu'au moment de ſa guériſon. Nous

Nous apprenons des Déclarations de Sergent & de sa femme, qu'en *Novembre* 1729. *il fut attaqué dans toute l'étendue du bras droit*, *d'une* paralysie incomplette qu'il prit pour une *espéce de rhumatisme goûteux*, *qui lui appesantit si fort le bras & lui en rendit la main si lourde que dès le premier moment il ne peut s'en aider*; ... *M. Fabris Médecin des Hôpitaux de Dinan le fit saigner*; *mais loin que cette saignée lui procurât aucun bien*, *il s'apperçut aussitôt après la saignée que sa vûe devint extrêmement trouble*; *ce qui a duré sans interruption jusqu'au moment de sa guérison subite arrivée le* 10. *Juillet* 1731. *de sorte que depuis le mois de Novembre* 1729. *jusqu'au-dit jour il n'a pu lire ... & ne voyoit rien que confusément.*

Deux jours après il lui prit un tremblement dans tous les membres *qui au bout de huit jours devint continuel*, *même pendant la nuit*, dit sa femme, *& un si grand froid par tout le corps que rien ne pouvoit le réchauffer*, ce qui *a toujours continué jusqu'au jour de sa guérison subite.*

Au mois de Fevrier 1730. *il lui prit une si grande foiblesse*, ou pour mieux dire il eut une attaque d'apoplexie si violente, *qu'il demeura*, dit-il, *sans aucune connoissance depuis six heures du matin jusqu'au soir: & que quand il en revint il se trouva tout le côté droit comme mort*, *ayant la cuisse*, *la jambe & le bras de ce côté-là tout bleuâtres*, *n'ayant plus aucun mouvement tel qu'il pût être dant cette cuisse & cette jambe*, *& n'y ayant plus même aucune sensibilité.* Et si le bras & la main conserverent encore *un peu de mouvement*, il étoit si foible & si imparfait qu'il n'en pouvoit presque tirer aucun secours, & ne pouvoit *porter sa main jusqu'à sa bouche.*

Sa femme déclare que peu après elle s'apperçut que la cuisse & la jambe de son mari maigrissoient à vûe d'œil. Elle raconte avec une simplicité sans égale, *qu'elle les regardoit tous les jours & qu'elle voyoit avec bien de la douleur qu'elles diminuoient de plus en plus*; *& qu'au bout de trois mois elles devinrent si dessechées qu'elles étoient presque comme des membres de squellette & étoient plus courtes de trois doigts que sa cuisse & sa jambe gauche.*

Peu après cet hideux dessechement, *elle s'apperçut aussi*, dit elle, que cette cuisse & cette jambe *demeuroient toujours dans la même situation*, *le genou à moitié plié.*

Elle ajoute même, *qu'elle essaya plusieurs fois si elle pourroit leur faire faire quelque mouvement*, *mais qu'il n'étoit pas possible de les plier ni de les étendre*, *& que lorsqu'elle remuoit son pied elle faisoit aller sa jambe & sa cuisse tout d'une piece jusqu'à la hanche.*

Quelque tems auparavant, (dès le mois de Mars 1730.) un Opérateur l'avoit frotté d'une huile qui lui procura quelque soulagement dans le côté gauche, mais qui en même tems ne servit qu'à accélerer le dessechement du côté droit.

J'ai déja rapporté l'effroyable épreuve que Sergent fit avec un tison ardent, dont il se brula la jambe sans en ressentir aucune douleur, & l'empressement avec lequel sa femme le lui arracha des mains: le lecteur en trouvera le récit tant dans la Déclaration de Sergent que dans celle de sa femme, & la preuve complette par le Certificat de sa tante.

M. Fabris après avoir encore éprouvé une seconde fois que ses remedes ne produisoient aucun effet sur les membres à demi-mort de ce paralytique, eut enfin recours au dernier expédient de la Médecine. Il declara à Sergent qu'il n'y avoit plus pour lui d'autre ressource que de se faire transporter, de quelque façon que ce pût être, à Aix-la-Chapelle pour éprouver si les eaux sulfureuses des bains de cette ville, qui produisoient souvent de si merveilleux effets, & qui étoient la pierre de touche de l'incurabilité des maladies, ne lui procureroient pas quelque soulagement.

Tous ces faits exactement extraits des Déclarations de Sergent & de sa femme, se trouvent confirmés, du moins les principaux, par deux Certificats au dessus de tout contredit. L'un a été donné à Sergent le 22. Juin 1730. par le Curé de Dinan. On ne soupçonnera pas ce Pasteur du pays de Liége d'avoir antidaté un Certificat pour servir de preuves à

un Miracle operé un an après par l'interceſſion de M. de Pâris; voici ce que porte ſon certificat.

Le ſouſſigné, &c. *atteſte que Philippe Sergent ... incapable de gagner de quoi ſe ſubſtenter, étant tombé dans une paralyſie depuis neuf mois, cependant nulle guériſon nonobſtant tous les remedes qu'il a uſé, abandonné des Médecins quoiqu'ils lui ont conſeillé de prendre les bains d'Aix, c'eſt pourquoi ... il ſe riſque, tout infirme & tout impotent, d'en faire le chemin*, &c.

Ce Certificat quoique bien court, renferme néanmoins le fond de tout qui eſt circonſtancié avec plus d'étendue dans les Déclarations de Sergent & de ſa femme concernant l'état où il étoit lors de ſon départ pour Aix-la-Chapelle.

Tout y eſt exprimé, l'exiſtence & la nature de la maladie, *étant tombé dans une paralyſie*; ſa durée, juſqu'alors; l'époque de ſon origine, *depuis neuf mois ;* ſon caractère, elle paroît incurable puiſqu'elle a reſiſté à tous les rémedes, qui loin de guérir n'ont pû même apporter aucun ſoulagement, *cependant nulle guériſon nonobſtant tous les remedes qu'il a uſé*; les Maîtres de l'art ont reconnu eux-mêmes l'inutilité de tous leurs ſoins, *abandonné des Médecins*; ils ne lui laiſſent qu'une ſeule eſpérance, *ils lui ont conſeillé de prendre les bains d'Aix*, derniere reſſource dont Sergent a depuis éprouvé l'inutilité. Il ne reſtoit plus qu'à marquer quels avoient été les effets de cette paralyſie, les voici; elle a rendu Sergent tellement perclus de la plus grande partie de ſes membres, qu'il eſt devenu *incapable de gagner de quoi ſe ſubſtenter.*

Dans les cas extrêmes les plus legers rayons d'eſpérance ſont faire les derniers efforts. C'eſt ici l'impuiſſance même qui excite à l'action, c'eſt l'infirmité qui anime le courage, c'eſt la foibleſſe qui ſe porte avec ardeur au travail, c'eſt le déſir empreſſé de la ſanté qui riſque la vie; *c'eſt pourquoi il ſe riſque, tout infirme & tout impotent, d'en faire le chemin.*

L'autre Certificat a été donné en même tems à Sergent par M. Fabris Médecin des Hôpitaux de Dinan, il eſt du 19. du même mois de Juin 1730. quoique plus laconique, il renferme les mêmes choſes. *Le ſouſſigné*, dit-il, *après avoir tenté pluſieurs remedes, mais en vain, pour la maladie du Philippe Sergent, eſt d'avis qu'il prenne les bains d'Aix.*

C'eſt un Médecin qui avoue que tous les remedes, qu'il a tenté, n'ont pû avoir aucun ſuccès; un aveu ſi humble eſt bien croyable. Il propoſe la derniere reſſource: voyons quel en a été le ſuccès.

Dès le 22. Juin Sergent *ſe fit porter par deux hommes dans une barque qui le mena de Dinan à Namur.* Ainſi de barque en barque & autres voitures, à force de fatigues, de chûtes, & de ſecours charitables de ceux qui le relevent, il arrive à Aix *où pendant 15. jours il prend les bains ſoir & matin ... Il ſentit à la vérité un peu plus de force dans les reins; mais à l'égard de ſon bras, de ſa cuiſſe & de ſa jambe droites ils reſterent toujours au même état auſſi bien que ſa vûe & ſon tremblement ; & perdant toute eſpérance de guériſon, il retourna à Dinan par les mêmes voitures:* ce ſont les propres termes de Sergent. Voici ce que nous liſons dans la Déclaration de ſa femme: *il revint d'Aix la Chapelle environ un mois après, ayant la vûe, les bras, les cuiſſes & les jambes dans le même état dans lequel il étoit parti; mais ayant ſeulement un peu plus de force dans les reins.*

Joignons à ces deux témoignages un troiſiéme, que ſa datte met au deſſus de toute critique. C'eſt une Lettre écrite de Mons le 11. Janvier 1731. à Jean Deſterbecq dit Bellegarde Caporal de la Colonelle des Gardes-Françoiſes oncle de Philippe Sergent, par Jean-Baptiſte du Rignieux ſon beau-frere. Dans cette Lettre, du Rignieux après avoir rendu compte à ſon beau-frere de l'état de toute leur famille établie à Mons, s'explique ainſi en parlant de Philippe Sergent. *Philippe de qui vous êtes tant en peine eſt marié à Dinan, il a bien une jolie femme & une fille que Dieu leur a envoyé pour le premier; mais pour Philippe il eſt fort affligé, car voilà paſſé un an qu'il a une paralyſie, incapable de travailler, même de marcher.*

Cette

Cette Lettre à été dépoſée par Bellegarde chez M. Sellier Notaire. La datte de cette Lettre, ſa naïveté, la quantité de faits dont elle rend compte, & ſur tout le pays d'où elle vient, la mettent hors d'atteinte aux traits les plus ſubtils de l'incrédulité. Or il eſt certain aux termes de cette Lettre, que Philippe Sergent eſt reſté après ſon retour d'Aix tout auſſi *incapable de travailler & de marcher*, qu'il étoit avant d'avoir pris ces bains ſi renommés.

La Lettre eſt de dix mois poſtérieure à ſon retour; & dans la Lettre, celui qui l'écrit ne fait aucune différence entre le tems qui a précedé & celui qui a ſuivi ce voyage: il remarque ſeulement en général que depuis plus d'un an, que Philippe Sergent eſt tombé en paralyſie, il eſt *incapable de travailler* & *même de marcher.*

Suivons Sergent à Reims, où ſa miſere extrême le conduiſit le 10. Mai 1731. Nous apprenons de ſa femme *qu'elle eut bien de la peine à arriver juſqu'à cette ville avec lui, n'étant pas aſſez forte pour le monter dans les charettes dans leſquelles ils faiſoient leur voyage ni pour l'en deſcendre, & étant obligée d'avoir ſans ceſſe recours à quelqu'un pour l'aider.*

Qu'ils furent deſcendre à Reims chez un nommé Gardebled qui faiſoit travailler en laine, mais qu'il ſe laſſa bientôt de garder chez lui ſon mari, lequel ayant fait tous ſes efforts pour tâcher de carder de la laine n'en put jamais venir à bout.

Que ne ſachant donc que devenir, Gardebled voulant mettre dehors ſon mari, ils eurent recours à une Dame de leur pays nommée Madame de Cambray qui leur conſeilla d'aller à Paris, où il y avoit un Hôpital qu'on appelloit Bicêtre dans lequel on recevoit tous ceux qui par leurs infirmités étoient entierement incapables de gagner leur vie.

Sergent, en atttendant le départ du coche, ſe réfugia à l'Hôtel-Dieu. Pendant qu'il y étoit la Sœur le Moine Religieuſe qui a ſoin des paſſans, *le fit voir au Médecin qui lui dit en propres termes, qu'il n'y avoit que Dieu qui pouvoit le guérir.* A qui recourir en effet après l'inutile épreuve des bains d'Aix, qu'à celui à qui rien n'eſt impoſſible.

Sergent vit dans cette intervalle Madame Noiret Religieuſe de S. Pierre de Reims, ſœur de Madame de Cambray & du nouveau Supérieur du Mont-Valerien.

Les engagement de Monſieur ſon frere ne l'ont point empêché de rendre témoignage à la vérité. Voici le récit qu'elle fait de l'état où étoit Sergent lorſqu'elle le vit à la fin du mois de Mai 1731. „ Il me parut, *dit-elle*, avoir beaucoup de peine à marcher, quoi-
„ que ſoutenu du côté droit avec une béquille, & un bâton de la main gauche. Sa jam-
„ be droite m'a paru plus courte & plus maigre que l'autre; mais je ne l'ai point vû à
„ nud. Aſſis & marchant il ne pouvoit poſer le talon à terre, il avoit le genou un peu
„ plié, ce qui m'a fait croire que les nerfs étoient retirés par la paralyſie. J'ai vû ſa main
„ droite qui étoit plus maigre que la gauche, & d'une couleur bleuâtre."

La Sœur le Moine a auſſi donné ſon Certificat, par lequel elle déclare: qu'elle a „re-
„ marqué que Sergent étoit paralytique de la moitié du corps, qu'il ne pouvoit ni mar-
„ cher ni ſe ſoutenir ſans le ſecours d'une béquille & d'un bâton, & que quand il mar-
„ choit avec ſes béquilles, c'étoit avec une ſi grande difficulté & d'une maniere ſi penible
„ & ſi lentement, qu'il tiroit la compaſſion de tous ceux qui le voyoient."

Ces deux témoignages ſont d'autant plus reſpectables que celles qui les ont donnés avoient plus d'interêt de ne le pas faire. Ce ſont deux Religieuſes actuellement ſous la houllette de Monſieur l'Archevêque de Reims, & de ſes Grands-Vicaires: Religieuſes qui n'ont pû ignorer à quoi les expoſoit un pareil témoignage, mais qui ont eu aſſez de pieté pour en courir volontairement tous les riſques, & acheter, s'il le falloit, les récompenſes de l'autre monde par les perſécutions de celui-ci.

Arrêtons-nous un moment pour ſentir tout ce qui réſulte de ces deux témoignages & ſur tout de celui de Madame Noiret qui eſt le plus circonſtancié.

Ils prouvent 1. que Sergent *étoit paralytique de la moitié du corps.* 2. que *ſa main droite étoit plus maigre que la gauche.* 3. que cette main étoit *d'une couleur bleuâtre.* 4. Que ſa jambe droite paroiſſoit *plus courte & plus maigre que l'autre*, & que la maigreur en étoit telle qu'elle s'appercevoit au travers de ſon bas, parce qu'il n'étoit point rempli comme celui du côté gauche: ce qui ſautoit ſi fort aux yeux, que Madame Noiret remarqua la maigreur de cette jambe quoiqu'elle ne l'eût point vue à nud. Enfin que le genou droit de Sergent étoit toujours *un peu plié* conſervant continuellement la même figure, ſoit qu'il *marchât* ſoit qu'il fût *aſſis*, & que dans aucune ſituation *il ne pouvoit poſer le talon à terre.*

Sergent part dans le coche de Reims le 2. Juin, & arrive le 4. chez Deſterbecq dit Bellegarde ſon oncle rue de la Clef Paroiſſe S. Médard.

La femme de Bellegarde déclare: „ que le 4. Juin 1731. elle vit arriver chez elle Phi-
„ lippe Sergent dans un Fiacre avec ſa femme & un petit enfant: que n'ayant pas aſſez
„ de force pour le deſcendre de ſon Fiacre (Philippe Sergent étant perclus de tout le cô-
„ té droit) elle pria ſes voiſins de lui prêter la main & de le monter à ſa chambre."

Le nommé le Vert Maître Menuiſier qui le deſcendit du caroſſe, a donné auſſi ſa Déclaration. Il certifie: „ que le 4. Juin 1731. la Bellegarde qui occupe une chambre
„ dans la maiſon du comparant, l'ayant prié de deſcendre Philippe Sergent ſon neveu de
„ dedans un Fiacre avec lequel il arrivoit chez elle, il le prit à braſſecorps, & le porta
„ dans ſa boutique, ledit Sergent ne pouvant marcher ayant tout le côté droit entrepris
„ de paralyſie."

Nous avons préſentement une foule de témoins qui nous vont conſtater de la maniere la plus circonſtanciée l'état où Sergent étoit alors.

Commençons par rapporter ce qu'en dit Bellegarde ſon oncle, Caporal de la Colonelle des Gardes-Françoiſes. Son témoignage mérite d'autant plus de foi qu'employé lui-même à faire la garde de l'Egliſe de S. Médard, il n'a pû ignorer tout ce qu'il hazardoit en donnant le certificat d'un Miracle, & qu'il n'a pû être porté à le faire que par la foi vive & la confiance en Dieu que ce Miracle même lui a donné. Il déclare „ qu'il fut fort é-
„ tonné le 4. Juin de la même année 1731. en entrant chez lui le ſoir, de trouver Ser-
„ gent avec ſa femme & un petit enfant: qu'il fut fort aiſe de le voir, mais en même
„ tems très touché de l'état où il étoit, ledit Sergent ne pouvant aucunement ſe ſoutenir:
„ qu'il remarqua pendant le tems qu'il reſta chez lui qu'il ne pouvoit ſe ſervir de ſon bras
„ ni de ſa main droite qu'il laiſſoit pendre le long de ſon corps, & que ſa main droite étoit
„ bien plus maigre que la gauche: qu'il obſerva auſſi que ſa jambe droite paroiſſoit plus
„ courte que la gauche, & que ſon genou droit demeuroit toujours un peu plié en quelque
„ ſituation qu'il fût, de façon qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir ſur ſa jambe gauche."

La femme de Bellegarde fut plus curieuſe que ſon mari. Elle ne ſe contenta pas de ce qui frappoit la vûe de tout le monde: elle nous apprend dans la Déclaration qu'elle voulut examiner l'état des membres paralytiques de ſon neveu.

„ Que Sergent lui fit d'abord voir ſon bras & ſa main droite, qui étoient extrêmement
„ maigres, froids comme de la glace & tout bleuâtres depuis l'épaule juſqu'au bout des doigts.
„ Qu'il lui montra auſſi ſa jambe droite qui étoit pareillement toute bleuâtre, & ſi mai-
„ gre qu'il n'y avoit plus que la peau ſur les os. Qu'elle remarqua qu'il ne pouvoit ni
„ l'allonger ni la plier plus qu'elle l'étoit, en ſorte que ſon genou & ſa jambe conſervoient
„ toujours la même figure un peu pliée, ſoit qu'il fût couché, debout, ou aſſis, ſans qu'on
„ leur pût faire faire aucun mouvement, comme ſi ſa cuiſſe & ſa jambe n'euſſent été qu'un
„ ſeul os. Qu'ayant apperçu une aſſez grande marque qui paroiſſoit comme une cicatrice
„ de brulure à l'endroit du mollet de cette jambe, & lui ayant demandé d'où cela lui ve-
„ noit, il lui lui déclara qu'au mois de Mai 1730. étant dans un fauteuil très près d'un grand
„ feu ſans pouvoir ſe réchauffer, il voulut eſſayer ſi ſa jambe droite ſentiroit la chaleur

„ en

„ en mettant dessus le bout tout rouge d'un tison, qu'il le mit effectivement à l'endroit
„ dont elle voyoit la marque & que sa peau brula sans qu'il sentit aucune chaleur dans
„ cette jambe. Qu'elle a aussi observé qu'il ne pouvoit se réchauffer quoiqu'on fût au
„ mois de Juin & qu'il fit déjà assez chaud, & qu'il se mettoit tout dans leur feu plaçant
„ ses jambes dans leur cheminée à droite & à gauche de leur pot au feu.

„ Qu'au reste il ne pouvoit se soutenir que sur sa jambe gauche, le talon de sa jambe
„ droite qui étoit retirée & paroissoit de trois doigts plus courte que la gauche, demeu-
„ rant toujours en l'air; mais que même il ne se soutenoit que bien difficilement sur sa
„ jambe gauche, attendu qu'elle étoit dans un tremblement presque continuel aussi bien
„ que son bras gauche & ses reins. Qu'il ne pouvoit d'ailleurs s'aider de son bras droit,
„ ni tenir sa béquille ferme sous ce bras, ce qui faisoit qu'à peine pouvoit-il faire quel-
„ ques pas dans sa chambre avec sa béquille & son bâton sans tomber à terre & hazar-
„ der de se blesser, de sorte qu'il falloit toujours que quelqu'un le soutînt & l'aidât à mar-
„ cher pour empêcher qu'il ne tombât.

„ Qu'il ne pouvoit non plus lever le bras droit qui n'avoit presque pas de mouvement,
„ & qu'il le laissoit toujours pendre & ne s'en servoit pas, si ce n'étoit pour tâcher de
„ soutenir sa béquille."

Sergent resta dix jours chez son oncle. La femme de Sergent le faisoit presque tous les jours descendre dans la boutique du Maître Menuisier pour prendre l'air, ce qui a rendu cet ouvrier très instruit de son état: aussi en rend-il un compte fort exact. Il déclare „ que Sergent ne pouvoit marcher qu'en se soutenant avec une béquille & un bâton,
„ & même qu'il avoit besoin que quelqu'un le soutînt, étant sans cela en risque de tomber
„ à tout moment, à cause d'un tremblement qu'il avoit dans tout le corps sur tout dans la
„ jambe gauche sur laquelle seule il s'appuyoit. Qu'à l'égard de sa jambe droite, elle é-
„ toit toute retirée & qu'elle restoit toujours en l'air, le genou en étant toujours plié sans
„ que ledit Sergent pût l'allonger.

„ Que le comparant lui ayant demandé lors pourquoi il n'allongeoit point sa jambe, le-
„ dit Sergent lui répondit que cela lui étoit impossible, & qu'il n'avoit aucun mouvement
„ dans le genou, & que sa jambe droite demeuroit toujours dans la même situation, soit
„ qu'il fût couché, debout ou assis.

„ Que ledit Sergent restant souvent dans sa boutique en attendant sa femme qui l'ai-
„ doit à marcher, à monter & à descendre, le comparant remarqua que ledit Sergent
„ avoit son bas du côté droit qui paroissoit tout vuide, parce qu'apparemment cette jam-
„ be étoit extrêmement menue, & que son bras & sa main du même côté étoient aussi-
„ fort maigres & tout violets."

L'état de Sergent étoit frappant, il attiroit les regards & excitoit une sorte de curiosité; il a été remarqué par tous les voisins. La compassion de la Dame Langlois, qui tient près de là une Manufacture de couvertures, fut émue par un spectacle si digne de pitié. Comme elle connoissoit la femme de Bellegarde, sa charité la porta à venir voir plusieurs fois son neveu, & ayant été quelque tems après témoin de sa guerison subite, elle lui donna son Certificat écrit de sa main datté du 20. Juillet, dix jours après le Miracle.

„ Il avoit, *dit-elle*, la jambe droite retirée considérablement; elle paroissoit aussi
„ beaucoup plus menue que la jambe gauche, & même elle paroissoit plus courte, par-
„ ce que le genou en demeuroit toujours plié: on voyoit bien qu'il n'en pouvoit faire
„ aucun usage, cette jambe étant toujours en l'air, le talon en haut & le genou plié sans
„ changer de figure dans les mouvemens qu'il se donnoit pour marcher. Il ne le pou-
„ voit faire qu'en le soutenant sur une béquille d'un côté & un bâton de l'autre, encore
„ ne le pouvoit-il que tres-difficilement, sa jambe gauche qui portoit tout le corps trem-
„ blant continuellement, ce qui l'obligeoit d'avoir toujours quelqu'un pour le soutenir: il
„ avoit aussi la main droite fort maigre, & bleuâtre."

Après

Après avoir rapporté le Certificat de la mere, rapportons celui de la fille qui eſt de même datte. Elle „ certifie avoir vû pluſieurs fois dans le commencement du mois de „ Juin dernier Philippe Sergent, &c. que ce pauvre garçon étoit dans un état à faire pi- „ tié, ayant tout le côté droit paralytique, tremblant de tout ſon corps & ne pouvant ſe „ ſoutenir qu'avec une béquille ſous le bras droit & un bâton qu'il tenoit de ſa main „ gauche, & ne pouvant preſque marcher avec ce ſecours ſans que quelqu'un le tînt, „ ſans quoi il étoit en riſque de ſe laiſſer tomber, ce qui lui eſt arrivé pluſieurs fois; que „ ſa jambe étoit retirée & demeuroit toujours pliée, & qu'on voyoit qu'il n'en pouvoit „ faire aucun uſage ne pouvant l'étendre, & qu'il ne lui donnoit de mouvement que par „ une ſecouſſe de ſes reins."

Nous avons encore pluſieurs autres témoignages qui ſont tous conformes: épargnons en la lecture, & contentons-nous d'une réflexion qui eſt bien naturelle.

Peut-on croire que toutes ces perſonnes ſe ſoient donné le mot, tant à Paris qu'à Reims, pour atteſter des faits dont le contraire auroit été expoſé à la vûe de tout le monde, & que tous ceux qui auroient connu Sergent auroient été en état de démentir. Mais pour ne laiſſer aucune reſſource à l'incrédule, préſentons à Monſieur l'Archevêque de Sens un témoin dont il ne puiſſe refuſer le témoignage. S'il n'a pas voulu en croire Monſieur l'Evêque de Montpellier ſur le Miracle arrivé à Pezenas, au moins ne peut-il refuſer par la raiſon des contraires de donner toute ſa foi au Certificat du Frere Coëffrel Deſſervant de S. Médard.

Avant d'en rapporter les termes, il eſt bon de rendre compte de l'attention ſcrupuleuſe avec laquelle il l'a donné. Nous en trouverons un détail abregé dans la Déclaration de Bellegarde dont j'ai déjà cité une partie.

Il déclare „ que ſon neveu l'ayant prié de tâcher de lui procurer une place à Bicêtre „ où on retire ceux qui ſont abſolument incapables de gagner leur vie, il le préſenta au „ Pere Coëffrel Deſſervant de S. Médard ſa Paroiſſe, afin d'avoir de lui un Certificat „ de l'impoſſibilité où ſon neveu étoit de gagner ſa vie; que le Pere Coëffrel n'ayant pas „ lors le tems d'examiner ſon neveu, il lui dit de revenir le 11. du même mois de Juin, „ & que l'ayant ce jour là examiné tout à loiſir, il leur donna ſon Certificat, & mê- „ me leur aſſigna un rendez-vous pour ſe trouver le 13. chez M. Colin du Chêne „ Adminiſtrateur de l'Hôpital, leur promettant ſa recommendation afin qu'il fût plûtot „ reçu."

Philippe Sergent ajoute que „ le 11. Juin le Pere Coëffrel l'ayant examiné à ſon aiſe, „ reconnut que ſa cuiſſe & ſa jambe droites étoient de plus de trois doigts plus courtes „ que ſa cuiſſe & ſa jambe gauches, & qu'elles n'avoient que la peau & les os; ce qui étoit „ bien viſible, en ce que ſa culotte & ſon bas de ce côté là étoient preſque tout vuides: „ & que ſa jambe reſtoit toujours en l'air à demi pliée, ſans qu'il y eût aucune ſenſibili- „ té, non plus que dans la cuiſſe qui étoient comme deux membres morts.

„ Qu'il regarda ſa main & ſon bras droit qui étoient bleuâtres & beaucoup plus mai- „ gres que ſon bras & ſa main gauches. "

Rapportons préſentement les termes du Certificat du Pere Coëffrel.

Je ſouſſigné Prieur Curé de S. Médard à Paris, certifie à Meſſieurs les Directeurs de l'Hôpital général que Philippe Sergent âgé de vingt-ſept ans, tombé en paralyſie, eſt abſolument hors d'état de gagner ſa vie & que n'ayant d'ailleurs aucun bien il merite d'être reçu dans ledit Hôpital général. Fait à Paris le onziéme jour de Juin 1731. Signé *Coëffrel Curé de ſaint Médard.* Au deſſous eſt écrit: *Bicêtre aux paralytiques. Le ſieur Honnet recevra Philippe Sergent.* &c. *Ce* 13. *Juin* 1731. ſigné *Colin* & *Perrot*, qui ſont deux de Meſſieurs les Adminiſtrateurs.

Il paroît tant par l'objet que par les termes de ce Certificat, que le Pere Coëffrel n'a pû le donner qu'après avoir reconnu & avoir jugé que la paralyſie dont Sergent étoit affligé étoit abſolument incurable.

L'ob-

L'objet de ce Certificat étoit de faire obtenir à Sergent un lit à Bicêtre dans le dortoir des paralytiques. Bicêtre n'eſt pas un lieu où on traite les maladies: on met à l'Hôtel-Dieu les paralytiques qui peuvent être guéris, mais on ne place à Bicêtre dans le dortoir des paralytiques que ceux dont la guériſon paroît évidemment impoſſible, & qui ſe trouvant par-là hors d'eſpérance de pouvoir jamais gagner leur vie, ont beſoin de trouver un azile où on les nourriſſe le reſte de leurs jours.

Auſſi faut-il bien des formalités pour obtenir un lit dans le dortoir des paralytiques. Il faut avoir d'abord le Certificat de ſon Curé, qui atteſte que le paralytique pour qui il demande ce lit, eſt dans une impoſſibilité entiere de travailler pour gagner de quoi vivre: Certificat que le Curé ne doit point donner ſans avoir fait examiner auparavant l'état du paralytique par un Médecin ou un Chirurgien, à moins que l'incurabilité de la paralyſie, & l'impoſſibilité où elle met le paralytique de gagner ſa vie, ne ſoit manifeſte à l'inſpection des membres.

C'eſt auſſi ce qui réſulte des termes du Certificat du Pere Coëffrel. *Je ſouſſigné*, dit-il, *certifie à Meſſieurs les Directeurs de l'Hôpital général que Philippe Sergent. . . étant tombé en paralyſie eſt abſolument hors d'état de gagner ſa vie.* Ce terme *abſolument* a ici bien de la force, & caractériſe une paralyſie bien complette. On voit des manchots qui ne laiſſent pas de gagner leur pain: il y a pluſieurs métiers qu'un boiteux peut fort bien faire; ainſi il n'y a que d'un homme qui eſt entierement perclus d'une grande partie de ſes membres, dont on puiſſe dire qu'il eſt *abſolument hors d'état de gagner ſa vie.*

Le Pere Coëffrel à la verité ne fait pas de deſcription dans ſon Certificat de l'état où étoit Sergent: cela lui parut inutile, parce que cet état étoit viſible. Mais il certifie que ſa paralyſie eſt telle quelle le met *abſolument hors d'état de gagner ſa vie* & qu'il eſt dans le cas où on ne doit pas refuſer à un pauvre de lui donner un lit dans la ſalle des paralytiques, d'où il ſuit qu'il atteſte que cette paralyſie eſt complette & incurable. Ce Deſſervant fut même ſi touché de l'état de Sergent qu'il voulut le préſenter lui-même à M. du Chêne un des Adminiſtrateurs de l'Hôpital général, ce qu'il fit le 13. du même mois de Juin 1731.

Car ce n'eſt point aſſez du Certificat du Curé: il faut encore que le paralytique ſubiſſe un ſecond examen devant un de MM. les Adminiſtrateurs de l'Hôpital général, qui n'accorde le lit que l'on demande, que lorſqu'il eſt lui même pleinement convaincu que le mal eſt incurable, & qu'il eſt tel qu'il met le paralytique entierement hors d'état de pouvoir gagner de quoi vivre. Nous avons un témoin bien reſpectable du diſcours que le Pere Coëffrel tint à M. du Chêne en lui préſentant Sergent, c'eſt Madame de Baudry mere de M. de Baudry Intendant des Finances & ci-devant Lieutenant de Police.

Elle déclare que le Pere Coëffrel remit à M. du Chêne les *Certificats* du *Curé* & du *Médecin* de Dinan, avec un troiſieme Certificat d'un Chirurgien (qui depuis a été malheureuſement égaré) & qu'il lui repréſenta, que Sergent *étoit attaqué depuis deux ans* de cette *paralyſie* dont l'incurabilité étoit manifeſte, *ayant une jambe retirée conſidérablement.* Ce ſont les propres termes rapportés par Madame de Baudry préſente à cet examen.

Qu'il eſt édifiant de voir le Pere Coëffrel s'intereſſer ſi charitablement pour notre paralytique, préſenter ſa requête au juge, lui en développer la juſtice, lui en montrer la néceſſité & lui faire remarquer la jambe de Sergent qui étoit *conſidérablement retirée*, ce qui caractériſe un deſſechement exceſſif qui eſt le dernier degré de la paralyſie.

Le Pere Coëffrel à donc vû comme les autres témoins, que Sergent avoit une jambe ſi deſſechée qu'elle paroiſſoit *conſidérablement retirée.* Madame de Baudry qui atteſte ce fait, l'a vû auſſi de ſes yeux; & elle ajoute-même dans ſon Certificat que pendant que M. du Chêne envoya ſigner en ſecond l'ordre pour faire recevoir Sergent, elle eut

„ tout le tems dans cet intervalle d'examiner l'état de ce pauvre paralytique, qui lui fit
„ grande compaſſion attendu ſa jeuneſſe & l'impoſſibilité où il étoit de gagner ſa vie; &
„ qu'elle ſe confirma dans la vérité de ſa paralyſie accompagnée d'un tremblement con-
„ tinuel & ne pouvant ſe ſoutenir qu'avec deux béquilles, tant à cauſe du tremblement,
„ que d'une jambe dont il ne pouvoit ſe ſervir, parce que (comme elle l'a dit plus haut)
„ cette jambe étoit conſidérablement retirée."

Auſſi à cette vûe M. du Chêne fut-il ſi perſuadé que la paralyſie de Sergent étoit incurable, qu'il ne balança pas un moment à lui donner le lit qu'il demandoit.

Préſentons encore à Monſieur l'Archevêque de Sens un autre témoin qu'il ne puiſſe recuſer, c'eſt M. l'Abbé Noiret nouveau Supérieur du Mont-Valerien. Sergent lui avoit été recommandé par Madame de Cambray ſa ſœur: il l'avoit vû pluſieurs fois, & connoiſſoit ſi parfaitement ſon état, que le 12. Juillet ayant appris que Sergent avoit été guéri ſur le Tombeau de M. de Pâris, il ne put s'empecher de regarder ſa guériſon comme un Miracle; voici les termes de ſa Lettre. *J'ai appris avec bien de la joie, mon cher ami, que Dieu vient de faire éclater ſa puiſſance & ſa miſéricorde ſur vous, en vous rendant l'uſage de vos membres au Tombeau de M. de Pâris dans l'Egliſe de S. Médard.* Mais ne prevenons point la guériſon, & continuons de rapporter les preuves de l'état où a été notre paralytique juſqu'à cet heureux moment.

En conſéquence de l'ordre de M. du Chêne, il fut recu dans le dortoir des paralytiques le 14. du mois de Juin. Il y eſt reſté juſqu'au 7. Juillet. Nous avons la preuve de l'état où il étoit pour lors par un Certificat de Mademoiſelle Julie Supérieure de l'Hôpital général, & de la Sœur Fontaine qui avoit le diſtrict des paralytiques; il eſt bon d'abord de rendre compte de l'occaſion dans laquelle elles ont donné ce Certificat.

Nous venons d'obſerver que Sergent ſortit le 7. Juillet de Bicêtre, & nous avons déjà annoncé pluſieurs fois que le 10. Juillet il a été parfaitement guéri ſur le Tombeau de M. de Pâris. Le lendemain de ſa guériſon il fut ſe préſenter à Bicêtre. Mademoiſelle Julie & la Sœur Fontaine furent ſi frappées d'admiration à la vûe d'un Miracle ſi évident que Sergent leur ayant demandé leur Certificat de l'état où elles l'avoient vû, & de celui où elles le voyoient, leur foi fut aſſez vive pour ne le pas refuſer.

Il n'eſt pas poſſible de croire que ces deux perſonnes n'aient pas ſçu ce qu'elles hazardoient en le donnant, ſur-tout Mademoiſelle Julie Supérieure de l'Hôpital. Qui a donc pû les déterminer à donner à un pauvre homme tel que Sergent un Certificat qui pouvoit leur coûter ſi cher? Mais ce n'eſt point à lui à qui elles ont prétendu le donner: c'eſt à Dieu même, à qui elles ont en même tems offert le ſacrifice de leurs emplois & peut-être de leur liberté. N'eſt-il pas viſible que la vérité ſeule peut donner un tel courage?

„ Nous ſouſſignées, diſent-elles, certifions que le nommé Philippe Sergent âgé de 27.
„ ans natif de Mons en Hainault, eſt entré en cette maiſon par billet de charité ſigné de
„ Meſſieurs les Adminiſtrateurs dudit Hôpital le 14. Juin dernier, depuis lequel tems
„ nous l'avons vû ſe ſoutenant avec une béquille & un baton, ayant une de ſes jambes retirée,
„ de laquelle il ne pouvoit faire aucun uſage, & un tremblement par tout le corps. En
„ foi de quoi nous avons donné le préſent Certificat pour rendre témoignage à la vérité,
„ & en étant requiſes par ledit Sergent qui eſt actuellement dans cette maiſon marchant
„ & ſe ſervant librement de tous ſes membres. Fait audit Bicêtre le 11. Juillet 1731.
„ *Signé*, Sœurs Julie & Fontaine."

Un moment après Sergent fut ſe préſenter au dortoir des paralytiques, & ceux de ces impotens qui ſavoient & pouvoient ſigner & dont les lits étoient les plus proches de celui qu'avoit occupé Sergent, tranſportés d'admiration, de joie & d'eſpérance, lui donnerent auſſi bien volontiers leur Certificat qui eſt datté du même jour 11. Juillet 1731.

Par

Par ce Certificat ils atteſtent entr'autres choſes, *que Sergent avoit une des jambes retirée de laquelle il ne pouvoit faire aucun uſage.*

Ce témoignage doit faire d'autant plus d'impreſſion que ceux qui l'ont donné ayant vû tous les jours lever & coucher Sergent pendant les trois ſemaines qu'il eſt demeuré dans leur dortoir, il eſt naturel de penſer qu'ils ont vû ſouvent ſes jambes nues. Ainſi quand ils certifient qu'il avoit une de ſes jambes retirée, ils en parlent avec une connoiſſance encore plus parfaite que ceux qui n'ont vû cette jambe que couverte par un bas.

Voyons préſentement l'état où a été Sergent depuis le 7. Juillet qu'il eſt ſorti de Bicêtre juſqu'au moment de ſa guériſon.

Je paſſe les chûtes reïterées qu'il fit avant de pouvoir arriver chez ſon oncle, & les ſecours ineſperés que Dieu accorda à ſa confiance. Ceux qui voudront en chercher la preuve, la trouveront tant dans la Déclaration de Sergent que dans les Certificats de Madame de Baudry & du ſieur Lienard à qui Sergent montra le 8. Juillet une meurtriſſure qu'il s'étoit fait la veille à la tête en tombant dans l'allée qui va de Bicêtre au grand chemin. Mais contentons-nous de rapporter les preuves de l'état où étoit Sergent les deux jours qui ont précedé ſa guériſon.

Le premier témoin qui ſe préſente eſt M. l'Abbé de la Monnoire qui faiſoit pour lors les fonctions de Sacriſtain dans l'Egliſe de S. Médard, à la place d'un ſaint Prêtre que le Pere Coëffrel venoit de faire exiler parce qu'il publioit avec zèle les Miracles dont il étoit témoin. Cependant Dieu ayant opéré la guériſon ſubite de Sergent ainſi que pluſieurs autres miracles ſous les yeux du nouveau Sacriſtain, il ne fut nullement retenu par la crainte de ce qui venoit d'arriver à celui dont il rempliſſoit la place : penetré d'admiration pour les œuvres du Tout-puiſſant, rien ne l'arrête ; il n'ignore pas quelle récompenſe il doit eſpérer en ce monde, mais il attend la ſienne dans l'autre.

„ Je certifie, *dit-il*, que le 8. Juillet 1731... un particulier ſe ſoutenant avec grande peine ſur une béquille & un bâton & tremblant de tout ſon corps, lequel particulier j'appris depuis qu'il s'appelloit Philippe Sergent, s'adreſſa à moi pour avoir du bois de la couchette de M. de Pâris ; que ce particulier m'ayant dit qu'il commençoit une Neuvaine au Tombeau du Bien-heureux Diacre François de Pâris, cela m'engagea à examiner avec attention ſon incommodité. Je remarquai qu'il avoit la main droite toute bleuâtre & exceſſivement maigre, que ſa jambe droite étoit retirée & paroiſſoit plus courte que l'autre, parce qu'elle reſtoit toujours pliée & toujours en l'air & le talon élevé, & que ſon bas du même côté étoit vuide, ce qui me fit juger que ſa jambe droite étoit encore à proportion plus maigre que ſa main. Cela me donna à penſer que ſi Dieu lui accordoit ſa guériſon ce ſeroit un Miracle inconteſtable."

La Dame Langlois qui a vû Sergent ce même jour-là comme il revenoit de S. Médard, déclare auſſi que „ le 8. du mois de Juillet, elle le vit encore dans le même état & ſi accablé qu'il n'en pouvoit plus. Il paſſoit, *dit-elle*, devant ma porte avec ſa femme qui le conduiſoit. Il étoit près de deux heures, il avoit l'air ſi abbatu & ſi défait qu'il me fit une véritable compaſſion. Sa femme me dit qu'ils avoient reſté enſemble à prier Dieu dans l'Egliſe & dans le cimetiere depuis quatre heures du matin. Je le fis aſſeoir chez moi, & je leur fis boire à chacun un verre de vin. Je remarquai que lorſqu'on le fit aſſeoir & qu'on le fit relever pour s'en aller, ſa jambe droite demeura toujours dans la même ſituation."

Elle avoit dit plus haut: „ que cette jambe étoit retirée conſiderablement, qu'elle paroiſſoit auſſi plus menue que la jambe gauche & même qu'elle paroiſſoit plus courte, & que cette jambe reſtoit toujours en l'air, le talon en haut & le genou plié ſans changer de figure dans les mouvemens qu'il ſe donnoit pour marcher, & que ſa main droite étoit fort maigre, bleuâtre," &c.

Ajoutons encore le Certificat de la Demoiſe e Langlois qui l'a vû les trois jours. „ Le

„ huit de ce mois [de Juillet 1731.] je le revis, *dit elle*, qui revenoit de S. Médard a-
„ vec sa femme sur les deux heures après midi; il me parut plus mal & plus abbatu, que
„ je ne l'avois encore jamais vû, &c. Il ne pouvoit presque s'aider ni pour s'asseoir ni pour
„ se relever. Je le considerai sur la chaise où on l'avoit mis avec plus d'attention que ja-
„ mais, & je remarquai que son bras, sa main & sa jambe du côté droit paroissoient ex-
„ trêmement maigres, & que sa pauvre main qu'il laissoit pendre étoit toute bleuâtre.

Elle ajoute: „ je le vis encore passer à ma porte de très grand matin le 9. & le 10. de
„ ce mois, il ne pouvoit se traîner avec sa béquille & son bâton, & sa femme avoit bien
„ de la peine à le conduire: il trembloit de tout son corps & avoit l'air tout abbatu.

Enfin nous avons un témoin qui l'a vû le 8. le 9. & le 10. dans le cimetiere de saint Médard, & qui fait une description de son état avec une exactitude qui doit faire un véritable plaisir à quiconque ne cherche que la vérité.

Rapportons en entier les termes de la premiere partie de sa Déclaration.

„ Aujourd'hui est comparu, &c. Pierre Gervais Lienard Maître à écrire, &c. lequel
„ touché de la guérison miraculeuse qu'il a vû s'operer dans la personne de Philippe Ser-
„ gent... déclare qu'entre autres malades il remarqua le 8. Juillet de ladite année 1731. un
„ jeune homme paralytique de tout le côté droit, qui étoit soutenu sur une béquille & u-
„ ne canne, & qu'une jeune femme conduisoit: qu'il eut tout le tems de l'examiner à plu-
„ sieurs reprises, ce jeune homme paralytique étant demeuré pendant toute la matinée
„ de ce jour-là qui étoit un Dimanche, soit dans le cimetiere, soit dans l'Eglise: qu'il
„ apprit de la jeune femme qui le conduisoit que ce jeune homme étoit son mari, qu'il
„ s'appelloit Philippe Sergent & qu'il étoit neveu du sieur Bellegarde Caporal de la Colo-
„ nelle des Gardes, que le comparant connoissoit fort bien: qu'ayant fait par-là connois-
„ sance avec Philippe Sergent, il examina son état tout à son aise: qu'il vit qu'il avoit la
„ jambe droite pliée sans pouvoir l'étendre n'ayant aucun mouvement dans le genou, qu'il
„ portoit cette jambe en l'air, qu'elle restoit toujours dans la même attitude n'ayant de
„ mouvement qu'à l'articulation de la cuisse, que cette jambe paroissoit de trois doigts plus
„ courte que l'autre, & qu'elle sembloit toute dessechée; ce qui se voyoit en ce que le bas
„ qui la couvroit étoit tout plissé & tout vuide, comme s'il n'y avoit eû dedans qu'un bâ-
„ ton. Qu'il remarqua aussi que sa main du même côté étoit extrêmement menue & tou-
„ te violette," &c.

Servons-nous présentement des faits qui se trouvent prouvés par le témoignage uniforme de tant de personnes, pour démontrer quelle étoit la qualité des maladies dont Sergent étoit atteint au moment de sa guérison.

PREUVES DE LA PREMIERE PARTIE DE LA I. PROPOSITION.

Philippe Sergent avoit une paralysie complette sur la jambe & la cuisse droites.

QUE Philippe Sergent ait eû la cuisse & la jambe droite en paralysie, ce n'est pas un fait qu'on puisse revoquer en doute. Il n'y a pas un témoin depuis le Curé de Dinan jusqu'au Pere Coëffrel qui ne le certifie, il n'est donc question que de savoir qu'elle étoit l'espèce de paralysie dont ses membres étoient affligés.

Nous avons déja remarqué, en prouvant quelle étoit la nature de la paralysie de Marie-Anne Couronneau, que toute paralysie consiste dans la privation des esprits animaux qui cessent plus ou moins d'animer les membres: que cette privation des esprits animaux a pour cause l'obstruction des nerfs, qui sont les seuls canaux par où ces esprits coulent & se distribuent dans les membres, & que lorsque ces esprits de vie cessent entierement de couler dans les membres, pour lors ces membres perdent tout à la fois le mouvement & le sentiment, & leur paralysie est complette & par conséquent incurable: qu'au contraire s'il reste dans ces membres quelques nerfs qui ne sont pas obstrués & par lesquels les esprits

vitaux

vitaux continuent à s'insinuer, pour lors il n'y a dans ces membres qu'une diminution de mouvement ; & quelquefois le mouvement cesse entierement sans que le sentiment s'éteigne, ou le sentiment se perd sans que le mouvement diminue: dans tous lesquels cas la paralysie n'est pas complette.

Il faut encore se rappeller que de toutes paralysies il n'y en a point qui devienne plus ordinairement incurable, que celle qui est formée par l'apoplexie: parce que pours lors les nerfs sont obstrués dès leur racine, & que lorsque les remedes n'ont point d'abord produit d'effet, les nerfs qui restent sans être humectés par les esprits animaux se dessechent en peu de tems dans toute la longueur de leur étendue, & perdent par là les cavités qui servent de canaux aux esprits pour couler dans ces membres.

Enfin il est encore bon de savoir qu'assez souvent cette espèce de paralysie s'étend sur tout un côté du corps, parce que les racines des nerfs de tout un côté du cerveau demeurent engorgés & comprimés par l'effet de l'apoplexie; que néanmoins cette espèce de paralysie n'est pas toujours complette, parce que la totalité des racines des nerfs de côté là ne se trouve pas toujours comprimée; & que s'il y a quelque nerf qui ne soit pas compris dans l'obstruction, il continue de porter des esprits animaux dans la partie où ses branches sont distribuées; ce qui n'empêche pas que les autres nerfs dont les racines sont obstruées, ne se dessechent: d'ou il arrive que cette paralysie au bout de quelque tems devient incurable, quoiqu'elle ne soit pas complette.

Comme j'ai deja rapporté les preuves de tous ces principes d'anatomie, je croi qu'il seroit superflu de les repeter ici, d'autant plus que qui que ce soit n'osera les contester: ainsi le Lecteur doit prendre pour principes: 1. que toute paralysie qui prive entierement les membres de mouvement & de sentiment est complette, & par conséquent incurable: 2. que la paralysie qui ne seroit pas complette, devient presque toujours incurable, lorsque les remedes n'ont pû d'abord la guérir, & que les nerfs obstrués sont restés un tems considérable sans être humectés par les esprits. Mais j'ajouterai plus bas les preuves d'un 3.e principe qui est que le dessechement d'un membre en particulier est une preuve certaine que sa paralysie est devenue incurable.

Suivant ces principes je n'ai besoin pour faire une démonstration complette de la premiere partie de ma Proposition que de prouver 1. que l'évanouissement qu'eut Philippe Sergent au mois de Fevrier 1730. étoit une vraie attaque d'apoplexie: 2. que dès lors sa cuisse & sa jambe droites sont restées sans mouvement ni sentiment: 3. que ces parties sont même tombées dans l'atrophie & le dessechement, ce qui caractèrise le plus indubitablement la paralysie complette.

Je dis premierement que l'évanouissement ou la foiblesse prétendue qu'eut Sergent au mois de Fevrier 1730. qui lui dura depuis six heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, & lui laissa tout le côté droit comme mort, étoit une vraie attaque d'apoplexie. Ce sera M. Gaulard Médecin du Roi qui va lui même le démontrer, dans une Dissertation qu'on trouvera en entier parmi les Pieces justificatives.

„ Une foiblesse, *dit-il*, qui a duré un tems si considérable, pendant lequel il y a eu
„ perte de connoissance, de mouvement & de sentiment, est sans doute une attaque d'a-
„ poplexie bien réelle, puisque ce sont-là les simptômes essentiels & inséparables qui la
„ caractèrisent; mais les accidens qui ont précedé & ceux qui ont suivi en font la preuve
„ complette."

Il observe *que le tremblement* presque continuel dont Sergent avoit été attaqué pendant près de trois mois avant cette prétendue foiblesse, ne pouvoit „ être autre chose que
„ des mouvemens convulsifs, occasionnés par les contractions irrégulieres des nerfs dans
„ lesquels le suc nerveux couloit inégalement, & pour ainsi dire par secousse, ce qui prou-
„ ve que le principe du genre nerveux étoit dès lors vivement affecté."

Il explique ensuite comment s'est formé cette attaque d'apoplexie par l'engorgement du

cerveau qui a *comprimé les nerfs à leur origine*, ce qui a fait *que toutes les fonctions ont été ſuſpendues pendant quelque tems à l'exception du mouvement du cœur.* Il conclut de tous les principes qu'il expoſe „ que les tremblemens qui ont précedé cette attaque „ étoient une diſpoſition prochaine, ou une cauſe toujours prête de produire l'apoplexie qui „ eſt arrivée."

Il ajoute que c'eſt „ encore une circonſtance d'un grand poids, que dès auparavant cette „ attaque d'apoplexie, le malade éprouvoit deja une très-grande foibleſſe dans tous les „ membres & un froid continuel. Ce qui eſt une preuve ſans replique, *dit-il*, que le genre nerveux étoit dès lors attaqué, & qu'il ne fourniſſoit plus au corps la quantité de „ lymphe ſubtile néceſſaire pour l'animer ſuffiſamment & lui faire exécuter ſes mouvemens „ avec ſa force ordinaire."

Il remarque que l'affoibliſſement de la vûe de Sergent „ étoit encore une ſuite de la même cauſe, parce que le cerveau dès lors commençant à s'engorger, il eſt naturel que „ les couches des nerfs optiques qui ſont à la baſe du cerveau, aient ſouffert une legere „ compreſſion; & comme ce ſont eux qui forment l'organe immédiat de la vûe, cette „ compreſſion a empêché que les vibrations que doivent leur donner les rayons de lumiere, fuſſent auſſi vives qu'elles le doivent être, ce qui ſuffit pour comprendre que „ les images des objets ont dû être moins claires. Tout cela prouve, *continue-t il*, que „ la diſpoſition du ſujet étoit très-propre & toute prête à le faire tomber en apoplexie; „ mais cela eſt encore prouvé plus évidemment par l'accident qui a ſuivi.

„ La paralyſie, *dit-il*, ſur la moitié du corps qui a ſuivi cette foibleſſe, eſt la preuve „ la plus certaine que c'étoit une véritable attaque d'apoplexie. Car tous les Médecins „ ſavent que la paralyſie eſt une ſuite & une effet ordinaire de l'apoplexie, c'eſt-là ce „ qui s'appelle métamorphoſe, changement ou ſucceſſion de maladies qui ayant une même cauſe ſe transforment les unes dans les autres. Il eſt donc évident que cette foibleſſe étoit une vraie apoplexie qui s'eſt terminée par une paralyſie ſur la moitié du „ corps, parce qu'il n'y a eû que la moitié du cerveau qui eſt reſtée engorgée ou la moitié des nerfs comprimés dès leur principe. Or que cette compreſſion des nerfs ſoit „ arrivée à leur origine, c'eſt ce qui eſt démontré par la paralyſie qui ne s'étend pas ſeulement ſur un membre, mais ſur la moitié du corps, eſpèce de paralyſie que nous „ nommons ſemiplegie, & qui ne peut jamais arriver ſans que les nerfs ſouffrent dès leur „ principe. Ce n'étoit point par conſéquent une ſimple foibleſſe qui a ſuſpendu toutes les fonctions du malade, puiſque les cauſes de la foibleſſe ou ſyncope, viennent toutes & toujours „ de l'eſtomac ou du cœur, ce qui fait diſtinguer la ſyncope en ſyncope d'eſtomac & ſyncope cordiaque, dont les ſignes & les effets ſont bien différens de l'apoplexie dont la cauſe „ eſt toujours dans le cerveau. Or je viens, *dit-il*, de vous prouver invinciblement par „ les accidens qui ont précedé & ceux qui ont ſuivi que le cerveau ſeul a ſouffert, & que „ le cœur ni l'eſtomac n'ont en aucune maniere eû part à cette prétendue foibleſſe: ainſi il faudroit nier qu'il fait jour à midi, ſi on vouloit conteſter la réalité de cette apoplexie."

Après une déciſion ſi formelle & appuyée ſur des principes ſi évidens, il ne peut plus reſter de doute ſur l'origine & la cauſe de la paralyſie de Sergent. Tous les témoins déclarent que ſon bras, ſa main, ſa cuiſſe & ſa jambe du côté droit étoient entrepris de paralyſie; or cette eſpèce de *paralyſie qui ne s'étend pas ſeulement ſur un membre; mais ſur la moitié du corps.... ne peut jamais arriver*, dit M. Gaulard, *ſans que les nerfs ſouffrent des leur principe*, & eſt toujours la ſuite d'une apoplexie qui laiſſe ſouvent tout un côté des nerfs engorgé ou comprimé. Ainſi l'eſpèce-même de paralyſie dont Sergent eſt reſté affligé, eſt une preuve de ſon origine, puiſqu'une pareille paralyſie n'a pû avoir qu'une apoplexie pour cauſe.

Je dis en ſecond lieu qu'il y avoit privation totale de ſentiment & de mouvement dans la cuiſſe & la jambe droites de Sergent. Pour

Pour être convaincu qu'il ne reſtoit aucune ſenſibilité dans cette jambe, il ne faut que ſe rappeller l'épreuve qu'il en fit au mois de Mars 1730. en mettant le bout d'un tiſon fort enflammé ſur le mollet de cette jambe, ce qui en brula la peau ſans qu'il reſſentît aucune chaleur.

Ce fait eſt raconté par Sergent & par ſa femme, avec des circonſtances ſi naïves qu'il n'eſt pas permis de le revoquer en doute; à quoi il eſt bon d'ajouter qu'au commencement du mois de Juin 1731. ſa tante ayant eû *la curioſité d'examiner.... les membres paralytiques* de ſon neveu, apperçut (ſuivant qu'elle le déclare dans ſon Certificat) une grande „ cicatrice à l'endroit du mollet de cette jambe *& que* lui ayant demandé d'où „ cela lui venoit, il lui déclara qu'au mois de Mai 1730. étant dans un fauteuil très près „ d'un grand feu ſans pouvoir ſe réchauffer, il voulut eſſayer ſi ſa jambe droite ſentiroit „ la chaleur en mettant deſſus le bout tout rouge d'un tiſon, qu'il le mit effectivement à „ l'endroit dont elle voyoit la marque, & que ſa peau brula ſans qu'il ſentît aucune chaleur."

Il eſt bon d'obſerver que dans le tems que Sergent fit cette déclaration à ſa tante il n'avoit encore jamais entendu parler des Miracles opérés à l'interceſſion du Bien-heureux Diacre, & que tous ſes veux ne tendoient alors qu'à obtenir un lit dans le dortoir des paralytiques de Bicêtre.

Une inſenſibilité à l'épreuve du feu, eſt pluſque ſuffiſamment conſtatée; ainſi je paſſerai ſous ſilence toutes les autres circonſtances rapportées par les témoins, qui quoique conſidérables, ne ſont pas auſſi déciſives.

Je crois pareillement qu'il eſt inutile de citer ici des témoins pour prouver que Sergent n'avoit aucun mouvement dans cette jambe, puiſque tous le déclarent, ou expreſſément, ou par conſéquence.

En effet il eſt atteſté par une multitude de Certificats que Sergent depuis ſon attaque d'apoplexie n'a plus fait aucun uſage de cette jambe, qui reſtoit toujours en l'air à demi pliée, & qui paroiſſoit de trois doigts plus courte que l'autre. On ne préſumera pas qu'il l'ait fait par ſupercherie pendant un an & demi: ainſi on en doit conclurre que puiſqu'il ne s'en ſervoit point il ne pouvoit s'en ſervir, parce qu'il ne lui étoit pas poſſible de lui faire faire aucun mouvement, ainſi qu'il le déclare. L'anchiloſe qui ſurvint à ſon genou & qui ſouda enſemble les os de ſa jambe & de ſa cuiſſe (ainſi que je le prouverai dans un moment) eſt encore une preuve ſans replique qu'il n'y avoit aucun mouvement dans cette jambe, car les anchiloſes ne ſe forment que dans les articulations des membres qui reſtent longtems immobiles. Enfin le deſſechement preſque entier de cette jambe, eſt une preuve ſupérieure à tout que ſa paralyſie étoit complette.

Mais il eſt bon de prévenir une mauvaiſe difficulté qui peut ſe préſenter à l'eſprit de quelques perſonnes, leſquelles ne cherchant qu'à ſe ſouſtraire à la déciſion des miracles, ſaiſiſſent avec avidité les prétextes les plus frivoles, dès qu'elles en peuvent trouver quelqu'un de révoquer en doute les faits qui établiſſent qu'une guériſon n'a pû être operée que par le Maître de la nature.

Que ſait-on ſi quelqn'un ne conclurra point de ce que pluſieurs témoins déclarent que *tout le corps de Sergent étoit dans un tremblement continuel*, que par conſéquent ſa jambe droite avoit une ſorte de mouvement, & qu'ainſi la paralyſie n'en étoit pas complette.

Il ne faut pour faire évanouir cette objection, que diſtinguer le mouvement paſſif d'avec le mouvement actif, & que rapporter ce que Sergent explique lui-même dans ſa Déclaration. Il y obſerve que *le tremblement* qu'il *avoit dans ſon côté gauche & dans ſes reins ... faiſoit quelquefois remuer par ſon agitation ... ſon bras, ſa cuiſſe & ſa jambe droites, quoiqu'ils n'euſſent par eux-mêmes aucun mouvement.* Lorſque les témoins ont dit que tout ſon corps trembloit, ils ont à la vérité déclaré ce qu'ils voyoient, mais ils n'en ont pas expliqué les différentes cauſes: & il eſt de la derniere évidence qu'à l'égard de la cuiſſe & de la jambe deſſechées, ſoudées enſemble, & qui reſtoient toujours ſuſpendues

dues en l'air, elles n'avoient aucun mouvement par elles-mêmes, & que ſi elles paroiſſoient quelquefois remuer, c'étoit parce que le tremblement des reins leur donnoit un mouvement paſſif en ébranlant l'articulation du haut de la cuiſſe, de la même façon à peu près que ce tremblement faiſoit remuer les habits de Sergent, quoique ces habits n'euſſent par eux-mêmes aucun mouvement actif. Cette cuiſſe & cette jambe ne faiſant donc point ce tremblement par leur propre puiſſance, c'eſt à dire par aucune impulſion d'eſprits animaux qui fuſſent dans elles-mêmes, ce mouvement paſſif ne peut être un prétexte plauſible pour en conclurre que leur paralyſie n'étoit pas entierement complette.

En voila certainement plus qu'il n'en faut pour diſſiper l'illuſion d'une telle difficulté, qui n'eſt fondée que ſur une équivoque: d'autant plus qu'en prouvant, ainſi que je vais le faire, que cette jambe étoit tombée dans une entiere atrophie, & que les muſcles en étoient ſi deſſechés, & les tendons & les nerfs ſi racornis qu'elle paroiſſoit conſidérablement retirée & de trois doigts plus courte que la jambe gauche, cela fera une démonſtration invincible que la paralyſie de cette jambe étoit non ſeulement complette, mais même qu'elle étoit parvenue au dernier dégré d'incurabilité.

Commençons à l'ordinaire par le témoin de tous le mieux inſtruit. Il nous dit, qu'après ſon attaque d'apoplexie „ ſa cuiſſe & ſa jambe droites maigrirent extraordinairement „ vîte, en ſorte que trois mois après cette cuiſſe & cette jambe n'avoient preſque plus „ que la peau ſur les os, qu'en même tems les nerfs ſe retirerent, en ſorte que ſa cuiſſe „ & ſa jambe droites devinrent de trois doigts plus courtes que ſa cuiſſe & ſa jambe gauches."

Sa femme déclare: „ qu'elle s'apperçut que ſa cuiſſe & ſa jambe droites maigriſſoient „ à vûe d'œil, & qu'elles ſe retiroient; & qu'au bout de trois mois elles devinrent ſi deſ„ ſechées qu'elles étoient preſque comme des membres de ſquellette, & étoient plus cour„ tes de trois doigts que ſa cuiſſe & ſa jambe gauches."

L'oncle de Sergent certifie, *qu'il obſerva que ſa jambe droite étoit plus courte que la gauche.*

Sa femme, tante de Sergent, qui examina tous ſes membres paralytiques, atteſte „ qu'il „ lui montra ſa jambe droite qui étoit pareillement toute bleuâtre & ſi maigre qu'il n'y „ avoit plus que la peau ſur les os, & qu'elle remarqua qu'il avoit pluſieurs nerfs ſous le „ genou qui lui retiroient cette jambe, & qui faiſoient qu'il ne pouvoit ni l'allonger ni la „ plier plus qu'elle n'étoit."

Il eſt évident que ce qu'elle prit pour des nerfs étoient les tendons fléchiſſeurs qui étoient ſi deſſechés qu'ils demeuroient toujours tendus comme des cordes.

Madame Noiret Religieuſe à Reims declare, *que la jambe droite de Sergent lui a paru plus maigre & plus courte que l'autre.*

Le nommé le Vert Maître Menuiſier chez qui demeuroit Sergent, certifie *que ſa jambe droite étoit toute retirée.*

La Dame Langlois déclare „ que la jambe droite de Sergent étoit retirée conſidérablement „ & qu'elle paroiſſoit beaucoup plus menue que la jambe gauche."

La Demoiſelle Langlois atteſte que *ſa jambe du côté droit paroiſſoit extrêmement maigre*, qu'elle *étoit retirée & demeuroit toujours pliée.*

M. Lienard Maître à écrire obſerve que „ cette jambe paroiſſoit de trois doigts plus „ courte que l'autre & qu'elle ſembloit toute deſſechée, ce qui ſe voyoit en ce que le bas qui „ la couvroit, étoit tout pliſſé & tout vuide, comme s'il n'y avoit eu dedans qu'un bâton."

Jeanne Fromenteau dépoſe, *qu'une des jambes de Sergent paroiſſoit toute retirée & plus courte que l'autre.*

Madame de Baudry non ſeulement certifie que la jambe droite de Sergent étoit *retirée conſidérablement*, mais elle donne à entendre par les termes de ſon Certificat que ce fut la preuve que le Pere Coëffrel préſenta à M. du Chêne pour l'engager de donner un lit à Sergent dans le dortoir des paralytiques: ainſi Madame de Baudry nous donne pour témoins

moins de ce fait non seulement elle-même, mais en même tems, M. du Chêne l'Administrateur & jusqu'au Pere Coëffrel.

La Supérieure de l'Hôpital général, la Supérieure du dortoir des paralytiques, & les paralytiques qui avoient vû à nud les jambes de Sergent pendant trois semaines, certifient tous, *qu'il avoit une de ses jambes retirée de laquelle il ne pouvoit faire aucun usage.*

Enfin M. de la Monnoire déclare qu'après avoir examiné l'état de Sergent „ avec attention, il remarqua que sa jambe droite étoit retirée & que son bas du même côté „ étoit vuide, ce qui lui fit juger que sa jambe droite étoit encore à proportion plus maigre que sa main. "

Il est donc inconteſtablement prouvé non seulement que la jambe droite de Sergent n'avoit aucun mouvement ni aucun sentiment, mais même qu'elle étoit si desséchée qu'elle laissoit son bas presque vuide & qu'elle paroissoit considérablement plus courte que l'autre. Il ne me reste donc plus qu'à démontrer par des principes d'anatomie, qu'une paralysie qui a réduit des membres dans cet état est une paralysie absolument complette. Or je n'ai besoin pour cela que de rapporter ceux des Maîtres de l'art.

„ La perte de sentiment & de mouvement, dit M. Gaulard dans sa Dissertation déjà „ citée, sont une preuve aussi certaine de paralysie que le deffaut de perception de la lu„ mière est une marque infaillible d'aveuglement. Mais l'atrophie qui est survenue à cette jambe en une preuve qui met, *dit-il*, le comble à l'évidence."

Il ajoute „ que comme les nerfs de la cuisse & de la jambe n'étant plus animés par la „ lymphe subtile, n'ont aucune action pour donner du ressort aux vaisseaux de ces par„ ties, & que ce ressort est cependant indispensablement nécessaire pour l'application des „ parties nourricieres, il doit arriver par une suite infaillible que la cuisse & la jambe „ tombent dans l'atrophie, parce que la réparation des parties qui se perdent continuelle„ ment ne peut nullement se faire d'une maniere suffisante, & la circulation ne subsiste „ dans ces parties qu'autant que le sang arteriel fournit assez de sang pour y entretenir la „ vie & empêcher la gangréne."

Et de tout cela, il en conclut que cette atrophie *démontre invinciblement la paralysie complette, parfaite & consommée de la jambe.*

Voici les mêmes principes que je trouve dans une Dissertation faite par M. Souchai Chirurgien de M. le Prince de Conti sur la guérison miraculeuse d'Anne Augier. Au reste ce sont des principes d'anatomie qui sont répandus dans tous les livres de Médecine.

„ Il est encore bon de savoir, *dit cet habile Chirurgien*, que la présence de l'esprit „ animal, est nécessaire non seulement pour les actions & les sensations, mais aussi pour „ la nourriture & l'embonpoint des mêmes parties. On en peut tirer une preuve de ce „ qui ne manque jamais d'arriver dans la paralysie complette. Lorsqu'une partie est affligée de cette maladie, elle tombe dans l'atrophie ou amaigrissement, & par la suite „ dans le desséchement, quoiqu'elle soit encore assistée du sang arteriel qui y circule. „ La cause en est facile à appercevoir: le sang arteriel ne recevant plus cet esprit capable d'animer les particules nourricieres qu'il contient, l'action des parties fermentatives des fluides se trouve diminuée aussibien que la chaleur des membres, parce que „ toute chaleur plus ou moins grande n'est qu'un effet qui résulte du mouvement plus ou „ moins grand: ce sang n'étant donc plus qu'une masse languissante & appauvrie, n'est „ plus capable de réparer suffisamment les parties dans lesquelles il coule, ce qui fait indispensablement que peu à peu les corps graisseux se dissipent, les musculeux s'affaissent, leurs fibres charnues perdent leur vertu de ressort & par la suite se détruisent & „ s'effacent."

I. Demonst. du Tome II.

Une multitude de témoins nous ont fourni la preuve, que non seulement la jambe droite de Sergent n'avoit aucun mouvement ni aucun sentiment, mais même qu'elle étoit si excessivement maigre qu'elle paroissoit *considérablement retirée & de trois doigts*

plus courte que l'autre.... qu'il n'y avoit plus que la peau ſur les os.... qu'elle paroiſſoit un membre de ſquelette.... qu'elle étoit ſi deſſechée que le bas qui la couvroit étoit tout pliſſé & tout vuide comme s'il n'y avoit eu dedans qu'un bâton. Or le deſſechement, ſuivant les principes que nous venons de voir dans les Diſſertations de M. Gaulard & de M. Souchai, eſt le dernier degré de la paralyſie complette & fait connoître par l'effet même, que les nerfs ne portent plus du tout de lymphe ſubtile dans la partie affligée, & par conſéquent il eſt démontré, non ſeulement que la paralyſie de cette jambe étoit complette, mais même qu'elle étoit parvenue à ſon dernier degré qui eſt le deſſechement.

PREUVES DE LA DEUXIEME PARTIE DE LA I. PROPOSITION.

Sergent avoit une paralyſie preſque complette ſur le bras & la main du côté droit.

SErgent rapporte pluſieurs faits dans ſa Déclaration qui prouvent qu'il n'avoit aucun ſentiment dans ce bras & cette main, qu'il n'y étoit reſté qu'un mouvement très foible & très-imparfait, & entre autres que depuis le mois de Fevrier 1730. *juſqu'au moment de ſa guériſon*, il n'y a *jamais ſenti ni le froid ni le chaud, quoiqu'il s'approchât quelquefois tout près du feu:* qu'il n'y a non plus jamais *ſenti de douleur, quoique ce bras ſe ſoit cogné pluſieurs fois*, mais qu'il le ſentoit ſeulement *comme un poids très-lourd attaché à ſon épaule:* & qu'au reſte il ne pouvoit le lever qu'à moitié, *ne pouvant abſolument porter ſa main juſqu'à ſa bouche*; & que quand il voulut chez Gardebled en faire quelque uſage, il éprouva que quoiqu'il ne le levât qu'un peu au deſſus de ſon genou étant aſſis, *il ſe laſſoit tout d'un coup: ce qui l'obligeoit de le laiſſer pendre à tout moment pour le repoſer.* Il déclare encore que ce bras étoit *tout bleuâtre*, & que ſon bras & ſa main maigrirent conſidérablement.

Sa femme déclare que „ le bras & la main droite de ſon mari ont auſſi beaucoup di-
„ minué de groſſeur dans le même tems que la cuiſſe & la jambe du même côté; qu'il y
„ eſt reſté néanmoins quelque mouvement, ſon mari ayant toujours pû lever ſon bras juſ-
„ qu'à ſon eſtomac, mais que ſa main n'avoit aucune force & que ſon bras ſe laſſoit tout
„ d'un coup pour la moindre choſe qu'il vouloit faire, & qu'elle croit qu'il n'y étoit re-
„ ſté aucune ſenſibilité, ayant rémarqué qu'il tenoit quelquefois ſi près du feu qu'elle
„ l'obligeoit de s'en éloigner un peu de crainte qu'il ne brulât, & que cependant il lui
„ diſoit qu'il n'y ſentoit point de chaleur; & que cette main & ce bras ſont toujours reſtés
„ ainſi maigres, violets, ſans preſque de mouvement & ſans ſenſibilité juſqu'au moment
„ de ſa guériſon."

L'oncle déclare „ qu'il remarqua pendant le tems que Sergent demeura chez lui qu'il
„ ne pouvoit ſe ſervir de ſon bras ni de ſa main droite qu'il laiſſoit pendre le long de ſon
„ corps, & que ſa main droite étoit bien plus maigre que la gauche."

La tante déclare „ que le bras & la main droite de Sergent étoient extrêmement mai-
„ gres, froids comme de la glace & tous bleuâtres depuis l'épaule juſqu'au bout des doigts."

„ J'ai vû ſa ſa main droite, dit Madame Noiret Religieuſe à Reims, qui étoit plus
„ maigre que la gauche & d'une couleur bleuâtre."

„ J'ai remarqué, dit le nommé le Vert, que ſon bras & ſa main du même côté étoient
„ auſſi fort maigres & tous violets."

Il avoit auſſi, dit Madame Langlois, *la main droite bleuâtre.*

Le ſieur Lienard certifie, *qu'il remarqua auſſi que ſa main du même côté étoit extrêmement menue & toute violette.*

M. de la Chapelle Adminiſtrateur de l'Hôpital, convient qu'ayant vû Sergent à Bicêtre peu de jours avant qu'il fût guéri, il ne pouvoit ſe laſſer lorſqu'il le revit le 11. Juillet lendemain de ſa guériſon, de lui regarder le bras & la main droite *qui avoient ſi fort changé de couleur.*

Enfin

Enfin M. de la Monnoire dit qu'il remarqua deux jours avant la guériſon de Sergent, *qu'il avoit la main droite toute bleuâtre & exceſſivement maigre.*

Il réſulte de tous ces témoignages que la main droite de Sergent étoit toute bleuâtre, & qu'elle étoit ſi exceſſivement maigre que preſque tous ceux qui ont vû Sergent en ont remarqué l'extrême maigreur; tant elle frappoit la vûe.

Je ne me ſuis attaché qu'à rapprocher les preuves de ces deux faits, parce qu'ils ſont ſeuls plus que ſuffiſans pour prouver que la paralyſie, que Sergent avoit ſur le bras & la main droite, étoit preſque complette.

Une paralyſie qui prive ſi fort du ſuc nerveux le bras qui en eſt affligé, que ce bras commence à maigrir conſidérablement, eſt évidemment une paralyſie preſque complette. Cette ſeule circonſtance de la maigreur conſidérable ſurvenue à ce bras paralytique, prouve par elle-même que ce bras ne pouvoit avoir que bien peu de mouvement & de ſentiment, puiſqu'il n'y couloit pas ſuffiſamment d'eſprits animaux pour en conſerver les parties dans leur integrité. Mais conſultons le jugement qu'en a porté M. Gaulard.

„ La main paralytique, *dit-il*, eſt devenue beaucoup plus maigre que l'autre, ce qui „ la menace d'une atrophie prochaine & donne ſujet de craindre qu'elle ne tombe bientôt „ dans le même état que la jambe & la cuiſſe. Car il n'y a rien de plus fréquent qu'une „ paralyſie incomplette, devienne complette & entiere, parce que le paſſage du ſuc ner- „ veux deja intercepté pour la plus grande partie, peut achever de ſe boucher entiere- „ ment; ainſi ſi cet état ne peut pas s'appeller une paralyſie complette, il faut avouer qu'il „ en approche beaucoup, & que le bras commençant à tomber dans l'atrophie, on peut „ dire que c'eſt une paralyſie preſque complette."

Cette déciſion d'un Médecin ſi habile, qui juge que la paralyſie en queſtion non ſeulement devoit être regardée comme preſque complette, mais même qu'il y avoit tout lieu de craindre qu'elle ne le devînt bientôt entierement, va plus loin que ma Propoſition; ainſi il ſeroit inutile d'y rien ajouter.

Ce n'eſt point ici que j'ai deſſein de relever la circonſtance bien digne de remarque, qui ſe trouve certifiée par un grand nombre de témoins tant de Reims que de Paris, *que la main droite de Sergent étoit toute bleuâtre.* Mais comme je compte démontrer dans ma II. Propoſition, qu'il étoit impoſſible à la nature & à l'art de charger ſubitement cette main de couleur, je prie le Lecteur de ne point oublier qu'il vient de voir cette circonſtance atteſtée dans la plûpart des Certificats que je lui ai préſenté, & qu'ainſi le fait, que la main de Sergent avoit toujours paru de cette couleur juſqu'au moment de ſa guériſon, ne peut pas être revoqué en doute.

PREUVES DE LA TROISIEME PARTIE DE LA I. PROPOSITION.

Sergent avoit une anchiloſe au genou droit.

IL faut d'abord convenir qu'on ne trouve point le terme d'anchiloſe dans les Déclarations de Sergent, de ſa femme, ni même d'aucun autre des témoins. A l'égard de M. Fabris Médecin de Dinan, il n'eſt pas étonnant qu'il n'en ait pas fait mention dans ſon Certificat, puiſqu'il n'y entre dans aucun détail des maladies de Sergent, ſon unique objet étant de déclarer qu'il lui a conſeillé de prendre les bains d'Aix, attendu que les remedes qu'il lui avoit fait n'avoient eu aucun ſuccès. Au ſurplus il ſe peut-même faire que lorſqu'il lui a donné ce Certificat, le 19. Juin 1730. l'anchiloſe, qui ne ſe forma que peu à peu, n'étoit pas encore conſommée. A l'égard des autres témoins, peut-être que la plûpart d'entre eux ne ſavoient pas même ce que ce terme ſignifie: mais il eſt indifferent pour la preuve de ma Propoſition qu'ils aient ou n'aient pas ſu le nom de cette maladie; toute la queſtion eſt de ſavoir ſi ce qu'ils ont vû & ce dont ils rendent témoignage, eſt ou n'eſt pas une preuve certaine que le genou droit de Sergent en étoit atteint.

Avant de rapporter ce qui a été vû par les témoins, il eſt bon d'expliquer ce que c'eſt qu'une anchiloſe.

C'eſt une ſoudure qui ſe fait des têtes des os dans une jointure ou articulation par l'épaiſſiſſement de la ſynovie, qui eſt une liqueur gluante que des glandes deſtinées à cet uſage verſent ſans ceſſe dans chaque jointure ou articulation, pour faciliter le mouvement des os & empêcher que leur froiſſement ne bleſſe le cartillage dont les têtes des os ſont couvertes.

„ Toutes les articulations, dit M. Gaulard dans ſa Diſſertation ſur la maladie de Ma-
„ demoiſelle Thibault, ſont ſujettes à cette maladie lorſqu'elles ſont dans un grand repos;
„ parce que la liqueur mucilagineuſe qu'on nomme ſynovie, qui ſe ſépare dans les glan-
„ des qui ſe trouvent dans toutes les jointures pour faciliter leur mouvement & faire
„ gliſſer les unes ſur les autres les têtes des os garnies de leur cartillage, cette liqueur, dis-
„ je, toujours verſée dans l'eſpace qui ſe trouve à chaque articulation, n'étant point diſſipée
„ par le mouvement des parties, s'épaiſſit & acquierre une conſiſtance dure & ſolide
„ comme du plâtre, & elle colle & ſoude l'une à l'autre la tête de chaque os qui ſe tou-
„ che. "

Voilà de quelle façon ſe forment les anchiloſes, qui arrivent tres fréquemment dans les paralyſies complettes, parce que cette paralyſie prive les membres de tout mouvement par l'abſence des eſprits animaux, & n'empêche pas néanmoins le cours du ſang, de la ſynovie ni des autres liqueurs, qui indépendamment des eſprits animaux continuent de circuler, quoique plus lentement, dans les membres paralytiques. Or ces liqueurs ne coulant plus dans ces membres avec autant de rapidité qu'elles faiſoient lorſqu'elles étoient remuées par les eſprits animaux, ſont ſujettes à s'épaiſſir, ſur-tout la ſynovie qui n'eſt point repriſe & reportée dans la maſſe du ſang par des arteres, mais qui au contraire s'épanche ſans ceſſe dans les jointures, où elle reſte, ſe fige & enfin ſe durcit lorſqu'elle n'eſt point diſſipée par l'agitation des membres.

Examinons préſentement ſi nous avons la preuve que les os de la cuiſſe & de la jambe droite de Sergent ſe ſont effectivement ſoudés dans l'articulation qui forme le genou.

Il eſt prouvé par preſque tous les Certificats de ce Miracle que le genou droit de Sergent demeuroit toujours plié & conſervoit continuellement la même figure, ſoit qu'il fût couché, debout, ou aſſis, ce qui faiſoit que ſa jambe droite ne pouvant s'allonger ni ſe plier davantage, reſtoit toujours ſuſpendue en l'air un peu pliée ſous la cuiſſe.

Nous liſons dans la Déclaration de Sergent, „ qu'il s'apperçut qu'il n'avoit plus au-
„ cun mouvement dans le genou, qui reſtoit toujours un peu plié & toujours de la même
„ façon, & qui eſt reſté ainſi juſqu'à ſa guériſon, ſoit qu'il fût couché, aſſis ou tout droit
„ ſur ſes béquilles, ſa jambe ne pouvant ni ſe plier ni s'allonger, mais reſtant toujours
„ dans la même figure crochue, de ſorte qu'il lui ſembloit que ſa cuiſſe & ſa jambe é-
„ toient devenues toutes d'une piéce, & qu'il n'avoit plus aucun mouvement dans le pied
„ qui demeuroit comme collé au bout de ſa jambe, le talon relevé & la pointe en bas."

Sa femme ajoute „ qu'elle eſſaya pluſieurs fois ſi elle pourroit faire faire quelque mou-
„ vement à ſa jambe ou à ſon genou, mais qu'il n'étoit pas poſſible de les plier ni de les
„ étendre, & que lorſqu'elle remuoit ſon pied à droite ou à gauche elle faiſoit aller ſa jam-
„ be & ſa cuiſſe toute d'une piéce juſqu'à la hanche."

L'oncle de Sergent certifie „ qu'il obſerva que ſa jambe droite paroiſſoit plus courte
„ que la gauche & que ſon genou droit demeuroit toujours un peu plié en quelque ſitua-
„ tion qu'il fût, de façon qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir que ſur ſa jambe gauche."

La tante de Sergent atteſte „ qu'il ne pouvoit ni l'allonger (ſa jambe droite) ni la plier
„ plus qu'elle n'étoit, en ſorte que ſon genou & ſa jambe conſervoient toujours la même
„ figure un peu pliée, ſoit qu'il fût couché, debout ou aſſis, ſans qu'on leur pût faire fai-
„ re aucun mouvement, comme ſi ſa cuiſſe & ſa jambe n'euſſent été qu'un ſeul os."

Ma-

Madame Noiret Religieuſe à Reims déclare, que *ſa jambe droite* lui a *paru plus courte ... que l'autre*, ayant *le genou un peu plié*, *ce qui* lui a *fait croire que les nerfs étoient retirés par la paralyſie.*

Le nommé le Vert dit „ qu'à l'égard de ſa jambe droite elle étoit toujours en l'air, le „ genou en étant toujours plié ſans que ledit Sergent pût l'allonger; que le comparant lui „ ayant demandé lors pourquoi il n'allongeoit pas ſa jambe, ledit Sergent lui répondit que „ cela lui étoit impoſſible, & qu'il n'avoit aucun mouvement dans le genou, & que ſa jam- „ droite demeuroit toujours dans la même ſituation, ſoit qu'il fût couché, debout ou aſſis."

La Dame Langlois déclare, *qu'on voyoit bien que Sergent ne pouvoit faire aucun uſage* de ſa jambe droite, *cette jambe reſtant toujours en l'air le talon en haut & le genou plié, ſans changer de figure dans les mouvemens qu'il ſe donnoit pour marcher.*

Elle ajoute plus bas, que *le 8. du préſent mois de Juillet* l'ayant vû *ſi accablé qu'il n'en pouvoit plus* paſſant *devant* ſa *porte avec ſa femme qui le conduiſoit*, elle le fit aſſeoir chez elle: qu'elle remarqua *que lorſqu'on le fit aſſeoir & qu'on le fit relever pour s'en aller, ſa jambe droite demeura toujours dans la même ſituation.*

La Demoiſelle Langlois ſa fille, déclare que la jambe droite de Sergent „ demeuroit „ toujours pliée & qu'on voyoit qu'il n'en pouvoit faire aucun uſage, ne pouvant l'étendre, „ & qu'il ne lui donnoit de mouvement que par une ſecouſſe de ſes reins."

Cette derniere remarque fait connoître évidemment que cette jambe n'étoit capable de mouvement, je ne dis pas actif, mais même paſſif, qu'à l'articulation du haut de la cuiſſe; puique ce n'étoit que par une ſecouſſe des reins que Sergent la faiſoit remuer, & que cet ébranlement paſſif n'empêchoit pas que cette jambe ne demeurât toujours dans la même figure à demi pliée; en ſorte que la cuiſſe & la jambe ne pouvoient remuer que tout d'une piéce, comme auroit fait un morceau de bois.

Le ſieur Lienard Maître à écrire, certifie „ qu'il vit que Sergent avoit la jambe droi- „ te pliée ſans pouvoir l'étendre n'ayant aucun mouvement dans le genou, qu'il portoit „ cette jambe en l'air, qu'elle reſtoit toujours dant la même attitude n'ayant de mouve- „ ment qu'à l'articulation de la cuiſſe, & que cette jambe paroiſſoit de trois doigts plus „ courte que l'autre."

Enfin M. de la Monnoire atteſte, *que la jambe droite de Sergent paroiſſoit plus courte que l'autre, parce qu'elle reſtoit toujours pliée & toujours en l'air & le talon élevé.*

En voilà aſſez pour conſtater un pareil fait expoſé à la vûe de tout le monde, & par conſéquent qu'aucun témoin n'auroit eû le front d'avancer s'il n'eût pas été véritable.

Il s'agit préſentement de ſavoir ce que ce fait prouve. Je ne donnerai ici rien du mien. J'en ai propoſé la queſtion à M. Gaulard Médecin du Roi, voici ſa réponſe qu'on trouvera dans la Diſſertation déjà citée.

„ La troiſiéme difficulté, *dit-il*, que vous formez eſt de ſavoir, ſi la circonſtance que „ le genou droit du paralytique en queſtion conſerve continuellement la même figure, re- „ ſtant toujours un peu plié ſoit que le malade ſoit couché, debout ou aſſis, ſa jambe ne „ pouvant ni s'allonger ni ſe plier davantage, & reſtant ainſi ſuſpendue en l'air un peu pliée; „ eſt ſuffiſante pour décider que l'articulation du genou eſt anchiloſée, ou ſi le deſſechement „ ou la tenſion des muſcles qui ſe ſont retirés & racornis n'auroit pas pû produire cet effet."

„ Voici, Monſieur, ce que je penſe là deſſus, & ce que je crois inconteſtable. La „ cuiſſe & la jambe ſont paralytiques depuis plus de 15. mois, en ſorte qu'il n'y a depuis „ ce tems ni mouvement, ni ſentiment, dans les muſcles. L'articulation a donc été pen- „ dant plus de 15. mois dans un repos continuel. Mais j'ai eu l'honneur de vous dire „ ailleurs en vous expliquant de quelle façon ſe forme l'anchiloſe, qu'elle arrive très- „ fréquemment lorſque les parties reſtent long-tems dans l'inaction, parce que la ſynovie „ qui eſt une humeur mucilagineuſe & gluante étant continuellement verſée dans la join- „ ture & n'étant point diſſipée par le mouvement, s'épaiſſit, & ſoude l'une à l'autre la

„ tête de chaque os qui ſe touche, ce qui produit l'anchiloſe. Ainſi l'eſpace de 15. mois „ étant bien plus que ſuffiſant pour que cette ſoudure ſe ſoit formée, il y a tout lieu de „ croire pour cela ſeul que l'anchiloſe eſt très-réelle. Ne regardez cependant ſi vous le „ voulez, ce que je viens de vous dire que comme une conjecture, mais elle deviendra „ une preuve, lorſque vous réflechirez que le genou du malade conſerve toujours la mê- „ me figure, c'eſt-à-dire qu'il ne peut être flechi ni plus étendu qu'il ne l'eſt."

En effet ſi les os n'avoient pas été ſoudés enſemble, la jointure du genou auroit toujours été capable de faire quelque petit mouvement paſſif, quelques deſſechés qu'en fuſſent les muſcles: car quelque ſec que ſoit un cadavre, on ne laiſſe pas de pouvoir en plier un peu les jointures, parce qu'il reſte toujours quelque ſorte de flexibilité dans les muſcles les plus arides. Or la femme de Sergent dépoſe qu'elle *a pluſieurs fois eſſayé ſi elle pourroit faire faire quelque mouvement* au *genou* de ſon mari, *mais qu'il n'étoit pas poſſible de le plier ni de l'étendre*; & tous les autres témoins déclarent qu'en quelque ſituation que fût Sergent, ſon genou droit conſervoit toujours la même attitude.

Au reſte il eſt fort indifférent pour la grandeur du Miracle que le genou droit de Sergent ait ou n'ait pas été anchiloſé. Quoi qu'il en ſoit, il eſt au moins certain qu'avant ſa ſa miraculeuſe guériſon ce genou demeuroit toujours plié, & qu'il conſervoit continuellement la même figure, & que la jambe droite qui ne pouvoit s'allonger ni ſe plier davantage reſtoit toujours ſuſpendue en l'air un peu pliée ſous la cuiſſe; or ſi l'on veut ſuppoſer que cette jambe demeuroit ainſi continuellement ſuſpendue ſans que les os du genou fuſſent ſoudés enſemble, on ſera en même tems forcé de convenir qu'il falloit donc que les muſcles & les tendons de cette jambe fuſſent deſſechés à un point ſi prodigieux, que par leur extrême inflexibilité ils ſoutenoient ainſi en l'air le poids de cette jambe pliée, par l'impoſſibilité où leurs fibres racornies étoient d'être étendues. Car on ne peut pas leur ſuppoſer une contraction continuelle, 1. parce que la contraction volontaire ne peut jamais l'être; 2. parce qu'elle ne ſe fait que par l'affluence des eſprits animaux, & que ces muſcles en étoient totalement dépourvus. Ainſi il s'enſuivroit que ces muſcles n'auroient ſoutenu continuellement en l'air le poids de cette jambe à démi pliée, que par la force inconcevable de leur deſſechement qui les auroit rendus incapables de toute flexion. Or en ce cas la guériſon ſubite de ces muſcles operée en un moment, guériſon qui les auroit tout d'un coup mis en état d'agir & même leur auroit donné en un inſtant toute l'élaſticité & la force qu'ils avoient jamais eû, ſuppoſeroit néceſſairement la régénération ſubite de pluſieurs parties de ces muſcles que le deſſechement avoit infailliblement détruit, ainſi le Miracle n'en ſeroit encore que plus grand, ſuivant que je le démontrerai dans ma II. Propoſition.

Après avoir fait connoître qu'elle étoit la qualité des maladies de Sergent, on ſent d'avance qu'il ne me ſera pas fort difficile de prouver qu'il n'y avoit aucun moyen ni dans l'art ni dans la nature pour guérir de tels maux. Mais comme rien ne caractériſe davantage l'opération toute-puiſſante de la Divinité qu'une guériſon ſubite & parfaite de pluſieurs maladies manifeſtement incurables, on ne peut lire avec trop d'attention & examiner avec trop de ſcrupule les preuves que je vais donner de cette ſeconde Propoſition.

II. PROPOSITION.

Toutes les maladies, dont Sergent étoit atteint avant le moment de ſa guériſon ſubite, étoient abſolument incurables en l'état où il étoit alors.

§. I.

La guériſon de la paralyſie complette de la cuiſſe & de la jambe droite de Sergent étoit impoſſible à tout autre qu'au Créateur.

DEs qu'il eſt prouvé d'une maniere inconteſtable que la paralyſie de la cuiſſe & de la jambe de Sergent étoit complette, il en réſulte néceſſairement ſuivant le ſentiment unanime de tous les Maîtres de l'art, qu'elle étoit abſolument incurable.

Rapportons d'abord la déciſion de M. Cannac Chirurgien major des Gardes, dans ſa Diſſertation ſur le Miracle operé ſur Anne Augier, produite à la ſuite de la I. Demonſtration de mon ſecond Tome.

Quelle reſſource, *dit-il*, peut trouver l'art ou la nature pour guérir une paralyſie complette. L'un & l'autre ne peuvent rien opérer qu'avec le ſecours & par l'action des eſprits animaux, & dans les paralyſies complettes les membres qui en ſont atteints ſont entierement dépourvus de ces eſprits; *auſſi l'experience*, conclut-il, *confirme-t-elle que jamais des membres qui ſont une fois tombés en paralyſie complette n'ont repris leur action & leur mouvement.*

M. Gaulard dans ſa Diſſertation ſur la paralyſie de Philippe Sergent, tire la même conſéquence des mêmes principes. „ Lorſque l'action eſt abſolument perdue en telle partie „ du corps que ce puiſſe être, dit cet habile Médecin, il eſt impoſſible que l'art ni la na„ ture y apportent du remede. De là il ſuit que la perte du mouvement & du ſentiment „ étant entiere depuis un an & demi dans la jambe du paralytique en queſtion, l'art ni „ la nature n'ont aucune reſſource pour procurer ſa guériſon.

En effet ſi toute paralyſie complette eſt incurable, combien cette incurabilité eſt-elle encore plus ſenſible & plus évidente lorſqu'il y a déjà plus d'un an que les nerfs obſtrués dès leur principe, ont ceſſé d'être animés par la lymphe ſubtile, & que toutes leurs cavités deſtinées à recevoir cette lymphe ſe ſont affaiſſées & détruites, faute d'avoir été entretenues ouvertes par le cours de cette liqueur, & enfin lorſque les membres d'un paralytique preſque entierement privés de vie par l'abſence de cette lymphe ſubtile, ſont déjà tombés dans l'atrophie & ſont même à demi deſſechés.

„ Pour que la guériſon, dit M. Gaulard, pût ariver, il faudroit que la lymphe ſub„ tile, qui part du cerveau & de la moelle allongée & épiniere, pût couler dans les cavi„ tés des nerfs pour ſe répandre dans les membres, & que les nerfs relâchés depuis ſi long „ tems puſſent reprendre leur tonus, c'eſt-à-dire leur reſſort & leur élaſticité naturel„ le qu'ils ont perdu. C'eſt ce qui eſt abſolument impoſſible dans l'état où eſt préſente„ ment le paralytique en queſtion, par la raiſon que les nerfs de ſa jambe droite ayant été „ pendant plus d'un an ſans recevoir la lymphe ſubtile qui devoit les animer & leur don„ ner leur tenſion, les cavités de ces nerfs par leſquelles ſeules la lymphe ſubtile s'inſinue „ & qui lui ſervent de conduits, ſe ſont entierement bouchées, effacées & abſolument „ détruites."

„ C'eſt un fait démontré par toutes les experiences anatomiques que dans les corps ani„ més, tous les tuyaux ou cavités compoſées de parties flexibles & deſtinées à recevoir

&

„ & à tranſmettre un liquide, s'affaiſſent lorſque le liquide ceſſe pendant long-tems d'y „ couler, les parois interieurs de ces tuyaux ſe collent, les parties flexibles dont ils ſont „ compoſées ſe rapprochent, la cavité s'efface entierement, & il ne reſte plus qu'un corps „ ſolide dont les conduits ſont abſolument détruits. Cela arrive-même non ſeulement aux „ cavités qui ſont ſi fines & ſi deliées qu'on ne peut les appercevoir d'une maniere ſenſi- „ ble, telles que ſont les cavités des nerfs par leſquelles la lymphe ſubtile coule dans les „ membres, mais cela arrive aux plus larges canaux; c'eſt ainſi qu'on a obſervé après „ la mort de ceux à qui on avoit fait long-tems auparavant l'opération de l'aneuriſme que „ l'extrêmité de l'artere coupée s'étoit collée au deſſous de la ligature, & qu'il ne reſtoit „ plus de cavité dans l'extremité de cette artere. Il en eſt encore de même de l'affaiſſe- „ ment des vaiſſeaux ombilicaux qui dans le fœtus étoient traverſés par le ſang qui cou- „ le de la mere à l'enfant, & dont la cavité s'efface & ſe détruit dans l'aduke parce qu'el- „ le n'eſt plus entretenue ouverte par le paſſage d'aucun liquide.

„ De là on doit conclure que ſi des vaiſſeaux d'un diamétre ſi conſidérable, de creux „ qu'ils étoient ſe changent en ligament, & perdent entierement leur cavité auſſitôt qu'el- „ le n'eſt plus entretenue par le liquide qui devoit y couler, à plus forte raiſon les con- „ duits deliés & preſque inſenſibles de la lymphe ſubtile dans les nerfs, ont dû ſe bou- „ cher entierement & leurs cavités ſe détruire & s'effacer; & il eſt même prouvé par l'a- „ trophie ſurvenue à la jambe du paralytique en queſtion, que tous les tuyaux ou cavi- „ tés non ſeulement des nerfs, mais des fibres charnues qui compoſent les muſcles, ont „ été affaiſſés. Or il eſt impoſſible abſolument à la nature & à l'art de rouvrir ces an- „ ciennes cavités qui ont été effacées. Ainſi dans le cas propoſé, il n'eſt plus ſimple- „ ment queſtion de deſobſtruer des vaiſſeaux bouchés, mais de former de nouveaux con- „ duits à la place de ceux qui n'exiſtent plus, & il eſt évident que c'eſt ce que la natu- „ re & l'art ne peuvent jamais faire.

„ En voilà cent fois plus qu'il n'en faut pour vous prouver que la paralyſie complette „ de votre malade, Monſieur, ne peut ſe guérir, puiſqu'il n'eſt pas poſſible à la nature „ ou à l'art de former de nouveaux conduits qui partant du cerveau ou du principe des „ nerfs continuent juſqu'à l'extrémité de chaque branche."

Il eſt bon de remarquer ici qu'il n'eſt pas queſtion dans la paralyſie de Sergent d'une ſimple obſtruction ou compreſſion de quelques nerfs qui ſe ſoit faite à quelque endroit de leur route. Il eſt queſtion d'une paralyſie qui a été la ſuite & la métamorphoſe d'une attaque d'apoplexie, qui a obſtrué ou comprimé les nerfs dès leur principe. Ainſi ces nerfs ſont reſtés denués de la lymphe ſubtile dans toute leur étendue, & par conſéquent les cavités de ces nerfs deſtinées à porter la lymphe ſubtile ont été effacées, non pas ſeulement en un certain endroit, mais en même tems dans toutes les differentes parties de leur étendue depuis leur principe juſqu'à l'extrémité de toutes leurs differentes branches.

Il réſulte de ces obſervations non ſeulement que la paralyſie que Sergent avoit ſur la jambe droite étoit incurable, parce qu'il n'y a point de remédes qui puiſſent déboucher des obſtructions ſans le ſecours de la lymphe ſubtile qui depuis longtems ne couloit plus dans cette partie, mais même qu'il ne ſuffiſoit pas, pour en procurer la guériſon, de déboucher les obſtructions des nerfs; il falloit encore rouvrir, ou pour mieux dire former de nouveaux conduits dans ces nerfs pour porter la lymphe ſubtile dans cette jambe, ces conduits ayant été bouchés, effacés & anéantis depuis le principe des nerfs juſqu'aux extrémités de toutes leurs branches: mais ce n'eſt pas encore tout, il falloit auſſi rétablir les tuyaux dont les muſcles ſont compoſés & par leſquels les mouvemens s'exécutent par l'action de la lymphe ſubtile qui les gonfle, ces tuyaux ayant pareillement été affaiſſés, collés, & detruits depuis le long-tems que la lymphe ſubtile avoit ceſſé d'y couler, en ſorte même que les muſcles de cette jambe étoient tombés dans l'atrophie.

Il eſt de la derniere évidence que la nature & l'art n'ont aucune reſſource pour régéné-

rer

rer des parties détruites. Auſſi, comme dit M. Gaulard, en voilà cent fois plus qu'il n'en faut pour prouver que la paralyſie que Sergent avoit ſur la jambe droite, étoit abſolument incurable à tout autre qu'à celui qui étant Maître de la nature peut diſpenſer des loix qu'il lui a preſcrites.

§. II.

La paralyſie preſque complette du bras & de la main de Sergent, étoit moralement incurable.

J'AI établi plus haut dans les preuves du fait, que tous les remédes que M. Fabris Médecin des Hôpitaux de Dinan donna à Sergent depuis le commencement de ſa paralyſie, n'eurent aucun ſuccès, comme ce Médecin en convient lui-même dans ſon Certificat; & qu'enfin ce Médecin & le Curé de Dinan conſeillerent à Sergent de riſquer, tout infirme & impotent qu'il étoit, de ſe faire conduire à Aix-la-Chapelle pour y prendre les bains, comme étant le ſeul remédе qui pouvoit lui apporter quelque ſoulagement.

Sergent a tenté ce remédе, il a pris les bains d'Aix ſoir & matin pendant quinze jours; mais ces bains n'ont eu aucun effet par rapport à la paralyſie qu'il avoit ſur tout le côté droit, & lui ont ſeulement donné un peu plus de force dans les reins.

Il eſt certain que ſi quelque remédе eût pu le ſoulager, c'eût été ces bains.

Ces eaux, dit M. Gaulard dans ſa Diſſertation, *ſont le ſpécifique de la paralyſie lorſqu'elle eſt curable.*

Ces eaux ne lui ont apporté aucun ſoulagement par rapport à la paralyſie qu'il avoit ſur le bras & la main droite, & par conſéquent l'on peut dire qu'il eſt décidé par l'experience qu'il en a fait, que dès lors cette paralyſie étoit incurable. Mais ſi elle l'étoit déjà au mois de Juin 1730. combien l'impoſſibilité de ſa guériſon ne s'eſt-elle pas accrûe depuis ce tems juſqu'au 10. Juillet 1731.

Depuis le retour des bains d'Aix, ſon bras & ſa main ſe ſont atrophiés & par conſéquent la diſette des eſprits animaux y eſt devenue ſi grande que ces membres n'étoient plus en état de profiter ſuffiſamment des particules nourricieres que le ſang arteriel leur fourniſſoit. Cette atrophie prouve même qu'une partie conſidérable des fibres dont les muſcles ſont compoſés, s'étoit déjà affaiſſée. Car il n'eſt pas ici queſtion d'une maigreur qui ne conſiſte que dans la diſſipation des corps graiſſeux, comme eſt la maigreur qui arrive à toutes les parties du corps en même tems: il s'agit d'une maigreur qui n'attaque qu'un membre en particulier, & dont la cauſe ne provient pas ſeulement de la mauvaiſe qualité des liqueurs, mais de la diſette des eſprits animaux dans ce membre. Or dès que la maigreur d'un membre eſt cauſée par la privation des eſprits animaux, qui ceſſant de traverſer les fibres des muſcles donnent lieu à leur affaiſſement, & que cette maigreur eſt devenue ſi conſidérable qu'elle tend à l'atrophie, c'eſt un état qui n'eſt plus ſuſceptible de guériſon: parce que, comme dit M. Gaulard, lorſque les fibres des muſcles reſtent affaiſſées pendant un tems un peu conſidérable, leurs cavités ſe détruiſent, & il eſt évident qu'il eſt impoſſible à l'art & à la nature de rouvrir ces cavités détruites.

Auſſi M. Gaulard décide non ſeulement que cette guériſon étoit *moralement impoſſible*, mais même qu'il étoit preſque infaillible que cette paralyſie deviendroit bientôt complette.

„ Bien loin, dit-il, qu'on en doive attendre la guériſon, il eſt preſque certain, que la „ paralyſie en deviendra complette & que l'atrophie commencée deviendra parfaite. Ain- „ ſi tout ce qu'il lui peut arriver de plus favorable eſt de reſter dans l'état où il eſt, étant „ même à apprehender que le tremblement qu'il a dans le côté gauche, qui prouve que „ le genre nerveux eſt auſſi attaqué de ce côté, n'aboutiſſe à une ſeconde attaque d'apo- „ plexie qui pourroit bien lui rendre ſa paralyſie univerſelle & même lui cauſer la mort."

Voila le pronoſtic qu'a fait un des plus habiles Médecins de Paris de l'état où étoit

Sergent au moment qu'il a été guéri ſubitement & parfaitement ſur le tombeau de M. de Pâris, & de ſa paralyſie complette & de celle qui ne l'étoit pas encore, & de ſon anchiloſe au genou, & de l'obſcurciſſement de ſa vûe.

M. Gaulard avoit auſſi décidé, *qu'à l'égard de l'affoibliſſement de la vûe comme il venoit du même principe que la paralyſie & qu'il avoit pour cauſe la compreſſion des nerfs optiques dans le cerveau, il n'étoit gueres plus guériſſable que le reſte de la paralyſie.*

§. III.

La main de Sergent ne pouvoit reprendre ſubitement ſa couleur naturelle que par un Miracle.

COmme ce changement s'eſt opéré tout à coup ſur le Tombeau de M. de Pâris en préſence & ſous les yeux d'une multitude de perſonnes amis & ennemis, ce dont je vais rapporter des preuves inconteſtables dans la Propoſition ſuivante, & qu'on va voir dans la Diſſertation de M. Gaulard, non ſeulement que cela n'a pas pû arriver naturellement, mais même qu'il a fallu que Dieu pour l'opérer rétablît en un moment un nombre infini de cavités detruites, on ne peut lire avec trop d'attention la déciſion de M. Gaulard ſur ce ſujet.

„ L'apoplexie, dit-il, a été produite par l'engorgement du ſang dans les vaiſſeaux du
„ cerveau, & ce même ſang s'eſt auſſitôt porté avec impetuoſité dans toute l'habitude
„ du corps dans le moment-même de l'attaque d'apoplexie; & c'eſt de-là qu'eſt venue la
„ couleur bleuâtre du côté paralytique, parce que la couleur de la peau ne dépend que
„ de la couleur des liquides qui s'y diſtribuent: ainſi la couleur blanche dépend de la
„ lymphe qui arroſe l'épiderme. Mais ſi le ſang paſſe des vaiſſeaux ſanguins dans les
„ vaiſſeaux limphatiques, & que la circulation ſe trouvant ralentie & les vaiſſeaux ayant
„ perdu leurs reſſorts & leur élaſticité, il y croupiſſe, comme il arrive aſſez ſouvent
„ lorſque l'apoplexie eſt ſuivie d'une paralyſie complette ou preſque complette, pour lors
„ l'épiderme change de couleur & paroît bleuâtre comme les veines paroiſſent à travers
„ de la peau à ceux qui l'ont fine & delicate.

„ Cette couleur bleuâtre n'eſt donc entretenue depuis ſi long-tems que par la partie
„ rouge du ſang qui a forcé le diametre des vaiſſeaux limphatiques & s'y eſt inſinuée, &
„ comme la paralyſie a ſuivi & que les membres paralytiques ſe ſont trouvés entierement
„ denués du ſuc nerveux, ces vaiſſeaux ayant par-là perdu leur reſſort, n'ont pû ſe dé-
„ gorger de la partie rouge du ſang qui y étoit extravaſée.

„ Ainſi pour que cette couleur bleuâtre diſparût tout à coup, il faudroit que la pa-
„ ralyſie ſe guérît ſubitement, que l'obſtruction des nerfs ſe diſſipât, que toutes les ca-
„ vités détruites ſe puſſent reformer tout à coup, que la lymphe ſubtile recommençât
„ d'y couler, que les nerfs repriſſent leur tenſion naturelle, & qu'enfin la lymphe ſubti-
„ le de nouveau rapportée par les nerfs, redonnât aux vaiſſeaux lymphatiques leur élaſti-
„ cité perdue, afin qu'ils fuſſent en état de remettre dans le courant de la circulation du
„ ſang les parties rouges qui s'y ſont introduites & comme extravaſées. Voila bien de
„ la béſogne. Mais pour trancher la queſtion en un mot, je vous ai prouvé que la pa-
„ ralyſie en queſtion étoit incurable, & par conſéquent non ſeulement la couleur bleuâ-
„ tre de la main ne peut pas diſparoître tout à coup, mais elle ſubſiſtera auſſi long-tems
„ que la paralyſie c'eſt-à-dire pendant toute la vie du ſujet. ”

Il n'y a rien à ajouter à cette déciſion; & elle démontre d'une maniere ſi évidente l'impoſſibilité phyſique qu'il y avoit que la main de Sergent reprît en un moment ſa couleur naturelle, que nous ne pourrions que l'affoiblir par nos réflexions.

§. IV.

§. IV.

L'anchiloſe que Sergent avoit au genou droit étoit abſolument incurable.

ON a vû que tous les témoins déclarent que Sergent n'avoit aucun mouvement dans le genou droit, & même que ſa jambe reſtoit toujours ſuſpendue en l'air un peu pliée ſous la cuiſſe, ſoit qu'il fût debout, couché, au aſſis.

Tous les Médecins conviennent, que lorſqu'il ne reſte plus aucun mouvement dans l'articulation, c'eſt une preuve que l'anchiloſe eſt entierement formée & que quand elle l'eſt, elle eſt abſolument incurable; mais au ſurplus j'en ai fait la queſtion à M. Gaulard, & ſa réponſe eſt ſi préciſe & appuyée ſur des raiſonnemens ſi frappans, qu'il ſuffira de la rapporter pour faire une démonſtration parfaite à cet égard.

„ Quand à l'anchiloſe du genou, tous les Médecins conviennent que lorſqu'elle eſt en-
„ tierement formée, elle eſt abſolument incurable: parce que lorſque la ſynovie s'eſt non
„ ſeulement épaiſſie & coagulée, mais s'eſt oſſifiée, il n'y a aucun remede ni interieur ni
„ exterieur qui lui puiſſe faire reprendre ſa fluidité; & cette ſoudure qui joint les os en-
„ ſemble eſt ſi forte qu'on briſeroit les os plûtôt que de les disjoindre à cet endroit-là, &
„ elle devient ſi dure que les topiques détruiroient plûtôt les tegumens qui couvrent l'an-
„ chiloſe que de détruire la ſynovie oſſifiée.

„ Il n'eſt donc queſtion que de ſavoir ſi la ſynovie s'eſt entierement oſſifiée dans le ge-
„ nou de votre paralytique. C'eſt un fait qui dépend entierement de ſavoir s'il y a enco-
„ re quelque reſte de mouvement dans ſon genou, ou s'il n'en reſte point du tout. Tant
„ qu'il en reſte, c'eſt une preuve que la ſynovie n'eſt encore que coagulée & épaiſſie, au-
„ quel cas le mal n'eſt pas abſolument incurable quoiqu'il ſoit très-long & très-difficile
„ à guérir, parce que la ſynovie une fois coagulée & épaiſſie ne peut reprendre ſa fluidi-
„ té naturelle que peu à peu. Ainſi il faut un tems infini pour guérir cette maladie. Mais
„ s'il ne reſte plus du tout de mouvement dans le genou de votre paralytique, c'eſt une
„ preuve que la ſynovie s'eſt entierement oſſifiée; auquel cas l'anchiloſe eſt abſolument
„ incurable."

„ Au reſte il ſuffit du long-tems qu'il y a que le genou de votre paralytique demeure
„ toujours plié pour décider très ſurement que la ſynovie eſt oſſifiée, parce que l'expe-
„ rience nous aprend que cette liqueur quand elle a commencé à s'épaiſſir & ſe coaguler,
„ à moins qu'on n'apporte ſur le champ les remédes néceſſaires pour empêcher le progrès
„ du mal, ne tarde guéres à s'oſſifier. Auſſi éprouvons-nous, que toute anchiloſe qui eſt
„ ancienne ne peut plus être guérie. Ainſi vous voyez, Monſieur, qu'il ne peut reſter aucun
„ doute que l'anchiloſe du genou de votre paralytique ne ſoit complette & par conſéquent
„ qu'elle ne ſoit incurable."

Il ne peut reſter qu'une difficulté. C'eſt de ſavoir ſi ce n'étoit point l'extrême deſſechement des muſcles, qui ayant racorni toutes leurs fibres, ſoutenoit en l'air le poids de la jambe à demi pliée de Sergent, par l'impoſſibilité où ces fibres retirées & deſſechées, étoient d'être étendues. Mais en ce cas le Miracle d'une telle guériſon ne ſeroit pas moins manifeſtement divin, que celui de liquefier tout à coup la ſoudure d'une anchiloſe. Car ſi l'on ſuppoſe que les muſcles de la cuiſſe & de la jambe de Sergent étoient ſi deſſechés que leurs fibres ne pouvoient plus être étendues, ni flechies d'aucune façon, & même que ce deſſechement étoit ſi prodigieux qu'il avoit rendu ces muſcles aſſez forts pour ſoutenir continuellement en l'air le poids d'une jambe à demi pliée, il s'enſuivra néceſſairement, que toutes les fibres qui compoſent ces muſcles, & qui ne ſont que des petits tuyaux, s'étoient ſi fort reſſerrées qu'elles avoient perdu toute leurs cavités & qu'elles n'étoient plus que comme des cordes jointes étroitement. A quoi il faut ajouter que la jambe de Sergent s'étoit effectivement atrophiée à un tel excès que ſon bas paroiſſoit preſque vuide, ainſi que le certifient nombre de témoins oculaires; ce qui eſt une preuve inconteſtable que la plus

grande partie des muſcles en avoit été diſſipée & anéantie. Or il eſt d'une évidence palpable que des muſcles réduits à cet état n'étoient plus qu'une maſſe informe, & abſolument incapable d'être convertie une ſeconde fois en tuyaux propres à être gonflés & contractés par les eſprits animaux, & par conſéquent qu'ils étoient devenus tout à fait hors d'état de pouvoir jamais exécuter aucun mouvement.

En effet un tel deſſechement de muſcles n'a pû arriver que par la deſtruction de la plûpart de ces tuyaux, & par l'affaiſſement total de tous les autres: or la plûpart de ces tuyaux n'étant plus, & tous les autres ayant été depuis long-tems affaiſſés, retirés & racornis, ce qui leur avoit indubitablement fait perdre leur cavité par la réunion de leurs parties internes, qui s'étoient jointes, accrochées & collées enſemble, il ne reſtoit plus dans ces muſcles aucun tuyau propre à l'action.

Quel autre que celui qui agit indépendamment des loix qu'il a preſcrites à la nature, eût pû rendre capables de mouvement de tels muſcles qui n'étoient plus qu'une maſſe aride & ſans organes? C'eſt un principe démontré par l'anatomie que tout mouvement actif dans les muſcles ne s'opére que par l'affluence des eſprits animaux, qui s'inſinuans dans leurs tuyaux, les gonflent, les racourciſſent & les agitent: le mouvement même d'extenſion ne s'exécute que par la contraction du muſcle oppoſé, cauſée par le gonflement de ſes tuyaux. Ainſi lorſque des muſcles n'ont plus de tuyaux, comment pourroient-ils faire le moindre mouvement?

En ſuppoſant donc que la jambe droite de Sergent étoit ſoutenue continuellement en l'air par la force du deſſechement de la petite partie de ceux de ſes muſcles qui n'avoient point été détruits, il eſt manifeſte que le mouvement ne pouvoit lui être rendu que par la reconſtruction de toutes les fibres qui avoient perdu leurs cavités, & même que cette guériſon ne pouvoit être parfaite, & que la jambe ne pouvoit recouvrer ſa force & ſon agilité, que par la régénération ſubite de toutes les fibres qui avoient ceſſé d'être.

En un mot la jambe droite de Sergent n'a pû ſe ſoutenir toujours en l'air à demi pliée, ou que parce que les os de l'articulation du genou étoient ſoudés enſemble, ou que parce que les fibres des muſcles & des tendons étoient ſi deſſechées qu'elles étoient devenues incapables de toute flexion & de toute extenſion; & dans tous les deux cas, la guériſon en étoit abſolument impoſſible à tout autre qu'au Créateur, puiſqu'il ne falloit pas ſeulement, ou liquefier une ſynovie petrifiée, ou reconſtruire des muſcles qui n'avoient plus d'organes: mais qu'il falloit auſſi dans l'une & l'autre eſpèce, donner un être nouveau à la plus grande partie de ces muſcles qui depuis plus d'un an étoit anéantie.

III. PROPOSITION.

Philippe Sergent a été parfaitement guéri de toutes ſes maladies ſur le Tombeau de M. de Pâris le 10. *Juillet* 1731. *entre huit & neuf heures du matin.*

LE 10. Juillet 1731. entre huit & & neuf heures du matin on couche Philippe Sergent ſur le Tombeau de M. de Pâris.

Repréſentons-nous ce paralytique perclus depuis près de 18. mois de tout le côté droit, dont la moitié du corps eſt devenue le ſupplice de l'autre, dont la couleur dans pluſieurs de ſes membres eſt celle d'un cadavre bleuâtre, dont le froid reſſemble à celui d'un mort, dont la cuiſſe & la jambe droites ſont atrophiés juſqu'au deſſechement, dont les tendons & les nerfs ſont ſi retirés que cette jambe paroît de trois doigts plus courte que l'autre, enfin dont les os du genou ſont ſoudés par une maladie incurable.

C'eſt

C'eſt lorſque les membres de cet affligé ſont réduits depuis long-tems à un état ſi déplorable, qu'il plait à Dieu de leur rendre en un inſtant leur agilité & leur force.

Ecoutons ce que vont nous en apprendre les témoins. Le premier eſt M. l'Abbé de la Monnoire.

Après avoir dit qu'ayant *examiné avec attention* l'état de Philippe Sergent *dans la Sacriſtie de S. Médard le 8. Juillet 1731. cela* lui *donna à penſer que ſi Dieu lui accordoit ſa guériſon ce ſeroit un Miracle inconteſtable*, il ajoute ces mots: „ Je fus „ témoin de cette guériſon deux jours après, qui fut le 10. du même mois. Ce particu- „ lier étant ſur le Tombeau du Bienheureux François de Pâris fut guéri dans un inſtant, „ les nerfs qui lui tenoient la jambe droite retirée s'étant allongés tout d'un coup, & ce par- „ ticulier s'étant trouvé en même tems avoir l'uſage libre de tous ſes membres."

„ Il vint rendre témoignage à la Sacriſtie des merveilles qui venoient de s'opérer ſur „ lui, marchant librement, ſans béquilles & ſans être ſoutenu de perſonne: il écrivit ſon „ nom de ſa main droite avec une facilité qui me ſurprit, & je m'apperçus que ſa main „ étoit devenue d'une couleur naturelle."

„ J'ai vû ce particulier pluſieurs fois depuis ſa guériſon qui dès ce moment étoit par- „ faite, & j'ai ſçu que peu de jours après ſa guériſon il reprit ſon travail qui étoit de car- „ der & de filer la laine au roüet."

Aux termes de ce témoignage ſi reſpectable, Sergent étant ſur le Tombeau de M. de Pâris eſt *guéri dans un inſtant. Les nerfs*, ou pour parler plus juſte, les muſcles & les tendons *de ſa jambe droite* qui étoient *retirés* & deſſechés s'allongent *tout d'un coup*, la jambe s'etend à ſa vûe des ſpectateurs, & il ſe trouve en un moment *avoir l'uſage libre de tous ſes membres.* Il va *rendre témoignage à la Sacriſtie des merveilles qui viennent de s'opérer en lui*, il marche *librement*, les os de ſa cuiſſe & de ſa jambe ſe ſont decollés, les muſcles & les tendons qui étoient deſſechés ont repris de la flexibilité, du mouvement & de l'action. Il ſigne *ſon nom de ſa main droite avec facilité:* cette main inſenſible, bleuâtre & preſque deſſechée a recouvert ſa force, ſon adreſſe, & juſqu'à *la couleur naturelle.*

Mais voici un ſecond témoignage encore plus circonſtancié que le premier, il eſt de Jeanne Fromenteau veuve Royer qui déclare „ qu'étant à prier le long du Tombeau de M. „ de Pâris le matin du 10. Juillet 1731. elle vit qu'on y couchoit deſſus un particulier qu'elle „ apprit depuis s'appeller Philippe Sergent."

„ Que ce particulier quelque tems après qu'il fut ſur ce Tombeau, s'écria de toutes ſes „ forces: *ah, mon Dieu, ſecourez-moi, je me meurs*: que touchée de compaſſion, elle „ lui prit auſſitôt la tête pour la relever, ayant le viſage ſur le Tombeau, & pour regar- „ der s'il ſe trouvoit mal, mais qu'ayant apperçu qu'il pleuroit, elle ſe douta auſſitôt que „ Dieu alloit opérer ſa guériſon, ce qui lui fit redoubler ſon attention.

„ Qu'elle entendit dans le moment les os & les nerfs de ce particulier craquer avec un ſi „ grand bruit que cela lui fit peur, & la fit un moment reculer en arriere; mais qu'ayant „ remarqué auſſitôt qu'une des jambes de ce particulier qui paroiſſoit toute retirée & plus „ courte que l'autre s'allongeoit, elle ne douta plus du tout que ce qui ſe paſſoit ſous ſes „ yeux ne fût un Miracle, & que ce particulier ne fût ſur le point d'être guéri.

„ Qu'effectivement un inſtant après ce particulier ſe leva tout droit ſur le Tombeau & „ s'écria, levant les mains au ciel: *mon Dieu, que j'ai de graces à vous rendre*; & qu'ayant „ jetté un regard ſur la comparante qui avoit ſon livre d'heures à la main, il la pria de „ le lui prêter & ſe mit auſſitôt à chanter tout haut le *Te Deum.*"

„ Que cependant les Suiſſes ayant fait taire ce particulier, & l'ayant fait deſcendre de „ deſſus le Tombeau, la comparante qui lui avoit vû mettre ſa béquille & ſon bâton à „ côté du Tombeau lorſqu'on le mit deſſus, les ramaſſa & s'en ſaiſit; & que comme les „ Suiſſes dirent à ce particulier qu'il falloit qu'il vint faire ſa Déclaration à la Sacriſtie, la com-

„ parante l'y ſuivit: que ce particulier l'ayant reconnue à la Sacriſtie & lui ayant rendu
„ ſon livre, elle lui offrit de lui rendre ſa béquille & ſon bâton; mais qu'il lui répondit
„ qu'il n'en avoit plus que faire, ſe ſentant entierement & parfaitement guéri, & qu'il n'y avoit
„ qu'à les laiſſer à la Sacriſtie; [à quoi elle ajoute] qu'elle à remarqué auſſitôt après qu'el-
„ le a vû Philippe Sergent enſuite de ſa guériſon, que ſa main droite étoit d'une couleur
„ naturelle."

Voilà un témoin qui a entendu *les os & les nerfs* de Sergent *craquer avec un ſi grand bruit que cela lui fit peur*, & qui dans le moment remarque que ſa jambe droite *qui paroiſſoit toute retirée & plus courte que l'autre, s'allonge* à ſa vûe.

Il ne faut pas croire néanmoins que les os de cette jambe ſe ſoient allongés. Cette jambe paroiſſoit conſidérablement retirée & plus courte que l'autre, comme le certifient la plûpart des témoins. Mais ce qui la faiſoit paroître ainſi, c'eſt que les muſcles & les tendons, en ſe deſſechant s'étoient retirés & racornis, & que le genou étant anchiloſé demeuroit toujours plié. Tout à coup les muſcles, les tendons & les nerfs s'étant relâchés, & les os de l'articulation du genou s'étant decollés, la jambe a paru s'allonger, & s'eſt même allongée effectivement: & tout cela s'eſt opéré d'une maniere ſi ſubite & ſi parfaite, qu'auſſitôt Sergent s'étant levé tout debout ſur le Tombeau, s'eſt trouvé les deux jambes égales, & qu'un moment après il a marché avec facilité.

Après deux témoignages auſſi précis, il ſuffira de rapporter le Procès-verbal qui fut dreſſé dans la Sacriſtie de S. Médard, en préſence des eſpions de la Police, qui dans le tems que l'accès du Tombeau étoit libre, étoient chargés d'examiner & de rapporter tout ce qui s'y paſſoit.

M. l'Abbé de la Monnoire y ſuivit Sergent, auſſi bien que le ſieur Querville premier Officier de cette Egliſe, un des Bedeaux, le Suiſſe qui avoit fait deſcendre Sergent de deſſus le Tombeau, & une multitude d'autres perſonnes. Le Procès-verbal en queſtion ne fut néanmoins ſigné que par les quatre perſonnes dont je viens d'énoncer les qualités & par deux autres. Mais ce qui eſt bien digne de remarque, il le fut par Sergent avec cette main qui avoit été ſi long-tems paralytique. Apparemment que le fait porté dans ce Procès-verbal étant alors ſi public, on ne crut pas avoir beſoin de le faire ſigner par un plus grand nombre de témoins; on ne prévoyoit pas pour lors juſqu'à quel excès ſe porteroit l'incrédulité, & on s'imagina que pluſieurs des principaux Officiers de l'Egliſe ayant vû eux-mêmes ce Miracle s'opérer à leur yeux ſur le Tombeau de M. de Pâris, leur témoignage ſeroit plus que ſuffiſant. Voici les termes de ce Procès-verbal.

„ Nous ſouſſignés certifions que ce jourd'hui 10. Juillet 1731. entre 8. & 9. heures du
„ matin le nommé Philippe Sergent habitant de la ville de Dinan pays de Liége, para-
„ lytique de tout le côté droit, ainſi qu'il eſt de la connoiſſance de M. Coëffrel qui l'a
„ fait recevoir le mois dernier à Bicêtre dans la ſalle des paralytiques, a été ſubitement
„ guéri étant couché ſur le Tombeau du Bienheureux François de Pâris, ſa jambe droite
„ qui étoit retirée s'étant allongée tout d'un à notre vûe & à celle de quantité d'autres per-
„ ſonnes de tout état & de tout âge qui entouroient ce Tombeau, leſquelles ont enten-
„ du dans ce moment auſſi bien que nous un craquement dans les nerfs de ſa jambe qui a
„ fait un bruit extraordinaire, après lequel Sergent s'eſt levé tout droit ſur le Tombeau
„ & s'eſt trouvé entierement guéri, & avoir l'uſage libre de tous ſes membres; en témoig-
„ nage de quoi il eſt venu dans cette Sacriſtie faire ſa Déclaration, marchant ſans béquille
„ & ſans l'aide de perſonne & ayant l'uſage libre de ſon bras & de ſa main droite, qu'il a
„ declaré avoir été ci-devant en paralyſie auſſi bien que ſa cuiſſe & ſa jambe du même
„ côté; & en témoignage de cette guériſon miraculeuſe il a laiſſé ſa béquille & ſon bâton
„ à ladite Sacriſtie entre les mains de Meſſire Jean-Baptiſte Martin Prêtre Souſacriſtain de
„ ladite Paroiſſe. Le préſent Ecrit fait devant moi Gabriel Querville premier Officier de
„ ladite Egliſe, qui ai vû ladite guériſon s'opérer ſous mes yeux auſſi bien qu'une infinité

„ de

„ de personnes, suivant qu'il est énoncé ci-dessus: en foi de quoi j'ai signé ladite Déclaration avec ledit Sergent, qui ayant éprouvé s'il pourroit signer s'est trouvé parfaitement en état de le faire, & avec quelques-autres personnes qui ont été présentes audit Miracle. Signé G. Querville, Pierre Guilbert second Suisse de la Paroisse, Philippe Sergent, de Beaussez Maître Jardinier Fleuriste demeurant rue des postes Faubourg & Paroisse S. Médard, Augustin de la Monnoire Prêtre habitué de la Paroisse de S. Médard, Jeanne Fromenteau veuve de Royer, A. M. Monsaldy quatriéme Bedeau de cette Paroisse."

Aux termes du Procès verbal, voila plusieurs témoins qui déclarent que *la jambe droite* de Sergent *s'est allongée tout d'un coup* à leur *vûe & à celle de quantité d'autres personnes de tout état & de tout âge qui entouroient* le *Tombeau* de M. de Pâris; que *dans ce moment* ces personnes *ont entendu aussi bien qu'*eux *un craquement dans les nerfs de* la *jambe* de Sergent *qui a fait un bruit extraordinaire, après lequel Sergent s'est levé tout droit sur le Tombeau & s'est trouvé entierement guéri & avoir l'usage libre de tous ses membres*; qu'elles l'ont vû un moment après marcher *sans béquilles, & sans l'aide de personne*, & signer son nom en leur présence: en un mot qu'elles ont vû qu'il avoit *l'usage libre de son bras & de sa main droite, aussi bien que de sa cuisse & de sa jambe du même côté.*

Eh! quel est le lieu & le tems dans lequel ces personnes font cette Déclaration? Dans la Sacristie de S. Médard, en présence d'une multitude de personnes qui y avoient suivi Sergent, & dans le moment-même qu'il venoit d'être guéri.

Il est évident que ceux qui ont dressé & signé cet Acte à la face des satellites du Lieutenant de Police, n'auroient pas eu le front de le faire si le fait n'eût été bien certain. Toutes les autres personnes qui étoient alors dans la Sacristie, sans en excepter les Exempts de la Police, sont donc des témoins muets de la vérité de tout ce qu'il contient; & l'on peut même dire que le morne & triste silence dans lequel resterent les Emissaires de M. Herault, fut un témoignage encore plus fort & plus convainquant que les exclamations du public.

Le sieur Lienard qui étoit présent lorsque cet Acte fut dressé, nous dit que le jour de la guérison de Sergent „ étant dans l'Eglise & ayant vû une grande quantité de personnes „ qui alloient à la Sacristie, il y courut & y trouva ce même Philippe Sergent qui venoit „ d'être guéri subitement, de laquelle guérison ledit Sergent fit sa Déclaration qui fut „ signée par quelques-uns de ceux qui avoient été présens lorsque cette guérison s'étoit „ opérée sur le Tombeau.

„ Que le comparant observa que dès ce premier moment Philippe Sergent avoit repris tout l'usage libre de ses membres, qu'il sortit de la Sacristie sans béquilles, se soutenant parfaitement sur sa jambe droite qui s'étoit étendue & étoit devenue aussi longue „ que la gauche.

„ Qu'il observa aussi que sa main droite avoit repris une couleur de chair naturelle, & „ que son visage étoit entierement différent de celui qu'il lui avoit vû la veille & la surveille, lui ayant vû ces deux jours là le visage pâle & un air si abbatu qu'il paroissoit „ tout imbecile, au lieu qu'à ce moment il avoit un air vif & guai & fort bon visage."

Le nommé le Vert dans la maison de qui Sergent demeuroit, nous apprend „ que le „ 10. Juillet 1731. vers les 9. à 10. heures du matin étant à travailler dans sa boutique, plusieurs personnes vinrent lui dire coup sur coup que ledit Philippe Sergent venoit d'être guéri sur le Tombeau de M. de Pâris: qu'il quita aussitôt ses outils, & fut „ au plus vîte à S. Médard pour le voir.

„ Que depuis ce premier moment il a vû Philippe Sergent se servant librement de tous „ ses membres, marchant aisément sans béquilles, & agissant du bras droit comme s'il „ n'en avoit jamais été incommodé."

Les

Les faits ſinguliers que va nous raconter la tante de Sergent ſont inimitables à l'artifice, & trop publics pour être ſuppoſés. Elle déclare „ que le 10. Juillet comme elle étoit occupée à lever la petite fille de Sergent, lors âgée d'un an, le garçon de M. Griſon Potier de terre lui cria de toutes ſes forces de dedans la rue, qu'elle vînt au plus „ vîte, que ſon neveu venoit d'être guéri ſubitement, & qu'il marchoit auſſi ferme „ & auſſi vîte que lui: qu'elle fut ſi ſurpriſe & ſi émue de ce diſcours qu'elle mit la petite fille de Philippe Sergent toute nue en chemiſe dans ſon tablier ſans y faire reflexion, „ & courut ainſi à S. Médard: qu'étant entrée dans l'Egliſe elle vit ſon neveu qui ſortoit de la Chapelle S. Michel, & qui marchoit avec liberté ſans canne ni bâton, & ſe „ ſoutenant même fort bien malgré la grande foule de monde qui l'accabloit: qu'à cette vûe „ elle fut ſi ſaiſie qu'elle fut obligée de s'aſſeoir étant toute prête de ſe trouver mal, & qu'elle répandit de joie une grande quantité de larmes ſans pouvoir les retenir. Que lorſque ſon neveu fut de retour chez elle, elle ne pouvoit ſe laſſer d'admirer la force que „ Dieu lui avoit donnée dans ſes membres qui avoient été paralytiques: qu'elle a même „ remarqué que dès le premier jour que ſon neveu à été guéri, ſa main droite eſt devenue d'une couleur naturelle, ce qu'elle obſerva avec attention dès qu'il fut rentré chez „ elle après ſa guériſon."

Rien n'eſt ſi naturel que les différentes impreſſions que reſſentit la tante de Sergent, à la premiere nouvelle de la guériſon parfaite de ſon neveu. L'étonnement où elle eſt, la trouble ſi fort qu'elle emporte ſa petite fille nue en chemiſe dans ſon tablier, juſque dans l'Egliſe de S. Médard, ſans s'en appercevoir; & quand elle le voit marcher avec liberté ſans canne ni bâton, & ſe ſoutenir même fort bien malgré la grande foule de monde qui l'accable, elle eſt ſi ſaiſie d'admiration & de ſurpriſe qu'elle eſt prête à ſe trouver mal, elle eſt obligée de s'aſſeoir & de demeurer long-tems ſans pouvoir retenir ſes larmes; & tout cela ſe paſſe dans l'Egliſe de S. Médard à la vûe de tous ceux qui entouroient Sergent. Quand on veut ſuppoſer des faits on n'a pas la témerité d'avancer qu'il ſe ſont paſſés devant tant de témoins. C'eſt dans l'obſcurité, & dans les ténebres que le menſonge & la fourberie cherchent toujours à cacher leurs traits.

Voyons préſentement ce que nous diront les premieres perſonnes qui virent Sergent en ſortant de l'Egliſe.

La Dame Langlois après avoir rendu compte de l'état où elle avoit vû Sergent le 8. de ce mois, ajoute: „ Je ne fus jamais plus ſurpriſe que lorſque le 10. du préſent mois „ de Juillet ſur les 9. heures du matin, étant ſur le pas de ma porte, j'apperçus ledit Philippe Sergent accompagné d'une multitude de perſonnes qui l'entouroient, lequel marchoit librement, & ſans béquilles & ne trembloit plus. Je le priai d'entrer un moment „ chez moi, je lui fis apporter un chaiſe ſous ma porte, il s'y aſſit avec une facilité qui „ redoubla encore mon admiration, ayant remarqué par-là qu'il avoit l'uſage entierement „ libre de ſa jambe dont le genou avoit repris tout ſon mouvement: je lui préſentai un „ verre de vin qu'il prit de ſa main droite & le porta à ſa bouche ſans héſiter & ſans „ tremblement, après quoi s'étant levé avec autant de facilité qu'il s'étoit aſſis, je le vis „ marcher librement dans la rue & ſe ſoutenir même fort bien contre la foule qui le preſſoit."

La Demoiſelle Langlois après avoir dit que ce même jour-là 10. Juillet elle l'avoit vû *paſſer* devant ſa *porte de très grand matin, qu'il ne pouvoit ſe traîner avec ſa béquille & ſon bâton & que ſa femme avoit bien de la peine à le conduire, qu'il trembloit de tout ſon corps & qu'il avoit l'air tout abbatu;* voici ce qu'elle ajoute.

„ Le même jour vers les 9. à 10. heures, on nous vint dire qu'il venoit d'être guéri „ ſur le Tombeau du Bienheureux Pâris. Quelque tems après je le vis revenir de S. Mé„ dard accompagné d'une grande foule.

„ Il avoit un viſage tout différent de celui que je lui avois vû le même jour de grand „ matin, ayant pour lors les yeux vifs & l'air animé, au lieu de l'air triſte & abbatu que

„ je

„ je lui avois vû. Au reſte il marchoit librement, ſans béquilles & ſans trembler, & „ ſans que perſonne le ſoutînt.

„ Ma mere l'ayant prié d'entrer un moment ſous ſa porte, il le fit volontiers, il s'aſ- „ ſit ſur la premiere chaiſe qu'il trouva avec autant de facilité que s'il n'avoit jamais été „ paralytique. Il s'en releva de même, ſon genou droit qui auparavant n'avoit point de „ mouvement, en ayant pour lors un tout-à-fait libre.

„ Ma mere lui ayant préſenté un verre de vin, il le prit de la main droite & le porta „ à ſa bouche, ſans que ſa main eût aucun tremblement.

„ Il nous conta qu'étant couché ſur le Tombeau du Bien-heureux Pâris il avoit tout d'un „ coup ſenti une grande douleur dans la cuiſſe & la jambe droite, & qu'il avoit ſenti en „ même tems qu'elles s'allongeoient comme ſi on les lui tiroit: que dans le même mo- „ ment il avoit ſenti une chaleur douce qui ſe répandoit dans tout ſon côté paralytique, & „ que ſe doutant qu'il étoit guéri, il s'étoit auſſitôt levé tout debout ſur le Tombeau; ce „ qu'il avoit fait avec autant de facilité, que s'il n'avoit jamais été paralytique.

„ Je le vis enſuite marcher dans la rue avec toute la foule qui le ſuivoit, & je me joi- „ gnis de cœur bien volontiers avec ceux qui rendoient gloire à Dieu d'un ſi grand Mi- „ racle. Tous leſquels faits je certifie véritables & déclare que je ſuis prête d'en dé- „ poſer toutes fois & quantes que j'en ſerai requiſe, étant trop touchée d'un Miracle auſſi „ évident pour qu'aucune conſidération humaine pût m'empêcher d'en rendre témoigna- „ ge. Fait ce 20. Juillet 1731. *ſigné*, Marie Magdelaine Langlois."

Ces derniers mots font voir qu'en donnant ce Certificat, elle a prevû ce que cela pourroit lui attirer. Mais lorſque Dieu nous rend ſa préſence ſenſible par de ſi grandes merveilles, quel courage une telle vûe ne donne-t-elle pas à de vrais Chrétiens!

Le même jour 10. Juillet ou du moins peu de tems après, Sergent fut revoir Madame de Baudry qui (comme on a vu) l'avoit examiné avec attention, pendant le tems que M. du Chêne avoit envoyé ſigner en ſecond l'ordre pour faire donner un lit à ce pauvre impotent dans le dortoir des paralytiques. Cette Dame marque à la fin de ſon Certificat qu'elle „ fut fort ſurpriſe de le voir entrer chez elle ſans béquilles & ſans être aidé de „ perſonne, marchant librement, n'ayant plus de tremblement, étant delivré de ſa para- „ lyſie & ayant fort bon viſage. (Elle ajoute enſuite:) je lui fis faire pluſieurs tours dans mon „ appartement pour m'aſſurer de la vérité de ſa guériſon dont je ne puis douter, & que „ je certifie véritable: en foi de quoi je rends volontiers ce témoignage."

La femme de Sergent (dont nous ne plaçons le témoignage qu'en cet endroit parce qu'elle ne fut que des dernieres inſtruite de la guériſon de ſon mari) déclare qu'étant *ſur le point de le venir reprendre* à l'Egliſe de S. Médard ou elle l'avoit laiſſé pour aller à ſon travail „ elle vit arriver à la manufacture *où elle travailloit*, ſa tante qui paroiſſoit „ toute hors d'elle-même & qui lui cria de ſi loin qu'elle la vit, que ſon mari venoit d'ê- „ tre guéri, & qu'il marchoit comme s'il n'avoit jamais été incommodé & avoit un uſa- „ ge libre de tous ſes membres.

„ Qu'elle accourut auſſitôt, & s'étant informée où étoit ſon mari, elle le trouva chez „ ſa tante entouré d'une infinité de perſonnes.

„ Qu'elle fut ſi ſaiſie de le voir debout ſe ſoutenant ſur ſes jambes, répondant à tout „ le monde, marchant aiſément, & faiſant toutes ſortes de mouvemens de ſon bras droit „ pour contenter la curioſité de chacun, qu'elle en demeura toute immobile ſans pou- „ voir lui rien dire, & ſe ſentant ſi oppreſſée & le cœur ſi ſerré qu'elle avoit peur de ſe „ trouver mal.

„ Que le ſoir ayant repris ſes eſprits, & tout le monde qui étoit venu voir ſon mari ſans „ diſcontinuation pendant la journée étant enfin retiré, elle eut le plaiſir d'examiner à loi- „ ſir la grandeur de la grace que le Seigneur avoit faite à ſon mari par l'interceſſion du Bien- „ heureux Pâris.

„ Qu'elle vit avec admiration, que ſon bras, ſa main, ſa cuiſſe & ſa jambe droites
„ avoient repris une couleur de chair naturelle, n'y reſtant plus rien de couleur bleuâtre
„ que ces membres avoient toujours eu depuis l'évanouiſſement qui avoit pris à ſon mari
„ au mois de Fevrier 1730. juſqu'au matin de ce jour 10. Juillet 1731.

„ Qu'elle remarqua auſſi avec de grandes actions de graces envers Dieu, que ſa jambe
„ droite qui avoit été retirée ſi long-tems s'étoit rallongée, & étoit de la longueur pareille
„ à la jambe gauche; que ſon mari avoit un mouvement libre dans le genou & dans le pied
„ droit, les étendant, les pliant & les remuant en tous les ſens: qu'il ſe ſervoit auſſi
„ librement de ſon bras & de ſa main, & qu'il y avoit autant de force que s'il n'y avoit
„ jamais eu d'incommodité."

Elle ajoute plus bas, *que ſon mari avoit ſi grande hâte de reprendre ſon travail qu'il le reprit dès le* 15. *du même mois de Juillet* 1731.

Il ne tenoit néanmoins qu'à Sergent d'avoir à Bicêtre une retraite aſſurée pour le reſte de ſes jours & d'y être bien nourri ſans rien faire. Car peu après ſa guériſon il reçut une Lettre de M. Herault Lieutenant général de Police, dont il eſt bon de donner ici la copie en entier.

Je prie M. Honnet Econome de Bicêtre d'y recevoir avec charité le nommé Philippe Sergent & de le faire placer aux paralytiques, enſorte qu'il ſoit bien: il eſt recommandé par ma mere qui connoît ſa famille compoſée d'honnêtes gens. Je ſuis ſon tres humble Serviteur. Signé, *Herault ce* 10. *Juillet* 1731.

On comprend aiſément que Sergent honnoré d'une protection ſi déclaré de Monſieur le Lieutenant général de Police, auroit été certainement bien traité dans le dortoir des paralytiques de Bicêtre. M. Herault recommande à l'Econôme de faire en ſorte qu'il ſoit bien: l'Econôme n'y auroit aſſurément pas manqué. Au reſte Sergent n'a pû deviner par quel haſard ſa famille compoſée de pauvres habitans de Mons en Hainault & des villages circonvoiſins, à le bonheur d'être connue, protegée & recommandée par la mere de M. Herault. Ce qu'on peut penſer de plus naturel eſt que ce Magiſtrat attentif, ayant été informé dans le moment de la guériſon ſubite de Sergent opérée ſur le Tombeau de M de Paris à la vûe d'une infinité de perſonnes, s'empreſſa de lui prodiguer les aſſurances de la protection la plus marquée, & de l'engager doucement par l'eſpérance de trouver à Bicêtre une vie commode, de s'aller remettre de lui-même dans la ſalle des paralytiques.

L'amorce ne prit point. Sergent ſans pouſſer ſes vûes plus loin, crut, comme il dit dans ſa Déclaration, que puiſque Dieu lui avoit rendu tout d'un coup une ſanté parfaite qui le mettoit en état de gagner aiſément ſa vie, il ne lui étoit point permis de profiter, pour vivre dans la fainéantiſe, de la faveur que lui offroit M. Herault. Ainſi tout l'uſage qu'il a fait de cette Lettre a été de la dépoſer chez Sellier Notaire, avec les autres Piéces juſtificatives du Miracle que Dieu a opéré en ſa faveur.

Il ſemble que l'induction naturelle qui ſe tire de cette Lettre eſt que Monſieur le Lieutenant de Police à certifié lui-même que la paralyſie de Sergent étoit incurable, puiſqu'il a donné un ordre de le faire placer dans le dortoir des paralytiques de Bicêtre. Car il eſt cenſé ne l'avoir pas donné ſans s'être bien fait inſtruire auparavant de l'état où étoit Sergent, puiſqu'il ne peut ignorer qu'on ne doit recevoir dans ce dortoir que des paralytiques incurables & abſolument hors d'état de gagner leur vie. Mais ſi cette Lettre prouve que M. Herault ſuppoſoit la paralyſie de Sergent incurable, elle ſert encore bien d'avantage à prouver la perfection de la guériſon ſubite de Sergent, parce qu'il eſt évident que s'il ne s'étoit pas ſenti parfaitement guéri & en état de gagner aiſément ſa vie lorſqu'il a reçu cette Lettre, il n'eût pas refuſé une retraite dans laquelle la protection ſi marquée de Monſieur le Lieutenant général de Police lui auroit fait trouver ſans doute une vie douce & commode.

A toutes ces preuves joignons encore un autre témoignage plus grand, plus illuſtre, & plus éclatant que tous les précedens. Nous le trouverons dans ce qui ſe paſſa à Bicêtre le

11. Juillet lendemain de la guériſon de Sergent, & nous le trouverons accompagné d'autres témoignages, qui méritent d'autant plus de foi, que les perſonnes qui les ont donnés avoient un plus grand interêt de ne le pas faire.

Sergent ſorti de Bicêtre le 7. Juillet, y va publier le 11. du même mois le Miracle de ſa guériſon. Il paroît, & ſa ſeule préſence frappe d'étonnement tous ceux qui l'apperçoivent. Chacun ſe demande ſi c'eſt là ce paralytique dont la moitié du corps étoit quatre jours auparavant immobile, inſenſible, bleuâtre & preſque deſſechée. On le fait monter au plus vîte dans la chambre où étoient Mademoiſelle Julie Supérieure générale de la maiſon, la Sœur Fontaine Supérieure de la ſalle des paralytiques, M. de la Chapelle un des Adminiſtrateurs de l'Hôpital général & pluſieurs autres perſonnes.

Si la paralyſie, ou la guériſon de Sergent, euſſent été équivoques, il n'auroit eu garde de ſe préſenter comme un homme guéri par Miracle dans un lieu où tant de perſonnes, qui l'avoient eu long-tems ſous leurs yeux, auroient été en état de le convaincre d'impoſture. Mais Sergent n'avoit rien à craindre de l'examen le plus ſevere, ſa guériſon étoit parfaite, le changement arrivé dans ſes membres paralytiques étoit viſible, & ce Miracle fit même une ſi vive impreſſion ſur l'eſprit de Mademoiſelle Julie & de la Sœur Fontaine, que Sergent leur ayant demandé leur Certificat de l'état ou elles l'avoient vû & de celui ou elles le voyoient, elles en ſentirent toutes les conſéquences, & cependant elles ne balancerent pas un moment à le lui donner.

Le lecteur a déjà vû que dans le commencement de ce Certificat elles avoient atteſté entre autres choſes, que depuis le 14. Juin elles avoient vû que Philippe Sergent avoit *une de ſes jambes retirée de laquelle il ne pouvoit faire aucun uſage*: elles y ajouterent qu'elles voyoient *actuellement* Sergent *marchant & ſe ſervant librement de tous ſes membres. En foi de quoi nous avons*, diſent-elles, *donné le préſent Certificat pour rendre témoignage à la verité, en étant requiſes par ledit Sergent. Fait audit Bicêtre ce* 11. *Juillet* 1731. ſigné *Julie & Fontaine.*

Ce peu de paroles, *marchant & ſe ſervant librement de tous ſes membres*, caractériſe la guériſon la plus parfaite. Sergent n'auroit pas marché librement ſi ſa jambe droite n'eût pas été auſſi longue que la gauche; & s'il étoit reſté quelque foibleſſe dans ſon bras, ſa main ou ſa jambe droites, il ne ſe ſeroit pas ſervi librement de tous ſes membres.

Après avoir été examiné dans la chambre où étoit la Supérieure, Sergent paſſe dans la ſalle du dortoir des paralytiques. J'ai déjà rendu compte de l'impreſſion vive que ſa vûe fit ſur ces pauvres gens, qui en furent d'autant plus frappés qu'ils avoient une connoiſſance plus parfaite de l'état où ils avoient vû ſa jambe retirée & preſque deſſechée. Il ne nous reſte qu'à obſerver que ſix de ces paralytiques qui ſe trouverent en état de ſigner, lui donnerent un Certificat conforme à celui que venoient de donner les Sœurs Julie & Fontaine.

Sur ces entrefaites Monſieur le Procureur général arrive. *M. de la Chapelle lui* demande s'il veut *voir un paralytique qui avoit été gueri ſubitement la veille. Monſieur le Procureur général ayant répondu qu'il le verroit volontiers*, on lui préſente Philippe Sergent. Ce Magiſtrat l'interroge *ſur la qualité de ſa paralyſie*, & ſur toutes les *circonſtances* de ſa maladie de ſa guériſon: *il interroge* enſuite *la Sœur Julie & la Sœur Fontaine:* il fait *faire pluſieurs fois le tour de la chambre à Philippe Sergent*; & après avoir tout examiné, il eſt lui même *ſi touché de ce Miracle que les larmes lui en* viennent *aux yeux*, & qu'il ſe tourne tout d'un coup du côté *de M. de la Chapelle* qu'il embraſſe, dit Sergent, *pour cacher ſes larmes.* Quelle force n'a pas la vérité dès qu'il vous plaît, ô mon Dieu, de l'accompagner d'un rayon de votre grace! Ah faites donc par votre miſéricorde que dorénavant perſonne ne puiſſe y réſiſter.

Sergent ayant marqué dans ſa Déclaration paſſée devant Sellier Notaire, que tous ces faits s'étoient paſſés en préſence de M. de la Chapelle dont tout Paris connoît la vertu éminente & la ſcrupuleuſe probité, je lui envoyai une expedition de cette Déclaration & je lui écrivis que

je le priois de me marquer ſi le récit de tous les faits que Sergent avoit certifié s'être paſſés ſous ſes yeux à Bicêtre renfermoit une vérité bien exacte. Voici la réponſe de M. de la Chapelle.

J'ai lû, Monſieur, avec beaucoup de plaiſir la Relation que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer. Le fait qui regarde ſon retour & tout ce qui s'eſt paſſé à Bicêtre *eſt dans une exacte vérité à la reſerve d'un ſeul article qui ne merite pas d'attention, qui eſt que la chambre où il me fut preſenté eſt au même étage que le dortoir des paralytiques*, &c.

On voit par cette réponſe juſqu'où M. de la Chapelle a porté l'exactitude. La Relation de Sergent énonce qu'il monta du dortoir des paralytiques à une chambre ou étoit M. de la Chapelle, & où Sergent fut préſenté à Monſieur le Procureur général. Sur cela M. de la Chapelle releve une erreur indifférente. Le dortoir des paralytiques où Sergent étoit déjà monté & la chambre où il fut préſenté à Monſieur le Procureur général ſont au même étage. Ainſi Sergent pour paſſer de l'une à l'autre n'a eu beſoin ni de monter ni de deſcendre. Mais à la reſerve de cet article qui ne touche point au Miracle, le récit du *fait qui regarde* le *retour* de Sergent à Bicêtre, *& tout ce qui s'eſt paſſé eſt*, dit-il, *dans une exacte vérité.* Ainſi non ſeulement M. de la Chapelle, Mademoiſelle Julie Supérieure de Bicêtre, la Sœur Fontaine Officiere de la ſalle des paralytiques & pluſieurs autres perſonnes qui étoient avec eux, *parurent extrêmement ſurpris de voir Sergent ce jour-là ayant l'uſage entierement libre de tous ſes membres:* non ſeulement *la Sœur Julie & la Sœur Fontaine* reconnurent que la guériſon de Sergent étoit *un Miracle évident:* non ſeulement M. de la Chapelle, *qui avoit vû* Sergent *peu de jours auparavant ſa guériſon*, ne pouvoit *ſe laſſer de regarder le bras & la main droite qui avoient ſi fort changé de couleur.* Mais il réſulte de la Lettre de M. de la Chapelle qu'il a lui-même préſenté Sergent à Monſieur le Procureur général comme *un paralytique qui avoit été guéri ſubitement la veille:* que *Monſieur le Procureur général l'interrogea* beaucoup ſur la *qualité de la paralyſie qu'il avoit eue ... & ſur la maniere dont il avoit été guéri: qu'il interrogea auſſi la Sœur Julie & la Sœur Fontaine*; & que tout le ſurplus du récit des faits portés à cet égard dans la Relation de Sergent contient exactement la vérité.

Repréſentons-nous Sergent que M. le Procureur général examine & interroge avec l'air ſévere du plus redoutable des Magiſtrats : faiſons réflexion qu'il s'agit dans cet interrogatoire d'un Miracle qui bleſſe les préjugés de la Cour & qui foudroie la Bulle, d'un Miracle que Sergent déclare s'être opéré publiquement la veille ſur le Tombeau de M. de Pâris ; & ne perdons pas de vûe que Monſieur le Procureur général fait publiquement cet examen en préſence d'une multitude de perſonnes en état de démentir Sergent s'il avance la moindre choſe qui ne ſoit pas conforme à la vérité la plus exacte, & que dans le nombre de ces perſonnes, il y en avoit ſans doute pluſieurs qui n'étoient nullement portées à croire un Miracle opéré à l'interceſſion de M. de Pâris.

Faiſons ici quelque attention ſur les différentes qualités des perſonnes. D'une part, c'eſt un des premiers Magiſtrats du Royaume dont les talens ſont encore ſupérieurs à l'emploi, dont le coup d'œil eſt perçant, dont la préſence ſeule eſt dans l'habitude de déconcerter l'artifice, & dont les lumieres ſe font jour à travers le voile des intrigues tiſſues avec le plus d'art. D'autre part, c'eſt un pauvre homme qui ſemblable à l'aveugle-né de l'Evangile, ne peut être capable de ſoutenir cet examen que par ſa ſincerité, ſa ſimplicité, ſa candeur; mais il n'a pas beſoin ici ni de talens, ni d'eſprit, ni d'adreſſe. La parole même ne lui eſt preſque pas néceſſaire pour perſuader; il prend à témoin la plûpart des aſſiſtans, qu'ils l'ont vû peu de jours auparavant ayant tout le côté droit immobile, inanimé, livide, deſſeché, en l'air & bleuâtre ; que ſa jambe droite reſtoit toujours à demi pliée ſous ſa cuiſſe, & qu'elle étoit bien plus courte que l'autre & ſi décharnée quelle laiſſoit ſon bas preſque vuide; & que tout ſon corps tremblant ſans ceſſe ne pouvoit ſe ſoutenir ſur ſes bé-

béquilles. Tous les assistans sont forcés d'en convenir, & en même tems Monsieur Procureur général le voit marchant aisément & se servant librement de tous ses membres qui ont repris leur couleur naturelle, leur force & leur agilité.

Aussi ce grand Magistrat ne peut-il se défendre de l'impression que fait sur lui un évenement dont il vient de vérifier lui-même la certitude, & qu'il sent bien ne pouvoir attribuer qu'à la Toute-puissance divine: son esprit est convaincu, ses entrailles sont émues, son cœur est si pressé qu'il ne peut retenir ses larmes, & pour les dérober à la vûe de tous les spectateurs, il ne trouve d'autre secret que d'embrasser M. de la Chapelle qui vient de le rendre témoin d'une merveille si éclatante.

Voilà ce qui s'appelle un témoignage au dessus de tout, d'autant plus grand, d'autant plus frappant, d'autant plus décisif, qu'il est un effet visible de la Toute-puissance de Dieu sur les cœurs.

Ce seroit une puérilité d'objecter que je ne rapporte aucun écrit de la main de Monsieur le Procureur général, par lequel il soit lui-même convenu de la vive impression que ce Miracle fit d'abord dans son cœur. Y a-t-il quelqu'un en France qui en ignore la raison? Et tout Paris ne sait-il pas que ce fait rapporté dans la Déclaration de Sergent, confirmé par M. de la Chapelle, & relevé dans la premiere Edition de mon premier Tome tel qu'il est dans celle-ci, a fait grand bruit à la Cour & à la ville? Cependant quel est le parti qu'a pris à ce sujet M. le Procureur général? ç'a été de rester dans un profond silence! Un tel silence dans les circonstances présentes, ou presque toutes les Puissances de l'Europe combattent les œuvres de Dieu, n'équivaut-il pas à un aveu formel? Si le fait n'eût pas été véritable, avec quel éclat M. le Procureur général n'en auroit-il pas publié la fausseté? Non: rien n'est plus persuasif que ce silence de la part d'un si habile politique, & l'on peut dire que c'est un témoignage continuel que ce célébre Magistrat rend à ce Miracle.

Que pourra objecter M. l'Archevêque de Sens contre une preuve si triomphante? Dira-t-il que Monsieur le Procureur général ne s'entend point a faire des informations, & qu'il est de ces esprits simples à qui on a pû en faire accroire? Il ne le dira pas sans doute. Il faut donc qu'il convienne malgré qu'il en ait, qu'un Miracle dont l'évidence a si fort frappé ce grand Magistrat qu'elle l'a forcé à laisser appercevoir malgré lui l'impression vive qu'il faisoit sur son esprit & sur son cœur, est un Miracle inconteſtable.

Que Dieu est fort, que ses adversaires sont foibles! Sergent ce chétif roseau qui ne pouvant se soutenir, languissoit couché sur la terre, & qui déjà étoit à demi desseché, est tout à coup ranimé, redressé, rétabli par la main du Tout puissant, & il devient un signe qui deconcerte tout le camp ennemi. Il n'a qu'à se montrer pour terrasser l'incrédulité: chaque mouvement qu'il fait renverse ses mesures, dissipe ses ressources & confond tous ses projets.

Un guérison aussi parfaite ne laisse à désirer que la solidité; mais en cela Dieu a exaucé nos vœux, ainsi que je vais le prouver dans la Proposition suivante.

IV. PROPOSITION.

La guérison de Sergent a été aussi persévérante qu'elle avoit été subite & parfaite.

JE viens de prouver que dès le premier moment la guérison de Sergent avoit été parfaite, qu'en un instant il avoit recouvré l'usage libre de tous ses membres, & même que sa main droite qui étoit toute bleuâtre avoit repris sur le champ une couleur de chair naturelle.

La perfection d'une guérison aussi subite étoit un gage qu'elle seroit persévérante. Aussi

Sergent y prit-il une telle confiance que cinq jours après ſa guériſon, il vint habiter dans une chambre baſſe, ſi humide & ſi mal-ſaine qu'elle étoit capable d'alterer la ſanté la mieux affermie. En vain ſa femme qui craignoit pour elle-même, lui repréſente-t-elle le danger d'une pareille demeure; il ſemble à Sergent non ſeulement qu'il ne peut plus être malade, mais que la protection Divine ne peut manquer de s'étendre ſur tout ce qui lui appartient.

Il ne s'eſt point trompé dans ſon eſpérance. Il eſt reſté neuf mois dans cette eſpece de cachot, jouiſſant de la ſanté la plus parfaite & y vivant de ſon petit travail; & il y ſeroit encore ſi la crainte d'un cachot véritable ne l'avoit obligé de prendre la fuite.

Ces faits ſont copiés d'après ſa Déclaration, & ſe trouvent confirmés par pluſieurs témoins, auſſi bien que quelques autres circonſtances qui prouvent en même tems la perfection, la ſolidité & la perſéverance de cette guériſon.

Sergent auroit pû prendre des Certificats d'un nombre infini de perſonnes qui le ſont venu voir depuis ſa guériſon; mais il n'a pas crû qu'un fait auſſi public & expoſé ſans ceſſe à la vûe de tout le monde eût beſoin de tant de preuves. Tous ceux qui l'ont vû depuis quatre ans en ſont témoins, & c'eſt faire la Démonſtration complette d'un pareil fait que d'en donner pour preuve la notorieté publique. Au reſte la plûpart des témoins qui ont atteſté ſa guériſon ſubite en ont certifié en même tems la perfection & la durée: & en particulier tous ceux qui ne lui ont donné leur Certificat qu'en 1733. n'auroient pas atteſtée, comme ils l'ont fait, que ſa guériſon étoit parfaite, ſi elle ne l'eût pas été dans ce tems là.

Mais rapportons par préference les témoignages de ceux qui ayant vû Sergent plus ſouvent, ont été les plus en état de rendre compte des differens faits qui établiſſent la ſolidité & la perſéverance de cette guériſon, & commençons par le témoin le mieux inſtruit & par conſéquent le plus eſſentiel.

Sa femme après avoir dit „ que le ſoir du 10. Juillet, elle eut le plaiſir d'examiner à „ loiſir la grandeur de la grace que le Seigneur avoit fait à ſon mari: qu'elle vit avec ad- „ miration que ſon bras, ſa main, ſa cuiſſe & ſa jambe droites avoient repris une couleur „ de chair naturelle, que ſa jambe droite s'étoit allongée & étoit de longueur pareille à „ la jambe gauche; que ſon mari avoit un mouvement libre dans le genou & dans le pied „ droit, & qu'il ſe ſervoit auſſi librement de ſon bras & de ſa main droite, & qu'il y avoit „ autant de force que s'il n'y avoit jamais eû d'incommodité."

Elle ajoute: „ que néanmoins le bras, la main, la cuiſſe & la jambe droites de ſon ma- „ ri ne lui parurent point rengraiſſées dès ce premier jour, au moins d'une maniere ſenſi- „ ble, mais qu'ils rengraiſſerent depuis à vûe d'œil, & que tous les jours elle s'appercevoit „ qu'ils avoient un peu augmenté de groſſeur, enſorte qu'à la fin du même mois de Juillet „ 1731. tout ſon côté droit étoit déjà devenu tout auſſi fort & tout auſſi garni de chairs que „ ſon côté gauche.

„ Qu'au reſte pendant les trois jours que ſon mari demeura encore chez leur tante, „ la chambre ne deſempliſſoit point de monde qui venoit eſſayer ſi la guériſon de ſon mari „ étoit bien parfaite, en le faiſant marcher, le priant de leur ſerrer la main, & lui faiſant „ faire avec ſon bras droit tous les mouvemens dont ils s'aviſoient; & que quoique ſon ma- „ ri fût ainſi toujours en action pendant toute la journée, il ne paroiſſoit pas qu'il en fût „ fatigué?

„ Mais que leur tante ſe trouva incommodée d'avoir toujours tant de monde qui abor- „ doit ſans ceſſe chez elle, & qu'elle leur propoſa de leur chercher une chambre, ce qu'ils „ accepterent bien volontiers, ſon mari auſſitôt qu'il eut été guéri brûlant d'impatience de re- „ prendre ſon travail pour n'être à charge à perſonne, ce qu'il ne pouvoit faire dans la „ chambre de ſa tante qui étoit trop petite pour cela.

„ Que leur tante leur loüa une chambre dans la rue Gracieuſe au chaudron moyennant „ 24. livres par an chez le ſieur Simonnet Tapiſſier, où ils furent demeurer dès le 14. du mois „ de Juillet. " Qu'à

„ Qu'à la vérité lorſque la comparante vit cette chambre qui reſſembloit à un cachot,
„ qui étoit de trois marches plus baſſe que la rue, & qui étoit très obſcure, & d'une ſi
„ grande humidité que les murs en reſſuoient l'eau ſans ceſſe, cela lui fit de la peine, étant
„ d'une ſanté aſſez délicate, & ayant peur de tomber malade dans un endroit qui paroiſſoit ſi
„ mal-ſain, mais que ſon mari la raſſura, lui remontrant qu'il n'arriveroit rien ſans la per-
„ miſſion de Dieu, & qu'ils étoient trop heureux de ſe retrouver en état de gagner leur
„ vie ſans avoir d'obligation à perſonne.

„ Que ſon mari avoit ſi grande hate de reprendre ſon travail qu'il le reprit dès le lende-
„ main qu'ils furent dans cette chambre, qui étoit le 15. du même mois de Juillet 1731."

Il y a dans cette Déclaration quatre faits bien conſidérables.

Le premier que les membres de Sergent qui avoient été preſque deſſechés par la paralyſie, ſe regarnirent de chairs en fort peu de tems & pour ainſi dire à vûe d'œil depuis le moment de ſa guériſon.

Le ſecond que pendant les trois ou quatre jours que Sergent reſta chez ſa tante après ſa guériſon, depuis le 10. juſqu'au 14. Juillet, ſes membres guéris furent ſans ceſſe en action pour ſatisfaire ceux qui venoient éprouver ſi ſa guériſon étoit parfaite.

Le troiſiéme que le 14. Juillet il fut loger avec ſa femme dans une chambre plus baſſe de trois marches que la rue & d'une humidité ſi grande que les murs en reſſuoient l'eau, & qu'il y demeura depuis le 14. Juillet 1731. juſqu'au mois d'Avril 1732. ſans en reſſentir la moindre incommodité.

Et enfin le dernier que dès le 15. Juillet cinq jours après ſa guériſon, il reprit le travail qu'il faiſoit avant ſa paralyſie.

Si ces quatre faits ſont bien prouvés, il n'eſt pas poſſible de rien ſouhaiter de plus fort. Voyons donc ce que nous diront les autres témoins. S'ils s'accordent avec la Déclaration de Sergent & de ſa femme, qui pourra s'empêcher de convenir qu'il faut que cette guériſon ait été bien parfaite, puiſque Sergent a réſiſté ſans peine dès les premiers jours à une fatigue exceſſive, & que l'humidité d'un lieu très mal ſain ne lui a pas cauſé pendant neuf mois l'incommodité la plus legere?

La tante de Sergent „ déclare qu'après que ſon neveu fut de retour de S. Médard chez
„ elle, pendant quatre jours depuis le matin juſqu'au ſoir ſa chambre ne deſempliſſoit point
„ de monde, qui faiſoient marcher ſon neveu devant eux, le prioient de leur ſerrer la
„ main avec ſa main droite, lui faiſoient porter ſon bras ſur ſa tête, & lui faiſoient faire
„ encore pluſieurs autres mouvemens pour éprouver ſi ſa guériſon étoit complette, &
„ qu'elle ne ſauroit comprendre comment ſon neveu a pû reſiſter à la fatigue qu'il devoit
„ avoir d'agir ainſi ſans aucun repos pendant toute la journée.

„ Qu'à ſon égard ſe trouvant outrée de laſſitude de voir tant de monde toujours chez
„ elle & d'être obligée de repondre à chacun, elle pria ſon neveu de trouver bon qu'elle
„ cherchât une chambre.

„ Que le 14. du même mois de Juillet elle lui en loüa une moyennant 24. livres
„ par an rue Gracieuſe au chaudron.

„ Qu'à la vérité cette chambre étoit bien baſſe, bien obſcure & bien humide, mais
„ qu'elle n'en trouva point d'autre dans le quartier. Que pendant les neuf mois que ſon
„ neveu a demeuré avec ſa femme dans cette chambre, elle l'a vû tous les jours ſe ſer-
„ vant très bien de ſon bras & de ſa jambe, & travaillant de ſon metier qui étoit de car-
„ der & de filer de la laine au rouet.

„ Qu'elle a même remarqué que dès le premier jour que ſon neveu a été guéri, ſa main
„ droite eſt devenue d'une couleur naturelle, ce qu'elle obſerva avec attention dès qu'il
„ fut rentré chez elle après ſa guériſon.

„ Que comme il avoit les bras nus en cardant de la laine, elle a auſſi remarqué dès le
„ premier jour qu'il reprit ſon travail, qui fut le 15. Juillet cinquiéme jour après ſa guéri-
„ ſon,

„ ſon, que tout le reſte de ſon bras droit étoit lors d'une couleur naturelle & avoit dé-
„ jà commencé à reprendre nourriture, ce qui a continué ſi prodigieuſement vîte que
„ vers le 20. du même mois il étoit auſſi chargé de chairs que ſon bras gauche.

„ Enfin qu'elle a auſſi remarqué dans le même tems, que ſon bas du côté droit pa-
„ roiſſoit tout rempli, au lieu qu'auparavant ſa guériſon, on eût dit qu'il n'y avoit de-
„ dans qu'un bâton de coteret, tant il paroiſſoit vuide."

Non ſeulement la tante de Sergent rapporte les quatre mêmes faits qui ſont énoncés dans la Déclaration de ſa femme, mais elle en rend compte avec des circonſtances ſi naturelles & ſi bien liées les unes avec les autres, qu'on ſent qu'il ne ſeroit pas poſſible à l'artifice de rien imiter de pareil.

Voyons préſentement ce que nous apprendra ſon mari Caporal de la Colonnelle des Gardes.

J'ai déjà obſervé que ce témoin mérite d'autant plus de confiance dans le poſte qu'il occupe, qu'employé lui-même à faire la garde autour de l'Egliſe de S. Médard, il n'a pû ignorer tout ce qu'il hazardoit en rendant ce témoignage: qu'ainſi il n'a pû le rendre qu'avec les diſpoſitions d'un homme prêt à tout ſouffrir pour la vérité. Or ces diſpoſitions qui viennent d'une grace particuliere de Dieu, ne peuvent jamais ſe rencontrer par rapport au même fait avec un eſprit de duplicité & de menſonge, & on ne peut préſumer dans un ſoldat un eſprit de parti pour des queſtions au deſſus de ſa portée.

Il déclare „ qu'étant depuis quelques jours à Fontainebleau pour y monter la garde,
„ il apprit le 14. Juillet de ladite année 1731. par quelques-uns de ſes camarades
„ qui venoient le relever, que ſon neveu avoit été guéri tout d'un coup le matin 10. du
„ même mois ſur le Tombeau de M. de Pâris, où il avoit commencé une Neuvaine le
„ 8. étant ſorti de Bicêtre le 7. & étant venu demeurer chez lui comparant. Qu'il
„ revint à Paris le 16. & que comme il étoit prêt d'arriver chez lui, Philippe Sergent
„ vint à ſa rencontre marchant aiſément ſans bequilles & ſe ſervant librement de tous ſes
„ membres, qu'il remarqua entre autres choſes que ſa main droite étoit devenue toute pa-
„ reille à la gauche, & qu'il éprouva qu'il y avoit autant de force que s'il n'y avoit ja-
„ mais eu d'incommodité.

„ Que depuis il a vû pendant neuf mois ledit Sergent, qui dès le 14. Juillet étoit ſorti
„ de chez lui & étoit allé loger dans une chambre baſſe, fort ſombre & fort humide dans
„ la rue Gracieuſe, ſe porter parfaitement bien, avoir l'uſage entierement libre dans tous
„ ſes membres, & avoir même repris ſon travail qui étoit de carder & de filer de la laine
„ au rouet, après lequel tems ledit Sergent ſortit de Paris."

Le Vert maître Menuiſier, dans la maiſon de qui demeuroit Sergent lorſqu'il fut guéri, déclare „ qu'il a vû Philippe Sergent ſe ſervant librement de tous ſes membres
„ depuis le premier moment de ſa guériſon, marchant aiſément ſans béquilles & agiſſant
„ du bras droit comme s'il n'en avoit jamais été incommodé. Que ledit Philippe Sergent
„ ne reſta que quatre jours chez ſa tante depuis ſa guériſon, parce que leur chambre ne
„ deſempliſſoit pas de monde depuis le matin juſqu'au ſoir qui venoient examiner ſa gué-
„ riſon.

„ Que dès le 14. du même mois de Juillet, il prit une chambre au chaudron dans la
„ rue Gracieuſe, laquelle chambre étoit de trois marches plus baſſe que la rue & étoit
„ fort ſombre & fort humide; & qu'auſſitôt qu'il y fut arrivé, il reprit ſon travail dès le
„ lendemain, & que ce fut même le comparant qui lui fit un chevalet pour briſer ſa laine."

En joignant à ce témoignage celui du ſieur Lienard, nous trouverons nos quatre faits atteſtés par l'un ou par l'autre.

Il déclare qu'il a revû Sergent depuis ſa guériſon „ une grande quantité de fois, &
„ qu'il l'a toujours trouvé ſe portant auſſi bien & ayant un uſage auſſi libre de ſa main &
„ de ſa jambe droites, que s'il n'avoit jamais été paralytique; & même qu'il a remarqué

„ un

„ un mois ou environ après sa guérison, que sa main droite avoit repris autant d'épaisseur & „ d'étendue que la main gauche & que son bas du côté droit étoit tout rempli."

Enfin voici un témoin qui circonstancie les trois derniers faits de la maniere la plus exacte, c'est la veuve Royer. Après avoir rendu compte de la guérison de Sergent qui s'étoit opérée sous ses yeux, elle ajoute:

„ Qu'étant charmée de faire connoissance avec une personne que Dieu avoit guéri par „ Miracle, elle a été depuis voir plusieurs fois ledit Sergent & sa femme qui demeu„ roient rue Gracieuse dans une chambre basse où y avoit trois marches à descendre „ de la rue.

„ Qu'elle remarqua que sa main droite," (*qui dans le moment de sa guérison avoit tout d'un coup repris*) „ une couleur naturelle, *devint* peu de jours après tout aussi gros„ se & remplie de chairs que sa main gauche, & que son bas du côté droit paroissoit tout „ rempli; qu'il agissoit de son bras droit avec autant de force que s'il n'y avoit jamais „ eu d'incommodité, & que pendant tout le tems *qu'il a* demeuré dans cette chambre... „ il s'est toujours bien porté."

Au mois d'Avril 1732. Sergent effrayé de l'avis qu'on lui avoit donné qu'il y avoit un ordre de le faire mettre en prison, ayant pris la résolution de se retirer à Dinan, passa par Reims. Aussitôt qu'il y fut arrivé son premier soin fut d'aller apprendre à Madame Noiret Religieuse de S. Pierre la grace que Dieu lui avoit faite. Cette sainte fille assez ferme pour rendre témoignage à la verité, quoique sous la domination de Monsieur l'Archevéque de Reims, déclare entr'autres choses:

Qu'elle remarqua que la main *droite* de Sergent *avoit repris de la nourriture & la couleur de l'autre.* Elle avoit dit plus haut, que le 28. Mai 1731. elle avoit *vû sa main droite qui étoit plus maigre que la gauche & d'une couleur bleuâtre*: elle ajoute qu'elle lui a *fait porter des siéges de cette main*, & qu'elle remarqua aussi que *sa jambe* droite *avoit repris la grosseur de l'autre.*

Enfin elle certifie qu'elle *l'a fait marcher sans canne dans le Parloir, où il a marché fort droit & très délibérément.*

Nous n'avons garde d'omettre qu'elle déclare en même tems, que Sergent lui *a dit qu'il portoit une canne, parce qu'il sentoit toujours un peu de foiblesse du côté où il avoit eu sa paralysie.*

Cet aveu de Sergent rapporté par Madame Noiret, mais qui n'est peut-être pas tout à fait dans les propres termes dont Sergent s'étoit servi, ne doit qu'augmenter la confiance que mérite tout ce que déclare Sergent, aussi bien que Madame Noiret.

En effet c'est dans le même tems que Sergent vient avec empressement raconter à Madame Noiret le Miracle que Dieu a opéré en sa personne, & qu'il lui fait voir sa main droite, qui non seulement étoit devenue d'une couleur naturelle, mais qui s'étoit regarnie de chairs en sorte qu'elle étoit pareille à la gauche; c'est dans l'instant même qu'elle remarque que sa jambe droite avoit repris la grosseur de l'autre & qu'il marche devant elle *sans canne*, & marche *fort droit & très délibérément*; c'est, dis-je, dans ce moment même où elle est frappée d'admiration de ce Miracle, qu'il lui déclare qu'il sent néanmoins quelque foiblesse du côté où il avoit eu sa paralysie.

Au surplus il est à observer que quand il fait cette déclaration, il venoit de faire un voyage de 36. lieues; & que quoiqu'il se fût mis dans le carosse de Reims, il avoit pris une canne dans le dessein de faire de tems en tems une partie du chemin à pied. Dieu permit que dans le cours de cette route, il se sentit quelque lassitude au côté droit: & Sergent est d'une ingénuité si grande qu'il s'empresse de le dire à Madame Noiret, dans le tems même qu'il marche devant elle sans canne, fort droit & très délibérément. Car enfin qui a pû l'engager à faire cet aveu, que son extrême sincérité? Or si c'est une preuve de sa sincérité parfaite, il mérite une croyance entiere par rapport à tous les au-

tres faits qu'il certifie, & dont les plus importans ſont d'ailleurs atteſtés par nombre de témoins que l'on ne peut recuſer.

Mais dira-t-on, l'aveu que Sergent fit à Madame Noiret, ne s'accorde pas avec ce qu'il a dit dans ſa Rélation, que dès le premier moment de ſa guériſon il avoit ſenti dans ſes membres paralytiques toute la force qu'ils avoient jamais eu avant ſa paralyſie.

Il eſt aiſé de voir que Sergent a déclaré toujours avec la même franchiſe ce qu'il avoit penſé, & ce qu'il avoit ſenti dans les différens tems.

Dans le moment de ſa guériſon, il ſe trouve l'uſage libre de tous ſes membres paralytiques, & il n'y éprouve alors aucun reſte de foibleſſe: il le dit comme il le ſent, & au ſurplus ce fait eſt prouvé indépendemment de ſon témoignage par celui de pluſieurs perſonnes qui l'ont vû les premiers jours d'après ſa guériſon ſoutenir une fatigue exceſſive ſans en paroître aucunement abbatu. Mais en faiſant près d'un an après ſa guériſon, le voyage de Paris à Reims, il s'apperçoit de quelque foibleſſe & il eſt ſi ſincere qu'il le déclare auſſitôt à la premiere perſonne à qui il raconte la grandeur du Miracle que Dieu a opéré en ſa faveur.

Au ſortir du Parloir de Madame Noiret, Sergent ayant été averti que le bruit que ſa guériſon faiſoit dans Reims, lui alloit attirer infailliblement quelque perſécution, prit ſur le champ le parti d'en ſortir & de continuer ſa route vers Dinan: mais lorſqu'il y fut arrivé, comme il y étoit connu de tout le monde, ſa guériſon y fit encore plus de bruit qu'elle n'avoit fait à Reims, & ayant eu avis que les Jeſuites avoient obtenu un ordre de le faire arrêter, il ſe vit obligé de ſe ſauver dès le lendemain de ſon arrivée.

De-là il fut à Namur, de Namur il fut à Mons, de Mons il fut à Liége; & j'ai déja rapporté ci-deſſus, que pourſuivi par tout dans ces pays-là comme un criminel à cauſe du Miracle que Dieu avoit fait en ſa faveur, ſa reconnoiſſance n'en fut point diminuée, & qu'après avoir erré en différens lieux, il prit enfin le parti de revenir en France chercher un azile dans l'obcurité; mais qu'avant de s'y renfermer, il ſentit qu'il étoit de ſon devoir de retourner à Paris pour y porter dans un depôt public les preuves qu'il avoit raſſemblées de ſes maladies & de ſa guériſon, & y faire devant un Notaire une Déclaration plus circonſtanciée que celle qu'il avoit fait d'abord à la hâte.

Il arrive au mois de Septembre 1733. ſa foi & ſa confiance en la bonté de Dieu ſont ſi grandes, qu'il n'eſt point effrayé du peril qu'il y court. Il oſe dépoſer juſqu'à la Lettre de M. Herault, & va chercher toutes les perſonnes qui avoient eu une plus parfaite connoiſſance du Miracle de ſa guériſon, & il les engage à en paſſer leur Déclaration chez un Notaire. Admirons ſon courage, & reſpectons l'œuvre de Dieu: ici tout eſt marqué au coin de la Divinité. Pour en fournir des preuves inſurmontables il ſuffira de faire quelques remarques ſur ce Miracle.

V. PROPOSITION.

La guériſon de Sergent n'a pû s'opérer que par un effet de la Toute-puiſſance Divine.

QUE la guériſon ſubite, parfaite & perſeverante de pluſieurs maladies incurables ſoit un Miracle, il n'y a point de perſonne ſenſée qui ne rougît de le revoquer en doute; les plus hardis contradicteurs des œuvres de Dieu n'oſent même le tenter. Qu'on confronte toutes les conditions qu'il plaît à Monſieur l'Archevêque de Sens d'exiger pour la preuve d'un Miracle prouvé dans cette Démonſtration; & l'on verra qu'il n'y en a pas une ſeule qui ne ſe trouve parfaitement remplie dans la guériſon de Sergent.

Les

Les principales qu'il exige ſont en premier lieu, *qu'il ſoit conſtaté avec une certitude entiere que la perſonne malade l'étoit effectivement, & que cette maladie n'étoit ni feinte ni exagerée, que cette maladie étoit grieve ou incurable ou de difficile guériſon.* Inſt. paſt. de M. de Sens, pp. 27. & 28.

Le deſſechement des membres peut il être feint? Une paralyſie complette & une anchiloſe inveterée ne ſont-elles pas des maladies non ſeulement de difficile guériſon, mais même abſolument incurables ſuivant tous les Maîtres de l'art ?

Monſieur de Sens demande en ſecond lieu. *Que la guériſon ſoit réelle & ſuffiſamment complette & parfaite, qu'elle ſoit ſubite, ou opérée dans un tel eſpace de tems que l'on voie clairement qu'elle n'a pu être opérée par les reſſorts de la nature.*

Quand les membres deſſechés & bleuâtres d'un paralytique recouvrent en une minute à la vûe d'une foule de ſpectateurs, le ſentiment, l'action, l'agilité, la force, & leur couleur naturelle, & qu'en même tems des os ſoudés par une anchiloſe inveterée ſe decollent, & acquierent dans l'inſtant-même un mouvement libre, (la ſynovie oſſifiée s'étant tout-à-coup rendue liquide) ne peut-on pas dire qu'une pareille guériſon eſt ſuffiſamment complette & paſſablement ſubite?

Enfin Monſieur de Sens veut, *que tous les faits & leurs circonſtances ſoient atteſtées par un nombre ſuffiſant de témoins éclairés, deſinterreſſés, & irreprochables.*

On en a produit de toute eſpèce, & entre autres des examinateurs d'office qui ne peuvent être ſuſpects, tels que le Médecin & le Curé de Dinan, une Religieuſe de l'Hôtel-Dieu de Reims, le Pere Coëffrel, M. Herault lui-même, deux Adminiſtrateurs de l'Hôpital, le Supérieure de Bicêtre, l'Officiere du dortoir des paralytiques, enfin Monſieur le Procureur général & pluſieurs autres. De pareils témoins ne ſont ils pas éclairés, deſinterreſſés, irreprochables. Il doit donc demeurer pour conſtant que ſuivant les propres principes de Monſieur l'Archevêque de Sens, une guériſon comme celle de Sergent, doit être *reputée un témoignage certain & évident de la voix de Dieu*, ce ſont ſes termes.

Mais pour ſe former une idée plus particuliere des opérations de la Divinité dans cette éclatante gueriſon, ne perdons pas de vûe l'état déplorable, d'où il a plû à Dieu de tirer le pauvre Sergent.

Repréſentons-nous encore pour un moment cette jambe paralytique dont les muſcles & les tendons étoient tous racornis, & d'où le mouvement, le ſentiment & la vie paroiſſoient s'être retirés à jamais pour faire place à une inſenſibilité glacée, & à une maigreur ſi hideuſe & ſi extrême, qu'on auroit plûtôt pris cette jambe deſſechée pour un oſſement de cadavre que pour la jambe d'un corps animé. Rappellons-nous ce genou perpetuellement plié, & dont la ſoudure ou le deſſechement roidiſſant la jambe contre la cuiſſe, & la tenant ſuſpendue en l'air, la rendoit un membre auſſi inutile qu'il étoit à charge. Ne perdons pas de vûe ce bras qui étoit reſté ſi long-tems ſans aucune ſenſibilité & preſque ſans mouvement, & qui commençoit ainſi que la main de tomber dans l'atrophie. Enfin jettons les yeux ſur tous ces membres, dont la couleur bleuâtre étoit le veſtige & la marque du coup foudroyant qui les avoit frappé.

Au ſeul aſpect d'une ſituation ſi déplorable qui douteroit un moment, quand je ne l'aurois pas démontré, que l'art & la nature étoient également impuiſſans pour reſtituer le ſentiment & l'action à ces muſcles retirés & racornis, pour rendre au genou ſa flexibilité, & à ces membres ſecs, livides & decharnés leur agilité, leur couleur & leur force?

Depuis quand l'art ou la nature ont-ils trouvé le moyen de rétablir en un moment une infinité de conduits & de tuyaux dont les cavités ſont effacées, de rendre ſubitement coulante une liqueur oſſifiée, d'annéantir tout ce qui eſt nuiſible, & de créer tout ce qui manque? Cependant nous venons de voir que tant d'opérations impoſſibles à tout autre Etre qu'au Tout-puiſſant ont été faites en un inſtant ſur le miraculeux Tombeau à la vûe d'une multitude de ſpectateurs étonnés.

A des traits ſi frappans quel eſt l'homme, qui dans le premier tranſport de la ſurpriſe

ne regarde pas auſſitôt le ciel pour benir l'auteur de tant de merveilles? Mais combien ſon admiration n'augmenteroit-elle point encore, ſi parfaitement inſtruit de la méchanique du corps humain, il pouvoit penetrer toutes les opérations innombrables qu'a fait la Divinité pour rendre d'une maniere ſubite à ces membres inanimés la vie, le ſentiment, la force & l'agilité?

Il faudroit être plus au fait que je ne le ſuis de l'Anatomie pour pouvoir rendre un compte exact de toutes les créations, régénerations, & rétabliſſemens qu'il a fallu néceſſairement que Dieu ait fait dans ces membres, pour en changer ſi ſubitement la diſpoſition; mais du moins je vais préſenter au Lecteur quelques-unes des reflexions les plus ſenſibles, & qui s'offrent d'abord à l'eſprit de ceux qui ont la plus légere teinture de cette ſcience.

Premierement, pour dégager & déboucher les racines des nerfs de Sergent qui étoient obſtruées & comprimés dans le cerveau, & qui depuis plus de 16. mois avoient entierement ceſſé de porter la lymphe ſubtile dans ſa jambe droite, il a fallu que Dieu anéantît en un moment les parties groſſieres de liqueurs épaiſſies qui obſtruoient les principes de ces nerfs, & qu'il détruiſît tous les obſtacles qui les comprimoient.

Secondement, comment la lymphe ſubtile auroit-t-elle pû couler dans les nerfs arides de cette jambe, ſi Dieu n'avoit rétabli dans ces nerfs, ou pour parler plus juſte, s'il n'y avoit formé de nouveau tous les petits conduits qui non ſeulement avoient été bouchés, mais dont les cavités s'étoient indubitablement collées, effacées & annéanties dans toute l'étendue de ces nerfs depuis le cerveau juſqu'aux extrêmités de leurs moindres branches pendant plus d'un an que la lymphe ſubtile avoit ceſſé d'y couler.

Qu'on conçoive s'il eſt poſſible, le nombre innombrable de conduits qui ſont néceſſaires pour que les nerfs ſoient en état de porter la lymphe ſubtile dans toutes les parties d'une jambe pour y opérer le mouvement & le ſentiment. Le nombre ſeul des petites branches que chaque cordon principal des nerfs diſtribue à la peau pour y former le ſentiment, eſt infini.

L'art & la nature étoient également impuiſſans pour retablir tous ces petits canaux par leſquels ſeuls la lymphe ſubtile eſt portée dans les membres. Cependant ſans lymphe ſubtile, qui donne aux nerfs leur élaſticité & qui cauſe dans les muſcles le gonflement, ce qui leur fait executer l'action, point de ſentiment, point de mouvement. Ainſi quel nombre prodigieux de conduits, a qui il a fallu que Dieu ait ſubitement donné un nouvel être, pour rendre le mouvement & le ſentiment à la jambe preſque deſſechée de ce paralytique?

Mais il y a quelque choſe de plus. Depuis le mois de Fevrier 1730. tout le côté droit du cerveau de Sergent étoit reſté engorgé, & même le genre nerveux ſouffroit auſſi du côté gauche, ce qui produiſoit les tremblemens preſque continuels de Sergent à ce côté-là, & par conſéquent les arterres lymphatiques, qui portent le ſuc qui doit ſe ſeparer dans la ſubſtance corticale du cerveau & former la lymphe ſubtile, étant eux-mêmes comprimés pour la plus grande partie, ne fourniſſoient plus ce ſuc qu'en très petite quantité. Il ne pouvoit donc ſe former que très peu de lymphe ſubtile dans le cerveau de Sergent: cependant pour remplir tout d'un coup tous les petits canaux qui venoient d'être rétablis, & aller porter le mouvement & le ſentiment dans une cuiſſe & une jambe qui en étoient entierement denués depuis plus de 16. mois, quelle abondance n'a t-il pas fallu que le cerveau fournit en un inſtant de lymphe ſubtile? Comment a-t-elle été produite en un moment? La nature ne la peut former qu'en diviſant à l'infini les parties ſubtiles des alimens: ce qui demande un tems conſidérable. Mais Dieu n'a beſoin ni de tems, ni de moyens, il ne lui en a pas plus coûté de la créer, que de rétablir en un moment tous les conduits néceſſaires pour la porter juſqu'aux extrêmités de toutes les branches des nerfs.

Ce n'eſt pas encore tout, une infinité de tuyaux abſolument néceſſaires dans les muſcles pour les rendre capables d'exécuter les mouvemens, étoient détruits.

Il reſulte des principes de M. Gaulard, qu'on trouvera diſcutés avec tant de clarté dans

ſa

ſa Diſſertation, que les muſcles ſont principalement compoſés de fibres charnues qui ſont de petits tuyaux dont l'action conſiſte dans la contraction qu'ils ſouffrent, lorſque la lymphe ſubtile s'inſinuant dans ces tuyaux, les gonfle & par-là les racourcit; mais lorſque les fibres charnues ont perdu leurs tuyaux, parce que les parois interieurs de ces tuyaux ſe ſont collés & réunis enſemble faute d'avoir été entretenus ouverts par le cours de cette lymphe ſubtile; lorſqu'au lieu d'être des tuyaux capables d'être traverſés & gonflés par cette lymphe, ils ne ſont plus que des filets, qui affaiſſés les uns ſur les autres, ne compoſent qu'une maſſe ſolide, applatie & deſſechée, il eſt évident que pour lors il eſt phiſiquement impoſſible à la lymphe ſubtile de leur faire exécuter des mouvemens, puiſqu'elle ne peut plus s'inſinuer dans ces tuyaux qui n'exiſtent plus, ni par conſéquent les gonfler & les mettre en contraction. Cependant Sergent s'eſt trouvé tout à coup en état de ſe ſervir de ſa jambe droite, de ſe lever debout ſur le Tombeau, & de marcher auſſitôt avec tant de force, qu'il ſe ſoutint ſans peine contre la foule qui le preſſoit: or tout cela n'a pû arriver ſans que Dieu, non ſeulement ait fait de nouveaux canaux dans les nerfs de la jambe deſſechée, ſans qu'il ait créé une grande abondance de lymphe ſubtile qui ſe ſoit repandue dans le moment par tous ces nouveaux conduits, mais il a fallu qu'il ait reconſtruit une multitude innombrable de nouveaux tuyaux dans ces muſcles deſſechés pour les rendre propres à être gonflés & mis en mouvement par cette lymphe ſubtile, & qu'il ait en même tems donné à tous ces tuyaux récemment ſortis d'une maſſe aride toute la flexibilité & la ſoupleſſe néceſſaires pour les rendre capables d'élaſticité? Oſera-t-on dire que quelqu'autre Etre que celui qui diſpoſe à ſon gré de la nature ait pû faire en un inſtant tous ces changemens, ces régénérations, ces créations.

Troiſiémement, à l'égard de la main qui étoit d'une couleur bleuâtre & qui dans le moment a repris ſa couleur naturelle, ainſi qu'il eſt prouvé par le témoignage de tant de perſonnes, on ne peut lire avec attention la réponſe que M. Gaulard m'a fait à ce ſujet ſans reconnoître avec une évidence qui ſaiſit toute perſonne dont la prévention ne l'empêche pas de faire uſage de ſa raiſon, qu'il a fallu que Dieu fit une quantité innombrable d'opérations ſurnaturelles pour rendre ſubitement à cette main ſa premiere couleur.

J'ai déjà rapporté cette réponſe en entier dans ma ſeconde Propoſition: tout Lecteur judicieux s'eſt déjà convaincu par ſes propres réflexions qu'il n'y a que Dieu ſeul qui ait pû opérer un tel changement en un inſtant puiſqu'il s'agiſſoit de former de nouveau des parties qui avoient été détruites, & de redonner à celles qui ſubſiſtoient des qualités qu'elles avoient perdues, & que l'art & la nature ne pouvoient jamais leur rendre.

Enfin la toute-puiſſance Divine éclate d'une maniere encore plus ſenſible dans la guériſon ſubite du genou de Sergent, quelque cauſe qu'on veuille donner à l'impoſſibilité où il étoit depuis plus d'un an, avant ſa guériſon, d'étendre la jambe ou de la plier davantage qu'elle n'étoit.

En effet ou les os de ſa jambe & de ſa cuiſſe étoient ſoudés par une anchiloſe, ou ces os étoient retenus enſemble par un deſſechement des muſcles & des tendons, qui étoit ſi conſidérable que leurs fibres ne pouvoient plus du tout être ni flechies, ni étendues.

Au premier cas, tous les Médecins conviennent, qu'une pareille anchiloſe eſt abſolument incurable, parce que lorſque la ſynovie s'eſt offifiée, il n'y a aucun remede capable de detruire cette ſoudure, qui devient ſi forte qu'on briſeroit plûtôt les os que de les disjoindre à cet endroit-là. On en trouvera la démonſtration toute faite dans la Diſſertation de M. Gaulard.

Mais Dieu a fait bien plus que de détruire ſimplement la ſynovie offifiée. Dans le moment l'articulation du genou eſt devenue parfaitement libre, Sergent a marché avec facilité, avec aiſance, avec force; & par conſéquent la ſynovie offifiée s'eſt changée à l'inſtant en une liqueur douce & coulante abſolument néceſſaire pour faciliter le mouvement des os, & empêcher que les cartillages dont leurs têtes ſont couvertes, ne ſe bleſſent en ſe froiſſant.

Au second cas, si l'ont prétend que la jambe se soutenoit en l'air à demi pliée par l'impossibilité absolue ou le desséchement entier des muscles & des tendons les avoit mis d'être flechis & étendus, il est évident que des muscles & des tendons en cet état n'étoient plus qu'une masse affaissée & desséchée, dont par conséquent les cavités des fibres & des vaisseaux étoient entierement annéanties.

M. Gaulard prouve dans sa Dissertation que tout tuyau ou vaisseau affaissé dans le corps humain, & destitué des liquides qu'il doit recevoir, perd bientôt sa cavité, & que toutes ses parties internes se collent & se réunissent ensemble. D'où il resulte que les muscles, n'étant presque composés que de tuyaux & de vaisseaux, se convertissent en un monceau de matiere aride & de filets accrochés ensemble, dès qu'ils restent long-tems affaissés & privés de la lymphe subtile qui les humecte, les anime, les rend sensibles & les fait agir. Imaginera-t-on qu'il y ait dans l'art ou la nature quelque moyen capable d'organiser une seconde fois de tels muscles, & de les regarnir de tous les tuyaux nécessaires pour exécuter toutes sortes de mouvemens?

Si donc pour se dispenser de reconnoître que les os du genou de Sergent étoient soudés, on est obligé de convenir que le desséchement des muscles étoit si entier que ces muscles soutenoient la jambe continuellement en l'air, toujours dans la même attitude, par l'impossibilité ou leurs fibres étoient d'être flechies & étendues; combien de vaisseaux détruits n'a-t-il pas fallu que Dieu régénérât en un moment pour mettre ces muscles en état d'agir. Mais il y a plus, & si l'on veut faire usage de bonne foi des lumieres de sa raison, on trouvera, en appliquant les principes de M. Gaulard aux faits certifiés par les témoins, qu'il est en même tems évident & que l'articulation du genou de Sergent (qui avoit été pendant plus d'une année sans aucun mouvement) étoit anchilosée, & que les muscles qui étoient restés pendant si long-tems sans être humectés par les esprits animaux, étoient en même tems parvenus au dernier degré de desséchement.

Combien d'opérations surnaturelles n'a t-il donc pas fallu que Dieu fasse pour donner à cette jambe un mouvement parfaitement libre? Cependant tout cela s'est trouvé exécuté en un instant. Tout d'un coup les membres paralytiques, anchilosés & presque desséchés de notre impotent recouvrent toute la force & l'agilité qu'ils avoient jamais eu: toutes les marques, toutes les suites de ses maladies disparoissent & cessent d'être! Et l'on peut dire qu'il se retrouve d'un moment à l'autre un nouvel homme. Osera t-on attribuer un tel Miracle à quelqu'autre être qu'à celui qui seul est le Tout-puissant, seul Créateur, seul qui n'a pas besoin pour exécuter ses volontés de trouver dans la nature des dispositions qui y soient proportionées.

Les Médecins & les Chirurgiens reconnoissent qu'une pareille guérison n'a pû être operée que par le Maître de la nature. Le public sous les yeux de qui elle s'est faite, en a été ému: les fideles ont senti augmenter leur foi, plusieurs incredules se sont convertis. Qui le croiroit? Après des Miracles aussi éclatans, un des premiers Ministres de l'Eglise ose lever la tête contre ces œuvres du Très-haut. Comme il sent que ces Miracles sont la condamnation de la Bulle, il prostitue tous ses talens & ceux d'autrui pour les décrier. Et qui pis est, ceux qui par un prodige d'égarement qui étonnera les Siécles futurs, refusent comme Pelage de reconnoître la Toute-puissance de Dieu sur les cœurs, osent en même tems à l'exemple des Pharisiens attribuer au démon une sorte de toute-puissance sur les corps pour opérer les guérisons les plus évidemment surnaturelles, & qui supposent-même des créations.

A l'égard de Monsieur l'Archevêque de Sens, il convient que le pouvoir des démons est limité par leur nature, & que Dieu prescrit encore des bornes à leur activité naturelle: mais il prétend que tous les Miracles faits en faveur de l'Appel sont marqués au coin de l'esprit pervers.

Pour annéantir une supposition si fausse & si téméraire, il ne faut que faire faire attention

tion aux ſix caracteres que ce Prélat déclare lui-même être ceux qui font diſcerner les prodiges du démon. En faiſant l'application des principes de ſon Inſtruction paſtorale, ſoit à la guériſon ſubite de Sergent, ſoit même à tous les autres Miracles par leſquels Dieu continue depuis tant d'années de foudroyer la Bulle, il paroîtra clairement que ces Miracles n'ont aucun des caracteres qui, ſuivant cet Archevêque ennemi de l'Appel, décelent une ſource diabolique, & qu'ils ont au contraire tous ceux qui manifeſtent l'opération de la Divinité.

Voici quels ſont ces ſix caracteres auxquels, dit ce Prélat, on reconnoît les œuvres du diable. Il ne faut que les rapporter pour convaincre le lecteur que le Miracle opéré ſur Sergent, bien loin d'en être infecté, a des caracteres directement oppoſés.

La foibleſſe. On a vû au contraire que dans la guériſon de Sergent la toute-puiſſance de la Divinité y paroît avec éclat en annéantiſſant tout d'un coup tous les obſtacles, en régénérant en un moment les parties détruites, & en créant dans l'inſtant tout ce qui manquoit.

La malignité. Il ne peut y en avoir à rendre à un paralytique l'uſage libre de tous ſes membres, & à penetrer ſon cœur de la plus vive reconnoiſſance envers Dieu.

La vanité. Ce n'eſt pas ici un prodige qui n'ait que du merveilleux. Sergent un moment avant ſa guériſon paroiſſoit une victime deſtinée à une langueur & une foibleſſe qui ne pouvoient ſe terminer que par la mort, & dans l'inſtant la magnificence de la miſéricorde de Dieu lui accorde une ſanté parfaite le plus grand de tous les biens naturels.

La corruption. Dans les momens qui ont precedé la guériſon de Sergent, on ne voit en lui que foi, que pieté, que priere & que confiance; & les ſentimens que ſa guériſon a fait naître dans ſon cœur, ſont un ardent amour & une grande eſpérance qui lui ont fait préferer le travail & la pauvreté à une ſomme conſidérable qu'on vouloit lui donner aux dépens de ſa conſcience, & une intrépidité chrétienne qui lui a fait fouler aux pieds la crainte des Puiſſances de la terre pour rendre gloire au Tout-puiſſant.

Le menſonge. Il ne faut ici que renvoyer Monſieur de Sens aux caracteres des témoins.

Enfin *la deſobéiſſance.* J'ai déjà fait voir dans les précedentes Démonſtrations que le Prélat a imaginé ce caractere pour l'aſſortir à ſes vûes: mais qu'il faſſe réflexion que la deſobéiſſance eſt ſpécialement le crime de ceux qui réſiſtent à la voix de Dieu.

Au ſurplus quelle application ce caractere pourroit-il avoir à Sergent. Ce pauvre malade entend dire que Dieu accorde des guériſons miraculeuſes à l'interceſſion d'une perſonne morte en odeur de ſainteté, il n'en ſçait pas d'avantage, & ce n'eſt qu'en guériſſant ſon corps que Dieu a éclairé ſon ame d'une maniere qui n'eſt pas moins merveilleuſe que ſa guériſon corporelle. L'Egliſe dont le principal caractere eſt d'être ſainte, & dont la partie vivante qui combat ſur la terre eſt en communion avec les Saints qui ſont dans le ciel, lui defendoit-elle de demander le ſecours des prieres d'un Bien-heureux que Dieu canoniſe lui même par des Miracles?

Il n'y a donc dans la guériſon de Sergent aucun des caracteres par leſquels M. l'Archeveque de Sens déclare lui-même qu'on reconnoît les œuvres du démon. Mais allons plus loin: & prouvons que cette guériſon renferme tous ceux par leſquels ce Prélat confeſſe (p. 230.) *que les Miracles du Fils de Dieu étoient manifeſtement Divins, parce qu'ils portoient*, dit-il, *en eux le vrai caractere de la Divinité & de ſes attributs, la toute-puiſſance, la bonté, la ſainteté, la verité.*

La toute-puiſſance eſt l'attribut incommunicable du ſouverain Etre: lui ſeul peut créer, lui ſeul peut annéantir, lui ſeul peut opérer ſans moyens & ſans ſucceſſion de tems. Il a voulu guérir Sergent, & dans l'inſtant ce qui formoit l'obſtruction du cerveau à ceſſé d'être, les conduits de la lymphe ſubtile, collés, effacés & détruits depuis long-tems, ont été régénérés depuis le principe des nerfs juſqu'aux extrémités de leurs plus petites branches:

ches: une abondance de lymphe ſubtile néceſſaire pour ranimer ces membres deſſechés a été créée: ces membres ſe ſont trouvés tout d'un coup pourvus de toutes les parties dont ils avoient beſoin pour exécuter le mouvement, & la liqueur oſſifiée qui en avoit ſoudé les os eſt devenue fluide & coulante.

Qui peut méconnoître à ces traits l'action toute-puiſſante de la Divinité: *dixit & facta ſunt.*

La bonté. Qui ne voit que par la guériſon ſubite de Sergent, la bonté Divine nous invite à recourir à elle avec confiance? Qu'on ſe repréſente ce pauvre impotent accablé depuis plus de ſeize mois ſous le poids de ſes infirmités. Sa vûe trouble & affoiblie ne trouve dans la lumiere-même qu'éblouiſſement & qu'incertitude: ſon corps tremblant ne ſe releve de ſes chûtes que pour en faire de nouvelles; & il ne peut traîner la moitié de vie qui lui reſte, qu'à l'aide de quelqu'un qui le ſoutient: une partie de ſes membres eſt déjà dans le froid, l'inaction & l'inſenſibilité de la mort, & leur deſſechement lui met ſans ceſſe ſous les yeux l'impoſſibilité de leur guériſon.

Ce même Sergent recouvre tout-à-coup la ſanté la plus parfaite, & ſes membres rétablis en un clin d'œil ont autant de force & d'agilité que s'ils n'avoient jamais été deſſechés.

La bonté Dieu ne ſemble-elle pas nous dire par une telle guériſon: venez tous à moi, il n'eſt point de de ténebres que je ne diſſipe, rien de chancelant que je ne fortifie, rien de deſſeché que je ne vivifie, rien de mort que je ne reſſuſcite, mais venez y avec confiance, avec amour.

La vérité & la ſainteté. La manifeſtation de la vérité eſt la fin de tous les Miracles: la ſainteté eſt le chef-d'œuvre de la toute-puiſſance & de la miſéricorde Divines. Auſſi ces deux attributs éclatent-ils dans la guériſon de Sergent: la bonté de celui dont la miſéricorde eſt infinie, ne s'eſt pas contentée de guérir le corps de ce paralytique, elle a bien plus fait pour lui, elle a éclairé ſon ame.

Sergent étoit né & avoit paſſé ſa vie à Mons & à Dinan, pays infortunés d'où une ſocieté d'hommes artificieux à banni depuis long-tems la connoiſſance de pluſieurs des plus importantes vérités.

Trois ſemaines avant ſa guériſon Sergent ne ſavoit ſeulement pas que Dieu fît des Miracles. Son oncle l'étant venu voir à Bicêtre, & lui ayant raçonté quelques Miracles operés au Tombeau de M. de Pâris, *il n'y eut*, dit-il dans ſa Relation, *aucune confiance, n'en ayant point encore entendu parler à perſonne.* Ce ne fut que le 24. Juin que ſa femme lui ayant raconté la guériſon de la Demoiſelle Thibault qui s'étoit faite ſous ſes yeux, le récit d'un Miracle auſſi éclatant lui fit une ſi vive impreſſion qu'il reſolut dès ce moment de faire une Neuvaine au Tombeau de M. de Pâris.

Il l'a commencée le 8. Juillet, & il eſt guéri le 10. avant qu'il ſçût encore ce que c'étoit que les Appellans. Mais dans le moment-même de ſa guériſon, Dieu penetre ſon cœur d'une vive reconnoiſſance qui ſupplée à des lumieres plus diſtinctes, & l'attache pour jamais à la cauſe de l'Appel.

Un particulier le vient trouver dans une eſpece de cave où il s'étoit retiré après ſa guériſon, & lui offre cent piſtoles s'il veut déclarer qu'il n'a point été guéri ſur le Tombeau de M. de Pâris: il rebute ſes offres avec indignation, & il lui repond qu'il *aime bien mieux demeurer dans ſa miſere que de faire une action auſſi lâche & d'attirer* par là ſur lui *la colere de Dieu, qui le puniroit infailliblement d'avoir fait un auſſi indigne menſonge & d'avoir renié la grace qu'il lui avoit fait.*

Après avoir demeuré neuf mois dans cette pauvre chambre, il apprend que M. Herault a donné un ordre pour le faire mettre en priſon, mais rien ne peut ébranler l'amour que ſon cœur a conçu pour la vérité.

D'où peut lui venir cette force & ce courage que de Dieu-même? N'eſt-ce pas là non ſeulement un caractere de vérité, mais encore de ſainteté des plus marqué.

Il

Il prend la resolution de se retirer dans le pays de sa femme, & dans tous les endroits où il passe, quel qu'en soit le peril, il rend témoignage à la vérité avec des sentimens de reconnoissance si vifs & si ardens & pour Dieu & pour M. de Pâris son bienfaicteur, que Madame Noiret quelque penetrée qu'elle fut d'admiration du Miracle que Dieu avoit opéré en sa faveur, dit: que ce qu'elle a encore *plus admiré dans Philippe Sergent c'étoit sa foi* & sa *reconnoissance envers Dieu & son bienfaicteur M. de Pâris*, qu'il lui a *paru fort touché & très penetré de douleur de ses pechés, & dans une ferme resolution de vivre d'une maniere Chrétienne.*

Soyez beni, ô mon Dieu, soyez loüé & glorifié à jamais d'accompagner vos Miracles sur les corps de dons si precieux, & de faire descendre du haut des Cieux dans le cœur de la plûpart de ceux que vous guérissez le désir de la sainteté & l'amour de la vérité.

O vérité suprême dont la lumiere nous conduit à la sainteté, puissions-nous, degagés de tous les liens qui nous attachent encore à la terre, ne vivre plus que pour vous, être prêt à tout sacrifier jusqu'à notre vie pour vous rendre un éclattant témoignage. Ainsi soit-il.

INDICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DE CETTE DEMONSTRATION.

LA premiere Piece, est la Déclaration de Philippe Sergent passée devant Maître Sellier Notaire le 22. Septembre 1733. dans laquelle Sergent, de retour à Paris, aprés avoir essuyé en différens pays plusieurs persécutions au sujet de sa guérison, donne un détail plus particulier qu'il n'avoit fait jusqu'alors des circonstances de ses maladies & de sa guérison.

La seconde, est un premier Acte de dépôt fait par Sergent des quinze pieces suivantes, qui font la preuve des faits portés dans sa déclaration.

La troisiéme, est un Certificat donné à Sergent le 19. Juin 1730. plus d'un an avant le miracle, par M. Fabris Médecin de Hôpitaux de Dinan pays de Liége.

La quatriéme, est un Certificat du sieur Maréchal Curé de Dinan, du 22. Juin 1730.

La cinquiéme, est un Certificat de la Sœur le Moine Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Reims du 21. Août 1731.

La sixiéme, est un Acte en brevet passé devant deux Notaires Royaux de Reims le 22. Août 1731. par lequel Nicolas Gardebled & quatre autres Marchands Sergiers de Reims attestent l'état déplorable où ils ont vû Philippe Sergent depuis le 10. jusqu'au 21. Mai 1731.

La septiéme, est un Certificat donné à Sergent le 11. Juin 1731. par le Pere Coëffrel Desservant de la Cure de S. Médard; par lequel il atteste que Philippe Sergent étant tombé en paralysie est absolument hors d'état de gagner sa vie, & que n'ayant aucun bien, il mérite d'être reçu dans l'Hôpital général. Au pied de ce Certificat est l'ordre adressé à l'Econôme de Bicêtre, & signé de deux Administrateurs de l'Hôpital général, pour placer Philippe Sergent dans la salle des paralytiques.

La huitiéme, est un Certificat du 20. Juillet 1731. donné par Madame de Baudry mere de M. de Baudry Intendant des Finances & ci-devant Lieutenant de Police, & sœur de M. Collin du Chêne Administrateur de l'Hôpital général, à qui le Pere Coëffrel s'est adressé pour faire placer Sergent aux paralytiques.

La neuviéme, est un Certificat du 20. Septembre 1731. donné par le sieur de la Monnoire qui faisoit alors les fonctions de Sacristain en l'Eglise de S. Médard.

La dixiéme, est un Certificat du 20. Juillet 1731. donné par la veuve du sieur Langlois marchande de couvertures, qui fait une description très exacte de l'état où elle vit Sergent la veille de sa guérison, & de celui où elle le trouva le moment d'après qu'il fut guéri.

La onziéme, est un autre Certificat du même jour donné par la Demoiselle Langlois sa fille.

La douziéme, est une espece de Procès-verbal dressé dans la Sacristie de S. Médard signé de Sergent, de M. de la Monnoire Sacristain de S. Médard, du sieur Querville premier Officier de cette église, d'un des Bedeaux, d'un des Suisses & de deux autres personnes; qui attestent entre autre choses, que Sergent *étant couché sur le tombeau de M. de Pâris y a été guéri* à leur *vûe & à celle de quantité d'autres personnes qui entouroient ce tombeau, . . . sa jambe droite qui étoit retirée s'étant allongée tout d'un coup . . . avec un craquement dans les nerfs, qui à fait un bruit extraordinaire, &c.*

La treiziéme, est un Certificat du 3. Août 1731. donné par les Demoiselles de Vallicieux.

La quatorziéme, est une Lettre signée de M. Herault Lieutenant général de Police, dattée du 10. Juillet 1731. jour même du miracle, par laquelle il *prie le sieur Honnet Econôme de Bicêtre d'y recevoir avec charité Philippe Sergent & de le faire placer aux paralytiques, en sorte qu'il soit bien*

il eſt, dit-il, *recommandé par ma mere qui connoît ſa famille compoſée d'honnêtes gens.*

La quinziéme, eſt un Certificat du 11. Juillet 1731. lendemain de la guériſon de Sergent, donné par la Demoiſelle Julie Supérieure de la maiſon de Bicêtre, & par la Sœur Fontaine Officiere dans la même maiſon, & qui a le diſtrict des paralytiques.

La ſeiziéme, eſt un Certificat du même jour, ſigné de ſix paralytiques de Bicêtre.

La dix-ſeptiéme, eſt une Lettre écrite par M. Noiret nouveau Supérieur du Mont-Valerien en datte du 13. Juillet 1731. adreſſée à Sergent.

La dix-huitiéme, eſt la Déclaration de la femme dudit Sergent paſſée chez le même Notaire, où elle fait un recit fort détaillé de l'état dans lequel a été ſon mari avant & après ſa guériſon.

La dix-neuviéme, eſt une Declaration paſſée chez ledit Notaire par Jean Romain Deſterbecq, dit Bellegarde, Caporal de la Colonelle des Gardes Françoiſes, oncle de Philippe Sergent, chez qui il ſe retira en arrivant à Paris avant que d'être à Bicêtre, & chez qui il demeuroit dans le tems qu'il a obtenu de Dieu ſa guériſon.

La vingtiéme, eſt une Lettre que le nommé Bellegarde a depoſée chez le même Notaire, & qui eſt dattée de Mons du 11. Janvier 1731. ſix mois avant l'époque de la guériſon de Sergent: laquelle Lettre avoit été écrite à Bellegarde par un nommé Jean Baptiſte du Rignieux ſon beau-frere, qui en lui rendant compte de l'état de leur famille en Hainault, lui marque que Philippe Sergent *eſt fort affligé; car voilà*, dit-il, *paſſé un an qu'il eſt en paralyſie, incapable de travailler, même de marcher.*

La vingt-uniéme, eſt une Déclaration paſſée par la tante de Sergent, qui eſt de tous les témoins, à l'exception de ſa femme, celle qui a eu une connoiſſance plus parfaite de ſon état & de la perfection de la guériſon.

La vingt-deuxiéme, eſt une Déclaration faite par Jeanne Fromenteau veuve Royer, qui a été témoin oculaire du miracle opéré en la perſonne de Sergent ſur le Tombeau de M. de Pâris.

La vingt-troiſiéme, eſt une Declaration paſſée par Alexandre le Vert Maître Ménuiſier, dans la maiſon de qui Sergent demeuroit lors de ſa guériſon.

La vingt-quatriéme, eſt une Declaration paſſée par Pierre Lienard Maître à écrire, qui a examiné Sergent avant ſa guériſon & l'a vû le moment d'après qu'il a été guéri.

La vingt-cinquiéme, eſt un ſecond Acte de dépôt que j'ai fait de trois pieces chez le même Notaire.

Il eſt bon d'expliquer ici quelle a été l'occaſion qui m'a fait avoir la premiere de ces pieces. Ayant lu dans la relation faite par Sergent chez Sellier Notaire le 22. Septembre 1733. que le 11. Juillet 1731. lendemain de ſa guériſon il avoit été ſe faire voir à Bicêtre; *que la Sœur Julie, la Sœur Fontaine & M. de la Chapelle* Adminiſtrateur des Hôpitaux, *qui l'avoient vû à Bicêtre peu de jours avant ſa guériſon, parurent extrêmement ſurprir de le voir ce jour là, ayant l'uſage entierement libre de tous ſes membres, qu'ils ne pouvoient ſe laſſer de lui regarder le bras & la main droite qui avoient ſi fort changé de couleur, de le faire marcher, & de l'interroger ſur les circonſtances de ſa guériſon ſubite . .* & que M. *le Procureur général* étant venu dans ce moment là à Bicêtre, ayant interrogé Sergent, l'ayant fait marcher devant lui, & ayant interrogé la Supérieure de la maiſon, & celle de la ſalle des paralytiques, *parut ſi touché de ce miracle que les larmes lui en vinrent aux yeux, & qu'il ſe tourna tout d'un coup vers M. de la Chapelle, & l'embraſſa:* j'ai voulu ſavoir de M. de la Chapelle, dont la vertu & la ſcrupuleuſe probité ſont connues de tout Paris, ſi toutes ces circonſtances étoient vraies. Je lui ai envoyé à cet effet une expedition de la relation faite par Sergent devant Sellier Notaire le 22. Septembre 1733. & je lui ai écrit le 27. du même mois de Septembre, que je le priois de me marquer ſi le récit de tous les faits que Sergent avoit déclaré s'être paſſés en ſa préſence, renfermoit une vérité bien exacte. Cette Lettre, eſt la vingt-ſixiéme des pieces ſervant de preuve à ce miracle.

La vingt-ſeptiéme, eſt la Réponſe que m'a fait M. de la Chapelle, par laquelle il m'a marqué entre autres choſes que *le fait* énoncé dans la relation de Sergent *qui regarde ſon retour à Bicêtre, & tout ce qui s'y eſt paſſé, eſt dans une exacte vérité à la reſerve d'un ſeul article qui ne mérite pas d'attention*, & qui eſt expliqué dans la Lettre.

La vingt-huitiéme, eſt un Certificat qui m'a été envoyé de Reims par la Sœur le Moine Religieuſe de de l'Hôtel-Dieu de Reims dattée du 24. Octobre 1733. plus circonſtancié que le premier qu'elle avoit donné.

La vingt-neuviéme, eſt une Lettre qui m'a été écrite le 30. Novembre 1733. par Madame Noiret Religieuſe de S. Pierre de Reims, & ſœur de M. Noiret nouveau Supérieur du Mont-Valerien; dans laquelle elle a fait une peinture fort exacte de l'état où elle a vû Sergent le 28. Mai.

La trentiéme, eſt un troiſiéme Acte de dépôt de la piece ſuivante.

Enfin la trente-uniéme, eſt une Diſſertation en forme de Lettre qui m'a été écrite par M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi, en réponſe à une Lettre par laquelle, en lui faiſant le portrait d'un état pareil à celui où étoit Sergent avant le moment de ſa guériſon, je l'avois prié de m'éclaircir ſur la nature de ſes maladies; laquelle Diſſertation, entre autres choſes, en expliquant l'effet de la paralyſie complette ſuivie de deſſechement, démontre qne la guériſon d'une pareille maladie eſt phyſiquement impoſſible.

PIECES JUSTIFICATIVES

DU MIRACLE OPE'RE' SUR PHILIPPE SERGENT.

I.

Déclaration de Philippe Sergent.

AUJOURD'HUI eſt comparu devant les Notaires de Paris ſouſſignés, en l'étude de Sellier l'un d'eux, Philippe Sergent Cardeur de laine, âgé de vingt-neuf ans, natif de Mons en Hainault, demeurant à Paris rue & paroiſſe S. Severin, lequel dans le deſir de rendre graces à Dieu de la gueriſon miraculeuſe qu'il lui a accordée le 10. Juillet 1731. par l'interceſſion du Bien-heureux François de Pâris, d'une paralyſie dont il étoit affligé; & pour donner un détail plus circonſtancié, de l'état où il étoit avant ſa guériſon & de ce qui l'a ſuivie, qu'il ne l'a fait dans une relation qu'il en a faite quinze jours après ſa guériſon, l'ayant lors dictée à la hâte & ayant omis pluſieurs circonſtances conſidérables, a déclaré & atteſté les faits qui ſuivent, ſavoir:

Que vers la S. Martin du mois de Novembre 1729. étant lors à Dinant pays de Liege, où il demeuroit, & où il s'étoit marié le 13. Septembre précedent, il fut attaqué d'une eſpece de rhumatiſme goutteux dans toute l'étendue du bras droit, qui lui appeſantit ſi fort le bras & lui en rendit la main ſi lourde, que dès le premier moment il ne put plus s'en aider: qu'il s'addreſſa à M. Fabris Médecin des Hôpitaux de la ville qui le fit ſaigner, mais que loin que cette ſaignée lui procurât aucun bien, il s'apperçut auſſi-tôt après la ſaignée que ſa vûe devint extrêmement trouble, ce qui lui a duré ſans interruption juſqu'au moment de ſa guériſon ſubite arrivée le 10. Juillet 1731. en ſorte que depuis le mois de Novembre 1729. juſqu'au dit jour 10. Juillet 1731. il n'a pu lire, & ne pouvoit même diſtinguer une piece de deux ſols d'un liard, & ne voyoit rien que confuſément, comme s'il avoit toujours un brouillard devant les yeux.

Que deux jours après qu'il eut été ſaigné il lui prit un tremblement dans les reins, dans le bras & dans les cuiſſes, qui augmenta pendant huit jours, & devint enſuite ſans aucune interruption; ce qui étoit accompagné d'un ſi grand froid dans tout ſon corps, qu'il ne pouvoit ſe rechauffer, pas même dans le lit; lequel froid lui a continué auſſi bien que ſon brouillard devant les yeux, juſqu'au jour de ſa gueriſon ſubite.

Qu'il ſentit dans le même tems que tous ſes membres s'affoibliſſoient de jour en jour, en ſorte que le quinziéme jour après ſon premier accident, ne pouvant plus ſe ſoutenir ſur ſes jambes, & ſentant une grande foibleſſe dans les reins, il fut obligé de reſter au lit, où il eſt demeuré pendant ſept mois juſqu'à la fin du mois de Juin 1730.

Qu'au commencement de la dite année 1730. dans le mois de Fevrier, il lui prit une ſi grande foibleſſe, qu'il demeura ſans aucune connoiſſance depuis ſix heures du matin juſqu'au ſoir, & que quand il en revint il ſe trouva tout le côté droit comme mort, ayant la cuiſſe, la jambe & le bras de ce côté-là tout bleuâtres, & n'ayant plus aucun mouvement tel qu'il pût être dans cette cuiſſe & cette jambe, & n'y ayant plus même aucune ſenſibilité.

Qu'à l'egard du bras & de la main du même côté il y reſta un peu de mouvement, pouvant lever le bras à moitie, & le faire aller un peu en avant & en arriere; mais ne pouvant pas abſolument porter ſa main juſqu'à ſa bouche.

Qu'il croit qu'il ne lui reſta non plus aucune ſenſibilité dans ce bras, n'y ayant jamais, depuis ce tems-là juſqu'au moment de ſa guériſon, ſenti ni le froid ni le chaud, quoiqu'il s'approchât quelquefois tout pres du feu; & n'y ayant point pendant tout ce tems ſenti non plus aucune douleur, quoique ce bras ſe ſoit cogné pluſieurs fois; mais ſeulement l'ayant toujours ſenti comme un poids très lourd qui eût été attaché à ſon épaule.

Qu'après que ce ſecond accident lui fut arrivé, il s'apperçut que ſa cuiſſe & ſa jambe droite maigrirent extraordinairement vîte, en ſorte que trois mois après cette cuiſſe & cette jambe n'avoient preſque plus que la peau ſur les os.

Qu'en même tems les nerfs ſe retirerent, enſorte que ſa cuiſſe & ſa jambe droite devinrent de trois doigts plus courtes que ſa cuiſſe & ſa jambe gauche.

Qu'il s'apperçut auſſi qu'il n'avoit plus aucun mouvement dans le genou qui reſtoit toujours un peu plié & toujours de la même façon, ce qui eſt reſté ainſi juſqu'à ſa guériſon, ſoit qu'il fût couché, aſſis, ou tout droit ſur ſes becquilles; ſa jambe ne pouvant ni ſe plier ni s'allonger, mais reſtant toujours dans la même figure crochue: de ſorte qu'il lui ſembloit que ſa cuiſſe & ſa jambe étoient devenues tous d'une piece, & qu'il n'avoit non plus aucun mouvement dans le pied qui demeuroit comme collé au bout de ſa jambe, le talon relevé & la pointe en bas.

Que ſon bras & ſa main du même côté droit maigrirent auſſi, mais non pas autant que ſa cuiſſe & ſa jambe.

Qu'au mois de Mars de la même annee 1730, il paſſa un Operateur à Dinant qui l'entreprit, & le frotta avec les bouteilles d'une huile qu'il appelloit Philoſophique.

Qu'il eſt vrai que cette drogue fit diminuer conſidérablement ſon tremblement qui étoit reſté dans ſon côté gauche & dans ſes reins, qui quelquefois même par leur agitation faiſoient remuer ſon bras, ſa cuiſſe & ſa jambe droite, quoiqu'ils n'euſſent par eux-mêmes aucun mouvement.

Que cet Opérateur lui ayant fait diminuer ſon tremblement, lui donna un uſage plus libre qu'il n'avoit eu juſqu'alors de ſa cuiſſe & de ſa jambe gauche, en ſorte qu'il ſe trouva en état de ſe tenir debout pendant quelques momens, lorſqu'on vouloit refaire ſon lit, en ſe ſoutenant ſur ſon pied gauche, & tenant la colomne de ſon lit de ſa main gauche; mais qu'à l'egard de ſon côté droit, loin que ſes drogues y aient apporte aucun ſoulagement, ce ne fut qu'après s'en être ſervi que ſa cuiſſe & ſa jambe droite acquirent leur dernier degré de maigreur, & acheverent de ſe retirer au point ou elles ſont demeurées juſqu'au moment de ſa guériſon.

Que cet Opérateur l'ayant enſuite abandonné, lui ayant déclaré qu'il n'y avoit que Dieu qui pouvoit le guérir, M. Fabris à qui il eut encore recours lui donna quelques remedes, & le fit mettre dans un bain rempli de toutes ſortes de bonnes herbes, mais que cela ne lui apporta aucun ſoulagement.

Qu'au mois de Mai de cette même année 1730. s'étant fait lever de ſon lit & mettre dans un fauteuil auprès du feu, & voyant avec bien du chagrin qu'il ne pouvoit faire aucun uſage de ſa cuiſſe & de ſa jambe droite qui etoient deſſechees & comme abſolument mortes, il voulut eſſayer ſi elles avoient entierement perdu toute ſenſibilité; qu'il prit un tiſon avec ſa main gauche, & en mit le bout qui etoit fort enflammé au mollet de ſa jambe droite, dont il brula la peau ſans en reſſentir aucune chaleur, & que dans le depit que cela lui cauſa il avoit reſolu de la faire entierement bruler, lorſque ſa femme, qui etoit aſſez eloignee de lui & qui avoit le dos tourné à la cheminee, filant de la laine vis-à-vis la fenêtre, ſentit le brule, ce qui lui fit tourner la tête, & ayant apperçu la fumee que faiſoit ſa jambe en brulant, elle courut à lui & lui arracha le tiſon, en diſant qu'il étoit bien malheureux de ſe bruler ainſi: à quoi il répondit qu'il ne le ſentoit pas, & que puiſqu'il ne pouvoit tirer aucun ſervice de cette jambe qui ne ſervoit qu'à l'incommoder, il valoit autant qu'il la brulât que de la laiſſer.

Que quelque jours après, ayant eu encore recours a M. Fabris, ce Medecin lui dit qu'il n'y avoit aucun remede qui

pût le soulager que les eaux d'Aix-la-Chapelle, & qu'il falloit qu'il s'y fît transporter de quelque maniere que ce fût; & afin qu'il fût reçu dans l'Hôpital de cette ville, il lui donna son Certificat le 19. Juin 1730. portant qu'après avoir tenté plusieurs remedes, mais en vain, il auroit été d'avis qu'il prît les bains d'Aix.

Que le 22. du même mois de Juin, M. Marêchal, Curé Pleban de la ville de Dinant, lui donna aussi le sien, dans lequel il marqua que le dit Philippe Sergent étant tombé depuis neuf mois dans une paralysie que les remedes n'avoient pu guérir, & qu'ayant été abandonné des Médecins qui lui avoient conseillé de prendre les bains d'Aix, il s'étoit risqué tout infirme & impotent qu'il étoit d'en faire le chemin: partant il prioit & exhortoit les gens de charité d'avoir compassion de sa misere qui étoit extrême, & de lui donner toute aide & assistance.

Que dès le même jour 22. Juin il se fit porter par deux hommes dans une barque qui le mena de Dinant à Namur. Il en prit une autre à Namur qui le mena à Huy, & une autre à Huy qui le mena à Liege, où il prit le carosse qui le mena à Aix, lui étant absolument impossible de faire le moindre chemin à pied; ayant même assez de peine de se traîner d'une barque à l'autre avec ses becquilles, tombant presque à chaque pas, ne pouvant aucunement s'aider de son pied droit, & ne se soutenant pas même bien aisement sur le gauche, dans lequel les tremblemens ne manquoient pas de reprendre, aussi bien que dans son bras gauche & dans ses reins, aussi-tôt qu'il vouloit faire quelque usage de ses membres: ce qui lui a duré depuis ce tems jusqu'au moment de sa guérison subite.

Qu'il demeura pendant quinze jours à Aix, pendant lesquels il prit les bains soir & matin.

Qu'il sentit à la vérité un peu plus de force dans les reins qu'il n'avoit auparavant, mais qu'à l'égard de son bras, de sa cuisse & de sa jambe droite ils resterent toujours au même état, aussi bien que sa vûe & son tremblement; & que perdant toute espérance de guerison il retourna à Dinant par les mêmes voitures; dans laquelle ville il demeura près d'un an, vivant dans une grande pauvreté du petit travail que pouvoit faire sa femme qui filoit de la laine & de la charité d quelques fideles.

Qu'au commencement du mois de Mai 1731. pressé par son extrême misere, il prit la resolution d'aller à Reims avec sa femme & une petite fille qu'il avoit, esperant que comme la ville etoit plus considérable il y trouveroit plus aisement à vivre.

Qu'il se fit porter dans la barque qui va à Charleville, d'où il se fit conduire à Reims dans des charettes avec sa femme & sa petite fille, & qu'il arriva à Reims le 10. Mai 1731.

Qu'ayant appris en route qu'un nommé Gardebled faisoit travailler beaucoup d'ouvriers en laine, il se fit porter chez lui dans l'espérance que sa femme, qui savoit fort bien filer de la laine, pourroit gagner de quoi le faire vivre.

Que ce particulier eut d'abord la charité de le retirer avec sa petite famille; mais que sa femme ne pouvant gagner à l'ouvrage que Gardebled lui donnoit à faire que six sols par jour l'un portant l'autre, & lui ne pouvant rien gagner du tout, il se vit obligé de chercher quelque autre secours dans la charite des fideles.

Qu'aussi-tôt qu'il fut chez Gardebled, il fit tout ce qu'il put pour gagner quelques sols en cardant de la laine sur son genou gauche, ce qui étoit son premier metier, & qu'il espera d'abord qu'il en pourroit venir à bout, ce travail ne demandant que d'être assis, & se faisant beaucoup plus avec la main gauche qui remue les cardes, qu'avec la main droite qui n'est occupée qu'à tirer la laine de dedans les cardes, ensorte qu'on n'est point obligé de la lever plus haut que le genou gauche sur lequel on carde la laine; mais néanmoins qu'il éprouva bien-tôt qu'il n'en pouvoit venir à bout, parce que son bras droit n'avoit qu'un mouvement extrêmement foible & se lassoit tout d'un coup, ce qui l'obligeoit de le laisser pendre à tout moment pour le reposer, & ce qui le força bien-tôt de quitter cette entreprise; ayant reconnu qu'en se fatiguant extrêmement comme il faisoit, il ne pouvoit pas faire pour un sol d'ouvrage par jour.

Que Gardebled s'etant bien-tôt lassé de le garder chez lui, voyant qu'il ne pouvoit faire aucun travail & lui reprochant sans cesse qu'il occupoit la place d'un ouvrier, il eut recours à une Dame charitable de son pays, nommée Madame de Cambray, qui lui donnoit quelquefois à manger chez elle.

Que cette Dame lui conseilla de se retirer à Paris, où il obtiendroit aisement de se faire recevoir à Bicêtre, où on donnoit un asile à ceux qui par leurs infirmités étoient devenus absolument incapables de gagner leur vie; & qu'elle eut même la charité de payer pour lui une place dans le coche de Reims pour le conduire à Paris, & lui donna une Lettre de recommandation pour M. Noiret son frere, Supérieur du Mont-Valerien, afin qu'il s'employât pour lui faire avoir une place à Bicêtre, s'il ne pouvoit pas l'avoir sans sa recommandation.

Qu'il accepta ce parti d'autant plus volontiers, qu'il a un oncle à Paris nommé Jean Romain Desterbecq, Caporal de la Colonelle des Gardes Françoises, dont il espéroit recevoir quelque secours.

Que Gardebled l'ayant fait sortir de chez lui le 28. Mai, Madame de Cambray le fit loger à l'Hôtel-Dieu de Reims, où il resta trois ou quatre jours attendant le départ du coche de Reims dans lequel on le porta.

Que pendant qu'il étoit à l'Hôtel-Dieu de Reims la Sœur le Moine, Sœur des passans, le fit voir au Médecin qui lui dit en propres termes qu'il n'y avoit que Dieu qui pouvoit le guérir.

Qu'il souffrit extrêmement dans le coche de Reims, ne pouvant se soutenir, & qu'il seroit mort dans ce coche sans la charité du cocher, qui avoit la bonté de le prendre dans ses bras tous les soirs, lorsqu'on étoit arrivé, & de le porter sur un lit; & qui, à deux lieues de Reims, souffrit que sa femme & sa petite fille qui suivoient à pied, montassent avec lui dans le coche qui étoit heureusement à moitié vuide.

Qu'il arriva à Paris le quatre Juin de la dite année 1731. à la Douanne, où sa femme prit un Fiacre par lequel il se fit conduire chez Jean Romain Desterbecq son oncle, qui demeure rue de la Clef, paroisse S. Médard.

Que son oncle le presenta au Pere Coëffrel Desservant de la Cure de S. Médard, pour le prier de le faire recevoir aux paralytiques à Bicêtre.

Que le Pere Coëffrel l'examina avec grande attention, avant de vouloir s'employer pour lui; & n'ayant pas le tems la premiere fois de l'examiner suffisamment, il le fit revenir chez lui une deuxiéme fois qui fut le 11. Juin, où l'ayant examiné à son aise, il reconnut que sa cuisse & sa jambe droite étoient de plus de trois doigts plus courtes que sa cuisse & sa jambe gauches, & qu'elles n'avoient que la peau & les os; ce qui etoit bien visible, en ce que sa culotte & son bas de ce côté-là étoient presque tout vuides, & que sa jambe restoit toujours en l'air à demi pliée, sans qu'il y eût aucune sensibilité, non plus que dans la cuisse, qui étoient comme deux membres morts.

Qu'il regarda aussi sa main & son bras droit qui étoient bleuâtres, & beaucoup plus maigres que son bras & sa main gauche, & lui dit qu'il étoit bien fâcheux pour un jeune homme d'être réduit dans un si triste état, & qu'il alloit lui donner son Certificat, moyennant lequel MM. les Directeurs de l'Hôpital général ne feroient aucune difficulté de lui donner une place à Bicêtre, où il auroit du pain assuré pour tout le reste de sa vie, & qu'effectivement il lui donna sur le champ ce Certificat conçu en ces termes.

„ Je soussigné, Prieur Curé de S. Médard de Paris, cer-
„ tifie à MM. les Directeurs de l'Hôpital général que Phi-
„ lippe Sergent, âgé de vingt-sept ans, étant tombé en pa-
„ ralysie, est absolument hors d'état de gagner sa vie, & que
„ n'ayant d'ailleurs aucun bien il mérite d'être reçu dans
„ l'Hôpital général."

Qu'il eut même la charité de lui donner rendez-vous pour le 13. du même mois chez M. Collin du Chêne un des Directeurs, afin qu'il fût reçu plus promtement, son oncle n'étant point en état de le nourrir.

Que cedit jour 13. Juin M. Collin du Chêne l'ayant examine avec le Pere Coëffrel, avec encore plus de soin que la premiere fois, ils conclurent tous deux que son infirmité étoit absolument incurable, & qu'ainsi il n'y avoit pas à balancer de lui donner une place pour le reste de ses jours dans la salle des grands paralytiques; en consequence de quoi M. du Chêne signa un ordre au pied du certificat du Pere Coëffrel pour l'y faire recevoir, & se chargea lui-même de le faire signer à un autre de ses confreres, de le faire enregistrer

&

& de faire les autres formalités nécessaires, voyant l'extrême peine que le comparant avoit à se soutenir avec la becquille qu'il mettoit sous son bras droit, & le bâton qu'il avoit à la main gauche, quoiqu'il fût aidé par son oncle qui le soutenoit : ce qui ne l'empêchoit pas d'être toujours prêt à tomber, ne pouvant s'aider en aucune façon de sa jambe droite, n'ayant pas la force de tenir assez ferme sa becquille sous son bras droit, & la jambe gauche sur laquelle seule il se soutenoit tremblant presque continuellement, aussi bien que ses reins & tout le reste du corps.

Que M. du Chêne lui ayant remis l'ordre tout enregistré le 13. au soir, il fut reçu le 14. à Bicêtre & mis dans la salle des grands paraly.iques, suivant l'ordre de MM. les Directeurs.

Que cependant quelques jours après qu'il fut entré à Bicêtre, son oncle lui ayant raconté quelque miracles qui s'étoient operés au tombeau d'un Diacre mort en odeur de sainteté, nommé M. de Pâris, & lui ayant conseillé de recourir à son intercession pour obtenir sa guérison, il n'y eut d'abord aucune confiance, n'en ayant point encore entendu parler à personne ; mais que sa femme étant venue le voir le Dimanche 24. Juin, lui raconta qu'elle avoit vu le mardi précedent qui étoit le 19. Juin, que quatre hommes avoient apporté dans le cimetiere où est le tombeau de M. de Pâris une vieille fille qu'on lui dit se nommer Mademoiselle Thibault, laquelle avoit le bras gauche, le ventre, les jambes & les pieds d'une grosseur monstrueuse, & qu'elle paroissoit toute prête d'expirer ; que ces quatre hommes l'avoient couchée sur un drap à terre le long de ce tombeau, & qu'une demie-heure après cette fille s'etoit relevée seule, avoit paru très desenflée aux yeux de tous les spectateurs, s'etoit assise sur le tombeau, s'etoit fait chausser des pantoufles qui etoient évidemment plus petites qu'elle n'avoit les pieds lorsqu'elle étoit arrivée, & ensuite avoit marché seule, & avoit été entendre la Messe, & y avoit communié à genou.

Que le recit d'une guérison aussi surprenante, dont il ne pouvoit douter sur le témoignage de sa femme, lui fit une si vive impression, que depuis ce moment il eut toujours dans l'esprit de faire une neuvaine au tombeau de ce Bienheureux, du moins pour obtenir quelque soulagement, & sur tout sa conversion.

Que dans cette vûe il demanda congé au Gouverneur de la salle des grands paralytiques, qui le 7. Juillet lui accorda la permission de sortir.

Qu'il se mit avec bien de l'ardeur sur sa becquille & son bâton pour tâcher de gagner le logis de son oncle ; mais qu'à peine eut-il fait quelques pas, dans l'allee qui va de la porte de Bicêtre au grand chemin, qu'il tomba par terre, où il resta jusqu'à ce qu'un passant vint le relever ; qu'aussi-tôt qu'il eut encore fait quelques pas il retomba encore, & rappella ce passant qui voulut bien le relever pour la deuxiéme fois, mais en le grondant & lui disant qu'il etoit fou, dans l'etat ou il etoit, de se mettre en chemin ; que ces paroles l'ayant empêché de le prier de lui aider à gagner le grand chemin, il fit son possible pour y arriver tout doucement, mais qu'il retomba encore après quelques pas & demeura la fort longtems.

Qu'en cet etat ne voyant plus passer personne, & songeant combien il lui étoit impossible d'aller sans secours jusqu'au logement de son oncle, il se sentit pénetré de douleur & se mit à pleurer à chaudes larmes.

Qu'etant presque au desespoir & néanmoins priant Dieu avec ferveur de le secourir, il vit un chartier qui passoit à vuide dans le grand chemin au bout de l'allée ; qu'il l'appella de toutes ses forces ; que ce chartier étant venu à lui il le pria au nom de Dieu de le conduire chez son oncle rue de la Clef près la Pitié ; que ce chartier qui alloit tout juste à la Pitié voulut bien au moins le mener jusques-là, & que l'ayant pris dans ses bras il le mit dans sa charette ; que pour aller de la Pitié chez son oncle, quoiqu'il n'y ait pas plus de cent pas ; il tomba encore trois fois dans la boue ; mais qu'enfin à l'aide des passans il arriva chez son oncle.

Qu'il ne trouva que sa tante, son oncle etant allé monter la garde à Fontainebleau, d'où il ne revint que le 16. du même mois.

Que dès le lendemain qui étoit un Dimanche 8. Juillet, il alla à S. Medard se soutenant sur sa femme, & commença sa neuvaine au pied du tombeau du Bienheureux de Pâris.

Que ce jour-la ni le lendemain il ne ressentit aucun soulagement ; mais que le 10. qui étoit un Mardi ayant été d'abord faire sa priere au pied du tombeau, ayant ensuite été dans l'Eglise de S. Medard se prosterner devant le S. Sacrement, & étant pour la deuxiéme fois retourné dans le cimetiere, où on le coucha tout de son long le visage sur le tombeau, vers les huit ou neuf heures du matin, il sentit tout d'un coup de si grandes douleurs dans tout son corps, & sur tout dans sa cuisse & sa jambe droites, qu'il ne put s'empêcher de crier assez haut : *Ah ! mon Dieu, secourez-moi, je me meurs* ; qu'en même tems il entendit les nerfs de sa cuisse & de sa jambe droite craquer d'une si grande force, qu'ils firent le même bruit que fait un coup de fouet, & qu'aussi-tôt il sentit que cette cuisse & cette jambe s'allongeoient tout d'un coup, & qu'il lui sembla qu'on les tiroit ; qu'ayant aussi-tôt leve la tête, il vit clairement tous les objets qui étoient autour de lui, le brouillard qu'il avoit toujours eu sur les yeux, depuis la saignee qu'on lui avoit faite, au commencement du mois de Novembre 1729. s'etant entierement dissipé.

Qu'ayant voulu éprouver s'il avoit du mouvement dans la cuisse & la jambe droite, il en sentit jusques dans le talon & les doigts de son pied droit, qu'il s'avisa de remuer etant encore couché sur le tombeau.

Que ne doutant plus pour lors que sa guérison ne fût parfaite, il s'appuya sur ses mains & se leva tout debout sur le tombeau, se soutenant parfaitement bien sur son pied droit, dont la jambe & la cuisse etoient devenues depuis un moment aussi longues que sa cuisse & sa jambe gauches.

Qu'il s'écria aussi-tôt : *Ah ! mon Dieu, que j'ai de graces à vous rendre* ; & voulant essayer si sa vûe etoit parfaitement & entierement revenue, il pria une femme qui se trouva auprès de lui, qu'il a appris depuis se nommer Jeanne Fromenteau veuve Royer, de lui prêter son Livre, dans lequel ayant cherché le *Te Deum*, il se mit à le chanter assez haut ; mais qu'un Suisse qui étoit là le fit taire, & le fit descendre de dessus le tombeau.

Que cependant tous les assistans se mirent à crier miracle, & que la foule le conduisit jusqu'a la Sacristie, ou chacun lui disoit qu'il falloit qu'il allât faire sa declaration.

Qu'il la fit effectivement, & que la veuve Royer qui lui avoit prêté son Livre s'y trouva & apporta sa becquille & son bâton à la Sacristie, les ayant laissés à côté de la tombe, parce qu'il étoit si hors de lui qu'il n'avoit pas songé à les reprendre, & que n'en ayant plus que faire il les laissa à la Sacristie en temoignage de sa guérison.

Qu'en sortant de la Sacristie il apperçut sa tante à qui on venoit de dire sa guérison subite, qui étoit partie sur le champ de chez elle avec tant de precipitation, qu'etant occupee à emmailloter l'enfant du comparant, elle l'apporta dans son tablier toute nue en chemise sans s'en appercevoir.

Que le comparant, après avoir fait sa declaration à la Sacristie, retourna chez son oncle accompagné d'une grande foule de monde ; mais que, quoique cette foule le pressât souvent, Dieu lui avoit donne tant de force dans la jambe dont il venoit de lui rendre l'usage, qu'il ne fit pas seulement un faux pas, ayant recouvert dès ce premier moment toute la force qu'il avoit jamais eue dans tous ses membres avant sa maladie.

Que plusieurs personnes même lui ayant pris la main droite dans le chemin pour essayer si elle avoit de la force, il leur serra la main tout aussi ferme qu'ils pouvoient serrer la sienne ; & s'en est toujours servi depuis ce premier moment ; soit pour mettre ou ôter son chapeau, soit pour manger, soit pour toutes les choses qui demandent de la force, en ayant eu, dès le premier moment de sa guérison, davantage dans cette main qui est la droite, qu'il n'en a jamais eu dans la gauche.

Que néanmoins sa main, sa cuisse & sa jambe droites ne rengraissèrent pas dans le moment, mais qu'elles reprirent seulement couleur de chair, ce qui fut bien visible par rapport à sa main, qu'il avoit encore toute bleuâtre quand il se mit la deuxieme fois sur le tombeau, & qui devint d'une couleur naturelle des le premier moment de sa guérison, ce qu'il remarqua aussi-tôt qu'il fut sorti de l'Eglise, l'ayant regardee avec attention dans le tems que chacun lui demandoit de lui serrer la main.

Que pendant tout le reste du jour il vint sans cesse du monde pour le voir, qui lui firent essayer ses forces devant eux,

ſans que le ſoir il s'en trouvât las, quoiqu'il eût été toute la journée ſur ſes jambes, & qu'il eût fait, preſque ſans diſcontinuation, des mouvemens aſſez violens de ſon bras & de ſa main droites pour contenter la curioſité d'un chacun.

Que le ſoir en ſe couchant il viſita ſa cuiſſe & ſa jambe droites, qu'il trouva d'une couleur toute naturelle, égale à celle de ſa cuiſſe & de ſa jambe gauches, quoique le matin du même jour elles fuſſent encore toutes bleuâtres, comme elles avoient toujours été depuis leur deſſechement.

Qu'il en fit remarquer le changement à ſa femme, qui ne pouvoit ſe laſſer d'en remercier Dieu.

Que le lendemain matin 11. Juillet un Abbé, qu'il a appris s'appeller M. Sellier, étant venu le voir, auſſi bien que quantité d'autres perſonnes, lui remontra qu'il falloit qu'il allât ſur le champ ſe faire voir à Bicêtre; qu'il y conſentit bien volontiers & qu'il l'y accompagna.

Qu'auſſi-tôt qu'il fut arrivé à Bicêtre, on le fit entrer dans une chambre en haut, où étoit la Sœur Julie Supérieure de l'Hôpital général en la maiſon de Bicêtre, la Sœur Fontaine Officiere de la ſalle des grands paralytiques, M. de la Chapelle adminiſtrateur de l'Hôpital, & pluſieurs autres perſonnes dont il ne ſait pas les noms.

Que la Sœur Julie, la Sœur Fontaine & M. de la Chapelle, qui l'avoient vu à Bicêtre peu de jours avant ſa guériſon, parurent extrêmement ſurpris de le voir ce jour-là ayant l'uſage entierement libre de tous ſes membres.

Qu'ils ne pouvoient ſe laſſer de lui regarder le bras & la main droites qui avoient ſi fort changé de couleur, de le faire marcher & de l'interroger des circonſtances de ſa guériſon ſubite, & de ce qu'il avoit ſenti dans ce moment.

Qu'ayant demandé à la Sœur Julie & à la Sœur Fontaine ſi elles voudroient bien lui donner leur Certificat de ſa guériſon miraculeuſe, elles lui répondirent qu'elles le feroient bien volontiers, étant trop vivement frappées d'un miracle auſſi évident, pour refuſer d'en rendre témoignage quoi qu'il leur en pût arriver.

Que la Sœur Julie prit la plume & écrivit ſur le champ ſon Certificat, qu'elle ſigna avec la Sœur Fontaine en preſence de tous les aſſiſtans; par lequel Certificat elles atteſtent entre autres choſes, „ que depuis le 14. Juin dernier que le „ comparant étoit entré à Bicêtre, elles l'avoient vu juſqu'à „ ſa ſortie ayant une de ſes jambes retirée, de laquelle il „ ne pouvoit faire aucun uſage, & un tremblement par tout „ le corps, & qu'actuellement elles le voyoient marchant & „ ſe ſervant librement de tous ſes membres. Fait à Bicêtre „ le 11 Juillet 1731."

Que de là il deſcendit dans le dortoir des grands paralytiques; qu'on ne peut exprimer quelle fut la ſurpriſe, l'admiration & la joie qu'eurent toutes ces bonnes gens lorſqu'ils le virent auſſi parfaitement guéri qu'il étoit; que les uns ſe proſternoient à terre, les autres levoient les bras au ciel, & que tous rendoient gloire à Dieu, & que quelques-uns prioient tout haut le Bienheureux Pâris de leur obtenir de Dieu leur guériſon, & ſe recommandoient aux prieres du comparant; & que ceux qui avoient eu le plus de connoiſſance de ſon état, comme étant voiſins de ſon lit, & qui ſavoient & pouvoient ſigner, ſe preſſerent de lui donner leur Certificat, dans lequel ils atteſterent entre autres choſes, „ que „ depuis le 14. Juin qu'il étoit entré dans cet Hôpital juſ„ qu'au Samedi 7. Juillet qu'il en étoit ſorti, ils l'avoient „ tous vu ayant une de ſes jambes retiree, de laquelle il ne „ pouvoit faire aucun uſage," &c.

Qu'on le fit enſuite remonter dans la chambre où étoient M. de la Chapelle, la Sœur Julie, la Sœur Fontaine & pluſieurs autres perſonnes, qui ne ſe laſſoient point de l'interroger & de le faire marcher & agir de ſon bras droit.

Que comme il y etoit encore, on vint annoncer l'arrivée de M. le Procureur Général du Parlement.

Qu'on fit retirer au plus vîte le comparant ſur un balcon.

Qu'après que M. le Procureur Général eut été quelque tems dans la chambre à donner ſes ordres pour differentes choſes, M. de la Chapelle lui demanda s'il vouloit voir un paralytique qui avoit été guéri la veille ſubitement; que M. le Procureur Général ayant répondu qu'il le verroit volontiers, on fit ſortir le comparant du balcon où il étoit.

Que M. le Procureur Général l'interrogea beaucoup ſur la qualité de la paralyſie qu'il avoit eue, lui en demanda le tems & les circonſtances, & ſur la maniere dont il avoit été gueri.

Qu'il interrogea auſſi la Sœur Julie & la Sœur Fontaine, enſuite de quoi il fit faire pluſieurs fois le tour de la chambre au comparant; & qu'après qu'il eut bien fait ſon examen, il parut ſi touché de ce miracle que les larmes lui en vinrent aux yeux, & qu'il ſe tourna tout d'un coup vers M. de la Chapelle & l'embraſſa, peut-être pour cacher ſes larmes.

Que peu après ſa guériſon M. l'Abbé Noiret envoya au comparant une Lettre qu'il avoit obtenue de M. Herault, afin qu'il fût bien traité à Bicêtre; mais que ſe ſentant bien guéri, il n'eut aucune envie d'y retourner pour vivre dans la fainéantiſe, & qu'il aima bien mieux reprendre au plus vîte ſon travail.

Que le 13. du même mois de Juillet le Pere Coëffrel l'ayant trouvé dans l'Egliſe de S. Médard, lui dit de le ſuivre, & l'ayant fait entrer dans ſa chambre, lui demanda s'il étoit vrai qu'il ſe vantoit d'avoir été guéri ſur le tombeau de M. de Pâris; que le comparant lui repliqua: „ Mon„ ſieur, vous avez vu l'état dans lequel j'étois: vous me voyez „ preſentement ayant la jambe droite auſſi longue que la gau„ che, marchant ſans peine, ayant l'uſage libre de tous mes „ membres, Vous pouvez vous-même voir que ma main „ droite a changé de couleur, & commence à reprendre chair. „ Croyez-vous que cela ſe ſoit pu faire en un moment ſans „ un miracle?" A quoi le Pere Coëffel lui répondit que c'etoit un effort de la nature qui avoit été aidée par ſa grande jeuneſſe, & le renvoya en lui diſant néanmoins qu'il vouloit avoir ſoin de lui.

Qu'il obſerve que dès ce jour qui étoit le troiſiéme depuis ſa guériſon, ſon bras, ſa main, ſa cuiſſe & ſa jambe du côté droit avoient commencé à ſe regarnir de chair d'une maniere qui étoit viſible, & que le 18. ou 20. Juillet, huit ou dix jours après ſa guériſon, tout ſon côté droit étoit déja devenu preſque auſſi garni de chair que le côté gauche, & qu'il ne lui reſtoit plus aucune marque de ſes incommodités paſſées, ſi ce n'eſt qu'il avoit encore au mollet de la jambe droite la marque de la brulure qu'il s'étoit faite au commencement de l'année 1730. qui lui a encore duré près de ſix ſemaines, cet endroit de ſa jambe s'étant pelé, & y étant revenu une nouvelle peau.

Que cependant comme la chambre de ſon oncle ne deſemplifioit point de monde qui venoit voir le comparant, ſa tante que cela incommodoit beaucoup lui propoſa de lui louer quelque petite chambre dans le quartier, où il pût ſe retirer avec ſa femme & ſon enfant.

Qu'il y conſentit volontiers, ne voulant plus retourner à Bicêtre, où auſſi bien on n'auroit pas du le recevoir, puiſqu'il étoit guéri & en état de gagner ſa vie; & voyant que la chambre de ſon oncle étoit trop petite pourqu'il pût y demeurer avec ſa femme & ſon enfant, & y travailler de ſon metier.

Que le 14. Juillet, quatre jours après ſa guériſon, ſa tante lui loua une chambre vingt-quatre livres par an, en la rue Gracieuſe au chaudron, Fauxbourg S. Marcel, chez le ſieur Simonet Tapiſſier, laquelle chambre étoit de trois marches plus baſſe que la rue.

Que quoique cette chambre fût fort obſcure & extrêmement humide, & qu'elle reſſemblât à un véritable cachot, il ſe trouva trop heureux d'y être en état de gagner ſa vie ſans être à charge à perſonne, & que dès le lendemain il reprit ſon travail qui étoit de carder de la laine & de la filer au rouet.

Que la plûpart de ceux qui le vinrent voir dans cet endroit là lui conſeilloient d'en ſortir, lui diſant qu'il ne manqueroit pas de tomber malade dans un lieu ſi humide & ſi mal ſain; mais que la guériſon ſi ſubite & ſi ſurnaturelle que Dieu venoit de lui accorder, lui avoit donnée une telle confiance, qu'il ne croyoit pas que rien pût doreſnavant l'incommoder, à moins que Dieu ne le permît pour le bien de ſon ame & pour lui faire rachever ſa pénitence.

Qu'au mois de Janvier 1732. un particulier aſſez grand, fort bien fait, habillé d'un drap tirant ſur le blanc, & ayant une veſte de brocard ou il y avoit de l'argent, & un chapeau avec un bord de point d'Eſpagne d'argent, le vint trouver dans cette chambre, & lui ayant demandé Philippe Sergent, le comparant lui répondit que c'etoit lui-même.

Qu'après s'être aſſis dans ſa chambre, il lui demanda pourquoi il ſe vantoit d'avoir été guéri ſur le tombeau de M. de Pâris, que de pareils diſcours cauſoient un grand trouble dans l'E-

l'Eglise, & qu'il feroit beaucoup mieux de se taire.

Que le comparant lui ayant répondu, qu'il ne faisoit ces discours que parce que le miracle de sa guérison étoit bien évident, & que rien ne pouvoit jamais l'empêcher de le publier & d'en rendre gloire à Dieu, ce particulier lui reprocha ensuite sa misere & lui dit: „ Mais, mon enfant, vous „ me paroissez bien mal à votre aise. Vous êtes ici logé dans „ une espece de cave qui ressemble à un cachot. Vous n'a- „ vez qu'une méchante couchette & quelques chaises de paille „ le pour tous meubles. Si vous vouliez me croire je ferois „ votre fortune. Je vais tout à l'heure vous donner cent pistoles si vous voulez signer le papier que je vous présente, „ dans lequel vous declarez que vous n'avez dit avoir été guéri sur le tombeau de M. de Pâris, que parce qu'on vous avoit „ engagé à le dire; mais que dans la vérité vous étiez guéri „ auparavant que de vous faire mettre sur ce tombeau."

Qu'à cette proposition le comparant se sentit tout ému de colere, & qu'il dit à ce particulier qui tiroit une bourse de son gousset: „ Monsieur, reprenez vos cent pistoles, & em- „ ployez-les à faire dire des Messes pour vous, afin que Dieu „ vous touche le cœur que vous avez bien endurci. Pour „ moi je ne suis qu'un pauvre homme; mais j'aime bien „ mieux demeurer dans ma misere que de faire une action „ aussi lâche que celle que vous me proposez, & d'attirer „ sur moi la colere de Dieu, qui me puniroit infailliblement d'avoir fait un aussi indigne mensonge, & d'avoir „ renié la grace qu'il m'a faite." Ce qu'entendant ce particulier il s'en alla.

Qu'au reste le comparant resta neuf mois dans cette chambre, s'occupant à travailler avec sa femme, & gagnant tout doucement sa vie; mais qu'on l'avertit au mois d'Avril 1732. que M. Herault avoit donné un ordre pour le faire mettre en prison, ce qui lui fit prendre le parti de retourner à Dinant avec sa femme & son enfant.

Qu'en allant à Dinant il passa par Reims, où il fut accueilli en descendant du coche par quantité de personnes qui ne pouvoient se lasser de le regarder, & de rendre gloire à Dieu d'une guérison si evidemment miraculeuse: mais qu'ayant été averti qu'on pourroit lui faire de la peine dans cette ville où les Jesuites ont grand credit, il en sortit dès le lendemain matin.

Que dès le premier jour qu'il fut arrivé à Dinant, sa guérison ayant fait un grand bruit dans toute la ville, une personne vint lui dire que les Jesuites avoient obtenu un ordre de le faire arrêter, ce qui l'obligea de se sauver dès le lendemain qu'il fut arrivé.

Qu'il fut à Namur où il ne resta encore que deux jours, ayant été reconnu par des habitans de Dinant pour celui qui avoit été guéri miraculeusement au tombeau de M. de Pâris, ce qu'on regardoit dans tous ces pays là comme un crime.

Que de Namur il fut à Mons, d'où il fut encore obligé de se sauver presque en arrivant.

Que de Mons il fut à Liége, où d'abord n'étant pas connu, & n'ayant garde de dire la grace que Dieu lui avoit faite, il resta assez paisiblement pendant deux mois, travaillant de son metier; mais qu'au bout de ce tems il fut encore reconnu & obligé de se sauver.

Que cela lui a fait prendre le parti de revenir en France, & qu'ayant toujours sur le cœur de n'avoir pas rendu un compte assez détaillé des circonstances de sa maladie & de sa guerison, dans la relation qu'il en a donnée le 25. Juillet 1731. n'ayant dicté que ce qui s'etoit presenté d'abord à son esprit sans être entré dans un détail assez exact des faits, il a requis lesdits Notaires soussignés de recevoir la présente déclaration, qu'il affirme être très sincere & veritable, & dont il leur a demandé Acte, & qu'il lui en soit delivré & à qui le requerera toutes expéditions, ce qui lui a été accordé à Paris en ladite étude l'an 1733. le 22. Septembre après midi, & a signé la minute des presentes, demeurée audit Maître Sellier l'un des Notaires soussignés, HUERNE. SELLIER. Scelle ledit jour. Reçu neuf sols.

II.

Premier Acte de dépôt fait par Sergent.

AUJOURD'HUI est comparu devant les Conseillers du Roi Notaires à Paris soussignés, Philippe Sergent Cardeur de laine, demeurant à Paris rue & paroisse S. Severin, lequel pour rendre plus certains les faits de sa maladie & de sa guérison miraculeuse, énoncée dans la déclaration qu'il en a passé ce jourd'hui devant Sellier l'un desdits Notaires soussignés, a apporté audit Sellier & l'a requis d'annexer à la minute des presentes quinze pieces, dont quatorze sont sous seings privés.

La premiere desdites quinze pieces est un Certificat en datte du 19. Juin 1730. du sieur Fabris Medecin des Hôpitaux de Dinant, écrit & signé de sa main.

La seconde est un Certificat du 22. du même mois de Juin 1730. du sieur Maréchal Curé de Dinant, pareillement écrit & signé de sa main.

La troisieme est un Certificat du 22 Juillet 1731. de la Sœur le Moine, Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Reims, pareillement écrit & signé de sa main.

La quatrieme est un Acte passé en brevet le 21. Août 1731. devant Clauteau & Mimin Notaires du Roi à Reims, par Nicolas Gardebled, Hubert Jacqui, Remi Brunette, François Cain, & Claude Luyet.

La cinquieme est un Certificat en datte du 11. Juin 1731. en partie imprimé & le surplus écrit & signé par M. Coëffrel se disant Curé de S. Medard, au pied duquel est un ordre en datte du 13. du même mois de Juin, signé par MM. Collin & Perrot Directeurs de l'Hôpital, pour faire recevoir ledit Philippe Sergent à Bicêtre aux paralytiques, ledit ordre regîstré le 14. dudit mois de Juin, en tête duquel sont ces mots, *Aux paralytiques:* & au-dessous, *Bon.*

La sixieme est un Certificat en datte du 20. Juillet 1731. signé & datté par Dame Nicole Collin, veuve de M. de Baudry Lieutenant particulier de Tours.

La septieme est un autre Certificat du sieur de la Monnoire, Prêtre habitué de la paroisse de S. Médard, du 20. Septembre de ladite année 1731. écrit & signé de sa main.

La huitieme est un Certificat en datte du 20. Juillet de ladite année 1731. donné par Marie-Anne Foyen veuve de Charles Langlois, Marchand de couvertures en gros & en détail, entierement écrit & signé de sa main.

La neuvieme est un autre Certificat du même jour 20. Juillet, donné par Marie-Magdelaine Langlois sa fille, écrit & signé de la main de ladite Demoiselle Langlois fille.

La dixieme est une espece de proces verbal en datte du 10. Juillet 1731. fait entre huit & neuf heures de matin, signé par le sieur Querville premier Officier de l'Eglise de S. Médard, par Philippe Sergent comparant, par le sieur de la Monnoire Prêtre habitué de ladite paroisse, par le sieur Monsaldy l'un des Bedeaux de ladite paroisse, par le sieur Guilberd second Suisse & autres.

La onzieme est un Certificat en datte du 3. Août 1731. écrit & signé par Marie-Louise de Valicieux, & encore signé par Anne-Magdelaine-Louise de Valicieux.

La douzieme est une Lettre en datte du 10. Juillet 1731. signée par M. Herault Lieurenant de Police.

La treizieme est un Certificat en datte du 11. du même mois de Juillet, donné par la Sœur Julie Superieure de l'Hôpital général en la maison de Bicêtre, & la Sœur Fontaine ayant le district des paralytiques, signé par elles & écrit de la main de ladite Sœur Julie.

La quatorzieme est un Certificat signé par six paralytiques résidents à Bicêtre, datté du même jour 11. Juillet.

Et la quinzieme & derniere est une Lettre en datte du 13. Juillet écrite sur les *recto* seulement & signée par M. Noiret Superieur du Mont-Valerien, addressée audit Philippe Sergent.

Lesdites quatorze pieces sous seings privés, contrôlées à Paris ce jourd'hui par Lacroix.

Toutes lesquelles quinze pieces sont demeurées jointes à la minute des presentes, après que ledit Sergent a déclaré qu'elles sont écrites & signées de la maniere ci-dessus spécifiée, & qu'il les a certifiées véritables, signées & paraphées en presence des Notaires soussignés, qu'il a requis de lui en delivrer & à qui il appartiendra toutes expéditions, dont Acte. Fait & passé à Paris en l'étude dudit Sellier l'an 1733. le 22. Septembre après midi. Et a signé la minute des presentes demeurée audit Sellier.

Enfuit la teneur des Certificats, figurée quant à l'ortographe & ponctuation.

III.

Certificat du Sieur Fabris Médecin de Dinant.

LE ſouſſigné Médecin des Hôpitaux de la ville de Dinant pays de Liege, après avoir tenté pluſieurs remedes, mais en vain, pour la maladie de Philippe Sergent habitant de ladite ville, eſt d'avis qu'il prenne les bains d'Aix pour tâcher de récuperer entierement la ſanté: en foi de quoi je lui ai donné ce preſent Certificat. Audit Dinant le 19. Juin 1730. *Signé*, FABRIS, Médecin des Hôpitaux de la ville de Dinant.

IV.

Certificat de Curé de Dinant.

LE ſouſſigné Curé Pleban de l'Egliſe collegiale & paroiſſiale de Notre-Dame à Dinant ſûr Meuſe, pays & Dioceſe de Liege, atteſte à tous ceux qu'il appartiendra, que Philippe Sergent notre paroiſſien s'étant toujours comporté en bon catholique, mais incapable de gagner de quoi le ſubſtanter, etant tombé dans une paralyſie depuis neuf mois, cependant nulle guériſon, nonobſtant tous les remedes qu'il a uſé, abandonné des Medecins, quoiqu'ils lui ont conſeille de prendre les bains d'Aix: c'eſt pourquoi pour pouvoir recuperer ſa ſanté, il ſe riſque tout infirme & tout impotent d'en faire le chemin, dans l'eſpérance que les gens de charité auront compaſſion de ſa miſere, laquelle eſt à l'extrême. Partant je prie & ſupplie un chacun de vouloir exercer quelque œuvre de miſericorde à ſon égard, & lui donner toute aide & aſſiſtance dans le beſoin, promettant, &c. Fait à Dinant le 22. Juin 1730. *Signé* MARECHAL Curé Pleban à Dinant.

V.

Certificat de la Sœur le Moine, Religieuſe de l'Hôtel-Dieu de Reims.

JE certifie que le nommé Philippe Sergent a reſté à Reims dans l'Hôtel Dieu pour une incommodité d'une paralyſie, dont il eſt attaqué depuis quelques annees: en foi de quoi j'ai ſigné ce preſent Certificat. *Signé*, SOEUR LE MOINE Religieuſe de l'Hôtel-Dieu de Reims, le 22. Juillet 1731.

VI.

Certificat de cinq Marchands de Reims.

CE jourd'hui 21. Août 1731. quatre heures de relevée, par devant les Notaires du Roi en ſon Bailliage de Vermandois demeurant à Reims ſouſſignés, ſont comparus Nicolas Gardebled Maître Sergier, Hubert Jacqui, Remi Brunette, Jean François Cain, & Claude Luyet Maîtres Sergiers demeurant à Reims: lequel Gardebled nous auroit déclaré que le nommé Philippe Sergent Cardeur paralytique demeurant actuellement à Paris, a demeuré chez ledit Gardebled pendant trois ſemaines, à commencer du 10 Mai dernier, & ſortit le 28. dudit mois de Mai; que pendant ce tems il etoit hors d'etat de pouvoir ſe ſoutenir à cauſe de ſa paralyſie ſans une becquille & un bâton, ne marchant que tres difficilement & tremblant de tout ſon corps; que pendant ledit tems il s'eſt comporté & a vecu en honnête homme, ce qu'il nous a certifié véritable, & les autres comparans nous auroient atteſté qu'ils ont auſſi connu ledit Sergent, & certifié la déclaration dudit Gardebled véritable, & nous ont requis le preſent Acte. Fait & paſſé audit Reims ès études, les jours & an ſuſdits, & ont ſigné à l'exception de Claude Luyet qui a declaré ne ſavoir écrire ni ſigner, de ce interpellé. *Signé*, NICOLAS GARDEBLED, HUBERT JACQUI, JEAN-FRANÇOIS CAIN, REMI BRUNETTE; *avec* CLAUTEAU & MIMIN Notaires. *En marge eſt écrit:* Contrôlé, &c.

VII.

Certificat authentique du Frere Coëffrel Deſſervant de S. Médard.

JE ſouſſigné, Prieur Curé de S. Médard à Paris, certifie à MM. les Directeurs de l'Hôpital général, que Philippe Sergent, âge de vingt-ſept ans, étant tombé en paralyſie eſt abſolument hors d'état de gagner ſa vie, & que n'ayant d'ailleurs aucun bien il mérite d'être reçu dans ledit Hôpital général. Fait à Paris le onziéme jour de Juin 1731. *Signé*, COEFFREL Curé de S. Médard.

Ordre de MM. les Directeurs.

Bicêtre aux paralytiques, *avec un paraphe.*

Le ſieur Honnet recevra Philippe Sergent, âgé de vingt-ſept ans, de Mons en Hainault, nommé ci-deſſus. Ce 13. Juin 1731. *Signé*, COLLIN & PERROT. Regiſtré ce 14. Juin 1731. *Au haut du Certificat eſt écrit:* Aux patalytiques. Bon.

VIII.

Certificat de Madame de Baudry.

JE ſouſſignée Nicole Collin, veuve de M. de Baudry Lieutenant particulier de Tours, certifie que dans les premiers jours de Juin de la preſente annee M. Coeffrel Chanoine Regulier de Sainte Genevieve, eſt venu chez moi en qualité de Deſſervant de S. Medard ma paroiſſe, demeurant dans l'enceinte de Sainte Pelagie, avec le nommé Philippe Sergent âge d'environ vingt-ſept & vingt-huit ans, pour ſolliciter M Collin du Chêne mon frere, Adminiſtrateur des Hôpitaux, avec lequel je demeure, de donner un billet d'entrée à Bicêtre audit Philippe Sergent, attendu la paralyſie dont il etoit attaqué depuis deux ans, ayant une jambe retirée conſiderablement, tremblant de tous les membres de ſon corps, & ne pouvant marcher qu'avec le ſecours de deux becquilles. J'étois preſente lorſque M. Coëffrel le preſenta à mon frere auquel il montra les Certificats de Medecin, Chirurgien & Curé de ſon pays, qui atteſtoient ſa paralyſie & ſon indigence, & lui preſenta le ſien propre, comme étant ledit Sergent ſon paroiſſien depuis quelque tems. Mon frere ſigna alors le billet d'entrée pour que ledit Sergent fût reçu à la ſalle des paralytiques de Bicêtre, & on envoya ledit billet à M. Perrot ſon confrere pour le ſigner en ſecond. J'eus tout le tems dans cet intervalle d'examiner l'état de ce pauvre paralytique, qui me fit grande compaſſion, attendu ſa jeuneſſe & l'impoſſibilité où il etoit de gagner ſa vie & de ſoutenir ſa petite famille: Je me confirmai alors dans la vérité de ſa paralyſie accompagnée d'un tremblement continuel, & ne pouvant ſe ſoutenir qu'avec deux becquilles, tant à cauſe du tremblement, que d'une jambe dont il ne pouvoit ſe ſervir. Environ un mois après, je fus fort ſurpriſe de le voir entrer chez moi ſans becquilles & ſans être aide de perſonne, marchant librement, n'ayant plus ce tremblement, & étant delivré de ſa paralyſie & ayant fort bon viſage. Il m'annonça ſa gueriſon, & me dit qu'etant entré à Bicêtre le 14. Juin, il avoit demandé la permiſſion de venir à S. Médard faire une neuvaine au tombeau de M. de Pâris, ſur le rapport que ſon oncle & ſa femme lui avoient fait des miracles qui s'y opétoient; ce qui lui ayant été accordé il s'étoit fait amener par un chartier le 7. du preſent mois de Juillet chez ſon oncle, d'où il eſt alle à S. Médard ou il a obtenu ſa guériſon le 10. du même mois. Je lui fis faire pluſieurs tours dans mon appartement pour m'aſſûrer de la verite de ſa guériſon, dont je ne puis douter, & que je certifie véritable: en foi de quoi je rends volontiers ce temoignage. Fait à Paris le 20 Juillet 1731. *Signé*, COLLIN veuve de Baudry.

IX.

Certificat de M. de la Monnoire Sacriſtain de S. Médard.

JE ſouſſigné Meſſire Auguſtin de la Monnoire Prêtre habitué de la paroiſſe de S. Medard, certifie que le 8. Juillet 1731. étant dans la Sacriſtie de S. Medard où je faiſois les fonctions de Sacriſtain honoraire, comme étant des amis de M. des Roches qui étoit pour lors exilé, & m'a prié en partant de faire les fonctions en ſa place, un particulier ſe ſoutenant avec grande peine ſur une becquille & un bâton, & étant tremblant de tout ſon corps, (lequel particulier j'appris depuis qu'il s'appelloit Philippe Sergent,) s'addreſſa à moi pour avoir du bois de la couchette de M de Pâris: que ce particulier m'ayant dit qu'il commençoit une neuvaine au tombeau du Bienheureux François de Pâris, cela m'engagea à examiner avec attention ſon incommodite. Je remarquai qu'il avoit la main droite toute bleuâtre & exceſſivement maigre; que ſa jambe droite étoit retirée & paroiſſoit plus courte

te que l'autre, parce qu'elle restoit toujours pliée & toujours en l'air & le talon élevé; & que son bas du même côté étoit vuide, ce qui me fit juger que sa jambe droite étoit encore à proportion plus maigre que sa main. Cela me donna à penser que si Dieu lui accordoit sa guerison, ce seroit un miracle incontestable.

Je fus témoin de cette guérison deux jours après qui fut le 10 du même mois. Ce particulier étant sur le tombeau du Bienheureux François de Pâris fut gueri dans un instant; les nerfs qui lui tenoient la jambe droite retirée, s'étant allongés tout d'un coup, & ce particulier s'étant trouvé en même tems avoir l'usage libre de tous ses membres.

Il vint rendre témoignage à la Sacristie des merveilles qui venoient de s'opérer sur lui, marchant librement sans becquilles, & sans être soutenu de personne. Il écrivit son nom de sa main droite & avec une facilité qui me surprit, & je m'apperçus que sa main étoit devenue d'une couleur naturelle.

J'ai vu ce particulier plusieurs fois depuis sa guérison, qui dès ce même moment étoit parfaite; & j'ai su que peu de jours après sa guerison, il reprit son travail qui étoit de carder & de filer de la laine au rouet. Lesquels faits j'atteste véritables; & promets d'en déposer toutes fois & quantes j'en serai requis: en foi de quoi j'en ai dressé le présent Acte. Fait à Paris le 20. de Septembre de ladite année 1731. *Signé*, AUGUSTIN DE LA MONNOIRE Prêtre.

X.

Certificat de la Dame Langlois.

JE soussignée Marie-Anne Foyen veuve de Charles Langlois, Marchand de couvertures en gros & en détail, demeurant rue d'Orleans, Paroisse S. Medard, certifie que connoissant la femme du nommé Bellegarde Caporal de la Compagnie Colonelle des Gardes, je vis au commencement du mois de Juin dernier qu'il leur étoit arrivé un neveu, nommé Philippe Sergent, natif de Mons, qui étoit paralytique de la moitié de son corps; que je le vis moi-même plusieurs fois dans les premiers jours de ce mois de Juin étant dans un état pitoyable. Il avoit la jambe droite retirée considerablement. Elle paroissoit aussi beaucoup plus menue que la jambe gauche, & même elle paroissoit plus courte, parce que le genou en demeuroit toujours plié. On voyoit bien qu'il n'en pouvoit faire aucun usage, cette jambe restant toujours en l'air, le talon en haut, & le genou plié, sans changer de figure dans les mouvemens qu'il se donnoit pour marcher. Il ne pouvoit le faire qu'en se soutenant sur une becquille d'un côté & un bâton de l'autre: encore ne le pouvoit-il que très difficilement, sa jambe gauche qui portoit tout le corps tremblant continuellement, ce qui l'obligeoit d'avoir toujours quelqu'un pour le soutenir. Il avoit aussi la main droite fort maigre & bleuâtre. Le 8. du présent mois de Juillet, je le vis encore dans le même état, & si accablé qu'il n'en pouvoit plus. Il passoit devant ma porte avec la femme que le conduisoit. Il étoit près de deux heures. Il avoit l'air si abbattu & si défait qu'il me fit une véritable compassion. Sa femme me dit qu'ils avoient resté ensemble à prier Dieu, dans l'Eglise & dans le cimetiere, depuis quatre heures du matin. Je les fis asseoir chez moi, & je leur fis boire à chacun un grand verre de vin. Je remarquai que lorsqu'on le fit asseoir, & qu'on le fit relever pour s'en aller, la jambe droite demeura toujours dans la même situation. Mais je ne fus jamais plus surpris, que lorsque le 10. du présent mois de Juillet, sur les neuf à dix heures du matin, étant sur le pas de ma porte, j'apperçus le dit Philippe Sergent accompagné d'une multitude de personnes qui l'entouroit, lequel marchoit librement & sans becquilles, & ne tremblait plus.

Je le priai d'entrer un moment chez moi. Je lui fis apporter une chaise sous ma porte. Il s'y assit avec une facilité qui redoubla encore mon admiration, ayant remarqué par-là qu'il avoit l'usage entierement libre de sa jambe, dont le genou avoit repris tout son mouvement. Je lui présentai un verre de vin qu'il prit de sa main droite, & le porta à sa bouche sans hésiter & sans tremblement.

Il me raconta qu'il avoit senti, étant couché sur le tombeau de M. de Pâris, que sa jambe droite qui étoit retirée, s'étoit allongée tout d'un coup, & que cela lui avoit fait dans ce moment une vive douleur; qu'en même tems il avoit senti une chaleur douce, qui se répandoit dans tous ses membres, & sur tout dans son côté paralytique; que cela lui ayant fait penser qu'il étoit gueri, il avoit essayé de se lever, ce qu'il avoit fait avec une liberté entiere, s'étant trouvé dans ce moment l'usage libre de tous ses membres.

Je bénis Dieu avec lui d'un miracle aussi évident & aussi éclatant, & l'exhortai d'être à jamais reconnoissant d'une aussi grande grace. Après quoi s'étant levé avec autant de facilité qu'il s'étoit assis, je le vis marcher librement dans la rue, & se soutenir même fort bien contre la foule qui le pressoit.

Tous lesquels faits je certifie véritables, & je déclare que je suis prête de les attester toutes fois & quantes que j'en serai requise. Fait ce 20. Juillet 1731. *Signé*, MARIE-ANNE FOYEN.

XI.

Certificat de la Demoiselle Langlois.

JE soussignée Marie-Magdelaine Langlois, fille majeure de feu Charles Langlois Marchand Tapissier, & de Marie-Anne Foyen sa veuve, certifie avoir vu plusieurs fois, dans le commencement du mois de Juin dernier, Philippe Sergent, neveu du Sieur Bellegarde Caporal de la Compagnie Colonelle; que ce pauvre garçon étoit dans un état à faire pitié, ayant tout le côté droit paralytique, tremblant de tout son corps, & ne pouvant se soutenir qu'avec une becquille sous le bras droit, & un bâton qu'il tenoit de sa main gauche, & ne pouvant presque marcher avec ce secours sans que quelqu'un le tint, sans quoi il étoit en risque de se laisser tomber, ce qui lui est arrivé plusieurs fois; que sa jambe étoit retirée & demeuroit toujours pliée, & qu'on voyoit qu'il n'en pouvoit faire aucun usage, ne pouvant l'etendre, & qu'il ne lui donnoit de mouvement que par secousse de ses reins.

Que je fus quelques jours sans le voir, & qu'on me dit que M. Coëffrel l'avoit fait placer à Bicêtre dans la salle des grands paralytiques.

Que neanmoins le 8. de ce mois je le revis qui revenoit de S. Médard avec sa femme, sur les deux heures après midi; qu'il me parut plus mal & plus abbatu que je ne l'avois encore jamais vu; que ma mere le fit entrer chez elle & lui fit boire un verre de vin pour lui faire reprendre ses esprits; qu'il ne pouvoit presque s'aider, ni pour s'asseoir ni pour se relever; que je le considerai sur la chaise où l'on l'avoit mis, avec plus d'attention que jamais, & que je remarquai que son bras, sa main & sa jambe du côté droit paroissoient extrêmement maigres, & que sa pauvre main qu'il laissoit pendre étoit toute bleuâtre.

Que je le vis encore passer à ma porte de très grand matin le 9. & le 10. de ce mois; qu'il ne pouvoit se traîner avec sa becquille & son bâton, & que sa femme avoit bien de la peine à le conduire; qu'il trembloit de tout son corps & qu'il avoit l'air tout abbatu.

Que le même jour, vers les neuf à dix heures, on nous vint dire qu'il venoit d'être gueri sur le tombeau du Bienheureux François de Pâris, & que quelque tems après je le vis revenir de S. Medard accompagné d'une grande foule.

Qu'il avoit un visage tout different de celui que je lui avois vu le même jour de grand matin, ayant pour lors les yeux vifs & l'air animé, au lieu de l'air triste & abbatu que je lui avois vu; qu'au reste il marchoit librement sans becquilles, sans trembler & sans que personne le soutint.

Que ma mere l'ayant prié d'entrer un moment sous la porte, il le fit volontiers; qu'il s'assit sur la premiere chaise qu'il trouva, avec autant de facilité que s'il n'eût jamais été paralytique; qu'il s'en releva de même, son genou droit qui auparavant n'avoit point de mouvement en ayant pour lors un tout-à-fait libre.

Que ma mere lui ayant présenté un verre de vin, il le prit de la main droite & le porta à sa bouche sans que sa main eût aucun tremblement.

Qu'il nous conta qu'étant couché sur le tombeau du Bienheureux, il avoit tout d'un coup senti une grande douleur dans la cuisse & la jambe droite; qu'il avoit senti en même tems qu'elles s'allongeoient comme si on les lui tiroit; que dans le même moment il avoit senti une chaleur douce qui se répandoit dans tout son côté paralytique, & que se doutant qu'il étoit gueri, il s'étoit aussi-tôt levé tout debout sur

le tombeau, & qu'il l'avoit fait avec autant de facilite que s'il n'avoit jamais ete paralytique.

Que je le vis enſuite marcher dans la rue avec toute la foule qui le ſuivoit, & que je me joignis de cœur bien volontiers avec ceux qui rendoient gloire à Dieu d'un ſi grand miracle: tous leſquels faits je certifie véritables, & declare que je ſuis prête d'en dépoſer toutes fois & quantes, étant trop touchée d'un miracle auſſi évident pour qu'aucune conſideration humaine pût m'empêcher d'en rendre temoignage. Fait ce 20. Juillet 1731. *Signé*, MARIE-MAGDELAINE LANGLOIS.

XII.

Procès-verbal fait dans la Sacriſtie de S. Médard le jour même de la guériſon.

NOUS ſouſſignés certifions que ce jourd'hui 10. de Juillet 1731. entre huit & neuf heures du matin le nommé Philippe Sergent, habitant de la ville de Dinant pays de Liege, paralytique de tout le côté droit, ainſi qu'il eſt de la connoiſſance de M. Coëffrel qui l'a fait recevoir le mois dernier à Bicêtre dans la ſalle des paralytiques, a été ſubitement guéri étant couché ſur le tombeau du Bienheureux François de Pâris, ſa jambe droite qui etoit retirée s'etant allongée tout d'un coup à notre vûe, & de quantité d'autres perſonnes de tout etat & de tout âge qui entouroient ce tombeau, leſquelles ont entendu dans ce même moment, auſſi bien que nous, un craquement dans les nerfs de ſa jambe qui a fait un bruit extraordinaire, après lequel ce Philippe Sergent s'eſt leve tout droit ſur le tombeau, & s'eſt trouve entierement guéri & avoit l'uſage libre de tous ſes membres, en temoignage de quoi il eſt venu dans cette Sacriſtie faire ſa declaration, marchant ſans becquilles & ſans l'aide de perſonne, & ayant l'uſage libre de ſon bras & de ſa main droite, qu'il a déclare avoir été ci-devant en paralyſie auſſi bien que ſa cuiſſe & ſa jambe du même côté; & en témoignage de cette guériſon miraculeuſe il a laiſſé ſa becquille & ſon bâton à la dite Sacriſtie, entre les mains de Meſſire Jean-Baptiſte Martin Prêtre Sous-Sacriſtain de la dite paroiſſe. Le preſent Ecrit fait devant moi Gabriel Querville premier Officier de la dite Egliſe, qui ai vu la dite guériſon s'operer ſous mes yeux, auſſi bien qu'une infinité d'autres perſonnes, ſuivant qu'il eſt enoncé ci-deſſus, en foi de quoi j'ai ſigné la dite déclaration avec le dit Sergent, qui ayant éprouve s'il pouvoit ſigner s'eſt trouvé parfaitement en état de le faire, & avec quelques autres perſonnes qui ont été preſentes au dit miracle. *Signé*, GABRIEL QUERVILLE, PIERRE GUILBERT, ſecond Suiſſe de la dite paroiſſe, PHILIPPE SERGENT, DEBEAUSEY, maître Jardinier fleuriſte, demeurant rue des Poſtes, Fauxbourg & paroiſſe S. Medard, AUGUSTIN DE LA MONNOIRE, Prêtre habitué de la paroiſſe de S. Medard, JEANNE FROMENTEAU, veuve Royer, A. M. MONSALDY quatrieme Bedeau de cette paroiſſe.

XIII.

Certificat des Demoiſelles Valicieux.

NOUS ſouſſignées Marie-Louiſe & Anne-Magdelaine-Louiſe Bardon de Valicieux, demeurant rue de la Parcheminerie paroiſſe S. Severin, certifions avoir vu le 10. Juillet de la preſente année 1731. Philippe Sergent ſortir du cimetiere de S. Médard & marchant ſans becquilles, que tout le monde aſſûroit avoir ſur le champ recouvert l'uſage de tous ſes membres, & promettons d'en dépoſer toutes fois & quantes que nous en ſerons requiſes. A Paris ce 3. Août 1731. *Et ont ſigné*, MARIE-LOUISE DE VALICIEUX & ANNE-MAGDELAINE-LOUISE DE VALICIEUX.

XIV.

Lettre de recommamdation de M. le Lieutenant de Police, pour faire placer Sergent aux paralytiques en ſorte qu'il ſoit bien.

Ce 10. Juillet 1731.

JE prie M. Honnet œconôme de Bicêtre d'y recevoir avec charité le nommé Philippe Sergent, & de le faire placer aux paralytiques en ſorte qu'il ſoit bien. Il eſt recommandé par ma mere qui connoît ſa famille compoſée d'honnêtes gens. Je ſuis ſon très humble Serviteur. *Signé*, HERAULT.

XV.

Certificat de la Supérieure de Bicêtre, & de celle qui a le diſtrict des paralytiques.

NOUS ſouſſignées Sœur Julie Superieure de l'Hôpital general en la Maiſon de Bicêtre, & Sœur Fontaine Officiere au dit Hôpital ayant le diſtrict des paralytiques, certifions que le nommé Philippe Sergent, âgé de vingt-ſept ans, natif de Mons en Hainault, eſt entré en cette Maiſon par Billet de charité ſigné de MM. les Adminiſtrateurs du dit Hôpital le 14. Juin dernier, depuis lequel tems nous l'avons vu ſe ſoutenant avec une becquille & un bâton, ayant une de ſes jambes retirée de laquelle il ne pouvoit faire aucun uſage, & un tremblement par tout le corps. En foi de quoi nous avons donné le preſent Certificat pour rendre témoignage à la vérité, & en étant requiſes par le dit Sergent qui eſt actuellement dans cette maiſon, marchant & ſe ſervant librement de tous ſes membres. Fait au dit Bicêtre ce 11. Juillet 1731. *Signé*, SOEUR JULIE & FONTAINE.

XVI.

Certificat de ſix paralytiques de Bicêtre.

NOUS ſouſſignés Jean Bocard, Marc-Antoine le Lorrain, Jacques Trognon, Jacques-Joſeph Martinean, Victor de Lua, & Nicolas Trude, tous pauvres reſidens à Bicêtre au dortoir des paralytiques, certifions que le nommé Philippe Sergent, âgé de vingt-ſept ans, de Mons en Hainault, eſt entré au dit dortoir des paralytiques le 14. Juin dernier, & que depuis le moment de ſon entrée juſqu'au Samedi 7. Juillet qu'il en eſt ſorti pour aller au tombeau de M. de Pâris, nous l'avons tous vu ſe ſoutenant avec une becquille & un bâton, ayant une de ſes jambes retirée de laquelle il ne pouvoit faire aucun uſage, accompagnée d'un tremblement par tout le corps, & ne pouvant le baiſſer juſqu'à terre pour ramaſſer quelque choſe ſans s'expoſer à tomber. En foi de quoi nous avons rendu ce témoignage à la vérité, ſur la requiſition qui nous en a été faite par le dit Philippe Sergent, étant actuellement dans notre dortoir, marchant & ſe ſervant librement de tous ſes membres. A Bicêtre ce 11. Juillet 1731. *Signé*, BOCARD, MARTINEAN, MARC-ANTOINE le Lorrain, VICTOR DE LUA, JACQUES TROGNON, & TRUDE.

XVII.

Lettre de M. Noiret nouveau Supérieur du Mont-Valerien, à Philippe Sergent.

J'AI apprîs avec bien de la joie, mon cher ami, que Dieu vient de faire éclater ſa puiſſance & ſa miſericorde ſur vous, vous rendant l'uſage de vos membres au tombeau de M. de Pâris, dans l'Egliſe de S. Médard. Comme je m'intereſſe fort à ce qui regarde la gloire de Dieu, vous me ferez plaiſir de venir me trouver demain matin Samedi aux Dames Nouvelles-Catholiques: en cas que vous ne le puiſſiez pas de m'envoyer votre oncle pour me faire le récit de cette grace, ſi effectivement vous êtes guéri. Je veux en écrire à Madame de Cambray qui s'intereſſe, comme vous ſavez, à votre ſituation. Ne manquez pas d'une façon où d'une autre de me faire ſavoir de vos nouvelles, & croyez que je ſuis, mon cher ami, tout à vous. *Signé*, NOIRET. A Paris ce 13. Juillet. *Au dos eſt écrit:* Pour Philippe Ser-

Sergent, rue de la Clef, chez le nommé Bellegarde Caporal de la compagnie Colonelle, Fauxbourg S. Marceau à Paris.

Au dessous, &c. Ce 22. Septembre 1733. *Signé*, PHILIPPE SERGENT *avec* HUERNE *&* SELLIER Notaires *avec paraphe.* Scelle le dit jour.

XVIII.

Déclaration de la femme de Sergent.

AUJOURD'HUI eſt comparue devant les Notaires à Paris ſouſſignes, Magdelaine Bouteſon âgée de vingt cinq ans ou environ, native de Dinant, femme de Philippe Sergent, de lui pour ce preſent autoriſée, demeurant à Paris rue & paroiſſe S. Severin, laquelle pour rendre gloire à Dieu de la guériſon qu'il a operée, par ſa miſéricorde & par l'interceſſion du Bienheureux Diacre François de Pâris, en la perſonne de ſon mari le 10. Juillet 1731. a declaré les faits qui ſuivent comme étant de ſa parfaite connoiſſance. Savoir:

Qu'ayant épouſé le 13. Septembre 1729. le dit Philippe Sergent, lors âge de vingt-cinq ans, elle fut bien affligée de le voir tout à coup attaqué vers la S. Martin du mois de Novembre ſuivant, d'un rhumatiſme ſi violent ſur le bras droit, qu'il lui ôta tout l'uſage de ce bras, & lui faiſoit de ſi vives douleurs qu'il ne pouvoit durer; que M. Fabris, Médecin des Hôpitaux de Dinant le fit d'abord ſaigner; mais que cette ſaignée loin de le ſoulager lui fit preſque perdre la vûe, n'ayant plus depuis ce jour été en état de lire juſqu'au 10. Juillet 1731. jour de ſa gueriſon ſubite, & paroiſſant ne voir que confuſément, de façon que lorſqu'il recevoit quelque argent, il étoit obligé de le faire voir à la comparante, ne pouvant lui-même diſtinguer la valeur des pieces qu'on lui donnoit.

Que deux ou trois jours après il lui prit un tremblement dans tout le corps, qui au bout de huit jours devint continuel, même pendant la nuit lorſqu'il dormoit, & un froid ſi grand par tout le corps qu'on ne pouvoit le rechauffer, ce qui obligea la comparante d'emprunter un matelas pour le mettre ſur lui jour & nuit; mais que cela même ne put le rechauffer, & que ce froid ſi extraordinaire lui a toujours continué juſqu'au jour de ſa gueriſon ſubite.

Que peu de jours après que ce tremblement l'eut pris, il ne lui fut plus poſſible de ſe tenir debout, etant devenu d'une foibleſſe extrême, de ſorte qu'il fut obligé de demeurer toujours au lit, où il eſt reſté pendant ſept mois juſqu'a la fin du mois de Juin 1730. qu'il devint auſſi d'une peſanteur ſi extraordinaire que, lorſque la comparante vouloit le lever pour refaire ſon lit, elle etoit obligée d'avoir recours à ſes voiſines, ne pouvant le porter elle ſeule, & ſon mari ne pouvant preſque s'aider lui-même.

Qu'au mois de Fevrier 1730. il tomba dans un évanouiſſement qui lui dura depuis ſix heures du matin juſqu'a cinq heures du ſoir, ſans qu'on pût le faire revenir plutot; & que depuis cet evanouiſſement tout ſon côté droit reſta comme mort, ayant le bras, la jambe & la cuiſſe tout bleuâtres, comme s'ils s'etoient meurtris dans toute leur étendue.

Que peu de jours après que ce ſecond accident fut arrivé à ſon mari, elle s'apperçut que ſa cuiſſe & ſa jambe droites maigriſſoient à vûe d'œil; qu'elle les regardoit tous les jours, & qu'elle voyoit avec bien de la douleur qu'elles diminuoient de plus en plus & qu'elles ſe retiroient, & qu'au bout de trois mois elles devinrent ſi deſſéchées qu'elles étoient preſque comme des membres de ſquelette, & étoient plus courtes de trois doigts que ſa cuiſſe & ſa jambe gauche.

Que la comparante s'apperçut auſſi, quelques jours après ce deſſechement, qu'elles demeuroient toujours pendantes & dans la même ſituation, le genou à moitié plié, lorſqu'on le levoit pour refaire ſon lit, ou que lui-même ſe donnoit quelque mouvement.

Qu'elle eſſaya pluſieurs fois ſi elle pourroit faire faire quelque mouvement à ſa jambe ou a ſon genou, mais qu'il n'etoit pas poſſible de les plier ni de les étendre, & que lorſqu'elle remuoit ſon pied à gauche ou à droit elle faiſoit aller ſa jambe & ſa cuiſſe tout d'une piece juſqu'a la hanche.

Qu'au reſte elle eut bien lieu d'être convaincue qu'il n'y étoit reſté aucune ſenſibilité, puiſqu'au mois de Mai 1730. ſon mari s'etant fait mettre dans un fauteuil auprés du feu, s'aviſa de vouloir bruler ſa jambe droite; que la comparante etant à la fenêtre à travailler ſentit tout d'un coup une odeur de brulé, ce qui lui ayant fait tourner la tête elle apperçut que ſon mari tenoit un tiſon de feu tout allumé ſur ſa jambe droite, à l'endroit ou eſt le mollet de la jambe; qu'elle courut à lui & le lui arracha, & lui reprocha avec bien des larmes d'avoir fait une pareille action, ayant toujours peur qu'il ne la brulât quelque jour, ſi par hazard il ſe trouvoit ſeul auprès du feu.

Que cette cuiſſe & cette jambe ſont toujours ainſi reſtées ſans chairs, ſans mouvement, ſans aucune ſenſibilite, & toutes violettes juſqu'au moment de ſa guériſon ſubite.

Qu'à l'egard de ſon bras & de ſa main droites, ils ont auſſi beaucoup diminué de groſſeur, dans le même tems que la cuiſſe & la jambe du même côté; qu'il y eſt reſte neanmoins quelque mouvement, ſon mari ayant toujours pu lever ſon bras juſqu'à ſon eſtomach, mais que ſa main n'avoit aucune force, & que ſon bras ſe laſſoit tout d'un coup pour la moindre choſe qu'il vouloit faire, & qu'elle croit qu'il n'y étoit reſté aucune ſenſibilité, ayant remarque qu'il le tenoit quelquefois ſi près du feu qu'elle l'obligeoit de s'en éloigner un peu de crainte qu'il ne brulât, & que cependant il lui diſoit qu'il n'y ſentoit point de chaleur, & que cette main & ce bras ſont toujours reſtes ainſi maigres, violets, ſans preſque de mouvement & ſans ſenſibilité juſqu'au moment de ſa guériſon.

Qu'à l'égard de ſa cuiſſe & ſa jambe gauches, elles reprirent leur force après que le tremblement qu'il avoit par tout le corps eut eté diminué par differens remedes, que lui donna un Opérateur qui paſſa par Dinant au mois de Mars de la même annee 1730. Mais que ces remedes ne firent aucun effet ſur tout ſon côté droit, & qu'il lui parut au contraire que le bras, la cuiſſe & la jambe droites de ſon mari s'étoient encore decharnés plus que jamais, & étoient devenus plus violetes après le remede de l'Operateur.

Que M. Fabris ayant dit à ſon mari qu'il n'y avoit aucun remede qui pût le ſoulager que les eaux d'Aix-la-Chapelle, ſon mari hazarda d'entreprendre ce voyage y ayant des barques, dans leſquelles il pourroit demeurer couché, qui le conduiroient juſqu'a Liege, & comptant prendre enſuite le caroſſe qui le meneroit juſqu'à Aix-la-Chapelle.

Qu'elle eut bien de la douleur de lui voir hazarder de faire un pareil voyage dans l'etat ou il étoit, & qu'elle avoit bien peur de ne le revoir jamais, & qu'il ne mourût à la peine; mais que tout le monde lui dit, que puiſque c'etoit le ſeul remede dont il pouvoit attendre du ſecours, il ne falloit pas qu'il manquât de le tenter.

Qu'elle eût bien voulu pouvoir le ſuivre, mais que comme elle étoit dans ſon neuviéme mois de groſſeſſe ſon mari ne voulut pas le lui permettre, & qu'il partit le 22. Juin ſuivant, s'etant fait porter dans la barque, & ayant pris deux becquilles avec leſquelles il eſpera pouvoir faire quelque pas lorſque cela ſeroit neceſſaire.

Qu'il revint d'Aix-la-Chapelle environ un mois après, ayant la vûe, les bras, les cuiſſes & les jambes dans le même état dans lequel il étoit parti; mais ayant ſeulement un peu plus de force dans les reins qu'il n'avoit eu auparavant, ce qui lui donnoit un peu plus de facilité de ſe ſervir de ſes becquilles, quoique neanmoins il ne pût marcher avec ce ſecours ſans être ſoutenu par quelqu'un, etant ſans cela en danger de tomber à tout moment.

Qu'il reſta dans cet etat à Dinant juſqu'au commencement du mois de Mai 1731. qu'il propoſa à la comparante d'aller avec elle s'établir à Reims.

Qu'elle eut bien de la peine à arriver juſqu'à cette ville avec lui, n'etant pas aſſez forte pour le monter dans ſes charettes dans leſquelles ils faiſoient leur voyage, ni pour l'en deſcendre, & etant obligée d'avoir ſans ceſſe recours à quelqu'un pour l'aider.

Qu'il furent deſcendre à Reims chez un nommé Gardebled qui faiſoit travailler en laine, mais qu'il ſe laſſa bientôt de garder chez lui ſon mari, lequel ayant fait tous ſes efforts pour tâcher de carder de la laine n'en put jamais venir à bout.

Que ne ſachant donc que devenir, Gardebled voulant mettre dehors ſon mari, ils eurent recours à une Dame de ſon pays nommée Madame de Cambray, qui leur conſeilla d'aller à Paris ou il y avoit un Hôpital qu'on appelloit Bicêtre, dans lequel on recevoit tous ceux qui par leurs infirmités

étoient entierement incapables de gagner leur vie.

Que ſon mari prit ce parti bien volontiers, ayant un oncle à Paris qui étoit Caporal de la Colonelle des Gardes Françoiſes, de qui il pouvoit recevoir quelque ſecours: que la Dame de Cambray paya une place pour ſon mari dans le coche de Reims, & que la comparante ſe reſolut de ſuivre le coche à pied avec ſon enfant; mais que le cocher eut la charité à deux lieues de Reims de la faire monter dans le coche avec ſon enfant, & qu'il eut encore celle de prendre ſon mari dans ſes bras tous les matins & tous les ſoirs, pour le mettre dans le coche & l'en deſcendre, ce qui fut un grand ſoulagement pour la comparante.

Qu'ils arriverent à Paris le 4. Juin de la même année 1731. où ils prirent un Fiacre qui les deſcendit chez l'oncle de ſon mari, nommé Jean-Romain Deſterbecq, qui les reçut de tout ſon cœur; mais que n'étant guéres plus riche qu'eux, il ne fut pas en état de leur donner long-tems de grands ſecours; que voyant qu'il n'étoit pas en ſituation de nourrir le mari de la comparante, qui ne pouvoit gagner lui-même ſa vie, il s'employa pour le faire recevoir à Bicêtre, & obtint un Certificat du Pere Coëffrel, Deſſervant de la Cure de S. Médard dans laquelle ils étoient, & un ordre de MM. les Adminiſtrateurs de l'Hôpital pour placer ſon mari le reſte de ſes jours à Bicêtre, où ſon mari fut reçu en conſéquence le 14. Juin.

Qu'à l'égard de la comparante, elle reſta chez Deſterbecq, & alla travailler tous les jours dans une manufacture, dans la rue de de Seine près la Pitié, où elle gagnoit dix ſols par jour.

Qu'ayant entendu parler des miracles qui s'opéroient au tombeau du Bienheureux de Pâris, elle ſe ſentit un grand deſir de voir de ſes yeux quelqu'une de ces guériſons miraculeuſes.

Que pour cet effet elle y alloit dès quatre heures du matin, étant obligée de ſe rendre à ſix heures à ſa manufacture; & qu'à neuf heures, ayant une heure pour dejeûner, elle y couroit encore au plus vîte.

Que le 19. Juin vers les ſix heures, étant prête de ſortir du cimetiere pour retourner à ſa manufacture, elle vit quatre hommes qui apportoient une vieille fille, qu'elle a depuis appris s'appeller Mademoiſelle Thibault, qui avoit le viſage & tout l'air d'un agoniſante, & qui avoit tout le corps enflé, mais ſur tout le ventre, le bras gauche, les jambes & principalement les pieds qu'elle avoit ronds, comme deux boules, preſque gros comme la tête, & que ces quatre hommes l'étendirent ſur un drap le long du tombeau du Bienheureux Diacre.

Qu'elle fut curieuſe de voir ce que cette fille deviendroit, & ſe reſolut de manquer, ce jour-là d'aller à ſa manufacture.

Qu'elle s'approcha le plus près qu'elle put d'elle & ne la quitta pas de vûe.

Que cette fille demeura près d'une demie heure dans cette ſituation, à l'exception ſeulement que de tems en tems elle paroiſſoit ſuffoquer, ayant la bouche ouverte & la langue hors de la bouche; mais qu'après ce tems cette fille parut tout d'un coup toute ranimée, ſe leva toute ſeule, & ſe mit à genoux le corps couché ſur le tombeau; qu'un moment après elle ſe leva ſur ſes jambes, ce qui cauſa à la comparante une ſurpriſe d'autant plus grande, qu'elle s'apperçut à n'en pouvoir douter que le ventre de cette fille étoit conſidérablement diminué.

Que cette fille s'aſſit enſuite ſur le tombeau, fit voir ſes jambes & ſes pieds à tout le monde, qui s'etoient ſi deſenflés qu'on lui chauſſa des pantoufles, qui étoient beaucoup plus petites que n'étoient ſes pieds lorſqu'elle etoit couchée le long du tombeau.

Que tout le monde ſe mit à crier miracle, & que cette fille s'etant levée marcha ſeule, traverſa le cimetiere, & fut ſe mettre dans une chaiſe à porteurs qui la porta dans l'Egliſe.

Qu'elle ſortit ſeule de cette chaiſe & entra dans une chapelle entendit la Meſſe aſſiſe ſur une chaiſe, ſe leva à l'Evangile, communia à genoux, & fut regagner ſa chaiſe ſans le ſecours de perſonne.

Qu'une guériſon auſſi évidemment ſurnaturelle, qui s'étoit faite en preſence d'un nombre infini de perſonnes, qui avoient vu ſon ventre & ſes pieds deſenfler à leurs yeux, lui fit naître une vive confiance que Dieu, par l'interceſſion du même Bienheureux, pourroit bien guerir auſſi ſon mari.

Que le Dimanche ſuivant qui étoit le 24. Juin elle fut trouver ſon mari à Bicêtre, lui conta ce miracle qu'elle avoit vu, & lui conſeilla de s'addreſſer avec confiance au même interceſſeur pour obtenir de Dieu ſa guériſon.

Que le 7. Juillet ſuivant revenant de ſa manufacture, elle trouva chez ſa tante ſon mari qui lui dit qu'il étoit ſorti dès le matin de Bicêtre, & étoit venu demeurer quelques jours chez ſa tante, dans l'intention de commencer dès le lendemain une neuvaine au tombeau du Bienheureux François de Pâris; que la comparante en fut charmée & lui offrit bien volontiers de le conduire tous les matins au cimetiere de S. Médard avant d'aller à ſa manufacture.

Que dès le lendemain qui étoit le Dimanche 8. Juillet, elle partit dès quatre heures du matin avec ſon mari, & reſta avec lui à prier Dieu juſqu'à près de deux heures après midi, tant dans l'Egliſe que dans le cimetiere; mais qu'au bout de ce tems ſon mari ſe trouva ſi fatigué qu'il penſa ſe trouver mal, & que la comparante fut obligée de le faire entrer au plus vîte chez Madame Langlois Marchande de couvertures, qui demeure tout près de S. Médard, qui eut la charité de leur donner à chacun un verre de vin.

Que le reſte du jour ſon mari ſe trouva d'une laſſitude extrême ſans avoir reçu aucun ſoulagement, ce qui ne les empêcha pas de retourner le lendemain au tombeau à la même heure; mais que la comparante, étant obligée d'aller ce jour-là à ſa manufacture, laiſſa ſon mari dans le cimetiere auprès du tombeau. Elle le fut reprendre entre neuf & dix heures pour le ramener chez ſa tante, où il reſta encore le reſte du jour, toujours accablé de plus en plus de fatigue.

Qu'elle le conduiſit encore également à ſa même heure le matin du 10. Juillet, & le quitta pareillement pour aller travailler, & que comme elle étoit ſur le point de le revenir reprendre entre neuf & dix heures, elle vit arriver à la manufacture ſa tante qui paroiſſoit toute hors d'elle-même, & qui lui cria, de ſi loin qu'elle la vit, que ſon mari venoit d'être guéri & qu'il marchoit comme s'il n'avoit jamais été incommodé, & avoit un uſage libre de tous ſes membres.

Qu'elle accourut auſſi-tôt, & s'étant informée où étoit ſon mari, elle le trouva chez ſa tante entouré d'une infinité de perſonnes.

Qu'elle fut ſi ſaiſie de le voir debout, ſe ſoutenant ſur ſes jambes, répondant à tout le monde, marchant aiſément, faiſant toutes ſortes de mouvemens de ſon bras droit pour contenter la curioſité de chacun, qu'elle en demeura toute immobile ſans pouvoir lui rien dire, & ſe ſentant ſi oppreſſée & le cœur ſi ſerré qu'elle avoit peur de ſe trouver mal.

Que le ſoir ayant repris ſes eſprits, & tout le monde qui étoit venu voir ſon mari ſans diſcontinuation pendant la journée, étant enfin retiré, elle eut le plaiſir d'examiner à loiſir la grandeur de la grace que Dieu avoit faite à ſon mari, par l'interceſſion du Bienheureux de Pâris.

Qu'elle vit avec admiration que ſon bras, ſa main, ſa cuiſſe & ſa jambe droites avoient repris une couleur de chair naturelle, n'y reſtant plus rien de la couleur bleuâtre que ſes membres avoient toujours eue, depuis l'évanouiſſement qui avoit pris à ſon mari au mois de Février 1730. juſqu'au matin de ce jour 10. Juillet 1731.

Qu'elle remarqua auſſi avec de grandes actions de graces envers Dieu, que ſa jambe droite qui avoit étoit rétirée ſi long-tems, s'étoit rallongée & étoit de longueur pareille à la jambe gauche.

Que ſon mari avoit un mouvement libre dans le genou & dans le pied droit, les étendant, les pliant & les remuant en tous les ſens, & qu'il ſe ſervoit auſſi librement de ſon bras & de ſa main droite, & qu'il y avoit autant de force que s'il n'y avoit jamais eu d'incommodité.

Que néanmoins le bras, la main, la cuiſſe & la jambe droite de ſon mari ne lui parurent point rengraiſſées dès ce premier jour, au moins d'une maniere ſenſible, mais qu'ils rengraiſſerent depuis à vûe d'œil, & que tous les jours elle s'appercevoit qu'ils avoient un peu augmenté de groſſeur, en ſorte qu'à la fin du même mois de Juillet 1731. tout ſon côté droit étoit déja devenu tout auſſi fort & tout auſſi gros & tout auſſi garni de chairs que ſon côte gauche.

Qu'au reſte, pendant trois jours que ſon mari demeura encore chez leur tante, la chambre ne deſempliſſoit pas de monde qui venoit eſſayer ſi la guériſon de ſon mari étoit bien parfaite, en le faiſant marcher, le priant de leur ſerrer la main,

&c

& lui faisant faire avec son bras droit tous les mouvemens dont ils s'avisoient; & que quoique son mari fût toujours en action pendant toute la journée, il ne paroissoit pas qu'il en fût fatigué.

Mais que leur tante se trouva incommodée d'avoir tant de monde qui abordoit sans cesse chez elle, & qu'elle leur proposa de leur chercher une chambre, ce qu'ils accepterent bien volontiers; son mari, aussi-tôt qu'il eut été gueri, brulant d'impatience de reprendre son travail pour n'être à charge à personne, ce qu'il ne pouvoit faire dans la chambre de sa tante qui étoit trop petite pour cela.

Que leur tante leur loua une chambre dans la rue Gratieuse au chaudron, moyennant 24 livres par an, chez le sieur Simonet Tapissier, où ils furent demeurer dès le 14. du mois de Juillet.

Qu'à la vérité, lorsque la comparante vit cette chambre qui ressembloit à un cachot, qui étoit de trois marches plus basse que la rue & qui étoit très obscure, & d'une si grande humidité que les murs en resluoient l'eau sans cesse, cela lui fit de la peine, étant d'une santé assez foible, & ayant peur de tomber malade dans un endroit qui paroissoit si mal sain; mais que son mari la rassura, lui remontrant qu'il n'arrivoit rien sans la permission de Dieu, & qu'ils étoient trop heureux de se trouver en état de gagner leur vie sans avoir d'obligation à personne.

Que son mari avoit si grande hâte de reprendre son travail, qu'il le reprit dès le lendemain qu'ils furent dans cette chambre, qui étoit le 15. du même mois de Juillet 1731.

Qu'ils y demeurerent jusqu'au mois d'Avril 1732. vivant tout doucement de leur travail, mais qu'on leur vint dire que M. Herault avoit donné ordre de prendre son mari, ce qui les obligea de s'enfuir au plus vîte: qu'ils resolurent de retourner à Dinant qui étoit le pays de la comparante; mais que dès le premier jour qu'ils y arriverent, la guérison de son mari fit un si grand éclat, que presque toute la ville les vint voir dès ce jour-là ou le lendemain, ce qui ayant irrité les Jesuites qui sont tout-puissans dans cette ville, ils obtinrent, à ce qu'on leur dit, un ordre pour faire mettre son mari en prison.

Que cela les obligea de se sauver dès le lendemain de leur arrivée: qu'ils furent ensuite dans plusieurs villes des Pays-Bas, & son mari ayant toujours été reconnu pour avoir été guéri par miracle au tombeau de M. de Pâris, & se voyant obligé de se cacher & de se sauver de ville en ville comme un criminel, n'ayant pu faire aucun établissement solide nulle part, ils sont enfin revenus en France; & qu'étant venus à Paris, ils ont été bien aises de profiter de l'occasion pour rendre gloire à Dieu de la grace qu'il leur a faite, en rendant témoignage de la guérison évidemment miraculeuse qu'il a plu à Dieu par l'intercession du Bienheureux de Pâris, d'accorder à son mari, qui depuis cette guérison a joui d'une santé plus parfaite qu'il n'en avoit jamais eu de sa vie.

Tous lesquels faits ladite comparante affirme véritables, & a requis Acte auxdits Notaires soussignés, de sa presente déclaration, & qu'il lui en soit delivré & à qui il appartiendra toutes expeditions, ce qui lui a été accordé. A Paris en l'etude de Sellier l'un desdits Notaires l'an 1733. le 18. Septembre après midi; & ont signé la minute des presentes demeurée audit Maître Sellier l'un des Notaires soussignés.

XIX.

Déclaration de l'oncle de Sergent Caporal des Gardes, chez qui il demeuroit lors de sa guérison.

AUJOURD'HUI est comparu devant les Conseillers du Roi, Notaires à Paris soussignés, Jean-Romain Desterbecq dit Bellegarde, Caporal de la Colonelle des Gardes Françoises, natif de Mons, demeurant à Paris rue de la Clef, paroisse S. Médard; lequel à la requisition de Philippe Sergent son neveu, natif dudit lieu de Mons, de son métier Cardeur de laine, demeurant à Paris rue & paroisse S Severin, à ce present; & pour rendre gloire à Dieu de la guérison miraculeuse qu'il lui a plu d'accorder audit Philippe Sergent son neveu, le 10. Juillet 1731. par l'intercession du Bienheureux de Pâris, a declaré qu'en ladite année 1732. il apprit par une Lettre du 11. Janvier de la même année, à lui ecrite de Mons par Jean-Baptiste du Rignieux son beau-frere, que ledit Philippe Sergent qui s'étoit marié à Dinant au mois de Septembre 1729. étoit tombé en paralysie il y avoit lors plus d'un an, de sorte qu'il étoit hors d'etat de travailler & même de marcher, ce qui fit beaucoup de peine au comparant; que n'ayant point eu depuis des nouvelles dudit Sergent il fut fort étonné le 4. Juin de la même année 1731. en rentrant chez lui le soir, de l'y trouver avec sa femme & un petit enfant; qu'il fut fort aise de le voir, mais en même tems très touché de l'état où il etoit, ledit Sergent ne pouvant aucunement se soutenir; qu'il remarqua pendant le tems qu'il resta chez lui qu'il ne pouvoit se servir de son bras ni de sa main droite qu'il laissoit pendre le long de son corps, & que sa main droite étoit bien plus maigre que la gauche; qu'il observa aussi que sa jambe droite paroissoit plus courte que la gauche, & que son genou droit demeuroit toujours un peu plié en quelque situation qu'il fût, de façon qu'il ne pouvoit se soutenir que sur sa jambe gauche, laquelle trembloit sans cesse aussi bien que ses reins & son bras gauche, ce qui lui faisoit même quelquefois trembler tout le corps, & ce qui faisoit qu'avec sa becquille & son bâton il ne pouvoit presque pas marcher, étant toujours en danger de se laisser tomber, ce qui lui arrivoit même assez souvent, quand il se hazardoit de faire quelques pas sans que quelqu'un le soutînt.

Que le comparant n'étant pas assez à son aise pour le nourrir long-tems, & que son neveu l'ayant même prié de tâcher de lui procurer une place à Bicêtre, où on retire ceux qui sont absolument incapables de gagner leur vie, il le presenta au Pere Coëffrel Desservant de S. Médard sa paroisse, afin d'avoir de lui un Certificat de l'impossibilité où son neveu étoit de gagner sa vie: que le Pere Coëffrel n'ayant pas lors le tems d'examiner l'état de son neveu, il lui dit de revenir le 11. du même mois de Juin, & que l'ayant ce jour-là examiné tout à loisir, il leur donna son Certificat, & même leur assigna un rendez-vous pour se trouver le 13. chez M. Collin du Chêne Administrateur de l'Hôpital, leur promettant sa recommandation afin qu'il fût plutôt reçu.

Que ledit jour 13. Juin le comparant mena son neveu chez M. Collin du Chêne qui, après l'avoir encore examiné conjointement avec le Pere Coëffrel, se chargea lui-même de faire signer un ordre pour ledit Sergent, afin qu'il eut une place assurée à Bicêtre pour le reste de ses jours, dans la salle des grands paralytiques; qu'en conséquence de cet ordre ledit Philippe Sergent y fut reçu le 14. du même mois.

Que le comparant l'etant allé voir quelques jours après à Bicêtre, il lui proposa de faire une neuvaine au Bienheureux de Pâris, au tombeau duquel il savoit qu'il s'étoit fait quantité de miracles; & lui dit que, comme il ne pourroit jamais se traîner jusqu'au cimetiere de S. Médard, il lui conseilloit de faire cette neuvaine dans la Chapelle de Bicêtre qui tient à la salle des paralytiques, qu'il n'y avoit qu'à avoir la foi, & que le Bienheureux lui obtiendroit aussi bien sa guérison que s'il étoit sur son tombeau,

Que le comparant ayant depuis été à Fontainebleau pour monter la garde, il apprit le 14. Juillet de ladite année 1731. par quelques-uns de ses camarades qui venoient le relever, que son neveu avoit été guéri tout d'un coup le matin 10. du même mois sur le tombeau de M. de Pâris, ou il avoit commencé une neuvaine le 8. étant sorti de Bicêtre le 7. & etant venu chez lui comparant; qu'il revint à Paris le 16. & que comme il étoit prêt d'arriver chez lui Philippe Sergent vint à sa rencontre, marchant aisement sans becquilles & se servant librement de tous ses membres; qu'il remarqua entre autres choses choses que sa main droite étoit devenue toute pareille à la gauche, & qu'il éprouva qu'il avoit autant de force que s'il n'y avoit jamais eu d'incommodite.

Que depuis il a vu pendant neuf mois ledit Philippe Sergent, qui dès le 14. de Juillet étoit sorti de chez lui, & étoit alle loger dans une chambre basse fort sombre & fort humide dans la rue Gratieuse, se porter parfaitement bien, avoir l'usage entierement libre de tous ses membres; & avoir même repris son travail qui étoit de carder & de filer de la laine au rouet; après lequel tems ledit Sergent sortit de Paris, ou étant revenu cette année il l'a requis de faire sa declaration des faits à lui connus, tant de la maladie que de la guérison, à l'effet de quoi il a fait sa déclaration ci-dessus qu'il affirme veritable, & a requis Sellier l'un desdits Notaires soussignes, d'annexer à la minute des presentes l'original de la Lettre qui lui a été ecrite le 11. Janvier 1731. par ledit du Rignieux son beau-frere, laquelle a ete controlée à Paris

ce jourd'hui par Lacroix, ce qui lui a été accordé après qu'il a certifié véritable ladite Lettre, qu'il l'a ſignée & paraphée en preſence deſdits Notaires, pour lui en être delivré, audit Sergent, & à qui il appartiendra, toutes expéditions: dont Acte. Fait & paſſé à Paris en l'étude de Sellier, l'an 1733. le 16. Septembre après midi, & ont ſigné leſdits Sergent ſon nom entier, & ledit Jean Romain Deſterbecq ſes deux premiers noms, ſa ſignature ordinaire, ainſi qu'il eſt dit en la minute deſdites preſentes demeurées audit Maître Sellier, l'un deſdits Notaires ſouſſignés.

Enſuit la teneur de ladite Lettre.

X X.

Lettre du beau-frere de l'oncle de Sergent, dans laquelle il lui mande l'état où étoit lors Sergent.

A Mons ce 11. Janvier 1731.

MONSIEUR mon très cher frere, J'ai reçu l'honneur de la vôtre qui m'a fait honneur & plaiſir. Cela me fait plaiſir que vous êtes tous deux en parfaite ſanté: moi je ſuis de même. Je remercie le Seigneur: je prie Dieu qu'elle vous dure long-tems de même qu'à moi. Touchant notre famille, notre petit Jean Philippe qui eſt le dernier de Hatmant eſt mort auſſi. Notre oncle Facy Galle eſt auſſi mort; mais pour mon épouſe, je veux dire votre ſœur Anne Mari, eſt toujours fort oppreſſée de la axque *: au lieu qu'elle ay meilleur ‡, elle va toujours pis; car toute la nuit elle eſt toujours aſſiſe deſſus ſon lit. Elle vous fait pitié, car il ſemble qu'elle va rendre l'ame. Je ſuis bien ſurpris des reproches, que voilà trois Lettres que je dois avoir reçu ſans me faire l'honneur de vous répondre. Je vous dirai que je me ſuis fait l'honneur de vous répondre à toutes celles que j'ai reçu de vous, mon très chere frere. Pour notre aîné Pierre, demeure à Colſobre. Il ſe porte bien, ſa femme auſſi, & deux enfans vivans, & deux morts. Philippe de qui vous êtes tant en peine eſt marié à Dinant. Il a bien une jolie femme, & une fille que Dieu leur a envoyé pour le premier. Mais pour Philippe il eſt fort affligé, car voilà paſſé un an qu'il a une paralyſie, incapable de travailler, même de marcher. Touchant de notre ſœur Therese elle ſe porte bien, ſon mari & tous les enfans, les deux filles étant mariés. La plus jeune demeure avec elle tenant au tambour de bois dans la rue des épingles, & etant accouchée d'une fille il y a trois ſemaines qui eſt le jour de S. Thomas, & que nous avons fait ce que vous avez ordonné à leur egard.

Ma femme vous fait bien ſes complimens, & vous ſouhaite une très heureuſe annee, accompagnée de pluſieurs & d'une heureuſe éternite. Je vous la ſouhaite auſſi moi, & mon frere & ſœur & toute la famille. Je vous prie d'embraſſer Mademoiſelle votre chere épouſe pour moi & pour votre ſœur; que nous lui faiſons le même ſouhait & compliment qu'à vous; que cette ſert pour les deux n'ayant rien autre choſe à vous marquer. S'il y a quelque choſe de votre ſervice, je vous prie de commander à votre très humble ſerviteur & frere: *Signé*, JEAN-BAPTISTE DU RIGNIEUX. 1731. Je vous prie d'excuſer mon ignorance ſi cette eſt ſi mal dictée. *Au dos eſt écrit:* A Monſieur Bellegarde, premier Caporal de la Compagnie Colonelle du Regiment des Gardes Françoiſes, rue de la Clef à Paris. *Et à côté:* Contrôlé, &c. *Et au-deſſous:* Certifié véritable, ſigné & paraphé au deſir de la Declaration de ce jourd'hui 16. Septembre 1733. *Signé*, JEAN ROMAIN *avec* MOUETTE *&* SELLIER Notaires.

X X I.

Déclaration de la tante de Sergent.

AUJOURD'HUI eſt comparue devant les Notaires à Paris ſouſſignés, Deniſe Bout femme de Jean Romain Deſterbecq dit Bellegarde, Caporal de la Colonelle du Regiment des Gardes Françoiſes, demeurante à Paris rue de la Clef, paroiſſe S. Medard, laquelle, à la requiſition de Philippe Sergent ſon neveu, natif de Mons, Cardeur de laine, demeurant à Paris rue & paroiſſe S. Severin, à ce preſent, charmée d'avoir occaſion de rendre gloire à Dieu, de la guériſon ſurnaturelle qu'il a accordée audit Philippe Sergent le 10. Juillet 1731. par l'interceſſion du Bienheureux Diacre François de Pâris, a déclaré que le 4. Juin 1731. elle vit arriver chez elle ledit Philippe Sergent dans un Fiacre, avec ſa femme & un petit enfant.

Que n'ayant pas aſſez de force pour le deſcendre de ſon Fiacre, Philippe Sergent étant perclus de tout le côté droit, elle pria ſes voiſins de lui prêter la main, & de le monter à ſa chambre.

Qu'auſſi-tôt qu'il y fut entré, elle l'interrogea ſur la maniere dont la paralyſie qui lui tenoit tout le côté droit, lui étoit ſurvenue.

Que dans le courant des dix jours qu'il demeura chez elle, elle eut la curioſité d'examiner l'état où étoient ſes membres paralytiques.

Que Philippe Sergent lui fit d'abord voir ſon bras & ſa main droite, qui étoient extrêmement maigres, froids comme de la glace, & tout bleuâtres depuis l'épaule juſqu'au bout des doigts; qu'il lui montra auſſi ſa jambe droite qui étoit pareillement toute bleuâtre, & ſi maigre qu'il n'y avoit plus que la peau ſur les os

Qu'elle remarqua qu'il avoit pluſieurs nerfs ſous le genou qui lui retiroient cette jambe, & qu'il ne pouvoit ni l'allonger ni la plier plus qu'elle n'étoit, en ſorte que ſon genou & ſa jambe conſervoient toujours la même figure un peu pliée, ſoit qu'il fût couché, debout ou aſſis, ſans qu'on leur pût faire faire aucun mouvement, comme ſi ſa cuiſſe & ſa jambe n'euſſent été qu'un ſeul os.

Qu'ayant apperçu une aſſez grande marque qui paroiſſoit une cicatrice de brulure à l'endroit du mollet de cette jambe, & lui ayant demandé d'où cela lui venoit, il lui déclara qu'au mois de Mai 1730. étant dans un fauteuil très près d'un grand feu ſans pouvoir ſe rechauffer, il voulut eſſayer ſi ſa jambe droite ſemiroit la chaleur en mettant deſſus le bout tout rouge d'un tiſon; qu'il le mit effectivement à l'endroit dont elle voyoit la marque, & que la peau brula ſans qu'il ſentît aucune chaleur dans cette jambe.

Qu'elle a auſſi obſervé qu'il ne pouvoit ſe rechauffer, quoiqu'on fût au mois de Juin & qu'il fit déja aſſez chaud, & qu'il ſe mettoit tout dans leur feu, plaçant ſes jambes dans leur cheminée à droit & à gauche de leur pot au feu.

Qu'au reſte il ne pouvoit ſe ſoutenir que ſur ſa jambe gauche, le talon de ſa jambe droite qui étoit retirée & paroiſſoit de trois doigts plus courte que la gauche, demeurant toujours en l'air, mais que même il ne ſe ſoutenoit que bien difficilement ſur la jambe, attendu qu'elle étoit dans un tremblement preſque continuel, auſſi bien que ſon bras gauche & ſes reins.

Qu'il ne pouvoit d'ailleurs s'aider de ſon bras droit ni tenir ſa becquille ferme ſous ce bras, ce qui faiſoit qu'à peine pouvoit-il faire quelques pas dans la chambre de la comparante avec ſa becquille & ſon bâton, ſans tomber à terre & hazarder de ſe bleſſer, de ſorte qu'il falloit toujours que quelqu'un le ſoutînt & l'aidât à marcher pour empêcher qu'il ne tombât.

Qu'il ne pouvoit pas non plus lever ſon bras droit qui n'avoit preſque pas de mouvement, & qu'il le laiſſoit toujours pendre, & ne s'en ſervoit point ſi ce n'étoit pour tâcher de ſoutenir ſa becquille.

Qu'ayant prié Jean-Romain Deſterbecq mari de la comparante, de lui faire avoir une place à Bicêtre comme étant abſolument incapable de gagner ſa vie, ſon mari lui en fit avoir une par le moyen du Pere Coëffrel, qui ayant reconnu que ſon incommodité étoit incurable, voulut bien s'employer pour lui & lui fit avoir un ordre pour être reçu, pour le reſte de ſes jours, dans la ſalle des grands paralytiques, en vertu duquel ordre il y fut reçu le 14. du même mois de Juin 1731. la femme & l'enfant de Philippe Sergent ayant continue de demeurer chez la comparante.

Que le 7. Juillet ſuivant, la comparante fut toute étonnée que quelqu'un lui vint dire dans ſa chambre de venir aider Philippe Sergent ſon neveu, qui étoit dans la rue & qui venoit chez elle.

Qu'elle le reçut en l'abſence de ſon mari qui étoit à Fontainebleau, & que Philippe Sergent lui dit qu'ayant été inſtruit par ſa femme le 24. Juin, d'une guériſon merveilleuſe qu'elle avoit vu ſe faire à ſes yeux, aux pieds du tombeau du Bienheureux de Pâris, quelques jours auparavant, il avoit toujours eu depuis ce moment-là un violent deſir d'aller au même

* De l'aſthme. ‡ D'être mieux.

même lieu, demander à Dieu sa guérison par l'intercession de ce Bienheureux.

Que la comparante l'affermit dans ce dessein, & lui dit qu'il falloit qu'il commençât sa neuvaine dès le lendemain: que ce jour qui étoit un Dimanche 8. Juillet, elle l'éveilla avant quatre heures, ce qu'elle fit encore les jours suivans, afin qu'il eût le tems de gagner le cimetiere de S. Medard de bonne-heure, étant très long-tems à marcher avec sa becquille & son bâton, quoique sa femme le soutînt.

Qu'il revint ce jour-là 8. Juillet de S. Médard fort fatigué, & n'ayant reçu aucun soulagement, ce qui arriva encore de même le lendemain; mais que le 10. Juillet comme la comparante étoit occupée à lever la petite fille dudit Sergent, le garçon de M. Grison potier de terre, lui cria de toutes ses forces de dedans la rue qu'elle vînt au plus vîte, & que son neveu venoit d'être guéri subitement, & qu'il marchoit aussi ferme & aussi vîte que lui.

Qu'elle fut si surprise & si émue de ce discours, qu'elle mit la petite fille de Philippe Sergent toute nue en chemise dans son tablier, sans y faire reflexion, & courut ainsi à S. Médard.

Qu'en passant tout le monde crioit après elle dans la rue que son neveu venoit d'être guéri, & qu'étant entrée dans l'Eglise elle vit son neveu qui sortoit de la Chapelle de S. Michel, & qui marchoit avec liberté sans canne ni bâton, & se soutenoit même fort bien malgré la grande foule du monde qui l'accabloit.

Qu'à cette vûe elle fut si saisie qu'elle fut obligée de s'asseoir étant toute prête de se trouver mal, & qu'elle repandit de joie une grande quantité de larmes sans pouvoir les retenir.

Que lorsque son neveu fut de retour chez elle, elle ne pouvoit se lasser d'admirer la force que Dieu lui avoit donnée dans ses membres, qui avoient été paralytiques; que pendant quatre jours depuis le matin jusqu'au soir la chambre ne desemplissoit point de monde, qui faisoient marcher son neveu devant eux, le prioient de leur serrer la main avec sa main droite, lui faisoient porter son bras sur sa tête, & lui faisoient faire encore plusieurs autres mouvemens pour éprouver si sa guerison étoit complete; & qu'elle ne sauroit comprendre comment son neveu a pu resister à la fatigue qu'il devoit avoir, d'agir ainsi sans aucun repos pendant toute la journée.

Qu'à son égard se trouvant outrée de lassitude de voir toujours tant de monde chez elle, & d'être obligée de répondre à chacun, elle pria son neveu de trouver bon qu'elle lui cherchât une chambre.

Que le 14. du même mois de Juillet elle lui en loua une, moyennant vingt-quatre livres par an, rue Gratieuse au chaudron: qu'à la verité cette chambre étoit bien basse, bien obscure & bien humide; mais qu'elle n'en trouva point d'autre dans le quartier.

Que pendant les neuf mois que son neveu a demeuré avec sa femme dans cette chambre, elle l'a vu tous les jours se servant très bien de son bras & de sa jambe, & travaillant de son métier, qui est de carder & de filer de la laine au rouet.

Qu'elle a même remarqué que dès le premier jour que son neveu a été guéri, sa main droite est devenue d'une couleur naturelle, ce qu'elle observa avec attention dès qu'il fut rentré chez elle après sa guerison.

Que comme il avoit les bras nuds en cardant de la laine, elle a aussi remarque dès le premier jour qu'il reprit son travail, qui fut le 15. Juillet cinquiéme jour après sa guérison, que tout le reste de son bras droit étoit lors d'une couleur naturelle, & avoit deja commencé à reprendre nourriture, ce qui a continué si prodigieusement vîte, que vers le 20. du même mois il étoit aussi chargé de chairs que son bras gauche.

Enfin qu'elle a aussi remarqué dans le même tems que son bas du côté droit paroissoit tout rempli, au lieu qu'auparavant sa guérison on eût dit qu'il n'y avoit dedans qu'un bâton de coteret, tant il paroissoit vuide.

Tous lesquels faits ladite comparante certifie & affirme véritables, & a demandé Acte auxdits Notaires soussignés de sa presente déclaration, & qu'il lui en soit delivré audit Sergent & à tous ceux qui la requéreront, toutes expéditions: ce qui lui a été accordé. A Paris en l'etude de Sellier l'un desdits Notaires, l'an 1733. le 17. Septembre après midi, & ont signé la minute des presentes demeurée audit Sellier un des Notaires soussignés, &c.

XXII.

Déclaration de Jeanne Fromenteau qui a vu le miracle s'opérer sur le tombeau.

AUJOURD'HUI est comparue devant les Notaires à Paris soussignes, Jeanne Fromenteau Couturiere, veuve d'André Royer, demeurante à Paris, rue Mouffetard paroisse S. Médard, laquelle, à la requisition de Philippe Sergent natif de Mons, Cardeur de laine, demeurant à Paris rue & paroisse S. Severin, à ce present, se trouvant trop heureuse de rendre gloire à Dieu en rendant témoignage des faits de la guérison miraculeuse dudit Sergent, qui se sont passés sous ses yeux, & qui lui ont fait une si vive impression qu'elle les a toujours presens & ne les oubliera jamais, a déclaré qu'ayant reçu plusieurs graces de Dieu tant pour elle que pour ses enfans par l'intercession du Bienheureux de Paris en l'annee 1731. elle se faisoit un devoir d'aller prier au pied de son tombeau toutes les fois que son travail le lui permettoit: qu'étant à prier le long de ce tombeau le matin du 10. Juillet 1731. elle vit qu'on y couchoit dessus un particulier, qu'elle a appris depuis s'appeller Philippe Sergent; que ce particulier, quelque tems après qu'il fut sur ce tombeau, s'écria de toutes ses forces: *Ah! mon Dieu, secourez moi, je me meurs*; que touchée de compassion elle lui prit aussi-tôt la tête pour la relever, ayant le visage sur le tombeau, & pour regarder s'il se trouvoit mal; mais qu'ayant apperçu qu'il avoit la couleur du visage fort vive & qu'il pleuroit, elle se douta aussi-tôt que Dieu alloit opérer sa guérison, ce qui lui fit redoubler son attention.

Qu'elle entendit dans le moment les os & les nerfs de ce particulier craquer avec un si grand bruit que cela lui fit peur, & la fit en un moment reculer en arriere; mais qu'ayant remarqué aussi-tôt qu'une des jambes de ce particulier, qui paroissoit toute retirée & plus courte que l'autre, s'allongeoit, elle ne douta plus du tout que ce qui se passoit sous ses yeux ne fût un miracle, & que ce particulier ne fût sur le point d'être guéri.

Qu'effectivement un instant après ce particulier se leva tout droit sur le tombeau & s'écria, levant les mains au ciel: *Mon Dieu, que j'ai de graces à vous rendre!* & qu'ayant jetté un regard sur la comparante qui avoit son Livre d'heures à la main, il la pria de le lui prêter, & se mit aussi-tôt à chanter tout haut le *Te Deum*; qu'en même tems un grand nombre de ceux qui étoient presens se mirent à crier miracle; que cependant les Suisses ayant fait taire ce particulier, & l'ayant fait descendre de dessus le tombeau, la comparante qui lui avoit vu mettre sa becquille & son bâton à côté du tombeau lorsqu'on le mit dessus, les ramassa & s'en saisit; & que comme les Suisses dirent à ce particulier qu'il falloit qu'il vînt faire sa déclaration à la Sacristie, la comparante l'y suivit; que ce particulier l'ayant reconnue à la Sacristie, & lui ayant rendu son Livre, elle lui offrit de lui rendre sa becquille & son bâton; mais qu'il lui répondit qu'il n'en avoit plus que faire, se sentant entierement & parfaitement guéri, & qu'il n'y avoit qu'à les laisser à la Sacristie.

Qu'ayant été fort frappée de cette guérison qui s'etoit opérée sous ses yeux, elle s'est depuis informée plus particulierement de l'etat où avoit été ce particulier avant sa guérison, & qu'elle a appris de plusieurs personnes, qu'il avoit eu tout le coté droit paralytique, que sa main droite étoit très maigre & toute bleuâtre, & qu'il ne pouvoit s'en servir, & que sa jambe & sa cuisse du même côté étoient retirées & de trois doigts plus courtes que sa cuisse & sa jambe gauche, & qu'on appercevoit que son bas du côté droit étoit presque vuide.

Qu'étant charmée de faire connoissance avec une personne que Dieu avoit guéri par miracle, elle a été depuis voir plusieurs fois ledit Philippe Sergent & sa femme qui demeuroient rue Gratieuse, dans une chambre basse, où il y avoit trois marches à descendre de la rue, & qui avoit tout l'air d'un cachot, & étoit si humide que même dans le plus fort de l'été les murs en étoient toujours mouillés; que pendant tout le cours du reste de l'année 1731. & les premiers mois de 1732. qu'ils sont demeurés dans cette chambre, elle les a vus assez souvent; qu'elle a remarqué aussi-tôt après qu'elle a vu Philippe Sergent ensuite de sa guerison, que sa main droite étoit d'une couleur naturelle, & que peu de jours après elle étoit devenue toute aussi grosse & remplie de chairs que sa main gauche, & que son bas du côté droit paroissoit tout rem-

rempli, & qu'il agiſſoit de ſon bras droit & avoit autant de force que s'il n'y avoit jamais eu d'incommodité.

Que pendant tout le tems qu'elle l'a vu, il s'eſt toujours fort bien porté, & qu'étant ſorti de Paris au mois d'Avril 1732. elle a ceſſé de le voir juſqu'en cette année 1733. qu'elle l'a revu avec grand plaiſir ſe portant auſſi bien que jamais, & ayant l'uſage libre de tous ſes membres: tous leſquels faits ladite comparante affirme véritables, & a demandé Acte aux dits Notaires ſouſſignes de la preſente déclaration, & qu'il lui en ſoit delivré, audit Philippe Sergent & à tous autres qui en requereront, toutes expéditions: ce qui lui a été accordé. A Paris en l'étude de Sellier l'un deſdits Notaires, l'an 1733. le 10. de Septembre après midi. Ont ſigné la minute des preſentes demeuree audit Maître Sellier Notaire. *Signé*, HUERNE, *avec paraphe* & SELLIER *avec paraphe*. Scellé ledit jour.

XXIII.

Certificat d'Alexandre Levert, chez qui Sergent demeuroit avec ſon oncle & ſa tante.

AUJOURD'HUI eſt comparu devant les Notaires à Paris ſouſſignés, Alexandre Levert Maître Menuiſier à Paris, y demeurant rue de la Clef paroiſſe S. Médard, lequel a déclaré que le 4. Juin 1731. la Dame Bellegarde qui occupe une chambre dans la maiſon du comparant, l'ayant prié de deſcendre le nommé Philippe Sergent ſon neveu de dedans un Fiacre avec lequel il arrivoit chez elle, il le prit à braſſe-corps & le porta dans ſa boutique, ledit Philippe Sergent ne pouvant marcher, ayant tout le côté droit entrepris de paralyſie; qu'il a vu pluſieurs fois depuis ledit Philippe Sergent qui ne pouvoit marcher qu'en ſe ſoutenant avec une becquille & un bâton, & même qu'il avoit beſoin que quelqu'un le ſoutînt, étant ſans cela en riſque de tomber à tout moment, à cauſe d'un tremblement qu'il avoit dans tout le corps, ſur tout dans la jambe gauche ſur laquelle ſeule il s'appuyoit.

Qu'à l'égard de ſa jambe droite elle étoit toute retirée, & qu'elle reſtoit toujours en l'air, le genou en étant toujours plié ſans que ledit Sergent pût l'allonger; que le comparant lui ayant demandé alors pourquoi il ne l'allongeoit pas, ledit Sergent lui répondit que cela lui étoit impoſſible, & qu'il n'avoit aucun mouvement dans le genou, & que ſa jambe droite demeuroit toujours dans la même ſituation, ſoit qu'il fût couché, debout ou aſſis.

Que ledit Sergent reſtant ſouvent dans ſa boutique, en attendant ſa femme qui l'aidoit à marcher, à monter & à deſcendre, le comparant remarqua que ledit Sergent avoit ſon bas du côté droit qui paroiſſoit tout vuide, parce que apparemment cette jambe étoit extrêmement menue, & que ſon bras & ſa main du même côté étoient auſſi fort maigres & tout violets; que Bellegarde oncle dudit Sergent le mena chez M. Coëffrel qui lui donna un Certificat pour lui faire avoir une place à Bicêtre, où il entra le 14. du même mois de Juin 1731.

Que le comparant l'a auſſi vu, lorſqu'il eſt revenu de Bicêtre le 7. Juillet ſuivant, & a remarqué qu'il étoit au même état que lorſqu'il y avoit été; que le 10. du même mois de Juillet vers les neuf à dix heures du matin le comparant étant à travailler dans ſa boutique, pluſieurs perſonnes lui vinrent dire coup ſur coup que ledit Philippe Sergent venoit d'être guéri ſur le tombeau de M. de Pâris, qu'il quitta auſſitôt ſes outils & fut au plus vîte à S. Médard pour le voir; que depuis ce premier moment il a vu ledit Philippe Sergent ſe ſervant librement de tous ſes membres, marchant aiſément ſans becquilles, & agiſſant du bras droit comme s'il n'en avoit jamais été incommodé.

Que ledit Philippe Sergent ne reſta pas quatre jours chez ſa tante depuis ſa guériſon, parce que leur chambre ne deſempliſſoit pas de monde, depuis le matin juſqu'au ſoir, qui venoit examiner ſa guériſon.

Que dès le 14. du même mois de Juillet, il prit une chambre au chaudron dans la rue Gratieuſe, laquelle chambre étoit de trois marches plus baſſe que la rue & étoit fort ſombre & fort humide, & qu'auſſi-tôt qu'il y fut arrivé il reprit ſon travail dès le lendemain, & que ce fut même le comparant qui lui fit un chevalet pour briſer la laine: tous leſquels faits ledit comparant affirme véritables, & a requis Acte auxdits Notaires ſouſſignés de ſa preſente déclaration, & qu'il lui en ſoit delivré & à qui il appartiendra toutes expéditions néceſſaires, ce qui lui a été octroyé en la préſence & à la requiſition dudit Philippe Sergent, demeurant à Paris rue & paroiſſe S. Severin. Fait & paſſé à Paris en l'étude de Sellier l'un deſdits Notaires l'an 1733. le 21. Septembre après midi. Et ont ſigné la minute des preſentes demeurée audit Maître Sellier l'un des Notaires ſouſſignés. *Signé*, SELLIER *avec paraphe*, & HUERNE *avec paraphe*. Scellé ledit jour.

XXIV.

Certificat du Sieur Lienard qui a vu Sergent les deux jours qui ont précedé & dans le moment qui a ſuivi ſa guériſon.

AUJOURD'HUI eſt comparu devant les Conſeillers du Roi Notaires à Paris ſouſſignés, en l'étude de Sellier l'un d'eux, Pierre-Gervais Lienard Maître à écrire, fils de feu Pierre Lienard, Officier de feu Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orleans, & d'Eliſabeth Bon-tems ſa femme, demeurant à Paris rue Mouffetard paroiſſe S. Médard, lequel touché de la guériſon miraculeuſe qu'il a vu s'opérer dans la perſonne de Philippe Sergent, & qui lui a ſi fort frappé l'eſprit qu'il ne l'oubliera jamais, & charmé d'en rendre témoignage, a déclaré qu'en l'année 1731. il alloit preſques tous les matins à l'Egliſe de S. Médard & dans le cimetiere, & que lorſqu'il rencontroit quelque malade ou eſtropie, dont l'incommodité étoit fort frappante & fort conſidérable, il s'attachoit avec grand ſoin à l'examiner, afin que ſi Dieu lui envoyoit la guériſon, il fût plus certain qu'elle n'avoit pu être faite que par un miracle, & que cela lui augmentât ſa foi.

Qu'entre autres malades, il remarqua le 8. Juillet de ladite année 1731. un jeune homme paralytique de tout le côté droit, qui étoit ſoutenu ſur une becquille & une canne, & qu'une jeune femme conduiſoit: qu'il eut tout le tems de l'examiner à pluſieurs repriſes, ce jeune homme paralytique étant demeuré pendant toute la matinée de ce jour-là qui étoit un Dimanche, ſoit dans le cimetiere, ſoit dans l'Egliſe.

Qu'il a appris de la jeune femme qui le conduiſoit, que ce jeune homme étoit ſon mari, qu'il s'appelloit Philippe Sergent, & qu'il étoit neveu du ſieur de Bellegarde Caporal de la compagnie Colonelle des Gardes, que le comparant connoiſſoit fort bien: qu'ayant fait par-là connoiſſance avec Philippe Sergent, il examina ſon état tout à ſon aiſe; qu'il vit qu'il avoit la jambe droite pliée ſans pouvoir l'étendre, n'ayant aucun mouvement dans le genou, qu'il portoit cette jambe en l'air, qu'elle reſtoit toujours dans la même attitude, n'ayant de mouvement qu'à l'articulation de la cuiſſe; que cette jambe paroiſſoit de trois doigts plus courte que l'autre & qu'elle ſembloit toute deſſechée, ce qui ſe voyoit en ce que le bas qui la couvroit étoit tout pliſſé & tout vuide, comme s'il n'y avoit eu dedans qu'un bâton.

Qu'il remarqua auſſi que ſa main du même côté étoit extrêmement menue & toute violette: enfin qu'il remarqua que la jambe gauche ſur laquelle ce particulier s'appuyoit tremblroit ſans ceſſe, & ſur tout lorſqu'il vouloit faire quelque pas, & qu'elle lui faiſoit même trembler tout le corps, ce qui l'obligeoit à avoir toujours quelqu'un qui le ſoutînt, de crainte qu'il ne ſe laiſſât tomber; que Philippe Sergent lui dit même à ce ſujet, qu'il n'étoit ſorti de Bicêtre que la veille, & que lorſqu'il y étoit, n'ayant le plus ſouvent perſonne qui voulût avoir la charité de le ſoutenir, il étoit tombé pluſieurs fois, ayant voulu ſe hazarder de marcher ſeul avec ſa becquille & ſon bâton, & entre autres qu'il étoit tombé trois fois la veille dans l'allée qui conduit de Bicêtre au grand chemin, n'ayant perſonne pour l'y conduire, & qu'il s'étoit bleſſé à la tête, & qu'il montra même au comparant une meurtriſſure qu'il s'étoit faite la veille à la tête en tombant.

Que le lendemain le comparant le vit encore dans le cimetiere, & que le troiſiéme jour qui étoit le 10. du même mois, le comparant étant dans l'Egliſe & ayant vu une grande quantité de perſonnes qui alloient à la Sacriſtie, il y courut & y trouva ce même Philippe Sergent qui venoit d'être guéri ſubitement, de laquelle guériſon le dit Sergent fit ſa declaration qui fut ſignée par quelques-uns de ceux qui avoient été preſens lorſque cette guériſon s'etoit opérée ſur le tombeau.

Que le comparant obſerva que dès ce premier moment Philippe Sergent avoit repris tout l'uſage libre de ſes membres,

bres, qu'il sortit de la Sacristie sans becquilles, se soutenant parfaitement sur sa jambe droite qui s'étoit étendue, & étoit devenue aussi longue que la gauche.

Qu'il observa aussi que sa main droite avoit repris une couleur de chair naturelle, & que son visage étoit entierement different de celui qu'il lui avoit vu la veille & la surveille, lui ayant vu ces deux jours-là le visage pâle & un air si abbatu qu'il paroissoit tout imbecile, au lieu qu'à ce moment il avoit un air vif & gai, & fort bon visage; que le comparant l'a vu depuis une grande quantité de fois, & qu'il l'a toujours trouve se portant aussi bien, & ayant un visage aussi bon que s'il n'avoit jamais eté malade, & aussi libre de sa main & de sa jambe droites que s'il n'avoit jamais été paralytique, & même qu'il a remarqué un mois ou environ après sa guerison, que sa main droite avoit repris autant d'épaisseur & d'étendue que sa main gauche, & que son bas du côte droit étoit tout rempli.

Tous lesquels faits le dit comparant à affirmé véritables, & a requis Acte aux dits Notaires soussignes de sa presente déclaration, & qu'il lui en seroit delivré & à qui le requerera toutes expeditions nécessaires, ce qui lui a été octroyé. A Paris en la dite étude l'an 1733. le 24. Septembre après midi. Et a signé la minute des presentes demeuree au dit Maitre Sellier Notaire. *Signé*, SELLIER *avec paraphe &* HUERNE *avec paraphe.* Scellé le dit jour.

XXV.

Second Acte de dépôt.

EN SUITE de la minute d'un dépôt de pieces fait par Philippe Sergent, devant Sellier l'un des Notaires soussignés & son confrere, le 22. Septembre 1733. est l'Acte de depôt dont la teneur suit.

Et le 7 Decembre 1733. est comparu devant les Notaires à Paris soussignés, Messire Louis Basile Carré de Montgeron, Chevalier, Seigneur de Treigni, Ratilly & autres lieux, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, demeurant à Paris rue du cimetiere & paroisse S. Andre des Arts, lequel ayant appris que le nommé Philippe Sergent a déposé en l'etude de Sellier, l'un des Notaires soussignés, plusieurs pieces qui constatent la guerison que le Seigneur lui a accordee le 10. Juillet 1731. & ayant entre ses mains trois pieces relatives à ladite guérison, a requis les Notaires soussignes de les recevoir au rang de leurs minutes, & de les annexer au depôt des pieces ci-dessus fait par le dit Sergent: dont la premiere est une Lettre ecrite par mondit Seigneur de Montgeron à M. de la Chapelle, Administrateur de l'Hôpital general, dattee du 27. Septembre 1733. au dos de laquelle est la réponse qui lui a ete faite par le dit sieur de la Chapelle sans datte, les dites deux Lettres contrôlees à Pâris le 15 Octobre 1733. par Lacroix.

La seconde est un Certificat envoyé de Reims au dit Seigneur de Montgeron, ecrit & signe par la Sœur le Moine, Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Reims, en datte du 24. Octobre 1733. contrôle a Paris le 27. Novembre au dit an par Lacroix.

Et la troisieme est une Lettre écrite au dit Seigneur de Montgeron par la Dame Noiret Religieuse de S. Pierre de Reims, dattee de Reims le 30. Novembre de la presente annee, contrôlée à Paris le 5. Decembre au dit an par Lacroix. Lesquelles trois pieces sont demeurées jointes à la minute des presentes, après avoir été du dit Seigneur de Montgeron certifiées veritables, signées & paraphees en presence des Notaires soussignes, dont il a requis qu'il lui en soit delivré expedition à lui seul, &c. dont Acte. Fait & passé à Paris en l'étude les dits jour & an. Et a signé la minute des presentes demeurée au dit Maitre Sellier l'un des Notaires soussignes.

Enſuit la teneur des dites pieces.

XXVI.

Lettre de M. Montgeron à M. de la Chapelle.

MONSIEUR, Je vous envoie une nouvelle relation fort étendue, que Philippe Sergent a faite le 22. de ce mois devant Maitre Sellier Notaire, de toutes les circonstances de sa maladie & de la guérison, dans laquelle relation il y a plusieurs faits importans qu'il avance s'être passés sous vos yeux, lorsqu'il fut le 11. Juillet 1731. se faire voir à Bicêtre le lendemain de sa guérison.

Il marque en même tems que vous l'avez vu à Bicêtre peu de jours avant sa guérison; & que vous parûtes extrêmement surpris du changement subit qui s'etoit fait en ses membres paralytiques.

Tout ce qui est annoncé pour miracle mérite d'être extrêmement approfondi. On doit être egalement en garde contre un zele aveugle & mal regle qui fait croire trop légerement, & contre une incredulite obstinee qui fait tout rejetter parce qu'on a resolu de ne pas voir, & même contre une indifference criminelle qui n'est point touchee de l'interêt infini qu'a chaque chretien d'approfondir des faits aussi importans. Le seul parti sage est donc d'examiner avec le dernier scrupule.

Je vous avoue que l'ingenuité & la candeur que j'ai remarquée en Philippe Sergent, que j'ai interroge moi-même plusieurs fois, & sur tout la qualité des Certificats qui lui ont été donnés, ne me laisse pas lieu de douter que sa guérison n'ait été subite & surnaturelle. Il ne manque plus que le témoignage d'une personne que tout le public respecte autant que vous. Vous êtes cité. Si les faits que Sergent avance en cet endroit de sa déclaration sont vrais, ils donnent encore un redoublement de force à toutes ses autres preuves. S'ils ne l'étoient pas, ce que je ne puis croire d'une personne aussi vraie & aussi sincere qu'il m'a paru, cela me donneroit une grande defiance, non des faits pouves par ses Certificats qu'il n'est pas possible de revoquer en doute, mais du moins de tout ce qui se trouveroit dans sa déclaration n'être pas appuyé par les Certificats. Faites-moi donc la grace, je vous supplie, de me tirer hors de doute. Je sai que la vérité habite toujours dans votre cœur & sur vos levres, & que nul interêt humain n'est capable de vous empêcher de la dire. J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite estime & un veritable respect, Monsieur, Votre tres humble & très obeissant serviteur. *Signé*, DE MONTGERON. Ce 27. Septembre 1733. *En marge est écrit :* Contrôlé à Paris le 15. Octobre 1733. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *Et au dos est encore écrit :*

XXVII.

Réponse de M. de la Chapelle, dans laquelle il atteste la vérité de plusieurs faits importants, dont il a été témoin, énoncés dans la relation de Sergent.

J'AI lu, Monsieur, avec beaucoup de plaisir la relation que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, & dont je n'ai certainement fait part à personne. Le fait qui regarde son retour à Bicêtre & tout ce qui s'est passé, est dans une exacte verite, à la reserve d'un seul article qui ne merite pas d'attention, qui est que la chambre où il me fut presente est au même étage que le Dortoir des paralytiques, & qu'ainsi il n'eut dans ce moment, ni à monter, ni à descendre: mais il étoit monté sans aide à cette chambre, il en descendit de même & marcha dans plusieurs endroits & dans les cours de la Maison. Je suis avec respect & beaucoup de veneration, Monsieur, Votre très humble & très obeissant serviteur. *Signé*, DE LA CHAPELLE. *Et au dessous :* Contrôle à Paris le 15. Octobre 1733. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX.

XXVIII.

Certificat de Madame le Moine, Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Reims.

JE soussignée Sœur le Moine Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Reims, destinee à recevoir les passans qui se presentent dans le dit Hôtel-Dieu, certifie que se nomme Philippe Sergent, accompagne de sa femme & d'une petite fille de huit à neuf mois, sur la fin du mois de Mai de l'annee 731. passant devant le dit Hôtel-Dieu, se trouvant très mal & épuisés, me demanderent quelque secours. Je les fis entrer & leur donnai à diner, dont ils me paroissoient avoit grand besoin Ils sont revenus le soir me prier de vouloir bien les coucher, parce qu'ils devoient le lendemain al-

ler dîner chez Madame de Cambray, que le chemin où ils faiſoient leur reſidence étoit fort éloigné; comme il étoit ſi ſi infirme, que le gîte que je leur donnerois le ſoulageroit beaucoup. Madame de Cambray, Sœur de M. Noiret demeurant à Paris, me pria de les garder quatre jours juſqu'à ce que le coche partît. Elle leur donna à dîner les quatre jours. Ils revenoient coucher & ſouper tous les jours. La maiſon de la dite Dame eſt tout près de l'Hôtel-Dieu. Après quoi ils partirent pour Paris, allant coucher la nuit du Mercredi au Jeudi chez le portier de la porte de Paris, pour le faire mettre dans le coche en paſſant, ne pouvant l'aller joindre ſi matin à cauſe de ſes infirmités. J'ai remarqué que pendant le tems que le dit Philippe Sergent a été dans notre maiſon, qu'il étoit paralytique de la moitié du corps, qu'il ne pouvoit ni marcher ni ſe ſoutenir ſans le ſecours d'une becquille & d'un bâton; que quelques-unes de nos Sœurs lui demanderent en ma preſence, s'il ne pouvoit ſe ſoutenir ſur ſes jambes; qu'il s'efforça de leur faire voir ce qu'il pouvoit; mais ſon infirmité étoit ſi grande que dans le moment le corps tomboit du côté affligé, & ſeroit tombé par terre de ſon long comme une maſſe, ſi on ne l'eût retenu ſur le champ, ce que j'ai vu. Quand il marchoit avec ſes becquilles, c'étoit avec une ſi grande difficulté & d'une maniere ſi pénible, ſi lentement, qu'il tiroit la compaſſion de tous ceux qui le voyoient, qui s'écrioient: *Quelle affliction pour un jeune homme ſi incommodé!* Je ſai même que ſa petite fille qui étoit très aimable, eut en notre maiſon en la levant, le bras démis dans la jointure du coude, qui fut remis ſur le champ par notre Sœur Vilet en preſence de pluſieurs perſonnes. En foi de quoi j'ai ſigné le preſent Certificat, ce jourd'hui 24. Octobre de l'année 1733. *Signé*, SOEUR LE MOINE Religieuſe de l'Hôtel-Dieu de Reims. *Au deſſous eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 27. Novembre 1733. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX.

XXIX.

Lettre de Madame Noiret Religieuſe de S. Pierre de Reims, & Sœur de M. Noiret nouveau Supérieure du Mont-Valerien, dans laquelle elle fait une peinture aſſez exacte de l'état où elle a vu Sergent le 28. Mai 1731.

J'Ai reçu, Monſieur, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire, & pour ſatisfaire à ce que vous deſirez de moi, je vous dirai qu'il eſt vrai que j'ai vu le 28. Mai 1731. le nommé Philippe Sergent que je ne connoiſſois pas, & qui m'avoit été envoyé par ma ſœur pour lui procurer quelque charité. Dans une demie heure d'entretien que j'eus avec lui il me fit le détail de ſes maux, de ſa miſere & des remedes qu'il avoit faits. Il m'a paru avoir beaucoup de peine à marcher, quoique ſoutenu du côté droit avec une becquille & un bâton de la main gauche. Sa jambe droite m'a paru plus courte & plus maigre que l'autre. Je ne l'ai point vu à nud, mais aſſis & marchant. Il ne pouvoit poſer le talon à terre. Il avoit le genou un peu plié, ce qui m'a fait croire que les nerfs étoient retirés par la paralyſie. J'ai vu ſa main droite qui étoient plus maigre que la gauche & d'une couleur bleuâtre, qu'il n'a jamais pu porter ſur ſa tête, quelques efforts qu'il ait faits en ma preſence. Il a eſſayé de ramaſſer quelque choſe par terre, tout ſon corps fut dans un tremblement terrible qui m'effraya, & il ne put en venir à bout. Je vous avoue, Monſieur, que ſi j'eus pu prévoir que Dieu devoit faire éclater ſa miſericorde ſur ſa perſonne, je l'aurois examiné avec encore plus de ſoin pour être en état d'en rendre témoignage: mais il m'a dit ſeulement qu'il alloit à Paris pour être placé dans un des Hôpitaux de cette Capitale.

Philippe Sergent partit de Paris le Lundi de la ſemaine ſainte de l'année 1732. Il vint me demander le Vendredi Saint 11. Avril comme on commençoit notre Office, où je fus très étonnée de le voir ſain & ſauf. Après l'avoir fort queſtionné, il m'a dit tout ce que j'ai lu dans la relation qui a été imprimé de ſon miracle. Je le remis au lendemain pour avoir plus de de loiſir. Il a mis ces deux mains ſur ſa tête ſans peine ni douleur, mais particulierement la droite qui avoit repris la nourriture & la couleur de l'autre. Je lui ai fait porter des ſieges de la même main. Sa jambe avoit repris la groſſeur de l'autre: je l'ai fait marcher ſans canne dans le parloir, où il a marché fort droit & très delibérement. Il eſt vrai qu'il m'a dit qu'il portoit une canne parce qu'il ſentoit toujours un peu de foibleſſe du côté où il avoit eu la paralyſie, mais je l'ai vu marcher ſans canne, ni bâton, ni perſonne qui le ſoutenoit.

Ce que j'ai plus admiré dans Philippe Sergent, c'étoit ſa foi, & ſa reconnoiſſance envers Dieu & ſon bienfaiteur M. de Pâris. Il m'a paru fort touché & très pénetré de douleur de ſes péchés, & dans une ferme reſolution de vivre d'une maniere très chrétienne. Je ne ſai ce qu'il eſt devenu depuis, n'en ayant eu aucune nouvelle.

Je crois, Monſieur, avoir ſatisfait pleinement à ce que vous ſouhaitez de moi. Comme nous ſommes dans des tems de tenebres & d'obſcuriſſement, j'eſpére que vous ne ferez uſage de ma Lettre que dans des jours de lumiere. Il eſt heureux pour l'Egliſe que dans le tems où ſa foi paroît s'affoiblir, Dieu ait ſuſcité d'illuſtres Magiſtrats qui veuillent bien employer leur travail à la perpetuer dans la ſuite des ſiecles. Permettez-moi, Monſieur, de me joindre au public pour vous en feliciter, & me croyez avec un très profond reſpect, Monſieur, Votre très humble & très obeiſſante ſervante. *Signé*, Sœur M. C. NOIRET Religieuſe de Saint Pierre. *Et à côté eſt écrit:* De Reims ce 30. Novembre 1733. *Au dos eſt écrit:* Contrôlé, &c. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX. *Enſuite de chacune des dites trois pieces eſt écrit:* Certifié véritable, ſigné & paraphé au deſir de l'Acte d'apport paſſé devant les Notaires ſouſſignés, ce jourd'hui 7. Decembre 1733. enſuite de la minute d'un autre Acte d'apport du 22. Septembre au dit an. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* HUERNE *&* SELLIER Notaires.

XXX.

Troiſiéme Acte de dépôt.

ET le 7. Janvier 1735. eſt comparu devant les Notaires ſouſſignés, le dit ſieur Louis Baſile Carré de Montgeron, nommé en l'Acte du 7. Decembre 1733. des autres parts, lequel a requis Sellier l'un des dits Notaires d'annexer à la minute des preſentes un cahier de petit papier, contenant treize rolles entierement écrits, & qui eſt une Diſſertation en forme de Lettre miſſive, dattée à Paris le premier Janvier preſent mois, & qui a été écrite au dit ſieur de Montgeron par M. Gaulard Medecin ordinaire du Roi, en réponſe d'une Lettre par laquelle le dit ſieur comparant, en faiſant au dit ſieur Gaulard le portrait d'un état pareil à celui où étoit Philippe Sergent avant ſa guériſon, l'avoit prié de l'éclaircir ſur la nature des dites maladies; laquelle Diſſertation, entierement écrite de la main du dit ſieur Gaulard, ainſi que le dit ſieur comparant le déclare, a été contrôlée à Paris le 5. du dit mois de Janvier par Lacroix, qui a cotté & paraphé chaque rolle au bas des *rectò*, & eſt demeurée jointe à la minute des preſentes, après avoir été du dit ſieur comparant certifiée véritable, ſiguée & paraphée en preſence des dits Notaires ſouſſignes: &c. dont Acte. Fait & paſſé à Paris en l'étude le dit jour 7. Janvier 1735. Et a ſigné la minute des preſentes, étant enſuite de celle des Actes des autres parts, le tout demeuré au dit Maître Sellier Notaire.

Enſuit la teneur de la dite Lettre ou Diſſertation.

XXXI.

Diſſertation faite par M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi qui prouve, entre autres choſes, que la guériſon d'une paralyſie complete ſuivie de deſſechement eſt phyſiquement impoſſible.

MONSIEUR, Je crois avoir eu l'honneur de vous le dire, & je le repete avec plaiſir, vous ſerez plutôt las de me faire des queſtions que moi d'y répondre. J'y ſuis obligé par état, puiſque ma profeſſion exige de moi que je diſe librement ce que je penſe à ceux qui me le demandent; mais mon inclination d'ailleurs s'accorde là deſſus ſi parfaitement avec mon devoir, que je ne conſulte que mon cœur, ou plutôt il m'entraîne lorſqu'il s'agit de répondre à la confiance dont vous voulez bien m'honorer. Avec de telles diſpoſitions vous pouvez, Monſieur, juger aiſément

s'il

s'il m'en coûte beaucoup pour vous satisfaire, & si vous m'avez grande obligation, ou si je ne suis pas trop satisfait moi-même de me trouver à portée d'eclaircir vos doutes & de lever vos difficultés.

La premiere que vous me proposez est de savoir si une foiblesse qui a duré onze heures, pendant lesquelles il y a eu perte entiere de connoissance, de mouvement & de sentiment, n'est pas une véritable apoplexie.

Une foiblesse qui a duré un tems si considerable, pendant lequel il y a eu perte de connoissance, de mouvement & de sentiment, est sans doute une attaque d'apoplexie bien reelle, puisque ce sont les symptômes essentiels & inseparables qui la caracterisent; mais les accidens qui ont précede, & ceux qui ont suivi en font la preuve complete. Vous me marquez, Monsieur, que trois mois auparavant le malade fut attaqué d'un tremblement dans les reins, les bras & les cuisses, qui augmenta en peu de jours & qui devint presque continuel, sur-tout lorsqu'il vouloit faire quelque mouvement. Ce tremblement ne peut être autre chose que des mouvemens convulsifs, occasionnés par les contractions irregulieres des nerfs, dans lesquels le suc nerveux couloit inégalement, & pour ainsi-dire par secousses, ce qui prouve que le principe du genre nerveux étoit dès lors vivement affecté par le mouvement mal reglé des liqueurs qui se portoient au cerveau, lequel s'etant à la fin engorgé, les nerfs se sont trouvés comprimés à leur origine, aussi bien que les arteres lymphatiques qui portent le suc qui doit se separer dans la substance corticale du cerveau. Ce suc arrêté dans son cours n'a pu se separer dans les organes secretoires qui lui sont destines par la nature, d'où il est arrivé que les nerfs ne recevant plus ce suc, ou cette lymphe subtile qui les anime, ils n'ont pu porter le sentiment & donner le mouvement à toutes les parties auxquelles ils se distribuent, & toutes les fonctions ont resté suspendues pour quelque tems, à l'exception du mouvement du cœur qui a suffi pour entretenir la circulation du sang & la vie; & si le mouvement du cœur n'a pu être interrompu, c'est qu'il reçoit ses nerfs du cervelet, qui par sa situation & sa structure est bien moins sujet à s'engager que le cerveau.

Par-là vous voyez, Monsieur, que les tremblemens qui ont précedé etoient une disposition prochaine, on une cause toujours prête à produire l'apoplexie qui est arrivée.

Mais il y a encore une circonstance d'un grand poids dans votre Lettre, Monsieur, par laquelle vous me marquez que, dès auparavant cette attaque d'apoplexie, le malade éprouvoit deja une très grande foiblesse dans tous ses membres & un froid continuel, ce qui est une preuve sans replique que le genre nerveux étoit dès lors attaqué, & qu'il ne fournissoit plus au corps la quantité de lymphe subtile nécessaire pour l'animer suffisamment, & lui faire exécuter ses mouvemens avec sa force ordinaire.

Vous me marquez aussi, Monsieur, que sa vûe étoit fort affoiblie, ce qui étoit encore une suite de la même cause, parce que le cerveau dès lors commençant à s'engorger, il est naturel que les couches des nerfs optiques qui sont à la base du cerveau aient souffert une legere compression; & comme ce sont eux qui forment l'organe immédiat de la vûe, cette compression a empêche que les vibrations que doivent leur donner les rayons de lumiere, fussent aussi vives qu'elles le doivent être: ce qui suffit pour comprendre que les images des objets ont du être moins claires.

Tout cela prouve que la disposition du sujet étoit très propre & toute prête à le faire tomber en apoplexie; mais elle est encore prouvée plus évidemment par l'accident qui a suivi.

La paralysie sur la moitié du corps qui a suivi cette foiblesse, est la preuve la plus certaine qu'on puisse donner que cette foiblesse étoit une véritable attaque d'apoplexie, car tous les Médecins savent que la paralysie est une suite ou un effet ordinaire de l'apoplexie. C'est là ce qui s'appelle métamorphose, changement ou succession de maladies qui, ayant une même cause, se transforment ordinairement les unes dans les autres. Il est donc évident que cette foiblesse etoit une vraie apoplexie, qui s'est terminée par une paralysie sur la moitié du corps, parce qu'il n'y a eu que la moitié du cerveau qui est restée engorgée, ou la moitié des nerfs comprimés dès leur principe. Or que cette compression de nerfs soit arrivée à leur origine, c'est ce qui est demontre par la paralysie qui ne s'etend pas seulement sur un membre, mais sur la moitié du corps, espece de paralysie que nous nommons semiplegie, & qui ne peut jamais arriver sans que les nerfs souffrent dès leur principe. Ce n'étoit point par conséquent une simple foiblesse qui a suspendu toutes les fonctions du malade, puisque les causes de la foiblesse ou syncope viennent toutes & toujours de l'estomach ou du cœur, ce qui fait distinguer la syncope, en syncope d'estomach & syncope cardiaque, dont les signes & les effets sont bien differens de l'apoplexie, dont la cause est toujours dans le cerveau. Or je viens de vous prouver invinciblement, par les accidens qui ont précede & ceux qui ont suivi, que le cerveau seul a souffert, & que le cœur ni l'estomach n'ont en aucune maniere eu part à cette pretendue foiblesse: ainsi il faudroit nier qu'il fait jour à midi, si on vouloit contester sur la réalité de cette apoplexie.

Mais la paralysie dont je viens de vous parler, ne vous paroit pas certaine, puisque votre seconde difficulté est de savoir si le defaut entier de mouvement & de sentiment, qui sont dans la cuisse & la jambe droite depuis plus d'un an & demi, sont une paralysie complete.

Je ne crois pas, Monsieur, que personne puisse se méprendre à des signes si évidens de paralysie: car la perte de mouvement & de sentiment sont un preuve aussi certaine de paralysie, que le defaut de perception de la lumiere est une marque infaillible d'aveuglement. Mais pour mettre le comble à l'évidence, j'ajouterai une observation que votre Lettre me fournit, dans le détail que vous me faites de l'état du malade.

Vous me marquez, Monsieur, que la cuisse & la jambe droite sont maigres si prodigieusement qu'il ne reste presque que la peau collée sur les os; & que la main & le bras du même côté, où il est encore resté un peu de mouvement sans sentiment, ne sont pas si maigres que la jambe & la cuisse. D'où cette difference peut-elle venir, si ce n'est de ce que la paralysie est complete à l'extrémité inferieure, & incomplete à l'extrémité superieure? Ainsi comme les nerfs n'ont plus aucune action pour donner du ressort aux vaisseaux de la jambe & de la cuisse, & que ce ressort est cependant indispensablement nécessaire pour l'application des parties nourricieres, il doit arriver par une suite infaillible que la cuisse & la jambe tombent dans l'atrophie, parce que la reparation des parties qui se perdent continuellement, ne peut nullement se faire d'une maniere suffisante, & la circulation ne subsiste dans ces parties qu'autant que le sang arteriel fournit assez de sang pour y entretenir la vie & empêcher la gangrene.

Mais comme il reste encore un peu de mouvement au bras & à la main, & que par conséquent l'action des nerfs n'est pas absolument détruite, les vaisseaux ont conservé assez d'elasticité pour introduire les parties de la lymphe nourriciere à la place de celles qui s'exhalent & se perdent sans cesse, ce qui démontre invinciblement la paralysie complete, parfaite & consommée de la cuisse & de la jambe, & la paralysie incomplete du bras & de la main.

Vous ajoutez cependant, Monsieur, que la main paralytique est devenue beaucoup plus maigre que l'autre, ce qui la menace d'une atrophie prochaine, & donne sujet de craindre qu'elle ne tombe bien-tôt dans le même état que la jambe & la cuisse: car il n'y a rien de plus frequent qu'une paralysie incomplete, devienne complete & entiere, parce que le passage du suc nerveux déja intercepté pour la plus grande partie, peut achever de se boucher entierement. Ainsi si cet état ne peut pas s'appeller une paralysie complete, il faut avouer qu'il en approche beaucoup, & que le bras commençant à tomber dans l'atrophie, on peut dire que c'est une paralysie presque complete ou qu'elle le sera bien-tôt.

La troisiéme difficulté que vous formez, est de savoir si la circonstance que le genou droit du paralytique en question, conserve continuellement la même figure, restant toujours un peu plié, soit que le malade soit couché, debout ou assis, la jambe ne pouvant ni s'allonger ni se plier davantage, & restant ainsi suspendue en l'air un peu pliée sous la cuisse, est suffisante pour decider que l'articulation du genou est ankylosée, ou si le desséchement ou la tension des muscles qui se sont retires & racourcis, n'auroit pas pu produire cet effet.

Voici, Monsieur, ce que je pense là dessus, & ce que je crois incontestable. La cuisse & la jambe sont paralytiques

depuis plus de quinze mois, enſorte qu'il n'y a depuis ce tems ni mouvement ni ſentiment dans les muſcles: l'articulation a donc été pendant plus de quinze mois dans un repos continuel. Mais j'ai eu l'honneur de vous dire ailleurs, en vous expliquant de quelle façon ſe forme l'ankyloſe, qu'elle arrive très fréquemment lorſque les parties reſtent long-tems dans l'inaction, parce que la ſynovie qui eſt une humeur mucilagineuſe & gluante, n'étant point diſſipée par le mouvement, s'épaiſſit & ſoude l'une à l'autre la tête de chaque os qui ſe touche: ce qui produit l'ankyloſe. Ainſi l'eſpace de quinze mois étant bien plus que ſuffiſant pour que cette ſoudure ſe ſoit formée, il y a tout lieu de croire par cela ſeul que l'ankyloſe eſt très réelle.

Ne regardez cependant, ſi vous le voulez, ce que je viens de vous dire que comme une conjecture; mais elle deviendra une preuve lorſque vous réflechirez que le genou du malade conſerve toujours la même figure, c'eſt-à-dire, qu'il ne peut être fléchi ni plus étendu qu'il l'eſt: car ſi c'étoit la contraction trop violente des muſcles fléchiſſeurs de la jambe qui tînt le genou plié, j'avoue qu'on ne pourroit étendre la jambe; mais rien n'empêcheroit qu'on ne la fléchît davantage. D'ailleurs comment ſuppoſer des muſcles qui ſont paralytiques, violemment contractés? Car la contraction eſt une action dans le muſcle, & des muſcles paralytiques ſont ſans action. Voilà d'où je crois l'ankyloſe parfaitement démontrée.

Votre quatriéme queſtion eſt de ſavoir s'il peut y avoir quelque remede capable de guérir ce garçon, dans l'état où vous venez de me le repreſenter; & ſi, comme il n'eſt âgé que de vingt-cinq ans, il ne reſte pas quelque eſpérance que la nature pourra rétablir d'elle-même ces membres preſque deſſechés, & leur redonner le mouvement qu'ils ont perdu.

Pour plus de netteté, il eſt bon de diſtinguer les deux differentes maladies dont il eſt affligé, la paralyſie & l'ankyloſe.

Je commencerai par vous dire mon avis par rapport à la paralyſie, & je vous répondrai, Monſieur, par raiſon & par experience. Celle-ci nous apprend qu'une paralyſie complete & conſommée, ſuivie d'atrophie des parties paralytiques, eſt une maladie incurable à quelque âge que ce ſoit. Tous les Médecins en conviennent, & cette réponſe devroit ſuffire; mais comme je ſai, Monſieur, que vous aimez que la raiſon vienne à l'appui de l'experience, je vais vous expliquer pourquoi une paralyſie complete ne peut ſe guérir: c'eſt que pour qu'une guériſon puiſſe s'opérer, il faut que la nature concoure avec l'art, parce que la nature ne peut être qu'aidée de l'art, qui lui prête la main pour guérir une maladie. Cela eſt ſi vrai, que les remedes les plus forts, & les poiſons même les plus violens, ne font aucun effet ſur un cadavre. La raiſon en eſt que les médicamens & même les poiſons n'agiſſent qu'autant que la chaleur du corps ou le reſſort des parties les met en mouvement, en développant les molecules qui les compoſent. Ainſi lorſque l'action eſt totalement détruite & percue en telle partie du corps que ce puiſſe être, il eſt impoſſible que l'art ni la nature y apportent du remede. De-là il ſuit que la perte du mouvement & du ſentiment étant entiere depuis un an & demi, dans la jambe de votre paralytique, l'art ni la nature n'ont aucune reſſource pour procurer ſa guériſon.

Pour que cette guériſon pût arriver, il faudroit que la lymphe ſubtile, qui part du cerveau & de la mouelle allongée & épiniere, pût couler dans les membres, & que les nerfs relâchés depuis ſi long-tems puſſent reprendre leur ronus, c'eſt-à-dire, leur reſſort & leur élaſticité naturelle qu'ils ont perdu, & c'eſt ce qui eſt abſolument impoſſible dans l'état où eſt preſentement votre paralytique, par la raiſon que les nerfs de la jambe droite ayant été pendant plus d'un an ſans recevoir la lymphe ſubtile, qui devoit les animer & leur donner leur tenſion, les cavités de ces nerfs, par leſquelles ſeules la lymphe ſubtile s'inſinue & qui lui ſervent de conduits, ſe ſont entierement bouchées, effacées & abſolument détruites.

C'eſt un fait démontré par toutes les expériences anatomiques, que dans les corps animés tous les tuyaux ou cavités compoſés de parties flexibles, & deſtinés à recevoir & à tranſmettre un liquide, s'affaiſſent lorſque le liquide ceſſe pendant long-tems d'y couler, les parois interieurs de ces tuyaux ſe colent, les parties flexibles dont ils ſont compoſés ſe rapprochent, la cavité s'efface entierement, & il ne reſte plus qu'un corps ſolide, dont les conduits ſont abſolument détruits. Cela arrive même non ſeulement aux cavités qui ſont ſi fines & ſi deliées qu'on ne peut les appercevoir d'une maniere ſenſible, telles que ſont les cavités des nerfs par leſquelles la lymphe ſubtile coule dans les membres; mais cela arrive aux plus larges canaux. C'eſt ainſi qu'on a obſervé après la mort de ceux à qui on avoit fait long-tems auparavant l'opération de l'aneuriſme, que l'extrémité de l'artere coupée s'étoit collée au-deſſous de la ligature, & qu'il ne reſtoit plus de cavité dans l'extrémité de cet artere. Il en eſt encore de même de l'affaiſſement des vaiſſeaux umbilicaux qui dans le fœtus étoient traverſés par le ſang qui coule de la mere à l'enfant, & dont la cavité s'efface & ſe détruit dans l'adulte, parce qu'elle n'eſt plus entretenue ouverte par le paſſage d'aucun liquide.

De-là on doit conclurre, que ſi des vaiſſeaux d'un diametre ſi conſidérable, de creux qu'ils étoient ſe changent en ligamens & perdent entierement leur cavité, auſſi-tôt qu'elle n'eſt plus entretenue par le liquide qui devoit y couler, à plus forte raiſon les conduits deliés & preſque inſenſibles de la lymphe ſubtile dans les nerfs, ont du ſe boucher entierement, & leur cavité ſe détruire & s'effacer; & il eſt même prouvé par l'atrophie ſurvenue à la jambe, que tous les tuyaux ou cavités, non ſeulement des nerfs, mais des fibres charnues qui compoſent les muſcles, ont été affaiſſés. Or il eſt impoſſible abſolument à la nature & à l'art de rouvrir ces anciennes cavités qui ont été effacées. Ainſi dans le cas propoſé, il n'eſt plus ſimplement queſtion de deſobſtruer des vaiſſeaux bouchés, mais de former de nouveaux conduits à la place de ceux qui n'exiſtent plus, & il eſt évident que c'eſt ce que la nature & l'art ne peuvent jamais faire.

En voilà cent fois plus qu'il n'en faut pour vous prouver que la paralyſie complete de votre malade, Monſieur, ne peut ſe guérir, puiſqu'il n'eſt pas poſſible à la nature où à l'art de former de nouveaux conduits, qui partant du cerveau ou du principe des nerfs, continuent juſqu'à l'extrémité de chaque branche.

Ces raiſons ſont, je croi, ſans replique; mais outre qu'elles ſont appuyées ſur l'experience générale qui prouve l'impoſſibilité de la guériſon d'une paralyſie complete, & ſi parfaite qu'elle a été ſuivie d'atrophie, elles ſont encore ſoutenues par l'expérience particuliere du malade. Car ſi quelque remede étoit capable de guérir une paralyſie complete, ce ſeroient aſſurément les eaux chaudes & ſulfureuſes dont les parties actives, fines & volatiles pourroient ſe frayer une route dans les cordons des nerfs: mais ces eaux qui ſont le ſpécifique de la paralyſie lorſqu'elle eſt curable, ont échoué & n'ont pas fait la plus légere impreſſion ſur la jambe & la cuiſſe parfaitement paralytiques.

Jugez à preſent, Monſieur, ſi contre la raiſon & l'expérience générale & particuliere, il y a quelque apparence de ſe flater d'une guériſon démontrée, par tant d'endroits, totalement impoſſible à l'art & à la nature.

Au reſte ce que je viens de dire ne regarde que la jambe & la cuiſſe dont la paralyſie eſt complete, & avec la même franchiſe que j'en reconnois la guériſon impoſſible, j'avoue que celle de la paralyſie du bras & de la main n'eſt pas phyſiquement impoſſible, quoiqu'elle le ſoit moralement, & qu'on ne doive pas l'eſperer, ſur tout après l'uſage des eaux chaudes qui a été inutile. Bien loin-même qu'on en doive attendre la guériſon, il eſt preſque certain, comme je l'ai dit plus haut, que la paralyſie en deviendra complete, & que l'atrophie commencée de cette partie deviendra parfaite. Ainſi tout ce qui peut arriver de plus favorable eſt de reſter dans l'état où il eſt, étant même à apprehender que le tremblement qu'il a dans le côté gauche, qui prouve que le gente nerveux eſt auſſi attaqué de ce côté, n'aboutiſſe à une ſeconde attaque d'apoplexie, qui pourroit bien lui rendre ſa paralyſie univerſelle & même lui cauſer la mort.

A l'égard de l'affoibliſſement de la vûe, comme il vient du même principe que la paralyſie, & qu'il a pour cauſe la compreſſion des nerfs optiques dans le cerveau, il n'eſt gueres plus guériſſable que le reſte de la paralyſie.

Quant à l'ankyloſe du genou tous les Médecins conviennent que, lorſqu'elle eſt entierement formée, elle eſt abſolument incurable; parce que lorſque la ſynovie s'eſt non ſeulement épaiſſie & coagulée, mais s'eſt oſſifiée, il n'y a aucun remede, ni interieur ni exterieur, qui lui puiſſe faire reprendre ſa fluidité; & cette ſoudure qui joint les os enſemble eſt ſi forte, qu'on briſeroit les os plutôt que de les diſ-

join-

joindre à cet endroit-là ; & elle devient si dure que les topiques detruiroient plutôt les tégumens qui couvrent l'ankylose que de detruire sa synovie ossifiée.

Il n'est donc question que de savoir si la synovie s'est entierement ossifiée dans le genou de votre paralytique. C'est un fait qui depend entierement de savoir s'il y a encore quelque reste de mouvement dans son genou, ou s'il n'en reste point du tout Tant qu'il en reste c'est une preuve que la synovie n'est encore que coagulee & épaissie, auquel cas le mal n'est pas absolument incurable, quoiqu'il soit tres long & très difficile à guérir ; parce que la synovie une fois coagulée & epaissie ne peut reprendre sa fluidite naturelle que peu à-peu : ainsi il faut un tems infini pour guerir cette maladie. Mais s'il ne reste plus du tout de mouvement dans le genou de votre paralytique, comme vous me le marquez dans votre Lettre, c'est une preuve que la synovie s'est entierement ossifiee, auquel cas l'ankylose est absolument incurable.

Au reste il suffit du long tems qu'il y a que le genou de votre paralytique demeure toujours plié, pour décider très surement que la synovie est ossifiée ; parce que l'experience nous apprend que cette liqueur, quand elle a commencé à s'épaissir & à se coaguler, a moins qu'on n'apporte sur le champ les remedes necessaires pour empêcher le progrès du mal, ne tarde gueres à s'ossifier : aussi éprouvons-nous que toute ankylose qui est un peu ancienne ne peut plus être guérie. Ainsi vous voyez, Monsieur, qu'il ne peut rester aucun doute que l'ankylose du genou de votre paralytique ne soit complete, & par consequent qu'elle ne soit incurable. J'ajouterai encore que, quand même vous voudriez contester sur cette ankylose que je vous ai évidemment démontrée, il n'y en auroit pas plus d'espérance de recouvrer le mouvement du genou, parce que la perte de ce mouvement dépendoit toujours de la paralysie complete des muscles, dont je vous ai prouvé la guérison impossible.

Enfin vous terminez votre Lettre, Monsieur, en demandant que je vous explique pourquoi la main de la personne malade est restée toute bleuâtre depuis son attaque d'apoplexie, & s'il n'y a point quelque ressource dans la nature qui puisse tout d'un coup lui rendre la couleur naturelle : la reponse est aisée.

L'apoplexie a été produite par l'engorgement du sang dans les vaisseaux du cerveau, & ce même sang s'est aussi-tot porté avec impétuosité dans toute l'habitude du corps, dans le moment même de l'attaque d'apoplexie ; & c'est de là qu'est venu la couleur bleuâtre du côte paralytique, parce que la couleur de la peau ne dépend que de la couleur des liquides qui s'y distribuent. Ainsi la couleur blanche dépend de la lymphe qui arrose l'épiderme : mais si le sang passe des vaisseaux sanguins dans les vaisseaux lymphatiques, & que la circulation se trouvant ralentie & les vaisseaux ayant perdu leur ressort & leur élasticité, il y croupisse, comme il arrive assez souvent lorsque l'apoplexie est suivie d'une paralysie complete ou presque complete, pour lors l'epiderme change de couleur & paroit bleuâtre, comme les veines paroissent au travers de la peau à ceux qui l'ont fine & delicate.

Cette couleur bleuâtre n'est donc entretenue depuis un si long-tems que par la partie rouge du sang, qui a forcé le diametre des vaisseaux lymphatiques & s'y est insinuée ; & comme la paralysie a suivi, & que les membres paralytiques se sont trouvés entierement dénués du suc nerveux, ces vaisseaux ayant par-là perdu leur ressort, n'ont pu se dégorger de la partie rouge du sang qui y étoit extravasée.

Ainsi pour que cette couleur bleuâtre disparût tout à coup, il faudroit que la paralysie se guérit subitement, que l'obstruction des nerfs se dissipât, que toutes les cavités detruites se pussent reformer tout à coup, que la lymphe subtile recommençât d'y couler, que les nerfs reprissent leur tension naturelle, & qu'enfin la lymphe subtile, de nouveau rapportée par les nerfs, redonnât aux vaisseaux lymphatiques leur élasticité perdue, afin qu'ils fussent en état de remettre dans le courant de la circulation du sang, les parties rouges qui s'y sont introduites & comme extravasées. Voilà bien de la besogne. Mais pour trancher la question en un mot, je vous ai prouvé que la paralysie en question étoit incurable, & par consequent, non seulement la couleur bleuâtre de la main ne peut pas disparoître tout à coup, mais elle subsistera aussi long-tems que la paralysie, c'est-à-dire, pendant toute la vie du sujet.

Voilà, Monsieur, toutes vos questions éclaircies & vos doutes levés. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, Votre très humble & très obéissant serviteur. *Signé*, GAULARD. *En marge est écrit :* A Paris le premier Janvier 1735. *Plus bas est encore écrit :* Contrôlé a Paris le 5. Janvier 1735. *Signé*, LACROIX. Certifié veritable & paraphé au desir de l'Acte de dépôt, passé devant les Notaires soussignés ce 7. Janvier 1735. ensuite de la minute d'un autre Acte de dépôt passé devant Sellier l'un d'eux, le 22. Septembre 1733. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* MOUETTE & SELLIER Notaires.

PIERRE GAUTIER DE PÉZENAS.

Pierre Gautier presqu'entiérement privé de l'œil gauche depuis son bas âge par deux dragons qui couvroient sa prunelle; se perce l'œil droit au mois de Janvier 1732. avec une aléne qui pénétre jusqu'au cristallin, et brise des parties essentielles à la vuë.

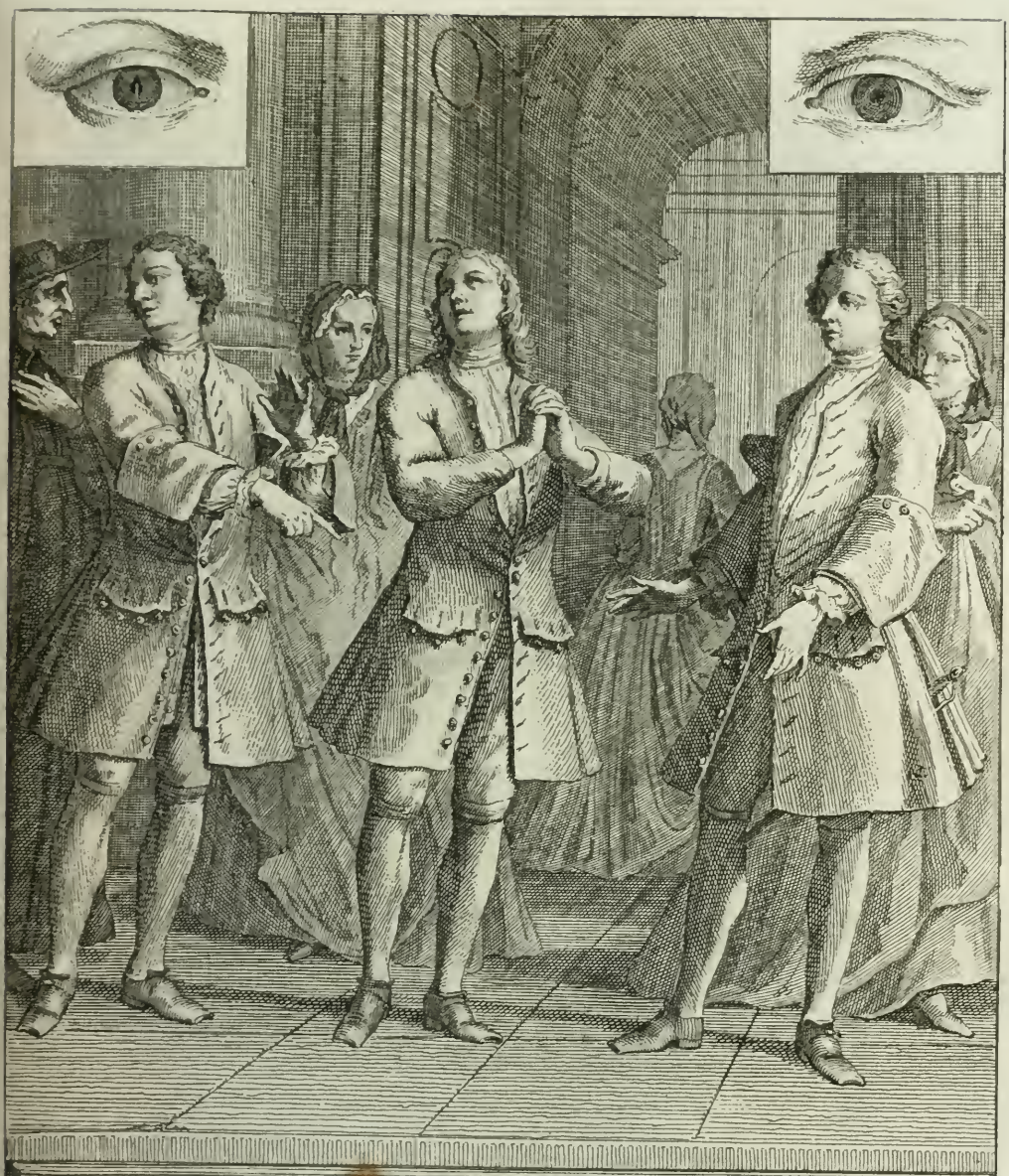

PIERRE GAUTIER DE PEZENAS.

Pierre Gautier aiant recouvert l'œil droit le 22 Avril 1733. par l'intercessiõ de Mr. de PARIS, recommence une neuvaine : et le 4. May suivant, on apperçoit en sortant de l'Eglise, que les deux dragons qui étoient dans son œil gauche, avoient disparu ; et que cet œil étoit parfaitemt. rétabli.

MIRACLE
OPERE'
SUR PIERRE GAUTIER,

BORGNE depuis 13. *ans par deux cicatrices dans l'œil gauche, qui couvroient la plus grande partie de la prunelle.*

PRESQUE AVEUGLE depuis 15. *mois par la perte de l'œil droit crevé d'un coup d'alêne.*

GUERI de l'aveuglement de l'œil droit le 22. *Avril* 1733.

DELIVRE' des deux cicatrices de l'œil gauche, qui ont tout à coup cessé d'être le 14. *Mai suivant.*

SIXIE'ME DEMONSTRATION.

ANALISE DES FAITS
QUI SERONT PROUVE'S PAR CETTE DE'MONSTRATION.

TOUT sera sensible & convainquant dans cette Démonstration. Les faits sont simples & palpables, & leur certitude a d'autant plus d'éclat, qu'on a employé plus d'efforts à l'obscurcir.

Il s'agit ici du double Miracle de la guérison de deux yeux; l'un crevé depuis quinze mois par un instrument de fer qui avoit pénétré jusqu'au crystallin, principe essentiel de la vûe; l'autre offusqué par deux cicatrices ou dragons, qui occupoient depuis treize ans la plus grande partie de la prunelle.

Pierre Gautier, dont la prunelle de l'œil gauche étoit presque entierement remplie par deux cicatrices que la petite vérole avoit causées dans cet œil, lorsqu'il n'étoit encore âgé que de cinq ans, se creve l'œil droit au mois de Janvier 1732. *avec une alène de Bourrelier, dont le coup lui échappe, & se porte avec violence jusqu'au fond de l'œil en traversant la prunelle.*

Dans cet état d'aveuglement presque total, convaincu qu'il n'avoit rien à espérer du secours des Maîtres de l'art, qui lui avoient tous déclaré que cet œil étoit perdu sans ressource, il a recours à l'interceſſion de M. de Pâris pour obtenir le rétablissement de son œil crevé.

Dieu exauce sa priere le 22. *Avril* 1733. *Cet œil se trouve tout à coup régénéré; & afin que l'incrédule ne puisse pas nier que l'alène n'eût traversé la prunelle, Dieu*

en conſerve juſques dans la prunelle même une trace preſque imperceptible.

Ce premier prodige étonne l'incrédule, & ne le change point.

Dieu paroît une ſeconde fois pour le convaincre. Gautier recommence une neuvaine, & le 14. Mai de la même année au milieu d'une Egliſe & en préſence d'une multitude de perſonnes, la prunelle de l'œil gauche, dont depuis treize ans la difformité prouvoit les ténébres, devient tout à coup auſſi brillante, que ſi elle n'eût jamais été offuſquée. Les cicatrices diſparoiſſent & ceſſent d'être, & l'eſpace qu'elles occupoient eſt ſubitement rempli par la régénération des parties, à la place deſquelles elles s'étoient formées; ou ces mêmes cicatrices qui étoient d'un blanc matte, épais & opaque, changent de nature, de couleur, de qualité, & deviennent claires, tranſparentes, & capables de tranſmettre les rayons de la lumiere.

Tous ces faits vont être prouvés d'une maniere inconteſtable.

RECIT TIRE' DES PIECES JUSTIFICATIVES DE CE MIRACLE.

LA ville de Paris a ſeule le bonheur de poſſeder les précieux reſtes de la mortalité du ſaint Diacre; mais elle ne reſſent pas ſeule les effets de ſon interceſſion. Quelque part qu'on adreſſe des prieres à ce ſaint Pénitent, Dieu ſe plaît à les exaucer, & à rendre notoire par des prodiges multipliés le crédit que cet Appellant a auprès de lui. Pezenas, petite ville du Languedoc, ne penſoit pas en donnant naiſſance à Pierre Gautier, que Dieu choiſiroit un jour ce jeune homme pour le faire ſervir à la manifeſtation de la vérité, de ſa gloire & de ſa toute-puiſſance. Sorti d'une condition obſcure & vile aux yeux de la chair, la Providence voulut ajouter à ſon état un nouveau degré d'humiliation par des accidens qui le rendirent auſſi inutile à la ſociété, qu'à charge à ſa famille & à lui-même.

En 1720. à l'âge de cinq ans, il eſt attaqué de la petite vérole; ſes yeux en ſont remplis, ſur tout le gauche, d'où le pus découle avec abondance. La grand-mere de cet enfant, allarmée d'un ſi terrible danger, ne conſulte que ſa tendreſſe. Elle le prend entre ſes bras, colle ſa bouche ſur ſes yeux, & en ſucce le pus. Mais ce ſecours ſingulier & extraordinaire, ſuggéré par une compaſſion ſi courageuſe, eut un effet bien contraire à celui qu'elle en eſpéroit. La matiere attirée avec force, briſe en deux endroits la cornée tranſparente de l'œil gauche; & ces deux plaies en ſe refermant, forment deux cicatrices ou dragons de la largeur de deux petites lentilles, qui rempliſſent la plus grande partie de l'iris & de la prunelle. Leur couleur matte & épaiſſe en faiſoit connoître l'opacité, & leur ſituation prouvoit la perte preſque totale de la vûe de cet œil, qui ne s'ouvroit plus qu'à demi, & qui n'apperçevoit les objet les plus proches que très confuſément

L'œil droit épargné, fut la conſolation de cet enfant. Lorſqu'il eut 16. à 17. ans on le mit en apprentiſſage chez un de ſes oncles, Bourrelier de profeſſion. C'eſt là que la Providence qui le deſtinoit encore à une plus forte épreuve, permit qu'au mois de Janvier 1732. ce jeune homme ſe crevât l'œil droit. Il fait un effort avec ſon alène, pour rompre le nœud d'un harnois qu'il raccommodoit; mais ce nœud s'étant rompu plus vîte & plus aiſément qu'il n'avoit cru, il n'eſt plus le maître de retenir la ſecouſſe avec laquelle il pouſſoit cette alène de bas en haut; la pointe porte avec violence préciſément dans la prunelle de l'œil droit, la traverſe & pénétre juſqu'au cryſtallin. L'œil ainſi crevé, tombe auſſitôt dans l'aveuglement. Le ſieur Rey Médecin eſt appellé ſur le champ, il examine la plaie, il voit que la prunelle a été percée, il prononce ſans héſiter que c'eſt un œil perdu ſans reſſource. L'oncle de Gautier le fait conduire à Pezenas, & le remet entre les mains de ſon grand-pere qui le fait voir auſſitôt à deux Chirurgiens de cette ville; mais ils jugent également que le mal eſt ſans remede, & s'ils en conſeillent d'abord quelques-uns pour conſoler cette famille affligée, leur inutilité ne ſert qu'à confirmer

de

de plus en plus l'incurabilité de la plaie. On consulte encore le sieur Milhau, célèbre Apoticaire de la ville & qui depuis long-tems y traite avec succès un grand nombre de malades; mais tout le conseil qu'il donne, est qu'au lieu de s'amuser à faire inutilement des remedes à l'œil droit qui étoit absolument perdu, il falloit s'attacher à tâcher de conserver l'œil gauche qui étoit très endommagé. Cet œil en effet étoit tellement offusqué par les deux dragons qui en rempliſſoient presque entierement la cornée transparente, qu'à peine Gautier voyoit-il pour se conduire. Mille expériences domestiques & journalieres, où ses yeux trompoient à tout moment sa main, ne faisoient que trop sentir à ses parens combien cet enfant alloit desormais leur être à charge. Près de quinze mois se passent, sans que rien puisse apporter le moindre changement à un si triste état; & on appréhendoit que l'œil gauche déjà très foible, venant à se fatiguer, ne perdit le peu qui lui restoit de vûe, & ne mît le comble au malheur de ce jeune homme.

Comme il n'espéroit plus rien du côté des hommes, il alloit répandre sa douleur dans le sein de M. Carisſol son Directeur. Ce guide sage & éclairé, attendri sur le sort de son pénitent, mêle ses larmes aux siennes; il le console, l'instruit & l'encourage par le récit qu'il lui fait des merveilles innombrables qu'il plaît à Dieu d'opérer tous les jours sur le Tombeau du saint Diacre François de Pâris. Déjà cet ange visible, par un pressentiment secret des desseins de Dieu sur cet enfant, lui fait espérer sa guérison, pourvû que Dieu lui donne assez de confiance en l'interceſſion de celui dont il veut manifester la sainteté. Déjà la grace fait passer la foi du Confesseur dans le cœur du pénitent; cependant il plaît au Seigneur d'éprouver l'un & l'autre par quelque delai.

Une premiere neuvaine est sans aucun succès; mais le jeune homme instruit qu'il faut se soumettre aux retardemens de Dieu, en recommence aussitôt une seconde avec un surcroît de ferveur: il ajoute aux exercices que son Directeur lui avoit prescrits, des austérités & des jeûnes. Prosterné devant le Sacrement adorable de nos Autels, il implore l'interceſſion du saint Diacre, & lui adresse ses prieres comme s'il étoit couché sur son Tombeau. Dieu ne tarde plus à récompenser sa foi, & lui donne des gages assurés de la consolation qu'il lui prépare. Durant le cours de cette seconde neuvaine Pierre Gautier sent que la lumiere fait déja quelque impression sur son œil crevé; il croit même appercevoir quelque foible lueur. Un si heureux pronostic redouble son ardeur & son espérance. Dès que cette seconde neuvaine est finie; il en fait une troisieme; & le troisieme jour qui étoit le 22. Avril 1733. cet œil dont les parties essentielles à la vûe avoient été brisées depuis plus de quinze mois, est tout-à-coup rétabli dans un état si parfait, que dès la premiere épreuve qu'en fait Gautier, il apperçoit & discerne de cet œil les objets les plus éloignés. La joie d'un événement si subit & si consolant n'est pas de ces choses que l'on puisse décrire, le cœur du miraculé suffit à peine à sa reconnoissance; c'est une consolation universelle dans sa famille, c'est un étonnement & un empressement général dans la ville de Pezenas pour venir admirer une merveille si peu attendue. La facilité de s'en convaincre par soi-même fait faire mille & mille expériences, & tout sert à persuader de la réalité du Miracle. Ici le jugement du plus simple est aussi sûr, que la décision du plus habile: c'est un œil crevé depuis quinze mois, c'est un œil détruit qui a été rétabli d'une maniere subite, & qui présentement voit tout, distingue tout, discerne tout.

Dieu ne laisse pas à l'incrédule la foible ressource de supposer que peut-être le coup n'avoit pas porté dans la cornée transparente, mais seulement dans le blanc de l'œil. Il veut qu'une légere trace de l'alène qui avoit percé l'œil, subsiste dans l'œil rétabli: on apperçoit un petit point blanc presque imperceptible jusqu'au fond de la prunelle, qui montre jusqu'où la pointe de ce fatal instrument étoit entrée. Mais cette pointe avoit-elle brisé la prunelle? Dieu le prouve encore, & semble prodiguer ses merveilles pour confondre l'incrédule. Le Tout-puissant en rétablissant cette prunelle, lui donne une forme singuliere: elle est ronde dans tous les hommes, & ici il plaît à Dieu de la rendre ovale, afin

que tout le monde fût à portée de remarquer que cette prunelle nouvellement organisée étoit faite sur un nouveau modele. Au reste cette figure extraordinaire ne sert qu'à la rendre plus vive, plus brillante & plus belle, & n'empêche point que Gautier n'en discerne parfaitement tous les objets.

Cependant des merveilles si frappantes ne suffisent point encore pour soumettre l'incrédulité. Ceux de la ville de Pezenas qui sont les plus prévenus contre les Miracles de nos jours, s'assemblent & tiennent conseil: l'intérêt de leurs passions, le penchant de leurs cœurs, la préoccupation de leurs esprits, leur fait refuser de se rendre à l'évidence. Il est arrêté entre eux qu'on ne reconnoîtra point pour un Miracle la guérison de cet œil, parce que l'autre est encore obscurci par les deux cicatrices qui le défigurent, & que si Dieu avoit voulu faire éclater sa puissance, il n'eût pas laissé subsister ce nuage à côté de la lumiere. Ils font même publier par quelques Médecins, qu'un œil crevé peut se rétablir, pourvû qu'il n'y ait aucune partie essentielle à la vûe qui ait été endommagée; mais en même tems ces mêmes Médecins décident que si l'œil gauche eût été guéri, ce seroit un Miracle inconteſtable. Comme ils croient ne rien hazarder par cette décision, ils font trophée de leur savoir, pour démontrer que de pareilles cicatrices étant de leur nature un corps opaque, ne peuvent devenir transparentes; & que comme elles ne font qu'un même tissu avec la cornée transparente, dont elles ont réuni les parties qui avoient été brisées & détruites par le pus de la petite vérole, elles ne pourroient être emportées sans laisser un vuide dans la cornée, qui ne pourroit se remplir & se refermer que par une autre cicatrice.

C'est ainsi que Dieu se joue de la vaine & fausse sagesse de ceux qui combattent ses œuvres: il accepte le défi que ces Docteurs semblent lui faire; il met dans le cœur du jeune Gautier de recourir une seconde fois à l'intercession du saint Diacre, pour obtenir que ces prudens du siècle soient pris dans leurs propres filets. Il commence une autre neuvaine le Dimanche 10. Mai 1733. pour demander que les cicatrices qui rempliſſent son œil gauche disparoissent, & le Jeudi suivant qui étoit le jour de l'Ascension, pendant qu'il étoit à l'Eglise où il eut le bonheur de communier, cet œil difforme prend tout-à-coup une figure nouvelle, les taches opaques & ténébreuses qui en penetroient la prunelle sont subitement anéanties, & l'espace qu'elles occupoient est sur le champ rempli. Cet œil qui restoit toujours à demi fermé, s'ouvre entierement, & fait paroître une prunelle d'autant plus brillante & plus vive, que la partie qui avoit été formée pour occuper la place des cicatrices, venoit dans le moment de recevoir l'être de la main du Créateur.

Lorsque Gautier sort de l'Eglise, le peuple qui lui voit deux beaux yeux, s'empresse d'admirer un prodige si éclatant. La difformité de l'œil gauche avoit été si frappante, qu'elle n'étoit ignorée de personne, & la réponse des Médecins suggérée par les ennemis de la vérité, & répandue par eux dans toute la ville, y avoit fait un très grand bruit. C'est ainsi que ces faux sages furent confondus, mais sans être convertis.

La postérité le croira-t-elle, qu'une guérison jugée par eux-mêmes absolument impossible, & opérée à leurs yeux d'une maniere subite, n'ait fait qu'irriter leur dépit & les enflammer de colere?

Cependant ces deux Miracles font en même tems une forte impression sur la plus grande partie des habitans de cette ville, & même sur ceux qui en occupent les places les plus considérables. Jusques là les Jésuites, tout-puissans dans ce pays quoiqu'ils n'y aient pas de maison, avoient tenu presque tout le monde asservi sous leur empire, & ceux qui auroient dû combattre les erreurs que les condamnations prononcées par la Bulle semblent autoriser, se contentoient de gémir en secret de la voir regner avec une pleine autorité. Mais ces deux Miracles font presque autant de déserteurs du parti des Constitutionnaires, qu'il y avoit eu de témoins de ces éclatantes merveilles: le grand & le petit, le riche & le pauvre, tous s'empressent de rendre gloire à Dieu; c'est comme un premier cri d'admiration pu-

publique, & dès le 24. du même mois de Mai la Régente de la ville, le Procureur du Roi, plusieurs Gentilshommes & autres principaux habitans se joignent au miraculé & à sa pauvre famille, pour attester la vérité de ces deux Miracles par un Acte authentique passé par devant Notaire.

Le bruit & l'éclat de ces merveilles parviennent bientôt à M. l'Evêque de Montpellier, qui ne tarde pas à les vérifier par lui-même. Il fait venir Pierre Gautier, il l'interroge devant tout le monde. Il veut ensuite s'assurer de son état précédent, & c'est non seulement la famille du miraculé, mais plusieurs autres personnes dans le nombre desquelles sont les Chirurgiens qui ont examiné ses yeux, qui attestent tous unanimement avoir vû ce jeune homme privé tout-à-fait d'un œil, & ayant la prunelle de l'autre couverte pour la plus grande partie par une double cicatrice. Ce n'est pas tout il veut encore être certain de la qualité du mal: il fait consulter les plus habiles Médecins de la ville de Montpellier, on leur expose l'état dans lequel étoient les deux yeux de Gautier avant le double miracle qui leur à rendu la vûe, & ils décident tous que l'état de chaque œil étoit incurable. Enfin à l'égard de la guérison, ce Prélat ne veut s'en rapporter qu'à lui-même; il fait subir au miraculé en présence d'une foule innombrable de personnes diverses épreuves, qui le convainquent pleinement que la vûe de chaque œil est parfaite.

Ce n'est qu'après des preuves si décisives, qu'il porte son témoignage jusqu'aux pieds du Trône, pour instruire son Roi de cette œuvre de la toute-puissance Divine. *Je ne parle*, dit-il à Sa Majesté, *qu'après avoir vû, & fait toutes les épreuves qu'on peut faire pour prouver la vérité de la guérison.*

Une démarche si généreuse tendoit trop à ruiner l'édifice de la Bulle, pour ne pas donner les plus vives allarmes à ses plus outrés partisans. Résolus qu'ils sont de ne se pas rendre à la voix de Dieu même & de combattre ses Miracles, ils vont bientôt employer successivement l'artifice, l'imposture & la violence, pour jetter des voiles sur ce prodige. Le plus frivole prétexte leur suffit, pour répandre des soupçons injurieux jusques sur M. l'Evêque de Montpellier.

Le pere de Pierre Gautier, qui étoit Boulanger de l'armée d'Italie, voyant son fils en état de le servir, l'emmene avec lui quelque tems après sa guérison. Il ne leur en faut pas davantage, pour noircir de calomnie cet Evêque si respectable. Les écrivains de M. l'Archevêque de Sens lui persuadent que Pierre Gautier n'est point guéri, & que M. l'Evêque de Montpellier a fait disparoître ce jeune homme, pour cacher dans un pays éloigné & dans quelque sombre retraite la honte & la confusion d'avoir si témérairement publié un faux Miracle.

M. l'Archevêque de Sens reproche à M. l'Evêque de Montpellier dans son Instruction Pastorale contre les Miracles, qu'il *n'a publié sa Lettre* au Roi *qu'après* le *départ* du jeune homme, & qu'il *a mis* par là *tout le pays dans l'impossibilité de vérifier la réalité du prodige sur la personne qu'on prétend être guérie des deux yeux.* Il ajoute plus bas, que *quelques-uns rapportent avec quelle charité ce Prélat a contribué* au *voyage du miraculé*, qui *ne demandoit pas mieux que de rester au pays ...ce qui lui a été refusé;* sur quoi il s'écrie: *Quel fond de soupçon une telle conduite ne produit-elle pas?*

Ceux qui avoient vû l'état précédent des yeux de Pierre Gautier, & qui avoient été témoins des changemens subits qui y étoient arrivés, ne pouvoient se laisser surprendre par les traits malins de l'auteur de l'Instruction; & d'ailleurs la probité inébranlable de M. l'Evêque de Montpellier est trop connue, pour que des soupçons si flétrissans soient capables de lui porter atteinte. Mais ceux à qui sa vertu fait ombrage & qui ne cherchent qu'à la décrier, ne laissoient pas, quoiqu'ils n'en crussent point M. l'Archevêque de Sens, de se servir de son témoignage pour autoriser leurs déclamations & leurs calomnies. L'absence du miraculé & son évasion prétendue leur fournissoient le moyen d'insulter aux témoins du Miracle; & comme les partisans de la Bulle sont appuyés de toutes les Puissan-

ces, le moindre prétexte leur suffit pour fouler aux pieds leurs adversaires.

Cependant on s'informe, & l'on apprend que l'endroit si caché de la prétendue retraite du miraculé n'étoit rien moins que le théâtre de la grande armée d'Italie, qu'il n'avoit pour compagnons de sa solitude que quatre-vingts mille hommes, qu'il étoit occupé à leur vendre le pain que faisoit son pere, & qu'à tout moment il étoit obligé de faire usage de ses deux yeux pour n'être pas trompé en recevant d'eux le prix de son pain.

Peu après le miraculé revient d'Italie, & paroît à Pezenas avec deux bons yeux très-vifs & très-beaux. Toute la ville en le revoyant, ne peut plus envisager l'Instruction Pastorale qu'avec des yeux d'indignation; la Société & ses adhérans tombent dans la confusion & le mépris, la vérité est encore une fois triomphante, les foibles & les timides reprennent courage & parlent en sa faveur, la honte ferme la bouche aux calomniateurs; mais leur cœur n'est pas guéri, & la confusion même ne fait que les aigrir davantage.

Jusqu'ici ils n'avoient employé que l'artifice & l'imposture; mais ayant été tant de fois confondus & ne pouvant plus rien opposer à l'évidence du prodige, ils ont recours à la force ouverte. Ils obtiennent un ordre, qui oblige M. l'Intendant de la Province d'envoyer le 4. Décembre 1733. son Hocqueton avec la Maréchaussée, pour enlever un jeune homme dont la vûe en décriant la Bulle étoit selon eux un scandale public. Mais pour cette fois la tentative est inutile; le miraculé se dérobe à la poursuite des archers, & va se cacher chez les Peres de l'Oratoire où la vérité trop persécutée dans ce pays s'est depuis quelque tems retirée. Cependant la cohorte en armes parcourt toute la ville, & y porte par tout l'épouvante & la consternation. Néanmoins au milieu de cette allarme publique, une pauvre femme courbée sous le poids des années, a le courage de rendre un témoignage éclatant à la vérité du Miracle, sans être intimidée par les armes qui l'environnent. *Qu'est-ce que tout ceci*, s'écrie la grand-mere du miraculé? *on ne veut pas que mon petit-fils ait été guéri par Miracle? On n'en viendra jamais à bout; tant que le bon Dieu me conservera la vie, je publierai que mon petit-fils avoit un œil crevé, & qu'il l'a recouvré par l'interceſſion du saint M. de Pâris.*

Cependant le jeune homme qui dans son sejour en Italie s'étoit accoutumé à la dissipation, ne peut soutenir long-tems l'esprit de retraite, de silence & de priere, qui regne dans la maison où il avoit cherché son asile. Il en sort, & est assez imprudent pour se retirer chez l'Hermite de Saint Simian, *Prêtre*, dit l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques, [Nouv. du 5. Févr. 1735.] *dont l'ignorance & le fanatisme trop connus avoient obligé M. l'Evêque d'Agde de défendre à ses Diocésains de s'adresser à lui pendant la quinzaine de Pâques.*

Cet Hermite entreprend d'engager Pierre Gautier à renier son Miracle, & compose lui-même sous le nom du jeune homme une Déclaration si contraire à tous les faits qui étoient publics, que les ennemis même du Miracle n'oserent la faire sortir des ténébres où elle avoit été fabriquée. Il falloit des mains plus déliées, plus adroites à manier l'intrigue, & mieux instruites à se jouer de la vérité. Pour cet effet l'Hermite livre ce foible jeune homme entre les mains des Jésuites de Montpellier.

Ces grands Maîtres dans l'art de feindre & d'en imposer au public, l'intimident d'abord par les menaces les plus effrayantes; on lui persuade que le moindre mal qui puisse arriver à son pere & à lui, c'est de rester toute leur vie dans un cachot. La terreur ébranle ce pauvre malheureux, & les careſſes achevent de le perdre: on le flatte, on lui prodigue les douceurs & la bonne chere; enfin ses séducteurs viennent à bout de le corrompre, & lui font promettre non seulement de desavouer l'œuvre de Dieu, mais même d'accuser deux saints Prêtres, dont la vertu trop connue dans Pezenas & trop généralement respectée, a attiré depuis long-tems leur envie.

Après l'avoir affermi dans ces dispositions, ils le présentent à M. l'Intendant; mais Gautier, ce nouveau disciple, n'avoit pas fait un assez long noviciat dans leur école, pour

pour être en état d'ourdir une impoſture de maniere à la rendre vraiſemblable. Il déclare à la vérité que M. Cariſſol ſon Confeſſeur & M. Milhau Prêtre de l'Oratoire, l'ont engagé à publier qu'il été guéri par l'interceſſion de M. de Pâris; mais en même tems il convient que la vûe de ſes deux yeux lui avoit été effectivement rendue dans le cours de ſes neuvaines; & s'il ajoute qu'il n'étoit pas encore guéri, & qu'il ne voyoit que très-peu, la beauté de ſes yeux & les épreuves multipliées qui avoient été faites par un grand nombre de perſonnes, formant une preuve inconteſtable de la perfection de la vûe de chacun de ſes yeux, ſuffiſoient pour démentir l'impoſture.

Preſque jamais le menſonge n'entreprend de combattre la vérité, qu'il ne fourniſſe de nouvelles armes contre lui-même: conçu dans les ténèbres, il éprouve toujours que la lumiere lui eſt fatale; il forme à grands frais des intrigues, & un ſouffle les diſſipe. Le pere du miraculé ſe préſente de lui-même devant M. l'Intendant, & animé par une foi vive il oſe démentir ſon fils, & prouver en ſa préſence la vérité du double Miracle opéré ſur lui; & M. l'Intendant en demeure ſi convaincu, que loin de punir une démarche ſi hardie, il rend le fils à ſon pere.

Une déciſion ſi peu équivoque n'eſt pas néanmoins capable d'arrêter les Jéſuites, ni de ſuſpendre leurs projets. Ils s'emparent de la Déclaration du fils, & la préſentent à M. le Cardinal Miniſtre, comme une preuve convainquante d'une impoſture ſacrilége commiſe par M. Cariſſol & par M. Milhau. Semblables aux deux vieillards qui accuſerent la chaſte Suſanne, ils imputent à ces dignes Prêtres la ſéduction dont ils ſont eux-mêmes coupables; ils pourſuivent leur condamnation, & ſe vantent d'avoir déja obtenu un ordre qui doit leur faire paſſer le reſte de leur vie dans les horreurs d'un ténébreux cachot. Tous les gens de bien de la ville de Pezenas ſont dans le trouble & la frayeur, ſe voyant à la veille d'être privés des pieuſes inſtructions de ces deux dignes Miniſtres. Quoique l'innocence & la vertu de ces reſpectables calomniés leur ſoient parfaitement connues, ils ne peuvent ſe raſſurer, ſachant quel eſt le crédit de leurs puiſſans ennemis; ils les regardent déja comme des victimes dont le malheur eſt inévitable & ſans reſſource, *ſicut oves occiſionis*. Mais Dieu qui ſait tirer la lumiere des ténébres & donner des bornes à la malice la plus opiniâtre, ne ſouffroit pour lors cette humiliante oppreſſion de ſes ſerviteurs, que pour les en retirer avec plus de gloire & d'éclat.

Juſqu'à ce moment M. l'Evêque d'Agde avoit gardé le plus profond ſilence ſur le Miracle de Pézenas *: mais la conjuration contre ces deux Eccléſiaſtiques lui fait horreur.

Il

* Au moins rien n'avoit encore paru. Mais on a appris depuis *par une voie très ſûre*, une anecdote importante. Voici le fait tel qu'il eſt rapporté dans la feuille des Nouvelles Eccléſiaſtiques du 29. Mai 1741. [M. l'Evêque de Montpellier ayant atteſté dans une Lettre au Roi devenue publique, le Miracle de Pierre Gautier, comme l'ayant vérifié par lui-même avec la plus ſcrupuleuſe éxactitude, le Cardinal Miniſtre ſentit tout le poids de ce témoignage, & crut qu'il étoit de conſéquence de l'obſcurcir, & de ne point le laiſſer ſubſiſter ſans contradiction. Il jetta pour cet effet les yeux ſur M. de la Châtre, qui étoit Evêque Diocéſain, & écrivit à l'Intendant de Languedoc, pour engager ce Prélat à s'inſcrire en faux contre le Miracle, & oppoſer ainſi le témoignage de l'Evêque du lieu à celui de M. Colbert. M. de la Châtre étoit foible & timide, mais incapable d'une ſi honteuſe prévarication. Il ne ſe preſſa point de répondre, & crut ſe tirer d'embarras en éludant. Le Miniſtre, qui avoit la choſe à cœur, ne ſe paya point d'une réponſe vague; il récrivit que M. d'Agde avoit répondu en Normand, & qu'il étoit important d'avoir de lui un deſaveu précis, pour détruire le témoignage par lequel M. de Montpellier avoit impoſé au Roi. L'attaque étoit preſſante. M. d'Agde, toutes réflexions faites, alla au conſeil, & demanda par Lettre l'avis de deux Prélats de ſes amis, auxquels il expoſa les faits avec ſimplicité. Les deux Evêques s'étant réunis à décider qu'il ne pouvoit ni en honneur ni en conſcience s'inſcrire en faux contre un fait de la vérité duquel il étoit pleinement convaincu, M. de la Châtre écrivit au Cardinal de maniere à lui faire perdre toute eſpérance d'obtenir ce qu'il deſiroit. On aſſure même que M. d'Agde offrit au Miniſtre de faire informer juridiquement du fait, & de prononcer enſuite ſelon ſa conſcience. Mais ce n'étoit pas ce qu'on vouloit: & le remede eût été jugé pire que le mal.] *Note de l'Editeur.*

Il connoiſſoit leur mérite & leur probité, & voyant la tempête prête à fondre ſur leurs têtes, il fait faire des informations ſecretes pour s'aſſurer ſi tous les faits que lui avoit mandés M. Cariſſol, qui lui avoit envoyé le recit du double Miracle écrit de ſa main, étoient exactement vrais; & ayant appris que tous ces faits étoient certains, & même que tous les principaux étoient d'une notoriété publique à Pezenas, il ſe croit obligé de prendre la défenſe des deux Eccléſiaſtiquss de ſon Diocèſe ſi injuſtement accuſés. Les ſentimens de religion & d'honneur l'emportent dans ſon cœur ſur toute autre conſidération. Il écrit à M. le Cardinal de Fleury, & lui repréſente que ces deux Prêtres n'ayant rien atteſté que de conforme à la vérité, ils n'ont rien fait qui puiſſe être repréhenſible; qu'en les puniſſant comme des impoſteurs, ce ſera réveiller d'une maniere vive l'attention du public ſur la guériſon de Gautier; que ce ſera engager pluſieurs perſonnes à vérifier de nouveau les faits; qu'il lui paroît plus prudent de les laiſſer tomber peu à peu dans l'oubli, & que l'oppreſſion de ces deux Eccléſiaſtiques dont la vertu & la probité ſont généralement eſtimées dans le pays, ne pourroit faire qu'un mauvais effet.

Des remontrances ſi peu ſuſpectes à la Cour, arrêtent le coup que les Jéſuites ſollicitoient; M. le Cardinal trouve leur procédé trop criant, pour vouloir s'y prêter, & commettre ainſi l'autorité Royale à perſécuter des innocens. Mais Monſieur l'Evêque d'Agde ne s'en tient pas là: bien loin d'interdire ces deux Eccléſiaſtiques, comme il en étoit vivement ſollicité, il les engage au contraire à paroître ſans rien craindre & à reprendre leurs fonctions accoutumées, & ne croit pas pouvoir mieux marquer ſa confiance & ſon eſtime à M. Cariſſol Confeſſeur du miraculé, qu'en le nommant pour prêcher l'Avent dans une des principales Paroiſſes de ſon Diocèſe. C'eſt ainſi que M. l'Evêque d'Agde irrité des impoſtures & des noirs complots des ennemis de la vérité, ſe vit comme forcé de rendre un témoignage éclattant à la certitude de ce Miracle. En effet ſi ce Miracle n'eût pas été véritable, M. Cariſſol qui en avoit fait lui-même une Relation & qui l'avoit envoyée & certifiée à ce Prélat, n'auroit pas manqué de lui paroître, ſinon un impoſteur, du moins un homme prévenu: or en ce cas eut-il voulu le placer ſur le chandelier, comme un flambeau propre à éclairer les peuples? N'eſt-ce pas là nonſeulement juſtifier l'accuſé, mais faire en même tems l'apologie du Miracle.

La ville de Pezenas en voyant reparoître ces deux Meſſieurs, crut voir rentrer avec eux la conſolation, le calme & la paix. Ce retour fut comme un jour de triomphe & de joie pour la plûpart de ſes habitans: les Jéſuites de Montpellier reſterent pour cette fois dans le deſeſpoir & la confuſion. Mais combien l'indignation contre eux n'augmenta-t-elle pas, quand par les aveux du jeune homme on fut au fait de toute leur manœuvre, quand il rendit compte à tous ceux qui vouloient l'entendre, des terribles menaces avec leſquelles ils l'avoient effrayé, de toutes les careſſes par leſquelles ils l'avoient ſéduit?

Ainſi ce myſtere d'iniquité fut pleinement dévoilé, & tous les artifices de la Société ne ſervirent qu'à donner un nouvel éclat à cette œuvre du Très-haut; & ſi cette Société qui eſt incapable de fléchir, & qui n'abandonne jamais ſes projets, a depuis trouvé le moyen d'exciter une ſeconde tempête contre ces deux ſaints Eccléſiaſtiques, elle n'en a pas moins perdu toute confiance dans la ville de Pezenas, où elle peut bien continuer d'intimider les foibles, mais où elle ne peut plus perſuader perſonne.

CARACTERE DES TE'MOINS.

IL ſemble que la Providence ait pris plaiſir à reſſembler, pour conſtater le double Miracle opéré ſur le pauvre Gautier, ce qu'il y a dans le monde de plus grand, avec ce qu'il y a de plus diſtingué par les lumieres & la vertu, de plus habile dans la connoiſſance

ce de ce que la nature peut ou ne peut pas opérer, de plus recommandable par la piété & de plus admirable par le courage. L'on y voit d'une part la Majesté Royale, qui semble concourir avec ce qu'il y a de plus renommé dans l'Episcopat, à établir la vérité de ce Miracle. L'on y voit d'autre part plusieurs fameux Maîtres de l'art, dont les uns décident que le rétablissement des yeux du miraculé étoit physiquement impossible, & d'autres en attestent la parfaite guérison. L'on y voit des personnes qui sont aussi dans l'usage de traiter des malades, qui ayant examiné les deux yeux de Gautier dans le tems du funeste accident arrivé à l'œil droit, certifient & l'état incurable où ses deux yeux étoient réduits, & les changemens miraculeux qu'il a plû à Dieu d'y faire. On y voit plusieurs Ministres du Seigneur, dont le zèle & l'éminente piété leur ont acquis l'amour & le respect des peuples, & dont deux d'entre eux ont eu le bonheur de sceller leur témoignage par la souffrance & l'oppression. On y voit les personnes les plus qualifiées de la ville où ces prodiges sont arrivés, qui se sont empressées de les certifier, au hazard d'encourir l'indignation d'une Société vindicative & puissante, qui les gouvernoit depuis long-tems, sinon par elle-même du moins par ses sectateurs. On y voit presque toute la famille du miraculé, qui penetrée de reconnoissance pour la miséricorde dont il a plû à Dieu de favoriser ce jeune homme, s'expose à tout plutôt que de retenir la vérité captive. On y voit une foule de personnes de tout état rendre gloire à Dieu malgré la crainte des hommes. Que dis-je? il n'y a pas même jusqu'aux ennemis les plus déclarés des œuvres de Dieu, dont la conduite n'ait servi à donner la plus grande authenticité à ce double Miracle, en nous en procurant l'aveu du moins tacite de la part du plus grand Roi de l'univers, & du Cardinal Ministre à qui il a confié son autorité.

Tout parle dans la Majesté des Rois jusqu'au silence même, & dans de certaines circonstances cette voix est bien expressive. Voyons d'abord l'impression qu'a faite sur le Roi la Lettre que M. l'Evêque de Montpellier a eu l'honneur de lui écrire pour lui certifier ce double Miracle. *J'ai vû SIRE*, dit-il à Sa Majesté, *& je ne crains point de succomber dans le témoignage que je rends au Miracle de Pezenas... Je ne parle qu'après avoir vû... Mille témoins dans Montpellier, parmi lesquels se trouvent des Médecins, peuvent déposer la même chose... Mille fois*, dit-il plus haut, *nous avons prouvé par des témoignage accablans de l'Ecriture & de la Tradition, que la Bulle n'est pas l'ouvrage de l'Eglise. Aujourd'hui nous le prouvons par des Miracles & des prodiges si multipliés, qu'on ne peut les révoquer en doute.... Que le bruit, SIRE, de tant de merveilles soit plus fort, que les cris tumultueux de ceux qui s'élevent contre nous. Tranquille pour notre cause, qui est visiblement celle de Dieu, je ne vois qu'avec une douleur extrême les engagemens qu'on laisse prendre à Votre Majesté.*

Le Roi écoute, le Roi se tait. Que dit un tel silence, dans le tems que toute la Cour est si prévenue contre les Miracles de nos jours, & qu'on met tout en œuvre pour surprendre à cet égard la religion du Prince? Qui auroit pû imposer silence à la majesté Royale, que la majesté de la Vérité même? Allons encore plus loin? prouvons que le Roi parle, & que la vérité du double Miracle en question est constatée d'une maniere positive par la conduite qu'a tenue M. le Cardinal Ministre.

Les Jésuites armés de la déclaration qu'ils avoient extorquée de la foiblesse & de la frayeur du Miraculé, accusent M. Carisol & M. Milhau d'avoir engagé ce jeune homme à feindre un faux Miracle. Les accusés ne nient point d'avoir publié ce Miracle à haute voix. M. Carisol en avoit même composé la Relation la plus circonstanciée, & l'avoit envoyée signée de sa main à M. l'Evêque d'Agde & à M. l'Evêque de Montpellier. Si le Miracle est faux, il est évident que cet Ecclésiastique est un imposteur, qui dans une matiere aussi importante a voulu surprendre le public, & jusqu'à son Evêque. Les accusés ont contre eux tout le crédit de la Société & de tous les Constitutionnaires, & n'ont

pour toute reſſource que leur innocence, qui ne peut être fondée que ſur la notoriété & la certitude du Miracle. Que décide Monſieur le Cardinal, après s'être fait inſtruire de la vérité des faits par Monſieur l'Intendant de Languedoc? Il refuſe de donner aucun ordre contre de ſaints Eccléſiaſtiques, qui n'ont rien fait que guidés par le zèle que Dieu lui-même leur avoit mis dans le cœur; & il permet à M. l'Evêque d'Agde de continuer d'employer M. Cariſſol dans les fonctions les plus importantes du Miniſtere. . Si ce n'eſt pas là reconnoître authentiquement la vérité du Miracle, c'eſt du moins de la part d'un premier Miniſtre laiſſer voir qu'il en eſt convaincu; car il n'eſt pas poſſible de préſumer que ce Miniſtre ſi attentif eût laiſſé reprendre les fonctions à un Prêtre accuſé d'un artifice ſacrilége, s'il n'y avoit été forcé, pour ainſi dire, par l'éclat de ſon innocence & de ſa vertu, & conſéquemment ſi le Miracle qu'il avoit oſé publier avec tant de force n'eût pas été inconteſtable.

Nous venons de rapporter une partie du témoignage de M. de Montpellier dans ſa Lettre au Roi. Peut-il y en avoir un d'un plus grand poids? Oſera-t-on ſoupçonner de menſonge un Prélat qui ſe ſacrifie lui-même pour la vérité? un Prélat qui a toujours marché vers elle d'un pas ferme & infatigable, ſans qu'aucune conſidération humaine ait pû lui faire prendre ces voies obliques & tortueuſes, que ſuggere une fauſſe prudence qui prétend allier les intérêts de la terre avec ceux du ciel? un Prélat qui occupé d'une main à édifier le temple du Seigneur, a porté continuellement de l'autre le glaive de la parole pour repouſſer les efforts de l'erreur & du menſonge? un Prélat qui eſt devenu en ſpectacle à à tout le monde Chrétien par ſon courage & ſa fidélité à défendre aux dépens de ſes biens, de ſon repos & de tout ce qu'il a de plus cher, les vérités dont il eſt par état le dépoſitaire & le gardien? Tel eſt l'illuſtre Evêque, qui avant que de préſenter au Roi ſon témoignage, a mis tout en œuvre pour s'aſſurer pleinement de la vérité des faits; qui les a examinés avec l'attention la plus rigoureuſe, non dans le ſecret, mais en public devant des milliers de perſonnes; qui a interrogé, qui a confronté une multitude de témoins, qui a fait conſulter les plus grands Maîtres de l'art, & qui a vérifié lui-même la perfection de chaque guériſon, enſorte qu'on peut dire qu'il a vû de ſes yeux cette œuvre Divine & qu'il l'a touchée de ſes mains. Mais encore devant qui oſe-t-il rendre cet éclattant témoignage? C'eſt en parlant à ſon Souverain, en préſence de toute la terre. C'eſt avec la confiance & la ſainte liberté des Baſiles & des Ambroiſes, qu'il ne craint point de porter la lumiere juſques aux pieds du Trône & juſques ſous les yeux de ſon Roi. Qu'une ame qui n'a d'autre crainte que celle de déplaire à Dieu, & qui n'a pour objet que le ciel, a d'intrépidité devant toutes les Puiſſances du monde! Mais un Evêque ſi inſtruit de toute vérité, ne ſait-il pas que Dieu ne peut être honoré par le menſonge? & auroit-il voulu commettre ſa réputation ſi précieuſe à l'Egliſe, en atteſtant témérairement à la face de l'univers un fait ſi contraire aux préjugés de la Cour de Rome & de celle de France, s'il n'en avoit pas eu des preuves certaines?

Le témoignage de M. l'Evêque d'Agde, moins éclattant & plus reſervé, n'en eſt peut-être pas moins déciſif. Si M. de Montpellier raſſure, conſole & fortifie les amis de la vérité, M. d'Agde confond ſes ennemis & renverſe leurs projets. L'intrépidité du premier en annonçant le Miracle au Roi même, convainc l'eſprit & perſuade le cœur: le ſilence, les ménagemens, & enfin le témoignage & la conduite du ſecond autoriſe la vérité, & met en fuite l'impoſture. M. d'Agde eſt un témoin qui ne peut être ſuſpect aux Conſtitutionnaires, ce n'eſt point un Appellant. Cependant il arrive un Miracle dans ſon Diocèſe, & ſur un de ſes Diocéſains, & il en eſt inſtruit de la maniere la plus circonſtanciée par la Relation que lui envoye M. Cariſſol Confeſſeur du miraculé. Qui peut douter qu'il ne ſe ſoit informé à fond d'un fait ſi important dans la circonſtance préſente des affaires de l'Egliſe? Il en laiſſe néanmoins tranquillement répandre le bruit dans toute la Province & dans tout le Royaume. Un tel ſilence parle déjà trop haut en faveur de la

véri-

vérité du Miracle, pour pouvoir douter de ce qu'il en penſe. S'il l'eût cru faux, tout l'auroit engagé à reprimer l'impoſture & à deſabuſer ſon peuple; mais étant perſuadé qu'il étoit vrai, une foule de motifs différens le portoient à uſer de tempérament & à ſe tenir ſur la reſerve. La providence ne lui permet pas long-tems de demeurer dans cette retenue ſuggerée par une prudence humaine: elle le force à prendre parti, & à s'expliquer ouvertement. Deux Eccléſiaſtiques de ſon Diocèſe ſont menacés d'une oppreſſion prochaine, pour avoir rendu témoignage à cette œuvre du Très-haut. Que fera M. l'Evêque d'Agde dans une circonſtance ſi critique? laiſſera-t-il ſacrifier à ſes yeux ces deux innocentes victimes, en continuant de s'envelopper lui-même dans ſes ménagemens? Non: ſa religion & ſa probité ne peuvent lui permettre de reſter dans une inaction qui deviendroit cruelle.

Si l'importance de la démarche fait d'abord naître quelque doute dans ſon cœur ſur la vérité des faits, la juſteſſe de ſon eſprit le perſuade auſſi-tôt qu'il ne lui eſt pas permis dans de telles circonſtances de négliger de les approfondir. Plus il le fait, plus il eſt convaincu, & il l'eſt ſi bien qu'il ne balance plus. Il prend en main la défenſe de ces reſpectables accuſés, qui n'ont d'autre crime que d'avoir atteſté la vérité d'un Miracle fait à leurs yeux; il ſe rend garand de leur innocence envers le Roi & ſon Miniſtre, il calme l'orage, & arrête la foudre qui étoit prête à partir. Mais il fait encore plus, la vertu calomniée méritoit une juſtification plus éclattante; auſſi ce Prélat non content d'avoir détourné le coup dont on les vouloit frapper, fait ſuccéder encore aux marques d'une protection ſi déclarée des témoignages publics de bienveillance & d'eſtime. Il croit que la parole de Dieu ne peut être plus dignement annoncée, que par celui qui a eu le courage de publier ſi hautement ſes œuvres, & il lui donne une des principales chaires de la ville. Confier le ſoin des ames à celui qui ſe porte ouvertement pour témoin d'un Miracle, n'eſt-ce pas le reconnoître? n'eſt-ce pas même le publier autant qu'on a lieu de l'attendre d'un Evêque qui ne s'eſt pas déclaré pour l'Appel?

A des témoignages ſi reſpectables ſe réuniſſent ceux d'une foule de perſonnes de toutes ſortes d'états & de conditions. Pluſieurs des plus fameux Médecins de l'Univerſité de Montpellier prouvent qu'il n'y avoit aucun remede qui fût capable de rendre la lumiere à aucun des yeux de Gautier, & M. de la Garde l'un d'entre eux ne craint pas de dire que *cette guériſon* lui *paroît plus miraculeuſe que celle de Tobie*, & il démontre dans une ſavante Diſſertation que le changement ſubit qui eſt arrivé à chaque œil, étoit phyſiquement impoſſible à la nature & à l'art.

Deux Chirurgiens de la ville de Pezenas établiſſent dans leur Rapport, *que le coup d'alène avoit traverſé la prunelle. . . & qu'il avoit pénétré juſques dans le cryſtallin, & étoit même entré juſqu'à la troiſième chambre de l'œil droit*; ce qui avoit néceſſairement détruit pluſieurs parties eſſentielles à la vûe. Ces mêmes Chirurgiens atteſtent la guériſon de cet œil & déclarent eu même tems qu'ils ont *trouvé l'œil gauche dans un état entierement naturel, ſans aucune tache ni cicatrice.*

Après que Gautier ſe fut crevé l'œil droit au mois de Janvier 1732. ſes parens eurent recours à M. Milhau fameux Apoticaire de Pezenas, qui *depuis cinquante-huit ans* y *viſite les malades*, ainſi qu'il le déclare dans ſon Certificat. Mais ſa grande expérience ne lui ſervit qu'à reconnoître plus facilement que cet œil *étoit perdu ſans reſſource.* Il en donne une raiſon à laquelle il n'y a pas de réponſe: c'eſt qu'il reconnut *que le coup avoit porté juſque dans le fond. . . du petit trou noir de l'œil.* Auſſi dans le moment que Gautier eut été miraculeuſement guéri de cet œil le 22. Avril 1733. on s'empreſſa de le faire voir à M. Mihau. Quel fut ſon étonnement de trouver que *cet œil étoit rétabli*, ainſi qu'il le certifie, & que *Gautier en voyoit très bien!* Il ajoute que ce jeune homme *avoit ſur ſon œil gauche deux taches ou cicatrices blanches mêlées de gris de la grandeur de deux petites lentilles, qui occupoient une grande partie de la prunelle*

& étoient une ſuite de la petite vérole, & que depuis il a trouvé cet œil en bon état, n'ayant plus aucun veſtige des taches ſuſdites.

Un autre Apoticaire de la même ville certifie, qu'après pluſieurs expériences il *a été ſurpris de trouver que* Gautier *voyoit bien de l'œil* qui avoit été *crevé*, & qu'ayant *également examiné l'œil gauche*, il n'y a *trouvé aucun ombrage ni apparence de taches.*

Un Apoticaire de Frontignan atteſte, qu'ayant *examiné l'œil droit* de Gautier *au commencement de Juin* 1732. plus de cinq mois après que cet œil eut été crevé, il trouva *qu'il étoit tout-à-fait éteint & perdu*, & qu'il fut bien *agréablement ſurpris* lorſqu'il apprit que *cet œil droit qui étoit demeuré perdu pendant quinze mois, avoit été entierement rétabli*, & que *l'ayant examiné* il reconnut que Gautier *en voyoit à merveille.* Il déclare auſſi plus bas, qu'il trouva que *l'œil gauche étoit net, clair, dépouillé, & n'avoit aucun veſtige de taches.*

Ces Certificats ſe trouvent appuyés par ceux des principaux habitans de la ville: mais ce n'eſt pas ici le lieu de rapporter ce que les témoins atteſtent. Je dois me contenter d'obſerver que tous les principaux habitans de la ville certifient l'état où étoient les yeux de Gautier avant leur changement & ſes deux guériſons ſubites, & que parmi eux il y a cinq Prêtres reſpectables, dont le témoignage eſt d'autant plus digne de foi, qu'ils n'ont pû le rendre ſans s'attirer pour ennemies toutes les Puiſſances qui protegent la Bulle, & qu'il n'y a que le deſir de plaire à celui qui déteſte & punit le menſonge, qui ait pû les engager à courir les riſques de toutes les perſécutions auxquelles ils s'expoſoient ſi généreuſement.

Mais n'avons-nous pour témoins de ces deux prodiges, que ceux qui ont oſé en donner leur Certificat? Il eſt ici queſtion de faits d'une notoriété publique, & qui ne ſont pas de nature à pouvoir être ſuppoſés. La difformité des yeux de Gautier avant ſa guériſon étoit un objet frappant, qui ne pouvoit être ignoré d'aucun de ceux qui avoient jetté leurs regards ſur lui. Un œil dont la prunelle & l'iris ſont penetrés par deux cicatrices de couleur blanche & de la largeur chacune d'une lentille, un autre œil crevé, flétri & affaiſſé, ſont des objets trop viſibles pour échapper à la vûe.

Auſſi tous les habitans de Pezenas furent-ils dans l'admiration, lorſque le 22. Avril 1733. ils virent que les reſtes hideux & dégoûtans de l'œil droit de Gautier avoient repris vie, & étoient changés en un œil brillant & lumineux. *Toute la ville & les lieux voiſins de Pezenas*, dit M. de Montpellier dans ſa Lettre au Roi, *ont accouru à ce ſpectacle digne d'admiration*; & comme l'œil gauche n'avoit point encore changé de figure, l'examen de l'œil droit qui venoit d'être guéri, a fait remarquer les cicatrices de l'œil gauche à une infinité de perſonnes.

Ce n'eſt pas tout: quelques Médecins gagnés par les Conſtitutionnaires, ſe donnent la torture pour imaginer des cauſes naturelles à la guériſon de l'œil droit; mais en même tems ils conviennent que l'état de l'œil gauche étoit incurable, & que les anciennes cicatrices qui en avoient rejoint les plaies, étoient une partie vivante qui ne pouvoit être détruite ſans détruire l'œil. Quel fut donc le redoublement d'admiration de toute la ville, lorſque le 14. Mai jour de l'Aſcenſion, on apperçut en ſortant de l'Egliſe, que les deux larges cicatrices que pluſieurs perſonnes avoient encore vûes le matin ſur l'œil gauche du jeune homme, avoient tout-à-coup ceſſé d'être; qu'une prunelle claire, vive & brillante avoit pris leur place, & que cet œil qui auparavant ne s'ouvroit qu'à demi, avoit recouvré ſa grandeur naturelle, & étoit d'une beauté frappante!

Ce ſont ici des faits qui ſe ſont paſſés à la vûe de tout le monde, & dont les ſens ont été des juges infaillibles; ce ſont des faits qu'il n'a pas été poſſible de ſuppoſer, & dont par conſéquent il n'eſt pas permis de diſconvenir. Oſera-t-on nier que Pierre Gautier n'ait eu l'œil droit crevé au mois de Janvier 1732. & que cet œil n'ait été rétabli ou pour mieux dire régénéré, le 22. Avril 1733? N'eſt-il pas d'une notoriété publique, que la prunelle de ſon œil gauche étoit plus qu'à moitié remplie par deux cicatrices depuis ſon enfance, & que ces cicatrices ont ceſſé d'être le 14. Mai 1733?

Les

Les Jesuites ont bien pû corrompre pour un tems le cœur de Gautier ; mais ils n'ont pû remettre des cicatrices dans ses yeux. Depuis leur guérison leur beauté subsiste dans tout son éclat, & tous les artifices des ennemis de la verité n'ont servi qu'à faire connoître d'une part combien ce double Miracle les blessoit, & de l'autre qu'à en relever la certitude & la grandeur.

PROPOSITIONS.

Sur lesquelles cette Démonstration sera établie.

PREMIERE PROPOSITION. Pierre Gautier avant ses deux guérisons subites, avoit depuis treize ans dans la cornée de l'œil gauche deux cicatrices ou dragons, qui en couvrant la plus grande partie de la prunelle, barroient le chemin aux rayons de la lumiere, de sorte qu'il ne voyoit de cet œil que d'une maniere fort confuse ; & depuis quinze mois son œil droit étoit perdu sans ressource.

SECONDE PROPOSITION. L'état des yeux de Gautier étoit incurable.

TROISIEME PROPOSITION. Les yeux de Pierre Gautier ont été subitement & parfaitement rétablis par l'interceſſion de M. de Pâris.

QUATRIEME PROPOSITION. La maniere dont M. l'Archevêque de Sens s'y est pris pour obscurcir les deux Miracles opérés sur Pierre Gautier, fait connoître que ce Prélat n'a pû rien trouver qui fût capable d'y donner la moindre atteinte.

CINQUIEME PROPOSITION. Les changemens subits arrivés aux yeux de Pierre Gautier, sont un double Miracle que Dieu seul pouvoit faire.

I. PROPOSITION.

Pierre Gautier avant ses deux guérisons subites, avoit depuis treize ans dans la cornée de l'œil gauche deux cicatrices ou dragons, qui en couvrant la plus grande partie de la prunelle barroient le chemin aux rayons de la lumiere, de sorte qu'il ne voyoit de cet œil que d'une maniere fort confuse ; & depuis quinze mois son œil droit étoit perdu sans ressource.

QUoique les afflictions soient une suite de péché originel & qu'elles servent toujours à punir ou à purifier, il n'est pas moins vrai qu'elles ont quelquefois dans les desseins de Dieu une destination encore plus grande & plus élevée ; il y en a qu'il envoie principalement pour sa gloire. *Ce n'est point parce qu'il a peché*, nous dit J. C. par rapport à l'Aveugle-né, *mais c'est afin que les œuvres de la puissance de Dieu éclattent en lui.* Jean IX. 3.

Les deux infirmités dont Pierre Gautier se trouve atteint dès ses plus tendres années, paroissent visiblement de ce nombre, & semblent avoir été ordonnées par la Providence, pour servir un jour à manifester la Vérité.

Guillaume Gautier pere de notre miraculé nous apprend, que son fils *ayant été attaqué de la petite vérole à l'âge de cinq ans, ses yeux en furent si remplis, qu'il en découla pendant un long-tems une grande quantité de pus.*

Françoise Caucanas sa belle-mere nous rapporte pareillement, que peu de tems après son mariage *Pierre Gautier fils du premier lit de son mari eut la petite vérole, en si grande abondance, sur tout aux yeux, qu'ils appréhendoient qu'il n'en devint aveugle.*

Mais cette crainte ne fit peut-être jamais une impression plus vive ni plus empressée,

que celle que reſſentit la grand-mere de cet enfant. Sa courageuſe tendreſſe', ainſi que ſon fils & ſa belle-fille nous le certifient, *la porta à ſuccer elle-même pendant pluſieurs jours le pus.... dont les yeux* de cet enfant *étoient tout pleins.* Cependant *ce ſecours extraordinaire non plus que tous les autres*, continue Guillaume Gautier, *n'empêcha point qu'il ne reſtât à l'œil gauche de l'enfant deux taches ou cicatrices jointes enſemble, qui couvroient une partie de la prunelle ou petit trou noir de l'œil, & qui en obſcurciſſoient conſidérablement la vûe.*

L'origine des cicatrices, dont tout Pezenas a vû pendant treize ans les triſtes effets, n'eſt pas certifiée par la ſeule famille du jeune homme; d'autres témoins concourent pour nous l'atteſter. C'eſt entre autres le ſieur Milhau Apoticaire de Pézenas, qui avoit traité Gautier pendant cette maladie. Il déclare que ce jeune homme *depuis ſa plus tendre enfance avoit ſur ſon œil gauche deux taches ou cicatrices blanches mêlées de gris, de la grandeur de deux petites lentilles jointes enſemble, placées de façon qu'elles occupoient une partie de la prunelle, & l'empêchoient beaucoup de voir; leſquelles taches étoient une ſuite de la petite vérole qu'il avoit eue dès l'âge de cinq ans, & ne pouvoient venir que de deux grains de petite vérole.*

M. Cariſſol Confeſſeur de Pierre Gautier, nous apprend que *ſon œil gauche étoit extrêmement gâté par la petite verole, & que cette maladie qu'il eut à l'âge de cinq ans, lui avoit laiſſé ſur cet œil deux taches qui l'offuſquoient beaucoup.*

Ces deux taches, dit M. de la Garde, un des plus célèbres Médecins de Montpellier, *étoient chacune de la grandeur d'une lentille, & ſe joignoient ſur la prunelle à ne laiſſer de paſſage aux rayons de la lumiere, que pour y voir fort trouble & indiſtinctement.*

M. Milhau Bénéficier de Pézenas, qui étoit lié d'amitié avec le pere du jeune homme, certifie *que depuis ſon enfance il lui avoit toujours vû ſur l'œil gauche deux taches ou cicatrices griſeâtres, qui lui étoient reſtées après la petite vérole qu'il avoit eue en* 1720. *à l'âge de cinq ans; leſquelles taches*, ajoute-t-il, *lui affoibliſſoient ſi fort la vûe de cet œil, que lorſqu'il eut perdu l'œil droit, il ne voyoit preſque plus que pour ſe conduire.*

Quoique pluſieurs des témoins s'expriment par le terme de taches, qui eſt un terme générique, qui peut s'appliquer non ſeulement aux cicatrices, mais auſſi à toutes les autres figures difformes qu'on apperçoit dans un œil, il n'en eſt pas moins certain que par ce terme ces témoins ont eu deſſein de parler des deux cicatrices qu'ils ont vû à l'œil gauche de Gautier. Auſſi M. de la Garde célébre Médecin, dit-il, en parlant de ces deux cicatrices, que *perſonne n'a vû, & qu'il n'y a point d'obſervation qui rapporte la réſolution de cette eſpéce de taches.* Ces taches n'étoient donc autre choſe que des cicatrices: & c'eſt ce qui fait que la plûpart des témoins emploient indifferemment le terme de cicatrices avec celui de taches: or lorſque les uns ſe ſervent d'un terme général, & que les autres caractériſent l'eſpéce par le nom qui lui eſt propre, le terme général doit s'interpreter par le terme particulier. Mais ce qui eſt ici totalement déciſif, c'eſt qu'il n'y a qu'à faire attention à la cauſe qui a produit ces taches, pour être pleinement convaincu qu'elles ne pouvoient être que des cicatrices. Tous les témoins rapportent unanimement que ces taches ont été la ſuite & l'effet de la petite vérole que Gautier eut à l'âge de cinq ans. Or le pus de la petite vérole, qui s'étoit formé dans le globe de l'œil gauche, n'a pû ſortir que par une ouverture qui n'a pû être guérie que par une cicatrice. *Il a fallu*, dit M. Cannac fameux Chirurgien, *une ouverture pour permettre l'iſſue* du *pus* qui eſt ſorti de cet œil *à la ſuite de la petite vérole*, & *cette ouverture a dû ſe refermer par une cicatrice.* Nous apprenons même de quelques témoins que ce fut la tendreſſe indiſcrete de la grand-mere de cet enfant, qui ſuivant toute apparence, briſa la cornée de ſon œil gauche, en ſuccant avec trop de force le pus dont il étoit rempli. Il ne peut donc reſter de difficulté à cet egard que de ſavoir ſi ces cicatrices ſe ſont formées dans la cornée tranſparente

qui

qui couvre la prunelle, ou dans la cornée opaque qu'on appelle communément le blanc de l'œil. Mais cette difficulté eſt levée par tous les témoins qui certifient que ces taches, ou pour mieux dire ces cicatrices, étoient chacune de la largeur d'une lentille, & qu'elles s'étendoient non ſeulement dans le blanc de l'œil, mais qu'elles occupoient auſſi une grande partie de la cornée tranſparente, puiſqu'elles ſe joignoient ſur la prunelle. Il eſt donc inconteſtable qu'elles privoient cet œil d'une grande partie de la lumiere: car toute cicatrice dans la cornée tranſparente eſt un corps matte, compacte & condenſé, au travers duquel les rayons de la lumiere ne peuvent ſe faire aucun paſſage.

Ce ne fut pas même ce ſeul mauvais effet que la petite vérole produiſit dans cet œil: elle en diminua le globe, ou du moins elle en retrécit les paupieres. Le ſieur Mairois Apoticaire à Frontignan, certifie qu'ayant demeuré *à Pezenas depuis* 1725. *juſqu'en* 1729. il y a *vû très ſouvent* Pierre Gautier, dont *l'œil gauche* étoit *fort gâté, & qu'il ne l'ouvroit jamais qu'à demi par une ſuite de la petite vérole.*

M. Milhau le Bénéficier atteſte, *qu'il a remarqué que tant que ces deux taches ſont reſtées ſur l'œil* de Gautier, il ne pouvoit ouvrir cet œil *en entier; ce qui le faiſoit paroître plus petit que l'autre.*

Cependant comme Gautier voyoit fort bien de l'œil droit, ſon pere le mit en apprentiſſage chez un de ſes oncles Maître Bourrellier, pour en apprendre le métier; mais la Providence qui avoit ſes deſſeins, voulut que ce jeune homme perdit bientôt l'œil qui lui reſtoit, par le plus déplorable accident. Ecoutons-le lui-même nous faire le récit d'un coup ſi tragique. Sa Déclaration porte, *que vers la fin du mois de Janvier* 1732. *étant allé à la foire de Montagnac avec Barthelemi Iſſac ſon oncle* ... qui *lui donna un harnois de mule à raccommoder*, & *ayant fait effort pour rompre avec ſon alène* ... un *nœud* de ce *harnois*, ayant *la tête baiſſée pour défaire ce nœud, il ſe ſeroit donné un coup de cette alène bien avant dans l'œil droit*; *qu'à l'inſtant il lui tomba de ce même œil trois gouttes d'eau ſur la main ... & qu'il ceſſa dès ce moment de voir abſolument de cet œil ainſi crevé.* Il ajoute dans la même Déclaration, qu'auſſitôt qu'il ſe fut fait cette cruelle bleſſure, ſon *oncle* fit *appeller le feu ſieur Rey Médecin de Montagnac, qui après avoir examiné la plaie*, déclara *que le mal étoit ſans remède, attendu que l'œil étoit crevé & perdu.*

Quand on l'eut ramené à Pezenas, on peut juger de la douleur & de l'accablement où ſe vit plongée la famille de ce jeune homme. On cherche vainement des remèdes, on s'agite, on conſulte; mais plus on fait examiner le déplorable état de cet œil, & plus on ſe confirme qu'il eſt abſolument détruit. *Perſonne*, dit la femme de Guillaume Gautier, *ne nous laiſſoit aucune eſpérance. Feu M. Rey Médecin, qui avoit vû cet enfant le premier après cet accident à Montagnac, nous avoit dit que cet œil étoit perdu ſans reſſource. MM. Thomas & Gely Maîtres Chirurgiens aſſociés de cette ville, après l'avoir examiné, nous dirent l'un & l'autre que cet œil étoit crevé & qu'il n'y avoit rien à faire ... M. Milhau Maître Apoticaire de Pezenas, nous dit qu'il ne falloit point ſonger à rétablir l'œil droit qui étoit perdu, mais bien à conſerver l'œil gauche qui étoit déja très gâté, de peur que l'enfant ne devînt tout-à-fait aveugle.*

Peu de tems après la bleſſure, nous dit le pere de ce pauvre affligé, *on ceſſa d'uſer de remèdes, ſur ce que le ſieur Thomas Maître Chirurgien de cette ville, aſſocié de M. Gely, m'avoit déclaré à moi-même que cet œil étoit incurable.*

M'étant trouvé par hazard, dit M. André Chanoine de Pezenas, *dans la boutique de feus MM. Gely & Thomas Maîtres Chirurgiens de cette ville, lorſqu'on leur amena le nommé Pierre Gautier qui s'étoit crevé l'œil droit d'un coup d'alène, j'ai entendu de la bouche du ſieur Thomas aſſocié du ſieur Gely, après qu'il eut examiné ledit œil, qu'il n'y avoit aucun remède à faire, & que l'œil étoit perdu ſans reſſource.*

Mais

Mais pourquoi ces Maîtres de l'art ont-ils décidé unanimement à la premiere inſpection de l'œil, qu'il *étoit perdu ſans reſſource?* Ce ne peut être que parce qu'ils ont vû que le trou qu'avoit fait l'alène avoit percé la prunelle. Car ſi le coup n'avoit porté que dans le blanc de l'œil, la guériſon en eut été très facile & très prompte. Il n'y a point d'Expert en anatomie qui ne ſache que la perte de l'humeur aqueuſe ſe rétablit en très peu de tems: elle *ſe réproduit*, dit M. de la Garde, *en* 8. 10. *ou* 12. *jours*, ou du *moins en* 15. La bleſſure au blanc de l'œil ſe guérit encore plus vîte, & la cicatrice qui s'y forme ne nuit point à la vûe, parceque ce n'eſt point par cette cornée blanche & opaque, mais ſeulement par la cornée tranſparente qui couvre la prunelle, que la lumiere entre dans l'œil, & que c'eſt uniquement dans cette prunelle qu'elle peint la couleur & la figure des objets, par le moyen de quoi elle les fait voir. Ce n'a donc pû être que la deſtruction viſible de la prunelle, au travers de laquelle l'alène avoit paſſé, qui a fait juger tout d'un coup à ces Experts que le mal *étoit incurable.*

Auſſi c'eſt ce qui réſulte manifeſtement du Certificat du ſieur Milhau, qui fut un de ceux à qui le pere de Gautier eut d'abord recours avec plus de confiance. *Je l'examinai*, dit-il, *& je trouvai que l'œil étoit abſolument crevé: que le coup avoit porté juſque dans le fond de la prunelle, autrement dit du petit trou noir de l'œil:* & qu'ainſi *cet œil étoit perdu ſans reſſource.*

Le coup ayant porté ſur le petit trou noir de la prunelle, dit M. de la Garde, *la cicatrice qui s'y eſt formée, a couvert la prunelle.* Or une cicatrice eſt un *corps opaque* que rien ne peut effacer.

Ajoutons à ces témoignages ſi clairs, ſi précis, ſi formels, un témoignage ſupérieur à tout, un témoignage que Dieu a bien voulu nous en donner lui-même. En effet en rétabliſſant cette prunelle, il la reconſtruite d'une façon ſinguliere: au lieu d'être ronde, elle eſt ovale. A quelle fin cette metamorphoſe, ſinon pour fournir une preuve continuelle, qu'elle avoit été briſée? Il eſt vrai qu'on voit quelques animaux dont la prunelle eſt à peu près de cette façon, mais cela ne ſe trouve point parmi les hommes, & avant que l'œil droit de Gautier eût été crevé, la prunelle en étoit ronde, ainſi que celle de l'œil gauche.

Mais voici un ſecond fait peut-être encore plus manifeſtement déciſif. Dieu, qui a prevû juſqu'où ſe porteroit l'incrédulité de ceux qui combattent aujourd'hui ſes œuvres, a voulu pour leur ôter toute excuſe, que cette prunelle portât toujours dans elle-même une preuve inconteſtable qu'elle avoit été percée par le coup d'alène. On y apperçoit une petite trace blanche d'une fineſſe extrême, qui commence au coin de la prunelle & qui la traverſe de gauche à droite juſqu'au fond de l'œil.

Sur l'inſpection de cette trace, déclarent dans un Rapport authentique les Sieurs Raynault & Galland Maîtres Chirurgiens, *nous jugeons que le coup d'alène avoit traverſé la prunelle par le bas de gauche à droite, & qu'il avoit pénétré juſques dans le cryſtallin, & étoit même entré juſqu'a la troiſiéme chambre de l'œil.*

S'il y a quelque lecteur aſſez aveuglé par ſes préventions pour que toutes ces preuves ne lui ſuffiſent pas encore, qu'il faſſe du moins réflexion que cet œil étant reſté pendant 15. mois, depuis le mois de Janvier 1732. juſqu'au 22. Avril 1733. comme un œil éteint & perdu, il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer qu'il n'avoit eu d'autre accident que la perte de l'humeur aqueuſe par une bleſſure dans la cornée blanche; puiſqu'en ce cas la nature ſans avoir beſoin d'aucun remède, l'auroit guéri en très peu de jours.

Ce ſeroit une mauvaiſe chicanne d'objecter que Gautier eſt convenu dans ſa Déclaration, que dans le cours de ſa *ſeconde neuvaine ... il lui ſembla appercevoir quelque clarté de cet œil droit.* Cela ne peut affoiblir aucune des preuves que je viens de rapporter: les trois neuvaines de Gautier ont toutes trois été faites ſucceſſivement l'une après l'autre dans le mois d'Avril 1733. ainſi quand même la guériſon de ſon œil droit auroit com-

commencé quelques jours avant le 22. Avril, il n'en seroit pas moins vrai de dire que cet œil étoit resté pendant 15. mois ou environ comme un œil éteint & détruit. Mais il y a tout lieu de penser, que cette clarté qu'il crut appercevoir pendant un instant quelques jours avant sa guérison, sans neanmoins qu'il fût arrivé aucun changement visible dans les restes hideux de son œil, n'étoit qu'un rayon d'espérance que Dieu avoit la bonté de lui donner pour fortifier sa foi & l'encourager à faire ses prieres avec plus de confiance. Aussi qui que ce soit dans Pezenas ne s'est apperçu que son œil droit ait commencé à se rétablir avant le 22. Avril, & tous les témoins déposent au contraire, que ce ne fut que ce jour là que cet œil reprit son éclat & sa lumiere.

J'ai vû, dit le sieur Milhau Apoticaire à Pezenas, *Pierre Gautier privé de l'œil droit depuis la fin de Janvier* 1732. *jusqu'au* 22. *Avril* 1733.

Je certifie, dit la Dame Raynault veuve d'un Avocat au Parlement, *que le nommé Pierre Gautier... est resté borgne depuis la fin de Janvier* 1732. *jusqu'au* 22. *Avril* 1733.

Après qu'il se fut crevé l'œil droit d'un coup d'alène vers la fin du mois de Janvier 1732. dit M. Milhau le Bénéficier, *j'ai remarqué qu'il cessa de voir entierement de cet œil, & qu'il est resté ainsi borgne & presque aveugle depuis ce tems jusques vers la fin du mois d'Avril* 1733. *ne voyant rien du tout de l'œil droit, & très-peu distinctement de l'œil gauche.*

Il seroit superflu d'accumuler un plus grand nombre de témoignages, pour constater un fait si notoire, & qui a été exposé pendant quinze mois à la vûe de toute une ville. Chaque jour fourniſſoit de nouvelles preuves de l'extinction & de la perte totale de cet œil. Encore si l'autre œil n'eût pas été obscurci par les deux dragons qui l'offusquoient, peut-être auroit-on moins remarqué l'aveuglement de celui-ci; mais les mépriſes journalieres où l'on voyoit tomber si souvent Gautier, mais son air, son action, sa démarche timide, incertaine, embarrassée, tout cela n'annonçoit-il pas non seulement la perte irréparable de l'œil droit, mais que le peu de clarté que ses deux cicatrices laissoient encore appercevoir à l'œil gauche, ne suffisoit pas pour lui faire discerner distinctement les objets? Sa Déclaration, dont tous les faits sont attestés par son grand-pere, sa grand-mere, sa belle-mere, son oncle & sa tante, en présence de la Régente, du Procureur du Roi, & d'autres principaux habitans de la ville de Pézenas, qui certifient de leur part les faits les plus considérables, porte que depuis ce dernier accident *sa vue étoit si foible, que ses parens furent obligés de lui faire quitter le métier de Bourrellier, & que lorsqu'il étoit à table avec son grand-pere & sa grand-mere chez qui il mangeoit ordinairement, à peine voyoit-il le pain qui étoit sur la table, & qu'il étoit obligé de le chercher à tâtons; que lorsque son grand-pere lui demandoit à boire, il lui arrivoit souvent faute de voir distinctement, de verser partie du vin hors le verre; & quand il vouloit allumer la chandelle ou la lampe, il étoit très-embarrassé, & que ce n'étoit qu'à force d'y revenir, qu'il venoit à bout de l'allumer.*

Ces tristes expériences de l'aveuglement presque entier de ce jeune homme, quoique plus ordinairement concentrées dans le sein de sa famille, où la peine qu'il avoit à se conduire l'obligeoit le plus souvent de rester, ne laissoient pas cependant de paroître quelquefois au dehors & de se montrer aux yeux du public. Entre autres témoins le sieur Viguier certifie, que le grand-pere de Gautier qui étoit son fermier d'une olivette y étant pour ramasser les olives, Gautier y étoit venu; *qu'il avoit un œil crevé* dont il *ne voyoit pas du tout*, & qu'il lui dit *que de l'autre il ne voyoit qu'une clarté pour se conduire*, & qu'en effet *il avoit peine à ramasser les olives.*

M. Milhau le Bénéficier atteste positivement, qu'après que Gautier *eût perdu l'œil droit, il ne voyoit presque plus que pour se conduire*; & que *son grand pere & sa grand-mere* lui ont *assuré que lorsqu'il étoit à table avec eux, il ne discernoit pas même le pain qui étoit dessus, & que souvent croyant prendre du pain, il lui étoit arrivé de*

mettre la main dans le plat, & plusieurs autres choses semblables.

Mais faut-il d'autres preuves de l'aveuglement presque total de ce jeune homme, que les plaintes & les allarmes de sa famille ? *Tous ses parens appréhendoient*, dit M. Cariſſol, *qu'il ne devînt entierement aveugle, parce que l'œil gauche qui lui restoit, étoit extrêmement gâté par la petite vérole.*

La Demoiselle Albine, qui certifie *avoir vû Gautier lorsqu'il se fut crevé l'œil droit*, atteste qu'il *est demeuré borgne dudit œil l'espace d'environ quinze mois, & qu'il avoit deux taches sur l'œil gauche . . . depuis son enfance, qui lui offusquoient fort la vûe*; à quoi elle ajoute, qu'elle *a été témoin des murmures & des plaintes de ses parens, qui craignoient que cet enfant ne devînt totalement aveugle.*

Ce fut en effet le fâcheux pronoſtic, qu'en formerent dès le premier moment toutes les personnes de l'art à qui on eut recours. Entre autres le sieur Milhau Apoticaire déclare, qu'il a *cru & dit bien souvent que cet enfant deviendroit aveugle.* Le pere de ce jeune homme en étoit dans une si grande appréhenſion, qu'étant *parti pour Oran*, il *avoit défendu* à sa femme *de lui en donner la nouvelle.*

Le jeune homme étoit de sa part sans aucun espoir, & l'aſpect déplorable de ses yeux annonçoit sans ceſſe à tout le monde l'amertume & l'affliction de son cœur. Se voyant donc réduit de si bonne heure à paſſer tout le reſte de sa vie dans une ſituation si triſte pour lui-même & si à charge pour sa famille, il se trouva comme forcé de chercher toute sa conſolation auprès de celui qui eſt la réſurrection & la vie. *Dans cet état*, dit Monſieur Cariſſol dans sa Lettre à M. l'Evêque d'Agde & à M. l'Evêque de Montpellier, *ce pauvre enfant qui étoit déjà auparavant sous ma conduite, vint me trouver. Je fus si attendri de son affliction qu'il me racontoit lui-même avec larmes, que je ne pus retenir les miennes. Après l'avoir conſolé*, continue ce vertueux Confeſſeur, *je l'exhortai de mon mieux à mettre toute sa confiance en Dieu ; je lui parlai beaucoup des merveilles qui s'opéroient sur le Tombeau de M. de Pâris, je lui preſcrivis en même tems quelques prieres ... & je l'aſſurai que s'il avoit une ferme foi, Dieu le conſoleroit dans son malheur.*

Une aſſurance si poſitive & si conſolante, qui de la part du Confeſſeur venoit d'un preſſentiment ſecret des deſſeins de Dieu ſur ce jeune homme, fut pour celui-ci comme le canal & l'inſtrument de la foi, qui lui obtint peu après l'éclattante & ſubite guériſon de ſes deux yeux. Mais avant que de venir à la preuve de ce double prodige, montrons auparavant que l'état de ce jeune homme étoit abſolument incurable, & que ſa guériſon étoit évidemment impoſſible à tous les efforts de l'art & de la nature.

II. PROPOSITION.

L'état des yeux de Pierre Gautier étoit incurable.

IL y a peu de perſonnes qui ne ſentent par elles-mêmes la vérité de cette Propoſition, & à qui l'expérience n'en ait aſſez appris pour ſavoir que de tels maux, ſur-tout quand ils ſont invétérés & devenus comme naturels, ſont non des maladies paſſageres, mais des états fixes & permanens qu'il n'eſt pas au pouvoir d'aucune cauſe créée de faire jamais changer. Cependant quelque évidente que ſoit d'elle-même cette Propoſition, le malheur de notre ſiecle où la liberté effrenée qu'on ſe donne de douter de tout n'a preſque plus de bornes, m'oblige de mettre ſous les yeux du lecteur les principes d'anatomie qui en démontrent la certitude.

Comme il a plû à la divine Sageſſe de commencer par guérir l'œil crevé, & que c'eſt ce

ce premier prodige qui a souffert le plus de contradiction, je commencerai par prouver que le rétablissement de cet œil n'a pû être opéré ni par l'art ni par la nature.

§. I.

La blessure que Pierre Gautier s'étoit faite à l'œil droit, avoit réduit cet œil dans un état absolument incurable.

LA Providence divine, qui sait tout servir à sa gloire & à la preuve des vérités combattues, nous a procuré cet avantage que M. l'Archevêque de Sens rapporte lui-même une décision si précise, donnée dans le cas dont il s'agit par les plus fameux Médecins de Montpellier, qu'il suffit de l'appliquer aux faits les plus inconteſtables & attestés par tous les témoins, pour en tirer la conséquence qui établit ma Proposition.

Il nous apprend lui-même dans l'article où il combat le Miracle en question, & où il attaque le témoignage de M. de Montpellier, *qu'on consulta des Médecins célebres* de cette ville *sur ce qu'ils pensoient d'un jeune homme qui avoit eu la prunelle percée d'un coup d'alène, & qui depuis quinze mois ne voyoit point de cet œil-là, & quel remede il y avoit à lui faire. La réponse*, dit-il lui-même, *étoit toute simple; l'œil est crevé & le mal est incurable.* N'est-il pas prouvé inconteſtablement que la prunelle de l'œil droit de Gautier a été percée d'un coup d'alène? La conséquence est donc *toute simple* suivant M. de Sens lui-même; L'OEIL EST CREVÉ, LE MAL EST INCURABLE. Inſt. de Sens pag. 107.

Aussi tous les Experts en maladies, qui ont examiné cet œil après sa bleſſure, ont-ils déclaré *que le mal étoit sans remede ... que l'œil étoit crevé & perdu ... qu'il étoit perdu sans ressource ... que le coup avoit porté jusques dans le fond de la prunelle... que l'œil étoit absolument crevé .... qu'il n'y avoit rien à y faire.* Mais ne nous contentons ni de l'aveu de M. de Sens, ni de la décision des célebres Médecins qu'il rapporte, ni du jugement qu'ont porté d'abord toutes les personnes de l'art qui ont visité cet œil lors de sa bleſſure: forçons jusques dans ses retranchemens celui même qui refusera de se soumettre aux connoissances des Maîtres de l'art, & qui ne veut croire que sa raison, ou pour mieux dire que son raisonnement: présentons-lui d'une part des faits prouvés d'une maniere si frappante & si inconteſtable, & de l'autre des principes si simples & si évidens, qu'il ne puisse refuser d'en tirer lui-même les conséquences.

Il ne faut pas être fort habile en anatomie, pour savoir que dans le grand nombre de membranes, de vaisseaux & d'autres parties qui entrent dans la composition de l'œil, il y en a plusieurs qui sont absolument nécessaires pour l'action de la vûe; qu'aucune de ces parties ne se peut rétablir par rapport à la vûe, quand elle a été considérablement endommagée, parce qu'elle ne peut se guérir que par une cicatrice qui est un corps *opaque* que *les rayons visuels ne sauroient traverser*, dit M. Cannac, parce qu'elle *n'est point organisée*, & que *l'ordre des pores, des fibres & des vaisseaux n'y est plus.* Or il ne peut être douteux que le coup d'alène n'ait brisé quelqu'une de ces parties, & notamment la cornée transparente au travers de laquelle il faut que les *rayons* de la lumiere passent pour produire l'action de la vûe.

On a déja vû que le sieur Milhau qui visita l'œil peu après la bleſſure, certifie *que l'œil étoit absolument crevé, & que le coup avoit porté jusques dans le fond de la prunelle, autrement dit du petit trou noir de l'œil;* ce qui lui fit déclarer aux parens du jeune homme, que cet œil *étoit absolument perdu sans ressource.* On a vû aussi que les sieurs Raynault & Galland Maîtres Chirurgiens ont jugé & certifié, *que le coup d'alène avoit traversé la prunelle, & qu'il avoit pénétré jusques dans le cryſtallin, & étoit même entré jusqu'à la troisiéme chambre de l'œil.* En faut-il davantage pour

prouver que ce coup avoit endommagé, avoit rompu, avoit briſé des parties eſſentielles à la vûe? Ce n'eſt pas dans le blanc de l'œil que ce coup a porté; c'eſt tout au travers de la prunelle, c'eſt dans le centre même des parties les plus néceſſaires à la vûe qu'il a penetré, c'eſt juſqu'au fond de l'œil qu'il s'eſt fait un cruel paſſage.

Ceux qui ont connoiſſance du *détail anatomique de cet organe*, ſont *forcés de convenir*, dit M. Cannac Chirurgien Major des Gardes dans une ſavante Diſſertation par lui ſignée, & écrite par M. Bagieux ſon gendre Chirurgien Major des Gendarmes, *qu'il faut bien peu de choſe pour déranger l'ordre des parties dont l'œil eſt compoſé. Leur fineſſe*, ajoute-t-il, *leur liaiſon, leurs rapports, leurs proportions y ſont ſi exactement obſervées, qu'il eſt difficile de comprendre comment l'action de cette partie peut durer ſi long-tems, quoiqu'exemte des cauſes extérieures qui peuvent la bleſſer.*

Si les parties de l'œil ſont ſi fines & ſi délicates, que ſans éprouver aucun accident, il eſt étonnant qu'elles puiſſent ſubſiſter long-tems, & ſi la juſteſſe de leurs rapports & de leurs proportions eſt ſi néceſſaire pour la vûe, qu'il eſt difficile de comprendre comment l'action de cet admirable organe peut ſe conſerver; comment pourra-t-on concevoir qu'un inſtrument auſſi gros que l'alène d'un Bourrellier, ait pû les traverſer préciſément dans le lieu où la plus grande partie de celles qui ſont eſſentielles à la vûe ſont raſſemblées, ſans en déranger, ſans en altérer, ſans en briſer aucune? Mais il y a plus, & l'effet du coup a prouvé invinciblement qu'il y en avoit eu quelqu'une de détruite.

Tous les Médecins conviennent que l'humeur aqueuſe ſe régénere en peu de tems; ce qui fait conclure à M. Cannac, que puiſque le jeune homme a été plus d'un an ſans voir de cet œil, *il faut donc néceſſairement ſuppoſer que la membrane uvée, la capſule cryſtalline & la tunique vitrée ont été déchirées par la pointe de l'alène. Si cela eſt*, continue-t-il, *je ne connois aucune reſſource pour y remédier.*

Deux des plus célebres Médecins de Montpellier conſultés ſur l'état de Gautier, en ont auſſi porté le même jugement. „ S'il n'y avoit que la perte de l'humeur aqueuſe, *dit* „ *M. Lazerme*, cette perte ſeroit à préſent réparée, & le malade y verroit. Il faut „ par conſéquent que l'uvée ou le cryſtallin, ou l'une & l'autre aient été fort endom- „ magés, & par conſéquent le mal eſt ſans remede."

„ L'état du jeune homme me paroît ſans remede, *dit M. Gaultron*: il y a apparence „ que le cryſtallin a été bleſſé par l'alène; cette bleſſure aura été ſuivie d'inflammation, „ & en conſéquence le cryſtallin ſe ſera deſſeché."

Les plus grands Maîtres de l'art, même ceux que cite M. l'Archevêque de Sens, décident donc unanimement que la durée de l'aveuglement eſt une preuve infaillible que le coup avoit détruit des parties néceſſaires pour l'action de la vûe; & il ſuffit d'avoir la moindre connoiſſance de la délicateſſe, & de l'arrangement néceſſaire des parties, par leſquelles il faut que l'image de tous les objets qu'on regarde paſſe & ſe peigne dans cet organe, pour être convaincu par ſoi-même qu'un morceau de fer tel que l'alène d'un Bourrellier, n'a pû paſſer tout au travers ſans en bouleverſer, ſans en déchirer & en détruire pluſieurs.

Nous avons encore un témoignage, qui eſt infiniment au deſſus de la déciſion des Maîtres de l'art & du jugement de la raiſon. Dieu n'a pas permis qu'il pût reſter aucun doute ſur l'endroit où le coup d'alène avoit porté, & ſur le dommage qu'il avoit cauſé à la prunelle. Il a voulu que les ſimples fuſſent continuellement à portée de s'en convaincre par le témoignage de leurs ſens, & que l'œil guéri portât ſans ceſſe en lui-même la démonſtration du Miracle de ſon rétabliſſement.

Mais avant que de faire ſentir les conſéquences qui naiſſent de ſon état préſent, prouvons ſon état précédent par le témoignage d'un des plus célèbres Médecins de la Faculté de Montpellier. „ Le coup ayant porté ſur le petit trou noir de la prunelle, *dit M. de* „ *la Garde*, la plaie s'étendit ſur le bord de l'uvée, autrement l'iris. . . La cicatrice

„ qui

„ qui s'y eſt formée, a couvert la prunelle. . . . Les vaiſſeaux coupés ou rompus ont „ répandu les humeurs qu'ils contenoient. Dans le nombre de ces vaiſſeaux ſont com- „ pris ceux qui portent le ſuc nourricier; la partie craſſe de ce ſuc ne ſe diſſout pas. . . . „ c'eſt elle qui fait le ſolide du corps, qui forme les cicatrices, & qui répandue entre les „ membranes & dans l'interſtice des fibres des yeux, ramaſſée forme les taches, diſper- „ ſée fait les nuages & l'opacité de la cornée. . . . C'eſt auſſi d'où étoient venus à Pier- „ re Gautier outre la cicatrice, l'opacité de la cornée & les nuages dont tout le tour de „ l'endroit bleſſé étoit couvert; état qui n'a point changé juſqu'au jour de ſa guériſon."

Il eſt évident que cet état étant par ſa nature invariable, & ſingulierement la cicatrice qui couvroit la prunelle, ne pouvoit changer que par un Miracle. Cependant il a plû à Dieu, en rétabliſſant la ſtructure de cet œil & le rendant capable de voir, d'y conſerver une trace preſque imperceptible du trou qui avoit été fait par le cruel inſtrument qui avoit privé cet œil de la vûe.

La large & profonde cicatrice qui couvroit la prunelle, & tous les nuages qui l'environnoient, ont laiſſé en ceſſant d'être, un veſtige du lieu où cette cicatrice avoit été: l'œil a recouvré tout ſon brillant & la plénitude de l'action viſuelle, ſans perdre entierement la marque de ſon aveuglement; précieux reſtes qui, quelque légers & peu ſenſibles qu'ils ſoient, ſuffiſent pour apprendre à ceux qui prennent ſoin d'examiner cet œil, quel étoit le lieu & la profondeur de la bleſſure.

„ On découvre à la ſeule inſpection de cet œil, dit le ſieur Mairois Apoticaire à Fron- „ tignan, juſqu'où il avoit été endommagé. En effet il reſte au bord de l'iris du côté gau- „ che une cicatrice, qui marque diſtinctement le point où étoit la piquure de l'alène. A- „ près cela on remarque tout de ſuite la trace de cet outil, & on découvre le coup juſ- „ qu'au centre de la prunelle, autrement dit le petit rond noir, où il reſte encore une „ piquure de couleur blanche."

„ Je déclare, dit le ſieur de la Pierre Apoticaire à Pezenas, qu'ayant été prié de vé- „ rifier les yeux dudit Pierre Gautier, j'ai vû qu'il y a encore à l'œil droit une cicatrice „ qui eſt placée ſur l'iris dudit œil, après laquelle on voit un petit ſillon qui conduit juſ- „ qu'au fond du noir dudit œil, & qui marque le chemin qu'a fait l'alène."

„ Il conſerve encore la cicatrice du coup d'alène, dit le ſieur Milhau auſſi Apoticaire „ à Pezenas, & on diſcerne dans le fond de la prunelle juſqu'où le coup a porté."

„ Il faut regarder de près, dit M. de la Garde Médecin, pour appercevoir la trace „ qui lui reſte de la cicatrice; & il ſemble que Dieu n'ait voulu qu'elle y reſtât, que pour „ pouvoir reconnoître où le coup d'alène avoit porté."

Il ſeroit ſuperflu de rapporter ici un un plus grand nombre de témoignages, pour conſtater un fait qui eſt encore actuellement expoſé à la vûe de tout le monde, & que par conſéquent perſonne n'aura le front de nier.

Voilà donc déja une preuve inconteſtable, que le coup d'alène avoit traverſé juſqu'au centre de la prunelle; mais Dieu nous en a encore fourni une ſeconde, que la prunelle avoit été endommagée. En rétabliſſant cette prunelle, il a voulu lui donner une forme extraordinaire. Si elle n'avoit pas été fracaſſée, auroit-elle changée de figure?

„ Nous certifions, diſent les ſieurs Raynault & Galland Maîtres Chirurgiens, qu'ayant „ été appellés pour vérifier l'état des yeux de Pierre Gautier, à l'égard de l'œil droit, „ nous avons trouvé que le petit rond noir, appellé communément la prunelle, n'eſt plus „ dans ſa figure naturelle; qu'il eſt oblong, ayant perdu une partie de ſa rondeur."

„ J'ai vû auſſi, dit le ſieur de la Pierre, que la prunelle a perdu ſa rondeur, & qu'elle „ eſt aujourd'hui de figure ovale."

„ La prunelle percée, dit le ſieur Mairois, quoique rétablie aujourd'hui quant à la „ vûe, a néanmoins perdu ſa rondeur & eſt demeurée de figure oblongue."

Comme c'eſt encore ici un fait toujours ſubſiſtant, il ſeroit inutile de l'appuyer d'un

plus grand nombre de preuves; mais il eſt néceſſaire d'établir que malgré la petite piquure blanche qu'on apperçoit au fond de la prunelle, & malgré la figure extraordinaire qu'il a plû à Dieu de donner à cette prunelle, cet œil voit parfaitement la lumiere, & diſcerne diſtinctement tous les objets.

„ Ce qu'il y a encore de ſingulier, *dit M. de la Garde, célébre Médecin de Montpel-*
„ *lier*, eſt que ce jeune homme... ne laiſſe pas de voir les objets dans leur propre figure,
„ & que la trace qui lui reſte de la cicatrice, ne l'empêche pas d'y avoir diſtinctement.

„ J'ai été agréablement ſurpris, *dit le ſieur Mairois*, lorſque... j'appris que cet œil droit
„ qui étoit demeuré perdu pendant quinze mois, avoit été entierement rétabli, & que
„ Gautier voyoit parfaitement dudit œil. Je fus curieux de le voir, & l'ayant examiné,
„ je trouvai qu'on m'avoit dit la vérité, cet enfant voyant à merveille." Et après avoir fait la deſcription de la figure de cet œil, il ajoute: „ Cependant cet enfant diſcerne par-
„ faitement les objets de cet œil ainſi configuré."

Voila donc 4. faits prouvés d'une maniere inconteſtable.

1. Que le coup d'alène *avoit porté juſque dans le fond de la prunelle*, ainſi que le déclare le ſieur Milhau qui examina la plaie dans le tems qu'elle étoit encore toute récente: que ce *coup avoit traverſé la prunelle & penetré juſque dans le cryſtallin*, ainſi qu'il eſt certifié dans le Rapport des ſieurs Raynault & Galland Chirurgiens; & que *la cicatrice* qui a fermé cette plaie avoit *couvert la prunelle*, ainſi que l'atteſte M. de la Garde Médecin.

2. Que cette prunelle a pris une figure ovale lorſqu'elle a été rétablie, ce qui eſt une preuve ſenſible & continuelle qu'elle avoit été briſée.

3. Que Gautier eſt reſté quinze mois ſans voir de cet œil.

4. Que cet œil a été guéri tout d'un coup le 22. Avril 1733. & que depuis ce moment il voit à merveille.

En eſt-ce aſſez pour convaincre l'incrédule? S'il ne veut pas en croire les perſonnes de l'art & les autres témoins qui certifient que le coup avoit penetré juſqu'au fond de la prunelle, & que l'œil étoit éteint & perdu ſans reſſource; que du moins il ne refuſe pas de conſulter le témoignage de ſes ſens, qu'il ne s'obſtine pas à fermer les yeux, & Dieu lui-même lui fournira des preuves invincibles pour le convaincre que l'état de cet œil avant ſa guériſon étoit abſolument incurable. Il ne tient qu'à tous ceux qui voient Gautier d'examiner encore aujourd'hui le veſtige preſque imperceptible du chemin, qu'un aſſez gros inſtrument de fer a fait à travers la prunelle; ſi la large & profonde cicatrice a diſparu, il en reſte encore la trace. Depuis le 22. Avril 1733. cette trace blanche qu'on apperçoit juſqu'au fond de la prunelle, & la ſtructure ſinguliere de cette prunelle ſont des faits journellement expoſés à la vûe de tout le monde. Ils ſont de notorieté publique & non ſeulement l'incrédule ne peut les révoquer en doute, mais il doit les croire auſſi fermement que s'il les voyoit lui-même. Que ces grands traits de lumiere le forcent d'ouvrir les yeux: qu'il conſulte enſuite ſa raiſon, qu'il n'écoute plus ſes paſſions, & lui-même voira clair.

Mais quand on ſuppoſeroit qu'il n'y auroit eu aucune partie eſſentielle à la vûe, qui eût été endommagée dans l'intérieur de l'œil, la cicatrice de la cornée tranſparente auroit ſeule ſuffi pour empêcher à jamais cet œil de recouvrer la lumiere.

Il n'eſt pas douteux que cette cicatrice n'ait été très large, très profonde & très épaiſſe. Il ſuffira pour le prouver, de rapporter ce qu'en dit M. de la Garde, & d'expoſer quelques-unes des réflexions qu'il fait à ce ſujet.

„ Le coup d'alène dans l'œil droit, *dit ce Médecin*, avoit fait une plaie profonde, l'hu-
„ meur aqueuſe s'en étant répandue.... Elle devoit être longue au moins de deux lignes
„ par rapport à la groſſeur des alènes des Bourrellier.... Cette cicatrice a dû être fort craſ-
„ ſe & ſolide, eu égard à la partie bleſſée... Plus les parties de notre corps ſont ſolides,
„ plus après leurs bleſſures les cicatrices qui s'y forment, ſont compactes... Ici la partie

„ bleſſée

„ blessée est une membrane qui, quoique transparente, est plus compacte & plus solide „ que les membranes ordinaires."

Il prouve ensuite par plusieurs principes incontestables „ que la cicatrice survenue à cet „ œil blessé a dû être large, les bords étant écartés & n'ayant pû être rapprochés; pro- „ fonde, le coup ayant porté au delà de la cornée; épaisse & opaque, par la consistance „ de la matiere dont elle a été formée.... Mais pour juger encore plus facilement de la ci- „ catrice de l'œil de Pierre Gautier, *avoit-il dit plus haut*, faisons attention à l'état d'une „ partie blessée, aux moyens & comment une partie se réunit par une cicatrice. 1. Après „ une blessure, chacune des fibres coupées forme un bout de chaque côté, & leur force éla- „ stique ou leur ressort, bien loin d'approcher ces bouts, ne sert qu'à les éloigner davan- „ tage les uns des autres, & à former un intervalle plus grand entre les extrémités. 2. Les „ extrémités des fibres ne se touchant pas, & ne pouvant se rejoindre immédiatement, el- „ les ne se réunissent que par une matiere qui y survient, & qui remplit tout l'intervalle „ qui se trouve entre les extrémités des fibres coupées. 3. Cette matiere est le propre „ suc nourricier... qui étant une véritable glue, se cole... à chaque bout... des fibres cou- „ pées... s'étend peu à peu... & va se rejoindre à celui qui a coulé du bout opposé, & se liant „ ensemble forme un corps moyen, qu'on nomme cicatrice. 4. Quoique ce suc nourri- „ cier soit transparent quand il est fluide, quand il s'épaissit il devient blanc & opaque ... „ Or cette cicatrice, *ajoute-t-il*, n'est point un corps étranger; elle devient une partie vi- „ vante du corps, quoiqu'avec quelque différence, & étant composée de la même matie- „ re, quoiqu'inégalement arrangée, elle est aussi indissoluble que les autres parties du corps; „ d'où il s'ensuit nécessairement que la cicatrice survenue à cet œil blessé a dû subsister dans „ son premier état, la matiere de cette subsistance ne se dissolvant jamais, ni naturellement, „ ni par la force d'aucun remede: ce qui même ne se pourroit sans rouvrir la plaie, en dis- „ solvant sa soudure."

S'il est impossible de dissoudre une pareille cicatrice, ni par aucune ressource de la nature, ni par la force d'aucun remede, qui peut douter qu'un pareil état ne soit absolument incurable? Non, il n'y a que celui qui n'est point assujetti aux loix qu'il a établies dans la nature, qui puisse le changer. Il a fallu ou anéantir & dissiper cette profonde cicatrice qui remplissoit toute l'épaisseur & toute l'étendue de la cornée qui couvre la prunelle, & former sur le champ à sa place un corps transparent pour remplir le vuide du lieu que la cicatrice occupoit, ou rendre transparente cette même cicatrice qui par sa nature est un corps opaque.

L'incrédule imaginera-t-il qu'il y ait quelque ressort dans la nature, où quelque industrie dans l'art, capable d'opérer un pareil prodige? S'il n'y en peut avoir, qu'il rende donc gloire à Dieu, qu'il le reconnoisse à ses œuvres. S'il consulte les Maîtres de l'art, leur réponse est toute simple: Ce mal étoit incurable. S'il n'en veut croire que ses yeux, ils lui font voir à l'inspection de l'œil guéri, que le coup avoit porté jusqu'au fond de la prunelle, & par conséquent que l'œil étoit perdu sans ressource. S'il s'obstine à les fermer, sa raison suffira encore pour lui apprendre que la cicatrice d'un pareil coup n'a pû être dissipée & réduite à un point presque imperceptible, que par celui qui seul anéantit & donne l'être.

§. II.

Les deux cicatrices qui obscurcissoient depuis treize ans l'œil gauche de Pierre Gautier, étoient pareillement incurables.

CEtte Proposition est déja démontrée par les principes que nous venons de rapporter; ajoutons seulement ici les conséquences qu'en tirent le célebre Médecin & le Chirurgien Major des Gardes, que nous avons déja cités:

„ Ces

„ Ces taches qui étoient un produit de la petite vérole, *dit M. de la Garde*, étoient „ indiſſolubles par l'action de la nature; ne cédant pas même aux remedes appliqués... „ Perſonne auſſi n'a vû, & il n'y a point d'obſervation qui rapporte la réſolution de cet- „ te eſpece de taches."

„ Je ne comprens pas, *dit M. Cannac*, comment un œil peut recouvrer ſon action, a- „ près avoir jetté grande quantité de pus à la ſuite de la petite vérole; car il a fallu une „ ouverture pour en permettre l'iſſue, & cette ouverture a dû ſe refermer par cicatrice. „ Or il eſt certain que non ſeulement une cicatrice ne ſe diſſipe pas du ſoir au lendemain, „ mais qu'elle ſubſiſte à jamais dans la même place, lorſqu'elle eſt une fois parfaitement „ formée."

Auſſi les Médecins mêmes, que les Conſtitutionnaires conſulterent après le rétabliſſement ſubit de l'œil droit de Gautier en vûe de trouver quelque moyen d'obſcurcir l'évidence de cette merveille Divine, convinrent-ils pour lors expreſſément, que les deux cicatrices de l'œil gauche ne pouvoient être diſſipées ni devenir tranſparentes que par un Miracle. Il eſt vrai que ces Docteurs conſultans, n'ayant pas été bien informés des faits, & ne s'étant pas donné la peine de les approfondir, peut-être pour ſe conſerver un prétexte de donner un avis conforme aux intentions de ceux qui les mettoient en œuvre, déciderent en même tems que le rétabliſſement de l'œil droit avoit pû ſe faire d'une maniere naturelle: mais pour faire évanouir l'avantage que les ennemis des Miracles ont voulu tirer de cette déciſion, il ne faut qu'obſerver que ces Docteurs ne la fonderent, ſuivant qu'il paroît par ce qu'en rapporte M. l'Archevêque de Sens lui-même, que ſur la fauſſe ſuppoſition que l'affaiſſement & l'aveuglement de l'œil droit de Gautier n'avoient eu pour cauſe que la perte de l'humeur aqueuſe. Ce qui donne lieu de penſer que ceux qui ne cherchoient que le moyen d'engager ces Médecins à leur donner une réponſe capable de répandre quelques nuages ſur ce Miracle, leur avoient diſſimulé qu'il y avoit plus d'un an que cet œil avoit été crevé lorſqu'il fut ſubitement guéri: mais ce qui eſt inconteſtable c'eſt que du moins ils leur cacherent que le coup d'alène avoit traverſé la prunelle, & que juſqu'au moment de la guériſon ſubite cette prunelle avoit été couverte par une large cicatrice, ainſi que l'atteſte le célebre Médecin M. de la Garde: car il eſt de la derniere évidence que cette cicatrice ne leur eût point paru moins incurable ni moins indiſſoluble que celles qui étoient la ſuite de la petite vérole, qu'ils déciderent alors ne pouvoir jamais changer de nature que par une opération que Dieu ſeul pouvoit faire. Auſſi déclarerent-ils unanimement que ſi l'œil gauche de Gautier eût été guéri, c'eût été un Miracle inconteſtable.

„ Lorſque l'œil droit de Pierre Gautier fut guéri, *dit le ſieur Milhau Bénéficier*, plu- „ ſieurs perſonnes de cette ville, entre autres M Renal fils Docteur en Médecine de „ la Faculté de Montpellier, M. Thomas Chirurgien & preſque tous nos autres Méde- „ cins dirent que c'étoit un effort de la nature; mais que ſi ſon œil gauche eût été guéri, „ le Miracle eût été évident, parce que les cicatrices dont il étoit couvert étoient de „ nature à ne pouvoir jamais être diſſipées; & pour lors tous les Médecins & Chirur- „ giens convenoient qu'il n'y avoit nul remede humain qui pût diſſiper après un ſi long- „ tems de pareilles cicatrices formées ſur un œil par la petite vérole, & qui étoient re- „ ſtées dans le même état pendant treize ans."

Après la guériſon de l'œil droit, *quelques-uns de nos Médecins*, dit M. Cariſſol dans ſa Lettre adreſſée à M. l'Evêque d'Agde & à M. de Montpellier, „ dirent qu'il ne fal- „ loit pas mettre une pareille guériſon au rang des œuvres de Dieu, que c'étoit un effort „ de la nature qui avoit rétabli cet œil. Mais Dieu a permis cette contradiction, pour „ faire éclatter davantage ſon œuvre. En effet, Monſeigneur, les mêmes Médecins qui „ avançoient que l'œil crevé étoit rétabli par un effort de la nature, avancerent en mê- „ me tems & dirent publiquement à tous ceux à qui ils parloient, que ce ſeroit l'œil gâ-

„ té

„ té par la petite vérole qui ſeroit un vrai Miracle s'il étoit rétabli, parce que les ta-
„ ches cauſées par cette maladie ſont ſelon eux incurables."

Tous ces Maîtres de l'art étant convenus unanimement, avant que ce ſecond Miracle fût fait, qu'il n'y avoit aucune reſſource ni dans l'art ni dans la nature, pour diſſiper de pareilles cicatrices, parce que faiſant une partie vivante de la cornée de l'œil, elles ne pouvoient être détruites ſans laiſſer une vuide qui ne pourroit être rempli que par un autre cicatrice, le prodige qu'il a plû à Dieu d'opérer leur fera-t-il retracter une déciſion, que leur ſcience, leur expérience & leur raiſon leur ont dictée? Ont-ils découvert depuis ce Miracle quelque nouveau moyen de rendre tranſparentes de pareilles cicatrices? Non: auſſi nul d'entre eux, quoique la plûpart ſoient très devoués à la Conſtitution, n'a oſé donner d'atteſtation contre ce Miracle; ils ſe ſont contentés de reſter dans le ſilence. Mais ſuffit-il, ô mon Dieu, de ſe refuſer au menſonge & à l'impoſture? Ceux qui comme eux ont vû vos œuvres, ne ſont-ils pas obligés de vous en rendre gloire? Donnez-leur en le courage, ô mon Dieu; vous ſavez que par nous-mêmes nous ne ſommes que foibleſſe.

Au reſte juſqu'à préſent j'ai eu ſeulement deſſein de prouver que l'état des yeux de Pierre Gautier étoit incurable, & ſi j'ai rapporté quelques preuves de ſa guériſon, ce n'a été que par occaſion, & pour ainſi dire qu'en paſſant; mais deux prodiges ſi merveilleux & ſi éclatans ne peuvent être établis ſur trop de témoignages. Hâtons-nous donc d'en préſenter une foule au lecteur.

III. PROPOSITION

Les yeux de Pierre Gautier ont été ſubitement & parfaitement rétablis par l'interceſſion de M. de Pâris.

QUoique Dieu ne rejette point la priere du pauvre, & que les gémiſſemens de celui qui lui expoſe avec confiance ſa miſere, bien loin d'être un objet de dédain & d'importunité pour lui, ſoient au contraire ce qu'il y a de plus capable de le toucher, cependant il faut avouer qu'il ne diſpenſe pas toujours ſes faveurs au gré de nos deſirs. Quand les hommes font attendre leurs dons, c'eſt preſque toujours par orgueil, par dureté ou par impuiſſance; mais quand Dieu le fait, c'eſt par bonté, par ſageſſe & par amour. S'il refuſe donc de nous exaucer d'abord, tantôt c'eſt pour éprouver notre foi, & pour la rendre par ces refus apparens plus vive & plus empreſſée; tantôt c'eſt pour nous faire ſentir davantage notre indignité & la grandeur de ſes graces, & pour nous en faire mériter une effuſion plus abondante, en élargiſſant notre cœur par l'ardeur de nos deſirs; en un mot c'eſt très ſouvent pour proportionner la magnificence de ſes dons aux diſpoſitions qu'il fait naître & qu'il forme lui-même en nous à l'occaſion de ſes délais. C'eſt ainſi que pour perfectionner la foi de notre jeune affligé & faire croître ſes deſirs, Dieu voulut le faire paſſer par ces épreuves ſalutaires.

La premiere neuvaine qu'il *fit à l'honneur du ſaint Diacre*, *fut ſans ſuccès*, dit M. Cariſſol. *Encouragé* cependant par ce pieux Confeſſeur, & devenu plus éclairé par ſes inſtructions, il entend le langage des retardemens de Dieu & recommence auſſitôt après une ſeconde neuvaine. Sa ferveur & ſon zèle le porterent même à ajouter *deux jeunes au pain & à l'eau*, aux prieres que lui avoit ordonnées ce charitable guide. Il cherche le ſecret & la ſolitude pour s'aller proſterner aux pieds de Jeſus-Chriſt, & forcer pour ainſi dire ſes regards adorables de ſe fixer ſur ſa miſere. C'eſt dans cette humble poſture ſi capable d'intéreſſer le ciel en ſa faveur, que pour donner un appui plus ſenſible

à ſa foi, *il ſe regardoit*, ainſi que nous l'apprend encore M. Cariſſol, *comme s'il avoit été ſur le Tombeau du ſaint Diacre.*

Une foi ſi vive & ſi digne de celui qui par ſa grace la formoit dans ſon cœur, ne fut pas ſans quelque conſolation. *Il lui ſembla appercevoir*, dit-il dans ſa Déclaration, *quelque clarté de ſon œil droit*; de cet œil toujours éteint, toujours affaiſſé, toujours flétri: de cet œil, dont la cicatrice large & profonde & qui couvroit entierement la prunelle, étoit une preuve viſible qu'il ne pouvoit ſans un prodige devenir une ſeconde fois la lumiere du corps. Auſſi cette foible lueur qui ne lui parut que pendant un inſtant, étoit-elle une ſorte de prodige par qui Dieu voulut augmenter la foi & la confiance de ce jeune homme, en lui annonçant ainſi ſa guériſon prochaine. En effet dès que cette ſeconde neuvaine fut finie, Gautier en recommença une troiſieme avec plus de ferveur qu'auparavant: & voici quel en fut le ſuccès.

§. I.

L'œil droit de Pierre Gautier a recouvré ſubitement & parfaitement la vûe le 22. Avril 1733.

GAutier déclare conjointement avec tous les autres témoins, que ce fut le 22. Avril 1733. troiſiéme jour de ſa troiſiéme neuvaine, que cet œil preſque détruit & totalement éteint depuis 15. mois, recouvra ſubitement la lumiere & parut tout-à-coup comme reſſuſcité.

On s'imagine aiſément, quand ſa Déclaration ne nous l'apprendroit pas, combien cette faveur Divine doit lui cauſer de joie, en ſe voyant ainſi renaître à ce monde viſible qui depuis ſi long-tems n'étoit plus viſible pour lui. Celle de ſon grand-pere premier témoin de ce Miracle, fut égale à ſon étonnement. Cependant ſe défiant d'abord de ce que lui diſoit ſon petit-fils, & craignant *qu'il ne voulût lui en impoſer*, il lui demanda *de quel côté étoit cet arbre* qu'il diſoit voir *de ſi loin*; ce que celui-ci lui montra auſſitôt. C'en fut aſſez pour le convaincre de la vérité du prodige, étant impoſſible que le jeune homme vît cet arbre de ſon œil gauche, dont les larges cicatrices ne lui laiſſoient appercevoir que les objets les plus proches, & encore d'une maniere confuſe.

Le bruit d'une guériſon ſi ſurprenante ſe répand auſſitôt dans Pezenas. Le triſte état de Gautier étoit connu de toute la ville: la difformité hideuſe d'un œil crevé & flétri, qui n'offroit au lieu de prunelle qu'une cicatrice de couleur blanche, avoit frappé la vûe de tout le monde; auſſi chacun veut-il voir & s'aſſurer par lui-même de la vérité de la guériſon. Tout concourt à la rendre notoire; une foule de perſonnes de tout état s'empreſſe par différens motifs d'examiner ce jeune homme à qui Dieu venoit d'accorder une faveur ſi ſinguliere. On lui fait ſubir mille épreuves, on fait cent expériences que chacun réitere à ſon gré, & tout le monde demeure convaincu qu'il voit parfaitement de cet œil, dont la large & profonde cicatrice avoit été tout-à-coup réduite à un point preſque imperceptible. C'eſt ce qu'atteſtent unanimement tous nos témoins.

Je ne m'arrêterai point à rapporter ici les Certificats de la famille de Gautier. J'obſerverai ſeulement comme en paſſant, que ſa belle-mere atteſte que *le 22. du mois d'Avril* (1733) *il fut ſubitement guéri de ſon œil droit, & vit ce jour-là de cet œil mieux qu'il n'avoit jamais fait* avant qu'il eût été crevé, & que cet œil devint *ſi beau qu'on ne peut aſſez le regarder.*

Mais dans la foule des témoins choiſiſſons d'abord les Experts qui ont examiné l'état de cet œil avant ſa guériſon, & citons enſuite ſingulierement des Eccléſiaſtiques d'une vertu ſi généralement reconnue que les plus grands adverſaires des Miracles n'oſent eux-mêmes en diſconvenir.

Le

Le Sieur Milhau, qui consulté lorsque la blessure étoit encore ouverte, avoit déclaré que cet *œil étoit perdu sans ressource* & *que le coup avoit porté jusque dans le fond de la prunelle*, fut pareillement un de ceux à qui Gautier s'empressa davantage de se faire voir dans le moment qu'il eut été guéri. Aussi certifie-t-il *que le* 22. *Avril* 1733. qui étoit le jour même de cette guérison subite, *ou* lui *amena* Gautier, & qu'il fut bien *étonné* de voir *que* son *œil droit étoit rétabli*, *& qu'il voyoit très bien de cet œil, quoiqu'il conserve encore la cicatrice du coup d'alène & qu'on discerne dans le fond de la prunelle jusqu'où le coup a porté.*

Le Sieur Mairois, qui ayant éxaminé l'œil droit au mois de Juin 1732. avoit jugé *qu'il étoit éteint & perdu*, atteste qu'il fut *agréablement surpris* de voir *que cet œil, qui étoit demeuré perdu pendant* 15. *mois*, *avoit été entierement rétabli*, & que Gautier en voyoit *à merveille* Il ajoute qu'*on découvre à la seule inspection de cet œil jusqu'où il avoit été endommagé :* „ qu'en effet il reste au bord de l'iris une cicatrice qui marque „ distinctement la piquure de l'alène, & *qu*'on remarque tout de suite la trace de cet „ outil.... jusqu'au centre de la prunelle, où il reste encore une piquure de couleur „ blanche ; & *que* la prunelle.... quoique rétablie.... est demeurée de figure oblongue, *ce* „ *qui néanmoins n'empêche pas que* cet enfant *ne* discerne parfaitement les objets de cet „ œil."

„ *S'il eût été possible* de resoudre.... la cicatrice, l'opacité de la cornée & les nuages „ dont tout le tour de l'endroit blessé étoit couvert, *dit le célebre Médecin M. de la* „ *Garde*, la vûe ne seroit revenue que peu à peu, & non pas subitement comme il est „ arrivé.... Il est guéri subitement, *dit-il encore*, au tems précis de ses prieres, & la „ trace qui lui reste de la cicatrice.... qu'il faut regarder de près pour l'appercevoir.... „ ne l'empêche pas de voir distinctement de cet œil."

„ Il recouvra le 22. d'Avril de la présente année 1733. *dit M. Milhau le Bénéficier*, „ l'œil droit dont il ne voyoit plus depuis quinze mois. *Il est vrai*, *ajoute-t-il*, qu'on „ voit au bas de l'œil *une* cicatrice, *&* j'ai apperçu dans le fond du noir de cet œil com- „ me une piquure blanche, qui semble désigner le coup qu'a fait la pointe de l'alène „ dans le centre de cet œil, *& que* le petit rond noir.... forme aujourd'hui une figure „ ovale.... Cependant ce jeune garçon voit parfaitement de cet œil, ainsi que je l'ai é- „ prouvé en lui bouchant l'œil gauche, & qu'une infinité d'autres personnes l'ont éprou- „ vé aussi bien que moi. Au reste malgré ces especes de petits défauts, *cet* œil n'a rien „ du tout de choquant, *& au contraire* comme *il est* vif, brillant, animé & bien ou- „ vert, il n'est gueres possible d'en voir *un* plus beau. Cela même donne à ce garçon „ une physionomie toute différente de celle qu'il avoit, lorsque son œil droit étoit terni „ & tout éteint."

„ Je m'apperçus, *dit le Pere Leschenault Prêtre de l'Oratoire*, après l'attention „ la plus exacte & plusieurs expériences réitérées, qu'il en voyoit parfaitement : une infi- „ nité de personnes ont vû & expérimenté la même chose ; & c'est, *dit-il encore*, un „ fait si notoire que je crois qu'il est inutile d'entrer dans le détail des expériences qui „ furent faites alors. *Au surplus je remarquai que* la prunelle *de cet* œil *n'est* plus ron- „ de.... mais oblongue & ovale, *& qu'il y* a encore dans l'iris une cicatrice sembla- „ ble à la piquure d'une éguille."

J'eus la curiosité, dit le Pere Bordes aussi de l'Oratoire, *de lui fermer l'œil gauche, & de lui présenter différens objets qu'il reconnut fort bien ; ce qui me fut*, ajoute-t-il, *une preuve sans replique qu'il les voyoit.*

Je certifie, dit le Pere Marcadier, pareillement de l'Oratoire, *qu'ayant examiné l'œil droit de Pierre Gautier... je* „ le trouvai sain & en bon état, *&* qu'en ma pré- „ sence ayant fermé l'œil gauche, il distingua différens objets qui lui furent présen- „ tés. "

Je me ſuis aſſuré par diverſes expériences, dit le ſieur Rey Marchand à Pezenas, que Pierre Gautier voyoit *très-bien de ſon œil droit.*

„ Je certifie, *dit la Dame Raynault*, que le nommé Pierre Gautier *qui* s'étoit crevé „ l'œil droit d'un coup d'alène, eſt reſté borgne depuis la fin de Janvier 1732. juſqu'au 22. „ Avril 1733. que ſon œil fut rétabli; ce qui s'étant répandu dans la ville, j'eus la curio- „ ſité d'aller voir cet enfant, & je trouvai que cet œil étoit véritablement rétabli."

Si le fait n'eût pas été certain, comment un ſi grand nombre de perſonnes auroient-elles oſé l'atteſter à la face des Conſtitutionnaires qui dominent dans ce pays là? Auroient-ils ſouffert qu'on publiât hautement un tel Miracle ſi capable de décréditer leur chere Conſtitution, s'ils avoient pû trouver quelque moyen d'en prouver la fauſſeté, ou même de couvrir cette œuvre Divine d'un voile d'incertitude? Les partiſans les plus outrés de cette Bulle y ont bien employé tous leurs efforts. Ils ont d'abord publié un avis qu'ils avoient extorqué à quelques Médecins en leur diſſimulant les faits: mais Dieu a tourné cet avis à leur confuſion par le ſecond Miracle qu'il a fait. Ils ont enſuite ſéduit Gautier, ils lui ont fait renier pendant quelque tems la faveur que Dieu lui avoit accordée: mais Gautier pere animé par la grace a eu le courage de convaincre ſon fils de mauvaiſe foi en préſence de l'Intendant de la Province. Enfin ils ont voulu engager la Cour à perſécuter deux des principaux témoins de ce Miracle pour intimider tous les autres: mais celui qui dans les cieux ſe rit de la vaine prudence des méchans, s'eſt ſervi de M. l'Evêque d'Agde pour faire échouer leurs artifices & rendre toutes leurs impoſtures inutiles. Auſſi tous ceux des habitans de Pezenas qui ne ſont point aveuglés par quelque paſſion, continuent-ils encore aujourd'hui de rendre gloire à Dieu de ce Miracle. Dira-t-on que Gautier a eu le talent d'en impoſer à toute cette ville? Mais par quel merveilleux ſecret auroit-il pû faire accroire qu'il voyoit ce qu'il ne voyoit point? Si ſon œil droit n'eût pas été véritablement rétabli, & ſi la vûe de cet œil n'eût pas été parfaite, ainſi que le certifient tous les témoins, comment ce foible & timide jeune homme auroit-il pû réuſſir dans toutes les épreuves qui furent faites pour eſſayer s'il n'en impoſoit pas? Auſſi les plus outrés Conſtitutionnaires & M. l'Archevêque de Sens lui-même n'ont oſé diſconvenir que l'œil n'ait été rétabli, & n'ait recouvré la vûe. Il ne faut même pour s'en convaincre, que voir la conſultation qu'ils firent alors aux Médecins, puiſqu'ils y ſuppoſoient que la régénération de l'humeur aqueuſe avoit rendu la vûe à cet œil; car par là c'étoit convenir qu'il avoit été privé de la lumiere, & qu'il ne l'étoit plus. Auſſi c'eſt ſeulement ſur l'état où étoit cet œil avant ſa guériſon, qu'il ont cherché à répandre quelques doutes; mais ils n'ont pas eu le front de nier qu'il eût été ſubitement rétabli, ſachant que le fait étoit de notoriété publique, non ſeulement dans *toute la ville de Pezenas*, mais même dans tous *les lieux voiſins* qui, ſuivant que l'atteſte M. de Montpellier, *ont accouru a ce ſpectacle ſi digne d'admiration.*

L'état où étoit cet œil avant ſa guériſon, a été prouvé d'une maniere invincible dans les Propoſitions précédentes; ſa guériſon ſubite & parfaite ne peut être conteſtée: & ſi les taches qui reſterent à l'œil gauche lors de la guériſon de l'œil droit, étoient une eſpece de nuage qui fourniſſoit un faux prétexte à l'incrédule pour s'exemter de reconnoître l'œuvre de Dieu dans la premiere guériſon, je vais faire voir que Dieu a diſſipé ce nuage par la lumiere la plus éclattante, & que voulant pouſſer à bout l'incrédulité, il a confirmé le premier prodige qu'il venoit de faire, par un prodige encore plus grand.

§. II.

Les deux cicatrices qui depuis treize ans rempliſſoient preſque entierement la cornée tranſparente de l'œil gauche de Pierre Gautier, ont tout-a-coup diſparu le 14. Mai 1733. & cet œil en recouvrant la vue, a repris auſſi dans l'inſtant ſa grandeur & ſa beauté.

TOus ceux qui étoient venus admirer le rétabliſſement ſubit de l'œil droit de Pierre Gautier, & plus encore ceux qui l'avoient examiné dans le deſſein de trouver des prétextes pour s'exemter d'y reconnoître un Miracle, avoient remarqué les deux cicatrices qui offuſquoient encore l'œil gauche; & il ſemble que Dieu n'ait différé ce ſecond Miracle, & donné aux deux guériſons des époques différentes, que pour faire connoître juſqu'à quel excès ſe peut porter l'incrédulité, & pour vérifier de plus en plus cette Propoſition ſi injuſtement frappée d'anathême, que *quand Dieu n'amollit pas le cœur par l'onction intérieure de ſa grace, les graces extérieures*, dont les Miracles ſont les plus éclattantes, *ne ſervent qu'à l'endurcir davantage.* V. Propoſ. cond. par la Conſt. Unig.

En effet qui auroit pû penſer que ſi Dieu, après la déciſion des Médecins conſultés par les Conſtitutionnaires, vouloit bien opérer ſubitement le Miracle que ces adverſaires de la vérité le défioient en quelque ſorte de faire, ils oſeroient encore mettre tout en œuvre pour contredire ce deuxiéme prodige, comme ils avoient fait le premier? „ Dieu a permis cette contradiction, *dit M. Cariſſol dans ſa Lettre aux deux Evêques*, pour faire éclatter davantage ſon œuvre .... Il a confondu ces faux ſages, & les a pris dans leurs propres piéges. L'enfant recommença ſes prieres le Dimanche avant l'Aſcenſion, pour demander la guériſon de l'autre œil. Chacun avoit eu le tems de l'examiner & d'en connoître la difformité. Les *deux taches* que *la petite vérole* y avoit faites à l'âge de cinq ans.... y étoient encore la veille de l'Aſcenſion; ... mais ce jour elles diſparurent, & il n'en reſta plus aucun veſtige."

Tous ces mêmes faits ſont certifiés par Pierre Gautier & par tous ſes parens; mais encore un coup ne prenons que des témoins étrangers à ſa famille.

„ Pierre Gautier, *dit M. Milhau le Bénéficier*, par le conſeil de quelques perſonnes ſenſiblement touchées de voir qu'on cherchoit à douter du Miracle que Dieu avoit opéré en ſa faveur par l'interceſſion de M. de Pâris, ſe détermina à faire une nouvelle neuvaine le 10. de Mai, qui étoit le Dimanche avant l'Aſcenſion, pour obtenir la guériſon de ſon œil gauche. Le Jeudi ſuivant, qui étoit le jour de l'Aſcenſion, les deux cicatrices qu'il avoit ſur l'œil gauche depuis treize ans, diſparurent entierement le matin, ſans qu'il en reſtât la moindre trace. En même tems les paupieres de cet œil s'ouvrirent tout d'un coup, & cet œil qui étoit auparavant fort difforme, parut tout d'un coup auſſi beau, auſſi clair, auſſi net & auſſi bien ouvert qu'un œil peut être."

„ Je certifie, *dit le Pere Bordes*, que le 10. Mai 1733. étant à Pezenas, *après avoir examiné l'œil droit de Pierre Gautier qui avoit été guéri le 22. d'Avril précédent*, en même tems j'examinai ſon œil gauche. J'y trouvai deux cicatrices blanches, qu'il m'avoit déclaré être provenues de deux grains de petite vérole, qui avoient abouti dans cet œil ..... Ces deux cicatrices occupoient chacune une partie de la prunelle & de l'iris, ſans néanmoins les couvrir entierement ..... Ayant oui dire le jour de l'Aſcenſion, 14. du même mois, que ces deux cicatrices avoient entierement diſparu le matin du même jour en recevant la ſainte Communion, enſorte que dès qu'il fut ſorti de l'Egliſe.... différentes perſonnes .... l'ayant examiné ... ne trouverent plus aucun veſtige de ces cicatrices qu'il avoit encore le matin du même jour; je l'envoyai chercher à une heure après midi ce même jour 14. de Mai, & je fus dans une admiration que je ne puis exprimer, de voir qu'effectivement il ne reſtoit aucune marque dans ſon œil gauche des

„ deux cicatrices que j'y avois vues moi-même quatre jours auparavant, & que cet œil „ étoit auſſi net que s'il n'y avoit jamais eu aucun mal."

„ Le Mardi avant l'Aſcenſion, *dit la Dame Raynault*, j'ai vû ſur ſon œil gauche deux „ cicatrices que la petite vérole lui avoit laiſſées depuis ſon enfance, & qui lui gâtoient „ beaucoup la vûe; & le bruit ayant couru le jour de l'Aſcenſion que ces deux cicatri- „ ces avoient diſparu après que cet enfant eût fait ſes dévotions, j'allai chez lui pour voir „ ſi cela étoit vrai, & je vis avec admiration que les taches n'y étoient plus."

La Dame Régente de la ville certifie elle-même „ avoir vû les taches à l'œil gauche „ dudit Gautier, & que depuis le jour de l'Aſcenſion il n'y en a plus."

La Dame Malet atteſte „ qu'il avoit deux taches à l'œil gauche, que la petite véro- „ le y avoit laiſſées depuis ſon enfance.... & que le jour de l'Aſcenſion Gautier étant ve- „ nu chez elle, elle s'apperçut qu'il n'y avoit plus de taches, & qu'il y voyoit claire- „ ment; de quoi elle fut fort ſurpriſe."

La Dame Mauri veuve Rainaudart certifie „ qu'à l'œil gauche il y avoit deux „ taches, & que depuis le jour de l'Aſcenſion elle s'eſt apperçue qu'il n'y en avoit plus, „ & qu'il voyoit clairement de cet œil."

La Demoiſelle Maniel épouſe du ſieur Milhau, déclare „ que le 10. de ce mois *de* „ *Mai* 1733. ayant envoyé chercher ledit Gautier, & l'ayant fait venir chez elle pour voir „ s'il étoit guéri de l'œil droit, elle trouva que ledit œil étoit guéri, mais qu'elle apper- „ çut deux taches à l'œil gauche.... & que le 14. du dit mois, jour de l'Aſcenſion, après „ midi elle apperçut qu'il n'y avoit plus de taches.... Je fus curieuſe de le voir, *dit-elle* „ *dans un ſecond Certificat*, je le vis & je trouvai cet œil ſi net & ſi beau, qu'il falloit „ avoir vû des taches auparavant pour croire qu'il y en avoit eu."

„ J'ai reconnu avec plaiſir, *dit le ſieur Viguier*, que quelques jours après la guériſon „ *de l'œil droit* les taches de la petite vérole étoient diſparues, de telle maniere que cet „ enfant aujourd'hui a ſes deux yeux auſſi ſains & auſſi beaux que s'ils n'avoient été jamais gâtés.

„ J'ai vû ledit Pierre Gautier, *dit le ſieur Rey*, ayant depuis ſon enfance ſon œil gauche „ couvert de taches de la petite vérole, & depuis le jour de l'Aſcenſion de la préſente an- „ née 1733. il a ſon dit œil gauche dépouillé, brillant & ſans taches."

„ Il avoit ſur l'œil gauche, *dit la Demoiſelle Ferriere*, deux taches de la petite vérole „ *depuis* treize ans.... mais ayant continué ſes prieres au Bienheureux Diacre, il ſe trouva „ guéri & délivré deſdites taches le 14. Mai jour de l'Aſcenſion de la préſente année, de „ maniere qu'aujourd'hui il a ſes deux yeux beaux, clairs, bien ouverts, ſans taches, voyant „ bien. C'eſt ce que je certifie, & ce que pourroient auſſi certifier plus de deux mille per- „ ſonnes de Pezenas, qui ont vû ledit garçon preſque aveugle, & qui le voient aujour- „ d'hui bien clair-voyant.".

En effet la guériſon dont il s'agit, n'a pû manquer d'avoir une infinité de témoins. Ce n'eſt point dans le ſecret d'une chambre qu'elle s'eſt opérée; c'eſt en public, c'eſt au milieu d'une Egliſe: le matin du jour de l'Aſcenſion en recevant la Communion, les deux taches diſparoiſſent. Auſſitôt qu'il ſort de l'Egliſe, le peuple s'aſſemble autour de lui; différentes perſonnes examinent cet œil, & ne trouvent plus aucun veſtige des cicatrices qui y étoient encore le matin. Non ſeulement ces cicatrices blanches, opaques & ténébreuſes, ont tout à coup ceſſé d'être, non ſeulement la place qu'elles occupoient dans la cornée, a été ſubitement rempli par un corps tranſparent que Dieu a creé dans l'inſtant pour prendre leur place: mais même cet œil qui ne s'ouvroit qu'à demi, & qui paroiſſoit ne ſe prêter qu'à regret au peu de rayons de lumiere qui pouvoient le traverſer, s'ouvre entierement & fait paroître une prunelle vive & brillante, qui le rend auſſi beau qu'il avoit été difforme, & qui donne à Gautier une phyſionomie toute différente de celle qu'il avoit, lorſque ſes yeux étoient ternis & couverts de cicatrices. C'eſt ce que toute la ville a vû; c'eſt ce qu'atteſtent pluſieurs perſonnes dignes de foi, qui n'auroient certainement pas oſé certifier un pareil

fait

fait comme s'étant passé à la vûe de tout Pezenas, s'ils avoient pû être démentis par une notoriété contraire, sur-tout sachant qu'en donnant ce témoignage ils s'attiroient l'inimitié irréconciliable de tous les partisans de la Bulle, qui appuyés de toutes les Puissances n'auroient pas manqué de perdre tous ceux qu'ils eussent pû convaincre d'avoir autorisé par leur témoignage une imposture si criminelle.

Non seulement tout le public l'a vû; mais aussi les yeux de Gautier ont été examinés par quantité de personnes de l'art, dont quelques-unes ont eu le courage d'en donner leur rapport. *La main de Dieu se reconnoît sensiblement*, dit M. de la Garde Médecin, *dans l'événement des taches de l'œil gauche, & le malade ne voyoit pas mieux de cet œil qu'à l'age de dix, douze & quinze ans... Après être guéri de l'œil droit, il demande à Dieu la grace de sa vûe entiere, & quelques jours après il est guéri des taches de l'œil gauche.*

Nous certifions qu'ayant été appellés.....pour vérifier l'état des yeux de Pierre Gautier, disent les sieurs Raynault & Galland Chirurgiens, *nous avons trouvé son œil gauche dans un état entierement naturel, sans aucune tache ni cicatrice.*

J'ai trouvé aussi l'œil gauche en bon état, dit le sieur Milhau, *n'ayant plus aucun vestige de taches.*

Ayant été prié de vérifier, les yeux de Pierre Gautier, dit le sieur de la Pierre, *& ayant examiné l'œil gauche, je n'y ai trouvé aucun ombrage ni apparence de taches.*

A l'égard de l'œil gauche, dit le sieur Mairois, *il est net, clair, dépouillé, & il n'y a aucun vestige de taches.*

Mais peu après sa guérison Pierre Gautier parut sur un bien plus grand théâtre, que n'étoit la ville de Pezenas. M. l'Evêque de Montpellier l'envoie chercher, fait venir devant lui les principaux témoins de l'état où ses yeux avoient été, & des changemens subits qui y étoient arrivés; il interroge publiquement le miraculé & tous les témoins, & vérifie lui-même devant tout le monde la perfection de la guérison dont il porte son témoignage jusqu'aux pieds du Trône. Son *œil droit*, dit-il dans sa Lettre au Roi, *étoit crevé depuis quinze mois....De très-habiles Médecins de Montpellier avoient jugé le mal incurable*...& il en a *recouvré l'usage....L'œil gauche étoit couvert depuis treize ans de deux taches que la petite vérole y avoit laissées*; il est *rétabli dans son premier état*, il voit *parfaitement de cet œil, & à peine* en *voyoit-il auparavant. Je ne parle*, dit ce respectable témoin, *qu'après avoir vû & fait toutes les expériences qu'on peut faire pour prouver la vérité de la guérison.* Y a-t-il dans le monde quelque autre que M. l'Archevêque de Sens, qui soit assez hardi pour suspecter un témoignage rendu au Roi lui-même par un des plus illustres de nos Evêques avec la confiance d'un Apôtre & le courage intrépide d'un Confesseur?

Mais n'avons-nous pas droit de mettre au nombre de nos témoins ceux-mêmes, qui ont employé inutilement tant d'artifices & de violences pour tâcher d'étouffer l'éclat de ces deux prodiges? Les Jésuites ont eu Gautier entre leurs mains tant qu'ils ont voulu, ils sont même venus à bout de l'intimider & de le séduire; mais à quoi a abouti toute leur manœuvre? A extorquer de ce foible enfant une déclaration qui étoit continuellement démentie par la beauté de ses yeux, & par le libre usage qu'il en faisoit à tout moment. Au reste quelque grands maîtres qu'ils soient dans l'art de fabriquer des impostures, ils n'ont pû rien trouver, qui jettât le moindre doute, ni sur l'état où étoient les yeux de ce jeune homme avant sa guérison, ni sur le changement subit qui y est arrivé.

J'ai déjà prouvé que tout ce que les plus outrés partisans de la Bulle ont opposé au Miracle de la premiere guérison, n'étoit fondé que sur une supposition évidemment fausse; mais que pourront-ils dire, pour s'exemter de connoître dans la seconde un Miracle inconteſtable? Oſeront-ils nier que les cicatrices aient existé? Elles ont été vues pendant treize ans par tous les habitans de Pezenas. Prétendront-ils que de pareilles cicatrices peuvent

vent se dissoudre & s'anéantir? Pour cela il faut qu'ils détruisent la décision de tous les Maîtres de l'art, qui reconnoissent tous que ces cicatrices sont une partie vivante de l'œil, qui est aussi indissoluble que les autres parties du corps, & qu'on ne les pourroit détruire sans rouvrir les plaies dont elles ont fait la soudure. Il faut même qu'ils combattent toutes les lumieres de la raison, qui fait sentir à tous les hommes que cette décision des Maîtres de l'art est fondée sur des principes inconteſtables. Enfin prétendront-ils que les cicatrices y sont encore? Mais il faut donc qu'ils en donnent le démenti à toutes les personnes qui voient Gautier ou qui l'ont vû depuis le 14. Mai 1733.

Qu'oppoſeront-ils donc à ce Miracle? Ils feront comme M. l'Archevêque de Sens: ils ne nieront ni la réalité des cicatrices, ni leur incurabilité, ni leur guérison subite; mais ils tâcheront de jetter des soupçons jusques sur le témoignage de M. l'Evêque de Montpellier, & ils s'attacheront à épiloguer sur un mot pour en tirer un frivole avantage. Ils ont déjà employé la manœuvre de semer de faux bruits, & ils se serviront des fables qu'ils ont compoſées eux-mêmes, pour répandre quelques nuages qui puissent du moins obscurcir la vérité. Mais ne prévenons pas les réponses que nous avons à faire aux objections de M. l'Archevêque de Sens.

IV. PROPOSITION.

La maniere dont M. l'Archevêque de Sens s'y est pris pour obscurcir les deux Miracles opérés sur Pierre Gautier, fait connoître que ce Prélat n'a pû rien trouver qui fût capable d'y donner la moindre atteinte.

MOnsieur l'Archevêque de Sens a pris ici un nouveau plan. Il n'est plus question d'aucun de ces dénouemens merveilleux, par où il tâche de dégrader les guérisons miraculeuses faites en faveur de l'Appel; il ne s'expoſe point non plus à être démenti par les témoins qu'il cite, il n'en cite ici que d'anonymes. *On mande*, dit-il à chaque article, *on raconte*, *on assure*, *on dit*, *on ajoute*. En cela nous ne pouvons qu'admirer la prudence des écrivains qu'emploie ce Prélat: quand on a résolu de nier des faits de notoriété publique, il en coûte quelquefois trop de nommer ses auteurs. C'est donc des ouis-dire, des bruits vagues & semés par des auteurs incertains, que ce Prélat oppoſe à tous les témoignages qui attestent le fait de la maladie & de la guérison de Pierre Gautier. Exige-t-on de nous que nous nous *amusions* à les refuter bien sérieusement? ne seroit-ce point leur donner trop de poids? N'importe, entrons dans le détail, & prouvons que tout ce qu'*on mande*, tout ce qu'*on assure*, tout ce qu'*on raconte*, tout ce qu'*on dit*, tout ce qu'*on ajoute* contre ce Miracle, ne sont que des soupçons très-mal conçus & très-mal fondés, & des faits dont la fausseté est évidente, ou du moins qui ne sont d'aucune conséquence, & dont il n'est pas possible de tirer aucune induction raisonnable, qui puisse servir à diminuer l'éclat & la certitude des deux prodiges dont il est ici question.

J'ai déja répondu au soupçon sur lequel M. l'Archevêque de Sens paroît le plus insister, & qu'il reprend encore à la fin de sa déclamation contre ce Miracle, où il s'écrie:

Inſt. p. 109. que *le prétendu miraculé est allé en pays étranger envelopper ce myſtere, pour qu'il ne pût être pénétré*: que *M. de Montpellier a su son depart & sa suite.... & qu'il ne l'a pas empêchée*:.... qu'*il n'a publié sa Lettre de vieille date*, dit-il plus haut,

Page 106. qu'*après que le miraculé a été parti*, & qu'*il a mis tout le pays dans l'impoſſibilité de vérifier la réalité du prodige sur la perſonne qu'on prétend être guérie des deux yeux.*

La

La retraite où Gautier s'étoit allé cacher, étoit le camp de l'armée d'Italie. C'eſt un fait qui eſt aujourd'hui d'une notoriété ſi publique, qu'il ne ſera pas conteſté. Ce jeune homme n'y avoit pour témoins de l'uſage qu'il faiſoit ſans ceſſe de ſa vûe, que les quatre-vingts mille hommes qui la compoſoient, ou du moins tous ceux qui venoient depuis le matin juſqu'au ſoir lui acheter du pain. Il n'eſt pas moins conſtant que lorſque Gautier eſt retourné à Pezenas après la fin de la campagne, il a paru devant toute la ville avec des yeux qui par leur beauté & leur vivacité donnoient des démentis ſi formels à l'Inſtruction Paſtorale, que les Jéſuites obtinrent un ordre pour le faire enlever, afin d'ôter le ſcandale que la perfection de ſa vûe cauſoit dans tout Pezenas. Mais malgré toutes leurs intrigues, M. l'Intendant de Languedoc ayant rendu le fils à ſon pere, & ce jeune homme paroiſſant tous les jours avec une vûe parfaite, les Jéſuites & l'Inſtruction Paſtorale ont furieuſement perdu de leur crédit dans ce pays-là. Ainſi le flétriſſant ſoupçon que M. l'Archevêque de Sens avoit oſé répandre ſur ſon illuſtre Confrere, s'eſt entierement évanoui, & ne peut plus ſervir qu'à faire voir que pour combattre les Miracles, on ne ménage perſonne quelque reſpectable qu'il puiſſe être, & que faute de meilleurs moyens on hazarde juſqu'aux ſuppoſitions les plus injurieuſes & les moins vraiſemblables.

Il ne nous reſte donc qu'à répondre aux deux autres préſomptions que M. l'Archevêque de Sens objecte encore contre ce double Miracle, & à quelques faits que l'auteur dont il ſe ſert a jugé à propos d'avancer très gratuitement.

La premiere de ces préſomptions eſt, que M. l'Evêque de Montpellier *fait entendre lui-même* par ſa relation, que Gautier *malade des deux yeux* n'a été *guéri au plus que d'un ſeul*. La preuve qu'en donne M. de Sens, eſt *tirée*, dit-il, *de la narration même* que *M. de Montpellier* a faite *au Roi* de ce Miracle. Cependant voici l'extrait qu'en donne M. de Sens. Pages 103. & 104.

Il y a ici un double Miracle: l'œil crevé eſt rétabli, & le jeune homme en voit; dans l'autre œil il y avoit deux taches que la petite vérole y avoit cauſées, à peine en voyoit-il, à préſent il en voit parfaitement, & cet œil eſt rétabli dans ſon premier état.

Qui auroit jamais penſé en liſant cet extrait, que par les termes dans leſquels il eſt conçu, M. de Montpellier convienne, du moins tacitement, que Gautier n'a été guéri que d'un œil? Il faut avouer qu'il n'y a que M. de Sens, qui ait des lumieres aſſez ſupérieures pour avoir vû cela dans ce recit. Hâtons-nous donc pour tirer le lecteur de peine, de lui faire connoître par quelle pénétration incompréhenſible ce Prélat a découvert cet impénétrable myſtere.

Voici ſur quoi il fonde tout ſon raiſonnement: *Pourquoi*, dit-il, *M. de Montpellier prononce-t-il* du *ſeul œil* dont *les taches ont diſparu.... que le jeune homme en voit parfaitement? Pourquoi ne dit-il pas le même de l'autre œil, qu'il avance avoir été guéri après avoir été crevé? Pourquoi ne dit-il pas auſſi de cet œil, qu'il en voit parfaitement? Cette réticence*, continue-t-il, *fait aſſez entendre que de cet œil crevé & guéri il ne voit qu'imparfaitement.* On demanderoit volontiers à M. de Sens, dans quel Dictionnaire il a trouvé que quand on dit d'un homme qui avoit un œil crevé & privé totalement de la vûe, qu'*il a l'uſage de cet œil*, (car ce ſont les termes dont Monſieur de Montpellier s'eſt ſervi) cela donne à entendre qu'il ne l'a recouvré qu'à demi, & qu'il n'en voit qu'imparfaitement & foiblement. Lorſque l'Aveugle-né guéri par Jéſus-Chriſt fit le recit de ſa guériſon aux Phariſiens, il leur dit ſimplement: *J'étois aveugle, & je vois*; & quoiqu'il n'eût point ajouté qu'il voyoit parfaitement, les Phariſiens meilleurs Grammairiens en ce point que M. l'Archevêque de Sens, n'en conclurent pas que ſa guériſon n'étoit qu'imparfaite, & qu'il ne voyoit que foiblement.

Mais, dit M. de Sens, pourquoi M. de Montpellier s'eſt-il ſervi du terme *parfaitement* par rapport à la vûe de l'œil dont les taches ont diſparu, & n'a-t-il pas employé

ce même terme pour la vûe de l'œil crevé? Il eſt évident que M. de Montpellier en parlant de la guériſon de l'œil gauche dont les cicatrices avoient diſparu, n'ajoute que Pierre Gautier voyoit *parfaitement* de cet œil, que pour faire la comparaiſon de l'état de foibleſſe où avoit été la vûe de cet œil couvert par deux cicatrices, avec l'état où cet œil avant ſa guériſon n'étoit pas entierement éteint. Gautier en voyoit, mais très imparfaitement. Les cicatrices qui l'offuſquoient ayant tout d'un coup diſparu, & la vûe de cet œil étant auſſitôt devenue parfaite, il étoit tout naturel d'employer en ce cas cette expreſſion, *il en voit parfaitement;* mais cette même expreſſion eût été inutile & ſurabondante par rapport au rétabliſſement de l'œil crevé. Quand on dit d'un œil entierement perdu, qu'on en *a recouvré l'uſage*, on entend un uſage parfait, & il y auroit eu une eſpece d'affectation d'ajouter à cette phraſe le terme de *parfaitement*, qui y eſt naturellement ſouſentendu.

Mais M. de Sens ſait-il mieux que M. de Montpellier lui-même, ce que ce reſpectable Prélat a entendu par les termes dont il s'eſt ſervi? Si ces mots, *il a recouvré l'uſage de l'œil crevé*, avoient beſoin d'interprétation, elle eſt toute faite par les termes dont M. de Montpellier s'eſt ſervi dans cette même Lettre au Roi, rapportés par M. de Sens lui-même, puiſque M. de Montpellier y certifie qu'il a fait *toutes les expériences qu'on peut faire pour prouver la vérité de la guériſon*, & que *mille témoins dans Montpellier, parmi leſquels ſe trouvent des Médecins, peuvent dépoſer la même choſe.* Or une guériſon qui ſoutient toutes ſortes d'expériences faites par mille perſonnes, dans le nombre deſquelles ſe trouvent des Médecins, peut-elle paſſer pour une guériſon qui n'eſt qu'imparfaite?

Enfin M. de Montpellier pour lever toute équivoque, a déclaré à M. de Sens dans ſa derniere Inſtruction Paſtorale de la fin de l'année 1736. [pag. 96.] que *le jeune homme voit parfaitement de l'œil droit*, ainſi que de l'œil gauche, & qu'*il voit parfaitement des deux yeux.*

Si ces termes ne ſont point encore aſſez expreſſifs au gré de M. de Sens, n'avons-nous pas rapporté le témoignage de pluſieurs perſonnes, même des Maîtres de l'art, qui déclarent qu'ils ont *reconnu après pluſieurs expériences*, que Gautier *voyoit parfaitement..... voyoit à merveille de l'œil droit*, quoiqu'il reſte au coin de la prunelle une trace preſque imperceptible de la cicatrice qu'avoit fait le coup d'alène? Tous ces témoignages ne devroient-ils pas ſuffire à M. de Sens, pour ſuppléer à la foibleſſe prétendue d'un terme qui lui a paru équivoque avec ſi peu de fondement?

C'eſt cependant ſur un prétexte ſi frivole, que ce Prélat en s'applaudiſſant d'une telle découverte, dit avec un air victorieux: [p. 104.] *Voilà déja une forte préſomption contre ce Miracle prétendu, tirée de la narration même qu'en fait M. l'Evêque de Montpellier.*

Si malgré ce ton triomphant cette premiere préſomption n'eſt pas capable de donner la moindre atteinte aux preuves de ce Miracle, la ſeconde alléguée par M. de Sens, doit au contraire donner une nouvelle force aux témoignages que j'ai rapportés. Cette ſeconde *préſomption* eſt *priſe*, dit ce Prélat, *du peu de ſolidité des preuves de ce prodige.* Il n'y a eu *aucune information juridique*; cependant M. l'Evêque *d'Agde & ſes Grands-Vicaires ne l'ont pas ignoré: d'où vient gardent-ils le ſilence? eſt-ce un ſilence de négligence? eſt ce un ſilence de mépris? Le ſecond*, ſe répond-t-il à lui-même, *eſt plus certain que le premier; car nous connoiſſons le mérite de M. l'Evêque d'Agde, & ſon attention à ce qui regarde le bon ordre de ſon Diocèſe.* Page 105.

Je conviendrai très volontiers du mérite de ce Prélat. C'eſt parce qu'il aime en effet le bon ordre, qu'il s'eſt montré avec tant de chaleur le protecteur de l'innocence & de la vérité, en employant ſon crédit pour empêcher que deux des plus zélés témoins de ce Miracle ne fuſſent expoſés aux mauvais traitemens que le témoignage qu'ils rendoient à la vérité,

rité, alloit leur attirer. Son silence au sujet de ce Miracle, bien loin donc d'être *un silence de mépris*, comme il plaît à M. de Sens de l'appeller, ne peut jamais passer dans les circonstances où s'est trouvé Monsieur d'Agde, que pour un silence d'acquiescement & de conviction. Ce Prélat si attentif à tout *ce qui regarde le bon ordre de son Diocèse*, suivant M. de Sens lui-même, n'auroit pas pris si hautement la défense de celui qui lui avoit envoyé à lui-même un recit très circonstancié de ce Miracle, il ne l'auroit pas ensuite employé dans les plus importantes fonctions du Ministere, s'il n'avoit été parfaitement convaincu qu'on ne pouvoit révoquer en doute ce Miracle; conviction qu'il n'a pû avoir que par les informations secrettes qu'il en avoit fait faire.

C'est donc en vain que M. de Sens prétend se prévaloir du silence de M. d'Agde, & qu'il objecte que pour prouver ce Miracle il eût fallu une information juridique. Que M. de Sens, qui compte apparemment pour rien le témoignage de M. de Montpellier & tous les Rapports & Certificats que je produis, permette qu'on lui représente qu'il n'est pas juste qu'il soit si difficile sur les preuves, lui qui pour nier des faits d'une notoriété publique, se contente d'alléguer les présomptions les plus frivoles, & qui ne rapporte tous les faits qu'il avance contre ce Miracle, que sur des oui-dires dont il a la prudence de ne point nommer les auteurs. D'ailleurs ne sait-il pas aussi bien que nous, pourquoi M. l'Evêque d'Agde n'a point fait en cette occasion d'information publique? Mais au surplus toute la conduite de ce Prélat est si décisive, pour prouver que les informations secrettes qu'il en avoit fait faire, l'avoient parfaitement convaincu de la certitude de ce Miracle, qu'elle équivaut presque de la part d'un Evêque qui n'est pas du nombre des Appellans, à une information juridique qu'un Prélat tel que M. de Montpellier, auroit eu sans doute le courage de faire.

Nous avons déja amplement répondu à la troisième & derniere présomption tirée de la retraite *du miraculé*, par laquelle on a osé dire que M. de Montpellier avoit mis tout *le pays dans l'impossibilité de vérifier la réalité du prodige*; ainsi passons aux autres objections. Ces trois fortes présomptions étant écartées, il ne nous reste plus qu'à répondre à une multitude d'oui-dires anonymes, dont M. l'Archevêque de Sens a enrichi sa déclamation contre le Miracle opéré sur Pierre Gautier. Heureusement ce Prélat a réduit lui-même [pag. 109.] tous ces oui-dires à trois faits principaux.

Le premier est, qu'il *est certain que le guéri voyoit avant le prodige.*

Le second: *Qu'aucun Expert en maladies n'a certifié après avoir vû le malade, l'incurabilité de la maladie & la guérison surnaturelle.*

Le troisième: *Que le Chirurgien qui l'a traité, revendique une guérison qu'il croit appartenir à son art.*

Par rapport au premier fait, c'est en vain qu'*on mande*, qu'*on dit*, qu'*on raconte que le guéri voyoit avant le prodige*, à moins que M. l'Archevêque de Sens ne nous explique auparavant ce que lui & tous ces témoins qu'on ne nomme point, entendent ici par le mot de voir. Car si par ce terme ils entendent seulement, que Gautier quoique son œil droit fût couvert des plus profondes tenèbres, & que l'œil gauche fût offusqué par deux larges cicatrices, ne laissoit pas de voir à se conduire par les interstices de ces cicatrices, & d'appercevoir les objets proches quoique confusément, nous sommes tous d'accord, & tous les témoins de ce Miracle le déclarent d'une maniere unanime. Mais comme M. l'Archevêque de Sens prétend insinuer par là, que Gautier voyoit avant sa double guérison à peu près aussi bien qu'il a vû depuis, il est nécessaire d'approfondir ce fait, & pour cela de distinguer les deux yeux.

Par rapport à l'œil droit, ce Prélat ne rapporte qu'un seul oui-dire, d'où on pourroit induire que l'œil crevé s'étoit peu à peu rétabli. L'anonyme qu'il cite, ne déclare pas avoir rien vû par lui-même; mais seulement que Barthelemi Isaac oncle de Gautier, *raconte à qui veut l'entendre* qu'après que son neveu se fût blessé l'œil droit, *il avoit été d'a-*

d'abord quelque tems ſans y voir preſque rien du tout; qu'après cela il avoit eu la vûe fort foible; que cependant au bout de quelques ſemaines ſa vûe s'étoit conſidérablement fortifiée, &c. Mais M. l'Archevêque de Sens veut-il qu'un pareil témoignage l'emporte ſur celui d'un très grand nombre de perſonnes d'une probité connue, & même ſur les Rapports des gens de l'art qui ont viſité cet œil en différens tems? Prétend-t-il que nous le préférions à celui du ſieur Milhau, qui certifie que Pierre Gautier qui *s'étoit donné un coup d'alène dans l'œil droit*, lui ayant été amené vers *la fin de Janvier* 1732. peu après l'accident, il *trouva que le coup avoit porté juſqu'au fond de la prunelle*, & *que l'œil étoit abſolument crevé*, il dit *à ſes parens qu'il étoit inutile de faire des remedes à cet œil, parce qu'il étoit perdu ſans reſſource*; à quoi il ajoute, qu'il a *vû le ſuſdit enfant* qui eſt reſté ainſi *privé de l'œil droit, depuis la fin de Janvier* 1732. *juſqu'au* 22. *Avril* 1733. jour de ſa guériſon ſubite. Veut-il encore que pour écouter ſon anonyme, nous mépriſions le témoignage du ſieur Mairois, qui atteſte *que vers le commencement de Juin de l'année* 1732. cinq mois après l'accident, *ayant examiné* l'œil de Gautier, il trouva *qu'il étoit tout à-fait éteint & perdu.* L'autorité d'un inconnu qui rapporte le prétendu diſcours d'une autre perſonne, ſuffira-t-elle pour détruire tant de témoignages par écrit?

Il faut pourtant convenir qu'il ne ſeroit peut-être pas fort difficile à M. de Sens, de ſe faire donner un Certificat tel quel, par Barthelemi Iſſac lui-même. C'eſt un homme qu'on dit être entierement livré aux Jéſuites, & il eſt vrai que dans le tems que tout le reſte de la famille de Pierre Gautier s'aſſembla le 24. Mai 1733. avec pluſieurs autres perſonnes des plus conſidérables de la ville, pour rendre tous enſemble témoignage des deux guériſons miraculeuſes que Pierre Gautier venoit d'obtenir à la ſuite de ſes neuvaines, Barthelemi Iſſac refuſa d'être du nombre des témoins, diſant qu'il avoit peur de ſe faire des affaires. Il ne ſeroit pas fort étonnant qu'après ce premier pas, Dieu l'ayant abandonné à lui-même, il lui fût échappé quelques mauvais diſcours contre les Miracles opérés ſur ſon neveu. C'eſt une eſpèce de prodige de la Grace, que l'intérêt, la crainte & la prévention n'aient pu encore ſéduire ou intimider qu'une ſeule perſonne parmi cette foule de pauvres parens de Gautier, qui ont eu la force de publier ce Miracle juſqu'au milieu d'une cohorte d'archers venus pour enlever Gautier & ſon pere; car la grand-mere du jeune homme eut le courage d'atteſter le Miracle au milieu de leurs armes, & ſon pere n'a pas craint de venir peu après ſe préſenter lui-même malgré tous les dangers qui le menaçoient, pour défendre l'œuvre de Dieu contre ſon propre fils devant M. l'Intendant de la Province.

Tout le ſurplus des oui-dires rapportés par M. de Sens, ne ſuppoſent en façon quelconque aucune vûe dans l'œil droit. Ils ſe réduiſent à deux faits: le premier, qu'*on dit comme une choſe publique.... que ce prétendu aveugle avoit travaillé pour gagner ſa vie, à démolir & à enlever les ruines d'une Egliſe, portant les décombres ſur une civiere & les tranſportant hors de la ville.* Juſques-là le fait eſt vrai; mais il eſt à obſerver qu'il ne portoit la civiere qu'en ſecond, auquel cas un aveugle en pourroit faire autant, n'y ayant que celui qui paſſe le premier qui faſſe néceſſairement uſage de ſes yeux, parce que le ſecond ne fait que ſuivre & qu'il eſt conduit par les bâtons de la civiere que le premier tire. A l'égard de ce qu'on ajoute ſuivant M. de Sens, que Gautier pour charger ces décombres paſſoit *ſouvent par deſſus des pierres*, il permettra qu'on lui faſſe obſerver que quand on charge des décombres, on les prend aux extrémités du tas, & qu'on ne s'aviſe pas de grimper deſſus pour les aller chercher au milieu.

Le ſecond fait eſt, *qu'à la ſaiſon des olives il gagnoit ſa vie à les amaſſer.* Ce qu'il y a de vrai dans ce fait, eſt que ſon grand-pere étant *fermier d'une olivette du* ſieur Viguier, il venoit quelquefois avec lui *pour amaſſer les olives*, mais qu'*il avoit peine à*

les

les amaſſer, attendu qu'*il avoit un œil crevé* dont *il ne voyoit pas du tout*, & *que de l'autre il ne voyoit qu'une clarté pour ſe conduire*, dit le ſieur Viguier lui-même dans le Certificat qu'il a donné en préſence de la Régente de Pézenas, du Procureur du Roi & des principaux habitans de la ville.

Voilà tous les faits rapportés par M. de Sens, pour prouver la perfection de la vûe de Gautier avant ſa double guériſon.

Ce que ce Prélat auroit pû objecter avec un peu plus de vraiſemblance, c'eût été de dire, que puiſqu'il y avoit eû des tems ou Gautier ſe trouvoit en état de *ramaſſer des olives*, & que dans d'autres il ne voyoit pas le pain ſur ſa table en ſorte qu'il étoit obligé de le chercher à tâtons, il y a eu de la variation dans l'action de ſa vûe avant ſes deux guériſons; & qu'ainſi, puiſque l'œil droit étoit totalement privé de lumiere, il faut que les taches, qui couvroient la plus grande partie de la prunelle de l'œil gauche, ne fuſſent pas des cicatrices, qui étant immobiles & ne pouvant ni s'étendre ni diminuer, doivent toujours produire un effet égal. Cette objection, qui peut paroître ſpécieuſe à ceux qui ne réflechiſſent pas aſſez, n'a au fond rien du tout de ſolide. Ce qui eſt arrivé à cet égard à Gautier arrive à tous ceux qui ont preſque entierement perdu la vûe, ſur-tout s'il ne leur reſte qu'un œil offuſqué par des cicatrices. Cet œil qui ne voit qu'avec peine par les petits endroits de la cornée tranſparente qui ne ſont pas couverts par les cicatrices, ſe fatigue très aiſément, & il ne manque pas d'y ſurvenir de tems en tems des eſpeces de petites fluxions, qui, tant qu'elles durent, embarraſſent & compriment les reſſorts de l'œil, & affoibliſſent par ce moyen l'action de la vûe encore plus qu'elle n'etoit auparavant. Voilà la véritable cauſe pour laquelle la vûe de Gautier étoit quelquefois preſque entierement éteinte, quoiqu'ordinairement il entrevît confuſément les objets proches: & pour peu qu'on y faſſe attention, on ſentira qu'il eſt manifeſte que ce ſurcroît d'aveuglement, qui n'arrivoit que de tems en tems, étoit produit par des fluxions paſſageres, & non par les taches de l'œil qui demeuroient toujours fixes, & que qui que ce ſoit pendant treize ans n'a jamais vû changer de place ni de figure. Au ſurplus le lecteur a déja eu ſous les yeux des preuves invincibles que ces taches, ayant été l'effet du pus de la petite vérole, qui pour ſortir du globe de l'œil en avoit briſé en deux endroits la cornée tranſparente, étoient indubitablement des cicatrices. Auſſi ces taches ont-elles été caractériſées du nom de cicatrices par la plûpart des Experts en maladies qui les ont éxaminées: & M. de la Garde qui les appelle des *taches*, dit en même tems, que *perſonne n'a vû & qu'il n'y a point d'obſervation qui rapporte la réſolution de cette eſpece de taches*; & pour prouver qu'elles ſont *indiſſolubles*, il rend compte aſſez au long de quelle maniere ſe forment les *cicatrices* par *le ſuc nourricier, qui remplit tout l'intervalle qui ſe trouve entre les extremités des fibres coupées* ou rompues: *ce qui forme un corps mitoyen* qui *devient une partie vivante du corps*, & qui ne ſe diſſoud *jamais*, *ni naturellement*, *ni par la force d'aucun remede*, *ce qui même ne ſe pourroit ſans rouvrir la plaie en diſſolvant ſa ſoudure*.

Il eſt donc inconteſtable, & que les taches de l'œil gauche de Pierre Gautier étoient de véritables cicatrices qui ne pouvoient devenir tranſparentes que par un Miracle, & que la prunelle de l'œil droit ayant été crevée, cet œil étoit inguériſſable.

Auſſi M. l'Archevêque de Sens ſe rabbat-il bien vîte à tacher d'inſinuer, que du moins l'œil droit n'a pas été bien guéri, & que Gautier n'en voit que très imparfaitement. Mais toute la preuve que ce Prélat en rapporte, ſe réduit à faire l'hiſtoire d'un carreau de vitre qu'on prétend avoit été caſſé en préſence de M. de Montpellier: petit conte ſi faux que M. de Sens lui-même déclare qu'il ne peut *le garantir*: fable ridicule démentie formellement par M. de Montpellier dans ſa derniere Inſtruction Paſtorale [de 1736.] & par le témoignage de toutes ſortes de perſonnes dans le nombre deſquelles ſont pluſieurs Experts en maladies, qui atteſtent après une infinité d'expériences par eux faites, que Gautier voyoit parfaitement de chacun de ſes deux yeux depuis ſa double guériſon. Ce ſeroit faire trop

d'honneur à ce petit conte que d'y répondre sérieusement, tandis que M. de Sens semble lui-même ne l'avoir inséré dans son Instruction pastorale que pour égayer son lecteur.

A l'égard de l'œil gauche, on ne peut trop répeter que ce Prélat ne nie point que cet œil n'ait été couvert par deux cicatrices jusqu'au 14. Mai 1733. On voit même qu'il le suppose en quelques endroits de sa critique. Il ne nie pas non plus, que ce jour-là ces deux cicatrices n'aient disparu, & que Gautier ne voie depuis ce moment parfaitement de cet œil: *D'un œil*, dit-il lui-même, [pag. 104.] *il discerne les objets; de l'autre il a peine à les discerner.* Or la raison qui éclaire tous les hommes, suffit pour leur démontrer, sans même qu'il aient besoin de savoir l'anatomie, que de pareilles cicatrices n'ont pû cesser d'être que par un prodige qui ne pouvoir s'opérer que par le Maître de la nature: & par conséquent suivant M. de Sens lui-même, voilà au moins un Miracle auquel il n'a rien à opposer.

Passons au second objet des oui-dires qu'il rapporte. *On mande qu'on n'a appellé aucun Médecin, pour constater la maladie avant la guérison, ni la guérison parfaite après les neuvaines.* On ajoute *qu'aucun Expert en maladies n'a certifié après avoir vû le malade, l'incurabilité de la maladie & la guérison surnaturelle.* L'auteur dont s'est servi M. l'Archevêque de Sens pour rédiger son Instruction pastorale, doit se savoir bon gré d'avoir imaginé une méthode si commode. Desormais il n'y aura plus rien qui l'arrête, rien qui l'embarrasse, rien dont il ne vienne à bout, & tous les faits qu'on lui opposera se trouveront démentis avec une facilité merveilleuse; au moyen de sept ou huit *on dit... on mande... on raconte*, voilà sa preuve faite & parfaite. Cependant par rapport à cet article, cette méthode aura de la peine à réussir; car enfin la représentation que je fais de plusieurs Rapports ou Certificats d'Experts en maladies, qui *après avoir vû le malade*, ont *certifié.... l'incurabilité de la maladie & la guérison surnaturelle*, ne l'emportera-t-elle point sur les oui-dires, que ces Experts en maladies n'ont rien vû ni rien certifié?

Leurs Certificats sont la plûpart écrits entierement de leur main. Je les ai déposés moi-même chez un Notaire dans un dépôt public, où M. de Sens peut les faire vérifier; & ce Prélat est trop judicieux pour ne pas convenir de bonne foi, que ces pièces donnent un furieux démenti à tous ceux qui ont mandé qu'elles n'existoient pas, & que cela rend un peu suspect le témoignage des oui-dires anonymes cités par l'auteur de son Instruction.

Le dernier fait fondé sur ces oui-dires, est qu'*un Chirurgien qui a traité* Gautier, *revendique une guérison qu'il croit appartenir à son art.* On raconte que *c'est après quinze mois & plus qu'il avoit reçu la blessure, après avoir fait les remedes qui lui furent prescrits par un Chirurgien du pays, & après avoir éprouvé l'utilité des remedes par un progrès sensible dans la guérison de son œil crevé, que le Miracle à été opéré.* Ce qui est ici fort étonnant, c'est que personne ne nomme ce Chirurgien. On conçoit aisément que lorsqu'il est question de certifier un Miracle opéré par l'interceſſion de M. de Pâris, la crainte des hommes qui souvent l'emporte dans le cœur sur celle de Dieu, empêche quelquefois de consentir à être cité pour témoin; mais quand il est question de dévoiler un faux Miracle, il n'y a qu'applaudissement & récompense à attendre. Pourquoi donc cacher le nom de ce prétendu Chirurgien, qui jusqu'à présent a été inconnu à Gautier & à toute sa famille? Car enfin il n'y a que neuf Experts en maladies, qui ont examiné les yeux de Gautier, soit dans le moment de sa blessure, soit avant, soit depuis ses deux guérisons; savoir les sieurs Rey, Thomas, Geli, Milhau, la Pierre, Mairois, Galland, & M. de la Garde Médecin de Montpellier. Or de ces neuf Experts en maladies, nous en produisons les rapports de six; & quant aux trois autres qui sont décédés, plusieurs de nos témoins certifient qu'ils avoient déclaré unanimement *que l'œil étoit perdu sans ressource.* Quel est donc ce Chirurgien inconnu, qui ne veut pas être nommé après avoir fait une si belle cure? & quel motif l'auteur dont M. de Sens a adopté l'ouvrage, peut-il avoir eu pour ne donner aucun nom à ce prétendu Chirurgien? Ne seroit-ce point que cet auteur

teur auroit appréhendé de citer encore quelque Chirurgien auſſi indiſcret, que le ſieur Jeoffroy ce célébre Apoticaire? On a beau être ſûr du dévouement du témoin qu'on cité; quand ce qu'on lui fait dire n'a nul fondement, le témoin peut aiſément manquer de mémoire & aller bonnement comme le ſieur Jeoffroy, déclarer par écrit qu'il n'a jamais ni vû ni connu la perſonne qu'on dit qu'il ſe vante d'avoir guérie. Quoiqu'il en ſoit, le Chirurgien qui revendique la guériſon de Gautier, n'étant pas nommé, ne peut paſſer que pour un être de raiſon; ainſi ſon prétendu diſcours ne peut l'emporter ſur le témoignage d'un grand nombre de perſonnes, parmi leſquelles ſont pluſieurs Experts en maladies, qui ont eu aſſez de courage pour atteſter par écrit l'incurabilité des deux yeux, le ſurnaturel de leurs guériſons, & la maniere ſubite dont elles ont été opérées.

Voilà toutes les *fortes préſomptions* & les *preuves ſolides*, ſur le fondement deſquelles M. de Sens ſe décernant à lui-même l'honneur de la victoire, inſulte ſi fort au *diſcernement de* M. de Montpellier, auquel, dit-il [pag. 103.] *on ne peut s'empêcher de ne pas prendre confiance, après qu'il s'eſt trompé tant de fois;* & il conclud toute ſa critique en diſant, [pag. 109.] que ſi *les Miracles* ſont la *reſſource* de M. de Montpellier & *celle de ſon parti, il faut convenir que leur état eſt déplorable, & que l'éloquente plume de ce Prélat ne ſuffit pas pour les tirer de preſſe avec des gens qui ne s'amuſent pas à déclamer, mais qui creuſent les faits & qui veulent des preuves ſolides.*

On vient de voir quelle eſt la ſolidité des preuves que la méthode de Monſieur de Sens lui a fournies, preuves qui ſont toutes fondées ſur les préſomptions les plus frivoles & ſur de prétendus oui-dires anonymes. Voilà la maniere dont ce Prélat s'y prend pour creuſer les faits, & il ne lui en faut pas davantage pour traiter M. de Montpellier lui-même avec la derniere hauteur, & pour l'accuſer tout à la fois d'une crédulité exceſſive & d'une confiance téméraire. Mais cet Archevêque n'appréhende-t-il point qu'on ne diſe, qu'il eſt lui-même l'homme du monde qui ſait le mieux payer de confiance, & que ſi ſes talens, ſon ton impoſant & déciſif, & la liberté qu'il ſe donne de tout nier & de tout aſſurer ſans aucune preuve, ſont toute *ſa reſſource* & celle des partiſans de la Bulle, *leur état eſt déplorable, & que l'éloquente plume de ce Prélat ne ſuffit pas pour les tirer de preſſe avec des gens qui ne* ſe laiſſent pas ſéduire par une vaine déclamation, *mais qui creuſent les faits & qui veulent des preuves ſolides.*

Il ne faut qu'un peu de réflexion ſur celles que j'ai rapportées, pour voir avec la derniere évidence, que Dieu ſeul a pû être l'auteur des changemens ſubits arrivés aux yeux de Gautier: mais je vais l'établir d'une maniere encore plus préciſe.

V. PROPOSITION.

Les changemens ſubits arrivés aux yeux de Pierre Gautier ſont un double Miracle, que Dieu ſeul pouvoit faire.

J'Ai déja démontré dans ma II. Propoſition, que l'état des yeux de Gautier étoit un mal abſolument incurable; & j'ai prouvé dans la III. que cette double guériſon a été opérée auſſi ſubitement que parfaitement. Quel autre être eût pû faire de telles merveilles, que celui qui n'a qu'à vouloir pour être auſſi-tôt obéi? De telles guériſons que les Experts en maladies ont décidé par des principes d'anatomie inconteſtables être phyſiquement impoſſibles, ne rendent-elles pas elles-mêmes témoignage à leur auteur? Elles ſont obtenues par les prieres adreſſées à Dieu avec l'invocation du Bienheureux Pénitent, dont il ſe plaît à manifeſter la ſainteté par les plus éclattans prodiges. Elle ſont l'effet de cette

tou-

toute-puiſſance qui n'appartient qu'au Maître de la nature: & l'on y trouve de plus des traits d'une ſageſſe ſi profonde & d'une miſéricorde ſi gratuite, que toutes les circonſtances dont elles ſont accompagnées, ſervent encore à faire connoître qu'elle ne peuvent venir que de Dieu.

Le troiſième jour de la troiſieme neuvaine Pierre Gautier s'animant de confiance & redoublant ſa ferveur, recouvre l'œil droit dont la prunelle avoit été briſée, & qui étoit totalement éteint depuis plus de quinze mois. Encouragé par ce premier ſuccès, & excité par l'incrédulité même qui s'obſtine à ne vouloir pas reconnoître l'œuvre de Dieu dans ce premier prodige, il recommence ſes prieres, & en un moment s'opére le rétabliſſement de l'œil gauche à demi couvert depuis treize ans par deux cicatrices, Tout-à-coup les cicatrices diſparoiſſent, la place qu'elles occupoient eſt ſur le champ remplie, & cet œil paroît auſſi beau & auſſi brillant qu'il avoit été difforme.

Mais ne nous contentons pas de rapporter les effets de la toute-puiſſance de Dieu; commençons d'abord par admirer comment ſa juſtice & ſa bonté Divines arrangent ſes voies dans l'opération de ces deux merveilles.

Sa juſtice veut ne laiſſer aucune excuſe aux plus incrédules, & ſa bonté en force pluſieurs de quitter leurs préjugés pour devenir eux-mêmes les témoins de ſes Miracles. Dieu pour exécuter ce double deſſein, ne rétablit d'abord qu'un œil; mais c'eſt un œil crevé depuis quinze mois, c'eſt un œil dont pluſieurs parties eſſentielles à la vûe avoient été fracaſſées; c'eſt un œil, diſent les Experts en maladies qui l'ont examiné, totalement éteint & perdu ſans reſſource.

A cette vûe les ennemis des Miracles de nos jours frémiſſent, mais ne perdent pas courage: *Peccator videbit & iraſcetur, dentibus ſuis fremet & tabeſcet.* Ils cherchent de vains prétextes pour réſiſter à l'évidence, & tâchent de trouver des voiles pour obſcurcir l'éclat de ce prodige. Ils expoſent à des Médecins que l'affaiſſement de l'œil & la privation où il avoit été de la vûe, ne provenoient que de la perte de l'humeur aqueuſe; & ces Médecins, ſe prêtant à une ſuppoſition qui étoit démentie par l'inſpection de l'œil guéri où on appercevoit encore un veſtige de la large cicatrice qui avoit couvert la prunelle, donnent une Conſultation capable de fortifier dans leurs préjugés ceux qui peu inſtruits de l'état où cet œil avoit été, & refuſans de tirer les conſéquences qui réſultoient des ſignes que Dieu y avoit laiſſés, étoient bien aiſes d'avoir un prétexte de ſuppoſer avec eux que la réproduction de l'humeur aqueuſe avoit ſuffi pour en rétablir la vûe; mais ces mêmes Docteurs pour ſe mettre en quelque ſorte à couvert du reproche d'incrédulité & d'irreligion, qui n'éclattoient que trop dans leur déciſion captieuſe, déclarent en même tems que ſi l'œil gauche avoit été guéri, ç'eût été un Miracle inconteſtable. Ceux qui les avoient conſultés, publient d'abord leur avis de tous côtés, perſuadés qu'ils étoient que l'œil gauche ne ſeroit jamais rétabli, & que Dieu ne voudroit pas manifeſter ſon opération & paroître lui-même à découvert, juſqu'au point de les prendre au mot.

Cependant la ville de Pezenas, qui étoient avant ce Miracle preſque entierement ſubjuguée par les Conſtitutionnaires, commence à ſe partager. Ceux qui avoient vû l'état précédent de l'œil droit de Gautier, diſons mieux, ceux que Dieu touche & qu'il éclaire lui-même par la lumiere de ſa Grace, dévoilent la fauſſe ſuppoſition de la déciſion des Médecins; ceux au contraire dont les préventions contre la vérité étoient comme enracinées dans leur cœur, ſaiſiſſent avec avidité le frivole motif de douter de ce Miracle. Toute la ville eſt en conteſtation, & l'examen que les gens de l'un & de l'autre ſentiment réiteroient ſans ceſſe de l'état de l'œil droit de Gautier leur faiſoit remarquer en même tems les cicatrices de l'œil gauche, qui ſervoient même de prétexte aux incrédules pour nier que le rétabliſſement de l'œil droit fût un Miracle.

Que vos voies, ô mon Dieu, ſont élevées au deſſus de nos penſées! Tous ceux qui dans

dans cette ville étoient attachés à la vérité, auroient souhaité de tout leur cœur que l'œil gauche de Gautier eût été guéri en même tems que l'œil droit. Mais en différant la guérison de l'œil gauche, combien Dieu n'a-t-il pas augmenté l'éclat de son œuvre, & à combien d'aveugles spirituels n'a-t-il pas ouvert les yeux par cette conduite si pleine de sagesse & de miséricorde? Combien de gens séduits par les Constitutionnaires n'auroient peut-être pas été touchés de la guérison subite des deux yeux de Gautier, dont ils n'auroient point connu l'état précédent? Mais dans le tems même qu'ils contestoient le premier Miracle, Dieu dont la bonté est inconcevable, leur mettoit sous les yeux les cicatrices de l'œil gauche, afin que la guérison subite qu'il avoit résolu d'en faire en leur présence, dissipât tout d'un coup par les rayons de sa grace leur propre aveuglement.

Ce fut le jour même de l'Ascension, jour si consolant pour tous ceux qui soupirent après le bonheur du ciel, que Jésus-Christ a ouvert en y entrant; ce fut dis-je, en ce saint jour qu'il plut au Très-haut de faire disparoître tout-à-coup au milieu d'une Eglise les deux cicatrices qui depuis treize ans rempliſſoient presque entierement la prunelle de l'œil gauche de Gautier.

A ce spectacle une foule de gens séduits, sont éclairés; leur étonnement, leur componction, leur joie & leurs larmes sont le premier hommage qu'ils rendent à la vérité. On accourt de toutes parts pour venir admirer ce second prodige: les Constitutionnaires ont beau tonner, personne ne les écoute plus, toute la ville rend hautement gloire à Dieu; chacun réclame l'intercession de M. de Pâris, les Appellans sont en honneur, ils ne peuvent suffire à ceux qui viennent leur demander des instructions; & si ce premier feu a été depuis rallenti par la crainte des hommes, l'impression que fit ce Miracle s'est conservée sur la plus grande partie & sur les plus considérables des habitans de cette ville.

Si la sagesse & la bonté de Dieu ont éclaté avec tant de grandeur dans ce double prodige, sa toute-puissance s'y est rendue sensible & comme palpable. L'œil droit avoit été crevé par un assez gros instrument de fer, qui se faisant une route meurtriere au travers de la prunelle, *avoit pénétré jusqu'à la troisiéme chambre de l'œil*, disent les Maitres de l'art qui l'ont visité. Il n'est pas douteux que ce coup porté précisément dans le lieu où les parties les plus essentielles à la vûe sont rassemblées, n'en ait trisé & endommagé plusieurs; ainsi qu'il est démontré dans ma II. Proposition. Toute partie déchirée ne peut se guérir que par une cicatrice, & toute cicatrice est un corps opaque: par conséquent toute partie essentielle à la vûe, qui a été une fois brisée, ne peut jamais se guérir qu'en devenant un corps opaque incapable de transmettre les rayons de la lumiere; d'où suit le principe incontestable confirmé par l'expérience de tous les siecles, que tout œil dont une partie essentielle à la vûe a été fracassée, ne peut jamais recouvrer la faculté de voir.

Mais il y a plus: la cicatrice qui s'étoit formée dans la cornée transparente de l'œil droit, devoit être du moins de la largeur de l'instrument qui l'avoit percée, parce qu'il n'est pas possible de rapprocher les bords de la plaie d'un œil, & que l'irritation causée par les esprits animaux ne sert qu'à les éloigner. Or cette cicatrice opaque, large & profonde étoit devenue une partie vivante de l'œil, & on n'auroit pû la détruire sans faire à l'œil une nouvelle plaie.

Cependant celui qui a fait sortir la lumiere des tenebres commande à cet œil, & aussitôt la cicatrice & tous les nuages qui l'environnent deviennent transparens: toutes les parties jadis détruites reprennent un nouvel être: l'affaissement se releve: cet œil crevé depuis 15. mois, cet œil tout flétri, cet œil presque anéanti s'ouvre, se remplit, s'organise: une prunelle animée & brillante fait connoître par sa vivacité, la joie que Pierre Gautier ressent dans son cœur de voir le spectacle de la nature renaître tout à coup à ses yeux.

La guérison subite de l'œil gauche porte avec elle des caractères encore plus frappans & plus capables de convertir ou du moins de confondre l'incrédulité. Il semble que ce soit ex-

près pour ôter toute excuse à ses doutes affectés que Dieu fait ce second prodige. Si l'œil gauche eût été guéri, nous aurions reconnu que le Miracle étoit véritable, disoient les ennemis des œuvres de Dieu; à peu près comme ces Israëlites ingrats, qui après avoir été témoins de toutes les merveilles par lesquelles Dieu les avoit fait sortir de l'Egypte, *tentoient Dieu dans le cœur, & disoient:* „ *Il est vrai qu'il a fait sortir les ruisseaux* „ *de la pierre; mais comment pourra-t-il nous donner dans ce desert une nourriture* „ *telle que nous en avions en Egypte?* " *Dieu*, dit l'Ecriture, *satisfit leurs passions, & ils ne furent point privés de ce qu'ils avoit desiré; mais la viande étoit encore dans leur bouche, lorsque la colere du Seigneur s'alluma contre eux.* Ils n'en devinrent en effet que plus incrédules & plus infidèles.

Il est vrai qu'un grand nombre d'habitans de Pezenas ont été convaincus à la vûe de ce second Miracle, que leur obstination avoit en quelque sorte provoqué; mais les plus prévenus ont redoublé de fureur, & ont cherché dans la persécution le moyen d'éteindre la lumiere que répandoit ce prodige. Comment ces aveugles volontaires ont-ils pû se refuser à son évidence? Il s'agit d'un œil qui depuis treize ans étoit offusqué par deux cicatrices, tristes restes de la petite vérole dont le pus avoit brisé en deux endroits la cornée transparente. Les larges & profondes plaies de cette cornée n'avoient pû se refermer que par *deux cicatrices, qui étoient chacune de la grandeur d'une lentille*, disent les témoins qui les ont vues pendant tout ce tems, & dont quelques-uns les avoient encore examinées le jour, la veille du Miracle, ou du moins peu de tems auparavant: ces deux cicatrices tenoient lieu d'une portion de la cornée transparente, & occupoient la place des parties qui avoient été détruites par le pus de la petite vérole. Cependant tout d'un coup le jour de l'Ascension ces deux cicatrices disparoissent en présence de tout le monde, & disparoissent si parfaitement qu'il n'en reste pas la moindre trace ni le plus léger vestige. Cet œil dont la prunelle & l'iris étoient presque ensevelis sous une triste paupiere, qui restoit toujours à demi fermée comme pour cacher sa difformité; cet œil enfin condamné pour toujours, dans le tribunal même de l'incrédulité, à ses ténèbres & à sa laideur, s'ouvre tout-à-coup & fait voir une prunelle claire, brillante & lumineuse. Aussi tous les spectateurs sont-ils pénetrés d'admiration. Quelle autre puissance, s'écrient-ils dans le transport de leur surprise, que celle du souverain Maître de la nature, auroit pû trouver le moyen d'anéantir ainsi tout d'un coup de profondes cicatrices qui depuis treize ans faisoient partie de cet œil, & de régénerer en un moment les parties de la cornée détruites depuis si long-tems & remplacées par ces cicatrices? Comment ces corps opaques, disent quelques autres, sont-ils devenus dans un instant clairs, transparens & propres à transmettre la lumiere? Qui a pû les faire changer subitement de nature? Non, il n'y a que le Tout-puissant qui dispose ainsi à son gré de tous les êtres, parce qu'il peut par sa seule volonté en métamorphoser en un moment l'arrangement, la figure & les qualités.

Qui ne croiroit, dit M. Milhau le Bénéficier, un de nos plus respectables témoins, & qui a eu le bonheur de sceller son témoignage par la persécution que les ennemis de la Vérité lui ont suscitée, *qui ne croiroit qu'un Miracle aussi évident auroit converti toute la ville de Pézenas? & qui peut penser qu'il y ait des gens qui l'ont vû, qui n'en peuvent douter, qui au fond de leurs ames n'en doutent point, & qui cependant font tous leurs efforts pour le combattre, & ne pouvant le nier prodiguent les menaces pour empêcher qu'on ne l'atteste? Ces insensés*, ajoute-t-il, *veulent-ils donc combattre contre Dieu même? Ouvrez leurs yeux, ô mon Dieu, guérissez-les de leur aveuglement volontaire, faites éclater vos miséricordes avec encore plus de profusion sur les ames que sur les corps, & accordez nous la grace que rien ne soit jamais capable de nous empêcher de publier votre Vérité.*

Que l'incrédule y fasse du moins ses réflexions, qu'il prenne garde; c'est à Dieu même qu'il est comptable de pareils prodiges faits pour l'éclairer. Mais il semble que plus Dieu

les

les multiplie, plus l'incrédule s'obſtine à ne les pas croire; & on ne ſait ce qui doit étonner davantage, ou la bonté infinie de Dieu qui prodigue à l'homme des preuves ſi ſenſibles de la vérité, ou l'aveuglement incompréhenſible de l'homme qui ferme les yeux pour n'en être pas touché, ou qui ne s'y rend attentif que pour les combattre & les anéantir s'il lui étoit poſſible.

Mais en vain les cris tumultueux de l'erreur s'efforcent d'étouffer la voix tranquille de la Vérité, en vain l'impoſture tâche de s'inſinuer, en vain l'artifice cherche à ſurprendre, en vain l'autorité menace, en vain la force éclatte: la Vérité a beau être contredite, opprimée, foulée aux pieds; elle reſte toujours victorieuſe: les outrages qu'on lui fait, rehauſſent ſa gloire; ſi on la dépouille, elle s'enrichit de ſes propres pertes; ſi on la déchire, elle triomphe par ſes bleſſures, & jamais elle n'a été plus fortement établie que par le ſang des Martyrs.

Donnez-nous donc la force, ô mon Dieu, de demeurer inſéparablement attachés à votre Vérité, & nous n'aurons rien à craindre, parce que vous ſerez vous-même notre force, & que par votre ſecours nous trouverons notre bonheur & notre joie dans tout ce que nous ſouffrirons pour elle. Ainſi ſoit-il.

INDICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DE CETTE DEMONSTATION.

LA premiere Piece, eſt la Déclaration faite par Pierre Gautier, où il rend compte des deux accidens qui lui avoient fait perdre preſque entierement la vûe, & des changemens ſubits arrivés à ſes yeux le 22. Avril & le 14. Mai 1733. Cette Déclaration, atteſtée véritable par les parens de Gautier, qui y font leurs dépoſitions, eſt paſſée le 24. Mai 1733. devant Freſſinet Notaire à Pezenas en préſence de M. le Procureur du Roi & des plus conſidérables habitans, entre leſquels il y en a d'Experts en ces ſortes de maladies.

La ſeconde, eſt un premier Certificat de Guillaume Gautier pere du Miraculé, où il atteſte le triſte état où il laiſſa ſon fils en partant pour Oran le 27. Avril 1732. & exprime la joie qu'il eut de le trouver parfaitement guéri le 6. Juin 1733. jour de ſon retour.

La troiſiéme, eſt un premier Acte de dépôt que j'ai fait le 4. Mars 1734. chez Raymond Notaire des vingt-trois pieces ſuivantes.

La quatriéme, eſt un ſecond Certificat de Guillaume Gautier, du 2. Août 1733. qui contient différentes circonſtances omiſes dans le premier.

La cinquiéme, eſt le Certificat de Françoiſe Caucanas belle-mere de Pierre Gautier, du 30. Decembre 1733. Elle y explique l'origine & les circonſtances des deux accidens arrivés aux yeux de Gautier, rend compte de la déciſion des Maîtres de l'art, parle de ſes neuvaines & atteſte ſa guériſon.

La ſixiéme, eſt le Rapport des ſieurs Raynault & Galland, Chirurgiens à Pezenas, du 19. Juillet 1733. Ayant examiné ce jour-là les yeux de Gautier, ils rendent compte du bon état où ils les ont trouvés.

La ſeptiéme, eſt le Certificat des ſieurs Milhau & de la Pierre, Apoticaires à Pezenas, datté du 22. Juillet 1733. Le premier atteſte l'état où il a vû les deux yeux de Gautier depuis la fin de Janvier 1732. juſqu'au 22. Avril 1733. & l'un & l'autre déclarent s'être aſſurés du rétabliſſement parfait de ſes deux yeux.

La huitiéme, eſt le Certificat du ſieur Mairois Apoticaire à Frontignan, datté à Pezenas le 11. Septembre 1733. Il certifie l'état d'infirmité des deux yeux de Gautier & leur guériſon parfaite.

La neuviéme, en datte du 17. Mai 1733. eſt une Lettre de M. Cariſſol, Prêtre & Confeſſeur de Pierre Gautier, à M. l'Evêque de Montpellier, où il rend compte des deux miracles opérés ſur ce jeune homme. M. Cariſſol avoit écrit une Lettre toute pareille à M. l'Evêque d'Agde, à la reſerve ſeulement du premier compliment qui eſt en tête.

La dixiéme, eſt un Certificat donné le 15. Novembre 1733. par M. Milhau Prêtre Bénéficier de la Collegiale de Pezenas, dans lequel ſont atteſtés tous les faits qui font le fondement de cette Démonſtration.

La onziéme, eſt un Certificat du Pere Bordes de l'Oratoire, datté à Paris du 12. Juillet 1733. où il étoit actuellement en qualité de Député pour l'Aſſemblée générale de la Congrégation. Le 10. & le 14. Mai précédent étant à Pezenas, il vit Pierre Gautier, examina ſes deux yeux, & reconnut que leur guériſon étoit parfaite.

La douziéme, eſt un Certificat du Pere Leſchenault, auſſi de l'Oratoire, datté de Mont-

pellier, où il a vû Pierre Gautier aprés ſa guériſon, dont il s'aſſura par pluſieurs expériences.

La treiziéme, en datte du 11. Août 1733. eſt un Certificat de M. André Chanoine de Pezenas, qui étoit préſent à l'examen que les ſieurs Gely & Thomas firent de l'œil droit de Gautier après ſa bleſſure, & qui entendit dire au ſieur Thomas que l'œil étoit perdu ſans reſſource.

La quatorziéme, du 19. Novembre 1733. eſt un Certificat du Pere Marcadier de l'Oratoire, qui atteſte la guériſon de l'œil droit de Pierre Gautier.

La quinziéme, du 14. Septembre 1733. eſt un Certificat de la veuve Raynault, qui deux jours avant l'Aſcenſion remarqua les deux cicatrices de l'œil gauche de Pierre Gautier, en examinant le rétabliſſement de ſon œil droit, & qui vit le 14. du même mois de Mai que ces deux cicatrices avoient diſparu.

La ſeiziéme, eſt le Certificat de l'épouſe du ſieur Milhau Apoticaire, qui fut une des premieres qui vérifia la guériſon de l'œil droit; qui le 10. Mai examina encore les cicatrices de l'œil gauche dont elle deſiroit la guériſon, & qui le 14. trouva cet œil ſi net & ſi beau qu'il falloit, dit-elle, avoir vû les cicatrices pour croire qu'il y en avoit eu.

La dix-ſeptiéme, en datte du 28. Septembre 1733. eſt un Certificat du ſieur Rey Marchand à Pezenas, qui a eu connoiſſance des cicatrices cauſées par la petite verole ſur l'œil gauche de Pierre Gautier, de l'accident ſurvenu à l'œil droit, & de la guériſon de l'un & de l'autre.

La dix huitiéme, du 13. Novembre 1733. eſt un Certificat du ſieur Decourt, qui étoit préſent lorſqu'un Médecin examina les yeux de Gautier aprés leur guériſon & convint après pluſieurs expériences qu'il avoit une bonne vûe.

La dix-neuviéme, dattée du 30. Decembre 1733. eſt un Certificat de la Demoiſelle Ferriere, qui certifie les deux guériſons ſubites & la perfection de la vûe de Gautier.

La vingtiéme, du 29. Novembre 1733. eſt un Certificat du ſieur Delou, qui atteſte la guériſon parfaite de Pierre Gautier.

La vingt-uniéme, du 14. Novembre 1733. eſt un Certificat de Marie Techoire, qui en examinant le rétabliſſement de l'œil droit de Gautier vit les taches de l'œil gauche, qu'elle reconnut, quelques jours après, être entierement diſparues.

La vingt-deuxiéme, en datte du 10. Novembre 1733. eſt un Certificat d'Anne Albine qui atteſte les deux infirmités de Gautier & leur guériſon ſubite.

La vingt-troiſiéme, dattée du 22. Novembre 1733. eſt un Certificat de M. Budin ancien Curé de Gruiſſan, qui déclare que les yeux de Gautier ſont parfaitement beaux.

La vingt-quatriéme, du 24. Novembre 1733. eſt un Certificat du ſieur Viguier propriétaire de l'Olivette dont le grand-pere de Gautier eſt fermier. Il atteſte que ce jeune homme, entierement privé de l'œil droit, ne voyoit que très peu de l'œil gauche, & qu'il a recouvré l'uſage de l'un & de l'autre par l'interceſſion de M. de Pâris.

La vingt-cinquiéme, eſt une Conſultation ſur l'état des deux yeux de Gautier, avant leur guériſon.

La vingt-ſixiéme, eſt la réponſe de M. Lazerme Médecin de Montpellier à la Conſultation ci-deſſus. Il decide que le mal de chaque œil eſt incurable.

La vingt-ſeptiéme, eſt la réponſe de M. Gaultron Médecin de Montpellier à la même Conſultation. Il y declare que l'état du jeune homme lui paroît ſans remède.

La vingt-huitiéme, eſt une Diſſertation de M. de Lagarde Médecin de Montpellier, dans laquelle il démontre par des preuves phyſiques & des principes d'Anatomie, que le rétabliſſement des deux yeux de Gautier n'a pû être opéré que par l'Auteur de la nature. Cette guériſon lui paroît plus miraculeuſe que celle de Tobie.

La vingt-neuviéme, eſt un ſecond Acte de dépôt que j'ai fait chez Raymond Notaire le 23. Septembre 1735. de la piece ſuivante.

La trentiéme, eſt une Lettre en forme de Diſſertation, que m'a écrit M. Cannac Chirurgien Major des Gardes du Corps. Il y prouve que le rétabliſſement des deux yeux de Gautier étoit phyſiquement impoſſible.

PIECES JUSTIFICATIVES

DU MIRACLE OPE'RE' SUR PIERRE GAUTIER.

I.

Déclaration de Pierre Gautier.

L'An 1733. le 24. de Mai après midi, dans Pezenas, par devant moi Notaire royal de ladite ville soussigne, presens les temoins bas nommés, fut present Pierre Gautier de cette ville, fils de Guillaume Gautier Maître Boulanger & de feue Françoise Issac de ladite ville, qui nous auroit dit que, pour la plus grande gloire de Dieu & la manifestation de sa toute puissance, dont il vient recemment de ressentir les effets par l'intercession & l'invocation particuliere du Bienheureux François de Paris, Diacre de l'Eglise de Paris, mort en odeur de saintete, il souhaiteroit constater & fixer d'une maniere irrévocable le miracle que Dieu a operé en sa faveur, & nous auroit requis de vouloir recevoir la declaration qu'il nous fera fort simplement & fort sincerement de cette merveille, reconnoissant que c'est la plus petite & la plus foible marque qu'il puisse donner de sa reconnoissance envers Dieu, pour le grand bien qu'il vient de lui accorder par l'intercession de son Serviteur; & se croyant oblige d'annoncer & publier de toutes ses forces & autant qu'il peut être en lui les merveilles du Seigneur, pour servir d'édification à tous les fideles chretiens, afin qu'ils l'aident à rendre à Dieu les actions de graces qui lui en sont dues: nous dit Notaire, reconnoissant que cette demarche n'a rien que de saint & de juste, aurions en presence de Clement Issac son grand-pere, de Françoise Combes sa grand' mere epouse dudit Issac, de Catherine Issac sa tante, de Françoise Caucanas femme en secondes nôces dudit Gautier son pere, du sieur Pierre Malet Marchand son oncle, & autres temoins ci-après nommés reçu la declaration dudit Pierre Gautier telle que s'ensuit:

Savoir, que vers la fin du mois de Janvier 1732. étant allé à la foire de Montagnac avec Barthelemi Issac son oncle, Maître Bourrelier de cette ville, chez qui ses parens l'avoient mis en apprentissage, il y travailla avec son dit oncle; & qu'un jour que son oncle lui donna un harnois d'une mule à racommoder, ayant fait effort pour la rompre avec son alène qu'il avoit en main & la tête baissée pour defaire ledit nœud, il se feroit donné un coup de ladite alène bien avant dans l'œil droit; qu'a l'instant il lui tomba de ce même œil trois goutes d'eau sur la main & sur le manche de ladite alène; qu'il cessa dès le moment de travailler & de voir absolument de cet œil ainsi crevé: ce qui etant venu à la connoissance dudit Barthelemi Issac son oncle, celui-ci auroit d'abord fait appeller feu le sieur Moyse Rey Médecin dudit Montagnac, qui après avoir examiné la plaie auroit dit que le mal etoit sans remede, attendû que l'œil étoit creve & perdu; qu'ensuite ayant été transporte dudit Montagnac en cette ville chez ledit Clement Issac son grand-pere, on l'auroit mené chez le sieur Geli Maître Chirurgien de cette ville, lequel, après avoir soigneusement examiné la blessûre, audit dit hautement qu'il n'y avoit plus de ressource, qu'il n'etoit plus question que de travailler à la conservation de l'autre œil, attendû que celui-ci étoit entierement perdu; & finalement que depuis le susdit mois de Janvier 1732. il ne voyoit que fort peu de l'autre, à cause que la vûe en étoit fort affoiblie par deux taches que la petite verole avoit laissées; qu'il ne voyoit de cet œil gauche qu'avec beaucoup de peine; que dans cet état, se voyant menacé de perdre entierement la vûe, il auroit par le conseil d'une personne charitable invoque tous les jours, sans discontinuer, le Bienheureux Diacre de Paris, pour demander à Dieu sa guerison par son intercession; qu'outre les susdites prieres, il auroit fait en son particulier trois neuvaines à l'honneur de ce Serviteur de Dieu; que la premiere se passa sans qu'il cût rien obtenu. S'etant encouragé il en commenca une seconde qui fut plus consolante pour lui, par ce qu'il lui sembla appercevoir quelque clarté de cet œil droit: ce qui l'auroit déterminé à commencer une troisieme neuvaine le lundi vingtieme jour du mois d'Avril; que ce fut le 22. dudit mois, troisieme jour de cette derniere neuvaine, qu'il reconnut que Dieu l'avoit exaucé. Car ce jour là-même, se trouvant à la campagne avec ledit Clement Issac son grand-pere, du côté de la grange du sieur Pierre Salada Bourgeois de cette ville, ayant voulu essayer s'il y verroit de cet œil crevé, après avoir fermé l'autre, il auroit apperçu dudit œil un arbre qui est sur le sommet d'une montagne appellée Saint Simianne, distante de plus d'un gros quart de lieue de l'endroit ou il étoit lorsqu'il l'apperçut; que tout d'abord il en témoigna sa joie audit Clement Issac son grand-pere, de ce qu'il voyoit bien de cet œil crevé; que pour lors son grand-pere, croyant qu'il vouloit lui imposer, lui auroit demande de quel côté etoit cet arbre que tu vois de si loin; à l'instant ledit comparant le lui auroit montré au doigt.

Comme aussi nous a déclaré en même presence que dessus que ce fût là la premiere fois qu'il commença à voir de cet œil creve; qu'il avoit eté borgne & presque aveugle depuis la fin de Janvier 1732. jusqu'au dit jour 22. d'Avril dernier, jour auquel il plut à Dieu de le guérir: ajoutant que pendant cet intervalle sa vûe étoit si foible que ses parens furent obligés de lui faire quitter le metier de Bourrelier, & que lorsqu'il etoit à table avec son grand-pere & sa grand' mere, chez qui il mangeoit ordinairement, à peine il voyoit le pain qui étoit sur la table & qu'il étoit oblige de le chercher à tâton; que lorsque son grand-pere lui demandoit à boire, il lui arrivoit souvent, faute de voir distinctement de l'autre œil, de verser partie du vin hors le verre; que quand il vouloit allumer la chandelle ou la lampe, il étoit très embarrasse, parce qu'il portoit souvent l'allumette bien au-delà de la mêche, & que ce n'étoit qu'à force d'y revenir qu'il venoit à bout de l'allumer.

De plus nous a declaré en même presence que dessus, qu'après avoir ainsi reconnu son second œil fort foible, il s'étoit senti de plus fort anime de renouveller ses prieres envers le Bienheureux Diacre, pour obtenir par son intercession le rétablissement dudit œil gâte par la petite verole, fort offusqué par les deux taches que ladite petite verole y avoit laissées depuis sa plus tendre jeunesse; que pour cet effet ayant recommence sesdites prieres le Dimanche avant la fête de l'Ascension derniere, ledit jour ayant eu le bonheur de faire ses dévotions, son dit œil gâté depuis si longtems fut entierement retabli, c'est-à-dire, que les deux taches de la petite verole disparurent ce jour-là entierement; que du depuis il n'a audit œil aucun vestige desdites taches, quoiqu'il y eût treize ans entiers qu'il l'avoit ainsi gâté, ayant eu la petite verole a l'âge de cinq ans, ainsi que tous lesdits parens susnommes nous l'ont certifie, & qui certifient que tout le contenu en la declaration que ledit Gautier comparant a ci dessus faite est veritable: savoir, ledit Clement Issac son grand-pere a certifie, que le contenu en la déclaration est veritable. Ladite Françoise Combes sa grand' mere ici presente, a certifie de même. Ladite Françoise Caucanas femme en secondes nôces de son pere a certifie de même, & de plus qu'ayant mene deux ou trois fois ledit Pierre Gautier chez M. Clavel faiseur de chaises de cette ville, pour y passer sur l'œil creve une pierre qu'il avoit, il lui dit que ladite pierre ne pouvoit pas emporter ladite blessûre, que ledit œil etoit creve. Ladite Catherine Issac sa tante certifie, que le contenu en la declaration dudit Gautier son neveu est veritable. Ledit sieur Malet son dit oncle ici present, a aussi certifie la vérite du contenu ci-dessus; qu'il avoit vu ledit œil creve & qu'il y voyoit peu de l'autre. Ledit sieur Milhau ici present a aussi certifie le contenu ci-dessus être veritable; & qu'ayant exa-

examiné l'œil dudit Gautier bleſſé par l'alêne, il lui dit que c'etoit ſans reſſource; & que du depuis il a remarqué deux taches de la petite verole à l'œil gauche, qui le rendoient preſque aveugle, qui ne ſubſiſtent plus. Demoiſelle Jeanne Maniel, épouſe dudit Milhau, certifie que le 10. de ce mois ayant envoyé chercher ledit Gautier chez elle pour voir s'il étoit guéri dudit œil, elle trouva que ledit œil étoit guéri; mais elle apperçut deux taches à l'œil gauche qui affoibliſſoient ſi fort la vûe qu'il avoit peine à y voir; que le 14. du preſent mois, jour de l'Aſcenſion après midi, elle apperçut qu'il n'y avoit plus de taches. Demoiſelle Eliſabeth Gautier épouſe dudit ſieur Malet, ſa tante ici preſente, certifie que ſondit neveu avoit l'œil droit crevé d'un coup d'alêne, comme il lui avoit dit, & qu'il avoit deux taches à l'œil gauche que la petite verole lui avoit laiſſées depuis ſon enfance, ayant eu la petite verole à l'âge de cinq ans, ſa vûe étant fort foible; & que le jour de l'Aſcenſion étant venu chez elle, elle s'apperçut qu'il n'y avoit plus de taches & qu'il y voyoit clairement: de quoi elle fut très ſurpriſe. Demoiſelle Anne Albin voiſine dudit ſieur Iſſac, certifie avoir vu ledit Gautier à ſon retour de Montagnac avec l'œil crevé, qu'il a reſté long-tems ſans voir, & qu'a l'autre œil il avoit deux taches de la petite verole qui lui offuſquoient ſi fort qu'elle prenoit ledit œil pour celui qu'il avoit crevé; & depuis le lendemain de l'Aſcenſion elle s'eſt apperçue qu'il n'y avoit plus de taches, & qu'auparavant il avoit été guéri dudit œil crevé. Le ſieur Jean Viguier Bourgeois de cette ville ici preſent, certifie que ledit Iſſac étant ſon fermier d'une oliveite, & y etant pour amaſſer les olives, ledit Gautier y étoit venu avec des femmes, & lui ayant appris qu'il avoit un œil crevé, lui demanda s'il voyoit dudit œil, à quoi ledit Gautier lui dit qu'il n'y voyoit pas du tout dudit œil, que de l'autre il ne voyoit qu'une clarté pour ſe conduire, qu'il avoit peine à amaſſer les olives à cauſe des deux taches qu'il avoit audit œil gauche; & quand il lui apportoit les ſacs d'olives, il avoit peine à defaire les nœuds deſdits ſacs: que depuis le Dimanche avant l'Aſcenſion il vit que ſon œil crevé étoit guéri, & que d'une fenêtre tombant ſur un jardin il comptoit les arbres dudit jardin, & s'eſt apperçu auſſi que depuis le jour de l'Aſcenſion il n'y avoit plus de taches à l'autre œil.

Demoiſelle Marie Mauri veuve de M. Gabriel Reinard Notaire de cette ville, certifie que le Mardi, 12. du preſent mois, ayant trouvé ledit Gautier avec ledit Iſſac ſon grand-pere, elle eut la curioſité de voir s'il étoit vrai que ledit Gautier eût un coup d'alêne à l'œil droit, & s'il avoit recouvré la vûe audit œil comme on le diſoit; ce qu'elle reconnut véritable; & à même tems elle s'apperçut qu'à l'œil gauche il y avoit deux taches; que depuis le jour de l'Aſcenſion elle s'eſt apperçue qu'il n'y avoit plus de taches & qu'il y voyoit clairement.

Preſens en tout ce que deſſus, M. François Pons ancien Capitaine, M. Benjamin Magret, M. Charles Antoine Eſcral-Saint-Hipoli, M. Louis Cezar de la Serre, M. Joſeph Dupré, principaux habitans & citoyens de cette ville, & Maître Jean Antoine Quintin Conſeiller du Roi, ſon Procureur, & Magiſtrat en ſa Cour royale, Chatellenie & Comté dudit Pezenas, y habitant, ſouſſignés.

A la ſignature de cet Acte Demoiſelle Marie Theſſaires Régente de cette ville, certifie avoir vu les taches à l'œil gauche dudit Gautier, & que depuis le jour de l'Aſcenſion il n'y en a plus. Ce qui a été fait & récité dans la maiſon dudit Maître Quintin. Souſſignés, excepté ledit Gautier comparant, ledit Iſſac ſon grand-pere, ladite Combes ſa grand'me & ladite Catherine Iſſac, qui ont dit ne ſavoir ſigner, & moi Guillaume Freſſinet Notaire Royal dudit Pezenas requis, ſouſſigné à l'original. Malet, Françoiſe Caucanas, Iſabeau Gautier, Milhau, Viguier, Mantel de Milhau, Mauri de Reinard, Pons, Decourt, Faurié, Dupré, Faurié, Viguier, Quintin. Ainſi reçu. *Signé*, FRESSINET Notaire Royal. Contrôlé à Pezenas le 26. Mai 1733. Reçu 19 ſols 4 derniers. MASSANE Commis ſigné audit original. Collationé par moi dit Notaire ſouſſigné, FRESSINET Notaire.

II.

Certificat de Guillaume Gautier pere du Miraculé.

L'AN 1733. & le 7. du mois de Juin après midi, dans Pezenas, par devant le Notaire Royal de ladite ville ſouſſigné, preſens les temoins bas nommés, fut preſent Guillaume Gautier Maître Boulanger de cette ville, qui nous a dit qu'étant parti le 27. du mois d'Avril de l'année derniere 1732. pour aller à Oran, il laiſſa Pierre Gautier ſon fils ayant l'œil droit percé d'un coup d'alêne qu'il s'étoit donné à la foire de Montagnac, à la fin du mois de Janvier de ladite année, étant pour lors en apprentiſſage de metier de Bourrelier chez Barthelemi Iſſac ſon oncle, duquel œil il ne voyoit goute, ni ne pouvoit plus eſpérer qu'il y vît, ainſi que tout le monde diſoit; qu'il avoit à l'autre œil des taches que la petite verole lui avoit laiſſées, depuis ſon enfance il y a treize ans, ayant eu la petite verole à l'âge de cinq ans: que de cet œil il avoit peine d'y voir; que le jour qu'il partit il le ſuivoit ſe tenant à lui; qu'en partant il recommanda à ſa femme d'en avoir ſoin, mais de ne lui point écrire l'état où il étoit, de peur qu'elle ne lui écrivît qu'il eut entierement perdu la vûe, comme il le craignoit, ce qui l'auroit fort affligé; qu'en revenant & paſſant à Barcelone il trouva le fils de Bourbon ſon couſin, qui lui dit qu'il n'y avoit point d'eſpoir que ſon fils recouvrât la vûe de l'œil droit, & que de l'autre la vûe étoit fort foible; qu'étant arrivé ici le jour d'hier, il fut très agréablement ſurpris de voir ſon fils voyant clairement de ſes deux yeux, & n'y ayant aucune tache; qu'il a reconnu que c'étoit un miracle & un effet de la toute-puiſſance de Dieu; & s'étant fait faire lecture de la declaration faite par ſon fils le 26. du mois de Mai dernier, reçue par nous dit Notaire, il a reconnu de plus fort, qu'il a de grandes graces à rendre à Dieu de la guériſon de ſon fils, & qu'il s'eſtime heureux d'être de retour de ſon voyage pour contribuer à manifeſter la vérité, à publier la gloire du Seigneur & ſes merveilles, faiſant à cet effet ici ſa preſente declaration, de laquelle il nous a requis de lui donner Acte, en preſence dudit Pierre Gautier ſon fils, ce que lui avons concédé. Ce qui a été fait & récité dans la maiſon de M. Maître Jean-Antoine Quintin Conſeiller du Roi, ſon Procureur, & Magiſtrat en la Châtellenie & Comté Royale dudit Pezenas. Preſens M. Jean de Nic, M. Joſeph Grenier Avocat, M. François Bourſier, M. Bernard Gratiot, M. Jean Joſeph Decourt, M. Gabriel Maignaval, M. Joſeph Galland, M. Jacques Quintin ancien Capitaine, & ledit Maître Quintin Procureur du Roi ſouſſigné avec ledit Gautier pere, ſon fils déclarant ne ſavoir ſigner, de ce requis, & moi Guillaume Freſſinet Notaire Royal dudit Pezenas, leſdits témoins auſſi habitans de ladite ville requis ſouſſignés à l'original. *Gautier*, *Gratiot*, *Bourſier*, *Grenier*, *Maignaval*, *Galland*, *Decourt*, *Quintin*, *Quintin*. Ainſi reçu, *Freſſinet Notaire Royal.* Contrôlé à Pezenas le 7. Juin 1733. Reçu 19 ſols 4. deniers. *Maſſane*, Commis ſigné audit original.

Collationé à l'original leſdits deux Actes compris dans cette expédition, ſans rayure ni renvoi, par moi dit Guillaume Freſſinet, Notaire Royal de la ville de Pezenas. *Signé*, FRESSINET *avec paraphe.*

III.

Premier Acte de dépôt.

AUJOURD'HUI eſt comparu par devant les Conſeillers du Roi Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés, Meſſire Louis-Baſile Carré de Montgeron, Chevalier, Seigneur de Treigni & autres lieux, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement, demeurant rue du cimetiere & paroiſſe S. André des arts, lequel ayant reçu, tant de Pezenas que de Montpellier & de quelques perſonnes de Paris, pluſieurs Certificats & autres pieces au nombre de vingt-trois, qui établiſſent d'une maniere inconteſtable le miracle de deux guériſons ſubites, que Pierre Gautier habitant de Pezenas a obtenues de ſes deux yeux par l'interceſſion de M. de Pâris, l'une le 22. Avril, & l'autre le 14. Mai 1733. a cru qu'il étoit de ſon devoir, de ſon honneur & de ſa religion de dépoſer ces pieces en lieu ſûr, de peur qu'elles ne vinſſent à s'égarer, & a dépoſé pour minute à Raymoud l'un des Notaires ſouſſignés leſdites vingt-trois pieces.

La premiere ſur une petite feuille de papier non timbré, contient le Certificat de Guillaume Gautier Maître Boulanger à Pezenas, pere dudit Pierre Gautier, datté en ladite ville le 5. Août 1733. contrôlé & légaliſé audit Pezenas le 11. du même mois.

La ſeconde, pareillement écrite ſur une petite feuille de papier commun, contient le Certificat de Françoiſe Caucanas, femme en ſecondes nôces dudit Guillaume Gautier, datté

datté à Pezenas du 30. Décembre 1733. légalisé le 13. Janvier 1734. &c.

La troisiéme écrite sur une feuille de papier timbré contient deux Certificats: le premier de Joseph Raynault & Joseph Galland, Maîtres Chirurgiens en ladite ville de Pezenas, datte en ladite ville le 19. Juillet 1733. & l'autre de Simon Pierre Milhau & François de la Pierre, tous deux Maîtres Apoticaires & Jurés en ladite ville de Pezenas, datté du 25. dudit mois de Juillet, contrôle & legalisé le 3. & 4. Août suivant.

La quatriéme sur une petite feuille de papier commun contient le Certificat de Pierre Mairois Maître Apoticaire Juré, de Frontignan en Languedoc, datté à Pezenas le 11. Septembre 1733. contrôlé & légalisée en ladite ville le 15. & 17. du même mois: &c.

La cinquiéme, pareillement écrite sur une petite feuille de papier commun, contient une Lettre signée en fin *Carissol*, & datée à Pezenas le 17. Mai 1733. que le dit Seigneur comparant déclare être entierement écrite par le dit sieur Carissol Prêtre de Pezenas [à M. l'Evêque de Montpellier,] & qu'il est de la connoissance du dit Seigneur comparant que le dit sieur Carissol a écrit une pareille Lettre à M. l'Evêque d'Agde, dans laquelle il n'y a rien de change que le compliment qui est en tête de la Lettre, &c.

La sixieme, ecrit sur deux petites feuilles de papier commun, contient le Certificat du sieur Antoine Milhau Prêtre, Beneficier de l'Eglise Collegiale de la dite ville de Pezenas, en datte du 15. Novembre 1733. & légalisé le 3. Janvier 1734. le tout écrit en quatre pages & quattres lignes d'ecriture.

La septieme contient le Certificat de M. Bordes deputé de l'Oratoire, datte de Paris le 12. Juillet 1733.

La huitieme contient le Certificat de M. Leschenault Prêtre de l'Oratoire, datte de Montpellier le 15. Novembre 1733.

La neuviéme contient le Certificat de M. André Chanoine de Pezenas, en datte du 11. Août 1733.

La dixieme contient le Certificat de M. Marcadier de l'Oratoire de Pezenas, dattée du 10. Novembre 1733.

La onziéme contient le Certificat de la veuve Raynault de Pezenas, en datte du 15. Septembre 1733.

Les douzieme, treizieme, quatorzieme & quinziéme, écrites sur quatre demies feuilles de petit papier commun, contiennent quatre Certificats. Le premier donne par Jeanne Maniel, femme de Simon Pierre Milhau, Maître Apoticaire à Pezenas, datte en la dite ville le 14. Novembre 1733 & legalisé le 24. du même mois. Le second donne par Jean Rey, Marchand en la dite ville de Pezenas, le 28. Septembre 1733. legalisé le lendemain. Le troisieme donné par Jean Joseph Decourt de la ville de Pezenas, le 13. Novembre 1733. legalisé le 24. du même mois. Et le quatrieme donné par Claire Ferriere, habitante de la dite ville de Pezenas, en datte du 13. Septembre 1733. legalisé le 3. Janvier 1734.

La seiziéme écrite sur une demie feuille de papier timbré, contient le Certificat d'André Delou, Maître Perruquier à Pezenas, datté du 29. Novembre 1733. legalisé le 3. Janvier suivant.

Les dix-septieme, dix-huitiéme, dix-neuviéme & vingtieme, sont quatre Certificats écrits sur quatre demies feuilles de papier commun. Le premier par Marie Techoire habitante de Pezenas, du 24. Novembre 1733. legalisé le même jour; & a été observé qu'au bas du dit Certificat, il y a un renvoi contenant ces mots, *âgé de quarante ans*, qui n'est point paraphé. Le second donné par Anne Albit du dit Pezenas, en datte du 19. Novembre 1733, légalisé le 24. du même mois; &c. Le troisieme donné par le Sieur Budin Prêtre, ancien Cure de Gruissan au Diocese de Narbonne, en datte du 22. Novembre 1733, legalisé le 24 du même mois, &c. Le quatriéme donné par Jean Viguier Bourgeois & habitant du dit Pezenas, en datte du 24. Novembre 1733. legalisé le même jour.

La vingt unieme est la copie d'une Consultation faite au Sieur Lazerme, Professeur Royal de la Faculte de Medecine de Montpellier, dans laquelle on lui a exposé l'etat des yeux de Pierre Gautier avant sa guerison, au pied de laquelle Consultation est la reponse du Sieur Lazerme.

La vingt-deuxiéme est la copie d'une autre Consultation faite au Sieur Gaultron, Docteur en Médecine & Secretaire de l'Academie des Sciences de Montpellier, au pied de laquelle est pareillement sa réponse.

Et la vingt-troisiéme & derniere, contenant quatorze pages & un quart d'ecriture ou environ, est copie d'un Memoire que le dit Seigneur comparant a declaré avoir été fait par le Sieur de Lagarde, Docteur en Medecine de la Faculte de Montpellier, sur la guerison des deux yeux de Pierre Gautier, lequel Mémoire le dit Sieur de Lagarde a donne à M. l'Evêque de Montpellier, & a le dit Seigneur comparant déclare que les originaux des dites trois dernieres pieces sont entre les mains de M. l'Evêque de Montpellier, qui lui en a envoyé des copies. Toutes les dites pieces, à l'exception de celles dont il est ci-dessus fait mention du contrôle, contrôlées à Paris par Lactoix le 23. Fevrier dernier.

Lesquelles vingt-trois pieces sont demeurées annexées à la minute des presentes, apres que le dit Seigneur comparant les a certifiées veritables, signees & paraphees en presence des Notaires soussignés, & qu'il a aussi paraphé le bas de chacunes des pages *recto* de celles des pieces qui contiennent plusieurs rôles: dont Acte, promettant, obligeant, renonçant. Fait & passé à Paris en l'étude de Raymond Notaire l'an 1734. le 4. Mars après midi, & a signé la minute des presentes demeuree au dit Raymond Notaire. *Ensuit la teneur des dites pieces déposées.*

IV.

Autre Certificat de Guillaume Gautier.

JE soussigné Guillaume Gautier, Maître Boulanger de Pezenas, sur ce qui m'a été representé que la declaration que je fis le 7. du mois de Juin dernier, par devant Maître Guillaume Freffinet, Notaire Royal de cette ville, n'etoit point assez circonstanciee, desirant de contribuer autant qu'il est en moi à eclaircir l'œuvre de Dieu dont il est fait mention dans madite declaration, certifie de plus ce qu'il s'ensuit; savoir, que mon fils Pierre Gautier ayant été attaque de la petite verole à l'âge de cinq ans, ses yeux en furent si remplis qu'il en decoula pendant un long-tems une grande quantite de pus, ce qui ayant fait craindre à sa grand' mere Gautier que l'enfant ne perdit la vûe, sa tendresse la porta à sucer elle-même pendant plusieurs jours ce pus, ce qu'elle faisoit plusieurs fois le jour. Ce secours extraordinaire, non plus que tous les autres, n'empêcha point qu'il ne restât à l'œil gauche de l'enfant deux taches ou cicatrices jointes ensemble, qui couvroient une partie de la prunelle ou petit trou noir de l'œil, & qui obscurcissoient considerablement la vûe, lesquelles taches ont duré de ma connoissance jusqu'au mois d'Avril 1732. que je partis pour Oran. Au retour de mon voyage je trouvai que ces cicatrices avoient entierement disparu, ce que mon fils m'apprit être arrive de la maniere qui est enonce dans sa déclaration passee par devant les sus dits Notaires.

Je declare de plus que l'an 1731. ayant confié mon dit fils Pierre Gautier à Barthelemy Issac son oncle maternel, pour lui apprendre le métier de Bourrelier, & que mondit fils etant allé avec son oncle a Montagnac, ainsi qu'il est specifie dans sa declaration, il en revint avec l'œil creve, dont il en perdit entierement la vûe du dit œil, sans qu'aucun remede la lui pût faire recouvrer, ayant même cessé d'en user peu de tems après la blessure, sur ce que le Sieur Thomas Maître Chirurgien de cette ville, associé de M. Gely, à qui l'enfant avoit été presente, m'avoit declaré à moi-même qu'elle étoit incurable. Je laissai mon fils en cet état à mon depart pour Oran, & à mon retour j'ai trouvé que les deux yeux de mon fils étoient parfaitement gueris; ce qui avoit fait un si grand bruit dans cette ville, que mes parens & amis, au lieu de me feliciter de mon heureux retour, ne me parlerent à notre premiere entrevue, que de la guérison des yeux de mon fils qu'ils regardoient tous comme miraculeuse, sur la connoissance qu'ils avoient eue de son incommodite precedente: en foi de quoi j'ai signé la presente déclaration, écrite en son entier de ma propre main, approuvant la rature à la seconde page. A Pezenas le 5. Août 1733. *Signé*, GAUTIER. *A côté est écrit:* Contrôlé à Pezenas le 11. Août 1733. *Signé*, MULLANGE. *Ensuite est écrit;* Nous Jean Antoine Quintin, Procureur du Roi en la Chatellenie Royale & Comté de Pezenas, certifions & at-

ceſtons à tous qu'il appartiendra que le Sieur Gautier, qui a ſigné la déclaration ci-deſſus, eſt Maître Boulanger & habitant de cette ville, au ſeing duquel foi doit être ajoutée, & nous ſommes ſignés à Pezenas ce 11. Août 1733.

V.

Certificat de Françoiſe Caucanas femme de Guillaume Gautier.

JE ſouſſignée Françoiſe Caucanas, femme en ſecondes nôces de Guillaume Gautier, Boulanger de la ville de Pezenas, certifie que peu de tems après mon mariage avec le dit Gautier, Pierre Gautier fils du premier lit de mon mari, eut la petite verole pendant laquelle je l'ai ſervi & ſoigné; & il l'eut en ſi grande abondance, ſur tout aux yeux, que nous apprehendions qu'il n'en devînt aveugle, & ma belle-mere en fut ſi allarmée qu'elle lui ſucoit elle-même le pus dont ſes yeux étoient toujours pleins. A la fin que la maladie fut paſſée, nous trouvâmes que la petite verole avoit fort endommagé l'œil gauche de cet enfant. Il étoit reſté deux taches placées en partie ſur la prunelle ou petit trou du dit œil, & depuis ce tems-là le dit enfant ne voyoit que fort peu de cet œil. L'enfant étant devenu grand nous le mîmes en apprentiſſage de métier de Boutrelier, & en 1732. vers la fin du mois de Janvier, il eut le malheur de ſe crever l'œil droit d'un coup d'aléne. Il ceſſa dès-lors de voir de œil droit. Mon mari étoit inconſalable d'avoir un enfant quaſi aveugle. Par cet accident cet enfant eſt reſte dans cet état depuis la fin de Janvier 1732. juſqu'au 22. d'Avril 1733. Perſonne ne nous laiſſoit aucune eſperance. Feu M. Rey Médecin, qui avoit vu cet enfant le premier après cet accident à Montagnac, nous avoit dit que cet œil étoit perdu ſans reſſource MM. Thomas & Gely Maîtres Chirurgiens aſſocies de cette ville, apres l'avoir examiné, nous dirent l'un & l'autre que cet œil étoit creve, & qu'il n'y avoit rien à faire. Ils nous conſeillerent cependant d'y faire couler quelques goutes de ſang de pigeon, ce qui fut fait ſans ſuccès. M. Milhau Maître Apoticaire de Pezenas, à qui nous preſentâmes auſſi le garçon, nous dit qu'il ne falloit point ſonger à rétablir l'œil droit qui étoit perdu, mais bien à conſerver l'œil gauche qui étoit deja très gâte, de peur que l'enfant ne devînt tout-à-fait aveugle. Mon filiatre Pierre Gautier étoit dans cet état lorſque, par le conſeil d'une perſonne qui le regrettoit beaucoup, il commença à faire des prieres au grand Saint de Pâris. Il fit pluſieurs neuvaines à ſon honneur: il jeûnoit deux fois la ſemaine au pain & à l'eau: il ſe proſternoit à genou à l'Egliſe lorſqu'il n'etoit point vu, ſe figurant qu'il étoit ſur le tombeau du Bienheureux François de Pâris. Enfin le 22. du mois d'Avril dernier, il fut ſubitement guéri du dit œil droit, & vit ce jour-là de cet œil mieux qu'il n'avoit jamais fait. Mais Dieu lui a fait encore une autre grace, qui eſt qu'ayant continué ſes prieres envers le Bienheureux Diacre, il fut auſſi ſubitement gueri de deux taches qu'il avoit depuis treize ans ſur l'œil gauche, le jour de l'Aſcenſion derniere; & aujourd'hui ſes yeux ſont ſi beaux qu'on ne peut aſſez les regarder. Il ne reſte ſur l'œil droit qu'une cicatrice qui aboutit au petit trou noir du dit œil & qui lui a ôte la rondeur, ce qui n'empêche pas que ce garçon ne voie très bien. Mon mari étoit parti pour Oran, ou il étoit allé travailler de ſon métier; & il craignoit ſi fort que ſon fils ne devînt tout-à-fait aveugle, qu'il m'avoit defendu de lui en donner la nouvelle, ne ſe ſentant pas aſſez de force pour ſupporter un tel coup. Enfin étant de retour au mois de Juin dernier, j'eus le plaiſir de voir que tous nos parens & amis qui vinrent le voir, au lieu de lui faire la bien venue, lui dirent, tous ravis d'adration: *Gautier votre fils a été guéri par miracle: il voit parfaitement aujourd'hui.* J'atteſte tous les faits ci-deſſus comme vrais: en foi de ce j'ai ſigne le preſent Certificat. A Pezenas le 30. Decembre 1733. *Signé*, FRANÇOISE CAUCANAS DE GAUTIER. *Au-deſſous eſt écrit:* Contrôle à Paris le 4. Mars 1734. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX. *Au dos eſt écrit:* Nous Jean Antoine Quintin, &c. *comme au quatriéme Certificat.* A Pezenas ce 13. Janvier 1734. *Signé*, QUINTIN. *Enſuite eſt écrit.* Certifié veritable, ſigné & paraphe au déſir de l'Acte de depôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés ce 4. Mars 734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON & RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

VI.

Rapport des Sieurs Raynault & Galland, Maîtres Chirurgiens à Pezenas.

NOUS ſouſſignés Joſeph Raynault & Joſeph Galland, Maître Chirurgiens de la ville de Pezenas, certifions qu'ayant eté appellés de la part de Guillaume Gautier Boulanger de la dite ville, pour vérifier l'état des yeux de Pierre Gautier ſon fils, âgé d'environ dix-huit ans, nous avons trouvé ſon œil gauche dans un état entierement naturel, ſans aucune tache ni cicatrice. A l'égard de l'œil droit nous avons trouvé que le petit rond, appellé communément la prunelle, n'eſt plus dans ſa figure naturelle, qu'il eſt oblong, ayant perdu une partie de ſa rondeur du côté du grand *cantus*, ce qui eſt arrivé par un coup d'alêne que le dit Pierre Gautier nous a déclaré s'être donné vers la fin de Janvier 1732. & dont nous avons encore apperçu la trace à l'extrémité de la prunelle; & ſur l'inſpection de cette trace nous jugeons que le coup d'alêne avoit traverſé la prunelle par bas, tendant de gauche à droite, & qu'il avoit penetré juſques dans le criſtallin, & étoit même entré juſqu'à la troiſiéme chambre de l'œil: en foi de quoi nous nous ſommes ſignés. A Pezenas le 19. Juillet 1733. approuvant la rature & le mot mis dans l'interligne. *Signé*, JOSEPH RAYNAULT Chirurgien Royal & GALLAND. *Au deſſous eſt écrit:* Contrôlé à Pezenas le 3. Août 1733. Reçu 19. ſols, *Signé*, MULLANGE.

VII.

Certificat des ſieurs Milhau & de la Pierre, Maîtres Apoticaires à Pezenas.

NOUS ſouſſignés Simon-Pierre Milhau & François de la Pierre, tous deux Maîtres Apoticaires Jurés de la ville de Pezenas, certifions ſavoir, moi dit Milhau que vers la fin de Janvier 1732. on me mena chez moi le nommé Pierre Gautier, fils de Guillaume Gautier Maître Boulanger de ladite ville, lequel dit Pierre Gautier s'étoit donne un coup d'alêne dans l'œil droit, pour ſavoir de moi ſi j'aurois quelque remede qui pût le guérir. Je l'examinai d'abord & je trouvai que l'œil étoit abſolument crevé, que le coup avoit porté juſques dans le fond de la prunelle, autrement du petit trou noir de l'œil, & je reconnus que cet enfant ne voyoit du tout plus de cet œil. Je dis même pour lors à ſes parens qu'il étoit inutile de faire des remedes à cet œil parce qu'il étoit perdu ſans reſſource, & je les avertis qu'il falloit uniquement s'appliquer à conſerver l'œil gauche qui étoit très endommagé. Je crus même & je l'ai dit bien ſouvent du depuis, que cet enfant deviendroit aveugle, parce que depuis ſa plus tendre enfance, il avoit ſur ſon œil gauche deux taches ou cicatrices blanches mêlees de gris, de la grandeur de deux petites lentilles jointes enſemble, placées de façon qu'elles occupoient une partie de la prunelle & l'empêchoient beaucoup de voir, leſquelles taches étoient une ſuite de la petite verole qu'il avoit eue dès l'âge de cinq ans, & ne pouvoient venir que de deux grains de petite verole mal ſuppurés. J'ai vu le ſuſdit enfant borgne & privé de l'œil droit depuis la fin de Janvier 1732. juſqu'au 22. Avril 1733. auquel jour on me l'amena, & je fus étonné que l'œil droit étoit rétabli, qu'il voyoit très bien de cet œil, quoiqu'il conſerve encore la cicatrice du coup d'alêne, & qu'on diſcerne dans le fond de la prunelle juſqu'ou le coup a porté. J'ai trouvé auſſi ſon œil gauche en bon état, n'ayant plus aucun veſtige des taches ſuſdites: en foi de ce j'ai ſigné le preſent Certificat, déclarant en outre que depuis cinquante-huit ans que je viſite des malades je n'ai rien vu de pareil.

Et moi ſuſdit de la Pierre déclare qu'ayant été prié de vérifier les yeux dudit Pierre Gautier, j'ai vu qu'il y a encore à l'œil droit une cicatrice qui eſt placee ſur l'Iris du dit œil, après laquelle on voit un petit ſillon qui conduit juſqu'au fond du noir du dit œil, & qui marque le chemin qu'a fait l'alêne dont il s'eſt donné un coup vers la fin du mois de Janvier 1732. J'ai vu auſſi que la prunelle a perdu ſa rondeur, & qu'elle eſt aujourd'hui de figure ovale. J'ai été ſurpris de trouver qu'il voyoit bien de cet œil ainſi crevé, nonobſtant la cicatrice qui y reſte, & je m'en ſuis aſſuré pour avoir montré differentes choſes qu'il a reconnues dans

dans le tems que je lui tenois l'œil gauche bien fermé. Ayant également examiné le dit œil gauche je n'y ai trouvé aucun ombrage ni apparence de taches. C'eſt ce que j'atteſte pour l'avoir vu & examiné par moi-même, & déclare que le preſent Certificat a été en ſon entier écrit par Joſeph de la Pierre mon fils, auſſi Maître Apoticaire Juré de la dite ville : en foi de ce je l'ai ſigné. A Pezenas le 25. Juillet 1733. *Signé*, DE LA PIERRE *&* MILHAU *avec paraphes. A côté eſt écrit :* Contrôle à Pezenas le 4. Août 1733. Reçu 38. ſols. 8. deniers. *Signé*, MULLANCE. *Enſuite eſt écrit :* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. A Pezenas ce 4. Août 1733. *Signé*, QUINTIN. *Au dos eſt écrit :* Certifié véritable, ſigné & paraphe au deſir de l'Acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés le 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

VIII.

Certificat du Sieur Mairois Maître Apoticaire à Frontignan.

JE ſouſſigné Pierre Mairois, Maître Apoticaire Juré de Frontignan en Languedoc, certifie que demeurant à Pezenas où j'ai reſté depuis 1725. juſqu'en 1729. j'ai vu très ſouvent le nommé Pierre Gautier, fils de Guillaume Gautier Boulanger de la dite ville de Pezenas, & j'atteſte que j'ai vu le dit Pierre Gautier ayant pour lors ſon œil droit bien ſain & en bon état. Pour ce qui eſt de ſon œil gauche, je puis aſſurer qu'il l'avoit fort gâté, & qu'il ne l'ouvroit jamais qu'à demi par une ſuite de la petite verole. Je déclare auſſi que m'etant trouvé pour affaire à Pezenas, vers le commencement de Juin de l'année 1732. je fus fort ſurpris de trouver cet enfant borgne & entierement privé de ſon œil droit, par un accident fâcheux qu'il me raconta à moi-même ; ſavoir, qu'il s'etoit donné un coup d'alêne dans le dit œil, & l'ayant pour lors examiné je trouvai qu'il étoit tout-à-fait éteint & perdu. Mais j'ai été bien plus agréablement ſurpris lorſqu'etant revenu à Pezenas le 12. Juin de la preſente année 1733. j'appris que cet œil droit, qui etoit demeuré perdu pendant quinze mois, avoit été entierement rétabli, & que Pierre Gautier voyoit parfaitement du dit œil. Je fus curieux de le voir, & l'ayant examiné je trouvai qu'on m'avoit dit la vérité, cet enfant voyant à merveille. Mais ce qui m'a le plus ſurpris c'eſt qu'actuellement, & dans le tems que je donne le preſent Certificat, on découvre à la ſeule inſpection de cet œil juſqu'ou il avoit été endommagé. En effet il reſte au bord de l'iris du côté gauche une cicatrice qui marque diſtinctement le point ou etoit la piquure de l'alêne. Après cela on remarque tout de ſuite la trace de cet outil, & ou découvre le coup juſqu'au centre de la prunelle, autrement dit le petit rond noir, ou il reſte encore même une piquure de couleur blanche. Mais ce qui m'a le plus ſurpris c'eſt que la prunelle ainſi percée, quoique rétablie aujourd'hui, quant a la vûe, a neanmoins perdu ſa rondeur & eſt demeurée de figure oblongue, de maniere qu'on voit une difference ſenſible entre cette prunelle & celle de l'œil gauche, celle-ci étant dans ſa parfaite rondeur & l'autre forme un oval. Cependant cet enfant diſcerne parfaitement les objets de cet œil ainſi configuré. A l'egard de l'œil gauche il eſt net, clair, dépouillé, & il n'y a aucun veſtige de tache : en foi de quoi j'ai donné le preſent Certificat, contenu en ces deux pages de papier, que j'ai écrit & ſigné de ma main. A Pezenas le 11. Septembre 1733. *Signé*, MAIROIS Maître Apoticaire Juré de Frontignan. *Au-deſſous eſt écrit :* Contrôle à Pezenas le 15. Septembre. Reçu 19. ſols. 4. deniers. *Signé*, MULLANCE. *Au dos eſt écrit :* Nous Jean Antoine Quintin, &c. A Pezenas ce 17. Septembre 1733. *Signé*, QUINTIN. *Au-deſſous eſt écrit :* Certifie veritable, ſigné & paraphé au deſir de l'Acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* RAYMOND *&* LOYSON Notaires *avec paraphes.*

IX.

*Lettre de M. Cariſſol Prêtre de Pezenas à M. l'Evêque de Montpellier *.*

MONSEIGNEUR, Je ſuis trop perſuadé que le miracle qui s'eſt fait ici, eſt principalement fait pour Votre Grandeur. Quoique je n'aie aucune recommandation auprès d'elle, lui étant inconnu, je ne laiſſerai pas d'avoir l'honneur de lui en rendre compte. La grandeur de l'œuvre que j'ai l'honneur de lui annoncer & la vérité à laquelle je rends témoignage, me tiendra lieu de tout autre merite en cette occaſion auprès de Votre Grandeur.

Le fils d'un Boulanger de cette ville nommé Pierre Gautier, eut le malheur de ſe crever l'œil droit avec un alêne vers la fin du mois de Janvier de 1732. Il ceſſa abſolument de voir de cet œil dans le moment qu'il eut reçu le coup. Il eſt toujours demeuré borgne depuis ce tems-là. Tous ſes parens apprehendoient qu'il ne devînt entierement aveugle, parce que l'œil gauche qui lui reſtoit étoit extrêmement gâté par la petite verole. Cette maladie qu'il eut à l'âge de cinq ans lui avoit laiſſé ſur cet œil deux taches, qui l'offuſquoient beaucoup.

Dans cet etat le pauvre enfant, qui étoit déja auparavant ſous ma conduite, vint me trouver. Je fus ſi attendri de ſon affliction qu'il me racontoit lui-même avec larmes, que je ne pus retenir les miennes. Après l'avoir conſole, je l'exhortai de mon mieux à mettre toute ſa confiance en Dieu. Je lui parlai beaucoup des merveilles qui s'opéroient ſur le tombeau de M. de Pâris. Je lui preſcrivis en même tems quelques prieres qu'il n'a jamais manqué de faire depuis ce tems-là. Je l'aſſurai bien que s'il avoit une ferme foi, Dieu le conſoleroit dans ſon malheur. Ce cher enfant fut docile. Il fit une premiere neuvaine à l'honneur du ſaint Diacre : elle fut ſans ſuccès. Il etoit toujours borgne, & toujours dans la crainte de devenir aveugle. Je l'encourageai de mon mieux, & je lui conſeillai d'en recommencer une ſeconde. Il ſuivit mes avis, mais il y ajouta beaucoup du ſien. Il s'impoſa deux jours de jeûne au pain & à l'eau, ſavoir le Mercredi & le Vendredi. Il alloit a l'Egliſe le plus tard qu'il pouvoit pour n'être apperçu de perſonne, & lorſqu'il croyoit être ſeul il ſe proſternoit devant le S. Sacrement, & il m'a aſſuré que dans cet etat il ſe regardoit comme s'il avoit été ſur le tombeau du S. Diacre. Il récitoit cinq *Pater* & cinq *Ave* en ſon honneur, & demandoit principalement à Dieu par ſon interceſſion la vûe de l'ame : ce ſont ſes propres termes, Monſeigneur. Cette ſeconde neuvaine fut moins triſte que la premiere : il lui ſembla appercevoir quelque foible lueur. Cette circonſtance m'ayant été rapportée me donna du courage, & me determina à lui faire commencer une troiſieme neuvaine : c'eſt ce qu'il fit le Lundi du Dimanche †de Quaſimodo ; & le troiſiéme jour de cette neuvaine, c'eſt-à-dire, le Mercredi, étant avec ſon grand-pere à la campagne, il voulut eſſayer s'il ne verroit rien de l'œil crevé, & il reconnut que le Seigneur l'avoit exaucé.

Le miracle ſe répandit bien-tôt, mais comme l'œuvre de Dieu eſt toujours contredite, quelques-uns de nos Médecins dirent qu'il ne falloit pas mettre une pareille gueriſon au rang des œuvres de Dieu, que c'etoit un effort de la nature qui avoit retabli cet œil. Je fus amerement affligé de voir cette contradiction, & je ne pouvois me conſoler qu'on voulût depouiller de ces caracteres de divinite une merveille ſi éclatante ; mais Dieu a permis la contradiction pour faire eclater davantage ſon œuvre. En effet, Monſeigneur, les mêmes Medecins qui avançoient que l'œil crevé etoit retabli par un effort de la nature, avancerent en même-tems & dirent publiquement à tous ceux à qui ils parloient, que ce ſeroit l'œil de la petite verole qui ſeroit un vrai miracle s'il étoit retabli, parce que les taches cauſées par cette maladie ſont, ſelon eux, incurables. Dieu a confondu ces faux ſages, & les a pris dans leurs propres pieges. L'enfant recommença ſes prieres, le Dimanche avant l'Aſcenſion, pour demander la gueriſon de l'autre œil. Chacun avoit eu le tems tems d'en examiner & d'en connoître la difformité. Il y avoit deux taches, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire. La veille de l'Aſcenſion les taches y étoient ; mais le

† *Il ſemble qu'on doit ajouter ici* d'après celui

* M. Cariſſol avoit écrit une Lettre toute pareille à M. l'Evêque d'Agde, à la difference ſeulement du premier compliment qui eſt en tête.

jour de l'Aſcenſion elles diſparurent, & il n'en reſte plus aucun veſtige.

J'ai manqué de vous dire, Monſeigneur, que lorſque l'œil droit fut guéri, le Seigneur avoit conſervé la cicatrice faite par l'enfoncement de l'alêne qui portoit juſqu'au au fond de la prunelle. Il y avoit un petit ſillon ſur le blanc de l'œil qui conduiſoit juſques dans la prunelle, au milieu de laquelle nous avons tous vu le coup porté par la pointe de l'alêne. Aujourd'hui la cicatrice qui étoit ſur le blanc de l'œil a diſparu, & il ne reſte plus qu'une petite pointe, comme une piquet, ſur le bord de la circonference de la prunelle. Voilà, Monſeigneur, le prodige que Dieu a opéré parmi nous. Je m'eſtime infiniment heureux de pouvoir vous l'annoncer; plus heureux encore ſi je pouvois avoir l'avantage de perſuader Votre Grandeur, qu'on ne peut être avec un plus profond reſpect, Monſeigneur, de Votre Grandeur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, CARISSOL, Prêtre. *A côté eſt écrit:* A Pezenas le 17. Mai 1733. *Au-deſſous eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 23. Février 1734. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX *avec paraphe*. Certifié véritable, ſigné & paraphé au deſir de l'Acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes*.

X.

Certificat du Sieur Milhau, Prêtre Beneficier de la Collégiale de Pezenas.

JE ſouſſigné Antoine Milhau, Prêtre Béneficier de l'Egliſe Collégiale de la ville de Pezenas, deſirant de contribuer, autant qu'il eſt en moi, à la manifeſtation des merveilles que Dieu a opérés en la perſonne de Pierre Gautier, par l'interceſſion de M. François de Pâris Diacre, certifie tout ce qui ſuit:

1. Que j'ai vu le dit Pierre Gautier depuis ſon enfance juſques vers la fin de Janvier 1732. ayant l'œil droit ſain, en bon état & ſans aucun defaut.

2. Qu'après qu'il ſe fut crevé l'œil droit d'un coup d'alêne, vers la fin du mois de Janvier 1732. j'ai remarqué qu'il ceſſa de voir entierement de cet œil, & qu'il eſt reſté ainſi borgne & preſque aveugle depuis ce tems, juſques vers la fin du mois d'Avril 1733. ne voyant rien du tout de l'œil droit, & très peu diſtinctement de l'œil gauche.

3. Que depuis ſon enfance je lui ai toujours vu ſur l'œil gauche deux taches ou perites cicatrices griſatres, qui lui étoient reſtées après la petite verole qu'il avoit eue en 1720. à l'âge de cinq ans, leſquelles taches lui affoibliſſoient ſi fort la vûe de cet œil, que lorſqu'il eut perdu l'œil droit il ne voyoit preſque plus que pour ſe conduire. Son grand-pere & ſa grand' mere m'ont aſſuré que lorſqu'il étoit à table avec eux il ne diſcernoit pas même le pain qui étoit deſſus, & que ſouvent croyant prendre du pain, il lui etoit arrivé de mettre ſa main dans le plat: comme auſſi que lorſqu'il étoit obligé d'allumer la lampe, il tâtonnoit fort long-tems, & que ce n'étoit qu'à force d'y revenir qu'il en venoit à bout, & autres choſes toutes ſemblables. J'ai remarqué auſſi que tant que ces deux taches ſont reſtées ſur ſon œil, il ne pouvoit ouvrir cet œil en entier, ce qui le faiſoit paroître plus petit que l'autre.

Enfin je certifie qu'après pluſieurs neuvaines faites à l'honneur du Serviteur de Dieu, M. de Pâris Diacre, le dit Pierre Gautier s'eſt trouvé ſubitement guéri de chacun de ſes deux yeux en deux tems differens. Premierement il recouvra le 22. Avril de la preſente année l'œil droit, dont il ne voyoit plus depuis quinze mois. Cette premiere gueriſon ſuffiſoit pour l'interêt de Pierre Gautier puiſque, voyant parfaitement clair de l'œil droit, il ne lui en falloit pas davantage; mais Dieu a voulu par la guériſon de l'œil gauche ôter tout pretexte & toute excuſe à l'incrédulité.

Lorſque l'œil droit de Pierre Gautier fut guéri, pluſieurs perſonnes de cette ville, & entre autres M. Venel fils, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, M. Thomas Chirurgien & preſque tous nos autres Medecins dirent que c'etoit un effort de la nature, mais que ſi ſon œil gauche eût ete gueri le miracle eût été evident, parce que les cicatrices dont il étoit couvert étoient de nature à ne pouvoir jamais être diſſipées, & pour lors tous les Médecins & Chirurgiens convenoient qu'il n'y avoit nul remede humain qui pût diſſiper après un ſi long-tems de pareilles cicatrices, formées ſur un œil par la petite verole, & qui étoient reſtées dans le même état pendant treize ans.

Pierre Gautier, par le conſeil de quelques perſonnes ſenſiblement touchées de voir qu'on cherchoit à douter du miracle que Dieu avoit opéré en ſa faveur par l'interceſſion de M. de Paris, ſe détermina à faire une nouvelle neuvaine le 10. de Mai, qui étoit le Dimanche avant l'Aſcenſion, pour obtenir la guériſon de ſon œil gauche.

Le Jeudi ſuivant, qui étoit le jour de l'Aſcenſion, les deux cicatrices qu'il avoit ſur l'œil gauche depuis treize ans diſparurent entierement le matin, ſans qu'il en reſtât la moindre trace. En même-tems les paupieres de cet œil s'ouvrirent entierement, & cet œil qui étoit auparavant fort difforme parut tout d'un coup auſſi beau, auſſi clair, auſſi net & auſſi bien ouvert qu'un œil peut être.

Je dois auſſi certifier qu'en examinant les yeux dudit Gautier après ſa guériſon, j'ai remarqué qu'il reſte ſur l'œil droit une cicatrice qui indique le chemin qu'a fait l'alêne dans cet œil. Cette cicatrice aboutit au petit rond noir de l'œil, communément dit la prunelle, & ce qui m'a le plus ſurpris c'eſt que ce petit rond noir n'eſt plus rond: il a perdu ſon cercle & il forme aujourd'hui une figure ovale, & l'on voit au bas de l'œil, tirant vers le grand *cantus*, la ſuſdite cicatrice qui occupe une petite partie du noir de l'œil. J'ai apperçu auſſi, dans le fond du noir de cet œil, comme une piquure blanche qui ſemble deſigner le coup qu'a fait la pointe de l'alêne dans le centre du noir de cet œil, & je l'ai fait remarquer à pluſieurs perſonnes entendues qui en ſont convenues avec moi. Cependant ce jeune garçon voit parfaitement de cet œil, ainſi que je l'ai éprouve en lui bouchant l'œil gauche, & qu'une infinité d'autres perſonnes l'ont éprouvé auſſi bien que moi. Au reſte; malgré ces eſpeces de petits defauts, ſon œil droit n'a rien du tout de choquant; & au contraire comme ſes yeux, depuis le jour de l'Aſcenſion, ſont vifs, brillans, animés & bien ouverts, il n'eſt gueres poſſible d'en voir de plus beaux. Cela-même donne à ce garçon une phyſionomie toute differente de celle qu'il avoit lorſque ſon œil droit étoit terni & tout éteint, & que l'œil gauche étoit couvert par deux cicatrices & ne pouvoit s'ouvrir entierement.

Qui ne croiroit qu'un miracle auſſi évident auroit converti toute la ville de Pezenas? Et qui peut penſer qu'il y a des gens qui l'ont vu, qui ne peuvent en douter, qui au fond de leurs ames n'en doutent point, & qui cependant font tous leurs efforts pour le combattre, & ne pouvant le nier, prodiguent les menaces pour empêcher qu'on ne l'atteſte?

Ces inſenſés veulent-ils donc combattre contre Dieu-même? Ouvrez leurs yeux, ô mon Dieu; guériſſez-les de leur aveuglement volontaire. Faites éclater vos miſericordes avec encore plus de profuſion ſur les ames que ſur les corps, & m'accordez la grace que rien ne ſoit jamais capable de m'empêcher de publier votre vérité. Ainſi ſoit-il.

J'atteſte tous les faits ci-deſſus & contenus dans ces quatre pages d'écriture, comme ayant vu & examiné par moi-même: en foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat, que j'ai écrit en ſon entier de ma propre main. A Pezenas le 15. Novembre 1733. *Signé*, MILHAU Prêtre. *A côté eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 3. Février 1734. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX. *Enſuite eſt écrit.*

Nous Jean Antoine Quintin, &c. A Pezenas ce 13. Janvier 1734. *Signé*, QUINTIN. *Au-deſſous eſt écrit:* Certifié véritable, ſigné & paraphé au déſir de l'Acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes*.

XI.

Certificat de M. Bordes Député de l'Oratoire.

JE ſouſſigné Guillaume Bordes Prêtre de l'Oratoire, de la Maiſon de l'Oratoire de Pezenas en Languedoc, étant actuellement à Paris en qualité de Député pour l'Aſſemblée générale de la Congrégation, certifie que le 10. Mai dernier, étant audit Pezenas, le ſieur Milhau Béneficier au Chapitre de ladite ville, Prêtre de l'Oratoire, m'amena Pierre Gau-

Gautier habitant de cette ville, qu'il me dit avoir été guéri miraculeusement le 22. Avril précedent d'un œil qui s'etoit crevé plus d'un an auparavant.

Je l'interrogeai avec soin pour m'éclaircir par moi-même si la guérison etoit miraculeuse.

Ce garçon, qui me parut d'une grande simplicité, me raconta qu'au mois de Janvier 1732. étant occupé à racommoder un harnois, & ayant fait effort pour rompre un petit morceau de cuir avec une alêne qu'il avoit à la main, dont la pointe etoit tournée vis-à-vis son œil droit, qui étoit le seul dont il voyoit distinctement, ce morceau de cuir se rompit plus aisement & plus vîte qu'il n'avoit pensé, en sorte que n'ayant pas eté maître de retenir son coup, la pointe de son alêne lui donna precisement dans la prunelle de l'œil droit, & entra si avant qu'elle lui creva cet œil; que cet accident lui etant arrivé à Montagnac ou il étoit allé à une foire avec Barthelemi Issac son oncle, Maître Boutrelier de la ville de Pezenas chez qui il etoit en apprentissage, sondit oncle fit venir sur le champ le feu sieur Moyse Rey, Médecin audit Montagnac, qui ayant examiné sa plaie lui dit que la prunelle de l'œil étoit crevée, & qu'ainsi le mal étoit sans remede: qu'ayant ensuite été transporté de Montagnac dans cette ville de Pezenas chez Clement Issac son grand-pere, on le mena chez le feu sieur Gely Maître Chirurgien de cette ville, qui après avoir regardé la blessure avec grande attention lui dit, comme le sieur Moyse Rey, qu'il n'y avoit aucune ressource à espérer, la prunelle etant crevée; que depuis ce jour jusqu'au 22. Avril dernier il étoit resté, non seulement borgne de cet œil, mais même presqu'aveugle, parce que depuis l'âge de cinq ans il ne voyoit presque pas de l'œil gauche, ayant eu à cet âge deux boutons de petite verole qui avoient abouti à cet œil, & qui y avoient laissé deux taches blanches, qui faisoient qu'il ne voyoit de cet œil que de côté, & encore très imparfaitement.

Qu'ayant perdu entierement son œil droit au mois de Janvier 1732. il étoit devenu par-là absolument incapable de continuer son métier & d'en apprendre un autre, & même qu'à peine pouvoit-il rendre les plus petits services chez son grand-pere auprès duquel il vivoit, ne voyant rien distinctement.

Qu'après être resté ainsi pendant quinze mois, on lui avoit conseille de s'adresser à Dieu par l'intercession du Bienheureux François de Pâris; qu'il avoit en consequence fait trois neuvaines de suite, & que le troisiéme jour de la troisiéme neuvaine qui étoit le 22. Avril dernier, il s'étoit apperçu qu'il commençoit à voir de son œil droit qui avoit été creve, ce qui s'étoit si bien fortifié de jour en jour qu'actuellement il voit parfaitement de cet œil.

Je certifie de plus qu'ayant examiné son œil droit avec attention, il m'a paru en fort bon état, à l'exception néanmoins que la cicatrice du coup qu'il s'étoit donné dans la prunelle y paroissoit encore, & traversoit du noir de la prunelle dans l'iris; & comme il me sembloit qu'il étoit bien difficile qu'il pût voir de cet œil, puisque la prunelle en devoit être offusquée par la cicatrice qui y etoit, j'eus la curiosité de lui fermer l'œil gauche & de lui presenter differens objets qu'il reconnut fort bien, ce qui me fut preuve sans replique qu'il les voyoit.

Enfin je certifie qu'ayant en même tems examiné son œil gauche j'y trouvai deux cicatrices blanches, qu'il m'avoit déclaré être provenues de deux grains de petite verole qui avoient abouti dans cet œil; & que ces deux cicatrices qui étoient d'une forme irréguliere occupoient chacune une partie de la prunelle & de l'iris, sans néanmoins les couvrir entierement ni l'une ni l'autre; & qu'ayant oui dire le jour de l'Ascension, 14. du même mois de Mai, que ces deux cicatrices avoient entierement disparu le matin du même jour en recevant la sainte Communion, en sorte que dès qu'il fut sorti de l'Eglise il s'apperçut qu'il voyoit distinctement de son œil gauche, & que l'ayant fait examiner à differentes personnes ils ne trouverent plus aucun vestige de ces cicatrices qu'il avoit encore le matin du même jour, je l'envoyai chercher à une heure après midi ce même jour 14. Mai en presence du sieur Brigaud; & que je fus dans une admiration que je ne puis exprimer de voir qu'effectivement il ne restoit aucune marque dans son œil gauche des deux cicatrices que j'y avois vues moi-même quatre jours auparavant, & que cet œil etoit aussi net que s'il n'y avoit jamais eu aucun mal. Tous lesquels faits j'atteste être veritables: en foi de quoi j'ai dressé le present Certificat que j'ai remis à M. de Montgeron Conseiller au Parlement, qui m'avoit prié de lui détailler ce que je savois de ce miracle, étant bien aise d'en approfondir la vérité. Fait à Paris le 12. Juillet 1733. *Signé*, BORDES Prêtre de l'Oratoire. *En marge est écrit:* Approuvé la rature de cinq mots comme nuls. *Ensuite est écrit:* Contrôlé à Paris le 13. Juillet 1733. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *Au dessous est écrit:* Certifie véritable, signé & paraphé au desir de l'Acte de depôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND *avec paraphes.*

XII.

Certificat du Sieur Leschenault.

JE soussigné Jean-Baptiste Leschenault de l'Oratoire, âgé de quarante & un an accomplis, certifie qu'ayant vu à Montpellier, vers le milieu de la fin du mois de Juin de cette année 1733. Pierre Gautier de Pezenas âgé de dix-huit ans, qu'on m'avoit assuré dans plusieurs Lettres avoir été miraculeusement guéri, par l'invocation de M. de Pâris, de son œil droit qui étoit crevé, & de l'œil gauche sur lequel il avoit deux taches depuis son enfance, je l'interrogeai avec grand soin pour savoir de lui la vérité, & j'examinai ses deux yeux d'une maniere à ne m'en point laisser imposer.

Gautier répondit constamment à mes interrogations réiterées, qu'il étoit vrai qu'il s'étoit creve l'œil droit à la foire de Montagnac vers la fin du mois de Janvier 1732. & qu'il n'en avoit point vu du tout pendant environ quinze mois. A l'égard de l'œil gauche il me dit qu'avant sa guérison il y avoit deux taches depuis l'âge de cinq ans, provenant de la petite verole, qui l'empêchoient de voir clairement les objets, ensorte que depuis le coup d'alêne il ne voyoit guéres que pour se conduire; mais qu'ayant fait jusqu'à trois neuvaines pour obtenir de Dieu sa guérison par l'intercession du Bienheureux François de Pâris, il avoit été parfaitement guéri de l'œil droit dans le courant de la troisiéme neuvaine, ce qui l'ayant engagé à en recommencer une nouvelle pour obtenir la guérison des taches de l'œil gauche, il l'avoit obtenue le 14. Mai jour de l'Ascension de cette année.

Je m'appliquai alors à considérer ses deux yeux, & je m'apperçus, après l'attention la plus exacte & plusieurs expériences réiterées, qu'il voyoit parfaitement de l'un & de l'autre. Une infinité de personnes ont vu & expérimenté la même chose. C'est un fait si notoire que je crois qu'il est inutile d'entrer dans le détail des expériences qui furent faites alors. Mais ce qui me frappa & me surprit agréablement, fut premierement, que j'apperçus la prunelle de l'œil droit, non pas ronde comme elle est dans le reste des hommes, mais oblongue & ovale; deuxiémement que j'apperçus encore dans l'iris de ce même œil une cicatrice semblable à la piquure d'une éguille, qui étoit sans doute la marque qu'avoit laissé l'alêne, dont le jeune homme s'etoit crevé l'œil en Janvier 1732. Il faut necessairement que la pointe de cette alêne ait pénétré jusqu'à la prunelle, puisqu'elle l'a derangée comme je viens de l'observer.

Je certifie de plus que m'étant trouvé à Pezenas le 11. de ce mois, & ayant eu la curiosité de voir & d'interroger moi-même les parens de Pierre Gautier pour m'assurer de plus en plus si leur enfant avoit été borgne de l'œil droit pendant environ quinze mois, s'il avoit eu deux taches à l'œil gauche depuis l'âge de cinq ans provenant de la petite verole, & s'il avoit eté guéri de la maniere dont il me l'avoit rapporté, j'ai vu son grand-pere, sa grand-mere, sa belle mere, & Catherine sa tante, fille du grand' pere, qui m'ont assuré positivement ces mêmes faits. Ils les confirmerent par plusieurs circonstances, que je ne ferai pas difficulte de rapporter, si cela se trouve necessaire pour une plus ample manifestation de la verité.

Fait à Montpellier ce 15. du mois de Novembre 1733. *Signé*, LESCHENAULT de l'Oratoire. *A côté est écrit:* Contrôlé à Paris le 23. Fevrier 1734. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. Certifié véritable, signé & paraphé au desir de l'Acte de depôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XIII.

Certificat du Sieur André Chanoine de Pezenas.

JE soussigné, Prêtre Chanoine de l'Eglise Collégiale de Pezenas, certifie à tous qu'il appartiendra que m'etant trouvé par hazard dans la boutique de feu Messieurs Gely & Thomas, Maîtres Chirurgiens de cette ville, lorsqu'on leur amena le nommé Pierre Gautier qui s'étoit crevé l'œil droit d'un coup d'alêne, j'ai entendu de la bouche du sieur Thomas associé du sieur Gely, après qu'il eut examiné ledit œil, qu'il n'y avoit aucun remede à faire, & que l'œil étoit perdu sans ressource: en foi de quoi j'ai signé à Pezenas le present Certificat. Ce 11. Août 1733. Reçu 19. sols 4. deniers. *Signé;* MULLANCE. *Ensuite est écrit:* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. A Pezenas ce 11. Août 1733. *Signé*, QUINTIN. *Ensuite est écrit:* Certifié véritable, signé & paraphé au desir de l'Acte de dépôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XIV.

Certificat du Sieur Marcadier de l'Oratoire de Pezenas.

JE soussigné Honoré Marcadier de l'Oratoire, voulant contribuer autant qu'il est en moi à la manifestation des merveilles que Dieu a opérées en la personne de Pierre Gautier, par l'intercession de M. de Pâris Diacre, certifie:

Que ledit Pierre Gautier m'étant venu voir le Dimanche avant l'Ascension, 10. du mois de Mai, ayant examiné son œil droit je le trouvai sain & en bon état; que j'y apperçus seulement une cicatrice qui aboutissoit au petit rond noir de l'œil, & que ce petit rond noir étoit de figure ovale; de plus qu'en ma presence ayant fermé l'œil gauche il distingua differens objets qui lui furent presentés: en foi de quoi j'ai signé ce present Certificat écrit de ma main en son entier. A Pezenas le 19. Novembre 1733. *Signé*, MARCADIER de l'Oratoire. *A côté est écrit:* Contrôlé à Paris le 23. Fevrier 1734. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *Ensuite est écrit:* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. Donné à Pezenas ce 24. Novembre 1733. *Signé*, QUINTIN. *Ensuite est écrit:* Certifié véritable, signe & paraphé au desir de l'Acte de dépôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XV.

Certificat de la Dame veuve Raynault de Pezenas.

JE soussignée Marie Maurine veuve de M. Raynault, Avocat au Parlement & Notaire Royal de Pezenas, certifie & savoir que le nommé Pierre Gautier de ladite ville s'étoit crevé l'œil droit d'un coup d'alêne; qu'il étoit resté borgne depuis la fin de Janvier 1732. jusqu'au 22. Avril 1733. que son œil fut rétabli: ce qui s'étant répandu dans la ville j'eus la curiosité d'aller voir cet enfant, & je trouvai que cet œil étoit véritablement rétabli. Je certifie aussi que le Mardi avant l'Ascension de la presente année, j'ai vu sur son œil gauche deux taches ou cicatrices, que la petite verole lui avoit laissées depuis son enfance, & qui lui gâtoient beaucoup la vûe; & le bruit ayant couru le jour de l'Ascension que ces deux cicatrices avoient disparu après que cet enfant eût fait ses devotions, j'allai chez lui pour voir si cela étoit vrai, & je vis avec admiration que les taches n'y étoient plus: en foi de quoi j'ai donné ce Certificat que j'ai & écrit & signé. A Pezenas le 15. Septembre 1733. *Signé*, MAURINE DE RAYNAULT. *Au-dessous est écrit:* Contrôlé à Pezenas le 15. Seprembre 1733. Reçu 19. sols 4. deniers. *Signé*, MULLANCE. *Ensuite est écrit:* Nous Jean Antoine Quintin, &c. A Pezenas ce 27. Septembre 1733. *Signé*, QUINTIN. *Ensuite est écrit:* Certifié véritable, signe & paraphé au desir de l'Acte de dépôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris-soussignés, ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XVI.

Certificat de l'épouse du Sieur Milhau, Maître Apoticaire à Pezenas.

JE soussignée Jeanne Maniel, épouse de M. Simon-Pierre Milhau Maître Apoticaire de Pezenas, âgée de septante & un an, déclare que j'ai été si ravie du miracle que Dieu a opéré sur Pierre Gautier mon ancien voisin, que je ne cesserai point de le publier. J'avois beaucoup regreté ce pauvre garçon depuis qu'il s'étoit crevé l'œil droit. J'entendois souvent dire qu'il risquoit de devenir aveugle, & je le plaignois beaucoup. Je fus une des premieres personnes qui le vit après la guérison de son œil droit. L'aspect de ce pauvre enfant que je savois être borgne depuis quinze mois, & fort affoibli de l'autre œil par deux taches de petite verole, me fit fondre en larmes. J'examinai son œil droit: je lui fermai le gauche, & je lui montrai diverses choses qu'il reconnut fort bien; après quoi je me souviens que je lui dis comme toute hors de moi-même: *Eh! mon pauvre enfant, Dieu est si puissant, il pouvoit bien te guérir l'œil gâté par la petite verole en te guérissant le droit qui étoit perdu.* C'étoit le Dimanche avant l'Ascension 10. de Mai que je lui parlois de la sorte, & je remarquai très bien pour lors les deux taches de la petite verole qu'il avoit depuis son enfance sur l'œil gauche Et le jour de l'Ascension, c'est-à-dire, quatre jours après, j'appris qu'il étoit guéri de cet œil tout comme de l'autre. Je fus curieuse de le voir, je le vis, & je trouvai cet œil si net & si beau qu'il falloit avoir vu des taches auparavant pour croire qu'il y en avoit eu. J'ai reconnu aussi, depuis la guérison de l'œil droit, la cicatrice qui y est restée. Elle est au bas du rond noir de l'œil de couleur grise; mais ce rond dudit œil n'est plus rond du depuis, il va comme en pointe. C'est le Certificat que je donne pour manifester l'œuvre de Dieu, & qui est écrit en son entier de mon Confesseur que j'en avois prie: & après l'avoir lu & relu, je l'ai signé d'un grand cœur à Pezenas. *Signé*, MANIEL DE MILHAU. *A côté est écrit:* Contrôlé à Paris le 23. Février 1734. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *Au-dessous est écrit:* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. A Pezenas ce 24. Novembre 1733. *Signé;* QUINTIN. Certifié véritable, signé & paraphé au desir de l'Acte de dépôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XVII.

Certificat du Sieur Rey Marchand à Pezenas.

JE soussigné Rey, Marchand de la ville de Pezenas, déclare qu'etant lié d'amitie avec Guillaume Gautier, Boulanger de ladite ville, je n'ai pu ignorer que son fils le cadet, Pierre Gautier, s'étoit crevé l'œil droit d'un coup d'alêne à la fin de Janvier 1732. & qu'il en étoit demeuré borgne pendant quinze mois: déclare cependant que ledit Pierre Gautier n'est plus borgne aujourd'hui & qu'il voit très bien de son œil droit, dont je me suis assuré par diverses expériences. J'ai vu aussi ledit Pierre Gautier ayant depuis son enfance son œil gauche couvert de taches de la petite verole, & je dois dire que depuis le jour de l'Ascension de la presente année il a son-dit œil gauche depouillé, brillant & sans taches. Mais ce qui me surprend le plus, c'est la difference qu'il y a entre le petit rond noir de ses deux yeux: le rond noir de l'œil gauche est dans sa perfection, & le rond de l'œil droit est defiguré, c'est-à-dire, qu'il a une figure longue. Cependant ledit enfant voit & reconnoît parfaitement tous les objets. C'est ce que j'atteste comme témoin oculaire, déclarant que j'ai écrit ce present Certificat de ma main & que je l'ai signé. A Pezenas le 28. Septembre 1733. *Signé*, JEAN REY. *A côté est écrit:* Contrôlé à Paris le 23. Février 1734. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. Et j'ai remarqué une cicatrice qui marque par où l'alêne est entrée dans l'œil, & que le coup porte jusqu'au fond du trou noir J'approuve le renvoi. *Signé*, JEAN REY. *Ensuite est écrit:* Nous Jean Antoine Quintin, &c. Ce 29. Septembre 1733. *Signé*, QUINTIN. *Ensuite est écrit:* Certifié véritable, signé & paraphé au desir de l'Acte de dépôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés. Ce 4. Mars 1734.

Signé,

Signé, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XVIII.

Certificat du Sieur Decourt.

JE soussigné Jean-Joseph Decourt de la ville de Pezenas, âgé de trente-sept ans, certifie qu'ayant appris que Pierre Gautier, jeune homme d'environ dix-huit ans, qui s'étoit crevé l'œil d'un coup d'alêne avoit été, non seulement guéri miraculeusement de cet œil, mais encore que par un autre grand miracle les taches de la petite verole qu'il avoit dans l'autre œil avoient disparu, & que tous ces miracles avoient été accordés à l'invocation & intercession de M. de Pâris, qu'il avoit prié avec beaucoup de foi, j'eus peine à le croire : mais m'étant trouvé dans une grande assemblée des parens, voisins, & habitans de ladite ville, pour être témoin de l'Acte & déclaration que Pierre Gautier fit de la guérison miraculeuse, devant le sieur Fressinet Notaire de la même ville, le 24. du mois de Mai passé, la candeur & la sincérité de ce jeune homme me parut si naturelle, la bonne foi & la naiveté de tous ses parens si grande, que je ne pus me refuser à l'évidence de la vérité de ces miracles ; & ce qui m'a confirmé de plus en plus que c'étoit un grand prodige, c'est que ceux qui le contestent ne nient point que le jeune homme n'eût un œil crevé d'un coup d'alêne, & que dans l'autre il y avoit des taches, mais ils soutiennent que ledit Gautier n'y voit pas bien, ce qui est certainement faux puisque, m'étant trouvé dans une compagnie, on fit venir ce jeune homme, & qu'un habile Médecin de cette ville qui y étoit lui fit plusieurs demandes, lui montrant plusieurs choses. Il répondit à tout parfaitement bien. Enfin après plusieurs expériences ce Médecin convint qu'il avoit une très bonne vûe. Ensuite le même Médecin lui examina les yeux, qu'il trouva parfaitement beaux & sans aucunes taches. M'etant approché de plus près pour le bien examiner moi-même, je les trouvai, de même que le Médecin, très beaux ; excepté qu'à l'œil où il s'étoit donné le coup d'alêne, le petit noir qui est naturellement rond & qui est au milieu de l'œil étoit oval, tirant sur le long : marque, à ce que je crois, que le bon Dieu a voulu lui laisser pour prouver aux plus incrédules la grandeur du miracle. Du reste je suis prêt d'assûrer par serment que dans tout ce que j'ai dit ci-dessus il n'y a que la pure vérité. A Pezenas ce 13. Novembre 1733. *Signé*, DECOURT. *Au-dessous est écrit :* Contrôlé à Paris le 23. Février 1734. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *Ensuite est écrit :* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. Donné à Pezenas ce 24. Novembre 1733. *Signé*, QUINTIN. *Au-dessous est encore écrit :* Certifié véritable, signé & paraphé au desir de l'Acte de dépôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTCERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XIX.

Certificat de Claire Ferriere.

JE soussignée Claire Ferriere habitante de la ville de Pezenas, âgée de quarante-quatre ans, certifie qu'étant allé voir le nommé Pierre Gautier fils de Gautier Boulanger de cette ville, j'examinai avec attention son œil droit, qu'il s'étoit crevé depuis plus de quinze mois d'un coup d'alêne, & je vis sur ledit œil droit, une cicatrice qui formoit comme une petite ligne tendante de gauche à droit, laquelle ligne entre jusques dans la prunelle, & y forme une autre cicatrice plus grande. J'ai remarqué aussi que la prunelle dudit œil, ou autrement le rond noir, n'est plus ronde aujourd'hui, mais qu'elle forme comme une pointe ; & comme je savois que ledit Pierre Gautier avoit eté privé de la vûe dudit œil droit, je certifie qu'il voit parfaitement de cet œil. Je m'en suis assûree par diverses experiences que j'ai faites, après lui avoir fermé l'œil gauche. Toute la ville de Pezenas fait que ce garçon étoit devenu reellement borgne après le coup d'alêne ; & je sai de lui-même qu'après avoir long-tems prié & fait plusieurs neuvaines à M. François de Pâris Diacre, il fut subitement gueri le 22. Avril dernier. Je tiens de ses parens & de ses voisins que ledit garçon avoit sur l'œil gauche deux taches de petite verole, & qu'il y avoit treize ans qu'il les avoit ; qu'il voyoit très peu de cet œil gauche qui avoit été fort gâté par la petite verole, mais ledit garçon ayant continué ses prieres au Bienheureux Diacre il se trouva également guéri & delivré desdites taches le 14. Mai, jour de l'Ascension de la presente année, de maniere qu'aujourd'hui il a les deux yeux beaux, clairs, bien ouverts, sans taches, voyant bien. C'est ce que je certifie, & ce que pourroient aussi certifier plus de deux mille personnes de Pezenas, qui ont vu ledit garçon presque aveugle & qui le voient aujourd'hui bien clair-voyant. A Pezenas le 13. Septembre 1733. *Signé*, CLAIRE FERRIERE. *Au-dessous est écrit :* Contrôlé à Paris le 23 Février 1734. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *Ensuite est écrit :* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. A Pezenas ce 3. Janvier 1734. *Signé*, QUINTIN, *Ensuite est écrit :* Certifié veritable, signé & paraphé au desir de l'Acte de dépôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XX.

Certificat du Sieur Delou Perruquier.

JE soussigné André Delou, Maître Perruquier de Pezenas au Diocese d'Agde, déclare dans toute la sincérité possible, qu'ayant entendu parler d'une guérison miraculeuse opérée dans ladite ville, par l'intercession de M. de Pâris, sur la personne de Pierre Gautier garçon Boutrelier dudit Pezenas, je fus à la maison du sieur Isâac son grand-pere où j'examinai les yeux dudit Pierre Gautier. J'apperçus à l'œil droit une cicatrice qui étoit un reste du coup d'alêne, qu'il s'étoit donné en travaillant à la foire de Montagnac l'année derniere 1732. laquelle cicatrice portoit jusques dans le noir de l'œil & qui étoit consolidée. Et comme je ne connoissois pas ledit gatçon, & que tout le monde qui le connoissoit assûroit que ledit Gautier avoit eu des taches de la petite verole à l'œil gauche, ce qui me fut certifié par son grand-pere & sa grand-mere, je fus fort étonné examinant cet œil gauche de le voir sain & sans aucune marque de taches, ce qui obligea ledit Gautier à me dire qu'il y voyoit distinctement, & m'en donna sûr le champ des marques très certaines : en foi de quoi je me suis signé. A Pezenas le 29. Novembre 1733. *Signé*, DELOU. *A côté est écrit :* Contrôlé à Paris le 23. Fevrier 1734. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *Ensuite est écrit :* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. A Pezenas le 3. Janvier 1734. *Signé*, QUINTIN. *Au dos est écrit :* Certifié veritable, signé & paraphé au desir de l'Acte de dépôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND *avec paraphes.*

XXI.

Certificat de Marie Techoire.

JE soussignée Marie Techoire habitante de Pezenas, âgée de quarante ans, certifie que sur le premier bruit qui se repandit dans la ville que Pierre Gautier qui s'etoit crevé l'œil droit avoit eté guéri, après être resté quinze mois borgne, par l'intercession de M. François de Pâris Diacre, je me rendis à la maison dudit Pierre Gautier pour m'assûrer par moi-même de la vérité du fait, & je reconnus que véritablement cet enfant âgé de dix-huit ans avoit recouvré l'œil droit. J'apperçus très distinctement dans ledit œil une marque qui faisoit connoître la trace de l'alêne dont il s'étoit percé ; & je vis que cet outil avoit enfoncé jusqu'au fond du noir de l'œil. Je vis aussi sur son œil gauche dans le même tems la tache de la petite verole, qui couvroit cet œil, & quelques jours apres j'appris & je vis que cette tache n'y étoit plus : en foi de quo : je donne le presént Certificat. A Pezenas le 24. Novembre 1733. *Signé*, MARIE TECHOIRE. *A côté est écrit :* Contrôlé a Paris le 13. Fevrier 1734. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *Au dos est écrit :* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. A Pezenas le 24. Novembre 1733. *Signé*, QUINTIN. *Ensuite est écrit*, Certifié veritable, signe & paraphe au desir de l'Acte de depôt pour minute, passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignes. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND *avec paraphes.*

XXII.

Certificat d'Anne Albine.

JE ſouſſignée Demoiſelle Anne Albine de la ville de Pezenas, âgée de trente ans, certifie que j'ai vu le nommé Pierre Gautier lorſqu'il ſe fut crevé l'œil droit d'un coup d'alêne à Montagnac; qu'il eſt demeuré borgne dudit œil l'eſpace d'environ quinze mois, que j'ai été témoin des murmures & des plaintes de ſes parens, qui craignoient que cet enfant ne devînt totalement aveugle. Je certifie pareillement qu'il avoit deux taches ſur l'œil gauche que lui avoit laiſſé la petite verole depuis ſon enfance, leſquelles deux taches lui offuſquoient ſi fort la vûe que je prenois ledit œil où étoient les taches pour l'œil crevé, & que je ne fus pas peu ſurpriſe le mois d'Avril dernier, lorſque j'appris qu'il avoit recouvert la vûe de l'œil droit. J'entrai dans ſa maiſon qui eſt près de celle où je demeure, & je reconnus par moi-même qu'on m'avoit appris la vérité, quand on m'avoit appris qu'il avoit recouvert la vûe dudit œil. Je certifie auſſi que pour lors, c'eſt-à-dire, lorſque je viſitai cet enfant à l'occaſion de ſa guériſon miraculeuſe; il avoit encore ſur l'œil gauche les deux taches de la petite verole; & que depuis ce tems cet enfant a les deux yeux auſſi beaux & auſſi nets que s'il n'y avoit jamais eu aucune incommodité. C'eſt ce que j'atteſte pour avoir vu & examiné par moi-même: en foi de ce j'ai ſigné le preſent Certificat. A Pezenas le 19 Novembre 1733. *Signé*, ALBINE. *En marge eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 23. Février 1734. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX. *Enſuite eſt écrit.* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. A Pezenas le 24. Novembre 1733. *Signé*, QUINTIN, *Enſuite eſt écrit:* Certifié véritable, ſigné & paraphe au deſir de l'Acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés. Ce 4. Mars 1733. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* RAYMOND *&* LOYSON Notaires *avec paraphes.*

XXIII.

Certificat du Curé de Gruiſſan.

NOus ſouſſignés Prêtre, ancien Curé du lieu de Gruiſſan Dioceſe de Narbonne, certifions avoir vu dans la prunelle de l'œil de Pierre Gautier habitant de cette ville, un coup d'alêne qui lui avoit percé ladite prunelle, & que ſes yeux ſont parfaitement beaux; & c'eſt pour rendre témoignage à la gloire du Seigneur que nous avons ſigné le preſent Certificat. A Pezenas ce 22. Novembre 1733. *Signé*, BUDIN Prêtre & ancien Curé. *A côté eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 23. Février 1734. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX. *Enſuite eſt écrit:* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. Donné à Pezenas le 24. Novembre 1723. *Signé*, QUINTIN. *Enſuite eſt écrit*, Certifié véritable, ſigné & paraphé au deſir de l'Acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XXIV.

Certificat de Jean Viguier.

JE ſouſſigné Jean Viguier, bourgeois habitant de la ville de Pezenas, certifie que j'ai vu le nommé Pierre Gautier borgne & entierement privé de l'œil droit. Je le vis en cet état à mon olivette dont ſon grand-pere eſt fermier, où j'étois vers le mois de Decembre dernier pour y faire la recolte de nos biens. Je ſuis témoin qu'il ne voyoit que très peu de l'œil gauche, à cauſe de deux taches que la petite verole lui avoit laiſſées ſur cet œil; & j'ai reconnu avec plaiſir qu'il avoit recouvert l'œil droit après des neuvaines faites à M. François de Pâris, & que quelques jours après cette premiere guériſon, les taches de la petite verole étoient diſparues, de telle maniere que cet enfant aujourd'hui a ſes deux yeux pour le moins auſſi ſains & auſſi beaux que s'ils n'avoient été jamais gâtés: en foi de quoi j'ai ſigné le preſent Certificat. A Pezenas ce 24 Novembre 1733. *Signé*, VIGUIER. *A côté eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 23. Février 1734. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX. *Enſuite eſt écrit:* Nous Jean-Antoine Quintin, &c. A Pezenas le 24. Novembre 1733. *Signé*, QUINTIN. *Au dos eſt écrit:* Certifié véritable, ſigné & paraphe au deſir de l'Acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés. Ce 4. Mars 1724. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XXV.

Conſultaiion.

UN jeune homme âgé de dix-ſept ans eut le malheur il y a quelques mois de s'enfoncer une alêne dans l'œil. Cet accident lui arriva en faiſant effort avec cet outil pour rompre un cordon qui étoit attaché à un cuir. Le cordon s'étant trouvé plus foible qu'il ne croyoit, ſe rompit bruſquement; & comme il avoit la tête baiſſée ſur ſon travail, l'alêne revint ſur lui & s'enfonça dans l'œil. La pointe de cet inſtrument entra dans la prunelle juſques vers le milieu. A l'inſtant il coula de cet œil trois goûtes d'eau qui tomberent ſur la main du bleſſé ſans autre choſe, & il perdit l'uſage de la vûe de cet œil dans le même moment.

Ce pauvre garçon, pour qui tous les gens de ſon quartier s'intéreſſerent, eſt d'autant plus deſolé de ſe trouver dans cet état, que l'œil qui lui reſtoit avoit été autrefois très endommagé par la petite verole, & qu'il ſe trouve par-là dans l'impuiſſance de travailler de ſon metier.

Là deſſus on demande ſi ce pauvre enfant pourra guérir, & quel remede on pourroit employer, Comme il n'eſt pas à ſon aiſe, & que d'ailleurs il s'agit d'une partie delicate, on ne voudroit pas le conſtituer inutilement en dépenſe, ni lui propoſer des remedes qui puiſſent être dangereux.

On demande auſſi quels remedes on pourroit lui preſcrire pour fortifier l'autre œil qui eſt dans un fort mauvais état depuis la petite verole: il y a même deux taches conſidérables; il eſt morne, vitré & fort offuſqué.

XXVI.

Réponſe de M. Lazerme, Médecin de Montpellier, à la Conſultation ci-deſſus.

IL n'y a preſentement aucun remede. L'œil qui a été le premier malade eſt gâté à un point qu'aucun remede ne pourra le rétablir, le mal provenant des cicatrices que la petite verole y a laiſſées; & l'autre doit avoir été conſidérablement bleſſé dans l'interieur par le coup d'alêne. S'il n'y avoit que le trou fait à la cornée & la perte de l'humeur aqueuſe, cette perte ſeroit à preſent réparée & le malade y verroit. Il faut par conſequent que l'uvée & le criſtallin, ou l'un & l'autre, aient été fort endommagés, & par conſéquent le mal eſt ſans remede.

Je certifie que la réponſe ci-deſſus a été faite par M. Lazerme conformément à la copie ci-deſſus. Fait ce 4. Mars 1734. *Signé*, DE MONTGERON. *Au-deſſous eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 4. Mars 1734. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX. Certifié véritable, ſigné & paraphé au deſir de l'Acte de depôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XXVII.

Réponſe de M. Gaultron, Médecin de Montpellier, à la même Conſultation.

L'ETAT du jeune homme me paroît ſans remede. Il y a apparence que le criſtallin a été bleſſé par l'alêne. Cette bleſſure aura été ſuivie d'inflammation, & en conſequence le criſtallin ſe ſera deſſeché: c'eſt ce qui me fait croire que ſon mal eſt ſans remedes. Le ſuc du chardon étoilé eſt un excellent remede pour les taies des yeux: il pourroit s'en ſervir pour l'œil qui eſt troublé depuis long-tems.

Je certifie que la réponſe ci-deſſus a été faite par M. Gaultron, conformément à la copie ci-deſſus. Fait ce 4. Mars 1734 *Signé*, DE MONTGERON. *Au-deſſous eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 4. Mars 1734. Reçu 12, ſols *Signé*, LACROIX. *Enſuite eſt écrit:* Certifié vétitable, ſigné par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

XXVIII.

Dissertation de M. de Lagarde Médecin de Montpellier.

PIERRE GAUTIER de Pezenas en Languedoc dès l'âge de cinq ans fut malade de la petite verole, qui lui laissa deux taches à l'œil gauche, de grandeur chacune d'une lentille, & qui se joignoient sur la prunelle, qu'elles couvroient presque toute.

Treize ans après apprenant le metier de Bourrelier, son Maître lui ayant donné un harnois de mulle à démonter, voulant avec son alêne defaire un nœud qui s'y trouva, dans l'effort qu'il fit l'alêne s'echappa, porta de sa pointe dans la prunelle de son œil droit, qui en fut percé au-delà de la cornée, l'humeur aqueuse s'etant d'abord répandue.

De ce coup il perdit la vûe de l'œil droit & devint presque aveugle, ne voyant que fort obscurément, par le peu de liberté que lui laissoient les taches de l'œil gauche.

Treize ou quatorze mois après, se voyant incurable & n'espérant le retour de sa vûe que de Dieu seul, il le prioit avec ferveur, lui demandant après la guerison de son ame, celle de ses yeux pour pouvoir gagner sa vie par son travail. Il eut recours à l'intercession du Bienheureux Diacre de Pâris. Il fit dire trois neuvaines. De la premiere & de la seconde il ne se trouva point change, mais ne perdant rien de sa confiance en la bonté de Dieu, & en l'intercession du Saint, il en fit dire une troisiéme; & du troisiéme jour il vit parfaitement de l'œil droit, demandant à Dieu sa vûe entiere en une quatriéme neuvaine, & en peu de jours elle lui revint entiere de l'œil gauche.

Cette guerison paroit plus miraculeuse que celle de Tobie rapportée dans les Livres Saints. Tobie etoit devenu aveugle pour avoir eu les yeux comme cauterisés, par la fiente d'hirondelle qui lui etoit tombée dedans. C'étoit une cause externe qui n'avoit altéré que la partie externe des yeux, formé une espece d'escarre qui s'en separa par l'application du fiel d'un poisson: aussi est-il dit qu'il tomba des écailles de ses yeux. Ici les causes du mal ont été internes & externes, & leur impression portoit dans l'interieur des yeux, & le malade est guéri sans aucune application de remedes.

L'humeur pustuleuse de la petite verole s'etoit répandue tout au moins sur la tunique externe de l'œil gauche. Par son acreté elle avoit comme brulé la partie ou elle s'etoit etendue. Cette partie devenue escarreuse, & les crassemens de la matiere survenue n'ayant pu se dissoudre ni s'exhaler, y avoient formé des taches crasses & epaisses comme elles sont ordinairement.

Le coup d'alêne dans l'œil droit avoit fait une plaie profonde, l'humeur aqueuse s'en etant répandue. Elle devoit être longue au moins de deux lignes, par rapport à la grosseur des alênes des Bourreliers, ayant percé la cornée qui est une membrane crasse, ferme, & qui ne cede pas comme une partie molle. Le coup ayant porté sur le petit trou noir de prunelle, la plaie s'étendit sur le bord de l'uvée, autrement l'iris.

A ce coup l'œil s'est affaissé par l'épanchement de l'humeur aqueuse. Il a dérange les parties ou il a porté violemment. La fluxion a obscurci l'œil par les humeurs qui s'y sont versées. La cicatrice qui s'y est formée à couvert la prunelle.

Les gens qui prétendent décréditer ou annuller le miracle, ont beau chercher, dans les agens & les causes naturelles, des moyens de guerison de cet aveuglement: ils n'en rendront jamais raison, & encore moins des circonstances dans lesquelles elle a été opérée.

Sur l'affaissement de l'œil par l'épanchement de l'humeur aqueuse, ils diront que cette humeur se reproduisant, il n'est pas merveille qu'e l'œil en etant refourni il soit revenu dans son étendue naturelle; que l'affaissement cessant, le malade y ait vu. Mais examinons cette reproduction de l'humeur aqueuse, & voyons si par cette raison la vûe de cet œil peut être revenue dans les circonstances enoncées.

1. L'humeur aqueuse se reproduit, ou bien-tot, c'est-à-dire, en moins de quinze jours comme le pretendent les modernes, ou en plus long-tems & peu à peu. Si cette humeur est produite en huit, dix ou douze jours, d'ou vient que l'œil étant depuis cette reproduction remis dans son extension naturelle, le malade n'a pas recouvré la vûe dès ce tems-là & qu'il a été treize mois au moins à y avoir.

2. Si l'humeur aqueuse s'est reproduite peu à peu & dans un long-tems, à mesure que cette production & la plénitude auront approché de leur fin pour être entieres, l'affaissement du globe de l'œil diminuant à proportion, le malade aura du y entrevoir d'abord, & sa vûe croître par degrés, c'est-à-dire, y voir chaque jour de plus en plus, jusqu'a ce que la plenitude de l'œil étant entiere il y ait vu parfaitement, & non pas subitement comme il lui est arrivé.

Ils pourront aussi dire qu'il eût paru ainsi & en ce tems court, si les autres causes qui ôtoient la liberté d'y voir, savoir la cicatrice & la fluxion, avoient pu être aussi-tôt dissipés. Venons donc à ces causes. Attribuant, comme on le doit, la durée de l'aveuglement à la cicatrice qui est survenue à la plaie & aux nuages qui l'accompagnoient, la guerison n'a pu se faire que par la dissolution de la cicatrice & de la matiere qui forme les nuages, au point que la prunelle soit revenue d'une transparence suffisante pour donner un libre passage aux rayons de la lumiere: sur quoi, pour juger saînement de la guérison de ce malade, observons d'abord.

1. Que cette cicatrice a du être fort crasse & solide, eu égard à la partie blessée. Plus les parties de notre corps sont solides, & plus apres leurs blessures les cicatrices qui s'y forment sont aussi plus compactes & plus solides. Cette difference se trouve dans les calus qui surviennent aux os rompus, comme aux cicatrices qui se font en des parties moins solides & aux membranes, qui sont plus dures & plus compactes que celles qui surviennent aux blessures des parties molles. Ici la partie blessée est une membrane qui, quoique transparente, est plus compacte & plus solide que les membranes ordinaires.

2. Que les cicatrices dans les parties molles ne s'effacent point & qu'elles subsistent toujours. Et c'est ce que toutes personnes peuvent observer en celles qui se font après la simple piquure d'une lancette, & qu'on peut comter combien de fois un homme aura été saigné, par le nombre des cicatrices qui paroissent aux parties où il aura été piqué, quoique la lancette soit un instrument très fin qui ne cause aucune divulsion des fibres de la partie, & qu'elle n'en fasse qu'une simple division.

Mais pour juger encore plus facilement de la cicatrice de l'œil de Pierre Gautier, faisons attention à l'etat d'une partie blessée, aux moyens, & comment une partie se reunit par une cicatrice.

1. Après une blessure chacun des fibres coupées forme un bout de chaque côte. Leur force élastique ou leur ressort, bien loin d'approcher ces bouts, ne sert qu'à les éloigner davantage les uns des autres, & à former un intervalle plus grand entre les extremités.

2. Les extrémités des fibres ne se touchant pas & ne pouvant se rejoindre immediatement, elles ne se reunissent que par une matiere qui y survient, & qui nécessairement remplit tout l'intervalle qui se trouve entre les extrémités des fibres coupes: d'ou il s'ensuit que plus cet intervalle sera grand, plus il faudra de matiere pour le remplir, & plus la cicatrice sera grande.

3. Cette matiere est le propre suc nourricier des parties, & pour la designer proprement, c'est la partie lymphatique concretible du sang qui, de ses propres vaisseaux coupes, repandue insensiblement dans la moindre des fibres, coule par & sur chaque bout de fibre, & étant une véritable glu s'y colle, & continuant de couler elle s'étend peu à peu quand rien ne l'empêche, & va se joindre à celle qui a coulé du côte du bout oppolé, & se liant ensemble forme un corps moyen, qu'on nomme cicatrice.

4 Quoique ce suc nourricier soit transparent quand il est fluide, quand il s'epaissit il devient blanc & opaque

On pourroit en dire davantage, mais cela suffit pour pouvoir juger de la cicatrice de cet œil blessé, observant encore deux circonstances essentielles dans ce sujet:

La premiere est que la partie blessée est ronde, & que par là l'intervalle des fibres coupees a été plus grand que si la partie avoit été d'une autre figure.

La seconde est que dans la reunion de la partie rien n'a pu contribuer à l'approcher des bords de la plaie, & à ren-

dre l'intervalle plus petit. On ſait communement qu'entre autres choſes le grand ſecret du Chirurgien eſt de tenir le bord des plaies plus approché qu'il ſe peut, pour faire former une cicatrice plutôt plus mince & plus égale: ce qui n'a pu le faire ici.

Or cette cicatrice n'eſt point un corps étranger. Elle devient une partie vivante du corps quoique avec quelque difference, & étant compoſée des mêmes principes & de la même matiere, quoiqu'inégalement arrangés, elle eſt auſſi indiſſoluble que les autres propres parties du corps: d'où il s'enſuit néceſſairement que la cicatrice ſurvenue à cet œil bleſſé a du être large, les bords étant écartés & n'ayant pu être rapprochés; profonde, le coup ayant porté au delà de la cornee; épaiſſe & optique, par la conſiſtance de la matiere dont elle a été formée; & qu'elle a du ſubſiſter dans cet état, la matiere de cette ſubſiſtance ne ſe diſſolvant jamais, ni naturellement, ni par la force d'aucun remede; ce qui même ne ſe pourroit ſans ouvrir la plaie en diſſolvant ſa ſoudure.

Malgré cette conviction les incrédules ſe rabatteront-ils ſur la fluxion qui, ayant du être violente, la matiere qui la faiſoit ne ſe ſera diſſipée que fort tard, & qu'elle aura duré juſqu'au tems que le malade eſt venu à y voir?

Il eſt certain que la fluxion a du être conſidérable, puiſque ce coup d'alêne ne peut avoir percé rudement l'œil, ſans avoir cauſé un ébranlement & une divulſion dans toutes les fibres des environs de la plaie, & que les vaiſſeaux coupés ou rompus entre les fibres ébranlés ou divulſes, auront repandu les humeurs qu'ils contenoient dans toutes leurs interſtices, dont elles ne ſe ſeront pas facilement dégagées. Mais voyons quels ſont ces vaiſſeaux, & les humeurs qui en ont découlé & fourni la matiere de la fluxion.

Ces vaiſſeaux ne peuvent être que des vaiſſeaux ſanguins qui qui pour leur petiteſſe ſont inſenſibles dans les yeux, ou des vaiſſeaux lymphatiques ſous leſquels ſont compris ceux qui portent le ſuc nourricier. Ainſi les humeurs répandues ne peuvent être que du ſang, & en petite quantité, de l'un & l'autre ſuc lymphatique, c'eſt à dire, de la lymphe proprement dite & de la ſeroſité.

Le ſang & la ſeroſité, ou par la ſuppuration ou par la reſolution, ſe dégagent facilement. Mais il n'en eſt pas ainſi du ſuc lymphatique: ſa partie craſſe ne ſe diſſout pas; & c'eſt de ce craſſement dont nous devons parler, puiſque c'eſt la même matiere qui fait le ſolide du corps qui forme les cicatrices dont nous avons parlé, & qui, repandue entre les membranes & dans l'interſtice des fibres des yeux ramaſſée forme les taches, diſperſée fait les nuages & l'opacité de la cornée.

C'eſt auſſi d'où étoient venus à Pierre Gautier, outre la cicatrice, l'opacité de la cornée & les nuages dont tout le tour de l'endroit bleſſé étoit couvert, état qui n'a point changé juſqu'au jour de ſa guériſon.

Ajoutons ſeulement que ſi ces craſſemens avoient pu ſe reſoudre, la vûe ne ſeroit revenue que peu à peu comme nous avons dit ci-devant, & non pas ſubitement comme il eſt arrivé.

La main de Dieu ſe reconnoît auſſi ſenſiblement dans l'événement des taches de l'œil gauche. Elles étoient chacune de la grandeur d'une lentille & ſe joignoient ſur la prunelle, à ne laiſſer paſſage aux rayons de la lumiere que pour y voir fort trouble & indiſtinctement.

Ces taches qui étoient un produit de la petite verole étoient eſcarreuſes, comme nous avons dit. L'acreté de l'humeur poſtuleuſe avoit rongé & ouvert les vaiſſeaux lymphatiques, qui ont fourni une matiere pareille à celle des cicatrices, & au moyen de laquelle les fibres de la partie ulcerée ſe ſont réunies, indiſſoluble par l'action de la nature, ne cédant pas meme aux remedes appliqués, dont non plus ce jeune homme n'a fait aucun uſage.

Perſonne auſſi n'a vu, & il n'y a point d'obſervation qui rapporte la reſolution de cette eſpece de taches qui, ſuppoſe la poſſibilité, ſe reſoudroient peu à peu & inſenſiblement. Dans ce cas à la veille de la guériſon, les taches étoient les mêmes qu'elles étoient auparavant, & le malade n'y voyoit pas mieux de cet œil gauche qu'a l'âge de dix, douze & quinze ans.

Dans la nature & les cauſes de ſon mal la circonſtance auſſi qui frappe le plus, eſt qu'il eſt gueri ſubitement de chacun de ſes yeux, & au tems précis de ſes prieres.

Après être guéri de l'œil droit, il demande à Dieu la grace de ſa vûe entiere; & quelques jours après il ſe reconnoît guéri des taches de l'œil gauche.

Ce qu'il y a encore de ſingulier dans l'état de ce jeune homme, eſt que le bord de l'iris ne s'étant point réuni, & formant un angle pointu approchant d'une ligne, il ne laiſſe pas de voir les objets dans leur propre figure, & que la trace qui lui reſte de la cicatrice, qu'il faut regarder de près pour l'appercevoir, ne l'empêche pas d'y voir diſtinctement, & qu'il ſemble que Dieu n'ait voulu qu'elle y reſtât que pour pouvoir reconnoître que le coup d'alêne n'étoit pas ſuppoſé.

Enfin ce jeune homme paroît d'une parfaite ſimplicité, & dit comme l'aveugle de l'Evangile: *Je n'y voyois pas & j'y vois.*

Je certifie que le Mémoire dont copie eſt ci-deſſus a été fait par M. de Lagarde. Fait ce 4. Mars 1734. *Signé*, DE MONTGERON. *Au-deſſous eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 4. Mars 1734. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX. *Enſuite eſt écrit:* Certifié véritable, ſigné & paraphé au deſir de l'Acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignes. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes*. Scellé le dit jour. Reçu 7. ſols.

Les originaux des dites pieces dépoſés & annexés à la minute de l'Acte de dépôt dont expedition eſt ci-devant, le tout demeuré au dit Raymond. *En ont ſigné*, LOYSON & RAYMOND Notaires.

XXIX.

Second Acte de dépôt.

AUJOURD'HUI eſt comparu par devant les Notaires ſouſſignés le dit Meſſire Louis-Baſile Carré de Montgeron, lequel a encore dépoſé pour minute au dit Maître Raymond Notaire une Lettre miſſive, en forme de Diſſertation, ſur la double guériſon des deux yeux de Pierre Gautier, que le dit Seigneur comparant a déclaré lui avoir été adreſſée par le Sieur Cannac, Chirurgien Major des Gardes du Corps de Sa Majeſté, à preſent defunt, écrite de la main du Sieur Bagieux ſon gendre, Chirurgien Major des Gendarmes de la garde du Roi, contenant les quatre pages d'une feuille de papier à Lettre, la premiere page d'une feuille de pareille grandeur, & finiſſant ſur la page *verſo* du dit feuillet par ces mots: *Je ſuis avec un reſpectueux attachement, Monſieur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur.* Et au-deſſous eſt la ſignature, *Cannac*. La dite Lettre contrôlée à Paris le 16. Septembre 1733. par Lacroix, &c.

Ce fait la dite Lettre eſt demeurée annexée à la minute des preſentes, après que le dit Seigneur comparant la certifié véritable, ſignée & paraphée en preſence des Notaires ſouſſignés, ſur les premiere & derniere pages d'icelles: dont Acte, promettant, obligeant, renonçant. Fait & paſſé à Paris en l'étude le 23. Septembre 1735. avant midi. Et a a ſigné la minute des preſentes, demeurée à Maître Raymond l'un des Notaires ſouſſignés. *Enſuit la teneur des dites pieces dépoſées.*

XXX.

Lettre de M. Cannac Chirurgien Major des Gardes du Corps, en forme de Diſſertation, ſur la double gueriſon des deux yeux de Pierre Gautier.

MONSIEUR, Vous me faites bien de l'honneur de me demander des éclairciſſemens, ſur deux queſtions Chirurgiques que vous me propoſez dans une Lettre que j'ai reçue de votre part. Je vais y ſatisfaire autant qu'il dependra de moi, & avec d'autant plus de plaiſir qu'il eſt de mon devoir & de mon état de le faire.

La premiere de ces queſtions eſt de ſavoir ſi une perſonne qui a l'œil crevé d'un coup d'alêne, en ſorte que le coup traverſe la prunelle par le bas, tendant de gauche à droite, & avoit penétré juſques dans le criſtallin, ſi, dis-je, un homme qui a été un an & demi ayant cet œil crevé, a pu recouvrer naturellement la vûe de cette œil.

Et la deuxiéme, de ſavoir ſi cette même perſonne ayant eu

eu la petite verole à l'âge de cinq ans, dont elle a eu ses yeux attaqués, & sur tout le gauche qui a jetté une grande quantité de pus, & après la guerison de la petite verole lui étant resté deux raches ou cicatrices dans cet œil, d'un blanc mêlé de gris, de la largeur chacune d'une petite lentille: si, dis je, ces deux taches ont pu se dissiper naturellement dans une matinée sans qu'il en restât aucun vestige.

Par rapport à la premiere question, il faut distinguer le lieu de la cornée par lequel l'instrument est entré: car si c'est par la cornee opaque (*a*) je ne vois en general aucune difficulté à une guerison naturelle. Si au contraire l'entrée de l'instrument est dans la cornee transparente (*b*) vis-a-vis la prunelle ou, comme on dit vulgairement, vis-a-vis le petit trou noir, la cicatrice qui en resultera etant elle-meme opaque, la guerison sera impossible.

(Il est à remarquer que par guérison j'entends le retablissement de l'action visuelle ou faculte de voir, & par non guerison l'abolition de cette même action.)

Cette distinction de lieu est absolument necessaire pour décider la question. J'avoue cependant qu'un coup d'alêne penetrant dans l'œil jusqu'au cristallin est une plaie de consequence, mais non pas necessairement incurable. L'alêne est un instrument pointu qui ne differe de l'eguille à cataracte qu'en grosseur. Or personne n'ignore que la piqure de cette eguille ne produit aucun accident: la piqure d'une alêne peut egalement ne point en produire. En general la pointe de l'eguille peut faire plus de derangement, soit qu'elle abbate le cristallin ou la membrane qui, selon quelques-uns, fait la maladie qu'on appelle cataracte. A l'égard de la liqueur qui est sortie par l'ouvertute faite par l'alêne, & dont il ne sort pas par celle qui est faite par l'eguille, cela n'est pas surprenant, ni d'une extrême consequence pour les suites: cette liqueur est une partie de l'humeur aqueuse (*c*) laquelle le régenere, comme l'expérience l'a fait voir plus d'une fois.

Par ces raisons on voit qu'en général l'action de l'œil peut être retablie dans le cas proposé, en supposant que le coup a penetre par la cornée opaque. Mais il n'en est pas de même si la penetration s'est faite par la cornée transparente. Pour en être persuadé il faut supposer que l'ouverture s'est reunie par le moyen d'une cicatrice: mais une cicatrice n'est point organisée. L'ordre des pores, des fibres & des vaisseaux n'y est plus. Elle est opaque; donc les rayons visuels ne sauroient la traverser pour être transmis à la retine: de-là l'abolition de l'action visuelle, quoique d'ailleurs l'œil soit dans un état parfait.

A l'égard de la seconde question il auroit été à desirer que l'on n'eût pas fait un synonime du mot de tache & de celui de cicatrice, qui sont deux termes essentiellement différens. Les taches de la cornée que quelques-uns appellent *albugo* ou *leucoma*, & qui quelquefois sont prises pour des *pannus* (*d*) ou *pterigium*, sont des maladies curables; mais les cicatrices ne le sont jamais comme on l'a insinué, & comme on pourroit le demontrer plus particulierement, s'il étoit necessaire d'entrer dans un plus grand detail.

Voilà, Monsieur, ce que je pense sur ce que vous me faites l'honneur de me proposer. J'ajouterai que je ne comprends pas comment la nature a pu être un an & demi à reparer l'action visuelle dans le cas de la premiere question, etant certain qu'il ne lui faut pas un tems si considerable pour reparer l'humeur aqueuse, au cas que le defaut de cette action vienne de la diminution de cette humeur. Il faut donc necessairement supposer que la membrane uvée, la capsule cristalline & la tunique vitrée (*e*) ont été dechirées par la pointe de l'alêne. Si cela est, je ne connois aucune ressource de l'art pour y remedier.

Pour en être convaincu, Monsieur, il seroit nécessaire d'entrer par vous même dans le détail anatomique de cet organe. Vous y verriez une méchanique admirable, & si parfaitement ménagée par l'auteur de la nature, que vous seriez forcé de convenir qu'il faut bien peu de chose pour deranger l'ordre des parties dont l'œil est composé. Leur finesse, leur liaison, leurs rapports & leurs proportions y sont si exactement observés, qu'il est difficile de comprendre comcomment l'action de cette partie peut durer si long-tems, quoiqu'exempte des causes exterieures qui peuvent la blesser.

J'avoue que je ne comprends pas encore comment un œil peut recouvrer son action apres avoir jetté grande quantité de pus à la suite de la petite verole, car il a fallu une ouverture pour en permettre l'issue. Cette ouverture a du se refermer par cicatrice: or il est certain que non seulement une cicatrice ne se dissipe pas du soir au lendemain, mais qu'elle subsiste à jamais dans la même place, lorsqu'elle est une fois parfaitement formée. Je ne parle pas des autres circonstances qui suivent presque nécessairement une suppuration du globe de l'œil, à la suite de la petite verole, & qui doivent abolir son action, parce que je n'entreprends pas de faire un traité des maladies de cet organe. Je suis avec un respectueux attachement, Monsieur, Votre très humble & très obeissant serviteur. *Signé*, CANNAC. Approuve huit mots en interligne de l'ecriture de M. Bagieux mon gendre, ainsi que le corps de la Lettre.

Contrôlé à Paris le 16. Septembre 1733. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *En tête de la premiere feuille & enfin de la derniere feuille de la dite Lettre est écrit:* Certifie veritable, signé & paraphé au desir de l'Acte de dépôt pour minute passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés. Ce 4. Septembre 1735. en marge d'une autre du 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

Est l'original de la dite piece annexé comme dit est à la minute du dit Acte de depôt, le tout demeure au dit Raymond Notaire. *Signé*, LECOURT *&* RAYMOND.

D

(*a*) Sclerotique ou cornée opaque est la membrane de l'œil la plus epaisse. Elle est situee au dessous de la conjonctive ou blanc de l'œil.

(*b*) Cornée transparente est la partie de la cornée située interieurement vis-à-vis la prunelle & l'iris. La pupille ou prunelle est une ouverture naturelle dans la membrane uvee, & qui se trouve dans son centre: l'iris est la membrane anterieure de l'uvée qui est differemment coloree en certains sujets. L'uvee ou choroide est la seconde membrane de l'œil. Elle est noirâtre, située derriere la cornée transparente & attachée à la cornee opaque.

(*c*) L'humeur aqueuse est une liqueur très limpide, très coulante & comme une espece de serosité. Elle remplit l'espace qui est entre l'uvée & la cornée transparente, & l'espace qui est entre l'uvée & le cristallin. Ces deux espaces s'appellent les deux chambres de l'œil, & il y en a une troisième qui est posterieure, dans laquelle se trouvée le cristallin renferme dans sa capsule, qui est une membrane transparente logée dans la partie anterieure de l'humeur vitrée.

(*d*) *Pannus* ou *pterigium* sont des membranes contre nature qui recouvrent exterieurement la cornee transparente.

(*e*) Tunique vurée est une espece de membrane qui environne la masse de l'humeur vitrée.

La Demoiselle Coirin.

Rongée par un cancer au sein du côté gauche, qui depuis 12 ans lui avoit fait tomber le bout de la mamelle; et percluse par une paralisie sur tout ce même côté, qui depuis le même tems avoit entierm.t retiré et dess. seché les muscles de sa cuisse et de sa jambe; applique avec foi le 12. Aoust 1731. sur ses maux incurables, de la terre prise auprès du tombeau de M.r de PARIS.

LA DEMOISELLE COIRIN.

Est guerie subitement la nuit du 12 au 13. du même mois d'Aoust 1731. de sa paralise et de son cancer: elle se leve et s'habille. Sa servante qui lui apporte un boüillon, est si etonnée de la voir levée et droite dãs son fauteüil, qu'elle ne peut croire que ce soit elle. Elle va la chercher dans son lit, quoi qu'elle soit devant ses yeux.

MIRACLE
OPERE'
SUR LA DEMOISELLE COIRIN,

POURRIE depuis 1716. *par un cancer au ſein gauche.*
FRAPE'E ſubitement en 1718. *d'une paralyſie complette du même côté.*
PRIVE'E du mammelon gauche qui dès 1719. *tombe tout d'une piéce & laiſſe un trou profond d'où depuis ce moment un pus empeſté coule ſans ceſſe.*
REDUITE depuis long-tems à une eſpèce d'agonie.
GUE'RIE promptement & parfaitement de tous ces maux au mois d'Août 1731. *avec de la terre du tombeau de M. de Pâris.*

SEPTIE'ME DEMONSTRATION.

ANALISE DES FAITS
QUI SERONT PROUVE'S PAR CETTE DE'MONSTRATION.

LA perfection & la promptitude de la guériſon de la Demoiſelle Coirin, reduite à la derniere extrêmité après avoir été affligée pendant pluſieurs annees par les maux les plus affreux & les plus évidemment incurables, enfin la création nouvelle d'une partie tombée en pourriture, & entierement détruite depuis 12. *ans, doivent faire regarder ce Miracle comme un coup éclatant de la miſéricorde & de la Toute-Puiſſance Divines, qui pour rendre témoignage à la vérité ont voulu ſe montrer à découvert à tous ceux qui ne fermeroient pas volontairement les yeux pour ne les pas voir.*

La Providence qui arrange tout ſuivant ſes deſſeins, tenoit depuis long-tems cette fille à la porte de la mort.

Dès l'année 1716. *il lui étoit venu un cancer au ſein gauche, qui peu après étendit ſes racines funeſtes juſque dans la poitrine.*

En 1718. *une paralyſie entreprend la moitié de ſon corps du même côté, & en prend bientôt tous les membres auſſi immobiles & inſenſibles, auſſi froids & deſſéchés, auſſi retirés & livides que les membres d'un cadavre.*

En 1719. *ſon ſein qui étoit d'une dureté extrême, d'une groſſeur monſtrueuſe &*

d'une couleur bleuâtre, ſe creve, s'ouvre, & le mammelon tombe tout d'une piéce.

Depuis ce moment il ſort ſans ceſſe de cette profonde ouverture, qui prend ſa place, un ſang ſi corrompu que ſon odeur cadavereuſe infecte tout l'air qui l'environne: une cohorte de maladies qui ſe ſuccedent ſans intervalles, paroît s'empreſſer d'arracher à cette moribonde le ſouffle de vie qui lui reſte. Bientôt toutes ſes forces ſont anéanties, ſon corps have & decharné ſe replie ſur lui même, & ſe raſſemble tout en un tas ſans pouvoir étendre ſes membres languiſſans, dont la moitié paroît déja livrée au froid de la mort.

Elle reſte dans cet état pendant pluſieurs années à attendre ſans ceſſe dans ſon lit le moment qui doit terminer ſa triſte vie, mais le Seigneur en a reſolu autrement.

Le 10. Août 1731. elle charge une pieuſe femme de faire pour elle une Neuvaine au Tombeau du Bienheureux François de Pâris. Le 11. cette femme lui apporte de la précieuſe pouſſiere recueillie auprès de ce glorieux Tombeau: la malade en fait uſage le 12. Auſſitôt la plaie toujours ſuppurante de ſon ſein à demi pourri, ceſſe de ſaigner, & commence à ſe refermer & à ſe guérir. La nuit ſuivante ſes membres froids & immobiles, retrecis & décharnés, ſe réchauffent, ſe viviſient, ſe raniment, & s'allongent: elle ſe leve, & s'habille.

La premiere perſonne qui la voit après un changement ſi ſubit, s'imagine que c'eſt un ſpectre, & eſt ſi perſuadée que ce ne peut pas être cette moribonde dont elle avoit vû ſi long temps les membres racornis & entaſſés, que quoiqu'elle ſoit devant ſes yeux, elle va la chercher dans ſon lit.

Chaque jour fournit enſuite de nouveaux ſujets d'admiration. La ſanté & les forces, la couleur du viſage & la vivacité des yeux, la legereté & la fermeté de la démarche reviennent à l'envi. On diroit que la vie, pour ſe venger de la mort, s'empreſſe de rendre avec uſure à cette Fille reſſuſcitée ce que tant d'années de maladies affreuſes & cruelles lui avoient ſucceſſivement ôté, & par un prodige qui doit faire l'admiration de tous les ſiécles, la puiſſance du Créateur fait de nouveau ſortir du néant le mammelon qui ne ſubſiſtoit plus depuis douze ans.

RECIT TIRE' DES PIE'CES JUSTIFICATIVES DE CE MIRACLE.

J'Ai déja rapporté dans les Démonſtrations précedentes des preuves invincibles de pluſieurs Miracles éclatans, mais l'état où la Demoiſelle Coirin a été réduite pendant plus de douze ans, a quelque choſe de ſi affreux & de ſi évidemment incurable, & ſa guériſon eſt ſi inconteſtablement au deſſus des forces de tout être crée, qu'il y a lieu d'eſpérer que ceux qui n'auroient encore été qu'ébranlés dans les précedentes Démonſtrations, ſeront enfin forcés dans celle-ci de reconnoître & d'adorer la main de celui qui ſeul peut rendre à ſa créature un membre qui depuis long-tems n'étoit plus.

Tous les maux de cette Demoiſelle tirent leur premiere origine de deux accidens qui lui arriverent coup ſur coup au mois de Septembre de l'année 1716. étant pour lors âgée de 31. ans.

Elle tombe à terre ſur l'eſtomac de deſſus la croupe d'un cheval, elle ſe bleſſe conſidérablement: néanmoins ſon beau-pere qui la conduiſoit, l'oblige d'y remonter, mais auſſitôt le cheval s'étant emporté, elle retombe une ſeconde fois ſur le côté gauche de l'eſtomac qui porte à plomb ſur un tas de pierres, ce qui lui cauſe une douleur ſi vive qu'elle en reſte évanouie.

Il eût fallu les remédes les plus prompts pour obvier aux ſuites de coups ſi dangereux, mais ſon peu d'expérience jointe à des égards mal entendus, lui fit diſſimuler ſes chûtes, auſſi bien que les maux d'eſtomac qu'elle commença quatre jours après de reſſentir: elle eſpe-

eſperoit, dit-elle, *que cela ſe paſſeroit.* Eſpérance vaine & trompeuſe! Les douleurs au contraire augmenterent de jour en jour. A peine le mal eut-il germé durant quelques ſemaines, qu'il commença à ſe déclarer au dehors par des vomiſſemens de nourriture, parmi leſquels il s'en trouve un de ſang caillé & tout pourri, dont l'aſpect fit juger à MM. Boulant Medecin & Bordeaux Chirurgien de Paris, que c'étoit la ſuite d'un abcès qui s'étoit formé dans ſon eſtomac.

Depuis ce tems la malade fut ſujette à des vomiſſemens de ſang preſque journaliers qui la faiſoient ſouvent tomber en foibleſſe. On s'apperçut, trois mois après ſa chûte, en lui mettant des linges ſur l'eſtomac, qu'elle avoit le ſein du côté gauche extrêmement dur, enflé & tout violet.

La mere effrayée envoie auſſitôt chercher le ſieur Païſant Chirurgien à Nanterre: il examine le ſein de la malade; il trouve qu'un cancer en avoit déja ſi fort abreuvé & enflé les glandes, qu'une multitude de ces glandes réunies par leur enflure formoit une groſſeur large de trois doigts, qui s'étendoit depuis le bout du ſein juſque ſous l'aiſſelle, & qui étoit ſi dure & ſi inflexible qu'elle avoit forcé le bras de la malade de ſe retirer en arriere ſans qu'il lui fût poſſible de l'avancer.

Ce Chirurgien auſſi bien que le ſieur Bordeaux eſſaient en vain de diſſiper & de réſoudre la dureté de ces glandes: tout ce qu'ils peuvent faire par les cataplaſmes qu'ils y appliquent, c'eſt d'attirer une quantité de ſang conſidérable par le bout du ſein, mais ſans aucun ſoulagement pour la malade, dont le ſein devient de jour en jour plus dur & plus douloureux.

Cependant le cancer ayant peu à peu infecté toute la maſſe du ſang par les ſels groſſiers, tranchans & corroſifs dont ſon virus eſt rempli, cauſe des obſtructions juſque dans le cerveau de la malade.

Au commencement de 1718. tout ſon côté gauche tombe ſubitement pendant une nuit en une paralyſie complette.

Dès ce moment, comme ſi un coup de foudre l'eût frappée, tout ce côté reſte entierement immobile & perclus: le Chirurgien de la Maiſon des Religieux de Nanterre accourt pour la ſoulager dans ce nouvel accident, mais tous les remédes s'épuiſent bientôt ſans aucun ſuccès: un froid de mort s'eſt tellement emparé du bras, de la jambe & de la cuiſſe que rien n'eſt plus capable de les réchauffer; les eſprits animaux en ceſſant totalement d'y couler, ceſſent d'y porter la chaleur & la vie. La Dlle. Coirin ne peut remuer ces membres glacés qu'en les portant avec ſa main droite; leurs nerfs devenus inutiles, parce que leurs racines étant obſtruées dans le cerveau, ne reçoivent plus ces eſprits qui les humectent & les font agir, ſe retirent & ſe racorniſſent; le ſang paroît lui-même ne paſſer plus qu'à regret dans ces membres impuiſſans & ſteriles; leurs muſcles dénués de la lymphe ſubtile qui les faiſoit profiter des parties nourricieres qui leur étoient apportées par le ſang, commencent à s'affaiſſer peu à peu, & par la ſuite ſe deſſéchent ſi fort qu'ils laiſſent un creux au deſſus de la hanche aſſez profond pour y cacher le poing; bientôt ſa cuiſſe & ſa jambe entierement décharnées ne paroiſſent preſque plus être que des oſſemens de ſquelette, tandis que le ſein du même côté livré à la douleur, à la pourriture & à une puanteur inſupportable, envie le ſort de ces membres inanimés.

Dès 1719. le mammelon gauche, dont tout le tour avoit déja été rongé par le cancer, tombe tout d'un coup, & laiſſe à ſa place un trou profond d'où s'exhale ſans ceſſe une odeur cadavéreuſe, & d'où ſort continuellement un pus rougeâtre & corrompu.

La malade allarmée fait voir ſon ſein au Médecin & aux deux Chirurgiens qu'elle avoit déja conſultés: MM. Boulant, Païſant & Bordeaux, à l'aſpect d'un ulcére ſi allarmant & ſi terrible, décident qu'elle ne peut vivre encore long-tems, à moins qu'on ne la ſépare au plus vîte d'un ſein qui renferme le germe d'une ſi funeſte pourriture. La malade qui a horreur d'elle-même, ne balance pas à y conſentir. Ces Meſſieurs pren-

nent jour, & ſe rendent à cet effet chez elle. Mais la mere de notre Dlle. à la vûe de leurs effrayans préparatifs, pâlit, craint, s'attendrit ſur le ſort de ſa fille, & veut ſçavoir ſi du moins par cette opération douloureuſe & cruelle ils ſe flattent de la pouvoir guérir: & comme ces Meſſieurs ne veulent lui rien promettre, & laiſſent entrevoir au contraire que le péril eſt grand & l'eſpérance très-foible, ſa tendreſſe s'oppoſe à l'opération barbare, ne voulant point livrer ainſi ſa fille à d'inutiles tourmens, & aimant mieux la laiſſer mourir tranquille.

Il n'étoit que trop vrai que le mal avoit déja pouſſé trop avant ſes racines empoiſonnées, & avoit trop infecté la maſſe du ſang, pour pouvoir eſpérer aucun ſuccès d'une d'une tentative ſi périlleuſe, & toujours funeſte lorſque le ſang eſt déja corrompu. C'eſt en effet ce qu'en penſa le ſieur Desbrieres Chirurgien de Madame la Ducheſſe de Berry, auſſi bien que le Chirurgien de la Maiſon de Nanterre, qui conſultés depuis déclarerent que l'opération eût été *infructueuſe*, le mal étant abſolument incurable à cauſe du trop grand progrès qu'il avoit déja fait.

A tant de maux affreux qui duroient déja depuis un ſi grand nombre d'années, & dont les uns réduiſoient la malade à l'impuiſſance de la mort, & les autres aux ſouffrances les plus aigues, viennent encore ſucceſſivement ſe joindre dans les derniers tems qui ont précédé ſa guériſon, quantité d'autres maladies, comme pour affliger tour à tour toutes les parties de ſon corps qui étoient capables de ſouffrir. Tantôt ce ſont des vomiſſemens qui la fatiguent, & des dévoiemens qui l'épuiſent; tantôt c'eſt une hydropiſie qui s'empare du bas ventre, la preſſe & la ſuffoque; enfin ce ſont des rétentions d'urine qui la tourmentent, & un ulcére profond qui lui fait ſentir les plus vives douleurs. La langueur & les ſouffrances paroiſſent enfin avoir épuiſé ſur elle toutes leurs rigueurs. Déja la paralyſie ſemble avoir livré à la mort près de la moitié de ſes membres: déja la plûpart des liqueurs de ſon corps privées du ſecours des eſprits animaux, n'ont preſque plus d'autre vie que l'activité du virus cancereux: déja cette indomptable humeur infectant de plus en plus toute la maſſe du ſang, ronge, diviſe, détruit les parties ſolides, corrompt tout, & porte par tout ſa férocité meurtriere.

Tel eſt l'état dans lequel cette Demoiſelle reſte pendant pluſieurs années: on s'étonne toujours de plus en plus qu'elle puiſſe ſurvivre ſi long-tems à des maux qui la réduiſent à une extrêmité ſi déplorable. Nombre de fois M. de l'Epine Curé de Nanterre a, dit-il, cru le ſoir en la quittant, qu'elle ne reverroit pas le jour, & s'attendoit à tout moment d'être averti de faire annoncer ſa mort: & quoiqu'on fût toujours trompé, on ne pouvoit toutefois ſe raſſurer par ces expériences, tant le ſpectacle de ſes maux annonçoit d'une maniere frappante que ſon trépas étoit proche.

Qui ne l'eût crû en effet en voyant ce corps ſouffrant & décharné, plus reſſemblant à un cadavre qu'à un corps vivant, exhalant ſans ceſſe une infection inſupportable, & reſtant jour & nuit immobile ſur le lit de ſes douleurs, ſans s'aider, ſans ſe mouvoir, & ſans preſque donner aucun ſigne de vie?

Pour refaire ſon lit, il falloit prendre entre ſes bras cette pauvre mourante, & la porter comme un corps mort ſans qu'elle pût s'aider elle-même en aucune ſorte. Plus elle avançoit vers le terme & la fin de ſes ſouffrances, & plus Dieu ſembloit appeſantir ſa main ſur elle. Les derniers mois ſur-tout qui précéderent le moment de ſa guériſon, offrent en ſa perſonne un ſpectacle d'horreur qui fait frémir la nature. Réduite à une eſpèce d'agonie, le peu qui lui reſtoit de forces paroît entièrement anéanti; tous ſes membres ſe replient ſur elle-même comme pour ſe raſſembler autour de ſon cœur, où il y a encore quelque chaleur & quelque principe de vie, & ſon corps toujours couché ſur le dos demeure ſans ceſſe tout courbé & tout en un tas, ſoit que la mourante reſte dans ſon lit, ſoit qu'on la place dans un fauteuil.

A l'aſpect lugubre d'un objet ſi triſte & ſi hideux tous les ſens de ceux que leur charité a por-

porté à venir la conſoler, ſouffrent & ſe ſoulévent; l'oreille eſt attendrie par ſes foibles gémiſſemens, qui expriment en même tems ſes douleurs & ſa foibleſſe; l'odorat trouve ſon ſupplice dans la puanteur horrible qui ſort ſans ceſſe du trou profond de ſon ſein; la main croit toucher un mort en ſentant ſes membres froids, immobiles & deſſechés; & l'œil eſt épouvanté de voir ce viſage have, pâle, abbatu, ces yeux agoniſans, & ce corps livide & décharné; & ſi quelquefois on veut la lever à braſſe-corps de ſon lit pour la mettre dans un fauteuil, on craint d'avoir étouffé le ſouffle de vie qui lui reſte, en voyant ſa tête qu'elle n'a plus la force de ſoutenir, tomber triſtement ſur ſon côté gauche, & ſouvent juſque ſur le bras de ſon fauteüil, & l'on ne peut preſque plus diſcerner les membres paralytiques de ceux qui ſont encore animés, tant ſa foibleſſe eſt extrême & ſon épuiſement univerſel.

Dieu par un eſpèce de prodige la tient ainſi pendant pluſieurs jours toujours expirante ſans jamais expirer, afin de faire éclater davantage ſa puiſſance & ſa miſéricorde, en rétabliſſant ſubitement dans ce corps entièrement épuiſé tous les principes de vie qui étoient preſque anéantis.

On s'étonnera peut-être que la Dlle. Coirin ait differé ſi long tems à demander au Tout-Puiſſant une guériſon que les hommes regardoient comme impoſſible depuis tant d'années; mais Dieu qui ſeul donne la foi avoit reſolu pour ſa gloire d'attendre juſqu'au moment où les maux de notre mourante, ſeroient à leur comble pour lui inſpirer de recourir à ſa bonté par l'interceſſion du ſaint Diacre M. de Pâris.

Ce ne fut que le 9. Août 1731. qu'elle s'adreſſa dans ce deſſein à une vertueuſe femme de Nanterre, & la chargea de faire pour elle une neuvaine au Tombeau du Bienheureux, d'y faire toucher une chemiſe, & de lui en apporter de la terre. Le lendemain 10. cette pieuſe femme va à S. Médard. Cependant ce même jour Dieu éprouve la foi de la malade par un ſurcroît de langueur & d'agonie, & pour lui faire encore mieux ſentir de quelle affreuſe extrêmité il va la retirer. Elle déclare qu'elle n'a jamais été plus bas que ce jour-là.

Mais le ſoir du lendemain 11. Août à peine la moribonde s'eſt fait mettre la chemiſe qui avoit touché le précieux Tombeau, qu'elle éprouve preſque à l'inſtant la vertu bienfaiſante qu'elle y avoit puiſée: cette impotente qui depuis le commencement de ſa paralyſie étoit reſtée perpétuellement couchée ſur le dos ſans pouvoir changer de ſituation, recouvre ſubitement des forces, & ſe retourne elle-même dans ſon lit.

Ce premier effet des miſéricordes de Dieu ſur elle enflamme de plus en plus ſon eſpérance. Le lendemain 12. elle s'empreſſe d'appliquer ſur ſon cancer, ſource funeſte de tous ſes maux, la précieuſe terre qui a approché du Tombeau du ſaint Pénitent, & auſſitôt elle remarque avec admiration que le trou profond de ſon ſein, d'où ſortoit ſans ceſſe depuis 12. ans un pus corrompu & infecté, s'étoit ſeché ſur le champ, & commençoit à ſe refermer & à ſe guérir.

La nuit ſuivante un nouveau prodige redouble encore ſa reconnoiſſance. Ses membres paralytiques qui depuis tant d'années repréſentoient les membres d'un mort par leur froid glaçant, leur immobilité peſante, leur maigreur affreuſe & leur racourciſſement hideux, ſe raniment tout à coup; deja ſon bras a repris la vie, la chaleur & le mouvement; ſa jambe retirée & deſſéchée ſe deploie & s'allonge; déja le creux de ſa hanche ſe remplit & diſparoît: elle eſſaie ſi elle pourra dès ce premier jour ſe ſervir de ces membres nouvellement rappellés à la vie, mais dont la maigreur porte encore les livrées de la mort; elle ſe leve ſeule, elle ſe ſoutient ſur le bout du pied de cette jambe qui depuis ſi long tems étoit beaucoup plus courte que l'autre; elle ſe ſert aiſément de ſon bras gauche, elle s'habille & ſe coëffe avec ſes mains.

Dans le moment ſa ſervante entre dans ſa chambre. Quel étonnement fut jamais pareil au ſien! La vûe d'un prodige ſi incroyable l'épouvante, & la fait reculer: elle apper-

çoit ſa Maîtreſſe habillée qui ſe coëffe aſſiſe dans un fauteuil, le corps droit, la tête levée, & ſe ſervant librement de ſes deux mains: elle voit bien que c'eſt elle, mais la vive impreſſion de ſon état précédent lui fait penſer que ſes yeux lui font peut-être illuſion: elle ne ſçauroit croire qu'une perſonne qu'elle a vû ſi long-tems incapable de tout mouvement, & dont les membres retrécis, retirés & deſſéchés, étoient une preuve ſenſible de l'impoſſibilité de ſa guériſon, puiſſe ainſi ſe ſoutenir: elle précipite ſes pas pour chercher dans ſon lit celle qui eſt devant ſes yeux, & encore plus effrayée & plus troublée de n'y rien trouver, elle ſe retourne vers elle pâle & tremblante, & lui demande d'un air interdit & précipité: *Qui l'a ainſi levée & habillée?* Notre Demoiſelle s'efforce de calmer ſa frayeur en lui diſant en ſouriant que *c'eſt elle-même*: la Servante reſte immobile, & après avoir refuſé d'en croire ſes yeux, elle doute encore ſi elle doit en croire ſes oreilles.

Depuis ce moment chaque jour voit éclorre de nouvelles merveilles. Le lendemain 14. notre Miraculée marche avec plus de facilité que le jour précédent. Dieu qui n'a pas beſoin de tems pour créer tout ce qui lui plaît, rétablit en peu de jours dans ſa cuiſſe & ſa jambe gauche un nombre infini de vaiſſeaux qui avoient été détruits & anéantis depuis long tems par le deſſéchement.

Le 19. du même mois elle deſcend dans l'appartement de ſa mere, qu'une longue maladie retenoit depuis long-tems au lit, & qu'elle n'avoit pas voulu faire avertir du prodige de ſa guériſon juſqu'à ce qu'il eût plû à Dieu de rendre à ſes membres décharnés tout ce qui leur étoit néceſſaire pour marcher aiſément.

Ce jour 19. quelle fut la ſurpriſe de la Dame ſa mere en la voyant entrer dans ſa chambre? Elle ne put exprimer ſon étonnement & ſa joie que par ſes cris & ſes larmes, & ſon cœur fut ſi ému & ſi ſaiſi qu'elle ſe trouva hors d'état de parler.

Le bruit d'un Miracle ſi ſurprenant ne tarde pas à ſe répandre au dehors. Tous ceux qui connoiſſoient les maladies auſſi incurables qu'affreuſes dont cette Demoiſelle étoit atteinte depuis tant d'années, ne pouvoient croire la vérité de ſa guériſon à moins de s'en aſſûrer par eux-mêmes. Ses deux freres, l'un Valet de Chambre du Roi, l'autre Garde du Corps de Sa Majeſté accourent pour la voir dès ce même jour 19. Août; elle les apperçoit, elle ſe leve & s'avance au devant d'eux: il n'en faut pas davantage pour les convaincre, quoique les poſtes qu'ils occupent ne les porte nullement à croire aiſément aux Miracles opérés à l'interceſſion de M. de Pâris.

Le 24. du même mois d'Août la Miraculée va à pied à ſa Paroiſſe, où depuis pluſieurs années elle n'avoit pû ſe faire tranſporter, même dans un fauteuil, ayant éprouvé quatre ou cinq fois (il y avoit environ 10. ou 12. ans) qu'elle ne pouvoit ſoutenir un pareil tranſport ſans être reduite à l'extrêmité. Cependant ce jour 24. Août elle a même la force de ſe tenir à genou; elle reçoit en cette poſture le Corps adorable de l'Auteur de ſa guériſon, & fortifiée de nouveau par cette ſource de toutes les graces, elle marche en ſortant de l'Egliſe avec encore plus de facilité qu'elle n'en avoit eu pour y venir.

Tous les Habitans de Nanterre, dont pluſieurs avoient vû mille fois avec horreur l'état deſeſpéré de cette Demoiſelle, ne peuvent ſuffire aux tranſports de ſurpriſe & d'étonnement qui les ſaiſiſſent. Quelques-uns s'obſtinent d'abord à ne pas vouloir croire que celle qu'ils voient marcher devant eux avec un air de ſanté, ſoit cette malade have & à demi pourrie qu'ils avoient vûe pendant tant d'années immobile dans un lit, & cependant ce qu'ils voient n'eſt encore que la moindre partie des merveilles que le Tout-Puiſſant a opéré en ſa faveur.

La Demoiſelle Coirin fait voir ſon ſein à pluſieurs de ſes amies, & même au Chirurgien de l'Abbaye.

Par quels termes pourrois-je exprimer quelle fut leur admiration lorſqu'ils reconnurent non ſeulement que le cancer & tous ſes funeſtes effets étoient diſparus, non ſeulement que

le

le trou profond d'où ſortoient autrefois ſons ceſſe le pus le plus corrompu & l'odeur la plus empeſtée, étoit rebouché ſans aucune cicatrice, mais même qu'il avoit plû à Dieu de créer un nouveau mammelon, à la place de celui qui étoit tombé 12. ans auparavant, & que ce mammelon, quoiqu'il ne commençât que de naître, avoit déja néanmoins malgré ſa petiteſſe toutes les couleurs & lès qualités propres à cette partie.

Après une pareille merveille qui caractériſe l'opération du Tout-puiſſant par le premier & le plus incommuniquable de ſes attributs puiſque c'eſt une création, il paroît inutile de relever les preuves multipliées que nous avons de la perfection de la guériſon de cette Dlle. Nous obſerverons ſeulement que le Carême ſuivant elle monta juſqu'au haut de la montagne du Calvaire, ſans appui & ſans canne, avec plus de légéreté & de vîteſſe qu'une autre Demoiſelle de ſes amies qui ſe piquoit d'agilité; & qu'elle deſcendit de cette montagne eſcarpée avec une promptitude qui eût hazardé toute autre perſonne dont les jambes n'auroient pas été auſſi fortes, auſſi fermes & auſſi agiles que les ſiennes.

Cependant l'homme ennemi qu'un Miracle auſſi éclatant confondoit ſans le convertir, fit les derniers efforts pour le cacher ſous des nuages, en répandant de toutes parts qu'au mois d'Août 1733. il étoit revenu un cancer au ſein de la Dlle. Coirin, & qu'elle étoit retombée en paralyſie. Cette vertueuſe fille ſenſible à l'outrage qu'on faiſoit à la vérité, vient à Paris, y dépoſe chez un Notaire les preuves authentiques qu'elle avoit de l'extrêmité où elle avoit étoit réduite pendant tant d'années, & de la perfection de ſa guériſon, & en même tems elle fait viſiter ſon ſein par un Chirurgien de la premiere réputation, qui quoique Chirurgien de la Cour ne craignit point d'atteſter devant le même Notaire, non ſeulement que cette Demoiſelle *lui a paru en parfaite ſanté*, non ſeulement qu'il ne reſte à ſon ſein aucun veſtige de cancer, mais même que ſes mammelles ont chacune un mammelon qui a ſa forme, ſes couleurs & ſes qualités propres; (n'y ayant plus pour lors aucune différence entre celui du côté gauche & celui du côté droit: ce qui prouve que depuis le Miracle le mammelon gauche avoit acquis une croiſſance & une grandeur parfaite, quoique cette Demoiſelle fût alors âgée de 47. ans.)

C'eſt ainſi, ô mon Dieu, que vous faites ſervir à votre gloire & à la manifeſtation de votre vérité juſqu'aux efforts de ſes ennemis! Mais, ô mon Dieu, ne vous contentez pas de les confondre, éclairez plûtot leurs eſprits & touchez leurs cœurs, & que votre Divine miſéricorde daigne ſe ſervir des preuves que je vais donner de tout ce que j'ai avancé dans ce recit, pour leur faire une grace ſi précieuſe. Ainſi ſoit-il.

CARACTE'RE DES TE'MOINS.

QUelque adroit que ſoit M. l'Archevêque Sens à répandre des nuages pour obſcurcir la clarté des faits les plus évidens, ſa critique n'a pû rien oppoſer au Miracle opéré ſur la Dlle. Coirin; cependant comme c'eſt un de ceux qui a fait le plus de bruit, quelques perſonnes ont repréſenté au Prélat, que ſon ſilence ſur un Miracle ſi éclatant pourroit paſſer pour un aveu tacite qu'il n'avoit pû rien imaginer qui fût capable d'en affoiblir l'impreſſion, & toute la réponſe du Prélat a été, *qu'il étoit impoſſible d'entrer dans la diſcuſſion de tous les faits, & qu'il s'étoit principalement arrêté à détruire les prétendus Miracles operés dans ſon Diocèſe.* Cette réponſe eſt d'autant plus foible qu'elle n'eſt pas conforme à la vérité. Le Prélat n'emploie que la ſeule page 102. à critiquer les guériſons évidemment ſurnaturelles que pluſieurs perſonnes de ſon Diocèſe ont obtenu par l'interceſſion du ſaint Diacre, & il en emploie près de dix-huit à jetter des ſoupçons ſur les Miracles opérés ſur la Dlle. Thibault, ſur la Couronneau, & ſur Pierre Gaultier de Pezenas; diſons mieux, M. l'Archevêque de Sens a choiſi dans les Miracles ceux ſur leſquels il a cru pouvoir exercer ſa critique, & l'on vient de voir dans cinq de mes Démonſtrations, que cette critique n'a pour appui que des faits purement ima-

imaginés & démentis par des piéces & des témoignages authentiques, ou n'eſt fondée que ſur des conjectures qui révoltent le bon ſens, & qui ſont contraires à l'expérience de tous les Médecins & à la méchanique du corps humain.

Si le Prélat a ſi mal réuſſi à combattre les Miracles qu'il avoit choiſis par préférence, combien ceux qu'il n'a oſé attaquer ſont-ils inattaquables? En effet comment attribuer à l'art, à la nature, à la force de l'imagination ou au démon, la création nouvelle d'une partie entièrement détruite depuis douze ans, lorſqu'il n'y a dans les membres auxquels cette partie étoit jointe, aucune ſemence capable de la régénerer. Toute la reſſource du Prélat eût donc été de nier les faits, mais Dieu qui n'a pas voulu qu'il pût reſter ici le moindre prétexte à l'incrédule, a pris ſoin de choiſir lui-même pour témoins de ce merveilleux prodige, non ſeulement les perſonnes les plus irréprochables à tous égards, mais même des gens en place pour qui les Conſtitutionnaires ont toujours eû une parfaite eſtime, des gens qui avoient un grand intérêt ſelon le monde de ne pas croire aux Miracles opérés par l'interceſſion de M. de Pâris, & même des gens qui juſqu'à ce moment avoient paru prévenus en faveur de la Bulle. Tant il eſt vrai que Dieu remue les cœurs comme il lui plaît, & que ſa grace ſait faire parler les pierres quand on ferme la bouche aux enfans!

Le témoignage de la perſonne guérie, de ſa mere & de ſes deux freres, eſt déja d'un très-grand poids. Quoi de moins ſuſpect qu'une Demoiſelle fille d'un Officier de chez le Roi, & ayant actuellement ſes deux freres au ſervice de la perſonne même de Sa Majeſté? Bien loin qu'une telle famille, dont preſque toute la fortune eſt fondée ſur les bienfaits du Roi & ſur les faveurs qu'elle en eſpere, pût avoir quelque motif humain de forger un faux Miracle pour en faire honneur au plus célébre des Appellans; elle en avoit au contraire de très puiſſans à ne conſidérer que la politique mondaine, pour enſevelir dans l'obſcurité du ſilence la faveur que Dieu lui avoit faite. Eſt-ce donc aujourd'hui le moyen de trouver un accès favorable auprès de ceux qui ſont les diſtributeurs des des bienfaits, que de rendre un témoignage authentique aux Miracles par leſquels Dieu foudroie la Conſtitution? Que dis-je! De quelle grace efficace cette famille n'a-t-elle pas eû beſoin pour s'élever ainſi au deſſus de toute crainte?

Mais nous avons ici des ſacrifices encore plus éclatans, & bien plus illuſtres dans des témoins du premier ordre. C'eſt d'abord un Docteur en Théologie, Supérieur d'une Communauté conſidérable & d'un Collége célébre, & Curé d'un gros Bourg à la porte de Paris. Ce témoin ne peut être ſuſpect aux Puiſſances protectrices de la Bulle; il avoit encore été honoré depuis peu de nouvelles marques de leur eſtime & de leur confiance.

Le Pere de l'Epine dont je parle, eſt celui que M. l'Archevêque de Paris & M. l'Abbé de Riberolles Supérieur Général de l'Ordre de S. Génevieve avoient choiſi au mois d'Octobre 1730. pour remplir à Paris la Cure de S. Etienne du Mont à la place de M. Blondel, que ces deux Prélats venoient de ſacrifier à la Bulle, l'ayant chaſſé de ſa Cure, & l'ayant fait exiler à cauſe de ſon attachement aux Miracles & à l'Appel.

Mais le Pere de l'Epine avoit trop d'honneur & de Religion pour ne pas refuſer de prendre une place dont on avoit dépouillé injuſtement un digne Miniſtre de Jeſus-Chriſt. Les inſtances réitérées de ſon Archevêque & de ſon Abbé ne purent le vaincre; & au bas des Proviſions qu'ils lui avoient fait expédier eux-mêmes pour les lui faire accepter plus volontiers, il écrivit ſon Acte de refus.

Une grace du Tout-puiſſant eſt ſouvent ſuivie d'une plus conſidérable. Dieu qui dans notre propre fond ne trouve qu'aveuglement, que foibleſſe & que miſére, récompenſe ſes propres dons. La fermeté avec laquelle le Pere de l'Epine refuſe d'accepter la Cure conſidérable que ſes Supérieurs le preſſent de prendre, va bientôt lui attirer des faveurs encore plus grandes de la part du Dieu des vertus. Bientôt ce Religieux attaché à ſes devoirs,

voirs, mais qui cependant n'avoit point encore pris aucun parti sur l'Appel, verra descendre du ciel une lumiere brillante qui dissipera tout d'un coup les tenebres où son esprit étoit plongé, qui embrasera en même tems son cœur & qui lui donnera le courage de s'exposer volontairement à tout perdre & à tout souffrir par la défense de la vérité!

Depuis 13. à 14. années sa charité le portoit très souvent à venir consoler la Dlle. Coirin dans l'état affreux où son cancer & sa paralysie l'avoient réduite: il étoit son Directeur, & la voyant sans cesse prête d'expirer, il lui a administré un très grand nombre de fois les derniers Sacremens. Il l'avoit vûe encore en cet état le 10. Août 1731. & s'attendoit qu'on lui alloit à tout moment annoncer sa mort, lorsqu'au contraire il apprit que s'étant fait apporter de la terre recueillie auprès du Tombeau salutaire de M. de Pâris, elle avoit recouvert dès le 12. l'usage de sa main & de sa jambe, dont l'affreux dessechement l'avoit pendant tant d'années frappé d'horreur.

Peu de jours après il la voit lui-même venir à pied à l'Eglise, & recevoir à genoux la la Communion de sa main. A la place de la peau verdâtre & livide, qui depuis si long tems couvroit ses os décharnés, il lui voit un air de santé qui la rend une autre personne; il a peine à la reconnoître quoiqu'il sçût déja qu'elle étoit guérie. Mais aussitôt qu'il ne peut plus douter que ce ne soit elle-même, ses entrailles en sont émues, son cœur en est attendri, son esprit est convaincu; & dès ce moment s'offrant lui-même en sacrifice au Seigneur, il forme la résolution de s'exposer à tout pour attester la vérité d'un Miracle où la Toute-puissance éclatte d'une maniere si magnifique. La crainte d'être traité comme les Curés de S. Etienne & de S. Médard ses illustres Confréres, n'est pas capable de le retenir, il met en Dieu toute sa confiance, il espére qu'en se sacrifiant pour l'interêt de la vérité, Dieu lui-même sera sa force. Dès le 2. Septembre suivant, il donne le premier à la Demoiselle Coirin un témoignage par écrit, qui contient la plus grande partie des faits qu'on a lus dans le Recit precédent. Quelle force n'a pas un pareil témoignage, & qui peut s'empêcher d'y reconnoître le courage des premiers Chrétiens? Soyez béni, ô mon Dieu, de former par votre grace de tels témoins pour attester la vérité de vos Miracles.

Les Certificats de deux autres Religieux du même Ordre, l'un Procureur, & l'autre Chirurgien de la Maison de Sainte Genevieve de Nanterre, ne sont pas d'un moindre poids. Le Rapport du Chirurgien mérite sur-tout d'autant plus d'attention, qu'il prouve l'incurabilité des maladies de la Demoiselle Coirin qu'il avoit traitée pendant douze ans, & qu'il atteste qu'il a vû naître un nouveau mammelon à la place du trou infecté qu'il avoit pansé tant de fois.

Ces deux Religieux n'ignoroient pas qu'ils étoient liés par l'obéissance la plus entiere & la dépendance la plus rigoureuse à des Supérieurs, qui ayant commencé de prendre de funestes engagemens en faveur de la Bulle, se porteroient peut-être à les punir d'une démarche qui mettoit dans un si grand jour la condamnation de ce Décret. Mais qui peut arrêter ceux que la grace anime? Reconnoissons qu'il n'appartient qu'à la Vérité d'avoir des disciples si au dessus de tout intérêt humain, & qu'il n'y a que le Dieu des vertus qui puisse se former des soldats si intrépides.

Au reste le Frere Seguier Chirurgien de la Maison de Nanterre, qui avant que d'embrasser la vie Religieuse, s'étoit distingué dans les armées en qualité de Chirurgien Major, n'est pas le seul Chirurgien dont nous rapportons le témoignage.

M. des Brieres Chirurgien de feue Madame la Duchesse de Berry, atteste pareillement avoir vû *la jambe* paralytique de la Demoiselle Coirin *atrophiée & toute retirée.... que le bout de son sein étoit tombé*, & que *son cancer avoit gagné jusqu'au dedans de la poitrine, ce qui le rendoit absolument incurable, même en lui coupant le sein.*

La mort des sieurs Bordeaux & Paysant arrivée plusieurs années avant la guérison miraculeuse de cette Demoiselle, nous prive de leur témoignage: mais par rapport à celui du

ſieur Payſant, nous en ſommes dédommagés en quelque ſorte par le Certificat de ſa belle-fille (aujourd'hui femme du Procureur Fiſcal de Nanterre) qui rend compte du jugement & du détail que ſon Beau-pere a fait une infinité de fois devant elle des maux de la Dlle. Coirin, qu'il jugeoit *abſolument incurables.*

Perſonne ne ſera ſurpris de ce que la Demoiſelle Coirin ne rapporte pas le Certificat de M. Boulant. Dans ce ſiécle d'aveuglement combien des gens ne préferent-ils pas les interêts humains à ceux de la vérité? Combien même y en a-t il que la vûe des miracles ne fait qu'aigrir, & qui ſacrifient à la Bulle *Unigenitus*, qu'ils prennent fort mal à propos pour une déciſion de l'Egliſe, celle que Dieu même fait viſiblement par un grand nombre de Miracles? M. Boulant n'a pas même voulu aller voir la Demoiſelle Coirin depuis qu'elle a été guerie, craignant apparemment d'être forcé d'ouvrir les yeux ſur ſes préjugés. En effet tous les autres Maîtres de l'art qui ont examiné cette guériſon ſi manifeſtement miraculeuſe, n'ont pû reſiſter à l'impreſſion qu'elle a faite ſur leur eſprit & ſur leur cœur.

A leurs témoignages qui renferment en même tems les preuves des maladies de la Demoiſelle Coirin, de leur incurabilité & de leur prompte & parfaite guériſon, j'ai encore joint ceux de deux fameux Médecins & de deux Chirurgiens célébres, qui prouvent par des démonſtrations d'anatomie que la guériſon de la Demoiſelle Coirin étoit abſolument impoſſible à toutes les reſſources de la nature & de l'art, d'où il ſuit que cette guériſon n'a pû être opérée que par celui qui Maître des loix qu'il a établi dans la nature, peut les déranger quand il lui plaît.

Le premier qui s'eſt chargé de faire cette preuve eſt le M. Hecquet, ce Médecin ſi porté à attribuer à la nature & à la force de l'imagination les faits les plus évidemment ſurnaturels, & qui fait de vains efforts pour trouver des cauſes phyſiques à ce qui ne peut jamais en avoir: c'eſt ce même Médecin qui démontre par des raiſonnemens ſans replique que la maladie de la Demoiſelle Coirin étoit *incurable*, & ſa guériſon *au deſſus de toutes les forces de la nature.*

M. Gaulard Medecin du Roi prouve par une Diſſertation encore plus étendue, qu'il faut *une création pour réparer un mammelon abſolument détruit & totalement ſeparé de la mammelle*, parce qu'*un mammelon n'eſt pas une continuité des vaiſſeaux de la mammelle*, mais un corps particulier qui *eſt d'une organiſation diſtincte & ſinguliere.*

M. le Dran, ancien Chirurgien Major de la Charité, fournit à peu près les mêmes principes que M. Hecquet.

Enfin M. Souchay Chirurgien de M. le Prince de Conty, après avoir demontré dans ſa Conſultation que le cancer de la Demoiſelle Coirin étoit un mal *abſolument incurable*, s'eſt lui même tranſporté avec elle chez un Notaire pour y atteſter qu'elle étoit ſi parfaitement guérie, que ſes mammelles avoient *chacune un mammelon.... dans ſa forme* & ſon état *naturel.... avec les couleurs & qualités propres à cette partie*, & que *les deux mammelles.... & la couleur de la peau* étoient *dans leur état naturel*, la peau *égale en tout ſur les deux mammelles.* Ce qui eſt une preuve ſans replique qu'il n'y avoit point de cicatrice.

Mais quand nous n'aurions pas tous ces Maîtres de l'art de la premiere réputation, qui frappés, ſaiſis, étonnés de la grandeur de ce prodige, & dans ce moment remués par la grace, ſe ſont portés à le conſtater malgré toutes les raiſons de politique humaine qui pouvoient les en détourner, les faits dont je vais rapporter les preuves, ont ſubſiſté pendant ſi long-tems, ont été vus par tant de perſonnes & ſont par eux-mêmes ſi frappans, qu'il ſuffiroit pour les établir d'employer la notorieté publique. En effet ici c'eſt tout un Bourg qui publie les merveilles de Dieu. La Demoiſelle Coirin y étant connue de tout le monde, ſon état n'étoit ignoré de perſonne, & ſes maladies n'étoient pas de nature à pouvoir être ſimulées: pour en juger il ne falloit que la voir. Il n'eſt pas néceſ-

ſaire

faire d'être Médecin pour connoître si une jambe est, ou n'est pas, desséchée & retirée, & s'il y a un trou au milieu d'un sein à la place d'un mammelon.

Comment d'ailleurs feindre un tel état? Quoi! dira-t-on, qu'elle en a fait accroire aux Chirurgiens qui l'ont successivement traitée de sa paralysie pendant 13. ans, & qui pendant 12. ans ont pansé son sein ouvert & ulceré; au Curé qui la dirigeoit & qui lui a nombre de fois administré les derniers Sacremens la jugeant à l'extrêmité; & à tous ses parens, ses amies & ses voisines qui venoient sans cesse la voir & la consoler? Ou, dira-t-on que toutes ces personnes avoient formé le complot dès 1718 d'en imposer au Public, & qu'ils ont publié pendant plus de douze ans que la Demoiselle Coirin étoit dans un état si affreux, quoique le fait ne fût pas veritable. Quoi! pendant un si long espace de tems ne se seroit-il trouvé personne qui eût devoilé l'imposture, & n'est-il pas évident que de pareils faits ne sont pas de nature à pouvoir être feints, & qu'il n'eût pas été possible de les attester s'ils n'eussent pas été vrais, parce qu'ils auroient en ce cas été démentis par une notorieté contraire. Ce sont ici des faits connus de tous les Habitans d'un gros Bourg, des faits par rapport auxquels les témoins n'ont pû ni se tromper eux-mêmes ni en imposer aux autres.

A l'égard de la guérison elle a été toute aussi publique que la maladie. C'est aux yeux de tout le Bourg que la Demoiselle Coirin a paru à la fin de sa Neuvaine, & depuis ce moment elle n'a cessé d'être vûe par tous ceux que leur curiosité, leur incrédulité, ou au contraire leur amour pour la vérité, attiroient en foule chez elle pour se convaincre d'une guérison si admirable. Il eût été aisé de rapporter les Certificats de presque tous les Habitans de Nanterre, mais c'est précisément parce que tous les faits en question étoient publics qu'on a dû s'en dispenser, & se contenter, comme on a fait, de rassembler simplement ceux de tous les Officiers & des personnes les plus considérables de ce Bourg, & de celles qui avoient eû une connoissance plus parfaite & plus particuliere tant de l'extrêmité à laquelle la Demoiselle Coirin étoit reduite lorsqu'elle a commencé sa Neuvaine, que du rapide progrès de sa guérison.

S'il n'est pas possible de nier des faits aussi publics, comment l'incrédule pourra-t-il s'empêcher d'en sentir lui-même les conséquences, à moins que ses tenebres volontaires ne soient devenues pénalles, & n'aient totalement obscurci les lumieres de son esprit, ou entierement endurci son cœur?

Ne le permettez pas, ô mon Dieu, & faites au contraire par votre grace que les preuves multipliées que je vais mettre sous ses yeux, le forcent à les ouvrir.

PROPOSITIONS.

Sur lesquelles cette Démonstration sera établie.

PREMIERE PROPOSITION. La Demoiselle Coirin fut affligée en 1716. d'un cancer au sein gauche, qui en 1719. fit tomber le bout de ce sein tout d'une piece, & forma à sa place un trou très-profond d'où sortoit sans cesse un sang corrompu qui exhaloit une odeur insupportable, ce qui a continué jusqu'au 11. Août 1731. premier jour de sa Neuvaine.

SECONDE PROPOSITION. La Demoiselle Coirin fut entreprise en 1718. par une Paralysie complette sur tout le côté gauche, qui fut bientôt suivie d'un dessechement presque entier de la cuisse & de la jambe dont les muscles & les nerfs se retirerent; & dans les derniers tems qui précederent sa guerison, elle fut encore assaillie par plusieurs autres maladies qui la reduisirent à l'état le plus desesperé.

TROISIEME PROPOSITION. La guerison des maladies de la Demoiselle

Coirin étoit physiquement impossible à l'art & à la nature.

QUATRIEME PROPOSITION. La Demoiselle Coirin a été guerie subitement du principe de toutes ses maladies le 12. Août 1731. par l'application de la terre du Tombeau du Bienheureux M. de Pâris; & en peu de jours ses membres retirés & desséchés ont été entierement rétablis dans leur étendue & dans toute leur force, & jusqu'au mammelon tombé tout d'une piece 12. ans auparavant a été recréé & en peu de tems a acquis sa grandeur parfaite avec toutes les qualités propres à cette partie.

CINQUIEME PROPOSITION. La guérison de la Demoiselle Coirin n'a pû être opérée que par le Tout-puissant.

I. PROPOSITION.

La Demoiselle Coirin fut affligée en 1716. *d'un cancer au sein gauche, qui en* 1719. *fit tomber le bout de ce sein tout d'une piece, & forma à sa place un trou très profond, d'où sortoit sans cesse un sang corrompu qui exhaloit une odeur insupportable; ce qui a continué jusqu'au* 11. *Août* 1731. *premier jour de sa neuvaine.*

DE toutes les maladies qui affligent le corps humain, il y en a peu qui soient plus affreuses & d'une incurabilité plus universellement reconnue qu'un cancer ulceré. Ce terrible fleau ne se contente pas de ronger, de détruire & de porter la corruption & la pourriture dans les parties où il se fixe: mais si on ne se resoud au plus vîte à l'extirper, il étend bientôt ses funestes racines, & corrompant entierement toute la masse du sang, il cause dans toute l'habitude du corps la langueur la plus accablante & la maigreur la plus hideuse.

Celui qui en 1716. se forma dans le sein de la Demoiselle Coirin, fut occasionné par deux violentes chûtes. Cette Dlle. nous apprend „ qu'en 1716. au mois de Septembre étant „ en croupe derriere le sieur de Brasdefeine son beau-pere elle tomba de cheval sur l'e„ stomach, ce qui lui fit une grande douleur; que neanmoins son beau-pere l'ayant ob„ ligée d'y remonter, & son cheval s'étant aussi-tôt emporté, elle tomba une seconde „ fois sur le côté gauche de l'estomach sur un tas de pierres, ce qui lui fit une si grande „ douleur qu'elle en évanouit.

„ Neanmoins *la Dlle. Coirin* n'en dit rien alors à la Dame sa mere par considération „ pour son beau-pere, *comme elle nous l'apprend elle même*, & *elle* ne se fit aucun re„ mede, *quoiqu'*au bout de quatre jours elle sentît de très-grands maux d'estomach... croyant „ que cela se passeroit. *Elle ajoute*, qu'au lieu de cela son mal d'estomach ne fit qu'em„ pirer; qu'au bout de quarante jours elle se trouva obligée de vomir tout ce qu'elle „ prenoit, & que quelques jours après il lui prit un vomissement de sang caillé & pourri „ qui rendoit une grande infection: ce qui l'ayant effrayée, on garda de ce sang pourri „ dans une serviette pour le montrer à M. Boulant Médecin & à M. Bordeaux Chirur„ gien, qui declarerent que c'étoit un abcès qui s'étoit formé dans son estomach; que „ depuis ce jour *elle devint sujette* à un vomissement de sang qui lui causoit souvent des „ foiblesses; que dans une de ses foiblesses qui lui arriva trois mois après sa chûte, com„ me on lui mettoit des linges sur l'estomach on s'apperçut qu'elle avoit le sein du côté „ gauche extrêmement dur, enflé & tout violet; que le Chirurgien du pays nommé An„ toine Payfant ayant été consulté, & ayant examiné son sein, découvrit qu'elle avoit „ une grosse glande qui s'étendoit jusque sous l'aisselle du bras en arriere, & une espece „ de corde grosse de la largeur de trois doigts qui gagnoit jusqu'au bout du sein; que ce Chirur-

„ rurgien lui donnât des cataplasmes aussi bien que M. Bordeaux, lesquels lui faisoient di-
„ stiller une quantité considérable de sang par le bout du sein sans le guérir, ni même la
„ soulager, son sein lui faisant toujours de la douleur & étant toujours de plus en plus dur."

La femme du sieur Prieur Huissier en la Prevôté des Monnoyes, *voisine & amie* si intime *de la Demoiselle Coirin*, qu'elle la voyoit *presque tous les jours*, atteste qu'en 1716. „ un mois ou deux après *que la Demoiselle Coirin eut* rendu un abcès par la
„ bouche.... on s'aperçut qu'elle avoit un cancer au sein du côté gauche, la mammelle
„ de ce côté étant devenue grosse comme la tête, excessivement dure & toute enflam-
„ mée."

Anne Giroux autre voisine de la Demoiselle Coirin, certifie pareillement „ qu'il y a
„ 16. ou 17. ans il vint un cancer au sein du côté gauche de la Demoiselle Coirin, qui
„ lui avoit enflé prodigieusement la mammelle, & l'avoit rendue dure comme un pavé."

La femme du sieur Marêchal déclare conjointement avec son mari que „ demeurant
„ depuis 15. ans dans la même Maison que la Demoiselle Coirin, elle a vû que cette De-
„ moiselle avoit dès lors un cancer au sein du côté gauche, qui lui avoit enflé la mam-
„ melle de ce côté si prodigieusement qu'elle étoit plus grosse que la tête, qu'elle étoit
„ plus dure que du bois, & qu'elle étoit si enflammée qu'elle en étoit toute rouge."

La Demoiselle Coirin ayant éprouvé pendant plus de deux ans que les remédes que lui donnoient le sieur Paysant & le sieur Bordeaux ne lui apportoient aucun soulagement, eut recours au Frere Seguier Chirurgien de la Maison de Nanterre, qui *certifie lui avoir donné quelques remedes par rapport au cancer qu'elle avoit au sein* du côté gauche *avec douleur vive & aigue & dureté extrême, accompagné de lividité, lesquels remedes ne purent lui faire aucun effet.*

Cependant l'humeur tranchante & corrosive du cancer faisoit toujours de funestes progrès, qui éclaterent enfin de la maniere la plus affreuse vers la fin de l'année 1719.

Anne Giroux nous apprend „ qu'il lui vint une petite ouverture de pourriture au des-
„ sous du bout du sein à la mammelle gauche; que cette ouverture augmenta toujours
„ de plus en plus, gagnant tout autour du bout du sein & qu'elle le cerna en peu de jours,
„ de façon que le bout de ce sein tomba en un morceau. *Elle ajoute*, qu'elle a vû le
„ bout de ce sein détaché de la mammelle, qu'on garda trois jours sur une serviette pour
„ le montrer aux Chirurgiens qui avoient soin de ladite Demoiselle, & qu'elle avoit vû
„ qu'il y avoit à la place de ce bout un trou un peu plus large qu'une piece de douze
„ sols qui paroissoit assez profond, & dont il sortoit sans cesse une eau qui puoit comme
„ une charogne."

La femme du sieur Marêchal qui fut présente à ce tragique évenement, déclare
„ qu'un jour comme on ôtoit à la Demoiselle Coirin un cataplasme qu'on avoit mis sur
„ son sein, la Comparante remarqua avec une extrême surprise que le mammelon du
„ côté gauche tomba & resta comme collé au linge où étoit le cataplasme, & elle vit
„ un trou à son sein large à y fourrer une noix, & profond à y fourrer le petit doigt, d'où
„ il sortoit du sang & de l'eau roussâtre: *à quoi elle ajoute*, que la Dame de Braideseine
„ garda trois jours ce mammelon pour le faire voir au Chirurgien qui avoit soin de sa
„ fille."

La femme du sieur Prieur certifie pareillement „ qu'en 1719. le bout de la mamel-
„ le gauche de la Demoiselle Coirin étant tombé, elle a vû souvent le trou qui s'étoit fait
„ à la place, qui étoit ouvert à y mettre le poulce, & qui rendoit une eau rousse & mê-
„ lée de sang qui sentoit mauvais."

La Demoiselle Altermat atteste qu'elle „ a vû plusieurs fois que le bout de la mam-
„ melle gauche de la Demoiselle Coirin étoit tombé, & qu'il s'y fit un trou à la place
„ qui suppuroit une eau roussâtre."

Le Frere Seguier voyant ce sein en cet état, jugea conformément aux principes de M.

Hecquet, que puiſque le virus cancereux avoit acquis la force de détruire les parties ſolides, *le ſang* avoit *pris des engagemens irremédiables*, & qu'ainſi il n'étoit plus queſtion de tenter de guérir ce cancer. Il certifie dans ſon Rapport „ avoir vû que le bout du ſein „ de la Demoiſelle Coirin étoit tombé, & qu'il ſortoit du trou une ſéroſité extrémement „ puante, rouſſatre & ſanguinolente, ce qui ôtoit toute eſpérance de guériſon, attendu „ que cela faiſoit connoître que la partie tendoit à putrefaction."

La Demoiſelle Coirin eut recours au ſieur des Brieres Chirurgien de feue Madame la Ducheſſe de Berry.

Il certifie pareillement dans ſon Rapport „ qu'il a vû que le bout du ſein de la Demoi„ ſelle Coirin étoit tombé, & que du trou qui y étoit reſté il en ſortoit preſque toujours „ du ſang, & que lorſque cet écoulement ceſſoit en cette partie, il lui prenoit un cra„ chement de ſang. Que dans l'état où il la voyoit, il ne crut pas qu'il y eût aucun re„ mede à lui faire, & qu'elle pût jamais guérir, ayant remarqué que ſon cancer avoit „ gagné juſqu'au dedans de la poitrine, ce qui le rendoit abſolument incurable, même en „ lui coupant le ſein."

Toutes ces terribles conſéquences que deux Maîtres de l'art tirent de leurs différentes obſervations, prouvent que nos autres témoins bien loin de rien exagerer dans leur récit, ne connoiſſoient pas même toute la grandeur du mal, ni tout ce qu'il y avoit de plus funeſte dans la réunion de ces déplorables ſymptômes.

Au reſte il eſt ſi vrai que l'opération eût été auſſi inutile que meurtriere, & que les racines du cancer avoient penetré juſqu'au dedans de la poitrine, que la malade déclare *qu'elle ſentoit la peſanteur de ſon ſein juſqu'au palleron de ſon épaule.*

Cependant voyant que le Frere Seguier & le ſieur des Brieres lui ôtoient abſolument toute eſpérance, elle ſe remit une ſeconde fois entre les mains des ſieurs Bordeaux & Payſant, auxquels elle joignit M. Boulant Médecin. Ces Meſſieurs firent enſemble une Conſultation, dont le reſultat fut qu'elle ne pouvoit guérir, ni même vivre encore longtems ſans ſe faire couper le ſein

Pluſieurs de nos témoins rendent compte de cette Conſultation, mais contentons-nous de rapporter le recit qu'en fait la belle-fille du ſieur Payſant qui étoit un des trois Conſultans.

Après avoir déclaré que ſon beau-pere lui avoit „ dit pluſieurs fois pendant qu'il trai„ toit la Dlle. Coirin.... que tous les remedes qu'il lui donnoit, n'avoient pû avoir de ſuc„ cès, parce que le cancer lui avoit corrompu la maſſe du ſang, & étoit devenu abſolument „ incurable: *elle ajoute*, qu'elle lui auſſi oüi-dire qu'en 1719. ou 1720. on aſſembla M. „ Boulant Médecin & M. Bourdeaux Chirurgien avec lui, pour conſulter enſemble s'il n'y „ avoit rien qui pût la guerir ou du moins la ſoulager; que ces Meſſieurs crurent que le „ ſeul remede qui reſtoit à éprouver étoit de lui couper la mammelle dans laquelle étoit „ le cancer, mais qu'en même tems ils ſentoient bien que ce remede étoit très-dangereux „ dans l'état où elle étoit; cependant que voyant qu'il ne lui reſtoit plus rien à eſperer „ que par ce remede, ils la déterminerent à en courir le riſque; mais que la Dame ſa „ mere s'y étant oppoſée lorſqu'ils revinrent pour faire cette opération, il en fut ravi, „ regardant ce remede comme inutile & par conſéquent funeſte en l'état où elle étoit, „ ayant déja la maſſe du ſang corrompue; & qu'il lui a dit pluſieurs fois que la Dlle. „ Coirin en avoit pour ſa vie, & qu'il n'y avoit aucun remede qui pût la tirer de cet état."

La raiſon qui obligea la mere à empêcher l'opération que ces Mrs. avoient reſolu de faire à ſa Fille, eſt ſuivant que nous l'apprend la Dlle. Coirin, la Dame ſa mere, & quelques autres témoins, „ que ces MM. ne voulurent pas lui aſſurer que cette opération pût „ la guérir, mais qu'ils ſe contenterent de lui aſſurer que ſans cette opération ſon mal é„ toit abſolument incurable, & qu'abſolument elle ne pouvoit pas vivre encore long„ tems; à quoi *la* mere *de la Dlle. Coirin* repondit, que puiſque ſa Fille n'étoit pas sûre

de

„ de guérir par cette opération, elle étoit bien aise de la lui épargner, & que mourir pour „ mourir il falloit autant qu'elle ne la souffrît pas."

Il n'étoit que trop certain que cette cruelle opération n'auroit pû servir qu'à lui procurer la mort; cela est si vrai, que la Dlle. Coirin ayant rendu compte au Frere Seguier que sa mere avoit empêché qu'on lui coupât le sein, il lui fit réponse (suivant qu'il le déclare lui-même dans son Rapport) *qu'elle avoit parfaitement bien fait.... attendu que le cancer avoit fait un trop grand progrès qui rendoit la guérison incurable.*

Nous ferons voir dans la suite, en rapportant le suffrage de plus grands Maîtres de l'art, combien une telle réponse étoit judicieuse, & qu'en l'état où se trouvoit alors la Dlle. Coirin, tout son sang étant corrompu & rempli de virus cancereux, l'opération ne pouvoit manquer d'être funeste.

Cette Demoiselle, qui dans le déplorable état où elle étoit, cherchoit du secours de tous côtés, quoique toujours en vain, se remit encore entre les mains du Frere Seguier qui voulut bien continuer de la traiter, non pour tenter de la guérir, (elle en avoit elle-même perdu l'esperance,) mais seulement pour apporter, s'il étoit possible, quelque soulagement *à l'aigreur de ses maux*, comme dit la mere de la Dlle. Coirin; mais en même tems elle nous apprend que tout fut inutile, & qu'enfin tous *les Médecins & Chirurgiens l'ayant absolument abandonnée au bout de huit ans de maladie*, & étant *elle-même lassée des remédes dont elle n'éprouvoit aucun succès*; *elle s'abandonna à la Providence, & se resigna entierement à la volonté de Dieu.*

En effet quel succès, quel soulagement eussent pû produire tous les remédes de la Médecine pour arrêter l'action d'un cancer, qui dès les premieres années avoit déja fait des progrès si funestes; d'un cancer ulceré & ouvert, & dont la plaie profonde rendoit chaque jour au dehors le tribut de pourriture & d'infection de ce qu'il rongeoit, détruisoit, & corrompoit en dedans; d'un cancer qui avoit deja pénétré jusqu'au dedans de la poitrine, & qui ayant corrompu toute la masse du sang portoit sans cesse dans toute l'habitude du corps sa contagion meurtriere?

Tel étoit déja l'état déplorable de cette Demoiselle, lorsqu'elle n'étoit encore qu'au milieu de la carriere de ses souffrances & de ses douleurs, & l'on verra dans la Proposition suivante qu'il n'y a aucune partie de son corps où le virus cancereux n'ait fait passer son cruel & impitoyable poison.

A l'égard du sein, les témoins attestent qu'il est resté dans cet état affreux jusqu'au 11. Août premier jour de sa Neuvaine. „ Je certifie de plus, *dit le Frere* Seguier *dans son* „ *Rapport*, avoir vû ladite Dlle. en cet état & toujours de pis en pis jusqu'au 11. Août „ 1731."

„ Depuis ce moment, *dit la femme du sieur* Marêchal, jusqu'à la guérison de la „ Dlle. Coirin, le trou qui s'étoit fait à son sein, est toujours resté ouvert & découlant „ des eaux rousses & si puantes qu'elles infectoient le cœur quand on en approchoit."

„ Les linges mêmes qu'on mettoit dessus, *disent le sieur Prieur & sa femme*, & qui de- „ venoient tout imbibés de sang, étoient d'une si grande puanteur qu'on ne pouvoit en „ approcher."

Ainsi les yeux n'étoient pas nécessaires pour connoître que le cancer continuoit de faire ses affreux ravages, & que la source empoisonnée par où découloient les tristes débris des liqueurs qu'il avoit corrompu, étoit toujours ouverte: on en étoit averti de reste par la puanteur horrible qui sortoit de ce cloaque vivant. Aussi le Pere de l'Epine Curé de Nanterre déclare-t il dans son Certificat, que *sans avoir jamais vû* ce cancer il en a *été très instruit par l'odorat*, *le sein* de cette Dlle. *exhalant dans certains tems une odeur si infecte*, *que j'en ai eu plusieurs fois*, dit-il, *le cœur englouti*, *étant pour lors obligé de me frotter le nez d'eau de la Reine d'Hongrie*: à quoi il ajoute plus bas qu'*elle a été dans cet état jusqu'au lendemain de S. Laurent de cette presente année* 1731.

Ce-

Cependant quelque affreux que ſoit le tableau que nous préſente une ſi terrible maladie, ce n'eſt encore qu'un leger crayon de l'état accablant & deſeſperé dans lequel cette Dlle. étoit réduite immediatement avant la guériſon, & je vais faire voir dans la Propoſition ſuivante que les autres maladies dont elle étoit atteinte, la faiſoient paroître un cadavre à demi deſſeché, dans lequel on ne pouvoit comprendre qu'il pût reſter encore quelque principe de vie.

II. PROPOSITION.

La Demoiſelle Coirin fut entrepriſe en 1718. *par une paralyſie complette ſur tout le côté gauche, qui fut bientôt ſuivie d'un deſſechement preſque entier de la cuiſſe & de la jambe dont les muſcles & les nerfs ſe retirerent; & dans les derniers tems qui précederent ſa guériſon, elle fut encore aſſaillie par pluſieurs autres maladies qui la réduiſirent à l'état le plus deſeſperé.*

LE mortel délabrement du ſein de la Dlle. Coirin, dont le cancer réduiſit une partie dès 1719. à la pourriture & à l'infection du tombeau, n'étoit pas encore l'effet le plus funeſte que ce cancer devoit produire. Il étoit arrêté par la Providence que ce cancer par ſon poiſon tranchant corromproit toute la maſſe du ſang de cette pauvre Dlle; qu'il cauſeroit des obſtructions indiſſolubles juſque dans ſon cerveau; qu'il livreroit près de la moitié de ſes membres au froid, à l'inſenſibilité, à l'impuiſſance, au deſſechement de ceux d'un cadavre, & verſeroit ſucceſſivement dans les autres parties de ſon corps les maux les plus accablans & les douleurs les plus aigues; enfin qu'il la réduiroit pendant pluſieurs jours à la plus triſte & la plus affreuſe agonie, afin que tous ceux qui en ſeroient les témoins, fuſſent vivement touchés de l'effroyable aſſemblage qu'ils voyoient en elle des deux plus grandes miſéres du corps humain, de l'impuiſſance & de la douleur, & que la guériſon prompte & parfaite de tant de maux ſi évidemment incurables ne leur laiſſât aucun lieu de douter que le Créateur de l'Univers en pouvoit ſeul être l'auteur.

Ce fut dès 1718. que la Dlle. Coirin fut frappée tout d'un coup pendant une nuit d'une paralyſie complette ſur tout le côté gauche.

Elle déclare „ qu'au commencement de cette année 1718. il lui prit un engourdiſſe-„ ment dans le bras gauche, qui la nuit dégenera en paralyſie qui lui ôta tout l'uſage de „ tout le côté gauche; que depuis ce tems il lui a été impoſſible de faire aucun mouve-„ vement de ſon bras ni de ſa main gauche, qui demeurerent en tous tems froids comme „ de la glace, & ne pouvant les changer de place qu'en les prenant avec ſon bras droit, „ ou pouſſant ſa jambe gauche avec ſa droite, ce qui eſt reſté ainſi juſqu'à la nuit du 11. „ au 12. Août 1731. Que même ſa cuiſſe & ſa jambe gauche ſe retirerent de façon qu'elle „ avoit un creux au deſſus de la hanche aſſez profond pour y pouvoir mettre le poing, & „ que comme les nerfs de ſa jambe s'étoient retirés, cette jambe lui paroiſſoit conſidéra-„ blement plus courte que l'autre. ”

Cette privation totale de mouvement & d'action dont parle ici la Malade, ce froid toujours glaçant même dans le plus chaud des ſaiſons, ce retirement & ce deſſechement des muſcles, des tendons & des nerfs qui ont caractériſé cette maladie preſque dès ſon commencement, ſont des effets trop ſenſibles d'une paralyſie complette pour pouvoir s'y méprendre.

Il n'eſt donc queſtion que de voir, ſi toutes ces circonſtances ſe trouvent prouvées par le témoignage unanime de pluſieurs perſonnes dignes de foi: commençons par rapporter celui de deux Maîtres de l'art. „ Je

„ Je certifie, *dit le Frere Seguier qui fut le premier à qui la Dlle. Coirin eut recours „ auſſitôt qu'elle eut été frappée de paralyſie*, que Mlle. Coirin m'ayant prié de la venir „ voir pour lui apporter quelques remédes à une paralyſie qui lui étoit tombée ſur la moi- „ tié du corps du côté gauche, je la trouvai ne pouvant faire aucun mouvement de tout „ ce côté, je lui conſeillai les remédes que je crus convenables à ſon mal, mais ils ne lui „ procurerent aucun ſoulagement, & au contraire ſa paralyſie augmenta de plus en plus, „ au point que ſa jambe devint retirée & atrophiée, deſſéchée & privée des eſprits qui „ doivent l'animer, ce qui me fit diſcontinuer tous les remédes, les regardant comme ab- „ ſolument inutiles, & ne pouvants ſervir qu'à la fatiguer."

Le Sieur Desbrieres à qui la Dlle. Coirin s'adreſſa enſuite, certifie pareillement dans ſon Rapport „ qu'il y a environ douze ans il vit la Dlle. Coirin demeurante à Nanterre qui étoit „ malade dans ſon lit d'un cancer au ſein du côté gauche, & d'une paralyſie de la moitié de ſon „ corps du même côté, qui lui ôtoit entierement l'uſage de ſon bras & de ſa jambe, enſorte „ qu'elle avoit même la jambe atrophiée, toute retirée & ſans la pouvoir étendre."

Y a-t-il quelque ſimptôme qui caractériſe davantage la paralyſie la plus complette & la plus évidemment incurable que l'atrophie, que le deſſéchement, que le retirement des muſcles, dont par conſéquent tous les tuyaux privés des eſprits animaux qui devoient les enfler & leur donner le mouvement, s'étoient affaiſſés, collés & racornis? Faut-il être un Maître de l'art pour juger qu'un membre deſſéché & entierement privé d'eſprits, de mouvement & de chaleur, eſt un membre tombé dans une paralyſie conſommée; diſons plus, eſt un membre qui appartient déja à la mort, & qui ne peut être reſſuſcité que par celui qui donne la vie.

Ici il ne faut que des yeux. Ecoutons donc encore quelques-uns de nos Témoins, qui vont nous préſenter un tableau encore plus détaillé des membres ſecs & livides de la Dlle. Coirin, les Maîtres de l'art ſe contentans toujours de déclarer quel eſt le caractére & la nature de la maladie ſans ſe donner la peine d'en faire la deſcription.

Le ſieur Prieur & ſa femme certifient „ qu'en 1718. la moitié du corps de la Dlle. „ Coirin tomba en paralyſie qui lui ôta tout l'uſage de ce côté, ſon bras & ſa jambe étant „ reſtés comme morts depuis ce tems juſqu'au 12. Août 1731. jour du commencement „ de ſa guériſon; qu'il n'étoit pas poſſible de les rechauffer Hyver ni Eté; que depuis „ cet accident ſon bras, ſa cuiſſe & ſa jambe gauche ne prenant plus de nourriture, ſont „ devenus de la couleur d'une chair morte, & preſque entierement deſſéchés, & même „ que les nerfs de la jambe ſe ſont ſi fort retirés, que cette jambe paroiſſoit toute racour- „ cie, & étoit retenue en arriere ſans pouvoir s'allonger ni faire aucun mouvement."

La Femme du ſieur Marêchal atteſte „ qu'elle a pluſieurs fois aidé à la ſortir de ſon „ lit pour la porter dans ſon fauteuil, & qu'elle a obſervé que ſon bras, ſa jambe & ſa „ cuiſſe gauche, & ſur-tout ſa cuiſſe & ſa jambe, maigrirent & diminuerent conſidérable- „ ment de groſſeur, & étoient toujours froids comme de la glace, de façon qu'au plus „ fort de l'Eté il falloit les entourer avec des linges chauds, ces membres étant com- „ me morts."

Anne Giroux déclare „ que comme elle l'alloit voir très-ſouvent, elle a pluſieurs „ fois aidé à refaire ſon lit, & pour cet effet qu'elle la prenoit à braſſe-corps dans ſon lit, „ & la portoit dans ſes bras de ſon lit dans ſon fauteuil; qu'en la prenant ainſi dans ſon „ lit, elle a remarqué que ſa jambe gauche étoit toute retirée en arriere & comme re- „ cocquillée, & qu'elle étoit pâle, toute deſſéchée & toujours froide comme de la gla- „ ce, même dans le plus chaud de l'Eté."

En voilà de reſte pour prouver un fait auſſi viſible que le deſſéchement d'une jambe, qui a été vue en cet état pendant plus de douze ans par un grand nombre de perſonnes, & on peut dire que ſi jamais paralyſie a pû être parfaitement caractériſée par tous ſes plus funeſtes effets, c'eſt celle qui laiſſe les membres qu'elle afflige non ſeulement dans

l'inaction & l'immobilité de la mort, mais encore dans la lividité, le retréciſſement, le deſſéchement, & le froid d'un cadavre, & cela durant douze années, ſans que tous les remédes aient jamais pû avoir d'autre effet que de fatiguer inutilement & affoiblir de plus en plus la malade.

Il ne me reſte qu'à faire voir qu'elle étoit l'affreuſe extrémité à laquelle la Dlle. Coirin a été réduite ſur tout dans les derniers mois qui ont précédé ſa guériſon.

Le Pere de l'Epine Curé de Nanterre, certifie en 1731. que „ de ſa connoiſſance il „ y avoit plus de douze années qu'elle n'étoit point ſortie de ſa chambre, excepté quatre „ ou cinq fois qu'elle s'étoit fait tranſporter à l'Egliſe pour entendre la Ste. Meſſe, mais „ dont toutes les fois elle s'eſt trouvée ſi mal que depuis pluſieurs années elle a été hors „ d'état d'y être tranſportée, même pour les Pâques: Que pendant ces douze années, elle „ a toujours, *dit-il*, reçu la Ste Communion dans ſon lit, le plus ſouvent de ma main, „ & qu'elle ne s'eſt jamais levée ſinon pour lui refaire ſon lit, & dans les groſſes chaleurs „ de l'Eté pour prendre l'air quelques heures auprès de ſa fenêtre, dans leſquels cas on „ étoit obligé de la prendre dans ſon lit à braſſe-corps pour la mettre ſur un fauteuil, & en- „ ſuite la reprendre de la même maniere pour la remettre dans ſon lit, ne pouvant s'ai- „ der en aucune maniere de ſa jambe ni de ſa main gauche; ce qui a encore augmenté „ conſidérablement les derniers mois qui ont précédé ſa guériſon."

„ Je certifie de plus, *ajoute-t-il*, qu'elle a encore été attaquée d'un grand nombre „ d'autres maladies, dévoiemens extraordinaires, rétentions d'urine, hydropiſie & bien „ d'autres, enſorte que je l'ai laiſſée, les ſoirs en la quittant, une infinité de fois m'at- „ tendant que le lendemain matin on me demanderoit à ſonner ſon glai, & qu'elle a re- „ ſté dans cet état juſqu'au lendemain de S. Laurent de cette préſente année."

Le ſieur Prieur & ſa femme atteſtent pareillement qu'outre ſon cancer & ſa paralyſie „ elle a preſque toujours eu quelques autres maladies qui ſe ſont ſuccédées juſqu'au jour „ de ſa guériſon; une fois une hydropiſie dans le bas ventre, une fois une ulcére dans „ dans la matrice, ſouvent des rétentions d'urine & autres maladies, de façon qu'une „ infinité de fois on a cru qu'elle ne ſeroit pas en vie le lendemain."

Mais écoutons la deſcription naïve que la Femme qui la gouvernoit dans les derniers mois, fait de l'extrêmité de foibleſſe & d'agonie où la complication & la durée de ſes maux l'avoient fait tomber.

Elle déclare „ qu'au mois de Juillet 1731. étant encore devenue plus foible qu'aupara- „ vant, ne pouvant pas plus ſe ſoutenir qu'un linge moüillé, elle étoit devenue ſi lourde „ que la Comparante ne pouvoit preſque plus la porter pour la mettre dans un fauteüil „ pour refaire ſon lit; qu'elle étoit même devenue toute courbée, & comme toute en un „ tas, tant dans ſon lit que dans le fauteüil où la Comparante la mettoit quelquefois, ayant „ la tête qui ne ſe ſoutenoit plus, panchée juſque ſur l'eſtomach, & le corps tout en deux"

Le Pere Feru, Procureur de la Maiſon de Nanterre, ajoute encore quelques traits à cet effroyable tableau. „ Je certifie, *dit il*, avoir vû.... que quand on vouloit refaire le „ lit de la Dlle. Coirin, on étoit obligé de la prendre à braſſe-corps & de la porter com- „ me un pacquet pour la mettre dans un fauteuil, ayant la moitié du corps du côté gau- „ che comme mort & ſans aucun mouvement, & que dans les derniers mois qui ont pré- „ cédé ſa guériſon, elle étoit ſi foible qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir dans le fauteuil où on „ la mettoit; & que même j'ai vû une fois que ſa Servante fut obligée de lui faire man- „ ger ſa ſoupe comme à un enfant, n'ayant pas même la force de ſe ſervir de ſa main „ droite, quoiqu'elle en eût l'uſage libre."

Finiſſons par le Certificat du Frere Seguier, dont la charité compatiſſante le portoit à venir voir très ſouvent cette pauvre moribonde, quoiqu'il fût plus convaincu que perſonne qu'il n'y avoit aucun reméde à lui faire. Son témoignage eſt d'autant plus intéreſſant qu'il vit encore cette hideuſe malade le 10. Août veille de ſa Neuvaine, ſuivant qu'il paroît par les termes de ſon Certificat. „ Je

„ Je certifie de plus, *dit-il*, avoir vû la dite Demoiſelle en cet état, & toujours de „ pis en pis, juſqu'au 11. Août 1731.... & même que dans les derniers jours, elle ne „ pouvoit preſque parler, & que quand on la levoit pour faire ſon lit, il falloit la por- „ ter dans ſon fauteuil comme un corps mort, & qu'une infinité de fois on a cru qu'elle ne „ paſſeroit pas la nuit, & ſur-tout avant le tems qui a précédé ſa guériſon. "

C'eſt un Maître de l'art qui en jugeoit ainſi. Mais qui n'eût pas porté avec lui le même jugement? Auſſi pluſieurs de nos Témoins, entre autres le ſieur Prieur & ſa femme, atteſtent *qu'elle n'a jamais paru tant ſouffrir que le* 10. *Août* 1731. *ce qu'on voyoit à l'air de ſon viſage, n'ayant preſque plus la force de ſe plaindre.*

Ce n'étoit en effet que par l'air de ſouffrance peint ſur ſon viſage agoniſant, que ceux qui la regardoient pouvoient s'appercevoir qu'elle étoit encore en vie, en même tems que l'odeur cadavéreuſe qui s'exhaloit de la pourriture de ſon corps, & l'immobilité glacée de tous ſes membres entaſſés ſur ſon eſtomach, leur faiſoit juger qu'elle alloit enfin rendre le dernier ſoupir. Ainſi la divine Providence vouloit que l'extrémité la plus deſeſpérée précédât immédiatement le moment de la guériſon, & que la Dlle. Coirin ne fût délivrée de ſes maux que dans le moment qu'ils ſeroient parvenus à leur dernier période. Auſſi dans ce tems la paralyſie d'une part avoit enfin ſi fort deſſéché & retiré une partie de ſes membres, qu'ils paroiſſoient plûtôt des oſſemens de ſquelette couverts d'une peau livide, que des membres d'un corps animé; d'autre part le cancer après avoir réduit en pourriture une partie de ſon ſein, avoit porté ſa corruption dans tout le reſte de ſes membres, & avoit livré à la douleur & à la plus extrême foibleſſe ceux qui n'étoient pas deſſéchés.

Enfin pluſieurs autres maladies, ſuites funeſtes de ce mortel poiſon, ſembloient dans les derniers tems ſe relayer tour à tour pour combler la meſure de ſes ſouffrances, & ne laiſſer aucune partie d'elle-même ſans lui avoir fait payer un tribut à la douleur: & la complication de tant de maux l'avoit enfin livrée à la longue & déplorable agonie que repreſentent nos Témoins, en marquant qu'elle étoit réduite à un tel abbattement & une ſi grande extrémité qu'il ne lui reſtoit pas même la force de ſe plaindre.

Tel étoit l'état de la Dlle. Coirin lorſqu'il plut à Dieu, après en avoir fait un ſpectacle de miſere & d'horreur, d'en faire un des chefs-d'œuvres de ſa puiſſance & de ſes plus conſolantes miſéricordes. Je vais bientôt en perſuader tous ceux qui ne ſeront point aveuglés par leurs préjugés. Mais auparavant, pour ne laiſſer aucune reſſource à l'incrédule, il faut lui prouver par des raiſonnemens phyſiques fondés ſur l'Anatomie la plus inconteſtable, & appuyés par le témoignage de pluſieurs grands Maîtres de l'art, non ſeulement que les maladies de cette Demoiſelle étoient par leur nature abſolument incurables, mais même que leur guériſon n'a pû s'operer & ne s'eſt opérée en effet que par différentes régénerations & créations qui n'ont pû avoir pour auteur que le ſeul Etre qui peut créer.

III. PROPOSITION

La guériſon des maladies de la Demoiſelle Coirin étoit phyſiquement impoſſible à la nature & à l'art.

QUI pourroit s'empêcher d'en être déja convaincu après avoir vû les preuves qui conſtatent la nature, la grandeur & la durée de ces maladies.

Quoi de plus évidemment incurable qu'un cancer qui pendant quinze ans avoit étendu juſqu'au dedans de la poitrine ſes racines empoiſonnées! un cancer dont le virus douze ans avant la guériſon avoit déja eu aſſez de force pour ronger, pour déchirer,

pour réduire en pourriture une partie du ſein dans lequel il étoit né! un cancer qui pendant tant d'années avoit infecté ſans ceſſe de plus en plus toute la maſſe du ſang, & dont les terribles progrès paroiſſoient enfin dans tous les membres par le deſſéchement & l'état totalement inanimé où les uns étoient réduits, & par la foibleſſe & la douleur dont les autres étoient accablés!

Quel état plus fixe, plus permanent & plus incurable que celui d'une paralyſie, qui qui après avoir privé pluſieurs membres de tous les eſprits qui devoient les animer, après les avoir réduits au froid le plus glaçant, à l'inſenſibilité la plus entiere, & à une immobilité de cadavre, les avoit enfin deſſéchés!

Enfin peut-il y avoir rien de plus déplorable que l'état où la Malade étoit réduite quelque tems avant ſa guériſon par la complication de pluſieurs autres maladies cruelles, dont le virus cancéreux étoit le mortel principe!

Peut-on ſe rappeller la figure de cette pauvre mourante, dont une partie d'elle-même inſenſible & deſſéchée paroît déja ſous l'empire de la mort, tandis que l'autre en proie à la pourriture & à l'infection du tombeau, reſpire à peine au milieu des ſouffrances & des langueurs de l'agonie, ſans être intimement perſuadé qu'une telle ſituation étoit auſſi inacceſſible aux reſſources de l'art qu'aux efforts de la nature?

Mais pour fournir au Lecteur le moyen d'en juger encore plus ſûrement & avec plus de connoiſſance, démontrons par la lumiere des principes d'Anatomie les plus certains, que la guériſon du cancer & de la paralyſie de la Demoiſelle Coirin étoit abſolument impoſſible à tout autre qu'au Créateur.

§. I.

La guériſon du cancer de la Demoiſelle Coirin étoit phyſiquement impoſſible.

NOus avons déja vû en rapportant les preuves de cette maladie le jugement qu'en avoient porté les Chirurgiens qui traiterent la Malade pendant les premiers progrès de ce mal.

Le ſieur Payſant au rapport de la Demoiſelle Cœurdroy ſa belle-fille, après avoir éprouvé que tous les remédes qu'il donnoit à la Demoiſelle Coirin *n'avoient pû avoir aucun ſuccès, parce que le cancer lui avoit corrompu la maſſe du ſang*, avoit jugé qu'il *étoit devenu abſolument incurable*, & *fut ravi* que la mere de la Demoiſelle Coirin s'opposât à l'amputation que les ſieurs Boulant & Bordeaux vouloient riſquer de faire du ſein de cette fille, *regardant ce reméde comme inutile & par conſéquent funeſte*, cette fille *ayant déja la maſſe du ſang corrompue.*

On a vû que le Frere Seguier à l'aſpect *du bout* de la mammelle *qui étoit tombé*, & de *la ſéroſité extrêmement puante, rouſſâtre & ſanguinolente* qui *ſortoit du trou*, déclara que *toute eſpérance de guériſon* étoit perdue, *attendu*, dit-il, *que cela faiſoit connoître que la partie tendoit à putréfaction*, & qu'il approuva la judicieuſe fermeté avec laquelle la mere de la Demoiſelle Coirin s'étoit oppoſée à l'amputation de la partie ulcérée, *attendu* dit-il encore, *que le cancer avoit fait un trop grand progrès, ce qui en rendoit la guériſon impoſſible.*

Pareillement le ſieur Desbrieres n'eut pas plûtôt *vû* le *trou* qui *étoit reſté* à la place du *bout du ſein* qui étoit *tombé.... qu'il ne crut pas*, dit-il, *qu'il y eût aucun reméde à lui faire, & qu'elle pût jamais guérir, ayant remarqué que ſon cancer avoit gagné juſqu'au dedans de la poitrine, ce qui le rendoit*, ajoute-t-il, *abſolument incurable, même en lui coupant le ſein.*

Peut-on s'exprimer plus fortement ſur l'incurabilité abſolue de ce cancer, que le font ces trois Chirurgiens dont le jugement eſt appuyé tant ſur les funeſtes progrés de ce cancer,

cer, dont les racines avoient déja pénétré dès 1719. jusqu'au dedans de la poitrine, & sur la corruption totale de la masse du sang, que sur la force que les parties tranchantes de ce virus avoient déja acquis dès cette même année, ayant détruit dans la mammelle tout ce qui entouroit le bout du sein, & l'ayant fait tomber tout d'une piece?

Mais pour développer encore davantage ces motifs qui sont par eux-mêmes si sensibles & si frappans, puisons quelques raisonnemens dans les Consultations, tant d'un célébre Médecin, qui n'est nullement suspect de croire trop légerement dans le surnaturel, que de deux des plus fameux Chirurgiens de Paris. Ces trois Messieurs ayant fait leur réponse sur l'exposé que la Demoiselle Coirin leur fit faire de sa maladie, en ont raisonné aussi sûrement que s'ils en avoient été les témoins oculaires.

„ Cet affreux mal, *dit M. Hequet*, est un cancer de la nature de ceux qui sont pour-
„ rissant & gangréneux, parce qu'ils sont causés par toute la partie rouge du sang qui en
„ a fait une congestion phlegmoneuse.... ce qui rend, *dit-il plus bas*, cette maladie
„ incurable."

Mais outre le caractére de ce cancer, il y a encore suivant ce Médecin, une circonstance qui découvre d'une maniere bien plus sensible l'impossibilité absolue de la guérison. C'est que *le délabrement mortel* du *sein* & *la déperdition de substance qui s'y est faite, rend l'incurabilité manifeste*, parce qu'elle fait connoître que le virus cancereux a déja corrompu la masse *du sang*, & que ce sang *a pris des engagemens irremédiables dans tout le côté gauche*; d'où ce Medecin conclud, que *l'amputation de la mammelle & tous les autres remedes que pourroit fournir la Médecine*, étoient devenus *inutiles autant que dangereux, parce que sans ôter la cause primordiale qui étoit passée dans le sang, tous les remédes les plus spécifiques viendroient à tard.*

Ce Médecin prouve ensuite l'impossibilité qu'il y avoit de faire sortir ce virus de la masse du sang, attendu *que la cession des parties solides concouroit avec le vice qui regnoit dans toutes les humeurs*; d'où il conclud que *l'état* de la personne en question étoit *d'autant plus desespéré, que la nature paroissoit hors d'état de pouvoir venir à son secours. Car quoiqu'elle ait*, dit-il, *de grandes ressources, elle ne peut rien qu'à l'aide des organes & de la disposition du sang, quand il s'est conservé dans une sorte d'integrité; mais ici & les solides sont déchus de leur puissance pour redresser les fluides, en rétablissant la circulation libre du sang & des esprits, & ceux-ci sont tellement éloignés de leurs qualités propres pour opérer des guérisons, qu'un Médecin ne peut en pareil cas qu'avouer que le mal est incurable & au dessus des forces de la nature.* Rien de plus décisif à tous égards qu'un pareil témoignage. Eh! ne falloit-il pas qu'une maladie fût bien évidemment incurable pour forcer M. Hequet, quoique porté à imaginer des forces inconcevables dans la nature, à avouer que ce mal étoit au dessus de toutes ses ressources?

M. Souchay dans sa réponse à la Consultation emploie à peu près les mêmes raisons que M. Hequet; mais il les développe encore davantage. Il pose dabord pour principe, que *nous n'avons aucun remède de la part de la Médecine pour détruire le virus cancereux*, lorsqu'il a acquis assez de forces pour briser les solides; parce que tous les remédes qu'on peut mettre en usage pour cet effet, n'ont pas alors des parties assez fermes & assez solides pour pouvoir rompre les pointes tranchantes des sels de ce virus, qui coupent, qui brisent, qui corrompent toutes les parties sur lesquelles elles agissent, sans qu'on puisse l'empêcher: car on ne pourroit le faire que par d'autres remédes qui seroient encore plus violens, & ne serviroient par conséquent qu'à opérer une destruction encore plus rapide que celle que fait ce virus. *De la part de la Chirurgie, nous n'avons*, dit-il, *que l'extirpation pour guérir les cancers, laquelle opération ne peut avoir lieu que lorsque les cancers sont simplement tumeur & ne sont pas ouverts, ni adhérans, ni accompagnés de fusée qui se termine jusques sous l'aisselle* (comme étoit

celui de la Demoiſelle Coirin) *parce qu'en ce cas non ſeulement le corps de la mammelle ſe trouve abreuvé du virus ou humeur concereuſe, mais encore les glandes de l'aiſſelle* (& autres qu'il détaille) *& les vaiſſeaux ſanguins ſe ſont engorgés de la même humeur. C'eſt*, continue-t-il, *ce qui a fait appercevoir une eſpece de corde qui gagnoit depuis le corps de la mammelle juſque ſous l'aiſſelle.* Ce qui lui fait décider, que *dans cet état l'opération non ſeulement ne pourroit pas emporter la cauſe du mal, mais même n'emporteroit pas le vice local, ce qui la rendoit abſolument infructueuſe.* Elle n'emporteroit pas le vice local, parce que le cancer avoit pénetré plus avant que l'opération ne peut aller: elle n'emporteroit pas la cauſe du mal, parce que le ſang *étant une fois empreint du virus cancereux, loin que la nature puiſſe par ſes propres forces l'expulſer, ce même virus, quand il s'eſt une fois developpé au point de diviſer les parties, cauſe tant de deſordres, ronge & ambule avec tant de ferocité, que les ſolides ſont bientôt détruits, & ne ſont pas en état de réſiſter à la malignité des fluides qui ſe trouvent chargés de ſels groſſiers, piquans & tranchans, ſemblables à de l'eau forte*: d'ou il conclud, que *l'art ne peut apporter aucun ſecours à une telle maladie, la nature encore moins; par conſequent*, ajoute-t-il, *elle eſt abſolument incurable.*

Une déciſion ſi préciſe qui déclare un tel cancer abſolument incurable, eſt d'autant plus forte que ce Chirurgien ne le conſidére qu'en lui-même, ſans aucun rapport à la paralyſie & aux autres maux dont il étoit accompagné, & qui étoient une preuve inconteſtable que le virus cancereux qui cauſoit toutes ces maladies, s'étoit inſinué dans toute la maſſe du ſang.

Enfin M. le Dran décide pareillement que dans l'état où étoit la Demoiſelle Coirin, on ne pouvoit la flater d'aucune eſpérance.

La principale raiſon qu'il en donne eſt que *la fuſée qui s'étendoit juſqu'à l'aiſſelle, étoit une preuve preſque certaine, que le ſang avoit acquis une nature cancereuſe, auquel cas le retour de la maladie eſt*, dit-il, *preſque certain*, quand même on pourroit parvenir à faire *l'extirpation* de toutes *les glandes engorgées.*

Par cette raiſon il croit le mal ſi deſeſperé que bien loin de penſer qu'on puiſſe le guérir, il ne le croit pas même ſuſceptible de ſoulagement. Car après avoir propoſé quelques topiques *pour empêcher l'humeur cancereuſe de s'effaroucher de plus en plus*, en tâchant de diminuer ſa fermentation, il finit par ces paroles remarquables: *Quelques remédes que l'on faſſe, je doute qu'ils aient un heureux ſuccès, n'ayant jamais vû l'humeur cancereuſe, quand la lymphe en eſt empreinte, ſe corriger par aucun reméde, & ayant très ſouvent vû revenir des cancers dont on avoit fait l'extirpation à des perſonnes qui paroiſſoient bien conſtituées, & dont le temperament & la ſanté ſembloient donner aſſez de tems pour faire les remédes convenables.*

Si ſelon ce Chirurgien l'amputation de la mammelle & l'extirpation des glandes dans les perſonnes les mieux conſtituées & dont les cancers n'étoient point encore ouverts, n'ont preſque jamais pû les guérir foncierement, ni empêcher leurs cancers de revenir lorſque la lymphe avoit été une fois empreinte du virus cancereux, que pouvoit-on eſpérer pour la Demoiſelle Coirin: elle dont le cancer étoit ulceré & ouvert depuis douze ans, dont la moitié du corps du côté du cancer étoit tombé depuis treize ans en paralyſie & bientôt après dans le deſſéchement, dont toutes les forces étoient entierement abſorbées, dont les liquides appauvris & corrompus n'avoient preſque plus d'eſprits pour les animer, & chez qui la nature épuiſée par tant d'années de ſouffrances & de langueur étoit abſolument impuiſſante pour ſe débarraſſer de l'humeur maligne & corroſive, qui la minoit chaque jour, & qui l'avoit enfin réduite à la plus déplorable agonie.

Ajoutons encore ici la déciſion de M. Gaulard Médecin du Roi, qui donne pour principe

cipe dans ſa Diſſertation ſur le cancer en queſtion, *qu'un cancer* qui vient d'être *ulceré, n'eſt curable que par l'amputation*, & *qu'un cancer ulceré depuis douze ans eſt abſolument incurable.*

Après les déciſions de tant de Maîtres de l'art, dont pluſieurs ont traité eux-mêmes ce cancer, & qui ont été malgré tous leurs ſoins les triſtes témoins de ſes funeſtes progrès, il ne me reſte plus qu'à prouver que la régéneration du mammelon que la pourriture avoit fait tomber tout d'une piéce dès 1719. ne pouvoit s'opérer que par une nouvelle création. Pour en faire une Démonſtration complette, je n'ai beſoin que des principes que fournit M. Gaulard dans ſa Diſſertation ſur ce ſujet. Il déclare d'abord affirmativement que cette régéneration *eſt impoſſible*, non ſeulement par la raiſon *qu'un cancer ulceré n'eſt curable que par l'amputation de la partie cancereuſe*, mais auſſi parce que *de toutes les parties du corps nulle ne peut ſe reproduire ſi on en excepte les dents. Or un mammelon* eſt une partie du corps. *Ce n'eſt pas une continuité des vaiſſeaux de la mammelle; c'eſt un corps particulier* qui eſt *d'une organiſation diſtincte & ſinguliere.* C'eſt un corps *compoſé de vaiſſeaux fins & délicats, d'un grand nombre de nerfs & de tuyaux, & de pluſieurs glandes* qui ſe forment dans lui-même: d'où cet habile Médecin conclud, *qu'il ne faudroit pas moins qu'une création pour réparer un mammelon abſolument détruit, & totalement ſeparé de la mammelle.*

Ce ſavant Anatomiſte, pour ne rien laiſſer à deſirer ſur un ſujet ſi important, répond enſuite aux deux ſeules objections qu'on pourroit faire, & par leur ſolution il établit encore plus fortement les principes qu'il a poſés & les conſéquences qu'il en tire. La premiere de ces objections eſt que les dents ſe reproduiſans, il n'eſt peut-être pas impoſſible qu'un mammelon ſe reproduiſe pareillement. Sur quoi il fait voir que les dents ne ſe reproduiſent que parce qu'il y a *dans chaque alveole pluſieurs germes* de dents, qui ſe développent lorſque la dent au deſſous de laquelle ils étoient, eſt arrachée. Il obſerve même que ces germes en ſe developpant, pouſſent & font tomber quelquefois *la dent ſuperieure*, au lieu que toutes les autres parties du corps n'ont point de germes dans les parties voiſines pour ſe reproduire; qu'auſſi à quelque âge que ce puiſſe être, on n'a jamais vû une partie totalement détruite ſe régénerer à l'exception des dents, & qu'il eſt abſurde d'imaginer qu'une partie organiſée par une multitude de vaiſſeaux différens qui forment un nombre innombrable de glandes, eût un germe pour ſe reproduire.

La deuxiéme objection eſt que la peau, les muſcles, les vaiſſeaux & pluſieurs autres parties qui entrent dans la compoſition du corps, ſe reproduiſent après avoir été détruites, & qu'ainſi un mammelon peut également ſe reproduire. La réponſe eſt que la peau, les muſcles & les vaiſſeaux ne pourroient pas ſe reproduire, s'ils étoient entierement détruits. Lorſqu'il y en a ſeulement une portion qui a été ſéparée de ſa continuité, les tuyaux qui compoſent ces parties peuvent s'allonger, & s'allongent effectivement par les ſucs nourriſſiers qui ſe collent peu à peu à leurs extrémités, & rempliſſent enfin par une cicatrice le vuide qui étoit entre les deux parties d'un muſcle qui auroit été coupé. Mais cette opération naturelle & ordinaire conſiſte ſeulement dans l'allongement des parties qui ſubſiſtent, & non dans la régénération d'un corps entierement détruit, ce qui eſt de toute impoſſibilité par les loix que le Créateur a établies dans la nature.

Enfin pour ſentir que l'analogie ou comparaiſon des muſcles dont les tuyaux peuvent s'étendre, n'a aucune ſimilitude ou proportion avec la régéneration d'un mammelon entierement détruit, il ne faut que faire attention, *qu'un mammelon*, comme dit M. *Gaulard, n'eſt pas une continuité de vaiſſeaux de la mammelle*, que c'eſt au contraire *un corps particulier d'une organiſation diſtincte & ſinguliere*, qui a pluſieurs parties qui lui ſont propres, & qui ne *reçoit de la mammelle que les tuyaux lactés*; & même que ces tuyaux, *à le prendre dans la vérité du fait, n'entrent pas dans la compoſition de ſa ſubſtance, & qu'elle en eſt ſeulement traverſée.* Or comment un corps qui a une organi-

ganisation qui lui est propre & toute différente de celle de la mammelle à laquelle il est seulement joint, un corps dont une partie de ce qui le compose se forme dans lui-même, en un mot, qui n'est point la continuation des vaisseaux d'un autre corps, pourroit-il être reproduit par l'allongement de quelques tuyaux, dont l'organisation est toute différente de la sienne? Il est donc de la derniere évidence, que quand même le cancer de la Dlle. Coirin auroit pû être parfaitement guéri, quand même le trou profond qui depuis long-tems avoit pourri une partie de son sein eût pû être rempli & rebouché par l'allongement des tuyaux dont la mammelle est composée, il auroit encore été physiquement impossible qu'il revînt un mammelon à ce sein, parce qu'encore un coup un mammelon est un corps particulier posé au centre de la mammelle, lequel a une organisation singuliere, d'où il suit, comme dit M. Gaulard, que ce mammelon ne pouvoit être rétabli que par une création.

§. II.

La guérison de la paralysie de la Demoiselle Coirin étoit physiquement impossible.

J'Ai déja démontré dans ma II. Proposition que la paralysie de la Dlle. Coirin avoit tous les caractéres d'une paralysie complette & consommée. Cette impuissance totale qu'elle éprouve dans le moment même qu'elle en est frapée; ce froid de glace qui s'empare aussi-tôt de son bras, de sa cuisse & de sa jambe, & que le feu même ne peut réchauffer; cette immobilité pesante qui la prive entierement de toute action; cette couleur pâle, livide & inanimée, qui fait penser à quelques-uns des témoins que ces membres sont déja morts; enfin ce retirement des muscles & des nerfs, & ce dessêchement affreux où tombent incontinent ses membres perclus, peuvent-ils laisser lieu de douter qu'une paralysie qui pendant plus de douze ans a réduit des membres en cet état, ne soit une paralysie entierement complette? Or c'est un principe constant, comme on a vû dans quelques-unes des Démonstrations précedentes, que toute paralysie entierement complette est absolument incurable. Je ne repeterai point ici toutes les raisons qu'en fournissent les Maîtres de l'art, je n'ai besoin que de rappeller en peu de mots celles qui sont tirées du dessêchement, qui suffisent de reste pour démontrer l'impossibilité physique d'une telle guérison.

Tous les témoins & en particulier les Chirurgiens qui ont traité la Demoiselle Coirin, parlent du dessechement de sa jambe comme d'un fait notoire: or ce fait sur lequel il n'étoit pas possible qu'ils se trompassent, étant une fois supposé, est par lui-même une preuve sans replique de l'incurabilité la plus manifeste. Le dessêchement d'un membre particulier, qui est la suite & l'effet d'une paralysie, a pour cause la privation totale des esprits animaux dans cette partie, qui cessant d'agir sur les parties nourricieres que le sang apporte dans tous les membres, met ces membres hors d'état d'en profiter suffisamment. Mais ce dessêchement ne prouve pas seulement l'absence des esprits dans un membre, il fait aussi connoître que les tuyaux dont les muscles sont composés, sont affaissés & applatis, ce qui ne manque jamais d'arriver lorsque les esprits animaux qui les enfloient & les humectoient, ont cessé pendant long-tems de les entretenir ouverts.

„ C'est un fait démontré par toutes les experiences anatomiques (*dit M.* Gaulard *dans* „ *sa Dissertation sur la guérison de* Philippe Sergent,) que dans les corps animés tous „ les tuyaux ou cavités composées de parties flexibles & destinées à recevoir & à transmettre „ un liquide, s'affaissent lorsque le liquide cesse pendant long-tems d'y couler, les parois inte- „ rieurs de ces tuyaux se rapprochent, la cavité s'efface entierement, & il ne reste plus „ qu'un corps solide dont les conduits sont absolumens détruits. *A quoi M. Gaulard a-* „ *joute plus bas* qu'il est prouvé par l'atrophie survenue à la jambe (*de Sergent depuis* „ *quinze mois*) que tous les tuyaux ou cavités des fibres charnues qui composent les mus-

cles,

„ cles, ont eſté affaiſſés. Or il eſt abſolument impoſſible, *continue-t-il*, à la nature & à „ l'art de rouvrir ces anciennes cavités qui ont été effacées, ou plûtôt de former de nou- „ veaux conduits à la place de ceux qui n'exiſtent plus. Il eſt évident, *ajoute-t-il enco-* „ *re*, que c'eſt ce que la nature & l'art ne peuvent jamais faire. "

Si M. Gaulard a décidé d'une maniere ſi formelle & a en même tems prouvé par des raiſons fondées ſur les expériences les plus certaines, que la guériſon de la jambe de Sergent qui n'étoit pas encore entierement deſſéchée, mais ſeulement atrophiée, & dont l'atrophie n'étoit commencée que depuis quinze mois, étoit déja d'une impoſſibilité abſolue; qu'auroit-il dit d'un deſſéchement qui pendant plus de douze ans n'avoit fait que s'accroître, & rendre enfin la jambe de la Dlle. Coirin preſque ſemblable à celle d'un cadavre aride? Peut-il être douteux que les tuyaux des muſcles de cette jambe privés pendant tant d'années des eſprits néceſſaires pour les humecter & les vivifier, n'aient à la fin perdu toutes leurs cavités? N'eſt-il pas démontré par les expériences qu'ont fait en pareil cas tous les Anatomiſtes, que les parois internes de ces tuyaux ſe ſont infailliblement collés & réunis enſemble?

Mais il eſt preſque inutile d'employer ici l'expérience & les raiſonnemens des Médecins, puiſque le deſſéchement viſible des muſcles de la jambe en queſtion a été une preuve palpable & à la portée de tout le monde, que la plus grande partie des tuyaux de ces muſcles étoient même anéantis, & que le reſte n'étoit plus qu'une maſſe aride, inanimée, & applatie ſur les os. *La jambe de la Dlle. Coirin a été deſſéchée & retirée pendant* 13. *ans*, diſent les témoins: donc les tuyaux des muſcles de cette jambe étoient, ſinon totalement détruits, du moins tout à fait affaiſſés; la conſequence eſt évidente. C'eſt un principe d'Anatomie que des tuyaux affaiſſés pendant plus d'un an, ſe reſſerrent, que leurs parties internes s'accrochent enſemble & ſe réuniſſent, & qu'ils perdent leur cavité: donc les tuyaux des muſcles en queſtion ayant été affaiſſés pendant 13. ans, & qui plus eſt deſſéchés, ne pouvoient plus avoir de *cavité*, & *il ne reſtoit plus qu'un corps ſolide dont les conduits* étoient *abſolument détruits*, dit M. Gaulard. *Il eſt abſolument impoſſible... à la nature & à l'art... de former de nouveaux conduits à la place de ceux qui n'exiſtent plus*, dit encore le même Médecin. Mais indépendemment de ſa déciſion, il ne faut que du bon ſens pour ſe convaincre qu'il n'y a que Dieu qui puiſſe reconſtruire dans nos corps des parties organiſées qui ont ceſſé d'être: donc la guériſon de la Dlle. Coirin étoit phyſiquement impoſſible à tout autre qu'au Créateur.

Mais il ne ſuffiſoit pas encore de régénérer des tuyaux dans les muſcles, il falloit auſſi y faire paſſer des eſprits animaux pour les mettre en état d'agir, & les empêcher de retomber dans le deſſéchement. Or il eſt démontré par les mêmes principes d'Anatomie que tous les nerfs qui avoient ceſſé depuis plus de douze ans d'apporter ces eſprits animaux dans ces membres s'étoient pareillement deſſéchés, & avoient également perdu toutes les cavités par leſquels ces eſprits coulent depuis le cerveau juſqu'aux extrémités des nerfs. Voilà donc encore une infinité d'autres conduits qu'il falloit rétablir douze ans après leur deſtruction. L'art a-t-il quelque ſécret, ou la nature quelque reſſource, pour former de nouvelles routes dans des nerfs retrecis & deſſéchés depuis treize ans? N'ajoutons point de réflexions à des faits qui parlent d'eux-mêmes, & qui portent avec eux l'évidence juſqu'au dernier dégré de la démonſtration.

Je pourrois relever encore pluſieurs circonſtances frappantes tirées de la longue privation des eſprits animaux, qui avoient réduit depuis long-tems la Dlle. Coirin dans un état d'épuiſement, de défaillance & d'agonie. Mais il eſt ſuperflu d'ajouter quelque choſe à l'évidence lorſqu'elle eſt entiere; & il vaut bien mieux me hâter de préſenter au Lecteur des preuves inconteſtables, qu'une guériſon ſi évidemment impoſſible à l'art & à la nature a été prompte & parfaite. Dieu veuille qu'il tire lui-même les conſéquences qui réſultent d'une merveille ſi admirable & ſi viſiblement marquée au coin de la Toute-puiſſance.

IV. PROPOSITION.

La Demoiſelle Coirin a été guérie ſubitement du principe de toutes ſes maladies le 12. *Août* 1731. *par l'application de la terre du Tombeau du Bienheureux M. de Pâris, & en peu de jours ſes membres retirés & deſſéchés ont été entierement retablis dans leur étendue & dans toute leur force; le mammelon même tombé douze ans auparavant tout d'une piece, a été recréé, & en peu de tems a acquis ſa grandeur parfaite, avec toutes les qualités propres à cette partie.*

QUoique Dieu ſoit toujours admirable dans ſes œuvres, & que les merveilles de ſa puiſſance annoncent & publient toujours ſa grandeur; quoique tous les miracles de guériſon qu'il lui plaît d'opérer dans ce tems de troubles & de nuages, raſſurent & conſolent ſes Elus, en donnant des ſignes ſi ſenſibles de ſa protection à ſon Egliſe affligée par les contradictions, les affoibliſſemens & les perſécutions que ſouffrent pluſieurs des verités les plus importantes de la Religion, il eſt toutefois de certains prodiges extraordinaires & frappans, où Dieu ſortant, pour ainſi dire, tout à fait de ſon ſecret, & faiſant éclater la preſence de ſon adorable Majeſté par la grandeur de ſes œuvres, force ſes créatures de prêter l'oreille à ſa voix également conſolante & redoutable, & ne leur laiſſe aucun prétexte de ſe diſſimuler ce qu'il veut leur faire entendre.

Telle eſt la merveille opérée ſur la Demoiſelle Coirin. Pour en ſentir toute la grandeur, ne perdons point de vûe l'extrêmité où cette moribonde étoit réduite. Repreſentons-nous encore une fois cette agoniſante qui continue long-tems de vivre en paroiſſant ſans ceſſe toute prête d'expirer. Portons nos mains timides & tremblantes ſur ces membres ſecs & retirés, où l'on ne trouve plus que l'impuiſſance, la lividité, l'aridité, & le froid d'un cadavre. Approchons-nous de cet ulcére toujours ouvert & toujours ſuppurant. Forçons pour un moment nos ſens de s'arrêter ſur cet objet d'horreur, de puanteur & d'infection. Examinons la triſte attitude de ce corps, dont tous les membres privés des eſprits qui devroient les animer, ſe ſont entaſſés ſur le cœur, comme pour participer au reſte de chaleur qui s'y eſt retiré. Ecoutons ces triſtes & foibles plaintes, qui n'ayant preſque plus la force de ſortir, expirent ſur les lévres. Conſiderons ce viſage & ces yeux où ſont peints tous les ſignes les plus expreſſifs de la douleur, & qui n'offrent aux ſpectateurs d'autre reſſource pour calmer la compaſſion qu'ils excitent, que des ſimptômes d'agonie qui donnent lieu d'eſpérer que ſes maux ſont enfin ſur le point de finir. Regardons enfin cette bouche, qui paroît n'être ouverte que pour laiſſer exhaler un reſte de vie au premier ſigne de la mort.

J'ai déja prouvé à la fin de ma II. Propoſition que tel étoit l'état affreux où ſe trouva la Demoiſelle Coirin pendant tout le mois qui précéda ſa Neuvaine, & ſur tout le 10. Août 1731. veille du commencement de ſa guériſon. On y a vû entre autres faits que pluſieurs des témoins, parmi leſquels ſe trouvent le Pere de Lepine & le Frere Seguier, déclarent qu'ils s'attendoient le 10. Août 1731. qu'elle ne paſſeroit pas la nuit. Mais pour nous rappeller l'idée de ce que certifient ces témoins, écoutons la Miraculée elle-même nous faire la triſte peinture de l'état où elle étoit alors.

Elle déclare „ qu'elle n'a jamais été ſi foible que depuis le premier Juillet 1731. qua-
„ rante jours avant ſa guériſon, qu'elle ne pouvoit plus du tout ſe ſoutenir; que ſon corps
„ étoit devenu tout en un tas, tout courbé, & ne pouvant ſoutenir ſa tête; que lorſqu'on
„ la mettoit dans un fauteuil pour faire ſon lit, ſa tête tomboit ſur ſon eſtomach, ou ſur
„ ſon

„ ſon bras gauche, & juſques ſur le bras du fauteuil.... enfin qu'elle s'attendoit de mou-
„ rir de jour en jour, ſouffrant d'autant plus de mal que dans ce tems ſa retention d'urine
„ a toujours continué; qu'en cet état il lui vint dans l'eſprit de faire faire une neuvaine au
„ Tombeau de M. de Pâris, où elle ſçavoit qu'il s'étoit fait beaucoup de Miracles, dans
„ l'intention (ajoute-t-elle) de demander à Dieu non ſa parfaite guériſon, mais ſeule-
„ ment quelque ſoulagement dans ſon accablement." Car la longue habitude où elle étoit de ſouffrir, lui faiſoit croire que Dieu la vouloit en cet état; & elle ſe ſeroit trouvée encore trop heureuſe d'obtenir quelque adouciſſement à ſes maux.

Mais le Très-haut qui vouloit faire paroître la grandeur de ſa miſéricorde & rendre un témoignage éclattant à ſes vérités combatues, en manifeſtant par un Miracle du premier ordre quel crédit a auprès de lui l'interceſſion du Bienheureux Appellant qui a conſommé ſa vie à gémir des maux de l'Egliſe, ſurpaſſa infiniment les vœux de notre moribonde, & couronna ſa foi avec autant de magnificence, que ſes deſirs étoient humbles & modeſtes.

Genevieve Lamarre connue de tout le Bourg de Nanterre par ſa pieté, fut l'Ange viſible député par la malade vers le miraculeux Tombeau pour y porter ſa confiance & ſes vœux, & pour en rapporter les inſtrumens de ſa guériſon; celle-ci *ayant executé*, nous dit-elle, *ſa commiſſion, remit* à la malade le 11. Août 1731. une *chemiſe qu'elle avoit fait toucher au Tombeau, & lui en apporta de la terre.*

Que l'incrédule orgueilleux n'inſulte point à l'impuiſſance naturelle & à la foibleſſe apparente de ces moyens, puiſque Dieu lui-même a voulu s'en ſervir pour opérer les plus admirables merveilles. Qu'il s'humilie au contraire, qu'il s'abbaiſſe, qu'il s'anéantiſſe devant le Tout-Puiſſant, qu'il reconnoiſſe en frappant ſa poitrine qu'il n'eſt lui-même que pouſſiere & que néant; & que ſon reſpect pour les œuvres du Très-haut ſoit le premier dégré de ſa foi, & devienne le gage des graces que Dieu eſt prêt de lui accorder.

La moribonde n'a pas plûtôt reçu ces précieux inſtrumens de la miſericorde de Dieu ſur elle, qu'elle ſe fait mettre ſur le champ la chemiſe conſacrée par l'attouchement de la Tombe. Bientôt après, elle ſent qu'une vertu ſecrette & bienfaiſante s'eſt inſinuée par tout ſon corps. Elle déclare que „ dès la nuit même du 11. au 12. (Août) ſes forces
„ commencerent à revenir de façon qu'elle eut la force de ſe retourner dans ſon lit, ce
„ qu'elle n'avoit pû faire, *ajoute-t-elle*, depuis le commencement de ſa paralyſie,
„ ayant toujours été obligée depuis ce tems de demeurer couchée ſur le dos où on la
„ mettoit."

Quel prodige! Ces membres froids, impuiſſans, inanimés, ces membres dont la moitié portoit depuis treize ans les livrées de la mort par leur immobilité, leur deſſéchement & leur couleur livide, ont déja la force de ſe retourner: déja ils ſe raniment, ſe réchauffent & ſe vivifient: non ſeulement cette paralyſie ſi ancienne a ceſſé d'être, mais les forces ſont deja revenues, que dis-je, *ce jour-là même 12. Août auſſitôt qu'elle ſe frotte de la terre qu'on lui avoit apportée, elle s'apperçut*, dit-elle, *que ſon ſein avoit ceſſé de ſaigner, & que le trou commençoit à ſe reboucher.* Ainſi la ſource funeſte d'où cet horrible cancer n'exhaloit que corruption & que puanteur, eſt tarie dans un moment. Ce cancer a tout d'un coup perdu ſa ferocité & toutes ſes forces. Eh! que ſont donc devenues toutes les pointes tranchantes de ſon mortel virus? Que ſont devenues ces humeurs pourriſſantes & gangréneuſes, ſuites funeſtes du cancer qui depuis tant d'années avoient corrompu toute la maſſe du ſang, & qui, ſuivant M. Hequet, avoient fait prendre à ce ſang *des engagemens irremediables?*

A l'approche de la terre du Tombeau du Bienheureux tous ces poiſons ont pris la fuite: *un ſang doux & rempli de parties onctueuſes & balſamiques, ſeules capables*, dit M. Gaulard, *de procurer la réunion des chairs*, a été tout d'un coup ſubſtitué à la place de ce ſang chargé *de ſels groſſiers, piquans & tranchans, ſemblables à de l'eau forte*, dit M. Souchai; & dans le moment le cloaque d'infection, qui depuis 12. ans avoit

pourri le fond du ſein de la Demoiſelle Coirin, ſe remplit ſi vîte de chairs ſaines, que dès ce premier jour elle s'apperçoit ſenſiblement qu'il ſe guérit & ſe referme!

A la vûe de ces faits qui peut douter que dès le premier inſtant que la Demoiſelle Coirin a fait uſage de la terre, elle n'ait été guérie du principe de tous ſes maux? Si tous les funeſtes effets que le virus cancéreux avoit produit dans preſque tous ſes membres, n'ont pas été dans ce moment totalement réparés, il n'en eſt pas moins viſible que la ſource empoiſonnée de ſes maux a tout d'abord été tarie. En effet n'eſt-il pas inconteſtable que le virus cancéreux a été ſubitement anéanti, puiſque la plaie du ſein a commencé ſur le champ à ſe refermer, & que de nouvelles chairs ſe ſont formées preſque à vûe d'œil pour la remplir? N'eſt-il pas également certain que la paralyſie a tout à coup ceſſé d'être, puiſque tous les membres de la Miraculée ont eu dès le premier jour la force de ſe remuer?

Mais le Tout-puiſſant ne tarda pas à donner une entiere perfection à ſon ouvrage. La Miraculée & autres témoins atteſtent que „ dès le lendemain matin 13. Août elle ſe trou- „ va en état de ſe lever ſeule, & même de s'habiller & de ſe coëffer, tout ſon côté gau- „ che ayant commencé à avoir du mouvement, ſa jambe gauche s'étant deployée de fa- „ çon qu'elle put la poſer à terre ſur le bout du pied, s'étant même apperçue que le „ creux qu'elle avoit au deſſus de la hanche avoit commencé à ſe remplir, & s'étant „ trouvée la force de porter ſon bras gauche juſqu'à ſa tête."

Que vos œuvres ſont grandes, ô mon Dieu! Que vos témoignages ſont admirables, & que nous ſerions inexcuſables ſi nous refuſions de nous y ſoumettre! Qui peut s'empêcher de reconnoître que c'eſt par vôtre opération toute-puiſſante, que non ſeulement ces membres perclus depuis ſi long-tems, ces membres ſecs & retirés, acquérent en un jour tout ce qui leur manquoit pour agir? que non ſeulement les eſprits animaux recommencent à couler dans les nouvelles cavités que votre main vient de creuſer dans ces nerfs racornis depuis 13. ans: que non ſeulement tous les tuyaux des muſcles affaiſſés depuis le même tems, viennent d'être rétablis & recréés; mais même que cette jambe toujours pliée ſous la cuiſſe depuis douze ans, cette jambe qui paroiſſoit, diſent les témoins, beaucoup plus courte que l'autre, cette jambe qui reſſembloit à un oſſement de ſquellette qui ſeroit reſté couvert de ſa peau, s'étend en une nuit, ſe deploye & commence à s'allonger?

L'incrédule oſera-t-il nier ces faits? C'eſt ſans doute le parti qu'il prendra, ſi Dieu permet que ſon cœur ſoit aſſez endurci pour s'opiniâtrer contre l'évidence: mais ces faits ſont certifiés par une foule de témoins ſi dignes de foi, qu'il faut être reſolu de révoquer tout en doute pour refuſer de les croire. Et entr'autres ſur quel prétexte l'incrédule pourra-t-il recuſer le témoignage de ceux qui avant que d'avoir été frappés par la vûe de ce Miracle, étoient peu diſpoſés à croire ceux qui s'étoient opérés par l'interceſſion d'un Appellant, & qui préſentement s'expoſent à tout pour atteſter la vérité de cette éclatante merveille.

Le Pere de Lepine, qui compare la jambe & la main gauche de la Demoiſelle Coirin aux membres *d'un corps mort*, & qui s'attendoit le 10. Août *que le lendemain matin* on lui *demanderoit de ſonner ſon glai*, *certifie* que *dès le commencement* de ſa Neuvaine elle a eu *l'uſage de ſa main & de ſa jambe*, *& a commencé à ſe lever elle ſeule.*

Le Frere Seguier qui atteſte que la jambe de la Demoiſelle Coirin „ étoit retirée, atrophiée & deſſéchée, *& qu'il la vue en cet état* juſqu'au 11. Août, certifie qu'il „ eſt de ſa connoiſſance que ce même jour 11. Août elle avoit fait commencer une Neu- „ vaine au Tombeau de M. de Pâris, par Genevieve Lamarre, & que cette femme „ lui ayant apporté de la terre du Tombeau, elle commença à s'en frotter le 12. & que „ le 13. elle ſe trouva en état de ſe lever & de s'habiller."

Le Pere Feru, qui déclare que la Demoiſelle Coirin avoit „ la moitié du corps du „ côté gauche comme mort, *ajoute plus bas*, qu'elle ſe détermina le 10. Août à faire

„ fai-

„ faire une Neuvaine à S. Medard par la nommée Genevieve Lamarre: que cette fem-
„ me lui ayant aporté de la terre du Tombeau de M. de Pâris elle s'en frotta le 12. ce
„ qui la guérit presque subitement, de façon qu'étant allé la voir deux ou trois jours après,
„ je la trouvai, *dit-il*, levée & habillée; & elle me dit qu'aussitôt qu'elle s'étoit frottée
„ de cette terre, tout son côté gauche avoit commencé à avoir du mouvement, &
„ qu'elle s'étoit trouvée assez de force pour se lever seule, se coëffer & s'habiller."

La Dame Prieur qui atteste, que depuis „ 1718. jusqu'au 12. Août 1731. *le* bras, *la*
„ cuisse *& la* jambe *gauche de la Demoiselle* Coirin étoient restés comme morts....
„ *& étoient* devenus de la couleur d'une chair morte & presque entierement desséchée,
„ & même que les nerfs de cette jambe s'*étoient* si fort retirés, qu'elle paroissoit toute
„ racourcie:" & qui après avoir fait la description de l'état affreux où son cancer ouvert & ses autres maux l'avoient réduite, déclare *qu'elle n'a jamais paru tant souffrir que le* 10. *Août* 1731. *ce qu'on voyoit à l'air de son visage, n'ayant presque plus la force de se plaindre;* & ajoute plus bas „ qu'étant retournée la voir le 13. du même mois, elle
„ fut d'une surprise extrême de la trouver dans sa chambre toute coëffée & habillée."
Qui n'eût pas en effet été saisi comme elle d'admiration & même d'épouvante, à la vûe de cette espece de résurrection d'une sorte de cadavre à demi desséché & qui commençoit à se pourrir?

Mais voyons une impression encore plus marquée d'une surprise qui va jusqu'à l'effroi dans la premiere personne qui entra dans sa chambre ce même jour 13. Août. Quoique la servante de la Demoiselle Coirin eût appris d'elle dès la veille, *qu'elle se trouvoit mieux*, & *qu'elle avoit eu la nuit la force de se retourner dans son lit*, néanmoins toujours occupée de l'impuissance & de l'extremité de son état, & ayant été vivement frappée d'horreur à l'aspect de ses membres glacés, arides & retrecis qu'elle avoit touchés tant de fois, elle n'avoit garde de s'imaginer que ce mieux, qu'elle étonnant qu'il fût, pût être le signe & la marque d'une guérison si incompréhensible Le récit qu'elle nous fait de son étonnement est rempli de traits si naturels & si naïfs, qu'il n'est pas moins la preuve d'une sincérité parfaite, que de la grandeur du prodige. Elle déclare que „ le 13. étant venue à midi dans sa chambre lui apporter sa soupe, elle la vit toute
„ coëffée & habillée, assise dans un fauteuil, ce qui la surprit tellement que quoiqu'elle
„ la vît bien; elle ne put dabord croire que c'étoit elle, & alla avec empressement la
„ chercher dans son lit, où ne l'ayant point trouvée, & l'ayant regardée dans son fau-
„ teuil avec plus d'attention, elle fut si surprise de la voir qu'elle étoit toute hors d'elle-
„ même, & lui demanda qui l'avoit ainsi habillée & mise toute droite dans son fauteuil,
„ à quoi la Demoiselle Coirin lui repondit que c'étoit elle-même: de quoi elle fut si trou-
„ blée, *ajoute-t elle*, qu'elle ne savoit où elle étoit."

Cependant le Tout-puissant qui a voulu employer six jours à former l'Univers, quoiqu'il eût pû également le créer d'une seule parole, ne jugea pas à propos de remettre tout d'un coup dans son état de perfection la jambe retirée, retrecie & desséchée de notre Miraculée.

Nous venons de voir des preuves sensibles que la nuit du 12. au 13. il avoit reproduit d'une maniere subite tout ce qui étoit essentiel pour le mouvement dans son bras, dans sa cuisse & dans sa jambe, puisque plusieurs témoins dignes de foi, certifient que ce jour 13. Août elle se servit de sa jambe & de sa main pour se lever, pour marcher, pour s'habiller, pour se coëffer, & qu'il n'eût pas été possible qu'elle eût fait aucun usage de ces membres, qui depuis si long-tems étoient atrophiés & privés d'esprits animaux, si tous les conduits & les tuyaux nécessaires pour faire passer ces esprits dans ces membres, & pour donner moyen à cette lymphe subite d'exécuter le mouvement, en enflant les tuyaux des muscles, n'avoient été rétablis. Mais la Miraculée nous apprend elle-même, que ce jour 13. Août, quoique sa jambe gauche eût commencé à se ranimer, à se de-

ployer & à s'allonger, néanmoins elle étoit encore si courte, qu'il n'y avoit que *le bout du pied* qui pût poser à terre. Ainsi les tuyaux des muscles étoient rétablis, mais ils n'étoient pas encore rallongés au point où ils devoient l'être: elle se soutenoit sur le bout du pied; mais elle ne pouvoit encore marcher qu'avec une extrême peine. Aussi sa servante nous apprend-elle que ce ne fut que le 14. qu'elle a proprement *commencé à marcher* avec un peu de facilité.

Cependant la Demoiselle Coirin, à qui des preuves si éclatantes de l'opération Divine ne laissoient aucun lieu de douter que le Tout-puissant n'achevât en peu de jours son ouvrage, & qu'il ne lui rendît bientôt l'usage entierement libre de ses membres, résolut de ne pas *faire avertir la Dame sa mere qui étoit en son lit malade depuis long-tems*, de ce que Dieu avoit déja fait en sa faveur, voulant lui donner le plaisir entier de la surprise: elle deffendit à sa Servante de lui dire ce qui lui étoit arrivé, jusqu'à ce qu'elle fût en état de descendre elle-même dans sa chambre, & de paroître tout d'un coup à ses yeux parfaitement guérie. *Le 19. Août* dernier jour de la Neuvaine, sa jambe retirée & desséchée ayant déja repris sa longueur naturelle, & la Demoiselle Coirin *se sentant assez de force*, comme elle le dit elle-même, *pour descendre de sa chambre, & dîner avec la Dame sa mere, elle vint la voir comme on alloit servir le dîner.* Qui pourroit exprimer tout ce qu'une telle entrevûe causa d'étonnement, d'admiration, de reconnoissance envers Dieu, à une mere qui étoit encore infiniment plus touchée de l'état affreux & hors de toute espérance où sa fille étoit depuis tant d'années, que de ces infirmités personnelles. A cette vûe son cœur & ses entrailles furent émûes par les plus vives impressions & les plus violens transports. Un premier cri de surprise & d'effroi fut bientôt suivi d'un si vif saisissement, qu'il lui ôta tout à coup l'usage de la parole. Elle fut *tellement* frappée, dit-elle, *de surprise & de joie*, qu'elle en *jetta des cris d'étonnement*, & elle demeura *si saisie qu'elle ne put parler davantage, & ne put dîner.*

„ Dans ce moment, *ajoute-t-elle*, les deux freres de la Demoiselle Coirin, l'un Va-
„ let de Chambre du Roi, & l'autre Garde du Corps de Sa Majesté, voulant s'eclaircir
„ du bruit public qui commençoit à se repandre de cette guérison, arriverent chez elle.
„ La Demoiselle Coirin les appercevant se leva & s'avança au devant d'eux jusqu'à la
„ porte de sa chambre, & cela, seule, sans l'aide ni soutien de personne." Il n'en fallut pas davantage pour convaincre pleinement ces Officiers de chez le Roi, que ce ne pouvoit être que par une opération du Tout-puissant, que les ossemens hideux qui avoient pendant si long-tems tenu lieu de jambe à leur sœur, étoient devenus subitement une jambe si complette qu'elle s'en servoit avec facilité. Ce miracle leur fit même tant d'impression, que nul interêt humain ne fut capable de les empêcher d'en rendre gloire à Dieu.

En effet dès ce jour-là cette guérison étoit déja si parfaite, ou du moins les muscles de la jambe en question avoient déja si bien repris toutes leurs forces & leur croissance, que Genevieve Lamarre assure „ qu'étant allée voir ce même jour la Demoiselle Coirin, elle
„ la trouva dans sa chambre agissant & marchant si librement, qu'elle s'avança au devant
„ d'elle sans aide de personne, enforte qu'il ne lui restoit aucune marque de sa paralysie."

La Dame Cœurdroi, aussi bien que son mari Procureur Fiscal de Nanterre, certifie que
„ la Neuvaine de la Demoiselle Coirin étant à peine finie, elle fut extrêment surprise de
„ la voir venir chez elle, & de la voir marcher, s'appuyant legerement sur le bras de
„ sa Servante & sur une canne qu'elle avoit à la main droite; qu'elle lui trouva un visage
„ extrémement different de celui qu'elle lui avoit vû auparavant, l'ayant vue avant sa
„ guérison extrêmement pâle, deffaite, have, abbatue, & ne pouvant absolument se sou-
„ tenir, au lieu qu'elle la voyoit ayant le visage & les yeux bons, paroissant se bien por-
„ ter & se servant librement de son bras & de la main gauche."

La Dame Prieur avec son mari atteste que „ peu de jours après le 13. Août elle a vû la
„ De-

„ Demoiſelle Coirin entierement & parfaitement guérie de toutes ſes incommodités, & „ dans une ſanté parfaite."

Mais la Demoiſelle Coirin ne ſe contenta pas de ſe faire voir à ſes amies. Dès *le 24. du même mois d'Août*, brûlant d'une ſainte impatience de faire éclater ſa guériſon, & de rendre de publiques actions de graces à ſon Divin libérateur, *elle eut aſſez de forces*, dit-elle, *pour aller à ſa paroiſſe à pied pour entendre la Meſſe où elle communia à genoux.*

Je certifie, dit pareillement le Pere Procureur de la Maiſon de Nanterre, *que le 24. du mois elle vint à pied entendre la Meſſe où elle communia à genoux.*

„ Elle vint à l'Egliſe, *dit le Curé de Nanterre*, & a communié à genoux, ce qu'el- „ le n'avoit pû faire depuis treize ou quatorze ans."

„ Elle y parut guérie, aux yeux de tous les habitans de Nanterre auſſi bien qu'aux „ miens," *dit le Chirurgien Religieux de Sainte Genevieve.*

„ Elle paroiſſoit ſe bien porter," dit Anne Giroux.

La prodigieuſe différence de cet état avec celui d'agonie où cette Demoiſelle étoit encore peu de jours auparavant, & la ſurpriſe extrême que l'on voyoit peinte ſur le viſage de tous ceux qui après avoir vû pendant tant d'années ſa jambe deſſéchée, retirée & raccourcie, la voyoient marcher avec facilité, ne manquerent pas de frapper tous les eſprits & de faire une vive impreſſion ſur preſque tous les cœurs. Auſſi depuis ce jour, la plûpart des habitans du Bourg de Nanterre s'empreſſerent-ils d'invoquer un ſerviteur de Dieu ſi agréable à ſes yeux qu'il ſe plaiſoit à manifeſter ſa gloire par les plus éclattans prodiges. Déja les perſonnes les plus infirmes & qui étoient atteintes des maladies les plus incurables, ſentoient renaître quelque eſpérance dans leurs cœurs à la vûe d'un changement ſi inconcevable & ſi ſubit.

Cette confiance ne fut pas vaine du moins à l'égard de tous. Pluſieurs d'entre ces malades reçurent des effets de la protection du Bienheureux Appellant: & entre autres le 4. Septembre ſuivant, la foi & la dévotion à ce ſaint Diacre obtinrent un ſecond Miracle en faveur d'une pauvre fille du même lieu nommée Marie Cartery, affligée d'un mal auſſi incurable qu'il étoit cruel & hideux. Les parens de cette fille qui la voyoient dans un état hors de tout eſpoir, l'engagerent à recourir *au grand ſaint* (ce ſont leurs termes) par l'interceſſion de qui la Demoiſelle Coirin avoit été guérie. Ils déclarent dans un Certificat commun qu'on trouvera enſuite des Pieces juſtificatives de cette Démonſtration „ qu'à „ la fin du mois d'Août tout le Bourg de Nanterre ayant vû la Demoiſelle Coirin aller à „ l'Egliſe parfaitement guérie en très peu de jours par l'interceſſion du grand Saint en- „ terré à S. Medard, appellé M. de Pâris, elle qu'on ſçavoit avoir été pendant plus de „ douze ans ſans pouvoir ſortir de ſon lit, qu'elle étoit rongée d'un cancer au ſein qui „ rendoit une infection épouvantable quand on la remuoit, & qu'elle avoit déja la moitié „ du corps mort, chacun dit à la mere de Marie Cartery qu'il falloit qu'elle menât ſa „ fille au Tombeau de ce Saint pour la faire guérir, puiſque les Chirurgiens ne pouvoient „ lui donner de ſecours."

Eliſabeth Giroux, femme de Pierre Pleinchamp, déclare en particulier, „ que „ comme tout Nanterre ſçavoit le Miracle qui étoit arrivé à la la Demoiſelle Coirin qui „ avoit été guérie preſque tout d'un coup avec de la terre du Tombeau de M. de Pâris, „ d'un cancer qui lui avoit percé le ſein & la retenoit au lit depuis plus de douze ans, „ ayant déja la moitié du corps comme mort, chacun conſeilla à Marie Cartery & à ſa „ mere de s'adreſſer à ce grand Saint."

Enfin les pere & mere de Marie Cartery déclarent de leur part, qu' „ ayant appris „ la guériſon de Mlle. Coirin qui avoit été guérie en peu de jours par l'interceſſion de M. „ de Pâris, quoique depuis douze ans elle eût la moitié .... du corps déja mort, & qu'elle „ eût un cancer qui rendoit une exhalaiſon de cadavre .... & l'ayant vue venir à la Meſſe

„ à

„ à pied, l'ayant même été voir chez elle, & l'ayant trouvée toute guérie, ils dirent à „ leur fille qu'il falloit qu'elle eût recours à un ſi grand Saint."

Quoique ces témoignages ne faſſent point partie des Pieces recueillies par la Demoiſelle Coirin, ni des Certificats qui ont eu pour objet d'atteſter ſa guériſon miraculeuſe, je ne m'en ſers pas avec moins de confiance; & peut-être même en feront-ils encore plus d'impreſſion ſur l'eſprit des Lecteurs. En effet cette circonſtance eſt une preuve que tous ces faits qui ſe trouvent à cet égard dans les Déclarations de ces témoins, étoient pour lors d'une notoriété publique à Nanterre. Ceux qui les atteſtent ſont des gens ſimples, qui ſans en avoir été requis par la Demoiſelle Coirin, & ſans avoir aucune intention de ſervir de témoins au Miracle opéré ſur cette Demoiſelle, mais dans l'unique vûe de rendre gloire à Dieu d'un autre Miracle fait ſous leurs yeux, s'aſſemblent devant les Juges & le Notaire du lieu, & par le fil de leur récit ſe trouvent engagés à rendre compte de la vive impreſſion que le magnifique prodige de la guériſon ſubite de cette Demoiſelle avoit fait ſur tous les habitans du Bourg: du moins ſur tous ceux dont le cœur n'étoit point endurci contre la vérité & l'eſprit obſcurci par de funeſtes préjugés.

Mais ſi la merveille du prompt retour de la ſanté de la Demoiſelle Coirin parut ſi évidemment miraculeuſe à tous ceux qui avoient connu ſon état déplorable, quoiqu'ils ne viſſent, pour ainſi dire, que l'extérieur de ſa guériſon, quels ont été les tranſports d'admiration de ceux à qui elle a fait connoître toute la grandeur de cette opération Divine? Le Lecteur comprend aiſément que j'entends parler de la guériſon parfaite de cet horrible cancer, qui avoit pourri le fond de la mammelle & en avoit fait tomber le mammelon tout d'une piéce il y avoit pour lors 12. ans. Peut-être même eſt-il impatient d'examiner les preuves de ce que j'ai avancé, que cette ſource intariſſable d'infection s'étoit refermée & guérie ſans laiſſer la moindre cicatrice, & que le Tout-Puiſſant avoit même créé de nouveau un mammelon à la place du trou infect qui exhaloit depuis pluſieurs années tant de puanteur & d'ordures. Oüi: la main de Dieu ne s'eſt pas contenté de rendre la ſanté à Demoiſelle Coirin, elle a même donné un nouvel être aux parties qui étoient détruites. Non ſeulement dès le premier jour le cancer & tous ſes ſels tranchans & corroſifs, qui avoient corrompu toute la maſſe du ſang, furent anéantis; non ſeulement toutes les glandes empreintes de ſon mortel virus furent dégorgées; non ſeulement la ſource empoiſonnée d'où ſortoient ſans ceſſe les puans débris de ſes ravages, fut ſur le champ tarie & deſſéchée, non ſeulement en peu de jours de nouvelles chairs s'empreſſerent de remplir la place du vuide infect que le cancer avoit formé; mais (ô merveille qui met ſous les yeux l'action de la Divinité de la maniere la plus ſenſible!) un nouveau mammelon eſt créé, un membre entier compoſé d'une infinité de vaiſſeaux d'autant plus délicats qu'ils ſont plus fins & plus déliés, ſort du néant, ou du moins le Créateur change de nature & de qualité le poiſon corroſif qui rempliſſoit cette affreuſe ouverture, & de cette boue venimeuſe il en forme un corps vivant & merveilleuſement organiſé. Dès le 24. Août la Dlle. Coirin fit voir ſon ſein au Frere Seguier Chirurgien de l'Abbaye, qui certifie „ qu'il „ trouva ſa mammelle gauche aſſez bien guérie. Mais quelque tems après, *dit-il*, me „ l'ayant montrée une ſeconde fois, je la trouvai alors entierement & parfaitement „ guérie, & au même état que ſa mammelle droite, & je remarquai même avec „ une extrême ſurpriſe qu'à la place du trou que j'avois vû, il commençoit à ſe „ former un mammelon avec les couleurs & qualités propres à cette partie, & tout „ ſemblable à celui de la mammelle droite, à l'exception ſeulement qu'il n'eſt pas „ tout-à-fait auſſi gros, ce qui eſt d'autant plus étonnant, qu'il n'y a point d'exem- „ ple que le bout d'un ſein tombé par pourriture ſe ſoit jamais regénéré: en foi de „ quoi j'ai ſigné le préſent Certificat, dont j'atteſte la verité devant Dieu & devant „ les hommes."

La Dame Prieur certifie pareillement que dans le même mois d'Août „ ayant eu la cu-

„ rio-

„ riosité de visiter le sein de la Demoiselle Coirin, elle a trouvé que le bout qui étoit „ tombé, avoit été recréé, & qu'il étoit de la même figure & couleur que celui du sein „ du côté droit, à l'exception qu'il n'étoit pas si gros."

La Femme de Jean Marêchal, après avoir verifié *dans la visite* qu'elle fit de ce *sein*, qu'il n'y avoit „ plus aucun vestige du cancer *qu'elle y avoit vû*, *ajoute*: qu'elle a re- „ marqué avec une extrême surprise qu'à la place du trou que la Demoiselle Coirin avoit „ au sein du côté gauche, il lui étoit revenu un mammelon moins gros que celui du cô- „ té droit."

Anne Giroux déclare pareillement „ que l'ayant priée de lui faire voir son sein, elle a „ reconnu avec admiration qu'il étoit parfaitement guéri, & qu'à la place du trou qu'elle „ y avoit vû, il étoit revenu un bout plus petit à la verité que celui du sein droit, mais „ qui est tout aussi vermeil, & qui a le petit rond & toutes les couleurs qu'a ordinaire- „ ment le bout d'un sein."

Enfin la Demoiselle Altermat certifie que, la Demoiselle Coirin *lui a fait voir sa mammelle gauche qui est parfaitement guérie, & à laquelle il revient un bout.*

Ce *bout n'est pas néanmoins tout-à-fait aussi gros que celui de la mammelle droite*, ajoute la Veuve Estas Servante de ladite Demoiselle Coirin.

Il paroît par tous ces témoignages que Dieu ne jugea pas à propos de créer tout d'un coup ce mammelon dans sa grandeur parfaite, mais qu'après l'avoir fait naître dans le fond de la corruption, il voulut seulement le faire croître avec une vîtesse prodigieuse; cette partie qui est composée d'une multitude innombrable des petites glandes & de vaisseaux imperceptibles, étant de toutes les parties du corps humain celle qui emploie plus d'années à prendre sa croissance, & à acquerir la perfection de tous ses canaux & de tous les petits reservoirs nécessaires pour son usage.

Au reste la guérison de la Dlle. Coirin fut en peu de tems si parfaite, & toutes ses forces revinrent avec un progrès si rapide, que dès *le* 3. *Septembre* suivant, elle se trouva *en état*, dit la Dame *de Brasdefeine*, *d'aller à Paris en voiture à S. Médard*, où notre Miraculée dit elle-même qu'*elle avoit impatience de se rendre pour aller remercier Dieu de sa guérison au pied du Tombeau de M. de Paris, par l'intercession de qui elle l'a*, dit-elle, *certainement obtenue, n'ayant invoqué que lui dans tout le cours de sa Neuvaine, & à qui elle en rend graces comme étant très sure qu'il n'y a que ses prieres qui ont obtenu de Dieu sa guérison.* Ce voyage au lieu de la fatiguer, mit au contraire sa santé dans une telle perfection de vigueur & de force, qu'il parut visiblement à son retour qu'elle venoit d'achever de puiser sur ce Tombeau la vertu dont elle avoit déja si heureusement éprouvée les effets par sa guérison.

Le Pere Feru certifie„ qu'après ce voyage à Paris, qu'elle fit dans les premiers jours „ de Septembre, pour remercier Dieu au Tombeau de M. de Pâris, elle en revint avec „ autant de force & de santé qu'elle en avoit jamais eû avant toutes ses maladies."

La Dame Cœurdroi déclare „ l'avoir vue au mois de Septembre 1731. quand elle est „ revenue de Paris faire son action de graces, se portant on ne peut pas mieux, & „ marchant aussi légerement qu'une personne qui n'auroit jamais été incommodée.

Le sieur Prieur & sa femme, & plusieurs autres attestent, qu'ils l'ont vue dans ce tems *entierement & parfaitement guérie de toutes ses incommodités, & dans une santé parfaite.*

Enfin la femme de Jean Marêchal déclare *que l'ayant trouvée dans la rue marchant & agissant aussi librement que si elle n'avoit jamais été malade, cela la saisit si fort qu'elle en fut toute emue, & qu'il ne lui fut pas possible de lui parler, étant demeurée comme immobile & toute hors d'elle-même; que depuis ayant repris ses sens, elle est allée la voir pour s'assurer par ses yeux de la perfection de sa guérison, qu'elle a trouvée aussi entiere que si elle n'avoit jamais été malade.*

Ces témoignages unanimes, qui ſont conformes au jugement que tous ceux qui ont vû la Dlle. Coirin, ont fait de ſon état, ne ſuffiſent-ils point encore? Le lecteur exige-t-il qu'on lui rapporte un fait frappant & déciſif qui démontre la perfection de cette guériſon? Il va le trouver dans le Certificat de la Demoiſelle Altermat, confirmé par ceux de deux autres perſonnes.

Elle atteſte qu'au Carême qui ſuivit la guériſon de la Dlle. Coirin, *elle fit partie avec elle de monter enſemble la montagne du Calvaire, & que cette Demoiſelle y monta la premiere & la deſcendit de même ſans canne, ni bâton, ni aide de perſonne;* & comme le dit la Dlle. Coirin, *ſans s'être ſentie fatiguée.*

Quelle agilité, quelle force ne falloit-il pas que ſes jambes, ci-devant paralytiques & deſſéchées depuis tant d'années, euſſent acquis pour monter & deſcendre de cette maniere une montagne auſſi roide? Comment ces nerfs depuis ſi long-tems ſecs & arides, & dont toutes les cavités avoient été anéanties, pouvoient-ils fournir ſans ceſſe la foule d'eſprits animaux qui étoient néceſſaires pour grimper avec tant de légereté les endroits les plus eſcarpés, & pour ſe ſoutenir avec tant de force en les deſcendant? Comment ces muſcles, dont tous les tuyaux avoient été affaiſſés, collés & détruits, ont ils pû acquérir ſi vîte tant de ſoupleſſe & de vigueur dans une fille âgée pour lors de 47. ans? Mais l'Auteur de la nature n'eſt point ſoumis aux loix qu'il lui a preſcrites, il n'a beſoin ni de tems ni de moyens pour régénerer des membres détruits; & il eſt digne de ſa Toute-puiſſance que des parties auxquelles il venoit de donner un nouvel être euſſent tous les avantages de la jeuneſſe.

Une telle guériſon étoit trop ſenſiblement marquée au ſçeau du Souverain Etre pour ne pas irriter ceux qui ont reſolu de ne pas croire, ou du moins de ne pas ſe rendre. Cependant retenus par l'éclat qu'avoit fait ce Miracle & par ſa notorieté publique, ils n'oſerent d'abord en nier la vérité. Mais ils s'efforcerent ſeulement de la faire diſparoître, en la couvrant par de faux nuages que l'eſprit de tenebres leur fit forger dans leur reſſource? *In multitudine virtutis tuæ mentientur tibi inimici tui*, dit le Roi Prophéte, *Pſ. LXV. ℣. 3.*

Plus les œuvres de Dieu ſont grandes, éclatantes & multipliées, plus les incrédules tâchent de les obſcurcir par des menſonges. C'eſt la Dlle. Coirin qui nous inſtruit elle-même dans ſon Acte de dépôt, *des mauvais bruits que les ennemis de la vérité firent courir* deux ans après ſa guériſon, en répandant *que depuis le mois d'Août 1733. il lui étoit revenu un cancer au ſein du côté gauche, & qu'elle étoit retombée en paralyſie du même côté.*

De telles impoſtures étoient ſuffiſamment démenties dans le pays, puiſque tous ceux qui la voyoient ne pouvoient douter que ſa ſanté ne continuât toujours d'être parfaite: mais cette pieuſe Fille craignant que cette notorieté ne s'étendit pas au delà du Bourg de Nanterre, & étant bien plus ſenſible à l'injure qu'on faiſoit à Dieu, qu'à tout ce qu'elle avoit à appréhender des hommes, part & vient à Paris: elle y dépoſe chez un Notaire les preuves de ſa guériſon, & pour en conſtater la perſévérance, elle prie un Chirurgien de la premiere réputation de viſiter ſon ſein. M. Souchai le fait avec toute l'attention & l'exactitude qu'éxigeoit un Rapport d'une telle conſéquence & qui ne pouvoit manquer d'avoir de puiſſans contradicteurs. Auſſi Dieu le récompenſa-t-il de s'être ainſi prêté à l'examen de ſes œuvres: il le remplit d'une telle foi & d'une confiance ſi intrépide à la vûe d'une ſi grande merveille, qu'il ne ſe ménage plus lui même! Ce Chirurgien de la Cour ſe tranſporte chez un Notaire avec la Dlle. Coirin afin de donner à ſon Rapport plus d'authenticité; & là il déclare qu'il „ a cejourdihui vû & viſité le ſein de la Dlle. Coirin; „ qu'il a trouvé les deux mammelles dans leur état naturel, n'y ayant aucune indiſpoſition „ de maladie, étant dans leur forme naturelle, ayant, *dit-il*, chacune un mammelon „ avec les couleurs & qualités propres à cette partie, les glandes deſdites mammelles n'é- „ tant en aucune façon engorgées, n'en ayant même apperçu aucune au toucher, & la

„ cou-

„ couleur de la peau dans ſon état naturel égale en tout ſur les deux mammelles: comme „ que la Dlle. Coirin lui a paru en parfaite ſanté, ayant les yeux & les couleurs fort vi- „ ves, & étant très agile dans toutes les parties de ſon corps. "

Les termes, que *la couleur de la peau* étoit *dans ſon état naturel*, & *égale en tout ſur les deux mammelles*, méritent une attention ſinguliere. Ils ſe rapportent à ce que diſent les autres témoins: qu'ils ne trouverent au ſein de la Dlle. Coirin aucun veſtige du trou qu'ils y avoient vû & que *la mammelle gauche* devint *au même état que la mammelle droite.* Ainſi il eſt donc certain que le trou s'eſt refermé ſans aucune cicatrice: car une cicatrice eſt un corps diſforme & inégal que tous ceux qui auroient vû le ſein de la Dlle. Coirin n'auroient pas manqué d'appercevoir. Or Dieu n'a point mis dans la nature les moyens de régénerer des chairs exactement organiſées à la place de celles qui ont été détruites par quelque accident: toute plaie qui a entamé les chairs ne peut ſe rejoindre que par une cicatrice, qui eſt un corps ſans organes & formé au hazard par le ſuc nouricier, qui en s'épaiſſiſſant remplit le vuide qui ſe trouve à la place des chairs anéanties? il n'y a que Dieu qui puiſſe donner un nouvel être & organiſer une ſeconde fois d'une maniere parfaite des chairs qui n'exiſtent plus.

Que pourroit-on deſirer de plus après un pareil Rapport, donné dans des circonſtances & des conjonctures ſi critiques? Ne ſemble-t-il pas que la Providence n'ait permis les calomnies des ennemis de la vérité que pour aſſurer de plus en plus la certitude d'un ſi grand Miracle, & faire en même tems conſtater que le mammelon nouvellement créé, que tous les témoins nous avoient repréſenté dans ſa naiſſance comme étant moins gros que celui du ſein droit, avoit acquis depuis ce tems toute ſa perfection & toute ſa grandeur. C'eſt en effet ce qui reſulte du Rapport de M. Souchai, puiſqu'il y déclare qu'il a trouvé les deux mammelles & leurs mammelons *dans leur état naturel.* C'eſt ainſi que Dieu ſe joue de la malice même des hommes, & qu'il ſçait la faire tourner à l'avantage de la verité & à ſa plus grande gloire. Admirons la grandeur de ſes œuvres. Mais pour en être encore plus touchés, faiſons quelques réflexions ſur les principaux traits par leſquels il a rendu plus ſenſible l'opération de ſa main toute-puiſſante.

III. PROPOSITION

La guériſon de la Demoiſelle Coirin n'a pû être opérée que par le Tout-Puiſſant.

APrès avoir vû pluſieurs Maîtres de l'art confeſſer ici l'impuiſſance des reſſources de la nature, faire l'aveu de l'inutilité de tous les ſecours de la Medecine, & reconnoître en termes formels que pour opérer une telle guériſon il falloit néceſſairement rétablir pluſieurs conduits qui étoient effacés & anéantis, qu'il falloit même créer pluſieurs parties qui n'exiſtoient plus, & ſingulierement qu'il ne falloit *pas moins qu'une creation*, dit M. Gaulard, *pour réparer un mammelon abſolument détruit & totalement ſeparé de la mammelle*, oſera-t-on attribuer un tel ouvrage à quelque autre qu'au principe univerſel qui peut ſeul produire les êtres? Comment en effet un pouvoir moins ſuprême que le ſien eût-il pû rendre ainſi une ſanté prompte & parfaite à une malade qui n'avoit preſque plus de vie, & que l'aſſemblage de pluſieurs maux preſque incurables tenoit depuis long-tems immobile dans un lit? A un corps à demi corrompu, dont un impitoyable cancer avoit deja fait tomber une partie en pourriture & avoit inondé tout le ſang d'un ſubtil poiſon, qui répandoit toujours de plus en plus ſa contagion dans tous les membres? A une eſpece de momie qui à la verité reſpiroit encore, mais dont tout le côté gauche tombé depuis plus de treize ans dans l'impuiſſance la plus entiere, le froid le plus glaçant, le deſſéchement le plus hideux & la lividité la plus horrible, ſembloit n'offrir à la vûe que

les triſtes membres d'un cadavre. A une agoniſante ſur qui la mort, après avoir épuiſé tous les traits des plus longues & des plus vives ſouffrances, ne laiſſoit plus appercevoir que ſes horreurs & ſes lugubres ſymptômes : ſur le viſage une paleur affreuſe, dans les yeux un regard triſte & preſque éteint, dans la voix quelques gémiſſemens foibles, entrecoupés & lamentables ; par tout le corps une odeur infecte & cadavéreuſe, une attitude de langueur & d'épuiſement.

Tel eſt l'état déplorable, dont il a plû au Tout-puiſſant de délivrer la Dlle. Coirin. En Maître abſolu de la nature, il l'a fait paſſer tout à coup de la derniere extrémité à une guériſon radicale. En un inſtant cette Fille s'eſt trouvée le 12. Août 1731. guérie de ſa paralyſie & de ſon cancer, & peu de jours après elle a recouvré toutes ſes forces, juſqu'aux parties de ſon corps qui étoient détruites. Mais pour comprendre encore mieux toute l'étendue de l'opération de Dieu dans cet éclatant prodige, examinons avec les Maîtres de l'art ce qu'il a fallu que Dieu fit pour retirer ce corps mourant du tombeau de ſes miſéres.

Ses membres glacés, deſſéchés & retirés ayant été privés pendant treize ans des eſprits qui portent la chaleur & la vie, on comprend que les cavités des nerfs deſtinés à pomper ces eſprits dans le cerveau, & à les porter dans les parties du corps, ſont reſtées pendant tout ce tems ſans être humectées & entretenues ouvertes par ces eſprits ; d'où il ſuit qu'elles ont dû néceſſairement ſe deſſécher, ſe reſſerrer & enfin s'effacer. On comprend pareillement que tous les tuyaux des muſcles, par le gonflement deſquels ſe fait l'action, ayant été pendant le même tems dénués de ces eſprits de vie, ont dû par les mêmes raiſons s'affaiſſer, ſe coller & ſe détruire. Ce qui eſt d'autant plus inconteſtable qu'il eſt de la connoiſſance de tout le monde, que lorſque des membres ſont en paralyſie complette leurs muſcles ſe reſſerrent & s'affaiſſent, & qu'enfin ils ſe deſſechent & même ſe détruiſent tellement que ces membres ne paroiſſent preſque plus que des os couverts d'une peau. C'eſt auſſi ce qui eſt arrivé à la jambe de la Dlle. Coirin. Tous les témoins, & ſingulierement les Chirurgiens dépoſent que cette jambe étoit devenue *atrophiée, deſſechée, & retirée* : ce qui eſt une preuve palpable que les muſcles en étoient preſque anéantis, ou du moins ſi applatis ſur les os qu'ils n'occupoient preſque plus de place. Or comment en cet état auroient-ils pû conſerver les cavités de leurs tuyaux?

Combien de prodiges n'a-t-il donc pas fallu que Dieu faſſe pour faire entendre ſa voix à ces membres perclus, à qui il ordonnoit de reprendre leur mouvement? Il a fallu d'abord en produire le principe qui ſont les eſprits animaux. Car il eſt de la derniére évidence que l'abondance des eſprits animaux qui étoit néceſſaire pour ranimer tout d'un coup la moitié d'un corps glacé depuis tant d'années, ne pouvoit ſe trouver ni dans cette partie du corps qui en étoit entierement dépourvue, ni dans l'autre moitié qui étoit réduite elle-même depuis long-tems à l'épuiſement le plus extrême.

Mais étoit-ce aſſez de donner l'être à ces eſprits? Auroient-ils jamais pû par eux-mêmes ſe frayer de nouvelles routes dans des nerfs ſecs & racornis? Ne falloit-il pas auparavant lever les obſtacles inſurmontables qui fortifiés par treize années d'obſtruction s'oppoſoient invinciblement à leur paſſage? Ne falloit-il pas non ſeulement recreuſer les cavités des nerfs, mais encore former de nouveaux tuyaux dans les muſcles atrophiés & en créer à la place de ceux qui étoient anéantis. Enfin ne falloit-il pas remettre dans toutes les parties qui avoient été ſi long-tems inanimées, immobiles, arides & racornies, de la ſoupleſſe, de l'activité, du jeu, de la force & de l'élaſticité? Tout cela toutefois s'eſt fait tout-à-coup à la parole du Tout-puiſſant. Dès le 12. Août à la premiere application de la précieuſe pouſſiere ramaſſée auprès du Tombeau, tous les membres de cette mourante ſe raniment. Son bras depuis 13. ans perclus & immobile recouvre tout à coup la force d'agir : ſa cuiſſe & ſa jambe deſſéchées, retirées & racourcies, s'allongent & reprennent vie : elle ſe leve toute ſeule, ſe coëffe & s'habille ; & par conſéquent tout ce qui étoit eſſentiellement néceſſaire pour le mouvement, étoit déja rétabli, régéneré, recréé.

Avant

Avant que d'aller plus avant, interrogeons ici jusqu'aux blasphémateurs, qui ont la témérité d'attribuer au démon les Miracles par lesquels Dieu nous manifeste aujourd'hui ses décisions, & demandons leur si quelqu'autre que l'Auteur de la nature pouvoit rétablir ainsi des membres, qui depuis tant d'années non seulement étoient livrés au froid, à l'insensibilité & à l'immobilité, mais qui avoient par conséquent perdu une infinité de parties absolument nécessaires pour l'action?

Si la guérison subite d'une paralysie si ancienne & si complette, si la régéneration faite en un moment de toutes les parties qui s'étoient nécessairement détruites par une si longue inaction, ne sont pas encore capables de les toucher, tiendront-ils contre la guérison d'un cancer ulceré depuis douze ans, & contre la création d'un membre entierement anéanti depuis tant d'années? Car ce n'est plus ici seulement la régénération d'une multitude de canaux qui ne sont presque connus que par les Anatomistes, il s'agit d'un mammelon tombé tout d'une piéce depuis douze ans à la vûe de plusieurs témoins. Il s'agit d'une partie du corps des plus délicates, & composée de vaisseaux, de glandes & de reservoirs, dont la structure & l'arrangement sont d'autant plus dignes d'admiration, & dont la régéneration est d'autant plus impossible à la nature, qu'ils sont d'une finesse & d'une délicatesse extrême, & que la plûpart imperceptibles à la vûe ne se connoissent que par leur effet.

Or c'est dans le sein même de la pourriture & de la corruption, c'est à la place d'un poison dont les pointes tranchantes ne sont propres qu'à détruire, que le Créateur donne un nouvel être à cette partie organisée d'une maniere si singuliere. Que les incrédules les plus endurcis, que les plus hardis blasphémateurs, que les Constitutionnaires les plus entêtés supputent un moment avec nous de combien de prodiges & de merveilles cette création a été nécessairement précedée!

Le virus cancereux s'étant répandu dans les liquides & s'y étant naturalisé par la longueur des années, il falloit pour en débarrasser la masse du sang & les autres liqueurs qu'il avoit infectées, anéantir auparavant les parties grossieres & tranchantes de cette humeur *semblable à de l'eau forte*, dit M. Souchai, ou bien les changer totalement de nature. Il falloit réparer les funestes ravages qu'il avoit deja faits dans la plûpart des solides, qu'il ne cessoit chaque jour de miner, de ronger & de détruire peu à peu. Il falloit sur tout l'anéantir dans le sein, où il avoit pris naissance, & qu'il avoit rendu depuis douze années entieres un réduit affreux de pourriture & de puanteur. Il falloit remplir de nouvelles chairs régulierement organisées, & refermer cette plaie qui étoit une source d'infection. Enfin combien de différens vaisseaux d'une finesse incompréhensible ne falloit-il pas créer, pour rétablir d'une maniere parfaite le mammelon anéanti?

Pardonnez, Seigneur, pardonnez à la foiblesse de nos connoissances & à des expressions si disproportionnées par leur bassesse à la grandeur & à la magnificence d'une œuvre que nous nous contenterions d'admirer en silence, si l'intérêt de votre gloire ne nous forçoit de parler. Il falloit faire sortir du néant une infinité de petites parties qui avoient eû leur principe & leur racine dans le mammelon qui étoit détruit. Il falloit en composant ce mammelon, l'organiser, l'orner de ses couleurs, & donner à chacune de ses parties differentes, son arrangement, sa proportion, son usage & ses qualités. Il falloit pour cela, ou en créer de nouveau la matiére, ou la former avec la pourriture venimeuse qui remplissoit le trou profond de ce sein, & qui n'occupoit pas seulement toute la place où avoit été le mammelon, mais beaucoup au delà.

Ah, Seigneur! à la vûe d'une création si admirable, un idolâtre saisi d'étonnement ne porteroit-il pas ses yeux & ses mains vers le Ciel pour y chercher l'Auteur d'un si grand prodige? Non, Seigneur, pour cette fois vous n'êtes plus un Dieu caché: de telles merveilles vous décellent, & rendent, pour ainsi dire, transparent le voile qui vous déroboit à nos yeux. Qu'il est heureux pour nous, ô mon Dieu, au milieu des nuages qui nous environnent, & du torrent de séduction qui paroissoit prêt à tout entraîner, de vous voir venir nous consoler, nous rassurer, nous raffermir par vôtre présence sensible, & décla-

rer vous-même par les Miracles les plus éclattans, de quel côté eſt la vérité!

Je prévois que bien des gens pourront inſulter également à ma douleur & à ma joie, ſi je continue à m'entretenir avec vous, ô mon Dieu, ſur ces grands objets dont ils ne ſont point touchés. Mais qu'ils penſent ce qu'il leur plaira, pourvû que vôtre vérité m'ouvre la bouche, & que ceux qui l'aiment s'édifient de ce que je dirai. Pourquoi, après avoir parlé dans cette Démonſtration d'un des grands prodiges de nos jours, ne me ſeroit-il pas permis d'en prendre occaſion de gémir devant vous de la corruption qui infecte preſque toute la terre, & de me conſoler dans la vûe de vos miſéricordes?

Je le dirai donc, qu'il me ſemble que j'apperçois dans les maux ſi affreux qu'a éprouvé la Demoiſelle Coirin, une image bien naturelle & bien triſte de ceux qui affligent votre Egliſe. J'ajouterai que dans la délivrance de cette pieuſe Fille, je crois voir une eſpéce d'emblême du renouvellement que l'Egliſe attend de votre bonté. Les membres froids, inſenſibles, ſi long-tems immobiles de cette Demoiſelle, me paroiſſent propres à repréſenter l'état où mon ame étoit réduite, & celui où ſont malheureuſement une infinité de Catholiques. Ils ſont à la vérité membres d'un corps vivant; mais ils ne ſont point animés de l'eſprit qui lui donne la vie. Ils n'ont ni le mouvement de l'eſperance, ni la chaleur de la charité. Au lieu d'être ſenſibles à ce qui eſt éternel, ils n'ont à cet égard que la froideur & l'inſenſibilité d'un marbre. Ils ne ſont plus à vos yeux, Seigneur, que des membres ſecs, arides, inanimés.

O vous, qui avez arraché des bras de la mort, le ſquelette à demi pourri de notre Miraculée; vous qui lui avez rendu plus de ſanté, plus de force qu'elle n'en avoit eû dans ſa plus brillante jeuneſſe: vous pouvez, & vous le pouvez ſeul, ranimer les membres paralytiques de votre Egliſe, en la rempliſſant elle-même d'une vigueur qui renouvelle ſa jeuneſſe comme celle de l'aigle. Vous pouvez faire couler en elle, & par elle, ſur chacun de ſes enfans, de nouvelles forces par des vaiſſeaux que vous formerez vous-même, qui porteront par-tout une abondance de vie en faiſant paſſer dans tous les cœurs les grandes vérités que les enfans des hommes altérent, affoibliſſent, rejettent: ces vérités importantes qui ſont les canaux d'où partent les eſprits qui doivent nous animer: ces vérités eſſentielles qui ſont la voie qui conduit à la vie.

Mais qui nous nourrira du lait tout pur de votre parole, ſi ce ne ſont les Paſteurs que vous avez établis, & qui ſont appellés par les SS. Peres les mammelles de votre Egliſe. Helas! que vois-je? & que le cancer qui corrompoit une des mammelles de la Miraculée, a de reſſemblance avec ce que nous éprouvons! L'Egliſe eſt notre Mére, elle eſt notre nourrice. A Dieu ne plaiſe que nous cherchions autrement qu'en nous collant à ſon ſein, le lait ſpirituel dont parle S. Pierre, ce lait tout rempli d'eſprit de vie qui nous fait croître pour le ſalut! Elle a toujours des Miniſtres fidéles, & c'eſt par eux que vous formez les Saints. Mais plus nous avons beſoin de ces Miniſtres, plus nous devons pleurer ſur des mammelles gâtées, qui ne ſont capables que de répandre la corruption: *Super ubera plangite.*

Iſaïe XXXII. 12.

O plaie terrible & bien digne de nos gémiſſemens, ſur quel endroit es-tu placée! Tu deviens le centre & la ſource de tous nos maux. Des membres deſtinés à donner la nourriture aux enfans de Dieu, ne communiquent plus que le venin de l'erreur. Quand la guérirez-vous cette plaie, ô mon Dieu? Juſqu'à quand tarderez-vous à viſiter votre Egliſe affligée, & à lui rendre ſon ancienne beauté & ſa premiere force? Nous ſentons qu'il faut pour cela que vous étendiez votre bras puiſſant; qu'il faut un renouvellement, un des plus grands miracles de votre droite. Mais auſſi vous avez promis, ô mon Dieu, que vous viendriez au ſecours de vos enfans; & que vous envoieriez le Prophéte qui doit rétablir toutes choſes, lorſque vous verriez que tout ce qui devroit faire notre force, eſt dans la foibleſſe ou la corruption, & que la contagion de l'erreur ſeroit ſur le point de tout détruire. Secourez-nous donc, Seigneur, & dans un tems où nous n'avons de reſſource qu'en vous ſeul, ſignalez votre Toute-puiſſance, & faites éclater ſur nous vos plus grandes miſéricordes. Ainſi ſoit-il.

PREU-

MARIE CARTERI

Reduite à une insomnie continuelle, une maigreur hideuse, et une foiblesse extréme par deux fistules lacrimales, qui depuis 7. à 8. mois lui avoient carié les os, et dont tout le côté gauche du visage étoit prodigieusement enflé, va à S.t Médard le 4. Septembre 1731. soutenüe par sa mere.

MARIE CARTERI

Est guerie le même jour 4. Septembre au Tombeau de M.r de PARIS, et toutes ses douleurs cessent. Elle reconnoit le lendemain matin en ôtant son bandeau que les grosseurs des fistules étoient infinim.t diminuës, et qu'il ne restoit à ses yeux ni rougeur ni inflam.on Au bout de 8. jours le peu de grosseur qui restoit au coin de ses yeux disparoit entierm.t Elle travaille dans les champs avec plus de force qu'elle n'avoit jamais fait.

PREUVES DU MIRACLE
OPERE'
SUR MARIE CARTERI,

DEVORE'E depuis près de huit mois par deux fiſtules lacrimales ſi corroſives, que dès les premiers jours elles avoient commencé à carier les os du nez & des yeux :
TOURMENTE'E ſans relâche par de vives douleurs aux yeux & à la tête :
AFFOIBLIE juſqu'à l'excès par une inſomnie & une inanition preſque continuelles :
GUERIE de tous ces maux le 4. Septembre 1731. au pied du Tombeau de M. de Pâris.

L'Eclat que fit le Miracle de la merveilleuſe guériſon de la Demoiſelle Coirin, ayant été le canal de la foi qui a fait obtenir à Marie Carteri celui que Dieu a opéré en ſa faveur, cela m'a engagé à citer dans la Démonſtration de ce premier Miracle la plûpart des Pieces juſtificatives de celui qui a été fait ſur Marie Carteri. M'étant donc trouvé dans la néceſſité de faire imprimer ces Pieces, j'ai cru devoir les accompagner de quelques réflexions qui préſentent aux yeux du Lecteur les preuves de cette ſeconde merveille Divine. Quoique moins brillante que la premiere, elle n'en eſt pas moins l'œuvre de Dieu: & ſi je n'en fais point une Démonſtration en forme, ce n'eſt pas que ce Miracle ne ſoit évident, puiſque c'eſt la guériſon ſubite & parfaite d'un mal qui ne ſe peut guérir naturellement que par une opération très-dangereuſe, ou par un traitement qui dure des années entieres. Ce n'eſt pas non plus que les faits ne ſoient certains: ils ſont d'une notoriété publique. Mais comme je n'ai ſur ce ſujet qu'un petit nombre de Certificats, & que les perſonnes qui les ont donnés ne ſont pas d'un poids égal à celui de la nuée de témoins de toute ſorte d'états, qui aſſurent la vérité des Miracles dont j'ai fait les Démonſtrations, j'ai craint que l'eſprit d'incrédulité qui regne ſi fort dans ce ſiècle, ne tirât quelque avantage de la diſette où cette œuvre Divine ſemble être de Certificateurs. Ainſi je me contenterai de faire le récit de ce Miracle, avec quelques réflexions ſur les Pièces ſur leſquelles il eſt établi. Si les preuves que j'en rapporte, ne ſuffiſent peut-être pas pour forcer les incrédules, du moins elles ne pourront manquer d'édifier les perſonſonnes qui ne cherchent que la vérité.

Lorſque Marie Carteri fut guérie le 4. Septembre 1731. au pied du Tombeau de M. de Pâris, il y avoit près de huit mois qu'elle étoit toujours de plus en plus défigurée par deux fiſtules lacrimales, qui non ſeulement étoient accompagnées d'une enflure prodi-

gieuſe

gieuſe & d'une violente inflammation, mais qui avoient même carié les os des yeux & du nez. Auſſi ſouffroit-elle jour & nuit, principalement dans les derniers mois, des douleurs affreuſes dans la tête, & ſur-tout dans les yeux. Accablée par des inſomnies continuelles, épuiſée par un dégoût qui l'obligeoit de ſe priver preſqu'entierement de nourriture, elle fut enfin réduite dans les derniers tems à un état de maigreur, de langueur & de ſouffrance, qui la rendoit tout à la fois un objet de compaſſion & d'horreur.

Ce fut au commencement de l'année 1731. que cette cruelle maladie ſe déclara tout-à coup par un violent mal de tête, ſuivi immédiatement des ſymptômes les plus effrayans. Elle rapporte dans ſa Déclaration, „ qu'au commencement du mois de Janvier 1731. il „ lui prit un grand mal de tête qui l'empêcha de dormir toute la nuit, & que le lendemain „ matin elle ſentit ſon œil droit fort enflammé, fermé au point quelle n'eût pas pû l'ouvrir avec ſes doigts, & trouva qu'elle avoit au coin de cet œil du côté du nez une groſſeur fort douloureuſe, rouge & groſſe comme une petite ceriſe. "

Ses pere & mere certifient pareillement „ qu'un des premiers jours du mois de Janvier 1731. leur fille fut attaquée d'un ſi grand mal de tête, qu'elle ne ſavoit où ſe mettre; qu'elle ſe plaignit toute la nuit, & que le lendemain ils lui virent l'œil droit fort gros, fort enflé, tout enflammé, & qu'il lui étoit venu pendant la nuit au coin de cet œil près le nez une groſſeur fort rouge, groſſe comme le bout du doigt, & que ſa paupiere étoit ſi enflée, qu'on n'eût pas pû l'ouvrir. "

Au premier aſpect d'un mal, qui avoit fait en ſi peu de tems un progrès ſi rapide & d'un ſi funeſte préſage, ces bonnes gens allarmés „ furent ſur le champ, *diſent-ils*, chercher le ſieur Bordet Chirurgien, qui mit une emplâtre ſur cette groſſeur, qui la fit crever le lendemain, & en fit ſortir une grande quantité de matiere. *Ils ajoutent*, que „ le lendemain il ſonda cet œil avec un petit inſtrument de fer, & qu'il leur dit que „ cette maladie étoit bien difficile à guérir, & qu'il ne pouvoit rien ordonner qu'il n'en „ eût vû la ſuite; que quelques jours après il revint; qu'ayant ſondé une ſeconde fois „ l'œil de leur fille, il leur déclara que ſa maladie étoit une fiſtule lacrimale, que les os „ du deſſous de l'œil & du coin du nez commençoient à ſe carier, & que le ſeul remede „ pour arrêter cet effet étoit d'y mettre le feu. "

Cette carie des os étoit déja ſi profonde & conſidérable, que Marie Carteri déclare que lorſque le ſieur Bordet ſonda la ſeconde fois ſon œil, *elle ſentit qu'il lui enfonçoit ſon ferrement bien avant dans le haut du nez.*

Cependant ce Chirurgien ayant dit au pere & à la mere de Marie Carteri, que *l'opération* qu'il propoſoit étoit *fort difficile*, & leur ayant en même tems fait *entendre qu'il n'en eſpéroit pas trop* un heureux ſuccès, ils ne purent ſe réſoudre à faire courir à leur fille les riſques d'une opération ſi cruelle, & en même tems ſi incertaine.

Ils prirent donc le parti de prier une de leurs amies, nommée Eliſabeth Giroux femme de Pleinchamp, *de mener leur fille à Paris* pour la faire traiter par le ſieur de la Pinotiere Oculiſte, qui avoit guéri la nièce de cette Pleinchamp laquelle étoit incommodée de la vûe.

Elizabeth Giroux femme de Pleinchamp, nous apprend qu'elle „ partit ſur le champ „ avec la malade, & la mena à Paris au ſieur de la Pinotiere, qui lui donna de l'eau „ pour en mettre dans ſon œil, & lui ordonna de faire une ptiſanne dont il lui dit la „ compoſition, & lui dit d'en boire ſoir & matin pendant douze jours, & le treiziéme „ de ſe faire purger avec certaines drogues qu'il lui indiqua. Après avoir pris ces remedes, *continue la Pleinchamp*, ſon œil droit parut conſidérablement ſoulagé, mais „ non pas entierement guéri, y étant reſté une eſpece de ſac rouge, gros comme un „ grain de chapelet, au coin de l'œil près du nez. "

Mais ce ſoulagement paſſager n'aboutit qu'à augmenter le mal, en le concentrant dans ſa ſource. Marie Carteri éprouva bientôt que les remedes de l'Oculiſte, en arrêtant pendant

dant quelques jours l'impétuosité du mal, n'avoient fait que l'irriter, & lui donner lieu de se répandre ensuite avec plus de violence.

Ses pere & mere attestent conjointement avec elle, qu'après qu'elle eût été pendant *quatre jours* avec un soulagement apparent, *la nuit du cinquiéme il lui vint sur l'œil gauche une grosseur pareille à celle qui étoit d'abord venue à l'œil droit; que l'œil gauche devint même encore plus enflé & plus enflammé que l'œil droit ne l'avoit été, & que l'enflure gagna presque toute la tête.*

Dans ce surcroît d'accidens, Marie Carteri eut encore recours à l'Oculiste. Sa conductrice déclare qu'elle „ la revint trouver, ayant l'œil gauche encore bien plus malade, „ qu'elle n'avoit eu l'œil droit; que cet œil étoit si enflé, qu'il en étoit entierement „ fermé, & qu'il paroissoit gros comme le poing & tout enflammé, & même que tout „ son visage paroissoit bouffi jusqu'à la gorge; qu'elle la remena en cet état chez le sieur „ de la Pinotiere qui parut surpris de la grandeur du mal, & ne voulut pas lui ordonner „ de nouveaux remèdes, ni même qu'elle recommençât de prendre de la ptisanne qu'il „ lui avoit ordonnée d'abord; mais lui dit seulement de continuer à mettre dans ses yeux „ de l'eau qu'il lui avoit donnée, & que quand la bouteille seroit vuide, qu'on en revînt „ chercher pour elle, lui laissant entendre que son incommodité dureroit très long-tems, „ & que la guérison en étoit très difficile."

Marie Carteri avoit trop d'intérêt à démêler ce que cet Oculiste pensoit de son état, pour n'être pas attentive à son air & à ses gestes. Aussi remarqua-t-elle, ainsi qu'elle le déclare, que lorsqu'il lui *dit en branlant la tête de continuer seulement de mettre dans ses yeux l'eau qu'il lui avoit donnée, sans prendre davantage de ptisanne, il faisoit assez entendre par son action qu'il n'auguroit rien de bon de sa guérison, & qu'il trouvoit inutile de rien ordonner davantage.*

En effet quel autre pronostic pouvoit faire cet Oculiste à la vûe de ce nouvel accident, qui lui faisoit connoître toute la grandeur du mal?

Les fistules lachrimales sont ordinairement formées par l'altération des larmes, qui devenues acres, s'engorgent dans le sac lachrimal qui est au coin de l'œil, y produisent peu à peu un abcès, & carient les os dans lesquels cette liqueur s'imbibe. Une triste expérience a appris que cette maladie, lorsqu'elle a fait un certain progrès, est presque toujours incurable. Elle renaît souvent après l'opération même, qui consiste à détruire le sac lachrimal, & à emporter tout ce qui est déja carié dans les os. Mais s'il est toujours si difficile de guérir cette maladie, que devoit-on juger de deux fistules lachrimales formées par une liqueur si corrosive, & dont les sels étoient si grossiers & si tranchans, qu'en une nuit elle avoit produit tout-à-coup une enflure si prodigieuse, que l'œil paroissoit gros comme le poing, que les paupieres ne pouvoient plus en être ouvertes, & que tout le visage en étoit bouffi.

Marie Carteri fut même forcée depuis ce jour de tenir son œil gauche continuellement couvert par un bandeau, pour le soustraire à l'impression de l'air, *ayant éprouvé*, dit-elle, *que le moindre vent en augmentoit la douleur.* Mais ce voile qui étoit relevé en bosse par cette tumeur énorme, ne pouvoit en cacher la grosseur & la difformité. „ Quoiqu'elle eût toujours un bandeau sur l'œil gauche, *disent ses parens*, on voyoit „ néanmoins au travers que cet œil étoit enflé considérablement, on en voyoit découler „ du pus, & tout son visage paroissoit comme bouffi."

Aussi l'Oculiste voyant que ses remèdes, en arrêtant pendant quelques jours l'écoulement de cette liqueur meurtriere, en avoient ensuite causé un débordement funeste, qui avoit réduit l'œil gauche à un état encore plus déplorable que n'avoit été celui de l'œil droit, il s'abstint de conseiller aucun nouveau remède, étant convaincu qu'il n'y en avoit aucun qui fût capable de remédier à des accidens si terribles, qui ne pouvoient être causés que par une sanie indomptable.

Marie Carteri reconnut ſi bien elle-même par les diſcours, par l'air étonné, par les geſtes de compaſſion & d'horreur de l'Oculiſte, que ſon mal étoit abſolument incurable, qu'elle perdit entierement toute eſpérance, & que ſans chercher à faire davantage de remèdes, elle prit le parti de s'enſevelir dans ſa douleur.

Cependant la liqueur corroſive, ſource de tant de maux, s'inſinue de plus en plus dans les os & les carie: des douleurs inſupportables & continuelles s'emparent de la tête & des yeux; des inſomnies accablantes l'arrachent impitoyablement au plus léger inſtant de repos; un dégoût mortel lui fait avoir en horreur toute eſpèce de nourriture. Bientôt elle tombe dans un épuiſement extrême; bientôt la maigreur, la pâleur & la foibleſſe font de ſon corps un objet hideux. Ses pere & mere certifient „ que ſon „ mal de tête & ſon mal aux yeux avoient toujours augmenté, ſur-tout pendant les trois „ mois qui ont précédé ſa guériſon, & que dans le mois d'Août & les quatre premiers „ jours de Septembre elle ne pouvoit preſque plus manger; qu'elle ne dormoit ni jour ni nuit, „ qu'elle maigriſſoit & dépériſſoit à vûe d'œil, & étoit toute langoureuſe, enſorte qu'ils „ n'en eſpéroient rien de bon, & croyoient qu'elle deviendroit aveugle." Ils ne connoiſſoient pas néanmoins toute la grandeur du mal? Ils en appercevoient bien les ſymptômes extérieurs & les triſtes effets; mais ils n'étoient point aſſez habiles en Anatomie, pour pénétrer les terribles ravages que ce mal faiſoit au dedans. Ils ignoroient les degâts irréparables que la lymphe brulante, qui croupiſſoit habituellement dans les petites cavernes qu'elle s'étoit déja creuſées, ne ceſſoit de faire en rongeant de plus en plus les os qu'elle avoit pénétrés, & en réduiſant en pourriture les chairs dans leſquelles elle s'inſinuoit. Ils voyoient bien ſortir preſque continuellement des tumeurs des yeux une matiere purulente & corrompue, qui ſillonnoit ſur le viſage; mais ſavoient-ils que cette matiere fût le débri journalier des os & des chairs, qu'une humeur âcre & corroſive ne diſcontinuoit point de miner & de détruire? En effet ſi le Chirurgien, qui dans les premiers jours avoit ſondé la carie que cette nouvelle maladie avoit faite dès ſa naiſſance, en avoit été ſi effrayé qu'il avoit cru qu'il n'y avoit point d'autre remède pour en empêcher les ſuites, que de porter le feu dans une partie ſi ſenſible & ſi délicate, combien cette carie devoit-elle être conſidérable, après que ces eaux meurtrieres y eurent croupi pendant huit mois?

Auſſi dans les derniers tems Marie Carteri tomba-t-elle dans un état de langueur, qui excitoit la compaſſion de ceux qui la voyoient. „ Elle paroiſſoit dépérir tous les jours de „ plus en plus, *diſent ſes parens*, & ſe tenoit toujours dans un coin de ſa chambre, ſe „ plaignant de plus en plus de ſon mal de tête qui la rendoit toute défaite & incapable d'agir."

C'eſt ainſi que cette pauvre affligée paſſoit les jours & les nuits dans la triſteſſe & les douleurs, cherchant dans un réduit obſcur à ſe cacher, non ſeulement à tout le monde, mais encore, ſi elle eût pu, à elle-même, lorſque tout-à-coup elle entend un cri général de joie & d'admiration, qui retentit dans tout Nanterre. Ce bruit la réveille, elle romp ſon morne ſilence, elle s'informe, elle apprend *que la Demoiſelle Coirin*, qui avoit, dit-elle, *la moitié du corps morte depuis plus de douze ans*, venoit d'être miraculeuſement guérie par l'interceſſion du Bienheureux M. de Pâris.

„ Tout le bourg de Nanterre, *diſent les parens de Marie Carteri*, ayant vû Ma„ demoiſelle Coirin aller à pied à l'Égliſe, parfaitement guérie par l'interceſſion du grand „ Saint appellé M. de Pâris, chacun dit à la mere de Marie Carteri qu'il falloit qu'elle „ la menât au Tombeau de ce Saint pour la faire guérir, puiſque les Chirurgiens ne pou„ voient lui donner de ſecours."

Son pere & ſa mere qui connoiſſoient la Demoiſelle Coirin, & qui ſavoient qu'elle avoit *un cancer qui rendoit une exhalaiſon de cadavre*, vont la voir & la trouvent, diſent-ils, *toute guérie*. Ils conſeillent auſſitôt *à leur fille d'avoir recours à un ſi grand Saint:* ils n'ont pas de peine à la perſuader; la grace avoit déja mis dans ſon cœur la foi

qui

qui obtient tout de la miſéricorde. La mere de Marie Carteri déclare qu'elle *la mena pour cet effet à Paris le 4. Septembre 1731. quoiqu'elle fût fort foible & fort languiſſante, & alla avec elle au Tombeau de ce grand Saint.*

La foi de Marie Carteri ranime ſon corps, & lui fait retrouver des forces malgré ſa langueur: l'ardeur de ſes deſirs la porte juſques dans le Cimetiere illuſtré par tant de prodiges. En arrivant elle ſe jette auſſitôt à genoux au pied de la Tombe ſalutaire, avec l'avidité d'un pauvre qui trouveroit un thréſor. Ni l'extrémité de ſa foibleſſe, ni le ſentiment de ſes ſouffrances, ni la multitude qui la preſſe & la foule aux pieds, rien n'eſt capable de la diſtraire: ſon ame eſt ſi fort occupée du deſir d'intéreſſer en ſa faveur le Serviteur de Dieu, qu'elle paroît inſenſible aux douleurs de ſon corps. „Elle reſta, *dit-*„ *elle*, une demie heure à genoux au pied du Tombeau de M. de Pâris, quoiqu'elle „ fût extrémement preſſée, foulée & marchée par une quantité infinie de monde; ce „ qui ne l'empêcha pas néanmoins de prier de tout ſon cœur M. de Pâris de demander „ à Dieu ſa guériſon, tâchant autant qu'elle pouvoit de ne point faire attention à ceux „ qui la pouſſoient & marchoient ſur elle, & d'avoir l'eſprit tout occupé de ſa priere."

Tant de ferveur & tant de foi reçurent auſſi-tôt leur récompenſe. En revenant de de S. Médard à Nanterre, elle ſent que Dieu opére ſa guériſon par le prodige le plus admirable. Déja cette liqueur brûlante, qui faiſoit tant de ravages dans ſa tête & ſes yeux, eſt ſi totalement anéantie, que toutes ſes douleurs la quittent à l'inſtant: une démangeaiſon douce & bienfaiſante, qu'elle éprouve au dedans de la tête & des yeux, l'avertit qu'une main inviſible régénere dans ce moment tout ce qui avoit été détruit. Elle déclare „ que dans le chemin elle s'apperçut que ſon mal de tête, qu'elle avoit eu „ ſans aucune interruption depuis le commencement du mois de Janvier, & qui depuis „ deux ou trois mois étoit devenu inſupportable, l'avoit entierement quittée; & qu'elle „ ne ſentoit plus de douleur aux yeux, mais ſeulement un frémillement & des déman-„ geaiſons, comme ſi des fourmis avoient couru au dedans de ſes yeux & du haut de „ ſon nez."

Sa mere déclare pareillement, que dans le chemin ſa fille lui „ dit qu'elle ne ſentoit „ plus aucun mal à la tête ni aux yeux, mais ſeulement beaucoup de démangeaiſon, ſur „ tout dans le nez. "

Ce favorable augure, cette heureuſe démangeaiſon dont Dieu n'a peut-être voulu que ſon opération fût accompagnée, que pour faire connoître juſqu'où la carie des os avoit pénétré, ne fut pas la ſeule marque que Dieu lui donna de ſa guériſon. A peine fut-elle de retour chez elle, que l'appétit & le ſommeil qui depuis ſi long-tems l'avoient abandonnée, l'invitent & la preſſent comme à l'envi l'un de l'autre. Ses pere & mere déclarent qu'auſſitôt qu'elle fut de retour „ ils la virent manger avec une avidité qui leur „ fit d'autant plus de plaiſir, qu'il y avoit deux ou trois mois qu'elle ne mangeoit preſ-„ que point; qu'après elle fut ſe coucher, & dormit ſans s'éveiller près de douze heu-„ res. "

Mais le lendemain matin quelles furent leurs actions de graces, lorſqu'ayant découvert l'œil gauche ils apperçurent non ſeulement que l'enflure prodigieuſe, la rougeur enflammée, & le pus dégoûtant qui auparavant couloit ſans ceſſe de cet œil, avoient diſparu & n'étoient plus; mais que les deux yeux étoient beaux, vifs, ſereins, bien ouverts, quoiqu'il reſtât encore une petite tumeur au coin de chaque œil, apparemment pour ſervir comme de monument durant quelques jours aux deux fiſtules que Dieu venoit de guérir!

Les pere & mere de Marie Carteri certifient „ que le lendemain au matin ayant ôté „ le bandeau qu'elle avoit ſur l'œil gauche, ils virent avec admiration que les deux yeux „ étoient preſque entierement guéris, n'y reſtant plus d'inflammation ni de rougeur, mais „ ſeulement les deux petites groſſeurs rouges qu'elle avoit au coin des yeux, qui étoient „ même fort diminuées, & qu'ils la virent d'un air gai & content, bien différent de l'air

„ dolent & malingre qu'elle avoit depuis plus de trois mois, les assurant que depuis qu'el-
„ le étoit sortie d'auprès le Tombeau de ce grand Saint M. de Pâris, elle n'avoit plus
„ senti aucune douleur nulle part, & qu'elle se trouvoit au contraire plus forte que ja-
„ mais. "

La vive reconnoissance qui transporte le cœur de Marie Carteri, la fait courir aussitôt chez tous ses parens & ses voisins, pour leur faire part de la merveille que Dieu venoit de faire en sa faveur. Aussi en rendent-ils tous témoignage, ainsi qu'Elisabeth Giroux femme de Pleinchamp. Ils attestent avec une simplicité rustique qui releve leur sincérité ingénue, qu'ils furent „ tous bien ébaubis & bien émerveillés, lorsque le len-
„ demain du 4. Septembre ils virent Marie Carteri qui n'avoit plus de bandeau, plus
„ d'enflure à la tête, dont les yeux paroissoient parfaitement guéris, à l'exception qu'el-
„ le avoit encore à chacun une petite grosseur rouge au coin près le nez, & qu'elle avoit
„ un air gai & alerte au lieu de l'air maussade & abbattu qu'elle avoit eu auparavant. "

En effet Dieu ne se contenta pas d'anéantir subitement dans Marie Carteri les sources des douleurs, des langueurs & des défaillances qu'elle éprouvoit depuis plusieurs mois: en un seul jour tout est réparé, tout est changé, tout est renouvellé. Ce n'est plus cette pauvre languissante qui fuyoit la lumiere & cherchoit à se cacher, pour pousser en liberté les gémissemens que la violence & la continuité de ses maux arrachoient continuellement de son cœur & de sa bouche: ce n'est plus celle dont le visage bouffi, souffrant & tout couvert de pus, faisoit horreur: ce n'est plus ce squelete épuisé, dont la maigreur hideuse & la couleur livide portoient déja les appanages de la mort. C'est au contraire une personne dont les couleurs vermeilles annoncent la santé; une joie vive & brillante est peinte dans ses yeux; sa bouche est remplie d'actions de graces; la légereté de sa démarche fait connoître que la vigueur & la force ont déja pris la place de l'accablement extrême, où les douleurs, l'inanition & l'insomnie l'avoient réduite.

Il ne restoit plus à dissiper que les deux petites tumeurs qu'il avoit plû à Dieu de laisser au coin de chaque œil, sans doute pour rendre ce Miracle encore plus manifeste & plus authentique, en faisant subsister pendant quelques jours ces preuves de la nature du mal en faveur de ceux qui n'en avoient pas été témoins, afin qu'ils fussent en état de connoître par eux-mêmes quelle étoit la cruelle maladie qu'il venoit de guérir subitement.

„ En moins de huit jours, *dit la Pleinchamp*, les grosseurs qu'elle avoit aux yeux se
„ sont entierement dissipées, sans qu'il en restât aucun vestige, pas plus que si elle n'y
„ avoit jamais eu de mal; & elle s'est trouvée capable de travailler, comme si elle n'a-
„ voit jamais été malade. "

„ Très peu de jours après, *disent les parens*, les deux grosseurs rouges qui lui étoient
„ restées au coin des yeux disparurent entierement, sans qu'il en restât la moindre appa-
„ rence; & elle reprit si bien toute sa force, qu'elle recommença à travailler mieux qu'el-
„ le n'avoit jamais fait, & qu'il lui vint un air de santé & de force qu'ils ne lui avoient
„ jamais vû avant qu'elle fût incommodée des yeux. "

C'est ainsi que Dieu pour faire reconnoître son ouvrage, au lieu de faire passer par les langueurs de la convalescence celle qu'il venoit de retirer d'un état si déplorable, lui donne en moins de huit jours plus de santé & plus de force qu'elle n'en avoit jamais eu.

Dès le premier jour qu'elle s'approche du Tombeau d'où sortoit une si puissante vertu, plus de douleurs qui la tourmentent & l'accablent, plus d'insomnies qui la fatiguent & l'abbattent, plus de dégoût qui la maigrisse & l'épuise. Dès le lendemain son œil gauche qui depuis plus de six mois étoit prodigieusement enflé, entierement fermé & cruellement ulcéré, resuscite de dessous son bandeau plus beau & plus ouvert que jamais. Les couleurs de la santé, la joie du cœur, la force & l'agilité du corps ont déja pris la place de la pâleur, de la maigreur, de la tristesse & de l'abbatement; & au bout de huit jours les travaux les plus pénibles de la campagne ne peuvent plus épuiser ses forces.

Peut-

Peut-on méconnoître dans une guériſon ſi ſubite & dans un rétabliſſement ſi complet, la main toute puiſſante du Créateur, qui ſans s'aſſujettir à la lenteur ordinaire des cauſes ſecondes, répare en un moment ſon ouvrage? Mais pénétrons un peu au delà de ce que les ſens nous découvrent au premier coup d'œil: la ceſſation ſubite des accidens extérieurs que produiſoit cette cruelle maladie, n'a été, pour ainſi dire, que l'écorce & la ſurface de l'opération Divine, & n'eſt que l'effet d'une multitude d'autres prodiges encore plus grands. Nous avons vû avec quelle rapidité le mal avoit pouſſé ſes funeſtes progrès dès ſes premieres attaques, puiſque dès les premiers jours les os commencerent à ſe carier, ainſi que le vérifia le Chirurgien qui ſonda l'œil droit qui fut le premier attaqué. Il eſt inconteſtable que la lymphe corroſive, qui forma ces deux fiſtules chacune en une nuit, ayant ſéjourné habituellement pendant pluſieurs mois dans la carie qu'elle avoit faite dès les premiers jours, n'a pû manquer de l'augmenter de plus en plus. La démangeaiſon que Marie Carteri éprouva en revenant de S. Médard, tant au dedans de la tête & des yeux que du haut du nez, eſt encore une preuve de l'étendue & de la profondeur des brêches meurtrieres que ces eaux dévorantes n'avoient ceſſé de faire dans les os & dans les chairs, en même tems qu'elle étoit un ſignal de l'opération Divine par laquelle tout ce qui avoit été détruit & tout ce qui étoit altéré, achevoit d'être rétabli.

Il y a à la vérité toute apparence que ce fut dans le tems que Marie Carteri étoit au pied du Tombeau, que Dieu diſſipa la ſource empoiſonnée de cet horrible mal, & qu'il anéantit l'humeur corroſive qui rongeoit continuellement les os & les chairs & qui les transformoit en un pus qui ſortoit ſans ceſſe au dehors, étant trop abondant pour être contenu dans les cloaques intérieurs que cette humeur avoit creuſés. Mais ce n'étoit point aſſéz d'anéantir la cauſe du mal: il falloit auſſi réparer les funeſtes effets qu'il avoit produit: or la demangeaiſon dans le nez & les yeux que reſſentit Marie Carteri en revenant de S. Médard, me paroît une preuve manifeſte que ce ne fut que dans ce moment que Dieu régénera les os cariés & corrompus, qu'il donna un être nouveau aux chairs ulcérées & réduites en pourriture, qu'il reproduiſit les conduits anéantis, & qu'il rétablit les organes altérées.

Au reſte ce ne fut pas ſeulement en faiſant ceſſer le mal & les dégâts déplorables qu'il avoit cauſés, que Dieu imprima ſur cette guériſon le ſçeau de ſa puiſſance infinie: mais il voulut encore y graver un caractère de perfection qui fit viſiblement reconnoître ſon œuvre, en rétabliſſant ſi parfaitement, non ſeulement tout ce qui avoit été détruit, mais même tout ce qui étoit endommagé, que dès le lendemain matin la Miraculée ſe trouva jouïr d'une ſanté parfaite & avoir recouvré plus de force, de vigueur & d'agilité qu'elle n'en avoit jamais eu, & qu'il ne reſta au bout de huit jours ni le moindre veſtige de fiſtule, ni cicatrice, ni groſſeur, ni aucun enfoncement au coin des yeux.

Que pourra donc objecter ici l'incrédule? Sur quoi affectera-t-il de répandre ſes doutes? ſeroit-ce ſur la nature du mal? Mais n'eſt-elle pas prouvée avec la derniere évidence par les ſymptômes les plus ſenſibles & les caractères les plus frappans? Et d'ailleurs je vais faire voir qu'elle a été conſtatée par pluſieurs Maîtres de l'art, & entre autres par le Médecin le plus célèbre qu'il y ait dans le monde pour les maladies des yeux? J'ai envoyé moi-même un Mémoire à M. Gendron, où ſans donner aucun nom à cette maladie, je me ſuis contenté de lui en marquer les accidens extérieurs dans les propres termes des témoins. M. Gendron dans ſa Conſultation qu'on trouvera avec les autres Pièces concernant ce Miracle, ne balance point ſur la nature du mal. *Il eſt évident*, dit-il, *que la jeune fille en queſtion a deux fiſtules lacrimales.*

Seroit-ce ſur l'incurabilité? Mais ſi cette maladie peut quelquefois être guérie, le pouvoit-elle dans le période auquel elle étoit parvenue, après que les os eurent été cariés de plus en plus pendant près de huit mois, & que tout le ſang de la malade ſe fut ſi fort imbu de la liqueur corroſive qui avoit formé ces deux fiſtules, que la malade étoit enfin réduite

à l'extrémité de l'épuiſement, de la foibleſſe & de la langueur? En cet état quelle guériſon pouvoit-elle eſpérer, elle que deux Chirurgiens avoient abandonnée, lorſque ſes fiſtules ne faiſoient encore que de naître? Mais du moins n'eſt-il pas évident que ſa guériſon ne pouvoit naturellement s'opérer, ni d'une maniere ſubite, ni ſans l'opération du Chirurgien. En effet M. Gendron dit dans ſa Conſultation, que *la guériſon de ces ſortes de maux demande l'opération & un traitement méthodique.* En effet il réſulte clairement de cette déciſion, que les fiſtules ne peuvent jamais ſe guérir ſubitement, puiſqu'outre l'opération il faut encore tout le tems qu'un traitement méthodique exige. Auſſi M. Gendron ajoute-t-il, *qu'il arrive ſouvent* que *les fiſtules reſtent* après que l'opération a été faite, & qu'elles ont été *traitées l'eſpace de pluſieurs mois. C'eſt ce qui me détermine*, continue-t-il, *à conſeiller rarement l'opération, mais ſimplement d'avoir ſoin de preſſer quatre ou cinq fois par jour les coins des yeux où ſont les ſacs lacrimaux, afin de les vuider par cette compreſſion, & d'empêcher que le pus n'y croupiſſe. Par ce ſoin*, ajoute-t-il, *il n'arrive point de fluxion ni d'abcès en cette partie, & l'œil demeure ſain, quoiqu'il ait toujours une fiſtule.*

Or non ſeulement il eſt certain que Marie Carteri, qui n'avoit pas été inſtruite de cette maniere de ſe procurer quelque ſoulagement, ne l'a pas miſe en uſage, du moins avec le ſoin journalier & l'attention continuelle qu'il eût fallu avoir; mais il eſt même évident qu'elle ne l'a pû faire, ſur-tout par rapport à l'œil gauche.

Tous les témoins déclarent qu'il ſurvint une fluxion très conſidérable aux yeux de Marie Carteri dès le premier moment que ſes fiſtules commencerent à ſe former; que ſon œil gauche devint ſi prodigieuſement enflé, qu'il ne fut plus poſſible de l'ouvrir, & qu'il reſta ainſi juqu'au moment de la guériſon ſubite: d'où il ſuit que la fluxion ſi dangereuſe dans ces ſortes de maux, ayant prévenu tous les ſoins qui pouvoient l'écarter, elle mit Marie Carteri dans l'impoſſibilité abſolue de faire ſortir de ſes yeux le pus qui y croupiſſoit, l'enflure exceſſive, l'inflammation & la douleur y mettant un obſtacle inſurmontable. Au ſurplus M. Gendron déclare, qu'il faut *des années* pour ſe procurer une guériſon par ce moyen, juſqu'à ce que *l'os* ſe ſoit *exfolié à la longue, ou conſommé par la ſuppuration, & que la calloſité du ſac ſe ſoit diſſipée.* Ainſi il eſt encore certain que les fiſtules ne peuvent ſe guérir d'une maniere ſubite, en n'y employant que ce ſoin & ces précautions. En effet qui ne ſait qu'il faut un tems infini, pour rétablir dans leur état naturel des os qui ont été cariés, & pour diſſiper peu à peu une calloſité par la ſuppuration? C'eſt ce qui oblige tous les Chirurgiens de ne pas balancer à couper toutes les calloſités, & à découvrir les os cariés, pour enlever avec le fer ou conſommer par le feu tout ce qui a été altéré.

Enfin M. Cannac Chirurgien Major des Gardes, qui a vû & examiné Marie Carteri, déclare formellement que *cette maniere de traiter la fiſtule* n'eſt propre que pour les fiſtules ſimples; *mais* que *pour peu qu'elles ſoient compliquées, il faut indiſpenſablement en venir à l'opération*, & il atteſte en même tems *que l'on a lieu de ſoupçonner que les fiſtules de Marie Carteri étoient très compliquées.* Cependant il eſt inconteſtable que l'opération n'a pas été faite, puiſqu'il ne reſte pas de cicatrice.

L'incrédule objectera-t il que la guériſon n'a pas été ſubite, en s'appuyant ſur le frivole fondement qu'il eſt demeuré pendant huit jours quelque reſte de tumeur au coin des yeux? Mais une guériſon n'eſt-elle pas parfaite, quand la cauſe du mal eſt entierement & radicalement anéantie, & qu'une ſanté vive, animée, & *un air gai & alerte*, comme parlent les témoins, ont pris la place de la foibleſſe la plus extrême? Or c'eſt ce qui eſt arrivé à Marie Carteri, & ce que tous les habitans de Nanterre qui l'ont vue, ont remarqué dès le lendemain du voyage que Marie Carteri avoit fait à S. Médard? Au ſurplus n'eſt-il pas évident, que celui qui a bien eu le pouvoir de créer ce qui n'étoit plus, n'a laiſſé ſubſiſter quelques jours un reſte de ces deux tumeurs, que pour manifeſter à plus

de

de perſonnes la merveille qu'il avoit faite, en leur donnant ainſi le moyen de vérifier après la guériſon quelle étoit la qualité du mal qu'il venoit de guérir en Dieu; c'eſt à-dire en régénérant tout d'un coup, tout ce qui avoit été détruit pendant huit mois? Il eſt donc inconteſtable qu'une telle guériſon n'a pû avoir que le Tout-puiſſant pour auteur. Ainſi l'incrédule n'en peut nier le Miracle qu'en niant les faits, & qu'en donnant un démenti aux témoins, ſous le vain prétexte que ce ne ſont que des payſans qui ont pû aiſément ſe laiſſer ſurprendre par de fauſſes apparences, ou même qu'il n'a pas été difficile de corrompre.

Il eſt vrai que les Certificateurs de ce Miracle ſont des gens ſimples & groſſiers, adonnés dès l'enfance à des travaux bas & pénibles, plus liés par le cœur que par l'eſprit à la Religion, dont ils ne connoiſſent que les élemens. Mais par cette raiſon même leur ſimplicité ruſtique les met hors d'état de prendre aucune part aux conteſtations qui agitent l'Egliſe, & s'ils paroiſſent ſe ranger ſous l'étendard du Bien-heureux François de Pâris, ils n'y ſont conduits que par la lumiere éclatante des prodiges qui ont excité leur admiration. Peu inſtruits ſur tout ce qui regarde la Bulle, tout ce qu'ils ſavent c'eſt que M. de Pâris eſt, comme ils diſent, *un grand Saint*, puiſqu'il fait de ſi grands Miracles; d'où ils concluent avec leur bonne-foi auſſi juſte que ſimple & groſſiere, que le parti qu'il a ſuivi eſt donc celui qu'il faut embraſſer, puiſque Dieu lui-même ſe déclare en ſa faveur, & l'autoriſe par des Miracles. Mais ce ſont ces Miracles mêmes qui leur ont fait impreſſion: ils n'ont été remués que par les merveilles qu'ils ont vues. Ainſi cette impreſſion loin de les rendre ſuſpects, prouve au contraire la certitude des faits qu'ils dépoſent, & leur ſimplicité doit écarter tout ſoupçon.

En effet comment des mains endurcies par les travaux les plus rudes, auroient-elles été aſſez déliées pour manier une impoſture auſſi délicate, & qu'il auroit fallu conduire avec tant d'art? Pour le prétendre, il faut imaginer ou que ces témoins ont été trompés par Marie Carteri, ou qu'ils ſont eux-mêmes des impoſteurs qui ont atteſté des faits qui n'ont aucune réalité.

Mais comment ſuppoſer qu'une jeune payſanne, dans laquelle tout ce qui eſt le plus oppoſé à l'artifice & à l'impoſture ſe trouve réuni, l'ingénuité, l'innocence, la candeur, la timidité, comment s'imaginer, dis-je, qu'elle eût pû feindre pendant huit mois une maladie qui n'auroit eu rien de réel, & qu'elle apparence que ſes pere & mere euſſent voulu pendant un ſi long-tems ſe priver de ſon travail? Enfin comment auroit-elle pû faire paroître deux fiſtules au coin de ſes yeux, groſſes comme de petites ceriſes, & en faire découler ſans ceſſe du pus?

Il eſt vrai que l'œil gauche étoit caché ſous un bandeau; mais l'œil droit eſt toujours reſté découvert, & tous les témoins aſſurent que l'enflure de l'œil gauche étoit ſi prodigieuſe qu'elle ſe remarquoit malgré le bandeau, & même que tout ce côté de ſon viſage étoit bouffi; ce qui a duré plus de ſept mois.

La maladie étant réelle, par quel art cette jeune fille auroit-elle pû faire accroire aux témoins qu'elle en avoit été ſubitement guérie le 4. Septembre au retour du voyage qu'elle avoit fait à S. Médard, ſi le fait n'eût pas été certain? Dès le lendemain elle ſe préſente devant eux; & ils rendent compte avec une naïveté inimitable à l'artifice, de de l'étonnement où ils furent de n'appercevoir plus à ſon viſage & à ſes yeux ni pus, ni enflure, ni inflammation, & de la voir avec un air de ſanté qui avoit ſuccédé tout-à-coup à la langueur & à l'abbattement extrêmes, où ils l'avoient vue continuellement pendant pluſieurs mois.

Ils n'omettent pas pas la circonſtance, qu'il y avoit encore deux petites groſſeurs aux coins de ſes yeux; mais ils atteſtent en même tems comme un fait de notoriété publique, qu'au bout de huit jours il n'en reſtoit pas le moindre veſtige, & qu'elle recommença à travailler dans les champs avec plus de force qu'elle n'avoit jamais fait. Ce ſont ici des faits ſenſibles & palpables, faits dont les ſens ſont des juges infaillibles, & par rapport auſ-

auſquels il n'eſt pas poſſible de ſe tromper. Ainſi ce ſeroit heurter le ſens commun, que de prétendre qu'on auroit pû les faire accroire aux témoins, quoiqu'ils ne fuſſent pas réels.

Il ne reſte donc plus à l'incrédule d'autre reſſource, que de ſuppoſer que ces témoins ont été ſubornés, & que contre leur propre connoiſſance ils ont certifié une fable qu'ils avoient forgée eux-mêmes, ou qui leur avoit été ſuggérée. Mais cette ſuppoſition ne choque gueres moins le ſens commun, que la premiere; car pour cela il faut aller juſqu'à ſoutenir, non ſeulement qu'on a corrompu tous ceux qui ont dépoſé, mais qu'on a en même tems trouvé le moyen d'engager dans ce complot ſacrilége tous les habitans du bourg de Nanterre. Il ne faut point perdre de vûe, qu'il n'eſt pas ici queſtion d'une maladie cachée ou équivoque: il s'agit d'accidens placés ſur la partie du corps la plus apparente, & expoſés par conſéquent à la vûe de tout le monde; maladie dons les ſymptômes ſont inimitables, & ont été continuellement ſubſiſtans pendant ſept à huit mois.

Or ſi de pareils faits euſſent été atteſtés contre la vérité, leur fauſſeté notoire n'auroit-elle pas auſſitôt excité un cri public de reproche & d'indignation, à moins qu'en même tems on n'eût gagné tous les habitans de Nanterre, pour les forcer à diſſimuler une fourberie ſi criminelle? Car ce n'eſt pas en ſecret que les témoins en queſtion ont fait leurs Déclarations: non ſeulement c'eſt devant un Notaire qu'ils ſe ſont tous aſſemblés; mais c'eſt en préſence de tous les Officiers de la Juſtice, du ſieur Carbalet Lieutenant de la Prevôté, & du ſieur Cœurdroi Procureur Fiſcal, qui ont ſigné ces Actes comme témoins; & ſi le ſieur Dairou Prevôt de Nanterre & Greffier en chef de la Connétablie & Maréchauſſée de France à la Table de marbre, n'étoit pas préſent lorſque ces Déclarations ont été rédigées, il n'en eſt pas moins témoin de leur ſincérité, ne s'étant pas contenté de les légaliſer, mais ayant pris de là occaſion de certifier lui-même, que tous *les faits contenus* dans les Déclarations lui avoient déja *été aſſurés par pluſieurs perſonnes de Nanterre.*

De plus la Déclaration de Marie Carteri a été imprimée dans le Recueil des Relations des Miracles, & par là eſt devenue publique. Or dans un bourg où tout le monde ſe connoît, peut-on douter qu'un évenement auſſi digne de remarque que la guériſon ſubite d'une maladie ſi apparente, n'ait fait beaucoup de bruit, & que tout le monde n'ait ſu les Déclarations qui en avoient été faites, non ſeulement par Marie Carteri, mais auſſi par ſes pere & mere & par tous ſes parens? Dans ce bourg qui eſt tout rempli de maiſons bourgeoiſes occupées par des perſonnes de Paris, n'y a-t-il aucun Conſtitutionnaire qui ait ſenti la conſéquence qui réſultoit de ce Miracle, & l'impreſſion qu'il faiſoit dans tout le pays en faveur des Appellans, auſſi bien que celui qui avoit été opéré ſur la Demoiſelle Coirin?

Si tous les faits portés dans ces Déclarations n'euſſent pas été conformes à la plus exacte vérité, comment les témoins qui les ont certifiés, qui ſont tous gens ſans crédit, ſans autorité, & même ſans aucune conſidération devant les hommes, n'auroient-ils pas été confondus, & même pourſuivis par ceux que ces faits bleſſent, & qui quand il eſt queſtion de combattre les Miracles, ne manquent jamais d'être ſoutenus par toutes les Puiſſances du ſiècle? Il eſt donc d'une évidence entiere, qu'il n'y a que l'impoſſibilité où ils ont été de contredire des faits qui étoient d'une notoriété publique, qui ait pû leur impoſer ſilence.

Mais ſi pour ſatisfaire les contradicteurs des Miracles, il faut abſolument leur produire des témoins d'une capacité diſtinguée, en voici un de cette trempe qui ne peut leur être ſuſpect, & qui néanmoins va prouver tout à la fois la réalité de la maladie, ſon eſpèce, & que la guériſon ſubite qui en a été opérée eſt évidemment ſurnaturelle.

J'avois parlé de ce Miracle à M. Cannac Chirurgien Major des Gardes du Corps, qui m'y avoit fait d'abord beaucoup de difficultés. Son témoignage ne peut être recuſé par les Conſtitutionnaires, puiſque M. le Lieutenant de Police s'eſt ſervi de ce même Chirurgien pour examiner les perſonnes qui avoient été guéries. Le Magiſtrat qui connoiſſoit l'expérience, les lumieres & la vive pénétration de ce Chirurgien d'armée, & qui ſavoit

que

que par ſon caractère d'eſprit il étoit en garde contre tout ce qui paroît extraordinaire, ſentoit combien il étoit propre à démêler tout artifice; mais en même tems il éprouva que cet habile Chirurgien n'étoit pas capable de trahir la vérité par une lâche complaiſance: auſſi M. Hérault n'a-t-il pas rendu publics la plûpart des Rapports qu'il lui a fait faire.

Marie Carteri étant venue à Paris, je l'envoyai à M. Cannac, & lui écrivis que je le priois de l'interroger, afin qu'il fût en état de connoître par lui-même ſi les faits portés dans ſa Déclaration étoient véritables, ou s'ils ne l'étoient pas. Il s'agiſſoit d'une maladie dont les ſymptomes ſont très ſinguliers, & dont l'effet eſt de corrompre les larmes, de boucher leur paſſage dans le nez, d'irriter les membranes, de comprimer les vaiſſeaux, de les rompre, de former des abcès, & de carier les os. Il faut être très inſtruit de l'anatomie de l'œil & des parties qui l'environnent, pour être bien au fait des effets de cette maladie. Or peut-il tomber ſous le ſens, qu'une jeune payſanne de vingt ans eût été capable avec ſa naïve ſimplicité de ſoutenir l'examen d'un habile Chirurgien ſur une pareille maladie, & de lui répondre exactement ſur tous les effets que cette maladie avoit produits dans ſa tête & dans ſes yeux, ſur tous les accidens extérieurs qui avoient paru ſucceſſivement, & ſur l'eſpèce & le lieu précis des douleurs internes qu'elle avoit reſſenties, ſi elle ne les avoit effectivement éprouvées? Cependant elle perſuade ſi parfaitement M. Cannac de la réalité des deux fiſtules qu'elle avoit eues, & du ſurnaturel de ſa guériſon, que touché de l'évidence de ce Miracle, nulle conſidération ne peut l'empêcher d'en rendre gloire à Dieu. „ Par les réponſes, *m'écrit-il*, que m'a faites Marie Carteri elle-même aux „ interrogations que je lui ai faites, il ne peut reſter aucun lieu de douter qu'elle n'eût „ deux fiſtules lacrimales.... que l'on a lieu de ſoupçonner très compliquées; *& je ſuis* „ perſuadé qu'il étoit de toute impoſſibilité de les guérir en ſi peu de tems, même en „ employant les ſoins les plus efficaces de la Chirurgie. " On laiſſe au lecteur à tirer les conſéquences d'une déciſion ſi formelle, donnée en ſi grande connoiſſance de cauſe par un Chirurgien Major des Gardes employé par M. Hérault.

Dans quel ſiècle ſommes-nous donc, ô mon Dieu? Les Maîtres de l'art forcés par l'évidence rendent hommage à la vérité de vos Miracles, tandis que pluſieurs de vos premiers miniſtres les combattent & tâchent de les décrier! Mais ce n'eſt pas aſſez, ô mon Dieu, que vous étaliez devant nos yeux malades, les plus ſenſibles traits de votre puiſſance & de votre bonté, ſi vous n'ôtez en même tems de nos yeux l'enflure de l'orgueil & l'inflammation de l'entêtement, qui les tiennent fermés à vos plus grandes merveilles, qui les laiſſent en proie aux ténèbres des préjugés, & qui les ſouillent par la corruption des paſſions. Ah! Seigneur, c'eſt cet orgueil qui eſt la ſource & l'origine de nos plus grands maux. C'eſt du plus grand nombre de ceux qui ſont comme les yeux de votre Épouſe, que découlent ces eaux ameres qui corrompent la plûpart de ſes membres. Hâtez-vous donc, Seigneur, de guérir ces yeux qui au lieu de nous conduire dans le chemin de la vérité, ne ſont propres qu'à nous faire tomber dans les piéges de l'erreur. Vous nous l'avez déclaré vous même que *l'œil eſt la lampe de notre corps*. Ah! donnez-nous donc pour guides de ces *yeux ſimples* qui rendent *les corps lumineux*, & pour lors les autres membres de votre Égliſe reprendront leur ſanté, leur force & leur vigueur, & ils marcheront avec courage dans les ſentiers de la juſtice. Ainſi ſoit-il. Matth. VI. 22.

INDICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DE LA DEMONSTRATION

Du Miracle opéré ſur la Demoiſelle Coirin.

LA premiere Piece, eſt la Déclaration de la Demoiſelle Coirin paſſée le 29. Avril 1732. devant Rabinant Notaire Royal à Nanterre, en préſence du ſieur Coirin, Ecuyer Garde du Roi, frere de la Demoiſelle Coirin, qui a ſigné avec elle comme témoin. Au pied de cette Déclaration eſt une légaliſation du dit Acte faite par M. Dairou Greffier en chef de la Connetablie & Maréchauſſée de France, & Prevôt-Maire de Nanterre, qui atteſte entre autres choſes „ que „ les faits contenus en la dite Déclaration, lui „ ont été certifiés par beaucoup de perſonnes „ de ce lieu, qui ont aſſiſté & viſité la dite De- „ moiſelle pendant ſa maladie. ”

La ſeconde Piece eſt un Acte de dépôt fait par la Demoiſelle Coirin chez Sellier Notaire à Paris, le 22. Décembre 1733. des ſix Pieces ſuivantes ; enſuite duquel Acte de dépôt, eſt une comparution de M. Souchai Chirurgien : qui déclare, „ qu'il a ledit jour viſité le ſein de la „ Demoiſelle Coirin, qu'il a trouvé les deux „ mammelles dans leur état naturel, ayant „ chacune un mammelon avec les couleurs & „ qualités propres à cette partie. ”

La troiſiéme, eſt le Certificat du Frere Seguier Chirurgien de la Maiſon des Chanoines Réguliers de Nanterre, qui a traité la Demoiſelle Coirin pendant tout le cours de ſes maladies, & a été témoin de ſa guériſon & de la régénération du bout de ſon ſein.

La quatriéme, eſt le Certificat du Pere de Leſpine Prieur & Curé de Nanterre, & Confeſſeur de la Demoiſelle Coirin, qui a été témoin de l'extrémité de ſes maladies & du ſubit de ſa guériſon.

Enſuite de cette Piece, on trouvera, la Préſentation qui a été faite du Pere de Leſpine pour la Cure de S. Etienne du Mont par M. l'Abbé de S. Genevieve le 30. Octobre 1730. la nomination de ſa perſonne par M. l'Archidiacre ; & le refus que le Pere de Leſpine fit de cette Cure par Acte paſſé devant Doyen Notaire le 23. Novembre 1730.

La cinquiéme Piece, eſt le Certificat du Pere Feru Procureur de la Maiſon de Nanterre, qui a vû la Demoiſelle Coirin pendant les quatre dernieres années de ſa maladie, & a été témoin de ſa guériſon ſubite.

La ſixiéme, eſt une Conſultation que la Demoiſelle Coirin a fait faire à M. Hecquet Médecin, & à MM. Souchai & le Dran Chirurgiens, en leur expoſant l'état où elle étoit la veille de ſa guériſon.

La ſeptiéme, eſt la réponſe de M. Hecquet à cette Conſultation.

La huitiéme, eſt la réponſe de M. Souchai.

La neuviéme, eſt la réponſe de M. le Dran.

La Demoiſelle Coirin déclare dans ſon Acte de dépôt que toutes les Pieces, qu'elle repréſente, ont été écrites de la main de ceux qui les ont ſignées, même la réponſe de M. Hecquet, quoique ſes incommodités l'aient mis hors d'uſage d'écrire lui même ſes Conſultations. Apparemment que cette Piece lui a paru ſi importante qu'il a cru devoir s'efforcer à l'écrire lui même.

La dixiéme Piece, eſt un Rapport paſſé par devant Notaire de l'état où étoit la Demoiſelle Coirin douze ans avant ſa guériſon, lequel Rapport eſt fait depuis la guériſon par M. Deſbrieres Chirurgien de feue Madame la Ducheſſe de Berri.

La onziéme, eſt une Déclaration paſſée devant Notaire par le ſieur Cœurdroy Procureur Fiſcal de Nanterre, & par la Dame ſon épouſe, auparavant veuve du ſieur Payſan Chirurgien de Nanterre, qui avoit traité la Demoiſelle Coirin de ſon cancer pendant les premieres années.

La douziéme, eſt une pareille Déclaration paſſée par le ſieur Prieur & ſa femme, laquelle étant des amies particulieres de la Demoiſelle Coirin, l'a vue preſque tous les jours pendant tout le tems de ſa maladie.

La treiziéme, eſt une pareille Déclaration paſſée par le ſieur Maréchal & ſa femme, laquelle demeurant dans la même maiſon que la Demoiſelle Coirin, la vue pareillement preſque tous les jours.

La quatorziéme, eſt une pareille Déclaration paſſée par Anne Giroux, qui étant voiſine de la Demoiſelle Coirin l'a vue auſſi très ſouvent.

La quinziéme, eſt une pareille Déclaration paſſée par la veuve Eſtas ſervante de la Demoiſelle Coirin.

La ſeiziéme, eſt une pareille Déclaration paſſée par la Demoiſelle Altermat, amie particuliere de la Demoiſelle Coirin.

La dix-ſeptiéme, eſt une pareille Déclaration paſſée par la femme de David de Lamarre, qui eſt celle qui a fait la neuvaine pour la Demoiſelle Coirin.

La dix-huitiéme, eſt une pareille Déclaration paſſée par la Dame de Braſdeſeine mere de la Demoiſelle Coirin.

La dix-neuviéme & la vingtiéme Piece eſt un Acte de dépôt d'une Diſſertation en forme de Lettre, faite par M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi, dans laquelle il démontre l'impoſſibilité phyſique de la régénération d'un mammelon entierement détruit. J'ai depoſé cette Diſſertation chez Sellier Notaire le 26. Janvier 1736.

INDICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES

Du Miracle opéré ſur Marie Carteri, leſquelles ſervent auſſi à prouver le Miracle précedent.

LA premiere de ces Pieces, eſt la Déclaration de Marie Carteri, dans laquelle après avoir fait le détail des deux fiſtules qui lui vinrent aux yeux, elle rend compte que ſa mere ayant été voir la Demoiſelle Coirin, qui venoit d'être guérie miraculeuſement par l'interceſſion du Bienheureux M. de Pâris, lui propoſa de s'adreſſer à un ſi puiſſant interceſſeur pour tâcher d'obtenir auſſi ſa guériſon; ce qu'elle fit, & ce qui la lui procura.

La ſeconde, eſt la Déclaration des pere & mere de Marie Carteri, qui font en même tems le détail du Miracle opéré ſur leur fille, & de celui opéré ſur la Demoiſelle Coirin, qui leur donna la confiance de réclamer l'interceſſion de M. de Pâris.

La troiſiéme, eſt la Déclaration de la Giroux femme Pleinchamp, qui fut celle qui mena Marie Carteri chez un Oculiſte à Paris. Au ſurplus elle déclare les mêmes faits, que ceux qui ſont portés dans les Déclarations précédentes, ſoit par rapport à Marie Carteri, ſoit par rapport à la Demoiſelle Coirin.

Ces trois Déclarations ont été paſſées devant Notaire, en préſence du Lieutenant de la Prevôté, & du Procureur Fiſcal de Nanterre, du Greffier en chef de la Connétablie & Marêchauſſée de France.

La quatriéme Piece, eſt une Déclaration paſſée par les plus proches parens & voiſins de Marie Carteri au nombre de dix, qui atteſtent les mêmes faits que deſſus.

On trouvera enſuite l'Acte de dépôt que j'ai fait des trois Pièces ſuivantes.

La cinquième Piece, eſt une Conſultation faite à M. Gendron ſur l'état où étoit Marie Carteri avant ſa guériſon, pour ſavoir quelle étoit la nature de ſa maladie, & quel remède ou quelle opération il auroit fallu lui faire pour lui procurer ſa guériſon.

Au pied de cette Conſultation eſt la réponſe de M. Gendron, qui déclare entre autres choſes, qu'il eſt évident que la jeune fille en queſtion a eu deux fiſtules lacrimales, que la guériſon de ces ſortes de maux demande l'opération, ou qu'il faut les panſer pendant des années pour les pouvoir guérir.

La ſixième Pièce, eſt une Lettre que j'ai écrite à M. Cannac Chirurgien Major des Gardes, pour le prier d'examiner & d'interroger Marie Carteri qui lui portoit cette Lettre, afin qu'il pût être certain par lui-même ſi cette fille avoit eu effectivement deux fiſtules lacrimales, & ſi ſa guériſon étoit ou n'étoit pas évidemment ſurnaturelle.

La ſeptième Pièce, eſt la réponſe M. Cannac, dans laquelle il déclare entre autres choſes, qu'après les réponſes que lui a faites Marie Carteri aux interrogations qu'il lui avoit faites, il ne peut reſter aucun lieu de douter qu'elle n'ait eu deux fiſtules lacrimales, que l'on a lieu de ſoupçonner très compliquées; & qu'il étoit de toute impoſſibilité de les guérir en ſi peu de tems, même en employant les ſoins les plus efficaces de la Chirurgie.

PIECES JUSTIFICATIVES

DU MIRACLE OPE'RE'. SUR MADEMOISELLE COIRIN.

I.

Déclaration de Mademoiſelle Coirin.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, reſident à Nanterre, ſouſſigne, fut preſente Demoiſelle Louiſe Coirin, fille majeure demeurante à Nanterre, âgée de quarante-ſept ans, laquelle pour rendre gloire à Dieu & témoignage à la verité, a déclaré & certifie : qu'en 1716. au mois de Septembre, etant en croupe derriere le Sieur de Brasdeſeine ſon beau-pere, elle tomba de cheval ſur l'eſtomach, ce qui lui fit une grande douleur : que néanmoins ſon beau-pere l'ayant obligée d'y remonter & ſon cheval s'étant auſſi-tôt emporté, elle tomba une ſeconde fois ſur le côte gauche de l'eſtomach, ſur un tas de pierres, ce qui lui fit une ſi grande douleur qu'elle en évanouit ; qu'elle n'en dit rien neanmoins à la Dame ſa mere par conſideration pour ſon beau-pere, & ne ſe fit aucun remede ; qu'au bout de quatre jours elle ſentit de très grands maux d'eſtomach, dont par la même raiſon elle ne jugea pas à propos de ſe plaindre, croyant que cela ſe paſſeroit.

Qu'au lieu de cela ſon mal d'eſtomach ne fit qu'empirer ; qu'au bout de quarante jours, elle ſe trouva obligee de vomir tout ce qu'elle prenoit, & que quelques jours après il lui prit un vomiſſement de ſang caillé & pourri, qui rendoit une grande infection : ce qui l'ayant effrayée, on garda de ce ſang pourri dans une ſerviette pour le montrer à M. Boulant Médecin & à M. Bourdeaux Chirurgien, qui déclarerent que c'etoit un abcès qui s'etoit formé dans ſon eſtomach ; que depuis ce jour, elle continua pendant quatre ans & demi à avoir preſque tous les jours un vomiſſement de ſang, qui lui cauſoit ſouvent des foibleſſes ; que dans une de ces foibleſſes ; qui lui arriva trois mois après ſa chute, comme on lui mettoit des linges ſur l'eſtomach, on s'apperçut qu'elle avoit le ſein du côté gauche extrêmement dur, enflé & tout violet ; que le Chirurgien du pays, nommé Antoine Payſan, ayant eté conſulte & ayant examiné ſon ſein, découvrit qu'elle avoit une groſſe glande, qui s'etendoit juſques ſous l'aiſſelle du bras gauche, qui lui retenoit le bras en arriere, & une eſpece de corde groſſe de la largeur de trois doigts, qui gagnoit juſqu'au bout du ſein ; que le Chirurgien lui donnoit des cataplâmes, auſſi bien que M. Bourdeaux, leſquels lui faiſoient diſtiller une quantite conſidérable de ſang par le bout du ſein, ſans la guerir, ni même la ſoulager, ſon ſein lui faiſant toujours de la douleur de plus en plus, & étant toujours de plus en plus dur.

Qu'au commencement de l'année 1718. il lui prit un engourdiſſement dans le bras gauche, qui la nuit degenera en paralyſie, qui lui ôta tout l'uſage de tout le côte gauche ; que depuis ce tems il lui a été impoſſible de faire aucun mouvement de ſon bras, ni de ſa main gauche, qui demeurerent en tout tems froids comme de la glace, & ne pouvant les changer de place qu'en les prenant avec ſon bras droit, ou pouſſant ſa jambe gauche avec ſa droite ; ce qui eſt reſté ainſi juſqu'à la nuit du 11. au 12. Août 1731. que même la cuiſſe & la jambe gauche ſe retirerent de façon qu'elle avoit un creux au-deſſus de la hanche, aſſez profond pour y pouvoir mettre le poing, & que comme les nerfs de ſa jambe s'etoient retires, cette jambe lui paroiſſoit conſiderablement plus courte que l'autre.

Qu'en 1719. le bout de ſa mammelle gauche ſe détacha entierement & tomba, & qu'elle le garda pendant trois jours, pour le faire voir aux Medecin & Chirurgien qui avoient ſoin d'elle ; que depuis ce tems juſqu'au dit jour 12. Août 1731 il eſt ſorti tous les jours du ſang du trou qui s'etoit fait à la place du bout de cette mammelle, qui etoit ouvert a y fourer le bout du doigt ; que peu après ce dernier accident, elle ſe fit voir par M. Boulant Médecin & MM. Bourdeaux & Payſan Chirurgiens, qui lui déclarerent qu'elle ne pouvoit guérir, ni même vivre encore long-tems, ſans ſe faire couper le ſein du côte gauche, & la determinerent à ſouffrir cette opération ; mais qu'etant revenus le jour qu'ils avoient pris pour lui faire cette operation, la Dame ſa mere s'y oppoſa abſolument, d'autant plus que ces Meſſieurs ne voulurent pas lui aſſurer que cette operation pût la guérir ; mais qu'ils ſe contenterent de lui aſſurer que ſans cette operation ſon mal étoit abſolument incurable, & qu'abſolument elle ne pouvoit pas vivre encore long-tems : à quoi la Dame ſa mere repondit, que puiſque ſa fille n'etoit pas ſure de guérir par cette operation, elle étoit bien aiſe de la lui épargner, & que mourir pour mourir, il falloit autant qu'elle ne la ſouffrit pas ; qu'elle s'eſt fait voir auſſi quelque tems apres par M. Desbrieres, Chirurgien de Madame la Ducheſſe de Berry, & le Frere Antoine, Chirurgien de MM. de Saint Genevieve, qui lui donnerent quelques remedes pour calmer, s'il etoit poſſible, la douleur de ſon mal, ce qui ne lui fit neanmoins aucun bien. Ces Meſſieurs lui déclarerent que ſon mal etoit abſolument incurable, à quoi le Sieur Desbrieres ajouta même, qu'on avoit bien fait d'empêcher qu'on ne lui coupât le ſein, parce que cela n'auroit ſervi qu'à la faire ſouffrir, & n'auroit pu la guerir, ſon cancer ayant penetré juſqu'au dedans de la poitrine ; ce qui etoit ſi vrai que la comparante ſe reſſouvient qu'elle ſentoit la peſanteur de ſon ſein juſqu'au palleron de ſon épaule : qu'outre ces maux, elle a preſque toujours eu quelque autre maladie, juſqu'au dit jour 12. Août 1731. tantôt une hydropiſie dans le bas ventre, tantôt une retention d'urine, une fois un ulcere à la matrice, d'autres fois des vomiſſemens affreux, de façon qu'une infinité de fois on a cru qu'elle ne paſſeroit pas la nuit, & même que très ſouvent le Pere Prieur de Sainte Genevieve la preparoit à la mort ; & que pendant les treize dernieres annees de ſa maladie, elle n'a pas ſorti de ſa chambre que quatre fois qu'elle s'eſt faite porter à l'Egliſe, dont chaque fois elle s'eſt trouvée ſi mal, que depuis pluſieurs annees elle n'a pu recevoir l'Euchariſtie que dans ſon lit : mais qu'elle n'a jamais été ſi foible que depuis le premier Juillet 1731. quarante jours avant le commencement de ſa gueriſon ; qu'elle ne pouvoit plus du tout ſe ſoutenir, & que ſon corps etoit devenu tout en un tas, tout courbé & ne pouvant ſoutenir ſa tête ; que lorſqu'on la mettoit dans un fauteuil pour faire ſon lit, ſa tête tomboit ou ſur ſon eſtomach ou ſur ſon bras gauche, juſques ſur le bras du fauteuil ; que lorſqu'on la portoit pour la mettre dans ce fauteuil, ou pour la remettre dans ſon lit, elle ne pouvoit plus s'aider en aucune façon, & s'attendoit de mourir de jour en jour, ſouffrant d'autant plus de mal, que dans ce tems ſa retention d'urine a toujours continue : qu'en cet état il lui vint dans l'eſprit de faire faire une neuvaine à M. de Pâris, où elle ſavoit qu'il s'y étoit fait beaucoup de miracles ; que ſon intention n'etoit pas de demander à Dieu ſa parfaite gueriſon, mais ſeulement quelque ſoulagement dans ſon accablement, ſi c'étoit ſa volonte ; que pour cet effet, elle s'addreſſa à Genevieve Lamarre, qu'elle chargea le 9. Août 1731. d'aller à S. Medard faire cette neuvaine, & de lui faire toucher une de ſes chemiſes au tombeau de M. Pâris, & de lui en apporter de la terre ; qu'elle n'a jamais ete plus bas que le lendemain 10. du même mois d'Août.

Que le 11. Genevieve Lamarre lui apporta de la terre de deſſous ce tombeau, & ſa chemiſe qu'elle mit ſur le champ ; que dès la nuit du 11. au 12. ſes forces commencerent a revenir, de façon qu'elle eut la force de ſe retourner dans

ſon lit: ce qu'elle n'avoit pu faire depuis le commencement de ſa paralyſie, ayant toujours été obligée depuis ce tems de demeurer couchée ſur le dos, où on la mettoit.

Que ce jour 12. Août elle ſe frotta de la terre qu'on lui avoit apportée, & s'apperçut que ſon ſein avoit ceſſé de ſeigner ce jour là, & que le trou commençoit à ſe reboucher: ce qui a ſi bien continué depuis, qu'à la fin du mois ſon ſein étoit entierement guéri, & même qu'il lui eſt revenu depuis un bout à la mammelle gauche; que le lendemain 13. Août au matin, elle ſe trouva en état de ſe lever ſeule, & même de s'habiller & de ſe coëffer, tout ſon côté gauche ayant commencé à avoir du mouvement, ſa jambe gauche étant déployée de façon qu'elle put la poſer à terre ſur le bout du pied, & s'étant même apperçue que le creux qu'elle avoit au deſſus de la hanche avoit commencé à ſe remplir, & s'étant trouvée la force de porter ſon bras gauche juſqu'à ſa tête; que vers midi ſa ſervante étant venue lui apporter une ſoupe, l'ayant trouvée aſſiſe dans ſon fauteuil, en fut ſi ſurpriſe que, quoiqu'elle la vît, elle fut la chercher dans ſon lit; & s'étant enſuite retournée de ſon côté, étant toute troublée, lui demanda qui l'avoit ainſi levée & habillée; à quoi elle lui répondit, que c'étoit elle-même; qu'elle ne vouloit pas néanmoins faire avertir du commencement de ſa guériſon la Dame ſa mere, qui étoit en ſon lit malade depuis long-tems, juſqu'à ce qu'elle fût en état de deſcendre de ſa chambre, pour lui en apprendre la nouvelle, & qu'on lui diroit ſeulement que cela alloit mieux; qu'enfin le 19. du même mois, ſe ſentant aſſez de forces pour deſcendre de ſa chambre, & dîner avec la Dame ſa mere, elle vint la voir comme on alloit ſervir le dîner: mais que la Dame ſa mere fut ſi ſaiſie de joie, qu'elle ſe mit à pleurer & ne put ſe forcer à rien manger; que le 24. du même mois d'Août, elle eut aſſez de force pour aller à la paroiſſe à pied pour entendre la Meſſe, où elle communia à genoux.

Que le 3. Septembre ſuivant, elle ſe trouva en état d'aller en voiture à Paris, où elle avoit impatience de ſe rendre, pour aller remercier Dieu de ſa gueriſon au pied du tombeau de M. Pâris, par l'interceſſion de qui elle l'a certainement obtenue, n'ayant invoqué que lui dans tout le cours de ſa neuvaine, & à qui elle rend graces, comme étant très ſûre qu'il n'y a que ſes prieres qui ont obtenu de Dieu ſa guériſon, & que loin que ce petit voyage l'ait fatiguée, elle a ſenti une augmentation de force & de ſanté après l'avoir fait.

Que depuis ce voyage, ſa ſanté & ſes forces ſont revenues auſſi fortes qu'elles ont jamais été avant toute ſa maladie; & que le Carême dernier elle fit partie avec la Demoiſelle Altermat de monter enſemble la montagne du Calvaire, où elle fit ſes dévotions, & qu'elle monta & deſcendit cette montagne ſans l'aide de perſonne, ſans canne ni bâton, & ſans s'être ſenti fatiguée.

Tous leſquels faits elle certifie véritables, dont elle a requis Acte. A Nanterre, en l'étude du Notaire ſouſſigné, le 29. Avril 1732. avant midi, en preſence du Sieur Pierre Coirin, Ecuyer Garde du Roi, & de Jean-François Pouſſin Marchand, tous deux demeurans à Nanterre, témoins qui ont, avec la dite Demoiſelle comparante, ſigné en la minute des preſentes, laquelle eſt contrôlée à Nanterre le 29. Avril 1732. par Gaſtorge, qui a reçu pour les droits 19. ſols 3. deniers, & eſt demeurée à Maître Rabinant Notaire ſouſſigné. Signé, & après à la marge ſcellé. RABINANT *avec paraphe. Au pied eſt écrit:*

Nous ſouſſigné Rene Dairou, Avocat au Parlement, Greffier en Chef au Siége général de la Connétablie & Maréchauſſée de France à la Table de Marbre du Palais à Paris, Prévôt-Maire, Juge Civil, Criminel, & de Police de la Prevôté-Mairie, haute, moyenne & baſſe Juſtice de Nanterre: certifions à tous qu'il appartiendra, que Maître Henri Rabinant eſt Notaire Royal reçu au Châtelet de Paris, reſident à Nanterre; qu'il eſt Greffier Tabellion de la Juſtice du dit lieu, & que la ſignature ci-deſſus eſt ſa ſignature ordinaire; & que foi doit y être ajoutée. Atteſtons en outre, que les faits contenus en la preſente déclaration, nous ont été pluſieurs fois racontés par la Demoiſelle Coirin y dénommée, dans quelques viſites que nous avons eu occaſion de rendre à la Dame ſa mere & à elle; & que les mêmes faits nous ont été certifiés par beaucoup de perſonnes de ce lieu, qui ont aſſiſté & viſité la dite Demoiſelle Coirin pendant ſa maladie. En foi de quoi nous avons ſigné le preſent, pour ſervir & valoir ce qu'il appartiendra. A Nanterre ce 3. Mai 1732. *Signé*, DAIROU, *avec paraphe.*

II.

Acte de depôt fait par la Demoiſelle Coirin chez Sellier Notaire le 22. Décembre 1733. enſuite duquel eſt la comparatution de M. Souchay Chirurgien, qui rend compte de l'état où il a trouvé le dit jour le ſein de la Demoiſelle Coirin.

AUJOURD'HUI eſt comparu devant les Notaires à Paris ſouſſignés Demoiſelle Louiſe Coirin fille majeure, âgée de quarante-huit ans, demeurante à Nanterre, étant ce jour à Paris, laquelle a apporté à Sellier l'un d'eux & l'a requis d'annexer à la minute des preſentes, pour lui en être delivré des expéditions, ſix pieces importantes, qui ſervent à conſtater la guériſon miraculeuſe que Dieu a opérée en ſa perſonne.

La premiere eſt le Certificat qui lui a été donné par Frere Antoine Seguier, Religieux & Chirurgien de la Maiſon de Sainte Genevieve de Nanterre, le 7. Octobre 1732. entierement écrit de la main du dit Frere Seguier.

La ſeconde eſt le Certificat delivré par le Pere de Leſpine, Prêtre, Chanoine Régulier, Docteur en Théologie, Prieur-Curé de la paroiſſe de S. Maurice de Nanterre, le 2. Septembre 1731. auſſi écrit en entier de la main du dit Pere de Leſpine.

La troiſieme eſt un autre Certificat delivré, écrit & ſigné par le Pere Feru, Chanoine Régulier, Procureur de la dite Maiſon & College royal de Sainte Genevieve de Nanterre, en datte du 20. du dit mois de Septembre 1731.

Les dites trois pieces contrôlées à Paris par Lacroix, le 25. Fevrier de cette année, & légaliſées le 26. par Maître René Dairou, Avocat au Parlement, Prévôt de la Prévôté de Nanterre.

La quatriéme eſt une Conſultation que la dite Demoiſelle comparante déclare avoir fait faire à M. Hequet Médecin, en lui expoſant l'état où elle étoit dans le jour qui a précedé ſa guériſon: au pied de laquelle eſt la réponſe du dit Sieur Hequet, entierement écrite de ſa main, du 18. Fevrier de la preſente année.

La cinquiéme eſt une autre Conſultation pareille, que la dite Demoiſelle comparante a fait faire au Sieur Souchay, Chirurgien de M. le Prince de Conti, au pied de laquelle eſt ſa réponſe entierement écrite de ſa main, dattée du 4. de Mars de la dite preſente année.

Et la ſixiéme eſt une pareille Conſultation qu'elle a fait faire au Sieur le Dran, Chirurgien Major de la Charité, au bas de laquelle eſt ſa réponſe pareillement écrite de ſa main, dattée du 19. du mois de Fevrier dernier.

Les dites trois pieces contrôlées à Paris ce jourd'hui par Lacroix: lequel annexe à été à l'inſtant fait, après que les dites ſix pieces ont été de la dite Demoiſelle comparante certifiées véritables, ſignées & paraphées en preſence des dits Notaires ſouſſignés, & après qu'il a été obſervé. . . . .

Que les trois Conſultations ci-deſſus étant en tête des réponſes des dits Sieurs Hequet, Souchay & le Dran, ſont pareilles; pourquoi la dite Demoiſelle comparante requiere qu'il ne ſoit fait expédition que de la premiere des dites Conſultation.

Déclare en outre la dite Demoiſelle comparante que, pour faire ceſſer les mauvais bruits que les ennemis de la vérité ont fait courir, que depuis le mois d'Août dernier, il lui étoit revenu un cancer dans le ſein du côté gauche, & qu'elle étoit retombée en paralyſie du même côté, elle a requis Sieur François-Guillaume Souchay, Chirurgien juré à Paris de Son Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le Prince de Conti, de la viſiter.

Lequel Sieur Souchay demeurant à Paris, rue Guenegaud paroiſſe S. André des Arcs, s'eſt tranſporté en l'étude du dit Sellier, & a déclaré qu'il a ce jourd'hui vu & viſité le ſein de la dite Demoiſelle Coirin; qu'il a trouvé les deux mammelles dans leur état naturel, n'y ayant aucune indiſpoſition de maladie, étant dans leur forme naturelle, ayant chacune un mammelon avec les couleurs & qualités propres à cette partie, les glandes des dites mammelles n'étant en aucune façon engorgées, n'en ayant même apperçu aucunes au toucher, & la couleur de la peau dans ſon état naturel, égale

en

en tout sur les deux mammelles: comme aussi que ladite Demoiselle Coirin lui a paru en parfaite santé, ayant les yeux & les couleurs fort vives, & très agile dans toutes les parties de son corps.

Ensuite de laquelle seront mises les trois reponses, dont Acte. Fait & passé à Paris en l'étude dudit Sellier l'an 1733. le 22. Decembre. Et ont signé la minute des presentes, demeurée audit Sellier l'un des Notaires soussignes. *Ensuit la teneur desdites pieces.*

III.

Certificat d'Antoine Seguier, Religieux & Chirurgien de la Maison de Nanterre.

JE soussigné Frere Antoine Seguier, Religieux & Chirurgien de la Maison de Sainte Genevieve de Nanterre, certifie qu'il y a près de douze ans que Mademoiselle Coirin m'ayant prié de la venir voir pour lui apporter quelques remedes à une paralysie, qui lui etoit tombée sur la moitié du corps du côte gauche, je la trouvai ne pouvant faire aucun mouvement de tout le côté. Je lui conseillai les remedes que je crus convenables à son mal; mais ils ne lui procurerent aucun soulagement, & au contraire sa paralysie augmenta de plus en plus, au point que sa jambe devint retirée & atrophiée, desséchée & privee des esprits qui doivent l'animer: ce qui me fit discontinuer tous les remedes, les regardant comme absolument inutiles, & ne pouvant servir qu'à la fatiguer. Je certifie de plus lui avoir donné quelques remedes par rapport à un cancer qu'elle avoit au sein du même côté, avec douleur vive & aigue, & dureté extrême, accompagnee de lividité; lesquels remedes ne purent lui faire aucun effet; & avoir même vu que le bout de son sein étoit tombé, & qu'il sortoit du trou une serosité extrêmement puante, roussatre & sanguinolente, ce qui ôtoit toute espérance de guérison, attendû que cela faisoit connoître que la partie tendoit à putrefaction.

Depuis ladite Demoiselle Coirin m'ayant appris qu'elle avoit fait venir un Médecin & un Chirurgien de Paris, qui avoient été d'avis de lui couper le sein, mais que Madame sa mere l'avoit empêché, parce qu'elle en seroit morte, n'étant pas en état de supporter une pareille opération; je lui déclarai qu'elle avoit parfaitement bien fait d'empêcher que l'on fît l'opération à Mademoiselle sa fille, attendû que le cancer avoit fait un trop grand progrès, qui rendoit la guérison incurable, & par la foiblesse du sujet & par la grandeur du mal. Je certifie de plus avoir vu ladite Demoiselle en cet état, & toujours de pis en pis jusqu'au 11. Août 1731. & que pendant tout ce tems, il lui étoit impossible de se lever, & même que dans les derniers jours elle ne pouvoit presque parler, & que quand on la levoit pour faire son lit, il falloit la porter dans son fauteuil comme un corps mort, & qu'une infinité de fois on a cru qu'elle ne passeroit pas la nuit, & sur tout avant le tems qui a précedé sa guérison.

Enfin je certifie qu'il est de ma connoissance, qu'étant réduite en cet état deplorable, elle a fait commencer une neuvaine au tombeau de M. de Pâris par Genevieve de Lamatre le 11. du mois d'Août 1731. que cette femme lui a apporté de la terre du tombeau avec laquelle elle commença à se frotter le 12. & que dès le 13. elle se trouva en état de se lever & de s'habiller, & que dans le même mois elle fut à la Messe, & parut guérie aux yeux de tous les habitans de Nanterre, aussi bien qu'aux miens; & que dans ce tems elle me fit voir sa mammelle gauche que je trouvai assez bien guérie, & presque semblable à la droite; & que quelque tems après me l'ayant montrée une seconde fois, je la trouvai alors entierement & parfaitement guérie, & au même etat que sa mammelle droite; & je remarquai même avec une extrême surprise, qu'à la place du trou que j'avois vu il commençoit à se former un mammelon avec les couleurs & qualites propres à cette partie, & tout semblable à celui de la mammelle droite, à l'exception seulement qu'il n'étoit pas tout-à fait aussi gros; ce qui est d'autant plus etonnant, qu'il n'y a point d'exemple, que le bout d'un sein tombé par pourriture se soit jamais regeneré. En foi de quoi j'ai signé le present Certificat, dont j'atteste la vérité devant Dieu & devant les hommes. Fait à Nanterre ce 7. Octobre 1732. *Signé*, F. A. SEGUIER. *Au dessous est écrit:* Nous René Dairou, Avocat au Parlement, &c. *Signé*, DAIROU.

IV.

Certificat de M. de Lespine Curé de Nanterre.

AU nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit. Ainsi soit-il.

Je soussigné Prêtre Chanoine Régulier, Docteur en Théologie, Prieur-Curé de la paroisse de S. Maurice de Nanterre, Diocese de Paris, certifie à qui il appartiendra, que Mademoiselle Louise Coirin, âgee de quarante sept ans, fille de defunt Maître François-Gervais Coirin Capitaine des Mulets du Roi, & de Dame Anne-Marie-Magdelaine Augier, a ete de ma connoissance depuis treize à quatorze annees, attaquée d'une paralysie sur la moitie du corps, qui lui ôtoit l'usage de tout le côte gauche, & d'un cancer pour lequel on avoit resolu de lui faire l'amputation de la mammelle gauche, dont le bout étoit tombe de pourriture, suivant qu'elle & plusieurs personnes qui l'ont vu, me l'ont assuré dans ce tems-là; & dont sans l'avoir jamais vu j'ai ete tres instruit par l'odorat, son sein exhalant dans de certains tems une odeur si infecte que j'en ai eu plusieurs fois le cœur englouti, etant pour lors obligé de me frotter le nez d'eau de la Reine d'Hongrie; que de ma connoissance, il y a plus de douze années qu'elle n'est point sortie de sa chambre, excepté quatre ou cinq fois qu'elle s'est fait transporter à l'Eglise pour entendre la sainte Messe, mais dont toutes les fois elle s'est trouvee si mal, que depuis plusieurs années elle a ete hors d'état d'y être transportee, même pour les Pâques; que pendant ces douze années elle a toujours reçu la sainte Communion dans son lit, le plus souvent de ma main, & quelquefois par d'autres; que pendant ces douze années, elle ne s'est jamais levée, sinon pour lui refaire son lit, & dans les grosses chaleurs de l'eté, pour prendre l'air quelques heures auprès de sa fenêtre; dans lesquels cas on étoit obligé de la prendre dans son lit à brasse-corps, comme un enfant ou comme un corps mort, pour la mettre sur un fauteuil, & ensuite la reprendre de la même maniere pour la remettre dans son lit, ne pouvant s'aider en aucune maniere de sa jambe ni de sa main gauche: ce qui a encore augmenté considérablement les derniers mois qui ont précede sa guérison.

Je certifie de plus que, dans l'espace de ces douze années, elle a encore été attaquée d'un grand nombre d'autre maladies, dévoiemens extraordinaires, rétention d'urine, hydropisie & bien d'autres: ensorte que je l'ai laissée les soirs en la quittant une infinité de fois, m'attendant que le lendemain matin on me demanderoit à sonner son glai; & elle a été dans cet état jusqu'au surlendemain de S. Laurent de cette presente année, qu'ayant fait faire une neuvaine à M. de Pâris, elle s'est trouvée mieux, a commence à se lever elle seule, & a eu dès le commencement l'usage de sa main & de sa jambe, se fortifiant tous les jours, ensorte qu'à la fin de sa neuvaine elle est venue à l'Eglise entendre la Messe, a communié à genoux, ce qu'elle n'avoit point fait depuis treize à quatorze ans; & depuis sa guérison jusqu'à ce jourd'hui Dimanche 2. Septembre, ladite Demoiselle Coirin est revenue plusieurs fois à la Messe à pied, s'appuyant légerement d'une main sur le bras d'une fille, & de l'autre ayant une canne.

Tout ce que dessus, je certifie devant Dieu être véritable, en ayant une pleine connoissance, dont je rends de très humbles & tres vives actions de graces à Dieu. Fait à Nanterre ce jourd'hui Dimanche 2. de Septembre 1731. *Signé*, F. S. DE LESPINE Prieur-Curé de Nanterre. *Au-dessous est écrit:* Nous Rene Dairou, Avocat au Parlement, &c. *Signé*, DAIROU.

[On place ici la Présentation qui a été faite par M. l'Abbé de Sainte Genevieve de M. de Lespine Curé de Nanterre pour la Cure de S. Etienne du Mont de Paris, par Acte passé en Latin, par-devant Doyen & Mouette Notaires, le 30. Octobre 1730. & le refus que M. de Lespine a fait de cette Cure, par Acte passé en François devant les mêmes Notaires le 23. Novembre de la même année 1730. par ou l'on voit d'une part le cas qu'on fait de ce Reverend Pere dans sa Congrégation & même à l'Archevêché, & de l'autre combien il est respectable par les sentimens de religion & de desintéres-

ſement qui l'ont empêché de prendre la place du Reverend Pere Blondel.]

Acte de preſentation de M. Leſpine pour la Cure de S. Etienne du Mont par l'Abbé de Sainte Genevieve.

VENERABILI DOMINO Archidiacono de Goſayo, ſeu Vicario veſtro Generali: Salutem in Domino.

NOS GABRIEL DE RIBEROLLES, *Abbas Monaſterii Sanctæ Genovefæ in Monte Pariſienſi, & Præpoſitus Generalis Canonicorum Regularium Ordinis Sancti Auguſtini Congregationis Gallicanæ, ad Prioratum-Curatum Sancti Stephani in eodem Monte Diœceſis Pariſienſis, cujus vocatione occurrente, præſentatio & nominatio, ſeu jus præſentandi & nominandi, ad nos ratione noſtri Monaſterii Sanctæ Genovefæ de Monte Pariſiis; repræſentatio verò, introniſatio ad vos, ad cauſam veſtri Archidiaconatûs, collatio verò, proviſio, & quævis alia diſpoſitio ad Illuſtriſſimum & Reverendiſſimum Dominum Archiepiſcopum Pariſienſem ſpectare & pertinere reſpectivè dignoſcuntur, liberum nunc & vacantem per revocationem Fratris Petri Blondel, Canonici Regularis Sancti Auguſtini dictæ Congregationis Gallicanæ, illius ultimi poſſeſſoris pacifici, dilectum noſtrum Fratrem Simonem de Leſpine, Canonicum Regularem ejuſdem Ordinis Sancti Auguſtini Congregationis Gallicanæ Presbyterum, tamquam ſufficientem, capacem & idoneum ad dictum Prioratum-Curatum obtinendum, regendum & gubernandum, harum ſerie litterarum vobis nominavimus & præſentavimus per præſentes: vos obnixè precantes, quatenus præſentatum noſtrum & præſentationem noſtram præfato Illuſtriſſimo & Reverendiſſimo Domino Archipiſcopo Pariſienſi repræſentare, litteraſque veſtras repræſentationis deſuper neceſſarias concedere, ſeu fieri & expediri mandare velitis & dignemini. Datum Pariſiis, coram Conſiliariis Regiis Notariis in Caſtelleto Pariſienſi ſubſignatis, in dicto Monaſterio Sanctæ Genovefæ, ubi commoratur dictus Dominus Abbas, anno* 1730. *die verò trigeſima Octobris ante meridiem. Et ſignavit dictus Dominus Abbas, tam in præſentibus quàm in ſecunda ſuperſcriptione illarum, quam ſigillo dicti Monaſterii muniri juſſit, ſicut dictum eſt in præſentium minuta, penes Ludovicum Doyen alterum ex dictis Notariis ſubſcriptis relicta, quæ preſentes expeditæ fuerunt anno* 1733. *die verò prima Martis.* Signé, MOUETTE & DOYEN.

Refus de ladite Cure par M. de Leſpine.

AUjourd'hui eſt comparu par-devant les Conſeillers du Roi Notaires Garde-ſcel au Châtelet de Paris ſouſſignes, Frere Simon de Leſpine, Chanoine Regulier de l'Ordre de S. Auguſtin, Congrégation de France, Prieur-Curé de la paroiſſe de S. Maurice de Nanterre, & Superieur de la Maiſon & Collége dudit Nanterre, y demeurant, étant cedit jour en cette ville.

Lequel a déclaré qu'ayant plu au Révérendiſſime Pere Gabriel de Riberolles, Abbé de l'Abbaye de Sainte Genevieve du Mont de Paris, & Supérieur Général des Chanoines Réguliers deſdits Ordre & Congrégation, de le nommer & preſenter au Prieuré-Cure de S. Etienne du Mont de cette ville, vacant par la révocation de Frere Pierre Blondel, Chanoine Régulier deſdits Ordre & Congrégation, dernier Titulaire & paiſible poſſeſſeur dudit Prieure-Cure, ſuivant l'acte de ladite nomination & preſentation reçu par Doyen l'aîné, l'un des Notaires ſouſſignés à la minute, & ſon confrere, le 30. Octobre dernier; en conſequence duquel M. Goulard Archidiacre de Joſas auroit fait ſa repreſentation, par Acte du lendemain: ledit Frere de Leſpine ſupplie ledit Révérendiſſime Pere Général, de le diſpenſer d'accepter ladite nomination & preſentation; le requerant même d'y nommer & preſenter telle autre perſonne capable qu'il jugera à propos, ſans aucun égard à la ſuſdite nomination, qui demeure nulle & de nul effet comme non avenue, ſe demettant purement & ſimplement, autant que beſoin ſeroit, dudit Prieuré-Cure de S. Etienne, dont Acte. Fait & paſſé à Paris en l'étude de Doyen l'aîné Notaire, l'an 1730. le vingt-troiſieme jour de Novembre après midi. Et a ſigné la minute des preſentes demeurée audit Doyen l'aîné Notaire, qui a delivré ces preſentes ce jourd'hui premier Mars 1733. *Signé*, MOUETTE & DOYEN. *Et ſcellé.*

V.

Certificat du Pere Feru Procureur de la Maiſon de Nanterre

JE ſouſſigné Chanoine Régulier, Procureur de la Maiſon & College royal de Sainte Genevieve de Nanterre, certifie avoir vu ſouvent Mademoiſelle Coirin pendant les quatre dernieres années de ſa maladie; qu'elle ne ſortoit point de ſon lit, & que quand on vouloit le refaire on étoit obligé de la prendre à braſſe-corps, & de la porter comme un paquet pour la mettre dans un fauteuil, ayant la moitié du corps du côté gauche comme mort & ſans aucun mouvement; & que dans les derniers mois qui ont précedé ſa guériſon, elle étoit ſi foible qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir dans le fauteuil où on la mettoit, & que même j'ai vu une fois que ſa ſervante fut obligée de lui faire manger ſa ſoupe comme un enfant, n'ayant pas même la force de ſe ſervir de ſa main droite, quoiqu'elle en eût l'uſage libre; qu'elle m'a dit dans ce tems-là, & pluſieurs perſonnes qui la connoiſſoient, qu'elle avoit un cancer qui lui avoit déja fait tomber le bout du ſein, & dont l'humeur lui cauſoit tous ces accidens, & l'avoit réduite à l'état où je la voyois: qu'ayant perdu toute eſpérance de guériſon, elle ſe détermina le 10. Août à faire faire une neuvaine à S. Médard par la nommée Genevieve Lamarre; que cette femme lui ayant apporté de la terre du tombeau de M. de Pâris, elle s'en frotta le 12. ce qui la guérit preſque ſubitement, de façon qu'étant allé la voir deux ou trois jours après, je la trouvai levée & habillée, & elle me dit qu'auſſi-tôt qu'elle s'étoit frottée de cette terre, tout ſon côte gauche avoit commencé à avoir du mouvement, & qu'elle s'étoit trouvée aſſez de force pour ſe lever ſeule, ſe coëffer & s'habiller; & je certifie que le 24. du mois, elle vint à pied entendre la Meſſe où elle communia à genoux, & qu'après un voyage à Paris qu'elle fit dans les premiers jours de Septembre, pour remercier Dieu au tombeau de M. de Pâris, elle en revint avec autant de force & de ſanté qu'elle en avoit jamais eu avant toutes ſes maladies. En foi de quoi j'ai ſigné le preſent Certificat, & atteſte devant Dieu & devant les hommes que tous les faits y contenus ſont véritables. A Nanterre ce 20. Septembre 1731. *Signé*, FERU. *Au deſſous eſt écrit:* Nous, René Dairou Avocat au Parlement, &c. *Signé*, DAIROU.

V I.

Conſultation.

IL y a quinze ans qu'une Demoiſelle, lors âgée de trente-un an, étant en croupe tomba de cheval ſur le côté gauche & l'eſtomach qui porta ſur un tas de pierres; ce qui lui fit une ſi grande douleur qu'elle en évanouit. Elle n'oſa en rien dire à la Dame ſa mere, & ne ſe fit aucun remede.

Au bout de quatre jours elle ſentit de grands maux d'eſtomach, dont par la même raiſon elle ne jugea pas à propos de ſe plaindre, croyant que cela ſe paſſeroit; mais au lieu de cela ſon mal d'eſtomach ne fit qu'augmenter.

Au bout de quarante jours, elle ſe trouva obligée de vomir tout ce qu'elle prenoit, & quelques jours après il lui prit un vomiſſement de ſang caillé; ce qui l'ayant effrayée, on garda de ce ſang pour le montrer au Médecin & au Chirurgien du pays, qui declarerent que c'étoit un abcès qui c'étoit creve dans ſon eſtomach.

Depuis ce jour, elle continua pendant quatre ans & demi à avoir preſque tous les jours un vomiſſement de ſang, qui lui cauſoit ſouvent des foibleſſes. Dans une de ces foibleſſes qui lui arriva trois mois après ſa chûte, comme on lui mettoit des linges ſur l'eſtomach, on s'apperçut qu'elle avoit le ſein du côté gauche extrêmement dur, enflé, & tout violet. Le Chirurgien de ſon pays ayant été conſulté & ayant examiné ſon ſein, découvrit qu'elle avoit une groſſe glande qui s'étendoit juſques ſous l'aiſſelle du bras gauche, qui lui retenoit le bras en arriere, & une eſpece de corde de largeur de trois doigts, qui prenoit de cette glande & gagnoit juſqu'au bout du ſein. Ce Chirurgien lui donna des cataplâmes, leſquels lui firent diſtiller une quantité conſidérable de ſang par le bout du ſein, ſans néanmoins la ſoulager, ſon ſein lui faiſant toujours de la douleur de plus en plus, & etant tous les jours de plus en plus dur.

Seize

Seize mois après son premier accident, il lui prit un engourdissement dans le bras gauche qui la mit dégénera en paralysie; ce qui lui ôta l'usage de tout le côté gauche.

Depuis ce jour, il lui a été impossible de faire aucun mouvement de son bras, ni de sa main gauche, qui sont demeurées en tout tems froids comme de la glace; même sa cuisse & sa jambe gauche ne prenant presque plus de nourriture sont restées de façon qu'elle a un creux au-dessous de la hanche, assez profond pour y pouvoir mettre le poing, & que cette jambe paroît considérablement plus courte que l'autre.

Un an après, (il y a environ treize ans,) le bout de la mammelle gauche s'étant entierement detache, est tombé: elle l'a même garde pendant trois jours pour le faire voir aux Medecin & Chirurgien qui avoient soin d'elle. Depuis ce tems il est sorti tous les jours du sang du trou qui s'est fait à la place du bout de cette mammelle, qui est ouvert à y fourrer le bout du doigt.

Peu après que ce dernier accident lui fut arrivé, elle se fit voir par un Médecin & deux Chirurgiens, qui lui declarerent qu'elle ne pourroit guérir, ni même vivre encore longtems sans se faire couper le sein du côte gauche, & la determinerent à souffrir cette opération: mais étant venus le jour qu'ils avoient pris pour lui faire cette opération, la Dame sa mere s'y opposa absolument, d'autant plus que ces Messieurs ne voulurent pas lui assurer que cette operation la guériroit; mais qu'ils se contenterent de lui assurer que sans cette opération son mal étoit absolument incurable. Elle s'est fait voir quelque tems après par un Chirurgien de réputation, qui lui donna quelques remedes pour calmer s'il étoit possible la douleur de son mal; ce qui ne fit aucun effet, & qui lui déclara que son mal etoit absolument incurable, & ajouta même que la Dame sa mere avoit bien fait d'empêcher qu'on lui coupât le sein, parce que cela n'auroit servi qu'à la faire souffrir & n'auroit pu la guérir, son cancer ayant pénétré jusqu'au dedans de la poitrine. Ce qui etoit si vrai, que cette Demoiselle assure qu'elle sent la pesanteur de son sein jusqu'au palleron de son épaule.

Outre ces maux elle a presque toujours eu quelque autre maladie, tantôt une hydropisie dans le bas ventre, tantôt une rétention d'urine, une fois un ulcere à la matrice, d'autres fois on a cru qu'elle ne passeroit pas la journée.

Pendant ces treize dernieres années, elle n'a pu sortir de sa chambre que quatre fois qu'elle s'est fait porter à l'Eglise le jour de Pâques, dont chaque fois elle s'est trouvée si mal que depuis plusieurs années elle n'a pu recevoir l'Eucharistie que dans son lit: mais elle n'a jamais été si foible que depuis quarante jours, ne pouvant plus du tout se soutenir.

On demande si dans cet état où elle se trouve, il y a quelques remedes ou quelques opérations capables de la guérir, ou du moins de la soulager, soit en lui coupant le sein ou autrement; si en continuant de ne lui faire aucun remede on peut espérer qu'elle trainera encore long-tems, & s'il n'y a pas même des ressources dans les forces de la nature, qui puissent la guérir sans remedes.

VII.

Réponse de M. Hequet Médecin, à ladite Consultation.

Cet affreux mal est un cancer, de la nature de ceux qui sont pourrissans ou gangreneux, parce qu'ils sont causés par toute la partie rouge du sang, qui a fait une congestion plegmoneuse; à la difference de ces cancers qui sont secs, de la nature des scrophules, par l'embarras que fait la partie blanche ou la lymphe qui s'est engagée dans les glandes, ou sa circulation s'est ralentie. Une telle cause, de quelque côté qu'elle vienne, rend cette maladie incurable. Mais à ce grief se trouve ici joint un delabrement mortel dans la partie originairement souffrante, c'est-à-dire, le sein, où la deperdition de substance qui s'y est faite, rend l'incurabilité manifeste. Il y a encore plus: le sang a pris des engagemens irremédiables dans tout le côté gauche, & cet assemblage de causes fait autant de maladies compliquées avec le cancer. Ainsi les remedes pris de la Chirurgie, c'est-à-dire, l'amputation de la mammelle, & tous les autres que pourroit fournir la Medecine, deviennent inutiles autant que dangereux, parce que, sans ôter la cause primordiale qui est passée dans le sang, tous les remedes les plus spécifiques viendroient à tard; parce que la cession des parties solides concourant avec le vice qui regne dans toutes les humeurs, ce seroit exposer la malade aux accidens les plus terribles, sans pouvoir se flatter d'aucun succès satisfaisant, ni pour le Medecin ni pour la malade. Son etat est même d'autant plus desespéré, que la nature paroît hors d'état de pouvoir venir à son secours; car quoiqu'elle ait de grandes ressources, elle ne peut rien qu'à l'aide des organes & de la disposition du sang, quand il s'est conserve dans une sorte d'integrité. Mais ici, & les solides sont dechus de leurs puissances pour redresser les fluides, en retablissant la circulation libre du sang & des esprits, & ceux-ci sont tellement eloignés de leurs qualités propres pour opérer des guerisons, qu'un Médecin ne peut en pareil cas qu'avouer que le mal est incurable, & au-dessus de toutes les forces de la nature. Consulté à Paris ce 18. Fevrier 1733. *Signé*, Hequet.

VIII.

Réponse de M. Souchay à la Consultation ci-dessus.

Ensuite d'une autre Consultation pareille à celle ci-dessus transcrite, est écrit ce qui suit:

Selon l'exposé, il n'est pas douteux que la maladie de la personne en question, ne soit un cancer ulcere, d'autant plus fâcheux, qu'il se trouve non seulement compliqué de paralysie du même côte, mais encore parce que nous n'avons aucun remede de la part de la Médecine pour détruire le virus cancereux; que de la part de la Chirurgie, nous n'avons que l'extirpation pour guérir les cancers, laquelle opération ne peut avoir lieu que lorsque les cancers sont simplement tumeur & ne sont pas ouverts, qu'ils ne sont pas adherans, ni accompagnés de fusée qui se termine jusques sous l'aisselle; desorte qu'on peut dire que celui-ci n'est pas de ceux qui peuvent être opérés, parce que c'est un cancer ulcere, c'est-à-dire, ouvert, qui est accompagné de fusée jusques sous l'aisselle; que non seulement le corps de la mammelle se trouve abreuvé du virus ou humeur cancereuse, mais encore les glandes de l'aisselle, les glandes conglobées qui se trouvent dans le corps graisseux qui est sous la peau, aussi bien que les vaisseaux sanguins qui sont engorgés de la même humeur, ce qui fait appercevoir une espece de corde depuis le corps de la mammelle jusques sous l'aisselle. Dans cet état l'opération seroit absolument infructueuse, puisque non seulement elle n'emporteroit pas la cause, mais même le vice local. Il est donc de la derniere importance de ne pas mettre en œuvre l'opération de Chirurgie. D'ailleurs on ne peut guéres espérer que la personne puisse soutenir, ni survivre à tant d'accidens si fâcheux. On voit que du côté de la nature il n'y a aucune ressource à attendre, parce que le sang etant une fois empreint du virus cancereux, loin qu'elle puisse par ses propres forces l'expulser, ce même virus cause tant de desordres, quand il s'est une fois fixé & qu'il s'est developpé à un point de diviser les parties, il ronge & ambule avec tant de ferocité, que les solides sont bientôt détruits, & ne sont pas en état de resister à la malignité des fluides qui se trouvent charges de sels grossiers, piquans & tranchans, semblables à de l'eau forte; d'où je conclus que l'art ne peut apporter aucun secours à une telle maladie, la nature encore moins; par consequent elle est ABSOLUMENT INCURABLE. Consulté à Paris le 4. Mars 1733. *Signé*, Souchay, Chirurgien Juré en charge.

IX.

Réponse de M. le Dran à la Consultation ci-dessus.

Ensuite d'une autre Consultation pareille à celle ci-devant transcrite, est écrit ce qui suit:

L'Etat de la malade pour laquelle on consulte est d'autant plus triste, que la cause premiere de tous ses maux est ancienne, & qu'on n'a pas fait d'abord des saignées suffisantes pour prévenir les engorgemens, suites fâcheuses de la secousse & ébranlement que le corps a reçu dans la chûte qu'elle a faite il y a quinze ans.

Par le détail que l'on fait de la maladie du sein, il paroît que c'est un cancer ouvert; mais quoique ce cancer soit pro-

duit par une cauſe externe, ce qui eſt le cas le plus favorable pour en eſpérer la guériſon, deux choſes ôtent tout lieu d'eſpérer :

1. La fuſée qui s'étend juſqu'à l'aiſſelle ; & quoiqu'il ſoit ſouvent poſſible de l'extirper dans l'opération, elle n'eſt pas moins une preuve preſque certaine que le ſang a acquis une nature cancereuſe, & le retour de la maladie eſt preſque certain, malgré l'extirpation des glandes gorgées qui font cette fuſée :

2. Le triſte état où eſt la malade. Ces deux raiſons ne me permettent pas de propoſer une extirpation, non ſeulement dangereuſe, mais même infructueuſe, & ne nous laiſſent que le choix des topiques les plus capables d'empêcher la fermentation de l'humeur qui, engorgée dans le ſein, y a déja aſſez fermenté pour ulcerer le ſein, & en faire tomber le bout. Entre tous les topiques la cigue & la jombarde me paroiſſent les mieux indiqués ; ainſi je me reſtrains à conſeiller de faire pluſieurs fois par jour amortir ſur une pelle chaude une poignée de cigue, avec deux ou trois têtes de jombarde groſſierement concaſſées, pour appliquer le tout ſur la tumeur du ſein, auſſi bien que ſur la fuſée glanduleuſe qui s'étend vers l'aiſſelle. A l'égard de la paralyſie & autres accidens qui ſont détaillés au mémoire, quoiqu'ils ſoient differens de la maladie du ſein, je crois qu'ils ſont comme elle une ſuite de la commotion générale, & leur permanence donne lieu de craindre qu'il ne ſoit trop tard pour y remedier. Ces accidens étant du reſſort de la Médecine, & non ſuſceptibles d'aucune opération de Chirurgie, je ne m'étendrai pas là deſſus, laiſſant à MM. les Medecins qu'on doit conſulter, à décider de ce qu'il faut faire. Le regime ſage qui doit les accompagner, eſt le même que je preſcrirois pour empêcher l'humeur cancereuſe de s'effaroucher de plus en plus. Quelques remedes que l'on faſſe, je doute qu'ils aient un heureux ſuccès, n'ayant jamais vu l'humeur cancereuſe, quand la lymphe en eſt empreinte, ſe corriger par aucuns remedes, & ayant très ſouvent vu revenir des cancers, dont on avoit fait l'extirpation, à des perſonnes qui paroiſſoient bien conſtituées, & dont le temperament & la ſanté ſembloient donner aſſez de tems pour faire les remedes convenables. A Paris ce 19. Fevrier 1733. *Signé*, LE-DRAN. *Au deſſous des trois dernieres annexes eſt écrit :* Contrôlé à Paris le 22. Decembre 1733. *Signé*, LACROIX. *Et enſuite des ſix annexes eſt encore écrit :* Certifié veritable, ſigné & paraphé au deſir de l'Acte de dépôt paſſé devant les Notaires ſouſſignés, ce 22 Decembre 1733. *Signé*, LOUISE COIRIN *avec* JULIENNE *&* SELLIER Notaires. *Signé*, JULIENNE *&* SELLIER. Et ſcelle le 22. Decembre 1733.

X.

Certificat de M. Desbrieres Chirurgien.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, reſidant à Nanterre, ſouſſigné, fut preſent le Sieur François-Jean Desbrieres, Chirurgien de feue Madame la Ducheſſe de Berry, demeurant à Ruel, étant de preſent en ce lieu de Nanterre ; lequel a déclaré qu'il y a environ douze ans il vit la Demoiſelle Coirin demeurante à Nanterre, qui étoit malade dans ſon lit d'un cancer au ſein du côté gauche, & d'une paralyſie de la moitie de ſon corps du même côté, qui lui ôtoit entierement l'uſage de ſon bras & de ſa jambe, enſorte qu'elle avoit même la jambe atrophiée, toute retiree, & ſans la pouvoir etendre : qu'il a vu depuis que le bout de ſon ſein étoit tombé, & que du trou qui y etoit reſte il en ſortoit preſque toujours du ſang, & que lorſque cet ecoulement ceſſoit en cette partie, il lui prenoit un crachement de ſang ; que dans l'état ou il la voyoit, il ne crut pas qu'il y eût aucun remede à lui faire, & qu'elle pût jamais guerir, ayant remarqué que ſon cancer avoit gagné juſqu'au dedans de la poitrine, ce qui le rendoit abſolument incurable, même en lui coupant le ſein, qu'il crut même qu'elle ne pouvoit pas vivre en cet etat plus de trois mois ; que néanmoins il a appris qu'elle avoit toujours vecu malade dans ſon lit juſqu'à la fin du mois d'Août 1731. dans lequel tems on lui a dit qu'elle avoit ete guérie ſubitement ; qu'il l'a même vue aux Fêtes de Noël de la dite année à Ruel où elle étoit venue, & qu'elle lui parut ſe porter bien, & qu'elle lui dit que le bout de ſon ſein commençoit à revenir, ce qu'il ne vérifia pas : tous leſquels faits le comparant certifie véritables, comme étant de ſa connoiſſance parfaite, & de laquelle déclaration il a requis Acte au Notaire Royal ſouſſigné, qui lui a octroyé le preſent. A Nanterre en l'étude, l'an 1732. le 23. Avril après midi, en preſence de Louis-François Larcher Ecuyer-Garde du Roi, & du Sieur Jean Deshayes Bourgeois de Paris, demeurant à Ruel, etant de preſent en ce lieu de Nanterre, temoins qui ont avec le comparant ſigné en la minute des preſentes, laquelle eſt contrôlée, &c. *Signé*, RABINANT.

I X.

Certificat du Sieur Cœurdroi Procureur Fiſcal de Nanterre, & de ſa femme.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, reſidant à Nanterre, ſouſſigné, en preſence des témoins ci après nommés, furent préſens Sieur Louis-Clement Cœurdroi premier Archer de la Maréchauſſée de l'Iſle de France, & Procureur Fiſcal de la Prevôté de Nanterre ; & Dame Marie-Marguerite Germain ſon épouſe qu'il autoriſe à l'effet de la préſente déclaration, la dite Dame Germain, avant veuve du Sieur Noël Antoine Payſan Maître Chirurgien, demeurant au dit lieu, qui étoit fils du Sieur Antoine Payſan auſſi Chirurgien du dit lieu, laquelle a déclaré & certifié par devant le Notaire & témoins ſouſſignés, que le Sieur Payſan ſon beau-pere décédé il y a pluſieurs annees lui a dit pluſieurs fois, pendant qu'il traitoit la Demoiſelle Coirin, en qualité de ſon Chirurgien, d'un cancer qu'elle avoit au ſein du côté gauche, que tous les remedes qu'il lui donnoit n'avoient pu avoir de ſuccès, parce que ce cancer lui avoit corrompu la maſſe du ſang, & etoit devenu ABSOLUMENT INCURABLE ; & même que la moitié de ſon corps du même côté étoit tombée en paralyſie en l'année 1718. au point qu'elle ne pouvoit avoir aucun uſage de ſon bras, ni de la jambe ; & qu'on étoit obligé de la porter, ne pouvant ſe ſervir en aucune façon de tout ce côté gauche : ce qui eſt auſſi de la connoiſſance de la comparante, qu'elle même l'a vue dans cet état ; qu'elle a auſſi ouï dire au dit feu Sieur Payſan, qu'en 1719. ou 1720. on aſſembla M. Boulant Médecin & M. Bourdeaux Chirurgien avec lui, pour conſulter enſemble s'il n'y auroit rien qui pût la guérir, ou du moins la ſoulager ; que ces Meſſieurs crurent que le ſeul remede qui reſtoit à éprouver, étoit de lui couper la mammelle ou etoit le cancer ; mais qu'en même tems ils ſentoient bien que ce remede étoit très dangereux dans l'état ou elle étoit : cependant que voyant qu'il ne lui reſtoit plus rien à eſperer que par ce remede, ils la determinerent a en courir le riſque ; mais que la Dame ſa mere s'y étant oppoſée, lorſqu'ils revinrent pour faire cette opération, il en fut ravi, regardant ce remede comme inutile, & par conſequent funeſte en l'état où elle étoit, ayant déja la maſſe du ſang corrompu ; & a dit pluſieurs fois à la comparante que la Demoiſelle Coirin en auroit pour ſa vie, & qu'il n'y avoit aucun remede qui pût la tirer de cet état ; qu'au mois d'Août 1731. ayant ouï dire que la Demoiſelle Coirin venoit de faire faire une neuvaine à M. de Paris, & qu'elle avoit été dès le premier jour extrêmement ſoulagée au point qu'elle s'etoit levee, coëffée & habillée elle-même, elle en fut extrêment ſurpriſe ; mais qu'elle le fut bien encore davantage, lorſqu'elle l'a vue venir chez elle ſur la fin du mois d'Août que ſa neuvaine étoit à peine finie, & qu'elle marchoit s'appuyant légerement ſur le bras de ſa ſervante & ſur une canne qu'elle avoit à la main droite ; qu'elle lui trouva un viſage extrêmement different de celui qu'elle lui avoit vu auparavant, l'ayant vue avant ſa gueriſon extrêmement pâle, defaite, have, abbatue & ne pouvant abſolument ſe ſoutenir ; au lieu qu'elle la voyoit ayant le viſage & les yeux bons, paroiſſant ſe bien porter, & ſe ſervant librement de ſon bras & de ſa main gauche, qui avoient été plus de douze ans ſans aucun mouvement. Declare en outre l'avoir vue au mois de Septembre 1731. quand elle eſt revenue de Paris faire ſon action de graces, ſe portant on ne peut pas mieux, & marchant auſſi aiſement & auſſi légerement qu'une perſonne qui n'auroit jamais été incommodée.

Et de la part du dit Sieur Cœurdroi a déclaré qu'il n'a pas connoiſſance par lui-même de la maladie qu'a eu la Demoiſelle Coirin, ne l'ayant pas vue dans ſon état d'infirmité, mais qu'il a ouï dire à pluſieurs perſonnes du lieu, qui l'alloient voir pour la ſoulager & la conſoler, que depuis long-

long-tems elle avoit la moitié du corps du côté gauche comme deja morte, n'ayant aucun mouvement tel qu'il pût être, & ayant même la jambe toute exténuée & retirée; ce qui avoit été causé par un cancer qu'elle avoit au sein de ce même côté, qui étoit ouvert depuis long-tems & rendoit même beaucoup d'infection, & qu'il fut fort surpris vers le milieu du mois d'Août 1731. d'entendre dire que cette fille avoit été presque entierement guerie, des le premier jour qu'elle s'étoit frottée avec de la terre du tombeau de M. de Pâris; & qu'il le fut encore bien davantage d'apprendre que quelques jours apres elle étoit venu voir sa femme, ayant des lors recouvré l'usage entierement libre de son bras & de sa main gauche, & marchant avec facilité en s'appuyant neanmoins avec une canne; & enfin quelque tems après il l'a vue parfaitement guerie. En foi de quoi ils ont signé la presente declaration. Fait & passé à Nanterre en l'etude, l'an 1733. le 27. Fevrier, en presence de Maître Antoine Carbalet Lieutenant de la Prevôté de Nanterre, & de Maître Jean-Loup Bernard Procureur en la dite Prevôte, tous deux demeurant au dit Nanterre, temoins qui ont, avec les dits Sieur & Dame comparans, signé en la minute des presentes, laquelle est contrôlée, &c. *Signé*, RABINANT. Nous René Dairou, Avocat au Parlement, &c. *Signé*, DAIROU, *avec paraphe.*

XII.

Certificat du Sieur Prieur & de sa femme.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, residant à Nanterre, soussigné, fut presente Genevieve Lohier, femme de Louis Prieur, Huissier de la Prevôté des Monnoies, demeurant à Nanterre, & du dit Prieur son mari autorisée pour l'effet des presentes, étant pour ce à ce present: laquelle a certifié & atteste devant le Notaire & temoins soussignés, qu'etant voisine, commere & bonne amie de la Demoiselle Coirin, elle l'a vue presque tous les jours pendant tout le tems de sa maladie, qui a commencé au mois d'Octobre de l'annee 1716. par un grand mal d'estomach; que quelque tems après elle a rendu un abcès par la bouche, & que depuis elle a eu de très fréquens vomissemens de sang.

Qu'un mois ou deux après on s'apperçut qu'elle avoit un cancer au sein du côté gauche, la mammelle de ce côté étant devenue grosse comme la tête, excessivement dure & toute enflammée, & le sang decoulant presque sans cesse par le bout du sein.

Qu'en 1718. la moitié de son corps tomba en paralysie, qui lui ôta tout l'usage de ce côté, son bras & sa jambe étant restés comme morts depuis ce tems jusqu'au 12. Août 1731. jour du commencement de sa guerison: qu'il n'étoit pas possible de les rechauffer hyver ni été; que depuis cet accident, son bras, sa cuisse & sa jambe gauche, ne prenant plus de nourriture, sont devenus de la couleur d'une chair morte & presque entierement desséchée, & même que les nerfs de sa jambe se sont si fort retirés, que cette jambe paroissoit toute racourcie, & étoit retenue en arriere, sans pouvoir s'allonger ni faire aucun mouvement.

Qu'en 1719. le bout de sa mammelle gauche étant tombé, la comparante a vu souvent le trou qui s'étoit fait à la place, qui étoit ouvert à y mettre le pouce, & qui rendoit une eau rousse & mêlée de sang qui sentoit mauvais, les linges mêmes qu'on mettoit dessus, qui devenoient tout imbibés de ce sang, étant d'une si grande puanteur, qu'on ne pouvoit en approcher.

Que peu après M. Boulant, M. Bourdeaux & M. Paysan firent ensemble une Consultation, ou il fut arrêté qu'il falloit lui couper le sein, & qu'etant venus pour cet effet le jour qu'ils avoient pris, la comparante les vit se préparer à l'executer; ce qu'ils auroient fait, si la Dame de Brasdeseine n'etoit survenue, qui les empêcha.

Que depuis ce tems, ç'a été le Frere Antoine Chirurgien de MM. de Sainte Genevieve, qui a eu soin de la Demoiselle Coirin.

Outre ces maux, elle a presque toujours eu quelques autres maladies, qui se sont succedées jusqu'au jour de sa guérison, une fois une hydropisie dans le bas ventre; une fois un ulcere dans la matrice; souvent des retentions d'urine, & autres maladies, de façon qu'une infinité de fois on a cru qu'elle ne seroit pas en vie le lendemain; mais qu'elle n'a jamais paru tant souffrir que le 10. Août 1731. ce qu'on voyoit à l'air de son visage, n'ayant presque plus la force de se plaindre.

Que se voyant entierement hors d'espérance de guérison, & ayant ouï parler des miracles opérés au tombeau du Bienheureux de Pâris, elle chargea Genevieve Lamarre d'aller à Paris, lui faire une neuvaine au pied de ce tombeau, & lui en apporter de la terre.

Que la comparante etant retournée la voir le 13. du même mois, elle fut d'une surprise extrême de la trouver dans sa chambre tout coëffée & habillée.

Que peu après elle l'a vue entierement & parfaitement guerie de toutes ses incommodités & dans une sante parfaite; & qu'ayant eu la curiosité de visiter son sein, elle a trouvé que le bout qui étoit tombé, avoit été recrée, & qu'il étoit de la même figure & couleur que celui du sein du côté droit, à l'exception seulement qu'ils n'etoit pas si gros: tous lesquels faits elle certifie & atteste veritables, comme etant de sa parfaite connoissance.

Et de la part du dit Louis Prieur, a déclaré que partie des faits enoncés en la susdite declaration de sa femme, sont de sa connoissance comme en ayant été lui-même témoin oculaire, & qu'il a entendu rapporter les autres faits par la dite femme, par la dite Demoiselle Coirin & autres personnes, dans les tems énoncés dans la dite declaration, dont & de quoi les dits comparans ont requis Acte au Notaire soussigné, qui leur a octroye le present. Fait & passé à Nanterre en l'etude l'an 1733. le 2. Mai après midi, en presence de Maître Antoine Carbalet Lieutenant de la Prevôte de Nanterre, & de Maître Charles-François Nicolay Procureur au dit lieu, tous deux y demeurans, témoins qui ont avec les dits comparans signé en la minute des presentes, laquelle est contrôlée à Nanterre le dit jour 2. Mai 1733. par Gastorge, qui a reçu 19. sols. 3 deniers, & est demeurée à Maître Rabinant Notaires soussigné. *Signé en fin* RABINANT. *Et à côté est écrit:* Scelle. Reçu 13. sols.

XIII.

Certificat du Sieur Maréchal & de sa femme.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, residant à Nanterre, soussigné, fut presente Marie Genevieve Giroux, femme de Jean Maréchal Chaircuitier demeurant à Nanterre, & du dit Maréchal autorisée pour l'effet des presentes, étant pour ce à ce present, laquelle a atteste devant le Notaire & témoins soussignés, qu'il y a environ dix-sept ans, ayant été mariée à Jean Maréchal son mari, elle loua une partie de la maison de la Dame de Brasdeseine mere de la Demoiselle Coirin. & qu'ainsi demeurant en même maison que la dite Demoiselle, elle la voyoit presque tous les jours, & lui rendoit tous les services qu'elle pouvoit, la dite Demoiselle ayant dès lors un cancer au sein du côté gauche, qui lui avoit enflé la mammelle de ce côté si prodigieusement qu'elle étoit plus grosse que la tête, qu'elle etoit plus dure que du bois, & qu'elle etoit si enflammée qu'elle en etoit toute rouge.

Qu'une année après qu'elle fut dans cette maison, un jour comme on ôtoit à la dite Demoiselle Coirin un cataplâme qu'on avoit mis sur son sein, la comparante remarqua avec une extrême surprise que le mammellon du côté gauche tomba, & resta comme collé au linge ou étoit le cataplâme; & elle vit un trou à son sein large à y fourrer une noix, & profond à y fourrer le petit doigt, dont il sortoit du sang & de l'eau roussâtre.

Que la Dame Brasdeseine garda trois jours ce mammellon, pour le faire voir au Chirurgien qui avoit soin de sa fille.

Que depuis ce moment jusqu'à la guérison de la Demoiselle Coirin, le trou qui s'étoit fait à son sein est toujours resté ainsi ouvert, & decoulant des eaux rousses, & si puantes qu'elles infectoient le cœur quand on en approchoit.

Que quelque tems auparavant il lui étoit venu une paralysie sur tout le côté gauche, qui lui avoit ôte tout le mouvement de ce côte-là.

Qu'elle a plusieurs fois aidé à la sortir de son lit pour la porter dans son fauteuil, & qu'elle a observé que son bras, sa jambe & sa cuisse gauche, & sur tout sa cuisse & sa jambe maigrirent & diminuerent considérablement de grosseur &

étoient toujours foids comme de la glace, de façon qu'au plus fort de l'été, il falloit les entourer avec des linges chauds, ces membres etant comme morts.

Qu'ayant ete abſente de Nanterre depuis le mois de Juillet 1731. juſqu'au mois de Décembre de ladite année, elle fut bien ſurpriſe lorſqu'elle vit à ſon retour que la Demoiſelle Coirin etoit parfaitement guerie de ſa paralyſie & de ſon cancer; qu'elle l'avoit bien oui dire au lieu ou elle étoit, mais qu'elle n'avoit pu le croire; & que lorſqu'elle la vit à ſon retour à Nanterre, l'ayant trouvee dans la rue, marchante & agiſſante auſſi librement que ſi elle n'avoit jamais été malade, cela la ſaiſit ſi fort qu'elle en fut toute emue, & qu'il ne lui fut pas poſſible de lui parler, étant demeuree comme immobile & toute hors d'elle-même: que depuis ayant repris ſes ſens, elle eſt allee la voir pour s'aſſurer par ſes yeux de la perfection de ſa guériſon, qu'elle a trouvée auſſi entiere que ſi elle n'avoit jamais eté malade; qu'elle a même viſité ſon ſein, & qu'elle a obſervé que celui du côté gauche eſt pareil à celui du côté droit, n'y ayant plus aucun veſtige du cancer qu'elle y avoit vu; même a remarqué avec une extrême ſurpriſe qu'à la place du trou que ladite Demoiſelle avoit au ſein du côté gauche, il lui eſt revenu un mammellon moins gros que celui du côté droit, mais qui a également ſon cercle & toutes ſes couleurs pareilles à celles du ſein du côté droit: tous leſquels faits ladite comparante a déclaré être véritables, & qu'elle les atteſte & certifie, comme étant de ſa parfaite connoiſſance.

Et de la part dudit Jean Maréchal, a déclaré que partie des faits énoncés dans la ſuſdite déclaration de ſa femme, ſont de ſa connoiſſance, comme en ayant été lui-même temoin oculaire, & qu'il a entendu rapporter les autres par ſa dite femme, & par ladite Demoiſelle Coirin & autres perſonnes, dans les tems énoncés dans ladite déclaration, dont & de tout ce que deſſus leſdits comparans ont requis Acte au Notaire ſouſſigné, qui leur a octroyé le preſent pour ſervir & valoir ce que de raiſon. Fait & paſſé à Nanterre en l'étude, l'an 1733. le 2. Mai après midi. en preſence de Maître Antoine Carbalet Lieutenant de la Prevôté de Nanterre, & de Maître Charles-François Nicolay Procureur audit lieu, tous deux y demeurans, témoins qui ont avec ledit Jean Maréchal ſigné. Et quant à ladite Dame Marie-Genevieve Giroux a déclaré ne le ſavoir ni écrire, de ce enquiſe, ainſi qu'il eſt porté en la minute des preſentes laquelle eſt contrôlée, &c. *Signé*, RABINANT.

XIV.

Certificat d'Anne Giroux.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, reſidant à Nanterre, ſouſſigné, fut preſente Anne Giroux fille majeure demeurante à Nanterre, laquelle a certifié devant Dieu & les Notaires & témoins ſouſſignés, qu'elle connoit la Demoiſelle Coirin depuis qu'elle eſt au monde, & l'a vue très ſouvent pendant ſa maladie, étant ſa voiſine.

Qu'elle ſait qu'il y a ſeize ou dixſept ans, il lui vint un cancer au ſein du côté gauche, qui lui avoit enflé prodigieuſement la mammelle, & l'avoit rendue dure comme un pavé, ce qui a duré juſqu'au mois d'Août 1731. qu'elle a été guérie; que quelque tems après que ce cancer lui fut venu au ſein, la moitié de ſon corps tomba en paralyſie du même côté, enſorte qu'elle ne pouvoit faire aucun uſage de ſon bras & de ſa jambe gauche.

Que comme elle l'alloit voir très ſouvent, elle a pluſieurs fois aide à refaire ſon lit, & pour cet effet qu'elle la prenoit à braſſe-corps dans ſon lit, & la portoit dans ſes bras de ſon lit dans ſon fauteuil; qu'en la prenant ainſi dans ſon lit, elle a remarqué que ſa jambe gauche étoit toute retirée en arriere & comme recoquillée, & qu'elle etoit pâle, toute deſſechée & toujours froide comme de la glace, même dans le plus chaud de l'été.

Qu'elle a auſſi vu, il y a douze ou treize ans, qu'il lui vint une petite ouverture de pourriture au-deſſous du bout du ſein à la mammelle gauche; que cette ouverture augmenta toujours de plus en plus gagnant tout autour du bout du ſein; & qu'elle le cerna en peu de jours, de façon que le bout de ce ſein tomba en un morceau.

Que la comparante a vu le bout de ce ſein détaché de la mammelle qu'on garda trois jours ſur une ſerviette, pour le montrer aux Chirurgiens qui avoient ſoin de ladite Demoiſelle, & qu'elle a vu qu'il y avoit à la place de ce bout un trou un peu plus large qu'une piece de douze ſols, qui paroiſſoit aſſez profond, & dont il ſortoit ſans ceſſe une eau rougeâtre qui puoit comme une charogne.

Que quoique la Demoiſelle Coirin ait été ſaignée par pluſieurs Chirurgiens, d'abord par M. Payſan, enſuite par M. Desbrieres, & en dernier lieu par le Frere Antoine, elle a toujours été de pis en pis juſqu'au jour de ſa gueriſon, arrivee vers le 12. ou 13 Août 1731.

Que le 10. ou 11. de ce même mois d'Août Genevieve Lamarre ayant dit à la comparante que la Demoiſelle Coirin l'avoit chargée d'aller à Paris pour faire une neuvaine pour elle, au tombeau du bienheureux de Pâris, elle vint avec elle à Paris.

Que peu de jours après elle apprit que la Demoiſelle Coirin avoit été guérie avec de la terre priſe au tombeau du Bienheureux de Pâris, que Genevieve Lamarre lui avoit apportée, & qu'elle l'a vue à la fin de ce même mois allant à l'Egliſe, & paroiſſant ſe bien porter; & que l'étant allée voir depuis chez elle, elle l'a trouvee parfaitement & entierement guerie de toutes ſes incommodités; & que l'ayant priée de lui faire voir ſon ſein, elle a reconnu avec admiration qu'il etoit parfaitement guéri, & qu'a la place du trou qu'elle y avoit vu, il etoit revenu un bout, plus petit à la vérité que celui du ſein droit, mais qui eſt tout auſſi vermeil, & qui a le petit rond & toutes les couleurs qu'a ordinairement le bout d'un ſein; tous leſquels faits elle a atteſté & certifié véritables, & eſt prête de les certifier à toutes perſonnes, dont elle a requis Acte au Notaire ſouſſigné, qui lui a octroyé le preſent. Fait & paſſé à Nanterre en l'etude l'an 1733 le 2 Mai après midi, en preſence de Maître Antoine Carbalet Lieutenant de la Prevôte de Nanterre, & de Maître Charles-François Nicolay Procureur en ladite Prevôté, tous deux demeurans audit Nanterre, témoins qui ont avec ladite comparante ſigné en la minute des preſentes, laquelle eſt contrôlée, &c. *Signé*, RABINANT.

XV.

Certificat de la veuve Eſtas ſervante de la Demoiſelle Coirin.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, reſidant à Nanterre, ſouſſigné, fut preſente Louiſe Penil veuve de Claude Eſtas, demeurante à Nanterre chez la Dame Braſdeſeine, laquelle a déclaré devant le Notaire & témoins ſouſſignés, que le 27. Septembre 1730. elle eſt entrée au ſervice de Madame Braſdeſeine, particulierement pour avoir ſoin de la Demoiſelle Coirin fille de ſon premier lit; qu'elle trouva ladite Demoiſelle Coirin percluſe de la moitié de ſon corps du côté gauche, de façon qu'elle ne pouvoit changer de place ſon bras ou ſa jambe gauche, qu'en les portant avec ſa main droite; que pour faire ſon lit il falloit la prendre à braſſe-corps, & la mettre dans un fauteuil, n'ayant aucun mouvement du côté gauche, ce qui empêchoit qu'elle ne pût ſe ſoutenir en aucune maniere, quoiqu'elle eût l'uſage libre de ſon bras & de ſa main droite; qu'elle avoit auſſi du même côté un cancer au ſein, & le bout de ſa mammelle emporté de ce côté, & qu'il y avoit à la place un trou qui rendoit une eau rougeâtre continuellement; qu'elle paroiſſoit preſque tous les jours de plus foible en plus foible; de façon que depuis le mois d'Octobre 1730. juſqu'au mois d'Août 1731. elle a reçu quatre fois le Saint Viatique dans ſon lit; qu'au mois de Juillet 1731. étant encore devenue plus foible qu'auparavant, ne pouvant pas plus ſe ſoutenir qu'un linge mouillé, elle étoit devenue ſi lourde, que la comparante ne pouvoit preſque plus la porter pour la mettre dans un fauteuil pour refaire ſon lit; qu'elle étoit même devenue toute courbée & comme toute en un ras, tant dans ſon lit que dans le fauteuil où la comparante la mettoit quelquefois, ayant la tête, qui ne ſe ſoutenoit plus, panchée juſques ſur l'eſtomach, & le corps tout en deux; qu'en cet état le 9. Août dernier, elle dit à la comparante de lui aller chercher Genevieve Lamarre, qui eſt une bonne femme fort pieuſe; qu'elle pria cette femme d'aller faire une neuvaine pour elle à S. Medard ſur le tombeau de M. de Pâris, pour obtenir de Dieu ſa guériſon; & qu'elle lui remit en même tems une de ſes chemiſes pour la faire toucher au tombeau, & la chargea de lui en apporter de la terre; que Genevieve Lamarre partit le lendemain d'ici, & revint le 11. apporter à Mademoi-

moiselle Coirin ce qu'elle lui avoit demandé; que dès le 12. Mademoiselle Coirin déclara à la comparante qu'elle se trouvoit mieux, & avoit eu la nuit la force de se retourner dans son lit; ce qu'elle n'avoit pu faire depuis plusieurs années, ayant toujours été obligé jusqu'a ce jour de rester sur le dos où on la mettoit: que le 13. étant venue à midi dans sa chambre lui apporter sa soupe, elle la vit toute coëffée & habillée, assise dans un fauteuil: ce qui surprit tellement la comparante que, quoiqu'elle la vit bien, elle ne put d'abord croire que c'étoit elle, & alla avec empressement la chercher dans son lit, où ne l'ayant point trouvée, & l'ayant regardée dans son fauteuil avec plus d'attention, elle fut si surprise de la voir qu'elle étoit toute hors d'elle-même, & lui demanda qui l'avoit ainsi habillée & mise toute droite dans ce fauteuil: à quoi la Demoiselle Coirin lui répondit que c'étoit elle-même. La comparante en fut si troublée qu'elle ne savoit où elle étoit; que le lendemain 14. la Demoiselle Coirin a commencé à marcher, & en peu de jouts a repris sa santé, de façon qu'elle alla à pied, le 24. du même mois d'Août, à la Chapelle de Sainte Genevieve où elle a entendu la Messe, & se mit à genoux pour communier; que depuis ce tems sa sante s'est encore fortifiée, de façon que dès la fin du mois de Septembre elle s'est trouvée parfaitement guérie, à l'exception seulement que ses jambes sont restées un peu enflées; ce qui ne l'empêche point de marcher avec tant de liberté, que ce Carême elle a monté & descendu sans l'aide de personne la montagne du Calvaire, allant toujours devant la Demoiselle Altermat avec qui elle étoit allée; que son sein a été aussi entierement guéri des le commencement du mois de Septembre, & même qu'il lui est revenu un bout à la mammelle gauche, qui n'est pas néanmoins tout-à-fait aussi gros que celui de la mammelle droite: tous lesquels faits elle certifie véritables, comme s'étant passés sous ses yeux, & étant de sa parfaite connoissance; de laquelle déclaration elle a requis Acte au Notaire soussigné, qui lui a octroyé le present pour servir & valoir ce que de raison. A Nanterre en l'étude dudit Notaire l'an 1732. le 22. Avril après midi, en presence de Jean-François Poussin Vigneron demeurant à Nanterre, & sieur Jean Deshayes Bourgeois de Paris demeurant à Ruel, de present en celui de Nanterre, témoins qui ont signé; mais la comparante a déclaré ne le savoir, ni ecrire, de ce enquise, ainsi qu'il est dit en la minute des presentes, laquelle est contrôlée, &c. *Signé*, RABINANT.

XVI.

Certificat de la Demoiselle Altermat.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, resident à Nanterre, soussigné, fut presente Demoiselle Marie-Madeleine Altermat, fille majeure de defunt sieur Benoît Altermat, Capitaine dans le Regiment Suisse de M. d'Ossy, & de Demoiselle Marguerite Decompas son epouse, demeurante à Nanterre; laquelle a dit & declare qu'il y a environ seize ans que la Demoiselle Coirin etant tombée de cheval sur le sein, sur un tas de pierres, elle se blessa si considérablement qu'elle en evanouit, ainsi que la comparante l'a oui dire au beau-pere de la Demoiselle Coirin qui la tenoit alors en croupe; que de cette chûte il lui vint un cancer au sein & un abcès dans l'estomach; qu'un an ou deux après elle tomba en paralysie de tout le côté gauche, ensorte qu'elle ne pouvoit plus se servir de son bras & de sa jambe gauche, & ne pouvoit pas même les remuer ni changer de place qu'en les portant avec sa main droite, ce qui lui a continué jusqu'a sa guerison arrivée au mois d'Août dernier; que pendant tout ce tems elle n'a pu sortir de son lit, & que pour le faire il falloit la prendre à brasse-corps & la mettre dans un fauteuil comme une masse; que la comparante a vu plusieurs fois que le bout de sa mammelle gauche etoit tombé, & qu'il s'y fit un trou à la place qui suppuroit une eau roussâtre; qu'entre les Chirurgiens qui l'ont vue, les uns, comme M. Desbrieres, ont prétendu que son cancer etoit incurable & qu'elle ne pouvoit pas vivre; les autres, comme M. Bourdeaux & M. Boulant Medecin, disoient qu'il n'y avoit point d'autres remedes à lui faire que de lui couper la mammelle gauche: que ces Messieurs l'ayant même fait resoudre à cette operation, & etant venus pour la faire, la mere de ladite Demoiselle Coirin s'y etoit absolument opposée, d'autant plus que ces Messieurs n'auroient pas voulu lui assurer que cela gueriroit sa fille, mais qu'ils lui avoient tous assure que si elle ne le faisoit pas, il étoit impossible qu'elle pût guérir, ni même qu'elle put vivre long-tems; que neanmoins elle a toujours vécu malade dans son lit jusqu'au mois d'Août dernier, & a reçu plusieurs fois le Saint Viatique en presence de la comparante.

Que la comparante qui l'avoit laissée mourante, étant revenue à Nanterre le 25. Août, on lui dit en arrivant qu'elle étoit guerie par une neuvaine qu'elle avoit fait faire à S. Médard au tombeau de M. de Pâris; qu'elle l'alla voir quelques jours apres, & qu'elle fut bien ravie de la trouver se portant bien, agissant & se tenant sur ses jambes, & même qu'elle la vint reconduire jusqu'à la porte de la rue; qu'au mois de Janvier de cette annee 1732. elle lui a fait voir sa mammelle gauche qui est parfaitement guérie, & à laquelle il revient un bout, & que sa sante est presentement si parfaite, qu'elle a fait partie ce Carême avec la comparante de monter ensemble la montagne du Calvaire, ou ladite Demoiselle Coirin fit ses devotions, & qu'elle y monta la premiere & la descendit de même, sans canne ni bâton, ni même aidee de personne. Ajoute la comparante que, pendant les douze annees qui ont precede sa guérison, ladite Demoiselle Coirin a presque toujours été affligée de plusieurs maladies qui se succedoient l'une l'autre & dont l'une ne passoit point qu'il n'en survint en même tems une nouvelle; savoir d'hydropisie, de retention d'urine, & des abces dans la matrice; & que presentement elle se porte aussi bien qu'elle ait jamais fait avant toutes ces incommodités: tous lesquels faits la comparante a certifie veritables, comme étant de sa parfaite connoissance; de laquelle declaration elle a requis Acte au Notaire soussigné, qui lui a octroye le present. A Nanterre en l'etude du Notaire soussigné l'an 1732, le 22. Avril après midi, en presence du sieur Jean Deshayes Bourgeois de Paris demeurant à Ruel, étant de present en ce lieu, & de Jean-François Poussin Vigneron demeurant à Nanterre, temoins qui ont avec ladite comparante signé en la minute des presentes, laquelle est contrôlee, &c. *Signé*, RABINANT.

XVII.

Certificat de la nommée Lamarre.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, resident à Nanterre, soussigné, fut presente Genevieve Cartery, femme de Pierre David de Lamarre Jardinier demeurant à Nanterre, & de lui pour ce autorisée, laquelle a dit que, pour rendre temoignage à la vérité, elle déclare qu'il est de sa connoissance parfaite que la Demoiselle Coirin de ce lieu de Nanterre a été affligée pendant seize annees entieres d'une paralysie, d'une hydropisie & d'un cancer au sein; que sa paralysie étoit parvenue à un tel point, qu'elle avoit tout le côté gauche entrepris, ensorte qu'elle ne pouvoit aucunement s'en aider, & etoit obligée de garder le lit; ce qu'elle a fait pendant toutes lesdites seize annees, que même elle n'y pouvoit rester que sur le dos, lui etant impossible de se mouvoir en quelque maniere que ce fût, que la comparante l'a un très grand nombre de fois vue en cet etat; pendant tout lequel tems elle étoit obligée de communier & faire ses Pâques dans son lit; qu'enfin le 9. Août dernier ladite Demoiselle Coirin envoya querir la comparante, & après lui avoir dit qu'elle avoit beaucoup de confiance en l'intercession de M. de Pâris, des miracles duquel elle avoit entendu parler, elle la chargea de faire une neuvaine sur le tombeau de M. de Pâris, lui donna quelque argent à cet effet, lui remit une de ses chemises pour la faire toucher au tombeau, & lui recommanda de lui en apporter de la terre; que la comparante ayant executé la commission de ladite Demoiselle Coirin, tant par rapport à la neuvaine qu'a la chemise & à la terre, revint chez ladite Demoiselle, lui rendit compte de son voyage, & lui remit la chemise qu'elle avoit fait toucher au tombeau & lui en apporta de la terre; que depuis la comparante apprit que ladite Demoiselle Coirin avoit vêtu la chemise, & s'etoit frottee le corps avec cette terre; & qu'enfin au bout de la neuvaine, étant allée voir ladite Demoiselle, elle la trouva dans sa chambre, agissant & marchant si librement, que ladite Demoiselle s'avança au devant d'elle, sans aide de personne, & embrassa la comparante, ensorte qu'il ne lui resta aucune marque de la paralysie: & laquelle Demoiselle Coirin s'est depuis fortifiée de plus en plus, & marche à present dans les rues sans aide ni sou-

ſoutien, comme il eſt de notoriété publique. Déclarant auſſi la comparante qu'elle n'a retardé à rendre le preſent témoignage que pour ne le pas faire à la legere, & s'aſſurer auparavant pendant un tems convenable de la vérité du fait, qu'elle certifie & atteſte comme étant de ſa parfaite connoiſſance, dont Acte. A Nanterre le 24. Avril 1732. après midi, en preſence de Maître Charles-François Nicolay Procureur en la Prevôté de Nanterre, & Charles-Jean Arnoult Bourgeois de Paris, demeurant à Nanterre, témoins qui ont ſigné. Et leſdits Lamarre & ſa femme ont déclaré ne le ſavoir, ni écrire; de ce enquis, ainſi qu'il eſt dit en la minute contrôlée, &c. *Signé*, RABINANT.

XVIII.

Certificat de la Dame de Braſdeſeine mere de la Demoiſelle Coirin.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, reſidant à Nantetre, ſouſſigné, fut preſente Demoiſelle Marie-Madeleine Auger, veuve de defunt Sieur Denis Prieur de Brasdeſeine, Officier de la Capitainerie des Chaſſes de S. Germain en Laye, & auparavant du Sieur Gervais Coirin Capitaine des Mulets de la Chambre & Garderobe du Roi, demeurante à Nanterre; laquelle a dit que, pour rendre temoignage à la vérité, elle declare qu'il y a ſeize ans que Demoiſelle Louiſe Coirin ſa fille du premier lit, etant montée à cheval & en croupe derriere le Sieur de Brasdeſeine ſon beau-pere, & revenant de S. Germain, tomba de cheval ſur un tas de pierres & ſe bleſſa au ſein: ce qui arriva deux fois pendant le cours du chemin: ce qui ayant été caché pendant l'eſpace de ſix ſemaines, elle tomba malade & en langueur. Enfin on découvrit que la langueur & la maladie étoient cauſées par un abcès dans l'eſtomach, attendû que l'abcès commençant à ſe declarer, pluſieurs ſerviettes furent remplies de la matiere dont il étoit compoſé, leſquelles ſerviettes furent gardées pour montrer au Sieur Boulant Médecin, qui ordonna differens remedes; mais peu de tems après pluſieurs glandes s'étant formées ſous l'aiſſelle gauche de la dite Demoiſelle Coirin, le Sieur Boulant s'apperçut qu'elle avoit un cancer à la mammelle gauche du même côte des glandes; que les Chirurgiens au nombre de trois, ſavoir le Sieur Payſan Chirurgien de Nanterre, dont ſe ſervoient ordinairement les dites Dame de Brasdeſeine & Demoiſelle Coirin, le Sieur Bourdeaux Chirurgien de Paris, & le Frere Antoine Chirurgien de la Maiſon du Prieuré & College de Meſſieurs de Sainte Genevieve de Nanterre, furent mandés pour donner leur avis ſur l'état de la dite Demoiſelle Coirin, à laquelle étoit ſurvenue une paralyſie de la moitié du corps, du côté gauche qui eſt celui du cancer, ce qui l'empêchoit de faire aucun mouvement de ce côté, en ſorte que lorſqu'elle vouloit s'aider de ſon bras gauche, elle étoit obligée de le porter avec le droit; que cette paralyſie dans la ſuite s'accrut à un tel point que pour la mettre dans ſon lit, on étoit obligé de la prendre à braſſe-corps & de la poſer ſur le dos; qu'il ne lui étoit pas poſſible de changer cette ſituation, ne pouvant abſolument ſe retourner ni ſe mouvoir en aucune maniere; que Meſſieurs les Medecin & Chirurgiens la voyant en cet etat, jugerent que ſon mal étoit incurable, à moins que de faire à ladite Demoiſelle Coirin l'operation de lui couper le ſein: ce qui eût été exécuté, ſi la Dame Braſdeſeine ne s'y fût oppoſée, diſant que ladite Demoiſelle Coirin mourroit bien ſans lui faire endurer une opération ſi cruelle; que peu de jours après ladite Demoiſelle Coirin a été attaquée d'une retention d'urine, & d'une hydropiſie; qu'elle a été affligée de tous ces maux pendant l'eſpace de quinze annees; qu'elle fut viſitée pendant ce tems par ledit Frere Antoine vivant, & le ſieur Payſan defunt, leſquels deſeſpérant de ſa guériſon, ſe contentoient de lui donner des remedes propres ſeulement à ſoulager l'aigreur de ſes maux. Ladite Demoiſelle Coirin ne trouvant plus de ſoulagement dans les remedes humains, & les Chirurgiens & Medecins l'ayant abſolument abandonnée au bout de huit ans de maladie, elle-même laſſée des remedes dont elle n'eprouvoit aucun ſuccès, elle s'abandonna à la providence, & ſe reſigna entierement à la volonté de Dieu; que pendant les quinze ans de maladie elle a reçu le bon Dieu chez elle & dans ſon lit, ne pouvant faire autrement, tant par forme de Viatique, que pour ſatisfaire au devoir paſcal; que le Reverend Pere de Leſpine Prieur de Sainte Genevieve de Nanterre, & Confeſſeur de ladite Demoiſelle, crut devoir exiger d'elle de venir à la paroiſſe de S. Maurice de Nanterre pour y faire ſes Pâques. Alors ladite Demoiſelle Coirin voulant ſatisfaire aux ordres de ſon Paſteur, & ne pouvant abſolument ſortir de ſon lit, ſe trouva obligée de ſe faire tranſporter à la paroiſſe, où Demoiſelle Catherine Mondion, niece de M. Braſdeſeine, la porta entre ſes bras comme un enfant, & fut obligée de faire des pauſes dans le chemin, tant pour aller que pour revenir, ce qui demandoit l'eſpace de deux heures entieres: ce qui arriva ſimplement aux Fêtes de Pâques de trois années conſecutives; que toutes les fois ladite Demoiſelle Coirin s'étant toujours trouvée fort mal à ſon retour par la fatigue qu'elle y avoit eue, ledit Reverend Pere de Leſpine crut être obligé de lui adminiſtrer chez elle les Sacremens, pour lui épargner les accidens que cette grande fatigue lui cauſoit, ce qu'il a fait pendant tout le cours de ſa maladie; que ladite Demoiſelle Coirin ayant appris les miracles qui ſe faiſoient à S. Médard de Paris, par l'interceſſion de Saint François de Pâris & à ſon tombeau, demanda à ladite Dame Braſdeſeine de l'argent pour faire dire une Meſſe & une neuvaine à S. Médard, ce qu'elle lui accorda avec une grande confiance; que l'on chargea Genevieve Cartery, femme du nomme Lamarre Vigneron à Nanterte, reconnue très pieuſe dans l'endroit, de faire ladite neuvaine, laquelle partit le 10. Août dernier, chargée par ladite Demoiſelle Coirin de faire toucher une de ſes chemiſes au tombeau dudit Saint de Pâris, & de lui en apporter de la terre; ce que ladite Genevieve Cartery ayant executé, elle revint le 11. lui apporter cette chemiſe & de la terre du tombeau; que ladite Genevieve Cartery entra chez la comparante, qui étoit pour lors malade, & qui ne pouvoit ſortir de ſon appartement, qui eſt au rez de chauſſée; que ladite Genevieve Cartery lui dit qu'elle avoit été à S. Médard, & qu'elle apportoit la chemiſe qu'elle avoit fait toucher au tombeau, & de la terre de deſſous la tombe, & qu'elle alloit monter chez ladite Demoiſelle Coirin qui logeoit au premier étage de la même maiſon, & au-deſſus de l'appartement de ladite Dame Braſdeſeine; que pendant l'eſpace de la neuvaine ladite Dame Braſdeſeine, qui fut toujours retenue dans ſon appartement à cauſe de ſa maladie, fut très étonnée d'entendre un grand mouvement dans la chambre de ladite Demoiſelle Coirin, qui eſt, comme il a été dit, au-deſſus de l'appartement de la comparante; & ſachant que ladite Demoiſelle Coirin y étoit ſeule, que la comparante s'informa à Louiſe Penil, veuve Eſtas, ſa ſervante domeſtique, de ce que ce pouvoit être ce grand mouvement, lui témoignant la ſurpriſe que cela lui cauſoit, attendû les infirmités & paralyſie de ladite Demoiſelle Coirin: que ladite veuve Eſtas ne lui répondit rien autre choſe ſinon que le bruit n'etoit cauſe que parce que ladite Demoiſelle Coirin remuoit quelques chaiſes ou ſon fauteuil: ce que ladite veuve Eſtas diſoit par l'ordre de ladite Demoiſelle Coirin, qui vouloit juſques là cacher le ſuccès de la neuvaine; ce que ladite veuve Eſtas a decouvert depuis à la comparante; que le neuvième jour de la neuvaine ladite Demoiſelle Coirin ordonna à ladite veuve Eſtas de mettre deux couverts chez ſa mere à dîner avec ordre de ne rien dire que la Demoiſelle Coirin ne parlât elle-même; que la comparante qu'on avoit levée pour dîner, & que l'on avoit miſe dans un fauteuil de commodite, ayant vu deux couverts, demanda qui venoit dîner avec elle, & pourquoi; à quoi ladite veuve Eſtas ne repondit point, mais ladite Demoiſelle Coirin étant entrée ſur ces entrefaites, & ladite veuve Eſtas la tenant par le bras qu'elle lui avoit donne pour l'aider à deſcendre l'eſcalier, elle aborda ladite Dame Braſdeſeine, en lui diſant ces poroles: *Voilà une de vos filles qui vous vient demander à dîner*, ce qui frappa tellement la comparante de ſurpriſe & de joie, que d'une voix entrecoupée elle jetta ces cris d'étonnement: *Ah! mon Dieu*, & fut ſi ſaiſie qu'elle ne put parler davantage & ne put dîner; que dans ce moment les ſieurs Coirin freres de ladite Demoiſelle Coirin, l'un Valet de chambre du Roi, & l'autre Garde du Corps de Sa Majeſté, voulant s'éclaircir du bruit public qui commençoit à ſe répandre de la guériſon de ladite Demoiſelle Coirin, arriverent chez ladite Dame Braſdeſeine, & que ladite Demoiſelle Coirin les appercevant ſe leva, & s'avança au devant d'eux juſqu'à la porte de la chambre de la comparante, & cela ſeule & ſans l'aide ni ſoutien de perſonne; que depuis ladite Demoiſelle Coirin,

rin se fortifiant de jour en jour, s'est enfin trouvée en état d'aller à la Messe le jour de S. Barthelemi, 24. dudit mois d'Août, aidée de ladite veuve Estas & de la nommée Jeanne servante du sieur Cadouche, & après avoir entendu la Messe, fit ses devotions à genoux; qu'en revenant de l'Eglise elle alla visiter les sieurs ses freres, aidée desdites veuve Estas & la nommée Jeanne servante du sieur Cadouche, ou après la visite elle fut reconduite par le sieur Coirin son frere Valet de chambre du Roi, seule jusqu'à chez elle: que le 3. Septembre dernier ladite Demoiselle Coirin s'est trouvée en état d'aller à Paris en voiture à S. Médard, pour rendre graces à Dieu du retablissement de sa santé, par l'intercession de M. de Pâris; qu'elle est partie à cet effet, & huit jours après son depart est revenue à Nanterre, sans que la comparante se soit apperçue qu'aucune de ces courses, tant celle de Nanterre que celle de Paris, & autres qu'elle a faites depuis, aient aucunement prejudicie à sa santé; depuis lequel tems la Demoiselle Coirin s'est toujours portée de mieux en en mieux, & agit presentement en toutes ses affaires. Tous lesquels faits ladite Dame Braldeseine atteste & certifie veritables, comme etant de sa connoissance parfaite, & ladite Demoiselle Coirin ayant toujours demeuré avec la comparante pendant le cours des seize années de sa maladie: de laquelle declaration la comparante a requis Acte au Notaire soussigné, qui lui a octroyé le present. A Nanterre en la demeure de la comparante, l'an 1732. le 23. Avril après midi, en presence de Jean-François Poussin Vigneron à Nanterre, & de Jean Deshayes Bourgeois de Paris demeurant à Ruel, étant de present en ce lieu, temoins qui ont avec ladite Dame comparante signé en la minute des presentes, laquelle est contrôlée à Nanterre le 23. Avril 1732. par Gastorge qui a reçu 19. sols. 3. deniers, & demeurée à Maître Rabinant Notaire soussigné. Scellé. *Signé*, RABINANT. *Au dessous est écrit:*

Je soussigné René Dairou, Avocat au Parlement, Greffier en Chef au Siege Général de la Connétablie & Marechaussée de France à la Table de Marbre du Palais à Paris, Prévôt-Maire, Juge Civil, Criminel & de Police de la Prevôté-Mairie, haute, moyenne & basse Justice de Nanterre, certifions à tous qu'il appartiendra que Maître Henri Rabinant est Notaire Royal reçu au Châtelet de Paris, residant à Nanterre, qu'il est Greffier Tabellion de la Justice du dit lieu, & que la signature apposée au bas des cinq Actes contenus au present cayer, est sa signature ordinaire, & que foi doit y être ajoutée.

Attestons en outre que les faits contenus dans la déclaration de la Dame Braldeseine, nous ont été par elle plusieurs fois racontés dans quelques visites que nous avons eu occasion de lui rendre, & à la Demoiselle Coirin sa fille. En foi de quoi nous avons signé le present pour servir & valoir ce qu'il appartiendra. A Nanterre le 3. Mai 1732. *Signé*, DAIROU, *avec paraphe.*

XIX.

Second Acte de dépôt.

LE 26. Janvier 1736. est comparu devant les Notaires à Paris soussignés, Messire Louis-Basile Carré de Montgeron Chevalier, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, demeurant à Paris rue du cimetiere & paroisse S. André des Arts, lequel ayant reçu une Lettre de M. Gaulard Médecin ordinaire du Roi, contenant une Dissertation aussi claire que savante sur l'impossibilité de la guerison d'un cancer ulceré, & de la régeneration du bout d'un sein tombé en pourriture, & cette Dissertation pouvant servir à prouver que la guerison de la Demoiselle Coirin, nommée en l'Acte dont l'expedition est des autres parts, n'a pu être opérée que par le Tout-puissant; a le dit Sieur de Montgeront requis Sellier l'un des Notaires soussignés d'annexer à ces presentes la dite Lettre, sans datte ni inscription, contrôlée à Paris par Lacroix le 5. du present mois, ce qui lui a été octroyé après l'avoir certifié veritable en presence des Notaires soussignés, & affirmé qu'elle est entierement écrite de la main du Sieur Gaulard. Fait & passé à l'Paris ès études, les dits jour & an. Et a signé la minute des presentes, ensuite de celles dont expedition des autres parts, le tout demeuré au dit Maître Sellier. *Suit la teneur de la dite Lettre.*

XX.

Dissertation faite par M. Gaulard sur l'impossibilité physique de la régeneration d'un mammellon entierement détruit.

MONSIEUR, Vous me demandez par la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire, si le bout du sein d'une fille âgée de quarante-six ans, tombé de pourriture depuis douze ans, par l'effet d'un cancer qui y avoit laissé un trou à la place, qui etoit ouvert à y fourrer le bout du doigt, & qui rendoit tous les jours du sang, peut après ce tems-là se regenerer; & vous voulez que je vous dise les raisons sur lesquelles je fonde mon sentiment.

Cette question, Monsieur, n'est pas problématique. On peut vous repondre affirmativement que que ce fait est impossible, & cela par une raison bien simple: c'est que pour que le mammellon, tombé par un cancer ulcere depuis douze ans, pût se regenerer, il faudroit que ce cancer pût être guerî avant que le mammellon se reformât: or il est notoirement connu, qu'un cancer ulceré n'est curable que par l'amputation de la partie cancereuse. Ainsi toute la mammelle etant emportée, il n'est, je croi, pas besoin de preuves pour demontrer que le mammellon ne peut pas revenir.

Mais je ne pense pas que vous me demanderez peut-être, si une mammelle emportée par l'amputation, ou totalement rongée & detruite par un cancer, ne peut pas aussi se régenerer. Car le mammellon n'est pas une partie moins organisée que la mammelle entiere. Il est composé comme elle de vaisseaux fins & delicats, d'un grand nombre de nerfs qui le rendent d'un sentiment exquis, de plusieurs glandes sensibles à la vûe, lorsque l'on le coupe transversalement, & d'un grand nombre de tuyaux lactiferes qui apportent le lait, dont la secretion se fait dans le corps glanduleux de la mammelle. Ainsi si toutes ces parties rongées & detruites depuis douze ans par l'effet d'un cancer ulceré peuvent se régenerer, on en peut dire autant de la mammelle entiere.

Au reste, quand même une mammelle ulcerée & cancereuse depuis douze ans pourroit se guerir, la régeneration du mammellon, ronge & detruit par le cancer, n'en seroit pas moins impossible. De toutes les parties du corps nulle ne peut se reproduire, si on en excepte les dents, mais dans chaque alveole il y a plusieurs germes, & il n'en est pas de même du mammellon. Car si une dent est arrachée, ou qu'un germe d'une dent nouvelle se developpe, & pousse la dent superieure, & la fasse tomber, je ne croi pas qu'on ait jamais vu ni qu'on puisse imaginer qu'un mammellon, en germant & se developpant, ait poussé & fait tomber, ou remplacé un autre mammellon, qui etoit au-dessus de lui, lorsqu'il a été detruit par quelque cause que ce soit. L'analogie que vous pourriez donc tirer d'un dent à un mammellon seroit très fausse, & il ne faudroit pas moins qu'une création pour reparer un mammellon absolument détruit & totalement separé de la mammelle.

Mais les parties musculeuses ou charnues, me direz-vous, sont bien remplacées par de nouvelles, qui se reproduisent lorsque les premieres ont été détruites par la suppuration ou autrement. La difference est grande, & cette analogie est plus specieuse, sans être plus vraie ni mieux fondée que celle de la dent. Les chairs n'ont pas de germes à la vérité, & elles n'en ont pas besoin. Il suffit que les vaisseaux collateraux, replies sur eux-mêmes, s'allongent & s'étendent pour remplacer les fibres charnues. C'est une continuité de vaisseaux Le mammellon au contraire n'est pas une continuire de vaisseaux de la mammelle. Il n'en reçoit que les tuyaux lactes, & ces tuyaux, à le prendre dans la vérite du fait, n'entrent pas dans la composition de sa substance: elle en est seulement transversée. En un mot le mammellon est d'une organisation distincte & singuliere. C'est un corps particulier posé au centre de la mammelle, comme celle-ci l'est sur la partie anterieure & laterale de la poitrine: & comme la mammelle ne peut pas se régenerer, quoique la poitrine reste en son entier, le mammellon ne peut pas se reproduire, quand même la mammelle seroit dans toute son integrité. Si ces raisons, Monsieur, ne vous paroissent pas bonnes, regardez-les, j'y consens, comme de surérogation; & tenez-vous en à ce que j'ai dit d'abord, savoir

qu'un cancer ulceré depuis douze ans eſt abſolument incurable, & par conſéquent les parties qu'il a détruites ne peuvent ſe régenerer. Je ſuis avec reſpect, Monſieur, Votre très humble & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, GAULARD. *Au-deſſus eſt écrit :* Contrôlé à Paris le 5. Janvier 1736. Reçu douze ſols. *Signé*, LACROIX. *Et ſur le premier recto eſt encore écrit :* Certifié véritable. Signé avec paraphe, au deſir de l'Acte de dépôt paſſé devant les Notaires ſouſſignés le 26. Janvier 1736. En ſuite d'un Acte paſſé devant Sellier Notaire le 22. Décembre 1733. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* JULIENNE *&* SELLIER Notaires.

AVIS SUR LES PIECES SUIVANTES.

LE miracle de Marie Cartery pourroit être l'objet d'une Démonſtration particuliere. On verra par les Pieces juſtificatives que cette fille étoit affligée depuis huit mois de deux fiſtules lacrymales, ſuivies & accompagneées de carie, d'enflure & d'inflammation. Des douleurs affreuſes dans la tête & dans les yeux la tourmentoient ſans relâche. Elle étoit accablée, ſur tout les derniers mois, par des inſomnies continuelles. Un dégoût total de nourriture l'avoit entierement épuiſée, & réduite dans les derniers tems à une vie de langueur, de ſouffrance, de maigreur & d'ennui. C'eſt dans cet état qu'elle ſe tranſporte le 4. Septembre 1731. ſur le tombeau du ſaint Diacre. Elle y fait ſa priere & eſt guérie ſubitement de ſes deux fiſtules, & jouit au bout de huit jours d'une ſanté parfaite. Mais nous n'avons qu'à laiſſer parler la perſonne guérie & ſes parens, pour être inſtruits du détail & de la vérité des faits. Les Diſſertations des Maîtres de l'art nous convaincront enſuite, ſoit de la nature du mal, ſoit du ſurnaturel de la guériſon. On a joint ces Pieces avec les précedentes, parce qu'elles contiennent de nouvelles preuves du miracle opéré ſur Mademoiſelle Coirin.

PIECES JUSTIFICATIVES

DU MIRACLE OPE'RE' SUR MARIE CARTERY.

I.

Déclaration de Marie Cartery.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, reſidant à Nanterre, ſouſſigné, en preſence des témoins ci-après nommés, fut preſente Marie Cartery, fille de Thomas Cartery Vigneron, & de Jeanne de la Haye, agée de près de vingt ans, laquelle a déclaré & atteſté devant Dieu & le Notaire & témoins ſouſſignés, qu'un ſoir au commencement du mois de Janvier 1731. il lui prit un grand mal de tête qui l'empêcha de dormir toute la nuit, & que le lendemain matin elle ſentit ſon œil droit fort enflammé, fermé au point qu'elle n'eût pas pu l'ouvrir avec ſes doigts, & trouva qu'elle avoit au coin de cet œil du côté du nez une groſſeur fort douloureuſe, & groſſe comme une petite ceriſe. Sa mere fut chercher le Sieur Bordet Chirurgien du lieu, pour voir ce qu'il y avoit à lui faire. Il lui mit une emplâtre ſur cette groſſeur, ce qui la fit percer le lendemain; & en fit ſortir une quantité conſidérable de boue, ce qui applatit la groſſeur. Le jour d'après le Sieur Bordet revint la voir, & ſonda ſon œil avec un ferrement par le trou qui s'étoit fait à la groſſeur, ſans lui rien ordonner, lui diſant que cette maladie etoit bien conſiderable, & qu'avant de lui rien faire il falloit voir qu'elle ſuite elle auroit; qu'étant venu quelques jours après le ſonder encore une deuxieme fois, elle ſentit qu'il lui enfonçoit ſon ferrement bien avant dans le haut du nez, & il lui déclara que ſon mal étoit une fiſtule lacrymale, que les os du deſſous de l'œil & du nez commençoient à ſe carier, & qu'il n'y avoit d'autre remede à y faire que d'y mettre le feu, pour empêcher qu'ils ne continuaſſent à ſe carier, & que ſi on ne le faiſoit pas elle deviendroit aveugle; que néanmoins ſa mere & elle-même ne le voulurent pas ſouffrir, parce qu'il ne les aſſuroit pas qu'il la gueriroit avec ce remede; qu'ayant oui dire qu'Eliſabeth Giroux femme de Pierre Pleinchamp, amie de ſa mere, avoit mené ſa niece à un Oculiſte de Paris qui l'avoit fort ſoulagee, elle la pria de l'y mener, ce que la dite Giroux voulut bien faire: que la dite Giroux la mena chez le Sieur de la Pinotiere Chirurgien Oculiſte, rue Montmartre vis-à-vis S. Joſeph, qui lui donna une eau pour panſer ſon œil, & leur fit acheter des ſimples pour en faire une ptiſanne, dont elle prit ſoir & matin pendant douze jours, ainſi qu'il lui avoit ordonné; que ce remede ſoulagea ſon mal de tête & diminua conſiderablement le mal qu'elle avoit à l'œil droit, ou il ne reſta plus qu'une groſſeur rouge au coin du nez, groſſe comme un pois, qui étoit extrêmement ſenſible, & qui lui faiſoit même de la douleur, mais beaucoup moins que dans le commencement de ſon accident: qu'après douze jours elle ſe fit purger de la maniere dont le Sieur de la Pinotiere l'avoit ordonné, & reſta trois ou quatre jours aſſez bien, mais qu'après cela le même mal qu'elle avoit à l'œil droit vint la nuit ſur l'œil gauche, & bien encore pis qu'il n'avoit été ſur l'œil droit; que cet œil gauche devint gros comme le poing, tout enflammé, & que même l'inflammation lui entreprit toute la tête, & gagna juſques ſous ſa gorge, & que ſon mal de tête recommença plus que jamais. Dans cet état elle retourna avec la dite Giroux chez M. de la Pinotiere, qui dit en branlant la tête de continuer ſeulement de mettre dans ſes yeux l'eau qu'il lui avoit donnée ſans prendre davantage de la ptiſanne, faiſant aſſez entendre par ſon action qu'il n'auguroit rien de bon de ſa guériſon, & trouvoit inutile de lui rien ordonner davantage.

Elle revint à Nanterre où elle eſt reſtée, l'œil gauche toujours enflammé, enflé & fermé à ne le point ouvrir, & ſouffrant continuellement tant dans la tête que ſur les deux yeux, le gauche rendant beaucoup de pus par la groſſeur qui étoit à côté, ſur tout lorſqu'on lui preſſoit le haut du nez. Il eſt vrai qu'elle voyoit de l'œil droit; mais il avoit toujours ſa groſſeur à côté du nez de ce côté-là, laquelle groſſeur étoit toujours très ſenſible & lui faiſoit toujours de la douleur, mais beaucoup moins que la groſſeur qui étoit à l'œil gauche. Dans cet etat n'eſpérant plus de guériſon, & ayant éprouvé que le moindre vent lui augmentoit la douleur qu'elle avoit à l'œil gauche, elle prit le parti de le tenir toujours couvert & bandé avec un linge. Cependant la douleur qu'elle ſentoit par toute la tête & à ſon œil gauche augmentoit toujours de plus en plus, lui avoit ôté l'appétit au point qu'elle ne pouvoit s'efforcer à rien manger, la mettoit entierement hors d'état de pouvoir travailler à quoi que ce pût être, & l'empêchoit même pendant preſque toutes les nuits de dormir, pendant tout le cours du mois d'Août, & les quatre premiers jours de Septembre qui ont préeedé ſa guéſon, n'ayant pu fermer l'œil un ſeul moment pendant ce dit tems ni jour ni nuit; qu'elle etoit toute changée, toute maigrie, & ſentoit qu'elle s'affoibliſſoit de jour en jour.

Cependant ſa mere qui étoit bien affligée de la voir en cet état, ayant oui parler de la guériſon miraculeuſe de Damoiſelle Coirin par l'interceſſion du Bienheureux de Pâris, &

& l'ayant même été voir les premiers jours de Septembre, & l'ayant vue parfaitement guérie, quoiqu'elle eût la moitié du corps morte depuis plus de douze ans, elle dit à la comparante qu'il falloit qu'elle s'addreſſât à un ſi grand Saint pour tâcher d'obtenir de Dieu ſa gueriſon ; qu'elle y conſentit bien volontiers. & quoiqu'elle fût bien foible, le 4. de ce mois de Septembre elle partit de Nanterre à cinq heures du matin avec ſa mere ; & elle fut avec elle à S. Médard, où elle trouva la Demoiſelle Coitin qui faiſoit ſon action de grace. Elle reſta une demie heure à genoux au pied du tombeau de M. de Pâris, quoiqu'elle fût extrêmement preſſée, foulée, & marchée par une quantité infinie de monde qui étoit là ; que cela ne l'empêcha pas néanmoins de prier de tout ſon cœur M. de Pâris de demander à Dieu ſa guériſon, tâchant autant qu'elle pouvoit de ne point faire d'attention à ceux qui la pouſſoient & marchoient ſur elle, & d'avoir l'eſprit tout occupé de ſa priere ; que néanmoins ne pouvant plus ſupporter cette foule elle ſe retira après y avoir été une bonne demie-heure, alla entendre la Meſſe, & continua ſa priere à l'Egliſe de S. Medard, & s'en retourna enſuite ſur le champ avec ſa mere à Nanterre ; que dans le chemin elle s'apperçut que ſon mal de tête, qu'elle avoit eu ſans aucune interruption depuis le commencement du mois de Janvier, & qui depuis deux ou trois mois étoit devenu inſupportable, l'avoit entierement quittée, qu'elle ne ſentoit plus de douleur aux yeux, mais ſeulement un fremiſſement & des démangeaiſons, comme ſi des fourmis avoient couru au dedans de ſa tête, & au dedans de ſes yeux & du haut de ſon nez ; que dès ce même jour l'appétit lui revint, & ayant mangé de grand courage elle fut ſe coucher & reſta près de douze heures endormie. Le lendemain ayant défait le bandeau qu'elle avoit ſur l'œil gauche, elle trouva cet œil conſidérablement deſenflé. Il s'ouvrit & elle en vit parfaitement, & elle obſerva que les deux groſſeurs rouges qu'elle avoit au coin des deux yeux, aux deux côtés du nez, etoient auſſi fort diminuées ; ce qui la determina à ne plus remettre de bandeau, n'en ayant plus de beſoin. Cependant lorſqu'elle fut ſe coucher ſa mere lui conſeilla, pour perfectionner ſa gueriſon, de ſe mettre un autre petit bandeau ſur ſes deux yeux, dans lequel elle mettroit de la terre qu'elle avoit pris près le tombeau de M. de Pâris, ce qu'elle fit pendant huit jours tous les ſoirs en ſe couchant, & l'ôtoit tous les matins en continuant d'addreſſer ſes prieres à ce grand Saint qui lui avoit obtenu ſa guériſon ; & au bout de ce tems elle ſe trouva entierement & parfaitement guérie, les deux groſſeurs qu'elle avoit eues aux yeux ayant entierement diſparu, ſes yeux étant devenus auſſi bons & auſſi ſains qu'ils avoient jamais été, & ſon apperit, ſon ſommeil, ſes couleurs & ſa force lui etant entierement & parfaitement revenues, de façon qu'elle a repris ſans peine tout ſon travail, ce qu'elle a toujours continue juſqu'a preſent, ne s'étant jamais ſi bien portee que depuis cette gueriſon.

Et après que la preſente déclaration, dreſſée ſur les faits qu'elle a dits & dictes, lui a ete lue mot à mot & avec grande attention, elle a de nouveau declare que tous les faits qui y ſont contenus ſont exactement conformes à la verité, qu'elle les atteſte devant Dieu & eſt prête à les confirmer devant toute perſonne, toutes fois & quantes qu'elle en ſera requiſe, dont elle a requis Acte au Notaire ſouſſigné, qui lui a octroye le preſent pour ſervir & valoir ce que de raiſon, & a déclaré ne ſavoir ecrire ni ſigner, de ce interpellee. Fait & paſſé à Nanterre en l'etude & par devant le Notaire ſouſſigné l'an 1733. le 24. Février après midi, en preſence de Maitre Antoine Carbalet Lieutenant de la Prevôté de Nanterre, & de Maitre Louis Clement Cœurdroi Procureur Fiſcal du dit lieu, tous deux y demeurans, temoins qui ont avec nous Notaire ſigné en la minute des preſentes, laquelle a été controlee à Nanterre le 6. Mars au dit an 1733 par Gaſtorge qui a reçu 19 ſols 3. deniers, & eſt demeuree à Maitre Rabinant Notaire ſouſſigné. *Signé*, RABINANT. *Au bas eſt écrit*

Nous Rene Dairou Avocat au Parlement, Greffier en chef au Siege genéral de la Connetablie & Maréchauſſée de France à la Table de marbre du Palais à Paris, Prevôt Maire, juge Civil, criminel, & de police de la Prévote Mairie, haute, moyenne & baſſe Juſtice de Nanterre, certifions que la ſignature ci-deſſus eſt la ſignature ordinaire de M. Henri Rabinant Notaire Roval reçu au Châtelet, reſidant à Nanterre, & que foi doit y être ajoutée. Atteſtons de plus que Marie Cartery dénommée en la declaration des autres parts, nous étant venue voir au Greffe de cette Prevôté, il y a quelques mois, accompagnée de ſa mere, nous raconta ſa gueriſon ainſi qu'elle eſt rapportée au dit Acte, & que ſa dite mere nous a aſſure & confirme les mêmes faits qui nous ont été depuis confirmés par pluſieurs habitans de ce lieu voiſins & parens de la dite Cartery, en foi de quoi nous avons ſigné ce preſent pour ſervir & valoir ce que de raiſon. Ce 20. Mars 1733. *Signé*, DAIROU.

II.

Certificat des pere & mere de Marie Cartery.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, reſidant à Nanterre, ſouſſigné, en preſence des témoins ci-après nommés, furent preſens Thomas Cartery Vigneron, & Jeanne de la Haye ſa femme qu'il autoriſe à l'effet des preſentes, leſquels ont déclaré & atteſte devant Dieu, & le Notaire & témoins ſouſſignés, qu'un des premiers jours du mois de Janvier 1731. Marie Cartery leur fille fut attaquée d'un grand mal de tête, qu'elle ne ſavoit ou ſe mettre, qu'ils l'envoyerent coucher, mais qu'elle ſe plaignit toute la nuit, & que le lendemain ils lui virent l'œil droit fort gros, fort enflé, tout enflammé, & qu'il lui étoit venu pendant la nuit au coin de cet œil près le nez, une groſſeur fort rouge & fort enflammée, groſſe comme le bout du doigt, qui lui couvroit une partie de l'œil, & que ſa paupiere etoit en même-tems ſi enflee, qu'on n'eut pas pu l'ouvrir ; qu'ils furent ſur le champ chercher le Sieur Bordet qui mit une emplâtre ſur cette groſſeur qui la fit crever le lendemain, ce qui la dimiuua & en fit ſortir une grande quantité de matiere ; que le lendemain il ſonda ſon œil avec un petit inſtrument de fer, & qu'il leur dit que cette maladie étoit bien difficile à guérir, & qu'il ne pouvoit rien ordonner qu'il n'en eût vu la ſuite ; que quelques jours après il revint, & ayant ſondé une ſeconde fois l'œil de leur fille, il leur déclara que ſa maladie étoit une fiſtule lacrymale, que les os du deſſous de l'œil & du coin du nez commençoient à ſe carier, & que le ſeul remede pour arrêter cet effet étoit d'y mettre le feu, ce qui étoit, leur dit-il, une opération fort difficile, leur faiſant entendre qu'il n'eſpéroit pas trop la gueriſon, ce qui les détermina à ne vouloir pas ſouffrir qu'il lui fit cette opération, d'autant plus qu'ils ſavoient qu'Eliſabeth Giroux femme de Pierre Pleinchamp, qui avoit demeuré avec eux, avoit une niece incommodée de la vûe qu'elle avoit menée à un Chirurgien de Paris qui l'avoit fort ſoulagée ; qu'ils ſe determinerent donc à prier la Pleinchamp de mener leur fille à ce même Chirurgien, ce que la dite Pleinchamp ayant bien voulu faire, leur fille leur rapporta que ce Chirurgien, nommé le Sieur de la Pinotiere, lui avoit donné d'une eau pour mettre ſur ſes yeux, & lui avoit commandé de faire une ptiſanne avec certaines herbes qu'il lui avoit fait acheter, & d'en prendre ſoir & matin pendant douze jours, & enſuite de ſe faire purger, ce qu'elle fit ; qu'au bout de ce tems elle ſe trouva mieux pendant trois ou quatre jours, la groſſeur qu'elle avoit au coin de l'œil droit étant neanmoins toujours demeuree.

Mais que la nuit du cinquiéme jour il lui vint ſur ſon œil gauche une groſſeur pareille à celle qui étoit venue d'abord à ſon œil droit ; que ſon œil gauche devint même encore plus enfle & plus enflammé que ſon œil droit ne l'avoit eté, & que l'enflure lui gagna preſque toute la tête, & même la gorge, & que ſon mal de tête fut plus fort qu'il n'avoit jamais éte ; qu'elle retourna avec la Pleinchamp chez le Sieur de la Pinotiere, mais que quand elle en fut revenue elle leur dit que ce Chirurgien ne lui avoit rien ordonné de nouveau, & même lui avoit dit de ne pas recommencer l'uſage de ſa ptiſanne, & qu'elle avoit connu qu'il n'eſperoit pas la guérir, & voyoit bien qu'elle en avoit pour toute ſa vie ; qu'effectivement depuis ce tems ſon mal de tête & ſon mal aux yeux avoient toujours augmenté, ſur tout pendant les trois mois qui ont precede ſa guériſon ; qu'elle devint abſolument hors d'etat de travailler & même de rien faire dans le menage ; que dans le mois d'Août & les quatre premiers jours de Septembre elle ne pouvoit preſque plus manger,

manger; qu'elle ne dormoit ni jour ni nuit; qu'elle maigriſſoit & deperiſſoit à vûe d'œil & étoit toute langoureuſe; qu'ils n'en eſpéroient rien de bon, & croyoient qu'elle deviendroit aveugle, mais qu'ayant appris la guériſon de Mademoiſelle Coirin qui avoit été guerie en peu de jours par l'interceſſion de M. de Pâris, quoique depuis douze ou quinze ans elle eût la moitié du corps déja morte, & qu'elle eût un cancer qui rendoit une exhalaiſon de cadavre quand on la remuoit pour faire ſon lit, & l'ayant vue venir à la Meſſe à pied, l'ayant même été voir chez elle, & l'ayant trouvée toute guerie, ils dirent à leur fille qu'il falloit qu'elle eût recours à un ſi grand Saint, & que la dite comparante la mena pour cet effet à Paris le 4. Septembre 1731. quoiqu'elle fût fort foible & fort languiſſante, & alla avec elle au tombeau de ce grand Saint où ils demeurerent une bonne demie-heure, & entrerent enſuite dans l'Egliſe de S. Médard pour y entendre la Meſſe & continuer leurs prieres, & s'en revinrent tout de ſuite à Nanterre; que dans le chemin ſa fille lui dit qu'elle ne ſentoit plus aucun mal à la tête ni aux yeux, mais ſeulement beaucoup de démangeaiſon, ſur tout dans le nez; & étant arrivés chez eux, qu'ils la virent manger avec une avidité qui leur fit d'autant plus de plaiſir qu'il y avoit deux ou trois mois qu'elle ne mangeoit preſque point; qu'apres elle fut ſe coucher & dormit ſans s'éveiller pres de douze heures, & que le lendemain au matin ayant ôté le bandeau qu'elle avoit ſur l'œil gauche; ils virent avec admiration que ſes deux yeux étoient preſque entierement guéris, n'y reſtant plus d'inflammation ni de rougeur, mais ſeulement les deux petites groſſeurs rouges qu'elle avoit au coin des yeux qui étoient même fort diminuées; & qu'ils la virent d'un air gai & content, bien different de l'air dolent & malingre qu'elle avoit depuis plus de trois mois, les aſſurant que depuis qu'elle étoit ſortie d'auprès le tombeau de ce grand Saint M. de Pâris, elle n'avoit plus ſenti aucune douleur nulle part, & qu'elle ſe trouvoit au contraire plus forte que jamais; que neanmoins ils lui conſeillerent de mettre en ſe couchant ſur ſes yeux dans un linge de la terre du tombeau, ce qu'elle a fait pendant huit jours; pendant leſquels les deux groſſeurs qu'elle avoit à ſes yeux ont diſparu, & toute ſa force lui eſt ſi bien revenue qu'elle a dès ce tems-là recommencé à travailler plus qu'elle n'avoit jamais fait, & paroît même ſe porter mieux qu'elle ne faiſoit avant l'incommodité ſurvenue ſur ſes yeux. Et après que la preſente déclaration, dreſſée ſur les faits qu'il nous ont rapportés & dictés, leur a été lue poſément & avec grande attention, ils ont de nouveau déclaré que tous les faits contenus dans la preſente déclaration ſont exactement véritables, qu'ils les atteſtent devant Dieu, & ſont prêts de la confirmer toutes fois & quantes qu'ils en ſeront requis: dont ils ont requis Acte au dit Notaires ſouſſigné, qui leur a octroyé le preſent pour ſervir & valoir ce que de raiſon. Fait & paſſé à Nanterre en l'étude du Notaire ſuſdit & ſouſſigné l'an 1733. le 24. Février après midi, en preſence de Maître Antoine Carbalet Lieutenant de la Prevôté de Nanterre, & de Maître Louis Clement Cœuridroi Procureur Fiſcal au dit lieu, tous deux y demeurans, temoins qui ont avec le dit Thomas Cartery ſigné. Et quant à la dite de la Haye a declaré ne le ſavoir ni ecrire, de ce enquiſe ainſi qu'il eſt dit en la minute des preſentes, laquelle a été contrôlée à Nanterre le.. Mars au dit an 1733. par Gaſtorge qui a reçu 19. ſols 3. deniers, & eſt demeurée à Maître Rabinant Notaire ſouſſigné. *Signé*, RABINANT.

III.

Certificat d'Eliſabeth Giroux femme de Pierre Pleinchamp.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris, reſidant à Nanterre, ſouſſigné, en preſence des témoins ci-après nommés, furent preſens Pierre Pleinchamp & Eliſabeth Giroux ſa femme qu'il autoriſe à l'effet des preſentes, laquelle Eliſabeth Giroux a declaré & atteſte devant Dieu & le Notaire & les temoins ſouſſignés, que vers le milieu du mois de Janvier 1731. Louiſe Cattery vint lui amener Marie Cattery ſa ſœur qui avoit un grand mal à l'œil droit, pour la prier de la mener à Paris chez le Sieur de la Pinotiere Chirurgien Oculiſte demeurant rue Montmartre, chez qui elle avoit deja mené ſa niece qui avoit auſſi mal aux yeux, & qui avoit été conſidérablement ſoulagée par les remedes que lui avoit donné le Sieur de la Pinotiere; qu'elle y conſentit volontiers & partit ſur le champ avec elle, & la mena à Paris au Sieur de la Pinotiere, qui lui donna de l'eau dans une fiole pour en mettre dans ſon œil, & lui ordonna de faire une ptiſanne dont il lui dit la compoſition, & dont il lui fit acheter les herbes chez un Herboriſte qui demeuroit dans ſa cour, & lui dit d'en boire ſoir & matin pendant douze jours, & le treiziéme ſe faire purger avec certaines drogues qu'il lui indiqua, ce qu'elle fit; qu'après avoir pris ſes remedes ſon œil droit lui parut conſidérablement ſoulagé, mais non pas entierement guéri, y étant reſté une eſpece de ſac rouge, gros comme un grain de chapelet, au coin de l'œil près du nez; qu'elle fut cependant quelques jours diſant que ſon mal de tête avoit diminué & qu'elle ſe trouvoit mieux, ce dont elle la remercioit beaucoup; & dans ce tems la mere de la dite Marie Carteru lui dit qu'elle lui avoit bien des obligations d'avoir mené ſa fille chez M. de la Pinotiere, & que le Sieur Bordet Chirurgien du pays lui avoit voulu mettre le feu à l'œil, lui diſant que ſon mal étoit une fiſtule lacrymale qu'on ne pouvoit guérir qu'avec le feu; mais que peu de jours après la dite Marie Cartery la revint trouver, ayant l'œil gauche encore bien plus malade qu'elle n'avoit eu l'œil droit; que cet œil étoit ſi enflé qu'il en etoit entierement ferme, & qu'il paroiſſoit gros comme le poing & tout enflammé, & même tout ſon viſage paroiſſoit bouffi juſqu'à la gorge; qu'elle la ramena en cet etat chez le Sieur de la Pinotierre qui parut ſurpris de la grandeur du mal, & ne voulut pas lui ordonner de nouveaux remedes ni même qu'elle recommençât de prendre de la ptiſanne qu'il lui avoit ordonnée d'abord, mais lui dit ſeulement de continuer à mettre dans ſes yeux de l'eau qu'il lui avoit donnée d'abord, & que quand la bouteille ſeroit vuide qu'on en revint chercher pour elle, lui laiſſant entendre que ſon incommodité dureroit très long-tems, & que la guériſon en étoit très difficile; qu'elle eſt depuis reſtée toujours au même état, & même toujours de pis en pis juſqu'au 4. Septembre 1731. qu'elle avoit toujours l'œil gauche bandé avec un linge, & ſi enflé qu'il ne lui étoit pas poſſible de l'ouvrir, & rendant du pus, & l'œil droit avoit toujours ſa groſſeur rouge groſſe comme un grain de chapelet au coin du nez, & rendoit auſſi quelquefois du pus lorſqu'on lui preſſoit le haut du nez, ayant la tête qui paroiſſoit toute entrepriſe, & ſe plaignant toujours de plus en plus de ſon mal de tête, reſtant preſque toujours en un coin de ſa chambre, étant devenue incapable de tout, maigre, défaite, & dépériſſant tous les jours de plus en plus; que comme tout Nanterre ſavoit le miracle qui étoit arrivé à Mademoiſelle Coirin, qui avoit été guerie preſque tout d'un coup avec de la terre du tombeau de M. de Pâris, d'un cancer qui lui avoit percé le ſein, & la retenoit au lit depuis plus de douze ans, ayant deja la moitié du corps comme morte, chacun conſeilla à Marie Cartery & à ſa mere de s'adreſſer à ce grand Saint; que la mere la mena pour cet effet à Paris au tombeau de ce Saint le 4. Septembre 1731. jour auquel Mademoiſelle Coirin alloit faire ſon action de graces, & que le lendemain elle fut toute emerveillée de voir Marie Cartery qui n'avoit plus de bandeau ſur l'œil gauche, qui voyoit fort bien des deux yeux, dont le viſage étoit tout deſenflé, & qui avoit un air tout different de celui qu'elle avoit deux jours auparavant, commençant à bien reprendre ſa ſanté & ſa force: ce qui a ſi bien continué qu'en moins de huit jours les groſſeurs qu'elle avoit aux yeux ſe ſont entierement diſſipées ſans qu'il lui en reſtât aucun veſtige, pas plus que ſi elle n'y avoit jamais eu de mal; & elle reprit tout ſon air de ſanté & toute ſa force, & s'eſt trouvée capable de travailler comme ſi elle n'avoit jamais été malade, ce qui a toujours continué juſqu'à preſent: tous leſquels faits elle certifie & atteſte véritables devant Dieu, & a declaré ne ſavoir ſigner.

Et à Pégard du dit Pierre Pleinchamp il a auſſi atteſté la vérité de tous les faits contenus dans la déclaration de ſa femme, tant comme étant la plupart de ſa connoiſſance perſonnelle, que comme ayant entendu dire les autres à ſa femme dans les tems marqués dans la dite declaration, & a auſſi déclaré ne ſavoir écrire ni ſigner, de ce interpellé ſuivant l'ordonnance. Fait & paſſé à Nanterre en l'etude & par devant le Notaire ſouſſigné le 24. Février 1733. après midi, en preſence de Maître Antoine Carbalet Lieutenant de la Prevôté

de

de Nanterre, & de Maître Louis Clement Cœurdroi Procureur Fiscal de ladite Prevôté, tous deux y demeurans, témoins qui ont avec nous Notaire signé en la minute des presentes, laquelle est contrôlée à Nanterre le 6. Mars 1733. par Gastorge qui a reçu 19. sols 3. deniers, & est demeurée à Maître Rabinant Notaire soussigné. *Signé*, RABINANT.

IV.

Certificat des parens & de la voisine de Marie Cartery.

PAR devant le Notaire du Roi au Châtelet de Paris resident à Nanterre, en presence des temoins ci-après nommes soussignés, furent presens Jerôme Cartery, Aubin Cartery, Nicolas Cartery l'aîné, Nicolas Cartery le cadet, A. Michel & Madeleine Cartery sa femme qu'il autorise, Sebastien Gambon, Jean Francœur & Louise Cartery sa femme qu'il autorise, tous Vignerons demeurans en ce lieu de Nanterre, tous freres, sœurs & beaux-freres de Marie Cartery demeurante aussi audit lieu, & Renee Moreau veuve de Robert Moussard, demeurante audit lieu de Nanterre & voisine de ladite Marie Cartery, lesquels ont tous declaré & attesté, chacun en leur particulier, qu'il est de leur parfaite connoissance que Marie Cartery a toujours été incommodée des yeux, depuis le commencement de l'année 1731. jusqu'au 4. Septembre de ladite annee; que quoiqu'elle eût toujours un bandeau sur l'œil gauche on voyoit neanmoins au travers de son bandeau que cet œil étoit enflé considerablement; qu'on en voyoit découler du pus, que tout son visage paroissoit comme bouffi, & que son œil droit avoit une grosseur rouge, grosse comme un pois dans le coin du coté du nez; que ladite Cartery étoit toute malingre & paroissoit dépérir tous les jours de plus en plus, & se tenoit toujours en un coin de sa chambre, se plaignant de plus en plus de son mal de tête qui la rendoit toute defaite & incapable d'agir, sur-tout a la fin du mois d'Août de la même annee.

Qu'à la fin du même mois d'Août tout le bourg de Nanterre ayant vu Mademoiselle Coirin aller à pied à l'Eglise, parfaitement guerie en très peu de jours par l'intercession du grand Saint enterré à S. Medard, appellé M. de Pâris, elle qu'on savoit avoir été pendant plus de douze ans sans pouvoir sortir de son lit, qu'elle étoit rongée d'un cancer au sein qui rendoit une infection epouvantable quand on la remuoit, & qu'elle avoit deja morte la moitie du corps, chacun dit à la mere de ladite Marie Cartery qu'il falloit qu'elle menât sa fille au tombeau de ce Saint pour la faire guérir, puisque les Chirurgiens ne pouvoient lui donner de secours, & que s'y etant aisement determinée elle y fut avec sa fille le 4. Septembre 1731. & qu'ils furent tous bien ebaubis & bien émerveillés, lorsque le lendemain ils virent ladite Marie Cartery qui n'avoit plus de bandeau, plus d'enflure à la tête, dont les yeux paroissoient parfaitement guéris, à l'exception qu'elle avoit encore à chacun une petite grosseur rouge au coin près le nez, & qu'elle avoit un air gai & alerte au lieu de l'air maussade & abbatu qu'elle avoit eu auparavant, & que tres peu de jours après les deux grosseurs rouges qui lui étoient restées au coin des deux yeux s'dissiperent entierement, sans qu'il en restât la moindre apparence, & qu'elle reprit si bien toute sa force en ce peu de jours, qu'elle recommença à travailler mieux qu'elle n'avoit jamais fait, & qu'il lui vint un air de sante & de force qu'ils ne lui avoient jamais vu auparavant, même avant qu'elle fut incommodée des yeux, ce qui a toujours continué jusqu'a ce jour. Et après que ladite declaration a été dressée sur les faits qu'ils ont tous declarés chacun en leur particulier, & leur a été lue posement & avec grande attention, ils ont tous déclaré de nouveau que tous les faits qui y sont contenus sont de leur connoissance, & qu'ils en attestent devant Dieu la verité, & sont prêts à les confirmer toutes fois & quantes qu'ils en seront requis, dont ils ont requis Acte au Notaire soussigné, qui leur a octroyé le present. A Nanterre en l'etude du Notaire soussigné l'an 1733. le 24. Fevrier après midi, en presence de Maître Antoine Carbalet Lieutenant de la Prevôté de Nanterre, & de Maître Louis-Clement Cœurdroi Procureur Fiscal dudit lieu, tous deux y demeurans, temoins qui ont avec lesdits comparans signé à l'exception de Jeanne Cartery, Nicolas Cartery l'aîné, Nicolas Cartery, Madeleine Cartery, Louise Cartery & la veuve Robert Moussard, qui ont tous déclaré ne le savoir, ni écrire, de ce enquis, ainsi qu'il est porté en la minute des presentes, laquelle a été contrôlée à Nanterre le 6. Mars 1733. par Gastorge qui a reçu 19. sols 3. deniers, & est demeurée à Maître Rabinant Notaire soussigné. *Signé*, RABINANT. Scellé. Reçu 19. sols.

Nous René Dairou Avocat au Parlement, Greffier en Chef au Siege général de la Connetablie & Marechaussée de France à la Table de Marbre du Palais à Paris, Prévôt Maire, Juge Civil, Criminel & de Police de la Prevôté Mairie, haute, moyenne, & basse Justice de Nanterre, certifions à tous qu'il appartiendra que Maître Henri Rabinant est Notaire Royal reçu au Châtelet de Paris resident audit Nanterre, & que la signature ci-dessus & des autres parts appofée est sa signature ordinaire, à laquelle foi doit être ajoutee. Attestons de plus que Thomas Cartery & Jeanne de la Haye sa femme, nous ont raconte separément les faits contenus en leur declaration du 24. Fevrier dernier & assuré très veritables, ce qui nous a été confirmé par plusieurs personnes de ce lieu, en foi de quoi nous avons signé ce present pour servir & valoir ce qu'il appartiendra. Ce 21. Mars 1733. *Signé*, DAIROU.

V.

Acte de dépôt.

AUJOURD'HUI est comparu par devant les Conseillers du Roi Notaires au Châtelet de Paris soussignés, Messire Louis-Basile Carré de Montgeron, Chevalier, Seigneur de Treigny & autres lieux, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, demeurant rue du cimetiere & paroisse S. André des Arts; lequel ayant entre les mains trois pieces qui peuvent servir à constater le miracle de la guérison de Marie Cartery, fille âgée presentement d'environ dix-neuf ans, demeurante à Nanterre, a deposé pour minute à Raymond l'un des Notaires soussignés lesdites trois pieces.

La premiere est une feuille de papier non timbré, dont la premiere page est ecrite en entier & environ les trois quarts de la seconde, intitulée sur la premiere page, *Consultation*, & contenant un Mémoire ou exposé de la maladie d'une jeune fille âgée de dix-huit ans, avec un avis en suite datté du 9. Mars 1733. signé *Gendron*, contrôlé le 24. du même mois par Lacroix, en marge de la premiere page de laquelle piece il y a une apostille de quatre mots non paraphes, & un mot rayé dans la ligne d'à-côté.

La deuxieme est une copie en quatre rolles de petit papier, aussi non timbre, d'une Lettre ecrite par ledit sieur comparant le 2. Septembre 1733. au sieur Cannac Chirurgien Major des Gardes du Corps au sujet de ladite guerison, ladite copie signee, *De Montgeron*, & contrôlée ce jourd'hui par ledit Lacroix, dans le cours de laquelle copie il y a trois syllabes rayees.

Et la troisiéme & derniere est une Lettre missive pareillement en quatre rolles de petit papier non timbre signée *Cannac*, aussi contrôlée par Lacroix, dans le cours de laquelle Lettre il y a cinq mots & une syllabe rayée, plus deux mots au dessus de la premiere ligne de la seconde page, & un mot en interligne en la seconde page.

Lesquelles trois pieces sont demeurées annexées à la minute des presentes, après que ledit sieur comparant les a certifiées veritables, signees & paraphées, en presence des Notaires soussignés, & qu'il aussi paraphé le bas de chacune page *recto* desdites deux dernieres pieces: dont Acte, promettant, obligeant, renonçant. Fait & passé à Paris en l'étude dudit Raymond Notaire l'an 1734 le quatrieme jour de Mars après midi, & a signé la minute des presentes demeurée audit Raymond Notaire, *Ensuit la teneur desdites pieces déposées.*

VI.

Premiere Consultation faite à M. Gendron Médecin au pied de laquelle est sa réponse.

IL y a près de huit mois qu'il prit un mal de tête épouvantable à une jeune fille agée de dix huit ans. Ce mal de tête l'empecha de dormir toute la nuit, & le lendemain matin son œil droit parut fort enflé, fort enflamme, & forme au point qu'elle n'eût pas pu l'ouvrir avec les doigts; & on trouva qu'elle avoit au coin de cet œil du coté du nez une grosseur fort douloureuse, rouge, & grosse comme une petite cerise.

On fut chercher le Chirurgien du lieu pour voir ce qu'il y avoit à lui faire. Il lui mit une emplâtre ſur cette groſſeur, ce qui la fit percer le lendemain, & en fit ſortir une quantité conſidérable de boue, ce qui applatit la groſſeur. Le jour d'après ce même Chirurgien revint la voir, & ſonda ſon œil avec un ferrement par le trou qui s'etoit fait à la groſſeur, ſans lui rien ordonner, lui diſant que cette maladie etoit bien conſidérable, & qu'avant de lui rien faire, il falloit voir quelle ſuite elle auroit; & etant venu quelques jours après la ſonder encore une deuxiéme fois, elle ſentit qu'il lui enfonçoit ſon ferrement bien avant dans le haut du nez, & il lui dit que les os du deſſous de l'œil & du nez commençoient à ſe carier, & qu'il n'y avoit d'autres remedes à faire que d'y mettre le feu. Elle ne le voulut pas ſouffrir, & fut chercher dans une ville voiſine un Chirurgien Oculiſte qui avoit quelque réputation. Ce Chirurgien lui donna une eau pour panſer ſon œil, pluſieurs ſimples pour en faire une ptiſanne dont elle prit ſoir & matin pendant douze jours, & ſe fit purger le treiziéme jour, le tout ainſi qu'il lui avoit ordonné. Ces remedes ſoulagerent ſon mal de tête, & diminuerent conſidérablement le mal qu'elle avoit à l'œil droit, ou il ne reſta plus qu'une groſſeur rouge au coin près le nez, groſſe comme un pois qui étoit extrêmement ſenſible.

Elle reſta trois ou quatre jours dans cet état; mais la nuit du quatriéme au cinquiéme jour il vint ſur ſon œil gauche une groſſeur pareille à celle qui étoit venue d'abord ſur ſon œil droit. Son œil gauche devint même encore plus enflé & plus enflammé que ſon œil droit ne l'avoit été. L'enflure lui entreprit preſque toute la tête & gagna juſques ſous la gorge. Elle retourna chez ce même Chirurgien Oculiſte qui ne lui ordonna rien de nouveau, mais lui dit ſeulement de continuer l'uſage de l'eau qu'il lui avoit donnée, & de ne pas recommencer à prendre de la priſanne; mais elle vit bien à ſes diſcours & à ſon air qu'il n'eſpéroit pas de la guerir, & qu'il croyoit inutile de lui ordonner davantage des remedes.

Depuis ce tems ſon mal de tête & ſon mal aux yeux a toujours augmenté, ſur tout à l'œil gauche qui eſt reſté enflamme, enflé, & ferme à ne le pouvoir ouvrir, & qui rend beaucoup de pus par la groſſeur rouge qui eſt à côté du nez, ſur tout lorſqu'on lui preſſe le haut du nez.

A l'egard de l'œil droit il eſt ouvert & elle en voit bien; mais il y a toujours la groſſeur rouge à côte du nez groſſe comme un pois, & même il rend quelquefois du pus lorſqu'on lui preſſe le haut du nez de ce côte-là.

Depuis plus d'un mois elle a perdu l'appetit & n'a pu dormir ni jour ni nuit. Elle eſt extrêmement changée, & elle ſent qu'elle s'affoiblit de jour en jour.

On demande qu'elle eſt la nature de ſa maladie, & quel remede ou quelle opération il lui faudroit faire pour lui procurer ſa gueriſon, ou au moins du ſoulagement; & ſi elle peut eſperer de guérir par les forces de la nature, en continuant de ne ſe faire aucun remede.

VII.

Reponſe de M. Gendron à la Conſultation ci deſſus.

Il eſt evident par l'expoſe ci-deſſus que la jeune fille dont il s'agit a deux fiſtules lacrymales. La gueriſon de ces ſortes de maux demande l'operation, & un traitement méthodique pour arriver à une parfaite guériſon; mais la queſtion eſt de trouver un homme exeice dans l'operation que ces maux exigent. Faute d'en trouver il arrive ſouvent qu'après de vaines tentatives les fiſtules reſtent après les avoir traitées l'eſpace de pluſieurs mois, & que ſouvent même il y a encore des accidens qui n'y etoient pas avant l'operation & le traitement. C'eſt ce qui me determine à conſeiller rarement l'operation pour les perſonnes qui ſont dans les provinces, où rarement il ſe trouve des Chirurgiens habiles dans ces ſortes de maux. Je conſeille ſimplement à ceux ou celles qui en ſont attaqués d'avoir ſoin de preſſer, quatre ou cinq fois le jour, les coins des yeux où ſont les ſacs lacrymaux, afin de les vuider par cette compreſſion; & d'empêcher que le pus n'y croupiſſe. Par ce ſoin il n'arrive point des fluxions ni des abcès en cette partie, & l'œil demeure ſain quoiqu'il y ait toujours une fiſtule. Je conſeille la même choſe à la perſonne en queſtion; & s'il reſte encore quelque petit trou reſte après l'ouverture de l'abcès, il faut y mettre une petite empiâtre d'onguent divin ou de l'Abbe de Grace. Ces deux onguens conviennent, & j'ai vu même ſouvent que certaines perſonnes qui les ont continué des années, ont été guéries ſans faire faire l'opération de leurs fiſtules lacrymales. L'os s'exfolie à la longue ou ſe conſomme par la ſuppuration; la calloſite du ſac lacrimal ſe diſſipe, & l'on ſe trouve gueri. Je conſeille à la Demoiſelle de faire la même choſe, & de ne point s'impatienter de porter à cette partie de petites emplâtres qu'il faut renouveller de trois en trois jours, en comprimant le coin des yeux pluſieurs fois dans le jour pour en faire ſortir le pus. *Signé*, GENDRON. *A côté eſt écrit:* Ce 9. Mars 1733. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX. *Enſuite eſt écrit:* Certifié véritable, ſigné & paraphé au deſir de l'Acte de depôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires.

VIII.

Lettre écrite par M. de Montgeron Conſeiller au Parlement, à M. Cannac Chirurgien Major des Gardes du Corps, au ſujet de la guériſon de Marie Cartery.

Je penſe, Monſieur, de la même façon que vous. Je ſuis perſuadé qu'on ne doit juger qu'une guériſon eſt ſurnaturelle, que lorſque le ſurnaturel eſt abſolument évident. Mais vous êtes convenu vous même avec moi par rapport à la guériſon de Marie Cartery, que ſi les faits que je vous avois rapportés etoient bien certains il ne ſeroit pas poſſible de douter qu'une guériſon de deux fiſtules lacrymales, opérée preſque entierement en un jour, & pleinement & parfaitement au bout de huit, ne fût évidemment ſurnaturelle.

Il n'eſt donc queſtion que de ſavoir quelle étoit effectivement la nature du mal que cette fille avoit aux yeux, ſi ce mal pouvoit être guéri en huit jours par des moyens humains, s'il l'a été véritablement, & par quel moyen en un eſpace de tems ſi court.

Vos lumieres & votre experience pour ces ſortes de maux vous mettent en etat, Monſieur, plus que perſonne, de porter ſur tout cela un jugement ſûr, ſi vous voulez bien vous donner la peine d'examiner les faits. Je vous en ſupplie avec inſtance, & de ne vous arrêter qu'à ceux dont il ne vous ſera pas poſſible de douter après que vous en aurez fait l'examen.

Pour vous mettre à portée de le faire je vous envoie une expédition des déclarations paſſées par devant le Notaire de Nanterre par cette Marie Cartery, & par ſon pere & ſa mere, ſes parens & ſes voiſins. Ce ſera Marie Cartery elle-même & ſa mere qui vous porteront ces déclarations.

Je vous demande en grace de les lire avec attention, & d'interroger enſuite la mere & la fille, qui peuvent avoir oublié dans leurs déclarations des circonſtances conſidérables, dont vous tirerez peut-être de grands éclairciſſemens.

Vous verrez par les pieces que je vous envoie qu'il y a quatre faits principaux, qui ont été ſi expoſés à la vûe de toute la petite ville de Nanterre, qu'il n'eſt pas poſſible de les revoquer en doute, parce qu'il eſt évident que les perſonnes qui les déclarent n'ont pû, ni ſe tromper par rapport à ces faits, ni avoir eu le deſſein de les ſuppoſer contre ce qui auroit été de la connoiſſance de tout le public.

Le premier de ces faits eſt qu'au mois de Janvier 1731. il vint une groſſeur rouge, & d'abord groſſe comme une petite ecriſe, au coin de l'œil droit de Marie Cartery, qui diminua enſuite & reſta de la groſſeur d'un pois, & eſt toujours demeurée de cette façon juſqu'au 4. Septembre de la même année, jour de ſa guériſon, & même n'a été entierement diſſipée que huit jours après. Cette groſſeur a été vue pendant huit mois par tous les habitans de Nanterre qui connoiſſoient Marie Cartery. Il eſt évident qu'il n'eſt pas poſſible d'imaginer que ceux qui l'ont atteſté dans leurs déclarations euſſent oſe ſuppoſer un pareil fait, qui ne manqueroit pas d'être dementi par tous ceux qui auroient vu, ou même rencontré par hazard Marie Cartery pendant ces huit mois, & qui n'auroient point apperçu à ſon œil cette groſſeur qui étoit ſi apparente, & qui étoit d'autant plus remarquable que, pendant les ſept mois qui ont précedé ſa guériſon, elle avoit un bandeau ſur l'autre œil.

Le ſecond de ces faits eſt qu'au mois de Fevrier, ſon œil gauche devint encore en pire état que n'etoit ſon œil droit; qu'il étoit & eſt toujours demeuré juſqu'au jour de ſa gueriſon

rison si enflé, qu'elle ne pouvoit en ouvrir la paupiere qu'avec les doigts, qu'elle étoit obligée de le couvrir d'un bandeau, & même que tout son vilage étoit bouffi de ce côté-là, & qu'il découloit presque sans cesse du pus de cet œil. La circonstance que Marie Cartery fut obligée d'avoit toujours un bandeau sur cet œil pendant sept mois, prouve évidemment qu'il étoit encore en plus mauvais état que l'œil droit. Ses voisins & ses parens qui ont donné leur déclaration attestent que, quoiqu'elle eût toujours un bandeau sur l'œil gauche, on voyoit néanmoins, par la grosseur qui elevoit ce bandeau, que cet œil étoit considerablement enflé, qu'on en voyoit découler du pus, & que tout son visage de ce côté-là paroissoit comme bouffi.

Le troisieme de ces faits est que le mal qu'elle avoit aux yeux, & dans toute la tête, la faisoit deperir tous les jours de plus en plus, l'avoit rendue toute defaite, maigre, pâle, & incapable de travailler à quoi que ce pût être, sur-tout dans le mois d'Août qui a precedé sa guérison. Si elle eût été en état de travailler, il n'y a pas d'apparence que son pere l'eût laissée sans rien faire, sur-tout dans le mois d'Août si précieux à la campagne; & l'état de maigreur, de pâleur, & de foiblesse dans lequel ceux qui ont donné leur declaration attestent l'avoir vue jusqu'au tems de sa guerison, est encore un de ces faits trop publics pour qu'on l'osât avancer contre la verité.

Enfin le quatriéme fait est que Marie Cartery & sa mere ayant été le 4. Septembre 1731. au tombeau de M. de Pâris, elle revint si bien guérie que dès le lendemain elle ôta son bandeau, & que tous ceux des habitans de Nanterre qui la virent, remarquerent avec étonnement qu'elle n'avoit plus d'enflure au visage; qu'au lieu de l'air abbatu qu'elle avoit auparavant, ils lui virent un air gai & alerte; & qu'ils observerent que ses yeux paroissoient parfaitement guéris, à l'exception seulement qu'elle avoit encore à chacun une petite grosseur rouge, qui disparut entierement en huit jours; enfoite qu'au bout de ce tems il n'en resta plus la moindre apparence, & qu'elle reprit si bien toute la force en peu de jours, qu'elle recommença aussi-tôt à travailler mieux qu'elle n'avoit jamais fait, & qu'il lui vint un air de santé & de force qu'ils ne lui avoient jamais vu auparavant, même avant quelle fût incommodee de ses yeux, ce qui a toujours continué depuis.

Il est évident que tous ces faits, exposés sans cesse à la vûe de tout le monde, n'ont pu être supposés par les particuliers qui ont fait leurs déclarations. Le travail qu'elle a fait dans les champs au bout de huit jours, mieux & avec plus de force qu'elle n'avoit jamais fait avant son incommodité, & l'air de santé & de vigueur qui lui est venu en si peu de jours est un fait de notoriete publique, qui démontre la perfection de la guérison avec un evidence parfaite.

Voila donc quatre faits que je croi que vous pouvez regarder comme etant au dessus de tout contredit. Il n'en est pas tout-à-fait de même de quelques autres faits, & par exemple du fait déclaré par Marie Cartery, & par son pere, & par sa mere, que le sieur Border Chirurgien du lieu lui avoit sondé l'œil droit avec un ferrement qu'il lui avoit enfoncé bien avant dans le haut du nez, & qu'il lui avoit déclaré que son mal étoit une fistule lacrymale, que les os du dessous de l'œil & du nez commençoient à se carier, & & qu'il n'y avoit d'autre remede que d'y mettre le feu.

Cette déclaration faite en presence des Juges des lieux par des personnes simples qui n'étoient pas capables d'imaginer d'eux mêmes de pareilles circonstances, qui ne peuvent être sues, ou que par ceux qui les ont vues, ou que par les gens de l'art à qui leur experience a appris que dans les fistules lacrymales les os du dessous de l'œil & du nez se carient, que pour connoître le progrès & l'etendue du mal il faut le sonder, & que le remede, pour en empêcher la suite, est de l'arrêter par le feu, une telle declaration, dis-je, suffit pour persuader tout homme non prévenu, qu'elle n'a pu être faite par des personnes aussi simples, que parce que les faits se sont effectivement passés sous leurs yeux, & qu'ils ne font que rapporter ce qu'ils ont vu, & ce que leur a dit le Chirurgien dont ils se sont servis. Mais parce que, absolument parlant, on peut supposer que ces circonstances leur ont ete suggerées, & que ce sont des témoins corrompus à qui on a fait avancer des faits faux, ne comptons que sur ceux qui ont eté si exposés à la vûe de toute la petite ville de Nanterre, qu'on ne les peut nier, sans accuser toute la ville & tous les passans qui ont pu rencontrer Marie Cartery, d'avoir ete subornés par quelqu'un. Ainsi je vous prie, dans la réponse que vous me ferez, de ne vous déterminer que par les faits qui ont eté si publics, qu'ils ne peuvent être contredits sans blesser ouvertement la raison, tels que les quatre que j'ai marqués ci-dessus, d'autant plus qu'on n'a pas pu avoir le certificat du sieur Bordet & du sieur de la Pinotiere, parce qu'ils sont tous deux decedés avant qu'on ait pensé à constater cette guerison par des declarations passées par devant Notaire.

Leur témoignage auroit beaucoup servi à mettre ces faits hors de tout doute; mais la superiorité de vos lumieres & de votre expérience suppleera abondamment, si vous voulez bien les employer à examiner & à constater la nature du mal que Marie Cartery avoit aux yeux avant sa guérison; & votre sentiment fera bien autrement impression que le leur.

Quoique vous n'ayez point vu Marie Cartery lors de l'incommodité quelle avoit aux yeux, les quatre faits établis par les declarations & les interrogations que vous ferez à elle & sa mere, suffiront parfaitement pour vous rendre certain de la nature du mal qu'elle avoit, & des circonstances de sa guérison, & pour vous faire par conséquent juger avec une parfaite connoissance, si sa guérison est évidemment surnaturelle, ou si elle ne l'est pas. C'est sur quoi je vous demande en grace de me donner votre avis, mais d'une maniere qui m'instruise, c'est à-dire, en me marquant les raisons sur lesquelles vous fondez votre sentiment.

Vous entendez, Monsieur, que je ne cherche que la vérité, & non pas à me seduire moi-même; & je suis très convaincu qu'il seroit en tout sens bien insensé de vouloir attribuer de faux miracles à l'intercession de M. de Pâris, pendant qu'il y en a tant dont la certitude ne peut être revoquée en doute sans un aveuglement prodigieux, quand on voudra se donner la peine d'en examiner les preuves avec attention. Encore un coup je ne vous demande votre sentiment que pour connoître d'une maniere plus sûre ce que je dois croire de cette guerison qui m'a paru surnaturelle.

Je sai que si vous en jugez ainsi que moi vous pouvez avoir de grandes raisons pour refuser de me le declarer d'une maniere bien precise; mais je sai aussi que vous avez trop de vertu, pour que de pareils motifs vous empêchent de rendre témoignage à la verité, si elle paroît à vos yeux avec evidence. C'est dans cette confiance que j'espere que vous voudrez bien me faire une reponse positive, qui puisse m'instruire & convaincre. J'ai l'honneur d'être tres parfaitement, Monsieur, Votre très humble & tres obeissant serviteur. *Signé*, DE MONTGERON.

A côté est écrit: De Paris ce 2. Septembre 1733. *Au-dessous est écrit:* Contrôle à Paris le 4. Mars 1734. Reçu 12. sols. *Signé*, LACROIX. *En marge de ladite Lettre est écrit:* Certifié veritable, signé, & paraphé au desir de l'Acte de dépôt pour minute passé par devant les Notaires au Châtelet de Paris soussignés. Ce 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON, LOYSON & RAYMOND Notaires *avec paraphes.*

IX.

Réponse de M. Cannac à la Lettre précedente.

MONSIEUR, Je reduirai la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire à deux propositions que vous me faites vous-même, savoir, quelle est la nature du mal de la personne qui fait l'objet de la Consultation, & si ce mal peut être gueri en huit jours par des secours humains. Le reste de la Lettre est lié à ces deux propositions, de façon qu'il vous sera aisé d'éclaircir vous-même les autres que vous pourriez avoir sur cette maladie chirurgique.

Par rapport à la premiere proposition, il s'agit, Monsieur, de vous donner une juste idée de la fistule lacrymale, telle que vous me la demandez. C'est ce que je vais faire, mais d'une façon abregée, croyant qu'il est inutile de traiter cette matiere dans l'etendue qu'il conviendroit de le faire dans un traité d'operations.

La fistule lacrymale est une collection de matiere dans le sac lacrymal, sereuse ou devenue purulente, pour l'ordinaire sans calosité, souvent sans entiere apparente, quelquefois accompagnée d'une petite tumeur au coin de l'œil.

L'alteration des larmes est une cause fort ordinaire de cette maladie. Il en est beaucoup d'autres qui dependent, ou de quelque vice particulier de la masse du sang, ou des agens exterieurs: nous ne parlerons ici que de l'alteration des larmes.

Pour se faire une juste idée de la maniere dont cette ma-

ladie ſe forme par l'acreté de la lymphe lacrymale, il eſt neceſſaire de ſavoir ſon uſage, & les routes par leſquelles le ſuperflu s'évacue.

La lymphe lacrymale eſt une ſéroſité limpide, douce, & fort claire, deſtinée à humecter l'œil continuellement, filtrée par une glande qui porte le nom de lacrymale, ſituée à la partie ſuperieure de l'orbite, afin que cette liqueur pût ſe répandre plus aiſément dans la ſuperficie de cet organe qui ne peut ſe paſſer d'être humecté.

Le ſuperflu de cette ſeroſité, car il y en a toujours, paſſe par les points lacrymaux (*a*), enfile le ſac (*b*) lacrymal pour s'évacuer par le nez.

Il n'eſt pas difficile preſentement de concevoir comment des larmes âcres, ſalées & corroſives peuvent donner naiſſance à un abces, & comment celui-ci peut former une fiſtule. Car ces ſels étant groſſiers & corroſifs, & faiſant un long ſejour dans le ſac lacrymal, ils irritent cette membrane & la reſſerrent de toutes parts par le picottement. Les vaiſſeaux ſanguins étant fortement comprimes il s'enſuivra neceſſairement une inflammation du ſac. Mais les larmes s'accumulant à cauſe de l'obſtruction du paſſage dans le nez, l'irritation de la membrane & la compreſſion des vaiſſeaux augmentant, il faudra qu'ils ſe rompent. C'eſt du ſang épanché qu'ils contiennent & de la ſéroſité dont j'ai parlé, que naîtra une fermentation qui produira un abcès.

La matiere de cet abcès n'ayant point d'iſſue par la narine, dilatera le ſac lacrymal & le gonflera au point de faire une tumeur à côte du grand angle, laquelle porte le nom d'Ankylops. Que ſi on la preſſe, la matiere regorgera par les points lacrymaux, coulera ſur les joues ou forcera l'obſtacle du côté du nez pour s'évacuer par cette partie.

Si l'Ankylops s'ouvre & ſuppure, il prend le nom d'Ekilops ou fiſtule lacrymale. Il eſt cependant bon de remarquer que nous avons dit dans la definition de cette maladie, qu'il eſt des fiſtules lacrymales ſans ouverture extérieure ni même de tumeur: raiſon pour laquelle on en fait en général de deux ſortes, l'une accompagnée de l'ulcération de la peau appellée fiſtule ouverte, & l'autre ſans ulcération à la peau, appellée fiſtule borgne ou cachee. Si elle eſt ſans tumeur elle porte le nom de fiſtule plate.

Les ſignes de la fiſtule lacrymale ſont la ſechereſſe de la narine, l'inflammation ou l'ulcération des points lacrymaux & de la caruncule (*c*) lacrymale; la chair fongeuſe dans ces mêmes points, le larmoyement, c'eſt-a-dire, l'écoulement des larmes, leſquelles coulent ſur les joues, le plus ſouvent mêlées avec une quantité plus ou moins grande de pus; un petit ulcere à côté de la commiſſure des paupieres, par où une partie du pus s'évacue: enfin la carie des os.

Tous ces ſignes caractériſent certainement une fiſtule lacrymale; mais le plus certain de tous eſt celui qui eſt fourni par la ſonde, du moins pour connoître la carie qui eſt la circonſtance la plus grave: car quoique l'on puiſſe s'en aſſurer par l'abondance & la couleur du pus, on en eſt plus ſûr par la ſonde.

Voilà, Monſieur, une idée toute ſimple de la fiſtule; mais pour que vous la conceviez de même, je vais avec M. Verdue en faire de quatre eſpeces.

La premiere eſt celle qui ſe trouve ſans altération aux parties, & ſans obſtruction au conduit nazal. On la connoît par une petite tumeur qui paroît au grand coin de l'œil, laquelle étant comprimée occaſionne un petit écoulement de larmes qui ſe fait, en partie par la narine, & en partie par le coin de l'œil.

La deuxiéme eſt celle où il n'y a aucune altération aux parties, mais qui eſt cauſee par l'obſtruction du conduit nazal. Elle ſe connoît par la tumeur que l'on remarque au coin de l'œil, & parce qu'en preſſant cette tumeur, l'eau des larmes ne coule point par la narine; mais elle paſſe toute par le coin de l'œil.

La troiſieme eſt celle qui eſt avec altération des parties; mais ſans obſtruction au conduit nazal. Les ſignes qui la font connoître ſont les mêmes que ceux de la premiere, à l'exception que ce qui ſort, tant par le nez que par le coin de l'œil, eſt purulent, au lieu que la liqueur eſt limpide à la fiſtule de la premiere eſpece.

La quatriéme & derniere eſpece eſt avec altération des parties, & avec obſtruction au conduit nazal. Elle a ſes ſignes ſemblables à ceux de la ſeconde eſpece, ſi ce n'eſt que c'eſt du pus ou une ſanie purulente qui en coule par le nez & par le coin de l'œil.

Venons preſentement, Monſieur, à la ſeconde circonſtance de votre Lettre, qui eſt de ſavoir ſi une fiſtule lacrymale peut être guérie en huit jours par des ſecours humains.

Pour peu que l'on ſoit verſé dans cette maladie & dans la maniere de la guérir, on conviendra aiſément de l'impoſſibilité de la guériſon en ſi peu de tems, principalement ſi l'on neglige d'y apporter les ſecours néceſſaires.

Ces ſecours ſont fournis par la Chirurgie & ſont de deux ſortes, l'une ſans operation & l'autre avec opération.

La premiere conſiſte à comprimer le coin de l'œil, de tems en tems avec le doigt, & continuellement avec un bandage approprié. Ce moyen eſt pour l'ordinaire accompagné de quelque injection de quelque liqueur convenable, que l'on fait paſſer dans le ſac par les points lacrymaux. On emploie auſſi des emplâtres ſur la tumeur.

Ce traitement ne réuſſit pas toujours à beaucoup près, même dans les fiſtules de la premiere eſpece, & lorſqu'il réuſſit ce n'eſt qu'à la longue. On en a vu qui ont reſiſté des années entieres; & rarement en a-t-on vu qui n'ait exigé pluſieurs mois de ſoins & de regime.

Cette maniere de traiter la fiſtule lacrymale eſt determinée par la ſimplicité de la fiſtule: mais pour peu qu'elle ſoit compliquée, il faut indiſpenſablement venir à l'opération, qui eſt différente ſelon les opérateurs & les circonſtances qui accompagnent la fiſtule.

Je crois, Monſieur, qu'il ſuffit de vous avoir expoſé la la nature & les effets des differentes fiſtules lacrymales, pour ſervir de réponſe à vos queſtions. Vous en tirerez vous-même les conſéquences. A juger par les faits énoncés par les Certificats que vous m'avez envoyés, & les réponſes que m'a fait Marie Cattery elle-même aux interrogations que je lui ai faites, il ne peut reſter aucun lieu de douter qu'elle n'eût deux fiſtules lacrymales. Je ſuis donc de l'avis de M. Gendron, & je penſe comme cet Oculiſte que les maladies dont il eſt queſtion étoient deux vraies fiſtules. Car enfin, Monſieur, quelle autre maladie pourroit occaſionner l'écoulement du pus & les autres accidens mentionnés? Je n'en connois point. Dans cette circonſtance le rapport des Chirurgiens qui ont ſonde la malade ſeroit utile, je l'avoue, pour nous faire juger plus certainement des circonſtances particulieres qui accompagnent cette maladie, comme par exemple de la carie. Car il eſt évident que l'on peut s'en paſſer pour juger que ce ſont des fiſtules lacrymales, que l'on a lieu de ſoupçonner très compliquées ſans le ſecours de ces rapports. Ainſi, Monſieur, je perſiſte à les croire telles, & à être perſuadé qu'il étoit de toute impoſſibilité de les guérir en ſi peu de tems, même en employant les ſoins les plus efficaces de la Chirurgie. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monſieur, Votre très humble, & très obéiſſant ſerviteur. *Signé*, CANNAC. *Au deſſous eſt écrit:* Contrôlé à Paris ce 4. Mars 1734. Reçu 12. ſols. *Signé*, LACROIX. *En tête de la dite Lettre eſt écrit:* Certifié veritable, ſigné, & paraphé, au deſir de l'Acte de dépôt pour minute, paſſé par devant les Notaires au Châtelet de Paris ſouſſignés le 4. Mars 1734. *Signé*, CARRE' DE MONGERON *avec* LOYSON *&* RAYMOND Notaires *avec paraphes.* Scellé le dit jour. Reçu 6. ſols. Les originaux des preſentes demeurés annexés à la minute de l'Acte de dépôt, dont expedition eſt ci-devant, le tout demeuré au dit Raymond Notaire. *Et ont ſigné*, LOYSON *&* RAYMOND *avec paraphes.*

(*a*) Deux petites ouvertures preſque imperceptibles dans les paupieres à côte de leur commiſſure du côté du nez.

(*b*) Poche membraneuſe qui reçoit la ſéroſité de l'œil.

(*c*) Petite tumeur entre la commiſſure.

MIRA-

LA D^LLE. HARDOUIN

Paralitique des deux jambes depuis 1725 de tout le côté gauche depuis 1730 et a yant entiérement perdu l'usage de la parole depuis quelques jours, se fait porter à St Médard le 2 Aoust 1731. Elle s'évanoüit dans le fauteüil où on la porte pour la mettre dans une chaise à porteurs; ce qui fait prendre le parti aux porteurs d'ôter le siege de leur chaise, et de la mettre dedans à reculons avec son fauteüil, dans la crainte de lui faire perdre le peu de vie qui lui restoit.

LA D^LLE. HARDOUIN

S'étant fait mettre sur le tombeau de M.r de PARIS le 9.e jour 2 Aoust 1731, tous ses membres paralitiques se raniment et s'agitent avec une violence extraordinaire. Elle recouvre sur le champ l'usage libre de la parole, et des le même jour ses membres reprennent plus de force qu'ils n'en avoient jamais eû, et son état de foiblesse et d'agonie se change en une santé parfaite.

MIRACLE

OPERE'

SUR LA DEMOISELLE HARDOUIN,

PERCLUSE depuis ſix ans par une paralyſie ſur les jambes, qui au bout d'un mois eſt jugée incurable :

ACCABLE'E depuis pluſieurs années par de fréquentes attaques d'apoplexie, qui, la faiſant tomber en des paralyſies univerſelles, l'affoibliſſoient de plus en plus, & lui avoient enfin fait perdre l'uſage de preſque tous ſes membres :

PRIVE'E pendant huit mois preſque entierement de la parole, & totalement pendant les huit derniers jours :

REDUITE dans les derniers tems à n'être plus que comme une eſpéce de momie, preſque ſans vie & ſans mouvement :

GUE'RIE le 2. Août 1731. *d'une maniere ſi merveilleuſe que dès ce jour elle recouvre la ſanté la plus parfaite & des forces ſupérieures à celles qu'elle avoit jamais eû.*

HUITIE'ME DE'MONSTRATION.

ANALISE DES FAITS

QUI SERONT PROUVE'S PAR CETTE DE'MONSTRATION.

LE retour ſubit d'une ſanté parfaite & d'une force extraordinaire dans une paralytique preſque réduite à l'immobilité d'un cadavre, va faire l'objet de cette Démonſtration.

En 1725. *la Demoiſelle Hardouin, alors âgée de* 32. *ans, éprouve tout à coup dans ſes jambes une foibleſſe exceſſive. A peine peut-elle ſe traîner avec les plus pénibles efforts. Peu de jours après, elle eſt atteinte d'une violente apoplexie. On court aux remèdes : mais ils n'ont d'autre ſuccès que de métamorphoſer l'apoplexie en une paralyſie incurable ſur les deux jambes. Peu après de nouvelles attaques d'apoplexie viennent régulierement tous les trois ou quatre mois, frapper ce corps déja é-*

puiſſe: il perd à chaque rechûte une partie du mouvement qui lui reſte, & enfin l'uſage de preſque tous ſes membres les uns après les autres.

En 1730. cette impotente devient preſque inanimée & incapable de ſe rendre à elle-même les ſervices les plus néceſſaires. En dernier lieu elle eſt même privée de la parole: & Dieu ſemble, ne lui laiſſer quelque reſte de mouvement dans la main droite, que parce qu'il étoit néceſſaire pour la conſervation de ſa vie qu'elle pût du moins demander ſes beſoins par écrit.

En cet état elles donne à entendre qu'elle veut qu'on la porte ſur le Tombeau de M. de Pâris. On héſite, on délibere. Plus d'une fois on pâlit à la vûe de ſes deffaillances, qui ſemblent pronoſtiquer que dès qu'on commencera à la tranſporter, ſa vie achevera de s'éteindre. Cependant comme on n'a aucune eſpérance de pouvoir la lui conſerver par des moyens naturels, on croit ne devoir pas lui refuſer ce que ſa foi demande.

On la porte en effet le 2. Août 1731. ſur ce Tombeau, l'objet de ſes deſirs & l'appui de ſa confiance. A peine y eſt-elle poſée, qu'il ſemble que le froid de ce marbre redonne à ſes membres perclus la chaleur & la vie. Des mouvemens impétueux & convulſifs, qui dans l'état d'immobilité où elle étoit réduite, ne pouvoient venir que de celui qui dans l'inſtant qu'il le veut rétablit ce qui n'exiſte plus, agitent avec une violence prodigieuſe, non ſeulement les bras paralytiques, mais auſſi les jambes qui depuis pluſieurs années paroiſſoient n'avoir plus de vie. On tranſporte auſſitôt la Dlle. Hardouin à l'Egliſe, où la préſence de celui qu'on y adore excite encore de plus grands mouvemens dans ſes membres. Au milieu de cette eſpèce d'enfantement douloureux, la parole lui eſt rendue. On retourne au Tombeau où Dieu ſemble la rappeller: les agitations s'y repetent à l'inſtant avec encore plus d'impétuoſité que la premiere fois. Mais en récompenſe le rétour de la ſanté eſt bientôt le fruit de ces pénibles ſecouſſes: ce corps qui avoit été ſi long-tems comme enſeveli dans le froid de l'agonie, paroît tout à coup renouvellé.

La paralytique ſe leve avec facilité & marche juſqu'à ſa chaiſe. Si cette vûe ſaiſit d'effroi quelques incrédules, elle remplit en même tems d'admiration nombre de fidéles: la plûpart des ſpectateurs fondent en larmes. La Miraculée qu'on ſuit en foule, ſort toute ſeule de ſa chaiſe en arrivant dans ſa rue. L'étonnement, la ſurpriſe, les cris de joie s'y renouvellent. On la voit marcher avec force, monter ſeule avec légereté un eſcalier de deux étages; & deux heures après avoir été tranſportée au miraculeux Tombeau agoniſante & percluſe de preſque tous ſes membres, elle ſe trouve plus forte, plus vigoureuſe & plus infatigable que dans les beaux jours de ſa jeuneſſe.

RECIT TIRE' DES PIE'CES JUSTIFICATIVES DE CE MIRACLE.

DE'S ſon plus bas âge la Demoiſelle Hardouin ne jouiſſoit que d'une ſanté foible & languiſſante, & ſes infirmités augmentoient tous les jours. Il y avoit déja près de vingt ans qu'elle excitoit la compaſſion de ceux qui la voyoient, lorſqu'en 1725. il plut à Dieu de la faire entrer dans une carriere encore bien plus triſte & plus affligeante. Une premiere attaque d'apoplexie qui lui fait perdre preſque entierement l'uſage des jambes, eſt bientôt ſuivie de fréquentes rechûtes qui la réduiſent enfin à l'état le plus déplorable. Dieu l'ayant deſtinée à rendre par ſa guériſon miraculeuſe un témoignage éclatant à toute verité, il étoit important qu'on ne pût douter ni de la grandeur & de la réalité de ſes maux, ni de leur guériſon ſubite & parfaite. Il permit donc que ſa paralyſie eût des progrès ſucceſſifs, qui en lui laiſſant durant les premieres années la liberté de traîner ſa foibleſſe & ſes infirmités juſque dans la rue, lui préparoient autant de témoins de ſon Miracle

cle qu'il y avoit de perſonnes qui avoient été touchées des pénibles efforts avec leſquels on la voyoit marcher, ſoutenue ſur des becquilles.

Sa paralyſie commença le 15. Septembre 1725. par une foibleſſe ſubite dans les jambes, qui lui laiſſa à peine le moyen de pouvoir retourner chez elle rue Geoffroi-l'Aſnier, de l'Egliſe de S. Gervais où elle étoit. Elle ſe trouva très mal pendant huit jours, au bout deſquels une violente attaque d'apoplexie fit connoître quel étoit le caractère de la maladie dont elle éprouvoit déja les triſtes ſymptômes. On alla chercher au plus vîte M. Caron Médecin, & le ſieur Château Chirurgien, qui trouverent l'apoplexie déja formée, & le ſang preſque congelé. Ils lui tinrent une heure entiere le bras ſur un réchaut plein de feu, pour pouvoir le ranimer & parvenir à la ſaigner. Cette ſaignée fit dégénerer l'apoplexie en une paralyſie ſur les deux jambes, qui demeurerent preſque entierement perclueſes. Tout le côté gauche fut en même tems frappé, & depuis ce moment reſta toujours engourdi, juſqu'à ce qu'il eût perdu entierement par d'autres attaques le peu d'eſprits qui y reſtoient encore.

Les remèdes de ces deux Maîtres de l'art n'ayant pû avoir un plus heureux ſuccès, la paralytique ſe fit tranſporter aux Hoſpitalieres de la Place Royale le 1. Octobre 1725. En vain M. Leauté Médecin de cette Maiſon, & le ſieur Gervais qui en eſt le Chirurgien, employerent-ils pendant trois ſemaines tout ce que leur art put leur ſuggerer: ils reconnurent que leurs efforts ne ſervoient qu'à fatiguer la malade à pure perte, & comme il eſt contre les regles de l'Inſtitut des Hoſpitalieres de garder des perſonnes dont les maladies ſont incurables, ils déclarerent à ces Religieuſes que n'y ayant aucune eſpérance de guériſon pour la Dlle. Hardouin, il falloit la renvoyer chez elle. Cette impotente eut beau redoubler ſes vives inſtances auprès de ces charitables Religieuſes, dont quelques-unes étoient de ſes amies, elles ne crurent pas pouvoir ſe diſpenſer de ſuivre la rigueur de leur Inſtitut, & firent reporter la Dlle. Hardouin dans ſa maiſon comme une paralytique dont le mal étoit ſans remède.

Cette pauvre affligée reſta environ deux mois dans ſa chambre ſans faire preſque aucun uſage de ſes jambes. Mais enfin ennuyée à l'excès d'une ſi triſte ſituation, elle s'efforce, elle ſe roidit contre ſa foibleſſe, & eſſaye de marcher quelques pas en prêtant à ſes membres infirmes le ſoutien d'une canne. Elle ſe traîne ainſi pendant quelques mois: mais ce foible ſecours ne tarde pas à devenir inſuffiſant. Dès la ſeconde fête de Pâques de l'année ſuivante 1726. une deuxiéme attaque d'apoplexie la ſurprend dans l'Egliſe de S. Gervais. On la rapporte chez elle, on ſe preſſe de lui donner tous les ſecours néceſſaires; mais les principes des nerfs s'étant engorgés de plus en plus dans le cerveau par cette nouvelle attaque, le premier appui ne peut plus ſuffire. Il faut y ajouter le ſecours d'une becquille, ſecours qui trois mois après devient à ſon tour inſuffiſant à la ſuite d'une troiſiéme attaque. Réduite à ne pouvoir plus ſe ſoutenir que ſupportée par deux becquilles, elle ne peut même avec ce ſecours marcher dans les rues qu'avec des peines infinies, toujours en danger de tomber: elle eſt une heure à faire trente pas, & encore ne peut-elle bientôt plus les faire ſans être ſoutenue par quelqu'un. Cependant de nouvelles attaques d'apoplexies ſurviennent tous les trois ou quatre mois, & la laiſſent tantôt dans un aſſoupiſſement léthargique, tantôt dans une paralyſie univerſelle. Les promptes & abondantes ſaignées, & les autres remédes qu'on lui fait, diſſipent en partie l'effet de ces nouveaux accidens, mais ne peuvent empêcher que la paralyſie fixée ſur les jambes & ſur tout le côté gauche qui reſtoit toujours engourdi, ne prenne chaque fois de nouveaux accroiſſemens. Enfin elle devient tellement impotente, que ne pouvant preſque plus s'aider elle-même dans ſes beſoins les plus néceſſaires, elle eſt contrainte après trois années paſſées dans une ſi triſte ſituation de ſubſtituer les ſoins charitables de ſa famille à ceux des étrangers, dont elle ne ſe trouvoit plus en état de recompenſer les ſervices.

Vers le mois d'Août 1728. elle quitte donc ſa chambre pour aller demeurer chez le

ſieur Tachot Commis aux Aydes ſon Beau-frere. Le ſieur Tachot cherche du ſecours, il fait venir le ſieur Su: mais l'expérience & l'habileté de ce Chirurgien ne ſçauroient empêcher que la paralyſie ne faſſe encore de nouveaux progrès, & ne gagne toujours du terrein. Il a bien l'art de réveiller notre paralytique des aſſoupiſſemens léthargiques dans leſquels elle tomboit de tems en tems; il la délivre pluſieurs fois des effets meurtriers qu'auroit produit ſans ſon ſecours une paralyſie univerſelle; il peut bien en ſuſpendre les ſuites funeſtes & rendre l'action à quelques-uns des membres nouvellement entrepris, mais il ne peut trouver le ſecret d'empêcher que le cerveau ne s'engorge toujours de plus en plus à chaque rechûte, & encore moins de débarraſſer les principes des nerfs comprimés & obſtrués par les premieres attaques, ni par conſéquent de faire couler des eſprits dans les membres qui en étoient privés depuis long-tems.

Cependant la Paralytique lutte encore pendant plus d'un an contre ſa langueur, ſon anéantiſſement & ſon impuiſſance. On la voit dans les rues avec un viſage pâle & abbatu, porter ſur deux becquilles un corps tremblant & épuiſé. Auſſi-tôt qu'elle fait un pas, tout le monde eſt en allarmes, & croit voir le moment où elle va finir ſes jours par quelque chûte meurtriere: auſſi ſon Beau-frere ne la laiſſe-t-il preſque jamais ſortir ſans lui donner quelqu'un pour la ſoutenir; & ſi elle ſort ſans cette précaution, elle ne manque pas d'éprouver bientôt en ſe laiſſant tomber, que le deſir qui la preſſe d'aller offrir ſes prieres au Dieu de conſolation dans ſon ſaint Temple, lui a fait entreprendre au delà de ſes forces.

Enfin au mois de Janvier 1730. les eſprits animaux ayant entierement ceſſé de porter la vie dans les membres perclus, elle eſt obligée de ceder à la force du mal: n'ayant plus aucun mouvement dans les jambes, ni preſque plus dans tout le reſte du corps, & ſur tout dans le côté gauche, les deux becquilles deviennent inutiles. Elle ne peut plus même s'aider en aucune ſorte, pour ſe gliſſer de ſon lit dans ſa chaiſe. Ce n'eſt deſormais qu'a force de bras qu'on la leve, qu'on la couche & qu'on la deshabille. Elle paſſe les jours clouée dans un lit, ou immobile dans un fauteuil; ayant même beſoin à tout moment qu'on la ſoutienne & qu'on la releve, à cauſe de la peſanteur de ſon côté gauche qui l'entraîne à terre auſſitôt qu'elle ceſſe d'être appuyée.

Quelque déplorable que fût un pareil état, ce n'eſt point encore là cependant la derniere de ſes épreuves. Au mois de Janvier 1731. une nouvelle attaque d'apoplexie plus violente que les précédentes, lui laiſſe tous les membres en paralyſie, & lui fait perdre juſqu'à l'uſage de la parole. En vain le ſieur Su redouble-t-il les ſaignées & les autres remèdes: tout le ſoulagement qu'il lui peut procurer eſt de lui faire revenir un peu de mouvement dans le bras droit, le gauche demeurant dans un engourdiſſement continuel, & de lui rendre au bout de trois jours une voix grêle & baſſe, avec laquelle elle a toute la peine du monde à ſe faire entendre.

Enfin une derniere attaque ſurvenue le 25. Juillet 1731. ſemble mettre le comble à tous ſes maux & en annoncer la fin. Le ſieur Su a beau réïterer les ſaignées coup ſur coup, & lui faire prendre les plus violens vomitifs, la voix reſte entierement éteinte, & tous ſes membres, à l'exception de la main droite qui conſerve encore un mouvement foible & débile, paroiſſent déja livrés à l'immobilité de la mort.

C'eſt dans une ſituation ſi contraire à toute eſpérance, c'eſt après que toutes ſes forces ſont anéanties, c'eſt lorſqu'elle n'attend que l'heure qui doit l'affranchir de toutes les miſeres de la vie, qu'une perſonne de pieté dont la foi eſt encore animée par l'état affreux où elle voit cette moribonde, lui propoſe de ſe faire porter ſur le Tombeau du ſaint Diacre. La Dlle. Hardouin ſavoit qu'il y avoit eu un grand nombre de miracles opérés par ſon interceſſion; mais brûlante du deſir du bonheur éternel, elle préferoit ſes infirmités à la ſanté la plus parfaite, les regardant comme un moyen de ſatisfaire pour ſes fautes & de quitter bientôt la terre.

Ce

Cependant la perſonne qui lui conſeille de demander ſa guériſon par l'interceſſion du ſaint Pénitent, lui fait entrevoir combien un prodige ſi éclatant pourroit ſervir à manifeſter la ſainteté de celui, qui par ſon Appel canoniſé de Dieu même, nous a appris après ſa mort à diſcerner la verité d'une maniere ſûre, à la lumiere des œuvres du Très-haut. Ce motif la détermine, elle raſſemble tout le peu qui lui reſtoit de forces pour écrire qu'elle veut qu'on la tranſporte à S Médard. Son Directeur refuſe d'abord d'y conſentir, & craint que ce ne ſoit tenter Dieu, tant il eſt perſuadé qu'elle ne peut s'expoſer à faire un pareil trajet ſans courir le riſque d'une mort qui lui paroît preſque infaillible : il conſent néanmoins de s'en rapporter au Chirurgien. M. Su qui avoit entendu parler des miracles, mais qui avoit différé à les croire juſqu'à ce qu'il en eût vû quelqu'un de ſes yeux, fut curieux d'éprouver ſi Dieu feroit celui-ci, & conſidérant que dans les maux deſeſperés il eſt permis de tout tenter, il déclara que loin de s'y oppoſer il ſeroit charmé qu'on tranſportât ſa malade à S. Médard.

Le 2. Août fut le jour pris pour l'exécution de cette entrepriſe. Mais tandis que la moribonde n'eſt occupée que de la gloire qui doit revenir du Miracle de ſa guériſon, à celui par l'interceſſion de qui elle la demande, les porteurs de chaiſe qui viennent pour la tranſporter, s'effrayent en voyant ſon corps hideux, pâle, livide & decharné, qui reſte immobile, & qui a perdu juſqu'à l'uſage de la parole. Ils doutent d'abord ſi c'eſt un cadavre ou une agoniſante qu'on leur ordonne de deſcendre d'un troiſiéme étage juſque dans la rue. Ils l'enlevent cependant avec la chaiſe où elle étoit aſſiſe, mais les ſyncopes où elle tombe auſſitôt qu'ils la remuent, augmentent encore leur frayeur. Ces hommes endurcis & accoutumés à manier des perſonnes infirmes, croient à tout moment que celle-ci va expirer entre leurs bras; ils n'oſent preſque la toucher, ils craignent en l'agigitant de faire exhaler le ſouffle de vie qui lui reſte, ils la placent avec ſa chaiſe dans leur chaiſe à porteurs dont ils ôtent le ſiége à cet effet.

Un ſecond évanouiſſement dans lequel elle tombe auſſitôt qu'ils ſont en chemin, redouble encore leur crainte, & celle des perſonnes qui l'accompagnent. Elle arrive en cet état à S. Médard, enſorte qu'elle ne s'aperçoit qu'elle eſt à l'Egliſe & qu'elle aſſiſte à la Meſſe qu'au moment de l'Elevation. Son cœur auſſi-tôt s'adreſſe à celui qui eſt la reſurrection & la vie; & dabord que la Meſſe eſt finie, on ſe hâte de la tranſporter dans le petit Cimetiere, & de la coucher ſur le Tombeau du ſaint Diacre.

Le corps perclus de cette moribonde n'a pas plûtôt touché la Tombe ſalutaire, que l'immobilité de ſes membres paralytiques ſe change tout à coup en des mouvemens d'une violence extrême. Leurs ſurprenantes ſecouſſes paroiſſent être le combat de la vie qui s'empreſſe de repouſſer la mort, & qui veut la chaſſer de ces membres où elle ſembloit regner depuis ſi long-tems, par ſon froid de glace & par l'inaction qui en étoit l'effet. Au milieu de ces agitations qui effraient & qui raſſurent tout à la fois, cette Paralytique fait ſigne qu'on la ramene à l'Egliſe: c'eſt là que les ſpectateurs ſont conſolés, en voyant d'une maniere ſenſible que la vertu du Tombeau eſt empruntée de la vertu même du Tout-Puiſſant, puiſque les agitations ſe renouvellent en preſence du Maître comme elles avoient commencé ſur le Tombeau du Serviteur: & il eſt ſi vrai que ces préludes de vie annoncent la main toute-puiſſante qui les produit, comme ils ont fait ſouvent aux Tombeaux des Saints les plus révérés, que c'eſt au milieu de ces violentes agitations que la parole eſt ſubitement rendue à cette impotente.

Ce commencement de guériſon joint aux mouvemens évidemment ſurnaturels qui continuent dans les membres de la Paralytique, font croire que le moment de ſa parfaite guériſon n'eſt pas éloigné, & que Dieu ne différe de l'operer que parce qu'il veut faire ce prodige ſur le Tombeau de celui qu'il a deſſein de glorifier. On comprend cet ordre du Très-haut, & on la reporte ſur le Tombeau du ſaint Penitent où la violence des agitations recommence avec plus de force qu'auparavant, comme ſi Dieu vouloit augmenter

ce ſignal, pour rendre les ſpectateurs plus attentifs à ſes merveilles. En effet la mort pour cette fois ſe voit contrainte de céder, elle fuit, elle diſparoît. Le mouvement, la chaleur & la force avoient déja pendant le combat pris la place de l'immobilité, du froid & de l'impuiſſance. L'ennemie étant en fuite, la tranquillité, le repos & la paix ſuccedent auſſi-tôt à la violence des agitations. Les douleurs ceſſent, les couleurs ſe raniment, la ſanté paroît avec tous ſes apannages. La Miraculée ſe leve, elle marche ſoutenue à la vérité, mais d'un pas qui commence à être ferme & déliberé; elle rentre dans ſa chaiſe à porteurs au milieu des larmes & des acclamations de joie des ſpectateurs qui la ſuivent en foule.

Auſſi-tôt qu'elle eſt arrivée dans ſa rue, elle ſort de ſa chaiſe pour faire connoître à tous ſes voiſins les graces que Dieu vient de lui faire. Elle marche d'un pas aſſuré, elle monte légérement juſqu'à un ſecond étage, où elle entre dans une grande chambre pour ſe faire voir plus commodément à une foule de perſonnes de toutes ſortes de rangs & de conditions, qui s'empreſſent de venir admirer une guériſon ſi ſubite & ſi parfaite. Des milliers de témoins avoient vû ſes infirmités pendant ſix ans; ils avoient été touchés de ſon état déplorable, & pluſieurs de ceux qui virent le matin qu'on la tranſportoit évanouie à S. Médard, crurent n'avoir d'autres vœux à faire que de prier le Seigneur d'abreger ſes ſouffrances. Quel eſt leur étonnement de voir celle qui depuis dix-neuf mois étoit percluſe de preſque tous ſes membres, & qui depuis quelques jours étoit réduite à la derniere extrémité & privée même de la parole, marcher, parler, agir comme une perſonne qui n'auroit jamais été malade? Que dis-je? ſoutenir dès le premier jour une fatigue qui auroit fait ſuccomber la ſanté la plus robuſte, ayant été, depuis ſon retour de S. Médard juſqu'au ſoir, entourée ſans ceſſe d'une foule de perſonnes, amies & ennemies, devant qui elle ne ſe laſſoit pas de marcher & de raconter les merveilles que Dieu venoit d'opérer en ſa faveur par l'interceſſion de M. de Pâris. Dès ce premier jour ſa ſanté étoit ſi parfaite, & même ſes couleurs & ſes forces ſi bien revenues, que pluſieurs perſonnes eurent bien de la peine à croire que ce fût elle qui avoit été paralytique.

Mais ce ne fut pas pendant un ſeul jour qu'elle eut à eſſuyer cette extrême fatigue: pluſieurs mois ſe paſſent dans un flux & reflux perpetuel de gens de toutes conditions qui viennent l'interroger, l'examiner, & dont quelques-uns cherchent à la ſurprendre. Elle répond à tout, elle ſuffit à tout, elle ſatisfait à tout: il ſemble que rien ne ſoit capable de fatiguer des membres que Dieu vient de renouveller lui-même.

Le bruit d'un changement ſi ſubit & ſi évidemment miraculeux, après avoir parcouru tout Paris dès le premier jour, vole bientôt & ſe répand juſques dans les Provinces les plus reculées du Royaume. Trois lumieres de l'Egliſe qui ſont aujourd'hui ſa plus conſolante reſſource, Meſſieurs les Evêques de Senez, de Montpellier & d'Auxerre, ne dédaignent pas de féliciter la Miraculée d'un bienfait ſi éclatant. Cette pauvre fille n'a rien que de mépriſable aux yeux de l'homme ſuperbe & mondain; mais portant ſur ſes membres réparés en un moment les veſtiges de la miſéricorde & de la toute-puiſſance Divine, & qui plus eſt, ayant depuis long-tems dans ſon ame un grand amour pour la vérité, un eſprit de ſacrifice & une patience à toute épreuve, elle a des titres pour mériter l'approbation, l'eſtime & les louanges de ces Prélats, dont les ſentimens ſont formés ſur ceux des Apôtres.

CARACTE'RE DES TE'MOINS.

L'ETAT d'infirmité de la Dlle. Hardouin, qui en expoſant dans la rue ſa tremblante figure ſuſpendue ſur deux becquilles, avoit effrayé le Public pendant pluſieurs années, & le ſubit de ſa parfaite guériſon, qui dès le premier jour la fit paroître aux yeux d'une mul-

multitude de perſonnes avec toutes les marques de la ſanté la plus robuſte & la plus infatigable, ſont d'une notoriété ſi publique, que je pourrois en prendre à témoin une partie conſidérable des habitans de Paris, & entr'autres M. le Curé de S. Gervais & tous ſes Paroiſſiens. Ce Miracle leur a paru ſi grand & ſi digne qu'on en fit à Dieu de publiques actions de graces, que huit jours après qu'il eût été operé, on en chanta un *Te Deum* célébre dans l'Egliſe de S. Gervais à la ſuite d'un Salut, pendant lequel on plaça la Dlle. Hardouin dans un fauteuil au côté droit du Maître Autel, afin qu'elle fût vûe de tout le monde, & on fit une Proceſſion du Saint Sacrement où elle préceda les Marguilliers portant un cierge à la main. Mais en ne parlant que des témoins dont je produis les Certificats, le Lecteur y trouvera plus d'une cinquantaine de perſonnes de tous états & de toutes conditions. La vérité a eu ici tant d'évidence & d'éclat, que le riche & le pauvre, le bourgeois & l'artiſan, le partiſan de la Bulle & celui qui la rejette, l'incrédule ſur les miracles & celui qui les reconnoît, ſe ſont réunis pour l'atteſter. Preſque toutes ces perſonnes ſont des témoins oculaires qui ont vû durant nombre d'années l'état digne de compaſſion où cette Paralytique étoit réduite; qui ont été préſens à des attaques d'apoplexie, dont elle a été pluſieurs fois frappée dans l'Egliſe de S. Gervais, en préſence de toute cette Paroiſſe; qui l'avoient encore vue le matin du jour de ſa guériſon ſans parole, ſans mouvement, avec tout l'air d'une perſonne à l'agonie, & qui l'ont revue le même jour avec un viſage où brilloit la ſanté, racontant avec vivacité les merveilles de Dieu à une foule de perſonnes qui ſe ſuccédoient ſans ceſſe, comme pour ne lui laiſſer aucun repos.

Si l'on regarde la qualité de ces témoins, ce ſont entre autres des Prêtres eſtimés, dont quelques-uns par la néceſſité de leur miniſtére ont eu l'occaſion de ſe convaincre par eux-mêmes de la grandeur & de l'extrémité de ſes maux; c'eſt un Auditeur des Comptes; un Avocat du Parlement; ce ſont des gens de condition: enfin de riches Bourgeois, de gros Marchands, de bons Artiſans, & autres perſonnes domiciliées & connues.

Si l'on ſouhaite des connoiſſeurs en maladie, qui mérite plus de foi que les Dames Hoſpitalieres de la Place Royale, dont la Prieure & la Soûprieure certifient „ que vers la „ fin de l'année 1725. la Dlle. Hardouin qui avoit une paralyſie ſur les jambes, laquelle „ étoit la ſuite & l'effet d'un attaque d'apoplexie, *ayant été* reçue dans *leur* Hôpital, „ M. Leauté *leur* Médecin & M. Gervais *leur* Chirurgien lui adminiſtrerent tous les ſe„ cours poſſibles pendant près d'un mois; mais qu'ayant éprouvé qu'ils étoient ſans ſuc„ cès, ils jugerent que ſa paralyſie étoit incurable, ce qui *les* obligea de la renvoyer mal„ gré ſes inſtances? " Si cette paralyſie étoit déja incurable dès ſon commencement & après la premiere attaque d'apoplexie, de quelle évidence n'eſt-il pas qu'elle l'étoit abſolument après une multitude de rechûtes, qui pendant ſix ans avoient donné à cette paralyſie les accroiſſement les plus funeſtes, & avoient enfin réduit la paralytique à la derniere extrémité?

Si l'on ne veut s'en rapporter qu'à des Maîtres de l'art, qui eſt plus capable de nous inſtruire de l'état déplorable ou étoit tombée cette impotente, & du merveilleux de ſa guériſon ſubite & parfaite, que M. Su fameux Chirurgien, qui la traitée les trois dernieres années qui ont precédé ſa guériſon: qui pendant huit jours avant ce Miracle avoit employé inutilement les ſaignées réitérées coup ſur coup & les vomitifs, pour tâcher de la retirer d'une derniere attaque d'apoplexie laquelle lui avoit fait perdre entierement la parole & l'avoit réduite à l'extrémité: & qui la veille même du miracle l'avoit encore vue & laiſſée toujours privée de la parole & preſque à l'agonie? Il avoit réſolu de *la ſaigner du pied*, mais *le lendemain* 2. *Août*, dit-il, *elle m'envoya chercher ſur les dix heures du matin. Je la trouvai parlant & marchant auſſi librement que moi*, & paroiſſant jouïr *d'une parfaite ſanté. Elle me dit qu'elle arrivoit de S. Médard, & qu'elle ne ſe ſentoit en aucune maniere de ſes incommodités paſſées.*

Cherche-t-on la ſimplicité la plus naïve dans des gens qui n'ont même aucune idée des

ma-

matieres conteſtées, qui n'y prennent point de part, qui certifient la maladie & la guériſon comme des faits merveilleux, ſans en ſentir la conſéquence pour la vérité, & qui par conſéquent ne peuvent avoir d'autre motif que de déclarer ce que leurs yeux ont vû, ce que leurs mains ont touché & ce qui les a ſaiſis & pénétrés d'admiration? On en trouve de ce genre parmi nos témoins: mais on peut dire qu'en général une ſincérité & une naïveté inimitable à l'artifice, caractériſent la plus grande partie des Certificats de ce Miracle. C'eſt la nature elle-même qui paroît dans la plûpart s'attendrir de compaſſion ſur l'état déplorable de la malade, s'effrayer à la vûe de ſon tranſport dans la crainte qu'elle ne meure en chemin, & verſer des larmes de joie de la voir tout à coup rétablie dans une ſanté parfaite. On en verra quelques-uns ſe trouver mal par l'excès de ſurpriſe que leur cauſe un tel évenement; d'autres avoir peine à croire leurs propres yeux: tous ſe répandre en actions de graces à la vûe d'un ſi grand prodige & d'un bienfait ſi ſignalé. De telles impreſſions & des mouvemens ſi ſubits ſont-ils ſuſceptibles de feinte ou même de reflexion? & juſqu'au peu d'exactitude dans les expreſſions & dans le langage que l'on remarque en pluſieurs de ces Certificats, tout ne montre-t-il pas que c'eſt plûtôt le langage & les expreſſions du cœur que le fruit des penſées de l'eſprit?

Enfin ſi l'incrédulité n'eſt pas encore contente, nous avons ici de quoi la ſatisfaire & ſurpaſſer même tout ce qu'elle peut deſirer. Exigeroit-elle de trouver parmi nos témoins quelque incrédule pour les miracles, ou quelque Eccléſiaſtique bien dévoué à la Bulle? M. l'Archevêque de Sens lui-même, dans les conditions qu'il preſcrit pour la preuve des Miracles, n'a oſé demander qu'on fût tenu de lui fournir des témoins de cette eſpéce: mais la Providence a été plus libérale à nous donner toutes ſortes de preuves, que ce Prélat n'a été hardi à en demander.

Le Chirurgien célébre, du Rapport de qui je viens de donner un extrait, étoit très peu porté à croire les miracles opérés par l'interceſſion du Bienheureux Appellant M. de Pâris: mais ayant une parfaite connoiſſance de l'état abſolument incurable ou la Dlle. Hardouin étoit depuis long-tems réduite, du moins par rapport à la paralyſie des jambes, & l'ayant vue à ſon retour de S. Medard guérie d'une maniere auſſi parfaite que ſubite & *marchant auſſi librement que* lui, ce Miracle lui fit une telle impreſſion par ſon évidence, que foulant auſſitôt aux pieds tout interêt temporel, il offrit lui-même de tout ſon cœur d'en rendre témoignage: & il parle en homme ſi pénétré de tous les faits qu'il atteſte, qu'il oſe *prendre Dieu* même *à témoin* de leur vérité.

Mais voici un autre témoin dont les aveus doivent faire d'autant plus d'impreſſion qu'ils combattent directement ſes préjugés. Qui auroit jamais cru trouver parmi nos Piéces juſtificatives, le Certificat d'un M. Bezançon Prêtre habitué de S. Gervais, qui dit en propres termes: „ que ne pouvant ſe diſpenſer de rendre témoignage à la vérité publique, „ qu'on requiert & qu'on exige de lui, il certifie & atteſte avec un eſprit paiſible & con„ forme aux ſentimens communs, avoir vû depuis cinq ou ſix ans Mademoiſelle Har„ douin dans un état ſi infirme, qu'elle ne pouvoit marcher ſans becquilles pour aller à „ l'Egliſe, même dans ſa chambre, où elle reſtoit le plus ſouvent réduite à garder le lit? ”

Il n'eſt pas difficile de deviner quels ſont *les ſentimens communs* que M. Bezançon déclare avoir: helas! ils ne le ſont que trop, & bien des gens ſe flattent de n'y entrer que parce qu'ils ont *l'eſprit paiſible*: mais quelle malheureuſe paix que celle que donne l'erreur protegée par les Puiſſances de la terre! La véritable paix, la paix chrétienne, la paix fondée ſur l'eſpérance du bonheur éternel, la paix qui eſt un don de Dieu, eſt inſéparable de l'amour de la vérité: toute autre paix n'eſt qu'une paix trompeuſe: ce n'eſt qu'un ſommeil léthargique qui n'eſt propre qu'à donner la mort: ce n'eſt qu'un ſonge qui ſe diſſipe dès que les rayons de la lumiere céleſte font ouvrir les yeux. Auſſi quoique le Miracle de la guériſon ſubite de la Dlle. Hardouin, opéré ſur le tombeau du plus illuſtre des Appellans, condamne la fauſſe paix dont M. Beſançon cherche à jouïr, il a ſenti par une im-

impreſſion divine qui s'eſt fait jour juſqu'au fond de ſon cœur qu'il ne pouvoit, dit-il, *ſe diſpenſer de rendre témoignage à la vérité.* O vérité, que vous êtes puiſſante de frapper ainſi par l'éclat de votre évidence juſqu'aux yeux des aveugles, & de forcer ceux-mêmes qui refuſent de vous ſuivre, à vous rendre témoignage, malgré l'intérêt de leurs préventions !

Ne pourrions-nous point auſſi mettre M. l'Archevêque de Sens au nombre des témoins de ce Miracle? Quelquefois les Témoins muets ſont ceux qui font le plus d'impreſſion. En effet, pourquoi ce Prélat qui a ſçu que ce Miracle avoit fait beaucoup de bruit, & qui rapporte lui-même dans ſon Inſtruction Paſtorale, (page 102.) *que la Demoiſelle Hardouin a été honorée des Lettres de MM. de Montpellier, d'Auxerre & de Senez*, n'objecte-t-il autre choſe contre cet éclatant prodige, ſinon *que la guériſon pretendue* de cette Demoiſelle *vint par les Convulſions, & de telles Convulſions que les aſſiſtans crurent qu'elle tomboit du haut mal?* Quoi, cette circonſtance ſuffit-elle pour infirmer le ſurnaturel de ſa guériſon ſubite? Que dis-je, n'eſt-ce pas au contraire en avouer formellement le Miracle, que de convenir que les membres d'une Paralytique, qui depuis long-tems étoient entierement dépourvus d'eſprits & réduits au froid & à l'immobilité de ceux d'un cadavre, ſe ſont ranimés tout à coup auſſitôt qu'ils ont touché le Tombeau ſalutaire, & qu'ils ont ſur le champ exécuté des mouvemens d'une violence entrême? Il me ſera facile de prouver que pour faire exécuter de tels mouvemens à des membres ſi anciennement paralytiques, il a fallu que Dieu y ait auparavant rétabli tous les conduits des nerfs & les tuyaux des muſcles, qui ayant été pendant pluſieurs années privés des eſprits qui les humectent & leur donnent le mouvement, s'étoient infailliblement deſſechés & retrecis, & avoient par conſéquent perdus tous les petits canaux par où paſſent ces eſprits de vie: & qui plus eſt, qu'il a fallu qu'il créât en même tems une abondance prodigieuſe de ces eſprits qui manquoient quaſi totalement dans un corps preſque entierement inanimé. Or parmi les ennemis des œuvres de Dieu, y en aura-t-il d'aſſez téméraires pour oſer attribuer une création à quelque autre qu'au Créateur? Ainſi l'aveu que fait à cet égard M. l'Archevêque de Sens eſt bien plus déciſif qu'il ne croit, & ſon ſilence ſur tout le reſte eſt une preuve qui démontre que la notoriété & l'évidence de ce Miracle ſont bien au deſſus de toute critique, puiſqu'il n'a pû trouver le moindre prétexte pour tâcher d'en affoiblir l'impreſſion. Il eſt donc vrai que ce Prélat rend lui même témoignage à cette merveille Divine en la maniere qui cadre à ſes diſpoſitions, en laiſſant appercevoir l'impoſſibilité où il s'eſt trouvé de rien objecter qui pût en ébranler la certitude ou en diminuer l'éclat.

Mais nous avons des preuves de ce Miracle encore bien plus déciſives dans les actions de grace qu'en rendirent publiquement à Dieu les deux grands Evêques dont il eſt manifeſte que le ſaint Eſprit a reglé lui-même les principalles démarches. Le Lecteur comprend que je parle de feu M. l'Evêque de Senez & de celui de Montpellier. Au reſte quelque reſpect & quelque confiance que mérite le témoignage de ces deux colomnes de l'Egliſe, l'impreſſion que fit ce Miracle ſur l'eſprit de M. l'Evêque d'Auxerre *, en paroîtra encore une preuve plus frappante à bien des Lecteurs, à cauſe des diſpoſitions où ce Prélat ſe trouvoit. Tout le monde ſait les préventions qu'il avoit pris contre l'œuvre des Convulſions, préventions qui ſe ſont encore renouvellées en lui quelque tems après ce Miracle. Mais dans ce moment l'éclatante lumiere que répandit la guériſon ſubite & parfaite de la Dlle. Hardouin, diſſipa pour un tems tous les préjugés de ce Prélat contre cette œuvre. Il n'ignoroit pas que les plus violentes Convulſions avoient annoncé ce Miracle, & qu'elles avoient été viſiblement le moyen phyſique que le Très-haut

* On trouvera ſa Lettre & celles de MM. de Senez & de Montpellier à la fin des Pieces juſtificatives de ce Miracle.

haut avoit voulu employer pour l'opérer: mais l'évidence du Miracle lui fit alors reſpecter le canal dont il étoit ſorti: il crut même pour lors être obligé d'admirer également la ſageſſe ſi élevée au deſſus de nos penſées des deſſeins du Très-haut dans les voies qu'il lui avoit plû de prendre, auſſi bien que ſa bonté infinie dans la guériſon miraculeuſe qu'il avoit jugé à propos de leur faire produire. En regardant même les Convulſions de la Dlle. Hardouin comme une épreuve douloureuſe qui la préparoit à ſa guériſon, il fit alors réflexion, que c'eſt un des caractéres des œuvres de Dieu d'être mêlées de juſtice & de miſéricorde: il ſe reſſouvint qu'il nous a déclaré lui-même, que c'eſt lui *qui frappe & qui guérit*: & il jugea très ſagement qu'il ne falloit point chercher dans les agitations convulſives qui avoient précédé ce Miracle, un prétexte pour le révoquer en doute. *Il faut*, dit-il dans la Lettre qu'il écrivit à cette Miraculée, *ou ignorer les voies* de Dieu, *ou du moins feindre de les ignorer, pour chercher un prétexte d'incrédulité ſur le bienfait que vous avez reçu de l'Auteur de tout bien. Pour moi, Mademoiſelle, je me ferai gloire de lui en rendre graces... Demandez-lui d'introduire dans les ſentiers de la juſtice & de la vérité ceux qui ont le malheur de s'en écarter. Plaignons ceux qui par un aveuglement déplorable font tous leurs efforts pour contredire & pour anéantir la vérité. Mais penſons toujours que ſi Dieu ne nous prévenoit de ſa grace, notre eſprit de lui-même ne pourroit que ſe laiſſer aller à de pareils déreglemens.*

Deut. 32. 39.

En effet qui ne ſait que par nous-mêmes nous ne ſommes que ténébres, & que c'eſt une témérité criminelle de pretendre pouvoir ſonder par nos foibles idées toute la profondeur des conſeils de celui qui habite dans une lumiere inacceſſible: de décider par nos goûts de ce qui eſt ou qui n'eſt pas digne de lui: & de refuſer de le reconnoître dans des Miracles manifeſtement divins, lorſqu'ils ſont accompagnés de circonſtances qui ne ſimpatiſent pas avec l'enflure de notre cœur. Faiſons attention au contraire que ſouvent les œuvres du Très-haut ſont marquées à des traits auſſi propres à humilier la hauteur des grands eſprits, qu'à fortifier la foi des humbles, & que les plans de la ſageſſe Divine, quoique quelquefois incompréhenſibles, n'en ſont pas pour cela moins reſpectables: que c'eſt par ce qu'il y a de clair qu'il faut juger de ce qui eſt mêlé d'obſcurité, & qu'il n'eſt pas permis de rejetter la lumiere que Dieu nous donne, ſous prétexte qu'elle eſt environnée de quelques nuages: enfin qu'*une œuvre liée à des Miracles de guériſon...*, diſoit le grand Colbert, *n'eſt point une œuvre de ténébres: mais qu'il y faut adorer la main de Dieu, y reconnoître ſon doigt & l'en glorifier.*

Lett. 619 885. & 920 To. III. de ſes Oeuvres.

C'eſt en nous dévelopant ces grands principes que MM. les Evêques de Senez & de Montpellier nous ont appris à porter un jugement juſte du prodigieux phénomene que le Très-haut fait paroître depuis pluſieurs années, au travers de la nuit obſcure qui aveugle aujourd'hui la plûpart des membres de l'Egliſe viſible & qui les tient comme endormis dans les ombres de la mort.

Que l'éclat viſiblement ſurnaturel des Miracles & des Prodiges nous reveille de notre aſſoupiſſement! Examinons avec attention & regardons avec reſpect, ainſi que ces deux grands Prélats, tout ce qui eſt marqué au coin de Dieu: & que les voiles dont ſa juſtice enveloppe quelquefois ſes merveilles, ne nous empêchent pas de profiter de la lumiere que ſa miſéricorde met ſous nos yeux.

PROPOSITIONS

Sur leſquelles cette Démonſtration ſera établie.

PREMIERE PROPOSITION. La Demoiſelle Hardouin étoit atteinte depuis ſix ans d'une paralyſie ſur les jambes, qui, ayant été précedée & ſuivie de pluſieurs ata-

taques d'apoplexie, s'étoit étendue ſur le côté gauche, & quelque tems avant le Miracle de ſa guériſon, preſque ſur tout le corps & juſques ſur la langue; ce qui l'avoit réduite à une extremité déplorable.

SECONDE PROPOSITION. La paralyſie de la Demoiſelle Hardouin, du moins celle des jambes, étoit depuis long-tems incurable.

TROISIEME PROPOSITION. La Demoiſelle Hardouin a été ſubitement guérie ſur le Tombeau du Bienheureux M. de Pâris le 2. Août 1731. & dès le même jour elle a joui d'une ſanté parfaite & infatigable.

QUATRIEME PROPOSITION. Une pareille guériſon n'a pû être opérée que par le Tout Puiſſant.

I. PROPOSITION.

La Demoiſelle Hardouin étoit atteinte depuis ſix ans d'une paralyſie ſur les jambes, qui, ayant été précedée & ſuivie par pluſieurs attaques d'apoplexie, s'étoit étendue ſur le côté gauche, & quelque tems avant le Miracle de ſa guériſon, preſque ſur tout le corps & juſques ſur la langue; ce qui l'avoit réduite à une extremité déplorable.

RIEN n'eſt plus conforme à la conduite ordinaire de Dieu ſur ſes créatures, que de les préparer aux dons de ſa miſéricorde par l'affliction & la ſouffrance. C'eſt la conduite qu'il a tenue ſur la Dlle. Hardouin. Il l'a diſpoſée à l'éclattant témoignage qu'elle devoit rendre un jour à la vérité, en lui faiſant éprouver dès ſa plus tendre jeuneſſe les douleurs & la croix.

Je l'ai vue très infirme depuis plus de vingt-cinq ans, nous dit M. Thureault Docteur en Théologie & Vicaire de S. Gervais.

Je connois Louiſe Hardouin dès ſa tendre jeuneſſe, dit le Sieur Tachot ſon Beaufrere: *j'ai toujours vû cette fille très infirme, & que ſes infirmités ont toujours été en augmentant.*

Je certifie, dit la Demoiſelle Boucherot, *que depuis environ quinze à ſeize années que je connois la Demoiſelle Hardouin je l'ai ſouvent vue dans de groſſes maladies.*

Nous certifions, diſent le Sieur Montigni & ſa femme, que *depuis vingt-quatre ans... cette fille a été preſque toujours infirme.*

Toutes ces maladies qui étoient les ſuites d'une complexion extrêmement foible, & qui altéroient de plus en plus ſon tempérament, aboutirent enfin à une paralyſie qui d'abord ne lui entreprit que les jambes. „ Le 15. de Septembre 1725. *dit-elle*, je me trou- „ vai arrêtée par les jambes, de maniere que je fus une heure à me traîner depuis S. „ Gervais juſqu'au bas de la rue Geoffroi l'Aſnier où étoit ma demeure. Pendant huit „ jours je me ſuis trouvée très mal, ayant des peines infinies à me ſoutenir un peu ſur les „ jambes.... L'après-midi du huitiéme jour de ma maladie, je tombai en apoplexie: on fut „ chercher M. Caron Médecin & M. Château Chirurgien, qui me declarerent que l'a- „ poplexie étoit toute formée, & que mon ſang étoit congelé. Neanmoins on vint à „ bout, mais avec grande peine, de me tirer un peu de ſang dans l'eſpace d'une heure, „ avec le ſecours d'un réchaut plein de feu que l'on tenoit ſous mon bras pour ranimer „ le ſang. "

Cette ſaignée eut bien l'effet de retirer la Dlle. Hardouin des bras de la mort, mais elle ne put empêcher qu'une partie des principes des nerfs s'étant engorgés dans le cerveau, la paralyſie ne ſe fixât ſur les jambes; & elle fut dès ce premier tems ſi conſidérable, que

la Dlle. Hardouin se vit obligée d'avoir recours à la triste ressource de se faire traiter dans un Hôpital.

Quinze jours après, continue-t-elle, *je fus transportée aux Hospitalieres de la Place Royale, où je ne restai que trois semaines, parce qu'on y jugea ma maladie incurable.*

La Prieure de ces Religieuses, & la Soûprieure qui étoit pour lors premiere Hospitaliere, certifient „ que vers la fin de l'année 1725. la Dlle. Hardouin fut reçue dans leur „ Hôpital; que sa maladie étoit une paralysie sur les deux jambes, qui étoit la suite & „ l'effet d'une attaque d'apoplexie; que M. Leauté le fils Médecin, & M. Gervais Chirurgien de cet Hôpital, lui administrerent tous les secours possibles pendant près d'un „ mois; mais qu'ayant éprouvé qu'ils étoient sans succès, ils jugerent que sa paralysie „ étoit incurable: ce qui nous obligea, *continuent-elles*, de renvoyer la dite Dlle. Har„ douin chez elle malgré ses instances, étant contre les regles de notre Institut de garder „ des malades inguérissables. " Il falloit que l'incurabilité de cette paralysie fût bien évidente, puisque malgré l'amitié que plusieurs de ces Religieuses avoient pour la Dlle. Hardouin, & malgré ses instances, elles se virent obligées de la renvoyer.

Voilà donc cette impotente jugée incurable & abandonnée des Médecins dès le commencement de sa maladie; la voilà menacée d'être bientôt réduite à rester sans cesse dans un lit; la voilà qui ne peut plus se soutenir, ni faire un pas, qu'avec des efforts qui l'épuisent. Mais quel pouvoir n'a pas le desir de dissiper un peu l'ennui d'une si triste situation? Elle ranime ce qui lui reste de forces, & avec le secours d'une canne elle trouve le moyen de se traîner encore pendant quelque tems. „ Mais la seconde fête de Pâ„ ques de l'année 1726. étant allée à S. Gervais, j'y fus, *dit-elle*, saisie tout à coup d'une „ telle augmentation de paralysie, qu'on fut obligé de me rapporter chez moi dans une „ chaise à porteurs. Je fus contrainte alors de prendre une becquille du côté gauche, „ où la paralysie s'étoit plus fixée, avec une canne de l'autre, *&* à la S. Jean de la mê„ me année 1726. la paralysie augmenta tellement, que je fus obligée de prendre deux „ becquilles pour pouvoir me traîner. Depuis *ce* jour, *continue-t-elle*, jusqu'au tems „ où je n'ai plus remué du tout, affoiblissant de jour en jour, & la paralysie augmen„ tant continuellement, on a été obligé plusieurs fois de me rapporter de l'Eglise. "

En effet Dieu qui vouloit pour la gloire de ses œuvres que le spectacle de ses infirmités fût public, permit que plusieurs attaques d'apoplexie lui prirent dans l'Eglise de S. Gervais, où son courage & sa pieté la conduisoient, quoiqu'elle ne pût faire qu'avec une peine extrême, & un tems très-long, le peu de pas qu'il y a de sa maison à cette Eglise.

„ Nous attestons, *disent le Sieur Montigni & sa femme*, *que pendant* près de qua„ tre ans nous l'avons vû marcher avec ses becquilles... La foiblesse de ses jambes & de „ son corps étoit si grande, qu'elle étoit un tems considérable à aller de sa maison à S. „ Gervais. "

„ Je l'ai rencontrée maintesfois, *dit le Sieur Bolduc*, *allant* au service Divin à sa Pa„ roisse.... marchant avec des becquilles, *étant* très-incommodée, *ayant* très mauv is „ visage & une grande peine à marcher avec ses becquilles."

„ Je certifie, *dit M. Parent*, avoir vû pendant différentes années la nommée „ Louise Hardouin, ayant bien de la peine à se traîner avec des becquilles. "

La Demoiselle Cotton rapporte que cette fille marchoit *avec une si grande peine.... avec ses becquilles.... qu'étant allée la voir*, elle avoit *été presque une demie heure*, quoique sa *domestique la conduisît*, pour aller depuis *le College de Laon jusqu'aux Carmes*, & qu'elle fut pendant quatre heures en chemin pour retourner chez elle.

Aussi ses visites étoient-elles bien rares; mais elle épuisoit volontiers le peu qui lui restoit de forces, pour avoir la consolation d'aller porter ses prieres dans la maison du Seigneur.

gneur. *J'ai été témoin*, dit le Sieur Poitevin, *qu'on l'a rapportée de l'Eglise de S. Gervais trois fois à cause d'atteintes d'apoplexie.*

Nous l'avons vue, disent le Sieur Teinturier & sa femme, *par deux fois rapporter de S. Gervais par deux hommes, ayant été attaquée d'apoplexie.*

Ces rechûtes ayant augmenté encore sa paralysie, & l'ayant mise presque hors d'état de se rendre les services les plus nécessaires, elle se vit obligée en 1728. de se retirer chez le sieur Tachot son Beau-frere. „ Sa paralysie, *dit-il*, ayant toujours augmenté, & son „ corps s'affoiblissant de jour en jour.... *elle fut* contrainte vers la fin de la troisiéme an- „ née de sa paralysie, *de venir* demeurer chez moi pour être plus à portée d'avoir du „ secours. Etant donc chez moi, elle alla & vint encore un peu de tems à l'aide de ses „ becquilles, accompagnée néanmoins toujours de quelqu'un de chez moi, & quelque- „ fois de ma femme & de moi, attendu que sa foiblesse étoit grande, & que pour peu „ qu'on l'eût heurtée, elle seroit tombée, comme cela étoit arrivé quelquefois avant „ cette précaution. ”

Cependant de nouvelles attaques d'apoplexie survenant sans cesse la firent tomber plusieurs fois dans une paralysie générale.

„ Je soussigné Chirurgien Juré à Paris, *dit le Sieur Su*, certifie qu'au mois d'Août „ 1728. je fus appellé rue Geoffroi l'Asnier pour voir Louise Hardouin âgée pour lors de „ trente cinq ans & demi, attaquée d'une paralysie universelle, ayant cependant l'usa- „ ge de la parole. Je m'informai, *ajoute-t-il*, de ce qui avoit précedé tant du côté „ des accidens que des remédes, qu'on avoit employés ... on me dit, qu'outre la paralysie „ permanente de ses extremités inferieures, c'est à dire des cuisses & des jambes, elle é- „ toit tombée plusieurs fois dans une paralysie universelle, qui quelquefois étoit précedée „ d'une contraction de tous les muscles du corps, d'autrefois d'un assoupissement léthar- „ gique, & que par le moyen des saignées & autres remédes convenables, les nouveaux „ accidens disparoissoient, mais que la paralysie des extremités inferieures subsistoit tou- „ jours. *Aussi malgré tous les remédes qu'il lui donna* elle resta, *dit-il*, toujours affli- „ gée d'une paralysie permanente dans les extremités inferieures & d'un engourdissement „ dans le surplus du côté gauche.

„ Trois mois après, *continue-t-il*, je fus appellé pour voir ladite Demoiselle, que je „ trouvai de nouveau attaquée de paralysie universelle, & d'un assoupissement léthargi- „ que.... Environ quatre mois après, je fus encore mandé pour voir la malade que je „ trouvai dans les mêmes accidens que je viens de décrire.... Depuis le mois d'Août „ 1728. que je commençai à la traiter, *dit-il encore*, jusqu'au 2. Août 1731. (*jour du* „ *miracle de sa guérison*) il ne s'est jamais passé plus de quatre mois qu'elle n'ait été at- „ taquée périodiquement pour ainsi dire, d'une paralysie universelle, qui quelquefois „ étoit precedée d'une contraction de tous les muscles du corps, de perte de connois- „ sance, du sentiment & du mouvement, indépendamment de la paralysie particuliere „ des extrémités inférieures qui a toujours subsisté. ”

Si M. Su n'a pas exprimé en termes formels que ces paralysies universelles étoient causées par des rechûtes d'apoplexie, c'est parce qu'il a supposé que ce fait ne pouvoit pas être revoqué en doute. Au surplus il fait bien plus que s'il s'étoit simplement contenté de le dire, puisqu'il le prouve: en effet ce qu'il observe, que ces paralysies *étoient précédées... de perte de connoissance, du mouvement & du sentiment*, & *quelquefois d'une contraction de tous les muscles du corps*, n'est-il pas une démonstration anatomique que c'étoit une nouvelle attaque d'apoplexie qui produisoit chaque fois ces paralysies générales?

Pour en convaincre le Lecteur je n'ai besoin que de lui rapporter la décision de M. Gaulard Médecin du Roi, dans sa Dissertation sur la paralysie de Sergent. „ Une foiblesse, „ dit-il, qui a duré un tems considérable pendant lequel il y a eu perte de con-

„ noiſſance, de ſentiment, & de mouvement, eſt ſans doute une attaque d'apoplexie „ bien réelle, puiſque ce ſont là les ſimptômes eſſentiels & inſéparables qui les cara- „ ctériſent."

La contraction de tous les muſcles du corps en eſt encore, ſuivant lui, une autre preuve: parce que cette contraction ne peut être *occaſionnée* que *par celle des nerfs dans lesquels le ſuc nerveux coule inégalement, & pour ainſi dire par ſecouſſes: ce qui prouve que le principe du genre nerveux*, qui ne reſide que dans le cerveau, *eſt vivement affecté par le mouvement mal reglé des liqueurs qui ſe portent au cerveau, lequel s'étant engorgé, les nerfs ſe ſont trouvés comprimés à leur origine, auſſi bien que les artères lymphatiques qui portent le ſuc*, dont eſt formée *la lymphe ſubtile qui anime* les nerfs.

Enfin il obſerve que *la paralyſie... qui ſuit* ces ſortes de *foibleſſes, eſt la preuve la plus certaine qu'on puiſſe donner, que* ces *foibleſſes* ſont *une véritable attaque d'apoplexie: car tous les Médecins ſavent*, ajoute-t-il, *que la paralyſie eſt une ſuite ou un effet ordinaire de l'apoplexie.*

Mais ce qui tranche ici toute difficulté c'eſt que M. Caron Médecin & M. Château Chirurgien, qui furent appellés dans le moment de la premiere attaque dont la Dlle. Hardouin fut frappée, *déclarerent*, ainſi que je l'ai rapporté ci-deſſus, *que l'apoplexie étoit toute formée & que* le *ſang étoit congelé:* ce qui étoit ſi véritable qu'ils furent obligés de tenir le bras de la malade pendant une heure ſur *un réchaut plein de feu*, pour ranimer le ſang & pouvoir parvenir à la ſaigner.

Auſſi la Prieure & la Soûprieure des Hoſpitalieres où la Dlle. Hardouin ſe fit d'abord tranſporter, ont-elles certifié *que ſa maladie étoit une paralyſie* ſur les deux jambes, qui étoit la ſuite & l'effet d'une attaque d'apoplexie. Et l'on peut dire que MM. Leauté & Gervais Médecin & Chirurgien de cet Hôpital, l'ont également déclaré: puiſqu'après avoir éprouvé pendant un mois que les remèdes les plus ſpécifiques ne produiſoient aucun effet ſur les jambes de la Dlle. Hardouin, ils décidérent *que ſa paralyſie étoit incurable:* or il n'y a que les paralyſies dont l'apoplexie a été le principe qui le deviennent en ſi peu de tems.

Peut-être trouvera-t-on que c'eſt bien inutilement que je repete ici les preuves d'un fait inconteſtable, d'un fait atteſté par nombre de témoins oculaires, & qui s'eſt démontré lui même par les effets qu'il a produit: mais j'ai cru ne pouvoir trop les remettre ſous les yeux du Lecteur, parce que ce fait eſt déciſif pour établir que Dieu ſeul pouvoit guérir ſubitement, parfaitement & radicalement un cerveau obſtrué de plus en plus pendant ſix ans par une multitude d'apoplexies, & des jambes dont la paralyſie étoit déja incurable depuis tant d'années. Or dès qu'un fait eſt déciſif par rapport à un Miracle, les adverſaires de la vérité font les derniers efforts pour tâcher de l'obſcurcir, & l'eſprit d'erreur & de menſonge leur fournit à cet effet toutes ſortes de mauvaiſes chicannes & de vaines ſubtilités.

Ces rechûtes périodiques d'apoplexie, dans leſquelles la Dlle. Hardouin reſtoit ſans connoiſſance, ſans mouvement & ſans ſentiment, ayant donc toujours de plus en plus comprimé dans le cerveau les racines des nerfs, ne pouvoient manquer de rendre ſon corps étique & preſque inanimé, puiſqu'elles le privoient quaſi totalement des eſprits qui portent avec eux la chaleur & la vie. Auſſi le réduiſirent-elles enfin à n'être plus que comme un ſquelette preſque immobile, dont *les jambes étoient* toujours auſſi *froides* que *celles d'un mort*, ainſi qu'elles nous en aſſure dans ſa Déclaration; à quoi elle ajoute, que depuis *le mois de Janvier* 1730. elle *ſe trouva abſolument hors d'état de pouvoir marcher, même dans ſa chambre, enſorte qu'on étoit obligé de la traîner ſur une chaiſe quand il falloit la changer de place*, & que lorſqu'étant aſſiſe elle étoit *un peu panchée du côté gauche*, elle *tomboit inſenſiblement ſans pouvoir ſe relever.*

„ Elle

„ Elle perdit totalement ſes forces, *dit le Sieur Tachot*, & même nous étions obli-
„ gés pour la lever & la coucher, de la traîner ſur un ſiége à ſon lit.... Nous étions auſſi
„ obligés de la mettre à force de bras ſur ſon lit, & là ſes ſœurs & ma fille l'habilloient
„ & la deshabilloient. Pendant près de deux ans qu'elle eſt reſtée dans cet état déplo-
„ rable, elle a reçu ſes Sacremens pluſieurs fois, & même M. de S. Gervais lui admi-
„ niſtra la Communion Paſchale ſur ſa chaiſe. "

Pendant les dix-neuf derniers mois qui ont précédé ſa guériſon, dit le Sieur Su, on ne pouvoit *la changer de place, qu'en la traînant dans un fauteuil.*

Un état ſi digne de compaſſion & qui a duré plus de dix-huit mois, frappoit la vûe de tous ceux qui venoient dans l'appartement où elle demeuroit avec ſa famille. Auſſi cet état eſt-il atteſté, non ſeulement par ſon Beaufrere, par tous ceux avec qui elle demeuroit, & par le Chirurgien qui la traitoit, mais auſſi par quantité d'autres témoins également au deſſus de tout ſoupçon.

Je declare, dit la Dame Gallien veuve du Sieur Gaboreau Directeur des Meſſageries de Tours, *qu'il eſt de ma connoiſſance, que depuis dix-neuf à vingt mois* (avant le miracle de ſa guériſon) *elle ne pouvoit plus remuer ni ſe ſupporter ſur ſes deux jambes, & que ſon corps s'affoibliſſoit tous les jours, parce que la paralyſie augmentoit continuellement, qu'elle avoit même gagné tout le côté gauche de ſon corps depuis la tête juſqu'aux pieds, enſorte que pour peu qu'elle ſe panchât de ce côté, elle étoit prête à tomber, & on étoit obligé de la relever, ne pouvant le faire elle-même, à quoi je lui ai aidé nombre de fois, & que pendant ces derniers tems elle a reſté tous les jours poſée ſur un ſiége ſur lequel on la traînoit quand on vouloit la changer de place.*

Pendant dix-neuf mois, *dit la Demoiſelle Gaboreau*, j'ai été témoin que pour la cou-
„ cher & lever, il falloit la traîner ſur un ſiége, à quoi j'ai aidé quelquefois.... Je lui ai
„ vû pluſieurs fois apporter les Sacremens dans ſa chambre. "

„ Ses parens, *dit le Sieur Morel principal Locataire de la maiſon où elle demeu-*
„ *roit*, étoient obligés pour la coucher de la traîner ſur ſa chaiſe à ſon lit, ſur lequel ils
„ étoient obligés de la mettre & de la deshabiller, & pour la lever le matin c'étoit la
„ même choſe."

„ J'ai été temoin pluſieurs fois, *dit le ſieur Bolduc*, que pour pouvoir la coucher,
„ on étoit obligé de la traîner ſur ſon ſiége juſqu'à ſon lit, ſur lequel il falloit la mettre
„ à deux, & la deshabiller. "

Qui n'eût crû qu'une ſituation ſi accablante étoit enfin la derniere épreuve par laquelle Dieu vouloit la faire paſſer, & que la Dlle. Hardouin, dont preſque tout le corps privé de mouvement & de ſentiment reſſembloit plûtôt à un cadavre qu'à un corps animé, n'avoit plus rien à perdre que la vie ? Cependant ſon état devint encore bien plus affligeant & plus triſte, dans la derniere année qui précéda ſa guériſon.

Juſqu'en 1731. elle avoit eu du moins la petite ſatisfaction de jouïr de la converſation de ſa famille qui étoit aſſez nombreuſe, & des amies qui la venoient voir. Mais Dieu qui vouloit la purifier de plus en plus en lui ôtant toute conſolation humaine, la priva encore de ce foible ſoulagement.

„ Au mois de Janvier 1731. *dit M. Su*, je fus appellé pour revoir la malade, je la
„ trouvai paralytique de tout ſon corps ayant perdu l'uſage de la parole. Je la ſaignai au-
„ tant que je jugeai néceſſaire, & lui conſeillai les remedes convenables.... Elle recouvra
„ la parole au bout de trois jours, ayant cependant une voix grêle & baſſe, begayant
„ lorſqu'elle vouloit l'élever. "

Mais trois mois après, une autre attaque lui épaiſſit la langue, & augmenta encore la difficulté qu'elle avoit de ſe faire entendre. „ Quatre mois avant ſa guériſon, *dit le ſieur*
„ *Tachot*, ſa langue s'étoit épaiſſie, la paralyſie la gagnoit, enſorte qu'elle ne pouvoit
„ plus

„ plus parler qu'à voix baſſe, & que quand elle vouloit un tant ſoit peu l'élever, elle „ bégayoit."

„ J'atteſte encore, *dit le ſieur Bolduc*, que quatre mois avant ſa guériſon ſa langue „ étoit épaiſſie à un point qu'elle ne pouvoit plus parler que très bas, que même.... elle „ bégayoit."

„ Quatre mois avant ſa guériſon, *dit la Dame Gallien Veuve du Sieur Gaboreau*, „ ſa voix s'étoit épaiſſie, elle ne parloit plus qu'à voix baſſe, & elle bégayoit pour peu „ qu'elle voulût l'élever."

Enfin ce foible reſte de l'uſage de la parole lui fut encore ôté: elle la perdit entierement le 25. Juillet de la même année 1731.

„ Le 25. Juillet 1731. *dit le Sieur Su*, on me fit appeller, *la Dlle. Hardouin* ayant „ perdu de nouveau la parole.... Il ne s'eſt jamais paſſé plus de quatre mois, *dit-il plus „ bas*, qu'elle n'ait été attaquée.... d'une paralyſie univerſelle.... Je la ſaignai auſſi-tôt du „ bras, & lui conſeillai quelque gargariſme. Le lendemain ne trouvant point de diminu- „ tion dans les accidens, je réïterai la ſaignée du bras: le ſoir je fus obligé d'en faire une „ troiſiéme. Le lendemain étant dans la même ſituation, elle prit une potion qui la fit „ vomir & débarraſſa les premieres voies; malgré cela l'uſage de la parole ne ſe rétablit „ point.... Il eſt à obſerver, que pendant le tems qu'elle étoit privée de l'uſage de la pa- „ role, elle écrivoit autant comme elle le pouvoit ce qu'elle avoit à me dire."

„ Le jour de S. Jacques & de S. Chriſtophe, *dit le ſieur Tachot*, étant tous enſem- „ ble le ſoir ſur les huit à neuf heures avec quelques perſonnes de notre connoiſſance, „ nous vîmes ladite Louiſe Hardouin ſe trouver très mal & perdre la parole: nous nous „ donnâmes les mouvemens néceſſaires pour la ſecourir. Elle revint un peu, mais elle ne „ recouvra pas la parole, & elle fut juſqu'au jour de ſa guériſon ſans parler, quelque effort „ qu'elle ait pû faire."

„ Le jour de S. Jacques & de S. Chriſtophe, *dit le ſieur Bolduc*, je fus ſurpris de „ voir la Dlle. Hardouin ſe trouver mal & perdre la parole ſur le champ.... je fus témoin „ qu'on appella un Chirurgien.... & que quelques ſoins qu'on lui pût donner, rien ne fit; „ enſorte qu'elle eſt reſtée ſans parole juſqu'au jour de ſa guériſon."

„ Le jour de S. Jacques, *dit la Dame Gallien*, étant chez le ſieur Tachot, je vis „ le ſoir ſur les huit à neuf heures ladite Louiſe Hardouin ſe trouver mal, & perdre la „ parole qu'elle n'a recouvrée que le jour de ſa guériſon, ce dont j'ai été témoin."

Quelques jours avant qu'elle eût pris la *réſolution* de ſe faire porter *à S. Médard*, dit la Demoiſelle Cotton je *la trouvai ſans parole.... & ſi abbatue.... que je crus qu'elle n'avoit plus que quelques ſemaines à vivre. Elle fut ſi pénétrée de chagrin de ne pouvoir ſe faire entendre à moi, qu'elle ſe mit à pleurer, & elle m'attendrit ſi fort par ſon état déplorable, que je n'en pus manger de la journée.*

La compaſſion de cette tendre amie ne fut ni oiſive, ni inutile. L'état affreux & hors de tout eſpoir où elle voit la Dlle. Hardouin, lui fait regarder ſa guériſon comme un ouvrage digne du Tout-Puiſſant: elle reproche à notre moribonde d'avoir *differé juſqu'à ce moment* de réclamer l'interceſſion de M. de Pâris. „ Elle m'écrivit, *dit-elle*, qu'il é- „ toit très difficile de la tranſporter, ayant un côté qui ne ſe ſoutenoit plus; que depuis „ dix-neuf mois elle ne pouvoit plus ſe ſoutenir ſur ſes jambes, & qu'elle étoit d'une pe- „ ſanteur ſi grande que deux hommes avoient bien de la peine à la porter."

Ce n'étoit cependant pas là le principal motif qui avoit empêché la Demoiſelle Hardouin juſqu'à ce jour de s'adreſſer à ce célebre Thaumaturge, en qui elle avoit une grande confiance. Elle ſavoit que Dieu ſe plaiſoit à faire les plus grands Miracles en faveur de ceux qui avoient recours à ſon interceſſion, mais il paroît que ſes deſirs tendoient vers le Ciel, & qu'elle penſoit comme S. Paul, que la mort étoit un gain pour une véritable Chrétienne. *Quoique j'entendiſſe parler tous les jours des Miracles qui s'opéroient*

au

au Tombeau de M. de Pâris, dit-elle dans sa Déclaration, *je ne pouvois me déterminer à demander ma guérison, préférant mes infirmités que je regardois comme un moyen pour bientôt quitter la terre.* Dieu qui vouloit que ce Miracle manifestât la sainteté de son serviteur, & servît de preuve à la cause des Appellans qui est la sienne, attendit que la Dlle. Hardouin fût réduite à l'extrémité, & que l'incurabilité de sa paralysie fût connue d'une infinité de personnes, pour lui mettre dans le cœur de demander sa guérison. *Cependant*, continue-t-elle, *ayant considéré que Dieu pouvoit tirer sa gloire & manifester de plus en plus sa vérité par ma guérison, je formai le 30. Juillet 1731 la résolution d'aller à S. Médard. Tout le monde me croyoit hors d'état d'y pouvoir être transportée; on disoit même que je mourrois en chemin.*

En effet le Confesseur de la Malade qu'on consulta sur ce dessein, ne put l'approuver: c'est ce que nous apprend la Dlle. Cotton qui alla pour cet effet chez lui. „ Il me dit „ (*certifie cette Demoiselle*) qu'il n'étoit pas à propos de la transporter dans l'état où „ elle étoit: qu'il ne répondoit pas de sa vie en chemin; que cependant il falloit consulter „ le Chirurgien; que s'il consentoit qu'elle fût transportée, il y consentoit aussi. On y en- „ voya, *continue-t-elle*, & il fit dire qu'on le pouvoit faire quoiqu'elle fût très foible, „ que même il en feroit charmé, parce qu'il n'ajoutoit pas grande foi à tous les Miracles „ que l'on divulguoit, & que si elle étoit guérie il y croiroit." C'est ainsi, ô mon Dieu, que tout concourt à vos desseins, jusqu'à l'incrédulité même!

Le 2. du mois d'Août fut pris pour un si périlleux transport. Les porteurs de chaise la voyant *dans un état*, disent-ils, *où elle ne pouvoit ni se remuer ni parler*, furent *obligés*, comme ils le déclarent, *de la descendre sur une chaise de paille*, mais un évanoüissement survenu dans le tems qu'ils la descendoient dans la rue, fit craindre à tous les spectateurs que ce ne fût son dernier moment.

„ J'atteste, *dit la Demoiselle Hardouin Maîtresse Couturiere, sœur de la paraly-* „ *tique*, que lorsque les porteurs de chaise *la transporterent* sur une chaise de paille, elle „ se trouva mal au bas de l'escalier.... & qu'on fut obligé de la mettre dans la chaise à por- „ teurs sur celle qui avoit servi à la descendre, parce que... l'ébranlement & les mouve- „ mens qu'on lui avoit fait faire en descendant, l'avoient très-fatiguée.... Je ne comptois „ pas, *ajoute-t-elle*, qu'on la rapportât en vie."

„ Les mouvemens & branlemens que les porteurs firent en la descendant, *dit la Da-* „ *me Tachot*, furent cause qu'elle se trouva mal au bas de notre escalier."

„ Le 2. Août 1731. sur les six heures du matin, *disent le sieur Teinturier & sa* „ *femme*, nous avons vû descendre cette fille qui étoit très-mal, par des porteurs de „ chaise qui l'ont mise dans leur chaise sur celle qui avoit servi à la descendre.

„ Je certifie, *dit Frederic Paillot*, que le 2. Août 1731. passant rue Geoffroi-l'Asnier „ sur les six heures du matin, j'ai vû la nommée Louise Hardouin que l'on descendoit „ de chez elle dessus une chaise comme ne pouvant se soutenir. J'ai aidé avec beaucoup „ de peine à placer ladite Hardouin dans la chaise, attendu qu'elle ne pouvoit remuer „ aucun de ses membres; observant qu'un des porteurs de chaise voyant qu'un des pieds „ de la Malade avançoit trop, lui dit de le retirer plus en dedans, ce que la Malade ne „ put faire, ni même dire (qu'on le fit) attendu qu'elle étoit aussi attaquée de paralysie „ sur la langue; ce que voyant le porteur, il se baissa lui-même pour poser le pied de la- „ dite infirme où il vouloit qu'il fût placé pour pouvoir fermer la portiere de sa chaise: „ comme aussi que j'ai trouvé ladite Hardouin avec un visage pâle & defait, prête à ren- „ dre les derniers soupirs, lorsque j'ai aidé à la mettre dans la chaise à porteurs."

Un second évanouissement donna encore en chemin de nouvelles frayeurs. „ Lorsqu'on „ l'eut portée jusqu'à la rue des Fossés S. Victor, *dit la Demoiselle Cotton*, l'on fut con- „ traint de s'arrêter parce qu'elle se trouvoit encore mal.

„ Je suis témoin, *dit la Demoiselle Monin*, de la peine que l'on a eue à la porter à

„ S. Médard.... ſe trouvant mal pluſieurs fois dans le chemin. "

M. l'Archevêque de Sens auroit-il bien le courage de prétendre, comme à l'égard de la Dlle. Thibault, que cette paralyſie qui avoit réduit la Dlle. Hardouin à une ſi cruelle extrémité, n'étoit qu'une comédie? Mais comment donner le démenti aux Maîtres de l'art qui l'ont traitée ſucceſſivement, & qui dès 1725. avoient jugé ſa paralyſie incurable; à toute une Parroiſſe auſſi peuplée que celle de S. Gervais qui l'a vue pendant quatre ans ſe traîner ſur ſes becquilles, & tomber pluſieurs fois en apoplexie dans l'Egliſe, & enfin à tous ceux qui pendant près de deux ans l'ont vue dans l'état déplorable dont nous venons de rapporter les preuves? Auſſi ce Prélat ne nie point la maladie, ni même la guériſon: il n'y a que le moyen dont Dieu s'eſt ſervi pour l'opérer, qu'il ne juge pas digne de la ſageſſe Divine. Mais pour le convaincre lui-même que cette guériſon vient de Dieu, commençons par lui démontrer qu'elle ne pouvoit être opérée par aucun moyen qui fût dans la nature.

II. PROPOSITION.

La paralyſie de la Demoiſelle Hardouin du moins celle des jambes, étoit depuis long-tems incurable.

POUR peu qu'on faſſe attention à l'origine, aux accidens, aux progrès, à la durée & au dernier période de cette paralyſie, il eſt impoſſible de ſe refuſer à l'évidence de cette Propoſition, Son origine eſt l'apoplexie. Ses accidens ſont une répetition fréquente & périodique d'une multitude de ces attaques meurtrieres, qui ont fait tomber pluſieurs fois la malade dans une privation totale de mouvement & de ſentiment. Ses progrès ſont de rendre preſque tout le corps perclus & de devenir complette & conſommée du moins dans les parties inférieures. Sa durée eſt l'eſpace de ſix années. Enfin ſon dernier période eſt de réduire la malade à l'anéantiſſement le plus entier, & de la priver de l'uſage de preſque tous ſes membres.

J'ai déja rapporté dans les précedentes Démonſtrations les principes d'Anatomie qui établiſſent que les paralyſies formées par l'apoplexie deviennent ordinairement incurables, parce qu'elles ſont une ſuite des obſtructions que l'apoplexie laiſſe dans le cerveau, & qu'il eſt impoſſible à l'art de diſſiper ces obſtructions, lorſqu'il n'a pû y réuſſir d'abord, & que la matiere qui les forme, s'eſt coagulée, durcie & pour ainſi dire conſolidée. J'ai déja obſervé d'après les Maîtres de l'art que ces obſtructions du cerveau produiſent deux effets. Le premier eſt de diminuer l'action par laquelle le cerveau extrait & diviſe en une infinité de parties les plus ſpiritueuſes de certaines liqueurs, pour en former la lymphe ſubtile communément appellée les eſprits animaux, ce qui rendant cette lymphe beaucoup moins abondante, prive les membres d'une partie de ce qui leur donne le mouvement, la ſenſibilité, la chaleur & la vie. Le ſecond effet de ces obſtructions eſt de comprimer, applatir & coller quelques-unes des cavités des racines des nerfs, par leſquelles cavités cette lymphe ſubtile entre & s'inſinue dans les nerfs, & ſe répand enſuite dans tous les membres. Or il eſt évident qu'auſſitôt que ces cavités ceſſent d'être dès leur origine, elles ceſſent de recevoir & de porter la lymphe ſubtile, & par conſéquent que les membres, qui n'ont de mouvement & de ſenſibilité qu'autant qu'ils ſont remués & animés par cette lymphe, perdent plus ou moins de leur mouvement & de leur ſenſibilité, ſuivant qu'il y a plus ou moins de leurs nerfs dont les cavités ſont collées & effacées.

J'ai rapporté des preuves inconteſtables que dès le mois de Septembre 1725. la Demoiſelle Hardouin fut aſſaillie d'une violente attaque d'apoplexie, qui dégénera en paralyſie ſur les jambes, qui en furent preſque entierement perclufes: & que cette Demoiſelle

voyant

voyant que les soins de M. Caron Médecin & de M. Château Chirurgien n'avoient pû la tirer de cet état, se fit porter aux Hospitalieres: mais que tous les secours que lui donnerent M. Leauté Médecin de cette maison, & M. Gervais qui en est Chirurgien, n'eurent pas un succès plus heureux; & qu'après que ces MM. eurent éprouvé pendant près d'un mois que leurs remèdes ne produisoient aucun effet; ils en conclurent que l'obstruction qui s'étoit faite dans le cerveau avoit déja acquis une consistance si solide qu'il n'étoit plus possible de la dissiper: ce qui les obligea de déclarer aux Religieuses, qu'il falloit renvoyer la Dlle. Hardouin chez elle, & que *sa paralysie étoit incurable.* Ce n'est pas que cette paralysie fût dès lors complette, étant certain au contraire qu'il restoit encore du mouvement dans les jambes de la Demoiselle Hardouin, & par conséquent qu'il y avoit encore plusieurs nerfs, dont les cavités n'étoient pas bouchées dans leur principe: mais ces habiles Maîtres de l'art, ayant reconnu par l'inutilité de leurs remèdes, que les obstructions du cerveau étoient fixes & permanentes, & par conséquent que les matieres dont elles s'étoient formées, étoient déja endurcies; ils décideren avec grande raison qu'il n'y avoit aucun remède capable de les résoudre.

Ce n'étoit encore néanmoins que l'effet de la premiere attaque: bientôt il en survint coup sur coup plusieurs autres, qui trouvant le cerveau déjà engorgé en partie, & plusieurs racines des nerfs comprimées par l'engorgement, augmenterent l'obstruction à chaque rechûte, & priverent de plus en plus la Malade du peu d'esprits qui l'animoient encore.

M. Souchai dans sa Dissertation sur la guérison de la Dame Stapart *, donne pour prin- * II. Demonst. du Tome II.
cipe „ que lorsque les nerfs ont déja été affoiblis par une premiere attaque d'apoplexie,
„ s'il en survient une seconde, souvent la paralysie qui la suit (*qui lors de la premiere*
„ *attaque d'apoplexie n'avoit été qu'incomplette*,) devient complette après la seconde
„ attaque; & si cela n'arrive pas, *dit-il*, à la seconde, cela arrive presque toujours à la
„ troisiéme, parce que chaque paralysie qui est la suite d'une apoplexie, laisse toujours,
„ quoique guérie en apparence, quelques fibres ou filets obstrués, & qu'ainsi la nature
„ ayant moins de force & les nerfs se trouvant déja en partie obstrués à une seconde ou à
„ une troisiéme attaque, il est tout naturel que pour lors l'obstruction devienne totale &
„ la paralysie complette." Si cela doit arriver naturellement par une seconde ou une troisiéme rechûte, comment cet effet n'auroit-il pas été produit par un nombre considérable d'attaques si violentes, qu'elles faisoient tomber la Malade, dit M. Su son Chirurgien, dans *une paralysie universelle*, & qu'elles la privoient entierement *de connoissance, du mouvement, & du sentiment?* N'est-il pas évident que chaque rechûte, qui comprimoit & obstruoit d'abord la totalité du cerveau, laissoit à chaque fois de tristes restes des liqueurs glaireuses, gluantes & épaisses qu'elle avoit rassemblées, & qui avoient causé l'engorgement? N'est-il pas certain que la nature étant toujours plus foible à chaque attaque, & le cerveau moins en état de former de la lymphe subtile capable de le deffendre, une autre attaque qui survenoit ensuite devoit faire encore plus d'effet que la précédente, & augmenter de plus en plus l'obstruction?

Mais pourquoi nous arrêter à prouver par raisonnement que cela a dû nécessairement arriver, puisque nous avons des preuves de fait que cela est arrivé effectivement? Tous nos témoins ne déclarent-ils pas que depuis le mois de Janvier 1730. la Demoiselle Hardouin demeuroit immobile dans le lieu où on la mettoit, ne pouvant faire aucun usage de ses jambes qui *étoient froides comme celles d'un mort*, & qu'on étoit obligé de la porter dans son lit, de l'habiller & de la deshabiller comme un cadavre qu'on ensévelit, sans qu'elle pût s'aider en aucune sorte, du moins de ses jambes qui n'étoient plus pour elle qu'un poids inutile, & même de tout le côté gauche qui étoit si entierement privé d'esprits, que sa pesanteur l'entraînoit insensiblement à terre pour peu qu'elle fût panchée de ce côté-là, sans qu'elle pût se relever ni se retenir.

Que des membres dénués si totalement des esprits qui donnent la chaleur & la vie,

ſoient dans un état phyſiquement incurable, c'eſt ce qu'il n'eſt pas poſſible de révoquer en doute, & ce que j'ai déja démontré pluſieurs fois, non ſeulement par la déciſion des Maîtres de l'art, mais auſſi par des principes d'Anatomie généralement reconnus, & dont la raiſon ſeule apperçoit aiſément la certitude. En effet c'eſt par le moyen de ces eſprits de feu que la nature agit, & qu'elle eſt en état, ou de ſe ſecourir elle-même, ou de profiter du ſecours des remèdes. Mais où il n'y a plus d'eſprits & de lymphe, il n'y a plus de reſſource parce qu'il ne peut plus y avoir d'action.

„ Ce ſont les eſprits, *dit M. Cannac dans ſa Diſſertation ſur la guériſon d'Anne* „ *Augier**, par l'action deſquels la nature ſe ſoulage & ſe débarraſſe, & ce ſont ces eſprits „ même qui manquent, & qui manquent entierement dans toute l'étendue de la partie „ affligée. Qu'elle reſſource pourroit avoir la nature? Auſſi l'expérience confirme-t-elle, „ *ajoute-t il*, que jamais des membres, qui ſont une fois tombés en paralyſie complet- „ te, n'ont repris leur action & leur mouvement."

* I. Demonſt. du Tome II.

Si jamais cela n'eſt arrivé, ſi tous les Maîtres de l'art conviennent même que cela eſt impoſſible, que deviennent les frivoles raiſonnemens des adverſaires des œuvres de Dieu, qui oſent attribuer aux mouvemens que l'imagination peut produire dans le cerveau, la guériſon ſubite des paralyſies les plus complettes & les plus invétérées. Pour cet effet il leur plaît de ſuppoſer que l'imagination, en agitant les eſprits animaux qui ſont dans le cerveau, leur donne ſubitement une force prodigieuſe, qui leur fournit le moyen d'exécuter en un moment ce qu'ils n'avoient pû faire pendant pluſieurs années; qu'elle leur fait diſſiper & anéantir tout à coup les obſtructions les plus épaiſſes qui depuis long-tems comprimoient les racines des nerfs, quoique ces obſtructions ſe ſoient endurcies, enracinées & conſolidées tous les jours de plus en plus pendant des années: qu'elle leur donne la faculté de rouvrir & de recreuſer dans toute l'étendue des nerfs depuis le cerveau juſqu'aux extremités des membres, toutes les petites routes néceſſaires pour le paſſage & l'action de ces eſprits, quoique ces petites routes ſe fuſſent applatties, bouchées, collées, & effacées, faute d'avoir été remplies & humectées pendant long-tems par ces eſprits, ſans le ſecours deſquels elles ne peuvent conſerver leur ouvertures: qu'elle leur fait avoir le talent de rendre la force, la ſoupleſſe & l'élaſticité à des nerfs deſſéchés & réduits à n'être plus que des filets: qu'elle leur donne le pouvoir de rétablir en un inſtant, & même de régénerer des muſcles dont l'exceſſive maigreur eſt une preuve palpable & viſible qu'ils ont perdu leurs tuyaux, & qu'ils ne ſont plus qu'une maſſe aride & dépourvue d'organes.

Quoi! Pour guerir une telle maladie dont l'incurabilité eſt ſi manifeſte, il ne faut qu'avoir l'imagination vivement frappée qu'on en guérira? Mais ſi cela eſt, comment n'y a-t-il jamais eu d'exemple depuis le commencement du monde qu'un tel fait ſoit arrivé, ſi ce n'eſt par Miracle? Comment tous les Médecins ont-ils juſqu'à préſent ignoré un ſi puiſſant ſpécifique, & ont-ils au contraire toujours uniformément jugé, que les paralyſies complettes étoient un mal par rapport auquel toutes les reſſources de la nature & de l'art étoient impuiſſantes? Comment le Diable même malgré ſa ſubtilité, n'a-t-il point ſçu juſqu'à ce jour ce beau ſecret? Le pouvoir que Dieu lui laiſſe le plus communément exercer ſur les hommes, c'eſt de mettre leur imagination en mouvement: & néanmoins on ne voit point que pour ſe faire réverer par les Idolâtres ſous le nom d'Eſculape, il ait jamais guéri aucune paralyſie complette. On ne voit point qu'aucun Magicien ait reçu de lui ce merveilleux talent. Cependant quel interêt l'eſprit pervers n'auroit-il pas eu de contrefaire par ce moyen les Miracles de Jeſus-Chriſt & des Saints? S'il ne falloit pour cela que remuer l'imagination, ne l'auroit-il pas fait nombre de fois? Mais cette fauſſe ſuppoſition n'eſt pas ſeulement contraire aux principes les plus certains de l'Anatomie, à l'expérience de tous les ſiécles, & au ſentiment unanime de tous les Maîtres de l'art, elle oſe même combattre un jugement de Jeſus-Chriſt. Ne nous a-t-il pas déclaré lui-même que la guériſon ſubite d'une paralyſie eſt un Miracle ſi inconteſtablement divin, que la

vûe

vûe d'une telle guériſon a dû ſuffire pour convaincre les Phariſiens, qu'il avoit le pouvoir de remettre les péchés, ce qui n'appartient qu'à Dieu? *Or afin que vous ſachiez que le Fils de l'homme a ſur la terre le pouvoir de remettre les péchés, levez vous, dit-il au Paralytique, emportez vôtre lit, & allez vous en dans votre maiſon.* Si l'imagination de ce Paralytique fortement remuée par les paroles de Jeſus-Chriſt eût été capable de produire une ſi belle cure, ce Miracle eût été fort équivoque, & Jeſus-Chriſt n'auroit pas dû éxiger que les Phariſiens le regardaſſent comme une preuve déciſive, qu'il étoit le Fils de Dieu & qu'il partageoit avec ſon pere le droit de diſpoſer du ſort des hommes. Mais ſi Jeſus-Chriſt a jugé dans le tems que l'éclat de ſa gloire étoit ſi fort obſcurci par les voiles de ſon humanité, que néanmoins les Phariſiens étoient inexcuſables de n'avoir pas été convaincus de ſon être divin par ce Miracle, que juge-t-il aujourd'hui dans le Ciel de ceux qui ſont aſſez téméraires pour ſoutenir que l'imagination ſuffit pour opérer de telles merveilles? Ah! ne nous rangeons pas du côté de ces faux Docteurs, que la vûe des miracles du Sauveur du monde n'a fait qu'endurcir, & qui chercherent peut-être dans la ſubtilité de leur eſprit, ainſi qu'on fait en ce ſiécle, de vains prétextes pour les révoquer en doute. Matth. IX. 6.

La ſuppoſition du pouvoir incompréhenſible que les ennemis de la vérité attribuent à l'imagination, eſt d'autant plus abſurde, qu'on peut dire qu'en quelque ſorte des membres tout à fait paralytiques ſont des membres déja morts. En effet le peu de ſang artériel qui ſe diſtribue encore dans un membre entierement privé d'eſprits animaux, produit ſeulement l'effet de ces aromates qui ne ſont propres qu'à deffendre de l'anéantiſſement une figure de membres que la corruption feroit diſparoître à notre vûe ſans un tel préſervatif: mais comme ce ſang ne peut donner ni la ſenſibilité ni le mouvement, il ne communique point une véritable vie, & il ne ſert proprement qu'à conſerver des membres qui quoique morts, ſont encore joints à ceux qui vivent, & qu'à faire un ſeul tout de l'homme en vie & du cadavre.

Mais ſi la guériſon de la paralyſie de la Dlle. Hardouin étoit devenue déja phyſiquement impoſſible, par rapport à tous ceux de ſes membres qui étoient entierement privés d'eſprits, la durée de cet état a ajouté impoſſibilité ſur impoſſibilité. Le Lecteur a déja vû dans les Démonſtrations précédentes, que M. Gaulard avance comme un fait inconteſtable „ que dans les corps animés tous les tuyaux ou cavités compoſées de parties flexi-„ bles & deſtinées à recevoir & à tranſmettre un liquide, s'affaiſſent lorſque le liquide „ ceſſe pendant long tems d'y couler; que les parois intérieures de ces tuyaux ſe collent; „ que la cavité s'efface entierement, & qu'il ne reſte plus qu'un corps ſolide dont les „ conduits ſont abſolument détruits. *Il prouve par différentes experiences d'Anato-„ mie, que dans ce cas* des vaiſſeaux même d'un diamétre conſidérable, de creux qu'ils „ étoient ſe changent en ligamens, & perdent entierement leur cavité: *d'ou il conclud,* „ qu'à plus forte raiſon les conduits déliés & preſque inſenſibles de la lymphe ſubtile dans „ les nerfs, doivent ſe boucher entierement, & leur cavité ſe détruire & s'effacer, s'ils „ ſont pendant plus d'un an ſans recevoir cette lymphe ſubtile." Si cela doit néceſſairement arriver pendant le cours d'un an, il s'enſuit que cela eſt infailliblement arrivé pendant dix-neuf mois. Ainſi il eſt démontré que les cavités des nerfs, qui ne portoient plus d'eſprits dans les jambes de la Dlle. Hardouin depuis le mois de Janvier 1730. étoient entierement bouchées, effacées & détruites au mois de Juillet 1731. Or il eſt de la derniere évidence que ni la nature ni l'art ne pouvoient avoir aucune reſſource pour rétablir des conduits effacés & des cavités détruites. Voilà donc une double impoſſibilité phyſique qui s'oppoſe à la guériſon de notre Demoiſelle

Ajoutons y encore quelques réflexions tirées de l'état où elle étoit réduite dans les derniers tems. Chaque attaque d'apoplexie avoit néceſſairement augmenté de plus en plus l'obſtruction du cerveau. Plus il eſt obſtrué, moins il eſt en état de former de lymphe

ſubtile: & en effet on voit que dans les derniers tems qui ont précédé la guériſon, le cerveau en fourniſſoit ſi peu que toutes les forces de notre malade étoient entiérement anéanties, que preſque tous ſes membres juſqu'à la langue étoient entrepris de paralyſie, & que tout ſon corps à l'exception de la main droite, paroiſſoit déja livré au froid, à l'inaction & à l'inſenſibilité de la mort.

Quoi de plus incurable à tous égards que l'état d'une paralytique ſans voix, ſans mouvement & preſque ſans vie, & qui tomboit à tout inſtant dans des évanouiſſemens affreux, qui faiſoient craindre à chaque fois qu'ils ne fuſſent plûtôt la mort même que ſon image? Où ſeroit ici la reſſource? Où trouver de la lymphe ſubtile pour ranimer ce corps qui étoit depuis ſi long-temps dans une foibleſſe déplorable? N'eſt-il pas au contraire évident que ces membres froids & inſenſibles étoient entierement privés de ces eſprits qui portent avec eux la chaleur & la vie? D'ailleurs où ces eſprits auroient-il pû ſe former tandis que le cerveau étoit lui-même à demi perclus par une multitude d'obſtructions? Les attaques d'apoplexie & les paralyſies univerſelles où tomboit la malade tous les trois ou quatre mois, & ſes fréquens évanouiſſemens, n'étoient-elles pas des preuves ſenſibles que loin que ſon cerveau fût en état de produire ces eſprits de vie en abondance, il avoit peine à en fournir le peu qui étoit abſolument néceſſaire pour entretenir le mouvement dans le petit reſte des nerfs dont les cavités n'étoient pas encore détruites? Enfin où trouver des reſſorts pour agir, quand preſque tous les nerfs dénués depuis long-tems de la liqueur vive qui doit les animer, avoient perdu leurs canaux & étoient tombés dans le relâchement, dans l'engourdiſſement & la ſéchereſſe? En un mot, où trouver des forces pour ſortir d'un tel état, quand cet état n'eſt lui-même que foibleſſe, qu'impuiſſance, qu'évanouiſſement & qu'agonie? Non! il n'y a que le Maître de la nature qui puiſſe faire exécuter les mouvemens les plus violens à un corps qui en étoit ſi abſolument incapable, & rendre ſubitement la ſanté la plus forte & la plus infatigable à des membres qui étoient réduits à un état dont l'incurabilité étoit ſi manifeſte. C'eſt néanmoins ce que tout Paris a vû s'exécuter ſous ſes yeux. Le Lecteur en va trouver les preuves dans la Propoſition ſuivante.

III. PROPOSITION.

La Demoiſelle Hardouin a été ſubitement guérie de ſa paralyſie ſur le Tombeau du Bienheureux M. de Pâris le 2. Août 1731. *& dès le même jour elle a joüi d'une ſanté parfaite & infatigable.*

LORSQUE les Sœurs de Lazare envoyerent dire à Jeſus-Chriſt l'extrémité où leur Frere ſe trouvoit, *cette maladie*, répondit le Sauveur du monde *ne va point à la mort, mais elle n'eſt que pour la gloire de Dieu.* Ne pouvons-nous pas aujourd'hui en dire autant de l'extrémité où il avoit plû à celui devant qui les évenemens futurs ont toujours été préſens, de réduire la Dlle. Hardouin avant ſa guériſon ſubite? Guériſon auſſi merveilleuſe dans la maniere dont le Tout-puiſſant a jugé à propos de l'opérer, qu'admirable dans ſa promptitude & dans ſa perfection. Quel état peut approcher davantage de celui où étoit Lazare dans ſon Tombeau, que celui d'une paralytique dont le corps immobile, privé de preſque tous les eſprits néceſſaires pour l'animer, a perdu depuis long-tems l'uſage de la plûpart de ſens, & dont les défaillances continuelles ſont encore un nouveau trait de reſſemblance avec la mort?

Nous avons déja vû qu'un des témoins atteſte que la Dlle. Hardouin avoit *un viſage ſi pâle & ſi défait* lors de ſon tranſport à S. Médard, qu'elle ſembloit *prête à rendre les derniers ſoupirs.*

La Dame Tachot déclare que lorſqu'elle fût arrivée dans l'Egliſe, on n'oſa d'abord l'ôter

l'ôter de dedans ſa chaiſe à porteurs „ attendu qu'elle empiroit de moment en moment, „ & qu'elle fut très-mal pendant le tems de la célébration de la Meſſe."

„ Elle étoit très-mal avant d'être miſe ſur la Tombe, *dit le ſieur Cotton du Verger.*" „ Elle aſſiſta à la Meſſe, *dit la Demoiſelle Cotton*, car elle étoit trop accablée pour l'en- „ tendre, & même elle nous a dit qu'elle ne s'étoit apperçue qu'elle étoit à l'Egliſe, que „ lorſqu'on leva Notre Seigneur."

„ Je lui ai entendu dire, *déclare la Demoiſelle Monin*, qu'elle avoit entendu la „ Meſſe ſans connoiſſance."

Mais avant que de rapporter les merveilles de ſa guériſon, arrêtons encore un moment les yeux ſur cette agoniſante. Conſidérons la pâleur hideuſe répandue ſur ſon viſage, ſes regards éteints & mourans, ſon morne & triſte ſilence, la peſanteur & l'inaction de tous ſes membres glacés; en un mot, la foibleſſe la langueur & l'impuiſſance de tout ſon corps preſque privé de vie, de ſorte qu'il ne lui en reſte qu'un ſouffle qui paroît tout prêt à s'exhaler. Elle n'étoit pas morte comme Lazare, mais ſa couleur livide & l'immobilité de tous ſes membres la rendoient ſi reſſemblante à la mort qu'on eût pû aiſément s'y méprendre. C'eſt en cet état qu'on la couche ſur le miraculeux Tombeau.

„ Lorſque la Meſſe fut dite, *déclare la Dame Tachot*, nous la fimes porter ſur la Tom- „ be de M. de Pâris avec beaucoup de peine, à cauſe de ſon extrême peſanteur, parce „ qu'elle n'avoit aucun ſoutien. Sitôt qu'elle fut poſée ſur cette Tombe, il lui prit des „ mouvemens convulſifs dans toutes les parties de ſon corps, enſorte que quoique je la tinſſe „ avec un homme, elle nous donnoit des ſecouſſes ſi grandes que tous les ſpectateurs cru- „ rent qu'elle tomboit de mal caduc."

„ Lorſqu'elle fut ſur cette Tombe, *dit la Demoiſelle Gaboreau*, il lui prit des mou- „ vemens convulſifs ſi violens, que mon fils qui la tenoit avec la Dame Tachot & d'au- „ tres, avoient bien de la peine."

Quelle eſt donc cette perſonne d'une force ſi extraordinaire que pluſieurs autres ont tant de peine à retenir? O prodige vraiment digne de l'admiration de tout l'Univers! Quoi, ces membres dénués depuis ſi long-tems de pluſieurs parties néceſſaires pour exécuter l'action, ont acquis tout d'un coup une vigueur prodigieuſe! Quoi, ces nerfs arides & retrécis, ces nerfs dont toutes les cavités étoient effacées & anéanties, ont recouvré en un inſtant tous les conduits qui leur manquoient, & ſont traverſés de toutes parts par une multitude d'eſprits de feu qui leur redonnent la force, la ſoupleſſe, l'élaſticité & toutes les autres qualités qu'ils avoient perdu! Oui, le Seigneur a parlé & tout eſt ſubitement rétabli. Tous les canaux détruits ſont réparés, & le Tout-Puiſſant fait naître en un inſtant dans ce corps épuiſé une ſource féconde de lymphe, qui ſe répand avec impétuoſité dans tous ces membres, dont pluſieurs étoient depuis ſi long-tems inanimés.

Mais toutes ces opérations ne ſe font pas ſans douleur. Les nerfs engourdis & deſſéchés depuis tant d'années ſentent vivement que les cavités qu'ils avoient perdues ſe rouvrent & ſe reforment dans toute leur étendue; les muſcles applatis éprouvent quelques ſouffrances par l'enfantement ſubit de tuyaux qui leur manquoient, & par le choc de la lymphe ſubtile qui recreuſe tous ceux qui leur étoient reſtés: tout ce corps accoutumé par une ſi longue habitude à demeurer dans une entiere inaction, ſouffre d'être agité ſubitement par les ſecouſſes les plus vives, & s'étonne d'exécuter lui même contre ſa volonté les mouvemens les plus violens.

Ces agitations évidemment ſurnaturelles étant finies au bout d'une demie heure, & la lymphe ſubtile ayant ceſſé tout à coup de ſe répandre dans les membres nouvellement rétablis, la Dlle. Hardouin parut retomber dans ſon premier état. *Je ſus retirée*, dit elle, *de deſſus le Tombeau ſans aucun ſoulagement ſenſible pour la premiere fois; je fis ſigne qu'on me tranſportât dans l'Egliſe. Des que j'y fus, la violence des mouvemens recommença.*

Après

Après être reſtée une demie heure ſur le Tombeau, dit la Demoiſelle Cotton, *elle fut remiſe dans ſa chaiſe à porteurs, & portée derriere le chœur devant le Saint Sacrement, où les Convulſions recommencerent avec tant de violence qu'on fut contraint de tenir la chaiſe à porteurs, dans la crainte qu'elle ne la fit tomber.*

On la remit *dans ſa chaiſe*, dit le Sieur Cotton, *on la tranſporta dans l'Egliſe*, & *on la plaça devant le Saint Sacrement, où ſes Convulſions ont recommencé avec plus de force.*

C'eſt ainſi que la préſence adorable de celui qui ébranle les montagnes, & fait trembler la terre, donnoit un mouvement prodigieux à ce corps, qui avoit été depuis ſi long tems dans l'impuiſſance la plus entiere. C'eſt ainſi que le Tout-Puiſſant avant que de rendre une vie parfaite à ces membres inanimés, vouloit témoigner que c'étoit lui-même qui opéroit le prodige de préparation qu'il avoit déja commencé ſur le Tombeau de ſon Serviteur; & afin qu'il fût plus évident que c'étoit ſa main adorable, qui opéroit ces préludes de guériſon, il délie dans le fort des agitations la langue paralytique, & lui rend tout à coup la parole.

„ Je fus témoin, alors *dit le Sieur Cotton du Verger*, que la parole lui revint, & „ qu'au milieu des maux qu'elle ſouffroit, la premiere parole qu'elle prononça fut: *Ah „ mon Dieu!*

Pluſieurs autres témoins rapportent le même fait, & qu'enſuite elle appella la Dame Tachot ſa ſœur. „ Je ne fus jamais plus ſurpriſe, *dit cette Dame elle-même*, que de „ m'entendre appeller par elle, & je lui fus demander ſi c'étoit elle qui m'appelloit; elle „ me répondit qu'elle ſentoit qu'elle parloit aiſément, mais qu'elle ſouffroit de grands „ maux."

Voyant un commencement de Miracle, dit la Demoiſelle Cotton, *on la reporta ſur le Tombeau.*

„ Ce commencement de guériſon, *dit le ſieur Cotton du Verger*, la fit reporter ſur la „ Tombe."

„ Tous ceux qui étoient préſens, *dit un autre témoin*, dirent qu'il falloit la remet- „ tre ſur le Tombeau de M. de Pâris."

Dieu qui ne vouloit pas qu'on pût douter que ce ne fût à l'interceſſion de ce Saint Appellant qu'il accordoit cette merveilleuſe guériſon, inſpira à tous les aſſiſtans de la reporter ſur ſon Tombeau, où les premiers prodiges avoient commencé de paroître.

„ Auſſitôt qu'elle y fut, les mouvemens convulſifs, *dit la Dame Tachot*, la reprirent „ comme la premiere fois, mais avec plus de violence."

„ Ses couleurs ſe ranimerent, *dit la Demoiſelle Cotton*, elle ſe leva.... & elle marcha „ depuis la Tombe juſqu'à la chaiſe à porteurs, ſoutenue par deſſous les bras, mais d'un „ pas aiſé & délibéré."

„ Elle s'eſt enſuite levée ſur ſon ſéant, *dit le Sieur Cotton*, eſt deſcendue de deſſus le „ Tombeau ſoutenue ſeulement ſous les bras, & de cette façon eſt allée juſqu'à ſa chai- „ ſe à porteurs."

C'eſt ainſi, ô mon Dieu, qu'après avoir fait ſouffrir des ſecouſſes violentes à une ame liée par les chaînes d'une habitude invétérée, vous faites enfin ſuccéder la force à la foibleſſe, l'action à la langueur, la joie à la triſteſſe, la vie à la mort.

Le prodige d'une guériſon ſi ſurprenante fixe tous les yeux ſur cette reſſuſcitée; on voit avec admiration que les couleurs de la ſanté ont effacé en un moment la pâleur de l'agonie, & on la ſuit avec empreſſement pour contempler plus à loiſir les merveilles que Dieu venoit d'opérer en ſa faveur.

La chaiſe à porteurs s'étant miſe en chemin pour la ramener chez elle, *ſur le champ tout le monde la ſuivit*, dit le ſieur Cotton.

„ Etant arrivée dans la rue Geoffroi-l'Aſnier où je demeure, *dit la Dlle. Hardouin*, „ je

„ je marchai toute ſeule juſqu'à mon logis, & je montai deux étages ſeule & ſans aide, „ étant parfaitement guérie, parlant & marchant comme avant toutes mes maladies. "

„ Sur les neuf heures & demie du matin du même jour 2. Août, *dit le ſieur Montigni*, je fus fort ſurpris de voir cette Fille marcher à pied toute ſeule, ſans aucune aide „ de perſonne, & entrer dans ſon allée pour monter chez elle. Mon étonnement fut ſi „ grand que pour voir ſi je ne trompois point, je la ſuivis dans ſa maiſon, & je la vis ef- „ fectivement monter toute ſeule au ſecond étage dans une grande Salle, où elle entra „ pour ſe montrer plus commodément au grand nombre de perſonnes qui vinrent de „ tous côtés. "

„ J'ai vû, *dit le ſieur Poitevin*, que le même jour 2. Août ſur les neuf heures & de- „ mie du matin, la Dlle. Hardouin revint chez elle à pied ſans l'aide de qui que ce ſoit, „ dont je fus très-étonné. "

„ Sur les neuf heures & demie du matin dudit jour 2. Août, *diſent le ſieur Teintu- „ rier & ſa femme*, nous l'avons vue vers le milieu de la rue Geoffroi-l'Aſnier, marcher „ toute ſeule & revenir à ſa maiſon, où elle monta toute ſeule & ſans aide, étant alors „ parfaitement guérie. "

„ Après avoir été rapportée par les Porteurs juſque dans la rue Geoffroi-l'Aſnier, *di- „ ſent le ſieur Langoiſſeux & ſa femme*, elle a ſorti ſeule de ſa chaiſe, & a marché & „ monté au ſecond étage comme ſi elle n'eût point été malade. "

„ Sur les neuf heures & demie du matin, *dit une ſœur de la Miraculée*, j'entendis „ une grande rumeur dans notre rue, ce qui m'obligea de mettre la tête à la fenêtre „ pour voir ce que c'étoit. Je fus très ſurpriſe de voir que c'étoit quantité de monde qui „ ſuivoit ladite Louiſe Hardouin ma ſœur qui marchoit toute ſeule dans la rue. Je deſ- „ cendis & fus au devant d'elle, je la vis monter toute ſeule juſqu'au ſecond étage, & je „ vis qu'elle étoit parfaitement guérie.

„ Les voiſins en furent ſi ſurpris qu'ils fondoient tous en larmes, *dit la Dlle. Cotton.*

„ Sur les neuf heures & demie du matin dudit jour 2. Août, *dit la Demoiſelle Ta- „ chot*, ayant vû monter ma tante Louiſe Hardouin toute ſeule notre eſcalier, ma ſur- „ priſe fut ſi grande que je me trouvai mal de ſaiſiſſement. "

Qui eût pu n'être pas frappé d'admiration & s'empêcher de verſer des larmes de joie, en voyant cette Fille qu'on avoit tranſportée trois heures auparavant ſans parole, ſans force, percluſe depuis long-tems de preſque tous ſes membres, la mort peinte ſur le viſage, qui paroiſſoit prête à tout moment de rendre les derniers ſoupirs, en la voyant, dis-je, marcher d'un pas ferme & aſſuré, la vivacité dans les yeux, la joie ſur le viſage, l'air animé, & monter un eſcalier avec autant de facilité & de légéreté que ſi ſes jambes n'euſſent jamais été paralytiques?

Auſſitôt qu'elle fut de retour chez elle, ſon premier ſoin fut d'envoyer chercher le ſieur Su ſon Chirurgien, qui l'avoit vue encore la veille, & qui avoit juſqu'alors différé de croire les Miracles. „ Le 2. du mois d'Août, *dit-il*, elle m'envoya chercher ſur les „ dix heures du matin. Je la trouvai parlant & marchant auſſi librement que moi, & *pa- „ roiſſant jouïr* d'une parfaite ſanté. Elle me dit qu'elle arrivoit de S. Médard, & qu'el- „ le ne ſe ſentoit en aucune maniere de ſes incommodités paſſées.... Je prends Dieu à „ témoin, *ajoute-t-il*, que l'expoſé ci-deſſus eſt véritable: en foi de quoi j'ai délivré „ le preſent Rapport. "

Ici ſe préſente une multitude innombrable de témoins de toute ſorte d'états & de conditions, dont le flux & reflux étoit continuel, qui ne ceſſerent point pendant pluſieurs mois de venir examiner la Miraculée depuis le matin juſqu'au ſoir. Mais on n'a recüeilli que les témoignages de ceux qui avoient eû une plus parfaite connoiſſance de l'extrémité où elle étoit réduite avant ſa guériſon.

„ Je ſouſſigné Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris & Vicaire de S. „ Ger-

„ Gervais, *dit M. Thurcault*, certifie connoître particulierement la Demoiſelle Hardouin depuis plus de vingt-cinq ans, & que Jeudi dernier 2. du mois d'Août elle a „ marché librement, & a été guérie de toutes ſes infirmités, comme j'en ai été moi-même témoin oculaire. "

M. Bobuſſe Tréſorier de l'Egliſe Parroiſſiale de S. Gervais, qui connoiſſoit auſſi *particulierement* la Dlle. Hardouin, certifie pareillement „ que le 2. du mois d'Août elle a „ été tranſportée avec beaucoup de peine à S. Médard, & que dès ce jour là elle a marché librement, & a été guérie de toutes ſes maladies & infirmités: *ce dont il a été* „ *déclare-t-il*, témoin oculaire. "

M. Parent, Auditeur des Comptes, certifie auſſi *que le bruit de ſa guériſon ſubite s'étant répandu ledit jour 2. Août*, il l'a *vue le même jour marcher ſeule.*

Madame Ganeau, Veuve d'un Sécretaire du Roi & premier Commis du Tréſor Royal, déclare qu'elle a „ été extrémement ſurpriſe de la voir le 2. Août ſe portant bien & marchant librement à ſon retour de S. Médard, & l'avoir vue depuis pluſieurs fois en parfaite ſanté. "

„ Le jour qu'on l'a portée à S. Médard, *dit la Demoiſelle Boullet épouſe du ſieur* „ *Targe*, je certifie l'avoir vûe le matin, & avoir prié Dieu qu'il voulût bien la prendre, étant trop attendrie de la voir ſouffrir. On me dit au bout de quelques heures „ qu'elle étoit guérie. J'y courus ſur le champ.... J'eus de la peine à entrer au ſecond „ appartement où elle étoit, à cauſe de la grande quantité de monde qui venoit admirer cette guériſon ſi miraculeuſe. Quand elle m'apperçut, elle vint à moi de même „ que ſi elle n'avoit jamais été malade. Je m'en ſuis trouvée mal de joie. Je certifie devant Dieu, *ajoute-t-elle*, que je ne dis rien de faux."

„ J'y vins peu de tems après qu'elle fut arrivée chez elle, *dit le ſieur Cotton du Verger:* elle vint au devant de moi d'un pas auſſi délibéré, que je l'avois vû marcher dans „ ſa plus parfaite ſanté. Je la vis parlant aiſément, agiſſant de même, faiſant le recit de „ ſa guériſon à tous ceux qui s'en venoient informer; & il eſt même certain que lorſqu'elle ſe portoit le mieux, elle n'auroit jamais ſoutenu la fatigue de répondre à la multitude de perſonnes qui venoient la voir.... J'ai vû, *ajoute-t-il*, beaucoup de perſonnes qui ſont venues la voir, parmi leſquelles il y avoit des gens de condition, *dit un* „ *autre témoin*, au devant de qui elle alloit avec une ſi grande facilité, qu'elles avoient „ peine à ſe perſuader qu'elle eût jamais eû aucune infirmité."

Quelle étoit donc la perfection de ſa guériſon, puiſqu'il ne reſtoit plus aucune marque de maladie, & qu'au contraire ſa ſanté étoit ſi parfaite que ceux qui ne l'avoient pas vue dans l'état déplorable où ſa paralyſie l'avoit réduite, ne pouvoient ſe perſuader qu'elle eût été paralytique, & que ceux qui l'avoient vue avoient peine à croire que ce fût la même perſonne? Quel prodigieux changement, de paſſer ainſi tout d'un coup de l'état invétéré d'une foibleſſe extrême & d'une impuiſſance entiere, à une force extraordinaire! Car il ſembloit que ſes membres nouvellement reſſuſcités fuſſent devenus infatigables.

Elle a ſoutenu depuis le moment de ſa guériſon de très grandes fatigues, par la quantité de monde qui l'eſt venu voir, ſans en être incommodée: c'eſt ce que j'ai vû, dit la Demoiſelle Cotton, *auſſi bien que pluſieurs autres témoins.* Mais on n'a pas beſoin de témoins pour ſe perſuader qu'un Miracle qui fit autant de bruit, & qui avoit été demandé à Dieu expreſſément en témoignage que l'Appel de la Conſtitution étoit la voie qu'il falloit ſuivre, attira chez la Miraculée une infinité de perſonnes, qui vinrent voir ſi la guériſon ſubite étoit auſſi parfaite qu'on le publioit. Les uns y venoient dans le deſſein de s'en édifier & d'en rendre gloire à Dieu, les autres dans l'eſpérance de trouver quelque moyen de jetter des nuages ſur l'éclat de ce Miracle. Perſonne ne doutera que les Eſpions & les autres Emiſſaires de la Police, & même généralement tous ceux qui croient avoir intérêt de combattre les Miracles de nos jours, n'aient été des plus empreſ-

preſſés à faire ſubir à la Miraculée toutes les rigueurs de l'examen le plus ſévere. Cependant il eſt ſi vrai que toutes leurs malignes recherches n'aboutirent qu'à conſtater la certitude & la grandeur du Miracle, que M. l'Archevêque de Sens n'a rien trouvé dans les Archives de la Police qui pût lui donner le moindre prétexte de contredire la vérité des faits. C'étoit en vain que les Examinateurs critiques ſe ſuccédoient ſans intervalle, pour tâcher d'épuiſer les forces de cette Fille, dont les membres ſi long-tems inanimés venoient d'être rappellés à la vie: Dieu leur avoit donné une vigueur qui ſuffiſoit à tout. Auſſi depuis ce tems-là la Dlle. Hardouin a toujours continué de jouïr de la ſanté la plus parfaite. Oſera-t on encore, en voyant des membres perclus depuis ſi long-tems, & où tout manquoit pour agir, reprendre en un moment toute la force de ceux dont les muſcles & les nerfs ont le plus de vigueur & d'agilité, oſera-t-on, diſ-je, méconnoître l'Auteur d'un tel ouvrage? Non, il n'y a que celui qui pour faire ſortir l'être du néant, n'a beſoin que de le vouloir, qui ait pû régénérer ainſi tout à coup tout ce qui étoit détruit dans ces nerfs & ces muſcles privés totalement depuis dix-neuf mois des eſprits animaux néceſſaires pour les conſerver dans leur intégrité.

J'en ai déja dit aſſez pour en perſuader tous ceux qui cherchent de bonne foi la vérité, mais comme on ne peut trop fournir de preuves à celui dont les paſſions du cœur ont obſcurci les lumieres de l'eſprit, je vais encore le démontrer dans ma derniere Propoſition

IV. PROPOSITION.

Une pareille guériſon n'a pû être opérée que par le Tout-puiſſant.

QUi le croiroit, qu'il eſt aujourd'hui plus aiſé de convaincre un Athée des œuvres de Dieu, que d'en faire convenir la plûpart des Théologiens? C'eſt pourtant à quoi nous en ſommes réduits dans ce ſiécle de fer où l'incrédulité eſt devenue un vice preſque univerſel. Prouvez à un Athée par des témoignages qu'il ne puiſſe récuſer, qu'il s'eſt fait une guériſon ſubite d'une paralyſie complette: démontrez-lui par des principes certains d'Anatomie, qu'une pareille guériſon n'a pû s'operer ni par les reſſorts de la nature, ni par les ſecours de l'art; vous le verrez ſe troubler, s'attendrir, & s'il reſte dans ſon cœur quelque deſir de trouver la vérité, vous l'entendrez confeſſer bientôt hautement qu'une pareille guériſon n'a pû être faite que par un Etre tout-puiſſant, qui commande à la nature & qui n'eſt point aſſujetti à ſes loix. Preſentez les memes preuves à des Archevêques & à nombre de Docteurs, ils n'en ſont preſque pas touchés, ou du moins ils affectent de ne le paroître pas. Auſſi compte-t-on bien plus d'Athées & de Déiſtes que de Conſtitutionnaires convertis par les Miracles.

La guériſon d'une paralyſie conſommée avoit été juſqu'à préſent reconnue par tout le monde pour impoſſible à tout autre être, qu'à celui dont la puiſſance ſuprême exécute elle-meme tout ce qu'elle ordonne, & qui n'a qu'à vouloir pour être obéie. Le Médecin le démontre aux ſens, le Philoſophe en convainc la raiſon, l'homme judicieux en ſent l'évidence, l'Evangile l'apprend aux Chrétiens; mais le Conſtitutionnaire nie tout ſans vouloir rien examiner. Il nie les faits les plus certains, il nie les conſéquences les plus évidentes, & parvient ainſi à s'étourdir lui-même, & à ne pas voir la lumiere qui ſe préſente à ſes yeux. Redoublons donc nos efforts pour le convaincre, ou plûtôt eſpérons de la bonté de Dieu que ſon action étant ici ſi manifeſte, daignera perſuader lui-même tous les eſprits que cette guériſon eſt ſon ouvrage.

En effet, M. l'Archevêque de Sens, quelque prévenu qu'il ſoit, n'oſe attribuer au Démon les guériſons obtenues par l'interceſſion de quelques-uns de ceux des Appellans qui ſont déja dans le Ciel, qu'en ſuppoſant que ce ne ſont que des guériſons lentes & im-

Parfaites, de maladies peu conſidérables cauſées par quelque altération & quelque dérangement dans les liqueurs; & qu'ainſi pour procurer ces guériſons, il n'a fallu que purifier Peu à peu ces liqueurs, & leur faire reprendre leur cours naturel. Mais quand il verra que les guériſons en queſtion, & entre autres celle de la Dlle. Hardouin, n'ont pû être opérées que par la régéneration ſubite d'une quantité prodigieuſe d'eſprits animaux dont la ſource étoit preſque tarie, & par la formation de cavités & de tuyaux qui étoient effacés & détruits depuis long-tems, & que tout cela a été fait dans un moment, n'eſt-il pas permis de ſe flatter qu'il reconnoîtra lui-même, qu'il n'y a que le Tout-Puiſſant qui ſoit capable de faire un tel ouvrage: qu'il n'y a que lui qui puiſſe rendre l'être à ce qui n'eſt plus, régénerer tout ce qui a été detruit; & tout cela ſans moyens, & ſans ſucceſſion de tems. Mais ſi le ſubit & la perfection de cette guériſon forcent ce Prélat à en reconnoître l'Auteur, la perſéverance de la ſanté parfaite dont a joui la Miraculée depuis cet heureux moment juſqu'à ce jour, mettra ſans doute le ſçeau à ſa conviction.

Après les preuves que j'ai déjà rapportées, on ne peur douter que tout Lecteur qui fait uſage de ſa raiſon, ne rende déja hommage dans ſon cœur à la puiſſance ſans bornes & à la bonté ſuprême de celui qui a daigné opérer une guériſon ſi admirable à tous égards. En effet qui ne ſent qu'une métamorphoſe ſi étonnante n'eſt nullement du reſſort de la nature ou des remédes, & qu'elle paſſe le pouvoir des Démons mêmes, qui étant des êtres créés ne peuvent agir qu'en employant les remédes qu'ils trouvent dans la nature? Qui pourroit s'empêcher de reconnoître qu'un changement ſi merveilleux ne pouvoit être produit que par une main toute-puiſſante, qui commande en maître à un corps qui n'eſt preſque plus qu'une maſſe froide & inanimée, qui ordonne à des membres inſenſibles & moribonds de faire les mouvemens les plus violens, & qui leur fournit auſſitôt tout ce qui leur eſt néceſſaire pour les exécuter?

On vit néanmoins au Tombeau de M. de Pâris quelques incrédules ſe roidir d'abord contre l'évidence de ce Miracle, & ſuivre la Miraculée juſques chez elle pour tâcher de découvrir quelques prétextes, afin de pouvoir autoriſer leurs doutes. Mais lorſqu'ils ſe furent informés exactement de l'état où étoit la Dlle. Hardouin avant que d'être tranſportée à S. Médard: lorſqu'ils ſçurent que ſa paralyſie commencée il y avoit ſix ans, avoit été dès ſon origine rebelle à tous les remédes, & par cette raiſon jugée incurable par d'habiles Maîtres de l'art; qu'elle s'étoit enſuite augmentée tous les trois ou quatre mois par de violentes attaques d'apoplexie; qu'elle étoit devenue complette il y avoit près de deux ans; que depuis ce tems elle avoit réduit la plus grande partie des membres de cette impotente au froid & à l'immobilité de ceux d'un cadavre; & qu'enfin quelque tems avant ſa guériſon ſubite, tout le reſte de ſon corps étoit dans l'épuiſement & les foibleſſes de l'agonie; pour lors ſe rappellant les grands mouvemens & les fortes agitations que ces membres impuiſſans venoient d'avoir en leur préſence preſque auſſitôt qu'ils eurent touché le marbre du Tombeau, ils demeurerent ſurpris, étonnés, ébranlés: & en voyant ſous leurs yeux la Dlle. Hardouin, dont la pâleur livide avoit fait place aux vives couleurs de la ſanté, agir avec aiſance & marcher d'un pas ferme & délibéré, ils ne purent contraindre aſſez l'impreſſion qu'un Miracle ſi évident fit malgré eux ſur leur eſprit, pour ne pas laiſſer appercevoir le trouble qui les agitoit. Leur air interdit, leurs yeux effrayés, & leur bouche réduite au ſilence furent une preuve de leur conviction, ou d'une opiniâtreté qui n'avoit pas même de prétexte, & ſervirent à leur faire rendre en leur maniere une ſorte d'hommage à la vérité. En effet ces premieres impreſſions que produit la ſurpriſe ſont un témoignage du cœur d'autant plus digne de foi, que c'eſt pour lors la nature toute ſeule qui parle avant que d'avoir conſulté la volonté, dont les paſſions obſcurciſſent ſouvent les lumieres de l'eſprit.

Telles furent encore les larmes de joie que répandirent pluſieurs de ceux qui virent marcher la Miraculée en arrivant du Tombeau, & le ſaiſiſſement de quelques autres, qui

fut

fut ſi grand qu'ils en tomberent preſque évanouis. Mais auſſi quel objet fut jamais plus capable de ſurprendre & de toucher, & plus digne d'admiration & de reconnoiſſance? Quelle bonté plus aimable que celle d'un Dieu qui nous raſſure & nous conſole lui-même en abbaiſſant ſes regards favorables ſur la miſére la plus profonde; qui ne dédaigne point la priere du pauvre, & qui ne craint point de ſe faire trop voir, en venant lui-même rendre ſubitement à des membres inanimés tout ce qui leur manquoit pour agir? Mais en même tems quelle ſageſſe Divine ne remarque-t-on pas dans la conduite avec laquelle il a plû à la Providence de préparer & d'exécuter ce Miracle? Dieu qui deſtinoit la Dlle. Hardouin à rendre un témoignage authentique à toutes les vérités combattues, commence par la purifier pendant ſix années, par l'état le plus triſte & le plus accablant, & en même tems il met dans ſon cœur des vertus qui lui font tirer un avantage infini de ſes ſouffrances. Non ſeulement elle les ſupportoit avec patience, mais brûlant du deſir de s'unir en eſprit à la croix de Jeſus-Chriſt elle aimoit ſon état d'humiliation, & toutes les peines qui en étoient inſéparables. Quoiqu'elle eût la plus parfaite confiance en l'interceſſion de M. de Pâris, elle ne pouvoit, dit-elle, *ſe déterminer à demander ſa guériſon.* Elle préféroit *ſes infirmités* à tous les avantages de la ſanté, parce qu'elle les regardoit, ajoute-t-elle, *comme un moyen pour bientôt quitter la terre.*

C'eſt après l'avoir purifiée par un détachement d'elle-même ſi entier & ſi parfait, c'eſt après avoir réduit ſon corps à l'extrémité la plus déplorable, & l'avoir même privée de la parole, que Dieu lui fait *conſidérer* qu'il *pourroit tirer ſa gloire* de ſa *guériſon*, & *manifeſter* par là *de plus en plus la vérité.* C'eſt dans cette ſeule *vûe* qu'elle forme *le* 30. *Juillet* 1731. *la réſolution* de ſe faire tranſporter *à S. Médard.* „ Je m'y fis tranſ-
„ porter, *dit-elle*, avec l'intention de demander à Dieu ma guériſon par l'interceſſion de
„ ſon Serviteur François de Pâris, non pour moi, mais comme une preuve pour faire
„ connoître de plus en plus ſa puiſſance & la vérité; pour faire reconnoître la ſainteté du
„ Bienheureux Pâris que l'on vouloit anéantir; & pour faire voir qu'il n'avoit pas mal
„ fait de s'oppoſer à la Conſtitution, & que c'étoit la voie qu'il falloit ſuivre. " Elle demande un Miracle à Dieu pour ſervir de témoignage à toutes ces vérités, & Dieu l'opére avec les circonſtances les plus ſurprenantes & les plus merveilleuſes.

Les miracles ſont la voix de Dieu; mais ſur-tout quand ils lui ſont demandés en preuve de quelque vérité, & que ſa miſéricorde les opére dans ces circonſtances, malheur à qui refuſera de ſe ſoumettre à ſa déciſion, ſous pretexte qu'elle eſt contraire à une Bulle qu'on veut faire paſſer mal à propos pour une déciſion de l'Egliſe! *Si teſtimonium hominum accipimus, teſtimonium Dei majus eſt*, dit S. Jean: „ Si nous recevons le té- v. 9.
„ moignage des hommes, celui de Dieu eſt plus grand. "

Mais ſi la bonté & la ſageſſe Divines éclattent dans ce Miracle, la Toute-puiſſance s'y fait voir de la maniere la plus admirable & la plus ſenſible. Quel autre être que Dieu même eût pû faire exécuter les plus violentes ſecouſſes à des membres privés depuis deux ans de tout ce qui étoit abſolument néceſſaire pour faire le moindre mouvement? Qui ne ſçait qui ſuivant les loix que Dieu a impoſées à la nature, les mouvemens corporels ne peuvent ſe produire qu'en conſéquence des eſprits animaux, qui coulans le long des nerfs avec rapidité entrent dans les tuyaux des muſcles & les contractent en les gonflant? Or comment ces eſprits ont-ils pû trouver un paſſage pour entrer dans les cavités des nerfs qui étoient comprimées & bouchées depuis tant de tems dès leurs racines, par des obſtructions qu'une multitude d'attaques d'apoplexie avoient tant de fois augmentées & fortifiées? Comment ont-ils pû couler avec impétuoſité & avec abondance tout le long de ces cavités que la longue abſence de ces eſprits qui ſont néceſſaires pour les entretenir, avoit néceſſairement effacées & détruites? Comment ont-ils pû gonfler les tuyaux des muſcles qui étoient affaiſſés & applatis depuis ſi long-tems, & dont les parois intérieurs s'étoient indubitablement collés & réunis enſemble?

Mais avant que d'agir, il faut être. Où étoit cette abondance extrême d'esprits animaux dans un corps épuisé, languissant, inanimé, & dont les fréquentes défaillances faisoient connoître que le souffle de vie qui lui restoit, pouvoit à peine entretenir le mouvement & la chaleur dans le peu de parties qui n'étoient pas encore réduites au froid & à l'insensibilité de la mort? Comment ces esprits de feu ont-ils pû se former dans un cerveau perclus & comprimé par un grand nombre d'obstructions? Falloit-il moins que l'ordre du Tout-puissant pour en faire naître en un instant une multitude si prodigieuse, qu'elle fut capable d'exécuter tout d'un coup les mouvemens les plus impétueux? Quel autre que le Maître de la Nature eût pû anéantir subitement tous les obstacles qui leur fermoient les passages, rétablir dans un moment toutes les cavités & les tuyaux détruits, & tarir pour jamais la source de toutes ces apoplexies habituelles, dont les effets étoient si pernicieux & dont les suites paroissoient devoir bientôt être si funestes? Enfin, quel autre que l'Auteur de la vie eût pû en même tems remédier à l'appauvrissement & à l'altération des liquides & les changer tout d'un coup de qualité, rendre aux solides engourdis & desséchés depuis si long-tems du jeu, de la force, de l'activité; en un mot tout vivifier, tout réparer, & faire succéder sans intervalle à la foiblesse la plus extrême & aux symptômes d'agonie les plus effrayans, tous les signes & les effets de la santé la plus parfaite, la plus vive & la plus infatigable?

Rien dans l'ordre commun & naturel n'est plus successif & plus lent, que le recouvrement des forces après de grandes & de longues maladies. On n'y parvient que par dégrés, on n'y avance même qu'à l'aide de mille précautions & sous l'ordonnance du régime le plus exact. N'en soyons pas étonnés: il est question de remplacer insensiblement des liqueurs qui manquent, de renouveller peu à peu des esprits épuisés, de ménager des ressorts affoiblis, de fournir des additions aux solides dont le volume s'est diminué par le dessèchement; en un mot, de réparer tout ce qui a été gâté, endommagé, & même détruit dans le cours d'une grande & longue maladie: tout cela éxige un tems très considérable. Donc pour rendre subitement des forces anéanties depuis long-tems, il faut ou communiquer sans cesse aux ressorts les plus foibles & les plus relâchés l'action, des plus vifs; fournir continuellement à un reste de liqueurs viciées & altérées, la vertu & les propriétés de l'abondance des plus parfaites; substituer à tout moment à la place de la foiblesse des solides affaissés & à demi dissipés, la résistance & la force de ceux qui ont entierement conservé leur intégrité: toutes opérations qui seroient un Miracle continuel; ou il faut produire sur le champ une infinité de parties tant solides que liquides, pour faire succéder tout d'un coup à un état d'agonie la vie toute entiere, la santé la plus solide, & les forces les plus complettes. Or accorder un tel pouvoir à tout autre agent qu'à Dieu, ce seroit reconnoître deux Créateurs, & deux Arbitres souverains de la nature.

Tout ce qu'oppose M. l'Archevêque de Sens à un Miracle si inconteſtable, c'est qu'il est opéré par des Convulsions. On en convient, & c'est un fait qui ne peut être révoqué en doute: il paroît même évident que les Convulsions ont été le moyen physique dont Dieu s'est servi pour faire ce Miracle. Ces agitations si merveilleuses dans des membres dénués le moment d'auparavant de tout ce qui étoit essentiel pour exécuter le moindre mouvement, étoient de véritables Convulsions. Mais puisque ces mouvemens n'ont pû être produits que par la régéneration subite de plusieurs êtres qui manquoient dans ces membres inanimés, ainsi qu'il vient d'être démontré, la conséquence nécessaire qui en résulte est que ces Convulsions sont évidemment l'ouvrage de Dieu même. Ainsi loin qu'il soit permis d'en conclurre que le Miracle n'est pas véritable, parce qu'il a été opéré par des Convulsions, il en faut conclurre au contraire que les Convulsions en question venoient de Dieu, puisqu'il n'y avoit que lui qui eût pû les produire dans ces membres, & qu'elles ont opéré un Miracle évident.

Mais pourquoi M. l'Archevêque de Sens prétend-il décrier le Miracle de la Dlle. Hardouin

douin par ſes Convulſions? Il a reconnu lui-même que Dieu a pluſieurs fois opéré des Miracles ſur les Tombeaux de pluſieurs Saints, au milieu des agitations & des douleurs. Qu'il ne croie pas pouvoir décrier les Convulſions de cette Demoiſelle par celles où il trouvera des caractéres deſavantageux. Nous réprouvons avec lui ce qui eſt indigne de Dieu. Nous rejettons la fanatiſme des Sectateurs de Frere Auguſtin. Nous blâmons en général tous ceux qui mépriſent les régles, & en particulier ceux qui leur préferent les inſtincts des Convulſionnaires. Nous déplorons l'illuſion de ceux qui prennent M. Vaillant pour le Prophéte Elie. Nous condamnons les indécences & tout ce qui eſt véritablement contraire à la loi de Dieu. Nous croyons que c'eſt par les régles qu'il faut conduire les Convulſionnaires, loin de faire plier les régles ſous leur volonté.

Mais nous n'oublions pas que la charité eſt la premiere de toutes les régles, ainſi que paroiſſent avoir fait ceux qui condamnent en général tous les Convulſionnaires, ſous prétexte qu'il y a eu des Convulſions accompagnées de choſes repréhenſibles: comme s'il s'enſuivoit de là qu'on ſoit en droit de tout condamner ſans examen & ſans diſcernement, ſur tout lorſqu'on voit que Dieu n'a pas dédaigné de faire des Miracles éclatans au milieu des Convulſions & par les mains des Convulſionnaires.

Il me paroît au contraire, que l'œuvre de Dieu dans les Convulſions eſt digne d'attention par tout ce qu'elle a d'extraordinaire, digne d'admiration par tout ce qui s'y rencontre de grand, digne de reſpect par tout ce qu'elle a de divin; & qu'il eſt en même tems beſoin d'une ſage & judicieuſe critique, pour ſéparer de l'œuvre de Dieu ce qui ne vient pas de lui. Or pour faire cet examen avec fruit, il faut y apporter un deſir ſincére de connoître la vérité, éviter la précipitation qui ſe détermine par préjugés, la malignité qui ne ſaiſit que ce qui eſt mauvais, l'indifférence qui ſe met peu en peine de reconnoître les œuvres & les deſſeins de Dieu, l'incrédulité qui ne ſe rend pas même à l'évidence.

Mais ſans entrer dans la queſtion générale des Convulſions, il me ſuffit ici d'obſerver que celles que la Dlle. Hardouin a éprouvées ſur la Tombe de M. de Pâris, n'ont eu aucun caractére qui les puiſſe faire rejetter, & qu'elles n'ont été en rien différentes de celles qu'on a vues de tout tems aux tombeaux des Saints les plus reſpectables, & qui n'ont point empêché les Peres de l'Egliſe & les Auteurs Eccléſiaſtiques de reconnoître évidemment le doigt de Dieu dans les guériſons dont ces Convulſions extraordinaires étoient ſuivies. Ce ſeroit condamner le jugement de toute l'Antiquité, que de prétendre rejetter un Miracle, ſous prétexte qu'il a été accompagné ou précédé de violentes agitations excitées à la préſence des Reliques. Tenons-nous en donc ſur ce point, comme ſur tout le reſte, à la doctrine de nos Peres, & reconnoiſſons que le Miracle opéré ſur la Dlle. Hardouin ne peut ſouffrir aucune atteinte des Convulſions viſiblement ſurnaturelles dont il a été la ſuite, & en quelque ſorte l'effet.

Ce qu'on lit dans les Livres Saints ayant ſouvent ſon application à différens objets & en differens tems, je ne ſçai ſi on ne pourroit pas appliquer à cette œuvre, ce que le S. Eſprit a dicté preſque dans les mêmes termes au Prophéte Habacuc, chap. 1. ℣. 5. & dans les Actes des Apôtres, chap. 13. ℣. 41. „ Regardez bien cette œuvre, vous qui la mé„ priſez tant. Soyez dans l'étonnement & tremblez de frayeur, car je ferai une œuvre „ en vos jours, que vous ne croirez pas, lorſqu'on vous l'annoncera & qu'elle ſe paſſera „ ſous vos yeux." *Videte contemptores, & admiramini, & diſperdimini quia opus operor ego in diebus veſtris: opus, quod non credetis, ſi quis enarraverit vobis.*"

Puiſque vous nous parlez-vous-même, ô mon Dieu, par les Miracles & les autres Prodiges que vous multipliez dans cette œuvre, permettez-moi de conſidérer la guériſon de la Dlle. Hardouin du même œil dont j'ai déja regardé pluſieurs Miracles, c'eſt à dire, comme un image & un gage des graces ſpirituelles que l'Egliſe attend de votre miſéricorde? Quand ſera-ce, ô Dieu de bonté, que notre état d'humiliation, de foibleſſe & d'extrémité vous attendrira ſur nous? Helas! vous le voyez, divin Sauveur du monde,

que

que dans la plûpart de ceux qui ont le bonheur de porter votre nom, il n'y a preſque plus qu'impuiſſance, que langueur, que défaillance & qu'agonie, au lieu de la force & de l'agilité avec leſquelles nous devrions marcher dans vos voies. Vous le voyez, que preſque tous les canaux deſtinés par leur état à porter l'eſprit & la vie, ſont fermés à ce qui peut les donner. Ah! Seigneur! quand le tems d'avoir pitié de Sion ſera-t-il donc arrivé? Vous ſavez, ô mon Dieu, quelle eſt notre eſpérance: elle eſt fondée ſur vos promeſſes: la Vérité ne peut périr: ſon humiliation qui aujourd'hui eſt exceſſive, nous annonce ſa victoire. Si de nouveaux Phariſiens ſubſtituent une Religion toute extérieure à celle de votre Evangile, s'ils traitent de *Samaritains* ceux qui ſoutiennent la néceſſité de vous aimer pour jouïr un jour de vous même; s'ils nient votre toute-puiſſance ſur les cœurs, s'ils oſent attribuer vos œuvres à l'eſprit pervers; ſi les Puiſſances de la terre ſéduites par leurs faux dogmes, ſe prêtent à détruire tout bien & à perſécuter toute vertu; enfin ſi l'abus des Sacremens eſt monté juſqu'aux derniers excès: le Prophéte qui doit rétablir toutes choſes, n'eſt pas loin d'arriver. Mais s'il faut auparavant que vos enfans ſoient couverts d'opprobres & ſoient purifiés par le feu de la perſécution, ne nous épargnez pas, ô mon Dieu. Tout ce que nous vous demandons, c'eſt que vous ſoyiez vous même notre force. Peut-être les agitations ſurnaturelles que cette Miraculée éprouva ſur le Tombeau du Bienheureux Diacre, & au pieds même de votre Autel, figurent-elles les épreuves par où vous voulez faire paſſer vos Elus avant que de leur donner la paix. Que votre volonté ſoit faite. Accordez-nous ſeulement, de ne point rougir de ces épreuves, de les ſoutenir avec courage, & de dire avec un de vos Prophétes: „ Si c'eſt par là que
Iſaie XXXVIII. 16. 17. „ vous nous rendez la vie, châtiez-nous & faites que nous vivions. Ce qu'il y aura de „ plus amer dans le reméde, n'empêchera pas que nous ne jouïſſions d'une paix véritable, dans l'eſpérance de parvenir à une paix parfaite & éternelle. „ *Domine ſi ſic vivitur, & in talibus vita ſpiritus mei, corripies me & vivificabis me. Ecce in pace amaritudo mea amariſſima.*

INDICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES DE CETTE DEMONSTRATION.

LA premiere Piéce, eſt la Déclaration de la Dlle. Hardouin, par elle dépoſée le 7. Août 1731. chez Touvenot Notaire.

La ſeconde, eſt un Acte de dépôt fait par elle, chez le même Notaire, de trente ſept Pieces, qui contiennent quarante quatre Certificats des parens, voiſins & amis de ladite Dlle.

On n'indiquera point ici quels ſont ces Certificats: le Lecteur en trouvera l'Indication dans l'Acte de dépôt.

Il ſuffit d'obſerver que notre trente-quatrieme Piéce, eſt le Rapport du ſieur Su Chirurgien qui entre dans un grand détail des maladies de la Dlle. Hardouin, & parle de ſa guériſon.

La quarante-ſeptiéme, eſt le Certificat des Meres Prieure & Souprieure des Hoſpitalieres de la Place Royale, que j'ai dépoſé chez Touvenot Notaire le 27. Octobre 1736. On y voit que la paralyſie de la Dlle. Hardouin étoit incurable dès 1725.

Après cette Piéce l'on trouvera les Lettres que MM. les Evêques de Montpellier, d'Auxerre & de Senez ont écrites à la Miraculée.

PIECES JUSTIFICATIVES

DU MIRACLE OPE'RE' SUR LOUISE HARDOUIN.

I.

Déclaration de Louiſe Hardouin dépoſée par devant Notaire.

LE 15. de Septembre 1725. en revenant de la Meſſe, je me trouvai arrêtée par les jambes, de maniere que je fus une heure à me traîner depuis S. Gervais juſqu'au bas de la rue Geoffroy-l'Aſnier, ou étoit ma demeure. Pendant huit jours je me ſuis trouvée très mal, ayant des peines infinies à me ſoutenir un peu ſur les jambes, & ne comprenant pas quelle pouvoit être ma maladie. Enſuite je n'ai plus eu de ſoutien du tout, la paralyſie s'étant formée, & m'ayant entrepris les deux jambes, mais principalement le côté gauche, depuis la tête juſqu'au bout du pied.

L'après-midi, huitiéme jour de ma maladie, je tombai en apoplexie. On fut chercher M. Caron Médecin, & M. Château Maître Chirurgien, qui m'a ſuivi dans ma maladie juſqu'à ce que j'aie pris M. Su pour mon Chirurgien, leſquels me déclarerent que l'apoplexie étoit toute formée, & que mon ſang étoit congelé. Neanmoins on vint à bout, mais avec grande peine, de me tirer un peu de ſang dans l'eſpace d'une heure, avec le ſecours d'un rechauf plein de feu que l'on tenoit ſous mon bras pour ranimer le ſang.

Quinze jours après, le premier jour du mois d'Octobre 1725. je fus tranſportée aux Hoſpitalieres de la Place Royale, où je ne reſtai que trois ſemaines parce qu'on y jugea ma maladie incurable. Revenue chez moi, je ſuis reſtée juſqu'à Noël ſans pouvoir marcher, après quoi pendant trois mois j'ai marché avec une canne, c'eſt-à-dire, depuis Noël juſqu'à Pâques 1726.

La ſeconde fête de Pâques étant allée à S. Gervais, j'y fus ſaiſie tout à coup d'une telle augmentation de paralyſie, qu'on fut obligé de me reporter chez moi dans une chaiſe à porteurs. Je fus contrainte alors de prendre une becquille du côté gauche, où la paralyſie s'étoit plus fixée, avec une canne de l'autre.

A la S. Jean de la même année 1726. la paralyſie augmenta tellement que je fus obligée de prendre deux becquilles pour pouvoir me traîner, & je m'en ſuis ſervie juſqu'au mois de Janvier 1730. où il ne me fut plus poſſible de marcher qu'à ma gueriſon.

Depuis le jour que je fus contrainte de prendre deux becquilles, juſqu'au tems ou je n'ai plus remué du tout, affoibliſſant de jour en jour, & la paralyſie augmentant continuellement, on a été obligé pluſieurs fois de me rapporter de l'Egliſe.

Vers le mois d'Août 1728. M. Su Maître Chirurgien commença à prendre ſoin de moi, & je n'en ai point eu d'autre juſqu'à ma gueriſon.

Au mois de Janvier 1730. je me trouvai abſolument hors d'état de pouvoir marcher, même dans la chambre, enſorte qu'on étoit obligé de me traîner ſur une chaiſe, quand il falloit changer de place: ce qui a duré juſqu'au 2. Août 1731. jour de ma gueriſon. Mon mal avoit eté tellement en augmentant que, même ſur mon ſiége, quand j'etois un peu plus panchée du côte gauche où la paralyſie s'etoit fixée davantage, je tombois inſenſiblement ſans pouvoir me relever. Mes jambes étoient froides comme celles d'un mort. Ma langue a été ſi épaiſſe pendant les quatre mois qui ont précede ma gueriſon, que je ne pouvois plus parler qu'à voix baſſe, de maniére que quand je voulois parler un peu haut je begayois. Du jour de S. Jacques S. Chriſtophe, 25. Juillet de la preſente annee, je perdis entierement l'uſage de la parole juſqu'a ma gueriſon.

Quoique j'entendiſſe parler tous les jours des miracles qui s'operoient au tombeau de M. de Pâris, je ne pouvois me determiner à demander ma guériſon, preferant mes infirmités que je regardois comme un moyen pour bientôt quitter la terre. Cependant ayant conſidéré enſuite que Dieu pouvoit tirer ſa gloire, & manifeſter de plus en plus ſa verité par ma guériſon, je formai le 30. Juillet 1731. la reſolution d'aller à S. Médard. Tout le monde me croyoit hors d'état d'y pouvoir être tranſportee, & on diſoit même que je mourrois en chemin.

Je paſſai toute la nuit du Mercredi 1. Août au 2. à m'occuper des vûes dans leſquelles j'avois deſſein de demander ma gueriſon.

Le Jeudi 2. Août à ſix heures du matin je me fis porter à S. Médard, avec l'intention de demander à Dieu ma guériſon par l'interceſſion de ſon ſerviteur François de Pâris, non pour moi, mais comme une preuve pour faire connoître de plus en plus ſa puiſſance & la vérité; pour faire reconnoître la ſaintete du Bienheureux Pâris, que l'on vouloit anéantir; pour faire voir qu'il n'avoit pas mal fait de s'oppoſer à la Conſtitution, & que c'etoit la voie qu'il falloit ſuivre.

Pour me deſcendre d'un troiſiéme étage, on fut obligé de me porter ſur une chaiſe de paille. Je me trouvai extrémement mal de cette deſcente. Pour me placer dans la chaiſe à porteurs, on fut contraint d'en retirer le ſiége, ne pouvant pas faire autrement que de m'y mettre ſur la chaiſe qui avoit ſervi à me deſcendre de ma chambre.

Je fus durant le cours du voyage dans une oppreſſion & une ſituation ſi fâcheuſe, que je n'en pouvois plus.

Etant arrivée à S. Medard, j'entendis d'abord la Meſſe; & à l'Elévation je ſuppliai le Seigneur, autant que l'accablement extraordinaire ou j'etois put me le permettre, de vouloir bien m'exaucer & m'accorder la grace que je lui demandois. Après la Meſſe, je fus tranſportee dans le cimetiere & couchée ſur la tombe de M. de Pâris, où je reſtai environ une demie heure. Trois hommes m'y poſerent. Pendant que j'y fus, j'y éprouvai des douleurs affreuſes, & des mouvemens ſi violens que les aſſiſtans crurent que je tombois du haut mal. Je fus retirée de deſſus le tombeau ſans aucun ſoulagement ſenſible pour la premiere fois. Je fis ſigne qu'on me tranſportât dans l'Egliſe.

Dès que j'y fus, la violence des mouvemens recommença. Cependant l'uſage de ma langue me fut rendu, & la premiere parole que je prononçai fut, *Mon Dieu.* Un moment après j'appellai ma ſœur.

Mes douleurs continuant, une perſonne de la compagnie, qui les regarda comme une marque de ma prochaine guériſon, voulut qu'on me reportât ſur le tombeau. Cette même perſonne m'etant venue voir la veille, fut ſi perſuadée que je ſerois guérie, qu'elle prit des arrangemens pour le lendemain, ſuppoſant le miracle deja fait. Il me reprit ſur le tombeau des convulſions encore plus violentes qu'auparavant; mais elles furent ſuivies, ſur le tombeau même, d'un repos & d'une tranquillité bien grande, ſans reſſentir davantage aucune douleur; & après y avoir été une demie heure, on m'en retira.

Je marchai juſqu'à la chaiſe à porteurs, étant ſoutenue par deſſous les bras. On ſe mit en chemin pour s'en retourner. Me ſentant des forces je demandai dans le chemin, a un endroit pres la Pitie, qu'on me laiſſât marcher, & je marchai toute ſeule, étant encore chancelante a la verite.

Enfin arrivée dans la rue Geoffroy-l'Aſnier, ou je demeure, je voulus au milieu de la rue ſortir de ma chaiſe à porteurs, & je marchai toute ſeule juſqu'a mon logis qui eſt preſque au coin de la rue. Je montai deux étages ſeule & ſans aide, ou je ſuis entrée dans une ſalle pour m'y montrer plus commodement, etant parfaitement guerie, parlant & marchant comme avant toutes mes maladies. Vû la multitude des perſonnes qui ſont venues hier jour de ma gueri-

ſon, pour s'aſſurer de la merveille que Dieu venoit d'opérer ſur moi, j'ai ſoutenu des fatigues que des perſonnes qui n'auroient pas été malades auroient eu peine à ſupporter. Je ſuis prête à confirmer & à ſoutenir tout le contenu de cette relation toutes fois que j'en ſerai requiſe. A Paris le 3 d'Août, le lendemain de ma guériſon. *Signé*, LOUISE HARDOUIN, fille âgée de trente-huit ans & demi. *En marge eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 27. Août 1731. Reçu 12. ſols. *Signé*, BLONDELU *avec un paraphe. Plus bas eſt encore écrit ce qui ſuit.*

J'obſerve au Lecteur que toutes les fois qu'il devoit arriver des orages & des tonneres, je tombois dans des évanouiſſemens, avec perte de connoiſſance pendant un tems très conſidérable, & ſouvent tant que l'orage duroit; ce qui ne m'eſt point arrivé, ni même la moindre impreſſion, le 11. du préſent mois d'Août & le 12. où l'orage a duré depuis trois heures du matin juſqu'à ſix heures du ſoir, ce que j'ai regardé comme une preuve complete de ma parfaite guériſon. A Paris le 19 Août 1731. *Signé*, LOUISE HARDOUIN. *Et au-deſſous eſt écrit:* Certifié veritable par ladite Demoiſelle Hardouin, d'elle ſigné, *ne varietur*, en preſence des Notaires à Paris ſouſſignés, ce 27. Août 1731. *Signé*, LOUISE HARDOUIN, *avec* PREVÔT, *&* TOUVENOT, Notaires, *avec paraphe.*

Eſt l'original des preſentes demeuré annexé à la minute de l'Acte de dépôt, dont expédition eſt de l'autre part, le tout demeuré audit Touvenot l'un deſdits Notaires du Roi ſouſſignés, *Signé*, PREVÔT *avec paraphe &* TOUVENOT *avec paraphe.* Scellé à Paris leſdits jours & an.

II.

Acte de dépôt fait par Louiſe Hardouin de pluſieurs Pieces.

ET le 12. Septembre audit an 1731. eſt comparue devant les Notaires à Paris ſouſſignés, ladite Demoiſelle Louiſe Hardouin, fille majeure, Maîtreſſe Couturiere à Paris, demeurante rue Geoffroy-l'Aſnier, paroiſſe S. Gervais: laquelle, pour ſatisfaire à l'Acte ci-deſſus, & rendre authentique la guériſon miraculeuſe opérée ſur elle au tombeau de M. de Pâris, à S. Médard, le 2. Août dernier, & rendre à Dieu l'honneur & la gloire qui lui en ſont dus, dont elle lui en rend mille actions de graces, éprouvant continuellement l'effet de ſadite guériſon miraculeuſe, a dépoſé pour minute à Touvenot, l'un des Notaires ſouſſignes, par annexe à la minute des preſentes, trente-ſept pieces contenante quarante-quatre Certificats & atteſtations des perſonnes y denommées qui la connoiſſent, des differens érats dans leſquels ces perſonnes l'ont vue pendant le cours de ſa maladie, & de ſon etat d'une guériſon parfaite, où elle eſt actuellement, opérée miraculeuſement à S. Médard au tombeau de M. de Pâris: tous leſdits Certificats contrôlés cejourd'hui par Blondelu.

La premiere deſdites pieces donnée par Nicolas Onfré & Louis Debon porteurs de chaiſe, qui l'ont portée malade à S. Médard, & ramenée à ſa maiſon totalement guerie, le 2. dudit mois d'Août.

La ſeconde du 5. dudit mois, du ſieur Claude Berthlau de S. Jean, Marchand de vin, demeurant rue Geoffroy l'Aſnier.

La troiſieme du 7. dudit mois, de Jean-Baptiſte Pinard garçon Tapiſſier, demeurant chez le ſieur Fleurier Marchand Fripier, ſuſdite rue Geoffroy l'Aſnier.

La quatriéme du même jour, dudit ſieur Pierre Fleurier Marchand Fripier.

La cinquiéme dudit jour, de Denis Pinard Marchand Fripier, demeurant rue Grenier ſur l'eau.

La ſixiéme du même jour, de Frederic Paillot Compagnon Menuiſier, demeurant rue de la Mortellerie chez le ſieur Villetard, Marchand de vin en gros.

La ſeptiéme eſt un cahier de deux feuilles, contenant deux Certificats dudit jour 7. Août dernier, donnes l'un par Jean-Charles Montigny, Maître Vitrier, & Jeanne Phelpin ſa femme, de lui autoriſée, demeurant rue Geoffroy l'Aſnier; & l'autre par François Blain, Maître Vitrier, demeurant même rue chez leſdits ſieur & Demoiſelle Montigny.

La huitieme par Jean-Baptiſte Poitevin, garçon Perruquier, demeurant chez le ſieur Teinturier Maître Perruquier, ſuſdite rue Geoffroy l'Aſnier.

La neuvieme du même jour du ſieur Bobuſſe Prêtre, Tréſorier de l'Egliſe paroiſſiale de S. Gervais.

La dixieme eſt un cahier de deux feuilles, contenant le Certificat de Jean-François Bolduc Miroitier, demeurant rue Planche-Mibray, dudit jour 7. Août.

La onziéme du même jour, du ſieur Bezanſon Prêtre habitué de S. Gervais.

La douziéme du même jour, du ſieur Thureault Prêtre Docteur de Sorbonne, Vicaire de l'Egliſe de S. Gervais.

La treiziéme du 8. dudit mois, de Louis-Joſeph Bobuſſe Marchand, Bourgeois de Paris, demeurant ſur le pont Notre-Dame, paroiſſe S. Gervais, ſigné en fin, *Bobuſſe*, *Jeanne-Nicolle Bobuſſe*, & *Anne Françoiſe Bobuſſe.*

La quatorzieme du même jour 8. Août de M. Parent, Conſeiller du Roi & Auditeur ordinaire en ſa Chambre des Comptes.

La quinziéme dudit jour, de Pierre-Paul Prevôt, Marchand Gantier-Parfumeur, demeurant rue S. Antoine au ſigne des Parfums, Paroiſſe S. Paul

La ſeiziéme dudit 8. Août, de Nicolas Teinturier Maître Perruquier, & Magdeleine Berthel ſa femme de lui autoriſée, demeurans rue Geoffroy-l'Aſnier.

La dix-ſeptiéme du 9. dudit mois d'Août, de Françoiſe Maury fille, demeurante même rue.

La dix-huitiéme du même jour, de Jean-François Maury Marchand Tapiſſier, demeurant ſuſdite rue.

La vingtiéme du 10. Août, de M. Cotton du Verger Avocat en Parlement, demeurant rue & montagne Sainte Genevieve.

La vingtiéme du même jour 10. Août en une feuille de papier, contenant deux atteſtations, l'une de Marie-Catherine Journelle, femme dudit Pierre Fleurier, Marchand Fripier; & l'autre de Marie-Jeanne Fleurier leur fille: demeurans ſuſdite rue Geoffroy l'Aſnier.

La vingt-deuxiéme du même jour, de Nicolas Morel Maître Tonnellier, ſuſdite rue.

La vingt-troiſiéme du même jour 10. Août, ſignée *Marie-Françoiſe Cotton.*

La vingt-quatriéme contenant deux atteſtations du 11. dudit mois d'Août, l'une de Gabrielle Boullet, femme du ſieur Targe, Maître Horloger; & l'autre dudit ſieur Targe.

La vingt-cinquiéme du 12. dudit mois, de Nicolas Louet, Marchand Mercier, & Jeanne Hudry ſa femme, demeurant rue des Barres, Paroiſſe S. Gervais.

La vingt-ſixiéme du même jour, de Gabrielle Gaboreau fille.

La vingt-ſeptiéme du 13. dudit mois, de Marie-Anne Boucherot fille, demeurant pont Notre-Dame.

La vingt-huitiéme du 14 Août, ſignée, *Cotton.*

La vingt-neuviéme en un cahier de trois feuilles de papier à Lettre du 15. dudit mois, du ſieur Su Maître Chirurgien Juré à Paris, qui eſt celui qui l'a ſoignée dans les dernieres annees de ſa maladie.

La trentiéme eſt un cahier de quatre feuilles de petit papier, contenant quatre atteſtations, l'une du ſieur Antoine Tachot Commis, demeurant rue Geoffroy-l'Aſnier, beau-frere de la Demoiſelle comparante, du 15. dudit mois d'Août; la ſeconde, de Marie-Anne Hardouin, épouſe dudit ſieur Tachot, de lui autoriſée, du 21. dudit mois; la troiſiéme, du 27. de Catherine Petronille Hardouin fille, Maîtreſſe Couturiere; & la derniere, du 2. du preſent mois, de Catherine Tachot fille, leur niece.

La trente-uniéme du 16. dudit mois d'Août, de Marie Monin, fille du ſieur Monin, Marchand de vin.

La trente-deuxiéme du 19. dudit mois, de Catherine-Françoiſe Boulduc fille, demeurant rue aux Fers, Paroiſſe S. Pierre de Arcis.

La trente-troiſiéme du 27. dudit mois d'Août, de Jean Bertonnier, Maître Serrurier, demeurant rue Geoffroy-l'Aſnier, & un autre enſuite du même jour, de Jeanne-Françoiſe Gaujard, épouſe dudit ſieur Bertonnier, de lui autoriſée.

La trente-quatriéme ſignée, *Heliot Parant*, du 21. dudit mois d'Août.

La trente-cinquiéme du 2. Septembre preſent mois, de Vincent Girard Compagnon Serrurier, demeurant rue Geoffroy-l'Aſnier, chez le ſieur Morel Maître Tonnellier.

La trente-ſixiéme eſt un cahier de deux feuilles de petit papier, contenant l'atteſtation de Jeanne-Gabrielle Gallien, veuve de feu ſieur Simon-Charles Gaboreau, Directeur des Meſſageries de Tours, demeurant rue du Roi de-Sicile, du 2. du preſent mois.

La trente-ſeptiéme & derniere du 3. Septembre preſent mois, de Dame Marguerite Harlan veuve de Gilles de Ganeau

neau, Ecuyer Secretaire du Roy, premier commis au Tresor Royal, demeurant rue Geoffroy-l'Asnier, Paroisse S. Paul.

Toutes lesquelles pieces ont été certifiées veritables par ladite Demoiselle Hardouin comparante, & ont été d'elle signées, *ne varietur*, en presence des Notaires soussignés, pour de tout lui être delivré expedition, & a qui il appartiendra, dont Acte Fait & passé a Paris en la demeure de ladite Demoiselle Hardouin comparante susdite, les jours & an que dessus avant midi, & a signé la minute des presentes, étant ensuite de celles dont expedition des autres parts; le tout demeure audit Maître Touvenot l'un desdits Notaires du Roi à Paris, soussignés. PREVÔT *avec paraphe.* TOUVENOT *avec paraphe.* Scelle les dits jours & an. Reçu 6. sols.

Ensuit la teneur des dites pieces.

III.

Certificat de Nicolas Onfré & de Louis Debon porteurs de chaises.

NOus soussignés porteurs de chaises certifions avoir vu Jeudi 2. Août 1731. la Demoiselle Louise Hardouin dans un état ou elle ne pouvoit pas se remuer ni parler. Nous avons été obligés de la descendre sur une chaise de paille trois étages. Puis nous l'avons portée a S. Medard ou nous l'avons couchée sur le tombeau de M. de Pâris. De-là nous l'avons portée à l'Eglise, ou elle a parlé. Nous l'avons rapportée un moment apres sur le tombeau de M. de Pâris, & elle a marché en la soutenant par dessous les bras pour revenir à sa chaise. En la reportant a son logis l'avons encore vue marcher, mais toute seule, aupres de la Pitié. Nous l'avons sorti de sa chaise au milieu de la rue Geoffroy-l'Asnier, & elle a marché toute seule jusqu'a son logis qui est presqu'au coin de la rue. Et moi Louis Debon ai vu monter la dite Demoiselle deux étages seule, ou elle est entrée dans une salle pour se montrer plus commodément: en foi de quoi nous avons signé. Fait à Paris le 3. Août 1731. *Ainsi signé*, NICOLAS ONFRE' & LOUIS DEBON. *Et plus bas est écrit:* Nicolas Onfre demeure rue S. Nicolas du Chardonnet chez M. Desbordes: Louis Debon rue Traversine vis-à-vis S. Nicolas aux deux boules. La chaise à porteurs a le numero 5.

IV.

Certificat du Sieur Claude Berthlau de S. Jean Marchand de vin.

L'AN 1731. Je soussigné Claude Berthlau de S. Jean Marchand de vin, rue Geoffroy-l'Asnier à Paris, certifie que depuis dix-neuf mois que je suis dans le quartier j'ai toujours entendu parler de Mademoiselle Hardouin Maîtresse Couturiere à Paris, y demeurante rue Geoffroy-l'Asnier chez M. Morel, Maître Tonnellier, comme d'une personne très incommodée; & certifie ne l'avoir vue sortir que le 2. d'Août, que deux porteurs de chaise ont monté dans la dite chambre où étoit la malade, & l'ont descendue dans une chaise de paille comme une innocente, ne parlant, & ne remuant ni bras ni jambes; & que lorsque les porteurs de chaise l'ont eu descendue, ils étoient bien embarrassés pour la mettre dans la chaise à porteurs pour la mener a S. Medard. Il fallut entrer la chaise de paille dans la chaise à porteurs, pour pouvoir la faire entrer dedans. J'ai pensé en la voyant si mal que l'on la menoit à l'Hôtel-Dieu, mais j'ai été bien surpris que deux heures apres j'ai entendu plusieurs voix qui ont dit que Mademoiselle Hardouin étoit guerie, ce qui m'a fort surpris; & lorsqu'elle a été au milieu de la rue Geoffroy-l'Asnier, elle a dit aux porteurs: *Laissez moi descendre, j'irai bien à pied.* Je certifie ce que j'ai vu, & n'augmente ni diminue de la verité qui a paru à mes yeux. C'est un miracle evident dont personne ne peut ignorer. A Paris ce 5. Août 1731. *Signé*, BERTHLAU DE S. JEAN *avec paraphe.*

V.

Certificat de Jean-Baptiste Pinard garçon Tapissier.

JE soussigné Jean-Baptiste Pinard garçon Tapissier-Fripier, âgé de vingt-neuf ans ou environ, natif de Gonnesse, demeurant à Paris depuis quatorze ans; savoir chez le Sieur Fleurier Marchand Fripier à Paris rue Geoffroy-l'Asnier, au coin de le rue Grenier sur l'eau, paroisse S. Paul, pendant neuf ans; deux ans chez d'autres Maitres, & depuis trois ans chez le Sieur Denis Pinard Marchand Fripier à Paris mon frere, natif du même pays, demeurant rue Grenier sur l'eau paroisse S. Gervais: certifie à tous qu'il appartiendra que je connois la Demoiselle Louise Hardouin fille, Maîtresse Couturiere à Paris, âgée de trente-huit ans ou environ, demeurante rue Geoffroy l'Asnier, chez le sieur Morel Maître Tonnellier au troisieme etage, avec le sieur Tachot Commis & les deux sœurs de cette fille. J'atteste que pendant cinq des neuf années que j'ai demeuré dans le quartier j'ai vu & été temoin que la dite Louise Hardouin, quand elle sortoit dans le quartier, ne marchoit qu'avec des becquilles & avec beaucoup de peine, chancelante & toujours prête à tomber.

J'atteste aussi que me trouvant à S. Gervais au service divin, cette fille tombant en apoplexie perdit connoissance & n'avoit aucun mouvement. Comme je la connoissois particulierement du quartier je lui ai donné secours, & conjointement avec le nommé Girard garçon Serrurier, nous la mîmes sur un fauteuil que nous fûmes chercher, & la reportâmes chez elle au troisieme étage ou elle demeure. Nous fîmes a la verité une pose à la porte de M. Fleurier Marchand Fripier, pour voir si elle ne reviendroit pas un peu, ce qui ne put se faire.

Je déclare qu'il y a vingt mois ou environ que je ne l'ai plus vue sortir dans les rues. Je me suis informé au dit sieur Tachot, que je connois particulierement depuis longtems comme étant ami de ma famille, pourquoi on ne la voyoit plus. Il m'assura alors que la paralysie qu'elle avoit sur les jambes lorsque je la voyois, étoit tellement augmentée qu'elle ne pouvoit plus se soutenir, ce qui m'a été confirmé par plusieurs personne du quartier: en foi de quoi j'ai signé le present Certificat, pour rendre témoignage à la verité, me soumettant de le reiterer dans tout son contenu toutes fois & quantes il en seroit requis. Fait à Paris le 7. Août 1731. *Signé*, JEAN-BAPTISTE PINARD *avec paraphe.*

VI.

Certificat de Pierre Fleurier Marchand Fripier.

JE soussigné Pierre Fleurier Marchand Fripier à Paris, y demeurant rue Geoffroy-l'Asnier, au coin de la rue Grenier sur l'eau, paroisse S Paul, certifie à tous qu'il appartiendra, que depuis six à sept ans je connois Louise Hardouin fille âgée d'environ trente-huit ans, Maîtresse Couturiere à Paris, demeurante rue Geoffroy-l'Asnier chez le sieur Morel Maître Tonnellier au troisieme étage. J'ai vu cette fille marcher avec des becquilles pendant l'espace de trois ans ou environ, à cause d'une paralysie qu'elle avoit sur les jambes, qui la rendoit si foible qu'elle avoit beaucoup de peine à se soutenir, & que quand elle se mettoit en devoir d'aller au service a sa paroisse, elle passoit toujours devant ma porte ou elle se reposoit toujours. Je la faisois entrer chez moi, reposer à cause de la multitude des voitures & chevaux qui auroient pu la tuer. J'ai vu & été temoin, que par deux fois des hommes l'ont rapportée de S. Gervais ou elle a tombé en apoplexie, & que la paralysie l'avoit accablée; que même ces hommes l'ont une fois entrée chez moi, pour lui faire prendre quelque chose & la faire reposer, & l'autre fois les hommes qui la portoient l'ont descendue à ma porte pour la faire aussi reposer. J'atteste qu'il y a dix-huit à vingt mois que je n'ai plus vu cette fille aller & venir, & j'ai appris qu'elle étoit restée dedans la chambre a cause de la paralysie qui avoit augmenté sur ses jambes, sur lesquelles elle ne pouvoit plus se soutenir: en foi de quoi j'ai signé le present Certificat, pour rendre te-

moignage à la vérité, me ſoumettant de le réiterer en tout ſon contenu toutes fois & quantes j'en ſerai requis. Fait à Paris ce 7. Août 1731. *Signé*, PIERRE FLEURIER *avec paraphe.*

VII.

Certificat de Denis Pinard Marchand Fripier.

JE ſouſſigné Denis Pinard Marchand Fripier, âgé de trente-trois ans & plus, natif de la paroiſſe de S. Pierre de Gonneſſe, demeurant à Paris rue Grenier ſur l'eau paroiſſe S. Gervais, depuis ſept années & plus, je certifie à tous qu'il appartiendra que je connois la Demoiſelle Louiſe Hardouin Maîtreſſe Couturiere à Paris, âgée de trente ſept ou trente huit ans, demeurante rue Geoffroy-l'Aſnier chez M. Morel Maître Tonnellier, au troiſiéme étage, avec le ſieur Tachot Commis & les deux ſœurs de cette fille.

Je certifie que depuis quatre à cinq annees, des ſept & plus que je demeure dans le quartier, j'ai vu & été témoin que la dite Demoiſelle Louiſe Hardouin, quand elle ſortoit dans le quartier, ne marchoit qu'avec des becquilles & avec beaucoup de peine, chancellante, toujours prête à tomber. J'atteſte auſſi que je l'ai vu rapporter de S. Gervais dans un fauteuil. Elle y a reſté beaucoup de tems que je ne l'avois vue, hors que depuis le 2. ou 3. du preſent mois, je l'ai vue dans le quartier marcher ſans becquilles: en foi de quoi j'ai ſigné le preſent Certificat pour rendre témoignage à la vérité, me ſoumettant de le réiterer dans tout ſon contenu toutes fois & quantes il en ſeroit requis. Fait à Paris ce 7. Août 1731. *Ainſi ſigné*, DENIS PINARD.

VIII.

Certificat de Frederic Paillot compagnon Menuiſier.

JE certifie & atteſte foi de Catholique, Apoſtolique & Romain, que moi Frederic Paillot compagnon Menuiſier, demeurant rue de la Mortellerie, chez M. Villetard Marchand de vin en gros, le 2. Août 1731. paſſant rue Geoffroy-l'Aſnier pour aller à mon travail ſur les ſix heures du matin, j'ai vû la nommée Louiſe Hardouin, fille âgée de trente-huit ans & demi, Maîtreſſe Couturiere à Paris, y demeurant ſuſdite rue Geoffroy-l'Aſnier, chez un Tonnellier au troiſiéme étage, que l'on deſcendoit de chez elle deſſus une chaiſe comme ne pouvant ſe ſoutenir, étant effectivement & reellement attaquée de maladie, & ſi hors d'état de ſe pouvoir aider de ſon corps, que les perſonnes qui la deſcendoient pour la mettre dans une chaiſe à porteurs ne pouvoient la poſer dans la dite chaiſe; j'ai, moi Paillot troiſiéme, aidé avec beaucoup de peine à placer la dite Hardouin dans la chaiſe; qu'elle ne pouvoit remuer aucun de ſes membres; obſervant qu'un des porteurs de chaiſes voyant qu'un des pieds de la malade avançoit trop il lui dit de le retirer plus en dedans, ce que la malade ne pouvant faire ni même le dire de bouche, attendû qu'elle etoit auſſi attaquée de paralyſie ſur la langue, ce que voyant le porteur, il ſe baiſſa lui même pour poſer le pied de la dite infirme où il vouloit qu'il fût place, pour pouvoir fermer la portiere de ſa chaiſe; ce que je certifie être véritable.

Comme auſſi que j'ai trouvé la dite Hardouin avec un viſage pâle & defait, prête à rendre ſes derniers ſoupirs, n'ayant plus ni forces ni vigueur, lorſque j'ai aidé à la mettre dans la chaiſe à porteurs pour la conduire à la paroiſſe de S. Médard, ſur le tombeau où eſt inhumé M. de Pâris pour obtenir la guériſon de ſon infirmité envers Dieu, de de qui la puiſſance eſt infinie; ce qui eſt arrivé à la dite Hardouin, ainſi que je le certifie par tout où beſoin ſera; que revenant chez moi ſur les dix heures du matin, où repaſſant devant la porte de la dite Hardouin, y voyant un concours de monde au devant, m'informant de ce que c'etoit, il m'a été répondu que c'etoit une fille qui venoit d'être guérie miraculeuſement au tombeau de M. de Pâris. Voyant que c'étoit cette fille que le matin j'avois aidé à mettre dans une chaiſe à porteurs, j'ai monté à la chambre de la dite Hardouin, ou je l'ai trouvée dans une entiere & parfaite guériſon: en foi de quoi je donne le preſent Certificat. A Paris le 7. Août 1731. *Signé*. PAILLOT. *Et plus bas eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 12. Septembre 1731. *Signé*, BLONDELU *avec paraphe.*

IX.

Certificat de Jean-Charles Montigny & ſa femme.

NOUS ſouſſignés Jean-Charles Montigny Maître Vitrier à Paris, & Jeanne Phelpin ma femme que j'autoriſe à l'effet des preſentes, auparavant veuve de défunt Jean Blain auſſi Maître Vitrier à Paris, demeurant rue Geoffroy-l'Aſnier paroiſſe S. Paul, en face de la maiſon où demeure la dite Demoiſelle Hardouin ci-deſſous nommée, depuis vingt-quatre ans; certifions à tous qu'il appartiendra que nous connoiſſons la dite Demoiſelle Louiſe Hardouin fille, Maîtreſſe Couturiere, âgée de trente-huit ans ou environ, demeurante même rue Geoffroy-l'Aſnier, au troiſiéme étage d'une maiſon dont eſt principal locataire le ſieur Morel Maître Tonnellier, paroiſſe S. Gervais. Depuis que nous ſommes dans le quartier, nous atteſtons que cette fille a été preſque toujours infirme; que nous avons vu M. Château Maître Chirurgien à Paris, aller très ſouvent voir cette fille dans les nombreuſes & extrêmes maladies qu'elle a preſque toujours eues. Nous atteſtons auſſi que les ſuites de ſes maladies ont tourné en des accidens ſi fâcheux qu'il s'en eſt enſuivi une paralyſie ſur les jambes, & qu'il y a ſix ans qu'elle fut obligée d'avoir recours à des becquilles pour l'aider à marcher. Nous atteſtons encore que nous l'avons vue marcher avec ſes becquilles près de quatre ans; que la foibleſſe de ſes jambes & de ſon corps étoit ſi grande qu'elle étoit un tems conſidérable à aller de ſa maiſon à S. Gervais, lorſqu'elle alloit entendre le Service divin. Nous atteſtons de même qu'il eſt arrivé par deux fois que des hommes ont rapporté la dite Demoiſelle Louiſe Hardouin de S. Gervais, ou elle étoit tombée en apoplexie & avoit perdu connoiſſance, ſans aucun mouvement. Nous atteſtons pareillement que M. Caron Medecin l'a vue nombre de fois dans ſes accidens; & enfin nous atteſtons ſemblablement qu'il y a vingt mois ou environ que cette fille n'a paru dans la rue en façon quelconque, attendû que la paralyſie eſt tellement augmentée ſur ſes jambes, qu'elle ne pouvoit plus s'en ſervir. Nous certifions avoir été preſens toutes les fois qu'on lui a adminiſtré les Sacremens dans ſa chambre; que même nous avons vu dans la quinzaine de Pâques M. le Curé de S. Gervais lui apporter la Communion paſcale. Nous certifions en outre que dans ces dernieres extrémités de maladie, M. Château ayant ceſſé de la voir davantage à cauſe que ſes maux étoient incurables, le ſieur Tachot ſon beau-frere & les ſœurs de la dite Louiſe Hardouin furent d'avis d'appeller M. Su Maître Chirurgien à Paris, qui l'a vue & ſaignée nombre de fois des bras & des pieds, dans les accidens qui lui ſont arrivés fréquemment; & enfin nous avons vu le Jeudi 2. Août 1731. deux porteurs de chaiſes qui deſcendirent la dite Demoiſelle Hardouin de ſa chambre ſur une chaiſe de paille, pour la mettre dans celle à porteurs; & moi Montigny ai vu que pour la mettre dans cette chaiſe à porteurs il en fallut ôter le ſiége qui fut mis chez le Perruquier attenant. Enſuite de quoi on plaça cette fille ſur la chaiſe de paille qui avoit ſervi à la deſcendre, dans celle des porteurs. J'ai vu que cette fille étoit très mal. Je ne ſai où on la porta dans le tems, mais ſur les neuf heures & demie du matin du même jour 2. Août, je fus fort ſurpris de voir cette fille marcher à pied toute ſeule ſans aucune aide de perſonne, entrer dans ſon allée pour monter chez elle. Mon étonnement fut ſi grand que, pour voir ſi je ne me trompois point, je la ſuivis dans ſa maiſon, & je la vis effectivement monter toute ſeule dans le ſecond étage dans une grande ſalle, où elle entra pour ſe montrer plus commodement au grand nombre de perſonnes qui vinrent de tous côtes; & je ne me contentai pas d'une ſeule fois, je l'ai retourne voir pluſieurs fois, & je l'ai toujours trouvée en très bonne ſanté: en foi de quoi nous avons ſigné le preſent Certificat que nous affirmons véritable dans toutes ſes circonſtances, nous ſoumettant de le reiterer toutes fois & quantes nous en ſerons requis. Fait à Paris ce 7. Août 1731. *Signé*, MONTIGNY & PHELPIN.

X.

X.

Certificat du Sieur Blain Maître Vitrier.

JE soussigné François Blain Maître Vitrier à Paris âgé de vingt-cinq ans ou environ, demeurant susdite rue Geoffroy-l'Asnier, chez les dits Sieur & Dame Montigny mes beau-pere & mere, declare que je ne puis dire autre chose que ce qu'ils ont dit ci-dessus & de l'autre part, sinon que j'ai demande aux porteurs de chaise ou ils alloient porter la Demoiselle Hardouin. Ils m'ont repondu que c'etoit à S. Medard au tombeau de M. de Pâris: en foi de quoi nous avons signé le present Certificat pour rendre temoignage à la verite, me soumettant de le reiterer toutes fois & quantes j'en serai requis. Fait à Paris le dit jour 7. Août 1731. *Signe*, François Blain.

XI.

Certificat de Jean-Baptiste Poitevin garçon Perruquier.

L'An 1731. le septiéme jour du mois d'Août, je soussigné Jean-Baptiste Poitevin garçon Perruquier, demeurant chez le sieur Teinturier Maître Perruquier à Paris, y demeurant rue Geoffroy-l'Asnier, attenant la maison ou loge la Demoiselle Hardouin ci-dessous nommée, certifie à tous qu'il appartiendra que depuis trois ans & demi je connois la dite Demoiselle Louise Hardouin Maîtresse Couturiere, âgée de trente-huit ans ans ou environ, demeurante avec le dit sieur Tachot son beau-frere au troisieme etage d'une maison, susdite rue & paroisse, & dont le sieur Morel Maître Tonnellier est principal locataire; que j'ai vu la dite Demoiselle Louise Hardouin marcher avec des becquilles pendant l'espace de dix-neuf à vingt mois ou environ, aller au Service divin à sa paroisse. J'ai été témoin qu'on l'a rapportée de l'Eglise de S. Gervais trois fois, à cause d'atteinte d'apoplexie & de la paralysie dont elle etoit attaquée sur les jambes; & qu'enfin je ne l'ai plus vue sortir depuis vingt mois ou environ de chez elle, à cause que la paralysie étoit tellement augmentée sur ses jambes qu'elle ne pouvoit plus se soutenir dessus. J'ai été temoin, & j'ai vu qu'on lui a administré la Communion pascale dans son lit, & dans d'autres tems aussi dans son lit on lui a encore donne la Communion. Enfin j'ai vu & eté témoin que le Jeudi 2. du present mois d'Août sur les six heures du matin, deux porteurs de chaise ont descendu du troisieme étage de la susdite maison la dite Demoiselle Hardouin sur une chaise de paille, & l'ont mise dans la chaise à porteurs sur celle qui avoit servi à la descendre, apres avoir neanmoins ôté le siége de celle à porteurs que j'ai serré dans notre boutique; & avant le départ elle s'est trouvee très mal dans cette chaise. On a été obligé de lui donner de l'eau de Melisse. Etant un peu soulagee les porteurs de chaise l'ont transportee à S. Medard, comme m'ont dit ses patens. J'ai vu & eté temoin que pendant que cette fille a reste contre notre porte, elle n'a point parle du tout. J'ai vu & eté témoin que le même jour 2. du present mois, sur les neuf heures & demie du matin, vers le milieu de la rue Geoffroy-l'Asnier, la dite Demoiselle Louise Hardouin revint chez elle à pied sans aide de qui que ce soit. Je fus tres etonné: en foi de quoi j'ai signe le present Certificat pour rendre témoignage à la verite, me soumettant de le reiterer en tout son contenu toutes fois & quantes j'en serai requis. A Paris les an & jour que dessus. *Signé*, Jean-Baptiste Poitevin.

XII.

Certificat de M. Bobusse Prêtre, Tresorier de l'Eglise paroissiale de S. Gervais.

JE soussigné Prêtre, Tresorier de l'Eglise paroissiale de S. Gervais à Paris, certifie connoitre particulierement Louise Hardouin fille majeure demeurante rue Geoffroy-l'Asnier de la dite paroisse, que j'ai vue toujours tres infirme depuis plusieurs années; que depuis six ans elle avoit beaucoup de peine à marcher avec le secours de deux becquilles. J'avoue que depuis un an & demi je l'ai perdu de vûe, parce qu'elle etoit si infirme qu'il etoit impossible qu'elle sortît. Je certifie enfin que Jeudi dernier, second jour du mois d'Août, elle a été transportee avec beaucoup de peine à S. Medard, accompagnee de plusieurs personnes qui ont été témoins que dès ce jour elle a marche librement & a été guerie de toutes ses infirmites, comme j'en ai été moi même temoin oculaire. Fait a Paris ce 7. Août 1731. *Signé*, Bobusse.

XIII.

Certificat de Jean-François Bolduc Marchand Miroitier.

L'An 1731. le septieme jour du mois d'Août, je soussigne Jean-François Bolduc Marchand Miroitier à Paris, y demeurant rue Planche-Mibray paroisse S. Gervais, certifie à tous qu'il appartiendra que je connois la Demoiselle Louise Hardouin, fille âgee de trente-huit ans ou environ, Maîtresse Couturiere à Paris, y demeurante rue Geoffroy-l'Asnier susdite paroisse, au troisieme etage d'une maison dont est le principal locataire le sieur Morel Maître Tonnellier, avec le sieur Tachot, sa femme & la Demoiselle Hardouin, ses beau-frere & sœurs; & que depuis six ans je l'ai vu très incommodee, marchant avec des becquilles; que je l'ai vue en cet etat aller au Service divin à sa paroisse; que je l'ai rencontrée maintes fois qui avoit un très mauvais visage, & une très grande peine a marcher avec ses becquilles; & enfin apres quatre annees de tems je ne l'ai plus rencontree dans les rues; mais comme j'avois une tante qui demeuroit dans la même maison au second etage, que j'allois voir, je lui demandai pourquoi je ne voyois plus la dite Demoiselle Louise Hardouin dans les rues. Ma tante qui se nomme Gaboreau, m'apprit que la paralysie l'avoit accablee tellement qu'elle ne pouvoit se soutenir, & que c'etoit la raison pourquoi je ne la voyois plus dans les rues. La bonne union qui etoit entre ma tante & le sieur Tachot, sa femme, la Demoiselle Hardouin & sa sœur aînee, occasionnoient souvent ma tante à monter chez eux pour passer la journee, ce qui etoit cause que quand je voulois voir ma tante j'étois oblige de monter chez le sieur Tachot; & alors j'y voyois la Demoiselle Louise Hardouin sur un siege, qui y restoit assise toute la journee ayant perdu l'usage de ses jambes. J'ai su même & j'ai été temoin plusieurs fois, que pour pouvoir coucher la Demoiselle Louise Hardouin on etoit oblige de la traîner sur son siége jusqu'à son lit, sur lequel il falloit la mettre à deux & la deshabiller. J'atteste encore que j'ai vu & ai été témoin que, quatre mois avant sa guerison, sa langue étoit epaissie a un point qu'elle ne pouvoit plus parler que tres bas; que même quand elle vouloit faire des efforts pour elever sa voix, elle bégayoit: dans lequel etat je l'ai trouvee plusieurs fois dans l'espace des dits quatre mois. Je certifie aussi que le jour de S. Jacques & S. Christophe de la presente annee, étant alle pour voir ma tante qui m'avoit donne rendez-vous chez le dit sieur Tachot pour parler d'affaire avec lui, lors de notre entretien dans la chambre ou etoit ordinairement la Demoiselle Louise Hardouin, je fus surpris de la voir se trouver mal & perdre la parole sur le champ, ce qui m'etonna extraordinairement; & je fus temoin qu'on appella un Chirurgien que ses sœurs furent chercher, & quelques soins qu'on lui pût donner dans le moment, rien ne fit, en sorte qu'elle est reste sans parole jusqu'au jour de sa guerison operee le 2. du mois courant. J'ajoute même qu'elle etoit dans un pitoyable etat, & que moi-même je pensois qu'elle ne pouvoit pas vivre long-tems. En foi de quoi j'ai signe ce Certificat, que j'affirme veritable en mon ame & conscience, & pour rendre temoignage à la verite, me soumettant de le reiterer dans tous ses chefs, toutes fois & quantes j'en serai requis. A Paris 7. Août 1731. *Signé*, Jean-François Bolduc.

XIV.

Certificat de M. Bezanſon Prêtre de S. Gervais.

JE Prêtre habitué de S. Gervais ſouſſigné, ne pouvant pas me diſpenſer de rendre témoignage à la vérire publique qu'on requiert & qu'on exige de moi, certifie & atteſte avec un eſprit paiſible & conforme aux ſentimens communs, avoir vu depuis cinq ou ſix ans Mademoiſelle Hardouin dans un état ſi infirme, qu'elle ne pouvoit marcher ſans becquilles pour aller à l'Egliſe, même dans ſa chambre où elle reſtoit le plus ſouvent reduire à garder le lit, tombant dans des convulſions extraordinalres, ce que j'ai vu de mes propres yeux & ſai de connoiſſance certaine, par les viſites que mon miniſtere m'a quelquefois obligé de lui faire. A Paris ce 7. Août 1731. *Signé*, BEZANSON Prêtre.

XV.

Certificat de M. Thureault Prêtre Docteur en Théologie.

JE ſouſſigné Prêtre, Docteur eu Théologie de la Faculté de Paris, & Vicaire de la paroiſſe S. Gervais à Paris, certifie connoître particulierement Mademoiſelle Louiſe Hardouin fille majeure, demeurante rue Geoffroy-l'Aſnier de la dite paroiſſe; que je l'ai vue très infirme depuis plus de vingt-cinq ans; que depuis environ ſix ans elle avoit beaucoup de peine à marcher avec le ſecours de deux becquilles. J'avoue que depuis un an & demi je l'ai perdue de vûe, parce qu'elle eſt devenue ſi infirme qu'elle ne pouvoit plus ſortir de ſa chambre. Je certifie enfin que Jeudi dernier 2. du mois d'Août elle a été tranſportée avec beaucoup de peine à S. Médard, accompagnée de pluſieurs perſonnes qui ont été témoins que dès ce jour elle a marché librement & a été guérie de toutes ſes infirmités, comme j'en ai été moi-même témoin oculaire. Fait à Paris ce 7. Août 1731. *Signé*, THUREAULT *avec paraphe.*

XVI.

Certificat du Sieur Louis Joſeph Bobuſſe Marchand, Bourgeois de Paris

JE ſouſſigné Louis-Joſeph Bobuſſe Marchand, Bourgeois de Paris, demeurant ſur le pont de Notre Dame, paroiſſe S. Gervais, certifie à tous qu'il appartiendra connoître la Demoiſelle Hardouin Maîtreſſe Couturiere depuis ſix à ſept ans, & ne l'avoir jamais vue marcher qu'avec le ſecours de deux becquilles; qu'elle eſt venue pluſieurs fois chez moi dans cet état, travaillant pour ma femme & mes ſœurs pour leſquelles elle a ceſſé de travailler depuis environ deux ans, à cauſe que ſa maladie s'eſt aggravée depuis ce tems-là, ce que je ſai par des perſonnes dignes de foi. Ayant appris le Jeudi deux du preſent mois, qu'elle s'étoit fait porter avec beaucoup de peine à S. Medard, & qu'elle en etoit revenue guérie, je me tranſportai chez elle le lendemain après dîner, où je la trouvai telle que l'on me l'avoit dit: en foi de quoi j'ai ſigné le preſent Certificat pour lui ſervir & valoir en tems & lieu. Fait à Paris ce 8. Août 1731. *Signé*, BOBUSSE, JEANNE NICOLLE BOBUSSE & ANNE FRANÇOISE BOBUSSE *avec paraphes.*

XVII.

Certificat de M. Parent Conſeiller du Roi, Auditeur ordinaire en ſa Chambre des Comptes.

JE ſouſſigné Conſeiller du Roi ordinaire en ſa Chambre des Comptes certifie avoir vu, en allant à l'Egliſe, dans la petite rue Grenier ſur l'eau, pluſieurs fois pendant differentes années, la nommée Louiſe Hardouin fille, avec des becquilles & ayant bien de la peine à ſe traîner. Je ſavois qu'elle demeuroit dans le quartier; mais depuis deux ans ou environ ne l'ayant plus revue, je croyois qu'elle étoit morte. Le bruit de ſa guériſon ſubite s'étant repandu le Jeudi 2. Août de la preſente annee, je l'ai vue le même jour marcher ſeule & ſans becquilles, & ai reconnu que c'étoit la même que j'avois vue depuis plus de deux ans ſe traîner avec des becquilles, ce que je certifie véritable. A Paris ce 8. Août 1731. *Signé*, PARENT.

XVIII.

Certificat de Pierre-Paul Prevôt Marchand Gantier. Parfumeur.

JE ſouſſigné Pierre-Paul Prevôt fils, Maître Gantier-Parfumeur, demeurant rue S. Antoine au ſigne des parfums, paroiſſe S. Paul, certifie avoir connu depuis quatorze à quinze ans la Demoiſelle Louiſe Hardouin demeurante à preſent rue Geoffroy-l'Aſnier, pour lui avoir vendu des marchandiſes à ſon uſage qu'elle venoit-elle même chercher: mais que depuis deux ans ou environ j'ai été ſurpris de la voir un jour, dont je ne ſuis mémoratif du jour, entrer dans l'Egliſe de S. Gervais par la rue des Barres, appuyée ſur deux becquilles, & ayant beaucoup de peine à monter les marches; que depuis ce tems je ne l'ai point vue. Mais j'ai appris depuis quelques jours qu'elle avoit éte ſubitement guerie au tombeau de M. de Paris, où je l'ai vue & je lui ai parlé dans la Sacriſtie de S. Médard, deux jours après que ſa guériſon s'eſt répandue, m'ayant elle-même reconnu & nommé par mon nom. Certifie en outre qu'il eſt de la connoiſſance de tout le quartier & voiſinage, que depuis environ deux ans elle ne ſortoit plus de chez elle, ne pouvant plus marcher même avec des becquilles, laquelle déclatation je renouvellerai s'il en eſt beſoin, & ſi j'en ſuis requis. Fait à Paris ce 8. Août 1731. *Signé*, PREVÔT *avec paraphe.*

XIX.

Certificat de Nicolas Teinturier & de Magdeleine Berthel ſon epouſe.

NOUS Nicolas Teinturier Maître Perruquier à Paris, & Magdeleine Berthel mon epouſe, que j'autoriſe à l'effet des preſentes, demeurans depuis dix ans rue Geoffroy-l'Aſnier paroiſſe S. Gervais, attenant la maiſon de Demoiſelle Hardouin fille âgée de trente ſept à trente-huit ans ci-deſſous nommée, certifions à tous qu'il appartiendra, qu'il y a ſix ans que nous avons vu marcher avec des becquilles la Demoiſelle Louiſe Hardouin fille, Maîtreſſe Couturiere à Paris, y demeurant ſuſdite rue & paroiſſe, au troiſiéme étage d'une maiſon dont le ſieur Morel Maître Tonnellier eſt principal locataire; qu'elle marchoit très difficilement à cauſe d'une paralyſie qu'elle avoit ſur les jambes; que nous l'avons vue par deux fois rapporter de S. Gervais par deux hommes, ayant été attaquée d'apoplexie; que nous ſavons qu'elle n'a marché qu'avec ſes becquilles l'eſpace de quatre ans, & que depuis deux ans elle ne ſortoit plus de ſa chambre, la paralyſie ayant tellement augmenté que ſes jambes demeuroient entierement ſans force ni mouvement.; que pendant les derniers tems de ſon extrême maladie, nous avons aſſiſté au Bon-Dieu que l'on lui a donné pluſieurs fois dans ſon lit, aſſiſe ſur une chaiſe, tant de la main de M. le Curé de S. Gervais que de la main de Meſſieurs les Portes-Dieu de la même paroiſſe; le 2. Août 1731. ſur les ſix heures du matin, que nous l'avons vue deſcendre ſur une chaiſe de paille de ſa chambre par des porteurs de chaiſes, qui l'ont miſe dans leur chaiſe ſur celle qui avoit ſervi à la deſcendre; qu'on a été obligé d'ôter le ſiége de celle des porteurs pour placer cette fille qui étoit très mal. & pour aller à S. Médard au tombeau du Bienheureux de Pâris; que ſur les neuf heures du matin dudit jour 2. Août, nous l'avons vue vers le milieu de la rue Geoffroy-l'Aſnier marcher toute ſeule & revenir à ſa maiſon, où elle a monté toute ſeule & ſans aide. Enfin je l'ai vue alors comme elle a été ce jour parfaitement guérie: en foi de quoi nous avons ſigné le preſent Certificat pour rendre témoignage à la vérité, nous ſoumettant de le reiterer en tout ſon contenu toutes fois & quantes nous en ſerons requis. Fait à Paris ce 8. Août 1731. *Signé*, TEINTURIER & MAGDELEINE BERTHEL

XX.

Certificat de Françoise Maury.

JE soussignée Françoise Maury fille demeurante rue Geoffroy l'Asnier paroisse S. Paul, declare que Louise Hardouin est de ma connoissance depuis plus de quinze ans; qu'elle est incommodee depuis six ans d'une paralysie sur les jambes, sur tout le côte gauche de son corps; qu'elle n'a pu sortir de chez elle sans se servir de becquilles: que depuis dix-neuf mois sa maladie l'avoit reduite à garder sa chambre; que le second du present mois ayant ete transportée à S. Médard sur le tombeau de M. de Paris elle seroit revenue & rentree chez elle à pied en bonne sante : ce que je certifie veritable. Fait ce 9. Août 1731. *Signé*, FRANÇOISE MAURY.

XXI.

Certificat de François Maury Marchand Tapissier.

JE soussigné Jean-François Maury Marchand Tapissier demeurant rue Geoffroy-l'Asnier paroisse S. Paul, certifie que Louise Hardouin est de ma connoissance depuis dix ans & plus, & est incommodée depuis six ans d'une paralysie sur la jambe & sur tout le côté gauche de son corps; qu'elle n'a pu sortir de sa chambre sans le secours de becquilles; que depuis dix-neuf mois sa maladie ayant augmenté elle n'a pu sortir de sa chambre; qu'elle a été transportée à S. Médard sur le tombeau de M. Pâris le second jour du present mois. Elle est entree chez elle à pied & en parfaite sante: ce que je certifie veritable. Fait ce 9. Août 1731. *Signé*, MAURY.

XXII.

Certificat de Louis Langoisseux Marchand Tapissier, & de Louise Maury sa femme.

NOus soussignés Louis Langoisseux Marchand Tapissier & Louise Maury ma femme, tous deux majeurs, demeurans rue Geoffroy-l'Asnier Paroisse S. Paul, affirmons & attestons à tous qu'il appartiendra, que la Demoiselle Louise Hardouin fille d'environ trente-sept à trente huit ans, Maitresse Couturiere demeurante rue Geoffroy-l'Asnier, Paroisse S. Gervais, étant tombée en paralysie il y a environ six ans, que nous l'avons vue marcher pendant quatre années avec des becquilles, ayant même bien de la peine à marcher; & qu'ensuite la paralysie s'etant jettée sur tout son corps, elle s'est trouvee tout-à-fait hors d'état de sortir & même de travailler pendant dix-neuf à vingt mois qu'il y a qu'elle est percluse de tout son corps, ayant perdu la parole pendant neuf jours comme il l'a oui dire par gens de probite; & qu'enfin ayant été inspirée de se faire porter à S. Medard, pour implorer la misericorde de Dieu par l'intercession de M. de Pâris, elle s'y est fait porter le Jeudi 2. Août de la presente année par deux porteurs de chaises, lesquels apres l'avoir descendue de sa chambre sur une chaise ont été obliges de la mettre dans leur chaise à porteurs, sur la même chaise qui l'avoit descendue de sa chambre, & qu'apres avoir ete rapportee par les porteurs jusques dans la rue Geoffroy-l'Asnier, elle en est sortie seule, & a marche & monté au second étage, & continue de marcher, monter & descendre, & parler comme si elle n'eût point eté malade: en foi de quoi nous avons signé le present Certificat. Fait à Paris ce Jeudi 9. Août 1731. *Signé*, LOUIS LANGOISSEUX & LOUISE MAURY.

XXIII.

Certificat du Sieur Cotton du Verger Avocat en Parlement

JE soussigné Avocat en Parlement certifie qu'en 1721. étant venu demeurer dans la maison ou je demeure encore avec mes pere & mere, rue & montagne Sainte Genevieve, j'y ai connu particulierement la Demoiselle Hardouin qui demeuroit dans le même corps de logis. Elle en délogea au bout de trois ans. Peu de tems après qu'elle en fut sortie elle eut une attaque d'apoplexie, depuis laquelle je ne l'ai plus vue marcher qu'avec des becquilles. L'annee 1725. que je me rappelle aisement à cause des pluies continuelles, elle vint au logis dans ce triste état. Depuis ce tems je ne l'ai vue que que par intervalles assez longs; mais dans les visites rares que je lui ai faites, j'ai toujours trouve quelque augmentation dans ses maux. Il y a environ quinze mois ou un an que je l'allai voir. La paralysie qui étoit tombee sur les deux jambes & sur le cote gauche l'avoient mise hors d'etat de pouvoir marcher, ensorte qu'elle ne sortoit pas même de son fauteuil. Le Mardi 31. Juillet fut la derniere visite que je lui fis avant sa guerison. Elle fut oblige de m'ecrire tout ce que je ne pouvois comprendre par ses signes, parce que depuis quelques jours la paralysie étoit tombee sur sa langue, & elle avoit entierement perdu l'usage de la parole. Enfin sachant le dessein qu'elle avoit eu de se faire transporter à S. Médard le Jeudi 2. Août, la part que je prenois à ses maux & la compassion naturelle pour son etat fâcheux m'y fit trouver. Je n'ai point été témoin de ce qui lui arriva sur la tombe. Je sai qu'avant d'y être mise elle étoit très mal, qu'on la retira une premiere fois sans soulagement, qu'ayant ete transportée dans l'Eglise il lui prit des convulsions & des mouvemens semblables à ceux qu'elle avoit éprouvés sur la tombe, & je fus témoin alors que la parole lui revint, & qu'au milieu des maux qu'elle souffroit la premiere parole qu'elle prononça fut, *Ah! mon Dieu*, qu'elle dit en soupirant; qu'elle en prononça plusieurs autres. Ce commencement de guérison la fit reporter sur la tombe. Je la vis, sortant de dessus, marcher soutenue de deux personnes. Ayant eu besoin de quelque rafraichissement dans le chemin parce qu'elle étoit à jeûn, on l'arrêta auprès de la Pitié. Elle témoigna qu'elle marcheroit bien seule, & effectivement en ayant fait l'epreuve, elle marcha environ trente pas, la main appuyée legerement sur le poignet d'une personne. Je ne la reconduisis point chez elle, mais j'y vins peu de tems après qu'elle fut arrivée chez elle. Elle vint au devant de moi d'un pas aussi deliberé que je l'avois vue marcher dans sa plus parfaite santé. Je la vis parlant aisement, agissant de même, faisant le recit de sa guerison à tous ceux qui s'en venoient informer; & il est même certain que lorsqu'elle se portoit le mieux elle n'auroit jamais soutenu la fatigue de répondre à la multitude des personnes qui venoient la voir. Tels sont les faits dons j'ai ete le temoin, concernant la guérison de la Demoiselle Hardouin. Je la connoissois paralytique depuis six ans. Je la vis la surveille de sa guérison ne parlant ni ne marchant. J'ai vu sa devotion lui rendre parfaitement sa santé: c'est pourquoi je certifie les faits dont je viens de rendre compte, véritables, & je ferai prêt de les certifier par tout & toutes les fois que j'en ferai requis; parce que Dieu ne m'a pas rendu le témoin des merveilles qu'il opere dans le tems de doute & d'incertitude pour les cacher dans le silence, mais pour publier sa puissance autant qu'il est en moi de rendre temoignage à la verité. A Paris ce 10. Août 1731. *Signé*, COTTON DU VERGER.

XXIV.

Certificat de Marie-Catherine Journelle, épouse de M. Pierre Fleurier.

JE soussignée Marie-Catherine Journelle, épouse de M. Pierre Fleurier Marchand Fripier à Paris, demeurant rue Geoffroy-l'Asnier paroisse S. Paul, au coin de la rue Grenier sur l'eau, certifie à tous qu'il appartiendra, que je connois la Demoiselle Hardouin fille, Maitresse couturiere à Paris, demeurante susdite rue, paroisse S. Gervais, depuis six à sept ans; que je l'ai vu aller & venir dans le quartier, marchant à l'aide de deux becquilles à cause d'une paralysie qu'elle avoit sur les jambes & sur tout le côté gauche entrepris. Je declare que toutes les fois que je la rencontrois ou qu'elle passoit par devant ma porte elle se soutenoit difficilement, & s'est reposee nombre de fois, tant à ma porte, que dedans ma boutique ou je la faisois entrer, sur tout dans des tems ou je m'appercevois qu'elle etoit dans une mauvaise situation. J'atteste que pendant le tems que je l'ai vue aller & venir dans son etat facheux, on l'a rapportee de l'Eglise de S. Gervais, ou elle etoit ordinairement au Service divin, chez elle, attendû qu'elle s'etoit trouvee tres mal & attaquee d'apoplexie, ce qui est arrive deux fois à ma connoissance; &

que l'une des deux fois, que les hommes qui la rapportoient ſe repoſoient à ma porte. J'atteſte en outre qu'il y a près de deux ans que je ne l'ai plus vue aller ni venir dans le quartier, & par les enquêtes que j'ai faites à ſes ſœurs de l'état de ſa ſanté, elles m'ont appris qu'elle ne pouvoit plus ſortir, attendû que la paralyſie avoit tellement augmenté ſur ſes jambes qu'elle ne pouvoit plus marcher. Je certifie que de chez moi j'ai vu pluſieurs fois qu'on lui a apporté le Bon-Dieu, ſoit à Pâques ſoit dans d'autres tems. Je déclare qu'ayant appris le Jeudi 2. du preſent mois d'Août qu'on l'avoit portée à S. Medard au tombeau de M. de Pâris, & qu'elle avoit été parfaitement guérie par ſon invocation, mais voulant m'aſſurer de la vérité de ce que l'on m'avoit dit, je fus, une heure après ſon retour de S. Médard, chez le ſieur Tachot ſon beau-frere, avec lequel elle demeure ſuſdite rue Geoffroy-l'Aſnier, en une maiſon dont M. Morel Maître Tonnellier eſt principal locataire. Et effectivement étant entrée au ſecond étage, où elle étoit montée afin de ſe preſenter plus commodément au grand concours de monde qui la venoit voir, étant dans cette chambre je la vis véritablement qui vint à moi marchant toute ſeule & qui m'embraſſa: en foi de quoi j'ai ſigné le preſent Certificat pour rendre témoignage à la verité, me ſoumettant de le reiterer toutes fois & quantes j'en ſerai requiſe. Fait à Paris ce 10. Août 1731. *Signé*, MARIE CATHERINE JOURNELLE femme de Pierre Fleurier.

XXV.

Certificat de Marie-Jeanne Fleurier.

JE ſouſſignée Marie-Jeanne Fleurier fille âgée de dix-ſept ans, demeurant chez mon pere & ma mere, déclare ne ſavoir autre choſe que ce que mes dits pere & mere ont déclaré avoir connoiſſance, & que j'ai pareillement connoiſſance que la dite Demoiſelle Hardouin étoit très infirme pendant environ quatre ans, & qu'il y a deux ans que je ne l'ai plus vue dans les rues. J'ai été témoin & j'ai vu que depuis le 2. du preſent mois elle étoit parfaitement guérie: en foi de quoi j'ai ſigné le preſent. A Paris ce 10. du mois d'Août 1731. *Signé*, MARIE-JEANNE FLEURIER.

XXVI.

Certificat de Nicolas Morel Maître Tonnellier.

JE ſouſſigné Nicolas Morel Maître Tonnellier à Paris, y demeurant rue Geoffroy-l'Aſnier, paroiſſe S. Gervais, principal locataire de la maiſon où je demeure depuis ſept années, certifie à tous qu'il appartiendra, qu'il eſt de ma connoiſſance que la Demoiſelle Louiſe Hardouin fille majeure étoit très infirme depuis ſix ans. J'atteſte que j'ai été témoin qu'elle a marché pendant quatre ans à l'aide de deux becquilles, à cauſe de la grande foibleſſe de ſes jambes, attendû une paralyſie dont elle étoit accablée, & ſur tout qu'elle étoit entrepriſe de tout le côté gauche de ſon corps; que depuis deux ans ou environ, je ne l'ai plus vue dans les rues, ayant appris de ſes parens avec leſquels elle demeure depuis pluſieurs années, au troiſiéme étage de la ſuſdite maiſon, qu'elle ne pouvoit plus ſortir, que même ils étoient obligés pour la coucher de la traîner ſur ſa chaiſe à ſon lit, ſur lequel ils étoient obligés de la mettre & de la deshabiller, & que pour la lever le matin c'étoit la même choſe. J'atteſte que pendant le tems qu'elle a ſorti avec des becquilles pour aller au Service divin à la paroiſſe S. Gervais, il lui eſt arrivé de ſe trouver mal dans l'Egliſe, dont je l'ai vu rapporter une fois par des hommes chez ſon beau-frere, avec qui elle loge & qui demeure dans la ſuſdite maiſon depuis vingt-deux ans. Je déclare auſſi que j'ai été témoin qu'on lui a apporté les Sacremens en différentes fois dans ſa chambre, & alors j'ai vu qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir: en foi de quoi j'ai ſigné le preſent Certificat pour rendre témoignage à la verité, me ſoumettant de le réiterer toutes fois & quantes j'en ſerai requis. Fait à Paris ce 10. Août de la preſente année 1731. *Signé*, MOREL.

XXVII.

Certificat de Marie-Françoiſe Cotton.

JE ſouſſignée certifie avoir connu la Demoiſelle Louiſe Hardouin depuis dix ans; ayant demeuré pendant quatre ans enſemble dans la même maiſon, & depuis qu'elle eſt délogée ayant toujours continué de l'aller voir. Je l'ai vue dans toutes ſes ſituations; & j'ai vu que depuis ſix ans elle eſt tombée en paralyſie, & huit jours après en apoplexie, & ne put marcher depuis ces maladies qu'avec des becquilles: ce qu'elle a fait pendant quatre ans & avec une ſi grande peine, qu'étant venue dans ſa maiſon me voir, elle s'en alla ſur les ſix heures du ſoir. Notre Domeſtique la reconduiſit depuis le logis qui eſt vis-à-vis le College de Laon juſqu'aux Carmes. Elle m'a dit qu'elle avoit été preſque une demie heure à faire ce trajet, & l'ayant été voir quelques jours après ſa viſite, elle me dit qu'elle n'avoit pu arriver chez elle qu'à dix heures du ſoir. Après avoir été quatre ans dans ce fâcheux état, & l'y ayant vue pluſieurs fois depuis, je la fus voir encore il y a un an, & la trouvai ne marchant plus du tout, pas même de ſon lit à ſon fauteuil. Je lui demandai depuis quel tems elle ne marchoit plus, elle me répondit qu'il y avoit ſept mois. Je trouvai dès ce moment qu'elle étoit très changée. Je retournai peu de tems avant ſa réſolution priſe pour aller à S. Médard. Ce fut alors que je m'apperçus que juſqu'à ce tems ſes maux avoient encore augmenté, la trouvant ſans parole depuis ſix jours, & ſi abbatue du poids de ſon infirmité, que je crus qu'elle n'avoit plus que quelques ſemaines à vivre. Elle fut ſi pénétrée de chagrin de ne pouvoir ſe faire entendre à moi, qu'elle ſe mit à pleurer, & m'attendrit ſi fort par ſon déplorable état que je je n'en pus manger de la journée. Je lui dis que j'étois ſurpriſe qu'elle eût differé juſqu'à ce moment à aller chez M. de Pâris. Elle m'écrivit qu'il étoit très difficile de la tranſporter, ayant un côté qui ne ſe ſoutenoit plus, & que depuis dix-neuf mois elle ne pouvoit plus ſoutenir ſes jambes; qu'elle étoit d'une peſanteur ſi grande que deux hommes avoient bien de la peine à la porter. Dès cette même viſite qui étoit le dernier Dimanche de Juillet, je l'engageai à prendre jour dans la ſemaine, & l'ayant été voir le Mardi ſuivant, j'ai aidé à traîner la chaiſe dans laquelle on la mettoit en ſortant de ſon lit pour la tranſporter à ſon fauteuil, ce qui ne ſe fit pas ſans beaucoup de difficulté, n'oſant la prendre ſous les bras ni preſſer l'eſtomach, ſachant que cela la faiſoit trouver mal. Je me trouvai Mercredi premier Août chez elle, pendant que le Confeſſeur me dit qu'il n'étoit pas à propos de la tranſporter dans l'etat où elle étoit, qu'il ne repondoit point de ſa vie en chemin, que cependant il falloit conſulter le Chirurgien, que s'il conſentoit qu'elle fût tranſportée il y conſentoit auſſi. On y envoya. Il fit dire qu'on pouvoit le faire quoiqu'elle fût très foible, que même il en ſeroit charmé, parce qu'il n'ajoutoit pas grande foi à tous les miracles que l'on divulguoit, & que ſi elle étoit guérie il y croiroit. Je vins donc la prendre Jeudi 2. Août à ſix heures du matin, & me trouvant avec les porteurs je la vis deſcendre ſur une petite chaiſe, & ſi mal que l'on ne put la tranſporter de ſa chaiſe ſur celle des porteurs. Il fallut lever la banquette de la chaiſe à porteurs, l'inſerer toute aſſiſe dans la chaiſe à porteurs où elle ſe trouvoit mal. L'ayant portée juſqu'a la rue des Foſſés S. Victor, l'on fut contraint de l'arrêter parce qu'elle ſe trouvoit encore mal. L'on la porta à S. Medard où elle aſſiſta à la ſainte Meſſe: car elle étoit trop accablée pour l'entendre, & même elle nous a dit qu'elle ne s'étoit apperçue qu'elle étoit à l'Egliſe que lorſque l'on leva Notre Seigneur. La Meſſe dite on la porta ſur le tombeau de M. de Pâris. Auſſi-tôt qu'elle y fut, il lui prit des convulſions ſi grandes que tout le monde me demanda ſi elle tomboit du haut-mal. Elle y reſta une demie heure, & fut remiſe dans la chaiſe à porteurs, & portée derriere le Chœur devant le Saint Sacrement, où les convulſions continuerent avec tant de violence, que l'on fut contraint de tenir la chaiſe à porteurs dans la crainte qu'elle ne la fît tomber; & elle faiſoit un ſi grand bruit que tout le monde s'attrouppa pour voir ce qu'on entendoit. Dans l'effort de ſes maux, elle fit un ſoupir en diſant, *Mon Dieu*, & appella ſa ſœur. Voyant un commencement du miracle, on la reporta ſur la tombe où ſes convulſions augmenterent conſidérablement, & ſi violemment que l'on étoit obligé de la tenir & de lui mettre un chapeau deſſous ſes talons. Cela dura une grande demie heure, après quoi elle fut dans une ſi grande tranquillité, que je crus qu'elle ſe trouveroit mal. Cependant voyant que ſes couleurs ſe ranimoient, je lui demandai ſi elle ſe trouvoit mal. Elle me répondit que non. Je lui dis que l'on alloit l'ôter. Elle me repondit que ce ſeroit comme je voudrois. En même tems elle ſe leva

en

en ſon ſeant: on la retira & elle marcha depuis le tombeau juſqu'à la chaiſe à porteurs, ſoutenue par deſſous les bras, mais d'une pas aiſe & deliberé. On la porta juſqu'à la Pitié, ou l'on jugea à propos de la faire rafraichir. Elle voulut eſſayer à marcher, ce qu'elle fit en effet, s'appuyant ſeulement ſur le poing d'une perſonne; & lorſqu'elle fut dans ſa rue elle voulut ſe montrer à ſes voiſins & ſortir de ſa chaiſe au milieu de ſa rue, & marcha juſqu'à ſa porte qui eſt preſque au coin, & monta juſqu'au ſecond etage où elle reſta pour ſe montrer, ſans que qui que ce ſoit l'eût ſoutenue en aucune façon Ses voiſins en furent ſi ſurpris qu'ils fondoient tous en larmes. Elle a ſoutenu depuis le moment de ſa guériſon de très grandes fatigues par la quantité de monde qui l'eſt venue voir, ſans en être incommodée. C'eſt ce que j'ai vu & que je certifie, atteſte & atteſterai toutes les fois que j'en ſerai requiſe. Fait à Paris ce 10. Août 1731. *Signé*, MARIE-FRANÇOISE COTTON.

XXVIII.

Certificat de Marie-Gabrielle Boullet, épouſe du Sieur Targe Maître Horloger.

NOus Marie-Gabrielle Boullet certifie à tous qu'il appartiendra, ſavoir, que je connois Louiſe Hardouin il y a quinze ans, dont il y en a ſix ou environ que je l'ai toujours vue malade. Je l'ai vue avec une becquille pendant un tems, & enſuite avec deux; & depuis dix-huit mois je certifie ne l'avoir pas vue s'en ſervir n'en ayant pas la force. La maladie a toujours redoublé, & le jour que l'on l'a portée à S. Médard, je certifie l'avoir vue le matin, & avoir prié Dieu qu'il veuille bien la prendre, étant trop attendrie de la voir ſouffrir. L'on me dit au bout de quatre ou ſix heures qu'elle étoit guérie. J'y courus ſur le champ, non point doutant d'un miracle ſi prompt, mais pour m'en rejouir avec elle & ſa famille. J'eus de la peine à entrer au ſecond appartement ou elle étoit, à cauſe de la grande quantité de monde qui venoit admirer cette gueriſon ſi miraculeuſe. Quand elle m'apperçut elle vint à moi de même que ſi elle n'avoit jamais été malade. Je m'en ſuis trouvée mal de joie, & je certifie devant Dieu que je ne dis rien de faux & que je ſoutiendrai ce que je dis juſqu'à l'article de la mort, & le certifierai toutes les fois que j'en requiſe: en foi de quoi j'ai ſigne le preſent Certificat. *Ainſi ſigné*, MARIE-GABRIELLE BOULLET, femme du ſieur Targe Maître Horloger. A Paris ce 11. Août 1731.

XXIX.

Certificat dudit Sieur Targe.

JE certifie qu'il y a longues annees que je connois Mademoiſelle Louiſe Hardouin, & que depuis neuf annees ou environ je l'ai toujours vue malade: depuis environ deux années elle a été oblige de marcher avec des becquilles, avec leſquelles elle eſt venue pluſieurs fois chez moi dans cet etat avec bien de la peine; & depuis dix-huit mois elle s'eſt trouvee hors d'etat de pouvoir marcher en aucune maniere que ce ſoit, tant elle etoit accablee de ſa maladie, ſans aucune eſpérance d'en pouvoir jamais guérir: m'ayant même prié pluſieurs fois de tâcher de trouver dans mes pratiques quelqu'unes qui euſſent pitie d'elle pour la faire mettre aux Incurables. Je n'ai jamais été plus ſurpris que quand j'appris le Jeudi 2. Août dernier que l'on l'avoit portee à S. Medard, & que l'on l'a ramenee parfaitement guerie, ce que je certifie veritable pour l'avoir vu de mes propres yeux: en foi de quoi j'ai ſigné. A Paris ce 11. Août 1731. *Signé*, TARGE Maître Horloger à Paris.

XXX.

Certificat de Nicolas Louet & de Jeanne Hudry ſon épouſe.

NOus ſouſſignés Nicolas Louet & Jeanne Hudry ma femme, Marchand Mercier a Paris, demeurans rue des Barres paroiſſe S. Gervais, depuis neuf ans conſecutifs, nous certifions à tous ceux qu'il appartiendra que nous connoiſſons la dite Demoiſelle Hardouin depuis ſept ans; & il y a environ ſix à ſept ans qu'elle eſt tombée paratique, étant obligée de ſe ſervir de becquilles pour ſe tranſporter d'un lieu en un autre; & pendant le tems de cette maladie elle a ete obligée de venir acheter chez nous quelques marchandiſes, ayant beaucoup de peine à entrer dans notre boutique à cauſe de deux pas qu'il faut monter, étant obligé de lui aider; & depuis dix-huit à dix neuf mois elle ne venoit plus, ne ſortant plus de ſa chambre, dont nous l'avons crue morte: ce que nous certifions veritable. A Paris le 12. Août 1731. *Signé*, LOUET & JEANNE HUDRY.

XXXI.

Certificat de Gabrielle-Anne Gaboreau.

JE ſouſſignee Gabrielle-Anne Gaboreau, fille de Maître Simon-Charles Gaboreau, Directeur des Meſſageries de Tours, & Demoiſelle Jeanne Gabrielle Gallein de la Bernardiere, certifie connoître Louile Hardouin, fille majeure, Maîtreſſe Couturiere, demeurante rue Geoffroy-l'Aſnier chez le ſieur Tachot ſon beau frere, depuis ſix annees, comme ayant eté leur voiſine pendant ſept ans. Je l'ai vue ſe ſervir de deux becquilles pour ſe ſoutenir à cauſe d'une paralyſie qu'elle avoit ſur les jambes & ſur tout le côte gauche de ſon corps. Je l'ai vue rapporter par deux hommes deux fois de S. Gervais, ou elle s'étoit trouvée très mal ayant perdu connoiſſance. Je l'ai vue dix-neuf mois ſans ſortir de chez elle à cauſe de l'augmentation de la paralyſie. J'ai été témoin que pour la coucher & lever il falloit la traîner ſur un ſiege, à quoi j'ai aidé quelquefois lorſque j'allois voir ſon beau-frere, ſes ſœurs & elle. J'ai vu lui apporter les Sacremens dans ſa chambre pluſieurs fois. J'ai été témoin qu'avant ſa guériſon elle ne parloit plus, & depuis je l'ai vue parfaitement guérie: en foi de quoi j'ai ſigne le preſent Certificat. A Paris le 12. Août 1731. *Signé*, GABRIELLE-ANNE GABOREAU.

XXXII.

Certificat de Marie-Anne Boucherot.

JE ſouſſignée Marie-Anne Boucherot fille majeure, demeurante à Paris ſur le Pont Notre-Dame, paroiſſe S. Gervais, chez M. Granier mon beau-frere, certifie que depuis environ quinze à ſeize années que je connois la Demoiſelle Hardouin Maîtreſſe Couturiere, & qu'elle travaille pour moi, je l'ai ſouvent vue dans de groſſes maladies, étant degenerees en paralyſie il y a environ ſix à ſept ans, & l'ayant réduite à ne pouvoir marcher qu'avec des becquilles. Je l'ai vue pendant l'eſpace d'environ quatre annees venir dans cette ſituation au logis pour ce qui eſt de de ſon travail; que ſur la fin de ce tems elle avoit tant de peine à ſe traîner, que je l'envoyois reconduire chaque fois qu'elle venoit, dans la crainte qu'il ne lui arrivât quelque accident; que depuis dix-neuf à vingt mois j'ai ete obligee de faire porter mes étoffes chez elle, parce qu'elle ne pouvoit plus marcher avec des becquilles; que toutes les fois que j'ai été chez elle pendant ce dit eſpace de tems, je ne l'ai jamais vue autrement qu'aſſiſe; que j'ai même appris depuis, ce qu'elle m'avoit toujours caché, que pendant tout ce tems elle donnoit mes hardes à faire à d'autres: qu'étant allée chez elle le Mardi 31. Juillet de la preſente annee, je la trouvai qui avoit entierement perdu l'uſage de la langue, la paralyſie s'etant jettee deſſus depuis le Mercredi precedent; que le dit jour 31. Juillet elle ne put me repondre que par ecrit à tout ce que je lui diſois; qu'elle me declara auſſi par ecrit le même jour la reſolution qu'elle avoit priſe de ſe faire tranſporter le Jeudi ſuivant à S. Medard ſur le tombeau de M. de Pâtis, pour y commencer une neuvaine & demander à Dieu ſa gueriſon; qu'enfin le dit Jeudi 2. Août ayant appris qu'on l'avoit effectivement portée à S. Medard & qu'elle en etoit revenu guerie, je fus a l'inſtant chez elle ou je la trouvai en parfaite ſaute, qui me raconta elle-même les circonſtances de ſa gueriſon: en foi de quoi j'ai ſigné ce que deſſus, & offre de l'affirmer veritable toutes fois & quantes j'en ſerai requiſe. Fait à Paris ce Lundi 13. Août 1731. *Signé*, MARIE-ANNE BOUCHEROT.

XXXIII.

Certificat du Sieur Cotton.

EN 1721. ma famille eſt venue occuper un appartement dans la maiſon où la Demoiſelle Hardouin demeuroit. Elle y a reſté trois ou quatre ans, & vers l'année 1725. elle eſt allée demeurer rue Grenier ſur l'eau. J'ai été l'y voir ſur le oui-dire qu'elle étoit devenue paralytique, & qu'elle ne marchoit plus qu'avec des becquilles. Je l'ai vue effectivement ſur une chaiſe, comme une perſonne impotente & paralytique. Depuis je ne l'ai vue que le jour qu'elle à commencé une neuvaine à S. Médard, où je me ſuis trouvé. Elle y eſt arrivée dans une chaiſe à porteurs, de laquelle je me ſuis approché pour m'informer de ſa ſanté; à quoi elle n'a rien répondu que par un ſigne de la tête. J'ai ſuivi la chaiſe juſques dans l'Egliſe où la dite Demoiſelle entendit la Meſſe, après quoi on l'a portée dans le cimetiere où eſt le tombeau de M. de Pâris, ſur lequel on l'a couchée avec beaucoup de peine. Elle n'y a pas été un demi-quart d'heure qu'elle eſt tombée en des convulſions, qui lui cauſoient un tremblement & un roidiſſement dans les bras & les jambes, ayant la bouche toute contrefaite. Ces mouvemens convulſifs ont été pluſieurs fois reiterés pendant trois quarts d'heure qu'elle y eſt reſtée. Après on l'a été remettre dans ſa chaiſe, ce qui a été fait avec autant de peine que quand on l'y a miſe pour la premiere fois. On l'a tranſportée dans l'Egliſe, où elle a fait connoître qu'elle vouloit entrer. Elle y a été miſe devant le Saint Sacrement où les convulſions ont recommence avec plus de force, après leſquelles elle a dit, *Mon Dieu*, & a demande la ſœur qui s'eſt approchée d'elle en pleurant. Ceux qui l'accompagnoient, de concert avec ceux qui étoient preſens, dirent qu'il falloit la remettre ſur le tombeau de M. de Pâris: ce qui a été fait à l'inſtant. Elle y eſt reſtée environ trois quarts d'heure comme la premiere fois, pendant lequel tems les mouvemens convulſifs ont recommencé avec plus de force & ont été plus de fois réiteres, après quoi elle eſt demeurée dans une tranquillité ſi grande que tous les ſpectateurs croyoient qu'elle dormoit. Elle s'eſt enſuite levée ſur ſon ſeant, eſt deſcendue de deſſus le tombeau, ſoutenue ſeulement ſous les bras, & de cette façon eſt allee juſqu'à la chaiſe à porteurs qui étoit éloignée de dix à douze pas. Sur le champ tout le monde l'a ſuivie juſqu'à la rue d'Orleans où on a fait arrêter les porteurs. On lui a demandé ſi elle vouloit prendre quelque choſe. Elle a répondu qu'oui. On a jugé à propos de la conduire plus loin, ce qu'on a fait juſques dans la rue S. Victor proche la Pitié où on s'eſt arrêté. Alors elle a demandé à ſortir de la chaiſe, ce qu'elle a fait toute ſeule, ayant marché vingt à trente pas, n'étant ſoutenue que ſur le bras d'une ſeule perſonne. Elle eſt enſuite entrée dans ſa chaiſe d'où elle n'eſt ſortie que dans la rue Geoffroy-l'Aſnier environ à vingt ou trente pas de ſa demeure, & eſt allée ſans aucun ſoutien chez elle, & a monté de cette façon le deuxieme étage, où elle eſt entrée chez un voiſin, chez qui tous ceux de ſa connoiſſance ſont venus la voir pour lui témoigner leur joie. J'y ai été juſqu'à onze heures & demie du matin. J'ai vu beaucoup de perſonnes qui ſont venues la voir, parmi leſquelles il y avoit des gens de condition, au devant de qui elle alloit avec une ſi grande facilité qu'elles avoient peine à ſe perſuader qu'elle eût jamais eu aucune infirmité. Je certifie le contenu ci-deſſus véritable. A Paris ce 14 Août 1731. *Signé*, COTTON.

XXXIV.

Rapport de M. Su Chirurgien.

JE ſouſſigné Chirurgien Juré à Paris, certifie qu'au mois d'Août de l'année 1728. je fus appellé, rue Geoffroy-l'Aſnier, pour voir Louiſe Hardouin âgée pour lors de trente-cinq ans & demi, attaquée d'une paralyſie univerſelle, ayant cependant l'uſage de la parole.

Dans cet état je m'informai de ce qui avoit précedé, tant du côté des accidens, que des remedes qu'on avoit employes, afin de prendre les meſures neceſſaires pour ſa gueriſon s'il étoit poſſible. On me dit que vers le milieu du mois de Septembre de l'année 1725. revenant de la Meſſe de S. Gervais, il lui prit une foibleſſe dans les jambes, de façon qu'elle fut plus d'une heure pour ſe traîner de cette Egliſe juſqu'au bas de la rue Geoffroy-l'Aſnier lieu de ſa demeure; qu'étant arrivée chez elle, elle envoya chercher M. Carron Docteur en Médecine, qui ordonna de la faire ſaigner le plus promtement qu'il ſeroit poſſible. Dans le moment on fut chercher M. Beliſſan Maître Chirurgien, qui la ſaigna du bras & du pied; & on lui ordonna les remedes convenables pour ſa maladie. Malgré cela la maladie ſubſiſtant toujours, elle prit le parti, huit à dix jours après, de ſe faire tranſporter aux Hoſpitalieres, où l'on fit de rechef les remedes convenables pour la guériſon de ſa maladie. Trois ſemaines après ne trouvant point de diminution des accidens, elle jugerent la maladie incurable, & même la prierent de prendre ſon parti d'ailleurs parce qu'elles ne gardoient point chez elles les malades où il n'y avoit pas d'apparence de guériſon; ce qu'elle fit & fut tranſportée chez elle: la paralyſie des extremités inferieures exiſtante toujours, depuis ce tems-là juſqu'au jour que j'ai été mandé pour la voir. Outre la paralyſie permanente & particuliere de ſes extrémités inferieures, elle étoit tombée pluſieurs fois dans une paralyſie univerſelle, qui quelquefois étoit precedée d'une contraction de tous les muſcles du corps, d'autres fois d'un aſſoupiſſement léthargique; & par le moyen des ſaignées & autres remedes convenables les nouveaux accidens diſparoiſſoient: mais la paralyſie des extrémités inferieure ſubſiſtoit toujours.

Informé de la maladie, & ayant examiné la ſituation où étoit la malade pour lors, je crus la ſaignée du pied néceſſaire, & je lui demandai ſi elle ne vouloit plus conſulter ſon Médecin pour cela, à quoi elle me repondit qu'elle l'avoit fait. Je fis donc la ſaignée à l'inſtant. Cette ſaignée lui procura du ſoulagement, mais elle reſtoit toujours affligée d'une paralyſie permanente dans les extrémités inferieures, & d'un engourdiſſement du côté gauche, ce qui me détermina à lui conſeiller les remedes convenables à ſon état; au moyen deſquels une partie des accidens ceſſerent: mais néanmoins les extrémités inferieures reſterent paralytiques.

Trois mois après ou environ je fus appellé pour voir la Demoiſelle Hardouin, que je trouvai de nouveau attaquée de paralyſie univerſelle, & de l'aſſoupiſſement lethargique, dont on me dit qu'elle avoit été ſurpriſe à S. Gervais où elle etoit allée avec le ſecours des becquilles pour entendre la Meſſe, d'où on avoit été obligé de la rapporter dans une chaiſe. Dans cet état je la ſaignai du bras, du pied, & lui conſeillai les remedes convenables; de ſorte que peu de jours après elle ſe trouva à peu près dans la même ſituation où je l'avois laiſſée après la premiere attaque dans laquelle le l'avois vue.

Environ quatre mois après je fus mandé pour voir la malade, que je trouvai dans les mêmes accidens que je viens de décrire. Je pris auſſi les mêmes précautions pour la ſoulager, & avec cette conduite j'y réuſſis, & la laiſſai dans l'état où elle ſe trouvoit dans l'intervalle de ſes attaques, c'eſt-à-dire paralytique des extrémites inferieures, & dans l'engourdiſſement du côté gauche.

Au mois de Janvier 1731. je fus appellé pour revoir la malade. Je la trouvai paralytique de tout ſon corps, ayant perdu l'uſage de la parole. Je la ſaignai autant que je jugeai néceſſaire, & conſeillai les remedes convenables; enſorte que le mouvement des extremités ſuperieures ſe rétablit, l'engourdiſſement néanmoins ſubſiſtant à l'extrémité ſuperieure du côté gauche. A l'égard de la parole elle la recouvra au bout de trois jours, ayant cependant une voix grêle & baſſe, bégayant lorſqu'elle vouloit l'élever; & elle demeura dans cette ſituation juſqu'au 25. Juillet 1731. qu'elle me fit appeller ayant perdu de nouveau la parole. Je la ſaignai auſſitôt du bras, & lui conſeillai quelque gargariſme. Le lendemain ne trouvant point de diminution dans les accidens, je reiterai la ſaignée du bras. Le ſoir je fus obligé d'en faire une troiſieme, vû la difficulté qu'il y avoit de lui procurer une évacuation par celle du pied. Le lendemain etant dans la même ſituation, elle prit une potion qui la fit vomir & debarraſſa les premieres voies. Malgré cela l'uſage de la parole ne ſe rétablit point. Le jour ſuivant je comptois la ſaigner du pied; mais la malade me fit prier de paſſer chez elle pour ſavoir ſi elle pourroit, ſans expoſer ſa vie, aller à S. Médard au tombeau du Bienheureux Pâris, dans

dans l'intention de demander à Dieu sa guérison par l'intercession de ses prieres, à quoi je répondis qu'elle pouvoit y aller.

Il est observer que, pendant le tems qu'elle étoit privée de l'usage de la parole, elle écrivoit, autant comme elle le pouvoit, ce qu'elle avoit à me dire.

Le lendemain deuxiémé du mois d'Août elle m'envoya chercher sur les dix-heures du matin. Je la trouvai parlant & marchant aussi librement que moi, & jouissant en apparence d'une parfaite sante; & elle me dit qu'elle arrivoit de S. Medard, & qu'elle ne se sentoit en aucune maniere de ses incommodités passées

On observera que depuis le mois d'Août de l'année 1728. que j'ai commence à traiter Louise Hardouin jusqu'au 2. Août 1731. il ne s'est jamais passé plus de quatre mois qu'elle n'ait été attaquée periodiquement, pour ainsi dire, d'une paralysie universelle, qui quelquefois etoit precedée d'une contraction de tous les muscles du corps, de perte de connoissance, du sentiment & du mouvement, independamment de la paralysie particuliere des extrémités inferieures qui a toujours subsiste.

Enfin il est à remarquer que, pendant les trois années consecutives que je l'ai vue, les dix-sept premiers mois elle n'a pu marcher que par le secours des becquilles; mais que pendant les dix-neuf derniers mois elle n'a pu en faire usage, ne pouvant changer de place qu'en la traînant dans un fauteuil; & même la maladie paroissoit devenir plus rebelle aux remedes, & me donnoit lieu de croire qu'il n'y avoit point de guérison parfaite à espérer.

Je prends Dieu à témoin que l'exposé ci-dessus est véritable: en foi de quoi j'ai delivré le present rapport à la susdite Louise Hardouin qui me l'a demandé, pour lui servir & valoir ce que de raison. A Paris ce 15. Août 1731. *Signé*, Su *avec paraphe* Chirurgien Juré. *A côté est écrit:* Contrôle à Paris le 12. Septembre 1731. Reçu 12. sols. *Signé*, BLONDELU *avec paraphe. Et plus bas est écrit:* Certifié véritable, signé & paraphé au desir de l'Acte de depôt passé avec minute devant les Notaires soussignés, ce jourd'hui 12. Septembre 1731. *Signé*, LOUISE HARDOUIN *avec* PREVOT *&* TOUVENOT Notaires *avec paraphes.*

Est l'original des presentes deposé pour minute au dit Maî-Maître Touvenot l'un des Notaires à Paris soussignés, par la dite Demoiselle Hardouin, suivant l'Acte du dit depôt du 12. Septembre 1731. étant ensuite d'un autre Acte de dépôt, aussi par elle fait, de la Relation du miracle opéré en sa faveur au tombeau & par l'intercession du Bienheureux François de Pâris, passé devant le dit Touvenot & son confrere le 27. Août precedent, le tout demeuré au dit Touvenoit Notaire. *En ont signé*, PREVÔT *&* TOUVENOT *avec paraphes.*

XXXV.

Certificat du Sieur Tachot Commis, beau-frere de la Demoiselle Hardouin

JE soussigné Antoine Tachot Commis, âgé de quarante-sept ans, demeurant à Paris rue Geoffroy-l'Asnier paroisse S. Gervais, depuis vingt-deux ans, au troisieme étage d'une maison dont est à present principal locataire le sieur Morel Maître Tonnellier, certifie à tous qu'il appartiendra que je connois Louise Hardouin, fille, Maîtresse Couturiere, âgée de trente-huit ans & demi, dès sa plus tendre jeunesse; que depuis mon mariage avec Marie-Anne Hardouin ma femme, sa sœur, j'ai toujours vu cette fille très infirme; que les infirmités ont toujours ete en augmentant; qu'il y a six ans qu'elle fut attaquee de paralysie sur les jambes & sur le côté gauche de son corps; que pour l'aider à marcher au commencement de sa paralysie elle fut contrainte de se servir d'abord d'une canne, & peu de tems après de deux becquilles; que la paralysie ayant toujours augmenté, son corps s'affoiblissoit de jour en jour, & ne pouvoit plus aller qu'avec beaucoup de peine. Son etat devenu très fâcheux, il lui falloit de grands soins; mais comme ses facultes etoient mediocres, il lui fut impossible d'avoir des etrangers auprès d'elle. Contrainte vers la fin de la troisiéme année de sa paralysie, elle vint demeurer chez moi pour être plus à portée d'avoir du secours. Etant donc chez moi elle alla & vint encore un peu de tems à l'aide de ses becquilles, accompagnée néanmoins toujours de quelqu'un de chez moi, & quelquefois de ma femme & de moi, attendû que sa foiblesse etoit grande, & que pour peu qu'on l'eût heurtee elle seroit tombee, comme cela etoit arrivé quelquefois avant cette précaution. Il est arrivé même qu'elle s'est trouvee mal deux fois à S. Gervais, & que des hommes l'ont rapportée chez moi ces deux fois. La paralysie augmentant continuellement, cette fille perdit entierement ses forces & se trouva hors d'etat de sortir davantage, ne pouvant plus aller que de son siege à son lit, soutenue tantôt de moi, tantôt de ses deux sœurs avec ma fille, & tantôt de quelques autres personnes qui se trouvoient chez moi.

J'observe que le Chirurgien (c'est le sieur Château qui demeure rue S. Antoine) qui la voyoit avant qu'elle fut venue chez moi, cessa de la saigner, nous ayant donné à entendre que sa maladie étoit incurable. Neanmoins nous appellâmes M. Su Maître Chirurgien, qui lui a donné tous ses soins pendant son dernier état fâcheux. Enfin la paralysie s'étant de plus en plus fortifiee, Louise Hardouin perdit totalement ses forces, & même nous étions obligés pour la lever & la coucher de la traîner sur un siége à son lit, de la place ou elle restoit tout le long du jour près d'une fenêtre pour lui donner un peu d'air. Nous étions aussi obligés de la mettre à force de bras sur son lit, & là ses sœurs & ma fille l'habilloient & deshabilloient. Pendant pres de deux ans qu'elle a reste dans cet état déplorable elle a été confessée, elle a reçu ses Sacremens chez moi plusieurs fois, & même M. de S. Gervais lui a administré la Communion Pascale sur sa chaise.

Je declare que toutes les fois que le tems devenoit nebuleux ou qu'il arrivoit quelques orages & tonnerres, cette fille s'evanouissoit & se trouvoit à la mort; que quatre mois avant sa guerison sa langue s'etoit épaissie, parce que la paralysie la gagnoit, ensorte qu'elle ne pouvoit plus parler qu'à voix basse, & que quand elle vouloit un tant soit peu elever sa voix, elle bégayoit; que le jour de S. Jacques & S. Christophe de la presente année, étant tous ensemble le soir sur les huit à neuf heures du soir avec quelques personnes de notre connoissance, nous vîmes la dite Louise Hardouin se trouver très mal & perdre la parole. Nous nous donnâmes les mouvemens necessaires pour la secourir. Elle revint un peu; mais elle ne recouvra point la parole, & elle fut jusqu'au jour de sa guérison sans parler, quelque effort qu'elle ait pu faire.

Pendant qu'elle n'a pu parler elle s'est servie de signes & de l'écriture pour faire entendre ce qu'elle desiroit. Réduite donc à un si pitoyable etat, elle fut conseillee par de bonnes ames de se faire transporter à S. Médard au tombeau de M. de Pâris. Elle en forma la resolution le premier jour du present mois d'Août 1731. à l'effet de quoi elle ecrivit qu'on fût prier M. Bailly Prêtre Vicaire de S. Jean en Greve & son Confesseur, de se donner la peine de la venir voir, pour qu'elle se confessât, comme elle le fit effectivement par écrit le dit jour premier Août present mois, & le lendemain jeudi deuxieme jour du dit present mois d'Août sur les six heures du matin, on la transporta dans une chaise à porteurs à S. Medard, ou sa sœur, ma femme & plusieurs personnes l'accompagnerent. Etant revenu à midi de mes occupations du matin j'appris que la dite Louise Hardouin ma belle-sœur etoit parfaitement guerie, & etant entré au second appartement de la maison ou je demeure, où on l'avoit fait arrêter à son retour de S. Medard, afin d'avoir plus de place au grand nombre de monde qui l'avoit suivi & qui venoit de toutes parts pour la voir, je vis la verite de ce que j'avois appris: car elle ne m'eut pas plutôt apperçu à la porte de la salle ou elle etoit, qu'elle vint à moi aussi aisement que si elle n'avoit jamais ete malade. Je declare en outre que depuis sa guérison j'ai observé qu'il a fait plusieurs orages & tonnerres, sans que cette fille ait eu les mêmes incommodites qu'elle avoit avant sa guerison. En foi de quoi j'ai signé le present Certificat, que j'affirme veritable en tous ses chefs, & promets le reiterer toutes fois & quantes j'en serai requis. A Paris le quinzieme jour d'Août 1731. *Signé*, TACHOT, *avec paraphe. Et en marge est écrit:* Contrôle à Paris le 12. Septembre 1731. Reçu 12. sols. *Signé*, BLONDELU *avec paraphe. Et au-dessous du Certificat ci-dessus & des autres parts est écrit:*

XXXVI.

Certificat de Marie-Anne Hardouin, Maîtreſſe Couturiere à Paris.

JE ſouſſignée Marie-Anne Hardouin, Maîtreſſe Couturiere à Paris, âgée de quarante-cinq ans ou environ, femme d'Antoine Tachot ſuſnommé, de lui pour ce preſent autoriſée, en tant que beſoin eſt ou ſeroit, demeurant avec lui en la maiſon declarée en ſon Certificat ci-deſſus & des autres parts écrit, déclare qu'après avoir pris lecture de cet Acte je n'y ai rien trouvé dont je n'aie connoiſſance & n'aie été témoin, ainſi que de tous les faits qui y ſont énoncés au ſujet de ma ſœur Louiſe Hardouin, tant de la nature de ſa maladie que de toutes les circonſtances d'icelle, me ſoumettant de réiterer le tout toutes fois & quantes j'en ſerai requiſe.

J'ajoute ici & j'atteſte en mon ame & conſcience que le jour que la dite Louiſe Hardouin ma ſœur a été tranſportée à S. Médard, elle a été deſcendue de chez nous ſur une chaiſe de paille par deux porteurs de chaiſe; que les mouvemens & ébranlemens que les porteurs firent en la deſcendant furent cauſe qu'elle ſe trouva mal au bas de notre eſcalier; qu'on lui fit prendre de l'eau de meliſſe; qu'étant un peu revenue, les porteurs la mirent dans leur chaiſe ſur celle qui avoit ſervi à la deſcendre; qu'enſuite ils la porterent à S. Médard le dit jour 2. Août 1731.

Que ces mêmes porteurs etant arrivés & entrés dans l'Egliſe de S. Médard avec leur chaiſe, ma ſœur dedans, nous entendîmes la Meſſe; que pendant le tems de la celebration elle fut très mal dans la chaiſe ne pouvant pas en être ôtée, attendû qu'elle empiroit de moment en moment; que lorſque la Meſſe fut dite nous la fîmes porter ſur la tombe de M. de Pâris avec beaucoup de peine, à cauſe de ſon extrême peſanteur, parce qu'elle n'avoit aucun ſoutien. Si-tôt qu'elle y fut poſée tout de ſon long; il lui prit des mouvemens convulſifs dans toutes les parties de ſon corps, même juſques dans la bouche, qui la lui rendirent dans le moment toute de travers; enſorte que quoique je la tins avec un homme, elle nous donnoit des ſecouſſes ſi grandes que tous les ſpectateurs crurent qu'elle tomboit de quelque mal caduc. Elle fut environ une demie heure en cet état ſur la tombe, après quoi elle fut remiſe par les porteurs dans leur chaiſe qui etoit reſtée près de la tombe. Enſuite on la tranſporta dans l'Egliſe derriere. . . . . pour y faire notre priere, ne comptant pas la reporter ſur la tombe. Mais je ne fus jamais plus ſurpriſe que de m'entendre appeller par elle. Je me levai promptement, & lui fus demander ſi c'étoit elle qui m'appelloit. Elle me répondit que oui, qu'elle ſentoit qu'elle parloit aiſément, mais qu'elle ſouffroit de grands maux par tout le corps. Je lui demandai avec ceux qui nous avoient accompagné, ſi elle vouloit qu'on la reportât ſur la tombe, en lui diſant que puiſque Dieu lui avoit fait la grace de lui renvoyer la parole, il pouvoit faire plus. Elle repondit qu'elle le vouloit bien: ce qui fut fait dans le moment. On la reporta ſur la tombe où on la mit tout de ſon long. Des mouvemens convulſifs la reprirent comme la premiere fois; mais avec plus de violence. Nous priâmes, & tous ceux qui étoient à la tombe joignirent leurs prieres aux nôtres. Cela dura environ un quart-d'heure & demi, après quoi ſes ſouffrances ceſſerent; & elle fut environ un demi-quart d'heure dans une parfaite tranquillité. Après cela les porteurs la remirent dans leur chaiſe, & nous dirent qu'ils n'avoient pas eu beſoin de la porter cette fois dans leur chaiſe, parce qu'elle avoit marché ſoutenu par eux ſous les bras juſqu'à la dite chaiſe, circonſtances que je ne vis point parce que j'étois troublée de tout ce que j'avois vu qui étoit arrivé. Etant dans la chaiſe on la ſortit du cimetiere & nous prîmes tous le chemin de chez nous, & vers la Pitie on s'arrêta le tems de lui faire prendre un peu de rafraîchiſſement, parce qu'elle étoit à jeûn & qu'elle avoit beaucoup fatigué par les douleurs qu'elle avoit reſſenties; pour quoi faire les porteurs l'entrerent dans un jardin vis-à-vis la Pitie, où nous demandâmes un verre d'eau & de vin pour lui donner, & en lui preſentant elle nous pria d'ouvrir le devant de la chaiſe. Nous crûmes alors que c'etoit pour lui donner plus d'air. Nous ouvrîmes cette porte. Elle nous demanda, à une perſonne & à moi qui etions entrees avec elle, où étoit le reſte de notre compagnie, nous lui répondîmes qu'elle étoit en dehors à la porte, ſur quoi elle nous declara qu'elle vouloit l'aller trouver; & ſur le champ elle poſa ſes mains ſur la mienne & ſur celle d'une autre perſonne, & elle marcha, chancelant, & joignit notre compagnie à la porte. On lui donna promptement un ſiége ou elle ſe mit un inſtant, enſuite de quoi elle demanda qu'on s'éloignât un peu d'elle, parce qu'elle vouloit eſſayer de marcher ſeule, ce qu'elle fit dans le moment ſans être ſoutenue de perſonne, à la vérité chancelant un peu; & après avoir fait pluſieurs tours devant tous ceux qui ſe trouverent preſens, elle rentra dans la chaiſe, & les porteurs la rapporterent juſqu'au milieu de la rue Geoffroy-l'Aſnier où nous demeurons: auquel endroit, elle demanda à ſortir de la chaiſe, ce qu'elle fit toute ſeule, & mit ſa main ſeulement ſur le bras d'un jeune homme, qui nous avoit accompagné & aidé à la tenir ſur la tombe, & ſans s'appuyer elle marcha auſſi fermement que ſi elle n'eût jamais été malade. Lorſqu'elle fut au bas de l'eſcalier de la maiſon où nous demeurons, elle demanda qu'on la laiſſât monter ſeule, ce qu'elle fit parfaitement, juſqu'au ſecond appartement, ou nous la fîmes entrer dans une grande chambre, pour pouvoir parler plus aiſement au grand nombre de perſonnes qui la vint voir. J'ai été témoin de tout ce qu'elle a fait depuis, & n'ai point vu que ſa ſanté ſe ſoit dérangée; que depuis ſa guériſon il a fait des tems d'orage & de tonnerre, je n'ai point vu auſſi qu'elle ſe ſoit trouvée incommodée, comme cela lui arrivoit dans de ſemblables tems avant ſa guériſon: en foi de quoi j'ai ſigné le preſent Certificat pour rendre témoignage à la verité, me ſoumettant de le réiterer toutes fois & quantes j'en ſerai requiſe. A Paris le 21. Août 1731. *Signé*; TACHOT *avec paraphe. Et plus bas*, MARIE-ANNE HARDOUIN. *En marge eſt écrit:* Contrôlé à Paris le 12. Septembre 1731. Reçu 12. ſols. *Signé*, BLONDELU, *avec paraphe. Et au deſſous du Certificat ci-deſſus eſt écrit le Certificat ſuivant.*

XXXVII.

Certificat de Catherine-Petronille Hardouin fille Maîtreſſe Couturiere à Paris.

JE ſouſſignée Catherine-Petronille Hardouin fille majeure, Maîtreſſe Couturiere à Paris, demeurante avec le dit ſieur & Demoiſelle Tachot & la dite Louiſe Hardouin, mes beau-frere & ſœurs, déclare ne ſavoir autre choſe au ſujet des infirmités & maladie de ma ſœur la dite Louiſe Hardouin, que ce qui eſt contenu au Certificat de mon dit beau-frere Tachot. Ce que j'atteſte de plus c'eſt que le jour qu'on tranſporta la dite Louiſe Hardouin à S. Médard, je la vis deſcendre de chez nous du troiſiéme étage par des porteurs de chaiſe ſur une de paille; qu'elle ſe trouva mal au bas de l'eſcalier, qu'on fut oblige de lui donner de l'eau de meliſſe; qu'on fut obligé de la mettre dans la chaiſe à porteurs ſur celle qui avoit ſervi à la deſcendre, parce qu'elle n'avoit aucun ſoutien, & que l'ébranlement & les mouvemens qu'on lui avoit fait faire en la deſcendant l'avoient très fatiguée; qu'on partit à ſix heures & demi du matin le Jeudi 2. du preſent mois de chez nous, pour la tranſporter à S. Médard, d'où je ne comptois pas qu'on la rapportât en vie, à cauſe de la fâcheuſe ſituation où elle étoit lorſqu'on l'emporta. Je déclare que je ne fus point avec ceux qui l'accompagnerent à S. Médard, & que je reſtai chez nous pendant le tems qu'on y fut; que ſur les neuf heures & demi du matin du même jour j'entendis une grande rumeur dans notre rue, ce qui m'obligea de mettre la tête à la fenêtre pour voir ce que c'etoit. Je fus très ſurpriſe de voir que c'etoit quantité de monde qui ſuivoit la dite Louiſe Hardouin ma ſœur, qui marchoit toute ſeule dans la rue. Je deſcendis & fus au devant d'elle. Je la vis monter toute ſeule juſqu'au troiſieme etage où un de nos voiſins voulut qu'elle entrât, parce qu'elle avoit plus de place que chez nous, pour répondre au grand nombre de perſonnes qui l'avoient ſuivie & qui vinrent de plus en plus dans la journée; & je vis qu'elle étoit guérie parfaitement, & que depuis elle s'eſt très bien portee: en foi de quoi j'ai ſigné le preſent Certificat pour rendre témoignage à la verite, me ſoumettant de le réiterer toutes fois & quantes j'en ſerai requiſe. A Paris le 27. Août 1731.

1731. *Signé*, CATHERINE-PETRONILLE HARDOUIN, *& en marge:* Contrôlé à Paris le 12. Septembre 1731. Reçu 12. sols. *Signé*, BLONDELU, *avec paraphe. Et au-dessous du Certificat ci-dessus est encore écrit celui qui suit.*

XXXVIII.

Certificat de Marie-Catherine Tachot.

JE soussignée Marie-Catherine Tachot âgée de vingt-un an ou environ, demeurante avec mes pere & mere, déclare que tout ce que mon pere atteste, dans son Certificat ci-devant écrit, de la maladie de ma tante Louise Hardouin & des circonstances de cette maladie, est très véritable, & n'en sai autre chose que ce qu'il en rapporte. Mais ce que je sai de plus, c'est que j'ai vu que le Jeudi 2. du mois d'Août dernier, sur les six heures & demi du matin, deux porteurs de chaise après l'avoir descendue de chez moi sur une chaise de paille, la mirent dans leur chaise sur celle de paille, & que ma dite tante Louise Hardouin etoit très mal; qu'on la transporta ensuite à S. Médard, au tombeau de M. de Pâris, ou ma mere l'accompagna. Je déclare que je ne fus pas à S. Medard, & que je restai à la maison. J'atteste que sur les neuf heures & demi du matin du dit jour 2. Août, je vis monter ma tante Louise Hardouin toute seule notre escalier, & que ma surprise fut si grande que je me trouvai mal de saisissement. Je déclare qu'elle s'est trouvée depuis en très bonne santé, me soumettant de réiterer ma déclaration toutes fois & quantes j'en serai requise. A Paris le deuxiéme jour de Septembre 1731. *Signé*, MARIE-CATHERINE TACHOT, &c.

XXXIX.

Certificat de Marie Monin, fille de Jacques Monin Marchand de vin.

JE soussignée Marie Monin fille de Jacques Monin Marchand de vin en gros, & de Marie-Anne Gousse, certifie connoître depuis neuf ans Louise Hardouin fille majeure, Maîtresse Couturiere, demeurante rue Geoffroy-l'Asnier chez le sieur Tachot son beau-frere; assure l'avoir vue depuis six ans paralytique marchant avec deux becquilles, & sai qu'elle s'etoit souvent trouvée mal à S. Gervais, la rapportant chez elle à deux ou trois hommes, & suis témoin que depuis dix-neuf mois elle n'a pu sortir de sa chambre ne pouvant pas du tout se soutenir. Je l'ai vue traîner plusieurs fois sur un siege pour la lever & la coucher. J'ai prêté plusieurs fois une partie des choses nécessaires quand on lui apportoit les Sacremens. Je l'ai été voir souvent pendant sa maladie, comme étant amie & pour la consoler. Je lui ai souvent fait des lectures, n'etant pas en etat d'en faire par son peu de vûe & par la foiblesse de sa tête. Ne pouvant plus travailler, je lui ai aidé à se lever & à se coucher quelquefois. Je l'ai vu sans parler, me répondant par écrit à ce que je lui disois. Je suis témoin de la peine que l'on a eu à la porter à S. Médard, la descendre de chez elle sur une chaise, se trouvant mal plusieurs fois dans le chemin. Je lui ai entendu dire qu'elle avoit entendu la Messe sans connoissance. Je l'ai entendu parler la deuxiéme fois qu'on l'a rapportée à S. Médard dans l'Eglise, après une grande convulsion. Je sai que l'on l'a couche deux fois sur la tombe de M. de Paris ou il lui a pris de grandes convulsions chaque fois. Je sai que l'on l'y a mise & ôtée à trois chaque fois. Je l'ai vue l'en retirer la derniere fois, des hommes la tenant sous les deux bras sans beaucoup de peine. Je l'ai vue un peu après marcher toute seule, dans un endroit où nous avons arrêté pour lui faire prendre quelque chose. Je sai qu'elle a marché une partie de sa rue, & monté l'escalier toute seule, & je la vois parfaitement guérie: en foi de quoi j'ai signé le present Certificat. A Paris ce 16. Août 1731. *Signé*, MONIN.

XL.

Certificat de Catherine-Françoise Boulduc.

JE soussignée Catherine-Françoise Boulduc fille majeure, demeurante à Paris rue Aux-Feves paroisse S. Pierre des Arcis, certifie à tous qu'il appartiendra que je connois la Demoiselle Hardouin aussi fille majeure, Maîtresse Couturiere, depuis plusieurs années, pour l'avoir vue chez Monsieur & Mademoiselle Tachot ses beau-frere & sœurs, chez lesquels elle demeure il y a bien long-tems; que dans le tems que j'ai commencé à la connoître j'étois alors chez la Demoiselle Gaboreau une de mes tantes, voisine des dits sieur & Demoiselle Tachot avec lesquels madite tante à fait liaison d'amitié; que même j'ai été nombre de fois voir les dits sieur & Demoiselle Tachot; que j'y ai vu la Demoiselle Louise Hardouin très infirme à cause d'une paralysie dont elle étoit accablée sur les jambes, & sur tout le côté gauche de son corps, en sorte qu'elle ne pouvoit aucunement agir dans la chambre. J'ai été témoin & j'ai vu que pour la mettre dans son lit il falloit la traîner de sa place; qu'auparavant cette extrémité je l'ai vue & rencontrée dans son quartier, allant & venant à l'aide de deux becquilles avec peine; que j'ai travaillé chez la Demoiselle Tachot pour la couture; que pendant le tems que j'ai été employée, j'y ai vu sa sœur Louise Hardouin se trouver très mal nombre de fois; que huit à neuf jours avant sa guérison elle avoit perdu la parole; ce que j'atteste véritable pour avoir vu la Demoiselle Louise Hardouin dans ce tems, & qu'elle ne faisoit entendre ce qu'elle demandoit que par écrit; & enfin ayant appris qu'elle étoit guérie de toutes ses extrêmes maladies par l'invocation de M. de Pâris ou on l'avoit portée, je fus poussée par un esprit d'étonnement d'aller chez le sieur Tachot, pour m'assurer de la vérité de ce que j'avois appris de la guérison subite de cette fille. Je vis effectivement la verite de ce qu'on m'avoit dit, car cette fille ne me vit pas plutôt qu'elle vint à moi, marchant aisement toute seule sans aide de personne, m'embrasser. Je vis qu'elle se portoit parfaitement bien: en foi de quoi j'ai signé ce present Certificat, pour rendre témoignage à la vérité, me soumettant de le réiterer toutes fois & quantes j'en serai requise. Fait à Paris ce 19. Août 1731. *Signé*, CATHERINE-FRANÇOISE BOULDUC.

XLI.

Certificat de Jean Bertonnier Maître Serrurier.

JE soussigné Jean Bertonnier Maître Serrurier à Paris, y demeurant rue Geoffroy-l'Asnier, paroisse S. Paul, ci-devant principal locataire de la maison ou demeure la Demoiselle Louise Hardouin, ayant cedé mon bail au sieur Morel Maître Tonnellier, à present principal locataire de la dite maison, certifie à tous qu'il appartiendra que je connois la Demoiselle Louise Hardouin fille majeure, Maîtresse Couturiere depuis plus de vingt ans; que je l'ai toujours vue très infirme & accablée de differentes maladies qui ont toujours été en augmentant; que depuis six ans elle étoit attaquée de paralysie; que je l'ai vue marcher dans le quartier pendant quelques mois avec une canne, qu'ensuite la paralysie augmentant je l'ai vue se servir de deux becquilles; que depuis dix-neuf à vingt mois elle ne sortoit plus & ne l'ai pas rencontrée depuis ce tems, & cela parce que la paralysie étoit tellement augmentée qu'elle ne pouvoit plus se soutenir sur ses jambes; & que depuis le jour que l'on la portée à S. Médard sur le tombeau de M. de Pâris, elle marche comme avant sa maladie, l'ayant plusieurs fois rencontrée depuis allant à S. Médard: en foi de quoi j'ai signé le present Certificat pour rendre témoignage à la vérite, me soumettant de le reiterer toutes fois & quantes j'en serai requis. A Paris le 27. Août 1731. *Signé*, JEAN BERTONNIER.

XLII.

Certificat de Jeanne-Françoise Gaujard femme du dit Sieur Bertonnier.

JE soussigné Jeanne-Françoise Gaujard femme du sieur Bertonnier, de lui pour ce present autorisée, déclare que je connois Louise Hardouin depuis que j'ai épouse le dit sieur Bertonnier, qui etoit alors principal locataire de la susdite maison, ou demeure la Demoiselle Louise Hardouin, laquelle j'ai toujours vue infirme; qu'ayant monté plusieurs

fois dans l'appartement qu'elle occupe avec le ſieur Tachot & les deux ſœurs d'elle Louiſe Hardouin, pour y paſſer quelque tems & auſſi pour leur donner de l'ouvrage pour moi, j'ai été témoin de toutes ſes infirmités; que devenant de jour en jour plus infirme, il y a ſix ans que je l'ai vue ſe ſervir de deux becquilles, parce que la paralyſie avoit gagné ſes deux jambes & qu'elle s'affoibliſſoit journellement; que depuis dix-neuf à vingt mois elle ne ſortoit plus, ayant perdu entierement les forces de ſes jambes, ſur leſquelles elle ne pouvoit plus ſe ſoutenir. Je l'ai vue dans ſa chambre pendant les derniers tems toujours ſur une chaiſe, perdant ſes forces peu à peu, parce que la paralyſie ſe fortifioit. Quatre mois avant ſa guériſon ſa voix diminuoit; & enfin je ſuis témoin qu'elle ſe porte bien à preſent, pour l'avoir vue le 2. du preſent mois au retour de S. Médard, où on l'a tranſportée ſur le tombeau de M. Pâris ou elle a été guérie, & qu'elle eſt actuellement en bonne ſanté, allant & venant toute ſeule comme avant ſa maladie: en foi de quoi j'ai ſigné le preſent Certificat, pour rendre témoignage à la vérité, me ſoumettant à le réiterer toutes fois & quantes j'en ſerai requiſe. A Paris le dit jour 27. Août 1731. *Signé*, JEAN BERTONNIER & JEANNE-FRANÇOISE GAUJARD femme Bertonnier.

XLIII.

Certificat du Sieur Parant.

JE certifie avoir vu pendant pluſieurs années la nommée Louiſe Hardouin fille Couturiere, demeurante rue Geoffroy-l'Aſnier, impotente & ne pouvant marcher qu'avec des becquilles, & que je l'ai vu le 2. Août de la preſente année marchant & parfaitement guérie au retour du tombeau de M. de Pâris, & que je l'ai vue depuis pluſieurs fois ſe portant toujours bien & marchant de même. Fait à Paris ce 21. Août 1731. *Signé*, HELIOT PARANT.

XLIV.

Certificat de Vincent Girard.

JE ſouſſigné Vincent Girard âgé de trente quatre ans, compagnon Serrurier à Paris, y demeurant rue Geoffroy-l'Aſnier, paroiſſe S. Gervais, en une maiſon dont eſt principal locataire le ſieur Morel Maître Tonnellier à Paris, certifie à tous qu'il appartiendra que je connois très parfaitement la Demoiſelle Louiſe Hardouin fille âgée de trente-ſept à trente-huit ans, Maîtreſſe Couturiere à Paris, demeurante même maiſon & paroiſſe depuis nombre d'années, & que depuis ſix ans je l'ai vue très infirme & paralytique, qu'elle alloit & venoit dans le quartier, à l'aide de deux becquilles à cauſe de la grande foibleſſe de ſes jambes & de la moitié de ſon corps. J'atteſte que pendant qu'elle pouvoit encore ſortir avec l'aide de ſes becquilles je l'ai vue au Service divin à S. Gervais, où je l'ai vue tomber en apoplexie à deux fois. Je certifie avoir aidé à la porter chez le ſieur Tachot ſon beau-frere avec lequel elle demeure depuis pluſieurs années, chez lequel ſa maladie a été extrême, enſorte que depuis plus de deux ans elle ne pouvoit plus ſortir, ſa paralyſie ayant tellement augmenté, qu'elle ne pouvoit plus ſe ſoutenir ſur ſes jambes, & étoit réduite à reſter dans un fauteuil. Certifie avoir aſſiſté & avoir été preſent lorſque l'on lui a adminiſtré les Sacremens pendant les deux années qu'elle ne pouvoit plus ſe ſoutenir, & ce dans ſa chambre où elle étoit alors. Je certifie que pendant le tems de ſes extrémités, j'ai été appellé pluſieurs fois par ſes proches pour lui donner ſecours, & aller chercher des drogues & des eaux de meliſſe. Je certifie en outre que le 2. du mois d'Août dernier, j'ai vu la dite Demoiſelle Louiſe Hardouin parfaitement guérie, ſe ſoutenant & agiſſant comme ſi elle n'avoit jamais été malade. J'ai appris le dit jour 2. Août, que ſa guériſon avoit été opérée au tombeau de M. Pâris à S. Médard, où l'on l'avoit tranſportée le matin. Je déclare qu'elle eſt actuellement en parfaite ſanté, & que depuis le dit jour 2. Août elle s'eſt toujours bien portée. Fait à Paris le 2. Septembre 1731. *Signé*, GIRARD.

XLV.

Certificat de Jeanne-Gabrielle Gallien, veuve du Sieur Gaboreau Directeur des Meſſageries de Tours.

JE ſouſſignée Jeanne-Gabrielle Gallien, veuve de feu ſieur Simon-Charles Gaboreau, en ſon vivant Directeur des Meſſageries de Tours à Paris, demeurant rue du Roi de Sicile paroiſſe S. Gervais, certifie à tous qu'il appartiendra que je connois Louiſe Hardouin âgée de trente-huit ans ou environ, depuis ſix ans, pour avoir ci-devant occupé le ſecond appartement de la maiſon où elle demeure, rue Geoffroy-l'Aſnier paroiſſe S. Gervais, dont eſt principal locataire le ſieur Morel Maître Tonnellier, dans laquelle maiſon j'ai demeuré l'eſpace de cinq ans ou environ; que dans les commencemens que je ſuis venu demeurer dans la dite maiſon, je rencontrois cette fille qui ſe ſervoit de becquilles pour s'aider à monter; que dans la ſuite des tems ayant fait connoiſſance avec le ſieur Tachot & les deux ſœurs de cette fille, qui occupoient le troiſiéme appartement de la dite maiſon, ils me diſoient que la dite Louiſe Hardouin leur ſœur & belle-ſœur étoit très infirme, & qu'elle avoit une paralyſie ſur les deux jambes qui gagnoit tout ſon corps de jour en jour; que cette fille eſt venue demeurer avec lui il y a trois ans, afin qu'elles fuſſent plus à portée d'avoir ſoin d'elle & de la ſecourir; qu'ayant toujours continué de voir le dit ſieur Tachot, ſa femme & ſes belles-ſœurs, avec leſquelles j'ai paſſé nombre de fois des journées entieres, j'ai été témoin & j'ai vu que la dite Demoiſelle Louiſe Hardouin étoit dans un fâcheux état; que ſa maladie a empiré & ſa paralyſie a augmenté; qu'elle a marché quelques mois à l'aide de ſes becquilles pour aller au ſervice divin à S. Gervais, dont je l'ai vu rapporter deux fois chez le dit ſieur Tachot par des hommes, à cauſe d'attaques d'apoplexie à perdre connoiſſance; que la paralyſie s'etant extrêmement fortifiée, elle perdit ſes forces & ne put plus ſe ſoutenir ſur ſes jambes. Je déclare qu'il eſt de ma connoiſſance que depuis dix-neuf à vingt mois elle ne pouvoit plus remuer ni ſe ſupporter ſur ſes deux jambes, & que ſon corps s'affoibliſſoit tous les jours, parce que la paralyſie augmentoit continuellement; qu'elle avoit même gagné tout le côté gauche de ſon corps depuis la tête juſqu'aux pieds, en ſorte que pour peu qu'elle voulût ſe pancher de ce côté, elle étoit prête à tomber & on étoit obligé de la relever, ne pouvant le faire elle-même, à quoi je lui ai aidé nombre de fois; que pendant ces derniers tems elle a reſté tous les jours poſée ſur un ſiége, ſur lequel on la traînoit quand on vouloit la changer de place, ſoit pour la coucher où autrement; à quoi mon fils a aidé maintes fois à ſes ſœurs, cette fille étant extrêmement lourde, attendû l'accablement de ſa maladie. Je declare auſſi que j'ai vu quantité de fois pendant les années ſuſdites que la dite Louiſe Hardouin a été dans l'évanouiſſement affreux, perdant la parole à chaque inſtant; que dans ces accidens il falloit courir au Chirurgien & aux remedes; que ces accidens lui arrivoient très ſouvent la nuit; que mon fils a été prié pluſieurs fois d'aller chercher M. Sa ſon Chirurgien, qui demeuroit pour lors rue de la Huchette, pour la ſaigner; que quatre mois avant ſa guériſon ſa voix s'étoit épaiſſie & elle ne parloit plus qu'à voix baſſe, & que pour le peu qu'elle voulut élever ſa voix elle bégayoit; que le jour de S. Jacques & S. Chriſtophe de la preſente année, étant chez le ſieur Tachot, je vis le ſoir ſur les huit à neuf heures la dite Louiſe Hardouin ſe trouver mal, & perdre la parole qu'elle n'a recouvrée que le jour de ſa guériſon, dont j'ai été témoin, m'étant trouvée à S. Médard le 2. du preſent mois, où on l'avoit tranſportée à ſix heures & demi du matin, & on la coucha ſur la tombe de M. Pâris. J'ai vu, lorſqu'elle fut ſur cette tombe, qu'il lui prit des mouvemens convulſifs ſi violens, que mon fils qui la tenoit avec la dite Tachot & d'autres avoient bien de la peine, & que craignant qu'elle ne ſe bleſſât les pieds mon fils mit ſon chapeau deſſous ſes talons. Une demie heure après on la retira de deſſus la tombe. J'ai vu ces hommes, qui l'avoient miſe ſur cette tombe avec bien de la peine à cauſe de ſon extrême peſanteur, la conduiſant & la ſoutenant ſous les bras dans la chaiſe à porteurs ſans peine; qu'enſuite les por-

porteurs furent jusques devant l'Hôpital de la Pitié, auquel endroit ils l'entrerent dedans leur chaise au fond de la cour, pour lui faire prendre en ce lieu un peu de rafraichissement parce qu'elle etoit à jeûn. Avant de rien prendre elle me dit de lui ouvrir la porte de la chaise, ce que je fis. Elle me dit de lui tendre mon bras, ce que je fis. Elle y posa sa main en disant que puisque le reste du monde qui l'avoit accompagnee ne vouloit pas entrer où elle étoit alors, qu'elle vouloit l'aller trouver: ce qu'elle fit, s'appuyant seulement sur mon bras & sur celui de sa sœur, & elle marcha jusques dans la rue ou elle se mit sur une chaise qu'on lui avoit apportée, & un moment après elle dit au monde qui etoit autour d'elle de s'eloigner un peu. Elle marcha & fit plusieurs tours seule dans la place, & revint s'asseoir sur une chaise. Elle mangea un petit morceau de pain, & but un verre de vin & d'eau. Ensuite elle rentra dans la chaise à porteurs, qui la transporterent jusqu'au milieu de la rue Geoffroy-l'Asnier ou elle demeure, & dans cet endroit elle demanda à sortir de la chaise à porteurs; & de ce même endroit elle marcha seule, ayant seulement la main sur le bras de mon fils, jusqu'a sa demeure qui est presque au coin de la rue du cote de celle de S. Antoine; & à la porte elle quitta son bras, monta l'escalier toute seule, sans aide de personne, jusqu'au second appartement que j'occupois ci-devant, où un de ses voisins qui y demeure à present l'arrêta & la fit entrer, parce que le lieu est plus grand que celui ou loge la Demoiselle Louise Hardouin dans la même maison, afin qu'elle eût plus de place pour parler à tout le monde qui l'avoit suivie, & qui vint en foule tout le jour voir la merveille que Dieu avoit operee sur elle. J'atteste que depuis le dit jour 2. du present mois d'Août qui est le jour de sa parfaite guerison, cette fille s'est toujours bien portée. Je declare que j'ai été témoin que, pendant le cours de la maladie de la dite Louise Hardouin, ou pour mieux dire pendant les trois annees que je l'ai vue chez ses beau-frere & sœurs, lorsqu'il faisoit des orages où du tonnerre cette fille étoit à la mort, & que depuis sa guérison il a fait des orages & du tonnerre deux à trois fois sans qu'elle se soit trouvee mal, ce que j'atteste véritable pour avoir été depuis sa guérison presque tous les jours chez le dit sieur Tachot où je l'ai toujours vue: en foi de quoi j'ai signé le present Certificat que j'affirme contenir la vérité en tout son contenu, me soumettant de le réiterer en tous ses chefs, toutes fois & quantes j'en serai requise, pour rendre témoignage à la vérité. Fait à Paris ce 2. Septembre 1731. *Ainsi signé*, GALLIEN veuve Gaboreau.

XLVI.

Certificat de la Dame Marguerite Harlan veuve du Sieur de Ganeau Secretaire du Roi.

JE soussignée Marguerite Harlan veuve de Gilles Ganeau, Ecuyer Conseiller Secretaire du Roi & premier Commis du Tresor Royal, demeurante rue Geoffroy-l'Asnier paroisse S. Paul, certifie & atteste a qui il appartiendra connoître depuis plusieurs annees la nommée Louise Hardouin, fille, Maitresse Couturiere, demeurante rue susdite Geoffroy-l'Asnier, laquelle je n'ai vue qu'infirme & paralytique, ne pouvant marcher que difficilement avec deux becquilles, sans pouvoir se mettre à genoux à l'Eglise où je l'ai trouvee plusieurs fois, de sorte que j'ai ete extrémement surprise de la voir le 2. Août de la presente annee se portant bien, & marchant librement à son retour de S. Médard où elle avoit été, & l'avoir vue depuis plusieurs fois en parfaite santé: en foi de quoi j'ai signé. Fait à Paris le 3. Septembre 1731. *Signé*, HARLAN de Ganeau.

Les originaux des presentes duement contrôlés à Paris le 2. Septembre 1731. par Blondelu, certifiés véritables par la dite Demoiselle Louise Hardouin, & demeures annexes à la minute de l'Acte de dépôt d'iceux, passé devant Maitre Prevôt & Touvenot qui en a minute, Notaires à Paris le 12. Septembre 1731. étant au pied d'un autre Acte de dépôt passé par devant le dit Notaire le 27. Août précedent, le tout demeure en la garde & possession du dit Maître Touvenot Notaire. *Signé*, PREVÔT & TOUVENOT.

XLVII.

Certificat des Meres Prieure & Souprieure des Hospitalieres de la Place-Royale, déposé par un autre Acte de dépôt.

NOus soussignees Sœur Marie le Bas de Sainte Cecile Prieure, & Marguerite Guerton de S. Jean-Baptiste Souprieure & premiere Hospitaliere en l'année 1725. certifions que vers la fin de la dite annee 1725. la Demoiselle Louise Hardouin Maitresse Couturiere fut reçue dans notre Hôpital, ou on lui donna le lit sous l'invocation de Sainte Elisabeth.

Que sa maladie étoit une paralysie sur les deux jambes, qui etoit la suite & l'effet d'une attaque d'apoplexie; que M. Leaute le fils Médecin, & M. Gervais Chirurgien de notre Hôpital lui administrerent tous les secours possibles pendant près d'un mois; mais qu'ayant éprouvé qu'ils étoient sans succes, ils jugerent que sa paralysie etoit incurable; ce qui nous obligea de renvoyer la dite Demoiselle chez elle malgre ses instances, étant contre les regles de notre Institut de garder des malades inguérissables: en foi de quoi nous avons signé le present Certificat. Fait à Paris ce 4. Mars 1736. *Signé*, SŒUR MARIE LE BAS DE SAINTE CECILE Prieure & MARGUERITE GUERTON DE S. JEAN-BAPTISTE Souprieure. *Et au bas est écrit:* Contrôle à Paris le 24. Avril 1736. Reçu 12. sols. *Signé*, BLONDELU *avec paraphe. Plus est encore écrit:* Signe & paraphé *ne varietur*, en presence des Notaires à Paris soussignés ce 27. Octobre 1736. *Signé*, CARRE' DE MONTGERON *avec* MORIN & TOUVENOT Notaires.

L'original des presentes déposé pour minute à Touvenot l'un des Notaires à Paris soussignés par le dit sieur de Montgeron Conseiller au Parlement, demeurant à Paris rue du cimetiere & paroisse S. André des arts, suivant l'Acte de dépôt de ce jourd'hui 27. Octobre 1736. étant en marge d'un autre depôt de pieces contenant la relation d'un miracle opéré en la personne de la dite Demoiselle Hardouin, passé devant le dit Touvenot & son Confrere Notaires à Paris le 27. Août 1731. le tout demeure au dit Maitre Touvenot Notaire. *Signé*, MORIN & TOUVENOT. Scelle le dit jour & an.

XLVIII.

Lettre de M. l'Evêque de Montpellier à la Demoiselle Hardouin.

De la Verune le 3. Octobre 1731.

J'Ai reçu Mademoiselle, l'Acte que votre zele pour la Verité vous a porté à m'addresser, & la Lettre qui y etoit jointe. L'un & l'autre m'ont rempli de consolation. Votre guérison miraculeuse porte un caractere qui la distingue de beaucoup d'autres. Tous les miracles que Dieu fait par l'intercession de M. de Pâris sont autant de preuves de justice de la cause à laquelle il étoit attache. Celui dont vous m'avez envoyé la Relation, detruit jusqu'aux prétextes que l'on pourroit employer pour se deffendre d'une consequence si aisee à tirer. Vous avez demandé à Dieu de manifester en votre personne la sainteté de M. de Pâris, & la canonicité de la demarche qu'il a faite en adherant a notre Appel. Votre priere a été trouvee juste, votre foi digne d'être récompensee par un Miracle eclatant. Que reste-t-il a ceux qui nous demandent des signes? Qu'ils croyent au moins après avoir vû, s'ils n'ont pas ete assez heureux pour croire avant que d'avoir vû. Pour vous, Mademoiselle, continuez à rendre gloire à Dieu de la misericorde qu'il a excercee sur vous; publiez ses merveilles; annoncez à tous ceux qui vivent dans l'attente de la redemption d'Israël, que le Seigneur est proche, & qu'il ne tardera point. Ne voyez point etonnee des differentes impressions qu'a fait sur les esprits votre guérison miraculeuse. J. C. a été etabli pour la ruine & pour la résurrection de plusieurs. Il est venu pour ouvrir les yeux de ceux qui ne voient pas, & pour aveugler ceux qui voient. Ce double jugement accompagne toutes ses œuvres. J'ai lu avec joie votre adhésion à l'Appel de la Bulle *Unigenitus*. Le témoignage d'une simple Fille paroitra peu de chose aux yeux de l'homme superbe; mais c'est une fille gué-

rie d'une maniere ſurnaturelle, pour prouver que J. C. a le même pouvoir ſur les cœurs que ſur les corps. Les Scribes & les Phariſiens conteſtoient à ce Divin Sauveur le pouvoir de remettre les péchés; pour le leur prouver il dit à un paralytique : *Levez-vous, emportez votre lit & marchez.* J. C. donne les mêmes leçons en votre perſonne. Heureux ceux qui s'y rendent attentifs. Nous ſommes encore dans les jours de la miſéricorde. Qu'il eſt à craindre que ceux de la juſtice ne les ſuivent de près! Souvenez-vous de moi devant Dieu, Mademoiſelle. Je ſuis dans la charité de J. C. tout à vous. *Signé*, † CHARLES-JOACHIM, Evêque de Montpellier. *Au deſſous eſt écrit :* Contrôlé à Paris le 5. Décembre 1731. Reçu 12. ſols. *Signé*, BLONDELU, *avec un paraphe.*

XLIX.

Lettre de M. l'Evêque d'Auxerre à la Demoiſelle Hardouin.

QUAND Dieu, Mademoiſelle, opére des merveilles ſemblables à celle qu'il a faite en votre faveur, ce ſeroit ſe rendre coupable d'un excès d'ingratitude que de ne pas les publier : les pierres parleroient ſi l'on gardoit le ſilence. Je reçois avec autant de joie que de reconnoiſſance la relation de votre guériſon, & la Lettre qui l'accompagne. Ces deux piéces me donnent, Mademoiſelle, la conſolation de voir que Dieu a joint à votre guériſon corporelle le don de la reconnoiſſance. Il faut ou ignorer ſes voies, ou du moins feindre de les ignorer, pour chercher un prétexte d'incrédulité ſur le bien-fait que vous avez reçu de l'auteur de tout bien. Pour moi, Mademoiſelle, je me ferai gloire de lui en rendre grace; je le ſupplie d'étendre la foi qui a fait obtenir ce miracle. Demandez-lui d'introduire dans les ſentiers de la juſtice & de la vérité ceux qui ont le malheur de s'en écarter. Plaignons ceux qui par un aveuglement déplorable font tous leurs efforts pour contredire & pour aneantir la vérité. Mais penſons toujours que ſi Dieu ne nous prévenoit de ſa grace, notre eſprit de lui-même ne pourroit que ſe laiſſer aller à de pareils déréglemens; il s'y porteroit avec d'autant plus d'impetuoſité, qu'il y ſeroit entraîné par la pente de ſon cœur. Je ſuis, Mademoiſelle, en J. C. votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur. *Signé*, † CHARLES, Evêque d'Auxerre. Le 6. Novembre 1731. *Au-deſſous eſt écrit :* Contrôlé à Paris le 5. Décembre 1731. Reçu 12. ſols. *Signé*, BLONDELU, *avec un paraphe.*

L.

Lettre de M. l'Evêque de Senez à la Demoiſelle Hardouin.

De la Chaiſe-Dieu le 21. Novembre 1731.

J'APPRENS avec joie, Mademoiſelle, la faveur inſigne que vous avez reçue ſur le tombeau du Bienheureux François de Pâris, & je vois avec édification le double hommage que vous en rendez à Notre Seigneur; l'un à ſa puiſſance par l'hiſtoire de votre guériſon, & l'autre à ſa vérité par la déclaration de votre foi. Je vous remercie d'avoir dépoſé entre mes mains ces deux précieux Actes; ils me ſont ſi chers que je les porterois bien-tôt avec moi dans mon tombeau, ſi je ne croyois qu'ils méritent de vivre pluſieurs ſiécles, avec mille autres témoins irreprochables qui convaincront l'incrédulité s'ils ne la convertiſſent, & ſeront autant de voix perſuaſives pour la vraie grace de J. C. C'eſt pour elle que Dieu parle aujourd'hui à ceux à qui il donne des oreilles pour entendre. C'eſt pour elle qu'il fait parler les morts, & il eſt fort à craindre que ſi les hommes ſont ſourds plus long-tems à ce langage de Dieu, il ne faſſe parler les pierres contre eux. Eſpérons de ſa miſéricorde que la guériſon de vos infirmités deviendra le remede de leur dureté, & que votre profeſſion de foi ſurmontera leur obſtination. Je m'unis à votre piété pour Dieu, comme à votre amour pour le Saint Diacre, & je ſuis avec eſtime, Mademoiſelle, votre ſerviteur en J. C. & trop honoré d'être ſon captif. *Signé*, † JEAN, Evêque de Senez. *Au deſſous, &c.*

CONSE-

CONSEQUENCES

QUON DOIT TIRER

DES MIRACLES,

Avec la réponſe aux objections qu'on y oppoſe.

LEs miracles ſont la voix de Dieu. C'eſt par les miracles qu'il ſe communique aux hommes en leur rendant ſa préſence comme viſible. C'eſt par les miracles que notre divin Maître a principalement prouvé ſa divinité. C'eſt par les miracles qu'il a établi ſon Egliſe. C'eſt par les miracles qu'il a promis de la ſoutenir & d'y conſerver juſqu'à la fin des ſiecles le ſacré dépôt de la foi. Enfin c'eſt par les miracles que dans le tems des plus grands troubles qui ſont arrivés dans le ſein de l'Egliſe, Dieu a fait connoître de la maniere la plus frappante de quel côté étoit la vérité.

I. Les miracles ſont la voix de Dieu.

Jeſus Chriſt a promis à ſon Egliſe qu'il ſeroit avec elle juſqu'à la fin des ſiecles: mais quelle eſt la marque la plus ſenſible de ſa préſence, & le ſecours le plus éclatant qu'il lui a fait eſpérer? *Ces miracles*, dit-il, *accompagneront ceux qui auront cru: Ils chaſſeront les démons en mon nom... Ils impoſeront les mains ſur les malades, & les malades ſeront guéris.*

S. Matt. XXVIII. 20. S. Marc. XVI. 17. 18.

Comme ces promeſſes ſont ſans reſtriction, elle ſont pour tous les tems. Auſſi eſt-il prouvé que dans tous les ſiecles, il y a eu des miracles dans l'Egliſe catholique, ce qui eſt ſi généralement reconnu, que M. l'Archevêque de Sens, dans l'Inſtruction par laquelle il tâche, autant qu'il lui eſt poſſible, de rabaiſſer l'autorité des miracles, convient lui-même que *le Fils de Dieu les a promis à ſon Egliſe indéfiniment*, qu'*il n'en a preſcrit aucun terme*, qu'*il les a attachés à la foi*, & que *de même que la foi durera dans tous les ſiecles, de même cette foi ferme, cette foi qui obtient les miracles ſubſiſtera dans tous les tems. En effet*, continue ce Prélat, *tous les ſiecles ont eu leurs miracles, & c'eſt manquer de confiance à la parole de Dieu & de foi à ſes promeſſes, que de rejetter tous les miracles, que de dire qu'il ne s'en fait plus, & de ne vouloir point examiner les preuves qui les établiſſent.* Il faut qu'il ſoit bien évident, que c'eſt un crime de rejetter les miracles ſans examen, puiſque M. de Sens ſe trouve forcé de reconnoître cette vérité dans l'ouvrage qu'il a publié contre les miracles de notre tems.

II. Ils ſont promis pour tous les ſiecles.

Inſtruct. ſur les miracles pag. 23.

En effet Jeſus-Chriſt nous a appris, que les miracles ſont un témoignage déciſif que Dieu donne aux hommes pour les obliger à croire les plus importantes vérités. *Si vous ne croyez pas*, dit-il, *à ma parole, croyez du moins à mes œuvres.* Et lorſque les Phariſiens ſont ſcandaliſés de l'entendre dire à un paralytique, que ſes péchés lui ſont remis, il le guérit en leur préſence, & il leur donne ce miracle comme une preuve qui devoit les convaincre qu'il avoit le pouvoir de remettre les pechés, ce qui n'appartient qu'à Dieu. *Afin*, dit-il aux Phariſiens, *que vous ſachiez que le Fils de l'homme a ſur la terre le pouvoir de remettre les péchés, levez-vous, dit-il alors au paralytique, emportez votre lit, & allez-vous en dans votre maiſon.*

III. Jeſus-Chriſt les a allegués comme déciſifs.

S. Jean. X. 38. S. Jean XIV. 20.

Lorſque S. Jean-Baptiſte lui envoie deux de ſes diſciples pour lui demander s'il eſt le Meſſie,

S. Matt. IX. 6.

S. Matt. XI. 4. 5. Meſſie, il ne leur en donne point d'autres preuves que ſes miracles: *Allez*, leur dit-il, *raconter à Jean ce que vous avez entendu, & ce que vous vû: les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux ſont guéris, les ſourds entendent, les morts reſſuſcitent.*

Si les miracles n'étoient pas un moyen infaillible par lequel Dieu nous fait connoître la vérité, Jeſus-Chriſt l'auroit-il regardé comme ſuffiſant pour prouver ſa miſſion, & la divinité même de ſa perſonne? Cependant dans ces deux exemples & dans pluſieurs autres, il l'emploie ſeul, comme étant le témoignage de Dieu même, témoignage auquel il n'eſt pas permis de réſiſter. Il veut que les Juifs à l'éclat de ſes miracles dépoſent tous leurs préjugés, qu'ils abandonnent tous les prétextes de le rejetter, prétextes qu'ils s'imaginoient tirer du fond même de la Religion. Il veut enfin qu'ils croient ſans héſiter les myſteres

S. Jean X. 37. 38. incompréhenſibles qu'il leur annonce. *Si je ne fais les œuvres de mon Pere*, leur dit-il, *ne me croyez pas; mais ſi je les fais, croyez à mes œuvres.*

Penſées de M. Paſcal Tit. XXVII. n. 3. & 7. Tout doit donc ceder aux miracles, ſuivant que nous l'apprend Jeſus-Chriſt même, & leur fin principale eſt de montrer la vérité. *D'abord qu'on voit un miracle, il faut ou ſe ſoumettre*, dit M. Paſcal, *ou avoir d'étranges marques du contraire..... On eſt impie ſi on ne s'y rend*, ajoute-t-il plus bas.

IV.

C'eſt par les miracles que le monde a été converti. Heb. II. 4. 2. Cor. X. 4. XII. 12. Notre divin Sauveur les ayant allegués comme une preuve certaine de ſa divinité, il s'enſuit qu'ils ſont preuve par eux-mêmes. En donnant à ſes Apôtres & à ſes diſciples le pouvoir d'en opérer, il a voulu qu'ils fuſſent reçus par toute la terre, comme des témoignages inconteſtables que ce qu'ils enſeignoient venoit de Dieu. C'eſt avec ces armes divines qu'il leur a fait détruire les erreurs dans leſquelles le monde entier étoit plongé, & qu'il les a rendus victorieux de toutes les puiſſances du ſiecle & de l'enfer. C'eſt en

S. Luc, X. 18. vertu des miracles faits par ſes diſciples, qu'il voyoit *Satan tomber du ciel comme un éclair.*

En effet c'eſt par les miracles que Dieu a converti toute la terre. C'eſt à la vûe des miracles que les idolâtres ont renoncé à toutes leurs ſuperſtitions, que les Empereurs ſont devenus les adorateurs d'un Dieu crucifié, & que les Philoſophes, reconnoiſſant la vanité & le néant de leur fauſſe ſageſſe, ſe ſont réduits à la ſimplicité de la foi. Preſque tout l'univers, quoique plongé dans l'idolâtrie, a reconnu que les miracles ſont le témoignage de Dieu même, & qu'ils prouvent invinciblement les vérités qu'ils atteſtent. Sera-t-il plus difficile de le perſuader à des Chrétiens & des Catholiques? Par quel enchantement incompréhenſible peuvent-ils s'empêcher de ſentir eux-mêmes le pouvoir qu'ont les miracles pour ſubjuguer les eſprits? Ce que les plus habiles pénétrent dans les miracles par toutes leurs connoiſſances, les plus ſimples le ſentent par la force de l'impreſſion: impreſſion que Dieu lui-même a miſe dans la nature, & à laquelle il n'eſt pas poſſible de reſiſter, qu'en étouffant les lumieres de la raiſon & les remords de la conſcience. Auſſi eſt-ce un principe répandu dans toute l'Ecriture & confirmé par toute l'hiſtoire de la Religion, que les miracles ſont la voix de Dieu, qu'il n'y a que lui qui en faſſe de véritables, & qu'ainſi tout ce qui eſt atteſté par de vrais miracles, c'eſt Dieu même qui l'atteſte: ce

Tome III. page 1296. qui fait avancer au celebre Gerſon comme une maxime inconteſtable, que *les vrais miracles ſont le ſceau par lequel Dieu revêt les vérités qu'il nous ordonne de croire, de*

Tit. XXVII. n. 2. *l'autorité qui doit nous ſoumettre;* & à M. Paſcal, que *la fin principale des miracles* eſt de donner *la preuve de la vérité.*

Inſtruct. ſur les miracles page 228. & 248. M. l'Archevêque de Sens eſt encore forcé de convenir lui-même de ce principe. Il déclare dans ſon Inſtruction, qu'il ne prétend point *que les miracles ne faſſent pas preuve en matiere de Religion... Oui ſans doute*, ajoute-t-il, *de vrais miracles, des miracles évidemment divins, des miracles de la nature de ceux de Jeſus-Chriſt, ſont une bonne preuve de doctrine, de ſainteté, de miſſion extraordinaire.*

Les principes étant donc certains, étant même avoués, toute la queſtion par rapport à

la

ſa Conſtitution & à l'Appel ſe réduit à ſavoir ſi les miracles, dont j'ai rapporté les preuves, ſont *de faux miracles, des miracles ridicules, honteux, miſerables*, comme il plaît à M. de Sens de les qualifier; ou ſi ce ſont au contraire des miracles indubitables, des miracles évidemment divins, des miracles ſubits, des miracles de création, en un mot des miracles de la nature de quelques-uns de ceux de Jeſus-Chriſt, ainſi que je puis dire l'avoir démontré.

J'ai prouvé par des faits inconteſtables que les miracles en queſtion n'ont pû être opérés que par le maître de la nature, d'où il ſuit néceſſairement qu'ils ſont la voix de Dieu: or s'ils ſont ſa voix, qui peut douter dans les circonſtances où ſe trouve l'Egliſe, qu'ils qu'ils ne ſoient faits principalement pour apprendre aux fideles de quel côté eſt la vérité, y ayant même pluſieurs de ces miracles qui ont été demandés & accordés préciſément pour cette fin.

V. C'eſt ſur-dans les t où la vé eſt obſcu que les m cles ſont ceſſaires

Les miracles ont été dans les premiers ſiecles de l'Egliſe le moyen victorieux qu'il a plû à Dieu d'employer pour perſuader les hommes des vérités qu'il vouloit leur faire connoître; & depuis ſon établiſſement ils ont été pareillement le moyen le plus efficace pour diſſiper les nuages dont la vérité a quelquefois été couverte dans des jours d'obſcurité, où les enfans de l'Egliſe déchiroient eux-mêmes ſon ſein par leurs funeſtes conteſtations.

Dans un tems calme où toutes les vérités regnent ſans contradiction, le fidele n'a beſoin que de l'inſtruction commune de ſes Paſteurs, & de graces pour en profiter; mais dans les tems de trouble, ſi un grand nombre de vérités importantes ſont contredites dans le ſein même de l'Egliſe; ſi le parti qui autoriſe une doctrine nouvelle, ſe fait valoir par le grand nombre des Prélats qui paroiſſent le ſoutenir, & par le crédit de toutes les Puiſſances; s'il préſente ainſi aux ſimples les dehors ſéduiſans & la fauſſe apparence de l'autorité la plus reſpectable, il eſt tout à fait digne de la bonté de Dieu, qui ſe plaît à préſerver les ſimples contre le danger de la ſéduction, de ſortir en quelque ſorte de ſon ſecret par la voix des miracles; & cette protection eſt une ſuite des promeſſes que Jeſus-Chriſt a faites à ſon Egliſe.

L'Hiſtoire eccleſiaſtique en fournit pluſieurs exemples: car il eſt déja arrivé plus d'une fois qu'on a voulu faire paſſer pour la déciſion de l'Egliſe ce qui étoit contraire à ſa doctrine, & que Dieu, pour venir au ſecours de la foi des ſimples, a daigné déclarer lui-même par des miracles de quel étoit la vérité. Ce fut par exemple principalement par la lumiere des miracles que Dieu fit retomber dans le puits de l'abîme la principale héréſie qui ait ravagé l'Egliſe.

Qui auroit cru que l'Arianiſme eût pû ſeduire le très grand nombre des Evêques, dans le tems même que le Chriſtianiſme paroiſſoit dans ſon plus brillant éclat? L'Egliſe après trois ſiecles de la plus cruelle perſécution des idolâtres, commençoit à recueillir en paix le fruit du ſang de ſes Martyrs. Elle voyoit à ſes pieds des peuples qui ſe convertiſſoient en foule; & l'Empereur du monde étoit devenu un de ſes enfans les plus ſoumis. Dès 325. l'héréſie d'Arius avoit été condamnée dans ſa naiſſance, par le premier des Conciles généraux tenu à Nicée; & l'Empereur Conſtantin appuyoit d'abord de toute ſon autorité la déciſion de ce ſaint Concile. Cependant peu après le prince des tenebres trouva moyen par les factions & les ſourdes intrigues des Evêques qu'il avoit entraînés dans l'erreur, d'opprimer preſque tous ceux qui défendoient la vérité: & Dieu le permit parce qu'il a prédit pour tous les tems, que *ceux qui voudront vivre avec pieté en Jeſus-Chriſt ſeront perſécutés.* 2. Tim. 12.

„ C'eſt par beaucoup de ſouffrances (dit encore S. Paul) que nous devons entrer dans „ le royaume de Dieu." Actes XIV. 21.

Si quelqu'un veut venir après moi, dit la Vérité incarnée, *qu'il ſe charge de ſa croix & qu'il me ſuive.* S. Matth. 24.

C'eſt par ſa croix que Jeſus-Chriſt a fondé ſon Egliſe: c'eſt par l'effuſion du ſang des

premiers Chrétiens qu'il a voulu l'établir dans toute la terre: c'eſt par la perſécution de ſes plus fideles ſerviteurs qu'il veut preſque toujours faire triompher la vérité.

Auſſi rien ne fait briller davantage la puiſſance de ſa grace, que quand des hommes qui par eux-mêmes ne ſont que foibleſſe, trouvent leur joie à tout ſacrifier pour lui plaire. Il importe donc à ſa gloire que les élus ſoient purifiés comme l'or, par le feu de la perſécution, & c'eſt pour eux la plus grande fortune qu'ils puiſſent faire dans ce monde; puiſque c'eſt le moyen qui les unit le plus intimement à Jeſus-Chriſt, & que c'eſt la voie qui les conduit dans le ciel au plus haut comble de la gloire. Ainſi toutes les fois que Dieu permet que l'Egliſe ſoit agitée par des troubles, des orages & des tempêtes, c'eſt pour l'avantage de ſes élus: c'eſt afin qu'ils aient le bonheur de *ſouffrir perſécution pour la juſtice.* C'eſt pour cela qu'il a permis que l'Arianiſme fît de ſi terribles progrès, & qu'il ſouffre encore aujourd'hui que la vérité ſoit proſcrite, qu'une morale relâchée & corrompue ſoit ſubſtituée à celle de l'Evangile, & qu'on traite de rebelles à l'Egliſe ceux qui ſont les plus attachés à la pureté de ſa doctrine. *Chaque ſiecle*, dit le Pere Queſnel, *a ſa maniere de confeſſer ou de renoncer Jeſus-Chriſt, comme chaque ſiecle a ſa maniere de perſécuter ceux qui le confeſſent.*

Sur S. Luc. XII. 9.

Dès l'an 341. les Evêques fauteurs de l'Arianiſme dépoſerent S. Euſtathe, l'un des plus illuſtres Peres du Concile de Nicée. S. Athanaſe fut encore plus maltraité: il fut proſcrit dans un grand nombre de Conciles, & envoyé en exil. Arius fut rétabli dans la Communion, & la déclaration de ſes ſentimens impies fut approuvée par un Concile tenu dans la même ville où les diſciples de Jeſus-Chriſt avoient commencé à prendre le nom de Chrétiens.

Conciles de Tyr, de Jeruſalem, d'Antioche, &c.

Quelle ſéduction alors pour le commun des fideles, de voir des Conciles multipliés, & quelquefois fort nombreux, condamner les plus ſaints défenſeurs de la foi, ſupprimer les expreſſions conſacrées, autoriſer des Formules captieuſes, les faire ſigner par la pluralité des Evêques, tant dans l'Orient que dans l'Occident, & les donner enſuite ſous ce prétexte pour une déciſion de l'Egliſe.

Tillemont Hiſt. Eccl. Tom. VI. p. 499.

Ce fut avec ce trompeur appas que les Evêques ſectateurs de l'héréſie ſurprirent la religion des Empereurs, & qu'ils les engagerent à traiter en ennemis de l'Egliſe & de l'Etat ceux qui ſoutenoient l'ancienne doctrine.

Mais ce qui mit en quelque ſorte le comble à la ſéduction, ce fut la chûte de Vincent de Capoue, du célebre Oſius, & enfin du Pape Libere.

Ainſi l'erreur parut alors autoriſée par le concours des deux Puiſſances: elle ſembloit avoir acquis les droits de la vérité: elle en avoit preſque tous les dehors; & S. Hilaire dit que l'Arianiſme étoit la ſeule doctrine qu'on oſât prêcher publiquement.

Lib. 10. de Trin. p. 83.

VI. C'eſt principalement par les miracles que Dieu a detruit l'Arianiſme.

Mais le Seigneur avoit marqué des bornes à la puiſſance de l'enfer. Il ſe ſouvint de ſes promeſſes. Il prit viſiblement lui-même la défenſe de la cauſe de ſon Fils unique & de ſes vrais adorateurs. Il fit briller la lumiere des miracles au milieu de cette horrible nuit, qui paroiſſoit devoir plonger pour jamais toute la terre dans les ténébres.

Tillemont Hiſt. Eccl. Tome VI. p. 399.

D'abord S. Martyrius & S. Marcien, qui pendant leur vie s'étoient diſtingués par leur zèle & leur courage contre l'Arianiſme, s'éleverent après leur mort avec encore plus de force & de ſuccès contre cette héréſie, & la foudroyerent par quantité de miracles que Dieu opéra ſur leurs tombeaux.

On vit enſuite S. Antoine, qui juſqu'alors étoit reſté au fond des déſerts pour y être une victime agréable à Dieu, paroître dans *Alexandrie*, y *parler publiquement contre les Ariens*, les traiter de *payens & d'impies*; & Dieu ayant confirmé ſes paroles par pluſieurs miracles, il fut ſuivi de *tout le peuple.*

Tillemont Tome VI. pp. 568. & 403.

S. Julien Sabas vint pareillement dans Antioche, y combattre l'héréſie: Dieu rendit par ſes mains la ſanté à pluſieurs malades, & donna à ſes miracles l'efficace d'éclairer l'eſprit & de toucher le cœur de quantité de fideles.

Ces

Ces miracles à la vérité ne firent pas sur les Evêques, & sur les Princes qui favorisoient l'Arianisme, l'impression qu'ils auroient dû faire. Ces Evêques ne manquerent pas de se prévaloir de leur grand nombre, & de soutenir que la question étoit irrévocablement jugée; que l'Eglise avoit décidé par les deux Conciles de Rimini & de Seleucie; que dès auparavant le Pape Libere avoit déja condamné Athanase; qu'il avoit souscrit une des formules des Ariens, approuvé leur dogme & leur communion, & protesté qu'il faisoit tout cela très librement, & pour satisfaire à sa conscience. Mais c'étoit en vain qu'ils prétendoient que le Pape & le très grand nombre des Evêques ayant adheré à la Formule de Rimini, & la plûpart l'ayant même signée, elle devoit être regardée comme un jugement de l'Eglise universelle, & qu'ainsi c'étoit une témérité de vouloir lui opposer des miracles. Malgré tout cet éclat de l'apparence séduisante d'une prétendue décision de l'Eglise, il est aujourd'hui de la derniere évidence qu'ils n'avoient pas pour eux cette autorité sacrée contre laquelle Dieu ne peut jamais permettre qu'il se fasse de vrais miracles.

Aussi ceux de S. Martyrius, de S. Marcien, de S. Antoine & de S. Julien Sabas, firent-ils une très grande impression principalement sur le commun des fideles, ou pour mieux dire sur tous ceux qui cherchoient avec droiture à connoître la vérité. Ils furent comme le signal de la déroute générale du parti ennemi du Seigneur & de son Christ, & ce parti fut enfin forcé de succomber sous l'autorité des miracles que Dieu multiplia de plus en plus.

Les Evêques protecteurs de l'Arianisme avoient d'abord osé les attribuer au démon, quoique la main de Dieu y parût avec éclat, ainsi qu'elle fait aujourd'hui; mais enfin au bruit de ceux qu'opérerent après leur mort S. Hilaire à Poitiers, S. Martin à Tours, S. Germain à Auxerre, S. Loup à Troyes, S. Remi à Reims, S. Médard à Soissons, qui tous pendant leur vie avoient fait une profession déclarée d'être attachés à l'ancienne doctrine, l'épouvante s'empara des plus puissants protecteurs de l'hérésie, les têtes couronnées, qui avoient été séduites, reconnurent la voix de de Dieu. Ce fut même uniquement par les miracles que se décideront Theodemire Roi des Sueves, & Recarede Roi des Visigots. Ils jugerent sagement que la doctrine que le ciel autorisoit par tant de prodiges, ne pouvoit être que divine; & que la même raison qui les obligeoit à être Chrétiens, parce que le Christianisme avoit en sa faveur une infinité de miracles, devoit les empêcher d'être Ariens, puisque la foi de Nicée étoit de même attestée par les œuvres du Tout-puissant.

L'auto... appare... sur laq... s'appu... l'erreu... à la for... miracl... Fleury, n. 3. & S. Gre... Tours, Livre 15.

C'est ainsi que dans ces tems, les plus nébuleux que l'Eglise ait vus jusqu'au nôtre, Dieu se leva, comme parle l'Ecriture, qu'il jugea lui-même sa cause, & que ses ennemis furent dissipés.

Que seroit devenu le Pape Libere, si après avoir excommunié S. Athanase, & avoir adopté une Formule erronée, il se fût fait un point d'honneur de ne pas reculer, & s'il s'étoit imaginé qu'il est de l'interêt de l'Eglise de croire & de soutenir que les Papes sont infaillibles?

Que seroit devenu la religion elle-même malgré la décision des miracles, si tous les Catholiques avoient crû être obligés de juger de ces miracles & de la foi de l'Eglise par les Formules que le Pape & la plûpart des Evêques avoient eu la foiblesse de souscrire; & s'ils avoient été persuadés que c'est une regle toujours sûre pour reconnoître la vérité, que de suivre le sentiment du plus grand nombre des Evêques unis au premier de tous, & soutenu de la protection de toutes les Puissances séculieres? Dans quel abîme l'Arianisme n'eût-il pas précipité l'univers, si l'apparence & les dehors d'une autorité si respectable eût empêché les fideles de continuer de reclamer de toute leur force en faveur de l'ancienne doctrine?

En ces tems de trouble, toute l'Eglise paroissoit devenu Arienne: *Totus orbis se esse Arianum miratus est*, dit S. Jerôme; & on eût pû demander où étoit alors l'Eglise? Elle

étoit sans doute où elle a toujours été depuis son établissement; c'est à-dire dans la societé visible qui est composée de l'Eglise Romaine & des Eglises particulieres unies de communion avec le S. Siege: c'est dans cette societé qu'est l'Eglise & là se trouvent toujours la foi, la vérité, la sainteté & les miracles. Tout cela étoit dans l'Eglise lors même que le Pape Libere prévariquoit; lorsque les Conciles de Rimini, de Seleucie & de Constantinople favorisoient l'erreur & condamnoient les Orthodoxes; lorsque l'Empereur appuyoit le parti des Ariens, & que le monde entier paroissoit engagé dans l'Arianisme. La foi de l'Eglise étoit alors constatée par un grand nombre de miracles, & par le témoignage de plusieurs Saints qui n'avoient garde de se séparer de communion d'avec le corps des premiers Pasteurs, mais qui n'en demeuroient pas moins inviolablement attachés à la foi ancienne, & qui ne craignoient point de s'exposer à la persécution pour l'attester. Dieu a prédit & a promis à son Eglise qu'elle subsisteroit toujours, qu'elle seroit toujours sainte, & qu'elle conserveroit toujours la vérité qui est le fondement de la sainteté mais il n'a pas promis ni prédit que la vérité y seroit toujours sans contradiction. *L'Eglise*, dit S. Augustin, *est quelquefois obscurcie & couverte de nuages.*

2. Instr. sur les promes. p. 237. M. Bossuet parlant des scandales de l'Arianisme & du Concile de Rimini, nous avertit de nous attendre à de pareils scandales & de plus grands encore. Il ne faut donc point être étonné, si la Constitution *Unigenitus* & ses funestes suites, nous présentent à soutenir une épreuve peut-être encore plus forte que celle qui au IV. siecle parut ébranler presque toute l'Eglise. Si Satan fut alors enchaîné par les victoires que la Religion, après avoir terrassé l'idolâtrie, remporta sur l'Arianisme, le S. Esprit nous a déclaré qu'il y auroit encore des tems où cet *ancien serpent* seroit *delie*, où il *seduiroit les nations*, & où le nombre de ceux qui seroient séduits *égaleroit celui des grains de sable de la mer.* La plûpart des prédictions qu'on trouve dans le Nouveau Testament ont leur exécution en plusieurs tems, & quoique celle-ci regarde singulierement la fin des siecles, il y a tout lieu de croire qu'elle s'exécutera auparavant jusqu'à un certain point; puisque S. Paul nous avertit, qu'*il viendra un tems où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine*, & qu'*au contraire ayant une extrême demangeaison d'entendre ce qui les flatte, ils auront recours à une foule de docteurs propres à satisfaire leurs desirs.* Alors les vérités qui sont l'ame de la Religion & le fondement de la pieté solide, étant publiquement combattues par ceux des ministres de l'Eglise en qui la charité sera refroidie, & ces docteurs du mensonge substituant, pour plaire aux hommes charnels, le poison flatteur d'une morale relâchée à la sainte severité de l'Evangile, la multitude de ceux qui se laisseront volontiers séduire à ce dangereux appas, ne peut manquer d'être innombrable. Ce sera sans doute dans ce tems, ce sera quand tout aura besoin d'être rétabli dans l'Eglise, que Dieu enverra le Prophéte qui doit *rétablir toutes choses* Aussi sa venue nous est-elle annoncée par quantité de prodiges; & en attendant Dieu nous soutient, nous console & nous sanctifie par des miracles.

Apocal. XX. 7. 8.

2. Timoth. IV. 3.

S. Matth. XVII. 11.

VIII. L'apparence d'autorité que l'erreur a aujourd'hui en sa faveur, doit pareillement céder à la décision des miracles.

Les miracles décident contre tout ce qui est hors de l'Eglise, parce que le don des miracles est un des principaux caractères qui la doivent faire reconnoître dans tous les siecles. Ils décident aussi dans l'Eglise entre deux partis qui font profession de lui être soumis, & qui se donnent l'un & l'autre pour défenseurs de la vérité. La trace des miracles est la trace Apostolique & celle de la Tradition: d'où il suit que le parti qui a seul les miracles en sa faveur, & qui a même un grand nombre de miracles, & de très grands miracles, est inconteſtablement le parti de la vérité; mais sur-tout si quelques-uns de ces miracles ont été demandés à Dieu comme preuve: car en ce cas il est évident, que ceux qui osent se revolter contre la décision de ces miracles, se revoltent contre la décision de Dieu même, comme s'ils ne le reconnoissoient plus, ni pour leur Dieu, ni pour leur maître.

Les partisans de la Bulle ont si bien senti eux-mêmes l'induction accablante qui resultoit en faveur de l'Appel des miracles opérés à l'invocation de M. de Paris & autres Appellans, qu'ils

qu'ils ont fait toutes sortes d'efforts pour obscurcir ces merveilles divines, ou pour en éluder les conséquences.

On a nié les faits, on a tâché d'en intimider les témoins, on a essayé de les deshonorer comme s'ils se prêtoient à la fourberie par intérêt, ou par entêtement de parti. On a attribué les guérisons qu'on ne pouvoit nier, à des remedes prétendus, à l'imagination, à quelque heureuse revolution de la nature. On a employé l'autorité pour empêcher quelques Evêques d'informer des faits. On a persuadé à d'autres qu'ils ne pourroient les examiner, sans s'exposer à autoriser l'erreur dans l'esprit des peuples, & à être eux-mêmes ébranlés dans leur foi. On a obtenu quelques Decrets de Rome, & quelques Mandemens pour décrier les miracles dans l'esprit de ceux qui s'imagineroient, que des faits notoires ne sont plus certains, ou qu'ils ne méritent point d'attention, dès qu'ils sont contredits par plusieurs ministres de l'Eglise, quoiqu'il soit visible qu'ils agissent par prévention, par passion, ou par interêt humain, & qu'en cherchant ainsi à étouffer la lumiere des miracles, c'est le témoignage de Dieu même qu'ils combattent.

Mais ce qu'il y a de plus scandaleux, c'est que ne pouvant plus, ni obscurcir la vérité des faits, ni contester avec la moindre ombre de raison le surnaturel des guérisons, on en est enfin venu jusqu'au degré d'oser soutenir que ces miracles s'opérent par le démon. C'est-à-dire qu'on ne rougit point de marcher sur les traces des Pharisiens, qui attribuerent à Beelzebut les miracles de Jesus-Christ; sur celles des Payens qui disoient que les prodiges des premiers Chrétiens étoient l'effet de la magie; sur celles des Manichéens, des Ariens, & de quelques autres hérétiques, qui ont osé se servir des mêmes prétextes pour se dispenser de se rendre à l'autorité des miracles opérés dans le sein de l'Eglise catholique.

IX. Regles pour discerner les miracles d'avec les artifices du démon.

A quel excès ne peut pas se porter une passion aveugle, lorsqu'elle veut défendre contre Dieu même le parti qu'elle a une fois embrassé! Mais heureusement il y a des regles certaines pour distinguer les artifices du demon d'avec les vrais miracles que Dieu seul peut opérer, & ces regles décident en notre faveur.

Il ne faut en effet qu'employer les principes mêmes que nous fournit M. l'Archevêque de Sens, pour faire voir que les miracles dont il s'agit sont de toutes façons très superieures aux opérations diaboliques. Ce Prélat observe que les œuvres du démon sont marquées au caractere *de sa vanité*, de *sa malice*, de *son impiété* & *de son impuissance*; au lieu qu'au contraire les vrais miracles sont reconnoissables par les caracteres de *puissance*, de *vérité*, de *bonté*, & de *sainteté* que Dieu lui-même y a imprimés.

Les œuvres de Dieu dans le genre merveilleux sont des miracles vrais, parce qu'il est la vérité; des miracles utiles & bienfaisans, par ce qu'il est la bonté même; des miracles qui portent à la piété, parce qu'il est saint, que c'est à la foi & à la priere qu'il les accorde, & que son but principal en les faisant, est de sanctifier les hommes en augmentant leur foi, & en leur faisant connoître la vérité; enfin des miracles qui sont évidemment au dessus de toutes les opérations du démon.

Ces opérations de l'ennemi de tout bien sont des prodiges faux & illusoires, qui n'ont souvent qu'une vaine apparence, & qui en cela conviennent parfaitement à cet esprit de mensonge: il peut aisément faire illusion aux sens, mais cette illusion n'est ordinairement que momentanée. Que si ces prodiges ont quelque chose de réel, ils sont souvent malfaisans & nuisibles, & suivant le caractere de cet esprit de malice qui ne s'emploie volontiers que pour nuire aux hommes. Ce sont ordinairement des prodiges stériles, qui n'ont que la vanité pour principe & pour fruit; ou du moins lorsque les hommes paroissent en tirer quelque frivole avantage, leur source impure est toujours évidente par les circonstances, telles que sont les noirs enchantemens de la magie, ou les pratiques déreglées de la superstition. Enfin, la foiblesse & l'impuissance sont les appanages des œuvres du démon, sur-tout lorsqu'il veut séduire les hommes & les faire tomber dans quelque erreur.

Développons ceci d'une maniere si précise en rapportant les regles des Peres de l'Eglise

sur

sur cette matiere, que tout lecteur judicieux en sente de lui-même l'application aux miracles que Dieu fait aujourd'hui pour autoriser l'Appel.

X. 1. Regle. Le démon ne peut pas créer. VII. Demonstrat. 4. Prop.

Le démon ne peut pas créer. Il ne peut rien faire que par des moyens naturels, & en employant la matiere qu'il trouve propre & disposée par sa nature aux opérations qu'il veut exécuter. Or dans les guérisons en question il y a des créations, & entre autres celle d'une partie entierement détruite depuis douze ans.

Qui osera attribuer une création au démon, & l'égaler par là en quelque sorte au souverain Maître de la nature? Cependant s'il y a un seul miracle obtenu par l'interceſſion de M. de Pâris qui ne puisse être attribué qu'à Dieu, il est de la derniere évidence que tous les autres miracles obtenus par la même interceſſion ont le même auteur.

Il y a eu dans plusieurs autres guérisons des régénerations subites de liqueurs dont la quantité manquoit presque totalement, & de vaisseaux qui avoient entierement perdu leur forme. Or le démon ne peut que faire agir la nature, dont les opérations étant nécessairement successives lorsqu'il s'agit d'une régéneration, sont par conséquent lentes, & demandent un tems considérable. Il n'y a que l'auteur de la nature, qui puisse se dispenser des loix qu'il a invariablement établies.

XI. 2. Regle. Il ne peut pas contrefaire parfaitement les vrais miracles.

De plus Dieu ne peut par permettre au démon d'opérer dans le sein de l'Eglise catholique des guérisons qui soient, ou même qui paroissent de vrais miracles, à l'effet de séduire ceux qui ont le cœur droit, & qui ne se rendent à la décision des miracles, que parce que Jesus-Christ même leur a commandé de les regarder comme la voix de Dieu. C'est principalement par les miracles que Jesus-Christ a prouvé sa divinité, & que la foi a été établie. Les œuvres de Dieu & les preuves de la Religion ne peuvent pas être équivoques. Or elles le seroient si Dieu permettoit au démon de faire en son nom des œuvres qui imitassent parfaitement les siennes, & d'emprunter, pour ainsi dire, son sceau & ses lettres de créance, pour tromper les hommes en matiere de Religion.

S'il est dit que dans les derniers tems l'Antechrist & ses faux prophetes feront des prodiges, Jesus-Christ en marque les circonstances, & S. Paul en explique le caractère, afin qu'on ne puisse s'y méprendre, & qu'on ne confonde point avec de vrais miracles, ces *prodiges menteurs*, comme l'Apôtre les appelle, qui seront faits, non au nom de Dieu & de Jesus-Christ, mais contre Dieu & contre son Christ. 2. Theſſ. II. 9.

Comment la divine providence pourroit-elle souffrir que son ennemi fût revêtu d'une puissance qui n'appartient qu'a elle seule & qu'il en abusât jusqu'au point d'opérer de grands miracles dans le sein même de l'Eglise pour y autoriser des erreurs, ou de les contrefaire de maniere que les cœurs droits y fussent trompés?

XII. 3. Regle. Il n'est point naturel d'attribuer au démon des prodiges qui se font dans le sein de l'Eglise, surtout s'ils ne sont contrebalancés par aucun miracle plus grand.

A la vérité tout prodige qui seroit fait hors de l'Eglise pourroit être suspect, parce qu'il auroit été fait dans l'empire du démon. Mais par la raison contraire toute guérison surnaturelle opérée dans le sein de l'Eglise, doit régulierement être attribuée à Dieu, parce que c'est là qu'il a promis de faire des miracles, que c'est là qu'il en a fait dans tous les tems, & qu'enfin c'est là seulement où se trouve la foi parfaite qui les obtient. Si Dieu a quelquefois permis au démon d'y faire quelques prestiges, ce n'a été que pour le confondre sur le champ par des miracles véritables. Or les prodiges opérés par l'interceſſion des Appellans ne sont balancés par aucun autre.

Mais même dans les pays idolâtres, dans les lieux où le démon exerce toute sa puissance, il est du moins très rare que Dieu lui ait permis de guérir la moindre maladie, autrement qu'en employant des remedes naturels.

XIII. 4. Regle C'est blesser la raison que d'attribuer au diable

Cela est si vrai qu'Arnobe défie les payens de lui prouver qu'aucun de leurs dieux ait jamais guéri aucune maladie par la seule parole. *Pouvez-vous me produire*, dit-il, *un prêtre, un sacrificateur, un pontife, à qui Jupiter ait donné le pouvoir, non de ressuſciter les morts, de rendre la vue aux aveugles, de guérir les membres paralytiques, mais*

*mais de guérir seulement une petite enflure, une peau enlevée, un bourgeon au visage, en n'y employant que la parole ou le toucher?** une mul de de gué sons opé sans aucu moyen n rel.

Les idolâtres reveroient à la vérité un Esculape, mais il n'étoit, dans leur opinion même, que le dieu de l'art & non de la nature. Par ses oracles & dans les songes qu'il envoyoit, il conseilloit des remedes; mais il ne disposoit pas de la santé; & il faut même que ses conseils n'aient pas eu souvent un grand succès, puisque son culte n'a jamais été fort considérable; au lieu qu'il est évident que si quelqu'une des fausses divinités avoit eu le pouvoir de guérir les maladies, les idolâtres qui n'avoient d'autre objet que de jouir de la vie, & qui sentoient que la santé étoit le plus grand de tous les biens de ce monde, lui auroient rendu le culte le plus éclatant.

* Lib. 1. 2 iv. Ger pag. 20.

Que si l'histoire profane rapporte quelques faits contraires, il y a tout lieu de présumer que ce sont du moins pour la plûpart des faits supposés.

Aussi voyons-nous dans les Actes que Simon, un des plus celebres Magiciens, fut très étonné de voir la puissance que Dieu avoit donnée à S. Philippe pour la guérison des maladies: *Videns signa & virtutes maximas fieri, stupens admirabatur.* Ce qui est une preuve manifeste qu'il savoit par expérience, que le démon, qui avoit épuisé son pouvoir en sa faveur, & qui effectivement lui avoit fait faire beaucoup de prestiges, ne pouvoit lui donner le pouvoir qu'il voyoit exercer par les disciples de Jesus-Christ. Act. VIII 13.

XIV. 5. Regle. Des guér sons qu'on obtient en s'adressan Dieu avec piété, ne peuvent j mais être tribuées a démon.

De plus les opérations du démon ne s'obtiennent que par la magie, ou du moins par des moyens superstitieux. Or c'est par la simplicité de la foi & par la ferveur de la priere, que toutes les guérisons alleguées en preuve par les Appellans ont été obtenues. Osera-t-on dire qu'en implorant avec ardeur la miséricorde de Dieu, qu'en invoquant Jesus-Christ avec confiance, & qu'en réclamant l'intercession de ces vertueux pénitens qui étoient morts en odeur de sainteté, & sur le tombeau desquels on voyoit s'opérer journellement des miracles, on a eu recours au démon, que c'est à cet ennemi de Dieu & des hommes qu'on s'est adressé, ou que c'est par son opération infernale que les prieres que l'on faisoit à Dieu, ont été exaucées?

On ne peut blâmer les fideles d'avoir réclamé l'intercession de Catholiques morts dans le sein de l'Eglise, munis de ses Sacremens, & dont la vie sainte, mortifiée, & toute pleine de bonnes œuvres, avoit fait l'édification de tous ceux qui les connoissoient. Loin que l'Eglise desaprouve les prieres qu'on adresse à ceux qui se sont distingués pendant leur vie par une pieté éminente, sous prétexte qu'elle n'a pas encore solemnellement déclaré qu'ils sont Saints & Bienheureux, ce n'est ordinairement que la confiance des fideles en ceux qui sont morts en odeur de sainteté, & les miracles qui ont été obtenus par cette voie, qui engagent l'Eglise à faire des informations, pour procéder à leur canonisation. Les miracles doivent préceder le jugement de l'Eglise, puisque c'est principalement sur la preuve des miracles qu'elle se détermine à manifester la sainteté de ces Bienheureux.

Ainsi puisqu'elle a elle-même approuvé une infinité de fois une semblable confiance lorsqu'elle a été suivie de quelques miracles, elle ne peut pas aujourd'hui blâmer celle qu'on a eue en l'intercession de M. de Pâris & autres Appellans, puisque Dieu l'a autorisée par des miracles sans nombre. Pour pouvoir le prétendre avec quelque ombre de prétexte, il faudroit porter la fureur jusqu'à oser soutenir que tous ceux des Appellans dont Dieu manifeste lui-même le bonheur éternel par des miracles, sont des ennemis déclarés de la Religion, & des hérétiques reconnus pour tels.

XV. Vie & mo de M. de P ris: mer veilles ope rées à son tombeau.

Or se trouvera-t-il quelqu'un parmi les Catholiques qui ait assez de témérité pour donner des titres si odieux à M. de Pâris, à M. de Rousse & à M. Soanen Evêque de Senez après que Dieu a déclaré lui même par de grands miracles, qu'il les a mis au rang des Saints? Quoi ces hommes de desirs, qui soupiroient sans cesse pour le ciel, & qui brûlans d'une ardente charité, répandoient tout ce qu'ils avoient dans le sein des pauvres, & se reduisoient eux-mêmes à la vie la plus dure & la plus austere, seroient accusés après

leur mort d'avoir été des impies, malgré le témoignage éclatant que Dieu rend de leur sainteté?

Mais ne parlons que de M. de Pâris dont les miracles ont été bien plus multipliés. Ce celebre pénitent, fils aîné & frere de Conseillers du Parlement, avoit porté le joug du Seigneur dès sa plus tendre jeunesse, & même avoit donné dès l'enfance des marques d'une piété singuliere, & un goût pour la mortification qui n'a presque pas d'exemple à cet âge. Toutes ses vertus cependant augmenterent toujours pendant tout le cours de sa vie. La priere, l'étude & la retraite faisoient ses seules délices; & pour pouvoir s'y donner totalement, il aima mieux, quoique l'aîné de sa famille, se consacrer au Seigneur dans la maison duquel il souhaitoit le rang le plus bas, que de remplir une charge pareille à celle qu'occupoit Monsieur son pere.

Peu après foulant aux pieds tous les biens périssables, & préférant l'humiliation de la pauvreté à l'éclat des richesses, il distribua aux pauvres tout le bien qu'il avoit, & alla s'ensevelir dans une humble retraite, où il n'étoit presque connu que des pauvres & des malades qu'il assistoit, & pour le soulagement desquels, après leur avoir donné tout ce qu'il possédoit, il travailloit encore de ses mains. Il joignit à cet état d'humiliation une pénitence & des austérités qui paroissent incroyables. Son tendre amour pour l'Eglise lui faisoit ressentir tous ses maux; & prosterné sans cesse aux pieds de la croix, il déchiroit son corps par des instrumens de pénitence, pour obtenir de la miséricorde de Dieu qu'il vînt au secours des vérités que la Bulle couvroit de tant de nuages, & qu'il dissipât les tenebres qui sembloient sans cesse s'épaissir & s'étendre.

Dieu du haut de son thrône entendit ses ferventes prieres, qu'il avoit lui-même formées. Il reçut cette victime qui s'immoloit avec tant d'ardeur; & à peine le sacrifice fut-il consommé, que les trésors du Tout-puissant se répandirent avec profusion: le ciel s'ouvrit, & fit descendre sur la terre une pluie de merveilles qui dure encore.

La mort qui fait oublier la plûpart des grands du siecle, rendit bientôt celebre par tout l'univers le nom de cet illustre pénitent. Autant qu'il avoit été inconnu & oublié pendant sa vie, & qu'il sembloit mépriſable aux yeux de la chair, autant Dieu releva-t-il sa gloire après sa mort. A peine son ame étoit-elle séparée de son corps, que celui qui dispose des cœurs inspira à une multitude de personnes d'avoir recours à son intercession. Ses funerailles eurent moins l'air d'une pompe funebre, que d'une translation de reliques; & les vils haillons dont son humilité l'avoit couvert pendant sa vie, parurent tout à coup des trésors inestimables: tant diverses personnes marquoient dès lors d'empressement pour en avoir quelque parcelle.

Son tombeau illustré par les plus éclatans miracles devint un sanctuaire nouveau, où l'Esprit saint agissoit d'une maniere sensible sur ceux que sa grace y avoit attirés. Là les grands & les riches confondus avec les pauvres, ne souhaitoient d'autre distinction qu'une humiliation plus profonde. Là le libertin & l'amateur du monde, touchés, attendris, convertis, se frappoient la poitrine & demandoient à Dieu par leurs larmes de faire croître en eux le détachement des biens & des plaisirs, & la resolution de faire une véritable pénitence que la grace venoit de faire naître dans leurs cœurs. Là le Déiste & l'Athée étonnés des lumieres nouvelles qui se présentoient à leur esprit, se prosternoient humblement dans la poussiere, & faisoient une abjuration publique de leur incrédulité. Là enfin le fidele se sentoit animé de la plus vive ardeur, & trouvoit tant de goût dans ses prieres qu'il ne pouvoit quitter ce saint lieu. L'attrait qui le porte encore aujourd'hui à venir y prier est si puissant, que même depuis que cet illustre cimetiere est fermé par des ordres surpris à Sa Majesté, les insultes qu'on fait à ceux qui viennent répandre leur cœur dans tous les lieux qui l'environnent, ne peuvent empêcher une multitude de personnes d'y venir chercher leur consolation.

XVI. 5. Regle. Poussera-t-on l'impiété jusqu'à prétendre que toutes les conversions éclatantes opérées à ce

à ce tombeau, auſſi-bien que les autres miracles, ſont l'ouvrage du démon; ſous prétexte que ces œuvres de la miſéricorde divine proſcrivent une Bulle que ſes partiſans décorent du nom reſpectable de jugement de l'Egliſe univerſelle? Il eſt vrai que c'eſt un principe inconteſtable, que Dieu ne peut faire des miracles pour autoriſer une doctrine contraire aux véritables déciſions de l'Egliſe. Les miracles & les déciſions de l'Egliſe ſont également la voix de Dieu, & Dieu qui eſt la vérité par excellence ne peut être contraire à lui-même. Mais ce qu'on doit conclurre de ce principe, ce n'eſt pas que les miracles ſoient faux parce qu'ils reprouvent la Bulle, puiſqu'il a été démontré que leur certitude eſt inconteſtable. On en doit conclurre au contraire que la Bulle n'a point été véritablement reçue par une déciſion canonique de l'Egliſe & qu'elle n'eſt pas conforme à ſa véritable doctrine, puiſque Dieu canoniſe par des miracles ceux qui s'y ſont le plus oppoſés, & qui en ont interjetté Appel. Comme les déciſions de l'Egliſe nous doivent faire rejetter les faux miracles, les vrais miracles ſervent auſſi à démaſquer des Décrets qu'on donne fauſſement pour des déciſions de l'Egliſe. Il eſt tout à fait digne de la bonté divine, lorſque la foi des ſimples eſt ſur le point d'être ſéduite par les apparences d'une autorité qu'ils ſont obligés de reſpecter, de venir elle-même lever les doutes, de décider entre ceux qui conteſtent, & de montrer par des miracles qui ſont ceux qui ſoutiennent le parti de la vérité.

Dieu ne peut faire des miracles pour autoriſer l'Appel à une vérité décision de l'Egliſe.

Les miracles, dont la principale fin eſt de conſerver la foi & la vérité dans l'Egliſe, ſuivant la promeſſe de Jeſus-Chriſt, empêchent dans des tems de trouble qu'on ne prenne pour la voix de l'Egliſe un Décret que l'Egliſe n'adopte point, & qu'elle ne peut jamais adopter, dès qu'il ne s'accorde pas avec ſon ancienne doctrine qui eſt invariable. L'Egliſe a toujours été & ſera toujours la fidele dépoſitaire de toute verité. C'eſt en partie par les miracles qu'elle a été miſe en poſſeſſion de ce précieux tréſor, & qu'elle a eu l'avantage de le conſerver. Dans ſes jours de deuil les miracles ont fait ſa conſolation & une de ſes principales reſſources. Ils ont été comme un ſignal qui a raſſemblé ſes enfans, & qui les rendant plus attentifs à la voix de leur mere, les a mis plus en état de rejetter la voix de l'illuſion & du menſonge.

XVII. 7. Reg. Lorſque miracles ſont évidens, & doctrine conteſtée dans l'Egliſe il faut juger de la doctrine par les miracles S. Jean 33.

S'il arrivoit jamais qu'il parût ſe faire des miracles hors de l'Egliſe, & contre les vérités de foi qui ont toujours été dans l'Egliſe, il faudroit pour lors juger de ces prétendus miracles par la doctrine. Mais lorſqu'il s'opére des miracles dans l'Egliſe pour réſoudre des difficultés qui ſe ſont élevées dans ſon ſein, il eſt clair que pour lors c'eſt par les miracles qu'il faut juger de la doctrine.

Les Phariſiens s'étoient imaginés que la doctrine de Jeſus-Chriſt étoit contraire à celle de Moïſe. Quoique les prétextes ſur leſquels ils ſe fondoient fuſſent frivoles, ils ne laiſſoient pas d'en être perſuadés. *Cet homme n'eſt point de Dieu, puiſqu'il ne garde point le Sabbat*, diſoit-ils à l'aveugle-né que Jeſus-Chriſt venoit de guérir. Le Miraculé, dont les ſages réponſes furent inſpirées de Dieu même, ne défendit point la doctrine de Jeſus-Chriſt, mais il prouva aux Phariſiens d'une maniere invincible, que c'étoit par les miracles de Jeſus-Chriſt qu'il falloit juger de ſa doctrine: *Si cet homme n'étoit pas de Dieu*, leur répondit-il, *il ne pourroit rien faire de tout ce qu'il fait.* Les Phariſiens jugent des miracles de Jeſus-Chriſt par les préventions qu'ils ont priſes contre ſa doctrine, & ils ſont condamnés par la vérité éternelle. L'aveugle-né juge par les miracles de Jeſus-Chriſt de la bonté de ſa doctrine, quoiqu'il ne la connût pas encore, & qu'elle fût reprouvée par les Phariſiens & par les Docteurs de la loi; & il eſt approuvé de Dieu même.

Nicodème déclare pareillement à Jeſus-Chriſt qu'il reconnoît que ſa doctrine vient de Dieu, & cela ſur le ſeul fondement de ſes miracles: *Car*, dit-il, *perſonne ne peut faire les miracles que vous faites, ſi Dieu n'eſt avec lui.* Il eſt évident que Nicodème ne jugeoit pas des miracles par la doctrine, mais de la doctrine par les miracles, & en cela il eſt encore approuvé par Jeſus-Chriſt, comme s'étant déterminé par un principe que

S. Jean 2.

Penſées ſur les miracles Tit. XXVII. art. 7.

la vérité même lui avoit ſuggeré; d'où M. Paſcal tire cette concluſion : *Ainſi*, dit-il, *quand même la doctrine ſeroit ſuſpecte, comme celle de Jeſus-Chriſt pouvoit l'être à Nicodème, à cauſe qu'elle ſembloit détruire les traditions des Phariſiens, s'il y a des miracles clairs & évidens du même côté, il faut que l'évidence du miracle l'emporte ſur ce qu'il pourroit y avoir de difficulté de la part de la doctrine : ce qui eſt fondé ſur ce principe immobile, que Dieu ne peut induire en erreur; & c'eſt ce qu'il feroit néanmoins*, dit-il plus bas, *s'il permettoit que dans une queſtion obſcure, il ſe fît des miracles du côté de la fauſſeté.* Il eſt donc certain que les miracles doivent emporter la déciſion dans les conteſtations qui naiſſent dans le ſein de l'Egliſe; & que lorſqu'il eſt évident qu'il y a de vrais miracles d'un côté, il eſt inconteſtable que de l'autre il ne peut y avoir de véritable déciſion de l'Egliſe.

Il n'eſt pas queſtion entre les Appellans & les Acceptans de ſavoir ſi le jugement de l'Egliſe eſt ou n'eſt pas infaillible : les uns & les autres font également profeſſion de reconnoître ſon infaillibilité, & l'Acte d'appel de la Conſtitution n'eſt même proprement qu'une proteſtation de la part des Appellans de ſe ſoumettre au jugement du Concile. Mais au milieu de l'Egliſe & dans ſon ſein où nous ſommes tous, il s'agit de ſavoir qui des Appellans ou des Acceptans n'attribue à l'Egliſe que ce qu'elle croit & ce qu'elle a toujours cru & toujours enſeigné; qui des uns ou des autres prend l'apparence pour la vérité, & des opinions nouvelles pour la foi ancienne. Enfin il s'agit de ſavoir ſi le grand nombre des Evêques, quoiqu'ils ſoient entre eux en contradiction, & qu'ils penſent d'une maniere fort differente ſur le fond des conteſtations, fait néanmoins loi pour l'Egliſe, en acceptant une Conſtitution, qui ne préſente aux fideles qu'une condamnation vague & indéterminée de pluſieurs Propoſitions qui paroiſſent entierement conformes à la doctrine que les Livres ſaints, les Peres & la Tradition ont fait paſſer juſqu'à nous.

C'eſt ſur tous ces points que les miracles décident; & ce ſeroit une impiété, que de dire qu'ils autoriſent des erreurs que l'Egliſe a condamnées, puiſque ce ſeroit ſoutenir que Dieu ſeroit contraire à lui-même.

Ce n'eſt donc pas à l'autorité de l'Egliſe que l'on oppoſe aujourd'hui la voix des miracles. Loin que cette voix ſoit contraire à l'autorité établie par celui qui fait les miracles, elle vient au ſecours des vraies déciſions de l'Egliſe, auxquelles on donne réellement atteinte pour conſacrer un Décret oppoſé à ſa doctrine. Ces miracles de nos jours, qui font la joie & la conſolation de ceux qui ſont les plus attachés à la vérité, ces œuvres de la miſéricorde de Dieu ſi propres à affermir la foi lorſqu'elle eſt chancelante, & à y ramener ceux qui ont eu le malheur de la perdre, ces déciſions divines qui devroient avoir déja rendu la paix après de ſi triſtes diviſions, loin d'être contraires à l'autorité de l'Egliſe, n'ont été faites que pour elle, & en ſa faveur : elles ſont l'effet & l'accompliſſement des promeſſes que Jeſus-Chriſt lui a faites de ne jamais l'abandonner.

Les miracles des Saints qui ſoutenoient la foi au IV. ſiècle, n'étoient point oppoſés à l'autorité de l'Egliſe, quoiqu'ils condamnaſſent la conduite de la plus grande partie de ſes Paſteurs.

Dans le tems que Saint Athanaſe réſiſtoit preſque ſeul à la multitude des Evêques qui s'étoient laiſſé ſéduire en diverſes manieres, & qui s'accordoient à autoriſer une Formule dreſſée par les Ariens, la foi de Saint Athanaſe étoit certainement celle de l'Egliſe; & comme les ſimples pouvoient être éblouis par l'éclat de l'autorité qui lui étoit oppoſée, Dieu fit des miracles pour leur montrer d'une maniere ſenſible où étoit la vérité dans l'Egliſe. Ces miracles, loin d'affoiblir l'autorité de l'Egliſe, furent au contraire une preuve éclatante que l'Egliſe conſerveroit toujours la pureté de ſa doctrine, & que malgré tous les efforts des hommes, malgré le nombre & la puiſſance des ennemis de la vérité, l'Egliſe en ſeroit toujours la fidelle dépoſitaire.

Les Appellans ne ſont, ni aſſez peu inſtruits, ni aſſez téméraires, pour prétendre que l'Egliſe ſoit toute concentrée en leurs perſonnes, comme on le leur a ſi injuſtement reproché. Ils ſont tous pro-

profeſſion de croire que l'Egliſe viſible conſiſte dans la ſocieté viſible de toutes les Egliſes Catholiques unies à celle de Rome. Ils reconnoiſſent l'autorité des Evêques, dont le ſacré caractere les rend les ſucceſſeurs des Apôtres. Ils les reſpectent tous, comme étant revêtus de celle même de Jeſus-Chriſt, ſoit qu'ils acceptent la Conſtitution, ſoit qu'ils la rejettent; & ils leur ſont ſoumis dans le tems même que quelques-uns d'entre eux abuſent de cette autorité pour les perſécuter.

Il eſt vrai qu'ils réclament pour l'ancienne foi, & qu'ils ſont perſuadés qu'ils ne doivent pas avoir la lâche complaiſance de ſe ſoumettre à faire ce que leur conſcience ne leur permet pas. Mais cela n'empêche point qu'il ſoit très vrai que les Evêques & toutes les autres Puiſſances, n'ont perſonne qui leur ſoit plus véritablement ſoumis & plus fidelement attaché que les Appellans. Ils ſavent que toute puiſſance vient de Dieu : ainſi ils reçoivent comme de ſa main les coups dont on les frappe, & ils le prient ſans ſe rebuter pour ceux mêmes qui les accablent. Ils ont en leur faveur le témoignage de Dieu; mais ils craindroient de s'en rendre indignes, s'ils en prenoient occaſion de s'élever d'orgueil & de ſe révolter contre leurs Supérieurs: ils ne s'en ſervent que pour défendre la vérité, & pour s'animer de plus en plus à ſouffrir avec patience.

XVI. Les miracles autoriſant l'Appel, il eſt inconteſtable que la Bulle *Unigenitus* n'eſt donc pas une regle de foi. Mais allons plus loin: prouvons qu'indépendamment de la déciſion des miracles, ſans même qu'il ſoit néceſſaire d'approfondir la doctrine que la Bulle ne paroît que trop favoriſer, à ne juger de ce Décret que par ſa forme & par ſes dehors, non ſeulement il n'eſt pas une regle de foi, mais même il ne peut jamais acquerir ce titre.

In dependamment des miracles, il eſt clair que la Bulle Unigenitus ne peut être regle de foi.

J'avance cette propoſition avec d'autant plus de confiance qu'elle a été pluſieurs fois ſolemnellement décidée par tout le Parlement aſſemblé, & entre autres par ſon Arrêté du 19. Mai 1733. qui porte „ qu'en tout tems & toutes occaſions la Compagnie repreſen- „ tera au Roi, combien il eſt important pour l'intérêt du dit Seigneur Roi, & pour le „ maintien de la tranquillité publique, qu'on ne puiſſe révoquer en doute la compéten- „ ce de la Compagnie à l'effet d'empêcher qu'on ne donne à la Bulle *Unigenitus* le ca- „ ractere de regle de foi, qu'elle n'a reçu par aucune déciſion de l'Egliſe, & qu'elle ne „ peut avoir par ſa nature."

XIX. Il ſeroit trop long de rapporter ici toutes les preuves qui établiſſent la compétence du Parlement, pour empêcher qu'on ne donne le titre & l'autorité de regle de foi à une Bulle qui n'eſt point de nature à l'être. Il ſuffit à cet égard d'obſerver que c'eſt ſans aucun fondement que quelques Conſtitutionnaires outrés reprochent à cette premiere Compagnie du Royaume, que par là elle met la main au thrône & à l'encenſoir, qu'elle s'arroge l'autorité légiſlative qui n'appartient qu'au Roi & la puiſſance ſpirituelle que Jeſus-Chriſt a donné à ſon Egliſe.

Le Parlement a droit d'empêcher qu'on ne donne ce titre à la Bulle.

On ne peut dire avec ombre de raiſon que le Parlement s'attribue par là l'autorité légiſlative. Eſt-ce donc agir en légiſlateur, eſt-ce impoſer des loix nouvelles que d'empêcher qu'une Bulle, qui n'a aucun des caractères d'une regle de foi, ſoit donnée pour telle dans le Royaume; & qu'on ſe ſerve enſuite de cette fauſſe dénomination pour ſéduire les eſprits, pour troubler les conſciences & pour traiter en hérétiques ceux qui refuſent de s'y ſoumettre? N'eſt-ce pas au contraire s'oppoſer au trouble qu'on met dans l'Etat par cette Bulle, que l'on veut faire paſſer pour une nouvelle loi de l'Egliſe?

On ne peut pas dire non plus que par-là le Parlement uſurpe la puiſſance ſpirituelle. Il eſt à la verité néceſſaire d'en être revêtu pour former une déciſion de foi, mais non pour empêcher qu'on ne faſſe valoir comme telle une prétendue déciſion qui ne décide aucun dogme, & qui n'eſt qu'une cenſure vague & indéterminée d'un grand nombre de Propoſitions, dont pluſieurs ſont viſiblement une conſéquence néceſſaire des vérités revelées dans l'Evangile. Le Parlement n'eſt-il donc pas chargé par état d'examiner les Bulles qui émanent de la Cour de Rome? N'eſt-ce pas une de ſes principales obligations

de maintenir l'ordre dans le Royaume, & d'y conſerver la tranquillité publique.

En effet ſi quelqu'un parmi nous vouloit donner au dernier Concile Romain, au V. Concile de Latran, à la Bulle *In cœna Domini*, à la Bulle *Unam Sanctam*, ou à quelque autre Décret ſemblable, le titre & la force de regle de foi, perſonne n'oſeroit trouver mauvais que le Parlement réprimât cette entrepriſe. Si ce tribunal prononce tous les jours qu'il y a abus & nullité dans les cenſures des Evêques, s'il ſupprime des Mandemens épiſcopaux & même des Brefs de la Cour de Rome, lorſqu'on y donne atteinte à des maximes dont la conſervation intéreſſe le bien de l'Etat, pourquoi ne ſeroit-il pas également de ſon devoir d'examiner ſi les Décrets de Rome qu'on publie en ce Royaume, ont ou n'ont pas la forme & les caractères d'une regle de foi? S'ils l'ont, il doit auſſi-tôt les appuyer de toute ſon autorité; s'ils ne l'ont pas & qu'ils ſoient capables de cauſer du trouble dans l'Etat, ne doit-il pas au contraire empêcher qu'on ne tourmente les Sujets du Roi pour les forcer à ſe ſoumettre à des Decrets arbitraires qui allarment leur conſcience? N'eſt-ce donc pas la plus importante des fonctions de cet auguſte tribunal, que de conſerver les Libertés de l'Egliſe Gallicane, de maintenir dans leur vigueur les anciennes maximes du Royaume, de veiller au repos public, de protéger ceux qu'on opprime, de rendre juſtice à tout le monde, & de réprimer les abus qu'on peut faire de l'autorité Eccleſiaſtique.

Si jamais il n'y avoit eu de Décrets de la Cour de Rome irréguliers ou injuſtes, & s'il ne pouvoit y en avoir; ſi jamais on ne s'étoit fauſſement paré du nom de l'Egliſe & de l'apparence de ſon autorité, pour faire valoir ce qui étoit contraire à ſes regles & à ſon eſprit, & ſi la choſe étoit impoſſible, la précaution, l'examen & le diſcernement à cet égard ſeroient ſuperflus. Mais combien d'expériences en ont fait connoître & ſentir la néceſſité? Combien de Bulles le Parlement n'a-t-il pas été obligé de réprimer? Tous ceux qui ſont un peu inſtruits des Faſtes de ce Royaume, n'ignorent pas que c'eſt en partie par la vigilance attentive du Parlement, que depuis pluſieurs ſiècles nos ſaintes Libertés, & les droits ſacrés de l'indépendance de la Couronne, ont été conſervés contre les entrepriſes tant de fois réiterées de la Cour de Rome. Le Parlement ſait que c'eſt aux Evêques à qui il appartient de décider ce qui regarde la doctrine, mais il eſt en même tems inſtruit qu'il eſt de ſon devoir d'examiner, s'il eſt vrai que les Evêques aient decidé canoniquement, ſi leur déciſion porte les caractères d'un jugement qui doit ſervir de regle, ſi elle a été libre, ſi elle a été unanime, ſi ce qu'on appelle acceptation n'eſt point une ombre de réalité; ſi ce qu'on veut donner pour regle décide en effet quelque point de doctrine d'une maniere préciſe, ou ſi au contraire la prétendue regle n'eſt propre qu'à jetter des doutes & porter par tout la confuſion.

Mais ſi cet examen a jamais été néceſſaire, on peut dire que c'eſt ſingulierement par rapport à la Conſtitution *Unigenitus*, parce que d'une part on ne peut donner à cette Bulle le titre de regle de foi, ſans renverſer toutes les maximes qui ſervent à diſcerner ce qui eſt regle de foi & ce qui ne l'eſt pas; & que d'autre part, il n'y a peut-être jamais eu aucune Bulle dont on n'ait fait un plus grand abus que de cette Conſtitution.

XX. Caractères des regles de foi. La regle de la foi ne conſiſte proprement que dans la parole de Dieu écrite & non écrite; & pour que ce nom convienne à des Décrets formés par des hommes, il faut qu'ils aient trois caractères. Le premier, qu'ils aient pour objet un dogme revelé. Le ſecond, qu'ils propoſent clairement ce dogme. Le troiſiéme, qu'ils ſoient appuyés par l'autorité de l'Egliſe qui ſe réuniſſe dans la profeſſion de ce dogme par un ſentiment véritablement unanime.

Ces principes ne ſont pas de moi: ils ſont ceux de tous les bons Théologiens; ainſi il n'y a pas d'apparence qu'on oſe les conteſter. Or loin que la Bulle ait ces trois caractères, il eſt manifeſte qu'elle n'en a pas un ſeul.

XXI. 1. Caractère. La foi a pour fondement & ne peut avoir pour objet que ce qui vient de Dieu. Tout

Décret

Décret qui sort de la main des hommes, ne peut donc être une regle de foi qu'autant qu'il est fondé sur quelque vérité revelée, qu'il en est l'exécution, l'explication ou une conséquence qui en résulte nécessairement. Aussi toutes les décisions de l'Eglise ont-elles toujours eû pour principe la revelation divine, écrite dans les Livres saints, ou transmis par la Tradition.

re. 1.
ne part
point fo
sur auc
dogme
lé, & f
au cont
les con
tre.

Au contraire la Bulle *Unigenitus* ne paroît nullement avoir puisé dans la revelation, la condamnation des 101. Propositions qu'elle proscrit. En effet declare-t-elle que ces Propositions sont contraires à telles & telles vérités revelées? Non: elle les condamne sans expliquer ce qu'elle y trouve de repréhensible: elle les reprouve d'une maniere vague, générale, indeterminée & qui ne présente aucun dogme fixe.

Cependant parmi ces Propositions, il y en a qui se trouvent mot pour mot dans les ouvrages des Peres de l'Eglise. Généralement parlant ces Propositions sont exactement conformes à la doctrine des livres de pieté les plus autorisés, les plus instructifs, les plus édifians. Elles ne contiennent que ce que l'Eglise avoit toujours enseigné par la prédication universelle, uniforme & unanime de ses Pasteurs, jusqu'à ce que cette Bulle soit venue obscurcir la plûpart de ces vérités essentielles au salut. Enfin il y a même plusieurs de ces Propositions qui ne font qu'exprimer, du moins dans une partie, le sens de ce que le S. Esprit nous a revelé dans le Nouveau Testament: de sorte que si l'intention du Pape Clement XI. a été de proscrire tout ce qui est renfermé dans ces Propositions, la Bulle n'a pas seulement le défaut de n'être point fondée sur aucun dogme, mais il est évident qu'au contraire elle a condamné des vérités revelées.

Pour en donner un exemple palpable, je n'ai qu'à rapporter la seconde Proposition anathematisée par cette Bulle.

La grace de Jesus-Christ, principe efficace de toute sorte de bien, dit le Pere Quesnel, *est necessaire pour faire toute bonne action: sans elle non seulement on ne fait rien, mais on ne peut rien faire.*

2. Prop. d
damnée.

Quoi donc est ce une erreur digne d'anathême, de dire premierement, que la *grace de Jesus-Christ est un principe efficace de toute sorte de bien*, de toute œuvre utile au salut? Cette premiere partie de la Proposition n'est-elle pas une conséquence de ce que le S. Esprit nous *déclare* dans le nouveau Testament, que *Dieu peut des pierres mêmes en faire naître des enfans à Abraham*, c'est à dire qu'il peut changer des cœurs de pierre en des cœurs tout remplis de foi, d'esperance & d'amour: que „ c'est Dieu qui opere „ en nous le vouloir & le faire selon qu'il lui plaît;" *Deus est qui operatur in vobis velle & perficere pro bona voluntate:* „ que c'est par la grace que nous sommes sauvés.. „ que cela ne vient pas de nous, puisque c'est un don de Dieu... que cela ne vient pas de „ nos œuvres, afin que nul ne se glorifie; car nous sommes son ouvrage étant créés en „ Jesus-Christ, dans les bonnes œuvres que Dieu a preparées, afin que nous y marchassions."

Matth. I
9.
Philip. I
13
Philip. I
8. 9. 10.

Secondement, est-ce une maxime erronée, d'avancer que *la grace de Jesus-Christ est necessaire pour faire toute bonne action?* S. Paul ne nous apprend-il pas que *nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune pensée comme de nous-mêmes*, & que c'est Dieu qui fait en nous ce qui lui est agréable, *faciens in vobis quod placeat coram se?*

2. Cor. I
5.
Hebr. XI
21.

Enfin est-ce un principe hérétique, que de soutenir que *sans* la grace de Jesus Christ *non seulement on ne fait rien, mais on ne peut rien faire?* Comment ces paroles pourroient-elles être taxées d'hérésie? Elles sont copiées d'après celles de Jesus-Christ, qui nous dit lui-même à tous: „ Sans moi vous ne pouvez rien faire:" *Sine me nihil potestis facere.*

Jean XV.

La plûpart des autres Propositions ne contiennent de même que la morale du Nouveau Testament & de la Tradition, ainsi qu'il a été demontré par les Hexaples: & on ne peut excuser la Bulle qu'en disant, comme les XL. Evêques qui ont fait tant d'efforts pour la faire recevoir à l'aide de leurs explications, que Clement XI. n'a pas eu dessein de réprouver tout ce que les 101. Propositions contiennent, mais qu'il a seulement voulu décider qu'il

qu'il y avoit quelque chose qui méritoit censure dans chacune des Propositions, sans spécifier en quoi cela consiste.

Tout ce qu'on peut appercevoir de clair dans cette condamnation vague & ce jugement mysterieux, que ce Pape n'appuie point, du moins expressément, sur aucun dogme revelé, c'est que l'objet de sa Bulle a été de rendre suspectes d'héresie, sans néanmoins les condamner d'une maniere précise, les vérités les plus contraires aux nouveautés pernicieuses de la morale relâchée que les Jesuites & ses Casuistes modernes ont répandues dans l'Eglise. Ainsi bien loin que Clement XI. ait pris les vérités revelées dans l'Ecriture pour principe de sa décision, la forme de sa Bulle donne au contraire tout lieu de présumer qu'il ne l'a faite que pour autoriser les maximes de la nouvelle morale qui sont très opposées à l'Evangile.

Aussi quel a été l'effet de cette Bulle? ç'a été que cette morale nouvelle, qui en voulant élargir à l'excès la porte du ciel précipite dans l'abîme, regne présentement dans l'Eglise, & qu'on y traite aujourd'hui d'hérétiques ceux qui sont demeurés attachés à l'ancienne doctrine & à la morale de Jesus-Christ.

XXII. 2 Caractère. La Bulle, loin d'être claire, n'est propre qu'à répandre des doutes sur plusieurs vérités importantes au salut.

Le second caractère d'une regle de foi, est d'instruire clairement les fideles de ce qu'ils sont obligés de croire. Elle doit être une lumiere sûre, propre à faire distinguer l'erreur de la saine doctrine sans qu'on puisse s'y meprendre. Or comment la Bulle pourroit-elle faire faire ce discernement, puisqu'elle ne presente aucun dogme fixe, & qu'en fletrissant 101. Propositions par 25. qualifications très différentes, elle n'applique point chacune de ces qualifications en particulier aux Propositions qu'elle proscrit, & qu'elle ne marque point en quoi ces Propositions sont suivant elle opposées à la saine doctrine?

Un Arrêt seroit-il bien clair s'il condamnoit généralemeut cent personnes à être, les unes brulées, les autres pendues, ou fouettées, ou bannies, laissant dans l'incertitude laquelle de ces différentes peines chaque criminel devroit subir? C'est précisement ce que fait la Bulle, en laissant dans le doute par exemple si chaque Proposition est *héretique* ou simplement *mal-sonnante*, c'est à dire si elle est infectée d'une erreur digne d'anathême, ou si elle énonce seulement avec quelque expression dure, obscure, équivoque, ou même peu exacte, une vérité qui d'ailleurs est inconteſtable. Convient-il au commun des fideles de faire lui-même à chaque Proposition condamnée, l'application qu'il jugera à propos de qualifications si différentes: en ce cas ce sera chaque fidele qui se fera, à sa fantaisie, sa regle de foi.

Mais si ce premier défaut est suffisant pour faire visiblement connoître que cette Bulle n'a nullement la clarté essentielle à une regle de foi, en voici un second encore bien plus grand, & qui met dans une nécessité indispensable de la rejetter tous ceux qui ne veulent rien faire contre la foi & qui preferent à toutes choses l'interêt de la Religion.

Pour en être convaincu, il ne faut que faire attention que la plûpart des Propositions condamnées ont plusieurs parties, & qu'elles renferment dans leur tout nombre de vérités manifestement conformes à la doctrine du Nouveau Testament. Or Clement XI. ayant reprouvé ces 101. Propositions généralement, sans restriction & sans aucune explication, il semble avoir proscrit tout ce que chaque membre de ces Propositions présente: ce qui seroit inconteſtablement avoir frappé de censure plusieurs vérités revelées.

Mais en supposant qu'il n'a pas eu intention de condamner toutes les différentes parties de ces Propositions, & qu'il a seulement jugé que quelques-unes étoient hérétiques, que plusieurs autres étoient captieuses, & que toutes avoient quelque chose de répréhensible, sera-ce le simple fidele qui pourra demêler sans s'y méprendre, ce qui dans ces Propositions réprouvées est une vérité de foi, d'avec ce qui est une erreur suivant Clement XI. lorsque ce Pape n'a osé lui-même le spécifier? Toutes les 101. Propositions étant condamnées indistinctement, le simple fidele ne présumera-t-il pas que tout ce qu'elles contiennent est condamnable? Ainsi la Bulle expose donc le très grand nombre de Catholiques à prendre pour héresie la doctrine même de Jesus-Christ.

Il étoit donc indiſpenſablement néceſſaire, avant qu'on pût recevoir la Bulle, que Clement XI. expliquât quelles étoient les erreurs qu'il croyoit avoir apperçu dans les 101. Propoſitions. Auſſi quelques Evêques de France ont-ils requis Sa Sainteté de donner cet éclairciſſement. Mais quelle a été la réponſe de ce Pape? Que ſa Bulle étoit très claire & qu'elle n'avoit beſoin d'aucune explication!

Mais ſi la Bulle eſt claire, il eſt manifeſte qu'elle eſt contraire à la foi de l'Egliſe. Car elle ne peut être claire qu'en ſuppoſant que tout ce qui eſt dans les 101. Propoſitions eſt erroné, puiſque la Bulle les condamne généralement, ſans rien ſpécifier & ſans rien excepter. Il y a même encore plus. Cette Bulle n'oppoſant aucun dogme aux Propoſitions qu'elle cenſure, & Clement XI. ſoutenant qu'il n'eſt nullement néceſſaire de détailler en quoi ces Propoſitions ſont répréhenſibles, & que ſa Bulle, quoiqu'elle n'explique rien, eſt claire comme le jour; ſi cela eſt, il faut néceſſairement qu'il ait prétendu décider que tous les differens membres de ces Propoſitions ſont autant d'erreurs manifeſtes, & que les Propoſitions diamétralement contraires ſont la doctrine qu'il juge qu'on doit embraſſer. Or il eſt inconteſtable, qu'en prenant pour regle de foi les Propoſitions contradictoires aux 101. que la Bulle réprouve, on tomberoit dans des erreurs capitales.

Par exemple, la Bulle ayant proſcrit cette Propoſition: *Qui veut s'approcher de Dieu, ne doit ni venir à lui avec des paſſions brutales, ni ſe conduire par un inſtinct naturel ou par la crainte comme les bêtes, mais par la foi & par l'amour comme les enfans*; les fideles doivent-ils croire qu'il eſt permis de *s'approcher de Dieu*, c'eſt à dire de recevoir l'Euchariſtie *avec des paſſions brutales*; tandis que S. Paul nous apprend qu'il faut *que l'homme s'éprouve ſoi-même* avant que de manger & de boire *le corps & le ſang du Seigneur*, & que *quiconque le mange & le boit indignement, mange & boit ſa propre condamnation*, & ſe rend *coupable du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt*. 2°. Les fideles doivent-ils penſer qu'on n'eſt point obligé de *ſe conduire... par la foi & par l'amour*, lorſque S. Jean décide au contraire que *qui n'aime point demeure dans la mort?*

66. Prop. condamn.

1. Corinth. II. 27. 29.

1. Jean III. 14.

Parce que la Bulle condamne encore cette Propoſition. *Le Dimanche doit être ſanctifié par des lectures de piété, & ſur tout des ſaintes Ecritures; c'eſt le lait du Chrétien, Dieu lui-même qui connoît ſon œuvre le lui a donné, & il eſt dangereux de l'en vouloir ſevrer*: les Catholiques croiront-ils que le Dimanche ne doit point être ſanctifié par des lectures de piété, & ſur tout par celle de l'Ecriture ſainte; que ce divin Livre n'eſt pas le lait du Chrétien, & qu'il eſt utile de l'en priver?

82. Prop. condamn.

Ce ſont en effet les maximes que l'on ſuit dans les pays ſoumis à l'Inquiſition; la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire y eſt abſolument interdite aux fidèles, à moins qu'ils n'en obtiennent de la Cour de Rome une permiſſion par écrit! On retire même des mains de tout le monde la traduction des offices divins! Auſſi ces peuples ſont-ils plongés dans la plus profonde ignorance de la Religion: & ſi dans ce Royaume très Chrétien la pureté de la morale de Jeſus-Chriſt s'eſt mieux conſervée que par tout ailleurs, & s'il eſt diſtingué de tous les autres par les lumieres & la piété qui y ſont répandues, ce n'eſt que parce que cette lecture vivifiante y eſt ſelon le perpétuel eſprit de l'Egliſe, non ſeulement permiſe, mais même expreſſément recommandée. Eh! pourquoi cette lecture qui faiſoit la conſolation des premiers fidèles, qui les ſoutenoit dans tous leurs travaux, qui les faiſoit courir avec joie au martyre, qui étoit l'unique étude des Solitaires, & que tous les Peres de l'Egliſe mettoient entre les mains des plus ſimples fidèles, doit-elle être interdite aujourd'hui? Autrefois c'étoit les Empereurs de Rome payenne, qui faiſoient arracher des mains des Chrétiens le pain que Dieu nous a donné dans ſa miſéricorde: nous ſera-t-il à préſent enlevé par les Paſteurs de l'Egliſe, chargés par état de nous le préſenter?

Qu'il eſt à craindre qu'une doctrine ſi contraire à la pratique de l'antiquité, & ſi injurieuſe à Dieu même dont les ſaintes Ecritures ſont l'ouvrage, ne prenne enfin le deſſus

dans ce Royaume. Si l'Eglise Gallicane s'en est garantie jusqu'à ce jour, c'est l'effet de cette lumiere divine que les Livres saints y répandent depuis long-tems. Leur lecture ne peut être dangereuse qu'à ceux qui y apportent de mauvaises intentions. La parole de Dieu est une semence accompagnée de graces, qui la font fructifier dans les cœurs droits. Il est vrai que si elle tombe sur des pierres, elle n'y pousse aucune racine; mais c'est la faute de ces pierres, c'est-à-dire des cœurs dont les dispositions sont contraires à ce précieux présent de la miséricorde de Dieu. N'accusons pas les oracles divins d'avoir fait naître ces dispositions funestes, & ne concluons pas du desordre qu'elles causent dans les cœurs corrompus ou bouffis d'orgueil, que les cœurs humbles & dociles n'ont pas droit de lire l'Ecriture. Quoi! parce que plusieurs paroles sortant de la bouche adorable de Jésus-Christ ont scandalisé les Pharisiens, eût-il fallu pour cela empêcher le commun des Juifs d'aller l'entendre? Poussons au contraire tout le monde à ses pieds: excitons tous les hommes à profiter de ses divines instructions, & espérons de sa miséricorde qu'elles feront une salutaire impression sur plusieurs. La parole écrite n'est pas moins la parole de Dieu, que celle qui sortoit de sa bouche; elle n'a pas moins d'efficace, n'en attendons pas moins de fruit.

Luc. XXIV. 24. Jesus-Christ ne nous dit-il pas pas lui-même que *l'homme vit de la parole de Dieu.*

Imitat. de J. C. l. 4. ch. 11. Le pieux Auteur de son Imitation ajoute que *la parole de Dieu est la lumiere de l'ame...* que c'est cette divine parole *qui contient la sainte doctrine, qui instruit de la foi véritable, & qui conduit par une voie sure.*

C'est de l'efficace de cette parole dont Dieu se fert ordinairement pour briser la pierre de nos cœurs, pour nous donner un cœur de chair, & y graver ses saintes loix par l'esprit d'amour dont cette parole est remplie. Les forts & les foibles, les parfaits & ceux qui commencent, les simples & ceux qui sont plus instruits, en un mot tous les fidèles, pourvû qu'ils aient un véritable desir de leur salut, doivent le chercher sur tout dans le Nouveau Testament. Qu'ils lisent avec foi cette parole divine, elle leur apprendra à connoître de plus en plus Jesus-Christ: qu'ils la méditent avec attention, elle les mettra en état de le servir: qu'ils la gravent dans leur cœur, elle leur donnera la force de le suivre: qu'ils s'en nourrissent très souvent, elle les embrasera d'amour pour lui, & leur ouvrira la porte du ciel. Interdire sans cause à tous les fideles la lecture de ce Livre divin, c'est insulter le S. Esprit qui l'a dicté: l'arracher de leurs mains, c'est imiter ceux des Empereurs idolâtres qui ont été les plus grands ennemis de la Religion.

XCI. Prop. condamnée. Enfin parce que la Bulle condamne la Proposition XCI. qui porte entre autres choses, que *la crainte d'une excomunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir;* faudra-t-il que les François soient disposés à obéir aux Papes contre la fidelité qu'ils doivent à leur Roi, dans la crainte d'être excommuniés injustement? Le Parlement a déja développé tant de fois dans ses Remontrances au Roi les conséquences infiniment dangereuses qui peuvent naître de la condamnation de cette Proposition, que je crois superflu de les relever ici. On voit au premier coup d'œil que la Proposition contradictoire à celle qui est condamnée, tend à exiger de tous les Sujets des Princes Catholiques une soumission aveugle à tous les Decrets émanés de l'autorité du Pape, sous peine d'être retranchés de l'Eglise. Eh! qui ne sent que cette prétention Ultramontaine renverse tous les droits des Souverains, qu'elle assujettit à la Cour de Rome jusqu'à la personne des Rois, & qu'elle fournit à cette Cour un moyen facile de révolter les Sujets contre ceux que Dieu leur a donnés pour Maîtres? Mais ce n'est pas ici le lieu de combattre cette pernicieuse maxime, d'autant plus que je ne prétens point traiter à fond l'orthodoxie d'aucune des Propositions condamnées: c'est l'affaire des Théologiens attachés à la vérité. Il ne me convient que d'attaquer la Bulle par sa forme. Ainsi tout ce que je conclus des exemples que je viens de rapporter, c'est que rien ne seroit plus capable de conduire aux erreurs les plus monstrueuses, que de croire que les Propositions contradictoires au sens naturel

des

des Propoſitions condamnées ſont la véritable doctrine de l'Egliſe: & cela me ſuffit pour démontrer, non ſeulement que la Bulle ne peut pas être reçue comme regle de foi, mais qu'elle eſt même une très dangereuſe Pièce, puis qu'elle met les fidèles en un péril éminent de prendre la vérité pour une erreur.

Auſſi quel eſt l'effet quelle produit? C'eſt de rendre ſuſpectes aux fidèles un grand nombre de vérités importantes qu'ils ont appriſes dans tous les meilleurs Livres de piété, & juſques dans l'Ecriture ſainte; & en même tems elle les laiſſe à eux-mêmes, ſans éclaircir aucun des doutes qu'elle leur a malheureuſement fait naître. Elle ne peut que les jetter dans l'incertitude au lieu de les inſtruire, & mettre le trouble dans les conſciences au lieu de les calmer: comment pourroit-elle donc jamais devenir une regle de foi, ou un jugement dogmatique que l'Egliſe eût canoniquement rendu?

Il eſt vrai néanmoins qu'un grand nombre d'Evêques paroiſſent s'accorder à recevoir cette Bulle: mais la plûpart n'en recoivent réellement que le nom, & les différentes explications que pluſieurs d'entre eux ont cru être obligés de lui donner, font viſiblement connoître qu'ils ſont fort éloignés d'en adopter l'eſprit & la doctrine. Auſſi ceux qui y ſemblent le plus attachés, n'ont-t-ils pu, malgré tous leurs efforts mieux la définir qu'a fait M. le Cardinal d'Embrun, en diſant que la Conſtitution oblige à *croire par une foi implicite des vérités propoſées ſous une idée indéterminée:* définition qui au milieu de ſon obſcurité, ne laiſſe pas de faire ſentir que les Conſtitutionnaires exigent une foi de ſoumiſſion aveugle pour de prétendues *vérités* que Clement XI. n'a oſé expliquer d'une maniere claire & *déterminée.*

XX
3. Car
re. L'a
tation
Bulle n
qu'un
tôme,
ayant
parmi
vêques
l'accep
d'unan
defenti
par rap
à ladoc

Au reſte il ne faut pas croire que parce que la Conſtitution ne décide rien de précis, il n'y a pas de péril à la recevoir. C'eſt de ſon obſcurité même dont les ennemis de la vérité tirent aujourd'hui leurs principales armes pour ſoutenir les erreurs pernicieuſes dont ils ont infecté l'Egliſe: par exemple, les Jeſuites prétendent que leur doctrine nouvelle & leur morale relâchée étant diamétralement contraires aux Propoſitions proſcrites, ſont par conſéquent autoriſées par cette Bulle.

D'autre part à la vérité pluſieurs Evêques acceptans ont fait des Inſtructions paſtorales pour apprendre aux fidèles qu'il ne faut pas croire que la Bulle ait eu intention de donner atteinte à pluſieurs vérités importantes, contenues dans les Propoſitions condamnées, & qui ſont préciſément celles que les Jeſuites ſoutiennent avec le plus d'ardeur avoir été réprouvées par ce fatal Décret. Mais pour un mal auſſi contagieux ce préſervatif eſt bien foible, lorſqu'il eſt préſenté de la part d'un Evêque acceptant: & un des plus grands avantages que le Public ait retiré de ces Inſtructions paſtorales, ç'a été de voir clairement par là, que c'étoit mettre ſon ſalut en grand danger que de donner ſa confiance à cette Bulle, puiſque pluſieurs même des Prélats qui avoient eu la foibleſſe de la recevoir, s'étoient vus obligés de l'interpreter pour empêcher qu'elle ne faſſe prendre la doctrine de l'Egliſe pour une héréſie.

Auſſi perſonne n'ignore les ruſes, les artifices, & enfin la violence qu'on a été forcé d'employer pour la faire accepter par les Miniſtres du ſecond ordre. Il eſt connu de tout le monde, que dès 1720. afin qu'elle parût reçue par les Univerſités, par les Facultés de Théologie, & par les Corps & Communautés Eccléſiaſtiques ſéculieres, on a d'abord eu ſoin d'exclurre des délibérations tous ceux qui avoient le plus la réputation de joindre une grande piété à beaucoup de ſcience, parce qu'on prévoyoit qu'ils ne manqueroient pas de refuſer leur ſuffrage, & de détourner les autres de le donner.

Peu après pour faire accepter cette Bulle à tous les Eccléſiaſtiques, on a employé non ſeulement les interdictions & les privations de bénéfices, mais même les exils & les empriſonnemens; & pour perpétuer cette ombre d'acceptation, on exclut des ſaints Ordres tous ceux qui ne peuvent ſe réſoudre à trahir leur conſcience, en recevant cette dangereuſe Pièce.

Enfin pour accoutumer les fidèles à se soumettre à ce Décret, on leur dérobe autant qu'on peut la connoissance des vérités les plus importantes au salut, parce qu'on les juge avec raison contraires à cette Bulle. On leur ôte tous les Ministres & les bons Livres, qui leur donnoient auparavant les instructions les plus solides & les plus édifiantes. On ose priver des Sacremens, & même de la sépulture en terre sainte, jusqu'aux simples Laïques. On trouble la tranquillité des Cloîtres, on enleve de leur Monasteres les Religieuses qui sont trop instruites de la vérité pour être séduites, ou on leur donne pour Supérieures des geôlieres d'autant plus impitoyables, que n'ayant eu la plûpart d'autre mérite pour obtenir cette place, que leur soumission aveugle à la Bulle, elles font des Religieuses qu'on leur donne à gouverner, autant de victimes de leur faux zèle, souvent de leur cupidité & de leur ambition.

Voilà par quelle manœuvre on a forgé ce phantôme d'acceptation, qu'on ne cesse de nous objecter. Est-ce donc par la violence que les regles de foi doivent être acceptées? Est-ce ainsi que l'Eglise les a dans tous les tems fait recevoir aux fidèles? La sainte Epouse de Jesus-Christ ne suit pas d'autre conduite, que celle de son Epoux qui n'a disposé les cœurs à recevoir son Evangile, qu'en éclairant les esprits de ses divines lumieres. Bien loin de l'imiter, les promoteurs de la Bulle ne soumettent les hommes à ce Décret, qu'à force de ténèbres, de trouble & de menaces. Si une telle conduite n'est pas celle de l'Esprit de Vérité, l'acceptation de la Bulle n'est donc avec toutes ses suites, qu'une œuvre dirigée par le pere du mensonge & de l'erreur.

C'est un principe inconteſtable, que le principal caractère de l'acceptation d'une Bulle c'est l'unanimité de sentimens par rapport à la doctrine qu'elle contient. Or y eut-il jamais moins d'unanimité? Dès que la Constitution parut, des Prélats les plus éminens par leur piété & par leur science se sont d'abord récriés contre ce Décret? Un grand cri, un cri universel, le cri de tous les cœurs Chrétiens s'éleva aussitôt contre cette fatale Pièce: ce premier cri est toujours le cri de la foi, selon la remarque du savant M. Bossuet Evêque de Meaux. Aussi dès que la Constitution fut publiée, les Universités, les Facultés de Théologie, les Communautés où il y avoit le plus de lumiere & de pieté, les Corps les plus respectables, tout se troubla, tout s'allarma, tout réclama en faveur des vérités que ce Décret paroît proscrire. Les menaces & les punitions ont, il est vrai, fait depuis parler plusieurs bouches effrayées contre les sentimens du cœur, les passions où l'amour d'un faux repos ont fait changer de langage; mais la Verité demeure toujours la même malgré ceux qui l'abandonnent, & son premier cri qui s'étoit auparavant fait entendre dans toutes les parties du Royaume, subsistera & réclamera éternellement.

Mais les Evêques Acceptans sont-ils même d'accord entre eux? le sont-ils avec la Bulle? le sont-ils avec eux-mêmes? Ce n'est à vrai dire que confusion dans leurs pensées, & contradiction dans leur langage, & sur-tout dans le jugement qu'ils portent de la doctrine que la Bulle a prétendu autoriser. On a vû par les differentes explications qu'ils ont voulu donner à ce Décret, combien ils ont eu de peine à lui trouver un sens orthodoxe. Plusieurs ne l'ont acceptée que relativement à leurs explications. Ainsi il est d'abord constant que ces Evêques ne sont pas de même sentiment par rapport à la doctrine que ceux qui acceptent la Bulle purement & simplement: par exemple M. le Duc de Coislin Evêque des Mets, qui dans l'Instruction Pastorale qu'il a donnée pour accepter la Bulle, fait lui-même l'apologie de la plus grande partie des Propositions qui y sont proscrites, ne peut passer pour être de même sentiment sur la doctrine que les Evêques qui prétendent que la Constitution a canonisé toute la nouvelle morale introduite par les Jésuites.

Il n'y a pas jusqu'aux Evêques qui paroissent avoir accepté la Bulle purement & simplement, entre lesquels il n'y a point non plus de véritable accord sur la doctrine. Si on en croit M. le Cardinal de Bissy, les condamnations portées par la Bulle autorisent son système de l'équilibre; ainsi elle décide suivant lui, que la grace donne toujours *un pouvoir pro-*

proportionné à la force de la tentation. M. l'Archevêque de Sens va encore plus loin; il se sert de la Constitution, pour traiter *d'erreur monstrueuse, d'erreur anathématisée depuis l'Orient jusqu'à l'Occident* le dogme *de la nécessité de rapporter à Dieu toutes ses actions par amour*, & prend hautement la défense de la proposition blasphématoire, que *Dieu n'est pas tout-puissant sur le cœur des hommes à l'égard du salut.* Qui sent combien ces dogmes inouis sont contraires à la saine doctrine? Quelques Prélats ont beau les appuyer sur la Constitution, les promesses de Jesus-Christ nous sont de sûrs garans qu'ils ne triompheront jamais de la foi de l'Eglise. Au milieu même de nos maux nous avons la consolation de voir, que peu d'Evêques Acceptans tiennent un langage si contraire à l'Evangile; ce qui démontre qu'ils ne sont nullement d'accord entre eux sur les points essentiels de la doctrine qui résulte de la Constitution.

Combien y en a-t-il même parmi ces Evêques, qui, quoiqu'ils soutiennent cette Bulle de toutes leurs forces & quoiqu'ils persécutent ceux qui ne veulent pas la recevoir, demeurent néanmoins très-persuadés que les vérités qu'elle paroît proscrire sont la véritable foi de l'Eglise? Il ne faut pour s'en convaincre, que l'exemple de M. l'Archevêque de Paris.

Dans cette Ville on n'éprouve que trop son zèle pour faire accepter la Constitution. Cependant il vient de donner un Bréviaire, ou presque toutes les Propositions condamnées par ce Décret nous sont présentées de sa main comme des vérités capitales, des vérités essentielles au salut, qu'il met lui-même sous les yeux des fidéles pour régler leur foi, former leurs sentimens, composer leurs prieres, & faire le sujet de leurs méditations. Son acceptation de la Bulle n'a donc été qu'une démarche respectueuse qu'il a cru devoir faire, & qu'il veut faire faire aux autres pour contenter la Cour de Rome & celle de France, mais sans changer pour cela de sentiment par rapport à la doctrine qui doit toujours être invariable dans l'Eglise, & qu'il voudroit bien lui-même conserver dans sa pureté, quoiqu'il veuille en même tems forcer ceux qui lui sont soumis d'accepter le fatal Décret qui n'est propre qu'à lui donner atteinte.

Il y a toute apparence, que plusieurs autres Evêques Acceptans pouſſent encore plus loin le scrupule, & qu'en même tems qu'ils continuent d'enseigner la vérité malgré leur acceptation, ils sentent au fond de leur cœur, qu'en faisant une espèce de composition entre la Constitution & la vérité, ayant accepté le nom de la premiere en se reservant de suivre les instructions de la seconde, ils se sont laissé entraîner à autoriser l'erreur, sous prétexte de se maintenir en état de défendre avec plus de succès la vérité.

La grace victorieuse qui a porté M. l'Evêque de S. Papoul à faire aux yeux de tout l'univers l'humble confession de sa faute, n'est pas donnée à tous. A peine l'Histoire Ecclésiastique nous fournit-elle un seul exemple d'une humilité si héroïque dans un Prélat. Plusieurs autres Evêques ont pû ressentir les mêmes remords; mais il n'appartient qu'à Dieu seul de leur en faire faire l'aveu. *Quand nous renonçâmes à l'Appel, pour devenir Evêque*, dit M. de S. Papoul dans son Mandement, *le motif étoit digne de la cause à laquelle nous nous unissions. Maintenant que nous renonçons à l'Epiſcopat pour nous réunir à l'Appel, nous rendons à la vérité un hommage qu'elle seule peut inspirer.*

Il résulte de tous les exemples ci-dessus, & de quantité d'autres qu'il seroit trop long de citer, que l'acceptation de la Bulle n'a été nullement unanime par rapport au fond de la doctrine, & même que les Evêques ne conviennent point encore entre eux de ce que la Bulle a prétendu décider. Etrange regle de foi, dont on ne peut ou dont on n'ose articuler préciſément la doctrine!

Si on regarde l'origine & les effets de cette fatale Pièce, qui ne fait qu'elle ne doit sa naissance qu'aux artifices & à la surprise, & qui ne voit qu'elle n'a pour fruit que le trouble, le renversement des regles, & la destruction de tous les établissemens où l'on enseignoit une solide piété?

XXIV. C'eſt combattre la déciſion de Dieu & la véritable doctrine de l'Egliſe, que d'accuſer les Appellans d'être hérétiques.

C'eſt cependant ſur le fondement de cette prétendue regle de foi, & du phantôme d'acceptation qui en a été fabriqué, qu'on oſe malgré les miracles accuſer tous les Appellans & M. de Pâris lui-même, d'être des hérétiques. Mais comment M. de Pâris enſeveli dans ſa retraite, où il ne s'occupoit qu'à prier Dieu, qu'à gémir des maux de l'Egliſe & qu'à faire pénitence, ſeroit-il mort dans l'héréſie, lui dont les ſentimens ſur la Bulle étoient conformes aux premieres Inſtructions de M. le Cardinal de Noailles ſon Archevêque? Ou prétendra-t on que M. de Pâris ſoit devenu hérétique depuis ſa mort, préciſément dans le tems que Dieu faiſoit une multitude de miracles ſur ſon Tombeau?

A l'égard des autres Appellans, auſſitôt qu'on leur a fait ce calomnieux reproche, ils ont ſommé les calomniateurs par pluſieurs Ecrits, de citer une ſeule vérité que l'Egliſe enſeigne, qui ne ſoit pas crue & profeſſée par tous les vrais Appellans, ou d'aſſigner une ſeule erreur que l'Egliſe ait véritablement condamnée, qui ne ſoit pas déteſtée par eux. En effet eſt-ce parce qu'ils défendent avec S. Paul, S. Auguſtin & S. Thomas, le dogme revelé de la Grace efficace & celui de la Prédeſtination gratuite, contre le ſyſtême orgueilleux de l'équilibre qui rend le libre arbitre le principal & même l'unique auteur du ſalut, & ne laiſſe au Tout-puiſſant que d'être le ſpectateur oiſif de la détermination de l'homme, qu'ils ſeroient hérétiques? Eſt-ce parce qu'ils ſoutiennent avec toute la Tradition, la néceſſité de l'amour de Dieu? Eſt-ce parce qu'ils veulent maintenir les canons des Conciles contre la Morale corrompue & les relâchemens ſcandaleux des nouveaux Caſuiſtes? Eſt-ce parce qu'ils conſeillent la lecture de l'Ecriture ſainte? Eſt-ce parce qu'ils défendent nos ſaintes Libertés & l'indépendance des Couronnes contre les entrepriſes de la Cour de Rome? Eſt-ce parce qu'ils ſont, de tous les Catholiques, ceux qui ont le plus d'horreur pour le ſchiſme, & plus de zèle pour l'unité; en ſorte qu'ils aiment mieux ſouffrir les plus mauvais traitemens de tous ceux des Paſteurs de l'Egliſe qui leur ſont oppoſés, que de ſe ſéparer d'eux? Enfin eſt-ce parce qu'il n'y a perſonne qui ſoit plus ſoumis aux Puiſſances, auſſitôt que leur conſcience n'y eſt point intéreſſée, ni qui reſpecte davantage toute autorité, dans le tems même qu'on en fait contre eux l'abus le plus injuſte? Nouvelle eſpece d'héréſie, dont le caractere diſtinctif eſt d'entreprendre la défenſe de toute vérité, de combattre toute erreur, & de réunir en ſa faveur la déciſion des miracles, le don des converſions éclatantes, & l'épreuve d'une longue & vive perſécution; en un mot d'être marquée à tous les traits qui ont caractériſé depuis l'établiſſement de l'Egliſe les vrais diſciples de Jeſus-Chriſt.

Quand même la doctrine des Appellans auroit paru ſuſpecte à quelques perſonnes, faute d'en être ſuffiſamment inſtruites, la voix de Dieu qui décide pour cette cauſe par des miracles inconteſtables, ne devroit-elle pas ſuffire pour diſſiper leurs préjugés? Comment ne viennent-elles pas en foule ſe ranger ſous cet étendart de la Vérité? Quel nouveau prodige, qu'il y ait des hommes aſſez téméraires pour condamner ceux que Dieu même juſtifie, & pour continuer de proſcrire des vérités dont l'Eternel a pris hautement la défenſe! La poſtérité pourra-t-elle l'apprendre ſans effroi? Le Très-haut ſe déclare, & les hommes refuſent de l'en croire!

Qui ne ſera convaincu par ce terrible exemple, que ſi Dieu n'amollit le cœur par l'onction intérieure de ſon Eſprit, les graces extérieures ne ſervent qu'à l'endurcir davantage? Je n'ai donc encore rien fait, ô mon Dieu, pour le ſervice de mes freres, en raſſemblant les preuves que vous nous avez données vous-même des œuvres merveilleuſes par leſquelles vous glorifiez vos Saints & votre cauſe. Mes travaux ſeront inutiles, ſi les rayons de votre grace ne diſſipent les ténèbres qui couvrent les yeux des incrédules, & ſi la main toute-puiſſante de votre miſéricorde ne rend leurs cœurs dociles à votre voix. Pourquoi, Seigneur, continueroient-ils à ſe faire un honneur de vous réſiſter? Quand vous parlez, il eſt glorieux à l'homme de ſe taire & de ſe rendre. Il eſt faillible, & c'eſt une ſuite de la corruption de ſa nature que le menſonge le ſéduiſe; mais c'eſt pour lui le comble du malheur,

heur, que de s'obſtiner contre vous. Retirez, ô mon Dieu, retirez mes peres & mes freres d'un tel abîme, & ſervez-vous pour eux de ce langage tout-puiſſant qui ſurmonte toute réſiſtance. Vous me l'avez fait entendre, ô Dieu de miſéricorde, dans le tems que je vous étois le plus oppoſé. La force & l'éclat de ſes premiers ſons ont anéanti tout-à-coup les voiles épais dont mon cœur étoit couvert, & l'ont fait ſortir de l'abîme profond dans lequel il étoit la proie de l'infection la plus horrible, & de l'incrédulité la plus opiniâtre. Mais ce n'étoit pas aſſez pour vous, ô Vainqueur magnifique; il falloit pour faire briller la gratuité de votre grace, vous ſervir du plus indigne de tous les hommes pour manifeſter vos merveilles. Quel eſt donc ce grand Dieu, diront les races futures, qui va former dans le ſein des plus épaiſſes ténèbres le témoin des œuvres de ſa lumiere & de ſa puiſſance! Achevez votre ouvrage, ô mon Dieu, conſommez votre miſéricorde. Conſolez votre Epouſe, réjouiſſez mes freres, confondez vos ennemis, en rempliſſant un témoin ſi peu digne de vous de ſentimens conformes à l'honneur que vous lui faites; animez-le d'un ſaint zèle, embraſez-le de votre amour, immolez-le à votre gloire, & que les flammes dont vous le conſumerez éclairent ceux que ſes paroles & ſes Ecrits n'auront pu encore convaincre. *Amen, amen.*

FIN DU PREMIER TOME.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 009520635b